John Adams
Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF Nº
ADAMS
20.1
5.14

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DIX-SEPTIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT;* & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DIX-SEPTIEME.

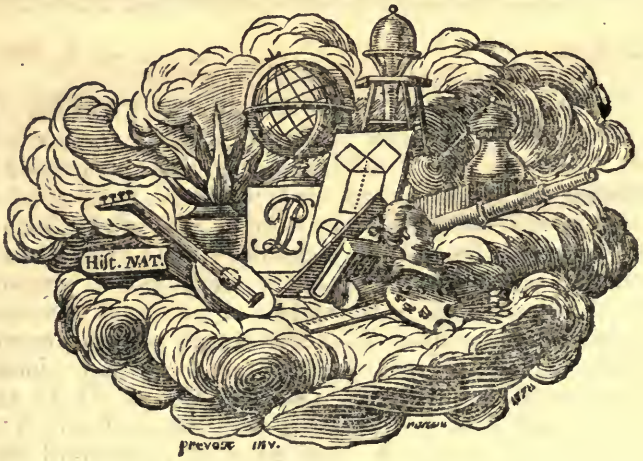

A GENEVE,

Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles-Filles.

M. DCC. LXXVIII.

ADAMS

Nous donnerons à la fin du dernier *Volume*, les *Additions* qui se trouvoient en celui-ci, dans l'*Édition* de M. PELLET.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

HALBERSTADT, *Halberſtadium*, *(Géog.)* ville d'Allemagne dans le cercle de baſſe-Saxe, capitale d'un évêché ſécularisé, & réduit en principauté par le traité de Weſtphalie, dont jouit la maiſon de Brandebourg. La ville eſt agréablement ſituée ſur la petite riviere de Hotheim, à treize de nos lieues S. E. de Brunſwick, onze S. O. de Magdebourg, douze N. O. de Mansfeld. La principauté de *Halberſtadt* eſt enfermée dans le duché de Brunſwick, le duché de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt. *Long. 33, 8; lat. 52, 6.*

Cette principauté eſt confiée aux ſoins d'onze inſpecteurs provinciaux, & à la direction d'un ſurintendant général. La religion luthérienne y eſt dominante. Elle eſt en poſſeſſion de la cathédrale & des égliſes collégiales ainſi que de la plupart des paroiſſiales de la contrée; mais ſoumiſe à la ſageſſe ſuprême du prince, elle n'exclut du pays ni les réformés, ni les catholiques, ni les juifs; ſeulement eſt-il défendu aux catholiques de faire des proſélytes, & à leurs couvents d'acquérir des biens fonds.

Cette principauté a ſes états particuliers, leſquels s'aſſemblent quatre fois l'an, & qui, des divers officiers héréditaires,

qui leur appartenoient autrefois, ont encore conſervé leur maréchal & leur échanſon ; leur maréchal dans la famille noble Rœſſing, & leur échanſon dans celle de Flechtingen. Ces états conſiſtent en trois claſſes, dont la premiere comprend le chapitre des chanoines nobles attachés à la cathédrale, ceux des quatre collégiales & trois couvents catholiques : la ſeconde comprend les gentilshommes qui poſſedent des fiefs nobles dans le pays : & la troiſieme comprend la magiſtrature des villes de *Halberſtadt*, d'Arſchersleben & d'Oſterwick. On ſent, que reſtreinte à la matiere des contributions de la province, l'occupation de ces états ne ſauroit être dangereuſe pour une domination auſſi vigilante & auſſi ferme que celle du roi de Pruſſe ; cependant pour obvier dans l'aſſemblée à tout défaut d'intention ou de conduite, l'on a la précaution convenable d'y faire juger aux députés le maintien de l'autorité du prince, tout comme la conſervation des droits des états.

A titre de prince de *Halberſtadt*, le roi de Pruſſe eſt membre, tant du cercle de baſſe-Saxe, que du college des princes ſéculiers dans la diete de l'empire ; il ſiege & vote en baſſe-Saxe entre Wolfenbutel & Mecklenbourg ; & à la diete de l'empire entre Wolfenbutel & la Poméranie citérieure. Son contingent eſt de 432 florins pour les mois romains, & de 162 rixdallers 24 creutzers pour la chambre impériale.

Ce n'eſt que depuis la paix de Weſtphalie, qu'érigée en principauté ſéculiere, *Halberſtadt* appartient à la maiſon de Brandebourg : c'étoit avant cette époque un état épiſcopal, fondé vers la fin du VIII ſiecle, & devenu proteſtant vers le milieu du XVI, après avoir été juſques à cette derniere date, ſuffragant de Mayence (*D. G.*)

Halberſtadt eſt la patrie d'Arniſæus (Henningus) philoſophe & médecin eſtimé au commencement du dix-ſeptieme ſiecle. On fait en général beaucoup de cas de ſes ouvrages de politique ; il établit dans la plupart un dogme directement oppoſé à celui d'Althuſius, ſavoir que l'autorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple ; il mourut en 1635. (*D. J.*)

HALDAN I, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede & de Gothland ; attaqué par les Norwégiens qui s'étoient révoltés, les Ruſſes accoururent à ſon ſecours & lui aiderent à reconquérir les états qu'il avoit perdus. Fridlef avoit, par ſes conſeils & par ſon courage, aſſuré le ſuccès de cette guerre. Quoique prince & barbare, *Haldan* ne fut point ingrat : il lui aida à conquérir le Danemarck, ſur lequel il avoit d'autres droits que celui du plus fort ; il le ſeconda auſſi dans ſes projets amoureux ; une victoire aſſura à Fridlef la poſſeſſion de Flogerte, princeſſe Norwégienne. *Haldan*, enfin, alloit régner pour lui-même, lorſque des rebelles conſpirerent contre lui & l'aſſaſſinerent.

HALDAN II, roi de Suede ; ſa vie n'eſt qu'une ſuite de meurtres ; c'eſt un objet dévoué à l'indignation de la poſtérité, & dont la vue ne peut être utile que dans un ſiecle où un ſyſtême auſſi dangereux que ſublime, a conſacré tout ce que les arts ont de plus exquis, à rappeller la barbarie. L'hiſtoire des premiers rois du Nord peut ſervir du moins à prouver que dans les ſiecles d'ignorance chaque jour a été marqué par des aſſaſſinats. Dans les ſiecles éclairés on ſe tue auſſi, mais avec plus d'art : la méthode eſt plus lente, les meurtres moins fréquens ; & le temps que les rois emploient à chercher des prétextes pour ſe déclarer la guerre, eſt autant de gagné pour l'humanité. *Haldan* étoit fils de Harald, qui fut aſſaſſiné par Frothon, ſon frere ; un crime fut puni par un crime ; & Frothon (*Voyez* ce mot) fut brûlé dans ſon palais par ſon neveu ; Ulvide, ſa femme, fut lapidée, & Sivard, ſon beau-pere, expira, comme elle, ſous les coups de *Haldan* & de ſon frere Harald : le premier ajouta encore Eric à tant de victimes de ſa vengeance : il avoit été vaincu dans pluſieurs combats, mais enfin le plaiſir de tremper ſes mains dans le ſang de ſon ennemi, le dédommagea de la honte de tant de défaites. Devenu roi de Suede par la mort de l'uſurpateur, *Haldan* fit la guerre aux pirates, parce qu'il ne ſavoit plus à qui la faire. Un rebelle l'appelle en duel, c'étoit Sivald : *Haldan*, qui devoit le châtier, alla haſarder contre lui ſa couronne,

ſa vie, & compromettre l'autorité des loix: Sivald amena avec lui ſes ſept enfans, & les huit champions demeurerent ſur la place: Hartbéen veut meſurer ſa force avec le vainqueur; il vient accompagné de ſix ſpadaſſins; & *Haldan*, ſoit adreſſe, ſoit bravoure, ſait encore ſe délivrer de ſes ſept ennemis. Il n'étoit point marié, mais il étoit amoureux, & cette paſſion qui adoucit les mœurs des autres hommes, ne fit que donner à ſon caractere plus de férocité. Thorilde, fille de Grimo, étoit l'objet de ſon amour: il maſſacra le pere pour obtenir la fille; ou peut-être n'aſpiroit-il à la main de Thorilde que pour avoir la gloire d'étendre Grimo à ſes piés. Le meurtre d'un corſaire nommé *Ebbo* fut le dernier de ſes exploits. (*M. DE SACY.*)

HALDE, (*Géogr.*) ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus, ſur la côte de l'Océan & du golfe d'Iddesfiord, aux frontieres de la Suede, au couchant & à cinq milles de Frédericſtadt. *Long.* 28. 25; *latit.* 59. 45. (*D. J.*)

HALDENSLEBEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmſtadt.

HALDENSTEIN, (*Géogr.*) petite baronnie de Suiſſe, libre & indépendante, avec un château, près de Coire, bâti en 1547 par Jean-Jacques de Châtillon, ambaſſadeur de France; il appartient aujourd'hui, ainſi que la baronnie, à MM. de Shavenſtein, les plus riches ſeigneurs des Griſons, qui y ont introduit le calviniſme. (*D. J.*)

HALDS-AMPT, (*Géogr.*) bailliage de Danemarck, dans le nord Jutland, & dans la préfecture de Wibourg: il renferme 67 paroiſſes, & tire ſon nom d'un vieux château, ſitué au bord d'un lac, & qui dans le temps de la catholicité ſervoit de retraite aux évêques de Wibourg. (*D. G.*)

HALE, ſ. m. (*Phyſiq.*) qualité de l'athmoſphere, dont l'effet eſt de ſécher le linge & les plantes, & de noircir la peau de ceux qui y ſont expoſés. Le *hale* eſt l'effet de trois cauſes combinées, le vent, la chaleur, & la ſéchereſſe.

* HALE A BORD, (*Marine.*) corde qui approche une chaloupe du vaiſſeau, quand elle eſt amarrée à l'arriere.

HALE, (*Géogr. anc.*) ville de Theſſalie ſur le fleuve Amphryſe, & près du mont Othrys, entre Pharſale & Thebes de Phtiotide. Cette ville eſt écrite *Alos* dans le dictionnaire de la Martiniere. Philippe s'en empara, la remit aux Pharſaliens, & emmena les habitans eſclaves; elle s'appelloit conſtamment ἅλος, & les habitans ἁλεῖς. (*D. J.*)

HALEBARDE, ſ. f. l'*h* s'aſpire (*Art milit. & Hiſt.*) arme offenſive compoſée d'un long fût ou bâton d'environ cinq piés, qui a un crochet ou un fer plat échancré en forme de croiſſant, & au bout une grande lame forte & aiguë.

La *halebarde* étoit autrefois une arme fort commune dans les armées, où il y avoit des compagnies de halebardiers; les ſergens d'infanterie ſont encore armés de *halebardes*.

On l'appelloit *hache danoiſe*, parce que les Danois s'en ſervoient & la portoient ſur l'épaule gauche; des Danois elle a paſſé aux Ecoſſois, des Ecoſſois aux Anglois, & de ceux-ci aux François. *Chambers.* (*Q.*)

HALEBAS, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une corde ou manœuvre qui aide à amener la vergue quand elle ne deſcend pas avec aſſez de facilité; elle tient au racage. *Voyez* CALEBAS. (*Z.*)

HALEBRAN, *voyez* HALLEBRAN.

* HALECRET, ſ. m. ancienne arme défenſive qui conſiſtoit en un corſelet de fer battu, compoſé de deux pieces, dont l'une couvroit la poitrine, & l'autre les épaules. Le *halecret* étoit plus léger que la cuiraſſe. La cavalerie françoiſe, qu'on appelloit ſous Louis XI *les hommes d'armes*, portoit le *halecret*.

HALÉENS (JEUX), *Antiq. grecq.* jeux célébrés par les Tégéates en l'honneur de Minerve: nous n'avons point de connoiſſance de la nature de ces jeux. (*D. J.*)

* HALEINE, ſ. f. (*Gramm.*) l'air que l'on expire par la bouche; ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, tant ſimples que figurées.

HALEINE, (*Manege & maréchall.*) La force ou la durée de l'*haleine* dépend de la conformation du thorax, du volume des poumons, & de leur dilatabilité.

Des chevaux plats, c'eſt-à-dire des che-

vaux dont les côtes ſont ſerrées, ont rarement beaucoup d'*haleine*; des chevaux pouſſifs, ſoit à raiſon de la viſcoſité des humeurs qui rempliſſent en eux les tuyaux bronchiques, ſoit à raiſon du deſſéchement de ces canaux aériens & des véſicules pulmonaires, ont l'*haleine* courte & toujours laborieuſe. *Voy.* POUSSE. Des chevaux dont la glotte, la trachée-artere, les naſeaux, *&c.* péchent par trop d'étroiteſſe, ſont communément gros d'*haleine*. *Voyez* GROS D'HALEINE.

L'accélération de la circulation, la ſurabondance du ſang dans les poumons, l'irritation des nerfs de ce viſcere & des nerfs moteurs des muſcles du thorax, la tenſion de tous les organes qui concourent à la reſpiration, la violence des mouvemens du cœur ſont-elles portées à un tel point que l'animal par ſes inſpirations & ſes expirations fréquentes & redoublées ne peut vaincre les obſtacles qui s'oppoſent en lui à l'introduction de l'air; il eſt inconteſtablement hors d'*haleine*.

Travailler un cheval modérément, & augmenter inſenſiblement & chaque jour ſon exercice, c'eſt lui procurer les moyens de fournir ſans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de ſa part, ou de réſiſter à de longues & vives courſes, en habituant par degrés toutes ſes parties aux mouvemens auxquels elles ſont naturellement diſpoſées, & en ſollicitant les vaiſſeaux, tant aériens que ſanguins de ſes poumons, à des dilatations dont ils ſont ſuſceptibles, & qui deviennent toujours plus aiſées & moins pénibles: c'eſt ainſi que l'on met l'animal en *haleine*.

On donne, on fait reprendre *haleine* au cheval, ſi l'on ralentit ou ſi l'on ſuſpend ſon action; on le tient en *haleine*, ſi on l'exerce conſtamment. Les raiſons du recouvrement de la liberté de ſa reſpiration, dans le premier cas, & de la facilité de ſon *haleine*, dans le ſecond, ſe préſentent d'abord à quiconque réfléchit ſur les cauſes qui peuvent troubler & déranger cette fonction, & ce mouvement alternatif ſans lequel l'animal ne ſauroit ſubſiſter.

HALEN, *(Géogr.)* petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant autrichien, ſur la Géete, à cinq lieues de Louvain. *Long.* 22. 42; *lat.* 50. 58. *(D. J.)*

HALENTE, *(Géogr.)* petite riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure; elle ſe perd dans la mer de Toſcane. *Haletes* eſt ſon ancien nom latin; Cicéron l'appelle *nobilem amnem*, & c'eſt la même riviere que le *Halet* ou l'*Élées* de Strabon, & l'*Elea* d'Etienne. *(D. J.)*

HALER, v. act. *(Marine.)* c'eſt tirer un cable, un cordage, une manœuvre, & faire force deſſus, pour le bander ou roidir. Pour *haler* ſur une manœuvre, les matelots donnent tous en même temps la ſecouſſe, afin d'imprimer plus de force; & pour concerter le moment de cette ſecouſſe, le contre-maître ou quelqu'autre dit à haute voix ce mot, *hale*. Quand il faut *haler* ſur une bouline, le contre-maître dit, pour les faire tenir prêts, *un, deux, trois;* & au mot de *trois* ils donnent tous d'un commun accord la ſecouſſe à la bouline. Quand on manœuvre les couets on crie trois fois, *amure;* & pour l'écoute on dit trois fois, *borde;* & au troiſieme cri on *hale* ſur la manœuvre.

Haler ſe dit auſſi pour tirer quelque choſe vers l'endroit que l'on veut, ou le changer de ſituation. On dit, *hale ce bateau à bord*, c'eſt le tirer à terre au moyen d'une corde. On nomme *hale à bord* la corde qui ſert à la chaloupe, pour s'approcher du bord, lorſqu'elle eſt amarrée à l'arriere du vaiſſeau.

Haler à la cordelle, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une riviere. *(Z)*

HALER, *le chanvre*, *(Corderie.)* c'eſt le deſſécher, pour le diſpoſer à être broyé. *Voyez l'art.* CHANVRE.

HALEUR, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt le batelier qui tire un bateau avec une corde paſſée autour de ſon corps ou de ſes épaules. *(Z)*

HALF-PENNY, ſ. m. *(Commer.)* c'eſt une monnoie de cuivre courante en Angleterre, & qui vaut la moitié d'un ſou du pays, c'eſt-à-dire, environ un ſou argent de France.

HALI, ſ. m. *(Comm.)* poids dont on ſe ſert à Queda, ville conſidérable du détroit de Malaca, dans les Indes orientales. Un *hali* contient ſeize gantas, & un gantas quatre guppas, & quinze *hali* font un bahar,

bahar, pesant quatre cents cinquante livres poids de marc. *Voyez* BAHAR. Il y en a qui disent *nali* au lieu de *hali*. *Dictionn. de Commerce.* (G)

HALIARTE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece, dans la Béotie. Strabon, *liv. IX*, dit qu'elle ne subsistoit plus de son temps; qu'elle fut détruite par les Romains dans la guerre contre Persée; & qu'elle étoit située près d'un lac ou d'un étang marécageux qui portoit les plus beaux roseaux du monde, pour faire des flûtes & des chalumeaux. Plutarque en parle comme Strabon dans la vie de Sylla; il nomme ce lac *Céphisside*, à cause du fleuve Céphise qui y mêloit ses eaux. Les poëtes dans leurs ouvrages ne manquent guere de joindre Coronée & *Haliarte*, non seulement à cause de leur proximité, mais parce que deux freres, Corone & *Haliarte*, avoient fondé ces deux villes. (*D. J.*)

HALIBRAN, jeune canard. *V. l'article* CANARD, & HALLEBRANS.

HALICARNASSE, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie dans la Carie, dont elle étoit la capitale; on en rapporte la fondation à des Grecs venus d'Argos. Elle possédoit un port magnifique, de bonnes fortifications, & de grandes richesses: elle avoit été la résidence des rois de Carie, & particuliérement de Mausole, dont le fameux tombeau servit à lui donner un nouveau lustre. On peut voir dans Arrien la difficulté qu'Alexandre trouva lorsqu'il en fit le siege. Une médaille frappée sous Geta prouve par sa légende, que sous les Romains cette ville se gouverna par ses propres loix, & jouit de sa liberté. Elle a donné naissance à deux fameux historiens qui seuls l'auroient immortalisée, Hérodote & Denis.

Hérodote, le pere de l'histoire profane, naquit l'an 404 avant J. C. il mit tous ses soins à tâcher d'apprendre dans ses voyages l'histoire des nations, & en composa les neuf livres qui nous restent de lui. Les Grecs en firent tant de cas, lorsqu'il les récita dans l'assemblée des jeux olympiques, qu'ils leur donnerent le nom des neuf muses. L'histoire d'Hérodote est écrite en dialecte ionique. Son style est plein de charmes, de douceur, & de délicatesse. Malgré les critiques qu'on a faites d'Hérodote, il est toujours constant que son ouvrage renferme ce que nous connoissons de plus certain sur l'histoire ancienne des différens peuples.

Denis, surnommé d'*Halicarnasse*, du nom de sa patrie, est en même temps un des plus célebres historiens & des plus judicieux critiques de l'antiquité; il vint à Rome après la bataille d'Actium, trente ans avant J. C. & y demeura vingt-deux ans sous le regne d'Auguste. Il composa en grec l'histoire des antiquités romaines, & les distribua en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers; c'est un ouvrage que nous ne nous lassons point de lire & de consulter: on connoît la traduction françoise du P. le Jay, & de M. Belanger docteur de Sorbonne. Nous avons encore d'autres œuvres de Denis d'*Halicarnasse*; M. Hudson en a procuré la meilleure édition en grec & en latin, à Oxford, 1704, *in-fol.* (*D. J.*)

*HALIES, s. f. pl. (*Antiquit.*) fêtes qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil, le 24 du mois Gorpiæus; les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & celui qui sortoit victorieux étoit récompensé d'une couronne de peuplier. Athénée a fait mention des *halies* dans son treizieme livre. Ce mot est dérivé de ἅλιος, qui dans le dialecte dorique s'écrit pour ἥλιος, *soleil*.

HALIME, s. m. (*Jardinage.*) petit arbrisseau que l'on appelle en françois *pourpier de mer*; il pousse des rameaux assez longs, rampans & de couleur bleue, garnis de feuilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu plus blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & sont suivies de beaucoup de semences rondes qui en multiplient l'espece.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. (*Z*)

HALINATRUM, ou *HALINATRON*, (*Hist. nat. Minér.*) quelques naturalistes nomment ainsi un sel alkali fixe qui se trouve dans les anciennes murailles & voûtes, à la surface desquelles on le voit paroître sous la forme d'une poudre, & sans prendre de figure réguliere ou cristallisée; il effleure aussi en quelques endroits la

ſurface de la terre. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I, p. 325.*

Il ne faut point confondre le ſel alkali dont il eſt ici queſtion, avec celui qu'Agricola & quelques autres naturaliſtes nomment *halinitrum.* Ce dernier n'eſt autre choſe que du nitre ou du ſalpêtre. (—)

HALITZ, *Halicia, (Géogr.)* petite ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom, dans la Ruſſie rouge, ſur le Nieſter, à quinze milles S. E. de Lembourg, vingt N. O. de Kaminieck. *Long. 43, 35; lat. 49, 20. (D. J.)*

HALL, *(Géogr.) Hala ad Œnum,* ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans le Tyrol, au quartier d'Innthal, ſur l'Inn, à quelques lieues plus bas qu'Inſpruck; elle exiſte dès l'an 1102, & renferme une égliſe paroiſſiale, un college de jéſuites, un couvent de St. François, & un chapitre de filles, doté d'une égliſe très-riche, ouvrage de la dévotion des princes du pays. Au moyen de la navigation de l'Inn, cette ville fait avec l'Autriche un commerce conſidérable, & elle a dans ſon enceinte un grand & bel hôtel de monnoie, dont la fabrication s'exécute par des rouages que l'eau fait mouvoir. Mais l'importance principale de cette ville conſiſte dans ſes ſalines, qui, tous frais faits, rapportent, dit-on, à la cour deux cents mille rixdallers par an. La matiere brute s'en tire par gros quartiers très-durs, d'une haute montagne du voiſinage; pour amollir ces quartiers, & les dépouiller de ce qu'ils peuvent avoir de ſale & d'hétérogene, on les jette dans de grands creux pleins d'eau douce, où ils repoſent pendant quelques mois. Devenue ſalée par cette opération, l'eau des creux ſe conduit alors par des canaux de bois, dans les chaudieres de *Hall*, où l'action du feu donne au ſel la forme & la fineſſe qu'on lui deſtine. *(D. G.)*

HALLAGE, ſ. m. *(Juriſpr.)* eſt un droit ſeigneurial qui eſt dû au roi ou autre ſeigneur du lieu, par les marchands, pour la permiſſion de vendre ſous les halles, à l'entretien deſquelles le produit de ce droit eſt ordinairement deſtiné.

Il eſt parlé de ce droit dans les anciennes ordonnances. *Voyez* le *Recueil de celles de la troiſieme race, tome II, p. 398 & 581:* il en eſt auſſi fait mention dans le livre de l'*Echevinage de Paris. Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *hallage.*

Le *hallage* eſt différent du *tonlieu* ou *placage*, qui ſe paie pour toute ſorte de places que les marchands occupent dans la foire ou marché, ou pour la vente & achat des marchandiſes. *Voyez* TONLIEU. *(A)*

HALLALI, ſ. m. *(Chaſſe.)* cri qui marque que le cerf eſt ſur ſes fins.

HALLAND, *Hallandia, (Géogr.)* contrée de Suede dans le Schone, le long de la mer de Danemarck, appartenante à la Suede depuis 1645. Elle peut avoir de côtes vingt-ſept lieues marines. *(D. J.)*

HALLE, ſ. f. (l'*h* s'aſpire) *Commerce;* place publique deſtinée dans les villes & bourgs un peu conſidérables, à tenir les marchés de toutes ſortes de marchandiſes & denrées, particuliérement de celles qui ſervent à la vie, comme grains, farines, légumes, *&c.*

On confond quelquefois le mot de *halle* avec celui de *marché*, en les prenant l'un & l'autre pour la place dans laquelle les marchands forains viennent à certains jours marqués, qu'on nomme *jours de marché*, étaler & vendre leur marchandiſe. Il y a cependant quelque différence; le nom de *marché* appartenant à toute la place en général où ſe font ces aſſemblées de vendeurs & d'acheteurs, & celui de *halle* ne ſignifiant que cette portion particuliere de la place qui eſt couverte d'un appentis, & quelquefois enfermée de murs pour la ſûreté des marchandiſes, & pour les garantir de la pluie & autres intempéries de l'air.

Halle ſe diſoit auſſi autrefois de ces grands édifices de charpente couverts de tuiles, entourés de murs & fermés de portes, où ſe tiennent pluſieurs des principales foires de France.

C'eſt ainſi, entr'autres, que la foire Saint-Germain qui ſe tient à Paris, & la franche de Caen, ſi célebre en baſſe Normandie, ſont appellées dans les titres de leur établiſſement; & c'eſt pareillement de deux de ces ſortes de bâtimens deſtinés aux anciennes foires de Paris, que les principaux marchés de cette ville ont pris le nom de *halles.*

C'eſt à Philippe Auguſte que cette capitale doit l'établiſſement de ſes *halles* dans le lieu où elles ſont préſentement. Ce prince y transféra les foires qui ſe tenoient dans les fauxbourgs Saint-Martin & Saint-Denis; elles furent enſuite converties en marchés par la ſuppreſſion des foires; & en 1550 Henri II ordonna qu'elles ſeroient rebâties. Il n'eſt point arrivé depuis de changement conſidérable aux *halles* de Paris; & elles ſe trouvent préſentement à peu près de même qu'elles furent rebâties dans le milieu du ſeizieme ſiecle.

Toutes les *halles* de Paris, à l'exception de la *halle* aux vins, ſont renfermées dans celui des vingt quartiers de cette capitale, que l'on appelle *le quartier des halles*, qui eſt bornée à l'orient par la rue Saint-Denis, au nord par la rue Mauconſeil, à l'occident par les rues Comteſſe-d'Artois & de la Tonnellerie, & au midi par celles de la Ferronnerie, de Saint-Honoré, & de la Chauſſeterie.

Les *halles* ſont ou couvertes ou découvertes: les *halles* couvertes ſont la *halle aux draps*, la *halle aux toiles*, la *halle aux cuirs*, la *halle à la ſaline*, autrement le *fief d'Alby*, la *halle à la marée fraîche*, le *parquet à la marée*, & la *halle au vin*, dont nous dirons un mot ci-deſſous.

Les *halles* découvertes ſont la grande *halle* qui contient la *halle* ou marché au blé & autres grains qui s'y vendent tous les mercredis & ſamedis; la *halle* à la farine qui ouvre tous les jours; la *halle* au beurre qui ſe tient tous les jeudis après dîner; la *halle* à la chandelle, où les chandeliers privilégiés apportent celles qu'ils fabriquent; elle ne ſe tient que tous les ſamedis; la *halle* aux chanvres, filaſſes, & cordes à puits, où cette marchandiſe ſe débite tous les jours; la *halle* aux pots de grès & à la boiſſeterie, ouverte également tous les jours: enfin la *halle* à la chair de porc frais & ſalé, qui ſe tient les mercredi & ſamedi.

Au milieu de la grande *halle* eſt établi le poids-le-roi, pour toutes les diverſes ſortes de marchandiſes qui ſe vendent dans ces différentes *halles*, & dont les peſées ſont trop fortes pour être faites dans des balances communes. On voit auſſi au milieu du quartier des *halles*, le pilori, eſpece de tour où l'on expoſe pluſieurs ſortes de malfaiteurs, & entr'autres les banqueroutiers frauduleux. *Voyez* PILORI & POIDS-LE-ROI.

Outre toutes les *halles* compriſes dans l'enceinte de la grande *halle*, il y a encore la *halle* du poiſſon d'eau-douce le long de la rue de la Coſſonnerie; la vente de cette marchandiſe commence à trois heures du matin, & finit à ſept. La *halle* du pilori où ſe trouvent la *halle* au beurre en petites mottes, & la *halle* aux œufs que les coquetiers y apportent de Normandie & de Brie. Enfin on met au nombre des *halles* découvertes la *halle* aux poirées & la rue aux fers, où les jardiniers & les marchandes bouquetieres, les herbieres & les herboriſtes, expoſent leurs denrées.

Des ſept *halles* couvertes de Paris, les deux plus conſidérables ſont la *halle* aux draps & la *halle* aux toiles. La *halle* aux draps eſt un grand bâtiment deſtiné à recevoir tous les draps & autres étoffes de la mercerie qui ſont apportés à Paris, pour y être viſités, aunés & marqués par les maîtres & gardes des deux corps de la draperie & de la mercerie & par les auneurs par eux commis à cet effet. La *halle* aux toiles ſe tient dans le même bâtiment; avec cette différence, que tous les appartemens hauts & une partie de ceux d'en bas, ſont deſtinés pour la draperie, & qu'il n'y a que quelques travées du bas réſervées pour la toilerie.

La *halle* au vin eſt établie hors de la ville, aſſez proche de la porte Saint-Bernard. Elle conſiſte en de grands celliers & en pluſieurs caves qui ſervent d'étape aux vins venant à Paris par la riviere. Au deſſus des celliers ſont de vaſtes greniers où l'on peut conſerver une grande quantité de grains pour ſervir en cas de néceſſité publique. Il s'obſerve dans toutes ces *halles* & pour les différentes marchandiſes, une police très-réguliere conforme à divers réglemens, dont on peut voir le détail dans le *Dictionn. de Commerce* de M. Savary, auſſi-bien que ce qui regarde les *halles* de la ville d'Amiens, ſous le mot HALLE. *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*.

HALLE, *Hala Magdeburgica*, (*Géogr.*)

ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au duché de Magdebourg, avec une fameuſe univerſité fondée en 1694. Son nom lui vient des ſalines que les Hermandures y trouverent, & qui ſubſiſtent toujours; elle appartient par le traité de Weſtphalie à l'électeur de Brandebourg; elle eſt dans une grande plaine agréable ſur la Saale, à 5 milles N. O. de Leipſick, 8 S. O. de Wirtemberg, 11 S. E. de Magdebourg. *Long.* 30, 8; *latit.* 51, 36.

C'eſt la patrie de Balthaſar Brunner, & de Paul Herman: le premier voyagea beaucoup, cultiva la médecine & la chymie, & mourut en 1604 âgé de 71 ans; le dernier eſt un des célebres botaniſtes du dix-ſeptieme ſiecle. Il fut reçu profeſſeur dans cette ſcience à Leyde, après avoir exercé la médecine à Ceylan, & mourut en 1695. On a publié la vie de pluſieurs autres ſavans nés à *Halle*, ou qui en ont été profeſſeurs; j'y renvoie les curieux en biographie. (*D. J.*)

HALLE, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe, avec des ſalines ſur la riviere de Kohers, entre des rochers & des montagnes. Elle eſt ſituée aux confins du Palatinat, de la Franconie, & du duché de Wirtemberg, à neuf de nos lieues E. d'Eilbron, quinze N. E. de Stutgard. Elle doit ſa fondation aux ſources ſalées. *Long.* 27, 30; *latit.* 49, 6. (*D. J.*)

§ HALLE *ou* HALL, (*Géogr. eccléſ.*) *Halla*, petite ville ſur la Senne, à trois lieues de Bruxelles, à dix de Mons, renommée par une image de la Vierge, de bois doré, couronnée de fin or: elle a ſur ſon eſtomac ſix groſſes perles avec un beau rubis au milieu, & eſt vêtue d'une des douze robes que les députés de douze villes & bourgs lui apportent tous les ans le premier ſeptembre. Douze apôtres & deux anges d'argent ornent l'autel. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, y a fait de beaux préſens, entr'autres de deux figures, d'un cavalier & d'un ſoldat d'argent, armés de toutes pieces: ſon fils, Charles le Guerrier, y donna un faucon d'argent. On ne voit nulle part, excepté à Lorette, un ſi grand nombre de lampes, de croix, de calices, de cottes d'armes, d'étendards, enfin, de figures d'or & d'argent, que les plus grands princes & ſeigneurs ont conſacrés à cette image.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, mourut à *Hall* en 1404, ſous l'habit de chartreux. *Mémoire pris ſur les lieux, où j'étois en octobre 1769.*

Juſte-Lipſe après avoir fait un volume entier des miracles de Notre-Dame de *Hall*, lui dédia ſa plume, ſur quoi Scaliger fit ces vers:

Poſt opus explicitum, quod tot miracula narrat,
Pennam Lipſiades hanc tibi, Virgo, dicat,
Nil potuit levius penná tibi, Virgo, dicare,
Ni forte eſt levius quod tibi ſcripſit opus.

Voyez Menagiana, *tome IV. Long.* 21, 50; *lat.* 50, 44. (*C*)

HALLEBRANS, (*Vénerie.*) ſont les petits des canards ſauvages: pour prendre des *hallebrans*, quand on a quelque étang dans les iſlots duquel les cannes ſauvages ont coutume de couver, on va battre les grandes herbes de ces iſlots pour en faire ſortir toute la peuplade qui ſe met à la nage; on la ſuit dans un bachot avec un large filet qui traverſe l'étang; on fait ainſi marcher les cannetons devant ſoi pour les acculer, & on les prend: ces ſortes de chaſſes ſont ſouvent très-copieuſes.

* HALLE-CRUES, *ou* ERÈS, ſ. f. (*Manuf.*) ſorte de toiles qui ſe fabriquent en Bretagne, & qu'on envoie aux iſles Canaries.

HALLEIN, (*Géogr.*) *Haliola*, petite ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'évêché de Saltzbourg. Elle eſt ſur la Saltza, entre des montagnes, dans leſquelles il y a des mines de ſel fort curieuſes, qui font la richeſſe de la ville & du pays; Zeyler dans ſa topographie de la Baviere, les a décrites avec ſoin. Cette ville eſt à quatre de nos lieues S. de Saltzbourg. *Long.* 30, 50; *lat.* 47, 33. (*D. J.*)

HALLENBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, appartenante à l'électeur de Cologne.

HALLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans la principauté de Calemberg, au pays de Lunebourg; elle va ſe jeter dans la Leine.

HALLERMUNDE, (*Géogr.*) comté

de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, entre la Leine & le Deiſter.

HALLERSDORFF, *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne, en Franconie, près de Forcheim.

HALLERSPRUNG, *(Géogr.)* ville & bailliage de la principauté de Calemberg, à trois lieues de Hannovre.

HALLIER, ſ. m. *(Commerce.)* marchand qui étale aux halles. *Voyez* HALLE.

Il ſe dit auſſi du garde d'une halle, ou de celui qui a ſoin de la fermer, & d'y garder les marchandiſes qu'on y laiſſe. Par les réglemens les marchands forains de toiles ſont tenus de les venir décharger à la halle & de les laiſſer en garde au *hallier*, juſqu'à ce qu'elles ſoient vendues ſans pouvoir les en retirer pour les emporter. *Dictionn. de Comm. (G)*

HALLIER, (l'*h* s'aſpire) *Chaſſe;* ſorte de filet qu'on tend en maniere de haie dans un champ. *Hallier* ſe dit auſſi d'un buiſſon, d'un arbriſſeau; on dit, ce lievre s'eſt ſauvé parmi les *halliers.*

HALLIFAX, *Olicana, (Géog.)* ville conſidérable d'Angleterre en Yorckshire, remarquable par ſes manufactures de laine; elle eſt à 50 lieues N. O. de Londres. *Long. 15, 50; lat. 53, 38.*

Savile (le chevalier Henri), naquit à *Hallifax* en 1549; il ſe fit un nom par ſon habileté dans les mathématiques, & la langue grecque qu'il eut l'honneur d'enſeigner à la reine Eliſabeth. Il a publié un traité ſur Euclyde en 1620, une belle édition de S. Chryſoſtome en grec, *Etonæ*, 1613, en 8 vol. *in-fol.* un commentaire en anglois ſur la milice des Romains, & quelques autres ouvrages eſtimés: mais l'univerſité d'Oxford n'oubliera jamais les deux chaires, l'une de géométrie, & l'autre d'aſtronomie, qu'il y a fondées de ſon propre bien en 1619. Il mourut comblé d'eſtime & de regrets en 1622, âgé de 73 ans. *(D. J.)*

HALLINGDAL, *(Géog.)* diſtrict de Norwege, dans la province d'Aggerhus.

HALLOE, *(Géogr.)* petite ville de la province de Stormarie, au duché de Holſtein, dans le bailliage de Segeberg.

HALMSTAD, *(Géog.)* ville de Suede, dans la province de Halland, dans la Gothie méridionale; elle eſt fortifiée, & a un port ſur la mer Baltique.

HALMYRAGA, *(Hiſt. nat.)* les anciens entendoient par-là une eſpece de *natrum* très-pur. Pline dit qu'on en diſtinguoit deux eſpeces; le plus pur s'appelloit *halmyraga*, & celui qui étoit mêlé de terre s'appelloit *agrium;* le premier venoit de Médie, & le ſecond de Thrace. *Voyez* NATRUM. Lorſqu'on le trouvoit à la ſurface de la terre ſous une forme concrete, ce ſel ſe nommoit auſſi *halmyrax.*

HALO, ſ. m. *(Phyſiq.)* météore qui paroît en forme d'anneau ou de cercle lumineux & de diverſes couleurs, autour du ſoleil, de la lune & des étoiles. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot eſt formé du grec ἁλως ou ἀλων, *area*, aire, ſurface.

Les phyſiciens regardent le *halo* comme un effet de la réfraction des rayons de lumiere qui paſſent par les véſicules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle ſe trouve dans notre athmoſphere. Ces rayons arrivent à l'œil du ſpectateur, après avoir ſouffert ſans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions; l'une à l'entrée, l'autre à leur ſortie; & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *halo. V.* RÉFRANGIBILITÉ, RÉFRACTION, & COULEUR.

On confirme cette explication en ajoutant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le ſoleil, on la voit, dans le moment qu'elle ſe briſe & ſe diſperſe en gouttes, former une eſpece d'*halo* ou d'arc-en-ciel repréſentant les mêmes couleurs que le véritable, avec cette différence que dans l'arc-en-ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *halo* il n'y a que réfraction. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Ces ſortes de couronnes ſont quelquefois blanches, & d'autres fois elles ont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel; tantôt on n'en voit qu'une, & tantôt on en voit pluſieurs qui ſont concentriques: Snellius dit qu'il en a vu ſix autour du ſoleil. Le diametre de celles qu'on a obſervées autour de Sirius & de Jupiter, n'a jamais été de plus de cinq degrés; celles de la lune vont depuis deux degrés juſqu'à quatre-vingt-dix de largeur. Le diametre de ces

couronnes varie pendant le temps qu'on obſerve le phénomene.

On peut produire artificiellement de ſemblables couronnes, en mettant, lorſqu'il fait froid, entre l'œil & une bougie allumée un pot plein d'eau chaude, dont la vapeur monte en haut: c'eſt pour cela que l'on apperçoit ſouvent ces anneaux dans les bains autour de la bougie.

Une autre maniere de repréſenter ce phénomene, c'eſt de pomper l'air d'une cloche de verre, & regardant à travers cette cloche la flamme d'une chandelle placée derriere la cloche: car auſſi-tôt que l'air ſe ſera raréfié juſqu'à un certain point, on ne manquera pas d'appercevoir un anneau autour de la flamme. On peut voir la même choſe, en faiſant rentrer dans un récipient l'air qui en avoit été pompé; car dès que cet air ſe trouvera avoir la même denſité, on verra paroître cet anneau avec diverſes couleurs. De même, lorſqu'on met deux verres objectifs de grands téleſcopes l'un ſur l'autre, la lumiere qui tombe deſſus paſſe à travers en quelques endroits, & ſe réfléchit des endroits voiſins; ce qui fait paroître divers anneaux colorés: c'eſt ce qu'on remarque encore, lorſqu'on fait de petites bulles d'air avec l'eau de ſavon; car on voit deſſus & à travers ces bulles de ſemblables anneaux colorés. Muſſchenbr. *Eſſai de phyſique.*

Voici les principales raiſons par leſquelles M. Muſſchenbroeck prouve que la cauſe des *halos* eſt dans notre athmoſphere. S'il y a une athmoſphere autour des aſtres précédens, il paroît impoſſible qu'elle ſoit de l'étendue qu'on obſerve dans les *halos*. Ces couronnes ne peuvent être apperçues que de peu de perſonnes à la fois, & rarement à une plus grande diſtance que deux ou trois lieues; elles diſparoiſſent auſſi tôt que le vent vient à ſouffler, quoiqu'elles continuent quelquefois lorſqu'il ne fait qu'un petit vent frais: mais dès qu'il augmente, elles ſe diſſipent. Perſonne ne les a jamais obſervées dans un temps tout-à-fait ſerein. Si le nuage flotte dans l'air, la couronne commence à diſparoître du côté où l'air devient plus net.

Les couronnes des *halos* ſont plus foibles que celles de l'arc-en-ciel. Dans les couronnes de *halo* que M. Newton vit en 1692, les couleurs ſe ſuivoient du centre vers la circonférence, de la maniere ſuivante. La couleur de l'anneau interne étoit bleue en-dedans, blanche au milieu, & rouge en dehors; la couleur interne du ſecond anneau étoit pourpre, enſuite bleue, puis verte, jaune, & d'un rouge pâle. La couleur interne du troiſieme anneau étoit d'un bleu pâle, & l'externe d'un rouge pâle. M. Huyghens a obſervé dans le contour extérieur un bleu pâle, & dans l'intérieur une couleur rouge. M. Muſſchenbroeck a vu pluſieurs couronnes dont la couleur interne étoit rouge; & d'autres obſervateurs ont encore indiqué diverſes variétés.

Ce phénomene n'arrive pas tous les jours: la raiſon principale eſt qu'il faut que les particules ſoient aſſez raréfiées pour donner paſſage aux rayons: car autrement elles forment des nuages épais qui ne tranſmettent pas la lumiere. Cependant les *halos* ſont plus fréquens qu'on ne le croit; on n'y fait pas attention, parce que l'on enviſage rarement le ſoleil pendant le jour. Mais les obſervateurs attentifs aſſurent que ce phénomene eſt fréquent. Depuis le premier de janvier juſqu'au premier de juin 1735, M. Muſſchenbroeck a vu à Utrecht ces couronnes environ vingt fois autour du ſoleil; & un autre phyſicien a obſervé le même phénomene plus de ſoixante fois en un an.

M. Fritſch vit le 11 avril 1729 autour du ſoleil un cercle qui avoit trois couleurs, dont l'externe étoit rouge, celle du milieu jaune, & l'interne blanche; & il ſe trouvoit éloigné du ſoleil de deux diametres de cet aſtre. On y remarquoit outre cela un cercle blanc parallele à l'horizon, qui paſſoit par le ſoleil: il y avoit encore deux autres demi-cercles blancs plus petits qui commençoient de chaque côté dans le ſoleil, & qui étoient placés au dedans du grand cercle.

On a tort de croire que les *halos* annoncent la pluie ou l'orage; ſouvent le lendemain & quelques autres jours après il fait un temps fort ſerein & fort calme. Ceux qui veulent approfondir davantage ce ſujet, peuvent recourir au traité poſthume de M. Huyghens, *de coronis*; à l'*Optique* de New-

ton, *liv. II, ch. iv*, & à l'*Eſſai de phyſique* de Muſſchenbroeck, d'où cet article eſt tiré par extrait. *(O)*

HALOA, ſ. f. *(Hiſtoire anc.)* fêtes qui ſe célébroient dans Athenes, au mois Poſideonis, à l'honneur de Cérès Haloade: c'étoit le temps où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR, ſ. m. *(Corderie.)* eſt une caverne de ſix ou ſept piés de hauteur, cinq à ſix de largeur, & neuf à dix de profondeur, ou bien quelque choſe d'équivalent; on expoſe autant qu'on peut le *haloir* au ſoleil du midi & à l'abri de la biſe.

A quatre piés au deſſus du foyer du *haloir*, on place des barreaux de bois qui traverſent le *haloir* d'un mur à l'autre, & qui y ſont aſſujettis: c'eſt ſur ces morceaux de bois qu'on étend le chanvre qu'on veut hâler, c'eſt-à-dire, faire ſécher, juſqu'à ce qu'il ſoit en état d'aller à la broie.

Tout étant ainſi diſpoſé, une femme attentive a ſoin d'entretenir perpétuellement ſous le chanvre un petit feu de chenevottes; de le retourner de temps en temps, pour qu'il ſe deſſeche par-tout également; & d'en remettre de nouveau à meſure qu'on ôte celui qui eſt aſſez ſec pour être porté à la broie.

HALONESE (LA), *Géog. anc.* petite iſle de la mer Egée, au couchant de Lemnos, & à l'orient de l'embouchure du golfe Therméen; il en eſt beaucoup queſtion dans les harangues d'Eſchine & de Démoſthene: elle eſt accompagnée de deux autres petites iſles, dont l'une eſt nommée *Piperi*, anciennement *Peparrhete*, & l'autre *Jura*. La *Haloneſe* s'appelle aujourd'hui *Lanis* ou *Pelagiſi*. Pline & Etienne le géographe parlent de deux autres petites iſles du même nom, mais différentes de la nôtre. *(D. J.)*

HALOSACHNE, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom donné par les anciens naturaliſtes à une eſpece de ſel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du ſoleil lui faiſoit prendre de la conſiſtance: il eſt, dit-on, ſous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache ſur des corps marins, ſous une forme plus ſolide. Ce ſel ne differe aucunement du ſel marin ordinaire. *Voyez* SEL MARIN. Les anciens ont auſſi nommé ce ſel, *parætonium* & *ſpuma maris*. (—)

HALOS ANTHOS, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom donné par les anciens naturaliſtes à une ſubſtance ſaline, tenace, viſqueuſe, graſſe & bitumineuſe, que l'on trouvoit nageante à la ſurface des eaux de quelques fontaines & rivieres. On dit qu'elle eſt ou jaunâtre, ou noirâtre, ou verdâtre, ou tirant ſur le bleu. Dioſcoride raconte que cette ſubſtance ſe trouvoit à la ſurface des eaux du Nil & de quelques lacs; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, graſſe, & d'une odeur fétide: il ajoute qu'elle étoit ſoluble dans l'huile; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules ſalines. *Voyez* Hill, *Hiſt. nat. des foſſiles*. Quelques auteurs ont cru que le *halos anthos* étoit la même choſe que le *ſperma ceti*, ou blanc de baleine. (—)

*HALOT, ſ. m. *(Chaſſe.)* trou dans les garennes, où le gibier ſe retire, & où les lapins font leurs petits: c'eſt delà que vient le mot *halotiere*. L'ordonnance veut que ceux qui auront détruit les *halots* ſoient punis comme voleurs.

HALOTECHNIE, ſ. f. *(Chym.)* on donne ce nom à une branche de la chymie, qui s'occupe de la nature, de la préparation, ou de la compoſition des différens ſels; on la nomme auſſi *Halurgie*: ce mot vient du grec ἅλς, *ſel*. *Voyez* SEL, NITRE, VITRIOL, *&c.*

HALPO, *ou* HALAPO, *(Géog.)* ville de l'Amérique dans la Nouvelle Eſpagne, dans la province de Tabaſco, & ſur la riviere de ce nom, à 3 lieues au deſſus d'Eſtapo; elle eſt paſſablement riche & habitée par des Indiens. *Longit. 273, 40; lat. 17, 48. (D. J.)*

*HALQUE, ſ. m. *(Botaniq.)* grand arbre épineux qui a la feuille du genievre, & qui porte une gomme ſi ſemblable au maſtic, qu'on s'en ſert pour l'adultérer: il croît en Lybie, en Numidie, & au quartier des Negres. Celui de Numidie eſt rayé de blanc, comme l'olivier ſauvage; celui de Lybie, d'azur; & celui du pays des Negres, de noir. On nomme celui-ci *ſangu*: on en fait des inſtrumens de muſique & des ouvrages de menuiſerie. On tranſporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'em-

ploie contre les maladies vénériennes. Marmol, *liv. VII, ch. j.*

HALSTEAD, *(Géogr.)* ville d'Angleterre, dans la province d'Eſſex, ſur la riviere de Colne, dont elle eſt traverſée. On y compte environ 600 maiſons & 4000 habitans, & l'on y trouve pluſieurs fabriques & manufactures de bayettes & autres étoffes, qui proſperent beaucoup. Elle renferme auſſi une très-bonne école gratuite & une maiſon de correction. *Long. 18, 20; lat. 51, 55. (D. G.)*

HALSTER, ſ. m. *(Commerce.)* meſure dont on ſe ſert pour les grains à Louvain, à Gand, & en quelques autres endroits des Pays-Bas. Huit *halſters* font le mudde, & vingt-ſept muddes le laſt. A Gand, le laſt de blé eſt de cinquante-ſix *halſters*, & celui d'avoine, de trente-huit. Douze *halſters* font le mudde, ou ſix ſacs; chaque ſac eſt de deux *halſters*. *Dict. de Commerce. (G)*

HALTE, ſ. f. (l'*h* s'aſpire) *en terme de Guerre*, ſignifie une *pauſe* que fait un corps de troupes dans la marche.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *halitus*, haleine; comme ſi on faiſoit *halte* pour prendre haleine: d'autres le font venir de *alto*, parce que dans les *haltes* on dreſſe les piques, *&c.*

Dans les lieux coupés & pleins de défilés, on eſt obligé de faire pluſieurs *haltes*; & l'on dit, par exemple, qu'une armée a fait *halte* pour ſe repoſer. *Chambers.*

Lorſqu'une troupe a fait une longue marche, & qu'on veut la faire paroître en ordre, on lui commande de faire *halte*, pour ſe remettre plus exactement en bataille, c'eſt-à-dire, pour redreſſer ſes rangs & ſes files. On lui fait faire auſſi *halte* pour ſe repoſer dans les longues marches.

Lorſque l'armée fait le campement, le général lui fait faire *halte* pendant qu'on trace ou qu'on marque le camp. *(Q)*

HALTEREN, *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter, ſur la Lippe. *Long. 24, 52; latit. 51, 42. (D. J.)*

HALTERES, ſ. f. pl. *(Gymn. médic.)* les *halteres* chez les Grecs étoient des maſſes peſantes de pierre, de plomb, ou d'autre métal, dont les anciens ſe ſervoient dans leurs exercices.

Il paroît qu'il y avoit deux ſortes d'*halteres*; les unes étoient des maſſes de plomb que les ſauteurs prenoient dans leurs mains pour s'aſſurer le corps & être plus fermes en ſautant; les autres étoient une eſpece de palet que l'on s'exerçoit à jeter.

Les *halteres*, ſelon Galien, ſe poſoient à terre, à environ trois piés & demi de diſtance les unes des autres; la perſonne qui vouloit s'exercer ſe plaçoit entre deux de ces maſſes, prenoit de la main droite celle qui étoit à ſa gauche, & de la gauche celle qui étoit à ſa droite, & les remettoit pluſieurs fois de ſuite à leur place, ſans bouger les piés de l'endroit où elle les avoit d'abord poſés. On employoit cet exercice pour la cure de pluſieurs maladies. Mercurial en parle dans ſon *Art gymnaſtique*; j'y renvoie le lecteur. *(D. J.)*

HALVA, *(Géog.)* petite ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur les bords du Cébu, à trois lieues de Fez, *Long. 13, 40; latit. 33, 30. (D. J.)*

HALUNTIUM, ou *ALUNTIUM*, *(Géog. anc.)* ville de Sicile: Cicéron nous dit qu'elle étoit ſituée ſur une hauteur, dont l'accès étoit difficile: Ptolomée la met près de l'embouchure du Chydas, au bord de la mer. M. de Liſle croit qu'elle étoit à peu près au même lieu où eſt aujourd'hui *San-Marcon.* Fazel eſtime que ſes ruines ſont à cinq cents pas du bourg de Philadelphie, & que le Chydas eſt à préſent nommé *Roſmarino. (D. J.)*.

HALWARD, *(Hiſt. de Suede.)* roi de Suede: après avoir ſoumis la Ruſſie, l'Eſthonie, la Finlande, la Courlande, il raſſembla toutes ſes forces pour conquérir le Danemarck; Roë, ſouverain de cette contrée, fut vaincu dans trois combats, & ne ſurvécut pas à ſa derniere défaite. Mais Helgon, ſon fils, vengea ſa mort, & ôta, d'un même coup, à *Halward*, la couronne & la vie, vers la fin du IIe. ſiecle. *(M. DE SACY.)*

HALY, *(Géogr.)* ville d'Afrique dans l'Arabie heureuſe, ſur les confins de l'Yémen, du côté de Hégias. *Long. 60; latit. 19, 40. (D. J.)*

HALYS, *(Géogr. anc.)* grande riviere de l'Aſie mineure. M. de Tournefort a remarqué que nos géographes font venir ce fleuve du

du côté du midi, au lieu qu'il coule du levant; ils ne sont excusables que sur ce qu'Hérodote a commis la même faute, *liv. I, c. lxxij;* cependant il y a long-temps qu'Arrien l'a relevée, lui qui avoit été sur les lieux par l'ordre de l'empereur Hadrien. Strabon, qui étoit de ce pays-là, décrit parfaitement le cours de l'*Halys*, *liv. XII, p. 646.* Ses sources, dit-il, sont dans la grande Cappadoce, près de la Pontique, d'où il porte ses eaux vers le couchant, & tire ensuite vers le nord, par la Galatie & par la Paphlagonie. Il a reçu son nom des terres salées au travers desquelles il passe, car tous ces quartiers-là sont pleins de sel fossile; on en trouve jusques sur les grands chemins & dans les terres labourables. La salure de l'*Halys* tire sur l'amertume. Paul Lucas, qui a parcouru quelques lieux le long de ce fleuve, ajoute qu'il est grossi dans son cours par la riviere de Chechenur, après quoi il arrose Osmangioux & Castamone, qui est presque à son embouchure dans la mer Noire. On croit que c'est sur ce fleuve que se donna entre Alliates & Cyanarée la bataille que fit finir la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, & la premiere qui ait été prédite par des Grecs, selon Pline, *liv. II, chap. xij:* son nom moderne est *Aytozu.* (*D. J.*)

HAM *ou* HAMM, en latin *Hammona*, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de la Marck, sur la Lippe, sujette au roi de Prusse, à trois milles de Soëst, à six lieues S. E. de Munster, dix-huit N. E. de Cologne. *Longit. 25, 28; lat. 51, 42.* (*D. J.*)

HAM *en Picardie*, (*Géog.*) *Hamum*, petite ville à quatre lieues de Noyon, sur la Somme, dans une plaine, avec châtellenie, vicomté, gouvernement, bailliage depuis Henri IV, une mairie établie en 1188, un château fort, bâti par Louis de Luxembourg, connu sous le nom de *connétable de Saint-Paul*, vers 1470. Les murs de la tour ont 36 piés d'épaisseur & 100 de diametre & de hauteur. *Ham* a trois paroisses & une abbaye de l'ordre de saint Augustin; c'étoit, au XI. siecle, une collégiale de chanoines. Baudry, évêque de Noyon, y établit des chanoines réguliers en 1108, & le pape Pascal l'érigea la même année en abbaye. Le clocher, la nef & le chœur de cette belle église furent brûlés par le feu du tonnerre, le 26 avril 1760.

Avant l'an 816, *Ham* étoit la capitale d'un pays appellé le *Hamois*, & a donné son nom à d'anciens seigneurs, dont Jean IV, le dernier, mourut sans postérité en 374.

Les Espagnols s'en emparerent après la funeste bataille de Saint-Quentin, en 1557; mais elle retourna à la France par le traité de Cateau-Cambresis: elle souffrit encore un siege durant la ligue en 1595. C'est la patrie du poëte Vadé, mort en 1757.

Près de *Ham*, à l'oueſt, est la terre de Saint-Simon, érigée en duché-pairie en 1655, en faveur de Clément de Saint-Simon, descendant de Matthieu de Rouvroi.

A une lieue & demie de *Ham*, près du village d'Annoi, on a découvert une mine de terre noire sulfureuse & inflammable d'elle-même; on la brûle, & les cendres servent à réchauffer les autres terres. *Long. 20, 44, 16; lat. 49, 44, 58.* (*C*)

* HAMA, s. m. (*Hist. anc.*) instrumens dont on se servoit à Rome dans les incendies, pour éteindre le feu; ils étoient déposés chez les gardes préposés à cet effet, comme les seaux chez nos commissaires: mais on ne sait si les *hama* étoient ou des crochets ou des seaux; le dernier est le plus vraisemblable.

HAMAC, s. m. (*l'h* s'aspire) lit suspendu, dont les Caraïbes, ainsi que plusieurs autres nations sauvages de l'Amérique équinoxiale, font usage. Quoique la forme des *hamacs* soit à peu près la même, il s'en voit cependant de plusieurs sortes, qui different soit par la matiere dont ils sont faits, soit par la variété du travail, ou par les ornemens dont ils sont susceptibles.

Les *hamacs* caraïbes sont estimés les meilleurs & les plus commodes; ils sont composés d'un grand morceau d'étoffe de coton, épaisse comme du drap, d'un tissu très-égal & fort serré, ayant la figure d'un quarré long portant environ huit à neuf piés de longueur sur cinq à six de largeur: il faut observer que cette largeur se trouve toujours disposée suivant la longueur du *hamac.* Tous les fils de l'étoffe sur les bords des deux longs côtés excedent la lisiere d'environ sept à huit pouces, & sont disposés

par écheveaux formant des especes de boucles, dans lesquelles sont passées de petites cordes de quatorze à dix-huit pouces de long, qu'on nomme *filet*, servant à faciliter l'extension & le développement du *hamac*. Toutes ces petites cordes sont réunies ensemble par l'une de leurs extrêmités, & forment une grosse bouche à chaque bout du *hamac:* c'est dans ces bouches qu'on passe les rabans ou grosses cordes qui servent à suspendre la machine au haut de la case ou aux branches d'un arbre. Les plus grands *hamacs* sont nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage;* deux personnes de différent sexe pouvant y coucher aisément. Les plus petits étant moins embarrassans, se portent à la guerre & dans les voyages. Quelques sauvages des bords de la riviere d'Orinoco font des *hamacs* d'écorce d'arbre, travaillés en réseau comme des filets de pêcheur.

Les créoles blancs & les européens habitans de l'Amérique, préferent les *hamacs* aux meilleurs lits; ils y sont plus au frais, ne craignent point la vermine, & n'ont besoin ni de matelas ni d'oreillers, non plus que de couvertures, les bords du *hamac* se recroisant l'un sur l'autre.

Dans les isles françoises il est fort ordinaire de voir au milieu des salles de compagnie un beau *hamac* de coton blanc ou chamarré de diverses couleurs, orné de réseaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme passe les journées entieres, & reçoit ses visites sans autre émotion que celle que peut occasioner un léger balancement qu'une jeune négresse entretient d'une main, étant occupée de l'autre à chasser les mouches qui pourroient incommoder sa maîtresse.

Les femmes de distinction, allant par la ville, se font ordinairement porter dans des *hamacs* suspendus par les bouts à un long bambou ou roseau creux & léger que deux negres portent sur leurs épaules; mais dans les voyages, au lieu d'un seul bambou, on fait usage d'un brancard porté par quatre forts esclaves.

Les Portugais du Brésil ajoutent au dessus du *hamac* une petite impériale, avec des rideaux qui les garantissent de la pluie & des ardeurs du soleil.

Sur les vaisseaux les matelots couchent dans des *hamacs* de grosse toile, communément nommés *branles*, qui different des précédens en ce qu'ils sont moins grands & garnis à leurs extrêmités de morceaux de bois un peu courbes, percés de plusieurs trous, au travers desquels passent les filets, de façon qu'ils sont un peu écartés les uns des autres, & par conséquent le *hamac* reste toujours suffisamment ouvert pour y recevoir une espece de matelas.

HAMACHATES, *(Hist. nat. Litholog.)* nom donné par les anciens naturalistes à une agate dans laquelle se trouvent des taches ou des veines rouges & de couleur de sang: quelques auteurs ont aussi donné ce nom au jaspe rouge. (—)

HAMADE. *Voyez* SAMEIDE.

HAMADRYADE, s. f. *(Mythol.)* nymphe de la fable; les *hamadryades* étoient des nymphes dont le destin dépendoit de certains arbres avec lesquels elles naissoient & mouroient; ce qui les distingue des dryades, dont la vie n'étoit point attachée aux arbres. C'étoit principalement avec les chênes que les *hamadryades* avoient cette union, comme l'indique leur nom, composé de ἅμα, *ensemble*, & δρῦς, un *chêne*.

Quoique ces nymphes ne pussent survivre à leurs arbres, elles n'en étoient pas cependant absolument inséparables; puisque, selon Homere, elles alloient par échappées sacrifier à Vénus dans les cavernes avec les satyres; &, selon Séneque, elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignerent quelquefois une extrême reconnoissance à ceux qui les garantirent de la mort; & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prieres qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent sévérement punis: Péribée l'éprouva bien, au rapport d'Apollonius de Rhodes.

Mais il vaut mieux lire la maniere dont Ovide depeint les complaintes & l'infortune de l'*hamadryade* que l'impie Eryfichton fit périr; elle vivoit dans un vieux chêne respectable, qui, dit-il, surpassoit autant tous les autres arbres que ceux-ci surpassent l'herbe & les roseaux. A peine Eryfichton lui eut-il porté un premier coup de hache,

qu'on l'entendit pouſſer des gémiſſemens, & qu'on en vit couler du ſang; le coup étant redoublé, l'*hamadryade* éleva ſortement ſa voix: « Je ſuis, dit-elle, une nymphe chérie » de Cérès, tu m'arraches la vie, mais j'au- » rai au moins en mourant la conſolation de » t'apprendre que je ſerai bientôt vengée »:

Editus è medio ſonus eſt cum robore talis:
Nympha ſub hoc ego ſum, Cereri gratiſſima, ligno,
Quæ tibi factorum pœnas inſtare tuorum
Vaticinor moriens, noſtri ſolatia lethi.
Métam. lib. viij, v. 763.

Les *hamadryades* ne doivent donc pas être cenſées immortelles, puiſqu'elles mouroient avec leurs arbres. Je ſais bien qu'Héſiode donne à leur vie une durée prodigieuſe dans un fragment cité par Plutarque, ſelon lequel, en prenant la ſupputation la plus modérée des mythologiſtes, la carriere des *hamadryades* s'étendoit juſqu'à 9720 ans; mais ce calcul fabuleux ne s'accorde guere avec la durée des arbres, de ceux-là même à qui Pline, *lib. XVI, c. xliv*, donne la plus longue vie.

Cependant il n'a pas été difficile aux païens d'imaginer l'exiſtence de ces ſortes de nymphes; car ils concevoient des ſentimens de vénération & de religion pour les arbres qu'ils croyoient être fort vieux, & dont la grandeur extraordinaire leur paroiſſoit un ſigne de longue durée. Il étoit ſimple de paſſer delà juſqu'à croire que de tels arbres étoient la demeure d'une divinité. Alors on en fit une idole naturelle; je veux dire, qu'on ſe perſuada que ſans le ſecours des conſécrations, qui faiſoient deſcendre dans les ſtatues la divinité à laquelle on les dédioit, une nymphe, une divinité, s'étoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Eryſichton coupa étoit vénéré pour ſa grandeur & pour ſa vieilleſſe. On l'ornoit comme un lieu ſacré; on y appendoit les témoignages du bon ſuccès de ſa dévotion, & les monumens d'un vœu exaucé. Ovide nous apprend tout cela:

Stabat in his ingens annoſo robore quercus
Una, nemus: vittæ mediam memoreſque tabellæ
Sertaque cingebant, voti argumenta potentis.

HAMAH *(Géogr.)* ville de Syrie, à laquelle le géographe Abulfeda donne 60d 45′ de longitude & 34d 45′ de latitude. Elle fut renverſée par un horrible tremblement de terre en 1157, & a été depuis rétablie. C'eſt la même que l'Apanée de Strabon ſur l'Oronte, fondée par Seleucus Nicanor, qui faiſoit nourrir 500 éléphans dans ſon territoire fertile. C'eſt ici que ſe donna ſous Aurélien la fameuſe bataille entre les Romains & Zénobie reine de Palmyre; on ſait qu'elle la perdit, & qu'elle fut menée priſonniere à Rome avec ſon fils. Ce qui reſte aujourd'hui de cette ville mérite encore quelques regards des curieux, au rapport de M. de la Roque, dans ſon *Voyage de Syrie*. Un pacha a le gouvernement de tout le canton. *(D. J.)*

HAMAMELIS, *(Botanique Jardin.)*

Caractere générique.

L'*hamamelis* a des fleurs mâles & des fleurs femelles ſur différens individus: les fleurs mâles ſont compoſées d'un calice de quatre feuilles, de quatre pétales étroits & recourbés, & de quatre étamines déliées, plus courtes que les pétales: les fleurs femelles ſont réunies au nombre de quatre dans une enveloppe commune formée de quatre feuilles; chacune de ces quatre fleurs eſt portée ſur un calice de quatre feuilles colorées: à l'onglet de chaque pétale eſt attaché un nectarium, & l'on trouve au centre un embryon ovale & velu, qui ſe change en une capſule de la même forme, aſſiſe dans l'enveloppe; cette capſule a deux cellules, dont chacune contient une ſemence oblongue, dure & luiſante.

Eſpece.

Hamamelis flor. virg. Hamamelis corylli folio. Ce petit arbriſſeau, naturel de l'Amérique ſeptentrionale, ne s'éleve guere qu'à deux ou trois piés, ſur une tige ligneuſe très-baſſe, qui ſe diviſe en pluſieurs branches divergentes. Les branches ſont garnies de feuilles auſſi larges & à peu près de la même forme que celles du noiſetier, mais d'un verd plus foncé, & feſtonnées plutôt que dentées: les fleurs naiſſent aux côtés des branches & ne paroiſſent qu'après la chûte des feuilles, quelquefois en octobre, quelquefois en décembre; elles ne ſont

d'aucune apparence. Le goût de la variété eſt le ſeul de qui l'*hamamelis* puiſſe attendre une place dans les jardins. On peut planter ce petit arbuſte ſur les devans des boſquets d'été : il aime une terre légere & fraîche ; l'air & l'ombre lui plaiſent également : il faut le placer de maniere qu'il ſoit paré du midi & du couchant ; expoſé au ſoleil, il ne fait que languir, & la pâleur de ſon feuillage indique aſſez ſon beſoin. On le multiplie aiſément par les marcottes qu'il faut faire en juillet ; la ſeconde automne elles ſeront très-bien enracinées.

Les ſemences ne levent jamais que la ſeconde année. Il faut les ſemer en avril dans des caiſſes emplies de terre légere & fraîche, qu'on mettra le premier hiver ſous une caiſſe à vitrage : au printemps on les plongera dans une couche tempérée & ombragée. L'année ſuivante, au mois de mars, on plantera les petits arbriſſeaux chacun dans un petit pot qu'on enterrera contre un mur au nord. Un an ou deux après cette premiere tranſplantation, on les enlevera avec la motte moulée par le pot, pour les placer au lieu de leur demeure. *(M. le baron de TSCHOUDI.)*

* HAMAMET, *(Géog.)* ville d'Afrique en Barbarie, ſur le golfe de même nom, à dix-ſept lieues de Tunis par terre. C'eſt une ville nouvelle, bâtie il y a environ 350 ans par un peuple mahométan, & les habitans en ſont fort pauvres. *Long. 28, 50 ; latit. 36, 35. (D. J.)*

* HAMANS, ſ. m. *(Manuf.)* toiles de coton, fines, blanches & ſerrées, dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures ſont de Bengale. La piece porte ſur une aune & un ſixieme de large, neuf aunes & demie de longueur.

HAMAXITUS, *(Géog. anc.)* ville de la Troade, dont parlent Xénophon, Thucydide, Pline & Strabon. Il y avoit près de cette ville une ſaline, où durant un certain temps de l'année le ſel ſe formoit de lui-même. *Hamaxitus* fut le premier établiſſement des Teucriens *(Teucri)*, peuple amené de Crete par Callinus, poëte élégiaque. *(D. J.)*

HAMAXOBIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. anc.)* peuples qui n'avoient point de maiſons, & qui vivoient dans des chariots. Ce mot eſt formé du grec ἁμαξα, *chariot*, & βίος, *vie*.

Les *Hamaxobiens*, qu'on appelloit auſſi *Hamaxobites*, étoient un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoit les parties méridionales de la Moſcovie, & qui ſe ſervoit d'une eſpece de tente de cuir dreſſée ſur des chariots, au lieu de maiſon, pour être toujours en état de changer de demeure, & de ſe mettre en voyage.

HAMBACH, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne dans le haut Palatinat, ſur le Wils, à deux lieues d'Amberg.

* HAMBELIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. mod.)* une des quatre ſectes anciennes du mahométiſme. *Hambel* ou *Hambeli*, dont elle a pris ſon nom, en a été le chef. Mais les opinions des hommes ont leur période, court ordinairement, à moins que la perſécution ne ſe charge de le prolonger. Il ne reſte à la ſecte *hambelienne* que quelques Arabes entêtés, dont le nombre ne tarderoit pas à s'accroître, ſi par quelques travers d'eſprit un muphti déterminoit le grand ſeigneur à proſcrire l'*hambélianiſme* ſous peine de la vie.

HAMBOURG, *(Géog.)* *Hamburgum*, grande & très-riche ville d'Allemagne, au cercle de Baſſe-Saxe, dans le duché de Holſtein, dont elle eſt indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne : vous trouverez toute ſon hiſtoire dans quantité d'écrivains, Lambecius, Zeyler, Hubner, & autres.

Il y a aujourd'hui dans cette ville un ſénat compoſé de quatre bourgue-meſtres & de vingt conſeillers, dont dix ſont gens lettrés, & dix négocians, de trois ſyndics, & un ſecretaire. La ville & le chapitre ſont de la confeſſion d'Ausbourg ; la magiſtrature de *Hambourg* a le libre gouvernement dans les affaires temporelles & ſpirituelles ; les rois de Danemarck ont fait tous leurs efforts pour s'emparer de cette ville, mais la protection des puiſſances voiſines la garantit de l'eſclavage.

Elle a autrefois tenu la premiere place entre les villes anſéatiques ; elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & ſa banque y a le plus haut crédit. Sa ſituation ſur l'Elbe, qui y fait

remonter de grands vaiſſeaux, lui eſt très-avantageuſe pour le trafic. Elle eſt à 14 lieues N. O. de Lunebourg, 15 S. O. de Lubek, 24 S. de Sleſwig, 22 N. E. de Brême, 170 N. O. de Vienne. *Longit.* ſuivant Caſſini, 27, 35, 30; *lat.* 52, 42.

Voici pluſieurs ſavans que *Hambourg* a produits, & qu'il faut connoître.

Gronovius *(Jean Frederic)* habile critique, naquit dans cette ville en 1611, & devint profeſſeur en belles lettres à Leyde, où il mourut en 1672. Il a donné quelques éditions d'anciens auteurs, des obſervations en trois livres, & un excellent traité des Seſterces; mais ſon fils Jacques Gronovius a effacé, ou, ſi l'on aime mieux, a encore augmenté ſa gloire.

Holſtenius *(Luc)*, garde de la bibliotheque du Vatican, étoit éclairé dans l'antiquité eccléſiaſtique & profane; il en a donné des preuves par des diſſertations exactes & judicieuſes; il a publié la vie de Pythagore par Porphyre, & celle de Porphyre. Il eſt mort à Rome en 1661, âgé de 65 ans.

Krantzius *(Albert)*, hiſtorien célebre pour ſon ſiecle; car il mourut en 1517, à l'âge d'environ 70 ans, après avoir compoſé de bons ouvrages latins ſur l'hiſtoire, imprimés pluſieurs fois depuis ſa mort; ſavoir 1°. une chronique de Danemarck, de Suede, & de Norwege; 2°. une hiſtoire de Saxe en treize livres; 3°. une hiſtoire des Vandales; 4°. un ouvrage intitulé *Metropolis*, qui contient en 14 livres l'hiſtoire écclésiaſtique de Saxe, de Weſtphalie, & de Jutland. Il eſt vrai que la réputation de Krantz a été fort maltraitée par quelques cenſeurs, & qu'on ne peut pas trop le juſtifier de grands plagiats.

Lambecius *(Pierre)*, paſſe ſans aucune accuſation de ce genre, pour un des ſavans hiſtoriographes d'Allemagne, comme le prouvent ſes ouvrages; j'entends les ſuivans: 1°. les *Origines Hamburgenſes* en 2 vol. imprimés à Hambourg *in*-4°. en 1652 & 1661: 2°. ſes *Lucubrationes Gellianæ*, Paris 1647, *in*-4°. 3°. *Animadverſiones ad codini origines Conſtantinopolitanas*, Paris, 1665, *in-fol.* elles ſont pleines d'érudition: 4°. le catalogue latin de la bibliotheque impériale en 8 vol. *in-fol.* Ce catalogue eſt par-tout accompagné d'un commentaire hiſtorique curieux, mais trop diffus; Lambecius mourut à Vienne en 1680, à 52 ans.

Placcius *(Vincent)*, mourut d'apoplexie en 1699 à 57 ans, a publié quantité d'écrits, dont vous trouverez la liſte dans Moréry & dans le P. Niceron, *tome I.* Le principal de ſes ouvrages latins eſt ſon recueil des anonymes & des pſeudonymes, *Hamb.* 1674, *in*-4°. *premiere édition*, & qui a enſuite été réimprimé plus complet par Mathias Dreyer en 1708, *in-fol.*

Rolfinck *(Guerner)*, en latin *Rolfincius*, élevé par Schelhamer ſon oncle, fut un médecin de réputation; mais entre beaucoup d'ouvrages qu'il a faits, & dont Lippenius ou Manget ont donné la liſte, les ſeuls qu'on achete encore, ſont ſes *Diſſertationes anatomicæ, Noribergæ*, 1656, *in*-4°. Il mourut à Jene, en 1673, âgé de 74 ans, & laiſſa pluſieurs écrits ſur la médecine qui ont vu le jour.

Wower *(Jean)*, eſt auteur d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé *de polymathia tractatio*, à Baſle, 1603, *in*-4°. Il a auſſi publié avec des notes, Pétrone, Apulée, Sidonius Apollinaris, & Minutius Felix. Il mourut gouverneur de Gottorp en 1612, âgé de 38 ans; il faut le diſtinguer de Jean Wower, ſon parent, ami de Lipſe, qui mourut à Anvers en 1635 à 69 ans. *(D. J.)*

HAMBU, *(Hiſt. nat. Botan.)* arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feuilles ſont vertes toute l'année, les fleurs jaunes ſans odeur, & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant ſur le gris & velue, & les rameaux cendrés. Les chevres & les brebis mangent les feuilles avec avidité; le bois n'eſt bon qu'à brûler. *Ephemerides naturæ curioſor. dec. II, amt. X, obſerv. xxxvj, page 78.*

HAMEAU, (l'*h* s'aſpire) *Géog.* aſſemblage de quelques maiſons ſans égliſe ni juriſdiction locale; le *hameau* dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg; il vient de *hamellus*, terme dont ſe ſont ſervis les auteurs de la baſſe latinité, & qui eſt un diminutif de *ham.* Ce mot de *ham*, qui ſignifie *maiſon, habitation*, ſe trouve en forme de terminaiſon dans un grand

nombre de noms propres géographiques, ſur-tout en Angleterre, où l'on voit Buckingham, Nottingham, Grandham, *&c.* & quoique pluſieurs de ces noms appartiennent aujourd'hui à des bourgs, à des villes, à des provinces, cela n'empêche pas que leur premiere origine n'ait été un *hameau;* de même en Allemagne, cette ſyllabe eſt changée ordinairement en *heim*, comme dans Manheim, Gemersheim, Hildeshcim, *&c.* & quelquefois en *hain.* Ce nom *ham* eſt reconnoiſſable non ſeulement dans le mot françois *hameau*, mais encore dans pluſieurs noms, comme *Eſtréham* vient d'*Oiſtréham* pour *Weſterham*, qui veut dire *demeure occidentale;* nom qui marque la ſituation de ce lieu, qui eſt au couchant de l'embouchure de l'Orne: en Normandie on change communément la ſyllabe *ham* en *hom*, comme le Hommet, Robehomme, Brethomme; ces deux derniers s'appellent en latin *Roberti villa*, *Britonica villa;* tel lieu qui n'étoit qu'un ſimple *hameau*, eſt devenu bourg ou ville, ſans changer de nom. Enfin, tous les grands empires ont commencé par des *hameaux;* & les puiſſances maritimes par des barques de pêcheurs. *(D. J.)*

HAMEÇON, ſ. m. *(Pêche.) Voy.* HAIN.

* HAMEÇON, *(Tour.)* c'eſt l'inſtrument plus connu ſous le nom d'*archet.*

* HAMEDES, ſ. f. *(Manuf.)* toile de coton blanche, claire & fine, de ſeize aunes de long, ſur trois quarts à cinq ſixiemes de large. Elle vient de Bengale.

* HAMEE, ſ. f. *(Art. milit.)* c'eſt le manche du griffon ou de l'écouvillon. *Voy.* HAMPE.

HAMÉIDE, ſ. f. *(terme de Blaſon.)* faſce de trois pieces alaiſées qui ne touchent point les bords de l'eau. *Haméides*, ſelon le pere Meneſtrier, ſont trois chantiers ou longues pieces de bois en forme de faſces alaiſées qui ſe mettent ſous les tonneaux qu'on nomme *hames*, aux Pays-bas; ce qui a fait le mot d'*haméides;* une famille de Flandres qui porte ces chantiers pour armoiries par alluſion à ſon nom, en ayant introduit l'uſage dans le blaſon. Il ajoute qu'*haméide* eſt encore une barriere dans ce pays-là, où les maiſons de bois traverſées ſe nomment *hames*, d'où vient le nom de *hameau*, à cauſe des maiſons de village bâties de cette ſorte, & des barrieres dont les chemins ſont fermés en Suiſſe & en Allemagne ſur les avenues de ces hameaux. D'autres croient qu'*haméide* vient de la maiſon de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une étoffe découpée en trois pieces en forme de faſce, qui en laiſſe voir une autre par ſes ouvertures, qui eſt d'une couleur différente & miſe au deſſous. On dit auſſi *hamade* & *hamaide. Dict. de Trevoux.*

HAMELBOURG, *Hamelburgum*, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Franconie, dans l'état de l'abbé de Fulde, ſur la Saale, à dix lieues S. E. de Fulde, & à trois milles de Schweinfurt; on y ſuit la religion catholique. *Long.* 27, 36; *lat.* 50, 10.

Hamelbourg eſt la patrie de Jean Froben, qui s'établit à Baſle, où il ſe fit une grande réputation par la beauté & l'exactitude de ſes éditions. Nous en parlerons *au mot* IMPRIMEUR. *(D. J.)*

HAMELN, *(Géog.)* ville forte d'Allemagne, dans la Baſſe-Saxe, au duché de Calemberg, à l'extrêmité du duché de Brunſwick, dont elle eſt une clef. Elle eſt agréablement ſituée au confluent de la riviere de Hamel avec le Weſer, à neuf lieues S. O. d'Hanover, ſeize N. E. de Paderborn, dix-ſept S. O. de Brunſwick. En 1542 elle embraſſa la confeſſion d'Auſbourg; c'eſt à un mille de cette ville que ſont les eaux de Pyrmond. *Long.* 27, 10; *latit.* 52, 13. *(D. J.)*

HAMER, *Hammaria*, *(Géog.)* petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. Elle étoit autrefois épiſcopale ſous la métropole de Drontheim, mais ſon évêché a été uni à celui d'Anſlo; elle eſt à 24 lieues N. E. d'Anſlo. *Long.* 28, 40; *latit.* 60, 30. *(D. J.)*

HAMILTON, *(Géog.)* ville de l'Ecoſſe méridionale, l'une des plus conſidérables de la province de Chydsdal, avec titre de duché, palais & parc. Elle eſt à trois lieues S. O. de Glaſcow, douze O. d'Edinbourg, cent-vingt N. O. de Londres. *Long.* 13, 45; *latit.* 55, 12. *(D. J.)*

HAMIZ-MÉTAGARA, *(Géog.)* ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Fez, remarquable par ſes jardins où l'on nourrit des vers à ſoie. *Long.* 13, 48; *lat.* 33, 36. *(D. J.)*

HAMLÉ, ſ. m. *(hiſt. d'Ethiopie)* nom de l'onzieme mois des Ethiopiens; il a 30 jours comme tous les autres; car l'année éthiopienne eſt la même que l'égyptienne, compoſée de douze mois, qui ſont 360 jours, & de cinq épagomenes ou jours, qui s'ajoutent après les douze mois dans les années communes, & dans les biſſextiles, on en ajoute ſix; le mois *hamlé* commence le 14 de juin. *(D. J.)*

HAMM, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans le comté de la Marck, ſur la Lippe.

HAMMA, *(Géog.)* riviere d'Allemagne; elle a ſa ſource dans la Baſſe-Saxe, au duché de Lunebourg, dans les bruyeres de Soltow; elle arroſe une liſiere de la principauté de Ferden, quelques endroits du duché de Bremen; & après s'être groſſie de divers ruiſſeaux, elle ſe décharge dans le Weſer. *(D. J.)*

HAMMA, *(Géog.)* ville d'Afrique au royaume de Tunis en Barbarie.

HAMMELBOURG, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Franconie, dépendante de la principauté de Fulde, ſur la Sala.

HAMMERSTEIN, *(Géogr.)* bailliage d'Allemagne, dans le cercle du Bas-Rhin, & dans les états de Treves: il eſt fort étendu, & comprend entr'autres la ſeigneurie d'Argenfels, dont les comtes de la Lys ſont inveſtis; & il tire ſon nom d'un ancien château dont les fortifications furent raſées l'an 1650.

On trouve en Pologne, dans la pomérélie, une petite ville de même nom. *(D. G.)*

HAMMITE, *(Hiſt. nat.)* pierre, *voyez* AMMITE *ou* AMMONITE.

HAMMON, *(Belles-Lettres.)* ſurnom donné à Jupiter, qui ſous ce titre étoit principalement adoré en Lybie, où il avoit un temple magnifique. Voici ce que Quinte-Curce, au *livre quatrieme de ſon hiſtoire*, nous apprend de la figure ſous laquelle Jupiter y étoit repréſenté. « Le dieu qu'on »adore dans ce temple, dit-il, eſt fait d'é»meraudes & d'autres pierres précieuſes; »& depuis la tête juſqu'au nombril, il reſ»ſemble à un belier. Quand on veut le con»ſulter, il eſt porté par quatre-vingts prê»tres dans une eſpece de gondole d'or, »d'où pendent des coupes d'argent; il eſt »ſuivi d'un grand nombre de femmes & de »filles qui chantent des hymnes en langue »du pays; & le dieu porté par ſes prêtres »les conduit en leur marquant par quelques »mouvemens où il veut aller ». Strabon dit qu'il rendoit ainſi ſes réponſes par des ſignes, c'eſt-à-dire par quelques mouvemens que les prêtres faiſoient faire à la ſtatue; mais ces prêtres expliquoient auſſi verbalement la volonté du dieu, comme il arriva lorſque Alexandre alla lui-même le conſulter. « Car »ce prince s'étant avancé dans le temple, »dit ſon hiſtorien, le plus ancien des ſacri»ficateurs l'appella ſon fils, en l'aſſurant »que Jupiter ſon pere lui donnoit ce nom, »& qu'il lui promettoit l'empire du monde». C'étoit bien de quoi flatter la vanité & l'ambition de ce conquérant; mais il penſa gâter tout le myſtere par une étourderie; car oubliant tout-à-coup ſa divine origine, il s'aviſa de demander à l'oracle, ſi les meurtriers de ſon pere avoient été punis; le prêtre ſe tira habilement de cet embarras. Ces ſacrificateurs avoient été pour lors corrompus par les largeſſes d'Alexandre pour ajuſter leurs réponſes à ſes deſirs; mais ils avoient témoigné plus d'intégrité dans une autre occaſion où ils étoient venus ſe plaindre à Sparte contre Lyſandre, qui à force de préſens avoit voulu tirer d'eux des réponſes favorables au deſſein qu'il méditoit de changer l'ordre de la ſucceſſion royale; & ſans doute ce dernier trait n'avoit pas peu contribué à accréditer leur oracle. *V.* ORACLES.

On n'eſt pas d'accord ſur l'étymologie du nom d'*Ammon*; quelques-uns le font venir du grec ἄμμος, *ſable*, parce que le temple de Jupiter *Hammon*, étoit ſitué dans les ſables brûlans de la Lybie. D'autres le dérivent de l'égyptien *anam*, belier; & d'autres veulent qu'*Hammon* ſignifie le *ſoleil*, & que les rayons de cet aſtre ſoient figurés par les cornes avec leſquelles on repréſentoit Jupiter. Car dans quelques médailles on trouve des têtes de Jupiter, c'eſt-à-dire, un viſage humain avec deux cornes de belier au deſſous des oreilles.

Corne d'Hammon, terme d'hiſtoire naturelle. Voyez CORNE. *(G)*

HAMONT, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de

Liege, à douze lieues N. O. de Maſtricht. *Longit. 23, 16; latit. 51, 17. (D. J.)*

HAMPE, ſ. f. (l'*h* s'aſpire) *dans l'artillerie*, eſt un long bâton qui ſert à emmancher quelque choſe, comme le refouloir, la lanterne, l'écouvillon, *&c.* Ce bâton eſt ordinairement de Frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle *bois de Biſcaye;* il a environ un pouce & demi de diametre : ſa longueur dépend des uſages auxquels il eſt deſtiné. *(Q)*

HAMPE, *(peinture) hampe de pinceau*, c'eſt le manche du pinceau : on écrit & prononce *hante du pinceau.*

On peut faire des *hampes* ou des *hantes* de toutes ſortes de bois : ceux dont on ſe ſert le plus ordinairement ſont l'ivoire, le fuſin, l'ébene, *&c.*

HAMPE, *(Chaſſe.)* c'eſt la poitrine du cerf.

HAMPTON-COURT, *Hamptoni-curia*, *(Géog.)* maiſon royale embellie par Guillaume III, & bâtie par le cardinal Wolſey, ſous le regne de Henri VIII; le payſage, le parterre, l'avenue & les parcs ſont d'une beauté admirable. Ce palais eſt dans le Mildleſex, ſur la tamiſe, à quatre lieues S. E. de Londres. On y voit les célebres cartons de Raphaël; ce grand peintre les fit à la requiſition de François I, pour ſa manufacture des Gobelins. *Long. 17, 15; lat. 51, 26. (D. J.)*

HAN, ſ. m. *(Comm.)* eſpece de caravanſerai que l'on trouve en quelques endroits du levant, où les voyageurs & les marchands peuvent ſe retirer avec leurs équipages.

En conſéquence des capitulations entre la France & la Porte ottomane, les François ont à Seyde, Alep, Alexandrie, & dans quelques autres échelles de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, & où ils ſont logés ſéparément des autres nations.

La différence du *han* & du caravanſerai ne conſiſte guere que dans la grandeur : ce dernier étant un vaſte bâtiment, & l'autre n'ayant que quelques petits appartemens qui ſont tous raſſemblés dans une eſpece de grange. *Voyez* CARAVANSERAI.

Les *hans* de Conſtantinople ſont de grands bâtimens qui reſſemblent aſſez aux cloîtres de nos monaſteres; ils ſont bâtis de pierre pour prévenir les accidens du feu aſſez ordinaires dans cette grande ville, dont la plupart des maiſons ne ſont que de bois. En dedans eſt une eſpece de cour quarrée avec une fontaine au milieu environnée d'un baſſin. Autour de cette cour ſont quantité d'arcades partagées en divers appartemens, toutes conſtruites de même. Au deſſus des arcades regnent des galeries ou corridors où aboutiſſent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du raiz-de-chauſſée ſervent de magaſins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en haut, où ils ſont néanmoins obligés de ſe fournir de meubles & d'uſtenſiles de cuiſine; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clefs la moitié ou le quart d'une piaſtre, pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un aſpre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même maniere les magaſins pour les marchandiſes. Tous les ſoirs ces *hans* ſont fermés d'une porte de fer. *Dictionnaire de Commerce. (G)*

HANAP, ſ. m. (l'*h* s'aſpire) *Commerce.* mot dont on ſe ſert dans les anciennes ordonnances, pour ſignifier une *taſſe.* Il ſe dit en général de toutes ſortes de vaſes. Les huiſſiers, quand ils goûtent les vins, doivent avoir le beau pot doré en une main, & le *hanap* en l'autre. *Page 124 de l'ancienne ordonnance.*

HANAU-LICHTENBERG, *(Géog.)* ſeigneurie des anciens comtes de Hanau-Muntzenberg, parvenue par mariage à la maiſon de Heſſe-Darmſtadt, & ſituée en partie dans l'empire d'Allemagne, en Suabe, & en partie dans le royaume de France, en Alſace. La portion qui eſt en Suabe, & pour laquelle le landgrave Darmſtadt paie un contingent modique à l'empire, renferme les bourgs de Lichtenau & de Wilſtadt, avec un aſſez bon nombre de villages. Et celle qui eſt en Alſace & releve de la France, comprend la ſeigneurie d'Ochſenſteim, avec les villes, bourgs & bailliages de Hatten, de Word, de Niederbrun, d'Ingweiler, de Pfaffenhoven, de Buſchweiler, de Brumat, d'Offendord, de Wolfisheim, de Wethofen, & pluſieurs autres lieux. *(D. G.)*

HANAU-

HANAU-MUNTZENBERG *(comté de)*, *(Géogr.)* état ſéculier & proteſtant de l'empire d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la Wétéravie, aux confins de l'archevêché de Mayence, de l'évêché de Fulde, des comtés de Rienek, d'Yſenbourg & de Solms, du landgraviat de Heſſe-Hombourg, & des territoires de Friedberg & de Francfort ſur-le-Mein. Il n'a que neuf milles de longueur ſur deux à peine de largeur; mais peu de terroirs égalent le ſien en fertilité. Le vin, le grain, les fruits & les légumes y abondent; le tabac s'y cultive avec ſuccès: il y a de bonnes mines d'argent & de cuivre, il y a du cobalt, du ſel & des forêts d'un très-grand rapport. On dit enfin que ce petit pays donnoit au dernier de ſes comtes particuliers, mort en 1736, un revenu annuel de paſſé 500 mille florins; auſſi eſt-il taxé par la matricule à 230 florins pour les mois romains, & à 160 rixdallers 25 $\frac{1}{4}$ creutzers pour la chambre impériale. Il renferme avec 96 bourgs & villages, & ſans y comprendre certains lieux qui n'en font pas entiérement partie, les villes de *Hanau*, (*) de Windecken, d'Ortenberg, de Steinau, de Schluchtern, de Babenhauſen, d'Aſſenheim, de Muntzenberg & de Gelnhauſen, & il ſe diviſe en treize bailliages.

Vers la fin du XII ſiecle, cet état exiſtoit déja ſous le titre de ſeigneurie immédiate de l'Empire: l'an 1429, il fut érigé en comté par l'empereur Sigiſmond. Dans le XVI ſiecle, on y introduiſit ſucceſſivement le luthéraniſme & le calviniſme, & celui-ci par préférence à celui-là. Dans le XVII ſiecle, la guerre de trente ans ayant mis ce pays-là aux abois, comme tant d'autres, la maiſon de Heſſe-Caſſel vint à ſon ſecours, & par un traité ſigné l'an 1643, elle s'en aſſura la poſſeſſion éventuelle; cette poſſeſſion s'eſt réaliſée en 1736, à l'époque de l'extinction des comtes de *Hanau-Muntzenberg*, & au moyen d'une forte ſomme d'argent livrée à la maiſon électorale de Saxe, pour lui faire abandonner l'expectative des fiefs impériaux de ce comté, qu'elle avoit obtenue de l'empereur Ferdinand II, l'an 1625. Des meſures particulieres priſes dans la maiſon de Heſſe-Caſſel, il y a près de vingt-ans, firent paſſer l'adminiſtration & la jouiſſance de ce pays, au prince fils ainé du landgrave aujourd'hui régnant. *(D. G.)*

* HANBALITE, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom d'une des quatre ſectes reconnues pour orthodoxes dans le muſulmaniſme; Ahmed Ebn Anbal qui naquit à Badget l'an 164 de l'hegire & 785 de la naiſſance de J. C. & qui y mourut l'an 241 de l'hegire ou 862 de la naiſſance de J. C. en a été le chef: il prétendoit que le grand prophete monteroit un jour ſur le trône de Dieu. Je ne crois pas que la vénération ait jamais été portée plus loin dans aucun ſyſtême de religion: voilà Dieu déplacé. Le reſte des muſulmans ſe récria contre cette idée, & la regarda comme une impiété. On ne ſera pas ſurpris que cette héréſie ait fait grand bruit. Il ne paroît pas que cette ſecte ſoit la même que celle des Hambeliens, malgré la reſſemblance des noms. *V.* HAMBELIENS.

HANCHE, ſ. f. (l'*h* s'aſpire) *Anatom.* partie du corps qui eſt entre les dernieres côtes & les cuiſſes.

Les *hanches* conſiſtent en trois os joints enſemble, qui, à meſure que l'homme avance en âge, deviennent ſecs, durs, & oſſeux; de ſorte que dans les adultes ces trois os ſemblent n'en faire qu'un ſeul.

Les deux os des *hanches* & anciennement os innominés, ſont unis enſemble antérieurement, par une eſpece de ſymphiſe cartilagineuſe, & poſtérieurement aux deux côtés de l'os ſacrum; de façon qu'ils repréſentent un baſſin. *Voyez* BASSIN.

Chacun d'eux n'eſt qu'une ſeule piece dans l'âge parfait, quoique dans les jeunes ſujets il ſoit compoſé de trois, l'ilium, l'iſchion, & le pubis. *Voyez* ILIUM, *&c.*

Les parties formées par ces trois pieces ſont la cavité cotyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'iſchion & le pubis, la grande échancrure iſchiatique formée par l'os ilium & l'iſchion, une éminence ou protubérance oblique au deſſus de la cavité cotyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure ſur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os

(*) *Hanau*, ſa capitale qui avoit autrefois une imprimerie célebre, eſt ſituée dans une vaſte plaine, ſur la riviere de Kuenh, à deux milles E. de Francfort, trois N. E. de Darnuſtad. *Long.* 26. 35; *lat.* 49. 58.

pubis & l'os iſchion. *Voyez* COTYLOÏDE. *(L)*

HANCHES, *(Manege & Maréchall.)* parties de l'arriere-main du cheval, dont, ſoit eu égard au traitement, ſoit eu égard au maniement de l'animal, il paroît que l'on n'a pas eu des notions exactes.

Les *hanches* réſultent proprement des os des iſles; on a donc eu tort d'en fixer l'étendue depuis le haut ou le ſommet des flancs juſqu'au graſſet; car dès-lors on a pris deux parties pour une ſeule; & l'on a confondu celles dont il s'agit avec la cuiſſe qui eſt inconteſtablement formée par le fémur. Cette erreur en a produit une autre non moins groſſiere, puiſque l'on a donné le nom de *cuiſſe* à la portion qui devoit porter celui de *jambe*, & que le tibia compoſe. *Voyez* EFFORTS.

L'extrêmité ſupérieure de l'arriere-main ainſi fauſſement enviſagée, on a penſé que dès qu'il y avoit trop ou trop peu de diſtance des reins à l'origine de la queue, ou à l'endroit qui termine la croupe, les *hanches* n'étoient pas proportionnées au corps, & qu'elles étoient trop longues ou trop courtes. Quoique l'œil éclairé qui compare cette diſtance avec l'étendue des parties qui précedent cette même extrêmité, puiſſe en reconnoître aiſément les défauts, quelques auteurs ſe ſont perſuadés de pouvoir en juger par la poſition du jarret; dans le cas où la diſtance eſt trop conſidérable, ils ont prétendu que la ſaillie en doit être trop en arriere, & dans celui où elle eſt trop raccourcie, ils nous ont donné pour maxime qu'il doit tomber trop à plomb. Comment admettre une ſemblable regle, & y déférer, lorſque l'on fait attention que le port & la ſituation de cette portion de l'extrêmité poſtérieure varient conſéquemment à la multitude innombrable des attitudes différentes du cheval, qui tantôt ſe campe d'une façon & tantôt d'une autre, & qui dans ſa marche peut être plus ou moins aſſis, plus ou moins enſemble? Il eſt néanmoins vrai que de la forme peu meſurée du fémur, du tibia, & même du cavon, dépend la poſition plus ou moins perpendiculaire ou plus ou moins oblique du jarret; mais les *hanches* proprement dites ne ſauroient y donner lieu. S'il s'agiſſoit de fixer les proportions que doit avoir l'eſpace qu'on leur a très-mal-à-propos aſſigné, nous établirions comme un principe sûr, que deux lignes tirées dans un cheval vu de profil, l'une depuis la portion la plus éminente de la croupe juſqu'au graſſet; l'autre depuis la ſommité de l'os des *hanches* ou de l'os iléon juſqu'à la pointe de la feſſe, doivent être égales en longueur à deux lignes qui ſeroient tirées du graſſet au deſſous de la partie ſaillante & latérale externe du jarret, & de cette partie ſaillante perpendiculairement à terre.

Dès que les *hanches* ſont réellement un compoſé de pluſieurs os unis par ſymphiſe, c'eſt en ignorer & en méconnoître totalement la diſpoſition méchanique, que de leur attribuer la faculté d'être mues. Le jeu, les reſſorts de l'arriere-main dérivent eſſentiellement de la flexibilité & de la mobilité des vertebres lombaires, qui tiennent toute la liberté de la propre configuration. En partant de cette vérité conſtante & dont on eſt pleinement convaincu par la ſeule inſpection du mouvement progreſſif de l'animal, puiſqu'au moment où ſes piés de derriere avancent ſous lui & répondent à la ligne de direction de ſon centre de gravité, la flexion & la courbure de ſes reins ſont très-apparentes, il eſt facile de concevoir que dans la circonſtance de la diſtance trop longue des parties qui limitent antérieurement & poſtérieurement l'extrêmité ſupérieure dont nous avons parlé, ces mêmes piés, lors du pli des vertebres & des articulations des colonnes, outre-paſſeront néceſſairement dans leurs portées la piſte de ceux de devant, & conſtitueront à chaque pas l'animal dans un degré véritable d'inſtabilité, & conſéquemment de foibleſſe. Cette conſidération a ſans doute engagé Soleyſel à regarder des chevaux ainſi conformés comme des chevaux excellens dans les montagnes. L'élévation du terrein s'oppoſe en effet au port de leurs piés trop en avant; & la facilité naturelle qu'ils ont à s'aſſeoir aſſurant celle de la percuſſion, le devant eſt chaſſé & relevé avec véhémence: mais auſſi dans la deſcente, il faut convenir qu'ils ſouffrent infiniment, non par la peine qu'ils ont à plier les jarrets, ainſi que l'a ſoutenu cet auteur, mais parce qu'ils ſont à chaque inſtant prêts à s'acculer.

Du défaut opposé naît l'impossibilité de baisser le derriere, dont la roideur se montre constamment; la courbure des vertebres n'opérant en quelque sorte qu'un mouvement obscur, & la situation perpendiculaire des colonnes dans leur appui haussant & relevant toujours la croupe.

Le cheval est réputé avoir les *hanches* hautes, lorsque les iléons paroissent à l'extérieur; il est appellé *cornu*, lorsque la graisse & son embonpoint ne peuvent en dérober l'extrême saillie: il est dit *éhanché* ou *épointé*, dans le cas où ces os n'atteignent pas une hauteur égale. *Voyez* ÉHANCHÉ, ÉPOINTÉ. Si le cheval se berce en marchant, ce qui provient de la foiblesse de ses reins, nous disons encore qu'il a des *hanches* flottantes. Après un effort dans les reins, le derriere est à peine susceptible de mouvemens; l'action progressive est d'une lenteur extrême, & n'a lieu que par l'action des colonnes; les *hanches* sont trainantes; le tride, l'agilité, la vivacité des *hanches*, qualités communes au cheval d'Espagne, dépendent de la juste proportion des parties, de la vigueur de l'animal, de la force de ses reins, ainsi que de celles des agens qui meuvent le derriere.

Assoupir, assurer, affermir, baisser, faire plier, travailler, assujettir les hanches, &c. ces expressions usitées dans les maneges, prises dans le véritable sens & dans leur signification propre, ne doivent donc présenter à l'esprit que l'idée que lui offriroit l'emploi de ces mêmes verbes régissant & précédant ces mots, *le derriere, l'arriere-main, ou la croupe.*

Cette extrêmité dans l'animal, chargée des principaux efforts qui peuvent opérer le transport de la masse en avant, & soutenir celui de cette même masse en arriere, a nécessairement besoin d'être sollicitée insensiblement & par degré, comme toutes les autres parties mobiles de la machine, aux mouvemens dont la répétition & l'habitude doivent lui faciliter les actions qui lui sont permises: tout cheval qui n'en a pas acquis la liberté & l'aisance, est totalement incapable de la distribution proportionnée de ses forces, du rejet mesuré, du contre-balancement exact du poids de son corps sur les parties postérieures, & d'une union qui seule peut le rendre agréable à la main, alléger son devant, assurer sa marche, & maintenir le derriere dans une situation où toutes percussions s'effectuent, pour ainsi dire, sans travail & sans peine. *Voyez* UNION.

Observer les *hanches*, faire observer les *hanches*. *V.* FUIR LES TALONS, ÉLARGIR.

HANCHE, (l'*h* s'aspire) *Marine.* c'est la partie du vaisseau qui paroît en dehors depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse; ou bien c'est la partie du bordage qui approche de l'arcasse, au dessous des banseilles ou galeries qui sont sous les flancs. *Voyez Pl. I, Marine*, un vaisseau vu par le côté. (*Z*)

HANCHON, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau de proie du Bresil, qui par son plumage, sa grandeur & sa figure, ressemble beaucoup au busard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou se joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Bresil regardent la ratissure des ongles & du bec de cet oiseau comme un des plus excellens contre-poisons, & ils prétendent que ses plumes, sa chair, & ses os guérissent beaucoup de maladies. *Voyez* Redi, *observ. sur diverses choses naturelles.*

HANGARD, HANGARS, s. m. (l'*h* s'aspire) *Gramm.* ce sont de longs appentis avec des toits inclinés, que l'on établit dans les arsenaux & atteliers de construction, sous lesquels on met à couvert & on range les bois de construction, les affûts de canon, *&c.*

Les *hangards* servent encore de remise pour les équipages; à certains artistes, d'atteliers amovibles; & à une infinité d'autres usages.

HANGIAR, (*Milice des Turcs.*) Les Turcs appellent ainsi une espece de poignard à la façon des nôtres, que les janissaires & les blignons portent à Constantinople, & qu'ils passent à travers de leur écharpe.

HANGO *ou* HANGO-UDD, (*Géogr.*) langue de terre de la Finlande Suédoise, au voisinage d'Ekenas, & remarquable tant par la bonté de son port que par le péage que l'on y paie, & par le combat qu'il y eut à sa hauteur en 1714, entre la flotte de Russie & celle de Suede. (*D. G.*)

* HANIFITT, ſ. m. & f. *(Hiſt. mod.)* nom d'une ſecte mahométane ; les Turcs s'en ſervent pour déſigner l'orthodoxie.

* HANLU, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom du dix-ſeptieme mois des Chinois ; il répond à notre mois de novembre. Le mot *hanlu* ſignifie *froide roſée :* c'en eſt la ſaiſon.

HANNEBANE, *(Mat. méd.)* *Voyez* JUSQUIAME.

HANNETON, ſ. m. (l'*h* s'aſpire) *Hiſt. nat. inſect.* inſecte de la claſſe des ſcarabées, *ſcarabeus arboreus vulgaris*, Mouff. Rai. C'eſt un des grands ſcarabées ; il a la tête, la poitrine & les enveloppes des ailes de couleur brune rouſsâtre ; la poitrine eſt velue ; chacune des enveloppes des ailes a quatre ſtries ; l'anus eſt pointu & recourbé en bas ; le ventre a une couleur brune avec des taches blanches ſur les côtés, la levre ſupérieure eſt obtuſe. *Linæi fauna ſuæcica.*

M. Rœſel, dans ſon *amuſement phyſique ſur les inſectes*, diſtingue deux ſortes de *hannetons* par la couleur d'une plaque qu'ils ont ſur le cou, & qui eſt rouge ſur les uns & noire ſur les autres, & par la pointe de la partie poſtérieure de leur corps, qui eſt mince & courte dans les *hannetons* à plaque rouge, & plus longue & plus groſſe dans les autres. On reconnoît aiſément le ſexe de ces inſectes ; ils ont une houppe feuilletée à l'extrémité des antennes, qui eſt plus longue dans les mâles que dans les femelles ; ils déplient tous cette houppe, lorſqu'ils prennent leur eſſor. Les antennes ſont repliées ſur les yeux qui ſont noirs. Il y a au bas de la bouche deux autres antennes petites & pointues ; ils ont ſur les côtés du ventre des taches blanches triangulaires, qui les diſtinguent des autres eſpeces de *hannetons*. Les deux jambes de devant ſont les plus courtes ; la partie moyenne eſt large, forte, tranchante, & garnie de deux ou trois pointes : cette partie leur ſert à creuſer dans la terre, quelque dure qu'elle puiſſe être. Les ſix jambes ſont terminées par deux crochets qui ſoutiennent cet inſecte contre les ſurfaces verticales.

L'accouplement des *hannetons* dure long-temps ; dès que la femelle eſt fécondée, elle creuſe un trou en terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pié ; elle y dépoſe des œufs oblongs, de couleur jaune claire, qui ſont placés les uns à côté des autres : après la ponte, la femelle ſort de ſon trou & ſe nourrit pendant quelque temps de feuilles d'arbres. M. Rœſel préſume qu'il n'y a qu'une ponte ; il enferma dans de grands vaſes couverts de crêpe & à moitié remplis de gazon, un grand nombre de *hannetons* qui venoient de s'accoupler ; après quinze jours il trouva pluſieurs centaines d'œufs dans quelques-uns des vaſes ; il mit les autres dans une cave ſans les ouvrir.

A la fin de l'été l'un des vaſes fut ouvert, & il s'y trouva de petits vers au lieu d'œufs ; on mit du gazon frais dans le vaſe, & on le tint expoſé à l'air. Ces vers prirent beaucoup d'accroiſſement pendant l'automne ; au commencement de l'hiver on les remit à la cave, on les en retira au mois de mai ; ils étoient alors ſi forts, qu'il falloit leur donner ſouvent du gazon frais, & bientôt on fut obligé de les mettre ſur des pots où on avoit fait lever des pois, des lentilles, & de la laitue, pour ne les pas laiſſer manquer de nourriture : malgré toutes ces précautions, il en périt beaucoup pendant la ſeconde & la troiſieme année.

A trois ans, ces vers ont au moins un pouce & demi de longueur, lorſqu'ils s'étendent ; ordinairement ils ſont un peu recoquillés ; ils ont une couleur blanche jaunâtre ; le deſſous du corps eſt uni, & le deſſus eſt rond & voûté. Chacun de ces vers a douze ſegmens, ſans compter la tête ; le dernier, qui eſt le plus grand, a une couleur griſe violette, qui vient de celle des excrémens qu'il renferme, & que l'on voit à travers de chaque côté du corps. Par-deſſus tous les ſegmens s'étend une eſpece de languette ou de bourrelet, dans lequel on apperçoit neuf pointes à miroir, qui ſont autant de trous par leſquels le ver reſpire ; il a ſix jambes d'une couleur rougeâtre, trois de chaque côté, ſous les trois premiers ſegmens. La tête eſt grande, applatie, arrondie, & d'une couleur brune jaunâtre & luiſante ; elle a en devant une pince brune, obtuſe & dentelée à ſes extrémités, & une levre entre les deux pieces de la pince ; il n'arrive guere que ce ver ſorte de la terre ; lorſqu'on l'en tire en la fouillant, il y rentre auſſi-tôt, ſoit pour

fuir les oiſeaux dont il deviendroit la proie, ſoit pour éviter les rayons du ſoleil.

Ce ver change de peau au moins une fois l'an ; lorſqu'elle devient trop étroite, il fait une petite loge de terre dans laquelle il ſe dépouille ; on a donné à cette loge le nom de *pillule*, parce qu'elle eſt ronde & dure, & on a appellé *ſcarabées pillulaires* pluſieurs eſpeces de ſcarabées dont les vers forment de pareilles loges ; celui-ci après avoir quitté ſa peau, ſort de ſa loge pour chercher ſa nourriture près de la ſurface de la terre ; mais dès qu'il gele, il deſcend plus bas pour ſe mettre à l'abri du froid.

Ce n'eſt qu'à la fin de la quatrieme année que ce ver ſe métamorphoſe ; dans l'automne il s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une braſſe de profondeur, & il ſe fait une loge qu'il rend liſſe & unie ; enſuite il ſe raccourcit & ſe gonfle ; avant la fin de l'automne, il quitte ſa derniere peau de ver, pour prendre la forme de chryſalide ; elle commence par être de couleur jaunâtre, enſuite elle eſt jaune & devient rouge : on y reconnoît le *hanneton* qui en doit ſortir.

A la fin de janvier ou au commencement de février, cette chryſalide devient un *hanneton* qui eſt d'abord de couleur blanche ou jaunâtre ; il ne prend toute ſa conſiſtance & ſa vraie couleur qu'au bout de dix ou douze jours ; mais il reſte encore en terre pendant deux ou trois mois. Il ne la quitte que dans le mois de mai, plutôt ou plus tard, ſelon la température de l'air ; alors on voit les *hannetons* ſortir de terre, principalement les ſoirs, ou au moins on apperçoit leurs trous dans les ſentiers qui ſont durcis par la ſéchereſſe.

Le froid fait mourir en terre les jeunes *hannetons* ; ainſi lorſque le mois de mai ne leur eſt pas favorable, le plus grand nombre périt, & il n'en reſte que peu ; ils ne mettent en terre qu'un petit nombre d'œufs ; & par conſéquent il n'y a encore qu'un petit nombre de *hannetons* quatre ans après, lorſque le produit de ces œufs ſort de terre. Au contraire, le mois de mai étant chaud, les *hannetons* ſont en grand nombre, & concourent tous à la production d'une nombreuſe poſtérité, qui paroît au bout de quatre ans. M. Ræſel aſſure que les deux ſortes de *hannetons* dont il a fait mention dominent ſucceſſivement l'une ſur l'autre pour le nombre d'une année à l'autre, & que les obſervations dont nous venons de donner le précis, l'ont mis en état de prédire quelle ſorte de *hanneton* dominera, & ſi ces inſectes ſeront en grand ou en petit nombre. *Extrait de l'amuſement phyſique ſur les inſectes, par* Auguſte Jean Ræſel, peintre en miniature, *in-4°. à Nuremberg. (I)*

HANNETON, ſubſt. f. (l'*h* s'aſpire) *Boutonniers-Frangiers : ſoucis de hanneton*, eſpece de frange à houppette, qui imite les cornes houppées de l'inſecte de ce nom. Ce ſont les frangiers qui fabriquent les ſoucis de *hanneton*.

HANNON, *(Hiſt. ſacr.)* roi des Ammonites, fit couper la barbe & les habits des ambaſſadeurs de David, qu'il ſuppoſa n'être que des eſpions. Cet outrage ne reſta point impuni. David marcha contre lui ; & après l'avoir vaincu, il le fit mourir. *(T—N.)*

HANNON, *(Hiſt. anc. Hiſt. des Carthaginois.)* général des Carthaginois, après avoir contribué par ſon courage & ſes talens à l'agrandiſſement de ſa patrie, eut l'ambition d'en être le tyran. Le ſénat ſeul pouvoit être un obſtacle à ſes deſſeins, il réſolut de l'exterminer. Ses richeſſes immenſes lui ſervirent pour acheter des complices. Le jour du mariage de ſa fille fut deſtiné à l'exécution de ce crime : les grands préparatifs qu'il fit ſous prétexte de cette ſolemnité, en voilerent le véritable motif. Un magnifique feſtin fut préparé pour le peuple, ſous les portiques de la ville : il en fit préparer un autre dans ſa maiſon pour les ſénateurs, à qui il deſtinoit des liqueurs empoiſonnées. Quelques-uns de ſes complices preſſés par leurs remords, découvrirent ſa trahiſon. Les magiſtrats qui redoutoient ſa puiſſance, eurent la modération de ne point le punir ; & feignant d'ignorer ſes deſſeins impies, ils ſe bornerent à réprimer par un édit le luxe des feſtins nuptiaux.

Hannon devenu plus audacieux par l'impunité, perſiſta à vouloir tout enfreindre. Voyant qu'il étoit craint, il oſa tout tenter. Ses prodigalités répandues à deſſein, corrompent la fidélité des eſclaves qui jurent de faire périr leurs maîtres par le fer &

le poiſon : vingt mille qu'il avoit armés, ſe retirerent avec lui dans une fortereſſe dont il avoit eu l'adreſſe de ſe ſaiſir. Tous les brigands qui eſpéroient d'y trouver l'impunité de leurs crimes, lui formerent une armée. Il ſollicite tous les rois Africains à s'aſſocier à ſon entrepriſe, en leur promettant les dépouilles de la plus riche ville du monde. Les Carthaginois prévinrent ces alliances; & ſans lui donner le temps de ſe fortifier, ils l'aſſiégerent & le forcerent de ſe rendre. Ces républicains étoient atroces dans les ſupplices des criminels. Après avoir fait couler ſon ſang ſous les verges, ils lui creverent les yeux, lui rompirent les bras & les cuiſſes, & voulant que toutes les parties de ſon corps euſſent part aux tourmens, chaque membre éprouva un ſupplice particulier. Ses enfans & toute ſa famille furent enveloppés dans ſa punition; toute ſa race fut éteinte, comme ſi l'on eût craint que d'une ſource ſi corrompue il ne ſortît quelques ruiſſeaux empoiſonnés. (*T—N.*)

HANNON, (*Hiſt. des Carthaginois.*) célebre par ſa haine contre Annibal, & par ſon oppoſition à la faction Barcine, ſortoit d'une des plus illuſtres maiſons de Carthage. Il fut chargé du commandement de la flotte qui fut diſperſée par le conſul Luctatius, près des iſles Egates. Ce mauvais ſuccès n'empêcha point de le mettre à la tête des troupes qu'on envoya contre les mercenaires. Il marcha vers Utique aſſiégée par les rebelles qu'il défit; mais il ne ſut pas profiter de ſa victoire; & enivré de ſa proſpérité, il ne ſe précautionna point contre une nouvelle attaque. Ses ſoldats occupés à piller, furent aſſaillis par les mercenaires qui ſe rendirent maîtres de ſon camp. Les Carthaginois lui ſubſtituerent Amilcar dans le commandement, à qui dans la ſuite il fut encore donné pour collegue; il eut part à la gloire d'avoir éteint une ſédition qui avoit menacé Carthage d'une prochaine deſtruction.

Quoique *Hannon* fût revêtu du commandement des armées, il étoit plus propre aux affaires qu'à la guerre. Ses inclinations pacifiques le mirent à la tête de ceux qui s'oppoſoient à la faction Barcine, décidée pour la guerre. N'ayant pu déterminer le ſénat à la paix, il eut la prévoyance de dire : *je crains que cette étincelle n'allume un grand incendie.* Il employa l'intrigue & le crédit pour faire exclure Annibal du commandement, ſous prétexte de ſa jeuneſſe & de l'impétuoſité de ſon caractere. Son oppoſition fut ſtérile, & au lieu de ſe borner à des remontrances dont l'événement juſtifia la ſageſſe, il traverſa ouvertement les deſſeins du général. Après la journée de Canne, Annibal envoya demander à Carthage, des proviſions & des troupes: *Hannon* profita de cette demande pour affoiblir la gloire du vainqueur. « Il a diſperſé, diſoit-il, les armées romaines & il ſollicite un renfort, que demanderoit-il, s'il avoit été vaincu? Il ſe vante de s'être emparé du camp ennemi & de leurs proviſions, il demande des vivres, & que demanderoit-il, s'il avoit perdu ſon camp »? Ce fut par ces ſophiſmes qu'il tâcha d'obſcurcir l'éclat des victoires de ſon rival, dont il devoit être l'admirateur. Quoiqu'il fût véritablement citoyen, il prépara la ruine de ſa patrie, en refuſant de concourir aux deſſeins du héros qui ſeul pouvoit la défendre. (*T—N.*)

HANNON, (*Hiſt. des Carthaginois.*) célebre navigateur, fut chargé par le ſénat de Carthage, de faire le tour de l'Afrique & de découvrir de nouvelles terres dont les productions puſſent devenir un objet de commerce; l'hiſtoire de ſes voyages paroît fabuleuſe. Tout ce qu'il raconte de l'iſle Atlantide eſt une exagération qui ne peut ſouffrir l'examen de la critique : quelques ſavans ont prétendu qu'étant entré dans l'Océan par le détroit de Gibraltar, il pénétra juſqu'aux extrémités de l'Arabie, & que ce fut le défaut de vivres qui l'empêcha de pouſſer plus loin ſes découvertes.

L'hiſtoire de Carthage fait encore mention d'un général nommé HANNON qui fut aſſocié à Bomilcar, dans le commandement de l'armée qu'on leva pour s'oppoſer aux progrès d'Agatocle. Il combattit à la tête de la cohorte ſacrée, troupe intrépide qui ſoutint avec fermeté le choc des Siciliens; ſa réſiſtance fut inutile. *Hannon* accablé d'un déluge de pierres & percé de coups, perdit la vie, & ſa mort fut ſuivie de la déroute de ſon armée. (*T—N.*)

HANNUYE, *(Géog.)* petite ville des Pays-bas autrichiens, dans le Brabant, ſur la Chête, à quatre lieues de Tillemont, huit S. E. de Louvain. *Long.* 22, 45; *latit.* 50, 40. *(D. J.)*

HANOE, *(Géog.)* iſle de Suede dans la mer Baltique, à quatre lieues de Carlſcron.

HANOVER, LE PAYS DE *(Géog.)* Il ne comprenoit d'abord que le comté de Lawenrode; il contient encore aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lawenbourg, de Brême, de Lunebourg, les principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Obherwalde, *&c.* Georges-Louis de Brunſwick unit en ſa perſonne tous ces états, & devint enſuite roi d'Angleterre. Les François conquirent en 1757 la plus grande partie des pays qu'on vient de nommer; mais l'hiſtoire ne parle de ſemblables événemens paſſagers que comme elle parle des ravages cauſés par le débordement d'un fleuve qui ſort de ſon lit. *(D J.)*

HANOVER, *ou* HANOVRE, *Hanovera*, *(Géog.)* ville d'Allemagne au cercle de Baſſe-Saxe, capitale de l'électorat de Brunſwick, appellé auſſi *l'électorat d'Hanover*; elle eſt dans une plaine ſablonneuſe, ſur la Leyne, à ſix lieues S. E. de Neuſtat, dix S. O. de Zell, ſix N. O, de Brunſwick. Ce fut en 1178 qu'elle obtint le privilege des villes, car juſqu'alors elle n'avoit été qu'un village. *Long.* 27, 40; *latit.* 52, 25. *(D. J.)*

* HANSCRIT, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* langue ſavante chez les Indiens, où elle n'eſt entendue que des pendets & autres lettrés. On l'apprend dans l'Indoſtan, comme nous apprenons le latin & l'hébreu en Europe. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On eſt dans l'opinion que ce fut en *hanſcrit* que Brama reçut de Dieu ſes préceptes; & c'eſt là ce qui la fait regarder comme la langue par excellence, la langue ſainte. *Dict. de Trev.*

HANSE, ſ. f. *(Commerce.)* ſociété de villes unies par un intérêt commun pour la protection de leur commerce. *Hanſe*, dans la langue allemande, ſignifie *ligue*, *ſociété*. Cette aſſociation ſe fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubek en 1241, par un traité dont les conditions étoient, 1°. Que Hambourg nettoieroit de voleurs & de brigands le pays d'entre la Thrave, riviere qui coule à Lubek & à Hambourg, & qu'elle empêcheroit depuis cette derniere ville juſqu'à l'océan, les pirates voiſins de faire des courſes ſur l'Elbe. 2°. Que Lubeck paieroit la moitié des frais de cette entrepriſe. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes, ſeroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs privileges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubeck s'accroître par le commerce, que cette union rendoit plus sûr & plus facile; les villes voiſines, ſavoir celles de la Saxe & de la Vandalie, attirées par une proſpérité ſi prompte, demanderent à être admiſes dans l'alliance, & l'obtinrent. Bientôt par les mêmes raiſons, cette aſſociation de commerce s'étendit au loin; & cette compagnie de villes liées d'intérêts, établit des étapes en divers royaumes, ſavoir Bruges en Flandres, Londres en Angleterre, Bergen en Norwege, Novogorod en Ruſſie. C'étoient-là autant de comptoirs généraux, où ſe portoient les marchandiſes des contrées voiſines pour paſſer plus commodément partout où les intéreſſés en auroient beſoin.

Les princes, qui n'y conſidéroient d'abord qu'une ſociété lucrative, furent les premiers à ſouhaiter que leurs villes y entraſſent, & en effet, il ne s'agiſſoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanſe*; & ſi on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres aſſociées, il ſe trouve auſſi grand nombre d'occaſions, où la *hanſe* n'a rien fait pour les villes de l'aſſociation qui étoient opprimées.

Les ſouverains de divers pays deſirant d'attirer chez eux par les ſollicitations de leurs ſujets, le commerce de la *hanſe*, lui accorderent pluſieurs privileges. On a des lettres patentes des rois de France en faveur des oſterlins, c'eſt ainſi qu'on nommoit les négocians des villes hanſéatiques, du mot *oſt*, qui veut dire l'*orient*, d'où vient *oſtſée*, qui ſignifie la *mer baltique*. Ces lettres ſont entr'autres de Louis XI. en 1464, & en 1483, peu avant ſa mort, & de Charles VIII en 1489.

Le fort de la *hanſe* étoit en Allemagne, où elle a commencé, & où elle conſerve encore une ombre de ſon ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubeck, Cologne, Brunſwick & Dantzick. Bruges ne fut pas la ſeule dans les Pays-Bas; Dunkerque, Anvers, Oſtende, Dordrecht, Rotterdam, Amſterdam, ſe voient ſur d'anciennes liſtes comme villes hanſéatiques, auſſi-bien que Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne & Marſeille en France; Barcelone, Séville & Cadix en Eſpagne; Lisbonne en Portugal; Livourne, Meſſine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, *&c.*

Cependant pluſieurs choſes concoururent à affoiblir cette ſociété. La bouſſole ouvrit le ſpectacle des Indes orientales & occidentales: alors quelques princes trouverent mieux leur compte à favoriſer le commerce particulier de leurs ſujets. Il ſe forma dans leurs états des compagnies qui firent non ſeulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquiſitions, des établiſſemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainſi l'on vit ſe détacher de gros chaînons de la *hanſe*. D'un autre côté, Charles-quint, ennemi de toute ſociété qui ne ſervoit pas directement à ſes vues ambitieuſes, réduiſit lui-même celle-ci à très-peu de choſe dans ſes états. Des ſouverains d'Allemagne, moins ſages encore, au lieu de conſerver les privileges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, & qui les avoient enrichis, ne ſongerent qu'à ſubjuguer ces villes, ſous prétexte de leur orgueil & de leurs mutineries. Enfin, quelques autres perdant de leur éclat par les viciſſitudes des choſes humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, ſe retirerent d'elles-mêmes d'une ſociété qui leur étoit onéreuſe: ainſi la *hanſe* qui avoit vu juſqu'à quatre-vingts villes ſur la liſte, commença à décheoir au commencement du xvj ſiecle, & finit comme le Rhin, qui n'eſt plus qu'un ruiſſeau lorſqu'il ſe perd dans l'Océan.

En vain parla-t-on de rétablir la *hanſe* en 1560; en vain fit-on des projets pour y parvenir en 1571; en vain propoſa-t-on des formules de ſon renouvellement en 1579; en vain imagina-t-on un nouveau plan à ce ſujet en 1604; ſon regne étoit paſſé, & peu de villes ſouſcrivirent aux plans propoſés. Louis XIV faiſoit des traités avec la *hanſe*, lorſqu'il n'y avoit plus de villes hanſéatiques dans ſon royaume, & que les villes d'Allemagne, qui ſeules conſervoient une ombre de l'ancienne *hanſe*, voyoient reſſerrée leur aſſociation de trafic dans la partie ſeptentrionale de l'empire; encore depuis ce temps-là quelques villes en ont été démembrées. La Suede ayant acquis Riga en Livonie, & Wiſmar en Baſſe-Saxe; ces deux villes, qui étoient hanſéatiques, ſont devenues de ſimples villes de guerre, quoique le port de Riga ait toujours ſervi au commerce. En un mot, l'ancien gouvernement hanſéatique ne ſubſiſte plus qu'à Lubeck, à Hambourg & à Breme: ce ſont les ſeules trois villes qui conſervent encore ce titre, avec une eſpece de liaiſon & des uſages dont nous ne donnerons point ici l'expoſé, mais qu'on trouvera dans l'*hiſtoire de l'Empire* par M. Heiſs. *(D. J.)*

* HANSE, *(Commerce.)* ſe dit de quelques impoſitions aſſiſes en différens endroits ſur des marchandiſes à péages; les bateaux paient un droit de *hanſe* la premiere fois qu'ils arrivent à Paris, & autres lieux où il y a droit de péage. La *hanſe* eſt auſſi la quittance en parchemin d'un droit que tout négociant par eau paie au port S. Nicolas, & ce droit fait partie du domaine de la ville.

* HANSE. Les épingliers appellent ainſi les branches de l'épingle empointée, lorſqu'elle n'a plus beſoin pour être ferrée que d'être entêtée. *Voyez* ENTÊTÉS, EMPOINTÉS, ÉPINGLE.

HANSEATIQUE, *(Géogr.)* ville. *Voyez* HANSE.

HANSGRAVE, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom que l'on donne à Ratisbonne à un magiſtrat qui juge les différends qui peuvent s'élever entre les marchands, & les affaires relatives aux foires.

HANSIERE *ou* AUSSIERE, ſ. f. *(Marine.)* C'eſt un gros cordage qui ſert à touer un vaiſſeau ou à le remorquer; il ſert auſſi aux chaloupes ou bâtimens qui veulent venir à bord d'un autre. La *hanſiere* ſert à la plus

plus petite ancre, nommée *ancre de touci*. Ce cordage eſt compoſé de deux ou de trois torons une fois commis, & on en fait de pluſieurs groſſeurs. Il y en a depuis un pouce de circonférence juſqu'à plus de douze, & leur longueur ordinaire eſt de 120 braſſes. Ils ſont d'un grand uſage dans la marine. Si l'on veut un plus grand détail ſur cette ſorte de cordage & ſa fabrique, on peut voir le *chap. viij de l'art. de la corderie*, par M. Duhamel, *Paris*, 1757, & l'*article* CORDERIE.

HANTSHIRE, autrement HAMPSHIRE, *(Géog.)* ou province de Southampton, province maritime d'Angleterre ſur la Manche. Elle a 34 lieues de tour, & 1312 mille 500 arpens, 250 paroiſſes, & 20 villes à marché. C'eſt un pays agréable, & abondant en bled, laine, bois, fer & miel. On y trouve la nouvelle forêt, *New-forêt*, que Guillaume le Conquérant prit ſoin d'agrandir. L'iſle de Wight fait partie de cette province, mais le port de Portſmouth en fait la gloire. Wincheſter en eſt la capitale.

Hantshire peut ſe vanter d'avoir produit entr'autres gens de lettres, que je paſſe ſous ſilence, le célebre Jean Greaves, en latin *Grævius*, ſavant univerſel, & en particulier conſommé dans la connoiſſance des langues orientales, & de la géographie des Arabes. Cette ſcience lui doit la traduction de l'aſtronomie du perſan Shah-Colgé, imprimée à Londres en 1652, *in*-4°. & les tables de la longitude & de la latitude des étoiles fixes d'Ulug-beig, qui ont été publiées par M. Hyde en 1665. Il a laiſſé en MS. une verſion des cartes géographiques d'Abulfeda, & la deſcription des montagnes de la terre du même auteur; outre pluſieurs morceaux ſur les géographes arabes, ſur leurs poids, leurs meſures, & les mumies.

Auſſi profond que curieux, il voyagea par toute l'Europe, en France, en Italie, au Levant, à Conſtantinople, à Rhodes, & finalement en Egypte & à Alexandrie. Il meſura ſur les lieux les pyramides, dont il a donné la deſcription en anglois en 1646, *in*-8°. Il fit dans ſes voyages, qui durerent dix ans, & qu'il n'entreprit qu'à l'âge de trente, une collection également conſidérable & importante de manuſcrits grecs, arabes & perſans; de médailles, de monnoies anciennes, de pierres gravées, & d'autres antiquités.

A ſon retour, il publia les livres qu'il avoit projetés dans ſes voyages & dans ſes études; ſavoir, ſa pyramidographie dont je viens de parler, un traité en anglois du pié romain & du denier, imprimé à Londres en 1647, in-8°. *De Signis Arabum & Perſarum aſtronomicis*, Londini, 1649, in-4°. *Elementa linguæ perſicæ*, in-8°. *Epochæ celebriores ex traditione Ulugbeigi*, en perſan & en latin, Lond. 1650, in-4°. *Lemmata Archimedis deſiderata*, Lond. 1654. La maniere de faire éclore les poulets dans les fours, ſelon la méthode des Egyptiens, ſous ce titre: *De modo pullos ex ovis, in fornacibus lento & moderato igne caleſcentibus*, apud *Kabirenſes excludendi*. Ce petit écrit eſt dans les *tranſact. philoſ.* 1677. Lettre ſur la latitude de Conſtantinople & de Rhodes, en anglois, *in*-8°. On l'a inſérée dans les mêmes *tranſ.* décembre 1685.

Cet homme, unique en ſon genre, qui a mis au jour tant d'ouvrages, & qui en a laiſſé un ſi grand nombre de prêts pour l'impreſſion, n'avoit que cinquante ans quand il mourut à Londres en 1652. M. Thomas Smith a publié ſa vie. *(D. J.)*

* HAOAXO, *(Géog.)* riviere d'Ethiopie en Afrique. Elle a ſa ſource dans les montagnes de l'Abyſſinie, traverſe le royaume de l'Adel, baigne ſa capitale, & ſe décharge dans le détroit de Babelmandel. C'eſt une des plus conſidérables de l'Ethiopie. Elle ſe déborde comme le Nil.

* HAPHTAN, ſ. f. *(Hiſt. mod.)* leçon que font les juifs au jour du ſabbat, d'un endroit des prophetes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque. Ils appellent celle-ci *baraſeſe* & l'autre *haphtan*; elles finiſſent l'office. Cet uſage eſt ancien, & ſubſiſte encore aujourd'hui. Ce fut la défenſe ridicule qu'Antiochus fit aux juifs de lire publiquement la loi, qui y donna lieu, & il continua après que les juifs eurent recouvré le libre exercice de leur religion.

* HAPPE, ſ. f. *(Arts & Métiers.)* c'eſt un nom commun à pluſieurs parties de machines, ou des machines mêmes, dont

l'uſage eſt de fixer, aſſujettir, en embraſſant & ſerrant. Le demi-cercle adapté au bout de l'aiſſieu d'un carroſſe, dont il prévient l'uſure, s'appelle *happe*. Le morceau de fer ou la cheville qui dans la charrue eſt miſe au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues, s'appelle *happe*. Si un crampon lie deux pieces de bois, on l'appelle *happe*; on lui donne le même nom, ſi ce ſont des pierres, comme il ſe pratique aux ponts, aux murs des maiſons. A la monnoie, chez les luthiers & ailleurs, ce ſont des eſpeces de tenailles ou pinces. Celles de la monnoie ſervent dans l'attelier où l'on fond, à tirer les creuſets du feu; il y en a de plates & de rondes. La partie qu'on nomme la *mâchoire*, eſt recourbée pour la commodité du ſervice.

* HAPPE, *(Salines.)* ce ſont des anneaux de fer dont les poëles ſont garnies en deſſus. Ces anneaux ſervent à recevoir les crocs. Ils ont quatre à cinq pouces de diametre, où paſſent des crocs de fer de deux piés & demi de longueur.

HAPSAL, *Hapſalia*, *(Géogr.)* petite ville maritime de Livonie, dans l'Eſtonie, au quartier de Wickeland, autrefois épiſcopale. Elle appartient à l'empire ruſſien, & eſt ſur la mer Baltique, à 16 lieues S. O. de Revel. *Longit.* 41, 10; *latit.* 59, 10. *(D. J.)*

* HAQUÊME, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom d'un juge chez les Mores de Barbarie, où il connoît du civil & du criminel, mais du criminel ſans appel; il ſiege les jeudis. Il eſt aſſiſté à ſon tribunal d'un lieutenant, appellé l'*almocade*. *Haquême* vient de *ghacham*, ſavant, lettré. C'eſt ainſi qu'autrefois nos magiſtrats & nos juges étoient appellés *clercs*.

HAQUET, ſ. m. *(Commerce.)* eſpece de charrette ſans ridelle, qui fait la baſcule quand on veut, ſur le devant de laquelle eſt un moulinet, qui ſert par le moyen d'un cable à tirer les gros fardeaux de marchandiſes pour les charger plus commodément.

Il y a deux ſortes de *haquets*; l'un à timon, qui eſt tiré par des chevaux, & l'autre à tête au timon, qui l'eſt par des hommes. On ſe ſert ordinairement du *haquet* dans les villes & lieux de commerce, dont le terrein eſt uni pour voiturer des tonneaux de vin & d'autres liqueurs, du fer, du plomb, *&c.* des balles, ballots & caiſſes de toutes ſortes de marchandiſes.

HAQUIN, *(Hiſt. de Norwege.)* roi de Norwege, fut couronné vers l'an 1250. Il ſe ligua avec la Suede contre Chriſtophe I, roi de Danemarck: il mit en mer une flotte de trois cents voiles, força le paſſage de Munſter-Sund, & ravagea les côtes de la Hallandie; mais l'an 1257, ces rois, las de verſer ſans fruit le ſang des peuples, entrerent en négociation. *Haquin* ſe rendit à Coppenhague; les deux ennemis s'embraſſerent, renoncerent à leurs prétentions reſpectives, & jurerent une alliance éternelle. *Haquin* demeura tranquille dans ſes états juſqu'à l'année 1287: mais ayant donné un aſyle aux rebelles qui avoient maſſacré Eric VII, roi de Danemarck, on vit ſe rallumer entre les Danois & les Norwégiens une guerre cruelle. Elle dura neuf ans, des milliers d'hommes périrent, des villes entieres furent livrées aux flammes, de riches provinces furent changées en déſerts; les deux partis furent également cruels, également malheureux, & Eric ne fut point vengé. *Haquin* mourut dans un âge très-avancé. On connoît plus ce qu'il fit pour nuire à ſes ennemis que ce qu'il fit pour rendre ſes ſujets heureux. Il y a eu en Norwege pluſieurs rois de ce nom; mais l'hiſtoire des premiers paroît un peu fabuleuſe, & celle des derniers peu intéreſſante. *(M. DE SACY.)*

* HAR, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt, chez les Indiens, le nom de la ſeconde perſonne divine à ſa dixieme & derniere incarnation: elle s'eſt incarnée pluſieurs fois, & chaque incarnation a ſon nom; elle n'en eſt pas encore à la derniere. Quand une idée ſuperſtitieuſe a commencé chez les hommes, on ne ſait plus où elle s'arrêtera. Au dernier avénement tous les ſectateurs de la loi de Mahomet ſeront détruits. *Har* eſt le nom de cette incarnation finale, à laquelle la ſeconde perſonne de la trinité indienne paroîtra ſous la forme d'un paon, enſuite ſous celle d'un cheval ailé. *Voy. le Dict. de Trev. & les cérémon. religieuſes.*

HARACH, *(Hiſt. mod.)* nom de la capitation impoſée ſur les juifs & les chré-

tiens en Egypte ; le produit en appartenoit autrefois aux Janiſſaires : mais depuis plus de cent ans, cet impôt ſe perçoit par un officier exprès qu'on envoie de Conſtantinople ſur les lieux, & qu'on appelle pour cette raiſon *harrach aga*. Les chrétiens ci-devant ne payoient que deux dollars & trois quarts, par une eſpece de traité fait avec Sélim ; préſentement ils doivent payer de capitation, depuis l'âge de ſeize ans, les uns cinq dollars & demi, & les autres onze, ſuivant leur bien. Le dollar vaut trois livres de notre monnoie, ou deux ſchellings ſix ſous d'Angleterre. *(D. J.)*

HARAI, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi que les Turcs nomment un tribut réglé que doivent payer au grand ſeigneur tous ceux qui ne ſont point mahométans ; cet impôt eſt fondé ſur l'alcoran, qui veut que chaque perſonne parvenue à l'âge de maturité paie chaque année treize drachmes d'argent pur, ſi en demeurant ſous la domination mahométane elle veut conſerver ſa religion. Mais les ſultans & les viſirs, ſans avoir égard au texte de l'alcoran, ont ſouvent hauſſé cette capitation ; elle eſt affermée, & celui qui eſt prépoſé à la recette de ce tribut ſe nomme *harai-bachi*.

Pour s'aſſurer ſi un homme eſt parvenu à l'âge où l'on doit payer le *harai*, on lui meſure le tour du cou avec un fil, qu'on lui porte enſuite ſur le viſage ; ſi le fil ne couvre pas l'eſpace qui eſt entre le bout du menton & le ſommet de la tête, c'eſt un ſigne que la perſonne n'a point l'âge requis, & elle eſt exempte du tribut pour cette année ; ſans quoi elle eſt obligée de payer. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane*.

HARALD, *(Hiſt. du Nord.)* prince de Norwege, voyagea d'abord dans l'Orient, & ſe fixa à la cour de l'empereur de Conſtantinople ; mais ayant appris que Magnus, ſon neveu & ſon perſécuteur, déjà roi de Norwege, diſputoit encore à Suénon la couronne de Danemarck, l'eſpoir de la vengeance le ramena dans le Nord, vers l'an 1046 : il ſe ligua d'abord avec Suénon ; mais ayant étudié le caractere de ce prince, & comptant peu ſur ſa reconnoiſſance, il quitta ſon parti pour embraſſer celui de Magnus, qui lui céda une partie de la Norwege. Magnus régna donc en Danemarck ; mais après ſa mort Suénon remonta ſur le trône ; *Harald* prétendit l'en chaſſer. *(V.* SUÉNON II,) les deux princes ſe firent une guerre cruelle ; Suénon manqua pluſieurs fois au rendez-vous qu'il avoit marqué pour un combat déciſif ; enfin on en vint aux mains, la flotte de *Harald* remporta une victoire ſignalée ; *Harald*, quoique triomphant, entra en négociation, & termina tant de débats par un traité qui lui aſſuroit de grands avantages, mais qui ne lui donnoit pas la couronne. *(M. DE SACY.)*

HARALD, *(Hiſt. de Danemarck.)* Pluſieurs rois de Danemarck ont porté ce nom ; mais la plupart, ou n'ont rien fait de grand, ou ont manqué d'hiſtoriens pour faire paſſer leurs actions à la poſtérité. Nous ne parlerons que de *Harald VI* & *Harald VII*, plus connus que les autres.

HARALD VI fut proclamé roi de Danemarck vers l'an 814, par une faction puiſſante, tandis qu'un autre parti couronnoit Regner, fils de Sivard : on vouloit d'abord que les deux ſouverains partageaſſent entr'eux l'autorité ſuprême & leurs états ; & le moyen dont on ſe ſervit pour prévenir la guerre civile, fut préciſément ce qui l'alluma. *Harald* fut vainqueur ; & tandis que ſon rival, de roi devenu brigand, alloit porter le ravage vers le midi, il fit alliance avec l'empereur Louis-le-Débonnaire. Regner reparut bientôt ; *Harald* fut vaincu, s'enfuit à la cour de Louis, & y trouva des ſecours puiſſans, avec leſquels il rentra dans le Jutland ; chaſſé bientôt de cette contrée, il fit de nouveaux efforts, remonta ſur le trône, & en tomba preſque auſſi-tôt ; il ſe retira en Friſe où il vécut dans l'obſcurité. Telles étoient les révolutions qui agitoient un état où l'ordre de la ſucceſſion à la couronne, n'étoit réglé que par les caprices du peuple, & les intérêts des grands.

HARALD VII, roi de Danemarck ; on prétend qu'il fut aſſaſſin avant d'être roi, & que le meurtre de ſon frere lui ouvrit le chemin du trône, vers l'an 920 ; à peine y fut-il monté qu'il fit poignarder un ſeigneur Danois, nommé *Ach*, dont la puiſſance lui donnoit de l'ombrage. Ce prince fit élever deux mauſolées, l'un à ſon pere, l'autre à ſa mere ; monumens de ſon faſte,

& non de ſon reſpect pour la mémoire de ſes parens. Il eut avec une couturiere, nommée *Eſa*, un commerce criminel; Suénon qui lui ſuccéda fut le fruit de ſes amours. Richard, duc de Normandie, avoit été dépouillé de ſes états par le roi de France; *Harald* partit auſſi-tôt pour le venger, remporta une victoire ſur les François, prit le roi, & le força à rétablir Richard dans ſon duché; enfin *Harald* ſe convertit à la foi chrétienne, & n'en fut ni plus doux, ni plus juſte; il fit la guerre à tous ſes voiſins: ſon ambition ne cherchoit point de prétexte, il ne connoiſſoit d'autre droit que celui de la guerre. Il reconnut Suénon pour ſon fils; & pour prix de ce bienfait, le jeune prince leva contre ſon pere l'étendard de la révolte. *Harald* mourut vers l'an 980, après un regne très-long. (*M.* DE SACY.)

HARAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) à la cour du roi de Perſe, c'eſt la maiſon où ſont renfermées ſes femmes & concubines; comme en Turquie l'on nomme *ſerrail* le palais ou les appartemens qu'occupent les ſultanes.

*HARAME, ſ. m. (*Bot.*) nom que les habitans de Madagaſcar donnent à l'arbre qui produit la gomme tacamahaca.

HARANGUE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) diſcours qu'un orateur prononce en public, ou qu'un écrivain, tel qu'un hiſtorien ou un poëte, met dans la bouche de ſes perſonnages.

Ménage dérive ce mot de l'italien *arenga*, qui ſignifie la même choſe; Ferrari le fait venir d'*arringo*, joûte, ou place de joûte; d'autres le tirent du latin *ara*, parce que les rhéteurs prononçoient quelquefois leurs *harangues* devant certains autels, comme Caligula en avoit établi la coutume à Lyon.

Aut Lugdunenſem rhetor dicturus ad aram.
Juven.

Ce mot ſe prend quelquefois dans un mauvais ſens, pour un diſcours diffus ou trop pompeux, & qui n'eſt qu'une pure déclamation; & en ce ſens un harangueur eſt un orateur ennuyeux.

Les héros d'Homere haranguent ordinairement avant que de combattre; & les criminels en Angleterre haranguent ſur l'échafaud avant que de mourir: bien des gens trouvent l'un auſſi déplacé que l'autre.

L'uſage des *harangues* dans les hiſtoriens a de tout temps eu des partiſans & des cenſeurs; ſelon ceux-ci elles ſont peu vraiſemblables, elles rompent le fil de la narration; comment a-t-on pu en avoir des copies fideles? c'eſt une imagination des hiſtoriens qui, ſans égard à la différence des temps, ont prêté à tous leurs perſonnages le même langage & le même ſtyle; comme ſi Romulus, par exemple, avoit pu & dû parler auſſi poliment que Scipion. Voilà les objections qu'on fait contre les *harangues*, & ſur-tout contre les *harangues* directes.

Leurs défenſeurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'hiſtoire, & que quelquefois on ne peut les en retrancher, ſans lui dérober une partie conſidérable des faits: « Car, dit à ce ſujet M. l'abbé de Vertot, il faut qu'un » hiſtorien remonte, autant qu'il ſe peut, » juſqu'aux cauſes les plus cachées des événemens; qu'il découvre les deſſeins des » ennemis; qu'il rapporte les délibérations, » & qu'il faſſe voir les différentes actions » des hommes, leurs vues les plus ſecretes » & leurs intérêts les plus cachés. Or c'eſt » à quoi ſervent les *harangues*, ſur-tout dans » l'hiſtoire d'un état républicain. On ſait » que dans la république romaine, par » exemple, les réſolutions publiques dépendoient de la pluralité des voix, & » qu'elles étoient communément précédées » des diſcours de ceux qui avoient droit de » ſuffrage, & que ceux-ci apportoient » preſque toujours dans l'aſſemblée des *harangues* préparées ». De même les généraux rendoient compte au ſénat aſſemblé du détail de leurs exploits & des *harangues* qu'ils avoient faites; les hiſtoriens ne pouvoient-ils pas avoir communication des unes & des autres?

Quoi qu'il en ſoit, l'uſage des *harangues* militaires ſur-tout paroît atteſté par toute l'antiquité: « mais pour juger ſainement, » dit M. Rollin, de cette coutume de ha» ranguer les troupes, généralement em» ployée chez les anciens, il faut ſe tranſ» porter dans les ſiecles où ils vivoient, &

» faire une attention particuliere à leurs » mœurs & à leurs uſages ».

« Les armées, continue-t-il, chez les » Grecs & chez les Romains étoient com- » poſées des mêmes citoyens à qui dans la » ville & en temps de paix on avoit coutu- » me de communiquer toutes les affaires; » le général ne faiſoit dans le camp ou ſur » le champ de bataille, que ce qu'il auroit » été obligé de faire dans la tribune aux » *harangues*; il honoroit ſes troupes, atti- » roit leur confiance, intéreſſoit le ſoldat, » réveilloit ou augmentoit ſon courage, le » raſſuroit dans les entrepriſes périlleuſes, » le conſoloit ou ranimoit ſa valeur après » un échec, le flattoit même en lui faiſant » confidence de ſes deſſeins, de ſes craintes, » de ſes eſpérances. On a des exemples des » effets merveilleux que produiſoit cette » éloquence militaire ». Mais la difficulté eſt de comprendre comment un général pouvoit ſe faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas toujours fort nombreuſes, toute l'armée étoit inſtruite du diſcours du général, à peu près comme dans la place publique à Rome & à Athenes le peuple étoit inſtruit des diſcours des orateurs. Il ſuffiſoit que les plus anciens, les principaux des manipules & des chambrées ſe trouvaſſent à la *harangue* dont enſuite ils rendoient compte aux autres; les ſoldats ſans armes debout & preſſés occupoient peu de place; & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeuneſſe à parler d'une voix forte & diſtincte, pour ſe faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuſes, & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrein, le général monté à cheval ou ſur un char parcouroit les rangs & diſoit quelques mots aux différens corps pour les animer, & ſon diſcours paſſoit de main en main. Quand les armées étoient compoſées de troupes de différentes nations, le prince ou le général ſe contentoit de parler ſa langue naturel aux corps qui l'entendoient, & faiſoit annoncer aux autres ſes vues & ſes deſſeins par des truchemens; ou le général aſſembloit les officiers, & après leur avoir expoſé ce qu'il ſouhaitoit qu'on dît aux troupes de ſa part, il les renvoyoit chacun dans leur corps ou dans leurs compagnies, pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu, & pour les animer au combat.

Au reſte, cette coutume de haranguer les troupes a duré long-temps chez les Romains, comme le prouvent les allocutions militaires repréſentées ſur les médailles. *V.* ALLOCUTIONS. On en trouve auſſi quelques exemples parmi les modernes, & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV fit à ſes troupes avant la bataille d'Ivry: « Vous êtes » François; voilà l'ennemi; je ſuis votre » roi: ralliez-vous à mon pannache blanc, » vous le verrez toujours au chemin de » l'honneur & de la gloire ».

Mais il eſt bon d'obſerver que dans les *harangues* directes que les hiſtoriens ont ſuppoſé prononcées en de pareilles occaſions, la plupart ſemblent plutôt avoir cherché l'occaſion de montrer leur eſprit & leur éloquence, que de nous tranſmettre ce qui y avoit été dit réellement. *(G)*

Après avoir expoſé avec ſoin les raiſons pour & contre l'uſage des *harangues*, dans la narration hiſtorique, l'homme de lettres qui a donné cet *article* laiſſe la queſtion indéciſe: ſans être plus tranchant que lui, M. de Marmontel ſe permettra d'indiquer le point de la difficulté, & les moyens de la réſoudre.

Eſt-il permis à l'hiſtorien de céder la parole à ſes perſonnages, ou ne doit-il rapporter qu'indirectement ce qu'ils ont dit, ſans les faire parler eux-mêmes?

Cela dépend de l'idée qu'on attache à la ſincérité de l'hiſtoire, & de ſavoir ſi on exige d'elle la lettre ou l'eſprit de la vérité. Si on exige la lettre, il eſt certain que preſque toutes les *harangues* directes ſont interdites à l'hiſtoire; & à l'exception de celles qui ont été réellement prononcées dans les conſeils, dans les aſſemblées, dans les cérémonies publiques, & dont on a tenu regiſtre, & de quelques mots que les rois, ou que les capitaines ont réellement adreſſés à leur peuple ou à leur armée, & que la tradition a conſervés, il eſt rare que l'hiſtorien ait des *harangues* à tranſcrire.

Celles dont l'hiſtoire ancienne eſt remplie ſont elles-mêmes ſuppoſées: ce n'eſt

pas que l'eſprit & le caractere de ceux qui parlent n'y ſoient fidelement gardés ; dans celles de Thucydide, par exemple, on diſtingue très-bien le génie des Athéniens & celui des Spartiates ; on y reconnoît Périclès, Nicias, Alcibiade, au langage que l'hiſtorien leur fait tenir : quant au fond même il eſt vraiſemblable qu'il en étoit inſtruit ; mais quant au ſtyle, les bons critiques s'apperçoivent qu'il eſt factice, parce qu'il eſt toujours le même.

On peut prendre à la lettre les *harangues* de Xénophon, quand c'eſt lui-même qui parle à ſes compagnons & les encourage dans leur retraite ; mais lorſqu'il fait prendre la parole à Cambyſe, à Cyrus, à Ciaxare, croira-t-on de même qu'il rende fidelement ce qu'ils ont dit ?

Polybe, en faiſant parler Scipion & Annibal dans leur entrevue, a-t-il répété leurs diſcours ? Tite-Live les a-t-il tranſcrits ? Et les belles *harangues* qu'il met dans la bouche d'Horace le pere, de Valerius Publicola, de Camille, de Manlius, de Fabius, d'Hannon, de Scipion, *&c.* ne ſont-elles pas auſſi viſiblement artificielles que celles de Marius & de Catilina dans Salluſte ?

Eſt-il plus vraiſemblable que Tacite ait recueilli les propres diſcours de Germanicus, de Tibere, de Néron, de Séneque, de Thraſéas, d'Othon, ſur-tout d'Agricola ? mais ſi on y reconnoît leur eſprit, on n'y reconnoît pas moins la plume de Tacite ; ainſi dans toute l'hiſtoire ancienne, à l'exception de quelques mots conſervés par tradition, tout paroît compoſé.

Ceux donc qui veulent que l'hiſtoire ſoit un expoſé littéral de la vérité, & qui lui interdiſent tout ornement qui reſſemble à de l'artifice, doivent rejeter ces *harangues*.

Mais il y a pour l'hiſtorien une autre façon d'être vrai, c'eſt de garder fidellement le fond des choſes & des faits, & de préférer pour la forme le tour le plus propre à donner au récit plus de chaleur & d'énergie. S'il eſt donc vrai, par exemple, que dans les aſſemblées de la Grece, tel fut l'objet des délibérations, des négociations, des *harangues*, tels furent les motifs des réſolutions ; Thucydide n'a pas été un hiſtorien moins fidele, en faiſant parler les députés des villes, que s'il avoit indirectement réſumé ce qu'ils avoient dit.

Il n'eſt pas vrai que Gracchus & que Marius aient tenu préciſément le langage que leur font tenir Tite-Live & Salluſte ; mais il eſt vrai que tout cela étoit dans leur ame : & il eſt plus que vraiſemblable, qu'ayant de pareils moyens d'émouvoir les eſprits & de les ſoulever, ils étoient l'un & l'autre trop éloquens & trop habiles pour ne pas les faire valoir. S'ils n'ont pas dit les mêmes choſes dans les mêmes termes & dans une ſeule *harangue*, ce ſont des propos détachés qu'ils ont tenus & fait répandre, & que l'hiſtorien n'a fait que raſſembler pour leur donner en même temps plus de chaleur, de force & de lumiere.

De quoi s'agit-il après tout ? Il s'agit de paroître, en écrivant l'hiſtoire, un peu plus ou un peu moins artificiellement arrangé ; car ſi l'hiſtorien prend ce tour uſité : *Gracchus repréſenta au peuple que ſa ſituation étoit pire que celle des eſclaves, qu'on le fruſtroit du prix de ſes travaux ; que le ſénat avoit tout envahi. Marius dit à ſes concitoyens que, ſi les nobles le mépriſoient, ils n'avoient qu'à mépriſer auſſi leurs propres aïeux, dont la vertu avoit fait la nobleſſe ; que s'ils lui envioient ſon élévation, ils n'avoient qu'à lui envier auſſi ſes travaux, ſon innocence, les dangers qu'il avoit courus, dont ſa grandeur étoit le prix ;* ce récit aura, je l'avoue, l'air plus ſimple, plus naturel, plus ſincere qu'une *harangue ;* mais cela même encore n'eſt pas la vérité littérale, & chaque article du diſcours même indirect, ne ſera qu'une conjecture fondée ſur les caracteres, ou autoriſée par les circonſtances des choſes, des lieux & des temps ; il n'y a donc preſque jamais, dans l'une & l'autre manieres de faire parler ſes perſonnages, qu'une vraiſemblance, plus ou moins approchante de la réalité.

Ainſi la difficulté ſe réduit à ſavoir ſi l'apparence de la vérité eſt aſſez détruite par le diſcours direct, pour que l'on s'interdiſe, en écrivant l'hiſtoire, ce moyen d'être dans ſon récit plus vif, plus véhément, plus clair & plus rapide. Or voici, ce me ſemble, un milieu à prendre pour éviter les deux excès : que le diſcours qui n'eſt qu'un expoſé de faits, une accumulation de motifs raiſonnés, ſenſibles par

eux-mêmes, & qui n'avoient beſoin pour frapper les eſprits d'aucuns des mouvemens de l'éloquence pathétique, ſoit rappellé indirectement & en ſimple récit, ſa préciſion fera ſa force. Mais s'agit-il de développer les ſentimens d'une ame paſſionnée, & de faire paſſer dans d'autres ames la chaleur de ſes mouvemens? on peut, je crois, ſans balancer, employer la maniere directe; la vérité même ſeroit trop affoiblie, & perdroit trop de ſon effet, ſi elle étoit froidement réduite à la ſimple narration. Le lecteur s'appercevra bien qu'on aura mis de l'art à la lui préſenter, mais il ſentira que cet art n'eſt pas celui qui la déguiſe, & qu'en la rendant plus ſenſible il n'a pas voulu l'altérer.

HARANNES, *(Hiſt. mod.)* eſpece de milice hongroiſe dont une partie ſert à pié & l'autre à cheval.

HARAS, ſ. m. *(Maréchall.)* Nous avons deux ſortes de *haras*, le *haras* du roi, & les *haras* du royaume. Le *haras* du roi eſt un nombre de jumens poulinieres & une certaine quantité de chevaux entiers, pour faire des étalons. Ces animaux ſont raſſemblés dans un endroit de la Normandie, aux environs de Melleraux, contrée où les pâturages ſont abondans, ſucculens, propres à nourrir & à élever une certaine quantité de poulains. Ce dépôt de chevaux & jumens appartient en propre à Sa Majeſté, pour être employé à multiplier l'eſpece.

Sous le nom des *haras* du royaume, on entend une grande quantité d'étalons diſperſés dans les provinces & diſtribués chez différens particuliers, qu'on nomme *garde-étalons*. Ces animaux appartiennent en partie au roi; ils ne ſont employés qu'à couvrir les jumens des habitans de la province, & dans la ſaiſon convenable à la copulation. Il eſt enjoint aux garde-étalons de ne pas leur donner d'autre exercice qu'une promenade propre à entretenir la ſanté & la vigueur de l'animal.

Nous ne nous arrêtons point à décrire la forme ni la conſtitution qu'ont les *haras* aujourd'hui, ni les divers moyens que l'on emploie pour leur entretien; ce ſeroit répéter ce que ſemblent avoir épuiſé beaucoup d'auteurs; tels ſont MM. de Neucaſtle, de Garſault, de Soleyſel, *&c.* Ainſi nous nous bornerons à quelques réflexions, 1°. ſur les eſpeces de chevaux qu'il faut de néceſſité dans un état militaire & commerçant, tel que la France; 2°. ſur l'obligation d'avoir recours aux étrangers pour ſuppléer à nos beſoins; 3°. ſur la facilité que l'on auroit à ſe paſſer d'eux, ſi on vouloit cultiver cette branche de commerce; enfin ſur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne eſpece, ſoit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles qu'on emploie à cet uſage, ſoit par leur accouplement diſparate, ſoit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, laquelle eſt directement oppoſée à l'objet de leur deſtination.

Les eſpeces de chevaux dont la France a beſoin, peuvent ſe réduire à trois claſſes; ſavoir, chevaux de monture, chevaux de tirage, & chevaux de ſomme.

La premiere claſſe renferme les chevaux de ſelle en général, les chevaux de manege, les chevaux d'élite pour la chaſſe & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un uſage plus général; de ſorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raiſonné à faire pour les diſtribuer & les employer à leur uſage; & c'eſt quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais ſervice que l'on tire des chevaux.

On tire de la ſeconde claſſe les chevaux de labour ſi utiles à l'agriculture; ceux qu'on emploie à voiturer les fourgons d'armée, l'artillerie, les vivres; ceux dont on ſe ſert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart: les plus diſtingués de cette claſſe qui ſont beaux, bien faits, qui ont le corps bien tourné, en un mot, les qualités & la taille propres pour le carroſſe, ſont deſtinés à traîner ces voitures.

La troiſieme claſſe eſt compoſée en partie des chevaux de ſelle les plus groſſiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice & trop défectueux pour le carroſſe.

Quoique nous ayions chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité ſuffiſante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en ſommes

pas moins dans la néceſſité d'avoir recours aux étrangers, pour en obtenir à grands frais des ſecours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le ſein de notre patrie : l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chaſſe, qui pour la plupart ne valent rien; la Hollande nous fournit preſque tous les chevaux de carroſſe; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalerie & de nos troupes légeres; la Suiſſe attelle nos charrues, notre artillerie, & nos vivres; l'Eſpagne orne nos maneges, peuple en partie nos *haras*, monte la plupart de nos grands ſeigneurs à l'armée; en un mot, la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoiſonnent, par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les provinces qui devroient nous mettre en état de nous paſſer des ſecours de ces contrées éloignées.

En ſuppoſant qu'on voulût adopter nos idées, qui paroîtront peut-être un peu diſpendieuſes, il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinieres défectueuſes; être fort circonſpect ſur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie; & bannir pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalouſie, pour les mettre dans nos provinces méridionales & dans le Morvant. Ces provinces, par la quantité & la bonté de leurs herbages, & la qualité de leur climat, nous offrent des ſecours plus que ſuffiſans pour élever & nourrir des poulains qui ſeroient l'élite des chevaux de la premiere claſſe : & avant d'être admis, les étalons ſeront ſcrupuleuſement examinés, pour voir s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accidens, ou de maladies. L'énumération en ſeroit inutile; ces vices ſont connus de tous les bons écuyers.

Le ſecond examen ſe feroit ſur les vices de caractere, pour voir par exemple ſi l'animal n'eſt pas rétif, ombrageux, & indocile à monter, s'il ne mord point, ou s'il ne rue pas trop dangereuſement.

Le troiſieme examen regarderoit les vices de conſtitution, de tempérament, ou de force : pour cela on le monteroit deux bonnes heures, plus ou moins, au pas, au trot ou au galop; on répéteroit cet exercice de deux jours l'un; & lorſqu'on jugeroit le cheval en haleine, on augmenteroit la promenade par degrés juſqu'à la concurrence de dix ou douze lieues. Le lendemain de chaque exercice, on le feroit trotter pour voir s'il n'eſt point boiteux. On obſerveroit s'il ne ſe dégoûte point, ou s'il n'eſt pas incommodé de ſes travaux. L'épreuve ſeroit continuée de deux jours l'un, l'eſpace de cinq à ſix mois, plus ou moins, & ſur toutes ſortes de terreins. Par-là l'on verroit s'il a de la force, de l'haleine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon.

Si on lui trouvoit toutes ces qualités, & qu'il fût exempt, autant qu'il eſt poſſible, des vices de conformation, de caractere, & de tempérament, alors on lui deſtineroit des jumens qui auroient ſubi les mêmes épreuves; ces jumens ſeroient de la même taille, de la même figure, & de la même bonté que l'étalon, & du pays le plus convenable, quoiqu'en général les bonnes jumens de nos contrées ſoient très-propres à donner à toutes eſpeces d'étalons une belle progéniture. Elles ſeroient couvertes depuis l'âge de cinq ans accomplis juſqu'à quatorze ou quinze : l'étalon ſeroit employé à la propagation depuis ſix ou ſept ans juſqu'à quinze ou ſeize. On donneroit à chaque étalon douze jumens à ſervir tous les ans pendant le temps de la monte, qui eſt ordinairement depuis le commencement d'avril juſqu'à la fin de juin. On ſent bien que ces précautions exigent de la part des officiers des *haras*, 1°. une connoiſſance du cheval auſſi parfaite qu'il eſt poſſible de l'acquérir; 2°. les talens de le monter, pour être en état de juger de ſes qualités bonnes ou mauvaiſes : enfin du zele pour le bien de la choſe, ſans quoi tout le reſte n'eſt rien.

Ainſi le Morvant, le Limouſin, l'Auvergne, la Navarre, & en général toutes nos provinces méridionales étant en état de fournir au royaume aſſez de chevaux de ſelle de l'eſpece la plus précieuſe, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, nous fourniroient nos chevaux de carroſſe & les chevaux de ſelle communs.

Pour

Pour cet effet on mettroit dans ces provinces des étalons d'Allemagne, de Danemarck, d'Hanovre, de Brandebourg, de Friſe, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq piés un ou deux pouces pour la plus grande taille, de ſtructure & de conformation propres à aller au carroſſe. On choiſiroit des jumens pareilles à ces étalons; ils ſubiroient les uns & les autres le même examen que nous avons preſcrit pour les étalons & jumens de la premiere claſſe; avec cette différence, qu'ils ſeroient exercés & éprouvés au chariot ou au carroſſe par un ſage & bon cocher. Cet exercice ſeroit continué pendant cinq ou ſix mois, en l'augmentant par degré juſqu'à ce qui s'appelle un travail pénible; & quand on ſeroit aſſuré de leur bonté à tous égards, ce ne ſeroit qu'après un mois ou plus de repos, qu'on les emploieroit à la propagation dans la ſaiſon uſitée.

Les étalons de quatre piés dix pouces & au deſſous, ſeroient employés à produire les chevaux de ſelle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & on en tireroit des bidets pour le carroſſe; on leur deſtineroit auſſi des jumens de la même taille, & les épreuves ſeroient les mêmes.

Pour ſe procurer aſſez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes légeres, l'on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alſace, & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, & des tranſilvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens ſeroient de la même taille de quatre piés ſix à ſept pouces ou environ, ſubiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'aſſurer de leur bonté.

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ſes environs produiroient ſuffiſamment de chevaux pour monter les poſtes, ſans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général, il ne s'agiroit que de choiſir dans ces provinces & dans la Suiſſe des étalons & des jumens bien aſſortis, après avoir bien examiné ſi les uns & les autres ſont propres à l'uſage auquel ils ſont deſtinés.

Il eſt à préſumer qu'avec ces précautions, & la réforme qu'il y auroit à faire dans la conduite que l'on tient à l'égard des étalons, des jumens & des poulains pendant & après la copulation, nous aurions aſſez de bons chevaux de toutes les eſpeces pour remplir les trois claſſes qui nous ſont néceſſaires, & que nous pourrions par-là nous paſſer des chevaux étrangers.

Mais pour cela il ne faudroit pas énerver les étalons, ſoit par le coït trop fréquent, & continué juſqu'à l'âge où ces animaux n'ont plus ni force ni vigueur; ſoit par un travail journalier & quelquefois forcé qu'on leur fait faire en certains endroits, & contre les ordonnances; ſoit en les laiſſant languir trop long-temps dans l'écurie, où ils s'ennuient, s'engourdiſſent, ou s'épuiſent à force de ſe tourmenter; ſoit enfin en les faiſant ſaigner, comme l'on fait après la monte. Cette pratique répugne au bons ſens & à la raiſon. Le coït eſt un épuiſement que l'animal éprouve pendant le temps de la monte; la partie la plus pure & la plus ſpiritueuſe des liqueurs s'évacue dans cet acte. L'étalon qui l'aura fréquemment ſoutenu pendant les trois mois du printemps, a beſoin alors d'être rétabli & reconforté par des alimens reſtaurans & une bonne nourriture, pour réparer la déperdition de ſes forces; au contraire on lui donne du ſon, nourriture peu ſucculente; enſuite on le ſaigne pour achever de l'épuiſer. Nous ſommes d'accord là-deſſus avec M. de Bourgelat. Il réſulte de cette pratique que l'étalon trop vieux, ou épuiſé pour quelque cauſe que ce puiſſe être, ne peut produire que des poulains fluets & d'une mauvaiſe conſtitution.

Si l'on fait des fautes contre la propagation de l'eſpece à l'égard de l'étalon, l'on en fait de plus groſſieres encore à l'égard de la mere, & ces fautes n'influent pas peu ſur les poulains. M. de Buffon, qui les a bien ſenties, ne les a pas aſſez combattues. On a la pernicieuſe habitude de faire couvrir les jumens tous les ans, quelques jours après qu'elles ont pouliné, pour tirer, dit-on, plus de profit. Voyons quel eſt le réſultat de cette économie. Le partage de

la nourriture que la jument pleine eſt obligée de donner à ſon poulain nouveau né & à celui qu'elle porte, influe beaucoup ſur ſon tempérament, ainſi que ſur celui des deux nourriſſons; de ſorte qu'étant obligée de fournir doublement le plus pur & le plus ſubſtantiel de ſa nourriture, il ne lui en reſte pas ſuffiſamment pour elle: en ſorte qu'après un certain nombre de nourritures, cette jument a les organes tellement affoiblis, qu'elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une ſtructure mince, peu propres à réſiſter au travail.

Or cette jument qui auroit en huit ans produit à ſon propriétaire quatre bons poulains qu'il auroit vendu fort cher, lui auroit été plus utile qu'en lui en donnant un chaque année dont il ne ſe défait qu'à vil prix. Aux maux qui réſultent de cette épargne mal-entendue pour les poulains qui ont été engendrés par une jument nourrice, & nourris enſuite par une jument pleine, il s'en joint de plus graves encore.

La jument, quoique pleine, a pendant les premiers mois la même attache & la même amitié pour ſon nourriſſon, qu'au moment qu'elle lui donna le jour. Ce petit par des mouvemens de gaieté s'écarte çà & là de ſa mere, cabriolant & bondiſſant à ſon aiſe: cette mere qui craint de le perdre, court après lui; elle hennit avec fureur, s'agite avec violence, ce qui peut nuire au poulain qu'elle porte: le nouveau-né revient avec précipitation ſur ſa mere, en lui détachant des coups de pié ſur le ventre, ſouvent même des coups de tête en voulant prendre ſes mamelles. Cette mere eſt-elle couchée? elle a l'attention de ne pas nuire à ſon nourriſſon; tandis que celui-ci fait tout ce qu'il faut pour la bleſſer, en ſe couchant & s'agitant ſur elle. Eſt-il couché auprès de ſa mere? elle a la complaiſance de ſe mettre dans une ſituation déſavantageuſe à ſon état, de peur d'incommoder ſon poulain.

Que le poulain échappe aux dangers qu'il court dans le ventre de ſa mere, c'eſt peu de trouver épuiſées les mamelles qui doivent le nourrir; pour comble de maux il y ſuce un lait corrompu: car le plus pur & le plus ſpiritueux du ſang de la mere eſt employé à la formation & à la nutrition du fœtus; ainſi étant obligée de donner à tetter dans cet état, ſon lait ne peut être que groſſier & dépravé, en comparaiſon de celui qu'elle fourniroit ſi elle n'étoit point pleine. Son lait peche non ſeulement par la quantité mais encore par la qualité. Le fœtus enleve les parties butyreuſes & onctueuſes; il ne reſte à ce ſuc que les parties caſéeuſes & ſéreuſes: ce lait eſt très-propre à produire chez le poulain des levains qui par la ſuite forment différens genres de maladies dont on ignore ſouvent la cauſe, & que l'on croit avoir expliquées quand on a dit que c'eſt un reſte de gourme ou fauſſe gourme.

Le poulain ôté d'auprès de ſa mere avec les infirmités qu'il a reçues d'elle & de l'étalon, ſoit vices de conformation, de conſtitution, ou vices de caractere, ne peut rendre qu'un très-mauvais ſervice; quelquefois même il ſe trouve abſolument hors d'état de ſervir. Tels ſont aujourd'hui la plupart des chevaux qui ſortent de nos *haras*.

Il importe donc de ſe procurer de bons étalons & de bonnes jumens de taille & de figure égale, pour en tirer une race propre à réparer le dépériſſement de l'eſpece.

L'accouplement diſparate, c'eſt-à-dire, d'un grand étalon & d'une petite jument, ou d'une grande jument avec un petit étalon, l'un bas du devant, & l'autre bien relevé, fait ſouvent des poulains qui ne ſont propres ni à la ſelle ni au carroſſe.

On pourroit nous objecter 1°. que notre ſyſtême ſeroit trop diſpendieux & trop difficile à mettre en pratique: 2°. qu'il ne faut pas un ſi long temps ni un ſi long exercice pour s'aſſurer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on deſtine à la propagation. Mais nous croyons pouvoir répondre 1°. que la dépenſe qu'exigeroit notre ſyſtême ſeroit bientôt remplie par les ſommes immenſes que l'on épargneroit, en trouvant dans des *haras* ainſi menés des poulains propres non ſeulement à remplir tous nos objets, mais encore à faire des étalons excellens & des jumens parfaites: 2°. qu'un cheval eſt comme un ami, qu'on ne peut connoître qu'aux ſervices que nous

en exigeons ; ainſi tel cheval nous paroît bon pendant pluſieurs mois, qui ſe trouve mauvais dans la ſuite ; au contraire il en eſt d'autres qui nous paroiſſent ne rien valoir, & qui ſe bonifient par l'uſage.

Un homme, quelque connoiſſeur qu'il ſe diſe, peut-il faire un choix judicieux d'étalons & de jumens d'un coup d'œil qu'il leur donne à peine en paſſant ? Il eſt d'expérience que nos célebres écuyers, dans le nombre prodigieux de chevaux étrangers qu'on leur amene, en trouvent à peine quelques-uns qui puiſſent leur convenir pour l'emploi auquel ils ſont deſtinés : on devroit encore être bien plus circonſpect dans le choix des étalons & des jumens pour peupler un *haras*, puiſque c'eſt de ce choix réfléchi & judicieux que dépendent la beauté & la bonté des poulains qui en réſultent.

Nota. M. de Puiſmarets, gentilhomme du Limouſin, a obſervé, & a appris de divers gentilshommes verſés comme lui depuis très-long-temps de pere en fils dans l'éducation des chevaux, qu'une jument pouſſive engendre des poulains qui deviennent pouſſifs ou lunatiques, ſi l'on peut nommer ainſi avec le vulgaire cette maladie des yeux. *Article de M.* GENSON.

M. de la Foſſe, maréchal du roi, a préſenté au miniſtere un excellent mémoire ſur les haras. *Le public ne nous pardonneroit pas de dérober à ſa curioſité un plan d'adminiſtration qui a mérité d'être accueilli par M. Turgot.*

HARAS, *(Hiſt. nat. Zool.)* chevaux de l'un & de l'autre ſexe, deſtinés à la propagation de l'eſpece : ce terme eſt encore pris pour déſigner le lieu où ces chevaux ſont établis ; on dit les *haras* du royaume, pour ſignifier les chevaux entiers ou étalons diſtribués dans les provinces chez divers particuliers ; chevaux deſtinés à ſervir les jumens de ces cantons. On dit encore, les *haras* du roi, les *haras* de tel prince, de tel particulier, pour indiquer le lieu où ſe trouvent raſſemblés & établis certains nombres d'étalons, & uniquement employés à la propagation : tels ſont les *haras* d'Hyeſme, de Pompadour, *&c.* Il en eſt encore qui appartiennent à des particuliers, qui ne le cedent en rien à ceux-là, par l'eſpece : tels ſont les *haras* de MM. de Bouchet de la Getiere, chevalier de l'ordre de S. Louis, en Poitou ; Loiſſon de Guinaumont, & de Chalette, en Champagne, & pluſieurs autres que l'on pourroit citer : les étalons & les jumens qui compoſent ces *haras*, ne ſont employés à aucun autre uſage qu'à la population ; au lieu que dans ceux du royaume, les propriétaires des jumens les emploient à différens travaux. On ne peut par conſéquent établir la même adminiſtration pour ces deux eſpeces de *haras*, ce qui nous oblige d'en traiter ſéparément : comme le premier eſt ſans contredit le plus parfait, le ſeul à proprement parler qui mérite le nom de *haras*, ce ſera lui qui ſervira de regle, & par lequel nous commencerons. Le but de tous *haras* eſt l'augmentation de l'eſpece, & la plus grande perfection ou la correction des défauts de la race dominante ; cette amélioration a des rapports intimes avec une foule d'objets qui lui ſemblent étrangers ; ces rapports ſont ſouvent ſi nombreux & ſi délicats, qu'il eſt difficile de les ſaiſir & d'en profiter. D'ailleurs la nature ſemble avoir poſé des bornes qu'il n'eſt pas poſſible de franchir ; il n'eſt permis que d'en approcher, quiconque eſſaieroit de les paſſer s'y briſeroit ; elle paroît avoir attaché à chaque pays, l'eſpece & la race d'animal qui lui eſt propre, & la plus relative à ſes beſoins. Dans un pays dont le ſol humide & marécageux ne produit que des herbages groſſiers & de mauvaiſe qualité, ſous un ciel triſte, froid & nébuleux, ce ſeroit en vain que l'on eſſaieroit d'élever des chevaux fins, vifs & légers ; des chevaux de qualité d'arabes ou barbes. Ces races, quelque ſoutenues qu'elles fuſſent, dégénéreroient : je ne doute pas qu'il n'en fût de même dans les ſables brûlans de l'Arabie ou de la Barbarie, ſi l'on vouloit y introduire nos forts chevaux de coche ou de rouliers ; ce n'eſt pas cependant que la nature elle-même ne nous indique les moyens d'affoiblir & de diminuer certains défauts, quoiqu'affectés à certains pays ou à tels cantons. Nous ſavons, par exemple, que ſi l'on donne à une jument, dont la tête eſt très-groſſe, peſante & charnue, un étalon à tête fine, ſeche & légere, le poulain qui viendra de cette union, aura cette partie moins groſſe

que celle de la mere, en approchant de celle du pere; mais si ce défaut est attaché au pays, que ce soit le vice dominant de la race, il faudra le combattre sans cesse en se servant d'étalons étrangers qui n'en soient point affectés; autrement la race retombera bientôt dans son premier état par les influences perpétuellement agissantes du sol & du climat; delà le principe fondamental de tout *haras*, le croisement des races, sans lequel on pourra bien augmenter le nombre des individus, mais jamais les perfectionner. L'industrie humaine peut encore aider beaucoup la nature; ces deux agens les plus puissans de l'univers, en réunissant leurs forces, changent presqu'entiérement l'essence des choses; par son intelligence & par son travail, l'homme en desséchant les marais, d'un terrein inculte & pernicieux forme une prairie couverte d'herbage sain & de bonne qualité; en creusant des écoulemens, les eaux auparavant infectes & croupissantes, se changent en ruisseau clair & limpide; les exhalaisons empestées qui s'en élevoient sont détruites, l'air est purifié; enfin par la culture, tout prend une forme nouvelle & riante; d'ailleurs les divers usages auxquels les chevaux sont employés, exigent des conformations particulieres appropriées à ces usages; conformations relatives aux pays auxquels elles sont propres; & si le sceau de la perfection est attaché à certains climats, il ne s'ensuit pas que dans les autres on ne puisse par des opérations bien combinées, parvenir à une amélioration qui approche plus ou moins de cette perfection. Dans l'établissement d'un *haras*, il est donc essentiel de connoître parfaitement la nature du terrein & le climat du canton où l'on forme cet établissement; ce n'est que par la combinaison de l'un & de l'autre, que l'on peut déterminer la race des chevaux qui doit y prospérer & se soutenir; les climats chauds, les terreins secs, produiront des chevaux de légere taille, qui auront de la finesse, du nerf & de la vivacité, des chevaux de selle; au contraire, des climats froids, des prairies grasses, fraîches & abondantes, on ne peut en espérer que des chevaux de trait plus ou moins étoffés suivant les degrés de température ordinaire, & les qualités plus ou moins marquées du sol. Lorsqu'on aura déterminé la race la plus propre du *haras*, on examinera l'étendue & la fertilité des prairies pour assortir le nombre de chevaux à ce que peuvent fournir le terrein, l'étendue, la nature du terrein, le climat & la température: ayant déterminé le nombre & la qualité des chevaux dont le *haras* sera composé, on partagera le sol en plusieurs enclos fermés de haies ou d'autres barrieres que les chevaux ne puissent forcer; l'un de ces enclos sera destiné pour les jumens qui n'ont pas été saillies; un autre pour celles qui sont pleines; un autre pour celles qui allaitent; d'autres enfin pour les poulains sevrés de différens âges & de différent sexe. Il seroit avantageux qu'un ruisseau traversât ces parcs, afin que les chevaux pussent s'y abreuver, & qu'il s'y trouvât quelques arbres qui pussent fournir de l'ombrage. Quelques-uns, lorsque le parc est d'une certaine étendue, y construisent des hangards ou toits qui servent d'abri contre les chaleurs ou contre les grandes pluies. Il n'est cependant pas avantageux que les parcs soient trop vastes; les chevaux se promenant par-tout, foulent une quantité d'herbes qui sont perdues; le parc étant plus resserré, on peut en ménager deux au lieu d'un; & pendant que l'un se mange, l'autre se rétablit & se remet en herbe.

Cette distribution arrangée, l'on passe à d'autres objets qui constituent plus particuliérement les *haras*, & exigent différens soins. Ces objets sont, la monte, la gestation, la naissance des poulains, leur premiere enfance, leur sevrage & leur éducation. La monte est l'opération de l'étalon, par laquelle il saute sur la jument & la féconde; c'est d'elle que dépendent la réussite & les progrès du *haras*; mais ce seroit en vain que l'étalon s'acquitteroit de toutes ses fonctions avec ardeur, si la jument n'est point dans l'état ordonné par la nature, elle ne sera jamais fécondée. Cet état s'annonce par la tuméfaction des parties naturelles, & par une humeur épaisse & blanchâtre qui coule de ces mêmes parties; humeur vulgairement appellée *chaleur*, & que les anciens nommoient *hippomanes*, qu'il ne faut pas confondre avec

cette autre *hyppomane* que l'on trouve épaiſſie en corpuſcules dans l'allantoïde du poulain. La jument entre en chaleur ordinairement au printemps, depuis le mois de mars juſqu'en juin, quelquefois plutôt. Les chaleurs diſparoiſſent auſſi-tôt après la conception; ſi la jument n'a pas été fécondée, elles ſe paſſent, mais elles reviennent. Ces chaleurs ſont tellement néceſſaires à l'œuvre de la génération, que les jumens qui en ſont exemptes refuſent abſolument les approches de l'étalon. On a établi deux eſpeces de monte, la monte en main, la monte en liberté; dans la premiere on préſente la jument, ſuppoſée en chaleur, à l'étalon, lequel eſt dirigé & conduit par deux palefreniers qui tiennent deux longes attachées aux anneaux du caveçon, par le moyen deſquels on le retient, ou on le laiſſe approcher, ſuivant qu'il eſt préparé; lorſqu'il eſt en état, on lui permet de ſauter ſur la jument, qui doit être enchevêtrée pour l'empêcher de ruer, & ſoutenue à la tête par celui qui la tient. Dans la monte en liberté on abandonne l'étalon dans le parc qui renferme les jumens, il va de l'une à l'autre, les flaire, les eſſaie, pour ainſi dire; enfin, ſaute celle qu'il lui plaît, ou qui eſt la plus diſpoſée à le recevoir. Il eſt certain que cette derniere méthode eſt beaucoup plus ſûre que la premiere; aucune jument n'eſt ſautée que dans les circonſtances les plus favorables: l'étalon s'uſe beaucoup plus par les jouiſſances réitérées qui ne lui donnent point de repos ſuffiſant. Quelques-uns propoſent, pour obvier à cet inconvénient, d'avoir pluſieurs étalons; auſſi-tôt que le premier a ſauté une jument, on le retire du parc avec cette jument, on lui ſubſtitue un étalon que l'on retire de même avec ſa jument, ainſi de ſuite juſqu'à ce que tous les étalons aient ſervi, ou que toutes les jumens aient été ſautées. Par ce moyen, les étalons auront le temps de ſe repoſer ſans que le ſervice du *haras* en ſouffre. Pendant la monte qui eſt de deux à trois mois, les étalons doivent être nourris abondamment. Une attention qui n'eſt point encore à négliger, eſt de déferrer les piés de derriere des jumens; il en eſt, quoique en pleine chaleur, qui ſont ſi chatouilleuſes, qu'elles ruent ou ſe défendent aux premieres approches. Il eſt auſſi néceſſaire de faire revoir toutes les jumens à l'étalon, il s'en trouve qui ne conçoivent pas du premier ſaut: il doit y avoir un gardien dans le parc qui obſerve continuellement ce qui s'y paſſe & en rende compte.

Les ſignes par leſquels on peut reconnoître qu'une jument a été fécondée, ſont très-incertains & fort douteux, ſur-tout dans les premiers mois de la conception. Le moins équivoque eſt lorſque les chaleurs ceſſent, & que la jument refuſe le cheval & s'en défend vigoureuſement, qu'elle ne ſouffre pas même ſon voiſinage. On compte encore parmi ces ſignes, un embonpoint qui n'eſt pas ordinaire, plus d'appétit le mois ſuivant, plus de peſanteur après le ſixieme ou ſeptieme mois, les ſecouſſes du battement du poulain que l'on éprouve en poſant la main ſur le côté du ventre au bas du flanc, lorſque la jument vient de boire & qu'elle mange l'avoine, ou lorſqu'elle eſt un peu fatiguée; enfin la tuméfaction des mamelles qui ſe manifeſte & diſparoît alternativement deux ou trois fois pendant les deux derniers mois de la geſtation.

La durée de la geſtation eſt de onze mois & quelques jours, plus ou moins; ſuivant que la mere & le poulain ſont forts & vigoureux, le terme eſt avancé ou retardé. Pendant tout ce temps on doit ménager beaucoup les jumens, écarter avec ſoin tout ce qui pourroit les bleſſer ou leur occaſioner quelque commotion forte, les nourrir ſuffiſamment & les exercer par un travail uni & modéré; il eſt important qu'elles ne ſoient point ſurchargées de graiſſe; un embonpoint exceſſif deviendroit dangereux en rendant l'accouchement laborieux & difficile.

Lorſque le terme de la geſtation eſt arrivé, les jumens après quelques efforts jettent leur poulain; la plupart reſtent debout: j'en ai cependant vu coucher dans l'accouchement; le poulain en tombant rompt le cordon umbilical, & donne peut-être une ſecouſſe au placenta ou arriere-faix qui en facilite la ſéparation & la ſortie. Toute cette opération s'exécute ſans aucune effuſion de ſang. Le cordon ſe deſſeche

& tombe par la ſuite ; dans l'accouchement naturel, le poulain préſente la tête la premiere ; s'il étoit mal tourné & qu'il préſentât une autre partie, on le remet en ſituation avec la main.

Dans les cas preſſans où la mere manqueroit de forces, ou ſi le poulain étoit mort, on le tireroit avec des cordes, après avoir fait entrer de l'huile dans la matrice pour lubrifier le paſſage & faciliter la ſortie. Auſſi-tôt qu'il eſt né, la mere le leche pour le ſécher, & peu de temps après il eſſaie de ſe lever & de ſe tenir debout ; mais ſes articulations encore molles & mal aſſurées ne le peuvent ſoutenir, il chancelle & tombe ſouvent fort lourdement. Dans un parc ces chûtes ne ſont pas dangereuſes, mais dans une écurie, il faut avoir ſoin de l'éloigner des murailles : on mettra autour de lui beaucoup de paille, afin d'amortir les heurts toujours dangereux ſur un corps auſſi tendre ; en naiſſant il a douze dents molaires, leſquelles ſe trouvent un peu uſées. *V.* DENTS, au mot HIPPIATRIQUE. Deux jours après ſa naiſſance, il s'affermit aſſez pour pouvoir marcher, juſques-là il ſera bon de le ſoutenir pour l'aider à tetter. En naiſſant le poulain eſt couvert d'un poil doux, très-long : j'en ai vu qui par l'épaiſſeur & la longueur de ce poil reſſembloient parfaitement à des ours : à ſix mois ou un an, ſuivant la vigueur de l'animal, ou la température de la ſaiſon, ce premier poil tombe & découvre celui dont la couleur ſera permanente ; la robe varie preſque toujours de la naiſſance à un certain âge ; j'ai vu des poulains en naiſſant être parfaitement noirs, devenir à la chûte du poil, rouhans ou gris ; il eſt vrai que ſi l'on examine avec attention les paupieres ou les ſourcils, on y appercevra ſouvent quelques poils blancs ; un poulain haut monté, ou dont les jambes ſont très-longues, ſera pour l'ordinaire d'une taille avantageuſe.

Il eſt eſſentiel, pour le développement & l'accroiſſement du poulain, de lui fournir un aliment ſain & abondant ; pendant que les jumens allaitent, elles ne peuvent être trop bien nourries, ni trop ménagées. On ne doit point les faire travailler ; le travail, quel qu'il ſoit, échauffe le lait & diminue ſa ſecrétion. On les laiſſera tranquilles dans le parc avec leurs poulains. Ceux-ci, en s'égayant, en courant & en bondiſſant, ſe fortifieront, leur accroiſſement en ſera plus prompt & plus parfait ; ils s'habitueront peu à peu aux alimens ſolides, ils tetteront moins fréquemment, & parviendront inſenſiblement au point d'être ſevrés ſans inconvénient. C'eſt à ſix mois qu'on les ſépare de leurs meres ; un plus long uſage de lait, à ce que pluſieurs prétendent, les rendroit mous & flaſques. D'ailleurs les jumens fatiguées d'avoir nourri pendant ce temps dépériroient conſidérablement, ſi les poulains continuoient à les tetter. Il eſt vrai néanmoins que les Tartares, qui ſe nourriſſent du lait de leurs jumens, les tirent une grande partie de l'année ; mais ces jumens ſans doute n'en ſont pas en meilleur état, ou elles ſont nourries bien plus abondamment que les nôtres, peut-être le poulain fait-il une plus grande conſommation, & deſſeche-t-il davantage. Les nôtres, après avoir allaité, ont beſoin d'être remiſes par le repos ; c'eſt une des raiſons pour leſquelles on ne doit jamais permettre qu'une jument ſoit ſautée pendant qu'elle nourrit. Quoiqu'elle ſoit en chaleur, le poulain qu'elle porteroit, celui qui la tette, & elle-même ſe ruineroient tous trois. On doit toujours attendre la monte de l'année ſuivante, ſi l'on eſt jaloux de conſerver les meres & d'élever des poulains bien conſtitués.

On peut abſolument ſevrer dès trois mois, ſi quelque accident y oblige ; mais il ſera toujours plus avantageux, lorſqu'on n'y eſt pas forcé, de ne le faire que plus tard. Les poulains en ſeront plus forts, plus en état de ſupporter les rigueurs de l'hiver, & le changement de nourriture du verd au ſec. Dans les premiers jours de ſevrage on diminuera la nourriture de la mere, pour lui faire paſſer ſon lait. On la traitera à peu près, quant au régime, comme ſi elle eût avorté, avec l'eau blanche, une diete plus ou moins ſévere, ſelon la qualité du lait, en obſervant de la tenir chaudement. A l'égard des poulains, il ſeroit à propos de placer dans leurs parcs des baquets remplis d'eau blanchie avec la farine d'orge, ou de petit lait, rien ne

contribuera plus à les entretenir en bon état, à leur faire prendre du corps ; mais il faut avoir l'attention de changer tous les jours cette boiſſon, elle s'aigriroit & contracteroit des qualités malfaiſantes. Une autre attention plus eſſentielle, eſt de ne toucher les poulains que le moins qu'il eſt poſſible depuis leur naiſſance, juſqu'à l'âge de deux ans ; leur délicateſſe en ſouffriroit. Il eſt bon de les apprivoiſer, de les rendre familiers, mais ſans les tourmenter.

Pendant la belle ſaiſon, depuis le mois de mai, juſqu'en ſeptembre ou octobre, ſuivant les climats, on les abandonne dans les parcs qui leur ſont deſtinés, & que je ſuppoſe ſuffiſamment garnis d'herbages pour les nourrir. Ils y reſtent nuit & jour juſqu'à l'hiver qu'on les retire dans les écuries. S'il étoit même poſſible de leur faire paſſer cette ſaiſon fâcheuſe en plein air, ils en ſeroient ſans doute plus vigoureux ; mais il y auroit peut-être trop d'inconvéniens.

Il eſt même néceſſaire qu'il y ait dans leurs parcs des hangards ou eſpeces d'écuries dans leſquels ils puiſſent ſe retirer pendant la chaleur du jour, & ſe mettre à couvert des orages ou des pluies froides qui leur feroient du tort. On placera des auges ſous ces hangards, afin de leur donner tous les jours quelques jointées d'orge concaſſée. On prétend que ce grain eſt préférable à l'avoine ; celle-ci, dit-on, échauffe & attaque la vue ; ce dernier accident proviendroit apparemment de la difficulté que les poulains trouveroient à broyer l'avoine, ce qui attireroit peut-être plus de ſang dans l'œil ; alors en cartelant l'avoine ainſi que l'orge, cet inconvénient ſeroit levé. Quoi qu'il en ſoit, l'orge eſt plus ſubſtantielle, plus farineuſe, & paſſe pour être rafraîchiſſante. Lorſqu'on retire les poulains dans les écuries, ce qui arrive pour la premiere fois dès le moment du ſevrage, dans nos climats le temps du ſevrage tombe au mois de ſeptembre ou d'octobre, on les nourrit avec le foin, l'orge cartelée & l'eau blanche ; on les laiſſe en liberté & ſans être attachés, ayant ſoin néanmoins que les forts ne gourmandent point les foibles, & ne les chaſſent point du ratelier. Ce ratelier, ainſi que l'auge, doivent être poſés à une certaine hauteur, les poulains en contractent l'habitude de porter la tête levée. On doit les tenir très-proprement, le fumier leur gâte les piés, & les exhalaiſons qui s'en élevent ſont mal-ſaines ; mais, comme je l'ai déja dit, il ne faut point les toucher ni les étriller. Rien ne ſeroit plus avantageux que de les baigner journellement dans la ſaiſon favorable, & lorſque l'eau n'eſt pas froide. J'ai obſervé que les poulains élevés ſur les bords des rivieres, obligés de les paſſer pluſieurs fois par jour, ſont plus nerveux, plus gais, viennent mieux que ceux de pareille race qui ne jouiſſent point de cet avantage. A un an ou dix-huit mois on leur tondra la queue, pour rendre les crins plus forts & plus touffus. Quelques-uns blâment cette méthode, prétendant que cette ſurabondance de crins ſe fait aux dépens de la crue ou de la force du ſujet, & que les chevaux qui ont la queue la plus touffue, & la criniere la plus épaiſſe, ne ſont pas ordinairement les chevaux les plus vigoureux, mais bien les plus flaſques & les plus mous. Cette obſervation ne me paroît ni juſte, ni bien fondée. Lorſqu'on raſe les cheveux des enfans pour les épaiſſir, cette opération ne me paroît nullement influer ſur leur tempérament ; les hommes qui raſent leur barbe ne ſont pas plus foibles que ceux qui la portent. La plupart des laboureurs coupent tous les ans, en certains pays, la criniere de leurs chevaux, ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient. Je n'approuve pas au reſte cette coutume de couper la criniere, parce que revenant plus épaiſſe, la craſſe s'amaſſe dans les plis du cou, en eſt enlevée plus difficilement, ce qui peut occaſioner des dartres, une gale rebelle, le rouvieux, *&c.* Mais il n'en eſt pas de même à la queue ; on la tondra dès les premieres approches de l'hiver, afin de lui donner le temps pendant cette ſaiſon de croître ſuffiſamment pour chaſſer les mouches l'été ſuivant.

A deux ans, il eſt indiſpenſable de ſéparer les poulains mâles des femelles de cet âge. Ils commencent à ſentir leur ſexe, ſur-tout s'ils ont été bien nourris, & qu'ils ſoient vigoureux ; ils s'échaufferoient, ils s'énerveroient & fatigueroient inutilement les pouliches. Ceux que l'on deſtine à être

hongres, ne doivent ſubir cette opération qu'à trente mois & même plus tard. On choiſira pour la faire, le printemps ou l'automne; le froid & la grande chaleur y ſont contraires; c'eſt alors qu'il faut commencer à les apprivoiſer entiérement & à les rendre obéiſſans. On leur levera les jambes, on frappera légérement ſur la ſole, on les habituera à ſouffrir un filet dans la bouche, un harnois très-léger ſur le dos; mais toutes ces tentatives doivent ſe faire avec la plus grande douceur: un moment d'impatience eſt ſouvent capable de les rendre indomtables. Lorſqu'ils ſouffriront avec tranquillité & ſans ſe défendre, toutes ces préparations, on commencera à les travailler; mais très-légérement, juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de leur parfait accroiſſement. Cet âge eſt plus ou moins tardif ſelon les différentes races. Les chevaux fins & de légere taille ne ſont ordinairement formés qu'à cinq ou ſix ans. Si on les livroit au travail avant ces termes, ils le ſupporteroient avec peine, ils n'auroient pas le temps de ſe fortifier, ils contracteroient des défectuoſités qu'ils n'auroient point eues, enfin ils ſe mineroient de jour en jour.

Les fers n'ayant été inventés que pour conſerver la corne du ſabot, & cette corne ne s'éclatant ou ne ſe détériorant que par les marches, par le travail, tant que les chevaux n'y ſont point ſoumis, il eſt inutile de les ferrer. Les piés en liberté, s'il eſt permis de le dire, ſe renforceront & prendront la forme qui doit leur être naturelle. La plupart des piés défectueux, ne le deviennent que par les défauts de la ferrure. Ainſi les poulains peuvent reſter juſqu'à trois ans & plus ſans être ferrés.

On voit même des chevaux employés à de certains ouvrages, tels que le labourage de terres douces & légeres, ne l'avoir été de leur vie, ſans que le pié en ait reçu le moindre dommage. Tels ſont à peu près les ſoins qu'exige l'établiſſement d'un *haras* en regle; j'ai ſuppoſé qu'il étoit fourni des étalons & des jumens qui lui ſont néceſſaires; nous allons parler du choix de ces chevaux, & des qualités particulieres qu'ils doivent poſſéder. L'étalon étant le modele de la race dont il eſt le pere, doit réunir, autant qu'il eſt poſſible, toutes les qualités propres à ſon eſpece, & être exempt des défauts qui la détérioreroient. Parmi ces défectuoſités, il en eſt ſur-tout qui doivent le faire rejeter abſolument; celles qui plus que les autres ſe perpétuent, paſſent à leur race, & ſont héréditaires. Dans ce nombre, on compte principalement & pour les plus dangereuſes, en ce qu'elles ſe communiquent preſque conſtamment, tous les défauts de conformation dans les os, tels que le chanfrein renfoncé, groſſe ganache, la côte plate, l'enſellé, la croupe avalée, le ſerré des épaules ou chevillé, le pié plat, aſſez ſouvent les éparvins, les ſuros & toujours le trop de volume des os. En général, les défauts de conformation, la diſproportion choquante des différentes parties, tous vices de méchanceté. Parmi les bonnes qualités, on exige principalement l'âge convenable, la ſanté, la vigueur, la vivacité portée juſqu'à l'ardeur, en préſence des jumens; les jambes bien proportionnées, des jarrets excellens, du corps ſans avoir le ventre pendant, ce qui marqueroit de la molleſſe, les reins doubles, les parties de la génération ſaines & le membre gros; les teſticules retrouſſés: cependant les chevaux eſpagnols les ont pendans dans le repos; en général le cheval communique, par la génération, preſque toutes ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualités naturelles & acquiſes. Un étalon naturellement hargneux, ombrageux, rétif, *&c.* produit des poulains qui ont le même naturel.

On ne demande point aux jumens la perfection des étalons: il ſeroit cependant à ſouhaiter qu'elle fût la même. On ſe contente en elles de la beauté des parties de l'avant-main, c'eſt-à-dire, de la tête, de l'encolure, du poitrail, *&c.* On prétend que le poulain leur reſſemble par ſes parties; on exige encore qu'elles aient du corps & du ventre, qu'elles ſoient ce qu'on appelle bien coffrées, afin que le poulain ſoit logé à ſon aiſe & puiſſe profiter, croître, & s'étoffer. Elles doivent, par conſéquent, être d'une taille avantageuſe, telle que de quatre piés ſept à huit pouces au moins. On ſent bien qu'elles doivent n'être tachées d'aucun défaut eſſentiel, principalement de

de ceux dont le poulain hérite le plus communément ; que leur âge ſoit compétent, c'eſt-à-dire, au moins de trois ans ; ſi elles en avoient plus, étant mieux formées & plus vigoureuſes, leurs fruits ſeroient plus parfaits ; que leur tempérament ſoit ſain, & qu'elles ſoient aſſorties aux étalons. Cet aſſortiſſement eſt l'opération la plus délicate qu'il y ait dans les *haras*. Il eſt très-difficile de ſaiſir les rapports des étalons avec les jumens, qui doivent donner les plus belles conformations. Souvent un étalon & une jument d'une grande beauté, chacun dans leur genre, ne donnent que des productions défectueuſes, dégingandées, *&c.*

Les chevaux barbes, ainſi que tous ceux qui viennent des pays chauds, ſont regardés comme les meilleurs étalons. Cependant on prétend que depuis qu'ils ont été introduits en Normandie & dans le Limouſin, ils ont entiérement ruiné les *haras* de ces provinces ; les poulains ſortis de ces *haras* ayant les jambes très-minces.

En Angleterre, dit-on, les chevaux ſortis d'étalons barbes pechent auſſi par les jambes ; & l'on s'en eſt ſi bien apperçu, que l'on a donné des ordres, pour remédier à cet inconvénient. C'eſt en effet le défaut des barbes d'être de petite taille & d'avoir le paturon trop long. Leurs jambes d'ailleurs ſont très-fines, apparemment que les jumens normandes, limouſines & angloiſes n'ont pas été bien aſſorties, qu'elles n'ont pas aſſez compenſé ces qualités : ces jumens épaiſſes ont produit des grands chevaux montés ſur des fuſeaux, & des poulains qui ne tenoient de leur pere qu'une petite tête & des jambes très-minces, qui n'alloient nullement avec leur corpulence. Il faudroit ſans doute, pour réuſſir, que ces jumens euſſent à peu près la même figure que les étalons ; ou ſi l'on pouvoit obtenir des barbes court-jointés & de grande taille, probablement leur poſtérité pécheroit moins ; mais comme ils ſont aſſez rares pour ne pouvoir choiſir, on doit préférer les chevaux de ces pays, où il eſt facile de choiſir les plus beaux, lorſque d'ailleurs ils poſſedent à peu près les qualités deſirées. Malgré leur petite taille, les plus grands ne paſſent pas quatre piés huit pouces, & ont le défaut que nous venons d'indiquer. Les barbes ont toujours été réputés les meilleurs pour tirer race : il eſt vrai que l'on prétend qu'ils engendrent des poulains qui ſont plus grands qu'eux ; que ce ſont des chevaux admirables pour la viteſſe & pour le nerf, fort légers & très-propres à la courſe. Les chevaux arabes dont les barbes tirent leur origine, ſont, dit-on, les plus beaux & les meilleurs du monde ; mais à peine ſont-ils connus en Europe ; il n'eſt que des princes qui puiſſent s'en procurer. Les chevaux d'Eſpagne tiennent le ſecond rang après les barbes, ils ſont renforcés, agiles, ſinceres & nobles, ils ont de la ſoupleſſe, du feu & de la fierté ; les jambes belles & ſans poils, le nerf bien détaché, la croupe ronde & large, la côte ronde, & le poitrail large. Ce ſont auſſi les plus propres à la plupart des *haras* de chevaux de ſelle ; après eux les chevaux napolitains, les normands, les anglois, ceux du pays de Holſtein & du Danemarck, pourront encore ſervir pour étalons de ſelle, proportion gardée de leur taille & de leur agilité. Quant aux étalons de carroſſe on peut prendre ceux des mêmes pays, en choiſiſſant les plus grands & les plus renforcés. La Friſe & l'Italie en fourniſſent de plus propres encore, & dont la taille eſt quelquefois au deſſus de cinq piés quatre pouces. Mais nous avons obſervé que les chevaux de Friſe trottoient lourdement, que leurs croupes étoient avalées, & que cette partie étoit toujours foible. En général, l'étalon doit être plus haut que la jument, parce que pour l'ordinaire, il fait plus petit que lui ; on ne connoît que les barbes qui faſſent plus grands qu'eux.

Cependant la diſproportion ne doit point être choquante, la jument ſera aſſortie le plus qu'il ſera poſſible à l'étalon, en corrigeant néanmoins les défectuoſités de l'un par les qualités oppoſées de l'autre, ſans tomber dans l'excès contraire. Enfin, il eſt indiſpenſable & eſſentiel de changer les étalons tous les quatre ou cinq ans, pour croiſer les races, & de n'en jamais prendre de ces mêmes races pour ſervir d'étalons dans le même *haras*.

Tels ſont à peu près les ſoins qu'exigent les *haras* en regle ; mais par l'autre nature,

les *haras* du royaume en demandent d'un genre différent, dont nous allons rendre compte.

Ces *haras* ſont compoſés des jumens naturelles du pays, éparſes chez les particuliers qui en ſont propriétaires. Outre les défauts communs propres au climat & au ſol qu'elles habitent, ces jumens, pour la plupart, ont des défectuoſités particulieres occaſionées par les accidens du travail, par le manque de ſoins, ou par les préjugés & les abus. C'eſt à un directeur intelligent à corriger ces défauts le plus qu'il eſt poſſible, les uns par le choix de l'étalon, les autres par inſtruction & par inſinuation. Dans un *haras* en regle on aſſortit les jumens aux étalons, ou les étalons aux jumens. On eſt le maître du choix des unes & des autres; il n'eſt que le climat qui puiſſe apporter quelque gêne dans ce choix, ou la nature du ſol; mais dans les *haras* du royaume, on n'a pas ſeulement le climat & le ſol; les jumens ſont déterminées, il faut abſolument les prendre avec leurs défauts, il n'eſt pas libre de s'en procurer de plus parfaites; auſſi n'eſt-ce qu'à la longue & par des ſoins continus qu'on peut eſpérer de changer une race, ou de la rendre beaucoup plus parfaite par la voie de ces *haras*.

Pour y parvenir, un directeur doit commencer par connoître parfaitement toutes les jumens de ſon département; il ſaiſira le défaut commun propre au pays, aux cantons, au climat, au ſol; les chevaux barbes ont preſque tous le défaut d'avoir le paturon trop long, les épaules ſerrées; les turcs, l'encolure effilée, les jambes trop menues; les eſpagnols, la tête un peu groſſe, ſouvent trop longue; les napolitains, la tête groſſe & l'encolure épaiſſe; les danois, la conformation irréguliere, la croupe trop étroite pour l'épaiſſeur du devant; les allemands, peſans & de peu d'haleine; les flamans, la tête groſſe, les piés plats & les jambes ſujettes aux eaux; les limouſins, la croupe du mulet & les jarrets clos; les navarrins, les hanches hautes, ce qui les rend connus; la plupart des françois, de trop groſſes épaules: enfin, chaque pays, chaque défaut qui lui eſt propre. Un directeur de *haras* doit connoître aſſez parfaitement les jumens de ſon département, pour pouvoir les aſſortir d'étalons convenables; autrement les défauts dominans ſe perpétueront, & peut-être augmenteront par une adminiſtration mal-entendue.

Les abus qui ſe gliſſent dans cette adminiſtration, contribuent ſans doute au peu de fruit que l'on tire des *haras* du royaume. L'expérience nous apprend que s'ils étoient corrigés, il en réſulteroit un avantage très-apparent, & une amélioration ſenſible dans les races; en effet, les poulains de tous les gardes-étalons ſont infiniment ſupérieurs à ceux des particuliers, & plus nombreux, quoique les jumens de ceux-ci aient été faillies par les mêmes étalons; parce que ces gardes emploient pour eux toutes les précautions néceſſaires qu'ils négligent ou ne permettent pas pour les autres; comme d'attendre la pleine chaleur de leurs jumens, de ne les faire ſauter qu'après le repos néceſſaire à l'étalon, *&c.*

Le plus dangereux de ces abus, celui qui eſt le plus oppoſé au principe fondamental des *haras*, eſt de recevoir pour étalons des chevaux de la race du pays, qui viennent des jumens du pays, quelque parfaits que ſoient les peres, ou qu'ils puiſſent être eux-mêmes; s'ils ſont aſſez beaux pour en tirer race, on doit abſolument les changer de pays ou de canton, pourvu que les étalons ſoient de taille, & n'aient point de défauts groſſiers; ce qui n'arrive pas toujours, on s'en contente, & l'on s'embarraſſe peu de ſon aſſortiment. Un autre inconvénient qui anéantira toujours, du moins en partie, le bien qu'on tireroit des *haras*, eſt la multitude de chevaux & de poulains entiers qu'on abandonne dans les pâtures avec les jumens. Ils entretiennent les chaleurs de celles-ci, & détruiſent le fruit de l'étalon dès les premiers inſtans de la conception. Tout cheval entier, au deſſus de dix-huit mois, doit être, comme nous l'avons déja dit, exactement ſéparé des jumens, même pour ſon propre avantage. Il s'énerve ſi on le laiſſe ſauter avant quatre ans, âge auquel il a pris pour l'ordinaire ſon parfait accroiſſement. Il eſt dû trois ſauts à chaque jument; la monte dure quatre mois au plus, & l'étalon doit avoir au moins un jour plein de repos après quatre

sauts. Si on lui en donnoit davantage, son opération seroit bien plus sûre ; il ne peut donc servir que dix-sept ou dix-huit jumens, & c'est un abus manifeste d'en marquer un plus grand nombre, quelquefois jusqu'à trente pour un étalon.

Le garde-étalon est ordinairement le plus riche du lieu, qui ne prend cette place que pour jouir des rétributions & des privileges qui y sont attachés ; du reste se souciant très-peu que son cheval fasse des poulains ou non : il s'en trouve même qui sont jaloux de leur étalon, & qui, la veille du saut de la jument du particulier, font couvrir une des leurs, afin que celle du particulier soit trompée. Il est juste sans doute que ces gardes-étalons soient indemnisés de l'achat, de la nourriture, du soin & des périls de l'étalon, qu'ils soient même récompensés ; mais la récompense devroit être plus ou moins grande, suivant qu'elle est plus ou moins méritée ; & rien n'est si facile à exécuter. Je suppose que le garde-étalon tire de son cheval, en argent, par ses exemptions d'impôts, par les droits de monte, *&c.* (je ne parle point des privileges personnels) une somme de cent vingt livres, pour servir seize jumens, de ce nombre j'ôte le quart pour les jumens qui ne seront pas fécondées ; il restera douze jumens qui doivent être pleines, sur lesquelles en répartissant la même somme de cent vingt livres, on pourra fixer la rétribution due au garde-étalon, à une pistole par jument pleine, en n'en marquant que seize par étalon. Cette somme sera prise & rejetée sur l'impôt de la taille, payable sur les certificats des propriétaires de jumens, signés de deux principaux habitans, pour plus d'authenticité, & sous des peines rigoureuses si le certificat étoit trouvé faux. Par cette administration il seroit de l'intérêt du garde-étalon de prendre toutes les précautions possibles pour faire engendrer le plus grand nombre de poulains, & de choisir les jumens qui seront les plus propres à en porter. Le particulier paroîtroit ne plus rien payer pour le saut de ses jumens, & être délivré d'un impôt qu'il regarde comme une vexation.

Il ne suffit pas de créer le poulain, il faut l'élever, & par des soins assidus le faire valoir tout ce qu'il peut être. L'avantage d'un poulain dont on ne jouira qu'après trois ou quatre ans, s'évanouit dans l'éloignement ; le propriétaire se décourage, il néglige les soins convenables ; le poulain dépérit, & finit par être aussi défectueux que les moindres du pays.

On engageroit aisément les propriétaires à se porter aux vues du gouvernement, & à leur propre intérêt, par quelques légeres gratifications accordées chaque année à ceux qui auroient les plus beaux poulains, & les mieux entretenus. Aucune dépense ne pourroit être plus avantageuse ni plus lucrative. Il en est de même des jumens ; il seroit bien avantageux de les avoir plus parfaites, par conséquent de récompenser ceux qui en auroient de grande taille, de bien coffrées, *&c.*

Un directeur, un inspecteur des *haras*, ou celui qui travaille à les maintenir & à les perfectionner, ne doit être gêné dans aucune de ses opérations. Suivant les occurrences & les degrés d'amélioration, il s'en présente de nouvelles ; ou telle qui étoit nécessaire dans un temps, peut devenir inutile dans un autre, c'est à lui d'en juger, à faire des réglemens suivant les circonstances, & suivant l'état présent des choses. Mais afin que ses vues soient remplies, il doit s'attirer une confiance entiere & méritée. Les hommes en ayant ordinairement pour ceux qu'ils respectent, on ne doit point avilir l'inspecteur, ni l'inspecteur s'avilir lui-même. Il ne devroit avoir aucun intérêt personnel à démêler avec les gardes-étalons, ni avec les propriétaires ; ainsi le droit qu'il perçoit à chaque changement d'étalon de la part du garde, devroit être abrogé. Jamais il ne doit se charger de fournir ou faire fournir les étalons, puisque c'est à lui à les examiner, les recevoir ou refuser, lorsqu'ils sont achetés & présentés par les gardes-étalons. Jamais les gardes-*haras* ou marqueurs de jumens ne doivent se faire payer ni défrayer par les gardes-étalons, ou par les propriétaires des jumens. Les propos indécens, les soupçons injurieux qui peuvent naître en conséquence, quoique mal fondés, portent toujours quelque atteinte à la réputation d'un supérieur, que la malignité humaine tâche avec plaisir de

trouver en faute ; dès-lors tout ce qu'il fera obligé de faire ſera mal interprété ; on ne s'y ſoumettra que par force, avec défiance, & tout ſera moins bien.

Un inſpecteur doit faire des revues fréquentes des étalons, pour corriger, s'il eſt poſſible, les inconvéniens qu'il obſervera. Ces viſites doivent être ſouvent particulieres & imprévues ſur les lieux mêmes. Ce n'eſt point par une revue générale annoncée pluſieurs mois d'avance, que l'on peut juger de l'état de tous ces chevaux, toujours brillans dans ces occaſions, & préparés de longue main.

Les particuliers ne ſont point aſſez inſtruits, il ſeroit à propos qu'on dreſsât un regiſtre qui fût dépoſé dans chaque communauté, lequel renfermeroit un détail exact des obligations, des droits, privileges, *&c.* des gardes-étalons, des qualités requiſes pour un étalon, des défauts qui doivent le faire rejeter ou réformer, de la taille, des qualités que doivent avoir les jumens, des exemptions & gratifications qu'elles peuvent eſpérer, ainſi que les poulains ; une inſtruction ſur l'éducation de ces derniers ; enfin tout ce qui concerne les *haras*, & même les maladies des chevaux. Chacun auroit communication de la loi, & verroit clairement ce qui lui eſt dû, ce qu'il doit, ce qui lui eſt avantageux, ce qui lui eſt nuiſible.

Les directeurs ou inſpecteurs devroient tenir auſſi un état de tous les chevaux de leur département, de leur nombre, de leur forme, de leur qualité, des fruits qui en ſont provenus, des obſervations qu'ils auront faites ; ces états réunis fourniroient une connoiſſance exacte du nombre des chevaux, & des qualités dominantes d'un royaume ; ils contribueroient encore infiniment à la perfection des *haras*.

Enfin les étalons de choix ne peuvent être trop multipliés ; plus ils ſeront nombreux, plutôt les races ſeront changées, plutôt les particuliers perdront l'habitude d'avoir de ces chevaux d'écurie, qui ne ſervent qu'à perpétuer les défauts du pays, & à détruire ce que les étalons auroient produit.

Il ſera donc avantageux de faire rechercher l'état de garde-étalon, en le rendant aſſez lucratif pour être deſiré ; ce qui donneroit lieu d'exiger de plus beaux étalons, & de punir plus rigoureuſement les contraventions. On objectera ſans doute qu'en multipliant ces places, on augmenteroit les charges des communautés, les exemptions priſes ſur la taille étant réparties ſur les habitans ; mais cet inconvénient imaginaire ne doit pas tenir vis-à-vis du bien réel qui réſulteroit de ces établiſſemens. S'il eſt vrai, que l'impôt ſoit augmenté, il l'eſt légérement pour chacun, il ſera compenſé & au delà par une nouvelle branche de commerce plus avantageuſe pour le laboureur ; le manouvrier qui participe toujours du meilleur être du laboureur, parce que celui-ci le fait plus travailler & le paie plus cher, y trouvera auſſi ſon avantage ; les chevaux étant plus forts, plus vigoureux, les exportations deviendront moins diſpendieuſes & plus faciles, toute eſpece de commerce deviendra plus floriſſante. Le laboureur ayant des chevaux d'une certaine valeur, les ménagera davantage, en aura plus de ſoin, les conſervera plus long-temps, ou les vendra plus chérement.

Les *haras* du royaume ſeroient beaucoup plus parfaits, ſi les étalons qui ſervent dans ces *haras* étoient achetés, entretenus & nourris par la province. Alors on les raſſembleroit tous dans un même lieu, éloignés des jumens, ſous la conduite & la direction d'une perſonne intelligente & inſtruite. Tout le monde n'eſt pas capable de ſoigner des étalons comme il faut ; & s'ils ne ſont pas bien ſoignés, ils dépériront ou feront des maladies qui les mettront hors de ſervice : ils doivent être nourris & exercés chacun ſuivant leur nature. Par cette méthode ils s'entretiendroient en bon état, auroient plus de durée, & dans le temps de la monte qu'on les diſtribueroit dans les différens cantons, on ſeroit aſſuré de leur vigueur & de l'efficacité de leurs ſervices. Un autre avantage bien plus conſidérable que produiroit cet arrangement, ſeroit de les changer de canton ou d'arrondiſſement, tous les trois ou quatre ans, ce qui donneroit un accroiſſement de race abſolument néceſſaire & eſſentiel à la perfection du *haras* ; ce que l'on ne peut obtenir lorſque les étalons appartiennent aux particuliers. Les frais n'en ſeroient pas plus chargés ;

au contraire cette diſpoſition, en faiſant le bien de la choſe, ſupprimeroit encore une infinité de privileges perſonnels dont jouiſſent les gardes-étalons, & qui ſont onéreux aux communautés dans leſquelles ces gardes ſont établis. On pourroit encore, pendant l'hiver, tirer des ſervices utiles des étalons pour les travaux publics; l'exercice bien ménagé leur eſt néceſſaire & ſalutaire. Tous les avantages de ce projet exécuté en quelques endroits avec ſuccès, devroient engager à l'adopter, & à le mettre en exécution dans tous les *haras* du royaume; prenons pour exemple la Champagne.

On voit aujourd'hui s'élever dans cette province une nouvelle race de chevaux, ſupérieure à l'ancienne en taille, en figure & en force. On trouve déja nombre de jeunes chevaux, ſinon de diſtinction, du moins beaucoup moins imparfaits que les naturels du pays, qui ſubſiſtent encore. Mais pour parvenir à un plus grand degré de perfection dont la poſſibilité eſt prouvée par cet heureux commencemnnt, il eſt néceſſaire d'avoir recours à de nouvelles opérations qui paroiſſent exiger des changemens dans l'adminiſtration actuelle. On ſait, & il eſt démontré par l'expérience, qu'en tout genre, pour ſoutenir & augmenter la beauté de l'eſpece, il eſt indiſpenſable de croiſer les races, c'eſt-à-dire, de prendre toujours des individus étrangers pour chefs & peres de chaque génération, de ne jamais permettre que le même individu s'allie avec ſa poſtérité; autrement on voit bientôt cette poſtérité ſe détériorer, & la race retomber dans ſon premier état d'imperfection: en changeant à chaque génération l'individu qui coopere le plus, qui doit ſervir de modele, on diminue de plus en plus les défauts dont ces générations peuvent être attaquées; & ce n'eſt que par ce moyen que l'on peut parvenir à les détruire entiérement, lors toutefois que le climat & le ſol le permettent. Ce principe inconteſtable n'eſt pas moins pour les *haras* que pour toute autre éducation. Il eſt donc eſſentiel, pour la perfection de ces établiſſemens, qu'un étalon ne ſerve jamais ſa poſtérité; & comme cette poſtérité commence elle-même à être en état d'engendrer à l'âge de trois ou quatre ans, il eſt indiſpenſable alors de lui fournir un étalon étranger, qui, s'il eſt permis de le dire, ne lui ſoit point parent, & n'ait point la tache de famille.

Pour y parvenir, il faut donc tous les trois ou quatre ans, au plus tard, changer les départemens des étalons, en les éloignant le plus qu'il eſt poſſible; mais cette opération eſt auſſi impraticable dans l'adminiſtration actuelle, où ces étalons appartiennent aux particuliers, font partie de leur bien, qu'elle ſeroit aiſée & facile à exécuter, ſi tous ces chevaux appartenoient à la province en général; d'ailleurs les avantages qui réſulteroient de ce nouveau plan, autres même que ceux qui concernent les *haras*, pourroient peut-être faire deſirer par les perſonnes intéreſſées, qu'il fût adopté. Je vais tâcher d'établir & de préſenter ces avantages ſans partialité.

Les propriétaires des étalons jouiſſent, en conſéquence de la garde de ce cheval, d'exemptions pécuniaires, de privileges perſonnels, & de droits de monte, ainſi que du ſervice de cet animal pendant la plus grande partie de l'année. Les privileges perſonnels & les droits de monte; comme plus apparens, ſont regardés, par la plupart des autres habitans, comme un impôt onéreux: les premiers, parce que le garde-étalon ne partage point les charges publiques; les autres, par la rétribution pécuniaire qui eſt due par jument à ce garde. C'eſt apparemment pour ne pas multiplier ces rétributions & les plaintes qu'elles occaſionent, que chaque propriétaire de jumens n'en fournit que deux à l'étalon, quelque nombre qu'il ait.

D'un autre côté, le garde-étalon, n'eſt occupé qu'à cacher ou à pallier les défauts ſouvent eſſentiels de ſon cheval, s'embarraſſant aſſez peu que les poulains qu'il engendre ſoient défectueux, ou que même il en produiſe. Un étalon eſt de ſervice, pour l'ordinaire, pendant dix ans, dans le même département; par conſéquent il ſervira trois générations dont il aura été le pere.

Tous les étalons appartenans à la province, ces inconvéniens qui détruiſent les *haras*, diſparoiſſent. On gagnera les exemptions, & les privileges anéantis avec ceux

qui les poſſédoient ; les droits de monte ne paroiſſant plus ſubſiſter, chacun s'empreſſera de profiter du bénéfice des étalons. Ces chevaux réunis, mais en pluſieurs corps, placés aux endroits les plus commodes, ſous la direction de perſonnes intelligentes, ſeront mieux nourris, mieux ſoignés & plus ménagés ; étant raſſemblés en certain nombre, on ſera plus à portée de juger des accidens qui peuvent les mettre hors de ſervice, d'y apporter remede. Dans le temps de la monte qui, comme l'on ſait, eſt de trois mois, on les diſtribueroit par pelotons de quatre ou cinq dans chaque arrondiſſement, ſous la conduite de leur palefrenier ordinaire ; enfin le plus grand avantage qui réſulteroit de ce plan, eſt la facilité de changer ces pelotons d'année en année, d'une extrêmité de la province à l'autre, & par conſéquent de fournir chaque arrondiſſement d'étalons nouveaux, chaque année, ou tous les deux ans, ſans augmentation de dépenſe ni de ſoins. Pendant les trois mois de monte, l'étalon ne doit être employé à aucune autre fonction : je penſe même que pendant deux mois avant ce temps, il doit être préparé à cet exercice par le repos, ou de très-légeres promenades, & par une nourriture plus abondante qu'à l'ordinaire. Ainſi on peut compter cinq mois, employés tant à la préparation à la monte, qu'à la monte même. Quant aux ſept mois reſtans, on peut tirer de ces chevaux tous les ſervices dont ils ſont capables. On ſait qu'un travail bien ménagé & proportionné à la nature de l'animal, lui eſt plus ſalutaire qu'un repos trop continué. Ces chevaux appartenant au public, doivent travailler pour lui ; ainſi en leur donnant un mois pour pourvoir à leur propre ſubſiſtance, c'eſt-à-dire, pour récolter leurs proviſions, la province pourra jouir ſix mois entiers de leurs ſervices pour les travaux publics, tels qu'entretien des chemins royaux, charrois militaires ou autres, auxquels on voudra les employer. Cette ſpéculation eſt d'autant plus fondée, qu'en entrant dans quelques détails, on verra que par leur nombre, par leur diſtribution, ils pourront ſuffire à peu près à ces objets.

La Champagne peut porter quatre cents étalons, & je crois qu'ils ſont effectifs ; quoiqu'on doive les placer à la campagne, de préférence à la ville, tant pour la moindre dépenſe, que pour plus grande commodité, & pour éviter beaucoup d'inconvéniens dans le ſervice ; ſi l'on prend cependant, pour fixer ces idées, les principales villes de la province, & qui ſont à peu près à égale diſtance les unes des autres, on trouvera que l'on peut ſéparer ces quatre cents chevaux en huit diviſions, de cinquante chacune, leſquelles pourront être placées dans les villes, ou plutôt dans les environs de Rheims, Châlons, Sainte-Menehould, Vitry, Joinville, Chaumont, Bar-ſur-Aube, & Troyes. Trente des chevaux pourront travailler journellement ſans ſe fatiguer, pendant que vingt ſe repoſeront, ou que quelques-uns ſeront retenus par quelque accident : or, il n'eſt point de paroiſſe qui, l'une dans l'autre, ne paie volontiers cinquante écus pour être déchargée de ſa part de l'ouvrage que ces chevaux feront pendant ſix mois, & qui n'y trouve ſon profit. En jetant les yeux ſur le calcul ci-joint, on verra que ces ſommes réunies ſeront ſuffiſantes pour l'entretien des étalons, & qu'il en reſtera même une par an aſſez conſidérable pour le remplacement & le complet des chevaux. Je ne parle point des petits privileges que l'on pourroit, ſans grande conſéquence, attacher à ces établiſſemens, ſoit pour l'achat des proviſions, ſoit pour le logement, ou pour les perſonnes qui y ſeroient employées.

On objectera ſans doute le premier achat des étalons, la dépenſe de leur établiſſement, & les frais de leur premier approviſionnement : objets conſidérables. Quant au premier, on peut prendre des arrangemens avec les gardes-étalons actuels qui céderont leurs chevaux, & dont les paiemens ſeront faits d'année en année ſur la ſomme de . . . . . deſtinée à l'achat des étalons, dût-on leur payer la rente du prix ſur cette ſomme, juſqu'au paiement total. L'établiſſement eſt un objet ſtable & fixe, peu diſpendieux ; chaque édifice conſiſtant en écurie de cinquante chevaux, magaſin à foin &

à paille, grenier à avoine, & logement pour les employés au service du *haras*. D'ailleurs cet objet n'eſt point d'une utilité particuliere, propre à certain endroit, indifférent à tous les autres; il intéreſſe toute la province, il tient au bien général; quant aux frais de premier approviſionnement, ce ſont les dépenſes que l'on eſt obligé d'avancer pour mettre ſon bien en valeur, & qui rentreront par la ſuite au centuple. D'ailleurs le bon qui ſe trouve chaque année ſur la recette, dépenſe déduite, eſt aſſez conſidérable pour ſuffire à tous ces objets en peu d'années; on le verra dans le calcul ci-après. On obſervera que les étalons bien conduits, doivent être en état de ſervir au moins pendant ſix ans, la plupart ſont conſervés pendant huit & dix. Cette ſomme annuelle que l'on pourra mettre en caiſſe pendant ce nombre d'années, produira un fonds aſſez fort pour ſubvenir à toutes ces dépenſes.

D'ailleurs il eſt des fonds affectés aux *haras*, dont on pourroit aider ce nouvel établiſſement, s'il étoit approuvé, ſauf par la ſuite à remettre même ces avances.

On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, qu'il eſt deux eſpeces d'avantages qui réſulteroient du plan propoſé; les uns tendant à la perfection des *haras* de la province, en ſupprimant tous les droits payés par les propriétaires des jumens, toutes les exemptions & privileges des gardes-étalons, la répartition ſera plus égale, la rétribution inſenſible; ces propriétaires ne paroiſſant aſſujettis à aucune taxe propre à cet objet, fourniront leurs jumens avec empreſſement. On ſe livre toujours à un profit qui ſemble ne rien coûter, la race ſe perfectionnera de plus en plus, & ſe ſoutiendra par le croiſement des étalons, & par les autres opérations de l'adminiſtration actuelle, telles que gratifications pour les jumens de taille, pour les poulains d'une certaine beauté, *&c.* qui ſubſiſteront toujours; enfin la province ſera déchargée d'une partie des corvées qui l'accablent & qui gênent l'agriculture.

ÉTAT de l'entretien des haras, ſuivant le plan projeté.

Dépenſe.

Nourriture, ſoins, entretien de quatre cents étalons, 500 liv. chacun, par an, fait . . . . . 200,000 liv.

Recette.

Deux mille deux cents paroiſſes, en Champagne, payant chacune 120 liv. par an, fait . 264,000

Chaque garde-étalon jouit de 80 liv. exemption de taille; le reſte des privileges 20 liv. droits de monte de vingt jumens à 3 liv. 10 ſ.

Total, 170 liv.

Pris au plus bas, on pourroit compter ſur 200 liv. par an.

Quatre cents gardes-étalons, à 170 liv. fait 68,000

TOTAL de recette . 332,000 liv.

Dont à ôter de dépenſe ci-deſſus 200,000

Reſte par an 132,000

Somme deſtinée au remplacement des étalons & dépenſes d'entretien de bâtimens ou extraordinaires.

ÉTAT de dépenſe & recette, ſuivant le plan projeté.

Dépenſe.

Quatre cents étalons, à 500 liv. d'entretien chacun . . . . . 200,000 liv.

Recette.

Deux mille deux cents paroiſſes, à 150 liv. chacune . 330,000 liv.

Sur quoi on obſervera qu'il faut ôter pour exemptions de garde & droits de monte 68000 liv. que l'on paie aujourd'hui. . 200,000

Reſte 130,000

ſomme à employer.

Quatre cents étalons à 600 liv. 240,000

Huit bâtimens, à 25000 liv. 200,000

TOTAL . . . 440,000 liv.

En quatre ans cette dépense sera acquittée, & il y aura 80,000 liv. de reste.

Mais je suppose que la province de Champagne ne porte que deux cents étalons.

Leur nourriture & leur pansement à 500 liv. chacun, par an, fait . . 100,000 liv.

Il n'est point de cheval qui, en six mois de travail, ne puisse apporter des matériaux suffisamment pour l'entretien d'une lieue de chemin, puisque M. de Turgot prétend qu'un homme peut lui seul en entretenir deux.

Par la liste générale des postes, il ne se trouve en Champagne que cent cinquante lieues de grandes routes, c'est donc cent cinquante chevaux qu'il faudroit; ces deux cents par conséquent sont donc plus que suffisans, & bien au dessous du travail qu'un cheval doit faire.

En attachant deux manœuvres, outre le conducteur, à chaque cheval pendant les six mois de l'année, à 20 sous par jour, fait par an 312 liv.

Ainsi les *haras* & les chemins de la province se trouveront entretenus moyennant . 162,400

Mais comme il y a en outre les routes de traverses, & que la totalité de la province porte quatre cents chevaux, le nombre de chevaux seroit plus que suffisant pour ces travaux, & pour relayer ceux qui se trouveroient trop foibles ou malades.

En prenant la dépense du tout, elle montera à 324,800

Mais la province, à la taxe médiocre que nous supposons, donnera 330,000

Que l'on considere actuellement l'argent qui rentrera dans les coffres de la province, par les droits que paieront & ne payoient pas les gardes-étalons, ce qui est un objet fort considérable. . . . . .

Il ne reste pour la dépense du *haras*, que l'acquisition des chevaux, celle des tomberaux & harnois nécessaires.

Les chevaux sont actuellement existans entre les mains des gardes-étalons, ce seroit au gouvernement ou à la province à prendre des arrangemens avec eux pour les acquérir.

A l'égard des voitures & harnois, chaque communauté de la province, & il y en a deux mille, ne seroit pas foulée de fournir un tombereau & son harnois.

Quant au bâtiment on en trouveroit assez, tels que château, abbayes, *&c.* par exemple, à Saint-Dizier, petite ville située sur la Marne, au centre de toutes les subsistances, se trouve un ancien château, qui par son étendue & par sa position avantageuse, serviroit de dépôt général des vivres, en même temps de logement à un peloton de cinquante chevaux.

A Vitry-le-François, situé sur la Marne, un bâtiment vaste qui servoit ci-devant de manege aux grenadiers à cheval, aujourd'hui totalement inutile, pourroit loger aisément & commodément vingt-cinq à trente chevaux, avec leurs palefreniers.

A Châlons-sur-Marne, Troyes, Rheims, Bar-sur-Aube, *&c.* on trouveroit de pareils logemens.

Pendant les trois mois de monte, où il seroit nécessaire de distribuer, pour la commodité du public, les étalons, au nombre de cinq ou six, en divers lieux ou départements, on trouveroit quantité d'abbayes, telles que celles de Haute-Fontaine, de Moulcetz, de Trois-Fontaines, de Cheminon, de Moutier-Onder, de Huiron, de Moutier-Amé, de Rivon, de Boulancourt, de la Chapelle-aux-Planches, de Châtriée, *&c.* dont les vastes bâtimens fourniroient sans aucun dérangement un logement commode, & un magasin pour cinq chevaux & un palefrenier.

Ce plan d'administration qui avoit été goûté de plusieurs ministres, avoit été examiné derechef par M. de Turgot, alors contrôleur général des finances, & qui, après un mûr examen, avoit promis à l'auteur d'en faire usage; mais la multiplicité de projets dont ce ministre étoit rempli, lui a fait oublier celui-ci. La chose étoit cependant bien nécessaire, puisqu'il est avéré que les *haras* sont dans l'état le plus déplorable, & que plusieurs ministres se sont plaints

plaints que la bonne eſpece manquoit pour la cavalerie, qu'elle étoit obligée de ſe remonter chez l'étranger; il ya long-temps que le public s'en plaint; les marchands avouent même que la vraie race normande eſt perdue, ce qui faiſoit autrefois une branche de commerce, & nous apportoit de l'argent en France: au lieu qu'aujourd'hui nos marchands de chevaux normands ont abandonné cette province, tant par rapport à l'eſpece qui y eſt abâtardie, que par la cherté de celle qui y regne, ce qui les oblige d'aller chercher des chevaux chez l'étranger. Paris fourmille de chevaux Friſons, de Northollandois, de Danois, & de toutes les provinces circonvoiſines d'Allemagne; ce n'eſt que depuis quelques années encore que l'on voit à nos carroſſes des chevaux Bretons, qui naturellement ſont mal conſtruits, ont des têtes peſantes, des piés plats, ſont lourds & preſque tous de baſſe taille, encore ne valent-ils quelque choſe qu'après avoir paſſé deux ans dans nos prairies du Perche, dans le pays Chartrain, où ils acquierent un peu de qualité.

HARAS; c'eſt par rapport à l'*architecture*, un grand lieu à la campagne compoſé de logemens, écuries, cour, préau, où l'on tient des jumens poulinieres avec des étalons pour peupler.

HARAUX, DONNER LE (*Art. milit.*) C'eſt, ſelon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage: voici en quoi elle conſiſte.

« On ſe mêle déguiſé, à cheval, parmi » les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que » l'on veut fuir. On commence à tirer quelques coups: ceux qui doivent ſerrer la » queue, y répondent à l'autre extrêmité de » la pâture ou du fourrage; puis on ſe met » à courir vers l'endroit où l'on veut amener » les chevaux, en criant & en tirant. Tous » les chevaux ſe mettent à fuir de ce côté-» là, couplés ou non-couplés, arrachant les » piquets, jetant à bas leurs cavaliers & les » trouſſes; & fuſſent-ils cent mille, on les » amene ainſi pluſieurs lieues en courant. On » entre dans un endroit entouré de haies » ou de foſſés, où l'on s'arrête ſans faire de » bruit, puis les chevaux ſe laiſſent prendre » tranquillement. C'eſt un tour qui déſole » l'ennemi: je l'ai vu jouer une fois; mais » comme toutes les bonnes choſes s'oublient, » je penſe que l'on n'y ſonge plus à préſent ». *Rêveries ou mémoires ſur la guerre, par* M. le maréchal de Saxe.

HARBERT, *Salamboria*, (*Géog.*) ville d'Aſie dans le Diarbek, proche d'Amid, ſous la domination du Turc, avec un archevêque arménien & un archevêque ſyrien. *Long.* 54, 21; *lat.* 40, 55. (*D. J.*)

HARBOROUGH, (*Géograph.*) ville d'Angleterre dans la province de Leiceſter.

HARBOU CHIENS, (*cri de chaſſe.*) Le piqueur doit ſe ſervir de ce terme pour faire chaſſer les chiens courans pour le loup.

HARBOURG, *Harburgum* (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au duché de Lunebourg, dans l'électorat d'Hanovre, avec un fort château pour ſa défenſe. Elle eſt ſur l'Elbe, à 6 lieues S. O. de Hambourg, 15 N. O. de Lunebourg. *Long.* 27, 16; *lat.* 53, 34. (*D. J.*)

HARCOURT, (*Géog.*) *Harecortis*, *Hercunia*, *Hardicuſia*, bourg de Normandie, au dioceſe d'Evreux, à dix lieues de Rouen, entre le Bec, Neubourg & Brionne, avec château ancien, dont les appartemens ont été rétablis à la moderne; il fut érigé en comté, par le roi Plilippe VI, en 1338; ce comté comprend vingt paroiſſes.

Il y a un prieuré de l'ordre de ſaint Auguſtin, de la congrégation de ſainte Genevieve, où l'on conſerve des reliques anciennes & précieuſes; un grand candelabre de cuivre à ſept branches, & les tombeaux des anciens comtes d'*Harcourt*, fondateurs du prieuré.

HARCOURT, ſur l'Orne, à ſix lieues de Caen, appellé auparavant *Thury*, qui de marquiſat a été érigé en duché par Louis XIV, en 1700, ſous le nom d'*Harcourt*, en faveur de Henri d'*Harcourt* de Beuvron, depuis maréchal de France, & capitaine des gardes du corps, & en pairie en 1704.

Les ſeigneurs de ce nom ſont très-illuſtres & bien connus dans nos annales. (*C*)

HARD, ſubſt. m. (*Gantier.*) nom que les gantiers & les peauſſiers donnent à une groſſe cheville de fer tournée en cercle, ſur laquelle ils paſſent leurs peaux pour les amollir.

Harder une peau, c'eſt la paſſer ſur le *hard*.

HARDBERG, *(Géog.)* ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans la Styrie, au quartier de Voreau. Elle eſt depuis long-temps hypothéquée à la maiſon des princes de Paar. *(D. G.)*

* HARDE, ſub. f. *(Vénerie.)* il ſe dit des bêtes fauves ou noires, lorſqu'elles ſont en troupe ; une *harde* de cerfs. Le cerfs ſe met en *harde* au mois de novembre. Le froid raſſemble les animaux que la diſette de la nourriture ſembleroit devoir diſperſer. Au lieu de *harde*, on dit auſſi *herde*. Le même mot a lieu en fauconnerie, où on l'applique aux oiſeaux qui vont par bande.

HARDENBERG, *(Géog.)* ville des Provinces-Unies, dans l'Overyſſel, au quartier du Salland, & aux frontieres du comté de Bentheim, ſur le Vecht. Elle eſt petite, & elle fut entiérement conſumée par un incendie l'an 1708.

Il y a en Allemagne dans la Weſtphalie, au duché de Berg, une ſeigneurie du même nom, laquelle comprend deux bourgs & quelques villages. Et dans la Baſſe-Saxe, au pays de Calenberg, ce nom eſt encore celui d'une grande juriſdiction héréditaire dans une famille noble, qui porte auſſi ce nom de *Hardenberg*, & qui donne deux ſuffrages dans l'aſſemblée des états provinciaux. *(D. G.)*

HARDER LES CHIENS DANS L'ORDRE, *(Vénerie.)* c'eſt mettre chacun dans ſa force, pour aller de meute aux relais.

Harder, c'eſt encore tenir cinq ou ſix chiens courans couplés avec une longue laiſſe de crin, pour donner à un relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dreſſer.

HARDERIE, ſubſt. m. *(Peinture ſur le verre.)* eſpece de préparation métallique qu'on fait avec de la limaille & du ſoufre ſtratifié dans un creuſet couvert, qu'il faut renverſer après l'avoir tenu au feu pendant cinq à ſix heures. Ainſi l'*harderie* n'eſt autre choſe qu'une chaux de mars obtenue par le ſoufre : on l'appelle auſſi *ferret d'Eſpagne*. On s'en ſert dans la verrerie, dans la peinture en émail, *&c.*

HARDERWIK, *Harderwicum*, *(Géog.)* ville des Provinces-Unies dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, avec une univerſité. Elle eſt ſur le Zuyder-Zée, à 8 lieues N. O. d'Arnheim, 7 N. E. d'Amersfort, 12 N. O. de Nimegue, 13 E. d'Amſterdam. Les annales de Gueldres en mettent la fondation à l'an 1230, & c'eſt tout au plus tard. L'univerſité a été érigée le 12 avril 1648. *Long. 23, 12 ; lat. 52, 24. (D. J.)*

HARDESSEN *ou* HARDEGSEN, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Baſſe-Saxe, & dans la principauté de Calenberg, au confluent de l'Eſpolde, & du Schottelbeeck. Elle n'eſt que de 176 maiſons, bâties la plupart ſur le roc. Mais elle eſt munie d'un château, où quelques-uns des anciens ducs de Brunſwick ont réſidé ; & elle eſt le ſiege d'une ſurintendance eccléſiaſtique, ainſi que d'un bailliage, qui comprend neuf villages, & qui généralement peu fertile en grains, n'exporte que des bois de chênes & de hêtres, & ne cultive avec ſuccès que le lin & quelques légumes, qu'à la vérité il exporte de même. *(D. G.)*

* HARDI, adj. *Gram.* (l'*h* s'aſpire) épithete qui marque une confiance de l'ame, qui nous préſente comme faciles des entrepriſes qui étonnent les hommes ordinaires & les arrêtent. La différence de la témérité & de la hardieſſe conſiſte dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la choſe & les reſſources de celui qui la tente. D'où il s'enſuit que tel homme ne ſe montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériteroit le nom de *téméraire*. Mais on ne juge malheureuſement & de la tentative & de l'homme que par l'événement ; & ſouvent l'on blâme où il faudroit louer, & on loue où il faudroit blâmer. Combien d'entrepriſes dont le bon ou le mauvais ſuccès n'a dépendu que d'une circonſtance qu'il étoit impoſſible de prévoir ! *Voyez l'article* HARDIESSE.

Le mot *hardi* a un grand nombre d'acceptions différentes, tant au ſimple qu'au figuré : on dit un diſcours *hardi*, une action *hardie*, un bâtiment *hardi*. Un bâtiment eſt *hardi*, lorſque la délicateſſe & la ſolidité de ſa conſtruction ne nous paroît pas proportionnée à ſa hauteur & à ſon étendue : un deſſinateur, un peintre, un artiſte eſt *hardi*, lorſqu'il n'a pas redouté les difficultés de ſon art, & qu'il paroît les avoir ſurmontées ſans effort.

HARDI, ſ. m. *(Monnoie.)* On donna d'abord ce nom en Guienne à une monnoie des princes anglois, derniers ducs d'Aquitaine, & prédéceſſeurs de Charles de France, qui y étoient repréſentés tenant une épée nue. Ce nom qui ſe communiqua depuis aux petites eſpeces de cuivre & de billon, a peut-être formé celui de *liard* dont nous nous ſervons, comme qui diroit *li-hardi*. Quoi qu'il en ſoit, le liard de Louis XI n'étoit qu'une petite monnoie de billon: elle valoit trois deniers, & par conſéquent faiſoit la quatrieme partie d'un ſou; mais à l'exception de la Guienne qui lui donna le nom de *hardi*, toutes les autres provinces en deçà de la Loire lui conſerverent celui de *liard*, qui lui demeura. *Voyez* LIARD. *(D. J.)*

HARDIESSE, ſ. f. *(Morale.)* Locke la définit une puiſſance de faire ce qu'on veut devant les autres, ſans craindre ou ſe décontenancer. La confiance qui conſiſte dans la partie du diſcours, avoit un nom particulier chez les Grecs; ils l'appelloient παῤῥησία.

Le mot de *hardieſſe*, dans notre langue, déſigne communément une réſolution courageuſe, par laquelle l'homme mépriſe les dangers & entreprend des choſes extraordinaires. Si nous enviſageons ſimplement la *hardieſſe* comme une paſſion iraſcible, elle n'eſt en cette qualité ni vice ni vertu, & ne mérite ni blâme ni louange. Si nous n'avons égard qu'à l'éclat qui paroît briller dans certaines actions, ſans conſidérer que toute affection violente peut également les produire, nous regarderons ſouvent pour vertu ce qui n'en eſt qu'une fauſſe image, & les fruits de la bile paſſeront dans notre eſprit pour les fruits d'une *hardieſſe* admirable.

En effet, je trouve cinq ſortes de *hardieſſe*, qui ont une fauſſe reſſemblance avec la vraie & la légitime. La *hardieſſe* militaire n'a ſouvent d'autre appui que l'exemple & la coutume: celle des ivrognes eſt fondée ſur les fumées du vin: celle des enfans ſur l'ignorance: celle des amans & de tous ceux qui ſe laiſſent aller à des paſſions tumultueuſes, ſur le déſordre qu'elles cauſent dans leur ame: enfin la *hardieſſe* que les philoſophes moraux nomment *civile*, reconnoît pour mobile la crainte de la honte. Telle étoit celle d'Hector, quand il n'oſa rentrer avec les autres Troyens dans Ilium, de peur que Polydamas ne lui reprochât le mépris du conſeil qu'il lui avoit donné.

Il eſt rare de voir dans le monde une *hardieſſe* aſſez pure, pour ne pouvoir pas être rapportée à l'une des cinq ſortes dont nous venons de parler, qui n'ont toutefois que l'apparence trompeuſe des qualités qu'elles repréſentent. De plus elles ne produiſent rien qu'un peu d'opium ne faſſe exécuter à un Turc, un verre d'eau-de-vie à un Moſcovite, une raſade d'arrak à un Anglois, une bouteille de Champagne à un François.

Mais quand la *hardieſſe* eſt le fruit du jugement, qu'elle émane d'un grand motif, qu'elle meſure ſes forces, ne tente point l'impoſſible, & pourſuit enſuite avec une fermeté héroïque l'entrepriſe des belles actions qu'elle a conçues, quelque péril qui s'y rencontre; c'eſt alors que devenant l'effet d'un courage raiſonné, nous lui devons tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au deſſus d'elle.

Cette ſorte de *hardieſſe*, dit Montagne, ſe préſente auſſi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en un cabinet qu'en un camp, le bras pendant que le bras levé. Scipion nous en fournit un exemple remarquable, lorſqu'il forma le projet d'attirer Syphax dans les intérêts des Romains. Pénétré de l'avantage qu'en recevroit la république, il quitte ſon armée, paſſe en Afrique ſur un petit vaiſſeau, vient ſe commettre à la puiſſance d'un roi barbare, à une foi inconnue, ſous la ſeule ſûreté de la grandeur de ſon courage, de ſon bonheur, de ſa haute eſpérance, ſur-tout du ſervice qu'il rendroit à ſa patrie. Cette noble & généreuſe *hardieſſe* ne peut ſe trouver naïve & bien entiere, que dans ceux qui ſont animés par des vues ſemblables, & à qui la crainte de la mort, & du pis qui peut en arriver, ne ſauroit donner aucun effroi. *(D. J.)*

HARDILLIERS, ſubſt. m. pl. *(Tapiſſier.)* *terme de Haute-Liſſier.* Ce ſont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils ſervent à ſoutenir cette partie du métier des Haute-Liſſiers,

qu'on appelle *la perche de liſſe*, c'eſt-à-dire cette longue piece de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les liſſes qui font la croiſure de leur tapiſſerie. *Voyez* HAUTE-LISSE. *Dictionn. du Commerce & de Trev.*

HARDOIS, ſubſt. m. pl. *terme de Vénerie.* C'eſt ainſi qu'on appelle de petits liens de bois où le cerf touche de ſa tête lorſqu'il veut ſéparer cette peau velue qui la couvre : on les trouve écorchés.

HARENG, ſ. m. *(Hiſt. nat. Litholog.) harengus rond. gem. ald.* poiſſon de mer connu dans toute l'Europe. Il a neuf pouces ou un pié de longueur, & deux ou trois pouces de largeur ; la tête & tout le corps ſont applatis ſur les côtés. Ce poiſſon a les écailles grandes, arrondies, peu adhérentes, & le dos de couleur bleue-noirâtre ; le ventre a une couleur blanche argentée ; il eſt très-menu & n'a qu'une file d'écailles dentelées qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue ſur le tranchant que forme le ventre. La mâchoire du deſſous eſt plus ſaillante en avant que celle du deſſus, & a de petites dents ; il s'en trouve auſſi de pareilles ſur la langue & ſur le palais : le *hareng* meurt dès qu'il eſt hors de l'eau. Ray, *ſynop. piſcium, pag.* 103.

M. Anderſon prétend que les *harengs* des golfes de l'Iſlande ſont gras & meilleurs que par-tout ailleurs ; que l'on y en trouve qui ont près de deux piés de longueur & trois doigts de largeur ; & que c'eſt peut-être ceux que les pêcheurs appellent *rois des harengs*, & qu'ils regardent comme les conducteurs de leurs troupes. On ſait que les *harengs* vivent de petits crabes & d'œufs de poiſſons, parce que l'on en a trouvé dans leur eſtomac. ils ſont chaque année de longues migrations en troupes innombrables ; ils viennent tous du côté du nord. M. Anderſon préſume qu'ils reſtent ſous les glaces où ils ne ſont pas expoſés à la voracité des gros poiſſons qui ne peuvent pas y reſpirer.

Les *harengs* ſortent du nord au commencement de l'année, & ſe diviſent en deux colonnes, dont l'une ſe porte vers l'occident, & arrive au mois de mars à l'iſle d'Iſlande. La quantité des *harengs* qui forment cette colonne eſt prodigieuſe ; tous les golfes, tous les détroits & toutes les baies en ſont remplis ; il y a auſſi un grand nombre de gros poiſſons & d'oiſeaux qui les attendent & qui les ſuivent pour s'en nourrir. Cette colonne fait paroître noire l'eau de la mer & l'agite ; on voit des *harengs* s'élever juſqu'à la ſurface de l'eau, & s'élancer même en l'air pour éviter l'ennemi qui les pourſuit ; ils ſont ſi près les uns des autres, qu'il ſuffit de puiſer avec une pelle creuſe pour en prendre beaucoup à la fois. M. Anderſon ſoupçonne qu'une partie de cette colonne peut aller aux bancs de Terre-neuve, & il ne ſait quelle route prend la partie qui défile le long de la côte occidentale de l'Iſlande.

« La colonne qui au ſortir du nord va » du côté de l'orient & deſcend la mer du » nord, étant continuellement pourſuivie » par les marſouins, les cabeliaux, *&c.* ſe » diviſe à une certaine hauteur, & ſon aile » orientale continue ſa courſe vers le cap » du nord, en deſcendant delà le long de » toute la côte de la Norwege ; en ſorte ce- » pendant qu'une diviſion de cette derniere » colonne côtoie la Norwege en droiture, » juſqu'à ce qu'elle tombe par le détroit du » Sund dans la mer Baltique ; pendant que » l'autre diviſion étant arrivée à la pointe » du nord du Jutland, ſe diviſe encore en » deux colonnes, dont l'une défilant le long » de la côte orientale de Jutland, ſe réunit » promptement par les Belts avec celle de » la mer Baltique ; pendant que l'autre deſ- » cendant à l'occident de ce même pays, » & côtoyant enſuite le Sleſwick, le Holſ- » tein, l'évêché de Breme & la Friſe, où » cependant on n'en fait point de commer- » ce, ſe jette par le Texel & le Vlie dans » le Suderſée, & l'ayant parcouru s'en re- » tourne dans la mer du Nord pour ache- » ver ſa grande route. La ſeconde grande » diviſion qui ſe détourne vers l'occident, » & qui eſt aujourd'hui la plus forte, s'en » va toujours accompagnée des marſouins, » des requins, des cabeliaux, *&c.* droit aux » iſles de Hittland & aux Orcades, où les » pêcheurs de Hollande ne manquent pas » de les attendre au temps nommé ; & delà » vers l'Ecoſſe où elle ſe diviſe de nouveau » en deux colonnes, dont l'une après être » deſcendue le long de la côte orientale de

» l'Ecoſſe, fait le tour de l'Angleterre, en » détachant néanmoins en chemin des trou- » pes conſidérables aux portes des Friſons, » des Hollandois, des Zéelandois, des Bra- » bançons, des Flamands & des François. » L'autre colonne tombe en partage aux » Ecoſſois du côté de l'occident, & aux » Irlandois, dont l'iſle eſt alors environnée » de tous côtés de *harengs*, quoique ces » deux nations n'en faſſent d'autre uſage » que de le manger frais, & de profiter par » leur moyen, autant qu'ils peuvent, des gros » poiſſons qui leur donnent la chaſſe. Tou- » tes ces diviſions mentionnées dans la » deuxieme grande colonne s'étant à la fin » réunies dans la Manche, le reſte de *ha-* » *rengs* échappés aux filets des pêcheurs & » à la gourmandiſe des poiſſons & des oi- » ſeaux de proie, forme encore une colonne » prodigieuſe, ſe jette dans l'Océan atlan- » tique, & comme on prétend communé- » ment, s'y perd, ou pour mieux dire, » ne ſe montre plus ſur les côtes, en fuyant, » ſelon toute apparence, les climats chauds, » & en regagnant promptement le Nord » qui eſt ſon domicile chéri & ſon lieu na- » tal. » *Voyez l'hiſt. natur. de l'Iſlande & du Groenland, par* M. Anderſon.

Lorſque les *harengs* arrivent dans toutes ces mers, ils ſont ſi remplis d'œufs, que l'on peut dire que chaque poiſſon en amene dix mille avec lui; ils jettent leurs œufs ſur les côtes; car long-temps avant de les quitter ils n'ont plus d'œufs. Le banc de *hareng* qui vient vers les côtes d'Angleterre à peu près au commencement de juin, en comprend un nombre ſi prodigieux, qu'il ſurpaſſe tous les nombres connus, ce banc occupe pour le moins autant d'eſpace en largeur que toute la longueur de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. « Quoique les » pêcheurs prennent une très-grande quan- » tité de *harengs*, on a calculé que la pro- » portion du nombre des *harengs* pris par » tous les pêcheurs dans leur route, eſt au » nombre de toute la troupe lorſqu'elle arri- » ve du Nord, comme un eſt à un million; » & il y a lieu de croire que les gros poiſ- » ſons, tels que les marſouins, les chiens » de mer, *&c.* en prennent plus que tous » les pêcheurs enſemble ». Lorſque les *ha-* *rengs* commencent à jeter leur frai, on ceſſe de les pêcher; on ne les pourſuit plus, & on les perd même de vue, puiſqu'ils ſe plongent dans les abymes de la mer, ſans que l'on ait pu découvrir ce qu'ils deviennent. *Voy. l'Atlas de mer & de commerce, imprimé à Londres en anglois, en 1728.*

Il me paroît que les *harengs* quittent le Nord pour aller dans un climat tempéré où leurs œufs puiſſent éclore: comme ils font leur route en très-grand nombre, ils occupent un grand eſpace dans la mer; & dès qu'ils rencontrent la terre, les uns ſe portent à droite, & les autres à gauche; ils forment ainſi pluſieurs colonnes; elles ſe diviſent encore à meſure qu'il ſe trouve de nouveaux obſtacles qui les empêchent d'aller tous enſemble. Enfin, lorſque les petits ſont éclos & en état de ſuivre les grands, ils retournent tous dans les mers d'où ils ſont venus. *(I)*

HARENG, *pêche du, (pêche marine.)* La *pêche du hareng*, dit M. de Voltaire, & l'art de le ſaler, ne paroiſſent pas un objet bien important dans l'hiſtoire du monde; c'eſt-là cependant, ajoute-t-il, le fondement de la grandeur d'Amſterdam en particulier; & pour dire quelque choſe de plus, ce qui a fait d'un pays autrefois mépriſé & ſtérile, une puiſſance riche & reſpectable.

Ce ſont ſans doute les Hollandois, les Ecoſſois, les Danois, les Norwégiens, qui ont les premiers été en poſſeſſion de l'art de *pêcher* le *hareng*, puiſqu'on trouve ce poiſſon principalement dans les mers du Nord; que ſon paſſage eſt régulier, en troupe immenſe, par éclairs; & qu'enfin le temps dans lequel on ne le pêche point, eſt appellé par les gens de mer, *morte-ſaiſon.*

On prétend que cette pêche a commencé en 1163; on la faiſoit alors dans le détroit du Sund, entre les iſles de Schoonem & de Séeland; mais faute de pouvoir remonter à ces ſiecles reculés, j'avois cherché du moins plus près de nous, quelque monument hiſtorique qui parlât de cette pêche; & je déſeſpérois du ſuccès, lorſqu'enfin j'ai trouvé, pour la conſolation de mes peines, dans le *XVI tome de l'académie des inſcriptions, page 225*, un paſſage fort curieux ſur cet article. Il eſt tiré *du ſonge du vieux pélerin*, ouvrage, comme on ſait,

de Philippe de Maizieres, qui l'écrivit en 1389, ſous notre roi Charles VI, dont il avoit été gouverneur. Il fait faire dans ce livre, que le cardinal du Perron eſtimoit tant, des voyages à la reine Vérité; & en même temps il y joint quelquefois ce qu'il avoit vu lui-même dans les ſiens. Là il raconte entr'autres choſes, qu'allant en Pruſſe par mer, il fut témoin de la *pêche des harengs*, dont il pourſuit ainſi la deſcription, *chapitre xix.*

» Entre le royaume de Norwege & de » Danemarck, il y a un bras de la grande » mer qui départ l'iſle & royaume de Nor- » wege de la terre-ferme, & du royaume » de Danemarck, lequel bras de mer par- » tout étroit, dure quinze lieues, & » n'a ledit bras de largeur qu'une lieue ou » deux; & comme Dieu l'a ordonné, ſon » ancelle nature ouvrant deux mois de l'an » & non plus, c'eſt à ſavoir en ſeptembre » & octobre, le *hérent* fait ſon paſſage de » l'une mer en l'autre parmi l'étroit, en ſi » grant quantité, que c'eſt une grant mer- » veille, & tant y en paſſe en ces deux » mois, que en pluſieurs lieux en ce bras » de quinze lieues de long, on les pour- » roit tailler à l'épée; or vient l'autre mer- » veille, car de ancienne coutume chacun » an, les nefs & baſteaux de toute l'Alle- » magne & de la Pruſſe, s'aſſemblent à » grant oſt audit deſtroit de mer deſſuſdit, » ès-deux mois deſſuſdits, pour prendre le » *hérent*; & eſt commune renommée là, » qu'ils ſont quarante mille baſteaux qui ne » font autre choſe, ès-deux mois que peſ- » cher le *hérent*; & en chacun baſteau du » moins y a ſix perſonnes, & en pluſieurs » ſept, huit, ou dix; & en outre les qua- » rante mille baſteaux, y a cinq cens groſ- » ſes & moyennes nefs, qui ne font autre » choſe que recueillir & ſaller en caſques » de *hérent*, les *hérens* que les quarante » mille baſteaux prendent, & ont en cou- » tume que les hommes de tous ces na- » vires, ès-deux mois ſe logent ſur la rive » de mer, en loges & cabars, qu'ils font de » bois & de rainſſeaux, au long de 15 lieues, » par-devers le royaume de Norwege.

» Ils empliſſent les groſſes nefs de *hérens* » caſques; & au chief des deux mois, huit » jours ou environ après, en y trouveroit » plus une barque, ne *hérent* en tout l'é- » troit; ſi a *jéhan* (apparemment *grant*) ba- » taille de gent pour prendre ce petit poiſ- » ſon: car qui bien les veut nombrer, en y » trouvera plus de trois cents mille hom- » mes, qui ne font autre choſe en deux mois, » que prendre le *hérent*. Et parce que je, » pelerin vieil & uſé, jadis allant en Pruſſe » par mer en une groſſe nave, paſſai du » long du bras de mer ſuſdit, par beau temps, » & en la ſaiſon ſuſdit, que le *hérent* ſe » prent, & vits leſdites barques ou baſteaux, » & nefs groſſes: ai mangé du *hérent* en » allant, que les peſcheurs nous donnerent, » leſquels & autres gens du pays me certi- » fierent merveille, pour deux cauſes; l'une » pour reconnoître la grace que Dieu a fait » à la chrétienté, c'eſt-à-ſavoir de l'abon- » dance du *hérent*, par lequel toute Alle- » maigne, France, Angleterre, & pluſieurs » autres pays ſont repus en Careſme. »

Voilà donc une époque sûre de grande pêche réglée du *hareng* que l'on faiſoit dans la mer du Nord avant 1389; mais bientôt les Hollandois connurent l'art de l'apprêter, de le vuider de ſes breuilles ou entrailles, de le trier, de l'arranger dans les barils ou de l'encaquer, de le ſaler, & de le faurer, non ſeulement plus ſavamment qu'on ne le faiſoit en Allemagne lors du paſſage de Philippe de Maizieres, mais mieux encore que les autres nations ne l'ont fait depuis.

La maniere induſtrieuſe de les encaquer & de les ſaler pour le goût, la durée, & la perfection, fut trouvée en 1397, par Guillaume Buckelsz, natif de Biervliet dans la Flandre hollandoiſe. Sa mémoire s'eſt à jamais rendue recommandable par cette utile invention; on en parloit encore tant ſous le regne de Charles V, que cet empereur voyageant dans les Pays-Bas, ſe rendit à Biervliet avec la reine de Hongrie ſa ſœur, pour honorer de leur préſence le tombeau de l'illuſtre encaqueur de *harengs*.

Maniere d'apprêter & ſaler le hareng.

Auſſi-tôt que le *hareng* eſt hors de mer, le caqueur lui coupe la gorge, en tire les entrailles, laiſſe les laites & les œufs, les lave en eau-douce, & lui donne la ſauce; on le met dans une cuve pleine d'une forte ſaumure d'eau douce & de ſel marin, où il

demeure douze à quinze heures. Au ſortir de la ſauce, on le varande ; ſuffiſamment varandé, on le caque bien couvert au fond & deſſus d'une couche de ſel.

Voilà ce qu'on appelle le *hareng blanc ;* on laiſſe celui qui doit être ſaur, le double de temps dans la ſauce ; au ſortir de la ſauce, on le brochette ou enfile par la tête à de menues broches de bois qu'on appelle *aine ;* on le pend dans des eſpeces de cheminées faites exprès, qu'on nomme *rouſſables ;* on fait deſſous un petit feu de menu bois qu'on ménage de maniere qu'il donne beaucoup de fumée & peu de flamme. Il reſte dans le rouſſable juſqu'à ce qu'il ſoit ſuffiſamment ſaur & fumé, ce qui ſe fait ordinairement en vingt-quatre heures : on en peut ſaurer juſqu'à dix milliers à la fois.

La pêche de ce poiſſon ſe fait aujourd'hui ordinairement en deux ſaiſons ; l'une au printemps le long des côtes d'Ecoſſe, & l'autre en automne le long des côtes d'Angleterre au nord de la Tamiſe. Il ſe pêche auſſi d'excellens *harengs* dans le Zuyder-Zée, entre le Texel & Amſterdam, mais il y en a peu ; néanmoins pendant la guerre que les Hollandois ſoutinrent contre l'Angleterre ſous Charles II, la pêche du Nord ayant ceſſé, il vint tant de *harengs* dans le Zuyder-Zée, que quelques pêcheurs en prirent dans l'eſpace d'un mois, juſqu'à huit cents laſts, qui font environ quatre-vingts fois cent milliers. Ce poiſſon ſi fécond meurt auſſi-tôt qu'il eſt hors de l'eau, de ſorte qu'il eſt rare d'en voir de vivans.

On emploie pour cette pêche de petits bâtimens, que l'on appelle en France *barques* ou *bateaux*, & qu'en Hollande on nomme *buches* ou *flibots*.

Les buches dont les Hollandois ſe ſervent à ce ſujet, ſont communément du port de quarante-huit à ſoixante tonneaux ; leur équipage conſiſte pour chaque buche en quatre petits canons peſans enſemble quatre mille livres, avec quatre pierriers, huit boîtes, ſix fuſils, huit piques longues, & huit courtes.

Il n'eſt pas permis de faire ſortir des ports de Hollande aucune buche pour la *pêche du hareng*, qu'elle ne ſoit eſcortée d'un convoi, ou du moins qu'il n'y en ait un nombre ſuffiſant pour compoſer enſemble dix-huit ou vingt pieces de petits canons, & douze pierriers. Alors elles doivent aller de conſerve, c'eſt-à-dire, de flotte & de compagnie, ſans pourtant qu'elles puiſſent prendre ſous leur eſcorte aucun bâtiment non armé.

Les conventions verbales qui ſe font pour la conſerve, ont autant de force, que ſi elles avoient été faites par écrit. Il faut encore obſerver, que chaque bâtiment de la conſerve, doit avoir des munitions ſuffiſantes de poudre, de balles, & de mitrailles, pour tirer au moins ſeize coups.

Lorſque le temps ſe trouve beau, & que quelque buche veut faire la pêche, il faut que le pilote hiſſe ſon artimon ; & les buches qui ne pêchent point, ne doivent pas ſe mêler avec celles qui pêchent, il faut qu'elles ſe tiennent à la voile.

Il y a pluſieurs autres réglemens de l'amirauté de Hollande, pour la *pêche du hareng*, qu'ont imité les diverſes nations qui font ce commerce, avec les changemens & augmentations qui leur convenoient. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous meneroit trop loin ; il vaut mieux parler du profit que les Hollandois en particulier retirent de cette pêche.

Dès l'an 1610, le chevalier Walter Raleigh donna un compte qui n'a pas été démenti par le grand penſionnaire de Wit, du commerce que la Hollande faiſoit en Ruſſie, en Allemagne, en Flandres, & en France, des *harengs pêchés* ſur les côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. Ce compte monte pour une année à 2,659,000 livres ſterlings, (61,157,000 livres tournois.) Ce ſeul article leur occupoit dès ce temps-là, trois mille vaiſſeaux ou buches à la pêche, & cinquante mille pêcheurs, ſans compter neuf mille autres vaiſſeaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes ſur terre & ſur mer, employés au commerce de poiſſon, & aux autres commerces que ſa pêche occaſione.

Depuis cette époque, la marine hollandoiſe a fait une très-belle figure, même aujourd'hui, que ſa puiſſance a reçu de ſi grands échecs ; cette branche de ſon commerce eſt de toutes celle qui a le moins ſouffert.

Un état de leur *pêche du hareng* en 1748,

portoit mille vaiſſeaux évalués à quatre-vingt-cinq tonneaux l'un dans l'autre ; le total de leur pêche eſtimé à quatre-vingt cinq mille laſts, le laſt à vingt livres ſterlings, font un million ſept cent mille liv. ſterlings ; en ſorte qu'en déduiſant pour la miſe hors & conſtruction de mille buches, les frais de la pêche & haſards, quatre-vingt-cinq mille livres ſterlings, elle a dû profiter net par an de quatre-vingt-cinq mille livres ſterlings ; à quoi, ſi l'on ajoute pour le profit de la pêche de la morue, qui ſe fait entre deux, cent cinquante mille livres ſterlings, on aura un million de livres ſterlings de gain.

Le temps n'a point encore décidé quelle ſera l'iſſue des tentatives que font les Anglois pour partager, ou pour enlever ce commerce à la Hollande ; mais l'on peut dire que s'ils y réuſſiſſoient jamais, ils ſe feroient autant de tort qu'à la nation Hollandoiſe, à laquelle ils ôteroient cette branche de commerce, qui fait leur principal revenu. *(D. J.)*

HARENG, *(Diete.)* Les *harengs* frais ſe mangent grillés, avec une ſauce piquante faite avec du beurre & de la moutarde.

Les *harengs-pecs*, ainſi nommés par corruption, ſont des *harengs* ſalés ; cette dénomination vient des Hollandois, qui appellent ces ſortes de harengs *peekle haring* ; ils en font grand cas & en ſont très-friands, ſur-tout dans la nouveauté, au point que les premiers *harengs-pecs* qui ont été ſalés en mer ſe paient chez eux juſqu'à deux ou trois florins la piece, lorſqu'ils arrivent par les premiers vaiſſeaux qui reviennent de la pêche. Dans de certaines villes des Pays-Bas, on ne fait pas moins de cas de ces *harengs* dans la primeur, & l'on accorde un prix ou une récompenſe aux voituriers qui en apportent les premiers. Cela eſt, dit-on, fondé ſur l'opinion où l'on eſt que toutes les fievres diſparoiſſent auſſi-tôt que l'on peut manger du *hareng* nouveau. Le *hareng* ſalé ou *hareng-pec* ſe mange tout crud avec de l'huile & un ſoupçon de vinaigre ; les Flamands y joignent quelquefois de la pomme & de l'oignon hachés : il eſt d'un goût beaucoup plus agréable quand il a été fraîchement ſalé, que quand il a long-temps ſéjourné dans le ſel ou dans la ſaumure.

Le *hareng* fumé, appellé *craquelin* par le peuple en France, eſt du *hareng* qui a été fumé & ſalé légérement ; les Hollandois l'appellent *bockum*, & en font cas lorſqu'il a été fumé récemment ; alors ils le mangent avec des tartines de beurre.

HARENGADES, ſ. f. *(Hiſt. nat. Ichtyolog.)* petits poiſſons ſemblables à de petites aloſes ; on leur donne auſſi les noms de *cailliques* & de *laſches*. On les prend en grand nombre près d'Agde. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons. (I)*

* HARENGAISON, ſ. f. *(Comm. & Pêche.)* ſaiſon de la pêche des harengs, ou le temps de leur éclair.

* HARENGUIERE, ſ. f. *(Pêche.)* rets à petites mailles, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Carentan & d'Iſigni ; on peut rapporter cette ſorte de pêche à celle des parcs. Les mailles des hauts parcs, des étaliers & des *harenguieres*, ont depuis onze juſqu'à quatorze lignes en quarré. Ces filets ſe tendent conformément à l'ordonnance & aux déclarations du 18 mars 1727, c'eſt-à-dire, bout à terre & bout à mer. Les pêcheurs des côtes de Caux & de Picardie y adaptent des perches de douze à quinze piés de hauteur ; ce qui leur a fait donner le nom de *hauts-parcs*. Les pêcheurs des autres côtes ne les tendent pas plus haut que leurs tentes ordinaires : ſi leurs perches étoient plus élevées, la rapidité du flot ou de l'ebb les enleveroit.

Il eſt aſſez ordinaire de placer les *haranguieres* au bas des tentes, le plus avant à la mer qu'il eſt poſſible ; quelques-uns pratiquent au bout une eſpece de circuit qui retient le poiſſon plus long-temps ; ils garniſſent ce même côté d'un rets tramaillé : la hauteur du rets entier n'excede pas quatre à cinq piés de hauteur.

La pêche du hareng avec les hauts-parcs ne ſe pratique que depuis la S. Michel juſqu'à la Ste Catherine, c'eſt-à-dire, l'eſpace de deux mois ; celle du petit maquereau ou ſanſonnet au même rets, commence communément au 15 avril & finit au 15 juillet.

HARFLEUR, *Hareflotum*, *Heriflorium*, *(Géogr.)* autrefois *Hare-fleot* (havre ou morte mer) *Fleot flet* en Anglo-Saxon ſignifie la même choſe que l'*Aſtuarium* des Latins : c'eſt peut-être le *Caracotinum* de l'Itinér.

l'Itinér. d'Antonin, situé sur la Lesarde à l'embouchure de la Seine. *Harfleur* étoit la clef de la France du côté de l'Angletetre; mais elle a perdu son éclat à mesure que le Havre s'est agrandi : ses murailles rasées, son port comblé de sable est devenu un pré; ses fortifications démolies, son commerce tombé annoncent sa misere actuelle & sa grandeur passée.

Les Anglois sous Henri V, la prirent d'assaut en 1415, & la saccagerent; ils en firent sortir 8000 habitans & la peuplerent d'Anglois. Sous Charles VII, elle fut prise & reprise : les Anglois l'assiégerent encore en 1439; Estouteville son gouverneur avec 400 hommes fit la plus vigoureuse résistance, secondé des habitans; mais après un siege de quatre mois la place capitula : sa perte entraîna celle de Montiviliers; le roi lui-même dix ans après reprit *Harfleur* défendu par deux mille Anglois. Les Huguenots s'en rendirent maîtres du temps de la ligue, & y faisoient fleurir le commerce : mais la révocation de l'édit de Nantes & les impôts ont réduit cette ville si fidelle à ses rois dans un état pitoyable : à peine y compte-t-on 300 feux.

On y brasse de la biere, on y fait de la dentelle, & l'on blanchit quantité de toiles sur les prés. La pyramide du clocher & l'église sont remarquables.

Thomas du Four, un des savans bénédictins qui ont illustré l'autre siecle par leur piété & leur érudition, étoit né à *Harfleur:* il a composé une grammaire hébraïque, une paraphrase du cantique des cantiques, un commentaire sur les pseaumes, & mourut à 34 ans, à Jumieges.

Un habitant de *Harfleur* connoissoit très-bien certains cailloux que la mer roule sur les côtes de Normandie, dans lesquels se trouvent de fort beaux crystaux de différentes couleurs. Il savoit les distinguer, les casser proprement, & en avoit fait une garniture de cabinet, que les curieux estimoient 5 à 600 écus.

Harfleur, où il y a encore deux foires franches, est à deux lieues du Havre, six de Fescamp, neuf de Caudebec, 16 de Rouen, 44 de Paris. A une lieue de *Harfleur* près le château d'Archer, on voit des incrustations, des stalactites formées par l'eau d'une source qui se répand sur les rochers, dont les grouppes en cul-de-lampe, composent des grottes admirées des naturalistes. *Long. 21, 51, 27; lat. 49, 30, 23.*

Voy. Vign. de Marv. *Mél. de Litt. T. 2. mémoire pris sur les lieux où j'étois le 22 octobre 1767.* Voy. aussi *les antiquités de* Harfleur, *in-8°. 1720, à* Harfleur.

HARI, HARRI, s. m. *(Vénerie.)* c'est le cri dont use le piqueur pour donner de la crainte aux chiens, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

HARICOT, s. m. (l'*h* s'aspire) *phaseolus*, *Hist. nat. Botaniq.* genre de plante à fleur papillonacée; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite une silique longue; cette silique renferme des semences qui ont la forme d'un rein ou d'un œuf. Les plantes de ce genre ont trois feuilles sur un pédicule. Tournefort, *inst. rei herb.* *V.* PLANTE. *(I)*

Boerhaave compte 25 especes de phaséoles mangeables, & Bradley plus de 50; mais leurs variétés augmentent tous les jours : cependant nous ne décrirons ici que la commune, le *phaseolus vulgaris* des botanistes, que Ray nomme *smilax hortensis.*

Sa racine est grêle, fibreuse; elle pousse une tige longue, ronde, rameuse, qui grimpe sur des échalas comme le liseron, & s'attache aux corps voisins qu'elle rencontre, jusqu'à former des berceaux dans les jardins. Ses feuilles sortent par intervalles trois à trois, à la maniere des trefles, assez larges, pointues par le bout, charnues, presque semblables à celles du lierre, lisse, & soutenues par de longues queues vertes.

Des aisselles des feuilles naissent des fleurs légumineuses, blanches, ou purpurines; quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gousses longues d'un demi-pié, qui finissent en pointes étroites, applaties, à deux cosses d'abord charnues, vertes, ensuite jaunâtres & membraneuses en se séchant. Leur figure est celle d'une nacelle d'où cette plante tire son nom latin. Les semences qu'elle contient sont assez grosses, semblables à un rein, très-polies, blanches, quelquefois pâle-jaunâtres, rougeâtres, grises, violettes, noirâtres, quelquefois

veinées & semées de différentes lignes ou taches de toutes sortes de couleurs agréables à la vue.

On seme cette plante au printemps dans les champs & dans les jardins ; elle est annuelle, fleurit l'été, & mûrit l'automne ; on la mange en gousse quand elle est encore verte & tendre ; on mange aussi sa semence dépouillée des cosses : nous les appellons alors *féverolles*. On peut conserver les *haricots* avec leurs gousses pendant toute l'année, en les confisant au vinaigre avec une saumure de sel.

Le *haricot* d'Egypte, *phaseolus Ægyptiacus nigro semine*, est un arbre sarmenteux qui pousse ses branches & ses feuilles comme la vigne, & porte des fleurs deux fois par an. Prosper Alpin vous en donnera la figure & la description ; vous trouverez dans Kœmpfer celle du *phaseolus* des Japonois, dont ils font des mets liquides & solides. *(D. J.)*

HARICOT, (l'*h* s'aspire) *Diete & mat. méd.* Personne n'ignore l'usage de ce légume dans la cuisine, & que sa semence fournit un aliment utile & commode ; elle nourrit beaucoup, elle convient en tout temps à ceux qui ont l'estomac bon, & qui sont jeunes & robustes, ou qui font beaucoup d'exercice ; mais les personnes délicates, les gens d'étude & ceux qui menent une vie sédentaire doivent s'en abstenir, parce qu'elle est venteuse, qu'elle charge l'estomac, & se digere difficilement. Geoffroy, *Mat. méd.* & Lemery, *Traité des alimens*.

Ceci n'est vrai que des semences de *haricot* mûres & séches, car les *haricots* verds mangés avec leur gousse, lorsqu'ils sont tendres & dans leur primeur, fournissent un aliment aqueux, très-peu abondant, & qui se digere presque aussi facilement que la plupart des herbes que nous préparons pour l'usage de nos tables.

Les *haricots* passent pour apéritifs, résolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vuidanges.

On fait entrer leur farine dans les cataplasmes émolliens & résolutifs, & elle vaut tout autant pour cet usage que les quatre farines appellées *résolutives*. *V.* FARINES RÉSOLUTIVES.

On a attribué à la lessive de la cendre des tiges & des gousses de *haricot* une vertu particuliere pour faire sortir les eaux des hydropiques : mais comme nous l'observons dans plusieurs articles, à propos de pareilles prétentions, la plupart des sels lixiviels n'ont presque que des propriétés communes. *Voyez* SEL LIXIVIEL. *(b)*

HARLE, s. m. *merganser*, Aldr. *(Hist. nat. Ornithol.)* oiseau aquatique qui pese quatre livres ; il a deux piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des piés, & trois piés quatre pouces d'envergure. Le dos est large & plat ; la partie supérieure du cou & de la tête a une couleur verte noirâtre & brillante ; la face supérieure du corps est mêlée de blanc & de noir. La queue a une couleur cendrée ; la face inférieure du corps est grise, à l'exception des ailes qui sont blanchâtres en dessous. Le bec est étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les piés ont une belle couleur de rouge, & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du sommet de la tête sont hérissées & font paroître la tête plus grosse qu'elle ne l'est en effet. Cet oiseau se nourrit de poisson. Ray, *synop. avium, part. CXXXIV.*

HARLEBECK, *(Géogr.)* petite place de la Flandre autrichienne, sur la Lys, à une lieue de Courtrai, sept S. O. de Gand. *Long. 21, 1 ; lat. 50, 52. (D. J.)*

HARLECH, *(Géogr.)* petite ville d'Angleterre, capitale du Mérionetshire, dans la province de Galles, à 168 milles de Londres. *Long. 13, 20 ; lat. 52, 55. (D. J.)*

HARLEM, *ou* HAARLEM, *(Géogr.)* ville des Provinces-Unies dans la Hollande ; l'ancien nom est *Haralhem*. On ne sait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée ; mais du temps de Thierry VI en 1155, elle étoit déja peuplée & assez fortifiée : en 1217, les bourgeois de *Harlem* accompagnerent Guillaume I, qui partoit pour la Terre-Sainte.

Harlem est dans le territoire des Marsatiens, ancien peuple dont le pays de *Kennemerland* a pris son nom ; elle a été la capitale de ce pays, qui est partagé entre plusieurs villes ; & sa partie occidentale est toujours de la jurisdiction de *Harlem*.

Autrefois la ville étoit seulement au bord méridional de la Spare, riviere qui se jette dans l'Ye à Sparemdam : mais en 1400, on agrandit la ville, & on l'étendit au delà de cette riviere, qui la traverse à présent. En 1310, les chevaliers de l'hôpital de S. Jean de Jérusalem furent reçus à *Harlem :* aussi possede-t-elle dans ses archives bien des choses curieuses sur l'ordre des chevaliers de Malte, dont il auroit été à souhaiter que M. l'abbé de Vertot eût eu connoissance.

Cette ville a été incendiée plusieurs fois dans la suite des temps ; savoir en 1347, en 1351, & en 1587. En 1571, les Harlemois se soumirent au prince d'Orange, ou plutôt s'y donnerent. En 1573, elle fut obligée, après une défense admirable, de se rendre aux Espagnols à discrétion : ceux-ci firent pendre les magistrats, les pasteurs, & plus de quinze cents citoyens ; ils traiterent & cette ville & les Pays-Bas comme ils avoient traité le Nouveau Monde. Le livre tombe des mains quand on lit les horreurs qu'ils exercerent : on en conserve encore les planches gravées en bois dans le pays.

Paul IV avoit érigé *Harlem* en évêché ; mais elle n'a eu que deux évêques ; elle se glorifie de l'invention de l'imprimerie : c'est ce qu'on examinera *au mot* IMPRIMERIE.

Harlem est située à trois lieues O. d'Amsterdam, six N. E. de Leyde, & sept S. E. d'Alckmar. *Long.* 22, 5 ; *lat.* 52, 23, 58.

Entre les gens de lettres dont *Harlem* est la patrie, je me contenterai pour abréger, de nommer Hoornbeck, Scriverius, & Trigland, qui ont acquis de la célébrité dans les sciences qu'ils ont cultivées. J'ai parlé ailleurs des artistes.

Hoornbeck (Jean) a été un des fameux théologiens calvinistes du dix-septieme siecle ; il fut consécutivement professeur en théologie à Utrecht & à Leyde. Il publia un grand nombre de livres didactiques, polémiques, pratiques, & historiques, tant en flamand qu'en latin. Il mourut fort considéré en 1666, n'ayant encore qu'environ quarante-neuf ans. On trouvera son article dans Bayle.

Scriverius (Pierre) a rendu service à la littérature par les éditions qu'il a données de Végece, de Frontin, & d'autres auteurs sur l'art militaire ; il publia le premier les *Fables d'*Hygin : mais l'histoire de Hollande lui a des obligations plus particulieres par deux grands ouvrages, dont l'un s'appelle *Batavia illustrata*, & l'autre, *Batavicæ comitumque omnium historia.* Il mourut en 1653, âgé de soixante-trois ans, selon Hoffmann.

Trigland (Jacques) fut professeur à Leyde en théologie & en antiquités ecclésiastiques ; il a mis au jour divers petits traités sur des sujets curieux & choisis, comme *de Dodone, de Kæræis, de corpore Mosis, de origine rituum Mosaicorum*, &c. Il mourut en 1705, à cinquante-quatre ans. *(D. J.)*

HARLEM *(mer de)*, en flamand *Harlemmaer, (Géog.)* c'est ainsi qu'on appelle une inondation entre la ville de *Harlem* dont elle porte le nom, & celle d'Amsterdam & de Leyden : elle se forme du concours de plusieurs ruisseaux avec la mer qui y entre par l'Ye, auquel elle communique au moyen d'une écluse ; ce qui fait que ses eaux participent à la salure de la mer. Cette écluse de maçonnerie, qui est, je crois, la plus belle du monde, cause une interruption nécessaire aux barques, par lesquelles on va de *Harlem* à Amsterdam, ou d'Amsterdam à *Harlem.* Comme le terrein est très-précieux en Hollande, & que cette mer en occupe beaucoup, on a souvent parlé de la dessécher, & l'entreprise n'en est point d'une difficulté insurmontable ; les juifs eux-mêmes ont offert d'en faire les frais, si on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrein : mais des intérêts opposés & des raisons plus fortes encore tirées du risque que couroit Amsterdam d'être à son tour inondé, en ont empêché l'exécution. Il est vrai cependant qu'il y a plus de trois siecles que cette mer étoit un pays cultivé où l'on trouvoit plusieurs bons villages. *(D. J.)*

HARLINGEN, *Harlinga, (Géog.)* ville forte & maritime des Provinces-Unies, dans la Frise, dont elle est, après Leuwarden, la plus grande, la plus peuplée, & la plus riche ; elle est gouvernée par un sénat de huit bourg-maîtres, & a un port qui la rend commerçante. Sa position est à une lieue O. de Francker, quatre S. O. de

Leuwarden, 6 N. de Straveren. *Long. 23; lat. 53, 12. (D. J.)*

HARMATAN, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* vent qui regne particuliérement ſur la côte de Guinée; il ſe fait ſentir réguliérement tous les ans depuis la fin du mois de décembre juſques vers le commencement de février, & continue pendant deux ou trois jours; il eſt ſi froid & ſi perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maiſons & des bordages des navires. Quand ce vent eſt paſſé, ces ouvertures ſe rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent ſortir de chez eux tant que ce vent regne, & ils tiennent leurs maiſons bien fermées; ils enferment auſſi leurs beſtiaux, qui ſans cela courroient riſque de périr en quatre ou cinq heures de temps par la malignité de cet air ſuffoquant. Ce vent ſouffle entre l'eſt & le nord-eſt; il n'eſt accompagné ni de pluie, ni de nuages, ni de tonnerre, & eſt toujours également frais. *Voyez l'hiſtoire génér. des voyages, tome XI.*

HARMATIAS, *(Muſique des anc.)* nom d'un nome dactylique de la muſique grecque, inventé par le premier Olympe Phrygien. *(S)*

Plutarque, dans ſon traité *de muſicâ*, dit que le nommé *Harmatias* paroît avoir tiré ſon nom du mot char Ἅρμα; & dans ſon ſecond diſcours *de fortuna vel virtute Alex. mag.* il rapporte que c'eſt en jouant le nome *Harmatias* qu'*Andigénite* le joueur de *flûte* fit courir Alexandre aux armes; à en juger par ces deux traits, ce nome devoit être très-rapide; *Mattheſon*, célebre muſicien allemand, prétend qu'il étoit purement rhythmique ou n'avoit d'autre changement que celui des longues & des breves. Dans l'*artic.* FLUTE *(Littér.)*, cet air eſt nommé *pharmatios. (F. D. C.)*

HARMODIE, *(Muſiq. des anc.)* les Athéniens chantoient dans leurs feſtins une chanſon à l'honneur d'Harmodius & d'Ariſtogiton, qui les avoient délivrés de la tyrannie d'Hyparque, & ils la nommoient *Harmodie* du nom d'un de ces vengeurs de la patrie. *(F. D. C.)*

* HARMONIE, ſ. f. *(Gramm.)* il ſe dit de l'ordre général qui regne entre les diverſes parties d'un tout, ordre en conſéquence duquel elles concourent le plus parfaitement qu'il eſt poſſible, ſoit à l'effet du tout, ſoit au but que l'artiſte s'eſt propoſé. D'où il ſuit que pour prononcer qu'il regne une *harmonie* parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, ſes parties, le rapport de ſes parties entr'elles, l'effet du tout, & le but que l'artiſte s'eſt propoſé: plus on connoît de ces choſes, plus on eſt convaincu qu'il y a de l'*harmonie*, plus on y eſt ſenſible; moins on en connoît, moins on eſt en état de ſentir & de prononcer ſur l'*harmonie*. Si la premiere montre qui ſe fit fût tombée entre les mains d'un payſan, il l'auroit conſidérée, il auroit apperçu quelque arrangement entre ſes parties; il en auroit conclu qu'elle avoit ſon uſage; mais cet uſage lui étant inconnu, il ne ſeroit point allé au delà, ou il auroit eu tort. Faiſons paſſer la même machine entre les mains d'un homme plus inſtruit ou plus intelligent, qui découvre au mouvement uniforme de l'aiguille & aux directions égales du cadran, qu'elle pourroit bien être deſtinée à meſurer le temps; ſon admiration croîtra. L'admiration eût été beaucoup plus grande encore, ſi l'obſervateur méchanicien eût été en état de ſe rendre raiſon de la diſpoſition des parties relatives à l'effet qui lui étoit connu, & ainſi des autres à qui l'on préſentera le même inſtrument à examiner. Plus une machine ſera compliquée, moins nous ſerons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine compliquée des phénomenes qui nous paroiſſent contraires à ſon *harmonie*, moins le tout & ſa deſtination nous ſont connus, plus nous devons être réſervés à prononcer ſur ces phénomenes; il pourroit arriver que nous prenant pour le terme de l'ouvrage, nous prononçaſſions bien ce qui ſeroit mal, ou mal ce qui ſeroit bien, ou mal ou bien ce qui ne ſeroit ni l'un ni l'autre. On a tranſporté le mot d'*harmonie* à l'art de gouverner, & l'on dit, il regne une grande *harmonie* dans cet état; à la ſociété des hommes, ils vivent dans l'*harmonie* la plus parfaite; aux arts & à leurs productions, mais ſur-tout aux arts qui ont pour objet l'uſage des ſons ou des couleurs *(voyez* HARMONIE, *muſique*, HARMONIE, *peinture)*; au ſtyle *(voyez* HARMONIE, *belles-lettres.)* On dit auſſi, l'*harmonie* générale des choſes, l'*harmonie* de

l'univers. *Voyez* MONDE, NATURE, OPTIMISME, *&c.*

HARMONIE, *(Muſiq.)* Le ſens que donnoient les Grecs à ce mot, dans leur muſique, eſt d'autant moins facile à déterminer, qu'étant originairement un nom propre, il n'a point de racines par leſquelles on puiſſe le décompoſer pour en tirer l'étymologie. Dans les anciens traités qui nous reſtent, l'*harmonie* paroît être la partie qui a pour objet la ſucceſſion convenable des ſons, en tant qu'ils ſont aigus ou graves, par oppoſition aux deux autres parties appellées *rhythmica* & *metrica*, qui ſe rapportent au temps & à la meſure : ce qui laiſſe à cette convenance une idée vague & indéterminée qu'on ne peut fixer que par une étude expreſſe de toutes les regles de l'art ; & encore, après cela, l'*harmonie* ſera-t-elle fort difficile à diſtinguer de la mélodie, à moins qu'on n'ajoute à cette derniere les idées de rhythme & de meſure, ſans leſquelles, en effet, nulle mélodie ne peut avoir un caractere déterminé ; au lieu que l'*harmonie* a le ſien par elle-même, indépendamment de toute autre quantité. *Voyez* MÉLODIE. *(Muſiq.)*

On voit par un paſſage de Nicomaque & par d'autres, qu'ils donnoient auſſi quelquefois le nom d'*harmonie* à la conſonnance de l'octave, & aux concerts de voix & d'inſtrumens qui s'exécutoient à l'octave & qu'ils appelloient plus communément *antiphonies*.

Harmonie, ſelon les modernes, eſt une ſucceſſion d'accords ſelon les loix de la modulation. Long-temps cette *harmonie* n'eut d'autres principes que des regles preſque arbitraires ou fondées uniquement ſur l'approbation d'une oreille exercée qui jugeoit de la bonne ou mauvaiſe ſucceſſion des conſonnances, & dont on mettoit enſuite les déciſions en calcul. Mais le P. Merſenne & M. Sauveur ayant trouvé que tout ſon, bien que ſimple en apparence, étoit toujours accompagné d'autres ſons moins ſenſibles qui formoient avec lui l'accord parfait majeur, M. Rameau eſt parti de cette expérience, & en a fait la baſe de ſon ſyſtême harmonique, dont il a rempli beaucoup de livres, & qu'enfin M. d'Alembert a pris la peine d'expliquer au public.

M. Tartini partant d'une autre expérience plus neuve, plus délicate & non moins certaine, eſt parvenu à des concluſions aſſez ſemblables par un chemin tout oppoſé. M. Rameau fait engendrer les deſſus par la baſſe ; M. Tartini fait engendrer la baſſe par les deſſus : celui-ci tire l'*harmonie* de la mélodie, & le premier fait tout le contraire. Pour décider de laquelle des deux écoles doivent ſortir les meilleurs ouvrages, il ne faut que ſavoir lequel doit être fait pour l'autre, du chant ou de l'accompagnement. On trouvera dans l'*explication des planches de muſique*, un court expoſé du ſyſtême de M. Tartini. Je continue à parler ici de celui de M. Rameau, que j'ai ſuivi dans tout cet ouvrage, comme le ſeul admis dans le pays où j'écris.

Je dois pourtant déclarer que ce ſyſtême, quelque ingénieux qu'il ſoit, n'eſt rien moins que fondé ſur la nature, comme il le répete ſans ceſſe ; qu'il n'eſt établi que ſur des analogies & des convenances qu'un homme inventif peut renverſer demain par d'autres plus naturelles ; qu'enfin, des expériences dont il le déduit, l'une eſt reconnue fauſſe, & l'autre ne fournit pas les conſéquences qu'il en tire. En effet, quand cet auteur a voulu décorer du titre de *démonſtration*, les raiſonnemens ſur leſquels il établit ſa théorie, tout le monde s'eſt moqué de lui ; l'académie a hautement déſapprouvé cette qualification obreptice ; & M. Eſteve, de la ſociété royale de Montpellier, lui a fait voir qu'à commencer par cette propoſition, *que, dans la loi de la nature, les octaves des ſons les repréſentent & peuvent ſe prendre pour eux*, il n'y avoit rien du tout qui fût démontré, ni même ſolidement établi dans ſa prétendue démonſtration. Je reviens à ſon ſyſtême.

Le principe phyſique de la réſonnance nous offre les accords iſolés & ſolitaires, il n'en établit pas la ſucceſſion. Une ſucceſſion réguliere eſt pourtant néceſſaire. Un dictionnaire de mots choiſis n'eſt pas une harangue, ni un recueil de bons accords, une piece de muſique : il faut un ſens, il faut de la liaiſon dans la muſique, ainſi que dans le langage ; il faut que quelque choſe de ce qui précede ſe tranſmette à ce qui ſuit, pour que le tout faſſe un

enſemble & puiſſe être appellé véritablement un.

Or la ſenſation compoſée qui réſulte d'un accord parfait, ſe réſout dans la ſenſation abſolue de chacun des ſons qui le compoſent, & dans la ſenſation comparée de chacun des intervalles que ces mêmes ſons forment entr'eux : il n'y a rien au delà de ſenſible dans cet accord ; d'où il ſuit que ce n'eſt que par le rapport des ſons & par l'analogie des intervalles qu'on peut établir la liaiſon dont il s'agit, & c'eſt là le vrai & l'unique principe d'où découlent toutes les loix de l'*harmonie* & de la modulation. Si donc toute l'*harmonie* n'étoit formée que par une ſucceſſion d'accords parfaits majeurs, il ſuffiroit d'y procéder par intervalles ſemblables à ceux qui compoſent un tel accord ; car alors quelque ſon de l'accord précédent ſe prolongeant néceſſairement dans le ſuivant, tous les accords ſe trouveroient ſuffiſamment liés, & l'*harmonie* ſeroit une, au moins en ce ſens.

Mais outre que de telles ſucceſſions excluroient toute mélodie en excluant le genre diatonique qui en fait la baſe, elles n'iroient point au vrai but de l'art, puiſque la muſique étant un diſcours, doit avoir, comme lui, ſes périodes, ſes phraſes, ſes ſuſpenſions, ſes repos, ſa ponctuation de toute eſpece, & que l'uniformité des marches harmoniques n'offriroit rien de tout cela. Ses marches diatoniques exigeoient que les accords majeurs & mineurs fuſſent entre-mêlés, & l'on a ſenti la néceſſité des diſſonances pour marquer les phraſes & les repos. Or, la ſucceſſion liée des accords parfaits majeurs, ne donne ni l'accord parfait mineur, ni la diſſonance, ni aucune eſpece de phraſe, & la ponctuation s'y trouve tout à fait en défaut.

M. Rameau voulant abſolument, dans ſon ſyſtême, tirer de la nature toute notre *harmonie*, a eu recours, pour cet effet, à une autre expérience de ſon invention, de laquelle j'ai parlé ci-devant, & qui eſt renverſée de la premiere. Il a prétendu qu'un ſon quelconque fourniſſoit dans ſes multiples un accord parfait mineur au grave, dont il étoit la dominante ou quinte, comme il en fournit un majeur dans ſes aliquotes, dont il eſt la tonique ou fondamentale. Il a avancé comme un fait aſſuré, qu'une corde ſonore faiſoit vibrer dans leur totalité, ſans pourtant les faire réſonner, deux autres cordes plus graves, l'une à ſa douzieme majeure, & l'autre à ſa dix-ſeptieme ; & de ce fait, joint au précédent, il a déduit fort ingénieuſement, non ſeulement l'introduction du mode mineur & de la diſſonance dans l'*harmonie*, mais les regles de la phraſe harmonique & de toute la modulation, telles qu'on les trouve aux mots ACCORD, ACCOMPAGNEMENT, BASSE-FONDAMENTALE, CADENCE, DISSONANCE, MODULATION. (*Muſiq.*)

Mais premiérement, l'expérience eſt fauſſe ; il eſt reconnu que les cordes accordées au deſſous du ſon fondamental, ne frémiſſent point en entier à ce ſon fondamental, mais qu'elles ſe diviſent pour en rendre ſeulement l'uniſſon, lequel, conſéquemment, n'a point d'harmoniques en deſſous. Il eſt reconnu de plus que la propriété qu'ont les cordes de ſe diviſer, n'eſt point particuliere à celles qui ſont accordées à la douzieme & à la dix-ſeptieme en deſſous du ſon principal, mais qu'elle eſt commune à tous ſes multiples ; d'où il ſuit que les intervalles de douzieme & de dix-ſeptieme en deſſous n'étant pas uniques en leur maniere, on n'en peut rien conclure en faveur de l'accord parfait mineur qu'ils repréſentent.

Quand on ſuppoſeroit la vérité de cette expérience, cela ne leveroit pas, à beaucoup près, les difficultés. Si, comme le prétend M. Rameau, toute l'*harmonie* eſt dérivée de la réſonnance du corps ſonore, il n'en dérive donc point des ſeules vibrations du corps ſonore qui ne réſonne pas. En effet, c'eſt une étrange théorie de tirer de ce qui ne réſonne pas, les principes de l'*harmonie* ; & c'eſt une étrange phyſique de faire vibrer & non réſonner le corps ſonore, comme ſi le ſon lui-même étoit autre choſe que l'air ébranlé par ces vibrations. D'ailleurs, le corps ſonore ne donne pas ſeulement, outre le ſon principal, les ſons qui compoſent avec lui l'accord parfait, mais une infinité d'autres ſons, formés par toutes les aliquotes du corps ſonore, leſquels n'entrent point dans cet

accord parfait. Pourquoi les premiers ſont-ils conſonnans, & pourquoi les autres ne le ſont-ils pas, puiſqu'ils ſont tous également donnés par la nature ?

Tout ſon donne un accord vraiment parfait, puiſqu'il eſt formé de tous ſes harmoniques, & que c'eſt par eux qu'il eſt un ſon. Cependant ces harmoniques ne s'entendent pas, & l'on ne diſtingue qu'un ſon ſimple, à moins qu'il ne ſoit extrêmement fort ; d'où il ſuit que la ſeule bonne *harmonie* eſt l'uniſſon, & qu'auſſi-tôt qu'on diſtingue les conſonnances, la proportion naturelle étant altérée, l'*harmonie* a perdu ſa pureté.

Cette altération ſe fait alors de deux manieres ; premiérement, en faiſant ſonner certains harmoniques & non pas les autres, on change le rapport de force qui doit régner entr'eux tous, pour produire la ſenſation d'un ſon unique, & l'unité de la nature eſt détruite. On produit, en doublant ces harmoniques, un effet ſemblable à celui qu'on produiroit en étouffant tous les autres ; car alors il ne faut pas douter, qu'avec le ſon générateur, on n'entendit ceux des harmoniques qu'on auroit laiſſés ; au lieu qu'en les laiſſant tous, ils s'entre-détruiſent & concourent enſemble à produire & renforcer la ſenſation du ſon principal. C'eſt le même effet que donne le plein jeu de l'orgue, lorſqu'ôtant ſucceſſivement les regiſtres, on laiſſe avec le ſon principal la double & la quinte ; car alors cette quinte & cette tierce qui reſtoient confondues, ſe diſtinguent ſéparément & déſagréablement.

De plus, les harmoniques qu'on fait ſonner ont eux-mêmes d'autres harmoniques, leſquels ne le ſont pas du ſon fondamental : c'eſt par ces harmoniques ajoutés que celui qui les produit ſe diſtingue encore plus durement ; & ces mêmes harmoniques qui font ainſi ſentir l'accord, n'entrent point dans ſon *harmonie*. Voilà pourquoi les conſonnances les plus parfaites déplaiſent naturellement aux oreilles peu faites à les entendre ; & je ne doute pas que l'octave elle-même ne déplût, comme les autres, ſi le mêlange des voix d'hommes & de femmes n'en donnoit l'habitude dès l'enfance.

C'eſt encore pis dans la diſſonance, puiſque non ſeulement les harmoniques du ſon qui la donnent, mais ce ſon lui-même n'entre point dans le ſyſtême harmonieux du ſon fondamental ; ce qui fait que la diſſonance ſe diſtingue toujours d'une maniere choquante parmi tous les autres ſons.

Chaque touche d'un orgue, dans le plein jeu, donne un accord parfait tierce majeure, qu'on ne diſtingue pas du ſon fondamental, à moins qu'on ne ſoit d'une attention extrême, & qu'on ne tire ſucceſſivement les jeux ; mais les ſons harmoniques ne ſe confondent avec le principal, qu'à la faveur du grand bruit & d'un arrangement de regiſtres par lequel les tuyaux qui font réſonner le ſon fondamental, couvrent de leur force ceux qui donnent ſes harmoniques ; or on n'obſerve point, & l'on ne ſauroit obſerver cette proportion continuelle dans un concert, puiſqu'attendu le renverſement de l'*harmonie*, il faudroit que cette plus grande force paſsât à chaque inſtant d'une partie à une autre ; ce qui n'eſt pas praticable, & défigureroit toute la mélodie.

Quand on joue de l'orgue, chaque touche de la baſſe fait ſonner l'accord parfait majeur ; mais parce que cette baſſe n'eſt pas toujours fondamentale, & qu'on module ſouvent en accord parfait mineur, cet accord parfait majeur eſt rarement celui que frappe la main droite, de ſorte qu'on entend la tierce mineure avec la majeure, la quinte avec le triton, la ſeptieme ſuperflue avec l'octave, & mille autres cacophonies dont nos oreilles ſont peu choquées, parce que l'habitude les rend accommodantes ; mais il n'eſt point à préſumer qu'il en fût ainſi d'une oreille naturellement juſte, & qu'on mettroit pour la premiere fois à l'épreuve de cette *harmonie*.

M. Rameau prétend que les deſſus d'une certaine ſimplicité, ſuggerent naturellement leur baſſe, & qu'un homme ayant l'oreille juſte & non exercée, entonnera naturellement cette baſſe. C'eſt-là un préjugé de muſicien, démenti par toute expérience ; non ſeulement celui qui n'aura jamais entendu, ni baſſe, ni *harmonie*, ne trouvera de lui-même, ni cette *harmonie*, ni cette baſſe ; mais elles lui déplairont ſi

on les lui fait entendre, & il aimera beaucoup mieux le ſimple uniſſon.

Quand on ſonge que, de tous les peuples de la terre, qui tous ont une muſique & un chant, les Européens ſont les ſeuls qui aient une *harmonie*, des accords, & qui trouvent ce mélange agréable; quand on ſonge que le monde a duré tant de ſiecles, ſans que de toutes les nations qui ont cultivé les beaux arts, aucune n'ait connu cette *harmonie*; qu'aucun animal, qu'aucun oiſeau, qu'aucun être dans la nature ne produit d'autre accord que l'uniſſon, ni d'autre muſique que la mélodie; que les langues orientales, ſi ſonores, ſi muſicales; que les oreilles grecques, ſi délicates, ſi ſenſibles, exercées avec tant d'art, n'ont jamais guidé ces peuples voluptueux & paſſionnés vers notre *harmonie*; que ſans elle leur muſique avoit des effets ſi prodigieux, qu'avec elle la nôtre en a de ſi foibles; qu'enfin il étoit réſervé à des peuples du Nord, dont les organes durs & groſſiers ſont plus touchés de l'éclat & du bruit des voix, que de la douceur des accens & de la mélodie des inflexions, de faire cette grande découverte, & de la donner pour principe à toutes les regles de l'art; quand, dis-je, on fait attention à tout cela, il eſt bien difficile de ne pas ſoupçonner que toute notre *harmonie* n'eſt qu'une invention gothique & barbare, dont nous ne nous fuſſions jamais aviſé, ſi nous euſſions été plus ſenſibles aux véritables beautés de l'art, & à la muſique vraiment naturelle.

M. Rameau prétend cependant que l'*harmonie* eſt la ſource des plus grandes beautés de la muſique; mais ce ſentiment eſt contredit par les faits & par la raiſon; par les faits, puiſque tous les grands effets de la muſique ont ceſſé, & qu'elle a perdu ſon énergie & ſa force depuis l'invention du contre-point; à quoi j'ajoute que les beautés purement harmoniques ſont des beautés ſavantes, qui ne tranſportent que des gens verſés dans l'art, au lieu que les véritables beautés de la muſique étant de la nature, ſont & doivent être également ſenſibles à tous les hommes ſavans & ignorans.

Par la raiſon, puiſque l'*harmonie* ne fournit aucun principe d'imitation, par lequel la muſique formant des images ou exprimant des ſentimens, ſe puiſſe élever au genre dramatique ou imitatif, qui eſt la partie de l'art la plus noble, & la ſeule énergique; tout ce qui ne tient qu'au phyſique des ſons, étant très-borné dans le plaiſir qu'il nous donne, & n'ayant que très-peu de pouvoir ſur le cœur humain. *Voyez* MÉLODIE, *(Muſiq.)*

HARMONIE, genre de muſique; les anciens ont ſouvent donné ce nom au genre appellé plus communément *genre enharmonique*. *Voyez* ENHARMONIQUE, *(Muſiq.)*

HARMONIE DIRECTE, eſt celle où la baſſe eſt fondamentale, & où les parties ſupérieures conſervent l'ordre direct entr'elles & avec cette baſſe.

HARMONIE RENVERSÉE, eſt celle où le ſon générateur ou fondamental eſt dans quelques-unes des parties ſupérieures, & où quelqu'autre ſon de l'accord eſt tranſporté à la baſſe au deſſous des autres. *(S)*

Changement d'harmonie, *(Muſiq.)* On appelle *changement d'harmonie* l'action de ſubſtituer à un accord un de ſes renverſemens. *Voyez* RENVERSEMENT, *(Muſiq.)*

Par le *changement d'harmonie* on produit un chant différent dans toutes les parties, ſans changer l'*harmonie*, ou plutôt la ſucceſſion de l'*harmonie* fondamentale.

Toutes les fois que la baſſe continue reſte, il n'y a point de *changement d'harmonie*, parce qu'un accord dont les parties ſupérieures ſont ſeulement renverſées, n'eſt pas un accord renverſé, comme on le dit au mot RENVERSEMENT, *(Muſiq.)*

Il n'y a donc de *changement d'harmonie* que lorſqu'on porte une des notes ſupérieures de l'accord à la baſſe, & que par conſéquent on porte la note de la baſſe à une des parties ſupérieures.

Les accords conſonnans, c'eſt-à-dire, l'accord parfait majeur & mineur, & ſes renverſés, n'ayant pas une marche néceſſairement déterminée, on peut y pratiquer le *changement d'harmonie* ſans aucune difficulté, & ſans produire un effet frappant.

Mais il en eſt bien autrement des accords diſſonans; par le moyen du *changement d'harmonie* de ces derniers, on peut produire une ſuite de diſſonances entre deux parties qui, dans la muſique théatrale, & ſur-tout

ſur-tout dans les récitatifs, où la voix n'eſt accompagnée que de la baſſe, produit un effet ſurprenant.

Le *changement d'harmonie* d'un accord diſſonant, eſt de deux ſortes:

1°. Lorſqu'il arrive avant le ſauvement de la diſſonance, & que le nouvel accord diſſonant qui en réſulte ſe ſauve à l'ordinaire.

2°. Lorſque ce *changement* arrive préciſément au moment de ſauver la diſſonance, ce qui eſt le cas le plus ſingulier, qui produit le plus grand effet, & qui par conſéquent doit être le plus ménagé; ce dernier cas pourroit auſſi s'appeller le *changement du ſauvement des diſſonances.*

I. Le *changement d'harmonie*, avant le ſauvement de la diſſonance, peut encore être conſidéré ſous deux faces; lorſque la compoſition eſt avec toutes les parties, lorſqu'elle n'eſt qu'à deux parties.

Lorſque la compoſition eſt à pluſieurs parties, on peut ſans aucune difficulté changer l'*harmonie* d'un accord diſſonant, & lui ſubſtituer un de ſes renverſemens, ou tous, pourvu que le dernier accord diſſonant ſoit ſauvé réguliérement. *Voyez fig. 5, planche VI de muſiq. Supplément des planches.*

Il faut un peu plus de précaution pour changer convenablement l'*harmonie*, quand la compoſition n'eſt qu'à deux parties, parce que tout accord diſſonant étant compoſé d'au moins quatre tons, il n'y en a que deux qui reſtent & qui repréſentent tout l'accord.

Tout accord diſſonant ayant des conſonnances parmi les notes qui le compoſent, il eſt clair que dans le *changement d'harmonie* à deux parties, on pourra ſubſtituer un accord conſonnant à un diſſonant; & c'eſt une ſubſtitution qu'il faut éviter, parce qu'il ſemble à l'oreille qu'on a voulu ſauver la diſſonance, & que cette diſſonance n'eſt pas ſauvée réguliérement, ce qui fait un effet déſagréable; cependant ſi dans une compoſition à deux parties on vouloit ſe ſervir du *changement d'harmonie*, qui fait ſuccéder un accord conſonnant à un diſſonant, on aura ſoin de mettre dans le chant du deſſus, une des diſſonances primitives. *Voyez fig. 6, planche VI de muſiq. Suppl. des planches*, où le *fa* qui eſt la diſſonance ſe trouve dans le chant du premier deſſus, quoiqu'il ne ſoit pas ſauvé comme il le devroit.

L'accord renverſé qui ſert à faire le *changement* peut être tel que les deux parties ſe trouvent à l'octave ou même à l'uniſſon, & c'eſt ce qu'il faut éviter avec ſoin. *V. fig. 7.*

Enfin, ſi par le *changement d'harmonie* on trouve un intervalle diſſonant qui ne ſe ſauve pas réguliérement, ce *changement d'harmonie* eſt défendu; par exemple, en changeant l'*harmonie* de l'accord de ſeptieme *ſol, ſi, re, fa*, comme on l'a fait, *fig. 8, planche VI de muſiq. Suppl. des planches*, on trouve la quarte *re, ſol*, qu'on ne peut ſauver réguliérement, & ce *changement* doit être rejeté. *Voyez* tous les *changemens* poſſibles d'*harmonie* qui réſultent de l'accord de ſeptieme diminuée, qui fournit les plus ſinguliers, *fig. 9, planche VI, & fig. 1, planche VII de muſiq. Suppl. des planches*, & remarquez que dans les derniers *changemens* l'accord *ſol* ♯, *ſi, re, fa*, ne peut pas paſſer immédiatement à l'accord parfait mineur *la, ut, mi*, parce que la diſſonante *fa* étant à la baſſe, doit ſe ſauver ſur le *mi.*

Quelquefois en mode mineur on ſubſtitue la ſeptieme diminuée à la ſixte dans l'accord de ſixte-quinte de la note ſenſible, parce qu'il eſt indifférent duquel de ces accords on ſe ſert. *Voyez fig. 2, planche VII de muſiq. Suppl. des planches.* On peut auſſi faire ſubſtitution en changeant l'*harmonie* de cet accord & de ſes dérivés. *Voyez fig. 3, même planche.*

On peut encore hauſſer par un ♯ ou ♮ un des tons de l'accord renverſé, qu'on ſubſtitue au premier, ſans que le *changement d'harmonie* perde ſa régularité, pourvu qu'au fonds ce ♯ ou ♮ ne faſſe que changer une dominante en dominante tonique. *Voyez fig. 4 & 5, même planche.*

Excepté ce ſeul cas, où l'accord change en même temps que l'*harmonie*, tout *changement d'harmonie* dans lequel le ſecond accord ne contient pas exactement les mêmes tons que le premier, quoique dans un ordre différent, ne vaut rien.

II. Paſſons au *changement d'harmonie* au moment que la diſſonance ſe ſauve, ou au *changement du ſauvement de la diſſonance*, qui eſt de deux ſortes.

1°. Lorſqu'il n'y a *changement du ſauve-*

ment de la diſſonance que dans les parties ſupérieures, c'eſt-à-dire, lorſque la *B. C.* garde ſa marche naturelle; mais que les parties ſupérieures, au lieu de deſcendre ou monter diatoniquement pour ſauver régulièrement la diſſonance, ont une autre marche, quoique l'accord qui ſuccede au diſſonant ſoit réellement l'accord qui lui doit ſuccéder. *V. fig. 6, pl. VII de muſiq. Suppl. des pl.*, où l'*ut*, ſeptieme du *re* de la *B. C.* monte ſur le *re* ſuivant, au lieu de deſcendre ſur le *ſi*; ce *changement* peut ſe pratiquer comme l'on veut, pourvu que les parties ſupérieures aient un bon chant; quant au récitatif où le chant eſt compté pour rien, on s'en ſervira toutes les fois & de toutes les façons que l'expreſſion l'exigera.

2°. Lorſque la *B. C.* même dérobe, pour ainſi dire, au deſſus la note ſur laquelle ſe doit ſauver la diſſonance, & que par conſéquent ce deſſus prend en échange la note qui devoit ſe trouver à la baſſe. *Voyez fig. 7, même planche.*

3°. Lorſque la *B. C.* prend bien la note ſur laquelle la diſſonance du deſſus devoit ſe ſauver; mais que le deſſus au lieu de prendre la note de la *B. C.*, prend une des autres notes de l'accord. *Voyez fig. 1, planche VIII de muſiq. Suppl. des planches.*

Enfin, lorſque le deſſus prend à la *B. C.* la note que celle-ci devoit avoir; mais que la *B. C.* au lieu de prendre la note que devoit ſonner le deſſus, prend une autre note de l'accord. *Voyez fig. 2, même planche.*

On peut pratiquer tous ces différens *changemens du ſauvement de la diſſonance* dans tous les accords diſſonans, & ſur-tout dans le récitatif, pourvu que l'accord conſonnant qui ſuccede au diſſonant, ſoit celui qui doit lui ſuccéder régulièrement, ou un de ſes renverſés.

Si l'expreſſion l'exige, on peut ajouter une diſſonance à l'accord conſonnant, & alors on peut changer *le ſauvement de la diſſonance*, en ſorte qu'une diſſonance ſuccede à l'autre. *Voyez fig. 3, pl. VIII de muſiq. Suppl. des planches.*

Enfin on peut encore, ſans difficulté, hauſſer d'un ſemi-ton mineur par un ♯ ou ♮, le ton qui fait la tierce de l'accord fondamental qui doit ſuccéder à l'accord diſſonant, bien entendu que cette tierce ſoit mineure, parce que l'on peut toujours changer à volonté une dominante en dominante tonique. *V. fig. 4, même planche;* mais alors il faut y ajouter, comme on l'a fait ici, la ſeptieme qui décide la dominante tonique.

En un mot, tout *changement d'harmonie* avant le *ſauvement de la diſſonance*, ou au moment qu'elle ſe fait, ſera bon, pourvu qu'en réduiſant les accords aux vrais accords fondamentaux, on trouve une ſucceſſion fondamentale réguliere. *(F. D. C.)*

HARMONIE FIGURÉE. *Voyez* SUPPOSITION.

HARMONIE, ACCORD DES SONS. *V.* SONS.

HARMONIE DU STYLE, ſ. f. *(Belles-Lettres, Poéſie.)* L'*harmonie du ſtyle* comprend le choix & le mélange des ſons, leurs intonations, leur durée, la liaiſon des mots & leurs nombres, la texture des périodes, leur coupe, leur enchaînement, enfin toute l'économie du diſcours relativement à l'oreille, & l'art de diſpoſer les mots, ſoit dans la proſe, ſoit dans les vers, de la maniere la plus convenable au caractere des idées, des images, des ſentimens qu'on veut exprimer.

Les recherches que je propoſe ſur cette partie méchanique du ſtyle, & les eſſais que l'on fera pour y exercer ſon oreille & ſa plume, doivent être, comme les études du peintre, deſtinées à ne pas voir le jour. Dès qu'on travaille ſérieuſement, c'eſt de la penſée qu'on doit s'occuper, & des moyens de la rendre avec le plus de force, de clarté, de préciſion qu'il eſt poſſible. *Fiat quaſi ſtructura quædam, nec tamen fiat operosè: nam eſſet, cùm infinitus, tùm puerilis labor.* Cic.

C'eſt par l'analyſe des élémens phyſiques d'une langue, qu'on peut voir à quel point elle eſt ſuſceptible d'*harmonie*; mais ce travail eſt celui du grammairien. Le devoir du poëte, de l'hiſtorien, de l'orateur, eſt de ſe livrer aux mouvemens de ſon ame. S'il poſſede ſa langue, s'il a exercé ſon oreille au ſentiment de l'*harmonie*, ſon ſtyle peindra ſans qu'il s'en apperçoive, & l'expreſſion y viendra d'elle-même s'accorder avec la penſée.

Une oreille excellente peut ſuppléer à la réflexion; mais avant la réflexion perſonne

n'eſt ſûr d'avoir l'oreille délicate & juſte. Le détail où je m'engage peut donc avoir ſon utilité.

Duæ ſunt res quæ permulcent aures (dit Cicéron); *ſonus & numerus.*

On peut conſidérer dans les voyelles le ſon pur, l'articulation, l'intonation.

Les voyelles ne ſont pas toutes également pleines & brillantes; le ſon de l'*a* eſt le plus éclatant de tous, & la voix, comme pour complaire à l'oreille, le choiſit naturellement: la preuve en eſt dans les accens indélibérés d'une voix qui prélude, dans les cris de ſurpriſe, de douleur & de joie. Virgile connoiſſoit bien la prédilection de l'oreille pour le ſon de l'*a*, lorſqu'il l'a répété tant de fois dans ce vers ſi mélodieux

Mollia luteolâ pingit vaccinia calthâ.

& dans ceux-ci, plus doux encore:

..... *Vel mixta rubent ubi lilia multâ*
Alba roſâ, tales virgo dabat ore colores.

Ces vers prouvent que Voſſius a tort de reprocher au ſon de l'*a* de manquer de douceur (*ſuavitate ferè deſtituitur*); mais il a raiſon quand il ajoute: *magnificentiâ aures propemodum percellit.*

Le ſon de l'*o* eſt plein, mais grave: pour le rendre plus clair dans le chant, on y mêle du ſon de l'*a*, comme lorſqu'on veut éclater ſur *vole;* l'*é* plus foible & moins volumineux, s'éclaircit de même dans l'*è* ouvert en approchant du ſon de l'*a;* l'*i* eſt plus grêle, plus délicat que l'*é;* l'*eu* eſt vague, mais ſonore; l'*ou* eſt plus grave, mais moins foible que l'*u;* l'*e* muet ou féminin eſt à peine un ſon.

O, *ſonum quidem habet vaſtum & aliquâ ratione magnificum; longè tamen nimis quàm* A, *nulla hac aptior littera ad ſignificandum magnorum animalium & ingentium corporum, ſeu vocem, ſeu ſonum.*

E, *non quidem gravem, ſed tamen clarum ſatis & elegantem habet ſonum:* E, *vocalis magis ſonora & magnifica quàm* O, *minùs quàm* A; *cùm & ſonum habeat obſcuriorem, & prope modum in ipſis faucibus ſepultum.*

I, *nulla eſt clarior voce illâ: in levibus & argutis uſum habet præcipuum.*

Infimum dignitatis gradum tenet U, *vocalis.* (Iſaac Voſſius).

Dans les voyelles doubles, le premier ſon n'étant que paſſager, l'oreille n'eſt ſenſiblement affectée que du ſon final, ſur lequel la voix ſe déploie.

L'effet de la naſale, voyelle que nous avons miſe au rang des conſonnes, eſt de terminer le ſon fondamental par un ſon fugitif & harmonique qui réſonne dans le nez: ce ſon fugitif donne plus d'éclat à la voyelle; il la ſoutient, il l'éleve & caractériſe l'*harmonie* bruyante.

Luctantes ventos tempeſtateſque ſonoras.
(Virg.)

J'entends l'airain tonnant de ce peuple barbare. (Volt.)

On voit dans le premier exemple combien Virgile a déféré au choix de l'oreille en employant l'épithete *ſonoras*, qui n'eſt point analogue à l'image *imperio premit*, en l'employant, dis-je, préférablement à *rebelles, frementes, minaces*, que l'image ſembloit demander. C'eſt la même raiſon du volume de l'*o*, qui le lui a fait employer tant de fois dans ce vers,

Vox quoque per lucos vulgo exaudita ſilentes,
Ingens.

M. l'abbé d'Olivet décide breve la voyelle naſale à la fin des mots, comme dans *turban, deſtin, Caton;* mais il me ſemble que le retentiſſement de la naſale en doit prolonger le ſon, du moins dans la déclamation ſoutenue, & par-tout où la voix a beſoin d'un appui.

La réſonnance de la naſale eſt interrompue par la ſucceſſion immédiate d'une voyelle, à moins que l'on n'aſpire celle-ci pour laiſſer retentir celle-là: *tyran-inflexible, deſtin-ennemi;* mais cet hiatus que l'on a permis en poéſie, eſt peut être le plus dur à l'oreille, & celui de tous qu'on doit éviter avec le plus de ſoin.

Obſervons cependant que moins la naſale eſt ſonore, plus il eſt aiſé de l'éteindre, & par conſéquent moins l'aſpiration de la voyelle ſuivante eſt dure à l'oreille: auſſi ſe permet-on plus ſouvent la liaiſon d'une voyelle avec les naſales *on* & *un*, qu'avec les naſales *an* & *en*: *leçon utile, commun à tous*, ſont moins durs que *main habile, océan irrité.* Boileau lui-même a dit:

Le chardon importun hériſſa nos guérets.

Dans les monoſyllabes, le ſon de la naſale, pour éviter l'aſpiration, ſe réduit à une voyelle pure, ſuivie de l'*n* conſonne, qui s'en détache pour ſe lier avec la voyelle ſuivante : l'*u'n-& l'autre, l'o'n-aime, e'n-eſt-il?* (Dans ce dernier exemple l'*e* qui précede l'*n*, a le ſon de l'*a* bref.) Toutefois il eſt mieux de conſerver à la naſale la liberté de retentir, en ne la plaçant devant une voyelle que dans les repos & les ſens ſuſpendus. Il n'y a que Lamotte qui n'ait pas ſenti la dureté de ce vers :

Et le mien incertain encore.

C'eſt peu de conſulter pour le choix la beauté des ſons en eux-mêmes ; il faut encore y obſerver un mêlange, une variété qui nous flatte. La monotonie eſt fatigante, même dans les paſſages, à plus forte raiſon dans les repos : ce n'eſt pas que le même ſon répété ne plaiſe quelquefois. Quelle douceur, quelle grace, dit Cicéron, ne ſent-on pas dans ces compoſés, *inſipientem, iniquum, tricipitem!* au lieu qu'il trouve de la rudeſſe dans *inſapientem, inæquum, tricapitem ;* mais cette exception ne détruit pas la regle qui oblige à varier les ſons.

Dans nos vers on a fait une loi d'éviter la conſonnance de deux hémiſtiches : la même regle doit s'obſerver dans les repos des périodes ; plus ces repos ſont variés, plus la proſe eſt harmonieuſe. Il y a une eſpece de conſonnance ſymmétrique dont les Latins faiſoient une grace de ſtyle : *ſimiliter cadens, ſimiliter deſinens ;* cette ſymmétrie peut avoir lieu quelquefois dans la proſe françoiſe, mais l'affectation en ſeroit puérile.

Il y a dans la proſe comme dans les vers des meſures, qu'on appelle *nombres*, compoſées de deux ou trois ſons ; il faut éviter que les nombres voiſins l'un de l'autre s'appuient ſur les mêmes finales, comme dans ce vers de Boileau :

Du deſtin des Latins prononcer les oracles.

Les conſonnes ne ſont pas des ſons, mais des articulations de ſons.

La parole a des doux & des forts, des ſons piqués, des ſons appuyés, des ſons flattés comme la muſique ; il n'eſt donc point de conſonne qui miſe à ſa place ne contribue à l'*harmonie* du diſcours ; mais la dureté bleſſe par-tout l'oreille. Or la dureté conſiſte non pas dans la rudeſſe ou l'âpreté de l'articulation, qui ſouvent eſt imitative :

Tum ferri rigor atque argutæ lamina ſerræ.
Virg.

mais dans la difficulté qu'elle oppoſe à l'organe qui l'exécute : le ſentiment réfléchi de la peine que doit avoir celui qui parle, nous fatigue nous-mêmes ; & voilà dans ſa cauſe & dans ſon effet ce que nous appellons *dureté de ſtyle.*

Ces vers raboteux que Boileau a fait dans le ſtyle de Chapelain,

Droite & roide eſt la côte & le ſentier étroit,

reſſemble aſſez à ce qu'il exprime ; mais la prononciation en eſt un travail, & l'organe y eſt à la gêne : en pareil cas, c'eſt par le mouvement qu'il faut peindre, & non par le froiſſement des ſyllabes.

Dans un chemin montant, ſablonneux, mal-aiſé,
Et de tous les côtés au ſoleil expoſé,
Six forts chevaux trainoient un coche,
L'équipage ſuoit, ſouffloit, &c.

La langue la plus douce ſeroit celle où la ſyllabe d'uſage n'auroit jamais qu'une conſonne, comme la ſyllabe phyſique ; car dans une ſyllabe compoſée de pluſieurs conſonnes qui ſemblent ſe preſſer autour d'une voyelle, *ſphinx, trop, Grecs, Cecrops,* la réunion précipitée de toutes ces articulations en un temps ſyllabique, rend l'action de l'organe pénible & confuſe ; & quoique chaque conſonne ait naturellement ſon *e* muet pour voyelle, l'intervalle inſenſible que laiſſe entr'elles ce foible ſon, ne ſuffit pas pour les articuler diſtinctement l'une après l'autre. Cependant, ce n'eſt pas aſſez qu'une langue ſoit douce, elle doit avoir de quoi marquer le caractere de chaque idée ; & cela dépend ſur-tout des articulations molles ou fermes, rudes ou liantes, qu'elle nous préſente au beſoin : par exemple, la réunion de deux conſonnes en une ſyllabe lui donne quelquefois plus de vigueur & d'énergie, comme de l'*f* & de l'*r* dans *frémir, friſſonner, frapper, frende-*

re, *frangere*, *fragor*; & du *t* avec l'*r*, comme dans ces vers du Taſſe tant de fois cités,

Il rauco ſuon de la tartarea tromba,
Treman le ſpacioſe atre caverne.

& comme dans ce vers de Virgile, que le Taſſe admiroit lui-même :

Convulſum remis, roſtris ſtridentibus æquor.

Ce n'eſt point là de la dureté, mais de cette âpreté que le même poëte eſtimoit dans le Dante : *Queſta aſprezza ſente un non ſo che di magnifico e di grande.*

Ce n'eſt jamais, comme je l'ai dit, que le travail des organes de la parole qui gêne & fatigue l'oreille ; & c'eſt dans les mouvemens combinés de ces organes, que ſe trouve la raiſon phyſique de l'eſpece de ſympathie ou d'antipathie que l'on remarque entre les ſyllabes. *Voyez* ARTICULATION.

Si l'oreille eſt offenſée de la conſonnance des voyelles, par la même raiſon elle doit l'être du retour ſubit & répété de la même articulation. Les Latins avoient préféré pour cette raiſon *meridiem* à *medidiem*. Qu'en françois l'on traduisît ainſi le début des paradoxes de Cicéron : « Brutus, j'ai ſouvent remarqué que quand Caton ton oncle opinoit dans le ſénat » ; cela ſeroit choquant & riſible. La fréquente répétition de l'*r* & de l'*s* eſt dure à l'oreille, ſurtout dans les ſyllabes compliquées où l'*s* ſiffle, où l'*r* frémit à la ſuite d'une autre conſonne. La Motte a corrigé dans l'une de ſes odes, *cenſeur ſage & ſincere*. Il auroit bien dû corriger auſſi,

Avides des affronts d'autrui.....
Travail toujours trop peu vanté.....
Les rois qu'après leur mort on loue.....
L'homme contre ſon propre vice.....
Ton amour-propre trop crédule.....

& une infinité de vers auſſi durs, ſur leſquels il avoit le malheureux talent de ſe faire illuſion.

Le *z* qui bleſſoit l'oreille de Pindare, adouci dans notre langue, a quelquefois beaucoup de grace ; mais dans une foule d'écrits modernes on l'a ridiculement affecté.

Les Latins retranchoient l'*x* des mots compoſés, où il devoit être ſelon l'étymologie, & nous avons ſuivi cet exemple.

La répétition des dentales mouillées, *che* & *ge*, eſt déſagréable à l'oreille.

Mais écoutons ; ce berger joue
Les plus amoureuſes chanſons.
La Motte.

Les conſonnes les plus favorables à l'*harmonie* ſont celles qui détachent le plus diſtinctement les ſons, & que l'organe exécute avec le plus d'aiſance & de volubilité : telles ſont les articulations ſimples de la langue avec le palais, de la langue avec les dents, de la levre inférieure avec les dents, & des deux levres enſemble.

L'*l*, la plus douce des articulations, ſemble communiquer ſa molleſſe aux ſyllabes dures qu'elle ſépare. M. de Fénélon en a fait un uſage merveilleux dans ſon ſtyle. « On fit couler, dit Télémaque, des flots d'huile douce & luiſante ſur tous les membres de mon corps ». L'*l*, ſi j'oſe le dire, eſt elle-même comme une huile onctueuſe qui, répandue dans le ſtyle, en adoucit le frottement ; & le retour fréquent de l'article *le*, *la*, *les*, qu'on reproche à notre langue, eſt peut être ce qui contribue le plus à lui donner de la mélodie. Voyez quelle douceur l'*l* communique à ce demi-vers de Virgile :

Quæque lacus latè liquidos.

Le gazouillement de l'*l* mouillée peut ſervir quelquefois à l'*harmonie* imitative, mais on en doit réſerver le fréquent uſage pour les peintures qui le demandent. L'articulation mouillée qui termine le mot *regne*, ſeroit inſoutenable, ſi elle revenoit fréquemment.

Le mouillé foible de l'*l*, exprimé par ce caractere *y*, & dont nous avons fait une voyelle, parce qu'il eſt conſonne vocale, eſt la plus délicate de toutes les articulations ; mais cette conſonne ſi douce eſt trop foible pour ſoutenir l'*e* muet, comme dans *paye*, *eſſaye* ; au lieu que jointe au ſon de l'*a*, comme dans *paya*, *déploya*, ou à telle autre voyelle ſonore ; comme dans *foyer*, *citoyen*, *rayon*, elle fait nombre & ſuffit à l'oreille.

Par cette analyſe des articulations de la langue, on doit voir quelles ſont les liaiſons qui flattent ou qui bleſſent l'organe.

La prononciation eſt une ſuite des mouvemens variés que l'organe exécute ; & du paſſage pénible ou facile de l'un à l'autre, dépend le ſentiment de dureté ou de douceur dont l'oreille eſt affectée. *Collabuntur verba ut inter ſe quàm aptiſſimè cohæreant extrema cum primis* (Cicér.). Il faut donc examiner avec ſoin quelles ſont les articulations ſympathiques & antipathiques dans les mots déja compoſés, afin d'en rechercher ou d'en éviter la rencontre dans le paſſage d'un mot à un autre. On ſait, par exemple, qu'il eſt plus facile à l'organe de doubler une conſonne en l'appuyant, que de changer d'articulation. Si l'on eſt libre de choiſir, on préférera donc pour initiale d'un mot la finale du mot qui précede : *les Grecs ſont nos modeles ; le ſoc-qui fend la terre.*

L'hymen-n'eſt pas toujours entouré de flambeaux. Rac.

Il avoit de plant vif-fermé cette avenue. La Font.

Si La Fontaine avoit mis *bordé* au lieu de *fermé*, l'articulation ſeroit plus pénible. Ainſi, Virgile ayant à faire entrer le mont *Tmolus* dans un vers, l'a fait précéder d'un mot qui finit par un *t*.

Nonne vides croceos ut Tmolus odores.

On ſait que deux différentes labiales de ſuite ſont pénibles à articuler ; on ne dira donc point, *Alep-fait le commerce de l'Inde, Jacob-vivoit, ſep-verdoyant :* ainſi de toutes les articulations fatigantes pour l'organe, & qu'avec la plus légere attention il eſt facile de reconnoître, en liſant ſoi-même à haute voix ce que l'on écrit.

L'étude que je propoſe paroît d'abord puérile ; mais on m'avouera que les opérations de la nature ne ſont pas moins curieuſes dans l'homme que celles de l'induſtrie dans le flûteur du célebre Vaucanſon ; & qui de nous a rougi d'aller examiner les reſſorts de cette machine ?

Au choix, au mélange des ſons, au ſoin de rendre les articulations faciles & de les placer au gré de l'oreille, les anciens joignoient les accens & les nombres.

L'accent proſodique eſt peu de choſe dans les langues modernes (*V.* ACCENT) ; mais elles ont leur accent expreſſif, leur modulation naturelle : par exemple, chaque langue interroge, admire, ſe plaint, menace, commande, ſupplie avec des intonations, des inflexions différentes. Une langue qui dans ce ſens-là n'auroit point d'accent, ſeroit monotone, froide, inanimée ; & plus l'accent eſt varié, ſenſible, mélodieux dans une langue, plus elle eſt favorable à l'éloquence & à la poéſie.

L'accent françois eſt peu marqué dans le langage ordinaire, la politeſſe en eſt la cauſe : il n'eſt pas reſpectueux d'élever le ton, d'animer le langage ; & l'accent dans l'uſage du monde n'eſt pas plus permis que le geſte : mais comme le geſte il eſt admis dans la prononciation oratoire, plus encore dans la déclamation poétique, & de plus en plus, ſelon le degré de chaleur & de véhémence du ſtyle ; de maniere que dans le pathétique de la tragédie, & dans l'enthouſiaſme de l'ode, il eſt au plus haut point où le génie de la langue lui permette de s'élever : mais c'eſt toujours l'ame elle-même qui imprime ce caractere à l'impreſſion de ſes mouvemens. Delà vient, par exemple, que notre poéſie aſſez vive dans le drame, eſt un peu froide dans l'épopée. Elle a une mélodie pour les ſentimens, elle n'en a point pour les images ; & ſi mon obſervation eſt juſte, c'eſt une nouvelle raiſon pour nous de rendre l'épopée auſſi dramatique qu'il eſt poſſible.

L'*harmonie du ſtyle* dans notre langue ne dépend donc pas, comme dans les langues anciennes, du mélange des ſons plus lents ou plus rapides, liés & ſoutenus par des articulations faciles & diſtinctes qui marquent le nombre ſans dureté.

Commençons par avoir une idée nette & préciſe du rithme, du nombre & du metre.

Le rithme eſt dans la langue ce que dans la muſique on appelle *meſure ;* le nombre en eſt communément le ſynonyme, mais pour plus de clarté, on en fait l'eſpece du rithme. Ainſi, par exemple, on dit que le vers iambique & le vers trochaïque ont le même rithme, & qu'ils ſont compoſés de nombres différens.

Dans le syſtême proſodique des anciens, la meſure avoit pluſieurs temps, & la ſyllabe un temps ou deux, ſelon qu'elle étoit breve ou longue. On eſt convenu de donner à la breve ce caractere ˘, & à la longue celui-ci ¯. Ces élémens proſodiques ſe combinoient diverſement, & ces combinaiſons faiſoient tel ou tel nombre; en ſorte que les nombres ſe varioient ſans altérer la meſure: la valeur des notes étoit inégale, la ſomme des temps ne l'étoit pas, & chacun des piés ou nombres du vers étoit l'équivalent des autres. Ainſi, dans le vers hexametre, le rithme étoit conſtant & le mouvement varié.

Le metre étoit une ſuite de certains nombres déterminés: il réduiſoit & limitoit le rithme, & diſtinguoit les eſpeces de vers.

La meſure ou rithme à trois temps n'a que trois combinaiſons, & ne produit que trois piés ou nombres; le tribrache, ˘˘˘, le chorée ou le trochée, ¯˘; & l'iambe, ˘¯. La meſure à quatre temps ſe combine de cinq manieres, en dactile, ¯˘˘; ſpondée, ¯¯; anapeſte, ˘˘¯; amphibrache, ˘¯˘; & dipyrriche, ˘˘˘˘.

» La proſe, dit Cicéron, n'admet aucun battement de meſure, comme fait la muſique; mais toute ſon action eſt réglée par le jugement de l'oreille qui alonge ou abrege les périodes (il pouvoit dire encore, qui les retarde ou les précipite) ſelon qu'elle y eſt déterminée par le ſentiment du plaiſir; c'eſt-là ce qu'on appelle *nombre* ». Or, le même nombre tantôt ſatisfait pleinement l'oreille, tantôt lui laiſſe deſirer un nombre plus ou moins rapide, plus ou moins ſoutenu: Cicéron en donne des exemples; & cette diverſité dans les ſentimens, dont l'oreille eſt affectée, a le plus ſouvent pour principe l'analogie des nombres avec les mouvemens de l'ame, & le rapport des ſons avec les images qu'ils rappellent à l'eſprit.

Il y a donc ici deux ſortes de plaiſir, comme dans la muſique. L'un, s'il eſt permis de le dire, n'affecte que l'oreille; c'eſt celui qu'on éprouve à la lecture des vers d'Homere & de Virgile, même ſans entendre leur langue: il faut avouer que ce plaiſir eſt foible. L'autre eſt celui de l'expreſſion; il intéreſſe l'imagination & le ſentiment, & il eſt ſouvent très-ſenſible.

Cicéron diviſe le diſcours en périodes & en inciſes; il borne la période à vingt-quatre meſures, & l'inciſe à deux ou trois. D'abord, ſans avoir égard à la valeur des ſyllabes, il attribue la lenteur aux inciſes & la rapidité aux périodes; & en effet, plus les repos ſont fréquens, plus le ſtyle ſemble devoir être lent dans ſa marche. Mais bientôt il conſidere la valeur des ſyllabes dont la meſure eſt compoſée, comme faiſant l'eſſence du nombre, & avec raiſon: car, ſi les repos plus ou moins fréquens donnent au ſtyle plus ou moins de lenteur ou de rapidité, la valeur des ſons qu'on y emploie ne contribue pas moins à le précipiter ou à le ralentir, & il eſt évident qu'un même nombre de ſyllabes arrivera plus vîte au repos, s'il ſe précipite en dactiles, que s'il ſe traînoit en graves ſpondées. On ne doit donc perdre de vue, dans la théorie des nombres, ni la coupe des périodes, ni la valeur relative des ſons.

Tous les genres de littérature n'exigent pas un ſtyle nombreux, mais tous demandent, comme je l'ai dit, un ſtyle ſatisfaiſant pour l'oreille.

Quamvis enim ſuaves graveſque ſententiæ, tamen ſi inconditis verbis efferuntur, offendunt aures, quarum eſt judicium ſuperbiſſimum. Cicér.

La diction philoſophique eſt affranchie de la ſervitude des nombres: Cicéron la compare à une vierge modeſte & naïve qui néglige de ſe parer. « Cependant rien de plus harmonieux, dit-il, que la proſe de Démocrite & de Platon »; c'eſt un avantage que la raiſon, la vérité même ne doivent pas dédaigner. Il eſt certain cependant que dans un genre d'écrire où le terme qui rend l'idée avec préciſion eſt quelquefois unique, où la vérité n'a qu'un point qui ſouvent même eſt indiviſible, il n'y a pas à balancer entre l'*harmonie* & le ſens; mais il eſt rare qu'on en ſoit réduit à ſacrifier l'un à l'autre, & celui qui ſait manier ſa langue trouve bien l'art de les concilier.

Cicéron demande pour le ſtyle de l'hiſtoire des périodes nombreuſes, ſemblables, dit-il, à celles d'Iſocrate; mais il ajoute que ces nombres fatigueroient bientôt l'oreille, s'ils n'étoient pas interrompus par des inciſes. Ce mêlange a de plus l'avan-

tage de donner au récit plus d'aiſance & de naturel : or, quand on eſt obligé, comme l'hiſtorien, de dire la vérité, & de ne dire que la vérité, l'on doit éviter avec ſoin tout ce qui reſſemble à l'artifice. Quintilien donne pour modele à l'hiſtoire la douceur du ſtyle de Xénophon, « ſi éloignée, dit-il, de toute affectation, & à laquelle aucune affectation ne pourra jamais atteindre ».

Il en eſt du ſtyle oratoire comme de la narration hiſtorique : la proſe n'en doit être ni tout à fait dénuée de nombres, ni tout à fait nombreuſe ; mais dans les morceaux pathétiques ou de dignité, Cicéron veut qu'on emploie la période. « On ſent bien, dit-il, en parlant de ſes péroraiſons, que ſi je n'y ai pas toujours attrapé le nombre, j'ai fait ce que j'ai pu pour en approcher ». Cependant il conſeille à l'orateur d'éviter la gêne ; elle éteindroit le feu de ſon action & la vivacité des ſentimens qui doivent l'animer ; elle ôteroit au diſcours ce naturel précieux, cet air de candeur qui gagne la confiance & qui ſeul a droit de perſuader.

Quant aux inciſes, il recommande qu'on les travaille avec ſoin : « moins elles ont d'étendue & d'apparence, plus l'*harmonie* s'y doit faire ſentir ; c'eſt même dans ces occaſions qu'elle a le plus de force & de charme. » Or, il entend par *harmonie* la meſure & le mouvement qui plaiſent le plus à l'oreille.

On voit combien ces préceptes ſont vagues, & il faut avouer qu'il eſt difficile de donner des regles au ſentiment. Toutefois les principes de l'*harmonie* du ſtyle doivent être dans la nature : chaque penſée a ſon étendue, chaque image ſon caractere, chaque mouvement de l'ame ſon degré de force & de rapidité. Tantôt la penſée eſt comme un arbre touffu dont les branches s'entrelacent : elle demande le développement de la période. Tantôt les traits de lumiere dont l'eſprit eſt frappé ſont comme autant d'éclairs qui ſe ſuccedent rapidement ; l'inciſe en eſt l'image naturelle. Le ſtyle coupé convient encore mieux aux mouvemens impétueux de l'ame ; c'eſt le langage du pathétique véhément & paſſionné ; & quoique le ſtyle périodique ait plus d'impulſion à raiſon de ſa maſſe, le ſtyle coupé ne laiſſe pas d'avoir quelquefois autant & plus de vîteſſe : cela dépend des nombres qu'on y emploie.

Il eſt évident que dans toutes les langues le ſtyle coupé, le ſtyle périodique ſont au choix de l'écrivain, quant aux ſuſpenſions & aux repos ; mais toutes les langues, & en particulier la nôtre, ont-elles des temps appréciables, des quantités relatives, des nombres enfin déterminés ? *V.* PROSODIE.

Il eſt du moins bien décidé qu'elles ont toutes des ſyllabes plus ou moins ſuſceptibles de lenteur ou de vîteſſe ; & cette variété ſuffit à l'*harmonie* de la proſe, laquelle étant plus libre, doit être auſſi plus variée & plus expreſſive que celle des vers, dont les nombres ſont limités. *Voy.* VERS.

Il eſt vrai que la gêne de notre ſyntaxe eſt effrayante pour qui ne connoît pas encore les ſoupleſſes & les reſſources de la langue : l'inverſion qui donnoit aux anciens l'heureuſe liberté de placer les mots dans l'ordre le plus harmonieux, nous eſt preſque abſolument interdite ; mais cette difficulté même n'a pas rebuté les écrivains doués d'une oreille ſenſible, & ils ont ſu trouver, au beſoin, des nombres analogues au ſentiment, à la penſée, au mouvement de l'ame qu'ils vouloient exprimer.

Il ſeroit peut-être impoſſible de rendre l'*harmonie* continue dans notre proſe ; & les bons écrivains ne ſe ſont attachés à peindre la penſée, que dans les mots dont l'eſprit & l'oreille devoient être vivement frappés. C'eſt auſſi à quoi ſe bornoit l'ambition des anciens ; & l'on va voir quel effet produiſent dans le ſtyle oratoire & poétique des nombres placés à propos.

Fléchier, dans l'oraiſon funebre de M. de Turenne, termine ainſi la premiere période : « pour louer la vie & pour déplorer la mort *dŭ sāge ĕt văillānt Mācchăbēĕ.* » S'il eût dit « du vaillant & ſage Macchabée » ; s'il eût dit, « pour louer la vie du ſage, & vaillant Macchabée, & pour déplorer ſa mort » ; la période n'avoit plus cette majeſté ſombre qui en fait le caractere : la cauſe phyſique en eſt dans la ſucceſſion de l'iambe, de l'anapeſte & du dichorée, qui n'eſt plus la même dès que les mots ſont tranſpoſés. On doit ſentir en effet que de ces nombres les deux premiers

ſe

ſe ſoutiennent, & que les deux derniers, en s'écoulant, ſemblent laiſſer tomber la période avec la négligence & l'abandon de la douleur. « Cet homme, ajoute l'orateur, cet homme que Dieu avoit mis autour d'Iſraël, comme un mur d'airain, où ſe briſerent tant de fois toutes les forces de l'Aſie..... venoit tous les ans, comme les moindres Iſraëlites, réparer avec ſes mains triomphantes, les ruines du ſanctuaire. » Il eſt aiſé de voir avec quel ſoin l'analogie des nombres, relativement aux images, eſt obſervée dans tous ces repos : pour fonder un mur d'airain, il a choiſi le grave ſpondée ; & pour réparer les ruines du temple, quels nombres majeſtueux il a pris ! Si vous voulez en mieux ſentir l'effet, ſubſtituez à ces mots des ſynonymes qui n'aient pas les mêmes quantités : ſuppoſez *victorieuſes* à la place de *triomphantes ; temple*, au lieu de *ſanctuaire*. « Il venoit tous les ans, comme les moindres Iſraëlites, réparer avec ſes mains victorieuſes les ruines du temple : » vous ne retrouvez plus cette *harmonie* qui vous a frappé. « Ce vaillant homme repouſſant enfin avec un courage invincible, les ennemis qu'il avoit réduits à une fuite honteuſe, reçut le coup mortel & demeura comme enſeveli dans ſon triomphe. » Que ce ſoit par ſentiment ou par choix que l'orateur a peint cette mort imprévue par deux ïambes & un ſpondée *rĕçūt lĕ coūp mōrtēl*, & qu'il a oppoſé la rapidité de cette chûte, *cōmme ēnſĕvĕlĭe*, à la lenteur de cette image, dans *ſōn trĭāmphĕ*, où deux nazales ſourdes retentiſſent lugubrement, il n'eſt pas poſſible d'y méconnoître l'analogie des nombres avec les idées. Elle n'eſt pas moins ſenſible dans la peinture ſuivante : « au premier bruit de ce funeſte accident, toutes les villes de Judée furent émues, des ruiſſeaux de larmes coulerent de tous les yeux des habitans ; ils furent quelque temps ſaiſis, muets, immobiles : un effort de douleur rompant enfin ce long & morne ſilence, d'une voix entrecoupée de ſanglots, que formoient dans leurs cœurs la triſteſſe, la piété, la crainte, ils s'écrierent : comment eſt mort cet homme puiſſant qui ſauvoit le peuple d'Iſraël ? A ces cris Jéruſalem redoubla ſes pleurs, les voûtes du temple s'ébranlerent, le Jourdain ſe troubla, & tous ſes rivages retentirent du ſon de ces lugubres paroles : comment eſt mort cet homme puiſſant ? *&c.* » Avec quel ſoin l'orateur a coupé, comme par des ſoupirs, ces mots, *ſaiſis*, *muets*, *immobiles* ! Comme les deux dactiles renverſés expriment bien l'impétuoſité de la douleur, & les deux ſpondées qui les ſuivent l'effort qu'elle fait pour éclater ! Comme la lenteur & la réſonnance des ſons rendent bien l'image de *ce long & morne ſilence* ! Comme le dipirriche & le dactile ſuivis d'un ſpondée, peignent vivement les pleurs de Jéruſalem ! Comme le mouvement renverſé de l'ïambe & du chorée dans *s'ĕbrānlērĕnt*, eſt analogue à l'action qu'il exprime ! Combien plus frappante encore eſt l'*harmonie* imitative dans ces mots, « le Jourdain ſe troubla, & ſes rivages retentirent du ſon de ces lugubres paroles. »

Boſſuet n'a pas donné une attention auſſi ſérieuſe au choix des nombres : ſon *harmonie* eſt plutôt dans la coupe des périodes briſées ou ſuſpendues à propos, que dans la lenteur ou la rapidité des ſyllabes, mais ce qu'il n'a preſque jamais négligé dans les peintures majeſtueuſes, c'eſt de donner des appuis à la voix ſur des ſyllabes ſonores & ſur des nombres impoſans.

» Celui qui regne dans les cieux, & de qui relevent tous les empires, à qui ſeul appartient la gloire, la majeſté, l'indépendance, *&c.* » Qu'il eût placé l'indépendance avant la gloire & la majeſté, que devenoit l'*harmonie ?* « Il leur apprend, dit-il, en parlant des rois, il leur apprend leurs devoirs d'une maniere ſouveraine & digne de lui. » Qu'il eût dit ſeulement d'une maniere digne de lui, ou d'une maniere abſolue & digne de lui, l'expreſſion perdoit ſa gravité : c'eſt le ſon déployé ſur la pénultieme de *ſouverāine* qui en fait la pompe.

« Si elle eut de la joie de régner ſur une grande nation, dit-il de la reine d'Angleterre, c'eſt parce qu'elle pouvoit contenter le deſir *īmmēnſe* qui ſans ceſſe la ſollicitoit à faire du bien. » Retranchez l'épithete immenſe, ſubſtituez-y celle d'extrême, ou telle autre qui n'aura pas cette nazale volumineuſe, l'expreſſion ne peindra plus rien.

Examinons du même orateur le tableau qui termine l'oraiſon funebre du grand Condé. « Nobles rejetons de tant de rois, lumieres de la France, mais aujourd'hui obſcurcies & couvertes de votre douleur comme d'un nuage, venez voir le peu qui vous reſte d'une ſi auguſte naiſſance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts. Voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence & la piété pour honorer un héros. Des titres, des inſcriptions, vaines marques de ce qui n'eſt plus; des figures qui ſemblent pleurer autour d'un tombeau, & de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reſte; des colonnes qui ſemblent vouloir porter juſqu'au ciel le magnifique témoignage de votre néant. » Quel exemple du ſtyle harmonieux ! *Obſcurcies & couvertes de votre douleur* n'auroit peint qu'à l'imagination, *comme d'un nuage* rend le tableau ſenſible à l'oreille. Boſſuet pouvoit dire, *les déplorables reſtes d'une ſi auguſte naiſſance;* mais pour exprimer ſon idée il ne lui falloit pas de grands ſons : il a préféré *le peu qui reſte*, & a réſervé la pompe de l'*harmonie* pour la *naiſſance*, *la grandeur & la gloire*, qu'il a fait contraſter avec ces foibles ſons. La même oppoſition ſe fait ſentir dans ces mots, *vaines marques de ce qui n'eſt plus.* Quoi de plus expreſſif à l'oreille que ces figures qui ſemblent pleurer *ãutour d'ũn tõmbeãu !* c'eſt la lenteur d'une pompe funebre. Et qu'on ne diſe pas que le hazard produit ces effets : on découvre par-tout, dans les bons écrivains, les traces du ſentiment ou de la réflexion : ſi ce n'eſt point l'art, c'eſt le génie; car le génie eſt l'inſtinct des grands hommes. Il ſuffit de lire ces paroles de Fléchier dans la péroraiſon de Turenne : « ce grand homme étendu ſur ſes propres trophées, ce corps pâle & ſanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé. » Il ſuffit de les lire à haute voix, pour ſentir l'*harmonie* qui réſulte de cette longue ſuite de ſyllabes triſtement ſonores, terminée tout-à-coup par ce dipirriche, *quĭ l'ă frăppĕ.* Dans le même endroit, au lieu *de la religion & de la patrie ēplōrēĕ*, que l'on diſe, *de la religion & de la patrie en pleurs*, il n'y a plus aucune *harmonie;* & cette différence ſi ſenſible pour l'oreille, dépend d'un dichorée ſur lequel tombe la période : effet ſingulier de ce nombre, dont on peut voir l'influence dans preſque tous les exemples que je viens de citer, qui, dans notre langue, comme dans celle des Latins, conſerve ſur l'oreille le même empire qu'il exerçoit du temps de Cicéron.

Je n'ai fait ſentir que les effets d'une *harmonie* majeſtueuſe & ſombre, parce que j'en ai pris les modeles dans des diſcours où tout reſpire la douleur. Mais dans les momens tranquilles, dans la peinture des douces émotions de l'ame, dans les tableaux naïfs & touchans, l'éloquence françoiſe a mille exemples du pouvoir & du charme de l'*harmonie.* Liſez ces deſcriptions ſi douces que la plume de Fénélon a répandues dans le Télémaque; liſez les diſcours enchanteurs que le vénérable Maſſillon adreſſoit à un jeune roi; vous verrez combien la mélodie des paroles ajoute à l'onction céleſte de la ſageſſe & de la vertu.

Le poëme épique doit être encore plus varié dans ſon *harmonie;* mais par malheur nous avons peu de poëmes en proſe que l'on puiſſe citer comme des modeles du ſtyle harmonieux : il ſemble que les traducteurs n'aient pas même eu la penſée de ſubſtituer à l'*harmonie* des poëtes anciens les nombres & les mouvemens dont notre langue étoit capable : cependant on en trouve plus d'un exemple dans la traduction du *Paradis perdu* & dans celle de l'*Iliade;* & quoi qu'en diſent les partiſans trop zélés de nos vers, lorſque dans *Homere* la terre eſt ébranlée d'un coup du trident de Neptune, l'effroi de Pluton, qui *s'élance de ſon trône*, eſt mieux peint par ces mots de Mme. Dacier que par l'hémiſtiche de Boileau, *Pluton ſort de ſon trône.* Et lorſqu'elle dit des enfers : « cet affreux ſéjour, *demeure éternelle des ténebres & de la mort*, abhorré des hommes & craint même des dieux; » ſa proſe me ſemble, même du côté de l'*harmonie*, au deſſus des vers :

Cet empire odieux
Abhorré des mortels & craint même des dieux,

où l'on ne trouve rien de ſemblable à ces nombres, *demeure éternelle des ténebres & de la mort.*

L'auteur du *Télémaque* excelle dans les ſituations paiſibles. Sa proſe mélodieuſe & tendre exprime le caractere de ſon ame, la douceur & l'égalité ; mais dans les momens où l'expreſſion demanderoit des mouvemens bruſques & rapides, ſon ſtyle n'y répond pas aſſez.

C'eſt ſur-tout dans le récit, que le poëte doit rechercher les nombres : ils ajoutent au coloris des peintures un degré de vérité qui les rend mobiles & vivantes. Par-là les plus petits objets deviennent intéreſſans ; une paille, une feuille qui voltige dans un vers, nous étonne & nous charme l'oreille.

Sæpè levem paleam & frondes volitare caducas.

Mais dans le ſtyle paſſionné, c'eſt à la coupe des périodes qu'il faut s'attacher ; c'eſt delà que dépend eſſentiellement l'imitation des mouvemens de l'ame.

Me me adſum qui feci : in me convertite ferrum,
O Rutuli ! Mea fraus omnis ; nihil iſte nec auſus,
Nec potuit. (Virg.)

L'impatience, la crainte de Niſus pouvoit-elle être mieux exprimée ? Quoi de plus vif, de plus preſſant que cet ordre de Jupiter ?

Vade, age, nate, voca zephiros & labere pennis. (idem.)

Voyez au contraire dans le monologue d'Armide, l'effet des mouvemens interrompus.

Frappons .... Ciel ! qui peut m'arrêter ?
Achevons ..... Je frémis. Vengeons-nous ..... Je ſoupire.
Eſt-ce ainſi que je dois me venger aujourd'hui?
Ma colere s'éteint quand j'approche de lui.
Plus je le vois, plus ma vengeance eſt vaine.
Mon bras tremblant ſe refuſe à ma haine.
Ah quelle cruauté de lui ravir le jour !
A ce jeune héros tout cede ſur la terre.
Qui croiroit qu'il fût né ſeulement pour la guerre ?
Il ſemble être fait pour l'amour.

Dans tout ce que je viens de dire en faveur de notre langue, pour encourager les poëtes à y chercher la double *harmonie* des ſons & des mouvemens, je n'ai propoſé que la ſimple analogie des nombres avec le caractere de la penſée. La reſſemblance réelle & ſenſible des ſons & des mouvemens de la langue avec ceux de la nature, cette *harmonie* imitative qu'on appelle *onomatopée*, & dont nous voyons tant d'exemples dans les anciens, n'eſt pas permiſe à nos poëtes. La raiſon en eſt que dans la formation des langues greque & latine, l'oreille avoit été conſultée, au lieu que les langues modernes ont pris naiſſance dans des temps de barbarie où l'on parloit pour le beſoin & nullement pour le plaiſir. En général, plus les peuples ont eu l'oreille ſenſible & juſte, plus le rapport des ſons avec les choſes a été obſervé dans l'invention des termes. La dureté de l'organe a produit les langues âpres & rudes ; l'exceſſive délicateſſe a produit les langues foibles, ſans énergie, ſans couleur. Or une langue qui n'a que des ſyllabes âpres & fermés, ou que des ſyllabes molles & liantes, a le défaut d'un monocorde. C'eſt de la variété des voyelles & des articulations que dépend la fécondité d'une belle *harmonie*. Dire d'une langue qu'elle eſt douce ou qu'elle eſt forte, c'eſt dire qu'elle n'a qu'un mode ; une langue riche les a tous. Mais ſi les divers caracteres de fermeté & de molleſſe, de douceur & d'âpreté, de vîteſſe & de lenteur y ſont répandus au hazard, elle exige de l'écrivain une attention continuelle, & une adreſſe prodigieuſe pour ſuppléer au peu d'intelligence & de ſoin qu'on a mis dans la formation de ſes élémens ; & ce qu'il en coûtoit aux Démoſthenes & aux Platons, doit nous conſoler de ce qu'il nous en coûte.

Il n'eſt facile dans aucune langue de concilier l'*harmonie* avec les autres qualités du ſtyle ; & ſi l'on veut imaginer une langue qui peigne naturellement, il faut la ſuppoſer, non pas formée ſucceſſivement & au gré du peuple, mais compoſée enſemble & de concert, par un métaphyſicien comme Locke, un poëte comme Racine, & un grammairien comme du Marſais. Alors on voit éclorre une langue à la fois philoſophique & poétique, où l'analogie des termes avec les choſes eſt ſenſible & conſtante, non ſeulement dans les couleurs primitives, mais dans les nuances les

plus délicates ; de maniere que les ſynonymes en ſont gradués du rapide au lent, du fort au foible, du grave au léger, *&c.* Au ſyſtême naturel & fécond de la génération des termes, depuis la racine juſqu'aux derniers rameaux, ſe joint une richeſſe prodigieuſe de figures & de tours, une variété infinie dans les mouvemens, dans les tons, dans le mêlange des ſons articulés & des quantités proſodiques, par conſéquent une extrême facilité à tout exprimer, à tout peindre : ce grand ouvrage une fois achevé, je ſuppoſe que les inventeurs donnaſſent pour eſſais quelques morceaux traduits d'Homere, d'Anacréon, de Virgile, de Tibulle, de Milton, de l'Arioſte, de Corneille, de la Fontaine : d'abord ce ſeroient autant de griffes qu'on s'amuſeroit à expliquer à l'aide des livres élémentaires ; peu-à-peu on ſe familiariſeroit avec la langue nouvelle, on en ſentiroit tout le prix : on auroit même, par la ſimplicité de ſa méthode, une extrême facilité à l'apprendre ; & bientôt, pour la premiere fois, on goûteroit le plaiſir de parler un langage qui n'auroit eu ni le peuple pour inventeur, ni l'uſage pour arbitre, & qui ne ſe reſſentiroit ni de l'ignorance de l'un ni des caprices de l'autre. Voilà un beau ſonge, me dira-t-on : je l'avoue, mais ce ſonge m'a ſemblé propre à donner l'idée de ce que j'entends par l'*harmonie* d'une langue ; & tout l'art du ſtyle harmonieux conſiſte à rapprocher, autant qu'il eſt poſſible, de ce modele imaginaire la langue dans laquelle on écrit. (*M.* MARMONTEL.)

HARMONIE. Ce terme, *en peinture*, a pluſieurs acceptions ; on s'en ſert preſque indifféremment pour exprimer les effets de lumiere & de couleur ; & quelquefois il ſignifie ce qu'on appelle *le tout enſemble d'un tableau.*

L'*harmonie* de couleur n'exiſte point ſans celle de lumiere, & celle de lumiere eſt indépendante de celle de couleur. On dit d'un tableau de griſaille, d'un deſſin, d'une eſtampe, le deſſin conſidéré par rapport aux effets de lumiere, & non comme proportion & préciſion du contour : il regne dans ce tableau, ce deſſin, cette eſtampe, une belle *harmonie.* Il ſembleroit ſuivre delà qu'*harmonie* conviendroit par préférence à la lumiere. Cependant lorſqu'on n'entend parler que de ſes effets, on ſe ſert plus volontiers de ces expreſſions : *belle diſtribution, belle économie, belle intelligence de lumiere, beaux, grands effets de lumiere.* Pour réuſſir à produire ces effets, il faut qu'il y ait dans le tableau une lumiere principale à laquelle toutes les autres ſoient ſubordonnées, non par leur eſpace, mais par leur vivacité ; & que les unes & les autres ſoient réunies par maſſe, & non éparſes çà & là, par petites parties, formant comme une eſpece d'échiquier irrégulier ; c'eſt ce qu'on appelle *papilloter, des lumieres qui papillotent.*

A l'égard de la couleur, on dit quelquefois, *ce tableau fait un bel effet, un grand effet de couleur ;* mais l'on dit plus ordinairement, *il y a dans ce tableau un bel accord, une belle harmonie de couleur, la couleur en eſt harmonieuſe.* Il eſt peut-être impoſſible de donner des préceptes pour réuſſir en cette partie ; l'on dit bien qu'il ne faut faire voiſiner que les couleurs amies, mais les grands peintres ne connoiſſent point de couleurs qui ne le ſoient.

L'effet ou *harmonie* de lumiere & de couleur peuvent ſubſiſter dans un tableau, indépendamment de l'imperfection des objets qui y ſont repréſentés : il pouvoit même n'y en point avoir ; c'eſt-à-dire, qu'il n'y eut qu'un amas confus, un chaos de nuages, de vapeurs, enfin une ſorte de jeu de lumiere & de couleur. Si l'on refuſoit à cette production le nom de *tableau*, au moins crois-je qu'on pourroit lui accorder celui d'*effet*, d'*air*, d'*inſtrument oculaire*, qui ne concourroit pas peu à donner des idées nettes de ce que c'eſt que l'*harmonie* en peinture, produite ſeulement par les effets de lumiere & de couleur.

Quoiqu'il ſoit impoſſible de ſuivre avec la derniere exactitude la forme de ces derniers, en y plaçant des objets ; cependant j'ai vu de jeunes peintres y en répandre, les ſuivre juſqu'à un certain point, & leur production devenir moins mal, quant à l'*harmonie* de lumiere & de couleur que lorſqu'ils ne ſe ſervoient pas de ce moyen.

Lorſqu'on entend par *harmonie* l'effet total, le tout enſemble d'un tableau, l'on ne dit point de toutes les parties concourantes

à cet effet, cette partie eſt harmonieuſe, a une belle *harmonie*. L'on s'exprime alors plus généralement. Exemple : cette figure, ce vaſe, ſont bien placés là; outre qu'ils y ſont convenablement amenés, ils interrompent ce vuide, font communiquer ce grouppe avec cet autre, y forment *l'harmonie*; ce ciel lumineux derriere cette draperie fait un bel effet, une belle *harmonie*; cette branche d'arbre éclairée réuniſſant ces deux lumieres, elles font une belle *harmonie*; il réſulte de cet effet une *harmonie* charmante; tout concourt, tout s'accorde dans la compoſition de ce tableau à caractériſer le ſujet, & rendre l'*harmonie* complette; tout y eſt ſi convenablement d'accord que le plus léger changement y feroit une diſſonance.

HARMONIE ÉVANGÉLIQUE, (*Théol.*) titre que différens interpretes ou commentateurs ont donné à des livres compoſés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui regnent dans les quatre évangéliſtes. *Voyez* EVANGÉLISTES & CONCORDANCE.

Le premier eſſai de ces ſortes d'ouvrages eſt attribué à Tatien, qui l'intitula *Diateſſaron*, ou à Théophile d'Antioche qui vivoit dans le ſecond ſiecle. Leur exemple a été ſuivi par d'autres écrivains; ſavoir, par Ammonius d'Alexandrie, Euſebe de Céſarée, Janſenius évêque d'Ypres, M. Thoinard, M. Wiſthon, le P. Lamy de l'oratoire, *&c.* (*G*)

HARMONIE PRÉÉTABLIE, (*Métaphyſique.*) On appelle *harmonie préétablie*, l'hypotheſe deſtinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. C'eſt M. Leibnitz qui l'a miſe dans tout ſon jour; car bien des philoſophes ont penſé avant lui que le corps n'agit pas ſur l'ame, ni l'ame ſur le corps. On peut lire là deſſus tout le ij chap. de la XI partie du VI livre *de la recherche de la vérité*. Spinoſa dit dans ſon *Ethique*, part. III., prop. 2. *Nec corpus mentem ad cogitandum, nec mens corpus ad motum, neque ad quietem, neque ad aliud determinare valet.* Ce pas une fois fait, & la communication coupée, ſi je puis ainſi dire, entre les deux ſubſtances, il n'étoit pas bien difficile d'imaginer l'*harmonie préétablie*. Il y a ſur-tout un paſſage dans Geulinus (*Ethic. tract.* I, *ſect.* II, *n°.* 7), qui dérobe à Leibnitz preſque toute la gloire de l'invention; ſi tant eſt que ce ſoit une gloire d'avoir inventé un ſyſtême en bute à autant de difficultés que l'eſt celui-là. Voici en peu de mots en quoi conſiſte ce ſyſtême : L'ame n'influe point ſur le corps, ni le corps ſur l'ame. Dieu n'excite point non plus les ſenſations dans l'ame, ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinſeque & eſſentielle de repréſenter l'univers, ſuivant la poſition de ſon corps. C'eſt en quoi conſiſte ſon eſſence. Le corps eſt une machine faite de telle façon que ſes mouvemens ſuivent toujours les repréſentations de l'ame. Chacune de ces deux ſubſtances a le principe & la ſource de ſes mutations en ſoi-même. Chacune agit pour ſoi & de ſoi. Mais Dieu ayant prévu ce que l'ame penſeroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement ſuivant la poſition du corps, a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une *harmonie* exacte & conſtante entre les ſenſations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainſi l'ame de Virgile produiſoit l'Enéide, & ſa main écrivoit l'Enéide ſans que cette main obéît en aucune façon à l'intention de l'auteur; mais Dieu avoit réglé de tout temps que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot, M. Leibnitz regarde l'ame & le corps comme deux automates qui ſont montés de façon qu'ils ſe rencontrent exactement dans leurs mouvemens. Figurez-vous un vaiſſeau qui, ſans avoir aucun ſentiment ni aucune connoiſſance, & ſans être dirigé par aucun être créé ou incréé, ait la vertu de ſe mouvoir de lui-même ſi à propos qu'il ait toujours le vent favorable, qu'il évite les courans & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il ſe retire dans un havre préciſément lorſque cela eſt néceſſaire. Suppoſez qu'un tel vaiſſeau vogue de cette façon pluſieurs années de ſuite, toujours tourné & ſitué comme il le faut être, eu égard aux changemens de l'air & aux différentes ſituations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'eſt pas trop grande pour communiquer à un vaiſſeau une telle faculté. Ce que

M. Leibnitz ſuppoſe de la machine du corps humain eſt plus admirable encore. Appliquons à la perſonne de Céſar ſon ſyſtême. Il faudra dire que le corps de Céſar exerça de telle ſorte ſa vertu motrice, que depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort il ſuivit un progrès continuel de changemens, qui répondoient dans la derniere exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qui ne faiſoit aucune impreſſion ſur lui. Il faut dire que la regle ſelon laquelle cette faculté du corps de Céſar devoit produire ſes actes, étoit telle qu'il ſeroit allé au ſénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, quand même il auroit plu à Dieu d'anéantir l'ame de Céſar le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice ſe changeoit & ſe modifioit ponctuellement ſelon la volubilité des penſées de cet eſprit ambitieux. Une force aveugle ſe peut-elle modifier ſi à propos en conſéquence d'une impreſſion communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvellée depuis, & qui eſt abandonnée à elle-même, ſans qu'elle ait jamais connoiſſance de ſa leçon?

Ce qui augmente la difficulté eſt qu'une machine humaine contient un nombre preſque infini d'organes, & qu'elle eſt continuellement expoſée au choc des corps qui l'environnent, & qui par une diverſité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille ſortes de modifications. Le moyen de comprendre qu'il n'arrive jamais de changement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toujours ſon train pendant la plus longue vie des hommes, nonobſtant les variétés infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns ſur les autres, environnés de toutes parts d'une infinité de corpuſcules, tantôt froids, tantôt chauds, tantôt ſecs, tantôt humides, toujours actifs, toujours picotant les nerfs. J'accorderai que la multiplicité des organes & des agens extérieurs ſoit un inſtrument néceſſaire de la variété preſque infinie des changemens du corps humain; mais cette variété pourra-t-elle avoir la juſteſſe dont on a beſoin ici? ne troublera-t-elle jamais la correſpondance de ces changemens & de ceux de l'ame? C'eſt ce qui paroît impoſſible.

Comparons maintenant l'ame de Céſar, avec un atome d'Epicure; j'entends un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaiſon eſt très-juſte; car d'un côté cet atôme a une vertu naturelle de ſe mouvoir, & il l'exécute ſans être aidé de quoi que ce ſoit, & ſans être traverſé par aucune choſe; & de l'autre côté l'ame de Céſar eſt un eſprit qui a reçu une faculté de ſe donner des penſées, & qui l'exécute ſans l'influence d'aucun autre eſprit, ni d'aucun corps; rien ne l'aſſiſte, rien ne la traverſe. Si vous conſultez les notions communes & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mu dans le moment précédent, il doit ſe mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui ſuivront, & que la maniere de ſon mouvement doit être toujours la même. C'eſt la ſuite d'un axiome approuvé par M. Leibnitz: *Nous concluons*, dit-il, *non ſeulement qu'un corps qui eſt en repos, ſera toujours en repos, mais auſſi qu'un corps qui eſt en mouvement, gardera toujours ce mouvement ou ce changement, c'eſt-à-dire la même vîteſſe & la même direction, ſi rien ne ſurvient qui l'empêche.* Voyez *mémoire inſéré dans l'hiſtoire des ouvrages des ſavans, juillet*, 1694. On ſe moqua d'Epicure lorſqu'il inventa le mouvement de déclinaiſon: il le ſuppoſa gratuitement pour tâcher de ſe tirer du labyrinthe de la fatale néceſſité de toutes choſes. On conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, ſe détourne de ſon chemin au commencement du troiſieme jour, il faut ou qu'il rencontre quelque obſtacle, ou qu'il lui prenne quelque envie de s'écarter de ſa route, ou qu'il renferme quelque reſſort qui commence à jouer dans ce moment-là: la premiere de ces raiſons n'a point lieu dans l'eſpace vuide; la ſeconde eſt impoſſible, puiſqu'un atome n'a point la vertu de penſer; la troiſieme eſt auſſi impoſſible dans un corpuſcule abſolument un. Appliquons ceci à notre exemple.

L'ame de Céſar eſt un être à qui l'unité convient au ſens de rigueur; la faculté de ſe donner des penſées eſt, ſelon M. Leibnitz, une propriété de ſa nature: elle l'a

reçue de Dieu, quant à la poſſeſſion & quant à l'exécution. Si la premiere penſée qu'elle ſe donne eſt un ſentiment de plaiſir, on ne voit pas pourquoi la ſeconde ne ſera pas auſſi un ſentiment de plaiſir ; car lorſque la cauſe totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au ſecond moment de ſon exiſtence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penſer ; elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle eſt auſſi indépendante du concours de toute autre cauſe au ſecond moment qu'au premier ; elle doit donc reproduire au ſecond moment la même penſée qu'elle venoit de produire. Si je ſuppoſe que dans certain inſtant l'ame de Céſar voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir que tout auſſitôt elle ſouhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs ; & qu'ainſi elle ſe fera ſucceſſivement pluſieurs images qui naîtront les unes des autres ; mais on ne ſauroit ſe repréſenter comme poſſibles les changemens bizarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces ſauts tumultueux de la terre au ciel, qui ſont ordinaires à la penſée d'un homme. Par quel reſſort une ame ſeroit-elle déterminée à interrompre ſes plaiſirs, & à ſe donner tout d'un coup un ſentiment de douleur, ſans que rien l'eût avertie de ſe préparer au changement, ni qu'il fût rien paſſé de nouveau dans ſa ſubſtance ? Si vous parcourez la vie de Céſar, vous trouverez à chaque pas la matiere d'un objection.

M. Leibnitz propoſa ſon ſyſtême pour la premiere fois dans le journal des ſavans de Paris, 1695. M. Bayle propoſa ſes doutes ſur cette hypotheſe dans l'article *Borarius* de ſon dictionnaire. La replique de M. Leibnitz parut dans le mois de juillet de l'hiſtoire des ouvrages des ſavans, ann. 1698. Ce ſyſtême fut attaqué ſucceſſivement par le pere Lamy, dans ſon traité de la connoiſſance de ſoi-même, par le pere Tournemine ; Newton, Clarke, Stalh, parurent ſur les rangs en différens temps.

Le principal défenſeur de cette hypotheſe fut M. Wolf dans ſa métaphyſique allemande & latine ; c'eſt cette hypotheſe qui ſervit à ſes ennemis de principal chef d'accuſation contre lui. Après bien des peines inutiles qu'ils s'étoient données pour le faire paſſer pour athée & ſpinoſiſte, M. Lang zélé théologien, s'aviſa de l'attaquer de ce côté-là. Il fit voir à Fréderic feu roi de Pruſſe, que par le moyen de l'*harmonie préétablie*, tous les déſerteurs étoient mis à couvert du châtiment ; les corps des ſoldats n'étant que des machines ſur leſquelles l'ame n'a point de pouvoir, ils déſertoient néceſſairement. Ce raiſonnement malin frappa de telle ſorte l'eſprit du roi, qu'il donna ordre que M. Wolf fût banni de tous ſes états dans l'eſpace de trois jours.

HARMONIE, (*Oſtéologie.*) articulation immobile des os par une connexion ſerrée ; ſelon la doctrine des anciens, c'eſt cette union ſerrée des os, au moyen de laquelle les inégalités ſont cachées, de maniere qu'ils ſemblent n'être unis que par une ſeule ligne. Telle eſt l'articulation qui ſe rencontre aux os de la face ; mais on pourroit retrancher l'*harmonie* du nombre des articulations établies par les anciens, parce qu'elle ne differe point de la ſuture, lorſqu'on examine avec un peu d'attention les pieces détachées. (*D. J.*)

HARMONIE, *en terme d'Architecture*, ſignifie un rapport agréable qui ſe trouve entre les différentes parties d'un bâtiment. *Voyez* EURITHMIE.

HARMONIEUX, adj. (*Muſiq.*) eſt tout ce qui fait de l'effet dans l'*harmonie*, & même quelquefois tout ce qui eſt ſonore & remplit l'oreille dans les voix, dans les inſtrumens, dans la ſimple mélodie. (*S*)

HARMONIQUE, adjectif, (*Muſique.*) eſt ce qui appartient à l'harmonie. *Proportion harmonique*, eſt celle dont le premier terme eſt au troiſieme, comme la différence du premier au ſecond, eſt à la différence du ſecond au troiſieme. *Voyez* PROPORTION.

Harmonique, pris ſubſtantivement & au féminin, ſe dit des ſons qui en accompagnent un autre & forment avec lui l'accord parfait : mais il ſe dit ſur-tout des ſons concomitans qui naturellement accompagnent toujours un ſon quelconque, & le rendent appréciable. *Voyez* SON. (*S*)

L'exacte vérité dont nous faiſons pro-

feſſion, nous oblige de dire ici que M. Tartini n'eſt point le premier auteur de la découverte des ſons *harmoniques* graves, comme nous l'avions annoncé au mot FONDAMENTAL. M. Romieu, de la ſociété royale des ſciences de Montpellier, nous a appris que dès l'année 1751, il avoit fait part de cette découverte à ſa compagnie dans un mémoire imprimé depuis en 1752, & dont l'exiſtence ne nous étoit pas connue.

Nous ignorons ſi M. Tartini a eu connoiſſance de ce mémoire; mais quoi qu'il en ſoit, on ne peut refuſer à M. Romieu la priorité d'invention. Voici l'extrait de ſon mémoire.

« Ayant voulu accorder un petit tuyau d'orgue ſur l'inſtrument appellé *ton*, que quelques-uns appellent *diapaſon*; & les ayant embouchés tous deux pour les faire réſonner enſemble, je fus ſurpris d'entendre indépendamment de leurs deux ſons particuliers, un troiſieme ſon grave & fort ſenſible; je hauſſai d'abord le ton du petit tuyau, & il en réſulta un ſon moins grave : ce ſon, lorſqu'il eſt trop bas, paroît maigre & un peu bourdonnant; mais il devient plus net & plus moelleux, à meſure qu'il eſt plus élevé.

» Par pluſieurs expériences réitérées longtemps après l'obſervation de ce ſon grave, faite il y a environ huit ou neuf ans, & que j'ai communiquées à la compagnie le 29 avril 1751, je trouvai qu'il étoit toujours l'*harmonique* commun & renverſé des deux ſons qui le produiſoient; enſorte qu'il avoit pour le nombre de ſes vibrations le plus grand commun diviſeur des termes de leur rapport. J'obſervai qu'il diſparoiſſoit, lorſque ces deux ſons formoient un intervalle *harmonique*; ce qui ne peut arriver autrement, puiſque l'*harmonique* commun ſe trouvant alors à l'uniſſon du ſon le plus grave de l'accord, il n'en devoit réſulter rien de nouveau dans l'harmonie, qu'un peu plus d'intenſité.

» L'intenſité ou ſenſibilité des ſons *harmoniques* graves varie extrémement, ainſi que je m'en ſuis aſſuré par un grand nombre d'expériences; on ne les entend point ſur le claveſſin; le violon & le violoncelle les donnent aſſez foibles; ils ſe font beaucoup mieux ſentir dans un duo de voix de deſſus; les inſtrumens à vent, les flûtes & les tuyaux à anche de l'orgue, les rendent bien diſtinctement à la plus haute octave du clavier, & preſque point aux octaves moyennes & baſſes; ils réuſſiſſent encore mieux, ſi l'on prend les ſons de l'accord dans un plus grand degré d'aigu. C'eſt ce que j'ai obſervé avec deux petits flageolets, qui ſonnoient à la quintuple octave de l'*ut* moyen du claveſſin & même au delà; les ſons *harmoniques* graves y ont paru avec tant de force, qu'ils couvroient preſque entiérement les deux ſons de l'accord.

» Toutes ces différences viennent ſans doute de l'intenſité particuliere des ſons de chaque inſtrument, & de chaque degré d'élévation, ſoit du ſon *harmonique* grave, ſoit des ſons de l'accord : le claveſſin a un ſon foible, & qui ſe perd à une petite diſtance; auſſi eſt-il en défaut pour notre expérience. Au contraire les inſtrumens à vent, dans leurs ſons aigus, ſe font entendre de fort loin; faut-il donc être ſurpris qu'ils y ſoient ſi propres ? Si leurs ſons moyens ou graves ne le ſont pas, c'eſt que leurs *harmoniques* graves tombent dans un trop grand degré de grave, ou que d'eux-mêmes ils n'ont pas beaucoup d'intenſité. Pourquoi enfin les ſons de l'accord très-aigus ſont-ils abſorbés par l'*harmonique* grave lui-même ? Ne ſeroit-ce pas que leur perception eſt confuſe, à raiſon de leur trop grande élévation, tandis que l'*harmonique* grave ſe trouve dans un état moyen qui n'a pas cet inconvénient.

» La découverte des ſons *harmoniques* graves, nous conduit à des conſéquences très-eſſentielles ſur l'harmonie, où ils doivent produire pluſieurs effets. Je vais les expoſer auſſi briévement qu'il me ſera poſſible, pour ne pas abuſer plus long-temps de l'attention de cette aſſemblée.

» Il ſuit de la nature des *harmoniques* graves, qui nous eſt à préſent connue, 1°. que dans tout accord à pluſieurs ſons, il en naît autant d'*harmoniques* graves, qu'on peut combiner deux à deux les ſons de l'accord, & que toutes les fois que l'*harmonique* grave n'eſt point à une octave quelconque du plus bas des deux ſons, mais à une douzieme, dix-ſeptieme, dix-neuvieme, &c.

me, &c. il réſulte par l'addition de cet *harmonique*, un nouvel accord. C'eſt ainſi que l'accord parfait mineur donne dans le grave un ſon portant l'accord de tierce & ſeptieme majeures, accompagné de la quinte, & que l'accord de tierce & ſeptieme mineures, auſſi accompagné de la quinte, donne dans le grave un ſon portant l'accord de ſeptieme & neuvieme, tandis que d'un autre côté l'accord parfait majeur, quand même on le rendroit diſſonant en y ajoutant la ſeptieme majeure, ne donne jamais par ſon *harmonique* grave, aucune nouvelle harmonie.

» 2°. Si l'accord eſt formé de conſonnances, qui ne ſoient point *harmoniques*, ou de diſſonances même les plus dures; elles ſe réſolvent en leur fondement, & font entendre dans l'*harmonique* grave un ſon qui fait toujours avec ceux de l'accord un intervalle *harmonique*, dont l'agrément eſt, comme l'on ſait, ſupérieur à tout ce que l'harmonie peut nous faire goûter. La ſeconde & la ſeptieme majeures donnent, par exemple, ce ſon à la triple octave du moins aigu; nous avons l'emploi d'une pareille harmonie dans les airs de tambourin, où le deſſus d'un flageolet fort élevé forme ſouvent avec la baſſe un accord doux & agréable, quoique compoſé de ces deux diſſonances, qui ſeroient preſque inſupportables, ſi elles étoient rapprochées, c'eſt-à-dire, réduites dans la même octave que la baſſe.

» 3°. Deux ou pluſieurs ſons qui, chacun en particulier, n'ébranloient dans l'air que les particules *harmoniques* à l'aigu, & qui ne cauſoient tout au plus qu'un léger frémiſſement aux particules *harmoniques* au grave, deviennent capables par leur réunion dans les accords, de mettre ces dernieres dans un mouvement aſſez grand pour produire un ſon ſenſible, comme il conſte par la préſence du ſon *harmonique* grave.

» 4°. Si les ſons d'un accord quelconque ſont éloignés entr'eux d'un intervalle *harmonique*, quoiqu'il n'en naiſſe aucune nouvelle harmonie; cependant les vibrations du plus grave en ſont beaucoup renforcées, & leur réſonnance totale n'en acquiert qu'une plus grande intenſité. Il y a long-temps qu'on s'eſt apperçu que les ſons les plus graves du jeu appellé *bourdon* dans l'orgue, & qui ſont foibles, reçoivent une augmentation notable, lorſqu'ils font accord avec les ſons aigus du même jeu ou d'un autre. »

Il paroît qu'en général, ſuivant les expériences de M. Romieu, l'*harmonique* grave eſt plus bas que ſuivant celles de M. Tartini. Par exemple, on vient de voir que ſelon M. Romieu, la ſeconde majeure, ou ton majeur, donnent l'*harmonique* grave à la triple octave du ſon le moins aigu; ſelon M. Tartini, ce n'eſt qu'à la double octave; & ainſi du reſte. A cette différence près, qui n'eſt pas fort eſſentielle, eu égard à l'identité des octaves, ces deux auteurs ſont d'accord.

M. Romieu ajoute, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, que la fauſſe quinte donna pour l'*harmonique* grave la quintuple octave du ſon le plus aigu des deux; queſtion que M. Tartini n'avoit pas réſolue, & que nous avions propoſée *au mot* FONDAMENTAL. Il prétend auſſi que la diſtance où l'on doit être des inſtrumens n'eſt point limitée, comme M. Tartini le prétend, ſur-tout ſi on fait l'expérience avec des tuyaux d'orgue. Enfin il eſt faux, ſelon M. Romieu, que les *harmoniques* graves ſoient toujours la baſſe fondamentale des deux deſſus, ainſi que le prétend M. Tartini. Pour le prouver, M. Romieu nous a envoyé un duo de Lulli, où il a noté la baſſe des *harmoniques* & la fondamentale. Ce duo eſt du quatrieme acte de Roland: *Quand on vient dans ce bocage*, &c. Les deux baſſes different en pluſieurs endroits, & les *harmoniques* introduiſent ſouvent dans la baſſe, ſelon M. Romieu, un fondement inuſité & contraire à toutes les regles; quoique ce duo par ſa ſimplicité & ſon chant diatonique ſoit le plus propre à faire paroître la baſſe fondamentale. Et ce ſeroit bien autre choſe, ajoute M. Romieu, ſi on choiſiſſoit un duo où le genre chromatique dominât. Ce dernier point nous paroît mériter beaucoup d'attention. La queſtion n'eſt pas abſolument de ſavoir ſi la baſſe des *harmoniques* graves donne une baſſe fondamentale contraire ou non aux regles reçues; mais de ſavoir ſi cette baſſe des *harmoniques* graves produit une baſſe plus ou moins agréable que la

baſſe fondamentale faite ſuivant les regles ordinaires. Dans le premier cas, il faudroit renoncer aux regles, & ſuivre la baſſe des *harmoniques* donnée par la nature. Dans le ſecond cas, il reſteroit à expliquer comment une baſſe donnée immédiatement par la nature, ne ſeroit pas la plus agréable de toutes les baſſes poſſibles. (*O*)

HARMONIQUES SONS, *voyez* SONS HARMONIQUES.

HARMONISTE, ſ. m. (*Muſiq.*) muſicien ſavant dans l'harmonie. C'eſt un bon *harmoniſte*. Durante eſt le plus grand *harmoniſte* de l'Italie, c'eſt-à-dire, du monde. (*S*)

HARMONOMETRE, ſ. m. (*Muſiq.*) inſtrument propre à meſurer les rapports harmoniques. Si l'on pouvoit obſerver & ſuivre à l'oreille & à l'œil les ventres, les nœuds & toutes les diviſions d'une corde ſonore en vibration, l'on auroit un *harmonometre* naturel très-exact; mais nos ſens trop groſſiers ne pouvant ſuffire à ces obſervations, on y ſupplée par un monocorde que l'on diviſe à volonté par des chevalets mobiles, & c'eſt le meilleur *harmonometre* naturel que l'on ait trouvé juſqu'ici. *V.* MONOCORDE. (*Muſiq.*) (*S*)

HARMOSTES *ou* HARMOSTERES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom d'un Magiſtrat de Lacédémone; il y avoit pluſieurs *harmoſtes*, & leur office étoit de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes. *Dictionnaire de Trévoux.* (*G*)

HARMOSYNIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ἁρμόσυνοι, officiers de la police de Lacédémone; ces officiers furent établis à Sparte pour la raiſon que nous allons expoſer.

Lycurgue avoit eu grand ſoin d'ordonner tout ce qui pouvoit rendre les hommes vigoureux, capables de ſupporter avec beaucoup de patience & de courage, les plus grands travaux; mais à l'égard des femmes mariées, il ne leur avoit impoſé d'autre loi, que celle de porter un voile quand elles iroient dans les rues, pour les diſtinguer des filles, qui avoient la liberté d'aller à viſage découvert.

Quelque facile à obſerver que fût cette loi, il y eut des femmes qui ne la garderent que fort imparfaitement après la mort du légiſlateur; en ſorte qu'il fallut alors commettre des magiſtrats pour l'obſervation de ſon ordonnance, & on les appella *harmoſynoi*. On voit ces officiers déja nommés dans des inſcriptions, ſoixante ou quatre-vingts ans après Lycurgue; il ne faut pas les confondre avec les harmoſteres. *V.* HARMOSTERE. (*D. J.*)

HARNDAL, (*Géog.*) petite province de Suede, ſur les frontieres de la Norwege, près des monts Darnfiel.

HARNLAND, *ou* HARRIEN, (*Géog.*) petite province de Livoni, près du golfe de Finlande.

HARNOIS, ſ. m. (*Art. milit.*) armure complete, ou tout l'équipage d'un homme armé de pié en cap, d'un caſque, d'une cuiraſſe, *&c.* *Voyez* ARMURE, CASQUE, CUIRASSE, *&c.*

HARNOIS, (*Bourrelier*) terme générique qui comprend les ſelles, brides, croupieres, traits, & autres équipages ſemblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carroſſe eſt compoſé d'un poitrail, des montans, des chaînettes, de la bricole ou couſſinet, du ſurdos & de ſes bandes, de la croupiere, de l'avaloir d'en-bas, des reculemens ou bandes de côté, des guides & rênes. *Voyez* chacun de ces mots à leurs articles particuliers.

Le *harnois* des chevaux de chaiſe eſt compoſé de la ſelle, du poitrail, du ſurdos, de l'avaloir, de la croupiere, de la doſſiere, & des traits. *Voyez* tous ces mots à leurs articles.

La plupart des différentes pieces qui compoſent les *harnois* des chevaux de carroſſe ſont garnies de plaques, de fleurons, & de boucles de cuivre doré. Les plaques & les fleurons ne ſervent que pour l'ornement, elles ont pour l'ordinaire des clous ou queues de cuivre que l'on fait entrer dans les bandes de cuir, & que l'on rive par-deſſous.

HARNOIS, (*Gazier, Rubannier, &c.*) s'entend de l'aſſemblage des hautes liſſes ſuſpendues à leur place: ainſi on dit, un bon *harnois*, un mauvais *harnois*.

HARO, *ou* CLAMEUR DE HARO, (*Juriſp.*) *Voyez au mot* CLAMEUR.

HARO, (*Géog.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, au bord de l'Ebre, chef-

lieu d'un comté érigé par le roi Juan II en faveur de dom Pedre Fernandez de Valesco, tige des connétables de Castille; elle doit sa premiere fondation en 900 à Fernand Laynez: elle est à trois lieues de Nagera. *Long. 15, 12; lat. 42, 35.* (*D. J.*)

HAROUALY, s. m. (*Vénerie*) le valet de limier doit user de ce cri en parlant à son limier, lorsqu'il laisse courre une bête.

HARPALYCE, s. f. (*Littér.*) nom d'une chanson amoureuse célebre dans la Grece, & qu'on avoit faite sur la mort d'une jeune fille nommée *Harpalyce*. Aristoxene nous apprend que mépriſée par Iphiclus, un des argonautes, qu'elle aimoit à la folie, elle sécha de douleur, mourut; & qu'à l'occasion de cet événement on institua des jeux où les jeunes filles chantoient la chanson nommée *harpalyce*. Parthenius parle aussi de cette chanson & de l'événement qui y donna lieu. Il y avoit une autre chanson dans le même goût, appellée *calycé*, dont Stésichore étoit auteur: cette Calycé rebutée par son amant se précipita dans la mer. (*D. J.*)

HARPASTON, s. m. (*Gymnast.*) sorte de jeu de balle fort en vogue chez les anciens; ce mot est dérivé d'ἁρπάζω, *j'arrache*, parce que dans ce jeu on s'arrachoit la balle les uns des autres. Cet exercice recevoit plusieurs autres noms grecs qu'il est inutile d'étaler ici; il suffit de dire qu'il étoit très-fatigant & très-propre à fortifier tout le corps. Athénée lui donnoit la préférence sur tous les autres jeux qui sont du ressort de la sphéristique.

Pour y jouer, dit M. Burette, on se divisoit en deux troupes qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σπύρος, que l'on traçoit au milieu du terrain, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu: ensuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jeter au delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrain & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Ces efforts opposés causoient une espece de combat fort échauffé entre les joueurs, qui s'arrachoient la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant différentes feintes, qui se poussoient les uns les autres, & quelquefois se culbutoient. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle le plus grand nombre de fois dans un jeu, au delà de cette ligne qui bornoit le terrain des antagonistes.

On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque maniere de la course, du saut, de la lutte, & du pancrace. C'est à Pollux, dans son *Onomastic. liv. IX, chap. vij, sect. 104*, que nous en devons la description. (*D. J.*)

HARPE, s. f. (l'*h* s'aspire.) *Hist. anc. & Lutherie*: instrument de musique. Son origine est fort ancienne; David en jouoit pour chanter les louanges du Seigneur, & les sons mélodieux qu'il en tiroit empêchoient Saül d'être tourmenté du démon. La *harpe* du prophete roi n'étoit pas celle d'aujourd'hui; il n'auroit pu danser devant l'arche en jouant de cet instrument. On ignore & quelle étoit la *harpe* de David, & quel est l'inventeur de la nôtre. Les noms des inventeurs des choses utiles ou agréables sont presque tous ensevelis dans les ténebres des temps, moins parce que les écrits de ceux qui ont voulu conserver ces noms à la postérité sont perdus, que parce que la plupart de nos inventions sont l'ouvrage, non d'un homme, mais des hommes. En effet, il est assez naturel de penser que ceux qui sont venus après, pressés par les mêmes besoins & excités par les mêmes passions, n'auront pas manqué de perfectionner ce qui n'étoit d'abord qu'imparfaitement ébauché, & qui ne méritoit pas encore auparavant le nom d'*invention*.

Il y a apparence que la *harpe* a pris naissance, de même que tous les instrumens de musique, dans des temps d'abondance & de joie, ou qu'elle est le fruit des recherches de quelque spéculatif amateur de musique.

Cet instrument est composé de trois parties principales: 1°. d'une caisse faite de bois léger & sonore, 2°. d'un montant solide quand la *harpe* est simple, mais creux quand la *harpe* est organisée; 3°. d'une bande à chevilles pour attacher les cordes qui tiennent par l'autre extrémité à la table

ou partie supérieure de la caisse sonore. Cette bande contient encore des crochets, qui peuvent avancer & reculer pour faire les dieses. On étoit obligé, pour faire ces tons sur la *harpe*, d'appuyer sur un de ces crochets avec la main gauche, jusqu'à ce qu'il touchât la corde; ce qui la raccourcissoit de la seizieme partie de sa longueur, & faisoit monter le son d'un semi-ton : mais c'étoit-là un inconvénient. Pour le faire sentir, les lecteurs doivent savoir qu'on fait vibrer les cordes de cet instrument, en les pinçant avec les doigts ; la main droite exécute ordinairement le dessus, & la gauche accompagne : ainsi aux endroits où il y a des dieses on étoit obligé de laisser aller le dessus seul, puisque la main qui devoit l'accompagner se portoit aux crochets. On a remédié à cette imperfection, en ajoutant des pédales à cet instrument ; & on dit alors qu'il est organisé.

Pour empêcher que le bas des pédales ne se détruise, soit par l'humidité, par la poussiere, ou par le choc de quelques autres corps étrangers, on adapte un double fond à la *harpe*, & on enveloppe l'entre-deux par une bande légere de bois, ou par la continuité des faces latérales de la caisse sonore, en laissant de petites fenêtres pour passer les queues des pédales. Enfin on couvre le devant du montant, de même que le devant de la bande, l'un & l'autre d'une planche mince, afin de garantir d'insulte ce que chacune de ces pieces contient dans son intérieur.

Pourquoi la bande est-elle courbée en dedans, & pourquoi la caisse sonore est-elle plus grosse vers le bas ? 1°. Ceux qui jouent de cet instrument ont remarqué, lorsque la bande est droite, que quoique les cordes les plus minces fussent beaucoup plus courtes que les grosses, cependant elles cassoient constamment plus souvent que les autres : d'où ils ont conclu qu'il falloit, pour leur donner plus de consistance, les raccourcir davantage ; & c'est ce qu'on a fait en courbant la traverse. 2°. Comme les petites cordes s'attachent vers le haut de la caisse sonore, & les grosses vers le bas, & que les sons que rendent celles-ci ont plus d'intensité que les sons que rendent celles-là ; il étoit nécessaire de faire la caisse plus vaste & plus forte aux endroits où sont attachées les grosses, qu'à ceux où sont attachées les petites, afin qu'il y eût dans le bois de la caisse une inertie proportionnée à l'intensité des sons, & que le volume d'air renfermé, de même que celui qui environne la caisse immédiatement, fût dans une espece de proportion avec la force de ces sons. La meilleure *harpe* sans doute seroit celle où la force du son seroit en équilibre avec les parties correspondantes de la caisse sonore.

Cet instrument rend des sons doux & harmonieux ; il est très-touchant & plus propre à exprimer la tendresse & la douleur, que les autres affections de l'ame. Les cordes de la *harpe* veulent être touchées avec modération ; autrement elles rendroient des sons confus, comme feroit le claveſſin, si les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obstacle. Enfin je dirai, pour finir, que les Irlandois sont entre tous les peuples ceux qui passent pour jouer le mieux de cet instrument. *Cet article a été donné par M. le comte de* HOGHENSKI, *qui veut bien nous permettre de lui rendre ici, en le nommant, un témoignage public de reconnoissance : c'est peut-être le plus modeste & le plus habile joueur de harpe. Il y joint la connoissance de la plus profonde & brillante harmonie au goût noble d'un homme de qualité qui a bien profité d'une éducation proportionnée à sa haute naissance.* (*B*)

HARPE-DOUBLE, (*Luth.*) Au commencement du XVIIe siecle on avoit une espece d'instrument composé de deux *harpes* jointes ensemble ; aussi l'appelle-t-on *harpe-double*. Chacune des *harpes* qui le composent paroît avoir un corps semblable à celui du tympanon ; car la *harpe* droite a une rose semblable à celle des claveſſins, pour faire sortir le son ; & de plus l'auteur d'où je l'ai tirée (*Prætorius Theat. instr.*) dit qu'elle avoit tous les semi-tons comme un claveſſin, & que ces semi-tons étoient plus près de la table que les tons, quoique tous fussent au même niveau sur le chevalet. Apparemment cette différence de position étoit faite pour distinguer plus aisément les tons des semi-tons.

Cet instrument avoit quatre octaves d'é-

tendue, à compter depuis l'*ut* à l'uniſſon du 8 pié ouvert. La *harpe* gauche avoit depuis cet *ut* juſqu'au *ſol* ✻ double octave de la quinte ſuperflue de ce même *ut*. La *harpe* droite avoit depuis le *ſol*, quinte du premier *ut*, juſqu'à l'*ut* quadruple octave du premier; en ſorte qu'il y avoit quatorze, tant tons que ſemi-tons, qui ſe trouvoient également ſur l'une & l'autre *harpes*, qui formoient la *harpe-double*. (*F. D. C.*)

HARPE, (*Mythologie.*) c'eſt un ſymbole d'Apollon; de ſorte que ſur les médailles, une ou deux *harpes* marquent les villes où ce dieu étoit adoré comme chef des muſes. Quand la *harpe* eſt entre les mains d'un centaure, elle déſigne Chiron, maître d'Achille; quand elle eſt jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires. (*D. J.*)

HARPE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que l'on donne à une coquille bivalve, à cauſe de ſa reſſemblance avec une *harpe*: il y a des auteurs qui l'appellent *la lire*.

* HARPE, (*Art. milit.*) eſpece de pont-levis ainſi appellé de ſa reſſemblance avec la *harpe*, inſtrument de muſique. Ce pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la tour, avoit, comme la *harpe*, des cordes qui l'abaiſſoient ſur le mur, par le moyen de poulies, & auſſi-tôt des ſoldats ſortoient de la tour pour ſe jeter ſur le rempart par ce paſſage. *Diction. de Trév.*

HARPES, (*Maçonnerie.*) pierres qu'on laiſſe alternativement en ſaillie à l'épaiſſeur d'un mur, pour faire liaiſon avec un autre qui peut être conſtruit dans la ſuite. On appelle auſſi *harpes* les pierres plus larges que les carreaux dans les chaînes, jambes-boutiſſes, jambes ſous poutre, *&c.* pour faire liaiſon avec le reſte de la maçonnerie d'un mur. (*P*)

HARPÉ, ſ. m. (*Littérature.*) ce mot ſe trouve dans Ovide & dans Lucain; c'étoit une eſpece de grand coutelas dont Mercure & Perſée ſe ſervirent, diſent les poëtes, l'un pour tuer Argus, & l'autre pour couper la tête à Méduſe. Mercure en fut ſurnommé *harpédophore*.

Vertit in hunc harpen *ſpectatâ cæde Meduſæ.*
Ovid. Métam. lib. V, v. 69.

Perſeos averſi Cyllenida dirigit harpen.
Luc. lib. IX, v. 676.

C'étoit auſſi cette épée recourbée dont les gladiateurs nommés *thraces* s'eſcrimoient dans les jeux publics. (*D. J.*)

HARPÉ, adj. (*Vénerie.*) On dit d'un chien qui a les hanches larges, qu'il eſt bien *harpé*.

HARPEAU, (*Marine.*) *voyez* GRAPIN D'ABORDAGE.

HARPÉGEMENT, ſ. m. (*Muſique.*) ce mot vient de l'italien, & ſignifie une maniere particuliere de toucher ſucceſſivement les différens tons dont un accord eſt compoſé, au lieu de les frapper à la fois & en plein. Communément on monte de la tonique à la tierce, quinte, octave, ou ſeptieme, *&c.* d'où l'on redeſcend enſuite par les mêmes intervalles: cela fait l'*harpégement* complet d'un accord.

L'*harpégement* eſt ſoumis au doigter de l'inſtrument, ſur les inſtrumens qui ont un grand nombre de cordes, comme le claveſſin, la harpe, le luth, *&c.* on ne change guere la marche d'un accord; l'on monte & deſcend uniformément de la tierce à la quinte, de la quinte à l'octave, *&c.* mais ſur les inſtrumens de peu de cordes, comme le violon, le violoncelle, *&c.* le doigter oblige ſouvent, pour rendre un accord complet, de chercher une tierce ou une quinte dans l'octave au deſſus ou au deſſous.

On ne peut *harpéger* long-temps ſur des inſtrumens de peu de cordes; le doigter s'y oppoſe: mais on ſe ſert de cette maniere fréquemment ſur le claveſſin, la harpe, le luth, & ſur d'autres inſtrumens qu'on pince.

On fait uſage de l'*harpégement* dans les préludes & dans les morceaux de fantaiſie, où un muſicien s'abandonne aux idées que ſon génie lui inſpire ſur le champ: c'eſt-là qu'il peut montrer une ſcience profonde dans l'art des modulations, des liaiſons, des paſſages d'un ton à un autre, *&c.* L'*harpégement* devient alors néceſſaire ſur les inſtrumens qu'on touche ou qu'on pince. Les accords frappés en plein l'un après l'autre, offenſeroient l'oreille à la longue. L'*harpégement* en ôte la ſéchereſſe & la dureté.

On n'*harpege* preſque jamais dans les

accompagnemens : le goût & la ſageſſe proſcrivent tout ce qui pourroit diſtraire du chant & de ſon expreſſion ; & le ſecret de ne point couvrir la voix conſiſte moins dans l'art de jouer doux, que dans celui de ſupprimer cette note de l'accord, qui, en ſe faiſant entendre, nuiroit aux accens & à l'effet du chant. Auſſi trouve-t-on dans les partitions d'un homme de goût les accords rarement remplis, & le plus communément la quinte ne joue plus que la baſſe dès que la voix commence à chanter. Cette ſageſſe qui défend de remplir les accords dans les accompagnemens, s'oppoſe à plus forte raiſon à l'*harpégement*.

Pour accompagner le récitatif, le compoſiteur n'écrit que la note de la baſſe ; mais celui qui accompagne du claveſſin frappe l'accord en plein & à ſec auſſi ſouvent que cette note change ; & celui qui accompagne du violoncelle, donne le même accord par *harpégement*, pour aider & ſoutenir le chanteur dans le ton. Alors le compoſiteur doit chiffrer ſa baſſe, du moins dans les endroits difficiles. *Voyez* ACCOMPAGNEMENT, ACCORD, DOIGTER, LUTH, CLAVESSIN, *&c.*

HARPIE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) animal fabuleux ayant le buſte d'une jeune fille & le reſte du corps ſemblable à l'aigle.

Calois de Meſville à Paris ; *de gueules ſemées de fleurs de lis d'argent, à une harpie de même.* (*G. D. L. T.*)

HARPIES, ſ. f. (*Mythol.*) monſtres fameux dans la fable, & que les poëtes repréſentent avec un viſage de fille, des oreilles d'ours, un corps de vautour, des ailes aux côtés des piés, & des mains armées de griffes longues & crochues. Virgile ne nomme que Celeno ; mais Héſiode en compte trois, Iris, Ocypeté & Aëllo. On diſoit qu'elles cauſoient la famine partout où elles paſſoient, enlevant les viandes juſque ſur les tables, infectant tout par leur mauvaiſe odeur : c'eſt ainſi qu'elles perſécuterent Phinée, roi de Thrace, qui n'en fut délivré que par la valeur de Zethus & de Calaïs, deux des Argonautes, qui étant fils de Borée & ayant des ailes comme leur pere, donnerent la chaſſe à ces monſtres juſqu'aux îles Strophades, où les *harpies* firent enſuite leur demeure ; c'eſt-là, ſelon Virgile, qu'elles vinrent fondre ſur les tables des compagnons d'Enée. Les auteurs qui ont voulu ramener ces fictions à un ſens hiſtorique, conjecturent que ce qu'on nomma *harpies* étoient des corſaires dont les incurſions troubloient le commerce & la navigation des états voiſins, & y cauſoient quelquefois la famine. D'autres prétendent que ces *harpies* n'étoient autre choſe que des ſauterelles qui ravageoient des contrées entieres ; que le mot grec Ἀρπυια eſt dérivé de l'hébreu *arbeh*, *locuſta*, ſauterelle ; que Celeno, nom de la principale des *harpies*, ſignifie en ſyriaque *ſauterelle ;* & qu'Acholoë, nom d'une autre d'où Héſiode a fait *Aëllo*, vient d'*achal*, manger, parce que les ſauterelles dévorent toute la verdure ; qu'elles furent chaſſées par les fils de Borée, c'eſt-à-dire par les vents ſeptentrionaux qui balaient en effet ces nuées de ſauterelles ; & enfin que ces inſectes cauſent la famine, la peſte, & inquietent par-là les ſouverains mêmes juſque dans leur palais ; caracteres qui conviennent aux *harpies* qui déſoloient le roi de Thrace. L'auteur de l'*hiſtoire du ciel*, ſans s'éloigner abſolument de cette derniere opinion, y prête une nouvelle face. « Les trois lunes d'avril, de mai & de juin, dit-il, ſur-tout les deux dernieres, étant ſujettes à des vents orageux qui renverſoient quelquefois les plants d'oliviers, & à amener du fond de l'Afrique & des bords de la mer Rouge des ſauterelles & des hannetons qui ravageoient & ſaliſſoient tout, les anciens Egyptiens donnerent aux trois Iſis qui annonçoient ces trois lunes, un viſage féminin avec un corps & des ſerres d'oiſeaux carnaſſiers ; les oiſeaux étant la clé ordinaire de la ſignification des vents, & le nom de *harpies* qu'ils donnoient à ces vents ſignifioit les *ſauterelles*, ou les inſectes rongeurs que ces vents faiſoient éclore. » Il n'a fallu aux poëtes que de l'imagination pour transformer des ſauterelles en monſtres ; mais il faut bien de la ſagacité pour réduire des monſtres en ſauterelles. (*G*)

HARPOCRATE, ſ. m. (*Mythologie.*) fils d'Iſis & d'Oſiris, ſuivant la plupart des mythologiſtes.

C'eſt une divinité égyptienne dont le

ſymbole particulier qui la diſtingue de tous les autres dieux d'Egypte, eſt qu'il tient le ſecond doigt ſur la bouche, pour marquer qu'il eſt le dieu du ſilence.

On voyoit des ſtatues de ce dieu dans quantité de temples & de places publiques; il nous en reſte encore des empreintes par des gravures & des médailles ſur leſquelles il eſt repréſenté diverſement, ſelon les divers attributs que les peuples lui donnoient.

On offroit à cette divinité les lentilles & les prémices des légumes; mais le lotus & le pêcher lui étoient particuliérement conſacrés.

Sa ſtatue ſe trouvoit à l'entrée de la plupart des temples; ce qui vouloit dire, au ſentiment de Plutarque, qu'il falloit honorer les dieux par le ſilence; ou, ce qui revient au même, que les hommes en ayant une connoiſſance imparfaite, ils n'en devoient parler qu'avec reſpect.

On repréſentoit le plus ordinairement *Harpocrate* ſous la figure d'un jeune homme nu, couronné d'une mitre à l'égyptienne, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus, & portant quelquefois la trouſſe ou le carquois.

Comme on le prenoit pour le ſoleil, & peut-être n'eſt-il pas autre choſe, cette corne d'abondance marquoit que c'eſt le ſoleil qui produit tous les fruits de la terre, & qui vivifie toute la nature; le carquois dénotoit ſes rayons, qui ſont comme des fleches qu'il décoche de toutes parts. La fleur de lotus eſt dédiée à cet aſtre lumineux, parce qu'elle paſſoit pour s'ouvrir à ſon lever & ſe fermer à ſon coucher: le pavot l'accompagne quelquefois, comme un ſymbole de la fécondité. Mais que ſignifie la chouette qu'on voit tantôt aux piés d'*Harpocrate*, & tantôt placée derriere le dieu? Cet oiſeau étant le type de la nuit, c'eſt, dit M. Cuper, le ſoleil qui tourne le dos à la nuit.

Quelques ſtatues repréſentent *Harpocrate* vêtu d'une longue robe tombant juſque ſur les talons, ayant ſur ſa tête rayonnante une branche de pêcher garnie de feuilles & de fruits. Comme les feuilles de cet arbre ont la forme d'une langue, & ſon fruit celle d'un cœur; les Egyptiens, dit Plutarque, ont voulu ſignifier par cet emblême le parfait accord qui doit être entre la langue & le cœur. Cette ſtatue mériteroit donc une place diſtinguée dans les palais des rois & des grands.

Les gravures & les médailles d'*Harpocrate* nous le repréſentent communément avec les mêmes attributs qu'on lui donne dans les ſtatues antiques, le doigt ſur la bouche, la corne d'abondance, le lotus, le pêcher, le panier ſur la tête. Quelques-unes de ces médailles portent ſur le revers l'empreinte du ſoleil ou de la lune; & d'autres ont pluſieurs caracteres fantaſtiques des Baſilidiens, qui mêlant les myſteres de la religion chrétienne avec les ſuperſtitions du paganiſme, regardoient ces ſortes de médailles comme des eſpeces de taliſmans. *Voyez* à ce ſujet *les recherches* de M. Spon.

Mais on fit ſur-tout chez les anciens quantité de gravures d'*Harpocrate*, pour des bagues & des cachets. Nos Romains, dit Pline, commencent à porter dans leurs bagues *Harpocrate*, & autres dieux égyptiens. Leurs cachets avoient l'empreinte d'un *Harpocrate* avec le doigt ſur la bouche, pour apprendre qu'il faut garder fidellement le ſecret des lettres; & l'on ne pouvoit trouver d'emblême plus convenable de ce devoir eſſentiel de la ſociété.

Varron parle ſuccintement d'*Harpocrate*, de crainte, ajoute-t-il, de violer le ſilence qu'il recommande: mais M. Cuper n'a pas cru qu'il devoit avoir les mêmes ſcrupules que le plus docte des Romains; il a au contraire publié le fruit de toutes ſes recherches ſur cette divinité païenne, & n'a rien laiſſé à glaner après lui, en mettant au jour ſon ouvrage intitulé *Harpocrates*. J'y renvoie les curieux, qui y trouveront une ſavante *mythologie* de cette divinité d'Egypte. La premiere édition eſt d'Amſterdam en 1676, *in*-8°. & la ſeconde augmentée de nouvelles découvertes, parut à Utrecht en 1687, *in*-8°. (*D. J.*)

HARPOCRATIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques dont Celſe fait mention; on croit que c'étoient les mêmes que les Carpocratiens. *Voyez* CARPOCRATIENS. (*G*)

* HARPON, ſ. m. (*Tailland.*) c'eſt une barre de fer plat ou quarrée coudée par un

bout, de longueur convenable pour embraſſer la piece qu'il doit retenir, & percée à l'autre bout de pluſieurs trous pour être attachée ſur les plates-formes ou pieces de bois qu'il doit retenir. On pratique un talon au bout du côté percé de trous; il eſt entaillé dans le bois, ce qui donne de la force au *harpon*.

Voilà le *harpon* en bois. Celui en plâtre en differe, en ce qu'il eſt environ de deux ou trois pouces de long, & que chaque partie fendue eſt coudée en ſens contraire, ce qui forme le ſcellement.

L'uſage du *harpon* alors eſt de retenir les cloiſons & pans de bois dans les encoignures; on emploie les *harpons* à plâtre où l'on ne peut ſe ſervir des autres.

Les anciens les faiſoient de cuivre, & ils avoient raiſon de préférer ce métal au fer qui ſe décompoſe facilement, & dont la rouille ou chaux pénétrante perce à travers les pierres, les marbres même, à l'aide de l'humidité, & les tache. Ils arrêtoient leurs *harpons* avec le plomb fondu.

HARPON, (*Marine.*) c'eſt un javelot forgé de fer battu auquel on ente un manche de bois de ſix à ſept piés de longueur, où l'on attache une corde. Ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire, en forme de fleche. On s'en ſert pour la pêche de la baleine & de quelques autres gros poiſſons. Au bout du *harpon*, il y a un anneau auquel la corde eſt attachée; & lorſqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il eſt entré dans la baleine, elle ſe plonge avec vîteſſe; on file la corde, & on la ſuit par ce moyen. (*Z*)

HARPONS, (*Marine.*) ce ſont des fers tranchans faits en forme de S, que l'on met au bout des vergues pour couper, lors de l'abordage, les hautbans, & autres manœuvres de l'ennemi. (*Z*)

HARPONNER, c'eſt darder le *harpon*. Voyez *l'article* BALEINE.

HARPONNEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un matelot ou autre homme de l'équipage engagé par le capitaine pour jeter le harpon lors de la pêche de la baleine. Tout matelot n'eſt pas propre à darder le harpon; il faut être dreſſé à cette manœuvre. (*Z*)

HARRENLAND, (*Géog.*) petite province de Livonie, au N. O. ſur le golfe de Finlande, & en partie ſur la mer Baltique; Revel en eſt la ſeule ville. (*D. J.*)

HART, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſe prend en cette matiere pour la peine de la potence. *Voyez* PENDRE & POTENCE. (*A*)

HARTBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, ſur la riviere de Lauſnitz, dans la baſſe Stirie.

HARTENBOURG, (*Géogr.*) petite ville de Bohême.

HARTENFELDT, (*Géogr.*) petit diſtrict d'Allemagne, dans la Suabe.

HARTENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les états des comtes de Schonbourg-Waldenbourg: c'eſt le chef-lieu d'un comté particulier qui releve des électeurs de Saxe, & dont ces princes ont même en bonne partie acquis la propriété, celle qui en reſte aux comtes de Schonbourg ne comprenant que cette ville & quinze villages.

Il y a en Baviere, dans le haut-Palatinat, un ancien château & une juriſdiction du même nom. (*D. G.*)

HARTFORD, (*Gécgr.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la nouvelle Angleterre. *Long. 304; latit. 41, 40.* (*D. J.*)

HARTHA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, au canton de Leipſick, bailliage de Rochlitz; elle eſt du nombre de celles qui ont ſéance & voix dans les états du pays. (*D. G.*)

HARTKIRCHEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans les états de Naſſau-Saarbruck, au comté de Saarwerden: c'eſt une ville baillivale, qui n'exiſte que de l'an 1746. Ce n'étoit avant cette date qu'un ſimple village. (*D. G.*)

HARTLAND, (*Géogr.*) petite ville maritime d'Angleterre, dans la province de Devon, ſur la mer de Briſtol: elle eſt au voiſinage du cap jadis appellé *Herculis promontorium*, aujourd'hui *Hartland point*; & c'eſt un des lieux les plus fréquentés de ceux qui vont à la pêche dans cette mer. (*D. G.*)

HARTLEPOOL, (*Géogr.*) ancienne ville d'Angleterre, dans l'évêché de Durham, ſur la mer du Nord: elle a un port aſſez commode, & où s'arrêtent volontiers en

en paſſant, les vaiſſeaux employés au tranſport de la houille de Newcaſtle à Londres. *Long. 16, 40 ; lat. 54, 40.* (*D. G.*)

HARTZ *ou* FORÊT HERCINIENNE, (*Géog.*) chaîne de montagnes & forêt très-conſidérable ſituée dans le duché de Brunſwick, entre le Weſer & la Saal, & qui s'étend depuis la riviere de Leine juſqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les comtés de Reinſtein & de Hohenſtein. Le *Hartz* eſt très-fameux par ſes mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'électeur de Hanovre, à l'exception d'un 7e qui appartient au duc de Brunſwick-Wolfenbuttel. Le Blocksberg ou mont Bructere eſt la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, ſuivant quelques auteurs. Il n'eſt point d'endroit en Europe où la ſcience des mines & la métallurgie ſoient plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a preſque par-tout des mines à l'exploitation deſquelles on travaille, & des fonderies pour toutes ſortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la *forêt Hercinienne* connue des Romains, & fameuſe par ſon étendue immenſe. (—)

HARTZBOURG (*grotte de*), *Hiſt. nat.* grotte fameuſe par ſon étendue & par les ſtalactites ſinguliers qui ſe forment dans ſes ſouterrains. On prétend que juſqu'à préſent l'on n'en a point encore pu trouver la fin. Cette grotte eſt ſituée près de Goſlar, dans le *Hartz*, à peu de diſtance du vieux château de *Hartzbourg*.

HARTZGERODE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne de la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, ſur la Selke, entre Schwartzbourg & Falkenſtein, dans les états de la branche de Bernbourg. *Long. 30, 6 ; latit. 51, 4.* (*D. J.*)

HARUDES (LES), ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Germanie qui vint trouver Arioviſte dans les Gaules, & fortifier de vingt-quatre mille hommes ſon armée, qui fut néanmoins battue au rapport de Céſar, *de bell. gall. liv. I, c. xxxj.* Depuis lors, il n'eſt plus parlé des *Harudes*, ni dans Céſar, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans aucun hiſtorien de Rome. C'eſt folie de chercher avec Cluvier quelle étoit leur demeure en Germanie, & ce qu'ils devinrent. Ceux qui échapperent de la défaite d'Arioviſte, ſe perdirent apparemment dans quelqu'autre nation dont ils porterent enſuite le nom. (*D. J.*)

HARUSPICE, ſ. m. (*Divinat.*) chez les Romains c'étoient les miniſtres de la religion chargés ſpécialement d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des préſages, & par-là connoître ou conjecturer l'avenir.

Nous croyons qu'on doit écrire ainſi ce mot *haruſpices*, parce qu'il eſt dérivé d'*haruga*, qui chez les premiers Romains ſignifioit *les entrailles des victimes*, & du verbe *aſpicere*, voir, conſidérer ; ou comme d'autres le penſent, d'*hara*, *hoſtia*, une victime. Quoique quelques-uns ſoutiennent que l'on doit orthographier *aruſpices*, dérivant ce mot d'*aras* & *inſpicere*, avoir l'inſpection des autels ; mais on ſait que cette inſpection n'étoit pas la fonction principale de ces prêtres païens, & qu'au contraire leur marque diſtinctive étoit d'examiner les entrailles des animaux offerts en ſacrifice.

Le P. Pezron dit que ce mot étoit originairement formé du celtique *au*, foie, & de *ſpicio*, je regarde ou conſidere ; mais que ce terme paroiſſant aux Romains dur à la prononciation, ils l'adoucirent en faiſant celui d'*aruſpex*, qui eſt moins rude qu'*auſpex*. On trouve dans Feſtus ce mot *harviga* ou *hardiga*, par lequel il entend une victime dont on conſidere les entrailles, tandis qu'elles ſont encore en entier ou dans leur état naturel. Sur quoi M. Dacier obſerve que *harviga* eſt dérivé du grec ἄρις, *belier*, parce que c'étoit proprement un belier qu'ils immoloient d'abord ; mais dans la ſuite ce nom devint commun à toutes ſortes de victimes.

Les Etruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui poſſédoient le mieux la ſcience des *haruſpices*. C'étoit de leur pays que les Romains appelloient ceux dont ils ſe ſervoient. Ils envoyoient même tous les ans en Etrurie un certain nombre de jeunes gens pour être inſtruits dans les connoiſſances des *haruſpices* ; & de peur que cette ſcience ne vînt à s'avilir par la qualité des perſonnes qui l'exerçoient, on choiſiſſoit ces jeunes gens parmi les meil-

leures familles de Rome. Il paroît en effet que ſous les rois & dans les premiers temps de la république, cet art fut fort reſpecté : mais il n'en fut pas de même, lorſque les Romains polis par le commerce & les ſciences des Grecs devinrent plus éclairés. Leurs ſavans & leurs beaux eſprits plaiſantoient ſur le compte des *haruſpices*. Ciceron, dans *le livre II de la nature des dieux*, nous a conſervé le mot de Caton, qui diſoit qu'il ne concevoit pas comment un *haruſpice* pouvoit en regarder un autre ſans rire ; & combien de lecteurs riront du mot de Caton, qui ne s'appercevront pas de l'application qu'on leur en feroit ! Il y avoit à Rome un college d'*haruſpices* particuliérement chargé du culte de Jupiter tonnant. On les nommoit encore *extiſpices*. *Voyez* EXTISPICES. (*G*)

HARUSPICINE, ſ. f. (*Divin.*) l'art ou la ſcience des haruſpices, ou divination par l'inſpection des entrailles des victimes. Ce mot a la même étymologie qu'*haruſpice*. *Voyez ci-devant* HARUSPICE.

L'*haruſpicine* avoit ſans doute ſes regles ; & il eſt probable que ceux qui la pratiquoient, ſuivoient certains principes, quelque abſurdes qu'ils fuſſent : mais ſoit qu'ils ne les communiquaſſent que de vive voix & ſous le ſecret à leurs diſciples, de peur que leurs impoſtures ne fuſſent découvertes, & pour rendre leur profeſſion plus reſpectable, en la couvrant de ce voile myſtérieux ; ſoit que les livres qu'ils en avoient écrits aient péri par l'injure des temps, il eſt certain qu'aucun n'eſt parvenu juſqu'à nous ; & d'ailleurs on ne voit point que les anciens les aient cités ; conſidération qui doit faire incliner pour le premier ſentiment.

Mais ſi les principes de cette ſcience ſont inconnus, les opérations ne le ſont pas. Les haruſpices conſidéroient premiérement la victime lorſqu'on l'approchoit de l'autel, & la rejetoient, ſi elle avoit quelque tache ou ſouillure légale. Lorſqu'elle étoit immolée, ils examinoient l'état & la diſpoſition du foie, du cœur, des reins, de la rate, de la langue. Ils obſervoient ſoigneuſement s'il n'y paroiſſoit point quelque flétriſſure, ou autre ſymptome défavorable. Enfin ils regardoient de quelle maniere la flamme environnoit la victime & la brûloit, quelle étoit l'odeur & la fumée de l'encens, & comme s'achevoit le ſacrifice ; ils concluoient de-là pour le bonheur ou le malheur des entrepriſes.

Nous ajouterons ce que dit ſur cette matiere M. Pluche, *hiſt. du ciel, tome I, page 443*. « La bienſéance, dit-il, avoit dès les premiers temps, introduit l'uſage de ne préſenter au Seigneur dans l'aſſemblée des peuples que des victimes graſſes & bien choiſies ; on en examinoit avec ſoin les défauts, pour préférer les plus parfaites. Ces attentions qu'un cérémonial outré avoit fait dégénérer en minuties, parurent des pratiques importantes, & expreſſément commandées par les dieux.... Quand on ſe fut mis en tête qu'il ne falloit rien attendre d'eux, ſi la victime n'étoit pas parfaite, le choix & les précautions furent portées en ce point juſqu'à l'extravagance. Il falloit à telle divinité des victimes blanches ; il en falloit de noires à une autre : une troiſieme affectionnoit les bêtes rouſſes :

Nigram hyemi pecudem, zephyris felicibus albam.

» Chaque victime paſſoit par un examen rigoureux ; & telle qui devant être blanche ſe ſeroit trouvée avoir quelques poils noirs, étoit privée de l'honneur d'être égorgée à l'autel. La difficulté de trouver des bêtes ou exactement blanches ou exactement noires, ne laiſſoit pas de faire naître quelque embarras en bien des rencontres, ſur-tout quand c'étoient de grandes victimes. Mais on s'en tiroit par un expédient qui étoit de noircir les poils blancs dans les noires, & de frotter de craie tout ce qui ſe trouvoit rembruni dans les geniſſes blanches, *bos cretatus*.

» Après avoir immolé les victimes les mieux choiſies, on ne ſe croyoit cependant pas encore ſuffiſamment acquitté. On en viſitoit les entrailles en les tirant pour faire cuire les chairs : & s'il s'y trouvoit encore quelques parties ou vicieuſes ou flétries, ou malades, on croyoit n'avoir rien fait. Mais quand tout étoit ſain, & que les dedans comme les dehors étoient ſans défaut, on croyoit les dieux contens & tous les devoirs remplis, parce qu'il ne manquoit rien

au cérémonial. Avec ces assurances d'avoir mis les dieux dans ses intérêts, on alloit au combat, on faisoit tout avec une entiere confiance de réussir.

» Cette intégrité & cet accord parfait des dedans & des dehors des victimes étant le moyen sûr de connoître si les dieux étoient satisfaits, on en fit comme des augures, la grande affaire des ministres de la religion : les rubricaires idiots mirent toute la perfection dans la connoissance des regles qui fixoient le choix & l'examen universel des victimes. Leur grand principe fut que l'état parfait ou défectueux de l'extérieur & des entrailles, étoit la marque d'un consentement de la part des dieux, ou d'une opposition formelle. En conséquence, tout devint matiere à observation ; tout leur parut significatif & important dans les victimes prêtes à être immolées. Tous les mouvemens d'un bœuf qu'on conduisoit à l'autel, devinrent autant de prophéties. S'avançoit-il d'un air tranquille, en ligne droite & sans faire de résistance, c'étoit le pronostic d'une réussite aisée & sans traverse. Son indocilité, ses détours, sa maniere de tomber ou de se débattre, donnoit lieu à autant d'interprétations favorables ou fâcheuses. Ils faisoient valoir le tout tant bien que mal, par des ressemblances frivoles & par de pures pointilleries. »

On ne peut sans doute expliquer avec plus d'élégance & de clarté que fait cet auteur ce qu'on pourroit appeller l'histoire des principes de l'*haruspicine ;* mais de développer ces principes en eux-mêmes, & quelle relation les haruspices mettoient entre tel & tel signe & tel ou tel événement, c'est ce que nous eussions souhaité faire ; mais ni les anciens ni les modernes, ne nous ont donné aucune lumiere à cet égard. (*G*)

HARWICH, *Harwicum*, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre au comté d'Essex, avec un port à l'embouchure de la Sture, sur les frontieres de Suffolck ; c'est d'où partent les paquebots pour la Brille en Hollande ; elle est à cinq lieues N. E. de Colchester, vingt N. E. de Londres. *Long. 28, 38 ; latit. 51, 55.*

Les curieux feront bien de lire sur cette ville & sur celle de Douvres, le livre suivant : *the Antiquities and history of Harwich and Dovercourt, by Samuel* Dale. *London, 1730, in-4°.* (*D. J.*)

HASBAIN *ou* HASBAYE *ou* HASPENGAW, en latin *Haspinga*, (*Géogr.*) pays d'Allemagne dans le cercle de Westphalie. Il fait la principale partie de l'état de Liege, comprend Liege, Borch-Worme, Tongres, Viset, *&c.* Autrefois le comté d'*Hasbain* s'étendoit jusqu'à la ville de Louvain ; il est nommé *Pagus Haspanienſis* dans Paul Lombard, & *Pagus Haspanicus* dans les annales de Fulde. Ce pays a pris son nom, suivant M. de Valois, *Notit. Galliæ, pag. 242*, de la riviere nommée *Haspen*, ou *Hespen*, qui l'arrose. Nos auteurs écrivoient autrefois *Hasbaigne*, c'est-à-dire, *Haspaniæ pagus ;* c'est ainsi qu'ils écrivoient *Espaigne, Bretaigne, Allemaigne.* (*D. J.*)

HASBAT *ou* HABAT, (*Géogr.*) province d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez. Elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie ; la riviere d'Erguille la borne au midi, & l'océan au septentrion. Elle a 27 lieues du couchant au levant, & au moins 35 du midi au nord. Elle est arrosée de plusieurs grandes rivieres, & renferme plusieurs montagnes dans son enceinte. Elle comprend une petite partie de l'ancienne Tangitane, & en particulier Tingis, qui donnoit le nom au pays, & qui en est comme la capitale. M. de Lisle nomme cette province l'*Algarve.* (*D. J.*)

* HASE, *f. f.* (*Vénerie.*) c'est ainsi qu'on appelle la femelle du lievre ou du lapin, qui porte ou qui a porté.

HASEKI, *f. f.* (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment celles des concubines du Sultan qui ont reçu ce prince dans leurs bras ; elles sont distinguées des autres qui n'ont point eu le même honneur ; on leur donne un appartement séparé dans le serrail, avec un train d'eunuques & de domestiques. Quand elles ont eu le bonheur de plaire au sultan, pour preuve de son amour, il leur met une couronne sur la tête, & leur donne le titre d'*haseki ;* & alors elles peuvent aller le trouver aussi souvent qu'il leur plaît, privilege dont ne jouissent point les autres concubines. On leur accorde ordinairement cinq cents bourses de pension. *Voyez hist. ottomane du prince Cantimir.*

HASELUNEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, ſur la riviere de Haſe, dépendante de l'évêché de Munſter.

HASENHOLM, (*Géogr.*) île de Finlande, formée par la riviere de Nieva, près du golfe de Finlande, où le Czar Pierre I commença à bâtir en 1703 la ville de Pétersbourg.

HASENPOT, (*Géogr.*) ville de Courlande.

HASKERLAND, (*Géogr.*) diſtrict de Zevenwolden, quartier de la Friſe, dans les Provinces-Unies. Il eſt de ſept villages. (*D. G.*)

HASLEMERE, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Surrey, vers celle de Hant. Il eſt floriſſant par ſes manufactures, & députe deux membres au parlement. (*D. G.*)

HASLI (*le pays de*), ou plutôt le VALHASEL, *ou* le HASLETHAL, (*Géogr.*) petit pays montagneux de Suiſſe, au canton de Berne; les habitans y ont beaucoup de privileges, choiſiſſent eux-mêmes leur chef, qu'ils appellent *amman*, & qui rend compte à Berne de ſon adminiſtration. (*D. J.*)

HASPAREN, (*Géogr. Antiq.*) village du dioceſe de Bayonne: on trouva en 1660, dans les fondemens de l'ancien maître-autel de l'égliſe paroiſſiale, une pierre de marbre blanc longue de 15 pouces, large de 22 & épaiſſe de 4, ſur laquelle on lut en caracteres romains,

FLAMEN ITEM DUUMVIR QUESTOR PAGIQ. MAGISTER VERUS AD AUGUSTUM LEGATO MUNERE FUNCTUS PRO NOVEM OBTINUIT POPULIS SE JUNGERE GALLOS URBE REDUX GENIO PAGI HANC DEDICAT ARAM.

Ce Verus, prêtre, duumvir, queſteur, gouverneur du pays, érigea cet autel au génie du pays en action de graces du ſuccès de ſa députation. L'empereur paroît être Adrien, qui voulant ſe faire plus de créatures, établit dans la Gaule un plus grand nombre de gouvernemens ou de provinces: il forma la troiſieme Aquitaine, autrement la Novempopulanie, & la ſépara des deux autres Aquitaines.

On voit dans l'hiſtoire d'Adrien un Verus qui obtenoit tout de ce prince, & qui en fut même adopté à l'empire, où une prompte mort l'empêcha de parvenir, ſelon Spartianus. Adrien exigea d'Antonin le pieux, ſon ſucceſſeur, qu'il adopteroit à l'empire, comme il le fit, le fils de ce Verus. Tout cela convient parfaitement au Vérus fondateur de notre autel dans le temps de ſa jeuneſſe, pendant laquelle il aura eu commiſſion de mener une colonie à Hiſparen, pays des Cantabres, ſi redoutés des empereurs Romains. *Voyez Journal de Trévoux, octobre 1703.* (*C*)

HASSELFELDE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe-Saxe, & dans la principauté de Blankenbourg, l'un des états de Brunſwick-Wolfenbuttel. Elle eſt ſur une pente du Hartz, & renferme une des maiſons de chaſſe du prince. (*D. G.*)

HASSELOE, (*Géogr.*) petite île de Suede, ſur la côte de Sudermanie, à la hauteur de Nykioping. Elle étoit autrefois munie d'un fort, & aujourd'hui elle n'eſt qu'un lieu de péage. (*D. J.*)

HASSELT, *Haſſeletum*, (*Géogr.*) ville dans la Campine Liégeoiſe, au comté de Looz, ſur la Demer, à quatre lieues de Maeſtricht & ſix lieues de Liege: les habitans révoltés contre leur évêque, en chaſſerent les prêtres, & pillerent les égliſes en 1566: mais l'année ſuivante ils rentrerent ſous l'obéiſſance de leur prince, & la ville fut fortifiée: les Auguſtins y enſeignent les humanités.

A deux lieues de cette ville, eſt le village de Munſter-Bilſen, où il y a un fameux chapitre de chanoineſſes nobles, dont l'abbeſſe porte le titre de princeſſe; elles peuvent ſe marier excepté l'abbeſſe. Il fut fondé par ſainte Landrade en 680 dans un bois, & S. Lambert, évêque de Maeſtricht, bénit l'égliſe ſous le nom de la Vierge. Sainte Amalberge, en 772, fut religieuſe dans cette abbaye, qui depuis a été ſécariſée. *Dél. des Pays-Bas, tom. III, Long. 22, 54; latit. 50, 55.*

HASSELTE, *Haſſeletum*, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies dans l'Overiſſel, ſur le Wecht à deux lieues de Zwol, & à quatre de Steenwyck. *Long. 23, 40; lat. 52, 36.* (*D. J.*)

HASSFURT, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, ſur le Meyn, dans l'évêché de Wurtzbourg.

HASSIO, (*Géog.*) petite ville de Suede, dans la province de Medelpadio, à l'endroit où la riviere d'Indal ſe jette dans le golfe de Bothnio.

HASSLACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans la plaine de Kintzing.

Il y a auſſi une riviere de ce nom en Franconie.

HASTAIRE, ſ. m. (*Art militaire.*) les *haſtaires* étoient des ſoldats de légions qui furent ſubſtitués aux Vélites, quand on eut accordé le droit de bourgeoiſie romaine à toute l'Italie. Les *haſtaires* formoient une infanterie formidable, compoſée de frondeurs & de gens de traits, qui lançoient le dard & le javelot avec la main; c'eſt de-là qu'ils furent nommés *haſtaires*.

Ils étoient ſi peſamment armés, que nous avons bien de la peine à le comprendre. Outre un caſque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille, ou d'une cuiraſſe, ſoit de cuivre, ſoit de fer, faite par écailles, comme celles d'un poiſſon, & ſi artiſtement travaillée, qu'elle obéiſſoit à tous les mouvemens du corps; les cuiſſes étoient couvertes de même, & les bras juſqu'au coude; le devant des jambes étoit pareillement défendu par une eſpece de bottine d'un cuir très-fort.

Polybe nous apprend que ceux qui ne poſſédoient que quinze cents livres de biens, portoient d'abord ſur l'eſtomac un plaſtron d'airain, de douze doigts de grandeur en quarré, qui leur tenoit lieu de cuiraſſe; mais dans la ſuite, ils furent armés comme les autres.

Indépendamment de cette armure, ils avoient un bouclier de quatre piés de haut, ſur deux & demi de large, dont ce même auteur fait une deſcription bien détaillée. Il dit que ce bouclier étoit compoſé de deux ais d'un bois de peuplier fort léger; que ces deux ais étoient collés enſemble avec de la colle de taureau, & qu'ils étoient couverts d'une groſſe toile collée de même avec un cuir de veau pardeſſus; les bords étoient revêtus de fer, de même que le milieu qui s'élevoit en boſſe, pour ſoutenir les plus grands coups de pierres ou de traits.

Leurs armes offenſives étoient l'épée eſpagnole; ce ſont les termes de Polybe, tranchante des deux côtés, également propre pour frapper d'eſtoc & de taille; la lame de la pointe en étoit forte & roide; ils portoient cette épée pendue à un baudrier au côté droit, & un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, & l'autre un dard, qu'on appelloit *haſta*, d'où ils avoient été nommés *haſtati*, ou *haſtaires;* car ce mot de *haſta* ne peut être expliqué, que par celui de cette ſorte d'arme qui étoit un dard qu'on lançoit, & non pas une pique.

Le bois de cette eſpece de dard qu'on lançoit étoit quarré, auſſi bien que le fer qui étoit de la même longueur que le bois; il ne coupoit que par la pointe; c'eſt la différence qu'Appien met entre le dard & le javelot qu'il nous repréſente comme plus léger & plus foible; mais tous les deux ſe lançoient également avec la main. (*D. J.*)

* HASTE, ſ. f. (*hiſt. anc.*) pique. Les juifs en ont connu l'uſage; il y en avoit de deux ſortes: toutes les deux à hampe garnies à ſon extrémité d'un fer pointu; mais l'une à hampe courte ou manche, & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la premiere, on lançoit la ſeconde. Les cavaliers & les fantaſſins en étoient indiſtinctement armés; les généraux d'armée, les officiers de diſtinction, & même les rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la *haſte* longue, c'eſt leur *enchos;* & la *haſte* courte, c'eſt leur *doru*. La longue avoit encore à ſon extrémité oppoſée à la pointe, un bout de fer aigu, au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubéens étoient les plus redoutables à la *haſte* longue, & les Locriens à la *haſte* courte. Les piques longues & courtes étoient conſacrées aux dieux, & l'on juroit ſur elles; on les enfermoit dans un étui en temps de paix; on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Etruriens qui la nommoient *corini*, & les Sabins *quirini*. Elle marquoit juriſdiction; il y en avoit dans le lieu d'aſſemblée des centumvirs, & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confiſqués; d'où vient l'expreſſion *haſtæ ſubjicere*. Le nombre de différentes

haſtes romaines eſt grand ; la peſante qui ſe portoit au moyen d'une courroie paſſée ſur ſa hampe, s'appelloit *amentata*. Celle ſous laquelle on affermoit les revenus publics, s'appelloit *cenſoria* ; la *haſte* des ſéances des centumvirs, *centumviralis* ; la *haſte* ſymbolique de l'union conjugale, *cœlibaris* ; la *haſte* à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du ſoldat une ville priſe, *cruenta* ; celle qu'on voyoit aux environs des tribunaux des décemvirs, *decemviralis* ; celle que le héraut lançoit ſur le territoire ennemi, en ſigne de déclaration de guerre, *fecialis* ; elle étoit rouge : la *haſte* ſous laquelle on vendoit quelque choſe au profit du fiſc, *fiſcalis* ; celle ſous laquelle dans les temps de diſette on diſtribuoit aux peuples des denrées à un prix modéré, *frumentaria*, ou *ſalutis* ; celle qui marquoit la dignité & la puiſſance prétorienne, *prætorialis* ; la *haſte* pure, *haſta pura*, fut décernée aux ſoldats qui s'étoient diſtingués par leur bravoure ; la *haſte* queſtorienne, *quæſtoria*, ſe plantoit dans les occaſions où le peuple apportoit au tréſor public ſa taxe ; la *haſte* ſacrée, *ſacra*, étoit celle qu'on voyoit à quelques divinités ; ſi elle s'agitoit, c'étoit un mauvais préſage. Toutes ces *haſtes* ont paſſé de l'hiſtoire dans l'art numiſmatique, ſur-tout l'*haſta pura*, qui n'étoit, à proprement parler, que le bois d'une javeline, attribut de la puiſſance de quelques divinités, & marque d'une bravoure récompenſée.

HASTER, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de contenance dont on ſe ſert en quelques endroits des Pays-Bas autrichiens, particuliérement à Gand & dans tout ſon diſtrict.

Le *haſter* de Gand contient trente ſetiers de Paris, moins un cinquante-ſixieme. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HASTINGS, (*Géog.*) ancienne ville maritime d'Angleterre dans le Suſſex, l'un des cinq anciens ports, dont les députés au parlement ſont appellés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui.

Ce lieu eſt bien mémorable par deux ſanglantes batailles, qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne. La premiere eſt la fameuſe bataille d'*Haſtings*, que Guillaume duc de Normandie livra le 14 octobre 1066, qui dura douze heures, & qui décida du ſort de l'Angleterre entre ſes mains ; Harold roi d'Angleterre, & deux de ſes freres, y furent tués. La ſeconde bataille ſe donna l'an 1263, entre Henri III & les barons du royaume, en faveur deſquels la victoire ſe déclara. *Haſtings* eſt à environ 50 milles S. O. de Londres. *Long.* 18, 12 ; *lat.* 50, 44. (*D. J.*)

* HATE, ſ. f. (*Grammaire.*) *voyez* HATER.

HATE, (*Commerce.*) meſure d'eſpace ; la *hate* de pré dans les provinces où ce mot eſt d'uſage, eſt de trente pas. Ce mot vient de *haſta*, ou du bâton qui ſervoit à les meſurer.

HATELETTES, ſ. f. pl. (*Art culinaire.*) nouveau mets du génie de nos cuiſiniers, qui lui ont donné ce nom tiré de petites broches de bois appellées *hatelettes*, diminutif de hâte, *haſta*, piece de bois longue, & arrondie en forme de lance.

On ſert des *hatelettes* pour hors-d'œuvre, entremets, garnitures d'entrées, & garnitures de plats de rôti ; on fait des *hatelettes* de riz de veau, de foies-gras, de langues de mouton, *&c.* On met des lapereaux, des pigeons, des poulets, des huitres en paille, en *hatelettes*. Hé, que ne peut-on pas apprêter de cette maniere ! Les moyens de déguiſer les viandes, de flatter le goût, & du ſurcharger l'eſtomac, ſont & ſeront toujours innombrables. (*D. J.*)

HATENURAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la Nouvelle Eſpagne un droit que l'on acquiert ſur les Indiens, par lequel ils ſont chaſſés de leurs poſſeſſions qui ſont confiſquées, ils ſont obligés de ſervir à gages & de travailler tour à tour aux mines du roi.

* HATER, verbe actif & paſſif. (*Gramm.*) Ce terme eſt relatif au mouvement dont il marque l'accélération. On dit *hâtez-vous*, *ſe hâter* ; *hâter* un diſcours, une affaire, ſon être, ſa mort.

* HATEREAU, ſ. m. (*Cuiſine*) mets qui ſe prépare avec des tranches de foie, ſaupoudrées de poivre & de perſil, grillées, ſalées & ſervies pour être mangées de broc en bouche.

* HATEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier

chez le roi, qui veilloit dans les cuiſines à l'apprêt & au ſervice des viandes rôties.

HATFIELD, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Angleterre, l'une dans la province de Hartford, & l'autre dans la province d'Eſſex : cette derniere s'appelle auſſi *Hatfield-Broadoak* ou *King's-Hatfield.*

HATHERLY, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Devonshire.

HATIF *ou* PRECOCE, adj. ſe dit également des fruits qui viennent avant leur ſaiſon ordinaire, & des arbres qui pouſſent vivement.

HATRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Aſie, dans la Méſopotamie, ſituée au milieu d'un déſert. Trajan & Severe entreprirent vainement de la détruire ; ils faillirent eux-mêmes à périr avec leurs armées, quoiqu'ils euſſent renverſé une partie de la muraille. Dion Caſſius rapporte cette expédition infructueuſe de Trajan, *lib. LXVIII, p. 785.* (*D. J.*)

HATRATSCH, (*Hiſt. mod.*) eſpece d'amende pécuniaire que les Turcs font payer en Croatie & en Boſnie à ceux qui ont manqué de ſe trouver en armes au rendez-vous qui leur a été indiqué par ordre du grand ſeigneur.

HATTEM, *Hattemum*, (*Géog.*) petite ville ruinée des Provinces-Unies au duché de Gueldres, ſur l'Iſſel, à deux lieues de Zwol, entre Deventer & Campen. Les François la prirent en 1672, & l'abandonnerent après en avoir démoli les fortifications. *Long. 23, 35 ; lat. 52, 30.* (*D. J.*)

HATTINGEN, *Hattinga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, dans le comté de la Marck, ſur le Roër, aux confins du pays de Berg. *Long. 24, 42 ; lat. 51. 17.* (*D. J.*)

HATTON-CHATEL, (*Géogr. Hiſt. du moyen âge.*) *Hattonis-Caſtellum*, bourg & marquiſat du duché de Bar, dans la Vaivre, dioceſe de Verdun, entre la Meuſe & la Moſelle, ſur une éminence, à ſix lieues de Verdun, trois de Saint-Mihiel, bâti par Hatton, évêque de Verdun en 860. Il donna par ſon teſtament en 870, cette terre à ſes ſucceſſeurs, qui en jouirent juſqu'au XVIe ſiecle. Matilde, femme de Geoffroi, comte de Verdun, ſe défendit dans cette forteresſe, juſqu'à l'extrémité, contre Lothaire, roi de France, qui retenoit ſon mari priſonnier, & qui fut forcé d'en lever le ſiege vers 980. Adalberon ſon fils, abbé de Montfaucon, y ſoutint auſſi heureuſement un ſiege contre les François en 984. Henri, 44e évêque de Verdun, chaſſé de cette ville par les bourgeois & le clergé, qui le regardoient comme intrus, ſe retira en 1118 en ce château. Guy de Trainel, 55e évêque, y mourut en 1245. Henri d'Apremont, 67e évêque, érigea l'égliſe paroiſſiale de *Hatton-Châtel*, en collégiale en 1328. Liébaud de Couſance, 73e évêque, y réſidoit ordinairement, & y tint un ſynode général en 1401. Guillaume de Haraucourt, 79e évêque, génie ambitieux & intrigant, après avoir été comblé des faveurs de Louis XI, le trahit avec le cardinal de la Balue, tomba dans ſa diſgrace, & fut pris à *Hatton-Châtel* pour être conduit à la Baſtille, où il fut mis dans une de ces cages de fer, dont il avoit été le premier inventeur. Le cardinal Louis de Lorraine, 82e évêque de Verdun, alloit ſouvent à *Hatton-Châtel*, où il ſe plaiſoit à la chaſſe du vol ; ſon épervier ayant pris un jour une perdrix, & celui d'un gentilhomme Lorrain, de la maiſon de Gondrecourt, qui chaſſoit avec lui, ayant enlevé cette proie, les armoiries de cette maiſon, qui portoit trois anneaux, furent changées en deux éperviers, pour faire plaiſir au cardinal. Son ſucceſſeur, Nicolas de Lorraine, vendit & céda la châtellenie de *Hatton-Châtel* au duc de Lorraine ſon neveu, pour ſix-vingt mille livres en 1546. Cette aliénation fut confirmée en 1564, par Nicolas Pſeaume, qui appelloit cette terre de ſon évêché *primum & præcipuum membrum.* Alors le duc Charles II obtint l'inveſtiture de fiefs impériaux de l'empereur Maximilien II, qui érigea *Hatton-Châtel* en marquiſat en 1567, & depuis il a été chef-lieu d'une des prévôtés du bailliage de Saint-Mihiel. La collégiale a été transférée en 1707 à Saint-Mihiel.

Quelques-uns croient que le *Vabrenſe caſtrum* de Grégoire de Tours, étoit ſur cette montagne. Baudran a cru que le nom de *Hatton-Châtel* venoit du ruiſſeau *Hatton. V. hiſt. de Verdun, in-4°. 1745.* (*C*)

HATUAN, *Haduanum*, (*Géog.*) ville

& forteresse de la haute-Hongrie, sur la riviere de Zagy, entre Bude & Erla, au comté de Novigrad. Les Impériaux la prirent en 1685 ; elle est à 15 lieues N. E. de Bude, 14 S. O. d'Agria. *Long. 37, 22 ; lat. 47, 52.* (*D. J.*)

HATZFELD, *Etats de*, (*Géogr.*) Ils sont situés dans la Thuringe, au cercle de haute-Saxe, en Allemagne, & confinent à ceux de Gotha & de Schwartzbourg, & au territoire d'Erfort. Ils consistent dans la portion du comté de Gleichen, où est le château de ce nom, & le bourg de Wandersleben ; dans la portion de la seigneurie de Kranich, où est Kranichfeld, avec un certain nombre de villages ; & dans la seigneurie de Blankenheyn, qui comprend une ville & un château du même nom. Ils sont sous la souveraineté de la maison de Saxe, à laquelle ils paient une reconnoissance annuelle de 500 florins ; & ils appartiennent en propre à des seigneurs, que le roi de Prusse éleva l'an 1741 à la dignité de princes de Trachenberg & Prausnitz en Silésie, & que l'empereur François I éleva à celle de princes du saint empire, l'an 1748. (*D. G.*)

HAV, il bat l'eau, (*Vénerie*) cri du chasseur lorsque le cerf est dans l'eau.

HAVAGE *ou* HAVÉE, s. m. (*Jurisprud.*) qui dans la basse latinité s'appelle *havagium* ou *havadium*, signifie le droit que certaines personnes ont de prendre sur les grains & fruits que l'on expose en vente dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main.

Quelques-uns croient que ce terme vient du vieux mot *havir*, en tant qu'il se disoit pour *prendre*. Mais il pourroit bien avoir été formé par corruption du verbe *avoir*, comme qui diroit ce que l'on a droit d'avoir, d'où l'on a fait *avage*, & par corruption *havage*.

En quelques lieux ce droit appartient au roi ; & dans quelques-uns il a été cédé à d'autres personnes, comme à Paris & à Pontoise où il avoit été abandonné à l'exécuteur de la haute-justice ; celui de Paris le faisoit percevoir par ses prépostés ; & à cause de l'aversion que l'on a pour les gens de cet état, on ne leur laissoit prendre ce droit qu'avec une cuiller de fer-blanc qui servoit de mesure. On en use encore de même dans quelques autres marchés où l'exécuteur jouit de ce même droit. Mais à Paris il a été supprimé depuis quelque temps à cause des rixes que la perception de ce droit causoit ; la plupart des vendeurs de denrées ne voulant pas souffrir que le bourreau ou son prépostés les marquât sur le bras avec de la craie, comme il avoit coutume de faire pour reconnoître ceux qui lui avoient payé son droit.

A Pontoise où le bourreau le percevoit pareillement, ce droit a été cédé par accommodement à l'hôpital-général. *Descript. géogr. & hist. de la haute-Norm. tome II, pag. 205.*

Voyez aussi ce qui a été dit ci-devant à ce sujet *au mot* EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE.

Le *havage* n'est pourtant pas de sa nature un droit royal ; car en plusieurs lieux il appartient à de simples seigneurs particuliers. Beraud en donne un exemple sur l'*article 109 de la coutume de Normandie*, où il rapporte un arrêt du 24 novembre 1555, qui maintint un seigneur au droit de *havage* par lui prétendu sur les personnes apportant fruits & étalant *vendage* en la foire tenue sur sa terre, encore qu'il ne fît apparoir d'aucune concession, & qu'il se fondât seulement sur une possession immémoriale.

Voyez le glossaire de Ducange au mot *havagium ; le glossaire* de la Thaumassiere, qui est à la suite des coutumes de Beauvaisis ; *le dictionnaire de Trévoux* au mot *havage*. (*A*)

HAVANE (LA), *Géog.* grande & riche ville de l'Amérique septentrionale. Elle est située sur la côte du nord de l'île de Cuba, vis-à-vis la Floride, avec un port très-renommé, fortifié, & si vaste, qu'il peut contenir mille vaisseaux. Ce port, ou plutôt cette baie, s'enfonce à une lieue au sud, & forme comme différens bras à l'oueſt & à l'est. Le mouillage en est bon, & on y est en sûreté contre les vents les plus violens ; la ville est très-commerçante, & elle a trois forts pour sa défense. On y compte six maisons de différens ordres, trois monasteres de religieuses, environ trois cents familles espagnoles, & grand nombre

nombre d'eſclaves ; cette ville eſt comme le rendez-vous de toutes les flottes d'Eſpagne, & lui appartient. *Long.* ſuivant Caſſini, 296, 15 ; *lat.* 23, 11, 52. (*D. J.*)

HAVANT, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hampshire, à ſix milles de Portſmouth.

HAUBAN, (*Architecture.*) *voyez l'article ſuivant.*

HAUBANER, verbe actif ; c'eſt arrêter à un piquet, ou à une groſſe pierre, le *hauban* ou cordage d'un engin ou d'un gruau, pour le tenir ferme, lorſqu'on monte quelque fardeau.

HAUBANIER, ſ. m. (*Commerce.*) on nommoit autrefois en France *haubaniers du roi*, des marchands privilégiés qui avoient le privilege d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, toutes ſortes de hardes vieilles & nouvelles, en payant un certain droit au domaine ou au grand chambrier. C'étoient des eſpeces de frippiers, ou plutôt ce qu'on a appellé depuis dans cette communauté, des maîtres de lettres, c'eſt-à-dire qui n'ayant pas été reçus à la maîtriſe par la même voie que les autres, jouiſſoient de la plupart des avantages qui y ſont attachés en vertu de certaines lettres du prince. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HAUBANS, ſ. m. (*Marine.*) gros cordages à trois torons, qui ſervent à ſoutenir les mâts à bas bord & à ſtribord. Ils ſont attachés au haut des mats & à l'endroit des barres de hune, & roidis en bas contre le bord du vaiſſeau par le moyen des caps-de-mouton.

De petits cordages qu'on appelle *enflechures*, les traverſent depuis le haut juſqu'en bas, & forment des échelons par le moyen deſquels les matelots montent aux hunes.

Les *haubans* ont double rang de caps-de-mouton ; les uns tenant au corps du vaiſſeau, & les autres amarrés aux hunes, ſavoir au grand hunier quatre par bandes, au petit hunier trois, & au perroquet de miſene deux, ſelon la grandeur du vaiſſeau.

Voyez la poſition des *haubans*, *Pl. I de marine*, *fig.* 2 ; vaiſſeau de guerre avec toutes ſes manœuvres & ſes cordages. Les *haubans* cotés 39, ſont ceux du grand mât, du mât de miſene, de l'artimon, du mât de hune d'avant, du grand mât de hune, du perroquet d'avant, les *haubans* de fangue ou de perroquet de fangue. A l'égard de la proportion & meſure de ces cordages, elles varient ſuivant la groſſeur du vaiſſeau. *Voyez au mot* CORDAGE. (*Z*)

Haubans de beaupré, (*Marine.*) ce ſont deux eſpeces de balancines qui ſaiſiſſent la vergue de civadiere par le milieu ; au lieu que les balancines ſaiſiſſent vers les bouts. Il y a pour tenir cet *hauban* un cap-de-mouton qui eſt frappé au beaupré, & un autre frappé à la vergue de civadiere ; ainſi cette manœuvre au lieu de tenir le mât comme les autres *haubans*, y eſt attachée & aide à ſoutenir la vergue. (*Z*)

Haubans de chaloupe ; ce ſont les cordages dont on ſe ſert pour ſaiſir la chaloupe quand elle eſt ſur le pont du vaiſſeau : ce ſont auſſi les cordages qui ſervent à tenir le mât de la chaloupe lorſqu'elle eſt mâtée. (*Z*)

HAUBER, ſ. m. (*Hiſt. des Armures Franc.*) cotte de mailles à manches & gorgerin, qui tenoit lieu de hauſſe-col, braſſarts, & cuiſſarts.

C'étoit une ancienne armure défenſive, faite de pluſieurs mailles de fer, comme hameçons accrochés enſemble. « Tous leudes & nobles de ce temps-là, dit Fauchet, étoient hommes d'armes, & ſervans à cheval ; la force des François nobles giſſoit en gendarmes & chevaliers vêtus de loriques, appellées *haubers ;* poſſible parce qu'ils étoient blancs, & reluiſoient à cauſe des mailles du fer poli, dont étoient faites leſdites loriques. »

Cette cotte de mailles de fer à l'épreuve de l'épée, faiſoit une des parties principales de l'armure des chevaliers, en particulier dans le temps de l'ancienne chevalerie. M. le Laboureur croit que le *hauber* des écuyers étoit plus léger & de moindre réſiſtance contre les coups, que celui des chevaliers ; il eſt du moins certain que pour leur armure de tête, ils ne portoient qu'un bonnet ou chapeau de fer, moins fort que le caſque ou le heaume du chevalier, & qui ne pouvoit être chargé de timbre, cimier, ni d'autres ornemens. Il réſulte de-là, qu'il y avoit des *haubers* de

différentes forces, & qu'il n'appartenoit pas aux pauvres écuyers d'être auſſi invulnérables que leurs maîtres ; c'eſt ce que Sancho Panſa repréſentoit quelquefois à don Quichote.

HAUBEREAU, ſ. m. *ſubbuteo* (*Hiſt. nat.*) *Voyez* HOBEREAU.

HAUBERGEON, ſ. m. (*Art milit. & Hiſt.*) ancienne arme défenſive qui comme le hauber étoit une eſpece de cotte ou de chemiſe de mailles faite de pluſieurs petits anneaux de fer comme hameçons accrochés enſemble.

Haubergeon eſt le diminutif de *hauber*, & déſigne la même choſe ; Ducange dérive ces deux mots de l'allemand *halsberg*, qui ſignifie *défenſe de col*, & il ajoute qu'on a dit dans la baſſe latinité *halsberga*, *halbergium*, *albergellum*, &c. nos latiniſtes diroient *lorica ferrea*, *annularis*. (*D. J.*)

HAUBITZ, *voyez* OBUS.

* HAUDRIETTES, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) religieuſes de l'ordre de l'aſſomption de Notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des ſecretaires de S. Louis. Cette femme fit vœu de chaſteté pendant la longue abſence de ſon mari ; & le pape ne l'en releva qu'à condition que la maiſon où elle s'étoit retirée ſeroit laiſſée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur ſubſiſtance. Cet établiſſement fut confirmé dans la ſuite par les ſouverains & les pontifes ; le grand-aumônier eſt leur ſupérieur né ; & ce fut en cette qualité, que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Elles ont été agrégées à l'ordre de S. Auguſtin, & transférées à l'aſſomption rue S. Honoré, où elles ſont actuellement. Elles ſont habillées de noir avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un crucifix ſur le côté gauche.

HAVÉE, ſ. f. (*Commerce.*) droit que l'exécuteur de la haute-juſtice prenoit autrefois ſur les grains & denrées qui ſe vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte Genevieve avoient racheté ce droit moyennant cinq ſous de rente annuelle qu'ils lui payoient le jour de leur fête. Ce droit ſubſiſte encore en pluſieurs endroits ; mais ſous un autre nom. *Voyez* HAVAGE. *Dictionnaire du Commerce.* (G)

HAVEL, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui a ſa ſource au duché de Meckelbourg, arroſe d'abord Furſtenberg, entre dans la marche de Brandebourg, ſe partage de temps en temps, forme quelques îles, & après s'être groſſie de pluſieurs petites rivieres, & avoir finalement baigné les murs de Hawelberg, elle ſe perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. (*D. J.*)

HAVELBERG, *Havelberga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de baſſe Saxe, dans l'électorat de Brandebourg, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg, ſécuriſé en faveur de la maiſon de Brandebourg, à qui cette ville eſt demeurée après avoir été priſe & repriſe pluſieurs fois dans les guerres d'Allemagne. Elle eſt ſur le Havel, à neuf lieues N. E. de Stendal, 15 N. O. de Brandebourg. *Long. 30. 18 ; lat. 53, 4.* (*D. J.*)

* HAVENEAU, ſ. m. (*Pêche.*) terme uſité dans le reſſort de l'amirauté de la Rochelle. Ceux qui font la pêche avec ce rets l'établiſſent autrement à la mer que dans la gironde ; la chaloupe eſt ſans voile, ſon côté en travers, affourchée ſur deux ancres ; le rets à ſtribord ſur le mât ; le reſte de la manœuvre comme aux autres bateaux pêcheurs. Si les traverſiers ſont pris de calme, & qu'ils veulent pêcher au *haveneau*, ils mettent hors leurs acons, & placent ſur l'arriere leur filet, comme aux félardieres de la Garonne : trois ſont dans l'acon, deux rament & refoulent la marée. Le poiſſon en eſt déterminé à ſe porter vers le *haveneau* ; ce rets a ſes mailles de quinze lignes en quarré ; cette pêche peut donner beaucoup ſans nuire ; la marée tenant toujours les mailles du rets ouvertes & tendues, le petit poiſſon peut s'en échapper ſans peine. D'ailleurs comme on le releve dans l'eau, le pêcheur eſt maître de rejeter à la mer ce qu'il ne veut pas garder.

La félardiere, ſorte de bateau, en uſage ſur la Garonne, & qui peut tenir la mer, ſert à la pêche au *haveneau* pour les chevrettes ; les fantes & les pucelles. Les grandes félardieres vont de beau temps juſqu'à la Rochelle ; elles ont vingt piés de l'étrave à l'étambor, quinze à ſeize piés de quille, deux piés & demi ſur quille juſqu'à la liſſe ; au milieu ſix piés & demi de large,

l'étrave haut ; trois varangues ; les bords faits communément de ſix planches à clin ; le mât au tiers ; une voile en langue ; quelquefois un ſecond mât à levant ; jamais deux voiles, ni bannettes, ni étaines.

Dans la pêche, on ôte le gouvernail qui feroit plomber l'étambor par ſon poids. Le pêcheur doit veiller ſans ceſſe au danger de couler bas, & avoir un hachoir tout prêt pour couper le cable au moindre mouvement de la félardiere.

Le *haveneau* de Garonne eſt le même inſtrument que celui dont ſe ſervent à pié les pêcheurs bas-normands, à la grandeur près.

La pêche des chevrettes qui ſe fait à ce filet, ne dure que pendant les chaleurs de juillet, août & ſeptembre; paſſé ce temps, les pêcheurs continuent au *haveneau* à plus grandes mailles la pêche des muges, mulets, guſtes & gats.

Il y a à la félardiere une petite poutre appellée *barioſte*, d'environ dix piés de haut, ſur laquelle ſont placées les deux barres du *haveneau;* ces barres faites de petits ſapins ronds, d'environ vingt piés de long, plus menus par le bas que par le haut, ſe croiſent & ſont arrêtées par une cheville de fer ; une traverſe de bois les tient écartées. Au bout des barres, il y a une autre traverſe de corde à laquelle la pêche ou le ſac du *haveneau* eſt amarré. Il eſt auſſi frappé ſur les deux côtés des perches juſqu'auprès de l'étambor, lieu où correſpond le fond de la pêche dont les mailles les plus larges ſont à l'avant, d'où elles vont en diminuant juſqu'au fond qui eſt contenu par une corde lâche à œillet que le pêcheur paſſe dans les chevilles qui attachent la barre à la félardiere ; ces chevilles ont chacune environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Un ſeul homme dans une félardiere peut faire la pêche ; pour cet effet il jette ſon ancre ou petit grappin : le cablot amarré à ſtribord a vingt à vingt-cinq braſſes de long ; & à dix braſſes près de la félardiere, eſt frappée ſur le cablot une traverſiere de dix braſſes, amarrée à bas-bord ; l'étambor eſt expoſé à la marée ; & comme les barres du filet ſont diſpoſées ſur la barcote de maniere que le *haveneau* eſt ſuſpendu en équilibre, le pêcheur le plonge ſans peine ; il n'entre dans l'eau que de quatre piés au plus ; le flot porte rapidement vers le ſac les chevrettes & le frais.

On ne releve guere pendant une marée que deux ou trois fois, ſur-tout quand on pêche de flot.

Si la pêche ſe continue de juſſan, on revire de bord ; on releve en peſant ſur les barres ; les barres levées, on les arrête avec un petit cordage placé à cet effet ; alors le pêcheur ramaſſe dans un coin de la poche ce qu'il a pris, & le tranſporte dans un panier ou banaſtre.

Les pêcheurs ſe placent toujours pluſieurs les uns à côté des autres, ſur une même ligne, afin de s'entre-ſecourir au beſoin, & ſur-tout pour ſe tenir éveillés. Le moindre choc imprévu fait tourner la félardiere ; chaque félardiere de pêcheur n'eſt guere éloignée de ſa voiſine que de deux braſſes.

Les félardieres qui pêchent la chevrette ne ſe ſoutiennent pas ſi facilement à la marée, que celles qui pêchent les mulets, parce que les lacs des *haveneaux* à chevrettes étant plus ſerrés font culer davantage & plomber à l'arriere.

Les mailles des *haveneaux* de quelques endroits ſont de ſept lignes en quarré aux côtés & à la tête, & diminuent ſucceſſivement juſqu'à trois lignes qu'elles ont à peine vers le fond du ſac.

Voilà pour les *haveneaux* à chevrettes, ceux à mulets ſont plus grands; ils ſervent à la pêche des mulets, ſurmulets & autres poiſſons qui entrent dans les rivieres. Ils ont la maille de neuf lignes en quarré; la pêche avec ces rets ſe fait toute l'année tant de jour que de nuit; les pêcheurs s'aſſemblent en aſſez grand nombre pour barrer la riviere; le ſac du *haveneau* a quatre braſſes de largeur, & autant de profondeur. Les pêcheurs s'établiſſent comme nous l'avons décrit ci-deſſus ; mais ils riſquent moins, par la facilité qu'ils ont à manœuvrer leur rets, quoique plus grand étant moins peſant, & la largeur des mailles oppoſant à l'eau moins de ſurface & de réſiſtance.

Lorſque la pêche des chevrettes finit, celle des mulets & ſurmulets commence;

elle ne ſe fait que de marée montante ou deſcendante; les temps de gros vents y ſont favorables; le rets ne plonge dans l'eau que de deux piés; le pêcheur a toujours la main ſur les barres du *haveneau;* s'il manquoit de relever au moindre mouvement, le poiſſon rebrouſſeroit chemin. Il n'en eſt pas ainſi des eſquires ou chevrettes; quand elles ſont dans le ſac, elles y reſtent.

* HAVENET, ſ. m. (*Pêche.*) ce rets eſt uſité dans l'amirauté de Saint-Malo; on prend le poiſſon plat au *havenet;* il eſt formé de deux perches croiſées de bois léger, chacune d'environ douze piés de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir; il a treize à quatorze piés d'ouverture; il ſe traîne, il n'eſt chargé ni de plomb ni d'autre corps peſant; le pêcheur le releve d'autant plus facilement; les perches ſont tenues ouvertes par une petite traverſe qui s'emboîte à mortaiſe d'un bout, & qui eſt fourchue de l'autre. Elle eſt placée environ à trois piés, ſur la longeur des perches du côté du pêcheur qui pouſſe cet inſtrument devant lui. Le reſte du ſac eſt amarré ſur les côtés de la perche, & fermé d'un petit filet qui retient le poiſſon.

HAUENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & dans l'Autriche antérieure, ſur le Rhin, entre les villes foreſtieres de Laufenbourg & de Waldshut. C'eſt la capitale d'un comté paſſé aux archiducs d'Autriche, à l'extinction des comtes de Fribourg de la maiſon de Zæringen. (*D. G.*)

HAVERFORD-WEST, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrokeshire: elle envoie deux députés au Parlement, & eſt à 65 lieues O. de Londres. *Long.* 12, 40; *lat.* 51, 56. (*D. J.*)

HAVÉRIENNES (GLANDES), *Anatomie.* Havers, médecin anglois, & membre de la ſociété royale de Londres, a publié de nouvelles obſervations ſur les os & ſur leurs parties. Entre autres choſes, il traite en particulier des glandes mucilagineuſes; il a découvert qu'elles ſont de deux eſpeces; les unes petites & diſperſées par pelotons ſur les membranes des articulations, & les autres plus grandes & ſe réuniſſant par paquets; on les nomme *glandes havériennes.* *Voyez* MUCILAGINEUX. Son ouvrage eſt intitulé, *Theologia nova*, Londres 1691, *in*-8°. le même traduit ſous le titre de *Novæ quædam obſervationes de oſſibus, verſio nova*, &c. Amſtelodami, 1731. (*L*)

* HAVET, ſ. m. (*Métallurgie.*) eſpece de crochet employé à différens uſages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laiton. Il y a auſſi un inſtrument de ce nom dans l'exploitation de l'ardoiſe. *voyez l'article* ARDOISE.

HAVRE, ſ. m. (*Géog.*) ce mot que les Latins expriment par celui de *portus*, étoit appellé par les Grecs λίμνη, & ὅρμος; il ne répond pas au *ſtatio navium* des Latins comme l'a penſé le pere Lubin. Le port ou le *havre* marque un lieu fermé, ou capable d'être fermé; *ſtatio navium* ſignifie au contraire, une rade, un abri, un mouillage, où les vaiſſeaux ſont ſeulement à couvert de certains vents. L'uſage du mot *havre* s'étend à quelques façons de parler, qui en marquent les avantages ou les inconvéniens.

On appelle *havre de barre*, un *havre* dont l'entrée eſt fermée par un banc de roches ou de ſable, & dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Le *havre* de Goa eſt un *havre de barre*, quoique ce ſoit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* eſt celui où l'on n'eſt pas obligé d'attendre pour entrer ou pour ſortir, la commodité de la marée, mais où l'on peut entrer également de haute & de baſſe mer.

Le *havre d'entrée* ſignifie la même choſe; c'eſt un *havre* où il y a toujours aſſez d'eau pour y entrer ou pour en ſortir, même en baſſe marée.

Le *havre brute* ou *crique* eſt celui que la nature ſeule a formé; & auquel l'induſtrie des hommes n'a encore rien ajouté pour le rendre plus ſûr & plus commode; les François qui navigent en Amérique, appellent *cul-de-ſac* un *havre* de cette eſpece.

Quelquefois le *havre* eſt reſſerré à ſon entrée par une longue digue qui s'avance dans la mer, ou même par deux digues qu'on appelle *jettées.* *Voyez* JETTÉE. Quelquefois, ſur-tout en Italie & dans le Levant, au lieu de jettées il y a un mole qui ferme le port. *Voyez* MOLE. (*D. J.*)

HAVRE-DE-GRACE (LE), *Géogr.* Cette ville, considérable par son commerce, son port, ses beaux édifices, doit son commencement à Louis XII, qui en jeta les fondemens en 1509. François I, après la bataille de Marignan, y fit bâtir une très-grosse tour qui défend les jettées & la rade, & qui a un commandant particulier avec garnison; il voulut même que la ville s'appellât *Francîscopolis*, François-ville.

Les murs du *Havre* commençoient à peine à s'élever, que l'eau, en se débordant, en noya les deux tiers, & presque tous les habitans: vingt-huit navires pêcheurs furent portés jusque dans les fossés du château de Graville. Une procession solemnelle rappelle tous les ans ce triste événement arrivé le 15 janvier 1525. La mer fit sentir encore au *Havre* la terreur de son voisinage en 1718: un coup de vent emporta un canon de trente-six & son affût. La tempête de 1765, connue sous le nom de *coup de vent de S. François*, y causa aussi beaucoup de désastre. Depuis ce temps la mer a répandu plus de 300 pas du côté de la porte de la jettée: le *Havre* a essuyé encore un débordement en février 1773.

Les religionnaires s'emparerent de cette ville en 1562; le vidame de Chartres & Beauvoir-la-Noscle la vendirent aux Anglois, sur lesquels Charles IX la reprit en personne peu de temps après. Le cardinal de Richelieu fit réparer & fortifier la citadelle à ses dépens: elle est très-forte & la plus réguliere du royaume; enfin Louis XIV en a fait une place imprenable; on y montre la maison qui servit de prison aux trois princes du temps de la fronde en 1650.

Le port dont l'entrée est ornée d'une longue jettée, est large, & peut contenir six à sept cents vaisseaux; en 1690, on fit entrer & sejourner onze galeres du roi. Mais les vaisseaux y sont trop serrés pour manœuvrer: on pourroit aisément prolonger le port à demi-lieue en creusant le bassin de la Seine. S'il appartenoit à des Hollandois, dans huit mois la chose seroit faite, disoit un négociant de la Haie, & le *Havre* deviendroit peut-être aussi riche qu'Amsterdam.

La ville, qui est jolie, a quarante rues tirées au cordeau & ornées de six belles fontaines: celle de la grand'place où se terminent quatre rues, jette de l'eau de quatre côtés: au dessus est une figure pédestre de Louis XIV, en pierre bronzée & vêtue à la romaine. Le chantier, la corderie, l'arsenal méritent d'être vus. Le peuple est doux, spirituel, laborieux & poli.

Il peut y avoir 20000 ames au *Havre*, non 30000, comme le dit la Martiniere. M. Mesance ne porte même la population qu'à 14653, selon le dénombrement fait en 1763. *Traité de la population*, *in-4°.* 1766. Les Anglois ont bombardé le *Havre* en 1694 & en 1759.

Le commerce consiste principalement dans la navigation & dans la manufacture de dentelles, qui sont recherchées.

Le *Havre* est la patrie de George & de Magdelaine Scudéry. Le plus grand mérite du premier est d'avoir préparé le siecle de Corneille. Le trait suivant fait honneur à sa façon de penser.

Christine, reine de Suede, avoit résolu de donner à Scudéry une chaîne d'or de 1000 pistoles pour la dédicace d'un poëme qu'il avoit composé sous le titre d'*Alaric*. Mais parce que le comte de la Gardie, dont l'auteur avoit fait l'éloge dans le poëme, étoit tombé dans la disgrace de la reine, avant que l'ouvrage fût publié, elle souhaita que le nom de ce comte en fût retranché. Scudéry répondit que, de quelque prix que fût la chaîne, il ne renverseroit jamais l'autel sur lequel il avoit sacrifié. Cette circonstance déplut à la reine qui retint son présent.

Marie Pioche de la Vergne, comtesse de la Fayette, qui a composé Zaïde, la princesse de Cleves, *&c.* étoit née au *Havre*: cette illustre bienfaitrice des gens de lettres leur fut enlevée en 1693.

D. Tournois, bénédictin, versé dans les langues orientales; M. l'abbé Pleutri, auteur de l'*hiſtoire du Havre*, en 1 *vol.* dont la deuxieme édition est de 1769; M. l'abbé Dicquemare, astronome-géographe; D. Garet, bénédictin, éditeur de Cassiodore; le P. Cordier, oratorien, sont aussi de cette ville.

Croiroit-on qu'au *Havre* il n'y a que deux ecclésiastiques pour le college, dont le pre-

mier n'a que 150 liv. & le ſecond 120 liv. ſur les octrois de la ville ? Cependant il y a une école royale de marine, établie par ordonnance du roi, du 24 août 1773, pour 80 élèves.

M. de la Condamine regarde comme une choſe ſinguliere, que la marée qui arrive à trois heures en Guienne n'arrive à Saint-Malo qu'à ſix heures; à Caen, au Havre, vers neuf heures; à Dunkerque, à minuit. *Voyez Journal des ſavans, février 1769, p. 70.*

Les ſpectacles ſont en oubli au Havre depuis l'écroulement & l'affreux incendie de la ſalle où on les repréſentoit en 1757; par une rencontre ſinguliere, ce fut le jour où l'on donnoit la tragédie de *Samſon*. Cette ville eſt à 12 lieues de Caen, 18 N. O. de Rouen, 8 S. O. de Fécam, 2 d'Harfleur. *Long. 17, 40, 10; latit. 49, 29, 9.*

HAUS, (*Hiſt. nat.*) nom allemand d'un poiſſon cétacé dont on fait en Allemagne & en Ruſſie la colle de poiſſon ou l'ichtyocolle. *Voyez l'art.* Huso.

HAUSBERGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Weſtphalie & dans la principauté de Minden, ſoumiſe à la Pruſſe. Ses chartes ne ſont que de l'an 1722, ce n'étoit auparavant qu'un village. Elle donne aujourd'hui ſon nom à un bailliage conſidérable, arroſé du Weſer, & compoſé de quarante-ſix villages, du nombre deſquels eſt Wietersheim, commanderie de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, au bailliage de Sonnenbourg. (*D. G.*)

HAUSSE, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt le prix qu'on met au deſſus d'un autre dans les ventes publiques pour ſe faire adjuger la choſe qui eſt priſée par l'huiſſier-priſeur. C'eſt ce qu'on appelle autrement *enchere. Voyez* Enchere. (*G*)

* Hausse, *en terme de Chauderonier*, ſe dit d'un cercle de cuivre qui ſe met immédiatement ſur le fond d'une chaudiere de teinturier ou de braſſeur, & ſe rabat ſur les premieres calendes dont elle eſt compoſée.

Hausse, *en Imprimerie, ſoit lettres, ſoit taille-douce.* Les imprimeurs appellent ainſi de petits morceaux de papier gris ou blanc qu'ils collent çà & là ſur le grand tympan, pour rectifier les endroits où ils reconnoiſſent que l'impreſſion vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaiſon au reſte de la feuille qu'ils impriment. *Voy.* Carton.

Hausses, (*Fonderie en caractere.*) ſont deux petites pieces qui s'ajoutent au moule à fondre les caracteres d'imprimerie. Elles ſe poſent entre le jet & les longues pieces du moule, & ſervent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne ſeroient ſans cela. Les caracteres ſont fixés à dix lignes & demie géométriques de hauteur; mais il arrive que des imprimeurs, ſans avoir égard aux ordonnances, veulent leurs caracteres plus hauts ou plus bas; & c'eſt par le moyen de ces *hauſſes* plus ou moins épaiſſes, qu'on fait ſervir un même moule à fondre ces caracteres plus ou moins hauts. *Voyez* Moule, Jet, Longues pieces.

Hausse, (*Lutherie.*) c'eſt un petit morceau de bois placé ſous l'archet de la viole, du violon, *&c.*

* Hausses, *chez les Rubaniers*, ſe dit de petits morceaux de bois qui ſe placent ordinairement ſur les potenceaux; ces *hauſſes* portent des broches de fer pour porter elles-mêmes de petits roquetins lorſqu'il en faut pour les ouvrages que l'on veut faire.

* Hausses, (*terme de manufacture en ſoie.*) il y en a de deux ſortes; la *hauſſe de carette*, & la *hauſſe du caſſin. Voyez* Carette & Cassin. La premiere ſe dit de petits coins qui ſervent à élever la carette à meſure que le rouleau de l'étoffe groſſit, afin que les liſſes ſoient toujours à fleur de la chaîne. La ſeconde ſe dit des traverſes de bois qu'on met au brancard du caſſin pour l'élever quand les ſemples ſont trop longs. *Voyez* Lisses, Semples & Soie.

HAUSSÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit du chevron & de la faſce, quand ils ſont plus hauts que leur ſituation ordinaire. *Voyez* Chevron, Fasce, *&c.*

Roſtaing en Forez, d'Azur à une roue d'or & une faſce *hauſſée* de même.

HAUSSECOL, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt un diminutif ou un reſte des armes défenſives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorſqu'ils étoient de ſervice, ou que leur troupe étoit de garde. Le *hauſſecol* n'eſt plus qu'un morceau de cuivre que l'on porte au cou, qui

eſt arrondi d'un côté, & qui a de l'autre une échancrure pour pouvoir embraſſer la partie extérieure du cou. Le *hauſſecol* eſt doré pour les officiers de l'infanterie françoiſe, & il eſt argenté pour les officiers Suiſſes.

Les majors & les aides-majors des régimens ne portent point le *hauſſecol*. La raiſon en eſt vraiſemblablement de ce que ces officiers étant obligés d'être à cheval pour faire manœuvrer leurs troupes dans les batailles, ils n'étoient point armés comme le reſte des officiers de l'infanterie; c'eſt pourquoi lorſque le *hauſſecol* a été conſervé comme un reſte des anciennes armes défenſives, les majors & les aides-majors ne ſe ſont point trouvés dans le cas de porter le reſte ou le ſymbole de ces armes, qui n'étoient point à leur uſage.

On appelle ordinairement *officiers à hauſſecol*, les officiers qui ont droit de le porter, comme les colonels, les capitaines, lieutenans, ſous-lieutenans & enſeignes, lorſqu'il y en a. On les diſtingue par-là des bas officiers ou des ſergens, caporaux, *&c.* qui ne ſont pas brevetés du roi. (*Q*)

HAUSSEPIED, ſ. m. (*Fauconnerie.*) c'eſt le premier des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol.

HAUSSEPIED, (*Chaſſe.*) eſt auſſi une eſpece de piege ou de lac coulant, dont voici la deſcription. On prepare deux pieux de bois à crochet longs de quatre à cinq piés pointus par les bouts d'en-bas pour être enfoncés en terre; deux bâtons gros comme le pouce qui ſoient droits & bien unis, & de longueur convenable pour ſervir de traverſes aux deux pieux à crochet; un petit morceau de bois plat coché par le milieu, pour être attaché à un endroit d'une corde qu'on attache au haut d'un baliveau qui fait agir le reſſort, & qui ſert de défenſe; il faut de plus quatre ou cinq bâtons gros comme le pouce, longs de cinq à ſix piés, ſuivant que le juge à propos celui qui tend, pour ſervir de marchette; on les éguiſera par les bouts d'en-bas; ils doivent être égaux en longueur; on prend les loups avec ce piege. *Voyez la nouvelle maiſon ruſtique, tome II, quatrieme partie, livre II, chap. ix, page 709.*

HAUSSEMENT *ou* ÉLEVATION, ſ. m. (*Hydr.*) dans l'opération du nivellement on appelle *hauſſement*, la partie du terrain où le niveau s'éleve en ſortant d'une gorge ou d'un fond. Ce *hauſſement* ſe marque dans une table particuliere d'un côté avec les baiſſemens du terrain de l'autre. *Voyez* NIVELLER. (*K*)

HAUSSER, verbe act. *rendre plus élevé*; c'eſt *en terme de commerce*, augmenter le prix d'une choſe, en offrir plus qu'un autre, y mettre de la hauſſe. *Voyez* HAUSSE.

HAUSSER *un vaiſſeau*, (*Marine.*) en terme de mer, ſignifie approcher un vaiſſeau que l'on voit de loin; enſorte que l'on puiſſe mieux reconnoître ſa fabrique, & quel il eſt. (*R*)

HAUSSER, *en terme d'Orfevre en groſſerie*; c'eſt élargir une piece d'orfévrerie, en lui donnant de la profondeur. *Hauſſer* un plat, une aſſiette, *&c.* c'eſt étendre la matiere du centre à ſa circonférence pour faire les bouges ou les marlies d'égale épaiſſeur que le fond. *Voyez* BOUGES & MARLIES.

HAUSSIERE, (*Marine.*) *voyez* HANSIERE.

HAUT, adj. (*Grammaire.*) terme relatif qui ſe dit d'un corps conſidéré ſelon ſa troiſieme dimenſion ou ſon élévation au deſſus de l'horizon ou rez-de-chauſſée. *Voyez* HAUTEUR.

Le pic de Ténériffe paſſe pour la plus *haute* montagne du monde. La grande pyramide d'Egypte avoit ſept cents ſoixante & dix toiſes trois quarts de hauteur. La tour de S. Paul, avant que le feu l'eût conſumée en 1086, avoit cinq cents vingt piés de *haut*, ſans y comprendre un globe de cuivre ſur lequel étoit une croix qui portoit quinze piés & demi de *haut*. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que deux cents douze piés de *haut*. *Voyez* HAUTEUR.

HAUT, ſignifie auſſi élevé en pouvoir & en dignité. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

Dieu eſt ſouvent qualifié dans l'écriture, *le très-haut*.

On dit ſur la terre: *haut* & puiſſant ſeigneur.

On donne aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le titre de *Hautes* Puiſſances. *Voyez* ETATS.

On dit en Angleterre: la chambre *haute* du parlement. *Voyez* PARLEMENT.

HAUT, *en muſique*, ſignifie la même choſe qu'*aigu*; & ce terme eſt oppoſé à *bas* ou *grave*. C'eſt ainſi qu'on dira qu'il faut chanter plus *haut*; qu'un tel inſtrument eſt monté trop *haut*. *Voyez* AIGU, SON.

Haut, ſe dit encore des parties de la muſique qui ſe ſubdiviſent, pour exprimer la plus élevée, la plus aiguë : *haute-contre*, *haute-taille*. Voyez *ces mots*.

HAUT, *en termes de blaſon*, ſe dit de l'épée droite.

HAUT, (*Marine.*) mettre les mâts de hune *hauts*; c'eſt les relever & mettre en place.

HAUT, (*Commerce.*) ſe dit en termes de banque, du change de l'argent, quand il eſt plus fort qu'on n'a coutume de le payer. *Voyez* CHANGE. (*G*)

HAUT eſt encore en uſage dans le commerce, pour ſignifier, ſoit la valeur extraordinaire des eſpeces, ſoit la cherté exceſſive des vivres. Jamais les monnoies en France n'ont été ſi *hautes* qu'en 1720. Le blé a été fort *haut* en 1741. (*G*)

HAUT; on dit *en Fauconnerie*, voler *haut* & gras.

HAUT A HAUT, (*Vénerie.*) cri qui appelle les chiens & les fait venir à ſoi ou ſon camarade, & lui fait revoir de ſon cerf pendant un défaut.

HAUT & HAUTE, (*Géog.*) ce mot en géographie s'emploie par oppoſition à celui de *bas*, pour rendre le *ſuperior* des Latins oppoſé de même à *inferior*, afin de diviſer un pays plus commodément; il ſe dit le plus ordinairement du cours des rivieres, dont le *haut* eſt toujours le plus près de ſa ſource. C'eſt ainſi que la *haute*-Saxe ſe diſtingue de la baſſe-Saxe, ſelon le cours de l'Elbe; ſouvent auſſi il s'entend du voiſinage des montagnes, comme la *haute*-Hongrie, parce qu'elle eſt entre le mont Crapack & le Danube; le *haut*-Languedoc, parce qu'il eſt plus du côté des Pyrénées; la *haute*-Egypte a quantité de montagnes, & la baſſe-Egypte n'en a point. Ce mot de *haut* ou *haute* ſert donc à la diviſion de pluſieurs provinces, dans leurs articles particuliers; outre cela, il eſt joint inſéparablement à pluſieurs autres noms, & devient ainſi le nom propre de pluſieurs lieux. (*D. J.*)

HAUTAIN, adj. (*Gramm.*) eſt le ſuperlatif de *haut* & d'*altier*; ce mot ne ſe dit que de l'eſpece humaine. On peut dire en vers :

Un courſier plein de feu levant ſa tête altiere.
J'aime mieux ces forêts altieres
Que ces jardins plantés par l'art.

mais on ne peut pas dire, forêt *hautaine*, tête *hautaine* d'un courſier. On a blâmé dans Malherbe, & il paroît que c'eſt à tort, ces vers à jamais célebres :

Et dans ces grands tombeaux où leurs ames hautaines
Font encore les vaines,
Ils ſont mangés des vers.

On a prétendu que l'auteur a ſuppoſé mal-à-propos les ames dans ces ſépulcres : mais on pouvoit ſe ſouvenir qu'il y avoit deux ſortes d'ames chez les poëtes anciens; l'une étoit l'entendement, & l'autre l'ombre légere, le ſimulacre du corps. Cette derniere reſtoit quelquefois dans les tombeaux, ou erroit autour d'eux. La théologie ancienne eſt toujours celle des poëtes, parce que c'eſt celle de l'imagination. On a cru cette petite obſervation néceſſaire.

Hautain eſt toujours pris en mauvaiſe part; c'eſt l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant : c'eſt le plus ſûr moyen de ſe faire haïr, & le défaut dont on doit le plus ſoigneuſement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occaſion avec bienſéance. Un prince peut & doit rejeter avec une *hauteur* héroïque des propoſitions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur paſſent tout; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haute* eſt l'ame grande, la *hautaine* eſt ſuperbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modeſtie; on n'a point l'humeur *hautaine* ſans un peu d'inſolence. L'inſolent eſt à l'égard du *hautain* ce qu'eſt le *hautain* à l'impérieux; ce ſont des nuances qui ſe ſuivent; & ces nuances ſont ce qui détruit les ſynonymes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pu, par les mêmes raiſons qu'on peut voir

voir *au mot* HABILE ; le lecteur ſent combien il ſeroit aiſé & ennuyeux de déclamer ſur ces matieres.

HAUT-ALLEMAND, (*Grammaire.*) c'eſt le langage allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Miſnie. *Voyez* LANGUE & TEUTONIQUE.

HAUT-APPAREIL, *ou* TAILLE-HYPOGASTRIQUE, (*Chirurgie.*) eſt une opération par laquelle on tire la pierre hors de la veſſie, au moyen d'une inciſion faite à ſon fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au deſſus de la ſymphyſe des os pubis.

On eſt redevable de l'idée de cette opération à Pierre Franco, natif de Turiers en Provence, qui fixa ſon établiſſement à Orange, après avoir exercé la chirurgie avec diſtinction en Suiſſe, où il étoit penſionné des villes de Berne & de Lauſanne. L'impoſſibilité de tirer une pierre du volume d'un œuf de poule à un enfant de deux ans, après de vains efforts, les grandes douleurs du malade, les vives inſtances des parens, & un ſentiment d'amour-propre, ne voulant pas, dit l'auteur, qu'il lui fût reproché de n'avoir ſu tirer la pierre; tous ces motifs le déterminerent à faire une inciſion au deſſus de l'os pubis, ſur la pierre même qu'il ſoulevoit avec les doigts d'une main, introduits dans l'anus, pendant qu'un aide l'aſſujettiſſoit par une compreſſion à la partie inférieure du bas-ventre. La pierre fut tirée, & le malade guérit. Cette obſervation a été publiée dans la *chirurgie* de l'auteur, *Lyon*, 1561.

Tous ceux qui ont écrit depuis ſur l'opération de la taille en *haut-appareil*, l'ont blâmé ſans réſerve du conſeil qu'il donne de ne pas ſuivre ſon exemple. Avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ſes motifs le fondement du plus grand éloge. Ce trait eſt le triomphe de l'amour de l'humanité ſur l'amour-propre, & la preuve d'un eſprit mûr qui ſait juger des choſes avec diſcernement; rien en effet n'auroit été plus pardonnable à l'auteur que de concevoir de ſon opération & du ſuccès qu'elle a eu, l'opinion avantageuſe qu'en ont pris ceux qui en ont parlé après lui; mais il n'y avoit aucun exemple d'une ſemblable opération; & l'auteur, en publiant celui-ci, loin d'en tirer aucun avantage perſonel, ſe blâme de l'avoir entrepriſe par un principe de vanité; ce qui, ſuivant ſes propres expreſſions, étoit à lui grande folie. Les accidens mirent l'enfant en danger, puiſque Franco dit en termes formels que le patient fut guéri, nonobſtant qu'il en fût bien malade. D'après ces conſidérations, comment ſur un ſeul fait, l'auteur, judicieux comme il l'eſt, ſe ſeroit-il cru autoriſé à établir une méthode particuliere de taille au deſſus de l'os pubis? le cas allégué, unique dans ſon eſpece, ne pouvoit être regardé que comme une choſe extraordinaire; & cela eſt d'autant plus vrai, qu'aucun des partiſans de la taille du *haut-appareil* n'a obſervé les mêmes circonſtances. Dans le fait, Franco n'a pas pratiqué la méthode connue actuellement ſous le nom de *taille au haut-appareil*. Les lithotomiſtes m'entendront, lorſque je dirai qu'il a ſimplement fait la *taille hypogaſtrique* au petit appareil.

Rouſſet, médecin françois, publia en 1591, ſon *Traité ſur l'opération céſarienne*; il s'y déclare partiſan de la taille au *haut-appareil*, qu'il n'a jamais pratiquée ni vu pratiquer. Auſſi ne parle-t-il qu'incidemment de cette maniere de tailler. Son objet eſt de prouver qu'elle doit avoir des avantages ſur les méthodes de Celſe & de Marianes qui ſe pratiquent au périnée. Le parallele qu'il fait de ces deux opérations avec le *haut-appareil*, lui promettant des ſuccès pour la *taille hypogaſtrique*; il en conclut que l'opération céſarienne eſt praticable, à plus forte raiſon, puiſque ſuivant ſon idée elle ne peut pas être ſujette aux mêmes inconvéniens que l'inciſion de la veſſie. Je n'ai pas trouvé d'ailleurs dans Rouſſet aucun des détails que les auteurs poſtérieurs diſent donner d'après lui ſur la théorie de cette opération & la méthode de la pratiquer.

C'eſt à M. Douglaſs, chirurgien écoſſois, membre de la ſociété royale de Londres, & lithotomiſte de l'hôpital de Weſtminſter, qu'on doit le renouvellement ou plutôt la théorie fondamentale de la pratique de cette opération. Il n'y a aucun exemple ſur ce point de chirurgie entre Franco, avant 1560, & M. Douglaſs en 1719. M. Cheſelden a depuis pratiqué la

taille au *haut-appareil*, ainſi que MM. Paul, Macgill, & Thornhill. M. Pibrac, chevalier de l'ordre de S. Michel, membre de l'académie royale de chirurgie, & chirurgien major de l'école royale militaire, a perfectionné cette opération, & l'a faite à Paris en 1726, avec le plus grand ſuccès. En 1727, M. Morand tailla par cette méthode un officier invalide âgé de ſoixante-huit ans; & M. Berrier a fait deux fois cette opération à S. Germain-en-Laye.

La taille au *haut-appareil* eſt eſſentiellement fondée ſur deux principes également vrais: 1°. qu'on peut ouvrir la veſſie ſans ouvrir le péritoine; 2°. que les bleſſures de la veſſie ne ſont pas néceſſairement mortelles. *Voyez* le *traité* de M. Morand ſur le *haut-appareil*.

Pour pratiquer cette opération, le malade reſtera couché dans ſon lit; on injecte la veſſie avec de l'eau tiede (*voyez* INJECTION) pour lui faire faire une éminence au deſſus de l'os pubis. Auſſi-tôt on fait immédiatement au deſſus du pénil une inciſion longitudinale qui commence à un travers de doigt au deſſus de l'os pubis, & qui s'étend de quatre ou cinq travers de doigt du côté de l'ombilic. Cette premiere inciſion n'intéreſſe que la peau & la graiſſe, & découvre la ligne blanche.

Une ſeconde inciſion qui commencera ſupérieurement un peu au deſſous de la partie la plus éminente de la veſſie, coupe la ligne blanche, & découvre la partie antérieure & ſupérieure de la veſſie, dans laquelle l'opérateur plongera obliquement un biſtouri droit, dont le dos doit être tourné du côté de l'ombilic, & le tranchant du côté de la ſymphyſe des os pubis. Cette ponction étant faite avec la main droite qui tient le biſtouri dans la veſſie, l'opérateur doit couler le doigt index gauche le long du dos du biſtouri, entrer dans la veſſie, & recourber ce doigt ſous l'angle ſupérieur de la plaie de la veſſie, pour la ſoutenir du côté de l'ombilic, pendant qu'avec le biſtouri il alonge autant qu'il eſt néceſſaire l'inciſion vers le cou, ſous la voûte que font les os pubis.

L'opérateur retire le biſtouri; & continuant de ſoutenir la partie ſupérieure de la veſſie avec le doigt index de la main gauche, il introduit le pouce & l'index de la main droite, s'ils ſuffiſent pour tirer la pierre, ou il la ſaiſira avec des tenettes convenables pour en faire l'extraction.

Les partiſans de cette opération répondent aſſez avantageuſement à la plupart des objections qu'on leur fait. On dit 1°. qu'il eſt très-difficile d'injecter la veſſie au point néceſſaire, pour lui faire faire éminence au deſſus des os pubis, ſans exciter des douleurs inſoutenables, & que les malades par leurs cris & par l'action de toutes les forces qui ſervent à l'expulſion de l'urine, font ſortir l'injection; 2°. que le peu de capacité naturelle ou accidentelle de la veſſie, rendra cette injection abſolument impraticable; 3°. que dans cette opération l'ouverture n'eſt pas placée auſſi favorablement que dans les autres méthodes pour procurer, quand la veſſie eſt malade, l'écoulement de la ſuppuration; 4°. qu'il eſt extrémement difficile de tirer les fragmens d'une pierre qui s'écraſe; & que les injections ni l'urine ne pourront entraîner les graviers qui reſteront dans le fond de la veſſie, où ils ſeront le germe de nouvelles pierres.

Ce dernier inconvénient m'a paru ſans réponſe ſolide. M. Douglaſs trouve l'objection plauſible; il ſe contente de dire qu'elle eſt détruite par l'expérience: il ne manque que la vérité à cette aſſertion.

Quels que ſoient les inconvéniens généraux de la taille au *haut-appareil*, il peut ſe rencontrer des circonſtances avantageuſes pour cette opération; 1°. ſi la veſſie eſt naturellement grande, & qu'elle n'ait pas encore aſſez ſouffert pour jeter le malade dans ces fréquentes envies d'uriner qui accompagnent preſque toujours les groſſes pierres; l'injection eſt praticable, & la veſſie faiſant tumeur au deſſus du pubis, peut être ouverte ſans peine & ſans danger, parce qu'il n'y a point de vaiſſeaux à craindre en faiſant l'inciſion, & parce que l'expanſion du péritoine qui recouvre la veſſie eſt ſoulevée du côté de l'ombilic. D'ailleurs on peut bien, avant l'opération, habituer la veſſie à une dilatation ſuffiſante, par des injections préparatoires graduées. On évitera la douleur d'une extenſion forcée, en injectant pour l'opération, après l'inciſion des tégumens & de la ligne blan-

cie ; ſuivant la méthode de M. Pibrac. Dans l'opération faite à Saint-Germain par M. Berrier le 10 décembre 1727, on s'apperçut, après l'inciſion des parties contenantes, que la veſſie ne contenoit pas aſſez de fluide ; la ſonde portée dans la veſſie ſervit de guide par ſon extrémité ; on ouvrit ce viſcere, & l'opération réuſſit ; la plaie ayant été cicatriſée au bout de trente jours. Dans une ſeconde opération pratiquée par le même chirurgien le 26 ſeptembre 1728, ſur un ſujet de treize à quatorze ans, l'injection fut faite après l'inciſion avec tout le fruit qu'on en attendoit ; on tira une pierre murale de la groſſeur d'un petit œuf de poule ; la plaie fut cicatriſée le dix-huitieme jour & la cure ne fut traverſée par aucun accident. On peut conclure de tout ceci, que lorſque la veſſie eſt dilatable, qu'elle n'a aucune maladie particuliere à ſa ſubſtance, & que la pierre a aſſez de conſiſtance pour ne pas ſe mettre en morceaux ; le *haut-appareil* eſt une excellente méthode qu'il ne faut pas rejeter de la pratique par les raiſons ſuivantes. 1°. L'urethre & le col de la veſſie reſtent dans leur entier & ne ſouffrent en aucune maniere ; 2°. les proſtates ne ſont ni attaquées ni meurtries, en quelque maniere que ce ſoit ; ce qui peut être la ſource des fiſtules qui ſuivent quelquefois les opérations faites au périnée ; 3°. la plaie de la veſſie peut être promptement refermée, de même qu'une plaie ſimple, ſur-tout ſi l'on fait en ſorte qu'elle ne ſoit plus mouillée après l'opération ni par l'eau qu'on avoit injectée, ni par l'urine ; ce qui eſt très-facile en tenant une algalie dans la veſſie par l'urethre : alors il ne reſtera que la plaie des tégumens qui ſera bientôt guérie. (*Y*)

HAUT-BERG, *voyez* HAUBERT.

HAUT-BERGEON, *v.* AUBERGEON.

HAUT-BORD ; *voyez* VAISSEAU DE HAUT-BORD.

* HAUTBOIS (*anciens*), inſtrument à vent (*Lutherie*). Nous diſtinguerons le *hautbois* en ancien & en moderne.

Il y a deux ſortes de *hautbois* anciens : les uns qu'on appelloit *hautbois de Poitou ;* les autres ſimplement *hautbois ;* ils étoient à anches. On voit au deſſus les huit premiers trous diſpoſés comme on les bouche pour avoir l'étendue des ſons. Les trous neuf & dix ſervent ſeulement à donner de l'air aux ſons, & à accourcir le deſſus, dont la patte va en s'élargiſſant depuis le neuvieme trou qui eſt double juſqu'au dixieme qui l'eſt auſſi, & de-là juſqu'à l'extrémité de ſon inſtrument. C'eſt en bouchant ces derniers trous qu'on fait deſcendre l'inſtrument ; la taille de ces *hautbois* eſt d'une quinte plus baſſe que le deſſus, ſonnée à vuide ; mais elle n'a que ſept trous qui ſe bouchent. De ces ſept trous le ſeptieme eſt caché ſous la boîte ; cette boîte eſt criblée ; ces petites ouvertures donnent iſſue au vent, ornent l'inſtrument, & cachent le reſſort d'une clef qui ſert à boucher le trou correſpondant à cette boîte ; la boîte eſt arrêtée par de petites branches ; le corps de la taille eſt applati dans toute cette capacité ; l'anche de la taille ne differe point de l'anche du deſſus ; elle ſe ente ſur un cuivret qu'on couvre d'un morceau de bois que les luthiers appellent *pirouette*, qui s'emboîte dans le haut de l'inſtrument ; le huitieme trou ne ſert qu'à donner jour des deux côtés. Mais tous les trous ſont faits en biais, enſorte qu'ils répondent au dedans de cet inſtrument en un autre endroit qu'au dehors ; ou pour parler plus juſte, le trou & l'endroit auquel il répond, ne ſont pas dans un même plan perpendiculaire à la longueur de l'inſtrument ; ils biaiſent vers l'anche, c'eſt-à-dire en montant. Il arrive ainſi que les trous extérieurs étant proches, & les intérieurs éloignés, on peut facilement boucher & faire les intervalles ; la diſtance des trous n'eſt pas la même ; le quatrieme eſt auſſi éloigné du troiſieme, que le troiſieme du premier, ou que le quatrieme du ſixieme, & le ſeptieme eſt preſque auſſi éloigné du ſixieme, que le quatrieme du ſecond ; cependant la différence des ſons rendus eſt la même. Le deſſus de *hautbois* a deux piés de long depuis l'endroit où l'anche s'adapte au corps, juſqu'à ſon extrémité, & neuf pouces un tiers depuis le neuvieme trou, juſqu'à la même extrémité. Il y a trois pouces & un tiers depuis le commencement du corps juſqu'au premier trou, qui eſt éloigné du ſecond de treize lignes ; les autres

gardent à-peu-près le même intervalle. Il n'y a que le huitieme qui soit éloigné du cinquieme de vingt-deux lignes. La taille a deux piés quatre pouces & demi de long, y compris la pirouette qui est à deux pouces & cinq lignes. De l'extrémité de la pirouette au premier trou, il y a cinq pouces & sept lignes; du huitieme trou jusqu'à la pirouette il y a un pié & trois quarts. Le premier trou est éloigné du second, le second du troisieme, le quatrieme du cinquieme, & le cinquieme du sixieme, d'un pouce & un tiers; la distance du troisieme au quatrieme est double de celle-ci; celle du sixieme au septieme, & du septieme au huitieme, est de trois pouces & deux tiers. Quant à la basse, elle est si longue, qu'au lieu d'anche, elle a un canal recourbé au bout duquel est adaptée une anche. Cette basse a cinq piés depuis l'endroit où le canal tient au corps jusqu'au bout de l'instrument; onze trous dont les huit, neuf, dix & onze, sont cachés sous leurs boîtes; ensorte qu'il y a dans cette capacité trois clés, sans compter la poche qui a aussi sa clé, qui bouche l'onzieme trou. Quant à l'étendue de ces parties, le dessus, par exemple, fait la quinzieme. Après avoir tiré de l'instrument autant de tons naturels qu'il y a de trous, en forçant le vent, on en obtient d'autres plus aigus. Il est inutile de s'étendre sur les *hautbois* de Poitou; ce sont les mêmes instrumens que nous venons de décrire, si on veut négliger quelque légere différence de facture.

HAUTBOIS, *instrument de musique à vent & à anche*, il est composé de quatre parties; la premiere & la plus étroite, reçoit l'anche. Cette partie s'assemble avec la suivante par le moyen d'une noix, & est percée de trois trous; la seconde, qui entre dans la noix de la troisieme, est percée de cinq trous, & garnie de deux clés; la troisieme, plus grosse que les autres, se termine par un pavillon ou entonnoir semblable à celui de la trompette ou du cor. Cette piece est percée de deux trous, placés vis-à-vis l'un de l'autre; ces trous ne ferment jamais; le r distance à l'extrémité, détermine le ton de l'instrument.

Le *hautbois* est percé dans toute sa longueur comme les flûtes, avec cette différence, que leur trou s'élargit de plus en plus du côté de la patte. Des deux clés qui ferment le septieme & huitieme trou, il n'y a que la petite qui soit tenue appliquée sur le septieme trou par son ressort, comme la clé de la flûte traversiere; l'autre clé qui est la grande, est toujours ouverte, & elle ne ferme comme celles du basson, que lorsque l'on appuie le doigt sur sa bascule. *Voyez* CLÉS DES INSTRUMENS DE MUSIQUE.

Pour jouer de cet instrument, il faut le tenir à-peu-près comme la flûte à bec, seulement plus élevé; par conséquent on aura la tête droite & les mains hautes, la gauche en haut, c'est-à-dire, vers l'anche, & la droite vers le bas ou vers la patte; on posera ensuite les doigts sur les trous en cette sorte; savoir le doigt indicateur de la main gauche sur le premier trou, le doigt *medius* sur le second, & l'annulaire ou quatrieme de la même main, sur le troisieme trou; ensuite on posera le doigt indicateur de la main droite sur le quatrieme trou, le doigt du milieu sur le cinquieme, & le doigt annulaire de cette main sur le sixieme; l'auriculaire ou petit doigt de la main droite sert à toucher les clés quand il est nécessaire.

On placera ensuite l'anche entre les levres justement au milieu; on ne l'enfoncera dans la bouche que de l'épaisseur de deux ou trois lignes; ensorte qu'il y ait environ une ligne & demie de distance depuis les levres jusqu'à la ligature de l'anche; on la placera de maniere que l'on puisse la serrer plus ou moins selon le besoin, & on observera de ne la point toucher avec les dents.

On doit observer en jouant de cet instrument, de fortifier le vent à mesure que l'on monte, & de serrer en même temps les levres.

A l'égard des coups de langue, flattemens, battemens, *&c.* ils se font comme sur la flûte traversiere. *Voyez l'article* FLUTE TRAVERSIERE.

Quant à l'explication de la formation du son dans le *hautbois*, & autres instrumens à anche, *voyez l'article* TROMPETTE, *jeu d'orgue*.

HAUT-DESSUS, s. m. (*Musiq.*) c'est,

quand les deſſus chantans ſe ſubdiviſent, la partie ſupérieure. Dans les parties inſtrumentales, on dit toujours *premier deſſus* & *ſecond deſſus*; mais dans le vocal, on dit quelquefois *haut-deſſus* & *bas-deſſus*. (*S*)

HAUT-GOUT, (*Cuiſine.*) c'eſt cette pointe que le cuiſinier ſait donner aux mets par le moyen des épices, fines herbes, jus de verjus, de citron, *&c.* Une choſe qui mérite d'être remarquée, c'eſt que les habitans des pays chauds aiment beaucoup plus les alimens de *haut-goût*, que ceux des climats tempérés. C'eſt ainſi qu'en Amérique les femmes elles-mêmes mangent dans leurs ragoûts force piment, poivre, gingembre, *&c.* toutes choſes dont une bouche françoiſe ne s'accommoderoit point du tout.

HAUT-JUSTICIER, ſ. m. (*Juriſpr.*) c'eſt le ſeigneur qui a droit de haute-juſtice; il eſt le véritable ſeigneur du lieu, & le ſeul qui puiſſe réguliérement s'en dire ſeigneur purement & ſimplement; celui qui n'en a que la directe, ne peut ſe dire que ſeigneur de tel fief. Le *haut juſticier* jouit des droits honorifiques après le patron; il a droit de chaſſer en perſonne dans toute l'étendue de ſa juſtice; enfin il a tous les autres droits qui dépendent de la haute juſtice, tels que les déshérences, bâtardiſes, confiſcations. *Voyez ci-après* JUSTICE. (*A*)

HAUT-PALATINAT, (*Géog.*) *V.* PALATINAT.

HAUT-PENDU, (*Marine.*) les matelots appellent ainſi un petit nuage qui occaſione un gros vent. (*G*)

HAUT-RHIN *le cercle du*, (*Géog.*) *Voyez* RHIN.

HAUTE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'une croix qui paroît longue, le croiſillon ou ſa traverſe étant élevé.

Bignon de Blanſy de l'Iſlebelle d'Adricourt, à Paris; *d'azur à la croix haute d'argent, accolée d'un pampre de vigne de ſinople, poſée ſur une terraſſe de même & cantonnée de quatre flammes d'or.* (*G. D. L. T.*)

HAUTE-CONTRE, (*Muſique.*) *altus* ou *contra*; celle des parties de la muſique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par oppoſition à la *baſſe-contre*, qui eſt pour les plus graves ou les plus baſſes. *Voyez* PARTIES.

Dans les opéra italiens, cette partie qu'ils appellent *contr'alto*, eſt ſouvent chantée par des femmes; au lieu que les deſſus les plus aigus ſont plus communément chantés par des hommes deſtinés dès leur enfance à cet uſage. (*g*)

HAUTE-CONTRE *de violon*, (*Muſiq.*) c'eſt la même choſe que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

HAUTE-CONTRE *de flûte à bec*, (*Muſiq.*) inſtrument à vent, dont la forme & la tablature eſt en tout ſemblable à celle de la flûte à bec appellée *taille de rite*, à l'article FLUTE A BEC. Cet inſtrument qui a une quatorzieme d'étendue ſonne la quinte au-deſſus de la taille de flûte, & l'uniſſon de l'octave des deſſus & des pardeſſus du claveſſin. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens.*

* HAUTESSE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur qu'on donne au grand ſeigneur. Nos rois l'ont reçu; mais il n'a guere été d'uſage que ſous la ſeconde race.

HAUTE FUTAIE, *Voyez* FORÊT & FUTAIE.

HAUTE-JUSTICE, (*Juriſprudence.*) *voyez ci-après* JUSTICE.

HAUTE-LISSE & BASSE-LISSE. *Voyez l'article* TAPISSERIE.

* HAUTE-LISSIER, ſ. m. (*Manuf.*) ouvrier qui travaille à la tapiſſerie appellée *de haute-liſſe*; on donne le même nom au marchand qui la vend.

HAUTE-MARÉE, *ou* HAUTE-MER, (*Marine.*) c'eſt le plus grand accroiſſement de la marée, & le temps où elle monte le plus haut. La pleine mer ou *la haute-mer* arrive deux fois le jour, de douze heures en douze heures; mais les jours de la nouvelle & de la pleine lune elle monte plus haut que les autres jours; & les jours des ſolſtices & des équinoxes elle monte encore davantage. (*Q*)

HAUTE-PAYE, (*Art militaire.*) ſolde plus forte que l'ordinaire. *Voyez* PAYE.

HAUTES-PUISSANCES, (*Hiſt. mod.*) titre donné par toutes les cours de l'Europe aux Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle en s'adreſſant à eux, *Hauts & puiſſants Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *leurs Hautes-Puiſſances.*

HAUTE-RIVE, *Alta-Ripa*, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, sur l'Ariege, à quatre lieues S. de Toulouse. *Long.* 19, 10; *lat.* 43, 25. (*D. J.*)

HAUTE-SOMME, s. f. (*Marine.*) c'est la dépense que l'on fait pour la réussite & l'avantage de l'entreprise projetée, & dans laquelle tous les intéressés entrent. Ordinairement le maître en fournit un tiers, & les marchands le surplus; mais on ne comprend pas dans cet article la dépense faite tant pour le corps du navire, la solde des équipages, que pour les vivres nécessaires. (*Z*)

HAUTE-TAILLE, *tenor*, (*Musique.*) est cette partie de la musique qu'on appelle simplement *taille*. On peut concevoir la partie de la taille comme subdivisée en deux autres; savoir la basse taille ou le concordant, & la *haute taille*. *Voyez* PARTIES. (*S*)

HAUTES-VOILES, (*Marine.*) ce sont les huniers & les perroquets.

HAUTEUR, s. f. (*Géom.*) se dit en général de l'élévation d'un corps au dessus de la surface de la terre, ou au dessus d'un plan quelconque.

C'est dans ce sens qu'on dit qu'un oiseau vole à une grande *hauteur*, & que les nuées sont à une grande *hauteur*.

HAUTEUR, se dit aussi de la dimension d'un corps, estimée dans un sens perpendiculaire à la surface de la terre. C'est dans ce sens, qu'on dit qu'un mur a beaucoup de *hauteur*.

HAUTEUR. La *hauteur* d'une figure *en Géométrie*, est la distance de son sommet à sa base, ou la longueur d'une perpendiculaire abaissée du sommet sur la base. *Voyez* FIGURE, BASE & SOMMET.

Ainsi *K L* (*Planche I, Géom. fig. 29.*) étant prise pour la base d'un triangle rectangle *K L M*, la perpendiculaire *K M* sera la *hauteur* de ce triangle.

Des triangles qui ont des bases & des *hauteurs* égales, sont égaux en surface; & les parallélogrammes sont doubles des triangles de même base & de même *hauteur*. *Voyez* TRIANGLE, PARALLÉLOGRAMME, *&c.*

Hauteur, en optique, se dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil parallélement à l'horizon, & un rayon visuel qui vient de l'objet à l'œil.

Si par les deux extrêmités *S T*, d'un objet, (*Pl. d'Opt. fig. 23.*) on tire deux paralleles *T V*, & *S Q*, l'angle *T V S*, intercepté entre un rayon qui passe par le sommet *S*, & qui en termine l'ombre en *V*, est appellé par quelques auteurs la *hauteur du lumineux*.

Il y a trois moyens de mesurer les *hauteurs*; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement, & par l'optique. Le premier moyen est un peu indirect, & demande peu d'apprêt; le second se fait avec le secours d'instrumens destinés à cet usage, & le troisieme par les ombres.

Les instrumens dont on fait principalement usage pour mesurer les *hauteurs*, sont le quart de cercle, le graphometre, *&c.* *Voyez-en* les descriptions ou les applications à leurs articles respectifs, QUART DE CERCLE, GRAPHOMETRE, *&c.*

Prendre des *hauteurs* accessibles. Pour mesurer géométriquement une *hauteur* accessible, supposons qu'il s'agisse de trouver la *hauteur A B*, (*Pl. Géom. fig. 88.*) plantez un piquet *D E* perpendiculairement à la surface de la terre, assez long pour monter à la *hauteur* de l'œil; étendez vous ensuite par terre, les piés contre le piquet; si les points *E B*, se trouvent dans la même ligne droite avec l'œil *C*; la longueur *C A* est égale à la *hauteur A B*; si quelqu'autre point plus bas, comme *F*, se trouve dans la même ligne que le point *E*, & l'œil, approchez le piquet de l'objet: au contraire, si la ligne menée de l'œil par le point *E*, rencontre quelque point au dessus de la *hauteur* cherchée, il faut éloigner le piquet jusqu'à ce que la ligne *C E* rase le vrai point que l'on demande. Alors mesurant la distance de l'œil *C* au pié de l'objet *A*, on a la véritable *hauteur* cherchée, puisque *C A* = *A B*.

Ou bien opérez de la maniere suivante. A la distance de trente ou quarante piés, ou même plus, plantez un piquet *D E* (*fig. 89.*) & à la distance de ce piquet au point *C*, plantez-en un autre plus court, de maniere que l'œil étant en *F*, les points

EB, puiſſent être dans la même ligne droite avec *F*; meſurez la diſtance entre les deux piquets *GF*, & la diſtance entre le plus court piquet & l'objet *HF*, de même que la différence des *hauteurs* des piquets *GE*, aux lignes *GF*, *GE*, *HF*; cherchez une quatrieme proportionnelle *BH*, ajoutez-y la *hauteur* du plus court piquet *FC*, la ſomme eſt la *hauteur* cherchée *AB*.

Meſurer une *hauteur* acceſſible trigonométriquement. Suppoſons qu'il s'agiſſe de trouver la *hauteur AB*, (*Pl. Trigon. fig.* 23.) choiſiſſez une ſtation en *E*, & avec un quart de cercle, un graphometre, ou un autre inſtrument gradué & diſpoſé d'une maniere convenable, déterminez la quantité de l'angle de *hauteur ADC*. *V.* ANGLE.

Meſurer la plus petite diſtance du point de ſtation à l'objet, ſavoir *DC*; qui eſt par conſéquent perpendiculaire à *AC*. *Voyez* DISTANCE.

Maintenant *C* étant un angle droit, il eſt aiſé de trouver la ligne *AC*, puiſque dans le triangle *ACD*, nous avons les deux angles *CD*; & un côté *CD* oppoſé à l'un de ces angles; pour trouver le côté oppoſé à l'autre angle, l'on fera cette proportion: le ſinus de l'angle *A* eſt au côté donné *DC*, oppoſé à cet angle, comme le ſinus de l'autre angle *D* eſt au côté cherché *CA*. *Voyez* TRIANGLE.

A ce côté ainſi déterminé, ajoutez *BC*, la ſomme eſt la *hauteur* perpendiculaire demandée.

L'opération ſe fait plus commodément par les logarithmes. *Voyez* LOGARITHME.

Si l'on commet quelque erreur, en prenant la quantité de l'angle *A*, (*fig.* 24.) la véritable *hauteur BD* ſera à la fauſſe *BC*, comme la tangente de l'angle véritable *DAB*, eſt à la tangente de l'angle erroné *CAB*.

Ainſi les erreurs de cette nature ſeront plus conſidérables dans une grande *hauteur* que dans une moindre.

Il ſuit auſſi que l'erreur eſt plus grande, quand l'angle eſt plus petit que lorſqu'il eſt plus grand. Pour éviter ces inconvéniens, il faut choiſir une ſtation à une diſtance moyenne, de maniere que l'angle de *hauteur DEB*, ſoit à-peu-près la moitié d'un angle droit.

Pour meſurer une *hauteur* acceſſible avec le ſecours de l'optique, & par l'ombre du corps, *voyez* OMBRE.

Meſurer une *hauteur* acceſſible par le quarré géométrique. Suppoſons que l'on demande de trouver la *hauteur AB*, (*Pl. géom. fig.* 60.) choiſiſſant une ſtation à volonté en *D*, & meſurant ſa diſtance à l'objet *DB*, faites tourner le quarré çà & là, juſqu'à ce que vous apperceviez par les pinules le haut de la tour *A*; alors ſi le fil coupe l'ombre droite, dites: la partie de l'ombre droite coupée eſt au côté du quarré, comme la diſtance de la ſtation *DB*, eſt à la partie de la *hauteur AE*. Si le fil coupe l'ombre verſe, dites: le côté du quarré eſt à la partie de l'ombre verſe coupée, comme la diſtance de la ſtation *DB*, eſt à la partie de la *hauteur AE*.

Ainſi ayant trouvé *AE*, dans l'un & l'autre cas, par la regle de trois, ſi l'on y ajoute la partie de la *hauteur BE*, cette ſomme eſt la *hauteur* que l'on demande.

Meſurer géométriquement une *hauteur* inacceſſible. Suppoſons que *AB*, (*fig.* 89.) ſoit une *hauteur* inacceſſible, telle qu'on ne puiſſe pas appliquer une meſure juſqu'à ſon pié; trouvez la diſtance *CA*, ou *FH*, ainſi qu'on l'a enſeigné à l'*article* DISTANCE, & procédez dans tout le reſte, comme l'on a fait par rapport aux diſtances acceſſibles.

Meſurer trigonométriquement une *hauteur* inacceſſible. Choiſiſſez deux ſtations *G*, *E*, (*Pl. trigon. fig.* 25.) qui ſoient dans la même ligne droite que la *hauteur AB*, cherchée; & à une diſtance *DF*, l'une de l'autre, telle que l'angle *FAD* ne ſoit point trop petit, ni l'autre ſtation *G* trop près de l'objet *AB*, prenez avec un inſtrument convenable la quantité des angles *ADC*, *AFC*, & *CFB*. *V.* ANGLE; meſurez auſſi l'intervalle *FD*.

Alors dans le triangle *AFD*, on a l'angle *D* donné par l'obſervation, & l'angle *AFD*, en ſouſtrayant l'angle obſervé *AFC*, de la ſomme de deux angles droits; & par conſéquent le troiſieme angle *DAF*, en ſouſtrayant les deux autres de la valeur de deux angles droits; on a auſſi le côté *FD*, d'où l'on détermine le côté *AF*, par la regle expoſée ci-deſſus, lorſqu'il étoit queſtion du problême des *hauteurs* acceſſi-

bles. De plus, dans le triangle ACF, ayant un angle droit C, un angle F observé, & un côté AF, on trouvera par la même regle le côté AC, & l'autre côté CF. Enfin, dans le triangle FCB, ayant un angle droit C, l'angle observé CFB, & un côté CF; la même regle fera découvrir l'autre côté CB.

C'est pourquoi ajoutant AC, & CB, la somme est la *hauteur* cherchée AB.

Trouver une *hauteur* inaccessible par le moyen de l'ombre ou du quarré géométrique. Choisissez deux stations en DH, (*Pl. géom. fig.* 90.) & trouvez la distance DH ou CG, observez quelle partie de l'ombre droite ou verse est coupée par le fil.

Si les ombres droites sont coupées dans les deux stations, dites : la différence des ombres droites dans les deux stations est au côté du quarré, comme la distance des stations CG est à la *hauteur* EA. Si le fil coupe l'ombre verse aux deux stations, dites : la différence des ombres verses marquées aux deux stations est à la plus petite ombre verse, comme la distance des stations CG est à l'intervalle GE; cela étant connu, on trouve aussi la *hauteur* EB, par le moyen de l'ombre verse en G, comme dans le problême pour les *hauteurs* accessibles. Enfin, si le fil dans la premiere station G, coupe les ombres droites, & que dans la derniere, il coupe les ombres verses, dites : comme la différence du produit de l'ombre droite par l'ombre verse soustraite du quarré du côté du quarré géométrique, est au produit du côté de ce quarré par l'ombre verse; ainsi la distance des stations GC, est à la *hauteur* cherchée AE.

Etant donnée la plus grande distance à laquelle un objet peut être vu, trouver sa *hauteur*. Supposons la distance DB, (*Pl. géograph. fig.* 9.) réduisez-la en degrés; par ce moyen vous aurez la quantité de l'angle C: de la sécante de cet angle ôtez le sinus total BC, le reste sera AB en parties, dont BC, en contient 10000000; dites ensuite : 10000000 est à la valeur de AB, en mêmes parties, comme le demi-diametre de la lettre BC 19695539 est à la valeur de la *hauteur* AB, en piés de Paris.

Supposons, par exemple, que l'on demande la *hauteur* d'une tour AB, dont le sommet est visible à la distance de cinq milles; alors DCB, sera de 20′. Si l'on soustrait le sinus total 10000000 de la sécante 10000168 de cet angle, le reste AB, est 168, que l'on trouvera de 331 piés de Paris.

La *hauteur* de l'œil dans la perspective, est une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

La *hauteur* d'une étoile ou d'un autre point, est proprement un arc d'un cercle vertical, intercepté entre ce point & l'horizon. *Voyez* VERTICAL. De-là vient :

Hauteur méridienne; le méridien étant au cercle vertical, *une hauteur* méridienne, c'est-à-dire la *hauteur* d'un point dans le méridien, est un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horizon. *Voyez* MÉRIDIEN.

Pour observer la *hauteur* méridienne du soleil, d'une étoile, ou de tout autre phénomene, par le moyen du quart de cercle. *Voyez* MÉRIDIEN.

Pour observer une *hauteur* méridienne avec un gnomon. *Voyez* GNOMON.

Vous pourrez aussi trouver la *hauteur* du soleil sans le secours du quart de cercle ou de tout autre instrument semblable, en élevant perpendiculairement au point C, par exemple, un style ou un fil d'archal (*Pl. astron. fig.* 62.) & en décrivant du centre C l'arc AF, quatrieme partie d'une circonférence, faites CE égale à la *hauteur* du style, & par E tirez ED, parallele à CA, que vous ferez égale à la longueur de l'ombre; si vous mettez ensuite une regle de C en D, elle coupera le quart de cercle en B; & BA est l'arc de la *hauteur* du soleil.

HAUTEUR *des eaux*, (*Hydraul.*) *voyez* ÉLÉVATION. (*K*)

HAUTEUR *en mer*, (*Astron.*) se dit ordinairement de la *hauteur* méridienne du soleil, que l'on observe pour déterminer la latitude du lieu. On la prenoit autrefois avec l'arbalestrille, le bâton de Jacob, le marteau; on ne se sert plus aujourd'hui que de l'octant de Hadley ou quartier de réflexion.

La *hauteur* d'un astre observé hors du méridien, soit en mer, soit à terre, sert à trouver l'heure qu'il est, & les anciens astronomes n'avoient point d'autre moyen.

La

La réſolution du triangle *PZS*, *fig.* 19, *pl. d'Aſtron.* dans le *Suppl. des planches* qui ſert à trouver l'arc ſemi-diurne, ſert également dans le cas où le ſoleil a une *hauteur* quelconque. Si, par exemple, on a obſervé la *hauteur* du bord ſupérieur du ſoleil, qu'on en ait ôté la réfraction moins la parallaxe & le demi-diametre du ſoleil, & qu'on ait enfin trouvé que le ſoleil a 30^{d} de *hauteur* vraie, ſa diſtance au zénith *ZS*, *fig.* 25, eſt néceſſairement alors de 60^{d}. On réſout le triangle *PZS*, en employant *ZS* de 60^{d}. Le côté *PZ* eſt toujours le complément de la *hauteur* du pôle, & le côté *PS* eſt la diſtance du ſoleil au pôle boréal du monde, c'eſt-à-dire, la ſomme de 90^{d} & de la déclinaiſon du ſoleil, ſi elle eſt auſtrale; la différence entre 90^{d} & la déclinaiſon du ſoleil, ſi elle eſt boréale; l'angle *P*, que l'on trouve en réſolvant le triangle *PZS*, étant converti en temps à raiſon de 15^{d} par heure, donne l'heure qu'il eſt, ſi c'eſt après midi, ſans aucun autre aſcenſion. Si c'eſt le matin, cet angle *P* donne ce qu'il s'en faut pour aller à midi; ou bien l'on prend le ſupplément de l'angle *P* à 180^{d} qui, converti en temps, donne l'heure qu'il eſt pour le matin, c'eſt-à-dire l'heure comptée depuis minuit.

Si c'eſt une étoile dont on ait obſervé la *hauteur*, on réſoudra de même le triangle *PZS* pour trouver l'angle *P*; mais on n'aura que ſa diſtance au méridien, on ſera obligé de calculer par ce moment l'aſcenſion droite de l'étoile, & celle du ſoleil qu'on retranchera de celle de l'étoile; ayant trouvé leur différence, on en ôtera l'angle horaire trouvé, ſi l'étoile eſt à l'orient du méridien, & on l'ajoutera ſi c'eſt à l'occident; la différence ou la ſomme, convertie en temps à raiſon de 15^{d} par heure, donnera l'heure vraie, en comptant depuis midi juſqu'à 24 heures, ainſi que les aſtronomes ont coutume de compter les heures aſtronomiques.

Les aſtronomes font très-ſouvent uſage du problême inverſe qui conſiſte à trouver la *hauteur* d'un aſtre pour une heure donnée, au lieu de trouver l'heure par le moyen de la *hauteur*. Il ne s'agit alors que de réſoudre le même triangle, dans lequel on connoît deux côtés *PZ* & *PS*, avec l'angle horaire *P*, & de trouver le côté *ZS*, complément de la *hauteur* de l'aſtre. Ce problême eſt d'un uſage fréquent pour le calcul des éclipſes, pour la conſtruction des cadrans ſolaires, pour la conſtruction des tables de réfraction, *&c.* (*M. DE LA LANDE.*)

HAUTEURS *correſpondantes*, (*Aſtron.*) L'opération la plus ordinaire de toute l'aſtronomie, conſiſte à chercher l'heure du paſſage d'un aſtre par le méridien, ſoit pour trouver l'heure qu'il eſt, ſoit pour déterminer les différences d'aſcenſions droites entre deux aſtres. La méthode la plus exacte pour y parvenir, conſiſte à obſerver des *hauteurs* correſpondantes. On ſait que tous les aſtres décrivent par le mouvement diurne des cercles paralleles à l'équateur, dont les deux parties à droite & à gauche ſont ſemblables; ainſi les aſtres ſont également élevés une heure avant le paſſage au méridien & une heure après; donc pour avoir rigoureuſement le temps où un aſtre a paſſé au méridien, il ſuffit d'obſerver, par le moyen d'une horloge à pendule, le moment où il s'eſt trouvé à une certaine *hauteur* vers l'orient en montant & avant ſon paſſage par le méridien, & d'obſerver enſuite le temps où il ſe trouve à une *hauteur* égale en deſcendant vers le couchant après le paſſage au méridien. Le milieu entre ces deux inſtans à l'horloge, ſera le temps que l'horloge marquoit quand l'aſtre a été dans le méridien.

Suppoſons que le bord du ſoleil ait été obſervé le matin avec le quart-de-cercle, dont on trouvera la deſcription dans cet ouvrage, & qu'on ait trouvé ſa *hauteur* de 21^{d} lorſque l'horloge marquoit 8^{h} 50′ 10″; ſuppoſons que pluſieurs heures après, & le ſoleil ayant paſſé au méridien, on trouve encore ſa *hauteur* de 21^{d} vers le couchant, au moment où l'horloge marque 2^{h} 50′ 30″; il s'agit de ſavoir combien il y a de temps écoulé entre 8^{h} 50′ 10″ du matin & 2^{h} 50′ 30″ du ſoir: on prendra le milieu de cet intervalle, & ce ſera le moment du midi, ſur l'horloge dont on s'eſt ſervi, ſoit qu'elle fût bien à l'heure ou qu'elle n'y fût pas. Pour prendre le milieu entre ces deux inſtans, il faut, ſuivant une regle de la plus ſimple arithmétique, ajouter en-

ſemble les deux nombres, & prendre la moitié de la ſomme; mais au lieu de 2^h après midi il faut écrire 14^h, parce que l'horloge doit être ſuppoſée avoir marqué de ſuite les heures dans l'ordre naturel depuis 8 juſqu'à 14, au lieu que dans le fait, & par l'uſage de l'horlogerie, elle a fini à 12^h, pour commencer à 1^h, 2^h, *&c.* Cette irrégularité de l'horloge dérangeroit le calcul, ſi l'on n'y avoit pas égard.

Heure où le bord du ſoleil étoit à 21^d le matin.	8^h	50′	10″
Heure où le même bord étoit à 21^d le ſoir. . . .	14	50	30
Somme des heures. . . .	23	40	40
Moitié de la ſomme ou heure du midi.	11	50	20

Ainſi, quand le ſoleil étoit dans le méridien à ſa plus grande *hauteur*, & à diſtances égales des deux *hauteurs* obſervées, l'horloge marquoit 11^h 50′ 20″, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit en retard ſur le ſoleil de 9′ 40″. Cette opération n'a pas beſoin d'être démontrée. On voit aſſez que 8^h 50′ 10″ à 11^h 50′ 20″, il y a 3^h 0′ 10″, & qu'il y a la même diſtance entre 11^h 50′ 20″ & 2^h 50′ 30″ du ſoir; mais il faut y appliquer l'équation des *hauteurs* correſpondantes.

L'opération précédente ſuppoſe que le ſoleil ait décrit le matin & le ſoir un ſeul & même parallele, que ſon arc montant ait été parfaitement égal à ſon arc deſcendant, c'eſt-à-dire, qu'il ait été depuis 9^h du matin juſqu'à 3^h du ſoir à la même diſtance de l'équateur, afin que ſon angle horaire ait été le même à la même *hauteur*. Cependant cette ſuppoſition n'eſt pas rigoureuſement exacte; car le ſoleil décrivant tous les jours obliquement dans l'écliptique un arc d'environ un degré, il s'approche ou s'éloigne un peu de l'équateur, & la quantité va quelquefois à une minute de degré par heure.

Soit *P* le pôle élevé, *fig.* 10, *pl. d'Aſtron.* dans le *Suppl. des planches*, *Z* le zénith, *S* le ſoleil, *SB* un arc parallele à l'horizon, enſorte que le point *B* & le point *S* ſoient à la même *hauteur*. Soit *PS* la diſtance du ſoleil au pôle le matin, *PB* ſa diſtance au pôle devenue plus petite le ſoir par le changement de la déclinaiſon. Au moment que le ſoleil ſera parvenu le ſoir au point *B*, que je ſuppoſe élevé de 21^d, comme dans l'obſervation du matin, l'angle horaire du ſoir *ZPB*, diſtance du ſoleil & de ſon cercle horaire *PB* au méridien *PZ*, ſera plus grand que l'angle horaire du matin *ZPS*. On a donc deux triangles *ZPS*, *ZPB*, qui ont chacun le côté commun *PZ* & les côtés égaux *ZS*, *ZB*, tous les deux de 69^d, puiſqu'ils ſont le complément de la *hauteur* qui eſt le 21^d dans les deux cas; les côtés *PS* & *PB* ſont différens de la quantité dont la déclinaiſon du ſoleil a changé dans l'intervalle de deux *hauteurs*; ſi l'on réſout ſéparément ces deux triangles pour trouver les deux angles horaires *ZPS*, *ZPB*, on les trouvera différens; la moitié de leur différence réduite en temps, ſera la correction qu'il faudra faire au temps du milieu des deux *hauteurs* égales, pour avoir le véritable inſtant du midi.

On peut trouver auſſi cette correction par la formule ſuivante, dans laquelle dx exprime le changement total de déclinaiſon arrivé depuis la *hauteur* du matin juſqu'à celle du ſoir. $\frac{dx}{30}\left(\frac{\text{tang. lat.}}{\text{ſin. angl. hor.}} + \frac{\text{tang. décl.}}{\text{tang. ang. hor.}}\right)$ Voyez *Mém.* de Pétersbourg, *tome VIII*, *pag.* 43. *Mém acad.* de Paris, année 1741, *p.* 242. *Aſtronomie nautique*, 1743.

Le ſigne + a lieu quand la déclinaiſon du ſoleil eſt du côté oppoſé au pôle élevé, c'eſt-à-dire, pour nous quand elle eſt auſtrale; & le ſigne − a lieu quand la déclinaiſon du ſoleil eſt du même côté que le pôle élevé, c'eſt-à-dire, pour nous quand elle eſt boréale, ou depuis le 22 de mars juſqu'au 20 de ſeptembre.

L'équation trouvée par la formule précédente, doit ſe retrancher lorſque la diſtance du ſoleil au pôle élevé va en diminuant, c'eſt-à-dire, dans nos régions ſeptentrionales, lorſque le ſoleil eſt dans les ſignes aſcendans, 9, 10, 11, 0, 1, 2, ou depuis le 21 de décembre juſqu'au 21 de juin. Cette équation eſt additive dans les ſignes deſcendans, ou lorſque le ſoleil s'éloigne de notre pôle, depuis le 21 de juin juſqu'au 21 de décembre.

Exemple. Le premier jour du mois de mars 1764, on a pris à Paris des *hauteurs* correſpondantes vers 9^h du matin & 3^h du

ſoir, on demande l'équation par la formule ci-deſſus: la déclinaiſon du ſoleil étoit de 7^d 17′ du côté du midi, & ſa diminution dans 24^h, de 22′ 54″. On aura donc 5′ 43″, 5 pour le changement en déclinaiſon pendant 6^h, intervalle des obſervations. Ainſi dx eſt égal à 343″, 5; l'angle horaire qui répond à 3^h, eſt de 45^d; la tangente de la latitude de Paris, eſt de 1, 1436, le ſinus de l'angle horaire 0, 7071. Diviſant la premiere de ces quantités par la ſeconde, on trouve pour l'expreſſion du premier terme $\frac{tang.\ lat.}{ſin.\ ang.\ hor.}$, 1, 6173; la tangente de la déclinaiſon du ſoleil 7^d 17′ qui eſt 0, 1278, diviſée par une tangente de l'angle horaire 45^d, donne 0, 1278 pour l'expreſſion du ſecond terme; ajoutant ce terme au premier, l'on aura $1,7451 = \frac{tang.\ lat.}{ſin.\ ang.\ hor.} + \frac{tang.\ décl.}{tang.\ ang.\ hor.}$. Cette ſomme multipliée par 343″, 5 valeur de dx, & diviſée par 30, donnera 19″, 98, ou 20″ pour la correction du midi conclu par les *hauteurs* correſpondantes: dans l'exemple propoſé, on ôtera cette équation du midi conclu des *hauteurs*, puiſque le ſoleil étoit dans les ſignes aſcendans. C'eſt ainſi qu'on trouve exactement l'heure du paſſage du ſoleil au méridien; on trouveroit de même celui d'un autre aſtre dont on auroit obſervé des *hauteurs* correſpondantes. (*M. DE LA LANDE.*)

HAUTEURS DU SOLEIL, (*Aſtronomie.*) La table ſuivante, tirée des papiers de *M. DE MAIRAN*, peut ſervir à trouver chaque jour l'heure qu'il eſt, en obſervant la *hauteur du ſoleil*, & en connoiſſant, comme il eſt aiſé, ſon lieu dans l'écliptique; le tout pour la latitude de 48^d 51′ qui eſt à-peu-près celle de Paris.

TABLE

DES HAUTEURS DU SOLEIL A CHAQUE HEURE ET DEMI-HEURE DU JOUR,

DANS TOUS LES DEGRÉS DE L'ÉCLIPTIQUE,

SELON L'OBLIQUITÉ DE 23d 29′ ET LA LATITUDE DE 48d 51′.

♋ ♊

	12 .		11 .		10 .		9 .		8 .		7 .		6 .		5 .		4	
0	64d	38′	63d	56′	62d	0′	59d	3′	55d	21′	51d	9′	46d	38′	41d	53′	37d	0′	32d	5′	27d	9′	22d	16′	17d	28′	12d	47′	8d	16′	3d	57′		30
1	64	37 30	63	55 30	61	59 30	59	2 30	55	20 30	51	8 30	46	37 30	41	52 30	36	59 30	32	4 30	27	8 30	22	15 30	17	27 30	12	46 30	8	15 30	3	56 30		29
2	64	37	63	55	61	59	59	2	55	20	51	8	46	37	41	52	36	59	32	4	27	8	22	15	17	27	12	46	8	15	3	56		28
3	64	36	63	54	61	58	59	1	55	19	51	7	46	36	41	51	36	58	32	3	27	7	22	14	17	26	12	45	8	14	3	55		27
4	64	34	63	52	61	57	59	0	55	18	51	6	46	35	41	50	36	57	32	2	27	6	22	13	17	25	12	44	8	13	3	54		26
5	64	32	63	50	61	55	58	58	55	17	51	5	46	33	41	48	36	56	32	1	27	5	22	12	17	23	12	42	8	11	3	53		25
6	64	30	63	48	61	53	58	56	55	15	51	3	46	31	41	47	36	54	31	59	27	4	22	11	17	22	12	41	8	10	3	51		24
7	64	27	63	45	61	50	58	54	55	12	51	1	46	29	41	45	36	52	31	56	27	1	22	8	17	19	12	38	8	8	3	48		23
8	64	24	63	41	61	47	58	50	55	9	50	58	46	27	41	42	36	49	31	53	26	59	22	5	17	17	12	35	8	5	3	45		22
9	64	20	63	39	61	44	58	48	55	7	50	56	46	25	41	40	36	47	31	51	26	56	22	3	17	15	12	33	8	2	3	43		21
10	64	15	63	34	61	39	58	45	55	2	50	52	46	21	41	36	36	44	31	47	26	53	22	0	17	11	12	30	7	59	3	39		20
11	64	11	63	30	61	34	58	40	54	59	50	49	46	18	41	33	36	41	31	45	26	50	21	57	17	8	12	26	7	55	3	36		19
12	64	5	63	24	61	30	58	35	54	54	50	44	46	13	41	29	36	37	31	41	26	46	21	53	17	4	12	22	7	51	3	31		18
13	64	0	63	19	61	25	58	30	54	50	50	40	46	9	41	26	36	33	31	37	26	42	21	49	17	0	12	19	7	47	3	27		17
14	63	54	63	13	61	19	58	25	54	45	50	35	46	5	41	21	36	29	31	33	26	38	21	45	16	56	12	14	7	42	3	23		16
15	63	47	63	6	61	13	58	18	54	40	50	29	46	0	41	16	36	24	31	29	26	33	21	40	16	51	12	9	7	37	3	17		15
16	63	40	62	59	61	6	58	13	54	34	50	25	45	54	41	11	36	19	31	23	26	28	21	35	16	46	12	4	7	32	3	11		14
17	63	33	62	52	61	0	58	7	54	28	50	19	45	49	41	6	36	14	31	18	26	24	21	30	16	41	11	58	7	26	3	6		13
18	63	25	62	44	60	52	57	59	54	22	50	13	45	44	41	0	36	8	31	13	26	18	21	24	16	35	11	52	7	20	2	59		12
19	63	17	62	36	60	45	57	52	54	15	50	7	45	37	40	55	36	3	31	7	26	12	21	18	16	29	11	46	7	13	2	53		11
20	63	8	62	28	60	36	57	44	54	8	50	0	45	31	40	48	35	56	31	1	26	6	21	13	16	23	11	40	7	7	2	46		10
21	62	59	62	19	60	28	57	36	54	0	49	53	45	24	40	21	35	50	30	55	25	59	21	6	16	16	11	33	7	0	2	39		9
22	62	50	62	10	60	19	57	29	53	52	49	46	45	17	40	35	35	44	30	48	25	53	21	0	16	9	11	26	6	53	2	32		8
23	62	40	62	0	60	10	57	20	53	44	49	38	45	10	40	28	35	36	30	41	25	46	20	51	16	2	11	19	6	45	2	24		7
24	62	30	61	50	60	1	57	11	53	36	49	30	45	2	40	20	35	29	30	34	25	39	20	43	15	55	11	11	6	38	2	16		6
25	62	19	61	39	59	50	57	1	53	27	49	21	44	54	40	12	35	21	30	26	25	31	20	36	15	46	11	3	6	36	2	7		5
26	62	8	61	29	59	40	56	51	53	18	49	12	44	46	40	4	35	14	30	18	25	23	20	29	15	39	10	55	6	21	1	58		4
27	61	57	61	18	59	29	56	41	53	8	49	4	44	37	39	56	35	6	30	11	25	15	20	21	15	30	10	47	6	12	1	50		3
28	61	45	61	6	59	18	56	31	52	58	48	54	44	28	39	47	34	57	30	2	25	7	20	13	15	22	10	38	6	3	1	40		2
29	61	33	60	54	59	7	56	20	52	48	48	45	44	19	39	39	34	48	29	53	24	58	20	4	15	13	10	29	5	54	1	31		1
30	61	20	60	42	58	54	56	8	52	37	48	34	44	9	39	29	34	39	29	44	24	49	19	55	15	4	10	19	5	44	1	21		0
	12 .		1 .		2 .		3 .		4 .		5 .		6 .		7 .		8	

Ω ♈

	12		11		10		9		8		7		6		5			
0	61	20	60	42	58	54	56	8	52	37	48	34	44	9	39	29	34	39	29	44	24	49	19	55	15	4	10	19	5	44	1	21	30
1	61	7	60	29	58	43	55	57	52	27	48	24	43	59	39	19	34	30	29	35	24	40	19	45	14	54	10	9	5	34	1	11	29
2	60	54	60	15	58	30	55	46	52	15	48	14	43	49	39	10	34	20	29	25	24	30	19	36	14	45	9	59	5	24	1	0	28
3	60	40	60	2	58	17	55	33	52	3	48	2	43	39	38	59	34	10	29	16	24	21	19	26	14	34	9	49	5	14	0	48	27
4	60	26	59	48	58	4	55	20	51	52	47	51	43	28	38	49	34	0	29	6	24	10	19	16	14	24	9	38	5	2	0	37	26
5	60	12	59	34	57	50	55	8	51	41	47	40	43	19	38	39	33	50	28	56	24	0	19	5	14	14	9	28	4	51	0	26	25
6	59	57	59	20	57	36	54	54	51	27	47	28	43	6	38	27	33	39	28	45	23	50	18	55	14	9	9	17	4	40	0	14	24
7	59	42	59	5	57	22	54	41	51	14	47	16	42	54	38	16	33	28	28	34	23	38	18	44	13	52	9	5	4	29	0	2	23
8	59	27	58	50	57	8	54	27	51	1	47	4	42	43	38	5	33	17	28	23	23	28	18	33	13	41	8	54	4	17			22
9	59	11	58	35	56	52	54	13	50	48	46	51	42	30	37	53	33	5	28	11	23	16	18	21	13	29	8	42	4	5			21
10	58	55	58	18	56	37	53	58	50	34	46	37	42	17	37	41	32	53	28	0	23	5	18	10	13	17	8	30	3	52			20
11	58	39	58	3	56	22	53	44	50	21	46	25	42	5	37	29	32	42	27	48	22	53	17	58	13	5	8	18	3	40			19
12	58	23	57	47	56	7	53	30	50	7	46	12	41	53	37	17	32	30	27	37	22	42	17	46	12	53	8	7	3	28			18
13	58	6	57	30	55	50	53	14	49	52	45	58	41	39	37	4	32	17	27	24	22	29	17	34	12	41	7	53	3	14			17
14	57	48	57	14	55	33	52	58	49	37	45	33	41	26	36	51	32	4	27	11	22	16	17	21	12	28	7	40	3	1			16
15	57	31	56	56	55	17	52	42	49	22	45	29	41	12	36	37	31	52	27	0	22	4	17	8	12	15	7	27	2	47			15
16	57	13	56	38	55	0	52	26	49	7	45	14	40	58	36	24	31	38	26	46	21	51	16	55	12	2	7	14	2	33			14
17	56	55	56	20	54	43	52	9	48	51	45	0	40	44	36	10	31	25	26	33	21	38	16	42	11	48	7	0	2	20			13
18	56	37	56	2	54	26	51	53	48	35	44	45	40	29	35	57	31	11	26	19	21	25	16	29	11	35	6	46	2	6			12
19	56	18	55	43	54	8	51	36	48	19	44	29	40	14	35	42	30	57	26	5	21	11	16	15	11	21	6	32	1	51			11
20	55	59	55	25	53	49	51	18	48	2	44	13	39	59	35	27	30	43	25	51	20	57	16	2	11	7	6	18	1	35			10
21	55	40	55	6	53	31	51	0	47	46	43	58	39	44	35	13	30	29	25	37	20	43	15	47	10	53	6	3	1	22			9
22	55	21	54	47	53	13	50	43	47	29	43	42	39	29	34	58	30	14	25	23	20	29	15	33	10	39	5	49	1	7			8
23	55	2	54	29	52	55	50	26	47	13	43	26	39	14	34	43	30	1	25	9	20	15	15	19	10	25	5	35	0	53			7
24	54	42	54	9	52	35	50	7	46	55	43	9	38	58	34	28	29	45	24	54	20	0	15	5	10	10	5	19	0	37			6
25	54	22	53	49	52	16	49	50	46	37	42	52	38	42	34	12	29	30	24	40	19	45	14	50	9	54	5	4	0	27			5
26	54	2	53	30	51	57	49	31	46	20	42	36	38	26	33	57	29	15	24	25	19	31	14	35	9	40	4	49	0	6			4
27	53	41	53	8	51	37	49	12	46	2	42	18	38	9	33	41	28	59	24	9	19	15	14	19	9	24	4	33					3
28	53	20	52	48	51	16	48	52	45	43	42	0	37	52	33	24	28	43	23	53	19	0	14	4	9	9	4	18					2
29	53	0	52	28	50	58	48	34	45	25	41	43	37	37	33	9	28	28	23	38	18	45	13	49	8	54	4	2					1
30	52	39	52	7	50	37	48	14	45	7	41	26	37	18	32	51	28	10	23	23	18	29	13	34	8	38	3	46					0
	12		1		2		3		4		5		6		7			

♏ ♈

	12		11		10		9		8		7		6			
0	52 39	52 7	50 37	48 14	45 7	41 26	37 18	32 51	28 10	23 23	18 29	13 34	8 38	3 46	30
1	52 17	51 45	50 16	47 54	44 47	41 7	37 1	32 36	27 55	23 6	18 13	13 17	8 22	3 30	29
2	51 56	51 25	49 55	47 36	44 29	40 49	36 44	32 18	27 39	22 50	17 57	13 2	8 6	3 14	28
3	51 34	51 3	49 35	47 14	44 9	40 31	36 26	32 1	27 22	22 34	17 41	12 45	7 49	2 56	27
4	51 13	50 42	49 14	46 54	43 51	40 13	36 9	31 45	27 6	22 18	17 25	12 30	7 34	2 41	26
5	50 51	50 20	48 53	46 34	43 31	39 54	35 51	31 27	26 49	22 2	17 9	12 14	7 18	2 25	25
6	50 29	49 58	48 32	46 13	43 13	39 35	35 33	31 10	26 32	21 45	16 52	11 57	7 1	2 8	24
7	50 6	49 36	48 9	45 52	42 51	39 15	35 14	30 52	26 14	21 27	16 35	11 40	6 44	1 52	23
8	49 44	49 14	47 48	45 32	42 31	38 57	34 56	30 34	25 57	21 11	16 19	11 23	6 27	1 34	22
9	49 22	48 52	47 27	45 11	42 12	38 38	34 38	30 17	25 40	20 54	16 2	11 7	6 10	1 17	21
10	48 59	48 29	47 5	44 50	41 51	38 18	34 19	29 58	25 23	20 37	15 45	10 49	5 54	1 0	20
11	48 36	48 7	46 43	44 28	41 31	37 58	34 0	29 40	25 5	20 19	15 28	10 33	5 37	0 42	19
12	48 13	47 44	46 20	44 6	41 10	37 38	33 41	29 21	24 47	20 1	15 10	10 15	5 19	0 25	18
13	47 50	47 21	45 58	43 45	40 49	37 19	33 21	29 3	24 29	19 44	14 53	9 58	5 1		17
14	47 27	46 58	45 36	43 23	40 28	36 59	33 2	28 45	24 11	19 26	14 36	9 41	4 44		16
15	47 4	46 35	45 13	43 2	40 7	36 39	32 43	28 26	23 53	19 9	14 19	9 24	4 27		15
16	46 41	46 13	44 51	42 40	39 47	36 19	32 24	28 7	23 35	18 51	14 1	9 6	4 9		14
17	46 18	45 50	44 28	42 18	39 26	35 59	32 5	27 49	23 17	18 34	13 44	8 49	3 53		13
18	45 54	45 26	44 6	41 56	39 4	35 38	31 45	27 30	22 58	18 15	13 25	8 31	3 35		12
19	45 31	45 3	43 43	41 34	38 43	35 18	31 25	27 11	22 40	17 57	13 8	8 14	3 17		11
20	45 7	44 39	43 20	41 12	38 21	34 57	31 5	26 52	22 21	17 39	12 50	7 56	2 59		10
21	44 43	44 15	42 56	40 49	38 0	34 36	30 45	26 32	22 2	17 20	12 32	7 37	2 41		9
22	44 20	43 52	42 32	40 27	37 39	34 16	30 26	26 13	21 44	17 3	12 14	7 20	2 24		8
23	43 56	43 29	42 11	40 5	37 17	33 55	30 5	25 54	21 25	16 43	11 54	7 1	2 6		7
24	43 32	42 5	41 47	39 42	36 55	33 34	29 45	25 34	21 6	16 26	11 38	6 44	1 48		6
25	43 8	42 41	41 23	39 19	36 33	33 13	29 25	25 14	20 47	16 8	11 20	6 26	1 30		5
26	42 45	42 18	41 1	38 57	36 12	32 53	29 6	24 56	20 29	15 49	11 2	6 9	1 12		4
27	42 21	41 54	40 38	38 35	35 50	32 32	28 45	24 36	20 10	15 31	10 44	5 50	0 54		3
28	41 57	41 30	40 15	38 12	35 28	32 11	28 25	24 17	19 51	15 12	10 25	5 32	0 36		2
29	41 33	41 7	39 51	37 49	35 6	31 49	28 5	23 57	19 32	14 53	10	5 14	0 18		1
30	41 9	40 43	39 28	37 26	34 44	31 28	27 44	23 37	19 13	14 35	9 48	4 5			0
	12		1		2		3		4		5		6			

♑ ♐

	12		11		10		9		8		7			
0	41 9	40 43	39 28	37 26	34 44	31 28	27 44	23 37	19 13	14 35	9 48	4 55	30
1	40 45	40 19	39 4	37 4	34 22	31 7	27 24	23 17	18 53	14 16	9 30	4 38	29
2	40 21	39 55	38 41	36 41	34 0	30 46	27 2	22 58	18 34	13 57	9 12	4 20	28
3	39 57	39 31	38 18	36 18	33 37	30 25	26 43	22 38	18 15	13 38	8 54	4 2	27
4	39 33	39 7	37 54	35 55	33 16	30 3	26 22	22 18	17 56	13 20	8 36	3 43	26
5	39 10	38 45	37 32	35 33	32 55	29 43	26 3	21 59	17 37	13 2	8 18	3 26	25
6	38 46	38 21	37 9	35 11	32 33	29 22	25 42	21 39	17 18	12 43	7 59	3 8	24
7	38 22	37 57	36 45	34 48	32 11	29 0	25 22	21 19	16 59	12 24	7 41	2 50	23
8	37 58	37 35	36 21	34 25	31 49	28 39	25 1	20 59	16 39	12 6	7 22	2 32	22
9	37 35	37 10	35 59	34 5	31 27	28 18	24 41	20 41	16 21	11 48	7 5	2 14	21
10	37 11	36 46	35 35	33 40	31 5	27 57	24 20	20 20	16 2	11 29	6 46	1 56	20
11	36 47	36 22	35 12	33 17	30 43	27 36	24 0	20 1	15 42	11 10	6 28	1 38	19
12	36 24	35 59	34 50	32 55	30 23	27 15	23 40	19 41	15 24	10 52	6 10	1 20	18
13	36 0	35 35	34 26	32 32	30 0	26 54	23 19	19 21	15 4	10 33	5 52	1 2	17
14	35 37	35 13	34 3	32 11	29 38	26 33	23 0	19 2	14 46	10 15	5 34	0 45	16
15	35 14	34 50	33 41	31 49	29 17	26 13	22 40	18 43	14 27	9 57	5 16	0 27	15
16	34 51	34 27	33 18	31 26	28 56	25 52	22 20	18 24	14 9	9 39	4 58	0 10	14
17	34 28	34 4	32 55	31 5	28 35	25 31	22 0	18 5	13 50	9 21	4 41		13
18	34 5	33 41	32 33	30 43	28 13	25 11	21 40	17 45	13 31	9 2	4 23		12
19	33 42	33 18	32 11	30 21	27 52	24 50	21 20	17 26	13 13	8 44	4 5		11
20	33 19	32 56	31 48	29 59	27 31	24 29	21 0	17 7	12 54	8 26	3 48		10
21	32 56	32 33	31 25	29 37	27 9	24 9	20 40	16 48	12 35	8 8			9
22	32 34	32 11	31 4	29 16	26 49	23 49	20 21	16 29	12 17	7 51			8
23	32 12	31 49	30 43	28 55	26 28	23 29	20 2	16 11	12 0	7 33			7
24	31 49	31 26	30 22	28 32	26 7	23 9	19 42	15 51	11 41	7 15			6
25	31 27	31 4	29 59	28 11	25 46	22 49	19 23	15 33	11 23	6 58			5
26	31 5	30 42	29 37	27 50	25 26	22 29	19 4	15 14	11 5	6 40			4
27	30 44	30 21	29 16	27 30	25 6	22 10	18 45	14 57	10 48	6 23			3
28	30 22	29 59	28 55	27 9	24 46	21 50	18 27	14 38	10 30	6 6			2
29	30 1	29 39	28 34	26 49	24 26	21 31	18 8	14 21	10 13	5 50			1
30	29 39	29 17	28 13	26 28	24 5	21 11	17 49	14 2	9 55	5 32			0
	12		1		2		3		4		5			

♌ ♒

	12		11		10		9		8		7	
0	29 39	29 17	28 13	26 28	24 5	21 11	17 49	14 2	9 55	5 32	0 57	30
1	29 18	28 56	27 52	26 8	23 46	20 53	17 30	13 45	9 38	5 16	0 42	29
2	28 58	28 35	27 32	25 48	23 28	20 34	17 13	13 27	9 22	5 0	0 27	28
3	28 37	28 15	27 12	25 28	23 8	20 15	16 55	13 10	9 4	4 43	0 10	27
4	28 16	27 54	26 51	25 8	22 48	19 56	16 36	12 53	8 48	4 27		26
5	27 56	27 34	26 32	24 49	22 29	19 38	16 19	12 35	8 31	4 11		25
6	27 36	27 14	26 12	24 30	22 11	19 20	16 1	12 18	8 15	3 55		24
7	27 16	26 54	25 52	24 10	21 52	19 2	15 44	12 1	7 59	3 39		23
8	26 57	26 35	25 33	23 52	21 34	18 45	15 27	11 45	7 44	3 24		22
9	26 38	26 17	25 15	23 34	21 16	18 28	15 11	11 29	7 28	3 9		21
10	26 19	25 58	24 56	23 16	20 59	18 10	14 54	11 13	7 12	2 54		20
11	26 0	25 39	24 38	22 58	20 41	17 53	14 37	10 57	6 56	2 39		19
12	25 41	25 20	24 19	22 39	20 23	17 36	14 21	10 41	6 41	2 24		18
13	25 23	25 2	24 1	22 22	20 6	17 20	14 5	10 26	6 26	2 9		17
14	25 5	24 44	23 44	22 5	19 50	17 3	13 49	10 10	6 11	1 55		16
15	24 47	24 26	23 25	21 47	19 33	16 47	13 33	9 55	5 56	1 41		15
16	24 30	24 9	23 9	21 31	19 16	16 31	13 18	9 41	5 42	1 27		14
17	24 12	23 51	22 51	21 14	19 0	16 15	13 3	9 25	5 28	1 13		13
18	23 55	23 34	22 35	20 57	18 44	16 0	12 47	9 11	5 14	1 0		12
19	23 39	23 19	22 19	20 42	18 29	15 45	12 33	8 58	5 1	0 47		11
20	23 23	23 3	22 3	20 26	18 14	15 31	12 19	8 44	4 47	0 34		10
21	23 7	22 47	21 48	20 11	17 59	15 16	12 5	8 30	4 34	0 21		9
22	22 51	22 31	21 32	29 55	17 44	15 1	11 51	8 17	4 22	0 9		8
23	22 36	22 16	21 17	19 41	17 30	14 48	11 38	8 4	4 9			7
24	22 21	22 1	21 2	19 27	17 16	14 34	11 25	7 51	3 57			6
25	22 6	21 46	20 47	19 12	17 2	14 20	11 12	7 38	3 44			5
26	21 52	21 32	20 34	18 59	16 49	14 8	11 0	7 28	3 33			4
27	21 38	21 18	20 20	18 45	16 35	13 55	10 46	7 14	3 21			3
28	21 24	21 4	20 6	18 32	16 22	13 42	10 35	7 3	3 9			2
29	21 11	20 51	19 53	18 19	16 10	13 30	10 23	6 52	2 59			1
30	20 58	20 38	19 41	18 7	15 58	13 19	10 11	6 41	2 48			0
	12		1		2		3		4		5	

♑ ♓

	12		11		10		9		8	
0	20 58	20 38	19 41	18 7	15 58	13 19	10 11	6 41	2 48	30
1	20 45	20 25	19 28	17 54	15 46	13 7	10 0	6 30	2 38	29
2	20 33	20 13	19 16	17 42	15 34	12 56	9 49	6 19	2 28	28
3	20 21	20 1	19 4	17 31	15 23	12 45	9 39	6 9	2 18	27
4	20 10	19 50	18 54	17 20	15 13	12 35	9 29	5 59	2 9	26
5	19 59	19 39	18 43	17 10	15 3	12 25	9 20	5 50	2 1	25
6	19 48	19 28	18 32	16 59	14 52	12 15	9 10	5 41	1 51	24
7	19 38	19 18	18 22	16 49	14 43	12 5	9 1	5 32	1 43	23
8	19 28	19 8	18 12	16 40	14 23	11 57	8 52	5 24	1 35	22
9	19 19	18 59	18 3	16 31	14 25	11 48	8 44	5 16	1 27	21
10	19 10	18 51	17 55	16 22	14 16	11 40	8 36	5 8	1 20	20
11	19 1	18 42	17 46	16 14	14 8	11 32	8 28	5 1	1 12	19
12	18 53	18 34	17 38	16 6	14 0	11 24	8 21	4 54	1 6	18
13	18 45	18 26	17 30	15 58	13 53	11 17	8 14	4 47	0 58	17
14	18 38	18 19	17 23	15 51	13 46	11 11	8 8	4 41	0 53	16
15	18 31	18 12	17 16	15 45	13 40	11 4	8 2	4 35	0 48	15
16	18 24	18 5	17 9	15 38	13 33	10 58	7 56	4 29	0 42	14
17	18 18	17 59	17 3	15 32	13 27	10 53	7 50	4 24	0 37	13
18	18 12	17 54	16 58	15 27	13 23	10 48	7 46	4 20	0 33	12
19	18 7	17 48	16 52	15 21	13 17	10 42	7 41	4 15	0 28	11
20	18 2	17 43	16 49	15 18	13 13	10 39	7 37	4 11	0 24	10
21	17 58	17 39	16 44	15 13	13 9	10 34	7 33	4 7	0 21	9
22	17 55	17 36	16 41	15 10	13 6	10 31	7 30	4 5	0 18	8
23	17 51	17 32	16 37	15 6	13 2	10 28	7 27	4 1	0 15	7
24	17 48	17 29	16 34	15 3	12 59	10 25	7 24	3 59	0 12	6
25	17 46	17 27	16 32	15 1	12 57	10 23	7 22	3 57	0 11	5
26	17 44	17 25	16 30	14 59	12 55	10 21	7 20	3 55	0 9	4
27	17 42	17 23	16 28	14 57	12 54	10 20	7 18	3 54	0 8	3
28	17 41	17 22	16 27	14 56	12 53	10 19	7 17	3 53	0 7	2
29	17 40 30	17 21 30	16 26 30	14 55 30	12 52 30	10 18 30	7 16 30	3 52 30	0 6 30	1
30	17 40	17 21	16 26	14 55	12 52	10 18	7 16	3 52	0 6	0
	12		1		2		3		4	

HAUTEUR *de nuages*, (*Phyſ. Météorol.*) Nous les voyons ſe former ſouvent ſi près de nous, qu'on ne peut leur aſſigner de hauteur déterminée; mais il y a des nuages qui s'élevent à trois ou quatre mille toiſes & peut-être au-delà; il eſt rare qu'on puiſſe meſurer la *hauteur* d'un nuage, il faudroit que deux obſervateurs puſſent au même inſtant diriger des quarts de cercle vers la même partie du nuage; cependant M. de Cheſeaux parvint à meſurer une *hauteur* de cette eſpece, & il la trouva de 4347 toiſes (*Traité de la comete de* 1743, *p.* 279); *voyez* auſſi les *Recherches* de M. de Luc ſur les condenſations de l'atmoſphere, & M. Bouguer, *Figure de la terre*, *pag.* 4. Ce célebre académicien penſe que le terme de la neige conſtante eſt entre 2400 toiſes de *hauteur* & 4400, parce que les nuages ne peuvent pas monter plus haut. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEUR *des montagnes*, (*Géogr. Phyſ.*) La plus haute montagne qu'on ait jamais meſurée eſt celle de Chimboraço au Pérou, qui a 3217 toiſes au-deſſus du niveau de la mer (M. Bouguer, *Figure de la terre*, *pag.* 50): la plus haute où il ſoit parvenu eſt celle de Pichincha, qui a 2434 toiſes. M. de Luc a meſuré la *hauteur* du Mont Blanc ou Mont Maudit, qui eſt le ſommet le plus haut des glaciers du Faucigny en Savoie, quinze lieues au ſud-eſt de Genève, il l'a trouvée de 2391 toiſes au-deſſus du niveau de la mer (*Recherches ſur les modif. de l'atmoſphere*, *tom. II*, *pag.* 230); il paroît que c'eſt la plus haute montagne d'Europe; car le Pic de Ténériffe, que le P. Feuillée croyoit de 2213 toiſes, n'en a que 1743, ſuivant la meſure qu'en ont faite M. de Borda & M. Pingré, en 1772. Le Canigou n'a que 1453 toſes ſuivant M. de Luc (*tom. I*, *pag.* 178). Le mont d'Or n'a que 1048 toiſes (*Mém. de l'acad.* 1740); mais cela ſuffit pour qu'il y ait de la neige preſque toute l'année.

Si l'on en croit la carte gravée à Augsbourg, avec ce titre, *Proſpect. des montagnes neigées*, dite *Glets-cher*, en Suiſſe; le ſommet du mont Saint-Gothard auroit 2750 toiſes, mais cela me paroît fort douteux ſur la meſure des montagnes. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEUR *des édifices*, (*Archit.*) La pyramide meſurée par Mr. de Chazelles, au Caire, a 466 piés de *hauteur* perpendiculaire (*Mém. acad.* 1761, *pag.* 160); *voyez* auſſi Thévenot, le Bruyn & Greaves, dans la *Pyramidologie*. La fleche de Malines avoit 600 piés, ſuivant un plan de comparaiſon des principaux édifices de l'Europe, gravé par M. Dumont, profeſſeur d'architecture à Paris, rue des Arcis. La fleche de Strasbourg, avant le coup de tonnerre qui en a ruiné la partie ſupérieure, avoit 459 piés de Paris, ſuivant la deſcription de M. Bohm: la fleche des Invalides, à Paris, a 324 piés: le ſommet de la croix qui eſt ſur la coupole de ſaint Pierre de Rome, 378 piés; les tours de Notre-Dame de Paris, 204 piés au-deſſus du pavé, & 250 au-deſſus du lit de la riviere de Seine: la baluſtrade ou l'appui de la terraſſe de l'obſervatoire royal, 82 & demi au-deſſus du ſol où il eſt bâti, & 212 au-deſſus du ſol le plus bas de la riviere; *Mém. acad.* de Paris, 1742. (*M.* DE LA LANDE.)

HAUTEUR, (*Gramm. Morale.*) Si *hautain* eſt toujours pris en mal, *hauteur* eſt tantôt une bonne, tantôt une mauvaiſe qualité, ſelon la place qu'on tient, l'occaſion où l'on ſe trouve, & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une *hauteur* noble & bien placée eſt celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puiſſant roi de Syrie, & lui dit: vous ne ſortirez pas de ce cerle ſans ſatisfaire à la république, ou ſans attirer ſa vengeance. Un particulier qui en uſeroit ainſi ſeroit un impudent; Popilius qui repréſentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans ſon procédé, & pouvoit être un homme modeſte.

Il y a des *hauteurs* généreuſes; & le lecteur dira que ce ſont les plus eſtimables. Le duc d'Orléans, régent du royaume, preſſé par M. Sum, envoyé de Pologne, de ne point recevoir le roi Staniſlas, lui répondit: dites à votre maître que la France a toujours été l'aſyle des rois.

La *hauteur* avec laquelle Louis XIV traita quelquefois ſes ennemis, eſt d'un autre genre, & moins ſublime. On ne peut s'empêcher de remarquer ici, que le pere Bouhours dit du miniſtre d'état Pompone; il avoit une *hauteur*, une fermeté

d'ame

d'ame, que rien ne faiſoit ployer Louis XIV, dans un mémoire de ſa main, (qu'on trouve dans le ſiecle de Louis XIV) dit de ce même miniſtre, qu'*il n'avoit ni fermeté, ni dignité*. On a ſouvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le ſtyle relevé; *les hauteurs de l'eſprit humain*; & on dit dans le ſtyle ſimple, il a eu des *hauteurs*, il s'eſt fait des ennemis par ſes *hauteurs*.

Ceux qui ont approfondi le cœur humain en diront davantage ſur ce petit article.

HAUTEUR, *terme d'Architecture*. On dit qu'un bâtiment eſt arrivé à *hauteur*, lorſque les dernieres aſſiſes ſont poſées pour recevoir la charpente. On dit auſſi *hauteur d'appui*, pour ſignifier trois pieds de *haut*: & *hauteur de marche*, ſix pouces, parce que l'uſage a déterminé ces *hauteurs*.

HAUTEUR, ſe dit dans l'*Art militaire*, du nombre de rangs ſur leſquels une troupe eſt formée, ou ce qui eſt la même choſe, du nombre d'hommes dont les files ſont compoſées. *Voyez* FILE.

Ainſi, dire qu'une troupe eſt formée à deux ou trois de *hauteur*, *&c.* c'eſt dire qu'elle a deux ou trois rangs, ou deux ou trois hommes, *&c.* dans chaque file. *Voyez* EVOLUTIONS.

Hauteur, ſe dit auſſi dans la marche des troupes de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorſque l'armée eſt en marche pour combattre, toutes les colonnes doivent marcher à la même *hauteur*, c'eſt-à-dire, que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi. *Voyez* MARCHE. (*Q*)

HAUTEURS, *en termes de guerre*, ſignifient les éminences qui ſe trouvent autour d'une place fortifiée, & où les ennemis ont coutume de prendre poſte. Dans ce ſens on dit que l'ennemi s'eſt emparé des *hauteurs*, qu'il paroît ſur les *hauteurs*, *&c.* *Chambers*.

HAUTEUR, (*Géog.*) ce mot, qui ſignifie *élévation*, a pluſieurs uſages dans la géographie.

On dit qu'un château eſt ſur la *hauteur*, ſur une *hauteur*, lorſqu'il eſt élevé ſur une colline, & commande une ville ou un bourg, qui eſt au pié, ou ſur le penchant.

On dit en termes de navigation: quand nous fûmes à la *hauteur* d'un tel port, pour dire *vis-à-vis*.

On dit en *termes de géographie aſtronomique*, la *hauteur* ou *l'élévation* du pole, pour déſigner la latitude; car quoique la *hauteur* du pole & la latitude ſoient des eſpaces du ciel dans des parties différentes, ces eſpaces ſont pourtant tellement égaux, que la détermination de l'un ou de l'autre produit le même effet & la même connoiſſance, parce que la *hauteur* du pole eſt l'arc du méridien compris entre le pole & l'horizon; & la latitude du lieu eſt l'arc de ce même méridien, compris entre le zénith du lieu & l'équateur. Or à meſure que le pole dont on examine la *hauteur* s'éleve de l'horizon, autant l'équateur s'éloigne du zénith du lieu, puiſqu'il y a toujours 90 degrés de l'un à l'autre. Ainſi l'obſervatoire de Paris où la *hauteur* du pole eſt de 48^{d} 50′ 10″ a ſon zénith à pareille diſtance de l'équateur. On dit *prendre hauteur*, pour dire *meſurer* la diſtance d'un aſtre à l'horizon.

La *hauteur* de l'équateur eſt l'arc du méridien compris entre l'horizon & l'équateur; elle eſt toujours égale au complément de la *hauteur* du pole, c'eſt-à-dire, à ce qui manque à la *hauteur* du pole, pour être de 90 degrés; la raiſon en eſt facile, par le principe que nous avons établi, que du pole à l'équateur, la diſtance eſt invariablement de 90 degrés; ſi le pole s'éleve, l'équateur s'abaiſſe: ſi le pole s'abaiſſe, l'équateur s'éleve à ſon tour. Plus le pole eſt élevé, plus ſa diſtance au zénith eſt diminuée, & de même l'horizon s'eſt abaiſſé, & ſa diſtance à l'horizon eſt plus petite dans la même proportion.

La *hauteur* de l'équateur ſe peut connoître de jour, par le moyen de la *hauteur* du ſoleil; on la trouve facilement avec un quart de cercle bien diviſé, ou avec quelqu'autre inſtrument aſtronomique, ainſi que par le moyen de la déclinaiſon, que l'on peut connoître par la trigonométrie ſphérique, après que l'on a ſupputé par les tables aſtronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque. *Voyez* ÉQUATEUR. (*D. J.*)

HAUTEUR des caracteres d'imprimerie, (*Fonderie en caracteres.*) on entend par la *hauteur* dite en *papier*, la diſtance du corps

ſur lequel ils ſont fondus, depuis le pié qui ſert d'appui à la lettre, juſqu'à l'autre extrémité où eſt l'œil. Cette *hauteur* eſt fixée ſagement par les édits du roi & réglemens de la librairie, à dix lignes & demie géométriques pour éviter la confuſion que des différentes *hauteurs* cauſeroient dans l'imprimerie ; cette *hauteur* n'eſt pas de même par-tout : on diſtingue la *hauteur* de Hollande qui a près d'une ligne de plus qu'à Paris ; celles de Francfort, de Flandre, & même de Lyon, ont plus de dix lignes. *Voyez* ŒIL.

HAUTEUR (*mettre à*), *en terme de Rafineur ;* c'eſt l'action de verſer la cuite dans les formes à-peu-près à la même *hauteur ;* ſavoir de deux pouces loin du bord dans les petites, & dans les autres à proportion de leur grandeur. On *met à hauteur*, afin qu'en achevant d'emplir les formes, le fond de la chaudiere où le grain eſt tombé, ſoit également partagé dans toutes.

HAUTS *d'un vaiſſeau*, adj. pl. pris ſubſt. (*Marine.*) on donne ce nom aux parties les plus élevées du vaiſſeau, telles que ſont les châteaux, les mâts, & toutes les autres parties qui ſont ſur le pont d'en-haut. On entend auſſi par les *hauts d'un vaiſſeau*, tout ce qui eſt hors de l'eau ; & par les bas on entend tout ce qui eſt deſſous ou dans l'eau. (*R*)

HAUTS, *ou* GRANDS BRINS, ſ. m. pl. (*Commerce.*) toiles de halle aſſorties ; elles ſe fabriquent en Bretagne, particuliérement à Dinan.

* HAUTS-COMPTES, ſ. m. (*Manuf.*) ce ſont des raz de Gênes, étoffes ou toute laine, ou laine & ſoie. *V. l'article* RAZ.

HAUTS-FONDS, ſ. m. pl. (*Marine.*) c'eſt un endroit de la mer ou auprès d'une côte, ſur lequel il y a peu d'eau, & où les navires ſeroient en danger d'échouer s'ils donnoient deſſus : quelques-uns diſent *des bas-fonds.* (*Z*)

HAUTS-JOURS, (*Juriſprud.*) c'eſt ainſi qu'en quelques endroits l'on appelle les grands-jours. *Voyez ci-après au mot* JOURS, GRANDS-JOURS. (*A.*)

HAUTS-LIEUX (LES), *Géog. ſacrée ;* en hébreu *bamot*, & en latin *excelſa.* Il en eſt ſouvent parlé dans l'écriture, ſur-tout dans les livres des rois ; les prophetes reprochoient toujours aux Iſraëlites, d'aller adorer ſur les *hauts-lieux ;* cependant les *hauts-lieux* n'avoient rien de contraire aux loix du Seigneur, pourvu qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrît ni encens ni victime aux idoles ; mais vraiſemblablement ſur ces *hauteurs* on adoroit les idoles, on commettoit mille abominations dans les bois de futaie, dans les cavernes, & dans les tentes conſacrées à la débauche ; c'eſt ce qui allumoit le zele des prophetes pour ſupprimer & détruire les *hauts-lieux.* (*D. J.*)

HAUT-VILLIERS, *Altum-Villare*, (*Géogr.*) paroiſſe du Rémois près de la Marne, à une lieue d'Ay & d'Epernay, remarquable par une abbaye de Bénédictins de Saint-Vannes, fondée en 670 par ſaint Nivard, archevêque de Rheims ; c'eſt dans cette maiſon que fut mis en pénitence Goteſcalc, moine d'Orbais, plus malheureux que coupable, après avoir été condamné & maltraité par Raban de Mayence & Hincmar de Rheims. Ce village eſt renommé par ſes excellens vins blancs, c'eſt un des meilleurs vignobles de Champagne. (*C*)

HAUTURIER, ſ. m. (*Marine.*) pilote *hauturier.* On donne ce nom aux pilotes qui ſont pour les voyages de long cours, qui ont une connoiſſance des aſtres, & qui font uſage des inſtrumens pour prendre hauteur, pour les diſtinguer des pilotes côtiers, dont les connoiſſances ſont bornées à certaines côtes, le long deſquelles ils conduiſent les vaiſſeaux. (*R*)

HAWAMA-AL, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les anciens Celtes Scandinaves ou peuples du nord, un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le ſcythe *Odin* ou *Othen* avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. *Hawamaal* ſignifie en leur langue *diſcours ſublime ;* ce poëme contient cent vingt ſtrophes, dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle ſimplicité ; en voici quelques-unes :

Plus un homme boit, plus il perd de raiſon ; l'oiſeau de l'oubli chante devant ceux qui s'enivrent, & leur dérobe leur ame.

L'homme gourmand mange ſa propre mort ; & l'avidité de l'inſenſé eſt la riſée du ſage.

Quand j'étois jeune, j'errois ſeul dans le monde; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon : un homme fait plaiſir à un autre homme.

Qu'un homme ſoit ſage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne cherche point à ſavoir ſa deſtinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que long-temps: quand un homme allume du feu, la mort eſt chez lui avant qu'il ſoit éteint.

Il vaux mieux avoir un fils tard que jamais; rarement voit-on des pierres ſépulcrales élevées ſur les tombeaux des morts par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louez la beauté du jour quand il eſt fini: une femme quand vous l'aurez connue; une épée quand vous l'aurez eſſayée; une fille quand elle ſera mariée, la glace quand vous l'aurez traverſée; la biere quand vous l'aurez bue.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de ſon ſort.

Les richeſſes paſſent comme un clin d'œil; elles ſont les plus inconſtantes des amies. Les troupeaux périſſent, les parens meurent, les amis ne ſont point immortels, vous mourrez vous-même; je connois une ſeule choſe qui ne meurt point, c'eſt le jugement qu'on porte des morts.

Voyez les monumens de la mythologie & de la poéſie des Celtes, par M. Mallet; *V. l'article* SCANDINAVES (*philoſophie des*).

HAWAS, (*Géog.*) ville de Perſe, fertile en dattes, & autres fruits que l'on confit au vinaigre, & qu'on tranſporte en d'autres pays. Cette ville eſt la même qu'*Ahuas* de M. d'Herbelot, & qu'*Haviza*, de l'hiſtorien de Timur-Bec. Sa *longitude*, ſuivant Tavernier, eſt à 75d 40′, *latitude* 33d 15′; mais la *lat.* de Tavernier n'eſt pas exacte; Naſſir-Eddin, & Vlug-Beig ſuivis par M. de Liſle, la mettent de 31d. (*D. J.*)

HAWASCH, (*Géogr.*) riviere d'Abyſſinie, dont la ſource eſt dans le royaume de Wed; elle paſſe avec le Maeſchi au royaume de Bali, & de-là au royaume d'Adel, fournit des eaux à l'Abyſſinie qui en manque abſolument; & ſe trouvant enfin peu de choſe, ſe perd dans les ſables, comme ſi elle avoit honte, dit M. Ludolf, de ne porter à la mer qu'un tribut indigne d'elle. (*D. J.*)

HAXBERGEN, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Overyſſel, dans le diſtrict de Twento.

HAY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal des Indes qui reſſemble à un ſinge, mais dont la tête eſt difforme. Il a une marche ſi lente, qu'on dit qu'il ne peut s'avancer de plus de douze à quinze pas en un jour. On prétend qu'il eſt ſi pareſſeux, qu'il eſt quelquefois quinze jours ſans manger. C'eſt ſi ſobre qu'il falloit dire : ſi la nature lui eût donné plus de voracité, il eût été plus actif.

HAYE (LA), *Géogr.* bourg de Touraine ſur la Creuſe, à quatre lieues de Châtellerault, ſix de Loches, dix de Tours & de Poitiers, avec titre de baronnie, réunie en 1588 au duché de Montbazon : on y compte environ 160 feux & 700 habitans; il s'y tient quatre foires par an. Le pere de la philoſophie, René Deſcartes, y eſt né en 1596; il eſt mort à Stokholm le 11 février 1650; ſon corps fut apporté en France par les ſoins de Valibert, ſecretaire du roi, qui le fit enterrer à ſainte Genevieve, après un ſervice ſolemnel. Nous renvoyons à l'éloge de ce grand homme par M. Thomas, diſcours éloquent qui a remporté le prix à l'académie françoiſe en 1765.

Ceux qui ont traité ſes ſyſtêmes de romans, n'en auroient pas fait d'auſſi ingénieux: forcé de créer une phyſique nouvelle, il ne pouvoit la donner meilleure : il oſa du moins montrer aux bons eſprits à ſecouer le joug de la ſcolaſtique, de l'opinion, de l'autorité, des préjugés & de la barbarie; avant lui on n'avoit point de fil dans le labyrinthe de la philoſophie, du moins il en donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fut égaré. *S'il n'a pas payé en bonne monnoie*, dit un écrivain, *c'eſt beaucoup d'avoir décrié la fauſſe.* Il eut deux diſciples illuſtres dans l'Oratoire, le P. Lami & le célebre Mallebranche : ce dernier réfuta & confondit Voëtius, brouillon, orgueilleux & entêté des chimeres ſcholaſtiques, qui étant recteur de l'univerſité d'Utrecht, attaqua la philoſophie de Deſcartes, comme dangereuſe. (*C*)

HAYN *ou* GROSSEN-HAYN, (*Géogr.*) ville de Saxe dans le marquiſat de Miſnie.

HAYNA, (*Géog.*) Ville de Siléſie, dans la principauté de Licgnitz.

HAYNICIEN, (*Géog.*) ville de Saxe, dans le cerle des montagnes en Miſnie, à deux lieues de Freyberg ſur la Stricgnitz.

*HAYON, ſ. m. (*Chandelier*) eſpece de chandelier double à longues chevilles, ſur lequel on met en étalage les chandelles communes, encore enfilées ſur la broche.

On nommoit autrefois du même nom de *hayon*, les échoppes ou étaux portatifs des marchands aux halles.

HAZARD, ſubſt. maſc. (*Métaphyſ.*) terme qui ſe dit des événemens, pour marquer qu'ils arrivent ſans une cauſe néceſſaire ou prévue. *Voyez* CAUSE.

Nous ſommes portés à attribuer au *hazard* les choſes qui ne ſont point produites néceſſairement comme effets naturels d'une cauſe particuliere : mais c'eſt notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la ſorte au *hazard* des effets qui ont, auſſi bien que les autres, des cauſes néceſſaires & déterminées.

Quand nous diſons qu'une choſe arrive par *hazard*, nous n'entendons autre choſe, ſinon que la cauſe nous en eſt inconnue, & non pas comme quelques perſonnes l'imaginent mal-à-propos, que le *hazard* lui-même puiſſe être la cauſe de quelque choſe. M. Bentley prend occaſion de cette obſervation de faire ſentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hazard*. Ce qui arriva à un peintre, qui ne pouvant repréſenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jeta de dépit ſon éponge ſur le tableau, & fit par *hazard* ce dont il n'avoit pu venir à bout lorſqu'il en avoit le deſſein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hazard*; cependant il eſt évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hazard*, c'eſt que le peintre n'avoit point prévu cet effet, ou qu'il n'avoit point jeté l'éponge dans ce deſſein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit néceſſaire pour produire l'effet, de façon qu'en faiſant attention à la direction dans laquelle il jeta l'éponge, à la force avec laquelle il la lança, ainſi qu'à la forme de l'éponge, à ſa gravité ſpécifique, aux couleurs dont elle étoit imbibée, à la diſtance de la main, au tableau; l'on trouveroit en calculant bien qu'il étoit abſolument impoſſible, ſans changer les loix de la nature, que l'effet n'arrivât point. Nous en dirions autant de l'univers, ſi toutes les propriétés de la matiere nous étoient bien connues.

On perſonnifie ſouvent le *hazard*, & on le prend pour une eſpece d'être chimérique, qu'on conçoit comme agiſſant arbitrairement, & produiſant tous les effets dont les cauſes réelles ne ſe montrent point à nous; dans ce ſens, ce mot eſt équivalent au grec τυχη, ou *fortune* des anciens. *Voyez* FORTUNE.

Hazard, marque auſſi la maniere de décider des choſes dont la conduite ou la direction ne peuvent ſe réduire à des regles ou meſures déterminées, ou dans leſquelles on ne peut point trouver de raiſon de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, *&c.*

Sur les loix du *hazard*, ou la proportion du *hazard* dans les jeux, *voyez* JEUX.

M. Placette obſerve que l'ancien ſort ou *hazard* avoit été inſtitué par Dieu même, & que dans l'ancien teſtament nous trouvons pluſieurs loix formelles ou commandemens exprès qui le preſcrivent en certaines occaſions; c'eſt ce qui fait dire dans l'écriture que le ſort ou *hazard* tomba ſur S. Matthias, lorſqu'il fut queſtion de remplir la place de Judas dans l'apoſtolat.

De-là ſont venus encore les *ſortes ſanctorum*, ou la maniere dont les anciens chrétiens ſe ſervoient pour conjecturer ſur les événemens; ſavoir d'ouvrir un des livres de l'écriture-ſainte, & de regarder le premier verſet ſur lequel ils jetteroient les yeux : les *ſortes homericæ*, *virgilianæ*, *preneſtinæ*, *&c.* dont ſe ſervoient les païens, avoient le même objet, & étoient parfaitement ſemblables à celles-ci. *Voyez* SORT.

S. Auguſtin ſemble approuver cette méthode de déterminer les événemens futurs, & il avoue qu'il l'a pratiquée lui-même, ſe fondant ſur cette ſuppoſition que Dieu préſide au *hazard*, & ſur le *verſet* 33, *chapitre xvj des proverbes.*

Pluſieurs théologiens modernes ſoutiennent que le *hazard* eſt dirigé d'une maniere particuliere par la Providence, & le regardent comme un moyen extraordinaire

dont Dieu ſe ſert pour déclarer ſa volonté. *Voyez* PURGATION, *JUDICIUM DEI*, COMBATS, CHAMPIONS, *&c.*

HAZARDS (ANALYSE DES), eſt la ſcience du calcul des probabilités. *Voyez les articles* JEU, PARI, PROBABILITÉ, *&c.*

HAZARD, *en fait de commerce ;* on dit qu'on a trouvé un bon *hazard*, pour ſignifier qu'on a fait un bon marché, & ſur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle marchandiſe de *hazard*, celle qui n'étant pas neuve, n'eſt pas néanmoins gâtée, & peut être encore de ſervice.

H E

HÉA, ſ. m. (*Géog.*) province d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc ; elle a par-tout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chevres, des cerfs, des chevreuils, des ſangliers, & les plus grands lievres de Barbarie. Il n'y croît que de l'orge, qui fait la nourriture ordinaire des habitans. Ils ſont robuſtes, très-jaloux, & les femmes fort adonnées à l'amour : quoique mahométans, ils ne ſavent ce que c'eſt que Mahomet & ſa ſecte ; mais ils font & diſent tout ce qu'ils voient faire & entendent dire à leurs alfaquis ; ils n'ont ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires, & n'en ſont pas plus malheureux. Marmol a décrit amplement leurs mœurs & leur façon de vivre ; conſultez-le. Tedneſt eſt la capitale de cette province, qui occupe la pointe du grand Atlas, & eſt bornée par l'océan au couchant & au ſeptentrion. (*D. J.*)

HÉAN, (*Géog.*) ville d'Aſie dans le Tonquin ; c'eſt le ſiege d'un mandarin de guerre qui en eſt le gouverneur. (*D. J.*)

HÉATOTOTL, ſ. m. (*Ornitholog.*) oiſeau d'Amérique décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin l'oiſeau du vent, *avis venti ;* il eſt remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte ſur ſa tête ; ſa gorge eſt d'un cendré brun ; ſon ventre eſt blanc, & ſes piés ſont jaunes ; ſa queue mi-partie noire & blanche, eſt ronde quand elle eſt déployée ; ſon dos & ſes ailes ſont noires. (*D. J.*)

HÉAUME, ſ. m. *voyez* CASQUE.

HÉAUME, (*Marine.*) dans les petits bâtimens on appelle ainſi la barre du gouvernail. (*R*)

*HÉAUMERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) art de fabriquer les armures tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pié ; ce mot vient de *héaume* ou *caſque* ; d'où l'on a fait encore *héaumiers* ou *faiſeurs de héaume ;* ce ſont nos armuriers qui leur ont ſuccédé.

* HEBDOMADAIRE, adj. (*Gram.*) *de la ſemaine ;* ainſi des nouvelles *hebdomadaires*, des gazettes *hebdomadaires*, ce ſont des nouvelles, des gazettes qui ſe diſtribuent toutes les ſemaines. Tous ces papiers ſont la pâture des ignorans, la reſſource de ceux qui veulent parler & juger ſans lire, & le fléau & le dégoût de ceux qui travaillent. Ils n'ont jamais fait produire une bonne ligne à un bon eſprit ; ni empêché un mauvais auteur de faire un mauvais ouvrage.

*HEBDOMADIER, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) celui qui eſt de ſemaine dans une égliſe, un chapitre, ou un couvent, pour faire les offices & y préſider. On l'appelle plus communément *ſemainier ;* il a en pluſieurs endroits des privileges particuliers, tels que des collations, & des rétributions particulieres.

On appelle auſſi *hebdomadier*, dans quelques monaſteres, celui qui ſert au réfectoire pendant la ſemaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on ſe ſuccede à tour de rôle.

Ainſi dans l'antiquité eccléſiaſtique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuiſine, *&c.*

D'*hebdomadier*, on a fait dans les couvens de religieuſes, l'*hebdomadiere*.

HEBDOMÉES, ſ. f. plur. (*Antiq.*) fête qui, ſelon Suidas & Proclus, ſe célébroit à Delphes le ſeptieme jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou ſeulement, ſelon Plutarque & d'autres auteurs, le ſeptieme jour du mois βύσιον, qui étoit le premier mois du printemps. Les habitans de Delphes diſoient βυσιος pour πύσιος, parce que dans leur dialecte, le β prenoit ſouvent la place du π ; πύσιος eſt formé du pré-

térit parfait de πυθάνεσθαι, *interroger*, parce qu'on avoit dans ce mois une entiere liberté d'interroger l'oracle.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né le ſeptieme jour de ce mois; c'eſt pour cela que ce dieu eſt ſurnommé par quelques écrivains *Hebdomagenes*, c'eſt-à-dire, *né le ſeptieme jour*; & c'étoit proprement ce jour-là, qu'Apollon venoit à Delphes, comme pour payer ſa fête, & qu'il ſe livroit dans la perſonne de ſa prêtreſſe, à tous ceux qui le conſultoient.

Ce jour célebre des *hebdomées*, étoit appellé πολύφθοος, non pas parce qu'on mangeoit beaucoup de ces gâteaux faits de fromage & de fleur de froment, dits φθοῖς; mais parce qu'Apollon étoit fort importuné par la multitude de ceux qui venoient le conſulter. Πολύφθοος ſignifie la même choſe que πολύπευθις, ou πολυπάνυτευτος.

La cérémonie des *hebdomées* conſiſtoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur du dieu; en même temps les ſacrifices faiſoient le principal devoir de ceux qui venoient ce jour-là conſulter l'oracle; car on n'entroit point dans le ſanctuaire, qu'on n'eût ſacrifié; ſans cela Apollon étoit ſourd, & la Pythie étoit muette. *Voyez* DELPHES (*oracle de.*) (*D. J.*)

* HÉBÉ, ſ. f. (*Myth.*) fille de Jupiter & de Junon, ſelon Héſiode & Homere: Junon la conçut à l'exemple de Jupiter, ſans avoir approché de ſon époux qui avoit bien engendré Minerve ſans le concours de ſa femme. D'autres prétendent que la mere des dieux ceſſa d'être ſtérile, par la vertu des laitues ſauvages, & qu'elle devint groſſe d'*Hébé*, au ſortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce légume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hébé*, lui conféra la fonction de verſer à boire aux dieux; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amuſé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le pere des dieux, auſſi capricieux qu'un ſouverain, ſubſtitua Ganymede à *Hébé*, parce que cette jeune fille s'étoit laiſſé tomber d'une maniere peu décente dans un repas ſolemnel que l'Olympe célébroit chez les Ethiopiens. Quelques-uns penſent que ce ne fut qu'un prétexte. Ganymede devint donc l'échanſon des dieux; on dit de Jupiter ſeulement: ſelon eux, *Hébé* demeura en poſſeſſion de préſenter le nectar aux déeſſes; elle fut la déeſſe de la jeuneſſe; Hercule, admis entre les dieux, l'obtint pour ſa femme. *Hébé* rajeunit Iſlaüs, fils d'Iphycle, à la priere de ſon mari, dont il étoit le cocher.

HÉBERGE, ſ. f. *ou* HÉBERGEMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *maiſon, manoir, logement.*

Dans la coutume de Paris, & quelques autres ſemblables, le terme d'*héberge* ſignifie la hauteur & ſuperficie qu'occupe une maiſon contre un mur mitoyen. Un propriétaire n'eſt tenu de contribuer au mur mitoyen, que ſuivant ſon *héberge*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'étendue qu'il en occupe. *Voy. la coutume de Paris, articles* 194 & 197.

Le droit d'*hébergement* ou procuration, étoit l'obligation de fournir au ſeigneur ſes repas lorſqu'il venoit dans le lieu. *Voyez l'hiſt. de Bretagne*, par D. Lombineau, *tome I, page* 200. (*A*)

* HÉBERGER, MUIRE, (*Saline.*) c'eſt charger d'eau la poële; elle eſt environ deux heures à ſe remplir. *Voyez* SALINES.

* HÉBICHER, ſ. m. (*Art.*) c'eſt un crible fait de brins de roſeaux ou de latanier entrelacés, d'uſage aux îles pour la préparation du roucou. On s'en ſert auſſi aux Antilles dans les ſucreries pour paſſer le ſucre concaſſé dont on remplit les barils.

* HÉBON, ſ. m. (*Mythol.*) ſurnom de Bacchus; c'eſt comme ſi l'on eût dit *le jeune dieu.* Le dieu de la jeuneſſe fut auſſi le dieu de l'ivreſſe. Les Napolitains l'honorerent ſous ce double aſpect.

HÉBRAÏQUE (LANGUE) c'eſt la langue dans laquelle ſont écrits les livres ſaints que nous ont tranſmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée. C'eſt, ſans contredit, la plus ancienne des langues connues; & s'il faut s'en rapporter aux Juifs, elle eſt la premiere du monde. Comme langue ſavante, & comme langue ſacrée, elle eſt depuis bien des ſiecles le ſujet & la matiere d'une infinité de queſtions intéreſſantes, qui toutes n'ont pas toujours été diſcutées de ſang froid, ſur-tout par les rabbins, & qui, pour la plupart, ne ſont pas encore éclaircies,

peut-être à cauſe du temps qui couvre tout, peut-être encore parce que cette langue n'a pas été auſſi cultivée qu'elle auroit dû l'être des vrais ſavans. Son origine, ſes révolutions, ſon génie, ſes propriétés, ſa grammaire, ſa prononciation, enfin les caracteres de ſon écriture, & la ponctuation qui lui ſert de voyelles, ſont l'objet des principaux problêmes qui la concernent; s'ils ſont réſolus pour les Juifs qui ſe noient avec délices dans un océan de minuties & de fables, ils ne le ſont pas encore pour l'homme qui reſpecte la religion & le bon ſens, & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité. Nous préſenterons donc ici ces différens objets; & ſans nous flatter du ſuccès, nous parlerons en hiſtoriens & en littérateurs; 1°. de l'écriture de la langue *hébraïque*; 2°. de ſa ponctuation; 3°. de l'origine de la langue & de ſes révolutions chez les Hébreux; 4°. de ſes révolutions chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens; & 5°. de ſon génie, de ſon caractere, de ſa grammaire, & de ſes propriétés.

I. L'alphabet hébreu eſt compoſé de vingt-deux lettres, toutes réputées conſonnes, ſans en excepter même l'*aleph*, le *hé*, le *vau* & *jod*, que nous nommons *voyelles*, mais qui chez les Hébreux n'ont aucun ſon fixe ni aucune valeur ſans la ponctuation, qui ſeule contient les véritables voyelles de cette langue, comme nous le verrons au deuxieme article. On trouvera les noms & les figures des caracteres hébreux, ainſi que leur valeur alphabétique & numérique dans nos *Planches de caracteres*; on y a joint les caracteres ſamaritains qui leur diſputent l'antériorité. Ces deux caracteres ont été la matiere de grandes diſcuſſions entre les Samaritains & les Juifs; le pentateuque, qui s'eſt tranſmis juſqu'à nous par ces deux écritures, ayant porté chacun de ces peuples à regarder ſon caractere comme le caractere primitif, & à conſidérer en même temps ſon texte comme le texte original.

Ils ſe ſont fort échauffés de part & d'autre à ce ſujet, ainſi que leurs partiſans, & ils ont plutôt donné des fables ou des ſyſtêmes, que des preuves; parce que telle eſt la fatalité des choſes qu'on croit toucher à la religion, de ne pouvoir preſque jamais être traitées à l'amiable & de ſang froid. Les uns ont conſidéré le caractere hébreu comme une nouveauté que les Juifs ont rapportée de Babylone au retour de leur captivité; & les autres ont regardé le caractere ſamaritain comme le caractere barbare des colonies aſſyriennes qui repeuplerent le royaume des dix tribus diſperſées ſept cents ans environ avant J. C. Quelques-uns plus raiſonnables ont cherché à les mettre d'accord, en leur diſant que leurs peres avoient eu de tout temps deux caracteres, l'un profane & l'autre ſacré; que le ſamaritain avoit été le profane ou le vulgaire, & que celui qu'on nomme *hébreu*, avoit été le caractere ſacré ou ſacerdotal. Ce ſentiment favorable à l'antiquité de deux alphabets, qui contiennent le même nombre de lettres, & qui ſemblent par-là avoir en effet appartenu au même peuple, donne la place d'honneur à celui du texte hébreu; mais il s'eſt trouvé des Juifs qui l'ont rejeté, parce qu'ils ne veulent point de concurrens dans leurs antiquités, & qu'il n'y a d'ailleurs aucun monument qui puiſſe conſtater le double uſage de ces deux caracteres chez les anciens Iſraëlites. Enfin, les ſavans qui ſont entrés dans cette diſcuſſion, après avoir long-temps flotté d'opinions en opinions, ſemblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder encore le caractere hébreu comme ayant été inventé par Eſdras; le plus grand nombre comme un caractere chaldéen, auquel les Juifs ſe ſont habitués dans leur captivité; & preſque tous ſont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractere ſamaritain.

Cette grande queſtion auroit été plutôt décidée, ſi dans les premiers temps où l'on en a fait un problême, les intéreſſés euſſent pris la voie de l'obſervation & non de la diſpute. Il falloit d'abord comparer les deux caracteres l'un avec l'autre, pour voir en quoi ils different, en quoi ils ſe reſſemblent, & quel eſt celui dans lequel on reconnoît le mieux l'antique. Il falloit enſuite rapprocher des deux alphabets les lettres grecques nommées *lettres phéniciennes* par les Grecs eux-mêmes, parce qu'elles étoient originaires de la Phénicie. Comme cette

contrée differe peu de la Paleſtine, il étoit aſſez naturel d'examiner les caracteres d'écritures qui en ſont ſortis, pour remarquer s'il n'y auroit point entr'eux & les caracteres hébreux & ſamaritains des rapports communs qui puſſent donner quelque lumiere ſur l'antiquité des deux derniers; c'eſt ce que nous allons faire ici.

Le ſimple coup d'œil fait appercevoir une différence ſenſible entre les deux caracteres orientaux; l'hébreu net, diſtinct, régulier, & preſque toujours quarré, eſt commode & courant dans l'écriture: le ſamaritain plus bizarre, & beaucoup plus compoſé, préſente des figures qui reſſemblent à des hiéroglyphes, & même à quelques-unes de ces lettres ſymboliques qui ſont encore en uſage aux confins de l'Aſie. Il eſt difficile & long à former, & tient ordinairement beaucoup plus de place; nous pouvons enſuite remarquer que pluſieurs caracteres hébreux, comme *aleph*, *beth*, *zain*, *heth*, *theth*, *lamed*, *mem*, *nun*, *reſch*, & *ſchin*, ne ſont que des abréviations des caracteres ſamaritains qui leur correſpondent, & que l'on a rendus plus courans & plus commodes; d'où nous pouvons déja conclure que le caractere ſamaritain eſt le plus ancien: ſa ruſticité fait ſon titre de nobleſſe.

La comparaiſon des lettres grecques avec les ſamaritaines ne leur eſt pas moins avantageuſe. Si l'on en rapporte les majuſcules *alpha*, *gamma*, *delta*, *epſylon*, *zeta*, *heta*, *lambda*, *pi*, *ro* & *ſigma*, on les reconnoîtra aiſément dans les lettres correſpondantes *aleph*, *gimel*, *daleth*, *hé*, *zain*, *heth*, *lamed*, *phé*, *reſch* & *ſchin*,

Grec.	Samar.	Grec.	Samar.
A	𐤀	H	𐤇
Γ	𐤂	V	𐤆
Δ	𐤃	Π	𐤐
E	𐤄	P	𐤓
Z	𐤆	Σ	𐤔

avec cette différence cependant que dans le grec elles ſont pour la plupart tournées en ſens contraire, ſuivant l'uſage des Occidentaux qui ont écrit de gauche à droite, ce que les Orientaux avoient figuré de droite à gauche. De cette derniere obſervation il réſulte que le caractere que nous nommons *ſamaritain* étoit d'uſage dans la Phénicie dès les premiers temps hiſtoriques, & même auparavant, puiſque l'arrivée des Phéniciens & de leur alphabet chez les Grecs ſe cache pour nous dans la nuit des temps mythologiques.

Nos obſervations ne ſeront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux. Si l'on compare les minuſcules

[

Grec.	Hébr.	Grec.	Hébr.
α	א	ι	י
γ	ג	λ	ל
δ	ד	ϛ στ	ט
ζ	ו	τ	ף
η h	ח	ρ	ר
θ	ט		

Le γ vient de l'*ajin* ע; & la prononciation de ces deux lettres varie de même chez les Hébreux comme chez les Grecs.]

des Grecs avec eux, on reconnoîtra de même qu'elles en ont pour la plupart été tirées, comme les majuſcules l'ont été du ſamaritain, & l'on remarquera qu'elles ſont auſſi repréſentées en ſens contraire. Par cette double analogie des lettres grecques avec les deux alphabets orientaux, nous devons donc juger 1°. que tout ce qui a été tant de fois débité ſur la nouveauté du caractere hébreu; ſur Eſdras, qu'on en a fait l'inventeur; & ſur Babylone, d'où l'on dit que les captifs l'ont apporté, ne ſont que des fables qui démontrent le peu de connoiſſance qu'ont eu les Juifs de leur hiſtoire littéraire, puiſqu'ils ont ignoré l'antiquité de leurs caracteres, qui avoient été communiqués aux Européens plus de mille ans avant ce retour de Babylone: 2°. que les deux caracteres nommés aujourd'hui *hébreu* & *ſamaritain*, ont originairement appartenu au même peuple, & particuliérement aux anciens habitans de la Phénicie ou Paleſtine, & que le ſamaritain cependant doit avoir quelque antériorité ſur l'hébreu, puiſqu'il a viſiblement ſervi à ſa conſtruction, & qu'il a produit les majuſcules grecques; étant vraiſemblable que les premieres écritures ont conſiſté en grandes lettres, & que les petites n'ont été inventées & adoptées que lorſque cet art eſt devenu

devenu plus commun & d'un uſage plus fréquent.

Au tableau de comparaiſon que nous venons de faire de ces trois caracteres, il n'eſt pas non plus inutile de joindre le coup d'œil des lettres latines; quoiqu'elles ſoient cenſées apportées en Italie par les Grecs, elles ont auſſi des preuves ſingulieres d'une relation directe avec les Orientaux. On ne nommera ici que *C*, *L*, *P*, *q* & *r*, qui n'ont point tiré leur figure de la Grece, & qui ne peuvent être autres que le *caph*, le *lamed*, le *phé* final, le *qoph*, & le *reſch* de l'alphabet hébreu, vus & deſſinés en ſens contraire:

C.	L.	P.	q.	r.
כ.	ל.	ף.	ק.	ר.

ce qui préſente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Comme nous ne pouvons fixer le temps où les navigateurs de la Phénicie ont porté leurs caracteres & leur écriture aux différens peuples de la Méditerranée, il nous eſt encore plus impoſſible de déſigner la ſource d'où les Phéniciens & les Iſraélites les avoient eux-mêmes tirés; ce n'a pu être ſans doute que des Egyptiens ou des Chaldéens, deux des plus anciens peuples connus, dont les colonies ſe ſont répandues de bonne heure dans la Paleſtine. Mais en vain deſirerions-nous ſavoir quelque choſe de plus précis ſur l'origine de ces caracteres & ſur leur inventeur; les temps où les Egyptiens & les Chaldéens ont abandonné leurs ſymboles primitifs & leurs hiéroglyphes, pour tranſmettre l'hiſtoire par l'écriture, n'a point de date dans aucune des annales du monde: nous n'oſerions même aſſurer que ces caracteres hébreux & ſamaritains aient été les premiers caracteres des ſons. La lettre quarrée des Hébreux eſt trop ſimple pour avoir été la premiere inventée; & celle des Samaritains n'eſt peut-être point aſſez compoſée; d'ailleurs ni l'une ni l'autre ne ſemblent être priſes dans la nature; & c'eſt l'argument le plus fort contre elles, parce qu'il eſt plus que vraiſemblable que les premieres lettres alphabétiques ont eu la figure d'animaux, ou de parties d'animaux, de plantes, & d'autres corps naturels dont on avoit déja fait un ſi grand uſage dans l'âge des ſymboles ou des hiéroglyphes. Ce que l'on peut penſer de plus raiſonnable ſur nos deux alphabets, c'eſt qu'étant dépourvus de voyelles, ils paroiſſent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que paſſât l'eſprit humain pour amener l'écriture à ſa perfection. Quant au primitif inventeur, laiſſons les rabbins le voir tantôt dans Adam, tantôt dans Moyſe, tantôt dans Eſdras: laiſſons aux mythologiſtes le ſoin de le célébrer dans Thoth, parce que *othoth* ſignifie des *lettres*; & ne rougiſſons point d'avouer notre ignorance ſur une anecdote auſſi ténébreuſe qu'intéreſſante pour l'hiſtoire du genre humain. Paſſons aux queſtions qui concernent la ponctuation, qui dans l'écriture *hébraïque* tient lieu des voyelles dont elle eſt privée.

II. Quoique les Hébreux aient dans leur alphabet ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau* & *jod*, c'eſt-à-dire, *a*, *e*, *u* ou *o*, & *i*, que nous nommons *voyelles*, elles ne ſont regardées dans l'hébreu que comme des conſonnes muettes, parce qu'elles n'ont aucun ſon fixe & propre, & qu'elles ne reçoivent leur valeur que des différens points qui ſe poſent deſſus, ou deſſous, & devant ou après elles: par exemple, *a* vaut *o*, *a* vaut *i*, *a* vaut *e*, *u* vaut *o*, &c. plus ordinairement ces points & pluſieurs autres petits ſignes conventionnels ſe poſent ſous les vraies conſonnes, valent ſeuls autant que nos cinq voyelles; & tiennent preſque toujours lieu de l'*aleph*, du *hé*, du *vau*, & du *jod*, qui ſont peu ſouvent employés dans les livres ſacrés. Pour écrire *lacac*, lécher, on écrit *l c c*; pour *paredes*, jardin, *p r d s*; pour *mara*, être amer, *m r r*; pour *pharaq*, briſer, *p h r q*; pour *garah*, batailler, *g r h*; &c. Tel eſt l'artifice par lequel les Hébreux ſuppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations ſe ſont données pour déſigner les voyelles; & il faut avouer que leurs ſignes ſont plus riches & plus fé-

conds que nos cinq caracteres, en ce qu'ils indiquent avec beaucoup plus de variété les longues & les breves, & même les différentes modifications des ſons que nous ſommes obligés d'indiquer par des accens, à l'imitation des Grecs qui en avoient encore un bien plus grand nombre que nous qui n'en avons pas aſſez. Il arrive cependant, & il eſt arrivé quelques inconvéniens aux Orientaux, de n'avoir exprimé leurs voyelles que par des ſignes auſſi déliés, quelquefois trop vagues, & plus ſouvent encore ſous-entendus. Les voyelles ont extrêmement varié dans les ſons; elles ont changé dans les mots, elles ont été omiſes, elles ont été ajoutées & déplacées à l'égard des conſonnes qui forment la racine des mots: c'eſt ce qui fait que la plupart des expreſſions occidentales qui ſont en grand nombre ſorties de l'Orient, ſont & ont été preſque toujours méconnoiſſables. Nous ne diſons plus *paredes*, *marar*, *pharac*, & *garah*, mais *paradis*, *amer*, *phric* ou *phrac*, & *guerroyer*. Ces changemens de voyelles ſont une des clés des étymologies, ainſi que la connoiſſance des différentes finales que les nations d'Europe ont ajoutées à chaque mot oriental, ſuivant leur dialecte & leur goût particulier.

Indépendamment des ſignes que l'on nomme dans l'hébreu *points voyelles*, il a encore une multitude d'accens proprement dits, qui ſervent à donner de l'emphaſe & de l'harmonie à la prononciation, à régler le ton & la cadence, & à diſtinguer les parties du diſcours, comme nos points & nos virgules. L'écriture *hébraïque* n'eſt donc privée d'aucun des moyens néceſſaires pour exprimer correctement le langage, & pour fixer la valeur des ſignes par une multitude de nuances qui donnent une variété convenable aux figures & aux expreſſions qui pourroient tromper l'œil & l'oreille: mais cette écriture a-t-elle toujours eu cet avantage? c'eſt ce que l'on a mis en problême. Vers le milieu du ſeizieme ſiecle, Elie, Lévite, juif allemand, fut le premier qui agita cette intéreſſante & ſinguliere queſtion; on n'avoit point avant lui ſoupçonné que les points voyelles que l'on trouvoit dans pluſieurs exemplaires des livres ſaints, puſſent être d'une autre main que de la main des auteurs qui avoient originairement écrit & compoſé le texte; & l'on n'avoit pas même ſongé à ſéparer l'invention & l'origine de ces points, de l'invention & de l'origine des lettres & de l'écriture. Ce juif, homme d'ailleurs fort lettré pour un juif & pour ſon temps, entreprit le premier de réformer à cet égard les idées reçues; il oſa recuſer l'antiquité des points voyelles, & en attribuer l'invention & le premier uſage aux Maſſoretes, docteurs de Tibériade, qui floriſſoient au cinquieme ſiecle de notre ere. Sa nation ſe révolta contre lui, elle le regarda comme un blaſphémateur, & les ſavans de l'Europe comme un fou. Au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, Louis Capelle, profeſſeur à Saumur, prit ſa défenſe, & ſoutint la nouvelle opinion avec vigueur; pluſieurs ſe rangerent de ſon parti: mais en adoptant le ſyſtême de la nouveauté de la ponctuation, ils ſe diviſerent tous ſur les inventeurs & ſur la date de l'invention; les uns en firent honneur aux Maſſoretes, d'autres à deux illuſtres rabbins du onzieme ſiecle, & la multitude crut au moins devoir remonter juſqu'à Eſdras & à la grande ſynagogue. Ces nouveaux critiques eurent dans Ch. Buxtorf un puiſſant adverſaire, qui fut ſecondé d'un grand nombre de ſavans de l'une & de l'autre religion; mais quoique le nouveau ſyſtême parût à pluſieurs intéreſſer l'intégrité des livres ſacrés, il ne fut cependant point proſcrit, & l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui le ſentiment le plus général.

Pour éclaircir une telle queſtion autant qu'il eſt poſſible de le faire, il eſt à propos de connoître quels ont été les principaux moyens que les deux partis ont employés: ils nous expoſeront l'état des choſes; & nous faiſant connoître quelles ſont les cauſes de l'incertitude où l'on eſt tombé à ce ſujet, peut-être nous mettront-ils à portée de juger le fond même de la queſtion.

Le pentateuque ſamaritain, qui de tous les textes porte le plus le ſceau de l'antiquité n'a point de ponctuation; les paraphraſtes chaldéens qui ont commencé à écrire un ſiecle ou deux avant J. C. ne s'en ſont point ſervis non plus. Les livres ſacrés que les Juifs liſent encore dans leurs ſyna-

gogues, & ceux dont ſe ſervent les cabaliſtes, ne ſont point ponctués; enfin dans le commerce ordinaire des lettres, les points ne ſont d'aucun uſage. Tels ont été les moyens de Louis Capelle & de ſes partiſans, & ils n'ont point manqué de s'autoriſer auſſi du ſilence général de l'antiquité juive & chrétienne ſur l'exiſtence de la ponctuation. Contre des moyens ſi forts & ſi poſitifs on a oppoſé l'impoſſibilité morale qu'il y auroit eu à tranſmettre pendant des milliers d'années un corps d'hiſtoire raiſonnée & ſuivie avec le ſeul ſecours des conſonnes; & la traduction de la bible que nous poſſédons a été regardée comme la preuve la plus forte & la plus expreſſive que l'antiquité juive n'avoit point été privée des moyens néceſſaires & des ſignes indiſpenſables pour en perpétuer le ſens & l'intelligence. On a dit que le ſecours des voyelles néceſſaire à toute langue & à toute écriture, avoit été encore bien plus néceſſaire à la langue des Hébreux qu'à toute autre; parce que la plupart des mots ayant ſouvent plus d'une valeur, l'abſence des voyelles en auroit augmenté l'incertitude pour chaque phraſe en raiſon de la combinaiſon des ſens dont un grouppe de conſonnes eſt ſuſceptible avec toutes voyelles arbitraires. Cette derniere conſidération eſt réellement effrayante pour qui ſait la fécondité de la combinaiſon de 4 ou 5 ſignes avec 4 ou 5 autres; auſſi les défenſeurs de l'antiquité des points voyelles n'ont-ils pas craint d'avancer que ſans eux le texte ſacré n'auroit été pendant des milliers d'années qu'un nez de cire (*inſtar naſi cerei, in diverſas formas mutabilis fuiſſet.* Leuſden, *phil. heb. diſc.* 14.), qu'un monceau de ſable battu par le vent, qui d'âge en âge auroit perdu ſa figure & ſa forme primitive. En vain leurs adverſaires appelloient à leur ſecours une tradition orale pour en conſerver le ſens de bouche en bouche, & pour en perpétuer l'intelligence d'âge en âge. On leur diſoit que cette tradition orale n'étoit qu'une fable, & n'avoit jamais ſervi qu'à tranſmettre des fables. En vain oſoient-ils prétendre que les inventeurs modernes des points voyelles avoient été inſpirés du Saint-Eſprit pour trouver & fixer le véritable ſens du texte ſacré & pour ne s'en écarter jamais. Ce nouveau miracle prouvoit aux autres l'impoſſibilité de la choſe, parce que la traduction des livres ſaints ne doit pas être une merveille ſupérieure à celle de leur compoſition primitive. A ces raiſons générales on en a joint de particulières & en grand nombre: on a fait remarquer que les paraphraſtes chaldéens, qui n'ont point employé de ponctuations dans leurs commentaires ou *Targum*, ſe ſont ſervis très-fréquemment de ces conſonnes muettes, *aleph*, *vau*, & *jod*, peu uſitées dans les textes ſacrés, où elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais qui ſont ſi eſſentielles dans les ouvrages des paraphraſtes, qu'on les y appelle *matres lectionis*, parce qu'elles y fixent le ſon & la valeur des mots, comme dans les livres des autres langues. Les Juifs & les rabbins font auſſi de ces caracteres le même uſage dans leurs lettres & leurs autres écrits, parce qu'ils évitent de cette façon la longueur & l'embarras d'une ponctuation pleine de minuties.

Pour répondre à l'objection tirée du ſilence de l'antiquité, on a préſenté les ouvrages même des Maſſoretes qui ont fait des notes critiques & grammaticales ſur les livres ſacrés, & en particulier ſur les endroits dont ils ont cru la ponctuation altérée ou changée. On a trouvé de pareilles autorités dans quelques livres de docteurs fameux & de cabaliſtes, connus pour être encore plus anciens que la Maſſore: c'eſt ce qui eſt expoſé & démontré avec le plus grand détail dans le livre de Cl. Buxtorf, *de antiq. ponct. cap.* 5, *part. I*, & dans le *Philog. heb.* de Leuſden. Quant au ſilence que la foule des auteurs & des écrivains du moyen âge a gardé à cet égard, il ne pourroit être étonnant, qu'autant que l'admirable invention des points voyelles ſeroit une choſe auſſi récente qu'on voudroit le prétendre. Mais ſi ſon origine ſort de la nuit des temps les plus reculés, comme il eſt très-vraiſemblable, leur ſilence alors ne doit pas nous ſurprendre; ces auteurs auront vu les points voyelles; ils s'en ſeront ſervis comme les Maſſoretes, mais ſans parler de l'invention ni de l'inventeur; parce qu'on ne parle pas ordinairement des

choſes d'uſage, & que c'eſt même là la raiſon qui nous fait ignorer aujourd'hui une multitude d'autres détails qui ont été vulgaires & très-communs dans l'antiquité. On a cependant pluſieurs indices que les anciennes verſions de la bible qui portent les noms des Septante & de S. Jérôme, ont été faites ſur des textes ponctués; leurs variations entr'elles & entre toutes les autres verſions qui ont été faites depuis, ne ſont ſouvent provenues que d'une ponctuation quelquefois différente entre les textes dont ils ſe ſont ſervis; d'ailleurs, comme ces variations ne ſont point conſidérables, qu'elles n'influent que ſur quelques mots, & que les récits, les faits, & l'enſemble total du corps hiſtorique, eſt toujours le même dans toutes les verſions connues; cette uniformité eſt une des plus fortes preuves qu'on puiſſe donner, que tous les traducteurs & tous les âges ont eu un ſecours commun & un même guide pour déchiffrer les conſonnes *hébraïques*. S'il ſe pouvoit trouver des Juifs qui n'euſſent point appris leur langue dans la bible, & qui ne connuſſent point la ponctuation, il faudroit, pour avoir une idée des difficultés que préſente l'interprétation de celles qui ne le ſont pas, exiger d'eux qu'ils en donnaſſent une nouvelle traduction; on verroit alors quelle eſt l'impoſſibilité de la choſe, ou quelles fables ils nous feroient, s'ils étoient encore en état d'en faire.

A tous ces argumens ſi l'on vouloit en ajouter un nouveau, peut-être pourroit-on encore faire parler l'écriture des Grecs en faveur de l'antiquité de la ponctuation *hébraïque* & de ſes accens, comme nous l'avons fait ci-devant parler en faveur des caracteres. Quoique les Grecs aient eu l'art d'ajouter aux alphabets de Phénicie les voyelles fixes & déterminées dans leur ſon, leurs voyelles ſont encore cependant tellement chargées d'accens, qu'il ſembleroit qu'ils n'ont pas oſé ſe défaire entiérement de la ponctuation primitive. Ces accens ſont dans leur écriture auſſi eſſentiels, que les points le ſont chez les Hébreux; & ſans eux il y auroit un grand nombre de mots dont le ſens ſeroit variable & incertain. Cette façon d'écrire moyenne entre celle des Hébreux & la nôtre, nous indique ſans doute un des degrés de la progreſſion de cet art; mais quoi qu'il en ſoit, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître l'antique uſage de ces points voyelles, & de cette multitude d'accens que nous trouvons chez les Hébreux. Si le ſeizieme ſiecle a donc vu naître une opinion contraire, peut-être n'y en a-t-il pas d'autre cauſe que la publicité des textes originaux rendus communs par l'imprimerie encore moderne; comme elle multiplia les bibles *hébraïques*, qui ne pouvoient être que très-rares auparavant; plus d'yeux en furent frappés, & plus de gens en raiſonnerent: le monde vit alors le ſpectacle nouveau de l'ancien art d'écrire, & le ſilence des ſiecles fut néceſſairement rompu par des opinions & des ſyſtêmes, dont la contrariété ſeule devoit ſuffire pour indiquer toute l'antiquité de l'objet où l'imagination a voulu, ainſi que les yeux, appercevoir une nouveauté.

La diſcuſſion des points voyelles ſeroit ici terminée toute en leur faveur, ſi les adverſaires de ſon antiquité n'avoient encore à nous oppoſer deux puiſſantes autorités. Le pentateuque ſamaritain n'a point de ponctuation, & les bibles *hébraïques* que liſent les rabbins dans leurs ſynagogues pour inſtruire leur peuple, n'en ont point non plus; & c'eſt une regle chez eux que les livres ponctués ne doivent jamais ſervir à cet uſage. Nous répondrons à ces objections 1°. que le pentateuque ſamaritain n'a jamais été aſſez connu ni aſſez multiplié, pour que l'on puiſſe ſavoir ou non, ſi tous les exemplaires qui en ont exiſté ont tous été généralement dénués de ponctuation. Mais il ſuit de ce que ceux que nous avons en ſont privés, que nous n'y pouvons connoître que par leur analogie avec l'hébreu, & en s'aidant auſſi des trois lettres *matres lectionis*. 2°. Que les rabbins qui liſent des bibles non ponctuées n'ont nulle peine à le faire, parce qu'ils ont tous appris à lire & à parler leur langue dans des bibles qui ont tout l'appareil grammatical, & qui ſervent à l'intelligence de celles qui ne l'ont pas. D'ailleurs qui ne ſait que ces rabbins toujours livrés à l'illuſion, ne ſe ſervent de bibles ſans voyelles pour inſtruire leur troupeau, que pour y trouver, à ce qu'ils diſent, les ſources du

Saint-Esprit plus riches & plus abondantes en instruction ; parce qu'il n'y a pas en effet un mot dans les bibles de cette espece, qui ne puisse avoir une infinité de valeurs par une imagination échauffée, qui veut se repaître de chimeres, & qui veut en entretenir les autres ?

C'est par cette même raison, que les Cabalistes font aussi si peu de cas de la ponctuation ; elle les gêneroit, & ils ne veulent point être gênés dans leurs extravagances ; ils veulent en toute liberté supposer les voyelles, analyser les lettres, décomposer les mots, & renverser les syllabes ; comme si les livres sacrés n'étoient pour eux qu'un répertoire d'anagrammes & de logogryphes. *Voyez* CABALE. L'abus que ces prétendus sages ont fait de la bible dans tous les temps, & les rêveries inconcevables où les rabbins, le texte à la main, se plongent dans leurs synagogues, semblent ici nous avertir tacitement de l'origine des livres non ponctués, & nous indiquer leur source & leur principe dans les déréglemens de l'imagination. Les bibles muettes ne pourroient-elles point être les filles du mystere, puisqu'elles ont été pour les Juifs l'occasion de tant de fables mystérieuses ? Ce soupçon qui mérite d'être approfondi, si l'on veut connoître les causes qui ont répandu dans le monde des livres ponctués & non ponctués, & les suites qu'elles ont eues, nous conduit au véritable point de vue sous lequel on doit nécessairement considérer l'usage & l'origine même des points voyelles ; ce que nous allons dire fera la plus essentielle partie de leur histoire ; & comme cette partie renferme une des plus intéressantes anecdotes de l'histoire du monde, on prévient qu'il ne faut pas confondre les temps avec les temps, ni les auteurs sacrés avec les sages d'Egypte ou de Chaldée. Nous allons parler d'un âge qui a sans doute été de beaucoup antérieur au premier écrivain des Hébreux.

Plus l'on réfléchit sur les opérations de ceux qui les premiers ont essayé de représenter les sons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils aient précisément oublié de donner des signes aux voyelles qui sont les meres de tous les sons possibles, & sans lesquelles on ne peut rien articuler. L'écriture est le tableau du langage ; c'est-là l'objet & l'essence de cette inestimable invention ; or comme il n'y a point & qu'il ne peut y avoir de langage sans voyelles, ceux qui ont inventé l'écriture pour être utile au genre humain en peignant la parole, n'ont donc pu l'imaginer indépendamment de ce qui en fait la partie essentielle, & de ce qui en est naturellement inaliénable. Leusden & quelques autres adversaires de l'antiquité des points voyelles, ont avancé, en discutant cette même question, que les consonnes étoient comme la matiere des mots, & que les voyelles en étoient comme la forme : ils n'ont fait en cela qu'un raisonnement faux, & d'ailleurs inutile ; ce sont les voyelles qui doivent être regardées comme la matiere aussi simple qu'essentielle de tous les sons, de tous les mots, & de toutes les langues ; & ce sont les consonnes qui leur donnent la forme en les modifiant en mille & mille manieres, & en nous les faisant articuler avec une variété & une fécondité infinie. Mais de façon ou d'autre, il faut nécessairement dans l'écriture comme dans le langage, le concours de cette matiere & de cette forme, pour faire sur nos organes l'impression distincte que ni la forme ni la matiere ne peuvent produire séparément. Nous devons donc encore en conclure qu'il est de toute impossibilité, que l'invention des signes des consonnes ait pu être naturellement séparée de l'invention des signes des voyelles, ou des points voyelles, qui sont la même chose.

Pourquoi donc nous est-il parvenu des livres sans aucune ponctuation ? C'est ici qu'il faut en demander la raison primitive à ces sages de la haute antiquité, qui ont eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire, & que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux profanes, & aux étrangers. On ne peut ignorer que le goût du mystere a été celui des savans des premiers âges ; c'étoit lui qui avoit déja en partie présidé à l'invention des hiéroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture ; & c'est lui qui a tenu les nations pendant une multitude de siecles dans des ténebres qu'on ne peut pénétrer, & dans une ignorance profonde & universelle,

dont deux mille ans d'un travail assez continu n'ont point encore réparé toutes les suites funestes. Nous ne chercherons point ici quels ont été les principes d'un tel système; il suffit de savoir qu'il a existé, & d'en voir les tristes suites, pour y découvrir l'esprit qui a dû présider à la primitive invention des caracteres des sons, & qui en a fait deux classes séparées, quoiqu'elles n'eussent jamais dû l'être. Cette précieuse & inestimable découverte n'a point été dès son origine livrée & communiquée aux hommes dans son entier; les signes des consonnes ont été montrés au vulgaire; mais les signes des voyelles ont été mis en réserve comme une clé & un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science. Par une suite de l'ancienne politique, l'invention nouvelle ne fut pour le peuple qu'un nouveau genre d'hiéroglyphe plus simple & plus abrégé à la vérité, que les précédens, mais dont il fallut toujours qu'il allât de même chercher le sens & l'intelligence dans la bouche des sages, & chez les administrateurs de l'instruction publique. Heureux sans doute ont été les peuples auxquels cette instruction a été donnée saine & entiere; heureuses ont été les sociétés où les organes de la science n'ont point, par un abus trop conséquent de leur funeste politique, regardé comme leur patrimoine & leur domaine le dépôt qui ne leur étoit que commis & confié! Mais quand elles auroient eu toutes ce rare bonheur, en est-il une seule qui ait été à l'abri des guerres destructives, & des révolutions qui renversent tout, & principalement les arts? Les nations ont donc été détruites, les sages ont été dispersés, souvent ils ont péri & leur mystere avec eux. Après ces événemens il n'est plus resté que les monumens énigmatiques de la science primitive, devenus mystérieux & inintelligibles par la perte ou la rareté de la clé des voyelles. Peut-être le peuple juif est-il le seul qui par un bienfait particulier de la Providence, ait heureusement conservé cette clé de ses annales par le secours de quelques livres ponctués qui auront échappé aux diverses désolations de leur patrie; mais quant à la plupart des autres nations, il n'est que trop vraisemblable qu'il a été pour elles un temps fatal, où elles ont perdu tout moyen de relever l'édifice de leur histoire. Il fallut ensuite recourir à la tradition; il fallut évertuer l'imagination pour déchiffrer des fragmens d'annales toutes écrites en consonnes; & la privation des exemplaires ponctués presque tous péris avec ceux qui les avoient si mystérieusement gardés, donna nécessairement lieu à une science nouvelle, qui fit respecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples: ce fut de deviner ce qu'on ne pouvoit plus lire; & comme l'appareil de l'écriture & des livres des anciens sages avoit quelque chose de merveilleux, ainsi que tout ce qu'on ne peut comprendre, on s'en forma une très-haute idée; on n'y chercha que des choses sublimes, & ce qui n'y avoit jamais été sans doute, comme la médecine universelle, le grand œuvre, ses secrets, la magie, & toutes ces sciences occultes que tant d'esprits faux & de têtes creuses ont si long-temps cherchées dans certains chapitres de la bible, qui ne contiennent que des hymnes ou des généalogies, ou des dimensions de bâtimens. Il en fut aussi de même quant à l'histoire générale des peuples & aux histoires particulieres des grands hommes. Les nations qui dans des temps plus anciens avoient déja abusé des symboles primitifs & des premiers hiéroglyphes, pour en former des êtres imaginaires qui s'étoient confondus avec des êtres réels, abuserent de même de l'écriture sans consonnes, & s'en servirent pour composer ou amplifier les légendes de tous les fantômes populaires. Tout mot qui pouvoit avoir quelque rapport de figure à un nom connu, fut censé lui appartenir, & renfermer une anecdote essentielle sur le personnage qui l'avoit porté; mais comme il n'y a pas de mots écrits en simples consonnes qui ne puissent offrir plusieurs valeurs, ainsi que nous l'avons déja dit, l'embarras du choix fit qu'on les adopta toutes, & que l'on fit de chacune un trait particulier de son histoire. Cet abus est une des sources des plus vraies & des plus fécondes de la fable; & voilà pourquoi les noms d'Orphée, de Mercure, d'Isis, *&c.* font allusion chacun à cinq ou six racines orientales qui ont toutes la sin-

guliere propriété de nous retracer une anecdote de leurs légendes. Ce que nous disons de ces trois noms, on peut le dire de tous les noms fameux dans les mythologies des nations. De-là sont provenues ces variétés si fréquentes entre nos étymologistes qui n'ont jamais pu s'accorder, parce que chacun d'eux s'est affectionné à la racine qu'il a saisie ; de-là l'incertitude où ils nous ont laissés, parce qu'ils ont tous eu raison en particulier, & qu'il a paru néanmoins impossible de les concilier ensemble. Il n'étoit cependant rien de plus facile ; & puisque les Vossius, les Bochart, les Huet, les Leclerc, avoient tous eu des suffrages en particulier, au lieu de se critiquer les uns les autres, ils devoient se donner la main, & concourir à nous découvrir une des principales sources de la mythologie, & à nous dévoiler par-là un des secrets de l'antiquité. Nous nommons ceci un secret, parce qu'il en a été réellement un dans l'art de composer & d'écrire dans les temps où le défaut d'invention & de génie, autant que la corruption des monumens historiques, obligeoit les auteurs à tirer les anecdotes de leurs romans des noms mêmes de leurs personnages. Ce secret, à la vérité, ne couvre qu'une absurdité ; mais il importe au monde de la connoître ; & pour nous former à cet égard une juste idée du travail des anciens en ce genre, & nous apprendre les moyens de le décomposer, il ne faut que contempler un cabaliste méditant sur une bible non ponctuée : s'il trouve un mot qui le frappe, il l'envisage sous toutes les formes, il le tourne & le retourne, il l'anagrammatise, & par le secours des voyelles arbitraires il en épuise tous les sens possibles, avec lesquels il construit quelque fable ou quelque mystérieuse absurdité ; ou pour mieux dire, il ne fait qu'un pur logogryphe, dont la clé se trouve dans le mot dont il s'est échauffé l'imagination, quoique ce mot n'ait souvent par lui-même aucun rapport à ses illusions. Nos logogryphes modernes sont sans doute une branche de cette antique cabale, & cet art puéril fait encore l'amusement des petits esprits. Telle a été enfin la véritable opération des fabulistes & des romanciers de l'antiquité, qui ont été en certains âges les seuls écrivains & les seuls historiens de presque toutes les nations. Ils abusèrent de même des écritures mystérieuses que les malheurs des temps avoient dispersées par le monde, & qui se trouvoient séparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. Ces siecles de mensonge ne finirent en particulier chez les Grecs, que vers les temps où les voyelles vulgaires ayant été heureusement inventées, l'abus des mots devint nécessairement plus difficile & plus rare ; on se dégoûta insensiblement de la fable ; les livres se transmirent sans altération ; peu-à-peu l'Europe vit naître chez elle l'âge de l'histoire, & elle n'a cessé de recueillir le fruit de sa précieuse invention, par l'empire de la science qu'elle a toujours possédé depuis cette époque. Quant aux nations de l'Asie qui n'ont jamais voulu adopter les lettres voyelles de la Grece, comme la Grece avoit adopté leurs consonnes ; elles ont presque toujours conservé un invincible penchant pour le mystere & pour la fable ; elles ont eu dans tous les âges grand nombre d'écrivains cabalistiques, qui en ont imposé par de graves puérilités & par d'importantes bagatelles ; & quoiqu'il y ait eu des temps où les ouvrages des Européens les ont éclairés à leur tour, & leur ont servi de modeles pour composer d'excellentes choses en différens genres, ils ont affecté toujours dans leur diction des métatheses ou anagrammes ridicules, des allusions & des jeux de mots ; & la plupart de leurs livres nous présentent le mélange le plus bizarre de ces pensées hautes & sublimes qui ne leur manquent pas, avec un style affecté & puéril.

Cette histoire des points voyelles nous offre sans doute la plus forte preuve que l'on puisse donner de leur indispensable nécessité. Nous avons vu dans quelles erreurs sont tombées les nations qui les ont perdus par accident, ou négligés par ignorance & par mauvais goût. Jetons actuellement nos yeux sur cet heureux coin du monde où cette même écriture, qui n'étoit pour une infinité de peuples qu'une écriture du mensonge & du délire, étoit pour le peuple juif & sous la main de l'Esprit-saint, l'écriture de la sagesse & de la vérité.

On ne peut douter que Moyse, élevé dans

les arts & les ſciences de l'Egypte, ne ſe ſoit particuliérement ſervi de l'écriture * ponctuée pour faire connoître ſes loix, & qu'il n'en ait remis à l'ordre ſacerdotal qu'il inſtitua, des exemplaires ſoigneuſement écrits en conſonnes & en points voyelles, pour perpétuer par leur moyen le ſens & l'intelligence d'une loi dont il avoit ſi fort & ſi ſouvent recommandé l'exercice le plus exact & la pratique la plus ſévere. Ce ſage légiſlateur ne pouvoit ignorer le danger des lettres ſans voyelles; il ne pouvoit pas non plus ignorer les fables qui en étoient déja iſſues de ſon temps: il n'a donc pu manquer à une précaution que l'écriture de ſon ſiecle exigeoit néceſſairement, & de laquelle dépendoit le ſuccès de la légiſlation. Il y auroit même lieu de croire qu'il en répandit auſſi des exemplaires parmi le peuple, puiſqu'il en a ordonné à tous la lecture & la méditation aſſidue; mais il eſt difficile à cet égard de penſer que les copies en aient été fort fréquentes, attendu que ſans le ſecours de l'impreſſion on n'a pu, dans ces premiers âges & chez un peuple qui fourniſſoit 600 mille combattans, multiplier les livres en raiſon des hommes; nous ne devons ſans doute voir dans ce précepte que l'ordre de fréquenter aſſidument les inſtructions publiques & journalieres où les prêtres faiſoient la lecture & l'explication de cette loi. On nous répondra ſans doute que chaque iſraélite étoit obligé dans ſa jeuneſſe de la tranſcrire, & que les enfans des rois n'étoient pas eux-mêmes exempts de ce devoir. Mais ſi cette remarque nous fait connoître la véritable étendue du précepte de Moyſe, il y a toute apparence qu'il en a été de l'obſervance de ce précepte comme à l'égard de tant d'autres, que les Hébreux n'ont point pratiqués, & qu'ils ont négligés ou oubliés preſqu'auſſi-tôt après le premier commandement qui leur en avoit été fait; on ſait que leur infidélité ſur tous les points de leur loi a été preſqu'auſſi continue qu'inconcevable. Conduits par Dieu même dans le déſert, ils y négligent la circonciſion pendant quarante ans, & toute la génération de cet âge mérite d'y être exterminée. Sont-ils établis en Canaan? ils y courent ſans ceſſe de Moloch à Baal, & de Baal à Aſtaroth. Qui pourroit le croire? les deſcendans même de Moyſe ſe font prêtres d'idoles. Sous les rois, leur frénéſie n'a point à peine de relâche; dix tribus abandonnent Moyſe pour les veaux de Béthel; & ſi Juda rentre quelquefois en lui-même, ces idolâtries l'enveloppent auſſi dans la ruine d'Iſraël. Pendant dix ſiecles enfin ce peuple idolâtre & ſtupide fut preſque ſemblable en tout aux nations incirconciſes; excepté qu'il avoit le bonheur de poſſéder un livre précieux qu'il négligea toujours, & une loi ſainte qu'il oublia au point que ce fut une merveille ſous Joſias de trouver un livre de Moyſe, & que ſous Eſdras il fallut renouveller la fête des tabernacles, qui n'avoit point été célébrée depuis Joſué. La conduite des Juifs dans tous les temps qui ont précédé le retour de Babylone, eſt donc un monument conſtant de la rareté où ont dû être les ouvrages de ſon premier légiſlateur. Délaiſſés dans l'arche & dans le ſanctuaire à la garde des enfans d'Aaron, ceux-ci qui ne participerent que trop ſouvent eux-mêmes aux déſordres de leur nation, prirent ſans doute auſſi l'eſprit myſtérieux des miniſtres idolâtres: peut-être qu'en n'en laiſſant paroître que des exemplaires ſans voyelles pour ſe rendre les maîtres & les arbitres de la loi des peuples, contribuerent-ils à la faire méconnoître & oublier; peut-être ne s'en ſervoient-ils dès-lors que pour la recherche des choſes occultes, comme leurs deſcendans le font encore, & ne les firent-ils ſervir de même qu'à des études abſurdes & puériles, indignes de la majeſté & de la gravité de leurs livres. Ce ſoupçon ne ſe juſtifie que trop, quand on ſe rappelle toutes les antiques fables dont la cabale s'autoriſe ſous les noms de Salomon & des prophetes, & il doit nous faire entrevoir quelle fut la raiſon pour laquelle Ezéchias fit brûler les ouvrages du plus ſavant des rois: c'eſt que les eſprits faux & ſuperſtitieux abuſoient ſans doute dès-lors de ſes hautes & ſubli-

* Comme le langage de l'Egypte n'a été qu'un dialecte aſſez ſemblable aux langues de Phénicie & de Paleſtine, on conjecture que l'écriture a dû être auſſi la même. Ceci eſt d'autant plus vraiſemblable, que les Hébreux écrivent de droite à gauche ainſi qu'écrivoient les Egyptiens, ſelon Hérodote.

mes

mes recherches sur la nature, comme ils abusent encore de son nom & des écrits des prophetes qui l'ont suivi ou précédé. Au reste, que ce soit l'idolâtrie d'Israël qui ait occasioné la rareté des livres de Moyse, ou que leur rareté ait occasioné cette idolâtrie, il faut encore ici convenir que la nature même de l'écriture a pu occasioner l'une & l'autre. Jamais cette antique façon de peindre la parole en abrégé, n'a été faite dans son origine pour être commune & vulgaire parmi le peuple : l'écriture sans consonnes est une énigme pour lui ; & celle même qui porte des points voyelles peut être si facilement altérée dans sa ponctuation & dans toutes ses minuties grammaticales, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger.

Un esprit inquiet & surpris pourra nous dire : Se peut-il faire que Dieu ayant donné une loi à son peuple, & lui en ayant si sévérement recommandé l'observation, ait pu permettre que l'écriture en fût obscure & la lecture difficile ? comment ce peuple pouvoit-il la méditer & la pratiquer ? Nous pourrions répondre qu'il a dépendu de ceux qui ont été les organes de la science & les canaux publics de l'instruction, de prévenir les égaremens des peuples en remplissant eux-mêmes leurs devoirs selon la raison & selon la vérité ; mais il en est sans doute une cause plus haute qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Ce n'est pas à nous, aveugles mortels, à questionner la Providence : que ne lui demandons-nous aussi pourquoi elle s'est plu à ne parler aux Juifs qu'en paraboles ; pourquoi elle leur a donné des yeux afin qu'ils ne vissent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendissent point, & pourquoi de toutes les nations de l'antiquité elle a choisi particuliérement celle dont la tête étoit la plus dure & la plus grossiere ? C'est ici qu'il faut se taire, orgueilleuse raison ; celui qui a permis l'égarement de sa nation favorite, est le même qui a puni l'égarement du premier homme, & personne n'y peut connoître que sa sagesse éternelle.

Si les crimes & les erreurs des Hébreux, semblables aux crimes & aux erreurs des autres nations, nous indiquent qu'ils ont pendant plusieurs âges négligé les livres de Moyse, & abusé de l'ancienne écriture pour se repaître de chimeres & se livrer aux mêmes folies qu'encensoit le reste de la terre ; la conservation de ces livres précieux qui n'ont pu parvenir jusqu'à nous qu'à travers une multitude de hazards, est cependant une preuve sensible que la Providence n'a jamais cessé de veiller sur eux comme sur un dépôt moins fait pour les anciens hébreux que pour leur postérité & pour les nations futures.

Ce ne fut que dans les siecles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs se livrerent à l'étude & à la pratique de leur loi, sans aucun retour vers l'idolâtrie. Outre le souvenir des grands châtimens que leurs peres avoient essuyés, & qui étoit bien capable de les retenir d'abord, ils conçurent sans doute aussi quelque émulation pour l'étude, par leur commerce avec les grandes nations de l'Asie, & sur-tout par la fréquentation des Grecs, qui porterent bientôt dans cette partie du monde leur politesse, leur goût & leur empire. Ce fut alors que la Judée fit valoir les livres de Moyse & des prophetes : elle les étudia profondément : elle eut une foule de commentateurs, d'interpretes & de savans : il se forma même différentes sectes de sages ou de philosophes ; & ce goût général pour les lettres & la science fut une cause seconde, mais puissante, qui retint les Juifs pour jamais dans l'exercice constant de leur religion : tant il est vrai qu'un peuple idiot & stupide ne peut être un peuple religieux, & que l'empire de l'ignorance ne peut être celui de la vérité.

Les premiers siecles après ce retour furent le bel âge de la nation juive : alors la loi triompha comme si Moyse ne l'eût donnée que dans ces instans. Pleins de vénération pour son nom & pour sa mémoire, les Juifs travaillerent avec autant d'ardeur à la recherche de ses livres qu'à la reconstruction de leur temple. On ignore par quelle voie, en quel temps & en quel lieu ces livres si long-temps négligés se retrouverent. Les Juifs à cet égard exaltent peut-être trop les services qu'ils ont reçus d'Esdras dans ces premiers temps ; il leur tint

preſque lieu d'un ſecond Moyſe, (*) & c'eſt à lui ainſi qu'à la grande ſynagogue qu'ils attribuent la collection & la réviſion des livres ſacrés, & même la ponctuation que nous y voyons aujourd'hui. Ils prétendent qu'il fut avec ſes collegues ſecondé des lumieres ſurnaturelles pour en retrouver l'intelligence qui s'étoit perdue : quelques-uns ont même pouſſé le merveilleux au point d'aſſurer qu'il les avoit écrits de mémoire ſous la dictée du Saint-Eſprit. Mais le pentateuque entre les mains des Samaritains, ennemis des Juifs, dément une fable auſſi abſurde : nous devons donc être certains que la reſtauration des livres de Moyſe & le renouvellement de la loi n'ont été faits que ſur de très-antiques exemplaires & ſur des textes ponctués, ſans leſquels il eût été de toute impoſſibilité à un peuple qui avoit négligé ſes livres, ſon écriture & ſa langue, d'en retrouver le ſens & d'en accomplir les préceptes. Depuis cette époque, le zele des Juifs pour leurs livres ſacrés ne s'eſt jamais ralenti. Détruits par les Romains & diſperſés par le monde, ils en ont toujours eu un ſoin religieux, les ont étudiés ſans ceſſe, & n'ont jamais ſouffert qu'on fît le plus léger changement non ſeulement dans le fond ou la forme de leurs livres, mais encore dans les caracteres & la ponctuation ; y toucher, ſeroit commettre un ſacrilege ; & ils ont à l'égard du plus petit accent ce reſpect idolâtre & ſuperſtitieux qu'on leur connoît pour tout ce qui appartient à leurs antiquités. Il n'y a point pour eux de lettres qui ne ſoient ſaintes, qui ne renferment quelque myſtere particulier ; chacune d'elles a même ſa légende & ſon hiſtoire. Mais il eſt ſuperflu d'entrer dans cet étonnant détail : tout réel qu'il eſt, il paroîtroit incroyable, auſſi bien que les peines infinies qu'ils ſe ſont données pour faire le dénombrement de tous les caracteres de la bible, pour ſavoir le nombre général de tous enſemble, le nombre particulier de chacun, & leur poſition reſpective à l'égard les uns des autres & à l'égard de chaque partie du livre ; vaſtes & minutieuſes entrepriſes, que des Juifs ſeuls étoient capables de concevoir & d'exécuter. Bien éloignés de cette ſervitude judaïque, nos ſavans commencent à prendre le goût des bibles ſans ponctuation, & peut-être en cela tombent-ils d'un excès dans un autre. Si nous n'étions point dans un ſiecle éclairé, où il n'eſt plus au pouvoir des hommes de ramener l'âge de la fable, nous penſerions, à l'aſpect des nouvelles éditions des bibles non ponctuées, que la mythologie voudroit renaître.

Il n'eſt pas néceſſaire ſans doute, en terminant ce qui concerne l'écriture hébraïque, de dire qu'elle ſe figure de droite à gauche ; c'eſt une ſingularité que peu de gens ignorent. Nous n'oſerions déterminer ſi cette méthode a été auſſi naturelle dans ſon temps, que la nôtre l'eſt aujourd'hui pour nous. Les nations ſe ſont fait ſur cela différens uſages. Diodore, *liv. III*, parle d'un peuple des Indes qui écrivoit de haut en bas : l'ancienne écriture de Fohi nous eſt repréſentée de même par les voyageurs. Les Egyptiens, ſelon Hérodote, écrivoient, ainſi que les Phéniciens, de droite à gauche ; & les Grecs ont eu quelques monumens fort anciens, dont ils appelloient l'écriture *βουστροφηδον*, parce qu'à l'imitation du labour des ſillons, elle alloit ſucceſſivement de gauche à droite & de droite à gauche. Peut-être que le caprice, le myſtere, ou quelqu'uſage antérieur aux premieres écritures, ont produit ces variétés ; peut-être n'y a-t-il d'autre cauſe que la commodité de chaque peuple relative-

(*) Il eſt vraiſemblable que le nom d'*Eſdras* a donné lieu à toutes les traditions qui le concernent. Ce nom, tel qu'il eſt écrit dans le texte, ſe devroit dire *Ezra* ; & dérivé d'*azar*, *il a ſecouru*, on l'interprete *ſecours* ; parce qu'Eſdras a été d'un grand ſecours aux Juifs au retour de leur captivité. Mais il y en a eu d'autres qui l'ont auſſi cherché dans *zehar*, *il a inſtitué*, *il a enſeigné*, & qui ſous ce point de vue ont regardé Eſdras comme l'inſtituteur de la plupart de leurs uſages, & comme leur plus grand docteur. Le changement de dialecte d'*Ezra* en *Eſdra*, parce que le z tourne en *ſd* comme en *df*, l'a fait encore chercher dans *ſadar*, *il a arrangé*, *il a mis en ordre*. D'où ils ont auſſi tiré cette conſéquence, qu'Eſdras avoit été l'ordonnateur, le réviſeur, & l'éditeur des livres ſacrés. Tel eſt le grand art des Juifs dans la compoſition de leurs hiſtoires traditionnelles : c'eſt donc avec bien de la raiſon que les chrétiens ont rejeté ce qu'ils débitent ſur Eſdras, & tant d'autres anecdotes qui n'ont pas de meilleurs fondemens.

ment aux inſtrumens & autres moyens dont on s'eſt d'abord ſervi pour graver, deſſiner ou écrire : mais de ſimples conjectures ne méritent pas d'alonger notre article.

III. L'hiſtoire de la *langue hébraïque* n'eſt chez les rabbins qu'un tiſſu de fables, & qu'un ample ſujet de queſtions ridicules & puériles. Elle eſt, ſelon eux, la langue dont le Créateur s'eſt ſervi pour commander à la nature au commencement du monde ; c'eſt de la bouche de Dieu même que les anges & le premier homme l'ont appriſe. Ce ſont les enfans de celui-ci qui l'ont tranſmiſe de race en race & d'âge en âge, au travers des révolutions du monde phyſique & moral, & qui l'ont fait paſſer ſans interruption & ſans altération de la famille des juſtes au peuple d'Iſraël qui en eſt ſorti. C'eſt une langue enfin dont l'origine eſt toute céleſte, qui retournant un jour à ſa ſource, ſera la langue des bienheureux dans le ciel, comme elle a été ſur la terre la langue des ſaints & des prophetes. Mais laiſſons-là ces pieuſes rêveries, dont la religion ni la raiſon de notre âge ne peuvent plus s'accommoder, & fuyons cet excès, qui a toujours été ſi fatal aux Juifs, qui ont idolâtré leur langue & les mots de leur langue en négligeant les choſes. Si le reſpect que nous avons pour les paroles de la Divinité, nous a porté à donner le titre de *ſainte* à la *langue hébraïque*, nous ſavons que ce n'eſt qu'un attribut relatif que nous devons également donner aux langues chaldéenne, ſyriaque & greque, toutes les fois que le Saint-Eſprit s'en eſt ſervi : nous ſavons d'ailleurs que la Divinité n'a point de langage, & qu'on ne doit donner ce nom qu'aux bonnes inſpirations qu'elle met au fond de nos cœurs, pour nous porter au bien, à la vérité, à la paix, & pour nous les faire aimer. Voilà la langue divine ; elle eſt de tous les âges & de tous les lieux, & ſon efficacité l'emporte ſur les langues de la terre les plus éloquentes & les plus énergiques.

La *langue hébraïque* eſt une langue humaine, ainſi que toutes celles qui ſe ſont parlées & qui ſe parlent ici-bas ; comme toutes les autres, elle a eu ſon commencement, ſon regne & ſa fin, & comme elles encore, elle a eu ſon génie particulier, ſes beautés & ſes défauts. Sortie de la nuit des temps, nous ignorons ſon origine hiſtorique ; & nous n'oſerions avancer avec la confiance des Juifs, qu'elle eſt antérieure aux anciens déſaſtres du monde. S'il étoit permis cependant de hazarder quelques conjectures raiſonnables, fondées ſur l'antiquité même de cette langue & ſur ſa pauvreté, nous dirions qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvellé ; qu'il a pu ſe faire que ceux même qui ont échappé aux deſtructions, aient eu pour un temps une langue plus riche & plus formée, qui auroit été ſans doute une de celles de l'ancien monde ; mais que la poſtérité de ces débris du genre humain n'ayant produit d'abord que de petites ſociétés qui ont dû néceſſairement être longtemps miſérables & toutes occupées de leurs beſoins & de leur ſubſiſtance, il a dû arriver que leur langage primitif ſe ſera appauvri, aura dégénéré de race en race, & n'aura plus formé qu'un idiome de famille, qu'une langue pauvre, conciſe & ſauvage pendant pluſieurs ſiecles, qui ſera enſuite devenue la mere des langues qui ont été propres & particulieres aux premiers peuples & à leur colonie. Il en eſt des langues comme des nations : elles ſont riches, fécondes, étendues en proportion de la grandeur & de la puiſſance des ſociétés qui les parlent ; elles ſont arides & pauvres chez les Sauvages ; & elles ſe ſont agrandies & embellies par-tout où la population, le commerce, les ſciences & les paſſions ont agrandi l'eſprit humain. Elles ont auſſi été ſujettes à toutes les révolutions morales & politiques où ont été expoſées les puiſſances de la terre ; elles ſe ſont formées, elles ont régné, elles ont dégénéré, & ſe ſont éteintes avec elles. Jugeons donc quels terribles effets ont dû faire ſur les premieres langues des hommes, ces coups de la Providence, qui peuvent éteindre les nations en un clin d'œil, & qui ont autrefois frappé la terre, comme nous l'apprennent nos traditions religieuſes & tous les monumens de la nature. Si les arts ne furent point épargnés, ſi les inventions ſe perdirent, & s'il a fallu des ſiecles pour les retrouver & les renouveller, à plus forte raiſon les langues qui en avoient été

la ſource, le canal & le monument, ſe perdirent-elles de même, & furent-elles enſevelies dans la ruine commune. Le très-petit nombre de traditions qui nous reſtent ſur les temps antérieurs à ces révolutions & la multitude de fables par leſquelles on a cherché à y ſuppléer, ſeroit en cas de beſoin une preuve de nos conjectures : mais ne ſont-elles que des conjectures ?

Il eſt donc très-peu vraiſemblable que l'origine de la *langue hébraïque* puiſſe remonter au-delà du renouvellement du monde : tout au plus eſt-elle une des premieres qui aient été formées & fixées lorſque des nations en corps ont commencé à reparoître, & qu'elles ont pu s'occuper à d'autres objets qu'à leurs beſoins. Nous diſons *tout au plus*, parce que malgré la ſimplicité de la *langue hébraïque*, elle eſt quelquefois trop riche en ſynonymes, dont grand nombre de verbes & pluſieurs ſubſtantifs ont une ſinguliere quantité ; ce qui ſuppoſe une aiſance d'eſprit & une abondance dont le génie des premieres familles n'a pu être ſuſceptible pendant long-temps, & ce qui décele des richeſſes acquiſes ailleurs après l'agrandiſſement des ſociétés.

Pour nous prouver toute l'antériorité de leur langage, les Juifs nous montrent les noms des premiers hommes, dont l'interprétation convenable ne peut ſe trouver que chez eux : toute fondée que ſoit cette remarque, quoiqu'il y ait pluſieurs de ces noms qui tiennent plus au chaldéen qu'à l'hébreu, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puiſſe s'en faire un titre, & l'on n'y voit autre choſe ſinon que ce ſont des auteurs hébreux & chaldéens qui nous ont tranſmis le ſens primitif de ces noms propres en les traduiſant en leur langue : s'ils euſſent été grecs, ils euſſent donné des noms grecs, & des noms latins s'ils euſſent été latins ; parce qu'il a été auſſi ordinaire que naturel à tous les anciens peuples de rendre le ſens des noms traditionnels en leur langue. Ils y étoient forcés, parce que ces noms faiſoient ſouvent une partie de l'hiſtoire, & qu'il falloit traduire les uns en traduiſant l'autre, afin de les rendre mutuellement intelligibles, & parce que le renouvellement des arts & des ſciences exigeoit néceſſairement le renouvellement des noms. La mythologie, qui n'a que trop connu cet ancien uſage de traduire les noms pour expliquer l'hiſtoire, nous montre ſouvent l'abus qu'elle en a fait, en les dérivant de ſources étrangeres, & en perſonnifiant quelquefois des êtres naturels & métaphyſiques : ſes mépriſes en ce genre ſont, comme on ſait, une des ſources de la fable. Mais nous devons à cet égard rendre la juſtice qui eſt dûe aux écrivains divinement inſpirés : c'eſt par eux que la foi nous apprend que le premier homme a été appellé *terre* ou *terreſtre*, & la premiere femme *la vie*. La raiſon concourt même à nous dire que l'homme eſt *terre* & que la femme donne *la vie ;* mais ni l'une ni l'autre ne nous ont jamais fait connoître quels ſont les premiers mots par leſquels ont été déſignés *la terre* & *la vie*.

Il eſt de plus fort incertain quel nom de peuple la *langue hébraïque* a pu porter dans ſon origine. Ce n'a point été le nom des Hébreux, qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham eſt ſorti, & vis-à-vis des Cananéens & Egyptiens, où ce patriarche & ſes enfans ont ſi long-temps voyagé en ſimples particuliers. Si la langue de la bible eſt celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée : ſi elle ne l'eſt point : elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangere. Entre ces deux alternatives il eſt un milieu ſans doute auquel nous devons nous arrêter. Abraham, chaldéen de famille & de naiſſance, n'ayant pu parler autrement que chaldéen, il eſt plus que vraiſemblable que ſa poſtérité a dû conſerver ſon langage pendant quelques générations, & qu'enſuite leur commerce & leurs liaiſons avec les Cananéens, les Arabes & les Egyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en eſt réſulté un nouveau dialecte propre & particulier aux Iſraélites : d'où nous devons préſumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la bible, ne doit pas remonter plus d'un ſiecle avant les écrits de Moyſe : le chaldéen d'Abraham en a été le principe ; il eſt enſuite fondu avec le cananéen, qui n'en étoit lui-même qu'une ancienne branche. La langue de la

baſſe Egypte, qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de ſon côté à l'altérer ou à l'enrichir, ainſi que la langue arabe, comme on le voit particuliérement dans le livre de Job. Pour trouver dans l'hiſtoire quelques traces de cette filiation de la *langue hebraïque*, & des révolutions qu'a ſubi le chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'écriture qu'Abraham ne ſe ſert point d'interprete chez les Cananéens ni chez les Egyptiens, parce qu'alors leurs dialectes différoient peu ſans doute du chaldéen de ce patriarche. Elieſer & Jacob qui habiterent chez les mêmes peuples, & qui firent chacun un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originaire, puiſqu'ils converſerent au premier abord avec les paſteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham; mais Jacob néanmoins s'étoit déja familiariſé avec la langue de Canaan, puiſqu'en ſe ſéparant de Laban, il eut ſoin de donner un nom d'un autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom chaldéen. Il y avoit alors cent quatre-vingts ans qu'Abraham avoit quitté ſa terre natale. Ainſi le dialecte *hébraïque* avoit déja pu ſe former. Ce ſeul exemple peut nous faire juger de la différence que le temps continua de mettre dans le langage de ce peuple naiſſant. Dans ce même intervalle, les langues cananéenne & égyptienne faiſoient auſſi des progrès chacune de leur côté; & il fallut que Joſeph en Egypte ſe ſervît d'interprete pour parler à ſes freres.

Ces différences n'ont cependant jamais été aſſez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoiſſables entr'elles, quoique le chaldéen d'Abraham ait dû ſouffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze cents ans qui s'eſt écoulé depuis ce patriarche juſqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moyſe, que l'italien, le françois & l'eſpagnol ne different entr'eux, quoiqu'ils ſoient moins éloignés des ſiecles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons obſerver qu'il ne faut jamais dans l'écriture prendre le nom de *langue* à la rigueur; lorſqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, *&c.* elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut ſignifier qu'un dialecte différent, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrêmement variés, puiſqu'on rencontre en pluſieurs endroits de l'écriture des preuves que les Hébreux ſe ſont ſervis d'interpretes vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les veſtiges qui en ſont reſtés, où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque ſans doute, pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlées. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Démoſthene étoit étranger dans Athenes; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen, pour ſaiſir toutes les différences de prononciation qui diverſifioient ſi conſidérablement tous ces anciens dialectes, quoiqu'iſſus d'une même ſource. Au reſte, nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Aſie le langage d'Abraham; il étoit ſorti d'un pays & d'un peuple qui dans preſque tous les temps a étendu ſur elles ſa puiſſance & ſon empire, tantôt par les armes & toujours par les ſciences. L'Euphrate a ſucceſſivement été le ſiege des Chaldéens, des Aſſyriens, des Babyloniens & des Perſes; & ces énormes puiſſances n'ayant jamais ceſſé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Aſie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'eſt ainſi qu'on a vu en Europe & en différens temps le grec & le latin devenir des langues générales: & cet empire des langues, qui eſt la ſuite de l'empire des nations, en eſt en même temps le monument le plus conſtant & le plus durable.

Celui de tous ces dialectes chaldéens avec lequel la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été ſans contredit le dialecte cananéen ou phénicien. Les colonies de ces peuples commerçans chez les nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laiſſé par-tout une multitude de veſti-

ges qui nous prouvent que la langue d'Abraham s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie, pour former la langue de Moyſe, que l'écriture pour cette raiſon ſans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*. Les auteurs qui ont traité de l'une, ont cru auſſi devoir traiter de l'autre ; & c'eſt à leur exemple, que pour ne point laiſſer incomplet ce qui concerne la *langue hébraïque*, nous parlerons de la langue de Phénicie & de ſes révolutions chez les différens peuples où elle a été portée, après que nous aurons ſuivi chez les Hébreux les révolutions de la langue de Moyſe.

La langue des Iſraélites ſe trouvant fixée par les ouvrages de Moyſe, n'a plus été ſujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophetes qui lui ont ſuccédé d'âge en âge juſqu'à la captivité de Babylone. On pourroit donc regarder les dix ſiecles que renferme cet eſpace de temps comme la meſure certaine de la durée de la *langue hébraïque*. Après ce long regne, elle fut, dit-on, oubliée des Hébreux, qui, dans les ſoixante-dix ans de leur captivité, s'habituerent tellement au dialecte chaldéen qui ſe parloit alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli auſſi prompt nous paroît cependant ſi extraordinaire, qu'il y a lieu d'être étonné qu'on ait juſqu'ici reçu ſans méfiance ce que les traditions judaïques nous ont tranſmis pour nous rendre raiſon de la révolution qui s'eſt faite autrefois dans la langue de leurs peres. Quoiqu'il ſoit fort certain qu'au temps d'Eſdras & de Daniel les Hébreux ne parloient & n'écrivoient plus qu'en chaldéen, d'un autre côté il eſt ſi peu vraiſemblable que tout un peuple ait oublié ſa langue en ſoixante-dix ans, qu'une tradition auſſi ſuſpecte du côté du vrai que du côté de la nature, auroit dû faire ſoupçonner qu'ils l'avoient déja oubliée & négligée long-temps avant cette époque. Si notre ſentiment eſt nouveau, il n'en eſt peut-être pas moins raiſonnable, & nous pouvons le fortifier de quelques obſervations. Nous remarquerons donc que cette captivité n'emmena point tous les Hébreux, qu'il en reſta beaucoup en Judée, & que de tous ceux qui furent enlevés, il en revint pluſieurs qui vécurent encore aſſez de temps pour voir le ſecond temple qui fut long à conſtruire, & pour pleurer ſur les ruines du premier. Nous ajouterons que cette captivité à laquelle on donne ſoixante-dix ans, parce qu'elle commença pour quelques-uns au premier ſiege de Jéruſalem en 606 avant Jeſus-Chriſt, & qu'elle finit en 536, ne dura néanmoins pour le plus grand nombre que cinquante-trois ans, à compter de 586, époque de la ruine totale du temple, après le troiſieme & dernier ſiege. Or dans un intervalle auſſi court, une nation entiere n'a pu oublier ſa langue, ni s'habituer à une langue étrangere, à moins qu'elle n'y fût déja diſpoſée par un uſage plus ancien & par un oubli antérieur de ſa langue naturelle. D'ailleurs la durée que l'on accorde communément à la *langue hébraïque*, eſt une durée exceſſive, ſur-tout pour une langue orientale, qui plus que toutes les autres ſont ſuſceptibles d'altération. Il n'en faut point chercher d'autre preuve que dans ce chaldéen même auquel on dit que les Juifs ſe ſont habitués dans leur captivité. Il différoit dès-lors du chaldéen d'Abraham ; il s'étoit perfectionné & enrichi par des finales plus ſonores, & par des expreſſions empruntées non ſeulement des Perſes, des Medes, & autres nations voiſines, mais auſſi des nations les plus éloignées, témoin le סוּמְפֹנְיָה *ſumphoneiah*, du *iij chap.* de Daniel, ℣. 5, 10, 15, mot grec qui dès le temps de Cyrus avoit déja pénétré à Babylone. Les Hébreux eux-mêmes ne s'y furent pas plutôt familiariſés, qu'ils continuerent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'eſt plus le chaldéen d'Eſdras ; & celui des paraphraſtes, qui ont continué ſes commentaires, en differe infiniment. S'il falloit donc juger des révolutions qu'a dû eſſuyer le premier langage des Juifs, par celles où celui qui paſſe pour avoir été leur ſecond, a été expoſé, à peine pourrions-nous donner quatre ou cinq ſiecles d'intégrité & de durée à la langue de Moyſe.

Il eſt vrai que la bible à la main on eſſaiera de nous prouver par les ouvrages des prophetes de tous les âges, antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moyſe n'a point ceſſé d'être vulgaire juſqu'à cet événement.

Mais par le même raiſonnement ne tentera-t-on pas auſſi de nous prouver que le latin a toujours été vulgaire, en nous montrant tous les ouvrages qui ont été ſucceſſivement écrits en cette langue, depuis une longue ſuite de ſiecles ? Il faudroit être ſans doute bien prévenu, ou, pour mieux dire, bien aveugle, pour hazarder un tel paradoxe. Une langue peut être celle des ſavans, ſans être celle du peuple ; & ce n'eſt que lorſqu'elle n'appartient plus à ce dernier, qu'elle arrive à l'immutabilité, ce caractere eſſentiel des langues mortes, où les langues vivantes ne peuvent jamais parvenir. La véritable induction que nous devons donc tirer de cette longue ſucceſſion d'ouvrages tous écrits dans le dialecte de Moyſe, c'eſt qu'après lui il a été le dialecte particulier des prophetes, & que de vulgaire qu'il avoit été dans les premiers temps, il n'a plus été qu'une langue ſavante, & peut-être même qu'une langue ſacrée qui ne s'eſt plus altérée, parce qu'elle s'eſt conſervée dans le ſanctuaire, où elle a été hors des atteintes de la multitude, qui, comme le dit l'écriture, s'habituoit facilement aux dialectes & aux uſages des nations étrangeres qu'elle fréquentoit. Le génie de la langue *hébraïque* eſt tellement le même dans tous les écrits des prophetes, quoique compoſés en des âges fort diſtans les uns des autres, que ſi le caractere particulier de chaque écrivain ne ſe faiſoit connoître dans chaque livre, on penſeroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un ſeul temps & d'une ſeule plume ; *ut ferè quis putare poſſet omnes illos libros eodem tempore eſſe conſcriptos.* (Voyez *la note entiere.* *) la conſtruction, l'appareil des mots, la ſyntaxe, le caractere de la langue enfin ſont ſi ſemblables & ſi monotones par-tout, qu'un eſprit inquiet & ſoupçonneux en pourroit tirer des conſéquences auſſi contraires à l'antiquité & à l'intégrité de ces livres précieux, que notre obſervation leur eſt au contraire favorable. L'immutabilité de leur ſtyle & de leur diction, dont celle de Moyſe a toujours été le modele, s'eſt communiquée aux faits & à la mémoire des faits ; & c'étoit le ſeul moyen de les tranſmettre juſqu'à nous, malgré l'inconſtance & les égaremens d'une nation capricieuſe & volage. Tous les ſages de l'antiquité qui ont, auſſi bien que le ſacerdoce hébreu, connu les avantages des langues mortes, n'ont point manqué de ſe ſervir de même, dans leurs annales, d'une langue particuliere & ſacrée : c'étoit un uſage général, que la religion, d'accord en cela avec la politique, avoit établi chez tous les anciens peuples. Le génie de l'antiquité concourt donc avec la fortune des langues, à juſtifier nos réflexions. Il n'eſt point d'ailleurs difficile de juger que la langue de Moyſe avoit dû ſe corrompre parmi ſon peuple ; nous avons vu ci-devant combien il avoit négligé ſes livres, ſon écriture & ſa loi. La même conduite lui fit auſſi négliger ſon langage ; l'oubli de l'un étoit une ſuite néceſſaire de l'autre. Pour nous peindre les Hébreux pendant les dix ſiecles preſque continus de leurs déſordres & de leur idolâtrie, nous pouvons ſans doute nous repréſenter les Guebres aujourd'hui répandus dans l'Inde avec les livres de Zoroaſtre qu'ils conſervent encore ſans les pouvoir lire & ſans les entendre ; ils n'y connoiſſent que du blanc & du noir : & telle a dû être pendant l'idolâtrie d'Iſraël la poſition du commun des Juifs vis-à-

* *Plurimum etiam ad perfectionem* linguæ hebrææ *facit ejuſdem conſtantia in omnibus libris veteris teſtamenti. Miratus ſæpiſſimè fui quod tanta ſit* linguæ hebrææ *convenientia in omnibus libris veteris teſtamenti, cum ſciamus libros illos à diverſis viris qui ſæpe proprium ſtylum expreſſerunt, diverſis temporibus, & diverſis in locis eſſe conſcriptos. Scribatur liber à diverſis viris in eadem civitate habitantibus, videbimus ferè majorum differentiam in illo libro, vel reſpectu ſtyli, vel copulationis litterarum, vel reſpectu aliarum circumſtantiarum, quàm in totis bibliis. Verùm ſi liber ſit ſcriptus, verbi cauſâ, à Teutonio & Friſio, vel ſi intercedat inter ſcriptores differentia mille annorum, quanta in multis libris veteris teſtamenti reſpectu ſcriptionis interceſſit, eheu ! quanta eſſet differentia lingua ! Qui unam ſcripturam intelligit, vix alteram intelligeret : imò erit tanta differentia, ut vix ullas eas linguas, ob differentiam temporis & loci ita diſcrepantes, regulis grammatica & ſyntaxeos comprehendere poſſit. Verùm in veteri teſtamento tanta eſt conſtantia, tanta convenientia in copulatione litterarum, & conſtructione vocum, ut ferè quis putare poſſet omnes illos libros eodem tempore, iiſdem in locis, à diverſis tamen auctoribus eſſe conſcriptos.* Leuſden. *Philologus hebræus diſſertatio* 17.

vis des livres de leur légiſlateur. Si leur conduite préſente nous fait connoître à quel point ils les conſiderent & les reſpectent aujourd'hui, leur conduite primitive doit nous montrer quel a été pour ce religieux dépôt l'excès de leur indifférence. Jamais livres n'ont couru de plus grands riſques de ſe perdre & de devenir inintelligibles ; & il n'en eſt point cependant ſur qui la Providence ait plus veillé : c'eſt ſans doute un miracle qu'un exemplaire en ait été trouvé par le ſaint roi Joſias, qui s'en ſervit pour retirer pendant un temps le peuple de ſes déſordres : mais ſi un Achab, une Jézabel, ou une Athalie les eût trouvés, qui doute que ces livres précieux n'euſſent eu chez les Hébreux même le ſort qu'ont eu chez les Romains les livres de Numa, que le hazard retrouva, & que la politique brûla, pour ne point changer la religion, c'eſt-à-dire, la ſuperſtition établie ?

Ce fut vraiſemblablement par le ſeul canal des ſavans, des prêtres, & particuliérement des voyans ou prophetes qui ſe ſuccéderent les uns aux autres, que la langue & les ouvrages de Moyſe ſe ſont conſervés ; ceux-ci ſeuls en ont fait leur étude, ils y puiſoient la loi & la ſcience ; & ſelon qu'ils étoient bien ou mal intentionnés, ils égaroient les peuples, ou les retiroient de leurs égaremens. Le langage du légiſlateur devint pour eux un langage ſacré, qui ſeul eut le privilege d'être employé dans les annales, dans les hymnes, & ſur-tout dans les livres prophétiques, qui après avoir été interprétés au peuple, ou lus en langue vulgaire, étoient enſuite dépoſés au ſanctuaire, pour être un monument inaltérable vis-à-vis des nations futures que ces diverſes prophéties devoient un jour intéreſſer.

On nous demandera dans quel temps la langue de Moyſe a ceſſé d'être en uſage parmi les Hébreux ; c'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de déterminer : ce n'eſt pas en un ſeul temps, mais en pluſieurs, qu'une langue s'altere & ſe corrompt. Nous pouvons conjecturer cependant, que ce fut en grande partie ſous les juges, & dans ces cinq ou ſix ſiecles où la nation juive n'eut rien de fixe dans ſon gouvernement & dans ſa religion, & qu'elle ſuivoit en tout ſes délires & ſes caprices. Nous fixons notre conjecture à ces temps, parce que ſous les rois nous remarquons dans les noms propres un génie & une tournure toute différente des anciens noms ſonores, emphatiques, & preſque tous compoſés ; ils n'ont plus ce caractere antique, & cette ſimplicité des noms propres de tous les âges antérieurs. Quoique notre remarque ſoit délicate, on en doit ſentir la juſteſſe, parce que chez les anciens les noms propres n'ayant point été héréditaires, ont dû toujours appartenir aux dialectes vulgaires, & que la langue ſacrée ou hiſtorique n'a pu les changer en traduiſant les faits. Nous pouvons donc de leur diſſimilitude chez les Hébreux en tirer cette concluſion, que le génie de leur langue avoit changé & changeoit d'âge en âge, par la fréquentation des diverſes nations dont ils ont toujours été ou les alliés ou les eſclaves. C'eſt de même par le caractere de la plupart de leurs noms propres, dans les derniers ſiecles qui ont précédé Jeſus-Chriſt, que l'on juge auſſi que les Hébreux ſe ſont enſuite familiariſés avec le grec, parce que leurs noms dans les *Machabées* & dans l'hiſtorien Joſeph, ſont ſouvent tirés de cette langue. Il eſt vrai que ces deux ouvrages ſont écrits en grec ; mais quand ils le ſeroient en hébreu, leurs auteurs n'en auroient pu changer les noms, & dans l'un ou l'autre texte, ils nous ſerviroient de même à juger des liaiſons qu'avoient contracté les Hébreux avec les conquérans de l'Aſie.

Mais quelle a été la langue d'Iſraël après celle de ſon légiſlateur, & avant le chaldéen d'Eſdras & de Daniel ? c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de fixer ; ce ne pourroit être au reſte qu'un dialecte particulier de celle de Moyſe corrompue par des dialectes étrangers. Les dix tribus en avoient un qui en différoit déja, comme on le voit par le pentateuque ſamaritain, qui n'eſt plus le pur hébreu de la bible ; & nous ſavons par Eſdras, que les Juifs preſque confondus avec les peuples voiſins, avoient adopté leurs différens idiomes, & parloient les uns la langue d'Azot, & d'autres celle de Moab, d'Ammon, *&c.* Cela ſeul peut nous ſuffire avec ce que nous avons dit ci-deſſus, pour entrevoir toutes les variations & les

révolutions

lutions de la *langue hébraïque* vulgaire pendant dix siecles, & jusqu'au temps où nous trouvons les Juifs tout-à-fait familiarisés & habitués au chaldéen : dès-lors il ne pouvoit y avoir que bien du temps qu'ils avoient perdu l'usage de la langue de leurs ancêtres : car, par les efforts qu'ils firent du temps d'Esdras pour rétablir leur culte & leurs usages, il est à croire qu'ils eussent aussi tenté de rétablir leur langage, s'il n'eût été suspendu que par le court espace de leur captivité. S'ils ont donc sur ce changement des traditions contraires à nos observations, mettons les au nombre de tant d'autres anecdotes sans date & sans époque, qu'ils ont inventées, & dont ils veulent bien se satisfaire.

La langue de Babylone, devenue celle de Judée, fut aussi sujette à de semblables révolutions; les Juifs la parlerent jusqu'à leur derniere destruction par les Romains, mais ce fut en l'altérant de génération en génération, par un bizarre mêlange de syrien, d'arabe & de grec. Dispersés ensuite parmi les nations, ils n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différens peuples chez lesquels ils se sont habitués; aujourd'hui ils parlent françois en France, & allemand au delà du Rhin. La langue de Moyse est leur langue savante; ils l'apprennent comme nous apprenons le grec & le latin, moins pour la parler que pour s'instruire de leur loi : beaucoup de Juifs même ne la savent point; mais ils ne manquent pas d'en apprendre par cœur les passages qui leur servent de prieres journalieres, parce que, selon leurs préjugés, c'est la seule langue dans laquelle il convient de parler à la Divinité. D'ailleurs si quelques-uns parlent l'hébreu comme nous essayons de parler le grec & le latin, c'est avec une grande diversité dans la prononciation; chaque nation de juif a la sienne : enfin il y a un grand nombre d'expressions dont ils ont eux-mêmes perdu le sens, aussi bien que les autres peuples. Tels sont en particulier presque tous les noms de pierres, d'arbres, de plantes, d'animaux, d'instrumens, & de meubles, dont l'intelligence n'a pu être transmise par la tradition, & dont les savans, d'après la captivité, n'ont pu donner une interprétation certaine; nouvelle preuve que cette langue étoit dès-lors hors d'usage & depuis plusieurs siecles.

IV. Nous avons quitté dans l'article précédent la langue d'Abraham, pour en suivre les révolutions chez les Hébreux, sous le nom de *langue de Moyse*; & nous avons promis de la reprendre dans ce nouvel article, pour la suivre sous le nom des Cananéens ou Phéniciens, qui l'ont répandue en différentes contrées de l'occident. Ce n'est pas que la langue de ce patriarche ait été dans son temps la langue de Phénicie; mais nous avons dit que sa famille qui vécut dans cette contrée & qui s'y établit à la fin, incorpora tellement sa langue originaire avec celle de ces peuples maritimes que c'est essentiellement de ce mêlange que s'est formée la langue de Moyse, que l'écriture pour cette raison appelle aussi quelquefois *langue de Canaan*. Que les Phéniciens, auxquels les Grecs ont avoué devoir leur écriture & leurs premiers arts, aient été les mêmes peuples que l'écriture appelle *Cananéens*, il n'en faudroit point d'autre témoignage que ce nom même qu'elle leur donne, puisqu'il signifie dans la langue de la bible, des *marchands*, & que nous savons par l'histoire que les Phéniciens ont été les plus grands commerçans & les plus fameux navigateurs de la haute antiquité; l'écriture nous les fait encore reconnoître d'une maniere aussi certaine que par leur nom, en assignant pour demeure à ces Cananéens toutes les côtes de la Palestine, & entr'autres les villes de Sidon & de Tyr, centres du commerce des Phéniciens. Nous pourrions même ajouter que ces deux noms de peuples n'ont point été différens dans leur origine, & qu'ils n'ont l'un & l'autre qu'une seule & même racine : mais nous laisserons de côté cette discussion étymologique, pour suivre notre principal objet (*).

Quoique la vraie splendeur des Phéniciens

(*) Les Phéniciens se disoient issus de *Cna*; selon l'usage de l'antiquité, ils devoient donc être appellés les *enfans de Cna*, comme on disoit les *enfans d'Héber*, pour désigner les *Hébreux*. En prononçant ce nom de peuple à la façon de la bible, nous dirions *Benei-Ceni*, ou *Benei-Cini*. Il y a apparence que le dernier a été d'usage, sur-tout chez les étrangers, qui changeant encore le *b*

remonte au delà des temps hiſtoriques de la Grece & de l'Italie, & qu'il ne ſoit reſté d'eux ni monumens ni annales, on ſait cependant qu'il n'y a point eu de peuples en occident qui aient porté en plus d'endroits leur commerce & leur induſtrie. Nous ne le ſavons, il eſt vrai, que par les obſcures traditions de la Grece; mais les modernes les ont éclairées par la langue de la bible, avec laquelle on peut ſuivre ces anciens peuples comme à la piſte chez toutes les nations africaines & européennes, où ils ont avec leur commerce porté leurs fables, leurs divinités & leur langage; preuve inconteſtable, ſans doute, que la langue d'Abraham s'étoit intimement fondue avec celle des Phéniciens, pour en former, comme nous avons dit, le dialecte de Moyſe.

Ces peuples, qui furent en partie exterminés & diſperſés par Joſué, avoient dès les premiers temps commercé avec l'Europe groſſiere & preſque ſauvage, comme nous commerçons aujourd'hui avec l'Amérique; ils y avoient établi de même des comptoirs & des colonies qui en civiliſerent les habitans par leur commerce, qui en adoucirent les mœurs en s'alliant avec eux, & qui leur donnerent peu à peu le goût des arts, en les amuſant de leurs cérémonies & de leurs fables; premiers pas par où les hommes prennent le goût de la ſociété, de la religion, & de la ſcience.

Avec les lettres phéniciennes, qui ne ſont autres, comme nous avons vu, que ces mêmes lettres qu'adopta auſſi la poſtérité d'Abraham, ces peuples porterent leur langage en diverſes contrées occidentales; & du mêlange qui s'en fit avec les langues nationales de ces contrées, il y a tout lieu de penſer qu'il s'en forma en Afrique le carthaginois, & en Europe le grec, le latin, le celtique, *&c.* Le carthaginois en particulier, comme étant la plus moderne de leurs colonies, ſembloit au temps de S. Auguſtin n'être encore qu'un dialecte de la langue de Moyſe: auſſi Bochart, ſans autre interprete que la bible, a-t-il traduit fort heureuſement un fragment carthaginois que Plaute nous a conſervé.

La langue grecque nous offre auſſi, mais non dans la même meſure, un grand nombre de racines phéniciennes qu'on retrouve dans la bible, & qui, chez les Grecs, paroiſſent viſiblement avoir été ajoutées à un fonds primitif de langue nationale.

Il en eſt de même du latin; & quoiqu'on n'ait pas fait encore de recherche particuliere à ce ſujet, parce qu'on eſt prévenu que cette langue doit beaucoup aux Grecs, elle contient néanmoins, & bien plus que le grec lui-même, une abondance ſinguliere de mots phéniciens qui ſe ſont latiniſés.

Nous ne parlerons point de l'étruſque & de quelques anciennes langues qui ne nous ſont connues que par quelques mots où l'on apperçoit cependant de ſemblables veſtiges: mais nous n'oublierons point d'indiquer le celtique, comme une de ces langues avec leſquelles le phénicien s'eſt allié. On n'ignore point que le breton en particulier n'en eſt encore aujourd'hui qu'un dialecte; mais nous renvoyons au dictionnaire de cette province, qui depuis peu d'années a été donné au public, & au dictionnaire celtique dont on lui a déja préſenté un volume, & dont la ſuite eſt attendue avec impatience.

Nous pourrions auſſi nommer à la ſuite de ces langues mortes pluſieurs de nos langues vivantes, qui toutes du plus au moins contiennent non ſeulement des mots phéniciens gréciſés & latiniſés, que nous tenons de ces deux derniers peuples, mais auſſi un bien plus grand nombre d'autres qu'ils n'ont point eus, & que nos peres n'ont pu acquérir que par le canal direct des commerçans de Phénicie, auxquels le baſſin de la Méditerranée & le paſſage de l'Océan ont ouvert l'entrée de toutes les nations maritimes de l'Europe. C'eſt ainſi que l'Amérique à ſon tour offrira à ſes peuples futurs des langues nouvelles qu'auront produit les divers mêlanges de leurs langues ſauvages avec celles de nos colonies européennes.

en *ph* comme il leur arrivoit ſouvent, & contractant les lettres à cauſe de l'abſence des voyelles, ont fait d'un ſeul mot *Phenicini*, d'où *Phœnix*, *Pœnus*, *Punicus* & *Phénicien*. Quant au nom de *Cna*, il n'eſt autre que la racine contractée de *Canaan*, & ſignifie *marchand*: auſſi étoit-il regardé comme un ſurnom de Mercure, dieu du commerce.

Ce ſeroit un ouvrage auſſi curieux qu'utile, que les étymologies françoiſes uniquement tirées de la bible. On oſe dire que la récolte en ſeroit très-abondante, & que ce pourroit être l'ouvrage le plus intéreſſant qui auroit jamais été fait ſur les langues, par le ſoin que l'on auroit de faire la généalogie des mots, quand ils auroient ſucceſſivement paſſé dans l'uſage de pluſieurs peuples, & de montrer leur déguiſement quand ils ont été ſéparément adoptés de diverſes nations. Ce qu'on propoſe pour le françois, ſe peut également propoſer pour pluſieurs autres langues de l'Europe, où il eſt peu de nations qui ne ſoient dans le cas de pouvoir entreprendre un tel ouvrage avec ſuccès : peut-être qu'à la fin ces différentes recherches mettroient à portée de faire le dictionnaire raiſonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Le phénicien ſeroit preſque la baſe de ce grand édifice, parce qu'il y a peu de nos contrées où le commerce ne l'ait autrefois porté, & que depuis ces temps les nations européennes ſe ſont ſi fort mêlangées, ainſi que leurs langues propres ou acquiſes, que les différences qui ſe trouvent entr'elles aujourd'hui, ne ſont qu'apparentes & non réelles.

Au reſte, l'entrepriſe de ces recherches particulieres ou générales, ne pourroit point ſe conduire par les mêmes principes dont nous nous ſervons pour chercher nos étymologies dans le grec & le latin, qui en paſſant dans nos langues ſe ſont ſi peu corrompues, que l'on peut preſque toujours les chercher & les trouver par des voies régulieres. Il n'en eſt pas de même du phénicien ; toutes les nations de l'Europe en ont étrangement abuſé, parce que les langues orientales leur ont toujours été fort étrangeres, & que l'écriture en étoit ſinguliere & difficile à lire. On peut ſe rappeller ce que nous avons dit du travail des cabaliſtes & des anciens mythologiſtes, qui ont anagrammatiſé les lettres, altéré les ſyllabes pour y chercher des ſens myſtérieux ; les anciens européens ont fait la même choſe, non dans le même deſſein, mais par ignorance, & parce que la nature d'une écriture abrégée & renverſée porte naturellement à ces mépriſes ceux qui n'y ſont point familiariſés. Ils ont ſouvent lu de droite à gauche ce qu'il falloit lire de gauche à droite, & par-là ils ont renverſé les mots & preſque toutes les ſyllabes. C'eſt ainſi que de *cathenoth*, vêtemens, l'inverſe *thounecath* a donné *tunica ;* que *luag*, avaler, a donné *gula*, geule ; *hemer*, vin, *merum*. *Taraph*, prendre, s'eſt changé en *rapta*, d'où *raptus* chez les Latins, & *attraper* chez les François. De *geber*, le *maître*, & de *gebereth*, la maîtreſſe, nos peres ont fait *berger* & *bergerette*. Notre adjectif *blanc* vient de *laban* & *leban*, qui ſignifient la même choſe dans le phénicien ; mais *leban* a donné *belan*, & par contraction *blan*. De *laban* les Latins ont fait *albon*, d'où *albus* & *albanus ;* & par le changement du *b* en *p*, fort commun chez les anciens, on a dit auſſi *alphan*, d'où l'*alphos* des Grecs. Avec une multitude d'expreſſions ſemblables, toutes analyſées & décompoſées, un dictionnaire raiſonné pourroit offrir encore le dénouement d'une infinité de jeux de mots, & même d'uſages anciens & modernes, fondés ſur cette ancienne langue, & dont nous ne connoiſſons plus le ſel & la valeur, quoiqu'ils ſe ſoient tranſmis juſqu'à nous.

Si, à l'exemple des anciens, notre cérémonial exige une triple ſalutation ; ſi ces anciens plus ſuperſtitieux que nous jetoient trois cris ſur la tombe des morts, en leur diſant un triple adieu ; s'ils appelloient trois fois Hécate aux déclins de la lune ; s'ils faiſoient des ſacrifices expiatoires ſur trois autels, à la fin des grandes périodes ; & s'ils avoient enfin une multitude d'autres uſages de ce genre, c'eſt que l'expreſſion de la *paix* & du *ſalut* qu'on invoquoit ou que l'on ſe ſouhaitoit dans ces circonſtances, étoit preſque le même mot que celui qui déſignoit le nombre trois dans les langues phéniciennes & carthaginoiſes ; le nœud de ces uſages énigmatiques ſe trouve dans ces deux mots *ſchalom* & *ſchalos*. Par une alluſion du même genre, nous diſons auſſi, *tout ce qui reluit n'eſt pas or : or* ſignifie *reluire*, & ce proverbe avoit beaucoup plus de ſel chez les orientaux, qui ſe plaiſoient infiniment dans ces ſortes de jeux de mots.

Si notre jeuneſſe nomme *ſabot* le *volubile buxum* de Virgile, on en voit la raiſon dans la bible, où *ſabav* ſignifie *tourner*.

Si nos vanniers appellent *oſier* le bois flexible qu'ils emploient, c'eſt qu'*oſeri* ſignifie *liant*, & *ce qui ſert à lier*. Si les nourrices en diſant à leurs enfans, *paye chopine*, les habituent à frapper dans la main ; & après les marchés faits ſi le peuple prononce le même mot, fait la même action & va au cabaret, c'eſt que *chopen* ſignifie *la paume de la main ;* & que chez les Phéniciens on diſoit *frapper un traité*, pour dire *faire un traité*. Ceci nous apprend que le nom vulgaire de la meſure de vin qui ſe boit parmi le peuple après un accord, ne vient que de l'action qui l'a précédé. Telles ſeroient les connoiſſances que l'étude de la langue phénicienne offriroit tantôt à la grammaire & tantôt à l'hiſtoire. Ces exemples, pris entre mille de l'un & de l'autre genre, engageront peut-être un jour quelques ſavans à la tirer de ſon obſcurité ; elle eſt la premiere des langues ſavantes, & d'ailleurs elle n'eſt autre que celle de la bible, dont il n'eſt point de page qui n'offre quelques phénomenes de cette eſpece. C'eſt ce qui nous a engagés à propoſer un ouvrage qui contribueroit infiniment à développer le génie de la *langue hébraïque* & des peuples qui l'ont parlée, & qui nous feroit connoître la ſinguliere propriété qu'elle a de pouvoir ſe déguiſer en cent façons, par des inverſions peu communes dans nos langues européennes, mais qui proviennent dans celles de l'Aſie, de l'abſence des voyelles, & de la façon d'écrire de gauche à droite, qui n'a point été naturelle à tous les peuples.

V. Il nous reſte à parler plus particuliérement du génie de la *langue hébraïque* & de ſon caractere. C'eſt une langue pauvre de mots & riche de ſens ; ſa richeſſe a été la ſuite de ſa pauvreté, parce qu'il a fallu néceſſairement charger une même expreſſion de diverſes valeurs, pour ſuppléer à la diſette des mots & des ſignes. Elle eſt à la fois très-ſimple & très-compoſée ; très-ſimple, parce qu'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots ; & très-compoſée, parce que les figures, les métaphores, les comparaiſons, les alluſions y ſont très-multipliées, & qu'il y a peu d'expreſſions où l'on n'ait beſoin de quelque réflexion, pour juger s'il faut la prendre au ſens naturel ou au ſens figuré. Cette langue eſt expreſſive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominent. Mais il en eſt de cette énergie comme de l'expreſſion d'un étranger qui parle une langue qui ne lui eſt pas encore aſſez familiere pour qu'elle ſe prête à toutes ſes idées ; ce qui l'oblige, pour ſe faire entendre, à des efforts de génie qui mettent dans ſa bouche une force qui n'eſt pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même ſauvage, qui ne ſoit vive, touchante, & plus ſouvent ſublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les ſituations. Cette derniere, à la vérité, a l'avantage de la netteté, de la juſteſſe, de la préciſion ; mais elle eſt ordinairement privée de ce nerf ſurnaturel & de ce feu dont les langues pauvres & dont les langues primitives ont été animées. Une langue telle que la françoiſe, par exemple, qui fuit les figures & les alluſions, qui ne ſouffre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le ſimple, n'eſt que le langage de l'homme réduit à la raiſon. La *langue hébraïque* au contraire eſt la vraie langue de la poéſie, de la prophétie, & de la révélation ; un feu céleſte l'anime & la tranſporte : quelle ardeur dans ſes cantiques ! quelles ſublimes images dans les viſions d'Iſaïe ! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie ! on y trouve des beautés & des modeles en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique ; & nous ne craignons point d'aſſurer que la bible, en un grand nombre d'endroits ſupérieure aux Homere & aux Virgile, peut inſpirer encore plus qu'eux ce génie rare & particulier qui convient à ceux qui ſe livrent à la poéſie. On y trouve moins, à la vérité, de ce que nous appellons *méthode*, & de cette liaiſon d'idées où ſe plaît le flegme de l'occident : mais en faut-il pour ſentir ? Il eſt fort ſingulier, & cependant fort vrai, que tout ce qui compoſe les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'eſt dû qu'à la pauvreté des langues primitives ; l'art n'a fait que copier l'ancienne nature, & n'a jamais

ſurpaſſé ce qu'elle a produit dans les temps les plus arides. Delà ſont venues toutes ces figures de rhétorique, ces fleurs, & ces brillantes allégories où l'imagination déploie toute ſa fécondité. Mais il en eſt ſouvent aujourd'hui de toutes ces beautés comme des fleurs tranſportées d'un climat dans un autre, nous ne les goûtons plus comme autrefois, parce qu'elles ſont déplacées dans nos langues qui n'en ont pas un beſoin réel, & qu'elles ne ſont plus pour nous dans le vrai; nous en ſentons le jeu, & nous en voyons l'artifice que les anciens ne voyoient pas. Pour nous, c'eſt le langage de l'art; pour eux, c'étoit celui de la nature.

La vivacité du génie oriental a fort contribué auſſi à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la bible qui en ont été ſuſceptibles, comme les hymnes & les prophéties. Dans ces ouvrages, les penſées triomphent toujours de la ſtérilité de la langue, & elles ont mis à contribution le ciel, la terre & toute la nature, pour peindre les idées où ce langage ſe refuſoit. Mais il n'en eſt pas de même du ſimple récitatif & du ſtyle des annales. Les faits, la clarté, & la préciſion néceſſaire ont gêné l'imagination ſans l'échauffer; auſſi la diction eſt-elle toujours ſeche, aride, conciſe, & cependant pleine de répétitions monotones; le ſeul ornement dont il paroît qu'on a cherché à l'embellir, ſont des conſonnances recherchées, des paronomaſies, des métatheſes & des alluſions dans les mots qui préſentent les faits avec un appareil qui ne nous paroîtroit aujourd'hui qu'affectation, s'il falloit juger des anciens ſelon notre façon de penſer, & de leur ſtyle par le nôtre.

Caïn va-t-il errer dans la terre de *Nod*, après le meurtre d'Abel, l'auteur pour exprimer *fugitif*, prend le dérivé de *nadad*, *vagari*, pour faire alluſion au nom de la contrée où il va.

Abraham part-il pour aller à Gerare, ville d'Abimelech; comme le nom de cette ville ſonne avec les dérivés de *gur* & de *ger*, voyager & voyageur, l'écriture s'en ſert par préférence à tout autre terme, parce que *peregrinatus eſt in Gerarâ* préſente par un double aſpect *peregrinatus eſt in perigrinatione.*

Nabal refuſe-t-il à David la ſubſiſtance; on voit par la ſuite du texte que Nabal étoit la folie, que l'écriture exprime alors par *nebalah.*

Ces ſortes d'alluſions ſi fréquentes dans la bible tiennent à ce goût que l'on y remarque auſſi de donner toujours l'étymologie des noms propres: chacune de ces étymologies préſente de même un jeu de mots qui ſonnoit ſans doute agréablement aux oreilles des anciens peuples; elles ne ſont point toujours réguliérement tirées; & il a paru aux ſavans qu'elles étoient plus ſouvent des approximations & des alluſions, que des étymologies vraiment grammaticales. On trouve même dans la bible pluſieurs alluſions différentes à l'occaſion d'un même nom propre. Nous nous bornerons à un exemple déja connu. Le nom de Moyſe, en hébreu *Moſchéh*, que le vulgaire interprete *retiré des eaux*, ne ſignifie point à la lettre *retiré*, ni encore moins *retiré des eaux*, mais *retirant*, ou *celuiqui retire.* Si cependant la fille de Pharaon lui a donné ce nom en le ſauvant du Nil, c'eſt qu'elle ne ſavoit pas l'hébreu correctement, ou qu'elle s'eſt ſervie d'un dialecte différent, ou qu'elle n'a cherché qu'une alluſion générale au verbe *maſchah*, retirer. Mais il eſt une autre alluſion à laquelle le nom de *Moſchéh* convient davantage; c'eſt dans ces endroits ſi fréquens, où il eſt dit, *Moyſe qui vous a* ou *qui nous a retirés d'Egypte.* Ici l'alluſion eſt vraiment grammaticale & réguliere, puiſqu'elle peut préſenter littéralement, *le retireur qui nous a retirés d'Egypte.* C'eſt un genre de pléonaſme hiſtorique fort commun dans l'écriture, & duquel il faut bien diſtinguer les pléonaſmes de rhétorique, qui y ſont encore plus communs; ſans quoi on courroit le riſque de perſonnifier des verbes & autres expreſſions du diſcours, ainſi qu'il eſt arrivé dans la mythologie des peuples qui ont abuſé des langues de l'orient.

Cette fréquence d'alluſions recherchées dans une langue où les conſonnances étoient d'ailleurs ſi naturelles, à cauſe du fréquent retour des mêmes expreſſions, a de quoi nous étonner ſans doute; mais il eſt vraiſemblable que la ſtérilité des mots qui obligeoit de les ramener ſouvent, eſt ce qui a

donné lieu par la ſuite à les rechercher avec empreſſement. Ce qui n'étoit d'abord que l'effet de la néceſſité a été regardé comme un agrément ; & l'oreille qui s'habitue à tout y a trouvé une grace & une harmonie dont il a fallu orner une multitude d'endroits qui pouvoient s'en paſſer. Au reſte de tous les agrémens de la diction, c'eſt à celui-là particuliérement que tous les anciens peuples ſe ſont plu, parce qu'il eſt preſque naturel aux premiers efforts de l'eſprit humain ; & que l'abondance n'ayant point été un des caracteres de leur langue primitive, ils n'ont point cru devoir uſer du peu qu'ils avoient avec cette ſobriété & cette délicateſſe moderne, enfans du luxe des langues. Nous en voyons même encore tous les jours des exemples parmi le peuple, qui eſt à l'égard du monde poli ce que les premiers âges du monde renouvellé ſont pour les nôtres. On le voit chez toutes les nations qui ſe forment, ou qui ne ſe ſont pas encore livrées à l'étude. On ne trouve plus dans Ciceron ces jeux ſur les noms & ſur les mots, ſi fréquens dans Plaute ; & chez nous les progrès de l'eſprit & du génie ont ſupprimé ces *concetti* qui ont fait les agrémens de notre premiere littérature. Nous remarquerons ſeulement que nous avons conſervé la rime qui n'eſt qu'une de ces anciennes conſonnances ſi familieres aux premiers peuples, dont nos peres l'ont ſans doute héritée. Quoique ſon origine ſe perde pour nous dans des ſiecles ténébreux, nous pouvons ſoupçonner que cette rime ne peut être qu'un préſent oriental, puiſque ce nom même de *rime* qui n'a de racine dans aucune langue d'Europe, peut ſignifier dans celles de l'orient l'*élévation* de la voix, ou un ſon *élevé*.

Nous ne ſommes point entrés dans ce détail pour faire des reproches aux écrivains hébreux qui n'ont point été les inventeurs de leur langue, & qui ont été obligés de ſe ſervir de celle qui étoit en uſage de leur temps & dans leur nation. Ils n'ont fait que ſe conformer au génie & au caractere de la langue reçue & à la tournure de l'eſprit national dont Dieu a bien voulu emprunter le goût & le langage. Toutes les nations orientales ont eu, comme les Hébreux, ce ſtyle familier en alluſions ; & ceux d'entr'eux qui ont voulu écrire en langues européennes, n'ont pas manqué de ſe dévoiler par-là ; tels ſont entr'autres ceux qui ont compoſé les ſibylles vraies ou fauſſes dont nous avons quelques fragmens. Il ne faut que ce paſſage apocalyptique pour y reconnoître le pays de leurs auteurs :

Ἔσαι καὶ Σάμος ἄμμος, ἔσαι Δῆλος ἀδηλος,
καὶ Ῥώμη ϝῦμη ;

Et erit Samos arena, erit Delos ignota,
Et Roma vicus.

Nous ne devons donc trouver rien d'extraordinaire ni de particulier dans le ſtyle des livres ſaints ; il faut toujours avoir égard aux temps & aux peuples : la ſeule différence que nous devrions mettre entre les auteurs ſacrés & les auteurs orientaux, c'eſt que comme pour le fonds des choſes ils ont été inſpirés, ils n'ont jamais ſacrifié la vérité aux alluſions & aux autres agrémens de la diction ; en quoi ils auroient dû être pris pour modeles des autres écrivains de leur nation, qui n'ont ſouvent uſé du caractere & du goût de leur langue, que pour inventer des fables. Nous pouvons même dire en faveur des auteurs ſacrés qui ſe ſont ordinairement conformés à ce genre de ſtyle, que l'on juge par une multitude d'endroits, qu'ils ont eu la ſage diſcrétion d'éviter très-ſouvent certaines alluſions qui devoient naturellement ſe préſenter à leurs yeux, & leur offrir des expreſſions quelquefois très-relatives aux différens objets qu'ils avoient à traiter. Entr'autres exemples de cette prudente retenue, dont il y a mille traces dans les ſaintes écritures, on peut citer le troiſieme chapitre de la Geneſe, qui contient l'hiſtoire de la triſte chûte de nos premiers peres ; ce récit eſt de la plus belle ſimplicité dans le texte comme dans les traductions, & ſans aucune affectation dans le choix des mots. Mais quiconque poſſede l'hébreu apperçoit aiſément quelle a dû être l'attention de l'auteur pour écarter ſévérement toutes les expreſſions analogues au nom d'Eve, & au ſujet hiſtorique de ce chapitre, quoiqu'elles ſe préſentent d'elles-mêmes & qu'elles ſoient comme autant de coups de pinceau ſinguliérement propres au tableau de la

ſource de toutes nos miſeres. Nous en rapporterons quelques-unes, pour faire connoître l'attention particuliere des auteurs ſacrés, & leur ſageſſe à éviter le monotone, & à chaſſer des mots qui auroient paru myſtérieux à un peuple qui ne cherchoit que trop le myſtere.

חוה, *havah*, Eve, la vie, & de plus, exiſtence & ſouffrance; חיוה, *hevah*, la bête, & chez les Phéniciens *evi*, un ſerpent; חוה *havah*, montrer, indiquer, אב *ev*, arbriſſeau & ſon fruit; חוה, *havah*, le bien & le mal, la miſere & la richeſſe; אן, *ev*, אבה, *eveh*, & אוה, *avah*, deſir, paſſion ardente, concupiſcence, amour; עוה, *avah*, commettre le mal, ſe pervertir; עויה, malice, vice, iniquité; הבא, *hava*, ſe cacher; חביון, *hevion*, cachette; עון, le crime & ſa peine, le péché & la douleur; אביון, *eveion*, miſere & miſérable, pauvre & pauvreté; איבה, *evah*, haine, inimitié. Telles ſont en partie les expreſſions que la ſageſſe des auteurs ſacrés a évitées; ce qu'ils n'ont pu faire ſans doute ſans quelque attention, pour n'employer que des ſynonymes indifférens, dont le ſens égal en valeur a rendu l'hiſtorique, en épargnant aux oreilles & à l'eſprit le monotone & le ſingulier. Ceux des rabbins qui ont été les premiers auteurs des contes judaïques, n'euſſent jamais été capables d'une ſemblable diſcrétion; & cherchant Eve & ſon hiſtoire dans les mots même où la finale varie ſelon la licence qu'ils ſe donnent, ils auroient vu encore *aval*, trompeur, ſéducteur; *avel*, ſéduction; *aven*, menſonge; *avac*, s'énorgueillir; *havar*, rougir; *hevis*, pudeur, honte, confuſion; *aval*, pleurer, gémir; *hevel*, douleur, accouchement douloureux; *avedah*, ſervante; *avad*, travailler, labourer; *ava*, périr, mourir; *avaq*, pouſſiere; *haval*, rentrer au néant, *&c.*

Que ce ſoit la pauvreté du langage qui ait réduit les écrivains orientaux à ces conſonnances, ainſi que nous venons de le dire, & le peu de variété qui ſe trouve très-ſouvent entre des mots qui déſignent des choſes très-contraires, il eſt certain qu'ils avoient peu d'autres moyens d'orner & d'embellir leur diction. L'hébreu manque de ces mots, compoſés qui ont ſi fort enrichi les anciennes langues de l'Europe: il a fallu qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines qui n'ont ordinairement que trois lettres, & d'un nombre très-borné de dérivés qui varient peu leur ſon. Les ſubſtantifs n'ont que le pluriel & le ſingulier, & ſont d'ailleurs indéclinables; ils ſont maſculins & féminins, & jamais neutres. Pour diſtinguer les cas, on ſe ſert d'articles ou de lettres préfixes, dont l'uſage varie & dont l'application eſt fort incertaine. Les verbes manquent des modes les plus néceſſaires, & n'ont que le paſſé & le futur. On ne peut pas y dire *j'aime*, mais *je ſuis aimant*: delà vient peut-être qu'ils uſent ſouvent du futur en ſa place. Pour exprimer les autres temps, on eſt obligé de ſe ſervir de diverſes autres tournures, ou de lettres préfixes qui caractériſent auſſi les perſonnes. Le prétérit, dont la troiſieme perſonne eſt toujours la racine ou le theme du verbe, comme l'infinitif chez les Latins, ſert encore d'imparfait, de pluſque-parfait, de prétérit antérieur, & de conditionnel paſſé: ainſi *pacad*, il a viſité, marque auſſi *il viſitoit*, *il avoit viſité*, *il eût viſité*, *il auroit viſité*; d'où ſuit néceſſairement un monotone dans le ſtyle, & quelquefois de l'incertitude pour le ſens. Enfin preſque toujours privé d'adjectif, ſans copulatif & ſans degré de comparaiſon, ce n'eſt que par des circonlocutions particulieres, & par des répétitions qui ne peuvent point toujours avoir de l'élégance, que cette langue écrit *mauvais mauvais* pour *très-mauvais*, *puits puits* pour *pluſieurs puits*, *homme d'iniquité* pour *homme inique*, *terre de ſainteté* pour *terre ſainte*, & *montagnes de Dieu*, *cedres de Dieu*, pour *très-hautes montagnes* & *très-grands cedres*. C'eſt ainſi que l'emphaſe & l'hyperbole ſont auſſi ſorties d'une véritable inanition. Au milieu de cette diſette, l'hébreu a cependant la ſingularité d'avoir ſept conjugaiſons pour chaque verbe; trois ſont actives, trois paſſives, & une réciproque: *aimer*, *aimer beaucoup* ou *point du tout*, *faire aimer*, ſont les trois actives: *être aimé*, *être aimé beaucoup* ou *point du tout*, *être fait aimé*, ſont les trois paſſives; & la ſeptieme, c'eſt *s'aimer ſoi-même* ou *ſe croire aimé*. On doit remarquer que la ſeconde conjugaiſon eſt propre pour la négative comme pour l'affirmative. D'ailleurs cette richeſſe de

conjugaiſons n'empêche point que la même ne ſoit quelquefois indifféremment employée en actif ou paſſif : c'étoit ſans doute une licence permiſe ; & la grammaire *hébraïque* avoit certainement les ſiennes, puiſqu'il y a peu de regles parmi celles qu'on remarque dans la bible, où il ne ſoit pas beſoin de mettre quelques exceptions pour ſuivre le ſens des auteurs ſacrés.

D'un autre côté, cette langue a l'avantage d'avoir une conſtruction où les mots ſuivent l'ordre des idées ; elle n'a point connu ces phraſes renverſées des Grecs & des Latins, qui ont ſouvent préféré l'harmonie des ſons à la clarté d'un ſtyle ſimple & direct. Elle doit cet avantage à la cauſe même de ſes autres défauts, c'eſt-à-dire à ſa pauvreté, à la variété des ſens de chaque mot, & au peu d'étendue de ſa grammaire. Par-là elle a en effet évité une ſource féconde de contreſens qui étoient fort à craindre pour elle, & qui euſſent été inévitables ſi l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de conſtruction. Cette néceſſité de ſe faire entendre par l'ordre des mots comme par les mots mêmes, a contribué à répandre ſur toute la bible cette uniformité de génie & de caractere de ſtyle dont nous avons parlé plus haut. Renfermés dans d'étroites barrieres, les auteurs ſacrés ont écrit ſur le même ton, quoique nés en différens âges, & quoiqu'on leur remarque un eſprit plus ou moins ſublime. Les autres langues plus libres & plus fécondes nous montrent une extrême diverſité entre leurs auteurs contemporains ; mais chez les Hébreux, le dernier de tous au bout de dix ſiecles a été obligé d'écrire comme le premier.

Nous ne doutons point que cette langue n'ait eu ſon harmonie dans la prononciation ; chaque langue s'en eſt fait une : mais nous ne nous hazarderons point d'en juger ; les ſiecles nous en ont rendus incapables. D'ailleurs c'eſt une choſe qui dépend trop de l'opinion pour en porter ſon jugement, même à l'égard des langues vivantes. Ce qu'il y a de plus certain ſur la prononciation de la *langue hébraïque*, c'eſt que l'écriture eſt ornée d'une multitude d'accens fort anciens qui reglent la marche & la cadence des mots, & qui en modifient les ſons. Ceux des Juifs qui en font uſage, chantent leur langue plutôt qu'ils ne la parlent, & ils la pſalmodient dans leur ſynagogue d'une façon qui ne prévient point pour ſon harmonie : mais il en eſt ſans doute de leur muſique comme de leurs contorſions ; ce ſont des inventions modernes qui remplacent chez eux une harmonie & une prononciation qu'ils ont certainement perdues, puiſqu'elles varient dans les différentes parties du monde, où ils ſe ſont établis. Nous ne préſumons pas cependant que cette langue ait été déſagréable au parler ; mais quand on la compare avec le chaldéen, il paroît que celui-ci a beaucoup plus évité les lettres ſifflantes & les conſonnes doubles, qui ſont fréquentes & qui ſonnent fortement en hébreu. On juge auſſi par la ponctuation, que le chaldéen ſe plaiſoit davantage dans les ſons brefs & légers, & que la gravité étoit au contraire un des caracteres du dialecte *hébraïque*. On peut le remarquer encore par le genre de poéſie que les rabbins ſe ſont fait, où ils ont admis toutes les différentes (*) meſures des Grecs & des Latins, & où ils ne font néanmoins preſqu'aucun uſage du dactile, dont le caractere eſt la légéreté.

Ce que nous venons de dire ſur la poéſie moderne des Juifs, nous avertit que nous n'avons rien dit de l'ancienne poéſie de leurs peres. Nous ne pouvons douter qu'une langue auſſi poétique n'ait été pourvue de cet art qui ſe trouve même chez les Sauvages. On ſoupçonne avec beaucoup de raiſon que les cantiques de Moyſe & de David, & même qu'une partie du livre de Job, contiennent une véritable verſification : quelques-uns ont cru y trouver une cadence réglée & même la rime ; mais là-deſſus nous avons moins de découvertes que d'illuſions. Cette poéſie & ſes regles ne nous ſont point connues ; l'on ignore tout-à-fait ſi elle ſe régloit par la quantité ou par le nombre des ſyllabes, & les Juifs mêmes ont totalement perdu les principes de leurs anciens poëtes.

(*) Iambe, ſpondée, bachique, crétois, moloſſe.

poëtes. C'eſt pour y ſuppléer qu'ils ſe ſont fait un nouvel art poétique, avec lequel ils ont quelquefois verſifié en langue ſainte, en adoptant la quantité des Grecs & des Latins, à laquelle ils n'ont pas oublié d'ajouter la rime, fille de ces alluſions ſi fréquentes dans leur proſe. C'étoit un agrement qui leur étoit trop naturel pour qu'ils aient pu s'en paſſer : ils la nomment *charuz*, c'eſt-à-dire, *collier de perles ;* & il réſulte de cette alliance de la rime avec la quantité, que leur poéſie reſſemble à celle de nos anciennes hymnes, qui ont de même adopté l'une & l'autre.

Comme il nous eſt arrivé pluſieurs fois dans cet article, de parler de la pluralité des ſens dont ſont ſuſceptibles la plupart des mots de la *langue hébraïque*, ſoit par eux-mêmes, ſoit par l'incertitude où l'on eſt quelquefois de leur racine, nous croyons devoir ajouter ici quelques remarques à ce ſujet, pour que qui que ce ſoit ne s'induiſe en erreur d'après ce que nous avons dit en littérateur & en ſimple grammairien. On ne doit pas s'imaginer à l'aſpect de ces difficultés, ou que la bible n'a jamais été bien traduite, ou qu'elle pourroit être métamorphoſée en toute autre choſe. Nous repréſenterons d'abord qu'il n'en eſt pas des anciens traducteuts comme d'un traducteur moderne auquel on demanderoit une verſion de la bible ſans lui permettre d'autres ſecours que ceux d'une grammaire & d'un dictionnaire hébreu ; car en ſuppoſant que cet homme n'a jamais vu ni lu la bible, il eſt très-certain qu'il n'en viendroit jamais à bout, poſſedât-il cette langue avec autant de perfection qu'il pourroit poſſéder le grec ou le latin. Mais il n'en a pas été de même des premiers traducteurs, hébreux de nation : verſés dès l'enfance dans la lecture de leurs livres ſaints, diſciples & ſucceſſeurs d'une ſuite non interrompue de prêtres & de ſavans, profeſſeurs enfin de la tradition & des connoiſſances de leurs peres, ils ont eu des ſecours particuliers qui leur ont tenu lieu de ceux que nous tirons de cette multitude d'auteurs grecs ou latins que nous conſultons & que nous comparons lorſque nous voulons traduire un auteur de l'une ou de l'autre langue ; ſecours littéraire dont tout traducteur de la bible ſeroit aujourd'hui privé, parce que c'eſt le ſeul livre de ſon langage, & que ce langage n'exiſte plus nulle part. Auſſi n'eſt-il plus queſtion depuis bien des ſiecles de traduire la bible, & les différentes éditions que nous en avons ne ſont-elles que des reviſions d'après les plus anciennes verſions comparées & corrigées d'après les textes les plus anciens & les plus corrects.

Les difficultés dont nous avons parlé ne peuvent donc inquiéter perſonne, puiſqu'il n'eſt plus queſtion de traduire les ſaintes écritures, & que nous devons avoir une pleine & entiere confiance aux premiers traducteurs, en ne jugeant pas de leur travail par le travail laborieux où les modernes s'épuiſeroient en vain, ſi ſans l'appui de la tradition & des traductions anciennes ils vouloient s'efforcer d'en trouver le ſens avec le ſeul aide de leur grammaire & de leur dictionnaire.

Mais eſt-il bien sûr que de tous les ſens poſſibles que l'on pourroit donner aux expreſſions, les auteurs des premieres verſions & leurs prédéceſſeurs dans la ſcience & dans la tradition aient pu conſerver le ſeul & véritable ſens du texte au travers des ſiecles nombreux d'idolâtrie & d'ignorance où le peuple hébreu a paſſé comme tant d'autres peuples de la terre ? Nous pouvons aſſurer en général que la bible a été bien traduite, & nous pouvons en juger le livre à la main ; parce que ſi ceux qui nous l'ont fait paſſer n'euſſent pas eu une véritable & une profonde connoiſſance de cette langue nous n'y verrions point cet enſemble & cette connexité entre tous les événemens : nous n'aurions que des faits découſus ſans liaiſon & ſans rapport, que des ſentences iſolées ſans ſuite & ſans harmonie entre elles ; ou pour mieux dire nous n'aurions *rien*, puiſqu'on ne pourroit donner un nom aux fantômes imparfaits & ſans nombre que des demi-connoiſſances & l'imagination y pourroient voir.

Il eſt vrai qu'il y a quelques expreſſions dans la bible, qui ont été un ſujet de diſpute & de critique, mais ces expreſſions ne font pas le corps entier du livre. Le latin & le grec, quoique plus modernes & plus connus, ne ſont pas à l'abri des épines

littéraires ; c'eſt le ſort des langues mortes : voilà pourquoi il eſt arrivé & il arrive encore que les verſions de la bible ſe châtient, & s'épurent par une ſage critique qui étudie le ſens, peſe les mots, les combine & les compare peut-être avec plus de ſagacité qu'on n'étoit en état de le faire dans quelques-uns des ſiecles précédens. Mais nous le répétons, ces expreſſions ne ſont pas le livre ; & quoiqu'on puiſſe nommer en général un grand nombre de corrections faites depuis le concile de Trente, la vulgate qu'il a approuvée n'en eſt pas moins une bible fidele, authentique & canonique ; parce que la foi ne dépend pas ſans doute des progrès de la grammaire, & que les reviſeurs modernes n'ont pu s'écarter des traductions primitives qu'ils ont toujours eues devant les yeux pour être leurs guides & la baſe de leur travail. La bible, telle que nous l'avons, eſt donc tout ce qu'elle doit être & tout ce qu'elle peut être ; elle n'a jamais été autre qu'elle eſt préſentement, & ne ſera jamais rien de plus. Emanée de l'Eſprit-ſaint, il faut qu'elle ſoit immuable comme lui, pour être à jamais, & comme par le paſſé, le premier monument de la religion, & le livre ſacré de l'inſtruction des nations.

Si une multitude de cabaliſtes, de têtes creuſes & ſuperſtitieuſes ont cependant été dans cette opinion, que le texte ſacré nous cache des ſciences profondes, des vérités ſublimes, ou une morale myſtique enveloppée ſous une apparence hiſtorique, & qu'il y faut chercher toute autre choſe que ce que le ſimple vulgaire y voit, ce n'eſt qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les ſources dans le génie de ces langues primitives ; & l'antiquité même de ces opinions & de ces traditions inſenſées prouve en effet qu'on ne ſauroit remonter trop haut pour en trouver l'origine. La variété des ſens que préſente à une imagination échauffée l'écriture ancienne & le langage qu'elle exprimoit, ont dû produire, comme nous avons dit, ces ſciences abſurdes & frivoles qui ont conduit l'homme à la fable & à la mythologie, en réaliſant & perſonnifiant les ſens doubles, triples & quadruples de chaque mot. En ſe familiariſant par là avec l'illuſion & l'erreur, l'on s'eſt inſenſiblement mis dans le goût de parodier les faits par des figures & des allégories, comme on avoit parodié les mots en abuſant de leur valeur, & en les déguiſant par des métatheſes & des anagrammes. Le premier pas a conduit au ſecond, & l'hiſtoire a de même été regardée comme une énigme ſcientifique & comme le voile de la ſageſſe & de la morale. Telle a été ſans doute l'origine de tous les ſonges myſtiques & cabaliſtiques des chimeres, qui depuis une multitude de ſiecles ont eu un regne preſque continu. Il eſt à la vérité preſque éteint, mais on connoît encore des eſprits foibles qui en reſpectent la mémoire.

Nous n'avons point ici en vue de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché des doubles ſens dans les livres ſaints. Les évangéliſtes & les ſaints docteurs de la primitive égliſe, qui en ont donné quelquefois eux-mêmes une double interprétation, nous montrent que ce n'a pas toujours été un abus. Mais ce qui étoit ſans doute le don particulier de ces premiers âges du chriſtianiſme, & ce qui étoit l'effet d'une lumiere ſurnaturelle dans les apôtres & leurs ſucceſſeurs, n'appartient pas à tous les hommes : pour trouver le double ſens d'un livre inſpiré, il faut être inſpiré ſoi-même ; & dans un ſiecle auſſi religieux qu'éclairé, on doit porter aſſez de reſpect à l'inſpiration pour ne point l'affecter lorſqu'on n'en a point une miſſion particuliere. A quoi d'ailleurs pourroit ſervir de chercher de nouveaux ſens dans les livres de la bible ? Depuis tant de milliers d'années qu'ils ſont répandus par tout le monde, ils ſont connus ſans doute, ou ne le ſeront jamais : il eſt donc temps de renoncer à un travail dont on doit reconnoître l'inutilité & redouter tous les dangers. Puiſque la religion a tiré de ces livres tout le fruit qu'elle devoit en attendre ; puiſque les cabaliſtes & les myſtiques s'y ſont épuiſés par leur illuſion, & s'en ſont à la fin dégoûtés, il convient aujourd'hui d'étudier ces monumens reſpectables de l'antiquité en littérateurs, en philoſophes même, & en hiſtoriens de l'eſprit humain.

C'eſt, en terminant notre article, à quoi nous invitons fortement tous les ſavans.

Ces livres & cette langue, quoique conſacrés par la religion, n'ont été que trop abandonnés aux rêveries & aux faux myſteres des petits génies; c'eſt à la ſolide philoſophie à les revendiquer à ſon tour, pour en faire l'objet de ſes veilles, pour étudier dans la *langue hébraïque* la plus ancienne des langues ſavantes, & pour en tirer en faveur de la raiſon & du progrès de l'eſprit humain, des connoiſſances qui correſpondent dignement à celles qu'y ont puiſées dans tous les temps la morale & la religion.

* HÉBRAISME, ſubſt. m. (*Gram.*) maniere de parler propre à la langue hébraïque. Jamais aucune langue n'eut autant de tours particuliers; ce ſont les caracteres de l'antiquité & de l'indigence. *Voy. les articles* HÉBRAÏQUE, LANGUE, & IDIOTISME.

* HÉBRAIZANT, particip. pris ſubſt. (*Gram.*) On dit d'un homme qui a fait une étude particuliere de la langue hébraïque, c'eſt un *hébraïzant*. Mais comme les Hébreux étoient ſcrupuleuſement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étoient preſcrites, & à toutes les minuties de la loi, on dit auſſi d'un obſervateur trop ſcrupuleux des préceptes de l'évangile, d'un homme qui ſuit en aveugle ſes maximes, ſans reconnoître aucune circonſtance où il ſoit permis à ſa raiſon de les interpréter, c'eſt un *hébraïzant*.

HEBRE, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui prend ſon nom des tournans qu'il a dans ſon cours, ſuivant Plutarque le géographe. Il n'y a guere de riviere dont les anciens aient tant parlé, & dont ils aient dit ſi peu de choſe. Pline, *livre XXXIII, chap. iij*, le nomme entre les rivieres qui rouloient des paillettes d'or: ce fleuve a toujours eu la réputation d'être très-froid. Virgile (*Egl. X, v.* 85.) nous en aſſure:

Nec ſi frigoribus mediis, Hebrumque *bibamus.*

Et Horace enchériſſant ſur ſon ami, n'en parle que comme s'il étoit couvert de neige & de glace:

....Hebruſque *nivali compede vinctus.*
Ep. III, v. 3.

M. Deliſle a exactement décrit l'origine & le cours de ce fleuve, qu'on nomme aujourd'hui *la Mæriza*. Nous nous contenterons de dire ici qu'il a ſa ſource au pié du mont Dervent, traverſe la Romanie, paſſe à Philippoli, à Andrinople, à Trajanopoli, & ſe décharge dans l'Archipel, à l'entrée du golfe de Mégariſſe, vis-à-vis de Samandraki. (*D. J.*)

HÉBREU, ſubſt. m. (*Hiſt. & Gram.*) nom propre du peuple dur qui deſcendit des douze patriarches fils de Jacob, qui furent les chefs d'autant de tribus. *Voyez* HÉBRAÏQUE, LANGUE & JUIFS.

HEBRIDES, HEBUDES, WESTERNES, *voyez ce dernier.*

HÉBRON, *ou* CHÉBRON, (*Géog.*) ancienne ville de la Paleſtine, dont il eſt beaucoup parlé dans l'ancien teſtament. Elle étoit ſituée ſur une hauteur, à 22 milles de Jéruſalem vers le midi, & à 20 milles de Berſabée vers le nord. Elle fut aſſignée aux prêtres pour leur demeure, & déclarée ville de refuge. David y établit le ſiége de ſon royaume après la mort de Saül. On dit qu'*Hébron* eſt aujourd'hui décorée d'une grande moſquée, où les mahométans viennent d'Alep, de Damas, & d'autres pays. Le P. Nau, dans ſon voyage de la terre-ſainte, avoue (*liv. IV, ch. xviij.*) qu'il n'a jamais pu voir *Hébron*; & les détails qu'il en donne, ne ſont fondés que ſur les rélations d'un de ſes amis. (*D. J.*)

* HEBRUUN, ſubſt. m. (*Navig.*) c'eſt en Bretagne l'officier ou commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont beſoin avant que de mettre en mer. Ce mot vient de celui du *congé* qu'on appellé un *bref* ou *brieux*.

HECAERGUE, HECAERGE, adj. pris ſubſt. (*Gram. & Mythol.*) épithete qu'Homere donne ſouvent à Apollon, à Diane, & aux autres divinités armées de fleches & de carquois: mais elle convient ſur-tout à Apollon qui étoit auſſi dieu de la lumiere. Elle ſignifie *qui frappe au loin*. On a fait d'*Hécaergue* une nymphe des bois, ſœur d'Opis.

* HECALE, ſurnom de Jupiter, (*Mythol.*) Il avoit un temple à *Hécale*, bourg d'Attique, & on l'honoroit dans cet endroit par des fêtes nommées *hécale-*

ſies, *voyez* HÉCALESIES, & on le déſignoit par *Jupiter Hécale*.

HÉCALESIES, ſubſt. fém. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit à Hécale, bourg de l'Attique dans la tribu Léontide; en l'honneur de Jupiter qui avoit un temple dans ce lieu, où il étoit adoré ſous le nom de *Jupiter Hécale*. M. Spon nomme ce bourg *Ecali*, d'après la prononciation vicieuſe de quelques écoles. (*D. J.*)

HÉCATE, ſubſt. f. (*Mythol.*) divinité du paganiſme. Rien n'eſt plus incertain que ſa naiſſance; Muſée la déclare fille du Soleil, d'autres de la Nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce dieu & de Latone: mais la plupart prétendent qu'elle étoit la fille de Perſée & d'Aſtérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs avant que de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* eſt la même que Proſerpine, que Diane, & que la Lune; c'eſt-à-dire, qu'elle avoit trois noms, celui de *Lune* dans le ciel, de *Diane* ſur la terre, & de *Proſerpine* dans les enfers: voilà pourquoi elle eſt appellée *la triple Hécate*; ou la déeſſe à trois formes, *dea triformis*, & dans Ovide *tergeminaque Hecates*.

On la repréſentoit tantôt par trois figures adoſſées les unes aux autres; tantôt par un ſeul corps qui porte trois têtes & quatre bras, diſpoſés de maniere que de quelque côté qu'on ſe tourne, chaque tête a ſes deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; des deux autres mains elle tient un fouet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrieme on lui met un ſerpent, parce qu'elle préſidoit à la ſanté, dont le ſerpent eſt le ſymbole.

On la peignoit à trois faces, ſuivant quelques mythologiſtes, à cauſe des trois faces que la lune fait voir dans ſon cours; & ſelon d'autres, parce qu'elle domine ſur la naiſſance, ſur la ſanté & ſur la mort, entant qu'elle regne ſur la naiſſance, c'eſt Lucine, dit Servien; entant qu'elle veille à la ſanté, c'eſt Diane; & le nom d'*Hécate* lui convient entant qu'elle commande à la mort.

Héſiode parle d'*Hécate* comme d'une déeſſe terrible, pour qui Jupiter a plus d'égards que pour aucune autre divinité, parce qu'elle a, pour ainſi dire, le deſtin de la terre entre ſes mains, qu'elle diſtribue les biens à ceux qui l'honorent, qu'elle préſide au conſeil des rois, aux accouchemens & aux ſonges.

Elle étoit auſſi la déeſſe des magiciennes & des enchantereſſes; c'eſt pour cela qu'on la fait mere de Circé & de Médée: du moins dans Eurypide, cette derniere, avant de commencer ſes opérations magiques, invoque *Hécate* ſa mere. Elle paſſoit encore, comme je l'ai dit, pour la déeſſe des ſpectres & des ſonges: Ulyſſe voulant ſe délivrer de ceux dont il étoit tourmenté, eut ſoin de lui conſacrer un temple en Sicile.

Enfin, ſelon le ſcholiaſte de Théocrite, *Hécate* étoit la déeſſe des expiations; & ſous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des ſtatues dans les carrefours, où elle étoit appellée *Trivia*. Auſſi Lycophron l'appelle Κυνοσφαγής, & Ovide ſemblablement *canum mactatrix*: Etienne de Byzance & Suidas parlent de l'antre où on lui faiſoit ces ſortes de ſacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe: mais elle avoit en pluſieurs autres pays un culte & des autels; l'ancienne géographie fournit même certains lieux qui en tiroient leurs noms.

Servius dérive celui d'*Hécate* du mot grec ἑκατὸν, *cent*, ou parce qu'on lui offroit cent victimes à la fois, ou plutôt parce qu'on croyoit qu'elle retenoit cent ans au-delà du Styx les ames de ceux qui avoient été privés de la ſépulture. Si vous êtes curieux de plus grands détails, conſultez *Meurſius* ſur Lycophron, *Servius* ſur Virgile, *Barthius* ſur Stace, & *Voſſius* ſur l'idolâtrie. (*D. J.*)

HÉCATESIES, ſubſt. f. pl. *Hecateſia*, (*Antiq.*) fêtes & ſacrifices en l'honneur d'Hécate. On les faiſoit tous les mois à Athènes, qui étoit la ville de Grece où l'on avoit le plus de vénération pour cette déeſſe: les Athéniens la regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. En conſéquence de cette idée, ils célébroient réguliérement ſa fête avec un grand concours de peuple, & lui dreſſoient devant leurs maiſons des ſtatues

appellées ἑκατα. Alors à chaque nouvelle lune, les gens riches donnoient un repas public dans les carrefours où la divinité étoit censé préſider, & ce repas ſe nommoit *le repas d'Hécate ;* Ἑκάτης δεῖπνον.

Mais ces repas publics étoient ſur-tout deſtinés pour les pauvres, & même dans les ſacrifices à Hécate, il y avoit toujours un certain nombre de pains & d'autres proviſions, que leur diſtribuoient les ſacrificateurs : c'étoit de-là principalement que les malheureux tiroient leur ſubſiſtance, au rapport du ſcholiaſte d'Ariſtophane. On dreſſoit les tables, autant qu'il étoit poſſible, dans les carrefours & les places où trois rues venoient aboutir, parce que ces rues étoient conſacrées à la déeſſe, ſurnommée par cette raiſon *Trivia ;* les ſacrifices qu'on lui offroit portoient auſſi le même nom.

Dans la plupart de tous les autres ſacrifices, une portion de la victime, outre ce que nos bouchers appellent *iſſues*, étoit réſervée pour la nourriture des perſonnes incapables de travailler. Les Grecs & les Romains avoient des uſages admirables dans leur police : tandis qu'ils ſéviſſoient contre les mendians & les vagabonds, ils avoient imaginé les moyens d'aider perpétuellement les familles indigentes, ſans le ſecours des hôpitaux qu'ils ne connoiſſoient pas ; & leurs ſacrifices ſervoient tous enſemble à la religion & au ſoutien de ceux qui ſe trouvoient dans le beſoin. (*D. J.*)

HECATOMBÆON, ſub. m. ſing. (*Chronol. anc.*) nom du premier mois de l'année des Athéniens : il étoit compoſé de trente jours, & commençoit à la premiere nouvelle lune après le ſolſtice d'été ; ce qui répond, ſelon les uns, au mois de ſeptembre, & ſelon d'autres, à la fin de notre mois de juin ou au commencement de juillet. Les Béotiens appelloient ce mois *Hippodromus*, & les Macédoniens *Lous*.

L'auteur de ce grand *Etymologicon* nous apprend que le premier mois des Athéniens ſe nommoit anciennement *Chronius* à cauſe des ſacrifices dits *chronia*, que l'on faiſoit alors à Saturne, mais que dans la ſuite des temps le mois *Chronicon* fut appellé *Hécatombæon*, parce que les choſes grandes ſont dénotées par le mot *hécaton*, & que c'eſt dans ce mois-là que le ſoleil demeure davantage ſur l'horizon, & fait les plus grands jours de l'année.

Cependant j'aimerois mieux l'étymologie de Suidas & d'Harpocration, qui prétendent que ce mois prit le nom d'*Hécatombæon* à cauſe du nombre d'hécatombes qu'on ſacrifioit à Athènes pendant ſon cours.

Au reſte, comme les mois des Grecs étoient lunaires, & qu'ils ne peuvent s'accorder avec les nôtres, j'eſtime qu'en traduiſant les anciens auteurs, il convient bien mieux de retenir les noms propres du moins des Athéniens, des Macédoniens, & des autres nations en général, que de les exprimer par les mois des Romains que nous avons adoptés. *Voyez* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HECATOMBE, ſubſt. fém. (*Antiq.*) c'eſt un ſacrifice de cent bœufs, ſelon la ſignification propre du mot : mais la dépenſe de ce ſacrifice ayant bientôt paru trop forte, on ſe contenta d'immoler des animaux de moindre prix ; & il paroît par pluſieurs anciens auteurs qu'on appella toujours *hécatombe* un ſacrifice de cent bêtes de même eſpece, comme cent chevres, cent moutons, cent agneaux, cent truies ; & ſi c'étoit un ſacrifice impérial, dit Capitolin, on immoloit par magnificence cent lions, cent aigles, *& cætera hujuſmodi animalia centena feriebantur.*

Ce ſacrifice de cent bêtes ſe faiſoit en même temps ſur cent autels de gazon, & par cent ſacrificateurs ; cependant on n'offroit de tels ſacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand événement cauſoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorſque la peſte ou la famine obligeoit de recourir aux dieux, les cent villes du Péloponnèſe faiſoient enſemble une *hécatombe*, c'eſt-à-dire, qu'elles immoloient une victime pour chaque ville ; mais Conon, général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale ſur les Spartiates, offrit lui ſeul une *hécatombe :* « c'étoit, dit Athénée, une véritable *hécatombe*, & non pas de celles qui en portent fauſſement le nom ; » ce qui prouve

qu'on appelloit ſouvent *hécatombe*, des ſacrifices où le nombre des cent victimes ne ſe trouvoit pas. L'hiſtoire parle auſſi d'empereurs romains qui ont offert quelquefois des *hécatombes ;* par exemple, Balbin, à la premiere nouvelle qu'il reçut de la défaite du tyran Maximin, ordonna ſur le champ une *hécatombe.*

On tire communément l'origine du mot *hécatombe*, de ἑκατὸν, *cent*, & de βοῦς, *bœuf ;* d'autres dérivent ce terme de ἑκατὸν, *cent*, & de ποῦς, *pié ;* & ſelon ceux-ci, l'*hécatombe* de vingt-cinq bêtes à quatre piés n'étoit pas moins une *hécatombe :* d'autres enfin le dérivent ſimplement du mot ἑκατομβὴ, qui veut dire *un ſacrifice ſomptueux.* (*D. J.*)

HÉCATOMBÉES, ſubſt. f. pl. (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur d'Apollon, dans le premier mois de leur année civile, appellée de-là *hécatombéon.* Les Athéniens ſurnommoient Apollon *hécatombée :* les habitans de la Carie & de l'iſle de Crete appelloient auſſi Jupiter de la même maniere, au rapport d'Heſychius. (*D. J.*)

HÉCATONCHIRES, ſubſt. m. pl. (*Mythol.*) qui a cent mains : c'eſt ainſi qu'on déſigne les trois géans Briarée, Gygès & Cochis, à qui la fable avoit donné cent mains.

HÉCATONPÉDON, ſubſt. m. (*Antiq.*) nom d'un temple de Minerve à Athènes, qui avoit cent piés de long ; l'étymologie de ἑκατὸν, *cent* ; & ποῦς, *pié*, l'indique. On appelloit auſſi de ce nom une ancienne ville de l'Epire dans la Chaonie.

HECATOMPHONIE, ſ. f. (*Antiq.*) fête que célébroient chez les Meſſéniens ceux qui avoient tués cent ennemis à la guerre. Ce mot eſt compoſé de ἑκατὸν, *cent*, & φονεύω, *je tue.* Ils offroient après cet exploit un ſacrifice de même nom. Pauſanias, *l. IV*, rapporte d'Ariſtodème ou Ariſtomède de Corinthe, qu'il offrit juſqu'à trois ſacrifices de ce genre, mais Plutarque révoque en doute cette triple *hécatomphonie.* (*D. J.*)

HECATOMPYLE *ou* HECATOMPYLOS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Parthie, capitale du royaume des Parthes ſous les Arſacides, qui y faiſoient leur réſidence. Ptolomée, par ſa table des principales villes, publiée dans la collection d'Oxford, la met à 97ᵈ de longit. & à 37ᵈ 20′ de lat. Ce n'eſt donc pas Iſpahan ſituée à 32ᵈ 20′ de latit. ce n'eſt pas non plus Yeſd. Diodore de Sicile, *l. IV, cap. xxviij*, parle d'un autre *Hécatompyle*, qui étoit en Lybie. Enfin, Thèbes en Egypte y a été auſſi nommée *Hécatompyle* à cauſe de ſes cent portes. (*D. J.*)

HECATONSTYLON, ſ. m. (*Architect. anc.*) portique à cent colonnes : c'eſt le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théâtre de Pompée à Rome. (*D. J.*)

* HECHE, ſ. f. (*Art méchan.*) eſpece de barriere ou d'arrêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement ſans occuper les roues.

HECHINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, dans la principauté de Hohenzollern, ſur la riviere de Starzel : une branche des princes du pays en prend le ſurnom, & y fait ſa réſidence. C'eſt une ville catholique romaine, où l'on trouve des chanoines de ſaint Jacques, & des religieux de ſaint François. L'on trouve bien autre choſe dans la ville de réſidence des Hohenzollern, qui regnent en Pruſſe. (*D. G.*)

HECKSTEDT *ou* HETTSTÆDT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la principauté de Mansfeld, ſur la Wipper. Elle jouit de beaucoup de droits municipaux, & eſt très-riche par la fertilité de ſes environs ; auſſi a-t-elle fait jadis plus d'une fois un objet de diſpute entre les électeurs de Saxe & les évêques de Halberſtadt. Elle eſt du grand bailliage d'Eiſsleben. (*D. G.*)

HECLA, (*Géog. & Hiſt. nat.*) fameuſe montagne & volcan d'Iſlande, ſitué dans la partie méridionale de cette iſle, dans le diſtrict appellé *Rangerval-Syſſel.* Si l'on en croit M. Anderſon dans ſa deſcription d'Iſlande, le mont *Hecla* a vomi des flammes pendant pluſieurs ſiecles ſans diſcontinuer, & préſente toujours un coup d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent : mais des relations plus modernes & plus ſûres ont fait diſparoître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan ; elles ſont dues à

M. Horrebon, qu'un long séjour en Islande a mis à portée de juger des choses par lui-même, & d'en parler avec plus de certitude que M. Anderson, qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires souvent très-infideles. M. Horrebon nous apprend donc que depuis que l'Islande est habitée, c'est-à-dire, depuis 800 ans, le mont *Hecla* n'a eu que dix éruptions, savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La derniere éruption commença le 13 février 1693, & dura jusqu'au mois d'août suivant; les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le xive siecle, il n'y en eut point du tout dans le xve & que ce volcan fut 169 ans de suite sans jeter des flammes, après quoi il n'en jeta qu'une seule fois dans le xvj^e^ siecle, & deux fois dans le xvij^e^; il conclut de-là qu'il pourroit bien se faire que le feu soutetrein eût pris une autre issue, & que le mont *Hecla* ne vomît plus de flammes par la suite. M. Horrebon qui écrivoit en 1752, ajoute qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée; que seulement on trouvoit quelques petites sources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout auprès. M. Anderson avoit dit, d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont *Hecla* étoit inaccessible & qu'il étoit impossible d'y monter; mais M. Horrebon dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750 il fut soigneusement examiné par deux jeunes islandois étudians de Coppenhague, qui voyageoient dans la vue d'observer les curiosités naturelles de leur pays; ils n'y trouverent que des pierres, du sable, des cendres, plusieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques sources d'eau bouillante: après avoir long-temps marché dans les cendres jusqu'aux genoux, ils en revinrent sans accident, mais très-fatigués, & ne trouvant nulle part le moindre vestige de feu.

Le mont *Hecla* est fort élevé; son sommet est toujours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Islande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a cessé de jeter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions aussi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Ocraife & de Kotlegau sont dans ce cas; ce sont de vrais volcans.

Il y a des personnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correspondance entre le mont *Hecla* & le Vésuve & l'Ethna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernieres éruptions de ces volcans, l'*Hecla* est toujours demeuré tranquille. *Voyez* Horrebon, *descrip. de l'Islande*, § 8, *& voyez* VOLCAN. (—)

* HECTÉE, subst. f. (*Hist. anc.*) mesure attique; c'est la sixieme partie du médimne, qui contenoit 72 sextiers.

HECTIQUE, subs. & adj. (*Médecine.*) épithete que l'on doune à une espece de fievre continue qui consume le corps & qui le réduit à une extrême maigreur. Ce mot vient du grec ἑκτικὸς, & celui-ci de ἕξις, *habitude*, qualité inhérente au sujet. *Hectique* se dit aussi du malade; il se prend aussi simplement pour *maigre*. On dit, un homme une femme *hectique*; un poulet *hectique*: mais on prononce *hétique*, & l'*h* n'est point aspirée; quelquefois même on la supprime en écrivant. On ordonne les bouillons de tortue aux *hectiques*.

HECTOR, (*Myth.*) fils de Priam & d'Hécube, passoit pour le plus fort & le plus vaillant des Troyens. Homere nous donne une preuve de sa force prodigieuse: *Hector* trouva devant la porte du camp des Grecs une grosse pierre, que deux hommes des plus robustes auroient de la peine à lever de terre pour la mettre sur un chariot: il la leva seul très-facilement, la jeta contre le milieu de la porte, qu'il enfonça avec un fracas horrible, & fit tomber le monstrueux rocher bien au-delà du mur. C'est que Jupiter, ajoute le poëte, avoit rendu la pierre légere. Les oracles avoient prédit que l'empire de Priam ne pourroit être détruit tant que vivroit le redoutable *Hector*. Pendant la retraite d'Achille, il porta le feu jusque dans les vaisseaux en-

nemis, & tua Patrocle qui voulut s'opposer à ses progrès. Le desir de venger la mort de Patrocle, rappella Achille au combat. A la vue de ce terrible guerrier, Priam & Hécube tremblerent pour la vie de leur fils; ils lui firent les plus vives instances pour l'engager d'éviter le combat avec Achille. Mais il est inexorable, & lié par son destin, dit Homere, il attend son rival. Alors Jupiter prenant ses balances d'or, met dans leurs bassins les deux destinées d'*Hector* & d'Achille, & les élevant de sa main toute puissante, il examine leur poids, celle d'*Hector* plus pesante, emporte la balance & se précipite dans les enfers; & dès ce moment, Apollon abandonne ce prince. Achille ôte donc la vie à *Hector*; & par une barbarie qui se ressent des mœurs grossieres de ces temps-là, il attache à son char le cadavre du vaincu, le traîne indignement plusieurs fois autour de la ville, & après avoir assouvi sa vengeance & sa cruauté sur un ennemi mort, il vend le corps à Priam qui vient en suppliant jusques dans sa tente le lui demander, ou plutôt l'acheter par de riches présens. Apollon qui l'avoit protégé dans son vivant, à la priere de Vénus, prit soin de son corps après sa mort, & empêcha qu'il ne fût déchiré, ni même défiguré par les mauvais traitemens d'Achille. Philostrate dit que les Troyens, après avoir rebâti leur ville, rendirent à ce héros les honneurs divins: on le voit représenté sur leurs médailles, monté sur un char tiré par deux chevaux, tenant une pique d'une main, & de l'autre le palladium. Le portrait d'*Hector* étoit fort commun chez les Grecs & chez les Romains, & les traits de son visage & de toute sa figure devoient être bien empreints dans leur imagination, s'il est vrai ce que raconte Plutarque, dans la *Vie d'Aratus*, qu'un jeune Lacédémonien ressembloit si fort à *Hector*, que le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tous côtés comme à un spectacle, tant la figure & les traits du visage d'*Hector* étoient connus, même de la populace. La foule étoit si grande, que le pauvre garçon fut jeté par terre & foulé aux piés. C'étoit plusieurs siecles après la prise de Troye. (+)

HÉCUBE, (*Myth.*) fille de Cisséis, roi de Thrace, & sœur de Théano, prêtresse d'Apollon, épousa Priam, roi de Troye, dont elle eut Hector, Pâris, Déiphobe, Hélenus, Polités, Antiphe, Hipponoüs, Polydore, Troïle; & quatre filles, Creüse, Polixene, Laodice, Cassandre. Ces enfans infortunés (Virgile en compte cinquante) périrent presque tous sous les yeux de leur mere, pendant le siege ou après la ruine de Troye. *Hécube*, dans le partage des esclaves, échut à Ulysse. Lorsqu'on vient lui annoncer son sort (dans les *Troyennes* d'Euripide), elle jette de grands cris, en versant des torrens de larmes; elle hait & méprise Ulysse; elle l'a vu ramper à ses piés, lorsque ce prince ayant été surpris à Troye, déguisé en espion, supplia *Hécube* de le dérober à une mort certaine; & se voir ensuite destinée à être l'esclave d'Ulysse, c'est pour elle le comble de l'infortune. Avant de quitter le rivage de Troye elle a la douleur de voir périr Astianax son petit-fils, dont elle est chargée de faire les funérailles; elle est conduite chez Polymnestor, roi de Thrace, à qui Priam avoit confié son fils Polydore, & apprenant aussi tôt la mort funeste de ce fils, transportée de rage contre Polymnestor, auteur de cette mort, elle demande à lui parler en secret; elle l'attire au milieu des femmes Troyennes qui se jettent sur lui avec des fuseaux ou des aiguilles, & l'aveuglent, tandis qu'elle tue elle-même les deux enfans du roi. Les gardes du prince étant accourus au bruit, tirerent *Hécube* hors du palais & la lapiderent. On montroit encors du temps de Strabon le lieu de sa sépulture dans la Thrace, qu'on appelloit le *tombeau du chien*. D'autres racontent sa mort différemment. Ulysse partant *incognito* pour retourner à Ithaque, laissa sa captive dans le camp des Grecs. La malheureuse princesse qui préféroit la mort à la honte de l'esclavage, ne cessa d'accabler tous les Grecs d'injures & de malédictions, pour obtenir par-là la mort qu'elle souhaitoit; elle y réussit: les Grecs la lapiderent, & firent courir le bruit qu'elle avoit été changée en chienne, pour marquer la rage & le désespoir où ses malheurs l'avoient réduite. On croit pourtant qu'Ulysse fut l'auteur de la mort d'*Hécube*; car étant

étant arrivé en Sicile, il fut tellement tourmenté de songes funeſtes, que, pour appaiſer les dieux, il fit bâtir une chapelle à *Hécube* dans un temple d'Hécate. Il y a dans *Euripide* deux tragédies dont *Hécube* fait le principal ſujet; l'une porte ſon nom, & l'autre eſt intitulée: *les Troyennes*. Dans celle-ci c'eſt une reine privée de la couronne, & réduite à l'eſclavage avec les dames Troyennes, que les vainqueurs ſe partagent entre eux au ſort, pour les faire paſſer ſur leurs vaiſſeaux. Dans la premiere, c'eſt une princeſſe la plus malheureuſe qui fût jamais, puiſque outre l'eſclavage, elle a encore la douleur de voir égorger ſon fils Polydore & ſa fille Polixene. (+)

HEDE, (*Géogr.*) ville de Bretagne.

HEDEMARKEN, (*Géogr.*) diſtrict de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Chriſtiania, formant, avec celui d'Oſterdalen, une prévôté eccléſiaſtique de vingt-ſix paroiſſes. C'eſt de tous les cantons du royaume le plus fertile en grains: l'on y en cultive avec ſuccès de toutes les eſpeces, & il n'y manque ni fourrages ni légumes; l'on y a de même beaucoup de poiſſons. L'ancienne & importante ville de Hammer, détruite de fond en comble par les Suédois en 1567, étoit ſituée ſur le lac de Miæſen, dans l'enceinte de ce canton: plus grande & plus peuplée qu'aucune autre de la contrée, elle étoit honorée d'un ſiege épiſcopal & décorée d'une cathédrale magnifique, & elle pouvoit mettre 1800 hommes ſous les armes. Son évêché a été transféré à Opſlo. L'on trouve au reſte dans l'iſle de Hovindsholm, dépendante de ce diſtrict, une ſorte de pierre puante, que les Allemands appellent *ſchweinſtein*, & qui paſſe pour avoir effectivement l'odeur de la fiente de porc.

HEDEMUORA, *Hedemora*, (*Géog.*) ville de Suede dans le Weſterdan, ſur le bord oriental de la Dala, aux confins de la Geſtricie, de l'Ulplande & de la Weſmanie. Elle eſt à 12 lieues S. O. de Gévali, 22 N. O. d'Uſal. *Long.* 33, 50; *lat.* 6, 14. (*D. J.*)

HÉDÉRACÉ, adj. (*Anat.*) On donne cette épithete au plexus pampiniforme, compoſé de la veine & de l'artere ſpermatique qui s'uniſſent aux teſticules.

HÉDÉRIFORME, (*Anatomie.*) *Voyez* PAMPINIFORME.

HEDÉTAINS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Les anciens écrivoient indifféremment *Hedetani*, *Edetani* & *Sedetani*. Le P. Briet dit que les *Edetani* répondent à une partie de l'évêché de Sarragoſſe & à une partie du royaume de Valence. (*D. J.*)

HÉDICROON, *& plus communément* HÉDYCROI, (*Pharmacie.*) trochiſques. Prenez marum, marjolaine, racine de cabaret, de chacun deux gros; bois d'aloës, de ſchænante, roſeau aromatique, grande valériane, bois de baume de Judée, ou xylobalſamum, vrai baume de Judée, cannele, coſtus arabique, de chacun trois gros; myrrhe, feuille indienne, ſafran, ſpicanard, caſſia-lignea, de chacun ſix gros; amome en grappe, douze gros; maſtic, un gros: mettez toutes ces drogues en poudre, incorporez-les avec ſuffiſante quantité de vin d'Eſpagne, pour en faire des trochiſques ſelon l'art.

Ces trochiſques n'ont d'autre uſage en pharmacie, que d'être un très-inutile ingrédient de la thériaque, qui contient d'ailleurs la plupart des drogues qui entrent dans celui-ci. (*b*)

HÉDYCOME, (*Muſiq. des anc.*) air de flûte, ſuivant lequel on danſoit. *Voyez* EPIPHALUS, (*Muſiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

HÉDYPNOÏS, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon & ſoutenus d'un calice qui devient dans la ſuite un fruit reſſemblant à un melon. Ce fruit renferme deux ſortes de ſemences; les unes ont une tête en forme de broſſe, & ſont placées dans le milieu de la fleur; les autres ſont terminées par une ſorte de nombril, elles tiennent aux bords de la fleur, & ſont enveloppées dans les feuilles de calice, comme dans des capſules. Tournefort, *inſt. rei. herb.* *Voyez* PLANTE (*I*)

La plus commune eſpece, nommée ſimplement *hedypnoïs annua* par les botaniſtes, a les feuilles aſſez ſemblables à celles de la chicorée ſauvage, ſinueuſes & rudes: ſa tige ſoutient en ſon ſommet une tête preſque cylindrique, courbée, garnie de demi-fleurons; quand ils ſont tombés, cette

tête devient un fruit fermé à peu près comme un petit melon, qui, en mûrissant, s'ouvre & laisse paroître deux sortes de graines ; celles qui sont vers le milieu ont un chapiteau ou une brosse de poils ordinairement fort rudes ; mais les graines qui sont à la circonférence, se terminent en haut par un petit rebord membraneux, & sont enchassées dans une des feuilles qui forment l'extérieur de ce fruit. Cette plante croit aux pays chauds, dans les campagnes, & passe pour apéritive ; si on la transplante, & qu'on la cultive dans nos jardins, elle perd toute son acreté. (*D. J.*)

HEDISARUM, ou SAINFOIN D'ESPAGNE, (*Jardin.*) est une plante qui s'éleve à trois piés de haut, dont les feuilles ressemblent à celles de la réglisse ; ses fleurs, d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroissent en été, elles naissent en épis sur des pédicules qui sortent des aisselles des feuilles, & elles sont soutenues chacune par un calice dentelé : des gousses assez grosses renferment des semences, & naissent à la place de ces fleurs. On trouve cette plante sur les montagnes, & elle se cultive aisément dans les jardins. (*K*)

HÉEL, & par les François HEILA, (*Géog.*) petite ville de Prusse dans la Cassubie, à l'embouchure de la Vistule dans la mer Baltique, sujette au roi de Pologne, à quinze lieues N. E. de Dantzick. *Long.* 37 ; *latit.* 54, 53. (*D. J.*)

HEEMER, s. m. (*Comm.*) mesure des liquides dont on se sert en Allemagne. Le *héemer* est de trente-deux achtelings, l'achteling de quatre seiltens ; il faut vingt-quatre *héemer* pour le driclink, & trente-deux pour le féoder. *Voyez achteling, seilten, driclink, & féoder. Diction. de Commerce.* (*G*)

HEENVLIET, (*Geogr.*) ville des provinces-Unies, dans la Hollande méridionale, & dans l'isle d'Oostvorn, sur la Borniste. (*D G.*)

HEEPEN, (*Géogr.*) district des états Prussiens, au comté de Ravensberg, dans la Westphalie, en Allemagne ; il abonde en fauve, en gibier & en poissons. L'on y fabrique beaucoup de toiles, & on les y blanchit avec beaucoup de succès. (*D.G.*)

HEERDLING, s. m. (*Métallurgie.*) c'est ainsi que l'on nomme en Allemagne dans les fonderies où l'on traite la mine d'étain, une matiere composée d'un peu de fer, d'arsenic & d'étain, qui se dégage de la mine, & de la partie métallique de l'étain, pendant la fusion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mélange, que se formoit le zinc. M. Lehmann pense que le *héerdling* est une combinaison de fer, d'arsenic, & d'une grande quantité phlogistique. *V.* le *traité de la formation des métaux.* (—)

HEERENVEEN, (*Géogr.*) grand & beau bourg des provinces-Unies, dans la Frise & dans le Zevenvolden, au Schoterland : il est si considérable & si riant, qe'on lui donne le surnom de *Haie en Frise :* la tourbe de son voisinage passe pour la meilleure de la province. (*D. G.*)

HEERINGEN, ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la principauté de Schwartzbourg-Rudolstat, sur la riviere de Helm : elle est munie d'un château que les comtes de Hohenstin firent bâtir l'an 1327, & elle préside à un bailliage riche en grains & en fourrages, & possédé par moitié entre la maison de Schwartzbourg & celle de Stolberg. (*D. G.*)

HEGAU, (*Géogr.*) c'est le second des cinq cantons de la noblesse de Suabe en Allemagne ; il est situé dans l'entre-deux du Danube & du lac de Constance, & on le joint à ceux d'Algau & de Bodensée. (*D. G.*)

* HÉGÉMONÉ, s. f. (*Mythol.*) une des deux graces des Athéniens ; l'autre étoit Auxo : c'étoit aussi un des surnoms de Diane. Diane *Hégémoné* ou *conductrice* étoit représentée portant des flambeaux ; elle étoit honorée sous cette forme & sous ce titre en Arcadie ou elle avoit un temple. *Voy.* HÉGÉMONIES, *article suivant.*

HÉGÉMONIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie, où on lui donnoit le nom d'*Hégémoné* qui signifie *conductrice* : elle portoit des flambeaux, dit Pausanias, comme pour montrer le chemin. (*D. J.*)

HEGER, *ou* HEIGER, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Nassau, sur la Dill.

HÉGETMATIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, selon Ptolo-

mée : quelle eſt cette ville ? nous n'en ſavons rien. Quelques-uns cependant aſſurent que c'eſt Lignitz en Siléſie ; mais cette déciſion eſt inſoutenable, par les raiſons ſuivantes, 1°. Les deux poſitions ne s'accordent point ; la *longit.* d'*Hégetmatia*, ſelon Ptolomée, eſt de 39, 40, 11 ; *latit.* 50 : la *long.* de Lignitz eſt 33, 50 ; *lat.* 51, 55. De plus, du temps de Ptolomée, la grande Germanie, ou la Germanie d'au-delà le Rhin, n'avoit point de ville : il eſt vrai qu'il ſe ſert du nom de *ville* pour déſigner ces habitations, mais en effet ce n'étoient que des bourgades. (*D. J.*)

HÉGIRE, ſ. f. (*Chronol.*) fameuſe époque des Arabes & des Muſulmans. Le mot *hégire*, ou plutôt *hégiratan* en arabe, veut dire *fuite*, parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de Médine, pour éviter d'être pris par les magiſtrats de cette ville, qui vouloient l'arrêter. Prideaux, dans la vie qu'il a donné de ce célebre fondateur d'une fauſſe religion, nous apprend que l'époque de l'*hégire* fut établie par Omar, troiſieme empereur des Sarraſins, & que les Arabes commencerent à compter leurs années depuis le jour de l'évaſion de Mahomet de la Mecque, qui fut la nuit du 15 au 16 juillet de l'an de J. C. 622, ſous le regne de l'empereur Héraclius : juſqu'à l'établiſſement de cette époque, ils ne comptoient que depuis la derniere guerre conſidérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Pour bien entendre l'époque nommée *hégire*, & la choſe le mérite, il faut remarquer 1°. que l'année des nouveaux Arabes ou Mahométans eſt purement des mois lunaires, qui ſont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils : de ſorte que l'année commune eſt de trois cents cinquante-quatre jours : 2°. qu'ils ont une période de trente ans, compoſée de dix-neuf années & d'onze ſurabondantes, c'eſt-à-dire, qui ſont de trois cents cinquante-cinq jours. Ces années ſurabondantes ſont la 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29 ; les autres, ſavoir la 1, 3, 4, 6, 8, 9, *&c.* ſont ordinaires : 3°. il faut obſerver que cette année lunaire des Mahométans eſt plus courte d'onze jours que notre année ſolaire & grégorienne, qui eſt de trois cents ſoixante-cinq jours ; ainſi en trente-deux ans arabes finis, il manque trente-deux fois onze jours, qui font trois cents cinquante-deux jours, & par conſéquent environ un an grégorien : donc trente-trois années arabes ſont trente-deux années grégoriennes, ou environ ; & par une méthode qui ſuffit pour l'hiſtoire, afin de déſigner à peu près les temps, on peut faire une trente-troiſieme année intercalaire, & recommencer ainſi de trente-trois en trente-trois ans : 4°. enfin, pour éclaircir encore cette matiere & éviter les erreurs, il faut remarquer que la premiere année de l'*hégire* commença, comme je l'ai dit, la nuit du 15 au 16 juillet 622 de notre ére ; la ſeconde au 4 juillet 623 ; la troiſieme au 23 juin 624 ; & ainſi en rétrogradant d'onze jours, & parcourant tous les mois de l'année grégorienne.

On peut réduire en pluſieurs manieres les années de l'*hégire*, à l'année julienne ou grégorienne, c'eſt-à-dire, trouver à quelle année grégorienne tombe chaque année de l'*hégire*.

Premiere maniere. Il faut prendre le nombre donné d'année de l'*hégire*, & le réduire en une ſomme de jours, réduire enſuite ces jours en années grégoriennes de trois cents ſoixante-cinq jours ; c'eſt-à-dire, voir combien 365 eſt dans le nombre de jours trouvé ; puis du quotien retrancher les intercalations, je veux dire autant de jours qu'il y a de fois quatre années, excepté chaque centieme, à quoi l'on n'ajoute rien ; au contraire, à chaque centaine d'année il faut retrancher vingt-quatre jours. Enfin il faut ajouter le nombre d'années grégoriennes trouvé, à 622, & le produit ſera l'année grégorienne, à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Autre maniere. Il faut ajouter le nombre d'années de l'*hégire* donné, à 622 ; puis prendre autant de fois 11 qu'il y a d'unités ou d'années de l'*hégire* dans le nombre donné ; c'eſt-à-dire, multiplier ce nombre par 11, ajouter au produit le nombre des jours intercalaires qu'il y a dû avoir dans le nombre des années de l'*hégire* donné, voir combien cette ſomme fait d'années grégoriennes, & les retrancher de la ſomme d'années trouvées d'abord ; le reſtant donnera l'année grégorienne à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Troisieme maniere. Prenez l'année de l'*hégire* donnée, ajoutez-y 621, puis retranchez la somme autant de fois 1 que 33 est compris dans le nombre de l'*hégire* donné : la raison de cette soustraction est que l'année mahométane ne répond pas exactement à l'année chrétienne, & que sur trente-trois il s'en faut une année à peu près, c'est-à-dire, que trente-trois années mahométanes n'en font qu'environ trente-deux des nôtres. De même, pour réduire les années de J. C. à celles de l'*hégire*, par la même raison, après avoir retranché 621 de l'année de J. C. il faut ajouter au restant autant de fois 33 que 33 est contenu de fois dans ce restant.

Donnons des exemples. Vous voulez savoir quelle est l'année 960 de l'*hégire ;* ajoutez 621 à 960, vous aurez 1581. Or 33 est vingt-neuf fois, plus 3 années, dans 960, négligez les trois années de plus, & retranchez 29 de 1581, il restera 1552, qui est l'année de l'ére chrétienne qui répond à l'année de l'*hégire* 960.

Voulez-vous savoir quelle année de l'*hégire* comptent aujourd'hui les Musulmans en 1758? retranchez 621 de 758, il restera 1137. Or 33 est 34 fois, plus 15 années, dans 1137. Négligez les 15 années, & ajoutez seulement 33 à 77, vous aurez 1170 pour l'année de l'*hégire* qui répond à notre année présente 1758.

Mais pour faciliter encore davantage la réduction des années de l'*hégire*, à celles de l'ére chrétienne, nous allons joindre ici une table méthodique qui pourra servir à ce dessein. Il suffit pour l'entendre, de savoir qu'après avoir ajouré 621 à l'année de l'*hégire*, il faut soustraire du produit le nombre qui est marqué dans cette table.

33. 1	363. 11	693. 21	1023. 31
66. 2	396. 12	726. 22	1056. 32
99. 3	429. 13	759. 23	1089. 33
132. 4	462. 14	792. 24	1022. 34
165. 5	495. 5	825. 25	1155. 35
198. 6	528. 16	858. 26	
231. 7	561. 17	891. 27	
264. 8	594. 18	924. 28	
297. 9	627. 19	957. 29	
330. 10	660. 20	990. 30	

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'*hégire* à l'année de J. C., il faut premiérement ajouter 621, ce qui fait 1378; puis voir dans la table si le nombre de 757 s'y trouve. Comme il ne s'y trouve pas, on prend celui qui le précede, qui est 726, l'on soustrait le nombre qui lui répond, savoir 22 de 1378, & il vient 1356, qui est la véritable année de l'ére chrétienne.

757
621
1378
22
1356

Ainsi l'an 757 de l'*hégire* de Mahomet est l'an 1356 depuis la naissance de J. C.

Cette soustraction se fait parce que les années des Mahométans n'égalant pas, comme nous l'avons dit, celles des Chrétiens, il faut retrancher 1 an sur 33, 2 sur 66, 3 sur 99, 4 sur 132, *&c.*

Mais ceux qui voudront des calculs d'une savante chronologie, faits dans la derniere exactitude, devoient consulter les tables dressées par le P. Riccioli, dans sa *chronolog. réform. Voyez* aussi, sur la matiere que nous traitons, Scaliger, *de emandat. tempor.* Petau, *de doctrinâ tempor. cap. l.* & *lib. VII, cap. xij*, ou son *ration. tempor. part. II, lib. IV, cap. xv.* (*D. J.*)

HEGOW, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, situé entre le Danube, le Rhin & le lac de Constance, dans la Suabe.

* HEGUMENES, s. m. (*Hist. eccléf.*) archimandrites, abbés supérieurs de monasteres chez les Grecs ; ils ont un chef qu'on appelle l'exarque. On trouve dans le *pontifical de l'église grecque*, la formule d'institution des *hégumenes* & de l'exarque.

HEIBACH, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Allemagne, elles sont toutes deux en Franconie, sur les bords du Mein.

HEIDA, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Ditmarsen, au duché de Holstein.

HEIDELBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du bas-Palatinat, avec une université fondée au quatorzieme siecle ; on ne sait ni quand, ni par qui cette ville a été bâtie : on sait seulement que ce n'étoit qu'un bourg en 1225. Le comte palatin Robert l'agrandit en 1392. L'é-

lecteur Robert-Maximilien de Baviere la prit, & en enleva la riche bibliotheque qu'il s'aviſa de donner au pape. Le château des électeurs eſt auprès de la ville. Les François la ſaccagerent en 1688, malgré ſa vaſte tonne, qui contient deux cents quatre foudres, & toutes les eſpérances qu'on avoit fondées ſur ſa proſpérité. Il ſemble que cette ville ait été bâtie ſous une malheureuſe conſtellation, car elle fut ruinée dans un même ſiecle pour avoir été fidelle à l'empereur, & pour lui avoir été contraire; toujours à plaindre de quelque maniere que les affaires aient tourné.

Heidelberg eſt au pié d'une montagne, ſur le Necker, à 5 lieues N. E. de Spire, 7 S. E. de Worms, 6 N. E. de Philisboug, 16 S. de Francfort, 15 S. E. de Mayence, 140 N. O. de Vienne. *Long.* ſelon Harris, 27, 36, 15; *lat.* 49, 36.

Je connois trois ſavans, natifs de *Heidelberg*, dont les noms ſont illuſtres dans la république des lettres, Alting, Béger & Junius.

Alting (*Jaques*) dont vous trouverez l'article dans Bayle, naquit en 1618, & devint profeſſeur en théologie à Groningue. Il mourut en 1679. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Amſterdam en 1687, en 5 volumes *in-fol.* On y voit un théologien plein d'érudition rabbinique, & toujours attaché, dans ſes commentaires & dans ſes ſentimens, au ſimple texte de l'écriture. Il eut un ennemi fort dangereux & fort injuſte dans Samuel Deſmarets ſon collegue.

Béger (*Laurent*) naquit en 1653. Il étoit fils d'un tanneur; mais il devint un des plus ſavans hommes du dix-ſeptieme ſiecle dans la connoiſſance des médailles & des antiquités. Ses ouvrages en ce genre, tous curieux, forment 15 ou 16 volumes, ſoit *in-fol.* ſoit *in*-4°. Le P. Nicéron vous en donnera la liſte; la plus conſidérable eſt ſa deſcription du cabinet de l'électeur de Brandebourg, intitulée *Theſ. reg. elect. Brandeburgicus ſelectus*, *Colon. March.* 696, 3 vol. *in-fol.* Il avoit publié dans ſa jeuneſſe une apologie de la polygamie, pour plaire à l'électeur palatin (Charles-Louis) dont il étoit bibliothécaire.

Junius (*François*) s'eſt fait un nom très-célebre par ſes ouvrages pleins d'érudition. Il paſſa ſa vie en Angleterre, étudiant douze heures par jour, & demeura pendant trente ans avec le comte d'Arondel. Il mourut à Windſord, chez Iſaac Voſſius ſon neveu, en 1678, à 89 ans. Il avoit une telle paſſion pour les objets de ſon goût, qu'ayant appris qu'il y avoit en Friſe quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conſervée, il s'y rendit, & y reſta deux ans. Il travailloit alors à un grand gloſſaire en cinq langues, pour découvrir l'origine des langues ſeptentrionales dont il étoit amoureux: cet ouvrage unique en ſon genre, a été finalement publié à Oxford en 1745, par les ſoins du ſavant anglois Edouard Lyc. On doit encore à Junius la paraphraſe gothique des quatre évangéliſtes, corrigée ſur les manuſcrits, & enrichie des notes de Thomas Marshall. Son traité *de picturâ veterum*, n'a pas beſoin de mes éloges; je dirai ſeulement que la bonne édition eſt de Rotterdam, 1694, *in-fol.* Il a légué beaucoup de manuſcrits à l'univerſité d'Oxford. Grævius n'a point dédaigné d'être ſon biographe. (*D. J.*)

HEIDELSHEIM, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat du Rhin, au bailliage de Bretten, dans le Craichgau, ſur le Saltzbach: elle eſt fort ancienne, & ſe nommoit autrefois *Hadolfsheim*. (*D. G.*)

HEIDENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Suabe, ſur la Brentz, dans le Bruntzthal, avec un château appartenant à la maiſon de Wirtemberg, à 5 milles d'Ulm N. E. *Long.* 31, 54; *lat.* 48, 37. (*D. J.*)

HEIDUQUE *ou* HEIDUC, ſ. m. (*terme de relation*), nom d'un fantaſſin hongrois. Les Hongrois appellent leur cavalerie *huſſarts*, & leur infanterie *heiduques*. Quelques hongrois s'étant attachés à des ſeigneurs allemands, & leur habit ayant paru propre à parer le cortége des grands du pays, la mode eſt venue, ſur-tout dans les cours d'Allemagne, d'avoir quelque *heiduques* à leur ſervice, & marchant autour d'un carroſſe. Ils ſont vêtus, chauſſés, & armés du ſabre à la hongroiſe, avec une ſorte de bonnet qui les fait paroître encore plus grands qu'ils ne ſont, & une mouſtache pour relever leur mine guerriere.

Quelques ſoldats hongrois, dans les malheurs de leur patrie, étant devenus ce que nous appellons *parti-bleu* dans nos troupes, ſe ſont rendus redoutables au voyageurs en Turquie; Ricaut les appelle *heidouts*, & M. Dupuy a cru que c'étoit un nom particulier de fameux voleurs dans la Hongrie & dans les pays d'alentour; mais *heiduque*, *heiduc*, *heidout*, n'eſt qu'un même nom diverſement écrit, & qui change de ſignification ſelon les occaſions où l'on s'en ſert. Un *heiduque* dans une armée de hongrois, eſt un fantaſſin; dans l'équipage & à la ſuite d'un ſeigneur, c'eſt un domeſtique & une eſpece de valet-de-pié. Dans les bois c'eſt un voleur de grand chemin, qui détrouſſe les paſſans. (*D. J.*)

HEILA. *Voyez* HEEL.

HEILIGAU, (*Géog.*) petite ville de Livonie ſur une riviere de même nom.

HEILIGE-LAND, *ou* L'ISLE-SAINTE, *INSULA SANCTA*, (*Géog.*) iſle de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au duc de Holſtein depuis 1713, & le roi de Danemarck tenta inutilement de s'en rendre maître. *Long.* 25, 54; *lat.* 50, 28. (*D. J.*)

HEILIGENBEIL, (*Géog.*) ville de la Pruſſe brandebourgeoiſe, dans la province de Natangen.

HEILIGEN-CREUTZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, à deux lieues de Vienne.

HEILIGEN-HAVE, (*Géog.*) port & petite ville d'Allemagne ſur la mer Baltique en baſſe Saxe, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'iſle de Fémeren. *Long.* 28, 50; *lat.* 54, 30. (*D. J.*)

HEILIGENPEIL, (*Géog.*) petite ville de Pruſſe, dans la province de Natangen, entre Braunsberg & Brandebourg. *Long.* 38, 22; *lat.* 54, 47. (*D. J.*)

HEILIGENSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du territoire d'Eichſfeldt, appartenant à l'électeur de Mayence. Elle eſt au confluent de la riviere de Geſled & de la Leine, à 12 lieues N. O. d'Eiſenach. *Long.* 27, 42; *lat.* 51, 30. (*D. J.*)

HEILSPERG, (*Géog.*) *Heilſperga*, ville ruinée de la Pruſſe Polonoiſe ſur l'Alle, avec un château où l'évêque de Warmie fait ſa réſidence. *Long.* 39, 11; *lat.* 54, 6. (*D. J.*)

HEIMDALL, ſ. m. (*Mythologie.*) nom d'un dieu des anciens Celtes Scandinaves, ou des Goths. Suivant la mythologie de ces peuples, il eſt fils de neuf vierges qui ſont ſœurs; on l'appelloit auſſi le *dieu aux dents d'or;* il demeuroit au bout de l'arc-en-ciel, dans le château nommé *le fort céleſte;* il étoit le gardien des dieux & devoit les défendre contre les efforts des géans leurs ennemis. Ces peuples barbares diſoient qu'il dort moins qu'un oiſeau, & voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui: il entend l'herbe croître ſur la terre, & la laine ſur les brebis. Il a une trompette qui ſe fait entendre par tous les mondes. Il paroît que ſous cette fable, les Celtes ont voulu peindre la vigilance. *Voy.* l'*Edda des Iſlandois*, *ou la mythologie celtique*, traduite par M. Mallet.

HEIMSEN, (*Géog.*) petite ville de Suabe, au duché de Wirtemberg.

HEINRICHSSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Brunſwick, près de Wolfembutel.

HEINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le pays de Juliers, dépendant de l'électorat de Cologne.

Il y a une autre ville du même nom, en Suiſſe, chez les Griſons, près du Rhin, entre Razun & Furſtenau.

HEKIM EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent au premier médecin du grand-ſeigneur & de ſon ſerrail. Lorſqu'une ſultane tombe malade, ce médecin ne peut lui parler qu'au travers d'un voile dont le lit eſt entouré; s'il eſt beſoin de lui tâter le pouls, c'eſt au travers d'un linge fin qu'on jette ſur le bras de la ſultane. *Voyez* Cantemir, *hiſt. Ottomane.*

HELA, ſ. f. (*Hiſt. anc. & Mythologie.*) C'eſt ainſi que les anciens Celtes, qui habitoient la Scandinavie, appelloient la déeſſe de la mort. Suivant leur mythologie, elle étoit fille de *Loke* ou du démon; elle habitoit un ſéjour appellé *niſlheim* ou *l'enfer.* Son palais étoit l'angoiſſe; ſa table, la famine; ſes ſerviteurs, l'attente & la lenteur; le ſeuil de ſa porte, le danger; ſon lit, la maigreur & la maladie: elle étoit livide, & ſes regards inſpiroient l'effroi.

Il paroit que c'eſt du mot *héla* que les Allemands ont emprunté le mot *hell*, dont ils ſe ſervent pour déſigner l'*enfer*. *Voyez l'introduction à l'hiſtoire de Danemarck, par M.* Maller.

HÉLAS, interjection de plainte, de repentir, de douleur. *Hélas*, que les peuples ſont à plaindre, lorſqu'ils ſont mal gouvernés! *Hélas*, que les ſoldats ſont à plaindre, quand ils ſont commandés par un mauvais général! *Voyez* l'*article* INTERJECTION.

HELAVERDE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Perſe, ſelon les géographes du pays cités par Tavernier. Sa *long.* eſt à 91, 30; *lat.* 35. 15. (*D. J.*)

HÉLCÉSAÏTE. *Voyez* ELCESAÏTE.

HELDER, (*Géogr.*) petite iſle dépendante de la Hollande ſeptentrionale, dans le Zuyderſée, entre celle de Wieringin & la pointe occidentale de la Friſe.

HELENE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) La vie de la fille de Tyndare, roi de Lacédémone, dont l'enlevement, par Pâris, a cauſé la guerre & la ruine de Troye, eſt connue de tout le monde. Tous les hiſtoriens & les poëtes en ont parlé: les charmes & la beauté de cette infidelle ont paſſé en proverbe; Homere lui-même raconte « que les vieillards, conſeillers de Priam, n'eurent pas plutôt apperçu cette belle créature, qu'ils ſe dirent les uns aux autres: Faut-il s'étonner que les Grecs & les Troyens ſouffrent tant de maux pour une beauté ſi parfaite? elle reſſemble véritablement aux déeſſes immortelles ». Euripide aſſure que Ménélas, au ſortir de Troye, s'avança pour la tuer; mais que l'épée lui tomba des mains, lorſqu'il vit venir cette femme enchantereſſe, de ſorte qu'il reçut ſes embraſſemens.

Le même poëte, dans cette tragédie, nous repréſente *Hélene* vertueuſe; les Lacédémoniens intéreſſés à accréditer cette opinion, lui conſacrerent un temple où elle étoit honorée comme une déeſſe, dit Pauſanias: Hérodote ajoute, qu'on l'invoquoit dans ce temple pour rendre beaux les enfans difformes.

L'auteur d'*Athènes ancienne & moderne*, a raiſon de remarquer que mille gens qui parlent de la belle *Hélene*, ne ſavent pas comment elle mourut; ce fut dans l'iſle de Rhodes, & voici de quelle maniere. Polixo, dont le mari avoit péri au ſiége de Troye, regardant *Hélene* comme la cauſe de ſon veuvage, envoya des femmes, pendant qu'elle étoit au bain, pour l'étrangler, & la pendre à un arbre. L'ordre ne fut que trop bien exécuté; mais les Rhodiens, touchés de cette injuſtice, lui bâtirent un temple, qu'ils appellerent le *temple d'Hélene Dendritis*, & c'eſt à Pauſanias que nous devons encore cette particularité.

Iſocrate a fait le panégyrique d'*Hélene*, dans lequel il aſſure qu'elle acquit non-ſeulement l'immortalité, mais une puiſſance divine, dont elle ſe ſervit pour mettre ſes freres, Caſtor & Pollux, au nombre des dieux.

C'étoit d'après Iſocrate, & non d'après Eurypide, que Théodoret devoit attaquer les païens pour avoir érigé des temples à *Hélene*. Mais ils auroient pu lui répondre, qu'ils n'imputoient pas à cette femme les aventures qui avoient traverſé ſa vie, qu'ils les imputoient au deſtin & à la fortune; qu'ils ſavoient d'ailleurs, par le témoignage d'Hérodote, un de leurs principaux hiſtoriens, qu'*Hélene* avoit été retenue à Memphis chez le roi Protée; enfin que les Troyens n'avoient pu rendre aux Grecs cette princeſſe, ni leur perſuader qu'ils ne l'avoient pas, la providence conduiſant ainſi ces événemens, afin que Troye fût ſaccagée, & qu'elle apprît à tous les hommes que les péchés d'une ville entiere attirent des dieux de grandes & de terribles punitions. (*D. J.*)

HÉLENE, (*Géog. anc.*) iſle de Grece dans le golfe Laconique, à l'embouchure de l'Eurotas, devant la ville de *Gythium*, ſelon Pauſanias, *l. III, ch. xxij*, qui l'appelle *Cranaé*: la Guilletiere nous apprend qu'on la nomme aujourd'hui *Spatara*, & qu'elle eſt à trois lieues de *Colochina*, & à demi-lieue de *Pagana*. Il ajoute: « Comme nous y étions arrivés, un de nos voyageurs ſe reſſouvint que ce fut dans cette iſle de *Cranaé*, ou de *Spatara*, que la belle Hélene accorda ſes faveurs à Pâris; & il nous dit que ſur le rivage de la terre-ferme qui eſt à l'oppoſite, cet heureux amant avoit fait bâtir, après cette conquête, un

temple à Vénus, pour lui marquer les transports de sa joie & de sa reconnoissance. Il donna le nom de *Migonitis* à cette Vénus, & nomma ce territoire *Migonium*, d'un mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé : Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eût enlevée, vint visiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin de son malheur & de l'infidélité de sa femme. Il ne le ruina point, il fit mettre seulement aux deux côtés de Vénus les images de deux autres divinités, celle de Thétis & celle de la déesse Praxidice, comme qui diroit la déesse des châtimens, pour montrer qu'il ne laisseroit pas l'affront impuni ». Tout ce détail de M. de la Guilletiere est d'autant meilleur qu'il est tiré de Pausanias.

Il y a eu plusieurs autres lieux nommés *Hélene*. 1°. Une isle de la mer Egée ; 2°. une isle de la Grece entre les Sporades ; 3°. une ville de Bithynie ; 4°. une ville de la Palestine ; 5°. une fontaine de l'isle de Chio ; 6°. une riviere dont parle Sidonius Apollinaris, & qui est la Canche. (*D. J.*)

HÉLENE (SAINTE), *Géog.* isle de la mer Atlantique, qui a six lieues de circuit ; elle est haute, montueuse, & entourée de rochers escarpés. Les montagnes qui se découvrent à 25 lieues en mer, sont couvertes la plupart de verdure & de grands arbres, comme l'ébénier, tandis que les vallées sont fertiles en toutes sortes de fruits, & d'excellens légumes ; les arbres fruitiers y ont en même temps des fleurs, des fruits verds & des fruits mûrs ; les forêts sont remplies d'orangers, de limoniers, le citroniers, *&c.* Il y a du gibier & des oiseaux en grande quantité, de la volaille, & du bétail qui est sauvage. La mer y est fort poissonneuse ; la seule incommodité qu'on éprouve, vient de la part des mouches & des araignées qui y sont monstrueusement grosses.

Cette isle fut découverte par Jean de Nova, Portugais, en 1502, le jour de sainte Hélene. Les Portugais l'ayant abandonnée, les Hollandois s'en emparerent, & la quitterent pour le cap de Bonne-Espérance. La compagnie des Indes d'Angleterre s'en saisit ; & depuis les Anglois l'ont possédée, & l'ont mise en état de se bien défendre. *Long.* selon Halley, 11, 32, 30 ; *lat. merid.* 16.

Il y a une autre isle de ce nom dans l'Amérique septentrionale au Canada, dans le fleuve de S. Laurent, vis-à-vis de Mont-Réal. (*D. J.*)

HÉLENIUM, s. m. (*Hist. anc botan.*) chez les botanistes modernes, la plante qu'ils appellent en latin *helenium* ou *enula campana*, est notre aunée en françois. *Voy.* AUNÉE.

Mais il est bien étrange que Théophraste & Dioscoride, tous deux Grecs, aient nommé *helenium* des plantes entiérement différentes. Théophaste met son *helenium* au rang des herbes dont on fait des couronnes ou des bouquets, & cet auteur remarque qu'elle approchoit du serpolet. Dioscoride, au contraire, donne à son *helenium* une racine d'odeur aromatique, & des feuilles semblables à celles de notre bouillon-blanc ; de sorte que par-là sa description convient du moins à notre aunée pour la racine, & pour les feuilles, qui sont molles, velues en dessous, larges dans le milieu, & pointues à l'extrêmité. Je crois volontiers que l'*inula* d'Horace peut être l'aunée des modernes ; mais, dira-t-on, la racine de l'aunée des modernes est amere, & Horace appelle la sienne *aigre* ; il dit :

——— *Quum crapulâ plenus*
Atque acidas *mavult* inulas.

La raison de cette différence viendroit de ce que ce poëte parle de l'aunée préparée, ou confite avec du vinaigre & d'autres ingrédiens, de la maniere apparemment que Columelle l'enseigne, *lib. XII, cap. xlvj.* Il faudroit donc alors traduire le passage d'Horace : « Puni de sa gloutonnerie par le mal qu'elle lui cause, il cherche à se ragoûter par de l'aunée préparée ».

Pour ce qui regarde Pline, il a rejeté dans sa description de l'*helenium* celle de Dioscoride, a emprunté la sienne de Théophraste, & autres auteurs grecs, & en même temps il a adopté les vertus & les qualités que Dioscoride donne à la plante qu'il décrit sous le nom d'*helenium* ; ainsi faisant erreurs sur erreurs, il a encore donné lieu

à

plusieurs autres de les renouveller d'après lui. Il importe de se ressouvenir dans l'occasion de cette remarque critique, car elle peut être utile plus d'une fois. (*D. J.*)

HÉLÉNOPHORIES, adj. pris subst. fêtes ainsi appellées, parce qu'on y portoit des vases de jonc & d'ozier, qu'on appelloit *hélenes*.

HÉLÉNOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville épiscopale d'Asie dans la Bithynie, autrement nommée *Drepanum*, Drépane; elle étoit située sur le golfe de Nicomédie, entre Nicomédie & Nicée. C'étoit le lieu de la naissance & de la mort de l'impératrice Hélene, & ce lieu n'est plus rien aujourd'hui. (*D. J.*)

HÉLÉPOLE, s. m. (*Art milit. & Hist.*) machine militaire des anciens propre à battre les murailles d'une place assiégée.

Ce mot vint du grec ἑλέπολις, qui est composé des mots ἑλεῖν, *prendre*, & πόλις, *ville*.

L'*hélépole* étoit une tour de bois composée de plusieurs étages, qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit sur les murailles des villes & sur les breches, pour y faire passer les soldats dont cette machine étoit remplie.

Parmi les auteurs qui ont écrit de l'*hélépole*, il y en a plusieurs qui prétendent qu'il y avoit un bélier au premier étage.

Diodore de Sicile & Plutarque ont donné la description du fameux *hélépole* de Démétrius le Poliorcete au siége de Rhodes. Voici celle de Diodore.

« Démétrius ayant préparé quantité de matériaux de toute espece, fit faire une machine qu'on appelle *hélépole*, qui surpassoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. La base en étoit quarrée. Chaque face avoit 50 coudées. Sa construction étoit un assemblage de poutres équarries, liées avec du fer; les poutres distantes les unes des autres, d'environ une coudée, traversoient cette base par le milieu pour donner de l'aisance à ceux qui devoient pousser la machine. Toute cette masse étoit mise en mouvement par le moyen de huit roues proportionnées au poids de la machine, dont les jantes étoient de deux coudées d'épaisseur, & armées de fortes bandes de fer.

..... » Aux encoignures il y avoit des poteaux d'égale longueur, & hauts à peu près de cent coudées, tellement penchés les uns vers les autres, que la machine étant à neuf étages, le premier avoit quarante-trois lits, & le dernier n'en avoit que neuf». (On croit que par ces lits il faut entendre les solives qui soutenoient le plancher de chaque étage, c'est le sentiment de M. de Folard.) « Trois côtés de la machine étoient couverts de lames de fer, afin que les feux lancés de la ville ne pussent l'endommager. Chaque étage avoit des fenêtres sur le devant d'une grandeur & d'une figure proportionnée à la grosseur des traits de la machine. Au-dessus de chaque fenêtre étoit élevé un auvent, ou maniere de rideau fait de cuir, rembourré de laine, lequel s'abaissoit par une machine, & contre lequel les coups lancés par ceux de la place perdoient toute leur force. Chacun des étages avoit deux larges échelles, l'une desquelles servoit à porter aux soldats les munitions nécessaires, & l'autre pour le retour. Pour éviter l'embarras & la confusion, trois mille quatre cens hommes poussoient cette machine, les uns par dedans, les autres par dehors. C'étoit l'élite de toute l'armée pour la force & pour la vigueur; mais l'art avec lequel cette machine avoit été faite, facilitoit beaucoup le mouvement ».

Végece donne aussi une sorte de description de ces especes de tours, qu'on va joindre à celle de Démétrius. Ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail de ces tours & des autres machines de guerre des anciens, pourront consulter le *traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, par le chevalier Folard.

»Les tours, dit Végece, sont de grands bâtimens assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues ou de couvertures de laine, pour garantir un si grand ouvrage des feux des ennemis; leur largeur se proportionne sur la hauteur: quelquefois elles ont trente piés en quarré, quequefois quarante ou cinquante, mais leur haut excede les murs & les tours de pierre les plus élevés. Elles sont montées avec art sur plusieurs roues, dont le jeu fait mouvoir ces prodigieuses

masses. La place est dans un danger évident, quand la tour est une fois jointe aux murailles ; ses étages se communiquent en dedans par des échelles, & elle renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est un bélier pour battre en breche. Le milieu contient un pont fait de deux membrures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en dehors, se place tout d'un coup entre la tour & le haut du mur, & fait un passage aux soldats pour se jetter dans la place. Le haut de la tour est encore bordé de combattans armés de longs épieux, de fleches, de traits & de pierres pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en est venu-là, la place est bientôt prise. Quelle resfouce reste-il à des gens qui se confioient sur la hauteur de leurs murailles, lorsqu'ils en voient tout-à-coup une plus haute sur leur tête » ? Végece, *traduction de* Segrais. *Voyez* (*Pl. XII de fortification*) une tour avec son pont & son bélier. (*Q*)

HÉLER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est lui crier ou parler pour savoir quel il est, où il va, d'où il vient, *&c.* (*Z*)

HÉLEUTÉRIENS, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) anciens peuples de la Gaule, dont parle César, *de bell. Gall. lib. VII, cap. lxxv.* Leur assiette ne peut mieux s'accommoder que de l'Albigeois ; tout le reste de cette frontiere étoit occupé par les peuples *Cadurci*, le Quercy ; *Ruteni*, le Rouergue ; *Gabali*, le Gévaudan, & *Velauni*, le Vélay. (*D. J.*)

HÉLGAFELS, (*Géogr.*) montagne d'Islande, au quartier occidental de cette isle, vers le cap de Snæfel ; c'est-là que les anciens habitants du pays croyoient qu'ils alloient passer après la mort une vie bienheureuse. (*D. G.*)

HELGELAND, (*Géog.*) juriſdiction de Norwege, dans la préfecture de Drontheim, au bailliage de Nordlhand : c'est la plus étendue de la province, la plus fertile, & la mieux peuplée : il y a une prévôté de cinq paroisses, & deux vice-pastorats de seize églises ; l'on en exporte quantité de beurre, de bois & de poisson ; & tels sont les avantages naturels de ce canton sur ses voisins, qu'envisagé comme habité bien long-temps avant les autres, on a voulu le faire passer sous le nom de *Halogia*, pour l'Ogygie d'Homere, & Othin ou Oddin pour le héros de *l'Odissée.* (*D. G.*)

HELGON, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemark, conquit la Suede sur Halvard. Il y régna avec un sceptre de fer ; le mépris qu'il avoit pour ses sujets n'éclate que trop dans la loi qu'il publia, par laquelle un assassin payoit une amende moins forte pour le meurtre d'un Suédois que pour celui d'un Danois. Enfin il céda à Attilus cette couronne comme indigne de lui ; mais le royaume de Suede demeura tributaire du Danemarck. Ce fut vers la fin du deuxieme siecle que ce prince mourut. (*M. DE SACY.*)

HÉLI, *offrande*, (*Hist. sacr.*) grand sacrificateur & juge des Juifs, descendoit d'Ithamar, second fils d'Aaron, dans la famille duquel la souveraine sacrificature étoit entrée, après que celle d'Eléazar en eut été dépouillée. Il commença à conduire le peuple l'an du monde 2848, & fut en grande considération parmi les Juifs ; mais Ophni & Phinées, ses enfans, étoient le scandale du peuple par leur mauvaise conduite & leur prévarication dans le sacré ministere. *Héli* qui n'ignoroit pas leurs désordres, se contentoit de les réprimander avec douceur, au lieu d'employer une juste sévérité à les punir. Dieu, irrité des crimes des fils & de la criminelle indulgence du pere, fit enfin éclater les maux dont il menaçoit depuis long-temps la maison d'*Héli*. Ophni & Phinées furent mis à mort par l'épée des Philistins, l'arche d'alliance tomba entre les mains des ennemis, & *Héli* lui-même, apprenant cette derniere nouvelle, tomba de sa chaise & se rompit le cou, l'an du monde 2888. C'est ainsi que commencerent à s'accomplir les menaces que Dieu avoit fait faire à *Héli*. Dieu lui ayant promis que sa famille seroit privée de la souveraine sacrificature, cette prédiction s'accomplit sous Salomon, lorsque Abiathar, qui descendoit d'*Héli*, fut déposé de la souveraine sacrificature, donnée à Sadoc, de la branche d'Eléazar : *Ecce dies veniunt, & præcidam brachium tuum & brachium domus patris tui, ut non sit senex in domo tuâ omnibus diebus : & videbis æmulum tuum in templo... & non erit senex*

in domo tuâ omnibus diebus. Héli eſt l'image de ces paſteurs indolens, à qui l'habitude & le grand âge ôtent le ſentiment de leurs propres crimes & de ceux des autres. Ils laiſſent vivre leurs enfans ſpirituels dans le déſordre, avec une complaiſance cruelle pour eux & pour ceux dont ils diſſimulent les plaies, puiſqu'elle attire, ſur les uns & ſur les autres, les plus terribles jugemens de Dieu. Ces paſteurs, ainſi qu'*Héli*, ont à la vérité des vertus, mais ils manquent d'une qualité eſſentielle à leur état, qui eſt le zele de la gloire de Dieu, & le courage pour s'oppoſer ſans aucun reſpect humain au torrent de l'iniquité.

Héli, nommé dans S. Luc comme le dernier des aïeux de J. C. ſelon la chair, eſt peut-être le même que S. Joachim, pere de la ſainte Vierge, connu dans pluſieurs monumens anciens, *Luc III*, 23.(+)

HÉLIADES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) filles du ſoleil & de Clymene, ſelon les poëtes. Elles furent, ajoutent-ils, ſi ſenſiblement affligées de la mort de leur frere Phaéton, que les dieux, touchés de pitié, les métamorphoſerent en peupliers, ſur les bords de l'Eridan. Ovide nomme deux *Héliades*, Phaétuſe & Lampétie. Cette fable a été peut-être imaginée ſur ce que l'on trouve le long du Pô beaucoup de peupliers, d'où découle une eſpece de gomme qui reſſemble à l'ambre jaune. (*D. J.*)

HÉLIANTHEME, ſ. f. *helianthemum* (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de quatre pétales diſpoſés en roſe; le calice a pluſieurs feuilles, il en ſort un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque ſphérique: ce fruit s'ouvre en trois pieces, & il renferme des ſemences arrondies & attachées à un placenta ou à de petits filamens. Tournefort, *inſt. réi herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Il y en a pluſieurs eſpeces, & Miller en compte une quinzaine qui ſont cultivées dans les jardins d'Angleterre ſeulement; mais il nous ſuffira de décrire ici la principale, *heliatemum flore luteo*, de Tournefort.

Sa racine eſt blanche, ligneuſe; ſes tiges ſont nombreuſes, gréles, cylindriques, couchées ſur terre & velues; ſes feuilles ſont oblongues, étroites, un peu plus larges que les feuilles d'hyſſope, terminées en pointe mouſſe, oppoſées deux à deux, vertes en deſſus, blanches en deſſous, portées ſur de courtes queues.

Ses fleurs ſont au ſommet des tiges, diſpoſées comme en longs épis, attachées à des pédicules d'un demi-pouce de longueur, jaunes en roſe, à cinq pétales, qui renferment pluſieurs étamines jaunes, & qui ſortent d'un calice partagé en trois quartiers, rayé de lignes rouges.

Le piſtil ſe change en un fruit triangulaire, aſſez gros, qui s'ouvre en trois, & qui contient quelques graines triangulaires & rouſſes. Le pédicule de chaque fleur porte à ſa baſe une petite feuille longuette & étroite.

Cette plante vient par-tout; elle paſſe pour vulnéraire & aſtringente. On la cultive dans les jardins. Ses racines & ſes feuilles ſont d'uſage; ſes feuilles ſont remplies d'un ſuc gluant, qui rougit légérement le papier bleu.

Il ne faut pas confondre l'*héliantheme* ordinaire dont nous parlons, avec l'*héliantheme* à tubercules, *helianthemum tuberoſum, eſculentum*, qui eſt un genre de plante tout différent: ce dernier produit les pommes de terre, que nous appellons *topinambour*. Voyez TOPINAMBOUR. (*D. J.*)

HÉLIAQUE, adj. *terme d'Aſtronomie.* Le lever d'un aſtre ou d'une planete s'appelle *héliaque*, lorſque cet aſtre ou cette planete, ſort des rayons ou de la lumiere du ſoleil qui l'offuſquoit auparavant par ſa trop grande proximité de cet aſtre.

Le coucher *héliaque* ſe dit du coucher d'un aſtre qui entre dans les rayons du ſoleil, & qui devient inviſible par la ſupériorité de la lumiere de cet aſtre.

Un aſtre ſe leve *héliaquement*, lorſqu'après avoir été en conjonction avec le ſoleil & avoir diſparu, il commence à s'en éloigner aſſez pour redevenir viſible le matin avant le lever du ſoleil. On dit qu'un aſtre ſe couche *héliaquement*, lorſqu'il approche du ſoleil au point de devenir inviſible; de ſorte qu'à proprement parler, le lever & le coucher *héliaques* ne ſont qu'une apparition & une diſparition paſſageres, cauſées par le moins ou le plus de proximité d'un aſtre au ſoleil.

Le lever *héliaque* de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 degrés du soleil, c'eſt-à-dire, le lendemain de la conjonction pour les autres planetes : il faut une diſtance d'environ 20 deg. & pour les étoiles il faut un éloignement plus ou moins conſidérable, ſuivant leur grandeur ou leur petiteſſe. *Voyez* LUNE, PLANETE, & ETOILE. *Voyez auſſi* ACHRONIQUE, COSMIQUE. *Harris* & *Chambers*. (*O*)

HELIAQUES, ſubſt. m. pl. (*Antiq.*) fêtes & ſacrifices qu'on faiſoit dans l'antiquité, en l'honneur du ſoleil, que les Grecs nommoient ἥλιος. Son culte paſſa des Perſes en Cappadoce, en Grece & à Rome, où il devint très-célebre. Nous aurons beaucoup de choſes à en dire, que nous renvoyons aux *articles* MITHRAS & MITHRIAQUES. (*D. J.*)

HELIASTE, ſub. m. (*Antiq.*) membre du plus nombreux tribunal de la ville d'Athenes.

Le tribunal des *héliaſtes* n'étoit pas ſeulement le plus nombreux d'Athenes, il étoit encore le plus important, puiſqu'il s'agiſſoit principalement dans ſes déciſions, ou d'interpréter les loix obſcures, ou de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les *héliaſtes* étoient ainſi nommés, ſelon quelques-uns, du mot ἁλίζω, *j'aſſemble* en grand nombre, & ſelon d'autres, de ἥλιος, *le ſoleil*, parce qu'ils tenoient leur tribunal dans un lieu découvert qu'on nommoit ἡλιαία.

Les theſmothetes convoquoient l'aſſemblée des *héliaſtes*, qui étoit de mille, & quelquefois de quinze cents juges. *Voyez* TESMOTHETES. Selon Harpocration, le premier de ces deux nombres ſe tiroit de deux autres tribunaux, & celui de quinze cents ſe tiroit de trois, ſelon M. Blanchard, un des membres de l'académie des inſcriptions, des recherches duquel je vais profiter.

Les theſmothetes, pour remplir le nombre de quinze cents, appelloient à ce tribunal ceux de chaque tribu qui étoient ſortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre tribunal. Il paroît que les aſſemblées des *héliaſtes* n'étoient pas fréquentes, puiſqu'elles auroient interrompu le cours des affaires ordinaires, & l'exercice des tribunaux réglés.

Les theſmothetes faiſoient payer à chacun de ceux qui aſſiſtoient à ce tribunal, trois oboles pour leur droit de préſence ; ce qui revient à deux ſeſterces romaines ou une demi-drachme ; c'eſt de-là qu'Ariſtophane les appelle en plaiſantant, *les confreres du Triobole*. Le fond de cette dépenſe ſe tiroit du tréſor public, & cette ſolde s'appelloit μισθὸς ἡλιαστικός ; mais auſſi on condamnoit à l'amende les membres qui arrivoient trop tard ; & s'ils ſe préſentoient après que les orateurs avoient commencé à parler, ils n'étoient point admis.

L'aſſemblée ſe formoit après le lever du ſoleil, & finiſſoit à ſon coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air les juges avoient du feu ; le roi indiquoit l'aſſemblée, & y aſſiſtoit ; les theſmothetes liſoient les noms de ceux qui devoient la compoſer, & chacun entroit, & prenoit ſa place, à meſure qu'il étoit appellé. Enſuite ſi les exégetes, dont la fonction étoit d'obſerver les prodiges & d'avoir ſoin des choſes ſacrées, ne s'oppoſoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers nommés *exégetes*, ont été ſouvent corrompus par ceux qui étoient intéreſſés à ce qui devoit ſe traiter dans l'aſſemblée.

Le plus précieux monument qui nous reſte ſur le tribunal des *héliaſtes*, eſt le ſerment que prêtoient ces juges entre les mains des theſmothetes. Démoſthenes nous l'a conſervé tout entier dans ſon oraiſon contre Timocrate : en voici la forme, & quelques articles principaux.

» Je déclare que je n'ai pas moins de trente ans.

» Je jugerai ſelon les loix & les déciſions du peuple d'Athenes & du ſénat des cinq cents.

» Je ne donnerai point mon ſuffrage pour l'établiſſement d'un tyran, ou pour l'oligarchie.

» Je ne conſentirai point à ce qui pourra être dit ou opiné, qui puiſſe donner atteinte à la liberté du peuple d'Athenes.

» Je ne rappellerai point les exilés, ni ceux qui ont été condamnés à mort.

» Je ne forcerai point à ſe retirer ceux à qui les loix & les ſuffrages du peuple & du tribunal, ont permis de reſter.

» Je ne me préſenterai point, & je ne ſouffrirai point qu'aucun autre, en lui donnant mon ſuffrage, entre dans aucune fonction de magiſtrature, s'il n'a au préalable rendu ſes comptes de la fonction qu'il a exercée.

» Je ne recevrai point de préſent dans la vue de l'exercice de ma fonction *d'héliaſte*, ni directement, ni indirectement, ni par ſurpriſe, ni par aucune autre voie.

» Je porterai une égale attention à l'accuſateur & à l'accuſé; & je donnerai mon ſuffrage ſur ce qui aura été mis en conteſtation.

» J'en jure par Jupiter, par Neptune, & par Cérès; & ſi je viole quelqu'un de mes engagemens, je les prie d'en faire tomber la punition ſur moi & ſur ma famille; je les conjure auſſi de m'accorder toutes ſortes de proſpérités, ſi je ſuis fidele à mes promeſſes ».

Il faut lire dans Démoſthene la ſuite de ce ſerment, pour connoître avec quelle éloquence il en applique les principes à ſa cauſe. Mais j'aurois bien voulu que cet orateur ou Pauſanias, nous euſſent expliqué pourquoi dans ce ſerment, on n'invoque point Apollon, comme on le pratiquoit dans ceux de tous les autres tribunaux.

La maniere dont les juges y donnoient leurs ſuffrages nous eſt connue : il y avoit une ſorte de vaiſſeau ſur lequel étoit un tiſſu d'oſier, & par-deſſus deux urnes, l'une de cuivre, & l'autre de bois; au couvercle de ces urnes, étoit une fente garnie d'un quarré-long, qui large par le haut, ſe retréciſſoit par le bas, comme nous voyons à quelques troncs anciens dans nos égliſes.

L'urne de bois nommée κύρος, étoit celle où les juges jetoient le ſuffrage de la condamnation de l'accuſé; celle de cuivre nommée ἄμφορος, recevoit les ſuffrages portés pour l'abſolution.

C'eſt devant le tribunal *des héliaſtes*, que fut traduite la célebre & généreuſe Phrynée, dont les richeſſes étoient ſi grandes, qu'elle offrit de relever les murailles de Thebes abattues par Alexandre, ſi on vouloit lui faire l'honneur d'employer ſon nom dans une inſcription qui en rappellât la mémoire. Ses diſcours, ſes manieres, les careſſes qu'elle fit aux juges, & les larmes qu'elle répandit, la ſauverent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en ſéduiſant les perſonnes de tout âge.

Ce fut encore dans une aſſemblée des *héliaſtes*, que Piſiſtrate vint ſe préſenter couvert des bleſſures qu'il s'étoit faites, auſſi-bien qu'aux mulets qui traînoient ſon char. Il employa cette ruſe pour attendrir les juges contre ſes prétendus ennemis, qui jaloux, diſoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il ſoutenoit ſes intérêts, étoient venus l'attaquer, pendant qu'il s'amuſoit à la chaſſe. Il réuſſit dans ſon deſſein, & obtint des *héliaſtes* une garde, dont il ſe ſervit pour s'emparer de la ſouveraineté. Le pouvoir de ce tribunal paroît d'autant mieux dans cette conceſſion, que Solon qui étoit préſent, fit de vains efforts pour l'empêcher. (*D. J.*)

HÉLICE, ſ. f. *en Aſtronomie.* C'eſt une conſtellation appellée plus ordinairement *la grande ourſe. Voyez* OURSE. (*O*)

HÉLICE, eſt la même choſe que *ſpirale;* mais ce dernier mot eſt plus uſité. *Voyez* SPIRALE. (*O*)

HÉLICE, (*Géogr. anc.*) nom commun à pluſieurs lieux. 1°. *Hélice* étoit une ancienne ville de Thrace ſur la route de Sardique à Philippopoli. 2°. Une ville du Péloponneſe dans l'Achaïe proprement dite. 3°. Une ville de Grece dans la Theſſalie. 4°. Ce mot déſigne dans Feſtus Auvienus, *Orat. Marit. v.* 588. un étang de la Gaule, aux environs de la riviere de l'Ande, *Attagus.* Cet étang eſt l'étang de Thau. (*D. J.*)

HÉLICES *ou* VRILLES, ſub. fém. pl. (*Architect.*) On nomme ainſi les petites volutes ou caulicoles qui ſont ſous la fleur du chapiteau corinthien; & *hélices* entrelacées, celles qui ſont tortillées enſemble, comme au chapiteau des trois colonnes de *Campo-Vaccina* à Rome. (*P*)

HÉLICHRYSUM, ſub. maſ. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le diſque de la fleur contient pluſieurs fleurons hermaphrodites. De leur centre s'éleve l'ovaire, ſupporté par un

placenta nu : le tout eſt renfermé dans un calice écailleux, luiſant, doré, argentin, ou d'autre couleur, non moins agréable.

Miller compte 18 eſpeces d'*hélichryſum*, entre leſquelles celle que nous nommons IMMORTELLE, paſſe pour avoir des vertus en médecine. *Voyez* IMMORTELLE.

Pluſieurs eſpeces d'*hélichryſum* ſe trouvent dans les jardins de plaiſance. Celle que les botaniſtes appellent *hélichryſum, flore ſuave rubente*, y fait un grand ornement au milieu de l'hiver, par le rouge agréable de ſes fleurs. L'*hélichryſum* oriental eſt une eſpece précieuſe, parce qu'elle produit de gros bouquets de fleurs d'un jaune éclatant ; on en orne les chapelles en Portugal & en Eſpagne. L'*hélichryſum* d'Afrique, *hélichryſum arboreum, Africanum, ſalviæ folio, odorato*, quoique natif d'un pays chaud, réuſſit très-bien dans nos climats tempérés, & s'éleve juſqu'à douze & quinze piés de hauteur. Tous les autres *hélichryſum* d'Afrique forment de jolis arbriſſeaux qu'on cultive beaucoup en Angleterre. Miller en enſeigne la méthode.

Le nom *hélichryſum* ſignifie *or de ſoleil*, parce que le calice de cette plante eſt d'ordinaire d'un jaune d'or éclatant. (*D. J.*)

HÉLICITES, ſub. maſc. pl. (*Théolog.*) hérétiques du vij^e ſiecle : ils menoient une vie ſolitaire, & enſeignoient que le ſervice divin conſiſtoit en de ſaints cantiques, & de ſaintes danſes avec les religieuſes, à l'exemple de Moyſe & de Marie, ſur la perte de Pharaon. *Exod.* 15. Alexand. Roſſ. *Traité des religions.* (*G*)

HÉLICOÏDE, adj. *terme de Géométrie.* Parabole *hélicoïde*, ou ſpirale parabolique eſt une ligne courbe, qui n'eſt autre choſe que la parabole commune apollonienne, dont l'axe eſt plié & roulé ſur la circonférence d'un cercle. *Voyez* PARABOLE. La parabole *hélicoïde* eſt donc la ligne courbe qui paſſe par les extrêmités des ordonnées à la parabole, leſquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en queſtion.

Suppoſez, par exemple, que l'axe de la parabole commune ſoit roulé ſur la circonférence du cercle *BDM.* (*Planc. coniq. fig.* 11.) pour lors la ligne courbe *BFGNA*, qui paſſe par les extrêmités des ordonnées *CF*, & *DG* devenues convergentes vers le centre du cercle *A*, conſtitue ce qu'on appelle la parabole *hélicoïde* ou *ſpirale.*

Si l'arc *BC* pris pour abſciſſe eſt appellé *x*, & que la partie *CF* du rayon, priſe pour ordonnée, ſoit appellée *y*, & qu'on faſſe le paramede de la parabole $= l$, la nature de cette courbure ſe trouvera exprimée par cette équation $l x = y y$. *Voyez* COURBE & EQUATION. *Chambers.* (*O*)

HELICON, (*Muſique inſtrum. des anc.*) Ptolomée *liv. II, chap.* 2, des Harmoniques, décrit ainſi cet inſtrument, dont les anciens muſiciens ſe ſervoient pour montrer le rapport des conſonnances.

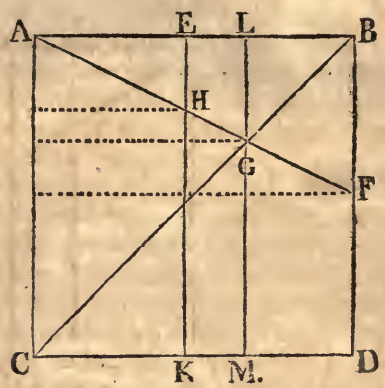

Coupez en deux parties égales en *E* & *F* les côtés *AB*, *BD* du quarré *ABCD.* Joignez *AF* & *BGC.* Par les points *E* & *G*, menez *EHK*, *LGM* paralleles à *BD* ou *AC.*

AC eſt double de *BF* & de *FD; BF* eſt double de *EH;* donc *AC* eſt quadruple de *EH*, & par conſéquent *HK* eſt les trois quarts de *AC*, ou *AC* eſt à *HK* comme 4 à 3, à cauſe des triangles équiangles *CDB*, *CMG; CD* eſt à *CM* comme *DB* à *MG.* Mais à cauſe des triangles équiangles *ABF*, *ALG; AB* eſt à *AL* comme *BF* à *LG;* & puiſque *AB*, *CD; AL*, *CM* ſont égales, *DB* eſt à *MG* comme *BF* à *LG;* & *alternando*, *DB* eſt à *BF* comme *MG* à *LG.* Or *DB* eſt double de *BF;* donc auſſi *MG* eſt double de *LG;* & par conſéquent *LG* eſt le tiers, & *MG* les deux tiers de *LM* ou *AC;* ou bien *AC* eſt à *LG* comme 3 à 1, & à *MG* comme 2 à 3.

Ayant donc tendu quatre cordes à l'uniſſon ſur les lignes *AC*, *EK*, *LM* & *BD*, & poſé un chevalet de *A* en *H*, *G* & *F*, on aura toutes les conſonnances & de plus l'intervalle du ton majeur. Car

HK ſera la quarte de *AC*, puiſque *AC* eſt à *HK* comme 4 à 3; l'intervalle de quarte ſe trouvera encore de *GM* à *FD*, & de *LG* à *EH*.

MG ſonnera la quinte de *AC*, car *AC* eſt à *MG* comme 3 à 2: *FD* ſera encore la quinte de *HK*, & *LG* de *BF*.

L'octave ſe trouvera de *AC* en *FD*; on en trouvera auſſi une entre *MG* & *GL*; *FB* & *EH*.

La raiſon de l'octave à la quarte, qui eſt de 8 à 3, ſe trouvera de *GM* à *HE*.

L'intervalle de l'octave à la quinte ſera fourni par les cordes *AC* & *LG*, car elles ſont entr'elles comme 3 à 1; on trouvera cet intervalle encore une fois entre *KH* & *HE*.

La double octave, dont le rapport eſt de 4 à 1, ſe trouvera entre *AC* & *EH*.

Enfin on trouvera l'intervalle du ton majeur entre *HK* & *GM*; car ces lignes ſont comme 9 à 8.

Si l'on prenoit les parties *EH*, *LG* & *BF* ſur *AC*, on auroit les mêmes conſonnances avec la ſeule corde *AC*, mais alors il faudroit tranſporter continuellement le chevalet aux différens points de diviſion.

Voici un autre *hélicon* auſſi tiré de Ptolomée.

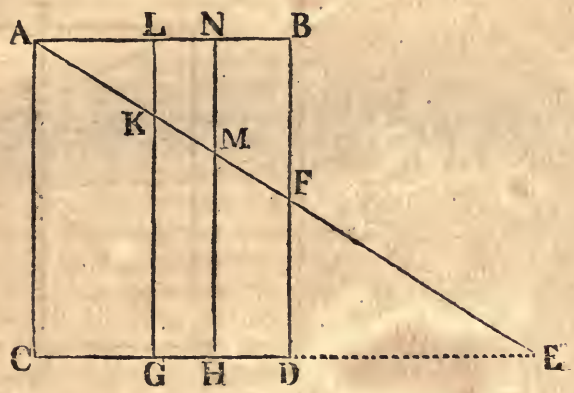

Soit un parallélogramme quelconque *ABCD*, dont les côtés oppoſés *AB*, *CD* repréſentent les traverſes où tiennent les cordes. Prolongez *CD* en *E* en ſorte que *CD* ſoit égale à *DE*: coupez *CD* en *G* & *H* en deux & en trois parties égales; & tendez à ces points *G*, *H*, *D*, des cordes paralleles à *AC* & à l'uniſſon entr'elles & avec *AC*. Alors mettant ſous ces cordes un chevalet commun de *E* en *F*, *MKA*, vous aurez de nouveau toutes les conſonnances, & l'intervalle du ton majeur. Car à cauſe des lignes *DF*, *HM*, *GK* paralleles entre elles & à la baſe *AC*,

Comme *CE* eſt à *ED*, ainſi *CA* eſt à *DF*, qui eſt par conſéquent la moitié de *CA* & donne l'octave;

Comme *CE* à *EG*, ainſi *AC* à *GK*, qui eſt par conſéquent les trois quarts de *AC*, & donne la quarte au-deſſus;

Comme *CE* à *EH* ainſi *AC* à *HM* qui en eſt donc les deux tiers, & qui ſonne la quinte de *AC*;

Comme *EG* à *CH*, ainſi *KG* à *HM*: mais *EG* eſt les trois quarts de *EC*, & *EH* en eſt les deux tiers: donc *EG* eſt à *EH* comme $\frac{1}{4}$ à $\frac{2}{3}$, comme 9 à 8, & il y a un ton majeur de *KG* à *HM*.

Ce dernier *hélicon* a de commode qu'en fixant le chevalet en *E*, on peut le faire tourner & le poſer où l'on veut, ſans rien changer aux proportions, ſeulement on rend tous les tons plus aigus. (*F. D. C.*)

* HÉLICON, ſ. m. (*Géog.*) montagne de Béotie, voiſine du Parnaſſe & du Cythéron; elle étoit conſacrée à Apollon & aux Muſes. La fontaine Hypocrène en arroſoit le pié; & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Elle s'appelle aujourd'hui *Zagura* ou *Zagaya*. Elle eſt ſituée dans la Li-

vadie ; & les Poëtes qui l'invoquent & qu'elle inſpire, en ſont bien éloignés.

* HELICONIADES *ou* HÉLICONIDES, ſub. f. pl. (*Mythol.*) ſurnom que les poëtes donnent aux Muſes. Il eſt emprunté du mont Hélicon qu'ils regardent comme une de leurs demeures. *Voyez* HELICON.

HELICOSOPHIE, ſub. f. (*Mathém.*) Quelques géometres ont appellé ainſi l'art de tracer des hélices ou des ſpirales. *Voy. dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences de* 1741, la deſcription de différens compas propres à cet objet. (*O*)

* HELINGUE, ſub. fém. (*Corderie.*) bout de corde attachée d'une de ſes extrêmités à celle des manivelles du chanvre par le moyen d'une clavette, & de l'autre pris au toron qu'on veut tordre ou commettre. *Voyez l'article* CORDERIE.

HÉLIOCENTRIQUE, adj. (*Aſtron.*) épithete que les aſtronomes donnent au lieu d'une planete vue du ſoleil, c'eſt-à-dire, au lieu où paroîtroit la planete, ſi notre œil étoit dans le centre du ſoleil ; ou ce qui revient au même, le lieu *héliocentrique* eſt le point de l'écliptique auquel nous rapporterions une planete ſi nous étions placés au centre du ſoleil. *Voyez* LIEU.

Ce mot eſt compoſé de ἥλιος, *ſoleil*, & de κέντρον, *centre*.

C'eſt pourquoi le lieu *héliocentrique* n'eſt autre choſe que la longitude d'une planete vue par un œil placé dans le ſoleil.

La latitude *héliocentrique* d'une planete eſt l'angle que la ligne menée par le centre du ſoleil, & le centre de la planete fait avec le plan de l'écliptique. *Voyez* LATITUDE.

Voici comme l'on détermine cette latitude.

Si le cercle *KLM* (*Pl. Aſtron. fig.* 62, n°. 2.) repréſente l'orbite de la terre autour du ſoleil, & qu'un cercle *ANBn*, repréſentant l'orbite de la planete, ſoit placé de maniere qu'il ſoit incliné ſur le plan de l'autre ; quand la planete ſe trouve en *N*, ou en *n*, leſquels points ſont appellés *les nœuds*, la planete paroîtra dans l'écliptique, & par conſéquent elle n'aura aucune latitude. Si elle s'avance vers *P*, alors étant vue du ſoleil *R*, elle paroîtra décliner de l'écliptique, & avoir de la latitude, & l'inclinaiſon de la ligne *RP* ſur le plan de l'écliptique, s'appellera latitude *héliocentrique*, & ſa meſure ſera l'angle *PRq*, la ligne *Pq* étant perpendiculaire au plan de l'écliptique.

La latitude *héliocentrique* ira toujours en augmentant juſqu'à ce que la planete arrive au point *A*, qu'on appelle *limite*, & qui eſt à 90 degrés des nœuds. *Voyez* LIMITE. Et depuis ce point *A*, elle ira en diminuant juſqu'à ce que la planete arrive au point *N*. Enſuite elle augmentera juſqu'à ce que la planete arrive au point *B* oppoſé au point *A*. Enfin elle diminuera de nouveau juſqu'à ce que la planete arrive au point *n*, &c. *Chambers*. (*O*)

HÉLIOCOMETE, ſub. fém. (*Aſtron. & Phiſ.*) comme qui diroit comete du ſoleil ; phénomene qui a été remarqué quelquefois au coucher du ſoleil. Sturmius & d'autres qui l'on vu, lui ont donné le nom d'*héliocomete*, parce que le ſoleil reſſemble alors à une comete. C'eſt une longue queue une colonne de lumiere attachée & comme trainée par cet aſtre dans le temps qu'il ſe couche, à peu près de la même maniere qu'une comete traîne ſa queue *Voyez* COMETE.

Dans l'*héliocomete* obſervée à Grypſwald le 15 mars 1702, à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le ſoleil n'avoit que la moitié de la largeur du diametre du ſoleil, mais l'autre bout étoit beaucoup plus large : ſa largeur avoit plus de cinq diametres du ſoleil, & elle ſuivoit la même route que le ſoleil : ſa couleur étoit jaune près du ſoleil, & s'obſcurciſſoit en s'en éloignant. On ne la voyoit peinte que ſur les nuages les plus rares & les plus élevés. Cette *héliocomete* parut dans toute ſa force l'eſpace d'une heure, & diminua enſuite ſucceſſivement & par degrés. *Harris* & *Chambers*.

Ce phnéomene paroît avoir rapport à celui de la lumiere zodiacale & de l'aurore boréale. *Voyez* LUMIERE ZODIACALE, & AURORE BORÉALE. (*O*)

HELIODORE, (*Hiſt. du Bas-Empire.*) *Voyez* CASSIODORE.

HÉLIOGABALE (MARCUS-AURELIUS ANTOINE

ANTOINE BASSIEN), *Hiſt. de l'empire romain*, étoit fils de l'empereur Marcus-Antoninus Baſſien, plus connu ſous le nom de *Caracalla*. Macrin qui avoit envahi l'empire, fut maſſacré par ſon armée qui proclama le jeune *Héliogabale*. Il avoit été ainſi ſurnommé, parce que dans ſa jeuneſſe les Phéniciens l'avoient conſacré prêtre du ſoleil. Quoiqu'il n'eût que ſeize ans, le ſénat, par une baſſe adulation, lui déféra le titre d'Auguſte; ſon caractere impétueux le précipita dans tous les excès. Il ne reconnut d'autres loix que ſes volontés momentanées. Sa mere & ſon aïeule avoient reçu le titre d'Auguſte avec lui: cet honneur ne lui parut pas ſuffiſant; il voulut qu'elles aſſiſtaſſent aux délibérations du ſénat, & qu'elles donnaſſent leur voix après les conſuls. Il établit ſur le mont Quirinal une eſpece de ſénat compoſé de femmes, dont ſa mere eut la préſidence. Cette femme, ſans décence dans ſes mœurs, y donnoit des leçons & des exemples de proſtitution: elle prononçoit des arrêts ſur les ajuſtemens & les modes. Les femmes les plus honnêtes, dans la crainte de lui déplaire, renonçoient à la ſimplicité innocente de leur parure pour ſe vêtir en courtiſannes. L'empereur abruti dans la plus ſale débauche, ſommeilloit dans ſon palais, où il n'admettoit que ce que Rome avoit de plus abject & de plus corrompu. Quiconque avoit un reſte de pudeur, ou de la naiſſance, en étoit exclu. Les cochers, les comédiens, les pantomimes & les hiſtrions compoſoient ſa cour, & tous pour lui plaire cherchoient à ſe diſtinguer par leurs rafinemens dans les voluptés & par leurs excès de débauches. Ce fut ce qui lui mérita le ſurnom de *Sardanapale* des Romains. Gannis qui avoit élevé ſon enfance, crut avoir droit de lui faire des remontrances ſur ſes déſordres. *Héliogabale*, pour ſe délivrer de l'importunité de ſa cenſure, lui plongea ſon épée dans le ſein. Quoiqu'il n'eût aucun ſentiment de religion, il prenoit un ſingulier plaiſir dans la pompe des cérémonies ſacrées. Son extravagance s'étendoit juſque dans le culte religieux: plein d'indifférence pour les anciennes divinités du Capitole, il fit venir de Phénicie le ſimulacre du dieu Elagabal, & il exigea qu'on lui rendît un culte excluſif. C'étoit une pierre brute qui avoit la forme d'un cône, avec des figures tracées par le caprice & qui paroiſſoient myſtérieuſes à force d'être ridicules. Les anciens temples furent dépouillés de leurs plus riches ornemens, pour embellir celui qui fut conſacré à ce nouveau dieu. Son délire religieux fut encore pouſſé plus loin: il y avoit à Carthage une ſtatue de la Lune qui attiroit des adorateurs de toutes les contrées de l'Aſie & de l'Afrique; il la fit tranſporter pour la placer dans le temple qu'il venoit de conſtruire: il ne garda aucune retenue dans ſon extravagance; & pour mieux honorer ſon dieu, il le maria avec la Lune. Ces noces furent célébrées avec magnificence dans Rome & les provinces: ceux qui refuſerent de prendre part à cette fête, expirerent dans les tortures. Tandis qu'il ſignaloit ſon zele pour une divinité bizarre, il violoit ſans pudeur ce que l'ancienne religion avoit de plus reſpectable. Il épouſa publiquement une veſtale: cette union ſacrilege excita un ſcandale général. Il crut impoſer ſilence à la cenſure, en diſant qu'il n'y avoit point d'union plus ſainte que celle d'un prêtre du Soleil avec une prêtreſſe de Veſta. Sa vie fut un perpétuel délire: une extravagance diſſipée offroit le ſpectacle d'une nouvelle. Comme il étoit réguliérement beau, il eut la manie de paſſer pour femme. Il annonça publiquement ſon nouveau ſexe; & en cette qualité, il épouſa un de ſes officiers qu'il répudia pour paſſer dans le lit d'un de ſes eſclaves. De ſorte qu'on lui appliqua le reproche fait à Jules-Céſar, qu'il étoit la femme de tous les maris & le mari de toutes les femmes. Son inconſtance le promenoit d'objets en objets. Chaque année il répudioit une femme pour en prendre une nouvelle. Ses organes émouſſés par une continuelle jouiſſance, lui inſpirerent le dégoût de la ſatiété. Sans frein dans ſes paſſions, tout ce qui étoit outré lui paroiſſoit digne d'un empereur: il ne ſe déroboit à l'ennui qu'en ſortant de l'ordre. Quelquefois il invitoit à ſa table huit boiteux, huit chauves, huit borgnes & huit veillards caſſés: cet aſſemblage lui cauſoit un plaiſir délicieux, parce qu'il étoit

bizarre. Quelquefois il préparoit un somptueux festin où il invitoit les hommes les plus vils, & après les avoir bien enivrés, il les exposoit pour être la pâture des bêtes féroces. Ses prodigalités épuiserent le trésor public : il fallut multiplier les impôts pour remplir le vuide causé par ses profusions. Rome & les provinces obéissoient en tremblant, à un monstre qui les gouvernoit avec un sceptre de fer. Les esprits étoient sans énergie & sans courage ; le sénat n'étoit rempli que d'esclaves soumis aux caprices d'un despote impitoyable. L'armée qui l'avoit autrefois proclamé empereur, se repentit de son choix : elle appella à l'empire Alexandre Sévere, & tout le peuple applaudit à cette nomination. *Héliogabale*, aussi bas dans l'adversité qu'il avoit été insolent dans la fortune, descendit aux plus humbles prieres pour fléchir les soldats. N'ayant pu les vaincre par l'éclat de ses promesses, il vit ce qu'il avoit à craindre de leurs menaces. Cet empereur voluptueux, qui n'avoit dormi que sur des fleurs, alla se cacher dans les latrines, où il fut découvert par des soldats, avec sa mere qui tâchoit de le consoler en mêlant ses larmes aux siennes. Ils s'embrassoient l'un & l'autre lorsqu'on leur trancha la tête. La mere étoit la plus coupable, puisqu'elle lui avoit donné l'exemple de la dissolution. Les débauches du fils étoient moins criminelles, & pouvoient être rejetées sur sa jeunesse & son inexpérience : il n'avoit que dix-huit ans lorsqu'il perdit la vie & l'empire ; il avoit régné trois ans neuf mois & quatre jours. Leurs cadavres, après avoir été traînés ignominieusement dans le cirque, furent jetés dans le Tibre. (*T-N.*)

HÉLIOGNOSTIQUES, sub. m. pl. (*Théolog.*) secte juive, ainsi appellée du nom grec ἥλιος, qui signifie *soleil*, & γινώσκω, *je connois* ; parce que ceux qui la composoient, reconnoissoient le soleil pour dieu, & l'adoroient par une idolâtrie qu'ils avoient prise des Perses. Il falloit que cette superstition fût bien ancienne parmi les Juifs, puisque Dieu leur défend cette impiété dans le chapitre 17 du Deutéronome. (*G*)

HÉLIOMETRE, sub. mas. *ou* ASTROMETRE, (*Astron.*) instrument inventé en 1747 par le savant M. Bouguer, de l'académie royale des sciences, pour mesurer avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les diametres des astres, particuliérement ceux du soleil & de la lune. *Voyez* MICROMETRE. Quiconque entend les principes de l'astronomie, sait de quelle importance il est pour sa perfection de connoître d'une maniere précise les diametres des astres ; cependant jusqu'à présent on n'avoit trouvé aucun moyen de les mesurer avec justesse ; jusques-là, comme le remarqua M. Bouguer, dans le mémoire qu'il lut à l'académie en 1748, qu'on est si éloigné de connoître leur figure exacte, qu'il se pourroit faire que ces deux planetes différassent plus de la forme sphérique, que n'en differe la terre ; sans cependant qu'on s'en fût encore apperçu. L'instrument de M. Bouguer supplée à ce qui manquoit en cette partie à l'astronomie. On pourra par son moyen observer les diametres du soleil & de la lune, avec infiniment plus de justesse, qu'avec ceux qu'on emploie ordinairement à cet usage. De sorte que les astronomes aidés de cet instrument, seront en état à l'avenir de mesurer avec la plus grande exactitude les diametres de ces astres, & par conséquent de déterminer précisément leur rapport. Il est composé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un seul oculaire ; il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce soit son extrémité supérieure qui soit la plus grosse à cause de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de son oculaire & de son micrometre. Telle est la construction du nouvel instrument, construction fort simple, & qui dans l'usage répondra parfaitement à cette simplicité.

Lorsqu'on dirigera l'*héliometre* vers le soleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes ; il se formera à son foyer deux images à cause des deux verres. Chacune de ces images seroit entiere si la lunette étoit assez grosse par en-bas ; mais il n'y aura réellement que deux especes de seg-

mens ou comme deux croiſſans adoſſés ; ce ne ſeront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties qui ſeront voiſines, & qui peut-être même ſe toucheront, repréſenteront les deux bords oppoſés de l'aſtre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverſer les apparences. Ainſi au lieu de ne voir qu'un des bords du diſque, comme cela arrive, lorſqu'on ſe ſert d'une lunette de quarante ou cinquante piés, parce que le reſte de l'image ne trouve pas place dans le champ, on aura préſenté ſous les yeux, & ſi l'on veut préciſément dans le même endroit du réticule, les deux extrêmités du même diametre, malgré l'extrême intervalle qui les ſépare, ou la grande augmentation apparente du diſque. Les deux images au lieu de ſe toucher, pourront ſe trouver éloignées l'une de l'autre, ou au contraire paſſer un peu l'une ſur l'autre : il n'y aura toujours qu'à meſurer avec le micrometre l'intervalle entre les deux bords ; & lorſque dans un autre temps, le diametre de l'aſtre, plus ou moins éloigné de la terre, ſe trouvera plus grand ou plus petit, lorſque les deux images en augmentant ou en diminuant, ſe ſeront approchées l'une de l'autre, ou qu'elles ſe ſeront un peu écartées, il n'y aura qu'à en meſurer de nouveau la diſtance, & on aura de cette ſorte l'augmentation ou la diminution qu'aura ſouffert le diametre, & par conſéquent ſes différences. M. Bouguer eſt le maître, par la conſtruction de ſon inſtrument, d'écarter ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs, & par-là de ſéparer ou de faire prendre un peu l'un ſur l'autre les deux diſques ou les deux croiſſans adoſſés. On n'expliquera point la maniere dont M. Bouguer produit cet effet, ce ſera une choſe facile pour quiconque entend ces matieres-là ; la partie qui leur devient commune dans le ſecond cas ne peut pas manquer de ſe bien diſtinguer, puiſque l'intenſité de ſa lumiere eſt deux fois plus forte que celle du reſte. On peut en ſe ſervant de cet inſtrument meſurer tous les diametres avec la même facilité, puiſqu'en tournant l'*héliometre*, on voit toujours du même coup d'œil les deux bords oppoſés du diſque à côté l'un de l'autre. Il n'eſt pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'obſervation d'un fait très-ſingulier, auquel il n'y pas lieu de croire qu'il s'attendit. Il a pendant le mois d'octobre 1747, trouvé conſtamment ſur le midi le diametre vertical du ſoleil un peu plus grand que l'horizontal, quoique le premier de ces diamétres fût diminué un peu, comme il l'eſt toujours, par les réfractions aſtronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois, & que le ſoleil lui eût toujours paru alongé dans le ſens de ſon axe, & cela malgré l'effet contraire des réfractions, il ne l'a pas cru encore aſſez conſtaté ; & l'obſervant de nouveau avec plus d'attention, il a découvert un nouveau phénomene qui n'eſt pas moins digne de remarque, & qui vraiſemblablement ſeroit reſté inconnu ſans le ſecours de ſon inſtrument. Il s'eſt aſſuré que les deux bords de l'aſtre, le ſupérieur & l'inférieur, ne ſont pas également ſi bien terminés, que le reſte du diſque ; d'où il réſulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le ſens vertical ; ce qui vient de la décompoſition que ſouffre la lumiere en traverſant obliquement notre atmoſphere, ou la maſſe d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'eſt pas queſtion ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction aſtronomique* ; il eſt queſtion de la décompoſition de la lumiere, en tant qu'elle eſt formée de rayons différemment réfrangibles, comme le violet, le bleu, le verd, *&c.* Les rayons bleus & violet qui partent du haut du diſque, en même temps que les rayons des autres couleurs, ſont ſujets à un peu plus de réfraction que ces derniers, ils ſe courbent un peu davantage ; ils nous paroiſſent donc venir d'un peu plus haut, en portant un peu plus loin l'illuſion ordinaire des réfractions. C'eſt tout le contraire ſi on jette la vue ſur le bord inférieur ; nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui ſouffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons ſe courbant moins, frapperont donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas, & doivent donc faire paroître un peu en deſſous la partie inférieure du diſque qu'ils étendent

pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même disque par sa partie supérieure. C'est ainsi que M. Bouguer explique l'extension du diametre vertical à laquelle on n'avoit nullement pensé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ses observations. On ne donnera pas de description particuliere de cet instrument; il est si simple qu'on s'en formera une idée fort juste, en jetant seulement les yeux sur la figure. (*T*)

HÉLIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Célésyrie, selon Ptolomée, entre Laodicée & Abila. Il y avoit un temple consacré au soleil, dont les restes sont un monument précieux d'antiquité; car on ne doute guere que la ville d'*Héliopolis* en Célésyrie, ne soit *Balbec* de nos jours, comme Macendrell l'établit dans son voyage d'Alep à Jérusalem. *Voyez* l'ouvrage intitulé, *Description des ruines d'Héliopolis*, avec leur représentation en taille-douce. *La Haye*, 1757, *in-folio.*

2°. *Héliopolis*, ou la ville du soleil, étoit encore une ville d'Egypte décrite par Strabon; & même dans ce pays-là, il s'en trouvoit deux de ce nom, au rapport de Ptolomée, fort croyable sur ce point, puisqu'il avoit passé une partie de sa vie en Egypte.

Manéthon, fameux prêtre Egyptien, étoit natif de l'une ou de l'autre de ces deux villes; il fleurissoit sous le regne de Ptolomée Philadelphe, environ 300 ans avant J. C. Il composa en grec l'histoire des XXXI dynasties des dieux, des demi-dieux, & des rois d'Egypte; ouvrage célebre, qui est souvent cité par les auteurs anciens. Le temps nous l'a ravi, il ne nous en reste que quelques fragmens tirés des extraits secs de Jules l'Afriquain; on les trouvera dans la chronique d'Eusebe, & dans Géorges Syncelle. (*D. J.*)

HÉLIOS *ou* HÉLIUS, (*Mythologie.*) fils d'Hypérion & de Basilée, fut noyé dans l'Eridan par les Titans ses oncles, selon Diodore. Basilée, cherchant le long du fleuve le corps de son fils, s'endormit de lassitude, & vit en songe *Hélius* qui lui dit de ne point s'affliger de sa mort, qu'il étoit admis au rang des dieux, & que ce qui s'appelloit autrefois dans le ciel le *Feu sacré*, s'appelleroit désormais *Hélius*, ou le *soleil.* (+)

HELIOSCOPE, (*Astron*). instrument dont on se sert pour regarder le soleil, & affoiblir sa lumiere, de façon que l'œil puisse la supporter. Le P. Scheinet avoit employé pour observer le soleil une lunette qu'il appelloit *helio copium*, dont l'objectif & l'oculaire étoient d'un verre coloré. Hevélius en parle aussi; M. le Gentil s'est servi d'un objectif verd pour regarder le soleil, & il y trouvoit l'avantage de diminuer la couronne lumineuse, qui borde les objets dans les lunettes ordinaires à cause des rayons colorés; il trouvoit le soleil mieux terminé, & le diametre plus petit de cinq secondes qu'avec un objectif blanc; mais il est très-difficile d'avoir du verre coloré assez parfait pour former un bon objectif. M. le Gentil propose aussi de se servir de plusieurs toiles d'araignées couchées légérement les unes sur les autres à l'extrêmité du tuyan de l'objectif; ces toiles forment une espece de voile transparent qui intercepte une partie de la lumiere, & dispense de l'usage des verres noirs.

Les verres colorés en rouge, en jaune, en bleu ou en verd sont fort en usage; cependant on doit craindre l'irrégularité qu'il y a presque toujours dans la matiere & dans l'épaisseur de ces sortes de verre: on apperçoit des défectuosités monstrueuses quand on met ces verres sur l'objectif, comme M. le Gentil l'a éprouvé; il vaut mieux employer des morceaux de glace de miroir que l'on peut enfumer soi-même; on les éprouve en les plaçant sur l'objectif de la lunette; & l'on n'admet que ceux dont l'interposition n'altere point l'image du soleil. Il est vrai que l'erreur résultante de l'imperfection des verres colorés devient beaucoup moindre, quand on les met entre l'œil & la lunette; mais cette erreur, quoique peu sensible, mérite encore quelque attention: ainsi je préfere les glaces enfumées à toute autre sorte d'*héliofcope.* (*M. DE LA LANDE.*)

HÉLIOSTATE, (*Astron.*) instrument propre à observer le soleil & les autres astres, & à les fixer, pour ainsi dire, dans la lunette, de maniere que le mou-

vement diurne continuel d'un aſtre n'apporte point d'obſtacle à l'obſervation. Pour cet effet, il eſt néceſſaire que la lunette ſoit montée ſur un axe parallele à l'axe du monde, ainſi que les *lunettes parallactiques*, & de plus que l'axe ſoit conduit par un mouvement d'horloge qui lui faſſe faire un tour en vingt-quatre heures. L'*héliotrope* ſeroit ſur-tout fort néceſſaire pour obſerver la parallaxe de mars, quand il eſt près d'une étoile, & qu'on veut les comparer enſemble à pluſieurs repriſes & avec une très-grande préciſion : mais les aſtronomes ſont rarement en état de ſe procurer des inſtruments auſſi compliqués & auſſi diſpendieux. Il y en a un au cabinet de phyſique du roi de France, près le château de la Meute, qui avoit été exécuté par Paſſement. On ſe ſert auſſi d'une eſpece d'*héliotrope* dans les obſervations de la lumiere, pour conduire le miroir & ramener toujours le ſoleil ſur le trou par lequel on introduit le rayon ſolaire dans le lieu de l'obſervation. (*M. DE LA LANDE.*)

HÉLIOTROPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) Les botaniſtes comptent au moins dix eſpeces d'*héliotrope ;* décrivons ici celle que Tournefort appelle *heliotropium majus Dioſcoridis*, qui eſt la plus commune.

Sa racine eſt ſimple, menue, ligneuſe, dure ; ſa tige eſt haute de neuf pouces & plus, remplie d'une moëlle fongueuſe, cylindrique, branchue, un peu velue, & d'un verd blanchâtre en dehors. Ses feuilles ſont placées à l'origine des rameaux, & ſur ces mêmes rameaux : elles ſont cotonneuſes, ovalaires, ſemblables à celles du baſilic, mais plus blanches & plus rudes, du reſte de la même couleur que la tige.

Ses fleurs naiſſent au ſommet des rameaux, ſur de petites tiges, leſquelles ſont recourbées comme la queue des ſcorpions ; elles ſont rangées ſymmétriquement, petites, blanches, d'une ſeule piece en entonnoir ; leur centre eſt ridé en maniere d'étoile, & elles ſont découpées à leur bord, en dix parties alternativement inégales.

Le calice eſt couvert de duvet ; il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines, anguleuſes d'un côté, convexes de l'autre, courtes, & cendrées.

Cette plante eſt cultivée, parce qu'elle eſt toute d'uſage. Elle contient un ſel tartareux, de ſaveur ſalée, acompagné de ſel alkali volatil, qu'elle donne dès le premier feu de la diſtillation. Elle eſt réſolutive, apéritive, & déterſive : elle paſſe pour réprimer les petites excroiſſances de chair, & faire tomber les verrues pendantes.

L'*héliotrope* que les botaniſtes appellent *ricinoïdes*, ou *tricoccum*, eſt connu des François ſous le nom de *Tournefol*. *Voyez* TOURNESOL. (*D. J.*)

HÉLIOTROPE, (*hiſt. nat. Lithologie.*) pierre précieuſe, demi tranſparente, dont la couleur eſt verte, remplie de taches rouges ou de veines de la même couleur ; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaſpe oriental* ; mais la tranſparence de l'*héliotrope* fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaſpe qui eſt une pierre opaque. M. Hill prétend que l'*héliotrope* differe du jaſpe, en ce que la couleur de la premiere eſt d'un verd mêlé de bleu, au lieu que celle du jaſpe eſt d'un verd plus décidé. Peut-être l'*héliotrope* eſt-elle la même choſe que ce qu'on nomme *prime d'émeraude*. L'*héliotrope* ſe trouvoit, ſuivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique & dans l'iſle de Chypre ; il y en a auſſi en Allemagne & en Bohême. Boece de Boot dit qu'il y en a de ſi grandes, qu'on en a fait quelquefois des pierres à couvrir des tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuſes à cette pierre ; ceux qui ſeront curieux de les ſavoir, les trouveront dans Pline, *hiſt. nat. livre XXXVII, ch. xx.* (—)

HELIX, *en terme d'Anatomie*, ſe prend pour tout le circuit ou tour extérieur de l'oreille de l'homme. *Voyez* OREILLE.

La partie moyenne de l'oreille externe qui s'éleve autour de ſa cavité, s'appelle *anthelix*. *Voyez* ANTHELIX.

HELLANODIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) officiers qui préſidoient aux jeux ſacrés d'Olympie, inſtitués lors du rétabliſ-

ſement de ces jeux par Iphitus. Leur fonction étoit de préſider aux jeux ; de donner des avertiſſemens aux athletes avant que de les y admettre ; de leur faire enſuite prêter ſerment qu'ils obſerveroient les loix uſitées dans ces jeux ; d'en exclure ceux des combattans qui manquoient au rendez-vous général, & ſur-tout de diſtribuer les prix. On appelloit ſouvent de leurs déciſions au ſénat d'Olympie, & ſous les empereurs à l'agnoſthete ou ſur-intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéâtre avant le lever du ſoleil, & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les ſtatues qu'on érigeoit aux athletes ne ſurpaſſaſſent la grandeur naturelle, de peur que le peuple, qui n'étoit que trop porté à décerner à ces athletes les honneurs divins, ne s'avisât, en voyant leurs ſtatues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux. (*G*)

HELLAS, (*Géog. anc.*) Ce nom a pluſieurs ſignifications différentes, qu'il ne faut pas confondre ; tantôt il ſignifie une ville particuliere, tantôt un petit canton de la Theſſalie, tantôt une grande partie de la Grece, diſtinguée de l'Epire, de la Macédoine, du Péloponneſe, *&c.* Mais pour éviter des détails, je remarquerai ſeulement deux choſes : 1°. que les noms d'*Hellas* & d'*Hellenes*, qui ſignifient *la Grece propre* & *les Grecs*, ne ſe bornerent point là, & qu'ils furent employés pour déſigner toutes les augmentations de cette Grece propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de *Grece*. 2°. Que quand la Grece propre ou l'*Hellas*, prit le nom d'Achaïe, parce qu'elle étoit entrée dans la ligue des Achéens, il faut en excepter l'Etolie, qui fit une ligue à part, à laquelle ſe joignirent les Acarnaniens. (*D. J.*)

HELLEDA *ou* HELLIGEA, (*Géog.*) riviere de Suede, dans la Gothie méridionale, qui ſe jette dans la mer Baltique dans la province de Belkingie.

HELLEBORE, (*Mat. méd.*) *Voy.* ELLÉBORE.

HELLENES, ſ. m. pl. (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Grecs ſe donnerent en leur propre langue ; le ſingulier de ce nom eſt *hellen*, un grec. Mais Thucydide conclut du ſilence d'Homere, qu'au temps de la guerre de Troye, les Grecs n'avoient point de nom général qui déſignât la nation grecque priſe collectivement, & que celui d'*hellenes*, employé depuis dans ce ſens, n'avoit point encore cette acception. Il ſe prenoit ſeulement pour les habitans du pays d'Hellas, ſoit que ce pays fût une contrée aux environs de Dodone & du fleuve Achéloüs ou que ce fût un canton de Grece dans la Theſſalie, il n'importe ; c'étoit un pays particulier de la Grece : en effet, Homere diſtingue exactement les Myrmidons, les *Hellenes*, & les Achéens. Ainſi le fameux paſſage de Denys d'Halycarnaſſe, qui a tant exercé les critiques modernes, & qui ne conſiſte qu'en ces trois mots, ἀργολικὰ παλαίτερα ἑλληνικίων, ſignifie tout ſimplement, *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis*, les Argiens ſont plus anciens que les *Hellenes*. (*D. J.*)

HELLÉNISME, ſ. m. (*Gram.*) C'eſt un idiotiſme grec, c'eſt-à-dire, une façon de parler excluſivement propre à la langue grecque, & éloignée des loix générales du langage. *Voyez* IDIOTISME. C'eſt le ſeul *article* qui, dans l'Encyclopédie, doive traiter de ces façons de parler ; on peut en voir la raiſon au *mot* GALLICISME. Je remarquerai ſeulement ici que dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'*helléniſme* y eſt mis au nombre des figures de conſtruction propres à cette langue. Voici ſur cela quelques obſervations.

1°. Cette maniere d'enviſager l'*helléniſme*, peut faire tomber les jeunes gens dans la même erreur qui a déja été relevée à l'occaſion du mot *galliciſme* ; ſavoir que les *helléniſmes* ne ſont qu'en latin. Mais ils ſont prémiérement & eſſentiellement dans la langue grecque, & leur eſſence conſiſte à y être en effet un écart de langage excluſivement propre à cette langue. C'eſt ſous ce point de vue que les *helléniſmes* ſont enviſagés & traités dans le livre intitulé, *Franciſci Vigeri Rothomagenſis, de præcipuis græcæ dictionis idiotiſmis libellus.* L'ordre des parties d'oraiſon eſt celui que l'auteur a ſuivi ; & il eſt entré ſur les idiotiſmes grecs, dans un détail très-utile pour l'intelligence de cette langue. Dans l'édition

de Leyde 1742, l'éditeur Henri Hoogeveen y a ajouté plusieurs idiotismes, & des notes très-savantes & pleines de bonnes recherches.

2°. Ce n'est pas seulement l'*hellénisme* qui peut passer dans une autre langue, & y devenir une figure de construction; tout idiotisme particulier peut avoir le même sort, & faire la même fortune. Faudra-t-il imaginer dans une langue autant de sortes de figures de construction, qu'il y aura d'idiomes différens, dont elle aura adopté les locutions propres? M. du Marsais paroît avoir senti cet inconvénient, dans le détail qu'il fait des figures de construction aux *articles* CONSTRUCTION & FIGURE: il n'y cite l'*hellénisme*, que comme un exemple de la figure qu'il appelle *imitation*. Mais il n'a pas encore porté la réforme aussi loin qu'elle pouvoit & qu'elle devoit aller, quoiqu'il en ait exposé nettement le principe.

3°. Ce principe est, que les locutions empruntées d'une langue étrangere, étant figurées même dans cette langue, ne le sont que de la même maniere dans celle qui les a adoptées par imitation, & que dans l'une comme dans l'autre, on doit les réduire à la construction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, si l'on veut en saisir le sens.

Voici, par exemple, dans Virgile. (*Æn. iv.*) un *hellénisme*, qui n'est qu'une phrase elliptique.

Omnia Mercurio similis, vocemque, coloremque,
Et crines flavos, & membra decora juventæ.

L'analyse de cette phrase en sera-t-elle plus lumineuse, quand on aura doctement décidé que c'est un *hellénisme*? Faisons cette analyse comme les Grecs même l'auroient faite. Ils y auroient sous-entendu la prépositon κατὰ, ou la prépositon περὶ; les Latins y sous-entendoient les prépositions équivalentes *secundùm* ou *per: similis Mercurio* secundùm *omnia*, & secundùm *vocem*, & secundùm *colorem*, & secundùm *crines flavos*, & secundùm *membra decora juventæ*. L'ellipse seule rend ici raison de la construction; & il n'est utile de recourir à la langue grecque, que pour indiquer l'origine de la locution, quand elle est expliquée.

Mais les grammatistes, accoutumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une espece de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de sagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils se réunissent. Il n'y a que le coup d'œil perçant & sûr de la philosophie qui puisse appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumiere se répand sur tout le système grammatical, & dissipe tous ces fantômes de difficultés, qui ne doivent souvent leur existence qu'à la foiblesse de l'organe de ceux qu'ils effraient. (*E. R. M.*)

HELLÉNISTES, sub. m. plur. (*Hist. anc.*) nom qui paroît donné dans l'écriture-sainte, aux Juifs d'origine ou prosélytes établis en Grece, en Syrie, & ailleurs.

Comme ce mot *Helléniſtes*, fort obscur par lui-même, se trouve seulement dans le nouveau testament, les plus grands critiques du dernier siecle ont cherché avec soin quels gens il faut entendre par les *Helléniſtes*, dont il est fait mention dans les chapitres vj, ℣. 1, ix. ℣. 29, & xj. ℣. 20, des actes des apôtres.

Scaliger pense que ces *Helleniſtes* n'étoient autre chose que les Juifs d'Alexandrie. Heinsius étendant ce terme beaucoup davantage, & avec raison, donne ce nom à tous les Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïsme & de syriacisme, comme est le grec des Septante, qui ont traduit la bible; & ces sortes de Juifs lisoient cette traduction dans leurs synagogues. Suivant Saumaise, les *Helléniſtes* sont des Grecs prosélytes du judaïsme; M. Simon pense à peu près de même, en distinguant deux sortes de Juifs, les Hébreux, c'est-à-dire, les habitans de la Palestine & de la Chaldée, & les *Helléniſtes*, c'est-à-dire, les Juifs qui parloient grec.

Vossius me semble encore plus exact; il dit que la nation juive s'étant partagée en deux factions, avoit donné lieu par ce partage, aux deux noms de Juifs & d'*Helléniſtes*; selon lui, les Juifs étoient ceux qui souffroient avec peine une domination & des rites étrangers, & ce sont, ajoute-t-il,

lés zélés dont parle Joſephe. Les *Helléniſtes* au contraire, ſe prêtoient volontiers au joug & aux uſages des Grecs.

Enfin, M. Fourmont eſt perſuadé que les *Helléniſtes* des chap. vj & ix des actes des apôtres, ſont les *Helléniſtes* Syriens de M. Simon & de Voſſius, leſquels ſoumis par les Grecs, s'accommodoient de leurs mœurs & de leurs coutumes: c'étoient-là ces chrétiens proſélytes, qui ſe plaignoient des Hébreux, c'eſt-à-dire, des Juifs de la Paleſtine. « Alors (dit le texte ſacré, act. vj, verſ. 1,) le nombre des diſciples ſe multipliant, il s'éleva un murmure des *Juifs* grecs, contre les *Juifs* hébreux, de ce que leurs veuves ſe voyoient mépriſées dans la diſpenſation de ce qui ſe donnoit chaque jour; » ἐγένετο γογγυσμὸς τῶν ἑλληνιστῶν πρὸς τοὺς ἑβραίους, &c. Mais en même temps, ſelon M. Fourmont, les *Helléniſtes* du chap. xj, verſ. 20 des actes, ne ſont ni des Juifs hébreux, ni des Juifs grecs; loin de-là, ce ſont les Payens, les Gentils de Grece, auxquels la viſion de S. Pierre permettoit d'annoncer l'évangile.

En effet, preſque tous les critiques ſuppoſent dans leurs explications, que les *Helléniſtes* des chap. vj & ix des actes, étoient les mêmes que ceux dont il eſt parlé dans le chap. xj; cependant ils me paroiſſent être, comme à M. Fourmont, des gens très-différens; & pour s'en convaincre il faut lire les trois chapitres entiers, & en ſuivre l'eſprit. Mais l'embarras, la difficulté, c'eſt que le même mot *Helléniſtes*, Ἑλληνίσται, eſt donné aux uns comme aux autres, & nous n'avons ici pour nous éclairer, aucun autre paſſage ni du texte ſacré, ni des auteurs profanes, où ſe trouve ce terme; il a été peut-être forgé par S. Luc, qui écrivoit à des gens qui l'entendoient, & nous ne ſommes pas de ce nombre. (*D. J.*)

*HELLENISTIQUE, (*Langue.*) *Hiſt. eccléſ.* On croit que c'eſt la langue en uſage parmi les Juifs grecs, & celle dans laquelle la verſion des Septante a été faite, & les livres du nouveau teſtament ont été écrits par les apôtres. M. Simon l'appelle *langue de ſynagogue*. Ainſi il y avoit autrefois un grec de ſynagogue, comme de nos jours il y a en Eſpagne un eſpagnol de ſynagogue. L'*hellénodique* étoit un compoſé d'hébraïſme & de ſyriaciſme; Saumaiſe n'eſt pas de ce ſentiment, mais on ne ſait trop ſur quoi fondé: il ne diſpute le plus ſouvent que des mots dans les deux volumes qu'il a publiés ſur cette matiere.

HELLENODICES, ſub. m. (*Antiq.*) préſidens, juges, & directeurs des jeux agoniſtiques.

Les *hellénodices*, ou *hellénodiques*, étoient des magiſtrats diſtingués, qui préſidoient aux jeux de la Grece, & qui furent inſtitués lors du rétabliſſement des jeux olympiques par Iphytus, 408 ans après la priſe de Troye, & 23 ans après la fondation de Rome.

Au commencement il n'y eut qu'un ſeul *hellénodice*, enſuite deux, bientôt après on en créa trois; enfin on en augmenta le nombre juſqu'à neuf, ſavoir trois pour les courſes des chars & des chevaux, trois pour les autres exercices, & trois pour la diſtribution des prix.

Ils prirent le nom de *hellénodices*, du lieu de leur aſſemblée, qu'on appelloit *hellénodicée*; c'étoit originairement un certain eſpace de terrein de la grande place des Eléens.

Leur fonction principale étoit de préſider aux jeux ſacrés, d'y maintenir l'ordre, la diſcipline, d'adjuger & de diſtribuer les prix: pour prévenir toute injuſtice, autant qu'il étoit poſſible, ils prêtoient ſerment de ne ſe point laiſſer gagner par aucun intérêt, ni directement, ni indirectement, de juger avec impartialité, & de ne pas découvrir la raiſon pour laquelle ils admettoient ou refuſoient tel ou tel combattant.

Ils étoient obligés de réſider dix mois dans l'hellénodicée, avant la célébration des jeux, afin de s'inſtruire à fond des ſtatuts agoniſtiques, & de veiller à ce que ceux qui ſe propoſoient pour les combats, fiſſent exactement leurs exercices préparatoires, & fuſſent inſtruits dans toutes les loix de l'agoniſtique, par les nomophylaces, c'eſt-à-dire, les gardiens de ces loix.

Le jour de la célébration des jeux étant arrivé, les *hellénodices* écrivoient ſur un regiſtre le nom & le pays de ceux qui s'enrôloient pour entrer en lice; enſuite, après

leur

leur avoir exposé les conditions auxquelles ils les admettoient, ils ordonnoient à un héraut de les proclamer à haute voix, & de les faire passer comme en revue dans le stade, pour savoir s'il y avoit dans l'assemblée quelqu'un qui eût contre les uns ou les autres athletes des reproches à faire, qui pussent être à leur charge un sujet d'exclusion, comme la qualité d'esclave, une action criminelle, un vol, *&c.* Enfin, quand il n'y avoit aucune déposition valable, les athletes prêtoient entre les mains des *hellénodices* le serment solemnel par lequel ils s'engageoient d'observer les loix prescrites dans chaque sorte de combat.

Ce même jour les *hellénodices* se rendoient dans la place avant le lever du soleil pour apparier les courses, & pour que toutes choses fussent en ordre, au moment de l'ouverture des jeux.

Pendant leur solemnité, ils étoient assis la tête nue, à l'une des extrêmités du stade ou de l'hippodrome, & dans l'endroit où se terminoient ces divers combats.

Ils avoient devant eux, sur une espece de gradin élevé, les palmes, les couronnes & les prix destinés aux vainqueurs; quelquefois les athletes victorieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du stade où ils avoient triomphé; mais c'étoit ordinairement l'*hellénodice* qui distribuoit de sa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux se présenter devant l'un des *hellénodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables: « Fiez-vous à moi, Alexandre; de la maniere dont vous avez gagné la victoire à la course, vous en remporterez bien d'autres à la guerre ». Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'ame, jusqu'à former les grandes entreprises qui depuis étonnerent l'univers.

Comme on érigeoit souvent des statues en l'honneur des athletes victorieux, surtout dans les olympioniques, & communément dans le lieu même où ils avoient été couronnés, la loi défendoit formellement que ces statues fussent plus grandes que nature; & c'est à quoi les *hellénodices* prenoient garde de si près, au rapport de Lucien, qu'ils n'y apportoient pas moins d'attention qu'à l'examen sévere des athletes & à toute autre partie de leur district. En effet, s'ils se trouvoit quelqu'une de ces statues qui surpassât la grandeur naturelle, ils la faisoient aussi-tôt jetter par terre. Sans doute qu'ils en agissoient ainsi, de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop disposé à rendre aux athletes des honneurs divins, ne s'avisât, en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux.

La jurisdiction des *hellénodices* ne réunissoit pas les avantages de la durée à ceux de son importance, car elle finissoit le jour même avec les jeux; mais ils avoient la gloire d'emporter l'opinion favorable de la justice & de l'impartialité. Aussi, pour n'être point tentés d'enfreindre leur serment, ils remettoient toujours la lecture des lettres de recommandation qu'on leur faisoit en faveur de certains athletes, jusqu'après leurs combats ou leurs victoires.

Cependant, quelque déférence qu'eussent les Grecs pour le jugement des *hellénodices*, quelques-uns d'eux furent accusés de défaut d'expérience, & d'autres d'acception de personnes; d'ailleurs, il arrivoit quelquefois dans les jeux tel incident délicat ou imprévu, qui obligeoit les athletes d'en appeller au sénat d'Olimpie, lequel alors décidoit en dernier ressort ces sortes d'affaires agonistiques. Enfin, aux jeux Pythiens on appelloit de leur jugement à celui de l'empereur; je crains bien que l'équité de ce dernier tribunal ne valût pas celle du premier. Je sais du moins, pour en citer un exemple, que le jugement de Panis roi de Chalcide, a passé en proverbe, pour caractériser un jugement d'ignorance & de faveur. (*D. J.*)

HELLENOTAMIENS, s. m. pl. (*Antiq.*) officiers établis à Athenes pour recevoir les taxes des villes tributaires. (*D. J.*)

HELLENTHAL, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'electorat de Trèves.

HELLEQUIN, s. m. (*Gram.*) vieux terme françois des xiij & xive siecles; nous ne l'expliquons ici que parce qu'il est peu connu.

On entendoit par *hellequins*, des cheva-

liers armés qui apparoiſſoient de nuit, & qui combattoient enſemble dans les airs : c'eſt un des moindres traits de la ſuperſtition & de la barbarie de ces temps ténébreux. Raoul de Preſles, dans *ſa traduction* du livre de S. Auguſtin de la Cité de Dieu, parle « de *hellequins*, de dame Abonde, des eſpéris nommées *Fées*, qui apperent ès étables & ès arbres, & auſſi de diables épicaltes ». Dame Abonde étoit, ſelon la croyance générale, la principale des fées bienfaiſantes, qui venoient la nuit dans les maiſons, & y apportoient toutes ſortes de biens. Les diables épicaltes ſont manifeſtement les incubes, que les Grecs appelloient *épialtes*, ἐπιάλτοι. *Voy.* INCUBE. (*D. J.*)

HELLER, ſ. m. (*Commerce.*) nom uſité en Allemagne pour déſigner une monnoie imaginaire, qui eſt la plus petite de toutes, & répond au denier ou à l'obole de France : il y a des pieces de trois *hellers* en Siléſie & en Saxe ; deux de ces pieces y valent un *kreutzer*. *Voyez* KREUTZER.

HELLESPONT, ſ. m. (*Géog.*) fameux canal ou détroit qui ſépare l'Europe & l'Aſie, & qui eſt indifféremment nommé par les modernes, *le bras de S. Georges*, les *bouches de Conſtantinople*, le *détroit de Gallipoli*, ou *le détroit des Dardanelles*. *Voyez* DARDANELLES.

Les anciens l'appelloient *Helleſpont*, du nom de *Hellé*, fille d'Athamas, qui en le traverſant, pour s'enfuir dans la Cochilde, avec ſon frere Phryxus, chargés tous deux de la toiſon d'or, tomba malheureuſement dans cette mer, où elle périt. On y arrive par diverſes routes, après avoir laiſſé derriere ſoi, à droite ou à gauche, les iſles Cyclades & Sporade, qui compoſent dans la mer Egée, ce qu'on appelle l'*Archipel*.

Ce détroit eſt ſitué au 35ᵈ 42′ de *latitude*, & environ au 55 de *long.* Toute ſa longueur eſt de 10 à 12 lieues ; il n'en a guere plus d'une de largeur à ſon entrée, & dans toute la ſuite, il n'a qu'une demi-lieue tout au plus. A ſon couchant, que l'on a ſur la gauche en y entrant, on voit la Thrace, qui eſt une partie de l'Europe que ce détroit ſépare d'avec la Troade, province d'Aſie, qui eſt à ſon orient. Il a la Propontide au nord, avec tout l'Archipel au ſud. A l'entrée de ce paſſage, à main droite, on trouve le promontoire Sigée, qu'on appelle aujourd'hui *cap Gianizarri* ; quand on a paſſé les châteaux neufs bâtis par Mahomet IV, on entre dans l'*Helleſpont* dont ils ſont les portes ; & de-là juſqu'aux Dardanelles, il n'y a aucun veſtige d'antiquités conſidérables.

Comme cette mer a divers noms chez les modernes, elle en a eu auſſi pluſieurs chez les poëtes ; auxquels celui de *Helleſpontus* ne convenoit pas toujours ; Virgile, *Æneid. lib. I, v.* 385, l'appelle la mer de Phrygie, *Phrygium æquor*, parce qu'en effet ce détroit reſſerre la Phrygie à l'orient. Lucain, *lib. VI, v.* 55, & Valerius Flaccus, *lib. II, v.* 586, l'appellent l'un, *Phryxæum pontum*, l'autre, *Phryxea æquora*, la Mer de Phryxus, nommant le frere pour la ſœur, parce que, ſelon la fable, elle étoit avec ſon frere Phryxus lorſqu'elle donna ſon nom à cette mer. Leur pere étoit Athamas, & de-là lui vient la dénomination de *mer Athamantide*.

Enfin, Auſonne, *in Moſell. v.* 287 & 288, emploie trois expreſſions de ſuite, pour peindre l'*Helleſpont*, tant la poéſie latine a de richeſſes pour s'exprimer.

Quis modò Seſtiacum pelagus, Nepheleidoſque Helles.
Æquor, Abydoni freta quis miretur Ephebi.

Il l'appelle en premier lieu la *mer de Seſtos*, & cette ville étoit ſur le rivage du détroit du côté de l'Europe. Secondement, la *mer d'Hellé*, fille de Néphélé & d'Athamas ; & enfin le *détroit du jeune homme d'Abidos* : Abydos étoit au midi de Seſtos, & le poëte fait alluſion à l'hiſtoire touchante de Héro & de Léandre. (*D. J.*)

HELLOPES, ſ. m. pl. (*Geog. anc.*) peuple qui faiſoit partie des Perthebes Epirotes, & dont on tiroit les miniſtres de Jupiter à Dodone ; ce ſont les mêmes que les Selles & les Helles, quoique Pline en faſſe autant de gens différens. On appelloit *hella* ou *ſiége*, le lieu de l'oracle de Jupiter à Dodone, de ſorte qu'il eſt vraiſemblable que le fertile canton qu'Héſiode nomme *Hellopie*, n'étoit autre choſe que les terres des environs de l'oracle, ou de la dépendance de ſon ſiége. (*D. J.*)

HELLOTIES, ſub. f. pl. (*Antiq.*) il y

a eu en Grece deux fêtes de ce nom, dont l'une étoit célébrée dans l'isle de Crete en l'honneur d'Europe, *voyez* ELLOTIES, l'autre étoit célébrée par les Corinthiens qui y joignirent des jeux solemnels & des courses célebres, où de jeunes gens disputoient le prix, en courant avec des torches allumées dans la main, *voyez* ELLOTIDES; & si vous voulez un plus grand détail de ces deux fêtes, *voyez* Athénée *Deipnosophist. lib. XV*, & Potter *Archæol. græc. lib. II, cap. xx, tom. I, p.* 393. (*D. J.*)

HELMECZ, (*Géog.*) ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Beregh, l'un de ceux que la Theiss laisse à sa gauche. Elle est située au centre de plusieurs collines: elle est de médiocre grandeur, & appartient à la prévôté de Lelez. (*D. G.*)

HELMERSHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au cercle du haut-Rhin, ville dans la Hesse inférieure, sur le Diemel, au pié du château de Kruckemberg. Elle est petite & uniquement considérable par son bailliage qui renferme la ville de Karlshaven.

Il y a dans la Franconie, au comté de Henneberg, sous la domination de Saxe-Weimar, un bourg à marché du même nom. (*D. J.*)

HELMINTOLITES, sub. fém. (*Hist. nat. Lithol.*) noms donnés par quelques auteurs à des pierres qu'ils ont prises pour des vers pétrifiés; mais ce ne sont réellement que des loges ou tuyaux, dans lesquels de petits animaux ou vers marins étoient logés, & que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre, comme beaucoup d'autres corps marins qui y ont été ensevelis. (—)

HELMET, (*Géog.*) petite ville de Livonie, dans la province d'Esthonie.

* HELMINTIQUES *ou* VERMIFUGES, *voyez* VERMIFUGES.

HELMONT, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandois, au quartier de Péelland, avec un château sur l'Aa, à 7 lieues E. de Bois-le-duc, 6 S. O. de Grave, 28 N. E. de Bruxelles. *Long* 23, 12; *lat.* 51, 31. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Brunswick, bâtie par Charlemagne en 782, avec une université fondée par le duc Jules de Brunswick en 1576. Les professeurs sont de la confession d'Augsbourg. *Helmstadt* est à 3 milles N. E. de Brunswick, 4 N. E. de Wolfenbutel. *Long.* 28, 45; *lat.* 52, 20.

Cette ville a fourni quelques gens de lettres nés dans son sein, comme Frédéric Ulric Calixte, théologien, mort en 1701, âgé de 79 ans; Christ-Henri Rittmeyer, qui cultiva les langues orientales, mort en 1717; Valentin Henri Volger, médecin, qui a donné l'histoire physiologique de la passion de J. C. mort en 1677, âgé de 55 ans; Herman Conringius, littérateur, historien & médecin, connu par un grand nombre d'ouvrages: un des plus curieux, est celui *de Antiquitatibus academicis*, à Gottingue, en 1739, *in*-4°. Il mourut en 1681, à 75 ans. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville forte & maritime de Suede, capitale de la province de Halland; elle appartient à la Suede depuis 1645. Elle est près de la mer Baltique, à 22 de nos lieues N. O. de Lunden, 22 N. E. de Coppenhague, 24 S. E. de Gothenbourg. *Long.* 30, 30; *lat.* 56, 42. (*D. J.*)

HEROLUS, (*Géog.*) riviere de Sicile sur la côte orientale de l'isle, dans sa partie méridionale. A l'embouchure de l'*Helorus*, étoit un canton délicieux, que l'on nommoit *Heloria Tempe*, Virgile, *Æneid. lib. III*, *v.* 698. On vante la bonté de ce canton qu'arrosoit l'*Helorus, præpingue solum stagnantis* Helori: le nom moderne de cette riviere que Virgile dit couler lentement, est *l'Atellari*. (*D. J.*)

HÉLOS, (*Géog.*) il y avoit trois *Hélos* au Péloponnese; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & la troisieme dans l'Elée auprès de l'Alphée. La premiere seule étoit une ville, la seconde étoit un simple lieu sans aucune qualification, & la troisieme pouvoit avoir été une ville, mais elle ne subsistoit plus du temps de Pline. On ne voyoit même du temps de Pausanias, que les ruines d'*Hélos* en Laconie. Les Lacédémoniens s'en rendirent Maîtres sous le regne de Soüs, & en firent les habitans esclaves: comme ils les employoient à labourer les terres, & aux ouvrages les plus pénibles & les plus mépriſés, avec le

temps le nom de *hélotes*, *hellotes* ou *ilotes*, devint un nom général de tous les esclaves publics; on le donna aux Messéniens après qu'on les eut dépouillés de leur pays, & privés de la liberté. On peut lire dans la vie de Lycurgue par Plutarque, avec combien de dureté & de mépris ces hélotes étoient traités par leurs maîtres; je dis *hélotes* avec Pausanias, & c'est le nom le plus conforme à leur origine; c'est aussi celui qu'a préféré M. d'Ablancourt, dans *sa traduction de Thucydide*. *Voyez* donc HÉLOTES. (*D. J.*)

HELOTES, s. m. (*Hist. anc.*) esclaves chez les Lacédémoniens. On nommoit *hélotes*, en grec ἕλοτις, en latin *helotæ*, & par Tite-Live *ilotæ*, les habitans de Hélos, ville voisine de Sparte.

Cette ville ayant été subjuguée par les Lacédémoniens sous le regne de Soüs, & le peuple réduit à l'esclavage, le nom de *hélotes* ou *ilotes*, devint avec le temps un nom général qu'on donna dans la Grece à toutes sortes d'esclaves, de quelque pays qu'ils fussent; cependant ils étoient traités avec bonté chez les uns, & très-durement par d'autres: les vrais *hélotes* l'éprouverent. Ils étoient rigoureusement occupés par les Spartiates à des emplois bas & pénibles, comme à labourer la terre, à porter tous les fardeaux, & à pourvoir la ville des provisions dont elle avoit besoin. Il n'y en eut qu'un petit nombre qu'on employa à des ministeres honnêtes, comme à conduire les enfants aux écoles, à les ramener à la maison, en un mot à en prendre soin. Ceux-ci étoient des affranchis, qui néanmoins ne jouissoient pas de tous les priviléges des personnes libres, quoique par leur conduite ils pussent les obtenir; puisque Lysandre, Callicrate, & Cysippe, qui étoient *hélotes* de naissance, acquirent la liberté en considération de leur valeur.

Mais il faut convenir qu'en général, les *hélotes* étoient fort malheureux; esclaves à la fois du public & du particulier, leur servitude étoit personnelle & réelle; ils étoient soumis à tous les travaux hors de la maison, & à toutes sortes d'insultes dans la maison; on les maltraitoit continuellement, & même on les tuoit quelquefois sans ombre de justice; Plutarque ne l'a point dissimulé. Aussi ces pauvres gens nés braves, & réduits au désespoir, voyant Sparte affligée par un tremblement de terre, ravagerent la Laconie, conspirerent contre leurs tyrans, & mirent la capitale dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Ils volerent de toutes parts pour achever de détruire ceux que le tremblement de terre auroit épargnés; mais les ayant trouvés rangés en bataille, ils se retirerent auprès des Messéniens, les attirerent dans leur parti, & déclarerent aux Spartiates une guerre ouverte. Alors ils soutinrent jusqu'à la derniere extrêmité le siége d'Ithome contre toutes les forces des Lacédémoniens: enfin, après la prise de cette ville, ils furent transportés hors du Péloponnese, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie. Ceux des *hélotes* qui resterent, furent condamnés à une perpétuelle servitude, sans que leurs maîtres pussent les affranchir, ni les vendre hors du pays.

Telle, est en peu de mots, l'histoire des *hélotes*, sur lesquels on peut lire Aristote, *Politic. lib. II.* Pausanias, *in Laconic.* Thucydide, *lib. VIII.* Athénée, *liv. VI & XIV.* Isocrate, *in Panathen;* Elien, *lib. XVIII, cap. xxxxiij.* Plutarque, dans *la vie de Lycurgue;* Strabon, *liv. VIII*, & parmi les modernes, Cragius, *de Repub. Lacedemon.* Meursius, *Miscellan. Laconic.* Potter, *Archæol. Græc. lib. I, cap. x.* (*D. J.*)

HELSINBOURG, (*Géog.*) ville, port, & château de Suede, dans la Schone, sur l'Oresund; elle est à 15 lieues S. d'Helmstadt, N. O. de Lunden. *Long.* 30, 35; *lat.* 56, 2.

C'est tout près de cette ville, que naquit le célebre Ticho-Brahé, le 19 décembre 1546. On lui donna le titre de restaurateur de l'astronomie, qui appartenoit à Copernic, & que Kepler mérita depuis; car l'espece de conciliation des systêmes de Ptolomée & de Copernic, qu'imagina Ticho-Brahé, n'a point été goûtée des astronomes; cependant il a la gloire d'avoir le premier perfectionné cette science par un observatoire, par des écrits & des instruments à la dépense desquels on dit qu'il employa plus de cent mille écus de son propre bien. Il préféra pour femme une paysanne de ses terres, à de grands partis

que ſes parens lui deſtinoient. Il mourut à Prague, le 24 octobre 1601, dans la 55e année de ſon âge, pour avoir par reſpect retenu trop long-temps ſon urine à la table d'un grand ſeigneur. Il a publié ſes obſervations ſous le nom de *Tables Rodolphines*, & un catalogue de mille étoiles fixes. (*D. J.*)

HELSINGFORD, (*Géog.*) petite ville de Finlande, dans le Nyland, avec un port aſſez commode, ſur le golfe de Finlande, à 8 lieues S. O. de Borgo. *Long.* 43, 20; *lat.* 60, 22. (*D. J.*)

HELSINGIE, ſ. f. (*Géog.*) province de Suede, bornée au N. par l'Iempterland & par la Madelpadie, à l'O. & S. O. par la Dalécarlie, au S. par la Geſtricie, à l'E. par le golfe de Bothnie. Elle eſt traverſée dans ſa longueur par la riviere de Liuſna; Soderham en eſt le lieu principal. (*D. J.*)

HELSINGOHR, (*Géog.*) les François diſent *Elſeneur*, ville de Danemarck ſur l'Oréſund, dans l'île de Sélande, à 6 lieues au N. de Coppenhague, vis-à-vis de Helſinbourg. Tous les vaiſſeaux qui paſſent par ce détroit, ſont obligés de payer un droit de paſſage au roi de Danemarck. *Long.* 30, 30; *lat.* 55, 58.

Jacques-Iſaac Pontanus, hiſtoriographe du roi de Danemarck, & de la province de Gueldres, naquit à *Helſingohr*, vers le milieu du xvje ſiecle, & mourut à Harderwick en 1640. Il s'eſt fait beaucoup d'honneur par ſes ouvrages hiſtoriques & géographiques; & c'eſt bien ici le lieu de les indiquer. 1°. *Rerum Danicarum, hiſtor. lib. X, unà cum ejuſdem regni urbiumque deſcriptione;* 2°. *Gueldriæ & Zutphaniæ chorographica deſcriptio;* 3°. *Hiſtoriæ Gueldricæ lib. XIV:* 4°. *Hiſt. urbis & rerum Amſtelodamenſium.* 5°. *Diſceptat. corographicæ de Rheni divortiis, & accolis populis.* 6°. *Itinerarium Galliæ Narbonenſis.* (*D. J.*)

HELSTON, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles: elle envoie deux députés au parlement, & eſt à 2 lieues de Falmouth O. à 75 S. O. de Londres. *Long.* 12, 27; *lat.* 50, 10. (*D. J.*)

HELVETIENS (LES) *Géog.* peuple particulier qui faiſoit partie de la Gaule; il mérite bien d'avoir un article dans cet ouvrage, & ſous ſon ancien nom, & ſous ſon nom moderne, pour lequel *voyez* SUISSE.

Nous trouvons dans Céſar les limites anciennes de l'*Helvétie;* il la borne d'un côté par le Rhin qui la ſéparoit de la Germanie, de l'autre par le mont Jura qui la ſéparoit des Séquaniens, & d'un autre côté par le lac Léman & par le Rhône, qui la ſéparoit de l'Italie. Comme elle étoit au-delà du Rhin, elle appartenoit à la Gaule, ce qui fait que Tacite appelle les *Helvétiens, nation gauloiſe;* Jules-Céſar met l'*Helvétie* dnns la Gaule Celtique; mais Auguſte, pour rendre les provinces à peu près égales, unit l'*Helvétie* à la Belgique. Voilà donc Pline & Ptolomée qui ont vécu après ce changement amplement juſtifiés, pour avoir mis les *Helvétiens* dans la Belgique; ils devoient ſuivre la nouvelle diſpoſition d'Auguſte.

Toute l'*Helvétie* étoit diviſée en quatre cantons qui, quoique compris ſous le nom général d'*Helvétiens*, avoient cependant chacun un nom diſtingué, & un territoire ſéparé; on appelloit ces cantons *Pagus Urbigenus, Pagus Ambronicus, Pagus Tigurinus, & Pagus Tugenus.*

Les Urbigenes étoient les plus voiſins de l'Italie; ils tiroient leur nom de la ville *Urba*, Orbe, ville ancienne, mais dont la ſplendeur ne fut pas de durée; car *Aventicum*, Avenche, lui enleva de bonne heure la gloire d'être non-ſeulement la capitale du canton, mais même de toute l'*Helvétie.* Avenche dut ſon élévation aux Romains, qui entr'autres faveurs, y établirent une colonie.

Ou comptoit alors pluſieurs autres villes dans ce canton, ſavoir *Colonia Equeſtris*, ou *Noviodunum*, aujourd'hui Nyon; *Lauſanna*, à préſent *Lauſanne*, outre *Minodum*, préſentement Milden, & par les François Moudon; & *Obrodunum*, ou *Caſtrum Ebrodunenſe*, qui eſt Yverdun.

Les Ambrons n'avoient, ſelon Cluvier, que deux villes, *Salodurum* & *Vindoniſſa;* on ne peut douter que Soleure ne ſoit la même ville que *Salodurum.* A l'égard de *Vindoniſſa*, dont Tacite lui-même fait mention, les géographes ſe perſuadent que l'on

trouve aujourd'hui des vestiges de cette ville dans le village de Windisch au canton de Berne ; & si les noms ont assez de rapport, la position ne convient pas mal, aussi-bien qu'à celle que lui donnent la table de Peutinger & l'Itérinaire.

Le *Pagus Tigurinus* tiroit son nom de la ville de *Tigurum*, aujourd'hui Zurick ; il n'y a cependant aucun ancien écrivain qui fasse mention de la ville ; mais apparemment qu'elle fut du nombre de celles que les *Helvétiens* brûlerent, lorsqu'ils formerent le dessein que César empêcha, de s'aller établir dans les Gaules.

Strabon est le seul des anciens auteurs qui fasse mention du *Pagus Tugenus ;* il est toutefois vraisemblable, qu'il tiroit son nom de la ville de *Tugum*, à présent encore capitale d'un canton. Je m'exprime ainsi, parce que le nom me paroît le même que celui de Zug ; car dans plusieurs noms de villes, qui chez les Romains, commençoient par la lettre *T*, les Germains changeoient cette lettre en *Z*. De *Taberna*, ils firent Zabern ; de *Tolbiacum*, Zulpich ; & ainsi de *Tugum*, ils ont fait Zug, suivant toute apparence.

Nous avons dit ci-dessus, qu'Auguste rangea les *Helvétiens* sous la Belgique, & ils étoient encore censés de cette partie des Gaules, du temps de Pline & de Ptolomée. Après Constantin, ils se trouverent avec les Rauraques, & les Séquaniens dans la province nommée *maxima Sequanorum ;* peu à peu leur nom d'*Helvétiens* se perdit, & fit place à celui des Séquaniens ; mais les Allemands, nation différente des Germains, quoique demeurant dans la Germanie, se jeterent dans l'*Helvétie*, dont il fallut leur céder une partie ; les Burgundiens ou Bourguignons envahirent l'autre, de maniere que l'*Helvétie* se trouvant partagée entre ces deux peuples, prit le nom d'*Allemagne* & de *Bourgogne*.

Sous les empereurs François, la partie allemande de l'*Helvétie* fut gouvernée par le duc d'Allemagne & de Suabe ; l'autre obéissoit à des comtes. Cette forme de gouvernement subsista très-long-temps, jusqu'à ce qu'enfin, après 13 cents ans de sujétion, ce pays recouvra son ancienne liberté, & s'associa divers états voisins, qui n'étoient point de l'ancienne *Helvétie*, mais qui sont du corps helvétique de nos jours, lequel corps a pris le nom de *Suisse*. C'est sous ce mot, que nous parlerons de la Suisse moderne, heureux pays, où les solides richesses qui consistent dans la culture des terres, sont recueillies par des mains libres & victorieuses. (*D. J.*)

HELVÉTIQUE, adj. (*Hist. mod.*) ce qui a rapport aux Suisses, ou habitans des treize cantons suisses, qu'on appelloit autrefois *Helvétiens*.

Le corps *helvétique* comprend la république de la Suisse, consistant en treize cantons qui font autant de républiques particulieres. *Voyez* CANTON.

Suivant les loix & coutumes du corps *helvétique*, tous les différents qui surviennent entre les différens états, doivent être décidés dans le pays sans l'intervention d'aucune puissance étrangere. Il semble pourtant que les cantons catholiques aient dérogé à cette coutume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715, puisqu'il y est stipulé entr'autres choses, « Que si le corps *helvétique* ou quelque canton est troublé intérieurement..... Sa Majesté ou les rois ses successeurs emploieront d'abord les bons offices pour pacifier ces troubles, & que si cette voie n'avoit pas tout l'effet desiré, Sa Majesté emploiera à ses propres dépens les forces que Dieu lui a mises en main pour obliger l'aggresseur de rentrer dans les regles prescrites par les alliances que les cantons & les alliés ont entr'eux ». Précaution qui, à la vérité, ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *helvétique ;* mais qui prouve que les Suisses même ont cru l'intervention des puissances étrangeres nécessaire en cas de division parmi eux, contre ce qu'avance M. Chambers.

Le gouvernement du corps *helvétique* est principalement démocratique ; mais il ne l'est pas purement, & est mêlé d'aristocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les cantons, on convoque des assemblées générales où se rendent leurs députés qui ont voix délibérative. Depuis que la religion a partagé cette république comme en deux portions, les catholiques tiennent leurs assemblées à

Lucerne, & quelquefois ailleurs, & les proteſtants s'aſſemblent à Arrau.

Les aſſemblées générales ſe tiennent ordinairement vers la mi-juin, dans l'Hôtel de ville de Bade ; le canton de Zurich les convoque, & ſes députés y propoſent les matieres de délibération. Cette république qui faiſoit autrefois partie de l'empire, & étoit ſoumiſe à la maiſon d'Autriche, fut reconnue par cette même maiſon pour un état indépendant & libre par le traité de Weſtphalie. *Voyez* SUISSE. (*G*)

HELVIDIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques, ainſi nommés à cauſe d'Helvidius leur chef, & diſciple d'Auxentius l'arien, qui enſeignoit que Marie, mere de Jeſus, ne continua point d'être vierge, mais qu'elle eut d'autres enfans de Joſeph.

Les *Helvidiens* ſont appellés par les Grecs *Antidicomarianites*. *Voyez* ANTIDICOMARIANITES. Helvidius vivoit dans le quatrieme ſiecle, & S. Jérôme écrivit contre lui. (*G*)

HELVIENS (LES), *Géog.* ancien peuple de la Gaule Narbonnoiſe ; ils répondent au Vivarais de nos jours ; Strabon les a mal jugés en Aquitaine. La Roche d'Abis, autrefois capitale du Vivarais, eſt appellée par les Latins *Alba Helviorum*. (*D. J.*)

HELVŒTSLUYS, (*Géogr.*) fortereſſe des Provinces-Unies, dans l'iſle d'Oſt-Voorn, province de Hollande, ſur le Haringvliet. Elle fut conſtruite vers la fin du dernier ſiecle. Sa rade eſt grande & sûre, ſon port petit, mais bon. C'eſt-là qu'arrivent les paquebots d'Harwich en Angleterre, & c'eſt de là qu'ils y retournent. Il y a de beaux chantiers & de riches magaſins pour la marine, avec un lieu de dépôt aſſigné aux vaiſſeaux de guerre que l'amirauté de Rotterdam a dans ſon département. *Long.* 21, 35 ; *lat.* 51, 34. (*D. G.*)

HEM, ſ. m. (*Chymie.*) les fourneaux dans leſquels le *lapis calaminaris* ou la calamine eſt cuite, ont un foyer dreſſé d'un côté d'un fourneau, & ſéparé du fourneau même par une diviſion ouverte par en haut, par où la flamme paſſe, chauffant ainſi & cuiſant la calamine. Cette ſéparation eſt appellée le *hem*.

On ſe ſert auſſi de ce fourneau pour faire le cuivre jaune. *Voyez les art.* CUIVRE & LAITON.

HÉMACURIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes, à ce que dit le dictionnaire de Trévoux, célébrées dans le Péloponneſe en l'honneur de Pélops, à l'autel de qui l'on fouettoit de jeunes gens juſqu'à ce qu'ils l'euſſent teint de leur ſang ; c'eſt ce que ſignifie le mot grec αἱμακουρία, dérivé de αἷμα, *ſang*, & de κοῦρος, *jeune homme*. (*D. J.*)

HÉMALOPIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, épanchement de ſang dans le globe de l'œil, à l'occaſion d'un coup, d'une chûte, ou d'une plaie. Il n'eſt pas poſſible d'eſpérer la réſolution du ſang épanché dans le globe de l'œil, par les ſaignées & l'application des remedes propres à calmer l'inflammation & à prévenir ſes progrès. Il faut donner iſſue au ſang épanché. La plaie, s'il y en a, eſt une voie pour l'évacuation de ce fluide. Ceux qui ont cru perfectionner l'opération de la cataracte par l'extraction du cryſtallin, en imaginant, au lieu des ciſeaux dont M. Daviel, inventeur de cette opération, ſe ſert pour couper demi-circulairement à droite & à gauche la cornée tranſparente au bord de la conjonctive, après avoir pénétré avec une lancette dans la chambre antérieure ; ceux, dis-je, qui ont cru pouvoir éviter la multiplicité des inſtrumens, en ſe ſervant d'un petit biſtouri pour faire la ſection de la cornée dans toute l'étendue convenable, ont éprouvé l'inconvénient de bleſſer l'iris & de procurer une hémorrhagie qui a rempli la chambre antérieure de l'œil. Cette *hémalopie*, conſidérée en elle-même, n'a aucune mauvaiſe ſuite, parce que l'inciſion de la cornée permet la ſortie de ce ſang que le renouvellement de l'humeur aqueuſe délaie. Si la plaie qui a occaſionné l'épanchement du ſang, n'en favoriſoit pas l'iſſue ; ou ſi l'*hémalopie* avoit pour cauſe l'impreſſion de quelque corps contondant ſans plaie, il ſeroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée tranſparente pour tirer le ſang épanché, & par-là prévenir les déſordres que ſon ſéjour & ſon altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit enſuite le globe deux ou trois fois par jour

avec du lait tiede, dans lequel on auroit fait infuſer du ſafran. Quelques praticiens préferent le lait de femme. On traiteroit d'ailleurs le malade ſuivant les regles que preſcrivent ſon tempérament & les dangers qu'on auroit à craindre de la bleſſure plus ou moins grave. *Voyez* PLAIE en général, & PLAIE DE L'ŒIL en particulier. (*Y*)

HEMANTUS, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, & découpée en ſix parties; le calice devient dans la ſuite une capſule preſque globuleuſe, qui eſt diviſée en trois loges, & qui renferme des ſemences oblongues. Ajoutez à ces caracteres, que les fleurs de cette plante forment des têtes compoſées de ſix feuilles. *Tournefort*, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HÉMASTATIQUE, ſubſ. f. (*Médecine.*) *Voyez* STATIQUE DES ANIMAUX.

HÉMATITE, *ou* HÆMATITE, *ou* SANGUINE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt une pierre, ou plutôt une vraie mine de fer dont la figure varie; ſon tiſſu eſt tantôt ſtrié ou par aiguilles, comme l'antimoine; tantôt il eſt compoſé de filamens ou de fibres, qui, à la couleur près, la font reſſembler à du bois; tantôt elle eſt ſphérique ou hémi-ſphérique; tantôt elle eſt en mamelons, & formée par un aſſemblage de globules qui la font reſſembler à une grappe de raiſin; tantôt elle eſt garnie de pyramides & de pointes; tantôt enfin elle paroît compoſée de lames ou de feuillets, qui laiſſent quelquefois des intervalles vuides entr'eux, & la font reſſembler à un rayon de miel. L'*hématite* varie auſſi pour la couleur; il y en a de rouge, de pourpre, de jaune, & de noirâtre ou couleur de fer: mais lorſqu'on l'écraſe, elle eſt toujours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'*hématite*, quoique fort chargée de fer, n'eſt point attirable par l'aimant: le fer qu'elle donne eſt aigre, & il eſt difficile de lui procurer la ductilité convenable; il y en a dont le quintal contient juſqu'à quatre-vingts livres de ce métal. *Voyez* FER. Voilà pourquoi quelques gens l'appellent *ferret*. (—)

HÉMATITE, *ou* SANGUINE, (PIERRE), *Mat. médic.* on l'emploie comme ſtyptique dans les hémorrhagies. Juncker déſapprouve ſon uſage intérieur, comme peu éprouvé & ſouvent nuiſible. Les fleurs de pierre *hématite* préparées par la ſublimation avec le ſel ammoniac, ne paroiſſent pas aſſez merveilleuſes au même auteur, pour qu'on puiſſe le faire paſſer pour l'*azoph* de Paracelſe, c'eſt-à-dire, pour un remede ſingulier contre la cachexie, la paſſion hypocondriaque, la phthiſie, la fievre tierce, la dyſſenterie, *&c.* Ses fleurs ſont ſtyptiques à petite doſe, & nuiſent ſouvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'eſt pas exempte du même reproche; elle eſt ſtyptique & nauſéeuſe, ſelon l'obſervation de Langius: c'eſt toujours Juncker qui parle.

Il eſt moins dangereux, *tutiùs*, dit encore cet auteur, de tenir une pierre *hématite* dans ſa main, pour arrêter l'hémorrhagie du nez: mais cet effet attribué ſi éminemment à la pierre *hématite*, qu'elle en a tiré ſon nom dans toutes les langues, ne s'obſerve que très-rarement; & encore faut-il qu'on ait tenté ce ſecours ſur des ſujets délicats & crédules. On garde dans les boutiques la pierre *hématite* porphyriſée. Les fleurs de pierre *hématite* ont une odeur de ſafran; elles ſe préparent comme les fleurs martiales. *Voyez* FER.

La pierre *hématite* entre dans les pilules aſtringentes, & l'emplâtre ſtyptique. (*b*)

* HÉMATITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques dont S. Clément d'Alexandrie a parlé dans ſon *liv. VII des Stromates*: leur nom vient de αἷμα, *ſang*. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges, qui, ſelon Phylatrius, à la fête de pâques employoient le ſang d'un enfant dans leurs ſacrifices. *Voyez* CATAPHRYGES. S. Clément d'Alexandrie ſe contente de dire qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres, & dont ils avoient été appellés *Hématites*. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un nous donnât une hiſtoire des héréſies; elle ſuppoſeroit des connoiſſances très-étendues, expliqueroit beaucoup de faits obſcurs, & formeroit le tableau le plus humiliant, mais le plus capable d'inſpirer aux hommes l'eſprit de la paix.

HÉMATOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature au ſcrotum, formée

formée par la préſence du ſang épanché dans les cellules graiſſeuſes de cette partie. Cette maladie vient d'une chûte ou d'un coup violent qui, en meurtriſſant la partie, auront occaſionné l'ouverture des vaiſſeaux ſanguins qui arroſent la partie bleſſée. La tumeur eſt d'un rouge brun, & ſon traitement eſt le même que celui qui convient à toutes les contuſions. Le malade doit être ſaigné plus ou moins ſuivant ſon âge, ſon tempérament & la force de la contuſion. Les fomentations ſpiritueuſes avec l'eau de vie camphrée, les compreſſes trempées dans cette liqueur, & ſoutenues d'un bandage nommé *ſuſpenſoire*, feront le panſement dans les premiers jours. Si la contuſion menaçoit de gangrenne, & que les ſecours qu'on vient de décrire n'aient pu prévenir cette terminaiſon, il faudroit ſcarifier la tumeur pour débarraſſer la partie du ſang épanché qui ſuffoque le principe vital; on appliqueroit des remedes anti-putrides, tels qu'une onction avec l'onguent de ſtyrax, & par-deſſus un cataplaſme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de ſcordium, de rue, de ſauge, d'abſynthe, de camomille, *&c.* dont on compoſe les cataplaſmes anti-gangréneux. M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne a rapporté dans un mémoire inſéré dans le troiſieme tome de l'académie royale de chirurgie, l'obſervation d'un médecin de ſes amis à qui il ſurvint une gangrene au ſcrotum. Il le laiſſa ſcarifier, ſaupoudra les inciſions avec la poudre de quinquina, & ſe fit envelopper les bourſes avec des compreſſes trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrene s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes ſe deſſécherent; il reſta un ulcere louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles obſervations ſur la vertu anti-putride du quinquina dans l'uſage extérieur. Il a mis dans une infuſion de quinquina faite tout ſimplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie; elle s'eſt tellement rétablie dans ſon premier état, qu'il l'a conſervée ſans corruption pendant une année entiere dans la même liqueur. *Voyez* ce que nous avons dit de l'uſage intérieur du quinquina *au mot* GANGRENE.

La lymphe qui forme l'hydrocele eſt quelquefois ſi acrimonieuſe qu'elle ulcere des vaiſſeaux ſanguins, ce qui produit un *hématocele*. Il arrive auſſi que le ſang épanché, à l'occaſion d'une plaie dans le ſcrotum, dégénére en hydrocele, lorſque le ſang a été diſcuté par l'action des topiques: on voit néanmoïns à l'ouverture de ces ſortes de tumeurs, qu'il en ſort de l'eau qui charrie quelques grumeaux de ſang.

Les auteurs ne ſe ſervent pas communément du mot *hématocele*. On le trouve employé par *Ingraſſias* dans ſes commentaires ſur Avicenne, ou traité des tumeurs contre nature. M. Bertrandi s'en eſt ſervi dans les mémoires de l'académie de chirurgie: il exprime une maladie particuliere, qui mérite bien d'avoir un nom propre. (*Y*)

HÉMATOSE, ſ. f. *hæmatoſis*, *terme de Médecine*, action naturelle par laquelle le chyle ſe convertit en ſang: on l'appelle autrement *ſanguification*. *Voyez* SANGUIFICATION. Ce mot vient du grec αιμα, *ſang*. Les principales des actions vitales ſont la chiloſe & l'*hématoſe*. *Voyez* CHYLOSE, SANG, *&c. Dict. de Trévoux.*

HÉMAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le haut Palatinat, près de Ratisbonne.

HÉME, (*Hydr.*) *Voyez* REPERE.

HÉMÉRALOPIE, ſ. f. *terme de chirurgie*, maladie des yeux. C'eſt une affection de la rétine devenue ſi ſenſible aux impreſſions de la lumiere, que cette membrane en eſt bleſſée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état eſt naturel en quelques oiſeaux, tels que le hibou: il eſt contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *nyctalopie*, & ceux qui en ſont affectés, *nyctalopes*.

L'aveuglement de jour eſt quelquefois l'effet des maladies des paupieres; les malades les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la grande douleur que la lumiere leur cauſeroit. La vraie *héméralopie* eſt une maladie de la rétine, qui conſiſte dans la ſenſibilité augmentée de cette membrane. C'eſt ordinairement l'effet d'une diſpoſition imflammatoire. Les ſignes qui manifeſtent cette maladie, ſe tirent de la

déclaration du malade & de l'inſpection de la prunelle. Elle ſe reſſerre extraordinairement à la préſence de la lumiere, beaucoup plus que la vivacité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'*héméralopie* eſt preſque toujours un ſymptôme ou un accident de quelques maladies. On l'a vue ſurvenir, après de violentes douleurs de tête, après des accès épileptiques, à la ſuite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaiſſeaux de la pie-mere. La ſtructure de la rétine, la connoiſſance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raiſon de ces phénomenes.

Quand la maladie eſt cauſée par une diſpoſition inflammatoire, de quelle cauſe qu'elle vienne, elle ſe termine quand les maladies principales ceſſent: elle dure longtemps, quand ces maladies ſe rendent habituelles. Le ſymptôme pourroit ſubſiſter après la guériſon parfaite de la maladie principale; les délayants, les purgatifs, & un cautere ou ſéton à la nuque pourront remplir les vues qu'on doit ſe propoſer pour détourner la fluxion de la rétine. *Voyez* CAUTERE, SÉTON. (*Y*)

HEMEROBAPTISTES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſecte parmi les anciens Juifs, ainſi nommés parce qu'ils ſe lavoient & ſe baignoient tous les jours & dans toutes les ſaiſons de l'année. *Voyez* BAPTÊME.

S. Epiphane, en faiſant mention de cette héréſie, comme étant la quatrieme qui s'étoit élevée parmi les Juifs, obſerve que les *Hémérobaptiſtes* penſoient ſur les autres points de religion à peu près comme les Scribes & les Phariſiens, ſi ce n'eſt qu'ils nioient encore la réſurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

D'Herbelot parle de ces hérétiques comme d'une ſecte qui ſubſiſte juſqu'à préſent. Les diſciples de S. Jean-Baptiſte, dit-il, qui, dans les premiers ſiecles de l'égliſe, s'appelloient *Hémérobaptiſtes*, formerent une ſecte, ou plutôt une religion ſéparée, ſous le nom de *Mendaï Jahia*. Ces gens-là, que nos voyageurs appellent *Chrétiens de S. Jean-Baptiſte*, parce que leur baptême eſt fort différent du nôtre, ont été confondus avec les Sabéens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux ſectes. *Voyez* SABÉENS. *Voyez le dict. de Trévoux.*

HEMEROCALLE, ſ. f. *ou* FLEUR D'UN JOUR, *Lilium purpuro-croceum majus*, (*Bot.*) eſt une eſpece de lis orangé, & par conſéquent une plante bulbeuſe, qui pouſſe de longues feuilles, d'où il s'éleve une tige de trois piés de haut, garnie de feuilles d'un verd obſcur luiſant, portant une fleur à tête, qui s'épanouit & devient comme une tulipe de couleur rouge, ce qui lui fait donner le nom de *lis orangé* ou *lis ſauvage*. Cette fleur paroît en été, & ſe plante en octobre; elle ſe gouverne comme le lis, mais elle eſt de peu de durée. (*K*)

HEMERODROMES, ſub. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoient chez les anciens des ſentinelles ou des gardes qui veilloient à la ſûreté des villes. *Voyez* GARDE. Ils ſortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes; & pendant tout le jour ils rodoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour obſerver s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la ſurprendre C'eſt ce que nous appellons *batteurs d'eſtrade*.

Les *héméredromes* étoient auſſi chez les anciens des couriers qui ne marchoient qu'un jour, & qui donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour ſuivant, & ainſi de même juſqu'au terme. *Voyez* COURIER.

Les anciens Grecs ſe ſervoient de ces ſortes de couriers qu'ils avoient pris des Perſes, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Auguſte fit la même choſe, ou du moins il établit des couriers, leſquels, s'ils ne ſe relevoient pas tous les jours, ſe relevoient d'eſpace en eſpace, & ces eſpaces n'étoient pas grands. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HEM, ROSCOPIUM, (*Géogr.*) ancienne ville d'Eſpagne: Strabon la nomme *célebre*; & comme il ajoute qu'il y a ſur le promontoire un temple conſacré à Diane d'Epheſe, cette remarque fait voir que c'eſt le même lieu qui fut enſuite nommé,

à cauſe de ce temple, *Dianium*; aujourd'hui *Deniæ*. Cette ville avoit été bâtie par une colonie des Maſſiliens. (*D. J.*)

HEMI, (*Mathém.*) ce mot entre dans la compoſition de quelques termes des ſciences & des arts. Il ſignifie *demi*, & eſt un abrégé du mot grec ἥμισυς, *hemiſis*, qui ſignifie la même choſe. Les Grecs retranchent la derniere ſyllabe du mot ἥμισυς dans la compoſition des mots, & nous l'avons fait à leur exemple dans la compoſition des mots que nous avons pris d'eux. *Chambers*, *& diction. de Trévoux.* (*E*)

HÉMI, *en Muſique. Voyez* (SEMI.)

HÉMICRANIE, ſ. f. *Maladie*, c'eſt une ſorte d'affection dolorifique, qui a ſon ſiége dans différentes parties externes de la tête. *Voyez* MIGRAINE.

HEMICYLLE *de béroſe*, c'étoit un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave au bout d'en-haut qui regardoit le ſeptentrion. Il y avoit un ſtyle ſortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'*hémicycle*, repréſentant le centre de la terre. Son ombre tomboit ſur la concavité de l'*hémicycle*, & repréſentant l'eſpace qu'il y a d'un tropique à l'autre, marquoit non-ſeulement les déclinaiſons du ſoleil, c'eſt-à-dire, les jours des mois, mais auſſi les heures de chaque jour. *Voyez* Perrault *ſur Vitruve, liv. IX, ch. ix. Hémicycle* vient des deux mots grecs ἥμισυς *demi*, & κύκλος, *cercle.*

Cette invention partoit d'un homme très-célebre dans l'aſtronomie; Béroſe, le fameux hiſtorien de Babylone, vivoit du temps d'Alexandre, & au commencement du regne d'Antiochus Soter, qui prit le ſurnom de *Théos*; il lui dédia ſon hiſtoire, laquelle contenoit ſes obſervations aſtronomiques de 480 ans. Il enſeigna cette ſcience à Cos, patrie d'Hippocrate, & de-là ſe rendit à Athènes, où on éleva, à ſa gloire, dans le Gymnaſe une ſtatue avec une langue d'or; mais il lui falloit élever une ſtatue tenant de la main un *hémicycle.* (*D. J.*)

HÉMICYCLE, (*Architect.*) ſe dit particuliérement en architecture des arcs de voûtes en plein cintre, & qui forment un demi-cercle parfait, alors on diviſe l'*hémicycle* en tant de vouſſoirs que la grandeur de l'arc & la qualité des matériaux l'exigent; mais il faut qu'ils ſoient en nombre impair, afin que les joints ne ſe trouvent point dans le milieu, mais au contraire obſerver que ce ſoit une ſeule pierre que l'on nomme *clé*, qui ſerve à fermer l'arc, à tenir en équilibre les vouſſoirs. *Voyez* CLÉ. On appelloit auſſi *hémicycle* une partie de l'orcheſtre du théâtre des anciens. (*P*)

HEMIDITON, (*Muſiq.*) c'étoit dans la muſique grecque, l'intervalle de tierce-majeur, diminuée d'un ſemi-ton; c'eſt-à-dire, la tierce mineure. L'*hémiditon* n'eſt point, comme on pourroit croire, la moitié du diton ou le ton: mais c'eſt le diton moins la moitié d'un ton; ce qui eſt bien différent. (*S*)

HEMIMONTUS, (*Géograp. anc.*) contrée de la Thrace, ainſi nommée du mont Hæmus: on appella d'abord *Hæmimontani* ceux qui habitoient le mont Hæmus; & dans un ſiecle poſtérieur, on en fit une province nommée *Hémimontus.* La province du mont Hemus étoit entre la ſeconde Mœſie & l'Europe. Elle avoit la Thrace propre à l'occident, la province de Rhodope au ſud, l'Europe propre à l'eſt, la ſeconde Mœſie & la Scythie au nord. Selon les notices eccléſiaſtiques, elle avoit cinq ou ſix diocèſes épiſcopaux dont le métropolitain prenoit la qualité d'*exarque.* (*D. J.*)

HÉMINE, ſ. f. (*Littérat.*) vaiſſeau ſervant de meſure chez les Romains, & qui contenoit, ſuivant l'opinion la plus vraiſemblable, dix onces de vin, ou neuf onces d'huile; cependant, ſelon Fernel & Garaut, chefs de notre cour des monnoies, l'*hémine* romaine revient au demi-ſeptier de Paris, qui ne contient que huit onces de liqueur. Feſtus prétend que l'*hémine* eſt ainſi nommée du grec ἥμισυ, *moitié*, parce qu'elle eſt la moitié de ſextier romain, ce qui eſt confirmé par Aulu-Gelle, *lib. III, cap. iv.*

Apulée déclare auſſi que la cotyle des Grecs & l'*hémine* romaine étoient ſynonymes, & que toutes deux ſe prenoient pour le demi-ſextier, de ſorte qu'ils appelloient quelquefois l'*hémine*, la cotyle d'Italie. Au reſte les Grecs avoient coutume de

mettre dans les temples les originaux de toutes les mesures liquides & solides, pour y avoir recours quand on voudroit les vérifier. Les Romains & les Juifs en usoient de même, & nos législateurs modernes ont adopté ce sage réglement : l'on garde, par exemple, dans l'hôtel de ville de Paris, les étalons des mesures & des poids de cette capitale.

M. Arnaud a donné une dissertation curieuse sur l'*hémine*, on peut la consulter; mais rien n'a répandu tant de lumieres sur ce sujet, que les ouvrages de divers savans qui en ont disputé dans le dernier siecle ; je veux parler entr'autres de ceux de MM. Pelletier, Lancelot, Martenne & Mabillon, publiés à l'occasion de l'*hémine* de vin que S. Benoît ordonne à ses religieux par jour ; car pour déterminer ce qu'il faut entendre par l'*hémine* de S. Benoît, si c'étoit huit, dix ou douze onces, plus ou moins, ou si c'étoit une mesure particuliere à cet ordre, les habiles gens que je viens de nommer ont tellement épuisé dans leurs contestations tout ce qui concerne l'*hémine* des anciens, qu'ils n'ont rien laissé à désirer, ni à glaner après eux. (*D. J.*)

HÉMINE, (*Commerce.*) que l'on écrit aussi EMINE *ou* ESMINE, grande mesure de grains en usage en plusieurs endroits de France, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'*hémine* n'est pas néanmoins une mesure effective, comme peuvent être le boisseau ou le minot ; mais, pour ainsi dire, une espece de mesure de compte, ou un composé de plusieurs autres certaines mesures. A Auxonne, l'*hémine* est de 25 boisseaux du pays, qui reviennent à deux septiers neuf boisseaux un tiers de Paris. L'*hémine* de Maxilli contient 25 boisseaux de ce lieu, qui sont égaux à trois septiers de Paris. A S. Jean-de-Laune, l'*hémine* est de 17 boisseaux du pays, qui rendent à Paris deux septiers 10 boisseaux. A Marseille, l'*hémine* de blé est estimée peser 75 liv. poids de lieu, ou 60 liv. peu plus, poids de marc : elle se divise en huit sivadieres. En Barbarie, l'*hémine* est semblable à neuf boisseaux de Paris. L'*hémine* est aussi en usage en Languedoc, particuliérement à Agde, à Béziers & à Narbonne : l'*hémine* d'Agde est de deux septiers, & pese 120 livres ; celle de Béziers, hors la rase, donne deux pour cent de plus, & pese 122 livres ; l'*hémine* de Narbonne, dont les deux font le septier, pese 65 liv. A Montpellier, l'*hémine* se divise en deux quartes. Deux *hémines* font le septier, & six *hémines* font un mude & demi d'Amsterdam. A Castres, l'*hémine* contient quatre mégeres, & la mégere quatre boisseaux; il faut deux *hémines* pour faire le septier. A Chalons & à Dijon, l'*hémine* est égale : celle de froment pese 45 livres poids de marc ; celle de méteil 43, celle de seigle 31, & celle d'avoine 25 liv. Auxonne : on a déja dit quelque chose de son *hémine* ; on ajoutera que celle de froment pese 27 livres, celle de méteil 26, celle de seigle 25, & celle d'avoine 20. A Dole, Pontarlier & Salins, l'*hémine* de froment pese 60 liv. celle de méteil 59, & celle de seigle 58 livres. A Villers-Suxel & Montjutin, l'*hémine* de froment pese 45 liv. celle de méteil 44, & celle de seigle 43. A Montbelliard, Héricourt & Blamont, l'*hemine* de froment pese 40 liv. celle de méteil 39, & celle de seigle 38. Toutes ces réductions sont faites au poids de marc. *Diction. du Commerce.* (*G*)

HEMIOLE, subst. f. ancien *terme de mathématique* consacré en quelque maniere à la musique. Il signifie le rapport de deux choses, dont l'une contient l'autre une fois & demie, comme 3, 2, ou 15, 10. On l'appelle autrement *rapport sesquialtere.*

C'est de ce rapport que naît la consonnance appellée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rythme sesquialtere en naissoit aussi. *Voyez* RYTHME.

Les anciens auteurs italiens donnent encore le nom d'*hémiole* ou *hemiolie* à cette espece de triple dont chaque temps est une note noire ; si elle est sans queue, la mesure s'appelle *hemiolia maggiore*, parce qu'elle se bat plus lentement, & qu'il faut deux noires à queue pour chaque temps. Si chaque temps ne contient qu'une noire à queue, la mesure se bat double plus vîte, & s'appelle *hemiolia minore.* (*S*)

HÉMOLIEN, adj. *en Musique* ou *sesquialtere ;* c'est le nom que donne Aris-

toxene à l'une des trois eſpeces du genre chromatique, dont il explique les diviſions. Le tétracorde en eſt partagé en trois intervalles, dont les deux premiers ont chacun cinq douziemes de ton, & le troiſieme, par conſéquent, cinq tiers. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HÉMIOPE, ſ. f. (*Muſique.*) nom d'un inſtrument qui étoit en uſage chez les anciens. Ce mot vient de ἡμισυς, *demi*, de ὀπὴ, *trou*. L'*hémiope* étoit une flûte qui n'avoit que trois petits trous. (*) *Voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*S*)

HÉMIPLÉGIE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de maladie qui conſiſte dans la privation du ſentiment ou du mouvement; ſouvent même de l'un & de l'autre, de tout un côté du corps, de la tête aux piés. *Voyez* PARALYSIE.

HÉMISPHERE, ſ. m. *terme de Géométrie*, eſt la moitié d'un globe ou d'une ſphere terminée par un plan qui paſſe par ſon centre. *Voyez* SPHERE. Ce mot eſt compoſé de ἡμισυς, *demi*, & σφαῖρα, *ſphere* ou *globe*.

Si le diametre d'une ſphere eſt égal à la diſtance des deux yeux, & que la ligne droite tirée du centre de la ſphere ſur le milieu de cette diſtance ſoit perpendiculaire à la ligne qui joint les deux yeux, on doit appercevoir tout l'*hémiſphere*. Si la diſtance des deux yeux eſt plus grande ou plus petite que le diametre de la ſphere, on verra plus ou moins un *hémiſphere*. *Voyez* VISION.

Le centre de gravité d'un *hémiſphere* eſt éloigné de ſon ſommet des cinq huitiemes du rayon. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Hémiſphere, en terme de géographie, ſe dit de la moitié du globe terreſtre. *Voy.* GLOBE.

L'équateur diviſe la ſphere en deux parties égales, dont l'une eſt appellée *hémiſphere ſeptentrional*, & l'autre *hémiſphere méridional*. *Voyez* EQUATEUR.

L'*hémiſphere* ſeptentrional eſt celui qui a le pole du nord à ſon ſommet. Tel eſt celui qui eſt repréſenté par *DPA* (*Pl. aſtronom. fig.* 52.) terminé par l'équteur *DA*, & qui a le pole arctique *P* à ſon zénith. *Voyez* POLE & ARCTIQUE.

L'*hémiſphere* méridional eſt cette autre moitié *ADQ* terminée par l'équateur *DA*, qui a la pole antarctique *Q* à ſon zénith. *Voyez* ANTARCTIQUE.

L'horizon diviſe encore la ſphere en deux hémiſpheres, l'un ſupérieur, & l'autre inférieur. *Voyez* HORIZON.

L'*hémiſphere* ſupérieur eſt celui de la ſphere du monde *HZR*, qui eſt terminé par l'horizon *HR*, & qui a le zénith *Z* à ſon ſommet. *Voyez* ZÉNITH.

L'*hémiſphere* inférieur eſt l'autre moitié *HNR* terminée par l'horizon *HR*, qui a le nadir *N* à ſon ſommet. *Voyez* NADIR.

Hémiſphere eſt encore un plan ou projection de la moitié du globe terreſtre ou céleſte ſur une ſurface plane. *Voy.* CARTE & PROJECTION. Cette projection eſt appellée plus proprement *planiſphere*. *Voyez* PLANISPHERE. *Chambers.* (*E*)

HÉMISPHERE, oriental & occidental, (*en Aſtronomie.*) ils ſont ſéparés par le méridien du lieu où l'on obſerve, mais ils changent continuellement par le mouvement diurne. En géographie, ils ſont ſéparés par le premier méridien, l'un contient l'Europe, l'Aſie & l'Afrique; l'autre contient l'Amérique ou le nouveau monde, qui, par rapport à nous, eſt à l'occident, & forme l'*hémiſphere* occidental.

Hémiſpheres viſibles & inviſibles: ils ſont diſtingués dans les planetes par celui de leurs grands cercles, dont le plan eſt perpendiculaire à notre rayon viſuel. Les taches du ſoleil ſont pendant treize jours dans l'*hémiſphere* viſible pour nous.

Hémiſpheres éclairés & obſcurs: ils ſont diſtingués dans les planetes par celui de leurs grands cercles, dont le plan eſt perpendiculaire au rayon mené du ſoleil au centre de la planete. Le ſoleil étant plus gros que les planetes, il éclaire toujours, à la vérité, un peu plus de la moitié du globe, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un *hémiſphere*; la différence eſt égale à l'angle du cône d'ombre que forme la planete; ou égale à peu près à l'angle du diametre apparent du ſoleil vu de la planete; mais on néglige communément cette différence dans l'aſtronomie. (*M. DE LA LANDE.*)

(*) Athénée, Liv. V. Deipnos, dit que c'étoit la même flûte que la *puérile*, & que c'eſt d'où vient qu'Anacréon la nomme tendre.

HÉMI-SPHÉROÏDE, ſ. m. *terme de Géométrie*, eſt proprement la moitié d'un ſphéroïde, c'eſt-à-dire, d'un ſolide qui approche de la figure d'une demi-ſphere. *Voyez* SPHÉROÏDE. (*E*)

HÉMISTICHE, ſub. m. (*Littérature.*) moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui paroît d'abord une minutie, demande pourtant l'attention de quiconque veut s'inſtruire. Ce repos à la moitié d'un vers, n'eſt proprement le partage que des vers alexandrins. La néceſſité de couper toujours ces vers en deux parties égales, & la néceſſité non moins forte d'éviter la monotonie, d'obſerver ce repos & de le cacher, ſont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux, qu'il eſt plus difficile.

Voici des vers techniques qu'on propoſe (quelque foibles qu'ils ſoient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie, que la loi de l'*hémiſtiche* ſemble entraîner avec elle.

*Obſervez l'*hémiſtiche, *& redoutez l'ennui*
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.
Que votre phraſe heureuſe, & clairement rendue
Soit tantôt terminée, & tantôt ſuſpendue;
C'eſt le ſecret de l'Art. Imitez ces accens
Dont l'aiſé Géliotte avoit charmé nos ſens:
Toujours harmonieux, & libre ſans licence,
Il n'appéſantit point ſes ſons & ſa cadence.
Sallé, dont Terpſicore avoit conduit les pas,
Fit ſentir la meſure, & ne la marqua pas.

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à conſulter ſeulement les points & les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toujours partagés en deux parties égales, chacune de ſix ſyllabes, cependant la cadence y eſt toujours variée, la phraſe y eſt contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne compléter le ſens qu'au bout de ſix ou de huit; & c'eſt ce mêlange qui produit une harmonie dont on eſt frappé, & dont peu de lecteurs voient la cauſe.

Pluſieurs dictionnaires diſent que l'*hémiſtiche* eſt la même choſe que la céſure, mais il y a une grande différence: l'*hémiſtiche* eſt toujours à la moitié du vers; la céſure qui rompt le vers eſt par-tout où elle coupe la phraſe.

Tiens. Le voilà. Marchons. Il eſt à nous.
Viens. Frappe.

Preſque chaque mot eſt une céſure dans ces vers.

Hélas, quel eſt le prix des vertus? la ſouffrance.

Dans les vers de cinq piés ou de dix ſyllabes, il n'y a point d'*hémiſtiche*, quoi qu'en diſent tant de dictionnaires; il n'y a que des céſures; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux piés & demi.

Ainſi partagés, | boiteux & mal-faits,
Ces vers languiſſans | ne plairoient jamais.

On en voulut faire autrefois de cette eſpece dans le temps qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentametres latins, les ſeuls qui ont en effet naturellement cet *hémiſticht*; mais on ne ſongeoit pas que les vers pentametres étoient variés par les ſpondées & par les dactyles; que leurs *hémiſtiches* pouvoient contenir ou cinq, ou ſix, ou ſept ſyllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire ne pouvant jamais avoir que des *hémiſtiches* de cinq ſyllabes égales, & ces deux meſures étant trop rapprochées, il en réſultoit néceſſairement cette uniformité ennuyeuſe qu'on ne peut rompre, comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentametre latin venant après un hexametre, produiſoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq piés à deux *hémiſtiches* égaux pourroient ſe ſouffrir dans des chanſons: ce fut pour la muſique que Sapho inventa chez les Grecs une meſure à peu près ſemblable, qu'Horace les imita quelquefois, lorſque le chant étoit joint à la poéſie, ſelon ſa premiere inſtitution. On pourroit parmi nous introduire dans le chant cette meſure qui approche de la ſaphique.

L'amour eſt un dieu | que la nature adore ,
Il fait nos tourmens , | il ſait les guérir.
Dans un doux repos | heureux qui l'ignore !
Plus heureux cent fois | qui peut le ſervir.

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cauſe de la cadence uniforme. Les vers de dix ſyllabes ordinaires ſont d'une autre meſure ; la céſure ſans *hémiſtiche* eſt preſque toujours à la fin du ſecond pié, de ſorte que le vers eſt ſouvent en deux meſures, l'une de quatre, l'autre de ſix ſyllabes ; mais on lui donne auſſi ſouvent une autre place, tant la variété eſt néceſſaire.

Languiſſant , foible, & courbé ſous les maux ,
J'ai conſumé mes jours dans les travaux :
Quels fut le prix de tant de ſoins ? l'envie.
Son ſouffle impur empoiſonna ma vie.

Au premier vers la céſure eſt après le mot *foible ;* au ſecond après *jours ;* au troiſieme elle eſt encore plus loin après *ſoins ;* au quatrieme elle eſt après *impur.*

Dans les vers de huit ſyllabes il n'y a jamais d'*hémiſtiche*, & rarement de céſure.

Loin de nous ce diſcours vulgaire ,
Que la nature dégenere ,
Que tout paſſe & que tout finit.
La nature eſt inépuiſable ,
Et le travail infatigable
Eſt un dieu qui la rajeunit.

Au premier vers, s'il y avoit une céſure, elle ſeroit à la troiſieme ſyllabe, *loin de nous ;* au ſecond vers à la quatrieme ſyllabe, *nature.* Il n'eſt qu'un cas où ces vers conſacrés à l'ode ont des céſures, c'eſt quand le vers contient deux ſens complets comme dans celui-ci.

Je vis en paix , je fuis la cour.

Il eſt ſenſible que *je vis en paix*, forme une céſure ; mais cette meſure répétée ſeroit intolérable. L'harmonie de ces vers de quatre piés conſiſte dans le choix heureux des mots & des rimes croiſées : foible mérite ſans les penſées & les images.

Les Grecs & les latins n'avoient point d'*hémiſtiche* dans leurs vers hexametres ; les Italiens n'en ont dans aucune de leurs poéſies.

Lé donné , j cavalier , l'armi , gli amori ,
Lé cortéſie , l'audaci impreſé jo canto
Ché furo al tempo ché paſſaro j mori
D'affrica il mar , e in francia nocquer tanto , &c.

Ces vers ſont compoſés d'onze ſyllabes, & le génie de la langue italienne l'exige. S'il y avoit un *hémiſtiche*, il faudroit qu'il tombât au deuxieme pié & trois quarts.

La poéſie angloiſe eſt dans le même cas : les grands vers anglois ſont de dix ſyllabes ; ils n'ont point d'*hémiſtiche*, mais ils ont des céſures marquées.

At tropington | not far from cambridge , ſtood
A croſs a pleaſing ſtream | a bridge of vvood,
Near it a mill | in lovv and plasny ground ,
Wehre corn for all the neighbouring pars | vvas grovvn'd.

Les céſures différentes de ces vers ſont déſignées par les tirets |

Au reſte, il eſt peut-être inutile de dire que ces vers ſont le commencement de l'ancien conte du berceau, traité depuis par la Fontaine. Mais ce qui eſt utile pour les amateurs, c'eſt de ſavoir que non-ſeulement les Anglois & les Italiens ſont affranchis de la gêne de l'*hémiſtiche*, mais encore qu'ils ſe permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles, & qu'à cette liberté ils ajoutent celle d'alonger & d'accourcir les mots ſelon le beſoin, d'en changer la terminaiſon, de leur ôter des lettres ; qu'enfin, dans leurs pieces dramatiques, & dans quelques poëmes, ils ont ſecoué le joug de la rime : de ſorte qu'il eſt plus aiſé de faire cent vers italiens & anglois paſſables, que dix françois, à génie égal.

Les vers allemands ont un *hémiſtiche*, les eſpagnols n'en ont point : tel eſt le génie différent des langues, dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui conſiſte dans la conſtruction des phra-

ſes, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inverſions, dans les verbes auxiliaires, dans le plus ou moins d'articles, dans le mêlange plus ou moins heureux des voyelles & des conſonnes : ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui ſe trouvent dans la poéſie de toutes les nations ; l'*hémiſtiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'eſt bien peu de choſe qu'un *hémiſtiche ;* ce mot ſembloit à peine mériter un article ; cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu ; rien n'eſt à mépriſer dans les arts ; les moindres regles ſont quelquefois d'un très-grand détail. Cette obſervation ſert à juſtifier l'immenſité de ce Dictionnaire, & doit inſpirer de la reconnoiſſance pour les peines prodigieuſes de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejeter à la vérité toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hazardée, mais qui exige que tout ſoit approfondi. *Article de M.* DE VOLTAIRE.

HÉMITRITÉE, (*Maladie.*) c'eſt une épithete que les Grecs ont donnée à une ſorte de fievre, qui étant de ſa nature continue, exacerbante, c'eſt-à-dire, avec redoublement, tient cependant du caractere de la fievre intermittente tierce, par le type ou l'ordre de ſes redoublemens : c'eſt l'ἡμιτριταῖος πυρετος, *febris hemitritœa ſeu ſemi-tertiana* de Galien, de Sennert.

La fievre *hémitritée*, ou l'*hémitritée*, ce mot étant ſouvent employé ſubſtantivement, ou ce qui eſt la même choſe, *la demi-tierce*, eſt donc cette eſpece de fievre dans laquelle, outre les redoublemens de la fievre continue quotidienne, dont les retours ſont réglés, il ſurvient encore de deux en deux jours un redoublement plus conſidérable qui ſe fait ſentir à la même heure, & correſpond aux accès de l'eſpece de fievre intermittente, appellée *tierce :* en ſorte que chaque troiſieme jour, à compter du premier accès, il y a deux redoublemens, c'eſt-à-dire, celui de la fievre quotidienne & celui de la fievre tierce, intermittente, qui eſt comme entée ſur la continue ; & le jour intermédiaire n'a qu'un redoublement, qui eſt de celle-ci : ainſi la fievre ne ceſſe point, ne diminue point juſqu'à l'apyrexie, juſqu'à l'intermittence complete ; mais dans la diminution de tous les ſymptômes, dans la rémiſſion ſurviennent tous les jours des redoublemens de quotidienne continue, & de plus, de deux jours en deux jours, des paroxyſmes tiercenaires, qui ſont encore plus forts que les autres, & tels qu'ils paroiſſent dans la véritable fievre intermittente tierce.

On doit cependant obſerver qu'il y a trois ſortes de fievres, auxquelles les anciens ont donné le nom d'*hémitritée* ; ſavoir, 1°. la fievre tierce intermittente, dont les accès deviennent ſi longs, que celui qui doit ſuivre commence avant que le précédent ſoit bien fini ; en ſorte qu'il n'y a plus d'intermittence marquée. Telle étoit l'*hémitritée* de Celſe, à laquelle on peut rapporter celle qui de double tierce devient par l'extenſion de ſes paroxyſmes, fievre continue rémittente. 2°. L'*hémitritée* de Galien, qui eſt une complication de la fievre continue avec des redoublemens, de la quotidienne, & de la fievre tierce intermittente, telle qu'elle a été caractériſée ci-devant. 3°. Enfin l'*hémitritée*, qui eſt formée de l'union de la fievre continue ſans redoublemens, avec la continue qui a des redoublemens tiercenaires.

C'eſt l'*hémitritée* de Galien, qui eſt la plus connue des auteurs, & dont il eſt le plus fait mention dans les obſervations de pratique : c'eſt auſſi de celle-là que l'on trouve la deſcription la plus circonſtanciée ; Lommius l'a fait ainſi, *médic. Obſerv. lib. I.*

Tous les accès ou redoublemens de cette fievre commencent par le froid, & finiſſent par la ſueur : mais dans les accès tiercenaires, le froid eſt plus fort avec tremblement, ſuivi d'une chaleur plus ardente, d'une grande ſoif, & à la fin d'une ſueur plus abondante ; au lieu que dans les accès qui appartiennent à la quotidienne, le froid eſt moins conſidérable, ſans tremblement ; la chaleur qui ſuit eſt plus douce & ſans ſoif ; le pouls eſt moins élevé, & ce n'eſt qu'une moiteur qui ſurvient à la fin des paroxyſmes : mais dans les uns & dans les autres, le malade n'eſt jamais ſans fievre.

Une telle complication de fievre continue & de fievre intermittente a de quoi paroître ſinguliere ; mais quoiqu'elle ſoit très-rare,

très-rare, elle a été observée par un grand nombre d'auditeurs dignes de foi. Le célebre van-Swieten dit (*Comm. Boerhaav.* §. 738,) avoir vu un homme sujet à la fievre quarte, qui, ayant été attaqué d'une pleurésie, n'en eut pas moins les accès bien marqués de cette fievre intermittente, malgré la fievre continue inflammatoire & les remedes qui furent employés pour la combattre.

La fievre *hemitritée* est trop compliquée pour n'être pas dangereuse : aussi a-t-on observé qu'elle est très-souvent incurable, & devient en peu de jours mortelle, à la suite des symptômes violens qui affectent principalement l'estomac & les parties nerveuses ; ce qui dépend des humeurs bilieuses qui dominent dans la masse du sang, d'où suivent aussi les affections soporeuses, spasmodiques, les insomnies, avec délire & syncope ; en un mot, tout ce qui peut caractériser une fievre de mauvaise nature.

Mais le pronostic est en général plus ou moins fâcheux, à proportion que les paroxysmes tiercenaires sont plus ou moins violens. On doit en conséquence, tirer les indications du caractere le plus dominant de la fievre quotidienne ou de la fievre tierce continue, & satisfaire à ce qui est indiqué, en suivant ce qui est prescrit dans la cure de ces différentes sortes de fievres. *Voy.* FIEVRE, FIEVRE QUOTIDIENNE, TIERCE, CONTINUE & INTERMITTENTE.

HEMMEN, (*Géog. Hist. Litt.*) bourg du duché de Gueldres, dans la Bétau, où naquit en 1644, Gilbert Cuper, d'un pere greffier & sécrétaire général de la province. Il fut professeur en histoire à Deventer à vingt-cinq ans, & s'y fit un nom par ses éleves & ses ouvrages. Il donna *in*-4°. à Utrecht son *Harpocrate* en 1676, dédia son quatrieme livre d'*Observations* à Guillaume Cuper son pere, âgé de soixante-quinze ans, en 1678 ; & une histoire des *trois Gordiens* en 1697. Il mourut académicien des inscriptions & belles-lettres, à l'âge de soixante-treize ans, très-regretté des savans & de ses compatriotes, chez lesquels il avoit rempli les premieres places de la magistrature. *Voyez son éloge dans le 2 vol. de l'hist. de l'acad. des Inscriptions, page* 533, *in*-12. (*C*)

HEMMING, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, vivoit vers l'an 811 : ce prince n'est guere connu que par un traité qu'il conclut avec Charlemagne ; on régla que Leides serviroit de séparation à l'empire François & au royaume de Danemarck. Ce traité ne mit pas un frein à l'ambition des Danois. Leurs flottes parurent sur les côtes de France ; mais l'aspect de l'empereur qui s'avançoit à la tête de ses troupes empêcha la descente. Ces vaisseaux, dit Charlemagne, contiennent plus d'ennemis que de marchandises ; on surprit quelques larmes qui couloient de ses yeux ; les courtisans empressés & curieux lui demanderent le sujet de sa douleur ; hélas, dit-il, si les habitants du Nord osent insulter la France de mon vivant, que feront-ils après ma mort? (*M.* DE SACY.)

* HÉMON, *ou* THERMODON, s. m. (*Géogr. anc.*) fleuve de Béotie, qui traversoit la ville de Chéronée, & se joignoit au Cephyse.

* HÉMONIE, s. f. (*Géog. anc.*) la partie septentrionale de la Thrace ; elle s'étendoit entre le mont Hémo ou Costignazzo, la Mariza, jusqu'au Pont-Euxin. Andrinople, Anchilaüs & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

HÉMOPHOBE, s. m. (*Médecine.*) αἱμοφόβος, *hemophobus*, Galien, *lib. IX, de meth. med. c. v*, fait usage de ce terme pour désigner un médecin qui est timide à prescrire des saignées. *Lexic.* Castell. *Voyez* SAIGNÉE.

HÉMOPTYSIE, s. f. (*Maladie.*) αἱμόπτυσις, *hæmoptysis*. Ce terme est employé pour désigner l'espece d'expectoration lésée quant à la matiere dans laquelle on rend du sang, ou des crachats sanglans. *Voyez* EXPECTORATION.

Il n'y a point de viscere qui soit sujet à de plus fréquentes & à de plus considérables maladies, que les poumons : la raison s'en présente aisément ; si l'on fait attention à la foiblesse de son organisation, à l'effort qu'il est exposé à soutenir continuellement de la part du sang qu'il reçoit dans son grand système artériel ; si l'on considere combien il doit être affecté par l'action dans laquelle il est sans interrup-

tion, pour l'entretien de la respiration; combien il peut éprouver de différentes impressions, par l'effet des différentes qualités de l'air, qui ne cesse d'entrer & de sortir alternativement dans les conduits destinés à le contenir.

Mais il n'y a point de lésion de ce viscere qui soit plus importante que l'*hémoptysie*, tant par elle-même & la conséquence de ses symptômes actuels, que par rapport aux suites que peut avoir cette maladie; puisqu'elle produit le plus souvent la phthysie pulmonaire. Après le crachement, c'est-à-dire, l'expectoration du sang, on doit toujours, selon l'observation d'Hippocrate, craindre qu'il ne suive un crachement de pus.

Ainsi l'*hémoptysie* consiste dans une éjection par la bouche, de sang vermeil & écumeux, sorti des poumons, accompagnée ou, pour mieux dire, précédée de la toux & d'un peu de gêne dans la respiration, avec un sentiment d'ardeur dans quelque partie de la poitrine, & de douleur pungitive ou semblable à celle que procure une solution actuelle de continuité, par l'effet de quelque déchirement dans une partie sensible.

L'*hémoptysie* proprement dite est sans fievre inflammatoire.

Les causes qui disposent à l'*hémoptysie*, sont la foiblesse naturelle du tissu des vaisseaux pulmonaires, qui est souvent aussi un vice héréditaire dans les sujets en qui on observe qu'elle est respectivement plus considérable que dans d'autres; la quantité du sang qui engorge les vaisseaux pulmonaires; la qualité des humeurs qui pechent par l'épaississement, ou par l'acrimonie dissolvante; les obstructions formées dans les vaisseaux lymphatiques du poumon, qui produisent des tubercules, des abcès, des ulceres.

De ces différentes causes s'ensuivent des dilatations forcées, anévrysmales, variqueuses dans les vaisseux sanguins; des erreurs de lieu dans les autres vaisseaux; des engorgemens dans les différentes parties relâchées de ce viscere; des resserremens, des compressions dans les conduits des humeurs & de l'air même, qui gênent, qui empêchent le libre cours de ces fluides; ce qui donne lieu par rapport au sang, à ce que l'impulsion que ce fluide continue à recevoir, force les obstacles & produit la rupture les vaisseaux dont l'embarras ne peut être surmonté d'une maniere moins violente; tandis que les voies de l'air remplies par les vaisseaux dilatés outre mesure, ou par les fluides épanchés, éprouvent un embarras qui fait nécessairement celui de la respiration.

Les causes qui accélerent les effets des différentes dispositions à l'*hémoptysie*, sont 1°. la pléthore générale; qu'elle soit produite réellement par une suite des suppressions des différentes évacuations habituelles, ou par l'excès d'alimens, ou qu'elle soit l'effet de l'agitation extraordinaire du sang, par l'abus des boissons spiritueuses, des alimens irritans. 2°. La rétropulsion de différentes éruptions cutanées, telles que la gale, les dépôts érésipélateux, dont la matiere se porte par métastase dans la substance des poumons. 3°. Tout ce qui peut donner lieu à une trop grande action, à de violentes secousses dans les parties solides de ce viscere, comme les ris immodérés, l'excès dans l'excercice de la voix, par la déclamation, le chant, les cris, le jeu des instrumens à vent par le moyen du souffle, les coups portés à la poitrine, les fortes commotions ou contusions dans cette partie, la toux fréquente & violente, excitée par cause externe ou interne; en sorte que la toux peut produire l'*hémoptysie*, comme elle en est ordinairement un symptôme. *Voyez* TOUX.

Il résulte donc de ces différentes causes déterminantes, qu'il se fait des dilatations forcées, des ruptures, des déchiremens de vaisseaux sanguins dans les parties des poumons qui en sont susceptibles; que le sang épanché dans les canaux aëriens produit une irritation dans la membraue délicate, & douée d'une grande irritabilité, dont ils sont tapissés, soit par le seul contact d'une matiere étrangere à ces cavités, soit par l'acrimonie dont cette humeur est déja viciée, ou par celle qu'elle contracte pour peu qu'elle soit arrêtée dans ces conduits; que cette irritation excitée dans les mem-

branes bronchiques, & par communication dans tous les organes de la reſpiration occaſionne des mouvemens de contraction répétés d'une maniere convulſive, qui conſtituent la toux, & operent l'expectoration violente qui ſuit, du ſang ou des mucoſités ſanglantes chargées de bulles d'air, qui y ſont mêlées, par l'agitation, le fouettement, pour ainſi dire, qu'elles ont éprouvé avant que d'être chaſſées des cavités bronchiques; ce qui rend les crachats écumeux. *Voyez* ÉCUME.

Il faut cependant obſerver que le crachement de ſang peut auſſi arriver, ſans qu'il ſe faſſe aucun déchirement, aucune ſorte de ſolution de continuité dans les vaiſſeaux pulmonaires; que l'*hémoptyſie* peut avoir lieu par la ſeule dilatation des orifices des vaiſſeaux lymphatiques, ou des vaiſſeaux ſécrétoires & excrétoires des poumons; en tant que la dilatation des vaiſſeaux ſanguins, d'où partent ces autres vaiſſeaux, force ceux-ci peu à peu à recevoir des globules ſanguins qui y ſont portés, comme il a été dit, *par erreur de lieu*, (*Voyez* ERREUR DE LIEU); & en parcourant le trajet, juſqu'à ce qu'ils parviennent à leurs extrêmités, qui aboutiſſent dans les voies aëriennes: telle eſt la maniere la plus ordinaire dont ſe fait le crachement de ſang, à la ſuite des ſuppreſſions des menſtrues, des hémorrhoïdes; d'où s'enſuit que l'*hémoptyſie* ne produit pas toujours la phthyſie, qui conſiſte dans une ſuppuration de quelques parties des poumons, qui n'a jamais lieu ſans ſolution de continuité dans les ſolides affectés.

Le concours des ſymptômes qui ont été rapportés ci-devant, comme conſtituant l'*hémoptyſie*, en forment le ſigne caractériſtique, ſur-tout ſi on y joint quelques-unes des cauſes prédiſponentes qui ont été mentionnées: au ſurplus, on obſerve conſtamment, d'une maniere plus ou moins marquée, que dans les cas où l'*hémoptyſie* eſt une évacuation ſubſidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique, elle s'annonce ordinairement par un ſentiment de peſanteur, & même de douleur gravative, dans la poitrine; par une ſorte de conſtriction ſpaſmodique dans le bas-ventre; par des flatuoſités dans les premieres voies; par une horripilation comme fébrile, avec froid aux extrêmités, & reſſerrement dans les vaiſſeaux ſanguins qui ſe trouvent à la ſurface du corps; ce qui produit une pâleur dans toute ſon habitude.

Il s'enſuit de tous ces ſymptômes, qu'il ſe paſſe quelque choſe d'actif dans ces circonſtances, que l'on ne peut attribuer qu'à une ſorte de mouvement tonique, par lequel toutes les parties externes & internes ſe tendent, pour ainſi dire, contre les poumons, pour déterminer le cours des humeurs, la plus grande impulſion du ſang reſpectivement vers ce viſcere, & y donner lieu à l'excrétion hémoptoïque; ſans doute parce que l'équilibre ſyſtaltique eſt rompu à l'égard de ces vaïſſeaux, dans quelqu'une de ſes parties. *Voyez* EQUILIBRE (*écon. anim.*) HÉMORRHAGIE.

On peut inférer aiſément de tout ce qui a été dit du crachement de ſang, que ce ne peut être qu'une léſion de fonctions toujours très-importante, & accompagnée de danger plus ou moins grand, ſelon la nature de ſa cauſe. S'il eſt produit par la rupture de quelques vaiſſeaux conſidérables, il peut ſe répandre une ſi grande quantité de ſang dans les voies de l'air, que ce fluide-ci ne pouvant plus y pénétrer, & le jeu de la reſpiration ceſſant en conſéquence, le malade meurt ſuffoqué. *Voyez* SUFFOCATION. Si ce ſont ſeulement de petits vaiſſeaux pulmonaires qui ſont déchirés, & qui donnent du ſang, il y a tout lieu de craindre que les petites plaies qui en réſultent ne viennent à ſuppuration, & qu'il ne s'enſuive une véritable phthyſie qui mene tôt ou tard à une mort prématurée. L'*hémoptyſie*, qui eſt cauſée par une ſimple dilatation de vaiſſeaux de différens genres, qui établit l'*erreur de lieu*, ſans ſolution de continuité, eſt la moins dangereuſe: elle eſt le plus ſouvent ſans ſuite après que la cauſe procathartique a été emportée.

Quoiqu'il ſemble n'y avoir dans cette maladie qu'une ſeule indication à remplir, qui eſt d'employer les moyens propres à faire fermer les vaiſſeaux qui fourniſſent la matiere de l'évacuation contre nature; il y a cependant bien des manieres différentes

de s'y prendre pour produire cet effet & bien des attentions à faire dans le choix des moyens, eu égard à la nature de la cause du mal : si elle dépend de la pléthore, & sur-tout dans le cas où quelque évacuation ordinaire se trouve supprimée, on doit avoir recours à tout ce qui peut diminuer le volume du sang, de la maniere différente dont l'effet est le plus ou moins prompt, selon le besoin, comme au remede le plus approprié ; ainsi fait-on usage dans ce cas de la saignée, sur-tout des sangsues, des ventouses, avec scarification, & on doit insister sur ces différens moyens tant que l'indication subsiste ; après quoi on doit travailler à prévenir le retour de la pléthore, par le régime, par les autres moyens convenables. *Voyez* PLÉTHORE. On doit s'appliquer à détruire les causes de la suppression, & à rétablir dans son état naturel l'évacuation nécessaire.

Si l'*hémopthisie* est produite par la raréfaction de ce fluide, qui forme ce qu'on appelle dans les écoles, une pléthore fausse, il faut également combattre ce crachement contre nature, par les moyens propres à diminuer le volume du sang ; mais employer en même temps tout ceux qui sont convenables pour faire cesser l'effervescence des humeurs, c'est-à-dire, leur trop grande agitation. *Voyez* RAFRAÎCHISSANT (*Remede.*)

Mais si la maladie est causée par rupture, ou par érosion de vaisseaux, & qu'elle soit entretenue par l'acrimonie des humeurs, en vain emploiera-t-on tous les moyens possibles pour fermer ces vaisseaux, si l'on ne corrige le vice dominant ; ce que l'on ne peut mieux obtenir que par le laitage, les bouillons de tortue, & toutes les matieres adoucissantes, gélatineuses, huileuses, qui peuvent produire un effet approchant. Le long usage de ces différens secours manque rarement de répondre à l'attente ; cependant on doit toujours joindre à ces moyens propres à détruire les causes prédisponentes, les remedes convenables pour resserrer, cicatriser les vaisseaux ouverts ; tels sont les absorbans, & sur-tout les astringens appropriés pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indication à cet égard : on doit aussi recourir quelquefois aux narcotiques, aux anti-spasmodiques, & les mêler aux autres médicamens indiqués, lorsqu'on a lieu de penser qu'il existe une tension dans le genre nerveux, qui détermine les humeurs à se porter vers la partie affectée, comme étant respectivement la plus foible dans le système des solides. *Voyez* HÉMORRAGIE, ABSORBANT, ASTRINGENT, NARCOTIQUE, ANTI-SPASMODIQUE.

HÉMORRHAGIE, s. f. (*Pathologie.*) *hæmorrhagia.* Ce terme emprunté des Grecs, est employé dans sa signification propre, pour exprimer une effusion de sang hors de ses vaisseaux & de la partie qu'ils composent, qui se fait d'une maniere sensible & assez considérable.

Le mot αἱμορραγια paroît être dérivé de ἀπὸ του αιματος καὶ ῥαγῆναι : il a le même sens, selon Galien, dans *ses œuvres sur Hippocrate*, que ἀξρόως ὁρμαν, *sortir, jaillir abondamment & avec assez de force* ; car lorsque le sang sort de quelque partie avec lenteur & en petite quantité, c'est ce qu'Hippocrate appelle ῥῦσιν, ou σαλαγμὸν : néanmoins Galien avertit que lorsque l'on trouve dans Hippocrate le mot *hémorrhagie* sans adjectif, pour déterminer de quelle partie le sang s'écoule, il doit alors ne s'entendre que de l'éruption de ce fluide par les narines ; mais on a le plus communément employé le mot *hémorrhagie*, comme un terme générique, pour signifier toute sorte de flux de sang qui se fait immédiatement hors du corps, de la maniere qui vient d'être exposée dans la définition. C'est sous cette acception qu'il va être traité de l'*hémorrhagie* dans cet article : au surplus, on peut consulter les définitions médicales de Gorrée, où l'on trouvera discuté tout ce qui a rapport aux différentes significations de ce mot.

Il n'y a aucune partie du corps humain vivant, qui ne soit sujette à l'*hémorrhagie*, parce qu'il n'y a aucune partie où il ne se trouve des vaisseaux sanguins, susceptibles d'être ouverts par quelque cause que ce soit, tant externe qu'interne ; l'expérience prouve journellement que les corps de figure à couper, à piquer, à percer, à déchirer,

peuvent donner lieu à des écoulemens de ſang, dans quelque partie molle que ſoient produits ces effets, par l'écartement des fibres entr'elles qui compoſent les parois des vaiſſeaux, par la ſolution de continuité de leurs membranes, de leurs tuniques.

Mais ce qui eſt plus remarquable, c'eſt que, ſelon l'obſervation des médécins, tant anciens que modernes, l'on a vu par de ſeules cauſes internes, le ſang s'écouler par les paupieres, par les angles des yeux, par l'extrêmité des cheveux, par le bout des doigts, des orteils, par le nombril, par les mamelons, *&c.* on a même vu de véritables *hémorrhagies* ſe faire par les pores de différentes parties des tégumens, ſans aucune cauſe, ſans aucune marque ſenſible de ſolution de continuité; cependant ces ſortes d'*hémorrhagies* ſont très-rares: celles qui ſe préſentent communément par l'effet de cauſes internes, ſont celles qui ſe font par la voie des narines, par le crachement par l'expectoration, par le vomiſſement, par les déjections, par l'iſſue de la matrice, par le vagin, par la voie des urines, & même quelquefois par celle des ſueurs.

Les *hémorrhagies* produites par des cauſes méchaniques externes, doivent être regardées comme des ſymptômes des différentes ſortes de bleſſures, de plaies (*voyez* PLAIE), ou comme des effets quelquefois utiles, très-ſouvent néceſſaires, & dans certains cas inévitables, des différentes opérations de chirurgie, tels que la ſaignée, les ſcarifications, les amputations, *&c.* *Voy.* OPÉRATION (*Chirurgie*), SAIGNÉE, SCARIFICATION, AMPUTATION, *&c.*

Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les *hémorrhagies* de cauſe interne; ces *hémorrhagies* ſont de différente nature, ſelon les cauſes qui les produiſent; les effuſions de ſang, qui n'arrivent dans les malades que par accident, par une ſuite de mauvais effets de la cauſe morbifique, ſont appellées *ſymptomatiques*. Celles qui ſont une ſuite des efforts ſalutaires que fait la nature, pour prévenir, pour empêcher, ou pour faire ceſſer les effets de la cauſe morbifique qui ſe forme actuellement, ou qui eſt déja formée, ſont regardées comme critiques. *Voy.* CRISE.

Les *hémorrhagies*, de quelque eſpece qu'elles ſoient, dépendent de cauſes générales ou particulieres, ou des unes & des autres enſemble.

Dans toute *hémorrhagie*, la cauſe prochaine eſt l'impulſion du ſang vers les vaiſſeaux d'où ſe fait l'écoulement; impulſion qui doit être aſſez forte pour ſurpaſſer la force de cohéſion des parties intégrantes qui compoſent ces vaiſſeaux; cette force qui tant qu'elle ſubſiſte, conſerve l'intégrité de leurs parois. La cauſe prochaine de l'*hémorrhagie* doit donc être attribuée, ou à l'augmentation en général du mouvement progreſſif du ſang, & à la foibleſſe reſpective des vaiſſeaux forcés par leſquels ſe fait l'*hémorrhagie*, qui ne peuvent réſiſter à un plus grand effort des fluides qu'ils contiennent, ou à la foibleſſe abſolue des vaiſſeaux qui s'ouvrent contre nature, parce qu'ils perdent leur force naturelle de ſolidité par quelque cauſe que ce ſoit, & ne ſont pas en état de réſiſter aux mouvemens des humeurs, même à ceux qui ne ſont que l'effet des forces vitales ordinaires ou peu augmentées.

Il ſuit également de chacune de ces cauſes, que le vaiſſeau forcé ſe dilate outre meſure, ou qu'il ſe déchire dans le point où il ne peut réſiſter, ſoit par le défaut d'équilibre entre les ſolides particuliers qui le compoſent, & ceux de toutes les autres parties du corps, par la contrenitence de ces parties, vers celle qui eſt forcée à céder, (*voyez* ÉQUILIBRE, *écon. anim.*) ſoit, tout étant égal, par l'addition de force dans tous les ſolides en général, qui ſe réuniſſent contre la partie où cette addition n'a pas lieu, ou n'eſt pas proportionnée; ce qui rend entiérement paſſive la partie qui cede reſpectivement à toutes celles dont l'action eſt augmentée à ſon excluſion; ce qui établit une inégalité bien réelle dans le cours du ſang, laquelle ne peut être attribuée qu'à l'autocratie de la nature, qui opere ces effets par des mouvemens ſpaſmodiques appropriés. *Voyez* NATURE, SPASME.

L'engorgement des vaiſſeaux, dans le cas d'inflammation ou dans celui d'obſtruc-

tion, en augmentant les réſiſtances au cours des humeurs dans la partie affectée, en y génant leur mouvement progreſſif, donne lieu à de plus grandes dilatations des parois de ces vaiſſeaux, ou des collatéraux; d'où s'enſuit, lorſque la diſpoſition s'y trouve, qu'ils ſont forcés à ſe rompre, ou à ſouffrir une ſorte de dilatation dans les orifices qui répondent à leur cavité, effet qui eſt ce qu'on appelle *anaſtomoſe*, & qui s'opere au point de laiſſer paſſer par erreur de lieu, les fluides qu'ils contiennent dans un genre de vaiſſeaux différens, qui ſe laiſſant auſſi forcer de plus en plus, d'autant qu'ils ſont moins propres à réſiſter aux efforts d'un fluide qui leur eſt étranger par la trop grande conſiance, & par ſon mouvement diſproportionné, permettent à ce fluide de les parcourir, & enfin de ſe répandre hors de leur cavité, par le premier orifice qui ſe préſente.

Ce dernier cas eſt ordinairement celui des *hémorrhagies* ſymptomatiques: le précédent convient à celles qui ſont critiques; dans celui-là tout eſt, pour ainſi dire, méchanique; dans celui-ci, les effets ſont comme prédéterminés.

Il ſuit, de ce qui vient d'être dit, que les différentes cauſes de l'*hémorrhagie* peuvent ſe réduire à deux ſortes de changemens qui ſe font dans la partie où elle a lieu, reſpectivement à l'état naturel; ſavoir 1°. à la diſpoſition particuliere des vaiſſeaux d'où ſe fait l'effuſion de ſang, diſpoſition par laquelle la force retentrice de ces vaiſſeaux eſt conſidérablement diminuée, au point de céder à la force expultrice ordinaire, ou peu augmentée; 2°. à la diſpoſition générale, par laquelle la force retentrice reſtant la même que dans l'état habituel, la force expultrice augmente dans toutes les autres parties au point de ſurmonter la réſiſtance de cette partie, de la faire ceſſer, & de forcer les vaiſſeaux à ſe dilater outre meſure, ou à ſe rompre.

On ne conçoit pas aiſément que le ſimple écartement des fibres, qui compoſent les vaiſſeaux des parties qui ſouffrent une *hémorrhagie*, puiſſe ſuffire pour la procurer, par l'eſpece de diſpoſition qu'on appelle *diapédeze*. *Voy.* VAISSEAU. Cet écartement ne peut donner paſſage au ſang qu'en tant que les interſtices s'ouvrent de la même maniere que pourroit faire l'orifice des vaiſſeaux collatéraux non ſanguins, pour admettre dans leur cavité des globules de ſang, par erreur de lieu: *voyez* ERREUR DE LIEU. Mais un tel écartement, ſans ſolution de continuité, ne paroît guere poſſible; au lieu que la dilatation des collatéraux paroît ſuffiſante pour expliquer tous les effets qu'on attribue à la diapédeze, ſurtout dans le cas de diſſolution du ſang, qui rend plus facile la pénétration des globules rouges dans des vaiſſeau étrangers.

L'éroſion des vaiſſeaux qu'on appelle *diabroſe* (*voyez* VAISSEAU) ne paroît pas plus propre à produire des *hémorrhagies* que la diapédeze, parce que la qualité diſſolvante, l'acrimonie dominante dans la maſſe des humeurs en général, (*voyez* SANG) à laquelle on attribue cet effet de diſſolution des ſolides, cette éroſion des vaiſſeaux, ne peuvent jamais fournir la raiſon d'un phénomene, qui eſt ſuppoſé abſolument topique, qui doit, par conſéquent, dépendre de cauſes particulieres; d'ailleurs, en ſuppoſant qu'un vice dominant dans les humeurs puiſſe, ce qui eſt très-douteux, exiſter au point de produire une ſolution de continuité plutôt dans une partie que dans une autre, il devroit s'enſuivre que l'*hémorrhagie* devroit durer tant que ce vice ſubſiſteroit; ce qui eſt contraire à l'expérience, qui prouve que les *hémorrhagies* les plus conſidérables, les plus opiniâtres, ſont néanmoins intermittentes périodiques ou erratiques; en ſorte que, tant qu'il y a lieu à la dilatation forcée des vaiſſeaux, qu'ils reſtent ſans réaction & comme paralytiques, en cédant à la quantité du ſang dont ils ſont engorgés, ou à l'effort avec lequel y eſt pouſſé celui qu'ils reçoivent continuellement, la voie étant une fois faite pour ſon écoulement, l'*hémorrhagie* continue, & ne diminue qu'à meſure que la quantité de l'humeur ſurabondante, ou la force de l'impulſion ſe fait moindre, & laiſſe reprendre leur reſſort aux ſolides auparavant diſtendus beaucoup plus que ne le comporte leur état naturel; & celui-ci ſe rétabliſſant de plus en plus, juſqu'à ce

que l'iſſue du ſang qui s'écoule toujours moins abondant & moins rouge, ſoit tout-à-fait fermée, ne permet plus à ce fluide de s'extravaſer, & le force à reprendre ſon cours ordinaire.

Tel eſt le ſyſtème de toutes les *hémorrhagies*, tant naturelles qu'accidentelles, dans quelque partie du corps que ce ſoit; c'eſt ce qui ſe paſſe tant dans l'écoulement des menſtrues, que dans celui des lochies, dans le flux *hémorrhoïdal*, dans le piſſement de ſang, dans toute autre ſorte d'*hémorrhagie*, ſoit par le nez, ou par toute autre partie du corps, où il n'y a d'autre différence, par rapport à l'évacuation, qu'à raiſon de l'intenſité & de la durée, qui ſont proportionnées à la force du ſujet, de ſon tempérament, à la grandeur des vaiſſeaux ouverts, à la quantité de l'humeur ſurabondante à évacuer, ou à l'impulſion, à l'action ſpaſmodique qui détermine le cours du ſang, particuliérement vers la partie qui a été forcée, & qui oppoſe conſéquemment moins de réſiſtance, à cauſe de l'ouverture qui s'y eſt formée par l'écoulement de ce fluide.

Aprés avoir établi que l'*hémorrhagie*, de quelque nature qu'elle ſoit, ne ſemble dépendre que de la foibleſſe de la partie où elle ſe fait, ou des efforts, ſoit méchaniques, par les loix de l'équilibre vaſculaire, ou ſpaſmodiques, par une action déterminée de la puiſſance motrice, qui ſont produits dans toutes les parties du corps contre celle qui s'ouvre, d'où ſuit l'effuſion de ſang; on peut donc conclure, que dans le premier cas l'*hémorrhagie* ne peut être regardée que comme un ſymptôme morbifique, un vice, une léſion dans l'économie animale; & que dans le ſecond, elle eſt toujours une tendance de la nature à produire un effet utile, à diminuer la trop grande quantité de ſang abſolue ou reſpective, dans une partie ou dans tout le corps; par conſéquent à remédier à la pléthore générale ou particuliere; (*voyez* PLÉTHORE) comme il eſt clairement prouvé par les *hémorrhagies* qui ſuccedent à la ſuppreſſion des regles, puiſqu'on a ſouvent obſervé que les pertes de ſang ſubſidiaires ſe rendent périodiques, comme celles dont elles ſont le ſupplement.

Ainſi Sthaal, Venter, & la plupart des obſervateurs en pratique, rapportent avoir ſouvent vu des hémoptyſies, des crachemens, des vomiſſemens, des piſſemens de ſang qui avoient des retours auſſi réglés que ſont ceux de l'évacution menſtruelle dans l'état naturel: ce qui établit indubitablement qu'il y a quelque choſe d'*actif* dans ces ſortes d'*hémorrhagies* utiles, qui eſt une vraie tendance de la nature à faire des efforts pour ſuppléer par une évacuation extraordinaire, au défaut d'une autre qui devoit ſe faire naturellement, ou qui étoit devenue néceſſaire par habitude, par tempérament.

Mais cette tendance ſuivie des effets, peut cependant pécher par excès ou par défaut: il en eſt donc de toute *hémorrhagie* ſpontanée comme des menſtrues utérines qui ſont toujours produites pour l'avantage de l'individu, mais il peut y avoir des variations très-nuiſibles, en tant que l'évacuation peut être trop ou trop peu conſidérable, ou qu'elle peut être accompagnée d'autres circonſtances nuiſibles à l'économie animale. *Voyez* MENSTRUES, HÉMORRHOÏDES, SAIGNEMENT DE NEZ.

On trouvera, dans ces différens articles, à ſe convaincre, que ſi les *hémorrhagies* ſont ſouvent des effets grandement nuiſibles à l'économie animale, en tant qu'elles procurent l'évacution d'un fluide, qui devroit être retenu, conſervé dans ſes vaiſſeaux, ou qu'elles cauſent par excès du déréglement à l'égard d'une excrétion naturelle, elles ſont auſſi très-ſouvent un des plus ſûrs moyens que la nature emploie pour préſerver des maladies qu'une trop grande quantité même de bonnes humeurs pourroit occaſionner; & qu'ainſi les *hémorrhagies* ne doivent pas toujours être regardées comme des maladies, puiſqu'elles ſont au contraire très-ſouvent propres à en garantir, & qu'elles peuvent produire des effets ſalutaires, en tant qu'elles tiennent lieu, dans ces cas, d'un remede évacuatoire, qui même ne peut ſouvent être ſuppléé par une évacuation artificielle équivalente, ſi elle n'eſt pas faite dans la partie, & peut-être même des vaiſſeaux particuliers, vers

lesquels sont dirigés les efforts de la nature, pour y déposer l'excédent des humeurs, qui doit être évacué sans aucun autre dérangement de fonction qui puisse caractériser une maladie.

Il s'ensuit qu'il n'y a pas moins de danger à supprimer une *hémorrhagie* critique, simple, dans quelque partie du corps qu'elle ait lieu, qu'à faire cesser mal-à-propos l'*hémorrhagie* naturelle aux femmes : la disposition de l'économie animale peut rendre celle-là aussi utile, aussi nécessaire que celle-ci.

L'effort salutaire de la nature se démontre clairement par les signes qui précedent dans la plupart des *hémorrhagies* spontanées, & qui dénotent une véritable dérivation des humeurs vers la partie où doit se faire l'évacuation pour l'avantage de l'individu. Ainsi, avant le saignement de nez, la tête devient pesante, le visage devient rouge, les jugulaires s'enflent, les rameaux des carotides battent plus fortement, tandis que toute l'habitude du corps devient pâle, & que les extrêmités inférieures sont froides ; ce qui ne peut être que l'effet de la révulsion spasmodique de toutes ces parties-ci vers les parties supérieures. Dès que le sang a coulé suffisamment, l'égalité de la chaleur & du cours des humeurs se rétablit dans tout le corps à mesure que les efforts toniques cessent d'être déterminés par le besoin, & que les loix de l'équilibre reprennent le dessus. Les symptômes qui précedent le plus souvent le flux menstruel, le flux hémorrhoïdal, le vomissement de sang, l'hémoptysie & les autres *hémorrhagies* spontanées ou critiques, sont respectivement de la même nature. *Voyez* les articles où il est traité de ces différentes évacuations.

Mais si le sang qui est forcé à sortir de ses vaisseaux, ne trouve point d'issue pour être versé immédiatement hors du corps ; s'il se répand dans quelque cavité où il se ramasse, où il devient un corps étranger, soit que la cause efficiente de l'*hémorrhagie* soit symptomatique ou critique, il en résulte des désordres dans l'économie animale, qui sont proportionnés à l'importance des fonctions qui sont léſées en conséquence : ainsi l'épanchement du sang, dans l'intérieur du crâne, produit une compression du cerveau, qui intercepte le cours des esprits dans le genre nerveux, à proportion qu'elle est plus considérable ; d'où s'ensuivent des causes très-fréquentes de paralysies plus ou moins étendues, selon que les nerfs sont affectés dans leur principe en plus ou moins grand nombre ; d'où résultent très-souvent des apoplexies, des morts subites, lorsque la compression est assez étendue & assez considérable pour porter sur les nerfs qui se distribuent aux organes des fonctions vitales : ainsi l'effusion du sang qui se fait par l'ouverture ou par la rupture de quelque gros vaisseau dans la poitrine, cause des compressions sur les poumons, sur les arteres principales ou sur le cœur même, d'où s'ensuivent des suffocations, des syncopes mortelles. L'épanchement de sang dans la cavité du bas-ventre ne produit point des effets si dangereux ; & ce n'est qu'à raison de la quantité qui s'en répand qu'il peut s'ensuivre des léſions qui portent atteinte au principe vital, autrement ces sortes d'*hémorrhagies* ne nuisent point d'une maniere aussi prompte & aussi violente que celles qui se font dans des cavités, où le sang accumulé peut gêner les fonctions des organes qui servent immédiatement à l'entretien de la vie.

Dans ces différens cas, si l'on peut s'assurer par des signes extérieurs (qui manquent le plus souvent), de l'effusion du sang dans les différentes capacités, & que l'effet n'en soit pas assez promptement nuisible pour prévenir & rendre inutiles tous les secours qu'on peut employer ; on peut tenter de donner issue au fluide répandu, en ouvrant le crâne par le moyen du trépan ; la poitrine & le ventre, en faisant la paracentese de la maniere convenable, respectivement à chacune de ces parties. *V.* TRÉPAN, PARACENTESE. Mais le plus souvent la mort ne laisse pas le temps à des soins qui ne peuvent être donnés qu'à la suite de mûres délibérations, de certains préparatifs ; ou on ne les donne ces soins qu'à pure perte, parce qu'on parvient rarement, par ces opérations, à donner issue au sang ramassé, par la difficulté de pénétrer

trer dans l'endroit même où s'eſt fait l'amas ; comme, par exemple, lorſqu'il ne ſe trouve pas à la ſurface du cerveau, ou à portée de cette ſurface & de maniere à répondre à l'ouverture faite par le trépan, lorſque le ſang eſt renfermé dans les cavités de la baſe du crâne ou des ventricules du cerveau : il en eſt de même, lorſque le ſang épanché dans la poitrine ſe trouve renfermé dans le péricarde, *&c.*

Cependant ce fluide hors de ſes vaiſſeaux, eſt un corps étranger qui dégénere bientôt, & ne peut qu'être très-nuiſible à l'économie animale, tant qu'il eſt renfermé entre les viſceres, ſans iſſue en quantité conſidérable : il n'y a d'autre moyen d'en faire ceſſer les mauvais effets, qu'en le faiſant ſortir hors du corps, ce qui eſt très-difficile, comme on vient de le faire entendre, & rend toujours ces ſortes d'*hémorrhagies* très-dangereuſes, & le plus ſouvent mortelles, qu'elles ſoient, ainſi qu'il a été dit, ſymptomatiques ou critiques.

Les *hémorrhagies* les plus communes, dans leſquelles le ſang ſe répand hors du corps, peuvent être auſſi très-nuiſibles, ſi elles cauſent une trop grande déperdition de ce fluide par quelque cauſe qu'elles ſoient produites, ſoit qu'elles ſe faſſent par la dilatation forcée des vaiſſeaux, ſoit qu'elles dépendent d'une rupture de leurs tuniques : le cerveau recevant moins de ſang qu'à l'ordinaire, il s'y ſépare à proportion moins de fluide nerveux ; d'où s'enſuit le défaut d'eſprits néceſſaires pour ſoutenir les forces, pour opérer les mouvemens néceſſaires à l'exercice de toutes les fonctions : d'où réſultent la débilité & toutes les ſuites, particuliérement l'imperfection des digeſtions, de la ſanguification, qui en fourniſſant un chyle mal travaillé & moins propre à donner la matiere propre à former des globules rouges ; cette matiere elle-même étant mal travaillée, & ce qui en réſulte faiſant une très-petite quantité de ces globules, & reſpectivement trop de parties ſéreuſes, diſpoſent ainſi le fluide des vaiſſeaux ſanguins, à manquer de la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire, & à être plus ſuſceptible de paſſer dans les vaiſſeaux collatéraux d'un genre différent, à les remplir d'humeurs aqueuſes plus ténues qu'elles ne devroient ſe trouver dans ces vaiſſeaux d'où elles s'échappent plus aiſément, & fourniſſent matiere à une plus grande quantité d'exhalations par la voie de la tranſpiration, particuliérement dans les capacités des différens ventres, dont la chaleur tient les pores plus ouverts ; en ſorte que ces vapeurs s'y ramaſſent, s'y condenſent enſuite, & y forment la matiere de différentes ſortes d'hydropiſies, telles qu'on les obſerve ſouvent à la ſuite des pertes de ſang produites par les grandes bleſſures, ou par toute autre cauſe externe ou interne d'effuſion de ſang ; *voyez* HYDROPISIE. Le défaut de globules rouges, dans les vaiſſeaux ſanguins, doit auſſi cauſer la pâleur de toute l'habitude du corps, la diminution de la chaleur naturelle, *&c. Voyez* SANG, PEAU, CHALEUR ANIMALE (*Phyſiol. & Pathol.*) FROID (*Econon. anim.*)

Les *hémorrhagies* peuvent encore avoir des ſuites fâcheuſes ſans être exceſſives, ſi elles ſe font par des vaiſſeaux qui appartiennent à des organes d'un tiſſu délicat, en tant que dans les cas même où elles ſervent à ſoulager la nature, elles établiſſent un vice dans la partie qui peut être très-nuiſible : c'eſt ainſi que l'hémoptyſie ſouvent, en ſuppléant à une autre *hémorrhagie* ſupprimée qui étoit néceſſaire ou au moins utile, laiſſe néanmoins une diſpoſition à ce qu'il ſe forme des ulceres dans les poumons, qui ſont le plus ſouvent incurables, & jettent dans une maladie chronique qui mene à une mort inévitable.

En général, on peut diſtinguer une *hémorrhagie* ſalutaire d'avec celle qui ne l'eſt point, en faiſant attention aux forces : l'une les releve dans le cas où elles n'étoient qu'opprimées par la ſurabondance d'humeurs ; tous les ſymptômes, dont le malade ſe ſentoit fatigué, accablé, ſe diſſipent à meſure que le ſang coule, que la pléthore diminue & ceſſe d'avoir lieu : l'autre au contraire affoiblit de plus en plus le malade, & s'enſuivent tous les effets de l'épuiſement des forces qui indiquent bientôt le beſoin d'en faire ceſſer la cauſe, en arrêtant, s'il eſt poſſible, l'écoulement du ſang ; ce dont le malade ne tarde pas

à ſe bien trouver : au lieu qu'il y a beaucoup de danger à ſupprimer une *hémorrhagie* ſalutaire, comme celle qui ſe fait par le nez dans les jeunes gens, par les veines hémorrhoïdales dans les adultes, par les voies utérines dans les femmes ; parce que c'eſt le ſang ſurabondant qui cauſe ordinairement de ſemblables *hémorrhagies*, & que ce ſang ne pouvant s'évacuer par l'iſſue vers laquelle il avoit le plus de tendance, il ſe porte dans quelqu'autre partie, où il produit de mauvais effets, ſoit qu'il ſe faſſe, pour ſe répandre, un autre paſſage, que celui qu'il affectoit, & qu'il dilate ou rompe des vaiſſeaux délicats qui ne pouvant pas enſuite ſe fermer, donnent occaſion à des *hémorrhagies* exceſſives par quelques voies que ce ſoit ; ou que ce ſang, par une ſorte de déliteſcence ou de métaſtaſe forcée, ſoit porté dans quelque partie aſſez réſiſtante pour qu'il ne s'y faſſe aucune iſſue, & qu'il y forme des engorgemens, des dépôts inflammatoires, des embarras de toute eſpece dans la circulation ; d'où s'enſuivent différentes léſions conſidérables dans l'économie animale, telles entr'autres que les attaques d'apoplexie à la ſuite de la ſuppreſſion des hémorrhoïdes ; les vomiſſemens, les crachemens de ſang, à la ſuite des menſtrues ſupprimées, *&c.*

On ne ſauroit donc employer trop de prudence à entreprendre le traitement des *hémorrhagies*, ſur-tout par rapport aux remedes aſtringens, tant externes qu'internes, qui ſont l'eſpece de ſecours que l'on emploie le plus communément à cet égard ; ils operent aſſez facilement & aſſez promptement, parce que leur action conſiſte principalement à exciter l'irritabilité des fibres qui ont perdu leur reſſort dans les vaiſſeaux ouverts, par leſquels ſe fait l'*hémorrhagie*.

Mais cette qualité aſtringente ne borne pas ordinairement ſes effets à la partie affectée : les aſtringens pris intérieurement ne peuvent éviter de porter leur effet ſur tout le ſyſtême des ſolides, en ſe mêlant à toute la maſſe des humeurs ; ils ne peuvent pas agir par choix, en réſervant leur efficacité pour la ſeule partie léſée ; cela ne peut pas avoir lieu à l'égard de cette ſorte de médicament, qui ne ſauroit avoir aucune analogie particuliere avec aucune ſorte d'organe : l'impreſſion qu'ils font eſt donc générale ; mais ſi elle n'eſt que médiocre, & qu'elle ne faſſe qu'augmenter le reſſort des ſolides également dans toutes les parties, ſans qu'il s'enſuive un ſuffiſant reſſerrement pour fermer entiérement les vaiſſeaux ouverts, bien loin que l'*hémorrhagie* ceſſe, elle riſque d'être augmentée par l'augmentation de ton du reſſort qu'en acquierent tous les ſolides, d'où ſuit qu'ils expriment de plus en plus les fluides contenus, & ne peuvent par conſéquent que rendre plus forte l'impulſion des humeurs dans tout le corps, donc auſſi vers l'orifice des vaiſſeaux hémorrhagiques ; ce qui ne fait que rendre le mal plus conſidérable.

Ainſi les aſtringens, donnés intérieurement, doivent être employés à ſi grande doſe, à proportion de la force du tempérament du malade, & ſi promptement, qu'ils operent, ſans retarder, un effet ſuffiſant, d'où puiſſe ſuivre une ſi grande augmentation dans le corps des ſolides en général, que les vaiſſeaux hémorrhagiques ſe ferment tout de ſuite.

Mais cette adſtriction ſi forte & ſi ſubite n'eſt pas ſans inconvéniens, par l'embarras qu'elle peut cauſer au cours des humeurs en général ; d'ailleurs, avant que la maſſe du ſang ſoit imprégnée de la vertu des aſtringens, l'*hémorrhagie*, pour peu qu'elle ſoit conſidérable, ne ſeroit-elle pas de trop longue durée, & n'y auroit-il pas à craindre, par conſéquent, qu'elle ne fût très-pernicieuſe, dans le cas où elle ſeroit de nature à devoir être arrêtée le plutôt poſſible ?

Les plus ſurs aſtringens ſont donc ceux qui peuvent agir promptement ſur le genre nerveux, de maniere à y exciter un mouvement ſpaſmodique, général, qui produiſe l'effet déſiré ; c'eſt-à-dire, le reſſerrement néceſſaire pour arrêter l'écoulement du ſang. Tels ſont tous les moyens propres à cauſer un ſentiment ſubit de froid, comme la glace appliquée ſur quelque partie du corps actuellement bien chaude, & naturellement bien ſenſible : cet effet eſt

encore plus énergique, si la qualité pénétrante & irritante est jointe au moyen employé, pour procurer le sentiment de froid, comme la possede le vinaigre bien fort, qui, étant appliqué sur le bas ventre, sur les bourses, sur les mamelles, & même sur toute la surface du corps, si le cas le requiert, avec des linges qui en sont imbibés, peut causer un resserrement général dans tous les vaisseaux, très-propre à arrêter l'*hémorrhagie* dans ceux qui sont ouverts.

C'est par la même raison que les passions de l'ame, lorsqu'on en est affecté subitement, peuvent produire un effet à peu près pareil, en tant qu'elles causent une tension générale dans le genre nerveux; c'est ainsi que l'on voit souvent des femmes qui éprouvent la suppression de leur *hémorrhagie* naturelle, par un accès violent de colere, par une grande révolution de joie on de chagrin, par une frayeur, une terreur dont elles sont saisies tout à coup. La même chose leur arrive aussi pour s'être imprudemment exposées au froid, en se mouillant quelque partie du corps avec de l'eau froide, mais sur-tout les extrêmités inférieures, dont l'impression se communique plutôt aux vaisseaux utérins.

De pareils accidens contre nature, & par conséquent nuisibles, ont fait naître l'idée de faire des applications avantageuses de leurs effets dans des cas où ils peuvent être salutaires, en tant qu'ils produisent des suppressions d'*hémorrhagies* pernicieuses par leur nature ou par excès.

Il faut observer cependant, que les moyens qui tendent à augmenter la tension, le jeu, l'action des solides, ne peuvent être employés dans les *hémorrhagies*, qu'en tant qu'il y a lieu de présumer que l'érétisme n'a aucune part à les causer; car, lorsqu'elles sont accompagnées de cette disposition dans le genre nerveux, tout ce qui peut augmenter le ton des solides, ne peut qu'ajouter à la cause du mal; ainsi on ne peut la diminuer alors, qu'en employant les moyens propres à calmer cet érétisme: c'est pourquoi les narcotiques, les anti-spasmodiques sont souvent si efficaces pour arrêter les *hémorrhagies* symptomatiques, compliquées avec des symptômes dolorifiques, telles que celles qui surviennent dans les maladies convulsives.

On ne peut donc être trop circonspect dans l'usage des cordiaux employés contre les défaillances qui sont causées par des *hémorrhagies*.

Mais comme il n'y a point de cause occasionelle des *hémorrhagies*, plus commune que celle de la surabondance des humeurs, & sur-tout de leur partie rouge, il n'est point aussi de moyen plus approprié pour la faire cesser, cette cause, que de procurer une *hémorrhagie* artificielle dans les parties où elle ne peut pas nuire; ce qui satisfait également au besoin de diminuer le volume du sang, soit qu'on puisse le regarder comme étant réellement le produit d'un trop grand nombre de globules rouges qui en composent la masse; soit que cet excès de volume ne doive être attribué qu'à la raréfaction, s'il peut y en avoir effectivement de sensible dans la masse des humeurs animales. *Voyez* PLÉTHORE.

L'évacuation artificielle du sang ainsi effectuée, fait une diversion, par rapport aux parties vers lesquelles l'excédent du sang auroit pu être porté, pour s'y faire une issue, par une suite de leur disposition vicieuse, qui y auroit rendu très-nuisible le dépôt d'humeurs qui s'y seroit formé, la rupture des vaisseaux qui s'y seroit faite. Ainsi les saignées, les scarifications, l'application des sangsues, sont dans ces cas les remedes les plus convenables, & le plus souvent les seuls nécessaires, les seuls que l'on puisse employer, comme ils sont indiqués d'une maniere pressante; les saignées sur-tout, pour arrêter, pour suppléer les *hémorrhagies* symptomatiques ou critiques, pour en empêcher le retour.

Mais les *hémorrhagies* artificielles ne sont un remede, à l'égard des symptomatiques, que lorsqu'elles sont ou peuvent être l'effet de la pléthore générale; car, lorsqu'elle est particuliere, il est rare, comme on l'observe par rapport aux regles, que les saignées ou d'autres moyens semblables

empêchent ou arrêtent les *hémorrhagies* de cause interne ; à moins que l'évacuation artificielle ne puisse être opérée pour hâter les effets de l'*hémorrhagie* nécessaire, en pratiquant cette opération dans la partie même où la pléthore s'est formée. *Voy.* PLÉTHORE, SAIGNÉE.

Quant aux remedes topiques, que l'on peut employer contre les *hémorrhagies*, ils supposent que les vaisseaux ouverts sont exposés aux secours de la main ; tels sont les applications des différens médicamens absorbans, coagulans, styptiques, sous forme tant solide que fluide ou liquide. *V.* ABSORBANT, COAGULANT, STYPTIQUE, SAIGNEMENT DE NEZ, PLAIE.

Si la grandeur du vaisseau ouvert, & la quantité du sang qui s'en répand, rend de nul effet l'application de ces médicamens topiques ; au cas que le vaisseau puisse être saisi, on tente d'en faire la ligature immédiate ; sinon on peut quelquefois produire le même effet en liant, s'il est possible, la partie où se fait l'*hémorrhagie* ; on comprime ainsi le vaisseau ouvert, ou on empêche le sang de s'y porter.

Et si enfin aucun de tous les différens moyens qui viennent d'être proposés, ne peuvent être employés avec succès pour arrêter une grande *hémorrhagie*, on peut faire usage d'un secours violent, mais efficace, & peut-être trop négligé, qui est de porter le feu dans la partie où se fait la perte de sang, si la chose est praticable ; ce qui se fait par le moyen des fers rougis au feu, des cauteres actuels, qui sont souvent d'une grande ressource en pareil cas. *Voyez* CAUTERE, PLAIE.

Ce n'est pas le tout d'avoir arrêté une *hémorrhagie* ; pour en rendre la cure complete, il faut encore s'occuper ensuite à chercher, à employer les moyens propres à en empêcher le retour, lorsqu'elle est véritablement nuisible, ou à en modérer l'excès, si elle peut être salutaire : il faut s'appliquer à corriger le vice tant des solides que des fluides, qui a donné lieu ; fortifier la partie foible, lui donner du ressort, si c'est à son atonie que doit être attribuée l'*hémorrhagie* ; prescrire un régime & des médicamens incrassans, si la trop grande fluidité, l'acrimonie dissolvante des humeurs, établit une disposition à l'*hémorrhagie*.

Mais si l'on a été forcé à procurer, par quelque moyen que ce soit, l'astriction de la partie où se faisoit une *hémorrhagie*, qui ne péchoit que par excès, & dont le retour avec modération soit nécessaire, il faut employer les moyens convenables pour que cette astriction ne fasse pas une trop grande résistance à la dilatation des vaisseaux, qui doit avoir lieu lorsqu'une nouvelle évacuation deviendra nécessaire ; car il arrive souvent que le resserrement occasionné par les astringens, ou par tout autre stimulant tonique, devient tellement durable, que la nature ne peut pas le vaincre dans les cas où il est besoin ensuite de le faire cesser.

C'est ainsi que la suppression des regles, causée par les applications froides, est si difficile à guérir ; parce que l'équilibre une fois rompu dans les solides d'une partie, soit par excès, soit par défaut de ressort, ne se rétablit qu'avec beaucoup de peine.

Pour un plus grand détail sur le traitement des *hémorrhagies* contre nature, & de celles qui étant salutaires ou critiques, pechent par excès ou par défaut, *voyez* les articles où il est traité des *hémorrhagies* particulieres, tels que les MENSTRUES, les HÉMORROÏDES, les SAIGNEMENS DE NEZ, la DYSSENTERIE, le FLUX HÉPATIQUE, *&c.* & pour les auteurs qui ont écrit sur ces différens sujets, tant en général qu'en particulier, consultez, entr'autres, *les Œuvres* de Sthaal, de Neuter, d'Hoffman.

HÉMORRHAGIE, (*Chirurgie.*) Les moyens que la chirurgie a fournis dans tous les temps pour arrêter les *hémorrhagies*, peuvent se réduire aux absorbans, aux astringens simples, aux styptiques, aux caustiques, au fer brûlant, à la ligature & à la compression.

Les absorbans & les simples astringens ne peuvent être utiles que pour de légeres *hémorrhagies* ; leur insuffisance dans l'ouverture des grands vaisseaux a fait mettre en usage l'alun, le vitriol, & toutes les huiles & les eaux styptiques ou escharoti-

ques. Les anciens chirurgiens se servoient même des cauteres, de l'huile bouillante, du plomb fondu & du fer ardent; ils ont compliqué la brûlure de tant de façons différentes, que c'étoit faire, selon eux, une grande découverte, que d'imaginer une nouvelle façon de brûler; & ils brûloient ainsi, afin de froncer les vaisseaux par la crispation que cause la brûlure.

Les chirurgiens plus éclairés devinrent moins cruels; ils imaginerent la ligature des vaisseaux. Le célebre Ambroise Paré, chirurgien de Paris, & premier chirurgien de quatre rois, la mit le premier en pratique au xvj^e siecle. Cette maniere d'arrêter le sang lui attira bien des contradictions; mais quoique désapprouvée par quelques-uns de ses contemporains, il eut la satisfaction de la voir pratiquer avec un grand succès. La ligature rendit les chirurgiens moins timides; l'amputation des membres devint une opération plus sûre & moins douloureuse, & la guérison en fut plus prompte. On s'est servi presque universellement de la ligature jusqu'à ce jour, pour arrêter le sang, non-seulement dans l'amputation des membres, *voyez* AMPUTATION, mais encore dans l'opération de l'anévrysme, *voyez* ANÉVRYSME, & dans les plaies accompagnées de grandes *hémorrhagies*.

M. Petit fait observer dans une dissertation sur la maniere d'arrêrer le sang dans les *hémorrhagies*, imprimée dans les *mém. de l'acad. royale des sciences*, *année* 1731, que ces différens moyens n'auroient jamais été ou très-rarement suivis de succès sans la compression; il a toujours fallu, même dans l'application des caustiques, appliquer des compresses qui fussent assujetties & soutenues par plusieurs tours de bandes suffisamment serrés pour résister à l'impulsion du sang de l'artere, & s'opposer à la chûte trop prompte de l'escharre que font les styptiques, le feu, ou à la séparation prématurée de la ligature ou de l'escharre. Sans cette précaution, on auroit presque toujours à craindre l'*hémorrhagie*; qui n'arrive que trop souvent à la chûte de la ligature ou de l'escharre, malgré les soins qu'on prend pour l'éviter par une compression convenable.

M. Petit, après avoir remarqué que la compression a dû, selon toutes les apparences, être conforme à la premiere idée que les hommes ont dû naturellement avoir pour arrêter le sang, lui donne en ce qui concerne les amputations, tous les avantages de la nouveauté, soit par rapport à la maniere de comprimer les vaisseaux, soit par rapport à l'usage exclusif qu'il lui donne, en rejetant la ligature autant qu'il est possible. Il fait observer que le bout du doigt légérement appuyé sur l'orifice d'un vaisseau, est un moyen suffisant pour en arrêter le sang, & qu'il ne faudroit point autre chose si l'on pouvoit toujours tenir le doigt dans cette attitude, & si le moignon d'un malade agité pouvoit garder assez long-temps la même situation; mais la chose étant impossible, M. Petit y a remédié par l'invention d'une machine qui fait sûrement & invariablement l'office du doigt; il en donne la description & la figure dans *les mém. de l'acad. royale des sciences*, *année* 1731. Les mémoires de l'année suivante contiennent des observations du même auteur, confirmatives des raisons & des faits rapportés dans la premiere dissertation; les personnes de l'art ne liront point ces ouvrages sans en tirer des instructions aussi solides que nécessaires. Nous décrirons cette machine à la fin de cet article.

En 1736, M. Morand a donné un mémoire à l'académie royale des sciences, où, rappellant ce que M. Petit a dit sur les *hémorragies* dans les années 1731 & 1732, il adopte la doctrine de cet auteur sur la formation du caillot qui contribue à arrêter le sang; mais il ajoute que la crispation & l'affaissement du tuyau y ont aussi beaucoup de part; que les agens extérieurs employés pour arrêter le sang tendent toujours à procurer au vaisseau l'état d'applatissement ou de froncement, & que ces agens sont plus efficaces à proportion qu'ils diminuent davantage le calibre ou le diametre du vaisseau.

Le caillot si nécessaire pour la cessation de l'*hémorrhagie*, examiné dans sa formation, ne fait que suivre, selon M. Morand, l'impression qu'il a reçue de l'artere

qui eſt ſon moule ; & jamais l'*hémorrhagie* ne s'arrêteroit ſi on ſuppoſoit l'artere après ſa ſection conſervée dans le même état où elle étoit au moment de ſa ſection, & ſans avoir changé ni de forme ni de diametre.

M. Morand rapporte les obſervations les plus favorables qui ſemblent tout donner au caillot, & en ſuppoſe d'autres par leſquelles il prouve que l'applatiſſement ſeul du vaiſſeau peut le faire.

Nous parlerons de la méthode d'arrêter le ſang de l'artere intercoſtale au mot LIGATURE; & de l'*hémorrhagie* qui ſuit l'extirpation d'un polype au mot POLYPE. Il faut obſerver généralement que pour les *hémorrhagies* ordinaires, l'application de la charpie brute, ſoutenue de quelques compreſſes aſſujetties par quelques tours de bande, ſuffit pour procurer la formation du caillot, & arrêter le ſang. Paſſons à la deſcription de la machine de M. Petit.

Cette machine repréſentée, *Planche XIX, fig.* 1 & 2, a deux parties : l'une comprime le tronc d'où vient la branche de l'artere qui eſt coupée ; & l'autre comprime l'ouverture de la branche par laquelle le ſang s'écoule. Cette machine peut avoir lieu dans toutes les amputations ; on ne repréſente ici que la conſtruction qui convient pour l'amputation de la cuiſſe.

La premiere partie s'applique avant de faire l'opération ; elle y eſt même très-eſſentielle. Elle eſt compoſée d'un bandage circulaire *A*, qui fait le même contour du corps que le circulaire d'un brayer, & qui, après avoir embraſſé le corps au-deſſous des hanches vient ſe rendre dans l'aine préciſément au-deſſous de l'arcade des muſcles du bas-ventre, dans l'endroit où paſſe l'artere crurale. Un autre circulaire *B* entoure la cuiſſe au-deſſous du pli de la feſſe, & vient ſe rendre dans l'aine où ſe trouvent l'une ſur l'autre des plaques de tôles garnies de chamois *C*, *D* ; celle de deſſous eſt plate du côté qu'elle touche à la plaque de deſſus ; mais, du côté qu'elle touche au pli de l'aine, elle eſt garnie d'une pelote rembourrée. Le centre de cette pelote eſt appuyé préciſément ſur le paſſage de l'artere crurale à ſa ſortie du ventre. La plaque de deſſus eſt attachée aux deux circulaires qui lui ſervent de point fixe ; quelques liens attachent ces deux circulaires entre eux. Celui qui entoure les hanches, empêche la plaque de deſcendre ; & celui qui entoure la cuiſſe, l'empêche de remonter, afin qu'elle reponde toujours au même endroit du pli de l'aine. Une vis *E*, qui peut tourner ſans fin ſur la plaque de deſſous, paſſe dans un écrou taraudé ſur la plaque de deſſus ; de ſorte que lorſqu'on tourne cette vis à droite, on écarte les deux plaques l'une de l'autre ; & on les rapproche lorſqu'on tourne à gauche. Mais, afin qu'elles s'éloignent & qu'elles s'approchent en ligne droite, il y a deux petites fiches 1, 2, qui s'élevent perpendiculairement de la plaque de deſſous, & paſſent chacune par un trou percé dans la plaque de deſſus, l'une à droite & l'autre à gauche de la vis. Ces deux tiges dirigent l'approche & l'éloignement des deux plaques, & c'eſt par elles qu'elles s'approchent ou s'éloignent toujours parallélement. Lorſque le bandage eſt bien poſé, en tournant la vis à droite pour écarter les deux plaques, on comprime tellement l'artere, que le ſang n'y peut plus paſſer.

Juſques-là cette machine ne fait que remplir l'uſage du tourniquet ; elle ne ſert qu'à retenir le ſang pendant l'opération : mais pour arrêter le ſang des vaiſſeaux que l'on vient de couper, il faut un ſecond bandage compoſé d'une double plaque comme le premier. A la plaque de deſſus viennent aboutir & s'accrocher quatre courroies qui ſont ſolidement retenues aux deux circulaires du premier bandage. Avant que de les appliquer, il faut placer en comprimant une pelote de charpie ſur le vaiſſeau, non directement ſur ſon embouchure, mais ſur le côté de cette embouchure le plus éloigné de l'os, afin que le preſſant vers l'os, les parois de l'artere s'appliquent l'un contre l'autre : on met pluſieurs tampons les uns ſur les autres ; enſuite on poſe ſur le dernier tampon de charpie le centre de la pelote *G*, qu'on aſſujettit avec les courroies *F*, qui viennent toutes les

rendre à la plaque de deſſus *H*. Alors ſi on tourne la vis, les deux plaques s'écarteront; & comme la ſupérieure ne peut remonter, parce qu'elle eſt aſſujettie par les courroies, il faut que la plaque inférieure s'enfonce & appuie ſur les tampons, qui effaceront la cavité de l'artere, de façon que le ſang ne pourra en ſortir.

Cette compreſſion étant faite, on deſſerre la pelote qui agit ſur le tronc de l'artere, juſqu'à ce qu'on ſente le battement au-deſſous du point où il étoit comprimé.

A chaque panſement il faut avoir la précaution de tourner la vis du bandage ſupérieur pour empêcher le cours du ſang dans la branche ouverte; & lorſqu'on a levé & changé l'appareil, & qu'on a ſuffiſamment comprimé l'embouchure du vaiſſeau, on deſſerre la pelote qui comprime le tronc de l'artere. C'eſt ainſi que les fontainiers, lorſqu'ils veulent ſouder un tuyau de plomb qui eſt percé, commencent par arrêter l'eau, en fermant un robinet au-deſſus de l'endroit percé, afin que le cours de l'eau ne s'oppoſe point à la réparation du conduit.

Des eſprits trop diſpoſés à diminuer le mérite des inventions des autres, ont cru trouver le germe de celle-ci dans l'arſenal de Scultet, où effectivement on voit une machine propoſée par cet auteur pour comprimer l'artere radiale, au moyen d'une vis. Mais qu'il y a loin de ce bandage à celui de M. Petit, qui tire un nouvel éclat des circonſtances dans leſquelles il a été imaginé! On avoit coupé la cuiſſe fort haut à une perſonne de grande diſtinction; la ligature manqua au bout de quelques jours; les ſtyptiques, les eſcharotiques, & la compreſſion ordinaire avoient été ſans effet; le malade périſſoit, & l'état du moignon ne permettoit pas qu'on fît de nouvelles tentatives de ligature. La conjoncture étoit très-délicate; il n'y avoit qu'un inſtant pour reconnoître l'état des choſes, & trouver les moyens d'y remédier. M. Petit fit faire une compreſſion ſur l'artére dans l'aine, & plaça à côté du malade un chirurgien qui comprimoit, avec l'extrêmité du doigt, l'ouverture de l'artere. Il paſſa la nuit à faire conſtruire le bandage qui remplit les mêmes vues, & il fut appliqué le lendemain matin avec le ſuccès que M. Petit avoit prévu. Les plus célebres chirurgiens, témoins d'une opération qui avoit attiré les yeux de tout Paris, ne purent s'empêcher d'admirer la préſence & l'activité de l'eſprit de l'auteur. Le malade doit évidemmeut la vie à ce bandage, fruit d'un génie heureux, & cette cure eſt ſans contredit une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la chirurgie françoiſe.

Malgré tous les avantages de la compreſſion méthodique, imaginée par M. Petit, les chirurgiens s'en tenoient à la pratique de la ligature, lorſqu'en 1750, M. Broſſard, chirurgien d'une petite ville de Berry, vint à Paris propoſer un topique infaillible pour arrêter le ſang des arteres. On lui permit d'en faire l'application dans une opération d'anévryſme faux conſécutif, à la ſuite d'un coup d'épée au bras. La topique, ſoutenu par une compreſſion convenable, arrêta fort bien l'*hémorrhagie*, & le malade guérit ſans ligature. Ce fait ne parut pas fort concluant en faveur du topique, à ceux ſur-tout qui ſavoient que, quelques années auparavant, on s'étoit diſpenſé de faire la ligature dans un cas ſemblable à l'hôpital de la Charité, & que le malade avoit été parfaitement guéri par la ſeule compreſſion qui avoit été faite ſous la direction de M. Petit. On employa le topique en différentes amputations; & quoiqu'il fût poſſible d'affoiblir le mérite de ce remede par les heureuſes expériences qu'on avoit de la ſimple compreſſion, on crut devoir acheter le ſecret du ſieur Broſſard. C'eſt une excroiſſance fongueuſe, nommée *agaric*, & dont on fait l'amadoue. Quoique cet agaric croiſſe ſur différens arbres, comme le chêne, le hêtre, le frêne, le ſapin, le bouleau, le noyer, M. Broſſard prétend que celui qui vient aux vieux chênes qui ont été ébranchés, eſt le meilleur. On n'en prend que la ſubſtance fongueuſe qui prête ſous le doigt comme une peau de chamois; on en fait des morceaux plus ou moins grands que l'on bat avec un marteau pour les amollir, au point d'être aiſément dépecés

avec les doigts. On doit conſerver l'agaric, ainſi préparé, dans des bocaux de verre, pour que les inſectes ne le mettent point en poudre. Dans l'application il faut avoir ſoin de s'en ſervir à ſec ſur l'orifice du vaiſſeau, & de le ſoutenir par une compreſſion ſuffiſante. L'agaric ſe colle par le moyen du ſang à la circonférence du vaiſſeau, & eſt véritablement un excellent moyen pour arrêter l'*hémorrhagie*, qui diſpenſera, dans beaucoup de cas, de l'uſage de la ligature. *Voyez* LIGATURE.

La réputation du nouveau topique a fait rechercher les différens moyens dont on s'étoit ſervi dans la pratique pour éviter les inconvéniens de la ligature, que toutes les nations n'ont point adoptée auſſi généralement qu'on l'a fait en France. Dionis même nous apprend que de ſon temps les chirurgiens de l'hôtel-Dieu de Paris ne s'en étoient pas encore ſervi. Van-Horne blâme la ligature des vaiſſeaux comme un moyen douloureux & cruel. « Nous réuſſiſſions bien mieux, dit-il, en nous ſervant d'une eſpece de champignon commun dans notre pays (en Hollande) qu'on appelle *veſſe-de-loup*, & vulgairement *boviſt* ». Ce remede eſt extrêmement recommandé par pluſieurs auteurs, tels que Jean Bauhin, Nuck, *&c.* Verduin, qui loue la ligature comme la méthode la plus ſuivie par les meilleurs praticiens, ajoute qu'il y en a pourtant encore qui arrêtent le ſang avec un bouton de vitriol, ou avec pluſieurs morceaux de veſſe-de-loup; & un autre grand morceau par-deſſus; que ce fongus eſt un fort bon aſtringent, & que cette pratique eſt en uſage en Allemagne & en Hollande.

Pierre Borel, médecin du roi à Caſtres, au milieu du dernier ſiecle, parle d'un moyen qu'il dit être un ſecret admirable pour arrêter le ſang après l'amputation d'un membre. Un chirurgien de ſa connoiſſance faiſoit de petites chevilles d'alun, qu'il noirciſſoit avec de l'encre pour qu'on ne devinât point ſon remede. Il mettoit ces eſpeces de tentes dans l'orifice des vaiſſeaux, & appliquoit par-deſſus un appareil convenable. Borel aſſure que ce moyen a été conſtamment ſuivi du plus grand ſuccès; il n'y a pas lieu d'en douter; on pourroit encore s'en ſervir malgré l'efficacité de l'agaric, que l'expérience a montré n'être pas un moyen infaillible dans tous les cas, & qui n'eſt pas un moyen nouveau, mais ſimplement renouvellé. Chriſtophe Encelius dit qu'il n'y a point de moyen qui opere plus promptement pour arrêter toute eſpece d'*hémorrhagie*, que la poudre *d'uva quercina*; c'eſt, dit cet auteur, une eſpece de champignon qui ſe trouve au pié du chêne.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cet article, qu'en rapportant la doctrine de Lanfranc, chirurgien de Milan, qui vint à Paris en 1295, & s'y fit admirer par ſon ſavoir en chirurgie, dont il donna des leçons publiques.

On connoîtra, dit Lanfranc, que le ſang vient d'une artere, parce qu'il ſortira par bonds, ſuivant la dilatation & la conſtriction de l'artere. Portez le doigt dans la plaie ſur l'orifice du vaiſſeau, & tenez-l'y pendant une grande heure: il ſe formera un caillot, & vous appliquerez enſuite avec plus de ſuccès le médicament convenable, qui ſera préparé avec deux gros d'encens en poudre & un gros d'aloës; on en fera une maſſe en conſiſtance de miel avec du blanc d'œuf, & on y ajoutera des poils de lievre coupés bien menus. Il n'y a pas de meilleur aſtringent que ce remede; il eſt bien préférable aux cauſtiques qui laiſſent le danger du renouvellement de l'*hémorrhagie* à la chûte de l'eſcharre; mais celui-ci conſolide le vaiſſeau après avoir arrêté le ſang. Il faut avoir attention en levant l'appareil, de ne pas tirer de force ce médicament, s'il eſt adhérent au vaiſſeau: il faut au contraire en remettre qui ſoit un peu plus liquide, & attendre qu'il tombe de ſoi-même. Si quelque obſtacle s'oppoſoit à l'application ou à l'effet de ce remede, il faudroit avoir recours à la ligature du vaiſſeau. Tel eſt le précis de la doctrine de Lanfranc ſur les *hémorrhagies*; il me ſemble que les modernes n'ont rien dit de mieux, le médicament qu'il propoſe vulnéraire & aſtringent, eſt ſupérieur à l'agaric. La méthode de tenir le bout du doigt pendant un temps aſſez long ſur l'orifice du vaiſſeau, eſt excellente, & il eſt certain qu'avec cette attention il y a effectivement

tivement peu d'*hémorragies* qu'on ne doive arrêter avec sécurité & succès. Personne n'a prescrit des précautions plus sages pour les pansemens ; dans les observations que l'auteur rapporte, on voit qu'il ne levoit l'appareil que le quatrieme jour, qu'il ne touchoit point au fond de la plaie, & qu'il attendoit de la nature, la chûte du médicament qui avoit arrêté le sang. L'on acquiert bien peu d'expérience dans le cours de la plus longue vie ; il faut se rendre propre celle de tous nos prédécesseurs, ils ont laissé des préceptes & des exemples admirables qui sont trop peu connus.

La pratique présente quelquefois des cas singuliers & imprévus, où la présence d'esprit du chirurgien devient une ressource capitale. On arrête assez facilement l'*hémorrhagie* qui suit l'extraction d'une dent, en remplissant l'alvéole de charpie brute, en faisant avec des compresses graduées un point d'appui suffisant que l'action des dents opposées contient avec force. Ce moyen s'est trouvé infidele dans un cas particulier, où la portion de l'os maxillaire qui forme la paroi de l'alvéole étoit éclaté. Feu M. Belloy eut recours à un morceau de cire pétrie entre les doigts, dont il mastiqua pour ainsi dire l'alvéole, & il parvint par ce moyen à arrêter une *hémorrhagie* menaçante qui n'avoit cédé à aucune des tentatives les plus approuvées. M. Foucou, très-habile dentiste, a imaginé depuis une machine fort ingénieusement composée, pour embrasser l'arcade alvéolaire dans le cas d'*hémorrhagie*, après l'extraction d'une dent. Cet instrument est gravé dans le troisieme tome des mémoires de l'académie royale de chirurgie.

S'il est difficile d'arrêter le sang dans un endroit favorable au succès de la compression, que n'a-t-on pas à craindre, lorsque l'*hémorrhagie* vient d'un vaisseau ouvert dans l'épaisseur d'une partie dépourvue de point d'appui, & qui est dans un mouvement continuel ? M. Belloy a observé une *hémorrhagie* après l'opération de la paracentheſe. En retirant la cannule du trois-quart, le sang jaillit par la plaie, comme d'une grosse veine ouverte avec la lancette. L'appareil fut bientôt imbibé de sang, & aucune compression ne put parvenir à l'arrêter ; il fallut introduire dans la plaie un petit fausset de cire qui eut quelques inconvéniens que n'avoit pas une bougie. Quoique cette *hémorrhagie* soit rare, il est bon d'être informé de sa possibilité, & du moyen d'y remédier, parce que des chirurgiens, qui n'auroient pas le génie de l'invention dans une pareille circonstance, pourroient avoir la douleur de voir périr sous leurs yeux un malade, à l'occasion d'une opération qui devoit lui être salutaire. (*Y*)

HÉMORRHOIDAL (FLUX), *Médecine.* d'αἷμα, *sang*, & de ῥέειν, *fluer, couler.* Ce terme, pris à la lettre, signifie en général *un écoulement*, *une perte de sang*, & se trouve par-là synonyme d'hémorrhagie : mais l'usage en a fixé le sens, pour exprimer, en particulier, la tuméfaction des veines de l'anus ou de l'extrêmité de l'intestin rectum, devenues variqueuses (ce qu'Hippocrate désigne par les mots de πολυλοβίης αἱματίτις) ou susceptibles par quelque cause que ce soit, d'être gorgées de sang, au point qu'elles s'ouvrent souvent, & qu'il en résulte effectivement un écoulement de sang, une hémorrhagie.

Les anatomistes ont aussi appellé *hémorrhoïdaux*, les vaisseaux tant artériels que veineux, qui se distribuent au fondement, & qui portent le sang dans cette partie, où peuvent se former des tumeurs sanguines ou des flux de sang tels qu'il vient d'être dit.

Il y a deux arteres, comme deux veines *hémorrhoïdales* : l'artere *hémorrhoïdale* interne est un rameau de la mésentérique inférieure, qui rampe le long de l'intestin droit, & se termine au fondement : l'artere *hémorrhoïdale* externe vient de l'hypogastrique. Les veines *hémorrhoïdales*, qui sont ordinairement le siege des symptômes des hémorrhoïdes, sont distinguées en deux rameaux, dont l'un qui est aussi dit *interne* ou *supérieur*, appartient à la branche mésentérique de la veine-porte, & communique avec la branche splénique ; circonstance qui avoit donné lieu à l'erreur des anciens, qui croyoient que c'est par ces vaisseaux que se dégorge l'artere dans les *flux hémorrhoïdaux* ; erreur qui a été reconnue par la dé-

couverte de la circulation du ſang, & par la connoiſſance de ſon véritable cours acquiſe en conſéquence : d'où il réſulte, qu'il n'y a aucune influence directe de ce viſcere ſur les vaiſſeaux de l'anus. L'autre rameau des veines *hémorrhoïdales*, dites *externes* ou *inférieures*, ſe joint à la veine hypogaſtrique, qui s'inſere à la veine cave ; en ſorte que l'origine des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à l'inteſtin rectum, répond à ſes différentes connexions, ſavoir au méſocolon & à l'os ſacrum.

De cette diſtribution de vaiſſeaux il s'enſuit, qu'une partie de ceux de l'inteſtin rectum & du cou de la matrice ayant la même origine, communiquent entre eux par ce moyen ; (*voyez* MATRICE) ce qui peut ſervir à rendre raiſon, pourquoi le *flux hémorrhoïdal* eſt ſouvent un ſupplément au flux menſtruel, (*voyez* MENSTRUES) & pourquoi les douleurs *hémorrhoïdales* s'étendent ſouvent aux parties génitales.

Il y a différentes ſortes d'hémorrhoïdes; on diſtingue principalement celles qui reſtent fermées, d'avec celles qui ſont ouvertes. Celles-là ſont auſſi appellées aveugles, *cæcæ*, parce que la tumeur *hémorrhoïdale* qui forme comme un œil, n'eſt point ouverte ; & *furentes*, comme furieuſes, lorſque dans ce cas elles ſont accompagnées de beaucoup de douleur. On diſtingue encore les hémorrhoïdes en internes & en externes, ſelon qu'elles ont leur ſiége au-dehors ou au-dedans du fondement. Elles ſont auſſi dites *critiques*, lorſqu'elles ſont l'effet des efforts ſalutaires de la nature, ce qu'on appelle vulgairement & aſſez à propos *un bénéfice de nature*, quand elles ſont ſpontanées : on les nomme *ſymptomatiques*, lorſqu'elles naiſſent d'une maniere pernicieuſe, & qu'elles ſont la ſuite de quelque vice dans les viſceres du bas-ventre ou de la partie affectée.

Les hommes ſont plus ſujets que les femmes aux hémorrhoïdes, ſur-tout conſidérées comme *critiques ;* parce que le beſoin de ce flux de ſang eſt ſuppléé dans celles-ci par les menſtrues : c'eſt auſſi comme critiques principalement, que l'on obſerve que les hémorrhoïdes ſont plus fréquentes dans les climats chauds, que dans les froids. Il eſt encore à remarquer qu'elles ſurviennent plus communément aux adultes, entre la jeuneſſe & la vieilleſſe, que dans le bas âge, aux environs de celui de puberté & dans l'âge bien avancé.

On doit regarder comme conſtant, d'après les plus grands obſervateurs, que les congeſtions ſe font dans différentes parties du corps, ſelon les différens temps de la vie, par une diſpoſition particuliere dans l'économie animale ; en ſorte que les enfans & les jeunes gens ſont ſpécialement ſujets aux hémorrhagies par le nez. A l'âge viril, juſqu'à trente-cinq ans environ, on devient ſujet au crachement de ſang, à l'hémophtyſie, & dans la vieilleſſe au piſſement de ſang : les hémorrhoïdes ſemblent donc regarder plus particuliérement le moyen âge : pour la raiſon de ces différens effets, qui n'eſt pas facile à déterminer, *voyez* NATURE, ÉCONOMIE ANIMALE, HÉMORRHAGIE, SAIGNEMENT DE NEZ, HÉMOPHTYSIE, *&c.* On ſe bornera à faire ici une application particuliere de ce qui donne lieu aux hémorrhagies critiques.

Comme il eſt peu de perſonnes qui obſervent le régime convenable pour la conſervation de la ſanté dans un état auſſi parfait, qu'elle ſeroit ſuſceptible d'y être, & que dans tous les temps de la vie, l'intempérance, le défaut d'exercice, contribuent à faire ſurabonder les humeurs dont l'excédent eſt porté le plus ſouvent (par un principe véritablement actif, ou par la tendance générale à l'équilibre, dans le corps animal) vers les parties où il ſe trouve moins de réſiſtance ; (*Voyez* NATURE, FACULTÉ, EQUILIBRE, *Phyſiol.*) il eſt ordinaire de voir que dans le moyen âge, un des effets le plus commun de la pléthore eſt la formation des hémorrhoïdes, qui doivent alors être regardées comme ſalutaires, ſur-tout ſi elle eſt ſuivie de flux de ſang, parce qu'elles ſont l'effet des efforts critiques de la nature, par les ſpaſmes qu'elle opere, qui reſſerrent, qui étranglent les veines vraiſemblablement par le même méchaniſme, que dans l'érection de la verge. (*Voyez* EFFORT, *Phyſiol.* ERECTION.) En ſorte que le ſang y eſt arrêté, s'y accumule, ſans qu'il ceſſe d'y en être porté de nouveau ; que la circulation s'y fait à peu

près comme dans les corps caverneux dilatés ; que le ſang dans les vaiſſeaux *hémorrhoïdaux*, forcés, relâchés, n'y eſt pas abſolument croupiſſant ; & que l'excédent eſt rapporté par les veines dans la maſſe (comme celui de la verge, à meſure que l'érection ceſſe) lorſque l'équilibre ſe rétablit par quelque cauſe que ce ſoit, interne ou externe, entre les vaiſſeaux *hémorrhoïdaux* & les autres vaiſſeaux du corps, à moins que ceux-là ne ſe dégorgent auparavant en cédant à l'effort critique, en s'ouvrant pour former un flux de ſang.

Ce flux *hémorrhoïdal*, par le renouvellement de la pléthore, devient ſouvent auſſi régulier dans ſes retours, que le flux menſtruel ; ce que l'on a obſervé ſouvent dans un grand nombre d'hommes (*voyez* Horſtius, *lib. V, obſerv.* 45) ce qui arrive même auſſi quelquefois dans les femmes, après la ſuppreſſion naturelle des regles, ſelon Ethmuller, *de hemorrhoïd.* & pendant la groſſeſſe, ſelon Schenkius, *dans ſes œuvres, lib. III*, & Amatus Luſitanus, *cent. V, cur.* 3 ; mais il eſt plus ordinaire que le flux *hémorrhoïdal* & les ſymptômes qui le précedent, ſoient irréguliers dans leur apparition : ce qui fait encore diſtinguer les hémorrhoïdes en *périodiques* & en *erratiques*.

Il ſuit de ce qui vient d'être dit, que la cauſe immédiate des hémorrhoïdes eſt une ſorte de pléthore particuliere dans les vaiſſeaux de l'inteſtin rectum, qui engorge principalement les veines, attendu que leurs tuniques réſiſtent moins, & que la ſurabondance du ſang peut y être dépoſée comme dans les vaiſſeaux relâchés, par l'effet d'une ventouſe : en effet, la poſition des veines hémorrhoïdales, qui ſont d'un tiſſu foible dans la cavité du baſſin, où elles ne ſont point ſoutenues, où elles ſont expoſées à être relâchées ultérieurement par l'humidité onctueuſe de la graiſſe, dans laquelle elles ſont ordinairement comme enſevelies ; expoſées à la compreſſion, au frottement des matieres fécales, lorſqu'elles ſont ſous forme ſolide, dure ; & à l'action rongeante de ces mêmes matieres, lorſqu'elles ſont fluides & acrimonieuſes ; ſujettes à l'étranglement de leur canal, à la gêne dans le cours du ſang, qu'y peut cauſer la ſituation fréquente d'être aſſis, d'aller à cheval, jointe à tout cela la difficulté dans le retour du ſang, qui eſt le plus ſouvent dans le cas de remonter contre ſon propre poids, à cauſe de la direction parallele de ces veines le long de l'inteſtin rectum ; toutes ces circonſtances concourent à établir la diſpoſition particuliere, à ce que ces veines deviennent aiſément variqueuſes, & ſoient plus ſuſceptibles, tout étant égal, des effets de la pléthore, qu'aucune autre partie du corps, excepté la matrice ; ce qui ſert principalement à rendre raiſon pourquoi les hommes ſont plus ſujets aux hémorrhoïdes que les femmes, & pourquoi celles-ci éprouvent ſouvent que le *flux hémorrhoïdal* eſt le ſupplément le plus naturel du flux menſtruel.

Il faut noter que le ſang n'eſt pas toujours la ſeule matiere du *flux hémorrhoïdal* ; il y a pluſieurs exemples d'écoulement de différentes humeurs excrémentitielles, corrompues, qui ſe fait par les vaiſſeaux *hémorrhoïdaux*, comme dans les fleurs blanches. Schneider, *lib. III, de catharris*, rapporte pluſieurs obſervations à ce ſujet.

La déjection ſans tranchées, ſans douleurs qui la précedent, ſans ténеſme, diſtinguent le *flux hémorrhoïdal* du flux diſſentérique ; & d'ailleurs dans celui-ci le ſang eſt mêlé avec les matieres fécales, & reſſemble à de la raclure de boyaux, au lieu que dans celui-là, le ſang eſt ordinairement ſéparé des matieres, qui ſont ordinairement ſous forme ſolide ; d'ailleurs, il eſt d'une couleur plus foncée, & quelquefois même il eſt rendu en caillots, lorſqu'il ſort de l'intérieur du boyau où il a ſéjourné après ſon épanchement. Ces dernieres circonſtances ſuffiſent pour diſtinguer auſſi le *flux hémorrhoïdal* du flux hépatique. L'hémorrhagie ſcorbutique, par la voie des ſelles, ſe fait ſans dépendre des déjections, les précede ſouvent ou les ſuit ſans conſéquence (*Voyez* SCORBUT) ; au lieu que les hémorrhoïdes ne produiſent un flux de ſang conſidérable que par l'effet des déjections, ſans quoi, ou elles fluent peu, ou elles ne fluent point du tout.

L'écoulement de ſang qu'elles produiſent paroît n'être jamais dépendant de la volonté ; cependant il n'eſt pas ſans exem-

ple que la nature ait pu se faire une habitude de lui obéir, relativement à cet effet. Panarole, *Pentecost.* 2, *obs.* 47, fait mention d'un vieillard, qui ayant été sujet dans sa jeunesse à un *flux hémorrhoïdal* salutaire, se l'étoit rendu si familier, & tellement à sa disposition, que lorsque, dans un âge plus avancé, il se sentoit quelque indisposition, à la guérison de laquelle il jugeoit qu'une évacuation *hémorrhoïdale* pouvoit contribuer, il se la procuroit, & de telle quantité qu'il croyoit nécessaire; ce qui ne laisse aucun doute que dans bien des cas, le *flux hémorrhoïdal* ne soit l'effet d'une puissance active, indépendamment d'aucune détermination méchanique, quoique la chose se fasse d'une maniere moins sensible, que dans le cas de ce vieillard.

Lorsque les tumeurs *hémorrhoïdales* ne s'ouvrent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de flux de sang, elles sont ce qu'on appelle hémorrhoïdes fermées, *cæcæ*; elles ne sont incommodes qu'autant qu'elles deviennent douloureuses, avec ardeur, tension, dureté, comme de vrais furoncles; on peut les regarder alors comme une sorte d'inflammation de l'anus, & quelquefois d'une bonne partie de l'intestin rectum; car l'engorgement des veines comprimant dans ce cas les arteres, y gêne le cours du sang, & y établit une véritable disposition inflammatoire, qui rend les parties très-douloureuses, sur-tout dans les hémorrhoïdes internes, & lorsque la déjection des matieres fécales durcies par la constipation, qui accompagne ordinairement cet état, se fait avec efforts, qui causent quelquefois une irritation si considérable, qu'elle va jusqu'à procurer des défaillances, & quelquefois des mouvemens convulsifs, avec désordre dans toute l'économie animale; ce qui cesse aussi-tôt que la déjection est finie.

Les hémorrhoïdes fermées s'enflent quelquefois si considérablemant, qu'on a vu, selon Lindanus, *in colleg super Hartmann.* qui formoient des tumeurs grosses comme le poing, qui sortoient hors de l'anus; mais alors il est rare qu'elles soient douloureuses.

On distingue les tumeurs causées par les hémorrhoïdes, des tumeurs qui viennent à l'anus, par d'autres causes, en ce que les premieres sont noirâtres ordinairement, par l'effet du sang veineux dont elles sont formées, & qu'elles sont compressibles, à moins que la douleur ne l'empêche, qualités que n'ont pas les condylomes, les fics, qui sont de couleur de la peau, comme charnus, & ont par conséquent plus de consistance sans la devoir à l'inflammation, comme les furoncles *hémorrhoïdaux*.

Les mauvais effets que causent les hémorrhoïdes, proviennent donc principalement de leur inflammation, ou du flux de sang trop considérable. Les suites de l'inflammation sont la fievre souvent très-aiguë, l'insomnie, & tous les effets de la douleur; si les hémorrhoïdes ne s'ouvrent pas pour former une hémorrhagie, ce qui se fait difficilement, dans ce cas il succede quelquefois une simple transsudation sanieuse, ichoreuse, fétide, qui ne laisse pas de procurer du soulagement; c'est comme une espece de résolution de l'humeur qui forme l'embarras inflammatoire, mais souvent au lieu d'une terminaison aussi peu fâcheuse, il suit des symptômes de bien plus grande conséquence, tels que des abcès & ses suites, ainsi qu'il a été dit des dispositions à la gangrene, au spacele, qui se communiquent aux parties voisines à mesure qu'ils se forment dans la partie affectée, où ils font en peu de temps les progrès les plus rapides. *Voyez* INFLAMMATION, ABCÈS.

La trop grande perte de sang cause l'abattement des forces, dispose à des défaillances qui peuvent être funestes; & si cette perte excessive est habituelle, elle peut jetter les malades dans la cachexie, l'hydropisie, *&c.* *Voyez* HÉMORRHAGIES.

Les hémorrhoïdes invétérées, qui rendent trop fréquent l'engorgement des vaisseaux qui en sont le siége, changent tellement le tissu de la partie, qu'il en résulte des obstructions dans les vaisseaux lymphatiques, nourriciers, qui disposent les membranes, les tuniques de l'intestin droit, à devenir skirrheuses, calleuses, dans une étendue considérable, ainsi que Riviere, Sanchez, rapportent l'avoir observé; &

s'il s'y forme des abcès en même temps, ils dégénerent en ulceres fistuleux, carcinomateux. (*Voyez* FISTULE A L'ANUS); ou il s'enſuit des ſolutions de continuité, des hémorrhagies, que l'on ne peut ſupprimer que très-difficilement; ainſi qu'il arrive ſouvent à l'égard de celles qui ſont cauſées indépendamment du vice de la partie, par une ſuite des obſtructions du foie & des autres viſceres du bas-ventre, avec leſquels il y a du rapport : ces obſtructions forment un ſi grands embarras pour le retour du ſang dans les vaiſſeaux qui forment la veine-porte, qu'il s'arrête aiſément dans les veines *hémorrhoïdales*, attendu le plus de diſpoſition qui s'y trouve; les engorge, les dilate, les force à s'ouvrir, & ſe porte obſtinément où il trouve moins de réſiſtance, conſéquemment vers les ouvertures de ces veines, d'où vient que les hypocondriaques, dont la maladie dépend principalement de ces obſtructions, ſont ſi ſujets aux hémorrhoïdes & à tous leurs inconvéniens.

On a obſervé que la plupart des perſonnes qui ſont habituellement affectées des hémorrhoïdes, ont la couleur de la peau, ſur-tout du viſage, d'un jaune tirant ſur le verd; ce qui n'a lieu vraiſemblablement, que lorſque les embarras du foie contribuent aux hémorrhoïdes : ce qui eſt aſſez commun.

Mais ce qui a le plus de part à les rendre nuiſibles à la ſanté, c'eſt l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercuſſifs, ou tout autre, qui peut les faire *rentrer*, comme on dit, & les faire diſparoître preſque ſubitement, ſur-tout lorſqu'elles ſont véritablement critiques; d'où s'enſuit que, lorſque la répercuſſion empêche le ſang *hémorrhoïdal* de ſe faire place dans ſes veines, en les dilatant de plus en plus, ou en ſe faiſant une iſſue par leur rupture, il ſe porte d'autant plus dans les vaiſſeaux voiſins, qui ſont ſuſceptibles de céder & de le recevoir; il les force, les engorge, y forme des embarras inflammatoires, des diſtenſions douloureuſes, qui ſont des coliques violentes, ſouvent même convulſives, dans la région hypogaſtrique, accompagnées de ventoſités, effet du ſpaſme qui ſe fait dans différentes portions des inteſtins où il ſe trouve de l'air renfermé : il faut cependant alors bien ſe garder de confondre ces coliques avec les coliques venteuſes proprement dites, & de les traiter en conſéquence; parce que les remedes chauds qui conviennent à celles-ci, ne font qu'augmenter le mal à l'égard des premieres, qui ne demandent que des adouciſſans, des émolliens différemment employés, ſelon l'art, tant extérieurement qu'intérieurement, pour relâcher, étendre les parties irritées, où il ſeroit avantageux de rappeller le ſang détourné dans d'autres, où il ne peut que produire de mauvais effets : les anodins anti-ſpaſmodiques conviennent auſſi très-bien dans ce cas, pour faire ceſſer le trop grand érétiſme dans le genre nerveux.

Et comme, lorſque les hémorrhoïdes ont de la peine à ſe former, elles ſont ſouvent précédées de douleurs dans les entrailles, & à la région lombaire ſur-tout, que l'on prend quelquefois d'abord pour une colique néphrétique; ces ſymptômes doivent être attribuées à la même cauſe que ceux dont il vient d'être fait mention, qui ont rapport avec la colique venteuſe; ils demandent les mêmes ſecours, que l'on ne doit cependant pas ſe preſſer d'employer juſqu'à ce que l'on ſe ſoit aſſuré, que les efforts pour la formation des hémorrhoïdes ne peuvent pas avoir leur effet, ſans que l'on aide la nature.

Si ces efforts ne ſont point accompagnés de douleurs, d'irritation, & qu'il ne ſe forme que des boutons d'hémorrhoïdes dans les cas où le flux de ſang eſt néceſſaire, les purgatifs âcres, irritans, les aloëtiques particuliérement, & les ſuppoſitoires de même qualité, qui peuvent par l'abus qu'on en fait, contribuer à exciter mal-à-propos les hémorrhoïdes, par le relâchement, l'atonie, qui ſuccedent aux irritations, aux ſpaſmes qui ſont l'effet de ces médicamens, peuvent auſſi être employés utilement pour rendre les hémorrhoïdes fluentes, lorſqu'il peut être ſalutaire de faire couler du ſang par cette voie; ce qui ne peut guere avoir lieu que dans les perſonnes d'un tempéra-

ment ſanguin, à l'égard deſquelles la diſpoſition aux hémorrhoïdes eſt ſi naturelle, qu'il en eſt pluſieurs en qui elle eſt ou devient héréditaire. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

En effet, Hippocrate, Galien, Celſe, Hildanus, Foreſtus, Alpinus, & preſque tous les plus grands obſervateurs praticiens, s'accordent à regarder le *flux hémorrhoïdal* comme très-avantageux dans bien des circonſtances, & très-efficace pour délivrer de bien des maladies chroniques, telles que la mélancolie, les vapeurs, les vertiges, la manie même, & la folie habituelle; la jauniſſe, la gravelle, la goutte, le ſcorbut: il y a une infinité de faits qui établiſſent inconteſtablement la propriété des hémorrhoïdes, pour contribuer à la guériſon de ces différentes maladies, & de pluſieurs autres qui y ont rapport: elles ont auſſi ſouvent fait ceſſer le piſſement de ſang; l'hémoptyſie, le ſeignement de nez, la diſpoſition à l'apoplexie, & ont contribué à procurer la guériſon des attaques de cette derniere maladie; ce qui a engagé, par analogie, à y employer l'application des ſang-ſues avec beaucoup de ſuccès.

Ce qui confirme davantage le bon effet du *flux hémorrhoïdal* dans tous les cas, c'eſt qu'on a vu la plupart de ces maladies avoir lieu par une ſuite de la ſuppreſſion de ce flux de ſang, & ceſſer par ſon rétabliſſement ſurvenu naturellement, ou procuré à cet effet. *Voyez* les obſervations des auteurs qui viennent d'être cités: elles ſont en grand nombre ſur ce ſujet. Hippocrate entr'autres, *inb. aph.* 12, juge qu'il eſt ſi dangereux de fermer d'anciennes hémorrhoïdes fluentes, que ſi, entre pluſieurs boutons, on n'en laiſſe par un d'ouvert, on expoſera le ſujet à tomber dans l'hydropiſie ou dans l'atrophie.

Ainſi on ne ſauroit apporter trop d'attention à bien diſtinguer les hémorrhoïdes critiques, d'avec les ſymptomatiques, pour en tirer un pronoſtic juſte, & ne pas s'expoſer à des erreurs de la plus grande conſéquence, dans le traitement d'un concours d'accidens, qui ſouvent ne demandent point à être traités, mais à être laiſſés à eux-mêmes & aux ſoins de la nature, lorſque les effets qui s'enſuivent ne peuvent ni ne doivent pas être regardés comme morbifiques; ce qui eſt marqué principalement lorſque la perte de ſang ſe fait ſans diminution de forces, & que l'exercice des fonctions, eſſentielles à la ſanté, n'éprouve aucun changement eſſentiellement déſavantageux: ſi le contraire arrive, en général il y a lieu alors de regarder le *flux hémorrhoïdal* comme une vraie maladie, comme une hémorrhagie pernicieuſe par ſes effets & par ſes ſuites, qui demande les ſecours de l'art, de la maniere indiquée par les accidens qui l'accompagnent. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

S'il ſurvient un *flux hémorrhoïdal* exceſſif, dans les maladies cauſées par les obſtructions, par le skirrhe au foie, c'eſt un ſigne qui annonce le plus grand danger, & qui eſt très-ſouvent mortel.

Il ſuit de tout ce qui vient d'être dit des hémorrhoïdes, qu'il ne faut pas employer des remedes à leur égard, ſans être bien aſſuré de la nature du mal réel ou apparent: ſi elles ſont caractériſées de maniere à devoir être regardées comme critiques, & qu'elles ne ſe faſſent ſentir que par des tumeurs au fondement ou au dedans de l'anus, qui y donnent le ſentiment d'une matiere au paſſage, dont on ne peut pas faire la déjection: ſi elles ſont ſans douleur, ſans aucune incommodité conſidérable, le meilleur parti eſt de n'y rien faire: *Expecta*; (c'eſt le conſeil de Sthaal, qui n'a point le ridicule qu'on y a voulu trouver. *Voyez* EXPECTATION). Il ne faut pas même ſe preſſer de les rendre fluentes, lorſqu'elles ne le ſont pas, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des indications pour procurer un flux de ſang révulſif: ſi elles deviennent fluentes d'elles-mêmes, ſans excès & ſans autre incommodité, il faut les laiſſer couler & ne pas plus penſer à les ſupprimer, qu'on le fait à l'égard des menſtrues, qui ont leur cours ordinaire; on doit ſeulement obſerver le régime convenable, pour que le flux de ſang ne devienne pas immodéré; ainſi on doit éviter tout ce qui peut échauffer, agiter le ſang extraordinairement, ſoit à l'égard des alimens & de la boiſſon, ſoit pour l'uſage des autres choſes qu'on appelle non-naturelles. *Voyez* HYGIENNE. On peut utilement faire uſage dans ce cas de tiſa-

nes tempérantes, nitreuſes, pour faciliter l'évacuation de la ſurabondance du ſang, qui donne lieu aux hémorrhoïdes critiques; lorſqu'elles fluent moins qu'il n'eſt néceſſaire, on a recours aux eaux minérales de toute eſpece, dont on fait choix ſelon les tempéramens, aux tiſanes diaphorétiques, ſudorifiques, apéritives, inciſantes; pour diſpoſer la maſſe du ſang à fournir la matiere du *flux hémorroïdal* de la maniere convenable: on peut auſſi faciliter cette évacuation, en appliquant au fondement une éponge chargée de décoction émolliente tiede, en recevant la vapeur d'une pareille décoction bien chaude, ou par tout autre moyen propre à relâcher ultérieurement les vaiſſeaux par leſquels ſe fait le flux de ſang.

Si l'on ne peut pas réuſſir par ces différens moyens, à rendre ce flux auſſi conſidérable qu'il eſt néceſſaire, on ne doit pas cependant recourir aux applications irritantes, pour ne pas s'expoſer à rendre les hémorrhoïdes douloureuſes, qui peuvent par-là devenir très-fâcheuſes, comme il a été dit; ainſi, dans le cas où le flux n'eſt pas ſuffiſant, & que l'on a à craindre une métaſtaſe, c'eſt-à-dire, un tranſport du ſang *hémorroïdal* dans quelqu'autre partie où il pourroit produire de funeſtes effets, on doit avoir recours à l'application des ſangſues autour du fondement; & ſi elle ne ſuffit pas, ou qu'on n'ait pas de ces inſectes de qualité convenable (*Voyez* SANGSUE), ou pour en faire uſage à temps, à propos, on peut y ſuppléer par l'application des ventouſes à l'anus, aux cuiſſes, aux lombes, & par des ſcarifications à ces différentes parties; mais la ſaignée au pié ſuffit ſouvent & aſſez promptement, pour que l'on y ait recours avant d'employer ces derniers moyens.

Mais dans le cas contraire, où le *flux hémorrhoïdal* eſt exceſſif, c'eſt la ſaignée au bras qui convient, comme un moyen de revulſion qui eſt à employer & à répéter autant que les forces le permettent; & ſi cela ne ſuffit pas pour modérer le flux de ſang, & qu'il y ait même indication de l'arrêter totalement, on doit alors faire uſage des applications aſtringentes, avec des linges, des éponges, imbus de décoctions appropriées, de bon vinaigre même, ou du coton trempé dans des liqueurs ſtyptiques; on peut même appliquer un bouton de vitriol, ou un morceau de l'agaric ſtyptique, ſi l'on peut atteindre au vaiſſeau ouvert, & même en tenter la ligature, ſi l'on peut ſaiſir le bouton *hémorrhoïdal*; & enfin, ſi l'on ne peut pas uſer de ces différens moyens, ou qu'on ne le faſſe pas avec ſuccès, on peut à l'extrêmité, en venir à employer le cautere actuel, comme l'aſtringent le plus sûr, mais on doit éviter le plus qu'il eſt poſſible, de faire des plaies à l'anus, parce qu'elles guériſſent difficilement, & dégénerent ſouvent en ulceres de mauvaiſe qualité qui s'étendent beaucoup, deviennent calleux, forment ainſi des fiſtules; & après avoir donné bien de l'embarras, ont ſouvent des ſuites funeſtes. *Voyez* FISTULE.

Dans le cas où les hémorrhoïdes ne peuvent pas s'ouvrir, & qu'elles ſont accompagnées de beaucoup d'irritation, de douleur, il faut les traiter comme les tumeurs inflammatoires, par le moyen des ſaignées convenables, des émolliens réſolutifs, anodins, des anti-phlogiſtiques nitreux, tant intérieurement qu'extérieurement, c'eſt-à-dire, ſous forme de tiſane, d'apozème, de bouillon, de julep, de clyſtere, de cataplaſme, de fomentation, de vaporation, différemment employés ſelon les différentes indications. L'application des ſangſues peut auſſi être miſe en uſage avec ſuccès; mais ſeulement lorſque la douleur eſt bien diminuée, pour en prévenir le retour en dégorgeant les vaiſſeaux, s'ils ne ſont pas diſpoſés à s'ouvrir d'eux-mêmes; ainſi lorſque cette diſpoſition manque habituellement, & qu'il ne ſe forme pas de *flux hémorrhoïdal* ſpontané, comme il ne peut paroître dans ce cas que des tumeurs *hémorrhoïdales*, qui ne peuvent produire que des effets fâcheux lorſqu'elles ſont ſujettes à devenir douloureuſes, on doit s'appliquer à en empêcher la cauſe, en évitant qu'il ne ſe forme de pléthore, ou au moins à détourner, lorſqu'elle eſt formée, les efforts que la nature eſt portée à faire pour la diſſiper par la voie des vaiſſeaux *hémorrhoï-*

doux, ou pour y déposer l'excédent de la masse du sang. *Voyez* PLÉTHORE.

On propose, dans tous les ouvrages de pratique, une infinité de remedes comme *spécifiques*, pour la guérison ou pour le soulagement des hémorrhoïdes douloureuses; mais de ce qu'on varie si fort sur ceux auxquels on doit attribuer cette qualité, qui ne peut convenir qu'à un très-petit nombre, sinon à un seul, pour avoir égard aux différentes circonstances; il s'ensuit qu'elle n'est reconnue dans aucun, que l'expérience & même le raisonnement, puisse faire regarder comme un vrai spécifique. *Voyez* REMEDE, SPÉCIFIQUE.

Au reste, pour le détail des remedes & médicamens indiqués dans les différens états des hémorrhoïdes, il faut consulter les auteurs célebres qui ont recueilli ce qui a été proposé de mieux par les anciens, & qui y ont ajouté ce qu'une expérience éclairée a pu leur apprendre à cet égard; tels sont entr'autres, Pison, Sennert, Riviere, Ethmuller, Baglivi, Hoffman, & le *trésor de pratique* de Burnet, qui réunit un grand nombre de curations faites par différens médecins de réputation: pour les observations, Forestus Baillou, le *sepulchretum anatomicum* de Bonnet, *&c.* pour la théorie en général, Sthaal, qui en a traité *ex professo* d'une maniere particuliere, avec des observations intéressantes; Neuter, la *dissertation* de Santorinus sur ce sujet, Hoffman deja cité, *&c.*, & pour la partie chirurgicale, les *institutions* d'Heister, *&c.*

HÉMORRHOIDES, sub. fém. pl. *terme de chirurgie.* Ces gonflemens variqueux viennent de la stagnation du sang, par sa lenteur à retourner par la veine hémorrhoïdale dans les branches méséraïques, ou celles de la veine-porte. Les veines hémorrhoïdales sont plus sujettes à ces dilatations contre nature, que toutes les veines du corps, parce qu'il n'y a aucun muscle qui, par son action, procure ou facilite le retour du sang; au contraire, le séjour des excrémens dans le *rectum*, & les efforts du diaphragme & des muscles du bas-ventre pour l'expulsion des matieres stercorales, contribuent à la production des *hémorrhoides*, parce qu'ils poussent le sang vers l'anus & le font séjourner dans les veines hémorrhoïdales qui sont forcées de s'étendre & de produire ainsi cette fâcheuse maladie.

Les différences des *hémorrhoides* sont assez sensibles; les auteurs les ont nommées *uvares*, *verrucales*, *vésicales*, par rapport aux différentes figures qu'elles représentent. De quelque figure & de quelque grosseur qu'elles soient, on les distingue des autres excroissances qui sont situées aux environs de l'anus, en ce que celles-ci confinent moins le bord de l'anus; que la peau seule y est affectée sans noirceur ni gonflement d'aucune veine, comme dans les *hémorrhoides.*

Les *hémorrhoides* sont sujettes à s'enflammer, elles suppurent quelquefois & causent des fistules. *V.* FISTULES A L'ANUS. Dans des sujets mal constitués les *hémorrhoides* dégénerent quelquefois en ulceres chancreux. *Voyez* CANCER.

La guérison des *hémorrhoides* a été regardée comme impossible par plusieurs auteurs; elle est au moins très-difficile. On peut les traiter palliativement, ou tenter la guérison radicale; pour la cure des *hémorrhoides* fluentes, *voyez* FLUX HÉMORRHOIDAL.

La cure palliative des gonflemens hémorrhoïdaux s'obtient par les saignées, par un régime humectant & rafraîchissant. On applique extérieurement des pommades ou onguens anodins, tels que le populeum, l'onguent de linaire, de l'huile d'œuf agité dans un mortier de plomb, *&c.* Il n'y a point d'auteur qui ne rapporte une quantité de formules extérieures qui peuvent convenir dans ce cas. Lorsque les douleurs sont violentes, on peut appliquer sur la partie un cataplasme anodin, ou des compresses trempées dans une décoction de plantes émollientes: le demi-bain avec cette décoction, ou le lait, ou un bouillon fait avec les tripes de mouton, est fort bon, de même que la vapeur de ces fomentations reçue sur une chaise de commodité. Après les anodins on passe quelquefois, dans le cas d'extrêmes douleurs, à l'application des stupéfians ou narcotiques.

Les

Les purgatifs augmentent la douleur que cauſent les *hémorrnoides* ; il faut être circonſpect ſur leur adminiſtration ; la décoction de caſſe ou ſa pulpe, ſont ceux qui ont le moins d'inconvéniens. Si malgré l'uſage des remedes les mieux indiqués, on ne parvient point à calmer les douleurs, on ſe détermine à vuider ces tumeurs ou par l'application d'une ſangſue, *voy.* SANGSUE, ou par l'ouverture, au moyen d'une ponction avec la lancette.

Le malade ſe ſent ſoulagé immédiatement après que les *hémorrhoïdes* ont été déſemplies, parce qu'alors la tenſion ceſſe, mais il reſte aſſez ſouvent un écoulement continuel par ces ouvertures qui devient très-incommode, & qu'il eſt ſouvent très-dangereux de ſupprimer.

La cure radicale conſiſte à emporter totalement les ſacs hémorrhoïdaux ; pour pratiquer cette opération, on prépare le malade par les remedes généraux comme pour l'opération de la fiſtule à l'*anus*. Lorſque le malade a pris ſa réſolution, & que l'heure de l'opération eſt fixée, pour y procéder, on fait mettre le malade couché ſur le bord de ſon lit, le ventre en deſſous & les piés par terre, deux aides écartent les feſſes tournées du côté du jour. Le Chirurgien ſaiſit alors chaque poche variqueuſe avec des pincettes qu'il tient de la main gauche ; il l'emporte entiérement avec des ciſeaux, & obſerve d'en laiſſer une des plus petites, pour conſerver une iſſue libre au ſang, & procurer par-là le flux hémorrhoïdal. L'appareil conſiſte à mettre de la charpie brute ſoutenue par des compreſſes & par un bandage en *T*, comme pour l'opération de la fiſtule à l'anus. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. On eſt ſouvent obligé d'en venir à cette opération, lorſque les *hémorrhoïdes* ne peuvent rentrer, & qu'elles commencent à noircir ; car elles tombent alors bientôt en gangrene, ainſi qu'un bourlet formé par la membrane interne du rectum, que le moindre effort fait ſortir, & qui ſe gonfle, s'enflamme & ſe gangrene fort promptement par l'étranglement que la marge de l'anus cauſe au-deſſus.

Les panſemens doivent être fort ſimples ; on applique des plumaceaux couverts de digeſtifs ; on emploie enſuite des lotions déterſives, & enſuite des deſſiccatives. Il eſt bon que pendant le traitement & même après la guériſon, le malade ſe tienne à un régime ſage, & prenne des lavemens, de crainte que des excrémens durs ne nuiſent par leur paſſage, & ne fatiguent une cicatrice tendre & mal affermie.

M. Suret, maître en chirurgie à Paris, a inventé un bandage qui remédie à la chûte de l'*anus*, qui contient les *hémorrhoïdes* extérieures, & dont l'uſage affermit les *hémorrhoïdes* internes, & les empêche de ſe préſenter lorſque les malades vont à la ſelle. Ce bandage, dont l'auteur donnera la deſcription qui ſera inſérée dans la ſuite des volumes de l'académie royale de chirurgie, eſt d'uue conſtruction trop ingénieuſe, & d'une utilité trop marquée, pour me diſpenſer d'en dire quelque choſe : il a d'ailleurs mérité l'approbation des plus grands maîtres de l'art, qui ont reconnu ſes avantages dans l'uſage qu'ils en ont fait faire à pluſieurs malades, dont les incommodités n'avoient juſqu'alors trouvé aucun ſoulagement.

Le corps de ce bandage eſt un bouton d'ivoire creux, pour qu'il ait beaucoup de légéreté, & percé pour donner iſſue libre aux vents & aux humidités ſtercorales qui en accompagnent quelquefois la ſortie. M. Suret donne à cette piece une configuration différente, ſuivant la figure des ſacs hémorrhoïdaux, l'embonpoint différent des ſujets, le volume des muſcles feſſiers, *&c.* Ces boutons ſont olivaires, en timbre, d'autres creuſés en gondole : c'eſt ce bouton qui ſoutient le rectum, ou qui contient les *hémorrhoïdes*. Il eſt attaché au centre d'un ſous-cuiſſe, ſur une plaque de tôle percée à jour pour l'uſage dont nous avons parlé. Il joue en tout ſens par le moyen d'un reſſort qui eſt dans l'intérieur de ſa baſe, de façon que la compreſſion eſt toujours égale dans quelque ſituation que le malade puiſſe ſe mettre, ce bouton étant mobile en tous ſens. On peut même s'aſſeoir perpendiculairement déſſus, ſans que la circonférence de l'anus ſur laquelle il appuie, en ſoit plus fortement comprimée.

Ce bandage eſt en outre compoſé d'une

ceinture de cuir couverte de chamois ; elle fait le tour du corps ſur les os des iſles, & ſe boucle en devant. Au milieu de cette ceinture eſt couſue une plaque de cuir matelaſſée, qui a à peu près la figure de l'os ſacrum ſur lequel elle appuie : à la face externe de cette plaque, & ſous le chamois qui lui ſert d'enveloppe, il y a un reſſort auquel eſt attachée l'extrêmité du ſous-cuiſſe, qui eſt de cuir garni de chamois, & qui ſe diviſe en devant en deux branches, pour paſſer à droite & à gauche ſur les aines & s'attacher antérieurement à la ceinture.

Le reſſort auquel eſt attachée l'extrêmité poſtérieure du ſous-cuiſſe, fait l'office de ſtore, de ſorte que la courroie s'alonge & s'accourcit ſuivant les différens mouvemens du corps. Cela étoit très-eſſentiel pour que la pelote du bouton d'ivoire qui appuie ſur la circonférence de l'anus, demeurât invariablement dans la même ſituation, ſoit que le malade ſoit debout ou aſſis, ſoit qu'il ſe baiſſe en devant ou en arriere, ſans que les différens mouvemens qu'il faut faire pour paſſer d'une de ces attitudes à une autre, dérange en aucune façon le bandage. C'eſt un avantage eſſentiel que perſonne n'avoit trouvé juſqu'alors, & qui avoit rendu inutile toutes les eſpeces de bandages & machines qu'on a ſi ſouvent eſſayés contre les indiſpoſitions dont nous venons de parler.

Les *hémorrhoides* des femmes groſſes doivent être traitées avec beaucoup de circonſpection ; l'on a obſervé des effets funeſtes de la guériſon ſubite des *hémorrhoides*, par l'application inconſidérée des remedes répercuſſifs dans cet état. Il ne faut pas qu'une femme groſſe s'inquiete, parce que des *hémorrhoïdes* qui n'ont jamais flué donnent un peu de ſang. Cette évacuation peut lui être ſalutaire ; une ſaignée calme aſſez ordinairement la douleur qui ſurvient à l'approche du flux hémorrhoïdal. Si les *hémorrhoides* aveugles ſont enflammées, dures, & fort douloureuſes, on fait concourir avec la ſaignée l'inſeſſion dans une décoction d'herbes émollientes ou dans du lait chaud, où on fomente la partie avec ces fluides. Les femmes enceintes ſujettes aux *hémorrhoides* ſont ordinairement conſtipées ; elles doivent avoir ſoin de ſe tenir le ventre libre par des lavemens, par des boiſſons laxatives, par un uſage habituel des eaux minérales, telles que celles de Paſſy. Ces eaux réuſſiſſent à la longue, parce qu'elles délaient la bile, & la rendent plus coulante. Il convient en outre que le régime de vie ſoit délayant, humectant & tempérant ; mais les accoucheurs en général ſe plaignent de l'indocilité des femmes qui ferment leurs oreilles aux conſeils ſalutaires de ceux qui les dirigent ; elles ſuivent plus volontiers leur penchant au plaiſir ; elles contentent leurs appétits dépravés, ſouvent même avec affectation, pour la ſatisfaction d'agir contre les défenſes préciſes des gens de l'art. (*Y*)

* HEMORRHOIS, ſub. fém. (*Hiſt. nat.*) ſerpent dont la morſure fait mourir par l'effuſion totale du ſang qu'on ne peut arrêter. Il eſt jaunâtre comme le ſable, mais marqueté de taches noires & blanches ; d'autres diſent rouges comme le feu. Il a beaucoup de reſſemblance avec le céraſte. Il eſt de la longueur d'un pié ; il va en diminuant de la tête à la queue, menu partout ; il a deux éminences au front, l'œil blanc ; la tête boſſuée ; il ſe replie en marchant, & ſe ſoutient ſur le ventre ; ſes écailles font du bruit ; la femelle eſt plus dangereuſe que le mâle ; ſa piqûre fait perdre le ſang par les gencives & les ongles.

HEMORROSCOPIE, ſ. f. (*Médecine*) αιμοροσκοπια, *hemeroſcopia*, c'eſt à dire, *ſanguinis effuſi inſpectio*, l'inſpection du ſang tiré de ſes vaiſſeaux, par laquelle on ſe propoſe d'en rechercher les qualités, d'en connoître la nature, relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de ſanté. *Voyez* SANG.

HEMOSTASIE, ſub. fém. (*Médecine.*) αιμοστασια, *hemoſtaſia*, c'eſt un terme qui a été employé par Théophile Bierling, dans ſon ouvrage intitulé, *Theſaurus medico-practicus*, pour expliquer le retardement, l'hérence du cours du ſang, l'état de ce fluide, lorſque la circulation en eſt ralentie, & diſpoſée à s'arrêter dans une partie. *Lexic. Caſtell.*

HEMPSTED, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hertford, dans un vallon baigné de la riviere de Gade, laquelle y fait tourner pluſieurs moulins. Il n'eſt pas dans la province, ni peut-être même dans toute l'Angleterre, d'auſſi gros marchés de grains, que ceux qui ſe tiennent dans cette ville; les moulins d'ailleurs y ſont occupés ſans ceſſe, & l'on a ſupputé que la farine qui s'en tranſportoit à Londres, montoit quelquefois à vingt mille livres ſterlings par ſemaine. *Long.* 16, 55; *lat.* 51, 44. (*D. G.*)

HEMVÉ, ſub. maſc. (*Médecine.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en quelques endroits, ce que nous appellons par périphraſe *la maladie du pays*. Ce violent deſir de retourner chez ſoi, dit très-bien l'abbé du Bos, n'eſt autre choſe qu'un inſtinct de la nature, qui nous avertit que l'air où nous nous trouvons, n'eſt pas auſſi convenable à notre tempérament que l'air natal, pour lequel nous ſoupirons, & que nous enviſageons ſecrétement comme le remede à notre malaiſe & à notre ennui.

Le *hemvé*, ajoute-t-il, ne devient une peine de l'eſprit, que parce qu'il eſt réellement une peine de corps. L'eau, l'air différent de celui auquel on eſt habitué, produiſent des changemens dans une frêle machine; Lucrece l'a remarqué comme Hippocrate.

Nonne vides etiam cœli novitate & aquarum,
Tentari procul à patriâ, quicumque domoque
Adveniunt, ideò quia longè diſcrepat aër.

Cet air très-ſain pour les naturels du pays eſt un poiſon lent pour certains étrangers; il eſt vrai que la différence de cet air ne tombe point ſous nos ſens, & qu'elle n'eſt pas à la portée d'aucun de nos inſtrumens, mais nous en ſommes aſſurés par ſes effets.

Cependant ils ſont encore ſi différens des violentes altérations qu'éprouvent les voyageurs qui paſſent le tropique, qu'on ne doit pas confondre le *hemvé*, ou la maladie du pays, avec celle de ceux qui vont dans les colonies établies par les Européens aux Indes occidentales. L'impreſſion de ces ſortes de climats n'épargne preſque aucun étranger, & produit dans la ſanté des plus robuſtes, des révolutions ſingulieres, qui forment, pour ainſi dire, leur tempérament ſur un nouveau modele, lorſqu'ils ont le bonheur de ne pas ſuccomber à de ſi grandes ſecouſſes. (*D. J.*)

HEMUI, ſub. maſc. (*Hiſt. nat.*) pierre dont on ne fait rien, ſinon que les Indiens la nomment ainſi; qu'elle eſt pierre précieuſe & d'un jaune blanchâtre.

HÉMUS, (*Mythol.*) fils de Borée & d'Orithie, qui devint roi de Thrace & épouſa Rhodope. Ovide raconte cette fable en deux vers énergiques:

Nunc gelidos montes mortalia corpora quondam,
Nomine ſummorum ſibi, qui tribuêre deorum.

Le livre *des poiſſons* qu'on a donné à Plutarque, parle de ce roi *Hæmus* & de ſa femme Rhodope, qui prenoient les noms de Jupiter & de Junon. Peut-être qu'effectivement ils périrent dans les montagnes de Thrace, où le peuple indigné de les voir s'égaler aux dieux, les avoit obligés de ſe retirer. (*D. J.*)

HÉMUS, (*Géog. anc.*) haute & vaſte montagne de Thrace; elle s'étend depuis le mont Rhodope juſqu'à la mer Noire; Pline lui donne ſix mille pas de hauteur: mais le P. Riccioli eſtime que l'*Hæmus*, depuis l'endroit où l'on commence à le monter, n'a environ que douze à treize cens pas, non compris le reſte de ſa hauteur juſqu'au niveau de la mer, dont il ne donne point le calcul. On dit cependant que de ſon ſommet on peut voir en même temps la mer Adriatique d'un côté, & la mer Noire de l'autre.

Les modernes ne conviennent pas ſur le nom que porte à préſent cette montagne; les uns diſent que c'eſt le *monte Argentaro* des Italiens, le *Balkan* des Turcs, & le *Cumovvitz* des Eſclavons: le ſentiment le plus général eſt que c'eſt le *monte Coſtegnas*; mais ces divers noms n'appartiennent pas à toute la chaîne du mont *Hæmus*. Auſſi M. de Liſle nomme *Coſtegnas* la chaîne qui ſépare la Macédoine de la Romanie; & mont *Balkan*, celle qui s'étend entre la

Bulgarie & la Romanie. Le mont Argentaro pourroit bien être le même que la Clissura, l'une des parties de l'*Hæmus*, selon Edouard Brown, qui a voyagé sur les lieux. Il regarde toutes les montagnes qui sont entre la Servie & la Macédoine, comme n'étant qu'une partie du mont *Hæmus*; & il pense que sous différens noms il s'étend depuis la mer Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. (*D. J.*)

HÉNARÈS, (L') s. m. (*Géog.*) riviere d'Espagne; elle a sa source dans la vieille Castille, au-dessus de Liguenza, qu'elle arrose, coule dans la nouvelle Castille, & se jette dans le Xarama, à 4 lieues au-dessus de Tolede. (*D. J.*)

HEND & SEND, (*Géog.*) c'est ce que nous appellons d'un mot général *les Indes orientales*, qui sont désignées par les orientaux en ces deux différens noms *Hend* & *Send*. Le pays de *Hend* est à l'orient de celui de *Send*, & a à son couchant le golfe de Perse, au midi l'océan indien, à l'orient de vastes déserts qui le séparent de la Chine, & au septentrion le pays des Azacs ou Tartares. Il paroît donc que le *Send* est seulement ce qui s'étend deçà & delà le long du fleuve Indus, particuliérement vers ses embouchures. D'Herbelot, *Bibl. orient.* (*D. J.*)

HENDÉCAGONE, sub. masc. *terme de Géométrie*. Ce mot est grec & composé d'ἑνδεκα, *onze*, & γωνία, *angle*, figure composée d'onze côtés, & d'un pareil nombre d'angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE. L'angle au centre de l'*hendécagone* régulier, c'est-à-dire, dont tous les angles & les côtés sont égaux, est la 11e partie de 360d, & ne peut se déterminer par la regle & le compas; on ne peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en résolvant une équation du 11e degré. *Voyez* POLYGONE. (*E*)

HENDÉCASYLLABE, s. m. (*Littérature.*) *terme de Poésie grecque & latine*, de onze syllabes. *Voyez* VERS.

Ce mot est grec & composé d'ἑνδεκα, *onze*, & de συλλάμβανω, *je comprends*. Les vers saphiques & les vers phaleuques ont *hendécasyllabes*.

Saph. *Jam satis terris nivis atque dirœ.*
Phal. *Passer mortuus est meæ puellæ.*

On donne plus communément le nom d'*hendécasyllabe* à cette derniere espece, la premiere étant plus particuliérement affectée à l'ode & au genre lyrique. Ces *hendécasyllabes* sont les plus doux des vers latins. Le lecteur en jugera par ceux de Catulle sur la mort d'un moineau.

Lugete ô Veneres; cupidinesque,
Et quantum est hominum venustiorum;

Passer mortuus est meæ puellæ,
Passer deliciæ meæ puellæ,
Quem plus illa oculis suis amabat;
Nam mellitus erat, suamque norat
Ipsam tam benè quam puella, matrem;
Nec se sese à gremio illius movebat:
Sed circumsiliens modo huc, modo illuc,
Ad totam dominam usque pipilabat.
Qui nunc it per iter tenebricosum,
Illuc unde negant redire quemquam.

At vobis malè sit malæ tenebræ
Orci, quæ omnia bella devoratis;
Tam bellum mihi passerem abstuliſtis.

O factum malè! O misselle passer!
Tuâ nunc operâ meæ puellæ
Flendo turgiduli rubent ocelli.

Il est vraisemblable que Catulle auroit perdu beaucoup, s'il eût pris l'hexametre ou le pentametre, ou l'iambe, au lieu de l'*hendécasyllabe*, qui a seul cette simplicité prosaïque, qui va si bien avec le sentiment. (*D. J.*)

* HÉNÉCHEN, sub. masc. (*Bot.*) plante qui croît aux indes orientales, dans le territoire de Panama; elle a la feuille du chardon, mais plus étroite & plus longue que celle du cabuïa, qui a la sienne comme le chardon. Les sauvages tirent du sel du cabuïa & de l'*hénéchen*; mais le sel tiré de l'*hénéchen* est plus fin. La manœuvre est précisément celle que nous pratiquons sur le chanvre; on fait rouir la plante, on la seche au soleil, & on la broie.

HÉNETES,

HÉNETES, (LES) f. m. pl. (*Géog. anc.*) Les *Hénetes* en Asie, étoient un ancien peuple de Paphlagonie, qui n'existoit plus du temps de Strabon. Les *Hénetes* en Italie, au fond du golfe de Venise, sont les mêmes que les *Venetes*; ils venoient d'un peuple des Gaules, dont Vannes en Bretagne conserve encore le nom. Les *Hénetes* dans le nord, que quelques écrivains placent sur les côtes de Livonie & de Prusse, sont les mêmes que les Vendes ou Vénedes, nation sarmate qui s'établit entre l'Elbe & la Vistule. (*D. J.*)

HÉNIOCHUS, (*Astronom.*) est une des constellations boréales, autrement & plus communément nommée *le cocher*. *V.* COCHER. (*O*)

HÉNIOQUES, f. m. pl. (*Géog.*) *Héniochi*, ancien peuple de la Sarmatie asiatique; ils habitoient près du fleuve ou du mont Corax, qui étoit une branche du Caucase, sur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide; c'étoit une colonie de Lacédémoniens. Pline, Strabon & Pomponius Méla vous en diront davantage. (*D. J.*)

HENLEY, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, au comté d'Oxford sur la Tamise, remarquable par son commerce de grains germés pour faire de la biere. Elle est à 4 lieues d'Oxford & de Windsor, 12 O. de Londres. *Long.* 16, 45; *lat.* 51, 32. (*D. J.*)

HENNEBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, entre la Thuringe, le landgraviat de Hesse, l'abbaye de Fulde, & l'évêché de Wurtzbourg. Ce pays peut avoir quinze lieues d'orient en occident, & sept ou huit du midi au septentrion. Il échut en 1583 à la maison de Saxe; & a depuis été partagé; l'évêque de Wurtzbourg y possede quelques fiefs. *Voyez les détails dans* Imhoff, *notit. imper. lib. IV, cap. ij*; ou dans Heiss, *hist. de l'empire, liv. VI, ch. xxiij.* (*D. J.*)

HENNEBON, (*Géog.*) petite ville de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, à six lieues d'Auray, sur la riviere de Blavet, à cent lieues S. O. de Paris, *Long.* 14^d, 22', 23''; *lat.* 47^d, 48'.

Je ne dois pas oublier d'ajouter que cette petite ville de Bretagne a donné la naissance à un fameux religieux de l'ordre de Cîteaux, Paul Pezron, homme plein de savoir, & même de vues fort étendues sur les anciens monumens de l'histoire profane; il a plus vieilli la durée du monde, qu'aucun autre chronologiste n'a fait avant lui. On trouvera l'exposition de son système dans le livre qu'il a intitulé, *Antiquité des temps rétablie*, ouvrage imprimé à Paris en 1687, in-4°. & qu'il a défendu contre les objections des PP. Martianay & le Quien. Il avoit entrepris un grand traité sur l'*origine des nations*, origine qu'on ne découvrira jamais, & en a publié la partie qui regarde l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appellés *Gaulois*; cet ouvrage systématique a été imprimé à Paris en 1703, in 4°. L'auteur est mort en 1706 à 67 ans. (*D. J.*)

HENNEMARCK, (*Géog.*) petit pays du royaume de Norwege, dans la province d'Aggerhus.

* HENNIL, f. m. (*Myth.*) c'étoit une idole des Vandales; elle étoit honorée dans tous les hameaux; on la figuroit comme un bâton, avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en procession, & les peuples crioient, *réveille-toi, Hennil, réveille-toi.*

HENNIN, f. m. (*Hist. des Modes.*) nom d'une coëffure colossale des dames françoises du xve siecle.

Ce nom bizarre a passé jusqu'à nous, parce que l'attirail de tête étoit si singulier, qu'il n'a échappé à aucun historien de ce temps-là, ni à Juvénal des Ursins, ni à Monstrelet, ni à Paradin, ni aux autres; mais nous emprunterons seulement le vieux Gaulois de ce dernier, pour peindre au lecteur cette folie de mode, dont il n'a peut-être point de connoissance.

Tout le monde (dit cet écrivain dans ses *annales de Bourgogne, lib. III, année* 1428, *pag.* 700) « étoit lors fort déréglé, & dé-

bourdé en accoutremens, & sur-tout les accoutremens de tête des dames étoient fort étranges ; car elles portoient de hauts atours sur leurs têtes, & de la longueur d'une aulne ou environ, aigus comme clochers, desquels dépendoient par derriere de longs crêpes à riches franges, comme étendarts ».

Un carme de la province de Bretagne, appellé Thomas Conecte, célebre par son austérité de vie, par ses prédictions & son exécution à Rome, où il fut brûlé comme hérétique en 1434, déclamoit de toute sa force contre ces coëffures monstrueuses. « Ce prêcheur avoit cette façon de coëffure en telle horreur, que la plupart de ses sermons s'adressoient à ces atours des dames, avec les plus véhémentes invectives qu'il pouvoit songer ; sans épargner toutes especes d'injures dont il pouvoit se souvenir, dont il se débaquoit à toute bride contre les dames usant de tels atours, lesquels il nommoit les *hennins*.

« Par-tout où frere Thomas alloit, (ajoute Paradin) les *hennins* ne s'osoient plus trouver, pour la haine qu'il leur avoit vouée ; chose qui profita pour quelque temps, & jusqu'à ce que ce prêcheur fût parti ; mais après son partement, les dames releverent leurs cornes, & firent comme les limaçons, lesquels quand ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout bellement leurs cornes ; ensuite le bruit passé, soudain ils les relevent plus grandes que devant : ainsi firent les dames, car les *hennins* ne furent jamais plus grands, plus pompeux & superbes, qu'après le partement de frere Thomas ; voilà ce que l'on gagne de s'opiniâtrer contre l'opiniâtrerie d'aucunes cervelles ».

D'Argentré (*Hist. de Bretagne, liv. X, chap. xlij.*) rapporte pareillement « qu'après le partement du moine Conecte, les femmes reprinrent soudainement les cornes avec arrérages, c'est-à-dire, bien de la récompense du passé, *&c.* »

Je laisse les autres historiens dont le récit ne nous apprend rien de plus particulier, pour passer aux réflexions qui naissent du sujet. Les hommes ont toujours eu du penchant à vouloir paroître plus grands qu'ils ne sont, soit en imaginant des talons fort hauts, soit en se servant de cheveux empruntés, soit en réunissant ces deux choses ensemble. D'un autre côté, les femmes avec plus de raison, ont cherché de tout temps à aggrandir leur petite taille, par des chaussures très-élevées, & par des coëffures colossales. Dans le siecle de Juvénal, les dames romaines bâtissoient sur leurs têtes plusieurs étages d'ornemens & de cheveux en pyramide ; en sorte, dit le poëte, qu'en les regardant par-devant, on les prenoit pour des Andromaques, pendant qu'elles paroissoient des naines par derriere.

Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. Andromachem à fronte videbis,
Post minor est.

Juvénal, *Sat. VI*, v. 500.

Ajoutez-y ce bon mot de Synésius (*Epit. III.*) qui dit, en parlant d'une nouvelle mariée : *Quippe in diem sequentem tœniis ornabitur, atque turrita quemadmodùm Cybele, circumibit.*

Voilà donc dans les modes de l'ancienne Rome, celle des *hennins* du xv siecle, qui a été finalement renouvellée par une coëffure semblable, qui parut sous le nom de *fontange* sur la fin du xvij siecle.

Cette derniere étoit un édifice à plusieurs étages fait de fil de fer, sur lequel on plaçoit quantité de morceaux de mousseline séparés par plusieurs rubans ornés de boucles de cheveux ; le tout étoit distingué par des noms si fous, qu'on auroit besoin d'un glossaire pour entendre ce que c'étoit que la duchesse, le solitaire, le cheu, le mousquetaire, le croissant, le firmament, le dixieme ciel, la souris, *&c.* qui étoient tout autant de différentes pieces de l'échafaudage. Il falloit, si l'on peut parler ainsi, employer l'adresse d'un habile serrurier, pour dresser la base de ce comique édifice, & cette palissade de fer sur laquelle les coëffeuses attachoient tant de pieces différentes.

Enfin la ridicule pyramide s'affaissa tout-à-coup à la cour & à la ville, au commencement de 1701. On fait à ce sujet les jolis vers de madame de Lassay (ou plutôt de l'abbé de Chaulieu sous son nom), à madame la duchesse, qui demandoit des nouvelles.

Paris cede à la mode, & change ses parures ;
Ce peuple imitateur, ce singe de la cour,
A commencé depuis un jour,
D'humilier enfin l'orgueil de ses coëffures :
Mainte courte beauté s'en plaint, gronde & tempête,
Et pour se rallonger consultant les destins,
Apprend d'eux qu'on retrouve en haussant ses patins,
La taille que l'on perd en abaissant sa tête.
Voilà le changement extrême
Qui met en mouvement nos femmes de Paris ;
Pour la coëffure des maris,
Elle est toujours ici la même.

(*D. J.*)

* HENNIR, v. neut. (*Gram.*) c'est le cri du cheval. Nous avons aussi le substantif *henniſſement*. Il y a peu d'animaux dont la voix soit plus bornée ; ainsi il faut une grande habitude pour discerner les inflexions qui caractérisent la joie, la douleur, le dépit, la colere, en général toutes les passions du cheval. Si l'on s'appliquoit à étudier la langue animale, peut-être trouveroit-on que les mouvemens extérieurs & muets ont d'autant plus d'énergie que le cri a moins de variété : car il est vraisemblable que l'animal, qui veut être entendu, cherche à réparer d'un côté ce qui lui manque de l'autre. L'habile écuyer & le maréchal instruit joignent l'étude des mouvemens à celle du cri du cheval, sain ou malade. Ils ont des moyens de l'interroger, soit en le touchant de la main en différens endroits du corps, soit en le faisant mouvoir ; mais la réponse de l'animal est toujours si obscure, qu'on ne peut disconvenir que l'art de le dresser & de le guérir n'en deviennent d'autant plus difficiles.

HENNISSEMENT, *voyez* HENNIR.

HÉNOTIQUE, s. m. (*Hist. mod.*) *henoticum*, on donna ce nom dans le Ve siecle à un édit de l'empereur Zenon, par lequel il prétendoit de réunir les Eutychiens avec les Catholiques. *Voyez* EUTYCHIENS.

C'est Acace, patriarche de Constantinople, qui, avec le secours des amis de Pierre Magus, persuada à l'empereur de publier cet édit.

Le venin de l'*hénotique* de Zénon consiste à ne pas recevoir le concile de Chalcédoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs. Cet *hénotique* est une lettre adressée aux évêques, aux clercs, aux moines, & aux peuples de l'Egypte & de la Lybie ; mais elle ne parle qu'à ceux qui étoient séparés de l'église. Il fut condamné par le pape Felix III, & détesté des catholiques. *Voyez* le *dict. de Trévoux*. (*G*)

HENRI D'OR, s. m. (*Monnoie de France.*) nom d'une petite monnoie d'or, qui commença & finit sous Henri II. Ce nom d'homme, appliqué à une monnoie, ne doit pas surprendre ; car il n'y a rien de si fréquent chez les Grecs, les Romains, & les autres peuples, que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince dont elles portoient l'image, témoin les philippes de Philippe de Macédoine, les dariques de Darius le Mede, & une infinité d'autres.

Le poids & le titre des *henris* étoit à vingt-trois karats un quart de remede ; il y en avoit soixante-sept au marc ; chaque piece pesoit deux deniers vingt grains trébuchans, & par conséquent quatre grains plus que les écus d'or : cette monnoie valoit dans son commencement cinquante sous ; on fit aussi des demis *henris*, qui valoient vingt-cinq sous, & des doubles *henris* qui en valoient cent. Toutes ces especes furent frappées au balancier, dont l'invention étoit alors nouvelle.

Les premiers représentoient d'un côté *Henri* armé & couronné de lauriers ; & de l'autre portoient une *H* couronnée ; les derniers avoient sur leurs revers, une fem-

me armée représentant la France, assise sur des trophées d'armes ; elle tenoit de la main droite une victoire, & pour légende *Gallia optimo principi*, ce qui est une imitation d'une médaille de Trajan, & ce fut la flatterie d'un particulier qui l'imaginoit ; mais le peuple que ce monarque accabla d'impôts durant son regne, étoit bien éloigné de la consacrer ; cependant le hasard fit que jamais les monnoies n'avoient été si belles, si bien faites & si bien monnoyées qu'elles le furent sous ce prince, à cause du balancier qu'on inventa pour les matquer. On fit bâtir en 1550 au bout du jardin des étuves, une maison pour y employer cette nouvelle machine : cette maison qu'on nomma la *monnoie*, fut enfin établie en 1553, & l'on fit alors des réglemens pour sa police & pour ses officiers. (*D. J.*)

HENRI I, surnommé l'*Oiseleur*, (*Histoire d'Allemagne.*) IIe roi de Germanie, succéda à Conrad I, l'an 919. Ce prince étoit fils d'Othon de Saxe, ce duc qui, par un sentiment de générosité dont les temps héroïques même nous offrent peu d'exemples, avoit refusé de monter sur le trône, dans la crainte de n'en pouvoir remplir les devoirs. *Henri I*, aussi ambitieux que son pere étoit modéré, n'avoit pu voir sans une jalousie secrete, l'élévation de Conrad I, & l'on ne tarda pas à ressentir les funestes effets de la passion qui le consumoit. Naturellement factieux, les prétextes de révolte ne lui manquerent pas. Peu satisfait du duché de Saxe que son pere lui avoit transmis, il voulut y joindre la Thuringe & la Westphalie. Indigné d'un refus qui cependant étoit justifié par la plus sage politique, il associa à son ressentiment les ducs de Baviere & de Saxe, & donna naissance à une guerre civile dont Conrad ne put voir la fin. Ce prince, pour convaincre *Henri* que ce n'étoit pas par un motif de haine qu'il lui avoit refusé l'investiture des provinces qu'il sollicitoit, le nomma son successeur, & lui envoya les ornemens impériaux ; sacrifiant ainsi son ressentiment au bien du royaume, & rendant au fils, dit un moderne, une générosité pareille à celle que le pere avoit fait paroître en sa faveur. *Henri* reçut les marques de sa nouvelle dignité, des mains du propre frere de Conrad ; mais comme ces gages ne suffisoient pas, il se fit reconnoître dans une assemblée qui se tint à Fridzlar. Les états étoient alors en possession de se choisir des rois. La volonté du prince défunt étoit regardée comme un conseil, & non pas comme une loi. Les seigneurs Germains (le nom d'*Allemands* n'étoit encore en usage que pour signifier les Suabes) ratifiérent le testament de Conrad ; & tous les suffrages se réunirent pour *Henri*. On ne sait pourquoi ce prince refusa de se faire sacrer. Comment put-il renoncer à une cérémonie qui, à la vérité, ne décidoit pas la royauté, mais qui rendoit la personne des rois plus vénérable ? Ce fut en vain qu'Hérirger ou Hérircé, archevêque de Mayence, l'en sollicita ; rien ne fut capable de vaincre son obstination sur ce point.

Le premier soin de *Henri* fut d'affermir le trône que lui-même avoit ébranlé. Arnoul, duc de Baviere, & Burchard, duc de Suabe, qu'il avoit engagés dans sa révolte, étoient devenus ses ennemis, dès qu'il avoit cessé d'être leur égal. Il les fit sommer de venir lui rendre hommage ; & sur leur refus il marcha contre eux, & les soumit après les avoir battus. Mais comme le duc de Baviere lui offroit encore une puissance redoutable, il se crut obligé à quelques sacrifices. Jaloux de se l'attacher, il lui donna la nomination des bénéfices qui viendroient à vaquer dans sa province. Ce droit précieux étoit au nombre des droits régaliens ; & les princes françois, empereurs ou rois, en avoient toujours joui.

Le calme qui succéda à la guere civile, fut employé à réparer les désordres de l'anarchie qui avoit suivi le regne glorieux de Louis le Germanique. *Henri* porta un œil observateur dans toutes les provinces de son royaume ; & lorsque d'une main habile il en déracinoit les vices intérieurs, il se servoit de l'autre pour étendre les frontieres. Les grandes routes étoient infestées de brigands ; il en composa une milice ; & les retenant sous une sévere discipline, il les employa contre les ennemis du dehors. On peut regarder cette milice comme le premier corps de troupes

réglées qui ait été en Allemagne. C'étoit encore un moyen d'affermir ſon autorité contre cette multitude de vaſſaux, devenus rivaux des rois. *Henri* cherchant ſes modeles dans les plus grands princes, ſe montra fidele aux anciennes inſtitutions de Charlemagne. Des marquis furent établis ſur toutes les frontieres ; il en mit dans le Brandebourg, la Luſace & la Miſnie : il en plaça même dans la haute Autriche, lorſqu'il eut reconquis cette province ſur les Hongrois. Ses différentes victoires ſur ces peuples affranchirent la Germanie du tribut honteux qui la déshonoroit depuis Louis l'Enfant. Les Hongrois avoient des armées fort nombreuſes ; on prétend même que dans une ſeule bataille qui ſe donna dans les plaines de Mersbourg, *Henri* leur tua plus de quatre-vingts mille hommes. Ses troupes, pour récompenſer des ſuccès auſſi prodigieux, lui offrirent le titre d'empereur, mais il le refuſa, ſans doute, parce qu'à l'exemple de Charlemagne, il vouloit ſe le faire déférer dans Rome. On prétend qu'il ſe diſpoſoit à en prendre la route, lorſqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il ne ſongea plus qu'à aſſurer la couronne à Othon ſon fils. La gloire de ſon regne captivant les ſuffrages de ſes grands vaſſaux, il eut la conſolation de voir ce fils s'aſſeoir ſur le trône à l'inſtant qu'il en deſcendoit. Il mourut l'an 936, dans la ſoixantieme année de ſon âge, la dix-ſeptieme de ſon regne Ses cendres repoſent dans l'abbaye de Quedlembourg dont ſa fille Mathilde étoit alors abbeſſe. L'hiſtoire ne lui reproche que ſa révolte contre Conrad : au reſte il fut bon fils, bon pere & bon mari. Il jouit d'un bonheur que goûtent rarement les rois ; *Henri* eut des amis, il aima la vérité, & déteſta la flatterie. Une douleur univerſelle préſida à ſes funérailles : toutes les voix ſe réunirent à dire que le plus habile homme du monde & le plus grand roi de l'Europe étoit mort. On auroit pu ajouter le plus grand capitaine ; toutes les guerres qu'il entreprit eurent un ſuccès heureux. Les Bohêmes furent forcés de payer les anciens tributs dont ils s'étoient affranchis ſous les regnes précédens. Les différentes nations Slaves furent réprimées ; & les Danois vaincus ſe virent contraints de lui abandonner tout le pays que renferme la Slie & l'Eder. On prétend qu'il força Charles-le-ſimple à lui céder la Lorraine par un traité ; mais cette circonſtance de ſon regne ſe trouve démentie par pluſieurs chartres dont on ne peut méconnoître l'authenticité. Il eſt certain qu'il régna dans cette province, mais ſeulement après la cataſtrophe de l'infortuné Charles-le-ſimple. Avant lui, les villes n'étoient encore que des bourgades défendues par quelques foſſés. Il les fit environner de murs garnis de tours & de baſtions ; & comme les grands en abhorroient le ſéjour, il attacha aux charges municipales des priviléges capables d'exciter leur ambition. On y établit des magaſins où les habitans de la campagne devoient porter le tiers de leurs récoltes. Une partie de ces biens étoit deſtinée à faire ſubſiſter les armées en temps de guerre. Outre un nombre conſidérable de villes qu'il fit fortifier, il en fonda une infinité d'autres parmi leſquelles on compte Miſne ou Meiſſen ſur l'Elbe, Quedlembourg, Gotta, Herfort, Gollard, Brandebourg & Sleſwick. Toutes ces villes eurent des garniſons, & pour les entretenir, il força chaque canton, chaque province à lui fournir la neuvieme partie des hommes en état de ſervir. On admire ſur-tout dans ce prince la maniere dont il s'y prit pour réformer la haute nobleſſe, aſſez puiſſante alors pour braver le glaive des loix. Il inſtitua des jeux militaires d'où furent exclus tous ceux qui étoient ſoupçonnés de quelque crime ſoit envers la religion, ſoit envers le prince ou les particuliers. Les nobles devenus leurs propres juges, banniſſoient eux-mêmes les prévaricateurs ; & le prince pouvoit frapper impunément ceux qu'ils avoient une fois condamnés à cette eſpece d'opprobre. Ce fut ſur ces jeux que ſe formerent les tournois environ un ſiecle après. Le ſurnom d'*Oiſeleur* fut donné à *Henri*, non qu'il n'en mérite de plus honorables, mais parce qu'il chaſſoit à l'oi-

ſeau, lorſqu'Evrard lui préſentoit le diadême de la part de Conrad. On lui attribue l'érection des gouvernemens en fiefs; mais ce ſentiment nous paroît peu vraiſemblable. *Henri* fit tout pour conſerver l'autorité, & rien pour la diminuer. Cette révolution convient mieux au regne de Conrad, le premier qui ſoit venu au trône par droit d'élection. Les Germains ne manquerent pas probablement de lui faire des conditions, en mettant entre ſes mains un ſceptre auquel il n'avoit d'autre droit que leur ſuffrage.

HENRI II, dit *le Boiteux*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) duc de Baviere, VIe roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XIe empereur d'Occident depuis Charlemagne, naquit l'an de J. C. 978, de Henri le jeune, arriere-fils de Henri le Quereleur, & arriere-petit-fils de Henri, premier empereur de la maiſon de Saxe.

L'élection de *Henri II* fut menacée de pluſieurs orages; une infinité de ſeigneurs dont les principaux étoient Ezon ou Erinfroi, comte Palatin du Rhin, & mari de Mathilde, ſœur d'Othon III; Ekkart, marquis de Thuringe; Hercimane ou Herman, comte d'Allemagne, c'eſt-à-dire, de Suabe, ſecond fils d'Henri I, duc de Baviere, & oncle du duc Henri III. Ces deux derniers, en admettant le droit héréditaire, avoient un titre égal à celui de *Henri-le-Boiteux*, comme deſcendant en ligne maſculine de Henri l'Oiſeleur. *Henri*, pour terminer une conteſtation dont l'événement pouvoit lui être contraire, s'empara de force des ornemens impériaux, & l'on prétend même qu'il fit aſſaſſiner Ekkart, le plus opiniâtre des prétendans. Il eſt certain qu'après la mort de ce marquis, *Henri II* ne rencontra que de légers obſtacles. Il ſe rendit à Mayence à la tête d'une armée, & reçut l'hommage de la plupart des ſeigneurs de Germanie. Herman fut auſſi-tôt mis au ban de l'empire, & déclaré déchu de ſon duché. La premiere année de ſon regne ſe paſſa à pacifier les troubles excités par ſes rivaux. Il ſongea enſuite à maintenir ſa puiſſance en Italie. Un nommé Ardouin, comte d'Ivrée, arriere-fils de Berenger le jeune, paré des titres pompeux d'Auguſte & de Céſar, s'en faiſoit appeller le monarque, bien ſûr d'être ſoutenu par les Romains dont la politique conſtante étoit de ſe donner pluſieurs maîtres pour n'obéir à aucun. Arnolfe, archevêque de Milan, excité par un motif d'ambition, ſe déclara contre ce nouveau ſouverain, prétendant que lui ſeul avoit droit de donner des rois à la Lombardie, ou au moins de les ſacrer. Ardouin avoit négligé de mettre ce prélat dans ſes intérêts, & c'étoit une faute irréparable. *Henri* déterminé par les prieres d'Arnolfe, ſe rendit en Lombardie, après avoir forcé le roi de Pologne qui venoit d'envahir la Bohême, à lui rendre hommage, & avoir fait un duc de Baviere. Une remarque importante, c'eſt que ce duc fut nommé d'abord par les Bavarois, le roi ne s'étant réſervé que le droit de le confirmer. *Henri* avoit déja envoyé des troupes en Italie; mais Ardouin les avoit taillées en pieces aux environs du Tirol. Sa préſence fit changer la fortune; vainqueur d'Ardouin au paſſage de la Brente, il marche auſſi-tôt vers la Lombardie dont la plupart des villes conſentirent à le reconnoître. On lui fit une eſpece de triomphe en entrant dans Pavie. Il marchoit accompagné d'une multitude d'évêques & de ſeigneurs qui le ſaluerent pour leur roi avec tous les tranſports de la plus vive alégreſſe (15 mai 1004), l'archevêque de Mayence fit la cérémonie du ſacre qui fut ſuivie de réjouiſſances publiques. Les Allemands ſe livroient à toute l'ivreſſe de la joie, lorſque les Lombards excités par les pratiques d'Ardouin, coururent aux armes, & changerent les ſalles du feſtin en autant de théâtres de carnage. *Henri*, ſur le point de périr, ſe jeta du haut d'un mur, & ſe caſſa une jambe dans ſa chûte. Ce fut pour ſe venger de cette noire trahiſon, qu'il ordonna le ſac de Pavie: cette ville fut réduite en cendres. Les troubles de Germanie dont les Slaves, les Polonois, les Bohêmes & un ſeigneur de Lorraine étoient les auteurs, ne lui permirent pas d'aller à Rome recevoir la couronne im-

périale. Il ne put s'y rendre qu'en 1014, c'eſt-à-dire, lorſqu'il eut rétabli le calme dans ſes états par la défaite des Polonois, & par l'entiere ſoumiſſion des Slaves & des Bohêmes. Ces derniers furent privés de Boleſlas leur duc, que l'empereur dépoſa pour lui ſubſtituer Jaromir, fils de ce factieux; Baudouin, auteur des troubles de la Lorraine, lui fit hommage de Valencienne qu'il avoit uſurpé ſur le comte Arnoul. Baudouin n'en eût pas été quitte à ce prix, s'il n'eût eu l'adreſſe de mettre Robert, roi de France, dans ſes intérêts. Cependant Ardouin avoit reparu en Lombardie; il s'apprêtoit même à ſoutenir la guerre; mais au premier bruit de l'approche du roi de Germanie, il prit la fuite, & s'enferma, quelque temps après, dans un monaſtere où il mourut, non ſans avoir fait des efforts pour remonter ſur le trône. *Henri*, maître des paſſages, & ne voyant autour de lui ni ennemis, ni rivaux, ſe fit une ſeconde fois proclamer roi de Lombardie dans Milan, l'an 1013. Ardouin lui fit propoſer ſa renonciation au royaume d'Italie, a condition qu'on lui donneroit un comté; mais le roi continua de le regarder comme un rébelle, & rejeta toute négociation. Quelques écrivains l'ont accuſé d'avoir affecté cette hauteur; mais elle eſt juſtifiée par une ſage politique. On ne pouvoit uſer d'une ſévérité trop grande envers les Italiens toujours prêts à la révolte; & c'eſt toujours une faute de la part d'un ſouverain de traiter avec un ſujet: c'eût été en quelque ſorte reconnoître les droits d'Ardouin qui ſe diſoit fils de Berenger II, l'un des tyrans d'Italie pendant l'anarchie qui ſuivit la dépoſition de Charles-le-gros; cependant l'empereur, après un court ſéjour dans Milan, ſe rendit à Rome, où Benoît III le ſacra, & lui donna la couronne impériale (14 février 1014). La reine Cunigonde reçut les mêmes honneurs de la part du pontife romain. Si l'on en croit quelques hiſtoriens, *Henri II* ſe reconnut le vaſſal des papes, en jurant fidélité à Benoît, & à ſes ſucceſſeurs. Mais cette particularité de la vie de cet empereur eſt rejetée comme fauſſe par les meilleurs critiques, & ne peut ſe concilier avec pluſieurs autres faits généralement reconnus. Eſt-il croyable que Benoît, qui depuis ſon avénement au ſiege pontifical avoit été en butte à toutes les perſécutions des Romains, eût voulu avilir un prince dont le ſecours lui étoit néceſſaire pour contenir ſes ennemis? Le pontificat de Benoît avoit été juſqu'alors agité au point que ce pape avoit été obligé de s'enfuir de Rome, où il n'étoit rentré qu'à la faveur des préparatifs que *Henri II* faiſoit pour s'y rendre lui-même. Il ne pouvoit être ſolidement rétabli qu'autant que la terreur de ſes armes contiendroit les Romains. « Etoit-il en ſituation, dit de Saint-Marc, de s'entêter des vaines prétentions de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, & d'impoſer des loix à un prince qui, par la réception de la couronne impériale, devenoit ſon ſouverain? C'eſt tout ce qu'auroit pu faire, continue ce critique, un pape jouiſſant tranquillement de ſon ſiége, & bien sûr de voir tous les Romains ſeconder ſes vues d'un concert unanime ». Ce qui manque le plus ordinairement aux fauſſaires, c'eſt le ſens commun. Il ſeroit cependant poſſible qu'une piété peu éclairée lui eût fait compromettre ainſi ſon autorité. Il eſt certain qu'au retour de ce voyage, il ſe fit aſſocier à l'abbaye de Clugny à laquelle il donna ſa couronne, ſon ſceptre, & un ſuperbe crucifix, le tout d'or, & du poids de cent livres. *Henri* porta la dévotion plus loin: ce prince qui, par une contradiction aſſez ordinaire dans la vie de l'homme, avoit ſoutenu une guerre civile pour monter ſur le trône, voulut en deſcendre, & conſacrer ſes jours à la retraite. Il auroit exécuté ce projet, ſans Richard, abbé de Saint-Vannes, qui préférant les intérêts de l'état à la vanité de voir un empereur ſoumis à ſa regle, l'invita à conſerver ſa couronne. Les religieux doivent obéiſſance en tout à leur ſupérieur, lui dit ce ſage abbé, je vous ordonne donc de reſter empereur.

Henri II eut de nouveaux démêlés avec les Polonois & les Bohêmes, & ils tournerent toujours à ſa gloire. Après qu'il eut

pacifié ces nations, Rodolfe ou Raoul III, roi des deux Bourgognes, l'inſtitua ſon héritier, à condition qu'il rangeroit à leur devoir les états rébelles de ce royaume. L'empereur les ayant ſoumis, fit approuver le traité qui reſta ſans exécution par la mort de *Henri* arrivée avant celle de Raoul.

Les Grecs tantôt ennemis, tantôt amis ſecrets des papes, faiſoient des vœux continuels pour recouvrer quelques débris de l'empire d'Occident qui leur étoit échappé. L'empereur Bazile crut les conjonctures favorables pour mettre à découvert les prétentions de ſon trône, & commença par exiger un tribut des Bénéventins. Benoit VIII oppoſa d'abord avec ſuccès aux Grecs un nommé *Raoul*, gentilhomme Normand, qui s'étoit exilé pour ſe ſouſtraire au reſſentiment du duc Richard II. Raoul épuiſé par ſes propres victoires, ſe rendit en Germanie, où le pape l'avoit dévancé, & ſollicita des ſecours de l'empereur. *Henri II* ſe hâta d'arriver en Italie, où il reprit Benevent ſur les Grecs, reçut Troie en Pouille à compoſition, & pour récompenſer le gentilhomme Normand qui l'avoit ſecondé dans cette guerre, il lui donna des terres conſidérables en Italie. Raoul profita de l'autorité que lui donna l'empereur pour jetter les fondemens de la monarchie des deux Siciles ſur les ruines de l'empire grec.

L'entrevue de *Henri II*, & de Robert, roi de France, fut le dernier événement mémorable de ce regne. Cette entrevue devoit ſe faire ſur la Meuſe qui ſéparoit les états de ce prince. On étoit convenu d'un cérémonial; chaque roi devoit avoir ſes gardes. *Henri II*, trop généreux pour ſoupçonner Robert d'une perfidie, rejeta toutes les précautions, & ſe rendit à ſa tente ſans gardes. Une paix de pluſieurs ſiecles entre la France & l'Empire, fut le réſultat de cette conférence. Les deux rois mangerent enſemble, & ſe firent des préſens réciproques. Ils avoient formé la réſolution d'aller à Pavie, pour engager Grégoire à les accorder ſur certains droits litigieux; mais ce voyage fut rompu par la mort du pape arrivée peu de temps après. L'amitié n'en fut pas moins ſincere entre ces princes. *Henri* s'occupa de tous les moyens qui pouvoient faire naître la félicité dans ſes états. Il en parcourut toutes les provinces pour y répandre ſes bienfaits. Il n'y en eut aucune qui ne reſſentit les effets de ſa juſtice & de ſa généroſité. Toutes les voix ſe réuniſſoient pour bénir ſon regne qui finit avec ſa vie le 14 juillet 1024. Il ne laiſſa aucun héritier de ſa puiſſance, ni de ſon nom. On prétend qu'avant d'expirer, il dit, en montrant l'impératrice Cunégonde à ſes parens: vous me l'avez donnée vierge, & je vous la rends vierge: étrange dévotion dans un prince ſouverain, qui doit deſirer d'avoir des deſcendans! Cette particularité de la vie de *Henri* eſt démentie par une diete tenue à Francfort, où l'empereur ſe plaignit de la ſtérilité de Cunégonde. Elle ne s'accorde guere d'ailleurs avec les prétentions qu'il eut contre la vertu de cette princeſſe. Ce n'eſt pas qu'on veuille jetter des doutes ſur ſa piété; elle fut ſincere, & le clergé en tira de grands avantages. Jamais prince ne fit de plus grandes largeſſes aux monaſteres & aux égliſes: tout eſt plein de ſes éloges dans les annales compoſées par les moines. Tous les détails de ſa vie montrent un prince religieux, bienfaiſant, ami de l'ordre, & plein de valeur. Mais c'eſt en vain que l'on y cherche l'homme d'état. Il détruiſit la plupart des avoueries établies par Othon I, pour tenir le clergé dans la dépendance des empereurs. Il confia même ſes avoueries aux évêques, réuniſſant ainſi des titres incompatibles. L'évêché de Bamberg où repoſent ſes cendres, lui eſt redevable de ſa fondation; & l'on prétend que ce ne fut qu'en ſe jetant aux piés de l'évêque de Vursbourg, qu'il l'engagea à conſentir à ſon érection. *Henri* ſoumit le nouvel évêché immédiatement au Saint-Siege, & céda au pape la ſuzeraineté de la ville de Bamberg pour le recompenſer de ce qu'il le prenoit ſous ſa protection. On aſſure même qu'il conſentit à lui envoyer tous les ans un cheval blanc enharnaché, & cent marcs d'argent.

HENRI III

HENRI III, dit *le Noir*, (*Hiſt. d'Allemagne.*) né le 28 octobre 1017, élu roi de Germanie en 1026, ſacré le jour de Pâque 1028, proclamé en 1039, mort en octobre 1056.

Les premieres années du regne de ce prince furent ſignalées par des victoires ſur les Polonois, les Bohemes & les Hongrois; de grands ravages & de légers tributs levés ſur les vaincus, en furent tout le fruit. *Henri III* étoit d'autant plus jaloux de terminer la guerre avec ces peuples, que tout étoit en confuſion en Italie ſous trois papes ennemis, & ſous une infinité de ducs rivaux les uns des autres, & partagés entre les pontifes & les empereurs. Il y avoit pluſieurs factions qui en compoſoient deux principales, celles des Ptolemées & des comtes de Toſcanelle, ou de Tuſcule. Chacune avoit fait ſon pape qui lui prêtoit les ſecours de ſes anathêmes. La populace de Rome en avoit fait un troiſieme. Chacun d'eux étoit retiré dans un fort, & diſſipoit les tréſors du Saint-Siege dans les voluptés. L'empereur ſentit combien ſa préſence étoit néceſſaire pour arrêter ces déſordres, & fit ſes préparatifs pour entrer en Italie. Arrivé à Milan, il ſe conforma aux uſages de ſes prédéceſſeurs, & s'y fit couronner roi des Lombards, (1046.) Les cérémonies de ce nouveau ſacre furent à peine finies, que l'empereur ſe rendit à Sutri. Ce fut-là qu'il aſſembla un concile où les trois papes furent dépoſés. Sintger, évêque de Bamberg, monta ſur le Saint Siege, qu'il honora par ſes vertus. L'empereur, après avoir reçu la couronne impériale des mains du nouveau pontife, & avoir fait rendre les mêmes honneurs à l'impératrice, exigea des Romains le ſerment de fidélité. Ce ſerment n'étoit plus qu'une vaine cérémonie, ou plutôt qu'un parjure. Les Romains dégradés n'offroient plus qu'une populace mercenaire & ſans foi. Prodigues de leur ſerment, ils le prêtoient ſans ſcrupule à celui qui étoit aſſez riche pour les corrompre, ou aſſez puiſſant pour les faire trembler. Ils promirent, comme il étoit d'uſage, de n'élire & de ne conſacrer aucun pape, ſans ſon agrément, & ſans celui de ſes ſucceſſeurs. On verra ſous le grand & l'infortuné Henri IV quelle confiance on devoit avoir en leur parole. Avant de repaſſer en Allemagne, où ſa préſence n'étoit pas moins néceſſaire qu'en Italie, *Henri III* donna l'inveſtiture de la Pouille & de la Calabre au brave Normand, conquérant de ces provinces ſur l'empire Grec. Il en excepta Benevent, dont les comtes de Toſcanelle étoient les maîtres ou plutôt les tyrans. On ne tarda pas à s'appercevoir combien la loi concernant les fiefs, étoit contraire à la tranquillité de l'état. Conrad II. qui la porta, eût dû en prévoir les funeſtes conſéquences. C'eſt peut-être à cette loi qu'on doit rapporter tous les malheurs qui affligerent ſa race. L'hérédité avoit été en uſage ſous les regnes précédens, mais les empereurs avoient ſouvent partagé les grands fiefs entre pluſieurs prétendans. Ainſi l'on avoit ſouvent vu la Saxe, la Suabe, la Baviere poſſédées chacune par pluſieurs ducs; au lieu que la loi ſembloit avoir ôté aux empereurs cette liberté qui, en diviſant les grands vaſſaux, devoit affermir le trône. *Henri*, trop gêné par cette loi, crut pouvoir s'exempter de la ſuivre; & lorſque le duché des deux Lorraines vint à vaquer par la mort de Gotelon I, que Conrad II en avoit inveſti, il ne donna que la baſſe à Godefroi, fils de ce duc, & la haute ſucceſſivement à Gotelon II, à Albert iſſu d'une illuſtre maiſon d'Alſace, & à Gérard de la même famille, tige des princes de la maiſon de Lorraine d'aujourd'hui. Godefroi ne pouvant ſouffrir de ſecond au duché de Lorraine, chercha tous les moyens de ſecouer le joug. L'empereur lui avoit pardonné pluſieurs fois après l'avoir fait tomber à ſes piés. Le duc, toujours enivré de ſes projets de vengeance, paſſe en Italie à deſſein d'engager les Normands à ſeconder ſon reſſentiment, & à partager ce royaume lorſqu'ils l'auroient affranchi de la domination Allemande. L'empereur ayant tout à craindre des intrigues du rebelle, paſſe les Alpes, & ſe ſaiſit de la ducheſſe Béatrix, veuve de Boniface, marquis de Toſcane, que le rebelle avoit épouſée depuis ſa fuite en Italie, & l'amena avec lui en Allemagne, après avoir forcé ſon perfide époux d'y rentrer. Ce rebelle conſerva la baſſe Lorraine malgré ſes intrigues & ſes révoltes. Conrad I, duc de Baviere, implora vainement la même clémence. Cité à

la diete de Mersbourg, il fut dépoſé, & ne put être rétabli. Une guerre malheureuſe termina le regne de *Henri III*. Le chagrin qu'il en conçut, cauſa ſa mort. Victor II, qui pour lors étoit auprès de lui, reçût ſes derniers ſoupirs, & ſacra ſon fils Henri IV, âgé pour lors d'environ ſix ans. L'empereur avant ſa mort avoit eu une entrevue avec Henri I, dans laquelle ils renouvellerent l'alliance entre l'Allemagne & la France. On prétend que ces princes ſe ſéparerent ennemis. La fierté de *Henri III* rend ce ſentiment probable. A l'entendre, il n'y avoit point de prince en Europe qui ne dût lui rendre hommage; on le vit ſur le point de déclarer la guerre à l'Eſpagne qu'il prétendoit être fief de l'empire. Tout-puiſſant dans Rome, il diſpoſa de la papauté comme d'un ſimple benéfice. Il nomma ſucceſſivement Clément II, Damaſe II, Léon IX, Victor II; mais ſi ce prince diſpoſa à ſon gré du Saint-Siege, les pontifes à leur tour prétendirent diſpoſer de l'empire. Telles ſont les prétentions que nous allons voir éclater ſous le regne ſuivant. *Henri III* eut de ſon premier mariage avec l'impératrice Cunelinde, fille de Canut, roi de Danemarck, Béatrix qui mourut abbeſſe de Gandersheim; & de ſon ſecond avec l'impératrice Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitou, Mathilde, qui fut femme de Rodolphe de Reinfelden, duc de Suabe, & depuis élu empereur contre Henri IV; Judith mariée à Boleſlas, duc de Pologne; Sophie, femme de Salomon, roi de Hongrie; Henri IV ſon ſucceſſeur; Conrad, duc de Baviere; Giſelle morte religieuſe, & Adélaïde, abbeſſe de Quedlimbourg. Son corps fut tranſporté de Benſelt en Saxe, à Spire en Alſace, où l'on célébra ſes funérailles.

HENRI IV, *(Hiſt. d'Allemagne.)* fils du précédent, & d'Agnès de Poitou, IX roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XIV empereur d'Occident depuis Charlemagne.

La vie de ce prince n'offre qu'un tiſſu de malheurs: il avoit à peine ſix ans lorſqu'il fut appellé au trône par la mort de Henri III. L'impératrice Agnès, ſa mere, s'empara de la régence où elle ſe maintint avec autant de ſageſſe que de fermeté, juſqu'à ce que la calomnie des grands qui l'accuſoient de ſe proſtituer à l'évêque d'Augsbourg, ſon principal miniſtre, la força de ſe retirer dans un monaſtere à Rome (1063.) L'empereur après ſon départ eût bien voulu gouverner par lui-même, mais les archevêques de Mayence, de Cologne & de Bremen, ſe rendirent maîtres des affaires, & prolongerent ſa tutele. On accuſe ces prélats d'avoir abuſé de ſa jeuneſſe, en le plongeant dans les voluptés: mais on doit être bien circonſpect en liſant l'hiſtoire de ce prince. Ceux qui armerent ſes ſujets & ſes propres fils pour le précipiter du trône, ne ſe ſeront point fait un ſcrupule de noircir ſa mémoire. Ce fut pendant le miniſtere de l'évêque de Mayence & de ſes collegues, que ſe formerent les orages qu'il ne put diſſiper. Les Saxons voyoient avec peine ſur le trône des ducs de Franconie, & deſiroient avec la plus vive ardeur d'y rétablir leur ſouverain. Ils ſe rappelloient ſans ceſſe le ſouvenir du regne glorieux des Othon, & prenoient toutes les meſures qui pouvoient opérer une révolution favorable à leur deſir. Ils avoient même formé une conſpiration pendant la régence d'Agnès, contre le jeune monarque. Les états qui vouloient que la couronne fût élective, ſouffroient difficilement qu'elle ſe perpétuât dans la race de Conrad. Les papes n'ignoroient pas le mécontentement & les complots des Allemands contre leur prince; & ils s'apprêtoient à en profiter, non ſeulement pour ſe ſouſtraire à la domination de ces étrangers, mais encore pour ſoumettre l'empire au ſacerdoce. Leur premier attentat contre l'autorité des empereurs, fut de priver *Henri* du droit de confirmer l'élection des pontifes. Nicolas II en fit une loi, & décida dans un aſſemblée d'évêques Italiens, que déſormais les cardinaux ſeuls éliroient les papes, qui ſeroient enſuite préſentés au peuple pour être confirmés. Ce fut d'après ce coupable décret qu'Alexandre II s'aſſit ſur le S. Siege, ſans conſulter la cour impériale. Alexandre ſe prévalut encore de la minorité de *Henri*, pour augmenter ſa puiſſance temporelle. Il ſe lia d'intérêt & d'amitié avec les princes Normands, & les engagea à ſecouer le joug de l'empire dont ils étoient feudatai-

res. C'eſt ainſi que ces princes, dont les ſuccès auroient été moins brillans ſans le ſecours des papes, ternirent la gloire de leurs armes. On les excuſeroit peut-être, ſi ſacrifiant à la gloire de leur nation, ils n'euſſent briſé leurs liens pour ſe rendre vaſſaux des pontifes. Ils firent hommage de leurs conquêtes à Nicolas II, qui leur en donna une nouvelle inveſtiture, moyennant une légere redevance à ſon ſiege. C'étoit un puiſſant appui pour les papes, déja maîtres abſolus dans le ſpirituel. Tel étoit l'état des choſes, lorſqu'*Henri IV*, devenu majeur, ſort de la captivité où le retenoient ſes prétendus tuteurs. Ses premiers ſoins furent de rétablir la ſûreté publique, & d'arrêter les brigandages des officiers ſubalternes, que les grands favoriſoient pour cauſer une révolution. Lorſqu'il eut viſité l'Allemagne, il alla à Goſlard en Saxe, & y fixa ſa réſidence. Les anciennes fortereſſes négligées dans cette province, ſous le précédent regne, furent rétablies, & l'on en conſtruiſit de nouvelles. *Henri* les garnit d'un nombre ſuffiſant de troupes. Tout en lui montroit un prince qui vouloit faire le bien de ſes peuples, & régner avec autorité. Les Saxons s'apperçurent bientôt que ces fortereſſes s'élevoient au milieu d'eux, autant pour les contenir dans le devoir, que pour les défendre contre l'étranger. Leurs députés vers l'empereur lui traçoient les loix les plus dures, & cenſuroient ſes mœurs avec une extrême licence. *Henri*, naturellement enclin aux plaiſirs, avoit pour les femmes un penchant exceſſif. Il s'en confeſſa à Grégoire VII, qui, au lieu de l'abſoudre, ſe ſervit de ce pieux aveu pour le perſécuter. Les députés de Saxe lui déclaroient la guerre, s'il refuſoit d'abattre les fortereſſes, de retirer ſes garniſons, & de congédier ſes miniſtres. L'empereur reçut cette députation avec froideur : il n'étoit pas d'un caractere à recevoir la loi de ſes ſujets. Son eſprit étoit calme, & ſa fermeté n'étoit point ébranlée par le danger. Il répondit aux députés qu'il conſulteroit les états. Les Saxons, mécontens de cette réponſe l'aſſaillirent tout-à-coup dans Goſlard. Ces rebelles étoient ſecondés par Alexandre II, qui, conduit par le fameux Hildebrand, mieux connu ſous le nom de Grégoire VII, leur montroit de loin les foudres dont il devoit bientôt frapper l'empereur. Sans être ſoutenus par le pontife, les ducs de Saxe & de Baviere, l'archevêque de Magdebourg, & huit évêques paroiſſent à la tête des rebelles. L'empereur voyant quel ſang précieux alloit inonder l'Allemagne, les exhorte en vain à rentrer dans le devoir ; ſes délais ne font que groſſir l'orage. Les ducs de Suabe, de Carinthie & de Baviere l'abandonnent ; & pour donner un prétexte à leur révolte, ils gagnent un de ſes domeſtiques qui l'accuſe d'avoir voulu le corrompre pour les aſſaſſiner. L'empereur s'offrit de ſe laver de cette odieuſe imputation ; mais on avoit trop d'intérêt à le trouver coupable pour lui permettre de ſe juſtifier. On ſe prévaut de la calomnie, on lui refuſe les taxes, on fait languir ſes troupes, on raſe, on démolit ſes forts & ſes châteaux. Contraint d'employer la force, il marche en Saxe contre les rebelles que ſa préſence diſſipe, & il leur donne la paix, content de les avoir fait trembler : mais bientôt infideles à leurs ſermens, ils le forcent de voler à de nouvelles victoires. *Henri*, vainqueur par la force de ſes armes, perſiſte à vouloir les déſarmer par ſa clémence. Il reçoit en grace l'archevêque de Magdebourg, les ducs & les évêques ſes complices, & leur conſerve leur dignité. Il n'exige que leur parole pour gage de leur ſoumiſſion. Cette guerre ainſi aſſoupie, il ſe retire en Alſace pour être plus à portée de veiller ſur ce qui ſe paſſoit en Italie. Alexandre II étoit mort pendant la guerre civile ; les entrepriſes de ce pape qui avoit oſé le citer à ſon tribunal, lui faiſoient craindre quelque révolution. Hildebrand, né de parens obſcurs, ſucceſſivement moine de l'abbaye de Cluny, & membre du ſacré college, s'étoit fait élire par les Romains ſans conſulter les cardinaux. Chancelant ſur le ſaint ſiege, il feint de reconnoître les droits des empereurs, & députe vers *Henri IV* pour s'excuſer de ce qu'il avoit été élu ſans l'agrément de ce prince ; il proteſte qu'il eſt prêt d'abdiquer, s'il le juge à propos. L'empereur, trompé par cette ſoumiſſion apparente, envoie ſon chancelier qui le confirme, & le maintient

dans ſa dignité. Mais Hildebrand n'eſt pas plutôt affermi, qu'il fait éclater les deſſeins qu'il avoit conçus depuis long-temps, & qu'il avoit inſpirés à Alexandre ſon prédéceſſeur. C'étoit un génie vaſte & opiniâtre dans ſes projets, ardent, impétueux, mais trop artificieux pour que la chaleur de ſon génie nuisit à ſes deſſeins. Nourri dans les diſputes, il poſſédoit toutes les ſubtilités de l'école; ami & confident de pluſieurs papes, il étoit verſé dans toutes les intrigues des cours: à ces dangereuſes qualités Hildebrand joignoit une grande auſtérité de mœurs qui tenoit moins à ſes vertus qu'à ſa politique; la dureté de ſon caractere étoit conforme à ſes principes, & ſon ambition ne connoiſſoit aucune borne. Tel étoit l'hydre que *Henri* avoit à combattre, l'hydre qu'il fut vaincre, mais dont le ſouffle en produiſit d'autres, ſous leſquels il devoit ſuccomber, ainſi que ſes ſucceſſeurs. Hildebrand qui vient de reconnoître le droit de *Henri* pour la confirmation de ſon ſiege, lui conteſte celui de diſpoſer des prélatures. Il attaque ce droit inconteſtable comme un abus, & prétend qu'il n'appartient qu'à lui ſeul. On ſent aiſément quel étoit ſon but: une fois qu'il ſeroit devenu maître dans la nomination aux bénéfices, dont pluſieurs donnoient rang de prince, il n'y auroit placé que des perſonnes dévouées à ſes intérêts, & ſe ſeroit acquis un pouvoir abſolu dans l'empire. *Henri* s'oppoſe à ces prétentions, & menace le pape: mais celui-ci ſe fait un appui des Saxons; & accuſant l'empereur de pluſieurs crimes, il veut l'obliger de ſe rendre à Rome, & de ſe juſtifier. *Henri* bat les Saxons, releve les fortereſſes qu'ils avoient détruites, & uſant des droits de ſes prédéceſſeurs, il dépoſe le pape dans un concile compoſé de vingt-quatre évêques, & de tous les princes de l'empire. Grégoire VII étoit perdu, ſi l'empereur eût pu conduire ſon armée à Rome; mais il étoit toujours retenu par les mouvemens des Saxons. Le pape qui connoît la raiſon qui le retient, & toujours aſſuré de la protection des princes Normands, excommunie l'empereur, & le dépoſe à ſon tour: Je lui défends, dit cet audacieux pontife, de gouverner le royaume Teutonique & l'Italie, & je délie ſes ſujets du ſerment de fidélité. Telle eſt la premiere entrepriſe des papes ſur le temporel des rois. Des légats ſe répandent auſſi-tôt dans toutes les cours d'Allemagne, appuient par des promeſſes les excommunications du pontife, & ſoufflent dans tous les cœurs l'eſprit de révolte qui les anime. *Henri* ſe voit tout-à-coup abandonné: ceux qu'il croit les plus fideles s'arment contre lui de ſes propres bienfaits; & ces mêmes évêques qui venoient de dépoſer le pape, l'établiſſent juge de leur ſouverain. Il l'invitent à venir à Augsbourg jouir des droits qu'il s'arroge. L'empereur voyant qu'il avoit tout à craindre de cette aſſemblée, ſonge à en prévenir les ſuites. Il paſſe en Italie, non pas en appareil de triomphe comme ſes prédéceſſeurs, mais avec un petit nombre d'amis qui l'engagent à cette démarche, la ſeule que l'hiſtoire lui reproche. Arrivé à Canoſſe, fortereſſe de la dépendance de la comteſſe Mathilde, ſa couſine, qui le perſécutoit, perſuadée que la cauſe du pontife étoit celle de Dieu, il demande à parler à Grégoire qui le fait attendre piés nus trois jours entiers dans une cour, pendant un froid rigoureux, n'ayant qu'un ſeul habit de laine, & ne prenant que le ſoir quelques alimens groſſiers. L'orgueilleux pontife paroît enfin, & il lui demande à genou pardon de ſon courage qu'il ternit par cette démarche. Il le prie de l'abſoudre de l'excommunication, & promet de ſe trouver à Augsbourg, où il ſe ſoumettroit à ſon jugement; cependant une lueur de fortune lui fait auſſi-tôt révoquer ſes ſermens, que la néceſſité lui arrache. Les familiarités du pape & de la comteſſe Mathilde ſcandaliſoient les eſprits: leur intimité étoit ſi grande, que bien des gens croyoient que l'amour y avoit quelque part. Les ſeigneurs d'Italie étoient bien moins alarmés de la proſtitution de la comteſſe, que de l'exceſſive puiſſance du pape auquel elle venoit de faire une donation de tous ſes biens qui étoient immenſes. Tous ſe rendent auprès de *Henri*, qui les conduit auſſi-tôt au ſiege de Canoſſe. On vit alors, dit un moderne, ce qu'on n'avoit point encore vu, un empereur Allemand ſecouru par l'Italie, & abandonné

par l'Allemagne. Mais tandis que les Italiens & le pape ſont aſſiégés dans Canoſſe, les légats répandus en Allemagne continuent leurs brigues contre l'empereur. Ils renouvellent les anathêmes lancés contre lui, & tiennent toutes les conſciences dans de continuelles alarmes. *Henri* eſt dépoſé par les états dont il défend les droits, & le perfide Rodolphe qu'il avoit fait duc de Suabe, monte ſur le trône. C'eſt alors que Grégoire déploie toute ſa politique. Alarmé des progrès de *Henri* qui le tient bloqué, il ratifie ſa dépoſition; mais il déclare qu'il peut lui pardonner, & refuſe d'approuver l'élection de Rodolphe. Il promet ſa protection à celui qui montrera le plus d'égards pour ſon ſiege. *Henri* qui voit les conſciences un peu plus libres, ſe décharge du ſiege de Canoſſe ſur les Lombards, & vole en Allemagne où il eſpere trouver des ſujets. Tout eſt en feu depuis le Tibre juſqu'à l'Oder; tous les ordres de l'état ſont en armes, les évêques eux-mêmes ſont à la tête des troupes, & donnent le ſignal du meurtre & du pillage. Des conciles réitérés leur avoient en vain défendu de faire la guerre (c'étoit avec auſſi peu de ſuccès qu'on leur avoit interdit le mariage.) Le pape, échappé aux Lombards, ſouleve la Bourgogne qui lui rend hommage. Il renouvelle ſon alliance avec les Normands, excommunie de nouveau *Henri*, & envoie à Rodolphe une couronne, qu'il lui annonce par une penſée pitoyable exprimée dans un vers latin plus pitoyable encore; & pour relever ſon courage abattu par trois défaites conſécutives, il lui prédiſoit la mort de *Henri* qui devoit arriver dans l'année. Sa prédiction fut fauſſe, & prouva qu'il étoit auſſi mauvais prophete que poëte médiocre. *Henri IV* fut vainqueur pour la quatrieme fois à Mersbourg, où Rodolphe périt de la main de Godefroi de Bouillon, le même qui, ſous ce regne, fit la conquête de Jéruſalem. Grégoire VII dépoſé, tremble à ſon tour. L'empereur conduiſit en Italie un pape ſolemnellement élu, & confirmé ſous le nom de Clément III. Après deux ans de ſiege, Rome fut priſe d'aſſaut; & l'empereur qui pardonna à cette ville ſi ſouvent rebelle, inſtalla le pape, & fut couronné. Grégoire VII, aſſiégé dans le château Saint-Ange, profite d'une diverſion de l'empereur en Lombardie, pour ſe faire enlever par Robert Guiſcard, qui l'emmene à Salerne, où ſon ambition trompée termine ſa vie laborieuſe & coupable. La mort de ce turbulent pontife ſembloit devoir permettre à l'empereur de reſpirer. La Saxe humiliée de ces précédentes défaites, ne pouvoit ſe réſoudre à obéir: les états de cette ſéditieuſe province nomment Herman pour ſuccéder à Rodolphe. L'empereur qui craint les ſuites de cette nouvelle révolte, paſſe en Allemagne, remporte pluſieurs victoires ſur Herman qui demande grace, & l'obtient. Jamais prince ne pardonna plus ſouvent, & ne fut plus ſouvent outragé. Ecbert, qui ſuccede à Herman, eſt également vaincu. L'un & l'autre périrent d'une mort miſérable.

Henri, au milieu de ces troubles, ſonge à aſſurer à ſa famille une couronne qu'elle va bientôt lui diſputer elle-même, & fait proclamer roi des Romains, Conrad ſon fils, qu'il mene en Italie pour s'oppoſer à Victor III, ſucceſſeur de Grégoire VII, & héritier de ſes dangereuſes maximes. Ce Victor meurt, & eſt remplacé par Urbain II. La Ducheſſe Mathilde, toujours fidelle à ſa haine contre l'empereur, appuie de tout ſon crédit ce nouveau pape, qui corrompt par argent les gardes de Clément III, & l'oblige de ſortir de Rome: le roi des Romains lui-même cede aux artifices du pontife qui lui donne le titre de roi d'Italie, & lui fait épouſer la fille de Robert Guiſcard de Calabre, le plus cruel ennemi de ſon pere. L'impératrice Adélaïde que *Henri* venoit d'épouſer, reçoit les funeſtes préſens de Mathilde, & on la voit dans la liſte des rebelles. C'eſt avec bien de la vérité qu'on a dit que jamais empereur, ni pere, ni mari ne fut plus malheureux: il étoit cependant réſervé à de plus grandes infortunes. *Henri*, contraint de ſe défendre contre ſa propre famille, aſſemble une diete dans Cologne, & met au ban impérial ce fils ingrat qu'il venoit de couronner roi des Romains, & qui ſe liguoit avec ſes ennemis. Henri, ſon ſecond fils, monſtre plus cruel que ceux que nous venons de peindre, eſt couronné dans Aix-

la-Chapelle, & reconnu pour ſuccéder à ſon pere. La ville de Ratisbonne lui eſt aſſignée pour tenir ſa cour. Il ſembloit que le calme alloit renaître en Allemagne; & l'empereur ne s'occupoit que de la guerre d'Italie; mais avant que de s'y rendre, il crut devoir détruire quelques abus introduits pendant la guerre civile, & punir les auteurs de certains déſordres qu'il ne pouvoit ſe diſſimuler. Il n'eut pas plutôt fait ſes premieres recherches, qu'il s'en repentit. L'archevêque de Mayence étoit au nombre des coupables. Ce prélat s'enfuit auſſi-tôt dans la Thuringe, ranime l'incendie qui étoit prêt à s'éteindre. Paſcal II, élu par la faction de Mathilde, pour ſucceſſeur d'Urbain II, profite de ces mouvemens, & renouvelle les anathêmes lancés par Hildebrand. L'empereur recevoit peu de ſecours de Clément III. Ce pape avoit des vertus, mais il eût mieux valu qu'il eût eu des talens. Ce pape étant mort pendant ces nouveaux troubles, il nomma ſucceſſivement trois papes, qui tous étoient plus dignes du ſaint ſiege, que capables de s'y maintenir. Deux furent enfermés dans le cloître, & le troiſieme mourut ſubitement, genre de mort aſſez ordinaire alors en Italie. Conrad meurt; & ſon frere *Henri* ſonge auſſi-tôt à l'imiter dans ſa révolte. Il s'apprête à s'emparer par le plus noir des crimes, d'un ſceptre qu'il eût bientôt tenu de la nature. En vain l'empereur qui n'a plus que ce fils, lui fait les plus juſtes remontrances dans le ſtyle le plus tendre; le tigre lui répond qu'il ne peut reconnoître un excommunié, ni pour ſon roi, ni pour ſon pere. Il ſe rend à Spire, & commence par ſe ſaiſir du tréſor. Enflé de ſes ſuccès, il convoque à Mayence tous les ſeigneurs & les prélats de ſon parti. L'empereur met auſſi-tôt une armée ſur pié, mais ce fils auſſi lâche qu'impie, oppoſe la ruſe à la valeur. Il va trouver ce pere, dont tant de fois il avoit éprouvé la tendreſſe; il condamne ſa révolte, lui jure fidélité, & lui demande pour grace de le choiſir pour médiateur, & de lui permettre de le réconcilier avec ſes ennemis. L'empereur trompé par des larmes feintes, conſent à le ſuivre à Mayence, ſeulement avec cent cinquante chevaux; mais comme il entroit dans Bingen, il eſt arrêté priſonnier par ce fils qui va faire part à la diete de ſa perfidie. Les légats du pape renouvellent auſſi-tôt les anathêmes lancés contre ce prince; & les états corrompus par des vues d'intérêt, déclarent Henri V légitime poſſeſſeur du trône. L'archevêque de Mayence court auſſi-tôt à Bingen, où il lit à l'empereur la ſentence de dépoſition prononcée contre lui, & le ſomme de lui rendre ſur le champ les ornemens impériaux. *Henri* paſſe ſans rien répondre dans un appartement voiſin, & revenant couvert de toutes les marques de ſa dignité: » les voilà, dit-il, ces fatals ornemens, ſi vous ne craignez plus Dieu vengeur du parjure, vous pouvez les reprendre ». Comme on lui reprochoit la ſimonie, il demanda à l'archevêque de Mayence, ainſi qu'à celui de Cologne & de Worms qu'il avoit inveſtis, s'il avoit violé les canons dans leur élection; & ſur leur réponſe: « Mon crime, leur repliqua-t-il, n'eſt donc pas d'avoir vendu des prélatures, c'eſt de n'avoir appellé que des ingrats & des traîtres au gouvernement de l'état & de l'égliſe ». L'archevêque de Mayence qui, dans cette commiſſion, ſatisfaiſoit ſon propre reſſentiment, ne montra aucune ſenſibilité: il s'approche du prince, & lui ôte la couronne; enſuite le tirant de ſa chaiſe, il aide à le dépouiller de ſes vêtemens royaux. Jamais patience ne fut miſe à une plus dure épreuve: l'empereur voit un inſtant après arriver ſon fils qui le preſſe de ſigner l'acte de ſa dépoſition; ce fut alors que *Henri* ſe regardant comme mourant, ſe jeta au piés d'un légat, le conjurant de l'abſoudre. Ce ſecours, qui s'accorde même aux plus criminels, lui eſt refuſé. Ce prince infortuné, abandonné à lui-même, manquant de tout, ne pouvant fournir à ſes premiers beſoins, forcé de ſupporter le poids de ſa vie que lui impoſe ſa religion, demande un bénéfice laïque à l'évêque de Spire qui le lui refuſe. L'empereur ſuccombant à cet excès d'ingratitude, ſe tourne vers ſes amis, & fait un cri de douleur. Les ancêtres de *Henri* avoient fondé l'égliſe cathédrale de Spire, & lui-même l'avoit enrichie. L'inflexible & hypocrite dureté du fils rend quelques partiſans au pere

malheureux. *Henri IV* en profite ; & trompant la vigilance de ſes gardes, il deſcend le Rhin juſqu'à Cologne, dont les habitans lui jurent fidélité. Il ſe rend enſuite à Liege, d'où il envoie des lettres circulaires à tous les princes de la chrétienté. Il écrit au pape, lui offre de ſe réconcilier avec lui, pourvu cependant qu'il n'exige aucune condition contraire aux intérêts de ſon trône. Ses amis aſſembloient une armée dans les Pays-Bas, mais il n'eut pas la conſolation de la voir. Il ne put réſiſter à tant d'épreuves, & ſur-tout à l'idée d'avoir pour ennemi un fils qu'il avoit couronné lui-même. Il mourut à Liege le 7 Août 1106, dans la cinquante-ſixieme année de ſon âge, & la cinquantieme de ſon regne.

Dans *Henri IV* les dons du héros étoient relevés par toutes les graces extérieures; ſon port étoit noble, ſa marche grave & aſſurée; il avoit le viſage beau, la taille haute, les années & les malheurs ne lui firent rien perdre de ſa majeſté. Il avoit l'eſprit vif, la converſation agréable, beaucoup d'élévation dans l'ame ; peut-être un peu trop de roideur ; ſa libéralité cherchoit tous les malheureux ; ſa clémence ne ſe laſſa jamais de pardonner. Pluſieurs fois il ſe contenta de déſarmer des ſcélérats ſurpris dans l'inſtant même qu'ils s'approchoient pour l'aſſaſſiner : ſa valeur fut éprouvée dans ſoixante-deux batailles, d'où il ſortit toujours vainqueur. Preſque toutes furent livrées le mardi ; les payens auroient dit que c'étoit une eſpece d'hommage qu'il rendoit au dieu de la guerre. On peut lui reprocher de n'avoir pas toujours ſu placer ſa confiance dans le choix de ſes créatures. *Henri IV* céda plus ſouvent au penchant d'un cœur généreux, qu'aux conſeils d'une politique ſagement intéreſſée ; au reſte on ne réfutera point des fables groſſieres, inventées par des moines eſclaves ou mercenaires : dans tous les faſtes dictés par l'amour de la vérité, ce prince ſera toujours placé au rang des plus grands rois.

Il eut de ſon mariage avec Berthe, deux fils, Conrad & Henri, dont nous avons déja parlé ; & trois filles, Agnès, Berthe & Sophie. Ses cendres repoſent à Spire, où ſon corps reſta ſept ans. Le pape qui le perſécuta pendant ſa vie, défendit de lui rendre les honneurs de la ſépulture après ſa mort.

HENRI V, dit *le jeune*, (*Hiſt. d'Allemagne.*) XI roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, roi des Romains, XV. empereur d'Occident depuis Charlemagne, fils du précédent, & de l'impératrice Berthe, né l'an 1081 : on ne tarda pas à connoître les véritables motifs qui l'avoient porté à détrôner ſon pere ; cette crainte de déplaire aux pontifes & d'encourir leurs cenſures, n'étoit qu'une pure hypocriſie. Elevé ſur le trône par les intrigues de Rome, ce prince artificieux ceſſa de la ménager, quand il l'eut pour rivale de ſon pouvoir ; faché d'avoir nourri l'orgueil de cette cour par de feintes ſoumiſſions, il ſongea à tous les moyens de l'abaiſſer ; ainſi l'inveſtiture des bénéfices qui, quand il étoit ſujet, ſembloit devoir appartenir au S. Siege, devint un droit inconteſtable de l'empire, lorſqu'il y fut parvenu ; *Henri V* joignit à la dureté d'un tyran, tous les vices qui rendent leur regne fameux ; ſombre, diſſimulé, il alloit à ſon but par toutes les routes qui ſembloient l'en éloigner. La maniere dont il s'y prit pour engager Paſcal II à renoncer aux inveſtitures, ſert à faire connoître ſa dextérité & la fauſſeté de ſon caractere. Tant qu'il eut ſur les bras la Pologne & la Hongrie, dont il exigeoit les anciens tributs, il eut pour ce pape les plus grands égards ; lorſqu'il eut terminé cette guerre, dont le ſuccès lui fut contraire, il ſe rendit à Rome où il conclut avec Paſcal un traité qui devoit armer tous les évêques de l'empire contre ce pontife ; il conſentoit à le faire jouir du droit d'inveſtiture, mais à condition qu'il déclareroit tous les eccléſiaſtiques inhabiles à poſſéder des fiefs, leſquels ſeroient auſſi-tôt rendus à la couronne. Paſcal II qui ne conſidéroit que ſes intérêts, & ne voyoit point le piege qu'on lui tendoit, ſigna cet accord avec des tranſports de joie, & conſentit à couronner l'empereur à cette condition. *Henri* plus modéré, déclara expreſſément que ce traité ſeroit nul, ſi les évêques refuſoient de l'approuver ; en vain Paſcal entreprit de les perſuader ; en vain il les exhorta par cette maxime, qu'il faut rendre à Céſar ce qui appartient

à Céſar, ils lui répondirent par le même argument, & l'inviterent à donner l'exemple, & à remettre tous les biens qu'il tenoit de la libéralité des empereurs. Cette conteſtation éclata dans l'égliſe de ſaint Pierre; comme on procédoit aux cérémonies du ſacre, l'empereur prenant le parti des évêques, caſſe le traité, déclare qu'il retient les inveſtitures; & ſur le refus que fait le pape de le ſacrer, il ordonne auſſi-tôt de le conduire en priſon. L'empereur avoit une armée de quatre-vingt mille hommes; ceux qui voulurent s'oppoſer à ces ordres, furent maſſacrés ou chargés de chaînes, ſuivant la barbare coutume d'alors de traiter ainſi les priſonniers de guerre. Paſcal fut traité d'abord avec aſſez de déférence; mais *Henri* voyant qu'il s'obſtinoit à vouloir retenir le droit d'inveſtiture, fit conduire devant lui les priſonniers, du nombre deſquels étoient pluſieurs cardinaux, avec ordre de leur trancher la tête en ſa préſence. Paſcal, pour empêcher cette exécution ſanglante, conſentit à tout ce qu'on vouloit exiger de ſon miniſtere. L'empereur le reconduiſit à la tête de ſes troupes, & reçut de lui la couronne impériale avec la bulle qui lui confirmoit le droit des inveſtitures par la croſſe & par l'anneau. Les papes pour juſtifier leurs prétentions, tâchoient de faire regarder cette croſſe comme un objet ſacré, mais ce n'eſt qu'une marque de diſtinction purement humaine qui n'eſt rien aux yeux de la religion. Le pape, en confirmant cette bulle, jura ſur l'Evangile avec ſeize cardinaux, de ne jamais excommunier l'empereur qui, de ſon côté, confirma toutes les donations & les préſens que ſes prédéceſſeurs avoient faits au S. Siege; il y en ajouta même de nouveaux, moins par politique que par généroſité. *Henri V* fut admis à la communion; que celui (dit le pape, en rompant une partie de l'hoſtie avant de conſacrer) qui rompra la paix, ſoit ſéparé du royaume de Jeſus-Chriſt, ainſi que cette partie de l'hoſtie eſt ſéparée de l'autre. Si des ſermens euſſent pu lier ce pontife, cette fameuſe querelle concernant les inveſtitures étoit terminée; mais *Henri* ne fut pas plutôt rentré dans ſes états, que les légats de Paſcal déclamerent dans tous les royaumes contre cet accord; le pape même tient un concile, où il s'accuſe d'avoir trahi, par une foible condeſcendance, les intérêts du S. Siege, & conſent à ſe démettre de ſa dignité: c'eſt ainſi que ce traité, fait, il eſt vrai, dans un état de contrainte, mais ratifié dans une entiere liberté, fut rompu. Une circonſtance embarraſſoit le pape: il avoit juré ſur l'hoſtie de ne jamais excommunier l'empereur: il eut recours à un expédient qui montre combien il étoit peu délicat en fait de ſerment; il dit qu'il n'avoit pas renoncé au droit de le faire excommunier. L'empereur, choqué des procédés du pape, l'attaqua d'une maniere ouverte; il paſſe d'abord en Italie, où il s'empare de la ſucceſſion de la comteſſe Mathilde, ſa couſine, fondé ſur ce qu'elle n'avoit pu en diſpoſer ſans ſon agrément étant ſa vaſſale; il envoie enſuite des ambaſſadeurs à Rome prier Paſcal II de l'abſoudre des excommunications lancées par les légats; le pape pour réponſe, les ratifie, & s'enfuit dans la Calabre avec les cardinaux de ſon parti; ils jugeoient par la conduite de *Henri*, dans ſon premier voyage, de ce qu'ils avoient à craindre de ſes vengeances. *Henri* s'avance auſſi-tôt vers Rome; des préſens faits à propos applaniſſent tous les obſtacles, il gagna la comteſſe Toſcanelle, dont les brigues engagerent les Romains à lui décerner une eſpece de triomphe. L'empereur fut reçu avec la plus grande pompe; Bourdin, archevêque de Brague, en Portugal, le ſacra & le couronna une ſeconde fois: *Henri* exigea cette cérémonie, proteſtant de nullité contre tout ce qui avoit été fait *par un rebelle & un parjure.* Les chaleurs exceſſives l'ayant déterminé à faire un voyage dans la Toſcane, le pape profita de ſon éloignement & revint à Rome, où il mourut deux jours après ſon arrivée. L'empereur fit procéder à l'élection d'un nouveau pontife; & l'archevêque de Brague, après avoir été préſenté au peuple, & confirmé par l'empereur, fut inſtallé ſous le nom de *Grégoire VIII;* mais la faction contraire l'avoit déja prévenu, & avoit nommé

Gelaſe

Gelaſe II ; ces deux papes oppoſés l'un à l'autre, ſe chargerent réciproquement du poids de leurs anathêmes. Gelaſe II eut d'abord à craindre pour ſa vie ; Cenſio Frangipani, emporté par un excès de zele pour l'empereur, étoit entré l'épée à la main dans le conclave, & l'avoit frappé de pluſieurs coups ; mais cette brutale férocité nuiſit au parti de l'empereur : l'outrage fait à Gelaſe ſouleva tous les Romains. La France intéreſſée à entretenir des troubles en Germanie, prit le parti de ce pape contre Grégoire ; ces déſordres ſcandaleux ne finirent qu'en 1122 ; & Caliſte II, ſucceſſeur de Gelaſe II, eut la gloire de terminer, à l'avantage du S. Siege, ce différent qui, depuis ſi long-temps agitoit le trône & l'autel. *Henri V* renonça au droit d'inveſtir par la croſſe & par l'anneau ; le ſceptre fut ſubſtitué à ces ſymboles. La nomination aux bénéfices fut remiſe aux égliſes ; & *Henri* conſentit que la confirmation fût libre. Le pape lui accorda ſeulement le droit de mettre la paix entre deux compétiteurs, & de les forcer de s'en remettre à la déciſion des métropolitains & des provinciaux. On ſent quel coup un ſemblable traité portoit à l'autorité impériale ; & l'on peut bien dire que le ſceptre alors paſſa des empereurs aux pontifes. Caliſte II dans ce traité, parle vraiment en maître : » Je vous donnerai des leçons, dit-il, ſuivant les devoirs de mon miniſtere, lorſque vous m'aurez porté vos plaintes ; je vous donne une véritable paix ». On croit entendre un Céſar plutôt qu'un ſucceſſeur de Pierre ; cet accommodement qui privoit le trône de ſes droits les plus précieux, étoit ſans doute une tache au regne de *Henri V* ; mais les troubles de Germanie le rendoient excuſable, même néceſſaire. L'empereur connoiſſoit les intrigues de la cour de Rome, qui l'avoit porté ſur le trône & en avoit précipité ſon pere. Les ducs Conrad & Frédéric, ſes neveux, s'étoient déclarés contre lui ; & s'étant unis avec les légats & les Saxons, ils avoient placé ſur le ſiege de Wirtzbourg, Rugger, ſon ennemi : il voyoit dans ces princes factieux des inſtrumens prêts à mettre tout en œuvre par Caliſte, pour le réduire aux mêmes infortunes que *Henri IV* avoit éprouvées. L'empereur cédoit à la néceſſité ; d'ailleurs le défaut d'héritiers rendoit ſon ambition moins active : ſon intérêt étoit d'achever paiſiblement un regne trop agité, & de laiſſer à une nouvelle famille le ſoin de profiter des conjonctures qui pouvoient s'offrir pour remettre les papes ſous le joug qu'ils venoient de ſecouer. Caliſte lui écrivit une lettre remplie de complimens qui ne devoient nullement flatter ſon ambition : à en juger par ce qui venoit de ſe paſſer, on la prendroit plutôt pour une ſanglante ironie que pour une lettre de félicitation. « Nous louons, diſoit ce pontife, le ſeigneur tout-puiſſant, de ce qu'il a éclairé votre cœur du ſouffle de ſon eſprit, nous vous chérirons d'autant plus à l'avenir, que vous nous obéiſſez avec plus de dévouement que vos derniers prédéceſſeurs ». Grégoire VIII paya bien cher l'honneur de s'être aſſis ſur le trône pontifical ; après avoir été pris dans Sutri, il parut dans Rome précédant l'entrée ſolemnelle qu'y fit Caliſte, qui montoit un cheval blanc, ſuivant l'uſage des ſouverains ; il étoit ſur un chameau, dont la queue lui ſervoit de bride ; on l'avoit couvert de peaux de bêtes, après l'avoir dépouillé de la pourpre : cette pompe indécente & barbare accuſe l'orgueil de Caliſte : elle étoit, dit un moderne, plus digne d'un triomphateur de l'ancienne Rome, que d'un évêque de la nouvelle. Grégoire fut enſuite traîné de priſon en priſon, il mourut pluſieurs années après dans une grande vieilleſſe, toujours attaché à ſes maximes qui lui faiſoient reconnoître l'autorité des empereurs. Tel fut le ſort d'un prélat, qui eût été univerſellement reconnu pour pape, ſi le parti de *Henri V*, qui ſans contredit étoit le plus légitime, eût prévalu.

Ces outrages accumulés retomboient ſur l'empereur ; réduit à diſſimuler avec la cour de Rome, il méditoit un éclat avec celle de France. Philippe I lui avoit donné de juſtes motifs de plaintes pendant la querelle des inveſtitures ; ce prince avoit même fourni des ſecours aux papes : *Henri* fut retenu par la révolte de la Hollande & de quelques villes d'Alſace, & par ſa mort, arrivée en 1125. Il avoit épouſé en 1114

Mathilde, fille de *Henri I*, roi d'Angleterre : cette princeſſe lui donna deux filles ; l'une appellée *Chriſtine*, fut mariée à Ladiſlas, roi de Pologne ; l'autre nommée *Berthe*, fut mariée à Ptolomée, fils d'un conſul de Rome de ce nom ; on doute de la légitimité de cette derniere.

Outre cette ambition effrénée qui porta *Henri V* à détrôner ſon pere, on lui reproche une avarice ſordide, ſon repos fût ſacrifié à cette aviliſſante paſſion : on a dit de ce prince qu'il avoit vécu pauvre pour mourir riche. Il avoit plus de fineſſe dans l'eſprit que d'élévation dans l'ame ; plus de talent pour gouverner, que de génie & de vertus pour ſe faire admirer & eſtimer ; au reſte, les plus éminentes qualités n'auroient jamais effacé les taches qu'impriment ſur ſon nom les malheurs de ſon pere, qui furent ſon ouvrage. Son corps fut transféré d'Utrech à Spire, & enterré dans le tombeau de ſes ancêtres.

HENRI VI, dit *le ſévere*, (*Hiſt. d'Allemagne.*) XV roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XVIII empereur d'Occident depuis Charlemagne, né en 1165, de Frédéric I, & de Béatrix, élu roi des Romains, ſuccede à ſon pere en 1190, meurt en 1197 ou en 1198, en ſeptembre.

La conſtitution germanique manqua de changer entiérement ſous ce prince ; & s'il avoit eu un ſucceſſeur qui lui eût reſſemblé, la nation la plus libre ſeroit tombée ſous le joug le plus deſpotique. Nommé vicaire-général de l'empire, depuis le départ de Frédéric I pour la Paleſtine, il n'avoit rien négligé pour s'affermir ſur le trône ; auſſi la mort de cet empereur ne cauſa aucun mouvement : *Henri* ne daigna pas même aſſembler les états pour faire ratifier ſon élection, ſuivant l'uſage conſtant de ceux de ſes prédéceſſeurs qui avoient été reconnus rois pendant la vie de leurs peres. La violation de cette coutume, la plus chere pour une nation qui vouloit que la couronne fût élective, n'excita aucun murmure ; ſans doute que l'on craignoit déja ce caractere féroce & ſanguinaire qu'il déploya vers le milieu de ſon regne ; né avec toutes les diſpoſitions qui pouvoient faire un grand roi, *Henri VI* ne s'occupa qu'à ſe rendre terrible : ce n'eſt qu'en frémiſſant d'horreur que l'on ſe repréſente les cruautés qui déshonorent ſon regne : on n'a cependant rien à lui reprocher ſur ſa conduite envers Henri-le-lion qui, toujours proſcrit & toujours armé, réclamoit l'héritage de ſes peres, dont les empereurs précédens l'avoient privé, autant pour abaiſſer ſa maiſon que pour le punir de ſon indocilité. Après l'avoir vaincu & privé de toute reſſource, il lui laiſſa Brunſwick, qu'il fit démanteler, & lui permit de partager la ſeigneurie de Lubec avec l'évêque de ce dioceſe. Si Henri-le-lion eût ſu lire dans l'avenir, il eût regardé ce traitement comme le bienfait le plus ſignalé de la part d'un prince que l'on n'offenſa jamais ſans s'expoſer aux plus cruelles vengeances ; cependant *Henri VI* faiſoit ſes préparatifs pour entrer en Italie, il y alloit revendiquer les droits de Conſtance, ſa femme, fille de Roger II, & ſon héritiere au royaume de Naples & de Sicile. Tancrede-le-bâtard, fils naturel du prince Roger, prenoit des meſures pour les lui diſputer ; l'empereur ſe rendit à Rome, où Céleſtin III fit les cérémonies de ſon ſacre & de ſon couronnement. Si l'on en croit un Anglois, le ſeul qui rapporte ce trait, le pape fit tomber d'un coup de pié la couronne, à l'inſtant qu'il venoit de la lui poſer ſur la tête ; mais ce fait, qui décéleroit un orgueil auſſi brutal que ridicule, eſt ſans vraiſemblance. *Henri* n'eût pas manqué de s'en venger ; ce prince étoit capable de le faire périr ſur l'heure : mais au lieu de punir le pontife d'un outrage qu'il n'eût pu diſſimuler, il lui donna l'ancienne Tuſculum, aujourd'hui Freſcati, ville qui s'étoit diſtinguée par ſon attachement à la domination Allemande, & dont les Romains ſe vengerent d'une maniere vraiment barbare, s'il eſt vrai qu'après avoir pris & raſé la ville, ils couperent les piés & les mains à tous ceux des habitans qui ſurvécurent à la ruine de leur patrie : une peſte qui détruiſit l'armée impériale, l'empêcha d'exécuter dans ce voyage, ſes projets ſur la Sicile & ſur Naples : il entreprit une ſeconde campagne, où tout réuſſit au gré de ſes deſirs ; aidé des Piſans & des Génois, & de l'or qu'il avoit exigé du roi d'Angleterre Richard, qu'il avoit contre tous les droits divins &

humains, fait languir dans une longue captivité, il alla mettre le ſiege devant Naples; cette ville fut forcée de le recevoir. Tancrede étoit mort avant ce ſiege, qu'il eût rendu plus difficile; la veuve de ce prince, alarmée des progrès des Allemands, demande à capituler, & ſe contente de la principauté de Tarente, pour elle & pour ſon fils Guillaume, que les Siciliens avoient nommé pour ſuccéder à Tancrede. L'empereur devoit ſe contenter d'un traité qui mettoit dans ſa famille deux royaumes puiſſans; mais ce prince barbare & ſans foi n'eut pas plutôt en ſon pouvoir le jeune roi, qu'il le fit mutiler, & l'envoya à Coire, où on lui brûla la vue. La reine, mere de Guillaume & les princeſſes ſes ſœurs, furent reléguées dans des monaſteres en Alſace. La rage du tyran cherchant de nouveaux alimens, il fit exhumer Tancrede, & ordonna qu'on tranchât la tête à ce cadavre infect. Les Siciliens voulurent en vain venger ces cruautés accumulées; leur fidélité pour leurs anciens rois ne ſervit qu'à leur attirer de nouveaux malheurs; *Henri* paſſa dans leur iſle & ſe ſurpaſſa dans la recherche des ſupplices. Un nommé *Jourdain*, qu'ils avoient choiſi pour roi, périt ſur un trône de fer ardent, ayant ſur la tête une couronne également ardente : la plupart des principaux du pays périrent dans des tourmens non moins affreux; & tous les otages que lui avoit donné la veuve de Tancrede, eurent les yeux crevés. Ce fut au milieu de ces exécutions que *Henri* fit vœu de ſe croiſer pour la Terre-Sainte; ce monſtre de cruauté vouloit paſſer pour un prodige de dévotion, il n'accomplit cependant pas ce vœu; il ſe contenta d'envoyer dans la Paleſtine une armée, dont il ne put voir le retour; ſon inhumanité ſouleva tous les eſprits : Conſtance ne pouvant ſoutenir la préſence d'un mari ſemblable, conſpira contre lui, & le fit empoiſonner : crime, dit un moderne, excuſable peut-être dans une femme, qui vengeoit ſa famille & ſa patrie, ſi l'empoiſonnement, & ſur-tout l'empoiſonnement d'un mari pouvoit être juſtifié. Des auteurs prétendent qu'il mourut d'une diſſenterie ou d'une fievre qu'il eut, pour s'être endormi la nuit, fatigué d'une longue chaſſe, dans un lieu marécageux; ſon corps fut porté à Panorme, où l'impératrice le fit mettre dans un tombeau de porphyre. L'hiſtoire, en accuſant ſa cruauté, rend juſtice à ſes talens relevés par les graces extérieures : *Henri VI* étoit d'une taille médiocre, mais parfaitement proportionnée; il avoit le viſage beau quoiqu'un peu maigre, la peau fort blanche, & la tête un peu petite; ſon agilité, l'extrême ſoupleſſe de ſes membres le rendoient propre à tous les exercices de pié & de cheval; il étoit économe, ſans cependant rien épargner dans les cérémonies d'éclat : ſon eſprit étoit orné des plus belles connoiſſances, il avoit une éloquence naturelle & beaucoup d'élévation dans l'ame : & l'on peut dire qu'il eût pu être compté parmi les grands princes, ſi au talent qui maintient les empires, il eût ſu joindre les vertus qui font régner ſur les cœurs : il n'eut de ſon mariage avec Conſtance, qu'un fils, qui régna dans la ſuite ſous le nom de *Frédéric II.*

HENRI *de Luxembourg*, VII du nom, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) XXII roi ou empereur depuis Conrad I, né vers l'an 1283, de Henri, comte de Luxembourg, & de Béatrix de Hainaut, élu empereur en 1308, en novembre, mort en 1313, le 24 août.

Dès que la mort d'Albert fut divulguée, Frédéric-le-bel ſe préſenta pour lui ſuccéder; ſa qualité de fils de cet empereur étoit un titre auprès du peuple, mais non pas auprès des électeurs : Charles de Valois, frere de Philippe-le-bel, prince ſi connu par ſon extrême paſſion de régner, ſe mit ſur les rangs; on prétend que Philippe-le-bel s'y mit lui-même, mais les Allemands avoient de puiſſans motifs pour rejeter ce monarque, ainſi que ſa race; il eſt probable que ſi la couronne d'Allemagne eût été une fois ſur la tête d'un roi de France, & ſur-tout d'un Philippe-le-bel, il n'eût pas manqué de reprendre les privileges qui y étoient attachés ſous Charlemagne. Philippe ſavoit qu'il ne parviendroit jamais à faire illuſion aux électeurs, auſſi fit-il jouer tous les reſſorts auprès de Clément V; mais ſi d'un côté ce pape devoit être flatté de pouvoir forcer l'Allemagne à recevoir de ſa main un empereur,

il devoit être retenu de l'autre par la crainte de se donner un maître ; il en avoit trop coûté de soins & de sang à ses prédécesseurs pour diviser la monarchie, pour que Clément pût consentir à la réunir. Dans une entrevue que ce pontife eut avec le roi, il promit d'employer tout son crédit à faire réussir ses desseins, soit qu'il voulût la couronne pour lui ou pour Charles son frere : il lui donna une bulle aussi favorable qu'il pût la desirer ; mais dans le temps même qu'il la lui remettoit aux mains, il en expédioit une autre, où il faisoit voir aux électeurs les dangers auxquels l'Allemagne s'exposoit ; & comme il connoissoit leur peu d'inclination pour Frédéric-le-bel, il leur recommandoit *Henri de Luxembourg*, prince qui avoit des vertus & des talens, & connu par son zele pour la constitution germanique. Six mois s'étoient passés dans diverses intrigues, & l'on commençoit à murmurer de cette espece d'anarchie ; cette considération pressa la nomination de *Henri :* il fut couronné à Aix-la-Chapelle ; Marguerite de Brabant, sa femme, fut admise au même honneur. Son premier soin, lorsqu'il fut sur le trône, fut de poursuivre les assassins d'Albert ; tous les complices de Jean & lui-même furent mis au ban impérial ; Rodolphe de Vaart, seigneur qui jouissoit d'une haute réputation, fut puni par la roue ; ce supplice jusqu'alors inusité en Allemagne, assura la vie des empereurs, & rendit les assassinats moins fréquens. Cependant *Henri* méditoit un projet bien grand, & dont l'exécution eût pu illustrer son regne sans le rendre plus heureux ; c'étoit de relever l'empire d'Occident, au moins de le mettre dans l'état où il étoit sous Frédéric II, en qui l'on peut dire qu'il finit. Plusieurs villes, comme Florence, Gênes, Luques, & Bologne avoient acheté leur liberté de l'empereur Rodolphe ; les autres avoient cru pouvoir s'en dispenser, espérant que le temps effaceroit les traces de la domination des empereurs ; elles étoient dans la plus grande sécurité, & ne soupçonnoient pas qu'un empereur pût jamais s'exposer à renouveller les sanglantes tragédies des Henri IV, des Frédéric II, & des Conrad IV. Sa fermeté lui fit mépriser ces exemples : il assura la paix en Allemagne, en donnant le vicariat de l'empire à Jean, son fils, qu'il avoit placé sur le trône de Boheme, & partit pour l'Italie ; cette contrée étoit toujours divisée par les Guelphes & les Gibelins : ces derniers étoient toujours favorables aux empereurs & combattoient pour la domination Allemande ; outre que les Guelphes attaquoient ouvertement *Henri VII*, ce prince avoit pour ennemi caché Clément V ; ce pontife qui avoit favorisé son élection, & l'avoit appuyée de tout son pouvoir, le traversoit par tous les moyens possibles, depuis qu'il le voyoit marcher sur les traces des Charlemagne & des Othon I. Clément députe vers Robert, roi de Naples, & lui donne le gouvernement de Rome ; il fait en même temps une ligue, mais toujours secrétement, avec les villes de Florence, de Bologne, de Sienne, de Luques, de Brixene, & de plusieurs autres moins considérables. L'empereur eut à chaque pas de nouveaux combats à soutenir, il assiégea la plupart des villes que nous venons de nommer, & en reçut quelques-unes à composition ; la terreur de ses armes réduisit les Milanois à dissimuler leurs anciens projets de domination sur la Lombardie, ils lui apporterent les anciens tributs ; & le couronnerent roi des Lombards. Padoue reçut un gouverneur Allemand, & paya mille écus par forme de tribut ou d'amende ; la modicité de cette somme atteste l'indigence des habitans de cette ville ; les Vénitiens plus riches & plus magnifiques se distinguerent par des présens considérables : *Henri* reçut de leurs ambassadeurs une somme prodigieuse, avec une couronne toute d'or, ornée de diamans, & d'une chaîne de vermeil d'un travail exquis : ces républicains suivirent leur politique ordinaire, d'écarter par des présens les empereurs assez puissans pour les asservir : telle fut la sagesse de Venise pendant les révolutions qui suivirent l'extinction des Césars, que l'on a douté long-temps, si depuis cette époque elle n'avoit pas toujours été libre. Gênes montra le plus vif empressement à le recevoir, elle déploya tout le luxe d'une nation industrieuse & commerçante ; & comme Venise, elle lui témoigna tant d'affection, que *Henri* put regarder comme

ſuperflu d'examiner ſes droits ſur cette ville. Vérone, Parme & Mantoue reçurent des gouverneurs Impériaux. Le monarque étoit à Piſe, lorſque des couriers de la faction des Colonnes l'exhorterent à uſer de célérité pour ſe rendre à Rome : il s'y fit couronner dans le palais de Latran par trois cardinaux, & revint à Piſe, où il tint une aſſemblée d'états ; il ordonna la levée des anciens tributs & cita le roi de Naples, pour qu'il eût à ſe juſtifier ſur les motifs qui avoient porté ce prince à lui deſobéir ; & ſur ſon refus de comparoître, il confiſqua ſon royaume, & en donna l'inveſtiture à Frédéric, roi de Sicile. Robert étoit perdu & toute l'Italie alloit paſſer une ſeconde fois ſous le joug des empereurs, ſans un dominicain de Monte-Pulciano, qui, dit-on, n'eut point horreur de mêler du poiſon à l'hoſtie dont il communia *Henri* ; des écrivains prétendent juſtifier ce moine de cette atrocité ſacrilege, ſur des lettres de Jean de Boheme, qui déclarent les dominicains innocens de cet attentat : ces lettres ne furent expédiées que trente ans après ; & comme le remarque un moderne, il eût mieux valu qu'elles euſſent été accordées dès qu'ils furent accuſés. On reproche aux ſucceſſeurs de *Henri VII*, d'avoir négligé ſa pompe funebre, & d'avoir laiſſé ſon corps à Piſe, au lieu de l'avoir fait transférer à Spire dans le tombeau des empereurs. Outre Jean, roi de Boheme, dont nous avons parlé dans cet article, ce prince eut quatre filles, la premiere fut mariée à Charles, roi d'Hongrie ; Marie, la ſeconde, à Charles-le-bel, roi de France ; Agnès, la troiſieme, à Rodolphe, électeur Palatin ; Catherine, la quatrieme, épouſa Léopold, duc d'Autriche. (*M-y.*)

HENRI, dit *le roi des prêtres*, (*Hiſt. d'Allemagne.*) landgrave de Thuringe & de Heſſe, fils d'Herman, comte de Raſpenberg, & de Sophie de Baviere, fut élu empereur en 1245, pendant les troubles excités par l'excommunication de Frédéric II, par Innocent IV ; *Henri* gagna la bataille de Francfort ſur Conrad IV, qui pour lors étoit roi des Romains, il périt au ſiege d'Ulm, l'an 1246, & fut inhumé dans l'égliſe Sainte-Catherine d'Iſenac : on prétend qu'il étoit du ſang de Charlemagne ; on ne le met point au nombre des empereurs, n'ayant été reconnu que par les eccléſiaſtiques, qui furent cauſe qu'on l'appella par dériſion, *le roi des prêtres.* (*M-y.*)

HENRI I, (*Hiſt. de France.*) avoit 27 ans lorſqu'il monta ſur le trône de France, en 1031, après la mort de Robert ſon pere ; ſa mere prétendoit couronner Robert, ſon frere puîné ; c'étoit un fantôme qu'elle auroit voulu préſenter à la nation, pour envahir elle-même toute l'autorité. Eudes, comte de Champagne, & Baudouin, comte de Flandres, ſe liguerent avec cette princeſſe ; mais *Henri*, ſecondé par Robert le diable, duc de Normandie, remporta trois victoires ſur les rebelles ; dès qu'ils eurent mis bas les armes, tout fut oublié : *Henri* céda le duché de Bourgogne à ce même Robert qui avoit voulu lui ravir la couronne ; & telle eſt la tige des ducs de Bourgogne, de la premiere race. En 1040, *Henri* fut contraint de raſſembler ſes forces pour diſſiper une nouvelle révolte, il en triompha ; il fut tour-à-tour l'allié & l'ennemi de ce Guillaume-le-Conquérant, qui fut, comme tous ſes ſemblables, l'admiration & le fléau du genre humain. *Henri* mourut en 1060 ; par reſpect pour les cérémonies religieuſes, il avoit défendu de ſe battre en duel pendant quelques jours de la ſemaine ; par reſpect pour l'humanité, il auroit dû proſcrire auſſi cet uſage atroce pendant les autres jours. (*M. DE SACY.*)

HENRI II, (*Hiſt. de France.*) étoit âgé de vingt-neuf ans lorſqu'il ſuccéda, en 1547, à François I ſon pere. La bravoure, la franchiſe, le rendoient recommandable ; mais il ne ſavoit ni gouverner, ni choiſir des hommes pour gouverner à ſa place. Dans les camps, il n'étoit que ſoldat ; à la cour il n'étoit qu'eſclave : tandis que le connétable de Montmorency, les Guiſes, & le maréchal de Saint-André s'emparoient de ſon eſprit, la ducheſſe s'emparoit de ſon cœur ; elle avoit quarante-ſept ans, ce qui prouve aſſez que l'empire des graces eſt plus durable que celui de la beauté. Si les calviniſtes avoient ſu les premiers captiver *Henri II*, il eût perſécuté les catholiques ;

mais ceux-ci les avoient prévenus, & les hérétiques furent persécutés. On dressa des gibets de toutes parts, & l'on chargea des bourreaux de la conversion de ces malheureux, en attendant que l'on confiât le même emploi à des assassins. La gabelle excita de nouveaux troubles en Guyenne ; & l'on traita les rebelles comme les hérétiques. Ainsi les premieres années de ce regne furent marquées par des meurtres, préludes des massacres horribles dont la France devoit être le théatre sous Charles IX. Les cantons de Zurich & de Berne indignés de ces violences, refuserent de signer l'alliance renouvellée entre la France & les Suisses. *Henri II* s'empara du marquisat de Saluces, comme fief relevant du Dauphiné. Cette révolution n'excita point de troubles alors, l'Europe étoit occupée de plus grands objets. La guerre étoit déclarée entre la France & l'Angleterre. Les François perdirent Boulogne ; mais la paix signée en 1550, le leur rendit. *Henri* attaché à des soins plus pacifiques, renouvella les sages ordonnances de Charles VIII & de Louis XII, par lesquelles ces princes établissoient dans la robe une discipline sévere. Les gens du roi à certains jours reprochoient aux magistrats les fautes qu'ils avoient pu commettre contre la sainteté de leurs fonctions, & telle est l'origine des mercuriales. La paix ne fut pas de longue durée : la guerre se ralluma bientôt en Italie, entre la France & l'Empire ; il s'agissoit des duchés de Parme & de Plaisance. *Henri II*, ou plus sage, ou mieux conseillé que ses prédécesseurs, tandis que l'empereur épuisoit ses forces en Italie, s'emparoit du pays des trois évêchés : il étoit entré dans la ligue formée pour la défense du corps germanique : mais bientôt ses alliés l'abandonnerent ; Charles-Quint pénétra jusqu'à Metz, la fortune de ses armes échoua devant cette place ; il s'en vengea sur Thérouanne, fit raser cette ville & la punit des fautes qu'il avoit faites au siege de Metz. On ne sait comment allier tant de petitesse avec tant de grandeur d'ame. Le maréchal de Brissac soutenoit au delà des monts l'honneur du nom François ; abandonné de la cour, enveloppé par les Impériaux, il faisoit des prodiges avec de foibles moyens. Dans le même temps, de Termes soumettoit une partie de ces Corses, si jaloux de leur liberté qu'ils ont défendue successivement contre les Romains, les Carthaginois, les Sarrasins, les Génois & les François. *Henri* s'avançoit en personne vers les Pays-bas, par-tout il laissa des traces de sa fureur ; & ces provinces désolées par les deux partis, maudirent également & ceux qui les attaquoient, & ceux qui les défendoient.

On fit le siege de Renty pour attirer les ennemis au combat, on y réussit ; le duc de Guise disposa tout avec sagesse, & le roi combattit avec intrépidité ; ce prince brûloit de se mesurer avec l'empereur, & de triompher par ses armes de ce monarque qui avoit triomphé de lui par sa politique ; il le cherchoit des yeux, il l'appelloit du geste & de la voix ; Charles-Quint, ou mépriſa la gloire d'un combat singulier, ou en craignit l'issue : peu de temps après cet empereur abdiqua pour goûter un nouveau genre de gloire. Quelques mois avant cette démarche, dont il se repentit le lendemain, il avoit conclu, à Vaucelles, une treve de cinq ans avec *Henri II ;* mais bientôt la guerre se rallume avec l'Angleterre ; d'un autre côté Emanuel Philibert, duc de Savoie, investit Saint-Quentin, les François marchent au secours de cette place, la bataille se donne, ils sont vaincus & leurs généraux sont faits prisonniers. *Henri II* frappé de terreur, incapable par lui-même de réparer un si grand désastre, nomme le duc de Guise lieutenant général du royaume ; celui-ci enleve aux Anglois la ville de Calais dont ils étoient maîtres depuis qu'Edouard III y étoit entré après ce siege si fameux. Le duc chassa les Anglois de toute la France, & depuis cette époque ils abandonnerent leurs vaines prétentions sur quelques-unes de nos provinces. Le mariage de François & de Marie Stuart, donna au dauphin des droits sur l'Ecosse ; & comme si l'on eût voulu rendre aux Anglois usurpation pour usurpation, ce prince aux titres de roi d'Ecosse, ajouta celui de roi d'Angleterre & d'Irlande, comme autrefois les souverains d'Angleterre prétendoient l'être de la France. Enfin la paix se fit à Cateau-Cambresis en 1559 ; paix honteuse & funeste, où quelques

particuliers ſacrifierent l'intérêt de l'état à l'intérêt perſonnel. Le roi ne devoit avoir Calais en ſa puiſſance que pendant huit ans; la Breſſe & toutes les conquêtes d'Italie furent rendues au duc de Savoie ; *Henri* ne conſerva que Toul, Metz & Verdun : le maréchal de Vieilleville oſa faire au roi des remontrances aſſez vigoureuſes contre un traité ſi ignominieux. « Je ſens toute la ſageſſe de vos conſeils, dit le roi, mais je ſuis trop avancé pour reculer ; au reſte ſi le duc de Savoie ſe fait de mes bienfaits des armes contre moi-même, je ſais comment on punit des ingrats ». On conclut le mariage d'Iſabelle fille du roi avec Philippe II, roi d'Eſpagne, & de ſa ſœur Marguerite avec le duc de Savoie ; cette double alliance donna lieu à cette fête fatale où *Henri II* voulant rompre une lance avec le comte de Montgommery, fut bleſſé mortellement : il expira le 10 juillet 1559. *Henri* étoit né doux, humain, équitable ; ſes favoris ou plutôt ſes maîtres le rendirent cruel en ſoufflant le fanatiſme dans ſon ame : il donna, ou plutôt les Guiſes lui dictèrent le ſanguinaire édit qui condamnoit tous les hérétiques à mort, & portoit des peines ſéveres contre tous les juges qui, par humanité, oſeroient s'écarter de la rigueur de l'ordonnance. Cinq conſeillers au parlement perdirent leur liberté pour avoir voulu la rendre à un Luthérien. (*M. DE SACY.*)

HENRI III, roi de France & de Pologne ; tant qu'il fut duc d'Anjou, il ne fit rien d'indigne de ſon rang. La France étoit alors déchirée des troubles les plus funeſtes : les catholiques & les proteſtans ſe faiſoient la guerre la plus cruelle. Le peuple défendoit ſa religion, les grands leurs intérêts. Au milieu de ces diviſions *Henri* fut nommé lieutenant général du royaume en 1567, il eut la gloire de vaincre deux fois le célebre Coligny. Il commandoit au ſiege de la Rochelle en 1573, lorſqu'il apprit qu'il venoit d'être élu roi de Pologne, preſque ſans intrigue : un nain éloquent & adroit avoit réuni les ſuffrages en ſa faveur. Avant de partir il demanda au parlement des lettres de naturalité, précaution ſage qui lui conſervoit ſes droits ſur la couronne de France ; il ne fit rien de mémorable en Pologne, & lorſqu'en 1574, il apprit la mort de Charles IX, ſon frere, il craignit que le ſénat ne s'opposât à ſon départ ; il s'échappa comme un priſonnier ſe ſeroit évadé de ſon cachot : on le déclara déchu du trône, & il parut s'en inquiéter peu. Le trône où il montoit le dédommageoit aſſez de celui dont il étoit deſcendu. Etienne Battori lui ſuccéda.

Henri III ne trouva pas en France la paix qu'il avoit laiſſée en Pologne ; les deux partis ſe heurtoient avec plus de violence que jamais ; ſon retour fut marqué par le ſupplice du comte de Montgommery, qui eut la tête tranchée, parce qu'il avoit été pris les armes à la main contre les royaliſtes. Catherine de Médicis d'ailleurs n'étoit pas fâchée de paroître venger la mort de ſon époux tué dans un tournois par ce ſeigneur. Montbrun, chef des huguenots en Dauphiné, eut le même ſort peu de temps après. Le prince de Condé, fils de celui qui avoit été tué à Jarnac, & le maréchal d'Anville étoient à la tête des huguenots ; *Henri*, roi de Navarre, échappé de ſa priſon, vint bientôt ſe joindre à eux. Cette faction parut trop puiſſante : on fit la paix, & on lui accorda des conditions auſſi favorables que ſi elle les eût dictées elle-même : L'article eſſentiel étoit le libre exercice de la religion prétendue réformée. *Henri*, peu occupé de ces grands objets, donnoit à la France indignée le ſpectacle ridicule de ſes ſuperſtitions, & croyoit effacer la honte de ſes débauches par des proceſſions. Nouvelle guerre, & nouvelle paix en 1577. On ne ſignoit des traités que pour ſe donner le temps de reſpirer & de raſſembler ſes forces. *Henri* inſtitua l'ordre du ſaint-Eſprit en mémoire de ce que le jour de la Pentecôte avoit été l'époque de ſes deux avénemens à la couronne de Pologne & à celle de France : ſi la cauſe de cette inſtitution a été légere, les effets en ont été importans, & cet ordre eſt devenu le premier du royaume.

La ligue projetée par le cardinal de Lorraine, ſuſpendue par la mort de François duc de Guiſe, exécutée par *Henri* ſon fils, avoit pris naiſſance en 1576. La guerre continuoit malgré les treves, ſouvent dans le même jour un officier ſignoit un traité &

commandoit une attaque ; le duc d'Anjou qui vouloit s'ériger en souverain dans les Pays-bas, & qui prétendoit à la main d'Elisabeth, reine d'Angleterre, s'efforçoit de calmer les esprits afin de suivre sans inquiétude les projets de son ambition & ceux de son amour ; mais tout échoua, il ne rapporta en France que la honte d'une entreprise infructueuse.

Sa mort arrivée en 1584, laissoit Henri de Navarre héritier présomptif de la couronne. Ce fut alors que le duc de Guise fit entendre que la religion étoit perdue en France, si un prince hérétique montoit sur le trône ; qu'il falloit que la ligue lui portât les coups les plus terribles, & que tout étoit légitime lorsqu'on vengeoit Dieu ; il travailloit pour lui-même ; Catherine de Médicis pour le duc de Lorraine son petit fils ; & le cardinal de Bourbon se laissoit persuader que c'étoit lui qu'on vouloit couronner. *Henri III* vivoit encore, son successeur légitime étoit connu, & cependant le trône faisoit autant d'envieux que s'il eût été vacant. *Henri III* favorisoit la ligue & ne sentoit pas qu'elle lui seroit aussi funeste qu'à ses ennemis. Sixte-Quint déclaroit le roi de Navarre & le prince de Condé incapables de succéder à la couronne. Le conseil des Seize se formoit au sein de Paris.

La bataille de Contras, où périt le duc de Joyeuse le 20 octobre 1587, ne changea rien à la situation de la France. Le duc de Guise entre dans Paris malgré le roi qui est forcé d'en sortir, après avoir montré, à la journée des barricades, toute la foiblesse de son parti. L'édit de réunion signé à Rouen en 1588, ne fit qu'aigrir les esprits ; on se contint quelque temps, mais on se tint toujours prêt pour l'attaque & pour la défense : au lieu des batailles on vit des assassinats ; & c'étoit *Henri III* qui les avoit ordonnés. Le duc de Guise, & le cardinal de Lorraine, son frere, furent égorgés ; le cardinal de Bourbon fut arrêté ; Catherine mourut de mort naturelle sans autre supplice que ses remords. Cette révolution ne rétablit point l'autorité du roi, elle donna un prétexte aux ligueurs pour s'élever contre lui : la Sorbonne déclara le trône vacant, dégagea les sujets du serment de fidélité, & la Sorbonne ne fut point abolie ; un spadassin traîna le parlement à la Bastille. Tous ces attentats demeurerent impunis, il n'y avoit de supplice alors que pour l'innocence. *Henri III* sentit enfin la nécessité de s'unir au roi de Navarre ; tous deux s'avancerent vers la capitale dont le duc de Mayenne s'étoit fait gouverneur ; le blocus étoit formé, lorsque *Henri III* fut assassiné à Saint-Cloud le premier d'août 1589, par Jacques Clément, jacobin fanatique, qu'on est forcé de plaindre en le détestant, & qui croyoit servir Dieu en égorgeant un roi : on accusa la maison de Lorraine d'avoir armé ce misérable dans ces temps affreux, où les loix étoient sans vigueur ; cette famille pensa sans doute se rendre justice en vengeant des meurtres par un assassinat. Si *Henri III* étoit mort au siege de la Rochelle, on l'auroit placé parmi les hommes illustres ; il falloit du génie pour vaincre deux fois Coligny : mais les dernieres années de sa vie ont fait oublier les premieres. On ne se souvient plus que de ses débauches, de ses foiblesses & de ses cruautés. (*M. DE SACY.*)

HENRI IV, (*Hist. de France.*) roi de Navarre, naquit à Pau le 13 décembre 1553; quoiqu'il ne fût parent de Henri III que du dix au onzieme degré, ses droits à la couronne ne lui furent point contestés, puisqu'il descendoit de Robert comte de Clermont, fils de saint Louis, qui épousa l'héritiere de Bourbon ; son enfance fut exposée à tous les périls, son éducation toute guerriere le familiarisa avec les fatigues & le mépris de la mort qu'il eut à essuyer pour soutenir ses droits, & pour faire le bonheur de la France. Elevé dans le camp de Condé & de Coligny, ce fut sous de tels maîtres qu'il se forma dans l'art de la guerre ; il sut profiter des leçons & des exemples de ces deux grands hommes, dont il fit revivre le courage & les vertus. L'histoire de sa vie depuis sa naissance jusqu'à son avénement au trône seroit sans doute plus intéressante que tout ce qu'il fit lorsqu'il fut paisible possesseur d'un royaume conquis par ses armes : on aime à suivre les hommes extraordinaires dans leur marche, à développer leurs moyens, à les étudier dans leur vie privée ; mais le plan de cet ouvrage

ouvrage nous preſcrit de le repréſenter ici comme roi.

Henri avec le titre de roi de Navarre, où il n'avoit preſque aucunes poſſeſſions, ſe vit à la tête d'un parti qui partageoit la France, ſous prétexte de venger la religion; il fut attiré à Paris par les promeſſes de Charles IX. Son mariage avec la princeſſe Marguerite, ſœur du monarque, attira dans la capitale tous les ſeigneurs de ſon parti; la cérémonie s'en fit ſur un échaffaud dreſſé devant la porte de l'égliſe de Notre-Dame. Pluſieurs jours ſe paſſerent en feſtins, en tournois & en ballets. Mais au milieu de ces fêtes on méditoit le maſſacre de tous les huguenots. Avant de donner le ſignal du carnage, le roi fit appeller le roi de Navarre & le prince de Condé dans ſon cabinet, & leur dit: *mort, meſſe ou baſtille.* Cette menace eut ſon effet, ils firent abjuration, & ce fut à ce prix qu'ils acheterent leur vie à la journée de ſaint-Barthelemi; les deux princes ſe couvrirent d'un maſque hypocrite juſqu'au temps de leur évaſion. Le roi de Navarre, las de vivre dans une eſpece de captivité à Senlis, forma une partie de chaſſe qui facilita ſon évaſion; il ſe retira à Alençon où il fit abjuration de la religion catholique. Deux cents gentilshommes ſe rangerent autour de lui & l'accompagnerent en Guyenne dont il étoit gouverneur. La nobleſſe vint en foule ſe ranger ſous ſes enſeignes, & la plupart des villes lui ouvrirent leurs portes. Son parti dominoit alors dans la France: Condé & le duc d'Alençon à la tête de trente mille hommes pouvoient y donner la loi, lorſque la paix fut conclue à Moulins en 1576.

Cette paix ſimulée n'avoit d'autre but que de déſarmer les huguenots pour mieux les accabler; leur défiance fit leur ſûreté. *Henri* ne ſe laiſſa point ſéduire par l'éclat des promeſſes de l'artificieuſe Médicis; mais la puiſſance de ſon parti replongea la France dans de nouvelles calamités. La politique ſe couvrant du voile de la religion, donna naiſſance à la confédération des grandes villes; ce fut l'origine de la ſainte union, ou de la ligue, dont le but étoit d'exterminer les proteſtans, & d'exclure le roi de Navarre du trône: cette tige foible en ſa naiſſance, pouſſa tant de rameaux, que ſon ombre obſcurcit l'autorité royale. Ce fut pour prévenir de plus grands ravages, que les huguenots demanderent l'aſſemblée des états de Blois: mais au lieu d'y trouver un remede à leurs maux, ils reconnurent trop tard qu'ils s'étoient rendus les complices de leur ruine: le duc de Guiſe qui dirigeoit tous les reſſorts de la ligue, régla auſſi toutes les délibérations des états: les huguenots oppoſerent une contre-ligue, dont le roi de Navarre fut déclaré le chef, & le prince de Condé ſon lieutenant: ce fut alors qu'il publia un manifeſte fier & menaçant, dont le ſtyle militaire déceloit la franchiſe de ſon caractere & l'intrépidité de ſon courage; il leva une armée pour donner plus de poids à ſes menaces. La méſintelligence qui diviſoit les ſeigneurs de ſon parti, oppoſant un obſtacle à ſes deſſeins, la paix parut néceſſaire. Le cinquieme édit de pacification conclu à Bergerac & dreſſé à Poitiers, fut vérifié au parlement en 1577; mais les deux partis n'attendoient que des circonſtances favorables pour en violer impunément les conditions. La reine-mere, ſous prétexte de mener au roi de Navarre ſa femme, qui lui étoit fort indifférente & dont il n'etoit point aimé, ſe rendit en Guyenne pour conférer avec lui; mais il ne ſe laiſſa point ſurprendre par ſes artifices. Elle ne fut point rebutée par ce mauvais ſuccès: elle indiqua une autre conférence à Nérac, où elle ſe rendit accompagnée de toutes les beautés de la cour, bien perſuadée que c'étoit un écueil où le roi de Navarre feroit naufrage: quoique ſenſible aux charmes de l'amour, il ne voulut rien conclure ſans avoir conſulté tout ſon parti, dont les députés s'aſſemblerent à Montauban. Sa paſſion fut toujours ſubordonnée aux intérêts de ſa gloire.

Les proteſtans étoient diviſés en deux factions; le peuple ardent pour la défenſe de ſon culte, n'avoit de confiance que dans le prince de Condé, véritablement homme de bien, & le ſeul des grands qui fût perſuadé de ſa religion; ſes mœurs rigides, ſon caractere grave & ſérieux, étoient propres à en impoſer à une ſecte

naiſſante qui confond les auſtérités avec les vertus. L'autre faction qu'on nommoit les politiques, étoit compoſée de tous les ſeigneurs qui ſe ſervoient du prétexte de la religion pour élever leur fortune. Le roi de Navarre qui regardoit d'un coup d'œil indifférent toutes les queſtions agitées, aimoit les proteſtans qui pouvoient le ſervir, ſans haïr les catholiques dont il prévoyoit qu'il auroit un jour beſoin. Au milieu de l'agitation des intrigues, il ſe livroit aux plaiſirs de l'amour; & captivé par les charmes de la belle Foſſeuſe, il entreprit une nouvelle guerre que l'on nomme *la guerre des amoureux*, parce qu'elle fut excitée par les intrigues des beautés qui compoſoient ſa cour; ce qui donna naiſſance à de nouveaux troubles. *Henri* fut mal ſecondé, parce que pluſieurs provinces, qui croyoient cette guerre injuſte, reſterent dans la neutralité; il n'eut d'autre reſſource que de faire entrer en France une armée de Reitres dont le nom inſpiroit de la crainte & de l'horreur à tous les François; le ſouvenir de leurs brigandages inſpira des deſirs pacifiques. L'édit accordé aux huguenots, fut religieuſement obſervé pendant cinq ans.

Le roi de Navarre offrit au roi cinq cents mille écus pour faire la guerre à l'Eſpagne & une armée de Reitres & de Suiſſes. Cette propoſition qui faiſoit connoître ſa puiſſance, fut rejetée. Le ſcandale excité par la reine Marguerite, les traitemens ignominieux qu'elle reçut à la cour du roi ſon frere, donnerent naiſſance à de nouvelles tracaſſeries: le roi ſon époux fut obligé de la reprendre chargée d'opprobres, pour prévenir une nouvelle rupture. La mort du duc d'Anjou le fit aſſeoir ſur les degrés du trône; alors le parti de la ligue ſe réveilla pour l'en précipiter. Un fanatiſme épidémique ſaiſit tous les eſprits; chaque province eut des chefs qui convoquerent des aſſemblées & leverent des ſoldats: l'Eſpagne ouvrit ſes tréſors, & le pape prodigua ſes bénédictions à ſes dévots inſenſés; leurs émiſſaires, de ces deux cours, réglerent le deſtin de la France: le duc de Nevers, le cardinal de Pellevé, le jéſuite Matthieu furent les principaux agens dont l'ambitieuſe politique des Guiſes ſe ſervit pour l'exécution de leurs deſſeins. Henri III, flottant, eut recours à la négociation, quand il étoit encore aſſez puiſſant pour punir; ce fut en temporiſant qu'il favoriſa les accroiſſemens de la ligue. Le roi de Navarre, après avoir publié des manifeſtes pour établir la juſtice de ſa cauſe, offrit au duc de Guiſe de terminer cette querelle par un combat particulier; ce défi ne fut point accepté; le duc proteſta qu'il n'avoit rien à déméler avec le roi de Navarre dont il reſpectoit la naiſſance & le mérite. Les ligueurs trop puiſſans pour ne pas tout ſe promettre d'un gouvernement foible & voluptueux, obtinrent des villes de ſûreté, & l'on vit s'élever dans la France une nouvelle puiſſance rivale de l'autorité royale. Les huguenots mécontens, aſſocierent à leur reſſentiment les ſeigneurs qui ne vouloient point ployer ſous la tyrannie des Guiſes. Il ſe forma un tiers-parti dont les Montmorenci furent les chefs; ils ſe joignirent au roi de Navarre, dont la puiſſance s'affermit dans pluſieurs provinces, tandis qu'elle s'affoibliſſoit dans d'autres: ſes ennemis s'autoriſoient du nom du roi qui le protégeoit en ſecret, mais qui étoit trop foible pour oſer manifeſter ſon penchant.

Sixte-Quint occupoit alors le ſiege de Rome: ce pontife altier & ſuperbe affectoit de fouler ſous ſes piés les diadêmes; & ſe croyant le diſpenſateur des ſceptres & des couronnes, il lança les foudres de l'égliſe ſur le roi de Navarre & le prince de Condé, qu'il déclara hérétiques, relaps, fauteurs & protecteurs de l'héréſie, & comme tels, privés de toutes ſeigneuries, terres & dignités, incapables de ſuccéder à aucune principauté, nommément à la couronne de France; délioit leurs ſujets du ſerment de fidélité, & leur défendoit de leur rendre aucune obéiſſance ſous peine d'être enveloppés dans la même excommunication; cette bulle les qualifioit de génération bâtarde & abominable de la maiſon de Bourbon. Ce ſtyle, qui n'avoit rien d'apoſtolique, révolta tous les gens ſenſés, qui n'en trouverent le modele ni dans les canons ni dans les conciles. Les deux princes firent afficher un placard dans

les places publiques de Rome, où ils ſoutenoient que le pape en avoit menti; ils le qualifierent d'antechriſt, le citerent au parlement pour le temporel, & au futur concile pour le crime d'héréſie. Sixte qui, malgré ſon orgueil, aimoit tout ce qui avoit l'empreinte du grand, en conçut plus d'eſtime pour les princes. Eliſabeth, reine d'Angleterre, leur prêta quarante mille écus & dix vaiſſeaux dont ils ſe ſervirent pour délivrer la Rochelle & ſurprendre Royan, qui paya deux cents mille écus de contribution par an. *Henri* rendoit de fréquentes viſites à la comteſſe de Guiche dont il étoit éperdument amoureux; il fut ſur le point d'être arrêté par le duc de Mayenne qui lui tendoit des embûches au paſſage de la Loire. Henri III prêtoit ſon nom aux ennemis des princes qui, par la voix des prédicateurs fanatiques, les décrioient dans l'eſprit du peuple comme fauteurs de l'héréſie. La guerre ſe faiſoit avec une fureur barbare, deux régimens qui s'étoient rendus à diſcrétion, furent maſſacrés par l'ordre de Joyeuſe.

Henri III, forcé de faire la guerre à ſes ſujets, leva trois armées, dont l'une ſous les ordres du duc de Joyeuſe qui avoit plus de préſomption que de capacité, marcha contre le roi de Navarre, qu'il rencontra dans la plaine de Coutras; l'action ne fut pas vivement diſputée, toute la cavalerie de Joyeuſe plia dès le premier choc, & l'infanterie ſuivit ſon lâche exemple: la victoire fut complete, tout fut paſſé au fil de l'épée; Joyeuſe ſe retira auprès de ſon canon pour y attendre la mort, il fut tué par deux capitaines qui vengerent les deux régimens maſſacrés par ſes ordres. Cette victoire ne coûta que trente hommes. Henri III ne parut point affligé d'une perte qui le délivroit des plus ardens ligueurs. La mort du prince de Condé affoiblit le parti proteſtant dont il étoit le conſeil, comme *Henri* en étoit le héros. La défaite des Reitres à Auneau, & celle des lanſquenets au pont de Gien, rendirent les ligueurs plus inſolens. Henri III revenu de ſon aſſoupiſſement, reconnut qu'il n'étoit qu'un fantôme de roi, & que Guiſe avoit toute la réalité du pouvoir ſouverain. Il réſolut enfin de diſſiper la ligue par la punition exemplaire des chefs. Guiſe prévint ſes vengeances en rentrant dans Paris, où il donna la loi; les pariſiens enhardis par ſa préſence, obligerent le roi de ſortir de ſa capitale: il ne vit d'autre remede à tant de maux que d'indiquer les états généraux, & de donner un édit par lequel il jura d'extirper les ſchiſmes & les héréſies, de ne faire aucune paix avec les huguenots, & de ne reconnoître pour ſucceſſeur aucun prince hérétique. Le roi de Navarre étoit à la Rochelle lorſqu'il apprit que cet édit avoit été enrégiſtré par le parlement, & reçu avec acclamation dans les principales villes du royaume; il en fut conſolé par l'aſſurance que le roi, qui l'avoit juré, étoit dans la diſpoſition de l'enfreindre.

L'ouverture des états ſe fit à Blois en 1588. *Henri* trop offenſé par les plaintes des ligueurs qui décrioient ſon gouvernement, réſolut de s'en venger ſur les Guiſes qui nourriſſoient l'orgueil de leurs députés inſolens: les ames fieres & généreuſes lui conſeilloient de les ſoumettre à la ſévérité de la loi; l'avis le plus honteux parut le plus sûr: il fut réſolu de les aſſaſſiner. Le duc, en ſe rendant au conſeil, fut frappé de quinze coups de poignard, & tomba en s'écriant: Ah le traitre! Le cardinal, ſon frere, auſſi ambitieux que lui, eut la même deſtinée. Cet attentat ſouleva tous les eſprits. Le roi de Navarre délivré de ſes deux plus implacables ennemis, étoit trop généreux pour ne pas en déſapprouver les moyens, & trop ſage pour en témoigner de la joie: il plaignit Henri III d'avoir été dans la cruelle néceſſité de ſe déshonorer pour conſerver ſon pouvoir; &, voyant qu'il étoit devenu plus odieux par l'eſpoir de devenir plus puiſſant, il lui tendit une main ſecourable, & l'écouta dès qu'il s'en vit recherché: il bannit même toute défiance qu'on ne l'immolât aux ligueurs pour ſatisfaire au reſſentiment qu'ils témoignoient de la perte de leur chef: il fit un traité ſecret par lequel il s'engagea de l'aider de toutes ſes forces pour faire rentrer les ligueurs dans l'obéiſſance. Les deux rois, dans une conférence qu'ils eurent dans le parc du Pleſſis-les-Tours, réſolurent d'aſſieger Paris dont l'exemple entraînoit les

autres villes dans la rebellion. La nobleſſe ſe rangea en foule ſous leurs enſeignes ; leur armée fortifiée de dix mille Suiſſes, de deux mille Lanſquenets & de quelque cavalerie légere, ſe préſenta devant Paris ; le roi de Navarre avec ſon armée s'étendoit depuis Vanvre juſqu'au port de Charenton ; Henri III campé à Saint-Cloud, s'étendoit juſqu'à Neuilli. La capitale étoit vivement preſſée, quand la main du fanatiſme détourna le coup prêt à la frapper. Frere Jacques Clément, moine jacobin, ſe fit un devoir religieux de porter ſa main parricide ſur ſon roi : il ſe fit introduire dans ſon appartement, ſous prétexte d'affaires importantes qu'il avoit à lui révéler, c'étoit pour l'aſſaſſiner : ce moine furieux lui donne deux coups de couteau, & le lendemain ce prince mourut de ſa bleſſure ; la branche des Valois s'éteignit avec lui, & la couronne paſſa dans la branche des Bourbons.

Les avenues du trône ſembloient être fermées à *Henri IV* par l'édit d'union juré par ſon prédéceſſeur & par les états généraux. Dès que Henri III eut les yeux fermés, les ſeigneurs catholiques & proteſtans qui ſe trouverent dans les deux armées, lui prêterent ſerment d'obéiſſance ; Vitri & d'Epernon furent les ſeuls qui ſe retirerent avec les troupes qu'ils commandoient. Cette défection, en l'affoibliſſant, n'abattit point ſon courage : Bordeaux fut contenu dans le devoir par la ſageſſe de Matignon ; mais *Henri IV* ne ſe ſentant point aſſez fort pour forcer Paris, défendu par une multitude de fanatiques, leva le ſiege & ſe retira en Normandie pour y recevoir le ſecours qu'il attendoit d'Angleterre ; il y fut ſuivi par le duc de mayenne qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, & qui avoit fait proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, que *Henri IV* retenoit priſonnier. Comme il étoit ſupérieur en forces, & que le roi s'étoit retiré ſous les murs de Dieppe, il ſe flatta de voir bientôt la guerre terminée ; il écrivit même en Eſpagne que le Béarnois ne pouvoit lui échapper à moins de ſauter dans la mer. *Henri*, long-temps incertain s'il paſſeroit en Angleterre, ſe détermina à tenter le ſort d'une bataille ; il choiſit ſa poſition à Arque, bourg diſtant de Dieppe d'une lieue & demie : il y fut attaqué par une armée trois fois plus forte que la ſienne, & remporta une victoire qui, ſans être déciſive, donna beaucoup de réputation à ſes armes ; le ſecours d'Angleterre arriva trop tard pour participer à l'honneur de cette journée, mais il fournit les moyens d'en retirer de grands avantages. Les pariſiens, qui s'étoient flattés de voir bientôt le Béarnois priſonnier, furent ſurpris de le voir quelques jours après inſulter en vainqueur leurs remparts : il attaqua avec tant de vivacité les retranchemens des fauxbourgs ſaint Jacques & ſaint Germain, qu'il fût entré dans la ville s'il eût eu du canon pour en rompre les portes. Bourgouin, prieur des jacobins, fut pris dans les retranchemens combattant comme un forcené : le parlement de Tours le condamna à être écartelé pour avoir incité Jacques Clément à un parricide. Le danger où ſe trouvoit la capitale y rappella les ducs de Mayenne & de Nemours avec leurs troupes. Le roi trop foible pour attaquer avec une poignée de monde une ville immenſe, défendue par une armée nombreuſe, s'en éloigna pour faire des conquêtes plus faciles : Etampes, Janville, Vendôme rentrerent dans l'obéiſſance ; le Mans, après avoir fait de grands préparatifs pour une vigoureuſe défenſe, ſe rendit à la premiere ſommation ; l'Anjou, le Maine & la Touraine n'oppoſerent qu'une foible réſiſtance. La réduction de la Normandie étoit plus importante, le roi n'étoit maître que de Dieppe, du Pont de l'Arche & de Caen : il alla mettre le ſiege devant Dreux, & ſur la nouvelle que Mayenne s'avançoit pour la ſecourir, il fut l'attendre ſur les bords de la riviere d'Eure dans la plaine d'Yvri ; l'ennemi qui s'étoit flatté de vaincre ſans combattre, parut ſurpris de la fierté de ſa contenance. A peine l'action fut engagée que l'armée de la ligue fut diſperſée ; les Lanſquenets ayant vu tomber d'Egmont leur chef percé de coups, prirent l'épouvante & la fuite ; les Suiſſes parurent vouloir faire quelque reſiſtance, mais voyant pointer le canon pour rompre leurs bataillons, ils baiſſerent leurs piques & rendirent leurs

enſeignes ; le roi qui vouloit ménager les cantons, leur accorda une capitulation honorable. Le duc de Mayenne, après avoir fait le devoir d'un grand capitaine, ſe retira en fugitif à Mantes, & les débris de ſon armée ſe réfugierent dans les murs de Chartres. Le roi après ſa victoire n'avoit qu'à ſe préſenter devant Paris pour en être le maître ; la journée d'Yvri avoit fait paſſer les Pariſiens de l'inſolence dans l'abattement, c'étoit l'avis du ſage la Noue ; mais il en fut diſſuadé par le maréchal de Biron qui craignoit la fin de la guerre, & par d'O, intendant des finances, qui aimoit mieux qu'on prît d'aſſaut la capitale, que par capitulation, dans l'eſpoir que le pillage de cette ville immenſe rempliroit le vuide du tréſor public. Le roi trop docile à ces perfides conſeils, s'occupa de la conquête de quelques villes qui lui firent perdre le fruit de ſa victoire ; il reconnut ſa faute & réſolut de la réparer. Paris fut bloqué par quinze mille hommes de pié & quatre mille chevaux, le 15 avril 1590. Les habitans, ſans chef & ſans diſcipline, défiant les périls, parce qu'ils ne les connoiſſoient pas, ſans prévoyance de l'avenir, parce qu'ils n'avoient aucuns beſoins préſens, ſe fioient dans leur nombre & ne preſſentoient pas que leur multitude ſeroit la ſource de leurs maux : leur fanatiſme leur inſpira un courage féroce, & ils ſurent mieux mourir que ſe défendre ; le ſacrifice de leur fortune n'eut rien de pénible, ils livrerent à l'envi leur batterie de cuiſine pour fondre du canon ; ils s'offroient à l'envi pour travailler aux fortifications, ils payoient largement les mercenaires qui vouloient contribuer à l'ouvrage ; ils s'exerçoient trois fois la ſemaine dans toutes les évolutions militaires : tous les étrangers & ceux qui avoient un aſyle au dehors s'étoient retirés de la ville ; mais malgré cette émigration l'on comptoit encore cent vingt mille habitans qui n'avoient des proviſions que pour un mois. Le duc de Nemours, prince courageux juſqu'à la témérité, avoit le commandement des troupes, qui conſiſtoient en douze cents Lanſquenets, autant de Suiſſes & de François : on lui avoit aſſocié le chevalier d'Aumale, dont la valeur farouche & brutale étoit plus propre à briller dans un combat particulier, qu'à diriger les mouvemens d'une milice bourgeoiſe.

Dès que le roi ſe fut rendu maître des ponts de Charenton & de Saint-Cloud, & que tous les paſſages furent bouchés, la ville commença à reſſentir les horreurs de la famine. Mayenne s'étoit éloigné pour ſolliciter le ſecours des Eſpagnols, dont il lui fallut eſſuyer les hauteurs. Le cardinal de Bourbon, fantôme de roi, ſous le nom de Charles X, mourut de la gravelle dans ſa priſon de Fontenay en Poitou ; les ligueurs oppoſés dans le choix de ſon ſucceſſeur, vouloient déférer la couronne, les uns à l'infante d'Eſpagne, & les autres au fils du duc de Lorraine. Le duc de Mayenne déchu de l'eſpérance de régner, ne ſongea qu'à perpétuer les troubles pour perpétuer ſon autorité. Il fit parler la Sorbonne qui décida que *Henri* de Bourbon étant relaps, étoit déchu de tout droit à la couronne, quand bien même il ſeroit abſous, & que ceux qui mouroient en combattant pour la ſainte union, étoient aſſurés de la palme du martyre & d'être couronnés dans le ciel comme défenſeurs de la foi.

L'armée aſſiégeante recevoit chaque jour de nouveaux renforts, les uns s'y rendoient dans l'eſpoir d'avoir part au pillage ; les autres pour donner un témoignage de leur fidélité. Le roi qui deſiroit s'en rendre maître par capitulation, ne preſſoit pas le ſiege de peur de prendre d'aſſaut une ville dont il vouloit ménager les habitans. Tous étoient mécontens, les catholiques ſe plaignoient de ce qu'il différoit ſa converſion ; les huguenots le preſſoient de révoquer l'édit lancé contr'eux par Henri III. La famine commença ſes ravages : ce peuple ſi fier fit ſuccéder les gémiſſemens aux vaudevilles ; on fit du pain de ſon & le vin manqua tout-à-coup. La néceſſité devenue plus urgente, on fit la viſite dans les couvens qui tous ſe trouverent bien pourvus ; les capucins avoient des proviſions pour plus d'une année : le ſetier de bled fut vendu ſix cents écus, un mouton cent francs ; ceux qui avoient de l'argent avoient peine à en avoir, & ceux qui en manquoient étoient réduits à manger les chiens, les chats

& les ſouris ; on faiſoit bouillir les herbes & des feuilles qu'on aſſaiſonnoit avec du vieux-oing & du ſuif : les prêtres & moines plus fortunés montroient le ciel ouvert à ces cadavres ambulans qui ſe faiſoient porter dans les égliſes pour y rendre le dernier ſoupir. Les politiques & les royaliſtes qui étoient enfermés dans la ville, excitoient ſourdement des ſéditions, mais ils étoient veillés de ſi près, qu'ils ne tentoient rien avec ſuccès. Dans une de ces émeutes, où l'on entendit crier *la paix ou du pain*, on ſaiſit le pere & le fils qui furent étranglés à la même potence.

Les murmures du peuple diſpoſerent les chefs des ligueurs à la paix. Tandis qu'ils délibéroient, le roi dans une ſeule attaque, ſe rendit maître des fauxbourgs : il eût peut-être pris la ville d'aſſaut, ſi la crainte que les ſoldats n'euſſent vengé le maſſacre de la ſaint Barthelemi, n'eût enchaîné ſon courage. Le duc de Parme ſortit de Valencienne avec une armée qui ſe joignit, à Meaux, aux troupes de Mayenne. *Henri* ne crut pas devoir l'attendre dans ſes retranchemens, il leva le ſiege pour aller défier les Eſpagnols au combat. Le duc de Parme content d'avoir délivré Paris, reprit la route de Flandre. La guerre ſe faiſoit avec la même vivacité dans les provinces ; les deux partis étoient également agités de factions. Mayenne jaloux de ſon frere uterin, le duc de Nemours, lui avoit ôté toute ſa confiance. Les royaliſtes formoient auſſi des cabales. Les catholiques & les huguenots avoient des intérêts différens de religion qui les diviſoient : le jeune cardinal de Bourbon forma un tiers-parti pour ſe faire déclarer roi ; mais il ſe repentit de ſon orgueil imprudent, & rentra dans le devoir. On entama des négociations qui n'eurent aucun ſuccès. Le roi d'Eſpagne offrit de répandre ſur la France tous les tréſors du Mexique & de fournir de nombreuſes armées, à condition qu'on déféreroit la couronne au prince qui épouſeroit ſa fille Iſabelle ; ſes promeſſes étoient appuyées par les Seize, les moines mendiants &, ſurtout, les jéſuites : le pape, qui faiſoit mouvoir cette troupe ſéditieuſe, publia deux monitoires par leſquels il déclaroit *Henri* de Bourbon excommunié, relaps, & comme tel, déchu de tous les droits de ſa naiſſance : ſes foudres s'évanouirent dans les airs ; il employa un moyen plus efficace, ſon neveu entra en France avec huit mille hommes de piés & mille chevaux. Le parlement de Châlons déclara le pape Gregoire ennemi de la paix, fauteur des rebelles & coupable du parricide de Henri III ; pour mieux le punir il fut défendu de porter ni or ni argent à Rome : le clergé aſſemblé à Mantes déclara que les bulles étoient nulles & ſuggérées par les ennemis de la patrie. Renauld de Beaume, primat d'Aquitaine, fut d'avis de créer un patriarche ; d'autres propoſerent de convoquer un concile national pour limiter la puiſſance papale. On peut juger par-là combien la raiſon avoit fait de progrès. Le jeune duc de Guiſe, fils du balafré, ſe ſauva de ſa priſon de Tours ; le roi s'en conſola par l'eſpoir qu'étant ambitieux il prétendroit à la couronne, & que par-là il mettroit la diviſion parmi les ligueurs. Le roi croyoit n'avoir rien fait tant qu'il ne ſeroit pas maître de ſa capitale & de la Normandie : il aſſiégea Rouen ; il éprouva par la réſiſtance des habitans que ſi les Pariſiens ſavoient mieux jeûner que combattre, les Normands craignoient moins les périls de la guerre que les horreurs de la famine. La ville bien fortifiée & bien approviſionnée fit une vigoureuſe réſiſtance : le roi fut obligé de lever le ſiege pour aller au devant du duc de Parme qui marchoit à lui ; ce duc qui ne vouloit que délivrer Rouen, comme il avoit délivré Paris, s'en retourna en Flandre ſans combattre, après avoir jeté quinze cents hommes dans Paris. Le roi acheta, avec de l'or, Rouen qu'il n'avoit pu ſubjuguer par ſes armes.

Le duc de Mayenne fatigué d'une viciſſitude de proſpérités & de revers, prit le parti de convoquer les états en 1593 ; c'eſt ce qui prépara la ruine de ſon parti. Les Eſpagnols eurent l'audace de propoſer l'abolition de la loi ſalique, & de ne point reconnoître pour légitime ſouverain *Henri IV*, quand bien même il ſe feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Eſpagne reine de France. Le Maître, premier préſident de la portion du parlement réſidente à Paris, parla avec une fermeté héroïque

pour faire connoître l'indécence de cette propoſition ; le parlement rendit un arrêt qui ordonnoit de maintenir les anciennes loix, & qui déclaroit nuls & illicites tous traités qui appelloient un étranger à la couronne & qui dérogeoient à la loi ſalique. Le roi, enfin, ſe détermina à faire ſon abjuration dans l'égliſe de ſaint Denis, le 15 juillet 1593 : il en fit part à tous les parlemens ; l'alégreſſe publique ſe manifeſta par des danſes & des feſtins ; les Pariſiens qui lui donnoient le nom de *Béarn*, s'accoutumerent à l'appeller leur roi ; il y eut une treve de trois mois qu'on employa à traiter avec le pape ; dès qu'elle eut été publiée, beaucoup d'évêques & de magiſtrats firent aſſûrer le roi de leur obéiſſance. Ce fut dans cet intervalle que Barriere fut condamné à être tenaillé & rompu vif pour avoir formé le deſſein d'attenter ſur la perſonne du roi : ſa vie fut ſouvent expoſée à de pareils dangers par des inſinuations des moines & de quelques prêtres fanatiques : c'eſt ce qui le diſpoſoit à faire des propoſitions de paix à Mayenne qui, prétextant l'intérêt de la religion, ne vouloit rien conclure ſans l'aveu du pape. La ligue fut ſur ſon déclin, tous les chefs ſe firent acheter, & ce fut Vitri qui donna l'exemple de cette vénalité. Dalincourt remit Pontoiſe, la Châtre, Orléans & Bourges ; Ornano, la ville de Lyon : la préſence du duc de Mayenne retenoit Paris dont il fut obligé de s'éloigner avec ſa femme & ſes enfans ; il s'y voyoit entouré de fanatiques dont il ne pouvoit tempérer les ſaillies, ou d'ambitieux prêts à tout ſacrifier à la fortune. Briſſac à qui il en avoit confié le gouvernement, négocioit ſecrétement avec le roi ; mais il avoit de dangereux ſurveillans dans les Seize & dans la garniſon Eſpagnole ſecondée par quatre mille hommes de la lie du peuple, que l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſoudoyoit ; cette milice de brigands à qui il étoit devenu ſuſpect, réſolut de l'aſſaſſiner & d'envelopper dans ſa ruine le préſident le Maître ; Luillier, prévôt des marchands ; du Vair, conſeiller au parlement, & Langlois, échevin. Ce furent en effet ces généreux citoyens qui ouvrirent les portes de Paris au meilleur des rois ; Briſſac qui lui en remit les clefs, reçut le bâton de maréchal de France. Toutes les villes rentrerent ſucceſſivement dans l'obéiſſance en 1594. Le retour du calme fut troublé par l'attentat de Jean Chatel ſur la perſonne du roi, qui ne fut bleſſé qu'à la levre ; ce jeune homme qu'un faux zele avoit ſéduit, fut condamné à la mort ; les jéſuites furent bannis de France & enveloppés dans ſa condamnation. Tandis que Biron diſſipoit les débris de la ligue, le roi qui venoit de déclarer la guerre à l'Eſpagne, engagea une action extrêmement vive à Fontaine-Françoiſe ; ſa témérité fut juſtifiée par le ſuccès ; quoiqu'il n'eût avec lui qu'un petit corps de cavalerie, il mit en déroute dix-huit mille hommes, commandés par le duc de Mayenne & dom Velaſco. Cette victoire & l'abſolution du pape déterminerent Mayenne à le reconnoître : quoique ce duc eût toutes les qualités qui forment les grands hommes, on a dit qu'il ne ſût faire ni la guerre ni la paix, parce qu'il ne ſaiſit point le moment où il pouvoit obtenir des conditions avantageuſes.

Le roi attentif à réparer les pertes de la guerre, convoqua l'aſſemblée des notables à Rouen ; il s'y rendit, & y parla moins en roi qu'en pere & en citoyen : je ne vous ai point appellés, leur dit-il, pour vous aſſujettir aveuglément à mes volontés, mais pour recevoir vos conſeils, mais pour les croire & les ſuivre, enfin pour me mettre ſous votre tutele. On fit de ſages réglemens qui reſterent ſans exécution. Le roi ſe délaſſoit de ſes fatigues de la guerre dans les bras de l'amour, lorſqu'il apprit que la ville d'Amiens avoit été ſurpriſe par les Eſpagnols. Partons, s'écria-t-il, c'eſt aſſez faire le roi de France, il eſt temps de faire le roi de Navarre. Il partit en effet, & la ville fut repriſe. La paix fut conclue par la médiation du pape. Les huguenots l'avoient trop bien ſervi pour les abandonner. Il accorda en leur faveur l'édit de Nantes, contenant 92 articles, qui n'étoient que le renouvellement des édits précédens : il y eut 56 autres articles ſecrets, dont le principal leur accordoit pluſieurs nouvelles places de ſûreté. Le premier fruit de la paix fut la réforme de pluſieurs abus. La diſcipline eccléſiaſtique étoit tombée dans le relâchement, il permit au clergé de s'aſ-

ſembler pour la remettre en vigueur. Il dit aux députés: Meſſieurs, vous vous plaignez juſtement de pluſieurs abus; je n'en ſuis point l'auteur, je les ai trouvés établis, je vous ſeconderai dans la réforme. Juſqu'ici l'on vous a donné de belles paroles, pour moi je réaliſerai mes promeſſes; vous éprouverez qu'avec ma caſaque griſe & poudreuſe, je ſuis tout d'or au dedans.

Silleri fut chargé de pourſuivre à Rome la diſſolution de ſon mariage avec Marguerite de Valois; la négociation eût été facile, ſi la reine n'eût refuſé d'y conſentir, par le dépit d'être remplacée par la ducheſſe de Beaufort ſa rivale. Cet obſtacle fut levé par la mort inopinée de la ducheſſe. Dès que la reine fut informée de cette mort, elle concourut avec le roi à la diſſolution de ſon mariage. Alors le monarque, libre de ſon choix, épouſa à Lyon Marie de Médicis. La découverte d'une conſpiration tramée par les ducs de Biron, de Bouillon & le comte d'Auvergne, lui cauſa de nouveaux chagrins. Le maréchal eut la tête tranchée; le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, obtint ſa grace, ainſi que le duc de Bouillon qui ſortit du royaume. La paie du ſoldat avoit épuiſé le tréſor public, ce fut pour le remplir qu'on licencia les troupes. Cette réforme occaſiona de grands déſordres ſur les routes, mais ils furent bientôt réprimés par la vigilance du gouvernement. L'économie de Sulli répara les profuſions ruineuſes du regne précédent, & à un ſiecle de calamités, ſuccéda un ſiecle d'abondance. Le roi qui s'étoit ſouvent attendri ſur la miſere de ſes ſujets, diſoit qu'avant de mourir, il vouloit que tous les payſans fuſſent aſſez aiſés pour mettre une poule à leur pot. Expreſſion bourgeoiſe qui exprime la bonté compatiſſante de ſon ame: quoique roi, ſon cœur fut capable d'amitié: Sulli en fut un glorieux témoignage, il le combla de biens & en reçut de plus grands ſervices. Quand cet integre miniſtre fut nommé ſurintendant des finances, l'état étoit chargé de trois cents trente millions de dettes, ſomme immenſe dans un temps où les mines du Mexique & du Pérou, à peine connues, n'avoient pas encore fait circuler l'or en Europe. Une ſage économie, une juſte répartition des impôts, firent renaître l'abondance & réprimerent la cupidité des exacteurs. Des manufactures de ſoie, de faïance, de verre, furent établies & perfectionnées. L'étranger vint acheter en France ce qu'elle avoit accoutumé de lui vendre. De nouveaux édifices furent conſtruits, le pont-neuf fut achevé; les maiſons royales furent embellies de jardins délicieux. Et après toutes ces dépenſes, ne devant rien, il avoit encore ſoixante millions gardés dans la Baſtille. La charge de grand-maître de l'artillerie fut donnée à Sulli, qui la remplit avec autant d'intégrité que d'intelligence: elle étoit alors peu importante, parce que ſes fonctions étoient partagées. L'extinction de pluſieurs charges & ſurtout de celle de grand-maître des arbalêtriers lui furent réunies & la rendirent conſidérable, elle devint même une charge de la couronne.

Une ordonnance de police rendue en 1609 ſur la police des ſpectacles, prouve combien nos mœurs ont éprouvé de révolutions. Il fut ordonné que depuis la S. Martin juſqu'au quinze de février les comédiens ouvriroient leur porte à une heure après midi, & donneroient leurs repréſentations à deux heures préciſes, afin que le ſpectacle finît avant la nuit. Ce réglement, qui paroîtroit aujourd'hui fort incommode, étoit fort ſage dans un temps où Paris n'étoit point éclairé, où il n'y avoit point de guet pour veiller à la ſûreté publique; les rues ſales & remplies de boue, rendoient la marche lente & pénible. C'étoit autant de cavernes de voleurs, qui attentoient à la vie & à la bourſe du citoyen, qui avoit encore à eſſuyer les outrages de l'ivreſſe inſolente & brutale.

Quoique le roi fût réconcilié avec le chef de l'égliſe, des théologiens turbulens continuerent à enſeigner des maximes contraires à ſon indépendance. Ce fut pour réfuter leurs paradoxes audacieux, que le ſavant Pithou publia ſon ouvrage ſur les libertés de l'égliſe Gallicane. Ses aſſertions, ſans avoir force de loi, ſont d'une grande autorité dans les matieres contentieuſes. L'indiſcrétion de quelques jéſuites fut la cauſe de bien des troubles. Leurs démêlés avec l'univerſité

l'université & les curés de Paris, partagerent tous les esprits. Après avoir été chassés de France en 1594, ils y furent rétablis en 1603, on leur imposa la condition de tenir deux jésuites à la cour pour être les garans de la modération qu'on exigeoit d'eux. Cette condition humiliante dans son principe devint le fondement de leur crédit : ils eurent la politique de ne donner pour otages que des hommes d'une dextérité éprouvée dans les affaires & d'une grande souplesse dans le caractere.

Les privileges de la noblesse trop multipliés, en rendirent la réforme nécessaire. *Henri IV*, en donnant un édit sur les tailles, déclara que la profession des armes n'ennobliroit plus tous ceux qui l'exerçoient. Dans ces temps de troubles, tous les citoyens étoient soldats, & à la faveur des anciens usages tous se paroient du titre de nobles. Les hommes d'armes avoient été réputés gentilshommes ; & quiconque endossoit la cuirasse, étoit homme d'armes. Cet abus s'étendoit encore plus loin : celui qui étoit né dans la plus vile roture, prenoit le titre de gentilhomme, dés qu'il étoit assez riche pour acheter un fief qui l'obligeoit de suivre son seigneur à la guerre. Henri III fut le premier qui entreprit de restreindre cet abus. Il déclara que la noblesse n'étoit point attachée à la possession d'un fief. *Henri IV* étendit plus loin cette réforme ; en supprimant la noblesse qu'on s'attribuoit en suivant la profession des armes, on n'eut plus la faculté de s'ennoblir soi-même. Depuis ce temps, le titre de gentilhomme n'est que l'attribut d'un citoyen issu de race noble ou de celui qui a reçu du prince des lettres d'ennoblissement, ou enfin de celui qui est revêtu d'une dignité à laquelle la noblesse est attachée. S'il corrigea cet abus, il en introduisit un autre qui donna un faux éclat à bien des familles puissantes par leurs richesses. Ce prince, environné d'ennemis étrangers & de sujets rebelles, trouva le secret de caresser la vanité des riches pour les attirer sous ses enseignes : il leur écrivoit des lettres, où il les qualifioit de comte, de baron ou de marquis ; & comme tous ces titres ne lui coûtoient rien, il en fut extrêmement prodigue. Les descendans de ces hommes nouveaux ont fait de ces lettres des monumens de leur noblesse.

Depuis l'introduction de la vénalité des charges, le possesseur pouvoit les résigner, mais il falloit qu'il vécut quarante jours après sa démission, pour que sa résignation fût légale, de sorte que des charges achetées bien cher retournoient au roi, qui étoit obligé de les accorder gratuitement à l'importunité des courtisans. Il parut plus juste & plus avantageux de les assurer aux héritiers des possesseurs décédés, moyennant qu'ils payassent tous les ans le soixantieme denier de la finance à laquelle ces offices avoient été taxés. On nomma ce droit annuel la *paulette*, du nom d'un certain Paulet, qui en avoit donné l'idée & qui en fut le fermier. Cet établissement qui avoit ses avantages & ses abus, trouva des censeurs & des panégyristes. Le roi avoit érigé une chambre royale en 1601, pour faire regorger les financiers. Ce tribunal jeta plus de troubles dans les familles, qu'il ne versa d'argent dans le trésor public : trois ans après on renouvella cette recherche, qui fut aussi infructueuse ; enfin en 1606, la noblesse indignée d'être obscurcie par le luxe insultant de ces hommes nouveaux, rétablit une chambre de justice pour faire le procès aux exacteurs. Cette chambre, pour semer la terreur, remplit les places publiques de potences & de carcans. Cet appareil de supplices détermina les coupables à s'expatrier avec leurs richesses ; & du lieu de leur retraite, ils sacrifierent une portion de leur fortune pour acheter des protecteurs à la cour ; de sorte que de tant de millions envahis, il ne rentra que deux cents mille écus dans les coffres du roi. L'expérience dépose que ces sortes de recherches ont toujours aggravé les maux qu'on se proposoit de guérir. L'édit lancé contre les banqueroutiers parut plus nécessaire, les troubles de l'état les avoient fort multipliés, en les laissant impunis. On décerna peine de mort contr'eux, comme voleurs publics. Tout transport, vente, cession faite par eux furent annullés, & il fut défendu à leurs créanciers de leur faire aucune remise & de leur accorder aucun délai. Cette sévérité ne produisit pas le bien qu'on s'en étoit promis. Les

banqueroutiers, avant de déclarer leur faillite, se réfugierent chez l'étranger avec leurs richesses, où ils jouissoient impunément de leurs larcins.

La fureur des duels privoit la France de ses plus braves défenseurs. On lança un édit sévere contre ceux qui se battoient & contre ceux qui leur servoient de second. On fit plusieurs beaux réglemens pour la réparation des offenses, & il fut prescrit aux offensés de s'adresser au roi ou aux maréchaux de France, pour obtenir la permission de se battre. Les Francois étoient encore trop barbares pour observer cet édit.

Les conspirations fréquentes formées contre le roi & l'état, dont la plupart étoient fomentées par l'Espagne, réveillerent les anciennes inimitiés. La succession de Cleves & de Juliers fournit un prétexte aux deux puissances de faire de grands armemens pour protéger leurs alliés. Une armée de trente mille François & de six mille chevaux se rendit sur les frontieres de la Champagne. Le maréchal de Lesdiguieres en avoit une autre de douze mille hommes de pié & de deux mille chevaux. Les Vénitiens & le duc de Savoie devoient le joindre avec trente mille hommes. Les princes d'Allemagne & les Hollandois ses alliés devoient attaquer la maison d'Autriche avec des forces aussi nombreuses. Les frais de cette guerre avoient été calculés avant de l'entreprendre; & quoiqu'il en dût coûter à la France trente millions par an, le roi avoit des fonds suffisans pour la soutenir quatre ou cinq ans sans charger son peuple de nouvelles impositions. Ce fut au milieu de cet appareil de guerre que Ravaillac forma le dessein de l'assassiner. Ce monstre, né à Angoulême, étoit âgé de trente-trois ans. Il avoit pris l'habit de Feuillant dont il fut dépouillé, parce que prétendant avoir des révélations, on s'apperçut qu'il avoit la tête mal organisée: les libelles des ligueurs, les invectives lancées contre le roi dans la tribune sacrée, allumerent son fanatisme. Il se trouva de faux docteurs qui, par des visions supposées & d'autres pieux artifices, égarerent son imagination. Il épia le moment où le roi alloit à l'arsenal sans gardes, pour exécuter son parricide. Un embarras de charrettes, dans la rue de la Ferronnerie, en facilita l'exécution: il frappa le roi de deux coups de couteau dans la poitrine. Le sang coula avec tant d'impétuosité, qu'il ne pût proférer une seule parole. Il mourut dans la cinquante-septieme année de son âge, & dans la vingt-deuxieme de son regne.

Ce prince, après avoir été pendant sa vie l'arbitre de l'Europe, reçut de la postérité le nom de *Grand* qu'il mérita par ses qualités bienfaisantes, plus encore que par sa valeur héroïque. Il eut toujours des rebelles à punir, il mit sa gloire à leur pardonner; la clémence qui lui étoit naturelle, fut quelquefois contraire aux intérêts de la politique qui exigeoit de la sévérité. Il témoigna de grands égards pour la noblesse qui en effet avoit prodigué son sang pour cimenter sa puissance: quoiqu'il fût roi, il se glorifioit du titre de gentilhomme; il réunit aux vertus de l'homme privé tous les talens qui font les grands rois. Elevé sous la tente, il eut la franchise d'un soldat; ennemi du luxe & de la parure, il en pousſa le dédain jusquà tomber dans une mal-propreté rebutante. Son nom ne peut encore être prononcé qu'avec attendrissement par tous les François. Ce prince si grand dans les combats, si bienfaisant dans la paix, si affable dans la société, ne fut point exempt des foiblesses attachées à l'humanité. Son cœur fait pour aimer, éprouva la plus douce & la plus impérieuse des passions; mais, l'amour ne présida jamais dans son conseil: aussi brave, aussi clément que César, il fut tendre & galant comme ce Romain. La belle Fosseuse & la comtesse de la Guiche lui inspirerent tour-à-tour une vive passion. Gabrielle d'Estrée fut celle qui régna le plus longtemps sur son cœur. On prétend même qu'il l'eût épousée, s'il eût pu obtenir alors la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. La mort de son amante laissa dans son cœur un vuide qui fut rempli par la célebre marquise de Verneuil, femme spirituelle, qui réunissoit tous les artifices d'une courtisanne & tous les talens qui font les charmes de la société. Le roi qui sans cesse avoit à se plaindre, & qui ne pouvoit vivre sans elle, eut la foiblesse de lui faire une promesse de mariage, dont elle

eut l'audace de ſoutenir la validité. L'auſtere Sulli rougit de la foibleſſe de ſon maître ; & préférant ſa gloire à la fortune, il déchira cette indigne promeſſe ſans craindre de perdre ſa faveur. *Henri* ſe conſola des caprices & des dédains de ſon impérieuſe maîtreſſe dans les bras de la comteſſe de Moret & de la belle des Eſſarts. Il eut de toutes ces maîtreſſes onze enfans naturels, ſix de Gabrielle d'Eſtrée, deux de Henriette Balzac d'Entrague, marquiſe de Verneuil, un de Jacqueline du Beuil, comteſſe de Moret, & deux de Charlotte des Eſſarts : il en eut beaucoup d'autres qu'il ne voulut point reconnoître.

Quoiqu'il fût roi, & magnifique envers ſes maîtreſſes, il trouva des femmes incorruptibles & rebelles. Il aima ſans ſuccès madame de Guercheville. Son amour dédaigné ne reſpira point la vengeance. Au lieu de la punir de ſes refus, il ſe fit un devoir de récompenſer ſa vertu, en la plaçant auprès de Marie de Médicis qu'il venoit d'épouſer. Il lui dit obligeamment, que puiſqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, il vouloit qu'elle le fût de la reine ſa femme. La ducheſſe de Mantoue qui étoit intéreſſée à le ménager, haſarda ſa fortune pour conſerver ſa vertu en réſiſtant à ſes pourſuites. La princeſſe de Condé, qui étoit auſſi belle que vertueuſe, lui inſpira une paſſion qui auroit pu devenir funeſte à l'état, ſi elle n'avoit été avec ſon mari chercher un aſyle chez l'étranger pour aſſurer ſa pudicité. Catherine de Rohan, ſœur du vicomte, que le roi venoit de faire duc & pair, eut la fierté de rejeter ſes vœux & ſes promeſſes : elle lui dit qu'elle étoit trop pauvre pour être ſa femme, & de trop bonne maiſon pour être ſa maîtreſſe.

La paſſion de l'amour cauſoit beaucoup de ravages dans ces ſiecles orageux, où les ſciences & les arts dédaignés, laiſſoient dans tous les cœurs un vuide qui n'étoit rempli que par l'amour. Ce fut ſous ſon regne qu'un bourgeois de Midelbourg inventa les lunettes d'approche. Il en préſenta une au prince Maurice qui ſembloit expoſer à deux cents pas les objets éloignés de deux lieues. On ne fait honneur de cette invention à Galilée que parce qu'il la perfectionna : le tumulte des guerres civiles n'étouffa point tout-à-fait le génie dont les productions nous ſont conſervées dans la ſatyre *Ménippée* & dans d'autres ouvrages où l'eſprit naturel ſupplée à l'étude & à l'art. *(T--N)*

* HENRI I, *(Hiſt. d'Angleterre.)* duc de Normandie, couronné roi d'Angleterre en 1100, au préjudice de Robert Courtecuiſſe, ſon frere aîné, & tous deux fils de Guillaume le Roux. L'avénement de *Henri I* au trône, eſt une époque mémorable. Il n'obtint la préférence ſur ſon frere qu'en accordant aux Anglois des privileges qui puſſent les mettre à jamais à l'abri des vexations de la puiſſance arbitraire : privileges qu'aucun roi n'a violés depuis impunément, & qui ſont encore aujourd'hui la baſe de la liberté britannique. Il jura pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, qui n'ont pu annuller ſon ſerment, de ne jamais lever de taxes ou de ſubſides ſans le conſentement exprès de la nation : il jura qu'aucun citoyen ne pourroit, en aucun cas, être condamné par le roi ou par ſes officiers, ſoit en matiere civile, ſoit en matiere criminelle, que l'accuſation n'eût été vérifiée devant douze de ſes pairs ou concitoyens qu'on ſeroit obligé d'aſſembler pour cet effet. *Henri* monté ſur le trône, ſoutint cette démarche pendant un regne de vingt-cinq ans, & mérita les titres de guerrier courageux, de politique habile & de roi juſte. Il mourut en 1135.

HENRI II, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, & de Mathilde, fille de Henri I, dont on vient de parler, ſut applanir les obſtacles qui ſembloient devoir l'éloigner du trône d'Angleterre du vivant de ſa mere. Les premieres années de ſon regne furent fort agitées. Il ajouta à ſes états la Guienne & le comté de Poitou, par ſon mariage avec Eléonore, héritiere de ces provinces. Il en conquit d'autres ſur Conan IV, & ſe rendit maître de l'Irlande. Mais ces exploits, qui annoncent un héros, ſont moins dignes d'éloge que ſa prudence, ſa généroſité, & ſon habileté pour le gouvernement. C'eſt dommage que ces bonnes qualités aient été ternies par un orgueil exceſſif, une ambition démeſurée & un luxe ſans bornes. Il mourut en 1189, du chagrin que lui cau-

ſerent les révoltes multipliées de ſes enfans.

HENRI III, fils & ſucceſſeur de Jean Sans-terre, monta ſur le trône d'Angleterre en 1216. Ce prince, peu capable de gouverner, eſclave de ſes miniſtres & de ſes favoris qu'il enrichit aux dépens de la nation, régna cinquante-cinq ans dans des orages continuels, excités par ſa mauvaiſe adminiſtration, ſon peu de fermeté, ſa hauteur hors de ſaiſon, en un mot par ſon imbécillité. Les barons révoltés le firent priſonnier à la bataille de Lewes en 1264, & lui firent ſigner un nouveau plan de gouvernement, que quelques hiſtoriens regardent comme l'origine des communes, & de la puiſſance du parlement de la Grande-Bretagne.

HENRI IV, fils du duc de Lancaſtre, troiſieme fils d'Edouard III, ſuccéda à Richard II, qu'il fit dépoſer juridiquement. Mais comme la couronne ſembloit appartenir à plus juſte titre à Edmond de Mortimer, duc de Clarence, ſecond fils du même Edouard III, l'Angleterre ſe vit en proie à une guerre civile cauſée par la haine, l'ambition & la jalouſie réciproques des deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre. L'uſurpateur s'efforça en vain de gagner l'amitié des Anglois: en vain il jura de défendre leurs droits, de protéger leurs privileges, d'y ajouter de nouvelles prérogatives, jamais il ne put effacer à leurs yeux le crime de ſon uſurpation, & ceux qui en furent la ſuite. Il finit par ſe haïr lui-même, ne pouvant étouffer les remords qui le tourmentoient. Il mourut de la lepre en 1413, âgé de quarante-ſix ans: il en avoit régné quatorze.

HENRI V, fils du précédent porta ſur le trône des talens exercés pendant les dernieres années du regne de ſon pere, & l'utile connoiſſance des droits de la nation qu'il gouvernoit. Il reſpecta les privileges des Anglois, & les Anglois oublierent qu'il étoit fils de Henri IV. Il eut encore la politique de leur préſenter le projet ſéduiſant de conquérir la France; projet qu'il exécuta à la faveur des factions auxquelles cet état étoit en proie. Le traité de Troyes conclu en 1420, remettoit aux mains de *Henri* les rênes du gouvernement, & ne laiſſoit à Charles VI que le titre & les honneurs de roi. *Henri* reconnu pour héritier de la couronne, devoit à jamais réunir la France & l'Angleterre ſous un même monarque. Il eſt vrai, ce traité n'eut point ſon exécution; mais il l'auroit eue ſans la valeur du Dauphin qui rétablit ſes affaires, & ſans la mort de *Henri V* qui ceſſa de vivre en 1422, dans la trente-ſixieme année de ſon âge, & laiſſa ſon ſceptre à Henri, ſon fils, qui ſuit.

HENRI VI. Le duc de Betford, protecteur ou gardien du royaume pendant la minorité du jeune prince, vouloit le faire régner ſur la France & l'Angleterre, ſuivant les clauſes du traité de Troyes. Mais, tandis que pour y parvenir, il portoit ſes armes victorieuſes dans les provinces françoiſes qu'il déſoloit, la méſintelligence qui diviſoit les miniſtres de *Henri VI*, l'obligea de repaſſer la mer, & ſon ſéjour en Angleterre ruina ſes affaires en France. Charles VII repouſſa les Anglois, réunit les ſuffrages de ſes ſujets, & ſe fit couronner à Rheims. Depuis cette époque, Betfort n'éprouva que des revers & des défaites en France, & en Angleterre des dégoûts & des contradictions. Richard, duc d'Yorck, parent d'Edouard III par ſa mere, déclara la guerre à *Henri VI*, que ſa grande jeuneſſe & ſon eſprit foible mettoient hors d'état de ſe ſoutenir ſur le trône. Cependant le parlement décide que le poſſeſſeur actuel gardera la couronne, & que Richard ſera reconnu pour héritier naturel & légitime de la monarchie. Cette déciſion pouvoit tout pacifier ſi *Henri* n'eût point eu d'enfans. Il avoit un fils dont Marguerite d'Anjou, ſa mere, fit valoir les droits à la tête d'une armée. Cette femme, bien ſupérieure à ſon époux, livre au duc d'Yorck la bataille de Vakenfield, en 1461, où ce duc perd la vie. Edouard, ſon fils, venge ſon pere, ſe fait un parti conſidérable, aſſemble le parlement, & eſt couronné roi. *Henri*, enfermé dans la tour de Londres, y languiſſoit paiſiblement, trop mépriſé de ſon rival pour en être craint. Cependant Warwick, mécontent d'Edouard, cauſe une nouvelle révolution dans l'état. Edouard fuit devant lui, & *Henri VI* paſſe de l'obſcurité de la priſon à l'éclat du trône. Du fond de ſon exil, Edouard conçoit le projet de reparoître en Angle-

terre, & de reprendre une couronne que la fortune vient de lui ravir. Il eſt ſecondé par l'archevêque d'Yorck, frere du comte de Warwick. Il ſe montre fièrement devant les murs de Londres. Warwick n'y étoit pas. Les portes lui ſont ouvertes. L'armée de la reine eſt défaite. Elle-même eſt priſonniere. *Henri* retourne à la tour, où il eſt bientôt poignardé avec ſon fils. Telle fut la fin malheureuſe de ce prince. *V.* EDOUARD IV.

HENRI VII, comte de Richemond, parvint à la couronne d'Angleterre par la défaite & la mort de Richard III. Il fut reconnu en 1485. Il étoit de la maiſon de Lancaſtre, & il réunit en ſa perſonne les droits de la maiſon d'Yorck, par ſon mariage avec Eliſabeth, fille d'Édouard IV. Cela n'empêcha pas ſes ennemis de faire bien des tentatives pour le détrôner. *Henri VII* ſut triompher de toutes les conſpirations, de toutes les factions. C'eſt qu'il ménagea le parlement, qu'il reſpecta les droits de la nation, fit de ſages loix, réforma la juſtice, protégea les ſciences, rétablit le commerce qui avoit beaucoup ſouffert pendant les guerres civiles; & il eût mérité le titre glorieux de *Salomon de l'Angleterre*, ſi une léſine honteuſe & des rapines fiſcales n'euſſent pas terni l'éclat de ſes excellentes qualités. Il mourut en 1509.

HENRI VIII. Les amours groſſiers & ſanguinaires de ce monarque, ſes divorces ſucceſſifs qui firent paſſer pluſieurs de ſes femmes de ſon lit ſur l'échafaud, l'orgueil deſpotique avec lequel il fit adopter ſes caprices & des loix auſſi bizarres que tyranniques, le changement qu'il introduiſit dans l'égliſe de ſon royaume, & qui n'eut pas de plus noble motif que ſes paſſions effrénées, ſes démêlés avec la France, ſon inconſtance dans ſes alliances politiques comme dans ſes amours; tels ſont en peu de mots les traits qui caractériſent le regne & la perſonne de *Henri VIII*. Que penſer d'un prince qui oſe avouer de ſang-froid en mourant, *qu'il n'a jamais refuſé la vie d'un homme à ſa haine, ni l'honneur d'une femme à ſes deſirs?* Il mourut en 1547, âgé de cinquante-ſept ans, après en avoir régné trente-huit.

HENRI I, roi de Caſtille, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) On ne peut rien dire de ce prince, & l'on ignore s'il eût été bon ou méchant. Elevé par le plus vicieux des hommes, il eſt très-vraiſemblable qu'il en eût à la fin adopté les principes, & en ce cas, ce fut un bonheur pour la Caſtille & pour Léon, que la mort terminât de bonne heure ſes jours, & avant qu'il eût pu abuſer du pouvoir de la royauté. Sa minorité fut courte, mais violemment orageuſe: s'il eût gouverné, peut-être ſon regne eût été plus orageux encore. Il n'avoit pas onze ans lorſque le roi Alphonſe X, ſon pere, mourut en 1214, après l'avoir déclaré ſon ſucceſſeur ſous la régence de la reine Eléonor ſa mere: mais celle-ci n'ayant ſurvécu que deux mois à ſon époux, *Henri I* demeura ſous la régence de dona Berengere, ſa ſœur, épouſe répudiée du roi de Léon. La ſageſſe & les talens de dona Berengere donnerent aux Caſtillans les plus grandes eſpérances, & de tous les citoyens il n'y eut que les comtes de Lara, Dom Ferdinand, dom Alvar & dom Gonzale qui virent avec chagrin la régence du royaume entre les mains de cette princeſſe. Ambitieux, entreprenans, & très-peu délicats ſur le choix des moyens, ces trois freres formerent le complot de ſe rendre maîtres de la perſonne du roi, afin de pouvoir enſuite gouverner plus facilement le royaume. Dans cette vue ils cabalerent avec quelques ſeigneurs, qu'ils s'attacherent par l'eſpoir des bienfaits, ou à force d'argent: ils parvinrent auſſi à corrompre celui des domeſtiques de la reine en qui elle avoit le plus de confiance, & qui, d'après leurs ſuggeſtions, fit croire à la reine que les grands étoient très-mécontens qu'une femme fût chargée de l'éducation du roi, & qu'il importoit à ſa ſûreté d'aſſembler les états, & de ſe démettre de la régence. La crédule Berengere, docile à ce conſeil, aſſembla les grands du royaume, & nomma pour tuteur du prince & régent du royaume, dom Alvar de Lara, mais après avoir exigé de lui des conditions qu'il accepta, & qu'il jura d'obſerver religieuſement. A peine cependant il ſe vit élevé au rang qu'il avoit tant ambitionné, qu'infidele à ſes promeſſes, il gouverna de la maniere la plus tyrannique, ne s'occupa que des moyens d'aſ-

ſouvir ſon avidité, foula le peuple, offenſa la nobleſſe, attenta tyranniquement à la liberté des citoyens, ravit impunément leurs biens, & viola ſans égards les droits & les immunités du clergé. Afin de s'aſſurer des volontés du jeune ſouverain, ſur lequel il avoit déja pris l'aſcendant le plus irréſiſtible, il forma le projet de le marier avec dona Mafalde, infante de Portugal; & ne voulant confier à perſonne l'exécution de ce deſſein, il alla lui-même en Portugal, & négocia avec tant de ſuccès, que ſes propoſitions acceptées, il emmena la jeune infante en Caſtille, où ce mariage eût été célébré, ſi le pape ne s'y fût oppoſé de toute ſa puiſſance, à cauſe de la parenté qu'il y avoit entre les deux fiancés; en ſorte que dona Mafalde s'en retourna en Portugal, & ſe fit religieuſe, dédaignant de ſe marier avec dom Alvar qui vouloit l'épouſer, ne pouvant l'unir avec ſon maître. Le régent, ſoit pour ſe venger des obſtacles que le pape lui avoit oppoſés, ſoit pour aſſouvir ſa dévorante avidité, continua de vexer les eccléſiaſtiques; mais ceux-ci, peu accoutumés à ſouffrir l'oppreſſion, arrêterent le cours de cette tyrannie, & le doyen de Tolede, indigné contre dom Alvar qui n'avoit pas craint de s'emparer d'une partie des revenus de ſon égliſe, l'excommunia ſolemnellement, & par ce coup inattendu accabla le régent, qui, effrayé des ſuites qu'avoit alors l'excommunication, ſe hâta d'appaiſer le doyen, reſtitua tout ce qu'il avoit uſurpé ſur les biens du clergé, & lui donna la plus éclatante ſatisfaction; mais afin de ſe dédommager de cet acte forcé d'humiliation, il convoqua les états à Valladolid, & y parla avec tant de hauteur, donna des ordres ſi tyranniques, agit avec tant d'inſolence, que la reine Berengere, vivement offenſée, s'éloigna bruſquement de Valladolid, & ſuivie d'une partie de la nobleſſe également bleſſée du ton impérieux de dom Alvar, alla ſe renfermer dans le fort d'Autillo. Cette démarche n'eût point inquiété le régent, s'il n'eût vu en même temps que le jeune *Henri* vouloit ſe retirer auſſi au château d'Autillo, près de ſa ſœur. Le ſeul moyen de détourner le danger auquel cette réunion eût expoſé le régent, étoit d'enlever le jeune prince, & il l'entraîna loin de Valladolid, ſous prétexte de lui faire voir l'état de ſes provinces; il le mena rapidement à Ségovie, à Avila, d'où il le fit paſſer dans le royaume de Tolede. Là, dom Alvar, loin de ſes ennemis, fit un ſéjour de pluſieurs mois, & commit tant de vexations, foula les citoyens d'une maniere ſi cruelle, que le peuple étoit prêt à ſe ſoulever, lorſque le régent, peu ému des plaintes qu'on formoit contre ſon deſpotiſme, imagina de faire oublier ſes attentats & ſes dernieres injuſtices, par des entrepriſes nouvelles, & beaucoup plus hardies. La reine Berengere avoit envoyé ſecrétement un émiſſaire pour s'informer de la maniere dont on traitoit ſon jeune frere. Dom Alvar ne fut pas plutôt inſtruit de ce meſſage, qu'il fit ſaiſir l'agent de dona Berengere, le fit prendre, accuſa la reine d'avoir envoyé un homme chargé d'empoiſonner le roi, & montra même, pour appuyer cette odieuſe accuſation, une lettre ſuppoſée. Cette fourberie atroce ne lui réuſſit point; elle ne ſervit au contraire qu'à le faire encore plus déteſter, & l'archevêque de Tolede le taxa ſi hautement d'impoſteur & de ſcélérat, qu'obligé de ſortir des terres de cet archevêché, il alla, ſuivi du jeune roi, s'enfermer dans Huete. Il n'y reſta que peu de jours; & déterminé à périr ou à perdre ſes ennemis & bouleverſer l'état, il ſe rendit à Valladolid, aſſembla une armée, & fit ſommer la reine Berengere, avec ſes adhérens, de remettre à l'inſtant même de la ſommation, toutes les places qu'elle tenoit. Dom Alvar, à la tête des troupes, étoit le plus fort; d'ailleurs, accompagné perpétuellement du jeune roi, il eût été dangereux de le combattre, parce que c'eût été expoſer la vie de *Henri*. Dans cette ſituation critique, dona Berengere demanda du ſecours au roi de Léon; mais le régent, qui avoit prévu cette démarche, afin de lui ôter cet appui, s'étoit adreſſé lui-même au roi de Léon, & lui avoit fait demander, pour le roi de Caſtille, l'infante dona Sanche, en mariage; cette propoſition avoit été acceptée, en ſorte que dona Berengere ne put point obtenir du ſecours du roi de Léon: cependant la plus grande partie des citoyens, opprimés eux-mêmes, s'intéreſſoient à ſa

cauſe ; on murmuroit par-tout contre le régent, on ſe plaignoit hautement de ſes violences & de ſa tyrannie ; il étoit déteſté, & la guerre civile alloit éclater, quand le plus imprévu des accidens vint diſſiper ce menaçant orage, & arracher des mains de l'oppreſſeur les rênes du gouvernement. Dom Alvar étoit à Palencia avec le roi, logé dans le palais épiſcopal ; & cherchant tous les moyens de ſe rendre agréable à ce jeune prince, il lui procuroit tous les amuſemens qu'il croyoit pouvoir lui plaire. Un jour que *Henri* jouoit avec pluſieurs jeunes ſeigneurs de ſon âge, l'un d'eux jeta en l'air une tuile qui tomba ſur la tête du roi, & le bleſſa ſi cruellement qu'il mourut très-peu de temps après, le 6 juin 1217, dans la troiſieme année de ſon regne, & dans la quatorzieme de ſon âge. Qu'eût été, s'il fût parvenu à un âge plus avancé, ce roi formé par les leçons & ſous les yeux de dom Alvar?

HENRI II, roi de Léon & de Caſtille. Opprimé par la haine du plus cruel des freres, perſécuté, proſcrit par le plus féroce des tyrans, *Henri II* vit ſa jeuneſſe s'écouler au milieu des orages & des dangers. Formé à la vertu par l'horreur que lui inſpirerent les crimes & les vices de dom Pedre le plus pervers & le plus ſanguinaire des hommes, *Henri* ne dut peut-être les talens ſupérieurs qu'il montra ſur le trône, les actions qui l'illuſtrerent, & ſa célébrité, qu'aux efforts continuels que la néceſſité de dérober ſa tête à la plus atroce des perſécutions, l'avoit obligé de faire pendant pluſieurs années ; tant il eſt vrai que la meilleure des écoles eſt celle de l'adverſité, & que les plus grands rois ont été dans tous les temps ceux qui ont eu, avant que de gouverner les peuples, le plus d'obſtacles à ſurmonter! *Henri II*, connu avant de parvenir à la couronne ſous le nom de *comte de Tranſtamare*, étoit fils naturel d'Alphonſe XI, roi de Caſtille, qui, en mourant, laiſſa ſes états à ſon fils Pierre, ſi juſtement ſurnommé *le Cruel*. Pierre fut à peine monté ſur le trône, qu'il exerça les fureurs d'un bourreau, plutôt que les fonctions d'un ſouverain : il prit plaiſir à ſe baigner dans le ſang de ſes ſujets. On ſait avec quel farouche plaiſir ce barbare ſe jouoit de la vie des hommes ; on ſait avec quelle infernale ſatisfaction il aimoit à égorger lui-même les victimes qu'il avoit déſignées. (*Voy.* PIERRE-LE-CRUEL.) Sa cruauté menaçant la vie de tous ceux qui l'entouroient, & ſes parens les plus proches étant ceux contre leſquels il tournoit le plus volontiers ſa brutalité meurtriere, le comte de Tranſtamare ſe ſouleva avec la plus grande partie des ſeigneurs, & ſe ligua avec eux contre le tyran ; mais cette confédération n'eut point le ſuccès qu'on en attendoit ; la fourberie & la cruauté de dom Pedre prévalurent ; la plupart des ſeigneurs ligués expirerent par les ordres & ſous les coups du ſouverain lui-même, & le comte de Tranſtamare, réſervé par ſon frere à un genre de mort plus atroce & plus douloureux, eut toutes les peines du monde à éviter le ſort qui lui étoit deſtiné ; il s'évada & paſſa en France. Il n'y reſta que peu de temps, & les beſoins preſſans de ſa patrie le rappellerent en Eſpagne : il alla à la cour du roi d'Aragon, qui étoit alors en guerre avec celui de Caſtille : mais *Henri* n'oſoit ſe mettre encore à la tête des troupes Aragonoiſes, dans la crainte très-fondée, que dom Pedre pour ſe venger, ne fît aſſaſſiner dona Jeanne-Emmanuel, ſa belle-ſœur, épouſe de Henri, qui, à Toro, étoit tombée au pouvoir du tyran. Le comte de Tranſtamare fut délivré de ſes alarmes par les ſoins de Pierre Carillo, qui trouva moyen de tromper la vigilance du roi de Caſtille, & d'enlever dona Jeanne-Emmanuel, qu'il conduiſit à ſon époux. Dom Pedre, furieux de voir s'échapper une de ſes victimes, tourna ſa rage contre dom Frédéric, ſon propre frere, & contre dom Juan d'Aragon, ſon couſin, qu'il fit poignarder l'un & l'autre ſous ſes yeux : ſouillé du ſang de ſes freres, de celui de ſa tante & de ſa belle-ſœur qu'il avoit fait également périr, avec tous ceux qu'il ſoupçonnoit attachés à ſon frere, il marcha contre celui-ci, il fut complétement battu ; il ſe dédommagea de ce revers par les nombreux aſſaſſinats qu'il ordonna, & par ceux qu'il commit lui-même : la reine Blanche, ſon épouſe, la plus belle & la plus vertueuſe des femmes, mourut auſſi empoiſonnée par ſon farouche époux. Le comte de Tranſtamare,

réſolu de mettre fin à cette horrible ſuite de crimes & de proſcriptions, alla en France où l'on ſe diſpoſoit déja à venger la mort de cette reine, ſœur du duc de Bourbon. *Henri* revint bientôt en Eſpagne, & tous les Caſtillans exilés ou menacés d'être proſcrits, ſe joignirent à lui, ainſi que les rois d'Aragon & de Navarre. Ces illuſtres confédérés s'aſſemblerent, & il fut convenu qu'on détrôneroit dom Pedre, & qu'on mettroit dom *Henri* à ſa place. Cependant les deux rois, celui d'Aragon du moins ne traitoit point de bonne foi avec le comte de Tranſtamare, à la vie duquel il attenta plus d'une fois; mais la fortune veilloit ſur les jours de ce prince, qui avoit évité déja pluſieurs trahiſons de ce genre, lorſque le célebre du Gueſclin, ſuivi d'une armée Françoiſe, & chargé de venger la mort de Blanche, vint en Eſpagne, & ſe joignit au comte de Tranſtamare; ils allerent à Burgos dans le deſſein d'y aſſiéger le roi de Caſtille qui y étoit, & de ſe rendre maîtres de ſa perſonne. Mais dom Pedre s'enfuit à Séville, & les confédérés s'emparerent de Burgos, où une foule de ſeigneurs Caſtillans s'étoit rendue. Le comte de Tranſtamare fut reconnu & proclamé roi de Caſtille en 1366, ſous le nom de *Henri II.* Le nouveau roi ſignala ſa reconnoiſſance par les bienfaits dont il combla les principaux confédérés, & alla ſans perdre de temps ſe préſenter devant Tolede qui lui ouvrit ſes portes. Dom Pedre tenta de ſe retirer en Portugal, mais il n'y fut point reçu; il voulut ſe retirer à Albuquerque qui lui ferma ſes portes; on l'eût également rejeté en Galice, ſi l'archevêque de S. Jacques n'eût à force d'inſtances déterminé les Galiciens à le recevoir. Dom Pedre récompenſa le zele de l'archevêque en le faiſant aſſaſſiner, & en s'emparant de tous ſes biens. Après ce meurtre il s'embarqua pour Bayonne, & alla implorer le ſecours du prince de Galles. Cependant *Henri II* ſoumettoit les provinces Caſtillanes, où, au lieu de trouver de la réſiſtance, il ne voyoit que de l'empreſſement à quitter le joug de dom Pedre. Celui-ci, ſoutenu par le prince de Galles, & par le roi de Navarre qui trahit lâchement *Henri*, ſon allié, vint fiérement préſenter bataille à ſon concurrent. *Henri*, malgré la défection du roi de Navarre, & contre l'avis de du Gueſclin, accepta le combat, fut malheureuſement défait, & obligé de ſe ſauver précipitamment en Aragon, d'où il paſſa en France. Dom Pedre ne goûta d'autre plaiſir dans cette victoire, que celui de ſe baigner dans le ſang des partiſans de ſon frere; il fit périr dans les tourmens tous ceux qui eurent le malheur de tomber en ſa puiſſance; les femmes même & les enfans n'échapperent point à ſa barbarie. Mais pendant qu'il s'abandonnoit à toute ſa férocité, *Henri II* obtenoit de puiſſans ſecours de la France, & intéreſſoit à ſa cauſe le pape Urbain V, qui lui accorda le droit de ſuccéder, quoique fils illégitime d'Alphonſe, aux états de Caſtille, & qui même lui fit remettre une ſomme très-conſidérable d'argent: avec ces ſecours, *Henri II*, à la tête d'une forte armée, revint en Eſpagne, & entra en Caſtille, dont il ſe rendit bientôt maître, ainſi que du royaume de Tolede; la ville de Léon, la plus grande partie de ce royaume, & les Aſturies ſe ſoumirent à lui. Tolede ſeule refuſoit ſon obéiſſance, & ſoutenoit le ſiege: dom Pedre, ligué avec le roi de Grenade, entreprit pour ſon malheur de délivrer cette ville, il ſe mit en marche, & *Henri* averti de ſon entrepriſe, alla à ſa rencontre ſuivi de toutes ſes troupes. Bientôt les deux armées ſe rencontrerent, & à peine le ſignal du combat eût-il été donné, que les troupes de Pierre-le-Cruel prirent la fuite, & abandonnerent leur chef. Celui-ci ſe retira avec quelques-uns de ſes gens au château de Montvel, tandis que dom Lopez de Cordoue ſe retiroit à Carmône, où étoient les enfans du roi vaincu, & s'y enfermoit avec huit cents chevaux & mille arbalêtriers. Dom Pedre, ſe voyant prêt à tomber entre les mains du vainqueur, envoya propoſer à Bertrand du Gueſclin, l'homme de ſon ſiecle le plus incorruptible, une groſſe ſomme d'argent, s'il vouloit lui procurer le moyen de s'évader. Du Gueſclin alla rendre compte de cette propoſition à *Henri*, qui lui dit de donner à ce prince un rendez-vous dans ſa tente. Dom Pedre y vint; *Henri II*, bien accompagné, s'y rendit au même inſtant, & ſe jetant ſur dom Pedre, lui donna un coup de poignard au viſage, & le laiſſa achever

par

par les gens de sa suite, qui le percerent de mille coups. Ainsi périt le plus cruel des hommes, & le plus affreux des tyrans. Sa mort ne laissa cependant point *Henri II* paisible possesseur du trône de Castille; il lui fut, mais inutilement, disputé par l'inconséquent Ferdinand I, roi de Portugal, qui prit le titre de roi de Castille & de Léon. La couronne lui fut également contestée par le duc de Lancastre, qui y ayant aussi des prétentions, se ligua avec les rois de Grenade & d'Arragon, qui vouloient l'un & l'autre se rendre plus aisées les conquêtes qu'ils s'étoient proposé de faire en Castille. *Henri II* défendit avec succès ses droits & ses états, opposa la plus ferme résistance à ses ennemis, força le roi de Grenade & les Maures à lui demander une treve; battit les Portugais; s'empara des places les plus importantes, & contraignit le roi de Portugal à demander la paix, qu'il n'obtint qu'aux conditions les plus désavantageuses. Ces orages dissipés, & ses états tranquilles, le roi *Henri* ne songeoit plus qu'à s'occuper des soins du gouvernement, lorsque le roi de Portugal lui suscita de nouveaux troubles. Le capricieux Ferdinand, qui avoit déja fait la guerre pour soutenir les droits qu'il prétendoit avoir au sceptre de Castille, se ligua tout-à-coup avec le duc de Lancastre, récemment uni à dona Constance, fille de Pierre-le-Cruel, & du chef de laquelle il avoit pris le titre de roi de Castille. Cette ligue eut à peine été conclue, que Ferdinand se jeta sur la Galice, surprit Tuy & quelques autres places qu'il fut obligé de rendre presqu'aussi-tôt qu'il s'en fut rendu maître. *Henri II*, résolu d'ôter pour jamais au roi Ferdinand l'envie de remuer, fit une irruption en Portugal, poussa ses conquêtes jusques sous les murs de Lisbonne, & contraignit ce souverain à accepter la paix humiliante qu'il voulut bien lui offrir, aux plus dures conditions. Le roi de Castille ne desirant que de jouir de quelques années de tranquillité, afin de rétablir dans ses états le bon ordre que le regne précédent & les derniers troubles en avoient banni, entra en négociation avec le roi d'Arragon, & après quelques débats, on conclut une paix perpétuelle entre les deux souverains & leurs successeurs; & pour mieux cimenter ce traité, il fut convenu que l'infant dom Juan de Castille épouseroit dona Léonora, infante d'Arragon. Quelque temps après, le roi *Henri*, pénétré de reconnoissance pour les services que la France lui avoit rendus, alla lui-même conduire au secours de cette puissance une armée en Guienne, & envoya sa flotte en France au secours des François contre l'Angleterre. De retour dans ses états, *Henri*, pour assurer la puissance de sa maison, fit demander pour dom Frédéric, son fils, dona Béatrix, infante de Portugal, & héritiere présomptive de ce royaume: Frédéric, à la vérité, n'étoit que le fils naturel de *Henri II*, fils naturel lui-même du roi Alphonse XI. Ce mariage fut approuvé par Ferdinand, & par les états de Portugal; mais par des circonstances qu'on ne prévoyoit point alors, il ne s'accomplit pas. Le roi de Navarre, en apparence ami de celui de Castille, mais en effet le plus turbulent & le plus irréconciliable de ses ennemis, prévoyant que l'échange qu'il vouloit faire avec l'Angleterre, des états qu'il avoit en Normandie, pour quelques autres équivalens en Gascogne, causeroit tôt ou tard la guerre entre la Castille & la Navarre, crut que la possession de Logrono, ville forte & importante sur le bord de l'Ebre, lui donneroit dans cette guerre les plus grands avantages, & d'après cette idée, il projeta de se rendre maître de cette ville Castillanne. Dans cette vue il tenta d'en corrompre le gouverneur, dom Pedre Manrique, auquel il fit offrir vingt mille florins. Dom Pedre, qui étoit le plus integre & le plus incorruptible des hommes, avertit le roi son maître de cette proposition; & d'après les ordres de *Henri*, feignit de se laisser gagner, reçut les vingt mille florins, & au jour convenu, laissa entrer dans Logrono deux cents cavaliers Navarrois: mais ceux-ci ne furent pas plutôt dans la place, qu'ils furent désarmés & faits prisonniers: dans le même-temps, dom Juan, infant de Castille, se jeta, suivi d'une armée, dans la Navarre, y eut de grands succès, s'empara de beaucoup de places, & s'avança jusqu'à Pampelune. L'Italie étoit encore plus agitée que la Navarre par les troubles qu'y causa la double élection d'Urbain VI & de Clément VII, au

pontificat. L'Europe chrétienne presqu'entiere, prit part aux dissensions suscitées par ce schisme ; la France soutenoit les intérêts de Clément : l'Angleterre défendoit la cause d'Urbain. Les rois de Castille & d'Arragon, plus sages, & vraisemblablement plus éclairés que le reste des souverains Européens, refuserent de reconnoître l'un & l'autre pontifes, s'inquiétant fort peu que le conclave divisé eût élu deux papes au lieu d'un. Tout ce que fit *Henri* au sujet de ce schisme, fut de convoquer à Illescas une assemblée d'évêques & de prélats, & dans cette assemblée il fut statué qu'on mettroit en réserve tous les revenus qui appartenoient au pape, afin de les remettre à celui des deux contendans qui resteroit seul possesseur de la papauté. La même délibération fut prise à Burgos par les évêques & les prélats qui s'y assemblerent encore. Pendant que, secondé par le clergé, *Henri II* écartoit ainsi de ses états le trouble & la division, l'infant dom Juan prenoit des villes & continuoit de faire des conquêtes. Le roi de Navarre épuisé, & craignant de voir à la fin son royaume passer sous la domination du roi de Castille, demanda la paix à *Henri*, qui, quelques avantages qu'il eût, & quelques brillantes que fussent les espérances que lui donnoient les succès de dom Juan, se prêta volontiers aux propositions du roi de Navarre, & conclut avec lui un traité de paix, dont les conditions furent que le Navarrois congédieroit les troupes Angloises & Gasconnes, que le roi de Castille prêteroit les fonds nécessaires pour le paiement de ces troupes, & que toutes les places que dom Juan avoit prises seroient rendues. Quelques jours après la conclusion de cette paix, *Henri II* tomba dans un état de foiblesse & de langueur qui épuisa ses forces, au point que, malgré tous les secours & tous les remedes qu'on lui donna, il mourut le 29 mai 1379, après un regne de dix ans depuis la mort de Pierre-le-Cruel, & de treize ans à compter du jour où il fut proclamé roi de Castille à Calahorra. Quelques historiens, mais non les mieux instruits, ni les plus sensés, ont dit sans preuve ni vraisemblance, qu'il mourut par les effets d'un poison très-subtil que Mahomet, roi de Grenade, lui avoit fait donner par un seigneur Mahométan. Mais les meilleurs historiens & les plus judicieux, regardent ce récit comme très-fabuleux, & fondé tout au plus sur quelque mauvais bruit populaire, produit par la haine des Chrétiens contre les Maures, & par cet absurde penchant que le vulgaire a eu dans tous les temps de rapporter la mort des souverains à des causes extraordinaires. Les éditeurs du dictionnaire de Moreri n'ont pas manqué d'assurer fort gravement aussi que le roi *Henri II* mourut de poison. Car ces éditeurs aiment beaucoup les traditions vulgaires, & ne croient pas non plus que les rois puissent mourir comme le reste des hommes. C'est avoir un goût bien décidé pour le merveilleux ! *(L. C.)*

*HENRI III, roi de Léon & de Castille, n'avoit pas onze ans accomplis, lorsque la mort du roi dom Juan son pere le fit monter sur le trône en 1390 : sa minorité fut très-orageuse : l'état fut en proie aux concussions & aux rapines des régens, & des autres grands du royaume. *Henri*, dont la prudence étoit fort au dessus de son âge & de la foiblesse de sa complexion, sensible aux maux de toute espece que causoit la mauvaise administration des régens pendant sa minorité, résolut d'en arrêter le cours, en déclarant qu'il vouloit gouverner lui-même, quoiqu'il n'eût pas encore quatorze ans accomplis ; il convoqua l'assemblée des grands, & leur déclara ses intentions ; ils applaudirent à sa résolution. *Henri* trouva les finances dans un état plus déplorable qu'il ne l'avoit cru : on assure que le roi dans ce moment étoit si pauvre, qu'au retour d'une chasse on ne lui servit point à dîner ; il en demanda la raison, on lui répondit qu'il étoit sans argent & sans crédit : vendez mon manteau, dit *Henri*, & achetez-moi de quoi dîner. Pendant qu'il mangeoit un morceau de belier qu'on lui servit avec quelques cailles qu'il avoit tuées à la chasse, il apprit qu'il y avoit un souper splendide chez l'archevêque de Tolede, que les grands y étoient conviés, & que tous les jours ils se donnoient les uns aux autres de magnifiques festins. Dès que la nuit fut venue, le jeune monarque déguisé alla vérifier par ses propres yeux ce qu'on venoit de lui dire ; le lendemain il fit venir à son palais tous les

convives & l'archevêque à leur tête ; il demanda au prélat combien il avoit vu de rois en Caſtille ; j'en ai vu trois, répondit l'archevêque, votre aïeul, votre pere & vous : & moi qui ſuis plus jeune que vous, repliqua *Henri*, j'en ai vu vingt, ſans me compter ; car c'eſt vous qui êtes roi, & je ſuis le plus pauvre de vos ſujets, je n'avois pas hier de quoi ſouper ; il eſt temps que je regne ſeul, vous mourrez tous : je dois à ma conſervation & à mon peuple le ſacrifice de tant de tyrans qui l'ont opprimé. Le palais étoit entouré de ſoldats prêts à exécuter les ordres du roi ; les grands effrayés de cette terrible ſentence, implorerent ſa clémence : je ne ſuis pas auſſi inhumain que vous, leur dit *Henri*, vous méritez la mort, & je conſens à vous laiſſer la vie & vos biens ; vous me reſtituerez tout ce qui m'appartient, & je ſaurai mettre mon peuple à l'abri de vos vexations. En effet, ils n'obtinrent la liberté que lorſque chacun d'eux eût rendu au tréſor royal toutes les ſommes dont il fut jugé redevable ; cette action pleine de vigueur & de juſtice annonçoit un regne heureux ; *Henri* eut néanmoins des factieux à contenir, des cabales à diſſiper, des guerres à ſoutenir contre les puiſſances étrangeres ; ſa prudence ſuffit à tout malgré ſa grande jeuneſſe. Il eut une attention particuliere à ſe rendre agréable au peuple, évitant avec un ſoin extrême tout ce qui pouvoit altérer l'amour que ſes ſujets avoient pour lui. Je redoute plus, diſoit-il, la haine de mes ſujets, & les malédictions du peuple, que les intrigues & les armes de mes ennemis. Ce prince fit punir quelques Juifs uſuriers, défendit rigoureuſement le prêt à uſure, & enjoignit à tous les Juifs de ſes états de porter ſur l'épaule un morceau d'étoffe large de trois doigts : cette diſtinction flétriſſante le fit haïr de cette nation ; & l'on a prétendu qu'un médecin Juif lui avoit donné un poiſon lent qui le conduiſit au tombeau, à l'âge de vingt-ſept ans, en 1406 ; mais il étoit ſi valétudinaire, que ſa mort, quoique précoce, a pu être naturelle.

HENRI IV, ſurnommé *l'impuiſſant*, roi de Léon & de Caſtille, fils de Jean II & de Marie, infante d'Arragon, naquit en 1424, & ſuccéda à ſon pere en 1454. Un monarque reconnu impuiſſant, entouré de maîtreſſes, & introduiſant dans le lit de ſon épouſe un jeune ſeigneur, qui étoit à la fois & le mignon du roi, & l'amant de la reine ; des miniſtres regardant l'équité, la décence & la religion comme de vains noms ; des grands révoltés, portant le mépris des loix & de l'autorité royale au dernier excès ; une nation entiere avilie & corrompue par l'exemple de ſes chefs ſe livrant ſans honte à toutes ſortes de débauches, de perfidies, de trahiſons, d'aſſaſſinats : tel eſt l'affreux ſpectacle que nous offre le regne de *Henri IV*. Il dura vingt ans, ce regne qui plongea la Caſtille dans un abyme de maux : nous ne nous arrêterons point à détailler des ſcenes ſcandaleuſes qui révolteroient les eſprits.

HENRI, comte de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) Le plus ſacré des droits qui élevent les hommes à la ſouveraineté, eſt ſans doute celui de la naiſſance ; mais ce droit, quelque ſacré qu'il ſoit, n'eſt pourtant, ni le plus flatteur, ni le plus beau, ni le plus reſpectable. Que peut avoir en effet de flatteur & de précieux un droit donné par le haſard ? le plus grand, le plus illuſtre des ſouverains eſt celui qui, s'élevant par ſon propre mérite, parvient au rang ſuprême par ſes vertus & par l'éclat de ſes actions. Tel fut, ſuivant quelques auteurs, *Henri*, que ſes vertus firent ſeules créer comte de Portugal, quoiqu'il ne fût d'ailleurs qu'un étranger, diſent-ils, dont on ignoroit la naiſſance. Si ce fait étoit vrai, *Henri* n'en ſeroit, à mes yeux, que plus eſtimable encore ; mais ils ſe trompent, & il eſt très-prouvé que, par ſa naiſſance illuſtre, ainſi que par ſes talens, il étoit fait pour commander aux hommes. Alphonſe VI, roi de Caſtille & de Léon, quelque terreur qu'il eût répandue ſur les Maures, craignant lui-même que la conquête de Tolede ne réunit contre lui tous ſes ennemis, & ceux même d'Afrique, demanda du ſecours au roi de France, Philippe I, & au comte de Bourgogne : ces deux ſouverains inviterent la nobleſſe de leurs états à aller en Eſpagne ſe ſignaler ſous les drapeaux du roi de Caſtille ; & bientôt il paſſa dans ce royaume une nombreuſe armée, conduite par Raymond, comte de Bourgogne, *Henri*, frere puîné de Hugues, comte de Bourgogne, & Raymond, comte de Toulouſe ; ces trois chefs ſe diſtinguerent par les plus brillantes

actions ; & Alphonſe IV pénétré d'eſtime pour la valeur de *Henri*, & de reconnoiſſance pour les ſervices qu'il lui avoit rendus, lui donna le gouvernement des frontieres & des contrées méridionales de la Galice, avec le pouvoir de réparer les anciennes villes, d'en conſtruire de nouvelles, de reculer, aux dépens des poſſeſſions des Maures, les frontieres de ce pays autant qu'il le pourroit, de les défendre & d'attaquer les Maures toutes les fois qu'il le jugeroit convenable : *Henri* répondit en grand homme à la confiance d'Alphonſe, & en très-peu d'années ce pays fut très-floriſſant : ſous ſa protection une foule de chrétiens, jadis chaſſés de leurs poſſeſſions & retirés dans les montagnes, vinrent s'établir dans les campagnes ſoumiſes à la domination de *Henri*, qui, par degré, peupla, enrichit & fertiliſa les provinces ſituées entre le Minho & le Douro, ainſi que la province de Tra-los-Montes & celle de Beira, juſqu'alors ſoumiſe au roi Maure de Lamego, auquel il l'enleva, & qu'il obligea même de lui payer tribut. Alphonſe VI, rempli de la plus haute eſtime pour *Henri*, & voulant lui donner des marques de la conſidération qu'il avoit pour ſes talens & ſes rares qualités, lui accorda en mariage dona Théreſe, ſa fille naturelle ; & en 1094, lui céda en pleine propriété, les provinces dont il n'avoit été juſqu'alors que gouverneur, lui donnant le titre de comte, & la permiſſion de conquérir tout ce qu'il pourroit ſur les Maures juſqu'à la riviere de Guadiana. *Henri* & ſon épouſe allerent alors fixer leur réſidence à Guimaraens, ville agréablement ſituée dans une plaine très-fertile, ſur le bord de la riviere d'Ave. La permiſſion donnée au comte de faire des conquêtes ſur les Maures, étoit très-analogue au caractere guerrier & conquérant de *Henri*, qui inſpirant ſes goûts aux Portugais, fondit ſur les Maures établis au-delà de Douro, & eut les plus brillans ſuccès : on ignore les détails de cette guerre, on ſait ſeulement qu'elle fut très-funeſte aux Maures, & que Hecha, roi de Lamego, & vaſſal du comte, s'étant révolté contre lui, & ayant même ravagé les frontieres du nouvel état, *Henri* marcha contre ce ſouverain, le joignit, lui livra bataille, remporta la victoire, & fit Hecha & ſon épouſe priſonniers. Les deux captifs embraſſerent le chriſtianiſme, & *Henri* leur rendit Lamego ; mais les Maures irrités de la converſion de leur roi, ſe révolterent, & furent punis par *Henri*, qui s'empara de Lamego & y rétablit Hecha ; mais celui-ci craignant une nouvelle révolte, garda auprès de lui quelques Portugais. Quelques années après (car on n'a pas une ſuite fort exacte des faits qui ſe ſont paſſés dans ces ſiecles en Portugal,) Alphonſe VI mourut, & Aben-Joſeph, roi de Maroc, ayant fait quelques tentatives inutiles ſur Tolede & ſur Madrid, fit une incurſion en Portugal, battit les troupes Portugaiſes qui gardoient les frontieres, s'empara de Santaren & de quelques autres places. *Henri* ne put alors aller défendre ſes états : il étoit en Galice, occupé à mettre fin aux diviſions qui étoient ſurvenues au ſujet de la tutelle du prince Alphonſe-Raymond, proclamé roi par les Galiciens ; & d'ailleurs il combattoit comme allié dans la guerre qui s'étoit élevée entre dona Urraque, reine de Léon & de Caſtille, & dom Alphonſe, roi d'Arragon & de Navarre : il ſervit ſi puiſſamment & avec tant de zele la reine dona Urraque, que ſon époux vouloit dépouiller de tous ſes états, que ce monarque fut contraint d'abandonner le ſiege d'Arſtorga, prêt à tomber entre ſes mains, lorſqu'elle fut ſecourue & délivrée par le comte *Henri* : il entra dans cette place au bruit des acclamations du peuple, mais il ne jouit pas long-temps de ſon triomphe, il y tomba malade & y mourut, auſſi regreté de ſes alliés, qu'il avoit ſi vaillamment ſecourus, qu'il le fut de ſes ſujets qui voyoient moins en lui leur maître que leur bienfaiteur : il mourut en 1112, âgé d'environ cinquante ans, après avoir gardé la ſouveraineté pendant dix-huit ans. *(L. C.)*

HENRI, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) La piété, le zele, la régularité des mœurs, la pureté des intentions, la charité, les connoiſſances théologiques ſuffiſent à un archevêque ; mais les vertus, les talens & les qualités néceſſaires à un prélat, ne ſont rien moins que les talens, les qualités & les vertus qui forment les bons rois. Le meilleur & le plus reſpectable des archevêques pourroit n'être, & ne ſeroit très-vraiſemblablement qu'un ſouverain fort médiocre, ou même un aſſez méchant prince. Il y a fort loin de la pourpre romaine à la pourpre

royale, & le gouvernement spirituel d'un diocese ne ressemble point du tout au gouvernement civil & suprême des peuples; c'est ce que les Portugais éprouverent sous le foible & malheureux regne de *Henri* V, fils d'Emmanuel & de Marie de Castille. Ce prince, né le 31 janvier 1512, fut dès sa plus tendre enfance destiné à l'église: il reçut une éducation analogue à l'état qu'il devoit embrasser, devint l'un des meilleurs théologiens de son temps, fit quelques progrès même dans les mathématiques, & fut successivement archevêque de Brague, de Lisbonne, d'Evora, & créé cardinal, en 1546, par le pape Paul III. Le roi dom Sébastien, son petit-neveu, ayant eu la folle & téméraire ambition de passer en Afrique pour y combattre les Maures, & l'imprudence encore plus téméraire de livrer bataille, contre l'avis de tous les officiers, à une armée infiniment supérieure à la sienne, fut battu complétement; ses troupes furent massacrées, il périt, ou plutôt, car on ignore le genre de sa mort, il se perdit dans le feu du combat, ou après la victoire, & laissa le trône vacant. Sébastien n'ayant point de postérité, sa couronne appartenoit de droit à son plus proche parent; & par malheur ce parent le plus proche étoit le cardinal *Henri*, son grand oncle, qui ne s'étant jamais préparé à régner, ne s'étoit jusqu'alors occupé que des devoirs de son état, à édifier le peuple par une conduite exemplaire, à nourrir & faire élever les enfans des pauvres, à procurer des soulagemens aux infirmes, aux malades & aux vieillards; à fonder & faire construire des hôpitaux, à doter les jeunes filles qui se marioient, & à s'intéresser pour les gens de lettres qu'il protégeoit & qu'il encourageoit de toute sa puissance. Il étoit dans son abbaye d'Alcobaça lorsqu'il reçut la triste nouvelle de la défaite des Portugais en Afrique, & de la mort du roi, son petit-neveu: cet événement imprévu opéra un changement subit dans la maniere de penser du cardinal qui, détaché, avant cette révolution, des grandeurs & des pompes humaines, ne songea plus qu'aux droits de sa naissance, & se rendit fort rapidement à Lisbonne, où il prit le titre de protecteur du royaume; mais il falloit un roi, & non un protecteur. Huit jours après, la nouvelle de la mort de Sébastien s'étant confirmée, le cardinal alla célébrer la messe dans l'église de l'hôpital de tous les saints, & monta sur le trône, sans penser qu'il n'avoit jamais régné, qu'il étoit dans sa soixante-septieme année, & qu'à cet âge il est bien difficile de s'instruire dans l'art de gouverner les hommes; aussi gouverna-t-il fort mal: on s'apperçut pourtant du changement que la fortune opéroit dans sa conduite; modeste, modéré jusqu'alors, doux, pacifique, & toujours prêt à pardonner les torts qu'on avoit avec lui, le sceptre le rendit fort différent de lui-même. On raconte qu'un roi de France, ayant cherché, n'étant encore que duc d'Orléans, à se venger de quelqu'injure, ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'oubliant des démêlés particuliers, dit que ce n'étoit point au roi de France à se souvenir des torts qu'avoit reçu le duc d'Orléans. *Henri* pensa tout autrement: à peine eut-il reçu le sceptre, qu'il fit sentir le poids de son ressentiment à tous ceux dont il croyoit avoir eu à se plaindre pendant qu'il n'étoit qu'archevêque ou cardinal: il dépouilla les uns de leurs charges, les priva de leurs dignités, & exila les autres, non qu'ils eussent, ou mal servi l'état, ou prévariqué dans leurs fonctions, mais par cela seul qu'ils n'en avoient pas bien usé avec lui sous le regne de Sébastien; du reste, à cette vengeance près, le nouveau souverain ne se montra ni dur, ni injuste; il est vrai que tous les Portugais lui avoient témoigné la plus haute considération pendant sa vie ecclésiastique. Philippe, roi d'Espagne, qui avoit de grandes prétentions au trône Portugais, envoya des ambassadeurs à *Henri*, chargés de le complimenter, & connoître ses intentions au sujet de la succession à la couronne; le roi parut porté pour la duchesse de Bragance; Philippe n'insista point, & se contenta de conseiller à *Henri* de passer aussi agréablement qu'il le pourroit, le reste de ses jours; mais ce conseil, très-facile à donner, étoit fort difficile à suivre; & le bon cardinal ne trouva sur le trône que des chagrins & de l'amertume. Dom Antoine, prieur de Crato, fils, à la vérité naturel, de l'infant dom Louis, duc de Bejar, fils du roi Emmanuel, arriva d'Afrique, où il avoit suivi Sébastien, & vint cabaler à Lisbonne contre le roi, dont il ambitionnoit la couronne, à la-

quelle il cherchoit à perſuader qu'il avoit les plus légitimes droits. Les intrigues de dom Antoine n'étoient pas le ſeul embarras du ſouverain, qui ne ſavoit comment répondre aux vœux, ou pour mieux dire aux cris des Portugais qui vouloient abſolument qu'il ſe mariât, & qu'il ſe donnât un héritier: il l'eût bien voulu auſſi, mais vieux prêtre, vieux cardinal, il y avoit de grands obſtacles à ſurmonter: pour tâcher d'applanir celui qu'il ne regardoit pas peut-être comme le plus inſurmontable, il chargea ſecrétement ſes agens à Rome de ſolliciter du pape une diſpenſe qui lui permît de ſe marier. Philippe de ſon côté, inſtruit de cette tentative, empêchoit par tous les moyens poſſibles, le pape d'accorder cette diſpenſe; cependant Grégoire XIII, vivement preſſé par les agens Portugais, établit une congrégation de cardinaux pour examiner cette grande affaire; & la déciſion des cardinaux fut tout-à-fait contraire aux deſirs de leur confrere, qui ne ſe rebuta point, & fit demander avec tant de vivacité cette diſpenſe, que bien des perſonnes penſerent qu'il avoit quelque bâtard, dont ſa conſcience le preſſoit d'épouſer la mere: ce n'étoit cependant point là le motif de *Henri*, il ne cherchoit qu'à ſe mettre à l'abri de l'importune & odieuſe queſtion qu'on ne ceſſoit de lui répéter depuis le premier moment de ſon regne, ſavoir, quel ſeroit ſon ſucceſſeur? il étoit tout auſſi fatigué de cette demande perpétuellement réitérée, qu'il l'étoit des ſollicitations & des intrigues des prétendans à ſa ſucceſſion. Le nombre de ces prétendans étoit fort conſidérable, mais il y en avoit cinq qui, plus que tous les autres, traçaſſoient le foible *Henri*; Ranuce, prince de Parme, fils de la princeſſe dona Marie, morte il y avoit deux ans, & fille ainée de l'infant Edouard; la ducheſſe de Bragance, ſeconde fille du même infant; Philippe II, roi d'Eſpagne, fils de l'infante dona Iſabelle, & ſœur de l'infant Edouard; le duc de Savoie, fils de l'infante dona Béatrix, ſœur cadette d'Iſabelle; enfin dom Antoine, fils de l'infant dom Louis, duc de Bejar, fils du roi Emmanuel, & qui eût eu ſans contredit au trône, le droit le plus inconteſtable, ſi ſa naiſſance eût été légitime, & s'il eût pu prouver, comme il le tenta vainement, que l'infant dom Louis avoit épouſé ſecrétement ſa mere. Parmi les autres prétendans, ſe diſtinguerent ſur-tout Catherine de Médicis, qui ſe prétendoit iſſue de Robert, fils d'Alphonſe III, & de Mathilde, ſa premiere femme, & le pape qui prétendoit avoir des droits ſacrés à la même couronne; en premier lieu, parce que le S. ſiege avoit confirmé le titre de roi à dom Alphonſe Henriquez; en ſecond lieu, parce que *Henri* venant à mourir, ſon trône devoit être regardé comme la dépouille d'un cardinal, qui de droit appartient au ſouverain pontife; ces raiſons étoient abſurdes, elles étoient très-ridicules, mais c'étoit par cela même que le pape s'obſtinoit à les faire valoir: avec la même obſtination, ſes prédéceſſeurs avoient bien fait valoir des prétentions encore plus mal fondées. Au milieu des tracaſſeries de tous ces prétendans, le bon *Henri* ne ſavoit auquel d'entr'eux donner la préférence, & d'ailleurs tout ce qu'il faiſoit ſe ſentoit de ſa foibleſſe, il s'étoit choiſi les miniſtres les plus puſillanimes; il vouloit le bien, mais il n'avoit pas la force de le faire, & ſon miniſtere étoit tout autant irréſolu que lui: il eût bien deſiré de nommer la ducheſſe de Bragance, mais il n'en eut point la fermeté; d'ailleurs il craignoit trop le prieur de Crato, qui avoit pour lui le peuple dont il étoit aimé, & le bon roi ne prévoyoit que malheurs & guerres civiles. Accablé de ſa propre irréſolution, le roi aſſembla les états, leur demanda avis, ſuivant le ridicule plan qu'il avoit formé; il fut décidé que tous les prétendans ſeroient cités, qu'il entendroit leurs raiſons, qu'il décideroit, mais que ſa déciſion ne ſeroit rendue publique qu'après ſa mort: mais comme ce procès paroiſſoit devoir être fort long, & que le roi étoit fort vieux, il fut ſtatué que s'il venoit à mourir avant que d'avoir décidé, cette affaire ſeroit jugée par onze perſonnes choiſies par le roi, ſur vingt-quatre que les états lui propoſeroient; & que pendant l'interregne le royaume ſeroit gouverné par cinq régens, nommés par le roi, ſur quinze qui lui ſeroient propoſés auſſi par les états. D'après cette délibération, *Henri* ſe mit à citer les prétendans, à écouter leurs raiſons,

& il ne put rien décider ; la diſpute s'échauffa entre ces prétendans, & il oſa moins encore donner la préférence à l'un d'entr'eux ; il n'eut que la fermeté d'ordonner au duc de Bragance, qui ſoutenoit avec trop de chaleur les droits de ſon épouſe, de ſe retirer dans ſon duché, & à dom Antoine de s'en aller dans ſon prieuré ; le duc de Bragance laiſſa en s'en allant des agens tout auſſi animés que lui ; & dom Antoine, au lieu de prendre le chemin de ſon prieuré, parcourut le royaume, où il ne ceſſa d'intriguer pour lui-même & contre le roi. *Henri* livré à la plus vive crainte & aux conſeils de Léon Henriquez, jéſuite Eſpagnol, ſon confeſſeur, traita ſecrétement avec Philippe II, & aſſembla les états qui, rejetant tout accommodement avec les Caſtillans, prierent le roi de nommer pour ſon ſucceſſeur un Portugais, quel qu'il fût, lui déclarant ſans détour que s'il ne faiſoit pas ce choix lui-même, ils ſe croyoient ſeuls en droit d'élire un roi auſſi-tôt que le trône ſeroit vacant ; il ne tarda point à l'être, car au milieu des diſputes qui s'éleverent à ce ſujet, *Henri* mourut, le 31 janvier 1580, dans le dix-huitieme mois de ſon regne, âgé de ſoixante-huit ans, peu eſtimé, moins regretté encore, & à la vérité ne méritant point de l'être. Il avoit été bon archevêque, cardinal très-pieux ; il fut le plus pauvre des rois. *(L. C.)*

* HENRIADE, ſ. f. *(Littérat.)* C'eſt notre poëme épique françois. Le ſujet en eſt la conquête de la France par Henri IV ſon propre roi. Le plus grand de nos rois a été chanté par un de nos plus grands poëtes. Il y a plus de philoſophie dans ce poëme, que dans l'Iliade, l'Odyſſée, & tous les poëmes épiques fondus enſemble ; & il s'en manque beaucoup qu'il ſoit deſtitué des charmes de la fiction & de la poéſie. Il en eſt des poëmes épiques ainſi que de tous les ouvrages de génie compoſés dans un même genre ; ils ont chacun un caractere qui leur eſt propre & qui les immortaliſe. Dans l'un c'eſt l'harmonie, la ſimplicité & les détails ; dans un autre c'eſt l'invention & l'ordre ; dans un troiſieme c'eſt la ſublimité. C'eſt une chimere qu'un poëme où toutes les qualités du genre ſe montreroient dans un degré éminent. *Voyez* EPIQUE, *Poëme.*

HENRICIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccl.)* hérétiques qui parurent en France dans le xij ſiecle, & qui furent ainſi nommés de leur chef Henri, Hermite de Toulouſe, diſciple de Pierre de Bruys. Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Pétrobruſiens, ſavoir en ce qu'ils rejetoient le culte extérieur & les cérémonies de l'égliſe, la célébration de la meſſe, l'uſage des temples & des autels, les prieres pour les morts, la récitation de l'office divin ; & qu'ils croyoient que le ſacrement de baptême ne devoit être conféré qu'aux adultes. Il furent réfutés par ſaint Bernard, & également proſcrits par la puiſſance eccléſiaſtique & par la ſéculiere. *V.* ALBIGEOIS. Dupin ; *Bibliot. des Aut. eccl. du xij. ſiecle. (G)*

HENTETE, *(Géogr.)* montagne d'Afrique au royaume de Maroc proprement dit ; c'eſt la plus haute montagne du grand Atlas, qui s'étend du levant au couchant l'eſpace de ſeize lieues ; elle eſt peuplée de Béréberes, peuple belliqueux, qui ſe pique d'être des plus nobles d'Afrique, & qui va tout nu. Le faîte de ce mont eſt couvert de neige, la plus grande partie de l'année ; de ſorte qu'il n'y vient ni arbres, ni herbes, à cauſe du grand froid. *(D. J.)*

HEPAR ANTIMONII, *ou* FOIE D'ANTIMOINE, *(Chim. & Métallurg.)* On prend parties égales d'alkali fixe bien ſéché & d'Antimoine crud ; on les réduit en poudre, & on les mêle exactement. On porte ce mélange peu à peu dans un creuſet rougi & placé entre les charbons ; on pouſſe le feu pour faire que le mélange entre parfaitement en fuſion, alors on le vuide dans un mortier de fer que l'on aura bien échauffé.

Par ce moyen on obtient un véritable *hepar ſulphuris*, qui a mis en diſſolution la partie réguline de l'antimoine ; ce mélange eſt d'une couleur rougeâtre, ce qui lui a fait donner le nom d'*hepar* ou de *foie*. *Voyez* HEPAR SULPHURIS. Cette matiere attire fortement l'humidité de l'air ; elle eſt ſoluble dans l'eau, & en verſant deſſus de l'eſprit-de-vin pendant qu'elle eſt

encore chaude, on obtient ce qu'on appelle la *teinture d'antimoine tartarisée*. Si l'on fait dissoudre l'*hepar antimonii* dans de l'eau & qu'on filtre la dissolution toute chaude, en se refroidissant elle se troublera, & il se précipitera une poudre que l'on appelle *soufre grossier d'antimoine ;* si l'on filtre la liqueur & qu'on y verse du vinaigre distillé, il se fait un précipité qu'on appelle *soufre doré d'antimoine*.

On appelle aussi *foie d'antimoine*, ou *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détonné avec du nitre. Pour le faire, on prend parties égales d'antimoine crud & de nitre bien pulvérisés ; on les mêle exactement, on met ce mêlange dans un mortier bien sec, on y introduit un charbon ardent, & l'on couvre le mortier avec une tuile ou une plaque de fer : il se fait une détonation violente. Ce qui reste au fond du mortier s'appelle *faux foie d'antimoine*. Cet *hepar* ou *faux foie* differe du premier qui a été décrit, en ce qu'il ne se résout point en liqueur à l'humidité de l'air. *Voyez* ANTIMOINE.

Hepar ou *foie d'arsenic*. C'est l'arsenic combiné avec du soufre. *Voyez l'article* ORPIMENT.

HEPAR SULPHURIS, ou FOIE DE SOUFRE, *(Chymie & Métallurgie.)* C'est ainsi qu'on nomme une dissolution ou une combinaison du soufre avec un sel alkali fixe ; elle se fait en mêlant exactement ensemble une partie de soufre avec deux parties d'un sel fixe bien purifié ; on porte peu à peu ce mêlange dans un creuset rougi, c'est-à-dire, par cuillerées, en observant de ne point mettre une nouvelle cuillerée avant que la précédente soit entrée parfaitement en fusion ; on remuera de temps-en-temps avec un tuyau de pipe ; on couvrira le creuset pour que tout le mêlange entre parfaitement en fusion, alors on vuidera le creuset, & l'on aura une matiere d'un brun rougeâtre, à qui l'on donne le nom d'*hepar*, ou de *foie de soufre*, à cause de sa couleur. Cette matiere est d'une odeur très-fétide, & d'un goût désagréable ; elle attire fortement l'humidité de l'air, & s'y résout en une liqueur noirâtre.

L'*hepar sulphuris* se dissout très-aisément dans l'eau ; en versant dans cette dissolution un acide quelconque, il en part une odeur semblable à celle des œufs pourris ; la liqueur se trouble & devient d'un blanc jaunâtre, c'est ce qu'on appelle *lait de soufre ;* il se fait alors un précipité qui n'est autre chose que du vrai soufre. Les vapeurs qui se dégagent dans cette opération, noircissent l'argent.

L'*hepar* dont nous parlons, est le dissolvant de tous les métaux, & même de l'or & de l'argent ; il leur fait perdre leur éclat métallique & les rend solubles dans l'eau. Le célebre Stahl dit que c'est de l'*hepar sulphuris*, dont Moïse s'est servi pour détruire le veau d'or des Israélites, qu'il jeta ensuite dans des eaux qui devinrent ameres, & qu'il fit boire à ces prévaricateurs. En effet, pour dissoudre l'or de cette maniere, il n'y a qu'à le faire rougir, & y joindre ensuite de douze à seize parties d'*hepar sulphuris*, & lorsque tout est entré parfaitement en fusion, on vuidera le creuset, & l'on fera dissoudre la matiere dans de l'eau. La dissolution deviendra d'un jaune vif ; & en y versant du vinaigre, il se précipitera une poudre qui est de l'or uni avec du soufre ; on n'aura qu'à édulcorer ce précipité, le faire rougir pour en dégager le soufre, & l'on retrouvera son or pur.

On voit par-là que quoique le soufre ne soit point en état de mettre l'or en dissolution, il acquiert la faculté de produire cet effet lorsqu'il est retenu & fixé par l'alkali fixe.

L'*hepar* dissout avec plus de facilité les métaux imparfaits. *Voyez* la *Chymie métallurgique* de Gellert.

Quand on veut essayer si une substance minérale contient du soufre, il n'y a qu'à la faire fondre au feu avec un sel alkali fixe ; alors l'odeur d'*hepar* qui en part, décele bientôt la présence du soufre.

Plusieurs eaux minérales qui sentent les œufs pourris, & dont la vapeur noircit l'argent, annoncent qu'elles contiennent de l'*hepar sulphuris ;* telles sont sur-tout celles d'Aix-la-Chapelle, *&c.* cela paroît venir d'une combinaison qui s'est faite dans le sein de la terre, du soufre avec un

sel

ſel alkali, ou avec une terre alkaline & calcaire. *Voyez* SOUFRE. (—)

Addition à l'article précédent.

HEPAR, ſ. m. *(Chymie.)* ce mot nous vient du latin, il ſignifie *foie;* on a ainſi nommé le produit de la combinaiſon du ſoufre avec l'alkali, l'antimoine & l'arſenic (*Voy.* *HEPAR ANTIMONII, HEPAR SULPHURIS,* ORPIMENT. On dit même aſſez habituellement foie de ſoufre, foie d'antimoine; mais les unes & les autres de ces dénominations ſont abſolument impropres, puiſqu'elles n'ont été données à ces mixtes, qu'en conſéquence d'une couleur rougeâtre purement accidentelle; ne pouvant les changer il faut du moins préférer celle qui s'éloigne davantage de l'uſage familier, parce qu'il vaut bien mieux que les mots techniques d'une ſcience n'expriment rien de connu, ne rappellent aucune idée, que d'indiquer de faux rapports qui égarent les commençans, & étonnent toujours les gens les plus inſtruits.

Il eſt donc d'autant plus important de ne pas traduire le nom d'*hépar* en langue vulgaire, que l'idée que l'on y attache eſt plus diſparate avec ſa vraie ſignification, & que cette idée peut devenir plus générale, en rapprochant une quantité de ſubſtances, à meſure que les progrès de la chymie nous forceront de ſimplifier la méthode, & de conſidérer moins la variété des effets, que l'unité des principes.

Sous ce point de vue, l'*hépar* peut être défini un ſel à trois parties; on ne peut ſuivre une marche plus sûre dans l'étude de la nature, qu'en allant des corps ſimples aux corps compoſés, de ceux-ci aux corps compoſés de trois autres, & ſucceſſivement.

Il ne faut entendre ici par corps ſimples que les derniers produits des décompoſitions que la nature opere ſous nos yeux, & cette explication prévient toute difficulté. Que les élémens ſoient eux-mêmes ou non d'une ſeule matiere différemment modifiée, toujours eſt-il vrai de dire que les corps que nous nommons ici corps ſimples, ſont très-sûrement des compoſés, & même dans un ordre déja plus ou moins avancé; mais ils ſont pour nous l'unité de la décompoſition chymique, & dans ce ſens, les acides, les alkalis, les terres, le phlogiſtique, ſeront évidemment des corps ſimples, juſqu'à ce que l'on ſoit parvenu à changer leurs caracteres eſſentiels, autrement que par une nouvelle combinaiſon, c'eſt-à-dire, en leur ôtant plutôt qu'en leur ajoutant.

Ainſi l'acide qui eſt un corps ſimple, en s'uniſſant avec l'alkali qui eſt un autre corps ſimple, forme un corps compoſé que nous nommons ſel.

Les deux parties ſimples de ce ſel s'uniſſant au phlogiſtique que nous conſidérons auſſi comme corps ſimple, forment un corps du ſecond ordre chymique, que nous nommons *hépar.*

Cette maniere de généraliſer les choſes, éprouvera ſans doute des contradictions de la part de ceux qui ſe ſont fait des principes des qualités accidentelles des produits; mais dès qu'une fois le mot *affinité* ne ſera plus un mot vuide de ſens; dès qu'on ſera convenu de l'expliquer par la loi univerſelle de l'attraction (*Voyez* AFFINITÉ), on ſentira bientôt la néceſſité de ne plus diviſer arbitrairement les effets d'une même cauſe, on élaguera les diſtinctions inutiles; & conſidérant, par exemple, que l'acide vitriolique s'unit au phlogiſtique par la même raiſon & de la même façon qu'il s'unit à l'alkali; qu'il acquiert par ſon union avec lui, comme avec toute autre baſe, la propriété de former un corps ſolide, régulier & neutre, on placera le ſoufre dans la claſſe des ſels, ſans s'embarraſſer ſi ce mixte a ou non une ſaveur propre, ni quelles ſont ſes vertus particulieres.

La claſſe des *hépars* eſt néceſſairement beaucoup plus nombreuſe que celle des ſels; & cependant il y en a encore très-peu de connus, parce que, juſqu'à préſent, on ne les a examinés que ſéparément, & comme des êtres iſolés qui n'avoient entr'eux aucun rapport, aucune analogie. On ne s'occupera pas à les raſſembler tous ici: quelques exemples ſuffiront pour faire juger de l'étendue & de l'importance de cette matiere, qui offre un vaſte champ aux recherches des chymiſtes.

L'union du ſoufre avec toute terre métallique, forme un *hépar:* la pyrite

martiale eſt un compoſé de trois corps ſimples; l'acide vitriolique, la terre du fer, la matiere du feu : on imite très-bien ce minéral en préſentant du ſoufre à une barre de fer rouge, parce que le ſoufre fondu s'empare d'une certaine portion de la terre du fer.

Le charbon eſt un *hépar* compoſé de l'acide végétal, d'une terre particuliere, & du feu fixé.

L'alkali phlogiſtique eſt un *hépar* compoſé de l'acide animal, de l'alkali & du feu fixé : l'opération du bleu de Pruſſe ne fait que ſubſtituer une baſe ferrugineuſe à la baſe alkaline.

Ces deux obſervations ſur le charbon & l'alkali phlogiſtique, ont été publiées dès 1772, dans une diſſertation ſur le phlogiſtique, *&c.* je les ai retrouvées dans des ouvrages imprimés depuis, dont les auteurs n'ont pas jugé à propos d'indiquer où ils les avoient priſes, & qui ne paroiſſent même pas avoir apperçu le ſyſtême auquel elles tenoient.

On peut ſoupçonner encore que les ſavons, les ſubſtances muqueuſes, celles qu'on nomme ſels eſſentiels, les corps glutino-gélatineux, ou gelées animales & végétales, les ſucs ſucrés, les gommes, les réſines, les baumes, *&c.* ſont de véritables *hépars;* mais l'analyſe n'eſt pas encore aſſez avancée pour déterminer avec quelque certitude les parties conſtituantes de ces compoſés.

Je formai le projet il y a pluſieurs années de réunir en un ſeul tableau ſynoptique tous les compoſés ſalins de deux & de trois parties : tous les acides connus devoient être placés ſur la premiere ligne horizontale, partagée en autant de caſes; une premiere colonne perpendiculaire également diviſée, devoit offrir toutes les baſes connues; les ſimples d'abord, enſuite les compoſées, & la caſe correſpondante, c'eſt-à-dire, celle qui ſe trouvoit au ſommet de l'angle formé par une colonne perpendiculaire & une ligne horizontale, devoit indiquer le ſel produit par la combinaiſon des ſubſtances nommées à l'extrêmité de chaque côté du même angle. Je préſentai à l'académie de Dijon, en 1769, un eſſai de cette table, que j'appellai *halotechnique;* des occupations multipliées de plus d'un genre ne m'ont pas permis de ſuivre ce travail; mais je crois pouvoir aſſurer qu'une table rédigée ſur ce plan ſeroit peut-être auſſi utile, du moins auſſi commode que la table des affinités; elle formeroit une eſpece de mappemonde chymique, où l'on appercevroit au premier coup-d'œil le pays connu, & l'eſpace qui reſte à découvrir; elle annonceroit tous les réſultats des ſubſtances qui ont été juſqu'à ce jour préſentées l'une à l'autre; elle indiqueroit celles dont la combinaiſon n'auroit pas encore été tentée, celles qui refuſent abſolument de ſe combiner; & ſous ce dernier point de vue, elle ſerviroit de table d'affinité négative. *(Cet article eſt de M. DE MORVEAU.)*

HÉPATIQUE, adj. *terme d'Anatomie,* qui concerne le foie. *Voyez* FOIE. Le conduit *hépatique* eſt un canal formé par la réunion des pores biliaires, & qui s'unit avec le conduit cyſtique pour former le canal cholidoque. *Voyez* PORE BILIAIRE, CYSTIQUE, & CHOLIDOQUE. Le plexus *hépatique* eſt un lacis de pluſieurs filets de nerfs produits par la huitieme paire & le nerf intercoſtal. *Voyez* PLEXUS. Veine *hépatique*, qu'on appelle autrement *baſilique*, *voy.* BASILIQUE. Conduit hepato-cyſtique, *voyez* CYSTO-HÉPATIQUE.

HÉPATIQUE *artere*, *(Angeiologie.)* branche de la cœliaque, dont elle eſt une ramification à droite; elle ſe porte à la partie ſupérieure interne du pylore, pour accompagner la veine-porte en jetant deux rameaux particuliers, un petit appellé *artere pylorique*, & un grand nommé *artere gaſtrique droite*, ou *grande gaſtrique.*

L'*artere hépatique* ayant fourni la pylorique & la gaſtrique droite, s'avance derriere le conduit *hépatique* vers la véſicule du fiel, & lui donne principalement deux rameaux, appellés *arteres cyſtiques*, & un autre nommé *artere biliaire*, qui ſe plonge dans le grand lobe du foie.

Enfin l'*artere hépatique* entre dans la ſciſſure du foie, & s'aſſocie à la veine-porte; elle s'inſinue avec cette veine dans la gaîne membraneuſe, appellée *capſule de Gliſſon*, & l'accompagne par-tout dans le foie par

autant de ramifications, que M. Winslow nomme *arteres hépatiques propres*.

Avant son entrée dans le foie, elle donne de petits rameaux à la membrane externe de ce viscere qui est de la derniere délicatesse, & à la capsule même ; *voyez* cette distribution merveilleuse dans Ruysch, *Tréf. x, pag. 72, tab. iij, fig. 5.* & dans Glisson, *cap. xxxiij, fig. 1.* Après cela vous ne douterez point que l'*artere hépatique* & celles qui l'acccompagnent, ne servent beaucoup à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulsion, secrétion, expulsion des humeurs *hépatiques*.

Je sais bien que Glisson croit que la seule veine-porte fait tellement la fonction d'artere, que le foie n'a pas besoin d'autres arteres que de celles qui fournissent la nourriture aux membranes & à la capsule de ce viscere ; mais Drake pense au contraire que les *arteres hépatiques* servent presque à le nourrir tout entier. Comme elles sont beaucoup plus grosses dans l'homme que dans les animaux, il conjecture que dans l'homme, à raison de sa situation droite, le sang artériel du foie a besoin d'un coulant plus considérable & d'une impétuosité plus directe pour pousser le sang veineux, que dans les animaux, dont le corps est posé horizontalement. C'est à cause de cela, dit-il, que les chevaux, quoiqu'ils soient beaucoup plus grands que l'homme, & qu'ils aient le foie beaucoup plus gros, ont néanmoins les *arteres hépatiques* non seulement beaucoup plus petites, mais encore tortillées à la maniere d'un tendron de vigne, afin de briser l'impétuosité du sang, laquelle n'est pas si nécessaire dans la situation horizontale du corps, que dans la situation droite.

Cowper a embrassé le sentiment de Drake, parce qu'il avoit des préparations, où le tronc de chaque artere *hépatique* étoit presque aussi gros qu'une plume d'oie, & où leurs ramifications dans le foie étoient par-tout aussi grosses que celles des pores biliaires qu'elles accompagnent. Mais la conséquence tirée par Cowper de ses préparations particulieres, pour établir un fait qui soit généralement constant, n'est pas valable en bonne logique (*). *(D. J.)*

HÉPATIQUE, adj. ἡπατικος, *hepaticus*, c'est un *terme de médecine*, qui est souvent employé par les anciens pour désigner tout ce qui a rapport au foie, tout ce qui en dépend : ainsi ils ont appellé artere *hépatique*, veine, conduit *hépatiques*, ces différens organes qui entrent dans la composition du foie, ou qui appartiennent à ce viscere : ils distinguoient encore par ce nom le flux de sang attribué au foie, *(voyez* FLUX HÉPATIQUE) & les remedes ou médicamens appropriés au foie. *Voyez* HÉPATIQUE, *Mat. médicale.*

On trouve aussi quelquefois le mot *hépatique* employé comme substantif, pour désigner ceux qui sont atteints de maladies dans lesquelles le foie est principalement affecté : ainsi, comme on a nommé *phrénétiques*, *pleurétiques*, ceux qui ont actuellement une inflammation au cerveau, une pleurésie, de même on a désigné anciennement par le nom d'*hépatiques*, ceux qui sont atteints d'une inflammation au foie. *Voyez* HÉPATITE.

On a ensuite changé dans les ouvrages de médecine des derniers siecles, la signification du mot *hépatique*, en l'appliquant aux seuls cas où le foie est affecté de débilité ; en sorte que, sans qu'il y ait inflammation, ni abcès, ni ulcere, l'exercice des fonctions de ce viscere soit habituellement affoibli d'une maniere sensible, sur-tout par rapport à l'ouvrage de la sanguification que l'on attribuoit principalement au foie. *Voyez* Castell. *Lexic. médic.*

Mais le terme d'*hépatique* n'est guere plus en usage parmi les modernes dans aucun cas en fait de maladie ; il est presque borné à celui qu'en font les anatomistes. *Voyez* FOIE, ANATOMIE.

HÉPATIQUE *(flux)* c'est une sorte de

(*) L'*artere hépatique* est plus considérable que l'on n'a voulu la faire. Elle est simple. La branche de l'artere mésentérique, & de celle de la coronaire sont quelquefois aussi grandes que l'*hépatique* ordinaire.

Il est très-probable que c'est elle qui nourrit le foie, qui lui apporte l'humeur glaireuse dont le suintement a rempli les petites cavités du tissu cellulaire, s'attache aux lames & aux fibres, & nourrit les vaisseaux, qui avec ce tissu composent le foie. Il paroît même que si l'artere étoit dispensée de cet office, la nature eût pu s'en passer & se contenter de donner au foie la veine-porte. *(H. D. G.)*

maladie que l'on peut regarder comme une diarrhée, dans laquelle la matiere des déjections eſt liquide, rougeâtre, ſanguinolente, ſemblable à de la raclure de boyaux, ſans qu'elles ſoient accompagnées ni précédées de douleurs, de tranchées, ni de teneſme; ce qui diſtingue cette affection du flux dyſſentérique, avec lequel elle a le plus de rapport.

Un tel *flux* de ventre eſt peu connu par les obſervations des modernes, qui pour la plupart doutent fort qu'on en ait jamais vu de pareil, dont la ſource ſoit véritablement dans le foie; malgré tout ce qu'ont pu en écrire non pas les anciens, mais les auteurs des derniers ſiecles qui ont précédé la découverte de la circulation du ſang, & entr'autres Waranden, qui a fait un traité conſidérable ſur l'*hépatitide*, *(de hépatitide)* terme, ſelon lui, ſynonyme avec celui de *flux hépatique*, c'eſt-à-dire, de l'eſpece de diarrhée ſanguinolente, qu'il prétend dépendre du vice du foie.

Ce qui donnoit principalement lieu à la dénomination de *flux hépatique*, pour déſigner l'eſpece de cours de ventre dont il s'agit, c'eſt l'idée dans laquelle on a été long-temps que la ſanguification ſe fait dans le foie: d'après cette opinion, on croyoit que la matiere du *flux hépatique* n'étoit autre choſe que du ſang aqueux mal travaillé, à cauſe de la foibleſſe de ce viſcere que la nature rejette dans les inteſtins pour être évacué hors du corps.

Mais s'il faut avoir égard à ce que penſent les modernes du prétendu *flux hépatique*, il ne provient point du foie, mais des veines meſéraïques, qui par quelque cauſe que ce ſoit, répandent du ſang dans les boyaux, où il ſe mêle avec le chyle, les excrémens qu'il détrempe, & donne à ces matieres la teinture & la conſiſtance de raclure de boyaux, à raiſon du ſéjour qu'il y fait & de l'épaiſſiſſement qu'il y contracte. C'eſt ainſi qu'étoit produite la diarrhée ſanglante dont fait mention *Zacutus Luſitanus*, *lib. II*, *medic. princip.*, *hiſt. 84*; qui a ſouvent lieu dans ceux à qui on a coupé quelque membre conſidérable, ou qui peut être l'effet de la pléthore, dans le cas où elle n'eſt pas diſſipée par les exercices ou par les évacuations ordinaires, ou qui peut dépendre de toute autre cauſe approchante; de ſorte cependant que l'écoulement des matieres ſanglantes ne vient jamais du foie.

On trouve dans les œuvres de *Deodatus*, *in valetudinar. p. m. 217*, & dans celles de Borelli, *cent. j*, *obſerv. 99*, des obſervations qui confirment celles de *Zacutus*.

Il reſte quelquefois après la dyſſenterie un flux de ventre encore ſanglant, mais ſans douleurs, qui ne peut être attribué qu'à la foibleſſe des vaiſſeaux meſéraïques, par une ſuite de l'excoriation de la membrane interne des inteſtins, & non point à aucun vice du foie. Ainſi, dans ces différens cas, quelque rapport qu'ils aient avec le flux *hépatique* des anciens, ce viſcere n'y étant cependant pour rien, les modernes ſe croyant fondés à ne point reconnoître ces flux de ventre pour des flux *hépatiques*, ſe croient autoriſés conſéquemment à les rejeter dans tous autres cas. C'eſt pourquoi le ſentiment de Barbatte, *Prax. med. lib. IV*, *cap. vj*, a été aſſez généralement adopté, en tant qu'il penſe que le flux prétendu *hépatique* n'eſt autre choſe qu'un écoulement de ſang qui ſe fait par les veines hémorrhoïdales ſupérieures, ſe mêle aux matieres contenues dans les boyaux, & forme celles des déjections dont il s'agit, ſans qu'il y ait dyſſenterie.

Cependant on ne peut pas diſſimuler bien des obſervations qui tendent à prouver la poſſibilité de l'exiſtence des flux de ventre vraiment *hépatiques*, puiſqu'il en réſulte qu'après pluſieurs diarrhées ſemblables à celles que les anciens appellent de ce nom, on a trouvé par l'inſpection anatomique le foie conſtamment affecté: ainſi l'on peut voir dans les œuvres de Bonnet, *Sepulchret. ſeu Anatom. pro etic. lib. III*, *ſect. xj*, pluſieurs obſervations à ce ſujet; entr'autres celle qui fut faite dans le cadavre d'un ſoldat anglois, où la ſubſtance de ce viſcere fut trouvée tellement conſumée, qu'il ne reſtoit que la membrane qui forme ſon enveloppe, non ſans altération, puiſqu'elle étoit fort épaiſſe & enduite intérieurement d'une boue ſanieuſe, ſemblable à la matiere du flux de ventre

qui avoit causé la mort à la suite d'une inflammation du foie. Tel est aussi le cas rapporté par Bontius, *Medic. indor. lib. III, observ. 9.* à l'égard d'un consul parisien qui avoit eu un flux *hépatique* pendant six ans, sans avoir pu en être délivré par aucun remede. On trouva aussi, selon Baillon, *lib. I, consil. 33*, le foie entiérement détruit & comme fondu dans ses enveloppes, après un flux de ventre que l'on croyoit *hépatique*. Jourdan, *de pestis phænom. cap. xix.* dit avoir vu pareille chose à l'égard d'un homme auquel il étoit survenu une diarrhée de la même espece, à la suite d'une dyssenterie avec fievre, dont il étoit mort le septieme jour.

Il semble donc suivre du témoignage de ces observateurs, qu'il y a eu des flux de ventre véritablement *hépatiques:* on ne voit pas en effet, pourquoi d'autres auteurs se sont appliqués avec tant d'ardeur à établir qu'il n'en existe pas, ni n'en peut exister de tels. Si toutes les parties du corps en général sont susceptibles d'hémorrhagie, (*V.* HÉMORRHAGIE.) pourquoi le foie seroit-il excepté? Pourquoi ne peut-on pas concevoir qu'un engorgement des vaisseaux sanguins de ce viscere, qui communiquent avec les colatoires de la bile, soit suivi d'une effusion de sang plus ou moins considérable dans ces derniers conduits qui le portent dans les intestins? Pourquoi ne peut-il pas se former une pléthore particuliere dans le foie comme dans les poumons, les reins, *&c.* d'où résulte une hémorrhagie? Pourquoi ne pourroit-il pas s'échapper du sang des vaisseaux du foie dans une inflammation, en sorte que se mêlant avec la bile, il se jette avec elle dans les boyaux comme il en sort des vaisseaux pulmonaires, qui se mêle avec la matiere des crachats dans la péripneumonie? *Voyez* FOIE (*maladie du.*)

Rien ne paroît donc s'opposer à ce qu'il se fasse des effusions de sang de l'intérieur du foie, tant symptomatiques que critiques, qui aient tous les caracteres du flux de ventre que les anciens appellent *hépatique:* mais il faut avouer qu'il est très-difficile d'indiquer les signes propres à distinguer les cas où ce flux vient du foie, de ceux où il vient des intestins, parce qu'il peut avoir lieu dans l'un & l'autre cas sans douleur, sans tenesme: on ne peut inférer l'un plutôt que l'autre, que de ce qui a précédé. Si le foie a été affecté auparavant de pesanteur, de douleur, d'inflammation; s'il y a eu des signes d'obstruction dans ce viscere avant que le flux dont il s'agit ait paru, il y a lieu de présumer que ce flux sanglant, distingué de la dyssenterie en ce qu'il est sans douleur de ventre, sans tenesme, & du flux hémorrhoïdal, par la qualité de la matiere évacuée, doit être attribué au foie qui paroît dans ce cas le seul viscere lésé. *V.* DYSSENTERIE, HÉMORRHOIDE.

Mais, quelle que puisse être la source de l'espece de flux de ventre qui est appellé *hépatique*, on doit toujours établir le prognostic d'après les signes qui indiquent que ce flux est symptomatique ou critique: dans le premier cas, l'intensité des symptomes qui accompagnent, décide le plus ou le moins de danger; dans le second, il n'y en a que rarement, tant que ce flux est modéré, & que l'on ne l'arrête pas imprudemment.

Ainsi le traitement de cette maladie consiste à suivre les indications que peuvent fournir les symptomes qui ont précédé & qui en déterminent la nature. Par conséquent, si on doit l'attribuer à la pléthore par quelque cause qu'elle ait été produite, la saignée peut avoir lieu dans le cas où il n'y a pas de contr'indication, mais surtout l'application des ventouses avec scarification à la région des lombes, celle des sang-sues au fondement pour dégorger les veines hémorrhoïdales, & faciliter par ce moyen la déplétion des vaisseaux de la veine-porte; au reste, *voyez* PLÉTHORE.

S'il y a lieu de penser que le flux *hépatique* dépende d'une inflammation au foie; comme il peut être salutaire dans ce cas, il ne faut pas se presser de le supprimer, & l'on doit cependant s'occuper à détruire les causes qui ont produit l'inflammation, & en corriger les effets. *Voyez* HÉPATITE.

Si le flux *hépatique* est une suite des obstructions du foie, il ne peut être arrêté sans danger qu'après que l'on a, s'il est possible, désobstrué ce viscere; ce qui

rend la curation auſſi longue que difficile. *V.* FOIE *(maladie du)*, OBSTRUCTION.

En général, il eſt peu de cas où l'on puiſſe entreprendre le traitement du flux *hépatique* par le moyen des aſtringens ; parce qu'en ſupprimant l'évacuation, il y a grand riſque qu'il ne s'enſuive des dépôts funeſtes de la matiere retenue : on ne peut donc recourir à ces remedes, qu'au cas que ce flux forme une hémorrhagie conſidérable. *V.* HÉMORRHAGIE, HÉMORRHOIDE. Ce qui ne peut guere arriver à l'égard d'un viſcere dans lequel le cours du ſang ſe fait avec tant de lenteur, à cauſe de ſon éloignement de l'inſtrument principal de la circulation, & par la foibleſſe de l'organiſation qui peut même être augmentée dans cette maladie & en conſtituer la cauſe prédiſponante ; ce qui forme alors une indication de faire uſage des aſtringens, des toniques, des amers, & autres médicamens appropriés à la débilité des fibres des viſceres. *V.* DÉBILITÉ, FIBRE *(maladies de la)*, FOIE *(maladie du)*, HÉMORRHAGIE.

HÉPATIQUE *à trois feuilles*, ſubſt. fém. *(Botan.)* voici ſes caracteres : ſa racine eſt fibreuſe, vivace ; les pédicules de ſes feuilles partent de la racine ; ſes tiges ſont nues, ſimples, & portent des fleurs ; ſon calice eſt à une piece ; il eſt permanent & découpé communément en trois lobes ; ſes fleurs ſont en roſe, polypétales, ordinairement pentapétales, & garnies d'un grand nombre d'étamines ; ſon fruit eſt globuleux ; chacune de ſes cellules eſt pourvue d'un tuyau recourbé ; du reſte l'*hépatique* reſſemble à la petite chélidoine.

Entre les eſpeces de ce genre de plante, il ſuffira de décrire la plus commune, que Boerhaave nomme *hepatica triſolia, cæruleo flore*. Ind. Att. 30.

Ses fleurs ſortent de terre de bonne heure au printemps avant les feuilles ; elles croiſſent ſur des pédicules foibles, un peu velus, longs de quatre à cinq pouces ; ſes feuilles ſont enfermées dans un calice verd à trois pieces ; elles ſont compoſées de ſix folioles bleues, arrondies, pointues par le bout, & rangées autour d'une petite tête verte. Il ſort du milieu d'elles pluſieurs étamines blanches & bleues ; la tête verte s'agrandit & dégénere enſuite en pluſieurs petites ſemences nues ; les feuilles paroiſſent lorſque les fleurs ſont paſſées ; la racine eſt petite, fibreuſe & vivace.

On nomme cette plante *hépatique*, parce que ſes feuilles ſont diviſées en lobes comme le foie.

Les fleuriſtes cultivent pluſieurs eſpeces d'*hépatique*, à cauſe de la beauté de leurs fleurs printanieres, ſimples, doubles, ou bleues, ou blanches, ou rouges ; ſur quoi Miller mérite d'être conſulté. *(D. J.)*

HÉPATIQUE *commune* ou *de fontaine*, *(Mat. méd.)* la plante ainſi nommée de ſa prétendue vertu contre les maladies du foie, eſt un de ces remedes purement altérans, dont les propriétés ſont fort peu conſtatées & très-difficiles à déterminer. Outre la qualité principale dont nous venons de parler, on lui accorde celle de remédier à l'épaiſſiſſement des humeurs, d'en adoucir & réprimer l'acrimonie, *&c.* vices qu'il eſt très-permis de regarder comme imaginaires dans la plupart des cas où on les met en jeu pour l'explication des maladies.

Elle paſſe encore pour tonique, vulnéraire, aſtringente, bonne dans la gale & les autres maladies de la peau, ſi on en prend intérieurement la décoction à grandes doſes. Pluſieurs auteurs ont regardé encore l'*hépatique* de fontaine comme un ſpécifique contre la toux & contre la phthyſie ; elle entre dans le ſirop de chicorée compoſé. *(b)*

HÉPATIQUE *des Fleuriſtes*, ou BELLE HÉPATIQUE, *(Mat. méd.)* cette plante a tiré ſon nom, comme la précédente, de la faculté qu'on lui a ſuppoſée de guérir les maladies du foie. On l'a regardée d'ailleurs comme vulnéraire, rafraîchiſſante, fortifiante & aſtringente, ſoit dans l'uſage intérieur, ſoit dans l'uſage extérieur.

L'eau de pluie dans laquelle on a cohobé trois ou quatre fois des feuilles fraîches de *belle hépatique*, eſt un excellent coſmétique, & que les dames de la plus grande condition recherchent fort, ſelon que le rapporte Simon Pauli, pour ſe blanchir la peau du viſage après qu'elles ſe ſont expoſées à l'ardeur du ſoleil. Geoffroy, *Mat. méd.*

HÉPATI-CYSTIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit de certains conduits qu'on imagine aller du foie à la véſicule du fiel. *Voyez* FOIE.

HÉPATITE, ſub. ſém. *(Hiſt. nat. Lithologie.)* nom donné par les anciens à une pierre rougeâtre, dont la couleur reſſembloit à celle du foie. On croit que c'étoit une mine de fer aſſez pauvre : quelques auteurs ont cru que ce nom avoit été donné à une eſpece de marne. Quelques naturaliſtes de la Suiſſe entendent par *hépatite*, une eſpece de terre argileuſe, qui a la conſiſtance d'une pierre tendre. (—)

HÉPATITE, *(Médecine.)* ἡπατίτις, *hepatitis*, c'eſt un terme reçu parmi les médecins, pour déſigner l'inflammation du foie, & même en général, ſelon quelques-uns, toute affection aiguë de ce viſcere.

Les anciens étoient dans l'uſage d'ajouter la terminaiſon *itis*, au nom de la partie affectée, pour former celui de la maladie de cette même partie ; ainſi ils ſe ſervoient des mots *phrenitis*, *pleuritis*, *nephritis*, *arthritis*, pour ſignifier les léſions de fonctions du cerveau, de la plévre, des reins, des articulations, & particuliérement l'état d'inflammation de ces parties.

Comme les arteres qui portent le ſang au foie ſont peu conſidérables, en comparaiſon du volume de ce viſcere, & que le ſang qui eſt porté dans ſa ſubſtance par le tronc de la veine-porte, a un mouvement très-lent, attendu qu'il n'a que celui qu'il tient du ſang des veines du bas-ventre, qui concourent à le former, & qu'il ne participe que d'une maniere très-éloignée à l'action impulſive du cœur & des arteres; il ſuit delà que la véritable inflammation du foie ne doit pas être bien commune, & que ce viſcere doit être bien plus ſuſceptible des vices qui établiſſent les maladies chroniques, tels que les obſtructions qui doivent par conſéquent y être d'une nature plus difficile à détruire, que dans toute autre partie. Ce ſont ces conſidérations qui ont déterminé de célebres médecins à penſer que ſi l'inflammation du foie ne doit pas être rangée parmi les *êtres de raiſon*, on doit tout au moins convenir que c'eſt une eſpece de maladie aiguë qui ſe préſente très-rarement dans la pratique de la médecine. Tel eſt le ſentiment d'Hoffman, entr'autres auteurs de grande réputation, qu'il a établi dans une diſſertation à cet effet, *de hepatis inflammatione verâ rariſſimâ, ſpuriâ frequentiſſimâ, Opuſc. Pathol. practic. de cod. II. diſſert. viij.*

Cependant, comme il ne laiſſe pas d'y avoir des obſervations anatomiques, par leſquelles il conſte qu'il s'eſt fait quelquefois des amas de matiere purulente dans la ſubſtance du foie, qui ne pouvoient être attribués à des métaſtaſes, mais à l'effet des ſymptomes qui avoient donné lieu avant l'inſpection anatomique, de juger que ce viſcere étoit affecté immédiatement d'inflammation ; il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer abſolument à le regarder comme ſuſceptible de cette ſorte d'affection.

Ainſi les praticiens qui font mention de l'*hépatite*, la diſtinguent principalement en tant qu'elle peut avoir ſon ſiege dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les ſignes auxquels on reconnoît la premiere eſpece, ſont le hoquet, la toux ſeche, la reſpiration gênée, les nauſées, le vomiſſement, la cardialgie, l'ardeur & la douleur fixe que le malade reſſent ſous le *ſcrobicule* du cœur, du côté droit & la conſtipation, la fievre, la ſoif, & les anxiétés qui la ſuivent. La plupart de ces ſymptomes doivent être attribués au rapport qui ſe trouve entre la partie affectée, le diaphragme & l'eſtomac ; ce qui pourroit faire confondre l'inflammation de ce dernier organe, avec celle de la partie du foie dont il s'agit, ſi on ne diſtinguoit celle-là en ce que les douleurs & la diſpoſition au vomiſſement ſont conſtamment augmentées par le contact & le poids des alimens à meſure qu'ils ſont reçus dans l'eſtomac ; ce qui n'a point lieu relativement au foie. La fievre & la ſoif ſont une ſuite de la douleur ou des digeſtions & des ſecrétions viciées, conſéquemment aux vices préétablis dans le foie, qui l'ont diſpoſé à l'inflammation. La conſtipation dépend de ce que l'irritation inflammatoire ſe communiquant aux conduits de la bile dans les inteſtins, le cours de ce fluide qui y forme un clyſtere naturel, en eſt gêné, & ne coule que peu ou point du tout dans le canal inteſtinal ; d'où

ſuit ſouvent le reflux de la bile dans la maſſe du ſang ; ce qui devient une cauſe d'ictere, de dégoût ; ce qui rend les urines jaunes, *&c. Voyez* JAUNISSE.

L'inflammation à la partie concave du foie ſe diſtingue principalement par une douleur gravative & comme pungitive, le long des fauſſes côtes du côté droit, avec un ſentiment de conſtriction dans le bas de la poitrine du même côté, accompagné de toux, de gêne dans la reſpiration ſans hoquet, & de fievre continue ; en ſorte que ces différens ſymptomes donnent à cette ſorte d'*hépatite* les apparences d'une inflammation dans les parties inférieures de la plévre, qui en differe cependant ; parce que dans celle-là l'embarras dans la reſpiration & la fievre ſont moins conſidérables, & que la douleur ſe fait ſentir au deſſous du diaphragme : d'ailleurs la pleuréſie ſe diſſipe plus aiſément, & ſe termine ordinairement le plus tard au ſeptieme jour ; au lieu que l'*hépatite* eſt le plus ſouvent très-lente dans ſes progrès, & ſur-tout dans le cas où elle prend une mauvaiſe tournure & qu'elle dégénere en abcès.

Dans l'une & l'autre eſpece d'*hépatite*, les malades ne peuvent ſe tenir couchés ſur les côtés, à cauſe des compreſſions douloureuſes qui en réſultent pour la partie affectée, ou par la raiſon des tiraillemens, des ſuffocations, qu'occaſione la peſanteur extraordinaire du foie ſuſpendu au diaphragme ; ce qui eſt bien différent des ſymptomes qui empêchent auſſi les pleurétiques de ſe tenir couchés ſur les côtés. *Voyez* PLEURÉSIE.

On diſtingue auſſi les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui ſont la colique proprement dite, par les ſymptomes qui intéreſſent la reſpiration dans celle-là, & qui ne ſe trouvent point dans celle-ci, non plus que dans l'inflammation des muſcles du bas-ventre à la région épigaſtrique, qui peut auſſi en impoſer d'abord pour une *hépatite*, mais dont on fait la différence par la pulſation & la tumeur qui ſe font ſentir dans cette région, dont on ne peut pas s'appercevoir dans l'*hépatite*, à cauſe des parties intermédiaires ; à moins que le volume du foie ne s'étende beaucoup au deſſous des côtes, & que la tumeur particuliere n'y ſoit bien conſidérable ; mais dans ce cas on la ſent toujours profonde ; ce qui n'a pas lieu par rapport à celle des muſcles, qui ſe préſente toujours plus au dehors avec une pulſation plus ſenſible.

Les cauſes de l'inflammation au foie ſont en général les mêmes que celles qui peuvent produire l'inflammation dans toute autre partie ; mais on diſtingue particuliérement les contuſions, les chûtes ſur l'hypocondre droit, qui portent leur effet ſur ce viſcere ; une grande abondance de graiſſe qui enveloppe les autres viſceres du bas-ventre, lorſqu'elle ſe met en fonte par une ſuite de mouvemens, d'exercices violens, qui charge de ce ſuc huileux devenu rance, acrimonieux, le ſang de la veine-porte, l'atrabile dominante, des matieres purulentes répandues dans la maſſe des humeurs, & déterminées vers les vaiſſeaux du foie, les emplaſtiques irritans, les ventouſes appliquées à la région hypocondriaque droite.

La diſpoſition des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à ce viſcere & les obſervations anatomiques, déterminent à attribuer principalement à l'*artere hépatique*, les inflammations de la partie convexe du foie, & à la veine-porte, celles de la partie concave : dans celle-là les ſymptomes ſont plus violens, la fievre plus ardente que dans celle-ci.

L'*hépatite* en général eſt toujours un mal très-dangereux, & qui fait le plus ſouvent périr les malades : plus la fievre qui l'accompagne eſt ardente, plus l'inflammation eſt conſidérable, & tient de la nature de l'éréſipelle ; cependant on obſerve dans tous les cas que cette ſorte d'inflammation ſe termine difficilement par la réſolution : ce qui ne peut même avoir lieu que quand l'engorgement inflammatoire a ſon ſiege dans les *arteres hépatiques* ; mais lorſqu'il a ſon ſiege dans les rameaux de la veine-porte, il peut arriver qu'ils ſe dégorgent par erreur de lieu dans les colatoires de la bile, & y fourniſſent la matiere d'un flux hépatique. *V.* HÉPATIQUE *(flux)*. Mais il y a plus à craindre encore que l'inflammation ne tourne à la gangrene ; ce qui fait

périr

périr au troiſieme ou au quatrieme jour de la maladie : mais elle dégénere plus communément en ſquirrhe ou en abcès, dont la matiere s'évacue quelquefois par la voie des ſelles, ce qui eſt le moins défavorable ; ou elle ſe répand dans la capacité du bas-ventre ; ce qui fait une ſorte d'empyeme, qui peut produire des effets très-fâcheux ſur les viſceres qu'il affecte ; ou la matiere de l'abcès eſt portée dans la maſſe des humeurs, & s'en ſépare enſuite par la voie des crachats ou des urines. Dans ces différens cas, l'*hépatite* conduit à la fievre hectique, à la conſomption ou à l'hydropiſie ; les urines abondantes & l'hémorrhagie par la narine droite, ſont regardés comme des ſignes très-favorables dans les commencemens de l'*hépatite :* mais le fréquent hoquet dans cette maladie eſt toujours un très-mauvais ſigne, ſelon l'obſervation d'Hyppocrate, *Aphor. xvij, ſect. 7*, & celle de Foreſtus, *lib. XIX, obſ. 8.*

Le traitement de cette inflammation eſt le même en général que celui de la pleuréſie ou de toute autre maladie. *Voyez* INFLAMMATION, PLEURÉSIE, *&c.* Il faut toujours tendre à favoriſer la réſolution par les antiphlogiſtiques ſavonneux, nitreux ; ſur-tout les applications, les fomentations émollientes, réſolutives ſur le côté affecté, peuvent être employées utilement pour ſatisfaire à cette indication, particuliérement dans le cas où l'*hépatite* a ſon ſiege dans la partie du foie qui répond aux hypocondres. Si l'on ne peut pas empêcher la ſuppuration de ſe faire, & que la matiere prenne ſon cours par la voie des ſelles, on doit faire uſage de tiſanes, de clyſteres émolliens, mucilagineux, déterſifs, pour corriger la qualité acrimonieuſe de cette matiere, & empêcher les impreſſions nuiſibles qu'elle peut produire dans le canal inteſtinal. Si cette matiere eſt portée par la voie des urines, les diurétiques adouciſſans conviennent ; & ſi elle s'épanche dans la cavité du bas-ventre, il n'y a pas d'autre moyen de l'en tirer que par l'opération de l'empyeme, telle qu'elle doit être pratiquée dans ce cas. *Voyez* EMPYEME.

Si l'abcès ſe forme de maniere à pouvoir y atteindre des parties extérieures de la région du foie, on tente d'en faire l'ouverture ſelon les regles de l'art. *Voyez* ABCÈS.

Si l'inflammation du foie ſe termine par l'induration, il faut ſe hâter d'y apporter remede avant que le mal ſoit devenu incurable, en ſuivant les indications preſcrites, pour détruire ſes obſtructions & le ſquirrhe des viſceres, lorſqu'ils commencent à ſe former. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE, FOIE. *(Phyſiol. & Pathol.)* VISCERE.

HÉPATOMPHALE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, hernie du foie par l'anneau de l'umbilic. Quelques auteurs ont rapporté des exemples particuliers de la tumeur formée à l'umbilic par la préſence d'une portion du petit lobe du foie : je l'ai vu à un enfant qui venoit de naître. C'étoit un vice de conformation. La tumeur étoit du volume d'un gros œuf de poule, circonſcrite, d'un rouge brun, recouverte d'une membrane qui étoit effectivement la membrane externe du foie. La baſe de la tumeur avoit moitié moins de volume que ſa maſſe. L'enfant ne parut ſouffrir aucun dérangement dans la moindre de ſes fonctions par la préſence de cette tumeur. Lorſqu'au bout de quelques jours le cordon umbilical qui partoit de deſſous cette tumeur fut ſéparé, la ſage-femme eſſaya de le faire tomber par une ligature qui en étrangloit le pédicule. L'enfant témoigna par ſes cris la douleur que cette opération lui cauſoit : on coupa la ligature. L'enfant me fut préſenté quelques jours après, la tumeur me parut ſarcomateuſe, indolente, & ne produiſant aucun accident ; je conſeillai fort qu'on n'y fît ni remedes, ni opération. Un chirurgien crut appercevoir une fluctuation dans le centre de cette tumeur ; il l'entama par l'inſtrument tranchant : mais le ſang pur qui ſortit en aſſez grande quantité, l'empêcha de faire plus qu'une ſcarification, dont il eut aſſez de peine à arrêter l'hémorrhagie. L'enfant mourut au bout de quelques jours, ſans que cette opération y ait contribué. Le cadavre a été ouvert, & les parties préſentées à l'académie royale de chirurgie. On a vu que par un vice de conformation en cet enfant, le foie, par une portion de ſon petit lobe, faiſoit la tumeur de l'umbilic ; tumeur qui en effet ne devoit admettre ni opérations ni remedes. *(Y)*

HÉPATOSCOPIE, f. f. *(Divinat.)* genre de divination qui avoit lieu chez les païens, par l'inſpection du foie des victimes dans les ſacrifices : ce mot eſt compoſé de ἥπατος, génitif de ἧπαρ, *foie*, & de σκοπέω, *je conſidere*.

Le cas de victimes trouvées quelquefois ſans cœur ou ſans foie, qu'on avoit ſans doute l'art de faire diſparoître, donna lieu à une queſtion curieuſe de la part de ceux qui croyoient la réalité de la divination : ils demandoient quelle étoit la cauſe de ſi étranges phénomenes. La réponſe des aruſpices étoit que les dieux même faiſoient ce miracle tout d'un coup, en annihilant ces parties au moment du ſacrifice, pour le faire correſpondre aux conjonctures des temps & en donner des lumieres éclatantes au ſacrificateur. Mais les philoſophes ſe moquoient de cette ſolution comme contraire aux principes de la bonne phyſique, penſant qu'il étoit abſurde d'imaginer que la divinité pût annihiler, réduire à rien une choſe auparavant exiſtante, ou former quelque choſe de rien. *(D. J.)*

* HÉPATUS, ſ. m. *(Ichthiologie.)* gros poiſſon de mer dont la figure & la couleur ſemblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hepatus*. Il a l'écaille rude, le muſeau court, les dents en ſcie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en dedans de deux petites pierres. Il eſt ſtupide. Sa chair ni tendre ni dure peut ſe manger. On attribue une vertu aſtringente aux pierres qui ſe trouvent dans ſa tête ; elles reſſerrent le ventre & pouſſent par les urines.

HÉPHESTIÉE, ſ. f *(Antiquité.)* fête ſolemnelle des Athéniens, en l'honneur de Vulcain. Vous trouverez la deſcription des cérémonies & des jeux de cette fête, dans Potter, *Arch. Græc. l. II, c. xx, t. I, p. 399.* *V. auſſi* LAMPADOPHORIES. *(D. J.)*

HÉPHŒSTITE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Lithol.)* Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen deſquels on pouvoit mettre le feu à des matieres ſeches & combuſtibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardens. C'eſt de cette propriété que lui eſt venu ſon nom qui ſignifie *pierre de Vulcain*, ou *pierre de feu* ; ils ignoroient qu'elle eſt commune à toutes les pierres aſſez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il ſe trouve près de Hildesheim en Weſtphalie une eſpece de jaſpe d'un rouge brun, dont on fait le même uſage & dont on ſe ſert comme des miroirs ardens. *Voyez* Boëce de Boot, *de gemmis*. Henckel dit que l'on a auſſi donné le nom de *lapis hephæſtius* à la pyrite qui donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*héphæſtite* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la deſcription que Geſner & Agricola en ont donnée. *V.* Henckel, *Pyrithologie.* (—)

HÉPHTHÉMIMERE, adj. *(Litt.)* terme de poéſie grecque & latine, qui ſe dit d'une eſpece de vers compoſé de trois piés & une ſyllabe ; c'eſt-à-dire, de ſept demi-piés. *Voyez* VERS, PIÉ.

Tels ſont la plupart des vers d'Anacréon :

Θέλω | λέγειν | Ἀτρεί | δας
Θέλω | δὲ καὶ | μον ἀ | δεῖν, &c.

& celui d'Ariſtophane, dans ſon Plutus :

Ἕπεσθε μητρὶ χοῖροι.

On les appelle auſſi *trimetres cataleciiques*.

Céſure *héphthémimere* eſt une céſure que l'on met au troiſieme pié, c'eſt-à-dire, au ſeptieme demi-pié. *Voyez* CÉSURE. C'eſt une regle que cette ſyllabe, quoique breve, ſoit longue à cauſe de la céſure, ou pourqu'elle ſoit *héphthémimere*, comme en ce vers de Virgile :

Et furiis agitatus amor & conſcia virtus.

Cette céſure ne doit point être au cinquieme pié, comme en celui-ci que M. Harris donne pour exemple :

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Ce n'eſt point une céſure *héphthémimere*, mais *hennéhamimere*, c'eſt-à-dire, *de neuf demi-piés. Dictionn. de Trev. (G)*

HEPPENHEIM, *(Géog.)* *Apianum*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmſtadt. *Long. 26, 11 ; lat. 49, 39. (D. J.)*

HÉPRES, *(Géog.)* riviere du comté de Hainaut, qui prend ſa ſource près de Chimay, & qui tombe dans la Sambre près de Marolles.

HÉPTACOMETES, ſ. m. pl. *(Géogr. anc.)* peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. On les appelloit auſſi *Moſſiniens*, parce qu'ils avoient des tours de bois, & du nombre de leurs ſept villages ſe forma le nom d'*Héptacometes*. Ils étoient, ſuivant Strabon, à l'extrêmité du mont Scydiſsès, ſurpaſſoient tous les autres barbares en férocité, & demeuroient dans de petites tours. Ils ſe nourriſſoient d'animaux ſauvages, & tendoient des embûches aux voyageurs. Ils maſſacrerent trois cohortes de Pompée, qui paſſoient par leurs montagnes. Pour exécuter ce projet, ils leur firent boire d'un breuvage fait avec une ſorte de miel tiré des ruches de leurs arbres, & les ayant ainſi enivrés ou rendus fous, ils n'eurent pas de peine à les égorger. Pomponius Méla rapporte qu'ils ſe font des marques ſur tout le corps, s'accouplent indifféremment en public, ſe choiſiſſent leurs rois par voie de ſuffrage, & les puniſſent par le jeûne, s'ils commettent une faute en ordonnant quelque choſe mal-à-propos. Voilà des barbares bien étranges! *(D. J.)*

HÉPTACORDE, ſ. m. *(Muſique anc.)* lyre ou cythare à ſept cordes. Ce fut longtemps la plus en uſage & la plus célebre de toutes: néanmoins, quoiqu'on y trouvât les ſept voix de la muſique, l'octave y manquoit encore: Simonide l'y mit, ſelon Pline, en y ajoutant une huitieme corde, c'eſt-à-dire, en laiſſant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes. Ainſi, dans le ſyſtême de l'octacorde ou de l'octave chez les anciens, les ſons ſe trouverent dans la ſituation la plus favorable à une harmonie mâle, pleine de nobleſſe & de dignité, étant également éloignés du trop grave qui les rend ſourds, & du trop aigu qui les rend glapiſſans, plus foibles & moins perceptibles à l'oreille. Cependant cette noble muſique n'eut pas le bonheur de ſe ſoutenir, on vint à multiplier les ſons à l'aigu: car dans l'hendécacorde ou la onzieme, & dans le dodécacorde ou la douzieme, on rendit le ſyſtême harmonique plus mou, plus efféminé, plus allongé; & c'eſt Mélanippide que Plutarque accuſe d'avoir énervé la muſique par ſon invention de douze cordes. Mais le caractere de la poéſie dithyrambique chanté ſur les ſons & les modes les plus aigus, s'accordant merveilleuſement avec cette nouvelle muſique, concourut avec elle à décréditer & à faire mépriſer l'ancienne. *(D. J.)*

HEPTAGONE, ſ. m. *terme de Géométrie*, figure compoſée de ſept angles & de ſept côtés. *Voyez* FIGURE.

Ce mot eſt grec & compoſé d'ἑπτὰ, *ſept*, & γωνία, *angle*.

Quand tous ſes côtés ſont égaux, on l'appelle *heptagone régulier*. *V.* RÉGULIER.

Les nombres *heptagones* ſont des nombres polygones, où la différence des termes de la progreſſion arithmétique correſpondante eſt cinq. *Voyez* POLYGONE.

Entre pluſieurs propriétés, le nombre *heptagone* en a une aſſez remarquable, c'eſt que ſi on le multiplie par 40, & qu'on ajoute 9 au produit, la ſomme ſera un nombre quarré. *(E)*

HEPTAMÉRIDE, ſ. f. *(Muſique.)* eſt en muſique le nom de l'un des intervalles du ſyſtême de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1701.*

Cet auteur diviſe d'abord l'octave en quarante-trois parties qu'il appelle *mérides*, puis chacune de celles-ci en ſept *heptamerides:* de ſorte que l'octave entiere comprend trois cents & une *heptamérides*, qu'il ſubdiviſe encore. *Voyez* DÉCAMÉRIDE.

Ce mot eſt formé de ἑπτὰ, *ſept*, & de μέρις, *partie*. *(S)*

HEPTANGULAIRE, adj. *(Géomét.)* une figure *heptangulaire* eſt celle qui eſt compoſée de ſept angles. *(E)*

HEPTAPHONE, *(Muſique des anc.)* *Voyez* EPTAPHONE, *(Muſique des anc.)* *(F. D. C.)*

HEPTAPOLE, *Heptapolis*, ou *Heptanomia*, *(Géog.)* contrée d'Egypte, ſelon Denis le Périégete. Euſtathe ſon commentateur nous apprend, 1°. qu'avant l'empereur Arcadius on la nommoit *Heptanome;* 2°. que quelques-uns nommoient dans l'*Heptapole*, Memphis, Dioſpolis, Memnonie, la grande & petite Cataracte, Syene, toutes ſix ſituées ſur la rive gauche du Nil, & Babylone placée ſur la rive droite. D'autres comptoient autrement les ſept villes de l'*Heptapole*: mais ſans nous y arrêter, il ſuffit de dire que c'eſt dans l'étendue de

l'*Heptapole* qu'il faut chercher les principales merveilles de l'Egypte, comme les obéliſques, les pyramides, le labyrinthe, le lac Mœris, *&c.* (*D. J.*)

HEPTARCHIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) gouvernement des ſept royaumes des Anglo-Saxons, conſidérés comme ne faiſant qu'un ſeul corps & un ſeul état.

Les Anglo-Saxons établirent en Angleterre un gouvernement à peu près ſemblable à celui ſous lequel ils avoient vécu en Allemagne; c'eſt-à-dire, que ſe conſidérant comme freres & compatriotes, & ayant un égal intérêt à ſe maintenir dans leurs conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit néceſſaire de ſe ſecourir mutuellement & d'agir en commun pour le bien de tous. Ce fut dans cette vue qu'ils jugerent à propos de ſe nommer un général, un chef, ou, ſi l'on veut, un monarque auquel ils accorderent certaines prérogatives dont nous ne ſommes pas bien informés. Après la mort de ce général ou monarque, on en éliſoit un autre du conſentement unanime des ſept royaumes: mais il y avoit quelquefois d'aſſez longs interrégnes cauſés par les guerres ou par les diviſions entre les ſouverains, qui ne pouvoient s'aſſembler ou s'accorder ſur un choix.

Outre ce monarque qui lioit enſemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une aſſemblée générale compoſée des principaux membres des ſept royaumes ou de leurs députés. Cette aſſemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique; on l'appelloit le *Wittena-gémot*, ou le *parlement général*, & on n'y délibéroit que ſur les choſes auxquelles toute la nation prenoit intérêt. *Voyez* WITTENA-GÉMOT.

Chaque royaume avoit d'ailleurs un parlement particulier, formé à peu près de la même maniere qu'on le voit pratiqué dans les ſept provinces-unies des Pays-Bas. Chaque royaume étoit ſouverain, & néanmoins ils délibéroient en commun ſur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie*. Ce qui étoit ordonné dans l'aſſemblée générale devoit être exactement obſervé, puiſque chaque roi & chaque royaume y avoit donné ſon conſentement. C'étoit-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans. Si l'on vouloit rechercher les cauſes de ſa diſſolution, il ne ſeroit pas difficile de les trouver dans l'inégalité qu'il y avoit entre les ſept royaumes, dans le manque des princes du ſang royal, dans l'ambition des ſouverains, & dans le concours de certaines circonſtances qui ne ſe rencontrerent qu'au temps d'Ecbert en 828. (*D. J.*)

HEPTATHEUQUE, ſ. m. (*Théolog.*) c'eſt ainſi que fut appellée la premiere partie de la bible, qui contenoit anciennement, outre le pentateuque, ou les cinq livres de Moïſe, les deux ſuivans de Joſué & des juges. Car, ſelon le témoignage d'Yves de Chartres, *epiſt. 38*, on avoit accoutumé de les joindre enſemble, & on les citoit ſous ce nom qui vient du grec, ἑπτάτευχος, c'eſt-à-dire, un *ouvrage de ſept livres*. On lit en quelques endroits, heptatique, *heptaticum*; mais c'eſt une faute d'écrivain. Macri *hierolexicon*. (*G*)

* HÉRACLÉE, ſ. m. (*Chronologie.*) nom d'un mois des habitans de Delphes & de Bythinie; c'étoit le cinquieme de l'année; & leur année commençant en octobre, il répondoit à notre février.

HÉRACLÉE, (*Géog. anc.*) nom commun à un ſi grand nombre de villes, que dans l'empire romain on en comptoit plus de trente ainſi nommées. Le culte d'Hercule, ce héros que les Grecs appelloient Ἡρακλῆς, étoit étendu au point que la plupart des lieux qui lui étoient particuliérement conſacrés, portoient ſon nom: delà vient qu'il s'en trouve tant qui ſont appellés *Héraclée*, *Héracleopolis*, *Héracleum*, *Héracleotes*, & autres dont les noms ſont formés de celui d'*Hercule*. Mais je me contenterai de parler dans l'article ſuivant de la plus fameuſe *Héraclée*, de l'*Héraclée* du Pont en Bithynie, auprès de laquelle étoit la preſqu'iſle Achéruſiade, d'où Hercule deſcendit aux enfers & en tira par force Cerbere, ce chien terrible dont le cou, diſent les Poëtes, étoit entouré de couleuvres, & qui faiſoit des hurlemens affreux, quand quelqu'un vouloit s'échapper du Ténare. (*D. J.*)

HÉRACLÉE DU PONT, *Heraclea Pontica*, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie en Bithynie ſur les fleuves Lycus & Hyppius. Les Miléſiens la fonderent, & les Mégariens y envoyerent

enſuite une colonie. Tous les anciens, Diodore, Pauſanias, Xénophon, Euſtathe, Arrien, Denys le Périégete, Ptolomée, Strabon, Pomponius Méla, Pline, & tant d'autres nous parlent beaucoup de cette ville. En effet, au dire de M. Tournefort, elle devoit être une des plus belles de l'orient, s'il en faut ſeulement juger par les ruines, & ſur-tout par les vieilles murailles bâties de gros quartiers de pierre qui étoient encore ſur le bord de la mer au commencement de ce ſiecle.

La médaille de *Julia Domna* que poſſede le roi de France, & dont le revers repréſente un Neptune, qui de la main droite tient un dauphin, & de la gauche un trident, marque bien la puiſſance que cette ville avoit ſur mer. Mais rien ne fait plus d'honneur à ſon ancienne marine, que la flotte qu'elle envoya au ſecours de Ptolomée, après la mort de Lyſimachus, un des ſucceſſeurs d'Alexandre. Ce fut par ce ſecours que Ptolomée battit Antigonus. Il y avoit dans cette flotte un vaiſſeau nommé *le Lion*, d'une beauté ſurprenante & d'une grandeur ſi prodigieuſe, qu'il contenoit plus de trois mille hommes d'équipage. L'hiſtoire eſt remplie d'autres traits qui prouvent la puiſſance des Héracliens ſur mer, & par conſéquent la bonté de leur port, qui n'exiſte plus aujourd'hui.

La caverne par laquelle on a ſuppoſé qu'Hercule deſcendit aux enfers pour enlever Cerbere, & que l'on montroit encore du temps de Xénophon, dans la péninſule d'Achéruſie, n'eſt plus trouvable, quoiqu'elle eût deux ſtades, c'eſt-à-dire, deux cents cinquante pas de profondeur. Elle doit s'être abymée depuis ce temps-là; car il eſt certain qu'il y a eu une caverne de ce nom, laquelle a donné lieu à la fable du Cerbere repréſentée ſur pluſieurs medailles.

Si Hercule n'a pas été le fondateur d'*Héraclée*, il y a du moins été en grande vénération: Pauſanias nous apprend qu'on y célébroit tous les travaux de ce héros. Quand Cotta eut pris la ville d'*Héraclée*, il y trouva dans le marché une ſtatue d'Hercule dont tous les attributs étoient d'or pur. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les Héracliens avoient fait frapper des médailles avec des épis & des cornes d'abondance: & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produiſoient les environs de leur ville, on avoit repréſenté ſur une médaille de diadumene, un Eſculape appuyé ſur un bâton autour duquel un ſerpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas ſeulement libre dans ſon origine, mais recommandable par ſes colonies; elle ſe ſoutint avec éclat juſqu'au temps que les Romains ſe rendirent formidables en Aſie. Elle refuſa d'abord l'entrée de ſon port à l'armée de Mithridate; enſuite, à la perſuaſion d'Archélaüs, les Héracliens lui accorderent cinq galeres & couperent la gorge aux Romains qui ſe trouverent dans leur ville.

Luculle ayant battu Mithridate, fit aſſiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant priſe par trahiſon & entiérement pillée, la réduiſit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome; mais les richeſſes qu'il avoit acquiſes au ſac d'*Héraclée* lui attirerent de cruelles affaires. Un ſénateur lui dit: « Nous t'avions ordonné de prendre *Héraclée*, mais non pas de la détruire ». Le ſénat indigné renvoya tous les captifs, & rétablit les habitans dans la poſſeſſion de leurs biens; on leur permit l'uſage de leur port & la faculté de commercer. Britagoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit long-temps ſa cour à Jules Céſar, pour obtenir la premiere liberté de ſes citoyens; mais il ne put réuſſir. Auguſte, après la bataille d'Actium, la mit du département de la province du Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'empire Romain, ſous lequel elle floriſſoit encore.

Héraclée vint enſuite à paſſer dans l'empire des Grecs, & lors de la décadence de cet empire, on lui donna le nom de *Pendérachi*, lequel même, ſuivant la prononciation, paroît un nom corrompu d'*Héraclée du Pont*. Théodore Laſcaris l'enleva à David Commene empereur de Trébizonde. Les Génois ſe ſaiſirent de Pendérachi dans leurs conquêtes d'orient, & la garderent juſqu'à ce que Mahomet II les en chaſſa. Depuis elle eſt reſtée aux Turcs; ils l'appellent *Eregri*: un ſeul cadi y exerce la juſtice. Un waivode y exige la taille & la capitation.

des Grecs. Les Turcs y paient seulement les droits du prince, trop heureux de fumer tranquillement parmi ces belles masures, sans s'embarrasser de ce qui s'y est passé autrefois.

L'ancienne *Héraclée*, ou, si l'on aime mieux, *Eregri*, est située près de la mer à vingt lieues S. O. de Constantinople, 22 N. O. de Gallipoli, & 26 S. E. de Trajanopoli. *Long. 45, 23; lat. 40, 57. (D. J.)*

HÉRACLÉES, s. f. pl. *(Antiq. grecq)* fêtes qu'on célébroit en plusieurs lieux de la Grece, comme sur le mont Œta, à Athenes & ailleurs, en l'honneur d'Hercule que les Grecs nommoient *Héraclès*, nom par lequel ils ont voulu signifier la gloire dont il s'est couvert en exécutant les travaux que Junon lui fit entreprendre; car ce mot est composé de Ἥρα, *Junon*, & de κλέος, *gloire*. Vous trouverez la description des fêtes nommées *Héraclées* dans Potter, *Archæol. Græc. liv. II. ch. xx. t. I. (D. J.)*

HÉRACLÉONITES, s. m. pl. *(Théol.)* hérétiques anciens de la secte des Gnostiques & appellés ainsi de leur chef Héracléon. *Voyez* GNOSTIQUE.

S. Epiphane, *hæres. 36.* s'étend beaucoup sur cet article. Il représente Héracléon comme un homme qui avoit réformé la théologie des Gnostiques en plusieurs articles, mais qui dans le fond en avoit conservé les principaux. Il raffinoit sur les interprétations superflues des textes de l'Ecriture, & même il altéroit les paroles de quelques-uns pour les concilier avec ses notions particulieres. Il soutenoit, par exemple, que par ces paroles de S. Jean, *toutes choses furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'univers & tout ce qu'il contient: il prétendoit que l'univers qu'il appelloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe; mais qu'il avoit été fait avant le Verbe. Et pour appuyer cette construction il ajoute à ces paroles de S. Jean, *sans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des choses qui sont dans le monde.*

Il distinguoit deux sortes de mondes, l'un divin & l'autre corruptible; & il restreignoit le mot *panta*, toutes choses, au dernier monde. Il soutenoit aussi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même, mais qu'il avoit été seulement cause que le *Demiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur maître, détruisoient toute l'ancienne prophétie, & disoit que S. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le sauveur; mais que les prophéties n'étoient que des sons en l'air qui ne signifioient rien. Ils se croyoient supérieurs aux Apôtres dans la connoissance de la religion; & sur ce fondement, ils avançoient d'étranges paradoxes, sous prétexte d'expliquer l'Ecriture d'une maniere sublime & relevée. Ils aimoient les interprétations mystiques, au point qu'Origene, qui étoit lui-même un grand mystique, fut obligé de reprocher à Héracleon qu'il abusoit de ces sortes d'explications. *Voyez* PROPHÉTIE, ALLÉGORIE, *&c.* Voyez *le dictionn. de Trev. (G.)*

HÉRACLIDES, s. m. pl. *(Hist. anc.)* ce sont les descendans d'Hercule, qui régnerent dans le Péloponnese, après plusieurs tentatives inutiles depuis leur expulsion par Eurysthée.

Les uns avec le P. Pétau, ne parlent que de deux tentatives des *Héraclides* pour rentrer dans leurs anciennes possessions; d'autres, avec Scaliger, en distinguent trois: d'autres en reconnoissent un plus grand nombre. Mais comme ils ne sont point d'accord ensemble sur les époques de ces tentatives, nous allons tâcher de les fixer.

L'an 1323 avant J. C. & quarante & un ans avant la prise de Troye, les *Héraclide* chassés de la Grece par Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute sa race, se réfugierent à Athenes où Thésée les prit sous sa protection & marcha contre ce prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Eurysthée, le tua, & passa dans le Péloponnese avec les troupes. Mais il fut obligé de se retirer promptement, à cause de la contagion qui désoloit le pays: alors Atrée, fils de Pélops, régnoit à Argos & à Mycenes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnese, la troisieme année après sa retraite, fut tué en combat singulier, par Echémus roi de Tégée, & les *Héraclides* se retirerent.

L'an 1257 avant J. C. & trente-cinq ans après la prise de Troye, ils firent une nouvelle entreprise sur le Péloponnese sous la banniere de Cléodæus, fils d'Hyllus. Cette entreprise ne réussit pas mieux que les deux

précédentes : Cléodæus fut repouſſé par Oreſte, établi ſur le trône de ſon pere Agamemnon.

L'an 1222 avant J. C. & ſoixante ans après la priſe de Troye, les deſcendans d'Hercule formerent, ſans ſe décourager, une quatrieme tentative ſur le Péloponneſe, ayant à leur tête Ariſtomachus fils de Cléodæus ; mais ils échouerent encore, & leur chef périt au paſſage de l'iſthme.

Enfin 1202 ans avant J. C. & quatre-vingts ans après la priſe de Troye, les *Héraclides*, ſous la conduite des trois fils d'Ariſtomachus, firent une cinquieme entrepriſe, dans laquelle ils eurent la fortune auſſi favorable qu'ils l'avoient juſqu'alors éprouvée contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de pluſieurs années qu'ils parvinrent à dépoſſéder de divers royaumes les deſcendans de Pélops ; ils s'emparerent premiérement de Lacédémone & y formerent deux branches de rois régnans conjointement. Enſuite ils ſe rendirent maîtres d'Argos, de Mycenes, de l'Elide & de Corinthe.

Leur droit ſur les royaumes de Mycenes & d'Argos étoit inconteſtable. Amphytrion, pere d'Hercule & petit-fils de Perſée roi de ces deux pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Electrion ſon oncle & pere de ſa femme Alcmene, fut obligé de s'enfuir à Thebes. Sthénélus, maître des états de ſon neveu fugitif, les tranſmit à ſon fils Euryſthée : celui-ci n'eut point d'enfans & inſtitua pour héritier ſon oncle maternel Atrée fils de Pélops & pere d'Agamemnon. C'eſt de cette maniere que la couronne étoit paſſée aux Pélopides, qui donnerent leur nom au Péloponneſe, appellé auparavant *Apie*.

La révolution produite par le ſuccès des *Héraclides*, changea preſque toute la face de la Grece. Juſques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponneſe ſe diviſoient proprement en Achéens & en Ioniens ; les premiers poſſédoient les terres que les *Héraclides* aſſignerent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés, les derniers habitoient la partie du Péloponneſe nommée depuis l'*Achaïe* ; ceux des Achéens qui deſcendoient d'Æolus, & que l'on chaſſa de Lacédémone, ſe retirerent d'abord en Thrace, & allerent enſuite s'établir dans le canton de l'Aſie mineure qu'ils appellerent *Æolide*, où ils fonderent Smyrne & onze autres colonies.

Les Achéens de Mycenes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparerent de celui des Ioniens. Ceux-ci, après s'être réfugiés à Athenes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Aſie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le temps Epheſe, Clazomene, Samos & pluſieurs autres villes.

Le retour des *Héraclides* eſt le commencement de l'hiſtoire de la Grece, & en fait une des principales époques ; & ce qui précede leur rétabliſſement doit être regardé comme les temps fabuleux que les poëtes ont embelli. *(D. J.)*

HERACLION, *ou* PIERRE D'HÉRACLEE, *(Hiſt. nat.)* nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclée en Lydie. *Voyez* LYDIUS LAPIS.

HÉRACLION, *ou* HÉRACLIONAS, étoit fils du premier empereur Héraclius & de Martine, ſa ſeconde femme. Cette femme ambitieuſe du pouvoir, ne put conſentir à vivre ſous l'obéiſſance du jeune Héraclius qui, par le droit de ſa naiſſance, excluoit *Héraclion* du trône. Elle applanit cet obſtacle, en empoiſonnant ce prince infortuné. L'empire qu'elle envahit, ſous le nom de ſon fils, fut gouverné par elle pendant deux ans. Le ſénat humilié de recevoir les ordres d'une femme, ſouleva les eſprits. Les Romains ſemblerent reprendre leur premiere fierté. Elle fut dégradée & condamnée avec ſon fils à vivre dans l'exil. Comme elle étoit naturellement éloquente, le ſénat lui fit couper la langue pour prévenir les ſéditions qu'elle auroit pu exciter par ſon éloquence. *Héraclion* eut le nez coupé. On crut devoir le défigurer, afin que les graces touchantes de ſa figure ne puſſent plus intéreſſer à ſon malheur. Le ſénat, après leur dégradation, proclama Conſtant empereur ſans le concours de l'armée, qui applaudit à cette nomination. On avoit peu vu d'empereurs élus par ces magiſtrats avant & depuis Tacite. *(T—N.)*

* HÉRACLITISME, *ou* PHILOSOPHIE D'HÉRACLITE, *(Hiſt. de la Philoſ.)* *Héraclite* naquit à Epheſe; il connut le bonheur, puiſqu'il aima la vie retirée; dès ſon enfance il donna des marques d'une pénétration ſinguliere; il ſentit la néceſſité de s'étudier lui-même, de revenir ſur les notions qu'on lui avoit inſpirées ou qu'il avoit fortuitement acquiſes, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier pas lui fut commun avec la plupart de ceux qui ſe ſont diſtingués dans la recherche de la vérité; & il ſuppoſe plus de courage qu'on ne penſe.

L'homme indolent, foible & diſtrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonſtances diverſes l'ont fait; flotter incertain pendant toute ſa vie, que d'en employer quelques inſtans à ſe familiariſer avec des principes qui le fixeroient. Auſſi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parce qu'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a pourſuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus aſſidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même ſecrétement, s'y développe peu à peu & flétrit entre ſes mains le bonheur.

Héraclite convaincu de cette vérité, ſe rendit dans l'école de Xénophane & ſuivit les leçons d'Hippaſe, qui enſeignoit alors la philoſophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée. *Voyez* PYTHAGORICIENNE. (PHILOSOPHIE).

Après avoir écouté les hommes les plus célebres de ſon temps, il s'éloigna de la ſociété, & alla dans la ſolitude s'approprier par la méditation les connoiſſances qu'il en avoit reçues.

De retour dans ſa patrie, on lui conféra la premiere magiſtrature; mais il ſe dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit ſans fruit. Un jour qu'il ſe retira aux environs du temple de Diane, & ſe mit à jouer aux oſſelets avec les enfans qui s'y raſſembloient; quelques Ephéſiens l'ayant apperçu, trouverent mauvais qu'un perſonnage auſſi grave s'occupât d'une maniere ſi peu conforme à ſon caractere, & le lui témoignerent. O Ephéſiens, leur dit-il, ne vaut-il pas mieux s'amuſer avec ces innocens, que de gouverner des hommes corrompus. Il étoit irrité contre ſes compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme ſage & ſon ami; & il ne manquoit aucune occaſion de leur reprocher cette injuſtice.

Né mélancolique, porté à la retraite, ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la philoſophie. Darius deſira de l'avoir à ſa cour: mais l'ame élevée du philoſophe rejeta avec dédain les promeſſes du monarque. Il aima mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès deſquels il avoit la plus haute conſidération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'auſtérité lui devint funeſte. Il fut attaqué d'hydropiſie; ſa mauvaiſe ſanté le ramena dans Epheſe où il travailla lui-même à ſa guériſon. Perſuadé qu'une tranſpiration violente diſſiperoit le volume d'eau dont ſon corps étoit diſtendu, il ſe renferma dans une étable où il ſe fit couvrir de fumier: ce remede ne lui réuſſit pas; il mourut le ſecond jour de cette eſpece de bain, âgé de ſoixante ans.

La méchanceté des hommes l'affligeoit, mais ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en verſoit des larmes. Cette eſpece de commiſération eſt d'une ame indulgente & ſenſible. Et comment ne le feroit-on pas, quand on ſait combien l'uſage de la liberté eſt affoibli dans celui qu'une violente paſſion entraîne ou qu'un grand intérêt ſollicite?

Il avoit écrit de la matiere, de l'univers, de la république & de la théologie; il ne nous a paſſé que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudiſſemens du vulgaire, & il croyoit avoir parlé aſſez clairement, lorſqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs inſtruits & pénétrans. Les autres l'appelloient *le ténébreux*, σκοτεινος, & il s'en ſoucioit peu.

Il dépoſa ſes ouvrages dans le temple de Diane. Comme ſes opinions ſur la nature des dieux n'étoient pas conformes à celles du peuple, & qu'il craignoit la perſécution des prêtres, il avoit eu, dirai-je, la

la prudence ou la foibleſſe de ſe couvrir d'un nuage d'expreſſions obſcures & figurées. Il n'eſt pas étonnant qu'il ait été négligé des grammairiens & oublié des philoſophes même pendant un aſſez long intervalle de temps : ils ne l'entendoient pas. Ce fut un Cratès qui publia le premier les ouvrages de notre philoſophe.

Héraclite floriſſoit dans la ſoixante-neuvieme olympiade. Voici les principes fondamentaux de ſa philoſophie, autant qu'il eſt poſſible d'en juger d'après ce que Sextus Empyricus & d'autres auteurs nous en ont tranſmis.

Logique d'Héraclite. Les ſens ſont des juges trompeurs : ce n'eſt point à leur déciſion qu'il faut s'en rapporter, mais à celle de la raiſon.

Quand je parle de la raiſon, j'entends cette raiſon univerſelle, commune & divine, répandue dans tout ce qui nous environne ; elle eſt en nous, nous ſommes en elle, & nous la reſpirons.

C'eſt la reſpiration qui nous lie pendant le ſommeil avec la raiſon univerſelle, commune & divine, que nous recevons dans la veille, de l'entremiſe des ſens qui lui ſont ouverts comme autant de portes ou de canaux : elle ſuit ces portes ou canaux, & nous ſommes pénétrés.

C'eſt par la ceſſation ou la continuité de cette influence qu'*Héraclite* expliquoit la réminiſcence & l'oubli.

Il diſoit : ce qui naît d'un homme ſeul n'obtient & ne mérite aucune croyance, puiſqu'il ne peut être l'objet de la raiſon univerſelle, commune & divine, le ſeul *criterium* que nous ayions de la vérité.

D'où l'on voit qu'*Héraclite* admettoit l'ame du monde, mais ſans y attacher l'idée de ſpiritualité.

Le mépris aſſez général qu'il faiſoit des hommes, prouve aſſez qu'il ne les croyoit pas également partagés du principe raiſonnable, commun, univerſel & divin.

Phyſique d'Héraclite. Le petit nombre d'axiomes auxquels on peut la réduire, ne nous en donne pas une haute opinion. C'eſt un enchaînement de viſions aſſez ſingulieres.

Il ne ſe fait rien de rien, diſoit-il.

Le feu eſt le principe de tout : c'eſt ce qui ſe remarque d'abord dans les êtres.

L'ame eſt une particule ignée.

Chaque particule ignée eſt ſimple, éternelle, inaltérable & indiviſible.

Le mouvement eſt eſſentiel à la collection des êtres, mais non à chacune de ſes parties : il y en a d'oiſives ou mortes.

Les choſes éternelles ſe meuvent éternellement. Les choſes paſſageres & périſſables ne ſe meuvent qu'un temps.

On ne voit point, on ne touche point, on ne ſent point les particules du feu ; elles nous échappent par la petiteſſe de leur maſſe & la rapidité de leur action. Elles ſont incorporelles.

Il eſt un feu artificiel qu'il ne faut pas confondre avec le feu élémentaire.

Si tout émane du feu, tout ſe réſout en feu.

Il y a deux mondes ; l'un éternel & incréé, un autre qui a commencé & qui finira.

Le monde éternel & incréé fut le feu élémentaire qui eſt, a été, & ſera toujours, *menſura generalis accendens & extinguens*, la meſure générale de tous les états des corps, depuis le moment où ils s'allument juſqu'à celui où ils s'éteignent.

Le monde périſſable & paſſager n'eſt qu'une combinaiſon momentanée du feu élémentaire.

Le feu éternel élémentaire, créateur & toujours vivant, c'eſt Dieu.

Le mouvement & l'action lui ſont eſſentiels ; il ne ſe repoſe jamais.

Le mouvement eſſentiel d'où naiſſent la néceſſité & l'enchaînement des événemens, c'eſt le deſtin.

C'eſt une ſubſtance intelligente ; elle pénetre tous les êtres, elle eſt en eux, ils ſont en elle, c'eſt l'ame du monde.

Cette ame eſt la cauſe génératrice des choſes.

Les choſes ſont dans une viciſſitude perpétuelle ; elles ſont nées de la contrariété des mouvemens, & c'eſt par cette contrariété qu'elles paſſent.

Un feu le plus ſubtil & le plus liquéſcent a fait l'air en ſe condenſant ; un air plus denſe a produit l'eau, une eau plus reſſerrée a formé la terre. L'air eſt un feu éteint.

Le feu, l'air, l'eau & la terre d'abord

ſéparés, puis réunis & combinés, ont engendré l'aſpect univerſel des choſes.

L'union & la ſéparation ſont les deux voies de génération & de deſtruction.

Ce qui ſe réſout, ſe réſout en vapeurs.

Les unes ſont légeres & ſubtiles; les autres peſantes & groſſieres. Les premieres ont produit les corps lumineux; les ſecondes, les corps opaques.

L'ame du monde eſt une vapeur humide. L'ame de l'homme & des autres animaux eſt une portion de l'ame du monde, qu'ils reçoivent ou par l'inſpiration ou par les ſens.

Imaginez des vaiſſeaux concaves d'un côté, convexes de l'autre. Formez la convexité de vapeurs peſantes & groſſieres; tapiſſez la concavité de vapeurs légeres & vous aurez les aſtres, leurs faces obſcures & lumineuſes, avec leurs éclipſes.

Le ſoleil, la lune & les autres aſtres n'ont pas plus de grandeur que nous ne leur en voyons.

Quelle différence de la logique & de la phyſique des anciens, & de leur morale! Ils en étoient à peine à l'a b c de la nature, qu'ils avoient épuiſé la connoiſſance de l'homme & de ſes devoirs.

Morale d'Héraclite. L'homme veut être heureux. Le plaiſir eſt ſon but.

Ses actions ſont bonnes, toutes les fois qu'en agiſſant, il peut ſe conſidérer lui-même comme l'inſtrument des dieux. *Quel principe!*

Il importe peu à l'homme pour être heureux, de ſavoir beaucoup.

Il en ſait aſſez s'il ſe connoît & s'il ſe poſſede.

Que lui fera-t-on, s'il mépriſe la mort & la vie? Quelle différence ſi grande verra-t-il entre vivre & mourir, veiller & dormir, croître ou paſſer; s'il eſt convaincu que ſous quelque état qu'il exiſte, il ſuit la loi de la nature?

S'il y a bien réfléchi, la vie ne lui paroîtra qu'un état de mort, & ſon corps le ſépulcre de ſon ame.

Il n'y a rien à craindre ni à ſouhaiter au delà du trépas.

Celui qui ſentira avec quelle abſolue néceſſité la ſanté ſuccede à la maladie, la maladie à la ſanté, le plaiſir à la peine, la peine au plaiſir, la ſatiété au beſoin, le beſoin à la ſatiété, le repos à la fatigue, la fatigue au repos, & ainſi de tous les états contraires, ſe conſolera facilement du mal, & ſe réjouira avec modération dans le bien.

Il faut que le philoſophe ſache beaucoup. Il ſuffit à l'homme ſage de ſavoir ſe commander.

Sur-tout être vrai dans ſes diſcours & dans ſes actions.

Nés avec du génie ou nés ſans génie, nous avons ſous la main tout ce qu'il faut pour être heureux.

Il eſt une loi univerſelle, commune & divine, dont toutes les autres ſont émanées.

Gouverner les hommes, comme les dieux gouvernent le monde, où tout eſt néceſſaire & bien.

Il faut avouer qu'il y a dans ces principes, je ne ſais quoi de grand & de général, qui n'a pu ſortir que d'ames fortes & vigoureuſes, & qui ne peut germer que dans des ames de la même trempe. On y propoſe par-tout à l'homme, les dieux, la nature & l'univerſalité de ſes loix.

Héraclite eut quelques diſciples. Platon, jeune alors, étudia ſa philoſophie ſous *Héraclite*, & retint ce qu'il en avoit appris ſur la nature de la matiere & du mouvement. On dit qu'Hippocrate & Zenon éleverent auſſi leurs ſyſtêmes aux dépens du ſien.

Mais juſqu'où Hippocrate s'eſt-il approprié les idées d'*Héraclite?* c'eſt ce qu'il ſera difficile de connoître, tant que les ouvrages de ce pere de la médecine demeureront confondus avec ceux qui lui ſont fauſſement attribués.

Les traités où l'on voit Hippocrate abandonner l'expérience & l'obſervation, pour ſe livrer à des hypotheſes, ſont ſuſpects. Cet homme étonnant ne mépriſoit pas la raiſon; mais il paroît avoir eu beaucoup plus de confiance dans le témoignage de ſes ſens, & dans la connoiſſance de la nature & de l'homme. Il permettoit bien au médecin de ſe mêler de philoſophie, mais il ne pouvoit ſouffrir que le philoſophe ſe mêlât de médecine. Il n'avoit garde de

décider de la vie de ſon ſemblable d'après une idée ſyſtématique. Hippocrate ne fut, à proprement parler, d'aucune ſecte. *Celui*, dit-il, *qui oſe parler ou écrire de notre art, & qui prétend rappeller tous les cas à quelques qualités particulieres, telles que le ſec & l'humide, le froid & le chaud, nous reſſerre dans des bornes trop étroites; & ne cherchant dans l'homme qu'une ou deux cauſes générales de la vie ou de la mort, il faut qu'il tombe dans un grand nombre d'erreurs.* Cependant la philoſophie rationnelle ne lui étoit pas étrangere; & ſi l'on conſent à s'en rapporter au livre des principes & des chairs, il ſera facile d'appercevoir l'analogie & la diſparité de ſes principes, & des principes d'*Héraclite*.

Phyſique d'Hippocrate. A quoi bon, dit Hippocrate, s'occuper des choſes d'en haut? On ne peut tirer de leur influence ſur l'homme & ſur les animaux, qu'une raiſon bien générale & bien vague de la ſanté & de la maladie, du bien & du mal, de la mort & de la vie.

Ce qui s'appelle le chaud paroît immortel. Il comprend, voit, entend, & ſent tout ce qu'il eſt & ſera.

Au moment où la ſéparation des choſes confuſes ſe fit, une partie du chaud s'éleva, occupa les régions hautes, & ſervit d'enveloppe au tout. Une autre reſta ſédentaire, & forma la terre, qui fut froide, ſeche & variable. Une troiſieme ſe répandit dans l'eſpace intermédiaire, & conſtitua l'athmoſphere. Le reſte lécha la ſurface de la terre, ou s'en éloigna peu, & ce furent les eaux & leurs exhalaiſons.

Delà Hippocrate, ou celui qui a parlé en ſon nom, paſſe à la formation de l'homme & des animaux, & à la production des os, des chairs, des nerfs, & des autres organes du corps.

Selon cet auteur, la lumiere s'unit à tout, & domina.

Rien ne naît & rien ne périt. Tout change & s'altere.

Il ne s'engendre aucun nouvel animal, aucun être nouveau.

Ceux qui exiſtent s'accroiſſent, demeurent & paſſent.

Rien ne s'ajoute au tout. Rien n'en eſt retranché. Chaque choſe eſt coordonnée au tout; & le tout l'eſt à chaque choſe.

Il eſt une néceſſité univerſelle, commune & divine, qui s'étend indiſtinctement à ce qui a volonté, & à ce qui ne l'a pas.

Dans la viciſſitude générale, chaque être ſubit ſa deſtinée; & la génération & la deſtruction ſont un même fait vu ſous deux aſpects différens.

Une choſe s'accroît-elle, il faut qu'une autre diminue, ame ou corps.

Des parties d'un tout qui ſe réſout, il y en a qui paſſent dans l'homme. Ce ſont des amas ou de feu ſeul, ou d'eau ſeule, ou d'eau & de feu.

La chaleur a trois mouvemens principaux; ou elle ſe retire du dehors au dedans, ou elle ſe porte du dedans au dehors, ou elle reſte & circule avec les humeurs. Delà le ſommeil, la veille, l'accroiſſement, la diminution, la ſanté, la maladie, la mort, la vie, la folie, la ſageſſe, l'intelligence, la ſtupidité, l'action, le repos.

Le chaud préſide à tout. Jamais il ne ſe repoſe.

L'ordre de la nature eſt des dieux. Ils font tout, & tout ce qu'ils font eſt néceſſaire & bien.

On demande d'après ces principes, s'il faut compter Hippocrate au nombre des ſectateurs de l'athéiſme? Nous aimons mieux imiter la modération de Mosheim, & laiſſer cette queſtion indéciſe, que d'ajouter ce nom célebre à tant d'autres.

HERACLIUS, *(Hiſt. romaine.)* fils du gouverneur d'Afrique, fut élevé dans ſon camp, où il ſe forma dans le métier de la guerre. L'empereur Phocas s'étant rendu odieux par ſon avarice & ſes débauches, les armées proclamerent Héraclius l'an 610. Ce choix fut confirmé par les applaudiſſemens du peuple & du ſénat. Phocas détrôné fut condamné à la mort. *Héraclius*, avant de lui faire trancher la tête, lui dit: Croyois-tu n'être armé du pouvoir que pour faire le malheur des hommes? Phocas lui répondit froidement: Apprends, par mon exemple, à les mieux gouverner. Sergius patriarche de Conſtantinople, lui ceignit le front du diadême, & il partit pour la Perſe où le fameux Coſroès II ſe préparoit à porter la guerre dans les provinces de

l'empire. *Héraclius* trop foible pour détourner ce fléau, entama des négociations infructueuſes. Coſroès ſe répandit comme un torrent dans la Paleſtine. Jéruſalem fut priſe & ſaccagée, les miniſtres de l'autel furent maſſacrés dans les temples. Les chrétiens furent vendus aux Juifs, leurs implacables ennemis. Les vaſes ſacrés furent profanés, on les fit ſervir aux plus ſales uſages. Coſroès annonça qu'il n'accorderoit la paix aux Romains qu'après qu'ils auroient abjuré le chriſtianiſme pour adorer le ſoleil. *Héraclius* contraint de tenter la fortune des combats, remporta pluſieurs victoires ſur ce monarque redoutable. Mais l'ennemi, prompt à réparer ſes pertes, reparoiſſoit plus puiſſant après ſes défaites, que les Romains après leur victoire. La fortune ſauva l'empire. Siroès, fils ainé de Coſroès, qu'il avoit voulu déshériter, profita de l'éloignement de ſon pere, pour ſe placer ſur le trône. Coſroès, au premier bruit de cette révolte, s'en retourna dans ſes états, où ſon fils le condamna à languir dans une éternelle priſon. Le nouveau roi, pour s'affermir dans ſon uſurpation, conclut la paix avec *Héraclius* qui retourna couvert de gloire à Conſtantinople. On lui rendit le bois de la vraie croix qui avoit été enlevé du temple de Jéruſalem, lorſque cette ville fut priſe par Coſroès. Cette reſtitution fut célébrée dans tout l'empire, par une fête qu'on nomme encore aujourd'hui l'*exaltation de la croix*. *Héraclius* qui n'avoit juſqu'alors été qu'homme de guerre, voulut ſe mêler dans les queſtions théologiques. Il ſe laiſſa ſéduire par les Monothélites, & donna en leur faveur un édit qui fut frappé des anathèmes de Rome. Pendant qu'*Héraclius* s'érigeoit en théologien, les Sarrazins lui enlevoient l'Egypte, la Syrie & les plus riches provinces de l'empire. *Héraclius* affoibli par ſes fatigues & ſes maladies, ne put oppoſer une digue à cette inondation; devenu circonſpect juſqu'à la timidité, il perdoit à négocier le temps qu'il auroit dû employer à combattre; ſes dernieres années obſcurcirent l'éclat de ſes anciennes victoires. Il mourut d'une maladie dont les médecins ne purent le guérir, parce qu'ils en ignoroient la cauſe: il gouverna l'empire pendant trente ans. Ce fut ſous ſon regne que Mahomet publia ſes menſonges. Cet impoſteur envoya une armée dans la Syrie, où ſes lieutenans, miſſionnaires guerriers, firent des proſélytes & des conquêtes. Il mourut en 641, âgé de ſoixante-ſix ans. Sa poſtérité occupa le trône d'Orient pendant plus de quatre-vingts ans. C'eſt la ſeule famille qui puiſſe ſe glorifier d'avoir donné tant d'empereurs, dans ces temps féconds en révolutions.

HÉRACLIUS, fils de l'empereur de ce nom, & d'Eudoxie, fut ſurnommé *Conſtantin le jeune* ou le *nouveau Conſtantin*. Il étoit encore enfant lorſque ſon pere lui ceignit le front du diadême. Il ne gouverna l'empire que pendant un an; ſa marâtre l'empoiſonna pour élever ſon propre fils ſur le trône. Il fut plus recommandable par ſa piété que par ſes talens pour gouverner. Il périt en 642. *(T-N.)*

HERAK, *(Géog.)* ville d'Aſie, dans l'Arabie déſerte, près de la Paleſtine.

HÉRALDIQUE, (ART.) C'eſt la ſcience du blaſon, *Voyez* BLASON. Il n'y a pas une ſeule brochure ſur l'art de faire des chemiſes, des bas, des ſouliers, du pain; l'Encyclopédie eſt le premier & l'unique ouvrage qui décrive ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie eſt inondée de livres ſur la ſcience vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais ces livres dans des bibliothèques de particuliers, que je ne me rappelle la converſation du pâtre, du marchand, du gentilhomme, & du fils de roi, que la Fontaine fait échouer au bord de l'Amérique; là ſe trouvant enſemble, & raiſonnant ſur les moyens de fournir à leur ſubſiſtance prochaine, le fils de roi dit, qu'il enſeigneroit la *politique*. *Le noble pourſuivit:*

Moi je ſais le blaſon, j'en veux tenir école;
Comme ſi devers l'Inde, on eût eu dans l'eſprit
La ſotte vanité de ce jargon frivole.
(D. J.)

HÉRAT, *(Géog.)* ou plutôt HÉRAH, qui eſt connue par les anciens ſous le nom d'*Aria*, ville conſidérable de Perſe dans

le Khoraſſan, où pluſieurs ſultans de la race de Tamerlan, qui s'en rendit maître, ont fait leur ſéjour ordinaire ; Kondémir natif de cette ville, en a donné la deſcription à la fin de ſon hiſtoire. *Long. 94, 20 ; lat. 34, 30.* ſelon Naſſir-Eddin & Ullugbeig, géographes perſans. Mais, ſelon Tavernier, la *long.* eſt à *85, 30 ;* & la *latit.* à *36, 56. (D. J.)*

HÉRATÉLÉE, ſ. m. *(Myth.)* ſacrifice qu'on faiſoit chez les Grecs & les Romains, le jour du mariage, à Junon qui préſide aux noces, *Junonæ pronubæ.* Dans ce ſacrifice on offroit à la déeſſe des cheveux de la nouvelle mariée, & une victime, dont on jetoit le fiel au pié de l'autel, pour marquer que les époux deſiroient de vivre toujours bien unis.

Hératé'ée ſe dérive ſelon les uns de Ἥρα Junon, & de Τελεία, parfaite, épithete qu'on a donnée à cette déeſſe ; & ſelon d'autres de Ἥρα Junon, & de Θέλος, qui ſe diſoit dans les premiers temps de la langue grecque, pour γάμος, *noces ;* de ſorte que, ſelon cette derniere étymologie, *hératé'ée* ſignifie *ſacrifice* à Junon qui préſide aux noces. *(D. J.)*

HÉRAUT, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* officier public chez les anciens, dont la fonction étoit de déclarer la guerre. Les Grecs, les Romains, & la plupart des autres peuples policés ont eu de tels officiers ſous des noms différens, & qui jouiſſoient de droits & de privileges plus ou moins étendus. Leurs perſonnes, dans l'exercice de leur charge, étoient réputées ſacrées par le droit des gens ; car alors les nations civiliſées avoient coutume de dénoncer la guerre à leurs ennemis, par un *héraut* public. On lit dans le Deutéronome, *ch. 20. v. 10. 11. 12.* que la loi défendoit aux Hébreux, d'attaquer une ville ſans lui avoir premiérement offert la paix, & cette offre ne pouvoit être faite que par des perſonnes qui euſſent un caractere de repréſentation. Les Grecs les nommoient par cette raiſon, εἰρηνοφύλακες, *conſervateurs de la paix ;* & c'étoit un crime de léſe-majeſté, que de les inſulter dans leur miniſtere. L'enlévement du *héraut* de Philippe, fut une des raiſons qu'il allégua pour rompre la paix qu'il avoit jurée. Homere nous parle ſouvent dans l'Iliade & l'Odyſſée, des *hérauts* grecs, & de leurs fonctions. Achille, ce guerrier jeune, bouillant, emporté, traita avec le plus grand reſpect les *hérauts* que le deſpote, l'injuſte Agamemnon envoya dans ſa tente, pour lui enlever Briſéis qu'il aimoit & que les Grecs lui avoient accordée comme la récompenſe de ſes travaux guerriers. Les *hérauts* trembloient à meſure qu'ils approchoient du moment de la commiſſion dangereuſe qu'on leur avoit donnée. Achille s'en apperçut & leur dit : « Venez ſans crainte, envoyés des dieux ; ce n'eſt pas vous qui m'offenſez, mais l'homme injuſte à qui vous obéiſſez ». Ce trait & beaucoup d'autres prouvent aſſez qu'on ne peut pas dire d'Achille, *jura negat ſibi nata.* Les *hérauts* portoient le nom de *féciaux* chez les Romains, étoient tirés des meilleures familles, & formoient un college également illuſtre & conſidérable. *Voyez* FÉCIAL.

HÉRAUT ; *(Gymnaſt.)* officier qui ſervoit dans les jeux athlétiques, à proclamer les ſtatuts, le nom des combattans, des vainqueurs, & généralement les ordres des Hellanodices.

Ces ſortes de *hérauts* étoient conſacrés à Mercure, & faiſoient une partie de leurs proclamations en vers, dans la ſolemnité des jeux publics de la Grece. La voix forte les rendoit recommandables, & on les éprouvoit à cet égard, de maniere qu'il y avoit entr'eux une eſpece de combat, à qui remporteroit le prix en ce genre, comme il paroît par des paſſages de Lucien & de Démoſthene. Homere n'a point oublié de célébrer Stentor, dont la voix plus éclatante que l'airain, pouvoit ſervir de trompette, & ſe faiſoit entendre plus loin, que celle de cinquante hommes des plus robuſtes. Tout étoit conſidéré chez les Grecs ; tous les avantages du corps comme ceux de l'eſprit, avoient part aux honneurs & aux récompenſes. *(D. J.)*

HÉRAUT, *(Hiſt. mod.)* un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonie, qui avoit pluſieurs belles fonctions, droits & privileges.

Ducange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui ſignifie *gendarme*, ſergent

d'armes, ou de camp ; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidele à ſon ſeigneur ; ce ſont-là les deux étymologies les plus vraiſemblables.

On diviſoit ces officiers de guerre & de cérémonie, en roi d'armes, *hérauts*, & pourſuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. *V.* ROI D'ARMES. Les autres étoient ſimplement *hérauts*, & l'on donnoit le nom de *pourſuivans* aux ſurnuméraires.

Les *hérauts*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les diſtinguoient. Montjoie Saint Denis étoit le titre affecté au roi d'armes ; les autres portoient le nom des provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, *&c.*

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leur cotte-d'armes de velours violet cramoiſi, chargée devant & derriere de trois fleurs de lis d'or ; de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres, ils portoient une longue robe de deuil traînante, & tenoient à la main un bâton, qu'on appelloit *caducée*, couvert de velours violet, & ſemé de fleurs de lis d'or en broderie.

Pluſieurs auteurs ont décrit fort au long, les fonctions, droits & privileges de nos anciens *hérauts d'armes*, en paix & en guerre ; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités ſur leſquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dreſſer des armoiries, des généalogies, des preuves de nobleſſe, de corriger les abus & uſurpations des couronnes, caſques, timbres, & ſupports ; de faire dans leurs provinces les enquêtes néceſſaires ſur la nobleſſe, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur ſervir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de ſignifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeller tant l'aſſaillant que le tenant, & de partager également le ſoleil aux combattans à outrance. Ils publioient auſſi la fête de la célébration des ordres de chevalerie ; & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils aſſiſtoient aux mariages des rois, & aux feſtins royaux qui ſe faiſoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour pléniere, où ils appelloient le grand-maître, le grand pannetier, le grand bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obſeques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur, comme ſceptre, couronne, main de juſtice, *&c.*

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faiſant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs ; leurs perſonnes alors étoient ſacrées, comme celles des ambaſſadeurs.

Le jour d'une bataille, ils aſſiſtoient devant l'étendard, faiſoient le dénombrement des morts, redemandoient les priſonniers, ſommoient les places de ſe rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les cours étrangeres alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans ; nous voyons par les anciens livres de Romancerie, & par l'hiſtoire des rois qui ont précédé Saint Louis, qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils meſſagers, dont on ſe ſervoit en toutes ſortes d'occaſions. Ils eurent un démêlé avec les trouveres & chanterres ſur la préſéance. Pour établir contr'eux leur dignité, ils produiſirent un titre, par lequel Charlemagne leur accordoit des droits exceſſifs, & c'étoit un faux titre ; cependant ils parvinrent inſenſiblement à s'accréditer, à obtenir des privileges, & à compoſer leurs corps de gens nobles ; mais, dit Fauchet, « ce corps s'eſt abâtardi par aucuns qui y ſont entrés, indignes de telle charge, & par le peu de compte que les rois & princes en ont fait, principalement depuis la mort d'Henri II. quant à l'occaſion des troubles, les cérémonies anciennes furent mépriſées, faute d'en entendre les origines ». Depuis il n'a plus été queſtion du corps des *hérauts*.

Il arriva ſeulement que lorſque Louis XIII vint en 1621 dans les provinces

méridionales de ſon royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveller l'ancienne formalité ſuivante, qui eſt aujourd'hui entiérement abolie.

Lorſqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme ſuſpect, un *héraut d'armes* ſe préſentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: « A toi Iſaac ou Jacob tel, le roi ton ſouverain ſeigneur & le mien, t'ordonne de lui ouvrir, & de le recevoir comme tu le dois, lui & ſon armée; à faute de quoi, je te déclare criminel de léſe-majeſté au premier chef, & roturier toi, & ta poſtérité; tes biens ſeront confiſqués, tes maiſons raſées, & celles de tes aſſiſtans. »

Le même Louis XIII en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes;* ce *héraut* devoit préſenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III, gouverneur des Pays-Bas. C'eſt-là la derniere déclaration de guerre qui ſe ſoit faite par un *héraut d'armes;* depuis ce temps on s'eſt contenté de publier la guerre chez ſoi, ſans l'aller ſignifier à ſes ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'eſt en partie les trompettes & les tambours qui les rempliſſent aujourd'hui.

Si quelqu'un eſt curieux de plus grands détails, il peut conſulter Ducange au mot *Heraldus;* le *Gloſſar. Archæolog.* de Spielman; Jacob. Spencer *de Art. heraldicâ*, Francof. 2 vol. *in-folio; la Science héraldique* de Vulſion de la Colombiere; Fauchet, *Traité des Chevaliers;* André Favin, *Théatre d'honneur;* & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris 1610, *in-12. (D. J.)*

HÉRAUT D'ARMES, *(Hiſt. mod.)* Leur college qu'on appelle en anglois *the hera d's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois ſont aſſez inſtruits des généalogies du royaume; ils tiennent regiſtre des armoiries des familles, reglent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les diſtingue en trois claſſes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *purſevants at arms.*

Il y a trois *kings of arms;* le premier qui s'appelle le *Garter*, fut inſtitué par Henri V, pour aſſiſter aux ſolemnités des chevaliers de la Jarretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de ſe rendre à Windſor afin d'y être inſtallés, & pour poſer les armes au deſſus de la place où ils s'aſſeyent dans la chapelle: c'eſt encore lui qui a le droit de porter la jarretiere aux rois & princes étrangers, qui ſont choiſis membres de cet ordre; enfin c'eſt lui qui regle les funérailles ſolemnelles de la grande nobleſſe: ſa création étoit autrefois une eſpece de couronnement accompagné des formalités du regne de la chevalerie: il eſt obligé, par ſon ſerment, d'obéir au ſouverain de l'ordre de la Jarretiere en tout ce qui regarde ſa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoiſſance exacte de la nobleſſe, & inſtruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le blaſon; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuſer qu'à blamer aucun noble, à moins qu'il ne ſoit contraint en juſtice, à dépoſer contre lui.

Clarencieux & *Norroy*, les deux autres *hérauts d'armes*, ſont appellés *hérauts provinciaux*, parce que la juriſdiction de l'un eſt bornée aux provinces qui ſont au nord de la Trente, & l'autre a dans ſon diſtrict celles qui ſe trouvent au midi; ils ordonnent des funérailles de la petite nobleſſe, ſavoir des baronnets, chevaliers & écuyers: ils ſont tous deux créés à peu près comme le *Garter*, avec le pouvoir par patentes, de blaſonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme ſimplement *héralds* ſont au nombre de ſix, diſtingués par les noms de Cheſter, de Windſor, de Sommerſet & d'Yorck. Leur office eſt d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ſes ordres, d'aſſiſter aux ſolemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *pourſuivans*, au nombre de quatre, s'appellent *blue-mantles*, ou manteaux bleus, rouge-croix, rouge-dragon & porte-cullice; en françois, porte-couliſſe, probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouiſſoit autrefois. Outre ces quatre *pourſuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *pourſuivans extraordinaires.*

Le college des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes, & templi honoris æditui.* Il assistent le grand maréchal dans sa cour de chevalerie, qui se tient ordinairement dans la salle des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes. Il faut qu'ils soient, à l'exception des *poursuivans, gentlemen* de naissance, & les six *hérauts* sont faits écuyers *squiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du roi; mais le *Garter* a double salaire, outre certains droits à l'installation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. *(D. J.)*

HERBACE, adj. *(Gram.)* qui est de la nature de l'herbe, ou des plantes herbacées.

HERBAGE, s. m. *(Gram. Bot.)* nom collectif, qui comprend toutes sortes de plantes basses qui croissent dans les prés, dans les marais, dans les potagers. Ce qui donne au lait sa bonne ou mauvaise qualité, ce sont les *herbages* dont les bestiaux se nourrissent. Il y a des moines qui ne vivent que d'eau, de pain & d'*herbages*. Cette terre a beaucoup d'*herbages*. Il y a un droit qu'on appelle droit d'*herbage*. Il consiste à pouvoir mener paître ses troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

HERBAN, s. m. *(Jurisprud.)* c'est un cri public, par lequel un souverain fait armer ses vassaux; ou l'amende payée par les vassaux pour n'avoir pas obéi à la convocation; ou en général toutes les prestations, charges & corvées exigées par un seigneur sur ses sujets.

HERBE, s. f. *(Botan.)* selon M. Tournefort, le nom d'*herbe*, à proprement parler, convient à toutes les plantes, dont les tiges poussent tous les ans après que les semences sont mûres.

Il y a des *herbes* dont les racines vivent pendant quelques années, & d'autres dont les racines périssent avec les tiges; on appelle *annuelles* celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le segle & autres. On nomme *bisannuelles* celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la seconde ou même la troisieme année après qu'elles ont levé, & qui périssent ensuite; telles sont l'angélique des jardins & quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences, s'appellent *herbes vivaces;* telles sont le *fenouil*, la *menthe* & autres: nous en trouvons plusieurs parmi celles qui sont toujours vertes, comme le *cabaret*, le *violier*, *&c.* & d'autres qui perdent leurs feuilles pendant une partie de l'année, comme le *pas-d'âne*, le *pié-de-veau*, la *fougere*, &c.

HERBE AUX ANES, *Onagra, (Bot.)* genre de plante à fleur, composée de quatre pétales disposés en rose, & soutenus par un calice. Le pistil sort de la partie supérieure du calice, qui forme un tuyau; la partie inférieure devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en quatre parties, qui est divisé en quatre loges, & qui renferme des semences attachées à un *placenta*, & le plus souvent anguleuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE SAINT-ANTOINE, *chamænerion, (Bot.)* genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en rose; il sort du milieu de la fleur un pistil qui s'ouvre dans plusieurs especes de ce genre en quatre pieces; le calice est de forme cylindrique, il a pour l'ordinaire quatre feuilles, il devient un fruit divisé en quatre loges qui s'ouvrent aussi en quatre pieces par la pointe: ce fruit renferme des semences garnies d'aigrettes, & attachées à un *placenta* qui a quatre feuilles; ils forment les cloisons du fruit. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE BLANCHE, *gnaphalium, (Bot.)* genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, séparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & soutenues par un calice écailleux presque demi-sphérique. L'embryon devient dans la suite une semence enveloppée d'une coëffe. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* PLANTE.

HERBE A COTON, *filago, (Bot.)* genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés en étoile, portés chacun sur un embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'est pas luisant: chaque embryon devient une semence garnie d'une aigrette.

aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

L'*herbe à coton* ou *gnaphalium vulgare*, eſt d'un genre différent que le *gnaphalium montanum*, ou pié-de-chat.

La racine de l'*herbe à coton* eſt fibreuſe & chevelue; ſes tiges ſont grêles, hautes de ſix à neuf pouces, droites, cylindriques, blanches à leurs ſommités, couvertes d'un grand nombre de feuilles, placées ſans ordre, velues, étroites & oblongues. Il naît à l'extrêmité des rameaux, ou dans les angles qu'ils font en s'écartant de la tige, des bouquets de pluſieurs fleurs ramaſſées enſemble & ſans pédicules; elles ſont compoſées de fleurons ſi petits, qu'à peine peut-on les voir, diviſés en cinq parties, appuyés ſur un embryon & renfermés dans un calice écailleux qui n'eſt ni doré ni luiſant; cet embryon ſe change en une ſemence garnie d'une aigrette. *(D. J.)*

HERBE A COTON, *(Mat. méd.)* l'*herbe à coton* eſt rarement d'uſage, ou plutôt elle eſt abſolument inuſitée; elle eſt appellée dans les livres *vulnéraire & aſtringente. (B)*

HERBE CACHÉE, *voy.* CLANDESTINE.

HERBE AUX CHATS, *(Bot.) cataria*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & découpée en deux pieces; la levre inférieure en trois pieces, celle du milieu eſt creuſée en forme de cuiller, les deux autres bordent l'ouverture de la fleur; il ſort du calice un piſtil attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

Boerhaave compte ſept eſpeces de *cataire*, dont la principale eſt nommée par les Botaniſtes *cataria major vulgaris*, ou *menta cataria.*

Sa racine eſt blanche, ligneuſe, diviſée en pluſieurs branches; elle pouſſe une tige qui s'éleve à la hauteur de trois piés & plus, quarrée, velue, rameuſe, rougeâtre en bas près de la terre, du reſte blanchâtre, & produiſant des rameaux oppoſés deux à deux; ſes feuilles ſont ſemblables à celles de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuſes, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des branches, ordinairement preſſées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, diſpoſées en maniere d'épis; chacune de ces fleurs eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, & ſoutenu par un calice fait en cornet & à cinq pointes, dans lequel les ſemences ſont renfermées; elles ſont ovales, au nombre de quatre, qui ſuccedent à la fleur quand elle eſt tombée.

Cette plante croît dans les jardins le long des ſentiers, parmi les haies, ſur le bord des levées & des foſſés, dans les endroits humides; elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parce que ces animaux l'aiment beaucoup, ſur-tout quand elle eſt un peu fanée: elle eſt aromatique, âcre, amere, & ne rougit point le papier bleu, ce qui fait voir qu'elle contient un ſel volatil, aromatique, huileux, dans lequel la partie urineuſe domine de même que dans le ſel volatil huileux artificiel. *(D. J.)*

HERBE AUX CHATS, *(Mat. méd.)* on emploie fort rarement cette plante dans les preſcriptions magiſtrales; on pourroit y avoir recours cependant comme aux autres plantes emménagogues & hyſtériques, auxquelles elle eſt très-analogue: elle entre dans les compoſitions ſuivantes de la Pharmacopée de Paris, ſavoir l'eau générale, l'eau hyſtérique, les trochiſques hyſtériques, le ſirop d'armoiſe, & la poudre d'acier. *(B)*

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, *chriſtophoriana*, *(Bot.)* genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en roue; il ſort du milieu de la fleur un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit mou ou une baie en forme d'œuf, remplie de ſemences qui tiennent ordinairement les unes aux autres, & qui forment deux files. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

Boerhaave en nomme quatre eſpeces étrangeres; il doit nous ſuffire de parler de la *chriſtophoriane* commune, appellée

par Tournefort, *chriſtophoriana noſtras, racemoſa & ramoſa.*

Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, menues, tendres, rameuſes; ſes feuilles ſont aſſez grandes, diviſées en pluſieurs parties, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre: ſes fleurs naiſſent aux ſommités, formées en grappes ou épis, compoſées chacune de cinq pétales blancs, diſpoſés en roſe. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raiſin en mûriſſant. Elle renferme deux rangées de ſemences plates, poſées les unes ſur les autres. La racine de cette *chriſtophoriane* eſt aſſez groſſe, garnie de quelques fibres, noire en dehors, jaune ou de couleur de buis en dedans.

Il faut prendre garde d'uſer de cette plante intérieurement; car elle eſt un poiſon ſemblable à celui de l'aconit ordinaire. Elle vient plus haut dans les vallons que dans les montagnes, & cependant elle ſe plaît ſur leur ſommet, au rapport de Simler; c'eſt pour cela que M. de la Mothe le Vayer, domicilié à la cour, diſoit joliment de lui-même: » Je reſſemble ici à la *chriſtophoriane*, qui ſe tient d'autant plus petite, qu'elle ſe trouve dans un lieu plus élevé. » *(D. J.)*

HERBE AUX CUILLERS, *cochlearia, (Bot.)* genre de plante à fleur compoſée de quatre pétales diſpoſés en croix; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque rond, diviſé en deux loges par une cloiſon qui porte deux coques ou panneaux; il ſe trouve dans chaque loge des ſemences preſque rondes. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE A L'EPERVIER, *hieraceum. (Bot.)* genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon & ſoutenus par un calice: les embryons deviennent des fruits garnis d'aigrettes & ramaſſés en bouquet. Ajoutez à ces caracteres que les tiges ſont fortes & branchues, ce qui fait diſtinguer l'*herbe à l'épervier* de la ſcorſonere, de la dent-de-lion, *&c.* Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE A ÉTERNUER, *ptarmica, (Bot.)* genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons, portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice écailleux; les embryons deviennent dans la ſuite de petites ſemences. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ſont dentelées ou découpées profondément & différemment des feuilles du mille-feuille. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE A ÉTERNUER, *(Mat. méd.)* cette plante a tiré ſon nom de la propriété ſternutatoire qu'elle poſſede. Nous n'en faiſons preſque point d'uſage, parce que nous avons des ſternutatoires plus sûrs.

HERBE AUX HÉMORRHOÏDES, *(Bot.) Voyez* SCROPHULAIRE *(petite.)*

HERBE AU LAIT, *glaux, (Bot.)* genre de plante à fleur monopétale, faite en forme de cloche, quelquefois fermée, & toujours découpée; il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit ou une coque ordinairement ſphérique; elle s'ouvre par la pointe, & renferme de petites ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE AUX MITES, *blattaria, (Bot.)* Les plantes de ce genre ne different du bouillon blanc qu'en ce que leur fruit eſt plus arrondi. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

L'eſpece la plus commune nommée par Tournefort, & autres botaniſtes, *blattaria lutea, folio longo laciniato*, a quelque rapport avec le bouillon blanc; mais ſes feuilles ſont plus petites, plus étroites, plus vertes, dentelées, & découpées ſur leurs bords; les tiges ſont hautes de trois à quatre piés, branchues, arrondies, garnies vers le bas de quelques feuilles plus courbées que les ſupérieures. Ses fleurs ſont d'une ſeule piece, jaunes, taillées en roſette, dont les cinq quartiers ſont obtus & arrondis; du calice de ces fleurs qui répandent une odeur douce, s'élevent cinq étamines purpurines, à ſommets jaunes; le piſtil qui enfile la fleur, devient une coque dure, arrondie, & qui s'ouvre en deux parties, contenant des ſemences menues & anguleuſes; lorſque cette plante eſt répandue par terre, elle attire les mites,

dit Pline, c'eſt pourquoi nous l'appellons à Rome *blattaria;* mais je ne ſais ſi la blattaire de Pline eſt la nôtre. *(D. J.)*

HERBE MUSQUÉE, *moſchatellina. (Bot.)* genre de plante à fleur radiée & découpée; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur, & qui devient dans la ſuite, ſuivant l'obſervation de Ray, un fruit mou ou une baie pleine de ſuc & de ſemence applatie. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE AUX NOMBRILS, *omphalodes, (Bot.)* genre de plante à fleur radiée & découpée; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au milieu de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit compoſé de quatre capſules concaves; elles forment chacune une ſorte de nombril, & portent une ſemence preſque plate, attachée à un placenta qui a la figure d'une pyramide à quatre faces. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

HERBE PARIS, *(Bot.)* Les racines de cette plante, que preſque tous les Botaniſtes appellent *herba paris*, & que nous nommons vulgairement *raiſin de renard*, rampent ſur la ſurface de la terre; elles ſont foibles, de couleur brune, pouſſent çà & là des branches ou des tiges longues, à la hauteur d'un demi-pié; ces tiges ont ordinairement quatre, quelquefois cinq ou ſix feuilles, larges, rondelettes, & terminées en une pointe aiguë. Du milieu de ces feuilles, s'éleve une foible tige qui a deux ou trois pouces de haut, & qui porte une fleur compoſée de quatre feuilles vertes, au deſſous deſquelles il y en a autant qui ſont étroites, & de la même couleur; au milieu d'elles, croît une baie noire, ovoïde, environ de la groſſeur d'un grain de raiſin, inſipide au goût.

On trouve l'*herbe paris* dans les lieux humides & couverts; elle fleurit au printemps, & ſa baie eſt mûre en juillet; on regardoit autrefois cette plante comme vénéneuſe, enſuite on eſt tombé dans un excès oppoſé, on l'a vantée comme un contrepoiſon; elle n'a ni ce défaut, ni cette qualité. *(D. J.)*

HERBE A PAUVRE HOMME, *(Mat. méd.) Voyez* GRATIOLE.

HERBE-AUX-PERLES, *(Mat. méd.) V.* GREMIL.

HERBE A LA PUCE, *toxicodendrum, (Bot.)* genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en roſe; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit arrondi & ſec; il eſt ordinairement cannelé, & renferme une ſemence. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE AUX PUCES, *pſyllium (Bot.)* Les plantes de ce genre ne different du plantain & de la corne de cerf, qu'en ce qu'elles s'élevent en tiges & en branches; tandis que les fleurs & les fruits du plantain & de la corne de cerf ſont ſoutenus par de ſimples pédicules. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE AUX PUCES, *(Mat. méd.)* la ſemence de cette plante eſt la ſeule partie qui ſoit d'uſage en médecine. On en tire, ſoit par la digeſtion avec l'eau commune tiede, ſoit par l'eau de roſe, l'eau de fenouil, l'eau de plantain, *&c.* un mucilage dont pluſieurs auteurs ont vanté l'utilité particuliere dans tous les cas où il faut rafraîchir, adoucir, calmer; à qui Meſué attribue avec auſſi peu de fondement, une âcreté maligne, cachée, qui doit rendre ſuſpect ſon uſage intérieur; mais auquel nous ne connoiſſons véritablement que les qualités communes des mucilages. *Voyez* MUCILAGES. Au reſte cette plante eſt plus connue dans les boutiques ſous le nom de *pſyllium* que ſous celui-ci.

HERBES AUX RHAGADES, *rhagadiolus, (Bot.)* genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un embryon dont le filet s'emboîte dans un trou qui eſt au bas de chaque demi-fleuron; ils ſont ſoutenus par un calice dont les feuilles deviennent des gaînes, qui ſont pour l'ordinaire diſpoſées en étoiles, & qui renferment une ſemence le plus ſouvent longue & pointue. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HERBE A ROBERT, *geranium robertianum. (Bot.)* Sa racine eſt menue, de la couleur du buis. Ses tiges ſont hautes de neuf à dix pouces, velues, noueuſes, rougeâtres, ſur-tout près des nœuds & de la terre, branchues & garnies de quel-

ques poils. Ses feuilles sortent en partie de la racine, & en partie des nœuds ; elles sont cotonneuses, un peu rouges à leurs bords, quelquefois toutes rouges, découpées à peu près comme celles de la matricaire, en trois segmens principaux ; ses fleurs sont purpurines, rayées de pourpre clair, à cinq pétales disposés en rose, renfermés dans un calice velu, d'un rouge foncé, partagé en cinq quartiers, garni à son milieu d'étamines jaunes. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits en forme de becs pointus, chargés de petites graines oblongues, & brunes dans leur maturité.

Toute cette plante a une odeur assez forte, mais cependant agréable ; ses feuilles ont une saveur styptique, salée & acidule. Elles rougissent le papier bleu, & sentent le bitume, ou le pétrole. Il paroît delà, que la plante contient un sel essentiel & alumineux, uni avec un peu d'huile fétide & de sel ammoniacal. *(D. J.)*

HERBE A ROBERT, ou BEC DE GRUE, *(Mat. méd.)* Cette plante est regardée comme un bon vulnéraire, astringent, tempéré. On le donne dans les décoctions vulnéraires pour l'usage intérieur. On croit que ces décoctions, ou le vin dans lequel on a fait macérer cette plante, arrêtent toutes sortes d'hémorrhagies.

On l'emploie encore extérieurement en cataplasme & lotion, pour déterger les ulceres, & dans la vue de résoudre les tumeurs œdémateuses. Fabrice de Hilden recommande l'application de la décoction de cette plante, sur les cancers des mamelles ; mais toutes ces propriétés sont peu constatées.

On emploie presque indifféremment l'*herbe à robert*, le *bec de grue* sanguin, & le pié de pigeon, qui sont trois especes du même genre ; l'*herbe à robert* est cependant la plus usitée des trois ; au reste elles ne le sont beaucoup ni les unes ni les autres. *(b)*

HERBE DU SIEGE, *(Bot.)* plante du genre appellé *scrophulaire*. *V.* SCROPHULAIRE.

HERBE DU SIEGE, *(Mat. méd.)* *Voyez* SCROPHULAIRE AQUATIQUE.

HERBE AUX TEIGNEUX, *(Mat. méd.)* *Voyez* BARDANE.

HERBE AUX VARICES, *circium (Bot.)* genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épines ; l'embryon devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ont des épines molles ; l'*herbe aux varices* a donc des épines sur les feuilles, mais non pas sur le calice ; au contraire, le calice du chardon est épineux, & la jacée n'a point d'épines sur le calice ni sur les feuilles. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. *(I)*

HERBE AUX VERRUES, *heliotropium*, *(Bot.)* genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, plissé en étoile dans le centre, & dont les bords sont découpés en cinq parties, entre lesquelles il s'en trouve cinq autres beaucoup plus petites ; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences inégales d'un côté, & renflées de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. V.* PLANTE. *(I)*

HERBE, *(Nomenclat. Botan.)* On a tellement altéré ou changé les noms que les botanistes ont donnés aux plantes, que nous prions les lecteurs de chercher les mots suivans, sous leurs dénominations botaniques.

Herbe aux ânes.	*Voyez*	Onagra.
Herbe des aulx.		Alliaire.
Herbe à cent maux.		Nummulaire.
Herbe aux charpentiers.		Mille-feuilles.
Herbe citronnée.		Méliſſe.
Herbe aux cueillers.		Cochléaria.
Herbe enchantereſſe.		Circée.
Herbe à épervier.		Hieracium.
Herbe à éternuer.		Ptarmique.
Herbe aux fleches.		Touloula.
Herbe flottante.		Sargazo.
Herbe Gérard.		Angélique.
Herbe de la goutte.		Ros ſolis.
Herbe aux gueux.		Clématite.
Herbe aux hémorrhoïdes.		Chélidoine.
Herbe de la houalt.		Apocyne.
Herbe jaune.		Gaude.
Herbe de la laque.		Phytolacca.
Herbe aux mamelles.		Lampſane.

Herbe à lait.	Polygala	
Herbe maure.	Réſéda.	
Herbe aux Moucherons.	Coniſe.	
Herbe muſc.	Ketmia.	
Herbe muſquée.	Moſchatelline.	
Herbe au nombril.	Omphalodes.	
Herbe d'or.	Hélianthême.	
Herbe à la paralyſie.	Primevere.	
Herbe du Paraguay.	Caſſine.	
Herbe à pauvre homme.	Gratiole.	
Herbe aux perles.	Grémil.	
Herbe aux poumons.	Pulmonaire.	
Herbe aux pous.	Staphyſaigre.	
Herbe aux puces.	Pſyllium.	
Herbe à la reine.	Nicotiane.	
Herbe aux rhagades.	Rhagadiolus.	
Herbe de S. Benoît.	Bénoîte.	
Herbe de S. Etienne.	Circée.	
Herbe de S. Jacques.	Jacobée.	
Herbe de S. Jean.	Armoiſe.	
Herbe de S. Julien.	Sarriette.	
Herbe de S. Laurent.	Bugle.	
Herbe de S. Pierre.	Primevere.	
Herbe ſans couture.	Orphiogloſſe.	
Herbe de Scythie.	Réglisſe.	
Herbe du ſiege.	Scrophulaire aquatique.	
Herbe aux ſorciers.	Pomme épineuſe, *ou ſtramonium.*	
Herbe aux teigneux.	Pétaſite.	
Herbe à ſept tiges.	Statice.	
Herbe de la Trinité.	Hépatique.	
Herbe de Vulcain.	Renoncule.	
Herbe vénéneuſe.	Ciguë.	
Herbe aux verrues.	Héliotrope.	
Herbe aux vers.	Tanaiſie.	
Herbe aux Viperes.	Vipérine.	
Herbe vive.	Senſitive, *&c.*	

Voyez

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'eût point introduit tous ces faux noms d'*herbe* à, aux, de, des, du, ſaint, ſainte, & pluſieurs autres ſemblables, à la place des noms botaniques : car il eſt arrivé delà, que dans tous nos dictionnaires françois, celui de Richelet, de Furetiere, de l'académie, de Corneille, de Trevoux, *&c.* on trouve quantité de doubles emplois & de définitions, explications ou deſcriptions qui ne ſont pas à leur lieu, indépendamment qu'on ne les a pas tirés communément des meilleures ſources, parce que les auteurs qui y ont travaillé, n'étoient pas des gens de l'art. *(D. J.)*

HERBES MAUVAISES, *(Agricult.)* les jardiniers & les laboureurs nomment *mauvaiſes herbes*, toutes celles qui croiſſent d'elles-mêmes dans leurs jardins & dans leurs champs, & qu'ils ne ſe propoſent pas d'y cultiver.

Elles dérobent aux autres une grande partie de la ſubſtance de la terre qu'elles épuiſent, prennent ſouvent le deſſus ſur les bonnes plantes, & les étouffent par leur multiplication. Mais comme les *mauvaiſes herbes* nuiſent principalement aux blés, nous les conſidérerons ici ſous cette face, comme a fait M. du Hamel dans ſon *traité de la culture des terres.*

Entre les *mauvaiſes herbes* que le laboureur redoute le plus dans les champs qu'il a enſemencés en blé, on compte 1°. une ſorte de lychnis qu'on nomme *nielle*, & qui noircit le pain ; 2°. la queue de renard, dont la ſemence rend le pain amer ; 3°. le ponceau ou pavot ſauvage, dont la graine eſt très-fine, & qui étouffe le froment ; 4°. le veſceron, qui couvre le blé quand il eſt verſé, & le fait pourrir ; 5°. le chiendent & le pas-d'âne, qui ſe multiplient par leurs ſemences, par leurs racines qui s'étendent en traînaſſe, & même par les tronçons de leurs racines, qu'on coupe en labourant la terre ; 6°. le mélilot, qui donne au pain une mauvaiſe odeur ; 7°. l'ivraie, qui le rend de qualité nuiſible ; 8°. enfin, les chardons, les hiebles, la folle avoine, la renouée, l'arrête-bœuf, & quantité d'autres plantes, dont le vent jette la graine de toutes parts, & qui ruinent le bon grain.

Pour empêcher que ces *mauvaiſes herbes* ne ſe multiplient, il faudroit les détruire avant que leur graine fût mûre ; mais cela n'eſt pas poſſible dans les terres enſemencées à l'ordinaire, puiſqu'elles croiſſent avec le bon grain, & que la plupart mûriſſent plutôt que le froment : les graines de ces *mauvaiſes herbes* ſe ſement d'elles-mêmes en tombant à terre, & les plantes nuiſibles qu'elles fourniſſent, ſe multiplient en dépit du laboureur.

On ne peut pas non plus les détruire

en laiſſant les terres en friche, car leurs ſemences ſe conſervent en terre pluſieurs années, ſans s'altérer. M. du Hamel a obſervé que ſi l'on ſeme en ſainfoin un champ où il y ait beaucoup de ponceau, dès la ſeconde année du ſainfoin, l'on n'appercevra pas un pié de cette plante; mais lorſqu'au bout de neuf ans on défrichera le ſainfoin, l'on verra ſouvent reparoître le ponceau; ce fait prouve bien que les graines de cette plante s'étoient conſervées en terre pendant ce temps-là. Il y en a qui s'y conſervent des quinze & vingt ans, & nous ignorons même juſqu'où le terme de leur conſervation peut s'étendre.

Pour remédier à ce mal, pluſieurs cultivateurs labourent ſoigneuſement les terres qu'on laiſſe en jachere, c'eſt-à-dire, en friche; & il eſt vrai que comme quantité de graines levent pendant cette année de repos, les labours répétés en détruiſent beaucoup, mais il y a pluſieurs ſortes de plantes, telles que la folle avoine & la queue de renard, dont la graine ne venant à lever que quand elles ont reſté en terre deux ou trois ans, inutilement laboureroit-on avec tout le ſoin poſſible, les champs où elles ſe trouvent, on ne réuſſiroit point à les faire lever plutôt.

D'autres fermiers, pour détruire ces *mauvaiſes herbes*, ces plantes ſi nuiſibles, ont cru ne pouvoir rien imaginer de mieux, que de deſſaiſonner leurs terres, c'eſt-à-dire, de mettre l'avoine dans l'année où l'on auroit dû les enſemencer en blé. L'expérience a appris qu'on fait par ce moyen périr certaines plantes qui paroiſſant ſeulement tous les trois ans, ne ſe montrent que dans les blés; mais le laboureur perd une récolte, & il lui reſte encore beaucoup de *mauvaiſes herbes* à détruire. Alors il prend quelquefois le parti de faire ſarcler ſes blés, c'eſt-à-dire, d'arracher avec un ſarcloir les méchantes herbes qui paroiſſent; mais cette opération ſe réduit preſque ſeulement à détruire quelques têtes de chardons, & quelques piés de ponceau, ou de bluets; les plantes les plus menues qui ſont auſſi préjudiciables, telles que le veſceron, la folle avoine, l'ivraie, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, reſtent dans le champ. De plus, en coupant les *mauvaiſes herbes*, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe du blé; enfin toutes les plantes biſannuelles qui ſont dans ce champ, pouſſent de leurs racines, deux, trois, quatre tiges, au lieu d'une, & le mal devient encore plus conſidérable.

Le meilleur moyen connu juſqu'à ce jour, de déraciner & de détruire les *mauvaiſes herbes* des champs, eſt de continuer les labours pendant que les blés ſont en terre, ſuivant la méthode de M. de Tull, & c'eſt encore là un des beaux avantages de cette méthode. *(D. J.)*

HERBÉ, adj. *terme de commerce de cheveux*. On appelle *cheveux herbés* des cheveux châtains qu'on a fait devenir blonds en les mettant ſur l'herbe, & les y laiſſant expoſés au ſoleil pendant long-temps, après les avoir leſſivés pluſieurs fois dans de l'eau limonneuſe. Le blond que ces ſortes de cheveux acquierent eſt ſi beau, que les perruquiers y ſont ſouvent trompés eux-mêmes, & ne reconnoiſſent l'artifice qu'au débouilli, qui leur donne une couleur de feuille de noyer deſſéchée.

Il eſt défendu en France d'apprêter ainſi les cheveux.

Herber les cheveux, c'eſt les expoſer ſur l'herbe pour leur faire prendre une autre couleur que la leur naturelle. *Voyez l'article précédent.*

HERBEILLER, v. neut. *(Vénerie.)* Il ſe dit du ſanglier, au lieu de *paître*.

HERBELAI, *(Géogr. Hiſt. Litt.)* village près de Paris, où naquit le ſavant Etienne Fourmont en 1683. Il n'étoit encore qu'écolier, lorſqu'il donna les *Racines de la langue latine miſes en vers françois*, ouvrage qui eût fait honneur à un maître. L'académie des ſciences ſe l'aſſocia en 1715. La ſociété royale de Londres en 1738, & celle de Berlin en 1741. Les ſavans François & étrangers le conſultoient comme un oracle dans tout ce qui concerne le grec, le perſan, le ſyriaque, l'arabe, l'hébreu & même le chinois. On a de lui une foule d'ouvrages imprimés & manuſcrits, témoignages de ſon érudition & de ſon amour pour le travail. Il a joui pendant ſa vie, qui a fini en 1745, de la conſidération

due à ſon ſavoir, à la droiture, à la modeſtie & à la candeur qui l'accompagnoient. Il avoit un frere académicien & profeſſeur en langue ſyriaque au college royal, mort en 1746. (*C.*)

HERBELINE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) Il ſe dit pour *gemeline*, diminutif d'hermine, brebis maigre & petite, comparée par cette raiſon au petit animal connu ſous le nom d'*hermine*. *Voyez* HERMINE.

HERBEMONT, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas Autrichiens, au duché de Luxembourg, dans le comté de Chiny, près de la riviere de Semoy, à une lieue de Chiny, & à quatre de Montmédy. *Long.* 23, 6; *lat.* 49, 38. (*D. J.*)

HERBER, v. actif. (*Maréchallerie.*) c'eſt appliquer ſous le poitrail du cheval la racine d'ellébore, ou d'autres plantes maturatives dans les maladies qui exigent ce remede.

HERBERSTEIN *ou* HERBSTEIN, (*Géogr.*) ville & bailliage de l'évêché de Fulde, dans le cercle du Bas-Rhin, en Allemagne : cette ville n'eſt pas une des plus modernes de la contrée, mais une des plus petites. (*D. G.*)

HERBEUX, adj. (*Gramm. & économie ruſtique.*) abondant en herbe; les bords de cette riviere ſont *herbeux*; les beſtiaux aiment les lieux *herbeux*.

* HERBIER, ſ. m. (*Botan.*) collection de plantes rangées ſelon quelque méthode de Botanique, ſéchées & conſervées dans des cartons, ſéparées les unes des autres par des feuilles de papier.

Il ſe dit auſſi d'un livre qui traite des plantes.

HERBORISER, v. neut. (*Gramm. & Botan.*) c'eſt parcourir les campagnes pour y reconnoître les plantes qu'on a étudiées dans l'école. M. Haller en Suiſſe, & M. de Juſſieu à Paris, tous les deux grands botaniſtes, alloient herboriſer ſuivis par une foule de jeunes étudians; ces courſes utiles ſont appellées *des herboriſations*. On dit auſſi de celui qui parcourt une contrée dans le deſſein de recueillir les plantes qu'elle produit, *qu'il herboriſe*. Feu M. de Juſſieu avoit *herboriſé* en Eſpagne & en Portugal; M. de Tournefort avoit *herboriſé* en Grece & en Egypte.

HERBORISTE, ſub. maſc. (*Gramm. & Botan.*) celui qui a fait une étude particuliere des plantes & qui les connoît. La Fontaine dans ſes fables l'a employé en ce ſens; mais il ne ſe dit plus guere que de celui qui vend les plantes médicinales.

HERBORN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Wétéravie, dans la principauté de Naſſau-Dillenbourg, avec une univerſité fondée en 1584 par le comte Jean le vieux. Cette ville eſt à 3 lieues S. O. de Dillenbourg, 4 N. O. de Solms. *Long.* 26, 10; *lat.* 50, 36.

Les deux Paſor pere & fils, naquirent à *Herborn*; le pere (Georges) eſt connu par ſon *Lexicum novi Teſtamenti*, qui eſt toujours d'un uſage merveilleux, & par ſon analyſe des mots difficiles d'Héſiode, *Collegium Heſiodeum*; il mourut en 1637. Le fils (Mathias) fut d'abord profeſſeur à Heidelberg; mais Tilly ayant ſaccagé cette ville en 1622, il paſſa à Paris, pour s'y perfectionner ſous Gabriel Sionite, profeſſeur au college royal en chaldéen & en arabe, homme unique dans ſon genre, qui avoit ceſſé d'enſeigner, parce qu'il n'avoit pas deux écoliers dans tout le royaume; Paſor ayant profité de ſes leçons particulieres, vint à Oxford, obtint dans cette ville en 1626 une chaire en langues orientales, & trouva des auditeurs. Cependant au bout de quelques années, il accepta l'emploi de profeſſeur en théologie à Groningue, & mourut en 1658, âgé de 64 ans, ſans avoir rien fait imprimer. (*D. J.*)

HERBU, adj. (*Gramm. Botan.*) qui eſt garni d'herbe. Il ſe dit des lieux & des plantes; un lieu *herbu*, une partie *herbue*.

HERCÉUS (JUPITER,) *Mythol.* le *Jupiter Hercéus* étoit celui dont l'autel paroiſſoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Virgile fait une deſcription pathétique d'un autel de cette eſpece, que Priam avoit érigé dans ſon palais en l'honneur de ce dieu.

Ædibus in mediis, nudoque ſub ætheris axe
Ingens ara fuit, juxtàque veterrima laurus
Incumbens aræ, atque umbrâ complexa Penates.

Cet autel étoit expoſé à l'air, dans une en-

ceinte fermée par une eſpece de baluſtrade; cette enceinte s'appelloit en grec Ἕρκος; delà le nom de *Jupiter Hercéus*.

Enſuite le même poëte, pour rendre Pyrrhus plus odieux, nous le peint maſſacrant impitoyablement Priam au pié de cet autel.

Altaria ad ipſa trementem
Traxit, & in multo lapſantem ſanguine nati:
Implicuitque comam lœvâ; dextrâque coruſcum
Extulit, ac lateri capulo tenùs abdidit enſem.

Mais Polygnote, dans ſon tableau de la priſe de Troye, nous repréſente avec plus de vraiſemblance Priam tué comme par haſard ſur la porte de ſa maiſon. Si nous en croyons le poëte Leſchée, dit Pauſanias, Priam ne fut point tué devant l'autel de *Jupiter Hercéus*; mais il en fut ſeulement arraché par force, & ce malheureux roi ſe traîna juſqu'au ſeuil de ſon palais, où il rencontra Néoptoleme, qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que ſa vieilleſſe & ſes infortunes lui avoient laiſſé. (*D. J.*)

HERCK, (*Géogr.*) ville du pays de Liege, près des frontieres du Braban, ſur une riviere de même nom.

HERCULANUM, (*Géogr. anc.*) autrement *HERCULANEUM*, *HERCULANIUM*, & *HERCULEUM*, ancienne ville d'Italie dans la Campanie, ſur la côte de la mer, vis-à-vis du Véſuve. Pline, *liv. III. c. v.* la met entre Naples & Pompeii. Paterculus, *liv. II. c. vj.*, ainſi que Florus, *liv. I. c. xvj*, diſent qu'elle fut conquiſe par les Romains durant les guerres des alliés; & Columelle, *liv. X*, ne parle que de ſes ſalines, qu'il nomme *ſalines d'Hercule*.

Quæ dulcis Pompeia palus, vicina ſalinis
Herculeis.

Mais l'affreuſe éruption du Véſuve, qui engloutit cette ville avec d'autres de la Campanie, eſt une époque bien célebre dans l'hiſtoire: on la date de la premiere année de l'empire de Titus, & la 79 de l'ere chrétienne.

La deſcription de cet événement a été donnée par Pline le jeune, témoin oculaire. On ſait que ſon oncle le naturaliſte y perdit la vie; il ſe trouvoit pour lors au cap de Miſene en qualité de commandant de la flotte des Romains. Spectateur d'un phénomene inoui & terrible, il voulut s'approcher du rivage d'*Herculanum*, pour porter, dit M. Venuti, quelques ſecours à tant de victimes de ces efforts inſenſés de la nature; la cendre, les flammes, & les pierres calcinées rempliſſoient l'air, obſcurciſſoient le ſoleil, détruiſoient pêle-mêle les hommes, les troupeaux, les poiſſons, & les oiſeaux. La pluie de cendres & l'épouvante s'étendirent non ſeulement juſqu'à Rome, mais dans l'Afrique, l'Egypte & la Syrie. Enfin les deux villes d'*Herculanum* & de Pompeii périrent avec leurs habitans, ainſi qu'avec l'hiſtorien naturaliſte de l'univers; ſur quoi Pline le jeune remarque noblement que la mort de ſon oncle a été cauſée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit contribuer à éterniſer ſa mémoire.

Ce déſaſtre avoit été précédé d'un furieux tremblement de terre, arrivé 13 ans auparavant, l'an 63 de Jeſus-Chriſt, ſous le conſulat de Régulus & de Virginius; & même alors, ſelon pluſieurs auteurs, la plus grande partie d'*Herculaneum* fut abymée.

Quoi qu'il en ſoit, cette ville voiſine de la mer, ſituée à quatre milles environ de Naples, fut enſevelie dans les entrailles de la terre, vers l'eſpace qui eſt entre la maiſon royale de Portici, & le village de Rétine; ſon port n'étoit pas loin du mont Véſuve. A quatre milles pareillement de Naples, mais du côté du levant, on trouve ſous la même montagne, le hameau nommé *Torre del Greco*, la tour du Grec, où l'on croit auſſi qu'eſt enterrée la ville de Pompeii.

L'époque de la fondation d'*Herculaneum* eſt inconnue; l'on conjecture ſeulement du récit de Denis d'Halycarnaſſe, que cette fondation peut être placée 60 ans avant la guerre de Troye, & par conſéquent 1342 ans avant J. C. Il ſuivroit delà qu'*Herculanum* auroit ſubſiſté plus de 1400 ans; mais

mais ſans nous arrêter à diſcuter le terme de ſa durée, ou les circonſtances de ſa ruine, eſſayons plutôt de retracer l'hiſtoire heureuſe de ſa découverte, & pour ainſi dire, de ſa réſurrection.

Il y a plus de dix ans que l'on parle toujours avec admiration de cette découverte. Tous ceux qui cultivent les lettres, les ſciences & les arts, y ſont intéreſſés : une ville célebre engloutie depuis plus de 1600 ans, & rendue en quelque façon à la lumiere, a ſans doute de quoi réveiller la plus grande indifférence ; tâchons même de contenter la curioſité.

Le prince d'Elbeuf bâtit vers l'an 1720 un logement à Portici ſur le bord de la mer, & deſirant de l'orner de marbres anciens, un payſan du lieu lui en apporta de très-beaux qu'il avoit trouvés en creuſant ſon puits. Le prince acheta le terrein du payſan, y fit travailler. Ses fouilles y procurerent d'abord de nouveaux marbres en abondance, & ce qui valoit beaucoup mieux, ſept ſtatues de ſculpture grecque. Les travailleurs pourſuivant leur beſogne, trouverent pluſieurs colonnes d'albâtre fleuri, & de nouvelles ſtatues, dont M. d'Elbeuf fit préſent au prince Eugene de Savoie. A cette découverte de ſtatues, ſuccéda celle d'une grande quantité de marbres d'Afrique, qui ſervirent à une foule de petites tables ; ces richeſſes enflées encore par la bouche de la renommée, ouvrirent les yeux au gouvernement, qui devenu jaloux, fit ſuſpendre & ceſſer les excavations.

Le ſouvenir de ce genre de découvertes ſe conſervoit précieuſement dans le temps où le roi des deux Siciles choiſit l'agréable ſituation de Portici, pour s'y ménager un ſéjour délicieux. Alors ce monarque ne ſongea qu'à pourſuivre avec vigueur les fouilles entamées par le prince d'Elbeuf, & le ſuccès ſurpaſſa de bien loin ſon attente. La terre ayant été creuſée par ſes ordres juſqu'à quatre-vingts piés de profondeur, l'on découvrit le ſol d'une ville abymée ſous Portici & Rétine, villages diſtans de ſix milles de Naples, entre le mont Véſuve & le bord de la mer. Enfin, les excavations ayant été pouſſées plus avant, on a tiré de ce terrein tant d'antiquités de toute eſpece, que dans l'eſpace de ſix ou ſept ans, elles ont formé au roi des deux Siciles un muſée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il ſoit, ne ſauroit dans le cours de pluſieurs ſiecles, s'en procurer un pareil.

Voilà l'avantage des potentats : un particulier, comme le prince d'Elbeuf, auroit encore trouvé quelques fragmens d'antiquités ; mais le roi de Naples faiſant creuſer dans le grand, & en ayant les moyens, a déterré une ville entiere, pleine d'embelliſſemens, de théatres, de temples, de peintures, de ſtatues coloſſales & équeſtres, de bronze, & de marbres enfouis dans le ſein de la terre. Détaillons toutes ces merveilles.

Parmi les débris d'*Herculanum*, on y reconnut du premier coup d'œil, des édifices d'une grande étendue. De ce nombre ſont un temple où étoit une ſtatue de Jupiter, & un théatre bien conſervé ; comme c'eſt ici le premier, & le plus beau des monumens que l'on a découvert, commençons par le décrire.

Ce théatre ayant été meſuré autant que le travail & les terres amoncelées purent le permettre, l'on a jugé que ſa circonférence extérieure etoit de 290 piés, & l'intérieure de 230 piés juſqu'à la ſcene ; ſa largeur étoit en dehors de 160 piés, & en dedans de 150 ; le lieu de la ſcene avoit environ 72 piés de large, & 30 de profondeur.

La forme de ce théatre eſt celle d'un demi-cercle, contenant 18 gradins dans la partie de devant, chacun deſquels part du même centre : ce demi-cercle ſe termine enſuite par les deux extrêmités en un quarré diviſé en trois parties.

Trois loges élevées l'une ſur l'autre, non perpendiculairement, mais de maniere que les murs du dedans étoient ſucceſſivement ſoutenus par les gradins, ſervoient de portiques pour entrer dans le théatre, & pour s'y placer à ſon aiſe. Le corridor d'en haut répondoit aux gradins de cette partie, leſquels étoient couverts, & par conſéquent deſtinés pour les dames.

Si l'on conſidere la ſtructure de ce théatre, celle de ſes voûtes, l'intérieur de ſes corridors conſtruits de brique, interrompus

par des corniches de marbre, ſes vomitoires, ſes eſcaliers diſtingués, par leſquels les ſénateurs paſſoient pour aller d'un rang à l'autre; ſi l'on obſerve en même temps les fragmens de colonnes, les ſtatues de toute matiere & de toute grandeur, les marbres de toute eſpece, africains, grecs, égyptiens, les agates fleuries qui tapiſſoient la ſcene & l'orcheſtre, on penſera ſans doute que ce monument étoit d'une grande magnificence.

Mais être ſurpris d'entendre parler dans une ville peu diſtante de Rome, d'un édifice de cette beauté, c'eſt oublier combien l'exemple d'une capitale a d'influence ſur les provinces voiſines. Les citoyens d'*Herculanum* ne demandoient, comme les Romains, que du pain & des ſpectacles, *panem & circenſes*. Leur ville anciennement habitée par les Oſques, *Oſci*, auteurs des comédies obſcenes, & occupée depuis par les Etruſques, inventeurs des repréſentations hiſtrioniques, devoit ſe diſtinguer plus qu'une autre par la ſplendeur de ſon théatre, & l'amour des pieces qu'on y jouoit. Auſſi quelques auteurs ont écrit que ces peuples, quoique menacés par le Véſuve d'une ruine prochaine, préférerent le plaiſir du ſpectacle à leur propre ſalut, & ſe laiſſerent atteindre par la flamme & la grêle des cailloux calcinés.

Il ne faut pas croire toutefois de pareilles anecdotes; l'embraſement du Véſuve, au rapport de Dion, fut précédé d'un tremblement de terre qui dura pluſieurs jours, mais qui ne parut pas redoutable à des Campaniens, accoutumés à ces agitations de la nature: bientôt il s'accrut tellement, que tout ſembloit prêt à être renverſé. On vit ſortir du volcan un nuage d'une grandeur immenſe, blanc, noir, ou tacheté, ſelon qu'il étoit plus ou moins épais, & qui élevoit avec lui la terre, la cendre, ou l'un & l'autre. A cette vue, il n'eſt pas poſſible d'imaginer que ceux d'*Herculanum* aient pouſſé l'amour des ſpectacles, juſqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théatre.

De plus, on n'a rencontré aucuns veſtiges d'os dans la découverte de ce théatre; le ſeul ſujet de curioſité en ce genre, eſt un ſquelette d'homme preſque tout entier; que l'on a trouvé ſur l'eſcalier d'une maiſon, tenant à la main une bourſe pleine de petite monnoie. En vain l'on tenta de tranſporter cet ancien ſquelette; à peine l'eût-on touché légérement, qu'il ſe convertit en pouſſiere.

Après avoir décrit ce théatre, c'eſt le lieu d'obſerver qu'on trouva dans ſon enceinte quantité de ſtatues qui, ſelon les apparences, ſervoient à ſon embelliſſement. Il y avoit deux de ces ſtatues de bronze, repréſentant Auguſte & Livie; celle-là ayant la tête nue, & le corps revêtu de la toge; celle-ci la tête voilée, & la coëffure à petits triangles, ſemblable à une couronne rayonnante. On découvrit à quelque diſtance deux autres ſtatues de femme, & bientôt après, cinq autres ſtatues de marbre, plus grandes que le naturel, dont quatre étoient couvertes de la toge. Il faut obſerver que toutes ces ſtatues ont les bras & les mains d'un marbre différent de celui du reſte du corps, mais d'un marbre plus beau.

Entre les ſtatues de toute eſpece & de toute grandeur qu'on a déterrées dans cet endroit, on met au nombre des principales les ſuivantes; celle de Néron, ſous la figure de Jupiter tonnant; & celle de Germanicus, l'une & l'autre plus grandes que nature; celle de Claude, & de deux femmes inconnues; une ſtatue de marbre repréſentant Veſpaſien; une Atalante, dans laquelle on remarque la maniere grecque; enfin, deux ſtatues de la premiere beauté aſſiſes ſur la chaiſe curule.

On découvrit auſſi douze autres ſtatues de ſuite, ſix repréſentant des hommes, & ſix des femmes: ce ſont peut-être celles des dieux *Conſentes*, qui, ſelon l'opinon de Panvinio, ſe plaçoient dans le lieu des ſpectacles.

Parmi les buſtes de marbre déterrés dans le même endroit, on diſtingue un Jupiter Ammon, une Junon, une Pallas, une Cérès, un Neptune, un Janus à deux faces, une petite fille, & un jeune garçon avec la bulle d'or au cou, qui lui deſcend ſur la poitrine; marque diſtinctive des enfans de qualité. Cette bulle n'eſt pas cependant ici en forme de cœur, ſelon la coutume uſitée chez les Romains, elle eſt de figure ovale.

La découverte du théatre d'*Herculanum* & de ſes ſuperbes ornemens fut ſuivie de celle des temples, ainſi qu'on l'eſpéroit; car tous les ſavans conviennent que les Romains avoient coutume d'en bâtir au voiſinage de leurs théatres. Comme les ſacrifices précédoient les jeux, & que les jeux avoient rapport aux repréſentations de la ſcene, on devoit rencontrer quelques temples voiſins du théatre dans l'ancien pays des Oſques, où les jeux de ce nom, & les pieces Atellanes avoient été inventées.

En effet, il eſt arrivé qu'à quelque diſtance du théatre d'*Herculanum*, on a découvert deux temples de différente grandeur; l'un a 150 piés de longueur ſur 60 de large; l'autre a ſeulement 60 piés de long, ſur 42 de large; & ce dernier temple n'étoit peut-être qu'une eſpece de chapelle, nommée par les Latins *ædicula*. Cependant l'intérieur avoit des colonnes, entre leſquelles étoient alternativement des peintures à freſque, & de grandes tables de marbre, enchâſſées d'eſpace en eſpace dans toute la longueur des murs. Sur ces tables on liſoit les noms des magiſtrats qui ont préſidé à la dédicace de chaque temple, ainſi que les noms de ceux qui ont contribué à les bâtir ou à les réparer.

Vis-à-vis de ces deux temples, on a trouvé un troiſieme édifice, que pluſieurs ſavans conjecturent être le forum civil d'*Herculanum*, on bien un de ces temples que les anciens nommoient *Peripteres*.

Le terre-plein de cet édifice forme un parallélogramme long d'environ 228 piés, & large de 132. Il eſt environné de colonnes qui ſoutiennent les voûtes du portique, lequel fait le tour de la partie intérieure; les colonnes qui forment les portiques du dedans, ſont du nombre de 42; les ſtatues de bronze & de marbre, placées entre les pilaſtres, ont été preſque toutes trouvées fondues, détruites, briſées, mutilées. Le dedans de l'édifice étoit pavé de marbre, & ſes murs peints à freſque; une partie de cette peinture a été taillée avec la muraille, & tranſportée dans le cabinet du roi des deux Siciles.

Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre les ſtatues de dieux, d'empereurs, & de héros, dont nous avons parlé juſqu'ici, on a déterré dans les édifices publics, quantité de ſtatues d'idoles, & autres de divers perſonnages, principalement des familles Annia & Nonia. La plus belle de toutes eſt la ſtatue équeſtre érigée à la mémoire de Nonius Balbus, avec une inſcription en ſon honneur; dom Carlos a placé cette ſtatue dans le veſtibule de ſon palais. Elle eſt entourée d'une colonnade de marbre, & d'un grillage de fer: devant l'eſcalier du même palais, on voit la ſtatue de Vitellius toute entiere, & de grandeur naturelle; ajoutons que dans la claſſe des petites ſtatues de bronze, il y en a pluſieurs qu'on croit être des dieux lares ou pénates d'*Herculanum*.

C'en eſt aſſez ſur les édifices publics de cette ville; les édifices particuliers que l'on a découverts dans un eſpace d'environ 300 perches de longueur, & 150 de largeur, ont paru d'une architecture uniforme.

Toutes les rues d'*Herculanum* ſont tirées au cordeau, & ont de chaque côté des parapets pour la commodité des gens de pié; elles ſont pavées de pierres ſemblables à celles dont la ville de Naples eſt auſſi pavée; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été tirées de la même carriere, c'eſt-à-dire, d'un amas de laves du Véſuve.

L'intérieur de quelques maiſons d'*Herculane* étoit peint à freſque de charmans tableaux, repréſentans des ſujets tirés de la fable ou de l'hiſtoire. Le roi des deux Siciles en a fait tranſporter tant qu'il a pu dans ſon palais. Ces peintures ſont d'ordinaire accompagnées d'ornemens de fleurs, d'oiſeaux poſés ſur des cordelettes, ſuſpendus par le bec ou par les piés, de poiſſons ou d'autres animaux. En un mot, les peintures tranſportées chez le roi des deux Siciles, forment près de ſept cents tableaux de toute grandeur. Il eſt vrai que la plupart n'ont que dix ou douze pouces de hauteur ſur une largeur proportionnée. Ils repréſentent de petits amours, des bêtes ſauvages, des poiſſons, des oiſeaux, *&c.*

Parmi les grands tableaux, il y en a deux qui méritent d'être décrits ici, & qui furent trouvés dans deux niches au fond d'un temple d'Hercule. Dans la premiere de ces niches étoit peint un Théſée ſemblable à un athlete, tenant la maſſue levée &

appuyée sur le bras gauche, & ayant sur l'épaule un manteau de couleur rouge, avec l'anneau au doigt. Le minotaure est étendu à ses piés avec la tête d'un taureau & le corps d'un homme : la tête du monstre paroît toute entiere ; le corps est représenté en ligne presque droite & très-bien raccourci. Trois jeunes Grecs sont autour du héros : l'un lui embrasse le genou, le second lui baise la main droite ; le troisieme lui serre le bras gauche avec une attitude gracieuse : une fille, qu'on croit être Ariane, touche modestement sa massue. On voit dans l'air une septieme figure, qui peut dénoter une victoire, & on apperçoit enfin les détours du labyrinthe.

Le tableau de l'autre niche est aussi composé de plusieurs figures de grandeur naturelle. On y voit une femme assise, couronnée d'herbes & de fleurs, tenant dans sa main un bâton de couleur de fer ; à sa gauche est une corbeille pleine d'œufs & de fruits, sur-tout de grenades : derriere elle est un faune qui joue de la flûte à sept tuyaux : en face de cette femme assise, on voit debout un homme à barbe courte & noire, ayant l'arc, le carquois plein de fleches, & la massue. Derriere cet homme est une autre femme couronnée d'épis, qui semble parler à la premiere ; à ses piés, est une biche qui alaite un petit enfant. Au milieu du tableau & dans le vuide, on voit un aigle à ailes déployées ; & sur la même ligne, un lion dans une attitude tranquille. Il faut avouer que les tableaux de ces deux niches ne sont pas dessinés avec correction, & que l'expression manque dans la plupart des têtes.

Au sortir du temple d'Hercule, l'on découvrit çà & là plusieurs autres tableaux, en particulier un Hercule de grandeur naturelle ; Virginie accompagnée de son pere & d'Icilius son époux, en présence d'Appius Décemvir siégeant sur son tribunal ; l'éducation d'Achille par Chiron, qui montre au jeune héros à jouer de la lyre ; enfin divers autres morceaux d'histoire, outre des payſages, des représentations de sacrifices, de victimes, & de prêtres en habits blancs & sacerdotaux.

Les connoisseurs assurent que plusieurs des tableaux, tirés des fouilles d'*Herculane*, quoique précieux d'ailleurs, pechent dans le coloris & les carnations, soit que ces défauts procedent des peintures mêmes, ou que le temps les ait altérées. Le coloris y est presque toujours trop rouge, & les gradations rarement conformes aux préceptes de l'art. Une seule couleur forme souvent le champ de ces tableaux ; quelques-uns cependant sont composés de deux, de trois & de quatre couleurs. Il y en a même un à fresque, représentant des fleurs où toutes les couleurs sont mises en usage.

Avant que de quitter ce qui regarde la peinture, il faut lever un doute, qui sera vraisemblablement resté dans l'esprit des lecteurs, au sujet des tableaux à fresque, transportés d'*Herculanum* à Portici. Ils demanderont comment on a pu procéder dans cette opération. Je leur répondrai, avec ceux qui en ont été témoins, qu'on a suivi la même méthode qui fut jadis heureusement employée pour les ouvrages de Damophile & Gorgase, sculpteurs & peintres illustres, qui avoient décoré le temple de Cérès, situé près du grand cirque à Rome. Lors, *dit Varron*, que l'on voulut réparer de nouveau les murs de cet édifice, où coupa tous les tableaux qui étoient peints dessus, & on les déposa dans des caisses. La même chose s'est pratiquée pour les tableaux d'*Herculanum*. On a d'abord commencé à les fortifier par derriere avec de la pierre propre à cet effet, sur laquelle attachant par le moyen du plâtre l'enduit & ses peintures, coupant ensuite le tout, & le serrant avec beaucoup de précaution dans des caisses de bois, on l'a tiré du fond de la ville souterreine avec autant de dextérité que de bonheur. Enfin, on a appliqué sur ces peintures un vernis transparent, pour les ranimer & pouvoir les conserver pendant des siecles.

Qu'on se représente à cette heure la surprise des gens de l'art, à la vue de tant de peintures renaissantes, pour ainsi dire, avec leur fraîcheur : ni celles du tombeau des Nason, lavées & presques effacées par le temps, ni celles que Gregorio Capponi a si fort vantées, ne sauroient être comparées aux peintures d'*Herculane*. Le roi des deux Siciles peut seul se vanter d'avoir, & la plus vaste collection qu'on connoisse en ce

genre, & même des eſpeces de chef-d'œuvres parfaitement conſervés.

A peine les tableaux des murs d'*Herculanum* avoient paſſé des ténebres au grand jour, qu'on porta la curioſité dans l'intérieur d'une maiſon qu'on venoit de découvrir à ſouhait. On y entra ; & dans une chambre de plain-pié, on y trouva quelques caraffes de cryſtal, un petit étui de bronze renfermant des poinçons pour écrire ſur des tablettes de cire, & une lame d'airain, ſur laquelle on liſoit des immunités accordées par Titus aux affranchis qui voudroient s'appliquer à la navigation.

En parcourant la maiſon dont nous parlons, on trouva dans une chambre du haut (qui étoit peut-être la cuiſine) pluſieurs vaſes de terre & de bronze, & entr'autres des œufs entiers, des noix, des noiſettes, belles en dehors, mais pleines de cendres en dedans.

Près de cette maiſon étoit un temple de Neptune, avec la ſtatue du Dieu. Dans un endroit de ce temple ſont repréſentées des galeres avec leurs combattans, & ces galeres n'ont qu'un rang de rames.

Ailleurs on découvrit une cave, contenant de grands vaſes de terre cuite, poſés dans le gravois, & enſevelis tout-à-fait ſous terre, à l'exception des gouleaux enchâſſés dans un banc de marbre, qui régnoit tout autour de la cave. La capacité de ces vaſes pouvoit être, à ce qu'on conjecture, d'environ dix barils meſure de Toſcane ; je dis *à ce qu'on conjecture*, car malheureuſement tout fut briſé au grand regret des Antiquaires. Au ſortir de cette cave, on découvrit une ſtatue de bronze, repréſentant le fils de Jupiter & d'Alcmene ; une lanterne à deux meches, & un bracelet d'or ciſelé.

Dès qu'on eut commencé de rompre le pavé de moſaïque du temple d'Hercule, l'on trouva ſous ce pavé des piédeſtaux de marbre, pluſieurs lacrymatoires, & divers fragmens de métal blanc qui ſervoient de miroir.

En avançant d'autres fouilles, on apperçut quelques édifices qui avoient une ſuite uniforme de petites galeries pavées en moſaïque, des fenêtres de médiocre grandeur, & dans quelques-unes des reſtes de pierres diaphanes, faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Après de nouveaux travaux, l'étonnement redoubla à la vue de huit ſtatues coloſſales aſſiſes, qui ont été reſtaurées, & qui ſervent d'embelliſſement au théatre de la maiſon royale de Portici.

L'œil fut enſuite récréé par le ſpectacle de quantité de vaſes, trépiés & ſtatues d'idoles de pluſieurs pieces qui ſembloient ſortir de ces fouilles, comme d'une ſource. Dans quelques-uns de ces vaſes, l'on a trouvé des proviſions de toute eſpece, comme grains, fruits, olives, réduits en charbons ; ainſi qu'un pâté d'environ un pié de diametre, ſerré dans ſa tourtiere & clos dans le four.

On n'a gardé cependant de toutes les curioſités de ce genre qu'un ſeul pain, ſemblable de figure à deux pains poſés l'un ſur l'autre, dont celui de deſſous eſt plus plat, & celui de deſſus plus rond. Autour de ce pain on lit : *Seligo C. Granii E. Cicere.* Il a environ huit pouces de diametre ſur quatre de hauteur. Seroit-il de la qualité de ceux dont Juvenal dit :

Et tener, & niveus, molli ſeligine *factus*
Servatur domino.

Mais que ce ſoit un pain mollet ou non, il eſt entier, & le roi des deux Siciles l'a mis dans des cryſtaux comme une choſe très-ſinguliere. Rien n'eſt en effet plus rare, que de poſſéder du pain de ſeize ſiecles, conſervant encore ſa forme & ſon étiquette.

A ces découvertes ſuccéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont voici les principales. Une chaſſe de cerfs & de ſangliers ; une victoire ; un vaſe de fleurs avec un chevreuil de chaque côté ; deux muſes, dont l'une joue de la lyre, & l'autre a un maſque qui couvre ſon viſage ; trois têtes de Méduſe ; deux têtes d'animaux imaginaires ; un oiſeau qui voltige autour d'un cerf ; un prêtre de Bacchus qui joue des timbales ; un autre aſſis ſur un tigre ; Ariane abandonnée ſur le rivage de la mer, & Théſée qui s'enfuit ſur ſon vaiſſeau ; Jupiter ſous diverſes formes ; Hercule qui examine les oiſeaux du lac Stymphale ; ſix ou ſept tableaux repréſentant chacun une bacchante, qui ſe prépare à danſer, &

qui eſt vêtue d'une étoffe de gaze avec toute la recherche imaginable, pour former la nudité variée des épaules & du ſein; enfin d'autres peintures offrent des marines, des coupes d'architecture, & des édifices élégans repréſentés en perſpective & dans toutes les regles de ce genre ſi difficile.

Laiſſons aux Antiquaires le ſoin de parler des médailles que les ruines d'*Herculanum* ont procurées à ſa majeſté des deux Siciles, & en particulier des médailles de Vitellius en bronze, grandes & moyennes, qui ſont rares; la légende de celles-ci du principal côté eſt: *A. Vitellius Germanicus Imp. Aug. P. M. Fr. P.* Les revers ſont différens. Dans quelques-uns, on voit Mars avec la lance & l'enſeigne romaine. Dans d'autres la paix tient de la main droite le rameau d'olivier, & de la gauche la corne d'abondance.

Mais nous ne devons pas taire les lampes en grand nombre, qui ont été trouvées à *Herculanum*, & qui ſont preſque toutes conſacrées à Vénus. Les anciens poëtes nous peignent cette ville & ſes environs, comme un des ſieges de l'empire de cette déeſſe. Pour juger à quel point on y portoit ſon culte, il ne faut que jeter un coup-d'œil ſur les lampes dont nous parlons. Si celles de terre cuites ſont modeſtes en général, les lampes de cuivre ſont autant de monumens par leurs différentes figures, de la dépravation de l'eſprit & des mœurs des habitans qui les poſſédoient.

Il ſeroit trop long de décrire les uſtenſiles des ſacrifices; & ce n'en eſt pas ici le lieu. Peut-être auſſi ſera-t-il impoſſible de connoître préciſément la deſtination de chacun. Il ſuffira donc de remarquer qu'on en a découvert de toutes eſpeces, en marbre, en verre, en cuivre, en terre cuite, les uns pour les ſacrifices proprement dits, les autres pour les libations; ceux-ci pour l'eau luſtrale, ceux-là pour recevoir le vin dont on arroſoit les victimes, *&c.*

Outre ces uſtenſiles ſacrés, *Herculanum* a fourni quelques meubles de ménage ou de luxe, comme tables & trépiés. Parmi les entieres, on en vante une d'un marbre couleur de fer, avec ſon pié de la même matiere, repréſentant *Io*. On ne loue pas moins le trépié que le roi des deux Siciles a placé dans ſon appartement. Les ornemens de ce trépié ſont d'un goût délicat, & la cuvette eſt ſoutenue par trois ſphynx ailés, d'une très-belle ciſelure.

Les autres curioſités conſiſtent en caſques, armes de différentes eſpeces, cuillers, bouteilles, vaſes, chandeliers, pateres, urnes, anneaux, agraffes, boucles d'oreilles, colliers & bracelets, indépendamment d'une caſſette qui contenoit les inſtrumens propres aux occupations des femmes, comme ciſeaux, aiguilles, dés à coudre, *&c.*

Ma joie ſeroit grande, ſi je pouvois terminer cet article par la nouvelle d'un beau manuſcrit, tiré des ruines d'*Herculanum*: mais dans le petit nombre de ceux qu'on a déterrés de cette ville ſouterreine, ou l'écriture étoit effacée, ou les feuilles ſi fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Nous ſerions trop heureux ſi les excavations fuſſent tombées ſur le temple d'un homme de lettres; je veux dire, ſur une maiſon écartée, conſacrée aux muſes, dans laquelle on eût trouvé en bon état quelqu'un de ces précieux ouvrages complets qui nous manquent toujours; comme un Diodore de Sicile, un Polybe, un Saluſte, un Tite-Live, un Tacite, la ſeconde partie des faſtes d'Ovide, les vingt-quatre livres de la guerre des Germains, que Pline commença lorſqu'il ſervoit dans ce pays; ou bien enfin, puiſque ce peuple aimoit tant le théatre, un Eſchyle, un Eurypide, un Ariſtophane, un Ménandre; certes on pouvoit ſe flatter de ce dernier genre de découvertes.

La Campanie où étoit *Herculanum*, n'offroit pas ſeulement une contrée délicieuſe par la fécondité de ſes champs, la beauté de ſes fruits, l'aménité de ſes bords, la ſalubrité de ſon air, mais encore par le ſéjour que les muſes faiſoient dans ſon voiſinage. La plupart des beaux eſprits de Rome ſembloient s'être accordés pour venir habiter toutes les campagnes d'alentour. Enfin *Herculanum* étoit, pour ainſi dire, ceinte & munie de domiciles des ſciences, & d'atteliers des beaux arts. Ciceron, Pompée, celui qui le vainquit à Pharſale, & tant d'autres Romains, auſſi célebres par leur ſavoir que par leur habileté dans la

conduite de l'état, avoient des maiſons de plaiſance aux environs de cette ville; & quels ſecours ſes habitans ne devoient-ils pas tirer de ces grands génies, pour cultiver leur eſprit & former des bibliotheques à leur exemple!

Les ruines même de cette place, où l'on n'a rien apperçu qui ſentît la barbarie, mais au contraire des édifices ſacrés & profanes, publics & particuliers, très-bien entendus, très-bien décorés, un théatre, des temples, des portiques, tant de peintures, de ſtatues de bronze, de bas-reliefs & de colonnes; tous ces monumens, dis-je, ſont une preuve inconteſtable qu'*Herculanum* étoit habitée par des hommes curieux de belles choſes.

Conſolons nous donc de la perte des manuſcrits engloutis quelque part dans les abymes de cette ville, puiſqu'enfin ces fouilles pratiquées depuis 1750 juſqu'à 1755 ont produit d'autres raretés ſi nombreuſes, que ſa majeſté Sicilienne a jugé néceſſaire de deſtiner dans ſon palais une vaſte ſalle voûtée, remplie d'armoires différentes, pour pouvoir les placer & montrer à tous les curieux de l'univers.

Ce prince a fait plus, il a nommé en 1755, une ſociété de très-habiles gens, pour mettre en ordre tous ces précieux monumens d'antiquité, en donner l'hiſtoire, la repréſentation en taille-douce, & l'explication. On ne ſauroit employer de trop bons artiſtes pour le deſſin & la gravure; car, quant à l'explication, c'eſt aux ſavans de l'Europe entiere à y concourir. Il faut eſpérer que l'ouvrage complet ſortira de la preſſe avec le ſoin qu'il mérite.

Nous en avons déja vu le premier tome avec avidité: il a paru à Naples en 1757 en forme d'atlas, & contient quantité de planches qu'on ne peut ſe laſſer de regarder. Telle eſt la VIII, repréſentant Achille, qui apprend du centaure Chiron à jouer de la lyre: la tête du centaure eſt excellente, & le jeune héros ſemble vivant & animé. La planche IX du ſatyre Marſyas, aſſis ſur une roche, eſt ſans doute une copie du tableau de Polygnote qu'on voyoit à Delphes. Les planches de bacchantes n'offrent que trop d'attraits: elles ne ſont point peintes ici en prêtreſſes échevelées, mais en nymphes de Gnide, vêtues d'une étoffe légere, & ſe préſentant pour danſer dans des attitudes ſi voluptueuſes, que Vénus elle-même en eût emprunté l'image, pour s'attacher des peuples qui prenoient tant de ſoin d'encenſer ſes autels.

Les peintures d'un attelier pour la vendange avec les preſſoirs, celles de quelques métiers inconnus, celles de la boutique d'un cordonnier, & toutes celles de divers jeux d'enfans m'ont enchanté. Il y en a où ces mêmes enfans pêchent à la ligne: on voit déja les poiſſons qui ſautent ſur l'eau, ou qui ſont pris. Tout eſt gracieux dans ces petites peintures, & Teniers n'a rien fait de plus amuſant. Il y a auſſi d'admirables planches de marine & de morceaux d'architecture.

Il eſt vrai qu'on rencontre pluſieurs autres planches, dont il paroît difficile ou impoſſible de deviner le ſujet. La planche VI, par exemple, toute belle qu'elle eſt, prépare bien des tortures aux ſavans. La planche XI n'eſt pas plus intelligible. Eſt-ce Oreſte reconnu par ſa ſœur? Et la planche XII en eſt-elle une continuation? Quoi qu'il en ſoit, toutes les entraves pour l'explication n'ôtent rien au mérite des choſes curieuſes de ce premier volume, & ne ſervent qu'à faire deſirer la ſuite avec plus d'impatience. *(M. le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Addition à cet article.

§ HERCULANUM, *autrement* HERCULANEUM, HERCULANIUM & HERCULEUM, *(Géogr. Antiq.)* ancienne ville d'Italie dans la Campanie, ſur la côte de la mer, vis-à-vis du Véſuve.

Polybe, en parlant de Capoue, de Naples, de Nola, ne cite point *Herculanum;* mais cet hiſtorien vivoit 150 ans avant Jeſus-Chriſt, & peut-être alors cette ville étoit encore peu connue. Diodore de Sicile, qui vivoit ſous Jules-Céſar & ſous Auguſte, parle dans ſon quatrieme livre du voyage d'Hercule; mais il ne parle point d'*Herculanum.* Strabon, qui vivoit du temps d'Auguſte & de Tibere, & le plus ancien auteur qui en ait parlé; c'eſt dans le cinquieme livre de ſa géographie. Après Naples, dit-il, on trouve *Herculanum*, dont l'extrêmité s'avance dans la mer, & dont l'air eſt très-ſalubre. Cette ville, auſſi-bien que Pompeii qui vient après, & qui eſt arroſée

par le fleuve Sarno, fut habitée autrefois par les Oſques & les Etruſques, les Grecs, & enſuite par les Samnites, qui en ont été chaſſés à leur tour.

Denis d'Halicarnaſſe, qui vivoit auſſi ſous Auguſte, raconte, dans le premier livre de ſes antiquités romaines, l'arrivée d'Hercule en Italie. Il revenoit d'Eſpagne où il avoit défait le tyran Gérion; il avoit détruit les brigands qui infeſtoient l'Eſpagne & les Gaules; il avoit policé les nations ſauvages qui habitoient ces pays, & s'étoit ouvert par les Alpes un chemin que perſonne n'avoit encore tenté; enfin, ajoute-t-il, Hercule ayant réglé les affaires d'Italie à ſon gré, & ſon armée navale étant arrivée d'Eſpagne aux bords du Sarno, il ſacrifia aux dieux la dixieme partie des richeſſes qu'il rapportoit; & pour donner à ſa flotte un lieu de relâche, il forma une petite ville de ſon nom, qui eſt encore habitée par les Romains; elle eſt ſituée entre Pompeii & Naples, & ſon port en tout temps eſt un lieu de ſûreté.

Les Oſques, les Cuméens, les Tyrrhéniens & les Samnites occuperent ſucceſſivement cette côte. Les Romains s'y établirent 293 ans avant Jeſus-Chriſt & occuperent ſpécialement *Herculanum*. Cette ville, 100 ans avant Jeſus-Chriſt, étant entrée dans la guerre ſociale ou marſique, contre les Romains, elle fut repriſe par le proconſul T. Didius. Le triſaïeul de l'hiſtorien Velleius Paterculus commandoit une légion qu'il avoit levée à ſes dépens & contribua beaucoup à la priſe de cette ville.

Quelque temps après, *Herculanum* fut faite colonie romaine, on voit ce titre dans une inſcription qu'elle avoit conſacrée à L. Munatius Conceſſanus, ſon protecteur, & qui fut trouvée anciennement auprès de Torre-del-Greco; elle eſt à Naples chez les peres de S. Antoine.

Cette ville devint riche & conſidérable, à en juger par les reſtes qu'on a découverts, elle eſt citée dans Pline & dans Florus parmi les villes principales de la Campanie. Dans le temps où toute la côte délicieuſe du golfe de Naples étoit couverte par les maiſons des plus riches Romains, il ne pouvoit manquer d'y en avoir près d'*Herculanum*. Les lettres de Cicéron parlent de celle qu'y avoient les Fabius, & que deux freres poſſédoient par indivis. Séneque parle d'une maiſon de Caligula, que cet empereur fit détruire, parce que ſa mere y avoit été détenue priſonniere du temps de Tibere; elle étoit, dit-il, d'une ſi grande beauté, qu'elle attiroit les regards de tous ceux qui paſſoient le long de la côte.

La deſcription que fait Stace d'une maiſon ſituée à Sorrento, c'eſt-à-dire, ſur la même côte & à ſix lieues d'*Herculanum*, peut faire juger de la magnificence & de la richeſſe qui brilloient dans ces maiſons de plaiſance; les figures antiques de bronze & de métal de Corinthe auſſi eſtimé que l'or, les portraits des généraux, des poëtes, des philoſophes, chef-d'œuvres d'Apelles, de Policlete, de Phydias; tous les genres de beautés y étoient accumulés. On ne doit pas être étonné de retrouver dans les ruines d'*Herculanum* des figures de la plus grande perfection:

Quid referam veteres ceræ æriſque figuras,
Si quid Apellæi gaudent animaſſe colores,
Si quid adhuc, vacuâ tamen, admirabile
Piſâ,
Phidiacæ raſere manus; quod ab arte
Myronis,
Aut Policletæo quod juſſum eſt vivere cœlo,
Æraque ab Iſthmiacis auro potiora favillis,
Ora ducum & vatum, ſapientumque ora
priorum.

Statius.

Martial & Stace mettent *Herculanum* au nombre des villes abymées par les éruptions du Véſuve; mais Dion Caſſius, qui vivoit l'an 230 de Jeſus-Chriſt, & qui a compoſé une hiſtoire romaine, eſt le premier hiſtorien qui le diſe formellement, en décrivant l'éruption de l'an 79. « Une quantité incroyable de cendres emportées par le vent, remplit l'air, la terre & la mer, étouffa les hommes, les troupeaux, les poiſſons & les oiſeaux, & engloutit deux villes entieres, *Herculanum* & Pompeii, dans le temps même que le peuple étoit aſſis au ſpectacle. D. Caſſ. *L. LXVI, n°. 21.* » Cependant Florus vers l'an 100 de Jeſus-Chriſt, parloit encore d'*Herculanum*, qu'on croit

croit avoir été engloutie dès l'an 79. Quoi qu'il en ſoit de la date de ce terrible événement, on ne peut pas douter que la ville d'*Herculanum* n'ait été enſevelie ſous les cendres ou laves ſablonneuſes du Véſuve; on trouve ſes bâtimens à 68 piés ſous terre dans l'endroit où eſt le théatre & à 101 piés ſous terre, du côté de la mer & du château du roi. Le maſſif dont elle eſt recouverte eſt une cendre fine, griſe, brillante, qui, mêlée avec de l'eau a fait un compoſé que l'on briſe quoique avec peine, & qui tombe en pouſſiere; il y a des endroits où elle ſe détache d'elle-même & s'ébouleroit fort promptement, ſi l'on ne la ſoutenoit par des planches & des étaies; en regardant cette pouſſiere au microſcope, on y voit des parties noires & bitumineuſes, des parties vitrifiées, d'autres minérales & métalliques, & on y trouve une qualité ſaline, un peu alumineuſe; ce qui prouve, comme nous l'avons dit en parlant du Véſuve, que c'eſt une matiere de même nature que la lave en maſſe dont nous rapporterons bientôt l'analyſe; elle ne donne cependant pas une odeur de ſoufre quand on la brûle: ſans doute que l'acide ſulfureux s'en eſt évaporé.

Cette matiere ne couvrit que peu à peu la ville d'*Herculanum*, & laiſſa aux habitans toute la liberté de s'enfuir; car depuis le temps que l'on fouille, à peine y a-t-on trouvé une douzaine de ſquelettes; il y avoit même fort peu d'or & d'effets précieux, ſi ce n'eſt de ceux qu'il étoit difficile d'emporter.

Cette pouſſiere étoit encore brûlante lorſqu'elle tomba, car l'on trouve les portes & autres bois de la ville réduits en une eſpece de charbon, qui conſerve encore de la molleſſe à cauſe de l'humidité de la terre. Dans les maiſons où la lave n'avoit pas pénétré, tout eſt rôti & réduit en charbon ſans être conſumé; tels ſont les livres qui étoient d'écorce & qu'on a trouvés en grand nombre, le bled, l'orge, les feves, les figues, le pain même entier, tout cela a été réduit en charbon, ſans que la lave y ait touché, & par la ſeule chaleur qu'elle communiquoit à l'air environnant.

On trouve beaucoup de maiſons & de chambres qui ſont remplies de cette lave, ce qui paroît indiquer que l'eau qui s'y mêla, charria cette matiere, & la diſperſa dans l'intérieur.

La cendre & la lave rempliſſent exactement tout l'intérieur des appartemens; on trouve des murs qui ont fléchi, d'autres qui ſont renverſés, ce qui prouve que la lave a été détrempée & a coulé comme une eſpece de pâte ou de fluide. Le ciment que cette cendre a formé avec l'eau, eſt devenu ſi compacte, & dans la ſuite a ſi bien garanti de l'humidité tout ce qu'il environnoit, qu'il a empêché la fermentation, & qu'il a conſervé les couleurs même des peintures, que les acides & les alkalis auroient rongées par-tout ailleurs.

Au deſſus de cette lave qui tomba dans la premiere éruption, l'on trouve une eſpece de poudre blanche diſpoſée par lits, mais avec quelques interruptions; elle provient ſans doute des pluies de cendres qui ſont venues ſucceſſivement en divers temps; pardeſſus cette cendre on trouve dix à douze piés de terre, dans laquelle on rencontre d'anciens tombeaux, & pardeſſus cette terre la lave dure en grandes maſſes pierreuſes, telle qu'elle a coulé dans les dernieres éruptions, depuis l'an 1036; & pardeſſus celle-ci de nouvelles couches de terre végétale.

C'eſt ainſi que ce rivage dangereux paroît avoir été habité & dévaſté à pluſieurs repriſes différentes; la beauté du climat fait qu'on y retourne volontiers, auſſi-tôt qu'un ou deux ſiecles d'intervalle ont fait oublier les derniers embraſemens. On étoit encore, en 1631, dans la plus profonde ſécurité, comme on l'avoit été au mont Ætna, en 1536; mais ces éruptions précédées d'un long calme, ſont toujours les plus terribles.

Le ſouvenir des villes d'*Herculanum* & de Pompeii étoit tellement éteint, qu'on diſputoit au commencement du ſiecle ſur le lieu de leur ancienne ſituation. Célano mettoit *Herculanum* au ſommet du Véſuve, quelques auteurs l'avoient placé à Ottaiano qui eſt de l'autre côté du Véſuve; Biondo & Razzano la mettoient à Torre dell' Annunziata; ſur la carte de Petrini,

elle eſt marquée à près d'une lieue au midi de Portici ; Ambrogio Lione penſa que c'étoit à Torre-del-Greco, qui eſt à une demi-lieue de Portici ; en effet l'on avoit trouvé dans le dernier ſiecle des inſcriptions du côté de Torre-del-Greco, dans leſquelles il étoit parlé de cette ville, & que Capaccio a rapportées dans ſon hiſtoire de Naples ; ce qui la faiſoit ſuppoſer plus méridionale que Portici, où cependant elle s'eſt trouvée réellement. Il y avoit des ſavans qui croyoient que Pompeii étoit dans cet endroit, quoiqu'elle ſe ſoit trouvée enſuite ſur les bords du Sarno, deux lieues plus loin ; lors même qu'on a eu découvert des ruines ſous Reſina & Portici, on penſa que c'étoient celles de Retina dont parle Pline ; mais on croit aujourd'hui que Retina n'étoit qu'un petit village ſur le bord de la mer, où habitoient les matelots : toutes ces incertitudes ont été fixées par les découvertes que nous allons raconter.

Le prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, étoit allé à Naples en 1706, à la tête de l'armée impériale qu'on avoit envoyée contre Philippe V. Il y épouſa en 1713, la fille du prince de Salſa. Ce mariage lui fit deſirer une maiſon de campagne aux environs de Naples ; il en fit bâtir une à Portici & voulut la faire décorer de ſtucs ; un artiſte ſe préſenta, qui excelloit dans la compoſition d'un ſtuc auſſi dur & auſſi brillant que le marbre, qu'il compoſoit comme les anciens, avec les débris, les éclats & la pouſſiere de différens marbres ; il ne s'agiſſoit que d'en raſſembler une quantité ſuffiſante. Un payſan de Portici en avoit trouvé en creuſant un puits dans ſa maiſon : le prince d'Elbeuf acheta de ce payſan la liberté de faire des fouilles au même endroit. Telle fut la premiere occaſion des découvertes d'*Herculanum ;* on a reconnu depuis que cette premiere ouverture étoit juſtement au deſſus du théatre de cette ancienne ville. Après quelques jours de travail on découvrit une ſtatue d'Hercule, & enſuite une Cléopatre. Ces premiers ſuccès encouragerent le prince, on continua les excavations avec plus d'ardeur ; on trouva bientôt l'architrave ou le deſſus d'une porte en marbre, avec une inſcription & ſept ſtatues grecques, ſemblables à des veſtales.

Quelque temps après on trouva un temple antique, de forme ronde, environné de vingt-quatre colonnes d'albâtre fleuri ; l'intérieur étoit orné d'un pareil nombre de colonnes & d'autant de ſtatues de marbre grec.

Le produit de ces recherches devint bientôt aſſez conſidérable pour réveiller l'attention du gouvernement, & l'on forma oppoſition aux travaux du prince d'Elbeuf ; depuis ce temps-là, il ne fut preſque plus queſtion de nouvelles découvertes, juſqu'au temps où dom Carlos, devenu roi de Naples, voulut faire bâtir un château à Portici en 1736. Le duc d'Elbeuf céda au roi ſa maiſon & le terrein d'où l'on avoit tiré tant de belles choſes. Le roi fit creuſer à 80 piés de profondeur perpendiculaire, & l'on ne tarda pas à reconnoître une ville entiere qui avoit exiſté à cette profondeur. On retrouva même le lit de la riviere qui traverſoit la ville, & une partie de l'eau qui la formoit.

M. Venuti, célebre antiquaire, dirigeoit alors les excavations ; il découvrit le temple de Jupiter, où étoit une ſtatue d'or, & enſuite le théatre, les inſcriptions qui étoient ſur les principales portes, les fragmens des chevaux de bronze doré & du char auquel ils étoient attelés qui avoient décoré la principale entrée de ce théatre, une multitude de ſtatues de marbre, de colonnes & de peintures, dont nous allons donner une idée.

Il n'y avoit pas cinquante ouvriers, en 1765, qui y fuſſent occupés depuis le départ du roi pour l'Eſpagne, & on ne laiſſoit pas de faire continuellement des découvertes nouvelles. Les ouvriers font leurs tranchées au haſard, de cinq ou ſix piés de haut, ſur trois ou quatre de largeur. Ils ſont obligés de les étayer enſuite avec de la charpente, ou de réſerver des maſſifs de terre pour ſoutenir la terre toujours prête à s'ébouler.

Quand on a fouillé dans un endroit, on eſt obligé de le remplir enſuite avec la terre que l'on retire du boyau voiſin ; on eſt aſſujetti à cette maniere de procéder, par la néceſſité de ménager les édifices de

Reſina & de Portici qui ſont au deſſus de ces fouilles, & cela fait qu'on ne peut avoir qu'imparfaitement les plans de la ville & de ſes édifices.

On reconnoît cependant que toutes les rues d'*Herculanum* étoient tirées au cordeau, & avoient de chaque côté des parapets ou trottoirs pour les gens de pié, comme il y en a dans les rues de Londres; elles étoient pavées de laves toutes ſemblables à celles que jette actuellement le Véſuve; ce qui ſuppoſe des éruptions bien plus anciennes que celles de l'an 79.

L'édifice le plus conſidérable qu'on ait découvert dans les fouilles d'*Herculanum*, eſt un bâtiment public où il paroît que ſe rendoit la juſtice appellée, ſuivant les uns, *forum*, ſuivant les autres, *chalcidicum*; c'étoit une cour de 228 piés, dont la forme étoit rectangle, environnée d'un périſtile ou portique de 42 colonnes, plus haut de deux piés que le niveau de la cour, pavé de marbre & orné de différentes peintures.

Le portique d'entrée étoit compoſé de cinq arcades ornées de ſtatues équeſtres de marbre, dont deux ont été conſervées; ce ſont les fameuſes ſtatues des deux Balbus, & l'on a trouvé pluſieurs ſtatues des familles Nonia & Annia, dans le théatre & ailleurs.

Dans un enfoncement qui ſe voyoit en face de l'entrée, à l'extrêmité de l'édifice, au delà du portique parallele à celui de l'entrée, il y avoit une eſpece de ſanctuaire élevé ſur trois marches, où étoit la ſtatue de l'empereur Veſpaſien, & à ſes côtés deux autres figures dans des chaiſes curules; à droite & à gauche, il y avoit dans le mur deux niches ornées de peintures, avec les ſtatues en bronze de Néron & de Germanicus, de 9 piés de haut; il y avoit d'autres figures de marbre & de bronze ſur les murs du portique.

Ce forum étoit joint par un portique commun à deux temples moins grands, de forme rectangle, voûtés, ornés intérieurement de colonnes, de peintures à freſque & de quelques inſcriptions en bronze; il y avoit un de ces temples de 150 piés de long.

On découvrit auſſi en 1750, près de ces mêmes temples, c'eſt-à-dire, ſous Reſina & près du château du roi, un théatre dont M. Bellicard a donné le plan dans le même ouvrage; les gradins des ſpectateurs ſont diſpoſés dans une demi-ellipſe qui a 160 piés de diametre, coupée ſur la longueur, & le théatre étoit un rectangle de 72 piés ſur 30, orné d'une façade d'architecture & de belles colonnes de marbre, placées ſur le *proſcennium*, dans le goût du théatre de Palladio à Vicence; cependant, comme le théatre de Marcellus à Rome étoit exactement en demi-cercle, M. Bellicard ſoupçonne le plan qu'on lui avoit donné, de n'être pas fidele à l'égard de l'ovalité. La ſalle de ce théatre avoit vingt & un rangs de gradins, & plus haut une galerie ornée de ſtatues de bronze, de colonnes de marbre & de peintures à freſque, qu'on a détachées avant que de reporter la terre dans les fouilles. Une partie des murs étoit revêtue de marbre de Paros; j'ai vu encore en 1765 beaucoup de gradins à découvert, & l'on y travailloit journellement. C'eſt-là ſans doute le théatre où l'on étoit aſſemblé le jour de la grande éruption de l'an 79 qui enſevelit ſous les cendres *Herculanum* & *Pompeii*, ſuivant Dion Claſſius.

Un tombeau que l'on découvrit dans le même temps, étoit décoré extérieurement de piédeſtaux d'un bon genre: l'intérieur étoit un caveau de briques, ayant 12 piés ſur 9 de large, environné de niches, avec des urnes cinéraires; tout étoit reſté en place au point que la brique même poſée ſur chaque urne n'étoit pas dérangée, la cendre y avoit cependant pénétré & avoit tout rempli.

Un peu plus loin, en creuſant ſous la vigne d'un particulier, on a trouvé pluſieurs rues bien alignées & des maiſons particulieres, dont pluſieurs étoient pavées de marbres de différentes couleurs, en compartimens; d'autres de moſaïque faite avec quatre ou cinq eſpeces de pierres naturelles; d'autres enfin avec des briques de trois piés de longueur & de ſix pouces d'épaiſſeur; il y en a de ſemblables dans un temple découvert à Pouzol, vers 1750. On apperçoit tout autour des chambres une eſpece de gradin d'un pié de haut,

où peut-être s'asseyoient les esclaves. Les murs des maisons étoient le plus souvent peints à fresque en compartimens. On y remarque des cercles, des losanges, des colonnes, des guirlandes, des oiseaux. Ce genre de décoration s'est maintenu en Italie jusqu'à notre temps; on ne voit presque pas de tapisseries dans les appartemens ordinaires, mais beaucoup de peintures à fresque sur les murailles; cela décore les appartemens sans en diminuer la fraîcheur. Les murs des maisons sont souvent ornés de colonnes de briques qui sont engagées d'un tiers de leur diametre, & qui sont enduites d'un ciment blanchi au dehors. J'ai vu la même chose dans le temple de Pompeia; c'est l'*intonacatura* des Italiens, qui se fait avec de la chaux & du marbre pilé.

Les fenêtres, à ce qu'il paroît, étoient ordinairement fermées en bois pendant la nuit & ouvertes pendant le jour; on a trouvé du verre, mais ce n'est qu'à un bien petit nombre de maisons; ce verre étoit fort épais. Il paroît que l'on n'avoit point alors l'art de faire des vitres aussi minces que les nôtres, & aussi facilement qu'on les fait actuellement. Il n'en faut pas être étonné; ce n'est que dans ces derniers temps que ce genre d'agrément est devenu si général; il y avoit à Lyon, au commencement de ce siecle, la moitié moins de vitres qu'il n'y en a maintenant, & les fenêtres des ouvriers y sont encore fermées en toiles ou en papiers.

On trouve cependant à *Herculanum* des bouteilles de verre & des gobelets en grand nombre. Ce verre est absolument terne; il a perdu son poli par les accidens qui en ont attaqué & décomposé la surface; il s'en trouve des morceaux qui brillent des couleurs prismatiques les plus vives, parce qu'ils sont écaillés & divisés, sans qu'on s'en apperçoive, en feuillets ou tranches extrêmement minces: or, il est de la nature des lames très-minces de répandre des couleurs différentes, suivant la différence de leur épaisseur; ainsi qu'on le voit par les belles expériences qui sont dans l'optique de Newton; on a remarqué la même chose dans le verre tiré des catacombes de Rome.

Il y avoit aussi à *Herculanum*, des fenêtres fermées avec un gypse transparent débité par lames minces, comme la pierre spéculaire qui pouvoit tenir lieu de verre; on s'en sert encore quelquefois.

Le cabinet d'antiques ou le *musæum* de Portici, le plus curieux & le plus riche qu'il y ait en Italie, a été formé depuis 1750, en conséquence des fouilles d'*Herculanum*, de Pompeii & de Stabia; il est placé dans les entre-sols d'un bâtiment extérieur qui tient au palais du roi, du côté de Naples, sous la garde de M. Filippo Cartoni; un jeune homme très-peu instruit le fait voir aux étrangers, mais on ne reçoit de lui aucune lumiere; & comme il est défendu de rien écrire sur le lieu, l'on ne peut en avoir la description que d'une maniere assez imparfaite, jusqu'à ce qu'elle ait été publiée dans le pays.

La description de tous ces monumens & de leurs usages, & l'explication des peintures & des statues, méritoient bien d'occuper les antiquaires les plus habiles. Dès qu'on eut commencé de former ce *musæum*, vers 1750 ou 1755, M. le marquis Tanucci créa une académie de belles-lettres qui devoit s'y appliquer: elle s'assembloit dans son appartement à la secrétairerie tous les quinze jours, & l'on travailloit de concert avec lui. Nous avons déja sept volumes de leur travail, dont le premier contient un catalogue de 738 tableaux, de 350 statues, de 1647 vases ou meubles remarquables, sans y comprendre les lampes, candélabres & trépiés, qui sont comptés séparément. Ce volume parut en 1755; les six autres sont les gravures & les explications des principales peintures.

Cette belle collection a été gravée par ordre & aux frais du roi, qui a fait déja des présens de la moitié de l'édition. J'ai vu offrir jusqu'à cinquante sequins du volume, par des gens riches qui n'étoient pas à portée de l'avoir autrement qu'à prix d'argent. Mais le roi a voulu se réserver le privilege de donner seul cette marque de distinction aux gens de lettres ou aux personnes en place. Cependant s'étant rendu aux sollicitations des curieux,

l vient de donner ordre de vendre les exemplaires qui en reſtent encore.

On voit, dans la cour de ce cabinet unique, un grand banc de pierre en demi-cercle de quinze à dix-huit piés de diametre, qu'on croit avoir été placé dans le lieu de la ſépulture des prêtres. Il y a auſſi dans la cour, dans l'eſcalier & dans les appartemens, pluſieurs ſtatues de marbre, qui ſans être du premier ordre, comme celles des Nonius, ont cependant de la beauté : les têtes ſont ordinairement médiocres, mais les draperies ſont travaillées avec délicateſſe & avec goût. On y remarque ſur-tout une grande figure de femme d'un âge avancé, érigée par les décurions d'*Herculanum*, à l'honneur de Ciria, mere de Balbus, qui étoit le protecteur de leur ville, & femme de Balbus le pere : cette ſtatue a ſix piés de haut; elle eſt voilée & drapée de grande maniere : on y a trouvé l'inſcription qui marque ce qu'elle étoit.

Douze ſtatues de femme drapées, entre leſquelles on voit une veſtale admirable.

Deux figures mutilées d'hommes aſſis : elles ſont de grandeur un peu coloſſale.

Une figure debout, plus grande que nature, qu'on dit repréſenter un conſul romain : la draperie en eſt de la plus grande maniere, & indique parfaitement le nu.

Les ſtatues de bronze ſont en ſi grand nombre dans ce cabinet, que tout le reſte de l'Europe auroit peine peut-être à en fournir autant, & elles ſont belles en général. On y remarque ſur-tout un mercure aſſis, de grandeur naturelle, la plus belle de toutes les ſtatues de bronze qu'on y a trouvées; un jupiter, plus grand que nature; un faune qui dort, grande figure en bronze; un mercure; deux lutteurs, dont l'un eſt dans la poſture d'un agreſſeur, & l'autre ſur la défenſive, & qui ſont très-beaux; un faune ivre, placé ſur une outre de vin, de ſept à huit piés de haut. On en a trouvé douze pareilles dans le théatre; deux figures nues, d'un tiers plus grandes que nature : on prétend que l'une repréſente Jupiter. Cette ſtatue a eu la tête & le corps applatis ſous le poids des laves. Quoique cet accident l'ait endommagée beaucoup, on y reconnoît toujours de grandes beautés : les cuiſſes & les jambes ſont bien conſervées & fort belles.

Deux conſuls romains, dont l'un avoit vraiſemblablement les yeux d'un autre métal, ainſi qu'il eſt aiſé de s'en appercevoir par les trous qui reſtent, & où il y a tout lieu de croire qu'ils étoient incruſtés. On ne trouve dans l'antiquité que trop d'exemples de ce mauvais uſage : & la plupart de ces ſtatues ont ſouvent des yeux d'argent qui font un contraſte déſagréable, avec le fond preſque noir.

Cinq ſtatues de danſeuſes, plus petites que nature; trois femmes drapées; pluſieurs buſtes, repréſentant des philoſophes & d'autres hommes illuſtres; quelques fragmens d'une ſtatue équeſtre de bronze, qui fait préſumer que ce devoit être un bel ouvrage, à en juger par la tête du cheval, & par les jambes de l'homme, qui ſubſiſtent encore.

Tous ces morceaux, tant en marbre qu'en bronze, ſe diſtinguent par une compoſition d'un grand ſtyle, un excellent caractere de deſſin, & une belle exécution.

Nous aurons bientôt occaſion de remarquer que les peintures ne ſont pas de la même beauté.

Tous les appartemens du cabinet dont nous parlons, ſont pavés de moſaïque ancienne d'*Herculanum :* on les tranſporte par morceaux de quatre à cinq piés. La derniere piece du cabinet contient les morceaux, dont les ſujets ou l'exécution ont mérité d'être diſtingués. J'y ai remarqué une figure qui tient un tambour de baſque; une autre qui joue de deux flûtes à la fois, & une troiſieme tenant des crotales. On y voit des figures à cheval ſans étriers & ſans ſelles, une ſimple toile couvre le cheval, & elle ne tient que par une ſangle & un poitrail.

Ces appartemens ſont garnis de beaux vaſes d'argent & de bronze, avec des urnes ſépulcrales, & des vaſes de terre étruſques, ſemblables à ceux qu'on voit à Rome dans la bibliotheque du Vatican, & ail'eurs.

On y remarque un autel de bronze, une chaiſe pliante, *ſella curulis*, dont les piés ſont faits en forme d'S; le *lectiſternium*, ou lit de parade conſacré aux dieux, &

beaucoup d'inſtrumens qui ſervoient aux ſacrifices.

Les armoires vitrées, dont ces ſalles ſont garnies, contiennent un grand nombre de petits dieux lares ; quelques figures panthées ou polythées, qui ſembloient les attributs de pluſieurs divinités. La variété de ces attributs dépendoit de la dévotion des perſonnes qui les faiſoient faire, pour exprimer dans un ſeul objet toutes les divinités ſous la protection deſquelles elles ſe mettoient. Ces petits dieux ſont tous de bronze, & pluſieurs ſont d'un très-bon goût.

Des trépiés du plus beau travail, un ſur-tout, dont la cuvette eſt portée par trois ſphynx ailés, très-bien faits ; un autre, qui eſt auſſi de bronze, & ſoutenu par trois ſatyres ou eſpeces de priapes, dont les caracteres des têtes ſont admirables, & les attitudes pleines d'expreſſion. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que chacun de ces priapes n'a qu'une oreille, une jambe & un pié, & chaque cuiſſe prend naiſſance au milieu du bas-ventre.

Il y avoit auſſi dans une armoire un recueil de priapes d'une très-belle conſervation : ils ſont de bronze ; les uns de grandeur naturelle, les autres plus petits. Ces priapes ne ſont point, comme les précédens, les ſimulacres du dieu de ce nom, mais de ſimples repréſentations de ce qui caractériſe ce dieu. La plupart ont deux cuiſſes & deux piés de lion ou d'autre animal, qui prennent leur naiſſance vers les teſticules : ils ont quelquefois des ailes, & ils ſont enjolivés de pluſieurs ſonnettes ou grelots ; on peut les ſuſpendre comme des luſtres ; & pour peu qu'on les touche, ils forment un petit carrillon. Indépendamment de ces priapes, qui ſont en très-grand nombre, il y en a une infinité de très-petits, qui n'ont pas plus de ſix à huit lignes de long. On prétend que les femmes portoient ces derniers ſur elles, dans l'eſpérance de devenir fécondes.

J'ai vu un manche d'aſperſoir qui a la figure d'un priape : peut-être penſoit-on qu'un meuble de jardinage pouvoit porter le caractere du dieu qui préſidoit aux jardins : un petit cadran dont le ſtyle étoit de même forme.

Au reſte, les villes de la Campanie, Capoue & Baies, étoient regardées, plus que tout autre endroit de l'Italie, comme des lieux de volupté & de licence. Vénus étoit ſpécialement honorée à *Herculanum ;* & l'on trouve les attributs de ce culte obſcene ſur beaucoup de lampes de bronze, où l'imagination s'eſt épuiſée dans les formes les plus bizarres ; mais on ne les a point expoſées dans le cabinet de Portici. Les lampes de terre cuite, ſont en général plus modeſtes.

On voit auſſi dans ce cabinet des inſtrumens d'agriculture ; les ſonnettes qu'on attachoit au cou des beſtiaux ; les inſtrumens de différens arts, comme les pieces pour figurer la pâte des gâteaux ; les inſtrumens de bronze qui portent les lettres dont on marquoit les briques. Ils auroient bien dû, ce me ſemble, faire inventer l'imprimerie, car pluſieurs de ces lettres aſſemblées, n'auroient-elles pas imprimé leur couleur ſur du papier, ſur de la toile, comme elles imprimoient leur forme ſur de la pâte ?

Des plumes de bois, des écritoires de forme cylindrique, avec de l'encre dedans ; des tablettes, ſur leſquelles on étendoit la cire ; des inſtrumens pour unir la cire ; des poinçons ou ſtyles pour écrire ; des grattoirs pour effacer l'écriture ; & un étui de bronze, qui renfermoit des ſtyles.

Tous les inſtrumens de ménage, toute la batterie de cuiſine, tous les uſtenſiles domeſtiques, ſe retrouvent dans ce *muſæum :* on y eût trouvé de quoi monter une maiſon complete, à cet antiquaire paſſionné, qui ne vouloit être éclairé que par les lampes ſépulcrales antiques, & qui, au lieu de dire une piece de deux ſous, diſoit toujours un ſeſterce.

Des lanternes, des candélabres, ſur leſquels on mettoit des lampes, qui ont juſqu'à cinq piés de haut, dont les ornemens ſont d'un bon genre.

Des fourneaux portatifs en bronze, d'une forme aſſez ingénieuſe, qui ſervoient à chauffer de l'eau dans un vaſe, & des choſes ſolides ſur un gril ; d'autres pour chauffer de l'eau, en mettant le feu dans le milieu ; un vaſe ou eſpece de marmite de bronze à double fond, avec trois petites cheminées : il paroît qu'on y mettoit du feu.

Des taſſes & des ſoucoupes en argent, comme celles de nos taſſes à café, dont la forme & la ciſelure ſont de la plus grande beauté; des aiguieres plus commodes que les nôtres, en ce que l'orifice étoit porté ſur le côté, & l'anſe placée au deſſous de la partie la plus peſante, pour qu'elle fût en équilibre, quoique pleine; des pincettes à main pour prendre le charbon.

Des inſtrumens en forme de cuillers quadruples, propres à faire cuire quatre œufs à la fois ſéparément; grand nombre de coquilles de cuivre avec des manches, pour faire cuire la pâtiſſerie. Un gril de fer pour la cuiſine. J'y ai vu beaucoup de cuillers, mais aucun meuble, ce me ſemble, qui approchât de nos fourchettes.

Des marmites, dont les deux anſes ſe rabaiſſent & ſe collent ſur les côtés, pour occuper moins de place; des vaſes, dont les anſes ſont en forme de ſerpens entrelacés; d'autres vaſes, ayant des anſes doubles de chaque côté. Des paſſoires ou eſpeces de cribles comme les nôtres, en argent & d'un travail admirable; un mortier à piler du ſel, d'une forme applatie, avec un trou pour faire tomber le ſel; des baſſins, dans la forme de nos corbeilles à fruit.

Un baſſin de bronze, incruſté d'argent; beaucoup de vaſes dorés & de batterie de cuiſine argentée; il n'y en a point d'étamée. Cet art utile d'appliquer l'étain ſur le cuivre, manquoit aux Romains; auſſi leur batterie de cuiſine étoit-elle toujours d'un métal compoſé, comme notre bronze, & non pas de cuivre pur, métal trop facile à diſſoudre & qui ſe change trop vîte en verd-de-gris.

Les denrées même s'y trouvent encore en nature: on y a trouvé des œufs très-bien conſervés; une tourte d'environ un pié de diametre, dans ſa tourtiere au dedans du four. J'y ai vu du froment dont les grains ſont entiers, quoique noirs & charbonneux; des feves, des noix qui ont encore leur couleur naturelle, mais qui ne ſont au dedans que du charbon; des petits pains ronds, qui n'étoient pas encore cuits; d'autres déja cuits quoique moiſis, & à demi brûlés: ils ne ſont point méconnoiſſables, leur forme eſt entiere; on y voit même les lettres dont on les marquoit: il y en a un de neuf pouces de diametre, ſur quatre d'épaiſſeur, où ſont écrits ces mots: *Seligo e granii. E. Cicere.* Des amandes, des figues, des dattes, de l'huile deſſéchée, & dont il ne reſte que la partie réſineuſe; du vin même, qui eſt à ſec, & réduit en une matiere concrete & noirâtre. On ſait que les vins des anciens étoient épais & dépoſoient beaucoup; & l'on en peut juger ſur-tout par celui-là. On en eſt aſſuré, parce qu'on a trouvé des caves revêtues de marbre, avec les bouteilles rangées ſur des gradins.

Les verres & les bouteilles y étoient une choſe fort commune, de même que les lacrymatoires, petites fioles, qui étoient ſuppoſées renfermer les larmes répandues ſur les tombeaux: il y en a même où l'on voit des figures empreintes.

Des pots de terre, aſſemblés en forme de panier, à porter deux bouteilles de vin; des aſſiettes de terre, abſolument plates, pour mettre les gâteaux; des tuiles d'une forme très-commode, pour border le faîte des maiſons; elles finiſſent par un rebord, avec un trou pour l'écoulement des eaux; des lampes de terre cuite, ornées de bas-reliefs; une lampe à deux meches, qui paroît avoir été ſuſpendue en l'air par le moyen de quatre chaînes attachées aux ailes de deux aigles qu'on voit ſur les côtés, & dont l'anſe eſt en forme de tête de cheval.

Tout ce qui eſt néceſſaire pour la toilette & pour l'ajuſtement ſe retrouve dans ce cabinet d'antiques: un bracelet d'or, formé de deux demi-cercles, qui s'attachoient avec de petits cordonnets d'or; on y voit deux têtes, fort bien ciſelées; des bagues, des boucles d'oreilles, des ciſeaux, aiguilles, dés à coudre; une caſſette, contenant tout ce qui étoit néceſſaire pour les travaux des femmes; des cure-oreilles, des peignes, des ornemens de la jeuneſſe, appellés *bullæ*, en forme de cœur; des boucles de cheveux en bronze, évidées avec légéreté & friſées avec goût; des galons d'or, treſſés ſans ſoie; des pots de rouge, en cryſtal de roche, ſemblables à ceux des toilettes des Françoiſes, avec le vermillon *fucus*, qui y eſt encore dans ſon entier; des vaſes pour les parfums; des frottoirs pour la peau, *ſtrigiles*, qu'on employoit dans

les bains. On a trouvé les bains eux-mêmes, avec l'assortiment de tous les ustensiles qu'on y employoit.

Des couleurs brutes pour peindre, très-bien conservées, sur-tout de la laque, de l'encre jaune & de très-beau bleu.

De petites balances à deux bassins, mais bont les bras sont divisés en deux parties; un petit poids, qu'on y faisoit couler, suppléoit, à peu près comme dans nos romaines, au grand nombre de petits poids, ou de subdivisions dont on se sert dans le commerce. Ces balances sont suspendues à une simple boucle: elles n'ont point d'aiguilles ni de languettes pour indiquer les petits trébuchemens; cependant j'ai vu ailleurs des balances antiques où il y avoit une languette.

Des instrumens de musique; *tibiæ*, les flûtes faites d'os; les *crotali*, ou petites pieces rondes de cuivre qu'on frappoit l'une contre l'autre; & le *sistrum*, instrument en fer à cheval, traversé de plusieurs tringles de métal, que l'on frappoit avec un archet: la flûte à sept tuyaux, le tambour de basque, les timbales & les jeux de dés, ne se voient que dans les peintures.

Des instrumens de chirurgie, comme des sondes; & même un étui complet, où tous les instrumens ont des manches de bronze avec des ornemens de fort bon goût.

Des casques, des boucliers, & toutes sortes d'armes offensives & défensives; des verroux, des serrures, des clefs, des marteaux; des clous qui paroissent faits au marteau; & d'autres qui ont été formés dans une espece de filiere: je parle de ceux de cuivre, car pour ceux de fer, je n'ai pas pu en distinguer la forme. En général tous les instrumens de fer sont rongés par la rouille, défigurés, réduits en scories, boursoufflés & méconnoissables. Voilà pourquoi l'on n'y a trouvé presque d'autre meuble en fer bien conservé, que le gril de fer dont j'ai parlé. On trouva une maison dont la porte d'entrée étoit fermée d'une grille de fer; mais elle s'en alla en morceaux quand on voulut la toucher. J'ai remarqué encore des hameçons, des filets de pêcheurs & d'oiseleurs, noircis par le feu, mais dont la forme est entiere.

Des urnes de terre, divisées intérieurement par loges: on croit qu'elles servoient pour renfermer les loirs, *glires*, que l'on élevoit, & qui formoient un objet de luxe chez les anciens, par un de ces usages bizarres, dont on trouve à peine quelque prétexte, malgré leur universalité: tel est parmi nous l'usage du tabac, auquel il semble qu'on ne puisse attacher ni agrément ni utilité.

Un petit cadran solaire, tracé sur une piece d'argent en forme de jambon: la queue de l'animal y sert de style: on l'a gravé dans le troisieme tome des *antichità di Ercolano*, *page 337*.

Il s'y est rencontré une mesure du pié romain, dont M. Bonpiede, ingénieur du port, m'a fait voir une copie exacte; il a dix pouces onze lignes & demie: cela peut contribuer à décider la question de la longueur de l'ancien pié, que M. de la Condamine avoit déja trouvé de dix pouces onze lignes, par la comparaison de plusieurs monumens romains.

On a trouvé beaucoup de médailles, dont quelques-unes sont curieuses: telles que les médailles de Vitellius, qui sont rares dans tous les cabinets; un triomphe de Titus; une médaille de Vespasien, frappée à l'occasion de la prise de Jérusalem, *Judæa capta*. J'y ai vu un médaillon d'Auguste en or, de quatorze lignes de diametre, qui pese plus d'une once: morceau unique pour les antiquaires; mais c'est le seul de cette importance qui ait été trouvé à *Herculanum*.

Des sceaux ou cachets; des anneaux de fer, d'or, d'argent, montés & non montés; des cornalines; des sardoines; plusieurs pierres précieuses, montées en or, mais grossiérement. On m'en fit voir une que le roi d'Espagne avoit fait remonter, & qu'il portoit depuis sept ans, mais qu'il a remis au cabinet de Portici, en partant pour l'Espagne, afin de faire voir qu'il vouloit conserver au royaume de Naples, tout ce qu'on avoit trouvé à *Herculanum*, sans exception.

Les pierres gravées se sont trouvées en grand nombre, & la plupart d'une grande beauté. On en a tiré aussi plusieurs meubles de crystal de roche, ce qui prouve que ce travail étoit très-perfectionné dans ce pays-là:

pays-là : il y a des flacons de cette matiere, dont l'ouverture eſt ſi étroite, que le travail en a dû être fort difficile.

On garde, dans le même cabinet, huit petits tableaux ſur pierre, repréſentant huit muſes : ils ne ſont pas mieux peints que de bonnes peintures chinoiſes ; mais il y a une de ces muſes remarquable, en ce qu'elle a à côté d'elle un *ſcrinium*, boîte que l'on avoit regardée juſqu'à préſent, comme deſtinée à mettre des livres. Ce tableau leve toute incertitude à ce ſujet : on apperçoit très-diſtinctement dans le *ſcrinium*, des livres roulés avec leurs étiquettes, qui ſont de petites bandes de papier qui débordent ; ce que l'on n'avoit encore trouvé dans aucun monument.

Les livres, ou plutôt les manuſcrits trouvés à *Herculanum*, ſont d'une grande eſpérance pour les gens de lettres, quoiqu'on n'en ait fait juſqu'à préſent que peu d'uſage. Ces livres ne ſont point en parchemin, ainſi qu'on l'a publié en France : on a cru d'abord qu'ils étoient d'ancien papier d'Egypte ; mais on s'eſt apperçu depuis qu'ils n'étoient que ſur des feuilles de cannes de jonc, collées les unes à côté des autres, & roulées dans le ſens oppoſé à celui dont on les liſoit. Ils ne ſont tous écrits que d'un côté, & diſpoſés par petites colonnes, qui ne ſont guere plus hautes que les pages de nos *in*-12 : ils étoient rangés les uns ſur les autres dans une armoire en marqueterie, dont on voit encore les fragmens. Lorſqu'on mit la main ſur ces livres, tous ceux qui n'avoient point été ſaiſis par la chaleur des cendres du Véſuve, étoient pourris par l'effet de l'humidité, & ils tomberent comme des toiles d'araignées, auſſi-tôt qu'ils furent frappés de l'air ; ceux au contraire qui, par l'impreſſion de la chaleur de ces cendres, s'étoient réduits en charbon, étoient les ſeuls qui ſe fuſſent conſervés, parce qu'ils avoient réſiſté à l'humidité.

Ces feuilles roulées & converties en charbon, ne reſſemblent ordinairement qu'à un bâton brûlé, de deux pouces de diametre, ſur huit à dix pouces de longueur : quand on veut le dérouler ou enlever les couches de ce charbon, il ſe caſſe & ſe réduit en pouſſiere ; mais en y mettant beaucoup de temps & de patience, on eſt parvenu à lever les lettres les unes après les autres, & à les copier en entier. Le P. Antonio Piaggi, religieux Somaſque, a été l'inventeur de cette eſpece d'art, & il a fait un éleve nommé *Vicenzio Merli*, qui s'en occupe actuellement, mais avec peu d'aſſiduité & peu d'ardeur : voici à peu près leur procédé.

On a un chaſſis aſſujetti ſur une table, dans le bas duquel le livre eſt porté ſur des rubans, par les deux extrémités du morceau de bois ſur lequel il eſt roulé : on fait deſcendre de deſſus un cylindre, qui eſt au haut du chaſſis, de ſoies crues d'une très-grande fineſſe, & rangées comme une chaîne fort claire, dont on étend ſur la table une longueur pareille à la partie de la feuille qu'on veut dérouler ; on fait tenir le commencement de cette feuille à la partie de la chaîne qui ne poſe pas ſur la table, & qui eſt la plus proche de cette même feuille. On ſe ſert à cet effet de petites particules de gomme en feuilles ou par écailles, qu'on applique derriere avec un pinceau, à l'aide d'un peu d'eau ou de la ſimple ſalive, obſervant de ne les mouiller que dans l'inſtant qu'on les applique. La feuille du livre s'adapte ſur le champ à ces particules, de la même maniere qu'une feuille d'or ſe fixe ſur le mordant du doreur ; le commencement de la feuille du livre étant ainſi hapé par la ſoie & par la gomme qui y ſont adhérentes, on tourne très-doucement le cylindre qui eſt au haut du chaſſis, auquel les fils de ſoie ſont attachés, & à cauſe de la grande fragilité de la feuille, on aide en même temps le livre, par en-bas, à tourner ; par ce moyen on enleve inſenſiblement la partie de la feuille qui eſt fortifiée, & l'on force le reſte de la chaîne, qui eſt couché ſur la table, à ſe relever & à ſe joindre, à meſure que le livre tourne, à la partie de la feuille qui reſte à dérouler. On les fixe enſuite avec des particules de gomme, en ſuivant le même procédé. Lorſqu'il ne reſte plus rien de la chaîne ſur la table, & qu'elle a été toute appliquée à la feuille du livre, on coupe cette même feuille, & on la colle ſur une planche. L'écriture y eſt ſi foiblement marquée, qu'il eſt difficile de

la lire au grand jour, mais on y réuſſit en la mettant à l'ombre ou à un jour plus doux; alors on la lit comme on liroit un imprimé, qui après avoir été noirci au feu, conſerveroit encore la trace des caracteres dont il étoit empreint. Les fils de ſoie ſont ici d'autant mieux imaginés, que préſentant une ſurface à la feuille, ils la ſoutiennent par-tout également, rempliſſent les parties mutilées, & empêchent que la feuille ne ſe déchire dans ſes endroits, qui étant les plus foibles, ſeroient les premiers à céder. Cette opération exige beaucoup de légéreté dans la main. On n'y travaille que les fenêtres fermées, car le moindre vent pourroit enlever ou rompre la feuille qu'on développe, & faire perdre en un inſtant le fruit de toutes les peines qu'on auroit priſes.

On a développé ainſi quatre manuſcrits grecs, dont le premier traite de la philoſophie d'Epicure; le ſecond eſt un ouvrage de morale; le troiſieme un poëme ſur la muſique; le quatrieme un livre de rhétorique. Auſſi-tôt qu'on avoit enlevé une page, on la copioit & on l'envoyoit au chanoine Mazocchi, pour la traduire en italien. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on employât à ce travail beaucoup de perſonnes. Le P. Piaggi n'eſt plus en état de s'en occuper, étant eſtropié, & ſon éleve paroît n'y prendre pas aſſez d'intérêt: il ſe plaint de ce qu'on ne lui donne que ſix ducats par mois, & il y travaille très-peu. Peut-être ſeroit-il auſſi beaucoup plus utile de ne développer que le commencement de chaque manuſcrit & de l'interrompre quand on voit que le ſujet ne peut rien nous apprendre d'intéreſſant.

Sans cela, il y a tout lieu de croire, que de très-longtemps on ne verra paroître au jour ces ouvrages précieux, & parmi leſquels on ne doit pas déſeſpérer de recouvrer quelques-uns de ceux qu'on avoit cru perdus pour la république des Lettres.

Ce ſeroit une époque bien mémorable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, ſi l'on y rencontroit les ouvrages complets de Diodore de Sicile, de Polybe, de Salluſte, de Tite-Live, de Tacite, les ſix derniers mois des faſtes d'Ovide, & les vingt livres de la guerre de Germanie, que Pline commença dans le temps qu'il ſervoit dans ces pays.

La collection des peintures antiques tirées d'*Herculanum*, eſt auſſi dépoſée près du château de Portici. On les conſerve dans pluſieurs chambres, mais ſous verre, avec le plus grand ſoin, & le roi d'Eſpagne n'a jamais voulu qu'on en diſpersât la moindre partie: on aſſure qu'il en avoit refuſé même au roi ſon pere.

Ces peintures étoient ſur des murailles que l'on a ſciées à une certaine épaiſſeur: on les a enſuite aſſujetties avec tout le ſoin poſſible, en les ſcellant ſur des chaſſis de parquet, comme autrefois on enleva les ouvrages de Damophile & de Géorgaze, peintres & ſculpteurs célebres, qui avoient décoré le temple de Cérès à Rome, lorſqu'on voulut réparer & recrépir de nouveau les murs de cet édifice. La fraîcheur des peintures d'*Herculanum*, qui s'étoit conſervée pendant plus de 1600 ans dans l'humidité de la terre, ſe perdit bientôt à l'air par le deſſéchement qu'elles éprouverent, & il ſe forma deſſus une pouſſiere farineuſe, qui en peu de temps en eût fait perdre les couleurs. Un Sicilien nommé *Moriconi*, qui excelloit dans l'art des vernis, fut chargé d'en appliquer un pour conſerver le coloris. Cela a produit l'effet qu'on en attendoit, mais ce vernis a occaſioné la ruine de pluſieurs tableaux; car il fait tomber la couleur par écaille, & il y en a qui ne ſont pas préſentement reconnoiſſables, tant ils ſont mutilés. Cela ne paroîtra pas ſurprenant, lorſqu'on fera attention que la chaleur des cendres du Véſuve a dû conſumer les gommes qui en lioient les couleurs. Si l'on eût employé à ce travail des perſonnes plus intelligentes, elles auroient tenté de donner du corps aux couleurs, en collant les tableaux avant de les vernir; c'eût été le ſeul moyen de les conſerver & de rendre en même temps à leur coloris ſon ancienne fraîcheur.

Les plus grands morceaux de cette collection ſont les moins nombreux, & n'ont guere plus de cinq piés de haut: les autres ſont la plupart comme nos petits tableaux de chevalet; pluſieurs ont été trouvés entiers; il y en a cependant quelques-uns de mutilés; mais il eſt étonnant

qu'il n'y en ait pas davantage, soit à cause des diverses irruptions du Vésuve, qui ont dû les endommager, soit à cause de l'humidité occasionée par les eaux, qui ont filtré au travers des terres & des cendres dont on a trouvé les maisons remplies.

Tous ces tableaux sont peints en détrempe, ainsi qu'il est aisé de s'en appercevoir, sur-tout dans ceux qui ont été mutilés; la couleur qui s'en est enlevée par écailles, n'a laissé qu'une impression verte, jaune ou rouge, qu'on avoit étendue auparavant sur l'enduit qui recouvroit la muraille. Il n'en seroit pas de même si ces morceaux eussent été peints à fresque; car cette peinture qui ne s'arrête pas à la superficie, mais qui pénetre l'enduit de chaux & de sable, sur lequel on l'applique, n'auroit pu se détacher qu'avec l'enduit même. De plus, on sait que la fresque des anciens, ainsi que la nôtre, n'admettoit pas certaines couleurs assez actives pour pénétrer l'enduit; au lieu que la détrempe les admet toutes indistinctement. Les tableaux d'*Herculanum* sont dans ce dernier cas: on y reconnoît, sans exception, toutes sortes de couleurs, même celles qu'exclut la fresque. Enfin l'on a reconnu, jusques dans les morceaux les mieux conservés, lorsqu'on les a sciés & enlevés de dessus les murailles, qu'ils n'étoient tous peints qu'en détrempe. Cette observation détruit le système de ceux qui ont prétendu que les anciens n'avoient pas, comme nous, le secours de toutes les couleurs, & qu'ils n'employoient les peintures à fresque que pour décorer leurs murailles & leurs voûtes.

Cette immense collection de peintures, qui s'accroît tous les jours, & qui nous met sous les yeux les productions des anciens peintres dans tous les genres, prouve que les artistes du premier ordre, étoient aussi rares chez eux que parmi nous: dans la description des peintures qui est imprimée, on en exalte un grand nombre qui sont au dessous du médiocre. Nous nous bornerons ici aux ouvrages d'un mérite distingué, ou qui, sans être bien remarquables du côté de l'art, auront du moins quelques singularités capables de fixer les regards des curieux. Commençons par les tableaux dont les figures sont de grandeur naturelle, ou qui en approchent.

Un des tableaux, les plus grands & les plus beaux que l'on ait tiré des feuilles d'*Herculanum*, représente Thésée, vainqueur du Minotaure en Crete. Ce tableau est de forme cintrée: il a été enlevé de l'une des deux niches qui étoient dans le bâtiment que l'on a prétendu être le Forum ou Chalcidique dont nous avons parlé. Thésée y est vu de face: il est debout, nu, & de taille giganteſque, relativement aux autres figures. Son manteau, jeté négligemment sur l'épaule gauche, repasse sur le bras du même côté: il tient sa massue levée de la main gauche: à l'un des doigts de cette main il a un anneau. Trois jeunes Athéniens lui rendent leurs actions de graces; l'un lui baise une main; l'autre lui prend le bras du côté de sa massue; & le troisieme, prosterné à ses piés, lui embrasse une jambe. Une jeune fille se joint à eux; & portant la main sur la massue du vainqueur, semble lui témoigner sa reconnoissance: on croit qu'elle sort du labyrinthe, ainsi qu'une autre personne, dont on ne découvre qu'une partie de la tête, le surplus étant effacé. Le Minotaure est renversé aux piés de Thésée, sous la figure d'un homme à tête de taureau, qui porte une main à l'une de ses cornes: il a l'estomac & l'une de ses épaules déchirés par les coups qu'il a reçus. C'est la premiere fois qu'on le voit sous cette forme: les médailles antiques ne nous fournissent aucun exemple. La déesse, protectrice du héros, est assise sur un nuage dans le haut du tableau, on la découvre jusqu'à la tête: elle est appuyée d'une main sur le nuage, & tient de l'autre son arc & une fleche. Le côté où est la porte du labyrinthe, est très-mutilé.

On prétend que lorsque ce morceau a été découvert, les couleurs en étoient bien plus vives qu'à présent. On les trouve cependant encore belles, quoiqu'un peu éteintes: la figure de Thésée est noblement composée, elle a cependant quelque chose de froid; mais les trois jeunes gens sont remués avec beaucoup plus de chaleur; les mouvemens en sont pleins d'expression: celui qui embrasse la jambe du vainqueur,

ſurpaſſe en cette partie les deux autres. Cet ouvrage eſt en général correct de deſſin, d'une grande maniere, mais il y regne peu d'intelligence du clair-obſcur. Le mouvement du manteau du jeune homme qui baiſe la main de Théſée, n'eſt ni heureux, ni dans le ſtyle des autres draperies du même tableau.

Un autre tableau de forme cintrée, a été trouvé dans la ſeconde niche du *Forum* dont on a parlé ci-deſſus ; les figures en ſont à peu près grandes comme nature. Le ſujet eſt incertain, & a donné lieu à bien des conjectures. Tous les perſonnages qui y ſont repréſentés ont rapport à un enfant, qu'on préſume, avec aſſez de vraiſemblance, être Télepe, fils d'Hercule ; cet enfant eſt allaité par une chevre, qui lui leche la cuiſſe en levant une jambe par derriere pour le laiſſer tetter avec plus de facilité. Une divinité ailée & couronnée de lauriers, tient d'une main des épis de bled, & de l'autre indique l'enfant en le regardant. Hercule debout & appuyé ſur ſa maſſue, a les yeux fixés ſur lui. La déeſſe Flore eſt aſſiſe vis-à-vis d'Hercule, & a derriere elle le dieu Pan ; aux deux côtés d'Hercule, il y a un lion & un aigle, qui ne contribuent pas peu à jeter de l'obſcurité ſur ce ſujet. La compoſition de ce tableau eſt bien liée, & les attitudes en ſont expreſſives ; la Flore eſt drapée d'une bonne méthode, mais tous les airs de têtes ne ſont pas aſſez variés. Le caractere de deſſin, dans le total de l'ouvrage, eſt très-médiocre ; l'enfant eſt très-incorrect, & les animaux ſont mal rendus.

Achille, à qui le centaure Chiron enſeigne à jouer de la lyre, eſt encore un beau tableau. Quoique la figure du centaure ne ſoit pas bien deſſinée, & qu'elle n'intéreſſe pas d'elle-même, cependant le haut de cette figure ſe grouppe au mieux avec celle d'Achille, qui eſt dans une attitude noble. Les contours de ce dernier ſont coulans, le deſſin en eſt d'un beau caractere ; il eſt même peint avec légéreté, & l'on y admire une belle dégradation de tons dans les paſſages des ombres à la lumiere.

Un tableau de diverſes figures repréſentant une jeune fille, ayant une main appuyée ſur l'épaule d'un jeune homme, & de l'autre lui ſerrant le bras comme par un mouvement d'affection. Ce jeune homme eſt entiérement vêtu ; il eſt aſſis, la tête appuyée ſur ſa main, dans l'attitude d'une perſonne penſive, ou qui fait attention à ce que lui lit un autre jeune homme, qui eſt aſſis vis-à-vis de lui. Ce dernier eſt nu juſqu'à la ceinture, il tient d'une main un papier, & de l'autre ſemble indiquer celui dont nous avons parlé le premier à qui il lit ce papier. Deux femmes & un vieillard qui les écoutent, ſont dans des attitudes d'étonnement. On croit que ce ſujet eſt Oreſte reconnu, & tel qu'Euripide le repréſente dans la tragédie d'Iphigénie en Tauride ; le jeune homme penſif eſt Oreſte ; la jeune fille qui ſemble le ſerrer de ſes mains, eſt Iphigénie ; celui qui lit eſt Pilade. L'ordonnance en eſt belle, les têtes en ſont très-expreſſives, & les figures drapées d'un bon ſtyle. On y trouve même un aſſez bon effet de lumiere ; mais ce tableau laiſſe beaucoup à deſirer du côté du deſſin & du coloris ; le dos de l'homme à mi-nu qui lit, peche plus que tout le reſte de l'ouvrage dans ces deux parties de l'art, étant très-incorrect & d'un ton de brique déſagréable. Ce morceau a ſouffert dans le bas, mais aux endroits les moins eſſentiels.

Un autre tableau repréſente, à ce que l'on prétend, Oreſte & Pilade enchaînés & conduits par un ſoldat du roi Thoas devant la ſtatue de Diane, qui eſt ſur un autel, où l'on voit une patere & un préféricule ; Iphigénie eſt debout de l'autre côté de la table, & les voit arriver ; elle a derriere elle deux de ſes ſuivantes, dont l'une porte, dans un baſſin, une lampe, & l'autre ſe baiſſe pour avoir le coffre qui contient ſans doute les inſtrumens du ſacrifice. Les deux figures d'Oreſte & de Pilade qui ſont preſque nues, ſont très-bien compoſées, & d'un deſſin pur ; mais elles ſont iſolées, & la compoſition générale n'eſt point du tout liée.

Un petit tableau repréſentant un faune qui careſſe une bacchante renverſée ; elle tend un bras qui paſſe ſur la tête du faune, comme ſi elle vouloit ſe retenir à ſes cheveux. Elle eſt preſque entiérement nue, elle n'a qu'une cuiſſe couverte d'une draperie rouge. On voit près d'elle ſa cym-

bale & ſon tyrſe, dont l'extrémité finit par une touffe de lierre, & auquel pend un ruban de la même couleur que ſa draperie. Ce grouppe eſt chaudement compoſé, & les figures ont beaucoup d'expreſſion.

Un petit tableau de deux jeunes filles qui ſe donnent les mains en danſant. Le mouvement de leur bras eſt bien varié, & les graces du coude y ſont obſervées; mais les draperies y ſont aſſommées par la confuſion des plis.

Un autre petit tableau d'une danſeuſe ſeule; elle eſt nue juſqu'à la ceinture & tient ſa draperie. L'attitude en eſt gracieuſe, les mouvemens en ſont bien contraſtés; on trouve dans ſes mains, dont les petits doigts ſont écartés, des gentilleſſes qu'on ne voit pas ordinairement dans l'antique. La draperie en eſt moins confuſe que celle des figures du tableau précédent, & les plis de ces extrêmités paroiſſent être moins lourds.

Une autre danſeuſe touchant d'une cymbale à grelots, ſemblable aux tambours de baſque dont les Napolitains jouent aujourd'hui; il y a de la fineſſe & de la correction dans le haut de cette figure. Elle ſeroit plus intéreſſante, s'il y avoit moins de confuſion dans les plis de ſa draperie.

Une jeune fille tenant d'une main un rameau de cedre, & de l'autre un ſceptre d'or; elle eſt entiérement drapée. La tête en eſt vue de profil, & l'ajuſtement de ſa coëffure eſt du meilleur goût; elle a des pendans d'oreilles de perles: le tour de cette figure eſt naturel; & quoique les draperies faſſent trop d'étalage, le mouvement que l'air leur donne en les faiſant voltiger, eſt exprimé avec une grande vérité.

Une bacchante portée par un centaure; la bacchante eſt preſque nue, ſes cheveux flottent en l'air, & ſa draperie qui voltige au gré du vent, laiſſe ſon dos à découvert. L'attitude en eſt auſſi ſinguliere qu'élégante; elle ne porte que d'un genou ſur la croupe du centaure, en ſe tenant à ſes cheveux d'une main; en même temps, pour le faire galoper, elle lui donne du pié dans les reins; de l'autre main, elle tient ſon tyrſe, afin de l'aiguillonner davantage. Ce grouppe, qui eſt des plus ſinguliers, eſt plein de feu & d'expreſſion, & il eſt admirablement compoſé: la bacchante eſt rendue avec autant de correction que de fineſſe de deſſin, & ſes draperies ne manquent pas de légéreté.

Un autre centaure qui porte un jeune homme en courant au galop; le jeune homme eſt devant le centaure, & il n'eſt retenu que par une main qui lui paſſe ſur l'épaule. Le centaure touche d'une main une lyre à trois cordes, qui eſt appuyée ſur ſa croupe, & de l'autre il fait réſonner la moitié d'une crotale contre l'autre moitié de la même crotale que tient le jeune homme. Ce tableau paroît d'un deſſin pur; mais il eſt compoſé contre tout principe d'équilibre, étant impoſſible que le jeune homme puiſſe ſe ſoutenir en l'air dans l'attitude où il eſt.

On a remarqué que dans preſque tous ces petits tableaux, ſur-tout dans ceux dont les figures ſont ſeules, les peintres, pour éviter l'embarras des ſites, ſe ſont contentés de faire des fonds unis, d'une teinte rougeâtre, ou brune, ou dans d'autres couleurs très-foncées.

Un grand nombre de tableaux repréſentant des enfans, des amours ou des génies ailés, occupés à différens travaux, comme à chaſſer, à faire réſonner des inſtrumens, ou à des jeux, des danſes & autres exercices. Celui de ces petits tableaux où l'on voit des enfans vignerons, eſt digne d'attention, ſur-tout à cauſe de la forme du preſſoir antique: il en donne une idée plus nette que celle qu'on trouvoit dans Vitruve, Pline & autres anciens auteurs. Il faut voir la gravure qui en a été faite dans le livre des *pitture antiche d'Ercolano*. Nous nous contenterons ici d'obſerver que ces enfans ſont tous d'une nature un peu avancée, & compoſés froidement; ils n'ont point l'enjouement des graces enfantines. Il y en a cependant dont les attitudes ont une certaine vérité, & qui ſont paſſablement peints.

Pluſieurs tableaux d'animaux où il y a des paons, des coqs, des poules, des canards, des cailles, des tigres & des poiſſons; quelques-uns ſont aſſez bien imités & d'une touche ſpirituelle.

Des tableaux de fruits, où l'on a repréſenté, ſur-tout des raiſins, des figues & des dattes : ils ſont touchés librement & peu terminés.

Une grande quantité de tableaux d'ornemens, ou, pour mieux dire, des fragmens de friſes en arabeſque, dont quelques-uns ſont d'aſſez bon goût de deſſin; mais il n'y en a preſqu'aucune de bien peinte.

Beaucoup de payſages mal rendus, & où il y a des bâtimens qui fourmillent de fautes de perſpective.

Des tableaux d'architecture, dont le genre eſt ſi bizarre, qu'on croit y trouver en général un mêlange de goût gothique, arabeſque & chinois, & ſouvent une imitation extravagante de l'ordre ionique.

Deux marines : la premiere repréſente quatre vaiſſeaux, dont l'un en partie conſumé par les flammes, & briſé contre un écueil; on combat avec acharnement ſur les trois autres : il y en a un ſur lequel s'éleve une tour où ſont les enſeignes de Rome : au milieu de la mer, on découvre une petite iſle avec un temple entre deux arbres, à côté duquel il y a un Neptune le trident à la main; devant ce temple eſt placé un autel. On voit dans la même iſle un ſoldat armé d'une pique, d'un caſque & d'un bouclier; une figure que l'on diſtingue mal, parce qu'elle eſt preſque toute effacée, ſemble ſortir de la mer. Ce tableau eſt mauvais, & n'a d'autre mérite que celui de nous laiſſer en ce genre de peinture quelque choſe des anciens; les vaiſſeaux n'y ſont point en perſpective, & ils ne levent point la queſtion des biremes, des triremes & des quadriremes, toutes les rames paroiſſent ſortir de la même ligne.

La ſeconde marine, quoique fort mutilée, dans un coin découvre un ſite agréable, avec un front terminé par des montagnes, & quelques bâtimens mêlés d'arbres qui forment un bon effet.

Les terreins qui ſervent de repouſſoir, ſont traités dans le goût de ceux qu'emploient quelques-uns de nos peintres pour produire de ſemblables effets.

On conſerve dans cette collection quelques tableaux en moſaïque, trop mauvais pour qu'on entre dans aucun détail à leur ſujet.

On remarque dans ces peintures en général un bon caractere de deſſin & de l'expreſſion; mais il paroît que les peintres étoient peu ſavans dans l'art des raccourcis, que leur maniere de draper conſiſtoit en petits plis ſouvent confus, & que rarement par la diſpoſition de leurs étoffes, ils s'attachoient à produire de grandes maſſes, mais qu'ils accuſoient toujours le nu avec auſtérité. Ils étoient peu avancés dans la couleur locale, encore moins dans la magie du clair-obſcur, qu'ils ont, pour ainſi dire, totalement ignoré. Ils n'avoient aucune notion, ni de la perſpective locale, ni de la perſpective aérienne. A l'égard de la compoſition, ils réuſſiſſoient bien dans les figures iſolées, qu'ils diſpoſoient dans le ſtyle de celles des bas-reliefs ou des ſtatues, ſans connoître cependant l'agencement des grouppes; auſſi preſque tous leurs ſujets ſont-ils rendus avec froideur. On n'y voit nulle part cet enthouſiaſme, qui, à l'aſpect de pluſieurs peintures modernes, remue les paſſions & excite dans l'ame des impreſſions ſi vives; il eſt ſurprenant que, dans des ſiecles où la ſculpture avoit été portée à un ſi haut degré de perfection, la peinture n'eût pas marché avec elle d'un pas égal; car quoique ces tableaux paroiſſent être des peintres médiocres de ce temps-là, les principes qu'ils ont ſuivis répandent beaucoup de doutes ſur les talens des maîtres de leurs écoles. Peut-être auſſi découvrira-t-on par la ſuite des morceaux plus précieux, qui renverſeront cette conjecture. Il faut convenir qu'on ne peut pas exiger une grande perfection dans les tableaux que nous venons de décrire, pluſieurs ayant été enlevés de deſſus les murs du théatre & autres lieux publics d'une petite ville, où l'on n'a dû chercher qu'une décoration générale; les autres paroiſſent avoir été tirés de quelques maiſons de particuliers, qui n'étoient pas aſſez opulens ou aſſez curieux pour employer des artiſtes du premier ordre.

Quant aux matieres dont on ſe ſervoit alors pour peindre, il paroît, en regardant ces tableaux avec attention, qu'on y

a employé toutes sortes de couleurs, comme nous l'avons dit plus haut, & que ces couleurs sont les mêmes dont on se sert aujourd'hui ; cela paroit détruire l'opinion de quelques modernes, qui prétendent que les anciens n'ont connu que le blanc de Milet, le jaune d'Athenes, le rouge de Sinope, & le simple noir : on voit à la vérité, dans un passage de Pline, que les peintres de son temps se servoient de ces quatre couleurs, mais non pas que ce fussent les seules dont ils fissent usage. Les dessinateurs qu'on a employés pour les gravures du recueil dont nous avons parlé, dessinoient avec beaucoup de propreté, mais ils n'ont rendu que mollement & sans esprit, les endroits les mieux ressentis des originaux ; quelquefois aussi ils ont pris la liberté de corriger les fautes de perspective qui s'y trouvoient, en sorte qu'il ne faut pas précisément juger des originaux par les figures qu'on en publie. Mais dans les pays où il y auroit le plus d'habiles artistes, il seroit bien difficile d'exécuter à la rigueur un ouvrage d'une si vaste étendue.

La sculpture est bien meilleure dans les restes d'*Herculanum*, que la peinture ; peut-être parce que cet art étoit plus perfectionné ; peut-être aussi parce qu'il étoit facile de transporter les statues, au lieu que les peintures étoient faites nécessairement par les artistes du pays.

On ne sauroit trop regretter le grand nombre de belles figures, dont on ne trouve que les débris ; la plupart des statues de bronze sont en partie fondues, celles de marbre sont en morceaux, la chaleur a détruit les unes, & les autres ont été broyées par la chûte des pierres & des murs : mais les deux Nonius dont nous avons parlé, sont au rang de ce qu'il y a de mieux dans l'antique, soit à Rome, soit à Florence ; & les autres statues, sans être d'une aussi grande perfection que ces deux premieres, ont presque toutes des beautés qui les rendent dignes d'être placées dans la seconde classe. Au reste, on ne sauroit hasarder une description & une critique bien étendues de ces monumens, n'étant permis à personne d'écrire dans ces cabinets, ce qui fait que l'on ne peut rapporter que de mémoire les différentes particularités. (+)

Personne n'a mieux décrit que M. Gerard Heerkens, Hollan. 1770, la maison où se sont trouvés les seuls livres qu'on ait encore découverts depuis qu'on travaille à faire sortir de ses ruines cette ville ensevelie sous les cendres du Vésuve, depuis près de dix-sept siecles. Le corps du logis de cette maison étoit près du forum : il n'avoit qu'un étage, & il paroît que les autres maisons d'*Herculanum* n'étoient pas plus élevées. Au milieu du jardin, long de 300 piés sur 80 de large, étoit une belle piscine de 250 piés de longueur sur 27 de largeur, revêtue de pierres.

C'est dans une chambre de cette maison qu'on a trouvé une bibliotheque composée, au moins, de mille volumes en rouleaux, placés les uns sur les autres. L'inondation de la mer qui précéda l'irruption du Vésuve & les cendres enflammées de la montagne, ont tellement altéré & calciné ces livres, qu'ils ressemblent à des charbons. Cependant le P. Piaggi, comme on l'a dit ci-dessus, a trouvé le moyen de développer ce papier brûlé, qui est aussi fin que celui de la Chine, de l'appliquer sur une matiere solide, & d'en transcrire l'écriture : il a déja développé quatre ouvrages de Philodemus, écrivain grec. Cette bibliotheque qui étoit autrefois à 24 piés au dessus de la mer, est maintenant de plus de 80 piés au dessous, tant le terrein d'*Herculanum* fut affaissé par le tremblement de terre. *(C)*

HERCULE, *(Astronomie.)* constellation boréale, appellée aussi *engonasis*, c'est-à-dire, *genuflexus*, *ovillus* ou *mellus*, parce qu'il est couvert d'une peau de centaure ; *Nessus*, du nom de ce centaure, *cernuator*, *claviger*, *thamyris* ou *thracien* ; *nisus*, à cause de la ville de Nisa ; *Mélicerta*, roi de la Cité, ou *Mélica*, c'est le nom d'*Hercule* le phénicien ou le tyrien ; *Desanes*, *Desaneus* ou *Dorsanes*, c'étoit le nom de l'*Hercule* des Indiens ; *Macetis*, nom de l'*Hercule* des Lybiens ; il étoit pere de Sardus qui conduisit une colonie en Sardaigne ; *Santus*, *Sanctus*, c'est le nom de l'*Hercule* romain ; *Almannus* c'étoit le nom de l'*Hercule* germain ou celtique ; *Lycaon*, roi d'Arcadie, que Jupiter chan-

gea en loup ; Ixion, Prométhée, Orphée, Théſée, Palémon, *&c.* car cette conſtellation a porté autant de noms qu'*Hercule* lui-même ; on ſait aſſez combien il y a de diſſertations parmi les érudits, ſur le temps, la patrie & les travaux d'*Hercule* : mais on attribue communément cette conſtellation à *Hercule* le thébain, fils d'Amphitrion & d'Alcmene, qui vivoit quelques années avant le ſiege de Troye, & fut du voyage des Argonautes : il eſt repréſenté communément dans l'attitude d'un combattant, un genou en terre, tenant d'une main ſa maſſue, & de l'autre la peau du lion de la forêt de Némée, qu'il préſente comme un bouclier ; on lui met auſſi dans la main le rameau qu'il arracha dans ſa deſcente aux enfers, pour délivrer Théſée, & un ſerpent ſous le nom de *Cerbere*. Mais d'autres diſent que cette figure d'un homme à genou eſt celle de Théſée, qui leve avec effort la pierre ſous laquelle ſon pere avoit caché ſon épée. Quoi qu'il en ſoit, cette conſtellation renferme 113 étoiles dans le catalogue britannique de Flamſteed ; la plus remarquable déſignée par la lettre *a* eſt ſituée ſur la tête d'*Hercule*. Elle eſt de ſeconde & de troiſieme grandeur. Son aſcenſion étoit en 1750 de $255^d\ 48'\ 46''$; & ſa déclinaiſon boréale $14^d\ 41'\ 46''$ ſuivant le *Catalogue* de M. de la Caille. (*M. DE LA LANDE.*)

HERCULE, (*Mythолog. Littérat.*) héros très-célebre, déifié dans le paganiſme.

Je ne m'embarraſſe point des divers *Hercule*, dont parlent Diodore de Sicile, Cicéron, Varron, & autres écrivains de l'antiquité ; il s'agit ici du fils prétendu de Jupiter & d'Alcmene, femme d'Amphitrion, roi de Thebes. C'eſt là l'*Hercule* qui étoit honoré chez les Grecs & les Romains, & auquel ſe rapportent preſque tous les anciens monumens. Je vais parcourir ſon hiſtoire peu connue, les femmes & les enfans ſavent aſſez ſa vie fabuleuſe : elle ſe trouve dans tous les dictionnaires, & même dans celui de Bayle.

Hérodote fixe la naiſſance d'*Hercule* cent ans avant la priſe de Troye par les Grecs, c'eſt-à-dire, vers l'an 1382 avant l'ére chrétienne. Il commença ſes premieres armes dès l'âge de dix-huit ans, & terraſſa dans ſes courſes le lion du mont Cythéron. Peu de temps après, il épouſa Mégare, fille de Créon, eut trois enfans de cette princeſſe, & les tua, au bout de quelques années, dans un accès de fureur qui le prit pluſieurs fois pendant le cours de ſa vie.

Ce crime l'ayant obligé de quitter Créon, il alla conſulter l'oracle de Delphes ſur ſa deſtinée. L'oracle lui preſcrivit de paſſer à Mycenes où régnoit Euryſthée, & lui déclara, qu'en accompliſſant les volontés de ce prince, il acquerroit l'immortalité ; *Hercule* obéit au commandement du dieu, & ce fut par les ordres d'Euryſthée qu'il acheva les douze travaux ſi célebres dans les temps héroïques. Les dix premiers l'occuperent un peu plus de huit ans, en ſorte que donnant dix ans de durée à ces douze travaux, *Hercule* qui étoit venu ſe préſenter à Euryſthée à l'âge de vingt-trois ans, quatre ans après ſon mariage avec Mégare, en avoit trente-trois lorſqu'il retourna dans la Béotie.

Dès qu'il y fut arrivé, il commença par répudier Mégare, & demanda en mariage Iole, fille d'Eurytus, roi d'Œchalie ; mais comme le ſort des enfans de Mégare faiſoit redouter l'alliance d'*Hercule*, il fut refuſé. Cet outrage l'ayant jeté dans un nouvel accès de fureur, il tua Iphitus, frere de ſa maîtreſſe : enſuite revenant à lui, il ſentit ſi vivement ſon crime, qu'il ne ſongea qu'à ſe délivrer de ſes remords par le ſecours de la religion. L'oracle de Delphes qu'il conſulta de nouveau, lui répondit que le ſeul moyen d'expier ce meurtre, étoit de ſe faire vendre pour eſclave dans un pays étranger. *Hercule*, avant que d'exécuter le décret de l'oracle, crut devoir ſe purifier par les cérémonies de l'expiation ordinaire ; toutefois il ne trouva perſonne qui voulût lui rendre ce ſervice, excepté le ſeul Théſée qui s'y prêta par généroſité, & le purifia aux jeux de l'Iſthme.

Après cette purification, il ſe fit vendre en qualité d'eſclave par un de ſes amis, & fut conduit à la cour d'Omphale. Ses exploits contre les Cercopes, eſpece de brigands qui ravageoient la contrée, étant parvenus aux oreilles de la reine de Lydie, & lui ayant inſpiré de la curioſité, elle fut bientôt inſtruite de la naiſſance de ſon eſclave ; alors l'amour s'emparant de ſon

cœur,

cœur, elle se livra toute entiere à sa passion, & devint grosse d'un fils qu'Apollodore nomme Agélaüs.

Hercule ayant achevé le temps de sa servitude, fut sollicité par les Grecs d'attaquer Laomédon roi de Troye, avec une escadre de six vaisseaux qu'ils lui fournirent. L'entreprise fut heureuse; il prit Troye, tua Laomédon & ses enfans, à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône, & amena prisonniere l'illustre Hésione, sœur de ce jeune prince.

A son retour dans le Péloponnese, il résolut de punir Augias roi d'Elis, de la perfidie dont il avoit usé contre lui, pendant qu'il travailloit à accomplir les ordres d'Eurysthée. Un grand nombre d'Arcadiens & de volontaires des principales villes de la Grece se mirent sous ses drapeaux. En vain Augias leva des troupes, & en donna le commandement aux Mélionides ses neveux, *Hercule* attaqua les Mélionides, lorsqu'ils alloient sacrifier aux fêtes Isthmiennes, les vainquit & les tua. Profitant de ce succès, il s'avança dans l'Elide, surprit Augias, & le fit mourir avec ses enfans, à la réserve de Phileus le plus jeune de tous, auquel il laissa le royaume.

Dans cette conjoncture, des soins importans l'appellerent à Olympie, pour y assister aux jeux funebres, établis depuis quelques années en l'honneur de Pélops son bisaïeul maternel. Il en régla les cérémonies, y prononça l'apologie de sa conduite au sujet de ses guerres, & disputa tous les prix avec tant de gloire, que les poëtes ont feint que Jupiter lui-même voulut lutter contre son fils, sous la figure d'un athlete; & qu'après un long combat égal, le maître des dieux se fit connoître, en félicitant *Hercule* sur sa force & sur sa valeur.

N'ayant plus rien à faire à Olympie après la célébration des jeux, il continua sa marche vers Pylos, capitale des états de Nélée en Messénie, prit cette ville d'assaut, & tua dans la bataille les fils de Nélée, qui étoient au nombre de neuf. Nestor le plus jeune de tous, échappa seul à ce carnage. De Pylos, *Hercule* vint à Lacédémone, d'où il chassa Hippocoon, & rétablit sur le trône Tyndare pere d'Helene, de Castor & de Pollux.

L'année suivante, notre héros songea sérieusement à se fixer à Phénée dans l'Arcadie, avec ses troupes qui l'avoient accompagné dans ses expéditions. En effet, il demeura quatre ans dans cette contrée; mais la cinquieme année qui étoit la quarante-quatrieme de sa vie, Eurysthée redoutant le voisinage d'un guerrier aussi entreprenant, l'obligea d'abandonner le Péloponnese. Il passa dans l'Ætolie avec ses troupes, s'engagea au service du roi de Calidor, & épousa Déjanire fille de ce roi, de laquelle il eut Hyllus.

Pendant son séjour en Ætolie, il enleva Astyochée, fille d'Aidonée, roi des Thesprotiens, chez lequel il porta la guerre. Il s'empara d'Ephyre, capitale de la Thesprotie, bâtie sur les bords du Cocyte & du lac Achérusia, formé par les eaux de l'Achéron. Comme il y avoit dans le pays un fameux oracle des morts, cette guerre contre Aidonée, a fourni à Homere & aux autres poëtes l'occasion de dire, qu'*Hercule* avoit blessé Pluton dans un combat. Ses victoires lui procurerent encore l'honneur de délivrer Thésée des prisons d'Ephyre, où Aidonée le tenoit captif; c'est des enfers, disent les mêmes poëtes, qu'*Hercule* retira Thésée.

Mais un meurtre involontaire, l'obligea lui-même de se bannir de l'Ætolie, & de se retirer avec Déjanire chez Ceyx, roi de Trachine. Ses troupes étant venues le joindre, il embrassa la cause d'Ægimius, roi des Doriens, contre les Lapithes & les Driopes, qu'il soumit.

Cependant lassé de traîner avec lui dans son exil, une femme qu'il n'avoit épousée que dans l'espérance d'obtenir une retraite que ce mariage n'avoit pu lui procurer, il forma le dessein de répudier Déjanire; mais ayant été refusé dans sa demande d'Astydamie, fille d'Orménius, roi des Pélasges-Thessaliens, il entra dans sa capitale, & emmena sa fille captive.

Se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuse, qu'il ne pouvoit faire subsister que par le pillage, parce qu'il n'avoit point d'états, il porta la guerre dans l'Œchalie, contre les enfans d'Eurytus, sous prétexte du refus qu'ils lui avoient fait autrefois de leur sœur Iole. Il joignit à ses troupes Ar-

cadiennes, celles des Doriens, des Locriens & des Trachéniens, de sorte qu'avec tant de forces réunies, il termina promptement la guerre. La ville capitale d'Œchalie fut prise, les fils d'Eurytus furent tués, & Iole tomba entre ses mains.

La vue de cette princesse ralluma promptement une passion que le temps n'avoit pas détruite; & Déjanire ne doutant plus de son malheur, crut que c'étoit le moment favorable d'employer le philtre du centaure Nessus, pour lui conserver le cœur de son mari. Persuadée des effets de ce philtre, qui étoit un poison très-subtil, elle en imbiba, dit-on, la robe d'*Hercule*. A peine eût-il revêtu cette robe fatale, qu'il se sentit atteint des plus vives douleurs; les efforts qu'il fit, furent suivis de convulsions violentes, qui terminerent sa carriere dans la 49 année de sa vie, 53 ans avant la prise de Troye par les Grecs, & 1335 ans avant J.C. Après sa mort, on le porta sur le bûcher, où l'on mit le feu, & ce fut là son apothéose.

On sait de combien de fictions toutes ces choses ont été embellies; dès que le bûcher fut allumé, la foudre, disent les poëtes, tomba dessus, & réduisit le tout en cendres, pour purifier ce qu'il y avoit de mortel dans le héros. Jupiter l'enleva dans le ciel; & le mit au nombre des demi-dieux; mais ce qui nous intéresse parmi tant de fables, c'est que la mort d'*Hercule* nous a procuré les *Trachéniennes*, & ses fureurs nous ont valu l'autre belle tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hercule furieux*.

Thrasybule fixe l'apothéose d'*Hercule*, c'est-à-dire, l'établissement de ses autels dans les principales villes de la Grece, 29 ans avant la destruction de Troye. Son culte passa bientôt chez les Romains, ensuite dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit jusques dans la Taprobane, à ce que Pline s'est persuadé. Il est certain du moins que Fulvius Nobilior, consul, étant de retour de son expédition de l'Ætolie, dédia à *Hercule* l'an 569 de Rome, dans le cirque de Flaminius, un temple magnifique pour ce temps-là. Ce temple étant tombé en ruine, Lucius Murcius Philippus, beau-pere d'Auguste, le fit rebâtir à ses frais, avec tant de splendeur, que Suétone en parle comme s'il avoit été fondateur de cet édifice.

Hercule est ordinairement représenté sous la figure d'un homme très-robuste, avec la massue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a aussi quelquefois l'arc & la trousse. On le trouve assez souvent couronné de feuilles d'olivier ou de peuplier, parce qu'il en apporta des plants dans sa patrie.

Enfin, ce qui peut paroître fort étrange, c'est qu'il a été révéré chez les Grecs sous le nom de *Musagete*, conducteur des muses, & dans Rome sous celui d'*Hercules musarum*. Maffei, Stefanoni, Boissard, Spon, le P. Montfaucon, & autres antiquaires, nous ont donné dans leurs ouvrages, des portraits d'*Hercule Musagete*, tirés d'après les marbres, les bronzes, & les pierres gravées antiques; il est même arrivé que Pomponius Musa a fait graver sur ses médailles, *Hercule* la lyre à la main, avec l'inscription d'*Hercules musarum*; & sur le revers, la figure des neuf muses, caractérisées chacune par leurs symboles.

Je ne décide point si ces gravures étoient de pures fantaisies, ou plutôt si c'étoit des copies d'*Hercule Musagete* & des neuf muses que Fulvius Nobilior avoit transportées de Grece en Italie. Quoi qu'il en soit, l'idée que j'ai d'*Hercule* présente à mon imagination un athlete des plus vigoureux & des plus redoutables; un destructeur de monstres, un exterminateur de brigands, de rois & de fils de rois; un pere furieux & terrible dans sa colere, un barbare coupable de cent meurtres, & nullement un homme doux & sage, élevé dans la charmante société des muses. J'ai lu dans le *dixieme tome des mémoires de littérature*, une dissertation expresse sur le savoir d'*Hercule*, qui ne m'a point guéri de ce préjugé. (*D. J.*)

HERCULE *colonnes d'*, (*Géog. anc.*) On entend présentement par ce nom, deux montagnes aux deux côtés du détroit de Gibraltar, savoir *Calpé* en Espagne, & *Abila* en Afrique. Les anciens ne s'accordent point sur l'endroit où il falloit placer les *colonnes* d'*Hercule*, & ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Les uns, dit Strabon, entendent par ces *colonnes*, le détroit, ou ce qui resserre le détroit; d'autres *Gades*; d'autres des lieux situés au delà de Gades. Quelques-uns prennent Calpé & Abila pour les

colonnes d'Hercule; d'autres croient que ce ſont de petites iſles voiſines de l'une & de l'autre montagne. D'autres enfin veulent que ces *colonnes* ne ſoient autre choſe, ſinon les *colonnes* de bronze de huit coudées, qui étoient à Gades, dans le temple d'*Hercule:* ce ſont, dit-on, celles que les Tyriens trouverent; & ayant fini là leur navigation, & ſacrifié à *Hercule*, ils eurent ſoin de publier que la terre & la mer ne s'étendoient pas plus loin. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage d'élever de pareils monumens, & ces monumens de main d'homme étant ruinés avec le temps, le nom demeure au lieu même où ils étoient. Voilà le précis des réflexions de Strabon ſur ce ſujet; & ce précis ſuffiroit pour prouver que cet auteur eſt un critique des plus judicieux, indépendamment de ſon mérite en géographie. *(D. J.)*

HERCULÉEN, adj. *(Méd.)* c'eſt une épithete que l'on trouve employée dans quelques ouvrages de médecine, pour déſigner la qualité de quelques maladies & de quelques remedes, relativement à leur force, c'eſt-à-dire, à la violence des ſymptomes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainſi on appelle *maladie herculéene*, l'épilepſie, parce qu'elle cauſe dans l'économie animale un très-grand déſordre, qui eſt l'effet d'un vice très-difficile à détruire. *V.* EPILEPSIE. Aëtius fait mention d'une ſorte de collyre, qu'il nomme *herculéen*, parce qu'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les égilops, les fiſtules lacrymales: Schroder, *lib. III. cap. xvij.* & Villis, *Pharmac. Rat. part. i. ſ. 2. c. 2.* vantent beaucoup un remede chymique, vomitif & purgatif, qu'ils appellent l'*Hercule de Bovius:* on peut conſulter les œuvres des auteurs cités. *Voyez* Caſtell. *Lexic.*

HERCULIEN, *nœud. (Antiq.)* C'eſt ainſi qu'on appelloit le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée; le mari ſeul le dénouoit lorſqu'elle ſe déshabilloit pour ſe mettre au lit, & en le dénouant, il invoquoit toujours les bontés de Junon, & la prioit de rendre ſon mariage auſſi fécond que celui d'Hercule; mais cette heureuſe ſimplicité ne ſubſiſta que dans les premiers ſiecles de Rome; ſur la fin de la république, loin d'adreſſer des invocations à Junon, on évita de ſe marier, pour ne pas mettre au jour des malheureux; en vain Auguſte tenta par ſes loix *Julia* & *Papia-Poppæa*, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, qui enjoignoient aux cenſeurs de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le célibat. Comme il n'attaquoit pas les vraies cauſes de la dépopulation, il n'eut pas plus de ſuccès que Louis XIV n'en a eu dans ce royaume. *(D. J.)*

HERCYNIE, FORET D', *(Géogr. anc.)* La forêt & la montagne d'*Hercynie*, *Hercynius ſaltus*, *Hercynium jugum*, ſont, ſelon les hiſtoriens grecs, une forêt & une montagne de la Germanie, où ils mettent la ſource du Danube & celle de la plupart des rivieres qui coulent vers le nord; ils regardoient les montagnes d'*Hercynie* comme les plus hautes de toute l'Europe, les avançoient juſqu'à l'océan, & les bordoient de pluſieurs iſles, dont la plus conſidérable étoit la grande Bretagne; voilà du moins l'idée qu'en avoit Diodore de Sicile.

Les Grecs ayant oui dire aux Germains que la Germanie avoit quantité de montagnes & de vaſtes forêts, & remarquant qu'ils ſe ſervoient du mot *hartzen* pour les exprimer, ſe figurerent que ce n'étoit qu'une ſeule forêt continuée dans toute la Germanie, & une ſeule chaîne de montagnes répandues dans tout le pays; pour déſigner cette forêt & cette chaîne de montagnes, ils firent le mot Ἑρκύνιον.

Pline dit que la groſſeur des arbres de cette forêt, auſſi anciens que le monde, & que les ſiecles ont épargnés, ſurpaſſe toutes les merveilles par leur deſtinée immortelle. Jules-Céſar, qui en parle fort en détail, & qui l'appelle *Orcynia*, lui donne 60 journées de longueur; mais ſa meſure eſt bien éloignée d'être exacte. M. d'Ablancourt traduit l'*Hercynia ſylva* de Céſar, par la *forêt-noire*, qui n'y convient en aucune maniere; la forêt noire n'a point cette étendue, & répond ſeulement à la *Martiana ſylva* des anciens. Nos traducteurs françois tombent ſouvent dans ces ſortes de fautes.

A l'égard des montagnes d'*Hercynie* répandues dans toute la Germanie, ſuivant l'opinion des anciens, c'eſt une chimere qui a la même erreur pour fondement; il ne faut donc pas croire avec quelques modernes,

que ce fût une forêt continue, quoiqu'elle le fût réellement beaucoup plus que de nos jours, & les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. (*D. J.*)

HERDALIE, HÆRIEDDLEN, (*Géog.*) province du royaume de Suede dans le Nordland aux confins du Jemptland & de la Norwege, détachée de ce dernier royaume en 1545 à la paix de Bremsébro, & ne formant qu'une seule juridiction avec le Jemptland. On lui donne 18 milles de longueur, & 7 à 8 de largeur. Elle est pleine de montagnes & de forêts, & ne cultive que très-peu de grains; mais ses pâturages sont excellens, & lui font entretenir beaucoup de bétail. Elle a des lacs & des ruisseaux poissonneux, & quelques mines de cuivre. On ne trouve aucune ville dans son enceinte. (*D. G.*)

HERDICKE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, & dans le comté de la Marche, au bailliage de Wetter, sur la Ruhr. Elle n'existe à titre de ville que dès l'an 1738. Les réformés, les luthériens & les catholiques y ont chacun leur église; & il y a une abbaye de filles nobles, où celles de la premiere & de la derniere de ces communions sont également reçues. (*D. G.*)

HÉRÉDIE, s. f. (*Littérat.*) mesure romaine en fait de terres; l'*hérédie* contenoit quatre actes quarrés, ou deux jugeres, c'est-à-dire, 480 piés romains de long, & 240 piés de large. *V.* JUGERE. (*D. J.*)

HÉRÉDITAIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui a rapport à une succession, comme les *biens héréditaires*, la *part héréditaire*. (*A*)

HÉRÉDITAIRE, adj. (*Médec.*) Ce terme est employé pour désigner l'espece de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mere la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femelles à ce qu'elles deviennent sujettes au flux menstruel: cette disposition peut donc être regardée comme *héréditaire*, en tant qu'elle est transmise des peres & meres aux enfans; il en est de même de certaines maladies; on observe que les individus de certaines familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge; telles sont par exemple, l'épilepsie, la goutte: il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est en bonne santé.

On range parmi les maladies *héréditaires*, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à ce qu'elle soit absolument éteinte; de sorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au temps ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies *héréditaires* de celles que les Pathologistes appellent *connées*, *morbi connati*, c'est-à-dire, que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mere, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies *héréditaires*: telle est l'idée que donne Boerhaave de ces sortes de maladies, dans le *commentaire de ses institutions. Pathol.* §. 738.

Toutes sortes de maladies ne sont pas susceptibles de devenir *héréditaires*: selon Neuter, ce sont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congestions, aux dispositions hémorrhagiques, telles que l'apoplexie, les hémorrhagies de différens âges. *Voyez* HÉMORRHOÏDES & les maladies qui ont été mentionnées ci-devant.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies *héréditaires*; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le système des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides (*vis vitæ*): d'où, comme en résulte vraisemblablement une ressemblance de figure, de caractere, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. *V.* GÉNÉRATION. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, le plus sujets aux maladies *héréditaires*, s'il y en a dans la famille. Voilà ce me semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, qui de sa nature n'est pas susceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail sur tout ce qui regarde les maladies considérées comme *héréditaires*, on peut trouver beaucoup d'instructions dans le traité qu'a donné sur ce sujet Dermutius de Meara, intitulé *Pathologia hereditaria*, annexé à son examen *de febribus :* on peut aussi consulter fort utilement la dissertation de Zellerus *de morbis hereditariis*, & celle de Sthaal *de hereditariâ dispositione ad varios affectus.*

HÉRÉDITÉ, *(Jurisprud.)* signifie *succession. Voyez* SUCCESSION. *(A)*

Hérédité des offices est le droit que le pourvu a de transmettre son office à ses héritiers successeurs ou ayant cause. Anciennement les offices n'étoient que de simples commissions annales, & même révocables *ad nutum ;* depuis la vénalité des offices qui les a rendu permanens, chaque officier a toujours cherché les moyens de conserver son office après sa mort ; ce qui se pratiquoit d'abord seulement, en obtenant la survivance pour une autre personne. Des survivances particulieres, on passa aux survivances générales, lesquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 & 1586. L'*hérédité* des offices fut inventée par Paulet, & admise par une déclaration du 12 décembre 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance, en payant par eux au commencement de chaque année, la soixantieme partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel* ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce temps divers édits & déclarations, pour donner ou ôter l'*hérédité* à certains offices. *Voyez* Loyseau, *des offices, liv. II, ch. x*, & les *recueils d'édits* concernant l'annuel. *(A)*

Hérédité des rentes est le droit de transmettre à ses héritiers successeurs & ayant cause, certaines rentes qui ne sont ni viageres ni perpétuelles, étant destinées à être remboursées au bout d'un certain temps ; le roi a créé depuis quelque temps de ces *rentes héréditaires* sur les postes, & autres. *(A)*

HÉREENS MONTS, *(Géogr. anc.)* montagnes de Sicile nommées Ἡραῖαι ὄρη, par Diodore de Sicile, qui en vante la beauté & la salubrité. *Liv. IV, ch. xvj, p. 283.*

Cette chaîne de montagnes, suivant l'opinion la plus commune, s'étend dans la vallée de Démone ; on les appelle présentement *monti Sori*, & celle où la Chrysa prend sa source, se nomme *monte Artesino.*

La description que Diodore fait de ces montagnes est confirmée par Fazel ; ce sont, dit ce moderne, les plus belles & les plus agréables du pays ; elles ont des sources en abondance, des vignes, des rosiers, des oliviers, & autres arbres domestiques, qui y conservent toujours leur verdure. Presque toutes les autres montagnes de Sicile sont nues, dégarnies ou couvertes seulement de forêts & d'arbres sauvages ; mais celles-ci, ajoute-t-il, sont entiérement différentes ; c'est, selon lui, dans ces montagnes propres à être cultivées, que Daphnis, si célebre dans les poésies bucoliques, naquit des amours de Mercure, & d'une nymphe du canton ; c'est ici que ce même Daphnis fut changé en rocher, pour avoir été insensible aux charmes d'une jeune bergere. Mais Carrera, ou l'auteur *della Antica Syracusa illustrata*, revendique la naissance de Daphnis près de Raguse, dans une vallée qui est arrosée des eaux de la *Loza.*

Enfin, les auteurs qui placent les *monts Héréens* aux environs de Syracuse, font Daphnis Syracusain. Il paroît assez que chacun souhaite que le pays de sa naissance lui soit commun avec celui du charmant poëte bucolique. *(D. J.)*

HÉRÉES, s. f. pl. *(Ant.)* fêtes en l'honneur de Junon, à Argos, à Samos, à Egine, en Elide & en plusieurs autres villes de la Grece ; vous en trouverez la description dans Potter, *Archæolog. græc. l. II, c. xx, t. 1, p. 397.* Je ne dirai qu'un mot de la maniere dont on les célébroit à Argos.

Là, après avoir immolé cent bœufs à la déesse, tous les jeunes gens du lieu se disputoient chaque année le prix proposé. Au dessus du théatre il y avoit un quartier fort d'assiette, où l'on clouoit un bouclier de maniere qu'il étoit très-difficile à arracher ; celui qui y parvenoit, recevoit pour le prix de sa victoire une couronne de myrthe, & un bouclier d'airain ; delà vient que le lieu s'appelloit *Aspis*, c'est-à-dire le *bouclier.* Ce prix ne regardoit pas seulement la jeunesse d'Argos, les étrangers étoient aussi admis à y concourir, comme il paroît par l'Ode VII des Olympioniques

de Pindare, où Diagoras de l'isle de Rhodes est loué d'avoir remporté le prix : « Le bouclier d'airain l'a connu, » dit Pindare dans son style poétique.

Au reste ces fêtes sont nommées *Hérées*, du nom grec Ἥρη, *Junon. (D. J.)*

HEREFORD, *(Géogr.)* considérable ville d'Angleterre, capitale de l'Herefordshire, avec un évêché suffragant de Cantorbery; elle envoie deux députés au parlement, & est située sur la Wye, à sept lieues N. O. de Gloceſter, six S. O. de Worceſter, treize N. O. de Bristol, 120 milles N. O. de Londres. On prétend qu'elle a été bâtie des ruines d'*Ariconium*, qui étoit, à ce que l'on croit, au lieu où est aujourd'hui Wencheſter. *Long. 14, 55, lat. 52, 6. (D. J.)*

HEREFORDSHIRE, *(Géog.)* province d'Angleterre, dans l'intérieur, vers le pays de Galles. Elle a environ 100 milles de tour, 660000 arpens & 15000 maisons. Elle abonde en blé, bois, laine, saumon & cidre : sa laine est la plus estimée d'Angleterre, de même que son cidre, qui se fait d'une pomme appellée *redstreak*, fort mauvaise à manger. C'est dans cette province qu'on trouve la fameuse colline ambulante, *Marsley-Hill*, *ainsi nommée*, parce qu'en 1574 au mois de février, un tremblement de terre détacha 26 arpens de terrein qui changerent de place.

Stanley (*Thomas*) naquit dans cette province : ce gentilhomme Anglois est fort connu des savans par deux beaux ouvrages : le premier est sa traduction latine des tragédies d'Eschyle, avec un commentaire & des scholies; elle parut à Londres en 1664 *in-folio*. Le second est son histoire de la philosophie, écrite en anglois. Un savant d'Allemagne, M. Godefroy Oléarius, a publié à Leipsick en 1711, *in*-4°. une bonne traduction latine de ce dernier ouvrage, & y a joint la vie de l'auteur. *(D. J.)*

* HERE-MARTEA, s. f. *(Mythol.)* divinité que les anciens honoroient, par des actions de graces, lorsqu'il leur survenoit quelque héritage ou succession. Ils en avoient fait une des compagnes de Mars. Son nom est un composé de *hereditas* & de *Mars*.

HÉRÉMITIQUE, adj. *(Gram.)* qui est de l'hermite. La vie *hérémitique*.

HÉRÉNAQUE, s. m. *(Hist. eccl.)* En Hybernie les *Hérénaques* étoient des clercs à simple tonsure, chargés de ramasser les revenus ecclésiastiques & de les distribuer. Ils en donnoient une partie à l'évêque, une autre aux pauvres; la troisieme étoit réservée aux réparations des églises & aux dépenses qui se faisoient dans les temples.

HERENTHALS, *(Géogr.)* c'est-à-dire, la vallée des seigneurs, bourgade des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, au quartier d'Anvers, bâtie par Henri duc de Brabant, en 1212, sur la Nettre. *Long. 22, 26; lat. 51, 9. (D. J.)*

HÉRÉSIARQUE, s. m. *(Théol.)* premier auteur d'une héréſie, ou le chef d'une secte hérétique. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Les principaux *héréſiarques* ont été Cérinthe, Ebion, Basilides, Valentin, Marcion, Montan, Manès, Arius, Macédonius, Sabellius, Pélage, Nestorius, Eutychès, Berenger, Wicklef, Jean Hus & Jérôme de Prague, Luther, Calvin, Zuingle, Servet, Socin, Fox, *&c.*

Arius & Socin sont appellés *héréſiarques*, parce qu'ils ont été les chefs des Ariens & des Sociniens. *V.* ARIENS & SOCINIENS. Simon le magicien est le premier *héréſiarque* qu'il y ait eu dans la nouvelle loi. *Voy.* SIMONIEN.

* HÉRÉSIDES, s. f. *(Myth.)* prêtresses de Junon l'Orgienne. On les honoroit à Argos, & l'année de leur sacerdoce servoit de dates dans les monumens publics.

HERÉSIE, s. f. *(Critiq. sacrée.)* Ce mot, qui se prend à présent en très-mauvaise part, & qui signifie une erreur opiniâtre, fondamentale contre la religion, ne désignoit dans son origine, qu'un simple choix, une secte bonne ou mauvaise; c'est le sens du mot grec αἵρεσις, *electio*, *secta*, du verbe αἱρέω, *je choisis*.

On disoit *héréſie* péripatéticienne, *héréſie* stoïcienne, & l'*héréſie* chrétienne étoit la secte de Jesus-Christ. Saint Paul déclare, que pendant qu'il vivoit dans le judaïsme, il s'étoit attaché à l'*héréſie* pharisienne, la plus estimable qu'il y eût dans cette nation; & c'est ce qu'il allegue pour preuve de la droiture d'ame avec laquelle il avoit vécu. Il ne prend point, par cette déclaration, le nom d'hérétique pharisien, comme étant

un titre flétrissant, il le renferme au contraire dans sa défense; si ce terme eût eu le sens qu'on lui donne aujourd'hui, c'est plutôt aux Saducéens qu'aux Pharisiens qu'il auroit convenu.

Les *héréſies*, c'est-à-dire, les différentes sectes qu'on suivoit, n'avoient rien de choquant quant au nom, & elles ne devenoient blâmables que par la nature des erreurs qu'elles admettoient; mais vraies ou fausses, innocentes ou dangereuses, importantes ou indifférentes, elles portoient également le nom d'*héréſies*. Ce n'est que dans la suite des temps qu'on a attaché à cette qualification une idée si grande d'horreur, que peu s'en faut qu'on ne frémisse au simple son de ce terrible mot.

On définit l'*héréſie*, une opiniâtreté erronée contre quelque dogme de la foi; mais comment juger sûrement de cette opiniâtreté, car ceux-là même qui sont dans l'erreur, peuvent regarder comme opiniâtres les partisans de la vérité? Rien n'est plus difficile, disoit S. Chrysostome, que d'abandonner les opinions auxquelles on s'est attaché. Ajoutons, pour preuve de cette réflexion, que le degré de la faute de ceux qui errent, est proportionné au degré de leurs lumieres, & à d'autres dispositions intérieures que les hommes ne sauroient ni pénétrer ni changer.

A Dieu ne plaise qu'on prétende faire ici l'apologie des *héréſies*. On desireroit au contraire que les chrétiens n'eussent qu'une même foi; mais puisque la chose n'est pas possible, on voudroit du moins qu'à l'exemple de leur Sauveur, ils fussent remplis les uns pour les autres de bienveillance & de charité.

Le malheur de ce royaume en particulier, a voulu qu'on fût divisé depuis plus de 200 ans sur les dogmes de créance, & l'un des articles du serment de nos rois est de détruire les *héréſies*; mais comme ce mot n'est point défini, & que d'ailleurs on ne sauroit trop en restreindre le sens, ce n'est pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive procéder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la sûreté, la protection qu'il doit à ses sujets pour le bien de l'état. Il n'y a point de serment qui puisse être contraire aux commandemens de Dieu, & nos rois ne jurent l'article de la destruction de l'*héréſie*, qu'après avoir juré un autre article qui le précede, par lequel ils promettent de conserver inviolablement la paix dans leur royaume. Ce premier serment regle tous les autres, & par conséquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. Je crois qu'il est à propos de répéter souvent ces vérités, & de les inculquer respectueusement aux fils & petits-fils des rois qui doivent un jour monter sur le trône, afin de jeter dans leur ame dès la tendre enfance, les semences d'une piété véritable & lumineuse. *(D. J.)*

Héréſie se dit par extension de quelques propositions fausses dans des matieres qui n'ont aucun rapport à la foi.

Les théologiens distinguent deux sortes d'*héréſies*, l'une matérielle, & l'autre formelle. La premiere consiste à avancer une proposition contraire à la foi, mais sans opiniâtreté, au contraire dans la disposition sincere de se soumettre au jugement de l'Eglise. La seconde a les caracteres contraires.

HÉRÉSIE, *(Juriſpr.)* Les sujets orthodoxes ne sont point dispensés de la fidélité & obéissance qu'ils doivent à leur souverain, quand même il seroit hérétique, suivant la doctrine de S. Paul.

L'*héréſie* étant un crime contre la religion, la connoissance en appartient au juge d'Eglise, pour déclarer quelles sont les opinions contraires à celles de l'église, & punir de peines canoniques ceux qui soutiennent leurs erreurs avec obstination. Les évêques peuvent absoudre du crime d'*héréſie*.

Mais ce crime est aussi considéré comme un cas royal, en tant qu'il contient un scandale public, commotion populaire & autres excès qui troublent la religion & l'état; c'est pourquoi la connoissance en appartient aussi aux juges royaux, même contre les ecclésiastiques qui en sont prévenus. *Voyez l'ordonnance du 30 août 1742.*

Les hérétiques sont incapables de posséder des bénéfices: l'*héréſie* où tombe le bénéficier fait vaquer le bénéfice de plein droit, mais non pas *ipſo facto*; il faut un jugement qui déclare le bénéficier *hérétique*.

Les seigneurs & patrons déclarés *hérétiques* sont exclus des droits honorifiques dans

les égliſes, & incapables de jouir du droit de patronage.

On n'admet plus auſſi les *hérétiques* à aucun office, où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

Sur l'*héréſie*, voyez *les textes de droit cités* par Brillon au mot HÉRÉSIE; *les loix eccléſiaſtiques* de Héricourt, *part. I, chap. xxiv; Voyez* auſſi ce qui eſt répandu dans les *mémoires du clergé. (A)*

HÉRÉTICITÉ, ſ. f. *(Gram. & Théol.)* imputation bien ou mal fondée d'une doctrine hérétique. On dit l'*héréticité* d'un livre, l'*héréticité* d'un auteur, l'*héréticité* d'une propoſition, ou ce qui la rend hérétique.

HÉRÉTIQUE, adj. ſ. m. *(Moral.)* Un *hérétique*, dans le ſens propre du mot, eſt un homme qui fait choix d'une opinion, d'une ſecte, bonne ou mauvaiſe. Dans le ſens ordinaire, ce terme déſigne toute perſonne qui croit ou ſoutient opiniâtrément un ſentiment erroné ſur un ou pluſieurs dogmes de la religion chrétienne. *Voyez* HÉRÉSIE.

Nous n'avons pas deſſein de démontrer ici combien eſt déteſtable le principe qui permet de manquer de foi aux *hérétiques;* ceux qui adopteroient cette maxime odieuſe, s'il s'en trouve encore dans le monde, ſeroient incapables de toute lumiere & de toute inſtruction.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à prouver l'injuſtice de la haine que certaines gens portent aux *hérétiques;* nous aimons mieux tâcher de rectifier leur façon de penſer par celle des gens éclairés & reſpectables dans l'Egliſe, & nous ne leur citerons pour directeurs, que Salvien & Saint Auguſtin. Voici comme s'exprime ſur les ſectateurs d'une des premieres héréſies, je veux dire ſur les Ariens mêmes, le digne & célebre prêtre de Marſeille, qu'on ſurnomma le *maître des évêques*, & qui déploroit avec tant de douleur les déréglemens de ſon temps, qu'on l'appella le *Jérémie du cinquieme ſiecle.*

« Les Ariens, dit-il, ſont *hérétiques*, mais ils ne le ſavent pas; ils ſont *hérétiques* chez nous, mais ils ne le ſont pas chez eux; car ils ſe croient ſi bien catholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'*hérétiques*. Nous ſommes perſuadés qu'ils ont une penſée injurieuſe à la génération divine, en ce qu'ils diſent que le fils eſt moindre que le pere. Ils croient eux, que nous avons une opinion injurieuſe pour le pere, parce que nous faiſons le pere & le fils égaux: la vérité eſt de notre côté, mais ils croient l'avoir en leur faveur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui lui eſt dû, mais ils prétendent auſſi le lui rendre dans leur maniere de penſer. Ils ne s'acquittent pas de leur devoir, mais dans le point même où ils manquent, ils font conſiſter le plus grand devoir de la religion. Ils ſont impies, mais dans cela même ils croient ſuivre la véritable piété. Ils ſe trompent donc; mais par un principe d'amour envers Dieu, & quoi qu'ils n'aient pas la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont embraſſée comme le parfait amour de Dieu. Il n'y a que le ſouverain juge de l'univers qui ſache comment ils ſeront punis de leurs erreurs au jour du jugement. Cependant il les ſupporte patiemment, parce qu'il voit que s'ils ſont dans l'erreur, ils errent par un mouvement de piété. » Salvianus, *de Gubernat. Dei, lib. V, pag. 150 & 151* de l'édition de Paris 1645, publiée par M. Baluze.

Ecoutons maintenant Saint Auguſtin ſur les *hérétiques* Manichéens, ſon diſcours n'eſt pas moins beau. « Nous n'avons garde, leur dit-il, de vous traiter avec rigueur; nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſavent pas quelle peine il faut pour trouver la vérité, & combien il eſt difficile de ſe garantir des erreurs. Nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſavent pas combien il eſt rare & pénible de s'élever au deſſus des fantômes d'une imagination groſſiere par le calme d'une pieuſe intelligence. Nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſavent pas quelle difficulté il y a à guérir l'œil de l'homme intérieur, pour le mettre en état de voir ſon ſoleil. . . . . Nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſavent pas quels ſoupirs & quels gémiſſemens il faut pour acquérir quelque petite connoiſſance de la nature divine. . . . . Pour moi, je dois vous ſupporter comme on m'a ſupporté autrefois, & uſer envers

vous

vous de la même tolérance dont on uſoit envers moi lorſque j'étois dans l'égarement..... »

Le latin eſt d'une grande pureté. *Illi in vos ſæviant, qui neſciunt, cum quo labore verum inveniatur, & quàm difficile caveantur* errores.... *Illi in vos ſæviant, qui ueſciunt..... Illi in vos ſæviant.....* C'eſt dans l'épître *contra Epiſt. Manichæi, cap. II & III, pag. 78 & 79, tom. VI, édit. Baſil. 1528.* Si Saint Auguſtin s'eſt quelquefois écarté de ſa morale, ce n'eſt pas ce que j'examine, il ſuffit que j'expoſe ſes ſentimens d'après lui-même.

Enfin, je renvoie tous ceux qui ſeroient portés à haïr ou à approuver les violences contre les *hérétiques*, à l'école du philoſophe de la Grece, qui remercioit les dieux de ce qu'il étoit né du temps de Socrate. Platon diſoit « que la ſeule peine due à un homme qui erre, eſt d'être inſtruit. »

En effet, ce qui prouve invinciblement combien l'on doit ſupporter les errans en matiere de religion, c'eſt que leur erreur peut avoir pour principe une louable inclination de s'éclairer, qui malheureuſement ne ſe trouve pas ſoutenue de toute la capacité, de toute l'attention & de toute l'étendue d'eſprit néceſſaire.

Il eſt donc honteux de décrier juſqu'au ſtyle & aux vertus mêmes des *hérétiques*. On a employé cette ruſe odieuſe, de peur que de l'eſtime de leurs perſonnes, on ne paſsât à celle de leurs ouvrages, & du goût de leur maniere d'écrire, à celui de leurs opinions. Mais n'y a-t-il pas de meilleures voies pour apprendre aux hommes à ſéparer le bon du mauvais? Arius, a-t-on dit autrefois, avoit un fond d'orgueil incroyable qui le rongeoit, ſous l'apparence de la plus grande modeſtie : eh! d'où ſavoit-on qu'il avoit tant d'orgueil, s'il en montroit ſi peu?

La défenſe de la vérité ne tire aucune gloire de toutes ces ſortes de moyens. Elle n'eſt pas plus heureuſe en mettant en uſage les noms injurieux d'*hérétiques* & d'*hétérodoxes*, qu'on ſe rend réciproquement; outre que ſouvent l'homme du monde, qui eſt le plus dans l'erreur, en charge avec zele celui qui penſe le plus juſte, & qui a le plus travaillé à s'éclairer.

Je ne déciderai point la queſtion s'il faut permettre la lecture des livres *hérétiques*: je demanderai ſeulement, au cas qu'on défende cette lecture, ſi on renfermera dans la défenſe les livres des orthodoxes qui les réfutent. Si les orthodoxes, dans leurs réfutations, rapportent, comme ils le doivent, les argumens des *hérétiques* dans toute leur force, il paroît qu'il vaudroit tout autant laiſſer lire les ouvrages des *hérétiques*. Si les orthodoxes manquent à cette juſtice & à ce devoir en fait de critique, ils ſe déshonorent par leur peu de ſincérité, & ils trahiſſent la bonne cauſe par leur défiance. *(D. J.)*

HÉRÉTIQUES NÉGATIFS, *(Théol.)* dans le langage de l'inquiſition, ſont ceux qui étant convaincus d'héréſie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent ſur la négative, font profeſſion ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'héréſie dont on les accuſe. *Voyez* INQUISITION. *(G)*

HERFORDEN, *(Géogr.)* ville libre & impériale d'Allemagne, capitale du comté de Ravensberg en Weſtphalie, avec une fameuſe abbaye de la confeſſion d'Ausbourg, dont l'abbeſſe eſt princeſſe de l'Empire, & a voix & rang à la diete. Cette ville eſt ſur l'Aa & le Wehre, à trois lieues E. de Ravensberg, ſept S. O. de Minden. *Long. 26, 22; latit. 52, 12. (D. J.)*

HERIDELLE, ſ. f. *Voyez l'article* ARDOISE.

HERIGOTÉ, adj. *(Vénerie.)* On dit mieux *herpé*. Un chien herpé ou *hérigoté* eſt celui qui a une marque aux jambes de derriere. Il faut qu'un limier ſoit retrouſſé & *hérigoté*. La marque s'appelle *hérigoture*.

HÉRIL, adj. *(Gramm. & Juriſprud.)* qui appartient au maître en qualité de maître. On dit la *puiſſance hérile*, pour déſigner l'autorité qu'un maître a ſur ſes ſerviteurs.

*HÉRISSER, v. act. & paſſ. *(Gramm.)* Il ſe dit au ſimple du poil des animaux, lorſque quelque mouvement le fait relever,

ou qu'il a cette disposition naturelle. Un récit, un spectacle d'horreur fait *hérisser* les cheveux sur le front de l'homme. La fureur *hérisse* le poil sur le dos & sur les flancs d'un sanglier poursuivi & blessé. La criniere du lion se *hérisse*. Au figuré on dit, une troupe *hérissée* de piques, un discours *hérissé* d'antitheses, le chemin de la vie est *hérissé* d'épines, ce livre est *hérissé* de grec & de latin. *Hérisser un mur*, c'est le recrépir, ou le ragréer de plâtre.

HÉRISSER *la coupelle*, (*Docimastiq.*) On dit que la *coupelle* est *hérissée* quand le plomb contient de l'étain qui reste dessus en chaux & ne s'y imbibe point.

HÉRISSON, s. m. *echinus terrestris*, (*Hist. nat.*) animal quadrupede, le seul dans notre climat qui soit couvert de piquans; il est aussi le seul qui se pelotonne au point de cacher tous ses membres. Lorsqu'il est debout sur ses jambes, il ne présente encore qu'une masse informe & hérissée de piquans; à peine voit-on ses piés, son museau & sa queue; il a les yeux petits & saillans, & les oreilles courtes, larges & rondes. Sa longueur n'est que d'environ neuf pouces depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue. Les plus grands de ses piquans ont un pouce de long sur un tiers de ligne de diametre; ils sont de couleur blanchâtre sur la pointe & sur les deux tiers de leur longueur depuis la racine, & ils ont une couleur brune, noirâtre ou noire au dessous de la pointe sur la longueur d'environ deux lignes. Les piquans couvrent les côtés du corps & toute la face supérieure depuis le sommet de la tête jusqu'auprès de l'origine de la queue. Le museau, le front, les côtés de la tête, la gorge, le dessous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre & les quatre jambes ont deux sortes de poils; les uns sont de la même consistance que les soies de cochon, quoique plus petits; ils ont une couleur blanchâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux: il y a entre ces soies un poil plus court & plus abondant, frisé & gris-brun ou châtain. Les piés ou la queue n'ont qu'un poil très-court, lisse & peu fourni, qui semble être de la même nature que les soies.

Les *hérissons* se pelotonnent pour dormir ou pour se cacher dès qu'ils sont épouvantés ou attaqués: ils ne peuvent s'accoupler comme les autres animaux, à cause de leurs piquets; il faut qu'ils soient face à face, debout ou couchés. C'est au printemps qu'ils se cherchent, & ils produisent au commencement de l'été; ils ont ordinairement trois ou quatre petits, & quelquefois cinq: ils sont blancs en naissant, & l'on voit seulement sur leur peau la naissance des piquans. Ces animaux vivent de fruits tombés; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur; ils mangent les hannetons, les scarabées, les grillons, les vers & quelques racines; ils sont aussi très-avides de viande, & ils la mangent cuite ou crue. On les trouve fréquemment dans les bois, sous les troncs des vieux arbres, dans les fentes des rochers, & dans les monceaux de pierres. Ils ne bougent pas tant qu'il est jour, mais ils courent ou plutôt ils marchent toute la nuit; ils dorment pendant l'hiver.

Les naturalistes ont distingué deux especes de *hérisson*, par des caracteres tirés de la figure du museau. Plusieurs auteurs prétendent que les uns ont le grouin d'un cochon, & les autres le museau d'un chien: les gens de la campagne ont la même opinion. Cependant on n'en connoît qu'une seule. Le museau a en effet quelque rapport au grouin de cochon & au museau du chien: c'est sans doute, ce qui a donné lieu à la distinction des deux prétendues especes de *hérisson*. On trouve cet animal par-tout en Europe, à l'exception des pays les plus froids. *Hist. nat. gén. & part. à l'article du* hérisson, *tome VIII, pag. 28 & suiv.* *Voyez* QUADRUPEDE.

HÉRISSON *de mer* [l'*h* s'aspire.] (*Hist. nat. Ichthiol.*) genre de poisson de figure différente, selon les diverses especes. Ses caracteres sont qu'outre un grand nombre de petites protubérances ou inégalités, il a deux ouvertures remarquables, dont l'une lui sert de bouche, & l'autre, à ce qu'on croit, d'anus: ces ouvertures sont placées différemment en diverses especes.

Les naturalistes doutent s'il faut mettre ces sortes de poissons dans la classe des crustacées ou des testacées. Pline nomme leur peau raboteuse indifféremment des noms de *croute* & de *coquille*: la plupart

des modernes les rangent parmi les cruſtacées, parce qu'ils ont des dents, & que la plupart des poiſſons à coquille n'en ont point : mais nous ignorons encore ſi toutes ces ſortes d'animaux ont des dents.

Quoi qu'il en ſoit, le *hériſſon de mer*, comme le *hériſſon* de terre, tire ſon nom des épines dont il eſt couvert. On l'appelle en latin *echinus marinus, ericius marinus, carduus marinus, erinaceus marinus, echinus ovarius*, &c. Sur quelques côtes on le nomme *châtaigne de mer*, & avec aſſez de raiſon. En effet, il ne reſſemble pas ſeulement aux enveloppes des châtaignes, par les piquans dont il eſt armé, il leur reſſemble encore par ſa figure convexe. Le nom d'*ourſin* qu'on lui donne ſur les côtes de Provence, eſt moins juſte ; car on n'apperçoit aucune reſſemblance entre le poil des ourſins & les pointes des *hériſſons*.

Pluſieurs de ces eſpeces ſont décrites ou repréſentées dans Jonſton, *exang. 30.* Aldrovand. *de exang. 403.* Bellon, *de aquat. 384.* Charleton, *exerc. 62.* Geſner, *aquatil. 350.* Liſter, *hiſt. anim. angl. 169, & 222. tab. 7. n°. 23.* Morton, *north. 231, tab. 10, fig. 3.* Plot, *hiſt. oxon. 107. tab. 5. n°. 5.* Langius, *hiſt. lap. 124. tab. 35.* Klein, *echinod. 17. tab. 2.* C. D. Mais M. de Réaumur a fait un travail plus utile ; il s'eſt attaché le premier à nous donner une idée exacte du ſquelette de l'animal, qui eſt un fort bel ouvrage, & à développer la méchanique ſinguliere de ſon mouvement progreſſif : c'eſt le ſujet d'un mémoire curieux de cet illuſtre naturaliſte, imprimé dans le *recueil de l'académie des Sciences, année 1712*, & dont voici le précis.

Le *hériſſon de mer* eſt couvert d'une peau dure, raboteuſe, hériſſée tout autour d'épines fortes & piquantes, qui lui ſervent de jambes. Sur nos côtes il eſt gros comme le poing, quelquefois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'Inde garni de ſes piquans. Il paroît tout d'une piece, car à peine ſa tête peut-elle être diſtinguée de ſon corps. La partie par où il ſe nourrit, c'eſt-à-dire ſa bouche, eſt deſſous, & celle par où les anciens diſent qu'il vuide ſes excrémens, eſt vis-à-vis en deſſus. Il a cinq dents creuſes & une petite langue. Son ventre eſt diviſé en cinq parties, qui ſemblent pluſieurs ventres ſéparés.

On le trouve ſur les bords de la mer, où il ſe retire quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête : ce qui a fait dire, qu'il étoit un pronoſtic d'un orage prochain. Les matelots mangent ſa chair & ſes œufs, c'eſt tout l'uſage qu'on en retire ; car quant à ſes propriétés médicinales, rapportées par Dales d'après Dioſcoride, perſonne n'y ajoute la moindre foi.

Son ſquelette eſt un corps oſſeux, dont la figure approche fort de celle d'une portion de ſphere creuſe, ou de celle d'un moule de bouton qui ſeroit creux. Il a de même une ouverture ſur la partie la plus élevée de ſa convexité, par laquelle Ariſtote aſſure que l'animal jette ſes excrémens. Sur la ſurface oppoſée à cette ouverture, ou ſur la ſurface qui repréſente la ſurface plane du moule, & qui ici eſt un peu arrondie, il y a une autre ouverture plus grande que la précédente, placée vis-à-vis d'elle, & c'eſt cette derniere ouverture qui eſt la bouche du *hériſſon*.

La ſurface intérieure de ce ſquelette eſt raboteuſe, ou marquée de diverſes éminences, de diverſes petites inégalités, mais diſpoſées avec ordre. Elles partagent, en quelque façon, tout l'extérieur du corps en dix triangles ſphériques iſoceles, qui ont leur ſommet à l'ouverture ſupérieure, & leur baſe à l'inférieure ; il y en a cinq grands & cinq petits.

Tous les petits triangles & tous les grands triangles ſont égaux entr'eux, & ſéparés les uns des autres par une petite bande qui eſt auſſi triangulaire, au lieu que les triangles ſont hériſſés de diverſes éminences ; chaque petite bande eſt percée d'un grand nombre de trous très-déliés, qui traverſent l'épaiſſeur du ſquelette & qui en font admirer le travail.

Chaque petite éminence, ou apophyſe, reſſemble à une mamelle qui a ſon mamelon ; c'eſt ſur chacune de ſes petites apophyſes que ſont poſées les baſes des épines des *hériſſons*. Le nombre de ces apophyſes, ou ce qui revient au même, celui des épines, eſt prodigieux. M. de Réaumur en a trouvé deux mille cent ;

mais comme il y en a d'extrêmement petites, il n'eſt guere poſſible de les compter d'une maniere ſûre ; le nombre de petits trous qui ſont ſur les bandes qui ſéparent les triangles, eſt auſſi très-conſidérable ; M. de Réaumur en a compté environ treize cents, nombre qu'il eſt bon de ſavoir, pour connoître combien le *hériſſon* a de jambes, ou, pour parler comme M. de Réaumur, de cornes, parce que ces jambes reſſemblent aux cornes de limaçons.

Chacune de ces cornes tire ſon origine d'un de ces trous, & réciproquement il n'y a point de trou qui ne donne naiſſance à une corne ; elles ne ſont preſque ſenſibles que lorſque l'animal eſt dans l'eau, encore ne ſont-elles ſenſibles qu'en partie. S'il marche, il fait voir ſeulement quelques-unes de celles qui ſont du côté vers lequel il avance ; ſi au contraire il eſt en repos, on n'apperçoit que celles qu'il a pu ou voulu fixer contre quelques corps, celles qui le tiennent en quelque façon à l'ancre : il applique leurs extrêmités contre ce corps, il les y colle ſi fortement, que, ſi on veut employer la force pour le détacher, on y parvient rarement ſans caſſer une partie de celles qui l'attachoient ; enfin elles ceſſent preſque entiérement d'être viſibles, lorſqu'on le tire de l'eau ; il les affaiſſe & les replie ſur elles-mêmes, de ſorte que l'on ne voit plus que leurs extrêmités, qui ne ſauroient être connoiſſables qu'à ceux qui les ont obſervés pendant que les cornes étoient gonflées, alors les bouts des cornes ſont cachés entre les baſes des épines, au lieu qu'ils ſurpaſſent leurs pointes lorſque le *hériſſon* les alonge.

L'appareil, avec lequel eſt formé un ſi petit animal, eſt quelque choſe de bien merveilleux. Voilà treize cents cornes qu'il a ſeulement pour ſe tenir en repos, & plus de deux mille cent épines dont il peut ſe ſervir pour marcher : celles dont il fait uſage le plus ordinairement, ſont aux environs de ſa bouche ; comme elles peuvent s'incliner également de tous côtés, les épines qui ſont les plus proches & celles qui ſont les plus éloignées de celui vers lequel il s'eſt déterminé d'aller, lui ſervent en même temps ; il ſe retire avec ſes premieres, & ſe pouſſe avec les ſecondes ; il n'eſt pas difficile d'imaginer comment cela s'exécute.

Le *hériſſon* porte les plus proches le plus loin qu'il peut de ſa bouche, il accroche ou pique leurs pointes contre quelque corps aigu, & au contraire il approche de ſa bouche, ou du deſſous de ſa baſe, la pointe des épines les plus éloignées ; d'où il eſt clair que lorſqu'il fait effort enſuite pour ramener à ſoi les premieres, ou les tirer vers le deſſous de ſa baſe, & qu'il fait en même temps un autre effort pour relever les dernieres, ou les éloigner du deſſous de ſa baſe, il tire & pouſſe ſon corps avant par ces deux efforts.

Tel eſt le mouvement progreſſif du *hériſſon*, lorſqu'il marche la bouche en bas : mais on voit en même temps que quand il marche la bouche en haut, tout doit ſe paſſer d'une ſemblable maniere. Enfin il paroît qu'il peut marcher non ſeulement étant diſpoſé des deux manieres précédentes, mais encore dans une infinité d'autres poſitions, dans leſquelles la ligne qui paſſe par le centre des ouvertures où ſont la bouche & ſon anus, eſt ou parallele, ou inclinée à l'horizon ſous divers angles.

Mais s'il peut marcher dans toutes ces ſituations, c'eſt-à-dire, ſi la poſſibilité en eſt démontrée, combien alors faudroit-il de muſcles pour faire mouvoir en tous ſens & ſéparément deux mille cent épines, & treize cents jambes ou cornes ! Cependant les jambes ou cornes n'exécutent point le mouvement progreſſif des *hériſſons*, ce ſont les épines dont ils ſe ſervent pour marcher. M. de Réaumur s'en eſt convaincu dans des circonſtances où il n'étoit pas poſſible de s'y méprendre : non ſeulement il les a vu ſe mouvoir par leur moyen, les ayant mis dans des vaſes où l'eau de la mer les couvroit peu, & où il étoit par conſéquent très-facile de les obſerver ; mais ayant mis même ces animaux ſur ſa main, il leur a vu exécuter le mouvement progreſſif avec leurs ſeules épines. *(D. J.)*

HÉRISSON, *(Art. milit.)* dans la guerre des ſieges eſt une groſſe poutre, ou un arbre de la longueur de la breche, armé de pointes fort longues, qu'on fait rouler ſur la rampe ou les débris de la breche pour empêcher l'ennemi de monter. Les

hériſſons ſont ſoutenus par des chaînes ou des cordes, de maniere que ſi le canon en rompt une, ils ſoient retenus par les autres. On les fait rouler ſur les breches par le moyen de rouleaux. Ils cauſent beaucoup d'incommodité à l'ennemi en tombant ou roulant ſur lui lorſqu'il monte à l'aſſaut.

Les *hériſſons foudroyans* ſont une eſpece de barril foudroyant, hériſſé de pointes par le dehors : on les fait mouvoir ſur deux roues par le moyen d'une piece de bois qui le traverſe & qui ſert d'aiſſieu aux roues. *V.* BARRIL FOUDROYANT. *(Q)*

HÉRISSON, *(Méchan.)* c'eſt une roue dont les rayons ſont plantés directement ſur la circonférence du cercle, & qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, & ne reçoivent le mouvement que d'elle. *Voyez* LANTERNE. Il y a des *hériſſons* dans un grand nombre de machines, tant hydrauliques qu'autres.

HÉRISSON, ſ. m. *(Blaſon.)* petit animal qui a la tête, le dos & les flancs couverts d'aiguillons ou de pointes aſſez ſemblables aux épines.

Il paroît dans l'écu marchant, & differe du porc-épic, en ce que ce dernier eſt plus haut ſur ſes jambes & en ce qu'il a ſes piquans beaucoup plus longs.

Le *hériſſon* a la faculté de ſe mettre en boule, ce qu'il fait quand il ne peut ſe ſauver à la courſe ; alors il paroît comme une châtaigne, armé de ſes piquans, & ſes ennemis ne peuvent l'attaquer.

Il eſt l'hiéroglyphe de la prudence.

Hericy de Montbray de Fierville, en Normandie ; *d'argent à trois hériſſons de ſable.* *(G. D. L. T.)*

HÉRISSON FOUDROYANT. Les *artificiers* appellent ainſi une machine hériſſée de pointes par le dehors, & chargée de compoſition par le dedans ; il ſert à défendre les breches & les retranchemens.

HÉRISSONNÉ, adj. *Blaſon*, ne ſe dit que d'un chat ramaſſé & accroupi.

HÉRITAGE, ſ. m. *(Juriſprud.)* ſignifie ordinairement une terre, maiſon, ou autre immeuble réel. On appelle ces biens des *héritages*, parce qu'ils ſe tranſmettent par ſucceſſion.

Héritage ſe prend quelquefois pour ſucceſſion.

Dans certaines coutumes, *héritage* ſignifie un propre ancien. *(A)*

HÉRITIER, ſ. m. *(Juriſprud.)* eſt en général celui qui ſuccede à tous les biens & droits d'un défunt.

Il y a néanmoins des *héritiers* qui ne ſuccédent qu'à certains biens, tels que les *héritiers* particuliers, les héritiers des propres, des meubles & acquêts, comme on l'expliquera dans les ſubdiviſions de cet article.

Il y a auſſi certains droits qui ſont tellement perſonnels, qu'ils ne paſſent point du défunt à l'*héritier*.

L'engagement que contracte un majeur en ſe portant *héritier* eſt irrévocable, de maniere que quand il ſe dépouilleroit enſuite des biens, il demeure ſujet aux charges de la ſucceſſion ; & celui qui, après avoir accepté, renonce en faveur d'un autre, *aliquo dato*, eſt regardé comme un *héritier* qui vend ſes droits ſucceſſifs.

L'engagement de l'*héritier* eſt univerſel, & s'étend à tous les droits actifs & paſſifs du défunt.

Il eſt auſſi indiviſible, c'eſt-à-dire, que chaque *héritier* ne peut accepter la ſucceſſion pour partie, & y renoncer pour le ſurplus.

L'*héritier* eſt réputé tel du moment de la mort de celui auquel il ſuccede.

Il y a des *héritiers* appellés par la loi, & d'autres par teſtament ; quand il y en a pluſieurs appellés concurremment ſans fixer leurs parts, ils ſuccedent par égales portions.

Toute perſonne peut-être *héritier* en vertu de la loi ou du teſtament qui l'appelle, pourvu qu'elle n'ait point en elle de cauſe d'incapacité.

Les enfans morts-nés ne ſont point capables de ſuccéder, mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, ſont habiles à recueillir les ſucceſſions ouvertes dans l'intervalle de leur naiſſance à leur décès.

Les bâtards ne peuvent être *héritiers ab inteſtat*, mais ils peuvent être inſtitués *héritiers* par teſtament.

Les aubains ſont incapables de toute ſucceſſion.

Il en eſt de même des religieux profès, & des perſonnes qui ſont condamnées à

quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a plusieurs causes pour lesquelles l'*héritier* est réputé indigne de succéder ; savoir, lorsqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'*héritier* présomptif, ou même seulement s'il a quelque part à sa mort, quand ce ne seroit que par négligence ; s'il attente à son honneur ; si, depuis le testament, il survient entre le testateur & l'*héritier*, par lui institué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puisse faire présumer un changement de volonté de la part du testateur ; si l'*héritier* a contesté l'état du défunt ; s'il ne poursuit pas la vengeance de sa mort ; s'il traite de sa succession de son vivant & à son insu ; s'il l'a empêché de faire un testament ; enfin s'il a prêté son nom pour un fidéicommis tacite.

Si la cause d'indignité ne subsiste plus au temps de la mort du défunt, l'*héritier* n'est pas exclus ; par exemple, si après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques personnes qui ne peuvent avoir d'*héritiers* proprement dits, soit *ab intestat*, ou testamentaires ; tels sont les aubains & ceux qui sont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour *héritiers ab intestat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'*héritiers ab intestat*.

Lorsque le fisc succede par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation, il n'est pas véritablement *héritier*.

Les droits attachés à la qualité d'*héritiers* sont de délibérer s'il acceptera la succession, ou s'il y renoncera ; & en cas d'acceptation de la succession, d'en recueillir les biens ; en cas de renonciation, il cesse de jouir des droits attachés à la qualité d'*héritier* : il peut accepter la succession purement & simplement, ou par bénéfice d'inventaire ; dans ce dernier cas, on l'appelle *héritier bénéficiaire*.

L'*héritier* peut faire réduire les legs & les fidéicommis, lorsqu'ils sont excessifs. *Voy.* QUARTE FALCIDIE & QUARTE TRÉBELLIANIQUE.

Il est libre à l'*héritier* qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en disposer comme bon lui semble ; il la transmet aussi à son *héritier*, lorsqu'il n'en a pas disposé autrement.

Il y a des biens qui sont tellement affectés aux *héritiers* du sang, que l'on ne peut en disposer à leur préjudice en tout ou partie, selon les coutumes. *Voyez* HÉRITIERS DES PROPRES & PROPRES.

Les *héritiers* ont entr'eux plusieurs droits respectifs, tels que celui de se demander partage, & l'obligation de se garantir mutuellement leurs lots ; tels sont aussi le droit d'accroissement & celui d'obliger son cohéritier en ligne directe de rapporter à la succession ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

On devient *héritier* par l'addition d'hérédité, & cette addition se fait ou en prenant qualité d'*héritier*, où s'immisçant dans les biens.

Les engagemens de l'*héritier* sont en général d'acquitter toutes les charges de l'hérédité, telles que les dettes, les legs, substitutions & fidéicommis.

Si le défunt a commis quelque crime ou délit, l'*héritier* n'est jamais tenu d'en supporter la peine, si ce n'est la peine pécuniaire, au cas qu'il y ait eu condamnation prononcée contre le défunt. A l'égard des intérêts civils & réparations, on les peut demander contre l'*héritier*, quand même il n'y auroit eu ni condamnation, ni action intentée contre le défunt.

L'*héritier* pur & simple est tenu des dettes indéfiniment ; l'*héritier* bénéficiaire n'en est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui l'amende de la succession.

Lorsqu'il y a plusieurs *héritiers*, chacun est tenu des dettes personnellement pour sa part & portion, & hypothécairement pour le tout.

Les autres regles qui concernent cette matiere, se trouveront expliquées dans les subdivisions suivantes, & aux mots PROPRES, SUCCESSION. *(A)*

HÉRITIER AB INTESTAT *ou* LÉGITIME, est celui qui est appellé par la loi à recueillir une succession ; on l'appelle *ab intestat* par abréviation du latin, *ab intestato*, pour dire que c'est celui qui recueille la succession, lorsque le défunt n'a point fait de testament, & n'a point institué

d'autre *héritier*. *Voyez* HÉRITIER TESTAMENTAIRE.

HÉRITIER DES ACQUÊTS est le plus proche parent qui est appellé à la succession des meubles & acquêts. *Voyez* HÉRITIERS DES PROPRES. *(A)*

HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, est celui qui n'accepte la succession qu'après avoir fait bon & fidele inventaire, & avec déclaration qu'il n'entend accepter la succession qu'en cette qualité d'*héritier bénéficiaire*.

Le *bénéfice d'inventaire* commença d'être introduit par l'empereur Gordien, en faveur des soldats qui se trouvoient engagés dans une hérédité onéreuse, auxquels il accorda le privilege que leurs propres biens ne seroient pas sujets aux charges de l'hérédité.

Ce privilege fut ensuite étendu à tous *héritiers* testamentaires & *ab intestat*, par l'empereur Justinien en la loi *Scimus*, au code *de jure deliberandi*. Pour en jouir, il faut que l'*héritier* fasse bon & fidele inventaire, qu'il fasse vendre les meubles, qu'il obtienne en chancellerie des lettres de *bénéfice d'inventaire*, & qu'il les faſſe entériner par le juge du lieu où la succession est ouverte.

Dans les pays de droit écrit, il n'est pas besoin d'obtenir des lettres du prince pour jouir du *benéfice d'inventaire*.

Quelques édits bursaux ont pourtant ordonné que l'on prendroit aussi des lettres pour se porter *héritier bénéficiaire*. En pays de droit écrit, ces édits n'ont pas eu leur pleine exécution, mais par d'autres réglemens rendus pour les pays de droit écrit, on oblige de faire insinuer les inventaires par extrait, ensemble les actes d'acceptation & jugement, qui permettent de se porter *héritier bénéficiaire*; & l'on fait payer pour cette insinuation le même droit que pour les lettres de *bénéfice d'inventaire*.

Ce que l'on entend par *bénéfice d'inventaire* est le privilege qu'a l'*héritier*, qui a accepté sous cette condition, de n'être tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence du montant de l'inventaire, c'est-à-dire, des forces de la succession, en rendant compte aux créanciers de ce qu'il a reçu & dépensé;

Si les legs excédoient le montant des biens, il pourroit les faire réduire jusqu'à concurrence des biens.

Il a aussi l'avantage de ne point confondre ses créances, & de pouvoir les exercer vis-à-vis des créanciers de la succession, à l'effet de retenir par lui les biens de la succession jusqu'à concurrence de ses créances, selon l'ordre de ses privileges & hypotheques : mais en exerçant ainsi ses créances, il ne cesse pas pour cela d'être *héritier*; car la qualité d'*héritier*, même *bénéficiaire*, prise par un majeur, est un caractere indélébile, & c'est mal-à-propos que quelques praticiens ont introduit l'usage de faire renoncer l'*héritier bénéficiaire* pour exercer ses créances, & de faire créer un curateur à la succession vacante. On ne doit créer de curateur qu'à l'effet d'entendre le compte de l'*héritier*, & de défendre à la liquidation de ses créances. Du reste, l'*héritier bénéficiaire* demeure toujours *héritier*; il lui suffit, sans renoncer, de présenter son compte aux créanciers, & de faire voir qu'il absorbe par ses créances tout ce qu'il a eu de la succession, ou du moins de retenir ce qui est nécessaire pour le remplir lui-même, & d'abandonner le surplus aux créanciers; s'il survenoit ensuite du bénéfice dans la succession, il ne laisseroit pas d'appartenir à l'*héritier bénéficiaire*.

Quoique l'*héritier bénéficiaire* ne confonde pas ses créances, il faut pourtant observer qu'il ne peut pas exercer contre un bien des droits dont il seroit lui-même garant en qualité d'héritier du défunt.

Dans les pays coutumiers, l'héritier pur & simple exclut l'*héritier bénéficiaire* en succession collatérale, ce qui n'a pas lieu en pays de droit écrit.

Au Parlement de Paris, l'*héritier bénéficiaire*, qui est condamné aux dépens, ne les doit pas en son nom, à moins que l'on n'en ait conclu, & que cela n'ait été ainsi ordonné : dans la plupart des autres parlemens, il les doit toujours en son nom : au parlement de Grenoble, on juge qu'il ne les doit pas en son nom, lorsque le procès a été intenté de l'avis des créanciers. *Voyez* Le Brun, *des successions, liv. 3, c. 4. (A)*

COHÉRITIER, *voyez à la lettre* C.

HÉRITIER COLLATÉRAL, est celui qui

n'eſt pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale : tels ſont les freres & ſœurs, oncles & tantes, neveux & nieces, couſins & couſines du défunt. *Voyez* COLLATÉRAL & SUCCESSION COLLATÉRALE. *(A)*

HÉRITIER CONTRACTUEL, eſt celui qui ſuccede en vertu d'un contrat, c'eſt-à-dire, d'une inſtitution d'héritier faite par contrat de mariage ou autre. *Voyez* SUCCESSION CONTRACTUELLE. *(A)*

HÉRITIER CONVENTIONNEL, eſt la même choſe qu'*héritier contractuel*. *(A)*

HÉRITIER DIRECT ſignifie quelquefois celui qui ſuccede en ligne directe, comme ſont les enfans & petits-enfans, & les aſcendans; & en ce ſens, les *héritiers directs* ſont oppoſés aux *heritiers collatéraux*.

On entend quelquefois par *héritier direct* celui qui recueille directement la ſucceſſion, à la différence de l'*héritier fidéicommiſſaire*, auquel l'*héritier* grevé eſt chargé de remettre l'hérédité. *(A)*

HÉRITIER DE DROIT, eſt celui qui eſt appellé par la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & teſtamentaires, qui ſont appellés par la volonté de l'homme. *(A)*

HÉRITIER ÉLU, eſt celui qui eſt choiſi par l'*héritier* grevé, lorſqu'il avoit le pouvoir de choiſir entre pluſieurs perſonnes celle à laquelle il voudroit remettre l'hoirie. *(A)*

HÉRITIER ÉTRANGER, *extraneus*. On appelloit ainſi chez les Romains tous *héritiers* qui n'étoient point *héritiers* néceſſaires, comme les eſclaves du défunt, ni *héritiers* ſiens & néceſſaires, *ſui & neceſſarii*, comme les enfans du défunt, qui étoient en ſa puiſſance au temps de la mort; il étoit libre aux *héritiers étrangers* d'accepter la ſucceſſion ou d'y renoncer, au lieu que les *héritiers* néceſſaires & ceux que l'on appelloit *ſui & neceſſarii*, étoient obligés de demeurer *héritiers*. *Voyez* le §. *cæteri 3*, aux *Inſtit. de hæred. qualit.* & ci-après HÉRITIER NÉCESSAIRE, HÉRITIER SIEN, HÉRITIER VOLONTAIRE.

HÉRITIER FIDEICOMMISSAIRE, eſt celui auquel un *héritier* grevé de fidéicommis eſt tenu de remettre l'hoirie dans le temps & ſous les conditions portées au teſtament. *Voyez* FIDEICOMMIS & HÉRITIER FIDUCIAIRE & SUBSTITUTION. *(A)*

HÉRITIER FIDUCIAIRE, eſt en général celui qui eſt chargé de remettre l'hoirie à une autre perſonne; mais on ne donne ordinairement cette qualité qu'à ceux qui ſont inſtitués uniquement pour avoir l'adminiſtration des biens de l'hoirie juſqu'à la remiſe d'icelle, & à la charge de la remettre en entier ſans pouvoir faire aucune détraction de quarte; il eſt aſſez ordinaire en pays de droit écrit, que le mari & la femme s'inſtituent l'un l'autre *héritiers* à la charge de remettre l'hoirie à leurs enfans, ou à celui d'entr'eux que l'*héritier* voudra choiſir au temps du mariage, ou majorité des enfans, ou dans quelqu'autre temps fixé par le teſtament. On peut auſſi inſtituer un autre parent pour *héritier fiduciaire*. L'*héritier fiduciaire* eſt tenu de rendre compte des fruits de l'hoirie au fidéicommiſſaire, ou à ceux qui le repréſentent. *V.* FIDEICOMMIS, *& les déciſions de droit de* Fromental *au mot* FIDEICOMMIS. *(A)*

HÉRITIER GREVÉ, eſt un *héritier* inſtitué par teſtament ou par contrat de mariage, lequel eſt grevé de ſubſtitution envers quelqu'un. *Voyez* FIDEICOMMIS, & SUBSTITUTION. *(A)*

HÉRITIER INSTITUÉ, eſt celui qui eſt appellé par teſtament ou par une inſtitution contractuelle. *V.* INSTITUTION D'HÉRITIER & INSTITUTION CONTRACTUELLE. *(A)*

HÉRITIER AB INTESTAT, *voyez ci-devant la premiere ſubdiviſion de cet article.*

HÉRITIERS IRRÉGULIERS, ſont certaines perſonnes qui recueillent les biens d'un défunt comme ſucceſſeurs extraordinaires, & non comme *héritiers* naturels, tels que le roi & les ſeigneurs, lorſqu'ils ſuccedent par droit d'aubaine, bâtardiſe, déshérence, confiſcation : tels ſont auſſi les mari & femme, qui ſuccedent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre, lorſqu'elle prend une quarte en vertu de l'authentique *præterea*.

HÉRITIER LÉGITIME, eſt celui qui eſt appellé par la loi; cette qualité eſt oppoſée à celle d'*héritier* inſtitué ou teſtamentaire. *(A)*

HÉRITIER MATERNEL, eſt le plus proche parent du côté maternel, & qui recueille les biens provenans au défaut de ce côté, ſuivant

suivant la regle *paterna paternis*, *materna maternis*. *Voyez lettr. des propres* de Renusson, *ch. ij*, *sect. 9.* (*A*)

HÉRITIER DES MEUBLES ET ACQUETS, est le plus proche parent du défunt qui succede à tous ses meubles meublans, effets & droits mobiliers, & à tous ses acquêts; c'est-à-dire, à tous les immeubles qui ne sont pas propres. L'*héritier des meubles & acquêts* peut aussi être *héritier* des propres de sa ligne, quand il est en même temps le plus proche par cette ligne. (*A*)

HÉRITIER MOBILIAIRE, est celui qui recueille la succession des meubles; dans quelques coutumes, il est tenu d'acquitter toutes les dettes. (*A*)

HÉRITIER NATUREL, est celui qui est appellé par la loi, & non par aucune disposition de l'homme. (*A*)

HÉRITIERS NÉCESSAIRES étoient chez les Romains les esclaves institués par leurs maîtres, qui, en les nommant *héritiers*, leur laissoient aussi la liberté. On les appelloit *nécessaires*, parce qu'étant institués, il falloit absolument qu'ils fussent *héritiers*, & ils ne pouvoient pas renoncer à la succession, quelque onéreuse qu'elle fût. Parmi nous, on ne connoît plus d'*héritiers nécessaires*; tout *héritier* présomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer. *Voyez* §. *1*, aux *Institut. quibus ex causis manumittere non licet*, & au tit. *de hæredum qualitate*, & le code *de necessariis suis instit. Voyez ci-après* HÉRITIERS SIENS. (*A*)

HÉRITIER NOMMÉ *ou* ÉLU, se dit ordinairement de l'*héritier fidéicommissaire*, qui est nommé par l'*héritier fiduciaire*, lorsque celui-ci avoit le pouvoir de nommer entre plusieurs personnes celle qu'il jugeoit à propos. (*A*)

HÉRITIER PARTICULIER, est celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le tiers, le quart, ou autre quotité, ou qui n'est *héritier* que d'un certain genre de biens, comme des meubles & acquêts, ou des propres, ou qui n'est institué *héritier* qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maison, une terre. L'*héritier particulier* est opposé à l'*héritier* universel.

HÉRITIER PATERNEL, est celui qui est le plus proche parent du côté paternel, & qui recueille les biens provenus au défunt de ce même côté, de même que l'*héritier* maternel prend les biens maternels. *Voyez ci-devant* HÉRITIER MATERNEL. (*A*)

HÉRITIER PORTIONNAIRE, est celui qui ne recueille pas l'universalité des biens, mais seulement une partie, soit une certaine quotité, ou une certaine nature des biens. C'est la même chose qu'*héritier* particulier. (*A*)

HÉRITIER POSTHUME, est celui qui est né depuis le décès du défunt *de cujus bonis*; mais qui étoit déja conçu au moment de l'ouverture de la succession. *V.* POSTHUME. (*A*)

HÉRITIER PRÉSOMPTIF, est celui qui est en degré auquel on peut succéder, & que l'on présume qui sera *héritier*: on lui donne cette qualité, soit avant le décès du défunt, ou depuis l'ouverture de la succession, jusqu'à ce qu'il ait pris qualité, ou fait acte d'*héritier*, ou renoncé. (*A*)

HÉRITIER PRINCIPAL, est celui d'entre plusieurs *héritiers* qui est le plus avantagé, soit par le bénéfice de la loi & de la coutume, soit par les dispositions des pere, mere, ou autres, de la succession desquels il s'agit.

La coutume de Poitou, *art. 215 & 289*, appelle le fils aîné *héritier principal*.

C'est aussi une clause assez ordinaire dans les contrats de mariage, que les pere & mere mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils aîné & *principal héritier*.

Il est parlé de ces reconnoissances & déclarations d'*héritier principal*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coutumes on ne peut disposer des biens que l'*héritier* marié, comme *héritier principal*, doit avoir en cette qualité; on peut seulement disposer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorsque la coutume n'en parle pas, la déclaration de *principal héritier* n'empêche pas de disposer à titre particulier & onéreux; ce n'est qu'une institution d'*héritier* dans sa portion héréditaire *ab intestat*, qui empêche seulement de faire aucun avantage aux autres *héritiers* à titre gratuit & universel; on peut pourtant rappeller les autres *héritiers* au droit naturel & commun des successions. *Voyez le traité des conventions de succéder*, par Boucheul. (*A*)

HÉRITIER DES PROPRES, est celui qui est appellé par la loi à la succession des biens propres ou patrimoniaux ; il y a l'*héritier* des propres paternels, & l'*héritier* des propres maternels. *Voyez* PROPRES & SUCCESSION. *(A)*

HÉRITIER PUR ET SIMPLE, est celui qui accepte la succession, ou qui fait acte d'*héritier*, sans prendre les précautions nécessaires pour jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez* HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE. *(A)*

HÉRITIER DU SANG *ou* HÉRITIER LÉGITIME, est celui qui est du même sang que le défunt, & qui vient à la succession en vertu de la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & testamentaires qui viennent en vertu de la disposition de l'homme. *(A)*

HÉRITIERS SIENS ET NÉCESSAIRES, *sui & necessarii*, chez les Romains étoient les enfans ou petits enfans du défunt qui étoient en sa puissance au temps de son décès. On les appelloit *sui*, *siens*, parce qu'ils étoient comme propres & domestiques du défunt, & en quelque façon propriétaires présomptifs de ses biens dès son vivant : on les appelloit aussi *necessarii*, parce que, suivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer *héritiers* ; en quoi ils étoient semblables aux esclaves qui étoient institués *héritiers*, lesquels étoient aussi *héritiers nécessaires*, mais non pas *héritiers siens* : ceux-ci avoient par l'autorité du préteur le bénéfice de se pouvoir abstenir de la succession, & par ce moyen ils devenoient *héritiers* volontaires : parmi nous il n'y en a plus d'autres. *Voyez* le §. 1 & 2, *aux instit. de hæred. qualit.* la loi *in suis ff. de liberis & posthumis hæred. instit.* & *ci-devant* HÉRITIER NÉCESSAIRE. *(A)*

HÉRITIER SIMPLE dans certaines coutumes, se dit pour *héritier* pur & simple. *V. Artois*, *Berry*, *Nivernois* & *Sedan*. *(A)*

HÉRITIER SUBSTITUÉ, est celui qui recueille la succession au défaut d'un autre qui est le premier institué. *Voyez* FIDEICOMMIS, HÉRITIER INSTITUÉ & SUBSTITUTION. *(A)*

HÉRITIER TESTAMENTAIRE, est celui qui est institué par testament ; on l'appelle ainsi pour le distinguer des *héritiers* légitimes qui sont appellés par la loi, & des *héritiers* contractuels qui sont institués par un contrat entre-vifs. *Voyez* HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT. *(A)*

HÉRITIER VOLONTAIRE, est celui qui est libre d'accepter la succession ou d'y renoncer ; il y avoit chez les Romains des *héritiers* nécessaires, & d'autres *volontaires*, qu'on appelloit aussi *héritiers étrangers* ; parmi nous tous *héritiers* sont *volontaires*. *Voy. ci-devant* HÉRITIER NÉCESSAIRE & HÉRITIERS SIENS & NÉCESSAIRES. *(A)*

HÉRITIER UNIVERSEL, est celui qui succede à tous les biens & droits du défunt, soit en vertu de la loi, ou de la disposition de l'homme ; il est opposé à *héritier* particulier, lequel ne recueille qu'une portion des biens. *(A)*

HERMANE, sub. fém. *(Hist. nat. bot.)* *hermannia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales faits en forme de tuyau & de cornet, & disposés en rond ; le calice est circulaire & composé d'une seule feuille ; il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi ; il s'ouvre en cinq pieces, il est divisé en cinq loges, & il renferme de petites semences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul Herman*, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. *(I)*

Les botanistes hollandois cultivent dans leurs jardins plusieurs especes de ce genre de plante : ils en mettent des rejetons dans une couche de terre légere, qu'ils arrosent & abrient pendant une couple de mois, jusqu'à ce qu'ils aient pris racine ; ensuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre, qu'ils exposent en plein air avec les myrthes & le géranium, jusqu'à la mi-octobre ; alors ils les placent dans l'endroit de la serre le moins chaud, & dans lequel ils puissent avoir de l'air frais ; ils les arrosent souvent & les changent de pots aux mois de mai & de septembre, pour empêcher leurs racines de se matter.

Cette plante, par une telle culture, fournit au commencement du printemps une grande quantité de très-belles fleurs ; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers, requiert d'être semée dans une couche un peu chaude ;

quand la jeune plante a pouſſé, on la tranſplante dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches ſemblables pour avancer ſon enracinement; enfin, on l'endurcit par degré à l'air de l'été, après quoi l'on eſt sûr de ſes ſuccès. *(D. J.)*

HERMANMIESTECZ, *(Géog.)* ville de Boheme, dans le cercle de Czaslau: elle appartient à des comtes de Spork, & elle eſt en aſſez mauvais état. *(D. J.)*

HERMANSTAD, *(Géogr.) Cibinium;* grande ville de Hongrie, capitale de la Tranſylvanie, & la réſidence du prince de Tranſylvanie; elle eſt ſur la riviere de Ceben, à 12 de nos lieues E. de Weiſſembourg, 36 N. O. de Tergowisk, 65 N. E. de Belgrade, 108 S. E. de Bude. *Long. 43; lat. 46', 25. D. J.)*

HERMANUBIS, ſ. maſc. *(Antiquit.)* c'eſt-à-dire, Mercure & Anubis joints enſemble, divinité égyptienne, dont la ſtatue repréſentoit un corps d'homme avec une tête de chien ou d'épervier, qui tient un caducée dans la main. La tête de chien ou d'épervier, eſt le ſymbole d'Anubis, conſidéré comme grand chaſſeur en fauconnerie ou vénerie. Ovide l'appelle en ſa qualité de véneur, *latrator Anubis;* le caducée déſigne Mercure: d'autres fois l'*Hermanubis* eſt vêtu en habit de ſénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le ciſtre des Egyptiens de la main droite. On trouve ces deux eſpeces de repréſentations ſur des médailles & des pierres gravées, comme le remarque M. Spon, dans ſes *recherches curieuſes d'antiquités.* Plutarque parle auſſi de cette divinité bizarre, & quelques mythologiſtes en expliquent les moralités à leur fantaiſie. *(D. J.)*

HERMAPHRODITE, ſ. & adj. *(Anat.)* perſonne qui a les deux ſexes, ou les parties naturelles de l'homme & de la femme.

Ce terme nous vient des Grecs; ils l'ont compoſé du nom d'un dieu & d'une déeſſe, afin d'exprimer en un ſeul mot, ſuivant leur coutume, le mêlange ou la conjonction de Mercure & de Vénus, qu'ils ont cru préſider à la naiſſance de ce ſujet extraordinaire. Mais ſoit que les Grecs aient puiſé cette prévention dans les principes de l'aſtrologie, ou qu'ils l'aient tirée de la philoſophie hermétique, ils ont ingénieuſement imaginé qu'*hermaphrodite* étoit fils de Mercure & de Vénus. Il falloit bien enſuite donner au fils d'un dieu & d'une déeſſe une place honorable; & c'eſt à quoi la fable a continué de prêter ſes illuſions. La nymphe Salmacis étant devenue éperduement amoureuſe du jeune *hermaphrodite*, & n'ayant pu le rendre ſenſible, pria les dieux de ne faire de leurs deux corps qu'un ſeul aſſemblage; Salmacis obtint cette grace, mais les dieux y laiſſerent le type imprimé des deux ſexes.

Cependant ce prodige de la nature, qui réunit les deux ſexes dans un même être, n'a pas été favorablement accueilli de pluſieurs peuples, s'il eſt vrai ce que raconte Alexander ab Alexandro, que les perſonnes qui portoient en elles le ſexe d'homme & de femme, ou pour m'expliquer en un ſeul mot, les *hermaphrodites*, furent regardés par les Athéniens & les Romains comme des monſtres qu'on précipitoit dans la mer à Athenes, & à Rome dans le Tybre.

Mais y a-t-il de véritables *hermaphrodites?* On pouvoit agiter cette queſtion dans les temps d'ignorance; on ne devroit plus la propoſer dans des ſiecles éclairés. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais juſqu'à faire des métamorphoſes, des confuſions de ſubſtances, & des aſſemblages parfaits des deux ſexes. Celui qu'elle a donné à la naiſſance, & même peut-être à la conception, ne ſe change point dans un autre; il n'y a perſonne en qui les deux ſexes ſoient parfaits, c'eſt-à-dire, qui puiſſe engendrer en ſoi comme femme, & hors de ſoi comme homme, *tanquam mas generare ex alio, & tanquam fœmina generare in ſe ipſa*, diſoit un canoniſte. La nature ne confond jamais pour toujours ni ſes véritables marques, ni ſes véritables ſceaux; elle montre à la fin le caractere qui diſtingue le ſexe; & ſi de temps à autre, elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le décele indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela ſe trouve également vrai pour l'un & l'autre ſexes: que la nature puiſſe cacher quelquefois la femme ſous le dehors d'un homme, ce dehors, cette écorce

extérieure, cette apparence n'en impoſe point aux gens éclairés, & ne conſtitue point dans cette femme le ſexe maſculin. Qu'il y ait eu des hommes qui ont paſſé pour femme, c'eſt certainement par des caracteres équivoques; mais la ſurabondance de vie, ſource de la force & de la ſanté, ne pouvant plus être contenue au dedans, dans l'âge qui eſt la ſaiſon des plaiſirs, cherche dans cet âge heureux à ſe manifeſter au dehors, s'annonce, & y parvient effectivement. C'eſt ce qu'on vit arriver à la prétendue fille Italienne, qui devint homme du temps de Conſtantin, au rapport d'un pere de l'égliſe. Dans cet état vivifiant de l'humanité, le moindre effort peut produire des parties qu'on n'avoit point encore; témoin Marie Germain, dont parle Paré, qui après avoir ſauté un foſſé, parut homme à la même heure, & ne ſe trouva plus du ſexe ſous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menſtruel, ne ſont que de véritables filles, dont Colombus dit avoir examiné les parties naturelles internes, ſans y avoir trouvé rien d'eſſentiel, qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caverneux, ſi ſenſible, qui eſt ſitué à la partie antérieure de la vulve, a preſque toujours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles, qui par un jeu de la nature, avoient ce corps aſſez long pour en abuſer. Le même Colombus, dont nous venons de parler, a vu une bohémienne, qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de ſa pudeur, pour pouvoir, diſoit-elle, recevoir les embraſſemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* negre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres, au milieu de ce ſiecle, étoit une femme qui ſe trouva dans le même cas de la bohémienne de Colombus; & ce cas eſt moins rare dans les pays brûlans d'Afrique & d'Aſie, que parmi nous.

La fameuſe Marguerite Malaure eût paſſé pour un *hermaphrodite* indubitable, ſans Saviard. Elle vint à Paris en 1693, en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retrouſſé, & ayant tout le reſte de l'habillement de l'homme; elle croyoit elle-même être *hermaphrodite*; elle diſoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux ſexes, & qu'elle étoit en état de ſe ſervir des uns & des autres. Elle ſe produiſoit dans les aſſemblées publiques & particulieres de médecins & de chirurgiens, & elle ſe laiſſoit examiner pour une légere gratification, à ceux qui en avoient la curioſité.

Parmi ces curieux qui l'examinoient, il y en avoit ſans doute pluſieurs, qui manquant de lumieres ſuffiſantes pour bien juger de ſon état, ſe laiſſerent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur inſpiroit, de la regarder comme un *hermaphrodite*. Il y eut même des médecins & des chirurgiens d'un grand nom, qui aſſurerent hautement qu'elle étoit réellement telle qu'elle ſe diſoit être, & juſtifierent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en médecine & en chirurgie, ſans avoir un grand fonds de connoiſſances ſolides, & de véritable capacité.

Enfin, M. Saviard ſe trouvant preſque le ſeul homme de l'art qui fût incrédule, ſe rendit aux preſſantes ſollicitations que lui firent ſes confreres de jeter les yeux, & d'examiner ce prodige en leur préſence. Il ne l'eut pas plutôt vu, qu'il leur déclara que ce garçon avoit une deſcente de matrice; en conſéquence, il réduiſit cette deſcente, & la guérit parfaitement. Ainſi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodiſme* dans ce ſujet, ſe trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure, rétablie de ſa maladie, préſenta au roi ſa requête très-bien écrite, pour obtenir la permiſſion de reprendre l'habit de femme, malgré la ſentence des capitouls de Toulouſe, qui lui enjoignoit de porter l'habit d'homme.

Concluons donc, que l'*hermaphrodiſme* n'eſt qu'une chimere, & que les exemples qu'on rapporte d'*hermaphrodites* mariés, qui ont eu des enfans l'un de l'autre, chacun comme homme & comme femme, ſont des fables puériles, puiſées dans le ſein de l'ignorance & dans l'amour du merveilleux, dont on a tant de peine à ſe défaire.

Il faut pourtant demeurer d'accord, que la nature exerce des jeux fort étranges ſur

les parties naturelles, & qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation extérieure si bizarre, que ceux qui n'ont pu en développer le véritable génie, sont en quelque façon excusables.

En 1697, M. Saviard, que je viens de nommer, accoucha une femme à terme de deux jumeaux vivans, dont l'un ne vécut que huit jours, & l'autre fut mis aux enfans trouvés à cause de la singularité de son sexe.

L'un de ces enfans avoit une verge bien formée, située à l'endroit ordinaire avec le gland découvert, au dessus duquel le prépuce renversé formoit un bourrelet. Cette verge n'avoit point d'uretre; il n'y avoit par conséquent aucune perforation à l'extrêmité du gland; elle n'étoit formée que de deux corps caverneux & des tégumens ordinaires; & ces corps caverneux avoient aussi leurs muscles érecteurs & accélérateurs.

Son scrotum étoit fendu en maniere de vulve; & au bas de cette fente, il y avoit un trou que l'on auroit pu prendre pour un vagin; l'urine sortoit par cette ouverture; il y avoit autour de petites éminences rougeâtres, que l'on pouvoit prendre pour les caroncules myrtiformes. On voyoit au dessous un repli de la peau, qui pouvoit passer pour ce que l'on appelle *la fourchette* dans les femmes; & il y avoit à côté d'autres rides, que l'on pouvoit regarder comme des vestiges de nymphes. Enfin, dans chaque côté du scrotum ainsi fendu, l'on sentoit bien distinctement un testicule. Les parties génitales intérieures étoient disposées comme dans les mâles; & comme il n'y avoit aucune apparence de matrice, ni de ses dépendances, il résulte que c'étoit un sujet mâle dont la situation de l'uretre étoit changée par un défaut de conformation, qui l'auroit rendu incapable d'avoir des enfans. Son frere jumeau qui fut mis aux enfans trouvés, mourut six semaines après sa naissance; & c'est dommage que nous n'ayions pas la description de ses parties naturelles.

M. Saviard vit encore l'année suivante un second enfant d'une femme qui accoucha à terme, qui avoit à peu près les mêmes défauts à ses parties génitales, que le précédent. Son uretre étoit fendu depuis l'extrêmité du gland, jusqu'à la racine de la verge; ce qui séparoit le scrotum en deux bourses, où chacun des testicules étoit contenu. Le prépuce renversé au dessus du gland, formoit un bourrelet tout semblable au sujet dont on vient de parler; & l'uretre sortoit par un trou qui étoit à la racine de la verge, à l'endroit où est situé l'uretre des femmes. Il s'ensuit delà, que ce sujet auroit été pareillement incapable de génération. J'ai choisi ces deux faits de Saviard seulement, parce qu'on peut compter sur son témoignage.

Feu M. Petit, médecin de Namur, à qui les Anatomistes doivent beaucoup d'observations importantes sur le cerveau, sur l'œil, & sur les nerfs, en a donné une très-curieuse dans *l'Histoire de l'acad. des scienc. ann. 1720*, sur un *hermaphrodite* intérieur, qu'on me passe ce terme. C'étoit un soldat, qui ayant été blessé, mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur; le chirurgien major qui l'ouvrit, par la seule curiosité du caractere de sa blessure, fut bien surpris de ne point trouver les testicules dans le scrotum; cependant il les trouva dans le bas-ventre, mais avec une espece de matrice ou de vagin, & la sorte d'appareil de parties de la génération, qui est dans les femmes. Cette espece de matrice étoit attachée au cou de la vessie, & par son embouchure perçoit l'uretre entre le cou & les prostates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins, ou si l'on veut, testicules masculins, petits, mous, & qui avoient chacun leur épidydime, & leurs vaisseaux déférens.

Enfin, on a vu, on a peint, on a gravé un *hermaphrodite* qui parut à Paris aux yeux du public en 1749. Elle étoit alors âgée de 16 ans, n'avoit point eu ses regles, n'avoit aucune apparence de gorge naissante, ni les hanches aussi élevées, qu'il auroit convenu au corps d'une fille de son âge: je dis *fille*, parce qu'elle avoit été baptisée du sexe féminin; car d'ailleurs Paré, dans son *traité des Monstres, ch. vij, pag. 1015*, rapporte l'histoire de trois sujets qui avoient été baptisés & élevés pour filles, & dont les

parties de l'homme ſe développerent à l'âge de puberté.

Quoi qu'il en ſoit, la verge de Marie-Anne Drouard, c'étoit ſon nom, recouverte de ſon prépuce, garnie d'un peu de poil à ſa racine, avoit ſon gland & deux corps caverneux ; mais le canal de l'uretre y manquoit pour le paſſage de l'urine ; le prépuce laiſſoit une ouverture qui approchoit de la vulve d'une femme. Cette ouverture ſe terminoit en bas par un repli aſſez ſemblable à la fourchette, avec un petit bouton, tel que celui qui ſe trouve dans les jeunes vierges. Au deſſus de ce bouton étoit le trou du canal de l'uretre, lequel canal étoit fort court. L'ouverture de la vulve étoit très-étroite, & admettoit avec peine l'intromiſſion du petit doigt ; on n'y voyoit point de caroncules myrtiformes, ni d'apparence de teſticules, ſoit dans les aines, ſoit dans ce qui tient lieu de ſcrotum ; en un mot, ce ſujet n'avoit & n'aura, s'il vit encore, la puiſſance d'aucun ſexe.

Voilà les ſeuls faits authentiques de ma connoiſſance ſur la maniere la plus étonnante, dont la nature ſe joue dans la conformation des parties de la génération. Je ſais que pluſieurs écrivains ont publié des traités exprès ſur les *hermaphrodites*. Tel eſt Aldrovandus, dans ſon livre *de Monſtris, Bononiæ*, 1642, *fol.* Gaſpar Bauhin, *de Hermaphroditis ;* Oppenheim, 1614, *in*-8°. Jacobus Mollerus, *de Cornutis & Hermaphroditis, Berolini, 1708, in*-4°. Duval, *traité de l'accouchement des femmes*, & des *Hermaphrodites*, Rouen, 1612, *in*-8°.

J'ai parcouru tous ces écrits en pure perte, ainſi que les queſtions Medico-legales de Zacchias, Spondanus *ad annum 1478*, num. 22. Bonaciolus, *de conformatione fœtûs ;* les nouvelles littéraires de la mer Baltique, année 1704, par Loffhagen, & autres ſemblables dont je ne conſeille la lecture à perſonne. Je recommanderai ſeulement le diſcours de Riolan ſur les *hermaphrodites*, dans lequel il prouve qu'il n'y en a point de vrais. Mais ce qui vaut encore mieux, c'eſt l'ouvrage publié derniérement à Londres par M. Parſons, & qu'on auroit dû nous traduire en françois ; il eſt intitulé *Parſons's Mechanical, and Critical Enquiry into the nature of hermaphrodites*, London, 1741, in-8°. L'auteur y démontre ſavamment & briévement, que l'exiſtence des *hermaphrodites* n'eſt qu'une erreur populaire. *(D. J.)*

Addition à l'article précédent.

§. HERMAPHRODITE, ſ. & adj. *(Anat.)* On a cru de tout temps aux *hermaphrodites*. Les premiers hommes étoient bergers ; ils avoient vu des moutons & des boucs, qui avec la marque eſſentielle du ſexe viril, ont aſſez ſouvent une fente aſſez reſſemblante à l'organe de la femelle. Des hommes, comme nous allons voir, ont paru de temps en temps en réunir les deux ſexes de pluſieurs manieres : on a cru remarquer qu'ils ſont plus communs dans les pays chauds.

Les ſiecles de la crédulité ont été nombreux ; celui de la critique eſt venu à la fin : mais à force de fables la vérité avoit perdu ſon crédit, parce qu'elle leur reſſembloit ; on a nié qu'il y eût des *hermaphrodites*. Guy Patin, qui ne croyoit guere qu'à la ſaignée & au ſirop de roſes pâles, fut le premier à nier l'exiſtence de ces hommes ambigus. On a penſé de même de nos jours.

Ne croyons qu'à la vérité, mais croyons y : ne donnons ni dans un ſcepticiſme injuſte, ni dans une crédulité imbécille.

Il n'eſt pas douteux qu'il n'y ait de nombreux genres d'animaux naturellement *hermaphrodites ;* une grande partie des coquillages eſt de ce nombre.

Dans la claſſe des inſectes & des poiſſons, dont les ovaires ou les vaiſſeaux ſéminaux ſont doubles, il n'eſt pas rare de trouver des *hermaphrodites* accidentels, dont le côté droit, par exemple, eſt mâle, & dont le côté gauche eſt femelle. On a vu cette variété dans des anguilles, des carpes, des homars, des écreviſſes, & on a cru l'avoir vue dans des papillons.

Mais la choſe eſt plus difficile à admettre dans les animaux, qui n'ont qu'un ſeul organe extérieur, placé dans le milieu, & qui décide du ſexe. On comprend, ſans que nous entrions dans un grand détail, que dans la claſſe précédente les parties génitales gauches ne gênent point les droites ; & que chacune d'elles attachée naturelle-

ment à ſon côté, ne prend rien ſur l'autre. Mais dans les quadrupedes analogues à l'homme, l'organe extérieur du ſexe mâle occupe une place qui exclut l'organe femelle.

On a vu cependant des perſonnes dont il n'étoit pas aiſé de déterminer le ſexe. Un nombre aſſez grand de femmes naiſſent avec l'organe analogue du mâle, porté à une grandeur extraordinaire : il y en a d'autres où des turpitudes ſecretes ont augmenté le volume d'une partie qui naturellement ne ſe préſente pas à la vue. C'eſt peut-être des *hermaphrodites* prétendus de cette eſpece qui ſe trouvent plus ordinairement dans les pays chauds : une opération chirurgique, adoptée par la religion en Egypte & en Abyſſinie, rend cette conjecture aſſez probable.

C'eſt à cette claſſe qu'on a rapporté entr'autres Marie-Anne Drouard : nous ne ſommes cependant pas décidés de ſon ſexe, & on ne pourra l'être que lorſqu'une diſſection exacte aura donné des lumieres ſuffiſantes ſur ſon utérus & ſur ſon vagin.

Mais ſi cet exemple peut être conteſté, il y en a bien d'autres recueillis par des auteurs dignes de foi, où certainement le clitoris ſeul en a impoſé, & a fait paſſer pour mâles de véritables filles.

Mais il y a une autre claſſe de perſonnes beaucoup plus nombreuſes qui ſont véritablement hommes, & dont l'uretre s'ouvre dans le périnée. Cette fente tendre, rouge & un peu épanouie, porte une reſſemblance aſſez complete de l'autre ſexe. C'eſt cette claſſe qui eſt aſſez commune parmi les beliers, pour être connue aux bergers & aux gens de la campagne : le genre des boucs ſi voiſin des beliers, offroit fréquemment cette variété dès le temps d'Ariſtote.

Dans ces animaux & dans les hommes qui leur reſſemblent, l'organe du ſexe mâle eſt ſans canal & ſans ouverture ; l'uretre eſt très-court, & s'ouvre par un petit canal à la baſe du pénis. Mais ce qui rend les beliers ſtériles encore plus analogues à leurs femelles, c'eſt la réunion des canaux ſéminaux qui forme un conduit beaucoup plus large qu'il n'eſt dans l'animal bien formé, & qui peut être pris pour un vagin, dont il tient la place. Ce faux vagin s'ouvre dans l'uretre. C'eſt, ſuivant les apparences, le même vagin qu'on a découvert dans la prétendue Marie-Anne Drouard, qui s'ouvroit dans l'uretre, & par lequel la liqueur ſéminale s'y verſe.

On a de nombreux exemples de cette eſpece d'hommes, & Kaauw Boerhaave en a décrit quatre dans les *Mémoires* de Petersbourg. Le ſexe devient encore plus ambigu, quand leurs teſticules ne paroiſſent pas, & qui dans les boucs ſe ſont trouvés dans le bas-ventre.

Mais n'y a-t-il pas de véritables *hermaphrodites* ? Nous entendons par cette expreſſion les perſonnes qui réuniſſent le pénis, les teſticules & les véſicules ſéminales, avec le vagin, l'utérus & les ovaires. Cela paroît bien difficile à admettre : le clitoris tient avec ſes corps caverneux, leurs muſcles & ſes plexus veineux, exactement la même place que le pénis avec ſon appareil analogue. Des teſticules, & en même temps des ovaires, demanderoient un double aſſortiment de vaiſſeaux ſpermatiques.

Mais les faits l'emportent chez nous ſur les raiſonnemens. Il paroît qu'il y a eu effectivement des perſonnes à qui rien ne manquoit d'eſſentiel de l'un & de l'autre ſexes. M. Petit, le médecin, a donné la deſcription d'un ſoldat qui réuniſſoit les deux ſexes. Arnauld donne celle de M. Ninzia, dont le vagin ouvert ſous le pénis, paroît bien être un véritable vagin, puiſqu'il fournit l'écoulement périodique propre au ſexe. M. Tabarrani a vu dans la même perſonne le clitoris, l'uretre, un pénis, un teſticule & un vagin différent de l'uretre. Il ne paroît donc pas impoſſible que l'eſſentiel de l'un & de l'autre ſexes ne ſe réunît dans la même perſonne. Mais il paroît preſque inévitable que l'un des deux ſexes ſoit imparfait. Le pénis ne peut pas avoir ſes juſtes dimenſions, & celles des corps caverneux & de leurs muſcles, dans le même angle de l'os pubis, où il y auroit un clitoris : le vagin ne paroît pas pouvoir être d'un diametre proportionné à ſes uſages, quand il eſt placé ſous un uretre mâle & ſous des véſicules ſéminales. L'accélérateur, ſéparé d'avec le pénis par le vagin, & dont la fonction par

conséquent manque dans des actions essentielles, ne permet guere que les liqueurs qui sortent de l'uretre aient le faut nécessaire pour la fécondation. S'il y a donc de véritables *hermaphrodites*, ils ne peuvent qu'être imparfaits. *(H. D. G.)*

Marie-Anne Drouard, la même dont on a parlé, se présenta à l'académie de Dijon, en 1761 ; elle étoit alors âgée de 28 ans, on sentoit dans les aines deux corps ovoïdes qui avoient l'apparence de testicules : les parties qui caractérisoient le sexe féminin étoient plus développées que du temps où cet *hermaphrodite* avoit été examiné par M. Morand. Les mamelles sans avoir beaucoup de volume, étoient plus saillantes que ne le font ordinairement celles des hommes ; les nymphes plus marquées ; & le vagin, toujours étroit, avoit assez de profondeur pour permettre l'introduction d'un doigt entier ; on y remarquoit plusieurs rides, une entr'autres assez considérable pour arrêter le doigt environ à un pouce d'enfoncement, mais qu'on franchissoit aisément si l'on avoit la précaution de recourber un peu son doigt en haut ; c'est probablement cette ride qui avoit arrêté le doigt de M. Morand, & avoit engagé ce célebre chirurgien à comparer ce vagin à un doigt de gant.

M. Hoin, lieutenant de M. le premier chirurgien, membre de l'académie, & mort en 1772, a laissé une description très-exacte de cet *hermaphrodite* : il s'étoit assuré par différentes questions de cet individu singulier, & avoit appris que le sexe féminin dominoit si réellement, qu'il étoit sensible à la vue des hommes : d'ailleurs la Drouard étoit sujette à un flux menstruel.

On ne sait si cet *hermaphrodite* est mort, ni si la dissection de son corps a fait connoître plus particuliérement jusqu'à quel point les deux sexes se trouvoient confondus chez lui ; mais on va joindre à ces nouveaux détails sur la Drouard, la description d'un autre *hermaphrodite* qu'on n'a reconnu qu'après sa mort & qui vient à l'appui de l'assertion de Parsons, sur l'impossibilité de l'existence de *hermaphrodites* parfaits ; elle a été donnée à l'académie de Dijon par M. Maret, maître en chirurgie, & insérée dans le *tome II* des *Mémoires* de cette société littéraire.

L'*hermaphrodite* dont il va être question se nommoit Hubert-Jean-Pierre : il étoit natif de Bourbone-les-Bains & âgé de dix-sept ans : il mourut à l'hôpital le 13 octobre 1767. Des circonstances particulieres avoient donné lieu de suspecter son sexe ; & voici ce que MM. Maret l'ainé, Hoin & Enaux, tous trois maîtres en chirurgie, reconnurent à l'inspection de son cadavre.

Les traits du visage, quoique flétris par la mort, étoient plus délicats que ne le sont ordinairement ceux d'un homme ; la peau en paroissoit fine, & l'on n'apercevoit, ni sous le nez ni au menton, ce coton léger qui, dès l'âge de seize ans, est le précurseur de la barbe, & décele le sexe ; l'on ne voyoit pas dans la partie antérieure du cou cette saillie que le larynx a coutume d'y faire dans les hommes : il étoit rond & s'unissoit, par une pente insensible, à une poitrine très-élevée & large, ornée dans sa partie antérieure de deux mamelles de moyenne grosseur, bien arrondies, fermes & placées très-avantageusement : chacune d'elles avoit une aréole fort large, d'un rouge pâle, de laquelle s'élevoit un petit mamelon un peu rouge & dur.

Le bras n'offroit aucun détail qui pût faire croire qu'il appartenoit à un individu femelle ; mais l'avant-bras avoit la rondeur, la délicatesse des contours qu'on remarque dans les femelles bien faites ; la main détruisoit les idées que l'avant-bras, vu seul, auroit pu donner ; celle-ci étoit large & les doigts courts & gros.

Le buste de Jean-Pierre annonçoit donc une femme, & l'on sent par cette description qu'il auroit été difficile de ne pas s'y méprendre, en ne considérant que ce qui vient d'être décrit ; cet individu avoit cependant toujours été pris pour homme ; mais en continuant la description des parties extérieures de son corps, on reconnoîtra pourquoi il fut baptisé comme garçon, pourquoi on lui en donna l'habillement, & pourquoi on lui en fit prendre les occupations.

La jeunesse & l'embonpoint s'opposent ordinairement à ce que les muscles du corps des

des jeunes gens ſoient fortement prononcés, & juſqu'à trente ans le ventre & les reins d'un jeune homme ne différent point de celui d'une fille; mais la hauteur des hanches & la ſaillie des feſſes, produites par l'évaſement du baſſin dans les perſonnes du ſexe bien faites, ſuffiſent pour les faire reconnoître, indépendamment des parties ſexuelles, c'eſt ce que l'on ne remarquoit pas dans Jean-Pierre qui, depuis la ceinture, commençoit à différer d'une fille; la forme preſque quarrée des cuiſſes & des jambes, la petiteſſe des genoux, le rendoient encore plus reſſemblant à un individu de l'eſpece maſculine. Juſques-là on auroit pu dire qu'il étoit femme depuis la ceinture en haut, & homme pour le reſte du corps; les parties ſexuelles auroient, même à la premiere apparence, favoriſé cette conjecture, mais l'examen faiſoit naître d'autres idées & jetoit dans l'incertitude. Un corps rond, oblong, ayant quatre pouces de longueur, ſur une groſſeur proportionnée, étoit attaché à l'endroit qui répond à la ſymphyſe des os pubis, & par ſa forme avoit toute l'apparence d'une verge: ce corps oblong étoit de même que cette partie caractériſtique du mâle, terminé par un gland que recouvroit un prépuce; on remarquoit à ſon extrêmité la foſſette, où s'ouvre ordinairement l'uretre, & le frein s'attachoit au bas de cette foſſette comme dans les verges ordinaires.

Quand on relevoit ce corps, on obſervoit qu'il recouvroit une grande fente formée par deux replis de la peau, qui repréſentoient aſſez bien les grandes levres de la vulve, & que cette verge étoit placée dans la commiſſure ſupérieure de ces levres, comme l'eſt ordinairement le clitoris chez les femmes.

Chacun de ces replis de la peau étoit un peu renflé, mais point ferme; on remarquoit, ſur-tout, ſur celui du côté gauche, des rides profondes & d'une direction oblique: en touchant ces eſpeces de levres on ſentoit, dans la gauche un corps ovoïde, mollet & fort reſſemblant à un teſticule; mais la droite paroiſſoit une poche vuide; cependant en preſſant ſur le ventre on y pouſſoit une eſpece de corps, auſſi ovoïde, qui y deſcendoit facilement en paſſant par l'anneau, & qu'on repouſſoit auſſi très-aiſément.

Lorſqu'on tenoit relevée la verge qui a été décrite, & qu'on écartoit les levres placées au deſſous, on voyoit naître de la racine du frein du gland deux petites crêtes ſpongieuſes rouges & ſaillantes, environ d'une ligne, qui augmentoient de volume à meſure qu'elles s'éloignoient de leur origine, & imitoient parfaitement les nymphes par leur écartement.

Entre ces nymphes, & à leur partie ſupérieure, s'ouvroit l'uretre comme dans les femmes: au deſſous de ce méat urinaire étoit une autre ouverture très-étroite dont le diametre étoit d'environ deux lignes; elle étoit rétrecie à ce point par une membrane ſémi-lunaire, qui prenoit naiſſance dans la partie inférieure, & reſſembloit à la membrane à laquelle on a donné le nom d'*hymen*, une petite excreſcence placée latéralement & ſupérieurement, & qui avoit la figure d'une caroncule myrtiforme, contribuoit encore à donner à cette ouverture l'apparence de l'orifice d'un vagin.

On doit ſentir par cette deſcription la juſteſſe de la remarque que j'ai faite ſur la difficulté qu'il y avoit à prononcer ſur le ſexe dominant de cet individu monſtrueux. La longueur & le volume de la verge pouvoient, au premier coup d'œil, en impoſer aſſez pour que l'on crût pouvoir aſſurer que le ſexe maſculin dominoit; le corps ovoïde trouvé dans la levre gauche, un autre corps que l'on pouſſoit dans la droite, en preſſant le ventre, donnoient l'idée de deux teſticules, & ſembloient autoriſer cette conſéquence; mais l'aſpect des nymphes, du méat urinaire, de l'orifice du vagin, de l'hymen & de la caroncule myrtiforme, la détruiſoient: on peut conclure que cet individu appartenoit également à l'un & à l'autre ſexes; que la nature étoit enfin parvenue à réunir les deux dans le même ſujet. La diſſection vient à l'appui de cette préſomption, puiſqu'elle a démontré que ſi Jean-Pierre étoit femme de la ceinture en haut, homme de la ceinture en bas, il étoit dans le point central, femme à droite, & homme à gauche, ſans être préciſément ni l'un ni l'autre.

Le corps oblong que l'on avoit regardé comme une verge, fut le premier objet des recherches anatomiques; on reconnut en effet qu'il étoit compoſé de deux corps caverneux qui prenoient leur naiſſance des branches de l'iſchium, s'adoſſoient en ſe réuniſſant, & ſe terminoient au gland qui, ainſi qu'on l'obſerve toujours dans le membre viril, étoit formé par le corps ſpongieux qui, dans l'état naturel, auroit contribué à former l'uretre. La ſtructure de cette partie confirma l'idée que l'on en avoit priſe, & prouva qu'elle étoit réellement une verge, mais imperforée, dans laquelle l'uretre étoit remplacé par une eſpece de ligament qui s'étendoit juſqu'au méat urinaire décrit ci-deſſus. Les crêtes que l'on avoit regardées comme des nymphes, parurent dès-lors pouvoir être les débris d'un uretre ouvert dans toute ſa longueur.

Une inciſion faite ſur la levre gauche y fit découvrir un véritable teſticule, auquel s'étendoit le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & d'où partoit un canal déférent, qui paſſant par l'anneau, alloit gagner une véſicule ſéminaire dont on fera mention dans peu.

La diſſection de l'autre levre ne fit appercevoir qu'un ſac membraneux dans lequel on ſentoit un liquide, & où, comme on l'a dit plus haut, ſe précipitoit un corps ovoïde, lorſqu'avec la main on preſſoit le ventre dans la région iliaque droite. On borna d'abord là les recherches pour venir à la diſſection des autres parties externes, ſe réſervant de les pouſſer plus loin quand on travailleroit à celle des internes.

Le vagin apparent fixa enſuite l'attention; une inciſion faite à la membrane ſemi-lunaire, à laquelle on a donné le nom d'*hymen*, permit de reconnoître que c'étoit un canal borgne, une eſpece de ſac ayant plus d'un pouce de profondeur, ſur un demi-pouce de diametre, & placé entre le rectum & la veſſie; ſituation bien conforme à celle où eſt ordinairement le vagin. Ce ſac étoit membraneux, & ſa ſurface étoit liſſe, tandis qu'on obſerve toujours des rides plus ou moins ſenſibles dans le vagin; mais ce qui détruiroit encore davantage les inductions qu'on auroit pu tirer de la ſituation de ce canal & des apparences extérieures, c'eſt qu'à ſa partie inférieure on remarquoit le vérumontanum & les orifices ſéminaires, d'où, par la preſſion, on faiſoit ſortir une liqueur gluante & blanchâtre abſolument ſemblable à de la ſemence prolifique.

Cette découverte porta à détacher ce prétendu vagin, & à emporter avec lui la veſſie & le teſticule. Guidés alors par le canal déférent, on fut conduit à de véritables véſicules ſéminaires placées à l'endroit ordinaire, & l'on ſe convainquit que l'excreſcence qui avoit été obſervée dans le canal borgne, décrit plus haut, étoit véritablement le vérumontanum.

La véſiculaire ſéminaire gauche à laquelle aboutiſſoit le canal déférent, étoit pleine d'une ſemence qu'on fit ſortir aiſément par le conduit qui s'ouvroit près du vérumontanum; la droite paroiſſoit un peu flétrie, & communiquoit avec la gauche; on voyoit auſſi partir de cette véſicule un canal déférent qui ſe perdoit dans les graiſſes, on ne put le conduire à aucune partie qui eût quelque apparence glanduleuſe, il s'aminciſſoit à meſure qu'il s'éloignoit de cette véſicule: on commença alors à douter du corps ovoïde qui ſe gliſſoit dans la levre droite, & qu'on avoit pris juſques-là pour un teſticule, mais l'on étoit bien éloigné de ſoupçonner ce qu'il étoit.

Ce corps dont la ſituation naturelle étoit dans la foſſe iliaque droite, parut dès que les tégumens eurent été ouverts, une tumeur oblongue placée dans le tiſſu cellulaire, qui recouvre la partie large du muſcle iliaque: la diſſection de ce tiſſu démontra bientôt que ce corps étoit renfermé dans une poche qui lui étoit particuliere, & dont un prolongement s'étendoit dans la levre droite, prolongement que l'on avoit déja reconnu par l'ouverture de cette levre: on ouvrit cette poche qui contenoit environ une verrée d'un liquide aſſez limpide, de couleur de lie de vin rouge; après l'avoir épuiſée, on apperçut un corps très-ferme ayant la figure & la couleur d'un gros marron un peu applati, ſon grand diametre étant d'environ un pouce & demi, & le petit d'un pouce; il étoit placé de façon que dans le temps où cet *hermaphrodite* étoit debout, la direction du petit diametre de

ce corps approchoit de la perpendiculaire à l'horizon, & le grand diametre y étoit parallele ; ſa figure, ſa couleur, ſa conſiſtance étonnoient les obſervateurs, quand des recherches ultérieures augmenterent leur ſurpriſe. Ils trouverent que de la partie ſupérieure du côté droit, partoit une véritable trompe de fallope qui, ſe contournant à deux ou trois lignes de ſon origine, paſſoit par deſſous ce corps, & alloit embraſſer, par ſon pavillon & ſon morceau frangé, un ovaire qui étoit placé à droite & uni au même corps par une eſpece de ligament : cet ovaire avoit la conſiſtance, la couleur, la figure & le volume d'un ovaire ordinaire ; mais la néceſſité où l'on avoit été d'emporter le baſſin du ſujet pour le diſſéquer plus à l'aiſe, & l'impoſſibilité où l'on fut de procéder auſſi promptement qu'on auroit voulu à la diſſection de ces parties, mirent hors d'état de vérifier ſi les vaiſſeaux ſpermatiques du côté droit aboutiſſoient à cet ovaire ; on en vit aſſez cependant pour ne pas douter que ce corps ne fût réellement un ovaire.

L'ouverture du petit corps rond & applati, dont cet ovaire & la trompe étoient des appendices, prouva qu'il étoit réellement une matrice ; on obſerva dans ſon centre une cavité de quatre à cinq lignes de longueur, ſur deux à trois de largeur ; en ſoufflant dans cette cavité, l'air paſſa dans la trompe, cette manœuvre ne découvrit aucune autre ouverture ; ce corps étoit donc une matrice, mais imparfaite, qui n'avoit aucune communication avec les parties extérieures.

L'*hermaphrodite* que l'on vient de décrire, réuniſſoit donc, aux parties qui annoncent les deux ſexes, celles qui les caractériſent l'un & l'autre ; mais quoique la nature ait paru en quelque ſorte prodigue en ſa faveur, les dons qu'elle lui avoit faits ne devoient pas exciter ſa reconnoiſſance, puiſque par cette prodigalité, il avoit été rendu inhabile aux fonctions auxquelles l'un & l'autre ſexes ſont deſtinés.

Une ſemence prolifique ſe préparoit en vain dans un teſticule, puiſque l'imperforation de la verge & l'endroit d'où cette liqueur pouvoit s'échapper, s'oppoſoient ſenſiblement à ce qu'elle pût jamais être d'aucun uſage pour perpétuer l'eſpece humaine. Une trompe embraſſoit en vain un ovaire bien conformé, puiſque la matrice à laquelle cette trompe aboutiſſoit étoit borgne & n'avoit aucune communication extérieure. en un mot Jean-Pierre qui étoit ſenſiblement homme & femme, n'étoit cependant dans le fait ni l'un ni l'autre, & ſon état, qui augmente le nombre de cette eſpece de monſtres, rend l'exiſtence des *hermaphrodites* parfaits bien peu vraiſemblable.

Il ſeroit intéreſſant de ſavoir ſi dans le temps où les menſtrues devoient paroître, la ſanté de cet *hermaphrodite* étoit altérée ; il ſeroit curieux d'être inſtruit s'il éprouvoit quelquefois des érections ; mais ce qui ſeroit bien plus ſatisfaiſant, ce ſeroit la connoiſſance morale du cœur de cet individu, elle donneroit probablement quelque notion de l'influence de notre organiſation ſur notre façon de ſentir & de penſer ; mais les recherches que l'on a faites n'ont pas fourni ſur ce ſujet beaucoup de lumiere ; tout ce que l'on a pu apprendre des perſonnes chez leſquelles il a demeuré en cette ville, c'eſt qu'il aimoit paſſionnément la danſe, que ſon goût ne paroiſſoit pas le porter vers le ſexe, & qu'il n'a jamais fait de careſſes, même innocentes, à de jeunes filles fort jolies avec leſquelles il demeuroit ; ſon ſon de voix étoit celui d'un garçon de ſon âge : mais il aimoit à parler. (*M. M.*)

* On peut diſtinguer les *hermaphrodites* en quatre claſſes ; 1°. les *hermaphrodites* parfaits, ou que l'on ſuppoſe réunir parfaitement & diſtinctement les deux ſexes, avec la faculté de ſe produire au dedans & au dehors ; 2°. ceux qui ont le ſexe maſculin parfait & quelque apparence du ſexe féminin ; 3°, ceux qui ſont réellement femmes avec quelque choſe des parties de l'homme ; 4°. ces êtres infortunés qui avec les apparences équivoques des deux ſexes, n'ont réellement ni l'un ni l'autre.

» En l'année 1725 (dit M. Arnaud de Londres, habile chirurgien, connu dans toute l'Europe par ſes excellens ouvrages, & ſon habileté dans la cure des hernies), une eſpece d'*hermaphrodite* s'adreſſa à moi en habit de femme ; elle ſe plaignoit d'une deſcente qu'elle croyoit avoir dans l'aine droite. Je trouvai hors de l'anneau une petite tumeur

qui me parut être toute autre chose que la maladie dont elle se plaignoit : elle me dit qu'elle en avoit été incommodée toute sa vie ; que cette grosseur descendoit quelquefois plus bas, & que lorsqu'elle remontoit elle étoit fort douloureuse. Je fis coucher la malade sur un lit pour avoir plus de facilité à l'examiner. La premiere chose que j'apperçus fut une espece de verge qui me donna lieu de croire que cette grosseur de l'aine étoit un testicule : en comparant le côté prétendu malade avec le côté gauche, je trouvai à celui-ci une tumeur pareille, mais elle étoit plus élevée. Il me fut aisé de distinguer au toucher que ces deux grosseurs étoient deux testicules. Je ne pus me tromper sur leur caractere, tant par la forme de ces organes que par celle des épidydimes & des vaisseaux spermatiques. Je fus obligé de tirer un peu en bas celui du côté gauche pour l'examiner plus particuliérement, parce qu'étant trop près de l'anneau, je ne pouvois pas le manier aisément. Ce testicule qui étoit de moitié plus petit que l'autre, remontoit toujours quand la malade étoit hors du temps de ses regles.

Les deux testicules étoient renfermés chacun dans une espece de bourse ou de scrotum. Ces deux bourses représentoient très-parfaitement les deux grandes levres de la partie naturelle aux femmes. La peau qui couvroit l'intérieur de ces deux levres, étoit rouge & parsemée de glandes sébacées très-apparentes, & humectées par l'humidité qui est ordinaire à ces parties. La verge sortoit de la partie supérieure de ces deux levres : on voyoit, en les écartant, toute l'étendue de cette verge, dont le gland seul paroissoit hors des levres, lorsqu'elles étoient fermées. Elle étoit très-bien formée & tout à fait isolée ; elle avoit deux pouces neuf lignes de longueur & autant de circonférence, dans l'état de flaccidité. Il ne me fut pas possible de savoir positivement si cette verge étoit susceptible d'aucune des sensations particulieres à cette partie, soit parce qu'en effet elle ne fût capable d'aucun mouvement, soit que la modestie dictât à la malade cette discrétion. Elle me dit seulement que dans le temps des regles elle devenoit un peu plus grosse, mais sans érection. Je compris cependant, malgré tous les discours contraires, qu'elle en étoit très-capable : car la malade vouloit absolument que je la lui amputasse, parce que, me disoit-elle, elle lui causoit beaucoup d'embarras. Cet embarras n'étoit autre chose, à n'en pas douter, que des érections spontanées qui devoient lui causer plus de mal que de plaisir, par les raisons que je vais rapporter.

Cette verge avoit la figure de celle d'un homme, elle paroissoit composée de deux corps caverneux, d'un uretre & d'un gland : elle étoit couverte d'une peau de même couleur que celle qui couvroit les autres parties du corps ; elle étoit lâche & plissée au dessus de la couronne du gland ; elle s'alongeoit & se retiroit de même que le prépuce dans les hommes, pour couvrir le gland suivant sa disposition ; le frein ou filet étoit très-marqué, court & fort épais. La portion de la peau qui couvroit la partie postérieure de la verge, étoit rouge, très-fine & parsemée de glandes sébacées qui la rendoient humide.

Le gland étoit très-bien formé & proportionné au reste de la verge : il n'étoit point percé à son extrêmité, mais on y observoit une petite dépression qui s'étendoit tout le long de la partie postérieure de la verge jusqu'à sa racine, & se terminoit au bord supérieur de l'orifice urinaire. Cette dépression qui avoit la figure de la cannelure d'une sonde, paroissoit être un uretre affaissé, car lorsque la malade urinoit, cette dépression se gonfloit ; ce qui donnoit lieu de croire que l'urine avoit la liberté d'entrer dans ce canal qui, n'ayant pas d'issue, forçoit la colonne de ce fluide à retourner vers l'orifice que la nature avoit disposé pour son évacuation.

Le canal urinaire tout à fait semblable à celui des femmes, étoit situé au même endroit que dans le sexe ; une sonde creuse y entroit dans la même direction, & amenoit l'urine hors de la vessie, de la même maniere que dans les femmes.

Aux deux côtés de cette dépression dont je viens de parler, on appercevoit très-distinctement au toucher les deux corps caverneux ; ils sembloient se terminer à la face moyenne de l'os pubis.

Immédiatement au deſſous du bord inférieur du méat urinaire, ſe réuniſſoient les deux portions des bourſes ou ſcrotums qui contenoient les teſticules. Leur commiſſure inférieure reſſembloit, mais aſſez imparfaitement, à ce que l'on nomme *la fourchette*; de la commiſſure inférieure des levres à l'anus, il y avoit deux pouces & demi: cette diſtance étoit occupée par une peau lâche & molle qui cédoit à l'impulſion du doigt; elle paroiſſoit s'enfoncer dans une cavité: il n'y avoit aucune marque de ce que l'on nomme *le raphé*; il y avoit beaucoup de poils, comme à tout le reſte de la partie, mais il n'y en avoit pas autour de l'anus.

La cavité dans laquelle la peau du périnée ſembloit s'enfoncer, indiquoit celle du vagin qui, n'ayant point d'orifice, ne permettoit pas au ſang menſtruel de ſortir avec facilité; il étoit obligé de prendre la route de l'anus tous les mois, en paſſant vraiſemblablement par une communication qui alloit du vagin dans le rectum.

Quelques jours avant le temps des regles, il ſe formoit une tumeur au périnée qui augmentoit peu à peu, & en trois ou quatre jours elle devenoit de la groſſeur d'un petit œuf de poule; parvenu à cet état, le ſang commençoit à couler par l'anus, ſans que l'on apperçût à cette partie aucun gonflement intérieurement ni extérieurement. Cela fait croire avec raiſon que le ſang s'amaſſoit dans la cavité du vagin, où il devoit être retenu juſqu'à ce qu'il y en eût une quantité ſuffiſante pour gagner la hauteur de la communication qui a été ſuppoſée venir de ce réſervoir dans le rectum, quand une fois il avoit commencé à couler par l'anus. Il y avoit de plus à obſerver que la peau qui couvroit l'entrée du vagin, & qui s'élevoit ſur la tumeur que le ſang formoit lorſqu'il s'amaſſoit, ne changeoit pas de couleur.

Tel étoit l'état des parties lorſque la malade ſe préſenta à moi pour la premiere fois. Deux des plus célebres chirurgiens de ce temps-là, MM. Malaval & Puzos, l'examinerent avec moi. Ces meſſieurs ſuſpendirent leur jugement, ils ne voulurent pas décider ſous quelle eſpece d'*hermaphrodite* ils pouvoient la ranger, avant d'avoir bien conſidéré la nature des écoulemens périodiques qu'elle nommoit *ſes regles*.

Tous les paſſages pour l'évacuation de la ſemence ayant été ainſi fermés, il n'eſt pas étonnant que cette créature ſentît plus de peine que de plaiſir dans l'état d'érection qu'elle avoit ſelon toutes les apparences, puiſque, croyant que ſes peines venoient toutes de ſa verge, elle vouloit que je la lui amputaſſe.

Cette fille étoit alors âgée de trente-cinq ans; elle étoit de la taille de cinq piés cinq pouces. Son tempérament étoit délicat, foible & fort maigre: ſa peau étoit rude, épaiſſe & baſanée; ſon viſage étoit rempli de barbe; les poils en étoient noirs & minces; ſa voix étoit rude & hommaſſe; elle avoit la poitrine étroite; ſon ſein étoit plat & ſec; ſes bras étoient maigres & muſculeux; ſes mains grandes; ſes doigts longs & forts; elle avoit le ventre plat, les os du baſſin étoient fort évaſés; l'os pubis très-élevé; les feſſes groſſes; les cuiſſes & les jambes rondes; les piés petits. Par les proportions de toutes les parties de ſon corps, on eût pu tirer cette conſéquence, que de la tête juſqu'à la ceinture elle auroit pu paſſer pour un homme, & que de la ceinture juſqu'aux piés on eût pu la prendre pour une fille, excepté les parties extérieures de la génération qui étoient mixtes. Elle s'occupoit dans l'état de pauvreté où elle vivoit, à travailler de l'aiguille: ce métier lui ſuffiſoit pour ſe maintenir dans la vie modeſte & ſobre à laquelle elle étoit accoutumée. Son humeur étoit douce. Exempte de toutes paſſions, elle ſe tenoit toujours à ſon particulier; elle évitoit les compagnies. Nullement faite pour la ſociété, parce que ſon état l'humilioit beaucoup, elle parloit peu, elle étoit fort mélancolique.

Comme cet *hermaphrodite* étoit fort valétudinaire, qu'elle ſe plaignoit plus particuliérement du mauvais état de ſa ſanté dans le temps que le flux menſtruel ſe diſpoſoit à paroître; comme elle étoit ſujette alors à des tenſions de ventre, à des coliques dans les régions lombaires, à des bâillemens vaporeux, à des vertiges continuels, & à de fréquentes ſyncopes, je crus que tous ces ſymptomes auxquels elle étoit ſujette depuis l'âge de puberté, & qui l'avoient pluſieurs fois miſe dans le cas de perdre la

vie, procédoient de la difficulté que le ſang menſtruel avoit à s'écouler, il me parut néceſſaire, & même très-poſſible, de lui procurer une iſſue facile, en ouvrant la peau qui couvroit & bouchoit le vagin, & en entretenant ce paſſage ouvert. Pluſieurs des plus célebres chirurgiens de Paris furent de mon avis; mais comme nous convînmes de faire cette opération dans un temps que la tumeur du périnée paroîtroit, je lui conſeillai de retourner à Menilmontant, lieu de ſa réſidence, où elle reſta cinq à ſix mois. Elle me dit, à ſon retour, qu'ayant été près de perdre la vie, chaque fois qu'elle avoit eu ſes regles depuis qu'elle ne m'avoit vu, & que comme elle étoit ſur le point de les avoir, elle croyoit qu'il lui étoit convenable de ſe ſoumettre à ce que nous avions réſolu, pour éviter les dangers auxquels elle avoit été expoſée : cependant je jugeai qu'il étoit à propos de faire quelques obſervations ſur ſon état, avant que d'entreprendre l'opération. Le lendemain de ſon arrivée, elle ſe plaignit de coliques très-violentes; elle eut des défaillances & des ſyncopes pluſieurs fois dans la journée; elle ne put point manger; ſon pouls fut, par intermiſſion, tantôt haut, tantôt bas, très-fréquent & fort inégal. Je touchai le périnée différentes fois dans la journée, ſans y avoir rien obſervé de particulier. Le troiſieme jour, il y parut une tumeur de la groſſeur d'un œuf de poule, ſans aucun changement de couleur à la peau : elle diminuoit conſidérablement lorſque la malade étoit couchée. M. de la Brunerie & ſon pere firent les mêmes obſervations. A la fin du quatrieme jour, nous vîmes le ſang ſortir par le fondement en petite quantité, mais d'une couleur & d'une conſiſtance plutôt ſéreuſe que ſanguine : il continua à couler avec plus d'abondance pendant cinq jours, mais d'une couleur rouge plus marquée. Le ſixieme jour, l'évacuation diminua : elle fut tout à fait arrêtée le ſeptieme. Pendant ce temps-là, nous fîmes beaucoup d'attention au fondement, où nous ne trouvâmes pas la moindre apparence d'hémorrhoïdes.

Le temps le plus favorable pour faire l'opération eût été le mois ſuivant, lorſque la tumeur devoit reparoître; mais la malade ne pouvoit pas reſter à Paris plus de quinze ou vingt jours; je fus donc obligé de profiter de cette occaſion. J'appellai pour conſeil MM. de la Bruniere, Carere, Guerin le pere, Morand, Garengeot, Malaval, Puzos, Foubert, de Gramond, Verdier, Gallin & mon pere. Après avoir examiné les parties, ils furent tous d'avis que je procédaſſe à l'opération.

Je poſai la malade ſur le bord d'un lit, les jambes & les cuiſſes écartées, & ſupportées ſur les genoux des deux aſſiſtans; je pinçai tranſverſalement la peau qui couvroit l'entrée du vagin, avec le pouce & l'index de ma main gauche; M. Guerin prit avec ſes doigts le même pli du côté oppoſé à celui que je tenois; je coupai enſuite la peau avec un biſtouri droit, en décrivant une ligne perpendiculaire à l'anus. Du premier coup de biſtouri, je découvris une eſpece de tiſſu cellulaire que je ſaiſis avec une érigene pour l'attirer hors de la plaie; je le coupai dans toute ſon épaiſſeur avec la pointe de mes ciſeaux. Cette ſeconde inciſion me facilita le moyen de paſſer le doigt dans ce tiſſu cellulaire; il entra ſans aucune réſiſtance dans un vuide qui fut jugé être la cavité du vagin par tous ceux de la compagnie qui l'examinerent de près. Cette cavité avoit deux pouces & demi de profondeur, & environ deux de circonférence. Je la remplis de charpie attachée avec un fil. Le lendemain, je ſubſtituai au tampon de charpie une tente de deux pouces & demi de longueur, & d'un pouce de diametre. Le ſixieme jour après l'opération, M. Puzos, M. Verdier & moi ſentîmes à l'extrémité de notre doigt, au fond du vagin, une éminence qui ne laiſſa aucun lieu de douter que ce ne fût l'orifice de la matrice. Depuis le ſixieme jour après l'opération, la malade ne fût panſée qu'avec une tente faite d'éponge préparée : elle ne fut jamais couverte de matiere purulente, excepté à ſon talon qui répondoit à l'orifice du vagin, ou à l'ouverture de la peau & du tiſſu cellulaire qui ſuppuroient pendant quatorze ou quinze jours. La malade quitta alors Paris.

Je la pourvus d'une quantité ſuffiſante d'éponge, pour qu'elle en fît uſage elle-même. Peu de jours après qu'elle fut arrivée chez elle, le ſang des regles vint par l'ouverture que j'avois faite, ſans qu'il en paſſât

une ſeule goutte par le fondement ; elle n'eut aucun des ſymptomes auxquels elle avoit été ſujette, excepté cinq ou ſix heures avant que ſes regles paruſſent. Les ſymptomes ſe bornerent à des coliques très-violentes, pareilles à celles qu'elle avoit toujours eues. L'évacuation menſtruelle ne dura que trois jours, pendant leſquels la malade ſupprima l'uſage de l'éponge aſſez mal-à-propos, comme j'en jugeai par la ſuite. Elle rrcommença à s'en ſervir quand ſes regles furent paſſées.

Cinq ſemaines après, le ſang reprit ſon cours par la même voie, & coula pendant trois ou quatre jours fort librement. La malade crut alors n'avoir plus beſoin de l'éponge ; auſſi le mois ſuivant l'ouverture fiſtuleuſe parut être fermée ; elle s'ouvrit cependant aſſez pour donner paſſage au ſang menſtruel. La même choſe arriva les deux mois ſuivans ; mais le ſixieme mois la fiſtule ſe ferma, & le ſang reprit ſon cours par le fondement : tous les ſymptomes auxquels la malade avoit été ſujette avant l'opération, recommencerent de nouveau.

Elle ſouffrit pendant huit ou dix mois ſans ſe plaindre de ſon état ; après ce temps-là, elle vint me conſulter. Je n'eus d'autre moyen à lui propoſer que la même opération ; mais quelques raiſons particulieres l'empêcherent de s'y ſoumettre. Sa répugnance venoit, à n'en pas douter, de la crainte qu'elle avoit de retomber dans le même cas que celui où elle étoit. Son ignorance & ſon état mélancolique prévalurent ſur mes raiſons.

Ce ne fut pas la crainte de l'opération qui la retint, car elle convint qu'elle avoit ſouffert bien moins de douleur qu'elle ne s'y étoit attendue. Elle eût bien voulu ſe ſoumettre encore à une nouvelle opération, pourvu que c'eût été pour lui amputer la verge, ou comme elle diſoit, ſon morceau de chair, parce que, ajoutoit-elle, ce morceau l'incommodoit tant, qu'elle croyoit que tout ſon mal provenoit de là. Il ne falloit que cet aveu pour juger que cette verge étoit irritée, & que c'étoit les érections qui la faiſoient ſouffrir. La modeſtie ſeule l'empêchoit de convenir que c'étoit dans le temps des érections qu'elle ſouffroit le plus ; il n'y avoit pas lieu d'en douter.

Je ne pouvois que lui repréſenter l'inutilité de l'amputation qu'elle ſollicitoit, ſon innocence ne me permettoit pas d'aller plus loin. La pudeur eût été bleſſée, ſi je lui euſſe dit que la ſemence qui fermentoit chez elle n'eût pas moins agi ſur ſon tempérament, & qu'elle auroit peut-être plus ſouffert encore. Je ne voulus donc pas lui amputer la verge, & elle ne voulut pas ſe laiſſer ouvrir le vagin.

On voit par cette obſervation de quelle conſéquence ſont les reſſources de la chirurgie. Si la nature s'écarte dans ſes productions, elle peut être quelquefois redreſſée & miſe dans le bon chemin par cet art capable de la ramener à elle-même, pourvu que les malades aient aſſez de confiance pour ſe prêter aux ſoins des chirurgiens.

Je dois avouer que ſi je n'euſſe pas ſupprimé la tente dans le temps des regles, elle eût pu ne pas nuire à l'iſſue du ſang, & l'ouverture ne ſe ſeroit peut-être pas fermée. Une bougie dans l'uretre n'empêche pas toujours l'urine de ſortir ».

La malade mourut en 1740. M. Arnaud en donna avis à l'académie royale de chirurgie : elle nomma MM. Verdier & Foubert, pour lui faire le rapport de l'état des parties intérieures de la génération ; mais on laiſſa pourrir ces parties avant de les diſſéquer.

Fig. 9 & 10, parties extérieures de la génération de Michel-Anne Drouard, dont il eſt parlé dans ce *Dictionnaire raiſonné des Sciences*, &c. *a, a*, la verge vue par deſſous dans la *fig. 9*, & de profil dans la *fig. 10*, où elle eſt repréſentée à ſon plus haut degré d'érection ; *b, b*, le gland ; *c, c*, le prépuce ; *d, d*, le frein s'élargiſſant à meſure qu'il approche de la racine de la verge ; *e, e*, le méat urinaire que l'on pouvoit dilater juſqu'à y introduire le bout du petit doigt ; *f*, petit mamelon charnu placé au bord interne de l'orifice de l'uretre ; *g, g*, deux plis de la peau écartés dans la *fig. 9*, & rapprochés en forme de levres dans la *fig. 10* ; *h*, le périnée ; *i*, la marge de l'anus.

Les *fig. 11 & 12* ont été expliquées ci-deſſus.

HERMAPHRODITES, *(Méd. lég.)* Les deux *articles précédens* HERMAPHRODITE

(*Anat.*) nous dispensent de discuter l'existence prétendue de ces êtres hommes & femmes, & d'assigner les raisons qui la détruisent. (*) On n'avoit pas consulté les faits, & la nature n'avoit pas été assez étudiée, lorsqu'on assura qu'un même individu possédoit parfaitement les deux sexes. Le goût du merveilleux séduisit des physiciens peu exacts ou trop peu anatomistes, & l'on s'en tint au premier examen. On créa même un corps de doctrine sur cette espece particuliere; il y eut des *hermaphrodites* qui possédoient également les deux sexes (Schurig. Bauhin.); il y en eut d'autres dans lesquels un sexe dominoit, & l'on établit des regles pour constater ces différences. Les loix vinrent à l'appui des opinions, elles statuerent sur tous les cas. On établit pour le mariage que, dans le cas de parfaite égalité des deux sexes, l'*hermaphrodite* seroit lui-même le maître de choisir entre le rôle de femme & celui d'homme; son appétit particulier devoit décider du sexe auquel il devoit appartenir, & les loix lui imposerent par serment l'obligation de se borner à celui qu'il auroit choisi.

Dans cette même égalité de sexe, on exigea, quant au baptême, que l'*hermaphrodite* fût toujours supposé appartenir au sexe le plus noble, à moins qu'il ne parût par l'examen qu'un sexe prévaloit sensiblement sur l'autre.

Cette inspection qui n'étoit point fondée sur la bonne anatomie, fut elle-même un objet de litige: les gens de l'art furent souvent trompés, ils tromperent le public & les juges, & l'on vit des décisions contradictoires.

Telle est l'espece d'égarement que produisent les demi-connoissances ou la folle prévention des systêmes; tout cet édifice de loix & de précautions, tout cet amas énorme de volumes s'anéantit devant une bonne démonstration anatomique qui prouve l'impossibilité de coexistence des deux sexes dans le même sujet: la nature imite & réunit quelquefois dans ses jeux les formes les plus dissemblables; mais elle ne confond pas les especes en conservant à chacune ses propriétés distinctes. Un clitoris prolongé, une chûte de matrice en ont souvent imposé pour la partie virile; des difformités dans la structure de ces organes ont souvent exercé les esprits qui trouvent du merveilleux par-tout. On a supposé que l'arrangement intérieur répondoit parfaitement à la conformation extérieure, & l'on a cru qu'une ouverture plus ou moins forte des tégumens étoit toujours accompagnée d'une matrice & de ses dépendances. On ne s'est jamais avisé d'appuyer cette conjecture par une dissection du cadavre, encore moins a-t-on cru utile d'observer si de pareils sujets rempliroient exactement les fonctions des deux sexes. (*Cet article est de M.* LA FOSSE, *docteur en médecine.*)

HERMAPHRODITE, (*Mythol.*) fils de Mercure & de Vénus, comme l'indique son nom. Ce jeune homme doué de toutes les graces de la nature, à ce que prétend l'histoire fabuleuse, fut éperduement aimé de la nymphe Salmacis, dont il méprisa la tendresse; elle l'apperçut un jour qu'il se baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occasion lui parut favorable pour satisfaire son amour: mais le cœur

(*) M. Champeaux, professeur-royal de Chirurgie à Lyon, a fait imprimer en 1750, des réflexions sur les *hermaphrodites*. Qu'est-ce qu'un *hermaphrodite*, dit notre savant chirurgien, en exista-t-il jamais? Pour répondre à ces deux questions, il divise les prétendus *hermaphrodites* en quatre classes.

La premiere, & la seule à qui cette qualité convienne essentiellement, est composée de ceux que l'on suppose réunir parfaitement & distinctement les deux sexes, avec la faculté de se reproduire au dedans & hors d'eux.

La seconde comprend ceux à qui l'on a cru voir les parties de la génération de l'homme prédominantes, & quelque chose de celles de la femme.

La troisieme & la plus nombreuse embrasse les femmes qui paroissent avoir quelque chose des parties de l'homme.

Enfin, la quatrieme est composée de ces êtres infortunés qui n'occupent aucun rang dans la société, qui sont privés des douceurs des deux sexes, & d'espérance de donner des citoyens à l'état.

L'auteur assure qu'il ne fut jamais d'*hermaphrodites*, & que la nature en produisant un monstre n'a pu perfectionner toutes ces parties au point de lui accorder une double faculté réproductive. *Natura ludit sed non facit saltus.*

Que les amateurs de l'extraordinaire, s'écrie l'auteur, ne cherchent donc plus des êtres imaginaires capables de remplir les fonctions des deux sexes; ils n'ont existé que dans l'esprit des simples, & dans des temps où la crédulité publique étoit mise à contribution par les fourbes les moins adroits.

M. Champeaux démontre dans le cours de son ouvrage qu'il n'a jamais existé de véritable *hermaphrodite*; & que l'on ne doit regarder que comme un jeu de la nature les difformités qui ont pu accréditer de pareilles fables.

de

de cet ingrat reſta glacé, & dans le déſeſpoir où étoit la nymphe, de ne pouvoir faire paſſer juſqu'à lui une partie du feu qui la conſumoit, elle invoqua les dieux, & leur demanda que du moins leurs deux corps ne fuſſent jamais ſéparés; ſa priere fut écoutée, & par une étrange métamorphoſe, ils ne devinrent plus qu'une même perſonne. Ovide peint ce changement en ces mots,

Nec fœmina dici,
Nec puer ut poſſent, neutrumque, & utrumque videntur.

Le fils de Vénus obtint à ſon tour, que tous ceux qui ſe laveroient dans la même fontaine éprouveroient le même ſort.

L'explication de cette fable n'eſt pas facile; on ſait ſeulement qu'il y avoit dans la Carie, près de la ville d'Halycarnaſſe, une fontaine célebre, où s'humaniſerent quelques barbares qui étoient obligés d'y venir puiſer de l'eau auſſi-bien que les Grecs. Le commerce qu'ils eurent avec ceux-ci, les rendit non ſeulement plus polis, mais leur inſpira le goût du luxe de cette nation voluptueuſe, & c'eſt peut-être, dit Vitruve, ce qui peut avoir donné à cette fontaine la réputation de faire changer de ſexe. Au bout du compte, qu'importe la raiſon? la fable eſt très-jolie. *(D. J.)*

HERMAPOLLON, ſ. m. *(Antiq.)* ſtatue ou figure compoſée de Mercure & d'Apollon, repréſentant un jeune homme avec les ſymboles de l'une & de l'autre divinité, le pétaſe & le caducée, avec l'arc & la lyre. *(D. J.)*

HERMATHENE, ſ. f. *(Antiq.)* figure emblématique, repréſentant ſur une même baſe, mercure d'une part, & de l'autre Minerve, dont le nom grec eſt *Athenes*, ſuivant la remarque de Cicéron.

On connoît que des ſtatues miſes ſur des piés quarrés repréſentent ces deux divinités dont nous parlons, par leurs attributs; par exemple, le coq ſous l'aigrette, les ailerons ſur le caſque; un ſein d'homme, & la bourſe, déſignent Mercure; le caſque & l'égide, dévoilent Minerve. M. Spon a donné quelques repréſentations d'*hermathenes*, dans ſes *recherches d'antiquités*. On y voit p. 98, la forme d'un piedeſtal, ſur lequel eſt la figure de Pallas armée d'un caſque, d'une pique & d'un bouclier.

Il étoit aſſez ordinaire de faire des fêtes & des ſacrifices communs à ces deux divinités, parce que l'une préſidoit à l'éloquence, & l'autre à la ſcience; & que l'éloquence ſans érudition, n'eſt qu'un ſon infructueux, comme le ſavoir ſans l'art de le mettre au jour, eſt un tréſor ſouvent inutile. Il appartenoit aux Grecs d'avoir leurs lycées parés d'*hermathenes;* il appartenoit à Cicéron d'en vouloir orner ſa maiſon de Tuſculum; *quidquid ejuſdem generis habebis*, écrivoit-il à Atticus, *ne dubitaveris mittere..... quod ad me de* hermathenâ *ſcribis, ſingulare inſigne hujus gymnaſii, per mihi gratum eſt*, lui manda-t-il enſuite: enfin ayant reçu cette *hermathene* du choix d'Atticus, il en fut enchanté; *hermathena tua me valdè delectat*, lui écrivoit-il, pour l'en remercier.

Triſtan dans ſon *Comm. hiſt. tom. 1*, a fait graver une médaille fort ſinguliere des Triumvirs, où ſont d'un côté leurs trois têtes, & au revers une *hermathene*, devant laquelle eſt un autel entouré de ſerpens qui s'élevent au deſſus, & derriere une aigle romaine ou légionnaire; mais Triſtan ne s'eſt pas montré bien habile, en prenant le buſte pour le dieu Terme, & en ſuppoſant conſéquemment, qu'il ſe trouvoit ici trois divinités repréſentées.

Tout ce qu'on appelle *hermathene*, *hermapollon*, *hermanubis*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, &c. ſont des piedeſtaux quarrés ou cubiques, portant l'emblême de Mercure, avec la tête d'une autre divinité ſeulement, & l'on en poſſede encore pluſieurs pour preuve; cependant je penſerois volontiers avec M. Middleton, que les têtes des deux divinités ont été quelquefois jointes enſemble ſur le même pilaſtre, & regardant de différens côtés, comme nous les voyons dans quelques figures antiques, que nous appellons toutes aujourd'hui indiſtinctement, du nom de *Janus*. *(D. J.)*

* HERMÉE, ſ. m. *(Chronolog.)* le ſecond du mois de l'année des Thébains & des Béotiens. Il étoit de trente jours comme les autres, & répondoit à notre

mois d'octobre. C'étoit auſſi le ſecond de l'année thébaine, mais il répondoit à notre mois de novembre.

HERMÉES, ſ. f. pl. *(Antiq.)* fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *hermès ;* on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponneſe, en Béotie, en Crete, & ailleurs. Pendant la célébration de ces fêtes dans l'iſle de Crete, les maîtres ſervoient leurs eſclaves à table ; cet uſage s'obſervoit également chez les Athéniens, chez les Babyloniens, & dans les ſaturnales des Romains. Potter, *Archæl. græc. l. II, c. xx, t. 1, pag. 896,* vous fournira les détails de la célébration des *hermées*, ſuivant les différens lieux. *(D. J.)*

* HERMÉDONE, *ou plutôt* HARMÉDONE, ſ. f. *(Aſtronom.)* c'eſt dans les anciens une ſuite d'étoiles qui ſortent de la crête de la baleine.

* HERMÉMITHRA, ſ. m. *(Myth.)* ſymbole d'une divinité, compoſée d'un Mercure & d'un Mithra. *Voyez* MERCURE. *Voyez* MITHRA.

HERMENEUTIQUE (ART), *Phil. Log.* c'eſt l'art d'entendre & d'interpréter les paroles, les diſcours & les opinions des autres ; l'art de découvrir le vrai ſens des auteurs qu'on lit.

Cet art important renferme des regles néceſſaires, que nous allons indiquer en peu de mots : les unes regardent les circonſtances extérieures, les autres les circonſtances intérieures. Les premieres ſe rapportent aux connoiſſances que doit avoir celui qui lit, qui écoute, ou qui veut interpréter. Les ſecondes ſe rapportent plus directement aux attentions qu'il doit avoir, en liſant ou en écoutant.

1°. Un homme qui veut être interprete des ouvrages ou des diſcours d'autrui, doit bien entendre la langue de l'auteur, la force des termes, leur énergie, la nature du ſtyle, ſon caractere.

2°. Il n'eſt pas moins néceſſaire d'avoir l'exemplaire le plus correct de l'auteur que l'on veut interpréter.

3°. Pour entrer plus ſûrement dans la penſée de l'auteur, il eſt indiſpenſable de connoître ſa patrie, ſes mœurs, ſon caractere, ſa religion, les uſages de ſa nation, auxquels il peut faire illuſion fréquemment.

4°. Il faut auſſi connoître le but de l'écrivain, faire attention à la forme de ſon diſcours, s'il raiſonne comme philoſophe, s'il exerce comme orateur, s'il décrit & orne en poëte, s'il veut enſeigner en maître, *&c.* ſuivant les vues de l'auteur, ſes diſcours peuvent ſouffrir, exiger même différentes interprétations.

Voici maintenant les maximes & les regles à ſuivre en liſant, ſi l'on deſire de ſaiſir le véritable ſens & de connoître le ſentiment de l'auteur.

1°. Prenez dans le ſens naturel, propre & littéral, ſuivant le génie connu de la langue, toutes les expreſſions, lorſque l'on n'a aucune raiſon de les ſuppoſer figurées ou métaphoriques. Si vous avez des raiſons ſuffiſantes d'y ſuppoſer de la métaphore, interprétez ces termes ſelon la métaphore, le but de la figure & le caractere de la langue.

2°. Ayez ſoin d'interpréter en éclairciſſant un endroit obſcur par un autre plus clair, en comparant les mêmes mots employés en divers endroits, & les mêmes idées préſentées ſous différentes expreſſions.

3°. Souvent le ſujet, dont parle un auteur, fait connoître les propriétés qu'il lui attribue, & les détermine ; ſouvent auſſi les propriétés font connoître le vrai ſujet & ſa nature. Il importe donc de rechercher quel eſt le ſujet, quels ſont les attributs ; & de les examiner ſéparément.

4°. Pour parvenir à être un interprete exact, il faut lire convenablement, avec ordre, avec attention, de ſuite, ſans interruptions trop longues, avec réflexion ſur ce que nous liſons, & en conſultant les interpretes, ou les commentateurs ; enfin ſans paſſion, ſans prévention. Un commentateur, qui a été contemporain de l'écrivain, qui en entendoit bien la langue, qui paroît impartial, doit avoir plus d'autorité, toutes choſes égales, que celui qui a vécu long-temps après, qui ne s'eſt ſervi que de verſions, qui paroît prévenu & paſſionné, *&c.*

On demande pourquoi le livre des loix & les livres ſacrés ont eſſuyé le plus

d'interprétations différentes ; pourquoi il y a plus de commentateurs, & plus de diverſité dans les commentaires ? Ces livres ſeroient-ils de tous les plus obſcurs ? non. C'eſt que les paſſions des hommes les plus violentes, l'avarice & l'orgueil ont été miſes en œuvre quand il s'eſt agi d'interpréter ces ouvrages. On les a lu avec le deſir & l'intention d'y trouver une idée favorable à ſon opinion, & on n'a pas manqué de la rencontrer. L'Ecriture Sainte eſt parfaitement claire dans tous les articles néceſſaires pour le ſalut de tous les hommes ; s'il eſt un paſſage obſcur, concluons qu'il ne renferme pas un article fondamental, un article de foi néceſſaire à tous.

5°. Mais s'il eſt un endroit obſcur dans un livre quelconque, quelles ſont les regles à ſuivre pour en découvrir le ſens ? Il faut pour cela comparer toutes les notions poſſibles de mots employés : conſidérer avec ſoin la chaîne du diſcours, la ſuite des idées, réduire les notions univerſelles en idées ſingulieres, pour ſaiſir la juſteſſe de celles-là : rapporter toutes les expreſſions figurées aux termes ſimples, pour entrer dans le but de la figure. Entre pluſieurs ſens poſſibles choiſir celui qui eſt le plus raiſonnable, le plus conforme aux idées du bon ſens naturel, celui qui eſt le plus analogue au but principal de l'auteur, à l'économie & à l'analogie de ſon ſyſtême. Si entre pluſieurs ſens poſſibles on eſt forcé d'héſiter, il faut ſuſpendre ſon jugement. *Voy. Art. critiq. Clerici ;* Richard. Simon. *Hiſt. critic. Vet. Teſtam.* Erneſti, *Inſtit. interp. Nov. Teſt.* &c. Antonii Gennenſis, *Element. art. logico-criticæ, lib. IV, cap. 8,* &c. *(B. C.)*

HERMÉROS, ſ. m. *(Antiq.)* ſtatue compoſée de Mercure & de Cupidon, comme le nom l'indique ; Ἑρμῆς *Mercure*, & Ἔρως l'*Amour*. M. Spon a donné la figure d'un *hermeros* dans ſes *Rech. curieuſes d'antiq. p. 98 ; fig. 14.* C'eſt un jeune garçon dépeint comme on nous repréſente l'amour ; il tient une bourſe de la main droite, & un caducée de la main gauche, qui ſont les deux ſymboles ſous leſquels on a coutume de déſigner Mercure. Pline parlant des beaux ouvrages des ſculpteurs, fait mention des *hermeros* de Tauriſcus. Ce mot d'*hermeros* a été ſouvent donné en ſurnom par les Grecs & par les Romains ; il y en a pluſieurs exemples dans les *inſcriptions* de Gruter. *Diction. de Trevoux. (D. J.)*

HERMES, adj. m. & f. *ou* TERRES HERMES, *(Juriſp.)* on appelle ainſi certaines terres vacantes & incultes, que perſonne ne réclame. Ces biens appartiennent au ſeigneur haut-juſticier, par droit de déshérence. *Voyez* DESHÉRENCE. *(A)*

HERMÈS, ſ. m. *(Antiq.)* nom de certaines ſtatues antiques de Mercure, faites de marbre, & quelquefois de bronze, ſans bras & ſans piés. *Hermès* eſt au propre le nom grec de Mercure, & ce nom paſſa à ſes ſtatues.

Les Athéniens, & depuis à leur exemple, les autres peuples de la Grece, repréſenterent ce dieu par une figure cubique, c'eſt-à-dire, quarrée de tous les côtés, ſans piés, ſans bras, & ſeulement avec la tête. Servius rend raiſon de cet uſage par une fable ; des bergers, ſelon lui, ayant un jour rencontré Mercure endormi ſur une montagne, lui couperent les piés & les mains, pour ſe venger de quelque tort qu'il leur avoit fait ; ce conte ſignifie peut-être, qu'ayant trouvé quelque ſtatue de ce dieu, ils la mutilerent de cette maniere, & en placerent le tronc à la porte d'un temple. Suidas explique moralement la coutume de figurer les ſtatues de Mercure quarrées, ſans piés & ſans bras, & de les placer aux veſtibules des temples & des maiſons ; car, dit-il, comme on tenoit à Athenes Mercure pour le dieu de la parole & de la vérité, on faiſoit ſes ſtatues quarrées & cubiques, pour indiquer que la vérité eſt toujours ſemblable à elle-même, de quelque côté qu'on la regarde.

Suidas parle des *hermès* comme s'ils étoient particuliers à la ville d'Athenes ; c'eſt qu'ils avoient été inventés dans cette ville, & qu'ils s'y trouvoient en plus grande quantité que par-tout ailleurs. On comptoit au nombre des principaux *hermès*, les Hipparchiens ; Hipparchus, fils de Piſiſtrate, tyran d'Athenes, avoit érigé ceux-ci, non ſeulement dans la ville, mais dans tous les bourgs & villages de l'Attique, &

avoit fait graver sur chacun, différentes sentences morales, pour porter les hommes à la vertu.

On mit aussi des *hermès* dans les carrefours & les grands chemins du pays, parce que Mercure, qui étoit le messager des dieux, présidoit aux grands chemins, ce qui lui valut le surnom de *Trivius*, du mot *trivium*, qui signifie un *carrefour*, & celui de *Viacus*, du mot *via*, chemin, comme le prouvent quelques inscriptions copiées dans Gruter.

Lorsqu'au lieu de la tête de Mercure, on mettoit la tête d'un autre dieu, comme de Minerve, d'Apollon, de Cupidon, d'Hercule, d'Harpocrate, ou d'Anubis, alors le pilastre devenoit un composé des deux divinités, dont on réunissoit les noms & qu'on appelloit *hermathenes*, *hermapollon*, *herméros*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, *hermanubis*. *Voyez* tous ces mots.

On ne se contenta pas de représenter des dieux sous ces formes de statues; on érigea des *hermès* à la gloire des grands hommes, pour lesquels Athenes étoit passionnée, le lycée & le portique en étoient remplis. On y voyoit entr'autres l'*hermès* de Miltiade, avec ces mots, *Miltiade Athénien*, & on lisoit au dessous ces deux vers:

Παντ. Μιλτιαδη Τοδε φθια Εργα. Ικανειν.
Πηρσαι, και Μαραθων, και Αρετης Τιμενος.

Cet *hermès* ayant été depuis transporté à Rome, on y grava le distique suivant, qui en est la traduction.

Qui Persas bello vicit Marathonis in arvis,
Civibus ingratis, & patriâ interiit.

Les Athéniens ne prisoient pas moins les *hermès* des hommes illustres, que ceux des dieux mêmes; ils les tailloient comme ceux de Mercure, exactement quarrés, avec des inscriptions honorables, qui étoient aussi gravées en lettres quarrées. Delà vient qu'ils nommoient un homme de mérite, un homme quarré. Nous lisons dans Plutarque que ce fut un des principaux chefs d'accusation contre Alcibiade, d'avoir mutilé dans une débauche, d'autres *hermès* que ceux des dieux.

Cicéron, grand amateur de l'antiquité, ayant appris par les lettres d'Atticus, qui étoit à Athenes, qu'il y avoit trouvé de beaux *hermès*, dont il le vouloit régaler, le presse de lui tenir parole, par la réponse qu'il lui fait. Voici ce qu'il lui écrit: *Lettre 7, liv. I.* « Vos *hermès* de marbre du mont Pentélicus, avec leurs têtes de bronze, me réjouissent déja d'avance; c'est pourquoi vous m'obligerez beaucoup de me les envoyer avec les statues & les autres curiosités qui seront de votre goût & qui mériteront votre approbation; tout autant que vous en trouverez, & tout aussi-tôt que votre loisir vous le permettra, sur-tout les statues qui pourront convenir à mon académie & à mon portique de Tusculum, car je suis amoureux de toutes ces choses. Me blâmera qui voudra, je me repose sur vos soins pour satisfaire mon goût. » *Lisez* aussi les *Lettres 5, 6, & 10.*

On voit encore à Rome des *hermès* ou statues quarrées apportées de la Grece, qui soutiennent les têtes de plusieurs poëtes, philosophes & capitaines illustres. On en a d'Homere, d'Aristote, de Platon, de Socrate, d'Hérodote, de Thucidide, de Thémistocle & de plusieurs autres. Fulvius Ursinus, Théodore Galle (Gallæus) & Henri Canisius, ont fait graver ces pieces dans leurs portraits des hommes célebres de l'antiquité. M. Spon en a aussi trouvé dans ses voyages de Grece, du philosophe Xénocrate, de Théon, & de quelques autres, dont il croit qu'aucun auteur n'a parlé. L'*hermès* de Mercure a des ailes à la tête, ceux qui ont de la barbe, sont des manieres de Priape; les femmes stériles d'entre le peuple les ornoient aux parties que la pudeur ne permet pas de découvrir, espérant par-là se procurer la fécondité qu'elles desiroient.

Les Romains empruntererent des Grecs l'usage des *hermès*, qu'ils nommerent *termes*, & qu'ils placerent sur les grands chemins dans les endroits dangereux, *in triviis & quadriviis*, pour éviter aux voyageurs l'embarras de se tromper de route. Ces *hermès* romains étoient ordinairement quarrés, ornés sur le bas & le corps du pilastre, descriptions qui instruisoient les passans, des villes où chaque chemin conduisoit; le haut du pilastre étoit terminé par quelque figure d'un des dieux gardiens

& protecteurs des chemins, c'eſt-à-dire de Mercure ou d'Apollon, de Bacchus ou d'Hercule. Plaute les appelle *lares viales*, & Varron *deos viacos*. Ces figures, ainſi que les pilaſtres qu'on faiſoit de bois, de pierre ou de marbre, étoient fort groſſiérement taillées. Il s'en trouvoit même pluſieurs que des villageois formoient à coups de hache, ſans art ni proportions; c'eſt ce qui a fait dire à Virgile,

Illi falce deus colitur, non arte politus.

Delà vient qu'on comparoît à ces ſtatues informes, les gens lourds & ſtupides; témoin ce vers de Juvenal,

Nil niſi cecropides, truncoque ſimillimus hermæ.

Une autre choſe rendoit encore la vue de ces *hermès* romains très-vilaine; c'eſt qu'ordinairement dans les endroits où ces pilaſtres étoient dreſſés, les paſſans portoient des pierres par religion au pié de ces pilaſtres, pour les conſacrer aux dieux des chemins, & obtenir leur protection dans le cours de leurs voyages. Ces pierres ſont appellées par le ſcholiaſte de Nicander, *pierres aſſemblées à l'honneur des divinités des voyageurs.*

On ne manquoit pas de pareils poteaux, non ſeulement dans les grands chemins d'Italie, mais auſſi dans toutes les provinces de l'Empire. Camden parlant de Mercure, nous dit: *ejus ſtatuæ quadratæ* hermæ *dictæ, olim ubique per vias erant diſpoſitæ.* Cela eſt ſi vrai, que Surita, dans ſes *commentaires ſur l'itinéraire d'Antonin*, nous a conſervé une inſcription antique tirée de la ville de Zamora en Eſpagne, qui prouve que des particuliers même s'obligeoient par des vœux à ériger de tels pilaſtres. Voici cette inſcription:

Deo Mercur. viaco. M. Attilius ſilonis f. Quirin. ſilo. Ex voto.

Il n'eſt pas inutile de remarquer à propos des *hermès*, que les Grecs & les Romains faiſoient ſouvent des ſtatues dont la tête ſe détachoit du reſte du corps, quoique l'une & l'autre fuſſent d'une même matiere; c'eſt en cela que conſiſtoit la mutilation dont Alcibiade fut accuſé, & dont il n'étoit que trop coupable. De cette maniere, les anciens, pour faire une nouvelle ſtatue, ſe contentoient quelquefois de changer ſeulement la tête, en laiſſant ſubſiſter le corps. Nous liſons dans Suétone, qu'au lieu de briſer les ſtatues des empereurs, dont la mémoire étoit odieuſe, on en ôtoit les têtes, à la place deſquelles l'on mettoit celle du nouvel empereur. Delà vient ſans doute en partie, qu'on a trouvé depuis tant de têtes ſans corps, & de corps ſans têtes.

Au reſte, ce n'eſt pas des *hermès* des romains, mais de ceux des Grecs, que nous eſt venue l'origine des *termes* que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. Il eſt vrai qu'en conſéquence, on devroit les nommer *hermès* plutôt que *termes*; car quoique les *termes* que les Romains appelloient *termini*, fuſſent de pierres quarrées, auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient employés pour ſervir de bornes, & non pour orner des bâtimens & des jardins; mais notre langue, par une crainte ſervile pour les aſpirations, a adopté le mot de *termes*, qui étoit le moins convenable. (*D. J.*)

HERMÉTIQUE, (PHILOSOPHIE) c'eſt le nom le plus honorable de l'alchymie, ou de l'art de tranſmuer les métaux ignobles en métaux parfaits, par le moyen du magiſtere, du grand élixir, de la divine pierre, de la pierre philoſophale, *&c.* *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE.

C'eſt proprement la ſcience, le ſyſtême de principes & d'expériences, la théorie de l'art, le dogme que les alchymiſtes les plus modeſtes ont déſigné par le nom de *philoſophie hermétique*. Ils ont bien voulu qu'on les diſtinguât par ce titre ſpécial, des philoſophes vulgaires; c'eſt-à-dire des plus profonds métaphyſiciens, des plus ſublimes phyſiciens, des Deſcartes, des Newton, des Leibnitz. Car les vrais alchymiſtes, les initiés, les adeptes prétendent à la poſſeſſion excluſive de la qualité de philoſophes; ils ſont les philoſophes par excellence, les ſeuls ſages. Ils ont emprunté, par un travers fanatique & extravagant, le ton & les expreſſions mêmes que l'éloquence chrétienne emploie à établir la prééminence des vérités révélées ſur la philoſophie du ſiecle. Ils apprécient

avec un mépris froid & ſentencieux, les ſciences humaines, vulgaires, communes. Ils traitent la leur de ſurnaturelle, de divinement inſpirée, d'accordée par une grace ſupérieure, &c. Ils ſe ſont fait un jargon myſtique, une maniere enthouſiaſtique, ſur laquelle ils ne fondent pas moins la ſupériorité de leur art que ſur ſon précieux objet.

Cette ſcience eſt dépoſée dans cinq ou ſix mille traités, dont Borel & l'abbé Lenglet Dufrenoy ont dreſſé la liſte; liſte qui s'eſt groſſie depuis que ces auteurs l'ont rédigée, & que quelques nouveaux ouvrages augmentent de temps en temps.

Nous traiterons à l'article *pierre philoſophale* de la pratique de l'alchymie, de l'exécution de la grande merveille que la ſcience promet, du grand œuvre; & nous n'aurons preſque dans cet article qu'à diſcuter la réalité de ſes promeſſes, l'exiſtence de l'art: nous nous occuperons dans celui-ci de ſes préceptes écrits, tranſmis, raiſonnés; en un mot, de la doctrine des livres.

Les lecteurs les plus inſtruits, les alchymiſtes, les auteurs d'alchymie eux-mêmes, les *philoſophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédéceſſeurs, auſſi-bien que les leurs propres, ſont très-obſcurs. Il eſt évident que les plus habiles d'entre les chymiſtes qui ont admis la réalité de la tranſmutation métallique, n'ont pas entendu les livres d'alchymie, n'en ont rien, abſolument rien entendu. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raiſonnés, fort doctes pour démontrer la poſſibilité de la génération & de la tranſmutation des métaux, ſavoir les trois ſupplémens de ſa phyſique ſouterreine, prouve mon aſſertion d'une maniere bien évidente, ſoit par les ſens forcés qu'il donne à la plupart des paſſages qu'il cite, ſoit par le peu de fruits qu'il a tirés de ſon immenſe érudition. En effet Becher, le plus grand des chymiſtes, après avoir tiré de tous les *philoſophes hermétiques* les plus célebres, des autorités pour étayer ſa doctrine de tranſmutation, qu'il conſidere ſous un changement particulier qu'il appelle *mercurification*. (*Voyez* MERCURIFICATION), n'eſt parvenu par toute cette étude, qu'à deux découvertes de peu d'importance, ſi même ces découvertes n'ont devancé la théorie. La premiere eſt l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaiſe commune, opérations très-vulgaires qui lui ont impoſé pour une vraie génération. La ſeconde eſt ſa mine de ſable perpétuelle, dont l'exploitation avec profit n'eſt pas démontrée, & qui, ſi ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus parmi ces améliorations ou ces augmentations qui ſont dues aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'eſt-à-dire des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiaux; opérations bien différentes de la tranſmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre qui doit changer ſon ſujet entiérement, abſolument, radicalement. *Voyez* PARTICULIER & PIERRE PHILOSOPHALE.

Au reſte, ces ouvrages de Becher ſont, malgré ſa magnifique, ſa ſublime théorie, tout auſſi obſcurs que ceux des cent très-célebres alchymiſtes qu'il cite: car après avoir établi comme l'extrait, l'abrégé de toute l'alchymie, *ſumma alchymiæ*, que ſa fin, ſon moyen & ſon principe, ſont le mercure; il avertit qu'on doit bien ſe donner de garde de prendre pour le mercure dont il parle le mercure coulant ordinaire; qu'il ne s'agit du tout point de celui-là; que ſon mercure, le mercure des Sages & des philoſophes, *mercurius ſophicus*, celui qu'il appelle *medium objectum* ou *tinctura*, eſt le mercure de l'or: *quod (aurum) totâ ſuâ ſubſtantiâ mercurius eſt communi mercurio, quoad ſubſtantiam in omnibus ſimilis, ſed quoad qualitates in omnibus ei contrarius: nempè fixus, coctus, calidus, ſiccus, digeſtus, purus, undè qualitatem & vim mercurium communem digerendi & alterandi habet.* Il eſt preſque inutile d'ajouter, & par conſéquent un être imaginaire, du moins tout auſſi *arcane* que ce qui eſt le plus gratuitement promis, ou le plus ſoigneuſement caché dans tous les ouvrages hermétiques.

Je penſe avec l'auteur du diſcours hiſtorique ſur la chymie, imprimé à la tête du cours de chymie, ſelon les principes de Newton & de Sthal, qu'on ne ſauroit

donner une idée plus claire des principes & de la maniere des écrivains alchymiſtes, qu'en rapportant un morceau remarquable de quelque adepte fameux. L'auteur dont je ſuis l'idée, tranſcrit un long paſſage de Riplée, chanoine de Brilingthon. Ce paſſage eſt très-bien choiſi : le voici.

« J'ai promis de donner divers procédés ; mais il faut que j'explique les termes obſcurs. Les philoſophes ſe ſervent de divers noms ; par-là ils cachent leur ſcience à ceux qui en ſont indignes. Notre pierre eſt une matiere unique. Il y a une ſubſtance qui porte le nom d'un des ſept jours ; elle paroît vile, mais on en retire une humeur vaporeuſe, qu'on nomme *le ſang de* lion verd ; de ce ſang on forme l'eau appellée *blanc d'œuf*, *eau-de-vie*, *la roſée de Mai :* cette eau donne une terre appellée *ſoufre vif*, *chaux du corps du ſoleil*, *coque d'œuf*, *céruſe*, *arſenic*. L'eau contient l'air, la terre renferme le feu, l'un & l'autre ſe pourriſſent enſemble : on en peut ſéparer les quatre élémens par la diſtillation & l'extraction. Mais pour former le grand élixir, il ſuffit de ſéparer l'eau de la terre, de calciner la terre, de rectifier l'eau en la faiſant circuler, de la rejoindre enſuite à la terre. Quand vous lirez dans quelque philoſophe, *prenez une telle matiere*, ſouvenez-vous qu'il ne vous marque que la pierre ou ſes parties. L'arſenic, par exemple, eſt le feu de la pierre, le ſoufre l'air, l'huile le feu, l'ammoniac noir diſſout la terre, le mercure l'eau, & quelquefois le mercure même, le mercure ſublimé ; l'eau exaltée avec ſa chaux qui ſe doit congeler en ſel. Ce ſel ſe nomme *ſalpêtre* ou *ſoufre de Bacon*. Quand vous lirez, *prenez du mercure*, *de l'arſenic*, *du ſaturne*, *le lion verd ;* ne prenez pas l'argent vif, l'arſenic du vulgaire, le vermillon, le cuivre & le vitriol. Je dis la même choſe de l'or & de l'argent ; banniſſez les ſels, les eaux corroſives qui ne ſont pas métalliques. Le deſſein des philoſophes, c'eſt d'imiter la nature ; ils ont voulu former en peu de temps ce qu'elle donne en pluſieurs années. Pour faire l'or & l'argent, ils ont pris une terre rouge & une terre blanche ; ils les joignent juſqu'à ce qu'elles ſoient fixes & fuſibles. L'or n'eſt qu'une terre rouge unie à un mercure rouge : l'argent eſt une terre blanche incorporée à un mercure blanc. On doit fixer ces mercures dans leur terre, juſqu'à ce qu'ils ſoutiennent toutes ſortes d'épreuves. Il faut qu'un peu de cette compoſition puiſſe teindre une grande quantité de quelque métal que ce ſoit. Les philoſophes ne ſe ſont pas ſervi d'or & d'argent pour cette teinture ; c'eſt pour cela qu'ils ont dit qu'elle ne demandoit pas de dépenſe. La plupart de ceux qui cherchent la pierre, travaillent ſur l'or, l'argent, ou le mercure vulgaire ; ils ſe trompent. L'or & l'argent des philoſophes ſont renfermés dans un même corps que la nature n'a pas amené à ſa perfection. C'eſt dans cette terre blanche ou rouge que les philoſophes diſent que la pierre eſt le lion verd, l'*aſſa fœtida*, la fumée blanche ; ils ſe ſont ſervi de ces noms pour faire illuſion aux ignorans. Par le lion verd on entend la ſemence de l'or. L'*aſſa fœtida* ſignifie l'odeur que donne la matiere impure dans la premiere diſtillation. Le nom de *fumée blanche* vient des vapeurs blanches qui s'élevent au commencement. Pluſieurs s'imaginent que la matiere de la pierre eſt dans les excrémens ; ils ſe fondent ſur les philoſophes qui diſent qu'elle ſe préſente ſous une forme déſagréable, qu'elle eſt en tout lieu, qu'elle prend naiſſance entre deux montagnes, qu'on la foule aux piés, qu'elle vient de mâle, de femelle ; mais ils ſe trompent. Les philoſophes nous avertiſſent eux-mêmes que c'eſt dans les matieres fécales qu'il faut chercher la pierre.

» Il ſe préſente ici une difficulté, ſuivant ce que nous venons de dire. Ce n'eſt pas dans l'or & l'argent qu'il faut chercher la pierre : cependant les philoſophes nous diſent ailleurs que la pierre n'eſt pas dans des matieres d'un genre différent ; ils entendent par-là ſeulement, qu'elle vient du premier principe, c'eſt-à-dire, de la chaleur naturelle ou végétale. Si l'on ne connoît pas cette chaleur qu'on a nommée *ventre de cheval*, *feu humide*, *fumier*, c'eſt en vain qu'on travaillera ».

On retrouve la même maniere dans le plus ancien des auteurs purement alchymiſtes, dont l'ouvrage ait été imprimé. Morien, romain, hermite de Jéruſalem, de qui Boerhaave a dit qu'il avoit écrit *caſtiſ-*

simè, c'eſt-à-dire, ſans doute, *ſincérement*, & qu'il étoit compté parmi les auteurs *puriſſimos*, c'eſt-à-dire, apparemment les moins défigurés par les copiſtes, les traducteurs, les éditeurs. Le morceau le plus clair de cet ouvrage, c'eſt ſon dernier chapitre qui contient l'expoſition des matériaux, *ſpecierum*. L'auteur annonce d'abord dans ce chapitre, que les philoſophes qui l'ont précédé ont caché ces eſpeces ſous différens noms, pour que ceux qui chercheroient ce magiſtere *indignement*, fuſſent induits abſolument en erreur. Il explique enſuite chaque nom myſtérieux par des noms connus; & il ajoute : « Quoique le vrai nom des eſpeces ſoit révélé, laiſſez les fous chercher toutes les autres choſes néceſſaires à ſavoir pour la confection de ce magiſtere, & s'égarer en les cherchant, parce qu'ils ne parviendront à l'effectuer que quand le ſoleil & la lune ſeront réduits en un même corps; ce qui ne peut arriver ſans le précepte divin ».

De ſorte que, de l'aveu même des *philoſophes hermétiques*, ou les noms des matieres ſont cachés, ou bien interprétés d'une maniere illuſoire ou inutile. Leurs procédés ne ſont jamais mieux voilés que lorſqu'ils paroiſſent expoſés le plus nuement : car lorſque toutes les matieres, toutes les opérations & tous les produits ſont des choſes connues, il eſt unanimement avoué que ces choſes connues ſont des emblêmes de choſes cachées. Les *philoſophes hermétiques* écrivent donc très-obſcurément à deſſein, par état, par eſprit de corps; ils en font profeſſion.

Il faut diſtinguer ces auteurs en deux claſſes; les écrivains d'alchymie pure, qui, comme Morien & Riplée que nous venons de citer, & la tourbe reléguée de la vraie chymie, n'ont diſcouru que de la pratique eſſentielle de l'alchymie, de la confection du grand-œuvre. Les auteurs ſont ceux qui dans des ouvrages où ils ont eu pour objet premier & fondamental la tranſmutation métallique, ont enchâſſé cependant dans le jargon alchymique des découvertes ſur l'art de traiter les corps par le feu & les menſtrues, c'eſt-à-dire, la chymie générale, y ont décrit des opérations & des inſtrumens nouveaux ou perfectionnés, ou enfin qui ont enrichi l'art de préparations utiles, uſuelles, ou de théories philoſophiques lumineuſes. Ceux qui ſont les plus diſtingués dans cette derniere claſſe, tiennent auſſi le premier rang parmi les premiers chymiſtes, depuis Geber juſqu'à Becher. *Voy.* la partie hiſtorique de l'*article* CHYMIE, dans lequel on trouvera (depuis la page 425 au bas de la premiere colonne, juſqu'à la fin de la page 428) ſur les antiquités alchymiques & ſur les plus anciens auteurs, des recherches fort étendues, & qu'il auroit été inutile de répéter ici, même en extrait ou en abrégé.

Je crois pouvoir déduire du petit nombre d'obſervations que je viens de rapporter ſur les écrits alchymiques, que ſans décider même de la nullité de l'art & de la frivolité des prétextes allégués pour défendre l'obſcurité de la doctrine, que ce ſeroit, dis-je, une manie bien bizarre que celle de s'occuper à pénétrer le ſens des énigmes *hermétiques*; qu'il eſt très-probable même que ces énigmes n'ont pas un ſens. J'ai ſacrifié un temps aſſez conſidérable à parcourir les plus célebres des ouvrages *hermétiques* purs, anciens & modernes, imprimés & manuſcrits, pour en tirer les matériaux de trois articles de ce Dictionnaire; ſavoir, l'hiſtorique de l'*article* CHYMIE, celui-ci, & l'*article* PIERRE PHILOSOPHALE; & je puis aſſurer avec vérité que l'extrait de toutes les connoiſſances qu'on y peut puiſer pour l'acquiſition du grand *arcane*, le véritable eſprit de tous ces livres peut ſe réduire à cette formule tirée d'Avicenne par Becher : *qui accipit quod debet & operatur ſicut debet, procedit indè ſicut debet* : « celui qui prend ce qu'il faut & opere comme il faut, réuſſit par-là comme il faut »; & à ce beau précepte, *labora & ora*, travaille & prie. Or quand même cet appareil de myſtere ne ſeroit pas rebutant en ſoi, qu'il ſe trouveroit des eſprits pour qui ces ténebres même ſeroient un appât très-ſéduiſant, au moins qu'il y auroit eu des ſiecles & des nations dont la philoſophie auroit été réſervée à un petit nombre d'élus; certainement ce goût n'eſt ni de notre ſiecle ni de notre nation; notre philoſophie eſt communicative & amie de l'évidence. Les myſteres *hermétiques* ne

ſauroient

ſauroient s'accommoder avec ſa méthode, ni tenter ſes ſectateurs.

Je ſais bien qu'il y aura beaucoup de grands chymiſtes qui accuſeront ce jugement de pareſſe ou d'ignorance. Mais nous répondrons encore que tel eſt le goût de notre ſiecle, que nous ſommes parvenus enfin, tout à travers de l'enthouſiaſme des ſciences, à apprécier aſſez ſainement les merveilles qu'elles nous découvrent, pour croire les acheter trop cher, s'il faut les puiſer dans des ouvrages ſeulement prolixes, diſſous dans une ſurabondance de paroles, d'obſervations, de théories, d'expériences, s'il eſt permis à un chymiſte d'employer dans un article de chymie une image chymique, à plus forte raiſon ſi ces ouvrages ſont obſcurs. Nous oſons donc être dégoûtés des ouvrages mêmes des alchymiſtes de la ſeconde claſſe, des Lulles, des Paracelſes, *&c.* en avouant pourtant qu'il faut que les vrais maîtres de l'art s'abreuvent de ces premieres ſources, toutes troubles & ameres qu'elles ſont.

Les alchymiſtes ne ſe ſont pas contentés de cacher leurs *arcanes* vrais ou prétendus, par l'obſcurité de leurs écrits, ils les ont encore enveloppés ſous des hiéroglyphes ou des emblêmes tout auſſi peu intelligibles. Les plus fameux auteurs *hermétiques* ont orné leurs ouvrages de quelques-uns de ces tableaux emblématiques, & même ils ont dreſſé des ſuites d'emblêmes. La plus complete qui ſoit parvenue juſqu'à nous, eſt connue ſous le nom de *liber mutus;* elle eſt gravée à la fin de la *Bibliotheque chymique* de Manget, *& à la fin de nos planches de chymie. (b)*

HERMÉTIQUEMENT, *(ſcellé.)* *Chymie.* C'eſt fermer un vaiſſeau de verre, en faiſant fondre & couler en une ſeule maſſe continue les parois de ſon orifice. *(b)*

HERMHARPOCRATE, ſ. m. *(Ant.)* ſtatue de Mercure, avec une tête d'Harpocrate. Cette ſtatue a des piés & des mains, puiſqu'elle a des ailes aux talons, ce qui déſigne Mercure; & puiſqu'elle met le doigt ſur la bouche, ſymbole d'Harpocrate. Il y a des hermès qui nous repréſentent Harpocrate, aſſis ſur une fleur de lotus, tenant le caducée d'une main, & portant le fruit de pêcher ſur la tête. M. Spon, qui parle des *Hermharpocrates* dans ſes *recherches curieuſes*, dit que les anciens ont peut-être voulu nous apprendre par cette figure, que le ſilence eſt quelquefois éloquent, Mercure étant le dieu de l'éloquence & Harpocrate celui du ſilence. *(D. J.)*

HERMHÉRACLE, ſ. m. *(Antiq.)* ſtatue ou pilaſtre compoſé de mercure & d'Hercule, dont les noms grecs étoient *Hermès* & *Héracle.* C'eſt une divinité repréſentée en maniere d'un Hercule ſur un herme, tenant d'une main la maſſue & de l'autre la dépouille du lion, ayant la forme humaine juſqu'à la ceinture, & le reſte terminé en colonne quarrée.

On mettoit communément les *Hermhéracles* dans les gymnaſes & dans les académies, parce que Mercure & Hercule, c'eſt-à-dire, l'adreſſe & la force, doivent préſider aux exercices de la jeuneſſe; & d'un autre côté, parce que la perfection de l'homme conſiſte dans une correſpondance de la beauté de l'eſprit & de la forme du corps.

Toutes les écoles de la Grece étoient embellies de tableaux, de ſtatues, & en particulier d'*hermhéracles.* Cicéron écrivant à Atticus, le prie de lui envoyer les ſtatues & les *hermhéracles* qu'il lui a promis. « C'eſt comme vous ſavez, lui dit-il, pour orner cette ſalle des exercices que vous connoiſſez ſi bien ». Les curieux trouveront le type d'un *hermhéracles* dans les *recherches curieuſes d'antiques* de M. Spon, *p. 98, fig. 13. (D. J.)*

HERMIA, ſ. m. *(Botan.)* petit fruit des Indes, ſemblable au poivre pour la figure & pour la forme; il eſt auſſi attaché à un court pédicule, ſon écorce eſt rayée, ſa couleur citrine ou rougeâtre, & ſon goût aromatique. Il fortifie l'eſtomac, diſſipe les flatuoſités, & s'emploie dans le relâchement de la luette.

HERMIEN, ſ. m. *(Théol.)* nom de ſecte. Hérétiques qui s'éleverent dans le ſecond ſiecle, & qui furent ainſi appellés de leur chef Hermias.

On les appelle auſſi *Séleuciens. Voyez* ce mot.

Ils enſeignoient que Dieu eſt corporel, & que Jeſus-Chriſt ne monta point au

ciel avec ſon corps, mais qu'il le laiſſa dans le ſoleil. *Voyez* ASCENSION, *dictionn. de Trevoux.* (G)

HERMINE, ſ. f. *hermellanus*, (*Hiſt. nat. Zool.*) animal quadrupede, plus grand que la belette, mais de la même forme; il a environ neuf pouces & demi de longueur, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue. L'*hermine* eſt entiérement blanche en hiver, à l'exception du bout de la queue qui eſt noir; en été, elle a les mêmes couleurs que la belette, excepté encore le bout de la queue qui reſte noir, le bord des oreilles & les quatre piés qui ſont blancs. Dans cette ſaiſon, on lui donne le nom de *roſelet*, & bien des gens croient que l'*hermine* & le roſelet ſont deux animaux différens: on ſait cependant que les *hermines* du nord ſont ſucceſſivement blanches & brunes dans la même année. Geſner fait mention du même changement de couleur au ſujet du roſelet des montagnes de Suiſſe, qui eſt le même animal que l'*hermine* qui ſe trouve en France; on ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puiſque l'on en voit qui ſont en partie brunes & en partie blanches ſur la tête, ſur le dos, & ſur d'autres parties du corps où les poils blancs ſont mêlés avec les poils bruns dans le temps de la mue. J'en ai eu une vivante priſe en Bourgogne, que j'ai vu changer de couleur dans le mois de Mars; en quinze jours, elle perdit ſa couleur blanche, & devint brune comme la belette.

L'*hermine* a une très-mauvaiſe odeur; à cela près, c'eſt un joli petit animal; il a les yeux vifs, la phyſionomie fine, & les mouvemens ſi prompts, qu'il n'eſt pas poſſible de les ſuivre de l'œil. La peau de cet animal eſt précieuſe; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine*: elles ſont bien plus belles & d'un blanc plus mâle que celles du lapin blanc; mais elles jauniſſent avec le temps, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légere teinte de jaune. Ces animaux ſont très-communs dans tout le nord, ſur-tout en Ruſſie, en Norwege, en Laponie; ils ſe nourriſſent de petits gris & de rats; ils ſont rares dans les pays tempérés, & ils ne ſe trouvent point dans les pays chauds. *Hiſt. nat. gén. & part. à l'art.* de l'hermine, *tome VII, p. 240, & ſuiv.* *Voyez* QUADRUPEDE.

HERMINE, (*Pelleterie.*) La peau de l'*hermine* eſt une riche fourrure; les pelletiers la tavellent ou parſement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On ſe ſert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumuſſes, & des fourrures pour les robes de préſident à mortier.

C'eſt auſſi de peaux d'*hermine* qu'eſt doublé le manteau royal des rois de France, & ceux que les princes & les ducs & pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumuſſes des chanoines, où elles forment des eſpeces de pandeloques qui en augmentent la beauté & la valeur.

HERMINE, *Ordre de*, (*Hiſt.*) nom d'un ordre de chevalerie inſtitué l'an 1464 par Ferdinand roi de Naples. Le collier étoit d'or d'où pendoit une *hermine* avec cette deviſe; *Malo mori quàm fœdari*: J'aime mieux mourir que d'être ſouillée. Pontanus en fait mention au *liv. I. de la guerre de Naples.*

HERMINE, ſ. m. (*Blaſon.*) fourrure blanche, chargée de mouchetures de ſable.

Cet émail ſignifie *grandeur, autorité, empire.*

On nomme *contre-hermine, un champ de ſable ſemé de moucheures d'argent.*

Le mot *hermine* eſt dérivé de celui d'*Hermins*, nom que l'on donnoit anciennement aux Arméniens, parce que l'Arménie eſt un pays abondant en *hermines*, & que l'on y faiſoit un grand trafic de ces peaux.

Quinſon de Verchieres en Breſſe; *plein d'hermine.* (*G. D. L. T.*)

HERMINE, (*l'ordre de l'*), *Ordo velleris Pontici.* Ordre de chevalerie qui étoit autrefois celui des ducs de Bretagne; il fut inſtitué par Jean IV, dit le *Conquérant*, l'an 1381.

Il n'eſt point parlé de l'origine de cet ordre dans les auteurs, ni des raiſons qu'eut le duc Jean de l'inſtituer & de choiſir la deviſe *à ma vie.* On croit que cette deviſe

ſignifie qu'il avoit conquis deux fois la Bretagne, & qu'il avoit expoſé ſa vie pour ſe maintenir dans ſes états.

Le collier de l'ordre étoit fait de deux chaînes ſur leſquelles il y avoit des épis deux à deux, paſſés en ſautoirs; au milieu de cette chaîne double étoit ſuſpendue, par trois petits chaînons, une *hermine* courante ſur une terraſſe émaillée de fleurs, le tout d'or, & au deſſous ſur un liſtel étoit en émail la deviſe *à ma vie. (G. D. L. T.)*

HERMINÉ, adj. *(Blaſon.)* Une croix herminée eſt une croix compoſée de quatre mouchetures d'hermine, placées, comme on le voit, dans nos planches de blaſon. *Voyez* CROIX.

Il faut remarquer que dans de telles armes les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raiſon que, ni la croix, ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

Colombiere dans *ſon blaſon* appelle ces ſortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillim les appelle *une croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix.*

HERMINETTE, ſ. f. *(Tailland.)* eſpece de hache à un ciſeau, qui ſert à applanir le bois. Les charpentiers l'emploient aux ouvrages cintrés: c'eſt auſſi un outil du charron.

Il y a deux ſortes d'*herminette*, une à marteau & l'autre à piochon.

L'*herminette* à marteau a la tête du marteau d'un côté de l'œil; & la planche ou *herminette* de l'autre. La planche eſt dans un plan perpendiculaire à l'œil & au manche. Depuis l'œil juſqu'au tranchant en biſeau, elle va toujours en s'élargiſſant juſqu'à cinq ou ſix pouces; ſon épaiſſeur eſt celle des coignées à épaule ou à touches. Elle ſe cintre un peu depuis l'œil juſqu'au tranchant; mais la courbure eſt plus conſidérable à environ ſix pouces du tranchant. La longueur du manche varie ſelon l'uſage & la force de l'*herminette*. A celles des charpentiers, il a dix-huit pouces de long; de déchireurs de bateau, environ trois piés.

L'*herminette* à piochon eſt ainſi appellée d'une eſpece de gouge, un peu cintrée ſur ſa largeur, & formant vers le tranchant un arc de cercle d'un pouce & demi ou environ. Cette forme ſert à réparer les gorges ou moulures de menuiſerie.

Pour faire une *herminette*, on prend une barre de fer, on perce l'œil à la diſtance convenable des extrêmités, on forge la tête, ſi l'*herminette* eſt à marteau; ſi elle eſt à piochon, on ne réſerve de fer depuis l'œil que ce qu'il en faut pour ſouder le piochon. L'œil fini & tourné, on coupe la barre à pareille diſtance de l'œil; les deux parties gardées à pareille diſtance de l'œil, s'appellent *collets*. On prend une barre de fer plat proportionnée à la force qu'on veut donner à la planche. A l'extrêmité de cette barre qui ſera le tranchant, on adapte une bille d'acier plat, on ſoude, corroie & forme la planche.

Nous obſerverons ici qu'aux tranchans à deux biſeaux, l'acier eſt entre deux fers, & qu'aux tranchans à un biſeau, l'acier eſt ſoudé ſur une des faces de la barre.

On forme le piochon comme la planche, on les ſoude aux collets de l'œil, & on les place en les ſoudant comme il convient à la forme de l'outil. Cela fait, on les répare au marteau & à la lime, puis on les trempe. La partie acérée eſt en dehors, & le biſeau en dedans; ainſi la face non acérée regarde le manche.

HERMINITE, *(Blaſon.)* Ce mot paroît un diminutif d'*hermine*, & devroit naturellement ſignifier *petite hermine;* mais il ſignifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire eſt ſeulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs ſe ſervent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir: mais les François lui donnent un nom plus juſte en l'appellant, *or ſemé d'hermines de ſable.*

HERMIONE, *(Géogr. anc.)* ancienne ville du Péloponneſe au royaume d'Argos, bâtie à quatre ſtades du promontoire, ſur lequel étoit le temple de Neptune. M. Fourmont la reconnut dans ſon voyage de Grece en 1730, ſur la ſimple deſcription qu'en fait Pauſanias, *liv. II, ch. xxxiv.*

Une peninſule qui s'étend dans la mer, en s'élargiſſant & s'arrondiſſant enſuite, forme deux ports; la ville eſt ſituée au deſſus; des canaux, dont on voit le reſte, y apportoient l'eau de plus haut; deux villages

des environs s'appellent encore *Halica* & *Ilé*. La vue du Didymos, de l'isle Tiparénus, & la proximité du cap Scyllæum, que l'on appelle encore *Scylla*, formoient de nouveaux caracteres de ressemblance. Mais dès que M. Fourmont eut été dans les églises & dans les maisons, qu'il y eut trouvé beaucoup d'inscriptions qui parlent des Hermionéens, & qu'il eut apperçu des restes des murs de la structure extraordinaire desquels Pausanias n'a pas dédaigné de nous instruire; M. Fourmont, dis-je, ne douta plus que ce ne fût là cette *Hermioné*, où il y avoit autrefois tant de temples, entr'autres celui de Cérès, surnommée *Chtonia*; enfin cette même *Hermioné* dont les habitans ne croyoient pas qu'ils dussent rien payer à Caron, pour passer dans sa barque fatale, parce qu'ils étoient trop près de l'enfer, & que ce voisinage devoit les exempter du tribut ordinaire.

La pourpre de cette ville passoit pour la plus précieuse qu'il y eût au monde. Alexandre s'étant rendu maître de Soze, trouva dans *Hermissée*, dit Plutarque, entr'autres richesses, cinq mille quintaux de pourpre, qu'on y avoit amassé pendant près de deux siecles, & cette pourpre conservoit encore toute sa fleur & son éclat. On comprendra de quelle immense richesse étoit ce magasin de pourpre, quand on se rappellera qu'elle se vendoit jusqu'à cent écus de France la livre, monnoie de nos jours; en la supposant seulement à cent francs la livre, c'étoit un objet de cinquante millions. *(D. J.)*

HERMIONS, s. m. *(Géogr. anc.)* peuples de l'ancienne Germanie. Pline donne ce mot comme un nom collectif, qui étoit commun à quatre grandes nations; savoir, les Sueves, les Hermundures, les Cattes & les Chérusques; ils occupoient, selon Cluvier, les pays où sont maintenant la Silésie, la Moravie, la Boheme, les parties septentrionales de l'Autriche & de la Baviere, le Nortgow, une partie de la Franconie, la Hesse & la Thuringe; mais Cluvier s'est ici donné bien des peines inutiles; les noms d'*Hermions* & de *Germains* ne sont que différentes prononciations de noms du même peuple. *(D. J.)*

HERMITAGE, s. m. *(Gram.)* lieu solitaire où demeure un hermite ou anachorete qui est retiré, pour mener une vie religieuse.

Anciennement les *hermitages* étoient dans un désert, ou au fond de quelque forêt inhabitée, loin du commerce des hommes; l'histoire ecclésiastique n'est que trop pleine d'exemples, de gens que l'amour de la singularité ou de l'abnégation de soi-même entraînoit dans de telles solitudes; l'odeur de leur sainteté ne manquoit pas d'attirer auprès d'eux des disciples dont ils formoient un monastere, qui souvent étoit cause que la forêt se défrichoit, & qu'il se bâtissoit aux environs un bourg ou une ville. Il se trouve en Europe quantité de lieux qui doivent leur origine à un *hermitage*, devenu célebre par la réputation de l'hermite qui y demeuroit.

Ερημὸς signifie *une solitude, un désert;* de ce mot on a fait *Eremitæ*, pour désigner ceux qui s'y retiroient, comme du verbe Ἀναχωρεῖν, qui veut dire *s'éloigner*, on a fait le mot *anachorete:* à présent les *hermitages* sont devenus rares, excepté en Espagne, ou le seul évêque de Jaën a soixante & dix-huit *hermitages* dans son dioceſe.

Les *hermitages* consistent d'ordinaire en un petit bâtiment, comprenant une chapelle & une habitation pour l'hermite, avec un jardin qui fournit sa nourriture, outre les aumônes qu'il recueille. Il y a encore en Dauphiné, vis-à-vis de Tournon sur la côte, un petit *hermitage* autrefois fameux, qui donne son nom au territoire & à l'excellent vin qu'on y recueille. *(D. J.)*

§ HERMITAGE, *(Géogr. Hist.)* montagne près de Tain ou Thain en Dauphiné, où l'on recueille le vin excellent qui porte le même nom, vis-à-vis Tournon, près du Rhône. On trouva, il y a plus de 130 ans, sous l'autel de la chapelle de cet *hermitage* qui a donné son nom à la montagne, une pierre sur laquelle est gravée une ancienne inscription: l'hermite qui faisoit creuser en cet endroit, la fit mettre à la porte de l'*hermitage* où elle est demeurée jusqu'en 1724; des Anglois l'ayant achetée de l'hermite, se mirent en devoir de la faire conduire jusqu'au Rhône pour la transporter en Angleterre; mais M. de Deloche, lieutenant de maire de Thain, obligea les Anglois de se retirer; quelque temps après M. Murde, maire de Thain,

la fit enlever & transporter dans cette ville. M. Moreau de Mautour, à qui cette inscription fut communiquée, plus exacte qu'elle n'est dans Gruter, décida que c'étoit un autel dédié à Cybele, à l'occasion d'un taurobole semblable à celui de Lyon expliqué par M. de Boze. Ce monument est quarré d'environ quatre piés & demi de haut sur dix-neuf pouces de largeur. Ce fut Antonianus, pontife perpétuel, qui offrit le taurobole à Lyon, colonie de l'empereur Claude, sur une prédiction ou songe de Julianus, grand-prêtre de Cybele: Verinus, joueur de flûte, avoit assisté à ce sacrifice, & Paninus avoit reçu le sang de la victime.

L'époque de ce sacrifice, qui tombe à la quatrieme année de l'empire de Commode, l'an de Rome 936, 18 ans avant J. C. est désigné par le nom des Consuls. L. Eggius Manellus & Cn. Papirius Ælianus. *V. Hist. de l'Acad. des Inscr. & Belles-Lettres. tom. III, in-12, p. 441. (C.)*

HERMITE, s. m. *(Hist. eccléf.)* homme dévot, qui s'est retiré dans la solitude, pour mieux vaquer à la priere & à la contemplation, & vivre éloigné des soins & des affaires du monde. *V.* ANACHORETE.

Un *hermite* n'est point censé religieux, s'il n'a point fait de vœux. *Voyez* MOINE, VŒU.

Saint Paul, surnommé l'*Hermite*, passe communément pour le premier qui ait embrassé ce genre de vie; quoique saint Jérôme dise au commencement de la vie de ce saint, que l'on ignore quel est celui qui a été le premier *hermite*. Quelques-uns remontent à saint Jean-Baptiste, d'autres à Elie.

Les uns assurent que saint Antoine est l'instituteur de la vie hérémitique; mais d'autres veulent qu'il n'ait fait qu'augmenter l'ardeur de cet état, & que des disciples de ce saint disoient que c'étoit Paul de Thebes qui l'avoit le premier embrassé. On croit que ce fut la persécution de Déce & de Valérien qui donna lieu à ce genre de vie.

Quoique les anciens *hermites*, comme saint Antoine, vécussent dans le désert, ils ne laissoient pas d'avoir plusieurs religieux avec eux. *Voyez* SOLITAIRE.

On les nommoit aussi *cénobites*, parce qu'ils ne possédoient rien en propre: *claustraux*, parce qu'il étoient renfermés dans une étroite clôture, & séparés du reste du monde: *ascetes*, parce qu'ils s'exerçoient dans la pratique de la piété: *clercs*, parce qu'ils étoient considérés comme l'héritage du Seigneur; & *philosophes*, parce qu'ils s'appliquoient à acquérir la vraie sagesse qui est la science du salut. Les femmes, à l'imitation des hommes, s'enfoncerent dans les déserts, & prirent, comme eux, la résolution de vivre en commun, & de s'enfermer dans des cloîtres ou dans leurs maisons. On les nomma *moniales*, à cause de leur vie solitaire; & *sanctimoniales*, à cause de la sainteté de leur vie, qui étoit d'ailleurs extrêmement austere.

Hermites de saint Augustin, nom d'un ordre de religieux, qu'on appelle plus communément *Augustins*. *Voyez* AUGUSTIN.

On croit communément que saint Augustin, évêque d'Hyppone & docteur de l'église, a été l'instituteur de cet ordre; mais ce sentiment n'a aucune solidité. Il est vrai qu'il jeta les fondemens d'un ordre monastique vers l'an 388, qu'il se retira dans sa maison de campagne près de Tagaste avec quelques-uns de ses compagnons, pour y mener une vie religieuse; mais il ne paroît pas que cet ordre ait toujours subsisté, & que les *hermites de saint Augustin* en descendent sans interruption.

Cet ordre ne commença proprement que sous Alexandre IV, dans le milieu du xiij siecle, & fut formé par la réunion de plusieurs congrégations d'*hermites*, qui n'avoient point de regle, ou qui n'avoient point celle de saint Augustin. Ces congrégations sont celle de Jean Bonifas, la plus ancienne de toutes, celle des *hermites* de Toscane, celle des Sachets ou freres du Sac, celle de Vallefusa, de saint Blaise, de saint Benoît de Monte-Tabalo, de la Tour des Calmes, de sainte Marie de Murcette, de saint Jacques de Molinio, & de Loupsavo près de Lucques.

Ce n'est point Innocent IV qui fit cette union, comme la plupart des historiens de cet ordre le prétendent; il avoit seulement uni ensemble quelques *hermites* en Toscane, auxquels il avoit donné la regle de saint

Auguſtin, qui faiſoient une congrégation ſéparée de celles dont nous venons de parler. Ce fut Alexandre IV qui fit cette union, comme il paroît par ſa bulle rapportée dans le *Mare magnum* des Auguſtins.

Ce pontife travailla à cette union dès la premiere année de ſon pontificat, c'eſt-à-dire, l'an 1254. Les ſupérieurs de toutes les congrégations nommées ci-deſſus, ne purent s'aſſembler qu'en 1256. L'union ſe fit dans ce chapitre général. Lancfranc Syctala, milanois, fut élu général, & l'ordre fut diviſé en quatre provinces; ſavoir, de France, d'Allemagne, d'Eſpagne & d'Italie.

Dans la ſuite, on a encore uni d'autres ordres à celui de ſaint Auguſtin, comme des pauvres catholiques, & maintenant cet ordre comprend quarante-deux provinces.

Après toutes ces réunions, cet ordre s'eſt diviſé en pluſieurs congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduiſirent donnerent lieu. Telles ſont celle des *hermites* déchauſſés de ſaint Auguſtin, celle de Centorbi ou la réforme de Sicile, celle des Coloriſtes dans la Calabre.

Il y a auſſi pluſieurs congrégations de religieuſes, ſous le nom d'*hermites de ſaint Auguſtin*, & un tiers-ordre qui porte le nom. *Voyez* TIERS-ORDRE.

Hermites de Brittini, eſt une congrégation formée ſous Grégoire IX qui lui donna la regle de ſaint Auguſtin.

Ces religieux établirent leur premiere demeure dans un lieu ſolitaire appellé *Brittini*, dans la marche d'Ancone, d'où on les appella *Brittiniens*. Ils menoient une vie très-auſtere, ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient ſouvent.

Hermite de Camaldoli. *V.* CAMALDULE.

Hermite de ſaint Jérôme. *V.* JÉRONIMITE.

Hermite de ſaint Jean-Baptiſte de la pénitence, ordre religieux en Navarre, dont le principal couvent ou hermitage étoit à ſept lieues de Pampelune.

Juſqu'à Grégoire XIII, ils vécurent ſous l'obéiſſance de l'évêque de cette ville; mais le pape confirma cet ordre, approuva leurs conſtitutions, & leur permit de faire des vœux ſolemnels. Leur maniere de vivre étoit très-auſtere; ils marchoient nus pieds ſans ſandales, ne portoient point de linge, couchoient ſur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois ſur la poitrine.

Ils habitoient une eſpece de laure plutôt qu'un couvent, demeurant ſeuls dans des cellules ſéparées au milieu d'un bois. *Voyez* LAURE.

Hermites de ſaint Paul, premier *hermite*, eſt un ordre qui ſe forma dans le xiij ſiecle de l'union de deux corps d'*hermites*; ſavoir; de ceux de ſaint Jacques de Patache, & de ceux de Piſilie près de Zante.

Après cette réunion, ils choiſirent pour patron & pour protecteur de leur ordre ſaint Paul premier *hermite*, & en prirent le nom. Cet ordre ſe multiplia beaucoup dans la ſuite en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, & en d'autres provinces; car il y avoit autrefois ſoixante & dix monaſteres en Hongrie ſeulement; mais ce nombre diminua beaucoup à l'occaſion des révolutions & des guerres dont ce royaume fut affligé. *Voyez le Dict. de Trevoux.* (G)

HERMODACTE, ſ. m. *hermodactilus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, reſſemblante à la fleur de la flambe; mais la racine eſt tuberculeuſe, & preſque diſpoſée en forme de doigts. Tournefort, *Inſt. rei. herb. coroll. V.* PLANTE. (I)

L'*hermodacte* ou la racine du colchique oriental, que les botaniſtes appellent *colchicum, radice ſiccatâ, albâ*, eſt une racine dure, tubéreuſe, triangulaire, ou repréſentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, applati d'un côté, relevé en boſſe de l'autre, & ſe terminant comme par une pointe, avec un ſillon creuſé de la baſe à la pointe ſur le dos. Elle eſt d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans; étant pilée, elle ſe réduit facilement en une ſubſtance farineuſe, d'un goût viſqueux, douceâtre, avec une légere acrimonie.

Quand cette racine eſt dépouillée de ſes enveloppes, on la diſtingue ſeulement de celle du colchique commun, par le goût, la couleur & la dureté. M. Tournefort a ſouvent trouvé l'*hermodacte* dans l'Aſie mineure, avec des feuilles & des fruits ſemblables à ceux du colchique. On ne nous apporte d'Orient que la partie intérieure dépouillée de ſes tuniques.

Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remede, qui étoit inconnu des anciens Grecs; & Paul Æginete eſt le premier des nouveaux Grecs qui en a fait mention. *(D. J.)*

HERMODACTES, *ou* HERMODATTES, *(Mat. méd.)* On eſtime les *hermodactes* blanches, groſſes, compactes, & non cariées.

On dit que les *hermodactes* récentes purgent la pituite & la ſéroſité, par le vomiſſement & par les ſelles; & que lorſqu'elles ſont ſéchées & rôties, elles ſervent de nourriture aux Egyptiens, & ſur-tout aux femmes, ce qui les engraiſſe à ce que l'on croit.

Lorſqu'elles ſont ſéchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative eſt très-foible, pluſieurs les recommandent comme une panacée pour les goutteux; & dans le temps même de la fluxion, ſelon Æginete, il faut les donner en ſubſtance ou en décoction. Geoffroy, *Mat. méd.*

On ne fait point d'uſage des *hermodactes* dans les preſcriptions magiſtrales; elles entrent dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques purgatives, telles que la bénédicte laxative, l'électuaire cariocoſtin, l'électuaire diacarthami, les pillules fétides, *&c. (b)*

HERMODE, ſ. m. *(Myth.)* divinité révérée par les anciens peuples du nord, ou Goths. Suivant leur mythologie, *Hermode*, ſurnommé l'*Agile*, étoit fils d'Odin, le premier de leurs dieux; il deſcendit aux enfers pour en aller retirer *Balder* ſon frere, qui avoit été tué. *Voyez l'Edda, ou la Mythologie celtique.*

HERMOGENIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecte d'anciens hérétiques ainſi nommés de leur chef Hermogene, qui vivoit vers la fin du ſecond ſiecle. *V.* HÉRÉSIE.

Hermogene établiſſoit la matiere pour premier principe, & diſoit que l'idée étoit la mere des élémens. *Voy.* IDÉE. Il ajoutoit que le corps de Jeſus-Chriſt devoit retourner dans le ſoleil, d'où il avoit été tiré; que les ames étoient matérielles, & que les démons rentreroient dans la matiere.

Les *Hermogéniens* ſe partagerent en diverſes branches ſous leurs chefs reſpectifs, ſavoir, d'Hermiotides, d'Hermiens, de Séleuciens, de Matériaires, *&c. Voy.* HERMIENS, SÉLEUCIENS.

Quelques-uns prétendent que les *Hermogéniens* ſont des rejetons des Manichéens. *Voyez* MANICHÉENS. Cependant il paroît que c'étoit une ſecte fort différente. On croit que Tertullien écrivit contre leur chef ſon livre intitulé *contre Hermogene. (G)*

HERMOMENON, *Voyez* MŒURS. *(Muſique.)*

* HERMOPAN, ſ. m. *(Antiq.)* ſymbole de divinité, compoſé d'un mercure & d'un Pan.

HERMOPAN, ſ. m. *(Mythol.)* figure compoſée d'un hermès & d'un pan. *Voyez* HERMÈS & PAN.

HERMOSELLO, *(Géog.)* ville d'Eſpagne au royaume de Léon, au confluent des rivieres du Duro & de Tormes.

HERMOSIRIS, ſ. m. *(Antiq.)* ſtatue de Mercure & d'Oſiris, repréſentant les attributs de ces deux divinités; un caducée à la main déſigne Mercure; une tête d'épervier, avec un aigle, eſt un ſymbole d'Oſiris. *V.* MERCURE & OSIRIS. *(D. J.)*

* HERMULES, ſ. m. *(Myth.)* c'étoit deux petites ſtatues de Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plutôt où ils étoient retenus juſqu'à ce que le ſignal de la courſe fut donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barriere par une chaîne qu'on faiſoit tomber à terre. Il y avoit auſſi des *hermules* dans les ſtades; ils y étoient même plus communs que dans les cirques.

HERMUNDURES, ſ. m. pl. *(Géog. anc.)* ancien peuple de la Germanie. Tacite les range ſous les Sueves, & les étend juſqu'au Danube; il parle, *lib. XIII, cap. lvij*, des guerres qu'ils eurent contre les Cattes, pour des ſalines qui étoient à la bienſéance de ces deux peuples, ce qui prouve qu'ils étoient voiſins l'un de l'autre. Cluvier oſe marquer leur habitation & leurs bornes, par des conjectures qui, quoique très-ſavantes, ne ſont pas certaines; ſelon lui, leur pays comprenoit la principauté d'Anhalt, la partie du duché de Saxe, ſituée entre la Saala & l'Elbe, preſque toute la Miſnie, excepté la liſiere qui eſt au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du duché de Cobourg, partie de la Franconie ſur la gauche du Meyn, partie

du haut Palatinat, & enfin une petite portion de la Suabe.

Cette partie de la Sueve qui, dit Tacite, sacrifioit à Isis, *Pars Suevorum Isidi sacrificat*, étoit vraisemblablement les *Hermundures*; car outre qu'ils occupoient un grand canton jusqu'au Danube, où l'on adoroit Isis, ils étoient aussi entre les sept peuples de l'ancienne Sueve, ceux qui approchoient le plus près de la Vindélicie, du pays des Noriques & de la Rhétie, où le culte de cette déesse avoit pris racine. *(D. J.)*

HERMUS, *(Géog. anc.)* riviere d'Asie dans l'Æolie, selon Ptolomée. Elle avoit sa source en Phrygie, recevoit le Pactole qui venoit de Sardis, puis arrosoit les murs de Magnésie, du mont Sipyle, & se rendoit finalement à la mer. L'*Hermus* s'appelle aujourd'hui le *Sarabat*; M. de Tournefort, en lui conservant son ancien nom, dit: « la riviere d'*Hermus*, qui nous parut beaucoup plus grande que le Granique, quand nous fûmes près de Prusе, est d'un ornement très-agréable à tout le pays ». Cette riviere, ajoute-t-il, en reçoit deux autres, dont l'une vient du nord, & l'autre de l'est; elle passe à demi-lieue de Magnésie, sous un pont soutenu par des piles de pierre; & après avoir traversé la plaine du nord-nord-est vers le sud, elle fait un grand coude avant que de venir au pont, & tirant sur le couchant, va se jeter entre Smyrne & Phocée, comme l'a fort bien remarqué Strabon. Tous nos géographes au contraire, la font dégorger dans le fond du golfe de Smyrne en deçà de la plaine de Mengmen.

Cette riviere forme à son embouchure de grands bancs de sable, à l'occasion desquels les vaisseaux qui entrent dans la baie de Smyrne, sont obligés de ranger la côte, & de venir passer à la vue du château de la Marine.

L'auteur de la vie d'Homere attribuée à Hérodote, rapporte que les habitans de Cumes bâtirent dans le fond du golfe Herméen, une ville à laquelle Thésée donna le nom de *Smyrne*, qui étoit celui de sa femme, dont il vouloit perpétuer la mémoire On voit par ce passage curieux, que le golfe de Smyrne, qui a pris le nom de la ville que l'on y bâtissoit alors, portoit le nom de cette riviere qui s'y perd, & s'appelloit *Hermeus sinus*, le golfe d'*Hermus*. *(D. J.)*

HERNANDIE, s. f. *hernandia*, *(Hist. nat. bot.)* genre de plante dont le nom vient de celui de *François Hernandez*, Espagnol. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, faite en forme de cloche évasée & découpée, ou en forme de rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Les unes sont stériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit presque sphérique, enflé comme une vessie, & percé par le bout. Il renferme un noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* *V.* PLANTE.

HERNATH, *(Géog.)* riviere de la haute Hongrie dans le comté de Barzod.

HERNDAL, *(Géog.)* petit pays de Scandinavie en Norwege, dans le gouvernement de Drontheim, cédé à la Suede par la paix de Bromsbreo en 1645. *(D. J.)*

HERNIAIRE, adj. m. & f. *(terme de chirurgie.)* ce qui appartient à la hernie. On appelle *sac herniaire*, la production du péritoine qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties du bas-ventre, dont le déplacement est appellé *hernie* ou *descente*. On donne aussi le nom de *tumeur herniaire* à l'élévation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. *V.* HERNIE. *(Y)*

HERNIAIRE, s. m. *(Chirurg.)* est aussi le nom qu'on donne à celui qui est reçu expert pour la construction & l'application des bandages ou brayers propres à contenir les hernies. Les *herniaires* sont reçus aux écoles de chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge sur la structure & l'usage des parties par où les hernies se font; sur les signes qui distinguent les différentes hernies les unes des autres, sur la situation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & sur la construction des bandages, & la méthode de les appliquer. Il est expressément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de chirurgien: ils sont bornés à celui d'*experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative; car s'il survenoit quelque accident qui exigeât l'usage de différens médicamens, &

un étranglement qui empêcheroit la réduction, dès-lors la maladie ceſſe d'être du reſſort de l'expert, & il faut avoir recours à un chirurgien qui conduiſe le traitement ſuivant les indications. Parmi les maîtres en chirurgie de Paris, il y en a qui ſe ſont dévoués volontairement au ſeul traitement des hernies; qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui ſont véritablement *chirurgiens herniaires*. La grande expérience que l'objet unique auquel ils s'attachent, leur donne dans cette partie de l'art, & les lumieres qu'ils tirent du fond de l'art même dont ils ont été obligés d'étudier les principes généraux & particuliers, les rendent fort ſupérieurs à ceux qui n'auroient que des connoiſſances légeres, ſuperficielles & iſolées ſur la partie des hernies. *(Y)*

HERNIE, ſ. f. *(terme de Chirurgie.)* tumeur contre nature produite par le déplacement de quelques-unes des parties molles qui ſont contenues dans la capacité du bas-ventre.

La différence des *hernies* ſe tire des parties contenantes par où elles ſe font, & de la nature des parties contenues qui ſont déplacées.

Par rapport aux endroits de la circonférence du bas-ventre par leſquels les parties s'échappent, lorſque la tumeur ſe manifeſte à l'umbilic, ſoit que les parties aient paſſé par cette ouverture, ſoit qu'elles ſe ſoient fait une iſſue à côté, on la nomme *hernie umbilicale* ou *exomphale*.

Les *hernies* qui paroiſſent dans le pli de l'aine, parce que les parties ont paſſé dans l'anneau de l'oblique externe, s'appellent *bubonoceles*, *hernies inguinales*, ou *incompletes*. Si les parties qui forment la tumeur dans le pli de l'aine deſcendent aux hommes juſque dans le ſcrotum, & aux femmes juſque dans les grandes levres, la *hernie* s'appelle *complete* & *oſchéocele*. On donne le nom de *hernies crurales* à celles qui paroiſſent au pli de la cuiſſe le long des vaiſſeaux cruraux, par le paſſage des parties ſous le ligament de Fallope. Ces *hernies* ſont plus communes aux femmes qu'aux hommes; *voyez-en* la raiſon au mot BUBONOCELE.

Les tumeurs herniaires qui ſe manifeſtent au deſſous du pubis, proche les attaches des muſcles triceps ſupérieurs & pectineus, s'appellent *hernies du trou ovalaire*, parce que les parties ont paſſé par cette ouverture. M. de Garengeot donne des obſervations ſur cette *hernie* & ſur celle par le vagin, dans le premier volume des *Mém. de l'académie royale de chirurgie*.

Enfin les *hernies* qui ſont ſituées à la région antérieure, ou à la région poſtérieure de l'abdomen depuis les fauſſes-côtes juſqu'à l'umbilic, & depuis l'umbilic juſqu'aux os des iſles, s'appellent en général *hernies ventrales*.

Par rapport aux parties qui forment les deſcentes, on leur donne différens noms. On appelle *hernies de l'eſtomac* celles où ce viſcere paſſe par un écartement contre nature de la ligne blanche au deſſous du cartilage xiphoïde. On trouve dans le premier volume des *Mém. de l'acad. royale de chirurgie*, une obſervation très-importante ſur cette maladie, par M. de Garengeot.

Les exomphales formées par l'épiploon ſeul, ſe nomment *épiplomphales*; celles qui ſont formées par l'inteſtin, ſe nomment *entéromphales*; celles qui ſont formées par l'inteſtin & l'épiploon, ſe nomment *entéroépiplomphales*.

Les *hernies* inguinales formées par l'inteſtin, ſeul s'appellent *entéroceles*; celles qui ſont formées par l'épiploon, s'appellent *épiploceles*; enfin celles qui ſont formées par la veſſie, ſe nomment *hernies de veſſie*. M. Verdier a donné deux mémoires fort intéreſſans ſur les *hernies* de veſſie. Il les a réunis en une diſſertation fort intéreſſante qu'on trouve dans le ſecond tome des *Mémoires de l'académie royale de chirurgie*.

On diſtingue les *hernies* en celles qui ſe font par rupture, & en celles qui ſe font par l'extenſion & l'alongement du péritoine. Dans ce ſecond cas, qui eſt ſans contredit le plus ordinaire, & que quelques-uns croient le ſeul poſſible, le péritoine enveloppe les parties contenues dans la tumeur, & on appelle cette portion membraneuſe, *ſac herniaire*. Les *hernies* de veſſie n'ont point ce ſac, parce que la veſſie eſt hors du péritoine.

On diſtingue encore les *hernies* en *ſimples*, en *compoſées* & en *compliquées*. La

hernie ſimple eſt formée d'une ſeule partie, elle rentre aiſément & totalement ; la *hernie* compoſée ne differe de la ſimple, que parce qu'elle eſt formée de pluſieurs parties. On appelle *hernie compliquée* celle qui eſt accompagnée de quelque accident particulier, ou de quelque maladie des parties voiſines.

L'adhérence des parties ſorties, leur étranglement par l'anneau ou par l'entrée du ſac herniaire, leur inflammation & leur pourriture, ſont les accidens qui peuvent accompagner les *hernies*.

Les abcès, le varicocele, le pneumatocele, le ſarcocele, l'hydrocele aux *hernies* inguinales, l'hydromphale, le pneumatomphale, le ſarcomphale, le varicomphale aux *hernies* umbilicales, ſont autant de maladies qui peuvent les compliquer.

Les cauſes des *hernies* viennent du relâchement & de l'affoibliſſement des parties qui compoſent le bas-ventre, & de tout ce qui eſt capable de rétrecir ſa capacité.

La ſtructure des parties contenantes, & le mouvement méchanique des muſcles, peuvent être regardés comme des diſpoſitions naturelles à la formation des *hernies*.

Le relâchement & l'affoibliſſement des parties, ſont occaſionés par l'uſage habituel d'alimens gras & huileux, par une ſéroſité abondante, par l'hydropiſie, par la groſſeſſe, par la rétention d'urine, par les vents, *&c.*

Les fortes preſſions faites ſur le ventre par des corps étrangers, & même par un habit trop étroit, les chûtes, les coups violens, les efforts & les ſecouſſes conſidérables, les toux & les cris continuels, les exercices du cheval & des inſtrumens à vent, les reſpirations violentes & forcées, en rétreciſſant la capacité du bas-ventre, & en comprimant les parties qui y ſont contenues, peuvent les obliger à s'échapper, ſoit tout à coup, ſoit petit à petit, par quelque endroit de la circonférence du bas-ventre où elles trouvent moins de réſiſtance.

On doit ajouter à ces cauſes les plaies du bas-ventre, principalement les pénétrantes: car le péritoine diviſé ne ſe réunit que par récollement, & par conſéquent les parties peuvent facilement s'échapper par l'endroit qui a été percé, & qui reſte plus foible.

Les ſignes des *hernies* ſont diagnoſtics & pronoſtics. Les diagnoſtics ſont connoître quelle eſt l'eſpece de *hernie*. Les yeux ſuffiſent pour en connoître la ſituation : il n'y a de difficulté qu'à juger ſi elles ſont ſimples, ou compoſées, ou compliquées.

La *hernie* ſimple forme une tumeur molle, ſans inflammation ni changement de couleur à la peau, & qui diſparoît lorſque le malade eſt couché de maniere que les muſcles de l'abdomen ſont dans le relâchement, ou lorſqu'on la comprime légérement, après avoir mis le malade dans une ſituation convenable. Si l'on applique le doigt ſur l'ouverture qui donne paſſage aux parties, on ſent leurs impulſions quand le malade touſſe. Toutes ces circonſtances déſignent en général une *hernie* ſimple.

La tumeur formée par l'inteſtin eſt ronde, molle, égale, & rentre aſſez promptement en faiſant un petit bruit.

La tumeur formée par l'épiploon n'eſt pas ſi ronde, ni ſi égale, ni ſi molle, & ne rentre que peu à peu ſans faire de bruit.

La tumeur formée par une portion de la veſſie déplacée, diſparoît toutes les fois que le malade a uriné, ou qu'on la comprime en l'élevant légérement, parce que l'urine contenue dans la portion déplacée tombe alors dans l'autre.

On conçoit facilement que les tumeurs herniaires compoſées, c'eſt-à-dire, formées de deux ou trois ſortes de parties en même temps, doivent préſenter les ſignes des différentes eſpeces de *hernie* ſimple.

Lorſque les *hernies* ſont compliquées d'adhérence ſeulement, ce qui les forme ne rentre pas du tout, ou ne rentre qu'en partie.

Lorſqu'elles ſont compliquées d'étranglement, les parties ſorties ne rentrent point ordinairement : l'inflammation y ſurvient par l'augmentation de leur volume, qui ne ſe trouve plus en proportion avec le diametre des parties qui donnent le paſſage, & qui par-là ſont cenſées rétrecies, quoiqu'elles ne le ſoient que relativement. Ce rétreciſſement occaſione la compreſſion des parties contenues dans la tumeur, & empêche la circulation des liqueurs. De-là viennent ſucceſſivement la tenſion,

l'inflammation & la douleur de la tumeur & de tout le ventre ; le hoquet, le vomiſſement d'abord de ce qui eſt contenu dans l'eſtomac, & puis de matieres chyleuſes & d'excrémens ; la fievre, les agitations convulſives du corps, la concentration du pouls, le froid des extrêmités, & enfin la mort, ſi l'on n'y remédie.

J'ai dit que les parties étranglées ne rentroient point *ordinairement :* la reſtriction de cette propoſition eſt fondée ſur pluſieurs obſervations de *hernies*, dont on a fait la réduction ſans avoir détruit l'étranglement. Il vient alors de la portion du péritoine qui étoit entre les piliers de l'anneau, laquelle par ſon inflammation forme un bourrelet qui étrangle l'inteſtin, lors même qu'il a été replacé dans la capacité du bas-ventre. Dans ce cas, les accidens ſubſiſtent. Il faut faire touſſer le malade, ou l'agiter de façon que la *hernie* puiſſe reparoître, afin d'en faire l'opération. Si l'on ne peut réuſſir à faire redeſcendre les parties, on doit faire une inciſion ſur l'anneau, le dilater, ouvrir le ſac herniaire, & débrider l'étranglement de l'inteſtin. On la fait avec ſuccès ; c'eſt une opération hardie, mais elle n'eſt point téméraire. On trouvera des obſervations de ces cas dans la ſuite des volumes de l'*académie royale de Chirurgie.* Il y en a une dans le premier tome, communiquée par M. de la Peyronie, ſur l'étranglement intérieur de l'inteſtin par une bride de l'épiploon.

Lorſque les *hernies* ſont compliquées de la pourriture des parties ſorties, tous les ſymptomes d'étranglement, dont on vient de parler, diminuent, le malade paroît dans une eſpece de calme, & l'impreſſion du doigt faite ſur la tumeur y reſte comme dans de la pâte.

On reconnoît que les *hernies* ſont compliquées de différentes maladies dont on a parlé, aux ſignes de ces maladies joints à ceux de la *hernie* ſimple ou compoſée.

Les ſignes pronoſtics des *hernies* ſe tirent de leur volume, de l'âge du malade, du temps que la *hernie* a été à ſe former, des cauſes qui l'ont produite, du lieu qu'elle occupe, de ſa ſimplicité, de ſa compoſition & de ſa complication.

La cure des *hernies* conſiſte dans la réduction des parties ſorties, & à empêcher qu'elles ne ſortent de nouveau. Il eſt aſſez facile de réduire les *hernies* ſimples & compoſées. *Voyez* RÉDUCTION.

Dans les *hernies* compliquées, on doit agir différemment ſuivant la différence des complications. Lorſque la *hernie* eſt compliquée de l'adhérence des parties, en certains points, ſi ce qu'on n'a pu faire rentrer à cauſe de l'adhérence n'eſt point conſidérable, on fait porter au malade un brayer qui ait un enfoncement capable de contenir ſeulement les parties adhérentes, & dont les rebords puiſſent empêcher les autres parties de s'échapper ; *voyez* BRAYER. Mais quand ce qui reſte au dehors eſt fort conſidérable, on ſe contente de mettre un bandage ſuſpenſoire qui ſoutient les parties. *Voyez* SUSPENSOIRE.

Quant aux *hernies* compliquées d'étranglement & des accidens qui les ſuivent ; les ſaignées, les cataplaſmes & les lavemens anodins & émolliens, les potions huileuſes & la bonne ſituation diſſipent quelquefois l'inflammation, & permettent la réduction des parties. Mais ſi ces remedes ſont inutiles, ſi les accidens ſubſiſtent toujours, on fait une opération qui conſiſte à pincer la peau qui recouvre la tumeur ; le chirurgien fait prendre par un aide la portion qu'il pinçoit avec les doigts de la main droite ; il prend un biſtouri droit avec lequel il inciſe ce pli de peau. Il continue l'inciſion juſqu'à la partie inférieure de la tumeur, en coulant le dos du biſtouri dans la cannelure d'une ſonde qu'il a gliſſée auparavant ſous la peau dans les cellules graiſſeuſes. La peau ainſi inciſée dans toute l'étendue de la tumeur, il s'agit d'ouvrir le ſac herniaire (*Voyez fig. 6, pl. VI*) ; ce qui ſe fait aiſément avec le biſtouri, dont on porte le tranchant horizontalement, de crainte de bleſſer les parties contenues dans le ſac. Pour faire cette ſection, on pince le ſac latéralement à la partie inférieure de la tumeur, ou on le ſouleve avec une érigne : quand le ſac eſt ouvert à ſa partie inférieure, on paſſe la branche boutonnée ou mouſſe d'une paire de ciſeaux droits ou courbes, on coupe le ſac juſqu'à l'anneau, & on met par-là les parties à découvert. (*Voyez fig. 4, pl. V*). Il n'eſt pas difficile

de les réduire. On les fait ſouvent ſans débrider l'anneau ; ſi l'on y eſt obligé, on paſſe le long des parties une ſonde cannelée juſques dans le ventre, on la porte enſuite à droite & à gauche par de petits mouvemens, pour être aſſuré qu'elle ne pince aucune partie, & l'on coule dans ſa cannelure un biſtouri courbe tranchant ſur la convexité ; c'eſt le meilleur inſtrument pour dilater l'anneau, *voyez* BISTOURI HERNIAIRE. Quelques praticiens ne ſe ſervent point de la ſonde, mais d'un biſtouri boutonné qu'on fait gliſſer le long du doigt indicateur gauche, dont l'extrêmité eſt engagée à l'entrée de l'anneau. C'eſt un des moyens les plus aſſurés de dilater l'anneau, & de mettre les parties étranglées à l'abri du tranchant du biſtouri. La préſence de l'épiploon demande des attentions particulieres, dont nous parlerons *au mot* LIGATURE.

Après la réduction des parties on met ſur l'anneau une pelote de linge remplie de charpie fine ; on remplit la plaie de charpie, on la ſoutient avec des compreſſes, on fait une embrocation avec l'huile roſat ſur toutes les parties environnantes, & principalement ſur le ventre, & on applique le bandage convenable. Le détail de ces ſortes de choſes eſt grand, & tous les auteurs de chirurgie ſatisfont ſur cette matiere.

Ils ont moins bien traité ce qui regarde la cure des *hernies* avec gangrene. Lorſque la *hernie* reſte trop long-temps étranglée, les parties tombent en mortification. Mais quelque dangereux que paroiſſe l'accident de la gangrene dans les *hernies*, il y a des exemples, & même en aſſez grand nombre, de perſonnes qui en ont été guéries très-heureuſement. La pratique des anciens étoit très-bornée ſur ce point ; il paroît que l'art a été en défaut à cet égard juſqu'au commencement de ce ſiecle : on attendoit tout des reſſources de la nature ; & il eſt vrai qu'il y a des circonſtances ſi favorables, qu'on pourroit lui abandonner entiérement le ſoin de la cure, mais il y en a d'autres où cette confiance ſeroit très-dangereuſe. La gangrene de l'inteſtin exige quelquefois les procédés les plus délicats : la vie du malade peut dépendre du diſcernement du chirurgien dans le choix des différens moyens qui ſe ſont multipliés par les progrès de l'art, & dont l'application, pour être heureuſe, doit être faite avec autant d'intelligence que d'habileté.

Le malade peut être en différens cas qu'il eſt très-important de diſtinguer, parce qu'ils ont chacun leurs indications différentes. Le premier cas, c'eſt lorſque l'inteſtin n'eſt pincé que dans une petite ſurface. Ce cas ne demande du chirurgien que des attentions qui ne ſortent point des regles connues. Les ſymptomes d'un tel étranglement n'étant pas, à beaucoup près, ſi graves ni ſi violens que dans la *hernie*, où tout le diametre de l'inteſtin eſt compris, il n'eſt pas étonnant que les perſonnes peu délicates, ou celles qu'une fauſſe honte retient, ne ſe déterminent pas à demander du ſecours dans le temps où il ſeroit poſſible de prévenir la gangrene. Les malades ne ſouffrent ordinairement que quelques douleurs de colique, il ſurvient des nauſées & des vomiſſemens ; mais le cours des matieres n'étant pas pour l'ordinaire interrompu, ces ſymptomes peuvent paroître ne pas mériter une grande attention. La négligence des ſecours néceſſaires donne lieu à l'inflammation de la portion pincée de l'inteſtin, & elle tombe bientôt en pourriture. L'inflammation & la gangrene gagnent ſucceſſivement le ſac herniaire & les tégumens qui le recouvrent : on voit enfin les matieres ſtercorales ſe faire jour à travers la peau, qui eſt gangrenée dans une étendue circonſcrite plus ou moins grande, ſuivant que les matieres qui ſont ſorties du canal inteſtinal ſe ſont inſinuées plus ou moins dans les cellules graiſſeuſes ; ainſi l'on ne doit point juger du déſordre intérieur par l'étendue de la pourriture au dehors. Quoique ce ſoient les ravages qu'elle a faits extérieurement qui frappent le plus le vulgaire, ces apparences ne rendent pas le cas fort grave, & les ſecours de l'art ſe réduiſent alors à emporter les lambeaux de toutes les parties atteintes de pourriture, ſans toucher aux parties ſaines circonvoiſines : on procure enſuite, par l'uſage des médicamens convenables, la ſuppuration qui doit détacher le reſte des parties putréfiées ; on s'applique enfin à déterger l'ulcere, & il

n'eſt pas difficile d'en obtenir la parfaite conſolidation.

La liberté du cours des matieres ſtercorales par la continuité du canal inteſtinal, pendant que l'inteſtin eſt étranglé, eſt un ſigne manifeſte qu'il ne l'eſt que dans une portion de ſon diametre : on en juge par la facilité avec laquelle le malade va à la ſelle. Il eſt bon d'obſerver que ces déjections pourroient être ſupprimées ſans qu'on pût en conclure que tout le diametre de l'inteſtin eſt étranglé : de même, le vomiſſement des matieres ſtercorales qui a toujours paſſé pour un autre ſigne caractériſtique de l'étranglement de tout le diametre de l'inteſtin, ne doit pas paſſer pour abſolument déciſif, puiſqu'on l'a obſervé dans des *hernies* où l'inteſtin n'étoit que pincé.

Dans l'opération par laquelle on emporte les lambeaux gangréneux, il ne faut pas dilater l'anneau. Ce ſeroit mettre obſtacle aux heureuſes diſpoſitions de la nature ; & l'on s'abuſeroit fort, en croyant remplir un précepte de chirurgie dans la dilatation de l'anneau, lorſque l'inteſtin gangréné a contracté des adhérences, comme cela eſt preſque toujours, & même néceſſairement dans le cas dont il s'agit. La dilatation n'eſt recommandée en général dans l'opération de la *hernie*, que pour faciliter la réduction des parties étranglées. Dans la *hernie* avec pourriture & adhérence, il n'y a point de réduction à faire, & il n'y a plus d'étranglement. La crevaſſe de l'inteſtin & la liberté de l'excrétion des matieres fécales qui en eſt l'effet, ont fait ceſſer tous les accidens qui dépendoient de l'étranglement. La dilatation de l'anneau n'eſt plus indiquée, & elle peut devenir nuiſible ; l'inciſion peut détruire imprudemment un point d'adhérence eſſentiel, & donner lieu à l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité du ventre : il peut au moins en réſulter une moindre réſiſtance à l'écoulement des matieres par la plaie, & par conſéquent une plus grande difficulté au rétabliſſement de leur paſſage par la voie naturelle ; ce qui eſt peu favorable à la guériſon radicale.

L'expérience a montré que rien ne la favoriſe plus que l'uſage des lavemens, & même quelquefois celui des purgatifs minoratifs, lorſqu'il y a de l'embarras dans les glandes du canal inteſtinal. Il faut en procurer le dégorgement de bonne heure, afin d'éviter les déchiremens qu'il produiroit, lorſqu'il eſt trop tardif, ſur la plaie dont la conſolidation eſt commencée, ou a déja fait quelques progrès. On peut voir à ce ſujet les obſervations ſur la cure des *hernies* avec gangrene, dans le troiſieme tome des *mémoires de l'académie royale de chirurgie*.

Le ſecond cas eſt celui où l'inteſtin eſt pincé dans tout ſon diametre. La diſpoſition de l'inteſtin réglera la conduite que le chirurgien doit tenir dans ce cas épineux. Si l'inteſtin étoit libre & ſans adhérence, ce qui doit être extraordinairement rare dans le cas ſuppoſé, il faudroit ſe comporter comme on le feroit ſi l'on avoit été obligé de retrancher une portion plus ou moins longue de l'inteſtin gangréné, formant une anſe libre dans le ſac herniaire. Ce point de pratique ſera diſcuté dans un inſtant. Mais ſi des adhérences de l'inteſtin mettent le chirurgien dans l'impoſſibilité d'en rapprocher les orifices d'une façon qui puiſſe faire eſpérer une réunion exempte de tout riſque ; ſi la nature aidée des ſecours de l'art, ne paroît pas diſpoſée à faire reprendre librement & avec facilité le cours aux matieres par les voies ordinaires, il faudra néceſſairement, ſi l'on veut mettre la vie du malade en ſûreté, procurer un nouvel anus par la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac. Pluſieurs faits judicieuſement obſervés, montrent les avantages de ce précepte, & le danger de la conduite contraire.

Dans le troiſieme cas, l'inteſtin forme une anſe libre dans l'anneau : s'il eſt attaqué de gangrene, ſans apparence qu'il puiſſe ſe revivifier par la chaleur naturelle après ſa réduction dans le ventre, il ſeroit dangereux de l'y replacer. Le malade périroit par l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité de l'abdomen ; il faut donc couper la portion gangrénée de l'inteſtin. Voici quelle étoit la pratique autoriſée dans un cas pareil : on lioit la portion inteſtinale qui répond à l'anus ; & en aſſujettiſſant dans la plaie avec le plus grand ſoin le bout de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, on procuroit dans cet endroit un anus nouveau,

que les auteurs ont nommé *anus artificiel*, c'eſt-à-dire, une iſſue permanente pour la décharge continuelle des excrémens. Des obſervations plus récentes, dont la premiere a été fournie par M. de la Peyronie en 1723, nous ont appris qu'en retenant les deux bouts de l'inteſtin dans la plaie, on pouvoit obtenir leur réunion, & guérir le malade par le rétabliſſement de la route naturelle des matieres fécales. Malheureuſement les guériſons qui ſe ſont faites ainſi, & qu'on a regardées comme une merveille de l'art, n'ont point été durables. Les malades tourmentés après leur guériſon par des coliques qu'excitoient les matieres retenues par le rétreciſſement du canal à l'endroit de la cicatrice, ſont morts par la crevaſſe de l'inteſtin, qui a permis l'épanchement des matieres dans la capacité du bas-ventre, en ſorte que la cure par l'anus artificiel auroit été beaucoup plus sûre, & l'on peut dire qu'elle eſt certaine; & que par l'autre procédé, la mort eſt preſque néceſſairement déterminée par les circonſtances déſavantageuſes qui accompagnent une cure brillante & trompeuſe.

L'art peut cependant venir utilement au ſecours de la nature dans ce cas. Il y a une méthode de réunir ſur le champ les deux bouts de l'inteſtin libre, dont on a retranché la partie gangrénée, & ſans qu'il reſte expoſé au danger de ſe rétrecir, comme dans la réunion qu'on n'obtient qu'à la longue par le reſſerrement de la cicatrice extérieure. Nous devons cette méthode à l'induſtrie de M. Rhamdor, chirurgien du duc de Brunſwick. Après avoir amputé environ la longueur de deux piés du canal inteſtinal, avec une portion du meſentere, gangrénée dans une *hernie*, il engagea la portion ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure; & il les maintint ainſi par un point d'aiguille auprès de l'anneau. Les excrémens ceſſerent dès-lors de paſſer par la plaie, & prirent leur cours ordinaire par l'anus. La perſonne guérit en très-peu de temps: cette méthode excellente paroît ſuſceptible de quelque perfection: elle ne convient que dans le cas où l'inteſtin eſt libre & ſans aucune adhérence, mais il y a des précautions à prendre pour en aſſurer le ſuccès; & quoique l'auteur ne les ait point priſes & qu'il ait parfaitement réuſſi, il paroît raiſonnable & néceſſaire de les propoſer.

Il eſt important que ce ſoit la portion ſupérieure de l'inteſtin qui ſoit inſinuée dans l'inférieure: cette attention doit décider de la réuſſite de l'opération; or il n'eſt pas toujours facile de diſtinguer d'abord, & dans tous les cas, quelle eſt préciſément la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, & quelle eſt celle qui conduit à l'anus. Cette difficulté n'eſt point un motif pour rejeter une opération dont la premiere tentative a été ſi heureuſe, & qui nous promet d'autres ſuccès. Il eſt à propos de retenir d'abord les deux bouts de l'inteſtin dans la plaie, & de ne procéder à leur réunion qu'après avoir laiſſé paſſer quelques heures. Pendant ce temps, on fera prendre de l'huile d'amandes douces au malade, & on fomentera l'inteſtin avec du vin chaud, afin de conſerver ſa chaleur & l'élaſticité naturelle. Ce délai paroît abſolument néceſſaire, non ſeulement pour connoître ſans riſque de ſe méprendre, quelle eſt préciſément la partie ſupérieure de l'inteſtin, mais encore pour la ſureté de la réunion; parce qu'il prouve le dégorgement des matieres que l'étranglement a retenues dans le canal inteſtinal, depuis l'eſtomac juſqu'à l'ouverture de l'inteſtin. Il eſt bien plus avantageux que ce dégorgement ſe faſſe par la plaie, que d'expoſer la partie réunie par l'inſertion des deux bouts de l'inteſtin à donner paſſage à ces matieres, & à leur laiſſer parcourir toute la route qui doit les conduire à l'anus. Quoique M. Rhamdor ne parle pas de la ligature des arteres méſéraïques, dont les ramifications ſe diſtribuoient à la portion de l'inteſtin qu'il a coupé, comme l'hémorrhagie pourroit avoir lieu dans d'autres cas, au moins par les vaiſſeaux de la partie ſaine, dans laquelle on fait la ſection qui doit retrancher le boyau pourri, il eſt de la prudence de faire un double nœud ſur la portion du méſentere, qui formera le pli par lequel les portions de l'inteſtin doivent être retenues & fixées dans la ſituation convenable.

Il nous reſte à parler d'un quatrieme cas de *hernie* avec gangrene, où l'inteſtin forme une anſe qui eſt adhérente tombée en pour-

riture, & qui eſt à la circonférence interne de l'anneau. Ces adhérences rendent impoſſible l'inſinuation de la partie ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure; & ce cas paroît d'abord ne préſenter d'autre reſſource que l'établiſſement d'un anus nouveau dans le pli de l'aine : des obſervations eſſentielles ont montré les reſſources de la nature & de l'art dans un cas auſſi critique. La principale a été communiquée à l'académie royale de chirurgie par M. Pipelet l'aîné. Il fit l'opération de la *hernie* crurale en 1740 à une femme, à qui il trouva l'inteſtin gangréné, l'épiploon, le ſac herniaire dans une diſpoſition gangréneuſe, & toutes ces parties tellement confondues par des adhérences inteſtines, qu'il n'auroit été ni poſſible, ni prudent de le détruire. On ſe contenta de débrider l'arcade crurale, pour mettre les parties à l'aiſe, & faire ceſſer l'étranglement. On ſoutint les forces chancelantes de la malade par des cordiaux : le onzieme jour, la portion d'inteſtin ſe ſépara, elle avoit cinq pouces de longueur. Depuis ce moment, les matieres ſtercorales, qui avoient coulé en partie par l'ouverture de l'inteſtin, & plus encore par le rectum, ceſſerent tout à coup de paſſer par cette derniere voie, & prirent abſolument leur route par la plaie. Il falloit la panſer cinq ou ſix fois en vingt-quatre heures. La plaie ſe détergea; & au bout de quatre mois, ſes parois furent rapprochées au point de ne laiſſer qu'une ouverture large comme l'extrémité du petit doigt. M. Pipelet crut qu'après un ſi long eſpace de temps, les matieres fécales continueroient de ſortir par ce nouvel anus : il n'eſpéroit ni ne prévoyoit rien de plus avantageux pour la malade, lorſque les choſes changerent ſubitement de face, & d'une maniere inopinée. Cette femme qu'on avoit tenue à un régime aſſez ſévere, mangea indiſcrétement des alimens qui lui donnerent la colique & la fievre; M. Pipelet ayant jugé à propos de la purger avec un verre d'eau de caſſe & deux onces de manne, fut le témoin d'un événement auſſi ſingulier qu'avantageux. Les matieres fécales reprirent dès ce jour leur route vers le rectum, & ne ſortirent plus que par les voies naturelles, en ſorte que la plaie fut parfaitement cicatriſée en douze ou quinze jours : cette femme vit encore, & jouit depuis dix ans d'une bonne ſanté; elle a ſoixante & quinze ans.

Le ſuccès ineſpéré que M. Pipelet a eu dans cette cure, il l'a dû à la diſpoſition favorable des adhérences que les parties ſaines de l'inteſtin avoient contractées entr'elles dans l'intérieur du ventre vis-à-vis de l'arcade. Cette diſpoſition étoit même annoncée par une circonſtance particuliere, c'eſt que les matieres fécales n'ont paſſé entiérement par la plaie qu'après la ſéparation de la portion d'inteſtin gangréné, & elle ne s'eſt faite que le onzieme jour de l'opération. Avant ce temps, la plus grande partie des matieres avoit pris ſa route vers le rectum. Il eſt facile de concevoir comment un cas auſſi grave que l'eſt communément la gangrene d'une aſſez grande portion d'inteſtin étranglée dans une *hernie*, peut devenir auſſi ſimple que ſi l'inteſtin n'avoit été que pincé dans une petite portion de ſon diametre. Si les deux portions ſaines de l'inteſtin contractent dans leur adoſſement au deſſus de l'anneau une adhérence mutuelle, il eſt clair qu'après la ſéparation de l'anſe pendante au dehors, ces portions réunies formeront un canal continu, qui ne ſera ouvert que dans la partie antérieure : & ſi les bords de cette ouverture ſont adhérens de chaque côté à la circonférence de l'anneau, celui-ci, en ſe reſſerrant, en fera néceſſairement la réunion parfaite. Ces cas ſe préſentent quelquefois pour le bonheur des malades. *(Y)*

HERNIOLE, ſ. f. *(Botan.)* l'eſpece principale, nommée par les botaniſtes *herniaria, hernia glabra* eſt une plante baſſe, ayant à peine la longueur d'un empan; elle répand ſur la terre de foibles branches, & porte à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du ſerpolet; les ſommets de ſes tiges ſont chargés d'un grand nombre de petites fleurs herbacées, auxquelles ſuccedent de petits vaiſſeaux ſéminaux pleins de graines très-menues; ſa racine s'enfonce profondément en terre, & pouſſe beaucoup de fibres. L'*herniole* croît dans des lieux ſablonneux, & fleurit en été; elle eſt toute d'uſage, & paſſe pour deſſicative & reſſerrante; elle rougit un peu le papier bleu, eſt âcre & tant ſoit peu ſalée; ſon ſel eſt uni à beaucoup de ſoufre & de terre. *(D. J.)*

HERNIOLE, *(Mat. méd.)* *V.* TURQUETTE.

HERNIQUES, ſ. m. pl. *(Géogr. anc.)* peuple d'Italie dans le Latium. Ce peuple n'eſt connu que par les guerres qu'il eut contre les Romains, qui le ſoumirent de bonne heure; encore l'hiſtoire ne parle-t-elle que de quatre villes de ce peuple plus remarquables que les autres, d'Anagny, d'Alatri, de Terentium & de Véruli: les habitans de ces dernieres villes ne voulurent point avoir part à cette guerre, & cependant ceux d'Anagny ſe trouverent aſſez forts avec le reſte du pays, pour oſer faire tête aux Romains. Feſtus penſe que les *Herniques* tiroient leur nom des roches, que les Marſes appelloient *Herna* dans leur langue, & les Sabins *Hernæ;* en effet Virgile, *Æneid. l. 7. v. 684;* dit:

Hernica *ſaxa colunt: quos, dives Anagnia, paſcis.* *(D. J.)*

HERNOSAND, *(Géog.)* ville maritime de Suede, au golfe de Bothnie dans l'Angermanie. *Long. 35, 15; lat. 62, 45. (D. J.)*

HÉRO, *(Myth.)* jeune prêtreſſe de Vénus, demeuroit à Seſtos, ville ſituée ſur les bords de l'Helleſpont du côté de l'Europe; vis-à-vis de Seſtos ſur l'autre bord de la mer, étoit Abydos du côté de l'Aſie, où demeuroit le jeune Léandre, qui aimoit paſſionnément la prêtreſſe de Seſtos. Comme de preſſantes raiſons l'obligeoient de cacher ſon amour à ſes parens, il n'avoit d'autre moyen d'aller voir ſa maîtreſſe à Seſtos, qu'en haſardant de traverſer de nuit le détroit à la nage. Or le trajet étoit au moins de ſept ſtades, qui ſont 875 pas. *Héro* prenoit ſoin de tenir, toutes les nuits, un flambeau allumé au haut d'une tour, pour lui ſervir de guide dans ſa route. Après diverſes entrevues, la mer devint ſi orageuſe, que ſept jours s'écoulerent ſans qu'il la pût paſſer, comme il avoit accoutumé; enfin l'impatience de revoir ſa maîtreſſe, ne lui permettant pas d'attendre que la mer fût tout à fait calme, il voulut la paſſer lorſqu'elle étoit encore agitée, mais il manqua de force & ſe noya malheureuſement. Les vagues pouſſerent ſon corps ſur le rivage de Seſtos où il fut reconnu. *Héro* au déſeſpoir de la mort de ſon amant, dont elle ſe reconnoiſſoit l'unique cauſe, ne veut pas lui ſurvivre, & ſe précipite dans la mer, choiſiſſant le même genre de mort qui l'avoit privée de ce qu'elle avoit le plus aimé. Les amours de *Héro* & de Léandre ſont le ſujet d'un petit poëme grec fort eſtimé, qu'on attribue à Muſée. Un auteur moderne, M. de la Nauze, dans les *Mémoires de l'académie des Belles-Lettres* de Paris, *tom. 7*, a prétendu prouver que cette hiſtoire de *Héro* étoit non ſeulement poſſible, mais réelle. Si le fait eſt vrai, Léandre devoit être bien vigoureux pour faire à la nage un ſi grand trajet toutes les fois qu'il vouloit voir ſa maîtreſſe. On le voit repréſenté ſur des médailles de Caracalla & d'Alexandre Sévere, précédé par un Cupidon qui voloit, un flambeau à la main pour le guider, & qui ne lui étoit pas d'un moindre ſecours que le fanal que ſa maîtreſſe prenoit ſoin d'allumer ſur le haut de la tour où elle l'attendoit. Ovide ſuppoſe dans ſes *Héroïdes* que Léandre n'ayant pu paſſer à la nage pendant quelques jours, à cauſe que la mer étoit agitée, envoya par un eſquif une lettre à ſa maîtreſſe pour la tirer d'inquiétude, & que *Héro* lui répondit par la même voie pour lui exprimer ſon impatience. (+)

HÉRODE, *dragon en feu,* *(Hiſt. ſac.)* dit le *Grand*, ou l'*Aſcalonite*, parce qu'il étoit né à Aſcalon, ville de l'Idumée, d'Antipater l'Iduméen, eut, étant encore fort jeune, le gouvernement de la Galilée. Après la mort de Caſſius & de Brutus, dont il avoit ſuivi le parti, il ſe déclara pour Antoine, qui le fit nommer par le ſénat, roi des Juifs. Ce nouveau protecteur ayant été défait à la bataille d'Actium, *Hérode*, qui n'étoit attaché qu'à ſa fortune, ſe livra à ſon vainqueur, & fit tant par ſes ſoumiſſions, qu'Auguſte lui conſerva le royaume des Juifs. *Hérode* ſembloit alors être au comble de ſes ſouhaits; mais ce prince cruel & ſoupçonneux trouva dans ſa famille des ſources de diſgraces, qui le rendirent malheureux au milieu de la plus brillante fortune. Marianne ſa femme, ſes propres enfans, ſes parens & ſes amis, furent autant de victimes, qu'il immola à ſes ſoupçons jaloux. Dieu, après avoir long-temps ſouffert l'impiété & l'orgueil de ce prince barbare, le punit par une maladie affreuſe, bien capable de l'humilier.

Pendant

Pendant qu'il en étoit attaqué, le ſauveur du monde naquit, & des mages étant venus de l'Orient pour l'adorer, *Hérode*, inquiet de cet événement, & couvrant ſes noirs deſſeins ſous les paroles d'une adoration feinte, leur fit promettre de venir vers lui, lorſqu'ils auroient trouvé l'enfant qu'ils cherchoient, pour qu'il pût à ſon tour, aller l'adorer : *Ut ego veniens adorem eum. Mat. 2. viij.* Mais l'ange du Seigneur leur ayant découvert les mauvais deſſeins de ce prince, ils s'en retournerent dans leurs pays par un autre chemin. *Hérode*, furieux d'avoir été trompé par les mages, & agité de ſoupçons, au ſujet de l'enfant nouvellement né, fit maſſacrer tous les enfans mâles au deſſous de deux ans, des environs de Bethléem, croyant pouvoir envelopper dans le maſſacre, celui qu'il redoutoit. Enfin cet impie ſuccombant à ſes maux, mourut âgé de 70 ans, l'an du monde 4001. *Mat. 2. j. & ſuiv. Hérode* fut le premier étranger qui porta la couronne de Judée ; & ce qui eſt remarquable, il la reçut de la main des Romains, & non de celle des Juifs, qui par-là furent privés du droit d'élire leurs chefs. Ce changement leur annonçoit que le libérateur promis devoit bientôt paroître, ſelon la prophétie de Jacob : *Le ſceptre ne ſortira point de Juda*, &c. (+)

HÉRODIADE, *(Hiſt. ſacr.)* fille d'Ariſtobule & de Bérénice, petite-fille du grand Hérode, épouſa en premiere noce Hérode Philippe, ſon oncle, dont elle eut Salomé. Quelque temps après, elle quitta ſon mari, pour s'attacher à Hérode Antipas ſon frere, tétrarque de Galilée, & vivoit publiquement avec lui. Jean-Baptiſte, qui étoit alors à la cour de ce prince, ne ceſſant de crier contre ce mariage inceſtueux, Hérode le fit arrêter & mettre en priſon. *Hérodiade*, plus animée encore contre ce ſaint, parce qu'elle craignoit que le roi, qui l'eſtimoit, ne ſe laiſsât ébranler par ſes reproches, ne cherchoit que l'occaſion de le faire périr. Elle ſe préſenta un jour que Hérode donnoit un grand repas, à la fête de ſa naiſſance. Salomé, fille d'*Hérodiade* & de Philippe, danſa avec tant de grace devant le roi, qu'il promit avec ſerment de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderoit. La jeune fille inſtruite par ſa mere, demanda la tête de Jean-Baptiſte, & le roi, par une complaiſance criminelle, ſacrifia, à la fureur de ſa maîtreſſe, le ſaint précurſeur. *Marc. 6. vij. & ſuiv.* Dieu vengea cette mort, car *Hérodiade*, ſouffrant impatiemment de voir ſon mari ſimple tétrarque, pendant que ſon propre frere Agrippa étoit honoré du titre de roi, força Antipas d'aller à Rome demander la même dignité à l'empereur Caligula ; mais ce prince prévenu contre Antipas, le relégua à Lyon, où *Hérodiade* aima mieux le ſuivre que d'accepter la grace que l'empereur vouloit lui accorder, en conſidération d'Agrippa ſon frere. (+)

HÉRODIENS, *(Hiſt. eccléſiaſt.)* nom d'une ſecte de juifs au temps de Jeſus-Chriſt.

Comme il n'en eſt parlé que dans ſaint Matthieu, *ch. xxij, v. 16.* & dans ſaint Marc, *ch. iij, v. 6, & ch. xij, v. 13 ;* nous allons rechercher quelle étoit cette ſecte que les évangéliſtes appellent *Hérodiens ;* car les commentateurs de l'écriture ſont fort partagés ſur ce ſujet.

Tertullien, ſaint Jérôme, ſaint Epiphane, ſaint Chryſoſtôme, Théophilacte, & pluſieurs autres peres de l'égliſe, conſidérant que ce nom vient d'Hérode, ont cru qu'il avoit été donné par les évangéliſtes à ceux d'entre les juifs, qui reconnoiſſoient Hérode le grand pour le meſſie ; mais il n'y a point d'apparence que, plus de trente ans après la mort d'Hérode, il y eût des juifs qui regardaſſent ce prince comme le meſſie, & toute la nation ſe réuniſſoit à en avoir une idée bien différente pendant qu'il vécut.

Caſaubon, Scaliger, & autres critiques remplis d'érudition dans l'antiquité profane, ont imaginé que les *Hérodiens* pouvoient être quelque confrairie érigée en l'honneur d'Hérode, comme on vit à Rome des Auguſtaux, des Hadrianaux, des Antoniniens en l'honneur d'Auguſte, d'Hadrien, d'Antonin, établis après leur mort ; cependant une pareille confrairie eût fait trop de bruit pour que la connoiſſance en eût échappé à l'hiſtorien Joſeph. Celle d'Auguſte, qu'on nomma *ſodales Auguſtales*, eſt la premiere dont l'hiſtoire parle ; elle ne fut point empruntée des nations étrangeres, & ne ſervit pas ſûrement de modele à une confrairie

ſemblable en faveur d'Hérode, qui étoit mort depuis long-temps. Je me hâte donc de paſſer à des opinions mieux fondées.

Ce qui eſt dit des *Hérodiens* dans l'évangile, ſemble aſſez marquer, que c'étoit une ſecte parmi les juifs, laquelle différoit des autres ſectes dans quelques points de la loi & de la religion judaïque; car ils ſont nommés avec les phariſiens, & en même temps ils en ſont diſtingués; il eſt dit des *Hérodiens* qu'ils avoient un *levain* particulier, c'eſt-à-dire, quelque dogme contraire à la pureté du chriſtianiſme, & propre à en gâter la *pâte;* la même choſe eſt auſſi dite des phariſiens. Jeſus-Chriſt avertit ſes diſciples de ſe garder des uns & des autres. Puiſque notre Sauveur appella le ſyſtême des *Hérodiens*, le levain d'Hérode, il faut qu'Hérode ſoit l'auteur des opinions dangereuſes qui caractériſent ſes partiſans; les *Hérodiens* étoient donc des ſectateurs d'Hérode, &, ſelon les apparences, c'étoient pour la plupart des gens de ſa cour, des gens qui lui étoient attachés, & qui deſiroient la conſervation du commandement dans ſa famille.

Auſſi la verſion ſyriaque, par-tout où il ſe trouve le nom d'*Hérodiens*, le rend par celui de *domeſtiques d'Hérode*, & cette remarque eſt très-importante. La verſion ſyriaque a été faite de bonne heure pour l'uſage de l'égliſe d'Antioche. Ceux qui y ont travaillé, touchoient au temps où cette ſecte avoit pris naiſſance, & avoient par-là l'avantage de connoître mieux que perſonne ſon origine.

Mais quels dogmes avoit cette ſecte? Nous parviendrons à les découvrir, en examinant en quoi ſon chef différoit du reſte de la nation; car ſans doute ce ſera-là pareillement la différence de ſes ſectateurs d'avec les autres juifs.

Il y a deux articles ſur leſquels Hérode & les juifs ne s'accordoient pas; le premier, en ce qu'il aſſujettit la nation à l'empire des Romains; le ſecond, en ce que par complaiſance pour ces mêmes Romains & pour obtenir leur protection, il introduiſit ſans ſcrupule dans ſes états pluſieurs de leurs uſages & de leurs rites religieux.

Du commandement rapporté au *chap. xvij. du Deutéronome*, *v. 15.* « Tu établiras ſur toi un d'entre tes freres pour roi, & non pas un étranger. » La nation juive en général & ſur-tout les phariſiens en concluoient qu'il n'étoit pas permis de ſe ſoumettre à l'empereur romain, & de lui payer tribut; mais Hérode & ſes ſectateurs interprétant le texte du Deutéronome d'un choix libre, & non pas d'une ſoumiſſion forcée, ſoutenoient qu'ils n'étoient point dans le cas défendu par la loi: voilà pourquoi les phariſiens & les *Hérodiens* tendirent le piege à Jeſus-Chriſt, de lui demander s'il étoit permis ou non de payer le tribut à Céſar; notre Sauveur, qui connut leurs mauvaiſes intentions, confondit les uns & les autres par la ſage réponſe qu'il leur fit.

Cependant cette réponſe étant une approbation de la conduite des *Hérodiens* ſur cet article, ce ne peut pas être là le *levain d'Hérode*, dont Jeſus-Chriſt recommandoit à ſes diſciples de ſe donner de garde. Il faut donc que ce ſoit leur ſeconde opinion; ſavoir, que quand une force majeure l'ordonne, on peut ſans ſcrupule faire les actes d'idolâtrie qu'elle preſcrit, & ſe livrer au torrent; il eſt certain qu'Hérode ſuivoit cette maxime; &, ſelon les apparences, pour juſtifier ſa conduite, il inculqua les mêmes principes à tous ceux qui lui étoient attachés, & forma la ſecte des *Hérodiens*. Joſeph nous apprend que ce prince tout dévoué à Auguſte, fit bien des choſes défendues par la loi & par la religion des juifs; qu'entr'autres fautes, il bâtit des temples pour le culte du paganiſme, & qu'il s'excuſa vis-à-vis de ſa nation par la néceſſité des temps; excuſe qui néanmoins n'empêcha pas qu'on ne le traitât quelquefois de demi-juif.

Les *Hérodiens*, ſes ſectateurs, étoient des demi-juifs comme lui, des gens qui profeſſoient à la vérité le judaïſme, mais qui étoient également très-diſpoſés à ſe prêter à d'autres cultes dans le beſoin. Les ſaducéens qui ne connoiſſoient que le bien-être de la vie préſente, adopterent auſſi l'hérodianiſme, & c'eſt pour cela que l'écriture les confond enſemble; car les mêmes perſonnes qui ſont appellées *Hérodiens* dans ſaint Matthieu *ch. xvj*, ſont nommées *ſaducéens* dans ſaint Marc *ch. viij*, *v. 15.*

Au reſte, la ſecte des *hérodiens* s'évanouit après la mort de notre Seigneur; ou, ce qui

eſt plus vraiſemblable, elle perdit ſon nom avec le partage des états d'Hérode. *(D. J.)*

HÉROINE, ſ. f. [l'*h* ne s'aſpire point] *(Gram.)* fille ou femme qui a les vertus des heros, qui a fait quelqu'action héroïque. *Voyez* HÉROS.

HEROIQUE, adj. [l'*h* ne s'aſpire pas.] *(Littérat.)* qui appartient au héros ou à l'héroïne. *Voyez* HÉROS.

On dit action *héroïque*, vertu *héroïque*, ſtyle *héroïque*, vers *héroïque*, poéſie *héroïque*, temps *héroïque*, &c.

Les temps *héroïques* ſont ceux dans leſquels on ſuppoſe qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poëtes ont appellé les *enfans des dieux*. *Voyez* AGE.

Les temps *héroïques* ſont les mêmes que les fabuleux. *Voyez* FABULEUX.

Poëme *héroïque* eſt celui dans lequel on décrit quelqu'action ou entrepriſe extraordinaire. *Voyez* POEME.

Homere, Virgile, Stace, Lucain, le Taſſe, le Camouens, Milton, & de Voltaire ont fait des poëmes *héroïques*. *Voyez* ILIADE, ENÉIDE, HENRIADE.

Le poëme *héroïque* eſt dans ce ſens le même que le poëme épique. *V.* ÉPIQUE.

Poéſie *héroïque*. *Voy.* POÉSIE ÉPIQUE.

Les vers *héroïques* ſont ceux dont les poëmes *héroïques* ſont compoſés. *V.* VERS.

Les vers héxametres grecs & latins ſont auſſi appellés *héroïques*, parce que Homere & Virgile n'en ont point employé d'autres. *Voyez* HÉXAMETRE.

Horace a dit de cette eſpece de vers:

Res geſtæ regumque ducumque, & triſtia bella,
Quo ſcribi poſſent numero monſtravit Homerus.

Art poét.

On appelloit autrefois les vers alexandrins de douze ſyllabes vers *héroïques*, parce qu'on croyoit qu'ils étoient ſeuls propres pour la poéſie *héroïque*. Les écrivains modernes emploient des vers de dix ſyllabes. *Voyez* ALEXANDRIN.

Nous n'avons point en françois d'exemples de poëmes *héroïques* écrits en vers de dix ſyllabes. Le *S. Louis* du P. le Moine, la *Pucelle* de Chapelain, le *Clovis* de S. Didier, la *Henriade* de M. de Voltaire, ſont en vers alexandrins. Nous n'avons que le *Vert-Vert* de M. Greſſet qui ſoit en vers de dix ſyllabes, mais on ne le regarde pas comme un poëme *héroïque*: c'eſt un badinage ingénieux & délicat, auquel la meſure de vers que le poëte a choiſie convenoit mieux que celle du vers alexandrin. Tous ceux qui connoiſſent notre poéſie, ſavent que celui-ci a plus de pompe, l'autre plus d'aiſance & de naïveté, & que M. Greſſet ne pouvoit prendre une verſification plus aſſortie à ſon ſujet. *(G)*

HÉROIQUE, adj. *(Méd.)* ce terme eſt employé pour déſigner l'eſpece de traitement ou celle des remedes, dont les effets produiſent des changemens conſidérables & prompts dans l'économie animale; ſoit en excitant d'une maniere violente, des efforts, des mouvemens, des irritations extraordinaires dans les parties qui en ſont ſuſceptibles, des ébranlemens ſubits, des ſecouſſes fortes dans toute la machine; ſoit en produiſant un ſpaſme, un reſſerrement ou un relâchement, une atonie outremeſurée dans les ſolides; ſoit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs exceſſives, ce ſemble, mais néceſſaires; dans tous les cas où la nature demande à être ſecourue d'une maniere preſſante & déciſive par des moyens propres à changer la diſpoſition viciée des parties affectées, & à les faire paſſer à un état oppoſé d'une extrêmité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, ſont les ſaignées abondantes & répétées dans un court eſpace de temps, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les ſudorifiques & tous les évacuans les plus forts; les ſtimulans, les cordiaux, les apéritifs, les fondans les plus actifs; les âcres, les épiſpaſtiques, les aſtringents de toute eſpece, employés tant intérieurement qu'extérieurement; les ſcarifications, les cauſtiques, les narcotiques les plus efficaces & à grande doſe; les engourdiſſans, les ligatures des nerfs, des gros vaiſſeaux, des membres, *&c.* les exercices violens, actifs & paſſifs, *&c.*

Tels ſont les différens remedes principaux, qui peuvent ſervir au traitement *héroïque*, qui ſuppoſe toujours des maux

proportionnés à l'importance des effets qu'il tend à produire, & qui exige par conſéquent beaucoup de prudence, pour décider de la néceſſité d'employer les moyens qui peuvent les opérer : ce qui doit être déterminé par les indications tirées du caractere de la léſion dont il s'agit, comparé avec ce que la nature & les forces peuvent ſupporter, ſans préjugés formés d'après le tempérament du médecin, qui eſt plus ou moins diſpoſé à l'action dans la pratique, à proportion qu'il eſt plus ou moins vif, violent, emporté ou anodin, tranquille & doux ; ou d'après l'impatience ou la crainte, & la ſenſibilité plus ou moins grandes du malade. *Voyez* MÉDECIN.

Mais il eſt certain que dans tous les cas, où la nature a beſoin d'être puiſſamment ſecourue pour ſurmonter les obſtacles qui l'empêchent d'agir, ou pour faire ceſſer des mouvemens exceſſifs, qui ſont occaſionés & produits méchaniquement ou phyſiquement par des cauſes qui lui ſont étrangeres, & qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de réprimer, de corriger, d'emporter, ou pour diminuer le volume des humeurs qui l'accablent, *&c.* l'art de guérir ſeroit en défaut, & manqueroit aux occaſions où il peut être le plus évidemment utile, en ſuppléant à l'impuiſſance de la nature, qui peut ſi ſouvent ſe paſſer de ſecours, pour la guériſon d'un grand nombre de maladies, *voyez* EXPECTATION, s'il ne pouvoit ou ne ſavoit pas faire uſage des remedes *héroïques*, avec leſquels la médecine paroît opérer & opere ſouvent réellement des prodiges ; en détruiſant les différentes cauſes d'un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, ſurtout de ces dernieres qui deviendroient mortelles ou reſteroient incurables, ſi on ne les combattoit pas d'une maniere vigoureuſe & par les moyens les plus propres à produire de grands effets, ou à faire ceſſer de grands déſordres. *Voyez* MÉDECINE.

Il n'eſt pas hors de propos de remarquer ici que c'eſt principalement aux médicamens *héroïques* que Paracelſe dut ſa plus grande réputation en Allemagne, où il fut le premier à faire uſage de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on ne connoiſſoit encore dans ce pays-là que la pratique douce, anodine des Arabes. *V.* MÉDICAMENT, REMEDE.

HÉROISME, ſ. m. [l'*h* ne s'aſpire point] *(Morale.)* la grandeur d'ame eſt compriſe dans l'*héroïſme ;* on n'eſt point un héros avec un cœur bas & rampant : mais l'*héroïſme* differe de la ſimple grandeur d'ame, en ce qu'il ſuppoſe des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement & l'admiration. Quoique pour vaincre ſes penchans vicieux, il faille faire de généreux efforts, qui coûtent à la nature ; les faire avec ſuccès eſt, ſi l'on veut, grandeur d'ame, mais ce n'eſt pas toujours ce qu'on appelle *héroïſme.* Les héros, dans le ſens auquel ce terme eſt déterminé par l'uſage, eſt un homme *ferme* contre les difficultés, *intrepide* dans les périls, & *vaillant* dans les combats.

Jamais la Grece ne compta tant de héros, que dans le temps de ſon enfance, où elle n'étoit encore peuplée que de brigands & d'aſſaſſins. Dans un ſiecle plus éclairé, ils ne ſont pas en ſi grand nombre ; les connoiſſeurs y regardent à deux fois avant que d'accorder ce titre ; on en dépouille Alexandre ; on le refuſe au conquérant du nord, & nul prince n'y peut prétendre, s'il n'offre pour l'obtenir que des victoires & des trophées. Henri le grand en eût été lui-même indigne, ſi content d'avoir conquis ſes états, il n'en eût pas été le défenſeur & le pere.

La plupart des héros, dit la Rochefoucault, ſont comme de certains tableaux ; pour les eſtimer il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais le peuple eſt toujours peuple ; & comme il n'a point d'idée de la véritable grandeur, ſouvent tel lui paroît un héros, qui réduit à ſa juſte valeur, eſt la honte & le fléau du genre humain.

HERON GRIS, ſub. maſc. *ardea cinerea major, (Hiſt. natur.)* oiſeau aquatique qui a le cou & les jambes fort longs, & qui ſe nourrit de poiſſon. Willughbi a décrit un *héron* femelle qui peſoit près de quatre livres, & qui avoit quatre piés huit pouces d'envergure, trois piés huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout des ongles, & ſeulement trois piés cinq pouces juſqu'au bout de la queue. La partie antérieure du ſommet

de la tête étoit blanche, & il y avoit ſur la partie poſtérieure une crête formée par des plumes noires longues de quatre pouces ; le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de rouſſâtre ; le dos étoit couvert de duvet, ſur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches ; le milieu de la poitrine & le deſſous du croupion étoient jaunâtres ; il y avoit vingt-ſept grandes plumes dans chaque aile ; les dernieres étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzieme & de la douzieme plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée ; toute la face inférieure de l'oiſeau & la queue étoient cendrées ; le bec avoit une couleur verte jaunâtre ; il étoit fort & grand, droit, & un peu pointu ; les pattes & les piés avoient une couleur verte ; les doigts étoient longs, le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

HÉRON GRIS, (PETIT) *nyctícorax (Hiſt. nat.)* oiſeau qui eſt beaucoup plus petit que le précédent ; il a le cou à proportion moins long. Le ſommet de la tête & le dos ſont noirs ; le jabot & le ventre ont une couleur brune ; il y a une bande blanche qui s'étend depuis les yeux juſqu'au bec, & une ſorte de crête compoſée de trois plumes longues d'environ cinq pouces, qui tiennent à l'occiput ; les ailes & la queue ont une couleur cendrée ; le bec eſt noir & les piés ont une couleur jaune verdâtre. Willughbi. *Ornit. Voyez* OISEAU.

HÉRON BLANC, *ardea alba major, (Hiſt. nat.)* oiſeau qui differe du *héron* gris, en ce qu'il eſt en entier d'une belle couleur blanche, qu'il eſt plus petit, qu'il a la queue à proportion moins longue, & qu'il manque de crête.

HÉRON BLANC, JARSETTE, (PETIT) *ardea alba minor, ſeu garzetta*, Geſn. Ald. oiſeau qui differe du précédent, en ce qu'il eſt beaucoup plus petit, & qu'il a une crête. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

HÉRON, ſ. m. *ardea, erodius, (terme de Blaſon.)* oiſeau aquatique & ſauvage, ayant le cou long, un grand bec & les jambes hautes ; il paroît arrêté dans l'écu.

Le *héron* étoit chez les anciens le ſymbole de la débauche, parce qu'il jette le ſang par les yeux, lorſqu'il couvre ſa femelle.

De la Mare du Theil en Normandie ; *d'azur au héron d'argent (G. D. L. T.)*

HÉRONIERE, ſ. f. *(Econ. ruſtiq.)* c'eſt dans un parc un lieu ſéparé auprès de quelque étang ou vivier, où l'on éleve des hérons.

HEROPHILE, (PRESSOIR D') *(Anat.)* *Herophile* de Chalcédoine vivoit du temps de Ptolémée Soter, roi d'Egypte. Il paſſe pour avoir diſſéqué vivans les criminels qui étoient condamnés à mort ; entr'autres découvertes, il eſt le premier qui nous ait démontré l'uſage & la ſtructure des nerfs qui viennent du cerveau & de la moëlle épiniere ; & ce qui prouve qu'il a eu connoiſſance des autres parties qui compoſent le cerveau, c'eſt qu'il a donné le nom de *preſſoir, torcular Herophili*, à l'endroit où viennent aboutir les trois ſinus ſupérieurs de la dure-mere ; c'eſt lui qui a nommé *duodenum* le premier des inteſtins grêles ; il a auſſi donné à deux tuniques de l'œil le nom de *rétine* & d'*arachnoïde*, &c.

HEROS, ſ. m. (l'*h* s'aſpire) *(Gramm.)* le terme de *héros*, dans ſon origine, étoit conſacré à celui qui réuniſſoit les vertus guerrieres aux vertus morales & politiques ; qui ſoutenoit les revers avec conſtance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'héroïſme ſuppoſoit le grand homme, digne de partager avec les dieux le culte des mortels. Tels furent Hercule, Théſée, Jaſon, & quelques autres. Dans la ſignification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il ſemble n'être uniquement conſacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires ; vertus qui ſouvent aux yeux de la ſageſſe, ne ſont que des crimes heureux qui ont uſurpé le nom de *vertus*, au lieu de celui de *qualités*, qu'elles doivent avoir.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats ; qualités qui tiennent plus du tempérament, & d'une certaine conformation des organes, que de la nobleſſe de l'ame. Le grand homme eſt bien autre choſe ; il joint aux

talens & au génie la plupart des vertus morales ; il n'a dans ſa conduite que de beaux & de nobles motifs ; il n'écoute que le bien public, la gloire de ſon prince, la proſpérité de l'état, & le bonheur des peuples. Le nom de Céſar donne l'idée d'un *héros ;* celui de Trajan, de Marc-Aurele ou d'Alfred, nous repréſente un grand homme. Titus réuniſſoit les qualités du *héros*, & celles du grand homme ; cependant, pourquoi Titus eſt-il plus loué par ſes bienfaits que par ſes victoires ? C'eſt que les qualités du cœur l'emportent toujours ſur les préſens de la fortune & de la nature ; c'eſt que la gloire qu'on acquiert par les armes eſt, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, une gloire attachée au haſard ; au lieu que celle qui eſt fondée ſur la vertu, eſt une gloire qui nous appartient.

Le titre de *héros* dépend du ſuccès, celui de grand homme n'en dépend pas toujours. Son principe eſt la vertu, qui eſt inébranlable dans la proſpérité, comme dans les malheurs : le titre de *héros*, ne peut convenir qu'aux guerriers, mais il n'eſt point d'état qui ne puiſſe prétendre au titre ſublime de grand homme ; le *héros* y a même plus de droits qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotiſme réunis aux talens, ſont les vertus d'un grand homme ; la bravoure, le courage, ſouvent la témérité, la connoiſſance de l'art de la guerre, & le génie militaire, caractériſent davantage le *héros ;* mais le parfait *héros*, eſt celui qui joint à toute la capacité, & à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour & un deſir ſincere de la félicité publique. *(D. J.)*

HÉROS, *(Mythol. & Littérat.)* autrement dit *demi-dieu.* On appelloit ainſi généralement les hommes illuſtres, que leurs grandes actions firent placer dans le ciel après leur mort, ſoit qu'ils reconnuſſent quelques dieux parmi leurs ancêtres, ſoit qu'ils deſcendiſſent d'un dieu & d'une femme mortelle, comme Hercule, Théſée, & tant d'autres ; ou d'une déeſſe & d'un homme, tel qu'étoit le fils de Vénus & d'Anchiſe.

On donne pluſieurs étymologies du nom de *héros*, & pas une ſeule qui ſoit recevable : la plus commune, qui tire ce mot de Ἥρως, *amor*, n'eſt pas juſte ; car Ἥρως, *héros*, eſt écrit par une *h.*

La promotion des *héros* au rang des dieux, étoit due aux dogmes de la philoſophie platonique, qui enſeignoit que les ames des grands hommes s'élevoient juſqu'aux aſtres, ſéjour ordinaire des dieux, & par-là devenoient dignes des honneurs qu'on rendoit aux dieux mêmes avec leſquels ils habitoient ; mais les Stoïciens leur aſſignoient pour demeure, la vaſte étendue qui ſe trouve entre le ciel & la terre ; ce qui fait dire à Lucain :

Quodque patet terras inter cælique meatus,
Semi-dei manes habitant. Pharſal. *lib. IX.*

Le culte qu'on rendoit aux *héros*, étoit différent de celui des dieux ; celui des dieux conſiſtoit dans des ſacrifices & des libations, qui ſont des hommages dus à la divinité, pendant que celui des *héros* n'étoit qu'une eſpece de pompe funebre, dans laquelle on célébroit le ſouvenir de leurs exploits, après quoi on leur faiſoit des feſtins. C'eſt ce qu'Hérodote remarque, en parlant des différens Hercules. « On ſacrifie, dit-il, à Hercule Olympien, comme étant d'une nature immortelle, & on fait à Hercule fils d'Alcmene, comme à un *héros*, des funérailles plutôt qu'un ſacrifice ». Mais il eſt bon de ſavoir qu'on éleva peu à peu les *héros* au rang des dieux ; c'eſt par exemple ce qu'on pratiqua pour Hercule, puiſqu'après lui avoir rendu des honneurs comme à un *héros*, on vint à lui offrir des ſacrifices parfaits, c'eſt-à-dire, de ceux dans leſquels on brûloit à l'honneur de la divinité, une partie de la victime, & on mangeoit l'autre.

Diodore de Sicile confirme par ſon témoignage, que les *héros*, ou les demi-dieux, parvinrent à la fin à tous les honneurs des dieux ſuprêmes ; car en parlant d'une fête ſolemnelle, que l'on célébroit à Rome, & dans laquelle on porta les ſtatues des dieux anciens & modernes, il ajoute que la pompe étoit fermée par les ſtatues de ceux dont les ames, après avoir abandonné leurs corps mortels, étoient montées dans le ciel, où elles participoient aux

mêmes prérogatives que les dieux mêmes : tels étoient Hercule, Eſculape, Caſtor, & Pollux.

Comme l'opinion commune faiſoit deſcendre tous les morts dans les enfers, les ombres des *héros* même y étoient retenues, pendant que leur ame pure & dégagée de ce qu'elle avoit de périſſable, jouiſſoit dans le ciel des plaiſirs & des grandeurs de l'immortalité.

Les Grecs, après avoir fait mettre une colonne & autres monumens ſur les tombes des *héros*, établirent un culte pour les mânes des mêmes *héros*, & même pour les héroïnes ; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mere d'Eſculape ; Alcmene, mere d'Hercule ; Caſſandre, fille de Priam ; Andromaque, Andromede, Hélene, Latone & quelques autres, jouirent de cette diſtinction.

Les tombeaux des *héros* & héroïnes étoient entourés d'un petit bois ſacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des temps marqués, les arroſer de libations, & les charger d'offrande ; & ces mêmes tombeaux jouiſſoient du droit d'aſyle, c'eſt-là ce qu'on appelloit *monument héroïque*, ἡρῶον μνῆμα. Tel étoit le tombeau qu'Andromaque prit ſoin d'élever à ſon cher Hector ; *libabat cineri Andromache.*

Les Romains érigerent à leur tour des ſtatues à ceux qu'ils regarderent comme des *héros ;* ils en avoient dans le Cirque, revêtues de peaux de lions, de ſangliers, d'ours, ou de renards ſauvages. Cette maniere de ſe vêtir ordinaire aux premiers *héros*, dans le temps qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de ſéparer la laine ou le poil des bêtes, fut conſacrée par la religion ; delà vient qu'ils ſont repréſentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & ſur les médailles.

Les Grecs nommerent ἡρῶα, les tombeaux qu'ils érigerent aux demi-dieux, à ceux des *héros* qui leur étoient chers, & les temples qu'ils bâtirent aux empereurs après leurs décès. Athenée parlant des honneurs rendus aux maîtreſſes de Démétrius, joint les ἡρῶα, avec les autels qu'on leur élevoit, & les hymnes ſacrées que l'on chantoit à leur gloire. Enfin, les particuliers appellerent du même nom, les monumens qu'ils bâtirent aux perſonnes pour leſquelles ils avoient un reſpect & un dévouement particulier.

On ſait auſſi que le mot ἥρως, a une ſignification fort étendue dans la langue grecque. 1°. Il ſignifie un homme qui par ſa valeur ou par ſes bienfaits, a été mis au rang des dieux ou des demi-dieux après ſa mort. 2°. Il répond aux *divus* des Latins, titre donné aux empereurs déifiés, & ἡρώνα répond à *diva.* Dans les médailles que les Grecs frapperent à l'honneur de l'infame Antinoüs, pour marquer ſa conſécration, ils l'appellerent indifféremment ἥρωα, & θεόν. 3°. Le nom de *héros* eſt ſouvent donné par les peres à leurs enfans décedés en bas âge, comme cela paroît par diverſes inſcriptions recueillies dans Gruter & Reineſius. 4°. Quelquefois ce nom déſigne ſimplement un homme conſidéré par ſa valeur, ou par ſa charge ; Homere l'applique non ſeulement aux chefs des Grecs, mais aux Grecs en général. 5°. Enfin, pour dire quelque choſe de plus, le même poëte emploie le mot ἥρως, pour un domeſtique d'un des rivaux de Pénélope, & qui leur verſoit à boire ; c'eſt dans l'*Odyſſée liv. Σ. vers 422.* (*D. J.*)

HERPES, ſub. fém. *terme de Médecine*, ardeur ou inflammation accompagnée d'un âpreté de cuir, & de l'éruption d'un grand nombre de petites puſtules qui le rongent & le dévorent. *Voyez* ERÉSIPELLE.

Ce mot eſt dérivé du grec ἕρπω, *paulatim gradior*, parce que ces boutons rampent & ſe traînent d'un lieu à un autre.

Il y en a de pluſieurs ſortes.

L'*herpe milliaire* eſt un aſſemblage d'une infinité de petites puſtules qui ſe forment ſous l'épiderme, & qui ont la groſſeur d'un grain de millet. On l'appelle communément *feu volage. Voyez* FEU VOLAGE.

Herpe milliaire, ſuivant Wiſemand, approche beaucoup de la nature de la gale, & demande les purgatifs mercuriels. *Voyez* GALE.

L'*herpe ſimple* n'eſt qu'une puſtule ou deux qui ſe forment ſur le viſage, de couleur blanchâtre, ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur baſe. Ces puſtules ſe deſſechent d'elles-mêmes, après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a

une troiſieme eſpece d'*herpe* à qui l'on donne le nom de *dartre*. *Voyez* DARTRE.

L'*herpe corroſive* eſt celle dont les boutons ſont rudes, cauſent des démangeaiſons, & ulcerent les parties ſur leſquelles ils ſe forment.

HERPE *de plat-bord* (*Marine.*) c'eſt la coupe d'une liſſe qui ſe trouve à l'avant & à l'arriere du haut des côtés du navire. On y met un ornement de ſculpture; & cet ornement ſe nomme auſſi *herpe*: il y en a quatre qui ſont au plat-bord, deux à ſtribord & deux à bas-bord. On peut voir dans *la planche IV*, n°. *195*, ce qu'on nomme *herpe*, & n°. *170*, ce qu'on nomme *plat-bord*.

Herpes d'éperon, ce ſont des pieces de bois taillées en baluſtre, qui forment la partie ſupérieure de l'éperon, & qui ſe répondent l'une à l'autre par des goutereaux.

Herpes marines; on donne ce nom à toutes productions que la mer tire de ſon ſein, & qu'elle jette naturellement ſur ſes bords, telles que l'ambre, le corail, *&c.* Ce mot vient de *harpir*, ancien mot qui ſignifioit *prendre*; aujourd'hui l'on dit plus communément *épaves de mer*, plutôt que *herpes marines*. (*Z*)

† HERNGRUNN, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, proche de Newſoll, remarquable par ſes mines de cuivre & de vitriol. Ceux qui travaillent dans ces mines y ont formé un ville ſouterreine aſſez étendue; ces mines dont Brown a donné la deſcription dans ſes voyages, ſont fort riches, car on tire de cent livres, vingt, trente livres de cuivre, & quelquefois davantage; la plus grande partie de ce métal eſt attachée au rocher, d'où l'on a bien de la peine à la ſéparer; & même dans quelques endroits, le métal & le rocher ne font qu'une ſeule maſſe enſemble. Les travailleurs de ces mines n'y ſont pas incommodés des eaux, mais de la pouſſiere & de vapeurs de cuivre encore plus nuiſibles à la vie. (*D. J.*)

† HERNHUTISME, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſpece de fanatiſme introduit depuis quelque temps en Moravie, en Wétéravie & dans les Provinces-Unies.

Les *Hernuthers* ſont auſſi connus ſous le nom de *freres-Moraves*, & dans les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Brandebourg, on les appelle *Zinzendorffiens*. En effet le *Hernhutiſme* doit ſon origine & ſes progrès à M. le comte Nicolas-Louis de Zinzendorff, né en 1700 & élevé à Hall dans les principes du quiétiſme. Dès qu'il fut ſorti de cette univerſité en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet de former une petite ſociété d'ames fidelles, au milieu deſquelles il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion dirigés à ſa maniere. Il s'aſſocia quelques perſonnes qui étoient dans ſes idées, & fixa ſa réſidence à Bertholsdorf dans la haute Luſace, terre dont il fit l'acquiſition.

Bertholsdorf fut bientôt remarquable par l'éclat de cette ſorte de piété que M. de Zinzendorff y avoit introduite: la nouvelle en fut portée en Moravie par un charpentier nommé *Chriſtian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, où il avoit inſpiré à quelques perſonnes de l'inclination pour la religion proteſtante. Il engagea deux ou trois de ſes proſélytes à ſe retirer avec leurs familles à Bertholsdorf: ils y furent accueillis avec empreſſement & y bâtirent une maiſon dans un bois, à demi-lieue de ce village. Dès la S. Martin 1722, il s'y tint une aſſemblée de dévots, qui en fut comme la dédicace.

Chriſtian David étoit ſi perſuadé de l'agrandiſſement futur de cet endroit, qu'il en traçoit déja les quartiers & les rues: l'événement n'a pas démenti ſes préſages. Bien des gens de Moravie, attirés d'ailleurs par la protection du comte de Zinzendorff, s'empreſſerent d'augmenter cet établiſſement & d'y bâtir, & le comte y vint demeurer lui-même. Dans peu d'années ce fut un village conſidérable, qui eut une maiſon d'orphelins, & d'autres édifices publics. En 1728, il y avoit déja trente-quatre maiſons fort logeables; en 1732, le nombre des habitans montoit à ſix cents. La montagne de Huth-Berg donna lieu à ces gens-là d'appeller leur habitation qui en eſt tout proche, *Huth-des-Hern*, & dans la ſuite *Hernhut*, ce qui peut ſignifier *la garde* ou *la protection du ſeigneur*. C'eſt delà que toute la ſecte a pris ſon nom.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entr'eux une ſorte de diſcipline qui les lie étroitement

ment les uns aux autres, les partage en différentes classes, les met dans une entiere dépendance de leurs supérieurs, & les assujettit à de certaines pratiques de dévotion & à diverses menues regles; on diroit d'un institut monastique.

La différence d'âge, de sexe & d'état, relativement au mariage, a formé les diverses classes: il y en a de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Les mêmes emplois que les hommes ont entr'eux sont exercés entre les femmes par des personnes de leur sexe. Tous les jours une personne de la classe en visite les membres, pour leur adresser des exhortations & prendre connoissance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Il y a de fréquentes assemblées de chaque classe en particulier & de toute la société ensemble.

Les conducteurs tiennent entr'eux des conférences pour s'instruire mutuellement dans la conduite des ames. D'ailleurs la société est fort assidue aux exercices de religion qui se font à Bertolsdorf & ailleurs. Les membres de chaque classe se sont subdivisés en morts, réveillés, ignorans, disciples de bonne volonté, disciples avancés. On administre à chacune de ces subdivisions des secours convenables. On a sur-tout grand soin de ceux qui sont dans la mort spirituelle.

On veille à l'instruction de la jeunesse avec une attention particuliere. Outre les personnes chargées des orphelins, il y en a qui ont autorité sur tous les autres enfans. Le zele de M. de Zinzendorff l'a quelquefois porté à prendre chez lui jusqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchoient dans sa chambre. Après les avoir mis dans la voie du salut, il les renvoyoit à leurs parens. Il y a des assemblées pour les petits enfants qui ne marchent pas encore; on les y porte: là on chante, on prie, & l'on y fait des discours proportionnés à la capacité des petits auditeurs.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien ont une inspection générale sur toutes les classes. Il y a des avertisseurs en titre d'office, dont les uns sont publics & les autres secrets. Il y a plusieurs autres charges & emplois dont le détail seroit trop long.

Une grande partie du culte des *Hernhutes* consiste dans le chant: c'est sur-tout par les cantiques qu'ils prétendent que les enfans s'instruisent de la religion. M. de Zinzendorff rapporte une chose bien singuliere, c'est que les chantres de la société doivent avoir reçu de Dieu un don particulier & presque inimitable (il pouvoit bien dire tout à fait), savoir, que lorsqu'ils sont obligés d'entonner à la tête de l'assemblée, il faut que ce qu'ils chantent soit toujours une répétition exacte & suivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a à *Hernhut* des personnes de l'un & de l'autre sexe chargées par tour de prier pour la société; & ce qui est très-remarquable, c'est que sans montre, horloge, ni réveil, ces gens-là sont avertis par un sentiment intérieur, de l'heure où ils doivent s'acquitter de ce devoir.

Si les freres de *Hernhut* remarquent que le relâchement se glisse dans leur société; ils raniment leur zele en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du sort est fort accréditée parmi eux; ils s'en servent souvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages; nulle promesse d'épouser n'est valide sans leur consentement. Les filles se dévouent au Sauveur, non pour ne jamais se marier, mais pour ne se marier qu'à un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal, & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

La société des *Hernhutes* s'étant formée dans les terres de M. de Zinzendorff, sous sa protection, par ses soins, ses bienfaits, & suivant ses vues, il étoit naturel qu'il conservât sur elle une très-grande autorité; aussi en a-t-il toujours été l'ame, l'oracle, & le premier mobile. Dans le troisieme synode général du *Hernhutisme*, tenu à Gotha en 1740, il se démit de l'épiscopat, auquel il avoit été appellé en 1737, mais il conserva la charge de président; il se démit de cet emploi-ci en 1743, en faveur du titre bien plus honorable de celui de

miniſtre plénipotentiaire, & d'économe général de la ſociété, avec le droit de ſe nommer un ſucceſſeur.

Il a envoyé de ſes compagnons d'œuvres preſque par tout le monde; lui-même il a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733 les miſſionnaires du *Hernhutiſme* avoient déja paſſé la ligne. La ſociété poſſede, à ce que je crois, Bethléem en Penſylvanie: elle a auſſi un établiſſement parmi les Hottentots; mais elle n'a fait nulle part d'auſſi belles conquêtes qu'en Wétéravie, où elle a Marienborn & Hernhaug, & dans les Provinces-Unies, où elle fleurit ſinguliérement, ſur-tout à Iſſelſtein & à Zéiſt.

M. de Zinzendorff vint en Hollande en 1736, & le nombre de ſes ſectateurs s'y eſt accru peu à peu, en particulier parmi les Mennonites. Depuis la fin de 1748, il a fait recevoir la confeſſion d'Ausbourg à ſes freres Moraves, témoignant en même temps de l'inclination pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même qu'on n'a pas beſoin de changer de religion pour entrer dans le *Hernhutiſme*.

C'eſt le Sauveur qui fait tout dans ſa ſecte, & qui regle l'envoi des miſſionnaires; mais comme ils ſont en grand nombre, & qu'ils font d'ailleurs des entrepriſes & des acquiſitions coûteuſes, ils ont établi une caiſſe qu'on nomme *la caiſſe du Sauveur*, qui eſt devenue très-conſidérable par les donations des proſélytes du *Hernhutiſme* & de ſes fauteurs. M. de Zinzendorff a la principale direction de cette caiſſe, & Madame la comteſſe ſon épouſe partage ſes travaux.

M. de Zinzendorff rapporte lui-même, que pendant vingt-ſix ans cette dame a ſi bien adminiſtré les fonds, qu'il n'a jamais rien manqué ni à ſa maiſon, ni à ſa ſociété, quoi qu'il ait fallu fournir à des entrepriſes de plus d'un million d'écus d'Allemagne. Il rend aux grandes qualités de ſon épouſe, le témoignage le plus honorable, & cela après vingt-cinq ans de mariage; il remercie Jeſus de l'avoir formée exprès pour lui; elle eſt la ſeule dans le monde qui lui convînt. Enfin, ſon heureux état conjugal le conduit à une penſée des plus ſingulieres & des plus conſolantes ſur les mariages d'ici-bas; c'eſt que ſi chaque mari vouloit y faire réflexion, il trouveroit de même que la femme qu'il a eſt préciſément celle qu'il lui falloit, préférablement à toute autre.

Suivant les écrits de M. de Zinzendorff, le *Hernhutiſme* entretenoit en 1749 juſqu'à mille ouvriers répandus par tout le monde; ſes miſſionnaires avoient déja fait plus de 200 voyages de mer, & vingt-quatre nations avoient été réveillées de leur aſſoupiſſement ſpirituel; on prêchoit dans ſa ſecte en vertu d'une vocation légitime en quatorze langues à 20 mille ames au moins; enfin la ſociété avoit déja 98 établiſſemens, entre leſquels ſe trouvent des châteaux à 20, 30, & 50 appartemens. Il y a ſans doute de l'hyperbole dans ce détail, mais il y a beaucoup de vrai, & j'en ai été aſſez bien inſtruit dans un voyage que je fis en Hollande en 1750.

La morale des *Hernhutes* eſt entiérement celle de l'Evangile; mais en fait d'opinions dogmatiques, le *Hernhutiſme* a ce caractere diſtinctif du fanatiſme, de rejeter la raiſon & le raiſonnement; il ne demande que la foi qui eſt produite dans le cœur par le Saint-Eſprit ſeul. La régénération naît d'elle-même, ſans qu'il ſoit beſoin de rien faire pour y coopérer; dès qu'on eſt régénéré, on devient un être libre; cependant c'eſt le Sauveur du monde qui agit toujours dans le régénéré, & qui le guide dans toutes ſes actions.

C'eſt auſſi en Jeſus-Chriſt que la Trinité eſt concentrée; il eſt principalement l'objet du culte des *Hernhutes*; ils lui donnent les noms les plus tendres; Jeſus eſt l'époux de toutes les ſœurs, & leurs maris ſont, à proprement parler, ſes proeureurs; ſemblables à ces ambaſſadeurs d'autrefois, qui épouſant une princeſſe au nom de leurs maîtres, mettoient dans le lit nuptial une jambe toute bottée; un mari n'eſt que le chambellan de ſa femme; ſa charge n'eſt que pour un temps, & par *interim*. D'un autre côté, les ſœurs *Hernhutes* ſont conduites à Jeſus par le miniſtere de leurs maris, qu'on peut regarder comme leurs ſauveurs dans ce monde; car quand il ſe fait un mariage, la raiſon de ce mariage eſt qu'il y avoit une ſœur qui devoit être

amenée au véritable époux, par le miniſtere d'un tel procureur.

Voilà une peinture hiſtorique fort abrégée, mais fidelle, du fanatiſme des *Hernhutes* de nos jours, gens fort eſtimables par leur conduite & par leurs mœurs. Nous nous ſommes bien gardés de leur imputer des ſentimens qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des conſéquences qu'ils rejeteroient; nous n'avons parlé d'eux que d'après eux. Ce que nous venons d'en rapporter, eſt un précis laconique que nous avons fait du livre d'Iſaac le Long, écrit en hollandois, ſous le titre de *Merveilles de Dieu envers ſon égliſe*, Amſt. 1735, *in*-8°. Cet auteur étoit grand admirateur des *Hernhutes*, & *Hernhute* lui-même. Il ne publia ſon livre, qu'après l'avoir communiqué à M. de Zinzendorff, auquel il le dédia, & après en avoir obtenu la permiſſion: c'eſt ce ſeigneur qui nous l'apprend à la *page* 230 d'un de ſes propres ouvrages, qui porte pour titre, *Réflexions naturelles*.

Le *Hernhutiſme* a étonné la Hollande par ſes progrès rapides, & ne l'a point alarmée; il jouit dans les Provinces-Unies de cette tolérance univerſelle qu'on y accorde à toutes les ſectes, & qui paroît être le principe le plus ſage & le plus judicieux du gouvernement politique. *(D. J.)*

HERRENBERG, *(Géogr.)* ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Suabe, en Allemagne: c'eſt le chef-lieu d'un bailliage de dix paroiſſes, & le ſiege d'une ſurintendance eccléſiaſtique; avant la réformation elle avoit un chapitre. Peu de villes dans la contrée ont autant ſouffert que celle-là des violences de la guerre de trente ans, & de celle de 1688. *(D. G.)*

HERRENSTADT, *(Géogr.)* ville de la Siléſie Pruſſienne, dans la principauté de Wolau, entre deux bras de la riviere de Bartſch aux frontieres de Pologne. Les ſavans du pays la nomment *Kiriopolis*. Elle eſt ſituée dans une plaine fertile en bons grains, & munie d'un château qui paſſoit encore au ſiecle dernier pour très-fort, & pour très-important à oppoſer aux Polonois: c'étoit alors une des poſſeſſions de la maiſon d'Autriche. Les événemens du préſent ſiecle ont bien changé la face de toutes ces choſes: *Herrenſtadt* fut réduite en cendres par les Autrichiens l'an 1759; & il ne paroît pas au temps où nous ſommes, que la Siléſie ni aucun autre pays de l'Europe ait à craindre les attaques de la Pologne. *(D. G.)*

HERRIEDEN, *(Géogr.)* ville de l'évêché d'Aichſtedt, dans le cercle de Franconie en Allemagne, chef-lieu d'un bailliage enclavé dans les états d'Anſpach, ſur l'Altmulh. Un couvent de bénédictins fondé dans cet endroit par Charlemagne, & converti dans la ſuite en égliſe collégiale, donna naiſſance à cette ville, qui malgré ces auſpices religieux, fut priſe & détruite par l'empereur Louis V en 1316, incendiée aux années 1450 & 1490, & conquiſe enfin l'an 1633 par le duc Bernard de Weimar, chef des armées proteſtantes en Allemagne. *(D. G.)*

* HERSÆUS *ou* HERCEUS, *(Mythol.)* *Voyez* ERCEUS.

HERSAGE, ſ. m. *(Agriculture.)* l'action de herſer. *Voyez les articles* HERSE & HERSER.

HERSBRUCK, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg, près des frontieres du haut Palatinat.

HERSE, *(Hiſt. eccleſ.)* ce ſont dans les égliſes des eſpeces de chandeliers, ſur leſquels on peut répandre un grand nombre de lumieres.

HERSE, ſ. f. *(Architect.)* (l'*h* s'aſpire) eſpece de barriere en forme de paliſſade à l'entrée d'un fauxbourg; elle differe néanmoins de la barriere, en ce que ſes pieux ſont pointus, pour empêcher de paſſer par-deſſus.

HERSE, ſ. f. *en termes de fortifications*, eſt une eſpece de porte faite de pluſieurs pieces de bois armées par en bas de pointes de fer, & diſpoſées en forme de treillis, laquelle ſe met au deſſus d'une porte de ville. Elle y eſt ſuſpendue par une corde attachée à un moulinet qui eſt au deſſus de la porte, lequel étant lâché, la *herſe* s'abaiſſe & tombe debout par deux couliſſes qui ſont entaillées dans les deux côtés de la porte. On lâche la *herſe* quand la porte a été pétardée ou rompue. Pour éviter les ſurpriſes & l'effet du pétard, il vaut mieux ſe ſervir des orgues, parce qu'on ne les

peut pas arrêter tout d'un coup comme la *herſe*, qu'on peut empêcher de tomber en fichant quelques clous dans les couliſſes, ou en mettant deſſous des chevalets.

On appelle autrement la *herſe ſarraſine* ou *cataracte* & *orgues*, quand elle eſt faite de pieux droits ſans traverſes. *Voy.* SARRASINE, ORGUES, *&c.*

On ſe ſert, au défaut de chevaux de friſe, pour défendre une breche ou un paſſage, de *herſes* ordinaires, que l'on place les pointes en haut pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie. *Voyez* CHEVAL DE FRISE. *Chambers.* (Q)

HERSE *de gouvernail*, (*Marine.*) c'eſt la corde qui joint le gouvernail à l'étambot. (Z.)

HERSE, *terme d'opéra*, ce ſont deux liteaux de bois d'environ huit pouces de large, qu'on cloue en ſens différens, en ſorte qu'unis ils forment un demi-quarré. On met ſur la partie horizontale des eſpeces de lampions de fer-blanc, faits en forme de biſcuits, & auxquels on donne ce nom; l'autre partie couvre ces lumieres, & on l'oppoſe au public; en ſorte que toute la lumiere frappe la partie de la décoration où l'on veut porter un plus grand jour. Il y a de grandes & de petites *herſes*: on les multiplie ſur ce théatre autant qu'on croit en avoir beſoin; on les ſert à la main, & ce ſervice fait partie de la manœuvre. *Voy.* LUMIERE. (B)

HERSE, *terme de Mégiſſier*, qui ſignifie un grand chaſſis de bois dont les bords ſont percés de trous garnis de chevilles, qui ſert à étendre les peaux deſtinées à faire le parchemin, pour pouvoir les travailler plus facilement.

Les parcheminiers ſe ſervent auſſi de la *herſe* pour bander le ſommier ou la peau du veau ſur laquelle ils raturent le parchemin en croûte ou en coſſe. *V.* PARCHEMIN.

* HERSE, (*Agriculture.*) inſtrument néceſſaire au labourage pour ameublir & unir les terres. C'eſt une eſpece d'aſſemblage de pieces de bois, en triangle tronqué & à double baſe, garni en deſſous, ſur ſes côtés & ſes baſes, de dents de fer ou de bois. Il en faut avoir de différentes grandeurs; les conſtruire de bois lourd, les façonner ſolidement, les bien ferrer, & leur donner des dents longues & fortes. On attache, quand il en eſt beſoin, une ou deux pierres à la *herſe*, pour lui ajouter du poids & la rendre propre à briſer toutes ſortes de terre. Le bœuf ou le cheval traîne la *herſe* à laquelle il eſt attaché par le petit côté. Il y a des *herſes* à roue & d'autres ſans roue. Les premieres ſont plus commodes. Les roues ſont placées ſur le devant. On veut que la *herſe* ait ſix piés de long, que les dents en ſoient rangées à cinq pouces les unes des autres, & qu'elles aient environ quatre pouces de ſaillie hors des travers. Une *herſe* bien mince, & chargée convenablement, entre en terre d'un bon doigt, ce qui ſuffit à ſon effet. Les *herſes* ſans dents ne ſont qu'un tiſſu d'oſier, ou des eſpeces de fortes claies avec leſquelles on applanit les terres ſemées en lin, lorſquelles ſont ſablonneuſes & légeres. Voy. *l'article* HERSER.

* HERSE, (*Pêche.*) engin qui ne differe guere des *herſes* à labour. On s'en ſert ſurtout de baſſe marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des ſaiſons chaudes. On leur attele un cheval ou un bœuf, & on les promene ſur le fond d'où elles entrainent toutes les eſpeces de poiſſons plats qui s'y ſont enſablés, comme ſoles, petits turbots, barbues, plyes, limandes, carelets, *&c.* Un homme conduit la *herſe*; deux autres placés ſur les côtés, attendent les poiſſons qui ſe déſallent, & les prennent à la main. De ces *herſes* les unes ſont endentées de bois, d'autres de fer.

HERSE, ſ. f. (*Blaſon.*) meuble de l'écu qui repréſente un inſtrument propre à renverſer les terres ſur les grains, pour les couvrir après qu'ils ont été ſemés. &c.

Des Hayes de Caſſard, en Normandie, *d'azur à trois herſes d'or.*

§. HERSE-SARRASINE, ſ. f. *cataracta, æ*; (*Blaſon.*) meuble d'armoiries fait de ſix pals aleſés & aiguiſés en bas, avec cinq traverſes poſées horizontalement, jointes avec des clous aux interſections, & un anneau au milieu de la traverſe ſupérieure.

La *herſe-ſarraſine* repréſente une porte faite en treillis, ſuſpendue en haut avec une corde, qu'on fait tomber par deux couliſſes dans les ſurpriſes, lorſque la porte

d'une ville de guerre eſt rompue, & ſert à fermer le paſſage aux ennemis.

D'Apelvoiſin, vicomte de Ferré, ſeigneur de la Jouviniere en Bretagne; *de gueules à la herſe-ſarraſine d'or.* (*G. D. L. T.*)

HERSÉ, ÉE, adj. (*Blaſon.*) ſe dit d'un château, d'une tour, dont la herſe-ſarraſine eſt abattue.

De Tourteville en Lorraine; *d'azur à la tour d'argent, herſée de ſable.* (*G. D. L. T.*)

HERSER, v. act. (*Agriculture.*) c'eſt faire paſſer la herſe à pluſieurs repriſes, ſur une terre ſemée, ou ſeulement labourée. Beaucoup de laboureurs n'emploient la herſe qu'à recouvrir la ſemence lorſqu'on ne l'enterre pas par un léger labour; mais on ne peut trop en multiplier l'uſage. Cette opération diviſe les groſſes mottes retournées par la charrue, & rend la terre plus féconde en l'atténuant. Le labour ne remplit parfaitement ſon objet qu'autant qu'il eſt ſuivi du *herſer*. Il faut donc *herſer* la terre autant de fois qu'on la laboure. Dans toutes les terres moyennes cette pratique eſt très-utile, & elle eſt néceſſaire dans les terres fortes & argileuſes. On n'en peut excepter que les ſables.

Ce n'eſt pas immédiatement après le labour que le *herſer* eſt avantageux. On doit laiſſer paſſer quelques jours. Si la terre a été labourée dans un temps très-ſec, il faut attendre qu'une pluie l'ait un peu trempée & attendrie; mais que le temps ſoit actuellement ſec. Si le labour a été fait dans un temps humide, il faut que la terre ſoit reſſuyée, un peu hâlée; mais ſans être durcie. Outre qu'en paſſant à pluſieurs repriſes & en tout ſens, la herſe atténue les mottes, elle acheve de déraciner les herbes que la charrue n'avoit pas entiérement détruites. Le hâle empêche ces herbes de reprendre racine. On ſe ſert preſque toujours des herſes qui ont des dents de bois, & elles ſuffiſent aux uſages ordinaires. Mais lorſqu'une terre, immédiatement après avoir été ſemée, eſt battue par une pluie forte, on eſt contraint quelquefois d'avoir recours à des herſes dont les dents ſoient de fer. Qu'on ne craigne pas alors de déraciner une partie du grain qui eſt levé. On n'a rien à attendre dans une terre battue & ſcellée, & il n'y a de reſſource que dans cette eſpece de labour ſuperficiel, qui eſt un bienfait de la herſe. Mais dans ce cas-là, il faut choiſir un temps couvert & légérement humide, pour ne pas expoſer au hâle les racines du grain que l'on veut conſerver. *Voyez* JONCHERE, LABOUR, SEMER, *&c.*

HERSILLIERES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois courbes qu'on met au bout des plats bords d'un bâtiment, qui ſont ſur l'avant & ſur l'arriere pour les fermer. (*Z*)

HERSILLON, ſ. m. *terme de fortification.* Les *herſillons* ſont de planches longues de dix à douze piés qui ont leurs deux côtés remplis de pointes de clous & dont on ſe ſert pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie.

Ce mot eſt un diminutif de *herſe*, le *herſillon* faiſant l'office d'une petite herſe. *Chambers.* (*Q*)

HERSTAL, (*Géogr.*) château & village dans les Pays-Bas, au pays de Liege, autrefois maiſon royale des rois de France. Pepin y bâtit le château & y faiſoit ſon ſéjour ordinaire; il fut nommé *Pepin de Herſtal.* Ce lieu eſt appellé, dans les actes *Hariſtallium, Heriſtallium:* on croit que le fameux Charles-Martel y eſt né; ce prince, ſans la valeur duquel la France ſeroit devenue une province mahométane, auroit bien dû être plus ménagé par les moines & les évêques. Cette baronnie poſſédée par les rois Carlovingiens & les ducs de la Baſſe-Lorraine, & qui a paſſé des comtes de Brabant aux comtes de Naſſau, a été vendue par le roi de Pruſſe, héritier en partie de cette maiſon, à l'évêque de Liege en 1740. (*C*) *Long.* 23, 16; *lat.* 50, 39.

HERSTBERG, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne en Weſtphalie, de la dépendance & de l'électorat de Cologne.

HERSTEIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au bas Palatinat, ſur la riviere de Naho.

HERTE *ou* HERTHE, ſ. f. (*Antiq.*) divinité que d'anciens peuples de Germanie, comme les Semnons, les Neudinges ou Thuringes, les Avions, les Angles, les Varins, les Eudons, les Suardons, & les Nuitons adoroient.

Tacite eſt le ſeul qui nous en inſtruiſe, & il pourroit bien lui-même avoir été mal informé; cependant ce qu'il en rapporte

eſt trop ſingulier, pour le paſſer ſous ſilence. Il dit dans ſon livre *des mœurs des Germains, ch. xl.* qu'il y avoit dans l'Océan (c'eſt apparemment la mer Baltique qu'il nomme ainſi.), une iſle (on ſoupçonne que c'eſt l'iſle de Rugen) où ſe trouvoit une forêt appellée *Caſtum*, au milieu de laquelle étoit un char conſacré à la déeſſe *Hertus*.

Il n'étoit permis qu'au ſeul prêtre de toucher à ce char, parce qu'il ſavoit le temps que la déeſſe qu'on y adoroit venoit dans ce lieu; quand il ſentoit la préſence de cette divinité, il atteloit des buffles à ce char, & le ſuivoit avec grande vénération; tout le temps que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête, & par-tout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de ſolemnités; toute guerre ceſſoit, toutes les armes ſe renfermoient, on ne reſpiroit que la paix & le repos, juſques à ce que le prêtre eût reconduit dans ſon temple la déeſſe raſſaſiée de la converſation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu ſecret, & les étoffes qui le couvroient, & la déeſſe elle-même; on ſe ſervoit pour cela d'eſclaves, qui étoient auſſi-tôt après jetés & engloutis dans un lac voiſin.

Voſſius conjecture que cette déeſſe *Hertus* doit être Cybele; mais il eſt plus vraiſemblable que c'eſt la terre; le nom y répond du moins parfaitement; les Allemands emploient encore le mot *herth*, pour ſignifier la *terre*, & les Anglois ont toujours dit *earth* dans le même ſens; comme la plupart des peuples ſe ſont imaginés n'avoir point d'autre origine que la terre, les Germains pourroient bien l'avoir adorée, & pluſieurs raiſons concourent à ſe le perſuader.

Il y a dans la plaine du comté de Saliſbury en Angleterre, des amas de pierres circulaires, que pluſieurs ſavans croient avoir été un temple de la déeſſe *Herte*; on nomme ces pierres *ſtone-henges*, c'eſt-à-dire *pierres ſuſpendues*, parce qu'elles ſont miſes les unes ſur les autres, de maniere qu'elles paroiſſent être en l'air telles qu'on ſuppoſe qu'étoit le temple de *Herte*. Mais cette ſuppoſition n'eſt au fond qu'un fruit de l'imagination, qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

On ignore parfaitement quel étoit l'uſage de cette eſpece de monument, que les anciens appelloient en latin *chorea gigantum*. On diſpute même de la nature de ces pierres; car les uns prétendent qu'elles ſont naturelles, tandis que d'autres les regardent comme artificielles, compoſées de ſable, de chaux, de vitriol, & d'autres matieres bitumineuſes. Ce dernier ſentiment paroît le moins vraiſemblable: quoi qu'il en ſoit, les curieux qui n'ont pas vu les *ſtone-henges* de Salisbury, peuvent conſulter ſur leur nature & leur ancienne deſtination apparente, les *Antiq. Britann.* de Cambden, & même ils en trouveront le deſſin dans cet auteur. Je penſe que les tranſactions philoſophiques en parlent auſſi, mais cet article ne devoit pas être oublié dans le *ſupplément* de Chambers. *(D. J.)*

HERTFELDT, *(Géog.)* petite contrée d'Allemagne dans la Suabe, entre Awlen, Bopfingen, Koënigsbrun, Giengen, & la ſeigneurie de Graveneck; ce ne ſont que montagnes & forêts. *(D. J.)*

HERTFORD *ou* HARTFORD, *(Géog.)* ville d'Angleterre, capitale de l'Herfordshire avec titre de comté; elle eſt ancienne, & a été autrefois plus conſidérable qu'à préſent. La cauſe de ſa décadence vient en partie de ce qu'on a détourné le grand chemin pour le faire paſſer à Warc. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur la riviere de Léa, à 20 milles N. de Londres. *Long. 17, 35; lat. 51, 48. (D. J.)*

HERTFORDSHIRE, *ou* HARTFORDSHIRE, *(Géog.)* province d'Angleterre dans l'intérieur du pays, dioceſes de Londres & de Lincoln; elle a 130 milles de tour; elle contient environ 451020 arpens, 120 paroiſſes, 18 bourgs à marché, & 16569 maiſons. C'eſt une belle & agréable province, voiſine de Middleſex; l'air y eſt bon, le terroir fertile en blé, en pâturages & en bois; la Léa & Coln en ſont les principales rivieres. Le froment, l'orge & les grains germés pour la biere, forment ſon plus grand commerce; Hertford en eſt la capitale. *(D. J.)*

HERTZBERG, *(Géog.)* ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, ſur les confins de la Luſace, à 10 lieues S. E. de Wirtemberg, 14 N. O. de Dreſde. *Long. 31, 12; lat. 51, 41. (D. J.)*

HERTZHORN, *(Géog.)* petite ville de la province de Stormarie, dans le duché de Holſtein, près de Gluckſtadt.

HERTZOG-AURACH, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne ſur la riviere d'Aurach, dans l'évêché de Bamberg, en Franconie.

HERTZOGENRIED, *(Géog.)* ville d'Allemagne au duché de Juliers.

HÉRULES, ſ. m. pl. *(Géogr. anc.)* ancien peuple mêlé avec les autres barbares qui renverſerent l'empire romain. Les *Hérules* du nord de l'Allemagne, étoient le même peuple; Procope en a parlé fort au long dans ſon *hiſtoire des Goths, liv. II, ch. xjv*, le lecteur peut y recourir; ce qu'il rapporte de leurs mœurs eſt ſingulier.

« Ils adoroient, dit-il, pluſieurs dieux auxquels ils ſacrifioient des hommes. Il ne leur étoit pas permis d'être malades, ni de vieillir: lorſque quelqu'un d'eux ſe trouvoit attaqué de maladie ſérieuſe ou de vieilleſſe décrépite, il devoit prier ſes parens de ſonger à l'ôter du nombre des hommes. Alors les parens dreſſoient un bûcher, au haut duquel ils le plaçoient & lui envoyoient un *Hérule*, qui n'étoit pas de ſa famille, avec un poignard pour terminer ſes jours. D'abord, après ſa mort, ils mettoient le feu au bûcher; & au moment qu'il étoit conſommé, ils ramaſſoient les os du défunt, & les couvroient de terre. La femme du mort étoit obligée, pour donner des preuves de ſa vertu, & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler ſur ſon tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irréconciliable des parens de ſon mari. »

On ſait aſſez que les *Hérules* paſſerent dans la Theſſalie & dans la Macédoine, où ils périrent en grand nombre; que cependant ils augmenterent par la ſuite leur puiſſance, vainquirent leurs voiſins & furent défaits par les Lombards. Alors ils s'établirent en partie ſur les terres de l'empire, où ils ſe firent chrétiens, & en partie remonterent le Danube, & ſe confondirent avec les Sclavons ou Slaves.

Leur premiere demeure étoit vraiſemblablement au voiſinage du Warneau, dans le Meckelbourg, à peu près au lieu où fut bâtie la ville de Werle, en latin *Herula*. Du temps de Tacite, ils étoient compris ſous le nom général de *Vandales*, c'eſt pourquoi cet hiſtorien n'en parle pas. Dans les irruptions des Vandales & des Goths vers le midi, ils eurent leur part à ces migrations, & demeurerent quelque temps au delà du Danube, où abordoient les nations ſeptentrionales. Une partie paſſa le Danube après la bataille perdue contre les Lombards, dans laquelle leur roi Rodolphe fut tué: cette partie s'établit dans l'Illyrie, éprouva de nouveaux revers, & ſe perdit dans l'armée des Goths; l'autre partie retourna dans la Vandalie, auprès de Warnes. Ceux-ci revenus dans leur pays, y ſubſiſterent long-temps idolâtres, embraſſerent tard le chriſtianiſme, & plus encore par force que par connoiſſance, puiſqu'à la moindre occaſion ils le quittoient, & maſſacroient les prêtres. Leur nom ſe perdit peu à peu en celui de *Slaves*, & enfin en celui de *Meckelbourg*. En deux mots, comme le dit le ſavant Bangert dans ſes *Notes ſur la chronique des Slaves, Warnavi, Varini, Heruli, Werli, Wendi*, ſont aujourd'hui ceux de Roſtoc, du Butzow & de Guſtrow, trois villes ſituées ſur le Warnaw, *(D. J.)*

HERZEGOVINE, ſ. f. *(Géog.)* contrée de la Turquie Européenne dans la Boſnie près de la Dalmatie: Caſtel-novo capitale, appartient aux Vénitiens, & le reſte aux Turcs. Cette province faiſoit autrefois partie de la Servie. *(D. J.)*

HESDIN, *ou* HÉDIN, *Heſdinium*, *(Géogr.)* ſur la Canche, à neuf lieues de Saint-Omer. Le vieil *Heſdin*, qu'on croit avoir été le *Vicus Helenæ* des anciens, fut raſé par l'armée de Charles V, en 1552: le nouvel *Heſdin* fut bâti en 1554 à une lieue au deſſous, par Philibert, duc de Savoie, qui en fit une place forte, priſe par Louis XIII, en 1639, & où M. de la Meilleraye gagna le bâton de Maréchal de France. *Heſdin* fut cédé à la France par le traité des Pyrénées en 1659. C'eſt la patrie de l'abbé Prevot d'Exiles, qui de jéſuite ſe fit officier, bénédictin, enſuite chartreux, Anglois, Hollandois, enfin mort à Paris en 1763, aumônier du prince de Conti. On peut lui appliquer le mot dit de Fr. Ange de Joyeuſe.

Il prit, quitta, reprit la cuiraſſe & la haire.

Son *hiſtoire des voyages* eſt connue, ſa

traduction des *Lettres de Cicéron* eſt eſtimée: ſon *Manuel lexique* eſt utile, & lui fera plus d'honneur que tous ſes romans.

Les environs de cette ville donnent des tourbes très-eſtimées dans le pays. Au village de Fontaine-Leſtalon, on voit des échinites de couleur de cendre, de forme triangulaire, des poulettes & des petites cames. *Long. 19, 48; latit. 52, 22.* (C)

* HESHUSIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccl.)* hérétiques qui donnerent dans l'Arianiſme & d'autres erreurs que Tilman Heshuſius, miniſtre proteſtant d'Allemagne, publia dans le ſeizieme ſiecle.

* HESITANS, part. pl. pris ſubſt. *(Hiſt. eccléſ.)* on appella de ce nom ceux des Eutychiens & des Acephales, qui étoient incertains s'ils recevroient ou rejeteroient le concile de Chalcédoine. Les acceptans prirent le nom de *Synodotins;* les appellans qui ne s'attachoient ni à Cyrille, ni à Jean d'Antioche, celui d'*Héſitans.*

* HESITATION, ſ. f. *(Morale)* incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la penſée. Si dans la comparaiſon que nous faiſons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire, ou qui doivent nous en empêcher, nous ſommes alternativement & rapidement portés & retenus, nous ſommes incertains, nous héſitons. Ainſi l'incertitude eſt une ſuite de déterminations momentanées & contraires. L'ame oſcille entre des ſentimens oppoſés, & l'action demeure ſuſpendue. De tout ce qui ſe paſſe en nous, il n'y a rien peut-être qui marque tant que nous avons, ſinon la mémoire préſente d'une choſe, du moins celle d'une ſenſation, tandis que nous ſommes occupés d'une autre, que nos incertitudes & nos *héſitations.* Il ſemble qu'il y ait en nous des mouvemens de fibres; & conſéquemment des ſenſations qui durent, tandis que d'autres, ou diſparates ou contraires, naiſſent ou s'exécutent. Sans cette coexiſtence, il eſt bien difficile d'expliquer la plupart des opérations de l'entendement. *Héſiter* ſe dit auſſi quelquefois de la mémoire ſeule. Si la mémoire infidele ne nous ſert pas facilement, nous *héſitons* en récitant.

HESN-MEDI, *(Géog.)* ville de Perſe. *Long.* ſelon Tavernier, *74, 45; lat. 32, 5.* (D. J.)

HESPER, *(Aſtronom.)* nom que l'on donne quelquefois à la planete de Vénus, lorſqu'elle brille, le ſoir après le coucher du ſoleil, dans ſes plus grandes digreſſions. Ce mot vient de ἕσπερος, *veſper*, fin du jour. Il eſt oppoſé au nom de *phoſphore* ou *porte-lumiere* qu'on donne à cette belle planete, quand elle brille, le matin avant le lever du ſoleil. *(M. DE LA LANDE.)* *Voyez* HESPERIES.

HESPERIDES, ſubſt. f. pl. *(Hiſt. & Myth.)* filles d'Heſperus, ſelon les uns, & d'Atlas, ſelon les autres. Rapportons ici ce que l'hiſtoire nous a tranſmis de ces fameuſes nymphes, & ce que les poëtes en ont publié; c'eſt tout ce que je veux extraire ſuccinctement d'un grand mémoire que j'ai lu ſur ce ſujet, dans le *recueil de l'académie des Inſcriptions.*

Selon Paléphate, Heſperus étoit un riche Miléſien, qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Heſpérides,* qui avoient de nombreux troupeaux de brebis qu'on appelloit *brebis d'or,* à cauſe de leur beauté: ou, ce que j'aurois mieux aimé dire, à cauſe du produit qu'elles en retiroient. Ces nymphes, ajoute Paléphate, confierent la garde de leur troupeau à un berger nommé *Dracon;* mais Hercule paſſant par le pays qu'habitoient les filles d'Heſperus, enleva & ſe berger & le troupeau. Varron & Servius ont adopté ce récit ſimple & naturel.

D'autres écrivains en grand nombre, changent le berger des *Heſpérides* en jardinier, & leurs troupeaux en fruits nommés *pommes d'or* par les Grecs, ſoit à cauſe de leur couleur, de leur goût excellent, ou de leur rapport. Cette ſeconde opinion n'a pas moins de partiſans que la premiere; & il ſemble même que dans la ſuite des temps elle ſoit devenue, ſur-tout parmi les modernes, l'opinion dominante, en ſorte que les uns ont entendu par ces pommes d'or, des coings, d'autres des oranges, & d'autres des citrons.

Diodore ne prend point de parti ſur ce dernier article, parce que, dit-il, le mot grec μῆλα, dont les anciens auteurs ſe ſont ſervis,

ſervis, peut ſignifier également des *pommes* ou des *brebis*, mais il entre dans les détails ſur l'hiſtoire même des *Heſpérides*. Si nous l'en croyons, Heſpérus & Atlas étoient deux freres qui poſſédoient de grandes richeſſes dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Heſpérus eut une fille appellée *Heſpérie*, qui donna ſon nom à toute la contrée; elle épouſa ſon oncle Atlas, & de ce mariage ſortirent ſept filles qu'on appella tantôt *Heſpérides*, du nom de leur mere & de leur aïeul maternel, tantôt *Atlantides*, du nom de leur pere.

Elles faiſoient valoir ſoigneuſement, ou des troupeaux, ou des fruits, dont elles tiroient de bons revenus. Comme elles étoient auſſi belles que ſages, leur mérite fit beaucoup de bruit dans le monde. Buſiris, roi d'Egypte, devint amoureux d'elles ſur leur réputation; & jugeant bien que ſur la ſienne il ne réuſſiroit pas par une recherche réguliere, il envoya des pirates pour les enlever. Ceux-ci épierent le temps où elles ſe réjouiſſoient entr'elles dans un jardin, & exécuterent l'ordre du tyran. Au moment qu'ils s'en retournoient tout fiers de leur proie, Hercule qui venoit de quelques-unes de ſes expéditions, les rencontra ſur le rivage, où ils étoient deſcendus pour prendre un repas. Il apprit de ces aimables filles leur aventure, tua les corſaires, mit les belles captives en liberté, & les ramena chez leur pere.

Atlas charmé de revoir ſes filles, fit préſent à leur libérateur de ces troupeaux ou de ces fruits qui faiſoient leurs richeſſes. Hercule fort content de la réception d'Atlas qui l'avoit même initié, par ſurcroît de reconnoiſſance, dans les myſteres de l'Aſtronomie, revint dans la Grece, & y porta les préſens dont ſon hôte l'avoit comblé.

Pline embraſſe l'opinion de ceux qui donnent des fruits & non des troupeaux aux *Heſpérides*, & paroît vouloir placer leurs jardins à Lixe, ville de Mauritanie: un bras de mer, dit-il, ſerpente autour de cette ville, & c'eſt ce bras de mer qui a donné aux poëtes l'idée de leur affreux dragon.

Si l'on ſuit les autres hiſtoriens, de la narration deſquels je ne me propoſe point d'ennuyer le lecteur, on trouvera que ce qu'il y a d'inconteſtable touchant les *Heſpérides* ſe réduit à ces trois ou quatre articles: qu'elles étoient ſœurs: qu'elles poſſédoient une ſorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs ſoins & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée; & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits, ou de ces troupeaux qui leur étoient d'un bon revenu.

Mais il faut voir ce que les poëtes ont fait de ce peu de matiere, & quelle forme ils ont ſu lui donner. Ils changent le lieu qu'habitoient les *Heſpérides* en un jardin magnifique & délicieux; l'or y brille de toutes parts; les fruits, les feuilles & les rameaux que portent ces arbres, ſont de précieux métal; Ovide nous en aſſure:

Arboreæ frondes, auro radiante nitentes
Ex auro ramos, ex auro poma ferebant.
Métam. lib. IV.

Toutes ces richeſſes ſont gardées par un horrible dragon qui a cent têtes, & qui pouſſe en l'air cent différentes ſortes de ſifflemens; auſſi les pommes ſur leſquelles il tient ſans ceſſe les yeux ouverts, charment la vue par leur beauté, & font ſur les cœurs des impreſſions dont il eſt impoſſible de ſe défendre. Lorſque Jupiter épouſa Junon, cette déeſſe lui porta de ces pommes en mariage, & ne crut pas pouvoir lui payer ſa dot plus magnifiquement. Ce fut avec une de ces pommes que la Diſcorde mit la diviſion entre trois des plus grandes divinités du ciel, entre Junon, Vénus & Pallas; & par cette ſeule pomme, elle jeta le trouble dans tout l'olympe. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomene adoucit la fiere Atalante, la rendit ſenſible à ſes vœux, & lui fit éprouver toutes les fureurs de l'amour.

Tandis que ces mêmes poëtes font de ces jardins un ſéjour raviſſant, ils font de celles qui l'habitent autant d'enchantereſſes; elles ont des voix admirables; elles temperent leurs travaux par des concerts divins: elles aiment à prendre toutes ſortes de figures, & à étonner les yeux des ſpectateurs par des métamorphoſes également ſoudaines & merveilleuſes. Les Argonautes arrivent-ils auprès d'elles, Heſpéra devient un peuplier, Erythéis eſt un ormeau, Eglé ſe change en ſaule.

Il ne reſtoit plus aux poëtes, pour rendre les *Heſpérides* reſpectables de tout point, que de les marquer au coin de la religion, & que d'en créer des divinités dans toutes les formes. Ces beaux génies n'y ont pas manqué : ils leur ont donné un temple ; ils y ont joint une prêtreſſe, redoutable par l'empire ſouverain qu'elle exerce ſur toute la nature. C'eſt cette prêtreſſe qui garde elle-même les rameaux ſacrés, & qui nourrit le dragon de miel & de pavot. Elle commande aux noirs chagrins, & ſait à ſon gré les envoyer dans les cœurs des mortels, ou les chaſſer de leur ame avec la même facilité ; elle arrête le cours des fleuves ; elle force les aſtres à retourner en arriere ; elle contraint les morts à ſortir de leurs tombes ; on entend la terre mugir ſous ſes piés, & à ſon ordre on voit les ormeaux deſcendre des montagnes. Loin d'exagérer, je ne fais que rendre en mauvaiſe proſe la peinture qu'en fait Virgile en de très-beaux vers.

Heſperidum templi cuſtos, epulaſque draconi
Quæ dabat, & ſacros ſervabat in arbore ramos,
Spargens humida mella, ſoporiferumque papaver.
Hæc ſe carminibus promittit ſolvere mentes
Quas velit; aſt aliis duras immittere curas,
Siſtere aquam fluviis, & vertere ſidera retrò :
Nocturnoſque ciet manes. Mugire videbis
Sub pedibus terram, & deſcendere montibus ornos.

C'eſt ainſi que les poëtes peuvent tout embellir ; & que, graces à leurs talens, ils trouvent dans les ſujets les plus ſtériles des marques inépuiſables de merveilles.

Peu nous doit importer, ſi l'on remarque dans leurs embelliſſemens une infinité de différences. Ce ſont des choſes inſéparables des fictions de l'eſprit humain, & ce ſeroit une entrepriſe ridicule de vouloir les concilier. C'eſt aſſez que les poëtes conviennent enſemble que les *Heſpérides* ſont ſœurs ; que leurs richeſſes conſiſtoient en pommes d'or ; que ces pommes étoient gardées par un dragon ; qu'Hercule pourtant trouva le moyen d'en cueillir, & d'en emporter dans la Grece. Mais, dira-t-on, ils ſont diviſés ſur preſque tous les autres faits ; ils ne s'accordent, ni ſur la naiſſance de ces nymphes, ni ſur leur nombre, ni ſur la généalogie du dragon, ni ſur le lieu où les jardins des *Heſpérides* étoient ſitués, ni finalement ſur la maniere dont Hercule s'y prit pour avoir de leurs fruits. Tout cela eſt très-vrai ; mais ces variétés d'idées ne nuiſent à perſonne ; les fictions ingénieuſes ſeront celles auxquelles nous donnerons notre attache, ſans nous embarraſſer des autres.

Héſiode, par exemple, veut que les *Heſpérides* ſoient nées de la nuit ; peut-être donne-t-il une mere ſi laide à des filles ſi belles, parce qu'elles habitoient à l'extrêmité de l'occident, où l'on faiſoit commencer l'empire de la Nuit. Lorſque Chérécrate, au contraire, les fait filles de Phorcus & de Céto, deux divinités de la mer, cette derniere fiction nous déplaît, parce que c'eſt une énigme inexplicable.

Quant au nombre des *Heſpérides*, les poëtes n'ont rien feint d'extraordinaire. La plupart ont ſuivi l'opinion commune qui en établit trois, Eglé, Aréthuſe & Heſpéréthuſe. Quelques-uns en ajoutent une quatrieme, qui eſt Heſpéra ; d'autres, une cinquieme, qui eſt Erythéis ; d'autres, une ſixieme, qui eſt Veſta ; & ces derniers mêmes n'ont point exagéré, puiſque Diodore de Sicile, hiſtorien, fait monter le nombre de ces nymphes juſqu'à ſept.

Leur généalogie du dragon nous eſt fort indifférente en elle-même, ſoit qu'on le ſuppoſe fils de la terre avec Pyſandre, ou de Typhon & d'Echidne avec Phérécide. Mais les couleurs dont quelques-uns d'eux peignent ce monſtre expirant, nous émeuvent & nous intéreſſent. Ce n'eſt pas une deſcription de mort ordinaire qu'on lit dans Appollonius, & c'eſt un tableau qu'on croit voir : « Le dragon, dit-il, percé des traits d'Hercule, eſt étendu au pié de l'arbre ; l'extrêmité de ſa queue remue encore, le reſte de ſon corps eſt ſans mouvement & ſans vie ; les mouches s'aſſemblent par troupes ſur le noir cadavre, ſucent & le ſang qui coule des plaies, & le fiel amer de l'Hydre de Lerne, dont les fleches ſont

teintes. Les *Heſpérides* déſolées à ce triſte ſpectacle, ſe couvrent le viſage de leurs mains, & pouſſent des cris lamentables »...

En un mot, de telles deſcriptions nous affectent, tandis que nous ne ſommes point épris des prétendus myſteres qu'on prétend que ces fictions renferment, & des explications hiſtoriques, morales ou phyſiques qu'on nous en a données; encore moins pouvons-nous goûter les traces imaginaires que des auteurs, plus chrétiens que critiques, croient appercevoir dans ces fables de certaines vérités que contiennent les livres ſacrés. L'un retrouve dans les pommes, ou dans les brebis des *Heſpérides*, Joſué qui pille les troupeaux & les fruits des Cananéens: l'autre ſe perſuade que le jardin des *Heſpérides*, leurs pommes & leur dragon ont été faits d'après le paradis terreſtre. Non, non, les poëtes, en forgeant la fable de ces aimables nymphes, n'ont point corrompu l'écriture ſainte, qu'ils ne connoiſſoient pas; ils n'ont point voulu nous cacher des myſteres, ni nous donner aucune inſtruction. C'eſt faire trop d'honneur à ces agréables artiſans de menſonges, que de leur prêter des intentions de cette eſpece; ils ſe ſont uniquement propoſés de nous amuſer, d'embellir leur ſujet, de donner carriere à leur enthouſiaſme, d'exciter l'admiration & la ſurpriſe, en un mot de peindre & de plaire, & l'on doit avouer qu'ils ont eu, pour la plupart, le ſecret de réuſſir. (*D. J.*)

HESPÉRIDES, *iſles des*, (*Géogr. anc.*) iſles de la mer Atlantique; Pline, *l. VI. c. xxxj.* n'en parle qu'avec incertitude; ce qu'il en dit, ne convient point aux Canaries, encore moins aux Açores, ni aux Antilles; il met une journée de navigation depuis les iſles *Heſpérides* au cap nommé *Heſperu-ceras*; il parcourt donc la côte occidentale d'Afrique: le cap qu'il nomme *Heſperu-ceras*, doit être le cap-verd; les *Heſpérides* étoient, *dit-il*, à une journée en deçà de *Heſperu-ceras*; ſeroient-ce deux des iſles du Sénégal? Mais enfin quel fonds peut-on faire ſur des relations imparfaites, & dreſſées dans des temps où ces lieux n'étoient connus que par une tradition également obſcure & incertaine. (*D. J.*)

HESPERIE, ſ. f. (*Géog.*) en général contrée occidentale. Les Grecs appellent *Heſperie* l'Italie qui eſt à leur couchant, & par la même raiſon les Romains donnerent le même nom à l'Eſpagne.

HESPERUS, ſ. m. (*Aſtronom.*) on donne ce nom à la planete de *Vénus*, lorſqu'elle paroît, le ſoir, avant le coucher du ſoleil. C'eſt celle que le peuple nomme *étoile du berger*, *voy.* VÉNUS. Lorſque *Vénus* paroît, le matin, avant le lever du ſoleil, on la nomme *Phoſphorus*. M. Bianchini a donné un ouvrage ſur la planete de *Vénus* qui a pour titre: *Heſperi & phoſphori nova phœnomena.* (*O*)

HESPERUS, (*Mytholog.*) l'étoile du ſoir; les poëtes en ont fait un dieu, fils de Céphale & de l'Aurore. « Brillant *heſperus*, dit Milton, c'eſt vous qui marchant à la tête du corps étoilé, tenez le crépuſcule à vos ordres! arbitre expéditif entre la nuit & le jour, ſouffrez que je vous ſalue! »

Bright heſperus *that leads the ſtarry train,*
Whoſe office is to bring twilight upon the earth;
Short arbiter' twixt day ant night....

Heſper, ou *Heſperus* dans l'hiſtoire, fut chaſſé de ſes états par ſon frere Atlas, & s'établit en Italie, à laquelle il donna le nom d'*Heſpérie*. Diodore de Sicile, *l. III*, ajoute que comme *Heſperus* montoit ſouvent, le ſoir, ſur le mont Atlas, pour contempler les aſtres, & qu'il ne parut plus; on débita qu'il avoit été métamorphoſé en un aſtre, qu'on appella, le matin, *lucifer*, & le ſoir, *heſperus*, du nom du prince aſtronome. Les Latins changerent l'aſpiration en *v*, & dirent *veſper*. C'eſt, matin ou ſoir, *l'étoile du berger* des habitans de nos campagnes. (*D. J.*)

HESSE LA, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de landgraviat, dans le cercle du haut-rhin, borné par la Wétéravie, la Thuringe, la Weſtphalie, la Franconie, & le pays de Brunſwick; ce pays s'étend depuis le Mein juſqu'au Wéſer. Il ſe diviſe en haute & baſſe *Heſſe*. La maiſon ſouveraine de ce pays eſt partagée en quatre branches, dont chacune prend la qualité de landgrave, deux principautés *Heſſe-Caſſel* calviniſte, & *Heſſe-Darmſtadt* luthérienne;

& deux autres qui ſont des branches de *Heſſe-Rhinfelds* catholique, & *Heſſe-Hombourg* calviniſte : ces quatre landgraviats tirent leur origine des Cattes, *Catti*, leſquels faiſoient partie des Hermions, grand peuple de la Germanie.

Le pays de *Heſſe* eſt, comme nous l'avons dit, un landgraviat, ce qui ſignifie un *comté provincial*. Il eſt coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables ; les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon. Ceux qui ſeront curieux d'en connoître l'hiſtoire naturelle, peuvent lire l'ouvrage ſuivant : Wolfart (Petri) *Hiſtoria naturalis Heſſiæ, Caſſellis, 1719. in-fol.* avec figures. On y peut joindre Liebknecht (Job. Georg.) *Heſſia ſubterranea, Gieſſæ, 1730. in-4°.* Ceux qui voudront s'inſtruire de l'origine de l'illuſtre maiſon qui poſſede ce pays, en trouveront les détails dans l'*Hiſt. de l'empire*, par Heiſs. *(D. J.)*

HESTIÉES, ſ. f. *(Antiq.)* ſacrifices ſolemnels qu'on faiſoit dans pluſieurs lieux de la Grece, & ſur-tout à Corinthe, en l'honneur de la fille de Saturne & de Rhéa, la déeſſe du feu, ou le feu même ; car le nom ἑστία, que les Grecs donnoient à cette divinité, ſignifie *feu, foyer* des maiſons, d'où les Latins ont fait celui de *veſta*. *Voyez* VESTA. *(D. J.)*

HESYCHASTES, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccl.)* Ἡσυχασταὶ, les *Héſychaſtes* étoient des moines grecs contemplatifs, qui demeuroient dans une perpétuelle oiſiveté ; ils ſe perſuaderent à force de contemplation, & d'après Palamas, archevêque de Theſſalonique, que la lumiere vue par les apôtres ſur le Thabor étoit Dieu même, ou du moins qu'elle étoit incréée ; ſans cette erreur de ſpéculation qu'ils ſoutinrent en 1340, qui fut condamnée, & qu'il valoit mieux laiſſer tomber ſans y faire attention, on n'auroit jamais parlé des *Héſychaſtes* dans l'hiſtoire, que comme de gens ſimplement inutiles au monde. L'origine de leur nom vient du grec ἡσυχάζειν, *vivre dans le repos, dans la tranquillité*, mot dérivé d'ἡσυχὸς, *tranquille, oiſif. (D. J.)*

HESYCHASTIQUE, *(Muſiq. des anc.)* ſorte de mélopée des Grecs, propre à calmer les paſſions. *(F. D. C.)*

HÉTÉRIARQUE, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* nom d'un officier dans l'empire grec. Il y en avoit deux, dont l'un s'appelloit ſimplement *hétériarque*, & l'autre le grand *hétériarque*. L'*hétériarque* étoit ſubordonné au grand *hétériarque*.

C'étoient les officiers qui commandoient les troupes des alliés : ils avoient auſſi différentes fonctions à la cour auprès de l'empereur. Goldin les décrit, *de Officiis*, cap. v. n°. 30. 31. 32. 37. *Diction. de Trevoux. (G)*

HÉTEROCLITE, adj. *(Gram.)* les grammairiens appellent ainſi les noms & les adjectifs, qui s'écartent en quelque choſe des regles de la déclinaiſon à laquelle ils appartiennent, au lieu qu'ils appellent *anomaux* les verbes qui ne ſuivent pas exactement les loix de leur conjugaiſon. *Voyez* ANOMAL.

L'idée commune attachée à ces deux termes, eſt donc celle de l'irrégularité ; ce ſont deux dénominations ſpécifiques attribuées à différentes eſpeces de mots, & également compriſes ſous la dénomination générique d'*irrégulier*. C'eſt donc ſous ce mot qu'il convient d'examiner les cauſes des irrégularités qui ſe ſont introduites dans les langues. *Voyez* IRRÉGULIER.

Pour ce qui concerne les anomaux & les *hétéroclites* propres à chaque langue, c'eſt aux grammaires particulieres qui en traitent, à les faire connoître : les *méthodes* de P. R. ont aſſez bien rempli cet objet à l'égard du grec, du latin, de l'italien, & de l'eſpagnol.

Le mot *hétéroclite* eſt compoſé de deux mots grecs, ἑτέρως, *autrement*, & κλίνω, *décliner ;* delà l'interprétation qu'en fait Priſcien, *lib. XVII. de conſtr.* ἑτερόκλιτα, dit-il, *id eſt diverſiclinia*, des mots qui ſe déclinent autrement que les paradigmes, avec leſquels ils ont de l'analogie. *(B. E. R. M.)*

HÉTERODOXE, adj. m. & f. *terme dogmatique*, qui eſt contraire aux ſentimens reçus dans la véritable religion. Ce mot vient du grec ἑτεροδόξος, compoſé d'ἕτερος, *autre*, & δόξα, *croyance, opinion.*

On dit opinion *hétérodoxe*, docteur *hétérodoxe ;* ce mot eſt oppoſé à *orthodoxe*. *V.* ORTHODOXE, *Dict. de Trevoux. (G)*

HÉTÉRODROME, adj. m. & f. *levier hétérodrome, terme de méchanique;* c'eſt un levier dont le point d'appui eſt entre le poids & la puiſſance. *V.* LEVIER & APPUI.

On l'appelle autrement *levier du premier genre;* tel eſt celui qui eſt repréſenté *Pl. méchan. fig. 2.*

Ce mot vient des mots grecs ἕτερος, *autre, différent,* & δρόμω, *je cours,* parce que dans ce levier la puiſſance & le poids ſe meuvent en ſens différens.

Lorſque le poids eſt entre la puiſſance & le point d'appui, ou la puiſſance entre le poids & l'appui, le levier s'appelle *homodrome;* tels ſont ceux qui ſont repréſentés *fig. 2 & 3. Voyez* HOMODROME, *Chambers. (O)*

HÉTÉROGENE, adj. *en Grammaire,* on appelle ainſi les noms qui ſont d'un genre au *ſingulier,* & d'un autre au *pluriel.* P R. ἕτερος, *autre,* & γένος, *genre. Voyez* GENRE. *n°. v.*

Quoiqu'on ne trouve dans cet *article* que des exemples latins, il ne faut pas croire que le terme & le fait qu'il déſigne ſoient excluſivement propres à la langue latine. On trouve pluſieurs noms *hétérogenes* dans la langue grecque; ὁ ἐρέτμος, *remus;* τὸ ἐρέτμα, *remi;* ὁ κύκλος, *circulus;* οἱ κυκλοι & τὰ κυκλά, *circuli,* &c. *Voyez* le *ch. viij. liv. II. de la méthode grecque de* P. R.

Notre langue elle-même n'eſt pas ſans exemple de cette eſpece: *délice* au ſingulier eſt du genre maſculin; *quel délice, c'eſt un grand délice:* le même nom eſt du genre féminin au pluriel, *des délices infinies.*

La langue italienne a auſſi pluſieurs noms *hétérogenes* qui, maſculins & terminés en *o* au ſingulier, ſont féminins & terminés en *a* au pluriel: *il braccio,* le bras; *le braccia,* les bras; *l'oſſo,* l'os; *le oſſa,* les os; *il riſo,* le ris; *le riſa,* les ris; *l'uovo,* l'œuf; *le uova,* les œufs, &c. *Voyez* le *Maître italien* de Veneroni, *traité des neuf parties d'oraiſon, ch. ij. des noms en* o, & la *Méthode italienne* de P. R. *part. I. ch. v. regl. vij.*

En un mot, il peut ſe trouver des *hétérogenes* dans toutes les langues qui admettent la diſtinction des genres; la ſeule ſtabilité de l'uſage ſuffit pour y en introduire. *(E. R. M.)*

HÉTÉROGENE, adj. m. & f. *(Phyſiq.)* ſe dit d'une choſe de nature ou de qualité différente d'une autre, ou d'une choſe dont les parties ſont de nature différente; il eſt oppoſé à *homogene. V.* HOMOGENE.

Ce mot grec eſt compoſé d'ἕτερος, *alter,* différent, & γένος, *genus,* eſpece.

Hétérogene ſe dit ſur-tout en termes de *méchanique,* des corps dont la denſité n'eſt pas égale par-tout. *Voyez* DENSITÉ.

Dans les corps *hétérogenes,* la peſanteur d'une partie quelconque n'eſt pas proportionnelle au volume de cette partie. *Voyez* DENSITÉ.

Lumiere *hétérogene* eſt celle qui eſt compoſée de rayons qui different en couleur, & par conſéquent en réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE, RAYON, REFRANGIBILITÉ, *&c.*

Nombres *hétérogenes* ſont des nombres compoſés de nombres entiers & de fractions, comme $3 + \frac{1}{4}$, *&c. Voy.* NOMBRE.

Quantités *hétérogenes* ſont celles qui ſont ſi différentes entr'elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excede jamais l'autre. Tels ſont par exemple le point & la ligne, la ſurface & le ſolide en *Géométrie. Voyez* GÉOMÉTRIE.

Quantités ſourdes *hétérogenes,* ſont celles qui ont différens ſignes radicaux, dont les expoſans n'ont point de diviſeur commun, comme $\sqrt[2]{aa}$, & $\sqrt[3]{bb}$; $\sqrt[5]{9}$, & $\sqrt[7]{19}$. *Chambers. (O)*

HÉTÉROGENE, *(Méd.)* c'eſt une épithete qui eſt ſouvent employée dans la théorie médicinale, pour déſigner en général une qualité des humeurs du corps humain, qui eſt différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de ſanté, étrangere à l'économie animale, & ſuſceptible par conſéquent de cauſer de grands déſordres, à proportion qu'elle eſt plus ou moins dominante, en tant que les humeurs viciées cauſent des changemens contre nature dans le cours des fluides, ſoit par les altérations qui en réſultent dans leur conſiſtance, ſoit par les impreſſions ſur les ſolides trop ou trop peu fortes, dont ces fluides deviennent capables. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Ainſi, par exemple, le levain de la fievre,

de la petite-vérole, des maladies vénériennes, forme l'*hétérogene* dans la masse des humeurs, d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

Voyez les définitions des termes de médecine par Gorré, & les diverses acceptions du mot *hétérogene*, dans le *Traité des fievres continues* de M. Quesnay, qui en fait un grand usage.

HÉTÉROSCIENS, s. m. pl. *(Géog.)* les géographes grecs, qui partageoient la terre selon le cours de l'ombre du soleil en plein midi, nommoient ainsi les habitans des deux zones tempérées, dont les uns ont leur ombre au nord, & les autres au midi.

Les *Hétéroſciens*, dit Ozanam, sont les habitans des zones tempérées, parce que leurs ombres méridiennes tendent toujours vers une même partie du monde; savoir, vers le septentrion à ceux qui sont sous la zone tempérée septentrionale comme nous; & vers le midi, à ceux qui demeurent entre le tropique du capricorne & le cercle polaire antarctique: ainsi les *Hétéroſciens* de notre côté, c'est-à-dire, en deçà du tropique du cancer, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'orient à gauche & l'occident à droite; au contraire les *Hétéroſciens* de l'autre côté, c'est-à-dire, au delà du tropique du capricorne, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'occident à leur gauche & l'orient à leur droite; c'est de cette opposition d'ombres que leur vient le nom d'*Hétéroſciens*. *(D. J.)*

HETEROUSIENS, *Heterouſii*, s. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* est le nom d'une secte d'ariens, disciples d'Aétius, & appellés de son nom *Aétiens*. *Voyez* AÉTIENS.

Ce nom est grec, composé de ἕτερος, *autre*, & οὐσία *ſubſtance*.

Il fut donné à ces hérétiques, parce qu'ils disoient, non pas que le fils de Dieu étoit d'une substance semblable à celle du pere, comme quelques ariens qu'on nommoit pour cela *homoiouſiens*, *homoiouſii*, mais qu'il étoit d'une autre substance que lui. *Voyez* ARIENS & HOMOIOUSIENS, *Dict. de Trevoux*. *(G)*

HETICH, s. m. *(Hiſt. natur. botaniq.)* espece de raveou de navet d'Amérique, ou de racine qui a environ un pié & demi de longueur; & qui est grosse comme les deux poings; elle est fort bonne à manger, & on la regarde comme légérement laxative.

HETMANN, s. m. *(Hiſt. mod.)* dignité qui en Pologne répond à celle de grand général de la couronne; & dans l'Ukraine, c'est le chef des cosaques, il est vassal de l'empire russien.

HETRE, *fagus*, s. m. *(Bot.)* genre de plante à fleur arrondie & composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice fait en forme de cloche. Les embryons naissent sur le même arbre séparément des fleurs, & deviennent des fruits durs & pointus, qui s'ouvrent par la pointe en quatre parties, & qui renferment ordinairement deux semences à trois côtes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

HETRE, s. m. *(Hiſt. nat. bot.)* le *hêtre* est un grand arbre, qui se trouve communément dans les forêts des climats tempérés de l'Europe. Il grossit, s'éleve, s'étend plus promptement, & fournit plus de bois qu'aucun autre arbre; il prend une tige droite, dont la tête se garnit de beaucoup de branches: cet arbre se fait distinguer par son écorce qui est lisse, unie & d'une couleur cendrée fort claire; en général, il plaît à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales, de médiocre grandeur & d'une verdure brillante, sont placées alternativement sur les branches. Le *hêtre* donne au printemps des fleurs mâles ou chatons de figure ronde, qui paroissent en même temps que les feuilles. Le fruit qui vient séparément est renfermé dans une espece de brou qui est hérissé de piquans, il s'y trouve ordinairement deux graines qui sont oblongues & triangulaires: on donne à ce fruit le nom de *faine*. Le brou qui lui sert d'enveloppe, s'ouvre au mois d'octobre, & laisse tomber le fruit; c'est l'annonce de sa maturité.

Cet arbre, par sa stature & son utilité, se met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres forestiers; il est vrai qu'à plusieurs égards il est inférieur au chêne, au châtaigner & à l'orme, qui ont généralement plus d'utilité; mais le *hêtre* considéré par le volume de son bois, par la célérité de son accroissement, & par la médiocrité du terrein où il prospere,

peut entrer en parallele avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre eſt très-propre à former un bois, lorſque la forme du ſol & la qualité du terrein ne permettent pas au chêne d'y dominer. Le *hêtre* ſe plaît dans les lieux froids ſur le penchant & au ſommet des montagnes; il ſe contente d'un terrein peu ſubſtantiel; il vient bien dans les terres crétacées, & même dans le ſable & le grès, lorſqu'il y a un peu d'humidité; il réuſſit ſur-tout dans les terres graſſes & argilleuſes, lorſque le ſable y domine. Ses racines ne s'enfoncent pas ſi profondément que celles du chêne; mais dans les terreins dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le *hêtre* craint la trop grande humidité, il ſe refuſe aux terres fortes ou marécageuſes, & à celles qui ſont trop ſuperficielles.

On éleve le *hêtre* en ſemant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité; ce qui arrive dans le courant du mois d'octobre: comme il ſeroit difficile & coûteux de la faire ramaſſer grain à grain, on raſſemble & on enleve avec les deux mains tout ce qui ſe trouve ſous les *hêtres*, graines, feuilles & enveloppes, que l'on met dans des ſacs; enſuite on vanne le tout, & quand la faine eſt bien nettoyée, on la paſſe à l'épreuve de l'eau dans un baquet, dont on rejette les grains que leur défectuoſité fait ſurnager. On peut ſemer la faine depuis le mois d'octobre juſqu'à celui de février; plutôt on s'y prend, mieux elle leve: il eſt vrai qu'en ſe hâtant, il y a des riſques à courir: les rats, les ſouris, les mulots, & tous les inſectes qui vivent ſous la terre, en ſont très-avides: en ſorte que dans les années où ces animaux ſurabondent, ils détruiſent preſque tout le ſemis. Dans ce cas, on doit prendre le parti de conſerver la faine pendant l'hiver dans du ſable qu'il faut toujours tenir ſéchement pour l'empêcher de germer: cet avancement ſeroit ſujet à inconvénient; la faine, en levant, jette au bout des feuilles ſéminales l'enveloppe de ſon amande; ſi quand on ſeme, la germination étoit faite, les germes qui ſont ſi foibles alors, reſteroient couchés ſous terre faute de point d'appui pour ſe relever & pouſſer dehors leur enveloppe. On ne peut ſemer la faine que dans un terrein léger & aſſez cultivé pour qu'il puiſſe favoriſer la ſortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on peut ſemer un grand canton, ſi le terrein a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un ſeul labourage à la charrue; enſuite on ſemera la faine, même avec le ſable ſi elle y a été mêlée; puis en y faiſant paſſer la herſe, elle ſe trouvera ſuffiſamment enterrée. Si le ſemis a été fait après l'hiver, les graines leveront en moins d'un mois: les gelées de printemps ne lui cauſent aucun dommage. Les plants feront bien peu de progrès les premieres années; ils ſeront foibles, branchus, raffauts; il faudra les couper après la quatrieme année pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

De tous les arbres de nos forêts, le *hêtre* eſt celui dont la tranſplantation ait moins de reſſource; ſoit que l'on veuille regarnir un grand canton de bois, ou en former un médiocre, on s'aviſe ſouvent de faire arracher de jeunes plants dans les forêts, & de les faire planter dans les places que l'on veut mettre en bois; c'eſt un bien mauvais parti à prendre: il n'y aura guere moins de déſavantage à ſe ſervir de jeunes plants venus en pépiniere. On fait ordinairement ces plantations dans un terrein inculte, après n'avoir fait creuſer que de fort petits trous; la tranſplantation ſe fait fort négligemment, tout périt. Si l'on veut prendre de plus grandes précautions pour les creux & la culture, la dépenſe ſera immenſe; encore le ſuccès ſera-t-il fort incertain. Quoi qu'il en ſoit, ſi l'on veut riſquer cette pratique, les plants d'environ deux piés de hauteur ſont les plus propres à tranſporter: ceux qui ſont plus petits n'ont pas aſſez de racines. Il faut bien ſe garder de trop retrancher ni de la tête ni des racines; on doit s'en tenir à couper le pivot, à tailler la petite cime, & à chicotter les branches.

Quoique le *hêtre* ſoit un grand & bel arbre, d'une forme réguliere & d'un aſpect agréable, on n'en fait nul uſage pour l'ornement des jardins; c'eſt un arbre commun, un arbre ignoble, on le mépriſe. Cependant il y a des terreins qui ſe refuſent à la

charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes paliſſades : c'eſt ſur-tout à ce dernier uſage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de ſuccès. Ces paliſſades briſent les vents & réſiſtent à leur impétuoſité mieux qu'aucun autre arbre ; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre, qui eſt nuiſible à tout ce qui croît deſſous : ſes feuilles données en verd au bétail, lui font une bonne nourriture ; quand elles ſont ſeches on en peut faire des paillaſſes, & lorſqu'elles ſont à demi pourries, elles ſont propres à engraiſſer les terres.

Le bois du *hêtre* eſt d'une grande utilité ; mais on ne le fait ſervir qu'à de petits uſages, qui, à la vérité, s'étendent à une infinité de choſes. Nos charpentiers ne s'en ſervent pas ; il eſt trop caſſant, trop ſujet à la vermoulure. Cependant les Anglois, qui par la rareté du bois, ſont obligés de faire uſage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Ecoutons Ellis, auteur anglois, qui a donné en 1738, ſur la culture des arbres foreſtiers, un traité fort petit, mais qui contient beaucoup de faits. « Le bois du *hêtre*, dit cet auteur, eſt propre à faire des membrures & des planches dont on peut former des parquets, planchers de greniers, & faire des boiſeries ; l'aubier de ce bois eſt celui de tous les arbres qui dure le moins, & où les vers font le plus grand dommage : il faut abſolument l'enlever avant d'employer ce bois, qui ſans cela, ſe tourmenteroit pendant pluſieurs années. Mais ſi on veut rendre les planches & les membrures de bonne qualité, il faut les jeter dans l'eau immédiatement après leur ſciage, & les y laiſſer pendant quatre ou cinq mois. Plus les planches ſont minces, moins le ver les attaque. Si l'on vouloit employer le *hêtre* dans les bâtimens, il faudroit ſoutenir à trois piés au deſſus de terre des groſſes pieces de ce bois, faire du feu pardeſſous avec des copeaux & du fagotage, juſqu'à ce que les pieces aient pris une couleur noire & une croûte ; il faut plonger enſuite les extrémités des pieces dans de la poix fondue, & les employer dans les étages élevés. Au lieu de couper cet arbre en hiver, comme cela ſe pratique ordinairement, il faut l'abattre dans le plus grand été, & dans la force de la ſeve. Par expériences faites, les arbres coupés en été, ont duré fort long-temps, & ceux coupés en hiver, ont été percés par les vers, & ſe ſont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé ces arbres en été, il faudra les laiſſer un an en grume, les retourner de temps en temps, enſuite les façonner, puis les jeter dans l'eau ». Les Charrons, les Menuiſiers, les Tourneurs, les Layetiers, les Gaîniers, les Sabotiers, &c. font grand uſage de ce bois ; on lui donne de la conſiſtance & de la durée, ſoit en verniſſant la menuiſerie, ou en paſſant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure long-temps, en lieu ſec ; il eſt incorruptible ſous l'eau, dans la fange, dans les marécages ; mais il périt bientôt s'il eſt expoſé aux alternatives de la ſéchereſſe & de l'humidité : c'eſt le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

La faine a auſſi ſes uſages : elle a le goût de noiſette ; mais l'aſtriction qui y domine la rend peu agréable à manger ; elle ſert à engraiſſer les porcs & à faire de l'huile qui eſt bonne à brûler, à faire de la friture & même de la pâtiſſerie ; enfin on en fait du pain dans les temps de diſette. Nous avons appris aux Anglois à s'en ſervir.

On ne connoît encore qu'une eſpece de *hêtre* qui a deux variétés, l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant ſur l'eſpece commune.

Addition à l'article précédent.

§. HETRE, *(Bot. Jard.)* en latin *fagus*, en anglois *beech-tree*, en allemand *buche*.

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs mâles & des fleurs femelles ; les premieres dépourvues de pétales & grouppées ſur un chaton commun, préſentent la forme d'un globe, elles renferment pluſieurs étamines fixées dans un calice d'une ſeule feuille : les fleurs femelles ſont auſſi apétales & ont un calice de même forme, découpé en quatre parties ; au centre du calice ſe trouve l'embryon qui devient une capſule armée d'épi-

nes

nes molles; elle s'ouvre en trois parties, dont chacune contient une ſemence coriacée triangulaire.

Eſpeces.

Hêtre à feuilles ovales, dont les plus anciennes ſont dentées.

Fagus foliis ovatis obſoletè ſerratis. Linn. *Sp. pl. beech-tree.*

Variétés.

1. *Hêtre* à feuilles panachées.
2. *Hêtre* dont le feuillage eſt d'un pourpre noir.

Linnæus a cru devoir réunir le *hêtre aux* châtaigners, à cauſe de la reſſemblance des parties de la fructification, & de celle des fruits.

Le *hêtre* eſt la parure la plus riante & la plus riche des montagnes; ſon feuillage eſt épais & étendu; ſa verdure eſt fraîche & glacée; ſon écorce unie & luiſante a ſervi long-temps de tablettes à l'amour; mais ce qui eſt plus intéreſſant aux yeux du cultivateur philoſophe, c'eſt que ſon bois ſubvient aux premiers beſoins des plus pauvres d'entre les hommes, il les chauffe, ils en font des écuelles, des cuillers, *&c.* on peut ſe monter en *hêtre* un ménage complet: tel étoit celui de Philémon & de Baucis; les dieux daignerent accepter de leurs mains une coupe de bois; ils rejetteroient avec horreur les vaſes d'or de nos Craſſus. Le *hêtre* eſt ſobre, il n'eſt guere d'arbre qui s'accomode mieux d'un terrein ſtérile, pierreux ou anfractueux: il vient juſque dans la craie, & ſon meilleur aliment n'eſt que le ſable mêlé d'argille; il croît aſſez bien aux pentes des côteaux, où il voit couler les torrens ſous ſes racines: ſa tête vigoureuſe où ſe réuniſſent & s'entrelacent un nombre prodigieux de vaſtes rameaux, brave l'orage & la tempête; ainſi cet arbre reſſemble à tous les êtres bons, il eſt pauvre, fier, & perſécuté; mais il eſt utile même après ſa mort.

Qu'on tranſporte les *hêtres* dans nos jardins, ſur-tout dans ceux que nous imiterons des Anglois, il y figurera mieux que la plupart des autres; on en fait de belles paliſſades & des haies très-fortes; il perd ſa feuille fort tard, ſa verdure ne s'altere que très-peu de temps avant que les feuilles tombent; ainſi on doit le placer dans les boſquets d'été.

Lorſqu'on n'en veut ſemer qu'une petite quantité, je conſeille de ſtratifier la faine pendant l'hiver, de la même maniere que les marrons (*Voyez* CHATAIGNER), ſeulement qu'on la ſeme un peu avant qu'elle ne ſoit germée, à moins qu'on n'en veuille faire qu'un très-petit ſemis, ſimplement dans la vue de former des allées & des boſquets, alors mon avis ſeroit de laiſſer germer la faine dans le ſable: on la plantera une à une, en retranchant le bout de la radicule avec l'ongle; de cette maniere ces arbres n'auront jamais de pivots, ſeront pourvus d'un bel empâtement de racines, & ſe tranſplanteront avec autant de ſuccès que tout autre arbre. Quelle que ſoit l'opinion que l'on ait de la difficulté avec laquelle cet arbre reprend, on en formera enſuite des pépinieres, en plantant les jeunes arbres à trois piés en tout ſens les uns des autres; au bout de ſept ou huit ans on pourra les tranſplanter; & ſi l'on prend les précautions requiſes, & qu'on les fixe en un terrein & un ſol convenables, on en aura beaucoup de ſatisfaction. Pour bien faire, la pépiniere doit être établie dans le même ſol où l'on ſe propoſe de les planter à demeure.

J'en ai vu des allées ſuperbes en Flandre dans une terre graveleuſe, ils croiſſoient extrêmement vîte, & avoient une écorce luiſante & ſuperbe. Je ſais qu'en les tranſplantant on ne leur a pas coupé la fleche, & ma propre expérience vient à l'appui de celle-là pour interdire ce retranchement.

Le *hêtre*, ainſi que le charme, conſerve ſa feuille ſeche l'hiver; & comme elle eſt plus épaiſſe, & qu'il s'y en trouve en plus grand nombre, les paliſſades faites de *hêtre* parent mieux que les charmilles, des vents & du froid: les paliſſades de *hêtre* ſont d'ailleurs bien plus belles, parce que le verd de leurs feuilles eſt plus vif & plus luiſant; elles ont de plus l'avantage de croître là où le charme réuſſiroit mal: la verdure n'en eſt pas ſi précoce; ſi l'on vouloit pourtant, on auroit des *hêtres* dont le feuillage ſe développeroit en même temps que celles des charmes. Dans le nombre de ceux

qui se trouvent dans les forêts, j'en ai toujours vu qui verdoient quinze jours avant les autres ; il faudroit multiplier cette variété, & la fixer par la greffe : c'est par ce moyen aussi, & par les marcottes qu'on perpétue le *hêtre* panaché & le *hêtre* pourpre : celui-ci mérite que nous en donnions une idée.

J'ignore si cette singuliere production est une espece de *hêtre* ou n'en est qu'une variété : je soupçonne que c'est une espece, parce que j'en ai reçu qui avoient l'air d'avoir été élevés de semence, & n'avoient dégénéré en rien.

Ce *hêtre* a l'écorce unie & d'un brun-rouge, les feuilles en sont plus larges que celles du *hêtre* commun ; lorsque les bourgeons se développent, ils sont couleur de rose ; les jeunes feuilles au mois de mai sont d'un rouge qui tire sur le cerise ; quand la feuille a pris sa grandeur, elle est d'un brun-pourpre ; a-t-elle toute sa consistance, elle est presque noire & très-luisante par-dessus, & more-doré par-dessous. En octobre, lorsque les feuilles de certains arbres rougissent, celles-ci se nuancent de verd, elles sont alors verd-canard. Le tissu cellulaire, lorsqu'on a levé l'épiderme, se trouve être d'une couleur sanguine ; ce *hêtre* singulier fait un contraste piquant, mêlé avec d'autres arbres, dont il fait valoir l'éclat : j'aimerois à en planter quelque part une masse considérable, on croiroit habiter les régions du feu, les bords du Phlégéton ; la méditation y prendroit un caractere sombre qui ne pourroit qu'éveiller des idées graves & neuves : lorsque le vent agite les touffes de ces arbres, on croit voir ondoyer des flammes ; je le regarde comme précieux dans la partie pittoresque & poétique des jardins, il y produit des effets qui contribuent à celui de l'ensemble ; ainsi il a un mérite de plus que celui de la singularité : les jardins bien entendus seroient des tableaux ; les arbres & les plantes feroient les couleurs. *Voyez articles* BOTANIQUE & BOSQUET. Ce *hêtre* se multiplie par les marcottes, & par les greffes en approche ; & en écusson sur le houx commun. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

HETRURIE, ou plutôt sans aspiration, ETRURIE, s. f. *Etruria*, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une contrée de l'Italie qui répond en grande partie à la Toscane des modernes ; elle étoit séparée de la Ligurie par la riviere de Magra, & s'étendoit de-là jusqu'au Tibre. Ce pays a souvent changé de nom ; les Cimbriens en furent chassés par les Pelasges ; ceux-ci en furent dépossédés à leur tour par les Lydiens, dont un roi de Lydie fit donner aux habitans de l'*Hétrurie* le nom de *Tyrrhéniens*, parce qu'il y avoit envoyé une colonie, à la tête de laquelle il avoit mis son fils Tyrrhene ; ensuite ces mêmes peuples, à cause de leurs rites pour les sacrifices, furent appellés dans la langue des Grecs, *Thusci* ; nous en avons formé le nom moderne du pays, la *Toscane*, & celui du peuple, les *Toscans*. La mer de cette côte a conservé le nom de *mer Tyrrhénienne* ; les Grecs nommoient l'*Hétrurie*, Τυρρηνία.

Anciennement, & avant la grande puissance des Romains, l'*Hétrurie* étoit partagée en douze peuples ; Tite-Live parle de ces douze peuples, *l. IV. c. xxiij.* c'étoit autant de villes, qui chacune avoit son territoire ; ces villes ont été indiquées par Cluvier & Holstenius ; le P. Briet en a donné la table fort détaillée, avec les noms modernes, & même ceux des endroits ruinés.

Toutes ces villes furent conquises par les Romains ; & sous les Césars, le nombre en fut augmenté jusqu'à quinze, si l'on en croit deux inscriptions rapportées par Gruter. Avant ce temps-là l'*Hétrurie* ne contenoit que douze peuples, dont chacun avoit son lucumon, ou chef particulier. *V.* LUCUMON.

Il résulte de la table du P. Briet, dont je viens de parler, que l'ancienne *Hétrurie* comprenoit entiérement, 1°. le duché de Massa, & ce qui est entre ce duché & l'Apennin ; 2°. la Carfagnana ; 3°. l'état de la république de Lucques ; 4°. tout le grand duché de Toscane ; 5°. le Pérusin ; 6°. l'Orviétan ; 7°. le patrimoine de S. Pierre ; 8°. le duché de Castro & Ronciglione ; 9°. lo ftato de gli Presidii.

Telle étoit l'*Hétrurie* après que les Gaulois furent établis en Italie ; car avant leur arrivée, les Hétrusques avoient des établissemens au-delà de l'Apennin, mais ils en furent aisément dépouillés par des peuples

guerriers, auxquels une nation amollie par l'aiſance & le repos, n'étoit pas en état de réſiſter long-temps.

On conçoit de ce détail, que ce ſeroit ſe tromper groſſiérement, que de traduire toujours l'*Hétrurie* par la *Toſcane*; car quoique cet état, qui comprend le Florentin, le Piſan & le Siennois, ſoit une partie conſidérable de l'ancienne *Hétrurie*, il faut y en ajouter huit autres pour faire l'*Hétrurie* entiere. *Voyez* TOSCANE.

Ce furent les Hétruſques qui inſtruiſirent les premiers Romains, ſoit parce qu'eux-mêmes avoient été éclairés par des colonies grecques, ſoit plutôt parce que de tout temps, une propriété de cette belle terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athenes étoit plus propre aux arts, que celui de Thebes & de Lacédémone.

Il ne nous reſte pour tout monument de l'*Hétrurie*, que quelques inſcriptions épargnées par les injures du temps, & qui ſont inintelligibles. En vain Gruter a publié l'alphabet de toutes ces inſcriptions dans ſes tables Eugubines, on n'en eſt pas plus avancé; les ſavans hommes de Toſcane, particuliérement ceux qui ont travaillé à éclaircir les antiquités de leur pays, comme Vincenzo Borghini, auteur très-judicieux, l'ont ingénuement reconnu.

Ils ont eu d'autant plus de raiſon d'avouer cette vérité, que par le témoignage des anciens Grecs & Latins, il paroît que les Hétruſques avoient une langue & des caracteres particuliers, dont ils ne donnoient la connoiſſance à aucun étranger, pour ſe maintenir par ce moyen plus aiſément dans l'honorable & utile profeſſion où ils étoient, de conſacrer chez leurs voiſins, & même dans des contrées éloignées, les temples & l'enceinte des villes, d'interpréter les prodiges, d'en faire l'expiation, & preſque toutes les autres cérémonies de ce genre. (*D. J.*)

HETTGAU, (*Géog.*) diſtrict de la baſſe Alſace dans le voiſinage de Seltz.

HETTSTŒDT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſituée dans le comté de Mansfeld.

HEU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment à varangues plates, qui tire peu d'eau, & dont les Hollandois & les Anglois ſe ſervent beaucoup. Il n'a qu'un mât, du ſommet duquel ſort une piece de bois qui s'avance en ſaillie vers la poupe qu'on appelle la *corne*. Cette corne & le mât n'ont qu'une même voile qui court de haut en bas de l'un à l'autre: ce même mât porte une vergue de foule, & eſt tenu par un gros étai qui porte auſſi une voile nommée *voile d'étai*.

Les proportions les plus ordinaires du *heu* ſont de ſoixante piés de longueur ſur dix-huit de largeur; il a de creux neuf piés, & de bord onze piés & demi; la hauteur de l'étambord eſt de quatorze piés, celle de l'étrave quinze piés. (*Z*)

HEUKELUM, (*Géog.*) petite ville des Provinces-unies, dans la Hollande ſur la Linge, au-deſſous de Léerdam, à deux lieues de Gorcum. *Long.* 22, 6; *lat.* 51, 55. (*D. J.*)

HEULOTS, ſ. m. terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Vallery en Somme. *Voyez* GOBLETS.

HEURE, ſ. f. (*Aſtr. & Hiſt.*) c'eſt la vingt-quatrieme & quelquefois la douzieme partie du jour naturel. *Voyez* JOUR.

Le mot *heure*, *hora*, vient du grec ὥρα, qui ſignifie la même choſe, & dont l'étymologie n'eſt pas trop connue, les ſavans étant fort partagés ſur ce ſujet.

L'*heure* chez nous eſt une meſure ou quantité de temps égale à la vingt-quatrieme partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le ſoleil autour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une *heure*, puiſque trois cent ſoixante degrés répondent à vingt-quatre. On diviſe l'*heure* en ſoixante minutes, la minute en ſoixante ſecondes, *&c.* *Voyez* MINUTE.

La diviſion du jour en *heures* eſt très-ancienne, comme le prouve le P. Kirker dans ſon *Œdip. ægypt. tom. II*; les *heures* qui ſont la vingt-quatrieme partie du jour, s'appellent *heures ſimples*; les *heures* qui en ſont la douzieme partie, s'appellent *heures compoſées*.

Les plus anciens peuples faiſoient leurs *heures* égales à la douzieme partie du jour. Hérodote *lib. II*, obſerve que les Grecs avoient appris des Egyptiens entr'autres choſes, à diviſer le jour en douze parties.

Les Aſtronomes du Cathay conſervent encore aujourd'hui cette diviſion. Ils appellent l'*heure*, *chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier eſt appelé *zeth*, ſouris; le ſecond *chio*, taureau; le troiſieme *zem*, léopard, le quatrieme *mau*, lievre; le cinquieme *chiu*, crocodile; le ſixieme *fix*, ſerpent; le ſeptieme *vou*, cheval; le huitieme *vi*, brebis; le neuvieme *ſchim*, ſinge; le dixieme *you*, poule; l'onzieme *ſou*, chien; le douzieme *cai*, porc.

Les *heures* qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales étoient inconnues aux Romains avant la premiere guerre punique. Ils ne régloient leurs jours auparavant que par le lever & le coucher du ſoleil.

Ils diviſoient les douze *heures* du jour en quatre: prime ou la premiere, qui commençoit à ſix *heures* du matin; tierce ou la troiſieme, à neuf; ſexte ou la ſixieme, à douze ou midi; & none ou la neuvieme, à trois *heures* après midi. Ils diviſoient auſſi les *heures* de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenoit trois *heures*.

Il y a diverſes ſortes d'*heures* chez les Chronologiſtes, les Aſtronomes, les faiſeurs de cadrans ſolaires. On diviſe quelquefois les *heures* en égales & inégales. Les *heures* égales ſont celles qui ſont la vingt-quatrieme partie du jour naturel; c'eſt-à-dire, le temps que la terre emploie à parcourir dans ſon mouvement diurne de rotation quinze degrés de l'équateur.

On les appelle encore *équinoxiales*, parce qu'on les meſure ſur l'équateur; & *aſtronomiques*, parce que les Aſtronomes s'en ſervent. Elles changent de nom ſuivant la maniere dont les différentes nations les comptent. Les *heures* aſtronomiques ſont des *heures* égales que l'on compte depuis midi dans la ſuite continue des vingt-quatre heures. Ainſi quand un aſtronome dit qu'il a fait telle obſervation tel jour à dix-neuf *heures*, cela ſignifie tel jour à ſept *heures* du matin.

Heures babyloniennes ſont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le lever du ſoleil.

Heures européennes ſont des *heures* égales que l'on compte depuis minuit juſqu'à midi, & depuis midi juſqu'à minuit.

Heures judaïques, planétaires ou antiques, ſont la douzieme partie du jour & de la nuit. Comme ce n'eſt qu'au temps des équinoxes que le jour artificiel eſt égal à la nuit, ce n'eſt auſſi que dans ce temps que les *heures* du jour & de la nuit ſont égales entr'elles. Elles augmentent ou diminuent dans tous les autres temps de l'année. On les appelle *heures antiques* ou *judaïques*, parce que les anciens & les Juifs s'en ſont ſervis, & que ces derniers s'en ſervent encore, auſſi-bien que les Turcs. On les appelle auſſi *heures planétaires*, à cauſe que les aſtrologues prétendent que chaque *heure* eſt dominée par une nouvelle planete, & que le jour reçoit ſon nom de celle qui domine à la premiere *heure*, comme la lune au lundi, Mars au mardi, *&c.* Par exemple, le jour du ſoleil, c'eſt-à-dire, le dimanche, la premiere *heure* que l'on compte au lever du ſoleil, eſt attribuée au ſoleil lui-même, & en prend le nom; la ſuivante prend celui de Vénus, la ſuivante de Mercure, enſuite de la lune, de Jupiter, de Saturne & de Mars, d'où il arrive que le jour ſuivant la premiere *heure* au lever du ſoleil tombe ſur l'*heure* de la lune; la premiere du jour d'après tombe ſur l'*heure* de Mars, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de la ſemaine.

Les *heures* italiques ſont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le coucher du ſoleil.

Heures inégales, c'eſt la douzieme partie du jour, & auſſi la douzieme partie de la nuit. L'obliquité de la ſphere les rend plus ou moins inégales en différens temps; & elles ne conviennent avec les *heures* égales comme les *heures* judaïques, qu'au temps des équinoxes.

Après les définitions que nous venons de donner des différentes *heures*, il eſt très-facile de les réduire les unes aux autres, & nous ne croyons pas qu'un plus grand détail ſoit néceſſaire ſur ce ſujet. *Voyez* la *Chronologie* de Wolff, *chap. j.* d'où cet article eſt extrait en partie. *Harris & Chambers.* (*G*)

On connoît l'*heure* ſur la terre ferme par le moyen des pendules & des montres. On peut ſe ſervir en mer pour le même objet, du ſecond de ces inſtrumens, le pre-

mier étant ſujet à trop de dérangemens par le mouvement du vaiſſeau. Mais faute de montres, on peut trouver aiſément l'*heure* par un calcul fort ſimple. Connoiſſant la latitude du lieu où l'on eſt (*Voy.* LATITUDE.), & la déclinaiſon du ſoleil (*Voyez* DÉCLINAISON), on obſerve la hauteur du ſoleil à l'*heure* qu'on cherche, & par la trigonométrie ſphérique, on conclut aiſément l'*heure* qu'il eſt. *Voyez le traité de navigation* de M. Bouguer, *p.* 262 *& ſuiv.* où vous trouverez un plus grand détail ſur ce ſujet. (*O*)

HEURE, (*Gnomonique.*) *inſtrument qui montre les heures du jour & l'élévation du ſoleil au-deſſus de l'horizon pour telle latitude que ce ſoit.* (*V. planche de Gnomonique. Suppl. des figures, fig.* 1, *planche VII.*) La partie principale de cet inſtrument eſt une plaque de cuivre *AB*, ſur laquelle eſt gravé un cadran rectiligne; ſur cette plaque eſt un quart de cercle d'ivoire *DE*, diviſé en degrés & en minutes par des tranſverſales, & qui étant attaché à la regle de cuivre mobile *EDF*, peut être placé à tel degré de latitude qu'on veut: on arrête cette regle & le quart de cercle dans tel point qu'on veut, par le moyen de deux vis *C* & *H*, qui coulent dans les rainures *AM* & *AK* qu'on a pratiquées pour cet effet.

Sur la planche de cuivre ſont gravés deux triangles *NO* & *PQ*, ſur le premier deſquels, comme le plus grand, ſont marqués les paralleles de latitude qui répondent exactement à ceux de la rainure *AM*, pour pouvoir ajuſter la regle. Le centre du quart de cercle eſt à jour, pour qu'on puiſſe voir les degrés de latitude; ſur ce même centre eſt une alidade *ST*, laquelle parcourt le quart de cercle d'un bout à l'autre, & à laquelle eſt attaché un fil, le long duquel coule le grain *R*, & dont l'extrêmité porte un plomb; cette alidade a un coulant *V*, par le moyen duquel on l'arrête où l'on veut lorſqu'on rectifie l'inſtrument.

Pour trouver l'*heure* du jour & la hauteur du ſoleil avec cet inſtrument, il faut placer le centre du quart de cercle d'ivoire ſur le degré au ſigne où le ſoleil ſe trouve ſur le grand triangle, & faire couler le grain le long du fil juſqu'à ce qu'il ſoit ſur le degré du même ſigne, marqué ſur le petit triangle; cela fait, on préſentera le quart de cercle au ſoleil, juſqu'à ce que ſes rayons paſſent à travers les pinules *X* & *Y*; le grain marquera l'*heure* ſur la plaque, & le fil la hauteur du ſoleil ſur le quart de cercle. (*Article traduit d'un journal Anglois.*)

§ HEURES, (*Aſtron.*) Les aſtronomes diſtinguent trois ſortes d'*heures* aſtronomiques, ſavoir: *heures* ſolaires moyennes, *heures* ſolaires vraies, *heures* du premier mobile; les *heures* ſolaires moyennes ſont toujours égales & uniformes, elles ſont la 24e partie d'un jour moyen, c'eſt-à-dire, d'un retour moyen du ſoleil au méridien; ce ſont ces *heures* égales & ces jours moyens ſur leſquels ſe reglent tous les calculs, ainſi que les pendules aſtronomiques. *V.* TEMPS MOYEN. Les *heures* ſolaires vraies ſont celles que marque chaque jour le ſoleil ſur nos méridiennes & nos cadrans, mais qui varient tous les jours, à raiſon des inégalités du ſoleil. Les *heures* ſolaires vraies ſont plus grandes au commencement de janvier de 29 ſecondes par jour que les moyennes, & plus petites de $19''$, trois mois après.

Les *heures* du premier mobile ſont celles que l'on compte par la révolution des étoiles fixes, qui eſt la véritable durée de la rotation de la terre, & qui eſt toujours égale, ou, 23^h, $56'$, $4''$ de temps moyen; il y a des aſtronomes qui reglent leurs pendules ſur les *heures* du premier mobile, ils y trouvent cet avantage que les étoiles paſſent tous les jours à la même *heure* de la pendule, mais le ſoleil y paſſe quatre minutes plus tard; cette méthode a encore la commodité de donner, par une opération très-ſimple, les arcs de l'équateur, qui correſpondent aux *heures* de la pendule, 15° pour une *heure*, 15 ſecondes de degré pour une ſeconde de temps; c'eſt ce qu'on appelle convertir en degré les *heures* du premier mobile.

Les aſtronomes calculent l'*heure* qu'il eſt, 1°. par la hauteur du ſoleil ou d'une étoile; 2°. par les hauteurs correſpondantes; 3° par les pendules réglées ſur des

lunettes méridiennes, ou sur des méridiennes ordinaires.

On trouve l'*heure* en mer par la hauteur du soleil, prise au moyen de l'octant de Hadley ou quartier de déflexion; il y a un volume tout entier des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie, en 1745 & 1747, sur la meilleure maniere de trouver l'*heure* en mer; M. Daniel Bernoulli est un des auteurs qui partagerent le prix; mais la méthode la plus générale & la plus usitée est d'observer la hauteur du soleil, alors la résolution d'un seul triangle sphérique donne l'angle au pôle ou l'angle horaire, & par conséquent l'*heure* qu'il est. (*M. DE LA LANDE.*)

HEURES, (*Théologie.*) signifie certaines prieres que l'on fait dans l'église dans des temps réglés, comme matines, laudes, vêpres, *&c.* *Voyez* MATINES.

Les petites *heures* sont prime, tierce, sexte & none. On les appelle ainsi à cause qu'elles doivent être récitées à certaines *heures*, suivant les regles & canons prescrits par l'église, en l'honneur des mysteres qui ont été accomplis à ces *heures*-là. Ces *heures* s'appelloient autrefois le cours, *cursus*. Le P. Mabillon a fait une dissertation sur ces *heures*, qu'il a intitulée *de Cursu Gallicano.*

La premiere constitution qui se trouve touchant l'obligation des *heures*, est le vingt-quatrieme article du capitulaire qu'Heiton ou Aiton, évêque de Basle au commencement du ix. siecle, fit pour ses cures. Il porte que les prêtres ne manqueront jamais aux *heures* canoniales, ni du jour ni de la nuit.

Les prieres des quarante *heures* sont des prieres publiques & continuelles que l'on fait pendant trois jours devant le saint Sacrement, pour implorer le secours du ciel dans des occasions importantes. On a soin pendant ces trois jours que le saint Sacrement soit exposé quarante *heures*, c'est-à-dire treize ou quatorze *heures* chaque jour.

HEURES, (*Mythol.*) en grec ὧραι, *filles* de Jupiter & de Thémis, selon Hésiode, qui en compte trois, Eunomie, Dicé, & Irene, c'est-à-dire, le bon ordre, la justice, & la paix. Apparemment que cette fiction signifioit que l'usage bien fait des *heures* réglées, entretient les loix, la justice, & la concorde.

Homere nomme les *heures* les portieres du ciel, & nous décrit ainsi leurs fonctions: « Le soin des portes du ciel est commis aux *heures*; elles veillent depuis le commencement des temps à la garde du palais de Jupiter; & lorsqu'il faut ouvrir ou fermer ces portes d'éternelle durée, elles écartent ou rapprochent sans peine le nuage épais qui leur sert de barriere ».

Le poëte entend par le ciel, cette grande région de l'espace éthéré, que les saisons semblent gouverner; elles ouvrent le ciel, quand elles dissipent les nuages; & elles le ferment, lorsque les exhalaisons de la terre se condensent en nuées, & nous cachent la vue du soleil & des astres.

La mythologie grecque ne reconnut d'abord que les trois *heures*, dont nous avons donné les noms, parce qu'il n'y avoit que trois saisons, le printemps, l'été, & l'hiver; ensuite quand on leur ajouta l'automne & le solstice d'hiver, ou sa partie la plus froide, la mythologie créa deux nouvelles *heures*, qu'elle appella *Carpo*, & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin, quand les Grecs partagerent le jour en douze parties égales, les poëtes multiplierent le nombre des *heures* jusqu'à douze, toutes au service de Jupiter, & les nommerent *les douze sœurs*, nées gardiennes des barrieres du ciel, pour les ouvrir & les fermer à leur gré; ils leur commirent aussi le soin de ramener Adonis de l'Achéron, & le rendre à Vénus.

Ces mêmes poëtes donnerent encore aux *heures*, l'intendance de l'éducation de Junon; & dans quelques statues de cette déesse, on représente les *heures* au-dessous de sa tête.

Elles étoient reconnues pour des divinités dans la ville d'Athenes, où elles avoient un temple bâti en leur honneur par Amphictyon. Les Athéniens, selon Athénée, leur offroient des sacrifices, dans lesquels ils faisoient bouillir la viande au lieu de la rôtir; ils adressoient des vœux à ces déesses, & les prioient de leur donner une chaleur modérée, afin qu'avec le secours des pluies, les fruits de la terre vinssent plus doucement à maturité.

Les modernes repréſentent ordinairement les *heures* accompagnées de Thémis ſoutenant des cadrans ou des horloges.

Le mot ὥρα, déſignoit anciennement chez les Grecs les ſaiſons ; enſuite, après l'invention des cadrans ſolaires, le même terme ſe prit auſſi pour ſignifier la meſure du temps que nous nommons *heure*. *Voyez* HEURE. (*D. J.*)

HEUREUX, HEUREUSE, HEUREUSEMENT, (*Grammaire morale.*) ce mot vient évidemment *d'heur*, dont *heure* eſt l'origine. De-là ces anciennes expreſſions, *à la bonne heure*, *à la mal'heure ;* car nos peres qui n'avoient pour toute philoſophie que quelques préjugés des nations plus anciennes, admettoient des *heures* favorables & funeſtes.

On pourroit, en voyant que le *bonheur* n'étoit autrefois qu'une *heure fortunée*, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent, & conclure de-là qu'ils regardoient le *bonheur* comme une choſe paſſagere, telle qu'elle eſt en effet.

Ce qu'on appelle *bonheur*, eſt une idée abſtraite, compoſée de quelques idées de plaiſir ; car qui n'a qu'un moment de plaiſir n'eſt point un homme *heureux ;* de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme *malheureux*. Le plaiſir eſt plus rapide que le *bonheur*, & le *bonheur* plus paſſager que *la félicité*. Quand on dit *je ſuis heureux* dans ce moment, on abuſe du mot, & cela ne veut dire que *j'ai du plaiſir :* quand on a des plaiſirs un peu répétés, on peut dans cet eſpace de temps ſe dire *heureux ;* quand ce bonheur dure un peu plus, c'eſt un état de félicité ; on eſt quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la proſpérité, comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand feſtin préparé pour lui.

L'ancien adage, *on ne doit appeller perſonne heureux avant ſa mort*, ſemble rouler ſur de bien faux principes ; on diroit par cette maxime qu'on ne devroit le nom d'*heureux*, qu'à un homme qui le ſeroit conſtamment depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa derniere heure. Cette ſérie continuelle de momens agréables eſt impoſſible par la conſtitution de nos organes, par celle des élémens de qui nous dépendons, par celle des hommes dont nous dépendons davantage. Prétendre être toujours *heureux*, eſt la pierre philoſophale de l'ame ; c'eſt beaucoup pour nous de n'être pas long-temps dans un état triſte ; mais celui qu'on ſuppoſeroit avoir toujours joui d'une vie *heureuſe*, & qui périroit miſérablement, auroit certainement mérité le nom d'*heureux* juſqu'à la mort ; & on pourroit prononcer hardiment, qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il ſe peut très-bien que Socrate ait été le plus *heureux* des Grecs, quoique des juges ou ſuperſtitieux & abſurdes, ou iniques, ou tout cela enſemble, l'aient empoiſonné juridiquement à l'âge de ſoixante & dix ans, ſur le ſoupçon qu'il croyoit un ſeul Dieu.

Cette maxime philoſophique tant rebattue, *nemo ante obitum felix*, paroît donc abſolument fauſſe en tout ſens ; & ſi elle ſignifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureuſe*, elle ne ſignifie rien que de trivial. Le proverbe du peuple, *heureux comme un roi*, eſt encore plus faux ; quiconque a lu, quiconque a vécu, doit ſavoir combien le vulgaire ſe trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureuſe* qu'une autre, ſi l'homme en général eſt plus *heureux* que la femme ; il faudroit avoir été homme & femme comme Tireſias & Iphis, pour décider cette queſtion ; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un eſprit également propre à chacune ; & il faudroit avoir paſſé par tous les états poſſibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore ſi de deux hommes l'un eſt plus *heureux* que l'autre ; il eſt bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd ſon bien, ſon honneur, ſa femme & ſes enfans, & qui eſt condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, eſt moins *heureux* dans ce monde à tout prendre, qu'un jeune ſultan vigoureux, ou que le ſavetier de la Fontaine.

Mais on veut ſavoir quel eſt le plus *heureux* de deux hommes également ſains, également riches, & d'une condition égale, il eſt clair que c'eſt leur humeur qui en décide. Le plus modéré, le moins in-

quiet, & en même temps le plus ſenſible eſt le plus *heureux ;* mais *malheureuſement* le plus ſenſible eſt toujours le moins modéré : ce n'eſt pas notre condition, c'eſt la trempe de notre ame qui nous rend *heureux*. Cette diſpoſition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés ſans que nous y ayons la moindre part : c'eſt au lecteur à faire là-deſſus ſes réflexions ; il y a bien des articles ſur leſquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire : en fait d'arts, il faut l'inſtruire, en fait de morale, il faut le laiſſer penſer.

Il y a des chiens qu'on careſſe, qu'on peigne, qu'on nourrit de biſcuits, à qui on donne de jolies chiennes ; il y en a d'autres qui ſont couverts de gale, qui meurent de faim, qu'on chaſſe & qu'on bat, & qu'enſuite un jeune chirurgien diſſeque lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros clous dans les pattes ; a-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou *malheureux* ?

On dit *penſée heureuſe*, *trait heureux*, *repartie heureuſe*, *phyſionomie heureuſe*, *climats heureux ;* ces penſées, ces traits *heureux*, qui nous viennent comme des inſpirations ſoudaines, & qu'on appelle *des bonnes fortunes d'hommes d'eſprit*, nous ſont donnés comme la lumiere entre dans nos yeux, ſans efforts, ſans que nous la cherchions ; ils ne ſont pas plus en notre pouvoir que la phyſionomie *heureuſe ;* c'eſt-à-dire, douce, noble, ſi indépendante de nous, & ſi ſouvent trompeuſe.

Le climat *heureux* eſt celui que la nature favoriſe : ainſi ſont les imaginations *heureuſes*, ainſi eſt l'*heureux* génie, c'eſt-à-dire, le grand talent ; & qui peut ſe donner le génie ? Qui peut, quand il a reçu quelques rayons de cette flamme, le conſerver toujours brillant ? Puiſque le mot *heureux* vient de la bonne *heure*, & *malheureux* de la *mal'heure*, on pourroit dire que ceux qui penſent, qui écrivent avec génie, qui réuſſiſſent dans les ouvrages de goût, écrivent à la *bonne heure ;* le grand nombre eſt de ceux qui écrivent à la *mal'heure*.

On dit en fait d'arts, *heureux génie ;* & jamais *malheureux génie ;* la raiſon en eſt palpable, c'eſt que celui qui ne réuſſit pas, manque de génie abſolument.

Le génie eſt ſeulement plus ou moins *heureux ;* celui de Virgile fut plus *heureux* dans l'épiſode de Didon, que dans la fable de Lavinie ; dans la deſcription de la priſe de Troie, que dans la guerre de Turnus ; Homere eſt plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit *invention heureuſe* ou *malheureuſe ;* mais c'eſt au moral, c'eſt en conſidérant les maux qu'une invention produit : la *malheureuſe* invention de la poudre ; l'*heureuſe* invention de la bouſſole, de l'aſtrolable, du compas de proportion, *&c.*

Le cardinal Mazarin demandoit un général *houroux*, *heureux ;* il entendoit ou devoit entendre un *général habile ;* car lorſqu'on a eu des ſuccès réitérés, *habileté* & *bonheur* ſont d'ordinaire ſynonymes.

Quand on dit *heureux* ſcélérat, on n'entend par ce mot que ſes ſuccès, *felix Sylla*, *heureux Sylla ;* un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont *heureuſement* pillé, trahi, empoiſonné, ravagé, égorgé ; il y a grande apparence qu'ils étoient très-*malheureux* quand même ils n'auroient pas craint leurs ſemblables.

Il ſe pourroit qu'un ſcélérat mal élevé, un grand-turc, par exemple, à qui on auroit dit qu'il lui eſt permis de manquer de foi aux chrétiens, de faire ſerrer d'un cordon de ſoie le cou de ſes viſirs quand ils ſont riches, de jetter dans le canal de la mer noire ſes freres étranglés ou maſſacrés, & de ravager cent lieues de pays pour ſa gloire ; il ſe pourroit, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remords que ſon mufti, & fût très-*heureux*. C'eſt ſur quoi le lecteur peut encore penſer beaucoup ; tout ce qu'on peut dire ici, c'eſt qu'il eſt à deſirer que ce ſultan ſoit le plus *malheureux* des hommes.

Ce qu'on a peut-être écrit de mieux, ſur le moyen d'être *heureux*, eſt le livre de Séneque, *de vita beata ;* mais ce livre n'a rendu *heureux* ni ſon auteur, ni ſes lecteurs. *Voyez* d'ailleurs, ſi vous voulez, *les articles* BIEN, *&* BIENHEUREUX *de ce Dictionnaire*.

Il y avoit autrefois des plantes *heureuſes*

ſes, d'autres *malheureuſes ; heureuſement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce dictionnaire utile, *heureuſement* on n'y a pas réuſſi.

Des ames de boue, des fanatiques abſurdes, préviennent tous les jours les puiſſans, les ignorans, contre les philoſophes ; ſi *malheureuſement* on les écoutoit, nous retomberions dans la barbarie dont les ſeuls philoſophes nous ont tirés. *Cet article eſt de M.* DE VOLTAIRE.

*HEURT, ſub. maſc. (*Gramm.*) il ſe dit du choc des corps qui ſe rencontrent & ſe frappent rudement.

HEURT, *terme de riviere*, c'eſt l'endroit le plus élevé, ou le ſommet de la montée d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite ou à gauche la pente pour l'écoulement des eaux ; *nota*, les regards des robinets d'incendie ſe placent au *heurt* du pavé d'une rue.

HEURTÉ, adj. (*Peinture.*) on appelle *heurté*, des eſpeces de tableaux qu'on devroit nommer *eſquiſſe*, où l'on ne voit que le feu de l'imagination mal digéré.

On dit, un tel peintre ne fait que *heurter* les tableaux ; cela n'eſt que *heurté :* il faut que les petits tableaux ſoient finis, & non *heurtés*.

HEURTES, ſub. maſc. *terme de Blaſon*, ce ſont deux tourteaux d'azur que quelques armoriſtes ont ainſi appellés pour les diſtinguer des tourteaux d'autres couleurs.

Les armoriſtes anglois diſtinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conſéquence des noms qui leur conviennent ; ceux des autres nations ſe contentent d'appeller ceux-ci ſimplement *tourteaux d'azur ;* & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajouter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils ſont.

HEURTOIR, ſ. m. (*Serrur.*) piece de menu ouvrage de ſerrurerie, de fer forgé ou fondu en forme de gros anneau avec platine & battant, ſervant à frapper à une porte cochere.

Mais plus généralement dans les arts, on appelle du nom de *heurtoir*, toute piece mobile qui vient frapper ſur une autre. *Voyez les articles ſuivans.*

HEURTOIR, (*Hydr.*) eſt une piece de bois longue, groſſe, & preſque quarrée, qui ſe place au pié de l'épaulement de la plate-forme d'une écluſe. (*K*)

HEURTOIR, *dans l'artillerie*, eſt une piece de bois de neuf piés de longueur ſur neuf à dix pouces en quarré, qui ſe place au pié de l'épaulement d'une batterie au devant des plates-formes. *Voyez* PLATE-FORME & BATTERIE.

C'eſt auſſi un morceau de fer battu, fait comme une très-groſſe cheville qui s'enfonce dans l'épaiſſeur du flaque de bois d'un affût à canon, & qui ſoutient la ſurbande de fer qui couvre le tourrillon de la piece. Il y a des *contre-heurtoirs* & des *ſous-contre-heurtoirs*, qui ſont des morceaux ou bandes de fer qui accompagnent le *heurtoir*. (*Q*)

HEURTOIR, *Fondeur de caracteres d'imprimerie*, eſt une petite piece de fer qui s'ajoute au moule à fondre les caracteres d'imprimerie. Cette partie eſt le point d'appui à la matrice qui eſt poſtée audit moule, & ſert à la faire monter ou deſcendre vers l'ouverture intérieure du moule par où elle reçoit la matiere qui vient prendre la figure de l'objet repréſenté dans la matrice. *Voyez* MOULE.

HEUSDEN, (*Géog.*) ville forte des Provinces-Unies, dans la Hollande, ſur la Meuſe, à 3 lieues N. O. de Bois-le-Duc, 2 S. O. de Bommel. *Long.* 22, 38 ; *latit.* 51, 47.

Gysbert & Paul Voët pere & fils, étoient d'*Heuſden ;* le premier eſt ce rigide calviniſte, profeſſeur en théologie à Utrecht, qui ſoutint contre Deſmarets, une guerre des plus longues & des plus furieuſes. Il s'agiſſoit d'une conciliation que les magiſtrats de Bois-le-Duc avoient faite entre les proteſtans & les catholiques de leur ville, pour aſſiſter enſemble amicalement à la confrairie de la Vierge, en retranchant les cérémonies qui pouvoient déplaire aux réformés. Deſmarets fit l'apologie des magiſtrats, & Voët fulmina contre l'apologiſte : les curateurs de Groningue & d'Utrecht offrirent en vain leur médiation aux deux athletes ; ils ne ſe réunirent au bout de 20 ans de combats, que pour attaquer Coccejus, & le traiter d'hérétique, parce que ce bon homme, dont l'étude perpétuelle

hébraïque avoit épuiſé l'eſprit, s'étoit trop dévoué à des interprétations myſtiques de l'écriture. Au milieu de tant de diſputes, Gysbert Voët prolongea ſa carriere juſqu'à 87 ans; il enterra Deſmarets, Coccejus, & Deſcartes, dont il avoit auſſi attaqué la philoſophie; il ne mourut que le premier novembre 1676.

Paul Voët n'épouſa point les querelles de ſon pere; il étudia le droit, & publia dans cette ſcience de bons ouvrages, qui ont encore été effacés depuis par ceux de ſon fils Jean Voët, un des hommes des plus ſavans de l'Europe dans le droit civil; on connoît l'excellent commentaire qu'il a donné ſur les Pandectes. *(D. J.)*

HEUSE, ſub. fém. *(Marine.)* c'eſt le piſton ou la partie mobile de la pompe. *Voyez* PISTON. *(Z)*

HEUSSE *ou* HURASSE, *(terme de groſſes forges.)* *Voyez l'article* FORGES.

HEWECZE, *(Géogr.)* petite ville de la haute-Hongrie.

HEXACORDE, ſub. maſc. eſt *en Muſique*, un inſtrument à ſix cordes, ou un ſyſtême compoſé de ſix ſons. Ce mot vient de ἕξ, *ſix*, & de χορδος, *corde*. *(S)*

HEXAEDRE, ſub. maſc. *terme de Géométrie*, c'eſt un des cinq corps réguliers qu'on appelle auſſi *cube*. *Voyez* CUBE & RÉGULIER. Ce mot eſt grec & formé de ἕξ, *ſix*, & ἕδρα *ſedes*, ſiege, *baſe*; chaque face pouvant être priſe pour la baſe du corps régulier. *Voyez* BASE.

Le quarré du côté d'un *hexaëdre* eſt le tiers du quarré du diametre de la ſphere qui lui eſt circonſcrite. D'où il ſuit que le côté de l'*hexaëdre* eſt à celui de la ſphere dans laquelle il eſt inſcrit, comme 1 à $\sqrt{3}$, & par conſéquent incommenſurable. *Chambers. (E)*

HEXAGONE, ſ. m. *terme de Géométrie*, figure compoſée de ſix angles & de ſix côtés. *V.* FIGURE & POLYGONE. Ce mot eſt grec, & formé d'ἕξ, *ſex*, ſix, & γωνία, *angulus*, angle.

Un *hexagone* régulier eſt celui dont les angles & les côtés ſont égaux. *V.* RÉGULIER.

Il eſt démontré que le côté d'un *hexagone* eſt égal au rayon du cercle qui lui eſt circonſcrit. *Voyez* CERCLE & RAYON.

On décrit donc un *hexagone* régulier en portant ſix fois le rayon du cercle ſur ſa circonférence.

Pour décrire un *hexagone* régulier ſur une ligne donnée *A B (Pl. Géom. fig. 84)* il ne faut que former un triangle équilatéral *A C B*, le ſommet *c* ſera le centre du cercle circonſcriptible à l'*hexagone* que l'on demande.

Un *hexagone*, en terme de fortification, eſt une place fortifiée de ſix baſtions. *V.* BASTION. *Chambers. (E)*

HEXAM, *(Géog.)* petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Northumberland, dont l'évêché a été uni par Henri VIII à celui de Durham. Il eſt à 14 milles O. de Newcaſtle, 70 N. O. de Londres. *Long. 15, 27; latit. 55, 2. (D. J.)*

HEXAMERON, ſ. m. *(Théolog.)* on appelle ainſi des ouvrages, tant anciens que modernes, qui ſont des commentaires ou traités ſur les premiers chapitres de la geneſe, & l'hiſtoire de la création, ou des ſix premiers jours que Moïſe y décrit. Ce mot eſt grec, ἑξαμερον, compoſé de ἕξ, *ſix*, & ἡμερα, en dialecte dorique ἁμερα, *jour*. S. Baſile & S. Ambroiſe ont écrit des *hexamerons*. Voyez *Dictionnaire de Trevoux.*

HEXAMETRE, *(Littérat.)* il ſe dit d'un vers grec ou latin compoſé de ſix piés; *voyez* PIÉ & VERS. Ce mot eſt grec, ἑξαμετρον, compoſé d'ἕξ, *ſix*, & μετρον, *pié* ou *meſure*.

Les quatre premiers piés d'un vers *hexametre* peuvent être indifféremment dactyles ou ſpondées, mais le dernier doit être néceſſairement un ſpondée, & le pénultieme dactyle. Tel eſt celui-ci d'Homere,

Εις υδορ μεῤῥιψας, ἐχει θεος ἐκδικον ομμα,

& celui-ci de Virgile,

Diſcite juſtitiam moniti & non temnere divos.

Les *hexametres* ſe diviſent en héroïques, qui doivent être graves & majeſtueux: & en ſatyriques, qui peuvent être négligés comme ceux d'Horace. *V.* HÉROIQUE.

Les poëmes épiques, comme l'Iliade & l'Enéide, ſont compoſés de vers *hexametres*; les élégies & les épîtres de vers *hexametres* & pentametres. *V.* PENTAMETRE.

Quelques poëtes anglois & françois ont voulu faire des vers *héxametres* en ces deux langues, mais ils n'ont pu y réuſſir. Jodelle en fit le premier eſſai en 1553, par un diſtique qu'il fit à la louange d'Olivier de Magny, & que Paſquier regarde comme un petit chef-d'œuvre. Le voici :

Phœbus, Amour, Cypris, veut ſauver, nourrir & orner
Ton vers & ton chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.

Mais ce genre de poéſie ne plut à perſonne. Les langues modernes ne ſont point propres à faire des vers, dont la cadence ne conſiſte qu'en ſyllabes longues & breves. *Voyez* QUANTITÉ, VERS, *&c. Dict. de Trevoux. (G)*

HÉXAMILLON, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom d'une muraille célebre que l'empereur Emanuel fit bâtir ſur l'iſthme de Corinthe en 1413, pour mettre le Péloponneſe à couvert des incurſions des Barbares. Elle a pris ſon nom de ἕξ, *ſix*, & μίλιον, qui en grec vulgaire ſignifie *mille*, à cauſe qu'elle avoit ſix milles de longueur.

Amurat II ayant levé le ſiege de Conſtantinople en 1424, démolit l'*hexamillon*, quoiqu'il eût auparavant conclu la paix avec l'empereur grec.

Les Vénitiens le rétablirent en 1463, au moyen de 30000 ouvriers qu'ils y employerent pendant quinze jours, & le couvrirent d'une armée commandée par Bertold d'Eſt, général de l'armée de terre, & Louis Lorédaur, général de celle de mer.

Les infideles furent repouſſés après avoir fait pluſieurs tentatives, & obligés de ſe retirer de ſon voiſinage. Mais Bertold ayant été tué peu de temps après au ſiege de Corinthe, Bertino Calcinato qui prit le commandement de l'armée, abandonna à l'approche du Beglerbey la défenſe de la muraille, qui avoit coûté des ſommes immenſes aux Vénitiens; ce qui donna la facilité aux Turcs de s'en rendre maîtres, & de la démolir entiérement. *(G)*

HÉXAPHORES, *(Littérat.)* Les anciens Grecs & Romains donnoient ce nom à une eſpece de litiere découverte, qui ſervoit à tranſporter dans la ville ou dans la campagne les perſonnes opulentes; elles employoient à cet effet ſix porteurs, & c'eſt ce que déſigne le terme grec *héxaphore*. Les ſeigneurs qui mépriſoient le faſte ſe faiſoient porter par quatre eſclaves. Du temps de l'empereur Néron, l'on avoit inventé les chaiſes où l'on n'employoit que deux porteurs; elles étoient à peu près ſemblables à celles qui ſont en uſage dans l'Europe & dans la Chine.

Les *héxaphores* ne ſont aujourd'hui de mode que dans le Japon, à Siam, en un mot dans l'Aſie. Les Romains donnoient auſſi le nom d'*héxaphore* au magnifique lit funebre qui ſervoit à porter au bûcher les morts d'un rang diſtingué; ils donnoient le nom de *ſanda pila* au brancard ouvert, qui ſervoit à tranſporter le cadavre des pauvres: comme le *ſanda pila* n'étoit formé que de l'aſſemblage de quelques ais, on le brûloit avec le corps du défunt. On peut ſur cette matiere conſulter *Lexicon antiquitatum romanarum à Samuele Pitiſco, Hagæ Comitum*, 3 vol. *in-fol.* 1737. Dans l'ouvrage qui a pour titre *Roma Sotterranea di Abrahamo Boſio, in-fol. Româ* 1632, on trouve quantité d'eſtampes qui repréſentent ſur les bas-reliefs des ſépulcres, les *héxaphores* ou lits funebres des anciens Romains, qui vivoient dans l'opulence; ces meubles reſſembloient parfaitement à nos canapés, c'eſt-à-dire, à de petits lits à doſſier, garnis de ſangles, couverts d'un matelas. Dans quelques-uns des bas-reliefs qui repréſentent les *héxaphores*, les deux piés qui ſoutiennent le côté où repoſe la tête du défunt, ont plus de hauteur que ceux qui ſoutiennent ſes piés. Le cadavre paroît couché ſur un plan incliné. Il eſt probable que l'on portoit le mort dans le lit où il étoit expiré. Les Grecs modernes ont conſervé l'ancien uſage, ils ne couchent que ſur des canapés. *(V. A. L.)*

HÉXAPLES, ſ. f. *(Hiſt. eccléſ.)* bible diſpoſée en ſix colonnes, qui contient le texte & les différentes verſions qui en ont été faites, recueillies & publiées par Origene; *voyez* BIBLE. Ce mot eſt formé d'ἕξ, *ſix*, & ἁπλόω, *j'explique, je débrouille.*

Euſebe *(hiſt. eccléſ. lib. VI, cap. xvj,)* rapporte qu'Origene étant de retour d'un voyage qu'il fit à Rome ſous Caracalla, s'appliqua à l'étude de l'hébreu, & commença

à ramaſſer les différentes verſions des livres ſacrés, & à en compoſer des tétraples & des *héxaples*. Il y a cependant des auteurs qui prétendent qu'il ne commença cet ouvrage que ſous Alexandre, après qu'il ſe fut retiré de la Paleſtine en 231. *Voyez* TÉTRAPLES.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *héxaples* d'Origene, il faut ſavoir qu'outre la traduction des livres ſacrés appellée la *verſion des Septante*, & faite ſous Ptolémée Philadelphe, plus de 200 ans avant J. C. l'écriture avoit encore depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces verſions, ou la ſeconde en comptant celle des ſeptante, étoit celle d'Aquila, qui la fit vers l'an 140. La troiſieme étoit celle de Symmaque, qui parut, à ce que l'on croit, ſous Marc-Aurelle. La quatrieme étoit celle que Théodotien donna ſous Commode. La cinquieme fut trouvée à Jéricho, la ſeptieme année de l'empire de Caracalla, 217 de J. C. La ſixieme fut découverte à Nicopolis ſur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228. Origene en trouva une ſeptieme, qui ne comprenoit que les pſeaumes.

Origene, qui avoit eu ſouvent à diſputer avec les Juifs en Egypte & en Paleſtine, remarquant qu'ils s'inſcrivoient en faux contre les paſſages de l'écriture qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appelloient toujours à l'hébreu ; pour défendre plus aiſément ces paſſages, & mieux confondre les Juifs, en leur faiſant voir que les Septante n'étoient point contraires à l'hébreu, ou du moins pour montrer par ces différentes verſions ce que ſignifioit l'hébreu, il entreprit de réduire toutes ces verſions en un ſeul corps avec le texte hébreu, afin qu'on pût aiſément & d'un coup d'œil confronter ces verſions & le texte.

Pour cet effet, il mit en huit colonnes d'abord le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs, & enſuite les verſions dont nous avons parlé. Tout cela ſe répondoit verſet par verſet, ou phraſe par phraſe, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans ſa colonne. Dans les pſeaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la ſeptieme verſion. Origene appella cet ouvrage *héxaple*, ἑξαπλα, c'eſt-à-dire, *ſextuple*, ou ouvrage à ſix colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux ſix premieres verſions grecques.

Saint Epiphane, qui comptoit les deux colonnes du texte, a appellé cet ouvrage *octaple*, à cauſe de ſes huit colonnes. *Voyez* OCTAPLE.

Ce fameux ouvrage a péri il y a long-temps ; mais quelques anciens auteurs nous en ont conſervé des morceaux, ſur-tout S. Chryſoſtôme ſur les pſeaumes, Philoponus dans ſon *héxameron*. Quelques modernes en ont auſſi ramaſſé les fragmens, entr'autres, Druſius & le P. Montfaucon.

Cependant comme cette collection d'Origene étoit ſi conſidérable que peu de perſonnes étoient en état de ſe procurer un ouvrage ſi cher dans un temps où l'on ne connoiſſoit encore que les manuſcrits, Origene lui-même l'abrégea ; & pour cet effet il publia la verſion des Septante, à laquelle il ajouta des ſupplémens pris de celle de Théodotion dans les endroits où les Septante n'avoient point rendu le texte hébreu, & ces ſupplémens étoient déſignés par un aſtériſque ou étoile. Il ajouta de plus une marque particuliere en forme d'obéliſque ou de broche, aux endroits où les Septante avoient quelque choſe qui n'étoit point dans l'original hébreu ; & ces notes ou ſignes qui étoient alors en uſage chez les grammairiens, faiſoient connoître du premier coup d'œil ce qui étoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'hébreu, & par-là les chrétiens pouvoient prévoir les objections des Juifs tirées de l'écriture : mais dans la ſuite les copiſtes négligerent les aſtériſques & les obéliſques, ce qui fait que nous n'avons plus la verſion des Septante dans ſa pureté. *V.* SEPTANTE & VERSION. Simon, *hiſt. critiq. du vieux teſtam.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccl.* Fleury, *hiſt. eccléſ. tom. II, liv. VI, n°. 11, p. 238 & ſuiv.* (G)

HEXASTYLE, ſ. m. *terme d'Architecture*, qui a ſix colonnes de front. Ce mot eſt compoſé de ἑξ, *ſix*, & στυλος, *colonne*.

Le temple de l'honneur & de la vertu, bâti à Rome par l'architecte Marius, étoit *héxaſtyle*. *V.* TEMPLE. *Dict. de Trev.*

HEXARMONIEN, adj. (*Muſiq. des anc.*) nome ou chant d'une mélodie

efféminée & lâche, comme Ariſtophane le reproche à Philoxene ſon auteur. *(S)*

HEXECANTHOLIT, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* Pline dit que c'eſt une pierre fort petite, de pluſieurs couleurs différentes, qui ſe trouvoit dans le pays des Troglodytes.

HEYDECK, *(Géogr.)* ville & bailliage du duché de Neubourg, dans le cercle de Baviere, en Allemagne : c'étoit autrefois une ſeigneurie immédiate de l'Empire, & le cercle de Franconie l'a ſouvent réclamée, comme étant dans ſon reſſort. *(D. G.)*

HEYDINGSFELD, *(Géogr.)* ville de l'évêché de Wurtzbourg, dans le cercle de Franconie, en Allemagne ; elle eſt ſur le Mein, & préſide à un bailliage plein de vignes. *(D. G.)*

HEYER, *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne dans le pays de Naſſau-Dillembourg.

HHATIB, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom que les mahométans donnent à un des officiers de leurs moſquées, qui tient parmi eux le rang qu'occupe parmi nous un curé. Ce *hhatib* ſe place en un lieu élevé, & lit tel chapitre de l'alcoran qu'il lui plaît, en obſervant néanmoins de garder le plus long pour le vendredi, qui eſt parmi les muſulmans le jour où ils donnent plus de temps à la priere publique. Dandini, *voyage du mont Liban.* *(G)*

HIAOY, *(Géogr.)* ville de la Chine dans la province de Xanſi, au département de Fuenchu, cinquieme métropole de cette province. Auprès de cette ville eſt la montagne de Canſtang, abondante en ſources d'eaux chaudes & minérales, différentes de goût & de couleur, de ſorte que ces fontaines bouillantes en font un pays aſſez ſemblable à celui de Pouzzoles au royaume de Naples. Cette ville de *Hiaoy* eſt de 6^d 11′ plus occidentale que Pekin, à 38^d 6′ de latitude. *(D. J.)*

HIATUS, ſ. m. *(Gramm.)* ce mot purement latin a été adopté dans notre langue ſans aucun changement, pour ſignifier l'eſpece de cacophonie qui réſulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émiſſion conſécutive de pluſieurs ſons qui ne ſont diſtingués l'un de l'autre par aucune articulation. M. du Marſais paroît avoir regardé comme exactement ſynonymes les deux mots *hiatus* & *bâillement* ; mais je ſuis perſuadé qu'ils ſont dans le cas de tous les autres ſynonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émiſſion conſécutive de pluſieurs ſons non articulés, ils déſignent des idées acceſſoires différentes qui caractériſent chacun d'eux en particulier. Je crois donc que *bâillement* exprime particuliérement l'état de la bouche pendant l'émiſſion de ces ſons conſécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déja dit, la cacophonie qui en réſulte : en ſorte que l'on peut dire que l'*hiatus* eſt l'effet du *bâillement* Le *bâillement* eſt pénible pour celui qui parle ; l'*hiatus* eſt déſagréable pour celui qui écoute : la théorie de l'un appartient à l'anatomie, celle de l'autre eſt du reſſort de la grammaire. C'eſt donc de l'*hiatus* qu'il faut entendre ce que M. du Marſais a écrit ſur le *bâillement.* *V.* BAILLEMENT. Qu'il me ſoit permis d'y ajouter quelques réflexions.

« Quoique l'éliſion ſe pratiquât rigoureuſement dans la verſification des Latins, dit M. Harduin, ſecretaire perpétuel de la ſociété littéraire d'Arras *(Remarques diverſes ſur la prononciation, page 106. à la note.)* : & quoique les François qui n'élident ordinairement que l'*e* féminin, ſe ſoient fait pour les autres voyelles une regle équivalente à l'éliſion latine, en proſcrivant dans leur poéſie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale ; je ne ſais s'il n'eſt pas entré un peu de prévention dans l'établiſſement de ces regles, qui donne lieu à une contradiction aſſez bizarre. Car l'*hiatus*, qu'on trouve ſi choquant entre deux mots, devroit également déplaire à l'oreille dans le milieu d'un mot : il devroit paroître auſſi rude de prononcer *meo* ſans éliſion, que *me odit.* On ne voit pas néanmoins que les poëtes latins aient rejeté, autant qu'ils le pouvoient, les mots où ſe rencontroient ces *hiatus* ; leurs vers en ſont remplis, & les nôtres n'en ſont pas plus exempts. Non ſeulement nos poëtes uſent librement de ces ſortes de mots, quand la meſure ou le ſens du vers paroît les y obliger ; mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un perſonnage de leur invention, ils ne font aucun ſcrupule de lui créer ou de lui appliquer un nom

dans lequel il ſe trouve un *hiatus ;* & je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arſinoé*, *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, &c. Il ſemble même que loin d'éviter les *hiatus* dans le corps d'un mot, les poëtes françois aient cherché à les multiplier, quand ils ont ſéparé en deux ſyllabes quantité de voyelles qui ſont diphthongues dans la converſation. De *tuer* ils ont fait *tu-er*, & ont alongé de même la prononciation de *ruine*, *violence*, *pieux*, *étudier*, *paſſion*, *diadême*, *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant pas que cela rende les vers moins coulans ; on n'y fait aucune attention ; & on ne s'apperçoit pas non plus que ſouvent l'éliſion de l'*e* féminin n'empêche point la rencontre de deux voyelles, comme quand on dit, *année entiere*, *plaie effroyable*, *joie extrême*, *vue agréable*, *vue égarée*, *bleue & blanche*, *boue épaiſſe* ».

Ces obſervations de M. Harduin ſont le fruit d'une attention raiſonnée & d'une grande ſagacité ; mais elles me paroiſſent ſuſceptibles de quelques remarques.

1°. Il eſt certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige *l'hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poumons de celui qui parle, parce qu'il eſt obligé de fournir de ſuite & ſans interruption une plus grande quantité d'air : au lieu que quand des articulations interrompent la ſucceſſion des ſons, elles procurent néceſſairement aux poumons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe : car la plupart des articulations ne donnent l'exploſion aux ſons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en eſt la matiere. *Voyez* H. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puiſqu'elle en ſuſpend le cours, & qu'elle doit même occaſioner vers les poumons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émiſſion.

D'autre part, c'eſt un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte déſagréablement celui qui écoute : tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque perſonne enrouée ou begue, ou un orateur dont la mémoire eſt chancelante ou infidelle. C'eſt donc eſſentiellement & indépendamment de toute prévention, que l'*hiatus* eſt vicieux ; & il l'eſt également dans ſa cauſe & dans ſes effets.

2°. Si les latins pratiquoient rigoureuſement l'éliſion d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agiſſent pas de même à l'égard de deux voyelles conſécutives au milieu d'un mot ; ſi nous-mêmes, ainſi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les Latins, c'eſt que nous avons tous ſuivi l'impreſſion de la nature : car il n'y a que ſes déciſions qui puiſſent amener les hommes à l'unanimité.

Ne ſemble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conſéquemment l'*hiatus* moins déſagréable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poumons n'ont pas fait encore une ſi grande dépenſe d'air ? D'ailleurs l'effet du bâillement étant de ſoutenir la voix, l'oreille doit s'offenſer plutôt de l'entendre ſe ſoutenir quand le mot eſt fini, que quand il dure encore, parce qu'il y a analogie entre ſoutenir & continuer, & qu'il y a contradiction entre ſoutenir & finir.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru aſſez offenſante aux Grecs, puiſque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers eſt peut-être plus grand que celui des voyelles élidées : c'eſt une objection qui doit venir tout naturellement à quiconque a lu les poëtes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu à ne pas juger des Grecs par les Latins, chez qui la lettre *h* étoit toujours muette quant à l'éliſion qu'elle n'empêchoit jamais ; au lieu que l'eſprit rude avoit chez les Grecs le même effet que notre *h* aſpirée ; & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors *hiatus* faute d'éliſion, comme dans ce vers du premier livre de l'Iliade :

Ἄξω ἐλών ὁ δέκεν κεχολώσεται ὄνκεν ἵκωμαι.

Cette premiere obſervation diminue de beaucoup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une ſeconde que j'y ajouterai peut encore réduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur

de l'*hiatus* ; c'eſt que quand les Grecs n'élidoient pas, les finales, quoique longues de leur nature, & même les diphthongues, devenoient ordinairement breves ; ce qui ſervoit à diminuer ou à corriger le vice de l'*hiatus* : & les poëtes latins ont quelquefois imité les grecs en ce point :

Credimus ? An quĭ amant ipſi ſibi ſomnia fingunt ? Virgile.

Implerunt montes ; flerunt Rhodopēĭæ rupes. idem.

Que reſte-t-il donc à conclure de ce qui n'eſt pas encore juſtifié par ces obſervations ? que ce ſont des licences autoriſées par l'uſage en faveur de la difficulté, ou ſuggérées par le goût pour donner au vers une molleſſe relative au ſens qu'il exprime, ou même échappées au poëte par inadvertence ou par néceſſité ; mais que comme licences ce ſont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui proſcrit l'*hiatus*.

3°. Quoique les Latins n'élidaſſent pas au milieu du mot, l'uſage de leur langue avoit cependant égard au vice de l'*hiatus* ; & s'ils ne ſupprimoient pas tout-à-fait la premiere des deux voyelles, ils en ſupprimoient du moins une partie en la faiſant breve. C'eſt-là la véritable cauſe de cette regle de quantité énoncée par Deſpautere en un vers latin :

Vocalis brevis antè aliam manet uſque Latinis.

& par la *méthode latine* de Port-Royal, en deux vers françois :

Il faut abréger la voyelle,
Quand une autre ſuit après elle.

Ce principe n'eſt pas propre à la langue latine : inſpiré par la nature, & amené néceſſairement par le méchaniſme de l'organe, il eſt univerſel & il influe ſur la prononciation dans toutes les langues. Les Grecs y étoient aſſujettis comme les Latins ; & quoique nous n'ayions pas des regles de quantité auſſi fixes & auſſi marquées que ces deux peuples, c'en eſt cependant une que tout le monde peut vérifier, que nous prononçons breve toute voyelle ſuivie d'une autre voyelle dans le même mot : *lĭer*, *nuer*, *prĭeur*, *crĭant*.

On trouve néanmoins dans le *traité de la Proſodie françoiſe* par M. l'abbé d'Olivet, (*page 73 ſur la terminaiſon* ÉE), une regle de quantité contradictoire à celle-ci : c'eſt « que tous les mots qui finiſſent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultieme longue, comme *aimēe*, *je lĭe*, *joĭe*, *je loūe*, *je nūe*, &c. » La langue italienne a une pratique aſſez ſemblable ; & en outre toute diphthongue à la fin d'un vers, ſe diviſe en deux ſyllabes dont la pénultieme eſt longue & la derniere breve. Peut-être n'y a-t-il pas une langue qui ne pût fortifier cette objection par quelques uſages particuliers & par des exemples : les mots grecs ἀΐναξ, ἄοντες, &c. les mots latins *diēi*, *fīunt*, &c. en ſont des preuves.

Mais qu'on y prenne garde : dans tous les cas que l'on vient de voir, toutes les langues ont penſé à diminuer le vice de l'*hiatus* ; la premiere des deux voyelles eſt longue à la vérité, mais la ſeconde eſt breve ; ce qui produit à peu près le même effet que quand la premiere eſt breve & la ſeconde longue. Si quelquefois on s'écarte de cette regle, c'eſt le moins qu'il eſt poſſible ; & c'eſt pour concilier avec elle une autre loi de l'harmonie encore plus inviolable, qui demande que de deux voyelles conſécutives la premiere ſoit fortifiée, ſi la ſeconde eſt muette ou très-breve, ou que la premiere ſoit foible, ſi la ſeconde eſt le point où ſe trouve le ſoutien de la voix.

4°. C'eſt encore au même méchaniſme & à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*hiatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues ; elles ne ſont point dans la nature primitive de la parole ; il n'y a de naturel que les ſons ſimples. Mais dans pluſieurs occaſions, le haſard ou les loix de la formation ayant introduit deux ſons conſécutifs ſans articulation intermédiaire, on a naturellement prononcé bref l'un de ces deux ſons, & communément le premier, pour éviter le défagrément d'un *hiatus* trop marqué, & l'incommodité d'un bâillement ſoutenu. Lorſque le ſon prépoſitif s'eſt trouvé propre

à se prêter à une rapidité assez grande sans être totalement supprimé, les deux sons se sont prononcés d'un seul coup de voix : c'est la diphthongue. C'est pour cela que toute diphthongue réelle est longue dans quelque langue que ce soit, parce que le son double réunit dans sa durée les deux temps des sons élémentaires dont il est résulté : & que quand les besoins de la versification ont porté les poëtes à décomposer une diphthongue pour en prononcer séparément les deux parties élémentaires (*voyez* DIÉRESE), ils ont toujours fait bref le son prépositif. Si par une licence contraire ils ont voulu se débarrasser d'une syllabe incommode, en n'en faisant qu'une de deux sons consécutifs que l'usage de la langue n'avoit pas réunis en une diphthongue (*voyez* SYNECPHONESE & SYNÉRESE), cette syllabe factice a toujours été longue, comme les diphthongues usuelles.

5°. Quoiqu'il soit vrai en général que l'*hiatus* est un vice réel dans la parole, surtout entre deux mots qui se suivent ; loin cependant d'y déplaire toujours, il y produit quelquefois un bon effet, comme il arrive aux dissonnances de plaire dans la musique, & aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles y sont placées avec intelligence. Par exemple, lorsque Racine (*Athalie, act. I. sc. j.*) met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce discours si majestueux & si digne de sa matiere :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

Est-il bien certain que l'*hiatus* qui est à l'hémistiche du premier vers, y soit une faute ? M. l'abbé d'Olivet (*Prosod. franç, pag. 47.*) se contente de l'excuser par la raison du repos qui interrompt la continuité des deux sons & le bâillement : mais je serois fort tenté de croire que cet *hiatus* est ici une véritable beauté ; il y fait image, en mettant, pour ainsi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, comme le tout-puissant met un frein à la fureur des flots. Je ne prétends pas dire que le poëte ait eu explicitement cette intention : mais il est certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthousiasme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de solidité ; peut-être même en a-t-il moins.

6°. Quoique je n'aie pas expliqué toutes les inconséquences apparentes de la loi qui condamne l'*hiatus* & qui en laisse pourtant subsister un grand nombre dans toutes les langues, j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin : peut-être que la combinaison des unes avec les autres pourra servir quelque jour à les concilier & à faire disparoître les prétendues contradictions du système de prononciation dont il s'agit ici. En général, on doit se défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît universelle & fondée en nature : souvent on ne la croit violée, que parce que l'on n'en connoît pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres loix plus générales ou plus essentielles. Eh, sans sortir des matieres grammaticales, combien de regles contradictoires & d'exceptions aujourd'hui ridicules, qui rempliſſent les anciens livres élémentaires & plusieurs des modernes, & qu'une analyse exacte & approfondie ramene sans embarras à un petit nombre de principes également solides, lumineux & féconds ! (*B. E. R. M.*)

Addition à l'article précédent, par M. MARMONTEL.

HIATUS, s. m. (*Littérature, Poésie.*) L'*hiatus* est quelquefois doux & quelquefois dur à l'oreille : les Latins, du temps de Cicéron, l'évitoient même dans le langage familier ; les Grecs n'avoient pas tous le même scrupule : on blâmoit Théophraste de l'avoir porté à l'excès. « Si Isocrate, son maître, lui en a donné l'exemple, dit Cicéron, Thucidide n'a pas fait de même ; & Platon, écrivain encore plus illustre, a négligé cette délicatesse » (lui dont l'élocution, dit Quintilien, *est d'une beauté divine & comparable à celle d'Homere.*) Cependant ce concours de voyelles que Platon s'est permis, non seulement dans ses écrits philosophiques, mais dans une harangue de la plus sublime beauté, Démosthene l'évitoit avec soin : c'étoit donc une question indécise parmi les anciens, si l'on devoit se permettre ou s'interdire l'*hiatus*.

Pour

Pour nous, à qui leur maniere de prononcer eſt inconnue, prenons l'oreille pour arbitre.

J'ai dit que l'*hiatus* eſt quelquefois doux, quelquefois dur; & l'on va s'en appercevoir. Les accens de la voix peuvent être tour-à-tour détachés ou coulés, comme ceux de la flûte; & l'articulation eſt à l'organe ce que le coup de langue eſt à l'inſtrument: or la modulation du ſtyle, comme celle du chant, exige tantôt des ſons coulés, & tantôt des ſons détachés, ſelon le caractere du ſentiment ou de l'image que l'on veut peindre; donc, ſi la comparaiſon eſt juſte, non ſeulement l'*hiatus* eſt quelquefois permis, mais il eſt ſouvent agréable; c'eſt au ſentiment à le choiſir; c'eſt à l'oreille à marquer ſa place. Nous ſommes déja sûrs qu'elle ſe plaît à la ſucceſſion immédiate de certaines voyelles: rien n'eſt plus doux pour elle que ces mots, *Danaé*, *Laïs*, *Dea*, *Leo*, *Ilia*, *Thoas*, *Leucothoé*, *Phaon*, *Leandre*, *Actéon*, &c. Le même *hiatus* ſera donc mélodieux dans la liaiſon des mots, car il eſt égal pour l'oreille que les voyelles ſe ſuccedent dans un ſeul mot, ou d'un mot à un autre. Il y avoit peut-être chez les anciens une eſpece de bâillement dans l'*hiatus*; mais s'il y en a chez nous il eſt inſenſible, & la ſucceſſion de deux voyelles ne me ſemble pas moins continue & facile dans *il y-a*, *il a-été-à*, que dans *Ilia*, *Danaé*, *Méléagre*.

Nous éprouvons cependant qu'il y a des voyelles dont l'aſſemblage déplaît: *a-u*, *o-i*, *a-an*, *a-en*, *o-un*, ſont de ce nombre, & l'on en trouve la cauſe phyſique dans le jeu même de l'organe; mais deux voyelles dont les ſons ſe modifient par des mouvemens que l'organe exécute facilement, comme dans *Ilia*, *Clio*, *Danaé*, non ſeulement ſe ſuccedent ſans dureté, mais avec beaucoup de douceur.

L'*hiatus* d'une voyelle avec elle-même eſt toujours dur à l'oreille: il vaudroit mieux ſe donner, même en proſe, la licence que Racine a priſe, quand il a dit, *j'ecrivis en Argos*, que de dire, *j'écrivis à Argos*: c'eſt encore pis quand l'*hiatus* eſt redoublé, comme dans *il alla à Athenes*.

On voit par-là qu'on ne doit ni éviter, ni employer indifféremment l'*hiatus* dans la proſe. Il étoit permis anciennement dans les vers, on l'en a banni par une regle à mon gré trop générale & trop ſévere: La fontaine n'en a pas tenu compte, & je crois qu'il a eu raiſon.

Du reſte, parmi les poëtes qui obſervent cette regle en apparence, il n'y en a pas un qui ne la viole en effet, toutes les fois que l'*e* muet final ſe trouve entre deux voyelles; car cet *e* muet s'élide, & les ſons des deux voyelles ſe ſuccedent immédiatement.

Hector tomba ſous lui, Troy' expira ſous vous....
Allez donc & portez cette joi' à mon frere.
(RACINE.)

Il y a peu d'*hiatus* auſſi rude que celui de ces deux vers: la regle qui permet cette éliſion, & qui défend l'*hiatus*, eſt donc une regle capricieuſe, & auſſi peu d'accord avec elle-même, qu'avec l'oreille qu'elle prive d'une infinité de douces liaiſons.

* HIBERLINE, ſ. f. (*Manufact. en ſoie.*) étoffe dont la chaîne & la trame ſont de fleuret. *V.* CHAINE, TRAME & FLEURET. On s'en ſert dans les manufactures de tapiſſeries. *Voyez* TAPISSERIE.

HIBERNIE, PIERRE D' ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) Quelques auteurs anglois nomment *lapis hibernicus*, ou *regula hibernica*, une eſpece d'ardoiſe groſſiere qui ſe trouve en Irlande & en Angleterre, dans la province de Sommerſet. On en fait uſage avec ſuccès dans différentes eſpeces de fievres, & cette pierre eſt fort aſtringente étant mêlée avec une quantité aſſez conſidérable d'alun. Voyez *hill's natural hiſtory of foſſils*.

HIBLA, (*Géog. anc.*) Il y avoit trois villes de ce nom en Sicile, ſelon Etienne le géographe, qui les diſtingue par les ſurnoms de grande, moindre & petite. *Hibla major*, ou *Hibla* la grande, étoit ſituée aſſez près, & au midi du mont Etna, vers l'endroit où eſt la *Motta di ſancta Anaſtaſia*. *Hibla minor*, ou *Hibla* la moindre, étoit dans les terres de la partie méridionale de la Sicile; on la nommoit auſſi *Heræa*. Cluvier met cette *Hibla* à *Raguſa*; ſes ruines doivent ſe trouver entre la

Vittoria & *Chiaramonte*. *Hibla parva*, ou *Hibla* la petite, étoit une ville maritime de Sicile, ſur la côte orientale; on la nommoit le plus ſouvent *Mégare*. Delà vient que le golfe, au midi duquel elle eſt ſituée, prenoit le nom de *Megarenſis ſinus*: ſes ruines ſont entre les deux ruiſſeaux nommés *Cantaro fiume*, & *fiume ſan Coſmano*. C'eſt dans cette derniere *Hibla* que l'on recueilloit le meilleur miel, ſelon Servius, ſur ce vers de Virgile, *eglog. 1, v. 55.*

Hiblæis apibus florem depaſta ſalicti.
(D. J.)

HIBOU *ou* CHAT-HUANT, *alecco minor*, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornitholog.)* Aldrov. oiſeau de proie qui ne ſort de ſa retraite que la nuit. Ce *hibou* mâle, décrit par Willughbi, peſoit près de douze onces; l'envergure étoit d'environ trois piés; le bec avoit un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu. Cet oiſeau avoit des plumes blanches, douces au toucher, & diſpoſées de façon qu'elles formoient une ſorte de coëffure qui s'étendoit de chaque côté de la tête depuis les narines juſqu'au menton; derriere ces plumes, il s'en trouvoit d'autres plus fermes & de couleur jaunatre; les yeux étoient enfoncés au milieu de toutes ſes plumes qui s'élevoient tout autour; la poitrine, le ventre & le deſſous des ailes étoient blancs & parſemés de quelques taches brunes; la tête, le cou & le dos avoient du roux, du blanc & du noir ou noirâtre qui formoient des lignes & des taches. Il y avoit dans chaque aile vingt-quatre grandes plumes qui étoient rouſſâtres & ponctuées de noir, les plus grandes avoient quatre taches brunes, & les plus petites ſeulement trois; les ailes étant pliées, s'étendoient juſqu'au bout de la queue, & même au delà. La queue avoit quatre pouces & demi de longueur; elle étoit compoſée de douze plumes de même couleur que les ailes, elles avoient quatre taches brunes tranſverſales; le bord extérieur de ces plumes & de celles des ailes étoit blanchâtre. Les jambes étoient couvertes de duvet juſqu'aux piés; les doigts n'avoient que quelques poils; le bord intérieur du doigt du milieu étoit dentelé, le doigt extérieur pouvoit ſe diriger en arriere comme le poſtérieur. Les œufs de cet oiſeau ſont blancs. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

HIBOU CORNU, *otus ſive noctua, aſio*, oiſeau de proie; Willughbi a donné la deſcription d'une femelle de cette eſpece d'oiſeau qui peſoit dix onces. Elle avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrêmité du bec juſqu'au bout de la queue, & trois piés d'envergure. Le bec étoit noir. Un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiſeau comme celle du *hibou*, *(voyez* HIBOU*)*; les plumes du cercle extérieur avoient de petites lignes noires, blanches & rouſſes; les plumes du cercle intérieur étoient rouſſes au deſſous des yeux, l'endroit où les deux cercles ſe touchoient étoit noirâtre; les plumes du ventre & des piés avoient une couleur rouſſe; les plumes de la poitrine étoient noires & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le deſſous des ailes étoit roux, & le deſſus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les ailes. Il y avoit ſur la tête deux bouquets de plumes en forme de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce; chaque bouquet étoit compoſé de ſix plumes, dont le milieu étoit noir; le bord extérieur avoit une couleur rouſſe, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit ſix ou ſept bandes noires & étroites; le fond qui ſéparoit ces taches étoit de couleur cendrée ſur la ſurface ſupérieure des plumes, & jaune ſur l'inférieure. Les grandes plumes des ailes avoient à peu près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les piés étoient couverts de duvet juſqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit applati & tranchant; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arriere. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

Ajoutons d'après M. Petit le médecin *(mémoires de l'académie des Sciences an. 1736.)* des particularités aſſez curieuſes ſur quelques parties de l'œil du *hibou*.

Il y a au fond de l'œil de cet oiſeau de nuit une cloiſon qui ſépare les deux

yeux ; elle n'a guere qu'un quart de ligne d'épaiſſeur, & eſt entiérement oſſeuſe, en quoi elle differe de celle du coq-d'Inde.

Dans les *hibous* vivans, on ne peut appercevoir aucun mouvement dans le globe de l'œil. Sévérinus a fait la même remarque : cet oiſeau, dit-il, ne remue que les paupieres, & voilà ce que cet auteur dit de meilleur ; car la deſcription & la figure qu'il donne des yeux du *hibou*, ne valent rien.

Le plus grand mouvement eſt dans la paupiere ſupérieure ; on la voit ordinairement ſe mouvoir toute ſeule & lentement ; elle s'abaiſſe juſqu'à la paupiere inférieure, à une ligne ou environ de diſtance, & pour lors on voit une membrane blanchâtre qui ſort obliquement de deſſous la paupiere ſupérieure, & qui acheve de recouvrir l'œil ; c'eſt la troiſieme paupiere qui s'abaiſſe ordinairement avec la paupiere ſupérieure.

On a toujours cru que la paupiere ſupérieure des oiſeaux ne ſe baiſſoit point, excepté celle de l'autruche, & qu'il n'y avoit que la paupiere inférieure qui s'élevoit ſur l'œil. Cela eſt vrai dans le coq-d'Inde, le coq domeſtique, la poule, l'oie, le canard, le moineau & le merle ; mais le pigeon, la tourterelle, le ſerin, & toutes les eſpeces de *hibou*, ont la paupiere ſupérieure mobile ; elle ſe baiſſe, & va trouver la paupiere inférieure. On ne voit jamais dans le *hibou* vivant la paupiere inférieure s'élever toute ſeule pour s'unir à la ſupérieure ; néanmoins lorſqu'il eſt mort, c'eſt la paupiere inférieure qui couvre entiérement l'œil, & la paupiere ſupérieure ne s'eſt aucunement baiſſée.

Il faut obſerver ici que dans les oiſeaux morts on trouve toujours la paupiere inférieure relevée, non ſeulement dans ceux dont la paupiere ſupérieure ne ſe baiſſe point pendant leur vie, comme dans le coq-d'Inde, l'oie, le canard, *&c.* mais encore dans ceux qui baiſſent & relevent la paupiere ſupérieure, comme les *hibous*, les pigeons, *&c.*

En regardant la face du *hibou*, on la trouve applatie, les yeux paroiſſent placés dans la même direction que ceux de l'homme ; mais après avoir plumé la tête, ils paroiſſent être dans une poſition plus oblique que dans l'homme, & moins cependant que dans les autres oiſeaux, qui ne peuvent voir les objets avec préciſion, que d'un œil, ſoit du droit, ſoit du gauche, excepté l'autruche.

Après avoir arraché les plumes de la tête du *hibou*, on remarque d'abord que ſon œil a beaucoup de ſaillie, mais cette ſaillie eſt encore bien plus grande après avoir enlevé les paupieres.

Les muſcles de l'œil du *hibou* ſont épais, courts, n'occupent que la baſe de l'œil, & leurs tendons ne s'étendent point juſqu'à la partie antérieure de la ſclérotique.

Le mouvement de la paupiere interne, ſi prompt dans la poule & dans pluſieurs autres oiſeaux, eſt extrêmement lent dans toutes les eſpeces de *hibou*. Le globe de leur œil n'eſt pas ſphérique comme dans la plupart des animaux ; Sévérinus le fait reſſembler à un bonnet antique, & ſon idée eſt juſte : on pourroit encore le comparer de figure aux chapeaux de paille que portent nos vivandiers, dont la forme eſt haute, & les bords abaiſſés.

Le *hibou* voit la nuit, parce que ſa prunelle eſt ſuſceptible d'une extrême dilatation, par laquelle ſon œil raſſemble une grande quantité de cette foible lumiere, & cette grande quantité ſupplée à ſa force. Peut-être même cet animal a-t-il l'organe de la vue plus fin que le nôtre. Brigs connoiſſoit un homme qui ne le cédoit point à cet égard au *hibou* ; il liſoit aiſément des lettres dans l'obſcurité.

On ſait que le bec de cet oiſeau eſt crochu & ordinairement noir ; mais ſi on le fait tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, le noir s'enleve facilement comme dans toutes ſortes d'oiſeaux qui ont le bec de cette couleur. Le trou de ſes narines eſt ſitué à la partie ſupérieure du bec, & eſt rond. La cavité du crâne eſt grande, & contient un grand cerveau ; le trou par où ſort la moëlle alongée n'eſt pas au bas de l'occiput, comme dans le coq-d'Inde, dans l'oie & dans le canard ; il eſt à la partie inférieure poſtérieure de la baſe du crâne, comme dans l'homme.

On ſait aſſez que le *hibou* s'appelle en latin *axus*, *bubo*, *nicticorax*, & peut-être *lilith* en hébreu ; du moins S. Jérôme paroît avoir mal rendu ce dernier mot, par

celui de *lamie*. Iſaïe, *ch. xxxjv, verſ. 14*, dit, ſuivant la Vulgate: « que le pays d'Edom ou des Iduméens, ſera réduit en ſolitude, que la *lamie* y couchera, & y trouvera ſon repos; » mais n'eſt-il pas vraiſemblable que le terme *lilith* déſigne plutôt un oiſeau nocturne, comme le *hibou*, la *chouette*, le *chat-huant*, la *chauve-ſouris*, que le monſtre marin qu'on nomme *lamie*? d'autant mieux que le *lilith* en hébreu, ſignifie la *nuit*. Les anciens traducteurs de Louvain ont rendu *lilith* par *fée*; on croyoit encore alors dans toute la Flandre à ces ſortes de génies imaginaires. *(D. J.)*

* HIBRIDES, adj. *(Gram.)* c'eſt ainſi qu'on appelle les mots compoſés de diverſes langues, tels que du grec & du latin, du grec & du françois, du françois & du latin, du latin & de l'anglois, *&c.*

Hibride ſignifie au propre un animal né de deux animaux de différentes eſpeces, un *mulet*. Il n'y a preſque pas un ſeul idiome où l'on ne rencontre de ces ſortes de monſtres: les amateurs de la pureté les rejettent; ont-ils raiſon? ont-ils tort? Il me ſemble que c'eſt à l'harmonie à décider cette queſtion. S'il arrive qu'un compoſé de deux mots, l'un grec & l'autre latin, rende les idées auſſi bien, & ſoit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot compoſé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoi préférer celui-ci?

HIDALGO, ſ. m. *(Hiſt. d'Eſpagne.)* c'eſt le titre qu'on donne en Eſpagne à tous ceux qui ſont de familles nobles; les gentilshommes qui ne ſont pas grands d'Eſpagne, prennent celui-ci.

Quelques-uns croient que *hidalgo* veut dire *hijo de Godo*, fils de Goths, parce que les meilleures familles d'Eſpagne prétendent deſcendre des Goths; mais le plus grand nombre dérivent *hidalgo*, de *hijo d'algo*, *fils de quelque choſe*, & même il s'écrit ſouvent *hijo d'algo*; c'eſt ainſi que pour déſigner une perſonne qui manque de toute qualité, les François diſent un *homme du néant*.

Quoi qu'il en ſoit, les *hidalgos* ne ſont ſoumis qu'aux collectes provinciales, & ne paient aucuns impôts généraux; c'eſt pourquoi le nom de *hidalgos de vengar quinientes ſueldos*, c'eſt-à-dire, *nobles vengés des cinq cents ſous*, leur eſt donné, parce qu'après la défaite des Maures à la bataille de Clavijo, les gentilshommes vaſſaux du roi dom Bermudo, ſe déchargerent du tribut de cinq cents ſous qu'ils leur payoient précédemment pour les cinquante demoiſelles.

Au reſte, les *fidalgos* portugais répondent aux *hidalgos* eſpagnols, & même ces derniers prétendent le pas ſur tous les ambaſſadeurs des cours étrangeres auprès du roi de Portugal, quand ils lui font des viſites. *(D. J.)*

HIDDENSÉE *ou* HIDDENSO, *(Géog.)* petite iſle de la mer Baltique, à l'occident de celle de Rugen, ſur les côtes de la Poméranie Suédoiſe. Elle peut avoir trois à quatre milles d'Allemagne de circuit: ſon terroir eſt ſablonneux & de peu de rapport; auſſi n'y trouve-t-on que cinq à ſix villages, formant une paroiſſe luthérienne, & vivant de la pêche ſans autre reſſource. *(D. G.)*

* HIDE, *ou* HYDE, ſ. f. *(Hiſt. mod.)* la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Ce mot a paſſé du ſaxon dans l'anglois. Les Anglois meſurent leurs terres par *hides*. Nous diſons une ferme à deux, à trois, à quatre charrues, & ils diſent une ferme à deux, à trois, à quatre *hides*. Toutes les terres de l'Angleterre furent meſurées par *hides*, ſous Guillaume le conquérant.

* HIDEUX, adj. *(Gram.)* il ſe dit de tout objet dont la vue inſpire l'effroi. On dit des ſpectres qu'ils ſont *hideux*, lorſque notre imagination nous les montre maigres, ſecs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hériſſés. Le P. Daniel diſoit de l'auteur des Provinciales, qu'il avoit couvert la doctrine de la ſociété d'un maſque *hideux*, ſous lequel il ne la connoiſſoit pas; ce maſque eſt plus ridicule encore que *hideux*. La vieilleſſe, la maladie, le chagrin, les changemens qu'une paſſion violente, telle que la terreur, la colere, apportent dans les traits d'un beau viſage, peuvent le rendre *hideux*.

HIDROTIQUE, adj. *(Méd.)* c'eſt un terme par lequel quelques auteurs ont déſigné une ſorte de fievre ſinguliérement accompagnée de grandes ſueurs.

Le mot *hidrotique* eſt auſſi employé pour ſynonyme de *ſudorifique* (remede); auſſi on ne doit pas le confondre avec celui d'*hydrotique*, qui ſignifie la même choſe qu'*hydragogue*.

Hidrotique vient du grec ἱδρὼς, *ſudor*; au lieu qu'hydrotique vient d'ὕδωρ, *aqua*. Cette obſervation eſt néceſſaire pour la lecture des ouvrages des anciens.

HIE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt un billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre; on l'éleve avec un engin par le moyen d'un moulinet, pour le laiſſer enſuite tomber ſur le pilotis. C'eſt auſſi l'inſtrument que les paveurs appellent *demoiſelle*. Voyez l'*article* DEMOISELLE. (*K*)

HIE, ſ. f. *fiſtuca*, æ, (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu en forme de fuſée alongée, terminée par deux lignes curvilignes, dont les bouts finiſſent en pointes, avec deux annelets vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, l'autre à ſeneſtre en bas.

La *hie* eſt rare dans les armoiries.

Damas de Cormaillon de Jouancy en Bourgogne, *d'argent à la hie de ſable en bande, accompagnée de ſix roſes de gueules en orle.* (*G. D. L. T.*)

HIEBLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de ſureau que les botaniſtes nomment *ebulus, ſambucus humilis, ſambucus herbacea.* Elle eſt plus petite que le ſureau commun, auquel elle reſſemble d'ailleurs à tant d'égards, & par ſa figure, & par ſes vertus. M. Geoffroy a donné de cette plante une deſcription parfaite, qu'il faut tranſcrire ici.

L'*hiéble* s'éleve d'ordinaire à la hauteur d'une coudée & demie, rarement à cinq piés; ſa racine eſt longue, de la groſſeur du doigt; elle n'eſt point ligneuſe, mais charnue, blanche, éparſe de côté & d'autre, d'une ſaveur amere, un peu âcre, & qui cauſe des nauſées; ſes tiges ſont herbacées, cannelées, anguleuſes, noueuſes, moëlleuſes comme celles du ſureau, & elles périſſent en hiver; ſes feuilles ſont placées avec ſymmétrie, & ſont compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées ſur une côte épaiſſe, terminée par une feuille impaire; chaque petite feuille eſt plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du ſureau.

Ses fleurs ſont diſpoſées en paraſol, petites, nombreuſes, odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant ſouvent une teinte de pourpre, d'une ſeule piece en roſette, partagée en cinq ſegmens. Leur fond eſt percé par la pointe du calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de ſommets rouſsâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, les calices ſe changent en des fruits, ou de baies noires dans leur maturité, anguleuſes, goudronnées d'abord, & preſque triangulaires; mais enſuite plus rondes, & pleines d'un ſuc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Elle contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté, & anguleuſes de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées; l'écorce de ſa racine, ſes feuilles & ſes baies ſont d'uſage. *Voyez* HIÉBLE, (*Mat. méd.*) (*D. J.*)

HIÉBLE, (*Mat. méd.*) les feuilles d'*hiéble* ſont ameres; les baies le ſont encore davantage, & un peu ſtyptiques; leur ſuc ne change pas la couleur du papier bleu; les feuilles, & ſur-tout les baies, contiennent un ſel eſſentiel ammoniac, aucun ſel concret, mais beaucoup d'huile, ſoit ſubtile, ſoit épaiſſe.

On attribue à l'*hiéble* une vertu des plus efficaces pour purger par les ſelles; ſes racines, & ſur-tout leur écorce, produiſent cet effet violemment; quelques-uns préferent l'écorce moyenne dans ce deſſein; les baies & les graines n'ont pas autant d'efficace. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes pouſſes, & les feuilles ſont auſſi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydropiques, ne doivent être néanmoins données qu'aux perſonnes robuſtes, & dont les forces ſont entieres; car ce remede irrite fortement, bouleverſe l'eſtomac, & trouble tous les viſceres.

Le ſuc d'*hiéble* eſt très-catartique; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raiſins ſecs, un peu de cannelle & de ſucre. L'infuſion de l'écorce de la racine d'*hiéble* eſt encore très-violente; mais la décoction l'eſt moins,

parce que la vertu purgative de cette plante ſe perd en bouillant; on preſcrit le ſuc à la doſe d'une once; la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau ou du vin, s'ordonne depuis demi-once juſqu'à deux onces. On infuſe quelquefois demi-once de la graine d'*hiéble* pulvériſée, dans du vin blanc, on la paſſe, & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydropiques, pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produiſent une huile qui nage ſur l'eau.

Les feuilles d'*hiéble* appliquées en cataplaſme, ſont atténuantes & réſolutives; l'écorce de la racine eſt diſcuſſive & émolliente; enfin les vertus de cette plante l'ont fait entrer dans des compoſitions galéniques; mais c'eſt en pure perte, car les bons médecins ne les emploient point aujourd'hui. *(D. J.)*

HIELPELROED, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom que les Danois donnent à la racine de rhode; on en tire par la diſtillation une eau qui a le goût & l'odeur de l'eau de roſe. Elle croît au pié des montagnes, ſur les côtes de la mer, & au bord des eaux courantes.

* HIEMENT, ſ. m. *(Charpent.)* c'eſt le cri que rendent des pieces de bois aſſemblées ſous l'effort de quelque poids ou puiſſance. Il eſt rare que les machines nouvelles ne hient pas les premieres fois qu'on s'en ſert. *Hiement* ſe dit auſſi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux. *Voyez* HIE.

HIER, adj. de temps, *(Gramm.)* c'eſt la veille du jour où l'on eſt. Les poëtes le font tantôt d'une ſyllabe, tantôt de deux; de deux ſyllabes il me ſemble plus doux. Ce mot a encore une autre acception, il déſigne un temps prochain, c'eſt une hiſtoire d'*hier*; c'eſt une fortune d'*hier*; c'eſt une femme d'*hier*.

HIER, v. neut. *(Gram. Charp. & Maç.)* c'eſt ſe ſervir de la hie. *Voyez* HIE & HIEMENT.

HIERACIEN, *(Muſique des anciens.)* *nome* ou chanſon des Grecs, ſurnommé *hiéracien*, à cauſe d'Hiérax, diſciple d'Olimpe. C'étoit un nom de *flûte*. Pollux, *(Onomax, livre IV, chapitre 10.)* *(F. D. C.)*

HIERACITE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Litholog.)* nom donné par les anciens naturaliſtes à une pierre précieuſe, parce qu'elle reſſembloit à l'œil d'un épervier.

* HIERACITES, ſ. m. pl. *(Théologie.)* héréſie ancienne qui s'éleva peu de temps après celle des Manichéens. Hiéracas en fut le chef: c'étoit un homme verſé dans les langues anciennes & la connoiſſance des livres ſacrés. Il nioit la réſurrection de la chair. Il regardoit le mariage comme un état contraire à la pureté de la loi nouvelle. Il avoit encore emprunté quelques erreurs de la ſecte des Melchiſédéciens: du reſte il vivoit auſtérement; il s'abſtenoit de la viande & du vin. Il eut pour ſectateurs un grand nombre de moines d'Egypte; il étoit égyptien. Il a beaucoup écrit; mais ſes ouvrages, non plus que ceux de la plupart des autres ſectiques, ne nous ont pas été tranſmis. Il avoit un talent particulier pour copier les manuſcrits. Cette averſion pour le mariage, pour la propriété, pour la richeſſe, pour la ſociété, qu'on remarque dans preſque toutes les premieres ſectes du chriſtianiſme, tenoit beaucoup à la perſuaſion de la fin prochaine du monde, préjugé très-ancien qui s'étoit répandu d'âge en âge chez preſque tous les peuples, & qu'on autoriſoit alors de quelques paſſages de l'écriture mal interprétés. Delà cette morale inſociable, qu'on pourroit appeller celle du monde agoniſant. Qu'on imagine ce que nous penſerions de la plupart des objets, des devoirs & des liaiſons qui nous attachent les uns aux autres, ſi nous croyions que ce monde n'a plus qu'un moment à durer.

HIERACIUM, ſ. m. *(Botan.)* genre de plante qu'on peut caractériſer de cette maniere; ſes tiges ſont branchues, foibles, & d'une forme élégante; ſes feuilles ſont rangées alternativement, ſa fleur eſt à demi-fleurons contenus dans un calice commun; ce calice eſt épais, ferme, étendu; ſes graines ſont liſſes, anguleuſes, ou cannelées. Boerhaave en compte quarante eſpeces, & Tournefort ſoixante & douze. *(D. J.)*

HIERACOBOSQUES, ſ. m. pl. (*Antiq. égypt.*) les nourriciers des éperviers, de ἱέραξ, génitif ἱέρακος, *épervier*; & βόσκω, *je nourris*. C'eſt ainſi que les Grecs nommerent les prêtres d'Egypte qui étoient chargés de nourrir les éperviers conſacrés dans leurs temples au dieu Oſiris. On ſait combien ces oiſeaux étoient en vénération chez les Egyptiens : ſi quelqu'un avoit tué un de ces animaux, ſoit volontairement, ſoit par mépriſe, la loi portoit qu'il fût puni de mort comme pour l'Ibis. (*D. J.*)

HIERAPICRA *de galien*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Prenez de l'aloès ſuccotrin, ſix onces & deux gros; de la cannelle, du *xilobalſamum*, ou en ſon lieu, de ſommités de lentiſque, de laſarum, du ſpicanard, du ſafran & du maſtic, de chacun trois gros; du miel écumé, deux livres & une once & demie : faites-en un électuaire ſelon l'art.

Galien qui eſt l'auteur de cette compoſition, avoit une ſi haute idée de ſes vertus, qu'il lui a donné le nom de *ſacrée amere* : c'eſt ce que ſignifient les deux mots grecs, ἱερὰ πικρά.

Cet électuaire eſt un puiſſant purgatif hydragogue, à la doſe d'un gros juſqu'à deux, & même juſqu'à demi-once pour les ſujets vigoureux; elle eſt excellente lorſqu'on la donne à plus petite doſe, contre les obſtructions, & particuliérement contre celles du foie; elle eſt propre à exciter les mois & l'écoulement hémorrhoïdal. Elle doit toutes ces qualités à l'aloès, qui eſt un remede éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédiens de cette compoſition n'y ſont employés qu'à titre de correctif. *Voyez* CORRECTIF. *Voyez auſſi* COMPOSITION PHARM.

L'*hiéra picra* ne s'ordonne jamais que ſous forme ſolide, à cauſe de ſa grande amertume. (*b*)

HIERAPOLIS, (*Géograph. anc.*) nom commun à quelques villes de l'antiquité. Il y avoit 1°. une *Hiérapolis* en Syrie, où on honoroit Dereto & Atergatis. Pline & Strabon en font mention. Lucien dit que la déeſſe Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers. 2°. Une *Hiérapolis* dans l'iſle de Crete, appellée *ville épiſcopale* dans les notices eccléſiaſtiques. 3°. Une *Hiérapolis* dans la Parthie, où mourut St. Matthieu, ſelon Dorothée. 4°. Une *Hiérapolis* ville épiſcopale de l'Arabie. Mais 5°. la plus renommée de toutes par ſes eaux, par ſon marbre & par le nombre de ſes temples, étoit en Phrygie. *Voyez* Strabon, *lib. XIII. pag. 629*, & les *Voyages* de Spon. Leanclavius croit que cette ville eſt le *ſeideſceber* des Turcs.

Epictete, célebre philoſophe ſtoïcien, y prit naiſſance, & devint un des officiers de la chambre de Néron; mais Domitien ayant banni de Rome tous les philoſophes, vers l'an 94 de J. C. l'ancien eſclave d'Epaphrodite ſe retira à Nicopolis en Epire, où il mourut dans un âge fort avancé. Il ne laiſſa pour tous biens qu'une lampe de terre à ſon uſage, qui fut vendue trois mille drachmes. Arrien ſon diſciple nous a conſervé quatre de ſes diſcours & ſon *enchiridion* ou manuel, qu'on a tant de fois imprimé en grec, & en latin, & dans toutes les langues modernes. Mourgues rapporte que d'anciens religieux le prirent pour la regle de leur monaſtere : ſa maxime *ſuſtine* & *abſtine*, eſt admirable par ſon énergie & ſon étendue; on devroit la graver ſur le portail de tous les cloîtres. (*D. J.*)

* HIÉRARCHIE, (*hiſt. eccléſiaſt.*) il ſe dit de la ſubordination qui eſt entre les divers chœurs d'anges qui ſervent le Très-haut dans les cieux. Saint Denis en diſtingue neuf, qu'il diviſe en trois *hiérarchies*. *Voyez* ANGES.

Ce mot vient d'ἱερὸς, *ſacré*, & de ἀρχὴ, *principauté*.

Il déſigne auſſi les différens *ordres* de fideles qui compoſent la ſociété chrétienne, depuis le pape qui en eſt le chef juſqu'au ſimple laïque. *Voyez* PAPE.

Il ne paroît pas qu'on ait eu dans tous les temps la même idée du mot *hiérarchie* eccléſiaſtique, ni que cette *hiérarchie* ait été compoſée de la même maniere. Le nombre des ordres a varié ſelon les beſoins de l'égliſe, & ſuivi les viciſſitudes de la diſcipline.

On a permis aux théologiens de diſputer ſur ce point tant qu'il leur a plû, & il eſt incroyable en combien de ſentimens ils ſe ſont partagés.

Quelques-uns ont prétendu qu'il y avoit

bien de la différence entre être dans la *hiérarchie* & être ſous la *hiérarchie*. Etre dans la *hiérarchie*, ſelon eux, c'eſt par la conſécration publique & hiérarchique de l'égliſe être conſtitué pour exercer ou recevoir des actes ſacrés ; or tous ces actes ne ſont pas joints à l'autorité & à la ſupériorité. Etre ſous la *hiérarchie*, c'eſt recevoir immédiatement de la *hiérarchie* des actes hiérarchiques. Il y a dans ces deux définitions quelque choſe de louche qu'on en auroit écarté, ſi l'on avoit comparé la ſociété eccléſiaſtique à la ſociété civile.

Dans la ſociété civile, il y a différens ordres de citoyens qui s'élevent les uns au deſſus des autres, & l'adminiſtration générale & particuliere des choſes eſt diſtribuée par portion à différens hommes ou claſſes d'hommes, depuis le ſouverain qui commande à tous juſqu'au ſimple ſujet qui obéit.

Dans la ſociété eccléſiaſtique, l'adminiſtration des choſes relatives à cet état eſt partagée de la même maniere. Ceux qui commandent & qui enſeignent ſont dans la *hiérarchie* : ceux qui écoutent & qui obéiſſent ſont ſous la *hiérarchie*.

Ceux qui ſont ſous la *hiérarchie*, quelque dignité qu'ils occupent dans la ſociété civile, ſont tous égaux. Le monarque eſt dans l'égliſe un ſimple fidele, comme le dernier de ſes ſujets.

Ceux qui ſont dans la *hiérarchie* & qui la compoſent, ſont au contraire tous inégaux, ſelon l'ancienneté, l'inſtitution, l'importance & la puiſſance attachée au degré qu'ils occupent. Ainſi l'égliſe, le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les curés, les prêtres, les diacres, les ſous-diacres ſemblent en ce ſens former cette échelle qui peut donner lieu à deux queſtions, l'une de droit & l'autre de fait. *Voyez* EGLISE, PONTIFE, CARDINAUX, *&c.*

Je ne penſe pas qu'on puiſſe diſputer ſur la queſtion de fait. Les ordres de dignités dont je viens de faire l'énumération, & quelques autres qui ont auſſi leurs noms dans l'égliſe, ſoit que leurs fonctions ſubſiſtent encore ou ne ſubſiſtent plus, & qu'il faut intercaler dans l'échelle, compoſent certainement le gouvernement eccléſiaſtique.

Quant à la queſtion de droit, c'eſt autre choſe. Il ſemble qu'il y a le droit qui vient de l'inſtitution premiere faite par Jeſus-Chriſt, & le droit qui vient de l'inſtitution poſtérieure faite, ſoit par l'égliſe, ou quelque autre puiſſance que ce ſoit. En ce cas, il y aura certainement parmi les hiérarques eccléſiaſtiques des ordres qui ſeront de droit divin, & des ordres qui ne ſeront pas de droit divin.

Tous les ordres qui n'ont pas été dès le commencement, ne ſeront pas de droit divin.

Parmi ces ordres qui n'ont pas été dès le commencement, pluſieurs ne ſont plus : ils ont paſſé. Parmi ceux qui ſont, il y en a qui peuvent paſſer, parce qu'ils ſont moins *diſpoſitionis dominicæ veritate, quàm auctoritate*.

Le P. Cellot jéſuite avance que la *hiérarchie* n'admet que l'évêque, & que les prêtres ni les diacres ne ſont point hiérarques ; mais Bellarmin, Gerſon, Petrus Aurelius, ſaint Jérôme, & d'autres peres de l'égliſe ont eu ſur ce point des ſentimens très-différens.

Ne pourroit-on pas croire que ceux qui ont droit d'aſſiſter dans un concile & d'y donner leur voix, ſont néceſſairement dans la *hiérarchie* ou du nombre de ceux qui ont part au gouvernement eccléſiaſtique, ſoit qu'ils ſoient de droit divin, ou non ?

Ne faudroit-il pas avoir égard auſſi aux ordres, qui conférés, impriment un caractere ineffaçable, & ne permettent plus à celui qui l'a reçu de paſſer dans un autre état ?

Quoi qu'il en ſoit, ſans prétendre décider les queſtions qui appartienent à une *hiérarchie* auſſi ſainte & auſſi reſpectable que celle de l'égliſe de Jeſus-Chriſt, nous allons expoſer ſimplement quelques idées propres à les éclaircir.

Jeſus-Chriſt a inſtitué l'apoſtolat. Des auteurs prétendent que l'égliſe a enſuite diſtribué l'apoſtolat en pluſieurs degrés, qu'ils regardent en conſéquence comme d'inſtitution divine ; ont-ils raiſon ? ont-ils tort ? *Voyez* APÔTRES.

D'autres ne ſont d'accord, ni ſur ce que Jeſus-Chriſt a inſtitué, ni ſur ce que ſes ſucceſſeurs ont inſtitué d'après lui. Ils veulent

veulent que la cérémonie qui place le ſimple fidele dans l'ordre hiérarchique, ſoit un ſacrement, & comptent autant de ſacremens que de degrés hiérarchiques.

Il y en a qui ſoutiennent que la conſécration des évêques n'eſt point un ſacrement; parce que, diſent-ils, l'évêque a reçu dans la prêtriſe toute la puiſſance de l'ordre. Cependant entre les pouvoirs ſpirituels d'un évêque & d'un prêtre, quelle différence! *Voyez* EVEQUES.

Frappés de cette différence, & conſidérant ſur-tout que l'épiſcopat confere le pouvoir d'adminiſtrer le ſacrement de l'ordre & d'élever à la prêtriſe; pouvoir que le prêtre n'a pas, même radical, comme celui de confeſſer & d'abſoudre ſans permiſſion en cas de néceſſité; la plupart ſoutiennent que l'épiſcopat eſt d'un autre ordre que la prêtriſe, *voyez* PRETRE, & que le ſacre épiſcopal eſt un ſacrement. *Voyez* EVEQUE.

Aucuns n'ont fait cet honneur à la tonſure ni à la papauté, quoique la tonſure tire le chrétien du commun des fideles pour le placer dans l'état eccléſiaſtique, & qu'elle méritât bien autant d'être un ſacrement que la cérémonie des quatre moindres qui confere au tonſuré le pouvoir de fermer la porte des temples, d'y accompagner le prêtre & de porter les chandeliers; pouvoir qui n'appartient pas tant à l'ordonné, qu'un ſuiſſe, un bedeau, ou un enfant de chœur ne puiſſe le remplacer ſans ordre ni ſacrement. *Voyez* TONSURE & TONSURÉ.

Mais la papauté à laquelle on attribue tant de prérogatives, & qui en a beaucoup, a-t-elle moins beſoin d'une grace ſolemnelle que la fonction de préſenter les burettes & de chanter l'épître ou l'évangile? Jeſus-Chriſt s'eſt-il plus expliqué en faveur du ſous-diaconat que du pontificat? A-t-il dit à quelqu'un de ſes diſciples: *Chantez dans le temple, eſſuyez les calices*, comme il a dit a Pierre: *Paiſſez mes ouailles? Voyez* DIACRE & SOUS-DIACRE.

Mais ſi l'égliſe a pu partager l'apoſtolat en pluſieurs degrés, & étendre ou reſtreindre le ſacrement de l'ordination; ne l'a-t-elle pas encore de changer cette diviſion, & de ſe faire une autre *hiérarchie*? Qu'eſt-ce qui lui a donné le pouvoir d'établir, & lui a ôté celui de changer?

Mais ſon uſage a-t-il été invariable? Qu'eſt-ce que les cardinaux d'aujourdhui? Que ſont devenus les chorévêques d'autrefois qui avoient, ſelon le concile de Nicée, le pouvoir de conférer les moindres, & qui, laiſſant le ſéjour des villes, formoient dans les campagnes comme un ordre ou échelon mitoyen entre la prêtriſe & l'épiſcopat. *Voyez* CHORÉVEQUE.

Cet ordre a été ſupprimé de la *hiérarchie* par le pape Damaſe; mais peſez bien la raiſon que ce pape en apporte. « Il faut, dit-il, extirper tout ce qu'on ne ſait pas avoir été inſtitué par Jeſus-Chriſt, tout ce que la raiſon n'engage pas à maintenir; & l'on ne voit que deux ordres établis par J. C., l'un des douze apôtres, & l'autre des ſoixante & dix diſciples ». *Non amplius quàm duos ordines inter diſcipulos Domini eſſe cognovimus; id eſt, duodecim apoſtolorum & ſeptuaginta diſcipulorum: undè iſte tertius proceſſerit funditùs ignoramus, & quod ratione caret extirpari neceſſe eſt.* Sect. 6. c. 8. Chorepiſ.

Mais ſi l'on ſuivoit ce principe du pape Damaſe, quel renverſement n'introduiroit-il pas dans la *hiérarchie* eccléſiaſtique? On n'y laiſſeroit rien de ce qui n'eſt pas de l'inſtitution de J. C., ou de la néceſſité d'un bon gouvernement; or J. C. a-t-il donné la pourpre ou le chapeau à quelqu'un de ſes diſciples?

Dire que lorſqu'on ne ſait préciſément quand une choſe a commencé d'être établie ou d'être crue, elle l'a été dès la premiere origine; c'eſt un raiſonnement tout-à-fait faux, & on ne peut pas plus dangereux.

On objectera peut-être à la diviſion du pape Damaſe de la *hiérarchie* en deux ordres, que les apôtres ont inſtitué des diacres; mais il eſt évident que cette dignité ne fut créée que pour vaquer à des fonctions purement temporelles. Les diacres faiſoient diſtribution des aumônes & des biens que les fideles avoient alors en commun, tandis que les diaconneſſes de leur côté veilloient à la décoration & à la propreté des lieux d'aſſemblée; quel rapport ces fonctions ont-elles avec la *hiérarchie*?

Dans l'examen de ce ſujet, il ne faut pas confondre le gouvernement ſpirituel, l'établiſſement, la propagation & la conſé-

cration du chriſtianiſme avec le ſervice temporel. Ce n'eſt pas à ceux qui ſongent à accroître les revenus de l'égliſe, à les gérer, & à les partager, que J. C. a dit *Ecce ego mitto vos ſicut miſit me Pater.*

Il n'y a que les premiers qui ſoient les vrais membres de Jeſus-Chriſt. Il en eſt l'inſtituteur. Il n'y a rien à changer à leur *hiérarchie.* Il n'y a point d'autorité dans l'égliſe qui ait ce droit; ni Pierre, ni Paul, ni Apollon ne l'ont pas, *nec addes, nec minues.*

Ce qui part de cette ſource doit durer ſans altération juſqu'à la fin des ſiecles. Les autres ſont d'inſtitution eccléſiaſtique créés pour l'adminiſtration temporelle & le ſervice de la ſociété des chrétiens, ſelon la convenance des lieux, des temps & des affaires. On les appellera, ſelon eux, *miniſtres de l'égliſe.*

L'origine de leurs pouvoirs & de leurs fonctions ne remonte pas juſqu'à J. C. immédiatement; l'autorité qui les a créés peut les abolir: elle l'a fait quelquefois, & elle l'a dû faire.

Les apôtres ne prépoſerent des diacres & des adminiſtrateurs qu'à l'occaſion du mécontentement & des plaintes des Grecs contre les Hébreux; trop chargés des occupations temporelles, ils ne pouvoient plus vaquer aux ſpirituelles. Le ſervice d'économe commençoit à nuire à l'état d'apôtre: *non æquum eſt nos derelinquere verbum Dei & miniſtrare menſis.*

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces idées, je les ſoumets à l'examen de ceux qui par leur devoir doivent être plus verſés dans la connoiſſance de l'hiſtoire de l'égliſe & de ſon *hiérarchie.*

HIERE DE COLOQUINTE, *(Pharmacie.)* *Voyez* COLOQUINTE.

HIERES, *(Géog.)* en latin *Olbia Areæ*, ville de France en Provence, au dioceſe de Toulon: ſon terroir & les environs ſont délicieux pour la bonté & la beauté des fruits; mais ſon port qui lui ſeroit aujourd'hui d'une grande reſſource, s'eſt comblé depuis long-temps, & la mer s'eſt retirée plus de deux mille pas; c'eſt dans ce port aujourd'hui comblé, que s'embarquoient les pélerins de la terre ſainte; cette ville eſt à 5 lieues de Toulon, 179. S. E. de Paris. *Long.* 23ᵈ. 48′. 11″. *lat.* 43ᵈ. 7′. 23″.

Maſſillon, dit M. de Voltaire, « né dans la ville d'*Hieres* en 1663, prêtre de l'Oratoire, évêque de Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu le monde, plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, & dont l'éloquence ſent l'homme de cour, l'académicien & l'homme d'eſprit, de plus philoſophe modéré & tolérant, mourut en 1742 ». Ses ſermons & ſes autres ouvrages qui conſiſtent en *diſcours, panégyriques, oraiſons funebres, conférences eccléſiaſtiques*, &c. ont été imprimés en quatorze volumes *in*-12. *(D. J.)*

HIERES *les iſles d'*, *(Géog.)* *inſulæ Areārum*, iſles de France ſur la côte de Provence; il y en a trois, Porquerolles, Port-Croz, & l'iſle du Titan; les Marſeillois les ont habitées les premiers, ils les nommerent *Stoechades. (D. J.)*

HIERES, paroiſſe en Dauphiné, ſur la rive gauche du Rhône, dioceſe de Vienne, remarquable par ſes carrieres de pierres à bâtir, à une lieue & un quart de Cremieu, 9 de Vienne, & 14 de Grenoble. *(F. B.)*

HIÉROCERYCE, ſ. m. *(Littér.)* chef des hérauts ſacrés dans les myſteres de Cérès; ſa fonction étoit d'écarter les profanes, & toutes les perſonnes excluſes de la fête par les loix; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un ſilence reſpectueux; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*hiéroceryce* repréſentoit Mercure, ayant des ailes ſur le bonnet, & la verge, le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poëtes donnent à ce dieu.

Ce ſacerdoce étoit perpétuel, mais il n'impoſoit point la loi du célibat: on peut même fortement préſumer le contraire par l'exemple du Dadouque; ainſi, ſelon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*hiérophante* ſeul, à cauſe de l'excellence de ſon miniſtere.

Au reſte, la dignité d'*hiéroceryce* appartenoit à une même famille; c'étoit à celle des Céryces deſcendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conſéquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la compoſoient donnaſſent Mercure pour pere à Céryx; mais c'étoit ſans doute parce que ce dieu protégeoit la fonction de héraut, héréditaire dans leur famille. *(D. J.)*

HIÉROCORACES, ſ. m. pl. *(Antiq.)* certains miniſtres de Mithras, c'eſt-à-dire, du ſoleil, que les Perſes adoroient ſous ce nom. Le mot *hiérocoraces* ſignifie *corbeaux ſacrés*, parce que les prêtres du ſoleil portoient des vêtemens qui avoient quelque rapport par leur couleur, ou d'une autre maniere, à ces oiſeaux dont les Grecs en conſéquence leur donnerent le nom *(D. J.)*

HIÉROGLYPHE, *(Arts antiq.)* écriture en peinture; c'eſt la premiere méthode qu'on a trouvée de peindre les idées par des figures. Cette invention imparfaite, défectueuſe, propre aux ſiecles d'ignorance, étoit de même eſpece que celle des Mexiquains qui ſe ſont ſervis de cet expédient, faute de connoître ce que nous nommons des *lettres* ou des *caracteres*.

Pluſieurs anciens & preſque tous les modernes ont cru que les prêtres d'Egypte inventerent les *hiéroglyphes*, afin de cacher au peuple les profonds ſecrets de leur ſcience. Le P. Kircher en particulier a fait de cette erreur le fondement de ſon grand *théatre hiéroglyphique*, ouvrage dans lequel il n'a ceſſé de courir après l'ombre d'un ſonge. Tant s'en faut que les *hieroglyphes* aient eté imaginés par les prêtres égyptiens dans des vues *myſtérieuſes*, qu'au contraire c'eſt la pure néceſſité qui leur a donné naiſſance pour l'utilité publique; M. Warburton l'a démontré par des preuves évidentes, où l'érudition & la philoſophie marchent d'un pas égal.

Les *hiéroglyphes* ont été d'uſage chez toutes les nations pour conſerver les penſées par des figures, & leur donner un être qui les tranſmît à la poſtérité. Un concours univerſel ne peut jamais être regardé comme une ſuite, ſoit de l'imitation, ſoit du haſard ou de quelque événement imprévu. Il doit être ſans doute conſidéré comme la voix uniforme de la nature, parlant aux conceptions groſſieres des humains. Les Chinois dans l'orient, les Mexiquains dans l'occident, les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens, les Etruriens ont tous ſuivi la même maniere d'écrire, par peinture & par *hiéroglyphes*; & les Egyptiens n'ont pas eu vraiſemblablement une pratique différente des autres peuples.

En effet, ils employerent leurs *hiéroglyphes* à dévoiler nuement leurs loix, leurs réglemens, leurs uſages, leur hiſtoire, en un mot tout ce qui avoit du rapport aux matieres civiles. C'eſt ce qui paroît par les obéliſques, par le témoignage de Proclus, & par le détail qu'en fait Tacite dans ſes *Annales, liv. II. ch. lx.* au ſujet du voyage de Germanicus en Egypte. C'eſt ce que prouve encore la fameuſe inſcription du temple de Minerve à Saïs, dont il eſt tant parlé dans l'antiquité. Un enfant, un vieillard, un faucon, un poiſſon, un cheval-marin, ſervoient à exprimer cette ſentence morale: « Vous tous qui entrez dans le monde & qui en ſortez, ſachez que les dieux haïſſent l'impudence ». Ce *hiéroglyphe* étoit dans le veſtibule d'un temple public; tout le monde le liſoit, & l'entendoit à merveille.

Il nous reſte quelques monumens de ces premiers eſſais groſſiers des caracteres égyptiens dans les *hiéroglyphes* d'Horapollo. Cet auteur nous dit, entr'autres faits, que ce peuple peignoit les deux piés d'un homme dans l'eau, pour ſignifier un *foulon*, & une *fumée* qui s'élevoit dans les airs, pour déſigner du *feu*.

Ainſi les beſoins ſecondés de l'induſtrie; imaginerent l'art de s'exprimer: ils prirent en main le crayon ou le ciſeau; & traçant ſur le bois ou les pierres des figures auxquelles furent attachées des ſignifications particulieres, ils donnerent en quelque façon la vie à ce bois, à ces pierres, & parurent les avoir doués du don de la parole. La repréſentation d'un enfant, d'un vieillard, d'un animal, d'une plante, de la fumée; celle d'un ſerpent replié en cercle, un œil, une main, quelque autre partie du corps, un inſtrument propre à la guerre ou aux arts, devinrent autant d'expreſſions, d'images, ou, ſi l'on veut, autant de mots qui, mis à la ſuite l'un de l'autre, formerent un diſcours ſuivi.

Bientôt les Egyptiens prodiguerent partout les *hiéroglyphes*: leurs colonnes, leurs obéliſques, les murs de leurs temples, de leurs palais, & de leurs ſépultures, en furent ſurchargés. S'ils érigeoient une ſtatue à un homme illuſtre, des ſymboles tels que nous les avons indiqués, ou qui leur

étoient analogues, taillés sur la statue même, en traçoient l'histoire. De semblables caracteres peints sur les momies, mettoient chaque famille en état de reconnoître le corps de ses ancêtres; tant de monumens devinrent les dépositaires des connoissances des Egyptiens.

Ils employerent la méthode *hiéroglyphique* de deux façons, ou en mettant la partie pour le tout, ou en substituant une chose qui avoit des qualités semblables, à la place d'une autre. La premiere espece forma le *hiéroglyphe curiologique*, & la seconde, le *hiéroglyphe tropique*: la lune, par exemple, étoit quelquefois représentée par un demi-cercle, & quelquefois par un cynocéphale. Le premier *hiéroglyphe* est *curiologique*, & le second *tropique;* ces sortes de *hiéroglyphes* étoient d'usage pour divulguer; presque tout monde en connoissoit la signification dès la tendre enfance.

La méthode d'exprimer les *hiéroglyphes tropiques* par des propriétés similaires, produisit des *hiéroglyphes symboliques*, qui devinrent à la longue plus ou moins cachés, & plus ou moins difficiles à comprendre. Ainsi l'on représenta l'Egypte par un crocodile, & par un encensoir allumé, avec un cœur dessus. La simplicité de la premiere représentation donne un *hiéroglyphe symbolique* assez clair; le rafinement de la derniere offre un *hiéroglyphe symbolique* vraiment énigmatique.

Mais aussi-tôt que par de nouvelles recherches, on s'avisa de composer les *hiéroglyphes* d'un mystérieux assemblage de choses différentes, ou de leurs propriétés les moins connues, alors l'énigme devint inintelligible à la plus grande partie de la nation. Aussi quand on eut inventé l'art de l'écriture, l'usage des *hiéroglyphes* se perdit dans la société, au point que le public en oublia la signification. Cependant les prêtres en cultiverent précieusement la connoissance, parce que toute la science des Egyptiens se trouvoit confiée à cette sorte d'écriture. Les savans n'eurent pas de peine à la faire regarder comme propre à embellir les monumens publics, où l'on continua de l'employer; & les prêtres virent avec plaisir, qu'insensiblement ils resteroient seuls dépositaires d'une écriture qui conservoit les secrets de la religion.

Voilà comme les *hiéroglyphes*, qui devoient leur naissance à la nécessité, & dont tout le monde avoit l'intelligence dans les commencemens, se changerent en une étude pénible, que le peuple abandonna pour l'écriture, tandis que les prêtres la cultiverent avec soin, & finirent par la rendre sacrée. *V. les articles* ÉCRITURE, *&* ÉCRITURE *des Egyptiens.*

Mais je n'ai pas tout dit, les *hiéroglyphes* furent la source du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux, & cette source jeta ce peuple dans une espece d'idolâtrie. L'histoire de leurs grandes divinités, celle de leurs rois, & de leurs législateurs, se trouvoit peinte en *hiéroglyphes*, par des figures d'animaux, & autres représentations; le symbole de chaque dieu étoit bien connu par les peintures & les sculptures que l'on voyoit dans les temples, & sur les monumens consacrés à la religion. Un pareil symbole présentant donc à l'esprit l'idée du dieu, & cette idée excitant des sentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prieres, se tournassent du côté de la marque qui servoit à le représenter.

Cela dut sur-tout arriver, depuis que les prêtres Egyptiens eurent attribué aux caracteres *hiéroglyphiques*, une origine divine, afin de les rendre encore plus respectables. Ce préjugé qu'ils inculquerent dans les ames, introduisit nécessairement une dévotion relative pour ces figures symboliques; & cette dévotion ne manqua pas de se changer en adoration directe, aussi-tôt que le culte de l'animal vivant eût été reçu. Ne doutons pas que les prêtres n'aient eux-même favorisé cette idolâtrie.

Enfin, quand les caracteres *hiéroglyphiques* furent devenus sacrés, les gens superstitieux les firent graver sur des pierres précieuses, & les porterent en façon d'amulete & de charmes. Cet abus n'est guere plus ancien que le culte du dieu Sérappis, établi sous les Ptolémées: certains chrétiens natifs d'Egypte, qui avoient mêlé plusieurs superstitions païennes avec le christianisme, sont les premiers qui firent principalement connoître ces sortes de pierres, qu'on appelle *abraxas;* il s'en trouve dans les cabinets curieux, & on y voit toutes sortes de caracteres *hiéroglyphiques.*

Aux abraxas ont succédé les talismans, espece de charmes, auxquels on attribue la même efficace, & pour lesquels on a aujourd'hui la plus grande estime dans tous les pays soumis à l'empire du grand seigneur, parce qu'on y a joint, comme aux *abraxas*, les rêveries de l'astrologie judiciaire.

Nous venons de parcourir avec rapidité tous les changemens arrivés aux *hiéroglyphes*, depuis leur origine jusqu'à leur dernier emploi; c'est un sujet bien intéressant pour un philosophe. Du substantif *hiéroglyphe*, on a fait l'adjectif *hiéroglyphique*. (*D. J.*)

HIÉROGRAMMATÉE, sub. masc. (*Hist. anc.*) nom que les anciens Egyptiens donnoient aux prêtres qui présidoient à l'explication des mysteres de la religion & aux cérémonies.

Les *hiérogrammatées* inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques, & ils les expliquoient aussi-bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas, ils étoient aussi devins; au moins il rapporte qu'un *hiérogrammatée* prédit à un ancien roi d'Egypte qu'il y auroit un israélite plein de sagesse, de vertu & de gloire, qui humilieroit l'Egypte.

Ils étoient toujours auprès du roi pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conseils; ils se servoient pour cela de la connoissance qu'ils avoient des astres & des mouvemens du ciel, & de l'intelligence des livres sacrés, où ils s'instruisoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'état; ils en étoient les premieres personnes après le roi, & portoient même aussi-bien que lui une espece de sceptre en forme de soc de charrue; ils tomberent dans le mépris sous l'empire des Romains. *Dictionnaire de Trevoux.* (*G*)

HIÉROLOGIE, sub. fém. (*Gram.*) discours sur les choses sacrées; il signifie aussi *bénédiction*. L'*hiérologie* chez les Grecs & chez les Juifs, est proprement la bénédiction nuptiale.

HIÉROMANTIE, s. f. (*Antiq.*) ἱερομαντεία, nom général de toutes les sortes de divinations qu'on tiroit des diverses choses qu'on présentoit aux dieux, & sur-tout des victimes qu'on offroit en sacrifice. D'abord on commença de tirer des présages de leurs parties externes, de leurs mouvemens, ensuite de leurs entrailles, & autres parties internes; enfin, de la flamme du bûcher dans lequel on les consumoit. On vint jusqu'à tirer des conjectures de la farine, des gâteaux, de l'eau, du vin, *&c.* J'apprends tout cela, mais plus au long dans les *Archæol. grecq.* de Potter, *lib. II. cap. xiv. tom. I. p. 314.* (*D. J.*)

HIÉROMENIE, s. m. (*Antiq.*) ἱερομηνία, nom donné au mois dans lequel on célébroit les jeux Néméens; c'étoit le même mois que le Bœdromion des Athéniens, qui répondoit au commencement de notre mois de Septembre. *Voyez* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HIÉROMNÉMON, s. m. (*Antiq.*) ἱερομνήμων, c'est-à-dire, président des sacrifices, ou gardien des archives sacrées.

Les *hiéromnémons* étoient des députés que les villes de la Grece envoyoient aux Thermopyles, pour y prendre séance dans l'assemblée des amphictyons, & y faire la fonction de greffiers sacrés. Ils étoient particuliérement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion; c'étoient eux seuls qui payoient la dépense, & qui prenoient le soin des sacrifices publics qu'on faisoit pour la conservation de toute la Grece en général. Aussi la premiere attention de l'*hiéromnémon*, à son arrivée aux Thermopyles, étoit d'offrir conjointement avec les pylagores, un sacrifice solemnel à Cérès, divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'assemblée des amphictyons se tenoit à Delphes, Apollon Pythien, & Minerve la Prévoyante, recevoient à leur tour le même hommage des députés dont nous venons de parler.

Ordinairement chaque ville amphictyonide n'envoyoit qu'un *hiéromnémon* & un pylagore à l'assemblée; mais cette regle générale n'a pas laissé de souffrir quelquefois des exceptions; cependant il paroît que quelque nombre qu'ils fussent de députés, ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux suffrages.

L'*hiéromnémon* qu'on devoit députer au conseil des amphictyons, s'élisoit par le sort; & le temps de sa députation expiré, il étoit obligé, de même que les pylagores, de venir rendre un compte exact à leurs

concitoyens de tout ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grece. *Voyez* PYLAGORE.

Ce compte se rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au sénat, & ensuite au peuple; le même usage se pratiquoit à l'égard des autres ambassadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *hiéromnémons*, à l'assemblée des amphictyons, étoit le droit dont ils jouissoient de recueillir les suffrages & de prononcer ensuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de présider à l'assemblée, parce qu'ils présidoient aux sacrifices du dieu, tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de l'*hiéromnémon* étoit inscrit à la tête des décrets des amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens *hiéromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens consulats. Les Byzantins comptoient aussi leurs années par les magistrats qui portoient chez eux le nom d'*hiéromnémons*; enfin, un grand privilege des *hiéromnémons*, c'est que c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de convoquer l'assemblée générale des amphictyons, que les Grecs appelloient ἐκκλησία ἀμφικτυόνων; ils devoient rédiger par écrit tout ce qui se délibéroit dans cette compagnie, & ils étoient les gardiens nés de ces actes importans. *(D. J.)*

HIÉROMNÉNON, s. m. *(Littér.)* nom d'une pierre que les anciens employoient dans la divination, & qu'ils appelloient encore *erolythos* ou *amphicomé*; comme ils ne nous en ont laissé aucune description, nous ignorons quelle pierre c'étoit, & d'où ils la tiroient; mais nous sommes tout consolés de cette ignorance. *(D. J.)*

HIÉRONI, *(Hist. ancienne.)* frere de Gélon, fut successivement tyran de Gênes & de Syracuse. Les premiers jours de son regne en firent concevoir les plus hautes espérances. Ce prince, né avec le goût des arts & des sciences, appella dans sa cour les savans & les artistes de la Grece & de l'Italie. Ami de la vérité, il disoit que sa maison & ses oreilles étoient toujours ouvertes pour l'entrée. Des infirmités naturelles lui donnerent le temps de faire des réflexions sur les amertumes attachées au pouvoir suprême, & sur-tout sur le malheur qui prive les rois des plaisirs de l'amitié. Il se consoloit de l'ennui de sa grandeur dans la conversation d'Epicarme, de Bachilide, de Pindare & de Simonide: ce fut ce dernier qui eut le plus d'ascendant sur son esprit. Un jour le prince l'interrogea sur la nature & les attributs de la divinité. Simonide lui demanda un jour pour y réfléchir; le lendemain il en demanda deux, & allant toujours en augmentant, il eut enfin la modestie d'avouer que plus il approfondissoit ce mystere, plus il trouvoit de difficulté à l'expliquer.

Hiéron, mécontent des villes d'Ecatanne & de Naxe, en chassa les anciens habitans, qui furent remplacés par une colonie de cinq mille Syracusains & d'un pareil nombre de Péloponnésiens. Ces nouveaux habitans, le regardant comme leur fondateur, lui rendirent, après sa mort, les mêmes honneurs qu'on décernoit aux demi-dieux. Anaxilaus, tyran de Zancle, avoit entretenu une amitié constante avec Gélon. Après sa mort, *Hiéron* se déclara le protecteur de ses enfans. Il se chargea de régir lui-même leur bien; & il le fit avec tant d'économie, qu'à leur majorité ils se trouverent plus riches qu'il ne l'étoient à la mort de leur pere. Les dernieres années de sa vie, obscurcirent la splendeur des premiers jours de son regne. Dominé par l'avarice, il accabla son peuple d'exactions, il commit les injustices les plus criantes, & il usa souvent de violence pour assouvir sa cupidité. Les Syracusains, naturellement indociles, ne virent plus qu'un tyran dans celui qu'ils avoient chéri & respecté comme leur roi; & s'ils ne passerent point du tumulte à la révolte, c'est qu'ils furent contenus dans l'obéissance par le respect religieux qu'ils conservoient encore pour la mémoire de son frere Gélon: ce prince bienfaisant, de l'ombre du tombeau, sembloit encore exercer sa domination au milieu de Syracuse, reconnoissante de ses bienfaits. *Hiéron* mourut après un regne de douze ans.

HIÉRON II, *(Histoire ancienne.)* descendoit de Gélon, qui avoit régné autrefois avec gloire à Syracuse. Son pere, qui l'avoit eu d'une femme esclave, craignit que le vice de sa naissance n'imprimât une

tache à l'honneur de sa race : il le fit exposer dans une forêt pour être la pâture des bêtes. Mais l'oracle instruit de ce trait dénaturé, annonça la vengeance des dieux, & prophétisa la grandeur future de l'enfant délaissé. Le pere attendri, ou peut-être intimidé par les menaces du prêtre, le fit rapporter à sa maison, où il fut instruit par les plus grands maîtres. Le disciple profita de leurs leçons, & se fit bientôt distinguer par son adresse & son courage. Pyrrhus, juge & témoin de sa valeur naissante, découvrit en lui le germe d'un grand homme. Son suffrage le mit dans une si grande vénération, qu'il eut dans Syracuse tout le pouvoir d'un roi, sans en avoir le titre. Les dissentions qui s'allumerent entre les magistrats & l'armée, préparerent sa grandeur : les troupes mutinées, l'éleverent au commandement ; & il ne se servit de son pouvoir, que pour pacifier les troubles domestiques. Les Syracusains charmés de sa modération, confirmerent son élection illégale.

Les Mamertins portoient depuis longtemps la désolation dans le territoire de Syracuse. Il marcha contre eux, les vainquit, & le trône fut la récompense de sa victoire. Son alliance avec les Carthaginois lui devint funeste. Il éprouva quelques revers qui lui firent rechercher & obtenir l'amitié des Romains qui ne furent pas long-temps à ressentir les avantages de cette nouvelle alliance. Ils avoient éprouvé plusieurs fois les horreurs de la famine ; mais dès que *Hiéron* fut leur ami, ils virent régner l'abondance dans leur camp. Tandis que tout étoit dans l'agitation, le calme regnoit dans ses états. Ce fut dans ces temps pacifiques qu'il développa toute la trempe de son cœur bienfaisant. Il n'imita point la sombre politique de ses prédécesseurs qui, regardant leurs sujets comme leurs ennemis, confioient la garde de leur personne à des étrangers mercenaires : il ne voulut avoir autour de lui que des citoyens : il paroissoit si assuré de leur fidélité, qu'au lieu de les désarmer, il voulut que tous fussent formés dans les exercices de la guerre. Les peuples se crurent libres par le soin qu'il prit de respecter leurs privileges & le droit de propriété. Dépositaire & ministre de la loi, il se reposa sur elle du soin de commander & de punir. Les citoyens & l'armée avoient jusqu'alors divisé l'état : il étouffa la semence de cette rivalité dangereuse. Et dès que chacun fut resserré dans ses limites, un calme durable fit renaître les prospérités publiques. Ce fut en bannissant l'oisiveté, qu'il extirpa la racine de tous les vices. L'agriculture fut honorée : la terre mieux cultivée fournit avec usure le prix du travail. *Hiéron* étudia lui-même l'art de la rendre plus fertile. On regrette encore aujourd'hui la perte de ses expériences & de ses découvertes sur une matiere aussi intéressante. Ses réglemens sur le commerce du bled, parurent avoir été dictés par un cœur sensible & compatissant aux besoins de l'humanité. Ils furent observés comme une loi sacrée sous son regne, & long-temps après sa mort.

Ce fut dans la seconde guerre punique qu'il se montra véritablement l'ami des Romains. Il fournit gratuitement du bled & des habits aux légions, qui manquoient de tout. Lorsque Rome, après trois défaites, sembloit pencher vers sa ruine, il en releva les espérances par un présent de trois cents mille boisseaux de froment, & deux cents mille d'orge, avec mille frondeurs, pour les opposer aux baléares & aux frondeurs de l'armée d'Annibal. Il ne fut pas moins magnifique envers les Rhodiens, dont l'isle avoit été bouleversée par un tremblement de terre : il leur envoya cent talens, sans en être sollicité. C'étoit en prévenant les demandes des infortunés, qu'il donnoit un nouveau prix à ses bienfaits. Il eut le bonheur de posséder le premier géometre de l'univers, & d'en connoître tout le mérite. C'étoit Archimede, qui fit servir son art à la construction de plusieurs machines pour l'attaque & la défense des places. Ce fut à ce savant géometre qu'on fut redevable de l'invention de cette fameuse galere, qu'on regarda comme une des merveilles de l'antiquité. Comme il n'y avoit point de port dans toute la Sicile assez vaste pour la contenir, *Hiéron*, à qui elle devenoit inutile, en fit présent à Ptolémée Philadelphe. L'Egypte venoit d'être frappée du fléau de la stérilité, il y envoya soixante mille muids de bled, dix mille grands vases de terre, pleins de poisson salé ; vingt mille

quintaux pesant de chair salée. C'est ainsi qu'en répandant ses bienfaits sur les étrangers, il trouvoit par-tout des admirateurs & des amis. Après le carnage de Canne, les Carthaginois victorieux descendirent dans la Sicile, où ils porterent le fer & la flamme. *Hiéron*, inébranlable dans sa fidélité pour les Romains, fut le plus exposé à leurs ravages. Les alliés de Syracuse murmurerent de son attachement pour un peuple que les dieux sembloient avoir abandonné. Son fils Gélon, séduit par les promesses des Carthaginois, se mit à la tête des mécontens. La Sicile étoit sur le point de voir allumer le feu des dissentions civiles, lorsque la mort imprévue de ce fils dénaturé, la délivra de ce fléau. Son pere fut soupçonné d'avoir abrégé ses jours: il le suivit de près au tombeau où il emporta les regrets de toute la Sicile. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans: il en avoit régné cinquante-quatre, sans avoir jamais éprouvé l'inconstance d'un peuple indocile, qui ne vouloit point de maître. *(T--N.)*

HIÉROPHANTE, s. m. *(Antiq.)* ἱεροφάντης, *sacrorum antistes*, souverain prêtre de Cérès chez les Athéniens.

L'*hiérophante* étoit à Athenes un prêtre d'un ordre très-distingué; car il étoit prépose pour enseigner les choses sacrées & les mysteres de Cérès, à ceux qui vouloient y être initiés; & c'est delà qu'il prenoit son nom. On lui donnoit aussi le titre de prophete; il faisoit les sacrifices de Cérès, ou uniquement par rapport à elle; il étoit encore le maître d'orner les statues des autres dieux, & de les porter dans les cérémonies religieuses. Il avoit sous lui plusieurs officiers qui l'aidoient dans son ministere, & qu'on nommoit *exégetes*, c'est-à-dire, *explicateurs des choses sacrées*.

Eumolpe fut le premier *hiérophante* que Cérès se choisit elle-même pour la célébration de ses mysteres, c'est-à-dire, que ce fut lui qui le premier y présida & les enseigna. Cet Eumolpe, selon Athenée, fut le chef d'une des plus célebres familles d'Athenes, qui seule eut la gloire de donner sans discontinuation un *hiérophante* aux Eleusiniens, tant que le temple de Cérès subsista parmi eux. La durée de ce sacerdoce a été de douze cents ans; & ce qui le rend encore plus mémorable dans la seule famille des Eumolpides, c'est que celui qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*hiérophante*, étoit obligé de passer toute sa vie dans le célibat, comme nous l'apprenons de Pausanias dans les Corinthiaques, de l'ancien Scholiaste de Perse sur la cinquieme satyre de ce poëte, & finalement de S. Jérôme.

Ce mot *hiérophante*, est composé de ἱερος, *sacré*, & de φαίνω, *je montre, je mets en lumiere*. *(D. J.)*

HIEROPHANTIE, s. fém. *(Antiq.)* on appelloit *hiérophanties* chez les Athéniens, des femmes consacrées au culte de Cérès, & qui avoient quelques fonctions sous les ordres de l'hiérophante; mais une *hiérophantie* n'étoit point la femme de ce souverain prêtre, puisqu'il étoit dans l'obligation de vivre toujours dans le célibat, comme nous l'avons remarqué. *(D. J.)*

HIEROSCOPIE, s. f. *(Divinat.)* espece de divination qui consistoit à considérer les victimes, & tout ce qui arrivoit durant le sacrifice. *V.* SACRIFICE & VICTIME. Ce mot vient de ἱερος, *sacré*, & σκοπεω, *je considere*. *Diction. de Trevoux.*

HIESMES *ou* EXMES, *(Géog.)* bourg de France en Normandie, autrefois chef-lieu d'un comté d'une grande étendue, appellé l'*Hiémois* ou l'*Emois;* ce bourg est sur une montagne stérile, à 4 lieues de Séez, 36 O. de Paris. M. Huet prétend que les *Osismi*, dont parle César, étoient les peuples d'*Hiêmes*, qu'il écrit *Hiesmes;* mais les Osismiens étoient à l'extrémité de la Basse-Bretagne. *Long. 17, 78; lat. 48, 46. (D. J.)*

HIGHAM-FERRERS, *(Géog.)* ville à marché d'Angleterre, en Northamptonshire; elle envoie deux députés au Parlement, & est à 17 lieues N. de Londres. *Long. 16, 55; lat. 52, 18. (D. J.)*

HIGHLANDERS, s. masc. *(Géog.)* ou montagnards d'Ecosse; ils sont proprement descendus des anciens Calédoniens, & il y a eu parmi eux moins de mêlange d'étrangers, que parmi les Lowlanders, qui habitent le plat pays d'Ecosse. Il faut lire la description que Boëce & Buchanan font des anciennes mœurs, de la force, & de la bravoure de ces gens-là. Leur postérité

rité qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les isles d'Ecosse, a retenu beaucoup des coutumes & de la maniere de vivre de leurs peres. *(D. J.)*

HIGMORE, (ANTRE, CORPS D'). Cet anatomiste d'Oxford en Angleterre, a donné au public un ouvrage sur le corps humain, intitulé, *Disquisitio anatomica, Hug. 1650 in-fol.* c'est-à-dire, *Disquisition anatomique*, dans laquelle il a suivi la circulation du sang jusques dans les plus petites parties du corps. On appelle *corps d'Higmore*, la partie du testicule entre l'épidydime & le testicule, où se réunissent tous les vaisseaux secrétoires; & on donne aussi le nom d'*antre d'Higmore*, au sinus maxillaire.

HIGUERO, sub. masc. *(Hist. nat. Bot.)* grand arbre d'Amérique, qui croît sur-tout dans la nouvelle Espagne; le bois en est dur & compacte, & ressemble à celui du citronnier. On en fait des vases à boire & d'autres ustensiles de ménage; les Indiens mangent de son fruit qui est rond, semblable à une courge, & qui en a le goût; il est rafraîchissant.

HILARIES, s. f. pl. *(Antiq.) hilaria, orum;* fête qui se célébroit à Rome, tous les ans, avec beaucoup de pompe & de réjouissance, le huitieme avant les calendes d'avril, c'est-à-dire, le 25 de mars, en l'honneur de la mere des dieux.

Pendant la durée de la fête, qui étoit de plusieurs jours, il y avoit treve de tout deuil & cérémonies funebres. On promenoit Cybele par toute la ville; & chacun faisoit marcher devant elle en guise d'offrande, ce qu'il avoit de plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos.

C'étoit proprement la terre qu'on célébroit dans cette fête, sous le nom de la mere des dieux; on lui rendoit tous ces honneurs, pour qu'elle reçût du soleil une chaleur modérée, & des rayons favorables à la naissance des fruits. On avoit choisi le commencement du printemps pour cette fête, parce qu'alors les jours commencent à être plus longs que les nuits, & la nature est toute occupée de sa parure & de son renouvellement.

Les Romains emprunterent cette fête des Grecs, qui la nommoient ἀναβάσις, *renouvellement*, par opposition à la veille, καταβάσις, pendant laquelle ils revêtoient les apparences de deuil. Les Romains les imiterent encore en ce point, car ils passoient la veille de leurs *hilaries* en lamentations & autres marques de tristesse, d'où vient qu'ils nommoient ce jour-là un jour de sang, *dies sanguinis*; c'étoit l'inverse, si l'on peut parler ainsi, de notre mardi-gras, & l'image du mercredi des cendres. Quand les Grecs furent soumis à l'empire des Romains, ils abandonnerent l'ancien nom de leur fête pour prendre celui d'ἱλαρία, comme il paroît par Photius dans ses extraits de la vie du philosophe Isidore.

Les curieux peuvent consulter Rosinus, *Antiquit. rom. lib. IV, c. vij.* Turnebe, *Adversarior. lib. XXIV.* Casaubon, *not.* sur Lampridius, *Hist. Aug. script. a.* 167. Saumaise sur Vopiscus & Tristan, *tom. I & tom. II. (D. J.)*

HILARODIE, s. f. *(Littérat.)* espece de drame chez les Grecs qui tenoit de la tragédie; aussi l'appelloit-on autrement *hilaro-tragédie.*

On sait que la tragédie exigeoit non seulement; que les personnages fussent des princes ou des héros, mais elle devoit encore rouler sur quelque grand malheur; & soit que la catastrophe en fût funeste, soit qu'elle fût heureuse, elle devoit toujours exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fit qu'Archélaus, roi de Macédoine, dont les idées étoient apparemment très-bornées sur la poésie dramatique, proposant à Eurypide de le faire le héros de quelqu'une de ses tragédies, ce poëte lui répondit: « que les dieux puissent toujours » vous préserver d'un pareil honneur! »

L'*hilarodie* amenoit bien à la vérité sur la scene des personnages illustres, mais ses sujets devoient être gais; & quoiqu'elle eût plus de dignité que la premiere comédie proprement dite des Grecs, qui étoit l'imitation trop grossiere de la vie commune des simples citoyens, c'étoit pourtant une espece de comédie, parce qu'elle avoit pour but d'amuser, d'égayer, & de faire rire les spectateurs.

On croit que les fables rhintoniques

reſſembloient à beaucoup d'égards aux *hilarodies ;* on les nommoit *rhintoniques*, du nom de leur auteur Rhinton. Athenée cite de ce poëte une piece intitulée *Amphitrion*, qui pourroit bien avoir été l'original d'après lequel Plaute a compoſé le ſien. Or l'Amphitrion de Plaute a les caracteres qu'on aſſigne à l'*hilarodie*.

Il ſemble que les parodies dramatiques avoient auſſi beaucoup d'affinité avec les *hilarodies ;* mais nous ne ſommes pas aſſez inſtruits des caracteres diſtinctifs de toutes ces ſortes de drames anciens, pour marquer les rapports & les différences. *(D. J.)*

HILARO-TRAGÉDIE, ſ. f. *(Littér.)* piece dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de ſérieux & de plaiſant, ou de ridicule. *Voyez* DRAME.

Scaliger prétend que l'*hilaro-tragédie* & l'hilarodie ſont la même choſe, d'autres ont cru que l'*hilaro-tragédie* étoit à peu près ce que nous appellons *tragi-comédie*, ou une tragédie dont la cataſtrophe eſt heureuſe, & fait paſſer le héros d'un état malheureux, dans un état fortuné. D'autres enfin croient que c'étoit, comme nous l'avons dit, un mêlange de tragique & de comique, de choſes ſérieuſes & d'autres ridicules. *Voyez* TRAGÉDIE & HILARODIE.

Suidas dit que Rhinton, poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces ſortes de pieces ; ce qui leur fit donner le nom de *Rhintoniæ fabulæ. Dictionn. de Trevoux.*

HILDBOURGHAUSEN, *(Géog.)* ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la Thuringe méridionale, ſur la riviere de Werra. Elle exiſte à titre de ville dès l'an 1323 ; & dès l'an 1685, elle eſt le lieu de la réſidence des ducs de Saxe, de la maiſon de Gotha, qui cinq ans auparavant avoient pris le ſurnom de *Hildbourghauſen*. Il y a nombre de belles maiſons dans cette ville : il y a pluſieurs égliſes luthériennes & calviniſtes ; & dans l'une de celles-ci, l'on fait alternativement le ſervice en allemand & en françois. On y fonda, l'an 1714, un college académique ; & l'on y trouve divers établiſſemens louables, deſtinés à l'aſſiſtance des pauvres, & à la correction des vicieux. D'ailleurs, en ſa qualité de capitale, cette ville eſt le ſiege des cours de police, de juſtice & de finances, qu'entretient le prince du pays. *Long. 28, 15 ; lat. 50, 35. (D. G.)*

HILDBOURGHAUSEN, *(principauté de) (Géog.)* On donne ce nom à ſix bailliages d'Allemagne, ſitués dans la Thuringe, leſquels conjointement avec d'autres terres & ſeigneuries, compoſent les états de l'un des ducs de Saxe, de la maiſon de Gotha. Ces ſix bailliages ſont ceux de *Hildbourghauſen*, de Veilsdorf, d'Eiſsfeld, de Heldbourg, de Konigsberg, & de Sonnenfeld. Ils devinrent, en 1680, le partage ſéparé de l'un des ſept princes, fils du duc Erneſt de Saxe-Gotha, qui les a fait paſſer à ſa poſtérité ſous la loi de la primogéniture. Mais ils ne formerent pas une principauté proprement dite de l'empire : le duc prince de *Hildbourghauſen*, ne prend place ni dans les dietes générales, ni dans les particulieres d'Allemagne, & il ne paie rien non plus des charges communes aux membres du corps Germanique. Son rang & ſa dignité ne manquent cependant pas d'élévation & de grandeur, puiſqu'il eſt prince de l'illuſtre maiſon de Saxe. On fait monter ſes revenus annuels à la ſomme d'environ quatre-vingt mille rixdalers. *(D. G.)*

HILDESHEIM, *(évêché de) (Géog.)* état d'Allemagne, ſitué dans le cercle de baſſe-Saxe, contre les principautés de Calemberg, de Wolfenbuttel, de Grubenhagen, de Halberſtad, de Lunebourg, & le comté de Wernigerode. Il peut avoir dix milles de l'orient à l'occident, & huit du ſeptentrion au midi. Les rivieres d'Ocker, de Leine, d'Innerſte & de Fuſe l'arroſent ; & ſon ſol eſt en partie montueux, & en partie plat. Il a des forêts très-conſidérables, d'excellentes carrieres & quelques mines de fer. Les meilleurs grains croiſſent abondamment dans ſes plaines : l'on en exporte de toute eſpece, de même que du houblon & du lin ; mais il eſt moins riche en fourrages & en pâturages, & à peine nourrit-il aſſez de bétail pour ſubvenir à ſes beſoins.

On compte dans ce pays huit villes, quatre bourgs, deux cents quarante-huit villages, & ſoixante & quinze terres ſeigneuriales. Le clergé, d'un certain ordre ; la

noblesse & les villes de *Hildesheim*, de Peina, d'Elze & d'Alfeld, y tiennent annuellement des assemblées sous le nom d'*états*, lesquelles s'ouvrent sous la présidence du chancelier de l'évêque, & prennent en délibération les matieres des finances qui sont proposées.

Tout le pays, à peu près, embrassa la réformation de Luther dans le seizieme siecle; mais dans le dix-septieme elle y souffrit de la gêne, & aujourd'hui les catholiques y sont en assez grand nombre. L'évêque d'ailleurs est resté suffragant de Mayence; & les quarante-deux membres du chapitre, par lequel il est élu, sont aussi tous catholiques.

Cet évêché fut fondé par Charlemagne, l'an 798. Son rang à la diete de l'empire, le place entre Augsbourg & Paderborn; & dans les assemblées du cercle de Basse-Saxe, il siege entre Holstein-Gottorp & Saxe-Lauenbourg. Il est taxé pour les mois romains à 479 florins; & pour la chambre impériale, à 72 rixdalers 58 creutzers & demi. Le prince qui remplit ce siege depuis dix ans, est né baron de Westphalen: il n'a de troupes sur pié qu'une centaine de fantassins & quelques hommes de cavalerie, mais il a un maréchal, un échanson & un chambellan héréditaires. (*D. G.*)

HILDSCHIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Troppau, sur la riviere d'Oppa, qui s'y jette dans l'Oder.

HILLE, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Irac-Arabique; elle est entre Bagdat & Coufa, à 79, 45 de *long.* & à 31, 50 de *lat.* Quelques voyageurs nomment une seconde *Hillé* dans le même pays sur le Tigre, entre Vaset & Bassora. On parle d'une troisieme *Hillé* en Perse, dans le Conrestan, & d'une quatrieme dans la Turquie Asiatique, auprès de Mosul, ou Mousel. (*D. J.*)

HILLESHEIM, (*Géog.*) ville & bailliage de l'électorat de Treves, dans le cercle du bas-Rhin en Allemagne. Cette ville est fortifiée d'une citadelle; & ce bailliage renferme des mines d'argent. (*D. G.*)

HILLSBOROUGH, (*Géog.*) petite ville du comté de Down, dans la province d'Ulster, en Irlande: elle députe au parlement du royaume, & donne le titre de comte à un lord de la famille de Hill, baron de Harwich, en Angleterre. (*D. G.*)

HILLEVIONS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de Scandinavie. Pline, *liv. IV, ch. xiij*, en parle comme d'une nation qui habitoit cinq cents villages. C'étoit la premiere & peut-être la seule de la Scandinavie, que les Romains connussent de son temps. Ils occupoient apparemment une partie de la Suede où sont les provinces de Schone, de Blékingie & de Halland. (*D. J.*)

HILOIRES, ILOIRES, AILURES, s. f. (*Marin.*) ce sont des pieces de bois longues & arrondies, qui bornent & soutiennent les écoutilles & les caillebotis, en forme de chassis. *Voyez Planche V, n°. 77*, les *hiloires* du premier pont. *N°. 124*, les *hiloires* du second pont.

Dans un vaisseau du premier rang, ou de quatre-vingts pieces de canons, les *hiloires* du premier pont au milieu ont neuf pouces d'épaisseur, & onze de largeur; entre le milieu & le côté, elles ont huit pouces d'épaisseur, dix pouces & demi de largeur.

Les *hiloires* du second pont au milieu ont sept pouces & demi d'épaisseur, & dix pouces de largeur; ceux entre le milieu & les côtés, six pouces & demi d'épaisseur, dix pouces de largeur.

Les *hiloires* du troisieme pont, des gaillards & de la dunette, diminuent proportionnellement. (*Z*)

HILPERHAUSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, sur la Werra, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde; elle appartient à une branche de la maison de Saxe-Gotha. *Long.* 28, 15; *lat.* 50, 35. (*D. J.*)

HILPOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg.

HIMANTOPUS, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique; il ne mange point de poisson; il a le dessous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanchâtre; les côtés de la tête sont de même couleur au dessous des yeux; au dessus il

y a une couleur noirâtre, qui eſt auſſi ſur le dos & ſur les ailes; le bec eſt noir, il eſt long & mince, cependant l'oiſeau s'en ſert très-adroitement pour faire ſa proie des chenilles & d'autres inſectes. La queue eſt d'une couleur cendrée blanchâtre; il a des taches noires ſur le deſſus du cou; ſes ailes ſont très-longues; la longueur de ſes cuiſſes & de ſes jambes eſt exceſſive; elles ſont très-déliées, très-foibles, & d'autant moins aſſurées, que le pié n'a point de doigt en arriere, & que ceux de devant ſont courts en comparaiſon de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de ſang, celui du milieu eſt un peu plus long que les autres; ſes ongles ſont noirs, petits, & un peu courbes. Willug. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

HIMEE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt le nom que les Grecs donnoient à la chanſon des puiſeurs d'eau, ce mot vient de ἱμᾶν, *puiſer*. Ariſtophane en parle comme d'une chanſon qui n'étoit que dans la bouche des perſonnes les plus viles; car pour reprocher à quelqu'un un chant de mauvais goût, il lui faut dire, *d'où avez-vous pris cette chanſon de tireur d'eau?* La chanſon des meûniers porte le même nom de *himée* dans Athenée; mais Elien & Pollux l'appellent *épimulie*, de μύλη, *meule*, ou *moulin*. On ſait que pluſieurs profeſſions dans la Grece avoient une eſpece de chanſon qui leur étoit particuliérement conſacrée. *Voyez* CHANSON. (*D. J.*)

HIMERA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Sicile, ſur la rive ſeptentrionale de l'iſle à gauche, c'eſt-à-dire, au couchant de la riviere de même nom; elle avoit été très-floriſſante; mais les Carthaginois, ſous la conduite d'Annibal, la ſaccagerent après un ſiege dont on trouvera les détails dans Diodore de Sicile, *liv. XIII, ch. lxij.*

Il y avoit des bains fameux au couchant de cette ville, *Himeræ thermæ*; ces bains devinrent une ville; & c'eſt ſur ce pié-là que Ptolomée les nomme. Cicéron nous apprend même comment cette ville ſe forma; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Termini*, & les ruines de la ville d'*Himéra*, *campo di ſan Nicolo*; la riviere d'*Himéra* ſe nomme *Fiume grande*.

Le poëte Stéſychore étoit d'*Himéra*; il fut ainſi nommé pour avoir adapté la maniere de la danſe aux inſtrumens, ou au chœur ſur le théatre; il floriſſoit dans la quarante-deuxieme olympiade, c'eſt-à-dire, 610 ans avant J. C. Il mourut dans la cinquante-ſixieme olympiade, ſous Cyrus, roi de Perſe. Quintilien dit que Stéſychore avec ſa lyre, ſoutint le poids & la nobleſſe du poëme épique. Denys d'Halycarnaſſe lui donne les grandes qualités & les graces de Pindare & de Simonide; ſon ſtyle étoit plein & majeſtueux, *Steſychori graves camœnæ*, ſuivant l'expreſſion d'Horace. Pline ajoute, que comme Stéſychore étoit encore enfant, un roſſignol vint chanter ſur ſa bouche. On ne pouvoit le louer plus délicatement; mais le temps nous a ravi les ouvrages de cet aimable poëte; il ne nous en reſte que trente ou quarante vers, qui ne nous permettent pas d'en juger. Sa patrie lui érigea une très-belle ſtatue; non ſeulement à cauſe de ſes talens dans la poéſie lyrique, mais plus encore pour avoir préſervé ſon pays de l'eſclavage. Cette ville ſe trouvant en guerre avec ſes voiſins, avoit imploré l'alliance de Phalaris, & lui avoit donné le commandement de ſes troupes, avec une autorité preſque ſans bornes. Stéſychore tâcha de détourner ſes compatriotes de prendre ce parti, & leur raconta qu'autrefois, le cheval étant en différend avec le cerf, eut recours à l'homme, qui véritablement le vengea, mais lui ravit ſa liberté: les Himéréens comprirent le ſens de l'apologue, remercierent & congédierent Phalaris. Tel fut l'effet de cette fable ingénieuſe qu'Horace, Phedre & Lafontaine ont ſi heureuſement miſe en vers; Stéſychore en fut l'inventeur.

J'oubliois preſque de dire, qu'*Himéra* paſſoit pour avoir vu naître la comédie; ce fut dans ſon ſein, ſi nous en croyons Silius Italicus, & Solin après lui, que ce ſpectacle amuſant parut pour la premiere fois. Cette ville eſt peu de choſe aujourd'hui; Volateran aſſure pourtant, que de ſon temps on y voyoit encore un théatre ruiné; les reſtes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie; pluſieurs autres monumens antiques, & quantité

d'inſcriptions que l'on peut lire dans cet auteur. *(D. J.)*

HIMÉRA, *(Géog. anc.)* riviere de Sicile; il y en avoit deux de ce nom, l'une ſur la côte ſeptentrionale, & l'autre ſur la côte méridionale, ce qui doit s'entendre de leurs embouchures; toutes deux ont leurs ſources dans les mêmes montagnes, que les anciens nommoient *nebrodes*; & leurs ſources ne ſont pas à une lieue de diſtance l'une de l'autre. L'*Himéra* méridionale s'appelle aujourd'hui *Fiume ſalſo;* l'*Himéra* qui coule vers le nord ſe nomme *Fiume grande. (D. J.)*

HIMMELBRUCK, *(Géogr.)* ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans la principauté de Minden, ſur une petite riviere qui ſe jette dans le Weſer.

HIMMELSTEIN, *(Géog.)* petite ville de Boheme dans le cercle d'Elnbogen, où il y a des mines.

* HIMPOU, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* juge criminel à la Chine, ſon tribunal eſt un des tribunaux ſouverains. L'*himpou* réſide à Pekin, capitale de l'empire.

HIN, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* meſure creuſe des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boiſſeau ou le demi-*ſcah*, ou la ſixieme partie du *bath*. Il tenoit quatre pintes, chopine, demi-ſetier, un poſſon, cinq pouces cubes & un peu plus. *Voyez* Bath. *Dictionn. de la Bible.*

Le *demi-hin* étoit de deux pintes, demi-ſetier, un poſſon, cinq pouces cubes, & $\frac{392081}{704969}$ de pouces cubes, meſure de Paris, ſelon le même auteur. *(G)*

HINDELOPEN, *ou* HINLOPEN, *(Géog.)* petite ville maritime de la Friſe, dans les Provinces-Unies, avec un port ſur le Zuiderſée. La plupart de ſes habitans ſont Menonnites, & ſe diſtinguent du reſte des Friſons par l'habillement & par le langage. Leur occupation principale après la pêche, eſt la conſtruction des navires. Ils ont reſtreint leur application & leur induſtrie à ces deux objets, depuis les funeſtes inondations & même ſubmerſions éprouvées par la ville dans le ſeizieme ſiecle; car avant cette époque, c'étoit une des places les plus floriſſantes de la province. *(D. G.)*

HINDOO, *(Géog.)* ville des Indes, ſur la route d'Amadabar à Agra, dans les états du Mogol, remarquable par ſon excellent indigo. *Long. 100; lat. 26, 30. (D. J.)*

HINGISCH, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot. exot.)* nom perſan de la plante d'où découle l'*aſſa fœtida*. Le célebre Kempfer la caractériſe *hengiſch* umbellifere, approchant de la livêche, à feuilles branchues comme celles de la pivoine, à grande tige, à graines feuillées, nues, droites, ſemblables de forme à celles de la berce, ou du panais des jardins, plus grandes cependant, plus noires, & cannelées. Mais vous trouverez la deſcription complete de l'*hingiſch* au mot ASSA FŒTIDA. Elle mériteroit cette plante de porter le nom de *Kempfer*, puiſque c'eſt le premier qui nous l'a fait connoître, & qu'il ſe détourna dans ſes voyages de 40 ou 50 milles de chemin, pour en pouvoir donner une hiſtoire véritable. *(D. J.)*

HING-PU, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom qu'on donne à la Chine à un tribunal ſupérieur qui réſide auprès de l'empereur. Il eſt chargé de la réviſion de tous les procès criminels de l'empire, dont il juge en dernier reſſort. Il a ſous lui quatorze tribunaux ſubalternes, qui réſident dans chaque province. Nul Chinois ne peut être mis à mort ſans que ſa ſentence ait été ſignée par l'empereur même, ce qui prouve le cas que l'on fait à la Chine de la vie d'un homme.

HINGUET, *(Marine.)* *V.* ELINGUET.

HING-WANG, ſ. m. *(Hiſt. nat. Minéralog.)* nom donné dans les Indes orientales à une eſpece de *réalgar*, ou d'*arſenic rouge*, dont on fait uſage dans la peinture & la médecine. On dit qu'il ſe trouve dans le voiſinage des mines de cuivre; on le calcine à pluſieurs repriſes pour l'uſage intérieur, qui ne peut cependant qu'être fort dangereux. Dans la peinture il donne un beau jaune orangé.

HINSBERG, *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers.

HINSER, *(Marine.)* *Voyez* HISSER.

HIO, *(Géog.)* ville de Suede dans la Weſtrogothie, ſur le lac Vater, à cinq lieues ſuédoiſes de Falkoping. *Long. 31, 35; lat. 57, 53. (D. J.)*

HIORING, *(Géog.)* petite ville de Danemarck dans le Jutland.

HIPHIALTES, *ou* EPIALTES, ſ. m. pl. *(Mythol.)* c'eſt ainſi que les poëtes grecs nommerent certaines divinités ruſtiques, qu'ils ſuppoſerent être des eſpeces de génies qui venoient coucher avec les hommes & les femmes; *épialtes* eſt formé de ἐπιαύω, *je dors entre;* les Latins appellerent ces prétendus génies, *incubes. Voyez* INCUBES.

Je me reſſouviens ici que Raoul de Preſles, qui floriſſoit en 1360, dans ſon commentaire ſur la *cité de Dieu* de S. Auguſtin, y parle *ch. xxiij, l. XV,* des *eſpéris qui apperent ès eſtables, & des dyables* épicaltes, que l'on nomme, ajoute-t-il, l'*appéſart;* on reconnoît ſous le mot *épicalte,* les *épicaltes* des Grecs; quant au mot *appéſart,* il répond clairement au terme italien *il peſarvolo,* qui ſignifie le *cauchemar,* ou pour parler en médecin, l'*incube;* cette eſpece d'oppreſſion accompagnée de peſanteur & de reſſerrement qu'on éprouve quelquefois pendant le ſommeil, comme ſi quelqu'un étoit ſauté ſur nous & nous empêchoit de reſpirer. *V.* CAUCHEMAR. *(D. J.)*

HIPPARIS, *(Géog. anc.)* riviere de Sicile, ſur la côte méridionale; elle traverſe le lac nommé par les anciens *camarina palus,* & par les modernes *lago di camarana;* Cette riviere eſt donc préſentement le *fiume di camarana. (D. J.)*

HIPPARQUE, ſ. m. *(Art milit.)* officier chez les Athéniens qui commandoit leur cavalerie; cette cavalerie au nombre de deux mille huit cents chevaux en temps de paix, étoit diviſée en deux corps, qui chacun commandé par un *hipparque,* comprenoit les cavaliers de cinq tribus. On ne licencioit ces cavaliers en aucun temps, & les *hipparques* avoient ſoin de les exercer pour les tenir toujours en haleine. On voit bien que le mot *hipparque* vient de ἵππος, *cheval,* & ἄρχω, *je commande.* Nous appellons ἄρχος, dit Ariſtote, les hommes que leur miniſtere met en droit de prononcer des jugemens, &, ce qui les caractériſe plus particuliérement, de donner, d'expédier des ordres; c'eſt pourquoi les premiers magiſtrats d'Athenes ſe nommoient *Archontes. (D. J.)*

HIPPIATRIQUE, *(Art vétérinaire.)* médecine du cheval, terme compoſé de deux mots grecs, *ippos,* qui veut dire cheval; & *iatrike,* médecine.

Quoique l'*hippiatrique* paroiſſe preſque un art nouveau parmi nous, il eſt cependant certain qu'elle fut cultivée avec ſoin, avant le commencement de l'ere chrétienne. Comment ne l'auroit-elle pas été, puiſque dès les ſiecles les plus reculés, on voit que les hommes ont été amateurs des chevaux? Cette paſſion, née du beſoin qu'on a toujours eu de ces animaux, & de l'utilité qu'on en retire pour les travaux domeſtiques & pour la guerre, a dû rendre attentif à leur conſervation. Il paroît même par les poëmes d'Homere, que de ſon temps il y avoit en Grece des haras, qu'on y nourriſſoit quantité de chevaux, qu'on les dreſſoit, qu'on les exerçoit, & qu'il y avoit des hommes deſtinés à les domter & à les rendre ſouples & dociles: ce dont on trouve encore la preuve dans Platon, dans Hérodote, & ſur-tout dans un traité de Xénophon, capitaine, philoſophe & hiſtorien, qui a écrit ſur l'équitation. Avant lui cette matiere avoit été diſcutée, car il cite, en commençant, Simon, Athénien, lequel s'eſt moqué d'un certain Micon qui s'étoit occupé du même objet.

Seroit-il raiſonnable de croire qu'on ſe fût uniquement borné à élever des chevaux, à les nourrir, à les dreſſer au combat ou à les monter? Ne ſeroit-il pas étonnant au contraire que la cavalerie, faiſant alors la principale force des armées, perſonne ne ſe fût appliqué à connoître les maladies & les accidens auxquels les chevaux ſont expoſés, & à chercher les moyens d'y remédier? Il eſt vrai qu'on n'a point d'ouvrage de cette antiquité qui en faſſe la deſcription, qui en donne les ſignes, & qui indique le traitement à ſuivre. Cependant les Grecs & les Romains s'en ſont occupés, au rapport de Végece, qui dit expreſſément que la Vétérinaire tient le ſecond rang après la Médecine; & qui ſe plaint dans un autre endroit, que déja elle étoit négligée depuis long-temps.

Quoi qu'il en ſoit, l'*hippiatrique* exiſtoit très-certainement avant Jeſus-Chriſt, puiſ-

qu'il y avoit alors des médecins de chevaux. C'eſt ſeulement lorſqu'un art a commencé de prendre une eſpece de conſiſtance, qu'on lui donne un nom, & qu'on convient d'un terme qui déſigne l'artiſte. Or dès le quarantieme ſiecle du monde, on vit le mot de *medicus veterinarius* ou *veterinarius* ſeul, employé par les Latins. On le trouve dans Varron, mort vingt-huit ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Valere Maxime, qui écrivoit ſous Tibere, & avant l'an 37, parle d'un Hérophile, médecin de chevaux *(equarius medicus)*, lequel ſe vantoit fauſſement d'avoir pour aïeul Marius, ce fameux Romain, qui fut ſept fois conſul, & qui mourut quatre-vingt-ſix ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Le terme dont s'eſt ſervi Varron, ſe lit dans Columelle, qui compoſa ſon ouvrage vers l'an 50. Ce dernier paroît avoir eu pour contemporain, un Pélagonius qui a parlé des maladies des animaux. Galien qui, comme on ſait, pratiquoit la médecine vers l'an 180, fait mention d'un inſtrument en uſage chez les médecins de chevaux. Il y a apparence que ce fut vers la fin du deuxieme ſiecle, ou au plus tard avant la fin du troiſieme, que fut compoſé un ouvrage latin intitulé : *Vegetii artis veterinariæ, ſive mulo-medicinæ, libri quatuor.* Qui pourroit nier que l'art exiſtât alors bien réellement, après des preuves auſſi fortes & auſſi concluantes ? Mais quoique Vegece ſe plaignît déja que l'*hippiatrique* fût moins cultivée depuis longtemps, parce qu'on n'encourageoit point par des récompenſes ceux qui la profeſſoient, elle ne fut cependant pas totalement abandonnée dans les ſiecles ſuivans, ou au moins l'on ſongea à la remettre en vigueur dans le dixieme ſiecle, par le ſoin que l'on prit d'extraire les ouvrages des Grecs. C'eſt à Conſtantin Porphyrogenete qu'on croit avoir cette obligation ; mais il auroit ſans doute rendu un plus grand ſervice, s'il eût fait rechercher tous ces livres, qu'il les eût ramaſſés tels que leurs auteurs les avoient faits, & que ſans en rien retrancher, il en eût donné une collection complete ; faute de cette attention, ces ouvrages ſont perdus : il ne nous en reſte que des extraits, fragmens précieux échappés à la fureur du temps & à la barbarie. On ſaura au moins toujours gré à l'abréviateur de nous avoir conſervé les noms de pluſieurs médecins vétérinaires ou hippiatres, parmi leſquels la plupart ont écrit & les autres ſeulement exercé. Il ſeroit peut-être impoſſible de réuſſir à fixer le temps où chacun d'eux a vécu ; ce qui au moins n'eſt point douteux, c'eſt que l'*hippiatrique* exiſtoit, puiſqu'ils ſont tous nommés *hippiatres* ou *médecins vétérinaires*. On a donc ſenti de bonne heure l'utilité de la médecine des chevaux ; on s'y eſt donc livré avec zele & même avec ſuccès, puiſque ceux qui l'ont pratiquée avoient pris ſoin d'écrire leurs obſervations & d'inſtruire leurs contemporains de ce que l'expérience leur avoit appris. Nous ſommes malheureuſement privés de ces ouvrages qui auroient pu favoriſer & accélérer les progrès de l'*hippiatrique*.

Mais puiſqu'elle a mérité l'attention & les regards d'un empereur, on peut croire qu'elle jouiſſoit encore alors de quelque conſidération, qui a dû rejaillir ſur ceux qui la profeſſoient : elle n'eſt certainement déchue de ſon éclat qu'avec les autres arts & ſciences ; leur ruine a entraîné la ſienne : on ne voit pas au moins que juſqu'au quinzieme ſiecle on s'en ſoit beaucoup occupé en Europe. Il ne doit pas être ſurprenant qu'ainſi abandonnée, elle ſe ſoit inſenſiblement réfugiée entre les mains de ceux qui, voyant le plus ſouvent des chevaux, furent cenſés les plus capables de les traiter dans leurs maladies : ils ſaiſirent l'occaſion ; & à la faveur d'une opinion qui flattoit leur amour-propre, & pouvoit augmenter leur fortune, ils s'ingérerent en médecins de ces animaux : ils travaillerent ſans principes, recueillirent ce que la tradition pouvoit avoir conſervé, profiterent des épreuves qu'ils oſerent tenter, ſuivirent avec avidité ce que l'empiriſme leur preſcrivit, & y joignirent bientôt ce que la crédulité & la ſuperſtition apporterent de nouveau dans leur code ignorant.

L'*hippiatrique* reſta plongée dans l'oubli & comme avilie dans les atteliers brûlans de ceux qui ferroient les chevaux, juſqu'au quinzieme ſiecle. On ſentit dans le ſeizieme

qu'elle avoit besoin d'être éclairée ; on fit imprimer les quatre livres de Vegece, en 1528, lesquels parurent en françois, en 1563. François I chargea Ruel, médecin, de traduire du grec en latin, la collection faite par les ordres de Constantin, de laquelle nous avons parlé ; cette version parut en 1530 : ces fragmens d'auteurs vétérinaires furent mis en françois par Jean Massé, aussi médecin, en 1563. Rien ne démontre que ces secours aient été d'une grande utilité ; il falloit des esprits préparés pour recevoir les instructions que renfermoient ces livres, il n'y en avoit point parmi cette portion d'ouvriers qui forgeoient même grossiérement les fers des chevaux. L'émulation se répandit cependant en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, *&c.* Plusieurs hommes de mérite, sans doute, crurent devoir écrire sur cet objet, mais leurs ouvrages ne furent répandus que parmi les amateurs ; & s'ils le furent parmi les maréchaux, ceux-ci manquoient de l'intelligence nécessaire pour en profiter, ou d'émulation pour aller au delà ; l'*hippiatrique* est demeurée dans l'enfance durant le seizieme & le dix-septieme siecles, malgré les nombreux écrits dont on a voulu l'enrichir : elle est même restée dans l'avilissement. Ce qu'avoit dit Vegece, pour prouver que cet art méritoit de la considération, & n'étoit point abject, ne toucha point ; on ne fit guere plus d'attention à cette proposition du célebre Ingrassias : *Quod veterinaria medicina formaliter una eademque cum nobiliore hominis medicina sit, materiæ duntaxat nobilitate differens,* &c. Les preuves qu'il produit ne paroissent pas avoir engagé beaucoup de gens instruits à s'appliquer à cette branche réelle de la médecine ; il a fallu du temps pour s'accoutumer à croire qu'un médecin de chevaux pouvoit mériter l'estime & la considération du public ; mais le siecle de la philosophie a fait secouer ce préjugé, ainsi que bien d'autres, & l'art vétérinaire a maintenant l'estime & la considération que son utilité mérite.

Il n'y a point d'animal au monde, dit Foubert, qui rende plus de service à l'homme, soit dans la paix, soit dans la guerre, que le cheval : durant la paix, il sert à la pompe, à l'ornement & à la magnificence ; en la guerre, il sert de renfort, de soutien & de défense ; il est ardent au combat & ambitieux de gloire ; il s'anime au son de la trompette & combat avec l'homme en tout temps ; il est le soulagement de la fragilité humaine ; il fournit des piés à ceux qui n'en ont point ; il entend ce que le frein demande de lui, aussi promptement & aussi facilement qu'une personne raisonnable entendroit la voix d'une autre qui lui parleroit ; il est vigilant & il ne se repose jamais, si ce n'est lorsqu'il est fatigué ; il porte ou traîne des fardeaux ; il court, il saute, & semble qu'il est né pour procurer à l'homme toutes ses commodités ; qui est-ce qui n'admirera pas en un si grand animal, avec la force & la vigueur du corps, une grande docilité & une merveilleuse disposition pour recevoir toutes sortes d'instructions ? Scaliger rapporte qu'en Irlande il y a des chevaux si doux & si aisés, qu'ils se baissent & prêtent le dos pour recevoir celui qui veut les monter. Dion Cassius, en la vie de Trajan, écrit que les Parthes, entr'autres présens qu'ils firent à l'empereur, lui présenterent un cheval si bien instruit, qu'il s'inclinoit devant lui, fléchissant les jambes de devant & courbant la tête. Athenée dit que les Sibarites étoient tellement plongés dans les délices & dans les plaisirs, qu'ils accoutumoient leurs chevaux à danser au son des flûtes durant leurs banquets ; & Pline écrit qu'on auroit vu toute la cavalerie de leur armée danser au son de la symphonie. Pausanias fait mention d'un cheval, lequel, toutes les fois qu'il emportoit la victoire aux olympiques, accouroit vers ceux qui présidoient à ces jeux, comme s'il eût voulu les avertir qu'il avoit mérité le prix. Platon, dans le livre intitulé *Laches*, dit que les Scythes ne combattoient pas moins en fuyant qu'en poursuivant ; delà vient qu'Homere, louant les chevaux d'Enée, dit qu'ils poursuivent & fuient de côté & d'autre. Jules-César Scaliger, parlant de l'industrie de cet animal, dit qu'il a eu un cheval d'Espagne qui tiroit le foin avec ses piés de derriere, à la façon des singes. Pindare remarque la diligence & la docilité d'un cheval,

cheval, nommé *pherenicus*, lequel, ſans être pouſſé de l'éperon, obéiſſoit parfaitement à ſon maître dans la courſe. Homere donne cette louange à quelques cavales, qu'elles couroient ſans être incitées par l'éperon; n'y a-t-il pas ſujet de s'étonner voyant le bon naturel, l'affection & la tendreſſe que le cheval a pour ſon maître, lorſque nous liſons que celui de Licomedes, roi de Bythinie, voyant ſon maître mort, ne voulut ni boire ni manger, & qu'il ſe laiſſa mourir de faim, finiſſant ſa vie en pleurant? Suétone nous en fournit encore un exemple aſſez mémorable dans la vie de Jules-Céſar, lorſque décrivant les prodiges qui arriverent un peu avant ſa mort, il rapporte qu'il trouva des troupeaux de chevaux qu'il avoit conſacrés en paſſant le Rubicon, & qu'il avoit laiſſés errans çà & là ſans aucun gardien, ne voulant prendre aucune nourriture, & pleurant abondamment; tous ces faits peuvent être outrés; mais moi qui écris ſur l'*hippiatrique*, je puis aſſurer avoir vu des preuves inconteſtables de l'attachement de certains chevaux à l'égard de leur maître. En 1757 & 1758, je fis les campagnes d'Hanovre, avec un cheval qui avoit l'art de ſe délicoler pour venir ſe coucher auprès de moi: un jour que l'armée paſſoit le Véſer à Hoeſter, & que je l'avois laiſſé au gros du bagage, & attaché derriere un chariot, je le vis venir me joindre à plus de ſept cents pas delà; & après m'avoir reconnu au milieu d'une infinité d'équipages, s'arrêter juſqu'à ce que je fus monté deſſus, & me conduire à l'endroit où étoit ſa bride pour que je le rattachaſſe; & cela ſans que j'euſſe beſoin d'autre bride pour le conduire: cet animal, non ſeulement me ſuivoit & s'arrêtoit des heures entieres aux portes ſans être attaché, ne ſe laiſſant toucher par perſonne, & encore moins monter; & quand je reſtois trop long-temps dans une maiſon, & qu'il croyoit m'avoir perdu, il alloit hennir à toutes les portes des maiſons où j'avois coutume d'aller; ce cheval m'a été ſi cher, que je ne diſſimulerai pas de dire que j'ai eu la foibleſſe, après l'avoir fait deſſiner, quoique dans un état de maraſme & de vieilleſſe, de le faire enterrer dans un jardin de ma maiſon de campagne, après avoir conſervé ſa peau & ſa forme, & avoir mis ſon cœur dans de l'eſprit-de-vin. J'ai vu un cheval être enchevêtré, & reſter dans cet état une nuit entiere de peur de bleſſer ſon palefrenier, qui dans l'ivreſſe s'étoit couché ſous lui, & l'animal endurer ce mal, au point qu'il en eſt mort de gangrene. M. le comte de Levenhock m'a rapporté que ſon cheval étoit ſi docile, qu'il henniſſoit, comme jetant des cris de douleur, toutes les fois qu'il le frappoit ou qu'il le faiſoit ſouffrir; doutant du fait, il ſe mit ſur ſon cheval, qui étoit couché, il lui pinça la langue avec des tenailles; il lui fendit la peau des levres & de l'épaule avec un canif, & le cheval ſe contenta de crier & de ſe plaindre ſans faire le moindre mouvement; & étant relevé, il ſe contenta de regarder fixement ſon maître & de verſer quelques larmes; le comte auſſi peu attaché à cet animal que l'animal l'étoit au comte, me le vendit, parce qu'il n'avoit plus d'ardeur; je le conſervai environ deux ans, & je puis dire qu'il n'en cédoit guere au premier que j'appellois *renard*, que bien des perſonnes ont vu entre mes mains, & que je regretterai long-temps.

Oppian étale magnifiquement les belles & les excellentes qualités dont le cheval eſt orné; il dit que la nature a donné aux chevaux un cœur d'homme, & leur a verſé dans le ſein diverſes affections; ils reconnoiſſent toujours celui qui les gouverne, & henniſſent en voyant celui qui les conduit; ils regrettent le malheur de leurs compagnons qui ſuccombent dans les combats; & autrefois on a vu un cheval rompre les liens du ſilence & violer les loix que la nature avoit établies, en faiſant ſortir de ſa bouche une voix ſemblable à celle d'un homme, & faiſant faire à ſa langue ce qu'un homme pourroit faire faire à la ſienne, voulant peut-être inſinuer ce qui ſe lit dans Homere, touchant le cheval d'Achille, nommé *Nanthus*, lequel ce poëte fait parler à ſon maître. Ælian fait voir bien clairement combien cet animal eſt plein de feu, diſant que lorſque le cheval entend le bruit de ſon mors, & qu'il voit ſon harnachement, il hennit & frappe du pié contre terre; la ſeule voix de l'écuyer eſt

capable de l'animer il, dreſſe les oreilles ; & enflant ſes narines, il ne reſpire qu'un prompt départ.

Les hiſtoires nous fourniſſent pluſieurs exemples du grand courage qui ſe rencontre dans les chevaux; elles diſent que celui de l'empereur Tibere vomiſſoit feu & flamme par la bouche, lorſqu'il étoit dans les combats. Alexandre le grand s'eſt ſervi de ſon Bucéphale dans toutes les guerres qu'il a faites en Aſie ; & lorſque ce cheval fut bleſſé devant la ville de Thebes qui étoit aſſiégée, il ne voulut pas ſouffrir que Alexandre en montât d'autres ; le même cheval, en la guerre que ce conquérant fit dans les Indes, quoiqu'il fût tout percé de fleches, & qu'il eût perdu preſque tout ſon ſang, ne laiſſa pas d'enlever ſon maître du milieu de ſes ennemis ; & après l'avoir mené hors de la portée du trait, & qu'il fût aſſûré qu'il étoit en ſûreté, il expira au même lieu. Philippe Camerarius, en ſes méditations hiſtoriques, fait voir le jugement & la fineſſe de cet animal dans une hiſtoire qu'il récite : un gentilhomme François, dit-il, ami de mon pere, nommé *Matthieu de Rotenham*, nous a aſſuré qu'il avoit échappé des embuſcades de ſes ennemis par l'induſtrie de ſon cheval, lorſque voulant paſſer le Mein par un endroit guéable qui lui étoit connu ; & les ennemis étant de l'autre côté de la riviere qui l'obſervoient avec la troupe de gens de cheval qu'il conduiſoit, ſon cheval qui d'ailleurs étoit obéiſſant & intrepide, s'arrêta tout court au milieu de la riviere, dreſſant les oreilles & ne voulant jamais paſſer outre ; mais il tourna en arriere nonobſtant les coups d'éperon & la voix de ſon maître qui l'excitoit à paſſer ce fleuve, juſqu'à ce qu'ayant découvert qu'il y avoit une embuſcade de l'autre côté, il fut contraint d'avouer qu'il avoit été ſauvé par l'aide de Dieu & par la prudence de ſon cheval : le même auteur dit avoir vu pluſieurs fois ce cheval qui étoit de diverſes couleurs ; & ces ſortes de chevaux ſont appellés des *Thraces marrons*. Darius s'eſt pu vanter d'avoir obtenu le royaume par la vertu de ſon écuyer & de ſon cheval, ainſi qu'il le témoigna par l'inſcription qu'il fit mettre au deſſous de la ſtatue de pierre qui le repréſentoit à cheval, où ces mots étoient gravés : *Darius, fils d'Hyſtaſpes, a acquis le royaume de Perſe, tant par la vertu de ſon écuyer, nommé* ABARE, *que par celle de ſon cheval, duquel on peut voir l'hiſtoire dans le troiſieme livre d'Hérodote.* Jules-Céſar avoit un cheval dont les piés étoient diſtingués par des raies & marques noires en forme de doigt d'homme, ſans aucune ſéparation ni diviſion, ce qui lui fut un préſage qu'il parviendroit à l'empire du monde. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les chevaux ſont eſtimés néceſſaires pour le bien public : autrefois il étoit enjoint parmi les Grecs, à tous les riches, pour l'utilité de la république, d'entretenir des chevaux ; d'où vient que Pindare, parlant de Xenocrate, comme d'un homme très-vertueux, dit qu'il avoit ſoin de nourrir des chevaux, ſuivant la loi établie chez les Grecs. On lit auſſi ſur ce même ſujet, dans Socrate, qu'entre pluſieurs louanges données à Alcibiade, celle-ci lui étoit particuliérement attribuée, ſavoir, qu'il s'adonnoit à nourrir des chevaux, ce que nulle perſonne vile & abjecte ne pouvoit faire. Anciennement c'étoit une choſe fort honorable & bienſéante aux perſonnes de condition relevée, d'aller à cheval ; & pour preuve de cela, l'on n'a qu'à lire dans Homere comme Minerve parle à Nauſicao, fille d'Alcinoüs, & lui dit qu'il eſt bien plus honorable d'aller à cheval qu'à pié. Il n'y a point de doute que toutes les belles qualités que poſſede le cheval, & qui le rendent recommandable pardeſſus tous les autres animaux, ne le rendent auſſi plus digne de nos ſoins : il faudroit être bien dur & bien cruel, ſi on ne faiſoit pas tous les bons traitemens poſſibles à un animal, dont nous tirons tant d'avantage & de profit, & qui nous eſt ſi néceſſaire, ſoit pour les commodités de la vie, ſoit pour notre contentement & divertiſſement; & comme nous ne pouvons pas avoir un excellent cheval, ſi ce n'eſt pour un prix conſidérable, auſſi il y va de notre intérêt de le conſerver en ſanté, & de le garantir des maladies qui l'attaquent, ſi nous ne voulons ſouffrir une grande perte, non ſeulement à cauſe de l'argent qu'il a coûté, mais auſſi par la difficulté qu'il y a d'en

rencontrer un autre pareil en bonté. Il y a des chevaux ſi exquis, que le prix en eſt extraordinaire, & dont on ne ſauroit en ſouffrir la perte ſans un grand regret. Pline dit que le cheval d'Alexandre coûta ſeize talens. Plutarque, en ſa vie, & Aulugelle, diſent qu'il fut ſeulement acheté treize talens ou trois cents douze ſeſterces; chaque talent faiſant vingt-quatre ſeſterces, c'eſt-à-dire, ſoixante livres d'argent peſant, qui font ſix cents ducatons d'Italie. Le même Aulugelle rapporte qu'un certain conſul allant en Syrie, s'arrêta à Argos, pour y voir un cheval d'un grand prix, qu'il acheta cent mille ſeſterces : il arrive quelquefois que nous aimerions mieux perdre le double du prix que le cheval même, à cauſe de l'eſtime que nous en faiſons.

Nous avons dès exemples de grands princes qui ont aimé leurs chevaux juſqu'à l'excès : Alexandre aima tant ſon Bucéphale, que pour honorer ſa mémoire il fit bâtir une ville, nommée de ſon nom. Sémiramis aima un cheval au delà de la raiſon & de l'honnêteté. L'empereur Auguſte fit faire un tombeau à un cheval ſur lequel Germanicus fit des vers. Dion Caſſius dit que l'empereur fit faire un ſépulcre à un cheval mort, & lui fit dreſſer une colonne, ſur laquelle étoit gravée une épitaphe. Jules-Céſar fit nourrir & entretenir avec ſoin ce cheval, dont les piés approchoient de la figure de ceux d'un homme ; & après ſa mort il l'honora d'une ſtatue poſée devant le temple de Vénus la mere, comme le dit Suétone. Antonius-Verus fit dreſſer une ſtatue d'or, qui repréſentoit ſon cheval. Néron honora le ſien d'une robe de ſénateur. Caligula faiſoit boire le ſien dans des vaſes d'or, & le vouloit faire conſul. Andromaque, femme d'Hector, dans Homere, a plus de ſoin des chevaux de ſon mari que de lui-même ; elle leur fait donner à manger du froment, & à boire du vin, pour ſoutenir leur courage & les fortifier dans les combats. Je n'eſtime point qu'il faille louer les folles paſſions que ces païens ont eues pour leurs chevaux, & avoir foi à un tas de fadaiſes ; mais je crois que perſonne ne doit blâmer le ſoin & la peine que l'on prendra à guérir & ſauver un animal qu'on fait gloire de poſſéder ; que ſi on prend le ſoin de conſerver en ſon entier, ou de rétablir la machine d'une horloge qui eſt dérangée, à cauſe des commodités que nous en recevons, combien plus doit-on employer de diligence & d'induſtrie pour conſerver cette machine vivante & mobile qui ſe préſente ſi agréablement à l'homme, & qui non ſeulement s'approche, mais qui ſe joint & s'unit avec lui, par maniere de dire, pour l'aſſiſter dans ſes néceſſités? Les anciens conſidérant cette aſſociation de l'homme avec le cheval, pour concourir de concert aux fins que l'homme s'eſt propoſées, ont feint que l'homme & le cheval ne compoſoient qu'un ſeul & même animal, qu'ils ont nommé *hippocentaure;* & à dire vrai, il ſemble qu'un homme à cheval n'eſt autre choſe qu'un cheval conduit & gouverné par un homme qui eſt monté ſur lui, ou bien un homme emporté par la vertu & légéreté du cheval, comme parle Grinacus, dans la préface qu'il a miſe devant les auteurs Grecs de l'art vétérinaire. La premiere fois que les Indiens virent des hommes à cheval, & que le cheval & l'homme ne leur parurent qu'un ſeul corps, ils en furent ſi ſaiſis, qu'ils furent ſur le champ vaincus par les Eſpagnols, qui le furent à leur tour dans tous les endroits où les chevaux ne purent pénétrer ; mais comme nous ne pouvons pas poſſéder long-temps un bien ſans reſſentir quelque diſgrace qui trouble la joie que nous en recevons, auſſi cette machine vivante dont nous venons de parler, ſe déregle fort ſouvent, ce qui l'empêche dans ſes mouvemens, & nous prive du ſervice & de l'utilité que nous en pourrions retirer ; car il faut avouer que de tous les animaux il n'y en a point qui ſoit ſujet à tant de maladies, après l'homme, que le cheval, comme le remarque très-bien cet auteur ; que ſi les maladies de l'un & de l'autre ne ſont pas toutes ſemblables, du moins il y en a pluſieurs qui arrivent à l'un & l'autre, & qui ont beaucoup de rapport entr'elles ; c'eſt pourquoi la médecine qui donne la connoiſſance des maladies des hommes & de leur guériſon, ne communique pas peu de lumieres à l'art de traiter & de gouverner

les bêtes, & principalement les chevaux; lequel sans son aide agiroit aveuglément, & ignoreroit plusieurs choses qu'il faut nécessairement savoir pour réussir en cet art.

Les sept choses naturelles qui constituent la nature de l'homme & desquelles la médecine traite, n'entrent-elles pas aussi dans la nature du cheval? on ne peut point s'imaginer combien cette connoissance est nécessaire à celui qui veut entreprendre la guérison de cet animal.

Les six choses non naturelles sont comme ces médailles qui ont deux faces fort différentes; on y peut voir l'image de la mort, où plutôt de la maladie, qui est le chemin pour y parvenir; de l'autre on y peut remarquer celle de la santé parfaite: elles peuvent conserver & détruire, selon la bonne ou mauvaise application qu'on en fait; comment donc pourra-t-on gouverner sagement la santé du cheval, si on en ignore le vrai & le légitime usage?

Les choses contre nature, continue Foubert, sont celles qui la détruisent, à savoir, la maladie, la cause de la maladie, & l'accident qui la suit, comme l'ombre suit le corps; comment pourra-t-on éviter ou décliner ces trois traits mortels & funestes qui peuvent blesser & accabler le cheval, si on ne connoit leur nature, leurs qualités & leurs effets? & comment pourra-t-on reconnoître les maladies, si ce n'est par les signes qui paroissent ou qui accompagnent le mal, ou qui lui surviennent, lesquels suppléent au défaut de sa voix, qui ne peut pas exprimer comme fait l'homme, ses passions & ses souffrances, & qui nous font connoître quelle en sera l'issue? La guérison de ses maladies se fait par les mêmes moyens & par les mêmes organes que l'on emploie en la guérison de l'homme, qui sont trois, savoir, la diete ou régime de vivre, les médicamens & l'opération de la main, qui emploie le fer & le feu pour guérir les maladies que les deux premieres parties de la thérapeutique ou l'art curatoire n'ont pu guérir? N'emploie-t-on pas les mêmes médicamens pour la guérison du cheval, comme pour celle de l'homme, tels que la rhubarbe, l'agaric, l'aloès, *&c.* Et pour ce qui est des médicamens composés, les lavemens, les pilules, les breuvages, les cataplasmes, les linimens, les fomentations, *&c.* il n'y a que la quantité de la dose des médicamens à changer, sans rien innover en la méthode ni aux regles que la médecine a établies: pour cette raison on dit qu'Esculape a été celui qui a inventé l'une & l'autre médecine, & que Chiron, qui fut son précepteur, est représenté sous la forme d'un centaure, duquel les parties de devant tenoient de la nature de celles de l'homme, & celles de derriere de la nature de celles du cheval; pour donner à entendre que le même *Chiron*, auquel Apollon donna son fils Esculape pour instruire, exerçoit la chirurgie, tant sur les hommes que sur les chevaux, & qu'il portoit le nom de *Chiron* à cause de la dextérité de sa main, qu'il employoit à guérir les plaies & les ulceres: il fut fils de Saturne, c'est-à-dire, du Temps, & de Phillira, c'est-à-dire, de l'Expérience, qu'il faut avoir pour amis, parce que pour acquérir l'expérience il est besoin de beaucoup de temps.

La vétérinaire, qui est l'art de traiter & de guérir les chevaux, ainsi appellés du mot latin *veterinum*, qui signifie un cheval, ou toute sorte d'animal propre à porter, est de la juriſdiction de la médecine: on peut même dire que c'est le même art, qui a les mêmes regles & préceptes, tant à l'égard des hommes que des bêtes, & qui est distingué seulement selon la différence de l'objet qu'il considere, l'un étant beaucoup plus noble & plus excellent que l'autre, autant que l'homme est plus relevé & estimé que la brute: cependant il ne faut pas croire que la médecine soit déshonorée, si l'on prétend lui attribuer cette connoissance; les anciens l'ont tant estimée, qu'ils l'ont fait dériver de leurs fausses divinités. Hiéroclès, qui est un des auteurs Grecs qui a écrit des remedes pour les maladies des chevaux, prie, dans la préface du premier livre de l'*art vétérinaire*, que Neptune qui est un dieu lui soit favorable, comme aussi Esculape, qui a soin de conserver les hommes, & qui vraisemblablement prend soin des chevaux. Les païens ont cru relever la majesté de

leurs dieux, lorſqu'ils les ont dépeints montés ſur des chevaux. Dans les *Achaïes*, Pauſanias écrit que Neptune eſt le premier qui a trouvé l'art de ſe tenir à cheval; Homere le décrit monté ſur un char, traîné par quatre chevaux, légers comme l'air, & volant, ayant des piés d'airain & la criniere reſplendiſſante comme de l'or; delà vient que Pindare voulant ſignifier des chevaux excellens & très-légers, les appelle des chevaux de *Neptune*, comme on peut le voir dans l'ode, où il fait une belle apoſtrophe & un ſouhait à Pſaumis qui avoit remporté la victoire aux jeux olympiques, à ſavoir, que ſe ſervant des chevaux de Neptune, il jouiſſe d'une joyeuſe & agréable vieilleſſe; ils diſent encore que ce même Neptune fit préſent à ſon fils Bellérophon, d'un cheval ailé, pour aller combattre & défaire la Chimere; & que ce cheval ayant frappé de ſon pié une pierre, ſur le mont Hélicon, il fit faire une fontaine, conſacrée aux muſes, nommée *Hippocrene*: ils diſent qu'une autre fois Neptune dormant ſur une pierre, répandit quelque ſemence, dont s'engendra le cheval, qu'ils appellent *Scyphius*. Quelquefois auſſi, par allégorie, les poëtes nomment un navire, *un cheval de bois*; & Homere appelle les vaiſſeaux, *les chevaux de la mer*; d'où vient qu'Artemidore compare l'un avec l'autre, & dit qu'un navire rend le même ſervice aux hommes ſur mer, que le cheval ſur la terre. Les mêmes anciens qui ont voulu repréſenter pluſieurs belles choſes ſous des fictions, nous ont repréſenté le ſoleil monté ſur un char, tiré par quatre chevaux, appellés par Ovide, *Pyroïs*, *Eoüs*, *Æthon* & *Phlégon*, leſquels font ſortir de leurs naſeaux la lumiere, & rempliſſent les airs de henniſſemens, qui portent le feu, & qu'il conduit tenant des rênes d'or en ſa main; ſemblablement ils dépeignent le dieu Mars, porté ſur un chariot, conduit par Bellone, laquelle tient en ſa main un fouet tout ſanglant, & dont les chevaux ſont l'épouvantement & la crainte qui marchent toujours devant lui; il n'y a pas juſqu'à Pluton qu'ils ont voulu être monté ſur un char, attelé de chevaux noirs.

On peut auſſi remarquer que ces deux médecines des hommes & des brutes, étoient autrefois exercées par une même perſonne. Abſyrtus nomme ſouvent un médecin de chevaux, & quelquefois ſimplement un médecin; ainſi, au commencement du premier livre, il y a pour inſcription: *Abſyrtus à Hippocrates, médecin de chevaux, ſalut;* & au chapitre vingt-deuxieme, *Abſyrtus à Secundus, médecin de chevaux, ſalut;* & au chapitre quarante-deuxieme, *Abſyrtus à Statillius-Stephanus, médecin, ſalut;* & au chapitre ſoixante-neuvieme, *Abſyrtus à Hegeſugoras, très-bon médecin, ſalut:* tous ces hommes-là pratiquant la médecine ſur les chevaux, conſultoient Abſyrtus touchant leurs maladies les plus importantes; il appelle auſſi cette profeſſion du nom ſimple de *médecine*, lorſqu'il écrit à Achaïcus, en ces termes: » Puiſque tu es fort envieux de la connoiſſance de la médecine, & que tu me demandes ſi la ſaignée eſt profitable aux chevaux » *&c.*; le même Abſyrtus aſſure qu'il n'a pas ſeulement traité des remedes pour les chevaux, mais auſſi pour les hommes: & pour faire voir que les anciens ont cru qu'il y avoit quelque rapport de l'art de guérir les chevaux à celui qui enſeigne la maniere de guérir les hommes, c'eſt que Hiéroclès dit qu'il feroit un ouvrage digne de conſidération, ſi à l'imitation de Dioclès, qui fit un petit traité, adreſſé au roi Antigonus, où il lui propoſoit les moyens de conſerver ſa ſanté, qu'il avoit éprouvés lui-même, il faiſoit auſſi de ſon côté un petit traité qui enſeigneroit les moyens de gouverner les chevaux, & de les garantir des maladies qui leur pourroient arriver. En divers temps il y a eu de très-habiles hommes, de différentes nations, qui ont traité cette matiere, non ſeulement en grec & en latin, mais auſſi en allemand, en françois, en italien & en anglois. Nous avons eu un livre, un recueil de pluſieurs auteurs Grecs qui ont écrit de l'*hippiatrique*, ou du moyen de traiter les chevaux, lequel Ruellius a traduit en latin par le commandement du roi François I, le reſtaurateur des arts & des ſciences: ce livre qui eſt aſſez ancien, a été traduit auſſi en italien; il contient les écrits d'Abſyrtus,

d'Hiéroclès, de Théomneſtus, Pélagonius, Anatolius, Tiberius, Eumelus, Archodemus, Hyppocrates, Æmilius, Eſpagnol, Letorius de Benevent, Humerius, Africanus, Didymus, Diophanes, Pamphiles, Magon de Carthage; outre ceux-là, il y en a eu d'autres qui ont traité le même ſujet, comme Chiron, Agatolychus, Niphon, Jeſon, Caſſius, Hiéroſme, Grégoire Celſe, Archélaus, Micon, Publius, Varon & Simon, le plus ancien de tous qui avoit écrit ſur les murailles du temple de Pallas Eleuſienne, les enſeignemens qui concernent les chevaux, & qui en avoit fait la démonſtration tant par figures que par des gravures ſur cuivre, comme le rapporte Hiéroclès, en la préface qui eſt miſe au devant du premier livre de l'art vétérinaire. Ariſtote a écrit pluſieurs choſes qui concernent l'anatomie, la maniere de gouverner & de guérir les chevaux, comme auſſi Pline au huitieme livre de ſon hiſtoire naturelle. Xénophon a compoſé deux petits traités, l'un touchant ce qui concerne les chevaux, & l'autre intitulé l'*Hipparchique*, ou *l'Ecuyer*. Depuis ce temps-là il y en a eu pluſieurs autres qui ont écrit ſur cette matiere, comme ſont Conſtantin, Céſar, Columelle, Marc, Varron, Palladius, Végece, Nigreſſius, Laurentius Romanus, Jordanus, Ruffus de Calabre, Auguſtinus Colombus qui a traité de l'anatomie des chevaux, Laurentius Ruſius, Jean Philippe Ingraſſius. Végece, en la préface de ſon livre, donne ſon jugement touchant les ouvrages de quelques auteurs qui l'ont précédé: il dit que Columelle traite fort légérement de la cure des chevaux; ſon principal deſſein étant d'enſeigner le travail des champs que Pélagonius a écrit avec négligence, & a laiſſé en arriere les principaux fondemens de l'art, comme s'il n'eût écrit que pour les ſavans, n'ayant fait aucune mention des ſignes des maladies; que Chiron & Abſyrte ont traité de ces choſes avec plus de ſoin, mais en bas ſtyle & avec beaucoup de confuſion, de ſorte que le lecteur eſt contraint de parcourir les titres des chapitres pour trouver une partie de la cure en un endroit, & l'autre partie en un autre: il ajoute auſſi, qu'étant pouſſés par le deſir du gain, ils avoient inſéré dans leurs traités des breuvages ſi compoſés, que le prix & l'argent qu'il faudroit débourſer pour le traitement du cheval, excéderoient ce qu'il ſeroit eſtimé; il conclut qu'ayant pris plaiſir dès ſa jeuneſſe à nourrir & élever des chevaux, il a recueilli en un abrégé ce qu'il avoit lu dans tous les auteurs latins ſeulement, qui avoient écrit ſur cette matiere, même ce qu'il avoit puiſé dans les médecins, & qu'il avoit déclaré & expoſé les cauſes & les ſignes des maladies. Que ſi un médecin eſt digne de louanges & de gloire d'avoir découvert la nature de la maladie d'un homme, qui par ſa voix & par ſes geſtes lui peut déclarer ſes ſouffrances, combien plus il eſt glorieux & difficile de reconnoître la maladie d'un animal muet, qui ne peut pas s'exprimer par ſa bouche.

PREMIERE PARTIE.

Hippotomie ou *anatomie du cheval.* On entend par *hippotomie*, l'art de diſſéquer le cheval. C'eſt par l'hippotomie qu'on parvient à ſe rendre habile dans la connoiſſance des parties qui le compoſent; c'eſt par elle qu'on s'inſtruit de leur ſtructure, de leur rapport, de leur jeu, de leurs différences; c'eſt elle qui met à portée de raiſonner ſur leurs uſages, qui apprend à diſtinguer les dérangemens qui peuvent ſurvenir dans l'individu. Le déſordre qui ſe préſente ſous mille formes différentes, étant bien connu, mene au choix des moyens à employer pour le faire ceſſer. C'eſt l'objet principal de l'*hippiatrique*, art dans lequel on ne ſauroit faire des progrès ſans être verſé dans l'anatomie du cheval, de même qu'on ne peut être habile médecin ſans ſavoir l'anatomie humaine.

Avant d'entrer dans le détail de l'hippotomie, nous prévenons que nous ne ferons point mention des choſes qui ſont communes à l'anatomie humaine & à l'anatomie du cheval; notre deſſein étant de ne donner dans cet extrait que ce qui a rapport à la ſtructure du cheval & à ſes maladies.

Ostéologie. L'ostéologie est la partie de l'anatomie qui traite des os. Relativement au cheval, nous la nommerons *hippostéologie*, c'est-à-dire, *discours sur les os du cheval.*

Le crâne du cheval est une boîte osseuse qui est composée de douze os : savoir deux frontaux, deux pariétaux, un occipital, un sphénoïde, deux ethmoïdes, deux parties écailleuses, & autant de pierreuses appartenant aux deux os des tempes.

La face est composée de dix-sept os, qui sont les deux du nez, les deux du grand angle, les deux de la pomette, les deux maxillaires supérieurs, les deux inférieurs, les deux du palais, les deux ptérigoïdiens, le vomer, & les cornets inférieurs des narines.

Il est facile de séparer la mâchoire inférieure en deux pieces dans les jeunes poulains ; mais il n'est pas possible d'y réussir lorsque les chevaux ont atteint un certain âge, parce qu'elle est alors formée d'une seule piece.

Chaque mâchoire du cheval est garnie de vingt dents. Les jumens en ont trente-six, tant à la supérieure qu'à l'inférieure. On nomme *brehaignes* les jumens dans la bouche desquelles on trouve de petites dents appellées *crochets.*

On trouve encore entre les mâchoires, vers la racine de la langue, un os appellé *hyoïde*, qui ne manque jamais d'être composé de cinq pieces.

Dans le cheval on compte trente & une vertebres appellées *vraies*, & pour l'ordinaire dix-huit ou dix-neuf de fausses, en y comprenant l'os sacrum.

Parmi les vraies, il y en a sept qui appartiennent au cou, elles se nomment *cervicales ;* il y en a dix-huit pour le dos, elles sont connues sous le nom de *dorsales ;* six désignées sous celui de *lombaires*, & enfin l'os sacrum.

Les trois ou quatre premieres fausses vertebres qui suivent l'os sacrum, ont assez de ressemblance avec les vraies. Ces fausses vertebres sont elles-mêmes suivies de treize ou quatorze autres moins régulieres encore que les précédentes ; ce sont celles qui forment la queue du cheval.

Le thorax comprend le sternum & les côtes, lesquelles sont au nombre de trente-six, dix-huit de chaque côté. Le sternum est formé d'une seule piece dans les chevaux faits, & de cinq ou six dans les jeunes : mais ces portions osseuses se trouvent intimement collées par un cartilage ou bande cartilagineuse intermédiaire.

Les extrêmités antérieures, ou les jambes de devant, comprennent neuf parties ; savoir, l'épaule, le bras, l'avant-bras, le genou, le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié.

L'épaule n'a pour piece qu'un seul os nommé *omoplate* ou *paleron.* Le bras n'a pareillement qu'une piece nommée *humerus.* Il s'en trouve deux à l'avant-bras, qui sont le radius & le cubitus.

Le genou est composé de sept os, rangés par ordre & sur deux lignes : quatre dans la premiere, y compris le septieme qui est derriere & hors du rang ; & trois dans la seconde. Les trois os, dont la premiere ligne est formée, sont l'*irrégulier*, le *triangulaire*, & le *sémilunaire ;* les trois de la seconde se nomment le *grand cuneïforme*, le *trapezoïde* & le *petit cuneïforme :* quant au septieme hors de rang, on pourroit à la rigueur ne le considérer que comme faisant partie du premier rang. Il est inutile de lui donner d'autre nom que celui de *crochu* adopté par tous les auteurs qui ont traité de l'*hippostéologie.*

Le canon renferme trois os. Le premier retient le nom de *canon*, les deux autres portent celui de *styloïdes.*

Le boulet est la réunion de deux os appellés *sesamoïdes*, parce qu'ils ont la forme d'une graine de sesame.

Le paturon n'a qu'un seul os nommé *paturon.*

La couronne n'a aussi qu'un seul os appellé *coronaire.*

Le pié est formé de deux os, dont le premier est connu sous le nom d'*os du pié*, & le second sous celui d'*os de la noix*, de la *navette* ou d'*os articulaire.*

Les extrêmités postérieures ou les jambes de derriere comprennent aussi huit parties de même que les antérieures ; ce sont la cuisse, le grasset, la jambe, le jarret, le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié.

Un seul os, appellé le *femur*, forme la cuisse.

Le grasset ou la rotule, est composé par l'os qu'on nomme *quarré*.

La jambe a deux os, qui sont le *tibia* & le *péronné*.

Plusieurs pieces concourent à la formation du jarret: l'os du jarret proprement dit, celui de la poulie, le grand & le petit *scaphoïde*, l'os *difforme* & l'*entrosseux* ou l'*interarticulaire*.

On compte trois os dans le canon, celui qui retient le nom de *canon*, & deux autres appellés *styloïdes*, de même qu'aux extrémités antérieures.

On trouve dans le boulet, deux os sesamoïdes; dans le paturon, l'os du paturon; dans la couronne, l'os coronaire; dans le pié, l'os du pié proprement dit, & celui de la noix, ou de la navette, ou articulaire.

Des os en particulier. Des os de la tête. La tête du cheval est composée, comme nous l'avons dit, de deux parties; l'une se nomme *mâchoire supérieure*, & l'autre *mâchoire inférieure*.

Du crâne. De l'assemblage des os du crâne s'éleve une voûte solide, de figure oblongue, dont la base comprend une cavité dans laquelle se trouve le cerveau. On peut donner à cette voûte le nom de *calotte de crâne*, pour la distinguer de sa base, en partie déprimée & en partie saillante. Le crâne & la face unis ensemble figurent assez bien un cône, dont la base est en haut & la pointe en bas. La base du crâne peut être partagée en trois portions; l'inférieure, la supérieure & la moyenne. L'inférieure renferme le cerveau; la supérieure le cervelet, & la moyenne la moëlle alongée.

Des frontaux. Les frontaux sont deux os pairs situés à la partie antérieure & presque moyenne de la face. Considérés séparément, ils sont d'une forme irréguliere; mais unis ensemble, ils ressemblent à une tortue, & ne sont pour lors plus qu'un seul os aux parties latérales, duquel on distingue intérieurement deux gouttieres plus ou moins profondes pour l'attache des sinus frontaux: on y voit aussi à la partie inférieure, une fosse creuse, elle retient le nom de *sinus frontal*. Chaque sinus est borné par sa partie latérale interne, d'une lame osseuse assez unie, qui empêche la communication avec son congénere. C'est sur la face externe des sinus frontaux que l'on doit appliquer la couronne du trépan dans la morve: cet endroit déclive favorise l'écoulement des humeurs & des injections.

Des pariétaux. Les pariétaux sont situés au dessus des frontaux, & forment la partie moyenne du crâne. Chaque pariétal considéré séparément, a la figure d'une coquille quarrée. Ces os sont les plus minces & les plus exposés des os du crâne; ils sont moins que les autres à l'abri des coups extérieurs. C'est sur ces os seuls qu'il est facile d'appliquer des couronnes de trépan. On y en a appliqué jusqu'à quatre. Il est vrai que dans ce cas, on est obligé de découvrir le muscle crotaphite; mais le danger est de peu de conséquence, car quand même la fonction de ce muscle seroit entiérement anéantie, le muscle masseter pourroit suffisamment y suppléer.

Ainsi toutes les fois qu'il y a fracture aux pariétaux, ou aux frontaux, l'on ne doit jamais hésiter de trépaner à côté de la fracture.

Des temporaux. Les os temporaux sont au nombre de quatre, ils sont situés à la partie latérale du crâne & formés de deux pieces; l'une ressemble à une écaille, & l'autre à une roche ou à une pierre irréguliere. On ne trouve jamais cette derniere piece ossifiée ou réunie avec la partie écailleuse, même dans les vieux chevaux; & lorsque cela arrive, c'est toujours la suite de quelque accident; on peut ajouter que ce sont les seuls os de la tête qui ne s'unissent pas avec leurs voisins.

Dans la face externe de la partie écailleuse de cet os, on remarque un prolongement considérable en forme d'S romaine, appellé *apophyse zygomatique*. Cette apophyse est souvent exposée à être fracturée, soit dans les secousses violentes que les chevaux se donnent dans les maladies aiguës, soit par des coups de pié qu'ils reçoivent des autres. Cette fracture peut avoir lieu ou dans le corps de l'apophyse,

ou

ou dans la partie cartilagineuſe qui s'articule avec la mâchoire inférieure. Dans le premier cas, ſi la fracture eſt complete, & qu'elle ſe trouve en avant ſur l'apophyſe orbitaire, il faut en faciliter la ſuppuration promptement, pour détacher ces portions d'os : mais il arrive quelquefois que tous ces os ſe réuniſſent, & qu'ils forment une exoſtoſe conſidérable qui gêne l'articulation de la mâchoire inférieure vers ſon apophyſe coronaire ; dans cette circonſtance, il ne faut pas héſiter de ſcier l'os : on enleve depuis l'apophyſe coronoïde juſqu'à l'os de la pomette & l'apophyſe orbitaire de l'os frontal. On ſe comporte de même, lorſqu'il y a complication, c'eſt-à-dire, lorſque la fracture ſe trouve dans l'une & l'autre parties. Cette opération ſe pratique avec ſuccès ; mais ſi au contraire la partie articulaire de l'os temporal vient à être fracturée, dans ce cas, la réunion ne ſe fait point avec la mâchoire, comme il arrive aux autres articulations ; le mouvement perpétuel de la mâchoire s'y oppoſe ; mais il ſurvient pour l'ordinaire un dépôt ſanieux qui forme une fiſtule que le cheval porte toujours. On abandonne comme incurables ces ſortes de maux, à moins qu'on ne veuille extirper toute l'apophyſe zygomatique, ce qui eſt très-faiſable ; mais comme cette fiſtule n'eſt point dangereuſe, on la laiſſe ſubſiſter.

Il n'y a rien de remarquable dans la partie pierreuſe des temporaux ; la figure en eſt aſſez irréguliere reſſemblant à un rocher, d'où lui eſt venu ſon nom. Cependant on peut y conſidérer quatre faces, leſquelles ſe terminent en pointe & repréſentent un cône dont la baſe eſt renverſée.

De l'occipital. L'occipital eſt ſitué à la partie poſtérieure du crâne. Il eſt compoſé de cinq pieces dans les embryons ; de trois dans les jeunes poulains, & d'un ſeul dans les chevaux de trois à quatre ans. Cet os ſe diviſe en trois parties ; ſavoir, antérieure, ſupérieure ou moyenne, & poſtérieure. L'antérieure, ainſi nommée parce qu'elle eſt en devant du crâne, eſt une portion ordinairement triangulaire qui s'enclave par engrenure entre les os pariétaux.

La partie ſupérieure eſt ſituée au ſommet de la tête & forme en partie le devant de la face & le derriere du crâne ; ſa figure reſſemble à une calotte.

La troiſieme partie de cet os eſt ſituée poſtérieurement & inférieurement au crâne : il a la forme d'une tête de bœuf avec ſes cornes.

On apperçoit dans l'os occipital trois trous : le plus conſidérable eſt pour le paſſage de la moëlle alongée. Il eſt connu ſous le nom de *trou occipital.* Les deux autres ſont ſitués derriere les condyles, & ſont appellés *trous condyloïdiens.*

Cet os eſt articulé avec le ſphénoïde par l'apophyſe cunéiforme ; avec les pariétaux, par la ſuture lambdoïde ; avec les temporaux, par leurs parties pierreuſes.

De l'os ſphénoïde ou baſilaire. Cet os eſt ſouvent compoſé de deux pieces dans les jeunes poulains : en le conſidérant ſelon ſa baſe, il a l'air d'une chauve-ſouris dont les ailes ſont étendues ; vu dans un autre ſens, il a la figure d'une ſelle à monter à cheval. L'os ſphénoïde a pluſieurs apophyſes ou éminences & divers trous : deux ſont ſitués entre les deux grandes ailes, & s'appellent *trous optiques*, parce qu'ils laiſſent paſſer les nerfs optiques. Quatre autres ſont ſitués inférieurement à ceux-ci, entre les petites ailes ; ils portent les noms de *trous orbitaires*, & donnent paſſage à des cordons de nerfs ophthalmiques ; à la racine des apophyſes ptérigoïdes, eſt un trou nommé *ptérigoïdien*, par lequel paſſent des vaiſſeaux ſanguins. Enfin, l'on apperçoit ſur l'apophyſe *criſta galli* deux gouttieres percées d'une infinité de petits trous qui communiquent dans le crâne pour donner paſſage aux nerfs olfactifs. Ces gouttieres ſont ſéparées par une lame oſſeuſe plus ou moins grande, ſur laquelle vient s'unir la cloiſon cartilagineuſe du vomer : cloiſon qui s'oſſifie preſque en totalité par l'âge. Cet os eſt articulé avec tous les os du crâne, excepté les pariétaux.

Des os ethmoïdes. Les os ethmoïdes ſont au nombre de deux, ſitués intérieurement à la partie antérieure du crâne, mais ſéparés par la cloiſon cartilagineuſe du nez : ils pourroient être regardés comme les cornets ſupérieurs, puiſqu'ils ſont partie des cornets qui ſont adhérens aux os du nez.

Chaque os ethmoïde a une figure irréguliere, & eſt joint avec l'os ſphénoïde inférieurement, avec l'os frontal ſupérieurement, avec l'os du grand angle latéralement.

Dans la morve, ces os ſe trouvent remplis de matiere purulente; ce qui n'arrive cependant que dans la morve invétérée, & dans le cas où il n'y a nulle probabilité que le cheval puiſſe guérir, attendu qu'il n'y a point de communication de ce cornet en dedans des foſſes naſales, & qu'il préſente un cul-de-ſac dont l'entrée & par conſéquent la ſortie, ſe terminent dans le ſinus maxillaire vers la derniere dent molaire au deſſous du ſinus frontal.

Des os du nez. La ſituation des os du nez eſt aſſez connue; chaque os pris ſéparément a une figure pyramidale, dont la baſe regarde les frontaux. Ces os ſont joints ſupérieurement avec l'os frontal; antérieurement, entr'eux; inférieurement, avec les os maxillaires ſupérieurs.

C'eſt ſur les os du nez que l'on voit trop ſouvent des palefreniers, & même des maréchaux, frapper les chevaux; ce qui eſt très-dangereux, parce qu'il en réſulte une fracture ou une commotion ſi conſidérable, que la membrane pituitaire en eſt affectée; ce que l'on reconnoît par une groſſeur qui ſurvient quelques jours après ſous la ganache, ſigne qui annonce ſouvent les premiers ſymptomes de la morve. Si quelque temps après, à la ſuite de ces coups, le cheval vient à jeter, il faut le trépaner ſur le ſinus maxillaire, & y injecter de l'eau tiede. Ce moyen ſeul eſt ſuffiſant pour en obtenir la guériſon.

Des os du grand angle ou os angulaires. Ces os ſont ainſi nommés à cauſe de leur poſition & de leur forme. On conſidere dans chacun de ces os trois faces; une externe, une orbitaire & une interne. L'externe & l'orbitaire n'ont rien de particulier; à l'interne ſont deux petites foſſes ſéparées par une petite éminence alongée & arrondie qui n'eſt autre choſe que le conduit lacrymal qui ſe porte de haut en bas, en s'aminciſſant vers l'os maxillaire. C'eſt par ce canal que s'écoulent les larmes: on peut juger, par l'humeur qui en ſort, ſi un cheval eſt morveux, lorſque le mal eſt invétéré. En effet, on obſerve que toutes les fois que le ſinus maxillaire ou le cornet ſupérieur du nez eſt plein, la matiere reflue par le canal naſal & ſort par le grand angle; c'eſt pourquoi on fait des injections par ce conduit, pour entraîner par le nez les humeurs purulentes.

Cet os eſt joint avec l'os du nez, l'os frontal, l'os de la pomette, l'os maxillaire, l'os ethmoïde.

Des os de la pomette. Les os de la pomette occupent la partie inférieure de l'orbite. Chaque os approche d'une figure oblongue & n'a rien de remarquable. Il eſt joint avec l'os du grand angle, l'os ſphénoïde, le maxillaire ſupérieur, & l'os temporal par l'apophyſe zygomatique.

Des os maxillaires ſupérieurs ou poſtérieurs. Les os maxillaires ſupérieurs ſont les plus gros de cette mâchoire: ils ſont ſitués aux parties latérales; leur figure eſt aſſez irréguliere. La partie inférieure de l'os maxillaire préſente différentes inégalités qui paroiſſent plus dans certains chevaux que dans d'autres: elles ſont formées par la pulſion des racines des dents, ce dont on s'apperçoit communément dans les jeunes poulains. A la face interne, on voit une foſſe aſſez grande qui, unie avec ſa congénere, forme une cavité très-grande pour loger les cornets du nez que l'on diviſe en ſupérieurs & en inférieurs. Supérieurement dans la même face eſt un fort enfoncement qui, en s'uniſſant avec le cornet inférieur, forme une cavité que l'on appelle *ſinus maxillaires*: ces ſinus manquent dans les poulains, ils n'exiſtent que dans les chevaux. Les os maxillaires ſont unis aux os du nez, à ceux du grand angle & de la pomette, aux os maxillaires inférieurs, par harmonie, & entr'eux par engrenure.

Des os maxillaires inférieurs ou antérieurs. Les os maxillaires inférieurs ſont ſitués à la partie inférieure de la face, & s'uniſſent avec les précédens. Lorſque ces os ſont unis enſemble, ils repréſentent aſſez bien une charrue armée de ſon ſoc. Dans la partie preſque moyenne de cet os ſe voit une échancrure, qui étant jointe avec le maxillaire ſupérieur, forme un alvéole pour loger le crochet. La partie ſupérieure s'unit avec les maxillaires ſupérieurs par en-

grenure dans certains ſujets, & par écailles dans d'autres.

Des os palatins. Ces os ſont ſitués à la partie poſtérieure du palais, & ſupérieure des foſſes naſales. Leur figure approche de celle du chevalet d'un violon. Il y a pluſieurs trous le long du corps de cet os, dont un conſidérable appellé *trou palatin poſtérieur*, par lequel paſſent des vaiſſeaux ſanguins; & de plus, une large cavité formant le ſinus palatin, lequel n'exiſte que dans les chevaux. Cet os eſt joint avec les os maxillaires, avec le ſphénoïde, les cornets du nez, l'ethmoïde & le vomer.

Des os ptérygoïdiens. Les os ptérygoïdiens ſont deux petits os en forme d'arc ou d'S mal tourné, ſitués entre les os palatins & le vomer; ils ſont applatis dans toute leur étendue.

Des cornets inférieurs du nez. Les cornets du nez ſont au nombre de deux; car les ſupérieurs font partie des os du nez, & n'en doivent pas être ſéparés. Ces os n'ont rien de remarquable.

Du vomer. Le vomer eſt le plus long des os de la mâchoire ſupérieure; il eſt ſitué intérieurement dans les foſſes naſales, & partage verticalement les os de la face en deux parties égales. Il reſſemble à une ſonde canellée. L'uſage de cet os eſt de loger la lame cartilagineuſe qui partage les foſſes naſales en deux. Il ſe joint avec le ſphénoïde, les maxillaires ſupérieurs, les palatins, les ptérygoïdiens & l'ethmoïde.

De la mâchoire inférieure ou antérieure. La mâchoire inférieure eſt compoſée de deux pieces dans les jeunes poulains, & d'une ſeule dans les jeunes chevaux. Dans la partie inférieure de cet os, on remarque ſix cavités plus ou moins profondes, à raiſon de l'âge: on les nomme *alvéoles;* elles ſont deſtinées à recevoir les dents inciſives. On voit deux autres cavités placées un peu en arriere, pour loger les crochets dans les chevaux & dans les jumens bréhaignes. Le bord ſupérieur de cet os eſt très-large, & percé de ſix trous, quelquefois de ſept, pour loger les dents molaires ou mâchelieres. Ces trous ſe rempliſſent avant l'âge: ce bord devient alors tranchant, & fait fonction de dents. La mâchoire eſt articulée avec ſa partie ſupérieure par ſa jonction avec l'os temporal. Son mouvement eſt celui du genou.

Des dents. Le nombre des dents eſt pour l'ordinaire de quarante dans les chevaux, de trente-ſix dans les jumens: beaucoup de jumens néanmoins ont des crochets moins conſidérables à la vérité que ceux des chevaux: quelquefois les dents ſont en plus grand nombre, & quelquefois en moindre nombre; mais ce dernier cas eſt plus rare.

La connoiſſance des dents eſt d'autant plus importante, qu'elle ſert à indiquer l'âge des chevaux; c'eſt pourquoi nous allons un peu nous étendre là deſſus.

Chaque mâchoire eſt garnie de vingt dents dans les chevaux, & elles different entr'elles, à raiſon de l'âge des chevaux. Dans les jeunes, elles ont une figure quarrée; dans les vieux, elles perdent une de leurs faces, laquelle ſe termine en pointe, & forme plus ou moins de racines. Les vieux chevaux perdent leurs dents, comme les jeunes perdent leurs dents de lait. Dans les derniers temps de la vieilleſſe, les dents molaires ſont unies dans toute leur ſurface, & préſentent ſouvent pluſieurs racines. Les inciſives chez les jeunes chevaux ſont recourbées, chez les vieux elles ſe portent en avant.

Les dents pour chaque mâchoire ſe diviſent en ſix inciſives, deux crochets & ſix molaires. Les inciſives ſe diviſent en deux pinces, en deux mitoyennes, & en deux coins: les pinces ſont plus longues que les mitoyennes; celles-ci plus longues que les coins: les coins plus courbés que les mitoyennes; les mitoyennes plus que les pinces. Les inciſives different encore par la partie qui eſt au dehors; les coins ayant une figure triangulaire; les mitoyennes, un peu moins, & les pinces étant à peu près ovales.

Les dents de lait, ſoit pinces, ſoit crochets ou molaires, ſont, ainſi que les dents des chevaux, creuſes à leurs racines & au dehors lorſqu'elles ſont nouvellement pouſſées. Mais les molaires ſont moins creuſes que les inciſives: les unes & les autres ſont pleines quand elles ſont prêtes à tomber.

Des dents en particulier. Les dents de

pince ſont ſituées en devant de la bouche, & ſont la partie moyenne des inciſives logées dans les alvéoles : il y en a deux à chaque mâchoire : leur figure eſt conique. On y conſidere une partie plus large qui eſt en dehors, & une racine qui eſt en dedans : ces deux parties ſont creuſes dans les jeunes dents de poulains, de même que dans celles des jeunes chevaux ; mais lorſqu'elles ont pouſſé, & qu'elles ſont parvenues à leur grandeur naturelle, elles commencent à ſe remplir, & forment enſuite des racines pleines & pointues.

Les dents inciſives de la mâchoire ſupérieure ſont, en général, plus fortes & plus courbées qu'à l'inférieur. Les crochets ſont au nombre de quatre : on a ainſi nommé ces dents, à cauſe de leur figure ; il y en a deux à chaque mâchoire ; ils ſortent entre les inciſives & les molaires. L'eſpace qui les ſépare d'avec celles-ci, ſe nomme *les barres*. On conſidere au crochet deux extrêmités ; l'une qui eſt au dehors, & l'autre qui eſt au dedans. L'extrêmité du dehors eſt pointue dans les jeunes chevaux, & arrondie dans les vieux. Le crochet eſt la dent la plus recourbée de toutes celles des mâchoires : parvenu dans ſon état naturel, il forme un quart de cercle & plus.

Des dents molaires. Les dents molaires ſont au nombre de vingt-quatre, douze à chaque mâchoire ; elles ſont plus fortes & plus volumineuſes à la mâchoire ſupérieure qu'à l'inférieure. Les ſix dents de la mâchoire inférieure ſont placées en divergence de leurs corps à leurs racines, de façon que celles-ci ſe trouvent écartées. Dans la mâchoire ſupérieure, les dents ſont ſerrées, à l'exception de la premiere & de la derniere, qui ſont auſſi en divergence.

Toutes les dents de la mâchoire ſupérieure ſont, à peu de choſe près, ſemblables entr'elles, à l'exception de la premiere & de la derniere. Les autres forment un quarré long dans les jeunes chevaux, de même que dans l'embryon avancé ; elles ſont coniques dans les vieux chevaux.

La premiere eſt triangulaire ; c'eſt la plus courte de toutes. La derniere eſt recourbée de derriere en avant ; les quatre dents du milieu ſont à peu près ſemblables.

Les dents de la mâchoire inférieure different encore des ſupérieures, en ce que l'émail de la dent n'eſt point blanc, ni le corps ſi dur.

Nous ne parlerons point du développement des dents du cheval ; il ſe fait par le même méchaniſme que celui des dents de l'homme. Ainſi nous renvoyons à l'article de l'Anatomie humaine, pour ce qui concerne cet article.

De la connoiſſance de l'âge du cheval par l'inſpection des dents, depuis ſa naiſſance juſqu'à 27 ans. Il n'y a que les dents inciſives & le crochet, qui indiquent l'âge du cheval ; les molaires n'ont cet uſage, que vers les derniers temps de la vieilleſſe. Il n'y a ni chevaux ni jumens qui marquent toujours : il y en a à la vérité qui marquent plus long-temps ; mais cela ne fait jamais une grande différence. D'ailleurs, que ce ſoit chevaux ou jumens, il y a toujours des indices certains de l'âge, ſoit par la largeur des dents, par leurs ſillons, leur figure ou leur implantation.

Le cheval naît avec ſix dents molaires à chaque mâchoire ; dix ou douze jours après ſa naiſſance, il lui pouſſe deux pinces à chaque mâchoire ; quinze jours après, les mitoyennes paroiſſent ; trois mois après celles-ci, les coins ſortent. A dix mois, les inciſives ſont de niveau & creuſes ; les pinces moins que les mitoyennes, & celles-ci moins que les coins. A un an, on diſtingue un cou à la dent ; ſon corps a moins de largeur, & eſt plus rempli : à cet âge, il paroît auſſi quatre dents molaires, trois de poulain & une de cheval. A dix-huit mois, les pinces ſont pleines ; & le poulain a cinq dents molaires, deux de cheval & trois de lait. A deux ans, les dents de lait ſont raſées, & les premieres dents molaires tombent. A deux ans & demi ou trois ans, les pinces tombent. A trois ans & demi, les ſecondes molaires tombent, ainſi que les mitoyennes. A quatre ans, le cheval a ſix dents molaires, cinq de cheval & une de lait. A quatre ans & demi, les coins tombent. A cinq ans, les crochets percent. A cinq ans & demi, le crochet eſt preſque dehors. A ſix ans,

les pinces ſont raſées, ou peu s'en faut; les coins ſont formés, & la muraille externe un peu uſée. A ſix ans & demi, les pinces ſont entiérement raſées; la muraille des coins l'eſt auſſi un peu, & le crochet émouſſé. A ſept ans, les mitoyennes ſont raſées, ou peu s'en faut, & le crochet, uſé de deux lignes. A ſept ans & demi, les coins ſont preſque raſés, & le crochet uſé d'un tiers. A huit ans, le cheval a raſé entiérement, & le crochet eſt arrondi. A neuf ans, les chevaux n'ont preſque pas de crochet, & les pinces ſont plus rondes. A dix ans, les crochets n'ont preſque plus de crenelure, & ſont plus arrondis. A douze ans, les crochets ſont totalement arrondis, les pinces ſont moins larges & augmentent en épaiſſeur. A quinze ans, les pinces ſont triangulaires, & plongent en avant. A vingt ans, les deux inciſives ſont plates & écartées. A vingt & un ans ou à vingt-deux, les deux premieres dents molaires tombent; à vingt-trois, les ſecondes; à vingt-quatre, les quatriemes; à vingt-cinq, les troiſiemes; à vingt-ſix, les cinquiemes, & la ſixieme quelquefois à vingt-ſept; mais ce terme n'eſt pas fixe; il ſe recule quelquefois juſqu'à trente.

A l'égard des autres ſignes auxquels pluſieurs auteurs ont attribué la connoiſſance de l'âge du cheval, ils ſont abſurdes; on ne peut abſolument l'avoir que par l'inſpection de la bouche.

De l'os hyoïde. Cet os eſt ſitué entre les deux extrêmités de la mâchoire inférieure. Nous regardons comme inutile de faire mention de ſa figure, qui eſt aſſez difficile à décrire. Nous dirons ſeulement que cet os eſt ſouvent expoſé à être carié dans l'endroit du manche où ſe fait la bifurcation de la fourchette, à la ſuite d'un dépôt critique ſous la ganache, provenant de gourme bénigne ou maligne, ou de morfondure, *&c.* Cette carie vient quelquefois de ce que l'on aura appliqué des pointes de feu trop avant; mauvaiſe pratique, que l'expérience auroit dû entiérement proſcrire, & qui cependant n'eſt encore que trop ſuivie. Le biſtouri eſt le ſeul moyen qu'il faille employer, toutes les fois qu'il eſt queſtion d'ouvrir, ou bien lorſque la ſuppuration aura été interceptée, ſoit par le feu ou les médicamens contraires.

De l'épine. L'épine eſt une colonne oſſeuſe formée de l'aſſemblage de quarante-neuf os dans les vieux chevaux, & de cinquante-trois dans les jeunes, y compris les nœuds de la queue. Ces os ſont appellés *vertebres:* elles ſe diſtinguent en vraies & en fauſſes. Les vraies ſont au nombre de trente & une, rarement trente-deux. Les fauſſes ſont au nombre de dix-huit. Les vraies ſont de trois ſortes; ſavoir, ſept cervicales, dix-huit dorſales & ſix lombaires. Les fauſſes ſont l'os ſacrum & la queue. On conſidere en général dans les vertebres trois ſortes d'apophyſes; ſavoir, épineuſes, obliques & tranſverſes. La quatrieme & la cinquieme apophyſes du dos ſe trouvent ſouvent expoſées à être cariées par les froiſſemens & les contuſions occaſionés par les ſelles, dans les maladies du gaviot. Dans ce cas, il faut amputer l'os, & ne rien laiſſer du cartilage, afin que l'os puiſſe s'exfolier. Chez les jeunes chevaux, le haut de ces apophyſes, ainſi que toutes celles du dos, ſont épiphyſes.

L'os ſacrum eſt compoſé de cinq pieces dans les jeunes ſujets, & d'une ſeule dans les vieux. Ses apophyſes épineuſes, ainſi que celles du dos, ſont expoſées à être bleſſées, dans ce qu'on appelle vulgairement *maladie du rognon.* Dans ce cas, il faut extirper le cartilage juſqu'à l'os, ſi ce ſont de jeunes chevaux, & traiter la plaie comme celle des apophyſes épineuſes du dos.

Du thorax ou de la poitrine. La poitrine eſt formée par les dix-huit vertebres dorſales, par les côtes & par le ſternum. Les côtes ſont au nombre de trente-ſix, dix-huit de chaque côté, quelquefois dix-neuf, diſtinguées en vraies & en fauſſes: le nombre des unes & des autres, eſt également de neuf. On entend par vraies, celles dont les cartilages vont répondre au ſternum; par fauſſes, celles dont les cartilages vont s'unir aux cartilages des vraies côtes.

Le ſternum eſt ſitué à la partie inférieure de la poitrine; ſa figure approche de la carene d'un vaiſſeau: il eſt large inférieurement, & étroit ſupérieurement; fort long,

& ſe termine antérieurement par un cartilage en forme de ſabre. Il eſt compoſé dans les poulains de ſix pieces oſſeuſes & ſpongieuſes, qui ſont unies enſemble par ce cartilage tranchant qui regne le long de ſon bord inférieur.

Le ſternum eſt garni à ſes extrêmités de deux cartilages, dont l'un eſt large & très-mince, poſé tranſverſalement, & regardant le bas-ventre; il ſe nomme *cartilage xiphoïde*: l'autre au contraire, ſitué antérieurement, eſt plus épais & poſé perpendiculairement au précédent.

Ce dernier cartilage eſt expoſé à être léſé, ou par quelque coup de timon, ou à la ſuite de quelque tumeur appellée vulgairement *avant-cœur*, ou par des cauſtiques. Il arrive ſouvent que cette partie eſt non ſeulement découverte, mais conſidérablement bleſſée: alors ce cartilage, qui eſt de la nature de ceux du pié, des côtes & des articulations, ſe carie, & ne peut s'exfolier. Dans ce cas, il ſurvient une plaie fiſtuleuſe, qu'on ne doit pas tenter d'amener à ſuppuration, car on courroit riſque de détruire la réunion des principaux vaiſſeaux qui entrent dans la poitrine.

Du baſſin. Le baſſin eſt formé par les os innominés & par l'os ſacrum. Les os innominés ſont compoſés de ſix pieces dans les poulains, de deux dans les jeunes chevaux, & d'un ſeul dans les vieux. Ces ſix pieces ſont trois de chaque côté; ſavoir, l'iléon, l'iſchion & le pubis.

L'os iléon, qui eſt le plus grand des trois, eſt triangulaire, applati, convexe en dedans, & un peu concave en dehors. Les chevaux, en tombant dans les temps de gelées, ſe fracturent cet os. Quand la fracture arrive dans l'angle ſupérieur de l'iléon, la guériſon s'en fait parfaitement, ſans le ſecours du maréchal; c'eſt-là ce qu'on appelle un *cheval épointé*. Au contraire, lorſque la fracture ſe trouve dans l'angle inférieur, la guériſon eſt rare: la raiſon paroît en être, de ce que l'artere iliaque interne, paſſant par cet endroit, ſe trouve tiraillée continuellement par les muſcles abdominaux, leſquels tiraillent eux-mêmes cette portion qui, par conſéquent, n'eſt plus fixe, & augmente par-là l'inflammation de la partie & enſuite la gangrene.

Les os iſchion & pubis ſe réuniſſent de bonne heure, & reſſemblent à une lunette. On les diviſe en deux parties; une ſupérieure & une inférieure. Ces os n'ont rien de particulier.

Des extrêmités. Les extrêmités ſont au nombre de quatre; deux antérieures & deux poſtérieures. Les antérieures ſont formées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras, du genou, du canon, du boulet, du paturon, de la couronne & du pié.

L'épaule eſt compoſée d'un ſeul os nommé *omoplate*. Cet os eſt ſitué à la partie latérale du thorax, depuis la deuxieme côte juſqu'à la ſixieme ou ſeptieme: il reſſemble à une palette triangulaire.

Le bras eſt formé d'un ſeul os long arrondi, ſitué le long de la partie inférieure du thorax, décrivant une ligne oblique, ainſi que le précédent, ſe portant de devant en arriere. On la diviſe en corps & en extrêmités, dont l'une eſt ſupérieure & l'autre inférieure.

L'avant-bras eſt formé de deux os; ſavoir, du radius ou rayon, & du cubitus, ou os du coude. Le radius eſt le plus long des os de l'extrêmité antérieure. Le cubitus eſt ſitué à la partie poſtérieure du radius: il reſſemble à une maſſue diviſée en deux portions; une ſupérieure & l'autre inférieure. Le cubitus deſcend tout le long du bord externe du radius: c'eſt aux environs de la partie moyenne de ce dernier, qu'il s'oſſifie avec lui dans les jeunes chevaux; en ſorte qu'ils ne font plus qu'un ſeul os dans les vieux. Ce même os eſt ſouvent expoſé à être carié à la ſuite de l'ouverture d'une loupe qui eſt ſurvenue en cet endroit, où elle a été occaſionée par l'éponge du fer.

Le genou eſt compoſé de ſept os diſpoſés ſur deux rangées, trois à chaque, & un derriere la premiere. Les os de la premiere rangée ſont en prenant de dehors en dedans; l'irrégulier, le triangulaire & le ſémilunaire. Ceux de la ſeconde ſont le petit cunéiforme, le trapézoïde & le grand cunéiforme: le ſeptieme, ſitué derriere la premiere rangée, eſt appellé *os crochu*.

Le canon eſt formé de trois os; l'un

qui ſert de baſe & qui conſerve le nom d'*os du canon ;* les deux autres ſont ſitués derriere. L'os du canon eſt placé au deſſous du genou ; ſa figure eſt à peu près cylindrique. On diviſe cet os en trois parties ; la ſupérieure, la moyenne & l'inférieure : il a deux faces, une antérieure & une poſtérieure.

Il ſurvient quelquefois à cet os, dans la partie antérieure de ſon corps, ſoit en dedans, ſoit en dehors, & preſque toujours dans la partie ſupérieure, une éminence contre nature, qui n'eſt autre choſe qu'une exoſtoſe appellée vulgairement *ſuxos*. Quand cette exoſtoſe ſe trouve avoiſiner l'os ſtyloïde, & qu'elle eſt en long, on la nomme *fuſée*. Rarement cet accident fait boiter les chevaux, à moins qu'il ne gêne le mouvement du tendon extenſeur, lorſque l'exoſtoſe eſt un peu en devant. Si elle eſt ſur le côté, proche de l'os ſtyloïde, elle le comprime, le pouſſe en dedans, & gêne par conſéquent les tendons fléchiſſeurs de l'os du paturon & celui du pié ; autrement le cheval ne doit point boiter.

Les deux autres os ſont ſitués derriere celui-ci ; ils ont la forme d'un ſtylet : ainſi on peut les appeller *ſtyloïdes*. Ces os s'oſſifient quelquefois avec l'os du canon ; accident qui ne ſe rencontre que dans les vieux chevaux, & qui gêne le mouvement des tendons ; car en ſe contractant, les tendons acquierent un peu plus de volume, & par conſéquent ſont obligés de jeter en dehors les os ſtyloïdes ; & comme ces os oſſifiés leur oppoſent une forte réſiſtance, ils n'ont plus le même jeu qu'auparavant.

Le boulet eſt compoſé de deux os triangulaires, qui étant joints enſemble, forment une couliſſe pour le paſſage d'un tendon. Ces os ſont articulés avec l'os du canon.

Le paturon eſt formé d'un ſeul os, nommé *os du paturon*. Comme les os longs, il peut être diviſé en corps & en extrêmités. Cet os eſt expoſé à être fracturé, par la poſition fauſſe que prend le cheval en mettant ſon pié à terre.

L'os de la couronne approche d'une figure quarrée. On peut y remarquer ſix faces ; une ſupérieure, une inférieure, une poſtérieure & deux latérales. Cet os eſt expoſé à être fracturé, & cette fracture ſe fait ordinairement en deux ou trois portions ; mais rarement en un plus grand nombre.

Le pié eſt compoſé de deux os, ſavoir de l'os du pié proprement dit, & os de la noix. L'os du pié eſt ſitué dans le ſabot : ſa figure reſſemble aſſez bien au talon du ſoulier des femmes lorſqu'on le renverſe. Cet os, quoique ſolidement placé dans le ſabot, eſt néanmoins expoſé à être fracturé, mais plus rarement que les autres : la cauſe de cet accident provient du parement du pié, principalement de la ſole des talons qui forme les arcs-boutans de la muraille ; & encore plus du parement de la fourchette. Il eſt bon d'obſerver que cette fracture eſt toujours verticale, qu'elle arrive quelquefois dans la partie moyenne, mais plus ſouvent ſur le côté.

L'os de la noix, auſſi appellé *os de la navette* à cauſe de ſa reſſemblance avec cet inſtrument, eſt un ſeſamoïde invariable qui joue un des plus grands rôles dans l'économie du cheval ; il eſt ſitué derriere la partie poſtérieure & inférieure de l'os coronaire, & porte ſur le bord poſtérieur de l'os du pié. Cet os peut ſe fracturer dans les mémarchures ; il eſt encore expoſé à être piqué par le parement du pié.

Des extrêmités poſtérieures. Les extrêmités poſtérieures ſont au nombre de deux ; chaque extrêmité eſt formée de la cuiſſe, du graſſet, de la jambe, du jarret, du canon, du boulet, du paturon, de la couronne & du pié.

La cuiſſe eſt formée d'un ſeul os qui eſt le plus grand du corps de l'animal. On le diviſe en corps & en extrêmités. Son corps eſt liſſe & arrondi antérieurement, inégal & raboteux poſtérieurement, formant une crête qui part de ſon extrêmité ſupérieure, & qui s'étend juſqu'à l'inférieure en ſe bifurquant.

Le graſſet ou rotule eſt formé d'un ſeul os, que ſa figure a fait nommer *os quarré*. Les plaies ſur la rotule occaſionées par un coup de pié ſont dangereuſes ; quelquefois elle ſe fracture par la violence du coup, & quelquefois par la contraction ſubite des muſcles au moment du coup & toujours tranſverſalement : de quelque cauſe que

provienne la fracture du graſſet, le mal eſt ſans remede, parce que d'un côté les muſcles étant toujours en contraction obligent la partie ſupérieure de la rotule à monter, & que de l'autre le cheval ne ſauroit ſe tenir tranquille, quand bien même il ſeroit poſſible d'y établir un bandage.

La jambe eſt formée de deux os, dont le plus conſidérable ſe nomme *tibia* & l'autre *péronné*. Le tibia, qui eſt le plus long des extrêmités poſtérieures, eſt d'une figure priſmatique dans ſon corps & dans ſa partie ſupérieure; l'inférieure eſt quarrée. Le corps de cet os eſt liſſe & poli ſur ſes faces interne & externe, & raboteux dans ſa partie poſtérieure. Le péronné eſt ſitué à la partie latérale externe du tibia, s'étendant depuis la partie ſupérieure, juſqu'à la partie moyenne de cet os. Sa figure approche d'une pyramide dont la baſe eſt en haut; cette extrêmité ſupérieure eſt applatie & arrondie dans ſon bord poſtérieur, pour s'articuler avec la facette du tibia.

Le jarret eſt pour l'ordinaire compoſé de ſix os, mais quelquefois de ſept. Ces ſix os ſont, l'os du jarret proprement dit, l'os de la poulie, le grand ſcaphoïde, le petit ſcaphoïde, l'os difforme & l'entr'oſſeux: c'eſt ce dernier qui quelquefois eſt ſéparé en deux & forme le ſeptieme os de cette partie. L'os du jarret eſt ſitué derriere l'articulation de cet os: il eſt d'une figure alongée; ſon corps eſt peu conſidérable; il ſe prolonge en haut & forme ce qu'on appelle la *pointe du jarret*, laquelle eſt très-inégale, raboteuſe. L'os de la poulie, ainſi nommé à cauſe de ſa figure, s'articule poſtérieurement avec l'os du jarret, inférieurement avec le grand ſcaphoïde, & ſupérieurement avec l'os du tibia. Le grand ſcaphoïde, ainſi nommé à cauſe de ſa figure creuſe & en forme de nacelle, eſt ſitué deſſus le petit ſcaphoïde & au deſſous de l'os de la poulie. Le petit ſcaphoïde eſt ſitué au deſſous du précédent, & au deſſus de l'os du canon: ſa figure eſt différente du premier; non ſeulement il eſt moins creux & moins conſidérable, mais il reſſemble à un rein avec ſes principaux vaiſſeaux. L'os difforme eſt l'os de l'articulation du jarret le plus régulier; il eſt ſitué à la partie latérale externe de cette articulation; il eſt auſſi épais que les deux ſcaphoïdes pris enſemble, & ſe porte un peu de bas en haut. L'os articulaire ou entr'oſſeux eſt ſitué à la partie poſtérieure de cette articulation, derriere le petit ſcaphoïde & l'os ſtyloïde interne & touchant un peu l'os du canon: cet os eſt en partie quarré & en partie applati.

L'os de la poulie, ainſi que ces quatre derniers os, jouent un grand jeu, quoiqu'ils ne paroiſſent pas avoir beaucoup de mouvement. Il eſt certain que dans l'état naturel, il n'eſt guere poſſible qu'ils ſe meuvent; mais on a obſervé que toutes les fois que ces articulations avoient été endommagées par quelque ankiloſe, ou par quelque exoſtoſe, le jeu de cette partie n'étoit plus à beaucoup près le même; que le mouvement muſculaire étoit bien plus roide; maladie que l'on déſigne ordinairement par ces mots, *roide dans les jarrets*. Rien n'eſt plus important à un amateur de chevaux, que de bien être inſtruit de la conſtruction du jarret; pris en détail, le jarret paroîtra toujours défectueux à une perſonne qui ne le connoîtra pas.

Le canon eſt compoſé, ainſi que la jambe de devant, de trois os; ſavoir de l'os du canon proprement dit, & des os ſtyloïdes; la ſituation de l'os du canon eſt au deſſous du jarret; il eſt beaucoup plus cylindrique que celui de devant & en differe conſidérablement. Les os ſtyloïdes, qui ſont au nombre de deux, ſont ſitués derriere l'os du canon, ou de chaque côté; ils ſont ainſi nommés à cauſe de leur reſſemblance avec un ſtylet: l'externe eſt plus conſidérable que l'interne.

Le boulet eſt compoſé de même qu'à la jambe de devant, de deux petits os triangulaires qui ne different preſqu'en rien de ceux de devant.

L'os du paturon préſente les mêmes éminences & les mêmes cavités que celui de la jambe de devant; ces os different cependant en ce que l'os du boulet de la jambe de derriere eſt un peu plus long que celui de la jambe de devant, & que ſon corps eſt plus grêle.

La couronne eſt formée d'un ſeul os, comme dans l'extrêmité antérieure: ces deux

deux os ſe reſſemblent aſſez, mais celui de l'extrêmité poſtérieure a plus de longueur.

De même que dans la jambe de devant, le pié de la poſtérieure eſt compoſé de deux os, de l'os du pié proprement dit, & de l'os de la noix. L'os du pié de l'extrêmité poſtérieure eſt mulage ou alongé & en forme de U; celui de l'extrêmité antérieure eſt plus rond & décrit un demi-cercle mieux marqué, l'os de la noix de la jambe de derriere eſt moins gros que celui de la jambe de devant: ils ſont d'ailleurs conformés de la même maniere.

De l'oſtéologie fraiche. On conſidere dans les os frais la confrontation externe & la ſtructure interne des os. La conformation interne des os comprend les cartilages, les ligamens, le périoſte, les glandes mucilagineuſes.

De la chondrologie. Les cartilages en général ſont des corps blancs, élaſtiques, moins durs que les os, plus durs que toutes les autres parties du corps du cheval, très-peu tranſparens ou diaphanes: on diſtingue deux ſortes de cartilages, l'un articulaire & l'autre non articulaire; les premiers ſe trouvent aux extrêmités des os longs & dans toutes les articulations diarthrodiales: les autres cartilages ſont placés ſur le corps des os: les cartilages articulaires des vieux chevaux s'uſent; ce dont on s'apperçoit aiſément en ouvrant les articulations. Les plaies d'articulation ſe guériſſent plus facilement dans les vieux chevaux que dans les jeunes. Les cartilages non articulaires au contraire ne s'uſent point, & quelques-uns ſont expoſés à s'oſſifier avec l'âge; tels ſont la cloiſon du nez vers ſa partie ſupérieure, les cartilages du larynx, ceux des côtes, celui de l'omoplate; mais les cartilages des oreilles, non plus que ceux du pié, ne s'oſſifient jamais.

Des cartilages de la tête ou ſuperpharyngiens de la máchoire ſupérieure. En avant de l'os pierreux du temporal, à côté des apophyſes ſtyloïdes parrent deux petites bandes cartilagineuſes qui forment une cloiſon qui ſépare l'arriere-bouche d'avec une cavité ſpacieuſe, ſituée derriere le pharynx: la propriété de cette large cavité eſt de donner au larynx l'aiſance de ſe retirer en arriere, & à la tête celle de ſe fléchir: l'uſage de ces deux cartilages eſt de laiſſer paſſer l'air qui entre ou qui ſort du larynx pour enfiler les foſſes naſales, ou pour conduire les alimens dans le pharynx.

Trois cartilages compoſent l'oreille: le premier ſe nomme la *cuiraſſe*, le ſecond la *conque* ou *cornet*, & le troiſieme le *bouclier*. La cuiraſſe, ainſi appellée à cauſe d'une eſpece de reſſemblance avec une cuiraſſe, eſt ſituée ſur le trou auditif externe, lequel eſt bordé d'un petit cercle cartilagineux. La conque eſt le plus grand des trois cartilages de l'oreille: elle a la figure d'un cornet, & celle d'un loſange lorſqu'elle eſt déployée; ſa partie ſupérieure eſt très-mince, l'inférieure eſt plus épaiſſe. Le bouclier, ainſi nommé à cauſe de ſa figure, eſt ſitué à la partie antérieure de l'oreille, recouvrant en partie le muſcle crotaphite.

On compte pour le nez cinq cartilages, dont quatre pairs & un impair: ce dernier s'étend depuis l'apophyſe *criſta galli* de l'os ſphénoïde, juſqu'au bord du trou palatin antérieur: ſa figure approche d'un quarré. L'uſage de ce cartilage eſt de ſéparer les foſſes naſales en deux parties égales: il s'oſſifie pour l'ordinaire dans les vieux chevaux, à l'exception de ſa partie inférieure qui reſte dans ſon état naturel.

Les cartilages pairs ſont au nombre de quatre, dont deux ſont dans les narines, un de chaque côté, c'eſt une continuation du cornet inférieur. Les deux autres forment le bord extérieur des naſeaux & ſont ſitués à la partie inférieure de la cloiſon au deſſous de la pointe des os du nez; joints enſemble ils ont la figure d'un X; ſéparés ils reſſemblent à une eſſe de charron: l'uſage de ces cartilages eſt de maintenir l'ouverture des narines: les deux autres cartilages pairs ſont ſitués à l'extrêmité inférieure des cornets inférieurs du nez; ils ont la figure d'un S; leur uſage eſt de modifier l'air, de peur qu'il n'entre dans les narines avec trop d'impétuoſité.

L'onglée eſt une piece cartilagineuſe, triangulaire, ſituée dans l'orbite vers le grand angle de l'œil; ſon uſage eſt de tenir lieu de doigt au cheval pour chaſſer les ordures qui ſont dans l'œil, ſon mouvement lui vient de la contraction des muſcles rétracteurs de l'œil.

Du côté du grand angle dans l'orbite il y a un cartilage arrondi, de la forme d'une groſſe lentille ; ce cartilage forme une poulie que l'on appelle *trochlée*, & qui laiſſe paſſer le muſcle oblique ou trochléateur.

Des cartilages du tronc. Nous commencerons par les cartilages du larynx qui ſont au nombre de cinq ; ſavoir, le thyroïde, le cricoïde, les deux arythénoïdes & l'épiglotte. Le cartilage thyroïde eſt le plus conſidérable de ceux qui forment l'épiglotte ; il a la figure d'un corſet d'enfant : le cartilage cricoïde eſt ſitué inférieurement à celui-ci ; il a la figure d'une bague dont le chaton eſt placé poſtérieurement, & l'anneau ſitué en devant : ſa partie antérieure eſt plus étroite & paroît comme échancrée ; ce qui ſemble fait ainſi par la nature pour faciliter le mouvement du cartilage thyroïde ſur lui. Les arythénoïdes ſont deux petits cartilages d'une figure priſmatique, ſitués poſtérieurement au deſſus de ce dernier, & ſe portant un peu en dedans du larynx ; c'eſt à la réunion de ces deux cartilages, que l'on donne le nom de *glotte*. L'épiglotte eſt cette portion cartilagineuſe qui a la forme d'une hallebarde : elle eſt ſituée en dedans du cartilage thyroïde, & eſt attachée par des trouſſeaux de fibres ligamenteuſes : ſon uſage eſt de fermer exactement le larynx dans le temps que les alimens paſſent dans le pharynx.

La trachée-artere eſt formée de pluſieurs anneaux cartilagineux, fermés antérieurement & unis en arriere par une membrane ligamenteuſe ; les deux extrêmités de ces anneaux ſont plus larges & plus minces que la partie antérieure ; ces extrêmités gliſſent les unes ſur les autres, ce qui augmente ou diminue le diametre de la trachée-artere dans le temps d'inſpiration ou d'expiration : en entrant dans le poumon, la trachée-artere ſe diviſe en pluſieurs branches qu'on appelle *bronches*, leſquelles ſont compoſées de trois quarts d'anneaux qui, poſés en différens ſens, forment des anneaux parfaits ; ils different en cela des anneaux de la trachée-artere, ils en different encore en ce qu'ils ſont pointus à leurs extrêmités & plus ou moins larges dans leurs parties moyennes.

Les côtes à leurs extrêmités ſont revêtues de cartilages, l'un qui eſt articulaire à l'égard de toutes les côtes & qui ſe joint avec les vertebres dorſales ; l'autre auſſi articulaire, mais ſeulement à l'égard des neuf premieres côtes, s'unit avec le ſternum : les cartilages non articulaires ne ſont que pour les neuf dernieres côtes, ils vont ſe joindre avec le cartilage des vraies côtes. La ſtructure de ces cartilages eſt un peu différente de celle de tous les cartilages dont on vient de parler : ils ſont compoſés de divers lobules, qui dans l'intervalle contiennent une eſpece de parenchiſme, qui leur donne la ſoupleſſe dont ils ſont doués.

Le cartilage qui tient les ſix pieces oſſeuſes du ſternum unies enſemble, s'étend depuis la partie antérieure de cet os juſqu'à la partie poſtérieure ; il eſt tranchant inférieurement, ſaillant antérieurement & applati ſur les côtes, très-mince dans ſon bord, a la figure d'une palette ; cette extrêmité a retenu le nom d'*appendice xiphoïde*.

Des cartilages des extrêmités. L'omoplate eſt bordé à ſa partie ſupérieure d'un cartilage très-large, mais fort mince & arrondi dans ſon bord à ſon inſertion ſur l'os : il eſt de la même épaiſſeur que lui : extérieurement il eſt attaché à l'os par un ligament très-fort, qui part de l'épine de l'omoplate & qui s'épanouit ſur preſque tout le cartilage en forme d'eventail.

Les os du pié tant de devant que de derriere, ſont revêtus à leurs parties latérales en dedans & en dehors d'un cartilage qui eſt très-étroit à l'endroit de ſon attache à l'os du pié, & très-mince à ſa partie ſupérieure, où cette portion cartilagineuſe a la figure d'un éventail. Ce cartilage eſt en partie dans le ſabot & en partie dehors.

De la ſyndeſmologie ou traité des ligamens. Les ligamens en général ſont des trouſſeaux de fibres blanchâtres ; ils ſont moins durs, plus flexibles, moins élaſtiques, & compoſés de pluſieurs paquets filamenteux très-ſerrés. L'uſage de tous les ligamens eſt de contenir ſoit des parties dures, ſoit des parties molles. La nature des ligamens eſt de deux ſortes, les uns ſont jaunâtres & les autres blancs.

Des ligamens de la tête. La mâchoire inférieure eſt unie avec la ſupérieure par ſes

condyles ; elle l'eſt avec l'os écailleux du temporal derriere & au deſſous de l'arcade zygomatique, par deux ligamens, un poſtérieur & un capſulaire.

Les grandes branches de l'os hyoïde tiennent à l'os pierreux des temporaux par un ligament latéral diſpoſé en maniere de capſule.

La tête tient à la premiere vertebre du cou par un ligament capſulaire & un longitudinal : la tête eſt encore retenue par un ligament épineux.

Des ligamens du tronc. Les vertebres en général ſont contenues par des ligamens communs & particuliers ; les communs ſont le ligament vertébral externe & le vertébral interne ; le vertébral externe s'étend depuis la crête de l'occipital juſqu'à la fin de l'épine : le vertébral interne, à proprement parler, n'appartient qu'aux vertebres du dos & à celles des lombes.

La premiere vertebre du cou eſt unie avec la ſeconde par quatre ligamens ; ſavoir, par un capſulaire, par deux longitudinaux dont l'un eſt inférieur & l'autre ſupérieur, & par un tranſverſaire.

La troiſieme vertebre eſt liée avec la ſeconde par trois ligamens ; ſavoir, deux capſulaires qui s'attachent à la circonférence des apophyſes obliques ; & un intermédiaire ſitué entre chaque corps des vertebres. Les ligamens intermédiaires des vertebres, du dos principalement & des lombes, ſont expoſés à être tiraillés, dans les chevaux de bât ; on trouve en effet dans ces ſortes de chevaux des ankiloſes & des exoſtoſes à l'endroit de ces ligamens. Le ligament longitudinal ſupérieur & la portion du ligament capſulaire, qui eſt au deſſous, ſont ſujets à être affectés dans la maladie de taupe, ce qui eſt ſuivi d'un très-grand danger.

Les vertebres du dos & des lombes ſont contenues de même par le ligament capſulaire de leurs apophyſes obliques, & par le ligament intermédiaire qui unit leurs corps enſemble.

Les os de la queue ſont ſimplement joints par le ligament intermédiaire. La derniere vertebre des lombes eſt auſſi jointe avec l'os ſacrum.

Les vraies côtes ſont jointes aux vertebres par trois ligamens, & au ſternum par deux.

Le baſſin eſt uni à l'os ſacrum dans la face interne des os iléon par deux ligamens intermédiaires, leſquels ſont en partie cartilagineux ; les os pubis ſont joints entr'eux par ſymphyſe : mais cette ſymphyſe n'a plus lieu à l'âge de ſix ou ſept ans.

Des ligamens des extrêmités antérieures. L'épaule eſt tenue à la poitrine par ſes propres muſcles, & jointe inférieurement avec l'humérus par un ligament capſulaire, ſimplement attaché d'une part au bord extérieur de la cavité glénoïde, & de l'autre au deſſous du cou de la tête de l'humérus.

L'humérus eſt joint avec le radius & le cubitus par trois ligamens ; ſavoir, le ligament capſulaire, le latéral externe, & le latéral interne. Le ligament capſulaire eſt le plus étendu des trois ; le latéral externe eſt un cordon aſſez fort, arrondi extérieurement & applati du côté des os ; le latéral interne eſt beaucoup plus long que le précédent.

Les ligamens du genou ſont communs & propres : les communs ſont au nombre de ſix ; ſavoir, un ligament capſulaire, & cinq latéraux, dont quatre latéraux obliques & un droit. Il ne nous paroît pas néceſſaire d'entrer dans le détail de ces ligamens. Les os du genou ſont tenus entr'eux au radius, à l'os du canon par huit ligamens, dont quatre ſont tranſverſaux & quatre droits latéraux. Nous ne ferons point non plus mention de ces os dont nous avons déja parlé, ni des ligamens particuliers qui les uniſſent.

L'os du canon eſt joint avec l'os du paturon par deux ligamens latéraux & un capſulaire : ces ligamens latéraux ſont attachés, d'une part, aux empreintes latérales de l'os du canon dans ſa partie inférieure ; & de l'autre au côté de l'os du paturon où ils viennent ſe terminer. Ces ligamens ſont très-courts.

L'os coronaire eſt joint avec le précédent non ſeulement par le ligament dont on vient de parler, mais encore par deux ligamens latéraux & par un capſulaire.

L'os de la noix a deux ligamens qui l'uniſſent aux os précédens. Ces trois articulations ſont très-expoſées à être tiraillées,

accident d'autant plus fréquent qu'on parera plus ſouvent le pié, & qu'il ne poſera pas à plomb à terre.

Des ligamens des extrêmités poſtérieures. Les ligamens qui uniſſent le fémur au baſſin, ſont au nombre de deux; ſavoir, un ſuſpenſeur, & un capſulaire qui s'attache à tout le bord de la cavité cotyloïde & à un ligament tranſverſal qui ferme cette cavité : ce ligament tranſverſal ſe rompt ſouvent dans les chûtes, ainſi que le ligament ſuſpenſeur, & dans ce cas la tête du fémeur eſt portée dans le trou ovalaire. Dans d'autres circonſtances il n'arrive qu'une forte diſtenſion de l'un & de l'autre ligamens. Dans le premier cas, il ſe fait pour l'ordinaire un dépôt ſanieux aux environs de cette cavité, lequel pénetre quelquefois dans le baſſin : dans l'autre on apperçoit une ſurabondance de ſinovie rougeâtre, cauſée par le froiſſement & la rupture des vaiſſeaux ſanguins. Le diagnoſtic de cette maladie eſt très-difficile à ſaiſir, parce que cette articulation eſt recouverte par une grande partie de muſcles épais. Dans le premier cas, le mal eſt incurable; dans le ſecond, il peut ſe guérir par le repos & l'inaction : il n'eſt point rare de voir à la ſuite d'une chûte, le grand trochanter caſſé; il y a peu d'exemples de guériſon de cette fracture; la contraction des muſcles feſſiers y met obſtacle. Mais quoique les chevaux reſtent boiteux, on peut néanmoins les faire encore travailler.

L'articulation du fémur avec le tibia, ſe fait par pluſieurs ligamens; ſavoir, deux latéraux, deux croiſés, un poſtérieur & un capſulaire. La rotule eſt retenue d'un côté par la terminaiſon des tendons des muſcles, qui forment la cuiſſe antérieurement, & de l'autre par trois ligamens. Les coups portés ſur la rotule, ſont toujours fort dangereux; il ſe forme ordinairement un gonflement qui commence par être inflammatoire, & continue par être œdémateux.

Les ligamens du jarret ſont au nombre de quatre; ſavoir, deux ligamens latéraux, un capſulaire & un poſtérieur. Le tibia eſt uni extérieurement au calcanéum, & intérieurement à l'os de la poulie, par deux ligamens qui deviennent croiſés, en paſſant pardeſſous les latéraux.

Les os ſcaphoïdes ſont contenus antérieurement par pluſieurs plans de fibres, qui s'étendent depuis leurs apophyſes, & vont ſe terminer preſque à la partie antérieure de l'os du canon. Les os ſcaphoïdes, difformes & entr'oſſeux, ſont contenus poſtérieurement, par des fibres ligamenteuſes rangées en tous ſens; ce qui donne au jarret la force & la réſiſtance dont il a beſoin.

Les os péronnés ſont contenus par l'expanſion des ligamens latéraux & d'un trouſſeau de fibres tendineuſes. Il arrive ſouvent que ces os font corps avec l'os du canon; ce que l'on voit ſurvenir dans les vieux chevaux.

Les ligamens du boulet, du paturon, de la couronne & du pié, ſont de même, qu'à l'extrêmité de devant, excepté ceux qui tiennent les os ſéſamoïdes, qui ſont plus longs & moins larges qu'aux jambes de devant : le reſte eſt la même choſe.

De toutes les différentes parties de l'oſtéologie, il ne reſte plus à parler que du périoſte; mais tout ce qu'on peut dire ſur cette membrane, convenant également à l'anatomie de l'homme & à celle du cheval, nous renvoyons à la premiere pour ce qui concerne cet article.

Myologie ou traité des muſcles. Les muſcles ſont des organes fibreux, qui, par leur contractilité, procurent aux animaux la faculté de ſe mouvoir & de changer de lieu. Nous ne parlerons point du mouvement muſculaire, de la ſtructure du muſcle, ni de ſes vaiſſeaux : ces différens objets ont amplement été traités à l'article de l'anatomie humaine.

Des muſcles en particulier. Sous le nom des *muſcles peauciers*, on pourroit comprendre tous ceux auxquels toute portion charnue va s'unir à la peau & qui la fait remuer : tels ſont les muſcles des paupieres, des levres, de l'anus, du vagin, *&c.* mais il n'eſt ici queſtion que de ceux qui ſont répandus ſur l'habitude du corps du cheval, ou de la peau proprement dite.

La peau eſt mue par le moyen de huit muſcles; quatre de chaque côté, ſavoir, un qui recouvre les côtes & le bas-ventre, &

qu'on nomme *grand peaucier :* c'eſt le plus conſidérable. Le deuxieme s'étend depuis le garrot juſqu'au canon : c'eſt le moyen peaucier, ou peaucier brachial. Le troiſieme s'étend depuis l'épine de l'omoplate juſqu'à la tête : c'eſt le peaucier cervical. Le quatrieme recouvre entiérement un des côtés de la face ; on le nomme *peaucier zygomatique.*

Des muſcles du bas-ventre. Le bas-ventre eſt cette cavité qui eſt formée, ſupérieurement, par les vertebres lombaires ; antérieurement, par le diaphragme & par les dernieres côtes ; poſtérieurement, par les os du baſſin ; inférieurement, par les muſcles & par la peau. Le bas-ventre eſt mu par le moyen de dix muſcles ; cinq de chaque côté, dont deux ſont ſitués dans le bas-ventre ; ſavoir, le grand oblique, ou oblique deſcendant ; le petit oblique, ou oblique aſcendant. Les trois autres ſont le muſcle droit, le tranſverſe & le pſoas des lombes.

Le grand oblique eſt celui que l'on apperçoit lorſqu'on a enlevé le grand peaucier : il s'étend depuis la ſeptieme des vraies côtes juſqu'à l'os pubis : il a ſon attache fixe au défaut des cartilages des ſixieme, ſeptieme, huitieme vraies côtes.

L'uſage de ce muſcle eſt d'approcher, avec ſon congénere, le baſſin vers la poitrine, & de la tourner à droite & à gauche, quand ces deux muſcles agiſſent ſéparément, parce que quand le cheval veut ſe mordre la hanche gauche, le grand oblique de ce côté agit ſeul ; mais lorſqu'il veut ſianter, les deux obliques agiſſent enſemble.

Le petit oblique eſt celui que l'on trouve ſous le précédent. Il a ſon attache à la crête des os des iſles, un peu intérieurement. Lorſqu'il agit avec la tranſverſe, il attire la poitrine avec le bas-ventre ; & quand ces deux muſcles agiſſent ſéparément, ils ont la propriété de la tourner à droite & à gauche.

Le muſcle droit, ainſi nommé à cauſe de la direction de ſes fibres, a ſon attache fixe dans toute ſon étendue par pluſieurs petites portions, dont la premiere prend ſon origine au deſſous du muſcle tranſverſal du ſternum, va, en s'élargiſſant, ſur les cartilages des cinq dernieres vraies côtes, & ſur celui du ſternum ; & en augmentant, vers la partie moyenne du bas-ventre : enſuite il diminue & va s'inſérer à la partie antérieure de l'os pubis. L'uſage de ce muſcle, eſt de rapprocher ſimultanément & la poitrine & le baſſin vers la partie moyenne de l'abdomen.

Le muſcle tranſverſe eſt le dernier des muſcles du bas-ventre. Il a ſon attache aux apophyſes tranſverſes des vertebres des lombes, aux bords internes des cartilages des côtes juſqu'à l'appendice xiphoïde. L'uſage de ce muſcle, en agiſſant avec ſon congénere, eſt de rapprocher les fauſſes côtes les unes des autres, ainſi que quelques-unes des vraies, & par conſéquent de diminuer la capacité de l'abdomen.

Le muſcle pſoas eſt ſitué dans le bas-ventre, & eſt d'une figure pyramidale. Son attache ſe fait par une maſſe charnue au corps des trois premieres vertebres dorſales. L'uſage de ce muſcle eſt d'attirer le baſſin ſur le thorax, ou d'abaiſſer le baſſin lorſqu'un cheval rue.

L'uſage commun des muſcles du bas-ventre, eſt de ſervir aux mouvemens de l'expiration, & d'aider celui des inteſtins pour chaſſer dehors les matieres ſtercorales.

Des muſcles de la face. Ces muſcles ſont, les muſcles du nez, des levres, des paupieres, des yeux & des oreilles.

Le nez, cette cavité en partie membraneuſe & en partie cartilagineuſe, eſt dilaté par le moyen de cinq muſcles : un commun, qu'on nomme *le grand dilatateur*, quatre propres qui ſont les deux pyramidaux ou divergens, & les deux courts dilatateurs.

Les levres ſont ces duplicatures de peau, qui forment l'entrée de la bouche : elles ſont mues par le moyen de dix-neuf muſcles, dont un eſt impair, & ſert d'attache mobile aux autres : on l'appelle *muſcle orbiculaire.* Il y en a ſix propres à la levre ſupérieure ; ſavoir, deux releveurs, ou grands inciſifs ; deux abaiſſeurs, ou petits inciſifs ; deux abducteurs. La levre inférieure en a auſſi ſix propres ; ſavoir, deux longs, releveurs ; deux courts, abaiſſeurs, & deux abducteurs. Ceux qui ſont communs aux deux levres, ſont au nombre

de ſix ; ſavoir, deux zygomatiques, deux buccinateurs, & deux molaires.

Le mouvement des paupieres ſe fait par le moyen de quatre muſcles. Le principal eſt appellé *orbiculaire :* les autres ſont deux propres à la paupiere ſupérieure, & en ſont les releveurs : le troiſieme eſt l'abaiſſeur de la paupiere inférieure.

Le globe de l'œil eſt porté en bas ſur les côtés, tourné & relevé en arriere, par le moyen de ſept muſcles. Les quatre premiers mouvemens s'operent par quatre muſcles, appellés *droits*, qui ont leurs attaches dans le fond de l'orbite : ce ſont, le releveur, l'abaiſſeur, l'adducteur & l'abducteur. Les trois autres mouvemens s'operent par trois muſcles qui ſont le grand oblique, le petit oblique & le rétracteur.

L'oreille eſt portée en avant, en arriere, en dedans, en dehors, & eſt tournée par le moyen de douze muſcles ; ſavoir, trois releveurs, un abaiſſeur, trois adducteurs, & deux abducteurs, deux rotateurs, & le douzieme qui eſt un muſcle commun, agiſſant en différens ſens. L'oreille eſt relevée & portée vers ſa congénere par le moyen de trois muſcles ; ſavoir, le long, le moyen & le court. Les muſcles adducteurs ſont au nombre de trois ; ſavoir, le ſupérieur, le moyen & l'inférieur. Le muſcle abaiſſeur eſt le plus long des muſcles de l'oreille. Les muſcles abducteurs ſont, le long & le court abducteur. Les rotateurs ſont au nombre de deux ; ſavoir, le long & le court. Le muſcle commun eſt plus conſidérable que tous ceux dont nous venons de parler. L'uſage de ce muſcle eſt d'abaiſſer l'oreille vers l'arcade zygomatique, de la relever vers la ſuture ſagittale, & de la porter en avant du côté des ſalieres.

Des muſcles de la mâchoire inférieure. La mâchoire inférieure eſt abaiſſée, relevée, portée en arriere & ſur les côtés par le moyen de dix muſcles ; ſavoir, quatre abaiſſeurs, qui ſont les deux ſterno-maxillaires, & les deux ſtylo-maxillaires ; ſix releveurs, dont deux maſſeters externes, deux maſſeters internes & deux crotaphites.

La mâchoire eſt portée à droite & à gauche, non pas par les muſcles qui lui ſont particuliers ; mais par l'action des muſcles maſſeters, & principalement par l'action du ſtylo-maxillaire, qui, agiſſant ſéparément, oblige la mâchoire de ſe porter du côté du montoir, ſi c'eſt le muſcle de ce côté qui ſe contracte. De même encore la mâchoire ſera portée du côté hors le montoir, lorſque le maſſeter de ce côté & le maſſeter externe du montoir entreront en contraction : ce mouvement de froiſſement, qui eſt eſſentiel pour la maſtication, eſt peu apparent dans les chevaux ; & quand il eſt outré, c'eſt un défaut que l'on appelle *faire les forces.* Ce mouvement eſt très-marqué dans les bœufs, dans les moutons, *&c.* en un mot, dans toutes les bêtes ruminantes. Lorſque ce mouvement ceſſe dans ces animaux, c'eſt ſouvent un des premiers ſymptomes de maladie. L'uſage des muſcles de la mâchoire inférieure, eſt de ſervir à la maſtication.

Des muſcles de l'os hyoïde. L'os hyoïde eſt porté en avant, en arriere, en bas, ſur les côtés & ſur lui-même, par le moyen de dix-ſept muſcles. Il eſt porté en avant par le moyen de quatre muſcles, qu'on appelle *releveurs*, & qui ſont les deux milo-hyoïdiens, & les deux géni-hyoïdiens.

L'os hyoïde eſt porté en arriere par le moyen de quatre muſcles, qu'on appelle *rétracteurs ;* ſavoir, deux de chaque côté, qui ſont les longs hyoïdiens & les ſtylo-hyoïdiens. L'os hyoïde eſt abaiſſé par le moyen de quatre muſcles ; ſavoir, deux ſterno-hyoïdiens, & deux coſto-hyoïdiens. L'os hyoïde eſt porté ſur les côtés par le moyen de quatre muſcles, qu'on appelle *abducteurs*, & qui ſont les deux digaſtriques & les deux courts hyoïdiens. On nomme *tranſverſal* le muſcle qui fait mouvoir l'os ſur lui-même.

Des muſcles de la langue. La langue eſt portée en avant, en arriere, ſur les côtés, & élevée par le moyen de ſept muſcles, dont trois pairs & un impair. Les pairs ſont de chaque côté, le génioglоſſe, le baſioglоſſe & l'hyoglоſſe. Puis vient le muſcle impair, autrement dit *mentonnier*, qui eſt d'une figure quarrée ; ſon uſage eſt d'élever la langue, & de favoriſer l'action du génioglоſſe, qui eſt de la porter en avant, ou celle de l'hyoglоſſe, qui eſt de la porter ſur les côtés. Quant au baſioglоſſe, ſon uſage

eſt de tirer la langue en bas, & de favoriſer le mouvement de déglutition.

Des muſcles du pharynx & du voile du palais. Le pharynx eſt le conduit qui s'étend depuis les os ptérygoïdiens juſqu'au corps de la fourchette de l'os hyoïde ; depuis le corps de l'os ſphénoïde juſqu'à l'entrée de l'œſophage. Ce conduit eſt un compoſé de pluſieurs muſcles, & préſente une eſpece de boyau, dont la partie antérieure eſt fendue vers ſa baſe, afin de donner paſſage aux alimens pour aller dans l'œſophage.

On a donné le nom de *voile du palais* à cette membrane aponévrotique, revêtue de la peau du palais en dedans de la bouche, & de la continuation de la membrane pituitaire, à côté des fauſſes naſales, qui s'étend depuis le bord ſupérieur des os palatins juſqu'à la baſe de la langue, & qui va ſe terminer de l'autre part aux branches de la fourchette de l'os hyoïde. Ce voile palatin eſt abaiſſé & porté en dedans du pharynx, par le moyen de trois muſcles de chaque côté, qui ſont le ſtylo-palatin, le périſtaphylin, & le velopalatin. L'uſage du premier eſt de lever le voile du palais, pour faciliter le paſſage des alimens, & la reſpiration par la bouche. Celui du ſecond, eſt de jeter la cloiſon du palais en arriere, pour faciliter la reſpiration par la bouche : ce qui arrive, quand l'épiglotte ſe porte en avant de ce voile. L'uſage du troiſieme eſt d'abaiſſer le voile palatin, pour faciliter la reſpiration par les narines.

Le mouvement du pharynx s'opere par le moyen de dix-ſept muſcles ; ſavoir, huit pairs & un impair, qui eſt l'œſophagien. Ce ſont le ptérigopharyngien, dont la fonction eſt de relever le pharynx dans ſa partie ſupérieure ; le pharyngien, qui ſert à le relever ; l'hyopharyngien poſtérieur, qui le retire en arriere & le dilate ; l'hyopharyngien latéral, releveur du pharynx ; l'hyopharyngien inférieur, qui le dilate ; le tyropharyngien, le cricopharyngien, l'uſage de ces deux muſcles eſt de diminuer le pharynx ; l'aryténopharyngien & l'œſophagien.

Du larynx & de ſes muſcles. Le larynx eſt cette ouverture ſituée au deſſous & en devant du pharynx. Il eſt compoſé de parties cartilagineuſes que nous avons décrites dans l'Oſtéologie. Les muſcles qui font mouvoir ces différens cartilages, ſont au nombre de dix-ſept ; ſavoir, huit pairs & un impair, qui eſt l'hyoépiglotique. Les autres ſont déſignés ſous les noms de *ſternothyroïdien*, abaiſſeur du cartilage ; d'*hyothyroïdien*, releveur du cartilage thyroïde ; de *hyrocricoïdien*, qui ſert à rapprocher le cartilage cricoïde vers le thyroïde ; de *crico-aryténoïdien poſtérieur*, dont la fonction eſt de relever ou de porter en arriere le cartilage cricoïde ; d'*aryténoïdien*, qui ſert à écarter le cartilage aryténoïde de ſon congénere ; de *thyro-aryténoïdien antérieur* ; de *thyro-aryténoïdien poſtérieur* : l'uſage de ces deux derniers muſcles eſt de rétrecir le larynx ; de *crico-aryténoïdien latéral*, qui porte le cartilage aryténoïde en dedans du larynx, pour en diminuer la capacité.

Des muſcles de la tête. La tête eſt élevée, abaiſſée & portée ſur les côtés par le moyen de dix-huit muſcles ; ſavoir, de cinq pour l'extenſion, trois pour la flexion, & un pour l'adduction de chaque côté. Les extenſeurs ſont, un commun & quatre propres. Le commun, qui eſt nommé *ſplenus*, eſt le plus large des quatre ; lorſque ce muſcle agit ſéparément, il porte la tête un peu ſur le côté. Le grand complexus eſt ſitué au deſſous du précédent. Le petit complexus eſt très-peu conſidérable. Enſuite viennent le grand droit & le petit droit. L'uſage de tous ces muſcles extenſeurs, eſt de relever la tête. La trop grande contraction, & la fréquence inattendue de ces muſcles, occaſionent ce mouvement, qu'en terme de manege on appelle *battre à la main, donner des ſaccades.*

La tête eſt fléchie par le moyen de trois muſcles pairs, qui ſont, le long, le court & le petit fléchiſſeur. L'action trop marquée, ou la contraction permanente de ces muſcles, forme le défaut qu'on appelle *encapuchonner.* Il conſiſte en ce que le cheval ramene trop ſa tête vers le cou.

La tête eſt portée ſur le côté par un muſcle nommé *oblique*, à raiſon de la poſition de ſes fibres. L'uſage de ce muſcle eſt de porter la tête ſur le côté, & de lui faire faire un petit mouvement de rotation, qui, à la vérité, n'eſt pas bien marqué du

côté de ſon articulation, avec la premiere vertebre, mais qui eſt réel en conſidérant l'autre extrêmité de la tête.

Des muſcles du cou. Les vertebres du cou ſont fléchies & étendues, portées ſur les côtés par le moyen de vingt-ſept muſcles, dont douze extenſeurs, ſept fléchiſſeurs, & huit latéraux. Les extenſeurs de chaque côté, ſont diviſés en communs de la tête & du cou. Les communs ſont, le ſplenius, le grand complexus & le long commun. Les deux premiers ont été décrits à l'article des muſcles de la tête. On parlera du dernier à l'article des muſcles du bras, parce qu'il lui appartient plus qu'à la tête. Les extenſeurs propres ſont, le gros extenſeur, le long extenſeur & le court extenſeur. Tous ces muſcles ſont pairs, & leur uſage eſt de tirer le cou ou de le plier ſur les vertebres du dos; mais quand le long extenſeur agit ſéparément, il porte le cou ſur le côté.

Les muſcles fléchiſſeurs ſont trois pairs & un impair, qui eſt le long fléchiſſeur. De tous ces muſcles, trois ſont deſtinés pour la premiere & ſeconde vertebres, & quatre pour les dernieres, qui ſont fléchies par le moyen des muſcles ſcalenes & fléchiſſeurs internes. Vient enſuite le court fléchiſſeur.

Les vertebres ſont portées ſur les côtés, par le ſecours de quatre petits muſcles pairs, appellés *inter-tranſverſaires*. L'uſage de ces muſcles eſt de porter le cou ſur le côté.

Des muſcles du dos & des lombes. Les vertebres dorſales & lombaires ſont miſes en mouvement, & ſe plient les unes ſur les autres, par le moyen de trois muſcles de chaque côté, qui ſont, le long dorſal, le court épineux & le long épineux. Le long dorſal eſt un muſcle très-fort, dont la fonction eſt double. Le plan externe, en ſe contractant, fait lever le train de derriere en l'air; ce que l'on appelle *ruer*. Le plan interne au contraire, fait lever le devant; ce que l'on appelle *cabrer:* mais le plan externe peut aider l'expiration en abaiſſant les côtes les unes ſur les autres. Le court épineux, en agiſſant avec le long dorſal, ſert à l'élévation du train de derriere ſur le devant, dans la ruade. Le long épineux eſt ſitué ſous le précédent, tout le long des apophyſes épineuſes des vertebres lombaires & des lombes: l'uſage de ce muſcle eſt de lever le devant ſur le derriere.

Des muſcles de la reſpiration. Les mouvemens de la reſpiration s'exécutent par le moyen de pluſieurs muſcles, dont les uns ſont inſpirateurs, les autres expirateurs, & les derniers communs à l'inſpiration & à l'expiration. Les muſcles inſpirateurs ſont au nombre de quatre qui ſont pairs; ſavoir, le dentelé antérieur, le dentelé poſtérieur, le releveur des côtes & le tranſverſal. Le dentelé antérieur s'étend depuis la partie poſtérieure de la cinquieme des vraies côtes, au deſſous de l'omoplate: l'uſage de ce muſcle eſt d'élever les côtes, lorſque l'air entre dans la poitrine. Le dentelé poſtérieur, ainſi que le précédent, a ſon attache au ligament épineux de la douzieme vertebre, par une large aponévroſe qui ſe confond avec celle du dentelé antérieur: ſon uſage eſt d'abaiſſer les côtes dans le mouvement d'expiration. Les releveurs des côtes ſont de petits muſcles ſitués ſous le long dorſal, & dont les attaches ſont aux apophyſes tranſverſes des vertebres du dos. Le muſcle tranſverſal eſt de la figure d'un quarré long; il eſt ſitué à la partie inférieure & externe de la premiere côte.

Les muſcles expirateurs ſont, le dentelé poſtérieur, le diaphragme & le muſcle du ſternum. Nous venons de parler du premier. Le diaphragme eſt cette cloiſon muſculeuſe, en partie charnue, en partie aponévrotique, qui ſépare la poitrine d'avec le bas-ventre. La fonction de ce muſcle, en ſe contractant vers ſon centre, eſt de rabaiſſer les côtes, & de diminuer le volume de la poitrine, & par conſéquent, de chaſſer l'air contenu dans les poumons. Le muſcle du ſternum eſt ſitué dans la partie interne de cet os, & s'étend dans toute ſa longueur: ſa fonction eſt la même que celle du diaphragme.

Les muſcles communs à l'inſpiration & à l'expiration, ſont, le long intercoſtal & les intercoſtaux. Le muſcle intercoſtal eſt le muſcle qu'on apperçoit, après avoir levé les dentelés antérieur & poſtérieur: ſon uſage eſt de lever les côtes dans l'inſpiration. Les muſcles intercoſtaux ſont toutes les portions charnues qui rempliſſent l'intervalle des côtes: ainſi il y en a dix-ſept de cha-

que

que côté, lesquels sont composés de deux plans de fibres, l'un externe & l'autre interne. Ce dernier plan sert à l'expiration, & le premier à l'inspiration.

Des muscles de la queue. Les nœuds de la queue (ou fausses vertebres), sont mus ou ébranlés par le moyen de dix muscles: quatre élevent la queue, quatre l'abaissent, & deux la portent sur les côtés; on les nomme *latéraux*. Elle est aussi portée sur les côtés par plusieurs paquets musculeux, qui sont bien distincts de ces muscles, & qui prennent leurs attaches d'une vertebre à l'autre.

Les muscles releveurs se divisent en longs & en courts releveurs. Les longs releveurs viennent de la continuation des muscles très-longs du dos; les courts releveurs prennent leurs attaches aux parties latérales des trois & quatre dernieres apophyses épineuses de l'os sacrum, & se terminent de même que les précédens.

Les abaisseurs sont distingués de même, en longs & en courts. Les longs prennent leurs attaches aux parties latérales de l'os sacrum; les courts abaisseurs ont leurs attaches dans la face interne du bassin.

Les muscles latéraux n'ont rien de particulier.

Des muscles de la verge. La verge a des muscles propres à son corps & au canal de l'uretre. Ceux de son corps sont au nombre de deux, un de chaque côté: leur usage est de relever la verge du côté du ventre. Le canal de l'uretre a trois muscles, un impair & deux pairs. L'impair est le plus long, & s'étend tout le long du canal de l'uretre: la fonction de ce muscle, qui agit comme digastrique, est de resserrer le canal de l'uretre.

Les deux autres muscles sont très-courts, & placés de chaque côté: ils ont leurs attaches aux parties latérales des corps caverneux, au dessous des os ischion.

Des muscles des testicules. Les testicules sont élevés par deux muscles; un propre à chacun, & qu'on nomme *crémaster*. Ce muscle est très-large, mince & charnu: son usage est de relever les testicules. Son action est continue & suivie, lorsque le cheval est en exercice; il agit peu quand il est en repos. En effet dans un cheval qu'on exerce, on n'apperçoit point les testicules, qui sont pendans lorsqu'il est dans l'écurie.

Des muscles de l'anus. L'anus qu'on appelle aussi *fondement*, n'est autre chose que l'extrémité du rectum. Cette ouverture de la peau est resserrée & retirée en dedans du bassin par le moyen de trois muscles; deux pairs & un impair. Ce dernier est composé de fibres orbiculaires qui servent à resserrer la peau. Les muscles pairs sont placés de chaque côté. C'est dans ces derniers muscles que l'on a vu si souvent introduire des rossignols ou sifflets, espece d'anneau de fer ou de plomb, dans l'idée de faciliter la respiration du cheval; méthode si peu raisonnée & si dangereuse, qu'elle occasione souvent dans cette partie une fistule que l'on appelle *fistule à l'anus*.

Des muscles du vagin. Le vagin est cette ouverture que l'on appelle *nature* dans les jumens; elle est formée, comme l'anus, par un trousseau de fibres circulaires, dont l'usage est de se contracter dans l'introduction du membre du cheval. C'est dans les bords du vagin que certaines personnes passent quatre petites bandes de laiton en forme de couture, & que l'on appelle *boucle*, dans l'intention d'empêcher l'approche du mâle, dans le temps que la jument est en chaleur: cette opération n'est guere moins dangereuse que celle du rossignol.

Des muscles des extrêmités antérieures. L'épaule est élevée, abaissée, portée en avant & en arriere par le moyen de six muscles, qui sont, le triangulaire, le rhomboïde, le lombaire, le releveur de l'omoplate, le trapeze, le large dentelé & le petit pectoral. Le triangulaire est situé à la partie supérieure de l'épaule: son usage est d'élever l'épaule, & de porter son extrêmité supérieure un peu en arriere. Le rhomboïde est un muscle totalement charnu, situé en dedans de l'épaule: il sert à élever l'épaule, & à porter son extrêmité supérieure un peu en avant. Le releveur de l'omoplate est un muscle très-long, d'une figure arrondie & pyramidale: sa fonction est d'élever l'épaule, & de la porter un peu en avant par son bord supérieur. Le trapeze est situé au dessous de l'aponévrose du muscle peaucier du cou,

& recouvre les muſcles de cette partie : ſon uſage eſt de porter l'épaule en avant, & de l'élever un peu. Le large dentelé eſt un muſcle très-large & très-fort, ſitué en dedans de l'épaule, & recouvrant preſque en totalité les vraies côtes & en partie le cou : ce muſcle eſt le plus conſidérable de cette extrêmité ; ſa fonction eſt de baiſſer l'épaule. Le petit pectoral eſt un muſcle long & gros, ſitué à la partie antérieure de l'épaule : ſon uſage eſt d'abaiſſer l'épaule, en emportant ſa partie ſupérieure en en-bas.

Le bras eſt mu dans la cavité glénoïde de l'omoplate en tous ſens ; ce qui ſe fait par le moyen de douze muſcles ; ſavoir, trois releveurs, trois abaiſſeurs ou rétracteurs, trois adducteurs & trois abducteurs. Les releveurs ſont, le ſur-épineux, le commun & le releveur propre. Le ſur-épineux eſt un muſcle très-fort, ſitué à la partie antérieure de l'épaule. Le commun eſt un des principaux agens des extrêmités : ſon uſage eſt plus ou moins marqué, dans le pas moins que dans le trot, & dans celui-ci moins que dans le galop. Ce muſcle, dans certains cas, ſouffre de ſi grandes extenſions, qu'il ſurvient ſouvent dans ſon corps des tumeurs enkiſtées, qui s'élevent à trois ou quatre travers de doigt au deſſus de la jonction de l'épaule avec l'humerus. Il ne faut pas confondre ces tumeurs enkiſtées avec des tumeurs ſquirreuſes, & quelquefois auſſi enkiſtées, qui arrivent derriere ce muſcle, aux glandes des aiſſelles. Pour obtenir la guériſon dans l'un ou l'autre cas, on eſt obligé d'inciſer ce muſcle & très-ſouvent d'en emporter une partie en côte de melon. Le releveur propre eſt moins conſidérable que le précédent. Ces trois muſcles agiſſent dans le pas, dans le trot & dans le galop, il n'y a que leur vîteſſe contractive qui en faſſe la différence, leur fonction étant de porter le bras en avant.

Les abaiſſeurs ou rétracteurs ſont, l'abaiſſeur proprement dit, le large dorſal & le grand pectoral. L'abaiſſeur a ſon attache au bord ſupérieur & poſtérieur de l'omoplate. Le large dorſal, qui eſt un muſcle aſſez mince, à raiſon de ſa largeur, recouvre une partie du large & du long dentelé. Si l'on conſidere la terminaiſon de ces deux muſcles, leur uſage paroîtra être de rapprocher le bras de la poitrine ; il l'abaiſſe néanmoins, ou le porte en arriere lorſqu'elle a été portée en avant. Ces muſcles ſont les principaux moteurs quand le cheval veut reculer. Dans ce cas, les antagoniſtes n'ont point d'action, ou au moins très-peu. Le grand pectoral, dont la fonction eſt à peu près ſemblable à celle des deux derniers (car il abaiſſe l'épaule en la portant en arriere), eſt un muſcle commun à l'épaule & au bras.

Les adducteurs ſont le ſcapulaire, l'adducteur & le large pectoral. Ces muſcles ſervent à rapprocher le bras en dedans dans les voltes de la croupe au mur, ou du dehors en dedans.

Les abducteurs ſont, le ſous-épineux, le long abducteur & le court abducteur. La fonction de ces muſcles eſt d'éloigner le bras de la poitrine, & de ſuivre ſucceſſivement les adducteurs dans les mouvemens de voltes.

L'avant-bras eſt fléchi & étendu par le moyen de ſept muſcles, dont deux ſervent pour la flexion, & cinq pour l'extenſion. Les fléchiſſeurs ſont, le long & le court fléchiſſeur. Le premier eſt un muſcle très-conſidérable qui occupe la partie antérieure du bras, & a ſon attache à la partie inférieure de l'omoplate, à l'apophyſe coracoïde, par un tendon très-gros. Le dernier eſt un muſcle charnu dans toute ſon étendue, qui a ſon attache à la partie ſupérieure & externe de l'humérus. Ces muſcles fléchiſſent l'avant-bras ſur le bras, dans toutes les allures. Les extenſeurs ſont, le long, le gros, le moyen, le court & le petit extenſeur. Le long extenſeur a ſon attache au bord poſtérieur & ſupérieur de l'omoplate. Le gros extenſeur s'attache ſupérieurement, par une bande tendineuſe, au bord poſtérieur de l'omoplate. Le moyen extenſeur a ſon attache à la partie poſtérieure & moyenne de l'humérus. Le petit extenſeur s'attache de même par des fibres charnues à la partie poſtérieure & inférieure de l'humérus. La fonction de ces muſcles eſt d'étendre le bras, & de remettre la jambe dans ſon à-plomb lorſqu'elle a été portée en avant : mais, en concourant avec les muſcles du bras, ils la portent en arriere.

Le genou eſt étendu, fléchi par le moyen de trois muſcles; ſavoir, deux pour la flexion & un pour l'extenſion. Les fléchiſſeurs ſont, l'externe & l'interne. Le premier a ſon attache à la partie poſtérieure & inférieure de l'humérus. Le ſecond s'attache à la partie latérale externe & inférieure de l'humérus. L'extenſeur a ſon attache à la partie preſque moyenne latérale externe du radius.

Le canon a quatre muſcles; ſavoir, un extenſeur & trois fléchiſſeurs. L'extenſeur, qui eſt aſſez conſidérable, a ſon attache à la partie antérieure & inférieure de l'humérus. Le tendon de l'extenſeur du canon eſt ſouvent expoſé à être coupé à ſon inſertion, dans les chevaux qui bronchent: mais cet accident n'arrive guere que dans les chemins ferrés; car toutes les fois qu'un cheval tombera ſur un pavé liſſe, il s'écorchera légérement; ce que l'on appelle *être couronné;* parce qu'il réſulte de la cicatrice faite au genou, un changement de couleur dans les poils, qui deviennent blancs. Ce n'eſt que quand le cheval tombe ſur une pierre, qu'il peut ſe couper juſqu'à l'os. Les fléchiſſeurs ſont, le fléchiſſeur & les deux canonniers. Le premier a ſon attache à la partie inférieure & externe de l'humérus. Les deux autres ſont ſitués, un de chaque côté de l'os du canon. L'uſage de ces muſcles eſt d'augmenter l'action des premiers.

Comme le paturon forme une articulation de charniere plus parfaite que le genou, il eſt étendu & fléchi. Ces mouvemens s'operent par l'action de deux muſcles; ſavoir, un extenſeur & un fléchiſſeur. Le premier a ſon attache à la partie ſupérieure & latérale du radius. Le ſecond eſt un muſcle peu charnu, dont le tendon eſt très-fort, & qui s'attache à la partie ſupérieure & poſtérieure de l'os du canon.

Le fanon eſt cette maſſe de tiſſu cellulaire & de vaiſſeaux lymphatiques, ſituée derriere le boulet. Cette maſſe cellulaire eſt portée en haut par le moyen de deux muſcles, qui ſont deux petits corps charnus, un de chaque côté.

L'os coronaire eſt fléchi par un muſcle qui lui eſt propre, & étendu par un autre qui lui eſt commun, & à l'os du pié. Le fléchiſſeur a ſon attache à la partie poſtérieure & inférieure de l'humérus, un peu dans ſa face latérale. C'eſt dans le tiſſu cellulaire qui enveloppe le tendon & le corps de ce muſcle, que ſurviennent ces nodus ou épaiſſiſſemens que l'on appelle *nerferrure:* ce n'eſt autre choſe qu'un tiraillement & une diſtenſion de ces fibres, arrivés à la ſuite d'un effort de ce tendon: ces accidens ſont rarement cauſés par des coups donnés avec le pié de derriere. L'extenſeur commun porte l'os coronaire en avant, ainſi que le pié, & a ſon attache à la partie inférieure latérale externe de l'humérus, & à la partie ſupérieure du radius.

L'os du pié eſt porté en avant & en arriere par le moyen de ſix muſcles; ſavoir, cinq fléchiſſeurs & un extenſeur. Les fléchiſſeurs ſont, le cubital, le fléchiſſeur externe, le fléchiſſeur moyen, le fléchiſſeur interne & le radial. Le premier eſt une maſſe charnue oblongue, qui a ſon attache dans la partie concave du cubitus. Le ſecond a ſon attache au même endroit que le muſcle fléchiſſeur de l'os coronaire. Le troiſieme a ſon attache au deſſous du précédent. Le quatrieme s'attache au deſſous du précédent. Le cinquieme eſt un petit muſcle plat ſitué derriere le radius. Tous ces muſcles ſe terminent par des tendons qui ſe réuniſſent enſemble pour n'en former qu'un ſeul derriere le genou. Ce tendon eſt expoſé à être rompu par les efforts que fait un cheval, mais plus ſouvent encore, toutes les fois qu'il n'a point ſon pié d'à-plomb; dans ce cas il ſe rompt ſans effort; le poids du corps y contribue ſeul: ſa rupture ſe fait toujours dans le ſabot, à ſon attache, ou à un demi travers de doigt près. Mais lorſqu'il n'y a qu'une extenſion violente & ſans rupture, il ſurvient un gonflement tout le long du tendon; il y a quelquefois pluſieurs nodus & quelquefois un ſeul. Il eſt bon de remarquer qu'entre cette extenſion & la nerferrure, il ſe trouve une différence très-grande; car dans la premiere il y a un nodus, tandis que dans la ſeconde il n'y en a point, & que ſouvent il y a une raie de poil blanc; ce qui prouve une cicatrice, & par conſéquent, qu'il y a eu une plaie faite par le pié de derriere dans cet endroit.

Des muſcles des extrêmités poſtérieures. Le fémur articulé avec les os du baſſin, produit un mouvement en tous ſens, c'eſt-à-dire, qu'il peut être porté en avant, en arriere, en dedans, en dehors, & tourné ſur ſon axe. Ces différens mouvemens s'exécutent par le moyen de quatorze muſcles; ſavoir, trois extenſeurs, deux fléchiſſeurs, deux adducteurs, trois abducteurs & quatre rotateurs.

Les extenſeurs ſont, le gros extenſeur, l'extenſeur moyen & le petit extenſeur. Le premier a ſon attache à la partie antérieure & inférieure de la ſymphyſe des os pubis. Le ſecond prend ſon attache en devant & au deſſus du précédent. Le troiſieme eſt un muſcle grêle ſitué dans le corps de la cuiſſe. La fonction de ces muſcles eſt d'abaiſſer la cuiſſe, lorſqu'elle a été portée en avant, & de la porter en arriere dans le reculement.

Les muſcles fléchiſſeurs de la cuiſſe ſont, le grand pſoas & l'iliaque. Le premier eſt un muſcle très-long, d'une figure pyramidale, ſitué en dedans du baſſin, & recouvert du péritoine. Le ſecond prend ſon attache au deſſous du précédent. La fonction de ces deux muſcles eſt de fléchir la hanche ſur le baſſin.

Les muſcles adducteurs de la cuiſſe ſont, le petit pſoas & le pectinéus. Le petit pſoas eſt ſitué à côté du grand. Le pectinéus a ſon attache au bord antérieur de l'os pubis. L'uſage de ces deux muſcles eſt d'approcher les cuiſſes l'une de l'autre.

Les muſcles abducteurs de la cuiſſe ſont, le moyen, le plus grand & le petit feſſier. Le premier eſt un muſcle plat, ſitué à la partie inférieure de la feſſe, recouvrant le grand trochanter. Le ſecond eſt le muſcle le plus conſidérable de la cuiſſe. Le troiſieme a ſon attache à la partie inférieure de l'os iléon. L'uſage de ces muſcles eſt de porter la cuiſſe en arriere, & de l'étendre dans la ruade.

Les muſcles rotateurs de la cuiſſe ſont, l'obturateur externe, l'obturateur interne, le pyramidal & l'iſchion. Le premier eſt ſitué au deſſous des os pubis; le ſecond recouvre la face interne du trou ovalaire; le troiſieme s'attache à l'os iléon; le quatrieme s'attache au bord latéral de l'os iſchion. Ces muſcles tournent la jambe de dehors en dedans, & de dedans en dehors.

Des muſcles de la jambe. La jambe eſt portée en avant, en arriere, en dehors, en dedans, par le moyen de douze muſcles; ſavoir, trois extenſeurs, un fléchiſſeur, quatre adducteurs & quatre abducteurs. Les extenſeurs de la jambe ſont, le crural, le vaſte externe & le vaſte interne. Le crural eſt un muſcle gros & court, qui prend ſon attache au bord de l'os iſchion. Le vaſte externe a ſon attache à côté du précédent. Le vaſte interne va s'attacher à la partie de l'os iſchion. Le nom générique de ces muſcles indique leur uſage. Le fléchiſſeur a ſon attache à la partie latérale externe & inférieure du fémur. Sa fonction eſt auſſi de faire tourner le tibia ſur le fémur.

Les adducteurs de la jambe ſont, le grêle adducteur, le large adducteur, le gros adducteur & le long adducteur. Le premier s'attache par une aponévroſe, en partie au petit pſoas & en partie à l'iliaque; le ſecond, le plus large des muſcles de la jambe, eſt ſitué au deſſous du précédent, & plus en dedans de la cuiſſe; le troiſieme s'attache à la partie poſtérieure de l'os iſchion & à la partie latérale & inférieure de l'os ſacrum; le quatrieme s'attache au deſſus du précédent. Ces muſcles rapprochent la cuiſſe de dehors en dedans. En agiſſant avec les abducteurs en même temps, ils fléchiſſent la jambe ou la portent en arriere.

La jambe eſt portée en dehors, ou écartée du corps par le moyen de quatre muſcles qui ſont, le faſcia-lata, le long abducteur, le moyen abducteur & le court abducteur. Le premier eſt un muſcle plat, d'une forme triangulaire, qui a ſon attache à l'angle externe de l'os ilion. Le ſecond, qui eſt conſidérable & long, a ſon attache aux parties latérales de l'os ſacrum. Le troiſieme va s'attacher au bord inférieur de l'os iſchion. Le quatrieme prend ſon attache juſqu'à la partie moyenne du long abducteur. Nous venons d'indiquer l'uſage de ces muſcles.

Le jarret eſt fléchi & étendu par le moyen de quatre muſcles; ſavoir, un fléchiſſeur, qui a ſon attache au bord externe

du tibia. Les extenſeurs ſont, les jumeaux qui ont leurs attaches à la partie poſtérieure du fémur, & le grêle extenſeur qui s'attache au deſſous du ligament latéral externe du fémur avec le tibia.

Le canon eſt fléchi par un ſeul muſcle qui s'attache à la partie inférieure des condyles du fémur, & dans la gouttiere externe du tibia.

Le paturon eſt fléchi par le moyen de trois muſcles; ſavoir, le gros fléchiſſeur qui a ſon attache à la partie poſtérieure & inférieure de l'os inter-oſſeux, & les grêles fléchiſſeurs qui ſont des muſcles très-petits & très-longs, & qui s'attachent à chaque côté du précédent.

Le fanon eſt relevé par le moyen de deux muſcles qu'on appelle *fanonniers*.

L'os coronaire eſt fléchi par le moyen d'un muſcle qui a ſon attache entre les deux jumeaux.

Le pié eſt porté en avant, en arriere, par le moyen de cinq muſcles; ſavoir, trois extenſeurs & deux fléchiſſeurs. Les extenſeurs ſont, l'extenſeur antérieur, qui a ſon attache à la partie inférieure des condyles du fémur; l'extenſeur latéral qui s'attache à toute l'étendue de l'os péronné; l'extenſeur inférieur qui s'attache à la partie antérieure & un peu externe des os ſcaphoïdes. Les fléchiſſeurs du pié ſont, le gros fléchiſſeur qui a ſon attache à la partie poſtérieure du tibia; le grêle fléchiſſeur qui s'attache à la partie ſupérieure & externe du tibia.

De l'angéiologie, ou traité des vaiſſeaux. Nous ne parlerons point des arteres ni des veines en général; nous renvoyons encore cet article à ce qu'on en a dit dans l'anatomie humaine.

On diſtingue deux principales arteres, qui ſont, l'artere pulmonaire, & l'artere aorte. La premiere porte le ſang dans le poumon, & l'autre dans toute l'habitude du corps. La premiere differe de la ſeconde en ce qu'elle n'a qu'un demi-pié de longueur, ou neuf pouces environ. Quand on détermine des dimenſions, ou qu'on aſſigne des proportions, on parle toujours du cheval de cinq piés.

De l'artere aorte & de ſa diviſion. L'artere aorte tire ſon origine du cœur: elle a environ deux pouces & demi ou trois pouces de long. Cette artere ne produit dans ſa partie poſtérieure que deux branches qui vont ſe diſtribuer dans la ſubſtance du cœur. L'aorte ſe diviſe enſuite en deux portions, qu'on nomme *aorte aſcendante* ou antérieure, & *aorte deſcendante* ou poſtérieure. La premiere n'a environ que quatre pouces de long, & produit deux troncs principaux. La branche gauche de l'aorte, depuis ſa bifurcation avec l'aorte aſcendante juſqu'à la ſortie de la poitrine, fournit trois branches qui ſont, l'intercoſtale, la cervicale inférieure, & la thorachique. Cette même branche au deſſus de la bifurcation, prend le nom d'*axillaire*. La continuation de l'axillaire juſqu'au coude, s'appelle *brachiale*: elle ſe partage vers le coude en deux branches, l'une qu'on nomme *cubitale*, & l'autre *radiale*; celle-ci depuis le genou juſqu'au paturon prend le nom de *canonniere*, enſuite elle ſe partage en deux branches, qu'on nomme *paturonniere* & *coronnaire*; celle-ci ſe partage en radiale externe & radiale interne.

Diviſion du principal tronc de l'aorte aſcendante en particulier. La branche qui paroît la plus près de l'aorte aſcendante eſt l'intercoſtale: elle part du côté du principal tronc, à trois pouces & plus de diſtance du corps des vertebres, & bientôt ſe diviſe en deux branches. La cervicale inférieure part en arriere du principal tronc. La thorachique, improprement appellée *mammaire*, naît au deſſous du principal tronc, lequel ſortant de la poitrine, reçoit le nom d'*axillaire*. La continuation de cette artere prend le nom de *brachiale* à l'articulation de l'épaule avec le bras. A peu de diſtance elle produit une branche conſidérable, qu'on nomme *ſcapulaire*. L'artere brachiale, après avoir fourni cette branche, deſcend tout le long de la face interne de l'humérus, & vers l'articulation de l'humérus avec le radius: elle ſe bifurque en deux arteres, l'une nommée *cubitale*, & qui paſſe entre le radius & le cubitus; l'autre nommée *radiale*, & qui rampe derriere le radius. L'artere canonniere prend ſon nom immédiatement au deſſous du genou; elle produit les paturonnieres & les canonnieres.

La branche droite de l'aorte eſt du

double plus longue que la gauche. Elle fournit la thorachique, l'intercoſtale & la cervicale : puis, elle donne trois troncs principaux qui ſont, l'axillaire & les carotides. L'artere carotide, après avoir monté vers l'angle de la mâchoire inférieure, produit avant ſa bifurcation générale, trois groſſes branches, qui ſont, l'artere parotide, la cervicale ſupérieure & la cérébrale. L'artere carotide étant arrivée vers l'angle arrondi de la mâchoire inférieure, ſe diviſe en deux troncs, qui ſont, la carotide interne ſupérieure, & la carotide interne inférieure. La premiere fournit cinq branches conſidérables, deux internes & trois externes. Les internes ſont, l'artere palatine & la mâchelière. Les externes ſont, l'auriculaire, la temporale & la maxillaire poſtérieure. La carotide interne inférieure rampe tout le long de la face interne de la mâchoire inférieure, puis ſe partage en deux branches, qui ſont, la ſublinguale & la maxillaire inférieure. Cette derniere produit l'artere buccinatrice, laquelle ſe diviſe en deux ; ſavoir, buccinatrice inférieure, & buccinatrice ſupérieure.

Diviſion de l'aorte deſcendante ou poſtérieure. L'artere aorte deſcendante, qui commence à s'appeller ainſi à la bifurcation de l'aorte, regne tout le long des douze vertebres dorſales, & des quatre lombaires, puis elle ſe diviſe en aorte thoracale ou pectorale, & en aorte abdominale. La pectorale eſt diſtante du corps des vertebres, vers la quatrieme, de près d'un demi-pié ; mais elle ſe rapproche à meſure qu'elle s'éloigne du cœur. L'aorte fournit douze branches de chaque côté.

L'aorte abdominale s'étend depuis le diaphragme juſqu'à la quatrieme vertebre lombaire, elle ſe diviſe en trois branches ; ſavoir, une antérieure, une moyenne, & une poſtérieure. La premiere ſe fait immédiatement au deſſous du diaphragme. L'aorte fournit dans cet endroit la cœliaque, laquelle produit l'artere ſplénique, l'hépatique, la ſtomachique, & la pancréatique. La ſeconde branche de l'aorte abdominale ne ſe trouve pas beaucoup éloignée de la premiere ; elle ſe fait au tiers de l'étendue de l'aorte, qui en cet endroit fournit trois troncs principaux ; ſavoir, l'artere méſentérique antérieure, & les émulgentes. La troiſieme branche de l'aorte abdominale en produit trois qui ſont, la méſentérique poſtérieure, & les ſpermatiques.

L'artere aorte étant parvenue vers la quatrieme vertebre lombaire, ſe partage en quatre groſſes branches, qui ſont, les iliaques externes & les iliaques internes. L'iliaque interne fournit trois branches ; ſavoir, la honteuſe interne, la ſacrée, & la petite iliaque. L'iliaque interne vers la jonction de l'os iléum à l'os iſchion, ſe partage encore en deux branches dont l'une rampe au dedans du baſſin, & l'autre ſort en dehors. La premiere ſe nomme *obturatrice*, & la deuxieme *feſſiere*.

L'iliaque externe ſe bifurque au deſſus de l'interne, & perd ſon nom vers la cavité cotyloïde à la ſortie du baſſin. Elle ne produit qu'une branche conſidérable, qu'on nomme *la grande iliaque*. Au deſſous de l'anneau, l'artere iliaque prend le nom de *crurale ;* vers l'articulation du fémur avec le baſſin, elle produit deux branches, qui ſont, l'artere honteuſe externe, & l'épigaſtrique. L'artere crurale en produit deux autres, qui ſont, la tibiale antérieure, & la tibiale poſtérieure. La tibiale ſe diviſe encore en canonniere interne & canonniere externe.

Il y a un bien plus grand nombre de ramifications artérielles que celles qu'on a marquées. On s'eſt borné à ne marquer ici que celles qu'il eſt le plus important de connoître dans la pratique. On n'a point parlé des anaſtomoſes, parce qu'elles ſont très-multipliées, & qu'elles ſont d'ailleurs de peu d'utilité dans le traitement des maladies du cheval. Nous ferons la même choſe à l'égard des veines.

Des veines. Il faut diſtinguer trois eſpeces de veines, qui ſont, les veines pulmonaires, la veine-cave, & la veine-porte. La premiere apporte le ſang qui a été diſtribué au poumon. La deuxieme rapporte le ſang de preſque toute l'habitude du corps ; la troiſieme reçoit le ſang des méſentériques, de la rate, & va ſe rendre au foie.

La veine-cave s'étend depuis la partie antérieure des côtes, juſqu'à la cinquieme vertebre ordinaire lombaire, quelquefois vers

la quatrieme. On la diviſe en veine-cave antérieure & poſtérieure. Cette veine eſt près de deux tiers plus groſſe que l'aorte. La veine-cave antérieure eſt ſituée dans la poitrine ; elle eſt plus groſſe que l'inférieure. Elle reçoit le ſang de pluſieurs petits vaiſſeaux, tels que des veines coronaires, des thymiques, des thorachiques, des cervicales, des dorſales, de la veine azygos. Cette veine-cave, un peu plus antérieurement, reçoit le ſang de quatre troncs principaux, qui ſont les jugulaires & les axillaires. Elle reçoit encore le ſang des vertebrales.

Les veines axillaires reçoivent le ſang de deux groſſes veines, qui ſont, la brachiale interne & externe ; celle-ci reçoit le ſang des veines ſcapulaires. Cette même veine brachiale interne reçoit la veine des ars, qui eſt ſituée en devant & au bas du poitrail, à côté de l'articulation de l'épaule avec le bras. C'eſt cette veine que l'on devroit ouvrir, quoique l'uſage ſoit de ſaigner en dedans de l'avant-bras, partie dangereuſe, où on a vu arriver nombre d'accidens ; au lieu qu'à celle des ars, il n'y a jamais de danger.

La veine brachiale reçoit le ſang de trois branches ; ſavoir, la radiale cutannée, la muſculaire & la moyenne. La veine brachiale interne reçoit le ſang d'une veine qui rampe le long de l'artere.

La veine-cave antérieure, derriere le cœur, reçoit la veine diaphragmatique ; la veine-cave poſtérieure reçoit le ſang des veines émulgentes, des rénales, des ſpermatiques, de celles des ovaires, des lombaires & des petites iliaques. La veine-cave, vers la cinquieme vertebre lombaire, reçoit les grandes iliaques & les crurales. Les crurales reçoivent le ſang de deux autres ; ſavoir, la crurale interne & la crurale externe. Celle-ci, après avoir rampé au dedans de la cuiſſe, prend le nom de *tibiale*. Les crurales reçoivent encore le ſang des canonnieres, leſquelles reçoivent le ſang des paturonnieres. Le retour du ſang de ces veines ſe faiſant difficilement, les arteres lymphatiques s'engorgent, & produiſent une tumeur inflammatoire, ou une œdeme. Ce dernier genre de maladie ſe guérit plus difficilement que le premier, & eſt plus long ; l'on voit ſouvent de ſimples enchevêtrures durer cinq à ſix mois avec plus de gonflement, & occaſioner au cheval de la roideur dans ces articulations. Dans les poireaux, ces vaiſſeaux ſont de même engorgés. C'eſt l'engorgement des veines des extrêmités qui eſt preſque toujours la cauſe premiere de tous les gonflemens des jambes, depuis le jarret ou le genou, juſqu'en bas.

Les paturonnieres reçoivent encore le ſang de deux branches de chaque côté. Ce ſont ces veines qui, quand un cheval a été opéré d'un fiſc ou crapaud, ou à la ſuite d'un clou de rue, pour lequel on l'aura deſſolé, donnent du ſang, pour peu qu'on leve le pié trop haut, & ſur-tout en le pliant ſur le canon. Le palefrenier en ce cas doit avoir attention de ne le lever qu'en alongeant le canon en avant avec la jambe, & de ne pas l'éloigner de terre de plus d'un pié ; c'eſt à l'opérateur à ſe gêner pour le panſer ; autrement, l'on fera toujours ſaigner la plaie, ce qui la met dans le même état que ſi l'on venoit de l'opérer ſur le champ. Cette attention, que les maréchaux ne prennent pas aſſez ſouvent, eſt cependant bien eſſentielle, principalement pour les plaies de l'articulation de l'os du pié avec l'os de la noix, à la ſuite d'un clou de rue.

On parlera ailleurs des veines pulmonaires, & de la veine-porte, en décrivant le poumon & le foie en particulier.

De la Névrologie. De l'origine des nerfs & de leurs diviſions. En enlevant la cervelle, on découvre dix cordons de chaque côté, qui forment les dix paires de nerfs, qui partent de la moëlle allongée ; ces nerfs ſortent par les différens trous & déchirures de la baſe du crâne.

La premiere paire ſont les nerfs olfactifs, ils naiſſent de la partie antérieure & inférieure des lobes du cerveau. Ils vont ſe répandre dans toute l'étendue de la membrane pituitaire & ſont la cauſe premiere de l'odorat. La ſeconde paire ou nerfs optiques partent derriere ceux-ci, & viennent des couches optiques ; ces nerfs vont ſe diſtribuer au globe de l'œil pour y produire la retine. La troiſieme paire ou nerfs ophtalmiques ſont de petits filamens

très-fins qui naiſſent derriere ceux-ci, un peu plus ſur le côté, ils ſe diſtribuent aux muſcles des yeux par trois branches principales. La quatrieme paire ou nerfs pathétiques ſont très-déliés, & naiſſent de la partie ſupérieure & latérale de la moëlle alongée, & vont ſe diſtribuer dans l'orbite au muſcle du grand oblique. La cinquieme paire eſt la plus conſidérable après les nerfs olfactifs. Ces nerfs partent des protubérances annulaires, & forment chacun deux cordons, dont un antérieur & l'autre poſtérieur. L'antérieur ſort par le trou maxillaire, & retient le nom *maxillaire antérieur;* ce nerf ſe diviſe en ſix branches: la premiere ſe nomme *ophtalmique*, & la ſeconde *nerf fourcillier;* la troiſieme va à la caroncule & au conduit lacrymal; la quatrieme ſe diſtribue au périoſte interne de l'orbite; la cinquieme va à la paupiere inférieure; la ſixieme qui, à proprement parler, eſt le corps du nerf, eſt très-conſidérable. Le cordon poſtérieur de la cinquieme paire ſort entre l'apophyſe ſtyloïde de l'os pierreux, & va ſe réunir à la ſeptieme paire. La ſixieme paire part au deſſous de la protubérance annulaire, & va ſe diſtribuer dans l'orbite aux muſcles adducteur & rétracteur de l'œil. La ſeptieme paire ſort par les trous déchirés: elle fournit quatre branches dont la premiere va à la mâchoire inférieure: la deuxieme ſe répand aux muſcles de la face: la troiſieme va au muſcle crotaphite: la quatrieme va ſe terminer ſur toute l'étendue de la face. La huitieme paire naît de la moëlle alongée, ſort par les trous déchirés où elle reçoit le nerf ſpinal: celle-ci fournit pluſieurs rameaux qui vont à la langue, au pharynx & au larynx: elle fournit encore le nerf récurrent, lequel produit pluſieurs filets qui vont ſe communiquer à l'intercoſtal, & forment un réſeau qu'on nomme *plexus cardiaque:* cette huitieme paire paſſe le long des poumons, & fournit le plexus pulmonaire. La neuvieme paire ſort des trous condyloïdiens de l'occipital, & ſe communique à la cinquieme paire. La dixieme paire ou nerfs occipitaux naiſſent de la partie inférieure de la moëlle alongée, & ſe diſtribuent aux muſcles de la tête & de l'encolure.

Du nerf intercoſtal & de ſes diviſions. Le nerf long intercoſtal, ou intercoſtal commun, ou nerf ſympathique, s'étend depuis la derniere vertebre cervicale juſqu'à la premiere apophyſe tranſverſe de la premiere vertebre des lombes. Il eſt formé de deux branches qui partent en arriere de la moëlle épiniere, & viennent former le ganglion intercoſtal. Ce nerf paſſe enſuite au deſſus du diaphragme, & vient former le plexus méſentérique ſupérieur. De ce plexus part un cordon conſidérable qui donne naiſſance au plexus rénal; il en part encore un autre cordon très-gros qui va former le plexus méſentérique poſtérieur.

Des nerfs de la moëlle de l'épine & de leurs diviſions. La moëlle de l'épine eſt ce qui s'étend depuis le trou occipital juſqu'à la queue. Elle fournit ſept paires cervicales, dix-huit dorſales & ſix lombaires; le reſte de la moëlle épiniere forme la queue du cheval.

Les ſept paires cervicales ſortent par les trous de conjugaiſon, & donnent naiſſance aux nerfs axillaires, leſquels produiſent le brachial externe, le brachial interne; de celui-ci réſulte le radical: ce nerf, en s'avançant vers la couronne, prend le nom de *coronaire.* Les nerfs pédieux ſont ceux qui entrent dans le pié par les trous qui ſont dans ſa partie inférieure.

La moëlle de l'épine dorſale produit dix-huit cordons de chaque côté qui ſe bifurquent en deux branches, dont l'une va ſe diſtribuer aux muſcles du dos; l'autre qu'on nomme *intercoſtale*, ſe répand ſur le ſternum & ſur les muſcles du bas-ventre.

La moëlle de l'épine lombaire produit de même ſix branches, qui chacune ſe ſéparent en deux, dont l'une va aux muſcles du dos, & l'autre aux muſcles du bas-ventre. Le nerf crurale ſort de deſſous l'arcade crurale, & va ſe diſtribuer par différentes branches à la partie interne de la cuiſſe. La moëlle qui occupe l'os ſacrum, fournit cinq cordons conſidérables qui envoient des branches aux muſcles feſſiers, & produiſent le nerf ſciatique qui ſe partage lui-même en différentes bran-

ches

ches qui se répandent dans la jambe & dans la cuisse. La moëlle de l'épine, à son extrêmité de l'os sacrum, produit en outre cinq petits cordons qui se répandent dans les muscles qui font mouvoir la queue.

Nous aurions pu nous étendre davantage sur l'histoire des nerfs, & les suivre dans une plus grande division. Mais nous avons cru devoir nous borner; notre objet étant d'être utile aux maréchaux, & non pas de faire parade de connoissances dans la Névrologie.

De la Splanchnologie ou traité des visceres. Nous serons fort courts dans ce traité, parce qu'il y a peu de chose qui ne soit propre qu'aux visceres du cheval sans convenir à ceux de l'homme. C'est pourquoi nous renvoyons à l'anatomie humaine quiconque voudra avoir les connoissances nécessaires relativement à cette partie de l'anatomie du cheval. Nous ne ferons même que nommer les visceres, sans entrer dans aucune description, à moins qu'ils ne présentent quelque chose de particulier.

Les visceres sont des organes renfermés dans une cavité quelconque sans y être attachés par toutes leurs parties. Il y a dans le cheval trois cavités auxquelles on donne le nom de *ventre;* savoir, la tête ou ventre supérieur, la poitrine ou ventre antérieur, le bas-ventre ou ventre postérieur.

Les visceres de la tête sont le cerveau, le cervelet & la moëlle allongée. Ceux de la poitrine sont le cœur, le poumon & le thymus. La poitrine contient en outre le médiastin, le péricarde & les principaux vaisseaux du poumon, qui sont l'artere pulmonaire qui se divise d'abord en deux branches, puis en un grand nombre de ramifications, puis quatre veines pulmonaires qui rapportent le sang d'une très-grande quantité de veines. Dans la poitrine est encore la trachée-artere, l'œsophage, plusieurs autres vaisseaux, & le thymus qui est de la grosseur d'une demi-bouteille ou environ dans les poulains, & peu considérable dans les chevaux: ce corps est souvent attaqué dans les poulains, c'est-à-dire, ulcéré, ce qui leur cause la mort. Lorsqu'ils en réchappent & en vieillissant, le reste de la glande se fond, & la partie gâtée produit une petite tumeur plâtreuse qui ne se dissipe jamais & ne nuit aucunement à l'animal.

L'estomac est un des visceres du bas-ventre qui, comme dans l'homme, est composé de plusieurs membranes, mais dont les plans de fibres sont arrangés différemment, en allant de la grande courbure à la petite, toutes en se croisant, de maniere que plus ces fibres entrent en tension, plus l'orifice cardiaque où elles vont aboutir se resserre; c'est une observation que j'ai faite, & c'est la seule raison pour laquelle le cheval ne sauroit vomir: la veloutée est presque toujours tapissée de vers dans les chevaux: ces vers sont petits, rougeâtres, velus, d'une forme ovalaire: ils proviennent des œufs d'une mouche nommée *œstre:* la larve (ou le vers de cet insecte) se tient attachée à l'estomac par deux grappins qu'elle a à sa tête; il est difficile d'appercevoir sa bouche, on distingue seulement trois petits trous par lesquels elle suce le suc des alimens: ses grappins sont très-durs & d'une matiere semblable à la corne: ils sont recourbés comme des crochets à pendre la viande de boucherie, &, pour ainsi dire, adossés l'un à l'autre.

On remarque encore à ce vers onze anneaux bordés de poil; sa longueur est d'environ cinq lignes sur environ trois de largeur. Cette larve demeure constamment attachée, & sans changer de place, aux parois de l'estomac jusqu'au moment où elle va se changer en chrysalide, pour lors elle se détache, passe le long du canal intestinal, tombe avec la fiente & se change ensuite. Quoique ces vers ne soient pas dangereux pour les chevaux, il est néanmoins à propos de leur donner de l'huile ou des amers. La mouche qui produit ces vers est noire & velue: ses pattes sont jaunâtres; elle naît au mois de juillet, entre dans les écuries, voltige autour de la tête des chevaux ou de l'anus, les tourmente & les agite. Comme elle dépose ses œufs sur le foin dont le cheval se nourrit, on ne sauroit empêcher qu'il n'avale ces germes qui éclosent dans son estomac.

Les intestins sont contenus dans le bas-

ventre : ils ſe diviſent en duodénum, jéjunum, iléon, cœcum, colon & rectum. Le jéjunum & l'iléon ſont quelquefois remplis de vers blancs & longs, qui donnent des tranchées aux chevaux & leur procurent ſouvent la mort, mais qui, pour l'ordinaire, les font tomber dans le marâſme. Ces vers que M. Linnæus appelle *aſcaris vermicularis*, ſont de la longueur de huit à neuf pouces, & même quelquefois de onze environ ; ils ſont cylindriques, & cependant pointus par les deux bouts, dont l'un eſt la tête & l'autre la queue. La tête repréſente trois mamelons en forme de trefle, de ſorte que la bouche forme trois levres, *&c.* En voilà aſſez pour les reconnoître : ces vers ſe trouvent auſſi dans les gros inteſtins. Pour les détruire, on a recours aux remedes employés pour tuer ceux de l'eſtomac.

C'eſt dans l'appendice du cœcum que ſe forment pour l'ordinaire les pierres inteſtinales. Il n'eſt peut-être pas difficile de concevoir comment ſe forment ces ſortes de pierres dans les quadrupedes, & principalement dans le cheval. L'inteſtin cœcum eſt attaché vers les lombes par le péritoine ; ſa pointe, par la poſition du cheval, tombe ſur les muſcles du bas-ventre, & touche immédiatement au péritoine ; de ſorte que les matieres peſantes deſcendues au fond de cette appendice, ne pouvant pas remonter, y ſéjournent & y durciſſent. Tant que cette pierre n'eſt point chaſſée du lieu qu'elle occupe & reſte immobile, le cheval ſouffre peu ; mais lorſque, par ſa poſition ou par quelque mouvement du cheval, elle eſt déterminée à remonter & à enfiler le canal inteſtinal, elle excite alors de vives tranchées, ſur-tout quand elle ſe trouve à la valvule du colon, ou qu'elle a parcouru aſſez de chemin pour paſſer du colon dans le rectum, comme cela arrive aſſez ſouvent. Les douleurs qu'elle fait ſentir au cheval, reſſemblent à celles qui ſont cauſées par un volvulus. Il eſt difficile de s'appercevoir de cette maladie ; d'ailleurs le mal eſt incurable.

Les pierres formées dans les inteſtins des chevaux ſont de deux eſpeces : les unes légeres, ne ſont qu'un amas de bourre, de poil & d'alimens ; on les nomme *égagropile (calculus ægagropila, Linn.)* : mais ce calcul ne ſe trouve jamais dans l'eſtomac, ou du moins fort rarement. Les égagropiles ſe forment quelquefois promptement, & reſtent un temps infini ſans acquérir plus de groſſeur. Les autres pierres des inteſtins different de beaucoup de celles-ci, & par leur nature, & par leur poids ; car à volume égal, elles peſent deux tiers de plus ; on les nomme *bezoarts* ; ce ſont de véritables pierres, qui toutes ont dans leur centre un noyau plus ou moins gros. C'eſt pour l'ordinaire un grain de ſable, de la groſſeur d'une groſſe tête d'épingle.

Le rectum eſt d'un pié & demi environ de longueur, & a quatre à cinq pouces de diametre. Or les ſeringues, dont on ſe ſert ordinairement, ne contenant pas plus de trois chopines, que peuvent faire de tels lavemens donnés dans l'intention de délayer, non ſeulement les matieres contenues dans le rectum, mais même dans le colon ? Il faut abſolument, lorſqu'on veut donner des lavemens, en adminiſtrer trois de ſuite, ou avoir une ſeringue qui contienne quatre pintes & plus ; autrement ils ſont ſuivis de peu d'effet : ils reſtent dans le rectum, & pour peu que le cheval faſſe quelque effort, ou même quelque mouvement, il les rend.

L'épiploon eſt une membrane très-mince, appellée *coëffe*, attachée à la grande courbure de l'eſtomac : ſon uſage eſt d'humecter les inteſtins, & d'en favoriſer le mouvement.

Les autres viſceres du bas-ventre ſont le foie, la rate, le pancréas, les reins, les reins ſuccinturiaux, les parties de la génération dans le cheval, les ovaires & la matrice dans les jumens, la veſſie.

Dans le foie, le canal cholédoque eſt ſouvent affecté de vers qu'on appelle *douves* ; ces vers qui s'engendrent ordinairement dans les ruminans, principalement dans le mouton, ſe trouvent aſſez ſouvent dans les chevaux. Ces douves ont la figure d'un cœur, ou pour mieux dire, d'un cerf-volant que les écoliers enlevent ; ils ſont plats, de la longueur d'un pouce & larges à proportion. On leur remarque à la tête deux ouvertures ſituées au deſſus l'une de l'autre, il s'en voit une troiſieme à l'extré-

mité qui eſt l'anus. Ces vers ſe replient en forme de cornets dans le canal cholédoque. Les chevaux avalent les œufs de ces vers qui ſe trouvent dans les eaux douces, dans les foſſés. Les alimens ſecs dont ils ſe nourriſſent n'en ſont point chargés : ces vers ne détruiſent nullement les ſolides ; ils ne ſont dangereux que lorſqu'ils ſont en ſi grande quantité, qu'ils bouchent le canal cholédoque & les autres vaiſſeaux biliaires, d'où réſulte un engorgement au foie qui tôt ou tard eſt mortel. Ces inſectes qui ſembleroient devoir ſe porter avec la bile dans le duodénum, ne s'y rencontrent cependant jamais. Les remedes contre ces vers ſont les martiaux, & ſurtout les boiſſons réitérées des eaux non-épurées de Paſſi, qu'on fait prendre au cheval ; il faut lui en donner pendant huit jours matin & ſoir.

Le canal pancréatique eſt quelquefois rempli de vers, comme le cholédoque, mais d'une nature différente. Ces inſectes dont j'ai ſeul parlé, & que les diſſections & les ouvertures fréquentes des chevaux m'ont fait appercevoir, ſont cylindriques, de la longueur de deux pouces environ ; la moitié de leur longueur eſt rouge, le reſte eſt blanc ; la tête eſt difficile à diſtinguer de la queue : on peut croire cependant que la tête eſt cette extrêmité à laquelle on remarque deux eſpeces de filamens, à peu près ſemblables à ceux que portent les vers de l'eſtomac. Au reſte, ils ne s'attachent point, & errent çà & là dans le canal pancréatique ; on n'en rencontre que très-rarement dans le canal inteſtinal. Les moyens de les détruire ſont les mêmes que ceux que nous avons indiqués contre les vers du foie.

Outre toutes ces eſpeces dont nous avons parlé, il s'en trouve une cinquieme répandue dans la capacité du bas-ventre & errante ſur les viſceres : ces derniers vers ſont longs de quatre pouces & plus, & minces comme des aiguilles ; ils ſont abſolument différens de ceux des inteſtins. On n'a aucun ſigne qui indique que le cheval en ſoit incommodé, & quand on en auroit de certains, comment y porter le remede ? On ne pourroit avoir recours qu'aux injections ameres, faites après la ponction.

Les chevaux ſont ſujets à avoir des pierres dans les reins ; elles ſe logent dans le baſſinet & rarement dans les mamelons. Elles ſont de deux eſpeces : la plus ordinaire eſt un amas de ſable, de gravier ou ſédimens qui s'amoncelent, ſans cependant acquérir une conſiſtance bien dure, quelquefois elles ſont ſemblables à une pierre blanche. L'autre eſpece eſt d'une ſubſtance plus dure, brunâtre, quelquefois rouge & quelquefois cryſtalliſée. Ni l'une ni l'autre ne font efferveſcence avec les acides ; elles n'ont point non plus, comme les bézoarts, de point central. La pierre de la veſſie eſt ordinairement de la premiere eſpece : ce viſcere peut en contenir pluſieurs, mais ce cas eſt rare. Le plus ordinairement on n'en rencontre qu'une ſeule plus ou moins groſſe : le diagnoſtic eſt aiſé à porter par l'affection des reins ; le mal eſt incurable.

De l'adénologie, ou traité des glandes. Nous avons encore peu de choſe à dire ſur cet article, parce qu'il n'y a pas grande différence entre l'anatomie des glandes du cheval & de celles de l'homme. C'eſt pourquoi nous ne ferons que les indiquer ſans entrer dans aucune deſcription, à moins qu'il ne ſe préſente quelque variété eſſentielle.

Les glandes de la tête ſe diviſent en ſalivaires & en lymphatiques. Les ſalivaires ſont, les parotides, les maxillaires, les ſublinguales, les molaires, les buccales, les labiales, les linguales, les amygdales, les palatines, les arythénoïdiennes & les tyroïdiennes ; les lymphatiques ſont, les parotides, les maxillaires ou de morve, les occipitales.

Les glandes du cou ſont les cervicales, les jugulaires & les œſophagiennes. Celles du thorax ſont, les thorachiques & les médiaſtines. Les glandes du bas-ventre ſont, le foie, le pancréas, les reins, les reins-ſuccinturiaux, les glandes méſentériques, les lombaires, les iliaques & les ſacrées, les grandes & petites proſtates & une ſuite de glandes répandues dans la plupart des viſceres dont nous avons parlé, telles que celles de l'eſtomac, des inteſtins, de la veſſie, *&c.* Les glandes des extrémi-

tés ſont, les axillaires, les inguinales & les crurales.

De pluſieurs points d'hippotomie. On entend par digeſtion, le changement des alimens en chyle. Cette opération eſt préparée dans la bouche par la maſtication, s'avance dans l'eſtomac, ſe perfectionne & s'acheve dans les inteſtins grêles, en un mot, ſe fait dans le cheval de la même maniere que dans l'homme. C'eſt pourquoi nous n'entrerons dans aucun détail là deſſus. Par la même raiſon, nous ne dirons rien non plus de la maniere dont la circulation ſe fait dans le cheval.

Les parties qui compoſent l'oreille du cheval portent les mêmes noms que celles de l'oreille de l'homme, & l'anatomie en eſt preſque la même, aux dimenſions près. L'oreille externe du cheval eſt compoſée de trois cartilages: ſavoir, la conque, la cuiraſſe & le bouclier qui ſont mus par le moyen de douze muſcles, & recouverts de la peau. Cette partie de l'oreille eſt ſéparée de l'interne par le moyen d'une membrane qu'on nomme *membrane du tympan.* Le tympan perd ſon reſſort par le moyen de la trop grande humidité qui le relâche; parvenu à un certain point de relâchement, il ne peut pas recouvrer ſon élaſticité: cette perte de reſſort peut encore être cauſée par la trop grande ſéchereſſe, qui, continuée long-temps, fait tendre les fibres, leſquelles, incapables de prêter, ſe rompent. Dans ce cas, comme dans le premier, il n'y aura plus d'entendement, à moins que l'on ne puiſſe ſubſtituer une membrane artificielle. Je crois qu'elle réuſſiroit ſi elle étoit adaptée hermétiquement. Cet accident arrive ſouvent par la faute de ceux qui, traitant des chevaux malades, ſuivent la mauvaiſe pratique de leur verſer dès médicamens dans l'oreille. Elle annonce un homme totalement dénué de connoiſſances anatomiques; cependant elle eſt encore fort en uſage.

L'anatomie de l'œil du cheval eſt preſque en tout la même que celle de l'œil de l'homme; c'eſt pourquoi nous dirons encore peu de choſe de cette partie. La cornée eſt compoſée de pluſieurs tuniques membraneuſes, de l'exiſtence deſquelles on peut s'aſſurer dans les accidens qui ſurviennent à la ſuite de quelque coup reçu dans cette partie, puiſqu'on les apperçoit dilacérées: on en compte alors quelquefois juſqu'à trois; c'eſt dans ce cas que certains maréchaux diſent qu'ils vont faire tomber la peau, ou manger les peaux qui ſont ſur l'œil. Les humeurs de l'œil du cheval ſont les mêmes que celle de l'œil de l'homme. Lorſque l'humeur aqueuſe vient à ſéjourner dans la chambre antérieure, elle devient blanche & opaque; c'eſt une maladie de l'œil qu'il a plu à certaines perſonnes de nommer *lunatique*, comme ſi la lune avoit quelque influence ſur les corps: mais ſi l'on vouloit bien faire attention que cette maladie arrive plus ſouvent dans les temps humides que dans d'autres, on avoueroit que dans cette conſtitution, les corps en général perdent de leur reſſort, & que par conſéquent on ne doit point être ſurpris que les vaiſſeaux abſorbans de l'œil perdent auſſi du leur. Le cryſtallin eſt compoſé de pluſieurs couches qui ſe diſtinguent ſeulement lorſqu'il eſt devenu opaque, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a une cataracte bien formée. C'eſt dans ce cas que le vulgaire dit que le cheval a un dragon dans l'œil.

Le nez eſt diviſé en deux parties; l'une interne & l'autre externe. Le nez interne eſt cette grande cavité formée par le concours des os dont nous avons fait mention dans l'oſtéologie. Cette cavité ſe diviſe elle-même en pluſieurs autres: la premiere eſt ſituée au deſſous de la premiere table oſſeuſe de l'os frontal, dans ſa partie inférieure, & retient le nom de *ſinus frontal.* Ce ſinus verſe, par une large ouverture, l'humeur pituitaire dans le ſinus maxillaire & zygomatique. Ce dernier ſinus forme la ſeconde cavité, c'eſt la plus conſidérable des trois: la derniere cavité eſt ſituée au deſſous de la troiſieme dent molaire; elle s'ouvre dans le cornet inférieur du nez dans lequel elle verſe l'humeur purulente qui s'y amaſſe dans la morve.

C'eſt à raiſon de cette ſtructure que dans mon *Guide du maréchal*, je propoſe le trépan en trois endroits différens; opération indiſpenſable lorſqu'il y a collection de pus dans ces parties; on établit, par ce moyen, une communication entre ces cavités & le

ſinus ſphénoïdal, & l'on donne de l'écoulement à la matiere. Une ſeule couronne de trépan ſur l'os frontal ſuffit à la vérité, pour que l'injection ſorte par les narines, à moins que le cheval ne l'avale, comme cela peut fort bien arriver; mais il eſt néceſſaire de multiplier les couronnes, pour déterger la cavité ou ſinus ſitué au deſſous de la troiſieme dent molaire.

La quatrieme cavité eſt plus ſpacieuſe: on y conſidere deux cornets d'une figure approchant de celle d'une navette, mais plus alongée, un ſupérieur & un inférieur. Le premier eſt plus étendu & formé par la réunion de l'os ethmoïde, & de cette duplicature mince qui appartient aux os du nez: le ſecond eſt ſitué au deſſous de celui-ci, il eſt appliqué ſur les os maxillaires, & ſert de paroi au ſinus maxillaire de la troiſieme dent molaire. Ces cornets doivent être regardés comme autant de ſinus & de culs-de-ſac. Leur ſtructure démontre combien il eſt difficile de traiter la morve lorſqu'elle occupe ces différentes cavités. Quoique perſonne n'ait encore bien connu ni bien décrit cette ſtructure, on a cependant vu nombre de gens s'imaginer avoir un ſecret pour la morve, qu'ils ont regardée ſans doute, moins comme un vice local, que comme un vice des humeurs. Mais ſuppoſons que cette maladie dépende d'un vice répandu dans le ſang, après avoir employé tous les remedes capables de le purifier, & en être venu à bout, aura-t-on fait évacuer le pus qui remplit ces culs-de-ſacs, ces ſinus qui n'ont point d'iſſue? Que riſque-t-on de faire des eſſais en ce genre, puiſque perſonne ne veut garder un cheval attaqué de cette maladie, & qu'on ne peut le vendre?

On comprend, ſous le nom de *bouche*, tout l'eſpace qui ſe trouve depuis le bord antérieur des levres juſqu'à la premiere vertebre du cou. Les parties qui compoſent la bouche du cheval ſont les mêmes que celles de la bouche de l'homme, à l'exception cependant de ce qu'on appelle les *barres* dans le cheval, qui ne ſont autre choſe que la peau qui tapiſſe la mâchoire inférieure. Cette peau forme plus ou moins de plis dans la vieilleſſe. En général on dit qu'un cheval a les barres épaiſſes, charnues ou tranchantes; épaiſſes, lorſque la mâchoire eſt arrondie en cet endroit; charnues, ce qui provient ou de ſes plis ou d'une induration occaſionée par le mors: cet accident ôte la ſenſibilité au cheval, qui n'obéit qu'à raiſon de cette ſenſibilité excitée par la preſſion du mors ſur cette partie: on appelle *barres tranchantes*, celles dont les os ſont ſaillans; ce qui ſe rencontre plus communément dans les jumens que dans les chevaux. Les barres tranchantes ſont ſujettes à être offenſées; à la ſuite de cette léſion, il ſurvient même ſouvent carie, laquelle on ne ſauroit guérir qu'en ruginant l'os, & en le faiſant exfolier.

Le palais eſt cette peau ſillonnée qui s'étend depuis le voile palatin, & depuis les os palatins, juſqu'aux gencives de la mâchoire inférieure. Cette partie en cet endroit eſt moins ſillonnée, mais élevée dans les poulains en eſpece de dos d'âne; c'eſt ce qu'on appelle le *lampas* ou *feve*, ce que nombre d'auteurs ont regardé comme une maladie & comme le ſujet du dégoût, principalement pour le manger, comme ſi l'on trouvoit ici des houppes & des papilles nerveuſes. Leur opinion eſt fondée ſur ce que le lampas déborde les dents, & en conſéquence ils y ont fait appliquer le feu. Il n'y a que l'ignorance ſeule qui ait pu autoriſer la pratique de porter le feu ſur une partie qui, brûlée de la ſorte, n'ôte certainement pas à l'animal le dégoût qu'on lui ſuppoſe, mais lui cauſe un mal réel, pour le guérir d'une maladie imaginaire.

L'arriere-bouche eſt ſéparée de l'avant-bouche par une cloiſon aponévrotique, nommée *voile du palais*. Cette cloiſon eſt échancrée dans ſa partie inférieure, pour faciliter le mouvement de l'épiglotte de devant en arriere, dans les différens temps de reſpiration; car, quoique par l'arrangement de ces parties, l'épiglotte monte pour l'ordinaire derriere le voile palatin, & oblige l'air de paſſer des poumons dans le canal naſal, il peut ſe faire que l'épiglotte ſe porte en avant, & oblige l'air de ſortir par la bouche; ce qui aura lieu lorſque le voile du palais viendra à s'élever, tandis que le pharynx ſe contractera. Ce

fait eſt prouvé par ce qui arrive dans la phthiſie : les chevaux en touſſant jettent de la matiere par la bouche. Or, ſi une humeur auſſi groſſiere & auſſi épaiſſe ſort par cette voie, à plus forte raiſon l'air doit-il donc y paſſer. Tout le monde ſait qu'on eſt quelquefois obligé d'abattre un cheval, lorſqu'on veut le couper ; mais avant que de le faire, on lui met le torche-nez ou la moraille qui lui bouche une narine. Si la narine ouverte de l'animal abattu, porte à terre, de maniere que l'entrée de l'air ſoit interceptée, on le voit alors ouvrir la bouche pour reſpirer. La reſpiration ſe fait par la bouche toutes les fois qu'il y a embarras dans les narines, de quelque eſpece que ſoit cet embarras.

Nous n'avons rien de particulier à dire ſur la peau & les poils du cheval. La peau a ſon épiderme qui n'eſt autre choſe qu'une expanſion des vaiſſeaux de la tranſpiration. On voit tous les jours s'enlever cet épiderme de deſſus la peau, lorſqu'on y applique des ſubſtances graſſes & huileuſes ; méthode qui malheureuſement eſt encore ſuivie aujourd'hui par bien des maréchaux, leſquels ignorent ſans doute que les corps gras bouchent les pores de la tranſpiration ; que les excrétions ne ſe faiſant pas, la jambe ou la partie malade doit augmenter de volume plutôt que diminuer. Pour les poils, ceux de la criniere ſont quelquefois ſi longs, qu'ils ſe mêlent au point qu'il eſt très-difficile de les démêler ; ce que les ignorans attribuent à un eſprit, qu'ils appellent *follet*.

Pour ce qui regarde les ſabots, *voyez* la deſcription du pié du cheval. Les châtaignes ſont des portions de corne ſituées en dedans de l'avant-bras, & en dedans du canon de derriere. Cette eſpece de corne eſt d'une ſubſtance différente de celle des ſabots : elle eſt plus compacte & plus mollaſſe.

SECONDE PARTIE.

De l'hygienne. Dans cette partie on traitera 1°. de la conformation du cheval ; 2°. de ſa nourriture ; 3°. du ſoin qu'on doit en avoir ; 4°. de ſes exercices.

De la conformation du cheval. Le cheval conſidéré extérieurement, ſe diviſe en trois parties ; ſavoir, en avant-main, en corps & en arriere-main. L'avant-main renferme la tête, le cou, le devant du poitrail, le garrot & les jambes de devant. Le corps comprend le dos, les reins, le deſſous du poitrail, les côtes, le ventre, les flancs, les parties de la génération. L'arriere-main comprend la croupe, la queue, le fondement, la nature dans la jument, les hanches, les feſſes & les jambes de derriere. La tête comprend la nuque, le toupet, les oreilles, la face dans laquelle on trouve le front, les ſallieres, les ſourcils, les paupieres, les cils, le grand angle, le petit angle, les yeux, les onglets, le nez, le chanfrein, les naſeaux, la bouche, la levre ſupérieure, la levre inférieure, la commiſſure de la bouche, le menton, les barres, les joues, la ganache, l'auge & les avives. Le cou comprend le goſier, l'encolure & la criniere. Le devant du poitrail comprend l'os de la poitrine, la foſſette & les aiſſelles. Le garrot eſt formé d'une ſeule partie. Les jambes de devant ſont compoſées de l'épaule, de la pointe de l'épaule, du bras, de l'avant-bras, des ars, du coude, de la châtaigne, du nerf, du boulet, du fanon, du paturon, de la couronne, du ſabot compoſé de la muraille & de la ſole ; la muraille ſe diviſe en muraille de la pince, muraille de quartiers & muraille des talons ; la ſole comprend la ſole de la pince, la ſole des quartiers, la ſole des talons & de la fourchette. La cuiſſe comprend le plat du dehors, le plat du dedans, l'ame, le graſſet, la jambe proprement dite, le jarret, dans lequel eſt compris le pli du jarret & la pointe du jarret ; le canon du nerf, & le reſte comme à la jambe de devant.

Juſqu'ici on n'a pu donner aucune regle ſûre pour ſtatuer ſi un cheval eſt conſtruit parfaitement, tant pour l'apparence que pour la bonté : on eſt ſouvent trompé par la plus belle apparence : combien de fois a-t-on préféré un laid cheval à celui dont la forme étoit réguliere & brillante ? Il n'eſt pas poſſible de donner à cet égard des regles générales. En effet, un cheval de carroſſe ne doit pas être conſtruit comme un cheval de ſelle, celui-ci comme un

cheval de bât, & ce dernier comme un limonnier. Nous allons marquer en général la différence qu'il doit y avoir entre le cheval de carroſſe & celui de ſelle, c'eſt-à-dire, entre celui qui porte & celui qui tire; ce qui ſervira de regle pour le limonnier & le cheval de bât. Les proportions que nous donnerons de ces deux premiers animaux ſeront priſes de leurs uſages & de leurs mouvemens Afin de procéder avec ordre, je conſidere le cheval en action ſous deux points de vue: 1°. dans la totalité & la généralité de ſes mouvemens: 2°. relativement aux mouvemens des jambes; l'animal étant vu de profil.

Les allures de tous les chevaux ſont le pas, le trot & le galop; mais tous n'exécutent pas ces mouvemens avec la même facilité, tous ne ſe ſervent pas également de ces allures: un cheval qui aura l'encolure épaiſſe, la tête groſſe, les épaules chargées, ne galopera pas avec la même aiſance que celui dont l'encolure ſera déliée, les épaules allégées; cette maſſe ou l'avant-main, ſera plus aiſée à enlever dans ce dernier; car ce ſont les muſcles du dos qui ſont les principaux moteurs dans ce mouvement; mais le premier trottera avec plus de facilité, vu que dans le trot les muſcles extenſeurs & fléchiſſeurs des jambes de devant, entrent tous en contraction, ce qui n'arrive point dans le temps du galop. En général on doit conſidérer le corps du cheval comme une maſſe quarrée, poſée ſur quatre colonnes, dont la tête & l'encolure ſervent au mouvement de progreſſion: dans le repos les quatre jambes ſervent d'appui au reſte du corps, de façon que chacune porte un quart de peſanteur de la maſſe.

Dans le pas les jambes ſe meuvent tour-à-tour en quatre temps & operent les mouvemens de progreſſion de la maſſe; mais chaque jambe ſe décharge tour-à-tour ſur la voiſine du quart qu'elle ſoutenoit avant que d'être levée. Dans le trot les choſes ſe paſſent autrement: deux colonnes, ou jambes, ſe meuvent en même temps, mais dans la diagonale du quarré, c'eſt-à-dire, de l'angle de devant à l'angle oppoſé de derriere. La différence qui ſe trouve dans le pas & dans le trot eſt bien marquée; dans la premiere allure le fardeau ſe trouve partagé entre deux colonnes, qui ſervent alternativement de point d'appui, & toujours diagonalement; au lieu que dans le pas, la colonne qui reçoit le poids de ſa voiſine, perd la ligne de direction qu'elle avoit, & change ſon axe de mouvement pour en prendre un autre. Dans le galop deux colonnes ſervent auſſi de ſoutien au reſte de la machine, mais dans un ſens oppoſé au trot: ce ſont alternativement les jambes de devant qui ſe meuvent enſemble, enſuite celles de derriere. Un cheval galopera avec d'autant plus de vîteſſe, qu'il portera davantage ſa maſſe en avant: ſes mouvemens ſeront moins raccourcis, & il y aura moins de temps perdu; les coureurs n'agiſſent preſque pas depuis le genou juſqu'en bas.

Les écuyers regardent comme naturelles trois autres allures, qui cependant ne le ſont pas; puiſqu'elles ne ſe remarquent que dans les chevaux foibles & uſés; ces allures ſont l'amble, l'entre-pas & l'aubin; dans l'amble le cheval meut les deux jambes du même côté, & le poids de la maſſe ſe jette ſucceſſivement ſur les deux jambes oppoſées, il partage parallélement le poids de ſa maſſe: l'entre-pas ne differe en rien du pas à l'égard de l'équilibre: l'aubin ne differe des autres allures, qu'en ce que le cheval galopant du devant & trottant du derriere, ſes jambes de derriere partagent tour-à-tour le poids total de la maſſe & celui de ſes trois colonnes. Il eſt encore d'autres allures que les écuyers appellent *artificielles;* ce ſont le paſſage, le piaffer, la galopade, la volte, la paſſade, la pirouette, le terre-à-terre, la peſade, le mézair, la courbette, la croupade, la balotade, la cabriole, le pas & le ſaut; le cheval n'exécute ces allures que par la crainte, & rarement de lui-même; au reſte elles participent des trois autres allures.

Il eſt donc aiſé de voir par ce que nous venons de dire, qu'une encolure arrondie & une groſſe tête ſont eſſentielles pour les chevaux de trait; car plus ces parties ſeront chargées, plus auſſi la quantité de mouvemens, que l'on ſait être le produit de la maſſe par la vîteſſe, ſera conſidérable; ou, ce qui revient au même, plus

la force de l'animal, qui n'eſt autre choſe que cette quantité de mouvement, ſera augmentée. C'eſt le contraire pour les chevaux de ſelle : la tête & l'encolure qui ſont, pour ainſi dire, le gouvernail de la machine, ayant trop de peſanteur, ne ſeront pas enlevées avec aiſance & avec la même vîteſſe que ſi les parties étoient déliées. On voit donc d'après cela qu'il eſt abſurde d'admettre une ſeule & même proportion pour tous les chevaux.

En conſidérant le cheval vu de profil, le quarré parfait qn'on admet dans tous les chevaux, ne peut pas avoir lieu. Nous venons de dire que les allures naturelles du cheval étoient le pas, le trot & le galop : de ces trois mouvemens deux ſont propres au cheval de ſelle, deux au cheval de carroſſe : dans le cheval qui va le pas, les jambes de devant agiſſent, pour ainſi dire, ſimultanément, les mouvemens ſont plus marqués, la vîteſſe eſt plus grande que dans le cheval de carroſſe. En obſervant celui-ci, on voit qu'il leve les piés en transtravat, c'eſt-à-dire, une jambe de devant d'un côté, & une de derriere de l'autre ; que ces mouvemens ne ſont pas ſi étendus, quoique ſouvent plus relevés que ceux du cheval de ſelle. D'après cela on peut voir qu'une même regle ne doit point ſervir pour tous les chevaux ; qu'il eſt au contraire de toute néceſſité qu'un cheval de ſelle forme un rectangle, tant pour la liberté de ſes mouvemens que pour leur douceur. En conſidérant un cheval de courſe, on voit qu'il paſſe d'un dixieme & plus, la ligne verticale qui partageroit le quarré parfait en deux parties égales : or s'il étoit poſſible que l'on pût former des chevaux, il ſeroit à ſouhaiter qu'on leur donnât en longueur un dixieme de plus qu'en hauteur, c'eſt-à-dire, qu'un cheval qui auroit cinq piés de la pointe de la feſſe à celle de l'épaule & la même meſure du garrot à terre, devroit avoir cinq piés & demi de plus dans la premiere dimenſion ſur les mêmes cinq piés de hauteur, afin qu'il fût bien proportionné.

Après avoir conſidéré un cheval dans ſon enſemble, il faut examiner ſes parties chacune ſéparément. On commence par la tête : elle doit être ſemblable à celle de la diagonale d'un rectangle, dont la baſe ſeroit trois fois plus courte que ſa hauteur ; d'un rectangle, par exemple, qui auroit neuf pouces de hauteur ſur trois pouces de largeur. Lorſque la tête du cheval s'écarte en avant de la diagonale, on dit que le cheval *porte au vent, qu'il tend le nez* ; & lorſqu'elle ſe retire vers le cou, on dit que le cheval *ſe ramene*, qu'*il s'encapuchonne*, qu'il *s'arme* ; mais lorſqu'il tient ſa tête dans la direction de cette ligne, on dit, qu'*il porte bien ſa tête, ſe bride bien*, & non pas *il eſt bien placé* : ce terme n'a lieu que pour l'enſemble d'un cheval, lorſque les quatre jambes tombent bien d'à plomp ; on dit auſſi d'un cheval qui baiſſe la tête, *il porte bas* : on obſerve encore dans la tête d'autres défauts, marqués par ces expreſſions, *tête graſſe, tête décharnée, tête longue*, qui s'appelle auſſi *tête de vieille*. Enfin une tête pour être belle & agréable à la vue doit être petite. Il eſt encore des diſtinctions relatives aux différentes eſpeces de chevaux. D'après ce que nous avons dit ci-deſſus, il eſt facile de ſentir que la tête d'un cheval de carroſſe ne doit pas avoir les mêmes proportions que celle d'un cheval de ſelle.

La nuque qui eſt cette partie ſituée au deſſus de la tête, derriere les oreilles, doit être un peu élevée & arrondie, afin de donner plus de grace à la tête du cheval que l'on dit alors avoir la tête bien attachée.

Le toupet eſt cette portion de crin qui tombe en avant de la tête ſur le front : on ne coupe guere ce toupet que l'on ne coupe auſſi la queue ; on ne devroit point faire ces opérations aux chevaux, afin qu'ils puſſent ſe garantir des mouches.

Les oreilles doivent être placées perpendiculairement dans l'état d'inaction. Une oreille trop grande ou trop courte eſt déſagréable ; cependant celle qui eſt courte choque moins que celle qui eſt longue : l'œil ſeul peut juger de leurs proportions : les grandes ſont ſujettes à balloter en tous ſens dans la marche du cheval ; alors on les appelle *oreilles de cochon*. Quoiqu'elles ſe meuvent toutes deux également, il eſt cependant des chevaux qui préſentent en même temps l'une en avant & l'autre en arriere ; c'eſt pour éviter toute ſurpriſe qu'ils

agiſſent

agiſſent ainſi : ce mouvement eſt ordinaire aux chevaux aveugles. Quelquefois les oreilles deviennent très-penchées vers les avives à la ſuite de quelque tumeur dans l'oreille, on appelle ce défaut *oreillard* ou *oreilles penchées*. Souvent les oreilles ont été taillées par les maquignons, on appelle alors le cheval *moineau*, on dit qu'il a été *bretaudé*; & lorſqu'en outre on lui a coupé la queue, on l'appelle *courteau*. Dans la vue de rapprocher les oreilles l'une de l'autre, les maquignons font une inciſion entre les deux parties vers le toupet : pour réuſſir il faudroit que l'inciſion ſe fît dans la partie inférieure vers les avives, & que l'on coupât le principal muſcle abaiſſeur de l'oreille ; l'action de ce muſcle étant détruite, les antagoniſtes rapprocheroient les oreilles : cette méthode eſt toujours ſûre quand l'opération eſt bien faite.

Le front eſt cette partie qui s'étend depuis le toupet juſqu'à un travers de doigt au deſſus des yeux : il doit être convexe, ce que l'on appelle *moutonné* ou *buſqué* : cette conformation eſt très-agréable, elle ne ſe remarque ordinairement que dans les chevaux anglois & eſpagnols, & non pas dans les napolitains, ni dans les barbes, comme l'avance un hippometre, ni même dans les normands.

On appelle *ſalieres* deux enfoncemens qui ſe trouvent au deſſus des yeux, & qui ſont toujours regardés comme un défaut de conformation. Dans la belle nature, cette partie doit être de niveau avec les ſourcils : cette dépreſſion eſt ſenſible dans la vieilleſſe ; elle eſt quelquefois naturelle & héréditaire ; mais c'eſt une erreur de croire qu'un vieux cheval, dont les ſalieres ſont creuſes, engendrera un poulain qui aura cette défectuoſité.

Les paupieres ſont ces deux portions de peau qui forment un eſpace ovalaire, ſous lequel ſont placés les yeux. Les paupieres, principalement la ſupérieure, doit toujours être élevée & repliée ſur elle-même, & laiſſer à découvert tout le globe de l'œil ; ce qui fait dire d'un cheval qu'il *a l'œil fier*. Lorſqu'au contraire la paupiere eſt trop marquée, on dit, ce cheval *a l'air mou* ; ce qui s'obſerve principalement dans les vieux chevaux : cependant ce défaut peut venir d'un vice de conformation.

Pour que les yeux ſoient bien placés, il faut qu'ils ſoient ſaillans, & que leurs mouvemens ſoient fréquens ; l'endroit le plus favorable pour examiner la vue d'un cheval eſt la porte d'une écurie, lorſqu'il eſt prêt à ſortir, ſous une porte cochere, ou ſous une remiſe, afin qu'il n'y ait point de jour derriere lui. On conſidere l'œil en avant, de profil, & on fait des ſignes ; ſi le cheval eſt aveugle, on en ſera convaincu, & par la poſition de ſes oreilles, dont l'une eſt en avant & l'autre en arriere, & par la maniere dont il leve les jambes.

L'onglet eſt cette partie ſémilunaire ſituée vers le grand angle, entre le globe de l'œil & cet angle. Dans la belle nature, l'onglet ne doit point paroître, à moins que quelques corps étrangers ne touchent la vitre de l'œil ou la conjonctive, & n'obligent le globe à ſe retirer dans le fond de l'orbite ; pour lors cette membrane agit en avant, & ſert de doigt à l'animal pour balayer les ordures ; mais c'eſt une maladie toutes les fois qu'elle paroît quand l'œil eſt tranquille.

Le nez, pour être bien fait, doit être moutonné en ſe ſuivant avec le front ; la partie moyenne eſt nommée *chanfrein* ; lorſque le chanfrein eſt concave ou d'une forme creuſe & rentrant en dedans, l'on dit que le cheval *a le chanfrein renfoncé* ; c'eſt un grand défaut pour le coup d'œil : d'ailleurs la reſpiration s'en trouve gênée, & le paſſage de l'air intercepté.

Les naſeaux ſont deux ouvertures de peau qui ont environ quatre pouces de longueur : ils doivent être bien ouverts, autrement c'eſt un défaut, & on dit que le cheval *a les naſeaux peu fendus*, ce qui ſouvent le rend ſouffleur ou ſiffleur : ce ſeroit cependant un très-grand défaut s'ils étoient trop ouverts ; car l'air ayant un trop libre accès & pénétrant avec trop d'impétuoſité, pourroit occaſioner différentes maladies, telles que la toux, la morfondure, la morve, *&c.* Le diametre des naſeaux, pour qu'ils ſoient bien conformés, ne doit pas, dans l'action, ſurpaſſer la largeur des levres.

La bouche eſt bien proportionnée lorſ-

qu'elle forme une eſpece de grouppe agréable : les levres doivent être ſeches & bien appliquées ſur les dents ; le bord de chaque levre doit rentrer en dedans ſans laiſſer appercevoir aucune ride ; la levre ſupérieure, être placée en avant & un peu arrondie ſur ſes côtés ; autrement on dit, mais improprement, *que l'animal a le bout du nez gros :* la levre inférieure doit être trouſſée, & ſon bord auſſi rentrer en dedans ; on déſigne la conformation contraire par ces mots, *levre pendante ;* preſque tous les vieux chevaux ont ce défaut qui peut auſſi provenir de naiſſance : le menton fait partie de la levre inférieure, on demande qu'il ſe termine en pointe.

On appelle *joue* cette ſurface latérale & unie, faiſant partie de la mâchoire inférieure & ſituée à côté de la face ; elle doit être plate : on dit vulgairement que le cheval *a une groſſe ganache*, lorſque la partie ſupérieure eſt ſurpaſſée par l'inférieure, & qu'il *a la ganache décharnée*, lorſque la ſupérieure déborde ; l'entre-deux des joues ſe nomme *le deſſous de la ganache.* Ce deſſous doit être creux, évidé & évaſé ; c'eſt une belle forme : le contraire s'appelle *ganache pleine & évaſée*, ce qui eſt un défaut. Les chevaux naiſſent pour l'ordinaire avec la ganache évidée ; elle ne devient pleine qu'à la ſuite de la gourme qui leur laiſſe toute la vie un engorgement des glandes ſalivaires qui les fait appeller *ganachés ;* la partie inférieure de deſſous cette ganache ſe nomme *auge.* Lorſqu'il arrive que les bords de l'auge qui devroient être arrondis, ſont ſaillans, le cheval court riſque d'être bleſſé par la gourmette.

Les avives ſont ſituées à la partie ſupérieure & poſtérieure de la ganache ; cette partie doit être ſeche & rentrer en dedans, pour faciliter le mouvement de la tête vers le cou dans le temps que le cheval ſe ramene.

L'encolure doit être charnue, arrondie ſupérieurement : lorſqu'elle eſt droite, on l'appelle *fauſſe encolure ;* lorſqu'elle eſt creuſée ou échancrée, elle ſe nomme *coup de hache.* Dans le cheval de ſelle, l'encolure ne doit point être longue, mais bien relevée : dans le cheval de carroſſe, elle doit être plus alongée, afin de former le centre de gravité dans les mouvemens en avant. Le goſier eſt la partie antérieure du cou, il doit être ſaillant & un peu convexe dans ſa partie moyenne ; quand il l'eſt trop, on l'appelle *cou pendant.* C'eſt pour l'ordinaire le défaut des vieux chevaux, quoiqu'ils puiſſent naître ainſi.

Le poitrail antérieur doit être bien ouvert, & ne doit paroître faire qu'un ſeul & même corps avec l'épaule : il faut auſſi que le deſſous du poitrail ſoit ouvert & plat.

Le garrot ne doit être ni tranchant, ni arrondi, mais de niveau avec l'encolure, & un peu plus élevé ſur les côtés, ſans quoi il ſeroit expoſé à être bleſſé par l'arçon de la ſelle : mais cette conformation eſt plus néceſſaire dans le cheval de ſelle que dans celui de carroſſe.

L'épaule eſt cette partie qui s'étend depuis la partie ſupérieure du garrot juſqu'à la partie moyenne du poitrail : elle doit paroître détachée dans ſa partie antérieure d'avec l'encolure : il ne faut pas qu'elle ſoit trop ſerrée ; dans ce cas, on l'appelle *épaule collée ;* & ſi les deux le ſont également, on dit que le cheval *eſt chevillé.* Si l'épaule eſt trop graſſe & trop arrondie ; on dit que le cheval *a les épaules trop graſſes*, ce qui gêne beaucoup ſon mouvement ſur la poitrine.

Le bras s'étend depuis l'épaule juſqu'au coude, & doit ſuivre en proportion l'épaule. Cela eſt ſi vrai, que l'on a toujours confondu cette partie avec l'épaule, & que des deux l'on en a fait un tout ; & comme il eſt couché le long de la partie inférieure du poitrail, il doit néceſſairement tomber en ligne droite à l'épaule.

L'avant-bras s'étend depuis la partie inférieure de la poitrine, juſqu'à la premiere jointure ; il doit être charnu, & d'une longueur proportionnée ; il ne peut même être trop charnu ; car, quaand il ne l'eſt pas (ce que l'on nomme alors bras menu), il forme toujours un cheval mou, dans ſon devant, ſujet à broncher & à plier les genoux ; en un mot, un cheval arqué. Quoiqu'on voie de fort jeunes poulains arqués, c'eſt le plus ſouvent un défaut des chevaux uſés, & ſur-tout des vieux. Le coude eſt cette partie pointue, ſituée derriere & au

deſſous de l'avant-bras, & qui en fait partie ; il doit ſe détacher de la poitrine, & ne point être court ; conſtruit autrement, le jeu de cette partie ſeroit diminué. Les chevaux à coudes ſerrés & courts, ſont nommés *pannards*.

Le genou doit être ſec, de façon que l'on diſtingue, pour ainſi dire, les os qui le compoſent. Quand il eſt gras, ſes mouvemens ſont durs & peu déliés. Le canon eſt cet os qui paroît au deſſous du genou, & qui s'étend juſqu'à la premiere jointure. Il doit être un peu large, pour donner l'appui & l'aiſance aux nerfs qui ſont derriere. Quand il a les qualités contraires, on dit que le canon eſt menu. Les nerfs, que les anatomiſtes connoiſſent ſous le nom de *tendons*, doivent être détachés les uns des autres, tant pour la beauté que pour le mouvement. Delà ces expreſſions dans la maréchallerie : *ce cheval a le nerf bien détaché ; il a le nerf collé à l'os*. Le boulet, qui eſt la jointure ſituée au deſſous du canon, peut être trop ou trop peu gros. Le paturon eſt l'os qui forme cet eſpace creux, compris entre le boulet & les talons. C'eſt un grand défaut quand cet os eſt long ; dans ce cas, les chevaux s'appellent *longs-jointés ;* alors la partie ſupérieure de cet os ſe porte en arriere ; on les appelle *boulets*, lorſqu'elle ſe jette en avant : & quand cet os eſt poſé perpendiculairement, on dit : le cheval eſt droit ſur ſon boulet, ſi cette ſituation de l'os ne regarde qu'une jambe ; & ſur les boulets, ſi elle regarde les deux.

Les ſabots doivent être petits, & la ligne d'inclinaiſon, ou la pente de la muraille, doit être la diagonale du quarré de la perpendiculaire, que l'on tireroit de la couronne au bord du ſabot ſur le terrein ; ou, ce qui eſt le même, l'hypothénuſe d'un triangle rectangle iſocelle, dont un côté ſeroit cette perpendiculaire. La ſole doit être creuſe, & la fourchette petite ; les talons doivent être droits ; en un mot, le pié, conſidéré étant levé du côté de la ſole, doit former les deux tiers d'un ovale.

On comprend ſous le nom de *corps*, cette maſſe qui s'étend depuis la jambe de devant juſqu'à celle de derriere.

Le dos s'étend depuis le garrot juſqu'à cet endroit plat qu'on appelle les reins : il finit à cette petite gouttiere qui s'étend juſque ſur la croupe. Le dos doit être arrondi, & décrire une ligne horizontale : mais s'il s'abaiſſe, on dit que le cheval eſt enſellé ; ſi au contraire il s'éleve, on dit qu'il a un dos de carpe, ou dos de mulet. Les reins ſont la ſuite du dos ; ils s'étendent juſqu'au point où celui-ci paroît baiſſer en arriere ; ce qui eſt le commencement de la croupe : ils doivent être plats & larges. Ce n'eſt jamais un défaut dans un cheval que d'avoir trop de reins. C'eſt par erreur que les maquignons ſe ſervent de ces expreſſions : *ce cheval a les reins bas*, puiſque c'eſt du dos qu'ils veulent parler, quoiqu'il ſoit vrai qu'alors les reins ſuivent un peu cette pente. Toutes les fois qu'un cheval paroît bas de reins, il eſt ce qu'on appelle, *court monté de derriere*, c'eſt-à-dire, que les jambes de derriere ſont trop courtes, & obligent le rein, ainſi que le reſte, à pencher.

Les côtes que tout le monde connoît doivent être bien cerclées, c'eſt-à-dire, bien arrondies. Lorſqu'elles paroiſſent comme droites, on donne le nom de *côtes plates* à ce défaut, qui eſt très-grand, puiſqu'il gêne le mouvement de la reſpiration, & que la plupart des chevaux chez leſquels on le remarque, finiſſent par être pulmoniques ; ils n'ont ordinairement point de ventre.

On comprend ſous le nom de ventre, toute cette maſſe molle ſituée en arriere de la poitrine. Dans un cheval bien conſtruit, & qui a de l'embonpoint, il ſuit toujours la forme des côtes : mais il n'eſt guere poſſible de diſtinguer la poitrine d'avec le ventre, à moins que de tâter les dernieres côtes. Si le ventre n'eſt pas arrondi par-tout, & ſur la même ligne que la poitrine, ou s'il ſort de cette ligne, on l'appelle *ventre de vache ;* lorſqu'il rentre en dedans, on dit que le cheval eſt court de boyaux : ſi ce ſont les parties latérales ou les flancs qui rentrent ainſi en dedans, l'animal eſt efflanqué : quand les flancs ont peu d'étendue, & qu'on y diſtingue une eſpece de corde, il eſt fortrait. Ces défauts proviennent, ou d'une poitrine

mal faite, ou de l'applatiſſement des côtes, ou de quelque maladie.

Paſſons aux parties de la génération. La premiere qui ſe préſente, eſt l'enveloppe de la verge, ou le fourreau, au bord duquel ſe trouvent les mamelles, peu ſenſibles, à la vérité dans l'état naturel, mais qui le deviennent beaucoup quand cette partie eſt malade. Le fourreau doit être large; lorſqu'il eſt trop petit, l'humeur ſébacée s'y amaſſe, & produit des maladies: d'ailleurs, la verge ne ſortant pas aiſément, oblige le cheval de piſſer dans ſon fourreau. Les bourſes doivent être bien trouſſées, c'eſt-à-dire, peu pendantes. Les chevaux eſpagnols de manege, même en exercice, ſont ſujets à les avoir pendantes, quoiqu'elles remontent & ſe tiennent, pour ainſi dire, collées aux aines dans tous les chevaux qui trottent ou qui marchent. Il paroît que, ſi les teſticules des chevaux eſpagnols ſont pendans, c'eſt parce qu'ils ſont fort gros en comparaiſon de la taille de l'animal; ils tiraillent par leur poids les cordons, les fatiguent, & les forcent de s'alonger.

La poſition des mamelles eſt aſſez connue. Elles doivent être petites, il ne doit même y avoir d'apparent que le mamelon, d'où part une petite ligne de peau ſaillante, qui s'étend en arriere le long du raphé, ligne qui va répondre à la nature dans la jument, & au fondement dans le cheval. Lorſque les mamelles excedent la groſſeur d'une noix, & que leur peau eſt un peu arrondie & dure, c'eſt une preuve que la jument a pouliné: je ne parle pas ici des mamelles dans le temps que la jument allaite ſon poulain; cela eſt aſſez connu.

La croupe eſt cette ligne ſaillante, en forme de gouttiere, qui s'étend depuis les reins juſqu'au commencement de la queue: cette partie peut avoir deux ou trois pouces de large. Pour être bien faite, elle doit former un cinquieme de cercle; autrement, on dit que le cheval a la croupe *avalée*. La gouttiere dont on a parlé, ſe remarque ſeulement dans les chevaux gras & bien conſtruits; dans les maigres, elle eſt ſaillante.

La queue doit ſuivre la croupe, & par conſéquent être placée haute, ce qui donne aux chevaux, de l'aiſance & de la facilité pour la lever & pour la porter en arriere. On diſtingue dans la queue, 1°. le tronçon, qui eſt la partie la plus élevée, ou l'étendue de la queue ſur laquelle les crins ſont poſés: 2°. le fouet; ce ſont les crins: quand ils ſont caſſés, ou qu'ils ſe trouvent en petite quantité, la queue s'appelle alors *queue de rat*.

Les hanches ſont ces pointes que l'on apperçoit au haut des jambes de derriere, & qui ſont à peu près au niveau de la jonction des reins avec la croupe; c'eſt une élévation arrondie, qui doit être peu ſenſible dans les chevaux gras & bien faits. Elles ſont quelquefois plus hautes que la croupe, quelquefois beaucoup plus baſſes: ce qui vient de la poſition des os du baſſin, plus ou moins inclinés: aſſez ſouvent ces os ſuivent la conformation de la croupe, c'eſt-a-dire, que ſi la croupe eſt avalée, les hanches ſeront hautes; alors le cheval eſt cornu: mais ſi la croupe eſt droite & bien faite, les hanches le ſeront auſſi. Il peut arriver que les deux hanches ſoient baſſes, ou une ſimplement; dans ce dernier cas, on dit que *le cheval eſt épointé*; ce défaut eſt tantôt naturel, & tantôt la ſuite d'un accident; par exemple, de la fracture de la pointe de la hanche. Un cheval qui ſe place mal paroît épointé; ce qui provient de ce que la jambe ne portant pas à plomb, entraîne le baſſin; & celui-ci faiſant tourner l'os ſacrum ſur les vertebres des lombes, lui donne la pente qu'il a.

Les feſſes ſont ces maſſes de chair que l'on voit depuis la hanche juſqu'à la croupe, & depuis celle-ci juſqu'à la pointe qui avoiſine la queue. Elles doivent être graſſes & convexes, tant pour la grace que pour le mouvement.

La cuiſſe s'étend depuis le bas de la pointe juſqu'à la premiere jointure. Elle doit être charnue & arrondie poſtérieurement, ſe joignant avec le bas de la feſſe, dont elle ſuit la forme en dehors, & un peu en avant; il faut encore qu'elle ſoit un tant ſoit peu plate pour faciliter ſon mouvement vers le bas-ventre. Le dedans, ou, comme on l'appelle vulgairement, le plat de la cuiſſe, doit être charnu, mais

peu chargé de graiſſe ; c'eſt dans la partie moyenne du plat de la cuiſſe que ſe trouve une veine où l'on a coutume de ſaigner.

L'aine eſt le pli de la cuiſſe vers le baſſin ; elle doit être bien évidée, autrement il y a lieu de croire qu'il y a eu quelque tumeur.

Le graſſet eſt cette partie arrondie qui forme la jointure de la cuiſſe avec la jambe proprement dite ; il eſt proche le flanc. Un graſſet gros eſt toujours avantageux.

La jambe proprement dite, priſe du graſſet à la partie poſtérieure, doit avoir la même largeur que l'avant-bras, meſuré depuis le coude juſqu'aux ars. Elle doit être en forme de cône, & aller inſenſiblement juſqu'à deux ou trois travers de doigt au deſſus du jarret ; la jambe doit être ſituée obliquement ; lorſqu'elle eſt droite, on dit que *le cheval eſt droit ſur ſon jarret.*

Le jarret eſt cette jointure ſituée au bas de la jambe. Pour être bien conſtruit, il doit paroître difforme à un connoiſſeur, c'eſt-à-dire, que poſtérieurement la pointe du jarret doit être détachée du bas de la jambe, à y laiſſer une ſéparation, & qu'en devant il y ait un pli ſur lequel on puiſſe diſtinguer une eſpece de corde, qui eſt un tendon extenſeur de l'os du pié : en dedans, il faut qu'il préſente deux groſſeurs, une à la pointe moyenne de la jointure, & une autre dans la partie inférieure avec étranglement au bas ; l'entre-deux de ces groſſeurs doit former une cavité. Ces groſſeurs en impoſent à bien des gens qui, les voyant détachées l'une de l'autre, les prennent pour des éparvins. En dehors du jarret ſe remarque une groſſeur alongée & un étranglement moins marqué qu'en dedans. Toutes les fois qu'on verra un jarret arrondi dans lequel on ne diſtinguera aucune forme, ce ſera toujours un vice de conformation ou une ſuite d'accidens. On dit qu'un cheval eſt jarreté, lorſque les pointes des jarrets ſe touchent ; mais, en examinant la partie avec attention, on s'aſſurera que ce défaut ne dépend pas du jarret, mais de l'os de la cuiſſe, dont la tête ſe dérange de ſa cavité. Ce qui le prouve, c'eſt que l'animal porte le pié en dehors ; d'ailleurs, les os de cette partie n'ont point de mouvement de rotation ſur l'os du canon. Les chevaux qui ont ce défaut ſont pour l'ordinaire mous dans leur train de derriere, & manquent de force dans les reins.

Le canon de derriere doit être plus long que celui de devant, plus arrondi ; les nerfs doivent être auſſi plus détachés. On veut que le paturon ſoit un peu plus long & plus étroit, la couronne de même. Le ſabot doit être moins arrondi que ce qu'on appelle *mulage.*

Les poils varient en couleurs ; quelles qu'elles ſoient, on dit communément, ce cheval eſt de tel poil ou de telle robe. On diviſe les poils en réguliers & en non réguliers : il n'y a que le noir qui ſoit régulier ; tous les autres ſont irréguliers, parce qu'ils contiennent toujours une ou pluſieurs couleurs. Le noir eſt le plus commun, & ſe diſtingue en noir geai & en mal teint. Les marques blanches que les chevaux noirs ont en tête ou aux piés, ne les empêchent pas d'être réguliers. Parmi les chevaux noirs, il y en a qu'on appelle *miroités* ou *pommelés*, chez leſquels on apperçoit des nuances liſſes & polies, plus claires en certains endroits que dans d'autres ; elles forment un bel effet, ſont plus agréables à la vue ſur les chevaux noirs que ſur les bais.

Parmi les poils irréguliers, ſont le bai, dont la couleur eſt rougeâtre. La marque à laquelle on reconnoît un cheval bai, eſt lorſqu'il a les crins & le bas des jambes noirs : delà le bai clair, le bai châtain, le bai brun ou foncé, le bai à miroir, *&c.*

L'alzan eſt un poil qui ne differe guere du bai ; il a comme lui différentes nuances, telles que, alzan clair, alzan foncé, alzan poil de vache, *&c.*

Le poil gris eſt mêlangé de noir, de noir mal teint & de blanc : la couleur dominante eſt le mal teint. On rencontre fort rarement des chevaux totalement blancs. Les parties qui blanchiſſent les premieres, ſont le cou, les épaules, le corps, les feſſes, enſuite la tête, & enfin les extrêmités du haut en bas ; en ſorte que toutes les fois que l'on verra un cheval dont le bas des quatre jambes ſera blanc, & le reſte du corps très-blanc, on peut en augurer

qu'il eſt fort vieux. Il faut cependant remarquer qu'un cheval gris peut naître avec le bas des quatre jambes blanc, mais ce cas eſt rare. Le gris ſe diſtingue auſſi en différentes eſpeces.

Il y a encore d'autres eſpeces de poils, tels ſont le rouhan mêlé de blanc & de bai, le rouhan cap de more, le tigre, le pie, le porcelaine, *&c.* Tout cheval qui n'eſt que d'un ſeul poil eſt nommé *zain.* Le poil blanc ſur le front eſt appellé *pelote* ou *étoile ;* s'il ſe continue entre les yeux juſqu'aux naſeaux en maniere de bande, c'eſt le chanfrein blanc; s'il rend les piés blancs, on dit que ce ſont des *balſanes.* Si le bord de la balſane eſt dentelé, c'eſt une balſane dentelée ; ſi on y voit des taches noires, elle eſt herminée ou tachetée. Le cheval travat a les deux piés du même côté de devant & de derriere blancs. Le tranſtravat a de même les deux piés blancs, mais oppoſés, & en diagonale.

De la nourriture du cheval. Les alimens propres au cheval, ſont le foin, la paille de froment, & l'avoine. Le foin ne doit point être trop ſéché; il ſe briſeroit, ſe mettroit en pouſſiere ; d'ailleurs il ſeroit privé d'un grand nombre de parties nutritives : il ne doit point non plus être trop frais ou trop verd ; car, lorſqu'il ſeroit mis en tas, il ſubiroit une fermentation qui le rendroit incapable d'être mangé. Le foin qui n'a point eſſuyé de pluie pendant le temps de la fenaiſon, eſt meilleur que celui qui auroit été mouillé ; la pluie en le lavant, le blanchit & lui enleve ſon odeur aromatique. Le foin dont on ſe propoſe de faire la nourriture des chevaux doit être verd, d'une odeur agréable, aromatique & forte, ſur-tout lorſqu'il eſt nouveau, fin ; c'eſt-a-dire, compoſé de plantes qui n'aient point de groſſes tiges, dures ou ligneuſes, ni de feuilles amples, larges & épaiſſes ; ces gros foins ne ſont propres qu'au bétail. Il doit être ſec ſans être caſſant, ſans aucune moiteur, ſi ce n'eſt lorſqu'il jette ſon feu. Une qualité qui n'eſt pas moins eſſentiel au foin, eſt la netteté : ainſi, tout foin blanc, jaune ou noir, gros & ligneux, mou, frais, humide, de mauvaiſe odeur ou boueux, doit être rejeté comme de mauvaiſe eſpece. Les prairies ſont auſſi deſtinées à la nourriture du cheval ; les hautes ſont à préférer aux baſſes, parce que les premieres étant plus ſeches, les plantes qui y croiſſent ſont moins abreuvées, les ſucs en ſont moins aqueux, plus élaborés, le foin qu'on en tire eſt plus fin & plus aromatique. Les plantes les plus recherchées, celles qui donnent le meilleur foin, ſont toutes les eſpeces de gramen, à l'exception de ceux qui viennent dans les marais : entre les premiers, on préfere tous les chiendents, le fromental, *&c.* tous les trefles, les lotus, les melicots ſont d'excellente qualité.

Il eſt encore d'autres plantes employées à la nourriture des chevaux, ſoit en verd ou en ſec ; telles ſont l'orge, les veſces, les lentilles, *&c.* La paille eſt auſſi une nourriture du cheval, celle qu'on emploie le plus communément eſt celle de froment ; c'eſt un des alimens le plus ſain que l'on connoiſſe, & même un des plus nourriſſans, quoiqu'il paroiſſe ſec. Les chevaux nourris avec de la paille ſont beaucoup plus gras, ont le poil plus liſſe, & ſont moins ſujets aux maladies cutanées que ceux qui n'ont mangé que du foin. L'avoine eſt l'aliment le plus nourriſſant de tous ; plus elle ſera peſante, & par conſéquent farineuſe, plus elle nourrira : ſa couleur eſt aſſez indifférente. Outre ces alimens ordinaires, on emploie la luzerne, le ſainfoin, le grand trefle, les lentilles, les pois, la veſce, l'orge, le ſeigle. Mais toutes ces herbes & ces grains qui quelquefois peuvent ſervir de nourriture au cheval, deviennent des médicamens dans différentes circonſtances. Ainſi, ils ne doivent être alimens que dans les cas de néceſſité & lorſqu'on manque des autres.

L'eau eſt la boiſſon ordinaire du cheval ; mais toutes les eaux ne ſont pas également bonnes. L'eau battue eſt préférable à l'eau dormante ; celle des grandes rivieres, aux eaux de ſources, *&c.* La meilleure eſt la plus limpide. L'eau très-fraîche eſt dangereuſe. On ne doit point laiſſer boire un cheval qui eſt en ſueur, ou qui vient de quitter le travail.

Du ſoin que l'on doit avoir des chevaux.

Ce que nous avons à dire ſur cet objet, regarde le local des écuries, leur conſtruction, leur propreté & le panſement des chevaux.

Toute écurie doit être conſtruite ſur un endroit ſec & élevé. Celle qui eſt ſur un terrein bas, eſt humide & peu éclairée, pour l'ordinaire : les chevaux y ſont ſujets aux maladies des yeux & aux œdemes. Les écuries pavées ſont plus avantageuſes que celles qui ſont ſalpétrées, lors ſur-tout qu'on n'eſt pas en état de faire la dépenſe des madriers qui, à tous égards, ſont préférables. On doit renouveller les écuries à toutes les heures du repas, & donner un coup de balai à ces mêmes heures. On doit étriller avec ſoin le cheval, ce qui l'entretient dans une tranſpiration abondante : cela doit ſe faire au dehors, autant qu'il eſt poſſible, & jamais dans l'écurie. Il y a encore d'autres petits ſoins de détail, dont il ne nous paroît pas néceſſaire de parler.

Des exercices du cheval. Nous avons vu dans l'article de la conformation extérieure du cheval, qu'il étoit fait pour tirer ou pour porter. Le cheval de trait ne tire qu'autant qu'il a de peſanteur ; pour ſe la donner, il eſt obligé de ſe jeter en avant. Auſſi voit-on qu'un cheval attelé à une charrette, ne tire qu'à raiſon de la charge qu'on lui met ſur le dos : eſt-elle chargée ſur le derriere ? les efforts deviennent impuiſſans. Tout fardeau qu'un cheval tire, doit être à l'alignement de ſon corps ; car autrement il agiroit de deux manieres, en élevant & en tirant, ce qui arrive preſque toujours dans les carroſſes. La force des chevaux qui tirent ces voitures, agit ſuivant une diagonale ; & par conſéquent peut être décompoſée en force horizontale & en force perpendiculaire : or, cette derniere eſt entiérement perdue pour la progreſſion. Les harnois d'ailleurs ſont mal conſtruits : la bricole ne doit pas être placée ſur l'articulation des épaules avec le bras. Cette poſition gêne le mouvement de ces parties, & le cheval eſt hors de force : la bricole doit être placée au bas de l'encolure, ſur le haut du poitrail ; & les traits doivent partager le corps du cheval en deux parties, enſuite répondre au centre du fardeau. Il en eſt de même du reculement qu'on place trop bas : il doit ſe trouver ſur la même ligne que le poitrail, autrement le cheval n'a pas de force. On voit par tout ceci combien il eſt eſſentiel que les voitures ſoient bien conſtruites, & les chevaux bien placés ſi l'on veut en tirer tous les ſecours qu'on en attend ſans les ruiner.

Le cheval de bât ne porte qu'autant qu'il eſt également chargé & qu'il va lentement. Il n'en eſt pas de même du cheval de ſelle : la légéreté du cavalier, ſa poſition, l'action de ſes bras & de ſes jambes, la forme de la ſelle & du mors, contribuent beaucoup à ſes mouvemens. La poſition de l'homme & de ſon action ſur le cheval, ont donné & donnent encore matiere à conteſtation. Les plus fameux écuyers de ce ſiecle ne ſont point d'accord ſur ces objets ; & leur art ſe réduit à bien peu de choſe.

TROISIEME PARTIE.

Hippopathologie ou deſcription des maladies du cheval. Le cheval eſt ſujet à un grand nombre de maladies, dont les unes lui ſont communes avec l'homme, & d'autres lui ſont particulieres. Nous dirons peu de choſe des premieres, parce que le traitement eſt à peu près le même pour l'homme & pour le cheval, mais nous inſiſterons ſur les dernieres. Si les anciens ont écrit ſur le traitement des maladies du cheval, ce qui nous en reſte eſt bien peu capable d'éclairer & d'inſtruire. Quoique depuis deux cents ans, un grand nombre d'amateurs de chevaux, nous aient donné des traités d'*hippiatrique*, ce n'eſt guere que dans ce ſiecle qu'on s'en eſt ſérieuſement occupé. La cure des maladies de ces animaux a été abandonnée à des gens groſſiers & peu inſtruits, qui n'ont pu étendre l'art. Il n'a fait de progrès que depuis qu'on a ſenti l'avantage d'étudier l'anatomie du cheval, & d'en bien connoître l'économie. Ces deux ſciences cultivées avec ſoin, nous en promettent de plus grands par la ſuite. Après avoir décrit, le plus clairement & le plus exactement que nous avons pu, les parties intérieures &

externes de l'animal, nous allons paſſer à l'hiſtoire de ſes maladies qui ſont internes ou externes : nous parlerons d'abord de celles-ci, qui ſont peut-être les plus ordinaires & les plus nombreuſes, comme les plus aiſées à reconnoître, à ſaiſir, & à traiter.

Les cauſes & les ſymptomes de l'inflammation, ſont les mêmes dans l'homme & dans le cheval, c'eſt pourquoi nous n'en parlerons pas. Quant au diagnoſtic, on reconnoît l'inflammation des parties internes (car c'eſt de celles-ci dont il s'agit à préſent,) par la douleur qui ſe manifeſte aſſez par les mouvemens & l'agitation du cheval, par les grands mouvemens du cœur, ſouvent par la fievre, la toux & la difficulté de reſpirer, ſi l'inflammation attaque le poumon. Pour la cure, il faut mettre le cheval à la diete blanche, ne lui donner preſque point de foin, le tenir au ſon & à l'eau blanche, lui faire avaler des décoctions de plantes adouciſſantes, relâchantes & rafraîchiſſantes, comme les racines de mauve, de guimauve, chicorée ſauvage, les feuilles de bouillon blanc, de brancurſine, de pariétaire, de laitue, de mercuriale, d'oſeille, *&c.* On ne doit pas oublier les lavemens, où entrent les mêmes herbes qui, en nettoyant les gros boyaux, font un bain intérieur, & ſervent admirablement à diminuer l'inflammation. Sur le déclin on peut donner l'infuſion des fleurs de mellilot, de camomille, de ſureau, qui ſont adouciſſantes & un peu réſolutives en même temps.

Le phelgmon eſt une tumeur avec chaleur, tenſion, douleur & dureté. Il attaque le plus ſouvent les parties charnues, parce qu'elles ſont parſemées d'un plus grand nombre de vaiſſeaux ſanguins : il eſt ſouvent accompagné de fievre, lors ſur-tout que l'inflammation eſt conſidérable & fort étendue. Les ſymptomes de ce mal ſont indiqués par la définition du mot *phlegmon.* On connoît aiſément le plegmon par la tumeur, la dureté, la chaleur & la douleur que le cheval reſſent lorſqu'on le touche. Le phlegmon eſt plus ou moins dangereux, ſuivant l'importance des organes qu'il affecte. Celui des parties tendineuſes eſt plus dangereux que celui des parties charnues ; mais celui des articulations l'eſt bien davantage. La cure s'obtient par les ſaignées, les adouciſſans, les délayans, *&c.* en un mot les remedes qu'on emploie dans l'inflammation.

Les cauſes, les ſymptomes, le diagnoſtic, le pronoſtic, la cure de la ſuppuration ſont abſolument les mêmes dans le cheval & dans l'homme : c'eſt pourquoi nous renvoyons cet article à la médecine humaine. Il en eſt de même de l'ulcere, de quelque eſpece qu'il ſoit, de la gangrene, de l'éréſipelle, de l'œdeme & du ſquirre. Nous dirons ſeulement, à l'égard de ce dernier, que les parties les plus expoſées à devenir ſquirreuſes, ſont celles qui ſe trouvent entre la pointe de l'épaule & le thorax ; les glandes de deſſous la ganache, les mamelles, le fourreau, *&c.* & toutes les glandes ſituées ſous la peau. Les mauvais fourrages, le défaut de tranſpiration, le peu d'uſage que l'on fait du cheval, *&c.* peuvent occaſioner les ſquirres : ce qui prouve qu'il eſt produit par un épaiſſiſſement de la lymphe, ou des humeurs excrémentitielles.

Pour les mêmes raiſons que ci-deſſus, nous n'entrerons dans aucun détail ſur ce qui concerne les maladies des os en général ; telles que la carie, la fracture, l'ankiloſe, l'exoſtoſe, la luxation, la piquure, la contuſion, *&c.*

Des maladies externes. La taupe eſt preſque toujours une tumeur inflammatoire, ſituée ſur le ſommet de la tête entre les deux oreilles. Cette tumeur, ainſi que le phlegmon, eſt dure dans le commencement, & devient en ſuppuration dans la ſuite. Le dépôt contient quelquefois une eſpece de pus blanc comme de la bouillie, quelquefois une eau rouſſe. Quoique ces dépôts ſoient preſque toujours critiques, néanmoins celui dans lequel il y a de l'eau rouſſe, eſt plus difficile à guérir ; car, dans le premier, il eſt rare que le ligament cervical ſoit à découvert ; au lieu que dans le ſecond, non ſeulement le ligament eſt à découvert, mais ſouvent encore il ſe trouve déchiré : ce qui prouve que la tumeur vient plutôt d'un coup que d'une humeur. La taupe vient quelquefois du ſoir au lendemain ; d'autres fois elle eſt

huit

huit jours à se former. Lorsqu'elle se manifeste du soir au matin, il y a lieu de croire qu'elle contient de l'eau rousse : ce qui est encore annoncé par la mollesse de la tumeur. Quand elle se forme lentement, elle contient du pus.

Dès qu'on s'apperçoit d'une grosseur, il faut voir si elle est séreuse ou purulente. Si elle est séreuse, il faut l'ouvrir sur le champ, & traiter la plaie avec un digestif. Si la tumeur ne tient d'aucun caractere, il faut préliminairement mettre le cheval au son & à l'eau blanche, le saigner, & fomenter ensuite la tumeur avec l'eau dans laquelle on aura fait fondre du sel jusqu'à son point de saturation. Lorsque la tumeur ne diminue pas au bout de cinq ou six jours, il y a lieu de croire qu'elle renferme du pus ou de l'eau rousse : ce qu'on reconnoît facilement au tact.

Il faut ouvrir la taupe suivant sa longueur, pour donner écoulement à la matiere qui y est contenue, & traiter la plaie comme une plaie ordinaire. Le cheval guérit ordinairement dans l'espace de quinze jours ; mais si au bout de ce temps la plaie suppure encore, il y a tout lieu de croire que le ligament cervical est endommagé. Dans ce cas on pratiquera une nouvelle ouverture, qu'on prolongera jusqu'au fond de la plaie, afin d'enlever toute la partie du ligament qui est gâtée. Si l'os occipital est carié, ce dont on s'assure par la sonde, on en procure l'exfoliation. En suivant cette méthode, on guérit sûrement & sans peine cette maladie, qu'on regarde comme dangereuse, qui ne le devient que parce que le pus, en fusant, peut attaquer le ligament cervical, carier l'os occipital, & quelquefois la premiere vertebre du cou ; & parce qu'il gâte aussi assez souvent le ligament capsulaire de la premiere vertebre avec l'os occipital, & pénetre dans le canal épineux.

Les avives, ou ouvertures des glandes salivaires, doivent être ouvertes avec beaucoup de précaution, dans la crainte d'ouvrir le canal salivaire, ce qui produiroit une fistule incurable. On a vu de ces fistules arriver à la suite de quelque dépôt critique, survenu à la suite d'une fausse gourme : ce canal étant ouvert, laisse échapper continuellement la salive au dehors, & souvent fait tomber le cheval dans le marasme. Ce mal se guérit rarement, & encore est-ce la nature qui opere, car on ne sauroit y porter l'instrument sans courir risque d'exciter encore plus de mal. Le mieux dans ces circonstances, est donc d'abandonner la cure à elle-même, en se contentant de laver souvent cette partie avec de l'eau acidulée : en continuant long-temps ce remede, on parvient à resserrer les vaisseaux salivaires & à modérer l'écoulement.

Il survient quelquefois au dedans de la conque de l'oreille une grosseur qui en remplit toute la cavité : elle est la suite d'un coup ou d'une morsure, & est ordinairement remplie d'eau rousse, jaunâtre, & rarement de pus. Il faut ouvrir la tumeur & panser la plaie à l'ordinaire. Ce mal n'a pas de suite.

Les maladies des yeux des chevaux sont à peu près les mêmes que celles de l'homme, & se traitent de la même maniere : telles que l'ophtalmie, le tuméfaction des glandes des yeux, l'enflure des paupieres. Pour la léfion de la cornée, on s'en apperçoit aisément par la blancheur, qui ne lui est pas ordinaire ; par l'abondance des larmes qui s'écoulent souvent ; par de petites pellicules qui s'enlevent de dessus la cornée transparente ; par son affaissement sur l'uvée, ou par une couleur rouge dans toute son épaisseur. Cette maladie est presque toujours accompagnée d'une inflammation de la conjonctive. Dans ce cas il faut saigner une ou deux fois le cheval, le mettre à la paille & à l'eau blanche, lui bassiner l'œil avec une décoction tiede de plantain & de fleurs de roses. Il est étonnant qu'on n'ait pas encore abandonné la pratique dangereuse de mettre sur l'œil de la tutie, & même des poudres corrosives, dans la vue, dit-on, de manger la taie. On ne fait pas attention que cette taie n'est point un corps étranger, mais simplement un embarras dans les vaisseaux de cette partie ; ainsi on doit chercher à adoucir & détendre, & ensuite à résoudre.

Rien n'est plus commun que de voir

des chevaux avoir la langue coupée, par la longe que l'on met dans leur bouche pour les faire trotter, & avec laquelle on les attache à un autre cheval, ou derriere une voiture. Le mal eſt preſque toujours curable, quand même la langue ſeroit coupée aux trois quarts, à moins qu'elle ne le fût en deſſous, car là ſe trouvent les principaux vaiſſeaux: s'ils étoient coupés il faudroit néceſſairement faire la ſection de la langue, pour éviter la gangrene qui y ſurviendroit. Cette ſection ne ſeroit pas dangereuſe: il reſteroit toujours aſſez de langue à l'animal pour promener les alimens ſur l'un & l'autre côtés des dents mâchelieres.

On appelle *barres*, cet eſpace uni & dénué de dents qui ſe trouve entre les dents mâchelieres & les crochets; c'eſt ſur cet endroit que porte le mors de la bride; c'eſt la forte impreſſion de ce mors qui y produit du mal: pour remédier à la bleſſure légere des barres, on met dans la bouche du cheval un billot, enveloppé d'un linge, qu'on couvre de miel, d'heure en heure; ſi l'os eſt carié, il faut emporter la carie. Quoique la plaie ſoit guérie, on ne mettra pendant quelque temps dans la bouche du cheval, qu'un billot de ſapin & ſans gourmette, & on ne lui mettra un mors de fer que quand il ſe ſera formé une pellicule dure & capable de réſiſter.

Il ſurvient ſouvent au cou des tumeurs produites par la morſure des chevaux, le collier ou quelqu'autre cauſe. Si au bout de quatre à cinq jours l'enflure ne diminue pas par les remedes ordinaires, il ſe forme un cor au milieu de cette groſſeur qu'il faut détacher: ſi au bout de dix ou douze jours la plaie fournit de la matiere, il y a à craindre que le ligament ne ſoit endommagé; dans ce cas, il faut ſonder; & ſi l'on trouve du fond, fendre la peau pour donner iſſue à la matiere, & enlever ce qu'il y a de gâté.

On appelle *mal de garrot*, toute tumeur ou ulcere qui ſe trouve ſur la partie de ce nom: pour l'ordinaire la maladie commence par un gonflement ſemblable à la taupe, qui tient du phlegmon ou de l'œdeme; il faut traiter la tumeur ſelon l'eſpece dont elle eſt: ſi au bout de deux jours elle ne diminue pas, on doit faire une petite inciſion pour donner iſſue à l'eau qui y eſt contenue. Quand après quinze ou vingt jours la plaie fournit beaucoup de matieres, il y a lieu de croire que le ligament eſt gâté; il faut alors débrider la plaie, aller juſqu'au foyer du mal, & ôter ce qu'il y a d'attaqué: ſouvent même le mal a gagné la partie ſupérieure des apophyſes épineuſes des vertebres du dos, qui, pour l'ordinaire, ſont cartilagineuſes; dans ce cas il faut couper tout ce qui eſt gâté, c'eſt-à-dire, tout le cartilage, & pénétrer juſqu'à l'os, parce qu'il ne ſe fait d'exfoliation que dans la partie oſſeuſe.

La ſelle ou le bât qui portent principalement ſur la partie latérale des côtes, y font une compreſſion forte qui meurtrit ſouvent le dos, & y produit une tumeur inflammatoire, appellée *cor;* dès qu'on s'en apperçoit, il faut en procurer la réſolution par les remedes appropriés; ſi elle ne ſe fait pas, la tumeur ſe termine par ſuppuration ou par induration, c'eſt-à-dire, par une dureté nommée *cor*, lequel eſt indolent & demeure dans cet état, tant qu'on l'entretient dans une certaine ſoupleſſe. Si on continue à le comprimer avec la ſelle ou le bât, il ſe forme dans la peau une couenne noirâtre, qui n'eſt autre choſe qu'une eſcarre gangreneuſe: ſouvent la ſuppuration s'établit d'elle-même & l'eſcarre tombe; mais ſi elle tarde trop à ſe faire, il faut emporter cette eſcarre avec le biſtouri, de peur que le pus ne creuſe & ne carie les os, ou ne pénetre dans la poitrine: on trouve quelquefois des côtes caſſées au deſſous de la plaie qui, dans ce cas, doit être traitée avec beaucoup de menagemens; il faut laiſſer repoſer le cheval, afin de donner le temps aux deux extrémités des côtes de ſe reprendre, & au calus de ſe former.

Si au bout de quinze ou vingt jours la plaie fournit encore beaucoup de matiere ſanieuſe, on doit croire que quelque obſtacle s'oppoſe à la formation du calus, & même qu'il y a carie; dans ce cas il faut faire

une ouverture & mettre l'os à découvert, & procurer l'exfoliation par les remedes appropriés.

Le cheval fait un effort des reins en tombant, ou en se relevant, ou lorsqu'il est accablé par un poids considérable ; cet accident s'annonce par un mouvement alternatif, qui se remarque sur les côtés, & qu'on appelle *tour de bateau :* outre les remedes généraux de l'inflammation, il faut empêcher le cheval de se coucher, de peur qu'en se relevant il ne renouvelle l'effort. Lorsque ces remedes sont insuffisans, on applique des pointes de feu sur les reins ; ce remede est quelquefois salutaire, mais l'animal ne peut plus servir qu'à tirer, & non à porter.

On appelle *mal de rognon* toute tumeur ou plaie qui attaque les vertebres des lombes, depuis l'endroit de la selle jusqu'au haut de la croupe : la selle, un porte-manteau, & tout corps dur occasione cette maladie, qui est la même que celle du garrot, parce que les parties qui se trouvent attaquées sont les mêmes ; c'est pourquoi la cure n'en est pas différente : tout cheval blessé dans cette partie, sur les côtés ou sur le garrot, l'est toujours par la faute du cavalier qui l'a monté, ou du palefrenier qui l'a bâté, si c'est un cheval de bât.

Au dessus du sternum, dans la facette même, ou entre la pointe de l'épaule & le poitrail, il survient souvent une tumeur considérable, qu'on nomme *avant-cœur*, que bien des personnes regardent comme mortelle, ce qui est cependant très-rare. Cette tumeur gêne le mouvement de l'épaule sur le thorax, elle s'abcede rarement d'elle-même, & forme pour l'ordinaire un kiste ; il faut quelquefois attendre quatre à cinq mois pour qu'elle arrive au moment de maturité qui indique l'opération, qui se fait en fendant la peau dans toute la longueur de la tumeur de bas en haut : on dégage ensuite les bords de cette peau qui, dans tous les cas doit être ménagée ; puis on coupe une portion de la tumeur en côte de melon, laquelle est une partie du muscle commun ; on parvient au centre du mal, puis on vuide le pus contenu dans le sac. La méthode d'ouvrir la tumeur avec différentes pointes de feu, ne vaut rien, par-là on retarde la guérison qui n'est pas radicale, car le sac du kiste n'est pas enlevé : s'il arrivoit que la tumeur fût squirreuse, il faudroit l'emporter entiérement, elle ne peut être guérie par une autre voie : cette opération est un peu délicate, sur-tout quand le squirre est volumineux, & qu'il se trouve collé à la carotide : l'opérateur doit s'attendre à la section d'une forte branche qui part de l'axillaire, & qui donne beaucoup de sang ; mais cette hémorrhagie ne doit point l'inquiéter : le lycoperdon ou une pointe de feu, appliqué sur le vaisseau, suffit pour arrêter le sang. Les chevaux de trait auxquels on met des colliers, sont plus sujets à cette maladie que les autres.

L'anthrax, musaraigne ou musette est une maladie qui se manifeste par une petite tumeur à la partie supérieure & interne de la cuisse ; elle survient subitement & fait boiter le cheval : elle est accompagnée de dégoût, de tristesse, de frisson, de fievre, de difficulté de respirer ; & la mort suit de près si l'on ne se hâte d'y remédier. L'anthrax est un dépôt critique, formé à la suite d'une fievre inflammatoire, & produit par une humeur âcre & corrosive ; les vaisseaux lymphatiques sont engorgés & gros comme des plumes à écrire ; les cellules du tissu cellulaire sont remplies d'une lymphe noirâtre, coagulée & corrompue : cette maladie ne vient point de la morsure de la musaraigne, ainsi qu'on l'a cru pendant long-temps.

Dès qu'on s'apperçoit de ce mal, il faut coucher le cheval par terre, fendre la peau, suivant la longueur de la tumeur, & enfoncer le bistouri jusqu'au muscle, pour dégorger les vaisseaux, & donner une issue libre à la lymphe qui y est contenue ; il peut se faire qu'en opérant on coupe la veine crurale externe qui rampe au dessous de la peau, parce qu'on ne sauroit guere la voir ni la sentir, à cause de l'inflammation : il est encore possible qu'on ouvre quelque artere, dans ce cas on applique à l'ouverture de l'artere ou de la veine, de la poudre de lycoperdon, qu'on y tient avec la main pendant quinze ou trente minutes au

moins, ce qui ſuffit pour arrêter le ſang. Je ne parle point des remedes qu'on emploie après ces opérations, ce ſont ceux qui ſont appropriés aux ulceres & aux plaies en général, & qu'il eſt facile d'imaginer.

Les chevaux ne ſont ſujets qu'à deux eſpeces de hernies, ſavoir, la ventrale & la crurale; les autres ſont fort rares chez eux: les hernies ſont la ſuite d'un effort, d'un coup, *&c.* Dans la ventrale, provenant d'un coup donné par une bête à corne, ou par le bout d'un bâton, il arrive quelquefois une dilacération des muſcles du bas-ventre, & les inteſtins tombent ſur la peau; alors il faut faire rentrer les inteſtins dans leur place, & les ſoutenir par le moyen d'un ſuſpenſoir qu'on applique ſous le ventre.

La hernie crurale eſt la ſortie d'une partie des boyaux hors du baſſin, pardeſſus le ligament de poupart: dans cette hernie, les boyaux ſortis du baſſin forment une poche conſidérable ſur les vaiſſeaux cruraux au dedans de la cuiſſe; pour y remédier on renverſe le cheval ſur le dos, on repouſſe doucement avec les doigts le boyau dans le ventre: ſi on ne peut réuſſir de cette maniere, il faut ouvrir les tégumens, & débrider le ligament de poupart, afin de faciliter la rentrée de l'inteſtin, puis faire ſur le champ un point de ſuture aux ligamens.

Les tumeurs des teſticules; ſavoir, le ſpermatocele, le ſquirre, le ſarcocelle, l'hydrocele, & le pneumatocele, ſont, dans le cheval, abſolument de la même nature que dans l'homme; les ſymptomes, le diagnoſtic, le pronoſtic, la curation, *&c.* ſont les mêmes: c'eſt pourquoi nous n'en parlerons point.

Le phimoſis eſt un rétreciſſement du fourreau, capable d'empêcher le cheval de tirer ſa verge pour piſſer: le paraphimoſis eſt un alongement du membre avec étranglement du fourreau, qui ne permet pas à la verge de ſe retirer. Les cauſes du phimoſis ſont l'âcreté & le ſéjour de l'humeur ſébacée, des ulceres ſarcineux, & d'une nature vérolique, qui ſe trouvent dans le fourreau, *&c.* Si les remedes généraux, par leſquels on doit commencer, ne ſuffiſent pas, alors il faut débrider le fourreau; & pour cela on jette le cheval par terre, & on lui prend une jambe de derriere, comme ſi on vouloit le châtrer; cette opération ſe pratique à côté du raphé: ſi cette inciſion étoit faite latéralement, on formeroit par-là une bande de peau difficile à guérir, & qui d'ailleurs ſeroit toujours pendante. L'opération achevée, il faut frotter avec une broſſe rude tous les ulceres, juſqu'à les rendre ſanglans, après quoi on les lave avec une eau ſtyptique, puis on laiſſe la ſuppuration s'établir.

Le paraphimoſis vient quelquefois de cauſe interne, ou de quelque corps mis dans le fourreau pour exciter le cheval à piſſer, tel que du poivre long, de la pyrethre, *&c.* mais cet accident arrive le plus ſouvent au cheval pour avoir voulu ſaillir une jument bouclée, ou monter ſur un cheval; dans ce cas la verge eſt alongée d'un demi-pié, ſans que les corps caverneux ſoient engorgés: elle eſt quelquefois groſſe comme la cuiſſe & entrecoupée d'étranglemens; elle eſt d'ailleurs froide: lorſque le mal eſt à ce point, ſi on n'y remédie pas promptement, la gangrene ſurvient, & le cheval périt quelquefois dans deux fois vingt-quatre heures; le moyen le plus court pour arrêter le progrès du mal, eſt de ſcarifier la partie dans différens endroits, juſqu'aux corps caverneux, de baſſiner les plaies avec le vinaigre, & de débrider les étranglemens qui s'y trouvent: après cette opération la lymphe s'écoule promptement, & la verge rentre facilement dans le fourreau: on eſt quelquefois obligé de ſcarifier deux ou trois fois, mais en s'y prenant à temps le mal eſt toujours curable.

L'écart, qui approche beaucoup de la mémarchure, eſt un effort violent ſur le bras qui tend à l'écarter de la poitrine: les muſcles qui l'y tiennent attaché ſont les ſeuls qui ſouffrent; il ſe fait dans leurs fibres une diſtenſion conſidérable, & il ſurvient inflammation dans tout l'eſpace qu'occupent ces muſcles. Les cauſes de l'écart ſont les chûtes lourdes, les faux pas, les coups violens dans l'endroit qu'on appelle *la pointe de l'épaule*, les efforts du cheval en ſe levant. On connoît l'écart, 1°. lorſqu'on s'eſt apperçu que le cheval a fait un effort;

2°. lorſqu'en lui touchant le bras il reſſent de la douleur : les écarts ne ſont pas ſi fréquens qu'on le croit ; ſouvent le mal eſt dans le pié ou aux articulations de la jambe. Pour ce qui regarde la cure, il faut laiſſer le cheval en repos, afin que les fibres puiſſent reprendre peu à peu leur reſſort ; il faut ſaigner ſur le champ pour prévenir l'inflammation, puis employer les réſolutifs, les diſcuſſifs, *&c.*

La nerfure ou nerf-féru, n'eſt autre choſe qu'un coup ſur les tendons fléchiſſeurs du pié de devant ; coup que le cheval ſe donne avec le pié de derriere : cet accident arrive plus communément aux chevaux de chaſſe qu'aux autres ; l'animal commence par boiter, il ſurvient au canon & aux parties voiſines un engorgement, qui après avoir duré quelque temps, diminue inſenſiblement : quelquefois la peau ſe trouve coupée ; d'autres fois à la ſuite de la réſolution, il paroît ſur le tendon une groſſeur qui embraſſe ſa gaîne & ſes tiſſus ; après que l'on a diſſipé l'inflammation par les remedes ordinaires, il faut baſſiner la jambe depuis le haut juſqu'en bas, avec une décoction de plantes aromatiques. Si après avoir continué ce traitement pendant un mois ou cinq ſemaines, l'enflure des jambes ne diminue pas, & qu'il ait un ganglion, le remede le plus ſûr eſt d'y porter le feu, & de continuer à baſſiner la plaie avec l'eſprit de vin camphré.

L'effort de la hanche eſt une diſtenſion des fibres charnues qui arrive dans les muſcles feſſiers, à l'occaſion d'un mouvement violent que fait le cheval, & non pas un dérangement des os des iſles, comme pluſieurs perſonnes le penſent. Ces os n'ont point de mouvement & ne ſauroient ſouffrir de déplacement, ſans occaſioner une luxation de la derniere vertebre des lombes avec l'os ſacrum. Cette luxation étant complete, comprimeroit l'épine & feroit périr l'animal. Au lieu de paſſer des fetons, comme on a coutume de faire, il vaudroit mieux employer les fomentations réſolutives & les remedes dont nous avons parlé à l'article de l'écart.

En maréchallerie on appelle *varice*, un gonflement ou élévation en dedans du jarret, ſur ſon articulation. Mais tantôt cette tumeur eſt une vraie dilatation de la veine, tantôt c'eſt un bourſoufflement de la capſule articulaire. La tumeur qui eſt produite par la dilatation de la veine, & qui eſt limitée, vient ſouvent d'un effort du jarret, à la ſuite duquel il s'eſt fait un épanchement de lymphe qui a cauſé un relâchement dans la tunique de la veine. Pour y remédier, il ſaudroit un bandage ſolide. Mais comme il n'eſt pas poſſible d'en fixer un dans cette partie, le mal eſt incurable. Si la varice vient du bourſoufflement de la capſule, on fomente avec la diſſolution de ſel ammoniac. Quand elle eſt ancienne, on y porte le feu avec des pointes.

On appelle *mémarchure* ou *entorſe*, une diſtenſion de ligamens de l'articulation : il ſurvient alors un gonflement à la partie où elle ſe fait, & le cheval boite. La mémarchure peut ſurvenir à toutes les articulations ; elle eſt cependant plus ordinaire au boulet. Ce mal eſt plus fréquent qu'on ne penſe : les cauſes ſont un faux pas, ou un effort que le cheval fait pour retirer ſon pié lorſqu'il eſt engagé dans quelque endroit, &c. Il faut, pour la curation, employer ſur le champ les réſolutifs & les diſcuſſifs ; il eſt auſſi bon de ſaigner, ſur-tout au commencement, afin de déſemplir les vaiſſeaux & de prévenir l'engorgement. On peut dans ce cas ſaigner au plat de la cuiſſe, ſi l'entorſe affecte la jambe de devant, afin de faire une dérivation & de dégorger plus aiſément les vaiſſeaux de la jambe ; ce ſera aux ars, ſi l'accident eſt arrivé à la jambe de derriere.

On appelle *atteinte*, une meurtriſſure ou une plaie que le cheval ſe fait à une des jambes avec un de ſes fers, ou qu'il reçoit d'un autre cheval. Les atteintes les plus communes que le cheval ſe donne, ſont en dedans du boulet ; ce qui provient quelquefois de fatigue. Mais cet accident dépend le plus ſouvent de la mauvaiſe ferrure, des fers qui garniſſent en dedans, des fortes branches, des crampons que l'on aura mis à la branche de dedans. L'atteinte encornée ou qui arrive à la couronne, demande que l'on y brûle un peu de poudre à canon ; ce qui deſſeche promptement la

plaie. L'atteinte ſimple eſt peu de choſe, & ſe guérit d'elle-même. Si l'atteinte encornée étoit profonde & placée ſur un des côtés du quartier, elle pourroit produire un javart encorné ; ce qui eſt annoncé par la grande ſuppuration & par les fonds qui ſe forment dans cette partie. Pour lors il faut employer les ſuppuratifs & faire marcher le cheval ; ce qui procure ſouvent la chûte d'un petit bourbillon. Si elle eſt dans la partie moyenne, le corps du cartilage ſe trouvant attaqué, il faut faire l'opération du javart encorné.

On entend par *clou de rue*, tout corps étranger qui pénetre dans la ſole de corne : il y a trois ſortes de clous de rue ; le ſimple, le grave & l'incurable. Le ſimple eſt celui qui ne perce que la fourchette charnue ou la ſole charnue ; le grave eſt celui qui pique, ſoit le tendon, ſoit les ligamens de l'os de la noix, ou l'artere, ou l'os du pié ; l'incurable eſt celui qui offenſe l'os de la noix ou l'os coronaire à leurs parties cartilagineuſes. Dans les jeunes chevaux le mal ne ſe guérit point, parce que les cartilages ne s'exfolient jamais, & qu'ils ſe conſument peu à peu par la carie. Le clou ſimple ſe guérit la plupart du temps de lui-même, ou du moins il faut peu de choſe. Il n'en eſt pas de même du clou grave : ſi le tendon a été percé récemment, on le reconnoît à la ſynovie qui ſort par le trou, il faut deux ou trois mois pour rétablir le cheval, qui, bien que guéri, reſte quelquefois boiteux. S'il ne ſort point de ſynovie, & qu'on ſoupçonne néanmoins que le tendon eſt offenſé, il faut s'en aſſurer avec la ſonde ; ſi l'on ſent l'os, il eſt certain que le tendon a été percé. Dans ce cas il faut deſſoler, puis emporter l'endroit de la fourchette qui a été piqué, & introduire au fond de la plaie une ſonde cannelée, dans la rainure de laquelle on dirige le biſtouri, pour débrider un peu le tendon longitudinalement & non tranſverſalement. En panſant le cheval, on doit recommander de lui lever le pié très-doucement. Il faut pouſſer avec le genou (ſi c'eſt le pié de derriere) la jambe du cheval, afin qu'il ne ploie pas le paturon, & avoir ſoin de ne pas mettre la main au pié, de peur de cauſer une hémorrhagie. Lorſque l'artere, qui entre dans la partie concave du pié, a été piquée, ce dont on eſt aſſuré par l'hémorrhagie, il faut deſſoler le cheval, faire une ouverture, & appliquer un appareil convenable pour arrêter le ſang.

Il eſt néceſſaire d'indiquer ici les cas dans leſquels les clous de rue ſont incurables, afin de ne pas faire de remedes ni d'opérations inutiles. 1°. Les clous de rue ne ſauroient ſe guérir, lorſque le tendon a été piqué, & que, par une ſuite de cette piquure, la matiere, en ſéjournant, a corrodé la partie cartilagineuſe de l'os de la noix & altéré la ſynovie, 2°. lorſqu'on a appliqué ſur la plaie des onguens corroſifs qui ont opéré le même effet ſur cet os ; 3°. lorſque le clou de rue a piqué l'os de la noix ou l'os coronaire, parce que ces os ſont revêtus d'un cartilage qui ſe corrode & ſe mine peu à peu, ſans s'exfolier, & qu'il en ſort toujours une ſanie ſanguinolente ; ce qui empêche la plaie de ſe cicatriſer. Il eſt important d'obſerver que les vieux chevaux peuvent guérir ſans même reſter boiteux, par la raiſon que les cartilages ſont uſés & non oſſifiés, comme on l'a prétendu juſqu'ici ; mais il faut convenir que pour lors le cheval ne vaut pas le temps ni l'argent que l'on emploie à le traiter.

On eſt ſujet à piquer le cheval en le ferrant, & cela de pluſieurs manieres, dans le détail deſquelles nous n'entrerons pas ; il ſuffit ſeulement de dire qu'on retire la partie ſupérieure du clou & qu'on laiſſe la partie inférieure, croyant qu'elle ne coude pas : cependant on eſt ſouvent trompé à cet égard, & l'extrêmité preſſe la chair cannelée. Dans ce cas on doit tâcher d'arracher la partie du clou qui eſt dans le pié, en la pinçant avec des triquoiſes. Si l'on ne peut pas la pincer, il faut couper une partie de la muraille avec le rogne-pied, pour aller chercher cette portion de clou. Cela & le traitement ordinaire d'une piquure ſuffit.

On appelle *clou qui ſerre la veine*, un clou qui comprime la chair cannelée, de ſorte que les vaiſſeaux ſont reſſerrés ; la circulation ſe trouve interceptée ; d'où naît

l'inflammation & la formation de pus. Pour reconnoître le siege du mal, on sonde avec les triquoises ; l'endroit où le pié est le plus sensible, indique le clou qui le serre. Si l'on s'apperçoit que le cheval a le pié ferré, il faut sur le champ le déferrer, ou du moins retirer le clou qui cause le mal, & n'en point remettre d'autre à la place.

Enclouer un cheval, c'est planter un clou dans la chair, & l'y laisser. On connoît l'enclouure, lorsqu'après avoir déferré & paré le pié, on voit que le clou est dans la chair, ou lorsqu'en sondant avec les triquoises, le cheval donne des marques de sensibilité quand on touche l'endroit de l'enclouure. Il faut retirer le clou tout d'abord ; & quoique le sang sorte par la sole de corne & par la muraille, il n'y a pas ordinairement de danger : mais s'il se forme du pus, par le séjour du clou dans la chair, il faudra faire une ouverture profonde entre la sole de corne & la muraille, & pénétrer jusqu'au vif de la chair cannelée. Si, malgré l'ouverture, la matiere fusoit jusqu'au dessus du sabot, vers la couronne, ce qu'on appelle *souffler au poil*, il ne faudroit pas s'opposer à la sortie du pus de ce côté-là, il faut au contraire la favoriser. Lorsque le clou a piqué l'os du pié (ce dont on s'apperçoit à la quantité de matiere qui en sort, & encore mieux avec la sonde), il faut desseler le cheval, afin de donner ouverture à l'esquille, qui tombera par exfoliation. On examinera s'il n'est pas resté dans l'endroit de la piquure quelque portion de clou. Si la matiere, en séjournant auprès des talons, avoit gâté le cartilage, il faudroit extirper la partie gâtée.

On appelle *bleime*, une rougeur à la sole des talons. Il y a une bleime naturelle & une surnaturelle : la premiere vient sans cause apparente aux piés qui ont de forts talons : la seconde est celle qui vient de la ferrure ; les talons portant bas sur le fer, en sont meurtris, foulés, *&c.* Les remedes de celle-ci sont les mêmes que ceux de la ferrure pour les talons bas. La bleime naturelle est de quatre sortes : dans la premiere, il y a une rougeur produite par un sang extravasé & desséché dans les pores de la sole de corne : dans la seconde, on remarque à la corne qui est fendue, une tache noire, qu'on prendroit pour un clou de rue. En suivant cette tache, on trouve la chair cannelée noirâtre & comme pourrie : dans la troisieme, on voit, en parant, sortir du pus de la chair cannelée des talons : dans la quatrieme, on s'apperçoit, en parant, d'un décernement de la muraille avec la sole des talons, causé par la matiere qui est noire & en petite quantité. A ces quatre especes on peut en ajouter une cinquieme, dans laquelle la muraille des talons est renversée en forme d'huître à l'écaille.

Curation. Dans la premiere espece, comme le cheval ne boite que lorsque le pié est trop sec, on doit avoir soin d'humecter le pié toutes les fois qu'on le ferre. Dans la seconde, il faut faire ouverture avec le boutoir ou la renette, & y porter les remedes convenables. Dans la troisieme, on aura recours aux mêmes moyens. Dans la quatrieme, il faut abattre de la muraille du talon, parer à la rosée le pié & surtout l'endroit du talon, puis faire le même pansement qu'aux autres. La cinquieme vient de la mauvaise conformation du pié ; les talons n'ont presque point d'arcs-boutans ; la bleime n'est recouverte que de très-peu de corne : le cheval est fort sensible en cet endroit, parce que la muraille se renverse & pince la chair cannelée. Il faut enlever avec le boutoir cette corne renversée : s'il vient du pus, il faut faire une ouverture pour donner issue à la matiere ; mais il ne faut pas qu'elle soit trop grande, de peur que la chair ne surmonte & ne forme » cerise.

La sole échauffée est une inflammation du sabot, produite par les fers rouges appliqués sur les piés des chevaux. Le fer, sans être rouge, peut néanmoins tellement échauffer les parties contenantes du sabot, qu'il produit les mêmes accidens. Les remedes aux piés échauffés, sont d'humecter la sole de corne avec des emmiellures ou de la terre glaise très-liquide.

La sole peut encore avoir été brûlée par l'application d'un tisonnier rouge, dont le maréchal se sera servi pour attendrir la sole & pour avoir plus d'aisance à la parer. Dans ce cas on s'apperçoit, en parant, que les pores de la sole de corne sont très-

ouverts en forme de tamis ; la lymphe ſort à travers ces petits trous, & ſouvent il arrive une ſéparation totale de la ſole de corne d'avec la ſole charnue, dans l'endroit où elle a été brûlée, quelquefois la gangrene ſe manifeſte & le cheval périt. Le remede qu'on apporte à ce mal, eſt de parer à la roſée & de cerner la ſole autour de la muraille, comme ſi l'on vouloit deſſoler. L'inflammation peut ſurvenir à la ſole par la compreſſion du fer, & occaſioner du pus dans cette partie.

Le pié ſe trouve quelquefois ſerré par les fers trop voûtés ; mais il n'y a qu'un mauvais ouvrier qui puiſſe donner aux fers cette conformation vicieuſe. Si, en ferrant, on éloigne la fourchette de terre, tout le poids du corps eſt appuyé ſur les éponges & écraſe les talons ; ce qui n'arriveroit pas, ſi la fourchette portoit à terre, puiſqu'elle eſt la baſe du cheval. Si le mal eſt de peu de conſéquence, il ne s'agit que de changer la ferrure. On appelle *quartier renverſé*, lorſque le fer porte ſur un quartier foible ; ce qui le fait renverſer.

La foulure de la ſole n'auroit pas lieu, ſi l'on n'avoit pas trop paré le pié ; ce qui laiſſe une eſpece de creux pour loger le caillou & le ſable ; & ſi l'on avoit moins aminci la ſole de corne, laquelle alors ne garantit preſque plus la ſole charnue de la compreſſion, il faut ôter le fer pour enlever les corps qui compriment la ſole charnue, nourrir le pié en le tenant humecté, & ne le point parer.

La [illegible] conformation du pié eſt quelquefois nuiſible dans certains chevaux ; la ſole des talons ſe prolonge quelquefois en pince, & a dans ſon corps une épaiſſeur conſidérable. Cette conformation ſe trouve dans les chevaux qui ont une petite fourchette ; pour lors cette ſole ſert de fourchette, porte à terre & comprime la chair cannelée, d'où réſulte inflammation.

Lorſqu'un cheval a le pié bien paré, & qu'il vient à ſe déferrer, la muraille n'ayant plus de ſoutien de la part de la ſole de corne, s'éclate ; la ſole porte à terre, comprime la ſole charnue, l'inflammation ſurvient & le cheval boite ; c'eſt ce qu'on appelle *ſole battue* ou *pié dérobé*.

L'étonnement du ſabot eſt un ébranlement dans le pié du cheval, occaſioné par quelque coup. On s'en apperçoit en frappant ſur la muraille ; l'endroit où le coup a été porté, eſt beaucoup plus ſenſible. Il faut bien parer le pié, ſaigner en pince & mettre une emmiellure autour du ſabot.

La compreſſion de la ſole arrive quand la fourchette ne porte pas à terre, & quand le cheval, dans certaines ſurpriſes, dans certains faux pas, ou dans certains efforts, pouſſe l'os coronaire en arriere ſur l'os de la noix, celle-ci ſur le tendon qui preſſe la ſole charnue entre lui & la ſole de corne. On reconnoît cette compreſſion, lorſque après avoir bien paré uniment le pié & rendu la corne de ſole fort mince, le cheval marque de la ſenſibilité. On ſonde avec les triquoiſes, en commençant en pince & allant ſucceſſivement vers les talons, mais avec l'attention de ne pas ſerrer les triquoiſes plus dans un endroit que dans l'autre. Pour remédier à la compreſſion, on pare le pié à la roſée, & on met dans le pié quelque choſe d'onctueux pour humecter & relâcher les parties qui ſont diſtendues. Il faut laiſſer le cheval en repos pendant douze ou quinze jours, & ne point lui permettre de marcher. Quand la guériſon paſſe vingt jours, on doit le faire promener juſqu'à ce qu'il ſoit guéri ; on peut même le mettre à la charrue, à une voiture. Si le cheval boite tout bas, s'il eſt ſenſible à la couronne & au paturon lorſqu'on appuie ſur ces parties, il ne faut pas tarder à le deſſoler ; il n'y a pas de temps à perdre ; on laiſſera long-temps ſaigner le pié, afin de dégorger les vaiſſeaux. Cette opération met la ſole charnue hors de preſſe & remédie à l'inflammation du ſabot. Si le cheval n'eſt pas guéri au bout de quarante jours, ce qui eſt rare, il faut le mettre à la pâture pendant ſix ſemaines ou deux mois. Lorſque le mal eſt ancien, ce qu'on connoît par une petite groſſeur qui vient ordinairement autour de la couronne, & parce que le pié eſt malade & plus petit que l'autre, il n'eſt pas facile à guérir. Dans ce cas on peut cependant tenter, après les autres remedes, de porter le feu autour de la couronne,

couronne, afin d'empêcher l'oſſification qui commence toujours par un endurciſſement des tuniques.

Dans l'ébullition, toute l'habitude du corps ſe trouve en un moment couverte de petits boutons plus ou moins nombreux & plus ou moins élevés, mais pourtant ſuperficiels; ils ſurviennent ordinairement après les grandes fatigues & les grandes ſueurs; c'eſt l'humeur de la tranſpiration qui s'accumule dans les vaiſſeaux de la peau. Ces boutons ſont ſans danger & diſparoiſſent par le moyen de la ſaignée & de quelque ſudorifique.

La morve eſt un écoulement de mucoſité par le nez, avec inflammation & ulcération de la membrane pituitaire. Mon pere & moi avons démontré de la maniere la plus victorieuſe & la plus ſatisfaiſante, que le ſiege de cette maladie étoit dans la membrane pituitaire, & non pas dans les reins, le foie, le poumon, *&c.* comme on l'avoit cru avant que nous euſſions fait voir le contraire. Cet écoulement eſt tantôt d'une couleur tranſparente, comme le blanc d'œuf, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, purulent, ſanieux; mais toujours accompagné du gonflement des glandes lymphatiques, qui ſont ſous la ganache.

Il n'y a de véritable morve que l'écoulement qui vient de la membrane pituitaire: tout écoulement qui vient d'une autre partie n'eſt pas morve; c'eſt à tort qu'on lui a donné ce nom. La morve eſt de deux eſpeces, l'une dans laquelle le cheval jette du ſang par les narines, & où l'on découvre le long de la cloiſon beaucoup de chanvres, fourniſſant très-peu de pus qui eſt noirâtre & ſanieux. Dans l'autre eſpece on ne découvre point de chanvres; mais elle fournit une grande quantité de pus, & les cornets & les ſinus ſont plus ou moins remplis de matiere; au lieu que dans la premiere ils ſont vuides: celle-ci vient preſque toujours d'un vice farcineux, & ſe communique plus aiſément. La ſeconde vient du paſſage du chaud au froid & ne ſe communique que lorſqu'elle eſt invétérée, & encore bien rarement. Il y a pluſieurs autres diviſions de la morve, dans le détail deſquelles nous n'entrerons pas, ce ne ſont que des ſubdiviſions des deux eſpeces que nous venons d'indiquer.

Les cauſes premieres de la morve ne nous ſont pas connues; nous nous contenterons de rapporter les cauſes ſecondes qui ſont évidentes & inconteſtables. La cauſe évidente de la morve eſt l'inflammation de la membrane pituitaire, & les cauſes de cette inflammation ſont générales & particulieres; les générales ſont la trop grande quantité, la raréfaction & l'épaiſſiſſement du ſang. Les particulieres ſont quelque coup porté ſur le nez, quelque corps pouſſé avec force dans cette partie, des injections âcres & corroſives qu'on y aura faites, le froid, lorſque le cheval eſt échauffé, le farcin qui affecte ſucceſſivement les différentes parties du corps: lorſqu'il parvient à la membrane pituitaire, il y forme des ulceres. L'inflammation, l'ulcération & l'écoulement du conduit lacrymal ſont encore des cauſes de la morve; ce canal étant enflammé produit un pus âcre qui corrode les parois des cornets. La fonction des larmes qui ſortent par cette ouverture, eſt d'empêcher que l'air n'entre avec trop d'impétuoſité dans les naſeaux: l'écoulement des larmes étant une fois ſupprimé, l'air ne trouvant plus d'obſtacle qui s'oppoſe à ſon paſſage, entre avec force dans les naſeaux, & va heurter la cloiſon & les cornets; c'eſt pourquoi la plupart des chevaux attaqués de la fiſtule lacrymale, ou ceux chez leſquels il y a ſuppreſſion de cette humeur, deviennent morveux; ce qui arrive le plus ſouvent dans les chevaux glandés de longue main.

Les principaux ſymptomes ſont l'écoulement qui ſe fait par les naſeaux & l'engorgement des glandes lymphatiques de deſſous la ganache. 1°. L'écoulement eſt plus abondant que dans l'état de ſanté, parce que l'inflammation irrite les fibres, & fait ſéparer une grande quantité de mucoſité. 2°. L'écoulement eſt de couleur naturelle, tranſparent comme le blanc d'œuf dans la morve commençante. 3°. L'écoulement eſt purulent dans la morve confirmée, parce que l'ulcere eſt formé. 4°. L'écoulement eſt noirâtre & ſanieux dans la morve invétérée, parce que le pus ayant

corrompu quelques vaiſſeaux ſanguins, le ſang ſe mêle avec le pus. 5°. Quelquefois l'écoulement diminue, & ceſſe même quelquefois, ce qui arrive parce que le pus a pénétré dans quelque grande cavité, comme le ſinus maxillaire, d'où il ne peut ſortir que lorſque la cavité eſt pleine.

La morve attaque tantôt les ſinus frontaux, tantôt les ſinus maxillaires, les cornets du nez, *&c.* quelquefois toutes ces parties à la fois, ſelon que la membrane pituitaire eſt enflammée dans un endroit plutôt que dans un autre. Pour l'ordinaire cette inflammation commence par la ſuperficie des cornets & le long de la cloiſon du nez. Les glandes lymphatiques de deſſous la ganache ont deux tuyaux, ou ce qui eſt la même choſe, deux veines lymphatiques; l'une qui apporte la lymphe de la membrane pituitaire dans ces glandes, l'autre qui reçoit la lymphe de ces glandes pour la porter dans la veine ſous-claviere. Il n'eſt pas difficile d'expliquer par cette théorie, l'engorgement des glandes de deſſous la ganache, parce que dans l'inflammation la lymphe s'épaiſſit, & comme ces glandes ſont compoſées de vaiſſeaux qui font mille contours, la lymphe épaiſſie doit y circuler plus difficilement, s'y arrêter enfin & les engorger. Lorſque la membrane pituitaire eſt ulcérée, le pus ſe mêle avec la lymphe, lui donne une qualité âcre; cette âcreté irrite les vaiſſeaux des glandes, les fait reſſerrer, & c'eſt une ſeconde cauſe de leur engorgement.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer par la même théorie pourquoi dans la gourme, dans la morfondure & dans la pulmonie, les glandes lymphatiques de deſſous la ganache ſont quelquefois engorgées & quelquefois ne le ſont pas, ou ce qui eſt la même choſe, pourquoi le cheval eſt quelquefois glandé & quelquefois ne l'eſt pas. Dans la morfondure, les glandes de deſſous la ganache ne ſont pas engorgées, lorſqu'il y a un ſimple reflux de l'humeur de la tranſpiration dans le nez, ſans inflammation de la membrane pituitaire; elles ſont engorgées lorſque l'inflammation gagne les glandes de cette membrane. Dans la pulmonie, le cheval n'eſt pas glandé, parce que le pus qui vient du poumon n'eſt pas aſſez âcre pour ulcérer la membrane pituitaire; mais à la longue, il acquiert de l'âcreté, enflamme la membrane, & engorge les glandes de deſſous la ganache.

Rien n'eſt plus important & rien en même temps n'eſt plus difficile que de bien diſtinguer chaque écoulement qui ſe fait par le nez; il faut pour cela un grand uſage & une longue étude de ces maladies. Pour décider avec ſûreté, il faut être familier avec ces écoulemens, autrement on eſt expoſé à porter des jugemens faux. L'œil & le tact ſont d'un grand ſecours pour prononcer avec juſteſſe ſur ces maladies.

La morve étant un écoulement qui ſe fait par le nez, eſt aiſément confondue avec tous les autres écoulemens qui ſe font par le même endroit. La couleur de l'écoulement n'eſt pas un ſigne diſtinctif ſuffiſant, un ſigne ſeul ne ſuffit pas non plus. Lorſque le cheval jette par le nez ſans touſſer, qu'il eſt glandé & gai comme à l'ordinaire, qu'il boit & mange comme de coutume & a bon poil; lorſqu'il n'eſt glandé que d'un côté & qu'il jette peu, il y a lieu de croire que c'eſt la véritable morve, c'eſt-à-dire, l'inflammation de la membrane pituitaire. Lorſqu'au contraire l'écoulement ſe fait égal par les deux naſeaux, qu'il eſt ſimplement purulent, que le cheval touſſe, qu'il eſt triſte, abattu, dégoûté, maigre, qu'il a le poil hériſſé & qu'il n'eſt pas glandé, c'eſt une preuve que l'inflammation n'eſt pas dans la membrane pituitaire, mais dans toute autre partie. Lorſque l'écoulement ſuccede à une inflammation de poitrine, il vient du poumon, & c'eſt la morve de pulmonie, dont nous parlerons en traitant des maladies de poitrine. Lorſque l'écoulement ſuccede à la gourme & qu'il vient d'un dépôt formé au larynx, c'eſt la morve de gourme. Lorſque le cheval jette une mucoſité tranſparente & que la triſteſſe & le dégoût ont précédé cet écoulement, on a lieu de croire que c'eſt la morfondure; on en eſt certain, lorſque l'écoulement ne dure pas plus de douze à quinze jours. Lorſque le cheval commence à jeter éga-

lement par les deux naſeaux une morve mêlée de pus, ou le pus tout pur ſans être glandé, c'eſt la pulmonie ſeule; mais ſi le cheval devient glandé par la ſuite, c'eſt la pulmonie & la morve tout-à-la-fois.

On connoît la morve commençante, lorſqu'il y a un écoulement d'une ſimple mucoſité, avec engorgement des glandes lymphatiques de deſſous la ganache : on reconnoît encore d'une maniere sûre les glandes de morve, non pas à leur volume & à leurs adhérences, mais à leur dureté. Les glandes de gourme qui ne paroiſſent point différentes des glandes de morve à ceux qui en ont peu vu, ſont dures extérieurement, molles intérieurement; en les preſſant, on ſent comme une cavité qui eſt dans leur centre, au lieu que les glandes de morve réſiſtent dans leur centre, & paroiſſent repouſſer les doigts. Les premieres ſont ſenſibles, les ſecondes ne le ſont pas; & ſi le cheval marque de la ſenſibilité, ce n'eſt que de la peau & des tuniques de la glande. Cette remarque & cette diſtinction ſont des plus eſſentielles.

On connoît que la morve eſt confirmée, lorſque l'écoulement eſt purulent, qu'il y a ulcere dans la membrane pituitaire & que le cheval eſt glandé. On connoît au contraire qu'elle eſt invétérée, lorſque l'écoulement eſt ſanieux, & que le cheval eſt glandé : on le reconnoît encore par la ſuppreſſion de l'écoulement des larmes, par la ſéchereſſe des naſeaux, & ſur-tout quand le cheval eſt en exercice. En général, quand on achete un cheval, & ſurtout quand on l'exerce, il faut avoir ſoin d'examiner ſi les naſeaux ſont mouillés, c'eſt un grand défaut quand ils ne le ſont pas.

La morve de gourme bénigne & celle de la morfondure ne ſont pas dangereuſes, elles ne durent ordinairement que douze jours, pourvu qu'on faſſe les remedes convenables. La morve de pulmonie invétérée eſt incurable. La morve commençante peut ſe guérir; lorſqu'elle eſt confirmée, elle ne ſe guérit que difficilement; lorſqu'elle eſt invétérée, elle eſt incurable. Il n'y a que la véritable morve qui ſe communique.

La cauſe de la morve commençante étant l'inflammation des glandes de la membrane pituitaire, il faut mettre en uſage les remedes de l'inflammation, puis relâcher & détendre les vaiſſeaux par des injections émollientes dans le nez. Dans la morve confirmée où il y a des ulceres, il faut employer des injections déterſives. Pour deſſécher & terminer la guériſon, il faut injecter l'eau ſeconde de chaux. Le moyen le plus sûr de porter ces injections ſur toutes les parties eſt le trépan, c'eſt la voie la plus sûre de guérir la morve confirmée. La maniere dont on doit faire l'opération du trépan, eſt de ſe ſervir d'une groſſe vrille qui puiſſe faire une ouverture ſuffiſante pour pouvoir introduire une canule. Le moyen de fondre les calloſités des ulceres ſeroit de faire des injections fortes & corroſives, ſi on pouvoit les faire ſur les parties ſeulement; mais comme elles arroſent les parties ſaines, elles irritent celles qui ne ſont pas ulcérées & augmentent le mal; delà l'impoſſibilité de guérir la morve par les cauſtiques. Ainſi dans la morve invétérée, où les ulceres ſont en grand nombre, profonds & ſanieux, où les vaiſſeaux ſont rongés, les os cariés & la membrane pituitaire épaiſſie, je ne crois pas qu'il y ait de remede : le parti le meilleur eſt de tuer les chevaux, pour éviter les dépenſes inutiles qu'on pourroit faire pour tenter leur guériſon.

Quand on a pour diagnoſtic la ſuppreſſion des larmes par les narines, il faut toujours injecter de haut en bas, ou de bas en haut le canal lacrymal. L'injection ſe fait à la vérité plus aiſément en bas qu'en haut; mais comme le canal eſt plus étroit en haut qu'en bas, & que les matieres qui ſont épaiſſes ne ſauroient ſortir par en haut ſans forcer ce conduit, on doit la faire par les conduits lacrymaux, principalement par celui de la paupiere inférieure. C'eſt ainſi qu'on parvient à déboucher aiſément le conduit lacrymal. L'injection ne doit être dans les premiers temps que d'une eau très-légere de graine de lin : on ſe ſervira enſuite des injections de leſſive ci-deſſus.

Le farcin eſt, après la morve, la maladie

la plus terrible & la plus fréquente. Il produit même ſouvent la maladie dont nous venons de parler. On donne le nom de *farcin* à certains boutons, à certaines gales, à certains ulceres répandus plus ou moins ſur la ſurface du corps; mais l'arrangement de ces boutons, leur multiplicité, leur ſituation ne ſervent preſque de rien pour décider ſi c'eſt le farcin ou une autre maladie; on n'en peut juger que par le tact: combien voit-on de chevaux avoir le farcin, & avoir les jambes rondes comme des pots à beurre, qui percent dans certains endroits ſans que l'on puiſſe appercevoir de tumeur circonſcrite. Dans d'autres, les boutons ſont ſuperficiels; dans d'autres, ils ſont très-apparens; mais ces différences ne ſuffiſent pas pour caractériſer le farcin; il y en a bien d'autres que nous indiquerons tout-à-l'heure.

Quant aux cauſes primordiales du farcin, elles ne ſont guere connues; cependant à examiner les tumeurs & les plaies qu'occaſione ce virus, il y a lieu de croire que c'eſt tantôt un vice de la partie rouge du ſang, & tantôt un vice de la partie blanche, & non pas une ſeule & même eſpece.

Le virus farcineux occupe dans certains chevaux les vaiſſeaux de la peau; dans d'autres, les vaiſſeaux ſanguins; & dans d'autres, les vaiſſeaux de la tranſpiration: il s'en trouve chez leſquels le ſiege de cette maladie eſt dans le tiſſu cellulaire ou dans le corps des muſcles. En ouvrant les chevaux, on a trouvé pluſieurs fois des abcès placés dans le corps des muſcles. Quelquefois ce vice n'attaque que les glandes, jamais, ou preſque jamais, les parties tendineuſes & ligamenteuſes. On voit tous les jours des chevaux avoir une jambe, ſurtout celle de derriere, extrêmement engorgée & remplie de dépôts, quoique les glandes inguinales ne ſoient pas engorgées: on en voit d'autres dont les glandes des ars & des aines ſont engorgées, ſans que les jambes le ſoient & ſans qu'elles le deviennent. On remarque encore des boutons durs ſur les feſſes, ſur les côtes qui produiſent tantôt un pus louable, tantôt ne fourniſſent qu'une ſéroſité plus ou moins ſanieuſe. Toutes ces différences ſuffiſent pour prouver que le vice du farcin n'occupe pas toujours les mêmes parties; qu'il n'eſt pas toujours le même, & que la curation par conſéquent en doit être différente.

Les cauſes ſecondes ſont les mauvais fourrages, le long repos, le peu d'attention à étriller les chevaux, un arrêt de la tranſpiration, de fréquens exercices, une trop grande déperdition de ſueur, & le contact d'un cheval farcineux. Les chevaux entiers & principalement ceux de meſſagerie & de charrette, y ſont plus ſujets que les autres.

Cette maladie eſt plus ou moins difficile à traiter, ſelon les parties qu'elle occupe. Celle qui eſt dans la peau eſt phlegmoneuſe ou ſquirreuſe: dans le premier cas, on doit employer les relâchans; dans le ſecond, on emploiera les réſolutifs. Mais comme ces remedes ne réuſſiſſent pas toujours, & que ſouvent ces gales ſont autant de petits cancers, on raſera ces tumeurs avec le biſtouri & on les fera ſuppurer. Il faut donner intérieurement les fondans de la lymphe: on donnera pour boiſſon au cheval les eaux ferrugineuſes.

Le farcin qui attaque le tiſſu cellulaire commence toujours par un phlegmon, puis dégénere en kiſte. Il faut donc le traiter comme l'inflammation; mais quand la tumeur devient enkiſtée, il faut l'ouvrir de peur que le ſéjour du pus ne forme un ulcere de mauvaiſe qualité. L'ouverture faite, on appliquera un digeſtif animé: mais comme les remedes externes ne ſuffiſent pas, il faut employer en même temps les internes. Après quelques jours de traitement, l'exercice eſt ſalutaire; l'on en ſauve tous les jours en les faiſant travailler. Quelquefois les boutons qui ſont pour l'ordinaire cordés, percent, & les bords de la plaie ſe renverſent ou ſe replient ſur la peau en cul de poule: dans ce cas, il faut raſer les boutons & y paſſer enſuite la pierre infernale, puis y exciter la ſuppuration: cet accident n'arrive qu'aux boutons qui produiſent une ſéroſité ſanguinolente, & non à ceux qui forment un pus louable.

Le farcin, qui occupe les parties charnues, eſt difficile à traiter, rarement le guérit-on. Ce virus ſe jette ſouvent ſur les viſceres, tels que le péritoine, les reins, *&c.* mais le plus communément ſur les poumons, ou ſur la membrane pituitaire; quelquefois, après avoir affecté les premiers, il va ronger celle-ci. Outre les remedes énoncés, on paſſe au cheval un ſeton de chaque côté du cou, & on a ſoin, après l'avoir graiſſé tous les jours, de le retourner pour procurer une grande ſuppuration. Mais rarement le cheval guérit quand le virus s'eſt porté ſur un des viſceres ou ſur la membrane pituitaire.

Le farcin qui attaque les glandes, ſe traite comme celui du ſquirre de la peau; ſi ce n'eſt que ſur la fin de la curation, en ſe ſervant du cheval, on lui fait manger dans du ſon, ou prendre en breuvage des poudres de graines aromatiques. On emploie en même temps tous les remedes quelconques.

Maladies des yeux. L'humeur aqueuſe peche par ſa diminution, par ſon altération ou par ſa trop grande abondance; cette derniere cauſe, qui eſt la plus commune, vient ſouvent de coups donnés dans le globe de l'œil, delà l'arrêt de l'humeur aqueuſe dans la chambre antérieure. Les remedes de cette maladie ſont faciles à imaginer.

La lunatique n'eſt autre choſe qu'un épaiſſiſſement de l'humeur aqueuſe, occaſionée par ſon ſéjour dans la chambre antérieure de l'œil & par l'opacité de la cornée tranſparente, elle eſt aſſez ſouvent héréditaire; elle arrive ſur-tout aux chevaux élevés dans les marécages. Dans ce cas, il faut appliquer un ſeton ou deux ſur la criniere du cheval, & laver les yeux avec de l'eau fraîche tous les matins. Quelquefois ce mal arrive à la ſuite d'un coup ſur la cornée tranſparente, l'humeur aqueuſe s'épaiſſit, ſéjourne, devient âcre, & corrode l'uvée. Dans ce cas, on donnera un coup de lancette dans la chambre antérieure pour ouvrir une iſſue à la matiere épaiſſie.

La paupiere ſupérieure peut être relâchée par coups ou paralyſie. Dans ce dernier cas, il faut couper la paupiere, en ſorte que l'on voie la pupille, que les rayons de lumiere puiſſent y pénétrer. La même choſe arrive au cartilage nommé *onglée;* les remedes ſont auſſi les mêmes. Les paupieres ſe joignent rarement ſans pouvoir être ſéparées; ainſi il ſuffit dans ce cas de les baſſiner avec de l'eau tiede.

La cataracte eſt une opacité plus ou moins grande du cryſtallin, qui eſt tantôt blanche, tantôt jaune. Il eſt aiſé de reconnoître cette maladie en examinant le cheval en face à la ſortie d'une écurie; l'on voit un corps plus ou moins blanc, que l'on appelle *dragon.* Ce mal eſt preſque toujours incurable, non ſeulement à cauſe de la difficulté de l'opération, mais même à cauſe des fréquentes contractions du muſcle rétracteur.

Le ſquirre & le cancer des mamelles peuvent être occaſionés par différentes cauſes, qui ſont à peu près les mêmes que celles qui produiſent ces maladies dans les mamelles de la femme. Le plus prompt & le plus ſûr remede, eſt d'emporter tout le ſquirre, ou cancer, avec un biſtouri, ſans en rien laiſſer, enſuite d'attirer la plaie à ſuppuration.

Lorſqu'après une courſe forcée & une longue fatigue, le cheval eſt tout en ſueur, elle lui découle du cou, du poitrail & des jambes ſur les extrêmités & ſur le pié. Quelque temps après, ſi on porte la main ſur les jambes, on ſent que cette ſueur eſt refroidie, & que les jambes ſont froides depuis l'épaule juſqu'en bas; mais on s'apperçoit que le froid va en augmentant à meſure qu'on deſcend vers le pié; c'eſt ce qu'on appelle, *cheval froid dans les épaules.* Si on laiſſe la ſueur ſur les jambes, elle y ſeche; ou, ce qui revient au même, ce ſera l'eau ſi on lui lave les jambes, ou ſi on le mene à la riviere, & qu'on ne l'eſſuie pas. Le lendemain on remarque que le cheval a peine à marcher, que les jambes de devant ſemblent être d'une ſeule piece, que les articulations ne jouent plus; c'eſt ce qu'on appelle, *cheval pris des épaules.* L'animal en marchant, ſe déroidit, les articulations ſe dénouent, puis il marche ſans boiter, comme s'il n'avoit point de mal, & cela parce que le mouvement met en jeu

les fibres, les dégourdit & ranime la circulation : mais il retombe dans le même état par le repos, parce que les fibres ayant une fois perdu leur reſſort, ne ſe reprennent pas facilement. Cet accident n'attaque quelquefois qu'une jambe, mais le plus ſouvent les deux jambes de devant en même temps. C'eſt un mal fâcheux, il eſt rare de le guérir.

Pour prévenir ce mal, il faut, dès que le cheval revient de ſa courſe, faire tomber la ſueur avec un couteau de chaleur, eſſuyer avec un linge, & frotter fortement les jambes avec un bouchon de paille de bas en haut à rebrouſſe-poil, afin d'empêcher l'épaiſſiſſement des humeurs & l'engourdiſſement des fibres. Par cette précaution, on préſerve toujours le cheval de cette maladie. Pour la curation, les indications qu'on a à remplir, ſont de ranimer le jeu des fibres, d'augmenter la ſéroſité du ſang, de rendre la fluidité aux humeurs. Pour cela il faut, 1°. donner au cheval une bonne nourriture, du ſon & de la farine d'orge ou de ſeigle délayée dans beaucoup d'eau : les bons alimens augmentent le liquide dans l'animal, & raniment par-là les parties. 2°. Il faut fomenter les jambes avec une décoction de plantes aromatiques & les frotter à rebrouſſe-poil. Mais le meilleur remede, c'eſt le bain des eaux thermales, ou les boues de ces eaux ; elles mettent de la ſéroſité dans le ſang, & fortifient en même temps les fibres, leur rendent leur reſſort & rétabliſſent les fonctions.

On dit que le cheval ſe couche en vache, de maniere que le coude appuie ſur l'éponge de dedans ; la compreſſion de l'éponge ſur le coude, y fait ſouvent venir des tumeurs de différentes eſpeces, qui ſe diſſipent d'elles-mêmes lorſqu'elles ſont nouvelles, ſur-tout ſi l'on remedie à la ferrure. Dès que ces tumeurs commencent à ſe former, il faut tâcher de les réſoudre par le moyen des réſolutifs, & ferrer court. Mais quand elles ſont anciennes, remplies d'eau rouſſe, de pus, *&c.* il faut les ouvrir. Si la tumeur eſt formée par des chairs ſpongieuſes, il faut l'extirper par le moyen des inſtrumens.

L'enflure des jambes peut être phlegmoneuſe ; mais le plus ſouvent, c'eſt un amas de ſéroſité dans le tiſſu cellulaire de ces parties qui, en ſéjournant, s'épaiſſit & ſe durcit, de maniere que les tuniques des tendons & le corps cellulaire ſont tellement endurcis, qu'on croiroit couper des tranches de lard. La bouffiſſure des jambes ſe connoît aiſément par l'enflure, le défaut de douleur & l'impreſſion du doigt qui reſte. La ſimple bouffiſſure peut ſe guérir, mais l'œdeme endurci, qui forme une tumeur reſſemblante à du lard, ne ſe peut guérir, vu la délicateſſe des parties ſur leſquelles elle ſe trouve. Les remedes de la bouffiſſure, ſont à peu près les mêmes que ceux de l'œdeme. Les ſudorifiques, les fomentations aromatiques, l'exercice ſont recommandés. Mais ſi la lymphe épanchée dans le tiſſu cellulaire eſt endurcie, ces remedes ſont infructueux, on doit avoir recours au feu qu'on met par raies ; lorſque l'œdeme eſt dans le paturon, on met le feu par pointes. C'eſt le moyen le plus efficace.

On appelle *jarret enflé*, le gonflement total de cette partie : il doit communément ſon origine à un vice des humeurs, ce qui ſe manifeſte par une inflammation. Le gonflement du jarrêt eſt quelquefois opiniâtre, ce qui annonce un épaiſſiſſement de la lymphe dans les tuniques, qu'on ne ſauroit guérir ſans l'application du feu qu'on met en patte-d'oie ; ce qui opere plus d'effet que les pointes. Le jarret eſt encore expoſé à d'autres maladies, dont nous allons parler, telles que les veſſigon, la molette, *&c.*

Le veſſigon eſt pour l'ordinaire une tumeur molle qui ſurvient au jarret, à la partie inférieure du tibia, entre lui & le tendon extenſeur de l'os du jarret, tantôt en dedans, tantôt en dehors. Si cette tumeur paroît des deux côtés, on l'appelle *veſſigon chevillé.* Ce mal vient d'un effort que le cheval a fait dans cette partie : on le guérit par les fomentations réſolutives, le feu qu'on applique en raies ou en pointes.

Le caplet ou paſſe-campagne, eſt une groſſeur flottante ſur la pointe du jarret ; elle n'attaque que la peau & ſon tiſſu : ce n'eſt qu'un épanchement de ſéroſités. Les cauſes les plus communes ſont les coups.

On appelle *molette* une petite tumeur molle & indolente qui vient ordinairement au boulet ſur le tendon, & plus ſouvent entre le tendon & l'os du canon ; quelquefois elle forme une tumeur en dedans & en dehors : c'eſt la même maladie que le veſſigon, & elle ſe traite de la même maniere.

Le jardon eſt une tumeur dure qui s'étend depuis la partie poſtérieure & inférieure de l'os du jarret, juſqu'à la partie ſupérieure & poſtérieure de l'os du canon, ſur le tendon fléchiſſeur du pié. La cauſe vient d'une extenſion de l'un des tendons de cette partie. Si le mal eſt récent, il faut les émolliens ; s'il eſt ancien, il y faut le feu.

Les poireaux ou fic, ſont de petites tumeurs dont la baſe eſt plus étroite que l'extrêmité ; elles ſont recouvertes d'une petite pellicule grisâtre, dénuée de poils & aride : on les détruit en les coupant ou en les faiſant toucher par les cauſtiques, ou en les liant. Le choix du moyen dépend de leur figure & de leur ſituation. Les verrues des paupieres s'annoncent comme celles qui viennent ſur toute l'habitude du corps : on les détruit de trois manieres ; en les liant, ou en les coupant, ou en les brûlant. Les poireaux qu'on voit aux paturons ſemblent être d'une autre eſpece que ceux qui naiſſent ſur les autres parties du corps, ils rendent continuellement une ſéroſité âcre, d'une odeur très-déſagréable ; dès qu'ils commencent à paroître, il faut les couper.

Il ſurvient en devant du boulet, tant du devant que du derriere, une tumeur molle ſans chaleur, à laquelle on donne improprement le nom de *loupe :* c'eſt un épaiſſiſſement de la lymphe dans les tiſſus des tendons de l'os du paturon & de l'os du pié, qui ſe manifeſte à la ſuite d'un effort de cette articulation. Si après les remedes convenables la guériſon n'eſt pas terminée au bout d'un mois, il faut y mettre le feu en raies plutôt qu'en pointe. Il y a des chevaux ſur leſquels le feu n'opere aucun effet : ce ſont des chevaux uſés qu'on appelle *bouletés.*

La fourbure eſt une maladie dans laquelle le cheval a de la peine à marcher : rarement il peut reculer, ſes extrêmités paroiſſent d'une ſeule piece. Cette maladie, qui paroît attaquer le jeu des muſcles & les articulations, ſe manifeſte preſque toujours aux piés. La couronne eſt ſenſible, il ſurvient quelque temps après une groſſeur dans cet endroit, qui bientôt ſe fait appercevoir au ſabot : on l'a nommée *cercle* ou *cordon.* Dans d'autres chevaux il ſurvient des croiſſans, qui ſont des ſéparations de l'os du pié d'avec la chair cannelée, & de la ſole charnue d'avec la ſole de corne. Il eſt des fourbures ſi terribles, que les quatre ſabots tombent au bout de huit ou neuf jours. A l'exception de cet accident, ou l'animal périt, ou bien eſt à tuer, tous les chevaux fourbus n'en guériſſent point ; ils reſtent affectés toute leur vie. La fourbure vient le plus ſouvent d'un travail forcé, ſur-tout ſi le cheval paſſe tout d'un coup d'un grand chaud à un grand froid : elle peut encore être occaſionée par le trop long ſéjour du cheval dans l'écurie. Il faut d'abord ſaigner, puis donner les cordiaux pour ranimer la circulation : le cheval ſera tenu chaudement dans l'écurie, & promené de temps en temps.

On appelle *eaux aux jambes,* une ſéroſité âcre qui ſuinte continuellement des jambes. Les cauſes les plus ordinaires ſont les boues âcres, par leſquelles les tuyaux excrétoires de la ſueur & de la tranſpiration ſont irrités & bouchés. Le froid, la gelée & les neiges, ſont une ſeconde cauſe des eaux : ajoutez à cela le vice du ſang épais ou âcre, qui eſt communiqué à la lymphe ou à la matiere de la tranſpiration. Si on a lieu de croire que les eaux viennent du vice du ſang, il faut employer les émolliens, les adouciſſans ; puis les ſudorifiques, & inſiſter ſur ces remedes pour corriger le ſang. Mais ſi le mal eſt local, il faut frotter la partie juſqu'au ſang, puis la laver avec une légere teinture de noix de galle, *&c.*

Le ſuros eſt une éminence dure ſur l'os du canon, qui vient ordinairement à la jambe de devant, ſur la partie ſupérieure latérale interne de l'os du canon : elle eſt ordinairement large & ronde comme une piece de vingt-quatre ſous. Quand le ſuros ſubſiſte, c'eſt une exoſtoſe : il n'y a rien à faire, à moins qu'il ne ſoit trop difforme,

& qu'on ne veuille l'enlever avec le ciseau, ce qu'on peut faire sans danger.

L'éparvin est une tumeur à peu près de la même nature que la courbe dont nous allons parler : elle a son siege sur la partie supérieure interne de l'os du canon, avoisinant les os scaphoïdes ; elle fait pour l'ordinaire boiter les chevaux. Il y a trois sortes d'éparvins, savoir, l'éparvin de bœuf, l'éparvin sec & l'éparvin calleux. Le premier est une tumeur naturelle avec laquelle le cheval naît ; on l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec le jarret d'un bœuf : il est rare que le cheval naisse avec un seul éparvin, il en a ordinairement aux deux jambes. Le second est un mouvement convulsif que fait le cheval, sans qu'on remarque aucune apparence de grosseur. Ce mouvement n'existe quelquefois qu'à une seule jambe : on dit alors que le cheval *trousse*, *harpe*. Il y a apparence que cet accident vient des nerfs & du trop grand raccourcissement des muscles. Ce défaut est agréable lorsqu'il n'est pas outré, & estimé parmi les écuyers : les chevaux espagnols y sont sujets. Le troisieme est une tumeur située dans la même partie que l'éparvin du bœuf ; il provient d'une distension des ligamens latéraux communs, & des particuliers qui unissent l'os du canon aux os scaphoïdes, & de ceux qui unissent les os scaphoïdes entr'eux. C'est à tort qu'on les appelle *calleux ;* car dans le principe ils sont mous, puis deviennent squirreux, & ensuite calleux, ou pour mieux dire, ils s'ossifient. Ainsi il n'y a que cette espece de tumeur qui mérite le nom d'*éparvin ;* le remede est le même que celui du suros.

La courbe est une tumeur qui entoure le bas du jarret : elle vient souvent d'un effort ou d'un exercice outré. Si elle est phlegmoneuse, on aura recours aux adoucissans & aux émolliens ; si elle est squirreuse, le meilleur remede est le feu, qu'on appliquera après avoir employé les résolutifs.

On appelle *forme* une tumeur plus ou moins considérable qui survient à la couronne en dedans ou en dehors, quelquefois aux deux côtés en même temps, mais plus aux piés de devant qu'à ceux de derriere. Il y a deux sortes de forme, l'une naturelle & l'autre contre nature. La naturelle est une ossification du cartilage, ce qui arrive aux poulains & aux chevaux qui ont des piés plats & des talons bas. La forme contre nature est la suite d'un coup ou d'un effort de l'os coronaire sur l'os du pié : elle commence toujours par être inflammatoire & se termine par induration ; si la forme est la suite d'un effort, il faut sur le champ dessoler pour dégorger la sole charnue qui a été comprimée ; par ce moyen on évite l'ossification du cartilage qui arrive souvent ; en général la forme est une maladie longue. Pour refaire le cheval, il faut l'envoyer au labour, ou le mettre dans une prairie basse.

On appelle *pié comble*, un pié dont la sole des talons, & souvent même toute la sole est bombée ; naturellement elle doit être concave. Cet accident ne vient jamais que de la ferrure, de l'application du fer, des longues éponges, des fers voûtés & trop entollés, des parements de la sole. Les piés plats y sont les plus sujets, d'après les causes de ce mal que nous venons d'indiquer, il est facile d'y appliquer le remede.

L'oignon est une grosseur qui survient à la sole, plus souvent en dedans qu'en dehors, jamais ou presque jamais au pié de derriere. Cette élévation de la sole de la corne, n'est pas un vice de la sole, mais de l'os du pié, dont la partie concave est devenue convexe par la ferrure, & le fait renverser en dehors. Le remede est donc par conséquent dans la maniere de ferrer.

L'extension du tendon fléchisseur du pié & des ligamens, vient de la même cause que la compression de la sole charnue. Cet accident arrive lorsque la fourchette ne porte pas à terre : or, elle n'y porte pas 1°. lorsqu'elle est trop parée, que les éponges sont trop fortes ou armées de crampons : 2°. lorsque le pié du cheval porte sur un corps élevé, le pié est obligé de se renverser. Enfin, l'extension des ligamens vient des grands efforts & des mouvemens forcés de l'os coronaire. On reconnoît l'extension du tendon par un gonflement qui regne depuis le genou jusques dans le paturon, & par la douleur que le cheval ressent lorsqu'on le touche. On s'apperçoit encore mieux de cette

cette maladie au bout de douze ou quinze jours, par une groſſeur arrondie qu'on nomme *ganglion*, qui ſe trouve ſur le tendon & qui forme par la ſuite une tumeur ſquirreuſe, dure, indolente, & pour l'ordinaire, fixe. Cette maladie eſt bien différente de la nerferrure, pour laquelle on la prend communément. Pour la curation, il faut commencer par deſſoler le cheval, parce qu'il ne ſauroit y avoir d'extenſion ſans une forte compreſſion de la ſole charnue, puis appliquer des cataplaſmes émolliens. Mais s'il ſurvient un ganglion, il faut y mettre le feu en pointe, puis promener le cheval quelques jours après : il eſt plutôt guéri que ſi on le laiſſe à l'écurie.

On s'apperçoit que le tendon fléchiſſeur de l'os du pié eſt rompu, en ce que le cheval portant le pié en avant, ne le ramene pas; en ce qu'il ne ſauroit mouvoir cette articulation; en ce que le tendon eſt lâche lorſqu'on le touche. On en juge encore par la douleur que le cheval reſſent dans le paturon; par un gonflement qui ſurvient en cet endroit, *&c.* On ne doit pas tenter la guériſon de cette maladie ſans deſſoler le cheval, & ſans faire une ouverture à la ſole charnue; & cela, pour donner iſſue à la partie du tendon qui doit tomber en pourriture & qui devient toujours un corps étranger; puis on emploie les digeſtifs.

Quand l'effort a été violent, & que le tendon n'a pas été rompu, il arrive que l'os coronaire ſe caſſe. Pour le reconnoître on tire le pié en avant; on le tient d'une main, & on met le pouce de l'autre ſur la couronne : on ſent, 1°. au tact un petit cliquetis qui ſe diſtingue mieux lorſque le tendon eſt rompu : 2°. parce que le cheval marche preſque ſur le fanon, le bout de la pince étant en l'air. Il eſt inutile de tenter la guériſon de l'os coronaire fracturé, parce que le mouvement continuel empêche que ces parties puiſſent ſe réunir : il ſe forme pour l'ordinaire une ankyloſe, qui ſert comme de ſoudure aux os du pié, coronaire & de la noix.

Il n'y a rien qui faſſe connoître la fracture de l'os de la noix, ſi ce n'eſt que le cheval ſent de la douleur tout autour du pié lorſqu'on le ſonde avec les triquoiſes; & encore ce ſigne n'indique pas plus la fracture de l'os de la noix que la compreſſion de la ſole charnue : dans le doute il faut deſſoler. Si l'os eſt fracturé, il ne ſe ſoude pas plus que l'os coronaire.

Il n'eſt pas plus aiſé de reconnoître la fracture de l'os du pié, que celle de l'os de la noix. Cependant lorſque le cheval ſent une douleur à la couronne, & qu'il y a un gonflement, on peut croire que l'os du pié eſt fracturé. Cet os ſe caſſe ordinairement en deux parties. Le parement du pié eſt toujours la cauſe de cet accident. Les deux parties fracturées de cet os ſe réuniſſent & ſe ſoudent facilement enſemble. Pour la curation, il faut d'abord deſſoler le cheval, le laiſſer en repos pendant ſix ſemaines : on peut enſuite le mettre au labour pendant vingt ou trente jours. Ces maladies dont on vient de parler, ſont plus fréquentes qu'on ne penſe : car pour un cheval qui boite de la hanche ou de l'épaule, il y en a cent qui boitent du pié. Ces accidens ſurviennent facilement : l'os coronaire ſur-tout ſe caſſe au moindre mouvement, ſouvent même ſans un effort conſidérable. On ne ſera pas ſurpris que ces fractures ſoient ſi fréquentes & ſi faciles, ſi on fait attention à la ſituation de ces parties & à la ſtructure du pié. L'os coronaire de la noix & celui du pié, ſont ſitués au bas de la jambe, & ſont chargés de tout le poids du cheval.

On appelle *aphtes*, des ulceres peu profonds, qui ſe trouvent plus communément dans la bouche qu'ailleurs. Les levres, les gencives, le palais, la langue, en ſont ordinairement le ſiege. On en voit auſſi dans l'arriere-bouche, le pharynx, l'œſophage & la trachée-artere. Quelquefois les mauvaiſes digeſtions & la ſaburre de l'eſtomac les font naître; mais celles-ci ſe diſſipent aiſément. Les autres ſont ordinairement noirâtres, livides & les bords ſont calleux. Quoique les aphtes ſoient fort communes dans les chevaux, aucun médecin vétérinaire n'en avoit parlé avant moi. A l'égard du traitement, il eſt analogue aux cauſes qui ont produit les aphtes. Outre les médicamens internes, on lave la bouche avec

le collyre de Lanfranc, ou bien avec l'huile de myrrhe. Quelquefois ces aphtes ſurviennent en peu d'heures, & tuent promptement le cheval: celles-ci ſont ordinairement ſituées ſous la langue ou à côté. Dans ce cas, il faut les ratiſſer, toucher enſuite les plaies avec la pierre de vitriol, & avoir ſoin de laver ſouvent la bouche avec le vinaigre & l'ail.

La fiſtule à la ſaignée du cou, n'eſt autre choſe qu'une petite élévation qui ſurvient à l'endroit de la ſaignée en forme de cul de poule, avec un léger ſuintement d'une eau rouſſe. La veine ſe durcit: ce cul de poule ſe trouve toujours rempli d'une lymphe épaiſſe, qui intercepte la circulation du ſang, & devient extrêmement tendue juſqu'aux glandes parotides: on voit en outre un petit point rouge, duquel ſuinte la partie ſéreuſe du ſang. En ſondant ce trou, on diſtingue facilement s'il y a fiſtule. La curation conſiſte à ſonder la tumeur, pour donner iſſue à la matiere lymphatique qu'elle contient. Il faut bien ſe garder d'aller au delà de la tumeur, de peur d'hémorrhagie, qui ſeroit très-difficile à arrêter. Cet accident arrivera d'autant plus facilement, que la ſaignée ſera près des glandes parotides, que les veines qui forment la jugulaire partiront de l'intérieur des glandes: dans ce cas, il ne ſeroit pas poſſible de faire la ligature ſans endommager les glandes. Il arrive quelquefois qu'en tardant à faire cette opération, la veine jugulaire ſe remplit tellement de lymphe épaiſſie, qu'elle ſe coagule juſques dans ſa bifurcation: ce qui excite une inflammation dans les parties voiſines, & forme une tumeur qui ſe termine par la ſuppuration.

Il eſt aſſez commun de voir des chevaux, dont l'anus eſt dilaté au point qu'on pourroit y introduire une demi-bouteille de pinte, & qu'on voit à un demi-pié dans le rectum: outre le dévoiement à la ſuite duquel ce mal vient, il eſt quelquefois occaſioné par le relâchement des fibres du ſphincter; alors il faut fomenter la partie avec les toniques.

La fiſtule à l'anus ſurvient à la ſuite d'un dépôt ou d'une corroſion quelconque, & quelquefois à la ſuite d'une opération de queue à l'angloiſe, dont la premiere ſection a été faite trop près de l'anus. C'eſt un ulcere plus ou moins profond qui naît au deſſus, ou aux parties latérales de l'anus, & attaque ce corps ligamenteux qui s'étend ſous la queue. Les inciſions multipliées ne ſuffiſent pas toujours pour en procurer la guériſon. Alors on en vient à l'extirpation: en la faiſant, on doit ménager & conſerver les fibres du ſphincter.

La fiſtule aux bourſes eſt un écoulement de matiere, qui ſubſiſte après qu'un cheval a été coupé. La cauſe de cet accident vient de ce qu'on a laiſſé une partie des épididymes, nommées auſſi *amourettes*. On peut rarement porter remede à cette eſpece de fiſtule, à moins qu'on ne puiſſe couper de nouveau les cordons: ce qui eſt très-difficile, vu qu'ils ſe retirent vers le bas-ventre.

Il vient aſſez communément, au plat de la cuiſſe, une groſſeur plus ou moins conſidérable, qui pour l'ordinaire s'abcede promptement par le moyen de quelque ſuppuratif: il en réſulte un ulcere qu'il faut traiter & panſer comme une plaie ſimple.

On connoît les dartres & la gale, & leur traitement; ainſi nous ne nous y arrêterons pas. Nous dirons ſeulement que l'huile de cade eſt un bon remede: on en frotte les parties malades durant deux jours. Cette huile eſt plus efficace que l'onguent gris.

La malandre eſt au genou, ce que la ſolandre eſt au pli du jarret. C'eſt une crevaſſe, dont il découle une humeur âcre. Ce mal eſt long à guérir, à cauſe du mouvement qui l'irrite ſans ceſſe. Si c'eſt une ſimple crevaſſe qui n'ait point de cauſe interne, il faut tondre la partie, puis la frotter juſqu'au ſang avec une broſſe, & y appliquer le bandage indiqué pour les plaies du genou: peu de jours après la ſuppuration s'établit. La ſolandre, qui eſt une crevaſſe au pli du jarret, ſe traite de la même maniere.

La mule traverſine eſt une crevaſſe qui ſurvient aux piés de derriere, au deſſus du boulet, d'où ſuinte continuellement une

humeur séreuse. Le traitement de cette crevasse est le même que celui que nous venons d'indiquer.

Le javart en général est un petit bourbillon, ou une portion de peau qui tombe en gangrene, & qui se détache de son corps, en produisant une légere sérosité: il peut être comparé au furoncle ou clou dans l'homme. Ce mal n'attaque guere que les extrêmités, depuis le genou jusqu'en bas. La cause du javart est l'épaississement de l'humeur de la transpiration: épaississement occasioné par les boues, par la malpropreté, par les mauvais alimens, ou par les exercices violens. Quoiqu'on puisse regarder cette maladie comme de peu de conséquence, néanmoins elle fait boiter les chevaux tout bas. Il faut observer que les javarts qui naissent en dedans du paturon, ou en dedans du boulet, font boiter l'animal comme s'il avoit un écart. Bien des gens s'y trompent, faute de passer la main le long de la jambe. D'après ce que nous venons de dire, on voit qu'il faut traiter le javart avec les suppuratifs.

Le javart simple est celui qui n'attaque que la peau, & une partie du tissu cellulaire: il vient ordinairement dans le paturon, plus souvent aux piés de derriere qu'à ceux de devant, & quelquefois aux côtés du paturon. Ce mal est plus commun à Paris qu'ailleurs; l'âcreté des boues en est la principale cause. Souvent ce javart n'est pas bien apparent: on ne s'en apperçoit que parce que le cheval boite, & qu'en portant la main au paturon on sent le poil mouillé d'une matiere qui donne une mauvaise odeur. L'indication est de faire détacher le bourbillon, & d'exciter la suppuration par les moyens ordinaires.

On a donné le nom de *javart nerveux* à celui qui attaque la gaîne du tendon. Cette espece de javart se fixe plus souvent dans le paturon qu'ailleurs, & vient de ce que l'humeur du javart simple a fusé & pénétré jusqu'à la gaîne du tendon. On s'en apperçoit parce qu'à la sortie du bourbillon il suinte de la plaie une sérosité sanieuse, qu'il reste une petite ouverture & un fond dont on s'assure par le moyen de la sonde. Dans ce cas, il faut faire avec un bistouri une incision qu'on prolonge jusqu'au foyer du mal: elle doit être longitudinale, afin de ne pas couper les principaux vaisseaux, ou d'altérer quelques parties, soit tendineuses, soit ligamenteuses. On est quelquefois obligé d'en venir à une seconde & troisieme incision, principalement quand les gaînes des tendons sont ouvertes. Dans ce cas, il faut faire son incision en tirant vers le milieu de la fourchette, pour éviter de toucher au cartilage latéral de l'os du pié.

Le javart encorné, proprement dit, ne differe du javart simple que par sa position. Le premier a toujours son siege sur la couronne, au commencement du sabot. Les causes sont les mêmes que celles du javart simple: les remedes sont aussi les mêmes. Cependant lorsque le bourbillon ne se détache pas au bout de quatre ou cinq jours, il faut faire marcher le cheval; le mouvement facilite & aide la sortie de la matiere.

On donne communément le nom de *javart encorné*, improprement dit, à la carie du cartilage placé sur la partie latérale & supérieure de l'os du pié. Il y a en même temps un suintement sanieux, & une tumeur dans la partie postérieure du pié, à l'endroit du cartilage. On le reconnoît encore par l'enflure du pié, & le fond qu'on sent avec la sonde. Ce mal reconnoît pour cause toute matiere âcre qui se jette sur le cartilage. Il est fort grave & difficile à guérir, souvent même incurable: 1°. lorsque l'opération a été mal faite, c'est-à-dire, qu'on a coupé le ligament latéral de l'os coronaire à l'os du pié, détruit la capsule du cartilage de l'os coronaire; dans ce cas le cheval est estropié: 2°. lorsqu'elle ne l'a pas été à temps, c'est-à-dire, qu'on n'a coupé du javart que ce qui paroît gâté, dans l'espérance que le reste se conservera, & que la plaie se cicatrisera; mais le cartilage une fois attaqué se gâte tout entier, & si l'on n'en coupe qu'une partie, il faut revenir fréquemment à l'opération, car ce qu'on laisse se gâte de nouveau jusqu'à ce qu'on l'ait entiérement enlevé; 3°. lorsque durant le traitement, & quelque temps après l'opération, le cheval fait un faux pas dans

l'écurie. Pour guérir ce javart, il faut couper le cartilage ; mais cette opération n'eſt pas facile. On ne peut réuſſir qu'autant qu'on connoît bien la ſtructure du pié, la ſituation du cartilage, ſa figure, ſes attaches, ſon étendue, la ſituation des ligamens de la capſule ; autrement on court riſque de toucher ces parties avec l'inſtrument & d'eſtropier ſans reſſource le cheval. Le cartilage eſt ſitué ſur l'apophyſe latérale de l'os du pié : il s'étend depuis la partie de l'os qui répond à la muraille des quartiers juſqu'à la fin des talons ; il va ſouvent juſqu'à l'articulation de l'os du paturon, à l'os coronaire. Au lieu de ce cartilage, on trouve ſouvent un os qui forme une éminence applatie, continue avec le corps de l'os du pié.

On appelle *coup de boutoir dans la ſole*, lorſqu'en parant le pié on a donné un coup de boutoir qui a pénétré juſqu'à la ſole charnue : ſur le champ il faut appliquer des plumaceaux & bien comprimer l'appareil, afin que les chairs ne ſurmontent pas : il faut empêcher que le cheval mette le pié dans l'humidité, de crainte que la plaie ne devienne livide & baveuſe, & ne dégénere bientôt en fic.

La ſeime eſt une fente, ou une ſolution de continuité, ou une ſéparation du ſabot, qui arrive à la muraille du haut en-bas, tant aux piés de devant qu'aux piés de derriere. Les ſeimes ſont plus ou moins profondes, & communément toujours à la couronne. Il ne faut pas les confondre avec ces petites fentes répandues çà & là ſur la ſuperficie de la muraille, & qui ne ſont autre choſe qu'une légere aridité de cette partie, occaſionée par des coups de rape donnés ſur la muraille. Les ſeimes viennent de la ſéchereſſe de la peau, de la couronne & de la muraille. Lorſque cette derniere eſt ainſi deſſéchée, elle n'a plus cette humidité & cette ſoupleſſe néceſſaires à toutes les parties ; elle ſe creve, ſe fend & forme les ſeimes. La ſéchereſſe de la muraille vient ſouvent de ce qu'on a trop paré le pié, ou rapé le ſabot. Si la ſeime eſt commençante, il faut ſeulement rafraîchir les bords de la partie ſupérieure de la ſeime, aller juſqu'au vif, & y mettre des plumaceaux chargés de térébenthine. Si la chair cannelée ſurmonte & ſe trouve pincée entre les deux bords de la muraille, on amincira ces deux bords avec le boutoir ; on les rafraîchira depuis la couronne juſqu'à la fin de la ſeime ; on coupera même la chair, ſi elle ſurmonte de beaucoup, & on appliquera deſſus une tente chargée de térébenthine. On comprimera avec une ligature ſerrée pour que la chair cannelée ne ſurmonte pas. Lorſqu'au bout de quinze jours ou trois ſemaines, la plaie continue à jeter de la matiere, il y a lieu de croire que l'os eſt carié : on s'en aſſure par le moyen de la ſonde ; lorſqu'on ſent l'os (ce qui annonce preſque toujours la carie), on coupe un peu plus de la muraille, afin d'ouvrir une iſſue plus grande ; puis on rugine pour emporter la carie, ou bien on y met une pointe de feu.

La goutte-ſereine ne ſe diſtingue dans le cheval que par ſa marche, car il n'y voit point, quoiqu'il ait les yeux très-beaux. Il leve les piés très-haut, ſoit au pas, ſoit au trot ; il porte ſes oreilles l'une en avant, l'autre en arriere alternativement, & ſouvent toutes les deux en avant. Ce mal n'eſt point incurable : il vient de la paralyſie du nerf optique.

Il arrive quelquefois aux chevaux un gonflement qu'on appelle *emphyſeme* ou *bourſouflure*, qui tantôt occupe la poitrine, tantôt le cou & tantôt les épaules, *&c.* il occupe même, mais plus rarement, toute l'habitude du corps. On reconnoît l'emphyſeme à pluſieurs ſignes : 1°. ſi on porte les doigts ſur la bourſouflure, ils n'y laiſſent point d'impreſſion, comme dans l'œdeme ; 2°. on entend l'air réſoner dans le tiſſu cellulaire ; 3°. en comprimant on chaſſe l'air d'un endroit, lequel ſe porte dans un autre ; 4°. il n'y a ni chaleur ni douleur. Cette maladie n'eſt point dangereuſe par elle-même : elle ne peut l'être qu'autant que la cauſe qui l'a produite eſt elle-même dangereuſe ; telle qu'une plaie profonde qui auroit attaqué quelques parties eſſentielles à la vie de l'animal. Il eſt rare qu'elle dure au delà de huit jours. La curation conſiſte à faire des ouvertures

à la peau dans différens endroits, ce qui donne une iſſue très-prompte à l'air.

Les chevaux ferrés des épaules ſont ſujets à une inflammation accompagnée de beaucoup de gerçures : elle paroît en deſſous du poitrail & au dedans de l'avant-bras ; ce que l'on appelle *frayé aux ars*. Cette maladie qui fait écarter le cheval, vient à la ſuite d'un long exercice. La guériſon de ce mal n'eſt pas difficile : elle conſiſte à baſſiner ſouvent cette partie avec des décoctions émollientes ; & ſi c'eſt en été, à envoyer le cheval à l'eau.

La crampe eſt une roideur au jarret qui empêche le cheval de fléchir la jambe : ce qui vient d'un arrêt de la circulation du ſang qui comprime les filets nerveux. Il faut frictionner l'étendue de la jambe avec une broſſe rude & à rebrouſſe-poil.

On appelle *arrête*, un endroit dont le poil eſt tombé où il n'en revient plus, & ſur lequel on remarque une eſpece de corne farineuſe. Il n'y a point de remede qui faſſe renaître le poil.

L'avalure eſt la ſéparation de la corne d'avec la peau à la couronne ; ce mal peut occuper toute l'étendue de la couronne, il a pour cauſe le pus qui a ſéjourné entre la chair cannelée & la muraille, à la ſuite d'une enclouure, & qui a fuſé juſqu'à la couronne, & détaché la peau de la partie ſupérieure de la muraille : l'avalure ne fait boiter le cheval que lorſqu'elle eſt récente, il n'en boite jamais lorſqu'elle eſt deſcendue ; il faut mettre ſur l'avalure une tente imbibée d'eſſence de térébenthine, un plumaceau, *&c.*

La fourmilliere eſt un vuide qui ſe fait entre la chair cannelée & la muraille, & qui regne ordinairement depuis la couronne juſqu'en bas : les cauſes de cette maladie ſont, un coup ſur la muraille, une altération du ſabot, un deſſéchement de cette partie occaſioné par un fer chaud ; une fourbure peut encore la produire : il faut ouvrir la muraille à la partie antérieure, & introduire dans l'ouverture des tentes chargées de térébenthine.

L'encaſtelure eſt un reſſerrement de la partie ſupérieure de la muraille dans tout ſon pourtour, où l'articulation de l'os coronaire, avec l'os du paturon, paroît ſurpaſſer en diametre la terminaiſon de la peau à la muraille. On peut diſtinguer deux ſortes d'encaſtelure, la naturelle & l'accidentelle ; la naturelle eſt celle qui vient de conſtitution ; les chevaux barbes & les eſpagnols y ſont plus ſujets que d'autres : l'accidentelle vient pour l'ordinaire de ce qu'on a paré la ſole de corne, détruit les arcs-boutans, de ce qu'on a rapé la muraille, ſur-tout la couronne proche le poil. L'encaſtelure peut encore ſurvenir à la ſuite d'une fourbure ou d'un effort de l'os coronaire ſur l'os du pié ; elle peut auſſi ſurvenir à un cheval qu'on aura deſſolé pluſieurs fois. Des raies de feu miſes trop profondément ſont de même capables d'y donner naiſſance ; ce dernier accident & la deſſolure occaſionent l'encaſtelure plus fréquemment qu'on ne penſe : à l'encaſtelure naturelle il n'y a point de remede ; pour l'accidentelle c'eſt de tenir le pié humecté avec de la terre glaiſe mouillée ou des emmiellures.

Les poux ou maladie pédiculaire, eſt très-commune, & fait ſouvent maigrir les chevaux ; les vieux y ſont plus ſujets que les jeunes ; la peau eſt pour l'ordinaire dure, tendue ; les poils ſont hériſſés & ſemés clair ; on voit des chevaux tout couverts de poux : le remede le plus efficace ſeroit de faire des frictions mercurielles, mais elles ne ſont pas ſans danger ; c'eſt pourquoi on emploie avec ſuccès une infuſion de tabac dans de l'eau-de-vie, & on en lave le cheval ; il eſt rare que les chevaux aient des poux ſans avoir en même temps des dartres farineuſes ou la gale.

Opération. Les endroits où l'on doit ſaigner le cheval ſont au cou, aux ars, au plat de la cuiſſe : l'on peut encore tirer du ſang de la queue, en y coupant une partie tuméfiée que l'on voudra dégorger, en la ſcarifiant. On appelle *flamme* l'inſtrument avec lequel on ſaigne ; il y a des flammes à reſſort avec leſquelles on ſaigne plus ſûrement & plus facilement ; on donne du fer autant qu'il eſt néceſſaire : je crois même qu'il eſt indiſpenſable de faire uſage de cet inſtrument, lorſqu'on veut ſaigner aux ars, & principalement au plat de la

cuiſſe. On peut ſaigner au cou avec ou ſans ligature ; ſi l'on ſe ſert d'une ligature, elle doit paſſer pardeſſus le cou, le plus près du poitrail qu'il ſe pourra : on fera tenir la tête du cheval un peu élevée, afin que le vaiſſeau ſoit moins roulant, qu'il ſorte davantage, & qu'il ſe rempliſſe mieux; alors le phlébotomiſte étant placé convenablement, ſaignera à un demi-pié de l'angle de la mâchoire inférieure, il fera ſon ouverture longitudinale ; il doit éviter de piquer ces groſſeurs qui paroiſſent diſperſées comme des grains de chapelet, ce ſont autant de valvules qui venant à être coupées, ont quelquefois beaucoup de peine à reprendre, & ſont ſouvent le principe de fiſtules à la ſaignée du cou. Lorſque la veine eſt ouverte, on facilite la ſortie du ſang par le mouvement des mâchoires qu'on excite par divers moyens; après la ſaignée on prend une épingle avec laquelle on perce les bords de la peau au milieu de l'inciſion ; on prend enſuite des crins, dont on entortille l'épingle, en formant un double nœud : on peut auſſi ne pas mettre d'épingle ; pour lors, avant que de ſaigner, l'opérateur fait tirer la peau du cou vers le haut ou vers le bas ; dès qu'on a tiré autant de ſang qu'il eſt beſoin, on lâche la peau qui vient recouvrir l'ouverture de la veine, & ſert d'appareil. Les ſaignées des ars & de la cuiſſe ſe font ſans préparation, ſans ligature, ſans compreſſion; on ferme l'ouverture de la veine avec une épingle, comme au cou. Le lieu où l'on ne ſaigne pas, & où l'on devroit ſaigner, & où on peut le faire ſans ligature, c'eſt dans le bas du poitrail, dans la partie moyenne du bras antérieurement : ce ſont-là les ars & non pas en dedans, à un demi-pié plus bas où la veine eſt moins forte & apparente : d'ailleurs l'on voit ſouvent des maréchaux bleſſer les parties tendineuſes qui s'y trouvent. La ſaignée de derriere doit ſe faire de même dans la partie la plus élevée de la cuiſſe, dans l'endroit où elle commence à rentrer en dedans, car plus bas l'on court les mêmes riſques que devant.

L'opération de la cataracte ſe fait de deux manieres ; ſavoir, par abaiſſement & par extraction ; toutes les deux ont de grandes difficultés, & ne peuvent s'exécuter qu'en jetant le cheval par terre. La premiere ſe fait en plongeant une petite aiguille (de la forme de celles qui ſont à ſeton), dans la cornée opaque, vers le petit angle de l'œil, à deux ou trois lignes du ligament ciliaire : quand on eſt arrivé derriere le cryſtallin, on fend ſa capſule avec l'aiguille, pour lors il ſort & on l'abaiſſe avec le plat de l'inſtrument dans le fond de l'œil, derriere l'iris ; les muſcles rétracteurs & l'enfoncement du globe de l'œil, rendent cette opération difficile. La ſeconde conſiſte à faire une inciſion à la cornée tranſparente, qu'il faut faire avec beaucoup de légéreté & de dextérité, & être attentif à ne point toucher l'iris ou l'uvée avec l'inſtrument, autrement il y ſurviendroit une forte inflammation. Si le cheval retire trop ſon œil dans le fond de l'orbite, & qu'on ne puiſſe pas exécuter l'opération, on introduira une ſonde cannelée deſſous la corne, & on ſe ſervira de ciſeaux : ceci fait, on éleve la corne tranſparente, & l'on fait une inciſion tranſverſale à la membrane du cryſtallin, puis on comprime légérement la partie ſupérieure de l'œil, afin de faciliter la partie du cryſtallin ; s'il eſt dur, il ſort facilement ; s'il eſt mou, on ſe ſert d'une curette pour enlever ce qui peut reſter dans ſa membrane ; on abaiſſe enſuite la cornée, ce qui termine l'opération ; on applique enſuite un appareil convenable, qu'on ne leve qu'au bout de huit jours : il arrive ſouvent qu'après l'opération, même bien faite, l'on eſt obligé d'abandonner la cure, lorſque la contraction des muſcles rétracteurs comprime le globe de l'œil, & que l'humeur vitrée eſt forcée de s'écouler par l'ouverture, dans ce cas l'œil devient aride & ſe deſſeche ; on peut prévenir cet accident en fendant les ſalieres & en coupant tous les muſcles qui vont juſqu'au nerf optique ; il ſurvient par cette inciſion une grande hémorrhagie, & la perte preſque totale de l'action de ces muſcles ; il arrive même un appauvriſſement à l'œil par la ſection de nombre de vaiſſeaux : mais en revanche le cheval ne perd point la vue. Cette opération de la cataracte ne

m'a jamais réuſſi qu'en me ſervant de ce moyen ; auſſi toutes les fois qu'on voudra employer la méthode de l'extraction, il faudra commencer par fendre les ſalieres.

Le trépan eſt une opération qui ſe pratique ſur les os du crâne, ſoit pour relever des pieces d'os enfoncées, ſoit pour donner iſſue aux matieres épanchées dans le cerveau : cette opération qu'on néglige communément, eſt pourtant très-néceſſaire dans certains cas, & on en voit de très-bons effets : on s'apperçoit de la léſion des os du crâne, par une tumeur inflammatoire, qui ne manque pas de ſurvenir, par le tact, les enfoncemens de ces os, par des inégalités, des engourdiſſemens, un ſommeil continuel. La fracture des os de la tête, & l'épanchement des matieres dans le cerveau, produiſent quelquefois une inflammation de la membrane pituitaire, il y ſurvient un ulcere qui dégénere en morve ; d'autres fois il ſe forme des dépôts ou amas de pus qui font périr le cheval ; pour prévenir ces accidens il faut trépaner ; & pour cela on doit d'abord s'aſſurer de la fracture, de ſa ſituation, & du lieu où l'on peut appliquer la couronne du trépan, puis on jette le cheval par terre, & on procede à l'opération qui eſt aſſez connue, ainſi nous ne la décrirons pas. Si l'on ſoupçonnoit, après l'opération, qu'il y eût du ſang épanché, il faudroit faire une inciſion à la dure-mere, mais être attentif à ne couper aucune artere ; dans ce cas il n'arrive jamais d'accidens, & il eſt rare qu'il faille y toucher. La fracture de l'os occipital eſt très-rare ; j'en ai cependant vu des exemples, & j'en ai même guéri une : la fracture de l'os occipital étoit complete, & dans ſa partie ſupérieure & poſtérieure à l'attache du ligament cervical. Il arrive quelquefois que la fracture ſe trouve ſur les ſinus frontaux, ſur les os du nez ou ſur les ſinus maxillaires ; dans ce cas il faut appliquer une très-petite couronne de trépan, afin qu'on puiſſe, avec l'élévatoire, remettre les pieces enfoncées dans leur ſituation. L'opération du trépan eſt d'autant plus néceſſaire dans ce cas, que le cheval devient glandé, que la membrane pituitaire s'enflamme, qu'il ſurvient un ulcere, & enſuite la morve. La fracture des os du crâne peut être compliquée, c'eſt-à-dire, que le cheval peut avoir reçu un coup ſur les ſinus ; la partie des frontaux que recouvrent les lobes inférieurs du cerveau peut être auſſi fracturée, ainſi que la partie du même os qui ſe joint aux os du nez : il faut alors appliquer deux couronnes de trépan ; l'une ſur les pariétaux, & l'autre ſur les ſinus, ou plus inférieurement, ſi la fracture ne s'étend pas plus loin.

La fiſtule lacrymale s'annonce au grand angle de l'œil, par une tumeur phlegmoneuſe qui, en s'abcédant, produit du pus qui s'écoule le long de cette partie ; quelquefois il y a tumeur ſans pus, avec une grande abondance de larmes. Les points lacrymaux ſont engorgés ; mais pour l'ordinaire il y a ulcere entre les paupieres, à la caroncule lacrymale, ſouvent même les points lacrymaux ſont ulcérés : cette maladie eſt très-commune dans les chevaux, & provient de l'âcreté des larmes qui, en ſéjournant, gâtent & ulcerent cette partie ; le grand froid en eſt ſouvent la cauſe. Quelquefois la fiſtule lacrymale naît de cauſe interne, comme de farcin ou de morve, ou d'autre cauſe de cette nature ; dans les premiers temps on a recours aux remedes employés contre l'inflammation ; mais ſi le mal eſt avancé, & qu'il y ait écoulement de pus, il faut d'abord eſſayer de déterger l'ulcere avec des injections, faites par les points lacrymaux, & par le canal naſal ou lacrymal, dont l'ouverture eſt au bord des narines, au haut de la levre inférieure. Les points lacrymaux ſont ſouvent ſi fort engorgés, que la liqueur ne ſauroit y paſſer ; dans ce cas il faut injecter de bas en haut : mais ſi on eſt obligé d'inciſer & d'ouvrir le ſac, il faut faire contenir les paupieres, ſe ſervir du *ſpeculum oculi*, après quoi on introduit la ſonde cannelée, & l'on fait une inciſion avec le biſtouri ; s'il y a carie à l'os du grand angle, ou même au canal naſal de cet os, il faut gratter l'os & le ratiſſer dans ſa partie cariée, & ne pas trop appuyer ; car comme cet os eſt mince, on pourroit bien le caſſer, & le pus tomberoit dans le ſinus

maxillaire, où il produiroit la morve : cette maladie eſt preſque toujours curable, à moins qu'elle ne ſoit très-ancienne, qu'elle ne vienne d'une cauſe de morve, ou qu'elle ne ſoit compliquée avec la morve; dans ce cas il eſt rare que le canal naſal ne ſoit pas entiérement détruit.

A la ſuite de la fauſſe gourme, ou de la gourme maligne, ou autre maladie, il ſurvient quelquefois une inflammation conſidérable au larynx & à toute l'arriere-bouche ; l'air alors ne ſauroit ſortir, ni par les narines, ni par la bouche, ce qui fait périr le cheval : pour empêcher cette ſuffocation, il faut pratiquer une ouverture à la trachée-artere, & y introduire enſuite une petite canule d'argent ou de plomb, cette opération s'appelle *bronchotomie :* le cheval lié & attaché convenablement, l'opérateur fait l'ouverture entre le troiſieme & le quatrieme anneau de la trachée-artere, ou bien entre le cinquieme & le ſixieme; alors il introduit ſa canule qui doit être courbée d'un huitieme de cercle & applatie, à peu près auſſi large à ſa ſortie qu'à ſon entrée, car en ſe ſervant de canules en forme d'entonnoir, l'air entre avec trop d'impétuoſité, & va heurter les parois de la trachée-artere, & y occaſione une inflammation : cette canule porte deux petites anſes, auxquelles on attache des rubans, que l'on paſſe pardeſſus le cou : on doit obſerver qu'il faut que le cheval reſte attaché dans l'écurie, à deux longes, entre deux piliers.

La caſtration qu'on pratique ſur les chevaux, a été juſqu'a préſent faite d'une maniere haſardeuſe, & preſque toujours par des gens qui n'ont aucune connoiſſance des parties qu'ils coupent ; ſans rapporter leurs mauvaiſes manœuvres, je ne parlerai que de deux manieres que je propoſe pour faire cette opération, parce qu'elles m'ont toujours bien réuſſi. Dans la premiere, après avoir jeté par terre, & attaché le cheval d'une maniere convenable, on fait à l'un des deux teſticules une inciſion à la peau, juſqu'au corps du teſticule ; puis on prend une aiguille courbe, dans le chas de laquelle on paſſe une ficelle cirée, que l'on introduit dans le cordon ſpermatique, à un travers de doigt au deſſus du teſticule, que l'on coupe enſuite : il faut avoir ſoin que la ficelle entre dans la ſubſtance du cordon, pour deux raiſons ; la premiere, afin d'éviter de prendre dans la ligature le nerf ſpermatique, ce qui occaſioneroit une irritation du genre nerveux, & feroit périr le cheval ; la ſeconde, c'eſt que par cette méthode, la ficelle ne ſauroit s'échapper, ſoit dehors, ſoit dans le bas-ventre ; il eſt eſſentiel de laiſſer pendre un bout de cette ficelle qui tombe par la ſuppuration. L'autre teſticule ſe coupe de la même maniere ; cette méthode de couper les chevaux, eſt ſans contredit préférable à toutes les autres, parce qu'il n'en réſulte jamais d'accidens, qu'il n'y a preſque pas de douleur, & que les chevaux guériſſent plus promptement.

Dans l'autre maniere, on fait ſortir le teſticule, & on le coupe avec le biſtouri ; on prend enſuite une pointe de feu que l'on applique ſur l'orifice du vaiſſeau qui ſaigne ; on emporte l'autre de même : cette méthode, qui eſt encore préférable à la premiere, demande cependant que l'on laiſſe le cheval trois jours à l'écurie, pour être sûr que le coagulum eſt formé à l'orifice de l'artere : ſans prendre même tant de précautions, j'ai coupé un grand nombre de chevaux ſans faire de ligature & ſans appliquer le feu, & dont la guériſon a été parfaite : il eſt vrai qu'ils perdoient du ſang; mais ils ne périſſoient pas pour cela.

L'appareil étant tout diſpoſé pour la taille, on jette le cheval par terre, & on le renverſe ſur le dos, en lui élevant le train de derriere : on le maintient dans cette ſituation par deux billots taillés en forme de priſme, que l'on met de chaque côté des côtes, puis on aſſujettit les jambes de derriere ; alors l'opérateur fend avec un biſtouri ordinaire, de la longueur de deux pouces environ, le canal de l'uretre longitudinalement, vers le bas de la ſymphyſe des os pubis, puis il introduit un catheter ou ſonde cannelée & courbée pour pénétrer dans la veſſie : il prend enſuite un biſtouri tranchant des deux côtés, qu'il fait gliſſer dans la ſonde, & coupe le cou de la veſſie, en évitant de toucher le rectum. La veſſie étant

étant ouverte, il y introduit les tenettes & charge la pierre : cette opération doit être prompte, car il faut profiter de la préſence de l'urine dans la veſſie ; car étant évacuée, les parois de ce viſcere s'affaiſſent & s'approchent de la pierre, ce qui en rend l'extraction plus difficile, & expoſe même l'opérateur à pincer les rides que forme alors la veſſie. Si le calcul eſt trop gros, on peut aiſément le caſſer avec les tenettes, car il eſt ordinairement mou & friable dans le cheval ; mais lorſque ce ne ſont que de petites pierres ou des graviers, on introduit une curette en forme de cuiller, avec laquelle on les emporte : on ne met aucun appareil ſur la plaie ; il n'y a aucun bandage qui pût le contenir.

Les cas les plus ordinaires pour leſquels on deſſole, ſont les clous de rue, les bleimes, les fics, les extenſions des tendons où il y a eu compreſſion de la ſole charnue entre la ſole de corne & l'os du pié, *&c.* Il ne faut jamais deſſoler pour des enclouures, comme le pratiquent cependant trop ſouvent des maréchaux, car l'enclouure la plus grave n'attaque point la ſole, mais bien la chair cannelée, ce qui prouve l'inutilité de cette opération dans ce cas. Comme le détail de cette opération eſt très-long, il ne peut trouver place dans un ouvrage tel que celui-ci, c'eſt pourquoi je renvoie à mon *hippiatrique*, *pag. 306*, édition de Paris, 1772, ceux qui ſont curieux de voir la deſcription de cette opération : ils trouveront là-deſſus des détails ſatisfaiſans.

On nomme *fic* ou *crapaud* une tumeur qui ſurvient à la partie inférieure du pié, elle eſt à peu près de la nature du poireau ; c'eſt une excreſcence qui, quoique mollaſſe, a une certaine conſiſtance ; elle eſt inſenſible & ſans chaleur. Le fic ſe diviſe par le bout en pluſieurs filets qu'il eſt facile de ſéparer avec le doigt. Il y a deux eſpeces de fic, l'un bénin & l'autre grave : le bénin eſt celui qui n'attaque que la fourchette ; le grave attaque la fourchette & la ſole charnue. Les cauſes du fic ſont l'âcreté de la lymphe, la ſaleté & les ordures dans leſquelles trempe le pié, un ſéjour trop long du pié dans le fumier, la ſuite des eaux des paturons, le ſéjour trop long du cheval à l'écurie : les chevaux qui y ſont le plus ſujets ſont ceux qui ont les talons & la fourchette petite ; la fourchette ſe trouvant alors éloignée de terre n'eſt point comprimée, l'humeur y ſéjourne & y produit les fics ; au lieu que les talons bas laiſſent porter la fourchette à terre, & par-là elle éprouve une compreſſion continuelle. Lorſqu'il n'y a que la fourchette & la ſole charnue qui ſoient affectées, le cheval ne boite pas ; mais il boite lorſque les quartiers commencent à ſe deſſoler, ce qui a lieu quand le fer gagne la chair cannelée des talons. Lorſqu'on s'apperçoit que les racines du fic bénin ſont profondes, il faut commencer par deſſoler : il eſt inutile de détruire l'extrêmité du fic, il reviendra toujours ſi on n'emporte pas les racines. Comme le fic grave eſt une maladie très-ſérieuſe, qui paroît en partie cauſée par la corruption des humeurs dont le pié eſt abreuvé, il eſt à propos de mettre le cheval au ſon & à la paille, de lui faire deux ſetons aux feſſes & un troiſieme au poitrail, pour détourner de ce côté une partie de l'humeur qui ſe porte au pié ; il faut deſſoler deux ou trois jours après & couper le fic juſqu'à la racine. Si l'os du pié étoit carié, il faudroit ratiſſer l'os ; quand on s'apperçoit que les chairs ſont baveuſes, mollaſſes & filamenteuſes, & qu'elles fourniſſent de la ſéroſité (ce qui prouve que la racine du fic n'eſt pas entiérement détruite), il faut les couper de nouveau. Il ſe trouve quelquefois des chevaux qui ont des fics aux quatre piés en même temps ; avant que d'en venir à l'opération, il eſt néceſſaire de les y préparer durant quelques jours ; enſuite on opere ſur deux piés à la fois ; ſavoir, ſur un de devant & un de derriere du côté oppoſé ; on ne fera l'opération ſur les deux autres que quand les douleurs de la premiere ſeront appaiſées. Si le cheval avoit des eaux ou quelque poireau dans le paturon, il faudroit commencer par les guérir, parce que la ſéroſité du paturon s'écoulant dans le pié empêcheroit la guériſon du fic. Souvent on peut prévenir les fics en abattant les talons lorſqu'ils ſont trop

hauts, ce qui fait porter la fourchette à terre.

Le feu ou cautere actuel eſt un remede des plus uſités & des plus efficaces pour les tumeurs œdémateuſes, pour les engorgemens de cette nature qui ſurviennent aux jambes, pour les épanchemens de ſynovie, ou de lymphe tendineuſe; tels que les veſſigons, molette, jardon, courbe, éparvins, ſuros commençans & autres: à l'exception de ces cas, on ne doit jamais avoir recours au feu pour ouvrir des abcès; on ne doit employer que des inſtrumens de fer, & ce ſont les couteaux ou les pointes. On met le feu avec les couteaux quand les tumeurs ont de l'étendue; on préfere les pointes émouſſées quand ces tumeurs n'en ont guere: il paroît qu'il vaut mieux brûler en côtes de melon & en patte-d'oie, que de toute autre maniere; l'eſſentiel eſt d'embraſſer toute la tumeur. Quand on emploie la ſeconde maniere il faut avoir ſoin de ménager les angles où les lignes ſe réuniſſent, de peur d'occaſioner de trop grandes eſcarres: il faut paſſer le fer chaud légérement; car en appuyant trop fort, on court riſque d'outrepaſſer la peau; alors au lieu de lui donner du reſſort & du ton, on les lui ôte, & on occaſione ſouvent des eaux aux jambes, leſquelles guériſſent difficilement: à ce mal ſuccedent des poireaux, & à ceux-ci des fics qui, aſſez ſouvent, deviennent incurables. Après avoir appliqué le feu avec préciſion, on frotte la partie avec un peu d'huile de laurier, ce qui eſt préférable au ſirouane que l'on a coutume de mettre. Au bout de onze ou douze jours l'eſcarre tombe; le reſte du traitement eſt ſimple: il faut avoir attention de promener un peu tous les jours le cheval, principalement s'il a eu le feu aux deux jambes, ſoit de devant, ſoit de derriere; quelquefois on le met aux quatre jambes tant en dedans qu'en dehors, depuis le jarret & le genou juſqu'en bas: mais le parti le plus ſage eſt de mettre le feu en tranſtravat, c'eſt-à-dire, à une jambe de devant & à une jambe de derriere oppoſée; puis on vient aux deux autres quand les eſcarres ſont tombées; par ce moyen on eſt à l'abri de tout danger.

Pour couper la queue à l'angloiſe, il faut jeter le cheval par terre du côté du montoir, préférablement à l'autre, pour avoir l'aiſance d'opérer; prendre enſuite les dimenſions de la queue pour ne pas faire les inciſions trop près les unes des autres, car il en réſulteroit une ſeule plaie & les bandes de la peau ſe déchireroient: on fait juſqu'à cinq inciſions tranſverſales, ce qui vaut mieux, parce que plus la queue a d'étendue, plus elle ſe recourbe & ſemble former, par ſon crin, un éventail: la queue étant retrouſſée, il faut faire la premiere inciſion à deux pouces du rectum, de peur d'attaquer les fibres du ſphincter de l'anus, ce qui formeroit une plaie fiſtuleuſe. Chaque inciſion doit ſe faire en deux temps; dans le premier on inciſe la peau & on met les muſcles à découvert; & dans le ſecond on les coupe. Lorſque la ſection des muſcles eſt faite, on a coutume de renverſer la queue ſur le dos & de la contenir dans une eſpece de gouttiere, ce qui eſt une mauvaiſe méthode, parce qu'en renverſant ainſi la queue, on enfonce les nœuds, on ôte l'action des muſcles releveurs, il ſe forme des plis qui s'échauffent, produiſent inflammation, d'où réſulte quelquefois la gangrene: au lieu de cela, il faut laiſſer pendre la queue dans ſon état naturel; car les muſcles abaiſſeurs étant coupés, les releveurs antagoniſtes operent leur effet dès le moment même, & mieux encore lorſqu'ils ſont guéris.

Avant que d'en venir à l'opération du javart, on doit s'aſſurer ſi la tumeur eſt dure ou molle, ſi la fiſtule eſt cauſée par une tumeur ſurnaturelle, & ſi le pus qui en ſort vient du cartilage, dans ſon état de belle nature, ou s'il vient d'un bord cartilagineux, ſitué ſur ce que j'appelle *forme de nature*, cette exoſtoſe ou oſſification dont nous avons parlé à l'article *de la forme*. Dès qu'on a reconnu, par le tact & par le moyen de la ſonde, que le javart eſt produit par une carie dans le corps du cartilage, il faut parer le pié & en général humecter le ſabot avec des emmiellures pendant deux jours; le jour de l'opération l'on rape la muraille du quartier & du talon du côté de la fiſtule, de

la longueur d'un pouce, depuis la couronne jusqu'en bas, en mangeant le côté du talon, de maniere qu'on puisse emporter avec le bistouri toute la portion de corne qui loge la chair de la couronne. Pour ce qui regarde le manuel de l'opération, je renvoie encore à mon traité d'*hippiatrique, pag. 314* & suivantes, édition de Paris, 1772. Après le second appareil levé, si l'on apperçoit, du côté de la pince un petit point élevé, ou une tache noirâtre, à laquelle on donne le nom de *cul de poule*, on juge qu'il y a un fond; mais ce fond n'est pas assez considérable pour qu'on s'en inquiete; on ne doit pas même le sonder; souvent c'est une portion du cartilage que l'on a laissée sur l'os du pié, quelquefois c'est l'os du pié qui veut s'exfolier. Il est bon d'observer que dans toutes les plaies du pié, le palefrenier, en levant le pié, doit tendre le genou & ne pas plier le paturon, ce qui feroit saigner la plaie: celui qui panse doit se baisser & poser son appareil de maniere qu'il n'intercepte point la circulation du sang. Il faut bien se garder de faire l'opération d'un javart encorné incurable: ceux qui attaquent la pointe du talon se guérissent par l'exercice &. par la marche; la matiere aidée par le jeu des articulations de cette partie, détache certains paquets qui font guérir le cheval.

On appelle, en général *tiqueux*, un cheval qui a contracté une habitude de mouvoir perpétuellement ou la tête, ou le corps, ou les jambes: mais à proprement parler un cheval tiqueux est celui qui met les dents de la mâchoire supérieure sur la mangeoire ou ailleurs, ce qui fait ouvrir la bouche & couler perpétuellement la salive; la perte excessive de cette humeur fait dépérir l'animal. Il faut lui mettre un collier de cuir bien serré, large de deux pouces, pendant tout le temps qu'il est dans l'écurie: il y en a qui contractent cette habitude, parce qu'ils lechent souvent les murs, où ils trouvent fréquemment du salpêtre. Pour les guérir, il ne s'agit que de frotter les murailles avec une teinture d'aloès ou une décoction de plantes ameres.

On appelle *cheval arqué* celui qui a la jambe de devant repliée & recourbée en forme d'arc. On sent au dessous de la peau, au bas du poitrail, une espece de corde, c'est une expansion aponévrotique qui enveloppe presque tout le bras. Cette membrane étant tendue, tient la jambe arquée. Pour y remédier on fend la peau en cet endroit, puis embrassant l'aponévrose avec la corne de chamois, on la coupe; c'est ce qu'on appelle *énerver*.

On dit que le cheval *fait des armes* ou *montre le chemin de saint Jacques*, lorsqu'il n'est pas ferme & assuré sur ses jambes, qu'il ne résiste pas au travail, qu'il se couche souvent, & qu'étant levé il tient ses jambes en avant, tantôt l'une, tantôt l'autre; c'est une marque de foiblesse à laquelle il n'y a point de remede.

Un cheval a le flanc retroussé, lorsque son ventre est avalé & que ses muscles sont tendus comme une corde: ce défaut est ordinaire aux chevaux qui ont le cerveau mal fait ou la côte plate; ils mangent peu & ont assez souvent de l'ardeur. Nul remede pour ce défaut qui, pour l'ordinaire, vient de conformation.

Les maréchaux entendent par cheval huché sur son derriere, un cheval usé qui porte le boulet en avant & qui se soutient sur la pince.

On entend par cheval bouleté, celui dont le tendon fléchisseur du boulet a souffert & s'est retiré; & quelquefois celui dont le tendon extenseur du pié s'est relâché: cette maladie vient d'usure, d'un travail outré, mais principalement de la ferrure; par exemple, si on a mis des fers longs à fortes éponges & dont on a paré la fourchette, ce qui les empêche de porter à terre, le tendon fléchisseur de l'os du pié étant toujours obligé de porter, d'être tendu, sera de toute nécessité obligé de tenir le paturon droit sur l'os coronaire, & successivement avec le temps de porter la partie supérieure de l'os du paturon en avant. Les remedes sont les mêmes pour ces deux derniers défauts: on fait la ferrure courte & on laisse la fourchette poser à terre.

Le cheval épointé est celui qui a une hanche plus basse que l'autre: ce défaut, qui

vient ou de conſtruction, ou d'une fracture faite à la pointe des os des iſles, eſt abſolument incurable.

Le pié plat eſt toujours large. Tous les jours on confond le pié plat avec le pié comble, quoique ces défauts ſoient bien différens; on peut toujours juger du pié plat ſans le lever, mais jamais du pié comble, à moins qu'il ne ſoit outré. On regarde comme pié plat tout ſabot qui, pour ainſi dire, ne tombe pas droit, ou qui tient plus de l'obliquité, & qui d'ailleurs eſt large: quelquefois ce défaut eſt naturel, & pour lors la couronne eſt très-groſſe & la muraille mince: quelquefois il vient à la ſuite d'une fourbure ou d'un effort, & dans ce cas on ſent un creux, un vuide tout autour de la couronne, ce qui prouve le relâchement de l'os du pié avec l'os coronaire, & une ſéparation de la chair cannelée d'avec la corne cannelée.

On déſigne ſous le nom de *pié foible* ou *pié gras*, celui dont la muraille eſt mince: c'eſt un vice de conformation qui arrive à un pié bien fait comme à un pié plat; les chevaux chez leſquels on le remarque ſont ſouvent expoſés à être piqués, encloués ou ferrés.

Les chevaux dont les piés ſont plats, ont preſque toujours les talons bas, auſſi leur fourchette eſt-elle très-groſſe: les talons peuvent quelquefois devenir bas par la ferrure, par exemple, ſi l'on met des éponges fortes ou des crampons qui les auront abymés. On y remédie par la ferrure des piés plats.

Par reſſerrement du pié on entend une diminution totale du ſabot ſurvenue à la ſuite d'un étonnement du ſabot, d'une fourbure, ou pour avoir trop paré le pié. Le ſeul remede eſt de tenir le ſabot toujours humecté.

On appelle *quartier ſerré* un rétreciſſement du pié à l'endroit des quartiers: cette maladie eſt naturelle ou accidentelle: naturelle lorſque c'eſt un vice de conformation; accidentelle lorſqu'elle vient de quelque cauſe extérieure, comme quand on pare trop le pié & qu'on détruit les arcs-boutans; alors la muraille n'ayant point d'appui ſe renverſe, ſerre le pié, comprime la chair cannelée, & fait boiter le cheval. On y remédie en humectant le pié, en évitant de le parer, en abattant du talon & en ferrant court, de maniere que les talons ne portent pas ſur le fer.

La mauvaiſe méthode que l'on a de rapetiſſer & d'enjoliver le pié, fait que l'on abat beaucoup de muraille, qu'on rape bien le ſabot tout autour, & qu'on vuide beaucoup le dedans du pié; on l'expoſe par-là au contact de l'air qui deſſeche l'humidité & fait reſſerrer le pié. Le remede eſt le même que ci-deſſus.

Le pié altéré eſt un deſſéchement de la ſole de corne: ce mal vient ſouvent de ce qu'on a paré le pié juſqu'à la roſée, l'air a enlevé toute l'humidité du pié & a fait reſſerrer la ſole de corne, de ſorte qu'elle comprime la ſole charnue, ce qui rend le cheval boiteux; il faut adoucir & humecter la ſole de corne.

On appelle *quartier foible*, la muraille des quartiers, lorſqu'elle eſt mince, plate, ſerrée & quelquefois renverſée à la partie inférieure; ce défaut ſe rencontre plutôt en dedans qu'en dehors, & toujours aux piés de devant. Il n'y a point dautre remede que celui qu'on peut y apporter par la ferrure.

Un quartier défectueux eſt celui dont la corne eſt devenue raboteuſe & filamenteuſe, ſoit parce qu'on a coupé le cartilage ou la muraille, ou qu'on a appliqué des cauſtiques ſur cette partie, ou parce qu'on y a mis le feu. Si une ſeime a été mal guérie, ou mal opérée, il ſe forme au quartier une fente, par laquelle paſſe la chair cannelée, & qui rend le quartier fiſtuleux. On ne guérit jamais ce mal; il faut faire une nouvelle opération, à laquelle il faut apporter plus de ſoin qu'à la premiere.

Maladies internes. Si la connoiſſance des maladies internes du corps humain eſt difficile à acquérir, celle des maladies internes du cheval ne doit pas l'être moins, puiſqu'il ne peut ſe faire entendre, ni déſigner l'endroit de ſa douleur; auſſi l'*hippiatrique* eſt-elle un art dont les progrès ont été lents; ceux même qu'on a faits n'éclairent pas encore aſſez pour qu'on puiſſe ſe flatter de marcher hardiment & ſans

s'égarer, lors ſur-tout qu'il s'agit de prononcer ſur le ſiege d'une maladie. Cependant quoique l'*hippiatrique* ſoit un art difficile, il ne faut pas croire que ce ſoit une ſcience aveugle; elle a des principes vrais & des regles certaines, ſur leſquels ſont appuyés ſes préceptes: ces principes dérivent de l'Hippotomie, de la Phyſiologie & de la Pathologie: la premiere enſeigne la ſtructure des parties du cheval; la ſeconde en apprend & en explique le méchaniſme & l'uſage; la troiſieme développe l'hiſtoire des maladies, en aſſigne les cauſes, en marque le diagnoſtic, en prédit les bons ou mauvais ſuccès, & décrit enfin la méthode de les traiter & de les guérir. Avec ces connoiſſances, on court moins riſque de s'égarer; & ſi l'on y joint les obſervations déja faites, & celles qu'on peut faire ſoi-même, on poſſédera tout ce qu'il faut ſavoir pour être véritablement hippiatre.

A raiſon des parties qui ſont affectées, les maladies ſe diſtinguent de la tête, de la poitrine & du bas-ventre. Avant d'entrer dans aucun détail des maladies internes, il eſt bon d'indiquer les ſymptomes généraux qui font connoître que le cheval eſt malade: ce ſont, 1°. lorſqu'il eſt dégoûté & qu'il perd l'appétit; 2°. lorſqu'il eſt triſte & qu'il porte la tête baſſe; 3°. s'il a la langue ſeche; 4°. le poil hériſſé; 5°. s'il ne fléchit pas les reins lorſqu'on le pince ſur cet endroit; 6°. ſi la fiente eſt ſeche & par marron, plus détachée qu'à l'ordinaire, couverte quelquefois de glaires, qu'on prend ſouvent pour graiſſe, & qu'on appelle *gras-fondu*; 7°. lorſqu'il rend une urine de couleur rouge; 8°. lorſqu'elle eſt claire & crue comme de l'eau pure; 9°. ſi le cœur bat plus fort qu'à l'ordinaire; 10. ſi le battement du cœur & des arteres eſt trop foible; 11°. lorſque le cheval ſe leve, ſe couche, & ne peut trouver aucune poſition agréable; 12°. qu'il regarde ſouvent ſon flanc, & plus ſouvent un côté que l'autre; 13°. qu'il jette une humeur jaunâtre par les narines; 14°. que ſa marche eſt chancelante; 15°. s'il a la vue triſte & abattue, & les yeux larmoyans; 16°. une difficulté d'uriner, dont on s'apperçoit dès que le cheval ſe préſente pour cette fonction; 17°. lorſque l'animal eſt enflé, ſe tourmente & lâche des vents; 18°. s'il y a battement des flancs, & difficulté de reſpirer. Les ſymptomes dangereux ſont, 1°. lorſque le cheval ſe tient foiblement ſur ſes jambes, héſite à ſe coucher, tombe comme une maſſe, & ſe releve de temps en temps; 2°. qu'il ſort de la mouſſe, ou de la bouche, ou des narines; 3°. que l'œil eſt tourné de maniere qu'on y découvre beaucoup de blanc; 4°. que l'urine découle goutte à goutte, ſans que le cheval ſe préſente pour uriner; 5°. qu'il jette par le nez une matiere ſanguinolente, & quelquefois brune comme une eſpece de pus; 6°. s'il ne rend que des matieres glaireuſes & ſanguinolentes; 7°. s'il ſe leve & ſe releve en regardant ſes reins; 8°. lorſqu'il regarde fixement ſon flanc & ſa poitrine, & qu'il a une grande difficulté de reſpirer. Ces ſymptomes ne ſe rencontrent pas tous à la fois dans une ſeule maladie; ils appartiennent à pluſieurs: on ne les a raſſemblés ici que pour connoître l'état de maladie.

Indiquons en deux mots les remedes généraux qui conviennent dans toutes les maladies curables, parce que nous y renverrons dans le détail des maladies. C'eſt de retrancher le ſon & la paille, mettre le cheval à l'eau blanche, ſaigner & donner des lavemens adouciſſans, des breuvages avec les plantes émollientes, tenir le corps de l'animal chaudement & bien couvert, *&c.*

La fievre conſiſte dans la fréquence des contractions du cœur, & dans le dérangement des fonctions. Les ſymptomes ſont, 1°. la fréquence du battement du cœur & des arteres; 2°. l'abattement, la triſteſſe, les yeux abattus, la tête baiſſée; 3°. le vice des digeſtions, la dégénéreſcence des ſucs digeſtifs, & delà celle des humeurs, & le déſordre des ſecrétions; 4°. la chaleur. Le battement du cœur ſe ſent en plaçant la main ſur la région des côtes qui répond au cœur; & celui des arteres, en la portant ſur l'artere maxillaire, au deſſous de l'angle de la mâchoire poſté-

rieure, ou bien au deſſous de ſon articulation, ou bien ſous les aines ſur l'artere crurale à ſa ſortie du baſſin, en dedans de l'avant-bras à ſon articulation, au jarret, *&c.* Le battement de l'artere eſt ſouvent ſenſible quand on met la main ſur le dos. En général la fievre demande la diete, parce qu'elle affoiblit l'eſtomac, altere les ſucs digeſtifs, & diminue les fonctions de ce viſcere. Puis on donne les remedes généraux.

Le vertigo eſt une maladie dans laquelle le cheval eſt comme étourdi, porte la tête de côté en avant; il la tient quelquefois dans l'auge, & l'appuie contre la muraille, de maniere qu'il ſemble faire effort pour aller en avant; ſes yeux ſont étincelans; il eſt chancelant de tous ſes membres, ſe laiſſe tomber comme une maſſe, tourne les yeux de tous côtés, ne boit ni ne mange. Les cauſes du vertigo ne ſont pas faciles à connoître, mais il eſt vraiſemblable qu'il vient du battement conſidérable des arteres de la rétine & de l'engorgement du cerveau. Cette maladie eſt toujours dangereuſe. Il faut faire d'abord les remedes généraux, & l'attacher de maniere qu'il ne puiſſe pas ſe bleſſer la tête. On remédie enſuite à l'engorgement du cerveau, qui eſt la cauſe de la maladie, par les ſaignées qui doivent être promptes & copieuſes, & faites ſur-tout à l'arriere-main, c'eſt-à-dire, au plat de la cuiſſe, ou à la queue, pour déterminer le ſang à ſe porter vers les parties de derriere, & dégager par-là la tête. Puis on emploie les délayans & les rafraîchiſſans, tant en boiſſons qu'en lavemens. Il eſt bon auſſi d'ouvrir deux ſetons au cou, afin de détourner une partie de l'humeur.

On déſigne ſous les noms de *mal de feu*, ou *mal d'Eſpagne*, une maladie dans laquelle le cheval a la tête baſſe, & toujours triſte, ne ſe couche que rarement, & s'éloigne toujours de la mangeoire; elle eſt accompagnée d'une fievre conſidérable: on donne preſque toujours le nom de *mal de feu* à la fievre. Le mal de feu vient de la ſtagnation du ſang dans les vaiſſeaux de cerveau, laquelle eſt ordinairement produite par la fievre. Ainſi, tout ce qui augmentera le mouvement du ſang, & qui l'obligera de ſéjourner dans les vaiſſeaux du cerveau, doit être regardé comme la cauſe du mal de feu. Le prognoſtic eſt à peu près le même que celui du vertigo, & les remedes les mêmes, parce qu'il y a engorgement du cerveau dans cette maladie comme dans le vertigo. Il faut ſur-tout s'attacher à guérir la maladie eſſentielle, dont le feu n'eſt qu'un ſymptome, comme quand il y a fievre, pleuréſie, *&c.*

On donne le nom de *mal de cerf* à une maladie dans laquelle le cheval eſt roide de tous ſes membres, ou d'une partie. Si le cou eſt attaqué, le cheval ne peut remuer ni le cou ni la tête; ſi ce ſont les vertebres, il ne peut pas recevoir les rênes; ſi c'eſt l'avant-main, toutes les parties de devant ſont roides & ſans mouvement. Lorſque le mal affecte toutes les parties, le cheval ſemble être tout d'une piece; il eſt roide de tous les membres. Ce dernier cas eſt rare. Quelquefois les muſcles de l'œil ſont en contraction, & le globe tourne ſans ceſſe dans l'orbite; il fait de grands mouvemens, & l'onglet s'éleve juſqu'à la cornée tranſparente. La cauſe immédiate de cette maladie, eſt la contraction permanente des muſcles, qui tient les parties roides; & cette contraction eſt produite par la trop grande quantité d'eſprits animaux qui coulent dans les nerfs, & qui vont ſe diſtribuer aux muſcles actuellement contractés; & cet influx du liquide animal dépend de la compreſſion des membranes & de la ſubſtance du cerveau, cauſée par le battement des arteres qui s'y diſtribuent. Cette compreſſion vient de l'engorgement des vaiſſeaux du cerveau, qui lui-même vient de la trop grande quantité ou de la raréfaction du ſang. Le mal de cerf eſt toujours dangereux, parce qu'il attaque une partie eſſentielle à la vie. Il faut d'abord mettre le cheval à une diete rigoureuſe, & preſcrire les remedes généraux, enſuite venir à la ſaignée, ſur laquelle on doit plus inſiſter que dans le vertigo. Après avoir fait précéder ces remedes, il faut ouvrir un ou deux ſetons au côté du cou, pour détourner une partie de l'humeur qui ſe porte à la tête: on les laiſſera couler

pendant quelque temps, afin d'empêcher l'immobilité dans laquelle le cheval tombe quelquefois. Lorſque les ſymptomes violens ſont diſſipés, & que la maladie paroît céder aux remedes, il eſt bon de donner quelques lavemens purgatifs.

La gourme eſt l'écoulement d'une humeur qui ſe fait ordinairement par le nez dans les jeunes chevaux. Cette humeur a plus ou moins de conſiſtance, & différentes couleurs, ſuivant le degré d'inflammation & d'engorgement des glandes affectées. Tantôt elle eſt gluante & blanche comme le blanc-d'œnf; tantôt elle eſt épaiſſe & jaunâtre. Quelquefois elle eſt cuite & reſſemble au pus. Tantôt l'humeur coule par le nez, tantôt elle forme un dépôt ſous la ganache; d'autres fois le dépôt s'établit du côté des parotides. L'écoulement eſt quelquefois abondant, & jette hors du corps toute la matiere de la gourme; d'autres fois peu abondant; quelquefois l'inflammation gagne l'arriere-bouche & le larynx. Ces variétés ont donné lieu à la diſtinction de trois eſpeces de gourme; l'une bénigne, l'autre maligne, & l'autre fauſſe. La bénigne eſt une évacuation totale de l'humeur de la maladie, qui ſe fait, ſoit par le nez lentement, ſoit par abcès ſous la ganache, ſoit par ces deux voies en même temps. La maligne eſt celle dont le venin eſt plus abondant ou plus âcre, & qui attaque des parties importantes, comme le larynx, ou quelque viſcere. La fauſſe eſt celle dans laquelle il ne s'évacue qu'une partie du levain, ce qui occaſione enſuite un dépôt ſur quelques autres parties. La gourme paroît être aux chevaux, ce que la petite vérole eſt aux hommes. C'eſt un venin d'une eſpece inconnue, qui circule dans la maſſe du ſang, juſqu'à ce qu'il vienne ſe fixer ſur le nez ou la ganache. On ſoupçonne que le cheval va jeter ſa gourme, lorſqu'il eſt jeune, & qu'il ne l'a pas encore eue; qu'il eſt triſte, dégoûté, abattu; qu'il touſſe, & qu'il commence à ſe former une groſſeur ſous la ganache. Ce qui diſtingue la gourme de la morve, c'eſt que dans la premiere, il y a toux, triſteſſe, & une groſſeur mollaſſe qui occupe tout l'intervalle de la mâchoire inférieure, & que cet engorgement n'affecte communément que les glandes ſalivaires; au lieu que dans la morve, le cheval eſt gai, ne touſſe pas, l'engorgement n'exiſte que dans les deux glandes lymphatiques, ſituées aux deux côtés intérieurs du milieu de la mâchoire poſtérieure, & le cheval boit & mange comme à l'ordinaire. Lorſque la gourme eſt bénigne, elle eſt ſalutaire & ſans danger, il n'en eſt pas de même ſi elle eſt maligne: nous parlerons de celle-ci dans un moment. Pour la curation de la bénigne, dès qu'on s'apperçoit que la ganache eſt pleine (ce qu'on appelle ganache chargée,) il faut mettre le cheval à l'eau blanche, à la diete, *&c.* employer les remedes généraux; lui faire reſpirer la vapeur de décoctions de plantes émollientes. Lorſque la ſuppuration eſt établie dans la tumeur (ce qu'on reconnoît lorſqu'en appuyant le doigt ſur la groſſeur le pus fait une eſpece de fluctuation, ou lorſqu'on voit une petite pointe blanchâtre ſaillante), il faut percer l'abcès, & ne pas toujours attendre qu'il perce lui-même, parce que le pus enfermé entretient l'engorgement & l'inflammation des parties voiſines.

La gourme maligne eſt accompagnée d'une difficulté de reſpirer; le cheval touſſe beaucoup & avec peine; il eſt triſte, abattu, dégoûté, & ne ſent pas quand on le pince ſur les reins: la fievre eſt conſidérable. La gourme maligne n'eſt jamais ſans danger. Elle attaque ordinairement le fond de la bouche, & ſur-tout le larynx: l'inflammation n'occupe quelquefois que la glotte; quelquefois elle gagne l'intérieur de la trachée-artere; d'autres fois elle s'étend juſqu'au poumon. Cette inflammation ſe termine, ou par la gangrene (& cauſe la mort), ou par la ſuppuration qui ſe forme dans plus ou moins de parties, ſuivant l'étendue de l'inflammation qui l'a précédée. Ainſi, il ſurvient quelquefois un dépôt au larynx, à la trachée-artere; quelquefois la ſuppuration s'étend même juſqu'au poumon. Lorſque le dépôt, formé au larynx, s'ouvre en dedans de la trachée-artere, il tombe dans les bronches, s'oppoſe à la ſortie de l'air & à la reſpiration, ce qui ſuffoque le cheval. Lorſque l'abcès du larynx s'ouvre

dans l'arriere-bouche, le pus monte dans le nez, pardeſſus le voile palatin, & s'écoule par les naſeaux. Si la ſuppuration de la trachée-artere eſt peu abondante, l'air de la reſpiration chaſſe le pus, & le fait monter le long de la trachée-artere, juſques ſur le voile palatin, & delà dans le nez, par où il ſort. Lorſque le pus eſt âcre de ſa nature, ou qu'il devient tel en ſéjournant dans les foſſes naſales, il corrode la membrane pituitaire, y forme des ulceres & produit la morve : comme il y a une inflammation conſidérable dans la gourme maligne, il faut mettre en uſage tous les remedes qui peuvent la diminuer, tels que les ſaignées abondantes, les antiphlogiſtiques, *&c.* Lorſque le dépôt a percé, & que le pus s'écoule par le nez, il faut faire dans cette partie des injections déterſives, afin d'empêcher les particules âcres du pus de s'attacher à la membrane pituitaire, & de produire la morve.

Mais, ſi l'écoulement de la gourme n'eſt pas aſſez abondant pour chaſſer hors du corps tout le virus, il fermentera dans le ſang, infectera les humeurs, & formera un dépôt ſur quelques parties, telles que les glandes parotides, le poumon, ou quelqu'autre viſcere ; c'eſt ce qu'on appelle *fauſſe gourme.* Si ce dépôt n'attaque que des parties externes, il doit être traité comme un abcès ſimple ; s'il s'eſt fixé ſur quelque viſcere, après avoir mis en uſage les remedes généraux, on abandonnera la guériſon à la nature.

La morfondure eſt un écoulement des mucoſités, qui ſe fait par le nez comme dans la gourme ; l'humeur qui ſort eſt tranſparente, aſſez fluide au commencement ; mais elle devient enſuite plus épaiſſe : le cheval eſt triſte, perd l'appétit & touſſe. C'eſt ordinairement le froid qui produit cette maladie : lorſqu'après avoir eu chaud, le cheval eſt expoſé au froid, au vent, à la pluie, la tranſpiration qui ſe fait à la tête s'arrête tout-à-coup, la peau ſe condenſe, les pores ſe reſſerrent & l'humeur de la tranſpiration reflue dans le nez ; c'eſt la morfondure commençante. On voit que cette maladie a beaucoup de reſſemblance avec le rhume dans l'homme : ce qui empêche de confondre la morfondure avec la morve, c'eſt que la premiere ne dure pas au delà de quinze jours. Quand elle paſſe ce temps, on doit craindre la morve ; ſi l'écoulement dure au delà d'un mois, la morfondure a dégénéré en morve. Dans ce cas, on aura recours aux remedes indiqués contre la morve commençante. Pour guérir la morfondure, il faut ſaigner le cheval, employer les remedes généraux, faire des injections déterſives & adouciſſantes dans le nez, *&c.*

Rien de ſi ordinaire que de voir des chevaux, étant même debout & attelés, aſſoupis, mangeant avec lenteur, & paroiſſant toujours comme endormis. Les cauſes les plus communes de l'aſſoupiſſement ſont 1°. la pléthore qui demande les ſaignées & la diete ; 2°. les coups ſur la tête dont l'effet eſt paſſager, & qui doivent être traités comme une maladie inflammatoire ; 3°. la taupe, & dans ce cas il faut débrider la plaie, donner iſſue à la matiere, de peur qu'elle n'attaque la moëlle de l'épine, ce qui fait périr l'animal ; 4°. certains alimens, tels que l'ivraie.

Il eſt étonnant qu'aucun auteur d'*hippiatrique* n'ait fait mention juſqu'à préſent de l'immobilité. Le cheval immobile ne recule pas, ou très-difficilement ; il reſte dans la place où on le met, c'eſt-à-dire, que ſi en le faiſant avancer, on l'arrête tout-à-coup, il conſerve ſa poſition actuelle ; quand on lui leve la tête, il reſte dans la même poſition : on voit que cette immobilité a de la reſſemblance avec la catalepſie. Cette maladie eſt cauſée par la peur, dont l'effet peut être tel que l'animal meurt : elle vient encore à la ſuite d'une longue maladie, principalement dans ceux qui ont eu le mal de cerf. Les chevaux dont la croupe eſt avalée, qui ſont fortraits & ont le dos de carpe, ſont très-ſujets à l'immobilité. On ne connoît aucun remede pour cette maladie.

L'épilepſie, que les maréchaux appellent *étourdiſſement*, eſt une convulſion irréguliere de tout le corps, qui ſaiſit ſubitement le cheval & le fait tomber par terre ; il ſe roidit & s'agite ; ſes yeux deviennent rouges, hagards ; ſa tête ſe ramene vers la poitrine,

poitrine, l'écume lui ſort de la bouche; l'accès dure plus ou moins de temps: l'animal revenu à lui, ſe releve & ſe met à trotter, ſans paroître ni abattu, ni fatigué. Lorſque l'épilepſie n'exiſte pas dès la naiſſance, ne peut-on pas croire que les mauvais fourrages, la repercuſſion des humeurs de la peau, celle de la gale & du farcin, la peur, ſont très-capables de la produire? Ce mal n'eſt pas curable.

Le *dégoût* eſt une averſion pour toute nourriture: on ne peut le reconnoître dans le cheval, qu'au refus qu'il fait des alimens qu'on lui préſente. Le dégoût vient ſouvent de ce que le cheval aura été nourri, pendant quelque temps, de mauvaiſes nourritures; il a encore pour cauſes les vices de l'eſtomac, la ſaburre, les mauvaiſes digeſtions, *&c.* Le traitement doit varier ſuivant les cauſes qui font naître le dégoût ou qui l'entretiennent.

Il n'eſt point rare de voir des chevaux jeter par la bouche une grande quantité de ſalive fort blanche ou peu mouſſeuſe, mais très-gélatineuſe; dans pluſieurs chevaux, on n'apperçoit aucune cauſe extérieure à laquelle on puiſſe attribuer ce flux ſalivaire: il y en a qui ont la tête enflée & les mâchoires ſerrées; d'autres ont les mâchoires ſerrées, ſans que la tête ſoit enflée. Cette grande ſalivation eſt quelquefois produite par la pouſſe des dents, des aphtes, des fluxions, des coups ſur la tête, l'engorgement des glandes ſalivaires, la carie des dents, *&c.* Les remedes doivent varier en raiſon des cauſes qui la produiſent.

La *toux* eſt un mouvement de la poitrine excité par la nature pour chaſſer avec l'air ce qui gêne la reſpiration. La toux a bien des cauſes; celle qui vient de la tenſion des fibres ou de leur irritation, demande les relâchans & les adouciſſans; mais comme la toux n'eſt ſouvent que le ſymptome d'une autre maladie, il faut plutôt s'attacher à guérir celle-ci que la toux qui ceſſera dès que la cauſe ſera ôtée.

La *pulmonie* eſt une ulcération du poumon, avec écoulement de pus par les narines. Le cheval touſſe, mais il eſt gai, juſqu'à ce qu'il ſoit devenu phthiſique: il boit & mange comme à l'ordinaire, & ne ſouffre pas. Lorſqu'on l'abandonne à lui-même, il maigrit peu à peu, & périt enfin de conſomption. La pulmonie eſt toujours la ſuite de l'inflammation du poumon qui a précédé, & qui s'eſt terminée en ſuppuration: ainſi tout ce qui pourra cauſer l'inflammation du poumon, pourra être regardé comme cauſe de la pulmonie. On connoît que l'écoulement qui ſe fait par le nez, vient du poumon, lorſque cet écoulement eſt ſimplement purulent; que le cheval touſſe & qu'il n'eſt pas glandé. Cependant le pus ulcere quelquefois la membrane pituitaire & cauſe la morve; le cheval devient glandé, & la pulmonie eſt alors compoſée. La pulmonie qui ſuccede à la pleuréſie & à la courbature, eſt moins dangereuſe que les autres; elle peut ſe guérir. Celle qui provient de fauſſe gourme, d'humeur farineuſe & de tubercules ſuppurées, eſt incurable. Les remedes qu'on emploie pour la pulmonie curable, ſont ceux qui favoriſent l'expectoration, les adouciſſans, les déterſifs, pour deſſécher l'ulcere du poumon, *&c.*

La *pleuréſie* eſt une inflammation de la plevre, avec fievre, difficulté de reſpirer, ſouvent accompagnée de toux. Les cauſes générales, ſont la pléthore, la raréfaction & l'épaiſſiſſement du ſang. Les particulieres ſont le froid ſubit après le chaud, la boiſſon froide, la pluie, le grand vent, des coups ſur la poitrine. On reconnoît la pleuréſie par la triſteſſe, l'abattement & le dégoût du cheval, par la fievre, la difficulté de reſpirer, les grandes expirations, & parce qu'il regarde ſa poitrine. Comme cette maladie eſt inflammatoire & qu'elle attaque des parties eſſentielles à la vie, elle eſt toujours dangereuſe. Il faut avoir promptement recours aux ſaignées; deux font plus d'effet dans le commencement, que ſix dans l'état de la maladie; elles deviennent au moins inutiles après le ſixieme jour. Aux ſaignées on joindra les délayans, les adouciſſans, les antiphlogiſtiques, les lavemens, *&c.* Si les accidens ſubſiſtent encore le ſeptieme & le huitieme jour, c'eſt une preuve que la réſolution n'a pas eu lieu; alors la pleuréſie ſe termine par la ſuppuration du poumon; ce qui forme la pulmonie.

La *vomique* eſt un abcès enveloppé d'une membrane dans la ſubſtance du poumon ; il ſe forme à la ſuite d'une péripneumonie ou d'une fievre putride ; il s'épanche quelquefois dans la cavité de la poitrine, & alors le mal eſt incurable. On juge qu'il s'eſt formé une vomique, par la toux qui eſt très-vive, & par une grande difficulté de reſpirer. Lorſque le ſac ſe rompt, le pus ſort par les narines & par la bouche en grande quantité. Avant cette rupture, l'animal exhale une odeur très-fétide ; la conſiſtance du pus diminue peu à peu, la fievre ceſſe, ainſi que la difficulté de reſpirer. Pour amener l'abcès à maturité, on emploie les fumigations émollientes, & lorſqu'il eſt crevé, on fait uſage des vulnéraires.

La *courbature* eſt à peu près la même maladie que la pleuréſie ; c'eſt une inflammation du poumon cauſée par une fatigue outrée ou un travail forcé. Le cheval a une fievre conſidérable, tient la tête baſſe, eſt dégoûté, reſpire avec peine, touſſe & jette par le nez une humeur glaireuſe, quelquefois jaunâtre ou ſanguinolente. Quand la réſolution ne ſe fait pas, elle ſe termine par ſuppuration ou par gangrene, qui cauſe la mort. On traite la courbature comme la pleuréſie ; il faut beaucoup inſiſter ſur les fumigations émollientes.

La *pouſſe* eſt une difficulté de reſpirer, ſans fievre ; elle reſſemble aſſez à l'aſthme dans l'homme : le cheval touſſe quelquefois, il fait de grandes expirations, les côtes s'élevent avec force & avec difficulté, mais en deux temps ; ce qui eſt le caractere propre de la pouſſe : il y a auſſi râlement ou ſifflement. Les cauſes de cette maladie ſont tout ce qui peut ralentir ou gêner la circulation du ſang dans le poumon ; elles ſont en grand nombre, & la plupart rendent le mal incurable. Il y a des gens qui, pour remédier au ſifflement, s'aviſent fort mal-à-propos de fendre les narines, dans leſquelles il n'y a aucun défaut, & qui n'ont aucune part à ce ſifflement. La pouſſe eſt très-difficile à guérir, pour ne pas dire incurable. On peut cependant l'adoucir par le régime, en retranchant le foin au cheval, & en lui faiſant faire un exercice modéré : lorſqu'il râle ou ſiffle, qu'il eſt gêné & rené trop court, il faut le mettre à ſon aiſe.

L'*hydropiſie de poitrine* eſt un amas d'eau dans cette cavité ; les cauſes de l'hydropiſie ſont l'épaiſſiſſement & la ſtagnation du ſang, laquelle ſtagnation eſt produite par les maladies inflammatoires de la poitrine, telles que la pleuréſie, la péripneumonie, la courbature, la pouſſe, *&c.* On connoît cette maladie par la difficulté de reſpirer, les côtes s'élevent avec force, le cheval regarde ſa poitrine, ſe couche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, bat des narines, a des ſueurs fréquentes, ſe couche & ſe releve ſouvent ; il jette par les narines une ſéroſité jaunâtre, qui eſt un des ſignes certains de l'hydropiſie. Cette maladie ne peut ſe guérir que par l'opération. On enfonce un trocart dans la poitrine, à la partie inférieure de la huitieme côte, à ſa jonction avec ſon cartilage ; on vuide à peu près la moitié de l'eau contenue dans cette cavité ; enſuite, ſans retirer la canule, on injecte environ la même quantité d'une décoction vulnéraire. On tire ainſi l'eau, & on réitere les injections à différentes fois & alternativement. Ce traitement eſt preſque toujours certain dans l'hydropiſie ſurvenue à la ſuite d'une inflammation. Le ſuccès n'eſt pas toujours auſſi heureux dans les autres cas.

Les chevaux peuvent être dans une écurie où le feu vient à prendre. Lorſque la fumée eſt abondante, ils ſont ſuffoqués ; ſi elle eſt peu conſidérable, ils ne périſſent point ; mais ils ſont attaqués d'une toux violente. Les chevaux étouffés par la fumée, jettent pour l'ordinaire du ſang par les narines ; ce qui prouve une grande inflammation : on a trouvé les poumons tout noirs à ceux qu'on a ouverts. Pour remédier à ce mal, il faut ſaigner les chevaux aux deux jugulaires, & deux heures après, tirer du ſang au plat des cuiſſes, afin de déſemplir les vaiſſeaux, puis leur donner beaucoup de lavemens, & leur faire des fumigations émollientes : les aromatiques ſont pernicieuſes.

On nomme *tranchées*, ces grandes agitations où ſe trouve le cheval lorſqu'il reſ-

ſent de vives douleurs dans les inteſtins. A proprement parler, les tranchées ſont une inflammation du bas-ventre ou des inteſtins, bien qu'elles puiſſent être produites par d'autres cauſes dont nous ferons mention en traitant des différentes eſpeces de tranchées. On connoît que le cheval eſt attaqué de tranchées, lorſqu'il ſe couche & ſe leve, qu'il s'agite & ſe tourmente, qu'il racle la terre avec le pié de devant, & ne demeure jamais en place. Le danger des tranchées dépend de la nature de la cauſe, de l'étendue & du degré de l'inflammation. Toute eſpece de tranchées qui dure au delà de trois heures, doit faire craindre pour la vie du cheval, quand bien même ſes agitations ne ſeroient pas violentes. Il faut mettre le cheval à la diete, mettre en uſage les remedes de l'inflammation, les lavemens, *&c.*

Ce qu'on appelle ordinairement *tranchées rouges*, n'eſt autre choſe que l'inflammation de l'eſtomac ou des inteſtins, mais portée au dernier degré; on a lieu de ſoupçonner cette maladie, lorſque le cheval ſe tourmente, ſe couche & ſe leve ſouvent; lorſqu'il ſent de la douleur en le touchant ſous le ventre, qu'il regarde cette partie, ſur-tout ſi le mal vient après l'uſage des purgatifs violens; le ſphincter de l'anus eſt quelquefois d'un rouge vif, ainſi que la conjonctive. Il eſt à craindre que cette inflammation ne ſe termine par la gangrene; elle demande de prompts ſecours, qui conſiſtent dans l'uſage des relâchans, des émolliens, des anodins, la ſaignée, *&c.*

On doit conjecturer que le cheval a une *tranchée d'indigeſtion*, lorſqu'il a beaucoup mangé & que les tranchées ſont ſurvenues quelque temps après. Lorſqu'il a difficulté de reſpirer, qu'il eſt appeſanti & qu'il gémit en alongeant la tête, il ne faut pas ſaigner, parce qu'on diminueroit les forces digeſtives, & on expoſeroit le cheval à périr de ſuffocation; mais il faut lui donner un peu de thériaque, lui faire avaler beaucoup d'eau chaude, & lui adminiſtrer pluſieurs lavemens légérement purgatifs.

Lorſqu'il ſurvient des tranchées au cheval après avoir bu une grande quantité d'eau froide, ſur-tout étant en ſueur, on conjecture que cette boiſſon en eſt la cauſe. Cette maladie n'eſt pas dangereuſe; il faut couvrir le cheval & le tenir bien chaudement. Si la douleur continue plus d'une demi-heure, on le ſaignera & on lui donner des lavemens.

Il eſt aiſé de s'appercevoir des *tranchées venteuſes*, car le cheval rend des vents; ſouvent même il a le ventre enflé. Dans ce cas on emploie les carminatifs & le remede ſuivant, qui m'a toujours bien réuſſi. On hache un oignon avec un morceau de ſavon de la groſſeur d'un œuf; on y mêle deux pincées de poivre; on introduit le tout dans l'anus, le plus avant qu'il eſt poſſible, & on fait promener le cheval tout de ſuite. Quelque temps après, on lui donne un lavement compoſé d'une once de ſavon noir diſſous dans de l'eau.

On reconnoît les *tranchées de vers*, quand le cheval en rend avec les excrémens: tous les amers ſont bons contre ces eſpeces de tranchées. Par exemple, trois onces de ſuie de cheminée dans un demi-ſetier de lait, eſt un remede ſimple qui ne m'a jamais manqué.

Le bézoart eſt une eſpece de boule, tantôt ſpongieuſe, tantôt pierreuſe, qui ſe forme dans les inteſtins, & qui produit ce que l'on appelle les *tranchées de bézoart*. Il eſt difficile de reconnoître l'exiſtence de ces pierres ou de ces ſubſtances endurcies dans les inteſtins: on remarque pourtant que le cheval regarde ſouvent ſon ventre, & qu'il paroît ſoulagé lorſqu'il le poſe à terre. Au reſte, cette maladie eſt incurable.

La *rupture de l'eſtomac* arrive quelquefois dans le cheval. On la reconnoît par les mouvemens & les agitations du corps, & ſur-tout par le vomiſſement des alimens par le nez, qui n'arrive que dans ce cas. Il y a pluſieurs cauſes qui peuvent occaſioner cette rupture; 1°. le relâchement des fibres de l'eſtomac; 2°. leur altération occaſionée par l'inflammation ou la gangrene; 3°. la dépravation des ſucs digeſtifs; 4°. le vice & la trop grande quantité des alimens. Cette maladie eſt incurable.

Le *cours de ventre* ou *dévoiement* eſt une

maladie dans laquelle le cheval rend les matieres fécales liquides. Les cauſes ſont 1°. le relâchement des glandes inteſtinales ou leur irritation ; 2°. le défaut de tranſpiration, dont la matiere reflue en dedans. Cette maladie n'eſt pas dangereuſe, & ſe guérit ſouvent d'elle-même. Il faut, durant quelques jours, retrancher le foin au cheval & le nourrir de ſon ; puis lui fortifier l'eſtomac avec les ſtomachiques, les aſtringens, *&c.*

Le *gras fondu* eſt une excrétion de mucoſité ou de glaires tamponées & épaiſſes que le cheval rend par le fondement : ces glaires ſont quelquefois mêlées d'un peu de ſang. Cette maladie eſt produite par l'inflammation des inteſtins, & en particulier par celle de leur membrane veloutée. Cette inflammation eſt le plus ordinairement l'effet des purgatifs trop violens ou donnés à trop forte doſe. Ce mal eſt plus ou moins dangereux, ſuivant le degré de l'inflammation & la maniere dont elle ſe termine ; ce qui arrive ou par réſolution, & le cheval guérit d'une maniere complete, ou par ſuppuration, & il rend du pus avec les glaires & les excrémens, ou par gangrene, & il périt. Il faut employer les remedes de l'inflammation, les ſaignées, les adouciſſans, les lavemens, *&c.* Lorſqu'elle eſt ſenſiblement diminuée, on met dans les lavemens une trentaine de grains d'ypécacuanha : ce remede fond les glaires qui engorgent les glandes.

Les *tranchées hépatiques* ſont cauſées par une inflammation des vaiſſeaux, tant artériels que veineux, ou des canaux biliaires : les vers & les pierres en ſont ſouvent la cauſe. On juge qu'elles ſont excitées par des pierres, quand le cheval en rend, que ſa fiente eſt fort jaune, ainſi que la conjonctive, les levres & la langue. Lorſqu'elles ſont occaſionées par des vers, les excrémens qui en contiennent en ſont la preuve. Ces maladies ſont fort dangereuſes, & pour ainſi dire, mortelles. Pour les pierres, on donne les adouciſſans, les eaux minérales, *&c.* Pour les vers, ce ſont les amers, les vermifuges, *&c.*

L'*aſcite* ou *hydropiſie du bas-ventre*, eſt une collection d'eau contenue dans la cavité du ventre. L'hydropiſie en général eſt diſtinguée en anaſarque & en aſcite. L'anaſarque eſt un œdeme ou une bouffiſſure en général qui vient de la ſéroſité du ſang extravaſé dans le tiſſu cellulaire. Les cauſes de l'hydropiſie ſont 1°. tout ce qui ralentit le mouvement du ſang & qui empêche la circulation ; 2°. la ſuppreſſion de quelque évacuation, comme de l'urine ou de la tranſpiration ; 3°. l'obſtruction des vaiſſeaux abſorbans. On connoît l'hydropiſie aſcite, par la difficulté de reſpirer, par l'enflure du ventre & par la fluctuation de l'eau qui y eſt contenue : on s'en aſſure en frappant un côté de la main & en appuyant l'autre ſur le côté oppoſé. Cette maladie eſt fort difficile à guérir, ſouvent même incurable, parce qu'elle vient preſque toujours de quelque obſtruction conſidérable, & formée depuis long-temps. On emploie pour la curation les diaphorétiques, les diurétiques & les purgatifs hydragogues. Mais comme ces remedes ſont ſouvent inſuffiſans, lors donc que malgré leur uſage, le ventre ſe remplit d'eau, qu'il eſt conſidérablement diſtendu, il faut tenter la ponction : ſi on la differe ou ſi on la proſcrit, le cheval ne tardera pas à périr. Il ſurvient quelquefois une hydropiſie au fourreau ; dans ce cas il faut y faire des ſcarifications, ou une ouverture pour donner iſſue à l'eau.

Il y a *ſuppreſſion d'urine*, lorſqu'elle ne ſe ſépare pas dans les reins, ou qu'elle ne s'y ſépare qu'en petite quantité, ou qu'elle ne trouve pas de paſſage libre pour ſe rendre à la veſſie. Dans cet état, le cheval ſouffre de vives douleurs, qui ſont annoncées par la grande agitation où il eſt : la fievre eſt conſidérable ; il plie les reins & les regarde. Cette maladie vient, ou de l'inflammation des reins & des arteres, ou de l'obſtruction de ces parties, ou de la préſence d'une pierre, *&c.* Le mal eſt ſans remede, lorſqu'il eſt cauſé par obſtruction, c'eſt-à-dire, par des calculs ou des pierres. S'il vient de l'inflammation des reins, il peut ſe guérir, mais il n'eſt jamais ſans danger. La ſuppreſſion d'urine qui vient de l'inflammation, demande les ſaignées, les adouciſſans, les antiphlogiſtiques, *&c.*

L'*incontinence d'urine* eſt un écoulement perpétuel de ce liquide par le fourreau, ſans que la verge ſorte, & ſans que le cheval reſſente la moindre douleur. Cette infirmité eſt occaſionée par une paralyſie de la veſſie, ou par un relâchement du ſphincter. Les injections aſtringentes pouſſées dans la veſſie, ſeroient très-convenables dans ce cas; mais comme il n'eſt pas poſſible de ſonder le cheval, dont la verge ſe retire dans le fourreau, on doit s'en tenir aux aſtringens internes.

La *rétention d'urine* eſt la difficulté ou l'impoſſibilité d'uriner. Le cheval ſe préſente pour piſſer, & ne rend que quelques gouttes d'eau. Les cauſes ſont, l'inflammation & la paralyſie de la veſſie, une pierre dans ce viſcere, l'engorgement des glandes proſtates qui compriment le commencement du canal de l'uretre. Pour l'inflammation, les remedes ſont les ſaignées, les antiphlogiſtiques, *&c.* S'il y a paralyſie, il eſt difficile d'y porter remede. Si le mal eſt produit par une pierre, il n'y a pas d'autre parti à prendre que de faire l'opération de la taille.

Le *piſſement de ſang* eſt un accident de fort mauvais augure; les ſuites en ſont preſque toujours funeſtes. Cette hémorrhagie vient de la veſſie ou de ſon cou, rarement du canal de l'uretre, mais plus ordinairement des reins. Les cauſes qui produiſent la rupture des vaiſſeaux de ces parties, ſont les efforts que font les muſcles pour vaincre de grandes réſiſtances, les fortes contractions réitérées, la pléthore des vaiſſeaux des reins, l'inflammation, les plantes échauffantes, le fourrage pourri, la pierre dans les reins: cette derniere cauſe eſt fort commune. Le piſſement de ſang eſt incurable. Tout ce qu'on peut faire dans les commencemens, c'eſt de pallier le mal; pour cet effet on ſaigne, on donne les lavemens émolliens, les boiſſons adouciſſantes, *&c.*

On entend par *ſueurs*, non celles qui ſont produites par un exercice violent, l'inflammation, *&c.* mais celles auxquelles certains chevaux ſont ſujets au moindre mouvement, & même dans le repos; elles ſont quelquefois très-abondantes. Elles ont pour cauſe le relâchement des vaiſſeaux excrétoires de la tranſpiration: elles ne ſont pas dangereuſes; on les modere & on les arrête facilement, en lavant le cheval, pendant quelques jours, avec une décoction de plantes aromatiques.

Le *tremblement* à la ſuite d'une maladie inflammatoire ou d'une hémorrhagie, eſt preſque toujours un ſymptome de mort. Il n'eſt pas rare de voir des chevaux en bonne ſanté, être ſaiſis de tremblement: le froid & la peur peuvent en être la cauſe, la boiſſon d'eau froide étant en ſueur. Nous avons vu la maniere de remédier à cette derniere cauſe.

La rage eſt une eſpece de folie, ou de fureur ſans fievre, dans laquelle le cheval mord & ronge la mangeoire & ce qu'il rencontre, il mord indiſtinctement tous ceux qui s'approchent de lui; il eſt toujours en mouvement & frappe du pié: ſes yeux ſont rouges & étincelans; il mange peu & ne boit pas; il tire la langue & rend beaucoup d'écume. Il y a deux degrés dans cette maladie; la rage commençante & la rage confirmée. La premiere eſt annoncée par les ſymptomes que je viens de décrire; dans la ſeconde, le cheval ſe tourmente beaucoup, il ſouffre conſidérablement, il tremble de tous ſes membres, le poil ſe hériſſe & il meurt enfin. La rage ne s'engendre point dans le cheval, il faut qu'elle lui ſoit communiquée par la morſure d'un autre animal enragé. La maladie ſe déclare ordinairement entre le vingtieme & le cinquantieme jour, rarement avant le vingtieme & quelquefois après le cinquantieme. En général la rage eſt une maladie fort grave & très-funeſte. La commençante eſt preſque incurable, & la confirmée ne ſe guérit jamais, c'eſt pourquoi il eſt inutile de tenter aucun traitement pour elle: nos ſoins doivent ſe borner à la prévenir. Ainſi après avoir coupé en rond toute la partie mordue, ſi elle eſt charnue, on y appliquera les cauſtiques & le feu; on fera des ſcarifications, & on excitera une ſuppuration abondante, afin d'attirer tout le virus dehors. Si la morſure a été faite à une partie tendineuſe ou membraneuſe, il faut faire des ſcarifications

à la peau & appliquer deſſus les ventouſes, afin de faire ſortir tout le virus. Quand ces remedes ne réuſſiſſent point, il faut abandonner le cheval & le tuer.

Le maraſme, dans les chevaux, reconnoît toujours quelque cauſe interne. Il eſt la ſuite d'une maladie aiguë; il vient auſſi d'un défaut de ſecrétion dans les différentes parties, & quelquefois chez les jeunes poulains d'une rigidité très-grande dans les fibres. Mais on voit des chevaux reſter dans cet état de maigreur, ſans jamais engraiſſer, quoiqu'il n'y ait en eux aucune cauſe morbifique; ce ſont ordinairement ceux qui ſont ſerrés des épaules, ou qui ont la poitrine étroite (ce que l'on appelle *avoir la côte plate*), ce ſont encore les chevaux fortraits, qui ont la croupe avalée, & qui ſont haut montés ſur jambes. Tous les remedes qu'on preſcriroit pour ces défauts de conformation ſeroient inutiles. La maigreur qui vient à la ſuite de quelque maladie ſe guérit par le repos, la bonne nourriture, *&c.*

La rupture du diaphragme arrive à la ſuite de quelques tranchées. Lorſque cet accident eſt arrivé, le cheval ſe tourmente beaucoup, ſe couche, ſe débat, & a une grande difficulté de reſpirer; le ventre monte avec la poitrine en reſpirant; la mort ſurvient bientôt.

De la ferrure. Il manqueroit une partie eſſentielle à cet extrait d'*hippiatrique*, ſi nous ne parlions pas de la ferrure. Elle intéreſſe les maréchaux, les écuyers & ceux qui veulent exercer l'*hippiatrique*. Aucun d'eux n'ignore que, ſi une mauvaiſe ferrure expoſe le pié à une foule d'accidens, une bonne ferrure les répare & rectifie même certains défauts de conformation. Mais pour mettre à portée de bien entendre tout ce que nous avons à dire ſur cet article, nous avons cru devoir commencer par une deſcription abrégée du pié du cheval. Il n'eſt point de partie dans le cheval qui ſoit ſujette à autant de maladies. On place ordinairement dans la jambe, dans l'épaule ou dans d'autres parties, une infinité de maladies qui n'ont leur ſiege que dans le pié: parce qu'on ne voit ni plaie, ni tumeur apparente; on dit que le mal n'eſt pas dans le pié, & on va chercher la maladie ailleurs: c'eſt une erreur encore commune aujourd'hui.

Le pié du cheval eſt compoſé de parties dures & de molles. Les dures ſont les os, & les molles ſont les chairs. Toutes ces parties ſont contenues dans une boîte de corne qu'on appelle *ſabot* à deux faces: l'une antérieure & ſupérieure, pour l'ordinaire convexe, qu'on appelle *muraille*: elle ſe trouve concave dans certains chevaux, c'eſt ce qu'on appelle *piés-plats*. L'autre face eſt inférieure & ſe nomme *ſole* proprement dite, laquelle eſt concave; mais convexe dans certains chevaux, ce que l'on appelle *piés comblés*. Ces deux exceptions ſont des défauts, dont le premier eſt naturel & héréditaire, le ſecond ne devient comble que par la ferrure. La muraille ſe diviſe en trois parties; celle qui ſe préſente en avant, eſt nommée *muraille de la pince*; celle des côtés, *muraille des quartiers*; celle de derriere, *muraille des talons*.

La partie qui paroît la premiere, en levant le pié du cheval, ſe nomme *ſole de corne* proprement dite, cette ſole ſe diviſe en quatre parties. La premiere répond à la muraille de la pince, & s'appelle *ſole de pince*; la ſeconde ſe nomme *ſole des quartiers*, & répond à la muraille des quartiers; la troiſieme, qui répond à la muraille des talons, retient le nom de *ſole des talons*; la quatrieme eſt ce corps en forme de V, qui eſt ſitué au milieu, & qu'on appelle *fourchette*.

Les parties, tant dures que molles, renfermées dans le ſabot, ſont, la chair de la couronne, la chair cannelée, la ſole charnue, la fourchette charnue, l'os du pié, une partie de l'os coronaire, l'os de la noix, des ligamens, des vaiſſeaux veineux, artériels, lymphatiques; des nerfs, des glandes, des cartilages, *&c.*

La chair de la couronne eſt dure, griſâtre extérieurement, blanchâtre intérieurement, & forme un bourlet qui recouvre le tendon extenſeur. Elle eſt logée dans la demi-gouttiere de la muraille; à l'inſertion du poil, elle a très-peu de vaiſſeaux ſanguins, mais beaucoup de houppes

nerveuſes. Cette partie ſe tuméfie aiſément dans l'extenſion du tendon extenſeur, dans les javarts encornés, & dans le cas où la matiere a ſoufflé au poil.

La chair cannelée eſt une ſubſtance bien différente de la chair de la couronne. Entre ces couches paralleles, elle reçoit les prolongemens de la corne cannelée. elle eſt parſemée de vaiſſeaux ſanguins, elle a beaucoup de houppes nerveuſes, ce qui la rend très-ſenſible. Elle eſt adhérente à toute la convexité de l'os du pié. C'eſt cette partie qui ſouvent, à la ſuite d'une enclouure ou d'un fil qui a gagné les quartiers, ſe ſépare de la corne cannelée. La ſole charnue recouvre toute la ſurface inférieure de l'os du pié, à laquelle elle eſt très-unie, excepté à l'endroit où s'attache le tendon fléchiſſeur du pié. Elle recouvre auſſi la fourchette charnue; elle eſt cannelée à l'endroit de la ſole des talons; dans le reſte de ſon étendue, elle eſt coriace, grenue & vergettée. Les filets nerveux n'y paroiſſent pas en auſſi grand nombre que dans la chair de la couronne & la chair cannelée. Elle eſt cependant très-ſenſible. La fourchette charnue recouvre poſtérieurement le tendon fléchiſſeur à l'endroit de ſon attache, & s'étend latéralement juſqu'aux cartilages; elle eſt d'une ſubſtance mollaſſe, ſpongieuſe & blanche; elle a très-peu de vaiſſeaux ſanguins & peu de nerfs, car elle n'eſt pas ſenſible. Ce qui le prouve, c'eſt que les fics ou crapauds, quelque volumineux qu'ils ſoient, pourvu qu'ils n'aient pas gagné la chair cannelée, ne font jamais boiter le cheval. En effet on remarque tous les jours que le cheval qui a pris un clou de rue dans cette partie, ne fait aucun mouvement quand une fois on a coupé la portion de la ſole charnue qui la recouvre.

L'os du pié a la figure d'un croiſſant ou d'un talon de ſoulier de femme renverſé. On y diſtingue différentes éminences & différentes qualités.

L'os coronaire approche d'une figure quarrée, il eſt ſitué en partie ſur l'os du pié & en partie ſur l'os de la noix.

L'os de la noix reſſemble aſſez, par ſa figure, à une navette de tiſſerand: il eſt ſitué derriere l'os du pié & l'os coronaire ſur le tendon d'Achille. Tous ces os ſont contenus & liés enſemble par des ligamens; la plupart ſont, outre cela, enveloppés de membranes capſulaires, qui contiennent la ſynovie deſtinée à lubrifier les ſurfaces des os dans les articulations avec mouvemens.

Les cartilages du pié ſont au nombre de deux, leur figure eſt à peu près triangulaire, ils ſont ſitués ſur la partie latérale de l'os du pié, s'étendent depuis le tendon extenſeur du pié, juſqu'au repli de la muraille des talons, & ſont attachés par des fibres ligamenteuſes aux apophyſes latérales de l'os du pié. Ils ont quelques trous par leſquels paſſent deux veines conſidérables; ils ſont moitié dans le ſabot, moitié dehors. La partie de dehors eſt mince, celle qui eſt dans le ſabot eſt épaiſſe. La partie antérieure du cartilage eſt liſſe, polie & compoſée d'une ſeule piece; celle qui eſt vers les talons eſt compoſée de pluſieurs petits paquets joints par des fibres ligamenteuſes; c'eſt ce qui fait que dans les atteintes de la pointe du talon, ou à la ſuite de bleimes, il ſe détache des bourbillons qui procurent une prompte guériſon au cheval.

La ferrure eſt cette opération par laquelle un maréchal applique un fer ſous le pié du cheval. La ferrure actuelle a bien des défauts que nous ne pouvons nous diſpenſer d'indiquer, afin qu'on puiſſe les éviter. 1°. Les fers longs & forts d'éponge ſont ſujets, par leur poids, à ne point tenir fermement & font péter les rivets. 2°. Il faut de gros clous, à proportion de la force des fers, pour les tenir; ce qui fait éclater la corne, ou ſouvent les groſſes lames de ces clous preſſent la chair cannelée & la ſole charnue, & obligent le cheval à boiter. 3°. Les chevaux ſont ſujets à ſe déferrer par la longueur des fers; ſavoir, lorſque le pié de derriere ou quelque autre choſe attrape l'éponge du pié de devant. 4°. Les fers peſans fatiguent le cheval, qui alors marche lourdement. 5°. Les fers longs & forts d'éponge, éloignent la fourchette de terre & empêchent le cheval de marcher ſur elle; alors s'il y a de la matiere dans la fourchette, il lui viendra un fic

ou crapaud, causé par le séjour de l'humeur ; ce qu'on évite en ferrant court. Le cheval étant forcé de marcher sur la fourchette, l'humeur se broie, se divise & se dissipe, sur-tout aux piés de devant, parce que l'animal s'y appuie plus que sur les piés de derriere. 6°. Les fers longs & forts d'éponge aux piés qui ont les talons bas, les écrasent, les renversent, les froissent & font boiter le cheval (attendu qu'il a toujours le même point d'appui), quoiqu'on releve l'éponge & le talon en levant le pié; mais dès qu'il est à terre, le talon va chercher l'éponge, parce que le sabot est flexible : ce qui se voit en le déferrant, par une gouttiere remarquable de la branche qu'a produit le talon. 7°. Les fers longs & forts d'éponge, lorsque le pié est paré, la fourchette étant éloignée de terre, occasionent plusieurs accidens, comme la rupture du tendon fléchisseur de l'os du pié ou l'extension du même tendon, & la compression de la sole charnue ; accident plus commun que l'on ne pense. 8°. Les fers longs font glisser & tomber les chevaux; ils les blessent au coude, lorsqu'ils se couchent sur l'éponge ; ce qui s'appelle *se coucher en vache*. 9°. Les crampons sont à supprimer sur le pavé, & ils ne sont bons que sur la glace ou sur une terre grasse. Pour peu que le cheval marche, les crampons ne peuvent durer que sept à huit jours: donc il est un mois ou cinq semaines sans avoir de crampons, puisque la ferrure doit durer six semaines. 10°. Les crampons en dedans sont sujets à estropier le cheval en croisant ses piés sur la couronne ; ce qui forme des atteintes encornées. 11°. Le cheval qui n'a qu'un crampon en dehors, n'a point le pié à plomb, & ce crampon gêne l'articulation de l'os coronaire qui porte sur l'os du pié, se trouvant alors de côté. 12°. Si le cheval a le pié paré, & qu'il vienne à se déferrer, il ne peut pas marcher qu'il ne s'écrase & que la muraille ne s'éclate, qu'il ne foule la sole charnue, attendu que la muraille se trouve sans soutien. 13°. Si les fers sont longs & les talons creusés, les pierres & les cailloux se logent entre le fer & la sole, & font boiter le cheval. 14°. Les piés plats deviennent combles, en voûtant les fers pour soulager les talons & la fourchette, parce que plus les fers sont voûtés, & plus aussi la muraille s'écrase & se renverse, principalement le quartier de dedans, comme étant le plus foible ; pour lors la sole charnue bombe, c'est ce qu'on appelle *oignons ;* ce qui met presque toujours le cheval hors de service. 15°. Si la muraille est mince, & qu'on voûte les fers, ils pressent tellement les deux quartiers, que les os du pié & ce qui en dépend, se trouvent comprimés ; cette méthode acheve de perdre les piés plats des chevaux. 16°. Les piés parés sont exposés à être plus considérablement blessés par les clous de rue, les taissons, *&c.* 17°. La sole parée prend plus facilement la terre ou le sable qui forment une espece de mastic entre le fer & cette sole, ce qui foule le pié & fait boiter le cheval. Il arrive encore que lorsque la sole est bien parée, & que le cheval se trouve dans un endroit sec, la sole se seche, serre & comprime la sole charnue, & fait boiter le cheval. 18°. Il ne faut point attendrir la sole de corne, ni se servir d'un fer rouge avec lequel on la brûle ; par cette manœuvre, on l'échauffe, & on rend par conséquent le cheval boiteux. 19°. Un fer fort, que l'on fait porter à chaud, nuit tant par son épaisseur que par sa chaleur, qui échauffe tellement le sabot, que la chair cannelée qui se trouve desséchée, se détache par la suite de la corne cannelée, & fait un vuide entre la sole & la muraille ; ce qui oblige souvent le cheval à boiter. 20°. Pour former un pié qui plaise à la vue, on le rogne si fort qu'il est paré jusqu'à la sole charnue, & que la chair se faisant jour à travers la sole de corne, la surmonte ; c'est ce qu'on appelle *une cerise ;* ce qui fait boiter le cheval. 21°. Le pié paré est principalement cause que le pié en dedans se resserre ; c'est ce qu'on appelle *quartier foible* ou *quartier serré :* ce qui fait boiter le cheval. Il arrive aussi quelquefois que le sabot se resserre, gêne toutes les parties intérieures du pié ; ce qui estropie le cheval : en outre, quand le quartier se resserre, il fait fendre le sabot dans sa partie latérale ; ce qui s'appelle *seime*, & le cheval

val devient boiteux : tous accidens qui viennent de la parure du pié. L'habitude de parer les piés & sur-tout les talons qui en sont les arcs-boutans, fait serrer les deux talons, & les piés s'encastelent ; ce qui rend le cheval boiteux. Enfin, à force de parer, si le cheval vient à se déferrer plusieurs fois en un jour, comme cela arrive, on lui réduira le pié presqu'à rien ; delà mille inconvéniens. 22°. C'est un abus de raper les piés des chevaux ; le sabot est altéré & il se forme des seimes. 23°. Un autre défaut, c'est d'étamper & de contrepercer les fers avec des poinçons trop gros, lesquels font un trou trop large ; en sorte que si-tôt que les clous ou que les fers sont un peu usés, le fer bat & ne tient presque plus à rien. 24°. La méthode de mettre des fers forts en branche aux chevaux, qui se coupent, est inutile, parce qu'elle n'a d'effet que lorsque le pié est à terre ; dès qu'il est levé il se met d'à-plomp, & l'épaisseur du fer l'attrape. 25°. La plupart des maréchaux, dans la vue de mieux parer, poussent le boutoir jusqu'au sang, & pour arrêter l'hémorrhagie de la fourchette, ils y mettent le feu ; ce qui rend le cheval boiteux. 26°. Il y a des maréchaux qui croient remédier aux talons encastelés, & qui mettent des fers qu'ils appellent *à la pentoufle*. Ils sont forgés & disposés de façon que le bord du dedans qui regarde la fourchette, est extrêmement fort, & le bord du dehors très-mince ; ils les ajustent en sorte que le cheval appuyant dessus, l'épaisseur du dedans de l'éponge rencontrant le talon sur les arcs-boutans, le bord du dehors ne touche que peu à la muraille, à cause que l'éponge forme un talus de ce côté-là. Le but des maréchaux est d'écarter, par ce moyen, les talons ; mais c'est en quoi ils se trompent, parce que, loin de les écarter, l'épaisseur de l'éponge comprimant les arcs-boutans, les empêche de profiter & les resserre encore davantage.

Il ne faut pas croire, comme le pensent les muletiers, qu'il faille que le mulet, pour bien marcher, soit ferré avec des fers grands & larges, qui débordent en dehors & en pince de quatre à cinq pouces. 1°. Les fers des mulets sont beaucoup plus pesans que les fers des chevaux, parce qu'on les fait une fois plus grands & plus larges qu'il ne faut. 2° Ils sont sujets à se déferrer, tant à cause de la largeur, que de la longueur & de la pesanteur du fer, sur-tout quand ils marchent dans des terres fortes & grasses, ce qui les fatigue beaucoup. 3°. Quand ils se trouvent dans des chemins raboteux, des rocs, des terres gelées, ils ont de la peine à marcher avec ces fers larges, attendu que le pié est beaucoup plus petit, & que si cette surface de fer ne porte pas précisément sur le milieu d'un caillou ou d'une motte de terre gelée, le fer fait la bascule, & occasione un faux pas.

Il n'y a qu'une ferrure à mettre en usage pour les chevaux qui ont bon pié & qui n'ont pas de défaut, c'est celle de ferrer court, de ne jamais parer le pié : il ne faut pas confondre les termes *parer* & *abattre* : parer, c'est vuider le dedans du pié ; abattre, c'est rogner la muraille. Les fers pour ces piés doivent être minces d'éponge, de maniere que les talons & la fourchette posent à terre ; bien que la sole soit dans son entier, elle n'acquerra pas pour cela plus d'épaisseur ; elle se débarrasse elle-même de ce qu'elle a de trop, car dans les chevaux qui n'ont point eu le pié paré, si on gratte cette même sole, on trouve une substance farineuse, ce qui prouve que c'est un superflu prêt à tomber. S'il en étoit de même de la muraille, on ne seroit pas dans le cas de l'abattre. Les fers ne doivent point être couverts, l'épaisseur ne doit pas être considérable, un fer mince est plus léger, quoiqu'il y ait des chevaux qui usent plus du derriere que du devant, l'étampure doit être ferrée également du pié de devant ; le sabot en est moins fatigué ; à l'égard du derriere, cela doit être à peu près de même, si ce n'est qu'on laisse en pince un écartement de la valeur d'un clou, vu le pinçon que l'on est obligé d'y mettre, & le point d'appui considérable que le cheval est obligé de prendre avec tout son train de derriere. La courte perçure doit être faite du même côté de l'étampure ; l'ajusture doit être

douce & un peu relevée en pince, le corps des branches à plat. Les clous, à leur tête, doivent être coniques, repréſentant la figure de l'étampure ; il arrive delà que quand ils ſont bien uſés, ils paroiſſent ne faire qu'un ſeul & même corps avec le fer. De pareils fers s'uſeront minces comme des lames de couteau, & tiendront auſſi bien que s'ils étoient neufs ; il n'en ſera pas ainſi avec les clous à tête quarrée, les fers doivent garnir tant du devant que du derriere aux chevaux de trait, mais il faut qu'ils ſoient juſtes pour les chevaux de ſelle ; les piés de derriere ſeront de même ferrés court, & de la même façon : on évitera, par ces moyens, tous les accidens qu'occaſione la ferrure actuelle.

Celui qui veut être maréchal, doit commencer par connoître tous les outils d'une forge, & apprendre à diſtinguer un fer de devant d'avec celui de derriere ; celui du montoir d'avec un dehors de montoir, ainſi que les différentes ſortes de clous. Il doit ſavoir la maniere de forger & de ferrer, ainſi que les précautions qu'il y a à prendre pour ferrer un cheval malin. Je renvoie, pour tous ces différents objets, à mon *Hippiatrique, pag. 384* & ſuivantes, édition de Paris 1772 ; on trouvera tous les détails néceſſaires, & qu'un bon maréchal ne peut ſe diſpenſer de connoître. Nous allons paſſer à la ferrure qu'on doit mettre en uſage. On le répete : la baſe du chirurgien vétérinaire eſt la ferrure, c'eſt elle qui l'occupe davantage : on doit donc plus s'attacher à cette partie qu'à toute autre ; car, comme on l'a dit plus haut, ſur cent chevaux boiteux, quatre-vingt-ſeize le ſeront du pié ; or, la ferrure étant le moyen d'y remédier, comment preſcrire celle qui convient, ſi on ne la connoît pas dans toute ſon étendue ? comment pourra-t-on ſe déterminer pour telle ou telle, ſi on en ignore les avantages & les inconvéniens ? comment, après en avoir choiſi une, l'appliquer, ſi l'on n'a perſonne qui ſoit en état de l'exécuter ? Il faut donc avoir manié le marteau pour être capable d'ordonner, & ſouvent de forger ſoi-même. En général il n'eſt pas abſolument néceſſaire qu'un maréchal poſſede la fine anatomie : il ſuffit qu'il connoiſſe la ſtructure des parties ſur leſquelles il doit porter le biſtouri, afin qu'il ne coupe que ce qui doit être coupé, & qu'il évite de toucher aux vaiſſeaux, aux nerfs, *&c.* en un mot, il ſera bon maréchal pourvu toutefois qu'il connoiſſe à fond le pié du cheval. Avant d'entrer dans le détail des différentes eſpeces de ferrures qu'on doit mettre en uſage, nous allons dire deux mots des propriétés de la fourchette du cheval, & des avantages qu'il en retire. 1°. Elle conſerve les talons bas & foibles : pour ſuppléer au défaut, la nature a formé une groſſe fourchette, ſur laquelle les chevaux marchent & qui leur ſert de point d'appui. 2°. Les piés plats & les talons bas ont tous une groſſe fourchette qui ſoulage les talons : en effet, tout le poids du corps tombe ſur la fourchette, & non ſur les talons. Le contraire arrive aux bons piés ; car pour l'ordinaire ils ont une très-petite fourchette, mais en revanche de forts talons qui font la fonction de fourchette, & qui par conſéquent ſoutiennent tout le poids du corps du cheval.

La ferrure qui convient pour aller ſolidement ſur le pavé ſec & plombé, tant pour les chevaux de trait que les chevaux de bât, c'eſt-à-dire, pour les chevaux de carroſſe, de ſelle & autres, eſt celle qu'on a indiquée pour les bons piés : c'eſt la ferrure courte, qu'on appelle *en croiſſant*, c'eſt-à-dire un fer dont l'étampure eſt également ſemée, & dont les éponges minces viennent ſe terminer au bout des quartiers, de maniere que le bout des éponges ſoit de niveau avec les talons. On peut même, aux chevaux qui en ont beaucoup, faire des crampons de corne, de la hauteur d'un tiers de pouce & plus ; ce qui les retiendra plus fermement, non ſeulement ſur le pavé ſec & plombé, mais ſur toutes ſortes de terreins. Ces crampons de corne ne s'uſent pas : cela eſt ſi vrai, que, quand on ferre le cheval, on eſt obligé d'en abattre une partie. Ces ſortes de crampons ne peuvent ſe faire qu'aux piés qui ont de petites fourchettes, autrement il faudroit s'en tenir à la ferrure

courte, à celle dont les éponges seroient égales à la muraille des talons, & dont la fourchette poseroit à terre, & c'est celle qui donne le plus d'appui au cheval; cette ferrure s'exécute de même aux quatre piés.

Comme la ferrure précédente ne sauroit empêcher le cheval de glisser dans le premier temps qu'il pose son pié sur le terrein plombé, vu que la pince porte la premiere, & qu'elle est totalement garnie de fer, on se servira du fer à demi-cercle pour les chevaux de carrosse. Il doit être mince du côté de l'étampure, plus juste que le pié, & posé de maniere que toute la muraille déborde de la moitié de son épaisseur dans tout son pourtour. Après avoir raisonnablement abattu le pié, on cernera le dedans de la muraille, cette partie qui avoisine la sole de corne; on fera ensuite porter son fer à chaud, puis on l'attachera avec de petits clous dont la tête sera enfoncée moitié dans l'étampure. On rapera les bords de la muraille en rond, afin qu'elle ne puisse pas s'écarter lorsque le cheval marchera. Au moyen de cette ferrure, il marchera sur toute sa muraille, soit en montant, soit en descendant.

La ferrure pour les chevaux de selle doit être à demi-cercle, le fer de deux ou trois lignes de largeur sur une & demie d'épaisseur; il doit avoir dix étampures, également semées & contrepercées du même côté; les clous doivent être par conséquent très-petits. On le placera de la même maniere que le précédent, dont il ne differe que par sa largeur, & par deux trous de plus. Le cheval ainsi ferré est plus léger, ses mouvemens sont plus lians, & plus fermes sur le pavé sec & plombé.

En général la plupart des chevaux usent plus de derriere que de devant, plus en dehors de derriere qu'en dedans: ce qui vient de ce que le cheval ne met pas son pié en ligne droite, mais en formant le demi-cercle. Il le porte en dedans & le reporte en dehors. C'est une remarque que personne n'avoit faite avant moi. Par ce mouvement il y a, comme l'on voit, un frottement de fer sur le pavé, mais plus en dehors qu'en dedans, parce que ce bord se présente le premier sur le terrein. Tout cheval qui use également a une marche non naturelle, ce qui provient d'une mauvaise construction. Il ne doit pas porter les jambes de derriere sur la même ligne, mais plus près du centre de gravité; autrement il perdroit son équilibre, ses mouvemens seroient plus précipités & moins assurés. Ainsi tout cheval qui aura les jambes inclinées de dehors en dedans, sera toujours préférable à celui dont les jambes sont perpendiculaires. Ces sortes de chevaux ont besoin d'un fer dont la branche soit bien forte en dehors, mais qui ait très-peu de fer en dedans: celle de dehors doit être couverte & étampée gras, afin que le fer garnisse: de pareils fers ne conviennent qu'aux chevaux qui usent considérablement. A l'exception de ce cas, tout fer de derriere doit avoir la branche plus épaisse, mais pas de beaucoup.

Le cheval qui use en pince dénote un animal ruiné, ou qui tend à sa ruine, car c'est le commencement de ce défaut qui fait donner au cheval le nom de *pinçart* ou de *rampin*. Cet accident vient presque toujours de ce que dans les différentes ferrures on a paré le pié, & éloigné la fourchette de terre; de ce que les muscles fléchisseurs du paturon, de l'os coronaire & principalement de celui du pié, sont toujours en tension, comme ils le seroient dans un homme qui marcheroit continuellement sur la pointe du pié; de ce que ces muscles ainsi tendus poussent les articulations en avant, les rendent droites, & éloignent les talons de terre, ce qui n'arriveroit pas si la fourchette y portoit. Pour ces sortes de chevaux, il ne faut point mettre de fer en pince, mais lui donner plus d'ajusture & tenir les branches à plat & minces; en un mot, les ferrer court.

Pour le cheval pinçart des piés de derriere & qui est sujet à se déferrer, il faut que le fer soit étampé près du talon, faire un fort pinçon au fer en pince & ne point l'entôler; les voûtes de la branche du fer doivent aussi être renversées en dedans du pié, comme si on vouloit le ferrer en pantoufle, de maniere que la

voûte du fer approche le plus qu'on pourra de la ſole dans toute ſon étendue.

On dit qu'un cheval forge, lorſqu'avec la pince de derriere il attrape ſes fers de devant; il y en a qui attrapent les éponges de devant, ce qu'on appelle *forger en talon;* d'autres attrapent la pince, on dit alors qu'*ils forgent en pince.* Ce dernier défaut dépend ou du mouvement trop alongé des jambes de derriere, ou du peu d'activité qu'ont celles de devant pour ſe porter en avant; ce qui eſt ſouvent la preuve d'un cheval uſé ou mal conſtruit. Le moyen d'y remédier, quoiqu'il ne ſoit pas toujours ſûr, eſt de laiſſer déborder la corne en pince, comme ſi on voûtoit ce cercle. Quant au premier défaut, il vient pour l'ordinaire de ce qu'on a ferré trop long de devant, & de ce que les éponges outrepaſſent la pointe des talons. Dans ce cas, le cheval doit néceſſairement porter la pince de derriere ſur cette partie; ce qui quelquefois eſt cauſe qu'il ſe déferre. On met à ces ſortes de chevaux deux pinçons ſur les côtés aux fers de devant: mais ils deviennent très-inutiles quand le fer porte également, que les rivets ſont bons, & que le cheval eſt ferré court & à éponges minces.

On dit qu'un cheval ſe coupe & s'entretaille quand il s'attrape avec ſes fers, qu'il ſe heurte les boulets, ſoit aux piés de devant, ſoit aux piés de derriere. Il peut ſe couper de la pince ou des quartiers; ce dernier cas eſt plus ordinaire. Quant à ceux qui ſe coupent de la pince, ce défaut vient communément d'un vice de conformation, ce qui fait qu'on y remedie rarement; cependant on les ferre juſte en laiſſant déborder la corne en pince, mais cela n'empêche pas qu'ils ne ſe coupent. Dans ceux qui ſe coupent des quartiers, la mauvaiſe conformation peut en être la cauſe; néanmoins cet accident eſt preſque toujours un effet de laſſitude, ou de la mauvaiſe ferrure, ou d'un fer qui garnira en dedans. Pour y remédier, on met un fer dont la branche de dedans ſoit courte, mince & étranglée, ſans étampure, incruſtée dans l'épaiſſeur de la muraille, comme ſi l'on ferroit à cercle; la branche de dehors ſera à l'ordinaire, excepté que les étampures doivent être ſerrées, & en même nombre; il faut encore que le fer ſoit étampé en pince & juſqu'à ſa jonction avec les quartiers.

Le pié foible étant celui dont la muraille eſt mince, on doit mettre des fers légers & étampés maigre, & avoir pour regle générale de ne point parer le pié & de ferrer court: par ce moyen, on évitera d'enclouer ou au moins de piquer.

Pour ce qui concerne les talons bas, foibles & ſenſibles, tout conſiſte à ferrer court, & à ne point parer le pié, à avoir ſoin que les éponges très-minces viennent finir aux quartiers, & à faire en ſorte que la fourchette porte entiérement & également à terre.

La ferrure pour un quartier ſerré en dedans, renverſé où il y a une rentrée en dedans, dont la ſole eſt bombée, & qui joint à cela a un talon foible, conſiſte à abattre le quartier & la muraille s'ils ſont trop hauts, à ne point parer le pié, mais à mettre un fer à demi-branche du même côté, & à la tenir mince vers les talons; il faut auſſi que la branche de dehors ſoit forte, & aille juſqu'à la pointe du talon; que le fer ſoit beaucoup entôlé, & la branche de dedans plate, afin que tout le poids du corps portant ſur cette voûte & ſur la branche de dehors, le quartier de dedans puiſſe être ſoulagé; ce que l'on voit en mettant le pié boiteux à bas, & en levant l'autre; dans cette poſition, l'on s'apperçoit d'un eſpace où l'on peut paſſer une lame de couteau entre le quartier & le pavé.

Pour ferrer un pié plat, il faut examiner ſi le cheval a les quartiers bons ou mauvais, ſi les talons ſont bas, foibles, renverſés, ou s'ils ſont plus forts que les quartiers. Mais il eſt rare de rencontrer des chevaux dont les quartiers & les talons ſoient mauvais en même temps. Si les quartiers ſont mauvais, pour lors il faudra contenir la branche du fer juſqu'à la pointe des talons, & faire porter l'éponge dans l'endroit du talon qui a le plus de réſiſtance; il faut que la branche & principalement l'éponge ſoit étroite: ſi au

contraire les talons ſont foibles, on raccourcira la branche ; on verra qu'elle porte alors ſur la partie la plus forte du quartier ſans qu'elle ſoit entôlée ; d'ailleurs on tâchera toujours que la fourchette porte à terre.

Les piés combles, comme nous l'avons dit, ne prennent leur figure que par la ferrure ; ce défaut vient de ce qu'on a mis des fers voûtés qui ont écraſé la muraille, & ont obligé la ſole à ſurmonter en dos-d'âne. Il n'eſt pas poſſible de remédier à ces ſortes de piés ; on peut ſeulement pallier le défaut, en mettant des fers uniment entôlés, & en cherchant à les faire porter ſur la bonne corne, afin de donner à la mauvaiſe la liberté de pouſſer. Il eſt vrai qu'on viendra à bout de remettre les talons renverſés devenus bas & foibles par la ferrure, mais on ne remet pas la ſole.

Dans la ferrure pour les ſeimes, ſi le mal eſt de devant, il faut examiner s'il attaque le quartier ou le talon ; lorſqu'il eſt ſur les talons, on doit mettre un fer à l'ordinaire, dont la branche du côté malade ſera raccourcie, & dont le bout aminci viendra porter ſur le quartier & ſur le fort de la muraille ; quand au contraire la ſeime eſt placée ſur le quartier, on prolongera le fer ou la branche juſqu'à la pointe des talons, mais ſans y mettre de pinçon ; ſi la ſeime eſt en pince, ce que l'on appelle *en pié-de-bœuf*, le cheval ſera ferré à l'ordinaire : on peut mettre un pinçon de chaque côté de la branche, mais il eſt poſſible de s'en paſſer ; le ſifflet que l'on a coutume de faire en pince ne ſert guere plus, le véritable remede eſt de traiter la ſeime.

Quoique la bleime ſoit une maladie de la ſole des talons, néanmoins le pié demande à être ferré comme pour les ſeimes, c'eſt-à-dire, plus ou moins court, ſuivant le local, mais la branche ſera toujours plus mince de ce côté que de l'autre. Si la bleime eſt à la pointe du talon, la branche ſera plus courte que ſi la bleime étoit vers les quartiers ; dans ce cas l'on prolongeroit la branche mince juſqu'à la pointe du talon, en la faiſant porter ſur la muraille. Quand la bleime eſt de nature à être traitée, on eſt ſouvent obligé de mettre, pendant tout le traitement, un fer étranglé dans cette partie, pour contenir les éclipſes & le reſte de l'appareil.

Il ſe trouve certains piés, principalement ceux de derriere, dans leſquels la fourchette eſt naturellement petite, mais dont les talons ſont forts ; elle eſt expoſée à ſe remplir d'humeur ſanieuſe. Dans d'autres piés cette maladie arrive par le parement de cette fourchette, & par ſon éloignement de terre ; les eaux & les boues entrent dans les différentes lames de corne, la minent, la corrodent, & forment ce que l'on appelle *fourchette pourrie :* on y remedie en abattant beaucoup de talons, & en ferrant court, afin qu'elle ſoit forcée de porter à terre ; par ce moyen on fait une compreſſion qui oblige l'humeur ou les boues de ſortir : quand le fic eſt bien décidément formé, la ferrure ne ſauroit y remédier, il faut en venir à l'opération.

La fourbure, comme nous l'avons dit, ſe manifeſte preſque toujours aux piés de devant : il y a des chevaux qui ont des cercles ou cordons bombés ou rentrés ; d'autres dont la muraille eſt quatre fois plus épaiſſe ; d'autres dont la ſole de corne eſt ſéparée de la charnue ; d'autres qui en marchant ſur les talons, jettent les piés en dehors, ce que l'on appelle *nager :* ces ſortes de chevaux, lorſque les talons ſont bons, doivent être ferrés long à fortes éponges, parce qu'autrement les talons s'uſeroient par la ſuite ; mais il faut toujours s'abſtenir de parer le pié : on voit qu'en ſuivant cette méthode, on fait un mal pour en éviter un plus grand ; auſſi eſt-ce le ſeul cas où il faille ferrer à fortes éponges. Si le cheval a un croiſſant, & que la ſole de corne ſoit ſéparée de la charnue, il faut la même ferrure que pour les piés combles.

La ferrure pour le pié encaſtelé, eſt la même que pour le bon pié : tout conſiſte à ferrer court & à ne point parer. Quand l'encaſtelure eſt naturelle, il n'y a pas de remede ; mais lorſqu'elle vient de ce qu'on a paré la ſole & creuſé les talons, il ſuffit de les laiſſer croître, de les tenir toujours humides ; alors on verra les quartiers, & principalement les talons s'ouvrir.

Lorſque ce n'eſt point à cauſe d'une plaie dans le pié qu'on deſſole un cheval, mais à cauſe d'un effort, d'un étonnement, *&c.* il faudra lui mettre un fer à l'ordinaire, ſe contentant ſimplement d'alonger les éponges & de les tenir droites; mais ſi c'eſt à cauſe d'une plaie, on lui mettra durant tout le traitement un fer étranglé, afin de donner la facilité de le panſer : le cheval une fois guéri, on doit lui mettre un fer couvert, & ſans ou preſque point d'ajuſture.

Pour ne pas déferrer chaque fois un cheval qui aura été encloué, il eſt à propos d'ouvrir avec la tranche une échancrure dans le fer : on le panſe alors plus commodément.

Il y a pluſieurs fers qu'on peut mettre indiſtinctement à toutes ſortes de piés, mais dont cependant on ne ſe ſert que dans le cas où un cheval ſe déferre en route, & qu'on ne trouve point de maréchal; ces fers ſont briſés, ce ſont deux quartiers de fer unis enſemble en pince, par le moyen d'un rivet; on fait ſur les branches un, deux, & quelquefois trois rangs d'étampures entrelacées; d'autres fers pareillement briſés ont leurs bords relevés comme des pinçons; mais ils portent aux éponges une vis d'un côté, & de l'autre un écrou qui forme le bout de l'éponge : il peut y avoir différentes eſpeces de fers ainſi conſtruits.

Dans la ferrure pour un mulet qui porte, ſoit un bât, ſoit une ſelle, le fer ne doit déborder que d'une ligne, en pince ſeulement, & être relevé : pour cela on abattra beaucoup de la corne en pince, on ne mettra point de clous en pince, parce qu'ils font broncher le mulet; les éponges ne doivent pas excéder les talons, & il ne faut point de crampons : enfin le fer doit être égal de force par-tout. Pour rendre le pié bien uni, on en abattra l'excédant, s'il y en a, & on ôtera la mauvaiſe corne, ſans néanmoins vuider le dedans du pié, ni ouvrir les talons; mais on les laiſſera dans leur force; car lorſqu'ils ſont parés, le pié ſe reſſerre, ce qui occaſione la fente du ſabot.

Pour ferrer un mulet qui eſt expoſé à marcher ſur une glace unie, il faut mettre un crampon peu pointu en pince & à chaque éponge, ou bien deux ou trois clous, dont la tête ſoit faite en cône; il eſt indiſpenſable de mettre des crampons aux mulets qui doivent marcher dans les montagnes, ou dans les terres graſſes.

Pour ferrer les mulets de maniere qu'ils aient une marche ſûre & ferme ſur toutes ſortes de terreins, ſur le pavé ſec & plombé, il faut les ferrer à cercle : cette ferrure eſt plus facile aux mulets qu'aux chevaux, parce que les premiers ont, & le pié plus petit, & la muraille plus forte, au lieu qu'on rencontre dans ceux-ci des piés gras & combles, dont la muraille eſt mince : cette ferrure eſt également propre pour un mulet de monture.

On doit ferrer un mulet qui tire une voiture, comme un cheval, c'eſt-à-dire, que le fer ne doit déborder, ni en pince, ni en dehors, être juſte au pié & ſans crampons; mais le fer doit être plus fort en pince qu'en éponge; & cela, parce que le mulet uſe en pince, & que le fer s'uſe davantage : il ne faut pas non plus parer le pié, ni ouvrir les talons.

Les ânes ont le pié fait comme le mulet, on peut donc les ferrer de même, ſuivant l'uſage qu'on en veut faire. *Cet article eſt de M.* LA FOSSE, *ancien maréchal du roi, connu par ſes talens ſupérieurs pour ſa profeſſion, d'excellens ouvrages, des courts gratuits d'Hippiatrique, & ſur-tout par le zele avec lequel il ſert l'état dans les fréquentes occaſions où le gouvernement a recours à ſes lumieres : zele utile & généreux qui ne peut manquer de lui obtenir d'une adminiſtration auſſi équitable qu'éclairée, la récompenſe due à tant de ſervices rendus à la patrie.*

HIPPOCAMPE, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en *Mythologie* les chevaux de Neptune & des autres divinités de la mer : cet animal eſt fabuleux. Pline fait mention ſous ce nom d'un petit animal, qui n'a rien de commun avec le cheval : c'eſt un inſecte d'environ ſix pouces de longueur.

HIPPOCENTAURE, f. m. (*Myth.*) monſtre fabuleux, qu'on feint avoir été demi-homme & demi-cheval ; on donna ce ſurnom aux peuples de Theſſalie, qui entreprirent les premiers dans la Grece de monter à cheval, en ſorte que leurs voiſins crurent d'abord que l'homme & le cheval ne faiſoient qu'un même compoſé.

La fable dit que les centaures s'étant mêlés avec des cavales, engendrerent les *hippocentaures*, monſtres qui tenoient en même temps de la nature de l'homme & de celle du cheval ; mais comme de pareils monſtres n'ont jamais exiſté, il eſt vraiſemblable que lorſqu'on parloit d'un Theſſalien, on le nommoit *hippios* ou *cavalier* ; ces cavaliers dans la ſuite, pour montrer leur force & leur adreſſe, s'exercerent à ſe battre contre des taureaux qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renverſoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend que non ſeulement cet exercice étoit ordinaire aux Theſſaliens qui en étoient les inventeurs, mais que Jules-Céſar en donna le premier ſpectacle aux Romains ; il y a donc bien de l'apparence qu'on ajouta en parlant de ces Theſſaliens au nom d'*hippios* celui de *centaures* ; & que de ces trois mots ἱππιος, κεντῶν, ταυρὸς, on compoſa celui d'*hippio-centaure*, *cavalier perce-taureau*.

Enfin ces cavaliers s'étant rendus redoutables par leurs brigandages, on n'en parla que comme de monſtres, & à l'aide de l'équivoque on les nomma des *hippocentaures*, confondant ainſi le cavalier avec le cheval qui les portoit. Les poëtes ſaiſirent cette idée ; on ſait qu'ils profitoient de tout, pour donner du merveilleux aux ſujets dont ils parloient ; & rien certainement ne reſſembloit mieux au monſtre, tel qu'ils le dépeignoient, qu'un homme à cheval. Des gens qui faiſoient paſſer les oranges pour des pommes d'or, les bergers déguiſés pour des ſatyres, & les vaiſſeaux à voile pour des dragons ailés, ne devoient pas faire difficulté dans le temps que l'uſage de monter à cheval étoit nouveau, de traveſtir des cavaliers en *hippocentaures*.

Ce mot eſt compoſé de ἱππος, *cheval*, κεντέω, *je pique*, & ταῦρος, *taureau*, c'eſt-à-dire, *piqueur de chevaux & de taureaux* ; voilà tout le merveilleux ſimplifié. (*D. J.*)

HIPPOCRATIES, f. f. pl. (*Antiq.*) fête que les Arcadiens célébroient en l'honneur de Neptune équeſtre, parce que les anciens croyoient que ce dieu avoit fait préſent du cheval aux hommes ; c'eſt pour cela qu'ils lui donnent ſi ſouvent le nom de ἱππειος, ἱππιος, ἱππικός, ἱπποκούριος, ἱπποδρόμιος, &c. Auſſi pendant la durée des *hippocraties*, les chevaux étoient exempts de tout travail ; on les promenoit par les rues ou dans les campagnes doucement, ſuperbement harnachés, & ornés de guirlandes de fleurs. Le mot eſt grec, compoſé de ἱππος, *cheval*, & κρατὸς, *force*. Au reſte, c'eſt ici la même fête que les Romains célébroient ſous le nom de *conſualia*. *V.* CONSUALES. (*D. J.*)

HIPPOCRATIQUE, adj. (*Médecine.*) on ſe ſert de cette épithete pour déſigner la doctrine médicinale qui ſe trouve dans les ouvrages admirables d'Hippocrate. Ainſi on appelle *médecine hippocratique* la ſcience & l'art de conſerver & de rétablir la ſanté, ſelon les principes & les regles établis par ce grand homme. *Voyez* HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATISME, ſ. m. (*Médecine.*) c'eſt la philoſophie d'Hippocrate appliquée à la ſcience des médecins, qui en fait le principal objet : c'eſt la doctrine *hippocratique* conſidérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle en eſt ſuſceptible ; de prévenir, de corriger les effets des accidens qui tendent à en abréger le cours ; de conſerver, de rétablir la diſpoſition naturelle de tout animal à ne ceſſer de vivre que par une cauſe qui ne ſoit point prématurée, C'eſt-à-dire, ſans maladie, *morte ſenili*. *Voyez* VIE, MORT, MEDECINE.

C'eſt parce que cette philoſophie a été portée tout-à-coup par ſon divin auteur, à un point de perfection auquel la médecine étoit bien éloignée d'avoir atteint avant lui, & qui, pour l'eſſentiel, n'a enſuite preſque rien acquis de plus, que l'on a conſtamment, depuis plus de vingt ſiecles, regardé Hippocrate comme l'inſtituteur & preſque abſolument comme l'inventeur de cet art ſalutaire ; comme étant celui qui en a le premier recueilli, indiqué les prin-

cipes enſeignés par la nature même, & les a rédigés en corps de doctrine, en les déduiſant des faits qu'une application infatigable & une expérience éclairée lui avoient appris à bien obſerver & à bien juger, ſoit en les comparant avec ceux qui lui avoient été tranſmis des plus célebres médecins qui l'avoient précédé, ſoit en confirmant les uns par les autres ceux qu'il avoit ramaſſés pendant le cours d'une longue vie qu'il avoit conſacrée au ſervice de l'humanité, pour la lui rendre à jamais utile par les monumens immortels qu'il lui a laiſſés de ſes lumieres & de ſon zele.

Ce célebre philoſophe médecin, l'un des plus grands hommes qui aient paru dans le monde, naquit dans l'iſle de Coos, l'une des Cyclades, environ 460 ans avant J. C. la premiere année de l'olympiade lxxx, ſelon Soranus, 30 ans avant la guerre du Péloponneſe; ſelon d'autres auteurs, tels qu'Euſebe, Hippocrate étoit plus ancien, & d'autres le font moins ancien. On prétend qu'il deſcendoit d'Eſculape par Héraclide ſon pere, & d'Hercule du côté de Praxithée ſa mere: il étoit par conſéquent de la race des Aſclépiades, nom que l'on donnoit aux deſcendans du dieu d'Epidaure, deſquels il paroît qu'Hippocrate ſe glorifioit d'être le dix-huitieme.

Cet Eſculape grec, qu'il ne faut pas confondre avec l'égyptien, eſt le même dont Celſe & Galien diſent qu'il fut le premier qui retira la médecine des mains du vulgaire & la rendit clinique, c'eſt-à-dire, qu'il établit la coutume de viſiter les malades dans leurs lits: ce qui ne ſe pratiquoit point auparavant. On conſultoit les médecins au coin des rues, où ils ſe tenoient toute la journée à cet effet. La connoiſſance de la médecine s'étant, pour ainſi dire, établie dans la famille des Aſclépiades, & s'étant conſervée pendant pluſieurs ſiecles dans ſes différentes branches, elle y paſſoit du pere au fils, & y étoit véritablement héréditaire.

Mais Hippocrate ne ſe borna pas à la tradition & aux obſervations qu'il avoit reçues de ſes ancêtres; il eut encore pour maître dans l'étude qu'il fit de bonne heure de la médecine, Hérodicus qui eſt un de ceux auxquels on a attribué l'invention de la médecine gymnaſtique. *Voyez* GYMNASTIQUE. Il fut auſſi diſciple de Gorgias frere d'Hérodicus, & ſelon quelques-uns il le fut encore de Démocrite, comme on le peut inférer du paſſage de Celſe, *lib. I. proem.* mais s'il apprit quelque choſe de ce dernier, il y a apparence que ce fut plutôt par les entretiens qu'il eut avec lui lorſqu'il fut demandé par les Abdéritains pour traiter ce philoſophe leur compatriote, que l'on croyoit en démence. On pourroit auſſi penſer qu'Hippocrate avoit ſuivi Héraclite, dont il adopta entr'autres choſes le principe ſur le feu, qu'ils ont regardé l'un & l'autre comme étant l'élément de toute matiere, d'où tout vient, & par lequel tout s'eſt fait.

Les premiers médecins s'étant bornés pendant pluſieurs ſiecles, dans la pratique de leur art, à obſerver avec grande attention les différens phénomenes de la ſanté & de la maladie, & à les comparer entr'eux, pour en tirer leur indication, ſans ſe mettre en peine d'expliquer ce qui les produit; ils s'appliquoient en même temps à chercher le régime le plus ſalutaire & les remedes les plus efficaces, ſans entreprendre de rendre raiſon des effets qui s'enſuivoient; ils penſoient que des obſervations exactes & des ſecours expérimentés étoient beaucoup plus utiles que tous les raiſonnemens.

La famille des Aſclépiades, qui, comme on vient de le dire, poſſédoit, pour ainſi dire, en propre l'art de guérir, n'avoit point eu d'abord d'autre maniere de pratiquer, juſqu'à ce que, même avant Pythagore, qui le premier a introduit la philoſophie dans la médecine, environ quatre-vingts ans avant Hippocrate, les médecins prirent goût pour le fanatiſme & la ſuperſtition: pour ſe diſpenſer du ſoin pénible qu'exige l'obſervation, ils avoient volontiers recours aux charmes & aux amulettes; ſuperſtition qui devint fort commune parmi les pythagoriciens, qui ne laiſſoient pas d'ailleurs, à l'exemple de leur chef, de vouloir expliquer les cauſes des maladies & autres choſes de ce genre. Mais il eſt vrai que ces philoſophes, pour la plupart, ſe bornerent à la ſimple théorie de la

la médecine, & ne firent pas beaucoup de mal. Mais un des plus fameux disciples de Pythagore, le célebre Empédocle, à qui le mont Æthna fit payer cher sa curiosité, se mêla de pratiquer : quelques autres de sa secte commençoient à suivre cet exemple, & leur pratique étoit accompagnée de toutes les mystérieuses chimeres de la philosophie de leur maître.

C'est au milieu des brouillards de cette fausse philosophie, qu'Hippocrate travailloit à acquérir des lumieres qui devoient le rendre le fondateur de la vraie médecine : mais, ce qui est très-remarquable, ni ses raisonnemens, ni ses observations, ni ses remedes n'ont pas la moindre teinture de cette superstition philosophique qui régnoit de son temps : son bon sens la lui fit mépriser, & lui fit sentir la nécessité d'ôter l'exercice de l'art de guérir des mains de ceux qui n'étoient que philosophes ; à quoi il travailla de tout son pouvoir & avec succès : ce qui a fait dire qu'il avoit séparé la médecine de la philosophie, dont en effet il ne retint que ce qui pouvoit être d'une utilité réelle ; c'est-à-dire, qu'il joignit avec sagesse le raisonnement à l'expérience, en prenant toujours celle-ci pour principe ; ce qu'aucun médecin n'avoit fait avant lui. C'est pour cela qu'Hippocrate a été regardé assez généralement par les anciens comme le pere de la médecine raisonnée, le chef des médecins dogmatiques, ce dont conviennent aussi la plupart des modernes, avec Boerhaave, sans avoir égard au sentiment de M. Haller. Cet auteur a pris à ce sujet occasion de s'expliquer d'une maniere peu favorable à notre respectable maître, dans la *note* 2 *sur le* §. *xiij. du commentaire sur les institutions du célebre médecin de Leyde*, qui cependant faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il a écrit *ex professo*, un discours à leur louange (*de commendando studio Hippocratico inter opuscula*) ; il le reconnoissoit, avec tout le monde, pour le véritable inventeur de l'art de guérir, à plus juste titre qu'Esculape, qui en a été le même dieu, seulement pour avoir jeté fort imparfaitement les fondemens d'une science qu'Hippocrate a presque édifiée en entier.

En effet, il fut le premier qui découvrit le seul principe de l'économie animale, dont les phénomenes bien étudiés, bien observés, & les loix bien connues, puissent servir à diriger le médecin dans ses fonctions, & par conséquent le mettre dans le cas d'agir avec connoissance de cause. Le résultat des recherches d'Hippocrate, fut donc que ce principe général n'est autre chose que ce qu'il appelle *la nature*, c'est-à-dire, la puissance qui se trouve dans tous les animaux, qui dirige tous les mouvemens des solides & des fluides nécessaires pour leur conservation, il lui attribuoit des facultés comme ses servantes : c'est par ces facultés, selon lui, que tout est administré dans le corps des animaux. La maniere d'agir de la nature, ou son administration la plus sensible, par l'entremise des facultés, consiste, selon lui, d'un côté à attirer ce qui est bon ou ce qui convient à chaque partie, à le retenir, à le préparer, ou le changer ; & de l'autre, à rejetter ce qui est superflu ou nuisible, après l'avoir séparé de ce qui est utile : c'est sur quoi roule presque toute la physiologie d'Hippocrate.

La nature, selon lui, est le vrai médecin qui guérit les maladies, comme elle est le vrai principe qui conserve la santé. La nature trouve elle-même les voies de la guérison, sans paroître les connoître, comme nous clignons les yeux & comme nous parlons, sans penser aux organes par le moyen desquels cela s'exécute : sans aucun prétexte elle fait ce qu'elle doit faire. La nature peut suffire par-tout ; c'est elle qui constitue la médecine spontanée, le principe de la guérison des maladies, sans aucun secours de l'art ; c'est elle que le médecin doit consulter dans l'administration des remedes, pour ne faire que la seconder, que l'aider à opérer les changemens nécessaires, en écartant les obstacles qui s'y opposent, en favorisant les moyen de l'exécution. Sans elle, sans sa disposition à agir, tous les remedes ne peuvent être que nuisibles, ou tout au moins inutiles. *Voyez* Eco-

NOMIE ANIMALE, NATURE (*Economie animale*), FACULTÉ, SANTÉ, EFFORT (*Phyſiol.*) MALADIES, COCTION, CRISE, EXPECTATION, REMEDE.

Perſuadé du bon fondement de cette doctrine, Hippocrate s'appliqua principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies, comme il l'a prouvé par ſes traités ſur les maladies en général, *lib. de morbis*, & ſur les affections, *lib. de affectionibus :* il parvint non-ſeulement à connoître, d'après ce ſeul examen & ſans être inſtruit d'ailleurs, les ſymptômes des maladies paſſées, préſentes & futures, mais à les décrire de telle façon que les autres puſſent les connoître comme lui : c'eſt ce qu'on voit ſur-tout dans ſes aphoriſmes, *ſect. viij. aphoriſmorum*, & dans ſes recueils de prognoſtics, de prédictions & d'obſervations ſur les criſes, *lib. prognoſtic. prædict. prænotion. coac. lib. de judicationib. de dieb. judicator.* Il acquit ſur cela tant d'habileté, que depuis lui perſonne ne l'a égalé, & que l'on n'a fait que le copier dans la maniere de décrire, d'expoſer les ſignes diagnoſtics & prognoſtics des maladies.

Les médecins ignorans & pareſſeux ont voulu faire regarder toutes ces obſervations, ſur-tout par rapport aux prédictions, comme des connoiſſances de pure curioſité, qui ne préſentent que des phénomenes particuliers aux malades d'Hippocrate, ou au moins au pays où il pratiquoit la médecine, & par conſéquent auxquels il eſt inutile de s'arrêter, n'ayant, diſent-ils, jamais rien vu de ſemblable dans les différentes maladies qu'ils ont eu occaſion de traiter : mais ont-ils ſu bien voir, bien ſuivre ces maladies? ſe ſont-ils donné les ſoins, l'attention néceſſaire pour cela? Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'eſt que les médecins éclairés, prudens, appliqués, laborieux, ont toujours regardé ce qu'Hippocrate a donné ſur les prognoſtics, comme les remarques les plus judicieuſes & les plus utiles qui aient jamais pu être faites à l'avantage de la médecine ; & ils les ont trouvés vraies dans des exemples ſans nombre en différens climats, tant la nature eſt conſtante & uniforme dans ſes opérations, & Hippocrate exact dans ſes obſervations.

Ce grand génie ne s'en eſt pas tenu à exceller à cet égard ; il a été encore l'inventeur de cette importante partie de la médecine que l'on appelle *diététique*, qui concerne l'adminiſtration des alimens & leur abſtinence dans les maladies. *Trib. lib. VI de diætâ, libr. de alimento, de hermidorum uſu, de ſalubri diætâ, de victu acutorum.* Il établit dans ſes ouvrages ſur ce ſujet, que le régime eſt de ſi grande conſéquence, ſoit en ſanté, ſoit en maladie, que ſans ce moyen, on ne peut pas ſe conſerver ni ſe rétablir ; en ſorte qu'il en fit ſon remede principal dans ſa pratique ; & même ſouvent ce fut le ſeul qu'il employa, ſur-tout lorſque le malade eſt d'un bon tempérament & que ſes forces le ſoutiennent : c'eſt pourquoi il fut auſſi attentif au choix du régime, qu'à l'examen de la diſpoſition du malade. Dans ce qu'il nous a laiſſé ſur cet article, particuliérement à l'égard des maladies aiguës, *lib. cit.* on reconnoît le grand maître & le médecin conſommé.

L'anatomie commençoit à être cultivée de ſon temps pour la ſpéculation ; il s'y adonna comme à une connoiſſance qu'il jugeoit utile & même néceſſaire dans l'exercice de la médecine : c'eſt ce qu'il enſeigne dans pluſieurs traités qui ſont relatifs à cette partie. *Lib. VI, de corde, de oſſium naturâ, de venis, de humoribus, de genitur â, de principiis & carnibus, de glandulis, de naturâ humanâ.* Il paroît même dans pluſieurs endroits de quelques autres de ſes œuvres *de alimento, de inſomniis, de flatibus*, ſelon l'interprétation qu'en ont donnée pluſieurs auteurs modernes, entr'autres Drelincourt, qu'il avoit entrevu la découverte fameuſe de la circulation du ſang, qui n'a été manifeſtée qu'un grand nombre de ſiecles après lui.

Il fut très-habile dans l'exercice de la Chirurgie, dont il paroît avoir fait toutes les opérations, excepté celle de la lithotomie, avec un jugement peu inférieur & peut-être égal à celui de nos célebres chirurgiens modernes : on peut juger des connoiſſances qu'il a eues & de ce qu'il

a pratiqué à cet égard, par ceux de ſes ouvrages qui y ont rapport. *Lib. VI. de articulis*, *de fracturis*, *de fiſtulis*, *de vulneribus capitis*, *de chirurgiæ officinâ*. D'ailleurs il donne des marques *paſſim* dans preſque tous ſes écrits, lorſque l'occaſion s'en préſente, de l'excellence de ſon ſavoir & de ſa capacité en ce genre.

A l'égard de la matiere médicale, on y ajouta beaucoup de ſon temps à celle qui étoit en uſage parmi les Cnidiens, branche de la famille des Aſclépiades. Le nombre des médicamens s'accrut extrêmement, afin qu'il pût répondre à la variété des cas : cependant il paroît certain qu'Hippocrate, à en juger par ſes écrits, ne fit jamais uſage que de peu de remedes & des plus ſimples : la plus grande quantité & la plus grande variété de ceux qu'il employa, fut dans les maladies des femmes, *de virginum morbis*, *de morbis mulierum*, *de ſterilibus* ; où chacun ſait que les indications changent beaucoup, ſont ſouvent multipliées & très-difficiles à ſuivre. Nous ne voyons point que ce grand homme faſſe mention d'aucun ſecret ſpécifique qui lui fût particulier : tous les moyens qu'il employoit dans les traitemens des maladies étoient manifeſtes & publics.

Il donna une attention particuliere à l'étude de la phyſique, pour être en état de bien juger des effets que peuvent produire ſur le corps humain les choſes dites *non-naturelles*, par l'uſage & l'abus qu'on en fait, *voyez* HYGIENNE. C'eſt par ce moyen qu'il avoit acquis tant de connoiſſances ſur la nature des maladies, qu'il découvroit & prévoyoit même leurs cauſes, & qu'il employoit ou conſeilloit en conſéquence le traitement & le préſervatif convenables avec un ſuccès étonnant, d'après ſes recherches, ſes obſervations ſur l'influence des différentes ſaiſons de l'année, les différentes températures de l'air dans les divers climats, des qualités des vents dominans, des ſituations abſolues & reſpectives des lieux d'habitations, de la différente nature des eaux, des alimens, *&c. Lib. VI. de aëre, locis & aquis*, *lib. de alimento*. Ainſi c'eſt d'après ſes connoiſſances acquiſes en ce genre, qu'il étoit parvenu à pouvoir prédire les maladies qui devoient régner dans un pays, à en déterminer l'eſpece & à deſigner les perſonnes d'un certain tempérament, qui pourroient en être atteintes plutôt que d'autres : c'eſt en conſéquence qu'il avoit annoncé la peſte qui ſe fit ſentir du côté de l'Illyrie, & qui affligea toute la Grece, à l'occaſion de laquelle il rendit les plus grands ſervices à ſa patrie, & en reçut en reconnoiſſance les mêmes honneurs qu'Hercule.

Il a été le premier qui a fait uſage des Mathématiques pour l'explication des phénomenes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre ſans ce ſecours : il en a recommandé l'étude à ſon fils Theſſalus (*Epiſtola Hippocratis ad Theſſalum filium*), comme très-propre à faire connoître la proportion de forces, de mouvemens, qui conſtitue l'équilibre entre les ſolides & les fluides dans la ſanté, & du dérangement duquel réſulte la plûpart des maladies : on trouve cette façon de penſer de notre auteur établie dans différens endroits de ſes ouvrages. *Lib. VI. de ſtatib. de dietâ*, *de naturâ hominis*, &c. Il ſemble avoir eu bonne opinion de l'Aſtronomie, & l'avoir regardée comme une ſcience qui convenoit à un médecin.

A l'égard de la doctrine de l'attraction, elle ne lui paroît pas étrangere : il paroît l'avoir adpotée de la philoſophie de Démocrite, & il la regardoit comme importante pour la connoiſſance de l'économie animale.

Pour ne rien oublier de ce qui a rapport à la médecine, il n'a pas même négligé de s'occuper de la partie politique de l'exercice de cet art : il ſuffiroit de citer en preuve le ſerment qu'il exigeoit de ſes diſciples ; mais on trouve bien d'autres choſes, à cet égard, dans ſes différens écrits, *lib. de medico*, *lib. de decenti ornatu medici*, *præceptiones ac epiſtolæ*, qui ſont très-bons & très-utiles à lire pour les ſages conſeils qu'ils contiennent ; car Hippocrate ne fait pas moins paroître de probité que de ſcience dans tous ſes ouvrages comme dans ſa conduite. Une maladie contagieuſe infeſta la Perſe ; le roi Artaxerxès fit offrir à Hippocrate tout ce qu'il deſireroit, afin de l'attirer dans ſes états pour remédier

aux ravages qu'y cauſoit cette peſte ; mais le médecin auſſi déſintéreſſé que bon patriote, fit réponſe qui ſe garderoit bien d'aller donner du ſecours aux ennemis des Grecs.

Il mourut à 104 ans, 356 avant Jeſus-Chriſt. Theſſale & Dracon ſes fils, Polybe ſon gendre & Dexippe ſon principal diſciple, lui ſuccéderent dans l'exercice de la médecine, & la pratiquerent avec réputation : mais comme dans le monde tout eſt ſujet à révolution, & que les meilleures inſtitutions ſont ordinairement les moins durables, le nombre des médecins qui conſerverent & qui ſoutinrent la méthode d'Hippocrate, diminua bientôt conſidérablement : celle des philoſophes prévalut encore, parce qu'il étoit bien plus aiſé de ſuivre leurs ſpéculations que de ſe conformer à la pratique de ce grand maître : ce qui a preſque toujours ſubſiſté juſqu'à nous, & a été la véritable cauſe que l'art de guérir, proprement dit, n'a preſque rien acquis après lui.

Auſſi ne faut-il pas s'étonner qu'eu égard à l'état où Hippocrate trouva la médecine, & à celui où il nous l'a laiſſée, il ait été regardé comme le prince des médecins : mais il eſt ſurprenant qu'un plan auſſi bon que celui qu'il nous a tracé ait été négligé ; & pour ainſi dire abandonné. Certainement il nous avoit mis dans le chemin des progrès, & ſi jamais la médecine parvient à être portée à toute la perfection dont elle eſt ſuſceptible, ce ne ſera qu'en ſuivant la méthode de ſon vrai légiſlateur, qui conſiſte dans un ſage raiſonnement toujours fondé ſur une obſervation exacte & judicieuſe. *Voyez* MÉDECIN, MÉDECINE.

Il y a trois remarques principales à faire touchant les écrits de notre auteur ; la premiere, qui concerne l'eſtime que l'on a toujours eue pour eux ; la ſeconde, ſon langage & ſon ſtyle ; & la troiſieme, la diſtinction que l'on doit faire de ſes écrits légitimes d'avec ceux qui lui ont été attribués ou donnés ſous ſon nom, ſans être ſortis de ſa main.

Hippocrate a toujours paſſé pour être, en fait que de médecine, ce qu'Homere eſt parmi les poëtes, & Ciceron entre les Orateurs. Galien veut que l'on regarde ce qu'Hippocrate a dit, comme la parole d'un dieu, *magiſter dixit :* cependant ſi quelqu'un avoit pu lui conteſter le premier rang, c'étoit ſans doute Galien, ce célebre médecin, dont le ſavoir étoit prodigieux, *voyez* GALENISME. Celſe faiſoit tant de cas des écrits d'*Hippocrate*, qu'il n'a ſouvent fait que le traduire mot à mot : ſes aphoriſmes, ſon livre des prognoſtics, & tout ce que l'on trouve dans ſes ouvrages de l'hiſtoire des maladies, ont toujours paſſé à juſte titre pour des chefs-d'œuvres : mais, outre tous les témoignages des anciens & des modernes à cet égard, une marque évidente de la conſidération que l'on a toujours eue pour les écrits d'Hippocrate, c'eſt qu'il n'y en a peut-être d'aucun auteur ſur leſquels ont ait fait autant de commentaires. Galien fait mention d'un grand nombre de médecins, qui y avoient travaillé avant lui, auxquels il faut bien joindre Galien lui-même, qui en a fait le ſujet de la plupart des volumes ſi nombreux qu'il nous a laiſſés : mais parmi les modernes en foule qui s'en ſont auſſi occupés, on doit ſur-tout diſtinguer le célebre Foëſius, que les médecins qui ont la rare ambition de mériter ce nom, ne ſauroient trop conſulter pour ſe bien pénétrer de l'eſprit de leur maître, qu'il paroît avoir interprété plus parfaitement qu'aucun autre de ceux qui ont entrepris de le faire. On ne laiſſe pas cependant que de trouver des choſes très-utiles & très-ſavantes dans les commentaires de Mercurial, de Proſper Martian, auſſi-bien que dans les explications particulieres qu'ont données de quelques-uns des ouvrages d'Hippocrate, Hollerius, Heurnius & Duret, parmi leſquels ce dernier mérite d'être ſinguliérement diſtingué pour ſes interpétations ſur les prénotions de Coos.

A l'égard du ſtyle d'*Hippocrate*, c'eſt parce qu'il eſt fort concis, qu'on a peine à entendre ce qu'il veut dire en divers endroits ; ce que l'on doit auſſi attribuer aux changemens aſſez conſidérables ſurvenus dans la langue grecque, pendant l'eſpace de temps qui s'étoit écoulé entre cet auteur & ceux des ouvrages de ſes gloſſa-

teurs qui nous ſont parvenus ; à quoi on doit ajouter les variations inévitables, ſuite de l'incorrection des copies multipliées. On peut conſulter ſur les mots obſcurs les dictionnaires interprétatifs qu'en ont donnés Erotien & Galien, que l'on trouve à la ſuite de pluſieurs commentaires ſur Hippocrate, tels que ceux de Foëſius & de Mercurial.

On ne rapportera pas ici tout ce que les critiques on dit touchant la diſtinction des véritables écrits d'Hippocrate d'avec les faux ou les ſuppoſés : on remarquera ſeulement qu'il y en avoit pluſieurs de ſuſpects dès le temps d'Erotien & de Galien entre ceux dont ils rapportent les titres. Quelques-uns de ces ouvrages étoient déja attribués en ce temps-là aux fils d'*Hippocrate*, les autres à ſon gendre, ou à ſon petit-fils, ou à ſes diſciples, & même à quelques philoſophes ſes prédéceſſeurs ou ſes contemporains. Pour s'éclaircir à fond ſur ce ſujet, on peut conſulter avec ſatisfaction le jugement qu'en a porté Mercurial entr'autres auteurs qui en ont traité.

En général, on ne peut ici qu'indiquer les ſources où il faut puiſer pour apprendre à connoître l'*Hippocratiſme*, & ce qui y a rapport : les bornes de cet ouvrage n'ont pas même permis de donner un abrégé de cette admirable doctrine, qui, pour qu'elle ſoit ſuſceptible d'être bien ſaiſie, ne doit point être expoſée imparfaitement ; d'ailleurs la meilleure maniere d'étudier Hippocrate eſt de l'étudier lui-même dans ſes œuvres, dont l'édition la plus eſtimée eſt celle de Foëſius, en grec & en latin. On peut en trouver un précis, tant hiſtorique que dogmatique, qui paſſe pour être très-bien fait, dans l'hiſtoire de la médecine de le Clerc. L'auteur du diſcours ſur l'état de la médecine ancienne & moderne, que l'on a traduit de l'anglois, en a auſſi donné une idée aſſez exacte. On a beaucoup tiré de ces deux ouvrages pour la matiere de cet article.

Il doit paroître bien ſurprenant à ceux qui ſavent combien eſt fondé tout ce qui vient d'être dit ſur l'excellence & la réputation de la doctrine d'Hippocrate, qu'il ne ſe trouve qu'un très-petit nombre d'auteurs qui aient ſenti la néceſſité, pour l'avancement de l'art, & qui ſe ſoient fait un devoir de marcher ſur les traces du ſeul vrai maître que la nature avoue pour ſon interprete. Sydenham, Baglivi & Boerhaave ſont preſque les ſeuls, & ſur-tout le premier (qui a été nommé par cette raiſon l'*Hippocrate anglois*) qui aient paru véritablement convaincus de l'importance & de l'utilité de l'*Hippocratiſme* dans la théorie & la pratique de la médecine, & qui aient agi en conſéquence à l'égard d'une doctrine dont l'expérience & la raiſon n'ont jamais diſcontinué dans aucun temps, dans aucun lieu, de confirmer les principes & l'autorité, parce qu'elle n'eſt fondée que ſur l'obſervation la plus exacte des faits conſtamment vérifiés pendant une longue ſuite de ſiecles.

On s'eſt fondé dans cet article ſur tant de livres fauſſement attribués à Hippocrate, qu'on ne peut s'empêcher d'y joindre un correctif.

L'épître à Theſſalus, les livres des maladies des femmes, preſque tous les livres que l'on y nomme, ſont certainement étrangers à Hippocrate. Quelques-uns d'entr'eux étoient inconnus aux anciens & à Galien, le commentateur & l'admirateur d'Hippocrate ; d'autres exiſtoient de ſon temps, mais Galien n'ignoroit pas qu'on les attribuoit à tort au ſage de Coos.

Pluſieurs de ces ouvrages ſortis d'une plume inconnue, ſont nés dans les temps fertiles en livres ſuppoſés, dans leſquels les trois Ptolomées & les trois Attales de Pergame s'efforçoient de ſe ſurpaſſer par la richeſſe de leurs bibliotheques. C'eſt préciſément dans ces ouvrages, remplis de raiſonnemens & d'hypotheſes, que l'on a puiſé.

Hippocrate n'a certainement pas introduit l'uſage des mathématiques dans la médecine. On n'en voit aucun veſtige dans ſes ouvrages, pas même dans ceux qui paſſent fauſſement ſous ſon nom. Celſe, beaucoup plus à même que nous de juger des écrits d'Hippocrate, dit expreſſément que ce grand homme ſépara le premier la médecine de la philoſophie.

Hippocrate a parlé sans doute de la nature, il paroît même avoir entendu par ce terme un être prévoyant, qui dirigeoit les mouvemens du corps humain à sa conservation. C'est une hypothese qui a eu des sectateurs, & dont apparemment notre auteur faisoit la sienne. Mais cette découverte n'est que celle d'un terme; Hippocrate en guérissant les fievres ne s'en est certainement pas fié à la sagesse de la nature; il n'a pas attendu de la rapidité du mouvement du sang cette coction si désirée: il saignoit, il donnoit des remedes rafraîchissans, il dirigeoit la diete d'une maniere à rompre l'impétuosité de ces mouvemens, à diminuer la fievre, & à éteindre le feu allumé dans le sang: il en usoit comme nous en usons, nous qui croyons ces mouvemens excessifs & pernicieux, & qui les déprimons dans les maladies aiguës.

Pour les maladies chroniques, elles ne sont pas susceptibles de ces violens mouvemens & de ces révolutions subites, qu'on a cru devoir attribuer à une cause intelligente.

L'anatomie d'Hippocrate, répandue dans ses écrits supposés, est celle d'Erasistrate; & ce qui peut lui appartenir est généralement trop court & trop peu circonstancié, pour mériter, ou de grands éloges, ou une critique exacte. Ce qu'il a fait de mieux m'a paru être l'expérience anatomique faite sur le corps de l'homme, dans la vue d'éclaircir un précepte de chirurgie. Cette expérience se trouve dans le livre *des articulations*, qui étant intimement lié à celui *des fractures*, paroît être d'Hippocrate. Sa théorie physiologique ressemble d'ailleurs à celle d'Héraclite.

La chirurgie lui doit beaucoup davantage. Il l'avoit exercée dans les différentes provinces qu'il a parcourues. Ses traités sur les blessures de la tête & sur les fractures, sont très-bons. Il y a des choses utiles même pour notre siecle, qui a par-dessus Hippocrate l'expérience de mille ans & les lumieres que de grandes guerres & des hôpitaux nombreux ont dû fournir aux modernes.

Sa matiere médicale ne sauroit être comparable à celle de nos jours. Les deux Indes n'avoient pas encore enrichi la médecine des excellens remedes que nous leur devons. La chymie n'avoit pas fourni des secours, que la nature seule n'offre pas, on craignoit encore le mercure. Hippocrate dans ses véritables ouvrages nomme peu de remedes, presque tous végétaux, & cette indigence influe sur sa pratique. Ses émétiques, ses purgatifs sont d'une violence qui a obligé ses descendans de les abandonner.

La diete est plus parfaite, elle l'est même plus que la nôtre en un sens. La gymnastique, négligée par les modernes, fournissoit à Hippocrate bien des secours, même pour les maladies chroniques. Il a très-bien connu le véritable régime des maladies aiguës, & la prospérité suit encore les préceptes de ce grand homme.

Il a excellé dans l'observation des maladies aiguës, de leurs progrès, de leurs symptômes, & de leurs révolutions. Le prognostic n'a rien acquis depuis lui; il a donné des modeles parfaits de l'histoire des maladies. Il n'y a eu là-dessus qu'une voix depuis vingt siecles. Quand même les crises ne tomberoient pas exactement sur les jours assignés par Hippocrate, quand il y auroit des crises heureuses à des jours qu'il a condamnés, quand les nombres de Pythagore auroient eu trop de pouvoir sur cet observateur, quand tous ses prognostics ne seroient pas également infaillibles, il y a cependant un fond de vérité dans toutes ces descriptions, que la postérité ne cessera jamais de révérer.

La pratique des maladies aiguës a été généralement adoptée. Il n'en est pas de même de celle des maladies chroniques. Il est vrai qu'il n'en est guere parlé, que dans des ouvrages étrangers à Hippocrate.

Mais si par le titre de médecin dogmatique, on entend un médecin, tel que Galien l'étoit effectivement, qui éleve sur des principes généraux un corps de préceptes, qui assigne à chaque maladie sa cause méchanique ou physique, & qui oppose à cette cause des remedes calculés pour la détruire, dès-lors Hippocrate, dans ses ouvrages légi-

times, ne ſera pas un médecin dogmatique. Il n'y perdra certainement rien. Il étoit impoſſible dans ſon ſiecle de fonder une théorie. L'anatomie, & ſur-tout l'ouverture des corps morts de différentes maladies, la phyſique, la chymie n'avoient pas encore fourni les matériaux de cet immenſe édifice. Toutes ces ſciences n'ont fourni de nos jours que des matériaux plus ſolides, à la vérité, mais qui très-ſouvent dans des cas particuliers ne ſuffiſent pas encore pour compléter un ſyſtême.

Nos jugemens ne doivent partir, ni d'une critique injuſte, ni d'une flatterie plus excuſable. Ils doivent être le miroir exact des faits. (*H. D. G.*)

HIPPOCRENE, ſ. m. (*Géogr. anc.*) c'eſt-à-dire, *la fontaine du cheval Pégaſe*, & dans Perſe *Caballinus fons*, fontaine de Grece dans la Béotie. Pline, *lib. IV, chap. vij*, nommant les fontaines qui étoient dans cette province, dit: Œdipodie, Pſamathé, Dircé, Epicrane, Aréthuſe, *Hippocrene*, Aganippe & Gargaphie.

L'*Hippocrene*, ſi vantée par les poëtes de tout pays, & dont il ſuffit d'avoir bu pour faire d'excellens vers, étoit ſur le penchant de l'Hélicon; cependant Pauſanias, qui a décrit avec un détail extrême juſqu'aux moindres ſtatues que les anciens avoient érigés ſur cette montagne, ne fait aucune mention de l'*Hippocrene*, quoiqu'il parle de l'Aganippe, fontaine ſur la gauche quand on alloit dans le bois ſolitaire particuliérement conſacré aux Muſes. (*D. J.*)

HIPPODROME, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) lieu deſtiné chez les Grecs aux courſes de chevaux; le mot l'indique, ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *place publique* où l'on court.

Les Romains ne firent que latiniſer le mot δρόμος en *dromus*: celui qui chez eux avoit le ſoin de tenir la place nette & dégagée, étoit nommé *procurator dromi*, comme on le voit dans cette deſcription citée par Gruter.

L'*hippodrome* étoit compoſé de deux parties: la premiere, plus longue que l'autre, étoit une terraſſe faite de main d'homme, & la ſeconde étoit une colline de hauteur médiocre.

Comme les courſes de chevaux avoient rarement lieu dans les temps héroïques, & qu'on n'en faiſoit qu'à l'occaſion de quelque événement remarquable, on choiſiſſoit, pour les faire, des places d'autant plus ſpacieuſes que ces places demeuroient dans le commerce ordinaire des hommes, & qu'on pouvoit toujours également les cultiver: ce ne fut plus la même choſe dans les temps poſtérieurs, quand les jeux devinrent périodiques. Les lieux où on les célébroit, furent conſacrés, comme les jeux mêmes, à des divinités ou à des héros; & par cette raiſon, on ne leur donna que l'étendue néceſſaire, quoique d'ailleurs on ne voulût rien diminuer de l'apparat des courſes que les anciens avoient imaginées, mais l'on fixa à quatre ſtades (chaque ſtade étoit de 125 pas) la longueur des places que l'on deſtina aux courſes des chars & des chevaux, & que cette deſtination fit nommer *hippodromes*.

Cette longueur de quatre ſtades eſt celle que Plutarque donne à l'*hippodrome* d'Athènes, ce qui ne laiſſe guere de doute ſur la longueur des autres *hippodromes*, parce que ſi le ſtade ſimple, comme on en convient, fut par-tout la meſure de la courſe à pié, il dut auſſi, quatre fois répété, ſervir dans toute la Grece de meſure pour les courſes à cheval, & pour celles des chars. Un ancien grammairien donne un ſtade de large à l'*hippodrome* d'Olympie; & dès qu'une fois nous reconnoiſſons que la longueur de toutes les places deſtinées aux courſes des chars fut la même dans la Grece, rien ne nous empêche de croire qu'elles eurent toutes auſſi la même largeur.

Les *hippodromes* avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carriere. A l'un des côtés de la place étoient les ſieges des directeurs des jeux près de la barriere qui fermoit la lice; de ſorte que c'étoit toujours en s'arrêtant devant ces ſieges qu'on terminoit la courſe; & qu'on étoit couronné.

La borne de l'*hippodrome* s'appelloit en grec νύσσα, de νύσσω, *pungo*, parce que les chevaux y étoit ſouvent bleſſés, & τερμά, parce que c'étoit la fin de la carriere, & le terme de la courſe. Homere a peint cette borne deſirée par les athletes dans

le vingt-troiſieme livre de l'Iliade, & Virgile nous apprend qu'il falloit, après y être parvenu, tourner autour, *& longos circumflectere curſus;* peut-être, parce qu'on décrivoit pluſieurs cercles concentriques autour de la borne, en approchant toujours de plus en plus, en ſorte qu'au dernier tour on la raſoit de ſi près qu'il ſembloit qu'on y touchât.

Quoi qu'il en ſoit, il s'agiſſoit, pour ne ſe pas briſer, d'uſer de beaucoup de dextérité dans cette occaſion; & comme le péril devenoit plus grand en approchant de la fin de la carriere, c'étoit ſur-tout alors que les trompettes faiſoient entendre leurs fanfares pour animer les hommes & les chevaux; car cette borne étoit le principal écueil contre lequel tant de gens eurent le malheur d'échouer.

L'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*, & qui étoit comme le rendez-vous des chars & des chevaux, ſe nommoit ἱππαφέσις; elle étoit à Olympie, en particulier, une des choſes des plus dignes de la Grece. Cléetus, grand ſtatuaire & grand architecte, en avoit donné le deſſein.

Cette place avoit quatre cents piés de long; large à ſon entrée, elle ſe rétréciſſoit peu-à-peu vers l'*hippodrome*, où elle ſe terminoit en éperon de navire; M. l'abbé Gédoin en a fait graver la repréſentation dans une planche qu'il a jointe à ſon élégante traduction de Pauſanias. On y voyoit dans toute ſa longueur, à droite & à gauche, des remiſes, ſous leſquelles ſe rangeoient les chars & les chevaux, chacun dans celle que le ſort lui avoit aſſignée; ils y demeuroient quelque temps renfermés par de longues cordes tendues d'un bout à l'autre: un dauphin s'abattoit de deſſus la porte qui conduiſoit à l'*hippodrome;* les cordes qui fermoient les remiſes, s'abattoient auſſi, & les chars en ſortant de chaque côté alloient en deux files occuper leurs places dans la carriere, où ils ſe rangeoient tous ſur une même ligne, & avoient tous à-peu-près le même eſpace à parcourir.

Il s'agit à préſent de déterminer la forme de l'*hippodrome*. C'étoit un quarré long, à l'extrêmité duquel étoit la borne, placée au milieu de la largeur, dans une portion d'un quarré beaucoup plus petit, ou ſi l'on veut, dans un σιγμα antique renverſé, qui la reſſerroit tellement, que ſoit à côté, ſoit derriere, il n'y pouvoit paſſer qu'un ſeul char de front.

L'exactitude d'Homere ne lui avoit pas permis de ſupprimer deux remarques aſſez légeres; l'une que le terrein de l'*hippodrome* étoit uni, & l'autre, qu'on devoit ſur-tout prendre garde à bien applanir les environs de la borne; mais une troiſieme obſervation plus importante que nous lui devons, & qui réſulte auſſi de la deſcription de Sophocle, c'eſt qu'à la ſuite du terre-plein de l'*hippodrome* régnoit une tranchée d'une pente douce qui ſe terminoit dans ſa largeur; cette tranchée étoit abſolument néceſſaire dans le cas où l'un des chars viendroit à ſe briſer contre la borne, autrement cet accident auroit mis fin à la courſe.

Ceux qui ſe trouvoient à la ſuite du char briſé, deſcendoient alors dans le foſſé; & en le parcourant, du moins en partie, ils faiſoient le tour de la borne de l'unique maniere qui leur fût poſſible. Ceux qui n'étant pas aſſez maîtres de leurs chevaux, ou n'ayant pas bien dirigé leurs courſes vers la borne, étoient emportés dans cette tranchée, regagnoient le haut le plutôt qu'ils pouvoient; mais ils étoient expoſés à ſe laiſſer enlever, par ceux qui les ſuivoient, l'avantage qu'ils avoient eu ſur eux dans la plaine; c'eſt pour cela qu'on tâchoit de modérer ſes chevaux, & d'employer toute ſon adreſſe pour enfiler juſte la borne.

Les hellenodices, qui diſtribuoient le prix au vainqueur, étoient aſſis à l'une des extrêmités de l'*hippodrome*, à côté de l'endroit où ſe terminoit la courſe. Toute l'enceinte de la lice étoit fermée par un mur à hauteur d'appui, ou par une ſimple barricade, le long de laquelle ſe rangeoit la foule des ſpectateurs.

Les monumens qu'on érigeoit dans les *hippodromes* n'y apportoient que des décorations, & point de changemens, étant toujours placés aux extrêmités. Il y en avoit un dans le ſtade d'Olympie qu'on diſoit être le tombeau d'Endymion, mais il étoit dans

dans l'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*. C'étoit auſſi à la ſortie de cette enceinte qu'on voyoit un autre monument, auquel une folle ſuperſtition attribuoit la propriété de troubler & d'épouvanter les chevaux, & qu'on nommoit par cette raiſon *taraxippus* : mais ce trouble, cette épouvante, avoit une cauſe naturelle ; il eût été difficile que de fiers courſiers ne s'agitaſſent pas en paſſant de deſſous des remiſes & d'une cour étroite dans un lieu ſpacieux, où la vue de ce monument, érigé en face de la porte, les frappoit d'abord, & dans lequel on les contraignoit de tourner ſur les côtés.

Il ne faut pas juger des *hippodromes* de la Grece par le cirque de Rome, au milieu duquel on avoit érigé des obéliſques & des autres monumens, parce que le cirque différoit des *hippodromes* dans ſon uſage autant que dans ſa diſpoſition générale. Le nombre de ceux qui couroient à la fois dans le cirque étoit déterminé, d'où vient que Domitien y donna cent courſes de chars en un jour, & cette différence pouvoit ſeule en amener pluſieurs autres. Ce que nous diſons du cirque de Rome, convient également à l'*hippodrome* de Conſtantinople, & même à celui d'Athenes tel que l'a vu M. l'abbé Fourmont ; ce qui montre qu'on fit quelques changemens dans ce dernier, pour y obſerver les mêmes loix que dans la capitale de l'empire.

Au reſte, on ne peut qu'être frappé des dangers de la courſe des chars dans l'*hippodrome*, ſur-tout quand il s'agiſſoit de faire ſix fois le tour de la borne ; de plus, avant que d'y arriver, la courſe en char étoit une ſuite de dangers continuels : non-ſeulement Oreſte périt à cette borne fatale ; mais au milieu de cette même courſe, les chevaux mal embouchés d'un Eniane l'emportent malgré lui, & vont heurter le char d'un Barcéen ; les deux chars ſont froiſſés, & leurs conducteurs ne pouvant ſoutenir un ſi rude choc, ſont précipités ſur la place.

Cependant, ceux qui s'expoſoient à ces dangers, les enviſageoient bien moins que la gloire qui en étoit le prix ; l'honneur qu'ils en retiroient, étoit proportionné à la grandeur & à la multiplicité des périls ; & Neſtor ne craint pour un fils qu'il aime que la ſeule honte, au cas qu'il ait le malheur de briſer ſon char, & de bleſſer ſes chevaux. (*D. J.*)

HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE, (*Antiq.*) cirque que l'empereur Sévere commença, & qui ne fut achevé que par Conſtantin ; il ſervoit pour les courſes de chevaux, & pour les principaux ſpectacles. Ce cirque, dont la place ſubſiſte toujours, a plus de 400 pas de longueur ſur 100 pas de largeur. Il prit le nom d'*hippodrome* ſous les empereurs grecs ; & les Turcs, qui l'appellent *atméidan*, n'ont preſque fait que traduire le nom de cette place en leur langue, car *at* chez eux ſignifie un *cheval*, & *méidan* une *place*.

Les jeunes Turcs, qui ſe piquent d'adreſſe, s'aſſembloient autrefois à l'atméidan un jour de la ſemaine, au ſortir de la moſquée, bien propres & bien montés, ſe partageoient en deux bandes, & s'excerçoient dans ce cirque à des eſpeces de courſes, où, comme les anciens déſalteurs, ils paſſoient par deſſous le ventre de leurs chevaux, & ſe remettoient ſur la ſelle avec une adreſſe étonnante ; mais ce qui parut plus ſingulier à M. de Tournefort, ce fut d'en voir qui, renverſés ſur la croupe de leurs chevaux courans à toute bride, tiroient une fleche, & donnoient dans l'un des fers de derriere de leur même cheval.

L'obéliſque de granit ou de pierre thébaïque, dont les hiſtoriens ont parlé, étoit encore élevé dans l'atméidan au commencement de ce ſiecle ; c'eſt, dit M. de Tournefort, une pyramide à quatre coins d'une ſeule piece, haute d'environ 50 piés, terminée en pointe, chargée d'hiéroglyphes ; les inſcriptions grecques & latines qui ſont à ſa baſe, marquent que Théodoſe la fit élever après qu'elle eut reſté long-temps à terre ; les machines même que l'on y employa pour la mettre ſur pié ſont repréſentées dans un bas-relief, & l'on voit dans un autre la repréſentation de l'*hippodrome*, tel qu'il étoit, lorſqu'on y faiſoit les courſes chez les anciens.

A quelques pas de-là ſont les reſtes d'un autre obéliſque (*coloſſus ſtructilis*) à quatre

faces, bâti de différentes pieces de marbre ; la pointe en eſt tombée, & le reſte menaçoit déja ruine il y a 60 ans. On donnoit 24 coudées de haut à l'obéliſque de granit, & 58 à celui-ci.

Entre les deux obéliſques, on apperçoit une colone de bronze de 15 piés de haut, formée par trois ſerpens tournés en ſpirale, & dont les contours diminuent inſenſiblement juſques vers le col des ſerpens, dont les têtes manquent.

Quelques antiquaires penſent que ce pourroit être le ſerpent de bronze à trois têtes qui fut conſacré à Apollon, & qui portoit le fameux trépié d'or. Du moins, Zozime & Sozomene aſſurent que Conſtantin fit tranſporter dans *l'hippodrome de Conſtantinople* le trépié du temple de Delphes ; & d'un autre côté, Euſebe rapporte que ce trépié, tranſporté par l'ordre de l'empereur, étoit ſoutenu par un ſerpent roulé en ſpirale. On aime auſſi peut-être trop à croire que la célebre colonne de bronze dont on n'oſoit approcher qu'en tremblant, qui ſoutenoit le trépié ſacré, & qu'on avoit placé ſi reſpectueuſement près de l'autel, dans le premier temple du monde, ſe trouve aujourd'hui toute tronquée, & couverte de rouille dans un mauvais manege des mahométans. (*D. J.*)

HIPPOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) quelques auteurs ſe ſervent de ce nom pour déſigner le bézoar ou la pierre qui ſe forme dans le véſicule du fiel, dans l'eſtomac & dans les inteſtins de quelques chevaux, & qui ſe trouvent quelquefois dans le crottin. *Voyez* Valentini *hiſtoria ſimplicium reformata, pag.* 303. M. Lémery dit qu'il s'eſt trouvé dans la veſſie d'une cavale une pierre de cette eſpece de la groſſeur d'un melon ordinaire, mais plus arrondie, fort peſante, inégale, & raboteuſe à ſa ſurface, & couverte d'une croûte liſſe & luiſante d'un brun rouge. Après avoir été ſéchée au ſoleil, elle peſoit 24 onces. *V.* Lémery, *diction. des drogues.* Dans le *journal des ſavans de* 1666, il eſt parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Eſpagne, qui peſoit quatre livres quatre onces & demie, *ibid.* Ces ſortes de pierres ſont chargées d'huile & de beaucoup d'alkali volatil ; on les regarde comme ſudorifiques, propre à tuer tous les vers, & à reſiſter au venin. *Voyez* BÉSOARD. (—)

HIPPOLYTE ST. *ou* ST. PLIT, (*Géog.*) petite ville de France en Lorraine, ſur les confins de l'Alſace, au pié du mont de Voge. La France qui l'avoit eu par le traité de Weſtphalie, la céda au duc de Lorraine par le traité de Paris en 1718. Elle eſt à deux lieues de Scheleſtadt. *Long.* 25. 6. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

HIPPOLYTE, (*Myth.*) fils de Théſée & de l'amazone Hippolyte, étoit élevé à Trézene ſous les yeux du ſage Pithée ſon grand-pere. Ce jeune prince uniquement occupé de l'étude de la ſageſſe & des amuſemens de la chaſſe, ennemi d'ailleurs de l'amour & de Vénus, s'attira l'indignation de cette déeſſe. Pour ſe venger de ſes dedains, Vénus inſpire à Phedre une violente paſſion pour lui : la reine fait un voyage à Trézene, ſous prétexte d'y bâtir un temple à Vénus & en effet pour voir le jeune prince & lui déclarer ſon amour. *Hippolyte* rejete avec horreur la propoſition, & d'une façon à ôter toute eſpérance à la malheureuſe Phedre : celle-ci au déſeſpoir du mauvais ſuccès de ſa tentative, & craignant de ſe voir diffamée, prend le parti, pour mettre à couvert ſon honneur, d'accuſer la premiere *Hippolyte* dans une lettre, & ſe donne enſuite la mort. Théſée qui étoit abſent revient ſur ces entrefaites, & abuſé par ce funeſte écrit, ſans autre examen il fait mille imprécations contre ſon fils, & l'abandonne à la vengeance de Neptune qui lui avoit promis d'exaucer trois de ſes vœux. Le jeune prince ſortoit à peine de Trézene monté ſur ſon char, qu'un monſtre furieux paroît ſur le rivage ; taureau énorme, dit Euripide, dont les affreux mugiſſemens font retentir tous les lieux d'alentour : les chevaux effrayés mordent leur frein & ne connoiſſent plus la main de leur maître, ni les rênes, ni le char : le malheureux *Hippolyte* eſt renverſé de ſon char, & traîné à travers les rochers qui lui briſent la tête & déchirent ſon corps : il devient ainſi la victime de l'amour de Phedre & de la crédulité de ſon pere. Mais Diane rend enfin l'honneur à l'innocent opprimé & dé-

trompe ſon infortuné pere. Voilà le ſujet de la tragédie d'Euripide qui a pour titre *Hippolyte*. Il n'y a de fabuleux dans ce récit que l'intervention des divinités & du monſtre. (+)

HIPPOLYTION, ſ. m. (*Hiſt.*) c'eſt le temple que Phedre éleva ſur une montagne près de Troene, en l'honneur de Vénus, & auquel elle donna le nom d'*hippolyte*, dont elle étoit éperduement amoureuſe.

Cette princeſſe, ſous prétexte d'aller offrir ſes vœux dans ſon temple à la déeſſe, avoit l'occaſion en s'y rendant, de voir le fils de Théſée, qui faiſoit journellement ſes exercices dans la plaine voiſine. Dans la ſuite des ſiecles l'*hippolytion* de Phedre, fut nommé *le temple de Vénus la ſpéculatrice*. (*D. J.*)

HIPPOMANÉS, ſub. maſc. (*Hiſt. nat. & Littér.*) ἱππομανὴς, de ἵππος, *cheval*, & μαίνομαι, *être furieux*.

Ce mot ſignifie principalement deux choſes dans les écrits des anciens : 1°. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur. *Voy.* Ariſtote, *Hiſt. anim. lib. VI. cap xxij.* & Pline, *liv. XXVIII. chap. xj.* 2°. une excroiſſance de chair que les poulains nouveaux-nés ont quelquefois ſur le front, ſelon le même Pline, *liv. VIII. chap. xliij.*

Les anciens prétendent que ces deux ſortes d'*hippomanés*, ont une vertu ſinguliere dans les philtres & autres compoſitions deſtinées à des maléfices ; que la cavale n'a pas plutôt mis bas ſon poulain, qu'elle lui mange cette excroiſſance charnue, ſans quoi elle ne le voudroit pas nourrir ; qu'enfin ſi elle donne le temps à quelqu'un d'emporter ce morceau de chair, la ſeule odeur la fait devenir furieuſe.

Virgile a ſu tirer parti de ces contes, en parlant des ſortileges, auxquels la malheureuſe Didon eut recours dans ſon déſeſpoir.

Quæritur, & naſcentis equi de fronte revulſus
Et matri præreptus amor. Æneid. lib. IV. v. 515.

Encore moins pouvoit-il oublier d'en faire mention dans ſes Géorgiques ; mais c'eſt toujours avec cet art qu'il a d'annoblir les plus petites choſes.

Hinc demùm Hippomanes, *vero quod nomine dicunt*
Paſtores ; lentum diſtillat ab inguine virus,
Hippomanes *quod ſæpè malæ legere novercæ,*
Miſcueruntque herbas, & non innoxia verba.

Il paroît par Juvenal, *ſatyre VI*, que cette opinion étoit aſſez accréditée ; car ce poëte attribue la plupart des déſordres de Caligula, à une potion que ſa femme Céſonie lui avoit donnée, & dans laquelle elle avoit fait entrer l'*hippomanes*.

Cependant Ovide ſe moque de toutes ces niaiſeries dans les vers ſuivans.

Fallitur Æmonias quiſquis deſcendit ad artes,
Datque quod à teneri fronte revulſit equi ;
Non faciunt ut vivat amor medeides herbæ,
Mixtaque cum magicis verſa venena ſonis.
Sit procul omne nefas ; ut ameris, amabilis eſto !

Enfin, le mot *hippomanés* déſigne encore dans Théocrite une plante de l'Arcadie, qui met en fureur les poulains & les jumens : ici nos Botaniſtes recherchant quelle étoit cette plante, ſe ſon épuiſés en conjectures. Les uns ont penſé que c'étoit le cynocrambe ou apocynum, d'autres le ſuc de tithymale, & d'autres, avec Anguillard, le *ſtramonium, fructu ſpinoſo rotundo, ſemine nigricante* de Tournefort, que nos François appellent *pomme épineuſe*.

Saumaiſe, qui ne veut point entendre parler de cette plante, aime mieux altérer le texte de Théocrite ; il ſoutient que ce poëte n'a point dit φυτὸν, mais κυτὸν, & par κυέτον, il entend *la cavale de bronze* qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Cette cavale, au rapport de quelques écrivains, excitoit dans les chevaux

les émotions de l'amour, comme si elle eût été vivante, & cette vertu, disoient-ils, lui étoit communiquée par l'*hippomanés* qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. M. Bayle a très-bien refuté Saumaise, dans sa dissertation sur cette matiere, que tout le monde connoît.

Les sages modernes ont entiérement abandonné les anciens sur le prétendu *hippomanés*, comme plante, comme philtre, *veneficium amoris*, & comme excroissance sur le front des poulains. La description publiée par Raygerus en 1678, dans *les actes des curieux d'Allemag. ann.* 8, d'une substance charnue toute fraîche, tirée du front d'un poulain, que sa mere avoit ensuite nourri, ne peut passer que pour un cas extraordinaire, un vrai jeu de la nature.

Mais, suivant M. Daubenton, l'*hippomanés* est une matiere semblable à de la gelée blanche qui se trouve constamment placée dans la cavité qui est entre l'amnios & l'allantoïde de la jument pleine; il peut arriver assez souvent, que cette matiere vienne au-dehors avec la tête du poulain; étant ordinairement à l'endroit le plus bas de la matrice. Cette matiere qui est flottante sans aucune attache, doit tomber dans cet endroit, & passer au-dehors aussi-tôt que les membranes sont déchirées; la formation de l'*hippomanés*, ou de la liqueur contenue entre l'amnios & l'allantoïde, étant une fois découverte, il est aisé de comprendre l'odeur forte d'urine qu'elle rend par l'évaporation, & le caractere du sédiment de cette liqueur; mais ne pouvant entrer dans de pareils détails, nous renvoyons les curieux au mémoire de ce physicien, qui se trouve dans le *Recueil de l'acad. des Sciences, an.* 1751. (*D. J.*)

* HIPPONE, f. f. (*Mythol.*) déesse des chevaux & des écuries. Plutarque en a fait mention dans ses hommes illustres; Apulée, *au livre troisieme de son âne d'or;* Tertullien, dans son *apologétique*, & Fulgence écrivant à Chalcidius. C'est de cette déesse que Juvénal a dit, *juvat stolam Hippo, & facies olida ad præsepia pictas.* On dit qu'un certain Fulvius se prit de passion pour une jument; & qu'une fille très-belle, qu'on appella *Hippone*, *Epone*, ou *Hippo*, fut le fruit de ces amours singuliers. Aristote raconte *au livre second de ses paradoxes*, un fait tout semblable: un jeune Ephésien ayant eu commerce avec une ânesse, il en naquit une fille qui se fit remarquer par ses charmes, & qu'on nomma de la circonstance extraordinaire de sa naissance, *Onoseilia.* Il n'est pas besoin de prévenir le lecteur sur l'absurdité de ces contes; on y voit seulement que par une dépravation incroyable, les payens avoient cherché dans des actions infâmes, l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. Il n'en est presque pas un seul dont la naissance soit honnête: quelle influence une pareille théologie ne devoit-elle pas avoir sur les mœurs populaires!

HIPPONE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite; elle est surnommée *Diarrhytus*, à cause des eaux dont elle est arrosée, pour la distinguer d'une autre *Hippone*, aussi en Afrique dans la Numidie, surnommée la royale, *Hippo regius.* La premiere étoit une colonie florissante du temps de Pline; il y avoit tout auprès un lac navigable, d'où la marée sortoit comme une riviere, & où elle rentroit selon le flux & le reflux de la mer. Dans la notice épiscopale de l'Afrique, cette ville étoit le siege d'un évêque, c'est présentement *Biserte.* Hippone surnommée *la royale*, étoit épiscopale aussi-bien que la précédente; elle tire un grand lustre dans l'église romaine, d'avoir eu pour évêque S. Augustin; c'est aujourd'hui la petite ville de *Bonne* en Afrique. (*D. J.*)

HIPPONNE-LA-ROYALE, (*Géogr.*) ainsi appellée *Hippo-regius*, parce qu'elle étoit dans le pays des rois de Numidie: Procope dit que Bélisaire vint à une forte place des Numides située au bord de la mer, éloignée de dix journées de Carthage, & nommée *Hippone-la-royale.* On croit qu'elle étoit colonie romaine; mais elle tire son plus grand lustre de saint Augustin son évêque, l'une des plus grandes lumieres qui aient éclairé l'église. C'est présentement la ville de Bonne, prise par Charles V, en 1555: elle est située dans un territoire très-fertile en bleds, en fruits exquis & en pâturages.

Près de Bonne est le bastion de France,

fort considérable, où les François ont une bonne garnison : ce poste est important pour favoriser le commerce en Barbarie : on y pêche beaucoup de corail. *Voyez* La Martiniere, Nicole de la Croix. (*C*)

HIPPOPHAES, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui croît en Grece & dans la Morée, à peu de distance de la mer ; ses feuilles ressemblent assez à celles d'un olivier ; mais elles sont plus longues, plus étroites & plus tendres. Ses racines sont longues, épaisses, & remplies d'un suc laiteux, extraordinairement amer ; les Foulons en font usage dans leur métier.

HIPPOPODOPE, s. m. (*Géogr.*) on a donné ce nom dans l'antiquité à des peuples situés sur le bord de la mer de Scythie, que l'on disoit avoir des piés semblables à ceux des chevaux.

Ce mot est grec & composé d'ἵππος, *cheval*, & πους, *pié*. Denis le Géographe, *v.* 310. Mela, *l. III, c. vj.* Pline, *l. IV, c. xiij.* S. Augustin, *de civit. lib. XVI, cap. viij.* parlent des *Hippopodes* ; mais la vérité est qu'on leur donna cette épithete à cause de leur vîtesse. *Dictionnaire de Trévoux.*

HIPPOPOTAME, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) animal amphibie, à quatre piés, qui se trouve en Afrique sur les bords du Niger, sur ceux du Nil en Egypte, & de l'Indus en Asie.

Le mérite de l'invention de la saignée attribuée à l'*hippopotame*, dit M. de Jussieu, dans une dissertation sur ce quadrupede, & l'idée qu'il vomissoit du feu, avoit tellement excité la curiosité des anciens, que quelques édiles, qui dans le temps de la république romaine, voulurent gagner les bonnes graces du peuple, lui en présenterent en spectacle. Scaurus fut le premier, à ce que rapporte Pline, qui en fit paroître aux jeux publics ; & longtemps après lui, les auteurs ont remarqué comme un trait de magnificence, que l'empereur Philippe en eût fait voir plusieurs dans les jeux séculaires qu'il célébra.

Les siecles qui depuis se sont écoulés jusqu'à nous, ne nous ayant ni détrompés du merveilleux de cet animal, ni guere mieux instruits de sa figure & de son caractere, nous ne pouvons presque rien ajouter à ce que Pline en a dit, & nos découvertes ne regardent que son anatomie, ou quelques usages des parties les plus solides de son corps.

Quoique Bellon en ait donné le dessin d'après un de ceux qu'il avoit vus à Constantinople, & Fabius Columna, d'après un autre qu'il avoit vu en Italie, & qui y avoit été apporté mort d'Egypte ; néanmoins quelque exacts que soient ces deux auteurs, ils ne sont point d'accord sur la configuration de toutes les parties de *l'hippopotame.*

Ce que M. de Jussieu nous en a détaillé dans *les mémoires de l'acad. des Scienc. année* 1724, ne concerne que quelques parties du squelette de la tête & des piés d'un de ces animaux envoyé du Sénégal à l'académie par ordre des directeurs de la compagnie des Indes. Mais au bout du compte, puisque c'est à-peu-près tout ce que nous savons de certain de *l'hippopotame*, je vais continuer d'en compléter cet article, après avoir donné en gros la description de cet animal.

M. Linnæus en constitue un genre particulier de l'espece des jumens, dont les caracteres sont qu'il a deux pis & deux larges dents proéminentes en guise de défenses. C'est un quadrupede amphibie qui tient par sa figure du buson & de l'ours ; il est plus gros que le buson ou bœuf sauvage, a la tête assez semblable à celle du cheval, très-grosse à proportion du corps, la gueule très-grande, & qui peut s'ouvrir de l'étendue d'un pié ; les naseaux gros & larges, les machoires garnies de dents de la derniere dureté.

Il a, dans son état fini d'accroissement, treize à quatorze piés de longueur de la tête à la queue ; la circonférence de son corps est presque égale à celle de sa longueur, à cause de la graisse dont il abonde ordinairement ; ses yeux sont petits, ses oreilles courtes & minces ; son cou est court, ses nazeaux jettent des moustaches à la maniere de celles des chats, & plusieurs barbes épaisses sortent du même trou ; ce sont-là les seuls poils du corps de cet animal ; sa mâchoire supérieure est mobile comme

celle du crocodille ; il a dans la mâchoire inférieure deux eſpeces de défenſes à la maniere du ſanglier.

Ses jambes ſont groſſes & baſſes comme celles de l'ours ; ſon ſabot eſt ſemblable à celui des bêtes à pié fourchu, mais il eſt ſeulement diviſé en deux, & à quatre doigts ; cette ſtructure de la ſole de l'*hippopatame*, montre qu'il n'eſt pas fait pour nager, & que ſon allure eſt de ſe promener ſur terre & dans les rivieres ; ſa queue reſſemble à celle de l'ours ; elle eſt très-groſſe à ſon origine, & va en s'aminciſſant en pointe vers l'extrêmité ; elle n'a guere que ſept à huit pouces de long, & elle eſt trop épaiſſe, pour qu'il puiſſe la fouetter de côté & d'autre ; ſon cuir eſt fort dur, fort épais, ſans poil, & de couleur tannée.

On darde ces animaux dans l'eau avec des harpons, en donnant aux dards qu'on lance ſur eux, autant de corde que l'animal bleſſé en entraîne en fuyant, juſqu'à ce que s'affoibliſſant par la perte du ſang qui coule de ſa bleſſure, il vienne expirer ſur le rivage ; ſa chair eſt de difficile digeſtion.

Le poids de 45 livres que peſoient les deux mâchoires qui formoient la tête de l'*hippopotame* du Sénégal, dont parle M. de Juſſieu, ſa longueur de deux piés, ſa hauteur d'un pié quatre pouces du côté de l'occiput, & ſa largeur d'un pié & demi du même côté, marquoient que l'animal étoit prodigieux.

A en juger par ſon apparence extérieure, ſa tête doit reſſembler en quelque façon au ſquelette de la tête d'un cheval ; à la différence que le muſeau en eſt plus évaſé, les narines plus ouvertes, & que les mâchoires ſont terminées de chaque côté par deux groſſes protubérances, dans leſquelles ſont pratiqués les alvéoles des ſix dents de devant.

La figure de la mâchoire inférieure quadre aſſez bien à celle de la ſupérieure par ſa largeur en devant, qui eſt de huit à neuf pouces, ſur dix de hauteur ; mais cette machoire eſt plus maſſive que la ſupérieure, parce que les ſix plus groſſes & plus fortes dents de cet animal, y ſont preſque obliquement inſérées dans des alvéoles très-profonds.

De ces ſix dents, les deux du milieu tiennent lieu d'inciſives, ſont horiſontales, cylindriques, cannelées, maſſives, d'un pouce & demi de diametre, de quatre pouces de long, & de ſix de racine. Celles de la mâchoire ſupérieure auxquelles elles ſe rapportent, n'ont au contraire pas plus d'un demi-pouce de longueur apparente, & trois de racine, ſur neuf lignes de diametre ; les deux latérales répondant à chacune des deux longues dents de la mâchoire inférieure, & qui tiennent encore lieu d'inciſives, ne ſont longues au déhors que d'un pouce & demi, ſur un demi-pouce de diametre.

Les deux dents plus conſidérables, placées chacune à une des extrêmités du devant de la mâchoire inférieure, en maniere de défenſes, ſont courbées en demi-cercles, de même que celles du ſanglier, & ont chacune cinq pouces de ſaillie, ſur huit de racine, qui eſt très-oblique ; leur forme approche du triangle, dont chaque côté a environ un pouce & demi. Celles auxquelles elles répondent, qui ſont également courbées & cannelées, n'ont qu'un pouce de ſaillie, & ſix de racine. Ces quatre dents des extrêmités des mâchoires, tiennent la place des racines, & font par leur jonction du côté qui eſt applati, l'office de véritables ciſoires ; celles qui les ſuivent ſéparées de ces dernieres par un eſpace de trois pouces, & arrangées aux deux côtés du fond de chaque mâchoire, ſont les molaires au nombre de huit ; les plus groſſes ne ſaillent que d'un demi-pouce, & en ont un & demi d'étendue.

Toutes les dents de l'*hippopotame* ſont très-dures, & peuvent faire du feu comme les pierres à fuſil quand on les frappe avec du fer ; peut-être en jettent-elles quand l'animal les frappe les unes contre les autres ; & c'eſt en ce cas, ce qui a pu donner lieu à quelques auteurs, d'aſſurer que l'*hippopotame* vomiſſoit du feu.

Il eſt ſurprenant que cet appareil terrible de dents placées dans une gueule, dont l'ouverture eſt antérieurement de plus de

deux piés, ne réponde qu'à un goſier qui n'a pas quatre piés de circonférence ; ce qui prouve que quelque vorace que ſoit cet animal, qui eſt dépeint dans des bas-reliefs antiques, ayant dans la gueule un crocodile, ne pourroit l'avaler, ſuppoſé qu'il s'en nourriſſe, qu'après l'avoir bien mâché ; mais il n'eſt pas moins difficile de concilier avec la forme de ces mêmes dents, l'uſage que Pline & les anciens donnent à l'*hippopotame* de ſe repaître de blé dans les champs voiſins du Nil.

A l'égard du pié, il eſt du genre de ceux qui ont des doigts ; ſa forme eſt très-maſſive, car dans l'état deſſéché de celui qu'a vu M. de Juſſieu, la plante étoit encore de neuf pouces de longueur, ſur trois & demi de largeur. Les doigts au nombre de quatre, ſont fort courts, n'ayant tout au plus avec l'ongle, qui en occupe preſque la moitié, & qui les termine, que deux pouces de longueur ſur un de largeur.

La ſolidité, la peſanteur, la dureté, & la couleur des dents canines de la mâchoire inférieure de cet animal, donnent lieu de croire qu'on pourroit en tirer aujourd'hui des uſages pour les arts de ſculpture & du tour. Peut-être doit-on mettre la maniere de travailler ces dents, dans le nombre des choſes pratiquées par les anciens, & qui ont échappé à notre connoiſſance. Au-moins le peut-on conjecturer par ce que rapporte Pauſanias dans ſes Archaïques, d'une ſtatue d'or de Dindymene, vénérée par les Preconéſiens, & dont la face étoit formée d'une de ces dents. Ce trait montre qu'elle ſe travailloient alors comme celles de l'éléphant, & que la matiere en étoit plus précieuſe, non-ſeulement comme étant commune, mais encore par des qualités qui rendent cette ſorte de dents préférable à l'ivoire ; elle n'eſt point ſujette aux inconvéniens de ſe caſſer facilement, de s'égrainer, & de jaunir.

Ce mérite a déterminé les ouvriers qui travaillent à faire des dents artificielles, à choiſir celles de l'*hippopotame* préférablement à toute autre, ſans avoir aucune connoiſſance de leur origine ; l'expérience nous apprend combien les dents artificielles qui ſont faites avec les canines de cet animal, ſont au-deſſus de celles qu'on peut tirer de quelque animal que ce ſoit, non-ſeulement par le ſolidité, mais encore par la durée de leur couleur qui approche de celui de l'émail de nos dents.

C'eſt donc là le ſeul uſage connu qu'on puiſſe tirer des dents de l'*hippopotame* ; car tout ce que les anciens & les modernes nous diſent de leurs vertus pour arrêter le ſang, détourner la crampe, guérir les hémorrhoïdes, & mille autres fadaiſes de cette eſpece qu'on lit dans Bartholin, Hocchſtetter, les Ephémerides des curieux de la nature, ainſi que dans les livres de voyages ; tout cela, dis-je, eſt ſi pitoyable, qu'on en ſeroit ſurpris ſi l'on ignoroit juſques où s'étend le genie fabuleux de la plûpart des hommes.

Je n'ai trouvé dans Marmol, dans Wormius, dans Thevenot, que des contrariétés ſur la deſcription qu'ils nous donnent du cheval de riviere ; on ne peut les croire ni les uns, ni les autres. Voſſius, dans ſon traité latin de l'*idolâtrie*, a raſſemblé tout ce qui a été dit ſur l'*hippopotame*, & c'eſt bien là un aſſemblage de toutes ſortes de contes.

Bochard, dans ſon *Hierozoïcon*, & après lui Ludolf dans ſon *hiſtoire d'Ethiopie*, ont prétendu que l'*hippopotame* eſt le béhémoth de Job, *ch. xl. v.* 10. mais ils ont fait là-deſſus des recherches & une dépenſe d'érudition bien inutiles : on ignorera toujours ce que c'eſt que le *béhémoth* de Job, & ceux qui croient que ce mot déſigne plutôt l'*éléphant* qu'aucun autre animal, ſemblent les mieux fondés en raiſon. Peut-être encore que le mot hébreu *béhémoth* ſignifie ſeulement en général toutes ſortes de *bêtes* d'une grandeur énorme ; enfin les deſcriptions que j'ai lu de cet animal dans l'hiſtoire générale des voyages, ſe contredíſent, & ſont preſque toutes également fauſſes.

L'étymologie du mot *hippopotame* n'exercera point les critiques ; il eſt clairement formé de ἵππος, *cheval*, & ποταμὸς, *fleuve* ; ainſi *hippopotame* ſignifie *cheval aquatique*.

il seroit plus naturel de dire *hippotame*, mais il porte en latin dans tous les auteurs le nom *hippopotamus*, par exemple, dans Aldrovand, *de quad. digit.* 181. Gesner, *de quad. digit.* 483. Charleton, *exerc.* 14. Jonston, *de quad.* 76. Ray, *synops animal* 123. Monti, *Exot.* 5. Pellon, *de aquat.* 25. *&c.*

Il faudroit du moins conserver à cet animal le seul nom d'*hippopotame*, pour ne le pas confondre avec une espece d'insecte de mer que les latins nomment *hippocampus*, & que nous appellons très-improprement *cheval marin.* (*D. J.*)

HIPPOS, s. m. (*Méd.*) c'est le nom sous lequel Maître-Jan désigne une maladie des *yeux*, qui consiste dans un mouvement continuel de ces organes, qui ne peuvent pas se fixer & sont d'une instabilité qui ne cesse point; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des esprits animaux se fait *inordinément* dans les muscles des yeux, mais sans violence; ce qui distingue le cas de celui des convulsions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient souvent de naissance; & alors elle est incurable, parce qu'elle est l'effet d'une conformation vicieuse des organes qui servent à mouvoir les yeux: ou elle est un accident des fievres ardentes; dans ce cas, elle est un fort mauvais signe, qui annonce un grand embarras dans le cerveau. *V.* CONVULSION, YEUX. *Voyez* le *Traité des maladies de l'œil* de Maître-Jan.

HIPPOTHORE, (*Musiq. des anc.*) Plutarque au commencement de ses *conjugalia præcepta*, rapporte qu'il y avoit un mode appelé *hippothore*, qui excitoit les étalons à couvrir les juments. (*F. D. C.*)

HIPPURIS, s. m. (*Méd.*) ἵππουρις, d'ἵππος, *equus*, *hippuris*; c'est un terme que l'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate (*Epid. lib. VII.*), par lequel il paroît vouloir désigner une sorte de fluxion longue & opiniâtre, qui se forme dans les aînes ou sur les parties génitales de ceux qui vont trop souvent & trop longtemps à cheval; il semble aussi que cet auteur veuille indiquer une foiblesse ou quelqu'autre incommodité de cette nature, qui provient de la même cause dans ces mêmes parties: c'est le sens qu'on donne au mot *hippuris*, Foësius, dans son ouvrage intitulé, *Œconomia Hippocratis*: on peut le consulter sur ce sujet. *Voy.* AINE, FLUXION, FOIBLESSE.

HIPPURITES, s. m. pl. (*Hist. nat. Lithol.*) nom que les naturalistes donnent à une espece de corail cannelé ou sillonné à sa surface, & qui ressemble à la presle qui s'appelle *hippuris* en latin; il est composé de plusieurs cylindres, qui s'emboitent les uns dans les autres, de maniere que la partie pointue de l'un s'ajuste dans la partie concave ou creuse de l'autre, ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il est rare de trouver des *hippurites* entiers dans le sein de la terre; on n'en trouve que des fragmens ou articulations séparés. Wallerius en compte neuf especes différentes qui varient pour la figure; il les nomme *hippuriti corollini*. *Voy.* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome II. pag.* 38. *& ſſ.* Les *hippurites* sont communs en Gothie.

Il y a des auteurs qui ont donné le nom d'*hippurites* à des pierres, dans lesquelles on a cru trouver de la ressemblance avec une selle de cheval. (--)

HIRARA, s. m. (*Zoolog.*) animal du Brésil, qui ressemble, dit-on, beaucoup à l'hyene: il est tacheté de blanc, de noir & de brun: il vit en troupe; il se nourrit de miel; s'il rencontre un guespier ou une ruche, il fouille, il perce; quand il a ouvert un trou, il y conduit ses petits, & il ne mange que quand ils sont rassasiés.

HIRCANIE, s. f. (*Géog.*) province de l'empire des Perses, renfermée dans le pays des Parthes; elle l'avoit au midi, la Médie au couchant, la Margiane au levant, & la mer Caspienne au nord. Zadracarta & Adraspe en étoient les capitales: c'est aujourd'hui le Tabaristan ou Mazanderan. Cette contrée étoit renommée pour sa fertilité.

HIRCUS, s. m. *terme d'Astronomie*, est une étoile de la premiere grandeur, la même que la chevre. *Voyez* CHEVRE.

HIRCUS, *terme d'Anatomie*, partie de l'oreille externe, ou cette éminence qui est proche des tempes & sur laquelle il vient du

du poil. Ce mot eſt latin, & ſignifie *chevre* ou *bouc. Dict. de Trévoux.*

* HIRME, ſ. m (*Hiſt. eccléſ.*) la premiere partie des tropains, ſur le ton de laquelle on chante tous les tropains qui le ſuivent, & auxquels elle ſert d'antienne. *Voyez* TROPAINS.

* HIRONDE (QUEUE D'), *Art. méchaniq.* c'eſt une ſorte d'aſſemblage qui prend ſon nom de ſa forme, aſſez ſemblable à celle de la queue de l'hirondelle, qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore dans quelques endroits *hironde.* Il y a des ouvrages de fortification formés de deux angles ſaillans aux deux extrêmités, & d'un angle rentrant dans ſon centre avec flancs non paralleles, mais ſe rapprochant l'un de l'autre en allant vers la place, qui portent le même nom.

HIRONDELLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *hirundo domeſtica.* Willughbi a décrit une *hirondelle* femelle qui peſoit à peine une once; elle avoit près de ſept pouces de longueur depuis le bec juſqu'à l'extrêmité de la queue, & un pié d'envergure. Le bec étoit noir en dehors & noirâtre en dedans, large & applati près de la tête, & pointu par le bout; la langue & le palais avoient une couleur jaunâtre; les piés étoient courts & noîratres; la tête, le cou, le dos & le croupion, ont une belle couleur bleue foncée & pourprée; il y a ſur le devant de la tête & à l'endroit du menton une tache rougeâtre; la gorge eſt de la même couleur que le cou; la poitrine, le ventre & les petites plumes du deſſous de l'aîle ſont de couleur blanchâtre, mêlée de quelques légeres teintes de rouges, la queue eſt fourchue & compoſée de douze plumes qui ſont noires, à l'exception des deux du milieu, qui ont des taches blanches; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſont noirâtres, mais les plus petites ont une couleur bleue.

Les couleurs des *hirondelles* varient; il y en a de toutes blanches; on ne ſait pas encore bien certainement où ces oiſeaux paſſent l'hiver. Willughbi étoit porté à croire qu'ils alloient dans les pays chauds, tels que l'Egypte & l'Ethiopie; il trouvoit moins de vraiſemblance à ce qu'ils ſe retiraſſent & ſe tinſſent cachés dans des creux d'arbres, dans des fentes de rochers, ou dans l'eau ſous la glace.

HIRONDELLE DE RIVAGE, *hirundo riparia:* c'eſt la plus petite des *hirondelles;* elle differe du martinet (*Voyez* MARTINET.) en ce qu'elle n'a pas le croupion blanc, ni les piés revêtus de plumes: elle niche dans des trous ſur les rivages.

A. N. HIRONDELLE DE MER, *hirundo marina*, Aldrovande. Cet oiſeau a moins de rapport avec les *hirondelles* qu'avec des oiſeaux d'autre genre. Il eſt, ſelon Aldrovande, beaucoup plus gros qu'une *hirondelle*, & il a les jambes plus longues; le ventre eſt blanchâtre; la tête, les aîles & le dos ſont roux; les aîles & la queue ſont très-longues comme dans les *hirondelles* noîratres en deſſus & brunes en deſſous; la queue eſt fourchue; le bec eſt fort & noir; l'ouverture de la bouche eſt grande & rouge; il y a une bande noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil preſque juſqu'à la poitrine comme un collier; les piés ſont très-noirs. Willughbi, *Ornith. Voy.* OISEAU.

HIRONDELLE *ou* POISSON VOLANT, *hirundo*, poiſſon de mer dont la tête eſt dure, & preſque entiérement oſſeuſe; elle a par derriere deux aiguillons dirigés du côté de la queue, les yeux ſont grands, ronds & rougeâtres, tout le corps eſt couvert d'écailles roides & dures comme des os, la tête & la queue ſont quarrés, & le corps eſt rond, le ventre a une couleur blanche, le dos eſt d'un noir mêlé de rougeâtre. La couleur de ces *poiſſons* varie; on trouve des individus de cette eſpece qui ſont preſque entiérement rouges; cependant, pour l'ordinaire, ils ont beaucoup plus de noir que de rouge; les nageoires des ouies ſont très-longues & fort larges; elles s'érendent preſque juſqu'à la queue; elles ont une couleur noirâtre parſemée de taches en forme d'étoiles de différentes couleurs, les deux nageoires du dos ont auſſi de pareilles taches; il y a près des ouies deux barbillons cartilagineux, le dedans de la bouche

eſt rouge ; on diſtingue pluſieurs ſortes de *poiſſons* volans ; celui-ci a les plus grandes aîles, auſſi il vole le plus long-temps, il ne s'éleve pas beaucoup au-deſſus de l'eau, & il ſe ſoutient en l'air juſqu'à ce que ſes aîles ſoient deſſéchées ; ſa chair eſt dure, ſeche & nourriſſante, mais difficile à digérer. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, livre X, chap. j.* *Voyez* POISSON.

HIRONDELLE, (*Mat. méd.*) les jeunes *hirondelles* ſont fort célebrées dans la paſſion hyſtérique, les convulſions & les accouchemens difficiles ; mais les effets ne répondent pas à cette célébrité. On les fait entrer dans une eau diſtillée, compoſée, à laquelle elles donnent leur nom & rien de plus. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Le nid d'*hirondelle* paſſe pour ſpécifique appliqué extérieurement dans l'eſquinancie ; cette vertu eſt encore précaire ; la fiente d'*hirondelle* n'eſt pas plus diſcuſſive, ni plus *obcœcante* que celle d'un autre oiſeau. (*b*)

HIRONDELLE (*pierre d'*), *Hiſt. naturelle, Lithol.* l'on nomme ainſi des pierres fort petites, que Wallerius regarde comme de petits grains d'agate, mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raiſon pour des coquilles. Elles ont à peu près la figure des pierres que l'on nomme des *yeux d'écreviſſes* ; il y en a, ſuivant Wallerius, qui ſont convexes d'un côté, & applaties de l'autre ; d'autres ont un côté concave ; d'autres ſont ovales ; d'autres enfin ſont quarrées, mais toutes ſont extrêmement liſſes ; la couleur en eſt ou blanche, ou jaune, ou griſe, ou bleuâtre ; on les trouve dans le ſable, & non dans l'eſtomac des *hirondelles*, comme Pline & les anciens l'ont cru. Quelques naturaliſtes croient que les *pierres d'hirondelle* ſont une eſpece de pierre lenticulaire : d'autres avec plus de raiſon croient que ce ſont de petites coquilles connues ſous le nom d'*opercules*. M. Hill penſe qu'elles ſont de la même nature que les pierres qu'on nomme *buſonites* ou *Crapaudines*, & que ce ne ſont que de petits fragmens du palais d'un poiſſon appellé *le loup de mer*. Pour concilier ces avis différens, il ſeroit peut-être plus ſimple de dire que l'on a donné le nom de *pierres d'hirondelles* à de petites pierres de différente nature, mais qui ſe reſſembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres inſinuées dans l'œil entre le globe & les paupieres, les débarraſſent des ordures qui peuvent y être entrées, & les obligent de ſortir.

On nomme auſſi *pierres d'hirondelles*, de petites pierres de la groſſeur d'une lentille qui ſe trouvent, dit-on, dans l'eſtomac de quelques jeunes *hirondelles* ; les anciens les nommoient *lapides chelidonii* ; & parmi pluſieurs vertus extraordinaires, on leur attribue pareillement la propriété de faire ſortir des yeux les ordures qui peuvent y être entrées. M. Lémery croit que cette pierre étant alkaline ou calcaire, elle ſe charge de ſéroſités âcres qui peuvent être dans les yeux ; que par-là elle s'agite & s'amollit, en ſorte que le corps étranger s'y attache & tombe avec elle. Il dit que pluſieurs autres petites pierres agiſſent de la même maniere dans l'œil, telles que celles qui ſe trouvent en Dauphiné ſur la montagne de Saſſenage près de Grenoble ; il prétend que les petits yeux d'écreviſſe peuvent auſſi produire le même effet. *Voyez* Lémery, *Dictionnaire des drogues.* (—)

HIRONDELLE, ſ. f. *hirundo, inis*, (*terme de Blaſon.*) meuble qui repréſente un petit oiſeau noir qui a quelques taches blanches, dont la vue eſt très-bonne.

Les *hirondelles* peuvent être de différens émaux dans l'écu.

On prétend que ſi les petits de l'*hirondelle* perdent la vue, ce qui leur arrive quelquefois, la mere leur frotte les yeux avec l'herbe nommée par les botaniſtes *chelidonium*, du latin *chelidonia*, & vulgairement *éclaire*, & ils la recouvrent peu après.

L'*hirondelle* eſt par là le ſymbole de la tendreſſe maternelle.

De Gironde de Monclara en Guienne, *d'or à trois hirondelles de ſable, deux affrontées en chef, l'autre éployée en pointe.* (*G. D. L. T.*)

HIRPES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) familles

particulieres d'Italie, qui habitoient le territoire des Faliſques. Ces familles en petit nombre, avoient en leur faveur un décret perpétuel du ſénat qui les exemptoit d'aller à la guerre, & de toutes autres charges, parce qu'elles fourniſſoient des prêtres, qui dans un ſacrifice qu'on faiſoit toutes les années à Apollon, au mont Soracte, marchoient nus piés en préſence de tout le peuple ſur des charbons ardens, ſans ſouffrir aucun mal; c'eſt pour cette raiſon qu'Arons, qui étoit du nombre des prêtres de ces familles, parle ainſi dans l'Enéide, *lib. XI, v.* 785.

Summe deûm, ſancti cuſtos Soractis Apollo
Quem primi colimus, cui pineus arbor acervo
Paſcitur, & mèdium freti pietate per ignem
Cultores, multa premimus veſtigia prima.

Virgile eſt admirable; il ſavoit auſſi-bien que Servius ſon commentateur, auſſi-bien que Pline & Varron, que ces prêtres ne marchoient impunément ſur des braſiers, qu'après s'être frottés les piés avec quelque préparation; mais le prince des poëtes latins reſpectoit la religion & les préjugés de ſon pays, & ne s'en ſervoit que pour l'embelliſſement de ſon ouvrage.

Strabon aſſure que le ſacrifice dont j'ai parlé, étoit en l'honneur de Féronie. *Voy.* FÉRONIE. Vous y trouverez l'explication de tout cela, & même l'interprétation des vers de Virgile, en faveur de ceux qui ne ſont pas familiariſés avec la langue de ce poëte.

J'ajoute ici qu'il y avoit encore plus anciennement d'autres lieux où ſe donnoit le même ſpectacle; c'eſt toujours Strabon qui me l'apprend. Diane, ſurnommée *Péraſia*, avoit un temple à Caſtabala dans la Cappadoce, où les prêtreſſes de ce temple marchoient piés nus ſur la braiſe ſans ſe brûler, *ubi aiunt*, dit notre géographe, *lib. XII, pag.* 370, *ſacras mulieres illæſis pedibus, per prunas ambulare.* Nous ne recherchons point les artifices qu'on pouvoit pratiquer dans cette occaſion pour tromper les ſpectateurs; c'eſt aſſez de dire que nos bateleurs ſont des choſes bien plus ſurprenantes que tout ce que les anciens content des *hirpes* & des prêtreſſes de Caſtabala, & cependant ce ne ſont que de ſimples tours d'eſcamotage. (*D. J.*)

HIRPINIENS (LES), *Géog. anc.* ancien peuple d'Italie, que Strabon compte entre les Samnites; le pays des *Hirpiniens* étoit où ſont préſentement le *Cadoyna*, *Conza*, *Eclano*, *Mirabella*, & dans la province ultérieure, *Ariano*, *Acellino*, *Fregento*, *Naſco*, *Sancta-Agatha*, *de Goti*. (*D. J.*)

HIRSCHAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'évêché de Ratisbonne, à deux lieues de Sultzbach, à l'électeur de Baviere.

HIRSCHBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Javez, au confluent des rivieres de Bober & de Zacka.

Il y a une autre ville de même nom dans la Thuringe au Voitgland, & une troiſieme en Bohême dans le cercle de Buntzlau.

HIRSCHFELD, (*Géog.*) principauté d'Allemagne, ſituée entre la Heſſe, la Thuringe, & la principauté de Fulde; la capitale porte le nom. Cette principauté étoit autrefois dépendante d'une abbaye qui a été ſéculariſée par le traité de Weſtphalie, en faveur de la maiſon de Heſſe-Caſſel qui la poſſede actuellement. *Long.* 27, 28; *lat.* 51, 48.

HIRSCHFELDAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en haute Luſace, près de Zittau.

HIRSCHHEID, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg, ſur la riviere de Rednick.

HIRSCHHOLM, (*Géog.*) petite ville de Danemark, dans l'iſle de Seeland, à quelques lieues au nord-oueſt de Coppenhague, dans une très-belle ſituation. Elle n'exiſtoit pas avant l'an 1739, & quoique joliment bâtie & pourvue de pluſieurs priviléges, elle eſt beaucoup moins remarquable par elle-même que par le magnifique

palais qui la touche & dont elle porte le nom. Le roi Chriſtiern VI jeta les fondemens de ce palais en 1737, ſur les ruines d'une ancienne forteresſe ; il en fit conſtruire l'édifice avec tout le bon goût & toute la ſolidité de l'architecture moderne ; il en décora les environs avec tout l'art poſſible ; il en abandonna la jouiſſance à la reine ſon épouſe, & il y mourut le 6 août 1746. (*D. G.*)

HIRSCHHORN, (*Géog.*) petite ville du bas-Palatinat, ſur le Neckre, au-deſſus de Heidelberg.

HIRZEBERG, (*Géogr.*) petite ville des états de Cologne, dans le comté d'Arensberg, au duché de Weſtphalie, en Allemagne ; elle eſt au ſommet d'un mont, & décorée d'une maiſon de chaſſe à l'uſage des électeurs, princes du pays. (*D. G.*)

HIRZHOLMEN, (*Géog.*) c'eſt le nom de trois petites iſles du Danemarck, ſituées dans le Cattegat, à un mille de Fadſtrand au Nord Jutland : elle ſont habitées de gens dont la pêche eſt l'unique occupation, & qui ſinguliérement habiles & heureux dans ce métier, fourniſſent à peu près eux ſeuls & de ſoles & d'autres poiſſons pareils, la ville de Coppenhague & preſque tout le royaume. (*D. G.*)

HISINGEN, (*Géog.*) iſle de la Suede, dans la mer du nord, ſur les côtes de Weſtro-Gothie, entre Gothenbourg & Bahus : elle peut avoir trois milles de longueur & un de largeur, & elle eſt le ſiége d'un paſtorat de ſept paroiſſes. (*D. G.*)

HISSE, (*Marine.*) commandement que fait l'officier pour élever ou hauſſer quelque choſe.

Hiſſe, hiſſe, commandement redoublé, pour dire *hiſſer* promptement. (*Z*)

HISSER, verbe act. (*Marine.*) c'eſt élever ou hauſſer un mât, une voile, ou toute autre choſe.

Hiſſer en douceur, c'eſt *hiſſer* lentement ou doucement. (*Q*)

HISTIÉE, (*Géog. anc.*) ville maritime de l'Eubée, ſous le mont Téléthrius, près de l'embouchure du fleuve Callas. Elle étoit ſituée ſur un rocher, & fut enſuite nommée *Oreum*, c'eſt-à-dire, *ville de montagne ;* les *Iſtiéens* dit Strabon, ont été appellés *Oritæ*, & leur ville au lieu du nom d'*Iſtiée*, a pris le nom d'*Oréos*. *Voyez* OREUM. (*D. J.*)

HISTIADROMIE, ſubſt. f. (*Marine.*) c'eſt l'art de naviger ou de conſtruire un vaiſſeau ſur mer. *Voyez* NAVIGATION. (*R*)

HISTOIRE, ſ. f. c'eſt le récit des faits donnés pour vrais ; au contraire de la fable, qui eſt le récit des faits donnés pour faux.

Il y a l'*hiſtoire* des opinions, qui n'eſt guere que le recueil des erreurs humaines ; l'*hiſtoire* des arts, peut-être la plus utile de toutes, quand elle joint à la connoiſſance de l'invention & du progrès des arts, la deſcription de leur méchaniſme ; l'*hiſtoire naturelle*, improprement dite *hiſtoire*, & qui eſt une partie eſſentielle de la phyſique.

L'*hiſtoire* des événemens ſe diviſe en ſacrée & profane. L'*hiſtoire* ſacrée eſt une ſuite des opérations divines & miraculeuſes, par leſquelles il a plu à Dieu de conduire autrefois la nation juive, & d'exercer aujourd'hui notre foi. Je ne toucherai point à cette matiere reſpectable.

Les premiers fondemens de toute *hiſtoire* ſont les récits des peres aux enfans, tranſmis enſuite d'une génération à une autre ; ils ne ſont que probables dans leur origine ; & perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le temps, la fable ſe groſſit, & la vérité ſe perd : de-là vient que toutes les origines des peuples ſont abſurdes. Ainſi les Egyptiens avoient été gouvernés par les dieux pendant beaucoup de ſiecles ; ils l'avoient été enſuite par des demi-dieux ; enfin ils avoient eu des rois pendant onze mille trois cents quarante ans ; & le ſoleil, dans cet eſpace de temps, avoit changé quatre fois d'orient & de couchant.

Les Phéniciens prétendoient être établis dans leur pays depuis trente mille ans ; & ces trente mille ans étoient remplis d'autant de prodiges que la chronologie égyp-

tienne. On ſait quel merveilleux ridicule regne dans l'ancienne *hiſtoire* des Grecs. Les Romains tout ſérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'*hiſtoire* de leurs premiers ſiecles. Ce peuple ſi récent, en comparaiſon des nations aſiatiques, a été cinq cents années ſans hiſtoriens. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant que Romulus ait été le fils de Mars ; qu'une louve ait été ſa nourrice ; qu'il ait marché avec vingt mille hommes de ſon village de Rome, contre vingt-cinq mille combattans du village des Sabins ; qu'enſuite il ſoit devenu dieu : que Tarquin l'ancien ait coupé une pierre avec un raſoir, & qu'une veſtale ait tiré à terre un vaiſſeau avec ſa ceinture, *&c.*

Les premieres annales de toutes nos nations modernes ne ſont pas moins fabuleuſes : les choſes prodigieuſes & improbables doivent être rapportées ; mais comme des preuves de la crédulité humaine ; elles entrent dans l'*hiſtoire* des opinions.

Pour connoître avec certitude quelque choſe de l'*hiſtoire* ancienne, il n'y a qu'un ſeul moyen, c'eſt de voir s'il reſte quelques monumens inconteſtables ; nous n'en avons que trois par écrit : le premier eſt le recueil des obſervations aſtronomiques faites pendant dix-neuf cents ans de ſuite à Babylone, envoyées par Alexandre en Grece, & employées dans l'almageſte de Ptolomée. Cette ſuite d'obſervations, qui remonte à deux mille cent trente-quatre ans avant notre ere vulgaire, prouve invinciblement que les Babyloniens exiſtoient en corps de peuple pluſieurs ſiecles auparavant : car les arts ne ſont que l'ouvrage du temps ; & la pareſſe naturelle aux hommes les laiſſe des milliers d'années ſans autres connoiſſances & ſans autres talens que ceux de ſe nourrir, de ſe défendre des injures de l'air, & de s'égorger. Qu'on en juge par les Germains & par les Anglois du temps de Céſar, par les Tartares d'aujourd'hui, par la moitié de l'Afrique, & par tous les peuples que nous avons trouvés dans l'Amérique, en exceptant à quelques égards les royaumes du Pérou & du Mexique, & la république de Tlaſcala.

Le ſecond monument eſt l'éclipſe centrale du ſoleil, calculée à la Chine deux mille cent cinquante-cinq ans avant notre ere vulgaire, & reconnue véritable par tous nos aſtronomes. Il faut dire la même choſe des Chinois que des peuples de Babylone ; ils compoſoient déja ſans doute un vaſte empire policé. Mais ce qui met les Chinois au-deſſus de tous les peuples de la terre, c'eſt que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples qui ſubſiſtent aujourd'hui, celle qui a poſſédé le plus vaſte & le plus beau pays, celle qui a inventé preſque tous les arts avant que nous en euſſions appris quelques-uns, a toujours été omiſe, juſqu'à nos jours, dans nos prétendues *hiſtoires univerſelles* : & quand un eſpagnol & un françois faiſoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeller ſon pays *la premiere monarchie du monde*.

Le troiſieme monument fort inférieur aux deux autres, ſubſiſte dans les marbres d'Arondel : la chronique d'Athenes y eſt gravée deux cents ſoixante-trois ans avant notre ere ; mais elle ne remonte que juſqu'à Cécrops, treize cents dix-neuf ans au-delà du temps où elle fut gravée. Voilà dans l'*hiſtoire* de toute l'antiquité, les ſeules connoiſſances inconteſtables que nous ayons.

Il n'eſt pas étonnant qu'on n'ait point d'*hiſtoire* ancienne profane au-delà d'environ trois mille années. Les révolutions de ce globe, la longue & univerſelle ignorance de cet art qui tranſmet les faits par l'écriture, en ſont cauſe : il y a encore pluſieurs peuples qui n'en ont aucun uſage. Cet art ne fut commun que chez un très-petit nombre de nations policées, & encore étoit-il en très-peu de mains. Rien de plus rare chez les François & chez les Germains, que de ſavoir écrire juſqu'aux treizieme & quatorzieme ſiecles : preſque tous les actes n'étoient atteſtés que par témoins. Ce ne fut en France que ſous

Charles VII, en 1454, qu'on rédigea par écrit les coutumes de France. L'art d'écrire étoit encore plus rare chez les Eſpagnols, delà vient que leur *hiſtoire* eſt ſi ſeche & ſi incertaine, juſqu'au temps de Ferdinand & d'Iſabelle. On voit par-là combien le très-petit nombre d'hommes qui ſavoient écrire pouvoient en impoſer.

Il y a des nations qui ont ſubjugué une partie de la terre ſans avoir l'uſage des caracteres. Nous ſavons que Gengis-Kan conquit une partie de l'Aſie au commencement du treiſieme ſiecle; mais ce n'eſt ni par lui, ni par les Tartares que nous le ſavons. Leur *hiſtoire* écrite par les Chinois, & traduite par le pere Gaubil, dit que ces Tartares n'avoient point l'art d'écrire.

Il ne dut pas être moins inconnu au ſcythe Ogus-Kan, nommé *Madies* par les Perſans & par les Grecs, qui conquit une partie de l'Europe & de l'Aſie, ſi long-temps avant le regne de Cyrus.

Il eſt preſque ſûr qu'alors ſur cent nations il y en avoit à peine deux qui uſaſſent de caracteres.

Il reſte des monumens d'une autre eſpece, qui ſervent à conſtater ſeulement l'antiquité reculée de certains peuples qui précedent toutes les époques connues & tous les livres; ce ſont les prodiges d'architecture, comme les pyramides & les palais d'Egypte, qui ont reſiſté au temps. Hérodote qui vivoit il y a deux mille deux cents ans, & qui les avoit vus, n'avoit pu apprendre des prêtres égyptiens dans quel temps on les avoit élevés.

Il eſt difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité; mais il faut conſidérer que ces efforts de l'oſtentation des rois n'ont pu être commencés que long-temps après l'établiſſement des villes. Mais pour bâtir des villes dans un pays inondé tous les ans, il avoit fallu d'abord élever le terrein de vaſe, & les rendre inacceſſibles à l'inondation: il avoit fallu, avant de prendre ce parti néceſſaire, & avant d'être en état de tenter ces grands travaux, que les peuples ſe fuſſent pratiqués des retraites pendant la crue du Nil, au milieu des rochers qui forment deux chaînes à droite & à gauche de ce fleuve. Il avoit fallu que ces peuples raſſemblés euſſent les inſtrumens du labourage, ceux de l'architecture, une grande connoiſſance de l'arpentage, avec des loix & une police: tout cela demande néceſſairement un eſpace de temps prodigieux. Nous voyons par les longs détails qui retardent tous les jours nos entrepriſes les plus néceſſaires & les plus petites, combien il eſt difficile de faire de grandes choſes, & qu'il faut non-ſeulement une opiniâtreté infatigable, mais pluſieurs générations animées de cette opiniâtreté.

Cependant que ce ſoit Ménès ou Thot, ou Chéops, ou Rameſsès, qui aient élevé une ou deux de ces prodigieuſes maſſes, nous n'en ſerons pas inſtruits de l'*hiſtoire* de l'ancienne Egypte: la langue de ce peuple eſt perdue. Nous ne ſavons donc autre choſe ſinon qu'avant les plus anciens hiſtoriens, il y avoit de quoi faire une *hiſtoire* ancienne.

Celle que nous nommons *ancienne*, & qui eſt en effet récente, ne remonte guere qu'à trois mille ans: nous n'avons avant ce temps que quelques probabilités: deux ſeuls livres profanes ont conſervé ces probabilités; la chronique choiſie, & l'*hiſtoire* d'Hérodote. Les anciennes chroniques choiſies ne regardent que cet empire ſéparé du reſte du monde. Hérodote, plus intéreſſant pour nous, parle de la terre alors connue; il enchanta les Grecs en leur récitant les neuf livres de ſon *hiſtoire*, par la nouveauté de cette entrepriſe & par le charme de ſa diction, & ſur-tout par les fables. Preſque tout ce qu'il raconte ſur la foi des étrangers eſt fabuleux: mais tout ce qu'il a vu eſt vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrême opulence & quelle ſplendeur régnoit dans l'Aſie mineure, aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vu à Delphes les préſens d'or prodigieux que les rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, il parle à des auditeurs qui connoiſſoient Delphes comme lui. Or quel

eſpace de temps a dû s'écouler avant que des rois de Lydie euſſent pu amaſſer aſſez de tréſors ſuperflus pour faire des préſens ſi conſidérables à un temple étranger !

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, ſon livre n'eſt plus qu'un roman qui reſſemble aux fables milleſiennes. C'eſt un Candaule qui montre ſa femme toute nue à ſon ami Gigès ; c'eſt cette femme, qui, par modeſtie, ne laiſſe à Gigès que le choix de tuer ſon mari, d'épouſer la veuve, ou de périr. C'eſt un oracle de Delphes qui devine que dans le même temps qu'il parle, Créſus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain. Rollin qui répete tous les contes de cette eſpece, admire la ſcience de l'oracle, & la véracité d'Apollon, ainſi que la pudeur de la femme du roi Candaule ; & à ce ſujet il propoſe à la police d'empêcher les jeunes gens de ſe baigner dans la riviere. Le temps eſt ſi cher, & l'*hiſtoire* ſi immenſe, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables & de telles moralités.

L'*hiſtoire* de Cyrus eſt toute défigurée par des traditions fabuleuſes. Il y a grande apparence que ce Kiro qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquit en effet Babylone amollie par les délices. Mais on ne ſait pas ſeulement quel roi régnoit alors à Babylone ; les uns diſent Balthazar, les autres Anabot. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Maſſagetes. Xénophon dans ſon roman moral & politique, le fait mourir dans ſon lit.

On ne ſait autre choſe dans ces ténebres de l'*hiſtoire*, ſinon qu'il y avoit depuis très-long-temps de vaſtes empires, & des tyrans dont la puiſſance étoit fondée ſur la miſere publique ; que la tyrannie étoit parvenue juſqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en ſervir à d'infames plaiſirs au ſortir de l'enfance, & pour les employer dans leur vieilleſſe à la garde des femmes ; que la ſuperſtition gouvernoit les hommes, qu'un ſonge étoit regardé comme un avis du ciel, & qu'il décidoit de la paix & de la guerre, *&c.*

A meſure qu'Hérodote dans ſon *hiſtoire* ſe rapproche de ſon temps, il eſt mieux inſtruit & plus vrai. Il faut avouer que l'*hiſtoire* ne commence pour nous qu'aux entrepriſes des Perſes contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands événemens que quelques récits vagues, enveloppés de contes puériles. Hérodote devient le modele des hiſtoriens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller ſubjuguer la Grece, & enſuite l'Europe. Il le mene, ſuivi de près de deux millions de ſoldats, depuis Suze juſqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce monarque traînoit après lui : aucun n'eſt oublié, du fond de l'Arabie & de l'Egypte, juſqu'au delà de la Bactriane & de l'extrêmité ſeptentrionale de la mer Caſpienne, pays alors habité par des peuples puiſſans, & aujourd'hui par des Tartares vagabons. Toutes les nations, depuis le Boſphore de Thrace juſqu'au Gange, ſont ſous ſes étendards. On voit avec étonnement que ce prince poſſédoit autant de terrein qu'en eut l'empire romain ; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au grand Mogol en-deçà du Gange, toute la Perſe, tout le pays des Usbecs, tout l'empire des Turcs, ſi vous en exceptez la Romanie ; mais en récompenſe il poſſédoit l'Arabie. On voit par l'étendue de ſes états quel eſt le tort des déclamateurs en vers & en proſe, de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grece, pour avoir ſubjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il n'alla en Egypte, à Tyr & dans l'Inde, que parce qu'il le devoit, & que Tyr, l'Egypte & l'Inde appartenoient à la domination qui avoit dévaſté la Grece.

Hérodote eut le même mérite qu'Homere ; il fut le premier hiſtorien comme Homere le premier poëte épique ; & tous deux ſaiſirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'eſt un ſpectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Aſie & de l'Afrique, qui fait paſſer ſon armée immenſe ſur un pont de

bateaux d'Aſie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, la Theſſalie, l'Achaie ſupérieure, & qui entre dans Athenes abandonnée & déſerte. On ne s'attend point que les Athéniens, ſans ville, ſans territoire, refugiés ſur leurs vaiſſeaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuſe flotte du grand roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs, qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieuſement les débris de ſon armée, & qu'enſuite ils lui défendront par un traité, de naviger ſur leurs mers. Cette ſupériorité d'un petit peuple généreux & libre, ſur toute l'Aſie eſclave, eſt peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend auſſi par cet événement, que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples aſiatiques. Quand on lit l'*hiſtoire* moderne, la victoire de Lépante fait ſouvenir de celle de Salamine, & on compare dom Juan d'Autriche & Colone, à Thémiſtocle & à Euribiades. Voilà peut-être le ſeul fruit qu'on peut tirer de la connoiſſance de ces temps reculés.

Thucydide, ſucceſſeur d'Hérodote, ſe borne à nous détailler l'*hiſtoire* de la guerre du Péloponneſe, pays qui n'eſt pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle : & comme ſi la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutoit un nouveau feu & de nouveaux reſſorts à l'eſprit humain, c'eſt dans ce temps que tous les arts floriſſoient en Grece. C'eſt ainſi qu'ils commencent à ſe perfectionner enſuite à Rome dans d'autres guerres civiles du temps de Céſar, & qu'ils renaiſſent encore dans notre XV & XVIe ſiecle de l'ere vulgaire, parmi les troupes de l'Italie.

Après cette guerre du Péloponneſe, décrite par Thucydide, vient le temps célebre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Ariſtote, qui fonde beaucoup plus de villes que les autres n'en ont détruit, & qui change le commerce de l'univers. De ſon temps, & de celui de ſes ſucceſſeurs, floriſſoit Carthage ; & la république romaine commençoit à fixer ſur elle les regards des nations. Tout le reſte eſt enſeveli dans la barbarie : les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord ſont inconnus.

L'*hiſtoire* de l'empire romain eſt ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres & nos légiſlateurs. Leurs loix ſont encore en vigueur dans la plupart de nos provinces : leur langue ſe parle encore, & longtemps après leur chûte, elle a été la ſeule langue dans laquelle on rédigeât les actes publics en Italie, en Allemagne, en Eſpagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident, commence un nouvel ordre des choſes, & c'eſt ce qu'on appelle *hiſtoire du moyen âge ; hiſtoire* barbare des peuples barbares, qui devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe eſt ainſi bouleverſée, on voit paroître au XIIe ſiecle les Arabes, juſque-là renfermés dans leurs déſerts. Ils étendent leur puiſſance & leur domination dans la haute Aſie, dans l'Afrique, & envahiſſent l'Eſpagne ; les Turcs leur ſuccedent, & établiſſent le ſiege de leur empire à Conſtantinople, au milieu du XVe ſiecle.

C'eſt ſur la fin de ce ſiecle qu'un nouveau monde eſt découvert ; & bientôt après la politique de l'Eutope & les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'Imprimerie, & la reſtauration des ſciences, font qu'enfin on a des *hiſtoires* aſſez fideles, au lieu de chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation dans l'Europe a bientôt ſes hiſtoriens. L'ancienne indigence ſe tourne en ſuperflu : il n'eſt point de ville qui ne veuille avoir ſon *hiſtoire* particuliere. On eſt accablé ſous le poids des minuties. Un homme qui veut s'inſtruire eſt obligé de s'en tenir au fil des grands événemens, & d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverſe ; il ſaiſit dans la multitude des révolutions, l'eſprit des temps & les mœurs des peuples. Il faut ſur-tout s'attacher à l'*hiſtoire* de ſa patrie, l'étudier, la poſſéder, réſerver pour elle les détails, &

& jetter une vue plus générale ſur les autres nations. Leur *hiſtoire* n'eſt intéreſſante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choſes qu'elles ont faites; les premiers âges depuis la chûte de l'empire romain, ne ſont, comme on l'a remarqué ailleurs, que des aventures barbares, ſous des noms barbares, excepté le temps de Charlemagne. L'Angleterre reſte preſque iſolée juſqu'au regne d'Edouard III; le Nord ſauvage juſqu'au xvj^e. ſiecle; l'Allemagne eſt long-temps une anarchie. Les querelles des empereurs & des papes déſolent 600 ans l'Italie, & il eſt difficile d'appercevoir la vérité à travers les paſſions des écrivains peu inſtruits, qui ont donné les chroniques informes de ces temps malheureux. La monarchie d'Eſpagne n'a qu'un événement ſous les rois Viſigoths; & cet événement eſt celui de ſa deſtruction. Tout eſt confuſion juſqu'au regne d'Iſabelle & de Ferdinand. La France juſqu'à Louis XI, eſt en proie à des malheurs obſcurs, ſous un gouvernement ſans regle. Daniel a beau prétendre que les premiers temps de la France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome: il ne s'apperçoit pas que les commencemens d'un ſi vaſte empire ſont d'autant plus intéreſſans qu'ils ſont foibles, & qu'on aime à voir la petite ſource d'un torrent qui a inondé la moitié de la terre.

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le ſecours des archives; & on n'en a preſque point. Quelques anciens couvens ont conſervé des chartes, des diplômes, qui contiennent des donations, dont l'autorité eſt quelquefois conteſtée; ce n'eſt pas là un recueil où l'on puiſſe s'éclairer ſur l'*hiſtoire* politique, & ſur le droit public de l'Europe. L'Angleterre eſt, de tous les pays, celui qui a ſans contredit, les archives les plus anciennes & les plus ſuivies. Ces actes recueillis par Rimer, ſous les auſpices de la reine Anne, commencent avec le xij^e ſiecle, & ſont continués ſans interruption juſqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumiere ſur l'*hiſtoire* de France. Ils font voir, par exemple, que la Guienne appartenoit aux Anglois en ſouveraineté abſolue, quand le roi de France Charle V la confiſqua par un arrêt, & s'en empara par les armes. On y apprend quelles ſommes conſidérables, & quelle eſpece de tribut paya Louis XI au roi Edouard IV, qu'il pouvoit combattre; & combien d'argent la reine Eliſabeth prêta à Henri le Grand, pour l'aider à monter ſur ſon trône, *&c.*

De l'utilité de l'hiſtoire. Cet avantage conſiſte dans la comparaiſon qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangeres avec celles de ſon pays: c'eſt ce qui excite les nations modernes à enchérir les unes ſur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'agriculture. Les grandes fautes paſſées ſervent beaucoup en tout genre. On ne ſauroit trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs cauſés par des querelles abſurdes. Il eſt certain qu'à force de renouveller la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'eſt pour avoir lu les détails des batailles de Créci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, *&c.* que le célebre maréchal de Saxe ſe déterminoit à chercher, autant qu'il pouvoit, ce qu'il appelloit *des affaires de poſte.*

Les exemples font un grand effet ſur l'eſprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV n'entreprenoit ſa grande guerre qui devoit changer le ſyſtême de l'Europe, qu'après s'être aſſez aſſuré du nerf de la guerre pour la pouvoir ſoutenir pluſieurs années ſans aucun ſecours de finances.

Il verra que la reine Eliſabeth, par les ſeules reſſources du commerce & d'une ſage économie, réſiſta au puiſſant Philippe II, & que de cent vaiſſeaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée ſous Louis XIV après neuf ans de la guerre la plus malheureuſe, montrera évidemment l'utilité des places frontieres qu'il conſtruiſit. En vain l'auteur des cauſes de la chûte de l'empire romain blâme-t-il Juſtinien, d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les empereurs qui

négligerent ces places frontieres, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Enfin la grande utilité de l'*hiſtoire* moderne, & l'avantage qu'elle a ſur l'ancienne, eſt d'apprendre à tous les potentats, que depuis le xve. ſiecle on s'eſt toujours réuni contre une puiſſance trop prépondérante. Ce ſyſtême d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'eſt la raiſon des ſuccès du peuple romain, qui ayant formé une milice ſupérieure à celle des autres peuples, les ſubjugua l'un après l'autre, du Tibre juſqu'à l'Euphrate.

De la certitude de l'Hiſtoire. Toute certitude qui n'eſt pas démonſtration mathématique, n'eſt qu'une extrême probabilité. Il n'y a pas d'autre certitude hiſtorique.

Quand Marc Paul parla le premier, mais ſeul, de la grandeur & de la population de la Chine, il ne fut pas cru, & il ne put exiger de croyance. Les Portugais qui entrerent dans ce vaſte empire pluſieurs ſiecles après, commencerent à rendre la choſe probable. Elle eſt aujourd'hui certaine, de cette certitude qui naît de la dépoſition unanime demille témoins oculaires de différentes nations, ſans que perſonne ait réclamé contre leur témoignage.

Si deux ou trois hiſtoriens ſeulement avoient écrit l'aventure du roi Charles XII, qui, s'obſtinant à reſter dans les états du Sultan ſon bienfaiteur, malgré lui, ſe battit avec ſes domeſtiques contre une armée de Janiſſaires & de Tartares, j'aurois ſuſpendu mon jugement; mais ayant parlé à pluſieurs témoins oculaires, & n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, ſi elle n'eſt ni ſage, ni ordinaire, elle n'eſt contraire ni aux loix de la nature, ni au caractere du héros.

L'*hiſtoire* de l'homme au maſque de fer auroit paſſé dans mon eſprit pour un roman, ſi je ne la tenois que du gendre du chirurgien, qui eut ſoin de cet homme dans ſa derniere maladie. Mais l'officier qui le gardoit alors, m'ayant auſſi atteſté le fait, & tous ceux qui devoient en être inſtruits me l'ayant confirmé, & les enfans des miniſtres d'état, dépoſitaires de ce ſecret, qui vivent encore, en étant inſtruits comme moi, j'ai donné à cette *hiſtoire* un grand degré de probabilité, degré pourtant au-deſſous de celui qui fait croire l'affaire de Bender, parce que l'aventure de Bender a eu plus de témoins que celle de l'homme au maſque de fer.

Ce qui répugne au cours ordinaire de la nature ne doit point être cru, à moins qu'il ne ſoit atteſté par des hommes animés de l'eſprit divin. Voilà pourquoi à l'article CERTITUDE de ce Dictionnaire, c'eſt un grand paradoxe de dire qu'on devroit croire auſſi-bien tout Paris qui affirmeroit avoir vu reſſuſciter un mort, qu'on croit tout Paris quand il dit qu'on a gagné la bataille de Fontenoy. Il paroît évident que le témoignage de tout Paris ſur une choſe improbable, ne ſauroit être égal au témoignage de tout Paris ſur une choſe probable. Ce ſont là les premieres notions de la ſaine métaphyſique. Ce dictionnaire eſt conſacré à la vérité; un article doit corriger l'autre; & s'il ſe trouve ici quelque erreur, elle doit être relevée par un homme plus éclairé.

Incertitude de l'Hiſtoire. On a diſtingué les temps en fabuleux & hiſtoriques. Mais les temps hiſtoriques auroient dû être diſtingués eux-mêmes en vérités & en fables. Je ne parle pas ici des fables reconnues aujourd'hui pour telles; il n'eſt pas queſtion, par exemple, des prodiges dont Tite-Live a embelli ou gâté ſon *hiſtoire*. Mais dans les faits les plus reçus, que de raiſons de douter! Qu'on faſſe attention que la république romaine a été cinq cents ans ſans hiſtoriens, & que Tite-Live lui même déplore la perte des annales des pontifes & des autres monumens qui périrent preſque tous dans l'incendie de Rome, *pleraque interiere;* qu'on ſonge que dans les trois cents premieres années, l'art d'écrire étoit très-rare, *raræ per eadem tempora litteræ.* Il ſera permis alors de douter de tous les événemens qui ne ſont pas dans l'ordre ordinaire des choſes humaines. Sera-t-il bien probable que Romulus, le petit-fils du roi des Sabins, aura été forcé d'enlever des Sabines pour avoir des femmes? L'*hiſ-*

toire de Lucrece ſera-t-elle bien vraiſemblable ? croira-t-on aiſément ſur la foi de Tite-Live, que le roi Porſenna s'enfuit plein d'admiration pour les Romains, parce qu'un fanatique avoit voulu l'aſſaſſiner ? Ne ſe ſera-t-on pas porté au contraire, à croire Polybe, antérieur à Tite-Live de deux cents années, qui dit que Porſenna ſubjugua les Romains. L'aventure de Régulus, enfermé par les Carthaginois dans un tonneau garni de pointes de fer, mérite-t-elle qu'on la croie ? Polybe contemporain n'en auroit-il pas parlé, ſi elle avoit été vraie ? il n'en dit pas un mot. N'eſt-ce pas une grande préſomption que ce conte ne fut inventé que long-temps après pour rendre les Carthaginois odieux ? Ouvrez le dictionnaire de Moreri à l'article *Régulus*, il vous aſſure que le ſupplice de ce Romain étoit rapporté dans Tite-Live. Cependant la décade où TiteLive auroit pu en parler eſt perdue ; on n'a que le ſupplément de Freinſemius, & il ſe trouve que ce dictionnaire n'a cité qu'un Allemand du xvije ſiecle, croyant citer un romain du temps d'auguſte. On feroit des volumes immenſes de tous les faits célebres & reçus, dont il faut douter. Mais les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre.

Les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles mêmes, ſont-elles des preuves hiſtoriques ? On eſt naturellement porté à croire qu'un monument érigé par une nation pour célébrer un événement, en atteſte la certitude. Cependant ſi ces monumens n'ont pas été élevés par des contemporains ; s'ils célebrent quelques faits peu vraiſemblables, prouvent-ils autre choſe, ſinon qu'on a voulu conſacrer une opinion populaire ?

La colonne roſtrale érigée dans Rome par les contemporains de Duillius, eſt ſans doute une preuve de la victoire navale de Duillius. Mais la ſtatue de l'augure Navius, qui coupoit un caillou avec un raſoir, prouvoit-elle que Navius avoit opéré ce prodige ? Les ſtatues de Cérès & de Triptolème, dans Athenes, étoient-elles des témoignages inconteſtables que Cérès eût enſeigné l'agriculture aux Athéniens ? Le fameux Lacoon, qui ſubſiſte aujourd'hui ſi entier, atteſte-t-il bien la vérité de l'*hiſtoire* du cheval de Troie ?

Les cérémonies, les fêtes annuelles établies par toute une nation, ne conſtatent pas mieux l'origine à laquelle on les attribue. La fête d'Arion porté ſur un dauphin, ſe célébroit chez les Romains comme chez les Grecs. Celle de Faune rappelloit ſon aventure avec Hercule & Omphale, quand ce dieu amoureux d'Omphale prit le lit d'Hercule pour celui de ſa maîtreſſe.

La fameuſe fête des Lupercales étoit établie en l'honneur de la louve qui allaita Romulus & Rémus.

Sur quoi étoit fondée la fête d'Orion, célébrée le 5 des ides de mai ? le voici. Hirée reçut chez lui Jupiter, Neptune & Mercure ; & quand ces hôtes prirent congé, ce bon homme, qui n'avoit point de femme, & qui vouloit avoir un enfant, témoigna ſa douleur au trois dieux. On n'oſe exprimer ce qu'ils firent ſur la peau du bœuf qu'Hirée leur avoit ſervi à manger ; ils couvrirent enſuite cette peau d'un peu de terre, & de-là naquit Orion au bout de neuf mois.

Preſque toutes les fêtes romaines, ſyriennes, grecques, égyptiennes, étoient fondées ſur de pareils contes, ainſi que les temples & les ſtatues des anciens héros. C'étoient des monumens que la crédulité conſacroit à l'erreur.

Une médaille, même contemporaine, n'eſt pas quelquefois une preuve. Combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles ſur des batailles très-indéciſes, qualifiées de victoires, & ſur des entrepriſes manquées, qui n'ont été achevées que dans la légende ? N'a-t-on pas, en dernier lieu, pendant la guerre de 1740 des Anglois contre le roi d'Eſpagne, frappé une médaille qui atteſtoit la priſe de Carthagene par l'amiral Vernon, tandis que cet amiral levoit le ſiége ?

Les médailles ne ſont des témoignages irréprochables que lorſque l'événement eſt atteſté par des auteurs contemporains ; alors ces preuves ſe ſoutenant l'une par l'autre, conſtatent la vérité.

*Doit-t-on dans l'*hiſtoire *inſérer des haran-*

gues, & faire des portraits ? Si dans une occasion importante, un général d'armée, un homme d'état a parlé d'une maniere singuliere & forte qui caractérise son génie & celui de son siecle, il faut sans doute rapporter son discours mot pour mot ; de telles harangues sont peut-être la partie de l'*histoire* la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit ? il vaudroit presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait ; c'est une fiction imitée d'Homere. Mais ce qui est fiction dans un poëme, devient à la rigueur mensonge dans un historien. Plusieurs anciens ont eu cette méthode ; cela ne prouve autre chose, sinon que plusieurs anciens ont voulu faire parade de leur éloquence aux dépens de la vérité.

Les portraits montrent encore bien souvent plus d'envie de briller que d'instruire : des contemporains sont en droit de faire le portrait des hommes d'état avec lesquels il ont négocié, des généraux sous qui ils ont fait la guerre. Mais qu'il est à craindre que le pinceau ne soit guidé par la passion ! Il paroît que les portraits qu'ou trouve dans Clarendon sont faits avec plus d'impartialité, de gravité & de sagesse, que ceux qu'on lit avec plaisir dans le cardinal de Retz.

Mais vouloir peindre les anciens, s'efforcer de développer leurs ames, regarder les événemens comme des caracteres avec lesquels on peut lire sûrement dans le fond des cœurs, c'est une entreprise bien délicate ; c'est dans plusieurs une puérilité.

*De la maxime de Cicéron concernant l'*histoire; *que l'historien n'ose dire une fausseté, ni cacher une vérité.* La premiere partie de ce précepte est inconteſtable ; il faut examiner l'autre. Si une vérité peut être de quelque utilité à l'état, votre silence est condamnable. Mais je suppose que vous écriviez l'*histoire* d'un prince qui vous aura confié un secret, devez-vous le révéler ? Devez-vous dire à la postérité ce que vous seriez coupable de dire en secret à un seul homme ? le devoir d'un historien l'emportera-t-il sur un devoir plus grand ?

Je suppose encore que vous ayez été témoin d'une foiblesse qui n'a point influé sur les affaires publiques, devez-vous révéler cette foiblesse ? En ce cas, l'*histoire* seroit une satyre.

Il faut avouer que la plupart des écrivains d'anecdotes sont plus indiscrets qu'utiles. Mais que dire de ces compilateurs insolens, qui se faisant un mérite de médire, impriment & vendent des scandales, comme Lecausle vendoit des poisons ?

De l'histoire satyrique. Si Plutarque a repris Hérodote de n'avoir pas assez relevé la gloire de quelques villes grecques, & d'avoir omis plusieurs faits connus dignes de mémoire, combien sont plus répréhensibles aujourd'hui ceux qui, sans avoir aucun des merites d'Hérodote, imputent aux princes, aux nations, des actions odieuses, sans la plus légere apparence de preuve ? La guerre de 1741 a été écrite en Angleterre. On trouve, dans cette *histoire*, qu'à la bataille de Fontenoy *les François tirerent sur les Anglois avec des balles empoisonnées & des morceaux de verre venimeux, & que le duc de Cumberland envoya au roi de France une boîte pleine de ces prétendus poisons trouvés dans les corps des Anglois blessés.* Le même auteur ajoute que les François ayant perdu quarante mille hommes à cette bataille, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il étoit defendu d'en parler sous des peines corporelles.

Des mémoires frauduleux, imprimés depuis peu, sont remplis de pareilles absurdités insolentes. On y trouve qu'au siége de Lille les alliés jetoient des billets dans la ville conçus en ces termes : *François, consolez-vous, la Maintenon ne sera pas votre reine.*

Presque chaque page est remplie d'impostures & de termes offensans contre la famille royale & contre les familles principales du royaume, sans alléguer la plus légere vraisemblance qui puisse donner la moindre couleur à ces mensonges. Ce n'est point écrire l'*histoire*, c'est écrire au hazard des calomnies.

On a imprimé en Hollande, sous le nom d'*histoire*, une foule de libelles, dont le style est aussi grossier que les injures, & les faits aussi faux qu'ils sont mal écrits.

C'eſt, dit-on, un mauvais fruit de l'excellent arbre de la liberté. Mais ſi les malheureux auteurs de ces inepties ont eu la liberté de tromper les lecteurs, il faut uſer ici de la liberté de les détromper.

De la méthode, de la maniere d'écrire l'Hiſtoire, & du ſtyle. On en a tant dit ſur cette matiere, qu'il faut ici en dire très-peu. On ſait aſſez que la méthode & le ſtyle de Tite-Live, ſa gravité, ſon éloquence ſage, conviennent à la majeſté de la république romaine; que Tacite eſt plus fait pour peindre des tyrans, Polybe pour donner des leçons de la guerre, Denys d'Halycarnaſſe pour développer les antiquités.

Mais en ſe modélant en général ſur ces grands maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus peſant que le leur à ſoutenir. On exige des hiſtoriens modernes plus de détails, des faits plus conſtatés, des dates préciſes, des autorités, plus d'attention aux uſages, aux loix, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. Il en eſt de l'*hiſtoire* comme des mathématiques & de la phyſique. La carriere s'eſt prodigieuſement accrue. Autant il eſt aiſé de faire un recueil de gazettes, autant il eſt difficile aujourd'hui d'écrire l'*hiſtoire*.

On exige que l'*hiſtoire* d'un pays étranger ne ſoit point jetée dans le même moule que celle de votre patrie.

Si vous faites l'*hiſtoire* de France, vous n'êtes pas obligé de décrire le cours de la Seine & de la Loire; mais ſi vous donnez au public les conquêtes des Portugais en Aſie, on exige une topographie des pays découverts. On veut que vous meniez votre lecteur par la main le long de l'Afrique, & des côtes de la Perſe & de l'Inde; on attend de vous des inſtructions ſur les mœurs, les loix, les uſages de ces nations nouvelles pour l'Europe.

Nous avons vingt *hiſtoires* de l'établiſſement des Portugais dans les Indes; mais aucune ne nous a fait connoître les divers gouvernemens de ce pays, ſes religions, ſes antiquités, les Brames, les diſciples de Jean, les Guebres, les Banians. Cette réflexion peut s'appliquer à preſque toutes les *hiſtoires* des pays étrangers.

Si vous n'avez autre choſe à nous dire, ſinon qu'un Barbare à ſuccédé à un autre Barbare ſur les bords de l'Oxus & de l'Iaxarte, en quoi êtes-vous utile au public?

La méthode convenable à l'*hiſtoire* de votre pays n'eſt pas propre à écrire les découvertes du nouveau monde. Vous n'écrirez point ſur une ville comme ſur un grand empire; vous ne ferez point la vie d'un particulier comme vous écrirez l'*hiſtoire* d'Eſpagne ou d'Angleterre.

Ces regles ſont aſſez connues. Mais l'art de bien écrire l'*hiſtoire* ſera toujours très-rare. On ſait aſſez qu'il faut un ſtyle grave, pur, varié, agréable. Il en eſt des loix pour écrire l'*hiſtoire* comme de celles de tous les arts de l'eſprit; beaucoup de préceptes, & peu de grands artiſtes. *Cet article eſt de M. de* VOLTAIRE.

HISTOIRE NATURELLE. L'objet de l'*hiſtoire naturelle* eſt auſſi étendu que la nature; il comprend tous les êtres qui vivent ſur la terre, qui s'élevent dans l'air ou qui reſtent dans le ſein des eaux, tous les êtres qui couvrent la ſurface de la terre & tous ceux qui ſont cachés dans ſes entrailles. L'*hiſtoire naturelle*, dans toute ſon étendue, embraſſeroit l'univers entier, puiſque les aſtres, l'air & les météores ſont compris dans la nature comme le globe terreſtre; auſſi l'un des plus grands philoſophes de l'antiquité, Pline, a donné une *hiſtoire naturelle* ſous le titre de l'hiſtoire du monde, *hiſtoria mundi*. Mais plus on a acquis de connoiſſances, plus on a été porté, & même néceſſité, à les diviſer en différens genres de ſcience. Cette diviſion n'eſt pas toujours exacte, parce que les ſciences ne ſont pas ſi diſtinctes qu'elles n'aient des rapports les unes avec les autres; qu'elles s'allient & ne ſe confondent en pluſieurs points, ſoit dans les généralités, ſoit dans les détails.

L'aſtronomie, qui paroît fort éloignée de l'*hiſtoire naturelle*, ſuivant les idées que l'on a aujourd'hui de ces deux ſciences, y tient cependant par la théorie de la terre, & s'en rapprocheroit davantage, ſi le téleſcope & les autres lunettes de longue vue pouvoient produire un auſſi grand

effet que le microscope ; cet instrument merveilleux qui nous fait appercevoir des choses aussi peu à la portée de notre vue par leur petitesse infinie, que celles qui sont à des distances immenses. Enfin, si l'on parvenoit jamais à voir les objets qui composent les planetes assez distinctement pour juger de leur figure, de leur mouvement, de leur changement, de leur forme, *&c.* on auroit bientôt les rudimens de leur *histoire naturelle ;* elle seroit sans doute bien différente de celle de notre globe, mais les connoissances de l'une ne seroient pas infructueuses pour celle de l'autre. Il suffit d'avoir indiqué les rapports que l'*histoire naturelle* peut avoir avec l'astronomie, ce seroit s'occuper d'une chimere que d'insister sur ce sujet : ne sortons pas de notre globe, il a donné lieu à bien d'autres sciences qui tiennent de plus près que l'astronomie à l'*histoire naturelle*, & il n'est point si aisé de connoître les limites qui les en séparent.

Les animaux, les végétaux & les minéraux constituent les trois principales parties de l'*histoire naturelle ;* ces parties sont l'objet de plusieurs sciences qui dérivent de l'*histoire naturelle*, comme les branches d'un arbre sortent du tronc. Observons cet arbre scientifique, & voyons quel degré de force la tige donne à chacune de ses branches.

La description des productions de la nature fait la base de son *histoire ;* c'est le seul moyen de les faire reconnoître chacune en particulier, & de donner une idée juste de leur conformation. Il y a deux sortes de descriptions ; les unes sont incompletes, les autres sont completes. Dans les premieres, on n'a pour but que de caractériser chaque chose au point de la faire distinguer des autres : cette description n'est qu'une dénomination, le plus souvent fort équivoque, quelque art que l'on emploie pour exprimer les caracteres distinctifs de chaque objet. Les productions de la nature sont trop nombreuses & trop variées ; la plupart ne different entr'elles que par des nuances si peu sensibles que l'on ne doit pas espérer de les peindre dans une phrase, ce portrait est le plus souvent infidele. Pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur les systêmes de nomenclature qui ont été faits en *histoire naturelle ;* ils sont tous fautifs. Cependant si l'on parcourt la liste des auteurs de ces systêmes, on ne doutera pas qu'ils n'en eussent fait d'exacts, s'il eût été possible de parvenir à ce point de perfection dans les descriptions qui n'ont pour but que la nomenclature, & qui n'embrassent que quelques parties de chaque objet. Les descriptions completes expriment tous les objets en entier ; & non-seulement elles les font reconnoître sans équivoque, mais elles indiquent les rapports qui se trouvent entre leurs parties constituantes.

Dans cette vue, les descriptions comprennent les parties intérieures de chaque objet comme les parties extérieures ; elles expriment, autant qu'il est possible, les proportions de la figure & du poids, les dimensions de l'étendue & toutes les qualités qui peuvent donner une idée juste de la conformation des principales parties de chaque chose. Par de telles descriptions, on peut comparer un objet à un autre, & juger de la ressemblance & de la différence qui se trouvent dans leur conformation ; on peut reconnoître les différens moyens que la nature emploie pour produire le même effet, & l'on parvient à des résultats généraux, qui sont les faits les plus précieux pour l'*histoire naturelle*.

Le naturaliste ne considere une chose que pour la comparer aux autres ; il observe par préférence dans chaque chose les caracteres qui la distinguent des autres, & il fait tous ses efforts pour voir la marche de la nature dans ses productions. L'anatomiste au contraire contemple chaque chose en elle même ; il développe chacune de ses parties pour découvrir les moins apparentes, & il emploie tout son art, afin de reconnoître les premiers agens matériels, & tous les ressorts que la nature emploie pour faire mouvoir les corps animés.

Jusqu'à présent l'anatomie n'a guere eu d'autre objet que l'homme, c'est sans doute le principal ; mais le corps humain ne renferme pas tous les modeles du méchanisme de l'économie animale. Il y a dans les ani-

maux des conformations bien différentes de celles de l'homme, ils ont des parties plus développées; en les comparant les uns aux autres, & en les rapportant tous à l'homme, on connoîtra mieux l'homme en particulier & la méchanique de la nature en général. Ce grand objet eſt celui de l'anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à *l'hiſtoire naturelle* que l'anatomie ſimple, parce que l'on ne peut tirer de celle-ci que des obſervations de détails, tandis que l'autre donne des réſultats & des faits généraux qui font le corps de l'*hiſtoire naturelle* des animaux.

La médecine eſt une branche de l'*hiſtoire naturelle*, qui tire auſſi de l'anatomie une partie de ſa ſubſtance. L'on n'aura jamais une bonne théorie en médecine, que l'on ne ſoit parvenu à faire un corps d'*hiſtoire naturelle*, parce que l'on ne connoîtra jamais l'économie animale de l'homme, ſi l'on ne connoît les différentes conformations des animaux; & l'on feroit dans la médecine-pratique des progrès bien plus rapides que l'on n'en a fait juſqu'à préſent, en établiſſant ſur les animaux une médecine comparée & une chirurgie comparée, comme une anatomie comparée.

La botanique eſt une des principales branches & des plus étendues de l'*hiſtoire naturelle*; mais en parcourant les ouvrages des botaniſtes, on voit cette branche amaigrie par un rameau exceſſif qui lui enleve preſque toute ſa ſubſtance. La nomenclature des plantes, qui n'eſt qu'une petite partie de leur *hiſtoire naturelle*, ſemble avoir été le principal objet des botaniſtes; ils ne ſe ſont appliqués pour la plupart, qu'à faire des dénominations. *Voyez* BOTANIQUE. La ſignification des noms, & l'explication des termes, ſont les préliminaires de toutes les ſciences, & ces préliminaires ſont peut-être plus néceſſaires en botanique, qu'en toute autre ſcience, parce que le nombre des plantes eſt ſi grand, que ſans cette précaution, il y auroit néceſſairement de l'équivoque & de l'erreur dans l'application de leurs noms. Il ſeroit donc néceſſaire d'avoir en botanique un vocabulaire, qui contînt les noms & les deſcriptions completes de toutes les plantes connues, & qui ſervît d'interprete pour tous les auteurs. Quelque méthode que l'on employât pour l'arrangement d'un tel ouvrage, il ſeroit plus utile que tous les ſyſtêmes qui ont jamais été faits pour la diſtribution méthodique des plantes. Par le moyen des deſcriptions completes que contiendroit ce vocabulaire, l'on ſeroit aſſuré d'y trouver le nom de toutes les plantes que l'on auroit ſous les yeux; ce que l'on n'a pas encore pu faire par les méthodes de nomenclature, parce qu'elles ne contiennent que des deſcriptions incompletes qui ne ſuffiſent pas pour faire reconnoître toutes les plantes indiquées par ces méthodes. Peut-être auſſi ce vocabulaire une fois établi, feroit renoncer les botaniſtes à la prétention chimérique de ſuivre dans leur ſyſtêmes l'ordre intelligible de la nature, qui ne peut être conçu que par le Créateur.

En réduiſant la nomenclature des plantes à ſes juſtes limites, relativement au reſte de la botanique, on verra que le plus difficile & le plus important de cette ſcience n'eſt pas de nommer des plantes, mais de connoître leurs proptiétés, de ſavoir cultiver les plantes utiles & de détruire celles qui ſont nuiſibles, d'obſerver leur conformation & toutes les parties qui concourent à l'économie végétale; voilà juſqu'où s'étendent la botanique & l'*hiſtoire naturelle* des plantes. Ainſi la botanique contient une grande partie de la matiere médicale qui eſt renfermée en entier dans l'*hiſtoire naturelle générale*, puiſque cette ſcience comprend non-ſeulement les plantes, mais tous les animaux & tous les minéraux qui ont des vertus médicinales. Ces propriétés ſont ſi précieuſes, que les naturaliſtes doivent réunir toutes leurs connoiſſances à celles des médecins pour les découvrir. Juſqu'à préſent, le haſard y a eu plus de part que les lumieres de l'eſprit humain; mais en faiſant des tentatives ſur les animaux, en les ſoumettant à l'effet de certaines plantes, on trouveroit dans ces plantes des propriétés utiles aux hommes; & cette découverte ſeroit bien moins difficile, ſi l'on avoit ſeulement les élémens d'une médecine com-

parée établie sur les animaux considérés en état de santé & en état de maladie. Que de nouvelles propriétés n'auroit-on pas encore découvert dans les plantes relativement aux arts, si les botanistes avoient employé à les éprouver le temps qu'ils ont passé à les nommer! Les choses dont les propriétés sont connues, ne peuvent manquer de noms; les gens de la campagne savent les noms de toutes les plantes qui leur servent ou qui leur nuisent; & ils les connoissent mieux que les botanistes; ils sont aussi presque les seuls qui s'occupent de leur culture.

Les premieres idées que l'on a eues de l'*histoire naturelle* ont sans doute été celles de l'agriculture & de l'éducation des animaux; on a commencé par cultiver les plantes & par élever les animaux qui pouvoient servir d'alimens. Après s'être pourvu du nécessaire, on s'est appliqué à des recherches qui ont fait naître les sciences; à force de travaux & de méditations, & à l'aide des siecles, on les a élevées à un haut degré de perfection. Il est surprenant qu'au milieu de tant de découvertes en différens genres, l'agriculture ait eu peu d'avancement. *Voyez* BOTANIQUE. On laboure & on seme à peu près de la même façon depuis plusieurs siecles; cependant on ne peut pas douter qu'il n'y ait des moyens de labourer & de semer plus fructueusement. L'art de peupler les forêts n'a été bien connu que de nos jours. Quelles recherches peuvent donc être plus importantes que celles qui contribuent à rendre la terre plus féconde, & à multiplier les choses les plus nécessaires aux hommes! Ces objets sont les plus dignes des naturalistes, des savans de tout genre, & des bons citoyens; aussi ne peut-on pas trop applaudir aux travaux de ceux qui s'appliquent à rechercher la nature des terres, à perfectionner la charrue, à conserver les grains, à purifier ou à préserver les semences de la contagion, à élever des forêts, à naturaliser des arbres étrangers, *&c.*

L'agriculture a des parties de détail qui méritent l'attention des botanistes, & qu'ils peuvent perfectionner par les connoissances générales qu'ils ont sur les plantes, avec plus de succès, que les gens qui n'ont que des connoissances bornées chacun dans leur art. La culture des légumes & des arbres fruitiers, l'art des greffes, sont dignes des soins des botanistes, parce qu'il est possible de varier ces productions, & d'augmenter, par la culture, le fonds de nos richesses en ce genre. On peut changer les qualités des légumes au point de les rendre meilleurs & différens d'eux-mêmes à quelques égards; on peut former des fruits qui n'auront jamais paru sur la terre. Les nomenclateurs de botanique diront: la laitue de Batavia n'est qu'une variété de la laitue sauvage; la poire cresane n'est qu'une variété de la poire sauvage. Mais ces variétés sont des biens réels dont nous devons être très-reconnoissans envers les hommes laborieux & inventifs qui nous les ont procurés; tandis que la dénomination caractéristique d'une plante inutile n'est en elle-même qu'une vaine connoissance, & que la définition d'un nouveau genre de plante n'est qu'une chimere.

La culture des fleurs & des arbres d'agrément appartient à la botanique, comme les autres parties de l'agriculture, & peut avoir son genre d'utilité réelle indépendamment de l'innocent amusement qu'elle nous procure. Les fleuristes savent distinguer parmi des tulipes de différentes couleurs, celles dont les semences produiront des tulipes panachées; & ils prévoient les changemens de couleurs qui se feront chaque année dans ces panaches. Si l'on avoit bien réfléchi sur cet ordre successif de teintes naturelles dans les fleurs, si on l'avoit bien observé sur les feuilles du houx & des autres arbres qui ont des feuilles panachées, on pourroit en tirer de nouvelles lumieres pour le mélange des couleurs dans les arts, pour le changement de ces couleurs, la dégradation de leurs teintes, *&c.* de telles connoissances seroient d'autant plus sûres, qu'elles seroient d'accord avec les opérations de la nature. La culture des fleurs exige des soins très-assidus; il faut être attentif à la nature de chaque plante pour prévenir les maladies auxquelles elle est sujette, & pour l'empêcher de dégénérer; ainsi l'on est à portée de reconnoître, pour

ainsi

ainſi dire, les différentes qualités de leur tempérament, leurs maladies héréditaires, & d'autres particularités de l'économie végétale.

La connoiſſance de cette économie eſt le but le plus élevé de la botanique; pour y parvenir il a fallu commencer par l'examen détaillé de toutes les parties des plantes; c'eſt une ſorte d'anatomie plus ſimple que celle des animaux; mais qui demande des recherches auſſi fines & des opérations auſſi délicates. De grands obſervateurs y ont fait des progrès rapides; l'invention du microſcope leur a donné le moyen de découvrir les parties les moins apparentes des végétaux. Par l'expoſition anatomique de toutes les plantes, ou au moins de celles qui different entr'elles par leur conformation, on répandroit de nouvelles lumieres ſur le méchaniſme de la végétation. On a déja fait de grandes découvertes ſur le développement des germes, ſur l'accroiſſement des plantes, ſur la ſuccion des racines & des feuilles, le cours & l'évaporation de la ſeve, la réproduction des végétaux, *&c.* mais il y a encore beaucoup de connoiſſances à deſirer dans toutes les parties de la botanique. Il faut qu'elles concourent toutes à l'avancement de la ſcience de l'économie végétale; quoiqu'elle ſoit moins compliquée que l'économie animale, elle n'a pas encore été mieux développée. Plus ces deux ſciences ſeront avancées, plus on y trouvera de rapport; on ſait déja que les os ſont formés par le périoſte comme le bois par l'écorce; on peut comparer la ſeve des plantes au ſang des animaux, ou au moins à la liqueur qui en tient lieu dans ceux qui n'ont point de ſang; les plantes prennent leur nourriture par la ſuccion des racines & des feuilles, comme les animaux par la bouche ou par les ſuçoirs qui leur ſervent de bouche; il ſe fait dans les plantes des digeſtions, des ſecrétions, des évacuations, *&c.* elles ont des ſexes très-diſtincts par les organes propres à former, à féconder & à nourrir les embryons qui ſont les germes des plantes; enfin le polype a autant d'analogie avec les plantes qu'avec les animaux.

Les animaux & les végétaux ont beaucoup plus de rapport les uns aux autres, qu'ils n'en ont aux minéraux. La ſtructure de ceux-ci eſt plus ſimple, leur ſubſtance eſt moins compoſée, ainſi il eſt plus facile de les décrire & de les diſtinguer les uns des autres pour former le plan de leur *hiſtoire naturelle*. Le corps de cette *hiſtoire* conſiſte dans l'explication de la formation des minéraux, & il eſt inſéparable de la théorie de la terre, puiſque nous devons le nom de *minéral* à toutes les parties dont ce globe eſt compoſé. L'*hiſtoire naturelle* des minéraux, comprend encore l'énumération de leurs uſages & de leurs propriétés; mais leur définition exacte ne peut ſe faire que par le moyen de la chymie.

Cette ſcience commence au point où l'*hiſtoire naturelle* ſe termine. Le naturaliſte recherche toutes les productions de la nature dans ſon propre ſein; il leve avec précaution le voile qui les couvre; il les obſerve d'un œil attentif ſans oſer y porter une main téméraire; s'il eſt obligé de les toucher, il eſt toujours dans la crainte de les déformer; s'il eſt forcé de pénétrer dans l'intérieur d'un corps, il ne le diviſe qu'à regret, il n'en rompt l'union que pour en mieux connoître les liens, & pour avoir une idée complete de la ſtructure intérieure auſſi-bien que de la forme extérieure. Le chymiſte au contraire ne voit les opérations de la nature que dans les procédés de l'art; il décompoſe toutes les productions naturelles; il les diſſout, il les briſe, il les ſoumet à l'action du feu pour déplacer juſqu'aux plus petites molécules dont elles ſont compoſées, pour découvrir leurs élémens & leurs premiers principes.

Heureux le ſiecle où les ſciences ſont portées à un aſſez haut point de perfection pour que chacune des parties de l'*hiſtoire naturelle* ſoit devenue l'objet d'autres ſciences qui concourent toutes au bonheur des hommes! il y a lieu de croire que l'*hiſtoire naturelle* a été le principe de toutes ces ſciences, & qu'elle a été commencée avant elles; mais ſon origine eſt cachée dans la nuit des temps.

Dans le ſiecle préſent la ſcience de l'*hiſtoire naturelle* eſt plus cultivée qu'elle ne l'a jamais été; non-ſeulement la plupart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délaſſement, mais il y a de plus un

goût pour cette ſcience qui eſt répandu dans le public, & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'*hiſtoire naturelle*, ou qui s'occupent de ces matériaux, les uns obſervent les productions de la nature & méditent ſur leurs obſervations : leur objet eſt de perfectionner la ſcience & de connoître la vérité ; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent : leur objet eſt d'étaler toutes ces merveilles, & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*hiſtoire naturelle* que les premiers, puiſqu'ils rendent les obſervations plus faciles en raſſemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui ſe multiplient de jour en jour, non-ſeulement dans les villes capitales, mais auſſi dans les provinces de tous les états de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*hiſtoire naturelle* prouve manifeſtement le goût du public pour cette ſcience ; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépenſe conſidérable, car le prix des curioſités naturelles eſt actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du temps & de l'argent ſuppoſe le deſir de s'inſtruire en *hiſtoire naturelle*, ou au moins de montrer par cette ſcience un goût qui ſe ſoutient par l'exemple & par l'émulation. Dans le ſiecle dernier & au commencement de notre ſiecle, il y avoit beaucoup plus de cabinets de médailles qu'à préſent ; aujourd'hui on forme des cabinets d'*hiſtoire naturelle* par préférence aux cabinets de machines de phyſique expérimentale. Si ce goût ſe ſoutient, peut-être bien des gens aimeront mieux avoir des cabinets d'*hiſtoire naturelle* que de grandes bibliotheques. Mais tout a ſes viciſſitudes, & l'empire de la mode s'étend juſque ſur les ſciences. Le goût pour les ſciences abſtraites a ſuccédé au goût pour la ſcience des antiquités ; enſuite la phyſique expérimentale a été plus cultivée que les ſciences abſtraites ; à préſent l'*hiſtoire naturelle* occupe plus le public que la phyſique expérimentale & que toute autre ſcience. Mais le regne de l'*hiſtoire naturelle* aura-t-il auſſi ſon terme ?

Cette ſcience durera néceſſairement autant que les ſciences phyſiques, puiſqu'elle en eſt la baſe & qu'elle donne la connoiſſance de leurs matériaux. Son objet eſt auſſi curieux qu'important ; l'étude de la nature eſt auſſi attrayante que ſes productions ſont merveilleuſes. L'*hiſtoire naturelle* eſt inépuiſable ; elle eſt également propre à exercer les génies les plus élevés, & à ſervir de délaſſement & d'amuſement aux gens qui ſont occupés d'autres choſes par devoir, & à ceux qui tâchent d'éviter l'ennui d'une vie oiſive ; l'*hiſtoire naturelle* les occupe par des recherches amuſantes, faciles, intéreſſantes & variées, & par des lectures auſſi agréables qu'inſtructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'eſprit ; nous ſommes environnés des productions de la nature ; & nous en ſommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette ſcience en tout temps, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*hiſtoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur ; plus on s'y appliquera, plus ſon étude ſera ſéduiſante, & cette ſcience fera de grands progrès dans notre ſiecle, puiſque le goût du public y eſt porté, & que l'exemple & l'émulation ſe joignent à l'agrément & à l'utilité de l'*hiſtoire naturelle* pour aſſurer ſon avancement.

Dans les ſciences abſtraites, par exemple, en métaphyſique, un ſeul homme doué d'un génie ſupérieur peut avancer à grands pas ſans aucun ſecours étranger, parce qu'il peut tirer de ſon propre fonds les faits & les réſultats, les principes & les conſéquences qui établiſſent la ſcience ; mais dans les ſciences phyſiques, & ſur-tout en *hiſtoire naturelle*, on n'acquiert les faits que par des obſervations longues & difficiles ; le nombre des faits néceſſaires pour cette ſcience ſurpaſſe le nombre immenſe des productions de la nature. Un homme ſeul eſt donc incapable d'un ſi grand travail ; pluſieurs hommes durant un ſiecle, ou tous les contemporains d'une nation entiere n'y ſuffiroient pas. Ce n'eſt que par le concours de pluſieurs nations dans une ſuite de ſiecles, qu'il eſt poſſible de raſſembler les matériaux de *l'hiſtoire de la nature*. Pendant qu'une foule d'obſervateurs les entaſſent à l'aide des temps, il paroît quelques grands gé-

nies qui en ordonnent la disposition ; mais ils ne se succedent qu'après de longs intervalles. Ces grands hommes sont trop rares : heureux le siecle qui en produit un dans son cours ! encore le succès de ses méditations dépend-t-il de la valeur des faits acquis par les observateurs qui l'ont précédé, & le mérite de ses travaux peut être effacé par des observations qui se font dans la suite. Le chef-d'œuvre de l'esprit humain est de combiner les faits connus, d'en tirer des conséquences justes, & d'imaginer un système conforme aux faits. Ce système paroît être le système de la nature, parce qu'il renferme toutes les connoissances que nous avons de la nature ; mais un fait important nouvellement découvert change les combinaisons, annulle les conséquences, détruit le système précédent, & donne de nouvelles idées pour un nouveau système, dont la solidité dépend encore du nombre ou de l'importance des faits qui en font la base. Mais il ne faut pas croire que l'on n'aura jamais de système vrai, parce que l'on n'acquerra jamais tous les faits ; les principaux suffisent pour garantir la vérité d'un système, & pour assurer sa durée.

Nous avons en *histoire naturelle*, d'assez bons ouvrages de descriptions, d'observations & de systêmes, pour fournir à une étude profonde de cette science ; mais il y a beaucoup de choix à faire dans les livres, & il est fort avantageux de suivre une bonne méthode dans l'étude que l'on veut faire, tant par la lecture des livres, que par l'inspection des productions de la nature. On ne connoîtra jamais une nation par la lecture de la meilleure histoire que l'on en puisse faire, aussi-bien que si l'on avoit vécu parmi cette nation, que l'on eût observé par soi-même son génie & ses mœurs, & que l'on eût été témoin de la conduite de son gouvernement. Il en est de même pour l'*histoire naturelle ;* les descriptions les plus exactes, les observations les plus fines, les systêmes les plus ingénieux ne donnent pas une idée aussi juste des productions de la nature que la présence des objets réels : mais on ne peut pas tout voir, tout observer, tout méditer. Les philosophes y suppléent, ils nous guident, ils nous éclairent par des systêmes fondés sur les observations particulieres, & élevés par la force de leur génie. Pour entendre & pour juger ces systêmes, pour en connoître l'erreur ou la vérité, pour s'y représenter le tableau de la nature, il faut avoir vu la nature elle-même. Celui qui la regarde pour la premiere fois avec les yeux du naturaliste s'étonne du nombre immense de ses productions, & se perd dans leur variété. Qui oseroit entreprendre de visiter toute la surface de la terre pour voir les productions de chaque climat & de chaque pays ? qui pourroit s'engager à descendre dans les profondeurs de toutes les carrieres & de toutes les mines, à monter sur tous les pics les plus élevés, & à parcourir toutes les mers ? De tels obstacles décourageroient les plus entreprenans, & les feroient renoncer à l'étude de l'*histoire naturelle*.

Mais on a trouvé le moyen de raccourcir & d'applanir la surface de la terre en faveur des naturalistes ; on a rassemblé des individus de chaque espece d'animaux & de plantes, & des échantillons des minéraux dans les cabinets d'*histoire naturelle*. On y voit des productions de tous les pays du monde, & pour ainsi dire un abrégé de la nature entiere. Ses productions s'y présentent en foule aux yeux de l'observateur ; il peut approcher sans peine & sans crainte les animaux les plus sauvages & les plus féroces ; les oiseaux restent immobiles ; les dépouilles des fleuves & des mers sont étalées de toutes parts ; on apperçoit jusqu'aux plus petits insectes ; on découvre la conformation intérieure des animaux en considérant les squeletes & d'autres parties internes de leur corps ; on voit en même temps les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits & les semences des plantes ; on a tiré les minéraux du sein de la terre pour les mettre en évidence. Quiconque est animé du desir de s'instruire, doit à cet aspect se trouver heureux de vivre dans un siecle si favorable aux sciences, & il se sentira pénétrer d'une nouvelle ardeur pour l'*histoire de la nature*.

On peut prendre les premieres notions de cette science dans les cabinets d'*histoire naturelle ;* mais on n'y acquerra jamais des connoissances completes, parce que l'on n'y voit pas la nature vivante & agissante.

Quelque apprêt que l'on donne aux cadavres des animaux ou à leurs dépouilles, ils ne ſont plus qu'une foible repréſentation des animaux vivans. Peut-on comparer des plantes deſſéchées à celles qui font l'ornement de nos campagnes par la beauté de leurs feuillages, de leurs fleurs & de leurs fruits ? Les minéraux ſe ſoutiennent mieux dans les cabinets que les végétaux & les animaux ; mais il n'y a qu'une ſi petite portion de chaque minéral que l'on ne peut pas juger du volume immenſe des pierres, des terres, des matieres métalliques, *&c.* ni de leur poſition, ni de leur mêlange. Le naturaliſte ne peut donc voir dans les cabinets d'*hiſtoire naturelle* qu'une eſquiſſe de la nature ; mais elle ſuffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ſes recherches. Après les avoir conſidérés dans les cabinets, il eſt à propos de lire dans un ouvrage choiſi leur deſcription & leur *hiſtoire* avant que d'aller obſerver chaque objet dans le ſein de la nature ; cette étude préliminaire facilite l'obſervation, & fait appercevoir bien des choſes qui échapperoient à une premiere vue. Lorſque l'on a obſervé quelques objets dans leur entier & dans le lieu qui leur eſt propre, il faut reprendre les livres, & lire une ſeconde fois les articles qui ont rapport aux choſes que l'on vient de voir ; à cette ſeconde lecture, on eſt plus en état d'entendre le vrai ſens des endroits qui paroiſſoient obſcurs ou équivoques. Enſuite, en rentrant dans les cabinets, on acquiert encore de nouvelles lumieres ſur les mêmes choſes ; on peut les y voir préſentées ou préparées de façon à faire appercevoir des qualités qui ne ſont pas apparentes dans l'état naturel & dans le lieu originaire. Enfin, c'eſt ce lieu qu'il faut fréquenter par préférence le plus ſouvent qu'il ſera poſſible, pour voir la même choſe en différens temps, ſous différens aſpects, & avec des vues différentes relativement à la choſe que l'on a pour objet, & à celles qui y ſont mêlées, ou qui l'environnent.

Les principaux faits de l'*hiſtoire naturelle* ſont établis ſur les rapports que les choſes ont entr'elles, ſur les différences & ſur les reſſemblances qui ſe trouvent entre les productions de la nature. Le naturaliſte doit les comparer les unes aux autre., en obſervant leurs propriétés & leur conformation ; les éloigner ou les rapprocher les unes des autres pour reconnoître la ſubſtance & la forme eſſentielle & caractériſtique de chaque être matériel. Il ne peut atteindre à ſon objet qu'en faiſant des combinaiſons longues & difficiles, qui ſeront toujours fautives s'il n'y fait entrer pour élemens tous les rapports qu'une production de la nature a avec toutes les autres productions. Ces combinaiſons ſont l'objet des méditations des naturaliſtes, & déterminent la méthode particuliere que chaque auteur ſe preſcrit dans la compoſition de ſes livres, & l'ordre que l'on ſuit pour l'arrangement d'un cabinet d'*hiſtoire naturelle*. Mais cet art de combiner & cet ordre méthodique mal conçus, ſont un écueil que les commençans évitent difficilement, & dont ils ne ſe retirent qu'à grand peine, lorſqu'ils s'y ſont une fois engagés. Cet écueil a un puiſſant attrait ; on veut tracer dans un livre l'ordre de la nature & les nuances de ſes productions ; en les diſtribuant dans un cabinet, on prétend ſuivre cet ordre, & ſe conformer au ſyſtême naturel ; on ſe croit arrivé au plus haut point de perfection ; & en effet on y ſeroit parvenu, ſi ce ſyſtême étoit vraiment conforme à celui de la nature. Je ne ſais ſi l'eſprit humain eſt capable d'une telle découverte, au moins elle paroît encore bien éloignée. On n'a fait juſqu'à préſent qu'une très-petite partie des obſervations qui doivent la précéder ; on s'eſt contenté de combiner les caracteres tirés des différences & des reſſemblances qui ſe trouvent entre des productions de la nature conſidérées dans une ſeule de leurs parties conſtituantes ou de leurs propriétés, & on a fait en conſéquence des diviſions & des diſtributions méthodiques de toutes les productions de la nature, tandis qu'il faudroit obſerver chacun de ces êtres en entier & dans chacune de ſes parties, les comparer entr'eux à tous égards, & faire toute la ſuite des combinaiſons néceſſaires pour avoir des reſultats généraux qui embraſſeroient & qui manifeſteroient l'ordre de la nature. *Voyez* MÉTHODE.

Toute diviſion méthodique, qui n'eſt fondée que ſur des réſultats particuliers, eſt donc fautive, & peut être démentie par de nouvelles combinaiſons plus étendues & par des réſultats plus généraux. On ne peut pas trop s'en défier dans l'étude de l'*hiſtoire naturelle*, ſoit à la lecture des livres, ſoit à la vue des cabinets; ils ne nous préſentent qu'un tableau mal compoſé, puiſque les objets de la nature y ſont mal diſtribués. Cependant c'eſt déja un grand avantage de voir ces objets raſſemblés; & leur diſtribution, quoique mauvaiſe au fond, tient à des combinaiſons & à des réſultats qui apprennent les rapports que quelques parties de certaines productions de la nature ont entr'elles. D'ailleurs, ces diviſions méthodiques ſoulagent la mémoire & ſemblent débrouiller le cahos que forment les objets de la nature, lorſqu'on les regarde confuſément; mais il ne faut jamais oublier que ces ſyſtêmes ne ſont fondés que ſur les conventions arbitraires des hommes; qu'ils ne ſont pas d'accord avec les loix invariables de la nature. Si on les ſuivoit avec une confiance aveugle, ils induiroient en erreur à chaque pas; ils ne ſont que des guides infideles, dont on doit s'écarter dès que l'on a acquis aſſez de lumieres pour ſe conduire ſoi-même.

HISTOIRE DES MALADIES, (*Méd.*) c'eſt la partie la plus importante de la doctrine de la médecine, qui conſiſte dans la deſcription de tous les ſymptômes évidens, eſſentiels, qui ont précédé, qui accompagnent & qui ſuivent chaque eſpece de maladie, obſervés exactement dans l'individu qui en eſt affecté.

Cette deſcription doit auſſi renfermer tout ce qui a rapport à l'état du malade, comparé avec ſon âge, ſon ſexe, ſon tempérament, celui de ſes parens, la ſaiſon de l'année, la température de l'air, la nature du climat où il vit; celle des alimens, des eaux, dont il uſe habituellement, de la ſituation particuliere du lieu qu'il habite, & des maladies qui y regnent.

Ce n'eſt que ſur une ſemblable expoſition bien exacte que peut être fondée la ſcience expérimentale du médecin. Ce n'eſt que par la connoiſſance de toutes ces circonſtances qu'il parvient à bien diſtinguer une maladie d'avec une autre; à ſe mettre au fait de la marche de la nature dans le cours des différentes maladies; à former des raiſonnemens pour parvenir à bien connoître leurs cauſes; à tirer de ces différentes connoiſſances, les indices qui ſervent à l'éclairer dans le jugement qu'il peut porter de l'événement qui terminera la maladie; à en déduire les indications qu'il doit remplir pour ſon traitement, afin d'en procurer auſſi promptement, auſſi ſûrement, & avec auſſi peu de déſagrément qu'il eſt poſſible, la guériſon deſirée, ſi le cas en eſt ſuſceptible; ou de n'entreprendre qu'une cure palliative, ſi on peut en eſpérer quelque avantage, & qu'elle ſoit plus convenable que de s'abſtenir abſolument de tous remedes de conſéquence, ainſi qu'il eſt ſouvent très-prudent de le faire.

En effet, on doit déclarer la maladie incurable, dès qu'on eſt bien fondé à la regarder comme telle, & ſe borner à conſerver la vie, lorſqu'on ne peut pas rétablir la ſanté, & à procurer du ſoulagement, en attendant que la mort fourniſſe le moyen (que l'on doit ſaiſir autant qu'il eſt poſſible, pour rendre complete l'*hiſtoire des maladies* qui en ſont ſuſceptibles) de comparer par l'inſpection anatomique des cadavres, les effets apparens de la maladie avec ceux qu'elle a produits dans la diſpoſition des organes cachés, d'où on puiſſe tirer de nouvelles connoiſſances qui établiſſent des ſignes diagnoſtics, prognoſtics, indicans, que l'on n'avoit pas, ou que l'on ne connoiſſoit qu'imparfaitement avant ces recherches, relativement au cas dont il s'agit.

Ce ne peut être qu'en ſuivant ce plan d'après Hippocrate, & les ſeuls vrais maîtres de l'art qui ont marché ſur ſes traces, que les médecins peuvent ſe flatter de travailler d'une maniere véritablement utile à l'avancement de l'art de guérir, de parvenir à ſe procurer des ſuccès diſtingués, & mérités dans l'exercice de leur profeſſion, & de ſe rendre recommandables à la poſtérité, en l'enrichiſſant du recueil de leurs obſervations. *Voyez* MALADIE, CURE, MÉDECINE, OBSERVATION.

*HISTORIOGRAPHE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. mod.*) celui qui écrit ou qui a écrit

l'hiſtoire. Ce mot a été fait pour déſigner cette claſſe particuliere d'auteurs ; mais on l'emploie plus communément comme le titre d'un homme qui a mérité par ſon talent, ſon intégrité & ſon jugement, le choix du gouvernement pour tranſmettre à la poſtérité les grands événemens du regne préſent. Boileau & Racine furent nommés *hiſtoriographes* ſous Louis XIV. M. de Voltaire leur a ſuccédé à cette importante fonction ſous le regne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appellé à la cour d'un prince étranger, a laiſſé cette place vacante, qu'on a accordée à M. Duclos, ſecrétaire de l'académie françoiſe. Racine & Boileau n'ont rien fait. M. de Voltaire a écrit l'hiſtoire du ſiecle de Louis XV.

* HISTORIQUE, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'hiſtoire. Il s'oppoſe à *fabuleux*. On dit *les temps hiſtoriques*, *les temps fabuleux*. On dit encore *un ouvrage hiſtorique ; la peinture hiſtorique* eſt celle qui repréſente un fait réel, une action priſe de l'hiſtoire, ou même plus généralement une action qui ſe paſſe entre des hommes ; que cette action ſoit réelle, ou qu'elle ſoit d'imagination, il n'importe. Ici le mot *hiſtorique* diſtingue une claſſe de peintres & un genre de peinture.

HISTRION, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) farceur, baladin d'Etrurie. On fit venir à Rome des *hiſtrions* de ce pays-là vers l'an 391 pour des jeux ſcéniques ; Tite-Live nous l'apprend, *déc. I, lib. VII.*

Les Romains ne connoiſſoient que les jeux du cirque, quand on inſtitua ceux du théâtre, où des baladins, qu'on appella d'Étrurie, danſerent avec aſſez de gravité, à la mode de leur pays & au ſon de la flûte ſur un ſimple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *hiſtrions*, parce qu'en langue toſcane un farceur s'appelloit *hiſter*, & ce nom reſta toujours depuis aux comédiens.

Ces *hiſtrions*, après avoir pendant quelque temps joint à leurs danſes toſcanes la récitation de vers aſſez groſſiers, & faits ſur le champ, comme pourroient être les vers Feſcennins, ſe formerent en troupes & réciterent des pieces appellées *ſatyres*, qui avoient une muſique réguliere, au ſon des flûtes, & qui étoient accompagnées de danſes & de mouvemens convenables. Ces farces informes durerent encore 220 ans, juſqu'à l'an de Rome 514 que le poëte Andronicus fit jouer la premiere piece réglée, c'eſt-à-dire, qui eût un ſujet ſuivi ; & ce ſpectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule. Ce ſont donc les *hiſtrions* d'Etrurie qui donnerent lieu à l'origine des pieces de théâtre de Rome ; elles ſortirent des chœurs de danſeurs étruſques. (*D. J.*)

HITCHIN, (*Géog.*) bonne ville d'Angleterre, dans la belle province de Hertford, au bord de la forêt appellée *Hitchin-Wood*. Ses marchés ſont renommés dans tout le royaume par la quantité de froment & de dreche que l'on y débite. L'on dit auſſi beaucoup de bien de ſon école gratuite ; & les antiquaires peuvent trouver pluſieurs monumens curieux dans ſon égliſe, l'une des plus anciennes du pays. (*D. J.*)

HITH *ou* HYETH, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Kent ; c'eſt un des huits ports qui ont de grands priviléges, & dont les députés au parlement ſont appellés *barons des cinq ports*, parce qu'originairement on n'en comptoit que cinq. Il paroît que les Romains l'ont connu ſous le nom de *portus Lemanis*, & ils y avoient fait une voie militaire qui alloit de cet endroit à Cantorbéry ; mais aujourd'hui ce port eſt comme abandonné, parce que les ſables l'ont preſque rempli. *Long.* 18, 48 ; *lat.* 51, 6. (*D. J.*)

HITTEROE, (*Géog.*) iſle de Norwege, ſur les côtes du gouvernement de Drontheim, dans le bailliage de Foſen. Elle peut avoir dix milles de circuit : ſes habitans ne vivent que de la pêche. (*D. G.*)

HITZOOL, (*Géog.*) montagne d'Iſlande, au quartier ſeptentrional de cette iſle. C'eſt l'une des trois qui, dès l'an 1725, ont commencé à jetter des flammes comme l'Hekla. (*D. G.*)

HIVER, ſ. m. (*Phyſiq. & Aſtron.*) l'une des quatre ſaiſons de l'année. *Voyez* SAISON.

L'*Hiver* commence le jour que le ſoleil eſt le plus éloigné du zénith, & finit lorſque la diſtance du ſoleil au zénith eſt moyenne entre la plus grande & la plus

petite. Quel que soit le froid que nous ressentions dans cette saison, il est cependant prouvé par l'astronomie, que le soleil est plus proche de la terre en *hiver* qu'en été. On trouvera aux *articles* CHALEUR, FROID, la cause de la diminution de la chaleur en *hiver*.

Sous l'équateur, l'*hiver*, ainsi que les autres saisons, revient deux fois chaque année; mais dans tous les autres lieux de la terre on n'a jamais qu'un seul *hiver* par an, & cet *hiver* pour l'hémisphere boréal arrive lorsque le soleil est dans le tropique du capricorne, & pour l'autre hémisphere, lorsque le soleil est dans le tropique du cancer; en sorte que tous les habitans d'un même hémisphere ont l'*hiver* en même temps, & que les habitans d'un hémisphere ont l'*hiver* pendant que les autres ont l'été. Le jour du solstice d'*hiver*, qui tombe vers le 20 décembre, est le plus court jour de l'année. Depuis ce jour jusqu'au commencement du printemps, les jours vont en croissant, & cependant sont plus courts que les nuits, & cette double propriété des jours caractérise particuliérement l'*hiver*. (*O*)

HIVER, (*Iconograph.*) cette saison, ainsi que les autres, se voit caractérisée sur les anciens monumens. C'est ordinairement chez les Grecs par des femmes, & chez les Romains par de jeunes hommes qui ont des aîles, que chaque saison est personnifiée, avec les attributs qui lui conviennent.

Sur un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athenes, l'*hiver* est représenté sous la figure d'une femme, dont la tête est couverte avec un pan de sa robe; le génie qui est à côté d'elle, est bien habillé, & tient pour tout symbole un liévre, parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne. Par d'autres monumens, l'*hiver* est désigné par un jeune garçon bien vêtu, bien chaussé, portant sur la tête une couronne de rameaux sans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés, ou des oiseaux aquatiques, comme des oies, des canards, *&c.* *Voyez* SAISONS (*Iconog.*)

Quelques modernes, qui ont cru faire des merveilles de s'éloigner de la simplicité de l'antique, représentent l'*hiver* sous la figure d'un vieillard qui se chauffe; ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grotte; ou finalement, sous la forme d'une femme vêtue d'habits doublés d'une peau de mouton, & assise auprès d'un grand feu. (*D. J.*)

HIVERNER, v. neut. c'est passer l'hiver. Il se dit d'une troupe: il se dit aussi d'un vaisseau: *ce vaisseau a* hiverné *dans tel port.*

HIZACKER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le comté de Danneberg, au duché de Hannover.

HIZREVITES *ou* HEREVITES, subm. pl. (*Hist. mod.*) sortes de religieux mahométans, de leur fondateur *Hizr* ou *Herevi*, qu'on dit avoir été un fameux chymiste qui possédoit le grand œuvre. Il pratiquoit aussi des abstinences & autres austérités que ses sectateurs ne se piquent pas d'imiter. Ils ont un monastere à Constantinople. Ricaut, *de l'empire ottoman.* (*G*)

H O

HO, interject. (*Gramm.*) c'est une voix admirative. *Ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* Elle est quelquefois aussi d'improbation, d'avertissement, d'étonnement ou de menace: *Ho, ho, c'est ainsi que vous en usez avec moi! ho, il n'en ira pas comme cela!* Il y a des cas où elle appelle: *hola, ho, ici* quelqu'un?

HOAKO, s. m. (*Botan.*) c'est une herbe qui croît à la Chine sur le mont de Pochung, près de la ville de Cin, & à laquelle on attache la propriété funeste de rendre stériles les femmes qui en goûtent. Les auteurs qui en ont fait mention, n'en ont pas donné des descriptions.

HOAMHO *ou* HOANGSO, (*Géogr.*) une des plus grandes rivieres du monde; elle a sa source à 23 deg. de lat. sur les confins du Tongut & de la Chine, dans un grand lac enclavé dans les hautes montagnes qui séparent ces deux états; courant de-là vers le nord, elle côtoie les frontieres de la province de Yensi & du

Tongut juſqu'à 37 degrés de latitude, arroſe le Tibet, paſſe la grande muraille vers les 38 degrés de latitude, ſe dégorge enfin dans l'océan de la Chine après un cours de plus de 500 lieues d'Allemagne : les eaux ſont troubles, & tirent ſur le jaune-brun ; elles prennent cette mauvaiſe qualité du ſalpêtre dont les montagnes que cette riviere baigne au-dehors de la grande muraille ſont remplies ; c'eſt à cauſe de cette couleur jaune-brune qu'elle porte le nom d'*Hoangſo* ou *Hoamho ;* elle fait dans ſon cours des ravages épouvantables, dont les Chinois n'ont eu que trop ſouvent de triſtes expériences. *Voyez* ſur le cours de ce fleuve *la grande carte de la grande Tartarie* de M. Witſen. (*D. J.*)

HOANG, (*Géog.*) le plus grand fleuve de la Chine ; il a ſa ſource dans un lac ſitué environ à quinze lieues de celui de Chiamai vers l'orient. Il coule, dit Witſen, du couchant au levant entre le royaume de Torgat & l'Inde de-là le Gange juſqu'à la Chine ; d'où ſe portant vers le nord, il ſépare le Tongut de la province de Xienſi, traverſe cette province, paſſe la fameuſe muraille de la Chine, va dans le déſert de Zamo en Tartarie, ſe recourbe vers le midi, repaſſe la muraille, ſépare le Xanſi du Xanti, baigne l'Honan, le Xantung, le Nanghking, & ſe décharge dans le golfe de ce nom. Les Chinois ont joint le *Hoang* au golfe de Cang par un canal qui commence dans le Nanghking, coupe le Xantung, une partie de la province de Peking, & ſe termine au fond du golfe de Cang.

* HOANGEIO, ſ. m. (*Ornith.*) petit oiſeau qui ſe trouve dans le Chekiang à la Chine. On ne nous l'a point décrit ; on nous apprend ſeulement que les habitans le trempent dans leur vin de riz, & en font un mets commun.

* HOANGEIOYU, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau aquatique de la province de Quantung à la Chine. En été, il habite les montagnes ; en hiver, il ſe retire dans la mer où l'on le prend aux filets : ſa chair paſſe pour fort délicate : ſur le peu que l'on nous a tranſmis de ſa deſcription, il paroît que le *hoangeioyu* eſt amphibie, moitié poiſſon, moitié oiſeau.

HOATCHÉ, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Commerce.*) c'eſt le nom que les Chinois donnent à une terre très-blanche, extrêmement fine, douce, & comme ſavonneuſe au toucher, qu'ils emploient ſeule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui eſt plus eſtimée que celle qui ſe fait avec le *kaolin* & le *petuntſé*, qui ſont les ingrédiens de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'eſt autre choſe qu'une terre bolaire & argilleuſe très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du ſavon ; en un mot, qui a toutes les propriétés & les caracteres de la terre cimolée des anciens. *Voyez* CIMOLÉE. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres, qui, préparées convenablement, ſerviroient avec ſuccès aux mêmes uſages. *Voyez l'article* PORCELAINE.

Les médecins Chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires (—)

HOAZIN *ou* FAISAN HUPÉ de Cayenne. Cet oiſeau eſt de la groſſeur d'une poule d'inde ; ſon bec eſt courbé, ſa poitrine eſt d'un blanc jaunâtre, ſes aîles & ſa queue ſont marquées des taches ou raies blanches, à un pouce de diſtance les unes des autres ; le dos, le deſſus du cou, les côtés de la tête ſont d'un fauve brun, les piés de couleur obſcure ; ſa tête eſt ornée d'une huppe compoſée de plumes blanchâtres d'un côté & noires de l'autre : elle eſt plus haute que celle des Hoccos, & il ne paroît pas qu'il puiſſe la baiſſer ou la lever à ſon gré. Il habite ordinairement les grandes forêts, ſe perche ſur les arbres le long des eaux pour guetter & ſurprendre les ſerpens dont il ſe nourrit ; ſa voix eſt forte, c'eſt moins un cri qu'un hurlement : on dit qu'il prononce ſon nom d'un ton lugubre & effrayant, ce qui le fait paſſer parmi les Indiens pour un oiſeau de mauvais augure. On le voit au Mexique. Quelques auteurs ſoupçonnent que c'eſt un oiſeau de paſſage.

HOBAL, ſ. m. (*Myth.*) idole des anciens

ciens Arabes. On la voyoit entourée de 360 autres plus petites, qui préſidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruiſit ſon culte dans la Mecque lorſqu'il s'en fut rendu maître.

* HOBBISME, *ou* PHILOSOPHIE DE HOBBES, (*Hiſt. Philoſ. anc. & mod.*) Nous diviſerons cet article en deux parties; dans la premiere, nous donnerons un abrégé de la vie de Hobbes; dans la ſeconde, nous expoſerons les principes fondamentaux de ſa philoſophie.

Thomas Hobbes naquit en Angleterre, à Malmesbury, le 5 avril 1588; ſon pere étoit un eccléſiaſtique obſcur dans ce lieu. La flotte que Philippe II, roi d'Eſpagne, avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une conſternation générale. Les couches de la mere de Hobbes en furent accélérées, & elle mit au monde cet enfant avant terme.

On l'appliqua de bonne heure à l'étude; malgré la foibleſſe de ſa ſanté, il ſurmonta avec une facilité ſurprenante les difficultés des langues ſavantes, & il avoit traduit en vers latins la Médée d'Eurypide, dans un âge où les autres enfans connoiſſent à peine le nom de cet auteur.

On l'envoya à quatorze ans à l'univerſité d'Oxford, où il fit ce que nous appellons *la philoſophie;* de-là il paſſa dans la maiſon de Guillaume Cavendish, baron de Hardwick & peu de temps après comte de Devonshire, qui lui confia l'éducation de ſon fils ainé.

La douceur de ſon caractere & les progrès de ſon éleve le rendirent cher à toute la famille, qui le choiſit pour accompagner le jeune comte dans ſes voyages. Il parcourut la France & l'Italie, recherchant le commerce des hommes célebres, & étudiant les loix, les uſages, les coutumes, les mœurs, le génie, la conſtitution, les intérêts & les goûts de ces deux nations.

De retour en Angleterre, il ſe livra tout entier à la culture des lettres & aux méditations de la philoſophie. Il avoit pris en averſion & les choſes qu'on enſeignoit dans les écoles, & la maniere de les enſeigner. Il n'y voyoit aucune application à la conduite générale ou particuliere des hommes. La logique & la métaphyſique des Péripatéticiens ne lui paroiſſoit qu'un tiſſu de niaiſeries difficiles; leur morale, qu'un ſujet de diſputes vuides de ſens; & leur phyſique, que des rêveries ſur la nature & ſes phénomenes.

Avide d'une pâture plus ſolide, il revint à la lecture des anciens; il dévora leurs philoſophes, leurs poëtes, leurs orateurs & leurs hiſtoriens: ce fut alors qu'on le préſenta au chancelier Bacon, qui l'admit dans la ſociété des grands hommes dont il étoit environné. Le gouvernement commençoit à pencher vers la démocratie; & notre philoſophe effrayé des maux qui accompagnent toujours les grandes révolutions, jeta les fondemens de ſon ſyſtême politique; il croyoit de bonne foi que la voix d'un philoſophe pouvoit ſe faire entendre au milieu des clameurs d'un peuple rébelle.

Il ſe repaiſſoit de cette idée auſſi ſéduiſante que vaine; & il écrivoit, lorſqu'il perdit, dans la perſonne de ſon éleve, ſon protecteur & ſon ami: il avoit alors quarante ans, temps où l'on penſe à l'avenir. Il étoit ſans fortune; un moment avoit renverſé toutes ſes eſpérances. Gervaiſe Clifton le ſollicitoit de ſuivre ſon fils dans ſes voyages, & il y conſentit: il ſe chargea enſuite de l'éducation d'un fils de la comteſſe de Devonshire avec lequel il revit encore la France & l'Italie.

C'eſt au milieu de ces diſtractions qu'il s'inſtruiſit dans les mathématiques, qu'il regardoit comme les ſeules ſciences capables d'affermir le jugement; il penſoit déja que tout s'exécute par des loix méchaniques, & que c'étoit dans les propriétés ſeules de la matiere & du mouvement qu'il falloit chercher la raiſon des phénomenes des corps brutes & des êtres organiſés.

A l'étude des mathématiques il fit ſuccéder celle de l'hiſtoire naturelle & de la phyſique expérimentale; il étoit alors à Paris, où il ſe lia avec Gaſſendi qui travailloit à rappeller de l'oubli la philoſophie d'Epicure. Un ſyſtême où l'on explique tout par du mouvement & des atomes ne

pouvoit manquer de plaire à Hobbes ; il l'adopta, & en étendit l'application des phénomenes de la nature aux ſenſations & aux idées. Gaſſendi diſoit de Hobbes qu'il ne connoiſſoit guere d'ame plus intrépide, d'eſprit plus libre de préjugés, d'homme qui pénétrât plus profondément dans les choſes : & l'hiſtorien de Hobbes a dit du P. Merſenne, que ſon état de religieux ne l'avoit point empêché de chérir la philoſophie de Malmesbury, ni de rendre juſtice aux mœurs & aux talens de cet homme, quelque différence qu'il y eût entre leur communion & leurs principes.

Ce fut alors que Hobbes publia ſon livre du *Citoyen ;* l'accueil que cet ouvrage reçut du public, & les conſeils de ſes amis, l'attacherent à l'étude de l'homme & des mœurs.

Ce ſujet intéreſſant l'occupoit lorſqu'il partit pour l'Italie. Il fit connoiſſance à Piſe avec le célebre Galilée. L'amitié fut étroite & prompte entre ces deux hommes. La perſécution acheva de reſſerrer dans la ſuite les liens qui les uniſſoient.

Les troubles qui devoient bientôt arroſer de ſang l'Angleterre, étoient ſur le point d'éclater. Ce fut dans ces circonſtances qu'il publia ſon *Léviathan :* cet ouvrage fit grand bruit, c'eſt-à-dire, qu'il eut peu de lecteurs, quelques défenſeurs, & beaucoup d'ennemis. Hobbes y diſoit : « Point de ſûreté ſans la paix ; point de paix ſans un pouvoir abſolu ; point de pouvoir abſolu ſans les armes, point d'armes ſans impôts ; & la crainte des armes n'établira point la paix, ſi une crainte plus terrible que celle de la mort excite les eſprits. Or telle eſt la crainte de la damnation éternelle. Un peuple ſage commencera donc par convenir des choſes néceſſaires au ſalut. » *Sine pace impoſſibilem eſſe incolumitatem, ſine imperio pacem ; ſine armis imperium ; ſine opibus in unam manum collatis, nihil valent arma ; neque metu armorum quicquam ad pacem proficere illos, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum. Nempe dum conſenſum non ſit de iis rebus quæ ad felicitatem æternam neceſſariæ credantur, pacem inter cives eſſe non poſſe.*

Tandis que des hommes de ſang faiſoient retentir les temples de la doctrine meurtiere des rois, diſtribuoient des poignards aux citoyens pour s'entr'égorger, & prêchoient la rébellion & la rupture du pacte civil, un philoſophe leur diſoit : « Mes amis, mes concitoyens, écoutez-moi : ce n'eſt point votre admiration, ni vos éloges que je recherche ; c'eſt de votre bien, c'eſt de vous-même que je m'occupe. Je voudrois vous éclairer ſur des vérités qui vous épargneroient des crimes : je voudrois que vous conçuſſiez que tout a ſes inconvéniens, & que ceux de votre gouvernement ſont bien moindres que les maux que vous vous préparez. Je ſouffre avec impatience que des hommes ambitieux vous abuſent & cherchent à cimenter leur élévation de votre ſang. Vous avez une ville & des loix ; eſt-ce d'après les ſuggeſtions de quelques particuliers ou d'après votre bonheur commun que vous devez eſtimer la juſtice de vos démarches ? Mes amis, mes concitoyens, arrêtez, conſidérez les choſes, & vous verrez que ceux qui prétendent ſe ſouſtraire à l'autorité civile, écarter d'eux la portion du fardeau public, & cependant jouir de la ville, en être défendus, protégés & vivre tranquilles à l'ombre de ſes remparts, ne ſont point vos concitoyens, mais vos ennemis ; & vous ne croirez point ſtupidement ce qu'ils ont l'imprudence & la témérité de vous annoncer publiquement ou en ſecret, comme la volonté du ciel & la parole de Dieu. » *Feci non eo conſilio ut laudarer, ſed veſtri cauſâ, qui cum doctrinam quam affero, cognitam & perſpectam haberetis, ſperabam fore ut aliqua incommoda in re familiari, quoniam res humanæ ſine incommodo eſſe non poſſunt, æquo animo ferre, quam reipublicæ ſtatum conturbare malletis. Ut juſtitiam earum rerum, quas facere cogitatis, non ſermone vel concilio privatorum, ſed legibus civitatis metientes, non ampliùs ſanguine veſtro ad ſuam potentiam ambitioſos homines abuti pateremini. Ut ſtatu præſenti, licet non optimo, vos ipſos frui quam bello excitato, vobis interfectis, vel ætate conſumptis, alios homines alio ſæculo ſtatum habere reformatiorem ſatius duceretis. Præterea qui magiſtratui civili ſubditos ſeſe eſſe nolunt, onerumque publicorum immunes eſſe volunt, in ci-*

vitate tamen esse, atque ab eâ protegi & vi & injuriis postulant, ne illos cives, sed hostes exploratoresque putaretis; neque omnia quæ illi pro verbo Dei vobis vel palam, vel secretò proponunt, temerè reciperetis.

Il ajoute les choses les plus fortes contre les parricides, qui rompent le lien qui attache le peuple à son roi, & le roi à son peuple, & qui osent avancer qu'un souverain soumis aux loix comme un simple sujet, plus coupable encore par leur infraction, peut être jugé & condamné.

Le *citoyen* & le *léviathan* tomberent entre les mains de Descartes, qui y reconnut du premier coup d'œil le zele d'un citoyen fortement attaché à son roi & à sa patrie, & la haine de la sédition & des sédirieux.

Quoi de plus naturel à l'homme de lettres, au philosophe, que les dispositions pacifiques? qui est celui d'entre nous qui ignore que point de philosophie sans repos, point de repos sans paix, point de paix sans soumission au-dedans, & sans crédit au-dehors?

Cependant le parlement étoit divisé d'avec la cour, & le feu de la guerre civile s'allumoit de toute part. Hobbes, défenseur de la majesté souveraine, encourut la haine des démocrates. Alors voyant les loix foulées aux piés, le trône chancelant, les hommes entraînés comme par un vertige général aux actions les plus atroces, il pensa que la nature humaine étoit mauvaise, & de-là toute sa fable ou son histoire de l'état de nature. Les circonstances firent sa philosophie, il prit quelques accidens momentanés pour les regles invariables de la nature, & il devint l'aggresseur de l'humanité & l'apologiste de la tyrannie.

Cependant au mois de novembre 1611, il y eut une assemblée générale de la nation: on espéroit tout pour le roi: on se trompa; les esprits s'aigrirent de plus en plus, & Hobbes ne se crut plus en sûreté.

Il se retire en France, il y retrouve ses amis, il en est accueilli; il s'occupe de physique, de mathématique, de philosophie, de belles-lettres & de politique: le cardinal de Richelieu étoit à la tête du ministere; & sa grande ame échauffoit toutes les autres.

Mersenne qui étoit comme un centre commun où aboutissoient tout les fils qui lioient les philosophes entr'eux, met le philosophe anglois en correspondance avec Descartes. Deux esprits aussi impérieux n'étoient pas faits pour être long-temps d'accord. Descartes venoit de proposer ses loix du mouvement. Hobbes les attaqua. Descartes avoit envoyé à Mersenne ses méditations sur l'esprit, la matiere, Dieu, l'ame humaine, les autres points les plus importans de la métaphysique. On les communiqua à Hobbes, qui étoit bien éloigné de convenir que la matiere étoit incapable de penser. Descartes avoit dit: « Je pense, donc je suis. » Hobbes disoit: « Je pense, donc la matiere peut penser. » *Ex hoc primo axiomate quod Cartesius statuminaverat, ego cogito, ergo sum, concludebat rem cogitantem esse corporeum quid.* Il objectoit encore à son adversaire que quel que fût le sujet de la pensée, il ne se présentoit jamais à l'entendement que sous une forme corporelle.

Malgré la hardiesse de sa philosophie, il vivoit à Paris tranquille; & lorsqu'il fut question de donner au prince de Galles un maître de mathématique, ce fut lui qu'on choisit parmi un grand nombre d'autres qui envioient la même place.

Il eut une autre querelle philosophique avec Bramhall, évêque de Derry. Ils s'étoient entretenus ensemble chez l'évêque de Newcastle, de la liberté, de la nécessité, du destin & de son effet sur les actions humaines. Bramhall envoya à Hobbes une dissertation manuscrite sur cette matiere. Hobbes y répondit: il avoit exigé que sa réponse ne fût point publiée, de peur que les esprits peu familiarisés avec ses principes n'en fussent effarouchés. Bramhall répliqua, Hobbes ne demeura pas en reste avec son antagoniste. Cependant les pieces de cette dispute parurent, & produisirent l'effet que Hobbes en craignoit. On y lisoit que c'étoit au souverain à prescrire aux peuples ce qu'il falloit croire de Dieu & des choses divines: que Dieu ne devoit être appellé juste, qu'en ce qu'il n'y avoit aucun

être plus puissant qui pût lui commander, le contraindre & le punir de sa désobéissance ; que son droit de regner & de punir n'étoit fondé que sur l'irrésistibilité de sa puissance ; qu'ôtée cette condition, en sorte qu'un seul ou tous réunis puissent le contraindre, ce droit se réduisoit à rien ; qu'il n'étoit pas plus la cause des bonnes actions que des mauvaises, mais que c'est par sa volonté seule qu'elles sont mauvaises ou bonnes, & qu'il peut rendre coupable celui qui ne l'est point, & punir & damner sans injustice celui même qui n'a pas péché.

Toutes ces idées sur la souveraineté & la justice de Dieu, sont les mêmes que celles qu'il établissoit sur la souveraineté & la justice des rois. Il les avoit transportées du temporel au spirituel ; & les théologiens en concluoient que, selon lui, il n'y avoit ni justice ni injustice absolue ; que les actions ne plaisent pas à Dieu parce qu'elles sont bien, mais qu'elles sont bien parce qu'il lui plaît, & que la vertu, tant dans ce monde que dans l'autre, consiste à faire la volonté du plus fort qui commande, à qui on ne peut s'opposer avec avantage.

En 1649, il fut attaqué d'une fievre dangereuse ; le pere Mersenne, que l'amitié avoit attaché à côté de son lit, crut devoir lui parler alors de l'église catholique & de son autorité. « Mon pere, lui répondit Hobbes, je n'ai pas attendu ce moment pour penser à cela, & je ne suis guere en état d'en disputer ; vous avez des choses plus agréables à me dire. Y a-t-il long-temps que vous n'avez vu Gassendi ? » *Mi pater, hæc omnia jamdudum mecum disputavi, eadem disputare nunc molestum erit ; habes quæ dicas ameniora. Quando vidisti Gassendum* ? Le bon religieux conçut que le philosophe étoit résolu de mourir dans la religion de son pays, ne le pressa pas davantage, & Hobbes fut administré selon le rite de l'église anglicane.

Il guérit de cette maladie, & l'année suivante il publia ses traités de la nature humaine, & du corps politique. Sethus Wardus, célebre professeur en astronomie à Séville, & dans la suite évêque de Salisburi, publia contre lui une espece de satyre, où l'on ne voit qu'une chose, c'est que cet homme, quelque habile qu'il fût d'ailleurs, réfutoit une philosophie qu'il n'entendoit pas, & croyoit remplacer de bonnes raisons par de mauvaises plaisanteries. Richard Steele, qui se connoissoit en ouvrages de littérature & de philosopie, regardoit ces derniers comme les plus parfaits que notre philosophie eût composés.

Cependant à mesure qu'il acquéroit de la réputation, il perdoit de son repos ; les imputations se multiplioient de toutes parts ; on l'accusa d'avoir passé du parti du roi dans celui de l'usurpateur. Cette calomnie prit faveur ; il ne se crut pas en sûreté à Paris, où ses ennemis pouvoient tout, & il retourna en Angleterre où il se lia avec deux hommes célebres, Harvée & Seldenne. La famille de Devonshire lui accorda une retraite ; & ce fut loin du tumulte & des factions qu'il composa sa logique, sa physique, son livre des principes ou élémens des corps, sa géométrie & son traité de l'homme, de ses facultés, de leurs objets, de ses passions, de ses appétits, de l'imagination, de la mémoire, de la raison, du juste, de l'injuste, de l'honnête, du déshonnête, *&c.*

En 1660, la tyrannie fut accablée, le repos rendu à l'Angleterre, Charles rappellé au trône, la face des choses changée, Hobbes abandonna sa campagne & reparut.

Le monarque à qui il avoit autrefois montré les mathématiques, le reconnut, l'accueillit ; & passant un jour proche la maison qu'il habitoit, le fit appeller, le caressa, lui présenta sa main à baiser.

Il suspendit un moment ses études philosophiques, pour s'instruire des loix de son pays, & il en a laissé un commentaire manuscrit qui est estimé.

Il croyoit la géométrie défigurée par des paralogismes ; la plupart des problêmes, tels que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, n'étoient insolubles, selon lui, que parce que les notions qu'on avoit du rapport, de la quantité, du nombre, du point, de la ligne, de la surface, & du solide, n'étoient pas les vraies ; & il s'occupa à per-

fectionner les mathématiques, dont il avoit commencé l'étude trop tard, & qu'il ne connoissoit pas assez pour en être un réformateur.

Il eut l'honneur d'être visité par Cosme de Médicis, qui recueillit ses ouvrages, & les transporta avec son buste dans la célebre bibliotheque de sa maison.

Hobbes étoit alors parvenu à la vieillesse la plus avancée, & tout sembloit lui promettre de la tranquillité dans ses derniers momens, cependant il n'en fut pas ainsi. La jeunesse avide de sa doctrine s'en repaissoit, elle étoit devenue l'entretien des gens du monde, & la dispute des écoles. Un jeune bachelier dans l'université de Cambridge, appellé *Scargil*, eut l'imprudence d'en inférer quelques propositions dans une these, & de soutenir que le droit du souverain n'étoit fondé que sur la force; que la sanction des loix civiles fait toute la moralité des actions; que les livres saints n'ont force de loi dans l'état que par la volonté du magistrat, & qu'il faut obéir à cette volonté, que ses arrêts soient conformes ou non à ce qu'on regarde comme la loi divine.

Le scandale que cette these excita fut général; la puissance ecclésiastique appella à son secours l'autorité séculiere; on poursuivit le jeune bachelier; on impliqua Hobbes dans cette affaire. Le philosophe eut beau réclamer, prétendre & démontrer que Scargil ne l'avoit point entendu, on ne l'écouta pas; la these fut lacérée; Scargil perdit son grade, & Hobbes resta chargé de tout l'odieux d'une aventure dont on jugera mieux après l'exposition de ses principes.

Las du commerce des hommes, il retourna à la campagne qu'il eût bien fait de ne pas quitter, & il s'amusa des mathématiques, de la poésie & de la physique. Il traduisit en vers les ouvrages d'Homere, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il écrivit contre l'évêque Laney, sur la liberté ou la nécessité des actions humaines; il publia son décameron phisiologique, & il acheva l'histoire de la guerre civile.

Le roi à qui cet ouvrage avoit été présenté manuscrit, le désapprouva; cependant il parut, & Hobbes craignit de cette indiscrétion quelques nouvelles persécutions qu'il eût sans doute essuyées, si sa mort ne les eût prévenues. Il fut attaqué au mois d'octobre 1679, d'une rétention d'urine qui fut suivie d'une paralysie sur le côté droit qui lui ôta la parole, & qui l'emporta peu de jours après. Il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans; il étoit né avec un tempérament foible, qu'il avoit fortifié par l'exercice & la sobriété; il vécut dans le célibat, sans être toutefois ennemi du commerce des femmes.

Les hommes de génie ont communément dans le cours de leurs études une marche particuliere qui les caractérise. Hobbes publia d'abord son ouvrage du citoyen: au lieu de répondre aux critiques qu'on en fit, il composa son traité de l'homme; du traité de l'homme il s'éleva à l'examen de la nature animale; de-là il passa à l'étude de la physique ou des phénomenes de la nature, qui le conduisirent à la recherche des propriétés générales de la matiere & de l'enchaînement universel des causes & des effets. Il termina ses différens traités par sa logique & ses livres de mathématiques; ces différentes productions ont été rangées dans un ordre renversé. Nous allons en exposer les principes, avec la précaution de citer le texte par-tout où la superstition, l'ignorance & la calomnie, qui semblent s'être réunies pour attaquer cet ouvrage, seroient tentées de nous attribuer des sentimens dont nous ne sommes que les historiens.

Principes élémentaires & généraux. Les choses qui n'existent point hors de nous, deviennent l'objet de notre raison; ou pour parler la langue de notre philosophe, sont intelligibles & *comparables*, par les noms que nous leur avons imposés. C'est ainsi que nous discourons des fantômes de notre imagination, dans l'absence même des choses réelles d'après lesquelles nous avons imaginé.

L'espace est un fantôme d'une chose existante, *phantasma rei existentis*, abstraction faite de toutes les propriétés de cette chose, à l'exception de celle de paroître hors de celui qui imagine.

Le temps eſt un fantôme du mouvement conſidéré ſous le point de vue qui nous y fait diſcerner priorité & poſtériorité, ou ſucceſſion.

Un eſpace eſt partie d'un eſpace, un temps eſt partie d'un temps, lorſque le premier eſt contenu dans le ſecond, & qu'il y a plus dans celui-ci.

Diviſer un eſpace ou un temps, c'eſt y diſcerner une partie, puis une autre, puis une troiſieme, & ainſi de ſuite.

Un eſpace, un temps ſont un, lorſqu'on les diſtingue entre d'autres temps & d'autres eſpaces.

Le nombre eſt l'addition d'une unité à une unité, à une troiſieme, & ainſi de ſuite.

Compoſer un eſpace ou un temps, c'eſt après un eſpace ou un temps, en conſidérer un ſecond, un troiſieme, un quatrieme, & regarder tous ces temps ou eſpaces comme un ſeul.

Le tout eſt ce qu'on a engendré par la compoſition; les parties, ce qu'on retrouve par la diviſion.

Point de vrai tout qui ne s'imagine comme compoſé de parties dans leſquelles il puiſſe ſe réſoudre.

Deux eſpaces ſont contigus, s'il n'y a point d'eſpace entr'eux.

Dans un tout compoſé de trois parties, la partie moyenne eſt celle qui en a deux contiguës, & les deux extrêmes ſont contiguës à la moyenne.

Un temps, un eſpace eſt fini en puiſſance, quand on peut aſſigner un nombre de temps ou d'eſpaces finis qui le meſurent exactement ou avec excès.

Un eſpace, un temps eſt infini en puiſſance, quand on ne peut aſſigner un nombre d'eſpaces ou de temps finis qui le meſurent & qu'il n'excede.

Tout ce qui ſe diviſe, ſe diviſe en parties diviſibles, & ces parties en d'autres parties diviſibles: donc il n'y a point de diviſible qui ſoit le plus petit diviſible.

J'appelle *corps*, ce qui exiſte indépendamment de ma penſée, co-étendu ou co-incident avec quelque partie de l'eſpace.

L'accident eſt une propriété du corps avec laquelle on l'imagine, ou qui entre néceſſairement dans le concept qu'il nous imprime.

L'étendue d'un corps, ou ſa grandeur indépendante de notre penſée, c'eſt la même choſe.

L'eſpace co-incident avec la grandeur d'un corps eſt le lieu du corps; le lieu forme toujours un ſolide; ſon étendue differe de l'étendue du corps; il eſt terminé par une ſurface co-incidente avec la ſurface du corps.

L'eſpace occupé par un corps eſt un eſpace plein; celui qu'un corps n'occupe point eſt un eſpace vuide.

Les corps entre leſquels il n'y a point d'eſpace ſont contigus; les corps contigus qui ont une partie commune ſont continus; & il y a pluralité s'il y a continuité entre des contigus quelconques.

Le mouvement eſt le paſſage continu d'un lieu dans un autre.

Se repoſer, c'eſt reſter un temps quelconque dans un même lieu; s'être mu, c'eſt avoir été dans un lieu autre que celui qu'on occupe.

Deux corps ſont égaux, s'ils peuvent remplir un même lieu.

L'étendue d'un corps un & le même, eſt une & la même.

Le mouvement de deux corps égaux eſt égal, lorſque la vîteſſe conſidérée dans toute l'étendue de l'un eſt égale à la viteſſe conſidérée dans toute l'étendue de l'autre.

La quantité de mouvement conſidérée ſous cet aſpect, s'appelle auſſi *force*.

Ce qui eſt en repos eſt conçu devoir y reſter toujours, ſans la ſuppoſition d'un corps qui trouble le repos.

Un corps ne peut s'engendrer ni périr; il paſſe ſous divers états ſucceſſifs auxquels nous donnons différens noms: ce ſont les accidens du corps qui commencent & finiſſent; c'eſt improprement qu'on dit qu'ils ſe *meuvent*.

L'accident qui donne le nom à ſon ſujet, eſt ce qu'on appelle l'*eſſence*.

La matiere premiere, ou le corps conſidéré en général n'eſt qu'un mot.

Un corps agit ſur un autre, lorſqu'il y produit ou détruit un accident.

L'accident ou dans l'agent ou dans le patient, ſans lequel l'effet ne peut être produit, *cauſa ſine quâ non*, eſt néceſſaire par hypotheſe.

De l'agrégat de tous les accidens, tant dans l'agent que dans le patient, on conclut la néceſſité d'un effet; & réciproquement on conclut du défaut d'un ſeul accident, ſoit dans l'agent, ſoit dans le patient, l'impoſſibilité de l'effet.

L'agrégat de tous les accidens néceſſaires à la production de l'effet s'appelle dans l'agent *cauſe complete*, *cauſa ſimpliciter*.

La cauſe ſimple ou complete s'appelle après la production de l'effet, *cauſe efficiente* dans l'agent, *cauſe matérielle* dans le patient; où l'effet eſt nul, la cauſe eſt nulle.

La cauſe complete a toujours ſon effet; au moment où elle eſt entiere, l'effet eſt produit & eſt néceſſaire.

La génération des effets eſt continue.

Si les agens & les patiens ſont les mêmes & diſpoſés de la même maniere, les effets ſeront les mêmes en différens temps.

Le mouvement n'a de cauſe que dans le mouvement d'un corps contigu.

Tout changement eſt mouvement.

Les accidens conſidérés relativement à d'autres qui les ont précédés, & ſans aucune dépendance d'effet & de cauſe, s'appellent *contingens*.

La cauſe eſt à l'effet, comme la puiſſance à l'acte, ou plutôt c'eſt la même choſe.

Au moment où la puiſſance eſt entiere & pleine, l'acte eſt produit.

La puiſſance active & la puiſſance paſſive ne ſont que les parties de la puiſſance entiere & pleine.

L'acte à la production duquel il n'y aura jamais de puiſſance pleine & entiere, eſt impoſſible.

L'acte qui n'eſt pas impoſſible eſt néceſſaire de ce qu'il eſt poſſible qu'il ſoit produit, il le ſera; autrement il ſeroit impoſſible.

Ainſi tout acte futur l'eſt néceſſairement.

Ce qui arrive, arrive par des cauſes néceſſaires; & il n'y a d'effets contingens que relativement à d'autres effets avec leſquels les premiers n'ont ni liaiſon ni dépendance.

La puiſſance active conſiſte dans le mouvement.

La cauſe formelle ou l'eſſence, la cauſe finale ou le terme dépendent des cauſes efficientes.

Connoître l'eſſence, c'eſt connoître la choſe; l'un ſuit de l'autre.

Deux corps different, ſi l'on peut dire de l'un quelque choſe qu'on ne puiſſe dire de l'autre au moment où on les compare.

Tout les corps different numériquement.

Le rapport d'un corps à un autre conſiſte dans leur égalité ou inégalité, ſimilitude ou différence.

Le rapport n'eſt point un nouvel accident; mais une qualité de l'un & de l'autre corps, avant la comparaiſon qu'on en fait.

Les cauſes des accidens de deux corrélatifs, ſont les cauſes de la corrélation.

L'idée de quantité naît de l'idée de limites.

Il n'y a grand & petit que par comparaiſon.

Le rapport eſt une évaluation de la quantité par comparaiſon, & la comparaiſon eſt arithmétique ou géométrique.

L'effort ou *niſus* eſt un mouvement par un eſpace & par un temps moindres qu'aucuns donnés.

L'*impetus*, ou la quantité de l'effort, c'eſt la viteſſe même conſidérée au moment du tranſport.

La réſiſtance eſt l'oppoſition de deux efforts ou *niſus* au moment du contact.

La force eſt l'*impetus* multiplié ou par lui-même, ou par la grandeur du mobile.

La grandeur & la durée de tout nous ſont cachées pour jamais.

Il n'y a point de vuide abſolu dans l'univers.

La chûte des graves n'eſt point en eux la ſuite d'un appétit, mais l'effet d'une action de la terre ſur eux.

La différence de la gravitation naît de la différence des actions ou efforts excités ſur les parties élémentaires des graves.

Il y a deux manieres de procéder en philoſophie; ou l'on deſcend de la génération aux effets poſſibles, ou l'on remonte des effets aux générations poſſibles.

Après avoir établi ces principes communs à toutes les parties de l'univers, Hobbes passe à la considération de la portion qui sent, ou l'animal, & de celui-ci à celle qui réfléchit & pense, ou l'homme.

De l'animal. La sensation dans celui qui sent est le mouvement de quelques-unes de ses parties.

La cause immédiate de la sensation est dans l'objet qui affecte l'organe.

La définition générale de la sensation est donc l'application de l'organe à l'objet extérieur ; il y a entre l'un & l'autre une réaction d'où naît l'empreinte ou le fantôme.

Le sujet de la sensation est l'être qui sent, son objet, l'être qui se fait sentir ; le fantôme est l'effet.

On n'éprouve point deux sensations à la fois.

L'imagination est une sensation languissante qui s'affoiblit par l'éloignement de l'objet.

Le réveil des fantômes dans l'être qui sent, constate l'activité de son ame ; il est commun à l'homme & à la bête.

Le songe est un fantôme de celui qui dort.

La crainte, la conscience du crime, la nuit, les lieux sacrés, les contes qu'on a entendus, réveillent en nous des fantômes qu'on a nommés *spectres ;* c'est en réalisant nos spectres hors de nous par des noms vuides de sens, que nous est venue l'idée d'incorporéité. *Et metus & scelus & conscientia & nox & loca consecrata, adjuta apparitionum historiis phantasmata horribilia etiam vigilantibus excitant, quæ spectrorum & substantiarum incorporearum nomina pro veris rebus imponunt.*

Il y a des sensations d'un autre genre, c'est le plaisir & la peine : ils consistent dans le mouvement continu qui se transmet de l'extrêmité d'un organe vers le cœur.

Le desir & l'aversion sont les causes du premier effort animal ; les esprits se portent dans les nerfs ou s'en retirent ; les muscles se gonflent ou se relâchent ; les membres s'étendent ou se replient, & l'animal se meut ou s'arrête.

Si le desir est suivi d'un enchaînement de fantômes, l'animal pense, délibere, veut.

Si la cause du desir est pleine & entiere, l'animal veut nécessairement : vouloir, ce n'est pas être libre ; c'est tout au plus être libre de faire ce que l'on veut, mais non de vouloir. *Causâ appetitus existente integrâ, necessario sequitur voluntas ; ideoque voluntati libertas à necessitate non convenit ; concedi tamen potest libertas faciendi ea quæ volumus.*

De l'homme. Le discours est un tissu artificiel de voix instituées par les hommes pour se communiquer la suite de leurs conceps.

Les signes que la nécessité de la nature nous suggere ou nous arrache, ne forment point une langue.

La science & la démonstration naissent de la connoissance des causes.

La démonstration n'a lieu qu'aux occasions où les causes sont en notre pouvoir. Dans le reste, tout ce que nous démontrons, c'est que la chose est possible.

Les causes du desir & de l'aversion, du plaisir & de la peine, sont les objets mêmes des sens. Donc s'il est libre d'agir, il ne l'est pas de haïr ou de desirer.

On a donné aux choses le nom de *bonnes*, lorsqu'on les desire ; de *mauvaises*, lorsqu'on les craint.

Le bien est apparent ou réel. La conservation d'un être est pour lui un bien réel, le premier des biens. Sa destruction un mal réel, le premier des maux.

Les affections ou troubles de l'ame sont des mouvemens alternatifs de desir & d'aversion qui naissent des circonstances & qui ballottent notre ame incertaine.

Le sang se porte avec vîtesse aux organes de l'action, en revient avec promptitude, l'animal est prêt à se mouvoir ; l'instant suivant il est retenu ; & cependant il se réveille en lui une suite de fantômes alternativement effrayans & terribles.

Il ne faut pas rechercher l'origine des passions ailleurs que dans l'organisation, le sang, les fibres, les esprits, les humeurs, *&c.*

Le caractere naît du tempérament, de l'expérience, de l'habitude, de la prospérité,

rité, de l'adverſité, des réflexions, des diſcours, de l'exemple, des circonſtances.

Changez ces choſes, & le caractere changera.

Le mœurs ſont formées lorſque l'habitude a paſſé dans le caractere, & que nous nous ſoumettons ſans peine & ſans effort, aux actions qu'on exige de nous. Si les mœurs ſont bonnes, on les appelle *vertus*; *vice*, ſi elles ſont mauvaiſes.

Mais tout n'eſt pas également bon ou mauvais pour tous. Les mœurs qui ſont vertueuſes au jugement des uns, ſont vicieuſes au jugement des autres.

Les loix de la ſociété ſont donc la ſeule meſure commune du bien & du mal, des vices & des vertus. On n'eſt vraiment bon ou vraiment méchant que dans ſa ville. *Niſi in vita civili virtutum & vitiorum communis menſura non invenitur. Quæ menſura ob eam cauſam alia eſſe non poteſt præter uniuscujuſque civitatis leges.*

Le culte extérieur qu'on rend ſincérement à Dieu, eſt ce que les hommes ont appellé *religion*.

La foi qui a pour objet les choſes qui ſont au-deſſus de notre raiſon, n'eſt ſans un miracle qu'une opinion fondée ſur l'autorité de ceux qui nous parlent. En fait de religion, un homme ne peut exiger de la croyance d'un autre que d'après miracle. *Homini privato ſine miraculo fides haberi in religionis actu non poteſt.*

Au défaut de miracles, il faut que la religion reſte abandonnée aux jugemens des particuliers, ou qu'elle ſe ſoutienne par les loix civiles.

Ainſi la religion eſt une affaire de légiſlation, & non de philoſophie. C'eſt une convention publique qu'il faut remplir & non diſputer. *Quod ſi religio ab hominibus privatis non dependet, tunc oportet, ceſſantibus miraculis, ut dependeat à legibus. Philoſophia non eſt, ſed in omni civitate lex non diſputanda ſed implenda.*

Point de culte public ſans cérémonies; car qu'eſt-ce qu'un culte public, ſinon une marque extérieure de la vénération que tous les citoyens portent au Dieu de la patrie, marque preſcrite ſelon les temps & les lieux, par celui qui gouverne. *Cultus publicus ſignum honoris Deo exhibiti, idque locis & temporibus conſtitutis à civitate. Non à natura operis tantum, ſed ab arbitrio civitatis pendet.*

C'eſt à celui qui gouverne à décider de ce qui convient ou non dans cette branche de l'adminiſtration ainſi que dans toute autre. Les ſignes de la vénération des peuples envers leur Dieu ne ſont pas moins ſubordonnés à la volonté du maître qui commande, qu'à la nature de la choſe.

Voilà les propoſitions ſur leſquelles le philoſophe de Malmesbury ſe propoſoit d'élever le ſyſtême qu'il nous préſente dans l'ouvrage qu'il a intitulé le *léviathan*, & que nous allons analyſer.

Du léviathan de Hobbes. Point de notions dans l'ame qui n'aient préexiſté dans la ſenſation.

Le ſens eſt l'origine de tout. L'objet qui agit ſur le ſens, l'affecte & le preſſe, eſt la cauſe de la ſenſation.

La réaction de l'objet ſur le ſens & du ſens ſur l'objet, eſt la cauſe des fantômes.

Loin de nous, ces ſimulacres imaginaires qui s'émanent des objets, paſſent en nous & s'y fixent.

Si un corps ſe meut, il continuera de ſe mouvoir éternellement, ſi un mouvement différent ou contraire ne s'y oppoſe. Cette loi s'obſerve dans la matiere brute & dans l'homme.

L'imagination eſt une ſenſation qui s'appaiſe & s'évanouit par l'abſence de ſon objet & par la préſence d'un autre.

Imagination, mémoire, même qualité ſous deux noms différens. Imagination, s'il reſte dans l'être ſentant image ou fantôme. Mémoire, ſi le fantôme s'évanouiſſant, il ne reſte qu'un mot.

L'expérience eſt la mémoire de beaucoup de choſes.

Il y a l'imagination ſimple & l'imagination compoſée qui different entr'elles, comme le mot & le diſcours; une figure & un tableau.

Les fantômes les plus biſarres que l'imagination compoſe dans le ſommeil, ont préexiſté dans la ſenſation. Ce ſont des mouvemens confus & tumultueux des parties intérieures du corps, qui ſe ſuccédant & ſe combinant d'une infinité de manieres diverſes, engendrent la variété des ſonges.

Il eſt difficile de diſtinguer les fantômes du rêve, des fantômes du ſommeil, & les uns & les autres de la préſence de l'objet, lorſqu'on paſſe du ſommeil à la veille ſans s'en appercevoir, ou lorſque dans la veille l'agitation des parties du corps eſt très-violente. Alors Marcus Brutus croira qu'il a vu le ſpectre terrible qu'il a rêvé.

Otez la crainte des ſpectres, & vous bannirez de la ſociété la ſuperſtition, la fraude & la plupart de ces fourberies dont on ſe ſert pour leurrer les eſprits des hommes dans les états mal gouvernés.

Qu'eſt-ce que l'entendement? la ſorte d'imagination factice qui naît de l'inſtitution des ſignes. Elle eſt commune à l'homme & à la brute.

Le diſcours mental, ou l'activité de l'ame, ou ſon entretien avec elle-même, n'eſt qu'un enchaînement involontaire de concepts ou de fantômes qui ſe ſuccedent.

L'eſprit ne paſſe point d'un concept à un autre, d'un ſantôme à un autre, que la même ſucceſſion n'ait préexiſté dans la nature ou dans la ſenſation.

Il y a deux ſortes de diſcours mental, l'un irrégulier, vague & incohérent. L'autre régulier, continu, & tendant à un but.

Ce dernier s'appelle *recherche*, *inveſtigation*. C'eſt une eſpece de quête où l'eſprit ſuit à la piſte les traces d'une cauſe ou d'un effet préſent ou paſſé. Je l'appelle *réminiſcence*.

Le diſcours ou raiſonnement ſur un événement futur forme la prévoyance.

Un événement qui a ſuivi en indique un qui a précédé, & dont il eſt le ſigne.

Il n'y a rien dans l'homme qui lui ſoit inné, & dont il puiſſe uſer ſans habitude. L'homme naît, il a des ſens. Il acquiert le reſte.

Tout ce que nous concevons eſt fini. Le mot infini eſt donc vuide d'idée. Si nous prononçons le nom de Dieu, nous ne le comprenons pas davantage. Auſſi cela n'eſt-il pas néceſſaire, il ſuffit de le reconnoître & de l'adorer.

On ne conçoit que ce qui eſt dans le lieu, diviſible & limité. On ne conçoit pas qu'une choſe puiſſe être toute en un lieu & toute en un autre, dans un même inſtant, & que deux ou pluſieurs choſes puiſſent être en même temps dans un même lieu.

Le diſcours oratoire eſt la traduction de la penſée. Il eſt compoſé de mots. Les mots ſont propres ou communs.

La vérité ou la fauſſeté n'eſt point des choſes, mais du diſcours. Où il n'y a point de diſcours, il n'y a ni vrai ni faux, quoiqu'il puiſſe y avoir erreur.

La vérité conſiſte dans une juſte application des mots. De-là, néceſſité de les définir.

Si une choſe eſt déſignée par un nom, elle eſt du nombre de celles qui peuvent entrer dans la penſée ou dans le raiſonnement, ou former une quantité, ou en être retranchée.

L'acte du raiſonnement s'appelle *ſyllogiſme*, & c'eſt l'expreſſion de la liaiſon d'un mot avec un autre.

Il y a des mots vuides de ſens, qui ne ſont point définis, qui ne peuvent l'être, & dont l'idée eſt & reſtera toujours vague, inconſiſtante & louche; par exemple, ſubſtance incorporelle. *Dantur nomina inſignificantia hujus generis eſt ſubſtantia incorporea.*

L'intelligence propre à l'homme eſt un effet du diſcours. La bête ne l'a point.

On ne conçoit point qu'une affirmation ſoit univerſelle & fauſſe.

Celui qui raiſonne cherche ou un tout par l'addition des parties, ou un reſte par la ſouſtraction. S'il ſe ſert de mots, ſon raiſonnement n'eſt que l'expreſſion de la liaiſon du mot *tout* au mot *partie*, ou des mots *tout* & *partie*, au mot *reſte*. Ce que le géometre exécute ſur les nombres & les lignes, le logicien le fait ſur les mots.

Nous raiſonnons auſſi juſte qu'il eſt poſſible, ſi nous partons des mots généraux ou admis pour tels dans l'uſage.

L'uſage de la raiſon conſiſte dans l'inveſtigation des liaiſons éloignées des mots entr'eux.

Si l'on raiſonne ſans ſe ſervir de mots, on ſuppoſe quelque phénomene qui a vraiſemblablement précédé, ou qui doit vraiſemblablement ſuivre. Si la ſuppoſition eſt fauſſe, il y a erreur.

Si on ſe ſert de termes univerſaux, & qu'on arrive à une concluſion univerſelle

& fauſſe, il y avoit abſurdité dans les termes. Ils étoient vuides de ſens.

Il n'en eſt pas de la raiſon comme du ſens & de la mémoire. Elle ne naît point avec nous. Elle s'acquiert par l'induſtrie & ſe forme par l'exerce & l'expérience. Il faut ſavoir impoſer des mots aux choſes; paſſer des mots impoſés à la propoſition, de la propoſition au ſyllogiſme, & parvenir à la connoiſſance du rapport des mots entr'eux.

Beaucoup d'expérience eſt prudence; beaucoup de ſcience, ſageſſe.

Celui qui ſait eſt en état d'enſeigner & de convaincre.

Il y a dans l'animal deux ſortes de mouvemens qui lui ſont propres; l'un vital, l'autre animal; l'un involontaire, l'autre volontaire.

La pente de l'ame vers la cauſe de ſon *impetus*, s'appelle *deſir*. Le mouvement contraire, *averſion*. Il y a un mouvement réel dans l'un & l'autre cas.

On aime ce qu'on deſire; on haït ce qu'on fuit. On mépriſe ce qu'on ne deſire ni ne fuit.

Quel que ſoit le deſir ou ſon objet, il eſt bon; quel que ſoit l'averſion ou ſon objet, on l'appelle *mauvais*.

Le bon qui nous eſt annoncé par des ſignes apparens, s'appelle *beau*. Le mal dont nous ſommes menacés par des ſignes apparens, s'appelle *laid*. Les eſpeces de la bonté varient. La bonté conſidérée dans les ſignes qui la promettent, eſt *beauté*; dans la choſe, elle garde le nom de *bonté*; dans la fin, on la nomme *plaiſir*, & *utilité* dans les moyens.

Tout objet produit dans l'ame un mouvement qui porte l'animal ou à s'éloigner, ou à s'approcher.

La naiſſance de ce mouvement eſt celle du plaiſir ou de la peine. Ils commencent au même inſtant. Tout deſir eſt accompagné de quelque plaiſir; toute averſion entraîne avec elle quelque peine.

Toute volupté naît ou de la ſenſation d'un objet préſent, & elle eſt ſenſuelle; ou de l'attente d'une choſe, de la prévoyance des fins, de l'importance des ſuites, & elle eſt intellectuelle, douleur ou joie.

L'appétit, le deſir, l'amour, l'averſion, la haine, la joie, la douleur, prennent différens noms, ſelon le degré, l'ordre, l'objet & d'autres circonſtances.

Ce ſont ces circonſtances qui ont multiplié les mots à l'infini. La religion eſt la crainte des puiſſances inviſibles. Ces puiſſances ſont-elles avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a retient le nom de *religion*. Ne ſont-elles pas avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a prend le nom de *ſuperſtition*. Si les puiſſances ſont réelles, la religion eſt vraie. Si elles ſont chimériques, la religion eſt fauſſe. *Hinc oriuntur poſſionum nomina. Verbi gratia, religio, metus potentiarum inviſibilium, quæ ſi publicè acceptæ, religio; ſecùs, ſuperſtitio*, &c.

C'eſt de l'agrégat de diverſes paſſions élevées dans l'ame, & s'y ſuccédant continuement juſqu'à ce que l'effet ſoit produit, que naît la délibération.

Le dernier deſir qui nous porte, ou la derniere averſion qui nous éloigne, s'appelle *volonté*. La bête délibere. Elle veut donc.

Qu'eſt-ce que la félicité? un ſuccès conſtant dans les choſes qu'on deſire.

La penſée qu'une choſe eſt ou n'eſt pas, ſe fera ou ne ſe fera pas, & qui ne laiſſe après elle que la préſomption, s'appelle *opinion*.

De même que dans la délibération, le dernier deſir eſt la volonté; dans les queſtions du paſſé & de l'avenir, le dernier jugement eſt l'opinion.

La ſucceſſion complete des opinions alternatives, diverſes, ou contraires, fait le doute.

La conſcience eſt la connoiſſance intérieure & ſecrete d'une penſée ou d'une action.

Si le raiſonnement eſt fondé ſur le témoignage d'un homme dont la lumiere & la véracité ne nous ſoient point ſuſpectes, nous avons de la foi; nous croyons. La foi eſt relative à la perſonne; la croyance au fait.

La qualité en tout eſt quelque choſe qui frappe par ſon degré, ou ſa grandeur; mais toute grandeur eſt relative. La vertu même n'eſt que par comparaiſon. Les vertus ou qualités intellectuelles ſont des facultés de l'ame qu'on loue dans les autres & qu'on deſire en ſoi. Il y en a de naturelles; il y en a d'acquiſes.

La facilité de remarquer dans les choſes

des reſſemblances & des différences qui échappent aux autres, s'appelle *bon eſprit*; dans les penſées, *bon jugement*.

Ce qu'on acquiert par l'étude & par la méthode, ſans l'art de la parole, ſe réduit à peu de choſe.

La diverſité des eſprits naît de la diverſité des paſſions, & la diverſité des paſſions naît de la diverſité des tempéramens, des humeurs, des habitudes, des circonſtances, des éducations.

La folie eſt l'extrême degré de la paſſion. Tels étoient les démoniaques de l'évangile. *Tales fuerunt quos hiſtoria ſacra vocavit judaïco ſtylo dæmoniacos.*

La puiſſance d'un homme eſt l'agrégat de tous les moyens d'arriver à une fin. Elle eſt ou naturelle ou inſtrumentale.

De toutes les puiſſances humaines, la plus grande eſt celle qui raſſemble dans une ſeule perſonne, par le conſentement, la puiſſance diviſée d'un plus grand nombre d'autres, ſoit que cette perſonne ſoit naturelle comme l'homme, ou artificielle comme le citoyen.

La dignité ou la valeur d'un homme, c'eſt la même choſe. Un homme vaut autant qu'un autre voudroit l'acheter, ſelon le beſoin qu'il en a.

Marquer l'eſtime ou le beſoin, c'eſt honorer. On honore par la louange, les ſignes, l'amitié, la foi, la confiance, le ſecours qu'on implore, le conſeil qu'on recherche, la préſéance qu'on cede, le reſpect qu'on porte, l'imitation qu'on ſe propoſe, le culte qu'on paye, l'adoration qu'on rend.

Les mœurs relatives à l'eſpece humaine conſiſtent dans les qualités qui tendent à établir la paix, & à aſſurer la durée de l'état civil.

Le bonheur de la vie ne doit point être cherché dans la tranquillité ou le repos de l'ame, qui eſt impoſſible.

Le bonheur eſt le paſſage perpétuel d'un deſir ſatisfait à un autre deſir ſatisfait. Les actions n'y conduiſent pas toutes de la même maniere. Il faut aux uns de la puiſſance, des honneurs, des richeſſes; aux autres du loiſir, des connoiſſances, des éloges, même après la mort. De-là, la diverſité des mœurs.

Le deſir de connoître les cauſes attache l'homme à l'étude des effets. Il remonte d'un effet à une cauſe, de celle-ci à une autre, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il arrive à la penſée d'une cauſe éternelle qu'aucune autre n'a dévancée.

Celui donc qui ſera occupé de la contemplation des choſes naturelles, en rapportera néceſſairement une pente à reconnoître un Dieu, quoique la nature divine lui reſte obſcure & inconnue.

L'anxiété naît de l'ignorance des cauſes; de l'anxiété, la crainte des puiſſances inviſibles; & de la crainte de ces puiſſances, la religion.

Crainte des puiſſances inviſibles, ignorance des cauſes ſecondes, penchant à honorer ce qu'on redoute, événemens fortuits pris pour pronoſtics, ſemences de religions.

Deux ſortes d'hommes ont profité de ce penchant, & cultivé ces ſemences; hommes à imagination ardente devenus chefs de ſectes; hommes à révélation à qui les puiſſances inviſibles ſe ſont manifeſtées. Religion partie de la politique des uns. Politique partie de la religion des autres.

La nature a donné à tous les mêmes facultés d'eſprit & de corps.

La nature a donné à tous le droit à tout, même avec offenſe d'un autre; car on ne doit à perſonne autant qu'à ſoi.

Au milieu de tant d'intérêts divers, prévenir ſon concurrent, moyen le meilleur de ſe conſerver.

De-là, le droit de commander acquis à chacun par la néceſſité de ſe conſerver.

De-là, guerre de chacun contre chacun, tant qu'il n'y aura aucune puiſſance coactive. De-là une infinité de malheurs, au milieu deſquels nulle ſécurité que par une prééminence d'eſprit & de corps; nul lieu à l'induſtrie, nulle récompenſe attachée au travail, point d'agriculture, point d'arts, point de ſociété; mais crainte perpétuelle d'une mort violente.

De la guerre de chacun contre chacun, il s'enſuit encore que tout eſt abandonné à la fraude & à la force, qu'il n'y a rien de propre à perſonne; aucune poſſeſſion réelle, nulle injuſtice.

Les paſſions qui inclinent l'homme à la paix, ſont la crainte, ſur-tout celle d'une mort violente; le deſir des choſes néceſſaires à une vie tranquille & douce, & l'eſpoir de ſe les procurer par quelque induſtrie.

Le droit naturel n'eſt autre choſe que la liberté à chacun d'uſer de ſon pouvoir de la maniere qui lui paroîtra la plus convenable à ſa propre conſervation.

La liberté eſt l'abſence des obſtacles extérieurs.

La loi naturelle eſt une regle générale dictée par la raiſon en conſéquence de laquelle on a la liberté de faire ce que l'on reconnoît contraire à ſon propre intérêt.

Dans l'état de la nature, tous ayant droit à tout, ſans en excepter la vie de ſon ſemblable, tant que les hommes conſerveront ce droit, nulle ſûreté même pour le plus fort.

De-là une premiere loi générale, dictée par la raiſon, de chercher la paix, s'il y a quelque eſpoir de ſe la procurer; ou dans l'impoſſibilité d'avoir la paix, d'emprunter des ſecours de toute part.

Une ſeconde loi de raiſon, c'eſt après avoir pourvu à ſa défenſe & à ſa conſervation, de ſe départir de ſon droit à tout, & de ne retenir de ſa liberté que la portion qu'on peut laiſſer aux autres, ſans inconvénient pour ſoi.

Se départir de ſon droit à une choſe, c'eſt renoncer à la liberté d'empêcher les autres d'uſer de leur droit ſur cette choſe.

On ſe départ d'un droit, ou par une renonciation ſimple qui jette, pour ainſi dire, ce droit au milieu de tous ſans l'attribuer à perſonne, ou par une collation, & pour cet effet il faut qu'il y ait des ſignes convenus.

On ne conçoit pas qu'un homme confere ſon droit à un autre, ſans recevoir en échange quelqu'autre bien ou quelqu'autre droit.

La conceſſion réciproque de droits eſt ce qu'on appelle un *contrat*.

Celui qui cede le droit à la choſe, abandonne auſſi l'uſage de la choſe, autant qu'il eſt en lui de l'abandonner.

Dans l'état de nature, le pacte arraché par la crainte eſt valide.

Un premier pacte en rend un poſtérieur invalide. Deux motifs concourent à obliger à la preſtation du pacte, la baſſeſſe qu'il y a à tromper, & la crainte des ſuites fâcheuſes de l'infraction. Or cette crainte eſt religieuſe ou civile, des puiſſances inviſibles ou des puiſſances humaines. Si la crainte civile eſt nulle, la religieuſe eſt la ſeule qui donne de la force au pacte, de-là le ſerment.

La juſtice commutative eſt celle de contractans; la juſtice diſtributive eſt celle de l'arbitre entre ceux qui contractent.

Une troiſieme loi de la raiſon, c'eſt de garder le pacte. Voilà le fondement de la juſtice. La juſtice & la ſainteté du pacte commencent, quand il y a ſociété & force coactive.

Une quatrieme regle de la raiſon, c'eſt que celui qui reçoit un don gratuit, ne donne jamais lieu au bienfaiteur de ſe repentir du don qu'il a fait.

Une cinquieme, de s'accommoder aux autres, qui ont leur caractere comme nous le nôtre.

Une ſixieme, les ſûretés priſes pour l'avenir, d'accorder le pardon des injures paſſées à ceux qui ſe repentent.

Une ſeptieme, de ne pas regarder dans la vengeance à la grandeur du mal commis, mais à la grandeur du bien qui doit réſulter du châtiment.

Une huitieme, de ne marquer à un autre ni haine, ni mépris, ſoit d'action, ſoit de diſcours, du regard ou du geſte.

Une neuvieme, que les hommes ſoient traités tous comme égaux de nature.

Une dixieme, que dans le traité de paix générale, aucun ne retiendroit le droit qu'il ne veut pas laiſſer aux autres.

Une onzieme, d'abandonner à l'uſage commun ce qui ne ſouffrira point de partage.

Une douzieme, que l'arbitre, choiſi de part & d'autre, ſera juſte.

Une treizieme, que dans le cas où la choſe ne peut ſe partager, on en tirera au ſort le droit entier, ou la premiere poſſeſſion.

Une quatorzieme, qu'il y a deux eſpeces de ſort; celui du premier occupant ou du premier né, dont il ne faut admettre le droit qu'aux choſes qui ne ſont pas diviſibles de leur nature.

Une quinzieme, qu'il faut aux médiateurs de la paix générale, la sûreté d'aller & de venir.

Une seizieme, d'acquiescer à la décision de l'arbitre.

Une dix-septieme, que personne ne soit arbitre dans sa cause.

Une dix-huitieme, de juger d'après les témoins dans les questions de fait.

Une dix-neuvieme, qu'une cause sera propre à l'arbitre toutes les fois qu'il aura quelque intérêt à prononcer pour une des parties de préférence à l'autre.

Une vingtieme, que les loix de nature qui obligent toujours au for intérieur, n'obligent pas toujours au for extérieur. C'est la différence du vice & du crime.

La morale est la science des loix naturelles, ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises dans la société des hommes.

On appelle celui qui agit en son nom ou au nom d'un autre, une *personne*; & la personne est propre, si elle agit en son nom; représentative, si c'est au nom d'un autre.

Il ne nous reste plus, après ce que nous venons de dire de la philosophie de Hobbes, qu'à en déduire les conséquences, & nous aurons une ébauche de sa politique.

C'est l'intérêt de leur conservation & les avantages d'une vie plus douce, qui a tiré les hommes de l'état de guerre de tous contre tous, pour les assembler en société.

Les loix & les pactes ne suffisent pas pour faire cesser l'état naturel de guerre; il faut une puissance coactive qui les soumette.

L'association du petit nombre ne peut procurer la sécurité, il faut celle de la multitude.

La diversité des jugemens & des volontés ne laisse ni paix ni sécurité à espérer dans une société où la multitude gouverne.

Il n'importe pas de gouverner & d'être gouverné pour un temps, il le faut tant que le danger & la présence de l'ennemi durent.

Il n'y a qu'un moyen de former une puissance commune qui fasse la sécurité; c'est de résigner sa volonté à un seul ou à un certain nombre.

Après cette résignation, la multitude n'est plus qu'une personne qu'on appelle la *ville*, la *société*, ou la *république*.

La société peut user de toute son autorité pour contraindre les particuliers à vivre en paix entr'eux, & à se réunir contre l'ennemi commun.

La société est une personne dont le consentement & les pactes ont autorisé l'action, & dans laquelle s'est conservé le droit d'user de la puissance de tous pour la conservation de la paix & la défense commune.

La société se forme ou par institution, ou par acquisition.

Par institution, lorsque d'un consentement unanime, des hommes cedent à un seul, ou à un certain nombre d'entr'eux, le droit de les gouverner, & vouent obéissance.

On ne peut ôter l'autorité souveraine à celui qui la possede, même pour cause de mauvaise administration.

Quelque chose que fasse celui à qui l'on a confié l'autorité souveraine, il ne peut être suspect envers celui qui l'a conférée.

Puisqu'il ne peut être coupable, il ne peut être ni jugé, ni châtié, ni puni.

C'est à l'autorité souveraine à décider de tout ce qui concerne la conservation de la paix & sa rupture, & à prescrire des regles d'après lesquelles chacun connoisse ce qui est sien, & en jouisse tranquillement.

C'est à elle qu'appartient le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, de choisir des ministres, & de créer des titres honorifiques.

La monarchie est préférable à la démocratie, à l'aristocratie, & à toute autre forme de gouvernement mixte.

La société se forme par acquisition ou conquêtes, lorsqu'on obtient l'autorité souveraine sur ses semblables par la force; en sorte que la crainte de la mort ou des liens ont soumis la multitude à l'obéissance d'un seul ou de plusieurs.

Que la société se soit formée par institution ou par acquisition, les droits du souverain sont les mêmes.

L'autorité s'acquiert encore par la voie de la génération; telle est celle des peres sur leurs enfans. Par les armes; telle est celle des tyrans sur leurs esclaves.

L'autorité conférée à un seul ou à plusieurs est aussi grande qu'elle peut l'être, quelque inconvénient qui puisse résulter

d'une réſignation complete ; car rien ici-bas n'eſt ſans inconvénient.

La crainte, la liberté & la néceſſité qu'on appelle *de nature & de cauſes*, peuvent ſubſiſter enſemble. Celui-là eſt libre qui peut tirer de ſa force & de ſes autres facultés tout l'avantage qu'il lui plaît.

Les loix de la ſociété circonſcrivent la liberté ; mais elles n'ôtent point au ſouverain le droit de vie & de mort. S'il l'exerce ſur un innocent, il peche envers les dieux ; il commet l'iniquité, mais non l'injuſtice : *ubi in innocentem exercetur, agit quidem iniquè, & in deum peccat imperans, non verò injuſtè agit.*

On conſerve dans la ſociété le droit à tout ce qu'on ne peut réſigner ni transférer, & à tout ce qui n'eſt point exprimé dans les loix ſur la ſouveraineté. Le ſilence des loix eſt en faveur des ſujets. *Manet libertas circa res de quibus leges ſilent pro ſummo poteſtatis imperio.*

Les ſujets ne ſont obligés envers le ſouverain que tant qu'il lui reſte le pouvoir de les protéger. *Obligatio civium erga eum qui ſummam habet poteſtatem tandem nec diutius permanere intelligitur, quam manet potentia cives protegendi.*

Voilà la maxime qui fit ſoupçonner Hobbes d'avoir abandonné le parti de ſon roi qui en étoit réduit alors à de telles extrêmités, que ſes ſujets n'en pouvoient plus eſpérer de ſecours.

Qu'eſt-ce qu'une ſociété ? un agrégat d'intérêts oppoſés ; un ſyſtême où par l'autorité conférée à un ſeul ces intérêts contraires ſont tempérés. Le ſyſtême eſt régulier ou irrégulier, ou abſolu, ou ſubordonné, *&c.*

Un miniſtre de l'autorité ſouveraine eſt celui qui agit dans les affaires publiques au nom de la puiſſance qui gouverne & qui la repréſente.

La loi civile eſt une regle qui définit le bien & le mal pour le citoyen ; elle n'oblige point le ſouverain : *hàc imperans non tenetur.*

Le long uſage donne force de loi. Le ſilence du ſouverain marque que telle a été ſa volonté.

Les loix civiles n'obligent qu'après la promulgation.

La raiſon inſtruit des loix naturelles. Les loix civiles ne ſont connues que par la promulgation.

Il n'appartient ni aux docteurs ni aux philoſophes d'interpréter les loix de la nature. C'eſt l'affaire du ſouverain. Ce n'eſt pas la vérité, mais l'autorité qui fait la loi : *non veritas, ſed auctoritas facit legem.*

L'interprétation de la loi naturelle eſt un jugement ſouverain qui marque ſa volonté ſur un cas particulier.

C'eſt ou l'ignorance, ou l'erreur, ou la paſſion, qui cauſe la tranſgreſſion de la loi & le crime.

Le châtiment eſt un mal infligé au tranſgreſſeur publiquement, afin que la crainte de ſon ſupplice contienne les autres dans l'obéiſſance.

Il faut regarder la loi publique comme la conſcience du citoyen : *lex publica civi pro conſcientia ſubeunda.*

Le but de l'autorité ſouveraine, ou le ſalut des peuples, eſt la meſure de l'étendue des devoirs du ſouverain : *imperanti officia dimetienda ex fine, qui eſt ſalus populi.*

Tel eſt le ſyſtême politique de Hobbes. Il a diviſé ſon ouvrage en deux parties. Dans l'une il traite de la ſociété civile, & il y établit les principes que nous venons d'expoſer. Dans l'autre, il examine la ſociété chrétienne, & il applique à la puiſſance éternelle les mêmes idées qu'il s'étoit formées de la puiſſance temporelle.

Caractere de Hobbes. Hobbes avoit reçu de la nature cette hardieſſe de penſer, & ces dons avec leſquels on en impoſe aux autres hommes. Il eut un eſprit juſte & vaſte, pénétrant & profond. Ses ſentimens lui ſont propres, & ſa philoſophie eſt peu commune. Quoiqu'il eût beaucoup étudié, & qu'il fût, il ne fit pas aſſez de cas des connoiſſances acquiſes. Ce fut la ſuite de ſon penchant à la méditation. Elle le conduiſoit ordinairement à la découverte des grands reſſorts qui font mouvoir les hommes. Ses erreurs même ont plus ſervi au progrès de l'eſprit humain, qu'une foule d'ouvrages tiſſus de vérités communes. Il avoit le défaut des ſyſtématiques ; c'eſt de généraliſer les faits particuliers, & de les plier adroitement à ſes hypotheſes ; la lecture de ſes ouvrages demande un homme mûr & circonſpect.

Perſonne ne marche plus fermement, & n'eſt plus conſéquent. Gardez-vous de lui paſſer ſes premiers principes, ſi vous ne voulez pas le ſuivre par-tout où il lui plaira de vous conduire. La philoſophie de M. Rouſſeau de Geneve, eſt preſque l'inverſe de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de la nature bon, & l'autre le croit méchant. Selon le philoſophe de Geneve, l'état de nature eſt un état de paix; ſelon le philoſophe de Malmesbury, c'eſt un état de guerre. Ce ſont les loix & la formation de la ſociété qui ont rendu l'homme meilleur, ſi l'on en croit Hobbes; & qui l'ont dépravé, ſi l'on en croit M. Rouſſeau. L'un étoit né au milieu du tumulte & des factions; l'autre vivoit dans le monde, & parmi les ſavans. Autres temps, autres circonſtances, autre philoſophie. M. Rouſſeau eſt éloquent & pathétique; Hobbes ſec, auſtere & vigoureux. Celui-ci voyoit le trône ébranlé, ſes citoyens armés les uns contre les autres, & ſa patrie inondée de ſang par les fureurs du fanatiſme presbytérien, & il avoit pris en averſion le dieu, le miniſtre & les autels. Celui-là voyoit des hommes verſés dans toutes les connoiſſances, ſe déchirer, ſe haïr, ſe livrer à leurs paſſions, ambitionner la conſidération, la richeſſe, les dignités, & ſe conduire d'une maniere peu conforme aux lumieres qu'ils avoient acquiſes, & il mépriſa la ſcience & les ſavans. Ils furent outrés tous les deux. Entre le ſyſtême de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut-être eſt le vrai: c'eſt que, quoique l'état de l'eſpece humaine ſoit dans une viciſſitude perpétuelle, ſa bonté & ſa méchanteté ſont les mêmes; ſon bonheur & ſon malheur circonſcrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels ſe compenſent par des maux; tous les maux naturels par des biens. Hobbes, plein de confiance dans ſon jugement, philoſopha d'après lui-même. Il fut honnête homme, ſujet attaché à ſon roi, citoyen zélé, homme ſimple, droit, ouvert & bienfaiſant. Il eut des amis & des ennemis. Il fut loué & blâmé ſans meſure; la plupart de ceux qui ne peuvent entendre ſon nom ſans frémir, n'ont pas lu & ne ſont pas en état de lire une page de ſes ouvrages. Quoi qu'il en ſoit du bien ou du mal qu'on en penſe, il a laiſſé la face du monde telle qu'elle étoit. Il fit peu de cas de la philoſophie expérimentale: s'il faut donner le nom de philoſophe à un faiſeur d'expériences, diſoit-il, le cuiſinier, le parfumeur, le diſtillateur ſont donc des philoſophes. Il mépriſa Bayle, & il en fut mépriſé. Il acheva de renverſer l'idole de l'école que Bacon avoit ébranlée. On lui reproche d'avoir introduit dans ſa philoſophie des termes nouveaux; mais ayant une façon particuliere de conſidérer les choſes, il étoit impoſſible qu'il s'en tînt aux mots reçus. S'il ne fut pas athée, il faut avouer que ſon dieu differe peu de celui de Spinoſa. Sa définition du méchant me paroît ſublime. Le méchant de Hobbes eſt un enfant robuſte: *malus eſt puer robuſtus*. En effet, la méchanceté eſt d'autant plus grande que la raiſon eſt foible, & que les paſſions ſont fortes. Suppoſez qu'un enfant eût à ſix ſemaines l'imbécillité de jugement de ſon âge, & les paſſions & la force d'un homme de quarante ans, il eſt certain qu'il frappera ſon pere, qu'il violera ſa mere, qu'il étranglera ſa nourrice, & qu'il n'y aura nulle ſécurité pour tout ce qui l'approchera. Donc la définition de Hobbes eſt fauſſe, ou l'homme devient bon à meſure qu'il s'inſtruit. On a mis à la tête de ſa vie l'épigraphe ſuivante; elle eſt tirée d'Ange Politien.

Qui nos damnant, hiſtriones ſunt maximi,
Nam Curios ſimulant & bacchanalia vivunt.

Hi ſunt præcipuè quidam clamoſi leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus,
Supercilioſi, incurvi-cervicum pecus,
Qui, quod ab aliis habitu & cultu diſſentiunt,
Triſteſque vultu vendunt ſanctimonias
Cenſuram ſibi quamdam & tyrannidem occupant,
Pavidamque plebem territant minaciis.

Outre les ouvrages philoſophiques de Hobbes, il y en a d'autres dont il n'eſt pas de notre objet de parler.

HOBEREAU *ou* HAUBEREAU, *ſubbuteo*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie, dont Willughbi a décrit une femelle qui peſoit neuf onces; elle avoit un pié de longueur depuis l'extrêmité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ deux piés & demi

demi d'envergure. Le bec reſſemble à celui de la creſſelle ; il a une couleur bleuâtre, excepté à ſa baſe qui eſt blanchâtre ; la membrane qui la recouve en partie eſt jaune ; les paupieres ſont auſſi de couleur jaune : il y a au-deſſus des yeux une ligne rouſſâtre ; les plumes du deſſus de la tête ont les côtés noirs, & le bord extérieur de couleur de marron ; le cou eſt rouſſâtre ; le dos & le deſſus des aîles ont une couleur brune noirâtre ; le noir domine ſur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des aîles, & le brun eſt le plus apparent ſur les petites plumes des aîles & ſur le croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre ; il y a de chaque côté deux taches blanches, dont l'une s'étend depuis la bouche juſqu'à la gorge, & l'autre depuis l'occiput auſſi juſqu'à la gorge. Le bas-ventre eſt roux, & l'eſpace qui ſe trouve entre le bas-ventre & la gorge eſt couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches ſur les bords. Les cuiſſes ſont rouſſes, & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aîle a vingt-quatre grandes plumes, dont la ſeconde eſt la plus longue : elles ont toutes des taches tranſverſales blanches & noires ſur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du deſſous des aîles ſont noires, & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur, & douze plumes ; les deux du milieu ſont les plumes longues. Les pattes, les piés & les doigts ont une même couleur jaune ; les ongles ſont noirâtres. Les alouettes ſont la proie la plus ordinaire du *haubereau*. Willug. *Ornit.*

HOBLERS *ou* HOBILERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) étoient autrefois des gens demeurant ſur les côtes, qui étoient obligés de tenir un cheval prêt en cas de quelque invaſion, afin d'en donner avis.

C'étoit auſſi le nom qu'on donnoit à certains chevaliers irlandois, qui ſervoient dans la cavalerie légere. (*G*)

HOBRO, (*Géog.*) petite ville de Danemarck, avec un port dans la partie ſeptentrionale du Jutland.

A. N. HOBUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de prunier des Indes occidentales, qui eſt fort grand & très-touffu. La prune qu'il porte n'eſt point fort charnue, & reſſemble à celle qu'on nomme *prune de damas*. Elle devient jaune en mûriſſant, & renferme un noyau très-dur ; le goût en eſt agréable, mais un peu aigre, & ce fruit eſt plein de filets.

Comme l'*hobus* eſt une eſpece de myrobolans, & comme pluſieurs naturaliſtes confondent l'un avec l'autre, c'eſt ici le lieu de faire connoître ces fruits des Indes orientales, dont on fait uſage en médecine.

Ils ont été inconnus aux anciens Grecs, mis en vogue par les Arabes, & connus ſeulement des nouveaux Grecs, depuis Actuarius, que Fabricius fait vivre au commencement du XIVe ſiecle. Ce que Théophraſte, Pline & Dioſcoride appellent *myrobolanum*, n'eſt point les *myrobolans* des modernes ; c'eſt *le gland unguentaria*, la noix ben des boutiques, qu'on employoit dans les parfums & les onguens précieux.

Avicenne & Sérapion comptent quatre eſpeces de *myrobolans* ſous le nom de hélilege, les citrins, les chébules, les indiens ou noirs, & les chinois. Les modernes ne connoiſſent point ces derniers ; mais ils connoiſſent cinq ſortes de *myrobolans*, les citrins, les chébules, les indiens, les bellerics, & les emblics : ces cinq eſpeces paroiſſent être les fruits d'arbres différens, & non d'un même arbre.

Les *myrobolans* citrins ; *myrobolani citrinæ*, *off.* ſont des fruits deſſéchés, oblongs, gros comme des olives, arrondis en forme de poire, mouſſés par les deux bours, de couleur jaunâtre ou citrine. Il regne le plus ſouvent cinq grandes cannelures d'un bout à l'autre, & cinq autres plus petites, qui ſont entre les grandes. L'écorce extérieure eſt glutineuſe, & comme gommeuſe, épaiſſe d'une demi-ligne, amere, acerbe, un peu âcre ; elle couvre un noyau d'une couleur plus claire, anguleux, oblong, & comme filloneux, renfermant une amande très-fine : on ne ſe ſert que de l'ecorce ou de la chair qui ſeche.

Ces fruits viennent ſur un arbre qui eſt de la groſſeur du prunier ſauvage, à feuilles conjugées comme celles du

frêne ou ſorbier : cet arbre eſt nommé par Jonſton dans ſa Dendrologie, *arbor myrobolanifera, ſorbi foliis*, mais nous n'en avons aucune deſcription.

Les *myrobolans* chébules, *myrobolani chebulæ*, *off.* ſont des fruits deſſéchés, ſemblables aux citrins, plus grands, imitant mieux la forme des poires, & pareillement relevées de cinq côtés : ils ſont ridés, d'une couleur preſque jaune en dehors, d'un roux noirâtre en dedans ; ils ont le même goût que les *myrobolans* citrins ; mais leur pulpe eſt plus épaiſſe, & renferme un gros noyau anguleux, creux, qui contient une amande graſſe, oblongue, du même goût que celles des précédens.

L'arbre qui porte ces fruits a des feuilles ſimples, non conjugées, & ſemblables à celles du pêcher : il s'appelle *arbor myrobolanifera perſicæ folio*, dans Jonſton, Dendrol. La deſcription de cet arbre nous manque. L'arbre que Veslingius dans ſes notes ſur Proſper Alpin, décrit ſous le nom d'arbre qui porte les *myrobolans* chébles, & qu'on cultive au grand Caire, n'eſt point celui de Jonſton, car outre que ſes rameaux ſont garnis de longues épines pointues, ſes feuilles different entiérement de celles du pêcher, puiſqu'elles ſont deux à deux ſur une queue commune, arrondies & terminées en pointe mouſſe.

Les *myrobolans* indiens ou noirs, *myrobolani indicæ, ſeu nigræ, off.* ſont des fruits deſſéchés, plus petits que les citrins, oblongs, de la longueur de neuf lignes, larges de quatre ou cinq, ridés, plutôt que cannelés, mouſſes aux deux extrémités, noirs en dehors, brillans en dedans comme du bitume ou de la poix ſolide, & creuſés intérieurement d'un ſillon : c'eſt par cette raiſon qu'ils paroiſſent plutôt des fruits qui ne ſont pas mûrs, que des fruits parfaits, car cette cavité ſemble deſtinée à recevoir l'amande ; & en effet, on en trouve une imparfaite dans quelques-uns. Ils ont un goût un peu acide, acerbe, mêlé de quelque amertume, avec une certaine âcreté qui ne ſe fait pas d'abord ſentir. Ils s'attachent aux dents, & excitent la ſalive. On trouve quelquefois dans les boutiques, parmi ces *myrobolans*, d'autres fruits plus anguleux & plus grands, renfermant un noyau : on ſoupçonne que ce ſont auſſi des *myrobolans* indiens, mais qui ſont mûrs.

L'arbre qui les porte eſt de la groſſeur du prunier ſauvage ; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du ſaule. Ils s'appelle *arbor myrobolanifera ſalicis folio*, dans Jonſton, Dendrol. Voilà tout ce que nous en ſavons.

Les *myrobolans bellirica*, *myrobolani bellicæ*, *off.* ſont des fruits arrondis, un peu anguleux, de la figure & de la couleur de la noix muſcade, tirant ſur le jaune, preſque de la longueur d'un pouce, environ de dix lignes de largeur, ſe terminant en un pédicule un peu gros. Son écorce eſt amere, auſtere, aſtringente, épaiſſe d'une ligne, molle, contenant un noyau de couleur plus claire, dans la cavité duquel ſe trouve une amande ſemblable à une aveline, arrondie & pointue.

L'arbre qui les porte eſt appellé *arbor myrobolanus, ſauli foliis, ſubciniricio*, dans Jonſton, Dendrol. Il a les feuilles de laurier, mais elles ſont plus pâles, & de la grandeur de celles du prunier ſauvage ; c'eſt toute la deſcription que nous en avons.

Les *myrobolans* emblics ; *myrobolani emblicæ ; off.* ſont des fruits deſſéchés, preſque ſphériques, à ſix angles, d'un gris noirâtre, gros comme des noix de galle, & quelquefois davantage ; ils contiennent ſous une pulpe charnue, qui s'ouvre en huit parties en mûriſſant, un noyau léger, blanchâtre, de la groſſeur d'une aveline, anguleux, diviſé en trois cellules. On nous apporte le plus ſouvent les ſegmens de la chair ou de la pulpe deſſéchée. Ils ſont noirâtres, d'un goût aigrelet, auſteres, mêlés d'un peu d'âcreté ; l'arbre qui les porte eſt nommé par Jonſton, *abor myrobolanifera foliis minutim inciſis*.

Non-ſeulement cet arbre ſurpaſſe les autres par ſa hauteur ; mais il en differe par la figure de ſes feuilles qui ſont petites & découpées fort menues, on n'en trouve aucune deſcription exacte : de-là vient que Dalé prend cette eſpece de myrobolanier pour le *nilicamara*, & Ray pour le *tanus* du jardin de Malabar.

Tous les *myrobolans* que nous venons de décrire, naiſſent dans les Indes orientales; ſavoir, à Bengale, à Camboge, & dans le Malabar. Les Indiens s'en ſervent pour tanner le cuir & pour faire de l'encre. Ils purgent légérement, & reſſerrent en même temps les inteſtins; mais la médecine en fait peu d'uſage, parce que nous recevons rarement les *myrobolans* bien choiſis, frais, peſans, & en bon état; & parce que nous avons nos prunes, nos acacias, nos tamarins, qui méritent à tous égards la préférence. (*D. J.*)

HOC, ſ. m. (*Jeux.*) ce jeu a deux noms, le *hoc mazarin* & le *hoc de lion*: il ſe joue différemment; mais comme le premier eſt plus en uſage que l'autre, nous ne parlerons ici que de lui.

Le *hoc* mazarin ſe joue à deux ou trois perſonnes; dans le premier cas, on donne quinze cartes à chacun; & dans le ſecond, douze. Le jeu eſt compoſé de toutes les petites.

Le roi leve la dame; & ainſi des autres, ſuivant l'ordre naturel & ordinaire des cartes.

Ce jeu eſt une eſpece d'ambigu, puiſqu'il eſt mêlé du piquet, du berlan, & de la ſéquence. On l'appelle ainſi, parce qu'il y a ſix cartes qui ſont *hoc*.

Le privilége des cartes qui ſont *hoc*, eſt qu'elles ſont aſſurées à celui qui les joue, & qu'il peut s'en ſervir pour telles cartes que bon lui ſemble.

Les *hocs* ſont les quatre rois, la dame de pique & le valet de carreau; chacune de ces cartes vaut un jeton à celui qui la jette.

Après avoir réglé le temps que l'on veut jouer, mis trois jetons au jeu, l'un pour le point, le ſecond pour la ſéquence, & l'autre pour le tricon, on voit à qui fera; & celui qui doit faire, ayant mêlé & fait couper à ſa gauche, diſtribue le nombre de cartes que nous avons dit ci-devant. Le premier commence par accuſer le point, ou à dire, *je paſſe*, s'il voit qu'il eſt petit, ou à renvier s'il eſt haut; s'il paſſe & que les autres renvient, en diſant *deux*, *trois*, ou *quatre* au point, il y peut revenir. On ne peut renvier ſur celui qui renvie que vingt jetons au-deſſus, & ainſi de ceux qui ſuivent en montant toujours de vingt. L'on peut cependant convenir de moins; & celui qui gagne le point, le leve avec tous les renvis, ſans que les deux ſoient obligés de lui rien donner.

Cela fait, on accuſe la ſéquence, ou bien l'on dit *paſſe pour y revenir*, ſi on le juge à propos, au cas que les autres renvient de leur ſéquence, & pour lors le premier qui a paſſé peut en être.

Quand il n'y a point de renvi, & que le jeu eſt ſimple, celui qui gagne de la ſéquence, tire un jeton de chaque joueur pour chaque ſéquence ſimple qu'il a en main.

La premiere qui vaut, fait valoir à celui qui l'a toutes les moindres qui ſeroient encore dans ſa main. Si on paſſoit du point de la ſéquence & du tricon, & que par conſéquent on ne tirât rien, on double l'enjeu pour le coup ſuivant; & celui qui gagne, gagne double, quoique ſon jeu ſoit ſimple, & tire outre cela un jeton de chaque joueur.

Lorſqu'on a ſéquence ou tierce, quoique le jeu ſoit ſimple, on en paye deux à celui qui gagne, & autant à celui qui gagne une ſéquence ſimple avec une ſéquence de quatre cartes, c'eſt-à-dire, une quatrieme de quelque carte que ce puiſſe être juſqu'au valet. Si le jeu eſt double, on en paye chacun quatre; on donne trois jetons pour la quatrieme de roi, quoique le jeu ſoit ſimple, & ſix quand il eſt double.

Lorſque le jeu eſt ſimple, celui qui gagne le tricon tire deux jetons de chaque joueur; & quatre, lorſqu'il eſt double. On en paye quatre pour trois rois lorſque le jeu eſt ſimple, & autant pour quatre dames, quatre valets, *&c.* & l'on double lorſque le jeu eſt double; quatre rois au jeu ſimple en valent huit, & ſeize à jeu double.

Il eſt permis de renvier au tricon, à la ſéquence & au point. Ceci peut ſuffire à l'égard des rétributions dues au point, ſéquence & tricon, & des avantages des cartes qui ſont *hoc*. Paſſons maintenant à la maniere de jouer les cartes.

Ainſi ſuppoſé que le premier ait dans ſa main un, deux, trois, quatre, & de même des autres cartes, quoiqu'elles ne ſoient point de la même couleur, & que les autres n'aient pas de quoi mettre au-

deſſus de la carte où il s'arrête, la derniere carte qu'il a jetée lui eſt *hoc*, & lui vaut un jeton de chaque joueur; & il recommence enſuite par ſes plus baſſes, parce qu'il y a plus d'eſpérance de rentrer par les plus hautes.

Si, par exemple, il joue l'as, il dira *un*; & s'il n'a pas le deux, il dira *ſans deux*, & celui qui le ſuit & qui aura un deux, le jettera & dira *deux*, *trois*, *quatre*, & ainſi des autres, juſqu'à ce qu'il manque de la carte ſuivante qu'il dira, par exemple, *ſept ſans huit*, & lorſque les autres joueurs n'ont pas la carte qui manque à celui qui joue, la derniere carte qu'il a jetée lui eſt *hoc*, & lui vaut un jeton de chaque joueur. Il en eſt de même de toutes les autres cartes, comme de celles dont on vient de parler; & lorſque le joueur ſuivant, celui, par exemple, quatre ſans cinq, a un *hoc*, il peut l'employer pour ce cinq qui lui manque, & alors il recommence à jouer par telle carte qui eſt plus avantageuſe à ſon jeu, & il gagne un jeton de chaque joueur pour le *hoc* qu'il a jeté.

Il faut, autant qu'on le peut, ſe défaire de ſes cartes à ce jeu, puiſqu'on paye deux jetons pour chaque carte qui reſte en main, depuis dix juſqu'à douze, & un pour chaque carte au-deſſous de dix.

Si cependant il n'en reſtoit qu'une, on payeroit ſix jetons pour cette ſeule carte, & quatre pour deux. Celui qui a cartes blanches, c'eſt-à-dire, qui n'a point de figures dans ſon jeu, gagne pour cela dix jetons de chaque joueur; mais ſi deux des joueurs avoient cartes blanches, le troiſieme ne payeroit rien ni à l'un ni à l'autre.

Celui qui par mégarde en jetant un quatre, par exemple, diroit *quatre ſans cinq*, quoiqu'il eût le cinq, perdroit cinq jetons pour chaque joueur s'ils le découvroient.

Celui qui accuſe moins de points qu'il n'en a, ne peut plus revenir; & s'il perd le point par-là, tant pis pour lui.

HOCA *ou* HOCCA, ſ. m. (*Jeux.*) comme l'écrit M. de la Mare; jeu de haſard fort inégal, & tenu par un banquier à tous venans.

Ce jeu s'exécute au moyen d'un grand tableau diviſé par raies, en 30 numéros qui ſont gravés dans des quarrés; ſur l'un ou pluſieurs de ces numéros, celui qui joue contre le banquier met la ſomme qu'il veut haſader; pour décider ſon gain ou ſa perte, on a un ſac contenant 30 boules marquées intérieurement des mêmes numéros, que ceux qui ſont gravés ſur les quarrés du tableau; on mêle & on ſecoue ces boules dans le ſac autant qu'il eſt poſſible; enſuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent perſonnes pourroient y mettre en même temps) tire une des boules du ſac, l'ouvre, annonce & montre le numéro; ſi celui qui eſt pareil ſur le quarré du tableau eſt couvert de quelque ſomme, le banquier eſt obligé de payer vingt-huit fois cette ſomme; de ſorte, par exemple, que s'il y a un louis ſur ce numéro, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui eſt couché ſur les autres numéros, eſt perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'eſt-là l'objet important, deux des numéros de profit, parce qu'il y a trente numéros ſur leſquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le haſard favoriſe.

Ce jeu ſi prodigieuſement défavorable aux joueurs, qui n'ont à chaque moment que vingt-huit chances contre trente, cauſa tant de pertes & de déſordres à Rome dans le dernier ſiecle, que le pape fut obligé de le prohiber & de chaſſer tous les banquiers de ſes états. Les Italiens, que le cardinal Mazarin avoit amenés avec lui en France, obtinrent du roi la permiſſion de tenir le jeu de *hoca* à Paris, & en conſéquence y ruinerent quantité de particuliers. Alors le parlement ſévit contre les banquiers, & défendit ce jeu par des arrêts très-ſéveres. M. de la Mare en parle dans ſon *Traité de police*, où il produit deux de ces arrêts; car on ne vint pas tout d'un coup à bout d'extirper cette fripponnerie dans les maiſons des particuliers; enfin elle a cédé ſa place à d'autres. (*D. J.*)

HOCHBERG, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Briſgaw; Emertingin en eſt le lieu le plus conſidérable, il appartient au prince de Bade Dourlach. *Long.* 25, 32; *lat.* 48, 10. (*D. J.*)

*HOCHE,

* HOCHE *ou* COCHE, ſ. f. *(Arts méch.)* dans l'art de bâtir, ce ſont des entailles qu'on fait ſur de petits montans de bois qu'on ſcelle dans les murs, pour tendre des lignes ou cordeaux, à repairer & à conſtater leur épaiſſeur.

On fait des *coches* ou *hoches* ſur une taille pour compter les pains qu'on prend à crédit. C'eſt par une *hoche* qui arrête la corde d'une arbalête, qu'on la bande : on marque dans les atteliers la beſogne par des *hoches*. En général *hoche* ou *coche* eſt un copeau en coin qu'on ſépare de la partie anguleuſe d'un morceau de bois, pour déterminer ou des longueurs, ou des quantités, ou des épaiſſeurs. *V.* COCHE.

HOCHEPIÉ, ſ. m. *(Fauconnerie.)* c'eſt l'oiſeau qu'on jette ſeul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT, ſ. m. *(Cuiſine.)* morceau de bœuf haché, & cuit dans un pot couvert, avec des marrons, des navets & autres ingrédiens.

HOCHEQUEUE, ſ. m. *voyez* BERGERONNETTE.

HOCHER, v. act. *(Gramm.)* ſecouer légérement ; on s'en ſert dans la meſure des corps ſolides ; on *hoche* la meſure, afin que la choſe meſurée s'entaſſe, & que la meſure en contienne davantage. Ce mot ſe dit ſurtout pour le charbon. On dit auſſi, *hocher* le mors, *hocher* la tête.

HOCHET, ſ. m. *(Gramm.)* jouet d'enfans encore à la mamelle ; ce jouet eſt un petit bâton d'ivoire, de corail, ou de cryſtal, à un des bouts duquel il y a pluſieurs petits grelots. Archythas imagina le *hochet* pour amuſer ſes propres enfans, & c'eſt pour cela qu'Ariſtote l'appelle Ἀρχύτα πλατάλη, le *hochet* d'Archytas : il a paſſé juſqu'à nous, & eſt même devenu un mot métaphorique, qu'on peut appliquer à bien des choſes d'ici-bas, & qui ne regardent point les enfans à la mamelle. *(D. J.)*

HOCHEFELDEN, *(Géog.)* petite ville de la baſſe Alſace, dans le grand bailliage de Haguenau.

HOCHHEIM, *(Géog.)* ville ou gros bourg d'Allemagne, près de Mayence, & à l'embouchure du Mein qui ſe jette dans le Rhin. Cet endroit eſt fameux, parce qu'il produit le plus excellent vin du Rhin.

HOCHLAND, *(Géog.)* iſle de la mer Baltique, près de la Livonie.

HOCHSTADT, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg. Il y a encore une ville de ce nom dans le comté de Hanau.

HOCHSTET, *(Géog. Hiſt.)* bourg & château de baviere, près du Danube, entre Donavert & Dillengen : le comte de Stirum, général des impériaux, y fut défait, le 20 ſeptembre 1703, par le duc de Baviere, aidé des François. Mais le 13 août 1704, les alliés eurent leur revanche : le prince Eugene & le duc de Malborough y remporterent une victoire complete ſur les Bavarois & les François, commandés par les maréchaux de Tallard & Marſin : Tallard perdit ſon fils & la liberté. Cette défaite eut des ſuites terribles, & fit perdre à la France plus de quatre-vingts lieues de pays. Les Anglois ont donné à cette fameuſe bataille le nom de *Blenheim*. Adiſſon, alors âgé de trente-trois ans, fut prié, par le chancelier Boyle, de célébrer en vers cette mémorable journée : ſon poëme fit ſa fortune ; car il eſt mort ſecretaire d'état en 1719, après avoir épouſé, en 1716, la comteſſe de Warwick.

Cet auteur a été élevé au premier poſte de l'état, & couronné d'une gloire immortelle, pour avoir écrit quelques lignes en vers & en proſe. De qui dit l'ingénieux abbé Prévôt dans ſon *Pour & Contre*, faut-il prendre une plus grande idée, ou de M. Adiſſon, dont le mérite a paru digne de cette récompenſe, ou de ceux qui la lui ont décernée ? *Pour & Contre, vol. II, 1733. Long. 32, 21 ; lat. 48, 36. (C)*

HOCKERLAND, *(Géog.)* petite contrée & l'un des trois cercles de la Pruſſe ducale ; elle eſt environnée par la Pruſſe polonoiſe & par la haute Pologne ; Marienwerder en eſt la capitale. *(D. J.)*

HODEGOS, ſ. m. *(Théolog.)* mot grec, qui ſignifie *guide*. C'eſt le titre d'un ouvrage qu'Anaſtaſe le ſinaïte compoſa vers la fin du cinquieme ſiecle ; il y expoſoit une méthode de controverſe contre les hérétiques, particuliérement contre les Acéphales. *Voy.* Fleury, *Hiſt. eccléſ.*

M. Toland a publié une diſſertation ſous le même titre, dont le ſujet eſt la *colonne de feu* qui ſervoit de guide aux Iſraélites dans le déſert pendant la nuit. *(G)*

HODER, ſ. m. *(Mythol.)* nom d'un dieu révéré par les Celtes ou les Goths ; ils diſoient qu'il étoit aveugle, mais extrêmement fort ; les dieux & les hommes, ajoutoient-ils, voudroient bien qu'on n'eût jamais beſoin de prononcer ſon nom, mais ils conſerveront un long ſouvenir des exploits qu'ont fait ſes mains. *Voyez l'Edda* ou la *Mythologie celtique.*

HODMAN, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi qu'on appelle, dans le College de Chriſt à Oxford, les écoliers qu'on y reçoit de l'école royale de Weſtminſter. *Voyez* ECOLE. *(G)*

* HODOPES, ſ. m. pl. *(Hiſt. anc.)* magiſtrats qui veilloient dans Athenes à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

HODSEBRO, *(Géog.)* ville de Danemarck dans le Jutland.

HOECHST, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence ſur le Mein, à une lieue de Francfort. *Long. 26, 10 ; lat. 50, 1. (D. J.)*

HŒCHSTATT, *(Géogr.)* ville de l'évêché de Bamberg, dans le cercle de Franconie en Allemagne : elle eſt ſur la riviere d'Aiſch, & ſe compte pour l'une des donations pieuſes de l'empereur Henri II, à l'égliſe de Bamberg : c'eſt le chef-lieu d'un bailliage. *(D. G.)*

HŒCKSCHEWAARD, *(Géog.)* iſle de la Hollande méridionale, à l'occident de celle de Voorn, & à l'orient du Biesboſch, renfermant le Beyerland & le pays de Stryen, qui ſont deux cantons, dans le premier deſquels on trouve la ville de Beyerland, avec deux bailliages ſeigneuriaux ; & dans le ſecond les ſeigneuries de Maeſdam & d'Anthoni Polder, avec pluſieurs villages. *(D. G.)*

HOED, ſ. m. *(Commerce.)* meſure de contenance, dont on ſe ſert pour les grains en pluſieurs villes des Provinces Unies. C'eſt une des diminutions du laſt à Roterdam : le *hoed* fait 4 ſchepels de Harlem, & les 14 ſacs de Harlem, le *hoed* de Delft ; 10 muddes $\frac{1}{2}$ d'Utrecht font un *hoed* de Roterdam ; à Alkemart, le *hoed* eſt auſſi de 4 ſchepels, mais ceux-ci ſont plus grands de $\frac{1}{8}$ que ceux de Roterdam.

A Dordrecht, 8 ſacs font un *hoed*, les trois *hoeds* font le laſt d'Amſterdam. A Tergow, 32 ſchepels font un *hoed*. Les 4 *hoeds* d'Owdevater, de Henſden, de Gornichem & de Leerdem font 5 *hoeds* de Roterdam ; 2 *hoeds* de Gornichem font 5 achtendeels ou huitiemes, & un laſt & 4 *hoeds* font 5 *hoeds* de Delft. Le *hoed* de Montfort contient 4 huitiemes $\frac{1}{2}$ plus que celui de Roterdam. Le *hoed* d'Yſelſtein contient 3 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Vianen contient 2 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Tiehl eſt d'un huitieme moins fort que celui de Roterdam. Le *hoed* de Roterdam contient 10 viertels de Roermonde, & 4 viertels d'Anvers. Les 8 mowers de Bois-le-Duc font un *hoed* de Roterdam. Le *hoed* de Bruges contient 4 achtendeels $\frac{24}{33}$ de Delft. *Dict. de Commerce.*

HOEFE, *(Géog.)* ou *Dinckhoefe zu Pfæffiken*, &c. diſtrict de pays ſur la côte méridionale du lac de Zurich. Il appartenoit anciennement aux comtes de Rapperſchwyl, & après eux aux comtes de Habſpourg Laufenbourg. Les ducs d'Autriche l'acheterent en 1358. Le canton de Zurich acquit le militaire & la juriſdiction en 1391 ; mais dans la guerre des Suiſſes contre ce canton, celui-ci fut obligé de le céder à celui de Schwitz, qui en eſt encore en poſſeſſion, & qui le fait gouverner par ſon tréſorier, landsſeckelmeiſter. En 1712 ce canton reſtitua le village de Hurden. Ce diſtrict eſt très-fertile en grains, en vin & en fruits : il y a auſſi une belle carriere, dont on ſe ſert pour bâtir des maiſons, même à Zurich : il y a auſſi des moulins à ſcie, des martinets. L'iſle d'Ufnau, qui fait partie de ce diſtrict, appartient à l'abbaye de Notre-Dame des Hermites depuis le dixieme ſiecle. *(H)*

HOEFT, *ou plutôt* HET-HOOFT, *(Géog.)* fortereſſe de la Pruſſe polonoiſe ſur la Viſtule. *Long. 37, 10 ; lat. 54, 28. (D. J.)*

HOEICHEU, *(Géogr.)* ville commerçante de la Chine, 14e métropole de la province de Kianguan ; c'eſt dans cette ville que ſe fait la meilleure encre de la Chine, & où l'on trouve le meilleur thé. *Long. 137 ; lat. 34, 10.*

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quantung, ou, ſuivant notre maniere d'écrire, Canton, dont elle eſt la 4e métropole, à 2d 46′ plus orientale que Pékin, à 23d 9′ de *latitude. (D. J.)*

HOEKEN, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom de la faction oppoſée en Hollande à celle des *Kabelianws;* cette derniere tira ſon nom du poiſſon qu'on appelle en flamand kabelianw, *merlus*, & qui mange les autres ; ils vouloient déſigner par ce nom de guerre, qu'ils *dévoreroient* de même leurs ennemis. Les *Hoëkens*, ou *Hoëkiens* à leur tour s'appellerent ainſi du mot hollandois *hoëk*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poiſſon dont ils avoient emprunté le nom. *Quidam ſe cabilliavios, (ſic belgicè vocant aſellum piſcem) appellabant*, quòd ut *ille piſces alios vorat, ſic ipſi adverſarios domarent ; alii ſe* hoekios *dicebant* (hoek *hollandis hamum ſignificat*) *quaſi ſeſe jactarent* cabilliaviis *futuros, quod eſt hamus piſcis.* Bolland. Januar. *tom. I, p. 352.*

Ces deux partis oppoſés (dont les noms, pour le dire en paſſant, ſont eſtropiés dans tous nos auteurs) s'éleverent en Hollande vers l'an 1350, lorſque Marguerite, comteſſe de Hollande, vint à ſe brouiller avec ſon fils Guillaume V, à l'occaſion de la régence. Les *Kabelianws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris; les *Hoëks* tenoient pour la mere, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands ſeigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis ſe firent la guerre avec une animoſité furieuſe, qui ſubſiſta plus de 140 ans ; car elle commença en 1350, & ne finit qu'en 1492.

L'hiſtoire dit que les *Kabelianws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les *Hoëks* étoient les plus braves & les moins barbares. La bravoure eſt communément accompagnée de généroſité ; la cruauté & la lâcheté ſe donnent toujours la main. *(D. J.)*

HOERDE, *(Géogr.)* ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie & dans le comté de la Mark, ſur la riviere d'Emſcher, & ſous la domination pruſſienne. Elle eſt munie d'un château, où les anciens comtes du pays ont fait ſouvent leur réſidence, & elle renferme une égliſe luthérienne & une réformée. On travaille beaucoup en fer dans ſon enceinte, & l'on cultive de très-bons champs dans ſes environs. Elle donne ſon nom à un grand bailliage qui produit beaucoup de charbons : l'abbaye de Claremberg eſt à ſes portes. *(D. G.)*

HOEXTER, *(Géog.)* ville d'Allemagne en Weſtphalie ſur le Weſer.

HOFF, *(Géog.)* ville d'Allemagne dans le Voigtland, avec un college ſur la Lecta. *Long. 29, 45 ; lat. 50, 23. (D. J.)*

HOF-GEISMAR, *(Géog.)* ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin & dans la Heſſe inférieure, ſous la domination de Heſſe-Caſſel. Elle eſt fort ancienne, & renferme deux égliſes de paroiſſe. Tous ſes environs ſont fertiles : c'eſt le chef-lieu d'un bailliage, où l'on trouve de bonnes eaux minérales. *(D. G.)*

* HOFMANISTES, ſ. m. pl. *(Théol.)* hérétiques qui ont prétendu que le Chriſt s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'écriture qui nous apprend qu'il eſt né d'une femme. Cette erreur n'étoit pas la ſeule à laquelle ils étoient attachés. Ils refuſoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & réduiſoient ainſi l'action de la grace & la bonté de Dieu à la meſure de leurs caracteres inhumains & durs.

HOGHLANDE (*l'*ISLE *de*), *Géog.* petite iſle du golfe de Finlande, par les 60^{d} de *lat.* & vers le 45^{d} 30′ de *long.* On n'y voit que des ſapins, des rochers, des brouſſailles, & quelques lievres blancs, comme par-tout ailleurs en Livonie. *(D. J.)*

HOGHSHEAD, ſ. m. *(Commerce.)* meſure des liquides dont on ſe ſert en Angleterre : c'eſt proprement le muid : il faut deux *hoghsheads* pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de deux mille trois cents pintes, ou, comme diſent les Anglois, de livres d'avoir du poids, à raiſon de ſeize onces chaque livre. *Dict. de Comm. (G)*

HOG'R *ou* HADGRE, *(Géog.)* ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe, à 28 lieues S. E. de Yamamah. *Long. 66, 30 ; lat. 23, 40. (D. J.)*

HOGUE (LA) *Géog. V.* HOUGUE *(la).*

HOHENBERG, *(Géog.)* comté d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, le long du Necker : il ſe diviſe en haut & bas, & ces deux parties ſont ſéparées l'une de l'autre par quelques-uns des états de Wirtemberg & de Hohenzollern. La premiere renferme les villes de Schemberg, de Fridingen & Oberndorf, *&c.* avec le château ruiné de Hohenberg ; & dans la ſeconde on trouve celles de Rotembourg, d'Ehingen & de Horb, *&c.*

C'eſt un pays montueux & chargé de bois. L'Autriche en fit l'acquiſition l'an 1381, pour la ſomme de ſoixante-ſix mille florins. Il y a dans l'Allemagne pluſieurs autres lieux de ce nom, mais dont aucun n'eſt remarquable. *(D)*

HOHENBOURG *ou* HOMBOURG *ſur le Mein*, *(Géog.)* ville d'Allemagne, dans la Franconie & dans l'évêché de Wurtzbourg, dont elle forme un des bailliages. Le château qui la couvre eſt ſur un mont remarquable par l'antre où S. Burchard, premier évêque de Wurtzbourg alla mourir. *(D. G.)*

HOHEN-ELB, *(Géog.)* ville de Boheme, près de la ſource de l'Elbe & des frontieres de la Siléſie.

HOHEN-EMBS, *(Géog.)* comté d'Allemagne, dans le cercle de Suabe & dans le Rheinthal, ſur le Rhin, au centre de la ſeigneurie autrichienne d'Alberg. Il renferme le bourg d'Embs, avec quelques villages & châteaux, & appartient à une ancienne famille de Griſons, laquelle fut revêtue par Charles-Quint de la qualité de membre de l'Empire. Le comté de Gallara & d'autres poſſeſſions ont dans la ſuite augmenté les richeſſes de cette famille, laquelle ſiege & vote aux dietes ſur le banc des comtes de Suabe, & paie 20 florins pour les mois romains, & 60 rixdallers 21 creutzers pour la chambre de Wetzlar. *(D. G.)*

HOHEN-FRIEDBERG, *(Géog.)* ville de Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, près de Strigau.

HOHEN-LOE, *(Géogr.)* petit pays d'Allemagne en Franconie, entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtzbourg, le margraviat d'Ansbach, le comté d'Ettingen, le territoire de Hall, le comté de Louvenſtein, le duché de Wirtemberg, & l'ordre Teutonique. *(D. J.)*

HOHENSTEIN, *(Géog.)* comté d'Allemagne dans la Thuringe, aux frontieres de la principauté d'Anhalt. *(D. J.)*

HOHENZOLLERN, *(Géog.)* comté de l'empire d'Allemagne, ſitué en Suabe entre le Danube & le Necker, près du duché de Wirtemberg. Il eſt poſſédé par des ſouverains qui ont les titres de princes de l'empire.

HOHLFELD, *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg ſur le Wiſend.

HOILDE SAINTE, *vulg.* SAINTE-HOUD, *(Hiſt. eccl.)* abbaye de filles, ordre de Ciſteaux, de la filiation de Clairvaux, au duché de Bar, dioceſe de Toul, fondée au xiij ſiecle. Elle eſt à deux lieues au N. O. de Bar-le-Duc.

HOIRIN, ſ. m. *(Marine.)* quelques-uns prennent auſſi *hoirin* pour *bouée*. *Voyez* ORIN. *(Z)*

HOIRIE, ſ. f. *(Gramm. & Juriſprud.)* ſucceſſion, hérédité. C'eſt une *hoirie*, ou ſucceſſion jacente, abandonnée. Donner en avancement d'*hoirie*, c'eſt avancer à un enfant à condition que dans le partage après la mort il tiendra compte de l'avance à ſes cohéritiers.

HOIRS, ſ. m. *(Juriſp.)* du latin *oriri*; ſont ceux qui ſont iſſus de quelqu'un, tels que les enfans & petits-enfans, c'eſt pourquoi on dit quelquefois *les hoirs de ſa chair*.

Hoir de quenouille, dans la coutume de la Rue d'Indre locale de celle de Blaiſois, ſignifie la fille qui eſt *héritiere*. *(A)*

HOITLALOTL, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom qu'on donne en Amérique à un oiſeau décrit par Nieremberg, & qu'il nomme *avis longa*. Il eſt fort long, & court avec une rapidité ſinguliere. Son bec eſt auſſi très-long, il eſt noir pardeſſus & gris en deſſous; ſa queue eſt verte, & eſt éclatante comme celle du paon; ſon corps eſt d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des ailerons eſt noir moucheté de blanc; il ne s'éleve point fort haut en volant, mais il court d'une vîteſſe incroyable. *Voyez* Ray, *Ornithologie*.

HOK-CHU, ſ. m. *(Diete.)* eſpece de liqueur fermentée, ſemblable à de la biere forte, que les Chinois font avec le froment: elle eſt d'un brun foncé & d'un goût aſſez agréable. Les mêmes peuples font encore uſage d'une autre liqueur appellée *chamchù*; on dit qu'elle s'obtient par la diſtillation du riz fermenté, ce qui annonce une liqueur ſpiritueuſe, qui eſt peut-être la même que celle qu'on connoît dans l'Indoſtan & en Europe ſous le nom de *rack* ou d'*arack*; cependant quelques voyageurs en parlent comme d'une eſpece de vin, & diſent qu'il eſt d'un jaune clair ou légérement rougeâtre. On dit que les Tartares, établis à la Chine depuis la conquête, ſavent tirer une liqueur

ſpiritueuſe de la chair du mouton, mais on ne nous apprend point la maniere dont on l'obtient.

HOKEL-DAY, HOCK-DAY, *ou* HOCK-LUESDAY, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* le ſecond mardi après la ſemaine de pâque, jour où l'on célébroit autrefois en Angleterre une fête en mémoire de l'expulſion des Danois hors de ce royaume.

HOLA, *interjection.* Cette voix appelle, *hola* quelqu'un. Elle ſuſpend une action. Après l'Agéſilas, *hélas!* après l'Attila, *hola!*

HOLBECK, *(Géogr.)* ville & port de Danemarck, dans l'iſle de Séeland.

HOLDERNESS, *(Géogr.)* petit canton d'Angleterre, dans la partie orientale de l'Yorckshire, avec titre de comté; il a la figure d'un triangle irrégulier; ſa pointe la plus méridionale, entre l'entrée de l'Humber & la mer du nord, s'appelle *Spunhead.* *(D. J.)*

HOLECA, *(Géogr.)* royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie, borné au couchant par le Nil, au nord par le royaume d'Amhara, à l'orient par la riviere de Queca, & au midi par Xaoa.

HOLE-GASS, *(Géogr.)* c'eſt-à-dire le *chemin creux*, lieu de Suiſſe dans le canton de Schwitz, près du bourg de Kuſnacht; c'eſt dans cet endroit mémorable pour la nation ſuiſſe, que Guillaume Tell tua d'un coup de fleche le gouverneur que l'empereur Albert d'Autriche avoit dans le pays, & qui, par ſa tyrannie, donna lieu à la naiſſance de la république; en mémoire de cet événement, on a bâti dans ce lieu une chapelle où on lit cette inſcription:

Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,
Aſſertor patriæ, vindex, ultorque tyranni. *(D. J.)*

* HOLLER, ſ. m. *(Commerce.)* petite monnoie d'Allemagne d'un prix fort bas. C'eſt une eſpece de denier; elle eſt ſi mince, que pour pouvoir la prendre commodément, on l'a faite un peu concave; ce qui la fait reſſembler à une tête de clou.

HOLESCHAU, *(Géogr.)* ville d'Allemagne en Moravie, près de la Morave.

HOLLAND, *(Géogr.)* petite ville de Pruſſe dans le Hockerland, à 5 lieues S. E. d'Elbing; on la nommoit anciennement *Weſela;* elle appartient au roi de Pruſſe. *(D. J.)*

HOLLANDE (COMTÉ DE), *(Géog.)* la plus conſidérable des ſept provinces-unies.

Le nom de *Hol-land* veut dire *pays creux;* ſoit que par le mot de *creux* on ait entendu un *pays bas & enfoncé*, ſoit qu'on ait voulu dire un *pays dont la terre ſemble creuſée intérieurement*, les deux ſens conviennent également: cependant le nom de *Holland* ne ſe trouve point uſité avant le milieu de l'onzieme ſiecle.

L'ancienne *Hollande* propre étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin, & c'eſt ce qu'on peut appeller la *vraie Hollande:* du temps des Romains, elle faiſoit partie de la Gaule Belgique, ſes peuples étoient les *Caninéfates*, peuples que les anciens plaçoient dans la partie maritime & occidentale de l'iſle des Bataves.

Cette iſle s'étendoit juſqu'auprès de Gortrnydenberg: tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin (j'appelle ainſi le canal qui paſſe à Leyden, & qui avoit ſon embouchure à Catwyck) s'appelloit *la Friſe*, & étoit poſſédé par les Marſatiens (peuple dont le Kennemerland conſerve en partie le pays & le nom) & par les Friſons qui occupoient portion du Rhinland, l'Amſtelland, le Goyland, le Waterland, & tout ce qui eſt préſentement de la Weſtfriſe. Tout ce pays, auſſi-bien que la véritable Friſe d'aujourd'hui, & même le pays d'Utrecht, s'appelloit encore *Friſe* dans l'onzieme ſiecle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour domter les Friſons qui demeurerent indépendans, & reçurent la foi chrétienne ſous le régne de Charlemagne. Les Danois, connus alors ſous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens*, ſe rendirent maîtres de la Friſe juſqu'a l'an 900: mais du temps de Charles le Simple, les Friſons ſecouerent le joug de ces barbares; & ce même Charles donna le titre de *comte de Friſe* à Thierry.

Voilà le ſeigneur que l'on tient pour avoir été le premier comte de *Hollande.* Il s'établit à Vlaerding ou Flarding, bourgade au deſſous de Roterdam, qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquiſat de Flarding ou Fladerting, qui eſt l'ancien nom de la véritable

Hollande. En effet, Hermanus Contractus, moine bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladirtinga*, & ne se sert pas une seule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appellons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les Frisons, demeura dans l'indépendance jusqu'en 1313, que Jean de Baviere, comte de *Hollande*, prit leur capitale & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du comté de *Hollande*, on l'appella *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Westfrise* se soit conservé jusqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût soumis aux comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers seigneurs particuliers, qui n'avoient de supériorité les uns sur les autres, que celle que leurs forces, leur génie, ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainsi le comté de *Hollande* méridional & septentrional s'est formé peu à peu sur les ruines de plusieurs seigneurs particuliers, comme tous les autres grands états de l'Europe.

La succession des comtes de *Hollande* a subsisté jusqu'à Philippe pere de Charles V, qui laissa ce comté à Philippe II, roi d'Espagne: on sait de quelle maniere ce monarque le perdit, de même que les autres états dont se forma la république des Provinces-Unies.

Les premiers comtes de *Hollande* faisoient leur capitale de Vlaerding, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200, par le débordement de la Meuse, les comtes s'établirent à Gravesande, & finalement à la Haye: ce détail suffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne se divise, comme autrefois, en *Hollande* septentrionale, ou Westfrise, & en *Hollande* méridionale, ou Zuyde-*Hollande*; mais les limites en sont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* septentrionale à l'Ye; ce petit golfe, qui est une extinction du Zuyder-sée, sépare la *Hollande* méridionale de la Westfrise. Ce qui est au midi est la *Hollande* proprement dite; ce qui est au nord est la Westfrise, ou la Nord-*Hollande*: & les deux ensemble ne font qu'une province, dont les états prennent la qualité d'*états de Hollande & de Westfrise*.

L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est composée des députés des conseils de chaque ville. Originairement il n'y avoit que la noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales, qui eussent voix & séance aux états: ces six villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam & Gouda. Aujourd'hui, outre la noblesse, il y entre des députés de dix-huit villes; savoir, des six que nous venons de nommer, & des douze villes suivantes, Roterdam, Gorcum, Schiedam, Schoomhoven, la Brille, Alkmaer, Hoorn, Enckuysen, Edam, Monichendam, Medenblick & Purmerend.

La noblesse a la premiere voix, & Amsterdam le plus grand crédit. L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est fixée à la Haye par une résolution de l'année 1581; résolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu si le cas le requéroit: mais cela n'est jamais arrivé.

Cette assemblée se forme quatre fois par an, aux mois de mars, de juillet, de septembre & de novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il soit nécessaire de convoquer extraordinairement les états, on s'adresse aux conseillers députés, qui jugent de l'importance de la matiere; lorsqu'ils pensent qu'elle requiert l'assemblée des états, ils ont droit de les convoquer, & en fixent le jour. Les députés qui composent les états de *Hollande* n'en sont pas les souverains; ce droit réside dans le college des nobles & le conseil des villes.

La province de *Hollande* & de Westfrise n'a point de ports sur l'Océan immédiatement; les siens sont ou dans la Meuse, ou dans le Zuyder-sée. Elle est bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuosité des flots de la mer; & du côté des rivieres & du Zuyder-sée, par de fortes digues qui sont entretenues avec beaucoup de soins & à grands frais; sans quoi le terrein seroit bientôt submergé. La nature a fait la *Hollande* pour avoir une attention perpétuelle sur elle-même, & jamais pour être abandonnée à la nonchalance ou au caprice. Tout y est entrecoupé de canaux qui servent à dessécher les prairies & à faciliter le transport des denrées d'un lieu à l'autre. On ne voyage nulle part ni si sûrement, ni si commodément, ni si fréquemment, soit de jour soit de nuit, de ville en ville; & l'on fait

toujours, à quelques minutes près, l'heure à laquelle on arrivera.

D'un bout de la *Hollande* à l'autre regnent ſans interruption dans les grands chemins, les villes, les bourgs & les villages, des allées, & des avenues d'arbres tirées au cordeau, taillées de toutes les manieres, & bien mieux ſoignées que ne ſont les avenues des palais des rois. Les bourgs & les villes ſe touchent preſque & paroiſſent bâties de l'année. Ce qu'on appelle *villages* en *Hollande*, ſeroit nommé ailleurs des *villes* ou des *bourgs magnifiques :* preſque tous ont leur égliſe, leurs magiſtrats, leurs foires annuelles, leurs maiſons pour les orphelins, & beaucoup de droits & de commodités que n'ont pas pluſieurs villes de France.

D'ailleurs tout le pays eſt couvert de maiſons de campagne, qui loin de rien rapporter aux propriétaires, coûtent beaucoup pour l'entretien.

Les impôts y ſont fort grands, parce qu'ils ſont néceſſaires pour ſubvenir aux frais immenſes de l'entretien du pays contre la mer, ou contre les projets des puiſſances voiſines : mais chacun y eſt maître de ſon bien. La monnoie y eſt invariable, le commerce libre, & c'eſt le plus ſolide appui de la province. La religion proteſtante y eſt la dominante, mais on y tolere toutes les religions du monde.

Ce pays ſi beau & ſi ſage eſſuie, comme les autres, des révolutions qui le minent inſenſiblement, & qui lui font perdre cette ſplendeur brillante dont il jouiſſoit au commencement de notre ſiecle.

La *Hollande* déſigne quelquefois les *Provinces-Unies :* mais comme il ne convient pas dans cet ouvrage de confondre une partie avec le tout, *voy.* PROVINCES-UNIES. *(D. J.)*

HOLLANDE *(la nouvelle), Géogr.* on a donné ce nom 1°. à un vaſte pays des terres auſtrales, au ſud de l'iſle de Timor, en deçà & au delà du tropique du capricorne : 2°. à un petit pays de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte d'orient, au midi de la nouvelle Angleterre ; cette *nouvelle Hollande* a perdu ſon nom, elle appartient à la Grande Bretagne, qui a étendu ſa domination le long de cette côte, & a effacé les traces de poſſeſſion que les autres peuples y avoient laiſſées : 3°. à une petite contrée au nord de l'Europe, le long du détroit de Heigatz; mais ce dernier nom n'exiſte plus que dans de vieilles cartes.

Les habitans de la côte de la *nouvelle Hollande*, qui eſt au ſud de l'iſle de Timor, à 15 degrés 16 minutes de latitude méridionale, méritent bien nos regards, parce que ce ſont peut-être les gens du monde les plus miſérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ils ſont grands, droits & menus ; ils ont les membres longs & déliés, la tête groſſe, le front rond, les ſourcils épais ; leurs paupieres ſont toujours à demi-fermées, ils prennent cette habitude dès leur enfance, pour garantir leurs yeux des moucherons qui les incommodent beaucoup ; & comme ils ouvrent rarement les yeux, ils ne ſauroient voir de loin, à moins qu'ils ne levent la tête, comme s'ils vouloient regarder quelque choſe au deſſus d'eux.

Ils ont le nez gros, les levres groſſes, & la bouche grande ; ils s'arrachent apparemment les deux dents du devant de la mâchoire ſupérieure, car elles manquent à tous, tant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes & aux vieux ; ils n'ont point de barbe ; leur viſage eſt long, d'un aſpect très-déſagréable, ſans un ſeul trait qui puiſſe plaire ; leurs cheveux ne ſont pas longs & liſſes, comme ceux de preſque tous les Indiens, mais ils ſont courts, noirs & crépus, comme ceux des negres de Guinée.

Ils n'ont point d'habits, mais ſeulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture, avec une poignée d'herbes longues au milieu. Ils n'ont point de maiſons, ils couchent à l'air ſans aucune couverture, & n'ont pour lit que la terre ; ils demeurent en troupes de vingt ou trente hommes, femmes & enfans, tous pêle-mêle. Leur unique nourriture eſt un petit poiſſon qu'ils prennent en faiſant des réſervoirs de pierre dans de petits bras de mer. Enfin ils n'ont ni pain, ni grains, ni légumes. Dampier, qui y paſſa en 1700, fait, dans ſon *voyage aux terres auſtrales*, un détail de ce qu'il put voir dans les endroits de ce pays où il aborda. J'en ai tranſcrit cet extrait du *tome III de l'hiſt. nat. de l'homme*, par M. de Buffon. Les Hollandois

découvrirent cette *nouvelle Hollande* des terres Australes en 1644, mais ils n'y firent point d'établissemens. *(D. J.)*

* HOLLANDE, HOLLANDOIS. *De la littérature hollandoise. (Hist. Litt.)* Les savans & les gens de lettres que la *Hollande* a produits, ne le cedent peut-être ni en nombre, ni en réputation à ceux d'aucun autre pays. On peut même avancer que les histoires écrites en *hollandois* sont comparables à ce que la langue françoise fournit de meilleur dans ce genre. Pour ne pas parler de van-Ryd, de van-Meteren, de Brandt, & d'autres, Hooft a ramassé dans ses histoires tout ce que le *hollandois* a de nerveux, de concis, de grand, de sentencieux : il ne cede ni à Salluste ni à Tacite; & peut-être que la seule chose qu'on pourroit reprendre en lui, c'est qu'il leur ressemble en tout. Son style a quelque obscurité; &, trop grand amateur de la pureté du langage, il a mieux aimé employer quelquefois de vieux termes, que de se servir de mots étrangers, qui, par une longue prescription, avoient acquis, pour ainsi dire, droit de bourgeoisie dans la langue *hollandoise*.

Au commencement de ce siecle, les lettres étoient aussi cultivées en *Hollande* que partout ailleurs. Il n'étoit pas rare de voir de simples bourgeois partager leur temps entre leur négoce & l'étude. On y lit encore beaucoup; & après la France & l'Angleterre, c'est le pays où l'on vend le plus de livres, où il se débite un plus grand nombre de journaux étrangers, sans parler de plus de sept à huit journaux *hollandois*, qui s'impriment dans la seule ville d'Amsterdam.

La poésie *hollandoise* est en général fort inférieure à la françoise : nous ne nous en prendrons pas à l'air du pays, qui, se communiquant à ceux qui le respirent, leur donne plutôt le flegme propre au raisonnement, que la vivacité requise pour les saillies poétiques. Cette raison physique est démentie par l'expérience; & l'on a remarqué que les provinces de France, où le feu de l'imagination regne le plus, ont produit le moins de poëtes. Les plus excellens au contraire, comme le remarque Vigneul-Marville, ont vu le jour dans la Normandie, où les gens sont d'un caractere posé & flegmatique. Cependant plusieurs d'entr'eux n'auroient jamais brillé sur le Parnasse françois, s'ils n'avoient été animés par l'espérance de l'estime publique & des bienfaits du roi & des grands, dont les poëtes du premier ordre sont rarement privés en France. *La nature*, dit un auteur célebre, *donne des talens, mais la fortune les met en œuvre.* Un art qui ne mene ni à la réputation, ni au bonheur, est rarement cultivé comme il faut : & c'est-là la véritable raison pourquoi l'art poétique a été négligé en Hollande.

Depuis Vondel, à qui la poésie *hollandoise* doit ce qu'elle a d'élevé & de nerveux, à peine compte-t-on cinq ou six poëtes dignes de ce nom. Il nous paroît cependant qu'en profitant de ce qu'il y a de beau dans ces ouvrages, il n'auroit pas été difficile à des génies, même inférieurs au sien, de l'atteindre & de le surpasser. Mais il y en a eu peu de ceux qui avoient des talens naturels pour la versification, qui se soient piqués de cette émulation infructueuse : ils ont mieux aimé s'adonner à la poésie latine, qui n'étant pas renfermée dans les bornes de la *Hollande*, pouvoit du moins les payer de leur travail par une réputation acquise chez les étrangers. Il n'y a eu qu'un nombre médiocre de bons génies, qui ne se sentant peut-être pas assez savans pour briller parmi les poëtes latins, se sont appliqués aux vers *hollandois*, poëtes d'un ordre inférieur. On n'en voit que trop : il n'y a point de petit maître d'école qui ne s'érige en faiseur d'épithalames & d'épitaphes; qui ne se fasse un point de conscience de ne pas souffrir qu'on meure ou qu'on se marie impunément; & qui, toujours à l'affût des événemens de la guerre, ne croie les victorieux mal couronnés s'ils ne le sont de sa main.

Voici une autre raison du peu de progrès de la poésie *hollandoise*. Elle est comme une conséquence de la premiere. Les *Hollandois* n'ont guere songé à établir des préceptes pour leur art poétique. Les regles que quelques-uns en ont données, très-sensées en elles-mêmes, sont en si petit nombre & si générales, qu'on n'en sauroit tirer qu'un fruit très-médiocre. Les François au contraire, & même de très-habiles gens, ont cherché le beau des ouvrages d'esprit, dans la source même : ils ont donné des regles admirables sur les pensées & sur les expressions, ils se

sont

ſont efforcés d'aſſervir toujours les ſaillies poétiques à la juſteſſe du raiſonnement. Les équivoques, qui marquent un eſprit faux ; les faux brillans, qui font chercher en vain quelque ſens ſous des dehors pompeux ; en un mot toutes ces ſubtiles fadaiſes, ont été bannies de preſque tous les genres de poéſie, trouvant à peine quelque retraite dans une épigramme. On eſt entré dans un détail bien plus grand encore : on a aſſigné à chaque ſorte de vers les penſées & les expreſſions qui leur conviennent ; & les poëtes ont été obligés de reſtreindre leur génie, au degré d'élévation, de délicateſſe, ou de naïveté, proportionné à la nature de leurs ſujets, & aux caracteres de leurs ouvrages.

Les livres qui contiennent ces préceptes ont été univerſellement applaudis ; ils n'ont pas ſeulement formé le goût des auteurs, mais encore celui du public, qui s'eſt cru autoriſé à juger ſur ces regles toutes les pieces qu'on lui communiquoit, & de cenſurer hardiment les auteurs les plus célebres. La réputation qu'ils avoient acquiſe dans un genre de poéſie, ne les a pas mis à l'abri de la critique, quand ils ſe ſont voulu mêler de produire des ouvrages d'un autre caractere. Le mérite d'un La Fontaine & d'un La Motte, ne leur a pas pu attirer un reſpect aveugle ; ce qu'ils ont fait pour le théatre a été ſifflé, comme les productions du moindre verſificateur. Ce n'eſt pas tout : des critiques éclairés, & quelquefois l'académie en corps, ſe ſont fait une affaire d'analyſer les meilleures pieces, d'en peſer chaque penſée, chaque maniere de l'exprimer, & de faire ſentir des défauts dans les endroits qu'on admiroit le plus. C'eſt par-là qu'un écrivain apprend à reſpecter ſes lecteurs, à ſe défier du feu de ſon imagination, à conſulter des amis éclairés, à laiſſer refroidir ſon amour de pere pour ſes productions nouvelles ; enfin c'eſt par-là qu'un auteur s'accoutume à polir ſes pieces, avant que de les expoſer à l'examen du public impitoyable.

Le lecteur *hollandois*, ayant le goût moins cultivé, eſt bien plus débonnaire, & bien plus porté à pardonner les fautes, en faveur de quelques beautés qui le frappent. Dès qu'une fois un auteur s'eſt mis en réputation de grand poëte par quelques ouvrages généralement applaudis, il ſemble que cette réputation ſoit un bien dont la poſſeſſion lui doit être aſſurée pour toujours, & auquel l'on ne ſauroit toucher ſans ſacrilege.

On ne juge plus de lui par ſes ouvrages ; on juge de ſes productions par leur auteur. La crainte de déplaire ne ſert point de frein aux licences de ſa muſe ; il adoptera tout ce que ſon imagination lui préſente : la hardieſſe de ſon ſtyle ira impunément juſqu'à la témérité ; il tombera de l'élévation la plus noble dans des expreſſions triviales ; de pleine autorité il forgera des termes nouveaux, en rétablira de vieux, & il livrera des endroits obſcurs, ſans aucune réſerve, à l'admiration d'un lecteur facile qui déchargera le poëte de cette faute pour la prendre ſur ſon compte. C'eſt ainſi que pluſieurs poëtes *hollandois* entaſſent poëme ſur poëme ; & qu'exerçant leur génie ſur tous les différens caracteres de la poéſie, ils veulent être à la fois Horace, Virgile, Juvenal, Sophocle, Térence, *&c.* On ne prétend pas ſoutenir que tous les poëtes de ce pays en agiſſent de la ſorte ; mais qu'il eſt naturel qu'un auteur, délivré des attaques de la critique, n'en agiſſe pas autrement.

Une marque certaine qu'on n'a pas encore porté la poéſie *hollandoiſe* à ſon point de perfection, c'eſt que les poëtes de cette nation, même les plus applaudis, n'ont pas ſongé à obſerver le repos dans les hémiſtiches, ni à éviter les enjambemens. Ils en font quelquefois de ſi ſenſibles, qu'un vers finit par un *car*, ou par un adjectif, dont le ſubſtantif ſe trouve au commencement du vers qui ſuit. Ils pourront s'autoriſer, il eſt vrai, de l'exemple des poëtes latins & grecs, qui ont très-ſouvent pris de pareilles licences ; mais il faut imiter les perfections, & non pas les fautes des plus habiles gens ; & le défaut dont il s'agit ici, paroît être très-réel. Le but d'un poëte eſt de mettre dans ſes vers du ſens & de la meſure : il s'agit donc de les y mettre d'une telle maniere, que l'un ne préjudicie point à l'autre. Cependant dans les vers où l'hémiſtiche n'eſt pas obſervé, & qui enjambent rudement les uns ſur les autres, ſi vous voulez en liſant obſerver la meſure, le ſens diſparoît ; ſi vous voulez faire ſentir uniquement le ſens, on n'eſt point frappé de la meſure. Ajoutons que la rime qu'on a joint à la meſure dans les vers

de presque toutes les langues vivantes, devient presqu'inutile par cette inexactitude. Il y a des sens entiers dans Vondel même qui, prononcés comme il faut, ne laissent qu'à peine entrevoir la rime.

Le seul Catz, grand pensionnaire de *Hollande*, a évité ces défauts. Ses vers sont aisés, coulans, bien cadencés; & peut-être ses ouvrages n'auroient-ils point perdu l'estime qu'ils acquirent d'abord, si certaines chevilles favorites, qu'on y trouve très-souvent, ne les avoient décrédités auprès du public. D'ailleurs sa diction est pure & naturelle, ses pensées fines & délicates, ses descriptions exactes & agréables. Ce poëte a de plus parfaitement bien touché les passions : il intéresse, il attache ceux qui le lisent, pour peu que leur esprit, libre de prévention, n'impose pas silence aux sentimens de leur cœur. Le genre de poésie, où ce vénérable magistrat étoit le plus original, ce sont des historiettes en vers ou de petits romans, dont il avoit tiré le sujet de l'histoire ou de la fable. Il auroit bien fait sans doute de ne choisir que des matieres profanes, & de ne point altérer, par des fictions poétiques, des événemens consacrés dans la bible. Il a fait un nombre prodigieux d'ouvrages; & c'est là peut-être son plus grand défaut. Nous ne parlons point de beaucoup de choses basses qu'on trouve dans plusieurs de ses pieces, aussi bien que dans celles des autres poëtes *hollandois*, qui ont multiplié leurs ouvrages sans discrétion. Aucun poëte, de quelque réputation, n'a daigné l'imiter, ni dans son genre d'écrire, ni dans son goût, & son style simple & naturel a passé pour foible auprès de l'élévation recherchée qu'on a affectée sans distinction dans presque toutes les sortes de poésies.

C'est sans doute à l'amour du merveilleux mal dirigé, qu'il faut s'en prendre de cette affectation, aussi bien que du fréquent usage qu'on fait des dieux du paganisme, dans des pieces qui ne demandent que de la naïveté & des sentimens. Veut-on féliciter un ami le jour de sa naissance, veut-on déclarer sa passion à une maîtresse? on ne manque pas de dépeupler le Ciel & le Parnasse, & de faire venir à son aide des divinités sorties d'une machine, qui comparoissent en foule, comme si elles craignoient d'être condamnées par contumace.

La fiction est l'ame de la poésie; mais c'est de la poésie épique : le cœur parle fort bien, sans le secours de la fable; & les comparaisons pompeuses dépeignent mal la tendresse de l'amour. Pour donner à une maîtresse une haute idée de sa beauté, il n'est pas nécessaire d'enlaidir les déesses & les héroïnes de l'antiquité, & de composer son corps d'astres, d'ivoire, de perle, & de corail.

Mais si les poëtes de ce pays cedent aux François pour le tendre, le naïf, le délicat & l'enjoué, ils leur disputent la palme pour ce qui regarde le poëme épique. Antonides a décrit la gloire d'Amsterdam dans une fiction ingénieuse; Rotgans a écrit la vie du roi Guillaume avec tous les ornemens de la poésie épique : & ces deux poëtes ont des morceaux comparables aux beaux endroits de la *Henriade*.

Les *Hollandois* réussissent dans le burlesque. Le Typhon & le Virgile travesti ont été parfaitement bien imités par un certain Focquembrog, qui n'a pris que le plan du poëte françois, pour suivre dans ses expressions son propre génie, & le goût de ses lecteurs. Un autre, nommé *Rusting*, a eu tous les talens imaginables pour cette poésie bouffonne. On le liroit avec plus de plaisir, s'il étoit un peu plus décent & plus délicat dans ses expressions. Son badinage est souvent licencieux.

Ce goût dépravé a sur-tout infecté le théatre. Les comédies *hollandoises* sentent plus Tabarin que Térence. Ce sont des especes de farces, dont le jeu est assez plaisant; mais où il est difficile de concevoir que des femmes qui se piquent de quelque pudeur, puissent assister. Personne n'a encore essayé de suivre pour modele Moliere qui a su faire une école du bon sens, d'un spectacle qui ne servoit avant lui qu'à dérégler les mœurs. Il est vrai qu'on a traduit quelques-unes de ses pieces; mais, ce sont des traductions littérales, qui, représentant le ridicule des François sur un théatre étranger, ne sauroient charmer le spectateur, par des portraits dont il ne connoît pas bien les originaux. Tous les peuples sont vicieux & ridicules; mais ils ne le sont pas de la même maniere. Quelle traduction d'ailleurs! que ceux qui savent les deux langues, en jugent. Pour nous, nous n'en disons rien, de peur d'en

dire trop. Il faut avouer que la plupart des *Hollandois* ne ſont pas aſſez prévenus, pour vouloir mettre leurs meilleures comédies en parallele avec celles de Moliere. Mais il n'en eſt pas de même à l'égard du tragique; & le ſeul Vondel leur paroît aſſez fort, pour oppoſer à Corneille & à Racine.

Nous renvoyons le lecteur à l'article *Vondel*, qui ſuit. Quand il l'aura lu, il ſera en état d'apprécier ce jugement des compatriotes de Vondel; s'ils ſe contentoient de le comparer à Shakeſpear, ils pourroient ſoutenir cette comparaiſon par quelques-unes des pieces du poëte *hollandois*. Ils y trouveroient des bigarrures brillantes comme dans l'anglois; un aſſortiment bizarre de traits ſublimes & de baſſes trivialités; du noble, du poétique avec du bas & de la proſe rimée, du génie avec de la pédanterie; en un mot de très-beaux morceaux de détail dans des pieces ſans regles, ſans plan & ſans goût.

Les *Hollandois* ont eu des critiques & des commentateurs habiles, des juriſconſultes & des médecins célebres. Mais Eraſme, Bayle, Grotius, Boerhaave, Gaubius, n'ont point eu de ſucceſſeurs; & la *Hollande* aujourd'hui n'a preſqu'aucun caractere littéraire. Ce n'eſt plus que de la France & de l'Angleterre qu'elle tire l'eſprit qu'elle vend cher aux étrangers. Quand il eſt rare à Paris & à Londres, elle en manque abſolument: les preſſes ſe repoſent, & le commerce du papier imprimé en ſouffre. Un auteur Anglois l'a comparée, à cet égard, avec aſſez de juſteſſe, à ces courtiers, qui, ſans avoir de capital, trafiquent pour des ſommes immenſes.

Jacques Catz, illuſtre *Hollandois*, plus célebre aujourd'hui par ſes poéſies, que par les charges qu'il remplit avec honneur pour le ſervice de ſa patrie, naquit à Browersharen en Zéelande, l'an 1577, fut ſucceſſivement penſionnaire de la ville de Dordrecht & de celle de Middelbourg, grand penſionnaire de Hollande, & de Weſtfriſe, garde du ſceau des états de Hollande, & ſtadhouder des fiefs. Grand juriſconſulte, habile politique, excellent poëte, il ſoutint ces trois caracteres avec une égale gloire. L'amour du repos le porta à ſe démettre de ſes emplois pour ne plus converſer qu'avec les muſes & les ſavans. Cependant, il fut obligé de céder aux inſtances des états qui le ſollicitoient d'aller en ambaſſade en Angleterre, dans les conjonctures délicates où la république ſe trouvoit pendant le protectorat de Cromwel. Mais au retour de cette ambaſſade, il lui fut permis de ſe livrer tout entier à ſon goût pour la poéſie & la vie tranquille. Ce fut alors, dans un âge déja fort avancé, qu'il revit & mit en ordre ſes poëſies *hollandoiſes*, auxquelles il joignit beaucoup de nouvelles pieces, qui, pour le bon goût, la pureté, le naturel de la diction, & la délicateſſe des penſées, ſont fort au deſſus de ce que la Hollande a produit dans ce genre. Ses vers coulent avec aiſance, & une meſure bien cadencée; c'eſt ce qui le diſtingue des autres poëtes *hollandois*, qui, loin d'imiter ſon ſtyle ſimple, naturel, & juſtement meſuré, ont preſque tous donné dans l'enflure, en recherchant l'élévation. Il a ſur-tout excellé dans les contes ou petites hiſtoriettes. Il tiroit ſes ſujets de la fable ou de l'hiſtoire: il mérite, à certains égards, d'être comparé à notre la Fontaine: il eſt preſque auſſi original, auſſi coulant, auſſi aiſé, auſſi négligé, ſe permettant ſans ſcrupule l'uſage des chevilles pour la meſure du vers. Il intéreſſe par la maniere dont il touche les paſſions. Il eſt auſſi moral, mais plus chaſte que la Fontaine. La bible lui a fourni auſſi des ſujets de moralité; mais on lui a reproché d'avoir altéré, ou au moins défiguré par des fictions poétiques, des événemens conſacrés dans les livres ſaints. La derniere édition des poëſies de Catz eſt de 1726, en deux vol. *in-fol.* On auroit lieu de s'étonner, qu'au milieu des grandes affaires politiques dont il fut chargé, il eût pu compoſer tant d'ouvrages, ſi, en les liſant, on ne ſentoit, à leur maniere facile, que c'étoit un délaſſement, un jeu de ſa muſe, & que ce poëte élégant faiſoit une piece de vers, comme un muſicien joue un air de violon.

Juſte Vondel. Ce poëte *hollandois* naquit en 1587. Né & élevé dans la ſecte des anabaptiſtes, il la quitta pour embraſſer la religion catholique romaine, dans laquelle il mourut en 1679, âgé de 91 ans. Ses poéſies ſont imprimées en neuf volumes *in-4°.* & contiennent des tragédies, des ſatyres & des chanſons, outre une traduction de Virgile

en vers *hollandois*, & un poëme en faveur de l'égliſe catholique romaine, intitulé, *les Myſteres ou les ſecrets de l'autel.*

Vondel avoit du génie; nous croyons même pouvoir dire à peu près de lui, ce que M. de la Motte dit d'Homere: dans quelque ſiecle & dans quelque pays qu'il eût vécu, il eût été un grand poëte. Si dès ſa jeuneſſe il avoit perfectionné ſes talens par l'étude, s'il avoit puiſé le bon goût dans les ſources de l'antiquité, s'il avoit vécu dans un ſiecle & dans un pays où la poéſie eût été cultivée, il y a grande apparence que ſes ouvrages auroient égalé, ou ſurpaſſé même tout ce que les anciens & les modernes ont fait de plus merveilleux. Mais, par malheur pour Vondel, il monta ſur le parnaſſe *hollandois* ſans guide & ſans aucune étude préliminaire. Auſſi les premieres productions de ſa jeuneſſe furent informes, ſans art & ſans goût, quoique ſon génie s'y laiſsât entrevoir en quelques endroits. Il avoit déja près de trente ans quand il commença à apprendre le latin, voyant bien lui-même que la connoiſſance des langues lui manquoit, pour perfectionner ſes ouvrages, en profitant des lumieres des anciens. Il apprit peu de temps après la langue françoiſe, dont il pouvoit alors tirer fort peu de ſecours pour la poéſie tragique. Plus de dix ans après il ſe fit enſeigner la logique; il ſentit, ſelon toutes les apparences, que ſon raiſonnement avoit beſoin d'être mieux dirigé. Mais malheureuſement les logiques qu'on avoit alors, étoient plus propres à gâter le bon ſens qu'à le cultiver; elles n'apprenoient tout au plus qu'à chicaner méthodiquement.

On ne ſauroit ſans injuſtice refuſer de grandes louanges à Vondel, pour avoir travaillé avec tant de courage à ſurmonter de ſi grands obſtacles dans un âge aſſez avancé. Il auroit fait quelque choſe de ſupérieur à la nature humaine, s'il en étoit venu abſolument à bout; mais il n'eſt plus temps d'enrichir ſon imagination par des connoiſſances, & de la régler par le raiſonnement, lorſque le feu de l'imagination commence déja à s'éteindre en quelque ſorte.

De peur que les admirateurs outrés de Vondel, ne nous reprochent de le juger avec prévention, nous tâcherons de juſtifier ce jugement par l'examen de ſes ouvrages mêmes. Diſons premiérement ce que nous entendons par l'art poétique: nous n'entendons pas ſeulement par ce terme la connoiſſance de certaines regles ſouvent arbitraires, que l'autorité des anciens ou l'âge a introduites, nous voulons déſigner par-là ſur-tout, la force & la juſteſſe du raiſonnement, par leſquelles un eſprit éclairé aſſervit l'impétuoſité du génie poétique à l'exactitude du bon ſens. C'eſt, à notre avis, contre cet art que Vondel a ſouvent péché dans ſes tragédies: le tragique étoit ſon fort, & c'eſt pour cela que nous nous y bornerons. On ſait que le ſujet de la tragédie doit toujours être une action grande, intéreſſante & vraiſemblable, & que l'art de la mettre en œuvre conſiſte à y attacher un ſpectateur, en agitant ſes paſſions qu'il faut augmenter juſqu'à ce que le dénouement vienne ſaiſir le cœur dans ſon plus grand trouble.

On peut dire d'abord que le poëte dont nous parlons n'a pas toujours choiſi avec ſageſſe ſes ſujets, qui ſont tirés pour la plupart des livres ſacrés. Si l'auteur en a agi de la ſorte par un principe de dévotion, cette dévotion paroît fort mal-entendue. On court aux ſpectacles dans le deſſein de ſe divertir, & non pas pour y entendre prêcher; & les diſcours des ſaints & des prophetes ne ſortent pas de bonne grace de la bouche d'un comédien, qui ſe fait diſtinguer fort rarement par une piété exemplaire. Ajoutons que les myſteres & les miracles de notre ſainte religion, qu'on regarde avec reſpect dans l'écriture ſainte, ſont ſur le théatre hors de leur ſituation naturelle: les ſpectateurs eurent peut-être bien de la peine à les conſidérer là comme les objets d'une foi qui impoſe ſilence à nos lumieres bornées. On oſera ne les pas trouver vraiſemblables, & ce que nous croyons dans un ſermon peut aiſément trouver des incrédules dans une tragédie, où le ſujet doit plutôt être vraiſemblable que vrai. Enfin, mettre ces objets reſpectables ſur la ſcene, c'eſt reſſembler à cette troupe groſſiere de pélerins qui introduiſit la tragédie en France:

Et ſottement zélée en ſa ſimplicité.
Joua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

Nous ne parlerons pas ici d'une piece

intitulée *la pâque* ou *la délivrance du peuple d'Iſraël*, où Dieu eſt le principal perſonnage. Quoique cet ouvrage ait mérité quelque louange à l'auteur, il en a reconnu lui-même le foible. Diſons quelque choſe d'une tragédie approuvée plus univerſellement : elle a pour titre, *les Freres*, & elle roule ſur la maniere dont le roi David livra, par ordre de Dieu, les enfans de Saül aux Gabaonites, qui les pendirent. Eſt-il néceſſaire de faire ſentir qu'un pareil ſujet n'eſt rien moins que propre à la ſcene ? Cette action choque trop les notions communes pour n'offenſer pas les ſpectateurs qui, pour l'approuver, ont beſoin de toute leur vénération pour l'Etre ſouverain, dont les conſeils ne ſont pas à notre foible portée.

Voici quelque choſe de bien plus digne de remarque. Eſt-il croyable qu'avec du ſens commun on puiſſe ſonger à mettre ſur le théatre la rebellion des mauvais anges & leur chûte arrivée par la paſſion que le diable conçut pour Eve ? C'eſt pourtant le célebre Vondel qui a fait cette belle entrepriſe, & qui l'auroit exécutée ſans les cris des théologiens, qui rendirent inutile le ciel qu'on avoit déjà préparé ſur le théatre d'Amſterdam. Perſonne n'ignore que les livres ſacrés ne ſont qu'indiquer à peine le triſte état de l'orgueil de ces eſprits, & il ne faut pas faire de grands efforts de raiſonnement pour ſentir combien il y a de travers d'eſprit & de témérité à donner carriere à ſon imagination ſur des ſujets ſi délicats, ſi obſcurs, & en même temps ſi dignes de reſpect. Cette tragédie paroît parmi les œuvres de Vondel ſous le titre de *Lucifer* : nous ne ſavons pas ſi c'eſt avec la permiſſion de l'auteur qu'on l'a imprimée.

S'il ne choiſit pas toujours ſes ſujets avec ſageſſe, nous oſons avancer qu'il les met rarement bien en œuvre. On peut remarquer dans ſes pieces une faute conſidérable qui fait languir l'action : c'eſt la longueur des ſcenes, & des chœurs qu'il a mêlés aux ſcenes à la maniere des anciens tragiques. Il eſt évident que la variété eſt l'ame des ſpectacles, & que plus les ſcenes ſont courtes, fréquentes & jouées par différens acteurs, & plus elles cauſent un plaiſir vif & animé. Vondel n'a pas trouvé bon pourtant d'y avoir égard ; ſouvent un acte fort long ne contient que deux ſcenes, & quelquefois qu'une ſeule ; & il n'eſt pas rare de voir dans ſes pieces un même perſonnage qui récite trois ou quatre cents vers ſans interruption. Des récits de cette étendue fatiguent & font ſouhaiter aux ſpectateurs refroidis la fin d'une telle déclamation.

Les chœurs qui, étant bien ménagés, pourroient être fort propres à varier le ſpectacle, ne ſont pas plus laconiques. Ils ne ſervent ſouvent qu'à répéter, par un verbiage ennuyeux, ce qu'on a déja ſuffiſamment entendu par la bouche des acteurs.

Remarquons encore que les traductions que ce poëte a faites de quelques pieces des anciens, ſont trop littérales, & par conſéquent trop contraires à nos mœurs, pour flatter agréablement notre goût. Il ſemble que bien traduire un poëte, c'eſt le rendre d'une telle maniere, que la copie faſſe ſur nous la même impreſſion que l'original a fait ſur ceux auxquels il a été deſtiné ; ainſi, une verſion exacte, & une bonne verſion, peuvent paſſer pour des choſes très-différentes. Les manieres ſimples des princes Grecs, étant connues des anciens, ne pouvoient leur déplaire ſur le théatre ; mais chez nous, elles ne peuvent que rebuter un ſpectateur qui croit ne pas former l'idée complete d'un monarque, s'il n'y comprend l'éclat & la pompe : ce n'eſt pas qu'il faille altérer le caractere des grands hommes qu'on repréſente :

Faire Brutus galant, & Caton dameret.

Non, il s'agit ſeulement d'accommoder à notre goût l'extérieur des héros anciens, afin de donner par-là plus de vraiſemblance à leur caractere. Qu'on peigne Electre animée d'une vengeance barbare contre ſa mere, mais qu'on ne la faſſe pas cauſer une heure devant la porte, avec ſa ſœur, ſans aucune ſuite digne de la fille d'Agamemnon, le roi des rois : il eſt vrai que c'étoient des princeſſes opprimées par Clitemneſtre, mais on auroit pu du moins leur donner à chacune une ſuivante & un appartement pour ſe quereller à leur aiſe. Il valoit mieux auſſi changer un peu l'intrigue de Sophocle, que de faire ſurprendre Œgyſthe ſans garde, dans ſon palais, par Oreſte, qu'il prenoit pour un étranger.

Mais examinons quelques-unes des pieces de Vondel, un peu plus particuliérement : celle qui eſt intitulée *Jéruſalem détruite*, n'en eſt pas la moins admirée. Qu'on ne croie pas que la ruine de la ville ſainte en ſoit le ſujet : non, elle eſt déja priſe au commencement du premier acte ; on n'y voit proprement que des gaſconnades & de la dureté du côté des Romains ; & des lamentations de la part des juifs, ſans que la piece roule ſur quelque action déterminée.

Après un ſoliloque de Joſeph, un des perſonnages, on voit paroître Titus & Librarius, nom aſſez bizarre pour un capitaine Romain. Toute cette ſeconde ſcene ne ſert qu'à faire le panégyrique du vainqueur de la Judée ; mais qu'on ne croie pas que ce ſoit le centurion qui s'en charge, c'eſt Titus lui-même qui prend le ſoin de s'élever juſqu'aux nues, par les éloges les plus pompeux. On ne finit pas facilement quand on s'étend ſur ſes propres louanges ; & ſix vingts vers ne ſont pas trop dans une occaſion de cette nature : l'auteur fait même voir que ce n'eſt pas aſſez. Librarius ne ſauroit s'empêcher d'ajouter quelques traits à l'image que ſon général vient de tracer de ſon propre mérite, il veut renchérir pardeſſus, en le comparant à Céſar, à qui même il le préfere. Titus n'a garde de l'en déſavouer ; & le reſte de la ſcene n'eſt qu'un combat entre Titus & Librarius, à qui élevera mieux les actions héroïques de Titus. Parmi les juifs qu'on entend ſe plaindre ici, la fille de Sion tient un rang conſidérable ; c'eſt une grande princeſſe eſcortée d'un bon nombre de dames d'honneur ; mais elle a beau pouſſer des ſanglots, elle ne ſauroit amollir la dureté barbare de ſon vainqueur. C'eſt en vain qu'elle prétend ſe cacher dans les maſures, on découvre ſa retraite, & on la force de ſuivre le général Romain, pour être le plus bel ornement de ſon triomphe.

Une tragédie de cette nature ne ſauroit avoir un dénouement ; mais il faut bien pourtant qu'elle ait une fin dans le cinquieme acte ; il n'eſt que d'une ſeule ſcene : Siméon évêque de Jéruſalem, qui s'en étoit fui, revient pour voir les ruines du lieu de ſa réſidence, il eſt pris pour un eſpion par Terentius, un centurion ; mais il diſſipe les ombrages du Romain, en faiſant voir qu'il eſt de la ſecte paiſible des chrétiens : enſuite il déclame contre la barbarie des vainqueurs. Tout cela eſt compris environ dans une quarantaine de vers ; là-deſſus l'ange Gabriël arrive pour conſoler l'évêque, il fait voir que la ruine de Jéruſalem, ſi bien méritée par les juifs, avoit été prédite par les prophetes, & il étale toutes les réflexions qu'il faut tirer de cet événement funeſte. La harangue de cet ange n'eſt tout au plus que de neuf grandes pages *in*-4°. & ainſi la piece finit.

Voyons un peu de près une autre piece de l'auteur, plus eſtimée encore que celle dont nous venons de parler, & en effet plus digne d'eſtime, intitulée *Gisbrecht van Amſtel* ; Vondel la publia en 1638, & la dédia au célebre Grotius, qui en fut fort flatté, & trouva que le ſujet en étoit noble, l'économie excellente, & l'expreſſion belle, *&c.* on la joue encore tous les ans à Amſterdam. Le ſujet en eſt la *priſe d'Amſterdam* par ceux du parti de Florent V, comte de Hollande, tué par Gérard de Velſen : celui-ci étoit neveu de Gisbert d'Amſtel, ſeigneur de cette malheureuſe ville, & il avoit entrepris cet aſſaſſinat, parce que le comte avoit violé ſa femme : c'eſt par-là qu'Amſterdam fut enveloppée dans la vengeance qu'on exerça contre le meurtrier. On prit cette ville à peu près de la même maniere que Troye ; les ennemis ayant fait ſemblant de ſe retirer, avoient abandonné un grand vaiſſeau qui, ſous des fagots, cachoit leurs meilleurs ſoldats ; les aſſiégés traînerent ce bâtiment dans la ville : le reſte du ſujet ſe devine aſſez. Cet événement, arrivé heureuſement pour l'auteur, la nuit de noël, lui donne beau jeu pour répandre à ſon ordinaire de l'onction ſur le théatre : on y voit dans cette occaſion des évêques, des abbés, des abbeſſes, des moines & des religieuſes qui parlent tous d'une maniere très-digne de leur profeſſion.

L'épouſe de Gisbert d'Amſtel met ſon habit de dimanche pour aller à l'égliſe ; belle particularité pour une tragédie ? ce n'eſt pas tout, on entend dans cette piece chanter des hymnes fort propres à la célébration d'une fête ſi ſolemnelle ; enfin pour mettre le dernier trait à cette peinture, l'évêque d'Utrecht entonne dévotement, ſur le

théatre, le cantique de Siméon, mis en fort beaux vers *hollandois*.

Toute la ville étant preſque dans la poſſeſſion de l'ennemi, qui imite parfaitement bien la barbarie que Pyrrhus exerça dans le palais de Priam, Gisbert ſe retire dans une maiſon forte, & veut faire embarquer ſa femme & ſes enfans, pour les dérober aux inſultes du vainqueur: cette fidelle épouſe ne ſauroit ſe réſoudre à prendre la fuite; toutes les raiſons imaginables ne ſauroient la détourner du deſſein de ſubir le même ſort que ſon époux. Cette conteſtation, où leurs enfans ſe mêlent auſſi, eſt pathétique; & elle n'auroit pas fini ſi-tôt, ſi Raphaël, un des ſept anges, n'avoit terminé cette tendre diſpute.

Il exhorte toute cette famille déſolée à ſe ſoumettre à la Providence, & à quitter la ville, pour chercher une retraite dans la Pruſſe, où il leur promet une tranquille félicité: il leur pronoſtique encore la future grandeur d'Amſterdam, & le changement de culte qui devoit y arriver, après qu'elle auroit ſecoué la tyrannie eſpagnole. Enfin il diſparoît, après avoir conſeillé à ſes auditeurs de ne pas abandonner la foi de leurs ancêtres.

Il faut remarquer que Vondel, né anabaptiſte, avoit embraſſé dans la ſuite, avec ardeur, le parti des arminiens; mais que, ſur ſes vieux jours, il s'étoit rangé du côté de l'égliſe romaine, dont il faiſoit venir à propos le culte le plus ſouvent qu'il pouvoit dans ſes pieces de théatre. Cette conduite ſcandaliſa ſes plus tendres admirateurs, ſurtout lorſqu'ils virent une tragédie de ſa façon, ſur la reine Marie d'Ecoſſe, dont il fait une ſainte, quoique l'illuſtre de Thou, né dans l'égliſe romaine, n'en diſe guere moins de mal que les proteſtans. Vondel avoit eu toujours beaucoup de ferveur pour la religion qui étoit en vogue chez lui; il étoit fort ignorant en matiere de religion, & par conſéquent fort paſſionné.

Dans le temps que la muſe de Vondel étoit encore arminienne, le prince Maurice lui fournit un beau ſujet, en faiſant mourir ſur l'échafaud le grand penſionnaire Olden-Barnevelt. Pour expoſer cette action à l'horreur du public, l'auteur fit une tragédie allégorique, dont le ſujet étoit *la mort de Palamede*, fauſſement accuſé par Ulyſſe, à qui Vondel trouve bon de donner Agamemnon pour complice. L'allégorie eſt bien obſervée en général dans cet ouvrage, hormis qu'au lieu d'y dépeindre les habits des prêtres Grecs, on y trace une image fidelle des habillemens des miniſtres hollandois; & que Palamede, quoiqu'il mourût jeune, y eſt introduit comme vieillard, afin d'avoir plus de conformité avec Olden-Barnevelt.

On peut comparer l'allégorie à un vaſe de cryſtal, au travers duquel on voit un objet de tous côtés, ſans que la moindre partie en paroiſſe à découvert: tout le premier acte ne contient qu'un ſoliloque de Palamede, & un chœur de ſoldats d'Eubée & d'Ithaque. Dans cette longue ſcene, le héros étale tous les chefs d'accuſation, dont les Grecs le chargeoient, & il fait voir ſon innocence d'une maniere fort étendue. Ne peut-on pas dire que c'eſt faire un trop grand pas dès le premier acte; & que pour tenir le ſpectateur toujours également animé, il faut que le ſujet ſe déploie peu à peu, ſans affectation, ce qui ſe fait mieux dans un dialogue que dans un ſoliloque? Nous paſſons ſous ſilence un ſonge que Palamede raconte, & dont il augure ſa chûte prochaine: les ſonges ſont fort du goût de notre auteur. La ruine d'Amſterdam avoit été prédite auſſi de la même maniere à la femme de Gisbert d'Amſtel. Le peuple n'eſt que trop porté à être viſionnaire; il n'eſt pas beſoin que les ſpectacles l'entretiennent dans ſes foibleſſes.

Dans la premiere ſcene de l'acte ſuivant, Mégere ayant fait ſortir de l'enfer Syſiphe, un des aïeux d'Ulyſſe, le mene dans le camp des Grecs, lui explique le ſujet de la guerre, & le porte à augmenter la malice & la ruſe dans le ſein de ſon petit-fils.

Quoique Syſiphe parle à cette déeſſe infernale avec peu de reſpect, en lui donnant les noms burleſques de *cochemar* & de *vieille ſorciere*, il lui obéit pourtant ponctuellement; il entre dans la tente d'Ulyſſe, & lui inſpire la fraude qui devoit cauſer la perte de Palamede.

Cela s'appelle vouloir faire aller tout par reſſort: pour rendre Ulyſſe odieux, il valoit mieux le faire agir par ſa propre malignité, que de l'animer à la perte de ſon ennemi par un moyen ſurnaturel; d'ailleurs, cet

incident choque directement le système de la fable : on ne voit jamais dans les vers des anciens un criminel sortir du Tartare pour répandre le désordre sur la terre.

Sed revocare gradum, superasque evadere ad auras,
Hoc opus, hic labor est.

Dans le reste de cet acte, & dans les trois suivans, on instruit le procès de Palamede, on le condamne enfin sur la foi d'une fausse lettre de Priam, & sur celle d'un casque rempli d'or, enterré par Ulysse dans la tente de ce prince innocent.

Dans l'acte cinquieme enfin, un courier vient annoncer sa mort à son frere Oate ; il en décrit toutes les particularités d'une maniere fort étendue, en dépeignant le lieu du supplice : il le place sur une colline, où, avant l'arrivée des Grecs, un temple dédié à Phébus servoit de fanal aux vaisseaux, par le moyen de la statue du dieu, qui tenoit en sa main une torche d'or, imitant fort naturellement l'éclat d'un flambeau véritable : voilà ce qu'on appelle penser avec justesse. Après que la mort de Palamede a été décrite en plus de cent vingt vers, la piece devroit naturellement finir.

Il en arrive autrement, Oate qui n'a interrompu que par deux lignes ce long récit, s'adresse à Neptune, son grand-pere, pour en obtenir la vengeance de cet horrible attentat : Neptune paroît ; & pour consoler son petit-fils, il lui pronostique en huit pages les malheurs qui devoient arriver à Agamemnon, à Ulysse, & à tous ceux qui avoient conspiré contre Palamede. Un discours si long auroit peut-être été pardonnable à une divinité féminine, mais il choque certainement le *decorum* de la gravité de Neptune.

Jupiter hæc paucis, at non Venus aurea contra,
Pauca refert.

Ce n'en est pas assez, avant que de voir la fin de la piece, le spectateur doit encore se transporter à Troye, pour être témoin de la joie de Priam & d'Hécube, qui veulent célébrer ce jour fortuné pour eux, par une fête solemnelle ; c'est apparemment par un espion qu'ils avoient appris la mort de Palamede. L'auteur ne donne aucun éclaircissement là-dessus, il aime mieux nous régaler encore d'un chœur de filles Troyennes, qui ne contient que vingt-deux strophes de quatre vers.

Nous manquerions certainement d'équité, si nous ne convenions pas que dans ces ouvrages, où nous avons remarqué des fautes si essentielles, il se trouve des expressions & des pensées dignes de la réputation de Vondel : il y a des traits de génie, comme nous l'avons dit, de la force, du sublime ; mais

Ennius, ingenio maximus, arte rudis.

Nous ne nous étendons pas sur ses autres poésies, quoiqu'il y ait une assez ample matiere pour la critique ; ses satyres, qui regardent pour la plupart les ministres de la religion dominante, ne sont qu'un tas d'injures grossieres & triviales, inspirées par une muse harangere. A l'égard de la traduction de l'Énéide, nous nous contenterons de citer l'opinion qu'en avoit Barlæus, célebre poëte latin du même temps : voici ce qu'il en dit, dans une lettre à Zuylichem.

Vous avez lu, ou du moins vu, le Virgile de Vondel, *mais sans vie, sans moëlle, & les reins rompus : si Auguste le lisoit, il n'auroit garde de le délivrer du feu.*

Nous observerons en finissant, que le genie poétique de Vondel, lui attira autant de chagrins que de gloire ; sans parler de la haine des Théologiens protestans qu'il mérita, & dont il se vengea par ses satyres ; sans parler de la petite mortification qu'il eut, de voir qu'ils empêcherent qu'on ne jouât sa *Chûte des mauvais anges :* son *Palamede* pensa lui coûter la vie, ou au moins la liberté. Cette piece irrita le prince Maurice, instigateur du meurtre de Barnevelt : il voulut faire faire le procès à l'auteur, qui pourtant en fut quitte pour une amende de trois cens florins.

Jean Antonides Van-der-Does, poëte Zélandois, naquit de parens anabaptistes, honnêtes gens, mais d'une assez basse extraction : ils en sont d'autant plus estimables, de n'avoir rien négligé pour l'éducation de leur fils, & de s'être efforcés de remplacer en lui les qualités chimériques de la naissance, par les talens réels de l'esprit.

Après avoir été instruit dans la langue latine & même dans les mathématiques, il voulut essayer sa veine en latin ; & ce que sa muse

muſe produiſit ne déplut pas aux gens du meilleur goût : cependant la gloire de Vondel & de quelques autres poëtes, qui par leurs vers *hollandois* s'attiroient dans ce temps les applaudiſſemens du public, excita en notre auteur une noble émulation pour s'exercer dans cette carriere ; & pour enrichir ſa veine, il commença par traduire quelques endroits des meilleurs auteurs latins.

Ayant ainſi formé ſon goût ſur ces excellens modeles, les révolutions de la Chine lui fournirent le ſujet d'une tragédie, intitulée *Trazil* ou *la conquête de la Chine par les Tartares ;* c'eſt la premiere piece de longue haleine, par laquelle ſa muſe s'eſt diſtinguée. Cette piece n'eſt pas à l'abri de la cenſure ; auſſi ſon auteur n'a jamais ſongé à la donner au public : il faut convenir pourtant qu'il y a des endroits merveilleux, des ſentimens élevés, un e imagination très-vive, & des vers bien faits.

Cet eſſai fut ſuivi bientôt après d'un poëme, intitulé *Bellone aux fers :* les connoiſſeurs furent ſurpris de cette piece ; & Vondel même avoua qu'il la trouvoit ſi belle, qu'il y mettroit ſon nom de tout ſon cœur. Animé par ces louanges, notre auteur conçut & digéra le deſſein de ſon chef-d'œuvre, qui parut enſuite ſous le titre *d'Y-ſtroom*, ou *la riviere d'Y :* nous en parlerons plus bas.

Il s'attira par-là, non ſeulement l'admiration, mais encore l'amitié de pluſieurs perſonnes de diſtinction, & entr'autres de M. de Burcro, député alors dans le college de l'amirauté, qui, voyant ce beau génie enſeveli ſous les drogues d'une boutique d'apothicaire, l'excita à achever ſes études à Utrecht, & l'y ſoutint par ſa généroſité, juſqu'à ce qu'il ſe fut fait recevoir docteur en médecine : ce digne Mécène lui procura même une charge de ſecretaire de l'amirauté.

Peu de temps après, notre poëte joignit le myrte à ſes lauriers, en épouſant la fille d'un miniſtre : elle avoit auſſi quelque talent pour la poéſie ; & pluſieurs habiles gens honorerent cette union des productions de leurs muſes.

La petite piece latine de M. Francius, profeſſeur en éloquence, eſt ſi originale, & approche ſi fort des ouvrages des anciens, que nous croyons faire plaiſir au lecteur en la plaçant ici.

Calliopen Batavam, Batavo conjungere Phœbo,
Et vatem vati jungere, gaudet hymen.
Rottera connubio quid non ſperabis ab iſto ?
Quanta poetarum mox oritura ſeges ?
Dotibus ingenii patrem ſi filius æquat,
Quot natos ; vates tot dabit iſte torus.
Altera Pieridas proles dabit, altera Phœbum,
Parnaſſum referet ingenioſa domus.
At vos æterno ſociati fœdere amantes,
Unum quod ſtudium junxit & unus amor,
Vivite felices, & multos reddite Phœbos,
Et multas olim reddite Pieridas.

Après ſon mariage, ſa muſe perdit une grande partie de ſa fécondité ; il fut détourné du Parnaſſe par ſes occupations, & bientôt après par une phthiſie, dont il mourut, après avoir langui peu de temps, l'an 1684, étant encore dans la fleur de ſon âge.

Il eſt vrai pourtant qu'il avoit entrepris & promis même, dans la préface de ſon *Poëme héroïque*, une vie de S. Paul ; mais on n'en a jamais vu que quelques lambeaux. L'auteur voyant les différens partis s'échauffer de plus en plus ſur des matieres de religion, craignit de s'engager dans ces guerres théologiques, qui, ſemblables aux guerres d'une autre nature, produiſent toujours du mal, & preſque jamais beaucoup de bien.

Ce beau génie, arraché au Parnaſſe *hollandois* par une mort prématurée, fut pleuré par tous les poëtes les plus fameux du pays. Nous avons une collection complete de ſes *poéſies*, dont il y en a pluſieurs éditions. J'ai ſous les yeux la troiſieme, dont voici le titre : *Alle de Gedigten van J. ANTONIDES VAN DER DOES ; hier by komt het Leven des Digters, derden druk*, in-4°, *Amſterdam, 1714.* Elle fut donnée par Hoogſtraten, qui paſſoit lui-même pour un bon poëte *hollandois* & latin. Les principales pieces de ce recueil ſont un poëme en quatre chants, intitulé *la Riviere d'Y*, dont nous allons donner un extrait ; un autre qui a pour titre : *Bellone aux fers ;* des *épithalames*, des *panégyriques funebres*, & d'autres petites poéſies.

On ſait que la ville d'Amſterdam eſt ſituée ſur la riviere d'Y, en forme de croiſſant, & qu'elle eſt, pour ainſi dire, le rendez-vous de tous les vaiſſeaux de l'univers & de toutes

les richeſſes de l'un & de l'autre monde qu'y raſſemble l'induſtrie des Hollandois. Tel eſt le ſujet que chante Antonides dans un poëme qui ſemble avoir été dicté également par Apollon & le patriotiſme.

Dans le premier chant, l'auteur décrit, avec toute la pompe poſſible, ce qu'il y a de plus remarquable ſur le bord de l'Y, du côté d'Amſterdam; il ne néglige aucun ornement pour embellir & pour varier ſa matiere. En faiſant la deſcription d'un pont appellé le *pont neuf*, il le repréſente comme le ſéjour de la renommée & le rendez-vous des nouvelliſtes, dont la plupart ont puiſé leurs nouvelles dans leur intérêt, & ne les débitent que pour faire hauſſer ou baiſſer les marchandiſes. Il nous dépeint ſur-tout un chef de nouvelliſtes entouré d'un cercle attentif de curieux, qu'il compare à la cour de Didon, preſſée autour du héros Troyen, quand il raconte la malheureuſe deſtinée de ſa patrie.

Un peu après, l'auteur nous voulant parler de l'origine du Pampus, un célebre banc de ſable, ſur lequel les grands vaiſſeaux ne ſauroient paſſer qu'à force de machines, il ſe ſert d'une fiction qui nous paroît aſſez bizarre & fort indigne de l'heureuſe imagination de M. Antonides. Il feint qu'une diſpute s'étant élevée entre la divinité d'Y & le dieu de l'Amſtel, petite riviere qui donne ſon nom à la ville, ces deux concurrens ſe préparerent à ſe livrer bataille; mais que dans le temps qu'elle alloit commencer, Neptune, pour ralentir la fureur de l'Y, lui jeta du limon & du ſable dans la bouche; il en tomba dans une langueur terrible, & ne s'en délivra qu'en vomiſſant la cauſe de ſa maladie; & ce limon mêlé de ſable, produiſit le banc dont nous avons parlé.

Il y a quelque choſe de bien plus heureux dans le tableau que M. Antonides trace d'un quartier d'Amſterdam appellé *l'iſle-neuve*.

Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette iſle ont été conſtruits, à la maniere dont les murailles de Thebes s'éleverent d'elles-mêmes, dociles au ſon de la lyre d'Amphion. Cependant, dit-il, cette iſle avec ſes palais magnifiques, qui ſeront un jour leurs propres ſépultures, ne ſe fera connoître à la poſtérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir fait le ſéjour de l'amiral de Ruyter.

Il continue ainſi :

Me tromperai-je? Au nom de ce fameux héros,
Le fleuve en bouillonnant, enfle ſes vaſtes eaux;
Au pié de ſon palais, je le vois qui s'avance,
Il en baiſe les bords plein de reconnoiſſance.
Tel le Tybre autrefois, par ſa joie entraîné,
Sortit des eaux, le front de joncs environné,
Quand, chargé de lauriers, le magnanime Octave,
Par le chemin ſacré, menoit l'Egypte eſclave,
Et charmant les regards de ſon peuple ſurpris,
Aux piés de Jupiter attachoit Anubis.
Ruyter, ton nom plus grand que le grand nom d'Auguſte,
Arrache au dieu des eaux des reſpects le plus juſte;
Pour ta ſage valeur, plein de zele & d'amour,
Je le vois s'incliner trois fois vers ton ſéjour.

L'auteur continue enſuite à expoſer aux yeux du lecteur tous les bâtimens prodigieux qui couvrent les bords de l'Y. Mais ce n'eſt pas d'une maniere nue & ſeche; tout y brille d'ornemens & des couleurs les plus vives. Quand il parle du palais de la compagnie des Indes occidentales, il rapporte les guerres que cette ſociété de marchands a eues contre les Portugais, auxquels elle arracha le Breſil, dont ils ne ſe remirent en poſſeſſion que par ſurpriſe au milieu même de la paix.

Il s'étend ſur-tout ſur le magaſin de l'amirauté & ſur le palais de la compagnie des Indes orientales. Dans la deſcription du premier, il fait une peinture auſſi grande qu'affreuſe de tous les inſtrumens de guerre qu'on y trouve entaſſés, dans une quantité qui paſſe l'imagination. Elle eſt ſi prodigieuſe, que quelque vaſte que ſoit ce magaſin, il en a fallu bâtir un ſecond pour ſervir de décharge à l'autre.

C'étoit autrefois, dit l'auteur, en parlant du palais de la compagnie des Indes orientales, l'ouvrage des plus grands monarques, de bâtir un capitole ou un eſcurial; mais ici des marchands oſent élever juſqu'au ciel un bâtiment qui ſurpaſſe les palais les plus ſuperbes. On pourroit douter de la puiſſance de cette compagnie, ſi l'on n'en avoit pour témoin l'Orient ſoumis à ſes loix, & ce château prodigieux qui reçoit le jour par plus de trois mille & trois cents fenêtres, & qui ſurpaſſe les pyramides & les amphithéatres de l'antiquité.

Dans le second chant, l'auteur entre dans une carriere plus vaste ; & pour m'exprimer avec un des poëtes qui ont fait l'éloge de cet ouvrage, il renferme, en quelque sorte, tout l'univers dans son poëme.

Après avoir fait l'éloge de la navigation, il nous parle de toutes ces flottes nombreuses qui couvrent tout l'Y comme une vaste forêt, & qui vont chercher dans tous les coins du monde tout ce qui peut servir à la nécessité & à l'orgueil des hommes. A cette occasion il parle de ces expéditions hardies de l'amiral Heemskerk, destinées à chercher une route abrégée vers les Indes par la mer Glaciale. Il feint que tandis qu'il rapporte ces choses, il a déja perdu de vue deux flottes, dont la premiere prend sa course vers les grandes Indes, & l'autre vers l'Amérique. Il s'étend sur les malheurs où cette partie du monde est tombée par ses propres richesses, & il introduit l'ombre d'Attabaliba qui, charmé de voir dans les *Hollandois* les ennemis de ses bourreaux, leur parle en ces termes, suivant la traduction françoise :

Compagnons autrefois de mes affreux malheurs,
Vous qui de l'Espagnol sentîtes les fureurs,
Prêtez, prêtez l'oreille, & de ma destinée
Ecoutez attentifs l'histoire infortunée.
Aussi-tôt que je vis des gens barbus & blancs,
Approcher de nos bords sur des palais flottans,
Mon cœur fut pénétré d'une frayeur mortelle,
Je frissonne, je sens que mon trône chancelle;
Augure trop certain de ma funeste mort :
Que n'étois-je en ce temps attentif à mon sort!
J'aurois sans hésiter, de cette horrible Harpie,
Monstre encor en naissant percé le flanc impie.
Ils entrent dans nos murs, & les yeux enflammés,
Par-tout ils cherchent l'or dont ils sont affamés.
Tel un vautour brûlant d'une maligne joie,
Anime sa fureur suspendu sur sa proie.
Ces tyrans sont suivis par des tyrans nouveaux,
Leurs vaisseaux sur leurs pas traînent d'autres vaisseaux.
Qui leur résisteroit? la foudre & le tonnerre
Se liguent avec eux pour les suivre à la guerre:
Soumis à leur pouvoir, l'enfer, la mer, les cieux,
Dans leurs affreux desseins conspiroient avec eux.
Tout mon peuple est en proie aux fureurs du carnage.
Parlez, bourreaux, parlez; par quelle infame rage,
Osiez-vous envahir ce terroir engraissé
Du sang de mes sujets à chaque pas versé?
Je respire; du ciel la vengeance s'apprête;
Je vois leur propre foudre éclater sur leur tête:
Ils répandent leur sang, de mon sang enivrés.
Par les mains l'un de l'autre ils tombent déchirés.
Eux-mêmes pour mon ombre agréables victimes,
Par des crimes nouveaux ils punissent leurs crimes.

Après cette peinture, dont la traduction rend foiblement la vivacité & la force, l'auteur emprunte le cheval ailé pour suivre la flotte des Indes, qu'il voit arriver au port desiré après avoir été long-temps battue de la tempête. Sa muse parcourt tous les différens pays de cette vaste contrée, & décrit, avec toute la pompe possible, les différentes richesses dont chacune de ces provinces charge les vaisseaux *hollandois*. Non contente de donner une idée de l'étendue de leur négoce dans ces climats, elle dépeint encore la puissance des armes de la compagnie des Indes orientales. Pour en donner une preuve, elle nous trace le tableau d'une bataille, où les soldats de cette compagnie remporterent une victoire signalée sur les habitans de Macassar.

L'auteur retourne ensuite vers l'Y sur le Pégase, & nous dépeint plusieurs pays qu'il découvre en passant. Etant de retour, il s'applique à faire le détail des marchandises précieuses & utiles que toutes les autres parties de l'univers fourniſſent à l'envi, comme une espece de tribut qu'elles paient à l'industrie & à l'intrépidité des *Hollandois*. En parlant des vins & d'autres choses utiles qui leur viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon sens contre les vices que ce même pays leur communique.

Voici à peu près ce qu'il en dit :

Avec ces biens réels, sources de nos délices,
La France dans nos ports décharge aussi ses vices;
Et souillant de nos mœurs l'aimable pureté,
Introduit des faux airs la puérilité,

Ce culte extravagant des modes fanatiques,
Idoles ſans autels chez nos aïeux ruſtiques.
Un combattant poudreux obtenoit leurs faveurs,
Non un fade Adonis qui triomphe des cœurs.
Les plumes ſeulement ſur leur caſque flottantes,
Frappoient des ennemis les troupes chancelantes.
Ils ne ceignoient le fer que pour venger les loix,
Ou bien pour ſecouer le rude joug des rois.
A préſent dès qu'en France un caprice en décide,
Ces ornemens en paix parent le plus timide.
Pourquoi, lâches mortels, aux ordres de Paris,
Aſſujettiſſons-nous nos airs & nos habits?
Juſqu'à quand de la mode eſclaves volontaires,
Aux vices étrangers ſerons-nous tributaires?
Sous des cheveux trompeurs avec art hériſſés,
(La nature en gémit) nos fronts ſont affaiſſés:
Selon que de la cour la girouette ordonne,
A cent fatras gênans le belge ſe façonne.
Qu'importe qu'on néglige, ennemi du bon ſens,
De préſerver ſon corps des injures du temps,
Pourvu que du ciſeau l'étoffe maltraitée,
Change l'homme à la mode en bizarre protée,
Et que de cent couleurs l'inconſtante union,
Rende l'être qui penſe un vil caméléon.

Le chant troiſieme eſt une fiction d'un bout juſqu'à l'autre. Le poëte eſt entraîné tout d'un coup au fond de l'Y, dont il admire le riche palais. Il voit le fleuve avec ſes demi-dieux & ſes nymphes, qui ſe préparent pour une fête qui devoit ſe faire à la cour de Neptune, pour célébrer l'anniverſaire du mariage de Thétis & de Pelée.

L'auteur ne ſuit ni Ovide, ni les autres mythologiſtes. Dans cette fable, il feint que Thétis, autrefois mariée au vieux Triton, & laſſée de la froideur de cet époux ſuranné, s'étoit retirée de la cour de Neptune pour pleurer ſes malheurs dans la retraite. Neptune & les autres divinités de la mer, touchés de ſa douleur, la rappellent, caſſent ſon mariage, & ſe réſolvent à l'unir au courageux Pelée, à qui ils deſtinent en même temps l'immortalité avec une éternelle jeuneſſe. Thétis accepte ce parti avec joie; & Triton plus charmé des plaiſirs de la bonne chere que de ceux de l'amour, n'y fait aucune oppoſition. Le mariage s'acheve, & le dieu des eaux en célebre tous les ans la mémoire avec ſolemnité.

C'eſt à une de ces fêtes que le fleuve alloit alors avec toute ſa cour. Le poëte y fut mené auſſi par une des divinités aquatiques, qui le cacha dans un endroit du palais de Neptune, où, ſans être vu il pouvoit tout voir. Tous les autres fleuves entrent dans la ſalle du feſtin; & à meſure qu'ils arrivent, le poëte eſt inſtruit par ſon compagnon de leur nom, de leur origine & de leur puiſſance. Les deſcriptions qu'on en voit ici ſont ſi ſavantes & ſi poétiques, qu'on peut dire que c'eſt l'endroit le plus beau de cet admirable poëme. Nous ne nous flattons que d'en donner une foible idée; & pour n'être point embarraſſés dans le choix d'un de ces portraits, nous copierons le premier qui ſe préſente à nos yeux.

Vois-tu ce fleuve altier? Sa longue chevelure,
Du peuplier d'Alcide emprunte ſa parure;
C'eſt l'illuſtre Eridan: tel fut jadis ſon nom,
Avant ton ſort fatal, orgueilleux Phaëton.
Mais, dès que dans ſes eaux Jupiter trop ſévere,
Du char brillant du jour jeta ce téméraire,
Pour n'aigrir pas le deuil d'un pere malheureux,
L'Eridan abjura ce nom trop odieux.
On le nomma le Pô: des Alpes deſcendue,
Son onde priſonniere eſt cachée à la vue;
Mais bientôt plein de fougue, il délivre ſes flots
Des gouffres tortueux de leurs vaſtes cachots.
Delà roulant ſon eau dans ſon cours embellie,
Il appaiſe la ſoif des ſillons d'Italie;
Et ce fleuve laſſé par cinq bouches enfin
Du golfe Adriatique enfle le vaſte ſein.
Attentif autrefois à l'éloquente audace
De la lyre docile aux doigts ſavans d'Horace,
Captif de ſes accords, il ſuſpendoit ſon cours,
Soit que Flaccus perdu dans ſes tendres amours,
Célébrât ſa Lydie & ſon humeur badine,
Ou bien de ſa Chloé la pudeur enfantine;
Soit qu'aſſis à l'écart ſous des arbres touffus,
Du fameux Mécénas il chantât les vertus,
Et que reconnoiſſant les dons de Melpomene,
Aux richeſſes d'Attale il préférât ſa veine.
Et toi du dieu des vers le plus cher favori,
Tu fréquentas ſouvent ce rivage fleuri,

Virgile, & l'air pompeux de tes chants héroïques,
Frappoient d'étonnement les nymphes aquatiques :
Le fleuve interdisoit le murmure à ses flots,
Quand d'Ilion en feu tu sauvois ton héros,
Et le menois vainqueur à la riche Ausonie,
Destiné par le sort au lit de Lavinie, &c.

Ce fleuve & tous les autres qui se distinguent dans les différentes parties de l'univers, se mettent à table, & Thétis, par ordre de Neptune, y place le dieu de l'Y au dessus de tous les autres. Plusieurs divinités s'en formalisent, mais sur-tout le dieu présomptueux de la Seine, qui après avoir caché son indignation pendant quelques momens, échauffé davantage par le vin, éclate contre l'Y en paroles injurieuses ; il lui reproche la petite étendue de son cours, le mépris où il étoit quelques siecles auparavant, & sur-tout la bassesse de sa naissance. Il éleve au contraire le vaste cours de ses propres ondes, & la noblesse de son origine, & même il égale ses flottes à celles de l'Y, qui, selon lui, peuvent seules servir de prétexte à l'orgueil d'un si vil marais. Il s'attache même à turlupiner le nom de son ennemi, & à trouver dans la seule lettre qui compose ce nom, un rapport exact avec la bassesse du dieu qui le porte.

Dès que la Seine a évaporé sa bile, l'Y se leve & lui répond avec autant d'éloquence que de modestie & de flegme. Il prend la Seine elle-même à témoin de sa puissance, aussi-bien que les autres fleuves de l'univers, avec lesquels il lie une amitié étroite, par les vaisseaux qu'il leur envoie. Pour ce qui regarde la noblesse, il dit que le joug des Romains avoit commencé à donner de la réputation à la Seine, dans le temps que l'Y avoit toujours maintenu sa liberté contre l'ambition des maîtres du monde ; que les dieux des eaux les plus puissans ne dédaignoient pas son alliance ; & quant à la petitesse qu'on lui objecte, qu'on sait bien que les corps les plus pesans ne sont pas toujours les plus forts, & que les empires trop étendus sont souvent accablés par leur propre grandeur. A l'égard de son nom, il soutient qu'il ne doit pas sembler si mépriſable, puisque Pythagore avoit trouvé dans la lettre Y un emblême de la destinée des hommes. Ce discours ne fait qu'enflammer davantage la colere du dieu de la Seine ; il s'adresse à l'Ebre, & le traite de lâche, puisqu'il étoit insensible à la fierté du sujet rebelle, qui seroit bientôt remis sous le joug de son maître, si c'étoit contre lui qu'il eût eu l'audace de se révolter. L'Ebre replique d'un ton grave, que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'Y, avoit été purifiée par le feu de la guerre, & qu'il l'avoit reconnu pour libre, sans garder contre lui le moindre ressentiment ; que la lâcheté qu'on lui reproche étoit assez réfutée par ses victoires contre les Sarrasins. Enfin, il prie la Seine de se ressouvenir combien de temps ses eaux avoient été esclaves de la Tamise. La querelle s'échauffe, cependant la Seine saisit l'Ebre, & c'étoit fait de lui, si la mer Baltique, la Tamise & l'Y, ligués ensemble, ne l'avoient arraché des mains de son ennemi, qui déja avoit déchiré un pan de son manteau. Neptune enfin appaise le tumulte, & maintient l'Y dans son rang, comme son plus digne favori. On voit assez que cette fiction est une allégorie de l'invasion de la France dans les Pays-Bas espagnols & de la triple alliance.

Après avoir décrit l'origine de l'Y, l'auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de cette riviere, embelli par quelques villes de la Nord-Hollande. Elles fourniroient une matiere assez seche à un poëme héroïque, si l'imagination fertile de M. Antonides ne savoit suppléer à ce défaut, & si des moindres sujets, il ne savoit tirer de quoi orner & enrichir son ouvrage. En parlant d'Edam, autrefois appellé *Ydam*, c'est-à-dire, *digne de l'Y*, il rappelle l'ancienne fable d'une sirene prise auprès de cette ville par des pêcheurs : il en fait une espece de sibylle, en lui prêtant une longue & magnifique prédiction de toutes les catastrophes que les Bataves devoient surmonter, avant que de parvenir à cette puissance dont l'auteur a donné de si grandes idées. Cette prophétie est un abrégé de toute l'histoire de *Hollande* ; & ce n'est pas l'endroit de l'ouvrage sur lequel les fleurs de la poésie sont répandues avec le moins de profusion.

La sirene finit par tracer un affreux tableau de ces batailles navales qui se doivent donner un jour sur les côtes de *Hollande*, entre cette république & l'Angleterre. Voici comme l'on a traduit, ou plutôt imité cet endroit.

Vous verrez, vous verrez, fiers voisins de ces eaux,
Rome & Carthage encor se heurter sur les flots.
C'en est fait, armez-vous, allez, peuplez vos flottes,
Déja l'Anglois altier vient foudroyer vos côtes.
L'intrépide Frison, le vaillant Zélandois,
Pleins d'une noble ardeur vont soutenir vos droits.
Qu'entends-je, justes dieux, quels éclats de tonnerre
Font bouillonner la mer, & treſſaillir la terre?
Neptune est éperdu quand le cruel métal
Vomit par-tout la mort de son ventre infernal,
L'Océan est en feu, de carenes brisées
Je vois flotter par-tout les côtes fracassées,
Le rivage se fend; crains, Pluton, que les mers,
Par leur fond déchirés n'inondent les enfers.
De l'épaisse fumée un horrible nuage
Du soleil qui recule obscurcit le visage,
Les instrumens guerriers par leurs accords bruyans
Accompagnent les cris des héros expirans.
Quelle nouvelle horreur! Une mine flottante
Porte au ciel de guerriers une troupe mourante,
Qui, brûlés dans les airs, par un étrange sort,
Rencontrent dans la mer une seconde mort.

Tout l'ouvrage finit par un discours aux magistrats d'Amsterdam, à la sageſſe desquels l'auteur rapporte, avec raison, la richeſſe de cette puissante ville qui, sans contredit, est une des mieux policées de tout l'univers.

Si ce poëme ne mérite pas le nom d'*epique*, que nous lui avons donné, parce qu'à l'égard de son sujet & de son ordonnance, il differe beaucoup de l'*Iliade* & de l'*Enéide*, il nous paroît pourtant qu'il n'est pas indigne de ce titre, par l'heureuse fiction qui y regne, par la nobleſſe des penſées, & par la grandeur de l'expreſſion. Hoogſtraten préfere ce chef-d'œuvre d'Antonides à tout ce que Vondel a fait de plus beau; nous n'oserions adopter ce jugement. Mais ce qu'Antonides a de commun avec Vondel, c'est de mêler quelquefois des termes bas aux expreſſions les plus ſublimes; c'est d'avoir des phraſes entortillées, dont la conſtruction est difficile à trouver; c'est de racheter ces petits défauts par le feu du génie, & par la richeſſe inépuiſable de ſon imagination; c'est de forger ſouvent des termes heureuſement combinés, qui donnent beaucoup de force à la langue *hollandoiſe*.

Luc Rotgans ſuccéda aux deux poëtes précédens, & peut-être il les ſurpaſſa, ſi l'on compare ouvrage à ouvrage, & non génie à génie.

Né d'une famille diſtinguée & alliée à tout ce qu'il y a de plus illuſtres magiſtrats à Amſterdam, Rotgans s'appliqua d'abord aux études, & fit beaucoup de progrès dans les humanités; mais dans les triſtes conjonctures de l'année 1672, pouſſé d'un noble deſir de contribuer à la conſervation de ſa patrie, il prit le parti des armes; après être parvenu à la qualité d'enſeigne, il ſe dégoûta de ce métier, & ſe retira à une maiſon de campagne, ſituée ſur le Vegt, petite riviere entre Amſterdam & Utrecht: les rivages en ſont un jardin perpétuel, & l'on y voit avec admiration un nombre infini de maiſons de plaiſances extrêmement embellies. C'eſt dans ce ſéjour ſi délicieux que Rotgans goûta les agrémens de la retraite. La paix étant enſuite conclue entre la *Hollande* & la France, il trouva bon d'aller voir cette redoutable monarchie, d'où s'étoit levé le nuage qui avoit crevé avec tant de fureur ſur ſa patrie. Après ſon retour, il ſe maria avec une demoiſelle Salengre, qu'il ne poſſéda pas long-temps. Il ſe conſola d'une perte ſi ſenſible avec les muſes, & il s'adonna entiérement à faire un parnaſſe de ſon agréable maiſon de campagne. Il y compoſa pluſieurs pieces de vers qui ont été raſſemblées en un volume & magnifiquement imprimées par Halma, ami de l'auteur, imprimeur renommé, & poëte lui-même. Comme Halma a voulu diſtinguer chacune des pieces, & qu'il eſt arrivé par-là que quelques pages ſont reſtées à moitié vuides, il les a remplies de ſes propres vers, qui contiennent, ou quelques réflexions ſur les mêmes ſujets, ou quelques éloges ſur la maniere dont ils ſont traités. Mais afin qu'on ne confondît point ſes vers avec ceux de Rotgans, il les fit imprimer dans un autre caractere, & même il eut ſoin d'y mettre ſon nom. C'eſt aux connoiſſeurs en poéſie *hollandoiſe* à juger ſi cette précaution étoit néceſſaire.

La vie de Guillaume III, eſt l'ouvrage le plus conſidérable de ce poëte *hollandois*.

C'eſt un poëme épique dans les formes, & par conſéquent, c'eſt par-là ſur-tout qu'on peut juger du génie de l'auteur.

Quelques critiques prétendent que les poëtes *hollandois* l'emportent ſur les françois pour ce qui regarde l'épiſode ; une analyſe exacte de ce poëme pourra juſtifier ou détruire cette opinion.

Si nous écrivions en *hollandois*, nous pourrions faire ſentir la beauté de la verſification de M. Rotgans & la grandeur de ſes penſées avec le choix & la force de ſes expreſſions ; au lieu que nous ſommes obligés de ne donner que le plan de cet admirable ouvrage, qui eſt diviſé en huit chants.

Chant I. Le jeune héros ſe trouve ſur mer avec ſa flotte, pour aller épouſer la princeſſe Marie. Les vents & les dieux marins favoriſent ſon voyage. Galathée ſur-tout s'empreſſe de ſeconder les vœux de cet illuſtre amant ; elle s'intéreſſe tendrement au ſort des amoureux, ayant été elle-même ſenſible autrefois pour l'aimable Acis, dont elle raconte la malheureuſe fin aux Néréides ſes compagnes. Protégé de toutes ces divinités, le prince approche de la Tamiſe ; la déeſſe du fleuve s'orne magnifiquement pour recevoir un héros ſi digne de ſon eſtime. En le voyant, elle ſe remet dans l'eſprit les actions éclatantes qui l'avoient rendu illuſtre dans un âge ſi peu avancé, & les cruelles batailles de mer que les Bataves avoient, ſous ſes auſpices, livrées aux Anglois : elles ſont décrites ici avec tout le ſublime requis pour des objets ſi grands & ſi terribles.

Guillaume eſt reçu dans Londres avec une magnificence royale ; il voit avec la plus tendre ſatisfaction la charmante princeſſe, dont les attraits avoient déja fait de profondes impreſſions ſur ſon cœur dans un autre voyage : il lui déclare ſa paſſion ; & cette princeſſe, dont la vertu guidoit toutes les démarches, charmée des grands ſentimens & de la réputation du jeune héros, ne dédaigne pas un amant ſi digne de ſa tendreſſe. Le mariage s'accomplit avec une pompe ſupérieure à celle qui parut à l'hyménée de Pelée & de Thétis. Après que l'époux a conduit la princeſſe au lit nuptial, les grands ſeigneurs anglois prient un des favoris du héros de leur donner un détail exact de ſes grandes actions, dont ils avoient déja été inſtruits par la renommée.

Chant II. Le favori ſatisfait à leurs deſirs : il commence par donner une deſcription pathétique des malheurs où la *Hollande* fut plongée par les armes de la France, lorſque Louis le Grand, avec la rapidité de la foudre, ſe rendit maître de quatre de ſes provinces.

La valeur du prince devint bientôt néceſſaire à un pays deſtiné à être ſoutenu par la maiſon de Naſſau : d'abord il s'oppoſa en vain à ce torrent. La prudence & la bravoure du général agiſſent ſans fruit, ſi elles ne ſont ſecondées par la bonté & par le nombre des troupes. Le ſiege de Woerden réuſſit mal au jeune héros, par la trahiſon même d'un ſujet de l'état : l'hiver cependant approche, & la gelée rend inutile la plus forte barriere de la *Hollande*.

Le duc de Luxembourg ſe prépare à envahir cette province, il anime ſes ſoldats au viol & au carnage, & à n'épargner ni choſes ſacrées, ni choſes profanes. La providence diſſipe ſes projets. Un dégel ſubit arrête ſa marche & l'empêche de pénétrer juſqu'au cœur du pays ; les ſoldats furieux de voir leurs eſpérances trompées, & ſe reſſouvenant des préceptes de leur chef, lâchent la bride à leur cruauté, & renchériſſent ſur tout ce que la rage des barbares à jamais inventé de plus horrible.

Bientôt après le brave Rabenhaupt ſurprend, par la glace, la ville de Coeverden, la clef de la Friſe & de la Groningue, & l'agréable nouvelle de cette victoire commence à relever l'eſpérance des malheureux Bataves. Le printemps approche, & le prince aſſiege Naerden, ville forte & très-importante, qu'il prend après une vigoureuſe réſiſtance. Les Impériaux & les Eſpagnols viennent enfin au ſecours de leurs alliés ; le général des Hollandois les joint : il aſſiege Bonn, s'en rend maître, & les François effrayés de cette nouvelle victoire, abandonnent la province d'Utrecht, & une grande partie de leurs autres conquêtes. Les peres de la patrie charmés de la conduite & des ſuccès de leur défenſeur, l'élevent aux dignités de ſes peres ; & après qu'il a paſſé l'hiver à préparer tout avec ſoin pour la campagne prochaine, il ſe joint de nou-

veau aux alliés. Les armées ennemies s'approchent, & c'eſt alors que ſe donne la célebre bataille de Senef, où le prince, a peine ſorti de l'enfance, partage le péril & la gloire avec ce que la France & toute l'Europe a de généraux les plus intrépides & les plus expérimentés. La deſcription de ce combat eſt un chef-d'œuvre, auſſi-bien que celle du ſiege & de la priſe de Grave par le même prince. C'eſt-là que finit le récit & le ſecond livre.

Chant III. Après toutes les ſolemnités nuptiales, Guillaume prend congé du roi Charles, qui l'entretient ſur les horreurs d'une guerre où le prince avoit déja acquis tant de gloire, & s'offre pour médiateur. Le héros s'embarque avec ſon illuſtre épouſe; Neptune careſſe les ondes de ſon trident & les appaiſe : une troupe d'amours accompagne le couple heureux ; & quand la nuit ſuccede au jour, l'Hymen même remplace par ſon flambeau, la lumiere d'Apollon.

Les époux arrivent en *Hollande*, où ils ſont reçus avec toute la joie & la magnificence poſſibles. La princeſſe entre au palais, & les ornemens qu'elle y admire le plus, ſont les drapeaux & les étendards que ſon prince a arrachés aux ennemis. Le temps approche d'entrer en campagne ; les François s'y mettent les premiers, ils prennent Gand & Ypres : quoique le jeune héros brûle d'envie de s'oppoſer aux progrès des ennemis, ſa prudence ſert de bride à ſa valeur ; ſes troupes ſont inférieures, & il ne veut pas mettre tout l'état & la gloire qu'il a déja acquiſe au haſard d'une bataille inégale.

Les ambaſſadeurs, cependant, s'aſſemblent à Nimegue, & cette ville ancienne qui, priſe après une longue réſiſtance, avoit eſſuyé tout ce que la guerre a de plus déplorable, devient le ſéjour des miniſtres de la concorde. La paix y arrive du ſéjour céleſte; elle anime tout le monde à mettre bas leurs animoſités, & à préférer ſes douceurs à toutes les calamités que Mars traîne après lui : ce dieu irrité des deſſeins de la déeſſe, s'obſtine à les traverſer ; il excite Bellone à ſeconder ſa fureur, & de concert avec elle, il ſeme la diſcorde dans les deux armées, qui ſont en vue l'une de l'autre près de Mons, aſſiégé par les François. Le prince d'Orange les attaque & les met en déroute; mais il eſt interrompu dans le cours de ſa victoire par la Renommée, qui lui apporte une branche d'olivier en ſigne de la paix conclue. Le dieu des combats en frémit de rage ; & contraint de céder à la paix, il prédit à l'infortunée Flandre les malheurs dont bientôt il l'inondera de nouveau. Les aimables effets de la paix ſont ici décrits d'un ſtyle fleuri ; le poëte fait parler la nymphe d'une petite riviere entre Utrecht & Amſterdam ; elle oppoſe le bonheur préſent aux calamités dont elle avoit été témoin : & le prince, bien-loin de ſe dédommager des travaux de la guerre entre les bras de la molleſſe, s'occupe entiérement à raffermir l'état & à faire, de ſes vertus éclatantes, des modeles pour le peuple commis à ſes ſoins.

Chant IV. La diſcorde ne peut plus ſouffrir la tranquillité du genre humain ; accompagnée des furies de la cruauté & de la trahiſon, elle les exhorte à inſpirer leurs fureurs aux princes. Ses ordres ſont exécutés, la Paix en pâlit, & retourne au ciel. La Religion effrayée du péril où elle ſe trouve, ſe préſente au prince pendant le ſommeil, elle lui expoſe les attentats qu'on fait contre elle en France & ſur-tout en Angleterre, & l'anime à ſa défenſe. Le héros éveillé, eſt long-temps flottant entre le reſpect qu'il doit à un pere, & entre ſon amour pour la religion & pour la liberté d'un pays dont les droits le touchent de ſi près. Les motifs les plus preſſans l'emportent enfin dans ſon cœur.

Ayant préparé tout pour ſon expédition, il prend congé de ſon épouſe, qui lui recommande ſa patrie & la conſervation de celui qui en cauſe les malheurs. Eole déchaîne les vents, une tempête furieuſe ſe leve, la flotte eſt diſperſée, tout le pays eſt en alarme : la princeſſe, ſur-tout, ſent les plus vives douleurs du péril qui menace la tête de ſon cher époux. Il échappe cependant à la fureur des eaux, & le danger qu'il a couru n'amollit pas ſon courage : tout eſt réparé en diligence, & par un voyage plus heureux le héros arrive en Angleterre, qui tend les bras à ſon défenſeur : ſon malheureux beau-pere abandonné de tout le monde s'enfuit.

Le prince cependant convoque un parlement, & travaille de toutes ſes forces à raffermir

raffermir les droits de la religion & de la liberté. L'amour des peuples pour leur bienfaicteur s'accroît de jour en jour, & la reconnoiſſance les pouſſe à lui offrir la couronne. On envoie des ambaſſadeurs en *Hollande* pour faire venir la princeſſe à qui le ſceptre, abandonné par ſon pere, appartient de droit; elle dit un tendre adieu aux magiſtrats d'un pays où elle avoit vécu pluſieurs ans, chérie & adorée de tout le monde. Triton devance la flotte & ſe hâte d'annoncer ſon arrivée à ſes ſujets impatiens. On fait à la princeſſe une entrée magnifique, & les deux époux ſe revoient avec les ſentimens les plus vifs d'une tendreſſe inaltérable. Tout eſt préparé pour le couronnement, la religion reçoit le couple royal au temple deſtiné à cette ſolemnité; elle les félicite, & elle ſe félicite elle-même, de voir ſes défenſeurs approcher du trône, & elle prédit au roi les travaux qu'il auroit à eſſuyer avant que d'en être tranquille poſſeſſeur. La Piété, la Foi, la Vérité & les autres vertus environnent le trône; & la Rage & la Perſécution ſont proſternées aux piés des époux couronnés.

Chant V. Le roi Jacques arrivé en France, eſt reçu de Louis-le-Grand avec toutes les marques d'une amitié généreuſe, celui-ci promet à ſon allié un ſecours puiſſant pour le remettre ſur le trône, & adoucit cependant ſon chagrin par tous les plaiſirs qu'une cour magnifique & voluptueuſe eſt capable de fournir. Jacques aborde en Irlande avec des troupes nombreuſes; Tyrconnel, aidé par des prêtres, anime les inſulaires à riſquer tout pour les droits de ce roi. Pendant qu'il raſſemble une nombreuſe armée, Guillaume eſt dans ſa capitale à régler les affaires d'état, à prendre toutes les meſures néceſſaires pour ſe maintenir ſur le trône, & à punir ceux qui avoient oſé conſpirer contre lui. Avant que de partir il a un entretien des plus touchans avec ſon épouſe royale, qui lui recommande de nouveau ſa propre vie & celle de ſon beau-pere: il met entre les mains de cette ſage épouſe les rênes de l'état; & après avoir été traverſé dans ſon voyage par des brouillards affreux, il aborde en Irlande, où il eſt reçu avec une joie inexprimable, par les généraux & par les ſoldats. Après avoir fait la revue de ſes troupes, il marche contre les ennemis. Les deux rois haranguent leurs armées, & les animent par les motifs les plus forts à faire leur devoir.

La Boyne eſt un foible obſtacle pour la valeur du jeune héros, les gardes hollandoiſes s'y jettent les premiers: lui-même, malgré la foudre des canons, malgré une grêle de balles de mouſquet, entre les armes à la main dans ſes eaux qu'il teint bientôt de ſon propre ſang. A peine s'eſt-il fait panſer, qu'il apprend la mort de Schomberg, & qu'il rentre dans le combat pour venger ce grand général; tel le courage d'Enée fut enflammé par la mort de Pallas. Les François avec le brave Lauzun à leur tête, diſputent la victoire avec opiniâtreté, mais enfin ils ſont rompus comme les Irlandois, & le roi Jacques ſe ſauve par la fuite. Le jeune Schomberg immole un grand nombre d'ennemis aux mânes de ſon illuſtre pere: ayant appris ſa mort, *aujourd'hui il faut combattre*, dit-il, *demain nous pleurerons*.

La victoire étant remportée, il arroſe de ſes larmes le cadavre défiguré de ſon pere, qui lui avoit enſeigné lui-même le métier de la guerre. La déeſſe de la Boyne ſort de ſes eaux pour le conſoler de cette perte par la gloire immortelle que le duc de Schomberg s'étoit acquiſe. S'adreſſant enſuite au roi vainqueur, elle le félicite de l'heureux ſuccès de ſes armes, & lui promet qu'elle célébrera ce jour heureux avec les Naïades, ornées du corail qui s'étoit formé dans ſes ondes du ſang de ce prince victorieux.

Un courier apporte la nouvelle du combat qui s'étoit donné par mer, où la France, quoique victorieuſe, n'étoit pourtant point parvenue à ſon but, qui étoit de faire une deſcente en Angleterre. Le poëte paſſe délicatement ſur les cauſes de cette défaite des flottes combinées.

Chant VI. Le héros ne ſe repoſe point dans le ſein de la victoire, pendant que le roi Jacques ſe réfugie de nouveau en France, il prend Drogeda, & après avoir fait ſon entrée triomphante à Dublin, il marche vers Wexfort qui ſe rend ſans réſiſtance; & Dungannon ſuit cet exemple, après avoir vu Waterfort ſe défendre en vain contre les armes victorieuſes du jeune roi.

Limmerick, la plus forte ville d'Irlande, s'opiniâtre avec succès pour la cause de Jacques, & tous les efforts du vainqueur, pour la réduire, sont inutiles. La liberté se présente à lui en songe, & après avoir rendu graces à son protecteur, elle l'exhorte à lever le siege d'une ville dont les destinées avoient éloigné la prise pour quelque temps.

Le prince se rend à ce conseil, il harangue ses troupes, les instruit de la nécessité de retourner à la capitale de son empire, & laisse le commandement au général Ginkel, connu depuis sous le nom de comte d'Athlone. La reine accompagnée des dames de sa cour, va à la rencontre de son époux victorieux; elle le désarme elle-même, & le couronne de laurier. Assise avec lui à table elle entend de la propre bouche de son héros le récit de ses exploits glorieux: Didon n'écoute pas son cher Enée avec une attention plus forte.

Le roi convoque son parlement, & après lui avoir rendu compte de ses actions, il lui étale les progrès que Louis-le-Grand avoit faits pendant son absence dans les Pays-Bas, où les troupes alliées, sous le prince de Waldec, avoient été mises en déroute. Il exhorte la noblesse & le peuple de répandre leurs trésors pour la cause commune, dans le temps qu'il est prêt lui-même à répandre son sang pour elle. Le parlement répond avec générosité à des instances si justes & si pressantes, & ses actions ne démentent pas ses promesses. Les vaisseaux s'élevent sur les chantiers, tout le monde s'empresse à les pourvoir de toutes les choses nécessaires, & l'on s'enrôle sans contrainte, ravi de suivre les drapeaux d'un monarque si brave. Il est temps de songer aux Provinces-Unies menacées de tous côtés. Le prince prend congé de sa digne épouse, qui aime trop un pays auquel elle est si chere, pour s'opposer au départ du roi qui va le défendre. A peine a-t-il gagné la haute mer, qu'une tempête furieuse se leve. Le monarque des cieux envoie ses anges pour appaiser la tempête; & le prince destiné à souffrir & à surmonter des traverses, arrive au rivage de *Hollande* malgré les glaces. Il entre peu accompagné dans une pauvre hutte, où l'hospitalité du maître supplée à sa pauvreté; tels Jupiter & Mercure furent traités par Philémon & par Baucis.

Chant VII. Par une fiction poétique, on personnalise ici la *Hollande*, qui va elle-même à la rencontre du prince son libérateur: il est reçu à la Haye avec toute la pompe que la tendresse peut fournir à un peuple riche & industrieux. Les compagnies des bourgeois, magnifiquement équipées, conduisent le roi à son palais au bruit de l'artillerie, & au travers d'un grand nombre d'arcs de triomphe, où la richesse & l'art éclatent à l'envi. Le soleil, pour être plus longtemps témoin de cette fête, ralentit sa course; quand il cede aux ombres de la nuit, les feux d'artifice remplacent sa lumiere par un nouveau jour.

Les peres de la patrie s'empressent à aller féliciter le roi de ses victoires & de son heureux retour. Il les assure que le fardeau de ses trois couronnes ne l'empêchera point de continuer ses plus tendres soins pour les provinces où il a vu le jour. Les princes les plus illustres de l'Europe remplissent la Haye, & consultent l'oracle du grand Guillaume sur le bien de l'alliance & sur la liberté de l'Europe. Les françois cependant ont assiégé Mons en Hainaut, le roi quitte le conseil pour en venir aux actions.

Bellone, charmée de voir la Flandre devenue de nouveau le théatre de la guerre, va trouver Vulcain, & l'exhorte à servir sa fureur en forgeant toutes les sortes d'armes que les mortels, ingénieux à se détruire les uns les autres, ont inventées: elle lui prédit la prise de la capitale du Hainaut, que les alliés s'efforceroient en vain de conserver. Le dieu du feu, ravi de seconder la rage de la barbare déesse, anime la diligence de ses Cyclopes. La prédiction de Bellone s'accomplit. Le prince de Bergues défend Mons avec valeur & avec prudence; mais le peuple séditieux le force à se rendre. Les fourrages manquant encore, les armées sont obligées de cantonner; mais dès que l'été paroît, on se rassemble de côté & d'autre. On s'observe long-temps pour prévenir les projets les uns des autres. Enfin Luxembourg tombe avec la maison du roi sur l'arriere-garde des alliés, près de Leuse: ils ont d'abord du désavantage; mais bientôt ils reprennent cœur, repoussent les ennemis, & la nuit sépare les combattans, sans que la victoire penche d'un côté ni de l'autre. L'approche de l'hiver

force les armées à regagner les quartiers. Guillaume retourne à la Haye, il y reçoit l'agréable nouvelle des succès de ses armées en Irlande.

Le brave général Ginkel, après avoir pris Baltymore & Athlone, avoit attaqué les Irlandois & les François, retranchés dans un terrein marécageux près d'Agrim, & avoit remporté sur eux une victoire signalée, après un combat opiniâtre, où Saint-Buth, leur général même, avoit perdu la vie; il avoit ensuite pris Galliway & Limmerick, les seules villes qui faisoient encore tête au vainqueur. Le roi, charmé de ces importantes nouvelles, part pour l'Angleterre. Triton ordonne, de la part de Neptune, aux Nymphes de la mer, de porter ses vaisseaux par les ondes. Il leur dévoile un oracle de Neptune, qui avoit prédit aux divinités soumises à son pouvoir, la victoire que les flottes combinées devoient remporter l'année suivante sur la Françoise. Cette prédiction est ici énoncée avec toute l'emphase & le noble désordre du style prophétique.

Chant VIII. Les François se mettent encore les premiers en campagne, & prennent Namur avant que l'armée des alliés soit assemblée. Le grand Guillaume, brûlant du desir de se venger de cette perte, se résout à attaquer Luxembourg retranché à Steinkerke. Son dessein est exécuté avec intrépidité, on se saisit d'une hauteur défendue par les batteries de l'ennemi, & l'on se maintient long-temps dans ce poste; mais le nombre des François s'augmentant, comme si la terre produisoit encore des guerriers ainsi que du temps de Jason, le roi accablé par le nombre, fait sa retraite en bon ordre, après avoir effacé, par ses actions, les héros de l'histoire & de la fable.

Echappé à la force ouverte, peu s'en faut que le prince ne succombe à la trahison que Grandwal avoit projetée contre lui. La conspiration est découverte, & l'assassin expire dans les tourmens dus à son crime.

Les François cependant prétendent se rendre maîtres de Charleroi par le bombardement, mais ils échouent dans leur dessein. La campagne suivante les armées se retranchent toutes deux: Vulcain, Mars & Bellone, paroissent pour leur fournir des armes, & pour les animer au carnage. Par-tout où la cruelle déesse marche elle laisse des traces de sang sur ses pas. Le duc de Wittemberg, par ordre du roi, attaque les lignes des François, & les force malgré la résistance des ennemis. Luxembourg, aigri du succès des alliés, ramasse ses troupes pour livrer bataille à Guillaume, qui l'attend de pié ferme. Tout ce que les combats ont de plus horrible se rencontre ici: l'attaque & la défense se font avec la même valeur & avec le même acharnement. Le roi s'y surpasse lui-même, & désarme de sa propre main le duc de Berwick. La nuit seule est capable de ralentir la fureur des combattans. Mars apostrophe Bellone, & la félicité des horreurs de la guerre, qui non seulement se répandent dans la Flandre, mais inondent presque toute l'Europe. La prise de Charleroi par les François, met fin à la campagne, & le roi retourne dans ses états, qui, sous son heureux empire & sous celui de son auguste épouse, voient renaître un siecle d'or, & perdent le souvenir de leurs anciens malheurs. La sage & tendre reine fait tout le bonheur de son héros; sa tendresse le dédommage des travaux de la guerre, elle fait son devoir & son plaisir de l'aimer; & non seulement ses sujets, mais encore les malheureuses victimes d'une persécution étrangere se réjouissent à l'ombre de sa piété.

Cette merveilleuse princesse, dont la terre est indigne, est ravie par la mort dans la fleur de son âge. L'Europe en gémit, ses sujets n'aiment plus leur propre vie: pour avoir une idée de la douleur de son époux, il en faut voir le portrait dans l'ouvrage même; il n'y a que l'intérêt de la cause commune qui puisse ranimer ce malheureux prince. Ayant passé la mer, il forme l'entreprise la plus difficile & la plus digne par cela même de sa valeur: c'est à Namur qu'il en veut, cette ville située si avantageusement, fortifiée avec tant d'art depuis que Louis-le-Grand en est le maître, défendue par une armée entiere, & pour dire quelque chose de plus, défendue par Boufflers lui-même. Dans le temps qu'on pousse le siege avec ardeur, Villeroi marche au secours des assiégés avec une armée formidable. Le prince de Vaudemont, qui commande un camp volant, se dérobe au nombre des troupes françoises par une retraite qui vaut la plus belle victoire. Le général François, voyant la

perte de Namur prochaine, met en cendres les édifices de Bruxelles : tel un loup évite les griffes d'un lion pour se jeter sur une foible bergerie. Bientôt après la ville de Namur se rend, & le château est contraint aussi de se soumettre au vainqueur. La résistance inexprimable des assiégés ne sert qu'à augmenter l'éclat de la victoire de Guillaume. A peine le héros revoit-il sa capitale, que ses jours sont menacés par une nouvelle trahison. Pluton lui-même excite les Furies à répandre leur fureur dans l'ame des traitres : elles partent, & les ennemis de la vertu sentent bientôt les fatales impressions de leur venin.

La Providence, qui veille sur une tête aussi précieuse, dissipe encore l'orage qui la menace. Après tant de traverses, la paix rend le repos à ce grand monarque & à toute l'Europe.

C'est ici que finit ce poëme. Ceux qui se sont occupés à la lecture des romans, trouveront peut-être étrange que notre poëte commence par le mariage du prince. Mais il ne faut pas douter, que si Rotgans en eût été le maître, il n'eût, pour les contenter, fait arriver toutes les grandes actions de son héros avant son hyménée.

On peut craindre encore, que les admirateurs outrés de l'antiquité, ne refusent à cet ouvrage le nom de *poëme épique*, qui demande l'unité du sujet. C'est ainsi que la colere d'Achille fait la matiere de l'*Iliade*, & que dans l'*Enéide*, tout aboutit à l'arrivée d'Enée en Italie. Il est vrai qu'Homere & Virgile en ont agi ainsi. Mais pourquoi n'auroit-il pas été permis à Rotgans de prendre un plan plus étendu ? il n'y a point de principe dans la raison qui puisse empêcher un poëte de prendre pour sujet la vie entiere d'un héros. Supposé que les deux premiers historiens n'eussent décrit chacun qu'une seule guerre, est-ce que les écrits de ceux qui ont pris pour matiere toutes les guerres d'un peuple, ne seroient plus appellés *des histoires* ? Si cependant on ne daigne pas traiter de *poëme épique* un ouvrage où les plus grands exploits militaires sont exprimés avec grandeur, dans la pensée & dans l'expression, & avec un désordre intéressant, qu'on l'appelle comme on le voudra ; le poëme sera toujours excellent, quelque nom qu'on lui donne. Ce qui nous y paroît le plus digne de critique, c'est qu'on n'y observe pas l'unité de système : Vulcain, Neptune, Mars, Bellone, divinités du système fabuleux, ne permettent pas qu'on introduise dans un même poëme, ni Dieu, ni l'ange Michel envoyé par le roi des cieux pour appaiser les vents. Venons au recueil de pieces dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Des leçons de morale, tirées de quelques fables anciennes, en composent la premiere partie : une noble simplicité est le caractere de ces pieces, dont quelques-unes sont assez étendues. Pour qu'on ait une idée de la maniere dont le poëte traite ces sujets, nous en donnerons une traduite en vers irréguliers.

LA PIÉTÉ DE BAUCIS ET DE PHILÉMON.

Chassés de tout un bourg, Jupiter & Mercure
Trouvent dans une hutte obscure,
Chez Philémon & chez Baucis,
Par l'Hymen, par les ans, par leurs vertus unis,
Des tendres cœurs une retraite sûre ;
Dans leur cabane avec la pauvreté
Demeure l'hospitalité.
D'herbages & de choux, le vieillard plein de soins,
Dépouille son jardin ; Baucis officieuse
Les apprête, elle sert sur la table boiteuse
Ces mets qu'elle dérobe à ses propres besoins.
Une oie, ancienne sentinelle,
Depuis dix ans garde fidelle
De la pauvre maison,
Echappe aux mains de Philémon ;
Il veut saisir l'oiseau pour faire bonne chere
A la compagnie étrangere.
L'animal fugitif a son recours aux dieux :
Je suis, dit Jupiter, le souverain des Cieux ;
Honorant la vertu, je sais punir le vice :
Votre bonté me touche, époux officieux,
Mais vos cruels voisins sentiront ma justice.
Le village à l'instant s'abyme sous les eaux,
Mais la hutte restée éleve ses portaux,
Elle devient un temple auguste,
Et l'on voit sur ce couple juste
Les ornemens sacerdotaux.
Quiconque à l'etranger facile, charitable,
Pour remplir les besoins fait de nobles efforts,
Par sa dépense augmente ses trésors,
Et s'accumule au ciel un bien impérissable.

Ces fables morales ſont ſuivies des œuvres mêlées de notre poëte, parmi leſquelles ſe trouvent des poëmes héroïques d'aſſez grande étendue: tels ſont l'*Expédition d'Angleterre*, les *Exploits du général Ginkel en Irlande*, la *Priſe de Namur*, &c.

On trouve auſſi dans la même partie du livre une belle piece, intitulée: *l'Aſſaſſinat du roi échoué*. Nous ne ſaurions nous empêcher d'en rapporter quelques ſtances traduites dans notre langue.

Trônes majeſtueux, dont la hauteur brillante
Semble approcher du ciel vos nobles poſſeſſeurs;
Trônes qui, par l'éclat d'une gloire inconſtante,
Eblouiſſez nos yeux, & raviſſez nos cœurs.

Vous avez pour appui la fragilité même,
La diſcorde en fureur ſappe votre pouvoir;
En vain la garde veille autour du diadême,
Quand le ſujet n'eſt plus fidele à ſon devoir.

Le ſceptre eſt le jouet de l'aveugle déeſſe;
L'ouragan fait crouler les palais orgueilleux,
Et la hutte à l'abri par ſa propre baſſeſſe,
Elude les efforts des vents tumultueux.

Sous les lambris dorés loge la perfidie,
Jamais l'argille & l'eau ne cachent le venin;
Mais une main barbare, aux crimes enhardie,
Cele ſouvent la mort dans l'or & dans le vin.

Pardon, princes, pardon, ſi la viciſſitude
Où l'arrêt du deſtin a ſoumis la grandeur,
Me fait bénir des jours libres d'inquiétude,
Dont la modicité ſait fixer le bonheur.

Je ne mépriſe point la puiſſance ſuprême,
Monarques révérés, ames de vos états;
Non, je reſpecte en vous la divinité même,
Mais je crains les dangers qui naiſſent ſous vos pas.

On trouve des beautés d'une autre nature dans une lettre de l'auteur à M. Vollen-Hove, miniſtre de la Haye, & poëte fort eſtimé en Hollande: il y invite ce compagnon de ſa gloire, à venir paſſer quelque temps avec lui dans ſa terre, dont il décrit les agrémens champêtres avec tant de dignité, avec une ſimplicité ſi noble, qu'on peut douter ſi les François ſeroient capables d'attraper ſi bien ce véritable goût de l'antiquité. Il n'y a que les eſprits du premier ordre, qui ſoient ſuſceptibles de l'art d'énoncer des choſes communes d'une maniere élégante & convenable. Il eſt vrai que la majeſté naturelle de la langue y contribue, & que la *hollandoiſe* ſurpaſſe peut-être la françoiſe de ce côté-là.

Sur les épithalames de Rotgans, qui font la partie ſuivante de ce recueil, on peut faire la même remarque que nous avons faite ſur celle d'Antonides. Il y a beaucoup de fictions; & par-là, elles ne plairoient pas tant aux beaux eſprits françois, que les autres ouvrages de notre auteur. Dans ce genre de poéſie, ils aiment mieux le délicat que le ſublime: nous ne déciderons pas ici s'ils ont raiſon. Quoi qu'il en ſoit, nous croyons qu'ils approuveront davantage les éloges funebres en vers, qu'on trouve ici ſur pluſieurs perſonnes d'un mérite diſtingué. M. de Dykvelt, qui s'eſt acquitté avec gloire de pluſieurs ambaſſades; la reine Marie & le roi Guillaume ſont de ce nombre. Ces ſujets ſont traités avec toute l'élévation qui leur convient.

On trouve enſuite dans ce recueil deux tragédies, où l'auteur a exactement obſervé toutes les regles du théatre, en prenant pour modele les tragiques françois, que, ſelon ſon propre aveu, il préféroit à tous les autres.

Les ſujets ſont tout à fait nouveaux: le premier, pris du XII liv. de l'*Enéide*, eſt le combat d'Enée & de Turnus pour Lavinie.

Il y a peu de tragédie où les circonſtances qui doivent mettre le ſpectateur au fait, ſe déploient plus naturellement. On voit en différens récits d'Enée & de Latinus, l'arrivée des Troyens en Italie; l'oracle de Daunus qui défendoit à Latinus de donner ſa fille à un prince Italien; l'engagement où ce roi étoit entré de donner la princeſſe à Enée; la rupture de cette alliance, cauſée par Turnus & par Amate; les batailles où le roi des Rutuliens avoit été battu par les troupes de ſon rival: le ſiege mis devant la ville royale. Tout cela ſe développe ſans le moindre embarras.

La ſcene eſt dans le palais de Latinus, où le prince Troyen vient pendant une treve, pour chercher avec Latinus, les moyens de terminer la guerre. C'eſt un changement que l'auteur a fait à l'hiſtoire, pour ménager l'unité de lieu. Turnus s'obſtine, malgré les exhortations & les promeſſes de Latinus, à ne point céder Lavinie à cet étranger. Ces

concurrens ont différens entretiens enſemble, où il ne ſe paſſe rien d'indigne du caractere d'un héros. Turnus n'y appelle pas ſon rival comme dans Virgile, Phrygien efféminé, demi-homme, *&c.* Enée ſur-tout y parle à Turnus avec une modération & des marques d'eſtime dignes de ſa ſageſſe. Une ſédition eſt excitée cependant dans la ville, où le peuple, las de la guerre, prétend que le roi des Rutuliens vuide la querelle avec ſon ennemi, dans un combat ſingulier. Il reçoit cette propoſition avec joie, & malgré Latinus, malgré Amate, craintive pour cet illuſtre parent, il propoſe ce combat à Enée qui eſt charmé d'un expédient pareil.

La princeſſe, qui n'a déclaré ſon penchant pour Énée qu'à ſa confidente, alarmée d'un côté par le ſang, & de l'autre par la tendreſſe, fait de vains efforts pour détourner leurs deſſeins. La ſcene, où elle le conjure de ne le pas exécuter, eſt une des plus belles de toute la piece. En voici la traduction qui ne conſerve qu'une foible partie de ſa beauté.

LAVINIE.

Princes, où courez-vous? Voyez une princeſſe,
Qui, pour ſauver vos jours, à vos genoux s'abaiſſe;
D'un amour malheureux modérez les tranſports:
Vous volez au combat, ou plutôt à la mort.
Que votre ſang verſé me va coûter de larmes!
Cruels, épargnez-moi de ſi vives alarmes.
Par quelle aveugle rage êtes-vous agités?
Oui, ces dards dont vos mains menacent votre vie,
Vont paſſer, par vos cœurs, au cœur de Lavinie.
Avant qu'ils ſoient lancés d'une cruelle main,
J'en ſens déja les coups qui me percent le ſein.
Princes, vous me voyez ſans voix & ſans haleine:
Ah! ſouffrez que mes pleurs éteignent votre haine.
Et toi, parent illuſtre, intrépide Turnus,
Toi, le plus ferme appui du trône de Daunus,
Qui menas mille fois aux villes de tes peres,
D'ennemis enchaînés des cohortes entieres;
Par un dernier effort, couronne ta valeur,
Combats tes paſſions, triomphe de ton cœur.

TURNUS.

Non, princeſſe, mon bras a fait peu pour ma gloire.
S'il ne joint à mes faits la plus noble victoire;
Si du héros Troyen, ce fer n'ouvre le flanc,
Et ne lui fait vomir ſon ame avec ſon ſang.
Mais, ſi par mon trépas mon ennemi t'achete,
La gloire de Turnus croîtra par ſa défaite;
Princeſſe, il périra pour un ſort des plus beaux,
Pour les plus grands appas, par le plus grand héros.

LAVINIE.

Puiſqu'à mes vœux ardens Turnus eſt inſenſible,
Je n'ai recours qu'à toi, Phrygien invincible;
Toi, qui trainas long-temps par les flots courroucés,
Des forces de Priam, les débris ramaſſés;
Toi, qui pendant dix ans, ſur les rives du Xante,
Fis redouter tes coups à la Grece tremblante;
Qui, chargeant ſur ton dos ton pere ſuranné,
L'arrachas de la flamme & du Grec acharné.
Le deſtin s'obſtinant à laſſer ta conſtance,
Epura tes vertus, affermit ta prudence:
Ta piété t'a fait le favori des dieux,
Soutiens, ſage héros, ce titre glorieux;
De ton fier ennemi ménage la jeuneſſe;
Dans un âge plus mûr fais voir plus de ſageſſe.
Par une heureuſe paix mets fin à tes travaux;
Qu'un doux nœud d'amitié ſerre ici deux rivaux.
Loin du triſte appareil d'un fatal hyménée,
Je paſſerai ma vie aux larmes deſtinée,
Occupée à pleurer des amis, des parens,
Que le ſort par tes mains terraſſa dans nos champs:
Après la mort du roi, l'on me verra moi-même,
Sur ton auguſte front poſer ſon diadême.
Rends-toi, je t'en conjure, au nom de cette ardeur,
Que Créuſe autrefois alluma dans ton cœur.

ÉNÉE.

L'ombre de cette épouſe, à mes bras échappée,
Sut calmer la douleur dans mon ame frappée;
Quand elle me prédit qu'au pays du Latin,
De la fille d'un roi je recevrois la main.
A cet heureux hymen l'arrêt des dieux m'appelle;
Je ſoutiendrai mes droits, à leurs ordres fidelle;
Ma piété l'ordonne, & ta rare beauté

Fait encor ſur mon cœur plus que leur volonté.

TURNUS.

Adieu, princeſſe, adieu; je tombe ſous ſes armes,
Ou je reviens à toi, poſſeſſeur de tes charmes.

LAVINIE.

Princes.... Ils ſont partis, impitoyables dieux.

Latinus apprend bientôt l'iſſue du combat, & la mort de Turnus. Ce prince même ne demande pas la vie ici comme dans Virgile : les ſpectateurs la demandent pour ce héros tout prêt à recevoir la mort avec intrépidité. Le poëte a fort bien fait de changer cette circonſtance; on lui auroit pardonné volontiers une liberté plus grande, & il auroit bien fait d'épargner à Enée l'inſigne lâcheté de tuer ſon rival de ſang froid.

Lavinie approche de ſon pere ; dès que, voulant lui raconter le ſuccès du combat, il a prononcé le nom d'Enée, la princeſſe l'interrompt bruſquement : ſaiſie de douleur, elle lui demande ſi Enée étoit tombé ſous les coups de Turnus, & par-là elle lui découvre ſa paſſion pour cet étranger. Cet endroit eſt bien ménagé; mais il auroit fait encore plus d'impreſſion, ſi juſques là on n'avoit eu la moindre connoiſſance du penchant de Lavinie.

Le récit de la mort d'Amate pourroit trouver encore des critiques; elle ſe pend, déſeſpérée de la mort de Turnus, & par tendreſſe pour lui, auſſi bien que par haine contre Enée. L'action de ſe pendre fait une impreſſion dégoûtante dans l'eſprit de la plupart des peuples. On meurt d'une mort plus théatrale par le poiſon ou par le poignard.

Le ſujet de la ſeconde tragédie eſt pris des métamorphoſes : c'eſt Scylla qui, charmée de la bonne mine de Minos, trahit la ville de ſon pere Niſus, en livrant à l'objet de ſa tendreſſe, un cheveu de pourpre, dont dépendoit la conſervation de l'état.

Pour ménager à cette hiſtoire la bienſéance du théatre, le poëte y fait pluſieurs changemens néceſſaires.

Il ſubſtitue au cheveu de pourpre, un bouclier, de la conſervation duquel dépendoit la couronne de Niſus. Scylla le prend en cachette, & le porte à Minos, dans ſa tente devant les murs d'Alcathée, où toute l'action ſe paſſe. Les prêtres ne voyant plus ce gage ſacré, excitent une ſédition dans la ville, & la font tomber entre les mains du roi de Crete. Scylla ne ſe découvre pas d'abord à Minos, mais elle confeſſe hardiment ſon crime à Doriſe ſa confidente, qui étoit parmi les priſonniers, où étoient encore Niſus, Iſmene, ſœur de Scylla, & Phocus, amant d'Iſmene, fils d'Eacus, roi d'Ethiopie, le plus vaillant défenſeur des murs où ſa maîtreſſe avoit vu le jour. Scylla eſt reconnue, & ſon crime eſt découvert par ſes parens; ce qui donne lieu à des diſcours très-pathétiques. Minos n'a que de l'horreur pour le ſervice odieux que la perfide Scylla lui a rendu; ſon mépris la rend déſeſpérée, & dans ſes diſcours on voit ce flux & reflux de tendreſſe & de rage qu'un amour mépriſé fait naître dans des cœurs corrompus & des eſprits violens.

Toute la tendreſſe du vainqueur penche vers Iſmene, auſſi vertueuſe que ſa ſœur eſt criminelle; il tâche en vain de chaſſer du cœur de cette princeſſe l'image de ſon cher Phocus : ſa conſtance la rend plus eſtimable aux yeux de Minos; mais, maîtriſé de ſa paſſion, il s'obſtine à la vouloir ſatisfaire. Iſmene doit l'épouſer, ou voir immoler à ſes yeux ſon pere ou ſon amant, & choiſir la victime elle-même : ces malheureux ſont bientôt inſtruits d'une ſi cruelle réſolution, ils ſavent qu'il faut qu'Iſmene ſoit inconſtante, ou bien que l'un d'eux meure & que l'autre ſoit mené en triomphe.

Rien n'eſt plus touchant que cette partie de la piece; Iſmene ne veut pas renoncer à ſon époux, elle ne veut pas le voir mourir; elle ne ſauroit ſe réſoudre à prononcer la ſentence de mort contre l'auteur de ſa vie. Les grands ſentimens n'éclatent pas moins dans les diſcours de l'amant & du pere, obſtinés tous deux à mourir pour ſe ſauver la vie l'un à l'autre, & pour ne point ſuivre honteuſement le char du vainqueur. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un traducteur habile rendît ces morceaux dans notre langue, le lecteur ſeroit ravi de les comparer avec ce qu'on voit de plus touchant dans Corneille & dans Racine.

Minos enfin, deſtiné à adminiſtrer après ſa mort la juſtice aux ombres, fait ſur ſa propre injuſtice des réflexions ſérieuſes. Il reprend un noble empire ſur lui-même, & il couronne la conſtante tendreſſe des deux amans vertueux, par un heureux mariage;

en même temps, il rend à Nisus ses états, content de se réserver un léger tribut.

La joie que cause la magnanimité imprévue du roi de Crete, est troublée par le récit de la mort de Scylla; chassée honteusement de la présence de Minos, & le voyant prêt à s'embarquer sans elle, elle s'étoit poignardée elle-même : son pere & sa sœur qu'elle avoit si indignement trahis, ne laissent pas d'être touchés de son sort, & d'honorer son trépas par quelques larmes.

La derniere piece de ce recueil, est une description des plaisirs d'une foire de village; c'est un ouvrage rempli d'esprit. Nous ne saurions en donner un extrait qui fît suffisamment connoître le mérite de cette piece.

R. Ansloo, poëte *hollandois*, qui florissoit dans le dernier siecle. Nous avons un recueil de ses *Poésies* publié par Jean de Haes en un volume *in*-8°. de 468 pages, à Roterdam en 1713. L'éditeur exalte beaucoup la muse d'Ansloo. Mais ses éloges sont exagérés, & les pieces du recueil ne répondent pas entiérement à l'idée qu'en donne l'introduction ou préface de J. de Haes. Ansloo n'est pas sans mérite; mais il affecte trop de grands mots, *sesquipedalia verba*, qui sont suivis souvent de termes bas & peu convenables à ses sujets. Cette affectation des grands mots est assez ordinaire aux poëtes *hollandois*, & l'on peut leur appliquer, à eux & à leurs admirateurs, cette strophe de M. de la Motte :

Jusqu'à quand, bruyantes paroles,
Agencemens de sons frivoles,
Séduirez-vous tous les esprits ?
Pourquoi prodiguant son estime,
Se hâter de trouver sublime
Ce qu'on n'a souvent pas compris ?

D'ailleurs Ansloo est encore plein de jeux de mots qu'il emploie dans les matieres les plus graves, quoiqu'un bon esprit les évite même dans le style enjoué : ses figures sont trop fréquentes, & souvent si peu naturelles, qu'elles approchent du galimatias. Il faut lui rendre justice d'un autre côté, il a l'esprit poétique, & la fiction, qui est l'ame de la poésie, regne par-tout dans ses vers. Il pense souvent noblement & d'une maniere sentencieuse, & a quelquefois l'art d'exprimer ses pensées d'une maniere si concise, qu'il seroit difficile de les rendre dans une autre langue en aussi peu de mots.

La premiere piece du recueil de ses *poésies* est un poëme épique sacré à l'honneur de saint Etienne, premier martyr. Cet ouvrage est suivi de deux cents vingt-quatre quatrains sur les principaux événemens racontés dans l'écriture sainte; il y en a cent cinquante-six sur le vieux testament, & soixante-huit sur le nouveau. L'auteur affecte de finir tous ces quatrains par une sentence; les unes n'ont rien de fort extraordinaire, les autres sont un peu tirées, & quelques autres méritent des applaudissemens.

Après ces petites pieces vient un poëme sur la peste, qui ravageoit Naples du temps de notre auteur. Non seulement cet ouvrage nous paroît le meilleur de tout ce recueil, il nous paroît même très-bon. L'expression en est aisée & naturelle, les vers harmonieux & coulans, & les descriptions bien touchées. On y voit par-tout un mélange effroyable de crimes & de malheurs. D'un côté, on y remarque un dieu irrité qui, par les supplices les plus séveres, punit les offenses les plus criantes. On y remarque de l'autre côté des criminels qui, au milieu des punitions, bravent insolemment la main qui les châtie, & qui semblent s'efforcer à mériter par des crimes nouveaux des châtimens redoublés.

L'action la plus horrible, dont notre auteur parle, est celle d'un charretier, qui abusa d'une très-belle fille, dans le temps qu'elle luttoit avec la mort. C'est ainsi à peu près que M. Ansloo parle d'une infamie si incroyable, si toutefois la traduction n'est pas au dessous de l'original :

Il goûte sans horreur, ce scélérat affreux,
Sur sa bouche mourante, un plaisir monstrueux.
A ce feu sous la cendre il allume sa flamme;
Un transport infernal s'empare de son ame;
Et dévoilant ce corps dont la mort est vainqueur,
Le monstre satisfait son exécrable ardeur.
Argos, Thebes féconde en illustres coupables,
Vous ne vîtes jamais de faits si déteſtables....
J'excuse l'artisan de son travail charmé,
Qui satisfit ses feux sur le marbre animé.
Epouse de Minos, j'excuse ta foiblesse,
Toi dont un fier taureau posséda la tendresse.

Tout

Tout ce poëme en général eſt varié par le récit d'un grand nombre d'hiſtoires intéreſſantes, dont l'auteur ſe ſert quelquefois habilement pour détourner l'eſprit des lecteurs de tant d'objets affreux qui l'environnent. Il parle, par exemple, d'un feſtin où l'on oſa bien aſſiſter, malgré la peſte qui ravageoit la ville; & où Anſloo introduit un Eſpagnol qui parle de la guerre en vrai Eſpagnol, & un François qui parle de l'amour en vrai François; ces deux portraits ſont bien touchés.

On voit après cela pluſieurs pieces ſur différentes matieres, & entr'autres quelques-unes à l'honneur de la reine Chriſtine, qui récompenſa l'auteur, en l'honorant d'une chaîne d'or.

Enfin la derniere piece de ce recueil eſt un ouvrage intitulé: *Paryſche Bruyloft, les noces de Paris, tragédie.* Il me ſemble qu'on peut appliquer à ce poëme dramatique non ſeulement, *brevis eſſe laboro, obſcurus fio*, mais auſſi qu'on en pourroit bien dire..... *conantem grandia nervi deficiunt.*

HOLLANDER, v. act. *(Papetier.)* il ſe dit des plumes à écrire; c'eſt les paſſer ſous la cendre chaude, afin de les dégraiſſer, les durcir & les arrondir.

*HOLLANDILLE, ſ. f. *(Commerce)* toile qui ſe tire de Hollande, & qu'on fabrique auſſi en Siléſie.

*HOLLANS, ſ. m. pl. *(Commerce)* batiſte qui ſe fabrique en Flandres, & qu'on envoie en Eſpagne, d'où elle paſſe aux Indes.

HOLLENBOURG, *(Géog.)* ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, près de Crems.

HOLLI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* eſpece de réſine qui découle d'un arbre qui croît dans la nouvelle Eſpagne, que les Américains nomment *holquahult* ou *chilli*. Cet arbre a une écorce unie & liſſe; ſon bois eſt tendre & d'une couleur rougeâtre; il porte des fleurs blanches & un fruit ſemblable à une noiſette, d'un goût amer. Quand on fend ſon écorce, il en ſort un ſuc qui eſt d'abord blanc & laiteux; mais qui devient avec le temps brun & noir. Ce ſuc ou cette réſine fortifie l'eſtomac & appaiſe le cours de ventre: on en prend avec le chocolat.

HOLLIN, *(Géog.)* ville & forteresſe de Suede, ſur la côte méridionale de l'iſle d'Aland, avec un port.

HOLM. *(Géog.)* c'eſt ainſi qu'on nomme en Suede, en Danemarck, & dans d'autres pays du nord, le chantier où l'on travaille à la conſtruction des navires. Ainſi les noms des villes qui ſe terminent par *holm* annoncent un port de mer.

HOLOCAUSTE, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* ſacrifice dans lequel la victime étoit entiérement conſumée par le feu, ſans qu'il en reſtât rien, pour témoigner à la divinité qu'on ſe dévouoit totalement à elle. Dans les ſacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocauſtes*, on brûloit toute l'hoſtie, & on la conſumoit ſur l'autel, n'étant pas permis de manger rien de ces viandes immolées pour les morts. Les anciens qui, ſelon Hygin & Héſiode, faiſoient de grandes cérémonies aux ſacrifices, conſumoient les victimes entieres dans le feu; mais les pauvres n'étant pas en état de ſubvenir à cette dépenſe, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jeter qu'une partie de la victime dans le feu, & de ſe nourrir de l'autre. Pour donner lui-même l'exemple & établir une coutume pour les ſacrifices, il immola deux taureaux, & jeta leur foie dans le feu: enſuite ſéparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais ſi artiſtement diſpoſés & ſi bien couverts de peaux, qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par Prométhée à choiſir l'une des deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit compoſée que d'os, & depuis ce temps-là la chair des victimes fut toujours miſe à part pour ceux qui ſacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des dieux. Malgré cette fiction, qui faiſoit plus d'honneur à la pénétration de Prométhée qu'à celle de Jupiter, il eſt certain qu'il y a eu des temps & des lieux où l'on brûloit la victime toute entiere, & que l'*holocauſte* a pris delà ſon nom, ὅλος, *tout*, & καίω, *je brûle.* (G)

HOLOGRAPHE, ſ. m. *(Juriſpr.)* on appelle *diſpoſition holographe* celle qui eſt entiérement écrite & ſignée de la main de celui qui l'a faite; cette qualification s'applique principalement aux teſtamens qui ſont entiérement écrits & ſignés de la main du teſtateur. *V.* TESTAMENT HOLOGRAPHE. (*A*)

HO, LOLO, LOLO, ſ. m. *(Vénerie.)* cri du valet de limier, le matin quand il va au bois: c'eſt ainſi qu'il excite ſon chien à

tirer devant & ſe rabattre des bêtes qui paſſeront; il traîne beaucoup la derniere ſyllabe.

*HOLOMETRE, ſ. m. *(Géométrie.)* inſtrument de mathématiques dont on ſe ſert pour prendre toutes ſortes de hauteurs, tant ſur la terre qu'au ciel: il eſt compoſé de trois regles mobiles; leurs ouvertures & leurs poſitions donnent les trois angles à la fois.

HOLOPHERNE, *capitaine fort*, *(Hiſtoire ſacrée.)* général des armées de Nabuchodonoſor, roi d'Aſſyrie, fut envoyé à la tête d'une puiſſante armée pour ſoumettre toutes les nations à l'empire de ſon maître. Ce général ayant paſſé l'Euphrate, entra dans la Cilicie & dans la Syrie, mit tout à feu & à ſang, exerça mille cruautés, & répandit par-tout la terreur. Après avoir fait reconnoître l'autorité de ſon roi dans tous ces pays, il s'avança vers la Judée, & fut très-ſurpris d'apprendre que les juifs ſe diſpoſoient à lui réſiſter. Il fit marcher ſon armée vers Béthulie, place dont la ſituation avantageuſe ne lui permit pas d'en riſquer l'attaque. Il ſe contenta de lui ôter les eaux, dans l'eſpérance que les habitans preſſés par la ſoif ſe rendroient d'eux-mêmes. En effet, ceux de Béthulie ſe voyant réduits à l'extrêmité, réſolurent d'ouvrir les portes de leur ville, ſi dans cinq jours, Dieu ne leur envoyoit du ſecours. Judith, informée de cette réſolution, reprocha à ſes concitoyens leur défiance & leur témérité de preſcrire un terme à Dieu, & après les avoir exhortés à s'humilier & à prier, elle ſortit pour exécuter le projet qu'elle avoit formé, ne doutant point qu'elle ne fût l'inſtrument dont Dieu vouloit ſe ſervir pour délivrer ſon peuple. Elle vint donc ſe rendre au général qui, épris de ſa beauté, la reçut favorablement, & la fit conduire dans une tente, d'où elle avoit la liberté de ſortir quand elle vouloit. Le quatrieme jour, après un grand ſouper, *Holopherne* ayant bu avec excès, s'endormit; Judith profitant de ce ſommeil, lui coupa la tête de ſa propre épée, & la porta à Béthulie, où elle fut ſuſpendue au haut des murs. Dès qu'il fut jour, les aſſiégés firent une ſortie ſur les ennemis; & ceux-ci effrayés de la mort tragique de leur général, abandonnerent leur camp plein de richeſſes, & prirent la fuite avec précipitation. Les Iſraélites les pourſuivirent, en tuerent un grand nombre, & revinrent chargés de butin. (+)

*HOLOSTEON, ſ. m. *(Ichtyol.)* poiſſon du Nil; il eſt long d'un pié ou environ, d'une forme pentagonale, d'une couleur blanche ou pâle, & couvert d'un cuir dur; ſa gueule eſt petite, & ſes mâchoires garnies de dents ſemblables à celles des rats; il a les yeux blancs: on ſe ſert dans les arts de ſa peau qui ſe garde. On prétend qu'il deſcend de la mer. *Holoſteon* ſignifie *tout os.*

*HOLOSTEUM, ſ. m. *(Botan.)* eſpece de plantain à feuilles longues, étroites, nerveuſes, dures, velues, cotonneuſes, blanchâtres, rampantes & ſtyptiques, à tiges hautes d'un pié, velues, portant fleurs & ſemences pareilles à celles du plantain, & à racine longue, groſſe, noirâtre & ligneuſe. Cet *holoſteum* ſe trouve en Languedoc; on lui attribue les qualités déterſive, vulnéraire, aſtringente & conſolidante. Sa dureté l'a fait appeller *holoſteum.*

HOLOSTEUS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Litholog.)* nom donné par quelques naturaliſtes à la ſubſtance ou pierre que l'on appelle plus communément *oſtéocolle.* Voyez cet *article.*

HOLOSTOBRŒ, HOLOSTEBROA, *(Géog.)* ville de Danemarck, dans le nord Jutland, & dans la préfecture de Rypen, au diſtrict d'Ulfbourg. Elle eſt baignée d'une riviere poiſſonneuſe, qui ſe jette à un mille & demi de ſes murs, dans le golfe ſablonneux de Torskminde, formé par la mer du Nord. L'enceinte de cette ville eſt médiocre; mais ſon trafic eſt conſidérable. Les campagnes qui l'environnent ſont fertiles en grains & en fourrages; & en dépit des ſecours que ſa riviere refuſe à ſon commerce, elle s'enrichit de l'exportation qui ſe fait par terre, de ſes blés, de ſes bœufs, & ſur-tout de ſes beaux chevaux. *(D. G.)*

HOLOTHURIE, ſubſ. f. *holothurium*, *(Hiſt. nat. Zool.)* animal de mer. M. Linnæus le met au rang des zoophytes, qui ſont nus & qui ont des membres. *Voyez* ZOOPHYTE. Rondelet fait mention de deux eſpeces d'*holothuries* dont il donne les figures. La premiere eſpece a une écorce dure, elle eſt oblongue; l'une des extrêmités eſt mouſſe & terminée par une écorce percée de pluſieurs trous. La ſeconde eſpece a le corps

parſemé d'aiguillons ; il eſt terminé à l'un des bouts par une ſorte de tête ronde percée d'un trou rond & ridé qui s'ouvre & ſe ferme, & qui eſt la bouche de l'animal ; l'autre bout du corps eſt menu & alongé en forme de queue. Il y a de chaque côté un prolongement qui eſt une jambe, ou plutôt une nageoire, car l'animal s'en ſert pour ſe mouvoir. L'un des prolongemens eſt plus étroit que l'autre, découpé tout autour, & terminé en pointe. Rondelet, *hiſt. des inſectes & zoophytes*. Linnæus, *hiſt. nat. Voyez* la *page 1029. (I)*

HOLOVACZ, *(Géog.)* ville de Pologne, dans le palatinat de Volhinie.

HOLQUAHUITL, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* arbre réſineux du Mexique, dont il y a deux eſpeces ; ſes feuilles ſont très-grandes ; ſon tronc eſt uni & rougeâtre, & rempli d'une pulpe viſqueuſe & graſſe ; il produit des fleurs blanches. Il ſe forme ſur ſon tronc des eſpeces de petites poches rougeâtres qui renferment un fruit blanc de la forme des avelines, d'un goût très-amer. La réſine qu'il donne par inciſion eſt d'abord laiteuſe ; par degré elle devient brune, & enfin noire. On lui attribue pluſieurs vertus, comme de provoquer l'urine, de nettoyer la veſſie, & de remédier à la ſtérilité des femmes. On aſſure que ſes feuilles ſéchées ſont un poiſon mortel pour les lions, les tigres & les autres bêtes féroces La réſine de cet arbre eſt nommée *holli* par les Mexicains ; & *ule* par les Eſpagnols.

HOLSTEIN, *(Géog.)* état d'Allemagne, érigé en duché par l'empereur Frédéric III, en faveur du roi de Danemarck Chriſtian I, l'an 1474, eſt ſitué dans le cercle de la Baſſe-Saxe, entre l'Elbe, la mer du nord, l'Eyder, la Levenſau, la mer Baltique, le duché de Lawenbourg, & les territoires de Hambourg & de Lubeck. Il comprend les anciennes provinces de *Holſtein* propres, de Stormarie, de Ditmarcie & de Wagrie, dont les trois premieres étoient la patrie des Nordalbingiens, nation Saxonne, ſoumiſe & diſperſée par Charlemagne, qui en tranſporta des milliers de familles en Hollande, en Flandres & en Brabant. L'évêché d'Eutin, le comté de Rantzau, la ſeigneurie de Pinninberg & la ville d'Altena ſont enclavés dans ce duché ſans en faire partie, & on lui donne environ dix-huit milles d'orient en occident, & douze à treize du ſeptentrion au midi.

C'eſt un pays à peu près plat, arroſé des rivieres d'Elbe, d'Eyder, de Stor, de Schevertau, de Pinnau & de Schwentin, & fréquemment ſoufflé de vents impétueux, qui ſans doute purifient l'air qu'on y reſpire, mais qui venant à ſoulever les flots de la mer du Nord, expoſent aſſez ſouvent la contrée au danger des inondations, & lui rendent abſolument néceſſaire l'entretien très-coûteux d'un grand nombre de digues.

On diſtingue trois ſortes de ſol dans le *Holſtein*, l'humide ou le marécageux, le ſablonneux ou les bruyeres, & les terres dures. Celles-ci ſont à l'orient vers la mer Baltique ; les bruyeres ſont vers le milieu du pays entre Hambourg & Rendsbourg, & les marais ſont à l'occident vers l'Elbe & la mer du Nord. Grace à l'induſtrie & au travail des habitans, chacun de ces ſols a ſon mérite. Le premier eſt riche en fourrages, en froment & en gros légumes ; le ſecond nourrit beaucoup de brebis ; & le troiſieme fertile, à force de culture, produit toutes ſortes de bons grains. Le bois à brûler manque dans le *Holſtein* ; les chênes & les hêtres s'y conſument ſans qu'on les remplace ; mais la nature lui donna de la tourbe, & l'art lui apprit de faire uſage des herbes de bruyere deſſéchées. On exporte de ce pays-là quantité de grains, de légumes, de bœufs, de vaches, de brebis, de pourceaux, de volaille, de poiſſons, de gibier, de beurre & de fromage. Au moyen des deux mers qui flanquent le duché, & de la plupart de ſes rivieres qui ſont navigables, le commerce s'y fait ſans retard & ſans peine. Hambourg & Lubeck ſont ſes deux grands entrepôts ; il y porte l'excédant de ce qu'il a ; il en rapporte les ſupplémens de ce qu'il n'a pas. Une heureuſe activité regne dans cet échange, & l'on peut dire en général que le *Holſtein* proſpere. On y compte quatorze villes & dix-huit bourgs, avec une multitude de terres ſeigneuriales & de bailliages, dont les uns ſont au prince du pays, & les autres à la nobleſſe, & à quelques abbayes ſéculariſées à l'époque de la réformation ; car toute la contrée eſt luthérienne, & ce n'eſt

que dans Gluckſtadt, Kiel, Rendsbourg & Altena, ſes villes principales, que l'on trouve des égliſes de différentes communions chrétiennes & des juifs.

Après la conquête & la dépopulation du pays par Charlemagne, les ducs de Saxe l'eurent en partage, & le garderent avec négligence juſqu'au commencement du XIIe ſiecle. A cette date, ils l'inféoderent à titre de comté à la maiſon de Schauenbourg, qui s'appliquant d'abord à le repeupler, y tranſplanta des Flamands, des Friſons, des Weſtphaliens & des Venedes, & qui, après en avoir joui long-temps, non ſans trouble de la part des rois de Danemarck, ducs de Sleſwick, le leur abandonna enfin l'an 1459, & ne ſe réſerva que la ſeigneurie de Pinneberg. Le roi Chriſtian I, comme il a été dit, le fit ériger en duché l'an 1474 & dans le XVIe ſiecle; après la mort du roi Frédéric II, il s'en forma deux parts dont l'une reſta dans la branche ainée de la maiſon royale, qui la tient encore ſous le nom de *Holſtein Gluckſtadt*, & l'autre fut affectée à la branche cadette de cette maiſon qui la poſſede ſous le nom de *Holſtein Gottorp*, ou ſous le titre de *maiſon ducale*. On dit que *Holſtein* Gluckſtadt rapporte annuellement 400000 rixdallers, & *Holſtein* Gottorp 200000. Les chambres de juſtice, de finance & de régence de la premiere, ſiegent dans la ville de Gluckſtadt, & celles de la ſeconde, dans la ville de Kiel. Il y en a dans la ville de Gottorp pour quelques diſtricts du pays qui n'ont pas été mis en partage.

Les gentilshommes de la contrée jouiſſent de franchiſes & de privileges qui ne les exemptent pas de payer d'aſſez fortes contributions à l'état. Ils ſont corps avec la nobleſſe de Sleſwick, & tous les payſans de leurs terres ſont eſclaves de la glebe. Les payſans des domaines du roi & de ceux du duc ont été tirés de cet eſclavage. Quant aux villes, elles ont des immunités, quelques droits de police & des écoles latines. Il y a dans Kiel une univerſité, & dans Altena un très-bon college académique.

Holſtein Gluckſtadt & *Holſtein* Gottorp ont chacun voix & ſéance dans les dietes de l'Allemagne, au college des princes, & paient en commun 800 florins pour les mois romains, & 278 rixdallers 63 creutzers pour la chambre impériale. La branche de Sonderbourg, d'où ſont ſorties les lignes d'Auguſtbourg, de Beck & de Plon, n'eſt conſidérée que comme une branche apanagée. Cependant tous les princes de *Holſtein*, ſans exception, portent les titres de *héritier de Norwege*, duc de Sleſwick, de *Holſtein*, de Stormarie & de Ditmarſie, comte d'Oldenbourg & de Delſmenhorſt.

Holſteinbourg eſt un château de Danemarck, ſitué dans l'iſle de Séelland, au bailliage d'Anderskow, & poſſédé par des gentilshommes connus dans le royaume ſous le titre de comtes de *Holſtein*. Le célebre Nicolas Mercator, qui a été en géométrie le précurſeur de Newton, eſt natif de *Holſtein*. (*D. G.*)

HOLTE *ou* HOLTEN, (*Géog.*) c'eſt le nom d'une petite ville du duché de Clevés, en Weſtphalie, d'une commanderie de l'ordre teutonique au bailliage d'Altenbieſen, & de divers autres lieux peu conſidérables de l'Allemagne. (*D. G.*)

HOLTZAPFEL, (*Géog.*) ville & comté d'Allemagne, dans la principauté de Naſſau-Ziegen.

HOLTZMUNDEN, (*Géograph.*) ville d'Allemagne, dans la Baſſe-Saxe, & dans la principauté de Wolfenbuttel, ſur le Weſer. Elle eſt fort ancienne, & a paſſé à la maiſon de Brunſwick, après l'extinction de celle d'Eberſtein, au commencement du XVe ſiecle. Son enceinte n'eſt pas conſidérable, mais elle eſt proprement bâtie, & renferme pluſieurs fabriques & manufactures qui la font fleurir, auſſi-bien qu'une école latine enrichie d'une belle bibliotheque. (*D. G.*)

HOLUM, HOOLUM, HOOLAR, (*Géog.*) ville d'Iſlande, dans le quartier ſeptentrional de l'iſle, avec un évêché fondé l'an 1106, & mis ſur un meilleur pié dans le XVIe ſiecle, par le roi de Danemarck Chriſtiern III. Il y a une imprimerie d'où ſortent les livres de dévotion qui ſe diſtribuent dans la contrée. (*D. G.*)

HOLY-HEAD, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans l'iſle d'Angleſey, entre l'Angleterre & l'Irlande.

HOLY-ISLAND, (*Géog.*) *Lindisfarnia*, petite ville d'Angleterre, ſur la côte de

Northumberland ; l'air n'en eſt pas ſain, ni le terroir fertile ; ſa plus grande reſſource eſt la chaſſe & la pêche ; mais le havre eſt aſſez bon, & défendu par un fort. Il y avoit autrefois dans cette iſle un monaſtere avec une égliſe, qui avoit titre d'évêché, & qui fut enſuite transféré à Darham. Elle étoit auſſi la retraite d'un grand nombre de ſolitaires ; & c'eſt apparemment pour ces raiſons, qu'on lui donne le nom de *Holy-Iſland*, qui ſignifie l'*iſle-Sainte*. *Long.* 15, 56; *lat.* 55, 40. (*D. J.*)

HOMAGUES (LES), ſ. m. (*Géog.*) peuple de l'Amérique méridionale, ſur la riviere des Amazones, à l'orient du Pérou, & du pays de los-Pacamorès. La province qu'habite ce peuple, paſſe pour la plus grande & la meilleure de toutes celles qui ſont le long de la riviere des Amazones ; ſa longueur eſt de 200 lieues, & les habitations aſſez fréquentes. M. de Liſle nomme ce pays *iſle des Omaguas*, ou *Aguas*, vers les 310^{d} de *long.* & les 3^{d} 20$'$ de *latit.* méridionale. *Voyez* quelques autres détails à OMAGUAS. (*D. J.*)

HOMAINA, (*Géog.*) petite ville & château dans la haute Hongrie, près de Caſchau.

HOMARA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habat, entre Arzile & Alcaçarquivir, à cinq lieues de chacune. *Long.* 12; *latit.* 35, 10. (*D. J.*)

HOMARD, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *gammarus*, animal cruſtacé, appellé en Languedoc *langrout*, ou *écreviſſe de mer*. Il reſſemble à l'écreviſſe d'eau douce par la forme du corps, mais il eſt beaucoup plus grand, & il a une couleur rouge obſcure, quelquefois avec des taches bleues, rouges & blanches ; lorſqu'on le fait cuire il devient rouge. Il a au milieu du front une petite corne plate, large & dentelée ſur les bords, & deux antennes de chaque côté au devant de l'œil ; l'une eſt plus grande que l'autre, plus mince que dans la langouſte ; elle a des articulations à ſon origine. Le *homard* a quatre piés de chaque côté du corps, un grand bras terminé par une ſerre, & un petit bras velu & terminé par une pointe en forme de bec d'oiſeau. La partie ſupérieure des ſerres eſt mobile & preſſe contre l'inférieure qui eſt immobile ; elles ont toutes les deux au dedans des tubercules en forme de dents ; l'une des deux ſerres eſt toujours plus groſſe que l'autre, comme dans les écreviſſes ; les deux premieres jambes de chaque côté ſont fourchues à l'extrêmité ; la queue eſt compoſée de cinq tables & terminée par des nageoires ; les yeux ſont petits.

Outre cette eſpece de *homard*, il y en a une plus petite appellée *petit homard*, ou *petite écreviſſe de mer*; elle differe de la grande, en ce qu'elle a la tête & la poitrine plus rondes & découpées à l'entour ; ſes piés ne ſont pas fourchus, & elle eſt de couleur rouge, & a des bandes tranſverſales bleues. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, liv. XVIII.* *Voyez* CRUSTACÉ.

HOMBOURG, (*Géog.*) en latin moderne, *Homburgum*, ville d'Allemagne au comté de Sarbrug, dans la Lorraine allemande, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Bliſe, à deux lieues de Deux-Ponts. *Long.* 26, 6; *lat.* 49, 20. (*D. J.*)

HOMBRE, ſ. m. (*Jeu.*) il eſt inutile de s'arrêter à l'étymologie de ce mot ; il ſuffit de dire que les Eſpagnols en ſont les auteurs, & qu'il ſe ſent par la tranquillité qu'il exige, du flegme & de la gravité de la nation. Il faut un jeu de cartes entier, dont la valeur eſt la même qu'au quadrille ; les matadors ſont les mêmes encore, & ont les mêmes privileges. Après avoir compté vingt jetons & neuf fiches, qui valent cent à chacun des joueurs, & en avoir fixé la valeur, on tire les places comme au quadrille ; on donne enſuite neuf cartes trois à trois à chaque joueur, qui a dû auparavant marquer de trois jetons devant ſoi, leur en ajoutant encore deux autres à chaque fois que tous les joueurs paſſent ; on ne peut point jouer avec dix cartes qu'on n'en ait averti ; & celui qui les a données à lui-même ou aux autres, eſt exclu du jeu pour ce coup. La triomphe eſt celle que le joueur a nommée, ce qu'il faut qu'il faſſe avant d'avoir vu ſa rentrée. On tire une carte au haſard du jeu de celui qui ayant dix cartes joueroit le ſans prendre. Ce que nous venons de dire pour celui qui donne dix cartes, doit s'entendre auſſi à tous égards de celui qui n'en donneroit que huit ; on ne doit jouer le ſans prendre que lorſqu'on a aſſez beau jeu pour faire

cinq mains, ce qui eſt le nombre requis pour gagner, à moins que les deux autres joueurs n'en fiſſent cinq à eux deux, trois l'un & deux l'autre; ce qui n'empêcheroit point l'*hombre* de gagner; on ne doit écarter qu'autant de cartes qu'on en prend du talon; le ſans prendre ou les matadors gagnent le double. Quant à l'écart, le premier peut prendre juſqu'à huit; & le ſecond, qui eſt celui qui écarte après lui, ne doit point aller à fond, c'eſt-à-dire, laiſſer moins de cinq cartes à l'autre, à moins qu'il n'ait quelque matador. Les cartes ſe jouent du reſte à l'ordinaire, excepté que quand on n'a point de la couleur dont on joue, on n'eſt point obligé de mettre de triomphe ſi l'on veut. La bête ſe fait toutes les fois que l'*hombre* fait moins de cinq mains, ou que n'en faiſant que cinq, l'un des deux autres joueurs en fait autant. On la fait encore quand on joue avec plus de neuf cartes, ou moins, ſans en avertir, & quand on renonce; ce qui n'arrive que lorſqu'on a laiſſé plier les cartes ſans reprendre la ſienne, à moins que toutes les cartes ne ſoient jouées. Qui fait la bête pour avoir renoncé, doit reprendre ſa carte ſi elle peut nuire au jeu. Quand la premiere bête eſt tirée, ce ſont toujours les plus fortes qu'on gagne devant; on ne remet de jetons devant ſoi, que quand les bêtes ſont gagnées par codille, autrement on n'en met point; ſi après qu'on aura paſſé un coup, l'*hombre* perd, il fait la bête de quarante-cinq, parce qu'il y en a cinq devant chaque joueur qui font quinze à trois chacun. Or 15 jetons devant chacun des trois joueurs, font quarante-cinq, & ainſi des autres bêtes, qui augmentent à proportion du nombre de jetons que chaque joueur a devant ſoi.

La vole eſt quand on fait toutes les levées; elle gagne toutes les bêtes qui ſont ſur le jeu, & le double de ce qui y eſt quand il n'y en a qu'une. La vole eſt entrepriſe, quand ayant déja cinq levées premieres on lâche la ſixieme carte. L'*hombre* ne peut l'entreprendre quand il a vu les cartes de ſon écart. Quand la vole entrepriſe n'eſt pas faite, les deux autres partagent entr'eux tout ce qui eſt au jeu, les tours & les bêtes; cependant celui qui a joué le ſans prendre s'en fait payer comme de ſes matadors s'il en a. Si en donnant les cartes il ſe trouve un as noir retourné, on refait; s'il y a pluſieurs cartes retournées on refait encore; celui qui mêle ne peut point jouer lorſqu'il y a une carte tournée au talon. Celui qui mêle & donne dix cartes ou les prend pour lui, ne peut jouer du coup; les deux autres peuvent jouer, mais il faut auparavant de demander à jouer en prenant, ou de nommer en jouant ſans prendre, qu'ils déclarent qu'ils ont dix cartes, ſans quoi ils feroient la bête & le coup acheveroit de ſe jouer. Celui qui n'en donne ou prend que huit, ne peut jouer non plus; celui qui les a reçues peut jouer comme nous l'avons déja dit. Celui qui n'a que huit cartes doit en prendre du talon une de plus qu'il n'en écarte; celui qui ſe trouve avec plus ou moins de cartes après avoir pris, fait la bête; celui qui paſſeroit avec plus ou moins de cartes ne feroit pas la bête, pourvu qu'en écartant il prît ce qui lui manque, ou ſe défît de ce qu'il auroit de trop.

Celui qui en mélant donne plus de dix cartes à un joueur, refait. Si le jeu eſt faux, ſoit que ce ſoit pour avoir plus de cartes, pluſieurs d'une même couleur, ou des huit & des neuf, le coup eſt nul ſi l'on s'en apperçoit en le jouant, mais il eſt bon ſi l'on ne s'en apperçoit qu'après.

Le coup eſt joué lorſqu'il ne reſte plus de cartes dans la main des joueurs, ou que l'*hombre* a fait aſſez de mains pour gagner, ou l'un des tiers pour gagner codille. Si l'*hombre* oublie à nommer ſa couleur, l'un des deux joueurs peut nommer pour lui; & ſi les deux nomment enſemble, on joue en celle qui a été nommée par celui qui eſt à la droite de l'*hombre*. L'*hombre* qui a oublié à nommer ſa couleur, ou s'eſt mépris en la nommant, peut refaire ſon écart, ſi la rentrée n'eſt pas confondue avec ſon jeu. L'*hombre* doit nommer formellement la couleur dont il joue.

Quoique l'*hombre* ait vu ſa rentrée, ſa couleur eſt bien nommée s'il prévient les deux autres. Si celui qui joue ou ſans prendre ou en prenant, nomme une couleur pour l'autre, ou qu'il en nomme deux, celle qu'il a nommée la premiere eſt la triomphe ſans pouvoir en revenir; celui qui a paſſé n'eſt plus reçu à jouer; celui qui a demandé à jouer ne peut ni ſe diſpenſer de jouer, ni jouer ſans prendre, à moins qu'il ne ſoit

forcé, auquel cas il le peut par préférence à celui qui le force. Celui qui n'étant pas dernier en carte, & n'ayant pas de jeu à jouer ſans prendre, nomme ſa couleur ſans avoir écarté & ſans avoir demandé ſi l'on joue, eſt obligé de jouer ſans prendre : celui qui joue ſans prendre à jeu sûr en l'étalant ſur table, n'eſt point obligé de nommer ſa couleur, ſi ce n'eſt qu'on l'obligeât à jouer, & que les autres vouluſſent écarter. Celui qui tourne une carte du talon penſant jouer à un autre jeu, ne peut point jouer du coup, ſans en empêcher pour cela les autres, & fait la bête.

De même ſi quelqu'un, en remettant le talon ſur la table ou autrement en tourne une carte, on joue le coup, mais il fait la bête. S'il reſte des cartes du talon, celui qui a écarté le dernier les peut voir, & les autres ont le même droit après lui ; mais celui des deux autres qui les regarderoit ſi le dernier ne les avoit vues, feroit la bête. Celui qui a pris trop de cartes du talon, peut remettre celles qu'il a de trop s'il ne les a pas vues, & qu'elles ne ſoient pas confondues avec ſon jeu, & il ne fait pas la bête ; & s'il les a vues ou qu'elles ſoient confondues avec ſon jeu, il fait la bête, & on lui tire au haſard celle qu'il a de trop dans ſon jeu. S'il n'en prenoit pas aſſez, il peut reprendre dans le talon ce qui lui manque, s'il eſt encore ſur la table, ſinon au haſard dans les écarts, & il ne fait pas la bête, ſi l'on n'a pas commencé de jouer. Celui qui n'a pas de la couleur dont on joue n'eſt pas obligé de couper, & celui qui a de la couleur n'eſt pas obligé de forcer, quoiqu'il le puiſſe. On ne doit point jouer avant ſon rang, mais on ne fait pas la bête pour cela : celui toutefois qui n'étant pas à jouer jeteroit une carte qui pourroit nuire à l'*hombre*, feroit la bête.

L'*hombre* qui a vu une carte qu'un des joueurs a tirée de ſon jeu, n'eſt pas en droit de la demander, à moins qu'étant vue, elle puiſſe préjudicier à ſon jeu ; auquel cas, celui qui a montré ſa carte eſt obligé de la jouer, s'il le peut ſans renoncer, ſinon il ne la jouera pas, mais il fera la bête. Il eſt libre de tourner les levées faites par les autres pour voir ce qui eſt paſſé ; l'on ne doit cependant pas tourner les levées faites, ni compter tout haut ce qui eſt paſſé, que lorſqu'on eſt à jouer, devant laiſſer compter ſon jeu à chacun. Celui qui au lieu de tourner les levées qui ſont devant un joueur, tourne & voit ſon jeu, fait la bête de moitié avec celui à qui ſont les cartes retournées ; de même celui qui au lieu de prendre le talon, prendroit le jeu d'un des tiers, dans ce dernier cas, il faudroit faire remettre le jeu comme il étoit ; & s'il étoit confondu de maniere à ne pouvoir être remis, il dépendroit de l'*hombre* de refaire. Celui qui renonce fait la bête autant de fois qu'il renonce, ſi on l'en fait appercevoir à chaque différente fois qu'il a renoncé ; mais ſi les cartes ſont pliées, il ne fait qu'une bête quand il auroit renoncé pluſieurs fois ; il faut pour que la renonce ſoit faite que la levée ſoit pliée. Celui qui ayant demandé en quoi eſt la triomphe, couperoit de la couleur qu'on lui auroit dit, quoiqu'effectivement ce ne ſoit pas la triomphe, ne feroit pas la bête, mais il ne pourroit pas reprendre ſa carte. Celui qui ſans avoir demandé la triomphe couperoit d'une couleur qui ne la feroit pas, feroit la bête. Il n'eſt pas permis à l'*hombre* de la demander remiſe, ni de s'en aller quand ſa couleur n'eſt pas favorable ; il ne lui eſt pas libre non plus de donner codille à qui bon lui ſemble, étant obligé de le payer à celui qui le gagne de droit.

L'*hombre* ne peut en aucune maniere demander gano ; celui des deux tiers qui eſt sûr de ſes quatre mains, ne doit pas demander gano ni faire appuyer ; celui qui a demandé gano ayant ſa quatrieme main sûre, & a gagné codille par ce moyen, eſt en droit de tirer le codille, mais cela ne ſe fait point parmi les beaux joueurs. Pluſieurs bêtes faites ſur un même coup vont enſemble, à moins qu'on ne ſoit convenu autrement ; celui qui en fait deux à la fois, peut les faire aller enſemble ; mais celui qui en fait une ſur un autre, ne le peut que du conſentement des autres tiers. Quand les joueurs marquent diverſement, on paie ſuivant celui qui marque le plus, & on fait la bête de même. Quand on a gagné codille on met trois jetons au jeu, quoiqu'il y ait encore des bêtes à tirer. Les trois matadors ne peuvent être forcés par une triomphe inférieure ; le matador ſupérieur force l'inférieur lorſqu'il eſt jeté par le premier qui joue ; le ſupérieur ne force pas l'inférieur s'il eſt joué ſur une triom-

phe inférieure jouée la premiere ; les matadors ne ſe paient que dans la main de *l'hombre*. Si celui qui joue ſans prendre avec des matadors demande l'un ſans l'autre, il ne lui eſt dû que ce qu'il a demandé. Celui qui au lieu de demander les matadors qu'il a, demanderoit le ſans prendre qu'il n'auroit pas, ou le ſans prendre au lieu de matadors, ne pourroit exiger ni l'un ni l'autre, ce jeu demandant une explication formelle ; le jeu, la conſolation & la bête peuvent ſe demander pluſieurs coups après. On ne peut pas revenir des mépriſes en comptant les bêtes, paſſé le coup où elles ont été tirées ; celui qui gagne par codille ne manque point au tour, non plus que celui qui fait la vole. Quand la vole eſt entrepriſe, ceux qui la défendent peuvent ſe communiquer leur jeu, & convenir de ce qu'ils garderont pour l'empêcher. Celui qui ayant joué ſans prendre s'étoit engagé à faire la vole & ne la fait pas, paie à chacun le droit de la vole, & il n'eſt payé ni du ſans prendre, ni des matadors, pas même de la conſolation ni du jeu. Il ne gagne rien, mais il ne fait pas la bête, à moins qu'il ne perde le jeu ; auquel cas, il doit payer à chacun, outre la vole manquée, ce qui lui revient pour le ſans prendre, les matadors & le jeu, & fait la bête à l'ordinaire.

Lorſqu'on admet les haſards au jeu de l'*hombre*, on ne les paie à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paie aux deux tiers lorſqu'il perd.

L'*hombre* ſe joue auſſi à deux ; il n'eſt pas amuſant. Il ſe joue comme à trois, à peu de différence près : il faut ôter une couleur rouge, de ſorte que le jeu n'eſt que de trente cartes ; on n'en donne que huit, à chacun trois, trois & deux, en ſorte qu'il en reſte quatorze au talon, dont chacun prend ce qui lui convient. Pour gagner il faut faire cinq levées ; la partie eſt remiſe ſi chacun en fait quatre ; ſi celui qui défend en fait cinq il gagne codille. Remarquez qu'on ne peut nommer la couleur que l'on a ôtée ; car s'il étoit permis de la nommer, avec ſpadille ſeul, on feroit quelquefois la vole avec pluſieurs cartes de la même couleur, & à ſoi à jouer.

HOMÉLIE, ſ. f. (*Théolog.*) ſignifioit originairement *conférence* ou *aſſemblée* ; mais il s'eſt dit enſuite des exhortations & des ſermons qu'on faiſoit au peuple. *Voyez* PRÉDICATION.

Le nom grec d'*homélie*, dit M. Fleury, ſignifie un *diſcours familier*, comme le mot latin *ſermo* ; & l'on nommoit ainſi les diſcours qui ſe faiſoient dans l'égliſe, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des diſcours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ſes diſciples, ou d'un pere à ſes enfans.

Toutes les *homélies* des peres grecs & latins ſont faites par des évêques. Nous n'en avons aucune de Tertullien, de Clément Alexandrin, & autres ſavans hommes, parce qu'aux premiers ſiecles il n'y avoit que les évêques qui euſſent la permiſſion de prêcher, & elle ne fut ordinairement accordée aux prêtres que vers le cinquieme ſiecle.

S. Jean Chryſoſtôme fut le premier prêtre qui prêcha : Origene & S. Auguſtin ont auſſi prêché comme prêtres, mais c'étoit par un privilege particulier.

Photius diſtingue l'*homélie* du ſermon, en ce que l'*homélie* ſe faiſoit familiérement dans les égliſes par les prélats qui interrogeoient le peuple, & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence ; au lieu que les ſermons ſe faiſoient en chaire à la maniere des orateurs. *Voyez* ORAISON, HARANGUE, *&c.*

Il nous eſt reſté pluſieurs belles *homélies* des peres, particuliérement de S. Chryſoſtôme & de S. Grégoire, *&c. Diction. de Trevoux.* (*G*)

HOMEL, (*Géogr.*) petite ville de Lithuanie, ſur la riviere de Soſy, dans le palatinat de Meizlau.

HOMÉOMÉRIE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) Des deux mots grecs ὁμοιος, *ſemblable*, & μερος, *partie*. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature eſt compoſé de parties qui, avant leur union, étoient déja de même nature que le tout. Voici comment Lucrece l'exprime :

Nunc Anaxagoræ ſectemur homæomeriam
Quam Græci memorant, nec noſtrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii ſermonis egeſtas :
Sed

Sed tamen ipſam rem facilè eſt exprimere verbis.
Principium rerum, quam dicit homæomeriam,
Oſſa videlicet ex pauxillis atque minutis
Oſſibus; ſic ex de pauxillis atque minutis
Viſceribus, viſcus gigni, ſanguemque creari
Sanguinis inter ſe multis coeuntibus guttis,
Ex aurique putat micis conſiſtere poſſe
Aurum, & de terris terram concreſcere, parvis
Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus eſſe.
Cætera conſimili fingit ratione putatque.
Lucret. *de rerum nat.* lib. IV, v. 30.

Suivant cette hypotheſe, un os eſt donc un compoſé de petits os; les entrailles des animaux ſont un compoſé de petites entrailles; le ſang n'eſt que le concours de petites goutteletes de ſang; une maſſe d'or eſt un amas de parcelles d'or; la terre un amas de petites terres; le feu un aſſemblage de parcelles de feu. Il en eſt de même, ſelon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce ſentiment, c'eſt qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau, ſi diviſée & ſi évaporée qu'elle pût être, étoit toujours de l'eau, & qu'un grain d'or, partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en ſon entier. Anaxagore entrevoyoit la vérité à cet égard; & s'il avoit borné ſon principe aux natures ſimples que l'expérience nous montre indeſtructibles, il auroit eu raiſon de n'admettre en ces natures que de nouveaux aſſemblages, ou des déſunions paſſageres, & non de nouvelles générations. Mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importans.

Sa premiere mépriſe eſt d'étendre ſon principe aux corps mélangés. Il n'en eſt pas du ſang comme de l'eau. Celle-ci eſt ſimple, au lieu que le ſang eſt un compoſé de différentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une ſeconde mépriſe eſt d'étendre le même principe aux corps organiſés, comme ſi une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque ſorte aider l'organiſation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plutôt que de l'autre. Mais ce que j'appellerai une impiété plutôt qu'une mépriſe, eſt de penſer que Dieu, pour créer le monde, n'eût fait que rapprocher & unir des matieres déja faites, en ſorte qu'elles ne lui doivent ni leur être, ni leur excellence; & que ce qu'il y a de plus eſtimable dans l'univers, je veux dire, cette diverſité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet. Mais l'impiété de cette philoſophie trouve ſa réfutation dans le ridicule même qu'elle porte avec elle.

Vous demandez à Anaxagore quelle eſt l'origine d'un brin d'herbe: il vous répond en philoſophe, qu'il faut remonter à l'*homéomérie*, ſelon laquelle Dieu n'a fait que rapprocher de petites herbes élémentaires qui étoient comme lui de toute éternité. *Toutes choſes*, dit-il, *étoient enſemble pêle-mêle* (c'eſt ce qu'on peut appeller *panſpermie*, ou *mêlange de toutes les ſemences*); *& l'eſprit venant enſuite, en a compoſé le monde.* (Diogen. Laert. *lib. II, n°. 6.*) Si quelqu'un me demandoit de quelle laine & de quelle main eſt le drap que je porte; au lieu de dire, *c'eſt une laine de Ségovie, fabriquée par Pagnon, ou par Van-Robès;* ſeroit-ce répondre juſte que de dire: *le drap étoit, & un tailleur en a pris des morceaux qu'il a couſus pour me faire un habit?* Mais il y a ici quelque choſe de plus ridicule encore. Notre philoſophe raiſonne ſur l'origine des corps mixtes & des corps organiſés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & d'un tigre, diroit qu'un tigre eſt compoſé de pluſieurs petits chats, réunis pour en former un très-gros; ou comme celui qui voulant nous apprendre l'origine des montres, nous diroit qu'un ouvrier ayant trouvé quantité de montres ſi petites qu'on ne les voyoit pas, les avoit amaſſées dans une boîte, & en avoit fait une montre qu'on pût voir. *Hiſt. du ciel, tome II, page 114.*

HOMER *ou* CHOMER, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure creuſe des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cents quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine & demi-ſetier, un poiſſon & un peu plus. *Voyez* BATH. *Dictionnaire de la bible.*

HOMÉRISTES, ſub. pl. les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs, qui faiſoient métier de chanter, dans les maiſons, dans les rues & dans les places publiques, les vers d'Homere. *Voyez* CHANTEUR. (*B*)

HOMÉRITES (LES). *Géogr. anc.* ancien

peuple de l'Arabie heureuſe, qui faiſoit partie des Sabéens, avec leſquels bien des auteurs l'ont confondu. Le pays des *Homérites* répond à peu près à ce que nous appellons le *pays d'Aden.* (*D. J.*)

HOMICIDE, ſ. m. (*Juriſp.*) ſignifie en général une action qui cauſe la mort d'autrui.

On entend auſſi par le terme d'*homicide*, celui qui commet cette action, & le crime que renferme cette action.

Il y a cependant certaines actions qui cauſent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'*homicides*, & que l'on ne conſidere pas comme un crime; ainſi les gens de guerre, qui tuent des ennemis dans le combat, ne ſont pas qualifiés d'*homicides*; & lorſque l'on exécute un condamné à mort, cela ne s'appelle pas un *homicide*, mais une *exécution à mort*, & celui qui donne ainſi la mort, ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

Suivant les loix divines & humaines l'*homicide* volontaire eſt un crime qui mérite la mort.

On voit dans le *ch. iv de la Geneſe*, que Caïn ayant commis le premier *homicide* en la perſonne de ſon frere, ſa condamnation fut prononcée par la voix du ſeigneur, qui lui dit que le ſang de ſon frere crioit contre lui, qu'il ſeroit maudit ſur la terre; que quand il la laboureroit, elle ne lui porteroit point de fruit; qu'il ſeroit vagabond & fugitif. Caïn lui-même dit que ſon iniquité étoit trop grande pour qu'elle pût lui être pardonnée; qu'il ſe cacheroit de devant la face du Seigneur, & ſeroit errant ſur la terre; & que quiconque le trouveroit, le tueroit. Il reconnoiſſoit donc qu'il avoit mérité la mort.

Cependant le Seigneur voulant donner aux hommes un exemple de miſéricorde, & peut-être auſſi leur apprendre qu'il n'appartient pas à chacun de s'ingérer de donner la mort même envers celui qui la mérite, dit à Caïn que ce qu'il craignoit n'arriveroit pas; que quiconque le tueroit, ſeroit puni ſept fois; & il mit un ſigne en Caïn, afin que quiconque le trouveroit, ne le tuât point. Caïn ſe retira donc de la préſence du Seigneur, & habita, comme fugitif, vers l'orient d'Eden.

Il eſt parlé dans le même chapitre de Lamech, qui ayant tué un jeune homme, dit à ce ſujet à ſes femmes, que le crime de Caïn ſeroit vengé ſept fois, mais que le ſien ſeroit puni ſoixante dix-ſept fois. S. Chryſoſtôme dit que c'eſt parce qu'il n'avoit pas profité de l'exemple de Caïn.

Dans le *chap. ix* où Dieu donne diverſes inſtructions à Noé, il lui dit que celui qui aura répandu le ſang de l'homme, ſon ſang ſera auſſi répandu; car Dieu, eſt-il dit, a fait l'homme à ſon image.

Le quatrieme article du décalogue défend de tuer indiſtinctement.

Les loix civiles que contient l'exode, *ch. xxj*, portent, entr'autres choſes, que qui frappera un homme, le voulant tuer, mourra de mort; que s'il ne l'a point tué de guet-à-pens, mais que Dieu l'ait livré entre ſes mains, Dieu dit à Moïſe qu'il ordonnera un lieu où le meurtrier ſe retirera; que ſi par des embûches quelqu'un tue ſon prochain, Moyſe l'arrachera de l'autel, afin qu'il meure: que ſi un homme en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, & que le battu ne ſoit pas mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, s'il ſe leve enſuite, & marche dehors avec ſon bâton, celui qui l'a frappé ſera réputé innocent, à la charge néanmoins de payer au battu ſes vacations pour le temps qu'il a perdu, & le ſalaire des médecins; que celui qui aura frappé ſon ſerviteur ou ſa ſervante, & qu'ils ſoient morts entre ſes mains, ſera puni; que ſi le ſerviteur ou la ſervante battus ſurvivent de quelques jours, il ne ſera point puni; que ſi dans une rixe quelqu'un frappe une femme enceinte, & la fait avorter ſans qu'elle en meure, le coupable ſera tenu de payer telle amende que le mari demandera, & que les arbitres régleront; mais que ſi la mort s'enſuit; il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtriſſure pour meurtriſſure.

Ces mêmes loix vouloient que le maître d'un bœuf fût reſponſable de ſon délit; que ſi l'animal avoit cauſé la mort, il fût lapidé, & que le maître lui-même qui auroit déja été averti, & n'auroit pas renfermé l'animal, mourroit pareillement; mais que ſi la peine lui en étoit impoſée, il donneroit pour racheter ſa vie tout ce qu'on lui demanderoit: mais il ne paroît pas que l'on eût la même faculté de racheter la peine de l'*homicide* que l'on avoit commis perſonnellement.

Le livre des nombres, *chap. 35*, contient auſſi pluſieurs réglemens pour la peine de l'*homicide;* ſavoir, que les Iſraélites déſigneroient trois villes dans la terre de Chanaan, & trois au delà du Jourdain, pour ſervir de retraite à tous ceux qui auroient commis involontairement quelque *homicide ;* que quand le meurtrier ſeroit réfugié dans une de ces villes, le plus proche parent de l'*homicidé* ne pourroit le tuer juſqu'à ce qu'il eût été jugé en préſence du peuple ; que celui qui auroit tué avec le fer ſeroit coupable d'*homicide*, & mourroit ; que celui qui auroit frappé d'un coup de pierre ou de bâton, dont la mort ſe ſeroit enſuivie, ſeroit puni de même ; que le plus proche parent du défunt tueroit l'*homicide* auſſi-tôt qu'il pourroit le ſaiſir ; que ſi de deſſein prémédité quelqu'un faiſoit tomber quelque choſe ſur un autre qui lui causât la mort, il ſeroit coupable d'*homicide*, & que le parent du défunt égorgeroit le meurtrier auſſi-tôt qu'il le trouveroit ; que ſi, par un cas fortuit & ſans aucune haine, quelqu'un cauſoit la mort à un autre, & que cela fût reconnu en préſence du peuple, & après que la queſtion auroit été agitée entre le meurtrier & les proches du défunt, que le meurtrier ſeroit délivré comme innocent de la mort de celui qui vouloit venger la mort, & ſeroit ramené en vertu du jugement dans la ville, où il s'étoit réfugié, & y demeureroit juſqu'à la mort du grand-prêtre. Si le meurtrier étoit trouvé hors des villes de refuge, celui qui étoit chargé de venger la mort de l'*homicidé*, pouvoit ſans crime tuer le meurtrier, parce que celui-ci devoit reſter dans la ville juſqu'à la mort du grand-prêtre ; mais, après la mort de celui-ci, l'*homicide* pouvoit retourner dans ſon pays. Ce réglement devoit être obſervé à perpétuité. On pouvoit prouver l'*homicide* par témoins ; mais on ne pouvoit pas condamner ſur la dépoſition d'un ſeul témoin. Enfin, celui qui étoit coupable d'*homicide*, ne pouvoit racheter la peine de mort en argent, ni ceux qui étoient dans des villes de refuge racheter la peine de leur exil.

Jeſus-Chriſt, dans S. Matthieu, *chap. v*, dit que celui qui tuera, ſera coupable de mort, *reus erit judicio ;* & dans S. Jean, *chap. 18*, lorſque Pilate dit aux Juifs de juger Jeſus-Chriſt ſelon leur loi, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de tuer perſonne : ainſi l'on obſervoit dès-lors qu'il n'y avoit que les juges qui puſſent condamner un homme à mort.

Enfin, pour parcourir toutes les loix que l'écriture ſainte nous offre ſur cette matiere, il eſt dit dans l'apocalypſe, *chap. 22*, que les *homicides* n'entreront point dans le royaume de Dieu.

Chez les Athéniens, le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil ; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier ſupplice. Mais ce qui eſt de ſingulier, eſt qu'on laiſſoit au coupable la liberté de ſe ſauver avant que le juge prononçât ſa ſentence ; & ſi le coupable prenoit la fuite, on ſe contentoit de confiſquer ſes biens, & de mettre ſa tête à prix. Il y avoit à Athenes trois tribunaux différens où les *homicides* étoient jugés ; ſavoir, l'aréopage pour les aſſaſſinats prémédités, le *palladium* pour les *homicides* arrivés par cas fortuits, & le *delphinium* pour les *homicides* volontaires, mais que l'on ſoutenoit légitimes.

La premiere loi qui fut faite ſur cette matiere chez les Romains, eſt de Numa Pompilius ; elle fut inſérée dans le code papyrien. Suivant cette loi, quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens (*dolo*), étoit puni de mort comme un *homicide ;* mais s'il ne l'avoit tué que par haſard & par imprudence, il en étoit quitte pour immoler un belier par forme d'expiation. La premiere partie de cette loi de Numa contre les aſſaſſinats volontaires, fut tranſportée dans les douze tables, après avoir été adoptée par les décemvirs.

Tullus Hoſtilius fit auſſi une loi pour la punition des *homicides*. Ce fut à l'occaſion du meurtre commis par un des Horaces ; il ordonna que les affaires qui concerneroient les meurtres, ſeroient jugées par les décemvirs ; que ſi celui qui étoit condamné, appelloit de leur ſentence au tribunal du peuple, cet appel auroit lieu comme étant légitime ; mais que ſi par l'événement la ſentence etoit confirmée, le coupable ſeroit pendu à un arbre, après avoir été fuſtigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel, eſt très-bien détaillée par M. Terraſſon en ſon *hiſtoire de*

la juriſprudence romaine ſur la ſeizieme loi du code papyrien, qui fut formé de cette loi de Tullus Hoſtilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la ſuite ſous le nom de *loi Sempronia, de homicidiis*, ne changea rien à celles de Numa & de Tullus Hoſtilius.

Mais Lucius Cornelius Sylla, étant dictateur, l'an de Rome 673, fit une loi connue ſous le nom de *loi Cornelia de ſicariis*. Quelque temps après la loi des douze tables, les meurtriers furent appellés *ſicarii*, du mot *ſica* qui ſignifioit une petite épée recourbée que l'on cachoit ſous ſa robe. Cette eſpece de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux triumvirs ceux que l'on en trouvoit ſaiſis, à moins que cet inſtrument ne fût néceſſaire au métier de celui qui le portoit, par exemple ſi c'étoit un cuiſinier qui eût ſur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, ſi le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit ſeulement; ſi c'étoit une perſonne de moyen état, on la condamnoit à perdre la tête; enfin ſi c'étoit un eſclave, on le crucifioit, ou bien on l'expoſoit aux bêtes ſauvages.

Dans la ſuite, il parut injuſte que le commun du peuple fût puni plus rigoureuſement que les perſonnes élevées en dignité; c'eſt pourquoi il fut réſolu que la peine de mort ſeroit générale pour toutes les perſonnes qui ſe rendroient coupables de meurtre; & quoique Cornelius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que ſa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles diſpoſitions que l'on y ajouta en divers temps, furent confondues avec la loi *Cornelia, de ſicariis*.

On tenoit pour ſujets aux rigueurs de la loi *Cornelia, de ſicariis*, non ſeulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais auſſi celui qui, à deſſein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poiſon, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou ſi un magiſtrat avoit reçu de l'argent pour une affaire capitale.

Les ſénatuſconſultes mirent auſſi au nombre des meurtriers ceux qui auroient châtré quelqu'un, ſoit par eſprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui auroient circoncis leurs enfans, à moins que ce ne fuſſent des juifs, enfin tous ceux qui auroient fait des ſacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit ſeulement de la loi *cornelia* ceux qui tuoient un transfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & ſinguliérement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Les anciennes loix des Francs traitent du meurtre, qui étoit un crime fréquent chez les peuples barbares.

Les capitulaires défendent tout *homicide* commis par vengeance, avarice, ou à deſſein de voler. Il eſt dit que les auteurs ſeront punis par les juges du mandement du roi, & que perſonne ne ſera condamné à mort que ſuivant la loi.

Celui qui avoit tué un homme pour une cauſe légere ou ſans cauſe, étoit envoyé en exil pour autant de temps qu'il plaiſoit au roi. Il eſt dit dans un autre endroit des capitulaires, que celui qui avoit fait mourir quelqu'un par le fer, étoit coupable d'*homicide*, & méritoit la mort; mais le coupable avoit la faculté de ſe racheter, en payant aux parens du défunt une compoſition appellée *vuirgildus*, qui étoit proprement l'eſtimation du dommage cauſé par la mort du défunt; on donnoit ordinairement une certaine quantité de bétail, les biens du meurtrier n'étoient pas confiſqués.

Pour connoître ſi l'accuſé étoit coupable de l'*homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appellées *purgation vulgaire*, dont l'uſage continua encore pendant pluſieurs ſiecles.

Suivant les établiſſemens de S. Louis, quand un homme, en ſe battant, en tuoit un autre qui l'avoit bleſſé auparavant, il n'étoit pas condamné à mort; mais ſi un des parens de l'*homicidé* aſſuroit que le défunt l'avoit chargé de venger ſa mort, on ordonnoit le duel entre les parties, & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore, dans les anciennes ordonnances, pluſieurs diſpoſitions aſſez ſingulieres par rapport à l'*homicide*.

Par exemple, à Abbeville, ſuivant la charte de commune donnée à cette ville par le roi Jean en 1350, ſi un bourgeois en tuoit un autre par haſard ou par inimitié, ſa maiſon devoit être abattue; ſi on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faiſoient ſon procès; s'il s'échappoit, & qu'au bout d'un an il

implorât la miſéricorde des échevins, il devoit d'abord recourir à celle des parens; s'il ne les trouvoit pas, après s'être livré à la miſéricorde des échevins, il pouvoit revenir dans la ville, & ſi ſes ennemis l'attaquoient, ils ſe rendoient coupables d'*homicide*.

Dans des lettres de Guy, comte de Nevers, de l'année 1231, confirmées en 1356 par Charles, régent du royaume, il eſt dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accuſés d'*homicide*, lorſqu'il ſe préſentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis, ou qu'ils auront été pris ſur le fait, & que l'on pourra les tirer hors de leur juriſdiction.

Dans des lettres que le même prince donna l'année ſuivante, en faveur des habitans de Villefranche en Périgord, il eſt dit que les biens d'un *homicide* condamné à mort dans cette ville, appartenoient au roi, les dettes du condamné préalablement payées.

A Péronne, ſuivant la charte de commune donnée à cette ville par Philippe-Auguſte, & confirmée par Charles V en 1368, celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Péronne un homme de la commune de ce lieu, étoit puni de mort, à moins qu'il ne ſe réfugiât dans une égliſe; ſa maiſon étoit détruite, & ſes biens confiſqués. S'il s'échappoit, il ne pouvoit revenir dans le territoire de la commune qu'après s'être accommodé avec les parens, & en payant à la commune une amende de dix livres. La même choſe s'obſervoit auſſi à cet égard dans pluſieurs autres lieux. Quand l'accuſé de meurtre ne pouvoit être convaincu, il devoit ſe purger par ſerment devant les échevins.

La charte de commune de Tournay, qui eſt de l'année 1370, porte que ſi un bourgeois ou habitant de Tournay bleſſe ou tue un étranger qui l'a attaqué, il ne ſera point puni & que ſes biens ne ſeront point confiſqués, parce que les biens d'un étranger qui, en ſe défendant, auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay, ne ſeroient pas confiſqués; que les bourgeois & habitans de Tournay qui, en ſe défendant, auront bleſſé ou tué un étranger qui les aura attaqués, pourront, après s'être accommodés avec la partie, obtenir du roi des lettres de grace, & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'uſage préſent, tout homme qui en tue un autre, mérite la mort; le crime eſt plus ou moins grave, ſelon les circonſtances: l'aſſaſſinat prémédité eſt de tous les *homicides* le plus criant, auſſi n'accorde-t-on point de lettres de grace à ceux qui en ſont auteurs ou complices.

L'édit d'Henri II, du mois de Juillet 1557, prononce en ce cas la peine de mort ſur la roue, ſans que cette peine puiſſe être commuée; ce qui eſt confirmé par l'ordonnance de Blois, *art. cxciv*, qui défend d'accorder pour ce crime aucunes lettres de grace.

L'*article* ſuivant concernant ceux qui ſe louent pour tuer, battre & outrager, veut que la ſeule machination & attentat ſoient punis de mort, encore que l'effet n'eût pas ſuivi.

Ces lettres de rémiſſion s'accordent pour les *homicides* involontaires, ou qui ſont commis dans la néceſſité d'une légitime défenſe de la vie. *Voy.* l'*ordonnance de 1670, tit. xvj, art. ij & iv.*

L'*homicide* volontaire de ſoi-même étoit autrefois autoriſé chez quelques nations, quoique d'ailleurs aſſez policées; c'étoit la coutume dans l'iſle de Céa, que les vieillards caducs ſe donnaſſent la mort. Et à Marſeille, du temps de Valere-Maxime, on gardoit publiquement un breuvage empoiſonné que l'on donnoit à ceux qui ayant expoſé au ſénat les raiſons qu'ils avoient de s'ôter la vie, en avoient obtenu la permiſſion. Le ſénat examinoit leurs raiſons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une paſſion téméraire de mourir, ni contraire à un deſir légitime de la mort, ſoit qu'on voulût ſe délivrer des perſécutions & de la mauvaiſe fortune, ou qu'on ne voulût pas courir le riſque d'être abandonné de ſon bonheur; mais ces principes contraires à la ſaine raiſon & à la religion ne pouvoient convenir à la pureté de nos mœurs; auſſi parmi nous l'*homicide* de ſoi-même eſt puni; on fait le procès au cadavre de celui qui s'eſt donné la mort. Cette procédure étoit abſolument inconnue aux Romains; ils n'imaginoient pas que l'on dût faire ſubir une peine à quelqu'un qui n'exiſtoit plus, & à un cadavre qui n'a point de ſentiment: mais parmi nous, ces exécutions ſe font pour l'exemple, & pour inſpirer aux vivans de l'horreur de ces ſortes d'*homicides*. *V.* ASSASSINAT, COMBAT *en* CHAMP-

CLOS, DUEL, MEURTRE, PARRICIDE. *(A)*

HOMILÉTIQUES, *(Droit natur.)* On distingue de ce nom les vertus relatives au commerce de la vie ; Aristote dit que ces sortes de vertus ont lieu, ἐν ταῖς ὁμιλίαις, καὶ τῷ συζῆν. *Ethic.* Nicomach. *lib. IV, cap. xij.*

Je les définis en général avec l'évêque de Peterborough, certaines dispositions à pratiquer une sorte de justice qui fait du bien à autrui, par un usage de signes arbitraires, convenables à ce que demande le bien commun.

Les signes arbitraires que nous entendons ici, sont non seulement la parole qui est le principal, mais encore les gestes du corps, la contenance & tous les mouvemens du visage, qui sont les indices de quelques dispositions de l'ame dépendant de notre volonté.

Les vertus *homilétiques* sont la gravité & la douceur, *comitas*, qui gardent en toutes leurs démonstrations une juste mesure ; pour ce qui est de la parole en particulier, l'usage & les bornes convenables en sont réglées ; par le sage silence, *taciturnitas*, lorsque le bien commun le demande ; par la véracité qui s'appelle *fidélité* en matiere de promesse, & par l'urbanité. On conçoit déja quels sont les vices ou défauts opposés aux vertus *homilétiques*, & nous les nommerons en parlant de chacune de ces vertus sous leurs articles respectifs. *(D. J.)*

HOMINICOLES, s. m. pl. *(Théolog.)* nom que les apollinaristes donnoient autrefois aux orthodoxes, pour marquer qu'ils adoroient un homme. *V.* APOLLINARISTES.

Comme les catholiques soutenoient que Jesus-Christ étoit homme-Dieu, les apollinaristes les accusoient d'adorer un homme, & les appelloient *hominicoles*. *Dict. de Trevoux. (G)*

HOMMAGE, s. m. *(Gramm. & Jurispr.)* *feu fides*, & dans la basse latinité *hommagium* ou *hominium*, est une reconnoissance faite par le vassal en présence de son seigneur qu'il est son homme, c. à d. son sujet, son vassal.

Hommage vient de *homme* ; faire *hommage* ou rendre *hommage*, c'est se reconnoître homme du seigneur : on voit aussi dans les anciennes chartes que *baronie* & *hommage* étoient synonymes.

On distinguoit anciennement la foi & le serment de fidélité de l'*hommage* : la foi étoit due par les roturiers, *voyez* au mot FOI. Le serment de fidélité se prêtoit debout après l'*hommage*, il se faisoit entre les mains du bailli ou sénéchal du seigneur, quand le vassal ne pouvoit pas venir devers son seigneur ; au lieu que l'*hommage* n'étoit dû qu'au seigneur même par ses vassaux.

On trouve des exemples d'*hommage* dès le temps que les fiefs commencerent à se former ; c'est ainsi qu'en 734 Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorda à son fils Hérald la jouissance du domaine qu'avoit eu son pere, à condition de lui en rendre *hommage* & à ses enfans.

De même en 778, Charlemagne étant allé en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Sarragosse, reçut dans son passage les *hommages* de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre.

Mais il faut observer que dans ces temps reculés la plupart des *hommages* n'étoient souvent que des ligues & alliances entre des souverains & autres seigneurs, avec un autre souverain ou seigneur plus puissant qu'eux ; c'est ainsi que le comte de Hainaut, quoique souverain dans la plupart de ses terres, fit *hommage* à Philippe-Auguste en 1290.

Quelques-uns de ces *hommages* étoient acquis à prix d'argent ; c'est pourquoi ils se perdoient avec le temps comme les autres droits.

La forme de l'*hommage* étoit que le vassal fût nu-tête, à genoux, les mains jointes entre celles de son seigneur, sans ceinture, épée, ni éperons ; ce qui s'observe encore présentement ; & les termes de l'*hommage* étoient : *Je deviens votre homme, & vous promets féauté doresnavant comme à mon seigneur envers tous hommes (qui puissent vivre ni mourir) en telle redevance comme le fief la porte*, &c. cela fait, le vassal baisoit son seigneur en la joue, & le seigneur le baisoit ensuite en la bouche : ce baiser, appellé *osculum fidei*, ne se donnoit point aux roturiers qui faisoient la foi, mais seulement aux nobles. En Espagne, le vassal baise la main de son seigneur.

Quand c'étoit une femme qui faisoit l'*hommage* à son seigneur, elle ne lui disoit pas,

je deviens votre femme, cela eût été contre la bienséance ; mais elle lui disoit, *je vous fais l'*hommage *pour tel fief.*

Anciennement quand le roi faisoit quelque acquisition dans la mouvance d'un seigneur particulier, ses officiers faisoient l'*hommage* pour lui. Cela fut ainsi pratiqué, lorsqu'Arpin eut vendu sa vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I, lequel en fit rendre *hommage* en son nom au comte de Santerre pour la portion des terres qui relevoient de ce comte : mais cet usage fut sagement aboli en 1302 par Philippe le bel, lequel déclara que l'*hommage* seroit converti en indemnité.

Les regles que l'on observe pour la forme de l'*hommage* sont expliquées *au mot* FOI.

Nous ajouterons seulement ici quelques réflexions, qui nous ont été communiquées par M. de la Feuillie, prévôt du chapitre de S. Pierre de Douay, & conseiller-clerc au parlement de la même ville.

Ce savant eccléſiastique & magistrat observe en parlant de l'*hommage lige*, qu'un pareil *hommage* ne pouvoit se rendre d'eccléſiastique à eccléſiastique ; il ajoute néanmoins qu'il entend par-là qu'un eccléſiastique ne pouvoit donner sans simonie des biens d'égliſe à un autre eccléſiastique à charge d'*hommage*, ou de servitude profane, mais qu'il ne prétend pas faire un crime des *hommages* qui se rendoient anciennement dans l'ordre hiérarchique, *hommages* cependant contre lesquels les saints papes se sont récriés.

Personne, dit-il, n'ignore que l'*hommage* n'eſt point dû pour tout ce qui fait partie de bénéfice eccléſiastique, & à plus forte raison pour ceſſion de dîmes.

Saint Anſelme, archevêque de Cantorbéry en 1093, avoit toujours devant les yeux les défenses faites par Grégoire VII plus de dix ans auparavant, de rendre de vils *hommages* à aucuns mortels, *voyez* M. de Marca, *de concord. l. VIII, c. xxj, n°. 4.* Le saint archevêque a été auſſi en grande relation avec Urbain, qui occupa le saint siege deux ans après Grégoire VII, & qui, comme lui, s'eſt beaucoup récrié contre les *hommages* que l'on exigeoit des eccléſiastiques pour les biens qu'ils poſſédoient : les ouvrages de saint Anſelme ne sont remplis que des horreurs qu'il avoit de ces sortes d'hommages : *Hoc autem ſcitote*, s'écrioit-il, *quia voluntas mea eſt ut, adjuvante Deo, nullius mortalis homo fiam, nec per ſacramentum alicui fidem promittam.* Il prend Dieu à témoin de sa disposition, & il conseille de souffrir toutes sortes de tourmens plutôt que de rendre hommage : *nullæ minæ, nulla promiſſio, nulla aſtutia à religione veſtra extorqueat aut hommagium, aut juſjurandum, aut fidei allegationem.* Anſelm. *l. III, c. xxxvj, lx, lxv, lxxvij, lxxxviij, xc, xcij.*

Le pape Urbain II, dit le P. Thomaſſin, condamna en moins de mots, & encore plus clairement, le serment de fidélité & l'*hommage* dans le concile de Clermont de l'an 1095, *ne epiſcopus vel ſacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat. Part. IV, l. II, ch. liij, p. 220.* Lambert, évêque d'Arras, assista à ce concile, & en publia les canons dans un synode qu'il tint en 1097.

En 1114, les troubles qui avoient agité l'Angleterre étant calmés, il se tint un concile auquel présiderent les légats de Paſchal II, & dans lequel tous les *hommages* furent prohibés sans distinction ; les barons & autres seigneurs anglois furent assujettis à l'*hommage ;* mais les évêques & les abbés *fide & ſacramento profeſſi ſunt ;* ils se bornerent comme il se pratique en France, au seul serment de fidélité.

Quelque temps auparavant, le même pape fut dans la néceſſité d'écrire au clergé de Paris la lettre la plus violente contre l'usage qui s'étoit introduit d'exiger des *hommages* de ceux qui étoient dans un rang inférieur : *illud quoque apud quoſdam clericorum fieri audivimus, ut videlicet majores prebendarii à minoribus hominia ſuſcipiant.* » A toutes ces poſſeſſions, dit le P. Thomaſſin, *t. III, p. 215*, ce n'étoit qu'une proteſtation de bouche ou par écrit d'un devoir, que tout le monde reconnoiſſoit être indispensable de garder les canons d'obéir à ses supérieurs, eccléſiastiques ». Delà le même P. Thomaſſin conclut que ce pape n'avoit donc garde « d'exiger des archevêques l'*hommage* d'un vaſſal à son seigneur, ou un serment qui reſſentît l'*hommage* ».

En 1137, Louis le gros donne un édit général, par lequel il accorde aux évêques

& aux abbés de l'Aquitaine, qui devoient appartenir à Louis le jeune son fils, du chef de sa femme Eléonore, fille du duc de cette province; il accorde, dis-je, l'élection canonique sans charge d'*hommage* à son égard: *canonicam omninò concedimus libertatem absque hominii, juramenti, seu fidei per manum datæ obligatione.*

En 1165, Adrien IV reprochoit à l'empereur Frédéric, *quid dicam de fidelitate beato Petro & nobis à te promissâ & juratâ, quomodò eam observes cùm ab iis qui dii sunt, & filii excelsi omnes episcopis videlicet* hommagium *requires.*

Enfin cet empereur est convenu que les évêques d'Italie *solum sacramentum fidelitatis sine* hominio *facere debere domino imperatori.* Otton, qui étoit évêque de Verceil avant l'an 1000, fait entendre par ses lettres, que de son temps les évêques d'Italie ne prêtoient que le serment de fidélité aux empereurs pour les fiefs attachés à leurs bénéfices.

En 1164, Henri II roi d'Angleterre, avoit fait le réglement suivant: *Electus* hommagium *& fidelitatem qui sicut ligio domino salvo ordine suo faciat priùsquàm consecretur.* Saint Thomas de Cantorbéry ne voulut faire que le serment de fidélité *fidelitatem & juraverat;* ce que ce saint croyoit devoir être suffisant. Cette premiere fermeté à soutenir les immunités ecclésiastiques fut le premier pas vers le martyre.

Le quatrieme concile général de Latran de 1215, appellé *le grand*, par le nombre prodigieux d'évêques qui s'y trouverent & auquel présida Innocent III, défend de nouveau aux ecclésiastiques la foi & *hommage;* les mêmes défenses furent confirmées en 1250, tant la vanité se trouvoit flattée de ces sortes d'assujettissemens, *ne aliqua sæcularis persona contrà statuta hujusmodi quidquam attentare, aut à vobis vel successoribus vestris*, hommagii *vel fidelitatis exigere seu oblatum audeat recipere sacramentum.*

Les abbés n'ayant point d'ecclésiastiques qui leur fussent assujettis & voulant d'un autre côté imiter les souverains, exigerent des curés des sermens de fidélité, lorsqu'ils les instituoient dans les paroisses eu égard aux dîmes qu'ils avoient cédées, *fidelitatis exigunt sacramentum & nec exactores finimus impunitos cùm simoniacam contineant pravitatem.* V. *le concile de Chicester de l'an 1289.*

Il est donc évident que l'*hommage* dans un ecclésiastique, & sur-tout pour ce qui s'appelle bénéfice ou spirituel, est regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, *indignum est & à romanâ ecclesiâ alienum, ut pro spiritualibus facere quis* hommagium *compellatur. Cap. fin. de reg. jur.* C'est une des regles du droit canon.

Que l'on jette les yeux sur le titre du chapitre *ex diligenti*, il annonce ce que porte le canon: *Pro habendis spiritualibus* hommagium *facere simoniacum est.*

C'est sur tous ces principes que se sont appuyés les canonistes & les jurisconsultes, pour blâmer les *hommages* pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale.*

En conséquence des *hommages* que rendoient autrefois les évêques aux souverains pour les duchés, comtés & seigneuriés considérables qu'ils tenoient, ils étoient tenus de fournir des troupes, quelques-uns les conduisoient & faisoient à leur égard les fonctions d'aumôniers; & lorsque quelques-uns d'entr'eux se sont oubliés jusqu'à porter les armes, leur conduite a été blâmée par les conciles & les papes.

Le dernier *hommage* qui ait été fait en France par un ecclésiastique envers le souverain, est celui de Louis de Poitiers, évêque & comte de Valence & de Die en l'an 1456, au dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI.

« Depuis ce temps-là, dit le P. Thomassin en *sa discipline ecclésiastique part. IV, liv. II, chap. liij, pag. 224*, il ne paroît plus d'*hommages* rendus, mais de simples sermens de fidélité; ces sermens de fidélité ont même quelque chose plus honnête & plus honorable pour la probité de ces derniers siecles envers les princes souverains. Quelques-uns ont cru que l'*hommage* s'étoit confondu avec le serment; mais un arrêt du conseil privé en 1652 en faveur de l'évêque d'Autun, nous donne d'autres lumieres. Cet évêque ayant prêté son serment de fidélité au roi, eut peine de le faire enrégistrer dans la chambre des comptes, parce qu'elle exigeoit encore de lui l'*hommage* & le dénombrement des fiefs & domaines qu'il tenoit; il présenta requête au roi conjointement avec les agens du clergé, & elle contenoit que

par

par les lettres-patentes de Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, enrégistrées au parlement & en la chambre des comptes, les eccléſiaſtiques de ce royaume auroient été déclarés exempts de faire la foi & hommage, *& donner, par aveu & dénombrement, leurs fiefs, terres & domaines, attendu les amortiſſemens faits d'iceux en 1522 & 1547, par les rois François I & Henri II...* le roi prononça en faveur de l'évêque ».

Pour ce qui regarde les *hommages* envers les ſeigneurs inférieurs, ils ont été très-rares en France, d'abord par rapport à la maniere de les rendre, & qui conſiſtoit en ce que le vaſſal ſe mettoit à genoux, tenoit ſes mains jointes dans celles du ſeigneur, & enſuite l'embraſſoit: *ponere manus ſuas intrà manus domini in ſignum ſummæ ſubjectionis, reverentiæ & fidei, & à domino admitti ad oſculum pacis in ſignum ſpecialis confidentiæ & amoris.... quæ forma & ſolemnitas non ſervatur nec congruit in præſtatione* hommagii *inferioribus dominis.* C'eſt Dumoulin qui s'explique de la ſorte dans ſon *traité des fiefs*; il ajoute au même endroit: *Minùs eſſet indecens & irreprehenſibile, niſi in fidelitate ligiâ quæ debetur ſoli principi.*

Il n'eſt point ſurprenant que depuis le milieu du XIV ſiecle il ne reſte aucun veſtige de ces ſortes d'*hommages* qui, eu égard à l'aſſujettiſſement perſonnel qu'ils emportent avec eux, ſont toujours odieux & peu conformes à nos mœurs & au chriſtianiſme, ſi l'on excepte le ſouverain, dont nous naiſſons les ſujets avant d'être enfans de l'égliſe. Enfin, continue le même Dumoulin, les aſſujettiſſemens perſonnels ſont une ſorte d'eſclavage & des reſtes de cette ancienne ſervitude qui dégrade la nature humaine, *ſunt ergò ſervi reſpectu conditionis adſcriptitiæ.*

Telles ſont les réflexions dont M. de la Feuillie nous a fait part ſur cette matiere.

Nous obſervons néanmoins que dans la regle nous ne voyons rien qui puiſſe affranchir les eccléſiaſtiques de faire la foi & *hommage.*

Les religieux & les religieuſes même n'en ſont pas non plus exempts; le chapitre unique §. *verum de ſtatu regularium, in* 6°. permet à l'abbeſſe ou prieure de ſortir de ſon couvent pour faire la foi ou *hommage*, mais on ſait que le ſexe n'eſt pas reçu en France.

A l'égard des corps, chapitres & communautés d'hommes ſéculiers & réguliers, la maniere de faire la foi & *hommage* eſt réglée par les *articles cx, cxj & cxij* de la *coutume* d'Anjou, & par les *articles cxxj, cxxij & cxxiij* de celle du Maine; & voici la diſtinction que font ces coutumes.

Si le corps ou chapitre a un chef, comme un doyen, un abbé, un prieur, ce chef doit faire la foi & *hommage* pour le corps ou chapitre; & en cas de légitime empêchement, elle doit être faite par quelqu'autre perſonne députée à cet effet.

Pour les corps & communautés qui n'ont point de chef principal, comme les fabriques, les hôpitaux, *&c.* la foi & *hommage* doit être faite par l'homme vivant & mourant, & pour les bénéfices particuliers par les titulaires.

Mais il eſt certain que le clergé a obtenu divers arrêts de ſurſéance pour la foi & *hommage* des fiefs qu'il poſſede mouvans nuement du roi; il y en a pluſieurs indiqués dans Brillon au mot *foi, n°. 8,* & rapportés dans les mémoires du clergé: mais il ne paroît pas que cela s'étende aux fiefs mouvans des ſeigneurs particuliers. On peut voir Auroux Deſpommiers, prêtre, docteur en théologie, & conſeiller-clerc en la ſénéchauſſée de Bourbonnois & ſiege préſidial de Moulins, dans ſon *commentaire ſur la coutume du Bourbonnois, art. cccclxxx,* où il dit que la forme de la foi & *hommage* de la part des gens d'égliſe n'eſt point différente, nonobſtant la dignité de leur caractere qui ſembleroit les exempter de cet abaiſſement envers un laïque; parce qu'en ce qui concerne les choſes temporelles, ils ſont ſujets au droit commun. *(A)*

HOMMAGE DE BOUCHE & DE MAINS, eſt la même choſe que l'*hommage* ſimple, auquel il n'eſt point dû de ſerment de fidélité; il eſt ainſi nommé dans l'ancienne coutume d'Amiens, *art.* 24. *Voy.* HOMMAGE SIMPLE. *(A)*

HOMMAGE DE DÉVOTION, étoit une déclaration & reconnoiſſance que quelques ſeigneurs ſouverains, ou qui ne relevoient de perſonne pour leurs fiefs & ſeigneuries, faiſoient de les tenir d'une telle égliſe.

Ces *hommages* vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques seigneurs à rendre à Dieu *hommage* de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs seigneurs dominans ; c'étoit une espece de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle se soumettoit le seigneur de prendre les armes pour la défense de l'église où il rendoit cet *hommage*.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conséquence, ni autoriser les églises à prétendre une supériorité temporelle sur les seigneuries dont on leur avoit fait *hommage*, d'autant que cet *hommage* étoit volontaire, & que les seigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une église, & tantôt à une autre, selon que leur dévotion se tournoit pour l'une ou l'autre de ces églises. C'est ainsi que les sires de Thoire firent autrefois l'*hommage* de leurs états, tantôt à l'église de Lisle-barbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'église de Nantua, d'autrefois à l'abbaye de Cluny, & à plusieurs autres, jusqu'à ce qu'enfin leurs successeurs refuserent de rendre cet *hommage*, auquel ils n'étoient point en effet obligés.

Cependant quoique ces sortes d'*hommages* ne fussent dus qu'à Dieu, auquel on les rendoit entre les mains de son église, les ecclésiastiques prirent insensiblement pour eux cette reconnoissance, & voulurent la faire passer pour une marque de supériorité temporelle qu'ils avoient sur ceux qui rendoient *hommage* à leur église.

La coutume de Poitou, *art. 108*, dit que quiconque a hommage pour raison d'aucune chose, est fondé sur icelle d'avoir juridiction, si ce n'étoit *hommage* de dévotion, comme celui qui est donné en franche aumône à l'église ; lequel *hommage* de dévotion n'emporte fief, juridiction, ni autre devoir.

Barrand, sur le *tit. des fiefs* de cette coutume, *ch. x, n. 2*, dit que le fief de dévotion donné en franche aumône à l'église, ne doit pas être proprement appellé *hommage*, parce qu'il n'emporte fief ni juridiction, & ne doit devoir à personne.

Boucheul, sur l'*art. 108* que l'on a cité, dit que l'*hommage de dévotion* est de deux sortes, ou dû à l'église ou par l'église ; que celui qui est dû à l'église n'est pas en signe d'obéissance, mais par une espece de dévotion. Brodeau, sur l'*art. 63 de la coutume de Paris, n. 23*, rapporte divers exemples de ces fiefs ou *hommages* de piété & de dévotion, qui ne consistent qu'en la simple charge de l'*hommage* & autres redevances d'honneur, comme cire, cierges, & autres semblables, sans aucun devoir pécuniaire. L'*hommage de dévotion* dû par l'église est pour les choses qui lui ont été données en aumône, c'est-à-dire, libres, franches, & déchargées de toutes sortes de devoirs & redevances, *ad obsequium precum*. Ni l'un ni l'autre de ces deux *hommages* n'emporte de soi fief ni juridiction.

Voyez Galland, *traité contre le franc-aleu, ch. vij, pag. 95 & 96* ; Caseneuve, *traité contre le franc-aleu, liv. II, ch. ij, n°. 5, p. 171*, derniere édition, & FIEF DE DÉVOTION. *(A)*

HOMMAGE LIGE OU PLEIN, est celui où le vassal promet de servir son seigneur envers & contre tous.

On l'appelle *lige*, parce qu'il est dû pour un *fief lige*, ainsi appellé *à ligando*, parce qu'il lie plus étroitement que les autres. Il y en avoit autrefois de deux sortes, l'un par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur envers & contre tous, même contre le souverain, comme l'a remarqué Cujas, *lib. II, feud. tit. 5 ; lib. IV, tit. 31, 90 & 99*, & comme il paroît par l'*art. 50* des établissemens de France ; le second par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur contre tous, à l'exception des autres seigneurs dont le vassal étoit déja homme lige. Il y a plusieurs de ces *hommages* rapportés dans les preuves *des histoires des maisons illustres*. *Voyez* aussi Chantereau, *des fiefs, pag. 15 & 17*.

Les guerres privées que se faisoient autrefois les seigneurs, furent la principale occasion de ces *hommages liges*.

Plusieurs ont cru que l'*hommage lige* n'avoit commencé d'être pratiqué que dans le xij siecle ; nous avions même incliné pour cette opinion en parlant ci-devant des fiefs liges ; mais depuis l'impression de cet article, M. Gouliart de la Feuillie, conseiller-clerc au parlement de Douay, dont j'ai déja parlé sur le mot *hommage* en général, m'a

fait obſerver que les fiefs liges étoient connus en France long-temps avant le xij^e ſiecle, qu'en 1095 ſe tint le concile de Clermont en Auvergne, auquel aſſiſterent Urbain II & un grand nombre d'évêques, & entre autres Lambert, évêque d'Arras, qui en 1097 tint un ſynode connu ſous le nom de *code Lambertin*, dans lequel il rappelle une partie des canons du concile, *quos canones è Claromontano concilio attulerat;* & que l'*article* 17 de ce code eſt conçu en ces termes: *nec epiſcopus vel ſacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat;* d'où il eſt aiſé de s'appercevoir que l'on abuſoit dès-lors des fiefs liges, ce qui donne lieu de conclure qu'ils étoient connus depuis quelque temps dans toute la France & l'Italie, non ſeulement quant à l'*hommage*, mais même par rapport au nom des *liges*. S. Antonin & le jéſuite Maurus paroiſſent avoir été inſtruits de cette déciſion, lorſqu'ils ont expliqué le mot *liga* par *obſequium*, & par les mots *legitimam ei facientes fidelitatem*. Tous les deux ont voulu faire entendre par ces expreſſions, que l'abbé de S. Jean d'Angely n'a point fait d'*hommage-lige* à Louis VIII, mais qu'il avoit uniquement promis la fidélité.

M. de la Feuillie obſerve auſſi, que lorſque le concile a défendu aux évêques & aux prêtres de rendre aucun *hommage lige*, ſoit au roi, ſoit aux laïques, il n'a pas prétendu approuver qu'un pareil *hommage* pût ſe rendre d'eccléſiaſtique à eccléſiaſtique; ce qui ne ſe pourroit faire ſans abus, puiſque le roi eſt le ſeigneur dominant de tous les vaſſaux de ſon royaume, & qu'il n'eſt point poſſible d'imaginer un devoir de vaſſalité qui ne puiſſe & ne doive être rendu au roi au moins dans le cas d'ouverture du fief.

Néanmoins les évêques exigeoient auſſi l'*hommage lige* des eccléſiaſtiques qui étoient leurs inférieurs & leurs vaſſaux. On en voit des preuves dans la nouvelle diplomatique, *pag. 276*.

Enfin, M. de la Feuillie a encore obſervé que le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les xj^e & xij^e ſiecles par le mot *hominium*, comme on le voit d'un ancien concordat entre le pape Adrien & Frédéric I, *epiſcopi Italiæ ſolum ſacramentum fidelitatis ſine hominio facere debent domino imperatori.* Delà vient qu'en France les évêques ne font point *hommage* au roi; mais prêtent ſeulement le ſerment de fidélité: & l'auteur des nouvelles notes ſur la derniere édition de Fenet, s'eſt trompé en avançant que l'on trouvoit le mot *hommage* dans quelques-unes des formules du ſerment de fidélité rapportées dans le livre des libertés de l'égliſe Gallicane.

On peut ajouter à cette remarque de M. de la Feuillie, que le roi Louis le Gros & Louis VII, ſon fils, alors duc d'Aquitaine & comte de Poitou, par des lettres de l'an 1137, ordonnerent que les élections, ſoit à l'archevêché de Bordeaux, aux évêchés ſuffragans & aux abbayes de cette province, ſeroient faites librement ſuivant les canons, & que ceux qui ſeroient élus ne feroient point *hommage* pour leurs bénéfices, ni n'en demanderoient pas l'inveſtiture.

Pour ce qui eſt du temps où l'*hommage lige* commença à être en uſage, les remarques de M. de la Feuillie nous ayant engagés à faire de notre côté de nouvelles recherches, nous avons trouvé que l'*hommage lige* étoit déja uſité en France dès le ix ſiecle. On voit en effet, dans un diplome de Charles le Chauve de l'an 845, rapporté par dom Bouquet dans ſon *hiſt. de Languedoc, tom. VIII, p. 470*, que le comte Vandrille y eſt qualifié *homme lige, homo ligius;* il poſſédoit des bénéfices civils & des aleux; on ne fait pas mention de fiefs, l'uſage n'en étoit pas encore établi; ainſi l'*hommage lige* a commencé long-temps avant les inféodations, & étoit dû pour les bénéfices civils qui avoient été concédés à cette condition, ou pour les aleux qui étoient convertis en bénéfices par le moyen des recommandations uſitées ſous les deux premieres races, & dont l'effet étoit que le poſſeſſeur d'un aleu ſe mettoit ſous la protection de quelque ſeigneur puiſſant, & ſe rendoit ſon homme.

On voit dans un ancien *hommage* rendu à un ſeigneur de Beaujeu, qu'en ſigne de fief lige, le vaſſal toucha ſa main dans celle du procureur général du ſeigneur.

Les femmes faiſoient auſſi l'*hommage lige*. On voit, par exemple, dans un terrier de 1351, qu'à Chalamont en Dombes, une femme ſe reconnut femme lige, quoique

ſon mari fût homme de noble homme Philippe le Meſle.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'*hommage lige* n'eſt proprement dû qu'au roi; quand il eſt rendu au roi & autres grands ſeigneurs, il faut excepter le roi.

L'*hommage lige* doit être rendu en perſonne, de quelque condition que ſoit le vaſſal. *(A)*

HOMMAGE DE FOI & DE SERVICE, eſt lorſque le vaſſal s'oblige de rendre quelque ſervice de ſon propre corps à ſon ſeigneur, comme autrefois lorſqu'il s'obligeoit de lui ſervir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille. *Voyez* l'*ancienne coutume de Normandie latine & françoiſe, ch. xxix;* Bouteiller dans *ſa ſomme rurale, pag. 479. (A)*

HOMMAGE DE PAIX, ſuivant l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxix*, c'eſt quand quelqu'un pourſuit un autre pour un crime, & que la paix eſt rétablie entr'eux de maniere que celui qui étoit pourſuivi fait *hommage* à l'autre de lui garder la *paix. Voyez* Bouteiller dans *ſa ſomme, p. 419*, & la gloſe, ſur *le ch. xxix, de l'ancienne coutume de Normandie. (A)*

HOMMAGE PLANE *ou* PLEIN, eſt la même choſe qu'*hommage lige*, comme on le voit dans les coutumes de la Rochelle, *art. 4;* Ponthieu 77; Amiens, *art. 7, 25, 186 & 189. Voyez* Bruſſelle, *uſage des fiefs. Voyez* HOMMAGE LIGE. *(A)*

HOMMAGE SIMPLE, eſt celui où il n'y a pas de preſtation de foi, mais ſeulement l'*hommage* qui ſe rend au ſeigneur nu-tête, les mains jointes avec le baiſer. On l'appelle *ſimple* par oppoſition à la foi & à l'*hommage* que le vaſſal doit faire les mains jointes ſur les évangiles avec les ſermens requis. *Voyez* HOMMAGE LIGE. *(A)*

HOMMAGER, ſ. m. *(Juriſprud.)* eſt celui qui doit hommage au ſeigneur; ce terme eſt uſité dans quelques coutumes & provinces de droit écrit, pour ſignifier un vaſſal. *V.* Cambolas, *lib. IV, ch. xliv;* Dolive, *liv. I, ch. xxix. (A)*

* HOMME, ſ. m. c'eſt un être ſentant, réfléchiſſant, penſant, qui ſe promene librement ſur la ſurface de la terre, qui paroît être à la tête de tous les autres animaux ſur leſquels il domine, qui vit en ſociété, qui a inventé des ſciences & des arts, qui a une bonté & une méchanceté qui lui ſont propres, qui s'eſt donné des maîtres, qui s'eſt fait des loix, *&c.*

On peut le conſidérer ſous différens aſpects, dont les principaux formeront les articles ſuivans.

Il eſt compoſé de deux ſubſtances, l'une qu'on appelle *ame (Voyez l'article* AME), l'autre connue ſous le nom de *corps*.

Le corps ou la partie matérielle de l'*homme* a été beaucoup étudiée. On a donné le nom d'*anatomiſte* à ceux qui ſe ſont occupés de ce travail important & pénible. *Voyez l'article* HOMME, *(Anatomie.)*

On a ſuivi l'*homme* depuis le moment de ſa formation ou de ſa vie, juſqu'à l'inſtant de ſa mort. C'eſt ce qui forme l'hiſtoire naturelle de l'*homme. V. l'article* HOMME, *(Hiſtoire naturelle.)*

On l'a conſidéré comme capable de différentes opérations intellectuelles qui le rendent bon ou méchant, utile ou nuiſible, bien ou mal-faiſant. *Voyez l'article* HOMME *moral.*

De cet état ſolitaire ou individuel, on a paſſé à ſon état de ſociété, & l'on a propoſé quelques principes généraux, d'après leſquels la puiſſance ſouveraine qui le gouverne, tireroit de l'*homme* le plus d'avantages poſſibles; & l'on a donné à cet article le titre d'*homme politique.*

On auroit pu multiplier à l'infini les différens coups d'œil ſous leſquels l'*homme* ſe conſidéreroit. Il ſe lie par ſa curioſité, par ſes travaux & par ſes beſoins, à toutes les parties de la nature. Il n'y a rien qu'on ne puiſſe lui rapporter; & c'eſt ce dont on peut s'aſſurer en parcourant les différens articles de cet ouvrage, où on le verra ou s'appliquant à connoître les êtres qui l'environnent, ou travaillant à les tourner à ſon uſage.

* HOMME *(Hiſt. nat.)* L'*homme* reſſemble aux animaux par ce qu'il a de matériel; & lorſqu'on ſe propoſe de le comprendre dans l'énumération de tous les êtres naturels, on eſt forcé de le mettre dans la claſſe des animaux. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre, d'être à la tête.

Nous ne commencerons ſon hiſtoire qu'après le moment de ſa naiſſance; pour ce qui

l'a précédé, *voyez les articles* FŒTUS, EMBRYON, ACCOUCHEMENT, CONCEPTION, GROSSESSE, *&c.*

L'*homme* communique sa pensée par la parole, & ce signe est commun à toute l'espece. Si les animaux ne parlent point, ce n'est pas en eux la faute de l'organe de la parole, mais l'impossibilité de lier des idées. *Voyez* LANGUE.

L'*homme* naissant passe d'un élément dans un autre. Au sortir de l'eau qui l'environnoit, il se trouve exposé à l'air; il respire. Il vivoit avant cette action; il meurt si elle cesse. La plupart des animaux restent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naissance. L'*homme* les ouvre aussi-tôt qu'il est né; mais ils sont fixes & ternes. Sa prunelle qui a déja jusqu'à une ligne & demie ou deux de diametre, s'étrecit ou s'élargit à une lumiere plus forte ou plus foible; mais s'il en a le sentiment, il est fort obtus. Sa cornée est ridée; sa rétine trop molle pour recevoir les images des objets. Il paroît en être de même des autres sens. Ce sont des especes d'instrumens dont il faut apprendre à se servir. *Voy.* SENS. Le toucher n'est pas parfait dans l'enfance. *V.* TOUCHER. L'*homme* ne rit qu'au bout de quarante jours: c'est aussi le temps auquel il commence à pleurer. *Voyez* RIS & PLEURS. On ne voit auparavant aucun signe de passion sur son visage. *V.* PASSION. Les autres parties de son corps sont foibles & délicates. Il ne peut se tenir debout. Il n'a pas la force d'étendre le bras. Si on l'abandonnoit il resteroit couché sur le dos sans pouvoir se retourner.

La grandeur de l'enfant né à terme est ordinairement de vingt & un pouces. Il en naît de beaucoup plus petits. Il y en a même qui n'ont que quatorze pouces à neuf mois. Le fœtus pese ordinairement douze livres, & quelquefois jusqu'à quatorze. Il a la tête plus grosse à proportion que le reste du corps; & cette disproportion qui étoit encore plus grande dans le premier âge du fœtus, ne disparoît qu'après la premiere enfance. Sa peau est fort fine, elle paroît rougeâtre; au bout de trois jours il survient une jaunisse, & l'enfant a du lait dans les mamelles: on l'exprime avec les doigts. *V.* FŒTUS.

On voit palpiter dans quelques nouveaux nés le sommet de la tête à l'endroit de la fontanelle, & dans tous on peut y sentir avec la main le battement des sinus ou des arteres du cerveau. *V.* FONTANELLE. Il se forme audessus de cette ouverture une espece de croûte ou de gale quelquefois fort épaisse.

La liqueur contenue dans l'amnios laisse sur l'enfant une humeur visqueuse blanchâtre. *V.* AMNIOS. On le lave ici avec une liqueur tiede; ailleurs, & même dans des climats glacés, on le plonge dans l'eau froide, ou on le dépose dans la neige.

Quelque temps après sa naissance, l'enfant urine & rend le méconium. *V.* MÉCONIUM. Le méconium est noir. Le deuxieme ou troisieme jour, les excrémens changent de couleur & prennent une odeur plus mauvaise. On ne le fait tetter que dix ou douze heures après sa naissance.

A peine est-il sorti du sein de sa mere, que sa captivité commence. On l'emmaillote, usage barbare des seuls peuples policés. Un *homme* robuste prendroit la fievre, si on le tenoit ainsi garrotté pendant vingt-quatre heures. *Voyez* MAILLOT.

L'enfant nouveau né dort beaucoup, mais la douleur & le besoin interrompent souvent son sommeil.

Les peuples de l'Amérique septentrionale le couchent sur la poussiere du bois vermoulu, sorte de lit propre & mou. En Virginie on l'attache sur une planche garnie de coton, & percée pour l'écoulement des excrémens.

Dans le levant, on allaite à la mamelle les enfans pendant un an entier. Les sauvages du Canada leur continuent cette nourriture jusqu'à l'âge de quatre à cinq ans, quelquefois jusqu'à six ou sept. Parmi nous la nourrice joint à son lait un peu de bouillie, aliment indigeste & pernicieux. Il vaudroit mieux qu'elle substituât le pis d'un animal, ou qu'elle mâchât pour son nourrisson, jusqu'à ce qu'il eût des dents.

Les dents qu'on appelle *incisives*, sont au nombre de huit, quatre au devant de chaque mâchoire. Elles ne paroissent qu'à sept mois, ou même sur la fin de la premiere année. Mais il y en a en qui ce développement est prématuré, & qui naissent avec des dents assez fortes pour blesser le sein de leurs meres. *Voyez l'article* DENTS.

Les dents incisives ne percent pas sans

douleur. Les canines, au nombre de quatre, sortent dans le neuvieme ou dixieme mois : il en paroît seize autres sur la fin de la premiere année, ou au commencement de la seconde. On les appelle *molaires* ou *mâchelieres*. Les canines sont contiguës aux incisives, & les mâchelieres aux canines.

Les dents incisives, les canines, & les quatre premieres mâchelieres, tombent naturellement dans l'intervalle de la cinquieme à la huitieme année ; elles sont remplacées par d'autres dont la sortie est quelquefois différée jusqu'à l'âge de puberté.

Il y a encore quatre dents placées à chacune des deux extrêmités des mâchoires ; elles manquent à plusieurs personnes, & le développement en est fort tardif ; il ne se fait qu'à l'âge de puberté, & quelquefois dans un terme plus éloigné ; on les appelle *dents de sagesse* ; elles paroissent successivement.

L'*homme* apporte communément des cheveux en naissant ; ceux qui doivent être blonds, ont les yeux bleus ; les roux, d'un jaune ardent, & les bruns, d'un jaune foible. *Voyez* CHEVEUX.

L'enfant est sujet aux vers & à la vermine ; c'est un effet de sa premiere nourriture ; il est moins sensible au froid que dans le reste de sa vie ; il a le pouls plus fréquent ; en général le battement du cœur & des arteres est d'autant plus vîte, que l'animal est plus petit ; il est si rapide dans le moineau, qu'à peine en peut-on compter les coups. *V.* CHALEUR ANIMALE.

Jusqu'à trois ans, la vie de l'enfant est fort chancelante ; elle s'assure dans les deux ou trois années suivantes. A six ou sept ans, l'*homme* est plus sûr de vivre qu'à tout âge. Il paroît que sur un certain nombre d'enfans nés en même temps, il en meurt plus d'un quart dans la premiere année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premieres années ; observation affligeante, mais vraie. Soyons donc contens de notre sort ; nous avons été traités de la nature favorablement ; félicitons-nous même du climat que nous habitons ; il faut sept à huit ans pour y éteindre la moitié des enfans ; un nouveau né a l'espérance de vivre jusqu'à sept ans, & l'enfant de sept ans celle d'arriver à quarante-deux ans.

Le fœtus dans le sein de sa mere croissoit de plus en plus jusqu'au moment de sa naissance ; l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, temps auquel il croît, pour ainsi dire, tout-à-coup, pour arriver en peu de temps à la hauteur qu'il doit avoir.

A un mois, il avoit un pouce de hauteur, à deux mois deux pouces & un quart, à trois mois trois pouces & demi, à quatre mois cinq pouces & plus, à cinq mois six à sept pouces, à six mois huit à neuf, à sept mois onze pouces & plus, à huit mois quatorze pouces, & à neuf mois dix-huit. La nature semble faire un effort pour achever de développer son ouvrage.

L'*homme* commence à bégayer à douze ou quinze mois ; la voyelle *a* qui ne demande que la bouche ouverte & la production d'une voix, est celle qu'il articule aussi le plus aisément. L'*m* & le *p* qui n'exigent que l'action des levres pour modifier la voyelle *a*, sont entre les consonnes les premieres produites ; il n'est donc pas étonnant que les mots *papa*, *mama*, désignent dans toutes les langues sauvages & policées, les noms de *pere* & de *mere* : cette observation, jointe à plusieurs autres & à une sagacité peu commune, a fait penser à M. le président de Brosse, que ces premiers mots & un grand nombre d'autres, étoient de la langue premiere ou nécessaire de l'*homme*.

L'enfant ne prononce guere distinctement qu'à deux ans & demi.

La puberté accompagne l'adolescence & précede la jeunesse. Jusqu'alors l'*homme* avoit tout ce qu'il lui falloit pour être ; il va se trouver pourvu de ce qu'il lui faut pour donner l'existence. La puberté est le temps de la circoncision, de la castration, de la virginité, de l'impuissance. *Voyez ces mots.*

La circoncision est d'un usage très-ancien chez les Hébreux ; elle se faisoit huit jours après la naissance ; elle se fait en Turquie à sept ou huit ans ; on attend même jusqu'à onze ou douze ; en Perse, c'est à l'âge de cinq ou six. La plupart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération sans la circoncision. En Arabie & en Perse, on circoncit aussi les filles lorsque l'accroissement excessif des nymphes l'exige. *V.* NYMPHES. (*Anat.*)

Ceux de la riviere de Benin n'attendent pas ce temps ; les garçons & les filles ſont circoncis huit ou quinze jours après leur naiſſance.

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce en avant, on le perce & on le traverſe d'un gros fil qu'on y laiſſe juſqu'à ce que les cicatrices des trous ſoient formées ; alors on ſubſtitue au fil un anneau ; cela s'appelle *infibuler :* on infibule les garçons & les filles. *Voyez* INFIBULATION.

Dans l'enfance, il n'y a quelquefois qu'un teſticule dans le ſcrotum, & quelquefois point du tout ; ils ſont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muſcles ; mais avec le temps, ils ſurmontent les obſtacles qui les arrêtent & deſcendent à leur place. *V.* TESTICULES, SCROTUM.

Les adultes ont rarement les teſticules cachés ; cachés ou apparens, l'aptitude à la génération ſubſiſte.

Il y a des *hommes* qui n'ont réellement qu'un teſticule ; ils ne ſont pas impuiſſans pour cela ; d'autres en ont trois : quand un teſticule eſt ſeul, il eſt plus gros qu'à l'ordinaire.

La caſtration eſt fort ancienne ; c'étoit la peine de l'adultere chez les Egyptiens ; il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. dans l'Aſie & une partie de l'Afrique, une infinité d'*hommes* mutilés ſont occupés à garder les femmes ; on en ſacrifie beaucoup à la perfection de la voix, au delà des Alpes. Les Hottentots ſe défont d'un teſticule pour en être plus légers à la courſe ; ailleurs on éteint ſa poſtérité par cette voie, lorſqu'on redoute pour elle la miſere qu'on éprouve ſoi-même.

La caſtration s'exécute par l'amputation des deux teſticules ; la jalouſie va quelquefois juſqu'à retrancher toutes les parties extérieures de la génération. Autrefois on détruiſoit les teſticules par le froiſſement avec la main, ou par la compreſſion d'un inſtrument.

L'amputation des teſticules dans l'enfance n'eſt pas dangereuſe ; celle de toutes les parties extérieures de la génération eſt le plus ſouvent mortelle, ſi on la fait après l'âge de quinze ans. Tavernier dit qu'en 1657, on fit juſqu'à vingt-deux mille eunuques au royaume de Golconde.

Les eunuques à qui on n'a ôté que les teſticules, ont des ſignes d'irritation dans ce qui leur reſte, & même plus fréquens que les *hommes* entiers ; cependant le corps de la verge prend peu d'accroiſſement, & demeure preſque comme il étoit au moment de l'opération. Un eunuque fait à l'âge de ſept ans, eſt à cet égard à vingt ans comme un enfant entier de ſept ans. Ceux qui n'ont été mutilés qu'au temps de la puberté ou plus tard, ſont à peu près comme les autres *hommes*. *V.* EUNUQUE.

Il y a des rapports ſinguliers & ſecrets entre les organes de la génération & la gorge ; les eunuques n'ont point de barbe ; leur voix n'eſt jamais d'un ton grave ; les maladies vénériennes attaquent la gorge.

Il y a dans la femme une grande correſpondance entre la matrice, les mamelles & la tête.

Quelle ſource d'obſervations utiles & ſurprenantes, que ces correſpondances ! *Voy.* PHYSIOLOGIE.

La voix change dans l'*homme* à l'âge de puberté ; les femmes qui ont la voix forte, ſont ſoupçonnées d'un penchant plus violent à la volupté.

La puberté s'annonce par une eſpece d'engourdiſſement aux aines ; il ſe fait ſentir en marchant, en ſe pliant. Il eſt ſouvent accompagné de douleurs dans toutes les jointures, & d'une ſenſation particuliere aux parties qui caractériſent le ſexe. Il s'y forme de petits boutons ; c'eſt le germe de ce duvet qui doit les voiler. *Voyez* POIL. Ce ſigne eſt commun aux deux ſexes : mais il y en a de particuliers à chacun ; l'éruption des menſtrues, l'accroiſſement du ſein pour les femmes (*V.* MENSTRUE & MAMELLES) ; la barbe & l'émiſſion de la liqueur ſéminale pour les *hommes*. *V.* BARBE & SPERME. Mais ces phénomenes ne ſont pas auſſi conſtans les uns que les autres ; la barbe, par exemple, ne paroît pas préciſément au temps de la puberté ; il y a même des nations où les *hommes* n'ont preſque point de barbe ; au contraire il n'y en a aucune où la puberté des femmes ne ſoit marquée par l'accroiſſemnnt des mamelles.

Dans toute l'eſpece humaine, les femmes arrivent plutôt à la puberté que les *hommes* ; mais chez les différens peuples, l'âge de puberté varie & ſemble dépendre du climat.

& des alimens ; le pauvre & le payſan ſont de deux ou trois années plus tardifs. Dans les parties méridionales & dans les villes, les filles ſont la plupart puberes à douze ans, & les garçons à quatorze. Dans les provinces du Nord & les campagnes, les filles ne le ſont qu'à quatorze, & les garçons qu'à ſeize ; dans les climats chauds de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, la puberté des filles ſe manifeſte à dix, & même à neuf ans.

L'écoulement périodique des femmes moins abondant dans les pays chauds, eſt à peu près le même chez toutes les nations ; & il y a ſur cela plus de différence d'individu à individu, que de peuple à peuple. Dans la même nation, des femmes n'y ſont ſujettes que de cinq ou ſix ſemaines en ſix ſemaines ; d'autres tous les quinze jours : l'intervalle commun eſt d'un mois.

La quantité de l'évacuation varie ; Hippocrate l'avoit évaluée en Grece à neuf onces ; elle va depuis une ou deux onces, juſqu'à une livre & plus, & ſa durée depuis trois jours juſqu'à huit.

C'eſt à l'âge de puberté que le corps acheve de prendre ſon accroiſſement en hauteur : les jeunes *hommes* grandiſſent tout-à-coup de pluſieurs pouces ; mais l'accroiſſement le plus prompt & le plus ſenſible ſe remarque aux parties de la génération ; il ſe fait dans le mâle par une augmentation de volume ; dans les femelles il eſt accompagné d'un rétreciſſement occaſioné par la formation d'une membrane appellée *hymen*. *Voyez l'article* HYMEN.

Les parties ſexuelles de l'*homme* arrivent en moins d'un an ou deux après le temps de puberté, à l'état où elles doivent reſter. Celles de la femme croiſſent auſſi : les nymphes ſur-tout qui étoient auparavant inſenſibles, deviennent plus apparentes. Par cette cauſe & beaucoup d'autres, l'orifice du vagin ſe trouve rétreci ; cette derniere modification varie beaucoup auſſi. Il y a quelquefois quatre protubérances ou caroncules, d'autres fois trois ou deux, ſouvent une eſpece d'anneau circulaire ou ſemi-lunaire. *Voyez* CARONCULES.

Quand il arrive à la femme de connoître l'*homme* avant l'âge de puberté, nulle effuſion de ſang, à moins d'une extrême diſproportion entre les parties de l'un & de l'autre, ou des efforts trop bruſques. Mais il arrive auſſi qu'il n'y a point de ſang répandu, même après cet âge, ou que l'effuſion reparoît même après des approches réitérées, intimes & fréquentes, s'il y a ſuſpenſion dans le commerce & continuité d'accroiſſement dans les parties ſexuelles de la femme. La preuve prétendue de la virginité ne ſe renouvelle cependant que dans l'intervalle de quatorze à dix-ſept, ou de quinze à dix-huit ans. Celles en qui la virginité ſe renouvelle ne ſont pas en auſſi grand nombre que celles à qui la nature a refuſé cette faveur chimérique.

Les Ethiopiens, d'autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, quelques nations de l'Aſie, s'aſſurent de la chaſteté de leurs filles par une opération qui conſiſte en une ſuture qui rapproche les parties que la nature a ſéparées, & ne laiſſe d'eſpace que celui qui eſt néceſſaire à l'iſſue des écoulemens naturels. Les chairs s'uniſſent, adherent, & il faut les ſéparer par une inciſion, lorſque le temps du mariage eſt arrivé. Ils emploient auſſi dans la même vue l'infibulation qui ſe fait avec un fil d'amiante ; les filles portent le fil d'amiante, ou un anneau qui ne peut s'ôter ; les femmes un cadenas dont le mari a la clef.

Quel contraſte dans les goûts & les mœurs de l'*homme* ! D'autres peuples mépriſent la virginité, & regardent comme un travail ſervile la peine qu'il faut prendre pour la détruire. Les uns cedent les prémices des vierges à leurs prêtres ou à leurs idoles ; d'autres à leurs chefs, à leurs maîtres ; ici un *homme* ſe croit déshonoré, ſi la fille qu'il épouſe n'a pas été déflorée ; là il ſe fait précéder à prix d'argent.

L'état de l'*homme* après la puberté eſt celui du mariage ; un *homme* ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un *homme*, puiſque le nombre des femelles eſt à peu près égal à celui des mâles.

L'objet du mariage eſt d'avoir des enfans ; mais il n'eſt pas toujours poſſible : la ſtérilité vient plus ſouvent de la part de la femme, que de la part de l'*homme*. *Voyez* IMPUISSANCE & STÉRILITÉ. Cependant il arrive quelquefois que la conception devance les ſignes de la puberté ; des femmes ſont devenues meres avant que d'avoir eu l'écoulement naturel

naturel à leur sexe. D'autres sans être jamais sujettes à cet écoulement, ne laissent pas d'engendrer. On dit même qu'au Brésil des nations entieres se perpétuent, sans qu'aucune femme ait d'évacuation périodique; la cessation des regles qui arrivent ordinairement à quarante ou cinquante ans, ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir; il y en a qui ont conçu à soixante, à soixante & dix ans, & même plus tard. Dans le cours ordinaire, les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la premiere éruption, & la cessation de cet écoulement à un certain âge les rend stériles.

L'âge auquel l'*homme* peut engendrer n'a pas de termes aussi marqués; il commence entre douze & dix-huit ans; il cesse entre soixante & soixante & dix; il y a cependant des exemples de vieillards qui ont eu des enfans jusqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix ans, & des exemples de garçons qui ont produit leur semblable à neuf, dix, & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à sept, huit & neuf.

On prétend qu'immédiatement après la conception l'orifice de la matrice se ferme, & qu'elle s'annonce par un frissonnement qui se répand dans tous les membres de la femme. *Voyez les articles* CONCEPTION.

La femme de Charles Town qui accoucha en 1714 de deux jumeaux, l'un blanc & l'autre noir; l'un de son mari, l'autre d'un negre qui la servoit, prouve que la conception de deux enfans ne se fait pas toujours dans le même temps.

Le corps finit de s'accroître dans les premieres années qui suivent l'âge de puberté: l'*homme* grandit jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans; la femme à vingt est parfaitement formée.

Il n'y a que l'*homme* & le singe qui aient des cils aux deux paupieres; les autres animaux n'en ont point à la paupiere inférieure; & dans l'*homme* même il y en a beaucoup moins à la paupiere inférieure qu'à la supérieure; les sourcils deviennent quelquefois si longs dans la vieillesse, qu'on est obligé de les couper.

La partie de la tête la plus élevée est celle qui devient chauve la premiere, ensuite celle qui est au dessus des tempes; il est rare que les cheveux qui couvrent le bas des tempes tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derriere de la tête.

Au reste, il n'y a que les *hommes* qui deviennent chauves en avançant en âge; les femmes conservent toujours leurs cheveux; ils blanchissent dans les deux sexes; les enfans & les eunuques ne sont pas plus sujets à être chauves que les femmes.

Les cheveux sont plus grands & plus abondans dans la jeunesse qu'à tout autre âge.

Les piés, les mains, les bras, les cuisses, le front, l'œil, le nez, les oreilles, en un mot, toutes les parties de l'*homme* ont des propriétés particulieres. *Voyez les différens articles de ce dictionnaire.*

Il n'y en a aucune qui ne contribue à la beauté ou à la laideur, & qui n'ait quelque mouvement agréable ou difforme dans la passion. *Voyez* HONTE, COLERE, FUREUR, AMOUR, *&c.*

Ce sont celles du visage qui donnent ce que nous appellons *la physionomie.*

Toutes concourent par leurs proportions à la plus grande facilité des fonctions du corps; mais il faut bien distinguer l'état de nature, de l'état de société. Dans l'état de nature, l'*homme* qui exécuteroit avec plus d'aisance toutes les fonctions animales, seroit sans contredit le mieux fait; & réciproquement le mieux fait exécuteroit le plus aisément toutes les fonctions animales; mais il n'en est pas ainsi dans l'état de société. Chaque art, chaque manœuvre, chaque action, exige des dispositions particulieres de membres, ou que la nature donne quelquefois, ou qui s'acquierent par l'habitude, mais toujours aux dépens des proportions les plus régulieres & les plus belles. Il n'y a pas jusqu'au danseur, qui forcé de soutenir tout le poids de son corps sur la pointe de son pié, n'eût à la longue cette partie défigurée aux yeux du statuaire, qui ne se proposeroit que de représenter un *homme* bien fait, & non un danseur. *Voyez* PROPORTION.

La grace qui n'est que le rapport de certaines parties du corps, soit en repos, soit en mouvement, considérées relativement aux circonstances d'une action, ne s'obtient souvent aussi que par des habitudes, dont le dérangement des proportions est encore un effet nécessaire. *Voyez* GRACE.

D'où il s'enſuit que l'*homme* de la nature, celui qu'elle ſe ſeroit complu à former de la maniere la plus parfaite, n'excelleroit peut-être en rien; & que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, ſelon l'état de la ſociété dans lequel il le tranſporte. S'il en veut faire un crocheteur, il en affaiſſera les cuiſſes ſur les jambes; il fortifiera celles-ci; il étendra les épaules, il courbera le dos; & ainſi des autres conditions.

Par un travers auſſi inexplicable que ſingulier, les *hommes* ſe défigurent en cent manieres bizarres; les uns s'applatiſſent le front, d'autres s'alongent la tête; ici on s'écraſe le nez, là on ſe perce les oreilles. On violente la nature avec tant d'opiniâtreté, qu'on parvient enfin à la ſubjuguer, & qu'elle fait paſſer la difformité des peres aux enfans, comme d'elle-même. L'habitude de ſe remplir les narines de pouſſiere eſt ſi générale parmi nous, que je ne doute guere que ſi elle ſubſiſte encore pendant quelques ſiecles, nos deſcendans ne naiſſent tous avec de gros nez difformes & évaſés. Mais que ne doit-il pas arriver à l'eſpece humaine parmi nous, par le vice de l'habillement, & par les maladies auxquelles nos mœurs dépravées nous expoſent?

La tête de l'*homme* eſt à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux; le ſinge a moins de cerveau.

L'*homme* a le cou moins gros à proportion que les quadrupedes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le ſinge & lui qui aient des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les *hommes;* mais l'organiſation de ces parties eſt la même dans l'un & l'autre ſexe; celles de l'*homme* peuvent auſſi former du lait, & il y en a des exemples.

Le nombril qui eſt apparent dans l'*homme*, eſt preſque oblitéré dans les animaux; le ſinge eſt le ſeul qui ait des bras & des mains comme nous; les feſſes qui ſont les parties les plus inférieures du tronc, n'appartiennent qu'à l'eſpece humaine.

L'*homme* eſt le ſeul qui ſe ſoutienne dans une ſituation droite & perpendiculaire.

Le pié de l'*homme* differe auſſi de celui de quelque animal que ce ſoit; le pié du ſinge eſt preſque une main.

L'*homme* a moins d'ongle que les autres animaux; c'eſt par des obſervations continuées pendant long-temps ſur la forme intérieure de l'*homme*, que l'on eſt convenu des proportions qu'il falloit garder dans la peinture, la ſculpture & le deſſin. *Voyez l'article* PROPORTION.

Dans l'enfance, les parties ſupérieures de l'*homme* ſont plus grandes que les inférieures.

A tout âge, la femme a la partie antérieure de la poitrine plus élevée que nous; en ſorte que la capacité formée par les côtes a plus d'épaiſſeur en elles & moins de largeur. Les hanches de la femme ſont auſſi plus groſſes: c'eſt à ce caractere qu'on diſtingue ſon ſquelette de celui de l'*homme*.

La hauteur totale du corps humain varie aſſez conſidérablement; la grande taille pour les *hommes*, eſt depuis cinq piés quatre ou cinq pouces, juſqu'à cinq piés huit ou neuf pouces. La taille médiocre depuis cinq piés ou cinq piés un pouce, juſqu'à cinq piés quatre pouces; & la petite taille eſt au deſſous de cinq piés. Les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins; il y a des eſpeces d'*hommes* qui n'ont que depuis quatre piés, juſqu'à quatre piés & demi; tels ſont les Lapons.

L'*homme* relativement à ſon volume eſt plus fort qu'aucun animal; il peut devancer le cheval par ſa vîteſſe; il le fatigue par la continuité de la marche; les chaters d'Iſpahan font trente-ſix lieues en 14 ou 15 heures.

La femme n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi vigoureuſe que l'*homme*.

Tout change dans la nature, tout s'altere, tout périt. Lorſque le corps a acquis ſon étendue en hauteur & en largeur, il augmente en épaiſſeur; voilà le premier point de ſon dépériſſement, elle commence au moment où la graiſſe ſe forme, à 35 ou 40 ans. *Voyez* GRAISSE. Alors les membranes deviennent cartilagineuſes, les cartilages oſſeux, les os plus ſolides, & les fibres plus dures; la peau ſe ſeche, les rides ſe forment, les cheveux blanchiſſent, les dents tombent, le viſage ſe déforme, & le corps s'incline vers la terre à laquelle il doit retourner.

Les premieres nuances de cet état ſe font appercevoir avant 40 ans; elles augmentent par degrés aſſez lents juſqu'à 60, par degrés plus rapides juſqu'à 70. Alors commence la

vieilleſſe qui va toujours en augmentant ; la caducité ſuit, & la mort termine, ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ou cent ans, la vieilleſſe & la vie.

Les femmes en général vieilliſſent plus que les *hommes ;* paſſé un certain âge leur durée s'aſſure ; il en eſt de même des *hommes* nés foibles. La durée totale de la vie peut ſe meſurer par le temps de l'accroiſſement. L'*homme* qui eſt trente ans à croître, vit 90 ou 100 ans. Le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit auſſi que dix ou douze ans.

Il eſt parlé dans les tranſactions philoſophiques, de deux *hommes*, dont l'un a vécu cent ſoixante-cinq ans, & l'autre cent quarante-quatre.

Il y a plus de vieillards dans les lieux élevés que dans les lieux bas ; mais en général l'*homme* qui ne meurt pas par intempérie ou par accident, vit par-tout quatre-vingt-dix ou cent ans.

La mort eſt auſſi naturelle que la vie ; il ne faut pas la craindre, ſi l'on a aſſez bien vécu pour n'en pas redouter les ſuites.

Mais il importe en une infinité de circonſtances de ſavoir la probabilité qu'on a de vivre un certain nombre d'années. Voici une courte table calculée à cet effet.

Table des probabilités de la durée de la vie.

Age.	Durée de la vie.		Age.	Durée de la vie.	
Années.	*Années.*	*Mois.*	*Années.*	*Années.*	*Mois.*
0	8	0	18	34	8
1	33	0	19	34	0
2	38	0	20	33	5
3	40	0	21	32	11
4	41	0	22	32	4
5	41	6	23	31	10
6	42	0	24	31	3
7	42	3	25	30	9
8	41	6	26	30	2
9	40	10	27	29	7
10	40	2	28	29	0
11	39	6	29	28	6
12	38	9	30	28	0
13	31	1	31	27	6
14	37	5	32	26	11
15	36	9	33	26	3
16	36	0	34	25	7
17	35	4	35	25	0
36	24	5	61	10	6
37	23	10	62	10	0
38	23	3	63	9	6
39	22	8	64	9	0
40	22	1	65	8	6
41	21	6	66	8	0
42	20	11	67	7	6
43	20	4	68	7	0
44	19	9	69	6	7
45	19	3	70	6	2
46	18	9	71	5	8
47	18	2	72	5	4
48	17	8	73	5	0
49	17	2	74	4	9
50	16	7	75	4	6
51	16	0	76	4	3
52	15	0	77	4	1
53	15	0	78	3	11
54	14	0	79	3	9
55	14	0	80	3	7
56	13	5	81	3	5
57	12	10	82	3	3
58	12	3	83	3	2
59	11	8	84	3	1
60	11	1	85	3	0

On voit par cette table qu'on peut eſpérer qu'un enfant qui vient de naître vivra huit ans, & ainſi des autres temps de la vie.

Mais on obſervera 1°. que l'âge de ſept ans eſt celui où l'on peut eſpérer une plus longue vie ; 2°. qu'à douze ou treize ans on a vécu le quart de ſa vie ; & à vingt-huit ou vingt-neuf, on a vécu la moitié ; & à cinquante, plus des trois quarts.

O vous, qui avez travaillé juſqu'à cinquante ans, qui jouiſſez de l'aiſance, à qui il reſte encore de la ſanté & des forces, qu'attendez-vous donc pour vous repoſer ! juſqu'à quand direz-vous, *demain, demain?*

Après avoir expoſé ce qui concerne l'*homme* en général, nous renverrons, pour ce qui appartient à ſes différens organes, aux différens articles de ce dictionnaire. *Voyez* donc, pour la tête, *à l'article* TETE ; pour les piés, les mains, les dents, *à ces articles ;* pour la vue, *aux articles* ŒIL & VUE ; pour l'ouie, *aux articles* OUIE & OREILLE ; pour l'odorat, *aux articles* ODORAT & NEZ, *&c.* pour les ſens en général,

aux articles SENS, SENSATIONS & TOUCHER ; & sur-tout *à l'article* ECONOMIE ANIMALE. Et quant aux variétés de l'espece humaine, *voyez* les articles de géographie qui y ont rapport, comme LAPONS, CHINOIS, INDIENS, NEGRES, *&c.* & l'*article* HUMAINE ESPECE.

Il y a des *hommes* blancs, des noirs, des olivâtres, des *hommes* de couleur de cuivre. *Voy. les articles* NEGRES MULATRES, *&c.*

Les *hommes* ont une physionomie propre aux lieux qu'ils habitent. *V. l'art.* PHYSIONOMIE ; & pour l'histoire naturelle de l'*homme*, ce que MM. de Buffon & d'Aubenton en ont dit dans leur excellente *histoire naturelle*, dont nous avons extrait ce qui précede.

HOMME (*Expositon anatomique du corps de l'*); ce corps ainsi que celui de tous les autres animaux, est une machine très-compliquée, & dans la composition de laquelle entre une infinité d'instrumens différens par leur structure & par l'usage auquel ils sont destinés. Certaines parties blanches, dures, insensibles, connues sous le nom d'*os*, soutiennent tout l'édifice. *V.* OS. Dans les endroits où ces parties se meuvent en glissant les unes sur les autres, elles sont enduites & comme encroûtées de certaines lames brillantes, blanches, très-élastiques, d'un tissu extrêmement serré qu'on nomme *cartilages*, & dont on distingue plusieurs especes: il y a aussi des lieux où les os sont retenus & fixés en place par l'intermede d'autres cartilages un peu différens de ceux dont les extrêmités des os mobiles sont couvertes. *V.* CARTILAGE. Les différentes pieces osseuses qui ont du jeu & quelque mouvement, sont arrêtées & liées les unes aux autres par certaines cordes ou certains rubans que les anatomistes appellent *ligamens*, & qui sont des parties blanches, souples, extensibles, très-élastiques, & douées d'un sentiment très-obtus & presque nul. *V.* LIGAMENT. Parmi ces ligamens il y en a qui sont très-minces & comme membraneux, qui enveloppent les jointures des os, & empêchent l'écoulement d'une certaine humeur onctueuse nommée *synovie;* on les nomme *capsules articulaires*, ou *ligamens capsulaires*. *V.* CAPSULES ARTICULAIRES. L'humeur que ces ligamens retiennent est douce & gluante, & faite pour lubrifier les parties & les empêcher de se dessécher & de s'user par les frottemens répétés, *voyez* SYNOVIE ; elle coule de certains paquets glanduleux communément enveloppés de graisse, & que la nature a très-artistement placés dans certains enfoncemens pratiqués exprès pour les mettre à l'abri des chocs & des compressions violentes. *Voyez* GLANDES SYNOVIALES. Toutes ces choses ne se voient que dans les endroits où les os s'unissent de maniere à permettre quelque mouvement ; & cette sorte de jonction s'appelle *diarthrose*, dont il y a plusieurs especes. *V.* ENARTHROSE ; ARTHRODIE & GINGLYME. En général, toute union ou jonction de deux pieces osseuses se nomme *articulation*, laquelle, pour parler le langage des anatomistes, se fait avec mouvement ou sans mouvement: cette derniere espece est la *synarthrose*, & comprend sous elle plusieurs divisions. *Voyez* SUTURE, HARMONIE & GOMPHOSE. Les os articulés par diarthrose, ont besoin d'être maintenus en place, & liés les uns aux autres par différens moyens; cette liaison s'appelle *symphise*, & se fait tantôt avec des ligamens, c'est la *sinévrose ;* d'autres fois avec les chairs ou les muscles, c'est la *sisarcose*, & dans certains lieux, par l'intermede des cartilages, c'est la *synchondrose*. *V.* SINEVROSE, SISARCOSE & SYNCHONDROSE. Tous les os du corps de l'*homme*, excepté les couronnes des dents, sont couverts d'une membrane assez forte, dont l'épaisseur varie suivant les lieux, & qui soutient une prodigieuse quantité de vaisseaux très-fins & de toute espece ; on l'appelle le *périoste*, tant qu'elle est appliquée sur les os ; lorsque delà elle passe sur les ligamens, on la nomme *péridesme;* & quand enfin elle s'étend sur les cartilages, elle reçoit le nom de *périchondre*. *V.* PÉRIOSTE. Cette membrane se glisse & s'insinue jusques dans les cavités intérieures des os, elle les tapisse exactement ; c'est le périoste interne qui enveloppe la moëlle, & fournit les cloisons sans nombre qui forment les cellules dans lesquelles cette humeur onctueuse est renfermée. *V.* MOELLE. Les os sont formés de deux substances, l'une dure & d'un tissu très-serré, composée de lames très-étroitement unies les unes aux autres, c'est la substance ou matiere compacte ; l'autre est cellulaire, & quand elle résulte de l'assemblage

de plusieurs lames, on l'appelle *substance spongieuse;* mais quand elle résulte de l'entrelacement d'un grand nombre de filets, *c'est la substance réticulaire. Voyez* SUBSTANCE OSSEUSE & OSSIFICATION.

Les os, & avec eux toutes les autres parties des animaux, sont mis en mouvement par certaines puissances que les anatomistes appellent *muscles.* Ce sont des organes mous, d'une couleur rouge, formés de fibres, qui ont la faculté de se raccourcir, & qui par ce raccourcissement tirent les parties auxquelles ils sont annexés : un tissu cellulaire plus ou moins fin, lie toutes ces fibres entre elles, & soutient les divisions presque infinies des nerfs, des arteres & des autres vaisseaux qui pénetrent la substance du muscle ; un autre tissu cellulaire plus lâche, & communément chargé de graisse, unit entr'eux les différens muscles, ou les attache à d'autres parties : on nomme *contraction*, l'action par laquelle un muscle se raccourcit ; & fibre *musculaire* ou *contractile*, celle qui peut exercer cette action : il faut que ce pouvoir dépende en partie de la maniere dont les fibres sont unies entr'elles ; car dans le milieu du muscle, où les fibres sont molles & rouges, on les voit se contracter, & l'on n'observe rien de semblable dans les extrêmités, qui sont blanches & d'un tissu bien plus ferme & bien plus serré : cependant ce sont les mêmes fibres qui, sans interruption, vont d'un bout à l'autre du muscle, mais qui, ramassées vers les extrêmités, sont si étroitement serrées entr'elles qu'elles en perdent l'aptitude au mouvement ; il faut, pour qu'une fibre musculaire se raccourcisse, qu'elle se gonfle & se renfle ; ce renflement devient impossible quand les fibres sont trop rapprochées & trop fermement unies entre elles ; quand en se rapprochant ainsi, elles forment par leur assemblage des cordes blanches, souples & flexibles, c'est ce qu'on nomme des *tendons*, *voy.* TENDONS ; lorsqu'elles s'épanouissent en maniere de membrane, elles sont ce qu'on appelle des *aponévroses*, *voyez* APONÉVROSE : c'est par le moyen de ces tendons ou de ces aponévroses que les muscles s'attachent aux os, ou bien aux autres parties qu'ils doivent mouvoir ; ainsi dans chaque muscle il y a toujours un milieu rouge & mollet (les anciens le nommoient le *ventre du muscle*), & deux extrêmités tendineuses plus ou moins longues, dont l'une portoit chez les anciens le nom de *tête*, & l'autre, celui de *queue :* ces noms étoient tirés de la comparaison qu'ils faisoient d'un muscle avec un rat écorché : au reste, les noms qu'on a donnés aux différens muscles viennent ou de leur figure, comme *deltoïde*, *triangulaire*, *quarré;* ou de leur situation, comme *fessier*, *dorsal*, *pectoral ;* ou de leur action, comme *fléchisseur*, *extenseur*, *abaisseur*, ou de quelque autre circonstance. *Voyez* MUSCLE.

C'est aux nerfs & aux vaisseaux sanguins que les muscles doivent la faculté, dont ils jouissent, de se contracter, & de mouvoir par-là toutes les autres parties. Les nerfs sont des cordons blanchâtres, composés de filets extrêmement fins, qui tous tirent leur origine du cerveau, de la moëlle alongée, ou de la moëlle épiniere : ils communiquent différemment entr'eux ; cependant les deux manieres de communication établies les plus ordinaires sont ou par forme d'entrelacement & de réseau, ce qu'on nomme *plexus*, & qui spécialement a lieu à l'intérieur pour les visceres de la poitrine & du ventre, *voyez* PLEXUS ; ou par le moyen de certaines tumeurs rougeâtres, d'une consistance assez marquée, & de différentes figures, qu'on appelle *ganglions*, lesquelles se rencontrent dans différentes parties, mais sur-tout le long de la colonne épiniere, *voyez* GANGLIONS. Quoique les yeux ne puissent saisir de cavité dans les nerfs, on ne sauroit cependant se dispenser d'y en admettre : bien des expériences semblent prouver qu'un fluide très-subtil passe sans cesse, à la faveur de ces cavités, du cerveau & de la moëlle vers les autres parties, & reflue peut-être de ces mêmes parties vers les organes desquels il avoit commencé à couler ; ce fluide qui paroît fait pour animer toute la machine, s'appelle *esprit animal*, *voyez* ESPRIT ANIMAL *ou* ESPRITS ANIMAUX. La nature de cet esprit ne nous est pas encore bien connue : il n'est guere raisonnable d'en nier l'existence ; peut-être y en a-t-il de plusieurs especes. Quand un nerf s'insinue dans une partie, il s'y divise de façon qu'en le suivant avec soin, il semble que toute la partie elle-même ne soit faite que par sa divisio-

ce

qui a donné lieu de penſer que dans ſon principe & ſon origine le corps des animaux n'étoit qu'un épanouiſſement nerveux différemment fait dans les différentes parties. Quoi qu'il en ſoit de toutes ces choſes, toujours eſt-il certain que c'eſt aux nerfs que les parties de notre corps doivent le ſentiment & le mouvement : une choſe ſinguliere, ſans doute, c'eſt que le principe du ſentiment dérivant du cerveau, du cervelet & de la moëlle épiniere, ces parties ſoient cependant inſenſibles. On nomme *névrologie* la partie d'anatomie qui traite des nerfs & de leurs diſtributions : cette partie eſt une des moins développées, & cependant c'eſt une des plus importantes & des plus intéreſſantes. *Voyez* NERFS & NÉVROLOGIE.

Les vaiſſeaux ſanguins ſont des tuyaux membraneux, cylindriques, plus ou moins élaſtiques, dont les uns, ſous le nom d'*arteres*, portent le ſang du cœur aux autres parties : les autres ſe nomment *veine*, & leur office eſt de reprendre le ſang que les arteres ont apporté, & de le ramener au cœur : le mouvement par lequel le ſang eſt ainſi porté & rapporté s'appelle *circulation*. *V.* CIRCULATION DU SANG. Les arteres ont leurs tuniques plus fortes & plus épaiſſes que les veines ; elles ont un mouvement ſenſible de pulſation, c'eſt le *pouls*, *voyez* POULS ; & le ſang marche bien plus vîte dans ces tuyaux que dans les veines : toutes les arteres ne ſont que des ramifications de deux troncs principaux, connus ſous les noms d'*aorte* & d'*artere pulmonaire*, *v.* ARTERE. Les membranes des veines ſont foibles & minces, elles ont peu d'action : mais pour ſuppléer à ce défaut, la nature a placé dans leurs cavités des replis membraneux qu'on appelle *valvules*, & qui ſont diſpoſés de maniere qu'ils cedent ſans peine à l'impulſion du ſang qui retourne au cœur, mais ils ſe levent pour l'empêcher de revenir ſur ſes pas : les arteres n'ont point de valvules ; on n'en découvre point non plus dans les groſſes veines placées dans le ventre ou dans la poitrine : toutes les veines vont ſe rendre à cinq tuyaux communs, dont l'un, qui eſt le principal & le plus gros de tous, ſe nomme *veine-cave*, & va ſe rendre à l'oreillette droite du cœur : trois autres partent du poumon, & viennent décharger le ſang dans l'oreillette gauche du cœur : le cinquieme amaſſe le ſang de tous les viſceres qui ſervent à la digeſtion des alimens, & le charie au foie, on le nomme *veine-porte*. Outre ces tuyaux, il y en a d'autres dans le corps humain, dont les uns ſont pleins d'une liqueur claire, tranſparente, ſans goût & ſans odeur ; on la nomme *lymphe*, & les tuyaux qui la contiennent, s'appellent *vaiſſeaux lymphatiques*. *V.* LYMPHE & VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Les autres conduits, qui ne contiennent ni ſang, ni lymphe, ſont deſtinés à recevoir l'air, on les appelle *bronches* : ils naiſſent tous d'un canal, en partie cartilagineux & en partie membraneux, qui du fond de la bouche gagne juſques dans la poitrine ; on lui donne le nom de *trachée-artere*, *voyez* TRACHÉE-ARTERE & BRONCHE : l'air amené par ces tuyaux gonfle les poumons & ſouleve la poitrine ; quand il en ſort, la poitrine ſe reſſerre & les poumons s'affaiſſent : ce double mouvement qui ſe fait alternativement pendant tout le cours de la vie, conſtitue cette importante fonction, connue de tout le monde ſous le nom de *reſpiration* ; quand l'air rentre, c'eſt l'*inſpiration* ; quand il ſort, c'eſt l'*expiration*. *V.* RESPIRATION.

Toute partie qui remplit une fonction d'une certaine importance, & qui eſt renfermée dans l'une des grandes cavités de la machine, ſe nomme *viſcere*, *voy.* VISCERE. On voit encore certaines parties arrondies, aſſez fermes, de différentes couleurs, & qui pour la plupart ſéparent du ſang une humeur particuliere, on les appelle en général du nom de *glandes* ; quand elles ſont iſolées & détachées les unes des autres, elles ſe nomment *glandes conglobées* ; elles prennent le nom de *glandes conglomérées*, quand elles ſont ramaſſées pluſieurs enſemble & renfermées ſous une même enveloppe. *Voy.* GLANDE. L'action par laquelle les glandes, ainſi que d'autres parties, ſéparent de la maſſe commune des humeurs une liqueur particuliere, porte en général le nom de *ſécrétion*, *voyez* SECRÉTION ; & les canaux par leſquels cette humeur eſt reçue pour être conduite en un lieu différent, ſe nomment *vaiſſeaux excréteurs* ; quand ils ſont très-fins & très-déliés, on les nomme *pores*, & du nombre de ces derniers il en eſt dont la fonction differe des autres, & qui ſont deſtinés à pomper quel-

que humeur, à s'en charger, pour la ramener à la masse, soit médiatement, soit immédiatement; ils ont reçu le nom de *pores absorbans*, & il paroît que la surface de tous nos viscères en est aussi criblée que celle de la peau. *V.* PORES ABSORBANS. Cette derniere partie couvre tout notre corps, ainsi que tout le monde le sait: on l'appelle à cause de cela le *tégument universel*; elle est composée de plusieurs lames, dont la plus superficielle & la plus mince se nomme *épiderme*: celle-ci est insensible, & formée d'un grand nombre de petites écailles très-fines; elle se replie dans les grandes ouvertures de la peau, & s'y confond, ou s'y perd dans la membrane qui revêt l'extérieur de l'œil, les narines, la bouche, le gosier, l'œsophage, *&c.* *V.* EPIDERME. On apperçoit à la face de l'épiderme qui touche la peau, un réseau plus ou moins fin dans les différentes parties; il semble être une appendice de l'épiderme, on le nomme le *corps réticulaire*. *V.* CORPS RÉTICULAIRE. Quelques anatomistes pensent que ce qui fait la liaison de l'épiderme & de la peau est une certaine substance à peu près muqueuse, qu'ils ont appellée le *corps muqueux*, & qu'ils croient être le siege de la couleur blanche de la peau des Européens, *&c.* & celui de la couleur noire de la peau des Negres. *V.* CORPS MUQUEUX. La peau, proprement dite, est immédiatement sous ce corps; elle est faite par l'assemblage & l'entrelacement le plus singulier de fibres qui approchent fort de la nature des fibres ligamenteuses: à travers cet entrelacement pénetrent mille & mille filets nerveux, qui viennent à sa superficie s'épanouir en papilles applaties, ou se gonfler de maniere à former les papilles pyramidales: ces papilles sont l'organe immédiat du plus étendu, du plus important & peut-être du plus utile de tous nos sens, du *toucher*, *V.* TOUCHER. C'est dans la peau que s'opere l'excrétion la moins sensible, & cependant la plus abondante de toutes celles qui se font dans notre machine; elle est connue sous le nom d'*insensible transpiration*: l'humeur qu'elle fournit est chassée par les pores de la peau. *Voy.* INSENSIBLE TRANSPIRATION. La peau ne se réfléchit point comme l'épiderme par la bouche, le nez, le fondement, *&c.* elle est vraiment trouée dans tous ces endroits-là: il s'en manque beaucoup que la peau ait partout la même sensibilité, la même consistance, la même élasticité: toutes ces choses varient suivant les lieux. *V.* PEAU. Ajoutez à tout cela que cette partie soutient les poils & les ongles. Ces premiers sont des filets très-déliés, de diverses couleurs, de différentes longueurs, toujours insensibles dans l'état naturel, lesquels naissent d'un petit oignon placé à la face interne de la peau, & qui paroissent destinés à couvrir & défendre du froid, *&c.* la surface du corps. *V.* POILS. Les ongles paroissent faits d'une substance assez semblable à celle des poils: chacun sait qu'ils garnissent le bout des doigts, des mains & des piés: leur racine jouit d'une grande sensibilité; l'extrémité se coupe sans qu'on en sente rien. *V.* ONGLE. Dans la plupart des quadrupedes, on trouve sous la peau une lame musculaire, qui s'appelle le *panniculé charnu*: cette partie manque dans l'*homme*, *voy.* PANNICULE CHARNU. Il n'y a sous la peau du corps humain qu'un tissu formé par un grand nombre de cellules irrégulieres, lesquelles renferment une humeur huileuse condensée, douce & jaunâtre, connue sous le nom de *graisse*, *voy.* GRAISSE: ces cellules sont autant de petits réservoirs où la nature met en dépôt l'humeur dont nous venons de parler, & qu'elle saura bien reprendre en cas de besoin, par exemple dans le temps des maladies, soit pour nourrir le corps, soit pour adoucir l'acrimonie des humeurs morbifiques: les membres gagnent à ce dépôt une forme plus réguliere, des contours plus gracieux & une souplesse très-marquée: la sagesse de la nature sait tirer plusieurs avantages d'une même chose; elle les épuise; le tissu cellulaire joint aux propriétés que nous venons d'indiquer, celle de servir de lien à toutes les parties du corps; c'est lui qui les soutient, qui les fixe à leurs places, & qui fait que, quoiqu'adhérentes les unes aux autres, elles peuvent pourtant se mouvoir les unes sur les autres sans la moindre difficulté. *Voyez* TISSU CELLULAIRE *ou* GRAISSEUX.

Le corps de l'*homme* se divise en plusieurs parties principales, qui sont la tête, le tronc & les extrêmités: ces dernieres sont, les unes supérieures, ce sont les bras; les autres inférieures, qui sont formées des cuisses & des

jambes. Chacune de ces parties se divise encore en plusieurs autres régions.

On distingue dans la tête deux régions principales : l'une couverte de poils, on la nomme *partie chevelue ;* l'autre en est dépouillée pour la plus grande partie, c'est la face. *Voyez* TÊTE.

La tête est unie à la poitrine par le moyen du *cou*. *V.* COU. Le tronc se divise en thorax ou poitrine, & bas-ventre ou abdomen. Le devant de la poitrine retient le nom de *thorax ;* le derriere s'appelle le *dos*. C'est du haut & des côtés de cette région, que sortent les extrêmités supérieures.

Le bas-ventre a comme la poitrine une face en devant & l'autre en arriere ; la premiere se partage en trois régions : la premiere est au milieu, elle est marquée par le nombril ; & delà elle a pris le nom de *région umbilicale ;* celle qui est au dessus, & qui va jusqu'au bas de la poitrine, se nomme *région épigastrique ;* la troisieme qui s'étend au dessous, & gagne jusqu'aux parties génitales de l'un & de l'autre sexe, a reçu le nom de *région hypogastrique*. Chacune de ces régions se divise encore en trois autres ; savoir, celle du milieu & les deux latérales : le milieu de la région épigastrique se nomme *épigastre ;* les côtés sont les *hypocondres*. *Voy.* EPIGASTRE & HYPOCONDRES.

Les côtés de la région du nombril s'appellent les *lombes ;* le milieu a conservé le nom de *région umbilicale*.

La derniere des régions antérieures du ventre se partage en haute & basse ; le milieu de la premiere est l'*hypogastre ;* les parties latérales sont les *iſles* ou les *flancs :* la partie basse répond au petit bassin, son milieu est le *pénil*, ses côtés sont les *aines*.

La face postérieure du ventre présente un grand enfoncement, qu'on appelle aussi *région lombaire postérieure*, ou plus communément *le creux* ou *le pli des reins ;* ce qui est au dessous se releve & fait saillie ; c'est la région des fesses, entre lesquelles est l'ouverture par où le corps se débarrasse de ses excrémens ; on l'appelle le *fondement*, ou l'*anus* (*Voyez* ANUS) ; l'espace qui est entre cette ouverture & les parties génitales de l'un ou l'autre sexe, porte le nom de *périnée*, & la ligne qui le partage en partie droite & gauche, se nomme *raphé*. Les extrêmités supérieures sont chacune composées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras & de la main ; les inférieures le sont chacune aussi des cuisses, des jambes & du pié.

Après cette idée générale des principales parties du corps humain, examinons chacune de ces mêmes parties : nous suivrons dans cet examen l'ordre le plus simple ; nous ne ferons mention des organes qu'à mesure qu'ils se présenteront successivement à nos yeux : commençons par la tête. Les poils qui couvrent plus de la moitié de la surface de cette partie, sont au moins dans les blancs, beaucoup plus longs que ceux du reste du corps, on les nomme *cheveux*. *Voy.* CHEVEUX. La partie la plus haute de la région chevelue se nomme le *vertex ;* le derriere s'appelle l'*occiput ;* le devant porte le nom de *sinciput ;* & les côtés celui de *tempes*. Le cuir qui porte les cheveux est plus crasse & moins sensible que la peau du reste du corps ; on y voit un plus grand nombre de glandes sébacées. *V.* GLANDES SÉBACÉES. Le tissu cellulaire qui est au dessous, a la propriété de ne se charger que d'une certaine quantité de graisse assez petite, & logée dans des cellules étroites ; ce tissu étant enlevé, on découvre en devant deux muscles minces qui vont sous la peau descendre sur le front jusqu'auprès des sourcils, qu'ils relevent en faisant rider la peau du front. Ce sont les *muscles frontaux*. *Voyez* MUSCLES FRONTAUX. En marchant du sinciput vers l'occiput, le milieu de droite à gauche est occupé par une aponévrose, à laquelle tiennent les fibres des muscles frontaux ; M. Winslow l'a nommée *calotte aponévrotique du crâne*. *Voyez* CALOTTE APONÉVROTIQUE. Du bas & des côtés de cette aponévrose, partent en arriere des lames charnues qui vont s'attacher à l'os qui se trouve dans cet endroit, & qui à cause de cela, a reçu le nom d'*os occipital ;* ce sont les muscles occipitaux, dont l'usage paroît être d'aider les frontaux dans leur action. *V.* MUSCLES OCCIPITAUX. Tout attenant ces muscles, on en apperçoit deux petits qui vont transversalement s'attacher au derriere de la conque de l'oreille externe, qu'ils tirent en arriere ; on les nomme les *muscles postérieurs de l'oreille*. En remontant vers les tempes, il se présente de chaque côté une lame musculaire large & mince, qui du bord de la calotte aponévrotique,

aponévrotique, s'avance vers l'oreille, & s'y insere à quelque distance au dessus du conduit; c'est le muscle supérieur de l'oreille externe; il sert à l'élever un peu. *V.* RELEVEUR DE L'OREILLE EXTERNE. L'artere temporale paroît à quelque distance de ce muscle en devant; on la voit serpenter dans cet endroit & se partager en deux branches principales, dont l'une va vers le front, & l'autre vers l'occiput; cette derniere s'anastomose avec l'artere occipitale: le mot d'*anastomose* est employé par les anatomistes pour désigner l'abouchement de deux vaisseaux qui se confondent & n'en font plus qu'un. *Voyez* ANASTOMOSE.

Quand on a enlevé l'aponévrose dont nous venons de parler, & les muscles qui y sont annexés, on découvre sur toute la tête, à l'exception des côtés, la membrane qui couvre les os immédiatement, on la nomme le *péricrâne*: elle ne differe point du périoste des autres parties; on la voit s'insinuer par les sutures entre les os de la tête, & communiquer avec la membrane qui tapisse les os en dedans, & qui se nomme *la dure-mere*. *V.* PÉRICRANE. Sur les côtés, dans les régions temporales, se trouve une aponévrose, que l'on a mal-à-propos prise pour une des lames du péricrâne; elle couvre un muscle qui occupe toute cette région, & qui est attaché aux os du crâne par son extrêmité supérieure, & à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure, par son extrêmité inférieure; il a principalement la fonction de lever la mâchoire inférieure, il porte le nom de *crotaphite*. *V.* MUSCLE CROTAPHITE. Sous ce muscle se découvre un nerf, qui part du maxillaire inférieur à sa sortie du crâne par le trou ovale de l'os sphénoïde; on le nomme *le nerf temporal*.

L'oreille extérieure est placée au bas de la région temporale; on distingue la partie supérieure qui est cartilagineuse, d'avec l'inférieure qui est faite par la peau seulement & le tissu cellulaire; on la nomme *le lobule*. La portion supérieure présente plusieurs replis & plusieurs enfoncemens qui ont différens noms; entre ces derniers, il y en a un qui mene à un canal appellé *conduit auditif externe*. *V.* OREILLE EXTERNE.

Derriere l'oreille est le nerf auriculaire postérieur qui vient de la portion dure du nerf auditif; sur le devant sont les auriculaires antérieurs, qui sont produits par deux des nerfs cervicaux; je ne fais point mention du muscle antérieur de l'oreille, parce que je ne l'ai jamais vu.

Le muscle crotaphite & le péricrâne étant emportés, on voit en devant l'os frontal; sur les côtés & en haut, les deux os pariétaux; en bas & toujours sur les côtés, les grandes ailes de l'os sphénoïde, & les os des tempes, en arriere l'os occipital: ce dernier est uni avec les pariétaux & les temporaux par la suture *lambdoïde*; les pariétaux le sont entre eux par la suture sagittale, & avec les os temporaux & les grandes ailes du sphénoïde, par la suture écailleuse; enfin pardevant, ils s'unissent avec l'os frontal par la suture appellée *coronale*; ces os sont la partie supérieure & les côtés de la boîte osseuse du crâne. *V.* OS FRONTAL, OS PARIÉTAUX, *&c.*

Il y a dans les enfans une ouverture au crâne dans le milieu de la future coronale, dans l'endroit où la sagittale la rencontre; on la nomme *la fontanelle* ou *la fontaine de la tête*. *Voyez* FONTANELLE.

Pour découvrir ce que le crâne renferme, on le scie tout autour; & quand on a séparé la calotte, les parties qui s'offrent aux yeux, sont d'abord une membrane forte, épaisse, composée de deux lames, & très-adhérente à la face interne du crâne: c'est la premiere des enveloppes du cerveau; on l'appelle la *dure-mere*. *V.* DURE-MERE. Celle des deux lames qui regarde le cerveau, se réfléchit entre les deux principales portions de ce viscere, & forme une cloison nommée *la faux*: sur le dos de cette cloison est un conduit d'une forme triangulaire, qui va toujours en s'élargissant à mesure qu'il avance en arriere, & qui reçoit le sang des veines du cerveau; c'est le *sinus longitudinal supérieur*: au bord opposé de la faux, est un autre conduit bien plus délié; c'est le *sinus longitudinal inférieur*: le long du premier de ces sinus, sur-tout en arriere, sont plusieurs grappes glanduleuses; on leur a donné le nom de *glandes de Pachioni*.

Sous la dure-mere est une membrane fine, transparente, composée de deux lames, dont l'intérieure s'enfonce dans les sillons qui sont creusés à la surface extérieure du cerveau; la premiere lame se nomme la

pie-mere; la seconde a reçu le nom d'*aracnoïde. Voyez* PIE-MERE, *&c.*

Le cerveau vient ensuite ; c'est un viscere très-gros, mou, insensible, arrosé d'un prodigieux nombre de vaisseaux, composé de deux substances, l'une extérieure & grise, où l'on pense que l'esprit vital est situé ; l'autre blanche, & qu'on nomme *médullaire*, que l'on croit formée par l'assemblage des vaisseaux excréteurs de la premiere, & qui donne naissance aux nerfs, soit immédiatement, soit médiatement : ce viscere est partagé en deux portions principales nommées *hémisphères;* chaque hémisphere l'est en trois lobes, l'un antérieur, l'autre moyen, & le troisieme postérieur : à la surface extérieure sont différens enfoncemens connus sous le nom d'*anfractuosités:* la substance grise qu'on appelle aussi *corticale*, s'insinue dans toutes les anfractuosités : une lame blanche assez épaisse, fait par en bas & dans la partie moyenne, la réunion des deux hémispheres; c'est le corps calleux, où quelques-uns ont assez ridiculement placé le siege de l'ame : sur les côtés de ce corps, un peu plus bas que lui, sont creusées deux grandes cavités connues sous le nom de *ventricules supérieurs* ou *latéraux* du cerveau, qui sont fort irrégulieres, & qui s'enfoncent en se contournant comme les cornes d'un belier ; sous les lobes moyens du cerveau, une cloison transparente se voit entre les deux ventricules ; elle les sépare, elle est formée de deux lames fort distinctes; c'est le *septum lucidum:* la premiere chose qui frappe dans les ventricules supérieurs, c'est une masse de vaisseaux très-fins, & différemment entortillés, laquelle, en s'élargissant en arriere, se prolonge jusqu'au fond des ventricules ; elle a pris le nom de *plexus choroïde :* les vaisseaux qui la forment se réunissent en une grosse veine, nommée *veine de Galien*, qui décharge le sang dans un sinus, que nous observerons dans l'instant : ôtez le plexus choroïde, & vous appercevrez en devant & sur le côté dans chaque ventricule, une bosse oblongue, qui se termine en arriere par une sorte de queue ; elle est grise à l'extérieur, mais le dedans est mêlé de la substance blanche & de la grise ; c'est le *corps cannelé.* Sous le *septum lucidum* est une lame blanche qui s'élargit en s'avançant en arriere, & s'y partage en deux branches minces ; on la nomme *la voûte à trois piliers:* enlevez cette voûte, rejetez-la en devant, & vous appercevrez qu'elle s'y divise en deux cordons blancs, dans l'écartement desquels vous pourrez distinguer un troisieme cordon transversal nommé la *commissure antérieure* du cerveau : vis-à-vis est une ouverture qui va au troisieme ventricule : plus loin sont deux éminences ovales, appellées *couches des nerfs optiques ;* ces éminences laissent entre leurs extrêmités postérieures une autre ouverture qui va aussi au troisieme ventricule ; on la nomme *anus*, l'antérieure s'appelle *vulva :* attenant l'anus est la commissure postérieure du cerveau ; c'est un cordon transversal qui s'avance assez peu de chaque côté : dans le lieu où la cavité des ventricules supérieurs commence à s'enfoncer, on voit un petit prolongement pointu en arriere; c'est le *processus anciroïde* : on apperçoit dans le reste un bourrelet qui suit les contours de la cavité ; les anatomistes l'ont nommée la *corne d'Ammon;* quand on écarte les couches des nerfs optiques, il se présente une cavité oblongue d'assez peu d'étendue, d'une forme à peu près triangulaire ; c'est le troisieme ventricule du cerveau qui s'enfonce en devant, & forme l'*entonnoir*, dont le bec aboutit à une petite colonne médullaire, appuyée sur la glande pituitaire ; on la nomme à cause de cela, *tige pituitaire* : on apperçoit à la face postérieure du troisieme ventricule l'ouverture de l'*aqueduc de Silvius;* c'est un conduit qui du troisieme ventricule mene au quatrieme : sur le trajet de ce conduit, il y a quatre éminences arrondies, que les anciens ont assez ridiculement appellées *nates* & *testes.* Après avoir considéré tous les objets que nous venons d'indiquer, si l'on renverse la masse du cerveau de devant en arriere, on voit d'abord sous les lobes antérieurs les nerfs de la premiere paire, ou *nerfs olfactoires*, qui vont gagner la lame cribleuse de l'os ethmoïde ; ensuite on voit les nerfs optiques, dont on observe la réunion sur le devant de la selle du turc, & le passage par les trous optiques de l'os sphénoïde : les arteres carotides sont à côté de ces nerfs, & les touchent ; on les voit se partager en deux branches principales, dont l'une s'avance entre les deux lobes antérieurs du cerveau, & se réfléchit sur le corps

calleux ; l'autre s'engage dans la grande ſciſſure de Silvius, & va ſe rendre au lobe moyen & à la plus grande partie du lobe poſtérieur: derriere la réunion des deux nerfs optiques, eſt l'extrêmité de la tige pituitaire, & dans le voiſinage ſont deux éminences appellées *mamillaires :* viennent enſuite deux groſſes maſſes blanches & arrondies, qui marchant de devant en arriere, ſe rapprochent & s'enfoncent dans un gros bourrelet arrondi, appellé *pont de Varole*, ou *protubérance annulaire ;* ces deux maſſes ſont les *crura cerebri :* dans ce trajet ſe voient les *nerfs de la troiſieme paire*, ou *nerfs grands moteurs des yeux*, leſquels vont ſe rendre à l'orbite par la fente ſphénoïdale : un peu plus en arriere & ſur les côtés, ſe préſentent auſſi les gros nerfs de la cinquieme paire, qui vont, après s'être partagés en trois branches, à l'orbite, à la mâchoire ſupérieure, & à la mâchoire inférieure.

Si l'on enleve la maſſe du cerveau, après avoir coupé vers les cuiſſes, ou *crura cerebri*, voici les choſes qui ſe préſentent à la vue : en devant eſt le plancher oſſeux qui ſoutenoit les lobes antérieurs du cerveau ; il eſt fait par l'os frontal en partie, & par certaines productions de l'os ſphénoïde, nommées *ailes d'Ingraſſias ;* le milieu de ce plancher s'enfonce plus que le reſte, & c'eſt dans cet enfoncement qu'eſt logée la *lame cribleuſe de l'os ethmoïde ;* ſur le milieu de cette lame en devant, eſt l'éminence *criſta galli*, à laquelle s'attache la pointe de la faux du cerveau : ſur le devant de cette éminence, eſt le *trou borgne*, duquel part le ſinus longitudinal ſupérieur de la dure-mere, au deſſus duquel s'éleve l'*épine frontale :* ſur le bord de la lame cribleuſe eſt le nerf acceſſoire de l'*olfactif*, qui ſort de l'orbite par un des trous orbitaires internes : au bord poſtérieur du plancher dont nous parlons, vers le milieu, ſont les deux *apophyſes clinoïdes antérieures*, & tout auprès, les deux *trous optiques :* au deſſous de ce bord ſont deux grandes foſſes ſéparées par une éminence mitoyenne ; la paroi de ces foſſes eſt formée par les os temporaux & le ſphénoïde ; ſur l'éminence moyenne, eſt creuſée la *ſelle du turc* qui renferme la *glande pituitaire* & ſon *acceſſoire*, avec quelques petits ſinus ; cette cavité eſt terminée en arriere par les apophyſes *clinoïdes poſtérieures :* ſur les côtés de la ſelle du turc, ſont les deux ſinus orbitaires, au deſſus deſquels ſe gliſſe le nerf *pathétique*, ou nerf de la quatrieme paire, qui va ſe rendre dans l'orbite par la fente ſphénoïdale, & ſe perd dans le muſcle extérieur de l'œil : dans la cavité des ſinus orbitaires ſont renfermés les nerfs de la troiſieme paire, ceux de la cinquieme & ſixieme, l'artere carotide interne & les filets qui ſont la communication du *nerf grand ſympathique*, avec la ſixieme paire & la premiere branche de la cinquieme : dans le fond des foſſes moyennes de la baſe du crâne, ſont pluſieurs petits ſinus, & l'on voit au deſſous des ailes d'Ingraſſias, les *fentes ſphénoïdales :* plus bas & plus en arriere, les trous ronds antérieurs qui laiſſent paſſer la ſeconde branche du nerf de la cinquieme paire : plus loin, en marchant toujours en arriere, les trous *ovales*, les trous *innominés*, & les trous *épineux* de l'os ſphénoïde ; ce dernier laiſſe paſſer l'artere qui ſe diſtribue à la dure-mere : le rocher dans lequel eſt renfermé l'organe de l'ouie, ſépare les foſſes moyennes du crâne d'avec les poſtérieures : on voit à ſa face antérieure un petit trou, & ſur ſon ſommet un ſinus nommé le *ſinus ſupérieur du rocher :* les arteres carotides pénetrent dans le crâne vers la pointe de ce rocher, & ſe couchent en s'avançant en devant ſur les côtés de la ſelle du turc pour gagner les apophyſes clinoïdes antérieures : au niveau du rocher ſe découvre un plancher membraneux, un peu élevé dans ſon milieu, où s'appuie la partie la plus large de la faux, & échancré en devant pour laiſſer paſſer la moëlle alongée ; il eſt fait par la réflexion de la lame interne de la dure-mere ; c'eſt la *tente du cervelet ;* il ſoutient les lobes poſtérieurs du cerveau : le *preſſoir d'Hérophile* marche dans ſon milieu de devant en arriere ; c'eſt à ce ſinus que la grande veine de Galien & le ſinus longitudinal inférieur viennent ſe rendre ; cette tente eſt attachée dans ſon contour, aux branches tranſverſales de l'éminence cruciale de l'os occipital, & à l'angle ſupérieur du rocher ; c'eſt dans la premiere partie de cette adhéſion que ſe trouvent les

ſinus latéraux, dans leſquels vont ſe dégorger le ſinus longitudinal ſupérieur, & le preſſoir d'Hérophile; ces ſinus vont en s'enfonçant, aboutir au *golfe des jugulaires*. *Voyez* CERVEAU *& tous les noms écrits en lettres italiques.*

Le cervelet paroît quand on a enlevé la tente commune; c'eſt un viſcere plus petit que le cerveau; mais qui, eu égard aux principales circonſtances, a beaucoup de reſſemblance avec lui: une petite faux que l'on voit en arriere, le partage en deux hémiſpheres; la ſubſtance griſe eſt à l'intérieur, la blanche ſe ramifie en dedans, & forme ce qu'on nomme l'*arbre de vie*; en ſoulevant le bord antérieur, on voit une pellicule, c'eſt la *grande valvule de Vieuſſens*, qui couvre le quatrieme ventricule, & du voiſinage de laquelle on voit auſſi naître les nerfs de la quatrieme paire; cette valvule rompue, la cavité qui ſe préſente eſt le quatrieme ventricule, ou le *calamus ſcriptorius*, dont les côtés ſont formés par les *pédoncules du cervelet*; par le même renverſement qui découvre ces parties, on met auſſi ſous les yeux dans ſon entier, l'*appendice vermiforme*: ſi vous coupez les deux pédoncules, & que vous emportiez le cervelet, les *foſſes poſtérieures* de la baſe du crâne ſe font voir; vous appercevez auſſi les ſinus occipitaux, & ſur la face poſtérieure du rocher, le méat *auditif interne*, dans lequel s'inſinue la double portion *du nerf acouſtique* & les *arteres auditives*: plus bas vous voyez les *trous déchirés poſtérieurs*, par leſquels ſortent les *ſinus latéraux*, la *huitieme paire des nerfs*, ou la *paire vague* & le *nerf* acceſſoire de Willis: ſur le milieu eſt un gros cylindre médullaire; c'eſt la *moëlle alongée* qui deſcend vers le grand trou occipital, paſſe par cette ouverture, & deſcend dans le canal de l'épine en prenant le nom de *moëlle épiniere*. Renverſez-la en arriere, l'éminence tranſverſale que vous voyez en haut, eſt le *pont de Varole*: vous diſtinguez en bas les *éminences olivaires* & les *pyramidales*: les deux nerfs que vous appercevez vers le milieu, ſont ceux de la *ſixieme paire*: plus bas ſur les côtés, ſont ceux de la ſeptieme paire, ou les *nerfs auditifs*: un peu au deſſous, pluſieurs filets ſe ramaſſent pour former la *paire vague*; d'autres naiſſant après vont aux trous condiloïdiens antérieurs, & ſont les nerfs de la neuvieme paire, ou *nerfs hypogloſſes*; les nerfs *ſous-occipitaux* paroiſſent enſuite: coupez la moëlle au niveau du trou occipital, & vous appercevez les arteres *vertébrales* ſe réunir pour former la *baſilaire*, de laquelle vous voyez naître les ſpinales, les auditives, *&c.* enſuite la baſilaire montant vers les apophyſes clinoïdes poſtérieures, communique avec les carotides, donne au cervelet, & va aux lobes poſtérieurs du cerveau: au bas des apophyſes que nous venons de nommer, ſont les *ſinus caverneux*, qui par le haut communiquent avec les orbitaires, & par le bas avec deux tuyaux aſſez déliés, qui ſous le nom de *ſinus inférieurs du rocher*, vont s'ouvrir à l'extrêmité des ſinus latéraux; enfin on voit ici la *tubéroſité occipitale interne*, *l'éminence cruciale* de l'os occipital, & l'*apophyſe baſilaire* du même os, qui va juſqu'au ſphénoïde pour s'unir & ſe confondre avec lui chez les adultes. *Voyez* CERVELET *& tous les mots écrits en lettres italiques.*

La tête renferme encore les principaux organes des ſens: celui de l'ouie eſt placé dans la portion dure de l'os des tempes. Nous avons déja remarqué le conduit auditif extérieur, il eſt terminé par une cloiſon membraneuſe un peu enfoncée dans ſon milieu, on la nomme *membrane du tympan*: la cavité qu'elle ferme eſt le *tambour*, qui eſt aſſez peu régulier, & partout tapiſſé d'un périoſte très-fin: ce qu'on diſtingue au premier coup d'œil, ce ſont trois petits oſſelets, dont l'un eſt placé en devant, & ne reſſemble pas mal à une maſſue, on l'appelle le *marteau*; deux muſcles viennent s'y inſérer: l'un eſt renfermé dans un conduit oſſeux, qui ſuit la direction de la trompe d'Euſtache; le ſecond paſſe par la *fêlure articulaire*. Derriere le marteau ſur la même ligne eſt un autre oſſelet appellé l'*enclume*, il s'unit avec la tête du marteau; il a deux branches, dont la plus courte s'avance dans l'ouverture des cellules maſtoïdiennes, la plus longue va s'unir à un petit os, appellé l'étrier: ce dernier a un muſcle fort petit, & qui eſt renfermé dans le conduit oſſeux de la *pyramide*: entre la tête de l'étrier & la branche de

l'enclume qui s'y joint, il y a un petit osselet, qu'on nomme *orbiculaire :* on distingue entre ces parties un cordon nerveux, qui d'arriere s'avance en descendant en devant, pour sortir par la fêlure articulaire de l'os des tempes & se joindre au nerf lingual qui vient de la cinquieme paire ; ce nerf porte le nom de *corde du tambour :* plusieurs orifices s'ouvrent dans la cavité du tympan ; celui qui est en haut & en arriere, conduit aux *cellules mastoïdiennes*, qui sont des cavités assez irrégulieres, creusées dans la base du rocher au dessus des apophyses mastoïdes : la seconde ouverture est en bas & en devant, elle mene à un conduit, qui va toujours en s'élargissant se terminer vers le fond des narines ; c'est la *trompe d'Eustache* : la troisieme ouverture s'appelle la *fenêtre ovale*, elle est remplie par la base de l'étrier, & conduit au vestibule : la derniere est la *fenêtre ronde* qui communique avec le limaçon ; entre la fenêtre ovale & le haut du tympan se trouve une partie de l'*aqueduc de Fallope ;* c'est un conduit osseux qui part du fond du méat auditif interne, &, après plusieurs contours, vient aboutir au trou stilo-mastoïdien ; il renferme la portion dure du nerf auditif. La petite cavité qui est vis-à-vis de la fenêtre ovale, ressemble à un petit dôme, où viennent se rendre les *canaux demi-circulaires*, & l'un des conduits du limaçon, on la nomme le *vestibule :* ces canaux demi-circulaires sont au nombre de trois, le supérieur, l'inférieur & le postérieur. Au bas de ces canaux est un canal partagé intérieurement en deux, qui tournant en spirale & toujours en se rétrecissant, fait environ deux tours & demi, & ressemble fort à un limaçon dont il a emprunté le nom. *Voyez* OREILLE INTERNE, *& tous les mots écrits en lettres italiques.*

Les autres organes des sens qui ont leur siege à la tête, sont placés dans la face : le premier & le plus important est l'œil qui est logé dans l'orbite, & couvert des paupieres : le front s'éleve au dessus ; & dessous la peau qui le couvre, on voit la *veine préparate* vers le milieu, & les deux nerfs frontaux qui viennent de la premiere branche, ou branche orbitaire supérieure de la cinquieme paire. La racine du nez est au milieu des fibres musculaires qui viennent des frontaux, la couvre : on a compté ces fibres au nombre des muscles du nez : les *sourcils* se présentent ici, & suivent dans leur contour le bord supérieur de l'orbite ; sous leur grosse extrémité ou tête est le muscle *corrugateur*, qui s'attache d'une part à l'apophyse orbitaire interne du frontal, & de l'autre au revers de la peau vers le milieu des sourcils qu'il abaisse. Sous la peau qui couvre & forme les paupieres est un muscle large, mince, dont les fibres disposées circulairement vont aboutir à un petit tendon placé à la partie intérieure des paupieres, il les rapproche, ferme l'œil, & s'appelle le *muscle orbiculaire des paupieres :* chacune de ces parties est bordée d'une rangée de poils appellés *cils*, qui sont soutenus par certains petits cartilages applatis *(les torses)*, & dans le voisinage desquels on voit à la face interne les *glandes ciliaires :* les endroits où ces cartilages se rencontrent, se nomment les *angles de l'œil ;* l'un *grand* ou *interne*, c'est celui du côté du nez ; l'autre *petit* ou *externe*, c'est l'opposé. Au grand angle est la *caroncule lacrymale ;* c'est une petite glande grenue & rouge : près d'elle est le *repli semi-lunaire* de la conjonctive : dans le même lieu, le bord de chaque paupiere porte une petite éminence au sommet de laquelle est un petit trou, c'est le *point lacrymal*, qui mene à un petit canal membraneux, lequel s'avance vers le grand angle de l'œil ; on le nomme *conduit lacrymal :* celui de la paupiere supérieure venant à rencontrer le canal de l'inférieure s'unit à lui, & de cette réunion résulte le *canal commun*, qui est très-court & qui s'ouvre dans un sac placé au grand angle de l'œil, on le nomme *sac lacrymal ;* il est membraneux, d'une forme oblongue, & finit en bas par un conduit membraneux, qui s'enfonce dans le *canal nasal* & décharge dans le nez l'humeur des larmes que les conduits lacrymaux ont apportée dans le sac : la paupiere supérieure a un muscle qui l'éleve, & qu'on nomme *le releveur de la paupiere supérieure ;* il vient du fond de l'orbite, & finit au cartilage de la paupiere : on trouve vers le petit angle en haut dans un enfoncement creusé à la face interne de l'apophyse orbitaire externe, la glande qui fait la sécrétion de l'humeur des larmes,

on la nomme la *glande lacrymale :* de ſa face concave partent douze ou quinze tuyaux excréteurs très-fins, qui percent la conjonctive & verſent l'humeur ſur l'œil, ce ſont les *vaiſſeaux hygrophthalmiques:* la tunique qui revêt les paupieres en dedans, ſe nomme *conjonctive,* elle ſe réfléchit ſur la face antérieure du globe de l'œil, & la couvre juſqu'au bord de la cornée tranſparente.

Si l'on enleve la paroi ſupérieure de l'orbite, on voit d'abord le périoſte de cette cavité qui paroît n'être qu'un prolongement de la dure-mère, enſuite on diſtingue le nerf *orbitaire ſupérieur,* c'eſt la premiere branche de la cinquieme paire, puis le muſcle releveur de la paupiere, ſous lequel eſt le *muſcle ſuperbe* ou releveur de l'œil ; au côté extérieur eſt placé *l'oblique abducteur de l'œil,* & le nerf de la quatrieme paire qui va s'y diſtribuer tout entier: du côté du nez paroît d'abord le muſcle *grand oblique de l'œil,* vulgairement dit *trochéateur:* il vient comme les autres du fond de l'orbite, mais il paſſe ſon tendon par une petite poulie cartilagineuſe placée vers le grand angle de l'œil, & delà ſe réfléchit en arriere & en dehors pour s'inſérer au globe de l'œil entre le ſuperbe & le dédaigneux. Sous le grand oblique eſt placé le muſcle *adducteur* ou *bibiteur:* on trouve auſſi dans cet endroit le nerf *acceſſoire de l'olfactif,* & la branche de l'orbitaire ſupérieure qui va au ſac lacrymal, *&c.*

Le globe de l'œil paroît en écartant les muſcles ſupérieurs, il n'eſt pas tout-à-fait au milieu de l'orbite ; le gros cordon blanc que vous voyez partir en arriere de ſon fond & gagner la pointe de l'orbite, eſt le *nerf optique ;* les petits filets qui l'entourent, forment le *plexus optique;* vous les voyez naître pour la plupart d'une petite tumeur, c'eſt le *ganglion lenticulaire,* auquel ſe rendent des nerfs qui viennent de la troiſieme paire & de la cinquieme: la premiere tunique du globe eſt épaiſſe, forte & griſe, c'eſt la *ſclérotique;* elle ſe change en devant en une lame tranſparente, nommée *cornée,* à travers laquelle paſſent les rayons viſuels: derriere cette cornée eſt un eſpace qui contient une humeur fort claire, & qui ſe régénere avec une extrême facilité, on la nomme l'*humeur aqueuſe,* ſes ſources nous ſont inconnues ; le lieu qui la renferme s'appelle la *chambre antérieure* de l'œil ; ſous la ſclérotique ſe trouve une membrane compoſée de deux lames, qui eſt d'une couleur brune, & à la ſurface de laquelle ſont les filets nerveux du plexus optique qui ont traverſé la ſclérotique & qui s'avancent en devant : cette ſeconde tunique porte le nom de *choroïde ;* quand elle eſt venue près du bord de la cornée, elle adhere fortement à la face interne de la ſclérotique : cette adhérence eſt marquée par un bourrelet aſſez mal-à-propos appellé *ligament ciliaire :* les filets nerveux que nous venons d'obſerver s'y terminent : delà la choroïde ſe réfléchit & forme une cloiſon qui ſépare la chambre antérieure de l'œil d'avec la poſtérieure, qui loge l'*humeur vitrée* & le cryſtallin : cette cloiſon eſt percée dans ſon milieu, le trou eſt rond & il peut ſe reſſerrer & s'élargir, c'eſt la *pupille ;* la face antérieure de cette même partie eſt teinte de pluſieurs couleurs, on la nomme *iris ;* la face poſtérieure eſt brune, elle s'appelle *uvée* par quelques anatomiſtes: c'eſt là qu'on voit les fibres muſculaires qui reſſerrent & dilatent la pupille ; plus loin ſont pluſieurs lignes diſpoſées en rayons, nommées *proceſſus ciliaires ;* ces lignes vont aboutir au lieu où la circonférence de la cloiſon adhere à la ſclérotique : la *rétine* eſt ſous la choroïde, c'eſt une membrane molle & pulpeuſe qui s'étend en s'aminciſſant juſqu'à la cloiſon ; on la regarde comme l'organe immédiat de la vue : dans le creux que toutes ces tuniques forment, eſt renfermé une maſſe claire, brillante & ſemblable à du verre fondu, c'eſt le corps vitré ; une membrane très-fine, connue ſous le nom de membrane *hialoïde,* l'enveloppe : elle eſt compoſée de deux lames ; l'intérieure ſe replie en dedans, & forme un prodigieux nombre de cellules : le *cryſtallin* eſt placé en devant entre ces deux lames, qui font ſa *capſule* ou ſon *chaton ;* cette partie eſt un corps tranſparent, d'une certaine conſiſtance ſitué immédiatement derriere la pupille, ſa forme approche aſſez de celle d'une lentille un peu applatie en devant. Sous le globe de l'œil ſont placés deux muſcles, l'*humble* ou l'*abaiſſeur,* & le *petit oblique ;* ſi l'on enleve le globe & ſes muſcles, on voit en bas & en dehors une longue fente, c'eſt la fente *orbitaire inférieure;* elle livre paſſage

au *nerf maxillaire ſupérieur* & aux *arteres orbitaires*. On voit alors que la cavité de l'orbite eſt pyramidale, & que pluſieurs os entrent dans ſa compoſition, ſavoir le *frontal* & le *ſphénoïde* en deſſus, le *maxillaire* & le *palatin* en bas, ſur le côté extérieur l'os de la pommette & une partie de la grande aile du *ſphénoïde*, en dedans l'os *ethmoïde* & l'os *unguis*; on y voit en dehors les deux fentes orbitaires, l'une ſupérieure & l'autre inférieure : en dedans le trou optique, les trous orbitaires internes, le commencement du conduit naſal, en bas le conduit orbitaire inférieur qui laiſſe paſſer le nerf *maxillaire ſupérieur*. *Voyez* ŒIL, *&c.*

L'organe de l'odorat eſt fait par le nez, l'extérieur & l'intérieur : le premier, dont la ſituation eſt aſſez connue, offre à ſa racine, ſous la peau & les lames muſculaires dont nous avons parlé, deux os nommés *os du nez*, & deux apophyſes longues de l'os maxillaire ſupérieur; au bas de ces os eſt un cartilage, qui ſe prolongeant en dedans, fait la partie antérieure de la cloiſon des narines, c'eſt le *grand cartilage* ou le *moyen*, après lequel ſe repréſentent deux autres cartilages recourbés, qui ſont les ailes & le bas de la cloiſon du nez extérieur; vers le bout des ailes on trouve quelques petits cartilages irréguliers : dans le voiſinage, on apperçoit le muſcle inciſif, qui vient de la racine du nez & du bord voiſin de l'orbite pour ſe terminer à la peau de la levre ſupérieure qu'il releve, en dilatant la narine : au deſſous de l'aile de la narine eſt le *muſcle myrtiforme* : ſi l'on pénetre dans l'intérieur des narines, on voit tout tapiſſé par la *membrane pituitaire*; elle eſt l'organe de l'odorat : au milieu de cette cavité eſt une cloiſon moitié oſſeuſe, moitié cartilagineuſe. Nous venons de voir que le cartilage moyen du nez fourniſſoit ce qu'elle a de cartilagineux : la lame deſcendante de l'os ethmoïde & le vomer ſont la portion oſſeuſe qui eſt en arriere : on apperçoit en haut le *corps cellulaire de l'os ethmoïde*, dans lequel on diſtingue les deux cornets ſupérieurs du nez; entre ces cellules ſe découvrent deux rigoles qui conduiſent à deux trous arrondis, creuſés dans le bord du frontal, & qui ſont les orifices des *ſinus frontaux* ou *ſourcilliers* : ſur chacun des côtés, il ſe préſente un petit os fait & diſpoſé en maniere d'auvent, on le nomme la *conque inférieure du nez* : au deſſus ſe voit l'ouverture du *ſinus maxillaire*, c'eſt une grande cavité qui occupe tout l'intérieur de l'os du même nom : plus bas que la conque eſt l'extrêmité du *conduit naſal*, en arriere, & toujours ſur le côté, eſt une grande ouverture, c'eſt le pavillon de la trompe d'Euſtache; cette trompe eſt un conduit en partie cartilagineux & membraneux, en partie oſſeux, qui montant en ſe rétreciſſant de bas en haut & de dedans en dehors, va communiquer avec la cavité du tympan : la paroi intérieure de la foſſe naſale eſt en partie oſſeuſe & en partie membraneuſe : la portion oſſeuſe eſt faite par les os maxillaires & les os *palatins*; la portion membraneuſe eſt en arriere, elle va en pente vers le goſier; c'eſt ce qu'on appelle le *voile du palais* : les côtés de la foſſe naſale ſont formés par les os maxillaires & les os du palais : le haut eſt fait par les os du nez, l'os ethmoïde, & en arriere par le ſphénoïde; dans la portion naſale de ce dernier os on voit les ouvertures des *ſinus ſphénoïdaux*, qui ſont placés ſous la ſelle du turc, & occupent tout le corps de l'os : au deſſous de ces trous ſont les narines poſtérieures ou *arrieres narines*, par leſquelles le nez communique avec le goſier : outre les nerfs olfactoires, dont les filets paſſent & deſcendent dans le nez par les petits trous de la lame cribleuſe de l'os ethmoïde, il y a encore des nerfs qui, accompagnés de petites arteres, s'inſinuent par les trous *ſphéno-palatins*, ceux-là viennent du maxillaire ſupérieur : au bas de la cloiſon du nez dans les os ſecs, il y a une ouverture de chaque côté qui va aboutir dans le haut du palais en devant au trou palatin antérieur.

Les joues ſont ſur les côtés du nez; on y voit ſous la peau, qui eſt très-fine & très-colorée dans cet endroit, les muſcles *zygomatiques grand & petit*, qui tous les deux vont à la commiſſure des levres qu'ils tirent en dehors; la *glande parotide* qui s'avance juſqu'à l'oreille, c'eſt la plus groſſe des ſalivaires : ſon conduit excréteur part en devant, vient s'ouvrir dans la bouche, & s'appelle le *conduit de Sténon* : le muſcle *maſſeter*, un des principaux releveurs de la mâchoire, ſe voit ſous la parotide dont il eſt

en partie caché, & ſous ce muſcle eſt la branche de la mâchoire inférieure : l'os de la *pommette* eſt dans le même lieu, & l'on voit ſon apophyſe externe s'avancer vers les tempes, & former avec une autre apophyſe de l'os des tempes l'*arcade zygomatique*, ſous laquelle paſſe le tendon du crotaphite, & au bord de laquelle s'attache le maſſeter par en haut. Sous l'os de la pommette eſt un enfoncement (c'eſt la *foſſe malaire*) dans lequel on voit le *muſcle canin* & le *trou orbitaire* externe, par lequel ſort l'extrémité du nerf maxillaire ſupérieur, qui s'uniſſant ici avec la portion dure du nerf auditif, fait un plexus d'une grande étendue.

Chacun ſait où la bouche eſt placée ; les anatomiſtes diſtinguent la bouche extérieure de la cavité à laquelle elle conduit. Cette bouche extérieure s'ouvre entre les deux levres : ſous la peau de chacune des levres, on voit les arteres *labiales* qui viennent de la *maxillaire externe :* elles ſerpentent ſur le *muſcle orbiculaire*, qui fait une partie de l'épaiſſeur des levres ; l'angle qu'elles forment en ſe rencontrant, ſe nomme la *commiſſure*, à laquelle viennent ſe rendre les muſcles *zygomatiques*, *canin*, *buccinateur*, quelques fibres du *peauſſier*, le muſcle *triangulaire*, le *quarré*, la *houppe du menton :* la peau qui couvre ces trois derniers laiſſe paſſer les poils de la barbe ainſi que celle des levres & du bas des joues, dans les mâles ſeulement : en renverſant les levres, on apperçoit la membrane fine qui les couvre, & ſous laquelle eſt un tiſſu légérement ſpongieux, qui ſoutient les *glandes labiales* & les papilles nerveuſes : cette membrane, avec ſon tiſſu, ſe réfléchiſſant ſur les bords de chaque mâchoire, y forme les gencives, & produit deux petits replis qu'on nomme *freins des levres*. Elle tapiſſe auſſi le reſte de la bouche, & loge d'autres glandes ſemblables aux labiales, & qu'on nomme *buccales :* ſi l'on enleve les parties que nous venons d'indiquer, la face externe de la mâchoire paroît à nu ; on diſtingue dans ſon milieu ce qu'on nomme la *ſymphyſe ;* à quelque diſtance on voit les *trous mentoniers* par leſquels ſortent les extrémités des nerfs *maxillaires inférieurs*, leſquels vont former par leur union avec la portion dure de l'auditif, le plexus maxillaire : l'*artere maxillaire externe* ſe préſente auſſi ſur le bord de la mâchoire : les dents ſe montrent toutes, & l'on peut diſtinguer les *inciſives* qui ſont en devant au nombre de quatre à chaque mâchoire ; les *canines* qui viennent après, & qui ſont au nombre de deux, & les *molaires* placées les plus en arriere ; on en compte dix, cinq de chaque côté : en écartant les mâchoires, on voit en bas la *langue ;* ſa baſe eſt en arriere ; obſervez le trou qui y eſt creuſé, c'eſt le *trou borgne* ; depuis ce trou juſqu'à la pointe vous diſtinguez une ligne légérement creuſée, c'eſt la *ligne médiane :* à la face ſupérieure de cette partie ſont les papilles nerveuſes, les *pyramidales* vers ſa pointe, les *boutonnées* au milieu, & vers ſa baſe celles qui ſont à *tête de champignon :* plus loin que ces dernieres ſont placées les *glandes* linguales : ce même écartement des mâchoires fait paroître les ligamens *intermaxillaires* & les *glandes molaires :* ſi vous relevez la pointe de la langue en arriere, vous appercevrez une petite duplicature de la membrane interne de la bouche, c'eſt le *frein de la langue :* à côté ſont les arteres & les veines de la langue, on les nomme *ranines :* deux petites élévations ſe font auſſi appercevoir, elles ſont percées : leur trou eſt l'orifice du tuyau excréteur des glandes maxillaires & ſublinguales : ces dernieres ſont placées dans l'endroit que nous examinons : la voûte du palais répond à la face ſupérieure de la langue, on y voit les *glandes palatines* & le *voile du palais :* au milieu de l'arcade que ce voile forme par ſon bord inférieur eſt la luette : au deſſus d'elle juſqu'à l'épine palatine eſt le muſcle *azygos*, ſur les côtés ſont deux replis qui viennent tomber ſur les bords de la baſe de la langue, ils forment le contour de l'*iſthme du goſier*, & renferment les muſcles *gloſſo-ſtaphilins :* deux autres replis partent également du voiſinage de la luette, & vont ſe perdre en arriere dans le fond du goſier. Les *glandes amygdales* ſont ſituées entre ces replis : les muſcles *pétro-ſtaphilins*, les *ptérigo-ſtaphilins ſuperieurs* & les *inférieurs* vont ſe rendre au voile du palais, & ſervent aux différens mouvemens qu'il exécute. L'eſpace qui eſt derriere le voile du palais eſt l'arriere-bouche ou le *pharinx*, qui va en s'alongeant en maniére d'entonnoir, aboutir à l'œſophage : cette partie eſt toute muſculeuſe, & ſe reſſerre

ſerre par la contraction des muſcles *pétro & céphalo-pharyngiens, ptérigo-pharyngiens, hypéro-pharyngiens, buco-pharyngiens, maxillo-pharyngiens, gloſſo-pharyngiens, hio-pharyngiens, ſynaeſmo-pharyngiens, thiro-pharyngiens & crico-pharyngiens :* dans la partie antérieure & baſſe de cette région, on voit une ouverture qui mene à la trachée-artere, c'eſt la bouche du *larynx;* plus bas eſt une fente connue ſous le nom de *glotte :* au deſſus eſt un cartilage nommé *épiglotte*, il fait la fonction de valvule dans le temps de la déglutition : ſur les côtés de la glotte ſont les ventricules du larynx, & ſur les cavités ſont placés les *cartilages ariténoïdes* & les *glandes* du même nom. Quittons pour un moment cette région, & conſidérons le bas du menton & le cou. La premiere partie qui ſe préſente en devant ſous les tégumens eſt le muſcle *peauſſier;* quand on l'a enlevé, on apperçoit ſous la mâchoire le muſcle *digaſtrique* qui y tient, & va de l'autre bout s'attacher au crâne dans la *rainure-maſtoïdienne :* ſous la portion antérieure du *digaſtrique* eſt le muſcle *milo-hyoïdien :* qu'on le détache de la mâchoire à laquelle il tient par ſon bord ſupérieur, & qu'on le renverſe ſur l'os hyoïde, les parties qu'on découvre ſont les muſcles *génio-hyoïdiens*, après leſquels viennent les *génio-gloſſes*, ſur le côté deſquels ſont placées les *glandes ſublinguales*, & à quelque diſtance vers l'angle de la mâchoire les glandes *maxillaires :* on a cru voir dans cet endroit deux muſcles que l'on avoit nommés *milo-gloſſes :* mais ils n'exiſtent point; l'os *hyoïde* eſt en devant au deſſous de ces parties; les fibres muſculaires qui s'élevent de ſon bord ſupérieur, & qui montent à la baſe de la langue, conſtituent le muſcle *hyo-gloſſe :* on voit au deſſous de ce même os les muſcles *ſterno-hyoïdiens* & les *omo-hyoïdiens :* les uns & les autres ſont attachés au bas de l'os hyoïde, & les premiers vont au ſternum, les derniers à l'omoplate: ces muſcles étant enlevés, il en paroît deux autres, l'un court, & qui du bord inférieur de l'os hyoïde, va ſe terminer à l'aile du cartilage thyroïde, c'eſt le *hyo-thyroïdien;* l'autre eſt plus long, & va du même cartilage ſe rendre au ſternum & s'y inſérer, c'eſt le *ſterno-thyroïdien.* Il s'éleve auſſi du ſternum & de la partie voiſine de la clavicule, un muſcle très-fort, qui monte juſqu'à l'apophyſe maſtoïde de l'os des tempes, & s'y attache ainſi qu'à la partie la plus prochaine de la ligne demi-circulaire ſupérieure de l'occiput, c'eſt le *ſterno-maſtoïdien:* la *trachée-artere* ſe préſente en devant au milieu du cou; c'eſt un tuyau qui reçoit l'air, & le conduit au poumon : ſa partie antérieure eſt faite de petites bandes cartilagineuſes, ſemi-circulaires, liées entr'elles par des membranes, le derriere eſt tout membraneux: on apperçoit en dedans & en arriere les *glandes trachéales* & les *bandes muſculaires de Morgagni :* dans l'endroit où ce conduit s'enfonce dans la poitrine chez les enfans, il eſt en partie couvert par le *thymus;* c'eſt une glande dont l'uſage n'eſt pas encore bien connu, & qui deſcend dans le fœtus juſqu'au péricarde : au commencement de la trachée-artere, on voit une eſpece de tête qu'on appelle *larynx*, c'eſt elle qui fait l'éminence appellée *pomme d'Adam :* une glande étroite dans ſon milieu, & renflée ſur les côtés, embraſſe le bas du larynx, on la nomme la *glande thyroïde :* le plus grand & le plus antérieur des cartilages du larynx reſſemble à un bouclier, il a pris à cauſe de cela, le nom de *thyroïde* ou de *ſcutiforme;* il a deux apophyſes en haut & en arriere, qui par le moyen d'un petit ligament, ſont unies aux extrêmités des *cornes* de l'os hyoïde : deux autres apophyſes moins longues, mais plus larges, s'articulent en arriere & en bas avec le *cartilage cricoïde:* ce ſecond cartilage a la forme d'un anneau, dont le chaton fort large & fort élevé eſt en arriere; le muſcle *crico-thyroïdien* eſt en devant entre les bords correſpondans du thyroïde & du cricoïde. Au deſſus de ce dernier, en arriere, ſont les cartilages *ariténoïdes :* on voit auſſi pluſieurs muſcles de chaque côté; les premiers vont de la ſurface du chaton du cricoïde à la partie inférieure des ariténoïdes, ce ſont les *crico-ariténoïdiens poſtérieurs:* les ſeconds vont en ſe croiſant du bord ſupérieur du cricoïde au milieu de la face creuſe & poſtérieure de l'ariténoïde; du côté oppoſé, ils ont le nom de *crico-ariténoïdiens croiſés :* les troiſiemes ſont placés ſur le bord du cricoïde en devant, & vont gagner l'ariténoïde, ce ſont les *crico-ariténoïdiens latéraux :* il y a encore

ici deux muſcles nommés *thyro-ariténoïdiens :* entre l'os hyoïde & le cartilage thyroïde pénetre le nerf *laringé ſupérieur ;* on voit en bas le nerf *laringé inférieur* & l'*artere laringée*, dont pluſieurs rameaux ſerpentent ſur la glande thyroïde ; au deſſus de l'os hyoïde on diſtingue l'*artere linguale* & les trois nerfs *hypo-gloſſe*, le *grand*, le *moyen* & le *petit*. Les deux *ligamens ſuſpenſeurs* du même os ſe montrent auſſi, & vont gagner l'apophyſe *ſtiloïde*, de laquelle trois muſcles ſemblent partir, dont l'un va à la langue, l'autre au pharynx, & le troiſieme à l'os hyoïde : le premier s'appelle *ſtilo-gloſſe*, le ſecond *ſtilo-pharyngien*, le troiſieme *ſtilo-hyoïdien :* c'eſt à peu près dans cette région & vers l'angle de la mâchoire inférieure que ſe rendent les veines qui rapportent le ſang des parties indiquées ; elles vont s'ouvrir dans la groſſe *veine jugulaire interne ;* mais il y a beaucoup de variétés dans la maniere dont elles le font : cette groſſe veine jugulaire interne deſcend le long de la partie latérale du cou pour ſe rendre à la poitrine : à côté d'elle s'éleve l'*artere carotide*, qui ſe diviſe en deux vers le bas du larynx : le rameau poſtérieur, ſous le nom d'*artere carotide interne*, va pénétrer dans l'intérieur du crâne par le trou & le conduit carotidien de l'os des tempes, il ſe diſtribue au cerveau ; la ſeconde branche, ſous le nom d'*artere carotide externe*, ſe diſtribue aux parties extérieures de la tête, & fournit les arteres *laringée*, *linguale*, *cervicale antérieure* & *ſupérieure*, *maxillaire externe*, *occipitale*, *maſſétérines*, *maxillaire interne*, de laquelle naiſſent les arteres *temporales*, *orbitaires*, *épineuſes*, *naſale poſtérieure ;* les troncs des carotides & des veines jugulaires internes ſont accompagnés dans leur trajet des *nerfs de la huitieme paire*, & du tronc de l'*intercoſtal*, qui par le haut aboutit au *ganglion olivaire*, & par le bas au *ganglion cervical inférieur :* dans le bas du cou, on voit encore les arteres *cervicales antérieures* & *inférieures*, & les veines *gutturales ;* derriere la trachée-artere eſt le conduit muſculaire qui mene à l'eſtomac, & qui porte le nom d'*œſophage :* il eſt appuyé ſur la colonne vertébrale, ſur laquelle ſont placés, dans la partie la plus élevée, les muſcles *droits antérieurs* de la tête, l'un appellé *long*, le ſecond *court*, & le troiſieme *latéral :* plus bas, & ſur le côté, eſt le muſcle *long antérieur* du cou.

Examinons maintenant la face poſtérieure du cou. Le muſcle *trapeſe* eſt la premiere partie qui ſe préſente ſous les tégumens, lequel s'étend juſqu'à la partie inférieure du dos, & gagne en devant juſqu'à la moitié de la clavicule : ſous le trapeſe eſt en arriere le muſcle *ſplenius* qui couvre immédiatement une maſſe muſculaire aſſez compliquée, nommée *muſcle complexus :* ce dernier étant emporté, on découvre les deux muſcles *droits poſtérieurs* de la tête, l'un appellé le *grand droit*, & l'autre nommé *petit droit*. Il y a encore deux autres muſcles placés obliquement ; le premier s'appelle le *grand oblique*, le ſecond ſe nomme *petit oblique :* au deſſous de la ſeconde des vertebres du cou eſt une maſſe charnue qui occupe tout l'eſpace compris en arriere entre les apophyſes tranſverſes & les apophyſes épineuſes des vertebres du cou ; cette maſſe eſt la partie cervicale d'un muſcle très-compoſé, qui porte le nom d'*oblique épineux*, & qui eſt un des plus forts extenſeurs de l'épine : l'*artere occipitale*, l'*artere cervicale poſtérieure*, ſe trouvent auſſi dans cet endroit : enfin ſur le côté, ſont placés les muſcles *releveurs de l'omoplate*, les muſcles *ſcalenes*, & le *maſtoïdien latéral*, auxquels il faut ajouter les portions ſupérieures du *ſacro-lombaire* & du *très-long* du dos ; les *nerfs cervicaux* ſortent ſur les côtés par les trous latéraux de la portion cervicale de l'épine : l'*artere vertébrale* monte par ceux des apophyſes tranſverſes des vertebres du cou : ou trouve auſſi le nerf *récurrent de Willis*, ou l'*acceſſoire de la huitieme paire*. Toutes ces parties ôtées, les vertebres cervicales reſtent à nu ; il y en a ſept, la premiere s'appelle *atlas*, la ſeconde ſe nomme *axis :* les quatre ſuivantes n'ont point de noms particuliers : la ſeptieme s'appelle *prominente :* dans l'union de la premiere & de la ſeconde eſt l'apophyſe odontoïde, & de cette apophyſe naiſſent les deux forts ligamens qui vont s'attacher à l'occiput, & qu'on nomme les *odonto-occipitaux :* le *ligament tranſverſal* & l'*infundibuliforme* ſont auſſi placés dans ce lieu, *&c.* Voyez *tous les noms écrits en lettres italiques.*

La peau qui couvre la poitrine en devant eſt plus fine que par-tout ailleurs : elle ſoutient dans les deux ſexes les mamelles, qui, quoique différentes à bien des égards, ſe reſſemblent pourtant en ce que dans l'un comme dans l'autre, il s'éleve du milieu un bouton appellé du nom de *papille :* il eſt bien plus gros chez les femmes ; un cercle plus ou moins large l'entoure ; c'eſt l'*aréole.* Dans les femmes le corps de la mamelle eſt fait par une maſſe de glandes réunies & entourées de graiſſe ; la forme & le volume varient, mais l'uſage & la deſtination ſont les mêmes : le lait filtré dans les mamelles des nourrices, paſſe dans certains réſervoirs nommés *vaiſſeaux galactophores*, deſquels il s'échappe par des tuyaux plus fins, qui pénetrent la mamellon & s'ouvrent à ſa ſurface. Sous les mamelles ſe rencontrent les muſcles *grands pectoraux :* ils tirent le bras en bas & en devant, & couvrent la plus grande partie de la poitrine ; le reſte eſt couvert en devant & ſur le côté, premiérement par la partie ſupérieure des muſcles *droits du ventre*, & l'*aponévroſe* ſous laquelle ils ſont ſitués, & ſecondement, par la portion ſupérieure des muſcles *grands obliques* du bas-ventre. Au milieu de la poitrine eſt un os que la peau & quelques expanſions aponévrotiques couvrent uniquement ; on lui donne le nom de *ſternum ;* il eſt fait de trois pieces, dont la derniere & la plus baſſe porte le nom d'*appendice*, ou plus ordinairement de *cartilage xiphoïde ;* les cartilages des vraies côtes ſe joignent aux côtés de cet os, & par ſon extrêmité ſupérieure il s'articule avec deux os nommés *clavicules*, leſquels s'étendent juſqu'à l'épaule dont ils ſont une partie. Entre cet os & la premiere des vraies côtes, il y a de chaque côté un muſcle nommé *ſous-clavier ;* il abaiſſe la clavicule & la tire un peu en devant : on trouve ſous la clavicule & derriere ce muſcle la *veine* & *l'artere ſous-clavieres.* Cette derniere produit les arteres *mammaires internes*, de l'anaſtomoſe deſquelles avec l'artere épigaſtrique, on a fait tant de bruit, quoique cela n'en méritât guere la peine. La ſous-claviere fournit encore les arteres *vertébrales*, *cervicales*, & pour l'ordinaire les premieres intercoſtales. Les veines qui accompagnent ces arteres & qui portent les mêmes noms pour la plupart, vont ſe terminer à la veine ſous-claviere, ou au tronc prochain de la veine-cave. Sous le muſcle grand pectoral on apperçoit celui qui porte le nom de *petit pectoral*, & qui va s'inſérer à l'apophyſe coracoïde de l'omoplate : un peu plus bas eſt le muſcle *grand dentelé*, qui tient d'une part aux côtes, & de l'autre à la baſe de l'omoplate dans toute ſa longueur. Cet os qu'on appelle *omoplate*, ſe trouve à la partie ſupérieure & poſtérieure de la poitrine ; il forme une partie de l'épaule. Le muſcle trapeſe s'inſere à certaine éminence de cet os, qu'on nomme l'*épine de l'omoplate*, dont le bout ſaillant eſt ce qu'on nomme l'*acromion*, & qui s'unit avec la clavicule. Du bord poſtérieur de l'omoplate part un muſcle qui va s'inſérer à l'épine, c'eſt le *rhomboïde*, au deſſus duquel eſt l'inſertion du releveur de l'omoplate. La côte qui eſt au deſſus de l'épine de l'omoplate, & qui porte le nom de *côte ſur-épineuſe*, renferme un muſcle, qui va s'inſérer à l'os du bras ; on l'appelle *muſcle ſur-épineux :* au deſſous de la même épine eſt placé le muſcle *ſous-épineux.* Sur le bord antérieur de l'omoplate ſe trouve le muſcle *petit rond ;* & de ſon angle intérieur naît le muſcle *grand rond ;* une partie de cet angle eſt couverte par le bord ſupérieur du muſcle *grand dorſal ;* c'eſt le plus large de tous les muſcles de notre machine ; il deſcend de l'os du bras juſqu'au *ſacrum.* Sous l'omoplate eſt le muſcle *ſous-ſcapulaire :* on trouve dans l'aiſſelle les glandes nommées *axillaires ;* elles ſont lymphatiques comme les glandes du cou : l'*artere* & *veine axillaires* ſe rencontrent auſſi dans la même région : l'artere produit la *mammaire externe* & les *ſcapulaires.* Enfin, on peut conſidérer ici les nerfs qui vont au bras, & qui dans ce lieu forment un plexus nommé *brachial*, duquel naiſſent principalement les nerfs ſuivans ; ſavoir, les *ſcapulaires* tant *ſupérieurs qu'inférieurs*, le *médian*, le *cutané*, le *muſculo-cutané*, le *cubital*, le *radial*, & l'*huméral.* Si l'on écarte toutes les parties déſignées, on voit paroître en arriere les muſcles *dentelés poſtérieurs*, dont l'un ſe nomme *ſupérieur*, & l'autre *inférieur*, tous les deux, comme il eſt aiſé de le penſer, à cauſe de leur ſituation. Sous

ces muſcles ſont les principaux entenſeurs de l'épine, qui ſont connus ſous les noms de *ſacro-lombaires*, *très-longs du dos*, *épineux* & *obliques épineux*. Les *releveurs des côtes* paroiſſent enſuite, c'eſt-à-dire, quand on a enlevé le ſacro-lombaire & le très-long du dos, les côtes ſont maintenant découvertes; on peut diſtinguer les vraies d'avec les fauſſes, & leur articulation avec le ſternum & les *vertebres thorachiques* ou *dorſales*. Les eſpaces que les côtes laiſſent entre elles ſont remplis par les *muſcles intercoſtaux*, dont il y a deux plans, l'un interne, l'autre externe, qui ont tous deux la même action, qui conſiſte à élever les côtes. Dans une certaine rainure creuſée au bord inférieur de chaque côte, ſont logées les *veines* & les *arteres intercoſtales*, leſquelles ſont accompagnées des nerfs coſtaux. Si l'on ouvre la poitrine on rencontrera ſur le ſternum & les parties voiſines des dernieres vraies côtes, les bandes muſculaires appellées *muſcles ſterno-coſtaux*. On voit auſſi certaines portions charnues, qui ſuivant la direction des intercoſtaux internes, paſſent quelquefois pardeſſus une ou deux côtes ſans s'y attacher, pour s'inſérer à la côte qui eſt au deſſus. Ce ſont les *ſous-coſtaux de Verrhein :* la plevre eſt la membrane qui couvre l'intérieur de la poitrine; elle ſe réfléchit vers le milieu pour former le *médiaſtin ;* c'eſt une cloiſon qui partage la poitrine en deux loges. Entre les deux lames de cette cloiſon, eſt placé un grand ſac conique, compoſé de trois tuniques, & qui renferme le premier de nos viſceres, *le cœur*. Sa baſe eſt attachée fort étroitement à la face ſupérieure du *diaphragme:* on trouve ordinairement un peu d'eau dans ce ſac. Le *cœur* eſt un muſcle creux, placé preſqu'au milieu de la poitrine; de maniere que ſa pointe eſt à gauche, & ſa baſe directement à la partie moyenne du thorax. L'*artere pulmonaire* ſort de la partie la plus élevée de la face antérieure, qui répond à l'une des principales cavités du cœur appellée *ventricule droit* par les anciens & que les modernes ont nommé *ventricule antérieur*. La grande artere ou l'aorte, prend ſa naiſſance en arriere du ventricule gauche ou ventricule poſtérieur. A la baſe du cœur au deſſus de chaque ventricule, eſt un ſac nommé *oreillette*, l'une *droite* & plus grande, *l'autre gauche* & plus petite. C'eſt dans la premiere que la *veine-cave* vient dégorger le ſang qu'elle ramaſſe de toutes les parties du corps; on voit à ſon entrée par le bas un repli membraneux nommé la *valvule d'Euſtache*. L'oreillette a un petit prolongement qu'on appelle ſon *appendice :* une cloiſon ſépare les deux oreillettes, & dans le fœtus on voit dans ſon milieu le *trou botal* avec la valvule; dans l'adulte il ne reſte que la trace de cette ouverture; les *veines pulmonaires* viennent ſe rendre à l'oreillette gauche. On voit à la ſurface du cœur les *arteres coronaires :* les deux ventricules ſont à l'intérieur ſéparés par une cloiſon forte & épaiſſe : toute la ſurface interne de ces cavités préſente un grand nombre de cordes charnues plus ou moins groſſes, nommées *colonnes du cœur* : leurs racines s'entrelacent d'une maniere admirable; & de leurs extrêmités oppoſées partent pluſieurs filets tendineux, qui ſe réuniſſant & s'épanouiſſant, forment une *valvule feſtonée*, qu'on trouve placée à l'entrée de l'oreillette dans le ventricule, & qu'on appelle la *valvule auriculaire*. Les anciens appelloient *valvules mitrales* les deux feſtons de cette ſoupape, qui pendent dans le ventricule gauche, & ils donnoient le nom de *valvules tricuſpidales*, à ceux du ventricule droit. A l'embouchure des deux groſſes arteres dans les ventricules, ſe rencontrent trois ſoupapes ou valvules appellées *ſémi-lunaires*, à cauſe de la figure qu'elles ont. Auprès de ces valvules à l'entrée de l'artere aorte, ſe trouvent les orifices des arteres coronaires : cette grande artere s'éleve en ſortant du cœur, puis ſe contourne de droite à gauche, & deſcend derriere le cœur, en s'appliquant ſur le côté gauche de la colonne de l'épine. Cette courbure eſt ce qu'on appelle la *croſſe de l'aorte* : un conduit va dans le fœtus de la concavité de cette courbure juſqu'à l'artere pulmonaire à laquelle il s'abouche; c'eſt le canal artériel. La convexité de la même courbure produit à droite un gros tronc qui ſe partageant en deux, fait les *arteres carotides & ſous-clavieres droites* : à gauche naiſſent ſéparément les deux arteres du même nom; en deſcendant vers le diaphragme,

l'aorte produit de chaque côté un peu en arriere les arteres intercoſtales, & en devant l'artere bronchiale, & les arteres œſophagiennes. Dans le voiſinage eſt l'*œſophage*, qui continue ſa route vers l'eſtomac, à côté duquel ſont les *glandes œſophagiennes;* la veine *azygos* ſe trouve encore dans cette région. Entre elle & la grande artere eſt placé le *conduit thorachique :* derriere la plevre ſur les extrêmités des côtes ſont rangés les *ganglions des nerfs grand-ſympathiques.* On voit auſſi ſur le côté de l'épine pluſieurs nerfs provenans de ces ganglions ſe réunir, pour traverſer le diaphragme, & s'aller rendre dans le ventre aux ganglions ſémi-lunaires : le poumon remplit dans la poitrine tout le vuide que les parties ſuſdites laiſſent. C'eſt un très-gros viſcere, mou, & cellulaire; il reçoit l'air & le chaſſe, il doit être regardé comme le principal organe de la ſanguification. La trachée-artere, après avoir fait quelque chemin dans la poitrine, ſe partage en deux branches qu'on appelle *bronches*, & ſur les diviſions deſquelles ſont pluſieurs petits paquets glanduleux nommés *glandes bronchiales :* la poitrine étant vuidée, on voit les douze *vertebres du dos, leurs ligamens, &c.* Ces vertebres, comme les cervicales, font en arriere un conduit pour le paſſage de la *moëlle épiniere :* on découvre auſſi la cloiſon muſculaire, qui ſépare le ventre de la poitrine; c'eſt le diaphragme. Sa partie moyenne eſt aponévrotique; on la nomme le *centre nerveux;* on voit trois ouvertures dans ce muſcle; l'une laiſſe paſſer la veine-cave, elle eſt ronde & creuſée dans la portion aponévrotique : la ſeconde eſt dans le bas de la portion charnue; elle eſt oblongue, & livre paſſage à l'œſophage : la troiſieme eſt placée entre les deux piliers du diaphragme; & c'eſt par cette derniere que deſcend l'artere aorte, & que montent la veine azygos & le conduit thorachique. Ce qu'on nomme *piliers du diaphragme*, ſont deux appendices placés ſur les vertebres des lombes, & qui s'y attachent; ils forment ce qu'on appelle le *petit muſcle du diaphragme.*

Sous cette cloiſon eſt la plus grande des cavités de notre machine, le ventre intérieur ou l'abdomen : chacun ſait que le nombril eſt au milieu de ſa ſurface intérieure. Sous les tégumens ſont placés en devant les muſcles *grands obliques*, les *petits obliques*, les *tranſverſes*, & les *droits*, à la partie inférieure deſquels on trouve ſouvent deux petits muſcles nommés *pyramidaux :* la ligne blanche ſépare les muſcles du côté droit de ceux du côté gauche. Sous les muſcles droits ſont ſituées les arteres *mammaires internes* & les *épigaſtriques*, dont les rameaux s'anaſtomoſent enſemble. L'aponévroſe du muſcle grand oblique laiſſe vers le pubis un écartement appellé l'*anneau des muſcles du bas-ventre*, par lequel ſort dans les hommes le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & dans la femme les ligamens ronds de la matrice. Du bord inférieur du muſcle petit oblique, il ſe détache un petit muſcle qui va juſqu'au teſticule; il porte le nom de *crémaſter :* l'intérieur du bas-ventre eſt tapiſſé par le *péritoine.* C'eſt une membrane aſſez ſemblable à la plevre, & qui ſe réfléchit dans pluſieurs endroits pour former des ſacs dans deſquels pluſieurs viſceres ſont renfermés. L'*eſtomac* eſt placé dans l'hypocondre du côté gauche, & s'étend plus ou moins dans l'épigaſtre. L'orifice qui communique avec l'œſophage, & qui eſt à la partie ſupérieure du ſac, ſe nomme *cardia :* celui qui eſt au bout de la petite extrêmité, & par lequel les alimens paſſent dans les inteſtins, s'appelle le *pylore :* on voit autour du cardia les ramifications de l'artere coronaire ſtomachique. Dans le même endroit ſont les nerfs de la huitieme paire; tout le long de la grande courbure de l'eſtomac pend une membrane graiſſeuſe nommée *omentum;* & dans le lieu où elle adhere à l'eſtomac, il ſe trouve deux arteres, dont l'une vient de droite à gauche, c'eſt *la grande gaſtrique;* l'autre vient dans un ſens contraire, c'eſt *la petite gaſtrique.* Ces deux tuyaux s'anaſtomoſent en ſe rencontrant; la rate eſt placée derriere la groſſe extrêmité de l'eſtomac à gauche : on voit l'*artere ſplénique* qui va s'y rendre, & la *groſſe veine ſplénique* qui en revient; les *vaiſſeaux courts* ſont dans cet endroit : au deſſus de la petite courbure de l'eſtomac eſt placé le *petit épiploon* de M. Winſlow. La région hypocondriaque droite eſt occupée par le *foie :* ſon *grand lobe* eſt perpendiculaire, &

descend jusqu'au bord des fausses côtes. Le *petit lobe* va horizontalement, & s'avance dans la région de l'épigastre, en couvrant la petite extrémité de l'estomac. La *grande scissure* sépare ces deux lobes, au bout de laquelle en arriere est le lobule de Spigel. C'est dans cette grande scissure que s'avance la *veine umbilicale*, qui depuis le nombril jusqu'au foie est soutenue par une petite duplicature du péritoine, nommée *la faux du péritoine*. Cette veine s'ouvre dans le sinus de la veine-porte: de ce dernier canal il en part un dans le fœtus, qui va se rendre à la veine-cave en passant près du lobule de Spigel; on lui donne le nom de *conduit veineux*. Dans la région de cette grande scissure, on trouve, outre le sinus de la veine-porte, l'artere hépatique, le canal hépatique, & les nerfs qui vont au foie & font le plexus hépatique antérieur. La vésicule du fiel est placée à la face interne du grand lobe; elle fournit le conduit cystique, qui se réunissant à l'hépatique, fait le canal cholédoque. En allant au foie, l'artere hépatique envoie les arteres *pylorique*, *duodénale*, *grande gastrique*, *pancréatiques droites*, & *les deux gemelles* ou *arteres cystiques*. Les *veines hépatiques* vont en haut & en arriere se rendre à la veine-cave; elles sont au nombre de trois principales. Le foie est attaché au diaphragme par le moyen de trois ligamens; le *moyen* ou *suspenseur*, le *latéral droit*, & le *latéral gauche*: outre cela sa surface adhere immédiatement à celle du diaphragme; & cette adhérence est ce qu'on nomme le *ligament coronaire du foie*. Entre l'estomac & le foie se trouve l'intestin *duodenum*, dans la cavité duquel est l'orifice du conduit cholédoque, & celle du canal pancréatique. Le *pancréas* est derriere l'estomac, & un peu plus bas que lui: c'est dans cette région que l'artere aorte produit les arteres *cœliaques* & *phréniques*, & un peu plus bas l'artere *mésentérique supérieure*. On y trouve aussi les *ganglions sémilunaires*, auxquels se rendent les nerfs de la paire vague, & qui produisent la plus grande partie des plexus nerveux du bas-ventre; savoir le *plexus transversal*, le *plexus splénique*, le *plexus hépatique postérieur*, les *plexus reineux*, les *plexus solaires* & le *plexus mésentérique supérieur*. Quand on a levé l'*épiploon*, on découvre les intestins *jejunum* & *ileum*; ils sont arrêtés par le *mésentere*, dans le tissu cellulaire duquel on trouve les glandes mésentériques & les rameaux de l'artere mésentérique supérieure, accompagnés des veines mésaraïques. Les *vaisseaux lactés* sont à côté, & vont se rendre à un certain sac membraneux, qui porte le nom de *réservoir de Pecquet*, duquel s'éleve le *canal thorachique*; les *gros intestins* sont derriere ceux que nous venons de nommer; le *cœcum* est le premier; il porte l'*appendice vermiforme*; le second est le colon; la *valvule* de Bauhin est placée à l'entrée du *cœcum* dans le colon. A la surface externe de ce dernier sont les *appendices épiploïques*, & les *trois bandes charnues* appellées improprement *ligament du colon*, ou *bandes ligamenteuses*. On découvre aussi les cellules de cet intestin: le *mésocolon* retient la principale partie de ce gros intestin, que l'on nomme l'*arc du colon*, qui passe sous l'estomac, & à laquelle s'attache la seconde lame de l'*épiploon*. Ce qu'on appelle l'*S* du colon est fait par deux contours de ce boyau dans la région lombaire & iliaque gauches: en se continuant & se prolongeant dans le petit bassin pour gagner le *podex*, le gros boyau prend le nom de *rectum*. A son extrêmité sont placés les *muscles releveurs de l'anus*, & les deux *sphincters*, *l'interne* & le *cutané*. La grosse veine hémorrhoïdale avec l'artere intestinale inférieure, sont placées sur le *rectum*. On peut voir dans le mésocolon l'artere colique supérieure, & dans la seconde courbure de son *S* l'artere mésentérique inférieure. Si l'on enleve maintenant tous les visceres mentionnés & le péritoine, on apperçoit derriere cette toile membraneuse les deux reins, & au dessus les capsules atrabilaires: l'aorte envoie deux arteres aux reins; on les nomme *rénales*; deux veines du même nom reviennent vers la veine-cave. Le rein a vers la partie postérieure un conduit de décharge nommé *uretre*, dont le principe est fait en forme de vessie & se nomme le *bassinet du rein*. Les tuyaux qui s'ouvrent dans ce bassinet, aboutissent à certains épanouissemens membraneux, qui embrassent les *papilles du rein*, & que l'on appelle les *calices*: ces papilles sont les extrêmités de la *substance rayonnée du rein*, laquelle est enveloppée de la *substance corticale*. Entre les deux reins & sur le

devant de l'épine, eſt l'artere aorte qui fournit en arriere les *arteres lombaires*, & en devant à quelque diſtance des émulgentes les arteres ſpermatiques. La veine-cave eſt ſur la droite à quelque diſtance ; dans le fond de la région lombaire ſont les vertebres de même nom, & ſur leurs côtés les principes, ou parties ſupérieures des muſcles grands & petits *pſoas*, les *muſcles quarrés des lombes*, & les parties inférieures *des extenſeurs de l'épine*, *le muſcle dentelé poſtérieur & inférieur*, & *une partie du muſcle très-large du dos.*

Le baſſin qui eſt à la partie baſſe du ventre eſt fait par le *ſacrum*, le *coccix*, & les os innominés, qu'on diſtingue en trois portions, qui ſont *l'os des iſles*, *l'os iſchium*, & le *pubis*. L'union de ce dernier os du côté droit avec celui du côté gauche, ſe nomme *la ſymphyſe du pubis*. A l'extérieur du baſſin ſont placés en arriere les *muſcles grands*, *moyens*, & *petits feſſiers*, les muſcles *coccygiens*, *les pyramidaux*, *l'acceſſoire de l'obturateur interne*, *le quarré de la cuiſſe*. Les ligamens *ilio-ſacro-ſciatiques*, & les *ſacro-ſciatiques*, ſont auſſi dans cette même région ; on y trouve auſſi les *arteres feſſieres*, les *grandes honteuſes*, les *ſciatiques*, les veines qui portent les mêmes noms : on y voit enfin le gros nerf *ſciatique*, qui produit les *nerfs feſſiers*, &c.

A la partie antérieure du petit baſſin ſont placées les *parties génitales* externes de l'un & l'autre ſexe : dans les mâles ces parties ſont la *verge* & les *bourſes*. La premiere a une ſorte de tête appellée le *gland*, qui eſt couverte par le *prépuce* ; on voit au bout du gland l'orifice du conduit des urines, qui va le long de la verge juſqu'à la veſſie, & qu'on nomme l'*uretre* : à la baſe du gland eſt un bourrelet nommé la *couronne du gland*, dans le voiſinage duquel ſont certaines glandes nommées *glandes odorantes de Thiſon*. Le corps de la verge eſt fait par les deux *corps caverneux* & l'*uretre*, qui eſt entouré d'un tiſſu ſpongieux : un ligament ſe préſente vers ſa racine ; on le nomme le *ligament élaſtique de la verge*. C'eſt auſſi vers cette racine que viennent ſe terminer les *muſcles iſchio-caverneux*, & les muſcles *bulbo-caverneux* : ſur le dos de la verge ſont placés beaucoup de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs. La peau qui forme les bourſes ſe nomme le *ſcrotum*, au deſſous de laquelle eſt un tiſſu appellé le *dartos*, la *tunique vaginale du teſticule* vient enſuite, puis le *teſticule* lui-même, dont la membrane extérieure ſe nomme *albuginée*. Le teſticule porte un appendice, qui rampe ſur ſon bord ſupérieur, c'eſt l'*épidydime* qui produit le *canal déférent*. Ce conduit monte le long du *cordon des vaiſſeaux ſpermatiques* ; il eſt accompagné de l'*artere ſpermatique des nerfs-honteux*, & d'un lacis de veines qu'on nomme le *corps pampiniforme* : le *crémaſter* couvre la plus grande partie de ce cordon. Après que le conduit déférent a pénétré dans l'abdomen, il ſe porte derriere la *veſſie urinaire*, & communique avec les *véſicules ſéminales*, leſquelles donnent naiſſance à un petit tuyau excréteur qui va ſe terminer dans le canal de l'uretre, & y porte la ſemence. Le commencement de ce conduit eſt embraſſé par la *glande proſtate* : on voit à l'intérieur une éminence nommée le *verumontanum* : le tiſſu ſpongieux commence à quelque diſtance delà à couvrir le canal de l'uretre ; ce commencement qui eſt renflé s'appelle la *bulbe de l'uretre* : au deſſus eſt la partie membraneuſe de ce conduit, & l'on trouve là les glandes *petites proſtates*, le *muſcle tranſverſal*, les *petits muſcles proſtatiques*. On voit auſſi à l'extérieur du conduit des *lacunes*, & vers ſon extrêmité qui traverſe le gland, on obſerve la *foſſe naviculaire* : par ſon autre extrêmité, ce conduit mene à la *veſſie urinaire*, laquelle eſt placée derriere le pubis, & donne de ſon ſommet naiſſance à un cordon nommé l'*ouraque*, qui va juſqu'au nombril, & à côté duquel ſont placées les arteres umbilicales ; dans le bas de la veſſie ſont les orifices des uretres.

La face interne de l'os des iſles eſt couverte par le *muſcle iliaque* : les *arteres* & *veines iliaques* avec les *nerfs cruraux*, ſont vers le bord du baſſin ; l'artere *ſacrée* eſt au milieu vers le haut du *ſacrum*. On voit ſur le côté des vertebres des lombes les *nerfs lombaires*, & plus bas les *nerfs ſacrés* ſortent par les trous antérieurs du ſacrum : le *muſcle obturateur* interne couvre en dedans le grand *trou ovale* de l'os innominé. Le *ligament*

obturateur le soutient, & au dessus se remarque une ouverture qui laisse passer le *nerf obturateur* & l'*artere obturatrice :* en dehors se trouve le muscle obturateur externe sur le même trou ovale. Enfin depuis le diaphragme jusqu'au bas du petit bassin, on voit une double rangée des *ganglions du nerf* grand sympathique ; quelques-uns les ont appellés *ganglions hordéiformes*.

Les parties génitales des femmes sont internes & externes : au dessus de ces dernieres s'éleve le *mont de Vénus :* la *grande fente* est plus bas ; ses bords se nomment les *grandes levres :* les angles qu'elles font en se rencontrant sont les *commissures ;* dans l'inférieure est la *fourchette*. En écartant les levres on voit en haut le *gland du clitoris* avec son *prépuce :* le corps de cette partie est caché sous la peau ; il ressemble à la verge de l'*homme :* il est fait de deux *corps caverneux*, dont les racines sont attachées aux branches du pubis : il est soutenu par un ligament élastique & deux muscles de chaque côté s'y rendent, qui sont les *bulbes caverneuses* & les *constricteurs de la vulve*, sous lesquels est placé le *plexus rétiforme*. Il ne manque au clitoris pour ressembler parfaitement à la verge de l'*homme*, que d'avoir comme elle un uretre. Le *méat urinaire* & le conduit des urines sont en haut à quelque distance du clitoris, & l'on voit un peu plus en devant les deux appendices, nommés *nymphes ;* plus loin est l'*hymen* dans les vierges, & les *caroncules mirtyformes* dans les personnes mariées. La premiere des parties intérieures est le vagin ; il est placé sur l'intestin *rectum :* on voit à son extrémité supérieure l'*orifice de la matrice*, ou l'*os tineæ*, au dessus duquel est le *cou* de ce *même organe*, qui vient ensuite lui-même, & qui est retenu par les *ligamens larges* & les *ligamens ronds :* il y a une petite ouverture de chaque côté à son angle supérieur ; elle mene à la *trompe de Fallope ;* c'est un conduit membraneux, qui va toujours en s'élargissant, & se termine par une extrémité frangée, qu'on nomme le *pavillon de la trompe*, à quelque distance duquel est le *testicule des femmes*, que les modernes ont appellé *ovaire*. Chacun sait que la matrice est le lieu où l'enfant séjourne pendant neuf mois, avant de venir au monde : il y est renfermé dans une double membrane ; la premiere porte le nom de *chorion*, & la seconde celui d'*amnios :* il y a de plus une grosse masse applatie semblable à un gâteau, laquelle s'attache à la matrice ; c'est le *placenta* auquel le *cordon umbilical* vient se rendre ; ce cordon est fait des deux *arteres umbilicales* & de la veine du même nom, liées ensemble par un tissu assez fort.

Après avoir passé en revue les parties du tronc, jetons un coup d'œil sur celles des extrêmités ; commençons par les supérieures.

Ce qui fait le gros moignon de l'épaule, c'est le muscle *deltoïde*, qui couvre l'articulation du bras avec l'omoplate. A la partie antérieure du bras sous les tégumens, sont placés les muscles *biceps* & le *brachial :* du tendon du biceps naît cette aponévrose, qui couvre toute la partie interne & supérieure de l'avant-bras : à la partie interne & supérieure du bras, est une portion du grand pectoral, qui cache une des extrémités du biceps & le muscle *coracobrachial*, au bas duquel est le *ligament intermusculaire interne :* sous la peau qui couvre ces parties, se trouve l'artere brachiale, qui donne en haut l'humérale & la grande collatérale. Elle fournit par en bas la petite collatérale, ou l'interne ; les *veines brachiales satellites* accompagnent l'artere aussi-bien que les *nerfs médian*, *cutané interne* & le *nerf cubital :* celui qu'on nomme *musculo-cutané*, traverse le muscle coracobrachial, passe entre le brachial & le biceps, & vient à l'extérieur de l'avant-bras : il y en a encore un au dessus ; c'est l'*huméral* qui se perd dans le deltoïde. La partie postérieure du bras est occupée par le muscle *triceps brachial :* on trouve en dehors le nerf radial & l'artere collatérale externe descendante : l'os du bras s'appelle *humérus*. L'avant-bras est formé de deux os, savoir du *cubitus* & du *radius :* le ligament qui tient l'espace que ces os laissent entr'eux, se nomme *ligament inter-osseux brachial ;* celui qui entoure la tête de l'os du rayon est le *coronaire radial ;* enfin le ligament *huméro-radial* est au côté externe de l'article, & l'*huméro-cubital* est au côté interne. La premiere chose qui paroît sous la peau de l'avant-bras, est l'aponévrose qui vient en partie du biceps, sous laquelle on voit d'abord l'artere brachiale qui se divise en cubitale & radiale, & la division du nerf médian, sur l'aponévrose

névroſe ſont les veines *baſilique*, *médiane*; la *céphalique* eſt ſur le haut de l'avant-bras en dehors, & les *cubitales* ſont en dedans vers le coude. On voit du côté interne une maſſe charnue, compoſée des muſcles *radial interne*, *rond pronateur*, *long palmaire*, *cubital interne* : ſous cette premiere couche muſculaire, il en eſt une autre faite par les muſcles *ſublime* & *profond*, avec le *fléchiſſeur propre du pouce* : au bas de l'avant-bras en devant eſt placé le *muſcle pronateur quarré*. L'arrere *cubitale* & le nerf du même nom ſont dans la même région.

L'avant-bras préſente une autre maſſe du côté du rayon; celle-ci eſt formée par les muſcles *long ſupinateur*, les *radiaux externes*, & le *cour ſupinateur* : la veine *céphalique* eſt ici ſous la peau, & plus profondément ſe trouve l'artere radiale qui fournit une petite artere, laquelle remonte vers l'articulation, & qui ſe nomme *l'artere collatérale aſcendante radiale*. La cubitale en fournit une ſemblable de ſon côté, c'eſt *l'artere collatérale aſcendante cubitale*. A la partie poſtérieure de l'avant-bras, ſont placés les muſcles *cubital externe*, *l'extenſeur commun des doigts*, *l'extenſeur propre du petit doigt*: & plus haut que ces muſcles vers l'*olécrâne*, on voit le muſcle *anconeus* : ſous les muſcles que je viens d'indiquer, ſont placés les *extenſeurs propres du pouce*, & celui de l'index, qu'on nomme *indicateur* : l'artere *interoſſeuſe externe* ſe perd dans ces muſcles; l'*interne*, conjointement avec le *nerf interoſſeux*, rampe à la ſurface antérieure du ligament inter-oſſeux.

La main eſt la troiſieme partie de l'avant-bras, le dedans ſe nomme la *paume de la main* : la partie oppoſée s'appelle le *dos*. Sous la peau de cette derniere région ſont pluſieurs veines, entre leſquelles les anciens diſtinguoient celle qui répond au petit doigt; ils l'appelloient la *ſalvatelle* : la peau & les veines étant enlevées, on voit les tendons des *radiaux externes* & ceux des *extenſeurs commun* & *propre*, leſquels ſont tous bridés par le ligament *annulaire externe* placé vers l'articulation du poignet. Ces tendons ſe continuent ſur les doigts, au mouvement deſquels ils ſervent. Les intervalles que laiſſent les os du métacarpe entr'eux, ſont occupés par les muſcles *inter-oſſeux externes*; celui qui eſt entre l'os, qui ſoutient le pouce & l'os qui porte l'*index*, ſe nomme l'*adducteur* de l'index. Sous la peau du dedans de la main eſt placée l'aponévroſe palmaire, à laquelle tient le muſcle *palmaire cutané* : vers le haut du poignet ſe trouve le *ligament annulaire interne*, ſous lequel paſſent les tendons des muſcles fléchiſſeurs; l'aponévroſe levée, ces tendons paroiſſent à découvert, ils s'avancent juſqu'au bout des doigts, & ſont arrêtés en chemin par pluſieurs traverſes ligamenteuſes. Il y a ici quatre petits muſcles nommés *lombricaux*, qui tiennent par un bout aux tendons du muſcle *fléchiſſeur profond*. Les *inter-oſſeux internes* ſont ici placés entre les os du métacarpe : on appelle *antithénar* celui qui eſt entre le pouce & l'index : ſur le premier os du pouce eſt placé le muſcle appellé *thénar*. Il y a deux muſcles du coté du petit doigt; l'un ſe nomme *hypothénar*, l'autre eſt le *métacarpien* : les arteres radiales & cubitales ſe rencontrent & s'anaſtomoſent dans la paume de la main : on y voit auſſi les diviſions des nerfs palmaires qui viennent du *médian* & du *cubital*. Le poignet eſt fait de huit petits os, qui ſont le *trapèſe*, le *pyramidal*, le *grand os*, le *crochu*, le *ſcaphoïde*, le *lunaire*, le *cunéiforme* & le *piſiforme*; ſur ces os ſont placés les cinq os du métacarpe, dont l'un ſoutient le pouce : chaque doigt eſt fait de trois petits os nommés *phalanges*, excepté le pouce qui n'en a que deux. On trouve aux articulations des doigts, certains petits os appellés *os ſéſamoïdes*.

L'extrêmité inférieure eſt compoſée de la cuiſſe, de la jambe & du pié. A la partie antérieure de la cuiſſe ſous les tégumens, ſe trouve le muſcle *quadriceps*; une partie du grand *couturier*, les *vaiſſeaux* & les *nerfs cruraux* en haut, le muſcle *obturateur externe* qui eſt appliqué ſur le baſſin, auſſi-bien que le *pectineus* : à la partie interne ſont les *vaiſſeaux cruraux* & les *trois adducteurs* de la cuiſſe : le *faſcia lata* & le *muſcle épineux* ſont placés extérieurement, & l'on trouve en arriere le *muſcle biceps crural*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, & les vaiſſeaux qui changent de nom en paſſant ſous le jarret, & prennent celui de *poplites*. L'os de la cuiſſe ſe nomme *fémur*. Dans ſon articulation avec l'os innominé ſe trouve un

ligament applati, & dans ſon union avec la jambe, on voit en devant la rotule, & dans l'intérieur les ligamens croiſés. La jambe eſt faite de deux os, le *tibia* & le *péroné;* entre ces deux os eſt un *ligament inter-oſſeux*, à la face antérieure duquel ſont placés les muſcles *jambiers antérieurs*, le *long extenſeur commun des orteils*, & l'*extenſeur propre du pouce :* l'artere *tibiale antérieure* ſe trouve entre ces muſcles : ſur le côté ſont les deux muſcles *péroniers externes & les nerfs péroniers ;* en arriere ſont les muſcles *gaſtrocnémiens*, le *tibial grêle*, le *ſolaire*, le *jambier poſtérieur*, le *long fléchiſſeur commun des orteils*, le *fléchiſſeur propre du pouce*, l'*artere tibiale poſtérieure*, la *péroniere*, la *crurale*, l'*inter-oſſeuſe*, & les veines ſatellites de toutes ces arteres, les *nerfs tibiaux :* vers les malléoles ſous la peau, ſont les veines ſaphenes, l'une *interne* & l'autre *externe :* vers la jointure du pié eſt en devant le ligament *annulaire externe*, & en arriere le *tendon d'Achille*. Le pié eſt fait du *tarſe*, du *métatarſe* & des *orteils :* le tarſe eſt fait par l'aſſemblage de ſept os, qui ſont le *calcaneum*, l'*aſtragal*, le *ſcaphoïde*, le *cuboïde*, & les trois *cunéiformes :* le métatarſe eſt fait de cinq os, & chacun des orteils de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Sous la peau du dos du pié ſont les tendons extenſeurs & le muſcle *pédieux :* ſous celle de la plante du pié eſt placée l'*aponévroſe plantaire ;* les tendons des fléchiſſeurs couverts par le *muſcle ſublime*, les *lombricaux*, & le *muſcle acceſſoire du profond ;* les *nerfs & les vaiſſeaux plantaires*, les *muſcles fléchiſſeurs courts du gros orteil*, le *muſcle abducteur tranſverſal du même*, les *muſcles inter-oſſeux internes ;* les *externes* paroiſſent en dehors, & la maſſe muſculaire qui fait le bord externe de la plante du pié, & qui ſe diviſe en muſcle *métatarſin* & muſcle *abducteur* du petit orteil. *Cet article eſt de M. PETIT, doct. en médec. profeſſ. en anat. de l'acad. des ſciences.*

HOMME, (*Mat. méd.*) le corps humain fournit pluſieurs remedes à la médecine, ſoit tandis qu'il jouit de la vie, ſoit après qu'il a ceſſé de vivre.

Le corps vivant donne la ſalive, le ſang, l'urine, la cire des oreilles & la fiente. On retire du cadavre la graiſſe, les poils, les ongles & le crâne. *V. ces art. particuliers.* (*b*)

HOMME, ſ. m. (*Morale.*) ce mot n'a de ſignification préciſe, qu'autant qu'il nous rappelle tout ce que nous ſommes ; mais ce que nous ſommes ne peut pas être compris dans une définition : pour en montrer ſeulement une partie, il faut encore des diviſions & des détails. Nous ne parlerons point ici de notre forme extérieure, ni de l'organiſation qui nous range dans la claſſe des animaux. *Voyez* HOMME, (*Anatomie.*) L'*homme* que nous conſidérons eſt cet être qui penſe, qui veut & qui agit. Nous chercherons donc ſeulement quels ſont les reſſorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Ce qui peut rendre cet examen épineux, c'eſt qu'on ne voit point dans l'eſpece un caractere diſtinctif auquel on puiſſe reconnoître tous les individus. Il y a tant de différence entre leurs actions, qu'on ſeroit tenté d'en ſuppoſer dans leurs motifs. Depuis l'eſclave qui flatte indignement ſon maître, juſqu'à Thamas qui égorge des milliers de ſes ſemblables, pour ne voir perſonne au deſſus de lui, on voit des variétés ſans nombre. Nous croyons appercevoir dans les bêtes des traits de caractere plus marqués. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons que les apparences groſſieres de leur inſtinct. L'habitude de voir, qui ſeule apprend à diſtinguer, nous manque par rapport à leurs opérations. En obſervant les bêtes de près, on les juge plus capables de progrès qu'on ne le croit ordinairement. *Voyez* INSTINCT. Mais toutes leurs actions raſſemblées laiſſent encore entr'elles & l'*homme* une diſtance infinie. Que l'empire qu'il a ſur elles ſoit uſurpé ſi l'on veut, il n'en eſt pas moins une preuve de la ſupériorité de ſes moyens, & par conſéquent de ſa nature. On ne peut qu'être frappé de cet avantage lorſqu'on regarde les travaux immenſes de l'*homme*, qu'on examine le détail de ſes arts, & le progrès de ſes ſciences ; qu'on le voit franchir les mers, meſurer les cieux, & diſputer au tonnerre ſon bruit & ſes effets. Mais comment ne pas frémir de la baſſeſſe ou de l'atrocité des actions par leſquelles s'avilit ſouvent ce roi de la nature ? Effrayés de ce mêlange monſtrueux, quelques moraliſtes ont eu recours, pour expliquer l'*homme*, à un mêlange de bons & de mauvais principes, qui lui-même a grand beſoin d'être expliqué.

L'orgueil, la superstition & la crainte ont produit des systêmes, & ont embarrassé la connoissance de l'*homme* de mille préjugés que l'observation doit détruire. La religion est chargée de nous conduire dans la route du bonheur qu'elle nous prépare au delà des temps. La philosophie doit étudier les motifs naturels des actions de l'*homme*, pour trouver des moyens du même genre, de le rendre meilleur & plus heureux pendant cette vie passagere.

Nous ne sommes assurés de notre existence que par des sensations. C'est la faculté de sentir qui nous rend présent à nous-mêmes, & qui bientôt établit des rapports entre nous & les objets qui nous sont extérieurs. Mais cette faculté a deux effets qui doivent être considérés séparément, quoique nous les éprouvions toujours ensemble. Le premier effet est le principe de nos idées & de nos connoissances; le second est celui de nos mouvemens & de nos inclinations. Les philosophes qui ont examiné l'entendement humain, ont marqué l'ordre dans lequel naissent en nous la perception, l'attention, la réminiscence, l'imagination, & tous ces produits d'une faculté générale qui forment & étendent la chaîne de nos idées. *Voy.* SENSATIONS. Notre objet doit être ici de reconnoître les principaux effets du desir. C'est l'agent impérieux qui nous remue, & le créateur de toutes nos actions. La faculté de sentir appartient sans doute à l'ame; mais elle n'a d'exercice que par l'entremise des organes matériels dont l'assemblage forme notre corps. Delà naît une différence naturelle entre les *hommes*. Le tissu des fibres n'étant pas le même dans tous, quelques-uns doivent avoir certains organes plus sensibles, & en conséquence recevoir des objets qui les ébranlent, une impression dont la force est inconnue à d'autres. Nos jugemens & nos choix ne sont que le résultat d'une comparaison entre les différentes impressions que nous recevons. Ils sont donc aussi peu semblables d'un *homme* à un autre que ces impressions mêmes. Ces variétés doivent donner à chaque *homme* une sorte d'aptitude particuliere qui le distingue des autres par les inclinations, comme il l'est à l'extérieur par les traits de son visage. Delà on peut conclure que le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui est souvent injuste, & que les conseils qu'on lui donne sont plus souvent encore inutiles. Ma raison est étrangere à celle d'un *homme* qui ne sent pas comme moi; & si je le prends pour un fou, il a droit de me regarder comme un imbécille. Mais toutes nos sensations particulieres, tous les jugemens qui en résultent, aboutissent à une disposition commune à tous les êtres sensibles, le desir du bien-être. Ce desir sans cesse agissant, est déterminé par nos besoins vers certains objets. S'il rencontre des obstacles, il devient plus ardent, il s'irrite, & le desir irrité est ce qu'on appelle *passion*, c'est-à-dire, un état de souffrance, dans lequel l'ame toute entiere se porte vers un objet comme vers le point de son bonheur. Pour connoître tout ce dont l'*homme* est capable, il faut le voir lorsqu'il est passionné. Si vous regardez un loup rassasié, vous ne soupçonnerez pas sa voracité. Les mouvemens de la passion sont toujours vrais, & trop marqués pour qu'on puisse s'y méprendre. Or en suivant un *homme* agité par quelque passion, je le vois fixé sur un objet dont il poursuit la jouissance; il écarte avec fureur tout ce qui l'en sépare. Le péril disparoît à ses yeux, & il semble s'oublier soi-même.

Le besoin qui le tourmente ne lui laisse voir que ce qui peut le soulager. Cette disposition frappante dans un état extrême, agit constamment, quoique d'une maniere moins sensible dans tout autre état. L'*homme*, sans avoir un caractere particulier qui le distingue, est donc toujours ce que ses besoins le font être. S'il n'est pas naturellement cruel, il ne lui faut qu'une passion & des obstacles pour l'exciter à faire couler le sang. Le méchant, dit Hobbes, n'est qu'un enfant robuste. En effet, supposez l'*homme* sans expérience comme est un enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la poursuite de ce qu'il desire? c'est l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la satisfaction de nos besoins. Alors l'intérêt de chacun établit dans son esprit une idée de proportion entre le plaisir qu'il cherche, & le dommage qu'il souffriroit s'il aliénoit les autres. Delà naissent les égards, qui ne peuvent avoir lieu, qu'autant que les intérêts sont superficiels.

Les passions nous ramenent à l'enfance, en nous présentant vivement un objet unique, avec ce degré d'intérêt qui éclipse tout. Ce n'est point ici le lieu d'examiner quels peuvent être l'origine & les fondemens de la société. *Voyez* SOCIABILITÉ & SOCIÉTÉ.

Quels que puissent être les motifs qui forment & resserrent nos liens réciproques, il est certain que le seul ressort qui puisse nous mettre en mouvement, le desir du bien-être, tend sans cesse à nous isoler. Vous retrouverez par-tout les effets de ce principe dominant. Jetez un coup d'œil sur l'univers, vous verrez les nations séparées entre elles, les sociétés particulieres former des cercles plus étroits, les familles encore plus resserrées, & nos vœux toujours circonscrits par nos intérêts, finir pour n'avoir d'objet que nous-mêmes. Ce mot que Pascal ne haïssoit dans les autres, que parce qu'un grand philosophe s'aime comme un *homme* du peuple, n'est donc pas haïssable, puisqu'il est universel & nécessaire. C'est une disposition réciproque que chacun de nous éprouve de la part des autres, & lui rend. Cette connoissance doit nous rendre fort indulgens sur ce que nous regardons comme torts à notre égard: on ne peut raisonnablement attendre de l'attachement de la part des *hommes*, qu'autant qu'on leur est utile. Il ne faut pas se plaindre que le degré d'utilité en soit toujours la mesure, puisqu'il est impossible qu'il y en ait une autre. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, est une image fidelle de l'union des *hommes* entre eux. Si les caresses durent encore lorsqu'il est rassasié, c'est que l'expérience de ses besoins passés lui en fait prévoir de nouveaux. Ce qu'on appelle *ingratitude* doit donc être très-ordinaire parmi les *hommes;* les bienfaits ne peuvent exciter un sentiment durable & désintéressé, que dans le petit nombre de ceux en qui l'habitude fait attacher aux actions rares une dignité qui les éleve à leurs propres yeux. La reconnoissance est un tribut qu'un orgueil estimable se paie à lui-même, & cet orgueil n'est pas donné à tout le monde. Dans la société telle que nous la voyons, les liens n'étant pas toujours formés par des besoins apparens, ou de nécessité étroite, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impose à nous-mêmes. On n'envisage pas, comme effets du besoin, les plaisirs enchanteurs de l'amitié, ni les soins désintéressés qu'elle nous fait prendre, mais nous ne pensons ainsi, que faute de connoître tout ce qui est besoin pour nous. Cet *homme*, dont la conversation vive fait passer dans mon ame une foule d'idées, d'images, de sentimens, m'est aussi nécessaire que la nourriture l'est à celui qui a faim. Il est en possession de me délivrer de l'ennui, qui est une sensation aussi importune que la faim même. Plus nos attachemens sont vifs, plus nous sommes aisément trompés sur leur véritable motif. L'activité des passions excite & rassemble une foule d'idées, dont l'union produit des chimeres comme la fievre forge des rêves à un malade; cette erreur sur le but de nos passions, ne nous séduit jamais d'une maniere plus marquée, que dans l'amour. Lorsque le printemps de notre âge a développé en nous ce besoin qui rapproche les sexes, l'espérance jointe à quelques rapports, souvent mal examinés, fixe sur un objet particulier nos vœux, d'abord errans; bientôt cet objet toujours présent à nos desirs, anéantit pour nous tous les autres: l'imagination active va chercher des fleurs de toute espece pour embellir notre idole. Adorateur de son propre ouvrage, un jeune homme ardent voit dans sa maitresse le chef-d'œuvre des graces, le modele de la perfection, l'assemblage complet des merveilles de la nature; son attention concentrée ne s'échappe sur d'autres objets, que pour les subordonner à celui-là. Si son ame vient à s'épuiser par des mouvemens aussi rapides, une langueur tendre l'appesantit encore sur la même idée. L'image chérie ne l'abandonne dans le sommeil, qu'avec le sentiment de l'existence; les songes la lui représentent, & plus intéressante que la lumiere, c'est elle qui lui rend la vie au moment du réveil. Alors si l'art ou la pudeur d'une femme, sans désespérer ses vœux, vient à les irriter par le respect & par la crainte, l'idée des vertus jointe à celle des charmes, lui laisse à peine lever des yeux tremblans sur cet objet majestueux: ses desirs sont éclipsés par l'admiration; il croit ne respirer que pour ce qu'il adore; sa vie seroit mille fois prodiguée, si l'on

desiroit de lui cet hommage. Enfin arrive ce moment qu'il n'osoit prévoir, & qui le rend égal aux dieux : le charme cesse avec le besoin de jouir, les guirlandes se fanent, & les fleurs desséchées lui laissent voir une femme souvent aussi flétrie qu'elles : il en est ainsi de tous nos sacrifices. Les idées factices que nous devons à la societé, nous présentent le bien-être sous tant de formes différentes, que nos motifs originels se dérobent. Ce sont ces idées, qui en multipliant nos besoins, multiplient nos plaisirs & nos passions, & produisent nos vertus, nos progrès, & nos crimes. La nature ne nous a donné que des besoins aisés à satisfaire : il semble d'après cela, qu'une paix profonde dût régner parmi les *hommes ;* & la paresse qui leur est naturelle, paroîtroit devoir encore la cimenter. Le repos, ce partage réservé aux dieux, est l'objet éloigné que se proposent tous les *hommes*, & chacun envisage la facilité d'être heureux sans peine, comme le privilege de ceux qui se distinguent ; delà naît dans chaque *homme* un desir inquiet, qui l'éveille & le tourmente. Ce besoin nouveau produit des efforts que la concurrence entretient, & par-là la paresse devient le principe de la plus grande partie du mouvement dont les *hommes* sont agités. Ces efforts devroient au moins s'arrêter au point où doit cesser la crainte de manquer du nécessaire ; mais l'idée de distinction étant une fois formée, elle devient dominante, & cette passion sécondaire détruit celle qui lui a donné la naissance. Dès qu'un *homme* s'est comparé avec ceux qui l'environnent, & qu'il a attaché de l'importance à s'en faire regarder, ses véritables besoins ne sont plus l'objet de son attention, ni de ses démarches. Le repos, en perspective, qui faisoit courir Pyrrhus, fatigue encore tout ambitieux qui veut s'élever, tout avare qui amasse au delà de ses besoins, tout *homme* passionné pour la gloire, qui craint des rivaux. La modération, qui n'est que l'effet d'une paresse plus profonde, est devenue assez rare pour être admirée, & dès lors elle a pu être encore un objet de jalousie, puisqu'elle étoit un moyen de considération. La plupart des *hommes* modérés ont même été de tout temps soupçonnés de masquer des desseins, parce qu'on ne voit dans les autres que la disposition qu'on éprouve, & que les desirs de chaque *homme* ne sont ordinairement arrêtés que par le sentiment de son impuissance. Si on ne peut pas attirer sur soi les regards d'une république entiere, on se contente d'être remarqué de ses voisins, & on est heureux par l'attention concentrée de son petit cercle. Des prétentions particularisées naissent ces différentes choses, qui divisent les connoissances, & qui n'ont rien à démêler entr'elles. Beaucoup d'individus s'agitent dans chaque tourbillon, pour arriver aux premiers rangs : le foible, ne pouvant s'élever, est envieux, & tâche d'abaisser ceux qui s'élevent ; l'envie exaltée produit des crimes, & voilà ce qu'est la société. Ce desir, par lequel chacun tend sans cesse à s'élever, paroît contredire une pente à l'esclavage, qu'on peut remarquer dans la plupart des *hommes*, & qui en est une suite. Autrefois la crainte, & une sorte de saisissement d'admiration, ont dû soumettre les *hommes* ordinaires à ceux que des passions fortes portoient à des actions rares & hardies ; mais depuis que la reconnoissance a des degrés, c'est l'ambition qui mene à l'esclavage. On rampe aux piés du trône où l'on est encore au dessus d'une foule de têtes qu'on fait courber. Les *hommes* qui ont des prétentions communes, sont donc les uns à l'égard des autres dans un état d'effort réciproque. Si les hostilités ne sont pas continuelles entr'eux, c'est un repos semblable à celui des gardes avancées de deux camps ennemis ; l'inutilité reconnue de l'attaque maintient entr'elles les apparences de la paix. Cette disposition inquiete, qui agite intérieurement les *hommes*, est encore aidée par une autre, dont l'effet, assez semblable à celui de la fermentation sur les corps, est d'aigrir nos affections, soit naturelles, soit acquises. Nous ne sommes présens à nous-mêmes que par des sensations immédiates, ou des idées ; & le bonheur, que nous poursuivons nécessairement, n'est point sans un vif sentiment de l'existence : malheureusement la continuité affoiblit toutes nos sensations. Ce que nous avons regardé longtemps, devient pour nous comme les objets qui s'éloignent, dont nous n'appercevons plus qu'une image confuse & mal terminée. Le besoin d'exister vivement est augmenté

ſans ceſſe par cet affoibliſſement de nos ſenſations, qui ne nous laiſſe que le ſouvenir importun d'un état précédent. Nous ſommes donc forcés, pour être heureux, ou de changer continuellement d'objets, ou d'outrer les ſenſations du même genre. Delà vient une inconſtance naturelle, qui ne permet pas à nos vœux de s'arrêter, ou une progreſſion de deſirs toujours anéantis par la jouiſſance, s'élancent juſques dans l'infini. Cette diſpoſition malheureuſe altere en nous les impreſſions les plus ſacrées de la nature, & nous rend aujourd'hui néceſſaire, ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque, où les gladiateurs ne recevoient que des bleſſures, parurent bientôt inſipides aux dames Romaines. On vit ce ſexe, fait pour la pitié, pourſuivre à grands cris la mort des combattans. On exigea dans la ſuite qu'ils expiraſſent avec grace, dit l'abbé Dubos, & ce ſpectacle affreux devint néceſſaire pour achever l'émotion & compléter le plaiſir. Par-là notre attention ſe porte ſur les choſes nouvelles & extraordinaires, nous recherchons avec intérêt tout ce qui réveille en nous beaucoup d'idées; par-là ſont déterminés même nos goûts purement phyſiques. Les liqueurs fortes nous plaiſent principalement, parce que la chaleur qu'elles communiquent au ſang produit des idées vives, & ſemble doubler l'exiſtence: on pourroit en conclure que le plaiſir ne conſiſte que dans le ſentiment de l'exiſtence, porté à un certain degré. En effet, en ſuivant ceux du chatouillement, depuis cette ſenſation vague, qui eſt une importunité, juſqu'à ce dernier terme, au-delà duquel eſt la douleur; en deſcendant du chagrin le plus profond, juſqu'à cette douleur tendre & intéreſſante, qui en eſt une teinte affoiblie, on ſeroit tenté de croire que la douleur & le plaiſir ne différent que par des nuances. *Voyez* PLAISIR. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que nous devons au beſoin d'être émus une curioſité qui devient la paſſion de ceux qui n'en ont point d'autres, un goût pour le merveilleux qui nous entraîne à tous les ſpectacles extraordinaires, une inquiétude qui nous promene dans la region des chimeres. Ce qui eſt renfermé dans ce qu'on appelle *les termes de la raiſon*, ne peut donc pas être long-temps pour nous le point fixe du bonheur. Les choſes difficiles & outrées, les idées hors de la nature doivent nous ſéduire preſque ſûrement. *V.* FANATISME. La vigilance religieuſe, & l'occupation de la priere ne ſuffiſent pas à l'imagination mélancolique d'un bonze. Il lui faut des chaînes dont il ſe charge; des charbons ardens qu'il mette ſur ſa tête; des clous qu'il s'enfonce dans ſes chairs; il eſt averti de ſon exiſtence d'une maniere plus intime & plus forte, que celui qui remplit ſimplement les devoirs de la vie civile & de la charité. Suivez le cours de toutes les affections humaines, vous les verrez tendre à s'exalter, au point de paroître entiérement défigurées. L'*homme* délicat & ſenſible devient foible & puſillanime: la dureté ſuccede au courage; le contemplatif devient quiétiſte, & le zélé eſt bientôt un *homme* atroce. Il en eſt ainſi des autres caracteres, & même de celui qui ſe montre de la maniere la plus conſtante dans quelques individus, la gaieté. Il eſt rare qu'elle dure plus long-temps que la jeuneſſe, parce qu'elle eſt abſorbée par les paſſions, qui occupent l'ame plus profondément, ou détruite par ſon exercice même. Mais dans ceux en qui ce caractere ſubſiſte plus long-temps, parce qu'ils ne ſont capables que d'intérêts ſuperficiels, il s'altere par degrés, & perd beaucoup de ſon honnêteté premiere. Les *hommes* légers qui n'ont que la gaieté pour attribut, reſſemblent aſſez à ces jeunes animaux qui, après avoir épuiſé toutes les ſituations plaiſantes, finiſſent par égratigner & mordre. Cette pente qui entraîne preſque tous les individus, peut s'obſerver en grand dans la maſſe des événemens qui ont agité la terre. Suivez l'hiſtoire de toutes les nations, vous verrez les meilleurs gouvernemens ſe dénaturer; une fermentation lente a fait croître la tyrannie dans les républiques: la monarchie eſt changée par le temps en pouvoir arbitraire. *Voyez* GOUVERNEMENT.

Lorſque dans un état la ſécurité commence à polir les mœurs, & que les idées ſe tournent du côté des plaiſirs, la vertu regne au milieu d'eux: une urbanité modeſte couvre la volupté d'un voile, mais il devient bientôt importun. Alors le libertinage ſe produit ſans pudeur, & des goûts honteux inſultent la nature. Dans les arts, vous verrez

l'architecture quitter une simplicité noble pour prodiguer les ornemens; la peinture chargera son coloris; la même altération se fera sentir dans les ouvrages d'esprit. Le besoin de nouveauté mettra la finesse à la place de l'élégance; l'obscurité prendra celle de la force, ou sophistiquera fort; une métaphysique puérile analysera les sentimens; tout sera perdu, si quelques génies heureux ne rompent pas cette marche naturelle des penchans humains. Mais la physique expérimentale cultivée & le tableau de la nature présenté par des hommes d'une trempe forte & rare, pourront donner à l'esprit humain un spectacle qui étendra ses vues, & fera naître un nouvel ordre des choses.

Nous voyons que l'*homme* paresseux par nature, mais agité par l'impatience de ses desirs est le jouet continuel de l'esprit qui ne se renouvelle que pour le trahir. Fatigué dans la recherche du bonheur par mille intérêts étrangers qui le croisent, rebuté par les obstacles, ou dégoûté par la jouissance, il semble que la méchanceté lui dût être pardonnable, & que le malheur soit son état naturel. L'intérêt de tous réclamant contre l'intérêt de chacun, a donné naissance aux loix qui arrêtent l'extérieur des grands crimes. Mais malgré les loix, il reste toujours à la méchanceté un empire qui n'en est pas moins vaste pour être ténébreux. Dans une société nombreuse, une foule d'intérêts honnêtes & obscurs que la scélératesse peut troubler, lui donnent sans danger un exercice continuel. La société humaine seroit donc une confédération de méchans que l'intérêt seul tiendroit unis, & auxquels il ne faudroit que la suppression de cet intérêt pour les armer les uns contre les autres. Mais en observant l'*homme* de près, il n'est pas possible de méconnoître en lui un sentiment doux qui l'intéresse au sort de ses semblables, toutes les fois qu'il est tranquille sur le sien. Peut-être rencontrerez-vous quelques monstres atrabilaires qu'une organisation vicieuse & rare porte à la cruauté. Une habitude affreuse aura rendu peut-être à quelques autres cette émotion nécessaire. La plupart des *hommes*, lorsque des passions particulieres ne les enleveront pas aux mouvemens de la nature, céderont à une sensibilité précieuse qui est la source de toutes les vertus, & qui peut être celle d'un bonheur constant. *V.* HUMANITÉ. Ce sentiment tempere dans l'*homme* l'activité de l'amour-propre; & peu semblable aux autres genres d'émotion, il acquiert des forces en s'exerçant. On ne sauroit donc l'inspirer de trop bonne heure aux enfans. On devroit chercher à l'exciter en eux par des images pathétiques, & leur présenter des situations attendrissantes qui pussent le développer. Des leçons de bienséance seroient peut-être plus de leur goût, & leur serviroient sûrement plus que ne peuvent faire les mots barbares dont on les fatigue. Si ces idées ne sont pas fort actives pendant l'effervescence de la jeunesse, elles s'emparent du terrein que les passions abondonnent, & leur douceur remplace l'ivresse de celles-ci. Elles élevent & rempliſſent l'ame. Malheureux qui n'a point éprouvé la sensation complete qu'elles procurent! Nous disons qu'on pourroit développer dans les enfans le sentiment vertueux de la pitié. L'expérience apprend qu'on pourroit aussi leur inspirer tous les préjugés favorables, soit au bien des *hommes* en général, soit à l'avantage de la société particuliere dans laquelle ils vivent. Ces heureux préjugés faisoient à Sparte autant de héros que de citoyens, & ils pourroient produire dans tous les *hommes* toutes les vertus relatives aux situations dans lesquelles ils sont placés. L'amour-propre étant une fois dirigé vers un objet, une premiere action généreuse est un engagement pour la seconde, & des sacrifices qu'on a faits naît l'estime de soi-même qui soutient & assure le caractere qu'on s'est donné. On devient pour soi le juge le plus sévere. Cet orgueil estimable maîtrise l'ame & produit ces mouvemens de vertu que leur rareté fait regarder comme hors de la nature. Cette estime de soi-même est le principe le plus sûr de toute action forte & généreuse; on ne doit point en attendre d'esclaves avilis par la crainte. L'asservissement ne peut conduire qu'à la bassesse & au crime. Mais l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de préceptes; c'est l'exemple, l'exemple seul, qui modifie les *hommes*, excepté quelques ames privilégiées qui jugent de l'essence des choses par ce qu'elles sentent elles-mêmes; les autres sont entraînées par l'imitation. C'est elle qui fait

prosterner l'enfant aux piés des autels ; qui donne l'air grave au fils d'un magistrat, & la contenance fiere à celui d'un guerrier. Cette pente à imiter, cette facilité que nous avons d'être émus par les passions des autres, semble annoncer que les *hommes* ont entre eux des rapports secrets qui les unissent. La société se trouve composée d'*hommes* modifiés les uns par les autres, & l'opinion publique donne à tous ceux de chaque société particuliere un air de ressemblance qui perce à travers la différence des caracteres. La continuité des exemples domestiques fait sans doute une impression forte sur les enfans ; mais elle n'est rien en comparaison de celle qu'ils reçoivent de la masse générale des mœurs de leurs temps. *Voyez* MŒURS. Chaque siecle a donc des traits marqués qui le distinguent d'un autre. On dit, *le siecle de la chevalerie :* on pourroit dire, *le siecle des beaux arts*, *celui de la philosophie ;* & plût à Dieu qu'il en vînt un qu'on pût appeller *le siecle de la bienfaisance & de l'humanité!* Puisque ce sont l'exemple & l'opinion qui désignent les différens points vers lesquels doit se tourner l'amour-propre des particuliers, & qui déterminent en eux l'amour du bien-être, il s'ensuit que les *hommes* se font, & qu'il est à peu près possible de leur donner la forme qu'on voudra. Cela peut arriver sur-tout dans une monarchie : le trône est un piédestal sur lequel l'imitation va chercher son modele. Dans les républiques, l'égalité ne souffre point qu'un *homme* s'éleve assez pour être sans cesse en spectacle. La vertu de Caton ne fut qu'une satyre inutile des vices de son temps. Mais dans tout gouvernement les opinions & les mœurs dépendent infiniment de sa situation actuelle. S'il est tranquille au dehors, & qu'au dedans le bon ordre & l'aisance rendent les citoyens heureux, vous verrez éclore les arts de plaisir, & la molleſſe marchant à leur suite énerver les corps, engourdir le courage, & conduire à l'affaissement par la volupté. Si des troubles étrangers ou des divisions intestines menacent la sûreté de l'état des citoyens, la vigilance naîtra de l'inquiétude, l'esprit, la crainte & la haine formeront des projets, & ces passions tumultueuses produiront des efforts, des talens & des crimes hardis. Il faudroit des révolutions bien extraordinaires dans les situations, pour en produire d'aussi subites dans les sentimens publics. Le caractere des nations est ordinairement l'effet des préjugés de l'enfance, qui tiennent à la forme de leur gouvernement. A l empire de l'habitude, on ajouteroit pour les *hommes* la force beaucoup plus puissante du plaisir, si l'on prenoit soin de l'éducation des femmes. On ne peut que gémir en voyant ce sexe aimable privé des secours qui feroient également son bonheur & sa gloire. Les femmes doivent à des organes délicats & sensibles des passions plus vives que ne sont celles des *hommes*. Mais si l'amour-propre & le goût du plaisir excitent en elles des mouvemens plus rapides, elles éprouvent aussi d'une maniere plus forte le sentiment de la pitié qui en est la balance. Elles ont donc le germe des qualités les plus brillantes, & si l'ont joint à cet avantage les charmes de la beauté, tout annonce en elles les reines de l'univers. Il semble que la jalousie des *hommes* ait pris à tâche de défigurer ces traits. Dès l'enfance on concentre leurs idées dans un petit cercle d'objets, on leur rend la fausseté nécessaire. L'esclavage auquel on les prépare, en altérant l'élévation de leur caractere, ne leur laisse qu'un orgueil sourd qui n'emploie que de petits moyens : dès-lors elles ne regnent plus que dans l'empire de la bagatelle. Les colifichets devenus entre leurs mains des baguettes magiques, transforment leurs adorateurs comme le furent autrefois ceux de Circé. Si les femmes puisoient dans les principes qui forment leur enfance, l'estime des qualités nobles & généreuses ; si la parure ne les embellissoit qu'en faveur du courage ou des talens supérieurs, on verroit l'amour concourir avec les autres passions à faire éclore le mérite en tout genre ; les femmes recueilleroient le fruit des vertus qu'elles auroient fait naître. Combien aujourd'hui, victimes d'une frivolité qui est leur ouvrage, sont punies de leurs soins par leurs succès ! *Article de M.* LE ROI.

* HOMME *(Politique)* Il n'y a de véritables richesses que l'*homme* & la terre. L'*homme* ne vaut rien sans la terre, & la terre ne vaut rien sans l'*homme*.

L'*homme* vaut par le nombre ; plus une société est nombreuse, plus elle est puissante pendant la paix, plus elle est redoutable dans

dans les temps de la guerre. Un ſouverain s'occupera donc ſérieuſement de la multiplication de ſes ſujets. Plus il aura de ſujets, plus il aura de commerçans, d'ouvriers, de ſoldats.

Ses états ſont dans une ſituation déplorable, s'il arrive jamais que parmi les *hommes* qu'il gouverne, il y en ait un qui craigne de faire des enfans, & qui quitte la vie ſans regret.

Mais ce n'eſt pas aſſez que d'avoir des *hommes*, il faut les avoir induſtrieux & robuſtes.

On aura des *hommes* robuſtes, s'ils ont de bonnes mœurs, & ſi l'aiſance leur eſt facile à acquérir & à conſerver.

On aura des *hommes* induſtrieux, s'ils ſont libres.

L'adminiſtration eſt la plus mauvaiſe qu'il ſoit poſſible d'imaginer, ſi faute de liberté de commerce, l'abondance devient quelquefois pour une province un fléau auſſi redoutable que la diſette.

V. les *artic.* GOUVERNEMENT, LOIX, IMPÔTS, POPULATION, LIBERTÉ, *&c.*

Ce ſont les enfans qui font des *hommes*. Il faut donc veiller à la conſervation des enfans par une attention ſpéciale ſur les peres, ſur les meres & ſur les nourrices.

Cinq mille enfans expoſés tous les ans à Paris peuvent devenir une pépiniere de ſoldats, de matelots & d'agriculteurs.

Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domeſtiques. Il y a des circonſtances où le luxe n'emploie pas les *hommes* avec aſſez de profit; il n'y en a aucune où la domeſticité ne les emploie avec perte. Il faudroit aſſeoir ſur les domeſtiques un impôt à la décharge des agriculteurs.

Si les agriculteurs, qui ſont les *hommes* de l'état qui fatiguent le plus, ſont les moins bien nourris, il faut qu'ils ſe dégoûtent de leur état, ou qu'ils y périſſent. Dire que l'aiſance les en feroit ſortir, c'eſt être un ignorant & un *homme* atroce.

On ne ſe preſſe d'entrer dans une condition que par l'eſpoir d'une vie douce. C'eſt la jouiſſance d'une vie douce qui y retient & qui y appelle.

Un emploi des *hommes*, n'eſt bon que quand le profit va au-delà des frais du ſalaire. La richeſſe d'une nation eſt le produit de la ſomme de ſes travaux au delà des frais du ſalaire.

Plus le produit net eſt grand & également partagé, plus l'adminiſtration eſt bonne. Un produit net également partagé peut être préférable à un plus grand produit net, dont le partage ſeroit très-inégal, & qui diviſeroit le peuple en deux claſſes, dont l'une regorgeroit de richeſſe & l'autre expireroit dans la miſere.

Tant qu'il y a des friches dans un état, un *homme* ne peut être employé en manufacture ſans perte.

A ces principes clairs & ſimples, nous en pourrions ajouter un grand nombre d'autres, que le ſouverain trouvera de lui-même, s'il a le courage & la bonne volonté néceſſaires pour les mettre en pratique.

HOMME NOUVEAU, *novus homo, (Hiſt. rom.)* les Romains appelloient *hommes nouveaux*, ceux qui commençoient leur nobleſſe, c'eſt-à-dire, ceux qui n'ayant aucune illuſtration par leurs ancêtres, commençoient les premiers à ſe pouſſer par leurs vertus; c'eſt cependant ce reproche d'*homme nouveau* que tant de gens firent à l'orateur de Rome, & entr'autres Catilina, lorſqu'il fut préféré pour la premiere magiſtrature: « Je ne prétends pas, dit Cicéron en plein ſénat, m'étendre ſur les louanges de mes ancêtres, » par cette ſeule raiſon qu'ils ont vécu ſans » rechercher les applaudiſſemens de la renommée populaire, & ſans deſirer l'éclat » des honneurs que vous conférez ».

Cicéron étoit donc un *homme nouveau*; il étoit ſans doute bien illuſtre par lui-même, & bien digne des premiers emplois; mais il n'étoit pas noble, il n'avoit pas le droit de faire porter à ſes funérailles le buſte de cire de ſes aïeux: celui-là ſeul avoit ce droit dont les ancêtres étoient parvenus aux grandes charges; il étoit noble par ce titre, & rendoit nobles ſes deſcendans. Ceux qui avoient les images de leurs aïeux, pour me ſervir des termes d'Aſconius, étoient appellés nobles, *nobiles*; ceux qui n'avoient que les leurs, on les nommoit hommes nouveaux, *novi homines*; & ceux qui n'avoient ni les images de leurs ancêtres, ni les leurs, étoient appellés ignobles, *ignobiles*; ainſi la nobleſſe, le droit d'images, *jus imaginum*, ſe trouvoit attaché aux charges, aux dignités; c'eſt

pourquoi Caton le censeur, qu'on qualifioit comme Cicéron d'*homme nouveau*, répondoit qu'il l'étoit quant aux dignités, mais que quant au mérite de ses ancêtres, il pouvoit se dire très-ancien. *(D. J.)*

HOMME LIBRE, *(Hist. des Francs,)* on appelloit au commencement de notre monarchie *hommes libres* ceux qui d'un côté n'avoient point de bénéfices ou fiefs, & qui de l'autre n'étoient point soumis à la servitude de la glebe; les terres qu'ils possédoient étoient des terres allodiales; alors deux sortes de gens étoient tenus au service militaire, les leudes vassaux, ou arriere-vassaux, qui y étoient obligés en conséquence de leurs fiefs, & les *hommes libres*, francs, romains & gaulois, qui servoient sous le comte & étoient menés à la guerre par lui, & ses officiers qu'on nommoit *vicaires;* de plus, comme les *hommes libres* étoient divisés en *centaines* (en anglois *hundred*) qui formoient ce qu'on appelloit un *bourg*, les comtes avoient encore sous eux outre les vicaires d'autres officiers, nommés *centeniers*, qui conduisoient les *hommes libres* du bourg, ou de leur centaine, au camp.

Les droits du prince sur les *hommes libres* ne consistoient qu'en de certaines voitures exigées seulement dans de certaines occasions publiques, & dans quelques droits sur les rivieres; & quant aux droits judiciaires, il y avoit des loix des Ripuaires & des Lombards pour prévenir les malversations.

J'ai dit que les *hommes libres* n'avoient point de fiefs; cela se trouvoit ainsi dans les commencemens, alors ils n'en pouvoient point encore posséder; mais ils en devinrent capables dans la suite, c'est-à-dire, entre le regne de Gontran & celui de Charlemagne. Dans cet intervalle de temps, il y eut des *hommes libres*, qui furent admis à jouir de cette grande prérogative, & par conséquent à entrer dans l'ordre de la noblesse; c'est du moins le sentiment de M. de Montesquieu, *voy. l'Esprit des loix, liv. XXXI, ch. xxiij. (D. J.)*

HOMME D'ETAT, *(Droit politiq.)* celui à qui le souverain confie sous ses yeux les rênes du gouvernement en tout, ou en partie.

Un citoyen d'Athenes ou de Rome nous diroit que le devoir d'un *homme d'état* est de n'être rempli que du seul bien de sa patrie, de lui tout sacrifier, de la servir inébranlablement sans aucune vue de gloire, de réputation, ni d'intérêt; de ne point s'élever pour quelque honneur qu'on lui rende, & de ne point s'abaisser pour quelque refus qu'il éprouve; de soumettre toujours ses propres affaires aux affaires publiques; de tirer sa consolation dans ses malheurs particuliers, de la prospérité générale de son pays; de ne s'occuper qu'à le rendre heureux; en un mot, de vivre & de mourir pour lui seul.

Mais je ne tiendrai point ici des propos si sublimes, qui ne vont ni à nos mœurs, ni à nos idées, ni à la nature des gouvernemens sous lesquels nous vivons: c'est bien assez de demander à un *homme d'état* du travail, de l'honneur, de la probité, de servir son prince fidellement, d'avoir l'oreille plus ouverte à la vérité qu'au mensonge, d'aimer l'ordre & la paix, de respecter les loix, de ne pas opprimer la nation, & de ne se pas jouer du gouvernement.

Le vulgaire suppose toujours une étendue d'esprit prodigieuse, & un génie presque divin aux *hommes d'état*, qui ont heureusement gouverné; mais il ne faut souvent, pour y réussir, qu'un esprit sain, de bonnes vues, de l'application, de la suite, de la prudence, des conjonctures favorables. Cependant je suis persuadé que, pour être un bon ministre, il faut sur toutes choses avoir pour passion, l'amour du bien public: le grand *homme d'état* est celui dont les actions parlent à la postérité, & dont il reste d'illustres monumens utiles à sa patrie. Le cardinal de Mazarin n'étoit qu'un ministre puissant; Sully, Richelieu & Colbert ont été de grands *hommes d'état*. Alexandre se fit voir un grand *homme d'état*, après avoir prouvé qu'il étoit un grand capitaine. Alfred a été tout ensemble, le plus grand *homme d'état*, & le plus grand roi qui soit monté sur le trône depuis l'époque du christianisme. *(D. J.)*

HOMMES D'INTELLIGENCE, *(Théol.)* nom d'une secte d'hérétiques, qui parurent dans la Picardie en 1412; leurs chefs étoient Fr. Guillaume de Hildernissen, allemand, de l'ordre des carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme séculier. Celui-ci disoit qu'il étoit le sauveur des hommes, & que par lui les fideles verroient Jesus-Christ, comme par Jesus-Christ ils verroient Dieu le

pere ; que les plaisirs du corps étant de simples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis ; que le temps de l'ancienne loi avoit été celui du Pere ; que le temps de la nouvelle loi étoit celui du Fils ; & qu'il y en auroit bientôt un troisieme, qui seroit celui du saint-Esprit, lequel mettroit les hommes en toute liberté. Le carme se rétracta à Bruxelles, à Cambrai, & à Saint-Quentin, où il avoit semé ses erreurs, & cette secte se dissipa. Mézerai, *hist. de France.* (G)

HOMME D'ARMES. (*Art. milit. & hist.*) C'étoit dans l'ancienne gendarmerie un gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pieces, *cataphractus eques.* Chaque *homme d'armes* avoit avec lui cinq personnes ; savoir, trois *archers*, un *coutillier*, ou un écuyer, ainsi appellé d'une espece de couteau ou baïonnette, qu'il portoit au côté, & enfin un *page* ou un valet. Charles VII ayant commencé à réduire la noblesse françoise en corps réglé de cavalerie, il en composa quinze compagnies, chacune de cent *hommes d'armes*, appellées *compagnies d'ordonnance ;* & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à sa suite, chaque compagnie se trouvoit de six cents hommes, & les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires, qui suivoient ces compagnies à leurs dépens, dans l'espérance d'y avoir, avec le temps, une place de gendarme. Au reste, le nombre d'hommes qui étoit attaché à l'*homme d'armes*, ou qui composoit la *lance fournie*, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 juillet 1498, met sept hommes pour une lance fournie ; François I, huit, selon une autre ordonnance, du 28 juin de l'an 1526. Les archers de ces *hommes d'armes* étoient de jeunes gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la suite parvenoient à remplir les places des *hommes d'armes. Voyez* COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Les *hommes d'armes*, qu'on appelloit aussi *gendarmes*, formoient le corps de la gendarmerie. *V.* GENDARME.

HOMME, (*Jurisp.*) en matiere féodale signifie tantôt *vassal*, & tantôt *sujet*, ou *censitaire*, ainsi qu'on le peut voir dans un grand nombre de coutumes. (*A*)

HOMMES ALLODIAUX, étoient ceux qui tenoient des terres en aleu, ou franc-aleu. On les appelloit aussi *leudes, leudi* vel *leodes*, & en françois *leudes. Voy. le style de Liege, chap. xix, art. 11.* (*A*)

HOMME DE COMMUNE. On appelloit ainsi ceux qui étoient compris dans la commune, ou corps des habitans d'un lieu qui avoient été affranchis par leur seigneur, qui juroient d'observer les articles de la charte de commune, & participoient aux privileges accordés par le seigneur. (*A*)

HOMME CONFISCANT, étoit un homme, que les gens d'église & autres gens de main-morte, étoient obligés de donner au seigneur haut-justicier pour leurs nouvelles acquisitions, à quelque titre que ce fût, afin que par son fait, le fief pût être confisqué au profit du seigneur haut-justicier, & que le seigneur ne fût pas totalement frustré de l'espérance d'avoir la confiscation du fief.

Quelques coutumes, comme celles de Péronne, veulent que les gens d'église & de main-morte donnent au seigneur *homme* vivant, mourant & *confiscant ;* ce qui suppose que le fief dominant & la justice soient dans la même main ; car lorsqu'ils étoient divisés, il n'étoit dû au seigneur féodal qu'un homme vivant & mourant, & au seigneur haut-justicier un *homme confiscant.*

L'obligation de fournir un *homme confiscant* au seigneur haut-justicier, étoit fondée sur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'homme vivant & mourant : l'héritage pouvoit être confisqué au profit du seigneur haut-justicier ; mais suivant la derniere jurisprudence, l'héritage ne peut plus être confisqué par le fait d'un tiers ; c'est pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'église & de main-morte à donner l'*homme confiscant*, mais seulement l'homme vivant & mourant ; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit dû une indemnité au seigneur haut-justicier, lors de l'amortissement, à cause de l'espérance des confiscations dont il est privé. *Voyez les Mémoires de* M. Auzanet, *tit. de l'indemnité due par les gens de main-morte. Voyez aussi* HOMME VIVANT ET MOURANT. (*A*)

HOMMES ET FEMMES DE CORPS, sont

des gens dont la perſonne eſt ſerve, à la différence des main-mortables, qui ne ſont ſerfs qu'à raiſon des héritages qu'ils poſſedent, & qui ſont d'ailleurs des perſonnes libres. Il eſt parlé des *hommes & femmes de corps* dans la coutume de Vitry, *art. 1, 103, 140 & ſuiv.* Châlons, *art. 18*, & en la coutume locale de Resberg, reſſort de Meaux, & au *chap. xxxix* de l'ancien ſtyle de parlement à Paris, & en l'ancienne coutume du bailliage de Bar, & au *liv. II* de l'uſage de Paris & d'Orléans.

Sur l'origine de ces ſervitudes de corps, *V.* Beaumanoir, *chap. xlv, pag. 254. (A)*

HOMMES COTTIERS. On appelle ainſi en Picardie, Artois, & dans les Pays-Bas, les propriétaires des héritages roturiers. Ils ſont obligés de rendre la juſtice en perſonne, ou par procureur, avec leur ſeigneur. On les en a déchargés en Picardie; mais cela a encore lieu en Artois, & dans pluſieurs autres coutumes des Pays-Bas. *Voyez* l'auteur des notes ſur Artois, *art. 1, n. 23 & ſuiv. (A)*

HOMME DE LA COUR DU SEIGNEUR, ſont les vaſſaux qui rendent la juſtice avec leur ſeigneur dominant, ce ſont ſes pairs. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art. 23. (A)*

HOMME FÉODAL *ou* FEUDAL, dans quelques coutumes, eſt le ſeigneur qui a des hommes tenans en fief de lui. *Voyez* Ponthieu, *art. 72 & 87.* Boulenois, *art. 15 & 39.* Hainaut, *chap. j, iv & v:* mais en *l'art. 74 & 81* de la coutume de Ponthieu, & dans celle de Boulenois, l'*homme feudal* eſt le vaſſal. *(A)*

HOMME DE FER. C'étoit dans quelques ſeigneuries, un ſujet obligé d'exécuter les ordres de ſon ſeigneur, & de le ſuivre armé à la guerre. La maiſon qu'il occupoit s'appelloit *maiſon de fer.* Il y a encore un *homme de fer*, jouiſſant de certaines exemptions, dans le comté de Neuviller-ſur-Moſelle en Lorraine.

HOMMES DE FIEFS, dans les coutumes de Picardie, Artois & des Pays-Bas, ſont les vaſſaux qui doivent rendre la juſtice avec le ſeigneur dominant. *(A)*

HOMME DE FOI, c'eſt le vaſſal. *V.* la coutume d'Anjou, *art. 151, 174, 176 & 177.* Bretagne, *283, 294 & 662. (A)*

HOMME DE FOI LIGE, eſt le vaſſal qui doit la foi & hommage lige. *V.* FOI LIGE & HOMMAGE LIGE. *(A)*

HOMME DE FOI SIMPLE, eſt celui qui ne doit que l'hommage ſimple, & non l'hommage lige. *Voy.* HOMMAGE SIMPLE. *(A)*

HOMMES JUGEANS, étoient les hommes de fiefs ou vaſſeaux, qui rendoient la juſtice avec leur ſeigneur dominant. Il en eſt ſouvent fait mention dans les anciens arrêts de la cour, & dans la *queſt. 169* de Jean le Coq; les vaſſaux de Clermont qui jugeoient en la cour de leur ſeigneur, ſont appellés *hommes jugeans. (A)*

Hommes jugeans ou *jugeurs*, ſont auſſi les conſeillers ou aſſeſſeurs, que les baillis & prévôts appelloient pour juger avec eux. Il y a encore dans quelques coutumes de ces ſortes d'aſſeſſeurs. *Voyez* HOMMES COTTIERS, HOMMES DE FIEFS, HOMMES DE LOI. *(A)*

HOMME LIGE, *homo ligius*, eſt le vaſſal qui doit à ſon ſeigneur la foi & hommage lige. *V.* Ponthieu, *art. 66*, & *aux mots* FOI & HOMMAGE LIGE. *(A)*

HOMME DE MAIN-MORTE, *ou* MAIN-MORTABLE, eſt la même choſe, comme on voit dans la coutume de Vitry, *article 78. Voyez* MAIN-MORTE. *(A)*

HOMME SANS MOYEN, on appelloit ainſi un vaſſal, qui relevoit immédiatement du roi, comme il eſt dit au *chap. lxvj* de la vieille chronique de Flandres. *(A)*

HOMME DE PAIX, étoit un vaſſal qui devoit procurer la paix à ſon ſeigneur, ou bien celui qui avoit juré de garder paix & amitié à quelqu'un plus puiſſant que lui. D'autres entendent par *homme de paix*, celui qui devoit tenir & garder, par la foi de ſon hommage, la paix faite par ſon ſeigneur, comme il eſt dit *en la ſomme rurale:* mais tout cela n'a plus lieu depuis l'abolition des guerres privées. *V. ci-deſſus* HOMMAGE DE PAIX. *(A)*

HOMME DE PLÉJURE, étoit un vaſſal qui étoit obligé de ſe donner en gage, ou otage pour ſon ſeigneur, quand le cas le requéroit, comme quand pluſieurs barons, qui étoient vaſſaux du roi, furent envoyés en Angleterre pour tenir priſon & otage pour le roi Jean, & faire *plége* de ſa rançon. *V. les aſſiſes de Jéruſalem, ch. ccvj.* Boutillier, *ſom. lxxxvij, tit. l. n. 1, ch. vij, p. 429. (A)*

HOMME DE POTE, *quasi potestatis;* c'est un sujet qui est dans une espece de servitude envers son seigneur, qui est obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquitter d'autres droits & devoirs. *Voyez* HOMME DE CORPS. *(A)*

HOMMES PROFITABLES, sont les sujets dont le seigneur tire profit & revenu. Coutume de Bretagne, *art. 91. (A)*

HOMME DU ROI, est celui qui représente le roi dans quelque lieu, comme un ambassadeur, envoyé ou résident chez les étrangers, un intendant dans les provinces; dans les tribunaux royaux, le procureur du roi; & dans les cours, le procureur général. *(A)*

HOMME DE SERVICE, est un vassal qui, outre la foi & le service militaire auquel tous les fiefs sont tenus, doit en outre à son seigneur dominant quelque droit ou service particulier, & qui tient quelques possessions à cette condition. *Voyez* Cujas *ad tit. 5, lib. II, feudor.* Boutillier, *som. rur. (A)*

HOMME DE SERVITUDE, sont des gens de condition servile; ils sont ainsi appellés dans la coutume de Troye, *art. 1 & 6*, & dans celle de Chaumont, *art. 9. Voyez* HOMME DE CORPS. *(A)*

HOMME DE VIGNE, est une certaine étendue de terre plantée en vigne, égale à ce qu'un homme laborieux peut communément façonner en un jour. L'*homme de vigne* contient ordinairement 800 ceps ou un demi-quartier, mesure de Paris. Cette maniere de compter l'étendue des vignes par *hommes* ou *hommées*, est usitée dans le Lyonnois & dans quelques autres provinces. En quelques endroits de Champagne, il faut douze *hommes de vigne* pour faire un arpent de cent cordes, de vingt piés pour corde: dans d'autres l'arpent n'est divisé qu'en huit *hommes. (A)*

HOMME VIVANT ET MOURANT, est un homme que les gens d'église, & autres gens de main-morte, sont obligés de donner au seigneur féodal, pour les représenter en la possession d'un héritage, en faire la foi & l'hommage en leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes, & afin que par le décès de cet homme, il y ait ouverture au droit de relief, si l'héritage est tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant *vicaire.*

Les gens d'église de main-morte sont obligés de donner *homme vivant & mourant*, pour toute acquisition par eux faite, à quelque titre que ce soit.

Il n'est dû ordinairement que pour les fiefs; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en est aussi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité suffise pour les rotures; mais il est certain que l'on ne donne point d'*homme vivant & mourant* pour les francs-aleux, pas même au seigneur haut-justicier. *Voyez* HOMME CONFISCANT.

C'est au seigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant & mourant*, & non au seigneur haut-justicier.

L'amortissement fait par le roi, n'empêche pas que les gens d'église & de main-morte ne doivent au seigneur *homme vivant & mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant & mourant*, le seigneur pourroit saisir le fief, & feroit les fruits siens.

Les bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps, ne sont pas obligés de donner *homme vivant & mourant*, parce qu'il y a mutation par leur mort.

Les communautés ecclésiastiques, & autres gens de main-morte, peuvent donner pour *homme vivant & mourant*, une personne de leur corps, ou telle autre personne que bon leur semble, pourvu qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi; ainsi à Paris, il faut que l'*homme vivant & mourant* soit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes, où la foi se peut faire plutôt, il suffit que l'*homme vivant & mourant* ait l'âge requis par la coutume, pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant & mourant* est décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours, & il est dû un droit de relief pour la mutation du vassal. Dans quelques coutumes, comme celle de Péronne, il est dû en outre un droit de chambellage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le seigneur peut saisir le fief, & faire les fruits siens.

La mort civile de l'*homme vivant & mourant*, soit pour profession en religion, soit par quelque condamnation qui emporte

peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant & mourant*; il n'en eſt dû qu'en cas de mort naturelle; ce n'eſt auſſi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant & mourant* eſt impreſcriptible, par quelque temps que les gens d'égliſe & de main-morte aient joui de leur fief. *V. le tit. des fiefs* de Billecoq, *liv. V, chap. xij. ſect. 6. (A)*

HOMMÉE, ſ. f. *(Juriſp.)* eſt dans quelques endroits une meſure uſitée pour les terres labourables & pour les vignes, qui fait à peu près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Par exemple à Ronay en Champagne, l'*hommée* de terre contient environ cinquante-trois perches, de huit piés quatre pouces de roi chacun, ce qui revient à un demi-quartier, meſure de Paris. *Voyez* HOMME DE VIGNE. *(A)*

HOMOCENTRIQUE, adj. *terme d'Aſtronomie*, il ſignifie la même choſe que *concentrique*, mais ce dernier mot eſt plus en uſage. *Voyez* CONCENTRIQUE.

Ce mot eſt grec, compoſé d'ὅμος, *ſemblable*, & κεντρον, *centre*. On expliquoit autrefois les mouvemens des aſtres dans le ſyſtême de Ptolomée, par le moyen de pluſieurs cercles *homocentriques* & excentriques: tous ces cercles ſont aujourd'hui bannis de l'aſtronomie. *V.* EXCENTRIQUE. *(E)*

HOMOCTOPTOTON, ſ. m. *(Hum.)* figure de rhétorique, par laquelle pluſieurs noms ont le même cas; par exemple, *mærentes, flentes, gementes*, & *miſerantes*. C'eſt la figure de mots que les latins appellent *ſimiliter cadens*. *(G)*

HOMODROME, adj. *terme de Méchanique*. Levier *homodrome*, eſt un levier dans lequel le poids & la puiſſance ſont tous deux du même côté du point d'appui.

Ce mot vient du grec ὅμος, *ſemblable*, & δρεμω, *je cours*, parce que quand la puiſſance & le poids ſont du même côté du point d'appui, ils ſe meuvent dans le même ſens, comme on le voit *Pl. méchan. fig. 2*, où tandis que le poids *A* parcourt *A a*, la puiſſance *B* parcourt *B b* dans le même ſens.

Il y a deux ſortes de leviers *homodromes*: dans l'un, *(fig. 2.)* le poids eſt entre la puiſſance & l'appui; on appelle ce levier, *levier de la deuxieme eſpece*. Dans l'autre, la puiſſance eſt entre le poids & l'appui *(fig. 3)*; on l'appelle *levier de la troiſieme eſpece*.

HOMOGENE, adj. *(Phyſ.)* ſe dit en comparant des corps différens, pour marquer qu'ils ſont compoſés de parties ſimilaires, ou de ſemblable nature. Il eſt oppoſé à *hétérogene*, qui indique des parties de nature différente. *Voyez* HÉTÉROGENE.

Ce mot eſt compoſé du grec ὅμος, *ſemblable*, & de γένος, *genre*.

On appelle *fluide homogene*, celui qui eſt compoſé de parties, qui ſont toutes ſenſiblement de la même denſité, comme l'eau, le mercure, *&c.* L'air n'eſt pas un *fluide homogene*, parce que ſes parties, ou ſes différentes couches ne ſont pas de la même denſité. *V.* ATHMOSPHERE, AIR & DENSITÉ.

Lumiere homogene, eſt celle dont les rayons ſont tous d'une même couleur, & par conſéquent d'un même degré de réfrangibilité & de réflexibilité. *V.* LUMIERE & COULEUR.

Quantités homogenes, en *Algebre*, ſont celles qui ont le même nombre de dimenſions, comme a^3, bbc, bcd, *&c.* On dit que la *loi des homogenes* eſt conſervée dans une équation algébrique, lorſque tous les termes y ſont de la même dimenſion.

Quantités ſourdes homogenes, ſont celles qui ont le même ſigne radical $\sqrt[3]{37}$ & $\sqrt[3]{3}$. *Voyez* SOURDES.

Homogene de comparaiſon, en *Algebre*, eſt la quantité, ou le terme connu d'une équation, que l'on appelle auſſi *nombre abſolu*. Ainſi dans l'équation $x^3 - 3x + 4 = 0$, 4 eſt l'*homogene de comparaiſon*. On ne ſe ſert plus guere de cette expreſſion, & on déſigne l'*homogene de comparaiſon* par le mot de *dernier terme*, ou *terme tout connu* de l'équation. *Voyez* ÉQUATION. *(O)*

Supplément à l'article que l'on vient de lire.

HOMOGENES, *(algebre, calcul intégral.)* on appelle en général *équations homogenes* celles où les variables montent au même degré dans tous les termes. Un radical eſt d'un degré égal à celui des termes qui ſont ſous le ſigne diviſé par l'expoſant. Une fonction logarithmique eſt du degré zéro, & une exponentielle du degré de ſon expoſant.

Dans les équations *homogenes* différentielles du premier ordre en x, y, z, &c. ſi on fait $x = e\,x'$, $y = e^{x'}\,y'$, $z = e^{x'}\,z'$, &c.

il est clair que $e^{x'}$ se trouvera au même degré à tous les termes, qu'on pourra par conséquent le faire disparoître par la division, & qu'ainsi résolvant l'équation algébrique *homogene* par rapport à dx', on aura toutes les fois que la proposée est possible $dx' = A\,dz' + B\,dy$, A & B étant des fonctions de y' & de z', & par conséquent $x' = S\,A\,dz' + B\,dy'$ par les quadratures. S'il n'y avoit que deux variables x & y, on auroit toujours $x' = S\,B\,dy'$.

Si une équation *homogene* est entre deux variables, & qu'on fasse $x + ny = o$, on aura n par une équation d'un degré égal à celui où montent les x, y, plus celui où montent les dx & dy. On aura donc un nombre égal d'équations linéaires, qui donneront autant de solutions particulieres de la proposée.

Si une fonction *homogene* $A\,dx + B\,dy + C\,dz$ est la différentielle exacte d'une fonction algébrique, on aura $S.\,A\,dx + B\,dy + C\,dz = \frac{Ax+By+Cz}{n}$, n étant l'exposant du degré des variables augmenté de l'unité.

En effet, soit $y = y'x$ & $z = z'x$, il est clair que l'intégrale algébrique sera $x^n \varphi y' z'$: donc la différence sera $x^n \frac{d\varphi y', z'}{dy_1}\,dy' + \frac{d\varphi y', z'}{dz}\,dz' + n x^{n-1} \varphi y' z'\,dx$.

Mais après la substitution, la différentielle proposée devient,

$x^{n-1} A'\,dx + x^n B'\,dy' + x^n C'\,dz'$.
$+ x^{n-1} y' B'\,dx$.
$+ x^{n-1} z' C'\,dx$.

Donc comparant,

$n\varphi y' z' = A' + B' y' + C' z'$: donc, *&c.*

En voici une autre plus élémentaire. Je suppose d'abord que l'intégrale cherchée est rationnelle algébrique & entiere, il est clair qu'elle sera composée de termes $m x^a y^b z^c \ldots$ tels que $a + b + c \ldots$ ait une même valeur dans chaque terme: or $dm x^a y^b z^c + ma x^{a-1} y^b z^c\,dx + mb x^a y^{b-1} z^c\,dy + mc x^a y^b z^{c-1}\,dz$: donc en y mettant x pour dx, y pour dy, z pour dz, cette différence devient $ma x^a y^b z^c + mb x^a y^b z^c + mc x^a y^b z^c = a + b + c \,.\, m x \frac{abc}{yz}$; or $a + b + c$ est le même dans tous les termes, & égal à n : donc, *&c.*

Soit ensuite l'intégrale algébrique & rationnelle, mais fractionnaire, appellant le numérateur P, & le dénominateur Q, on a $d\frac{P}{Q} = \frac{Q\,dP - P\,dQ}{Q^2}$, soit m' le degré de P, & n' celui de Q, on trouvera que par la démonstration précédente dP devient, après la substitution, égal à $m' P$ & dQ égal $n' Q$; donc $d\frac{P}{Q}$ devient, après la substitution, $\frac{m' QP - n' PQ}{Q^2} = m' - n' \frac{P}{Q} = n \frac{P}{Q}$; donc, *&c.* Soit enfin l'intégrale algébrique, mais contenant des radicaux quelconques, n étant le degré de l'intégrale, je fais u^n égal à cette intégrale, je forme une équation *homogene* rationnelle en x, y, z, u, je la différencie, & j'ai $A\,dx + B\,dy + C\,dz + D\,du = o$, & par la démonstration ci-dessus $Ax + By + Cz + Du = o$, & par conséquent l'intégrale cherchée, ou $u^n = -\frac{Ax + By + Cz \,.\, u^{n-1}}{D}$, de même $d.\,u^n$, ou la différence proposée à cause de l'équation $A\,dx + B\,dy + C\,dz + D\,du = o$, est égale à $-\frac{A\,dx + B\,dy + C\,dz}{D} \times n\,u^{n-1}$: donc si on fait la substitution, elle devient $-\frac{Ax + By + Cz}{D}\,n\,u^{n-1} = n\,u^n$, donc, *&c.*

Si $n = o$, cette méthode ne donne aucun résultat ; si l'intégrale contenoit des fonctions logarithmiques, alors, après la substitution, la portion algébrique deviendroit nulle, parce que $n = o$ & la portion logarithmique deviendroit m ; m étant la somme des degrés des fonctions qui sont sous le signe.

Si on a $e^V A\,dx + B\,dy + C\,dz$, différentielle exacte, & qui soit susceptible de la forme $e^V d\varphi + e^V \varphi\,dV$, V & ϕ étant *homogenes*, on aura $e^V Ax + By + Cz = e^V n\varphi + m\varphi V$, m étant le degré de V, donc $\varphi = \frac{Ax + By + Cz}{n + mV}$.

Si dans une équation du premier ordre la seule variable x & sa différence sont *homogenes*, on réduira la proposée aux quadratures en faisant $x = c^x$. *Euler.*

Si dans une équation d'un ordre quelconque leurs variables & leurs différences sont *homogenes*, ou une partie des variables & leurs différences, on parviendra par les

mêmes ſubſtitutions à voir une équation où une des variables manque, & où il ne ſe trouve que ſes différences ; ce qui, lorſqu'il n'y a que deux variables, réduit l'intégration à celle d'une équation d'un ordre moindre d'une unité, & à une quadrature. *Euler.* (*o*)

HOMOGENE, adj. (*Méd.*) ὁμογενὴς, *homogeneus*. Ce terme eſt ſouvent employé dans les ouvrages de médecine, pour déſigner les ſubſtances dont les parties ſont égales entr'elles, par leurs qualités intrinſeques ou par leurs effets.

On trouve dans les définitions de Gorré, que le nom d'*homogene* eſt quelquefois donné à une ſorte de fievre continue, dont les ſymptomes ne changent point, ſont toujours les mêmes, ſoit par leur caractere, ſoit par leur durée : dans ce ſens, *homogene* eſt ſynonyme d'*homotone*. *Voyez* FIEVRE HOMOTONE.

HOMOGÉNÉITÉ, ſ. f. (*Gramm. & métaphyſiq.*) qualité qui donne à une choſe le nom d'*homogene*. *V.* HOMOGENE. L'*homogénéité* de la matiere eſt une queſtion peut-être impoſſible à réſoudre.

HOMOGRAMME, ſ. m. (*Gymn.*) nom que les anciens donnoient aux deux athletes qui tiroient au ſort la même lettre, & qui par cette raiſon devoient combattre l'un contre l'autre. Quand les athletes étoient enrégiſtrés, il s'agiſſoit de les apparier, & le ſort en décidoit. Pour cet effet on jetoit dans une urne un nombre de lettres égal à celui des athletes, c'eſt-à-dire qu'on jetoit dans cette urne, deux *a*, deux *b*, deux *c*, &c. Après que les lettres avoient été bien ſecouées & mêlées dans l'urne, pour lors les athletes les tiroient eux-mêmes ; ceux qui ſe trouvoient avoir la même lettre, combattoient enſemble, & on les appelloit *athletes homogrammes*. (*D. J.*)

HOMOHYOIDIEN, *voyez* COSTO-HYOIDIEN.

HOMOIOTELEUTON, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle les différens membres qui compoſent une période, ſe terminent de la même maniere : comme, *ut vivis invidiosè, delinquis invidiosè, loqueris odiosè*. Elle n'avoit lieu que dans la proſe chez les anciens, & elle y formoit un agrément. Les modernes l'ont bannie de la leur, comme un défaut ; & au contraire, ils l'ont introduite dans leur poéſie ; au moins quelques critiques penſent-ils trouver des traces de la rime dans l'*homoïoteleuton* des Grecs & des Latins, qui n'étoit autre choſe qu'une conſonnance de phraſe.

Le mot eſt formé du grec ὅμοιος, *pareil*, & du verbe τελεω, *definio*, je termine : terminaiſon pareille. (*G*)

HOMOLOGATION, ſ. f. (*Juriſpr.*) eſt un jugement qui confirme & ordonne l'exécution de quelque acte paſſé par les parties ; comme un contrat d'union entre créanciers, ou de direction, un contrat d'atermoiement, une délibération faite dans une aſſemblée de créanciers.

On *homologue* auſſi les ſentences arbitrales ; & au parlement on *homologue* les avis de la communauté des avocats & procureurs. (*A*)

HOMOLOGUE, adj. *terme de Géométrie*, qui ſe dit des côtés des figures ſemblables qui ſont oppoſés à des angles égaux. *Voyez* SEMBLABLE.

Ce mot eſt grec, compoſé d'ὅμος, *ſemblable*, λόγος, *ratio*, raiſon ; c'eſt-à-dire, *quantité ſemblable*.

Les triangles équiangles ou ſemblables, ont leur côtés *homologues* proportionnés. Tous les rectangles ſemblables ſont entre eux, comme les quarrés de leurs côtés *homologues*. *Voyez* RECTANGLES. (*E*)

HOMOLOGUER, *v.* HOMOLOGATION.

HOMONYME, adj. (*Gramm.*) ὁμώνυμος, *de même nom ; racines*, ὅμος, *ſemblable*, & ὄνομα, *nom*. Ce terme grec d'origine, étoit rendu en latin par les mots *univocus*, ou *æquivocus*, que j'emploierois volontiers à diſtinguer deux eſpeces différentes d'*homonymes*, qu'il eſt à propos de ne pas confondre, ſi l'on veut prendre de ce terme une idée juſte & préciſe.

J'appellerois donc *homonyme univoque* tout mot qui ſans aucun changement dans le matériel, eſt deſtiné par l'uſage à diverſes ſignifications propres, & dont par conſéquent le ſens actuel dépend toujours des circonſtances où il eſt employé. Tel eſt en latin le nom de *taurus*, qui quelquefois ſignifie *l'animal domeſtique* que nous appellons *taureau*, & d'autres fois une grande chaîne

chaîne de montagnes ſituée en Aſie. Tel eſt auſſi en françois le mot *coin*, qui ſignifie une ſorte de fruit, *malum cydonium;* un angle, *angulus;* un inſtrument à fendre le bois, *cuneus;* la matrice ou l'inſtrument avec quoi l'on marque la monnoie ou les médailles, *typus.*

J'ai dit *diverſes ſignifications propres*, parce que l'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il ſignifie une choſe dans le ſens propre, & une autre dans le ſens figuré. Ainſi le mot *voix* n'eſt point *homonyme*, quoiqu'il ait diverſes ſignifications dans le ſens propre & dans le ſens figuré: dans le ſens propre, il ſignifie le *ſon qui ſort de la bouche;* dans le figuré, il ſignifie quelquefois un *ſentiment intérieur*, une *ſorte d'inſpiration*, comme quand on dit, la *voix de la conſcience;* & d'autres fois, un *ſuffrage*, un *avis*, comme quand on dit, qu'il *vaudroit mieux peſer les voix que de les compter.*

J'appellerois *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entr'eux que des différences très-légeres, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & dans l'autre, quoiqu'ils aient des ſignifications totalement différentes. Par exemple, les mots *voler*, *latrocinari*, & *voler*, *volare*, ne different entr'eux que par la prononciation; la ſyllabe *vo* eſt longue dans le premier, & breve dans le ſecond; *vōler*, *vŏler.* Les mots *ceint*, *cinctus; ſain*, *ſanus; ſaint*, *ſanctus; ſein*, *ſinus;* & *ſeing*, *chirographum*, ne different entr'eux que par l'orthographe. Enfin les mots *tâche*, *penſum*, & *tache*, *macula*, different entr'eux, & par la prononciation & par l'orthographe.

L'idée commune à ces deux eſpeces d'*homonymes* eſt donc la pluralité des ſens avec de la reſſemblance dans le matériel: leurs caracteres ſpécifiques ſe tirent de cette reſſemblance même. Si elle eſt totale & identique, les mots *homonymes* ſont alors indiſcernables quant à leur matériel; c'eſt un même & unique mot, *una vox;* & c'eſt pour cela que je les diſtingue des autres par la dénomination d'*univoques.* Si la reſſemblance n'eſt que partielle & approchée, il n'y a plus unité dans le matériel des *homonymes*, chacun a ſon mot propre, mais ces mots ont entr'eux une relation de parité, *æquæ voces;* & delà la dénomination d'*équivoques*, pour diſtinguer cette ſeconde eſpece.

Dans le premier cas, un mot eſt *homonyme* abſolument, & indépendamment de toute comparaiſon avec d'autres mots, parce que c'eſt identiquement le même matériel qui déſigne des ſens différens: dans le ſecond cas, les mots ne ſont *homonymes* que relativement, parce que les ſens différens ſont déſignés par des mots qui, malgré leur reſſemblance, ont pourtant entre eux des différences, légeres à la vérité, mais réelles.

L'uſage des *homonymes* de la premiere eſpece, exige que dans la ſuite d'un raiſonnement, on attache conſtamment au même mot le même ſens qu'on lui a d'abord ſuppoſé; parce qu'à coup ſûr, ce qui convient à l'un des ſens ne convient pas à l'autre, par la raiſon même de leur différence, & que dans l'une des deux acceptions, on avanceroit une propoſition fauſſe, qui deviendroit peut-être enſuite la ſource d'une infinité d'erreurs.

L'uſage des *homonymes* de la ſeconde eſpece exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne préſente pas par mal-adreſſe un ſens louche ou même ridicule, en faiſant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'eſt ſur-tout dans cette diſtinction délicate de ſons approchés, que conſiſte la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoiſe pour les étrangers. Walton, d'après Alvarès Semedo, nous apprend que les Chinois n'ont que 326 mots, tous monoſyllabes; qu'ils ont cinq tons différens, ſelon leſquels un même mot ſignifie cinq choſes différentes, ce qui multiplie les mots poſſibles de leur langue juſqu'à cinq fois 326, ou 1630, & que cependant il n'y en a d'uſités que 1228.

On peut demander ici comment il eſt poſſible de concilier ce petit nombre de mots avec la quantité prodigieuſe des caracteres chinois que l'on fait monter juſqu'à 80000. La réponſe eſt facile. On ſait que l'écriture chinoiſe eſt hiéroglyphique, que les caracteres y repréſentent les idées, & non pas les élémens de la voix, & qu'en conſéquence elle eſt commune à pluſieurs nations voiſines de la Chine, quoiqu'elles parlent des

langues différentes. *Voyez* ECRITURE CHINOISE. Or quand on dit que les Chinois n'ont que 1228 mots significatifs, on ne parle que de l'idée individuelle qui caractérise chacun d'eux, & non pas de l'idée spécifique ou de l'idée accidentelle qui peut y être ajoutée : toutes ces idées sont attachées à l'ordre de la construction usuelle ; & le même mot matériel est nom, adjectif, verbe, *&c.* selon la place qu'il occupe dans l'ensemble de la phrase. *(Rhétorique du P. Lamy, liv. I, ch. x.)* Mais l'écriture devant offrir aux yeux toutes les idées compriſes dans la signification totale d'un mot, l'idée individuelle & l'idée spécifique, l'idée fondamentale & l'idée accidentelle, l'idée principale & l'idée accessoire ; chaque mot primitif suppose nécessairement plusieurs caracteres, qui servent à en présenter l'idée individuelle sous tous les aspects exigés par les vues de l'énonciation.

Quoi qu'il en soit, on sent à merveille que la diversité des cinq tons qui varient au même son, doit mettre dans cette langue une difficulté très-grande pour les étrangers qui ne sont point accoutumés à une modulation si délicate, & que leur oreille doit y sentir une sorte de monotonie rebutante, dont les naturels ne s'apperçoivent point, si même ils n'y trouvent pas quelque beauté. Ne trouvons-nous pas nous-mêmes de la grace à rapprocher quelquefois des *homonymes* équivoques, dont le choc occasione un jeu de mots que les rhéteurs ont unis au rang des figures, sous le nom de *paronomase*. Les Latins en faisoient encore plus d'usage que nous, *amantes sunt amentes*. *Voyez* PARONOMASE. « On doit éviter les jeux qui sont vuides de sens, dit M. du Marsais, *(des tropes, part. III, art. 7.)* mais quand le sens subsiste indépendamment des jeux de mots, ils ne perdent rien de leur mérite ».

Il n'en est pas ainsi de ceux qui servent de fondement à ces pitoyables rébus dont on charge ordinairement les écrans, & qui ne sont qu'un abus puérile des *homonymes*. C'est connoître bien peu le prix du temps, que d'en perdre la moindre portion à composer ou à deviner des choses si misérables ; & j'ai peine à pardonner au P. Jouvency, d'avoir avancé dans un très-bon ouvrage *de ratione discendi & docendi)*, que les rébus expriment leur objet, *non sine aliquo sale*, & de les avoir indiqués comme pouvant servir aux exercices de la jeunesse : cette mépriſe, à mon gré, n'est pas assez réparée par un jugement plus sage qu'il en porte presque aussi-tôt en ces termes : *hoc genus facilè in pueriles ineptias excidit.*

Qu'il me soit permis, à l'occasion des *homonymes*, de mettre ici en remarque un principe qui trouvera ailleurs son application. C'est qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour juger de quelle espece il est. On trouve en effet des *homonymes* qui sont tantôt d'une espèce & tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit, *si vous voulez ;* il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien ;* il est nom lorsqu'en termes de musique, on dit un *si cadencé*. *En* est quelquefois prépoſition, *parler en maître ;* d'autres fois il est adverbe, *nous en arrivons*. *Tout* est nom dans cette phrase, le *tout est plus grand que sa partie ;* il est adjectif dans celle-ci, *tout homme est menteur* ; il est adverbe dans cette troisieme, *je suis tout surpris*.

C'est donc sur-tout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger ; & l'on ne doit en fixer les especes que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'est pour en observer les différentes métamorphoses, qui ne sont toutes que la nature sous diverses formes ; car plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumieres. *Voyez* MOT. *(B. E. R. M.)*

HOMOOUSIENS, HOMOUSIENS, HOMOUSIONISTES, HOMOUSIASTES, s. m. pl. *(Théol.)* sont les noms que les ariens donnoient autrefois aux catholiques, parce qu'ils soutenoient que le fils de Dieu est *homoousios*, c'est-à-dire, *consubstantiel* à son pere. *Voyez* HÉTÉROUSIENS, TRINITÉ, *&c.*

Hemeric, roi des Vandales, qui étoit arien, a adressé un rescrit à tous les évêques *homousiens*. *Voyez* PERSONNE, *&c. dict. de Trevoux. (G)*

HOMOOUSIOS, adj. *terme de Théolog.*

qui eſt de même ſubſtance ou eſſence qu'un autre. *Voyez* SUBSTANCE, PERSONNE, HYPOSTASE.

La divinité de J. C. ayant été niée par les ébionites & les cérinthiens dans le premier ſiecle, par les théodotiens dans le ſecond, par les artémoniens au commencement du troiſieme, & par les ſamoſaténiens ou pauliens vers la fin du même ſiecle, on aſſembla un concile à Antioche en 272, où Paul de Samoſate, chef de cette derniere ſecte, & l'évêque d'Antioche furent dépoſés. Ce même concile publia auſſi un décret dans lequel J. C. eſt appellé *fils de Dieu*, & ὁμοούσιος, c'eſt-à-dire, *conſubſtantiel* à ſon pere. *V.* CONSUBSTANTIEL.

Le concile général de Nicée tenu en 325, contre Arius, adopta & conſacra la même expreſſion comme très-propre à énoncer la conſubſtantialité du verbe, & il n'y eut rien que les ariens n'employaſſent pour faire condamner ce terme, ou du moins le faire omettre ou rayer dans les profeſſions de foi. *Voyez* ARIANISME & ARIENS. *(G)*

*HOMOPATORIES, ſ. f. *(Hiſt. anc.)* aſſemblées qui ſe tenoient chez les anciens; elles étoient compoſées des peres dont les enfans devoient paſſer dans les curies. *Dict. de Trevoux.*

HOMOPHAGE, ſubſt. adj. *(Gram.)* qui mange de la chair crue. Ce mot eſt compoſé de ὠμος, *crud*, & de φαγω, *je mange*. Preſque tous les peuples ſauvages ſont *homophages*. C'eſt un avantage qu'ils ont ſur nous, s'il eſt vrai, comme le prétendent les médecins, que les viandes crues ſe digerent plus aiſément que les viandes cuites.

HOMOPHONIE, ſ. f. *(Muſiq.)* concert de pluſieurs voix qui chantent à l'uniſſon; & ſi pluſieurs voix concertoient à l'octave ou à la double octave, cela ſe nommoit ſelon M. Burette, *antiphonie*. *Homophonie* vient de ὁμος, *enſemble*, & φωνὴ, *voix*. *Voyez* SYMPHONIE. *(D. J.)*

HOMORIEN JUPITER, *(Littérature.)* *Homorien* eſt un des ſurnoms que les Grecs donnerent à Jupiter. Polybe, *hiſt. liv. II*, après avoir parlé de la guerre qui s'éleva entre les habitans de Crotone & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordés, ils firent bâtir à frais communs, un temple à Jupiter *Homorien*, dans l'endroit qui ſéparoit leur domination. Il ajoute qu'ils faiſoient tous les ans des ſacrifices dans ce temple, & qu'ils s'y aſſembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque différent à décider, ou quelque affaire importante à régler.

Au reſte Jupiter *Homorien*, ou *Horien*, *Homorius*, *Horius*, Ζεὺς ὁμοριος καὶ ὁριος, étoit le même que le Jupiter *Terminalis* des latins. *V.* JUPITER TERMINAL, JUPITER LAPIS. *(D. J.)*

HOMOTONE, adj. *(Méd.)* ὁμότονος, *homotonus*, ce terme ſignifie la même choſe qu'égal. *Voyez* EGAL *(Méd.)*

HOMUNCIONATES, ſ. m. pl. *(Théol.)* nom que les anciens donnerent dans le iv ſiecle aux orthodoxes, parce que ceux-ci admettoient deux ſubſtances & deux natures en J. C. *Dict. de Trevoux.*

HOMUNCIONISTE, ſ. m. *(Théolog.)* eſt le nom que l'on donne aux ſectateurs de Photin, que l'on appelle auſſi *Photiniens*. *Voyez* PHOTINIENS.

On appelle ainſi les photiniens, parce qu'ils ſoutenoient que J. C. n'étoit qu'un pur homme. *Dict. de Trevoux. (G)*

HOMUNCIONITES, ſ. m. pl. *(Théol.)* les *homuncionites* étoient des hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée ſur le corps de l'homme, & non pas dans ſon ame, dans la création du premier homme, lorſque Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & ſimilitudinem noſtram*. Geneſ. *c. j, v. 26. (G)*

HONAN, *(Géog.)* contrée d'Aſie dans l'empire de la Chine, dont elle eſt la cinquieme province, au S. du fleuve jaune; elle eſt très-belle & très-fertile: les Chinois l'appellent le *jardin de la Chine*. On y compte huit métropoles, dont Caifung eſt la premiere, & Honan la ſeconde. *Longit.* de Caifung à compter de Pékin, *2, 54; lat. 35, 50. Long.* de Honan, *7, 5; lat. 35, 38. (D. J.)*

HONDREOUS, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom que l'on donne dans l'iſle de Ceylan aux nobles, qui ainſi que par-tout ailleurs, ſe diſtinguent du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui deſcend juſqu'à la moitié de leurs jambes, de laiſſer tomber leurs cheveux ſur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main; enfin d'avoir

la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Les plus qualifiés d'entre les *hondreous* ſont ceux dont le roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent ; on le nomme *mundiana*. Il n'eſt point permis aux nobles de contracter des alliances avec des perſonnes d'une tribu inférieure à la leur ; & le ſupplice le plus affreux que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaiſent, eſt de les faire proſtituer à des gens de la lie du peuple, qui ſont regardés comme abominables, & que l'on exclut du droit d'habiter dans les villes.

HONDT (LE), *Géogr.* bras de mer, qui s'eſt introduit dans les terres entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Eſcaut ; ce n'étoit qu'un canal dans ſon origine en 980, mais une terrible inondation qui ſurvint en 1377, & qui ſubmergea pluſieurs villages dans cet endroit, en fit un bras de mer tel qu'on le voit aujourd'hui. *(D. J.)*

HONDURAS, *(Géogr.)* province de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, le long de la mer du nord, & d'un golfe du même nom que la province. Elle eſt dans l'audience de Guatimala ; elle a environ 150 lieues de long, ſur 80 de large ; Chriſtophe Colomb en fit la découverte dans ſon quatrieme voyage en 1502 ; Valadolide, autrement dite Camayagua évêché, en eſt la capitale. *(D. J.)*

HONFLEUR, *(Géogr.)* ville de France en haute-Normandie dans le Lieuvin, avec un bon port, haute-juſtice & amirauté ; cette ville s'appelle dans les anciens titres, *Honnefleu* & *Honneflotum* ; ce nom, ſuivant M. de Valois, *notit. gall. p. 241*, vient de *ham*, hameau, village, & *fleot* ou *fleat*, qu'on écrit *wliet* dans le Pays-Bas, & qui ſignifie un petit *golfe* de mer, un lieu ſitué ſur un *golfe*. De *Hamfleot*, on a fait *Honfleu*, & à cauſe de la conformité avec le mot *fleur* qui eſt connu, on a ajouté une *r* à *Honfleu*. Elle étoit déja connue dès l'an 1200 ; elle eſt ſur la rive gauche de la Seine, à 3 lieues du Havre, à 5 lieues S. O. de Quilbœuf, 3 N. de Pont-l'Evêque, 6 N. O. de Lizieux, 16 S. O. de Rouen, 42 N. O. de Paris. *Long. 17, 43, 17 ; latit. 49, 25, 22.*

On y fait beaucoup de toiles, quelques bonneteries & chapeaux ; on y fume des harengs pour les faire ſaurer.

Le commerce de la pêche & des dentelles y eſt conſidérable : on y compte environ huit ou dix mille habitans.

C'eſt de ce lieu que partit Chinot-Paulmier, gentilhomme des environs, qui le premier a fait, en 1503, la découverte des terres auſtrales, qu'il nomma *Indes méridionales* : c'eſt au port de *Honfleur* qu'arrivent les ſels pour les villes ſituées le long de la Seine. *(C)*

HONGNETTE, ſ. f. *(Sculpt.)* eſpece de ciſeau pointu & quarré, ſervant principalement aux ſculpteurs en marbre.

HONGRE, ſ. m. *(Maréchallerie.)* c'eſt le cheval qu'on a privé des parties néceſſaires à la génération, par une opération qui conſiſte à lui ôter les teſticules, & qui s'appelle *hongrer*. *Voyez* les *articles* CHEVAL & CHATRER.

HONGRELINE, ſ. f. *(Gram. & modes.)* ſorte d'ajuſtement des femmes, fait en chemiſette à grandes baſques. On prétend qu'il a été ainſi appellé, parce que l'uſage en eſt venu de Hongrie.

HONGRIE, *(Géog. Hiſt.)* vaſte pays en Aſie & en Europe.

La *Hongrie* aſiatique, ou la grande *Hongrie*, étoit l'ancienne patrie des Huns ou Hongrois, qui paſſerent en Europe vers la décadence de l'empire ; M. de Liſle la met à l'orient de la Bulgarie en Aſie ; & comme la Bulgarie eſt entre le Wolga & la montagne de Caf, qui eſt une branche de l'Imaüs des anciens, la grande *Hongrie* eſt entre cette montagne & l'Irtiſch, c'eſt-à-dire entre les 85 & les 100 degrés de *longitude*, & entre le 50 & le 55 degrés de *latitude*. La Valaquie étoit au S. de la *Hongrie* ; ainſi ces trois nations, les Bulgares, les Hongrois & les Walaques étoient voiſins en Aſie, comme ils le ſont en Europe.

La *Hongrie* en Europe eſt un grand pays d'Europe ſur le Danube : ſoit que les Hongrois ſoient deſcendans des Huns, ſoit qu'ils n'aient rien de commun avec eux que de leur avoir ſuccédé, non contens des terres qu'ils poſſédoient à l'orient du Danube, ils le paſſerent & s'établirent dans les deux Pannonies.

La monarchie hongroiſe comprenoit au

commencement du xiv siecle la *Hongrie* propre, la Transylvanie, la Moldavie, la Valaquie, la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie & la Servie ; mais les progrès qu'elle fit en accroissement dans ce temps-là, ressembloient à ceux de la mer qui quelquefois s'enfle, & sort de son lit pour y rentrer bientôt après. Les succès des armes ottomanes ont prodigieusement diminué cette monarchie, & des provinces entieres sont détachées, quoique, par le traité de paix de Passarowitz, l'empereur ait recouvré quelque partie de la Valaquie, de la Bulgarie, de la Servie, de la Bosnie & de la Croatie.

Le royaume de *Hongrie* en Europe est de nos jours d'environ 200 lieues de long sur 100 de large ; il est borné au N. par la Pologne, O. par l'Allemagne, E. & S. par la Turquie européenne ; il renferme la *Hongrie* propre, la Transylvanie & l'Esclavonie.

La *Hongrie* se divise en haute & basse ; la haute contient 24 comtés, la basse 14, & l'Esclavonie 7. Les principales rivieres sont le Danube, la Save, la Drave, la Teisse, le Maros, le Raab, le Vaag, le Graan & la Zarwise ; elles sont fort poissonneuses, mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne passent pas pour être saines : les plus hautes montagnes sont les monts Krapack, vers la Pologne & la Transylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui est nécessaire ou agréable à la vie, les pâturages y sont excellens pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne ; le vin y est admirable, & le gibier très-commun ; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure : la religion catholique y est la religion dominante ; mais les protestans en grand nombre y sont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux archevêchés ; Gratz ou Strigonie, dont l'archevêque est primat du royaume, & Colocza. On y compte seize évêchés, dont six sont suffragans de Strigonie.

La langue hongroise est un dialecte de l'esclavonne, & par conséquent elle a quelque rapport avec les langues de Boheme, de Pologne & de Russie. La langue latine est aussi familiere aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue allemande nécessaire à ce peuple ; c'est même une chose remarquable, que presque toutes les villes de *Hongrie* ont deux noms, l'un hongrois, l'autre allemand ; ce que ne doivent pas ignorer les étrangers qui se mêlent de faire des cartes géographiques de ce pays-là. *Long. 35, 47 ; latit. 45, 49.*

Plusieurs écrivains ont publié l'histoire intéressante du gouvernement, des rois & des révolutions de la *Hongrie ;* nous y renvoyons les lecteurs ; nous nous bornerons ici à quelques faits généraux que nous crayonnerons d'après un grand maître.

La *Hongrie* se gouvernoit autrefois comme la Pologne se gouverne encore ; elle élisoit ses rois dans ses dietes ; le palatin de *Hongrie* avoit la même autorité que le primat polonois, & de plus il étoit juge entre le roi & la nation. Telle avoit été la puissance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du justicier d'Arragon ; dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toujours par être balancée.

Les nobles avoient les mêmes privileges qu'en Pologne, j'entends d'être impunis, & de disposer de leurs fiefs. La populace étoit esclave, & l'est encore ; la force de l'état étoit dans la cavalerie composée de nobles & de leurs suivans ; l'infanterie étoit un amas de paysans sans ordre, qui combattoient dans le temps qui suit les semailles jusqu'à celui de la moisson.

On sait que ce fut vers l'an 1000, que la *Hongrie* reçut le christianisme ; le chef des Hongrois, Etienne qui vouloit être roi, se servit de la force & de la religion. Le pape Sylvestre II, ou son successeur, il n'importe guere, le gratifia du titre de roi, & même de roi apostolique. C'est pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendirent exiger des tributs de la *Hongrie*, & c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de *Hongrie* prétendirent donner tous les bénéfices du royaume. On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois & les nations se gouvernent. Le chef d'une nation guerriere n'avoit osé prendre le titre de roi sans la permission du pape.

Dans le même temps, les empereurs regardoient la *Hongrie* comme un fief de

l'empire, parce que Conrad le Salique avoit reçu un hommage & un tribut du roi Pierre, qui monta sur le trône en 1038. Les papes de leur côté soutenoient qu'ils devoient donner cette couronne, parce qu'ils avoient les premiers appellé du nom de roi, *le chef de la nation hongroise*. En 1290, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg donna l'investiture de la *Hongrie* à son fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un de ses fiefs ordinaires; mais, en 1308, le pape Boniface VIII donna ce royaume au prince Carobert, fils de Charles Martel, soutenu de son parti & de son épée. La *Hongrie* sous lui devint plus puissante que les empereurs, qui la regardoient comme un fief; Carobert réunit à ses états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Transylvanie, la Moldavie, provinces qui furent démembrées du royaume dans la suite des temps.

Le fils de Carobert, nommé *Louis*, accrut encore la puissance de son royaume; il s'acquit une vraie gloire, car il fut juste & fit de sages loix. Ce prince cultivoit la géométrie & l'astronomie; il protégeoit les autres arts: c'est à cet esprit philosophique si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition que lui dut la *Hongrie*, des épreuves superstitieuses du fer ardent & de l'eau bouillante; superstitions d'autant plus accréditées que les peuples étoient plus grossiers. Un roi qui connoissoit la saine raison, étoit un prodige dans ces climats: la valeur de Louis fut égale à ses autres qualités; ses sujets le chérirent, les étrangers l'admirerent; les Polonois, sur la fin de sa vie, l'élurent pour leur roi en 1370. Il régna heureusement 40 ans en *Hongrie*, & 12 ans en Pologne; les peuples lui donnerent le nom de *Grand*, dont il étoit digne; cependant il est presque ignoré en Europe, il n'avoit pas régné sur des hommes qui fussent transmettre sa gloire aux nations.

Il étoit si aimé, qu'après sa mort les hongrois élurent en 1382 sa fille Marie, qui n'étoit pas encore nubile, & l'appellerent *Marie-Roi*, titre qu'ils ont renouvellé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maison d'Autriche. Sigismond épousa Marie, fut à la fois empereur, roi de Boheme & de *Hongrie*; mais en *Hongrie*, il fut battu par les Turcs, & mis une fois en prison par ses sujets révoltés; en Boheme, il fut presque toujours en guerre contre les Hussites; & dans l'empire, son autorité fut sans cesse contre-balancée par les privileges des princes & des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, devint le premier prince de la maison d'Autriche, qui régna sur la *Hongrie*; mais, quoique son regne ait été fort court, il fut la source des divisions intestines, qui, jointes aux irruptions des Turcs, dépeuplerent la *Hongrie* & en firent une des malheureuses contrées de la terre. La guerre civile entre les peuples & les nobles, qui suivit les regnes des Ladislas & des Corvins, affoiblit encore prodigieusement ce royaume, il ne se trouva plus en état de résister aux Turcs; l'armée hongroise fut entiérement détruite par celle de Soliman, à la célebre journée de Mokats en 1526. Leur roi Louis II, dit le jeune, beau-frere de Charles V, y fut tué, & Soliman vainqueur, parcourut tout ce royaume désolé, dont il emmena plus de deux cents mille captifs.

« En vain, dit M. de Voltaire, la nature a placé dans ce pays des mines d'or & d'argent, & les vrais trésors des blés & des vins; en vain elle y forma des hommes robustes, bien faits, spirituels. On ne voyoit presque plus qu'un vaste désert, des villes ruinées, des campagnes dont on labouroit une partie les armes à la main, des villages creusés sous terre, où les habitans s'ensevelissoient avec leurs grains & leurs bestiaux, une centaine de châteaux fortifiés, dont les possesseurs disputoient la souveraineté aux Turcs & aux Allemands ».

Les empereurs de la maison d'Autriche devinrent finalement rois de *Hongrie*; mais le pays dépeuplé, pauvre, partagé entre la faction catholique & la protestante, & entre plusieurs partis, fut à la fois occupé par les armées turques & allemandes. C'est ce qu'on vit sous tous les empereurs de cette maison: on vit en particulier sous Léopold, élu en 1655, la haute *Hongrie* & la Transylvanie être le théatre sanglant des révolutions, des guerres & des dévastations. Les Hongrois voulurent défendre leurs libertés contre cet empereur, qui ne connut

que les droits de ſa couronne : il s'en fallut peu que le ſang des ſeigneurs hongrois répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coutât Vienne & l'Autriche à Léopold, & à ſa maiſon le jeune Emerick Tekeli, qui ayant à venger le ſang de ſes parens & de ſes amis, ſouleva une partie de la *Hongrie*, & ſe donna à Mahomet IV. Le ſiege étoit déja devant Vienne en 1683, lorſque Jean Sobieski, roi de Pologne, Charles V, duc de Lorraine, & les princes de l'empire eurent le bonheur de le faire lever, de repouſſer les Turcs & de délivrer l'empereur.

L'archiduc Joſeph ſon fils fut couronné roi de *Hongrie* en 1687, héréditairement pour lui & la maiſon d'Autriche, qui a fini en 1740 dans la perſonne de Charles VI.

Ce qui reſtoit de ſes dépouilles après ſa mort, fut prêt d'être enlevé à ſon illuſtre fille, & partagé entre pluſieurs puiſſances; mais ce qui devoit l'accabler, ſervit à ſon élévation. La maiſon d'Autriche renaquit de ſes cendres : la *Hongrie*, qui n'avoit été pour ſes peres qu'un éternel objet de guerres civiles, de réſiſtances & de punitions, devint pour elle un royaume uni, affectionné, peuplé de ſes défenſeurs. Reine de tous les cœurs, par une affabilité que ſes ancêtres avoient rarement exercée, elle bannit cette étiquette qui peut rendre le trône odieux, ſans le rendre plus reſpectable ; elle goûta le plaiſir & la gloire de faire nommer empereur ſon époux, & de recommencer une nouvelle maiſon impériale. *(D. J.)*

HONGRIE, *mal de*, *(Méd.)* maladie ainſi nommée, parce qu'elle commença à ſe faire ſentir dans l'armée des impériaux en *Hongrie* en 1566, d'où elle ſe répandit enſuite dans toute l'Europe. On dit que c'eſt une fievre maligne, accompagnée de défaillances dans l'eſtomac, d'une douleur & dureté dans la région épigaſtrique, d'une ſoif ardente dès le commencement de la maladie, d'une langue ſeche, d'un mal de tête conſtant qui finit par un délire. Cette maladie eſt très-contagieuſe. M. Pringle croit que c'eſt une maladie formée par la combinaiſon d'une fievre bilieuſe & d'une fievre d'hôpital. *Voyez Supplément du dict.* de Chambers, *Appendix.*

HONGRIE, *(Art. méchan.)* on appelle *cuirs de Hongrie*, de gros cuirs dont les hongrois ont autrefois inventé la fabrique, & qui depuis ont été parfaitement imités en France. *Voyez* CUIR DE HONGRIE.

HONGRIEUR, ſ. m. ouvrier qui prépare ou qui vend les cuirs préparés à la façon de Hongrie.

Les *hongrieurs* ne forment point une communauté. Ce ſont des ouvriers particuliers qui travaillent aux gages & pour le compte d'une compagnie qui a entrepris ſur la fin du dernier ſiecle la fabrique des cuirs à la façon de Hongrie.

Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes en 1702 & en 1705, par leſquelles il eſt ordonné en autres choſes :

1°. Que les offices héréditaires des jurés *hongrieurs*, créés par édit au mois de janvier 1705, ſeront unis & incorporés à la compagnie des cuirs de Hongrie.

2°. Il eſt accordé à ladite compagnie le privilege excluſif de fabriquer, vendre & débiter les cuirs à la façon de Hongrie.

3°. Défenſes ſont faites à toutes perſonnes, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, contrefaire & imiter ces cuirs.

4°. Et à tous ouvriers & marchands d'en vendre d'autres que ceux qui ſeront marqués à la marque des intéreſſés à cette compagnie.

5°. Enfin il eſt défendu à toutes perſonnes de contrefaire les marques dont leſdits intéreſſés ſe ſerviront, ſous les peines, amende & confiſcation portées par ledit édit.

On parle ailleurs de la fabrique des cuirs de Hongrie, ſous le *mot* CUIRS. *Voyez le Dictionnaire du Commerce.*

HONNECOURT, EN VERMANDOIS, *Hunnicuria*, *Hunnonis-curia*, *(Géog.)* château & abbaye de bénédictins, ſur l'Eſcaut, aux confins de l'Artois & du Cambreſis, à quatre lieues de Cambray, une du Catelet, fondée en 660, ſous le regne de Philippe de Valois : on trouva ſous un marbre du vieux cloître de cette abbaye, une caſaque d'armes, garnie de lames d'or & de pierres précieuſes, une croix émaillée à l'antique, un heaume d'or & d'argent, avec une tablette d'or à la tête du cadavre

qui portoit ces mots: *Odo Kaſt. Kamb. H. A. Reſt.* que l'on a rendus ainſi: *Odo Caſtellanus Camberacenſis hujus abbatiæ reſtitutor.*

La ſeigneurie de *Honnecourt* eſt à l'illuſtre maiſon de Lannoy; ce lieu eſt trop connu par la ſanglante journée de *Honnecourt*, où le 26 mai 1642, le maréchal de la Guiche fut battu par les Eſpagnols. *(C)*

HONNÊTE, adj. *(Morale.)* on donne ce nom aux actions, aux ſentimens, aux diſcours qui prouvent le reſpect de l'ordre général, & aux hommes qui ne ſe permettent rien de contraire aux loix de la vertu & du véritable honneur.

L'*honnête* homme eſt attaché à ſes devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par ſentiment des actions *honnêtes*, que les devoirs ne lui impoſent pas.

L'*honnête* eſt un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens; il nourrit l'habitude des vertus tranquilles, des vertus ſociales; il fait les bonnes mœurs, les qualités aimables; & s'il n'eſt pas le caractere des grands hommes qu'on admire, il eſt le caractere des hommes qu'on eſtime, qu'on aime, que l'on recherche, & qui, par le reſpect que leur conduite s'attire & l'envie qu'elle inſpire de l'imiter, entretiennent dans la nation l'eſprit de juſtice, la bienſéance, la délicateſſe, la décence, enfin le goût & le tact des bonnes mœurs.

Cicéron & les moraliſtes anciens ont prouvé la préférence qu'on devoit en tout temps donner à l'*honnête* ſur l'utile, parce que l'*honnête* eſt toujours utile, & que l'utile qui n'eſt pas honnête, n'eſt utile qu'un moment. *Voyez* INTÉRÊT, ORDRE, REMORDS.

Quelques moraliſtes modernes ſe livrant avec plus de chaleur que de préciſion & de ſens, à l'éloge des paſſions extrêmes, & relevant avec emphaſe les grandes choſes qu'elles ont fait faire, ont parlé avec peu d'eſtime & même avec mépris des caracteres modérés & *honnêtes*.

Nous ſavions ſans doute que ſans les paſſions fortes & vives, ſans un fanatiſme, ou moral ou religieux, les hommes n'étoient capables ni de grandes actions, ni de grands talens, & qu'il ne falloit pas éteindre les paſſions; mais le feu eſt un élément répandu dans tous les corps, qui ne doit pas être par-tout dans la même quantité, ni dans la même action; il faut l'entretenir, mais il ne faut pas allumer des incendies.

Les moraliſtes les plus indépendans de l'opinion ſe dépouillent moins de préjugés qu'ils n'en changent; la plupart ne peuvent ſortir de Sparte & de Rome, où la plus grande force & la plus grande activité des paſſions étoient néceſſaires; s'ils ſortent de ces deux républiques, c'eſt pour ſe renfermer dans les limites d'un autre ordre, également étranger au nôtre, à notre ſituation, à nos mœurs; du fond de leur cabinet paiſible, des philoſophes voudroient enflammer l'univers, & inſpirer un enthouſiaſme funeſte au genre humain; ils ſont comme des dames romaines, qui de l'amphithéatre exhortoient les gladiateurs à combattre juſqu'à l'extrêmité. Les diſciples de Mahomet & d'Odin, avec du fanatiſme & des paſſions, ont ſans doute fait de grandes choſes, mais l'Europe & l'Aſie ſouffrent encore aujourd'hui de l'eſprit & des préjugés qui leur furent inſpirés par ces deux impoſteurs. Les ſociétés ne ſont-elles donc établies que pour envahir? Ne faut-il jouir jamais? Mango-Capac & Confucius ont été auſſi des légiſlateurs, & ils ont rendu les hommes plus modérés & plus humains: ils ont formé des citoyens *honnêtes*. L'amour de l'ordre & de la patrie ont été chez leurs diſciples un mode de leur être, une habitude confondue avec la nature, &, ſelon les circonſtances une paſſion active. Dans l'eſpace de 500 ans, il y a eu à la *Chine* & au *Pérou* plus d'hommes *honnêtes* & heureux, que depuis la naiſſance du monde il n'y en eut ſur le reſte de la terre.

Jetez les yeux ſur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis; voyez leur étendue, leurs forces, leur ſituation reſpective, leur police, leurs loix, & jugez s'il faut exalter les paſſions dans tous les individus, qui habitent cette belle partie de la terre; les paſſions éclairent ſur leur objet, aveuglent ſur le reſte; elles vont à leur but, mais c'eſt en renverſant les obſtacles: quel théatre d'horreur, de crimes, de carnage ſeroit l'univers; quelles ſecouſſes dans toutes les ſociétés, quels chocs, quelle oppoſition entre les citoyens, ſi les paſſions fortes &

vives

vives devenoient communes à tous les individus!

Si ces moraliſtes avoient examiné l'eſpece de paſſions qu'il falloit exciter dans certains états, ſelon leur étendue, leur force, le temps, les circonſtances, ils auroient vu que généralement les légiſlateurs ont cette attention.

S'il y a quelques contrées où le gouvernement anéantiſſe le reſſort des paſſions, les peuples de ces contrées ſont de malheureuſes victimes du deſpotiſme, qui rongent le frein, en attendant qu'elles le briſent, & que des circonſtances, qu'amene tôt au tard la nature, les faſſent ſortir de la léthargie de l'eſclavage.

Dans les monarchies & dans les républiques (s'il n'y a que ces deux gouvernemens que la nature humaine éclairée puiſſe ſupporter), on entretient les paſſions dont l'état a beſoin: le talent, le mérite, les plus néceſſaires à la patrie, ont des diſtinctions; & ces diſtinctions donnent des avantages phyſiques & moraux, qui font fermenter dans les hommes les paſſions utiles au degré qui convient. Là, on honore la frugalité & l'induſtrie; là, on excite la cupidité; ici l'eſprit militaire; ici les arts; ici l'amour des loix. L'éloquence, la connoiſſance des hommes, l'art de les conduire, par-tout l'amour de la patrie ſont excités; toutes les conditions, tous les citoyens ont leur honneur, leur objet, leur récompenſe.

Il faut que dans toutes les ſociétés, le plus grand nombre travaille à la terre, s'occupe des métiers, faſſe le commerce. Le deſir du bien-être, & le fonds de cupidité répandus dans tous les hommes, avec la crainte du mal, de l'ennui & de la honte, ſuffiront toujours pour animer le peuple, autant qu'il le faut, pour le beſoin de l'état. La partie qui doit obéir, ne doit pas avoir dans le même degré de force & d'activité, les paſſions de la partie qui doit commander. Elles renverſeroient toute hiérarchie, toute concorde; & ſi elles n'étoient pas dangereuſes dans le grand nombre des citoyens, elles y ſeroient au moins inutiles; elles font le génie, mais doit-il être dans tous les hommes? Si vous métamorphoſez vos taureaux en aigles, comment traceront-ils vos ſillons? Que feroit le marguillier de ſaint Roch, de l'ame de Caton, & nos capitaines du guet, de celle de Marius & de Céſar?

Il n'y a preſque point de moraliſte & de politique, qui ne généraliſe trop ſes idées; ils veulent toujours voir un principe de tout. Pluſieurs d'entr'eux ont encore un autre défaut, ils voudroient donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractere; établir par-tout, & pour jamais, l'ordre qui leur convient dans le moment où ils écrivent, & je vois l'orgueil qui leur dit, tu ne ſortiras pas du cercle que je t'ai tracé. Un homme, dont les paſſions ſont actives & turbulentes, qui ne les maîtriſe pas, veut rendre mépriſables tous les états & tous les hommes où il y a de la modération. Il ne ſe ſouviendra jamais que l'amour de la liberté portée à l'excès dans Athenes, celui des richeſſes dans Carthage, celui de la guerre chez les peuples du nord, ont perdu les deux anciennes républiques, & fait des Goths, des Normands, *&c.* les fléaux des nations.

Les paſſions modérées dans le grand nombre des citoyens, ſe prêtent aux loix, & ne troublent point la paix. Elles ſont pourtant gênées par l'ordre général; l'inſtinct de la nature eſt ſouvent contrarié par les conventions, & l'intérêt perſonnel preſſe & repouſſe l'intérêt perſonnel. Les ames *honnêtes*, & qui reſpectent l'ordre & la vertu, ont donc à vaincre à tout moment, leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Un *honnête* homme a ſouvent à ſe dire, je renonce à un plaiſir extrême, mais qui feroit une peine ſenſible à mon ami. La calomnie me pourſuit, & je ne me juſtifierai pas en révélant des ſecrets qui aſſurent la tranquillité d'une famille, mais je me juſtifierai par la conduite de toute ma vie. Cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien, & on ne le ſaura pas. Je ſais m'arracher à des plaiſirs innocens, quand ils peuvent être ſoupçonnés de ne l'être pas. Ma conduite mal interprétée feroit peut-être perdre à quelques hommes le reſpect qu'ils ont pour la vertu. J'aime ma famille & mes amis. Je leur ſacrifierai ſouvent mes goûts, & jamais la juſtice. Voilà les ſentimens, les diſcours, les procédés de l'ame *honnête*, & ils ſuffiſent, à ce qu'il me ſemble, pour qu'on ne ſoit jamais tenté de l'avilir.

On fait deux profanations du mot d'*honnête*. On dit d'une femme qui n'a point

d'amans, & qui peut-être ne pourroit en avoir, qu'elle eſt *honnête femme*, quoiqu'elle ſe permette mille petits crimes obſcurs qui empoiſonnent le bonheur de ceux qui l'entourent.

On donne le nom d'*honnête* aux manieres, aux attentions d'un homme poli; l'eſtime que méritent ſes petites vertus eſt ſi peu de choſe, en comparaiſon de celles que mérite un *honnête* homme, qu'il ſemble que ces abus d'un mot qui exprime une ſi reſpectable idée, prouvent les progrès de la corruption.

Heureux qui ſait diſtinguer le véritable *honnête* de cet *honnête* factice & frivole; heureux qui porte au fond de ſon cœur l'amour de l'*honnête*, & qui dans les tranſports de cet aimable & douce paſſion, s'écrie quelquefois avec le Guarini: *O ſantiſſima honeſtade, tu ſola ſei d'un alma ben nata l'inviolabil nume.* Heureux le philoſophe, l'homme de lettres, l'homme qui ſe rappelle avec plaiſir ces paroles de l'*honnête* & ſage Fontenelle. *Je ſuis né François, j'ai vécu cent ans, & je mourrai avec la conſolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu!*

HONNÊTETE, ſ. f. *(Morale.)* pureté des mœurs, de maintien & de paroles. Cicéron la définiſſoit une ſage conduite, où les actions, les manieres & les diſcours, répondent à ce que l'on eſt & à ce qu'on doit être. Il ne la mettoit pas au rang des modes, mais des vertus & des devoirs, parce que c'en eſt un, de fournir des exemples de la pratique de tout ce qui eſt bien. De ſimples omiſſions aux uſages reçus des bienſéances, attachées ſeulement au temps, aux lieux & aux perſonnes, ne ſont que l'écorce de l'*honnêteté*. Je conviens qu'elle demande la régularité des actions extérieures, mais elle eſt ſur-tout fondée ſur les ſentimens intérieurs de l'ame. Si le jet des draperies dans la peinture, produit un des grands ornemens du tableau, on ſait que leur principal mérite eſt de laiſſer entrevoir le nu, ſans déguiſer les jointures & les emmanchemens. Les draperies doivent toujours être conformes au caractere du ſujet qu'elles veulent imiter. Ainſi l'*honnêteté* conſiſte 1°. à ne rien faire qui ne porte avec ſoi un caractere de bonté, de droiture & de ſincérité; c'eſt là le point principal: 2°. à ne faire même ce que la loi naturelle permet ou ordonne, que de la maniere & avec les réſerves preſcrites par la décence. Pour ce qui concerne l'*honnêteté* conſidérée dans le droit naturel, *voyez* HONNÊTE. *(D. J.)*

HONNEUR, ſ. m. *(Morale.)* Il eſt l'eſtime de nous-mêmes, & le ſentiment du droit que nous avons à l'eſtime des autres, parce que nous ne nous ſommes point écartés des principes de la vertu, & que nous nous ſentons la force de les ſuivre. Voilà l'*honneur* de l'homme qui penſe, & c'eſt pour le conſerver qu'il remplit avec ſoin les devoirs de l'homme & du citoyen.

Le ſentiment de l'eſtime de ſoi-même eſt le plus délicieux de tous; mais l'homme le plus vertueux eſt ſouvent accablé du poids de ſes imperfections, & cherche dans les regards, dans le maintien des hommes, l'expreſſion d'une eſtime, qui les réconcilie avec lui-même.

Delà deux ſortes d'*honneur*; celui qui eſt en nous fondé ſur ce que nous ſommes; celui qui eſt dans les autres, fondé ſur ce qu'ils penſent de nous.

Dans l'homme du peuple, & par *peuple* j'entends tous les états, je n'en ſépare que l'homme qui examine l'étendue de ſes devoirs pour les remplir, & leur nature pour ne s'impoſer que des devoirs véritables. Dans l'homme du peuple, l'*honneur* eſt l'eſtime qu'il a pour lui-même, & ſon droit à celle du public, en conſéquence de ſon exactitude à obſerver certaines loix établies par les préjugés & par la coutume.

De ces loix, les unes ſont conformes à la raiſon & à la nature; d'autres leur ſont oppoſées, & les plus juſtes ne ſont ſouvent reſpectées que comme établies.

Chez les peuples les plus éclairés, la maſſe des lumieres n'eſt jamais répandue, le peuple n'a que des opinions reçues & conſervées ſans examen, étrangeres à ſa raiſon; elles chargent ſa mémoire, dirigent ſes mœurs, gênent, répriment, ſecondent, corrompent & perfectionnent l'inſtinct de la nature.

L'*honneur*, chez les nations les plus polies, peut donc être attaché, tantôt à des qualités & à des actions eſtimables, ſouvent à des uſages funeſtes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices.

On honore encore aujourd'hui dans certains pays de l'Europe, la plus lâche & la plus odieuſe des vengeances, & preſque par-tout, malgré la religion, la raiſon & la vertu, on honore la vengeance.

Chez une nation polie, pleine d'eſprit & de force, la pareſſe & la gravité ſont en *honneur*.

Dans la plus grande partie de l'Europe, une mauvaiſe application de la honte attachée à ce qu'on appelle *ſe démentir*, force quiconque a été injuſte un moment, à être injuſte toute ſa vie.

S'il y a des gouvernemens où le caprice décide indépendamment de la loi, où la volonté arbitraire du prince, ou des miniſtres, diſtribue, ſans conſulter l'ordre & la juſtice, les châtimens & les récompenſes, l'ame du peuple engourdie par la crainte, abattue par l'autorité, reſte ſans élévation; l'homme dans cet état n'eſtime, ni lui, ni ſon ſemblable; il craint plus le ſupplice que la honte, car quelle honte ont à craindre des eſclaves, qui conſentent à l'être? Mais ces gouvernemens durs, injuſtes, cruels, injurieux à l'humanité, ou n'exiſtent pas, ou n'exiſtent que comme des abus paſſagers, & ce n'eſt jamais dans cet état d'humiliation qu'il faut conſidérer les hommes.

Un génie du premier ordre a prétendu que l'*honneur* étoit le reſſort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Eſt-il permis de voir quelques erreurs dans les ouvrages de ce grand homme, qui avoit de l'*honneur* & de la vertu?

Il ne définit point l'*honneur*, & on ne peut en le liſant, attacher à ce mot une idée préciſe.

Il définit la vertu, l'amour des loix & de la patrie.

Tous les hommes, du plus au moins, aiment leur patrie, c'eſt-à-dire, qu'ils l'aiment dans leur famille, dans leurs poſſeſſions, dans leurs concitoyens, dont ils attendent & reçoivent des ſecours & des conſolations. Quand les hommes ſont contens du gouvernement ſous lequel ils vivent, quel que ſoit ſon genre, ils aiment les loix, ils aiment les princes, les magiſtrats qui les protégent & les défendent. La maniere dont les loix ſont établies, exécutées, ou vengées, la forme du gouvernement, ſont ce qu'on appelle l'*ordre politique*. Je crois que le préſident de Monteſquieu ſe ſeroit exprimé avec plus de préciſion, s'il avoit défini la vertu, l'amour de l'ordre politique & de la patrie.

L'amour de l'ordre eſt dans tous les hommes.

Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de la nature, ils aiment les proportions & la ſymmétrie dans cet arbre, dont les feuilles ſe répandent en cercle ſur la tige; dans les différens émaux diſtribués ſymmétriquement ſur l'inſecte, la fleur & le coquillage; dans l'aſſemblage des différentes parties qui compoſent la figure des animaux. Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de l'art: les proportions & la ſymmétrie dans un poëme, dans une piece de muſique, dans un bâtiment, dans un jardin, donnent à l'eſprit la facilité de raſſembler dans un moment & ſans peine, une multitude d'objets, de voir d'un coup d'œil un tout, de paſſer alternativement d'une partie à l'autre ſans s'égarer, de revenir ſur ſes pas quand il le veut, de porter ſon attention où il lui plaît, & d'être sûr que l'objet qui l'occupe, ne lui fera pas perdre l'objet qui vient de l'occuper.

L'ordre politique, outre le plaiſir ſecret de raſſembler & de conſerver dans l'eſprit beaucoup de connoiſſances & d'idées, nous donne encore le plaiſir de les admirer; il nous étonne & nous donne une grande idée de notre nature. Nous le trouvons difficile, utile & beau; nous voyons avec ſurpriſe naître d'un petit nombre de cauſes, une multitude d'effets. Nous admirons l'harmonie des différentes parties du gouvernement, & dans une monarchie, comme dans une république, nous pouvons aimer juſqu'au fanatiſme cet ordre utile, ſimple, & grand, qui fixe nos idées, éleve notre ame, nous éclaire, nous protege, & décide de notre deſtinée. L'agriculteur françois ou romain, le patricien ou le gentilhomme, contens de leur gouvernement, aiment l'ordre & & la patrie. Dans la monarchie des Perſes, on n'approchoit point des autels des dieux, ſans les invoquer pour la patrie; il n'étoit pas permis au citoyen de ne prier que pour lui ſeul. La monarchie des Incas n'étoit qu'une famille immenſe, dont le

monarque étoit le pere. Les jours où le citoyen cultivoit ſon champ, étoient des jours de travail; les jours où il cultivoit le champ de l'état & du pauvre, étoient des jours de fêtes. Mais dans la monarchie, comme dans la république, cet amour de la patrie, cette vertu n'eſt le reſſort principal, que dans quelques ſituations, dans quelques circonſtances: l'*honneur* eſt partout un mobile plus conſtamment actif. Les couronnes civiques & murales, les noms des pays de conquêtes donnés aux vainqueurs, les triomphes excitoient aux grandes actions les ames romaines, plus que l'amour de la patrie. Qu'on ne me diſe point que je confonds ici l'*honneur* & la gloire, je ſais les diſtinguer; mais je crois que partout où on aime la gloire, il y a de l'*honneur*. Il ſoutient avec la vertu les faiſceaux du conſul & le ſceptre des rois; l'*honneur* ou la vertu dans la république, dans la monarchie, ſont le principal reſſort, ſelon la nature des loix, la puiſſance, l'étendue, les dangers, la proſpérité de l'état.

Dans les grands empires, on eſt plus conduit par l'*honneur*, par le deſir & l'eſpérance de l'eſtime. Dans les petits états il y a plus, l'amour de l'ordre politique & de la patrie; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Dans les petits états, on aime la patrie, parce que les liens qui attachent à elle, ne ſont preſque que ceux de la nature; les citoyens ſont unis entr'eux par le ſang, & par de bons offices mutuels; l'état n'eſt qu'une famille, à laquelle ſe rapportent tous les ſentimens du cœur, toujours plus forts, à proportion qu'ils s'étendent moins. Les grandes fortunes y ſont impoſſibles, & la cupidité moins irritée ne peut s'y couvrir de ténebres; les mœurs y ſont pures, & les vertus ſociales y ſont des vertus politiques.

Remarquez que Rome naiſſante & les petites républiques de la Grece, où a régné l'enthouſiaſme de la patrie, étoient ſouvent en danger; la moindre guerre menaçoit leur conſtitution & leur liberté. Les citoyens, dans de grands périls, faiſoient naturellement de grands efforts; ils avoient à eſpérer du ſuccès de la guerre, la conſervation de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Rome a moins montré l'amour extrême de la patrie, dans la guerre contre Pyrrhus, que dans la guerre contre Porſenna, & moins dans la guerre contre Mithridate, que dans la guerre contre Pyrrhus.

Dans un grand état, ſoit république, ſoit monarchie, les guerres ſont rarement dangereuſes pour la conſtitution de l'état, & pour les fortunes des citoyens. Le peuple n'a ſouvent à craindre que la perte de quelques places frontieres; le citoyen n'a rien à eſpérer du ſuccès de la nation; il eſt rarement dans des circonſtances où il puiſſe ſentir & manifeſter l'enthouſiaſme de la patrie. Il faut que ces grands états ſoient menacés d'un malheur qui entraîneroit celui de chaque citoyen, alors le patriotiſme ſe réveille. Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle reſſource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie. Annibal, aux portes de Rome, n'y cauſa ni plus de douleurs, ni plus d'alarmes, que de nos jours en reſſentit la France pendant la maladie de ſon roi. Si la perte de la fameuſe bataille d'Hochted a fait faire des chanſons aux François mécontens du miniſtre; le peuple de Rome, après la défaite des armées romaines, a joui plus d'une fois de l'humiliation de ſes magiſtrats.

Mais, pourquoi cet *honneur* mobile preſque toujours principal dans tous les gouvernemens, eſt-il quelquefois ſi bizarre? pourquoi le place-t-on dans des uſages ou puériles, ou funeſtes? pourquoi impoſe-t-il quelquefois des devoirs que condamnent la nature, la raiſon épurée & la vertu? & pourquoi dans certains temps eſt-il particuliérement attribué à certaines qualités, certaines actions, & dans d'autres temps, à des actions & à des qualités d'un genre oppoſé?

Il faut ſe rappeller le grand principe de l'utilité de *David Hume*: c'eſt l'utilité qui décide toujours de nôtre eſtime. L'homme qui peut nous être utile eſt l'homme que nous honorons; & chez tous les peuples, l'homme ſans *honneur* eſt celui qui par ſon caractere eſt cenſé ne pouvoir ſervir la ſociété.

Mais certaines qualités, certains talens, ſont en divers temps plus ou moins utiles; honorés d'abord, ils le ſont moins dans la ſuite. Pour trouver les cauſes de cette différence, il faut prendre la ſociété dans ſa naiſſance, voir l'*honneur* à ſon origine, ſuivre la

ſociété dans ſes progrès, & l'*honneur* dans ſes changemens.

L'homme dans les forêts où la nature l'a placé, eſt né pour combattre l'homme & la nature. Trop foible contre ſes ſemblables, & contre les tigres, il s'aſſocie aux premiers pour combattre les autres. D'abord la force du corps eſt le principal mérite; la débilité eſt d'autant plus mépriſée, qu'avant l'invention de ces armes, avec leſquelles un homme foible peut combattre ſans déſavantage, la force du corps étoit le fondement de la valeur. La violence, fût-elle injuſte, n'ôte point l'*honneur*. La plus douce des occupations eſt le combat; il n'y a de vertus que le courage, & de belles actions que les victoires. L'amour de la vérité, la franchiſe, la bonne foi, qualités qui ſuppoſent le courage, ſont après lui les plus honorées; & après la foibleſſe, rien n'avilit plus que le menſonge. Si la communauté des femmes n'eſt pas établie, la fidélité conjugale ſera leur *honneur*, parce qu'elles doivent, ſans ſecours, préparer le repas des guerriers, garder & défendre la maiſon, élever les enfans; parce que les états étant encore égaux, la convenance des perſonnes décide des mariages; que le choix & les engagemens ſont libres, & ne laiſſent pas d'excuſe à qui peut les rompre. Ce peuple groſſier eſt néceſſairement ſuperſtitieux, & la ſuperſtition déterminera l'eſpece de ſon *honneur*, dans la perſuaſion que les dieux donnent la victoire à la bonne cauſe. Les différens ſe décideront par le combat, & le citoyen, par *honneur*, verſera le ſang du citoyen. On croit qu'il y a des fées qui ont un commerce avec les dieux, & le reſpect qu'on a pour elles, s'étend à tout leur ſexe. On ne croit point qu'une femme puiſſe manquer de fidélité à un homme eſtimable, & l'*honneur* de l'époux dépend de la chaſteté de ſon épouſe.

Cependant les hommes dans cet état, éprouvent ſans ceſſe de nouveaux beſoins. Quelques-uns d'entr'eux inventent des arts, des machines. La ſociété entiere en jouit, l'inventeur eſt honoré, & l'eſprit commence à être un mérite reſpecté. A meſure que la ſociété s'étend & ſe polit, il naît une multitude de rapports d'un ſeul à pluſieurs; les rivalités ſont plus fréquentes, les paſſions s'entre-heurtent; il faut des loix ſans nombre; elles ſont ſéveres, elles ſont puiſſantes, & les hommes forcés à ſe combattre toujours, le ſont à changer d'armes. L'artifice & la diſſimulation ſont en uſage; on a moins d'horreur de la fauſſeté, & la prudence eſt honorée. Mille qualités de l'ame ſe découvrent, elles prennent des noms, elles ont un uſage: elles placent les hommes dans des claſſes plus diſtinguées les unes des autres, que les nations ne l'étoient des nations. Ces claſſes de citoyens ont de l'*honneur* des idées différentes.

La ſupériorité des lumieres obtient la principale eſtime; la force de l'ame eſt plus reſpectée que celle du corps. Le légiſlateur attentif excite les talens les plus néceſſaires; c'eſt alors qu'il diſtribue ce qu'on appelle les *honneurs*. Ils ſont la marque diſtinctive par laquelle il annonce à la nation qu'un tel citoyen eſt un homme de mérite & d'*honneur*. Il y a des *honneurs* pour toutes les claſſes. Le cordon de S. Michel eſt donné au négociant habile & à l'artiſan induſtrieux; pourquoi n'en décoreroit-on pas le fermier intelligent, laborieux, économe, qui fructifie la terre?

Dans cette ſociété, ainſi perfectionnée, pluſieurs hommes, après avoir ſatisfait aux fonctions de leur état, jouiſſent d'un repos qui ſeroit empoiſonné par l'ennui ſans le ſecours des arts agréables; ces arts, dans cette ſociété non corrompue, entretiennent l'amour de la vertu, la ſenſibilité de l'ame, le goût de l'ordre & du beau, diſſipent l'ennui, fécondent l'eſprit; & leurs productions devenues un des beſoins principaux des premieres claſſes des citoyens, ſont honorées de ceux même qui ne peuvent en jouir.

Dans cette ſociété étendue, des mœurs pures paroiſſent moins utiles à la maſſe de l'état que l'activité & les grands talens; ils conduiſent aux *honneurs*, ils ont l'eſtime générale, & ſouvent on s'informe à peine ſi ceux qui les poſſedent ont de la vertu: bientôt on ne rougit plus que d'être ſot ou pauvre.

La ſociété ſe corrompt de jour en jour: on y a d'abord excité l'induſtrie, & même la cupidité, parce que l'état avoit beſoin des citoyens opulens, mais l'opulence conduit aux emplois, & la vénalité s'introduit alors. Les richeſſes ſont trop honorées; les emplois, les richeſſes ſont héréditaires, & l'on *honore* la naiſſance.

Si le bonheur de plaire aux princes, aux miniſtres, conduit aux emplois, aux *honneurs*, aux richeſſes; on honore l'art de plaire.

Bientôt il s'éleve des fortunes immenſes & rapides: il y a des *honneurs* ſans travail, des dignités, des emplois ſans fonctions. Les arts de luxe ſe multiplient, la fantaiſie attache un prix à ce qui n'en a pas; le goût du beau s'uſe dans des hommes déſœuvrés qui ne veulent que jouir; il faut du ſingulier, les arts ſe dégradent, le frivole ſe répand, l'agréable eſt honoré plus que le beau, l'utile & l'honnête.

Alors les *honneurs*, la gloire même, ſont ſéparés du véritable *honneur*; il ne ſubſiſte plus que dans un petit nombre d'hommes, qui ont eu la force de s'éclairer & le courage d'être pauvre: l'*honneur* de préjugé eſt éteint; & cet *honneur* qui ſoutenoit la vigueur de la nation, ne regne pas plus dans les ſecondes & dernieres claſſes, que le véritable *honneur* dans la premiere.

Mais dans une monarchie, celui de tous les gouvernemens qui réforme le plus aiſément ſes abus & ſes mœurs ſans changer de nature, le légiſlateur voit le mal, tient le remede, & en fait uſage.

Que dans tous les genres il décore de préférence les talens unis à la vertu, & que ſans elle le génie même ne puiſſe être ni avancé ni honoré, quelque utile qu'il puiſſe être; car rien n'eſt auſſi utile à un état que le véritable *honneur*.

Que le vice ſeul ſoit flétri, qu'aucune claſſe de citoyens ne ſoit avilie, afin que dans chaque claſſe tout homme puiſſe bien penſer de lui-même, faire le bien, & être content.

Que le prince attache l'idée de l'*honneur* & de la vertu à l'amour & à l'obſervation de toutes les loix; que le guerrier qui manque à la diſcipline ſoit déshonoré comme celui qui fuit devant l'ennemi.

Qu'il apprenne à ne pas changer & à ne pas multiplier ſes loix; il faut qu'elles ſoient reſpectées, mais il ne faut pas qu'elles épouvantent. Qu'il ſoit aimé; dans un pays où l'*honneur* doit régner, il faut aimer le légiſlateur, il ne faut pas le craindre.

Il faut que l'*honneur* donne à tout citoyen l'horreur du mal, l'amour de ſon devoir; qu'il ne ſoit jamais un eſclave attaché à ſon état, mais qu'il ſoit condamné à la honte, s'il ne peut faire aucun bien.

Que le prince ſoit perſuadé que les vertus qui fondent les ſociétés, petites & pauvres, ſoutiennent les ſociétés étendues & puiſſantes; & les Mandevill & leurs infames échos ne perſuaderont jamais aux hommes que le courage, la fidélité à ſes engagemens, le reſpect pour la vérité & pour la juſtice, ne ſont point néceſſaires dans de grands états.

Qu'il ſoit perſuadé que ces vertus & toutes les autres accompagneront les talens, quand la célébrité & la gloire du génie ne ſauveront pas de la honte des mauvaiſes mœurs: l'*honneur* eſt actif; mais le jour où l'intrigue & le crédit obtiennent les *honneurs*, eſt le moment où il ſe repoſe.

Les peuples ne ſe corrompent guere ſans s'être éclairés; mais alors il eſt aiſé de les ramener à l'ordre & à l'*honneur*: rien de ſi difficile à gouverner mal, rien de ſi facile à gouverner bien, qu'un peuple qui penſe.

Il y a moins dans ce peuple les préjugés & l'enthouſiaſme de chaque état, mais il peut conſerver le ſentiment vif de l'*honneur*.

Que l'induſtrie ſoit excitée par l'amour des richeſſes & quelques *honneurs*; mais que les vertus, les talens politiques militaires ne ſoient excités que par les *honneurs* ou par la gloire.

Un prince qui renverſe les abus dans une partie de l'adminiſtration, les ébranle dans toutes les autres: il n'y a guere d'abus qui ne ſoient l'effet des vices, & n'en produiſent.

Enfin, lorſque le gouvernement aura ranimé l'*honneur*, il le dirigera, il l'épurera; il lui ôtera ce qu'il tenoit des temps de barbarie, il lui rendra ce que lui avoit ôté le regne du luxe & de la molleſſe; l'*honneur* ſera bientôt dans chaque citoyen, la conſcience de ſon amour pour ſes devoirs, pour les principes de la vertu, & le témoignage qu'il ſe rend à lui-même, & qu'il attend des autres, qu'il remplit ſes devoirs, & qu'il ſuit les principes.

HONNEUR, *(Mythol.)* divinité des anciens Romains. Ils étoient bien dignes d'encenſer ſes autels, & d'entrer dans ſon ſanctuaire; il leur appartenoit de multiplier ſes temples & ſes ſtatues. Quintus Maximus ayant montré l'exemple à ſes concitoyens,

Marcus Claudius Marcellus crut pouvoir encore renchérir ; celui qu'on avoit nommé l'*épée de Rome*, qui fut cinq fois consul, qui, rempli d'estime pour Archimede, pleura sa mort, & ne s'occupa que du desir de conserver ses jours en assiégeant Syracuse : un tel homme, dis-je, pouvoit hardiment bâtir un même temple à l'*Honneur* & à la *Vertu*. Ayant cependant consulté les pontifes sur ce noble dessein, ils lui répondirent qu'un seul temple seroit trop petit pour deux si grandes divinités ; Marcellus goûta leurs raisons. Il fit donc construire deux temples à la fois, mais voisins l'un de l'autre, & bâtis de maniere qu'il falloit passer par celui de la Vertu, pour arriver à celui de l'*Honneur* ; c'étoit une belle idée, pour apprendre qu'on ne pouvoit acquérir le véritable *honneur* que par la pratique de la vertu. On sacrifioit à l'*Honneur*, la tête découverte, pour marquer le respect infini qu'on devoit porter à cette divinité.

Elle est représentée sur plusieurs médailles sous la figure d'un homme, qui tient la pique de la main droite, & la corne d'abondance de l'autre. Mais j'aime mieux celles où, au lieu de pique, l'on voit une branche d'olivier, symbole de la paix. C'est ainsi qu'elle est sur des médailles de Titus ; ce prince qui, comptant ses jours par ses bienfaits, mettoit son *honneur* & sa gloire à procurer la paix & l'abondance. (*D. J.*)

Honneur se prend encore en divers sens ; ainsi l'on dit, *rendre honneur à quelqu'un* : alors c'est une marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le respect qu'on a pour la personne ou pour la dignité.

On dit *le point d'honneur*. *Voyez* POINT D'HONNEUR.

Les *conseillers d'honneur* sont ceux qui par un titre particulier, ou par une prérogative attachée a leurs places, ont droit d'entrer dans les compagnies pour y juger, ou y avoir séance. Il y a des eccléfiastiques ; des gens d'épée, qui entrent au conseil d'état comme *conseillers d'honneur*.

On appelle *chevaliers d'honneur*, les écuyers & ceux qui donnent la main aux reines & aux princesses.

Dames d'honneur, *filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans leur maison, dans leur suite. *Enfans d'honneur*, les gentilshommes qui sont élevés pages chez les grands.

Les *honneurs du louvre* sont certains privileges affectés à quelques dignités, aux charges, particuliérement à celles de duc & pair, de chancelier, *&c.* comme d'entrer au louvre en carrosse, d'avoir le tabouret chez la reine, *&c.*

Les *honneurs de la maison*, *d'un repas*, sont certaines cérémonies qu'on observe en recevant des visites, en faisant des fêtes, & qu'on rend par soi-même, ou par quelque personne à qui on en commet le soin, comme d'aller recevoir les personnes, ou les reconduire avec soin, de les bien placer, de leur servir les meilleurs morceaux, *&c.* & de faire toutes ces choses d'une maniere agréable & polie.

Les *honneurs de ville* sont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. Il a été commissaire des pauvres, marguillier de sa paroisse, juge-consul, quartenier, conseiller de ville, & enfin échevin : il a passé par tous les *honneurs de la ville*.

Les *honneurs de l'église* sont les droits qui appartiennent aux patrons de l'église & aux seigneurs hauts-justiciers, comme la recommandation au prône, l'encens, l'eau bénite, la premiere part du pain béni, *&c.*

Les *honneurs* est un nom qu'on donne aux principales pieces qui servent aux grandes cérémonies, aux sacres des rois & des prélats, aux baptêmes, *&c.* comme le crémeau, les cierges, le pain, le vin, *&c.* C'étoient tels seigneurs, telles dames qui portoient les *honneurs* en une telle cérémonie.

Dans les obseques, on présentoit autrefois les *honneurs*, c'est-à-dire, l'écu, le timbre, l'épée, les gantelets, les éperons dorés, le pennon, la banniere, le cheval, *&c.*

Les *honneurs funebres* sont les pompes & cérémonies qui se font aux enterremens des grands, comme tentures, herses, oraisons funebres, *&c.*

Les *honneurs* au jeu des cartes, ce sont les peintures ; le roi, la dame, le valet, les matadors à l'hombre.

On appelle *point d'honneur*, en termes de blason, une place dans l'écu qui est au milieu de l'espace enfermé entre le chef & la fasce, ou le lieu où on les place ordinairement. On appelle aussi *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef. *V.* POINT & ECU.

HONNEUR, *terme de commerce de lettre de change.* Faire *honneur* à une lettre de change ; c'eſt l'accepter, & la payer en conſidération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. Vous pouvez toujours tirer ſur moi, je ferai *honneur* à vos lettres.

Faire *honneur* à une lettre de change, s'entend encore d'une autre maniere ; c'eſt quand une lettre de change ayant été proteſtée, un autre que celui ſur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter, & la payer pour le compte du tireur ou de quelque endoſſeur. *Voyez* ENDOSSEUR, LETTRE DE CHANGE, PROTEST & TIREUR. *Dict. de commerce. (G)*

HONNITS-ANCAZON, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* arbriſſeau de l'iſle de Madagaſcar, qui produit une fleur blanche, qui, avec ſa queue qui eſt blanche auſſi, a plus de ſix pouces de longueur. Cette fleur a l'odeur du jaſmin.

HONOLSTEIN, *(Géogr.)* petite ville & bailliage d'Allemagne, dans l'électorat de Treves. *Long. 24, 40 ; lat. 49, 48. (D. J.)*

*HONORABLE, adj. m. & f. *(Gram.)* qui honore ou qui fait honorer. Ainſi l'on dit ce titre eſt *honorable.* Il a reçu une bleſſure *honorable.* Un homme *honorable* eſt celui qui ſait faire les honneurs de ſa maiſon à ceux qui s'y préſentent, ou qu'il y invite. Notre mot *honorable* rendant fort bien l'*ingenuus* des Latins ; ainſi *honorable homme* & *homme né de parens honnêtes* étoient ſynonymes. On appelloit *honorables perſonnes* celles qui avoient paſſé par les magiſtratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des commiſſaires du châtelet, *&c.* Dans ce dernier ſens, on l'avoit rendu par *honoratus*, épithete qui déſignoit dans quelques colonies romaines les exduumvirs. Il y a dans le blaſon des pieces de l'écu qu'on appelle *honorables ;* ce ſont les pieces principales & ordinaires qui, en leur juſte étendue, peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pieces que la croix, le chef, le pal, la bande, la faſce, le ſautoir, le giron & l'écuſſon ; d'autres y ajoutent la barre, la bordure & le treſcheur. On appelle un monument, une *colonne honorable*, celle qu'on a élevée en l'honneur de quelqu'un.

HONORABLE, *(Juriſprud.)* amende *honorable. Voyez* AMENDE.

*HONORAIRE, APPOINTEMENS, GAGES, *(Gram. ſynonym.)* termes relatifs à une rétribution accordée pour des ſervices rendus. C'eſt la maniere dont la rétribution eſt accordée ; c'eſt la nature des ſervices rendus qui fait varier leurs acceptions. D'abord *appointemens* & *gages* ne ſe diſent qu'au pluriel, & *honoraire* ſe dit au pluriel & au ſingulier. *Gages* n'eſt d'uſage qu'à l'égard des domeſtiques, ou de ceux qui ſe louent pour des occupations ſerviles. *Appointemens* eſt relatif à tout ce qui eſt en place, depuis la commiſſion la plus petite juſqu'aux plus grands emplois. *Honoraire* a lieu pour les hommes qui enſeignent quelques ſciences, ou pour ceux à qui on a recours dans l'eſpérance d'en recevoir un conſeil ſalutaire, ou quelqu'autre avantage qu'on tient ou de leurs fonctions ou de leurs lumieres. Les *gages* varient d'un homme à un autre. Les *appointemens* attachés au poſte ſont fixes, & communément les mêmes. Les *honoraires* ſe reglent entre le maître & le diſciple. La viſite & l'ordonnance du médecin, le conſeil & la conſultation de l'avocat, la meſſe & les prieres des prêtres, ſont autrement payés par les hommes opulens que par ceux d'une fortune médiocre. *Gages* marque toujours quelque choſe de bas. *Appointemens* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à *gages*, & l'on offenſe celui dont on marchande le ſervice ou le talent, & à qui l'on doit un *honoraire.* La paie eſt du ſoldat ; le ſalaire de l'ouvrier.

HONORAIRE, adj. de tout genre, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. *(Littérature.)* Il y a dans les académies qui ſe ſont formées depuis l'établiſſement de l'académie françoiſe, une claſſe d'académiciens *honoraires.* Elle eſt la premiere pour le rang, ſans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toujours pluſieurs qui ſeroient dignes d'être académiciens ordinaires, ſi, par un uſage que l'habitude ſeule empêche de trouver ridicule, leur naiſſance, leurs charges, ou leurs dignités, ne les en excluoient pas. C'eſt pourquoi l'on voit des ſavans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, & ſupérieurs par le rang & la naiſſance à quelques-uns des *honoraires,*

raires, ont la délicateſſe de vouloir être diſtingués de ceux-ci, & la modeſtie de ne ſe pas compter parmi les autres ; ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette claſſe abſorbera inſenſiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendoit mieux que perſonne les véritables intérêts de ſa gloire, répondit au duc d'Orléans régent, qui lui offroit de le faire préſident perpétuel de l'académie des ſciences : *eh, monſeigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils?*

Il n'y a point d'*honoraires* dans l'académie françoiſe ; il paroît même qu'elle ne reconnoît pas pour être de la langue l'acception dont il s'agit ici, car on ne la trouve pas dans ſon dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une claſſe d'*honoraires*. Il falloit qu'ils ne fuſſent pas trop faits pour ce titre, puiſqu'ils en avoient tant de beſoin, & ils ne méritoient pas davantage celui d'académicien, puiſqu'il ne leur ſuffiſoit pas. Le marquis & l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvoient pas éviter d'être *honoraires*, ſi l'on en faiſoit, eurent aſſez d'amour-propre pour s'y oppoſer. Ils s'adreſſerent directement au roi, qui approuva leurs raiſons, & rejeta ce projet. Si l'on continue l'hiſtoire de l'académie, ce fait n'y ſera vraiſemblablement pas oublié. La perſonne qui par ſa naiſſance & par ſes ſentimens s'intéreſſoit le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procédé pour l'académie, ſi j'en avois occaſion ; je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans ſon palais une ſociété littéraire, dont il étoit membre, voulut que dans les aſſemblées chacun prît un nom académique ; & lui-même en adopta un pour faire diſparoître tous les titres étrangers. Charles IX, qui forma auſſi une académie, dit dans les lettres patentes, *à ce que ladite académie ſoit ſuivie & honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le ſurnom de protecteur & premier auditeur d'icelle.* Cet article eſt de M. DUCLOS, ſecretaire de l'académie françoiſe.

HONORAIRE, *(Juriſprud.)* en matiere de dignités & de fonctions, a deux ſignifications différentes.

Il y a des *honoraires* ou *ad honores*, c'eſt-à-dire, qui ne rempliſſent pas toutes les fonctions, comme des conſeillers *honoraires*, des tuteurs *honoraires*. *Voyez* CONSEILLERS & TUTEURS.

Il y a auſſi des *honoraires*, c'eſt-à-dire, des officiers qui ont obtenu des lettres d'honneur pour conſerver le titre & les honneurs de leur place, quoiqu'ils ſe démettent de leur office : on n'accorde communément ces lettres qu'au bout de vingt ans ; cependant quelquefois, en conſidération des ſervices & du mérite perſonnel de l'officier, on en accorde au bout d'un moindre temps.

Les *honoraires* conſervent leur rang ordinaire, excepté les chefs de compagnie, qui ne peuvent prendre que la ſeconde place. Ils n'ont point de part aux émolumens. *(A)*

* HONORER, v. act. *(Gramm.)* donner des marques de ſoumiſſion, de reſpect, de vénération, & d'eſtime. On *honore* la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monumens ; & des cérémonies civiles. Un des préceptes du décalogue promet une longue vie dans ce monde, à celui qui *honorera* ſon pere & ſa mere. Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté, dit M. de Fénelon.

HONORER, *en terme de commerce de lettres de change*, ſe dit de l'acceptation & du paiement qu'on en fait par conſidération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change proteſtées, je vous prie de les *honorer*, c'eſt-à-dire, de les accepter. *Dictionn. de commerce.* *(G)*

HONORIADE, ſ. f. *(Géog. anc.)* contrée de l'Aſie mineure ; elle fit long-temps partie de la Bithynie, & n'étoit pas une province particuliere avant l'empire d'Honorius, ſucceſſeur du vieux Théodoſe ; mais dans la ſuite elle devint la onzieme partie du royaume du Pont, que les Romains avoient réduit en province ; il en eſt parlé beaucoup dans les novelles & dans les conciles. *(D. J.)*

HONORIAQUE, ſ. m. *Honoriaci, (Hiſt. anc.)* nom d'une eſpece de milice ancienne qui introduiſit les Vandales, les Alains, les Sueves, *&c.* en Eſpagne.

Didyme & Vérinien, deux freres, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beaucoup

de valeur & de vigilance, les passages des Pyrénées contre ces barbares ; mais ayant été tués, l'empereur Constantius mit en garnison dans ses passages les *Honoriaques*, qui non contens de les ouvrir à toutes ces nations du Nord, qui ravageoient les Gaules, se joignirent à eux. *Dictionnaire de Trevoux.* (*G*)

HONORIFIQUES (DROITS), *jurisp.* nous avons donné ci-devant les notions générales de cette matiere au mot DROITS HONORIFIQUES ; nous ajouterons seulement ici par forme de supplément & d'explication sur ce qui est dit, qu'en Bretagne le patron jouit seul des *droits honorifiques*, & que le seigneur haut-justicier n'y participe pas. Je l'ai avancé d'après le sentiment de M. Guyot, qui dans ses observations sur les *drois honorifiques*, a fait une dissertation à ce sujet, fondée sur l'ordonnance de 1539, donnée pour la Bretagne. Mais voici le vrai sens de cette loi, suivant l'usage constant du parlement de Bretagne, ainsi que me l'a observé M. du Parc Poulain.

Des gentilshommes prétendoient en Bretagne avoir non seulement les moindres honneurs de l'église, mais aussi *les droits honorifiques*, proprement dits ; à l'égard des moindres honneurs, l'ordonnance y est formellement contraire, sauf néanmoins la modification qui y fut apportée par une déclaration du roi, du 24 septembre de la même année, qui conserve les possessions passées, & qui borne l'exécution de l'ordonnance à l'avenir.

Al'égard des grands honneurs de l'église, qui sont les seuls *droits honorifiques* proprement dits, l'ordonnance de 1539, ne dit rien de ceux qui sont seigneurs de l'église ; elle veut que ceux qui prétendent être patrons ou fondateurs, le prouvent par titres.

Mais 1°. s'il n'y a pas de fondateur, le seigneur est réputé le fondateur, parce qu'il est réputé avoir donné le fonds pour le bâtiment de l'église; ainsi en prouvant que l'église est bâtie dans son fief, il satisfait pleinement à l'ordonnance de 1539, parce qu'en produisant le titre de sa féodalité sur l'église, il produit un titre suffisant pour établir présomptivement sa qualité de fondateur.

2°. S'il y a un patron & fondateur qui ne soit pas seigneur de l'église, il a les premiers honneurs, & le seigneur de l'église les a après lui, comme un honneur dû à la féodalité, auquel on pense que l'ordonnance de 1539, n'a point eu intention de donner atteinte. Cela a toujours été ainsi décidé pendant que la réformation du domaine a duré ; & c'est une maxime constante en Bretagne ; c'est même une opinion assez commune dans cette province, à ce que m'assure M. du Parc Poulain, mais qui souffre cependant des difficultés, qu'en Bretagne, lorsqu'il n'y a pas de fondateur, le seigneur du fief de l'église a tous les honneurs, quoiqu'il ne soit pas haut-justicier ; M. du Parc dit qu'il a eu plusieurs fois occasion d'attaquer cette derniere proposition dans des procès, mais qu'elle n'a point été décidée. *Voyez l'ordonnance de 1539* pour la Bretagne, & *la déclaration du 24 septembre* de la même année. (*A*)

HONOSCA, (*Géogr. anc.*) ville maritime de l'Espagne Tarragonoise, entre l'Hebre & Carthagene, selon Tite-Live, *liv. XXII.* Ortélius soupçonne que c'est présentement *Villa-Joyosa*, bourgade au royaume de Valence, dans le golfe d'Alicante. (*D. J.*)

HONSLOW, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Middlesex.

HONTE. f. f. (*Morale.*) c'est dans une ame honnête la conscience d'une faute qui l'avilit ; c'est dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité ; c'est dans un homme foible la crainte de la censure même injuste. Le premier se releve par l'exercice de la vertu ; le second répare selon les circonstances, & le troisieme rampe de peur de tomber. *Voyez* IGNOMINIE.

HONTEUSES, *voy.* HYPOGASTRIQUE.

HOOGSTRATE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant hollandois, au quartier d'Anvers, avec titre de comté. Elle est à 6 lieues N. E. d'Anvers, 3 S. O. de Breda. *Long.* 22, 16 ; *lat.* 51, 25.

Cette ville est la patrie du dominicain Jacques Hoogstraten, inquisiteur général en Allemagne, au commencement du xvj. siecle ; son nom s'est conservé dans l'histoire, pour la violence avec laquelle il exerça sa charge, & par ses injustes procédures contre le savant Reuchlin, un des premiers qui se soit appliqué à l'étude de la langue hébraïque.

Hoogſtraten ſurprit de Maximilien un édit pour brûler tous les livres des juifs, qui furent trop heureux d'obtenir la ſuſpenſion de l'édit. L'empereur qui n'avoit pas oſé le refuſer à Hoogſtraten, demanda l'avis des univerſités d'Allemagne, avec celui de Reuchlin. Cet habile homme opina ſincérement, qu'il ne convenoit pas de brûler tous les livres de ce peuple, dont pluſieurs étoient utiles, mais ſeulement ceux qui attaquoient directement la religion chrétienne; il ſoutint ſon opinion dans un livre intitulé, le *Miroir oculaire:* Hoogſtraten fulmina contre le livre & l'auteur. Le procès fut évoqué à Rome, & la faculté de théologie de Paris déclara, le 2 août 1514, que le *Miroir oculaire* devoit être jeté au feu, & l'auteur ſuſpect d'héréſie, contraint à ſe rétracter. *(D. J.)*

HOORN, *ou* HORN, *(Géogr.)* ville des Provinces-Unies, dans la Weſtfriſe, avec un aſſez bon port. Quoique Amſterdam lui ait enlevé une partie de ſon commerce, elle ne laiſſe pas de faire encore un grand trafic: c'eſt dans ſes pâturages que l'on engraiſſe les bœufs qui viennent du Danemarck & du Holſtein. *Hoorn* commença à être bâtie vers l'an 1300; elle eſt ſur le bord occidental du Zuiderzée, à 2 lieues N. d'Edam, 5 N. E. d'Amſterdam. *Long. 22, 30; lat. 52, 38, 45.*

Junius *(Hadrien)* né à *Hoorn* le premier juillet 1511, a été un des plus ſavans hommes de ſon temps; il perdit ſa bibliotheque & tous ſes manuſcrits dans le pillage de Harlem par les Eſpagnols en 1573; le regret qu'il en eut hâta ſa mort, qui arriva le 16 juillet 1575. Ses principaux ouvrages ſont, un *Nomenclator* en huit langues; une traduction d'Eunapius, de *Vitiis Sophiſtarum;* une deſcription de la Hollande, ſous le titre de *Batavia*, & des miſcellanes intitulés, *Animadverſorum, lib. VI.* Gruter les a inſérés dans ſon tréſor critique. *(D. J.)*

HOOZEN, ſub. m. *(Phyſ.)* eſt le nom que les Hollandois donnent aux trombes qu'on obſerve en mer. *Voy.* TROMBE.

*HOPITAL, ſ. m. *(Gramm. Morale & Politiq.)* ce mot ne ſignifioit autrefois qu'*hôtellerie:* les *hôpitaux* étoient des maiſons publiques où les voyageurs étrangers recevoient les ſecours de l'hoſpitalité. Il n'y a plus de ces maiſons; ce ſont aujourd'hui des lieux où des pauvres de toute eſpece ſe réfugient, & où ils ſont bien ou mal pourvus des choſes néceſſaires aux beſoins urgens de la vie.

Dans les premiers temps de l'égliſe, l'évêque étoit chargé du ſoin immédiat des pauvres de ſon dioceſe. Lorſque les eccléſiaſtiques eurent des rentes aſſurées, on en aſſigna le quart aux pauvres, & l'on fonda les maiſons de piété que nous appellons *hôpitaux. Voyez les articles* DIXMES, CLERGÉ.

Ces maiſons étoient gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres & des diacres, ſous l'inſpection de l'évêque. *Voyez* EVEQUE, DIACRE.

Elles furent enſuite dotées par des particuliers, & elles eurent des revenus; mais dans le relâchement de la diſcipline, les clercs qui en poſſédoient l'adminiſtration, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'adminiſtration des *hôpitaux* à des laïques, qui prêteroient ſerment, & rendroient compte à l'Ordinaire, & le concile de Trente a confirmé ce décret. *Voyez* ECONOME.

Nous n'entrerons point dans le détail hiſtorique des différens *hôpitaux;* nous y ſubſtituerons quelques vues générales ſur la maniere de rendre ces établiſſemens dignes de leur fin.

Il ſeroit beaucoup plus important de travailler à prévenir la miſere, qu'à multiplier des aſyles aux miſérables.

Un moyen ſûr d'augmenter les revenus préſens des *hôpitaux*, ce ſeroit de diminuer le nombre des pauvres.

Par-tout où un travail modéré ſuffira pour ſubvenir aux beſoins de la vie, & où un peu d'économie dans l'âge robuſte préparera à l'homme prudent une reſſource dans l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.

Il ne doit y avoir de pauvres dans un état bien gouverné, que des hommes qui naiſſent dans l'indigence, ou qui y tombent par accident.

Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces pareſſeux jeunes & vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal-entendue des ſecours plus faciles & plus conſidérables que ceux qu'ils ſe procureroient par le travail, rempliſſent nos rues, nos temples, nos grands

chemins, nos bourgs, nos villes & nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes eſt inconnue.

Rendre la condition des mendians de profeſſion & des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maiſons, c'eſt oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à ſoutenir, des travaux publics à continuer.

S'il n'y a dans une ſociété d'aſyle que pour les vrais pauvres, il eſt conforme à la religion, à la raiſon, à l'humanité, & à la ſaine politique, qu'ils y ſoient le mieux qu'il eſt poſſible.

Il ne faut pas que les *hôpitaux* ſoient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement ſoit redoutable aux fainéans.

Entre les vrais pauvres, les uns ſont ſains, les autres malades.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que des habitations des pauvres ſains ſoient dans les villes; il y a, ce me ſemble, pluſieurs raiſons qui demandent que celles des pauvres malades ſoient éloignées de la demeure des hommes ſains.

Un *hôpital* de malades eſt un édifice où l'architecture doit ſubordonner ſon art aux vues du médecin: confondre les malades dans un même lieu, c'eſt les détruire les uns par les autres.

Il faut ſans doute des *hôpitaux* par-tout; mais ne faudroit-il pas qu'ils fuſſent tous liés par une correſpondance générale?

Si les aumônes avoient un réſervoir général, d'où elles ſe diſtribuaſſent dans toute l'étendue d'un royaume, on dirigeroit ces eaux ſalutaires par-tout où l'incendie ſeroit le plus violent.

Une diſette ſubite, une épidémie, multiplient tout-à-coup les pauvres d'une province; pourquoi ne transféreroit-on pas le ſuperflu habituel ou momentané d'un *hôpital* à un autre?

Qu'on écoute ceux qui ſe récrieront contre ce projet, & l'on verra que ce ſont la plupart des hommes horribles qui boivent le ſang du pauvre, & qui trouvent leur avantage particulier dans le déſordre général.

Le ſouverain eſt le pere de tous ſes ſujets; pourquoi ne ſeroit-il pas le caiſſier général de ſes pauvres ſujets?

C'eſt à lui à ramener à l'utilité générale les vues étroites des fondateurs particuliers. *Voyez l'article* FONDATION.

Le fonds des pauvres eſt ſi ſacré, que ce ſeroit blaſphémer contre l'autorité royale, que d'imaginer qu'il fût jamais diverti, même dans les beſoins extrêmes de l'état.

Y a-t-il rien de plus abſurde qu'un *hôpital* s'endette, tandis qu'un autre s'enrichit? Que ſeroit-ce s'ils étoient tous pillés?

Il y a tant de bureaux formés, & même aſſez inutilement; comment celui-ci dont l'utilité ſeroit ſi grande, ſeroit-il impoſſible? La plus grande difficulté qu'on y trouveroit peut-être, ce ſeroit de découvrir les revenus de tous les *hôpitaux*. Ils ſont cependant bien connus de ceux qui les adminiſtrent.

Si l'on publioit un état exact des revenus de tous les *hôpitaux*, avec des liſtes périodiques de la dépenſe & de la recette, on connoîtroit le rapport des ſecours & des beſoins; & ce ſeroit avoir trop mauvaiſe opinion des hommes, que de croire que ce fût ſans effet: la commiſération nous eſt naturelle.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen critique de l'adminiſtration de nos *hôpitaux;* on peut conſulter là-deſſus les différens mémoires que M. de Chamouſſet a publiés ſous le titre de *vues d'un citoyen;* & l'on y verra que des malades qui entrent à l'Hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on n'en perd qu'un huitieme à la Charité, un neuvieme & même un quatorzieme dans d'autres *hôpitaux*: d'où vient cette différence effrayante? *V. les articles* HÔTEL-DIEU & CHARITÉ.

HÔPITAL MILITAIRE, c'eſt un *hôpital* établi par le roi pour recevoir les officiers & les ſoldats malades ou bleſſés qui doivent y trouver tous les ſecours néceſſaires, & qui les y trouveroient effectivement, ſi les réglemens faits à ce ſujet étoient exactement obſervés.

Il y a un grand nombre de ces *hôpitaux* en France; ils ſont ſous la direction du miniſtre de la guerre, qui nomme aux places de médecins & de chirurgiens que le roi y entretient.

Il y a des entrepreneurs pour la fourni-

ture des subsistances ; des commissaires-ordonnateurs pour veiller à ce que ces entrepreneurs fournissent aux troupes ce qu'ils sont obligés de fournir, & que les alimens soient bons ; il y a aussi des inspecteurs de ces *hôpitaux*, *&c.*

Lorsque les armées sont en campagne, il y a un *hôpital* à la suite de l'armée. Celui qui la suit dans tous ses mouvemens est appellé par cette raison l'*hôpital ambulant.*

Le bon ordre qui doit régner dans les *hôpitaux* d'une armée, mérite une si grande attention, que c'est delà que dépend la perte ou le salut d'une bonne partie des soldats qui la composent. Lorsqu'après quelques années de paix, une armée entre en campagne, elle est composée de soldats lestes, forts & vigoureux, capables de supporter les fatigues de la guerre, bien disciplinés, bien exercés, ayant eu le temps de prendre l'esprit de leur état, & sur lesquels il paroît qu'un général doit faire plus de fond que sur des troupes de nouvelle levée. L'état est donc intéressé à pourvoir à tout ce qui peut contribuer à leur conservation, en prenant les arrangemens propres à arrêter le progrès des maladies qui ravagent nos troupes, sur-tout lorsqu'elles se portent dans des pays éloignés de la France ; à empêcher que les soldats blessés ne meurent faute d'être secourus & pansés à propos, par le défaut des chirurgiens qui manquent en quantité & en qualité ; à empêcher que dans les routes que font les *hôpitaux*, lors de leur évacuation, les malades ne meurent d'inanition, par l'avarice de ceux qui sont chargés de leur conduite. Pour parer à ces inconvéniens, il faut établir un ordre qui les anéantisse, & que l'appât du gain ne puisse plus détruire ; pour y parvenir il faut en confier la dépense à des personnes de probité, qui par leur état soient intéressées à la conservation du soldat ; ces deux points se trouvent réunis dans l'état de l'officier : c'est ce qui fait penser qu'en chargeant chaque corps du traitement de ses soldats, & y établissant une regle invariable pour le maintien du bon ordre, l'état y gagneroit, tant par rapport à la conservation du soldat, que par rapport aux finances, d'autant mieux que le traitement se fera à beaucoup moins de frais, qu'il ne sera presque plus question de procès verbaux, & que l'on ne verra plus à l'armée cette quantité d'hommes qui y viennent à titre de chirurgiens apprendre leur métier aux dépens du roi & des malheureux qui tombent dans leurs mains.

Pour être en état de former par chaque corps de bons *hôpitaux*, il est nécessaire que le roi entretienne dans chaque régiment de ses troupes, un chirurgien-major, en état de démontrer & d'opérer : il faut que ces qualités lui soient acquises, autant par la pratique que par l'étude ; qu'il soit en état de faire l'office de médecin, qualité actuellement attachée à tous les bons chirurgiens : enfin un sujet qui ne doive rien à la faveur, & qui puisse être avoué des académies de chirurgie.

Il est pareillement nécessaire que le roi entretienne dans chaque compagnie de ses troupes, ou tout au moins de deux en deux compagnies, un garçon chirurgien, qui n'aura d'autre service à faire que celui de sa profession, & dont la paie soit plus forte que celle du soldat, pour le distinguer ; & pour leur donner de l'emulation il faut que le roi accorde quelque privilege, dans les provinces, aux chirurgiens qui s'y établiront, après avoir servi dans ses troupes avec exactitude & distinction le temps qui sera fixé ; par ce moyen on trouvera beaucoup plus de sujets qu'il n'en faudra pour remplir ces places : tous ces garçons chirurgiens seront dans chaque corps aux ordres du chirurgien-major, qui sera obligé de leur démontrer, dans certains jours de chaque semaine, & de les instruire avec application & exactitude, sur tout ce qui regarde cette profession, afin d'en faire des sujets propres à rendre les services essentiels que l'on doit attendre d'eux à l'armée ; le plus capable de chaque bataillon y sera à titre de chirurgien aide-major, avec un supplément de paie du roi.

Voilà de quoi former tous les chirurgiens de l'armée, à la tête desquels on mettra un chirurgien-major par division, tel que la cour les nomme ordinairement, gens d'un mérite distingué ; leur service sera de veiller à l'exactitude des autres, à en reconnoître la capacité, & les redresser dans tous les cas, en faisant leur tournée par division,

dans les quartiers d'hiver, & en visitant les ambulances en campagne.

Pour former des sujets toujours plus habiles, le roi pourroit établir à Paris une maison, où un des garçons chirurgiens de chaque bataillon, de chaque régiment de cavalerie, dragons ou hussards, seroit envoyé, au choix du chirurgien-major de chaque corps, y vivant au moyen de la solde que le roi accorde à son régiment, en sorte qu'il ne soit fait d'autres frais pour lui que le logement & le coucher: tous ces garçons chirurgiens y feront leur cours sous les instructions des meilleurs démonstrateurs préposés à cet effet.

Pour donner de l'émulation & récompenser les soins des chirurgiens-majors, il faut que les places attachées à leur profession, dans les *hôpitaux* royaux de France, soient le prix de leurs services, & leur servent de retraite.

Il semble que dans cet arrangement, tout concourt à donner de l'émulation à l'un & à l'autre état des chirurgiens, & qu'étant attachés aux troupes, ils seront portés, autant par inclination que par devoir, à les bien traiter.

Le chirurgien-major sera chargé de l'emplette & de la fourniture des drogues, des eaux-de-vie, linges à pansement, charpies, *&c.* au moyen d'un prix fixe par chaque journée de malades, & les chirurgiens-majors des divisions seront chargés de l'inspection de leur pharmacie; le roi fournira les moyens de la transporter, elle doit toujours marcher avec la troupe.

Les aumôniers de chaque régiment feront leur charge à l'*hôpital*, en suivant l'ordre & la regle prescrite aux aumôniers des *hopitaux;* il y en aura toujours un nombre au quartier général, attaché à l'ambulance, pour remplacer ceux des régimens qui seroient morts ou malades.

Comme l'on propose de charger les corps du traitement de leurs malades, au moyen d'un prix fixe que la cour leur accordera par chaque journée de malade, au moyen duquel ils seront chargés de la fourniture des alimens, médicamens, eau-de-vie & linge à pansement, *&c.* ce sera aux commandans & majors des corps à choisir parmi leurs sergens, des hommes intelligens & propres à ménager leurs intérêts, sans préjudice au bon traitement du soldat, pour remplir les fonctions de directeur, dépensier & garde-magasin.

Les infirmiers seroient fournis par l'*hôpital* ambulant, qui en sera toujours fourni d'une suffisante quantité, ils seront payés par les corps; dans le cas où il en manqueroit, on en demanderoit de bonne volonté dans la troupe; & il faut éviter, autant qu'il est possible, de les prendre par force; car le dégoût que cause un pareil métier, à ceux qui n'y sont pas propres, causeroit la perte de quantité d'hommes qui pourroient être ailleurs de fort bons sujets; ils seront distribués de vingt-quatre en vingt-quatre malades; il y en aura un de surnuméraire pour enterrer les morts, & un dans chaque *hôpital*, qui sera celui qui paroîtra le plus propre, le plus intelligent, & le plus ferme pour commander les autres: voilà tous les hommes propres à former de bons *hôpitaux*, qui seront à la charge des corps.

Il faut qu'il y ait à chaque *hôpital*, un homme qui y soit attaché, pour veiller aux intérêts du roi & au bien-être du soldat; il sera nommé par la cour, à titre de contrôleur, & sera payé par le roi; il sera indépendant des corps, & sera chargé conjointement avec les commissaires des guerres, de faire exécuter les ordonnances du roi concernant les *hôpitaux;* il ne sera tenu de rendre compte qu'à l'intendant de l'armée, à l'officier général, sous les ordres duquel sera le corps à qui appartiendra l'*hôpital* auquel il sera attaché.

De quelle utilité peuvent être d'autres commis pour faire ou faire faire le service dans un *hôpital?* & à quoi sert cette quantité de commis qui sont à la suite des entrepreneurs, avec des appointemens si considérables, tels que

Un directeur à . .	150 liv. par mois.
Un dépensier à . .	100
Un garde-magasin à	100
Un commis aux entrées.	120
Un chirurgien aide-major.	150
Dix garçons chirurgiens sans nourriture, à soixante livres chacun . . .	600
Un contrôleur à . .	150
	1370 liv.

De l'autre part, ... 1370 liv.
Et dans les *hôpitaux* considérables, un sous-directeur & un sous-contrôleur, à cent livres chacun, 200

1570 liv.

Que l'on ôte cent soixante & dix livres pour les appointemens du contrôleur, mentionnés d'autre part, il restera par chaque mois, en bon pour le roi, quatorze cents livres dans les *hôpitaux* considérables, & douze cents livres dans les moins considérables; ces sommes doivent faire une déduction sur le prix des journées, comme on le verra en son lieu.

Fonctions des employés au service desdits hôpitaux.

Le chirurgien-major fera sa visite tous les matins, à huit heures en été, & à neuf heures en hiver; il sera suivi des garçons chirurgiens de garde qui écriront ses ordonnances, & des chirurgiens-aide-majors de chaque bataillon, qui resteront à l'*hôpital* jusqu'à midi, pour faire exécuter les ordres qu'il aura donnés dans sa visite; tous les autres garçons chirurgiens du régiment le suivront pareillement dans sa visite; & les chirurgiens-aide-majors les disperseront dans les salles où ils seront nécessaires, conséquemment aux ordres du chirurgien-major; il préparera ensuite de sa visite les médicamens nécessaires, & chargera de la distribution un des chirurgiens-aide-majors, le plus intelligent dans cette partie.

L'aumônier fera sa charge suivant la regle prescrite aux aumôniers des *hôpitaux*.

Le directeur fera avertir le contrôleur toutes les fois qu'il fera mettre la viande à la marmite, afin qu'il vérifie si l'on y met la quantité fixée, & si elle est de la qualité requise; il fera tous les matins & dans toutes les salles sa visite, une heure avant celle du chirurgien-major; il verra si les lits sont faits, si les salles sont balayées, & si l'infirmier-chef fait tenir l'ordre de propreté qui lui est prescrit; il s'informera des malades, si les infirmiers sont exacts à les servir, & verra si les plaintes qu'il recevra sont fondées, afin de punir sévérement l'infirmier qui auroit manqué: il aura toujours une suffisante provision de toutes les choses nécessaires aux alimens des malades; il aura l'œil à ce que le dépensier soit juste dans toutes ses distributions, tant pour l'intérêt du corps, que pour celui des malades; il dressera un état journalier de la dépense qu'il fera, dont il remettra copie, tous les cinq jours, au major ou à l'officier prépose pour recevoir ses comptes: les visites du chirurgien-major qu'il y joindra, lui serviront de pieces justificatives. Les officiers commandés tous les jours pour la visite dudit *hôpital*, répondront, en leur propre & privé nom, du mal-être du soldat malade, s'il y avoit des plaintes légitimes le jour de leur visite, & qu'ils n'y aient pas fait apporter le remede convenable. Lorsque les commissaires & contrôleurs feront leur visite dans lesdits *hôpitaux*, il ne s'y trouvera aucuns officiers, sergens ni commis intéressés pour le corps, afin que les soldats malades puissent faire librement leurs plaintes; & si elles sont justes, ils en rendront compte sur le champ à l'officier-général, sous les ordres duquel sera cette troupe.

Le dépensier sera chargé de faire le partage des alimens, conséquemment à l'état de visite du chirurgien-major, dont copie lui sera remise; il aura un panier par salle, divisé en quatre, où sera le pain de chaque espece de portion; une cuvette de bois, divisée pareillement en quatre, où sera la viande de chaque espece de portion; un broc pour le vin, où sera la quantité nécessaire pour toute la distribution; une marmite de distribution pour faire les bouillons & tremper les soupes; deux pots propres à tenir le riz & les panades: il remettra tous ces ustensiles garnis des alimens nécessaires aux infirmiers de distribution, qui la feront à l'heure fixée, sur un extrait par salle de la visite du chirurgien-major, qui leur sera remis par le dépensier, afin qu'ils puissent reconnoître par les numéros des lits, les malades auxquels ils doivent faire les différentes especes de distribution; il aura une extrême attention à faire tenir tous ces ustensiles très-propres, & que les infirmiers fassent leurs distributions avec beaucoup de propreté; qu'ils ne servent point la viande, le pain, ni autres alimens avec les doigts, & qu'ils aient des fourchettes de bois pour ce service; il veillera à ce que le cuisinier

tienne ſa cuiſine & tout ce qui en dépend dans le plus grand ordre de propreté.

L'infirmier-chef ſera chargé de veiller à l'exactitude des autres, il fera ſa tournée dans les ſalles deux fois par jour, il fera balayer & nettoyer par-tout, fera faire les lits, ſera laver les écuelles, aſſiettes, & généralement toute la terraille à l'uſage des malades; fera faire un feu tempéré dans les ſalles pendant le froid; fera par un infirmier peigner les ſoldats malades, qui ſeront en état de le ſouffrir, & hors d'état de le faire; il veillera à ce que les ſoldats qui ſont en état de ſe tenir propres, le faſſent; & ſi quelqu'un s'obſtinoit à reſter dans la mal-propreté, il en rendra compte au directeur qui, étant ſergent, ſe ſervira de ſon autorité pour le faire tenir dans l'état de propreté où il doit être. La propreté que l'on doit obſerver & faire obſerver dans les *hôpitaux*, eſt d'une ſi grande conſéquence, que c'eſt preſque toujours de la mal-propreté que naiſſent les maladies contagieuſes: s'il y a beaucoup de malades dans un *hôpital*, dont l'emplacement ſoit néceſſairement reſſerré, que ces malades ſoient tenus mal-proprement, ou ſoient eux-mêmes mal-propres, ils s'infectent, & tout ce qui eſt à portée d'eux s'en ſent; c'eſt ce qui arrive preſque toujours dans les *hôpitaux* de l'armée, ſoit par la négligence de ceux qui ſont chargés d'y veiller, ou parce que les ſoldats n'étant point ſubordonnés aux commis des *hôpitaux*, mépriſent ce qu'ils peuvent leur dire à ce ſujet. L'infirmier-chef commandera tous les jours les infirmiers de garde qui doivent veiller pendant les vingt-quatre heures aux beſoins de tous les malades; il prendra l'ordre du chirurgien-major, pour ſavoir la quantité qu'il doit y en avoir de garde, tant par rapport au nombre des malades, qu'à l'emplacement de l'*hôpital*, le tout ſans préjudice du ſervice journalier que les autres infirmiers doivent faire, de vingt-quatre en vingt-quatre malades; tel que celui de faire les lits exactement tous les matins, & tenir propres de tout point les vingt-quatre malades qui leur ſont confiés. L'infirmier-chef fera brûler des parfums communs, tels que genievre, romarin, ſpique, lavande, *&c.* dans toutes les ſalles, deux fois par jour, une demi-heure avant la diſtribution des alimens; tous les jours, le matin, il tiendra les fenêtres ouvertes dans toutes les ſalles, au moins une demi-heure, quand il ſera froid, à moins qu'il ne faſſe un vent trop fort ou du brouillard, il les tiendra toujours plus ouvertes, en ſuivant les gradations de la chaleur ou du froid; il veillera à ce que les morts ſoient enterrés douze heures après leur décès, & que les foſſes ſoient aſſez profondes pour que les cadavres ne cauſent aucune infection.

Le garde-magaſin ſera chargé de recevoir & diſtribuer les fournitures de toute eſpece, qui ſeront deſtinées pour le ſervice de l'*hôpital*; & pour qu'il en rende compte à la premiere requiſition, il tiendra un état de ſa recette qu'il formera ſur autant de colonnes qu'il y aura de différentes eſpeces de fournitures, en faiſant la diſtinction du bon & du mauvais; lequel état ſera ſigné des commandant & major du corps, du commandant du lieu où ſera ledit *hôpital*, du commiſſaire des guerres & du contrôleur; & ſi, pendant le temps que leſdites fournitures ſeront au ſervice de l'*hôpital*, il y avoit du déficit, ſoit par fracture, uſure ou autres cas ſemblables, il requerra le commiſſaire des guerres d'en dreſſer procès verbal, pour ſervir à la décharge du corps; il fera ſouvent ſa viſite dans l'*hôpital*, pour vérifier ſi les fournitures ne ſe dégradent pas par la faute des malades ou infirmiers; il fera blanchir les draps & autres linges au ſervice dudit *hôpital*, & en diſtribuera tous les quinze jours aux malades.

Le contrôleur aura ſon bureau à portée de l'*hôpital*, où il reſtera exactement depuis ſept heures du matin juſqu'à onze, pour recevoir les billets d'entrée des malades, qu'il enrégiſtrera ſur un regiſtre qui ne ſervira qu'à cet uſage; tous les cinq jours le chirurgien-major marquera les ſoldats qui ſont en état de ſortir dudit *hôpital*, & en enverra la note au contrôleur par l'infirmier-chef, qui lui préſentera les ſoldats marqués pour ſortir, & auxquels il délivrera des billets de ſortie, après les avoir enrégiſtrés ſur un regiſtre qui ne ſervira qu'à cet uſage; enſuite il ſe portera dans les ſalles de l'*hôpital*, & fera l'appel des malades, pour vérifier ſi le nombre des reſtans eſt conforme à ſes regiſtres; il s'informera des ſol-

dats

dats s'ils ſont traités ſuivant l'ordonnance; recevra les plaintes de ceux qui en feront; examinera ſi elles ſont fondées; les communiquera au commiſſaire, & en fera ſon rapport à l'officier-général, aux ordres duquel ſera la troupe; il enrégiſtrera les ſoldats morts ſur un regiſtre particulier; leſquels trois regiſtres ſeront côtés & paraphés par premier & dernier feuillet par le commiſſaire; il donnera un état du mouvement journalier au commandant du lieu où ſera l'*hôpital*, & un au commiſſaire des guerres; il dreſſera tous les mois trois états des journées des ſoldats malades audit *hôpital*, ſur ſix colonnes; la premiere contiendra le nom des compagnies; la ſeconde, le nom des ſoldats malades de chaque compagnie; la troiſieme, le jour de l'entrée ou de ceux qui ſont reſtés du mois précédent; la quatrieme, le jour de la ſortie ou de la mort; la cinquieme, le total des journées par compagnie; & la ſixieme, le total général des journées. Il formera cet état ſur les trois regiſtres mentionnés ci-devant, qui ſeront arrêtés tous les mois par le commiſſaire; leſdits trois états ſeront ſignés de lui & viſés du commiſſaire, & ſeront envoyés, du premier au 6 de chaque mois, à l'intendant de l'armée, qui en gardera un, en enverra un au miniſtre ayant le département de la guerre, & le troiſieme au major du régiment, après l'avoir ordonnancé, pour qu'il en ſoit payé chez le tréſorier. S'il arrivoit que des ſoldats d'un autre régiment fuſſent en détachement à portée du lieu où ſeroit ledit *hôpital*, ou qui allant ou revenant du pays, tombaſſent malades & fuſſent obligés d'y entrer, le contrôleur feroit dépoſer leurs armes, s'ils en avoient, au magaſin, dont il feroit inventaire, de même que des hardes d'ordonnance dont ils ſeroient munis, & en enverroit tout de ſuite copie aux majors de leurs régimens, auxquels il ſeroit fait retenue de la ſolde deſdits ſoldats au profit du régiment à qui appartiendra l'*hôpital*, & le roi paieroit le ſupplément de leurs journées. Le contrôleur ſera chargé des réparations à faire au compte du roi, dans les emplacemens où il peut manquer beaucoup de choſes néceſſaires aux *hôpitaux*, tels que des bois de lit, des poëles pour échauffer les ſalles, des fourneaux dans la cuiſine, des rayons & garde-manger dans la dépenſe, *&c.* Le marché de ces réparations ne ſera fait qu'en préſence du commandant du lieu, du commiſſaire des guerres & du major du régiment; de toutes leſquelles réparations, ce contrôleur dreſſera trois états, qui ſeront ſignés de toutes les perſonnes mentionnées ci-deſſus, & envoyés à l'intendant de l'armée, qui en gardera un, en enverra un au miniſtre de la guerre, & le troiſieme au contrôleur, après l'avoir ordonnancé, pour en être payé chez le tréſorier.

Dans le cas où les maladies feront des progrès conſidérables, les chirurgiens-majors de chaque diviſion, nommés par la cour, feront leur tournée & raiſonneront avec les chirurgiens-majors des corps, ſur la nature des maladies; enſuite ils s'aſſembleront pour convenir des moyens propres à en arrêter le cours, & en feront part aux chirurgiens-majors du corps.

De l'emplacement des hôpitaux. Lorſque les troupes entreront en quartier d'hiver, le commandant du lieu fera choiſir, ſur le logement du quartier, la maiſon la plus convenable, & de préférence un couvent, s'il y en a, pour y établir l'*hôpital* des troupes qu'il commande; s'il y a différens régimens dans le quartier, il fera donner, autant qu'il ſera poſſible, un emplacement par régiment, pour éviter la multitude des malades dans un même lieu; & s'il n'y a qu'une maiſon deſtinée pour les *hôpitaux* de différens régimens, elle ſera diſtribuée par égale portion pour chaque bataillon, ou régiment de cavalerie & dragons. S'il ſe trouve une cuiſine ſuffiſamment grande pour contenir les chaudieres de chaque régiment, on leur aſſignera à chacun leurs fourneaux. Il y aura toujours une ſentinelle dans cette cuiſine pour y faire obſerver l'ordre: il faut que chaque régiment ait ſa chambre de dépenſe particuliere; il convient que le contrôleur, les chirurgien-major & aumônier de chaque régiment, ſoient logés à portée dudit *hôpital*. Dès que l'emplacement de l'*hôpital* ſera reconnu, le contrôleur & le commiſſaire verront les réparations & achats néceſſaires à faire au compte du roi; deſquelles réparations il ſera dreſſé un état par le contrôleur, pour

le marché en être fait & exécuté tout de suite, dans la forme expliquée ci-devant. Chaque *hôpital* particulier aura son contrôleur, & une garde pour contenir les soldats, empêcher que les malades ne sortent, & que leurs camarades ne leur apportent des alimens étrangers : le directeur, dépensier & garde-magasin, seront logés dans ledit *hôpital*.

Des fournitures. En suivant l'usage des étrangers étant sur les pays ennemis, il sera fait une perquisition dans toutes les maisons & couvens de la dépendance de chaque quartier, des matelas, draps, couvertures, paillasses & traversins qui s'y trouveront, pour en fournir les *hôpitaux* d'une suffisante quantité ; chaque habitant mettra sa marque sur celle qu'il devra fournir, pour la reconnoître lors de l'évacuation dudit *hôpital* ; ensuite elles seront transportées dans les *hôpitaux*, & remises aux gardes-magasin, qui en donneront leur reçu à la charge du corps, & seront obligés de le représenter toutes les fois qu'ils en seront requis. Dans les pays amis, alliés ou neutres, dans lesquels on seroit obligé d'hiverner, on peut par arrangement en faire fournir de même, en payant à la reddition desdites fournitures, le dommage qui auroit pu y être fait, sur l'estimation que des commissaires prépposés de part & d'autre feront faire à cet effet. Les corps seront chargés des chaudieres pour le bouillon & la tisane ; des paniers, cuvettes de bois, brocs pour le vin & tisanes, grandes cuillers, fourchettes, écumoires, couteaux de cuisine, toute la menue terraille à l'usage des malades. Ces ustensiles, à l'exception de la terraille & la pharmacie, marcheront toujours avec la troupe : le roi fournira les moyens de les transporter.

Chauffage. Le bois pour la consommation des *hôpitaux*, étant sur pays ennemi, doit être pris dans les bois des communautés où chaque troupe sera en quartier ; & s'il arrivoit que dans l'étendue du pays que l'armée occuperoit, il y eût des cantons qui en manquassent, on en tireroit sur les voitures du pays des quartiers où ils seroient abondans, à moins qu'il n'y ait dans le pays une autre espece de chauffage. Cette fourniture se peut joindre au chauffage des corps-de-garde & du reste de la troupe. Dans les pays des alliés on prendra les arrangemens ordinaires pour cette fourniture.

De la quantité & espece des alimens. Toutes les vingt-quatre heures il sera mis dans la marmite une livre de viande de bœuf par chaque malade qui sera dans l'*hôpital*, & autant que faire se pourra, deux tiers de bœuf & un tiers de mouton : on croit que le bouillon en seroit meilleur, en ne mettant qu'une demi-livre toutes les douze heures. Sur cette quantité, les infirmiers doivent être nourris, ainsi que le cuisinier & autres servant à l'*hôpital*, parce que, sur la quantité des malades, dont il y a souvent plus de moitié à la diete & au quart, il se trouve plus de viande qu'il n'en faut pour leur nourriture. Les commissaires, contrôleurs & autres ayant droit, feront visiter les bêtes avant & après avoir été tuées, pour connoître si elles sont saines & propres à l'usage des malades : la portion de viande sera d'une livre poids de marc, divisée en deux parties pour le dîner, le souper, les trois quarts de douze onces, la demie de huit onces & le quart de quatre onces.

Le pain sera composé de pur froment, autant que le pays le permettra ; & si l'on habitoit des pays où cette espece soit rare, il sera composé des deux tiers froment & l'autre tiers seigle : on observera que toute la fleur doit y rester, que l'on en doit ôter le gros son, & que le pain doit être bien cuit ; la portion sera composée d'une livre & demie poids de marc, en deux parties, les trois quarts de dix-huit onces, la demie de douze onces, le quart de six onces. Pour ceux qui ne doivent avoir que des soupes, on leur coupera des tranches à la concurrence de deux onces.

Le vin qui sera distribué aux malades, sera pris dans le pays qu'on occupera, à moins qu'on ne puisse le tirer à meilleur marché des pays voisins ; & par cette raison, on ne pourra se plaindre ni refuser le vin du pays, dès qu'il n'aura pas les défauts d'être aigre, piqué, tourné ou trempé ; il faut, autant qu'il sera possible, que ce soit du vieux.

Les œufs qui serviront aux bouillons blancs & à ceux qui relevent de diete, seront pris les plus frais qu'on pourra les trouver.

Le riz ſera donné du plus blanc & du meilleur.

Les panades ſe feront ſelon l'ordre du chirurgien-major.

La tiſane étant ſujette à s'aigrir, particuliérement en été; le garçon-chirurgien, chargé de la faire, n'en fera qu'autant qu'il pourra s'en conſommer à peu près dans les vingt-quatre heures; les choſes néceſſaires pour la faire ſeront fournies par le chirurgien-major, de même que les œufs & le lait pour l'uſage des cataplaſmes. Ces articles ſont relatifs au traité qui ſera fait de ſa part avec le corps pour la fourniture des drogues.

Evacuations deſdits hôpitaux. Lorſque le général ſe diſpoſera à quitter ſes quartiers d'hiver pour entrer en campagne, il donnera ſes ordres à l'intendant de l'armée, pour qu'il diſpoſe les ambulances pour recevoir les malades des *hôpitaux* des quartiers d'hiver; pour lors les régimens les plus à portée de l'ennemi, commenceront leur évacuation ſur ceux qui ſeront le plus à portée ſur leurs derrieres, & ſucceſſivement de quartier en quartier, les régimens recevront les malades de leurs voiſins juſqu'aux lieux des entrepôts de l'ambulance, où étant arrivés, chaque ſergent, chargé de la conduite des malades de ſon corps, fera un billet d'entrée pour chaque malade, dans lequel ſeront expliqués les hardes d'ordonnance & l'armement dont il ſera muni, & dont le contrôleur dudit *hôpital* tiendra un état exact, afin qu'au cas qu'il en meure quelqu'un, le garde-magaſin ſoit tenu d'en rendre compte au régiment, & que chaque ſoldat puiſſe retrouver exactement, au retour de ſa maladie, tout ce qu'il aura apporté d'ordonnance dudit régiment. Les régimens qui commenceront leur évacuation, donneront avis aux régimens qui ſe trouveront ſur leur route, du jour de l'arrivée de leurs malades, afin qu'ils ſe préparent à les recevoir & alimenter, & d'évacuation en évacuation, tous les régimens en uſeront de même.

Des billets d'entrée & de ſortie. Les billets d'entrée & de ſortie ſont des pieces juſtificatives, pour ſervir à la vérification des états des journées des malades; mais qui facilitent aux ſoldats les moyens de courir toutes les campagnes d'*hôpital* en *hôpital*, de prendre de l'argent, des chemiſes, ſouliers, *&c.* par-tout où on leur en veut donner: on a pu remarquer, pendant la guerre derniere, que près d'un ſixieme des ſoldats de l'armée ont pris ce parti, leſquels au lieu de rendre ſervice ont ruiné leurs capitaines; on a, par eux-mêmes, découvert leur ruſe: dès qu'un ſoldat mouroit dans un *hôpital*, ces vagabonds fouilloient dans ſes poches pour y chercher des billets de ſortie de quelqu'autre *hôpital*, & dès qu'ils en trouvoient, ils s'en ſervoient pour aller demander de l'argent & des hardes ſous le nom du mort, & pour toucher les commiſſaires & les rendre favorables à leurs demandes, ils ſe préſentoient à eux dans le plus mauvais équipage qu'ils pouvoient; d'autres s'y ſont préſentés de même & ont dit qu'ils avoient perdu leurs billets: ils ont pris de l'argent & des hardes ſous de faux noms & des noms de compagnie inconnus. Cette eſpece de déſertion & ces malverſations ſont trop préjudiciables au bien du ſervice, & trop ruineuſes pour les capitaines, pour ne pas en arrêter le cours.

Pour éviter le mauvais uſage & la multiplicité des billets de ſortie, on propoſe ce qui ſuit: d'empêcher que les ſoldats ne ſortent des *hôpitaux* où ils ſont, que par évacuation eſcortée d'un *hôpital* ſur un autre, ou par convoi de retour à leurs régimens, & pour cet effet, il doit y avoir une garde à chaque *hôpital*, tant pour la police, que pour empêcher qu'aucun ſoldat malade n'en ſorte que par ordre. Les officiers qui commandent ſur les derrieres de l'armée, dans les places, les maires, conſuls, bourguemeſtres des villes, bourgs & villages; les prévôts des maréchauſſées, & tous autres ayant droit, doivent avoir des ordres pour faire arrêter tous les ſoldats des régimens qui compoſent l'armée, qui iront ou viendront ſans être munis d'un congé dans la forme preſcrite par l'ordonnance, & en donner tout de ſuite avis au général: il faudra détacher tous les dix jours un ſergent, un maréchal des logis ou brigadier de toutes les brigades de l'armée, leſquels iront faire la tournée de tous les *hôpitaux* de l'armée, & commençant par les plus éloignés, en ramèneront tous les ſoldats de leur brigade en état de ſervir; ils ſe chargeront de leurs billets de ſortie & vérifieront ſur leurs billets d'entrée, que les contrôleurs

leur exhiberont, s'ils ont toutes les hardes d'ordonnance & l'armement, qui seront enrégistrés sur lesdits billets d'entrée; & s'il en manquoit, ils s'en feront rendre compte. Dès qu'il mourra un soldat à l'*hôpital*, le contrôleur délivrera au garçon chirurgien de la brigade ou du régiment dont sera ce soldat mort, un billet qui désignera le jour de sa mort, ainsi que les hardes d'ordonnance & armement enregistrés sur son billet d'entrée; le garçon chirurgien remettra ce billet au sergent de tournée, par le moyen duquel il se fera rendre compte dudit habillement & armement, & il leur sera fourni, par les commissaires, des mulets ou voitures pour les transporter; il sera ordonné aux commissaires de ne faire compter aucun argent aux soldats qui seront sur les routes, à moins que ce ne soient des soldats qui retournent de chez eux à l'armée, munis d'une cartouche en regle, & tous ceux qui n'en seront pas munis seront censés fuyards & vagabonds, & par cette raison devront être arrêtés & punis comme tels. Les billets d'entrée doivent être moulés, & assez grands pour contenir toutes les apostilles qu'on aura à y faire, tels que l'enrégistrement de l'armement & hardes d'ordonnance qui doit se faire lorsque les soldats partent du régiment pour se rendre à l'*hôpital;* le même billet d'entrée doit servir pour tous les *hôpitaux* où le même soldat pourroit passer par évacuation, en apostillant sur ledit billet d'entrée, *évacué un tel jour d'un tel hôpital sur un tel hôpital;* en sorte que les sergens de tournée trouveront toujours dans l'*hôpital* où seront les soldats qu'ils doivent conduire au régiment, le billet d'entrée qui lui a été donné audit régiment lorsqu'il en est parti, pour pouvoir réclamer les hardes d'ordonnance & l'armement qui y sont enregistrés, ce sera au contrôleur & au garde-magasin de les vérifier à chaque évacuation, & pour servir de pieces justificatives aux commis de l'*hôpital* évacué. Les contrôleurs & gardes de magasin de l'*hôpital* sur lequel se fera l'évacuation, donneront aux commis de l'*hôpital* évacué, un état par régiment & compagnie du nom des malades qu'ils auront reçus, en y mentionnant que lesdits malades sont munis des hardes d'ordonnance & armement énoncés dans leurs billets d'entrée; lesquels états, en forme de décharge seront visés du commissaire des guerres ayant la police de l'*hôpital*. Dans les billets de sortie qui seront délivrés aux sergens de tournée, il sera fait mention des évacuations énoncées dans le billet d'entrée, de même que de la remise des effets d'ordonnance & armement; & ces sergens seront obligés de mettre sur les billets d'entrée des soldats qu'ils rameneront au corps, & des morts, qu'ils ont reçus l'équipement & armement énoncés dans ledit billet, & s'il y manque quelque chose, ils en feront l'exception. Il faudra désigner sur les billets d'entrée le nom du premier *hôpital* où les soldats doivent entrer; cette attention est nécessaire à la vérification des comptes. Il paroît qu'au moyen de ces précautions les soldats malades repeupleront les armées au lieu de faire les vagabonds d'*hôpital* en *hôpital;* qu'il ne reviendra plus cette quantité de fausses retenues aux capitaines, & que les armemens & habillemens, qui sont d'une très-grande conséquence pour les corps & pour le roi, ne pourront pas se perdre.

Façon de fixer le prix des journées des hôpitaux *& des quartiers d'hiver.*

En comptant chaque chose au prix le plus cher, & supposant la viande à cinq sous la livre, & une livre pour chaque malade, ci . . . . . 5 s.

Une livre de pain par jour pour chaque malade, le foible portant le fort, ce qui ne peut aller tout au plus qu'à cela, puisque sur cent malades il y en a au moins moitié à la diete & au quart, à trois sous la livre, ci 3

Au chirurgien-major trois sous par chaque journée de malade, pour la fourniture des drogues, eaux-de-vie & linges à pansement; ce traité peut se faire à ce prix, si l'on considere qu'un malade est beaucoup plus long-temps à se rétablir qu'à être médicamenté; on veut dire qu'un malade qui restera un mois à l'*hôpital*, recevra tout au plus des drogues pendant huit ou dix jours, au moyen de quoi il y a vingt jours sans

8 s.

De l'autre part . . . . 8 ſ. d.
fourniture ; c'eſt ce qui donne lieu de croire que ce traité peut ſe ſupporter ſans perte, ci . . . 3
La paie des infirmiers revient à environ ſix liards par chaque journée de malade, ci 1 6
Mettons les œufs, riz, panades, herbages, terraille & autres menues fournitures à trois ſous ſix deniers par chaque journée de malade, ce qui eſt conſidérable, ci . 3 6
Chaque journée de malade ne reviendra qu'à . . . . . 16 ſ.

Si l'on compare cette ſomme avec celle qui a été accordée aux entrepreneurs, qui ont eu vingt-deux ſous, & même vingt-quatre ſous par chaque journée, on trouvera au moins ſix ſous de différence, & en ſuppoſant dans une armée de ſoixante mille hommes, qu'il y ait journellement dix mille malades, ce qui n'eſt point exagéré, puiſque après le ſiege de Philisbourg & en Baviere, il y en avoit plus de moitié : dix mille journées, à 6 ſous l'une, font trois mille livres par jour, & pendant cent cinquante journées de quartier d'hiver, feront la ſomme de quatre cents cinquante mille livres, que le roi épargnera ſur cette quantité de malades; plus, les procès verbaux anéantis, ce qui ne fait pas un petit objet. Il y a encore à conſidérer que lorſque les commis des entrepreneurs & les chirurgiens tombent malades, leurs journées ſont comptées par les entrepreneurs ſur le pié de celles des officiers; ce qui doit faire une différence ſur les cent cinquante jours du quartier d'hiver au moins de quinze mille livres. Joignez à ces raiſons le bien-être du ſoldat, la ſubordination qui régnera dans ces *hôpitaux*, qui eſt la mere du bon ordre & qui ne peut engendrer que d'excellentes choſes : ajoutez les ſecours que l'on doit attendre un jour d'action de tous ces chirurgiens, qui ſe porteront avec plus d'inclination, de zele & d'attachement que des étrangers, à ſoigner & traiter leurs camarades, leurs amis, leurs officiers, leurs protecteurs : enfin les troupes allemandes ſuivent depuis long-temps cet uſage, chaque régiment a un caiſſon pour la pharmacie, les eaux-de-vie, linges à panſement ; & il y a un garçon chirurgien par compagnie, & un chirurgien-major par régiment ; chaque régiment a ſon *hôpital* particulier ; un ſergent-fourrier eſt chargé de la conduite de l'*hôpital*, & il faut qu'il alimente ſes malades ſuivant le tarif de fourniture des alimens qui lui eſt donné, au moyen de deux places par journée de malade; la place eſt de cinq kreitzers, le kreitzer vaut dix deniers argent de France, & les dix kreitzers valent huit ſous quatre deniers. Il ſe font fournir tout ce qui eſt néceſſaire par les gens du pays qu'ils habitent, ſoit matelas, draps de lit, couvertures, bois de lit, chaudieres & généralement tous les uſtenſiles néceſſaires, ainſi que des voitures pour le tranſport des malades. Nous faiſons preſque toujours la guerre dans les pays où ils la font & où ils habitent : les peuples de ce pays trouveront-ils extraordinaire que nous les traitions comme leurs maîtres, dès que nous y vivrons en auſſi bon ordre qu'eux? c'eſt le plus ſûr moyen d'y trouver beaucoup de reſſources.

HÔPITAUX AMBULANS. Indépendamment des *hôpitaux* des entrepreneurs, il y a toujours à l'armée un *hôpital ambulant* : ce dernier ne ſera-il pas le ſervice pour toute l'armée, dès qu'il ſera fourni par proportion d'une ſuffiſante quantité de ſujets. C'eſt cette eſpece d'*hôpital* que l'on propoſe pour recevoir les malades des *hôpitaux* des quartiers d'hiver & les traiter en campagne, les corps ne pouvant s'en charger à cauſe des différens emplacemens qui ſeroient difficiles à trouver pour chaque régiment, & de pluſieurs autres difficultés qui ſe rencontreroient à chaque inſtant ; il eſt néceſſaire que cet *hôpital* ſoit capable de ſe diviſer en autant de diviſions qu'il y en a à l'armée pour former un *hôpital* par chacune, compoſé d'un directeur, un dépenſier, un garde-magaſin & un chirurgien-aide-major ; les contrôleurs qui auront fait le ſervice pendant les quartiers d'hiver, le continueront dans ces *hôpitaux* en campagne ; on pourra, ſi l'on veut, ſe ſervir des commis qui ont géré pendant le quartier d'hiver pour faire le ſervice en campagne : il ſera pris un nombre ſuffiſant de garçons chirurgiens par chaque bataillon pour faire le ſervice dans ces *hôpitaux*, en ſorte qu'il y en ait toujours un par régiment, ou tout au moins par brigade, dans

chaque *hôpital*. Les chirurgiens-majors des divisions auront l'inspection de ces *hôpitaux*. L'entrepreneur ou régisseur, & leurs commis, pourvoiront à tout ce qui sera nécessaire pour lesdits *hôpitaux*; les divisions de ces *hôpitaux* seront portées sur les derrieres de l'armée dans les lieux que le général jugera convenables; un seul de ces *hôpitaux* restera au quartier général, avec le régisseur & les commis qui lui seront nécessaires, un des chirurgiens-majors de division, un nombre d'infirmiers suffisant pour soigner les blessés un jour d'action. Ce régisseur sera toujours muni d'une suffisante quantité de brancards, d'eau-de-vie, de linge à pansement, de charpie, de bœufs sur pié, *&c.* Il lui sera fourni les caissons nécessaires au transport de ces choses, afin qu'un jour d'action il ne soit pas en défaut de tout ce qui est nécessaire dans ces journées meurtrieres où tout doit être prévu.

Le service des employés de ces *hôpitaux* ne déroge en rien à celui des employés du quartier d'hiver, à l'exception que les garçons chirurgiens des corps qui feront le service dans lesdits *hôpitaux* seront aux ordres des chirurgiens-majors & aide-majors de chaque *hôpital* où ils seront distribués, & leur obéiront comme au chirurgien-major de leurs corps: il est absolument nécessaire qu'il y en ait toujours un dans chaque *hôpital* par régiment, ou tout au moins par brigade. Ces garçons chirurgiens auront l'œil à ce que les malades de leur régiment ou de leur brigade soient traités comme il convient; & s'il se commettoit quelque abus préjudiciable au bon traitement, ils adresseroient leur plainte à l'officier qui commandera dans le lieu où sera ledit *hôpital*, & au commissaire des guerres, & en donnera avis tout de suite au régiment.

Un jour d'action tous les chirurgiens-majors des corps avec le reste de leurs garçons chirurgiens, se rendront à la division de l'ambulance attachée au quartier général, sous les ordres du chirurgien-major de division qui leur assignera à chacun leurs quartiers pour panser les blessés de leurs corps: ils seront munis eux & leurs garçons d'une suffisante quantité de charpie & bandages de toute espece pour prévenir ce qui pourroit manquer à l'ambulance. Cet *hôpital* s'avancera en un lieu à portée de l'action, & demeurera ou se retirera, suivant qu'elle nous sera favorable, & suivant les ordres du général. On prendra des précautions pour faire défiler tout de suite les blessés qui auront été pansés, & les faire transporter dans les *hôpitaux* qui seront sur les derrieres, afin qu'on en sauve le plus qu'il sera possible, supposé que l'affaire ne nous soit pas favorable; & particuliérement des officiers, sergens & grenadiers.

Il est facile de voir qu'il y aura une suffisante quantité de bons chirurgiens à l'armée, & qu'un jour d'action les blessés ne seront pas dans le cas de passer des journées entieres sans recevoir les secours qui peuvent les garantir de la mort; c'est ordinairement en été que ces événemens arrivent, & lorsque les chirurgiens ne peuvent pas suffire au pansement, les chaleurs causent la gangrene dans les plaies de ceux qui ne sont pas pansés à temps, & la mort suit de près.

Les soldats qui transportent leurs officiers ou camarades blessés à cet *hôpital*, ou ceux qui se servent de ce prétexte, forment un vuide si considérable à l'armée, que l'on ne peut prendre trop de précautions pour corriger un abus qui mérite la plus scrupuleuse attention; les Allemands ont un usage très-bon à suivre en pareil cas un jour d'action: les derrieres & les ailes de leur armée sont garnies de troupes légeres, à la garde desquelles sont des paysans postés par division dans les endroits les plus à portée de l'action: ces paysans sont là pour recevoir les blessés que les soldats transportent du champ de bataille dans cet endroit; un détachement de ces troupes légeres escorte d'un côté les paysans qui transportent les blessés à l'*hôpital*, & un autre détachement fait retourner au combat les soldats qui les ont apportés; ces paysans sont escortés & gardés pour servir à cette manœuvre autant de temps qu'il est nécessaire; de façon que leurs armées ne diminuent pas comme les nôtres par la quantité de soldats qui se jettent après les blessés pour avoir occasion de s'esquiver; rien ne nous empêche d'en user de même, & de mettre partie de nos compagnies franches, & même la maréchaussée à la suite de l'armée, aux trousses de ces fuyards & à l'escorte des paysans nécessaires à cette manœuvre.

Procès verbaux. La diviſion des *hôpitaux ambulans*, attachée au quartier général, paroît être à l'abri des inſultes de l'ennemi, ſi ce n'eſt un jour d'action, puiſque dans les marches elle doit être au centre de l'armée & jamais avec la colonne des équipages; de façon qu'elle ſoit toujours à portée de recevoir les malades ou bleſſés de tous les corps. Ce n'eſt donc que dans le cas d'incendie, ou dans celui où le quartier général ſeroit ſurpris & pillé par l'ennemi, que cette diviſion peut exiger un procès verbal; ſes autres diviſions qui doivent être ſur les derrieres de l'armée, ſont encore moins ſujettes aux inſultes de l'ennemi, & ne paroiſſent ſuſceptibles de procès verbal que dans le cas d'incendie; on n'admet aucun procès verbal pour les *hôpitaux* des quartiers d'hiver.

Pour connoître les pertes dans tous les cas où l'on pourra exiger un procès verbal, il faut que le régiſſeur ou entrepreneur, lors de l'établiſſement de ſes *hôpitaux*, donne un état de ſes proviſions au commiſſaire qui en aura la police, & un à l'intendant de l'armée, leſquels états ſeront certifiés des contrôleurs des *hôpitaux*, qui ſont les hommes prépoſés pour veiller de plus près aux intérêts du roi; & dans la ſuite, il donnera tous les quinze jours un état de la conſommation qui ſe fera dans leſdits *hôpitaux*, & de ce qui reſtera en proviſion de chaque eſpece, pareillement certifié des contrôleurs. Lorſqu'il fera des approviſionnemens, il en donnera avis ſur le champ aux perſonnes mentionnées ci-deſſus, par des états qui conſtatent l'eſpece & la quantité, toujours certifiés par les contrôleurs. Les contrôleurs des *hôpitaux* donneront aux commiſſaires des guerres & aux commandans des lieux où ſeront leſdits *hôpitaux*, un état du mouvement journalier tous les cinq jours, auxquels on aura recours en cas de beſoin; au moyen de ces pieces, l'on pourra conſtater la réalité des pertes de la façon ſuivante.

Suppoſant que le pillage ou l'incendie ſoit arrivé huit jours après l'état de quinzaine donné, on dira après le préambule du procès-verbal: *par l'état de la premiere quinzaine du mois de . . . . . il paroit que cet hôpital avoit en proviſion le 16 dudit mois.*

Savoir,

la quantité de . . . . viande,
celle de . . . . . pain,
celle de . . . . . vin,
celle de . . . . . riz,
celle de . . . . . uſtenſiles, en diſtinguant les différentes eſpeces;
celle de . . . . . drogues,
celle de . . . . . eau-de-vie,
celle de . . . . . linges à panſement, &c.

& depuis il nous a été remis un état d'approviſionnement (s'il y en eut de faits), *en date du . . . . . pour la quantité de . . . . .* On diſtinguera, comme ci-deſſus, les différentes eſpeces & quantité.

Comparaiſon. Sur les quantités ci-deſſus, on déduira la conſommation qui aura dû être faite depuis que l'état de quinzaine aura été donné juſqu'au jour du pillage & incendie, laquelle conſommation pourra ſe connoître au moyen de l'état du mouvement journalier & des viſites du chirurgien-major; & on dira, *par l'état du mouvement journalier qui nous a été remis par le contrôleur & par la viſite du chirurgien-major dudit hôpital, il paroit que pendant les 16, 17, 18, 19, 20, 21 & 22 dudit mois (le 23 étant le jour de l'incendie ou pillage), la conſommation a dû ſe monter,*

Savoir,

à la quantité de . viande,
celle de . . . . . pain,
celle de . . . . . vin,
celle de . . . . . riz,
celle de . . . . . uſtenſiles,
celle de . . . . . drogues,
celle de . . . . . eau-de-vie,
celle de . . . . . linges à panſement, &c.

Le chirurgien-major donnera un état de ce qui a pu ſe conſommer des trois derniers articles mentionnés.

Si c'eſt par incendie & qu'il ſoit reſté quelque choſe, on le vérifiera, & on l'ajoutera à l'état de conſommation.

Après cette opération, on fera la comparaiſon de la conſommation avec ce qui étoit en proviſion, tant par l'état de quinzaine que par l'état du nouvel approviſionnement, & ce qui ſe trouvera de plus dans l'état de proviſion que dans l'état de conſommation, ſera en perte réelle. On ajoutera le prix à

chacune des especes qui seront en perte réelle, dont on fera un total qui servira à la clôture du procès-verbal.

Nous finirons cet article par une observation qui n'est pas à négliger. On croît que ce qui cause les maladies considérables qui regnent en hiver dans nos armées qui se portent en Allemagne, sont les poëles dont les Allemands font usage, & qu'ils chauffent d'une façon à incommoder ceux qui n'y sont pas habitués; & en Italie, on attribue les maladies qui y regnent aux eaux & aux fruits. *(AA.)*

HÔPITAL, *(Marine.)* c'est un vaisseau destiné pour mettre les malades, à la suite d'une armée navale ou escadre composée de dix vaisseaux, afin de les retirer des vaisseaux où leur nombre pourroit embarrasser le service, & les soigner plus particuliérement. L'ordonnance de la marine de 1689, dit que le bâtiment choisi pour servir d'*hôpital*, sera sous la direction de l'intendant de l'armée, ou du commissaire prépose à la suite de l'escadre.

Le bâtiment choisi ponr servir d'*hôpital* doit être garni de tous les agrêts nécessaires à la navigation. Il faut que les ponts en soient hauts & les sabords bien ouverts, que les cables se virent sur le second pont, & que l'entre-deux pont soit libre, afin que l'on y puisse placer plus commodément les lits destinés pour les malades. *(Z)*

HOPLITE, sub. f. *(Hist. nat. Lithol.)* nom par lequel les anciens naturalistes désignoient des pierres luisantes comme une armure polie, & de la couleur du cuivre jaune, telles que sont nos pyrites, quelques cornes d'ammon pyritisées à la surface,

HOPLITES, s. m. pl. *(Hist. anc.)* nom que l'on donnoit à ceux qui dans les jeux olympiques & les autres combats sacrés couroient armés. *Voyez* JEU. Ce mot est grec, ὁπλίτης, formé d'ὅπλον, *armure.*

Un des beaux ouvrages du fameux Parrasius étoit un tableau qui représentoit deux *hoplites*, dont l'un couroit & sembloit suer à grosses gouttes, & l'autre mettoit bas les armes & sembloit tout essoufflé. Pline, *lib. XXXV, cap. x*, & Pascal, *de coronis, liv. VI, chap. xiv. Dict. de Trevoux.*

HOPLITODROMES, s. m. pl. *(Hist. anc.)* on appelloit ainsi les athletes qui couroient armés dans les jeux olympiques, & dont les armes étoient au moins le casque, le bouclier, & les bottines. Pausanias, *lib. II, des éliaques, cap. x*, dit que de son temps on voyoit encore à Olympie la statue d'un *hoplitodrome.* Elle portoit, dit-il, un bouclier tout semblable aux nôtres; elle avoit un casque sur la tête & des bottines aux piés. Théagene leur donne aussi la cuirasse, mais légere. La course des *hoplitodromes* avoit toujours fait partie des jeux néméens; mais ils ne furent admis aux olympiques que dans la soixante-cinquieme olympiade, & ce fut Damarete qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après ils eurent entrée aux jeux pythiques, & Timenete fut le premier qui se distingua par la vîtesse de sa course. Pindare fait aussi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient place aux jeux isthmiques. Dans la suite, les Eléens, selon Pausanias, retrancherent de leurs jeux cette sorte de course, & les autres Grecs en firent autant. *Mém. de l'acad. tom. III. (G)*

HOPLOMAQUES, s. m. pl. *(Hist. anc.)* étoient des especes de gladiateurs qui combattoient armés de pié en cap, ou du moins du casque & de la cuirasse.

Ce mot est composé de deux autres mots grecs, ὅπλον, *armes;* & μαχομαι, *je combats. Dictionn. de Trevoux. (G)*

HOQUET, s. m. *(Médec.)* λυγμος, *singultus;* c'est une sorte de lésion de fonction, qui est de la nature des affections convulsives; elle consiste donc dans une contraction subite & plus ou moins répétée des membranes musculaires de l'œsophage qui se raccourcit par cet effet & souleve l'estomac & le diaphragme; tandis que celui-ci entrant en même temps en convulsion, opere une prompte & courte inspiration, avec une sorte de vibration sonore des cordes vocales, se porte par conséquent en bas avec effort violent, & comprime d'autant plus fortement l'estomac qu'il couvre, que celui-ci est plus tiré en haut par le raccourcissement de l'œsophage: en sorte qu'il se fait là des mouvemens opposés, qui tendent à rapprocher & à éloigner les deux extrémités de ce conduit; en tant que l'orifice supérieur de l'estomac auquel il se termine & le haut de la gorge, deviennent comme

comme les deux points fixes de l'œſophage tiraillé douloureuſement dans toute ſon étendue, qui éprouve d'une maniere ſimultanée un raccourciſſement dans toutes ſes membranes, par ſa contraction convulſive, & une violente tenſion en ſens contraire de toutes ces membranes, par la dépreſſion de l'eſtomac qu'opere la contraction du diaphragme.

Le *hoquet* n'eſt donc autre choſe qu'un mouvement convulſif de l'œſophage & du diaphragme, qui ſe fait en même temps dans ces deux organes, avec une prompte inſpiration courte & ſonore.

La cauſe efficiente du *hoquet* eſt moins connue que ſes effets, qui ſont très-ſenſibles & très-manifeſtes, ſelon l'expoſition qui vient d'en être faite. Mais dans quelque cas que ce ſoit, on ne peut le regarder que comme un effort de la nature, qui tend à faire ceſſer une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, qui donne lieu à l'action combinée des fibres muſculaires, dont les ſecouſſes peuvent détacher ou expulſer la matiere irritante. *Voy.* EFFORT.

Le *hoquet* eſt à l'eſtomac ou au diaphragme ce qu'eſt l'éternuement par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poumons, le ténesme pour le boyau rectum, *&c. V.* ETERNUEMENT, TOUX, TÉNESME.

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut être ſymptomatique ou critique, ſelon que la cauſe irritante eſt de nature à pouvoir être emportée ou non: mais il dépend toujours d'une irritation dans quelques-uns des organes principalement affectés; & il doit être attribué eſſentiellement à celle du diaphragme, qu'il ſoit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'eſtomac par la trop grande quantité d'alimens qui diſtend douloureuſement les parois de ce viſcere, ſur-tout à ſon orifice ſupérieur, lorſque le reſte de ſes tuniques a aſſez de force pour réſiſter à la diſtenſion qu'ils éprouvent. L'irritation de l'eſtomac peut auſſi être l'effet de l'acrimonie des matieres qui y ſont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente; des poiſons qui dépouillent les tuniques nerveuſes de la glu naturelle, de la mucoſité dont elles ſont enduites, & les expoſent à des impreſſions trop fortes; ou de l'action méchanique du cartilage xiphoïde enfoncé; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cauſe irritante peut auſſi être appliquée aux parties nerveuſes du diaphragme, par une ſuite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muſcle, ou par un dépôt, une métaſtaſe d'humeurs âcres dans ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire, dans le tiſſu cellulaire qui pénetre dans l'interſtice de ſes fibres, ou entre les membranes dont il eſt comme tapiſſé, ou par extenſion de l'inflammation du foie, de l'eſtomac, & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'obſervations concernant les différentes cauſes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laiſſent pas douter que le diaphragme ne ſoit l'organe qui eſt principalement mis en jeu dans cette léſion de fonctions; tant lorſqu'il eſt affecté immédiatement, que lorſqu'il ne l'eſt que par communication. Ce qui le prouve d'une maniere convaincante, c'eſt que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il eſt l'effet d'un mouvement muſculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'eſt pas moins vrai que l'eſtomac eſt le plus ſouvent le ſiege de l'irritation qui ſe communique aiſément au diaphragme, ſur-tout lorſque c'eſt l'orifice ſupérieur, c'eſt-à-dire, le cardia, qui eſt principalement affecté; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même diſtribution, qui eſt celle de la huitieme paire.

Les enfans éprouvent aſſez fréquemment le *hoquet* à cauſe de l'irritabilité du genre nerveux qui eſt plus grande dans le bas âge que dans les adultes, & de la diſpoſition qu'ils ont à ce que les alimens contractent une acrimonie acide dans leur eſtomac. Les remedes délayans, adouciſſans, les abſorbans, de légers purgatifs, peuvent ſuffire pour emporter la cauſe du *hoquet* dans ces différens cas, ou le changement de nourrice, s'il y a lieu de ſoupçonner la mauvaiſe qualité du lait.

Pour trouver un grand nombre d'obſervations ſur les différentes cauſes du *hoquet*

& sur des causes singulieres rares de cet accident, il faut consulter les œuvres de Marcel Donat, *hist. mirab. lib. II*; celles de Skenkius, *observ. lib. III.* Bartholin, *observ. cent. 2*, fait mention d'un *hoquet* entr'autres, qui n'avoit pas discontinué pendant quatre ans.

Le *hoquet* qui survient dans les maladies aigues est toujours un signe fâcheux; dans les fievres ardentes, dans les fievres malignes, il est le plus souvent l'avant-coureur de la mort. Il est toujours très-funeste, lorsqu'il est causé par les vices du diaphragme, sur-tout lorsque c'est par communication de l'inflammation du foie. Il est fort à craindre pour les suites, lorsqu'il survient dans la passion iliaque, dans les violentes coliques, dans les hernies, & après les grandes hémorrhagies, les évacuations excessives de toute espece; parce que dans tous ces cas il annonce des attaques de convulsions, qui sont presque toujours un très-mauvais symptome. *Voyez* SPASME.

La maniere de traiter le *hoquet* doit être réglée selon la nature de sa cause connue; lorsqu'il dépend de quelque irritation légere dans l'estomac, occasionée par la trop grande quantité d'alimens, ou par leur dégénération en matieres acrimonieuses, le lavage, comme l'eau seule froide ou chaude, qui favorise le passage des alimens dans les intestins, qui aide l'estomac à se vuider des matieres qui pechent par leur quantité ou par leur qualité, en les détrempant, en les entraînant, en émoussant leur activité, suffit pour faire cesser le *hoquet*, qui est très-souvent d'un caractere si benin, qu'il ne dure que quelques momens, & ne peut pas être regardé comme un symptome morbifique; en sorte qu'il ne demande aucun traitement, parce que la nature se suffit à elle-même, par les secousses convulsives en quoi il consiste, pour faire cesser ce qui produit l'irritation. L'éternuement spontanée ou excité à dessein, délivre souvent du *hoquet*, par la même raison.

Mais si sa cause est plus rebelle & qu'il fatigue beaucoup, lorsqu'il ne peut être attribué qu'à la quantité ou à la qualité des matieres qui sont dans l'estomac, on est souvent obligé d'avoir recours aux vomitifs ou aux purgatifs, pour les évacuer & faire cesser par ce moyen l'impression irritante, dans les cas où le lavage, les boissons adoucissantes comme le petit-lait, les huiles douces prises pures, ou que l'on rend miscibles avec beaucoup d'eau, *voyez* HUILE, les émulsions & tisanes émulsionnées, anti-spasmodiques, ou tous autres secours de cette nature, qui sont très-bien indiqués, ont été employés sans le succès desiré.

S'il y a lieu de juger que le *hoquet* dépend de quelque affection spasmodique de l'estomac ou de quelqu'autre partie voisine du diaphragme, ou que le diaphragme lui-même soit atteint d'une pareille affection, les juleps, les émulsions hypnotiques, les narcotiques, sont alors les remedes convenables. Le laitage, les mucilagineux, les huileux, sont employés utilement pour corriger le mauvais effet des matieres âcres, corrosives, des poisons qui ont dépouillé de sa mucosité, de son enduit naturel la surface interne des tuniques de l'estomac, & l'ont rendu trop irritable. *Voyez* POISON. Les cordiaux, toniques, astringens, comme la thériaque, le diascordium, le quinquina, la diete analeptique, sont indiqués lorsque le *hoquet* survient après une évacuation trop considérable, telle qu'une hémorrhagie, une diarrhée, *&c.*

Mais s'il doit être attribué à quelque disposition inflammatoire des organes affectés dans ce cas, ou des parties voisines, on doit le combattre par les moyens indiqués, c'est-à-dire, par les saignées, & en général par le traitement anti-phlogistique avec les nitreux. Le *hoquet* est alors du nombre des symptomes que produit l'inflammation de l'estomac, du foie, ou du diaphragme. *Voyez* ESTOMAC, FOIE, *&c.* INFLAMMATION.

Enfin, si le *hoquet* dépend d'une cause méchanique qui irrite l'estomac ou le diaphragme, comme l'enfoncement du cartilage xiphoïde de quelque côté, l'effet ne cesse pas que l'on n'ait corrigé la cause par les moyens indiqués, selon les regles de l'art, on travaille en conséquence à relever le cartilage par des emplâtres, des ventouses, des crochets, *&c.* (*Voyez* XIPHOÏDE), & on calme l'irritation par la saignée & les autres moyens appropriés déja mentionnés. On corrige le vice des côtés par la réduction

de la luxation ou de la fracture, *V.* CÔTÉ, RÉDUCTION, LUXATION, FRACTURE.

HOQUETONS, ſ. m. *(Gramm. Hiſt. mod.)* cavaliers qui ſervoient ſous le grand-prévôt. Il ſe dit auſſi de la caſaque dont ils étoient vêtus.

HORACE, *(Hiſt. Romaine.)* ce nom fut illuſtré par trois freres qui furent choiſis pour décider du ſort de Rome dans la guerre contre les Albins. La longue paix dont les Romains avoient joui ſous le paiſible Numa, fit croire à leurs voiſins, qu'énervés par le repos, ils ſeroient faciles à vaincre; mais Tullus Hoſtilius s'étoit ſervi du loiſir de la paix pour les former à tous les exercices militaires. Les Albins prétextant quelques offenſes imaginaires, firent marcher leur armée vers Rome pour en tirer vengeance. Ils furent extrêmement ſurpris de trouver des ſoldats aguerris & très-bien diſciplinés, dans des hommes qu'auroit dû amollir une longue paix. Metius Suffecius, leur général, en voyant leur manœuvre, augura mal du ſuccès; ainſi au lieu d'engager une action générale, il propoſa de terminer la querelle par le combat de trois Albins contre trois Romains. L'offre fut acceptée, & il fut ſtipulé que les vaincus reſteroient ſous la dépendance du parti victorieux. Metius nomma trois freres appellés *Curiaces;* & les Romains choiſirent de leur côté trois freres que l'on nommoit *Horaces.* La fortune ſe décida pour les Romains, qui furent redevables de leur gloire à la valeur prudente d'un des *Horaces* qui, ayant vu expirer ſes deux freres, ſe défit ſucceſſivement de ſes trois adverſaires. Les Albins ſe retirerent dans leur ville, après avoir réitéré le ſerment d'obſerver les conditions du traité.

HORAIRE, adj. *(Aſtronomie.)* ſe dit de ce qui a rapport aux heures. *V.* HEURE.

Mouvement horaire diurne de la terre eſt l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'eſpace d'une heure.

Il eſt à peu près de 15 degrés; car la terre fait ſa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24e. partie de 360 eſt 15. Cependant, comme tous les jours ne ſont pas exactement égaux, & que le temps de la révolution de la terre autour de ſon axe ne fait pas exactement ce que nous appellons *jour*, ou l'intervalle d'un midi au ſuivant, à cauſe du mouvement annuel de la terre dans ſon orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement *horaire* de la terre ſoit toujours de 15 degrés. *Voyez* EQUATION DU TEMPS. *(O)*

Cercles horaires, ſont douze grands cercles qui diviſent l'équateur en 24 parties égales pour les 24 heures du jour naturel.

Ces grands cercles paſſent par les poles du monde, & ſont par conſéquent autant de méridiens, ils font entr'eux des angles de 15 degrés chacun; c'eſt le nombre de degrés que la terre fait par heure dans ſon mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment: car ſi le demi-cercle *horaire* ſupérieur marque 11 heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera 11 heures du ſoir, & ainſi des autres. Le ſoleil paſſe ainſi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les 24 heures ſont compoſées de ſorte qu'il y en a 12 comptées depuis minuit juſqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & 12 depuis midi juſqu'à minuit qui donnent les heures du ſoir. Ces cercles ſont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les aſtronomes, les François & preſque toutes les nations de l'Europe; ſavoir, les aſtronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horizon les premiers au lever du ſoleil, les autres à ſon coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniques* ou *italiques*, afin de les diſtinguer des premiers, appellés *cercles horaires aſtronomiques*), il faut concevoir deux cercles paralleles à l'équateur qui touchent l'horizon ſans le couper, & dont l'un eſt le plus grand de tous ceux qui paroiſſent toujours, l'autre le plus grand de ceux qui ſont toujours cachés. On imaginera enſuite que ces cercles ſont diviſés en 24 parties égales, commençant du méridien qui eſt le point où le parallele touche l'horizon, & qu'on faſſe paſſer par chaque point de cette diviſion & chaque point de celle de l'équateur faite par les *cercles horaires* précédens d'autres grands cercles, du nombre deſquels eſt

l'horizon, dont la partie orientale eſt pour la 24e heure babylonienne, & la partie occidentale pour la 24e heure italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans. Bion, *uſage des globes.*

Les *lignes horaires* ſont les lignes qui marquent les heures ſur un cadran. Ces lignes ſont les communes ſections des *cercles horaires* & du plan du cadran, entre leſquelles la principale eſt la ligne méridienne, qui eſt la commune ſection du plan du cadran & du méridien. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE, *&c. (O)*

HORAIRE. Les cercles *horaires* ſont des cercles qui paſſent par les poles du monde, & qui par leurs diſtances au méridien, marquent les heures. Auſſi quand le ſoleil eſt dans un cercle *horaire*, éloigné du méridien de 15°, on dit qu'il eſt une heure de temps vrai.

L'angle *horaire* eſt l'angle au pole formé par le cercle *horaire* & par le méridien du lieu.

Le mouvement *horaire* eſt la quantité dont un aſtre varie en une heure, ſoit en longitude, ſoit en latitude, où ſont renfermées toutes les inégalités dont ce mouvement eſt ſuſceptible, ſoit à raiſon de l'excentricité de l'orbite lunaire, ſoit à cauſe de l'attraction du ſoleil.

La parallaxe *horaire* ou parallaxe d'aſcenſion droite, eſt celle que l'on obſerve au moyen du changement qu'elle cauſe dans l'aſcenſion droite de mars ou de la lune, depuis l'orient juſqu'à l'occident. *(M. DE LA LANDE.)*

HORATIUS COCLÈS, de la même famille que les vainqueurs des Curiaces, perdit dans un combat un œil, qui lui fit donner le ſurnom de *Cocles*. Il ſignala ſon intrépidité dans la guerre contre Porcenna, qui après avoir chaſſé les Romains du Janicule, les pourſuivit juſqu'à un pont qu'*Horatius* eut l'audace de défendre avec deux Romains auſſi intrépides que lui. Ils rompirent le pont derriere eux pour n'être point accablés par le nombre; & tandis qu'il en défendoit ſeul la tête, il conſeilla à ſes compagnons de ſe ſervir de planches pour deſcendre dans le fleuve & ſe ſauver. Dès qu'il les vit en ſûreté, il s'y jeta lui-même tout armé. Le poids de ſes armes & un coup de pique qu'il reçut, ne l'empêcherent point de gagner le rivage. Publicola lui érigea une ſtatue dans le temple de Vulcain. Cette hiſtoire eſt ſans doute exagérée ou fabuleuſe, mais à force d'être répétée, on ne peut lui refuſer une place parmi les menſonges hiſtoriques. *(T--N)*

HORCUS LAPIS, *(Hiſt. nat.)* c'eſt, ſuivant quelques auteurs, une pierre noire, qui s'écraſe aiſément, & qui eſt, ſuivant eux, propre à ſouder l'argent & les métaux; on l'appelloit auſſi *Catemia.*

HORDE, ſ. f. *terme de Géographie*, qui ſe dit de ces troupes de peuples errans, comme Arabes & Tartares, qui n'ont point de villes ni d'habitation aſſurée; mais qui courent l'Aſie, & l'Afrique, & demeurent ſur des chariots & ſous des tentes, pour changer de demeure quand ils ont conſommé toutes les denrées que le pays produit. Ainſi vivoient les anciens Scythes, dont Horace dit dans une de ſes odes:

Scythæ, quorum plauſtra vagas
Ritè trahunt domos.

Horde eſt un mot tartare, qui ſignifie *multitude.*

C'eſt proprement le nom que les Tartares qui habitent au delà du Wolga, dans les royaumes d'Aſtracan & de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. *Voyez* VILLAGE.

Une *horde* eſt un compoſé de cinquante ou ſoixante tentes rangées en rond, & qui laiſſent une place vuide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien eſt ordinairement le capitaine, & dépend du général ou prince de toute la nation. *Chambers. (G)*

HORDICALES *ou* HORDICIDIES, ſ. f. plur. *(Antiq. rom.)* *hordicalia* dans Varron, & *hordicidia* dans Feſtus, fête qu'on célébroit à Rome le 15 avril, en l'honneur de la terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cauſe de trente curies de Rome, & chaque curie fourniſſoit la ſienne. On ſacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin; le pontife y préſida d'abord,

enſuite cet honneur tomba en partage à la plus âgée des veſtales.

Une grande famine arrivée ſous le regne de Numa, lui donna lieu d'inſtituer cette fête. Ce prince étant allé conſulter l'oracle de Faune, ſur le moyen de faire ceſſer ce terrible fléau, eut réponſe en ſonge, qu'il falloit ſacrifier une géniſſe prête à mettre bas; il obéit & la terre reprit ſa fertilité.

Hordicidies, vient de *horda*, pleine; & de *cædo*, j'immole; *horda*, s'eſt dit par *forda*; & ces fêtes s'appellent auſſi *fordicales* ou *fordicidies*. (*D. J.*)

HOREB, (*Géogr.*) aujourd'hui *Mélani*, montagne d'Aſie dans l'Arabie Pétrée, ſi près du mont Sinaï, que *Horeb* & Sinaï ne ſemblent former que deux côteaux d'une même montagne, ce qui fait que l'écriture les prend ſouvent l'un pour l'autre. Sinaï eſt à l'eſt, & *Horeb* à l'oueſt, de ſorte qu'au lever du ſoleil, il eſt couvert de l'ombre de Sinaï, étant bien moins élevé; ce mont eſt fameux dans le vieux teſtament: au pié de l'*Horeb* eſt le monaſtere de Saint-Sauveur, bâti par Juſtinien, où réſident un évêque grec & des religieux qui ſuivent la regle de ſaint Baſile; il y a deux ou trois belles ſources & quantité d'arbres fruitiers. (*D. J.*)

HORÉES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) ſacrifices ſolemnels, conſiſtant en fruits de la terre que l'on offroit au commencement du printemps, de l'été & de l'hiver, afin d'obtenir des dieux une année douce & tempérée. Ces ſacrifices, ſelon Meurſius, étoient offerts aux déeſſes appellées Ὧραι, les *heures*, qui, au nombre de trois, ouvroient les portes du ciel, gouvernoient les ſaiſons, & avoient en conſéquence des temples chez les Athéniens; *voyez* HEURES, & *voyez* auſſi Potter, *Archæol. Græc. lib. II, c. xx, t. I, p. 439.* (*D. J.*)

HORI, (*Géogr.*) ville de Boheme, dans le cercle de Bechin: on y trouve une mine d'argent. Il y a encore une ville de même nom dans la Laponie ruſſienne.

HORIGUELA, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, avec un évêché.

HORIN, (*Géogr.*) riviere de Pologne; dans la province de Volhinie, qui a ſa ſource dans la province du Luſuc, & qui ſe jette dans la riviere de Pzripicé.

HORIZON, ſ. m. (*Aſtron. & Géogr.*) grand cercle de la ſphere qui la diviſe en deux parties ou hémiſpheres, dont l'un eſt ſupérieur & viſible, & l'autre inférieur & inviſible. *Voyez* CERCLE & HÉMISPHERE.

Ce mot eſt purement grec, & ſignifie à la lettre *finiſſant* ou *bornant* la vue, du verbe ὁρίζω, *termino*, *definio*, je limite, je borne; auſſi l'appelle-t-on en latin *finitor*. *Voyez* FINITEUR.

L'*horizon* vrai ou aſtronomique, que l'on nomme auſſi *horizon* rationnel, ou même abſolument *horizon*, eſt un grand cercle dont le plan paſſe par le centre de la terre, & qui a pour pole le zénith & le nadir. Il diviſe la ſphere en deux parties égales ou hémiſpheres.

Tel eſt le cercle repréſenté par *HR*, (*Pl. aſtron. fig. 52.*) dont les poles ſont le zénith *Z*, & le nadir *N*; d'où il ſuit que les divers points de l'*horizon* ſont éloignés de 90 degrés du zénith & du nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

Le méridien & les cercles verticaux coupent l'*horizon* rationnel à angle droit & en deux parties égales. *Voyez* MÉRIDIEN & CERCLE VERTICAL.

L'*horizon* viſuel eſt un petit cercle de la ſphere, comme *HR*, qui ſépare la partie viſible de la ſphere de l'inviſible.

Il a pour pole le zénith & le nadir, ce qui fait qu'il eſt parallele à l'*horizon* rationnel. Il eſt auſſi coupé à angles droits, & en deux parties égales par les cercles verticaux.

L'*horizon* viſuel ſe diviſe en oriental & en occidental.

L'*horizon* oriental eſt cette partie de l'*horizon*, où les corps céleſtes paroiſſent ſe lever. *Voyez* LEVER.

L'*horizon* occidental eſt la partie de l'*horizon*, où les aſtres paroiſſent ſe coucher. *Voyez* COUCHER.

Il eſt viſible que l'*horizon* oriental & occidental change ſelon la diſtance de l'aſtre au zénith, & ſelon la diſtance de l'équateur. Car les points de l'*horizon* oriental & de l'occidental ſont ceux où l'*horizon* eſt coupé par le cercle parallele à l'équateur

que l'aſtre décrit ; ainſi on voit que ces points doivent changer, ſelon que ce cercle eſt plus ou moins éloigné de l'équateur, & ſitué plus ou moins obliquement par rapport au zénith.

Horizon, en *terme de Géographie*, eſt un cercle qui raſe la ſurface de la terre, & qui ſépare la partie viſible de la terre & des cieux, de celle qui eſt inviſible. *Voyez* TERRE.

La hauteur ou l'élévation de quelque point que ce ſoit de la ſphere, c'eſt l'arc d'un cercle vertical, compris entre ce point & l'*horizon* ſenſible. *Voyez* HAUTEUR & ELÉVATION.

On l'appelle *horizon ſenſible*, pour le diſtinguer de l'*horizon* rationnel, qui paſſe par le centre de la terre, comme nous l'avons déja obſervé ; car nous devons rapporter tous les phénomenes céleſtes à une ſurface ſphérique qui ait pour centre celui de la terre, & non le lieu qu'occupe l'œil. Il eſt vrai que ces deux *horizons* étant continués juſqu'aux étoiles fixes ſe confondent enſemble, & qu'ainſi la terre comparée à la ſphere des étoiles fixes n'étant qu'un point, il doit s'enſuivre que des cercles qui ne ſeront diſtans relativement aux étoiles que d'un intervalle qui differe à peine d'un point imperceptible, doivent être regardés comme ne faiſant qu'un ſeul & même cercle ; mais il n'en eſt pas de même par rapport à la lune & aux planetes les plus proches de la terre ; c'eſt pourquoi la diſtinction des deux *horizons* eſt néceſſaire à cet égard.

On entend quelquefois par *horizon ſenſible* un cercle qui détermine la portion de la ſurface de la terre que nous pouvons découvrir de nos yeux ; on l'appelle auſſi *horizon phyſique*.

On dit, dans ce ſens, un *horizon* borné, un *horizon* étendu. Pour trouver l'étendue de l'*horizon*, ou juſqu'à quel point la vue d'un homme peut s'étendre, en ſuppoſant la terre un globe ſans inégalité & tel que la vue ne puiſſe être arrêtée par aucune éminence étrangere, il ne faut que ſavoir les regles ordinaires de la trigonométrie & le calcul des triangles rectangles. Suppoſons, par exemple, que *AHB* (*Pl. géograp. fig. 8.*) ſoit un grand cercle du globe terreſtre, *C* ſon centre, *HC* ſon rayon, & *E* la hauteur de l'œil ; il eſt évident que la partie viſible de la ſurface de la terre eſt terminée du côté de *H* par le rayon *EH*, qui touche la terre en *H*. Ainſi, puiſque *HE* eſt une tangente, il s'enſuit que l'angle *H* ſera droit : on connoît donc *HC* qui eſt le rayon de la terre, & dont on a la valeur en toiſes ou en piés, *CE* eſt la même longueur *HC*, à laquelle on ajoute la hauteur de l'œil, & *EHC* l'angle droit oppoſé.

Ces trois parties connues, il eſt aiſé maintenant de trouver toutes les autres parties du triangle. Voici d'abord la proportion qu'il faut faire pour trouver l'angle *C*, & enſuite le côté *HE*.

Comme le côté *CE* eſt au ſinus de l'angle droit *H*, de même le côté *HC* eſt au ſinus de l'angle *E*, dont la valeur étant retranchée de 90 degrés donnera celle de l'angle *C*. On dira enſuite : comme le ſinus de l'angle *E* eſt à ſon côté oppoſé *HC*, ou bien comme le ſinus de l'angle *H* eſt à ſon côté oppoſé *CE*, de même le ſinus de l'angle *C* eſt au ſinus *EH*, qui eſt l'*horizon* viſible que l'on cherche. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

HORIZON, *en peinture*, eſt la ligne qui termine ſur le ciel tous les lointains aquatiques ou terreſtres, de façon qu'elle les diſtingue du ciel, où ils ſemblent néanmoins toucher.

HORIZONTAL, adj. (*Aſtron.*) qui eſt de niveau ou parallele à l'*horizon*, qui n'eſt point incliné ſur l'*horizon*. *Voyez* HORIZON.

On dit plan *horizontal*, ligne *horizontale*, diſtance *horizontale*, &c.

Cadran horizontal eſt celui qui eſt décrit ſur un plan parallele à l'*horizon*, & dont le ſtyle eſt élevé ſuivant l'élévation du pole du lieu où il eſt conſtruit.

Ces ſortes de cadrans ſont les plus ſimples & les plus aiſés à décrire. *Voyez* CADRAN.

Ligne horizontale en perſpective, eſt une ligne droite tirée du point de vue parallélement à l'*horizon*, ou l'interſection du plan du tableau & du plan *horizontal*.

Parallaxe horizontal. *Voy.* PARALLAXE.

Plan horizontal, eſt celui qui eſt parallele à l'horizon du lieu. *Voyez* PLAN.

Tout l'objet du nivellement eſt de voir ſi deux points ſont un plan *horizontal*, ou de combien ils s'en écartent. *Voyez* NIVELLEMENT.

Plan horizontal en perſpective, eſt un plan parallele à l'horizon qui paſſe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits.

Projection horizontale. Voyez CARTE & PROJECTION.

Réfraction horizontale. Voyez RÉFRACTION. *Chambers. (E)*

HORKI, *(Géograph.)* ville de Lithuanie, dans le palatinat de Meizlau, ſur le Dnieper.

HORLOGE, ſ. m. *(Art méchan.)* machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties ſe peuvent meſurer, indique les parties du temps qui ſont écoulées. Ainſi tout l'art de l'horlogerie n'eſt autre choſe que l'application du temps à l'eſpace.

Les hommes ont ſenti de bonne heure l'utilité de cet art; *voyez* dans *les articles ſuivans*, les progrès qu'il a fait depuis les premiers temps juſqu'à nos jours.

HORLOGE *à eau*, *(Littérat.)* l'*horloge à eau*, autrement nommée *clepſydre*, étoit chez les anciens un vaſe qui ſervoit à meſurer le temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau; *voyez* au *mot* CLEPSYDRE, ce qui regarde la conſtruction de ces vaſes, & la difficulté de déterminer avec exactitude la vîteſſe du fluide qui ſort par le trou des clepſydres; nous ne conſidérons ici ce ſujet que du côté de la littérature.

Elle diſtingue deux *horloges à eau*, l'ancienne, & la nouvelle inventée par Ctéſibius; cette derniere étoit une machine hydraulique que l'eau mettoit en action, & qui marquoit par ſes mouvemens les différentes heures du jour. La premiere, ſuivant la deſcription d'Athénée, n'étoit autre choſe qu'un vaſe avec une eſpece de tuyau étroit, percé d'une petite ouverture, par où découloit goutte à goutte l'eau qu'on y avoit verſée. C'eſt-là cette clepſydre fameuſe, à laquelle les orateurs & les hiſtoriens font ſi ſouvent alluſion par tant d'expreſſions allégoriques, que Harpocration compoſa un livre exprès pour en donner l'intelligence.

On meſuroit, nous dit-il, par ces ſortes d'*horloges à eau* le temps des combats des plus habiles orateurs; delà vient cette phraſe, qu'un fréquent uſage fit paſſer en proverbe: *Qu'il parle dans mon eau*, c'eſt-à-dire, *pendant le temps qui m'eſt deſtiné*, ὁν τῷ ἐμεῦ ὕδατι διεξάτω; vivre de ce qu'on retiroit des déclamations, dont le temps ſe limitoit par l'écoulement de la clepſydre, s'appelloit τὸν κλεψύδραν μετίχειν.

En effet, comme on avoit coutume de verſer trois parts d'eau égales dans le vaſe, une pour l'accuſateur, l'autre pour l'accuſé, & la troiſieme pour le juge; cette coutume fit naître les expreſſions uſitées qu'on trouve dans Eſchine, πρῶτον, δεύτερον, τρίτον ὕδωρ, *premiere, ſeconde, troiſieme eau.* Auſſi voyoit-on une fontaine dans le barreau d'Athenes deſtinée à ce ſeul uſage, & gardée par un lion d'airain, ſur lequel s'aſſeyoit celui qui avoit l'emploi de diſtribuer l'eau dans le vaſe pour le jugement des procès. Il y avoit en même temps un inſpecteur choiſi par le ſort, pour prendre garde que l'eau fût également diſtribuée, ainſi que Pollux le rapporte.

Platon conſidérant les bornes qu'on mettoit aux plaidoieries des avocats par cette diſtribution d'eau limitée, n'a pu s'empêcher de dire que les orateurs étoient eſclaves, au lieu que les philoſophes étoient libres, parce que ceux-ci s'étendoient dans leurs diſcours ſans aucune gêne, tandis que ceux-là étoient contraints par pluſieurs entraves, & ſur-tout par l'écoulement de l'eau d'une miſérable clepſydre qui les forçoit à ſe taire, κατεπείγει γὰς ὕδως ῥεῦν.

Cependant l'uſage du barreau d'Athenes paſſa dans celui de Rome ſans aucune altération. On trouve dans pluſieurs endroits des œuvres de Cicéron, *aqua mihi hæret*, *aquam perdere.* Pline déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de ſon ſiecle décidoient des plus grandes affaires; après avoir dit que leurs peres n'en uſoient pas ainſi, ajoute ironiquement: « Pour nous, qui nous expliquons plus nettement, qui concevons plus vîte, qui jugeons plus équitablement, nous expédions les affaires en moins d'heures, *paucioribus clepſydris*, qu'ils ne mettoient de jours à les entendre ».

On ſait en effet qu'on obligeoit l'orateur de ſuivre la loi, & qu'on ne lui laiſſoit pas le temps de prononcer un diſcours, qui étoit le fruit de pluſieurs veilles : *in actione aqua deficit*, dit Quintilien. Quand les juges doubloient par extraordinaire le temps qui devoit être accordé par la loi, c'étoit *clepſydras clepſydris addere.*

On obſervoit ſeulement de ſuſpendre l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pieces qui ne faiſoient pas le corps du diſcours, comme la dépoſition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret ; c'étoit-là *aquam ſuſtinere.*

Ce ſoin de mettre l'eau dans l'*horloge*, ou de l'arrêter, regardoit un miniſtere inférieur, & les perſonnes qui l'exerçoient, étoient d'un caractere aſſez mépriſable. Souvent emportés par une haine particuliere ou corrompus par des préſens, ils avoient l'art de faire couler l'eau plus promptement : alors dès qu'elle étoit écoulée, un ſergent en avertiſſoit, & l'orateur étoit contraint de s'arrêter : s'il en uſoit autrement, celui qui devoit parler après lui, avoit droit de l'interrompre, & de lui dire : *Il ne t'eſt pas permis de puiſer dans mon eau ;* delà ces expreſſions proverbiales, *parler en ſon eau, avoir la meſure d'eau*, pour ſignifier *être borné* & *aſſujetti* à un temps fixe.

Mais, malgré la ſévérité de la loi, la faveur ou la haine amenerent inſenſiblement beaucoup d'injuſtices. Cicéron n'obtint qu'une demi-heure pour la défenſe de Rabirius, & les accuſateurs de Milon eurent deux heures pour l'attaquer. Enfin il arriva que l'*horloge d'eau* ne s'arrêta plus que pour les gens ſans crédit.

D'ailleurs on avoit imaginé toutes ſortes de ruſes pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau, ſoit en employant des eaux plus ou moins épaiſſes, ſoit en détachant, ou en ajoutant de la cire à la capacité du verre.

Les *horloges à eau*, dont nous venons de parler, étoient encore d'uſage à l'armée, pour diviſer les veilles aux ſentinelles, comme on peut le recueillir des anciens auteurs tactiques : pluſieurs peuples s'en ſervoient auſſi, pour marquer les heures du jour & de la nuit ; témoin ce que dit Céſar dans ſa deſcription de l'Angleterre qu'il avoit obſervé par leurs *horloges d'eau*, que les nuits y étoient plus courtes que dans les Gaules. *(D. J.)*

HORLOGE à *rouages*, à *reſſorts*, à *contrepoids*, à *ſonnerie*, *(Hiſt. de l'horlog.)* ce ſont là tout autant de machines automates inventées pour meſurer le temps. De ſonger à le fixer, ſeroit un deſſein extravagant ; mais, dit M. l'Abbé Saillier, marquer les momens de ſa fuite, compter les parties par leſquelles il nous échappe, c'eſt un fruit de la ſagacité de l'homme, & une découverte qui ayant eu la grace de la nouveauté, conſerve encore la beauté de l'invention, jointe à ſon utilité reconnue ; cette découverte eſt celle des *horloges* en général.

Nous avons fait l'article hiſtorique des *horloges* à eau ; pour ce qui regarde les *horloges* à ſable, *voyez* SABLE. De cette maniere il nous reſte ſeulement à parler de celles à rouages, à reſſorts, à contrepoids, & à ſonnerie ; comme elles ſuccéderent aux premieres, leur hiſtoire nous intéreſſe de plus près. Voici ce que j'en ai recueilli, particuliérement d'un mémoire de M. Falconet, inſéré dans le recueil de l'académie des inſcriptions.

Après que Ctéſibius, qui floriſſoit vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des *horloges* à eau, on trouva le ſecret d'en faire à rouages ſur le même modele, & ces nouvelles *horloges* prirent une grande faveur ; Trimalcion en avoit une dans ſa ſalle à manger. Cette invention néanmoins ne ſe perfectionna point ; car pendant plus de ſept ſiecles, il n'eſt parlé d'aucune *horloge* remarquable. Nous ne connoiſſons de nom que celles de Boëce & de Caſſiodore. On ſait que Caſſiodore avoit lui-même du goût pour la méchanique ; l'hiſtoire rapporte que s'étant retiré ſur ſes vieux jours dans un monaſtere de la Calabre, il s'y amuſoit à faire des *horloges à rouages*, des cadrans & des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa ſi bien tous les arts dans l'oubli, que lorſque deux cents ans après, le pape Paul I, envoya vers l'an 760, une *horloge à rouages* à Pepin le Bref, cette machine paſſa pour une choſe unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Raſchild, ſi connu par ſon amour pour les ſciences & les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit entr'autres préſens, celui d'une *horloge*, dont nos hiſtoriens parlent avec admiration, & qui étoit vraiſemblablement

vraiſemblablement dans le goût de celle du Pape Paul I. Ce n'étoit pas du moins une *horloge* ſonnante, car il n'y en avoit point de telle du temps de Charlemagne, & dans toutes les villes de ſon empire; il n'y en eut même que vers le milieu du xiv ſiecle. De-là vient l'ancienne coutume qui ſe conſerve en Allemagne, en Suiſſe, en Hollande, en Flandres & en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertiſſent de l'heure pendant la nuit.

Les Italiens à qui l'on doit la renaiſſance de toutes les ſciences & de tous les arts, imiterent auſſi les premiers les *horloges à roues* du pape Paul & du calife des Abaſſides. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent méchanicien, mort en 846. Il n'eſt donc pas vrai, pour le dire en paſſant, que Gerbert qui mourut ſur le ſiege pontifical en 1003, ſoit l'inventeur des *horloges à roues*, comme quelques-uns l'ont avancé; en effet, outre que la prétendue *horloge* de Gerbert n'étoit qu'un cadran ſolaire, les roues étoient employées dans les *horloges* dont nous venons de parler, qui quoique vraies clepſydres au fond, devenoient *horloges* automates par le moyen des roues.

Dans le xiv ſiecle, parut à Londres l'*horloge* de Walingford, bénédictin anglois, mort en 1325, & elle fit beaucoup de bruit dans ſon pays; mais bientôt après, l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondis, la merveille de ſon temps; il nous ſera facile de faire connoître au lecteur cette merveille, en tranſcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le ſieur de Mézieres, dans ſon ſonge du vieux pélerin. D'ailleurs, c'eſt un morceau aſſez curieux pour l'hiſtoire de l'ancienne horlogerie: le voici mot pour mot.

« Il eſt à ſavoir que en Italie, y a aujourd'hui ung homme en philoſophie, en médecine & en aſtronomie, en ſon degré ſingulier & ſolempnel, par commune renommée ſur tous les autres excellent ès deſſus trois ſciences, de la cité de Pade. Son ſournom eſt perdu, & eſt appellé *maiſtre Jehan des Orloges*, lequel demeure à préſent avec le comte de Vertus, duquel pour ſcience treble (*triple*) il a chacun an de gaiges & de bienfaits, deux mille flourins, ou environ. Cetuy maiſtre Jehan des *Orloges*, a fait dans ſon temps grands œuvres & ſolempnelles, ès trois ſciences deſſus touchiées, qui par les grands clercs d'Italie, d'Allemaigne & de Hongrie, ſont autoriſées, & en grant réputation, entre leſquels œuvres, il a fait un grant inſtrument par aucuns appellé *eſpere* (*ſphere*) ou *orloge* du mouvement du ciel, auquel inſtrument, ſont tous les mouvemens des ſignes & des planetes, avec leurs cercles & épiſticules (apparemment épicycles), & différences par multiplication des roes ſans nombre, avec toutes leurs parties, & a chacune planete en ladite eſpere, particuliérement ſon mouvement.

» Par telle nuit on peut voir clairement en quel ſigne & degré les planetes ſont, & étoiles ſolempnelles du ciel. Et eſt faite ſi ſoubtilement cette eſpere, que nonobſtant la multitude des roes, qui ne ſe pourroient nombrer bonnement, ſans défaire l'inſtrument; tout le mouvement d'icelle eſt gouverné par un tout ſeul contrepoids, qui eſt ſi grant merveille, que les ſolempnels aſtronomiens de loingtaines régions viennent viſiter à grant révérence ledit maiſtre Jehan, & l'œuvre de ſes mains; & dient tous les grant clercs d'aſtronomie, de philoſophie & de médecine, qu'il n'eſt mémoire d'homme, par eſcrit ne autrement, que en ce monde, ait fait ſi ſoubtil, ne ſi ſolempnel inſtrument du mouvement du ciel, comme l'*orloge* deſuſdit; l'entendement ſoubtil dudit maiſtre Jehan, il, de ſes propres mains, forgea ladite *orloge*, toute de laiton & de cuivre, ſans aide de nulle autre perſonne, & ne fit autre choſe en ſeize ans tout entiers, ſi comme de ce a été informé l'écrivain de ceſtuy livre, qui a eu grant amiſtié audit maiſtre Jehan ».

Ce récit ſimplifié en deux mots, nous apprend que l'*horloge* de Jacques de Dondis, né à Padoue, marquoit outre les heures, le cours annuel du ſoleil ſuivant les douze ſignes du zodiaque, avec le cours des planetes. Cette *horloge* merveilleuſe, qui fut placée ſur la tour du palais de Padoue en 1344, valut à ſon auteur & à tous ſes deſcendans, le ſurnom de *Horologius*, qui dans la ſuite prit la place du nom même. Cette famille ſubſiſte encore avec honneur en deux branches, l'une agrégée au corps des patriciens, & l'autre décorée du titre de marquis.

L'*horloge* de Dondis excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe ; on ne vit plus que des *horloges* à roues, à contrepoids & à ſonnerie, en Allemagne, en France & ailleurs. L'*horloge* de Courtray fut une de celles qui fut le plus célébrée ; Philippe le Hardi duc de Bourgogne, la fit démonter en 1363, & emporter par charrois à Dijon, où il la fit remonter. C'eſt l'ouvrage le plus beau, dit Froiſſart, qu'on pût trouver deçà ni delà la mer ; entre les pieces ſingulieres de cette *horloge*, décrite par le même auteur, il y avoit vingt-quatre brochettes, qui devoient apparemment ſervir à faire ſonner les heures, ou du moins à les indiquer.

La France ne fut pas moins curieuſe que les autres pays, à ſe procurer des *horloges* à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du palais qui eſt la premiere groſſe *horloge* que la capitale du royaume ait poſſédée. Elle fut faite par Henri de Vic, que Charles V fit venir d'Allemagne ; il aſſigna ſix ſous pariſis à cet ouvrier, & lui donna ſon logement dans la tour, ſur laquelle l'*horloge* fut placée en 1370. L'*horloge* du château de Montargis fut faite vers l'an 1380 par Jean Jouvence.

Mais Nuremberg, ville où les ouvriers ſe ſont toujours ſignalés par une adreſſe induſtrieuſe, ſe diſtingua ſinguliérement par la variété de méchanique qu'elle mit dans les *horloges* de ſa façon. Pontus de Thyard, mort évêque de Châlons, rapporte en avoir vu où les heures de chaque jour & de chaque nuit, de quelque durée que fuſſent l'une & l'autre, y étoient ſéparément diviſées en douze parties égales. M. Fardoit, mort il y a environ quarante cinq-ans, a renouvellé de nos jours cette invention. Il a fait une *horloge* où le cadran marque deux fois douze heures, ſéparément ſur deux eſpeces d'éventails, dont les branches de l'un s'écartent, à proportion que celles de l'autre ſe rapprochent, l'une & l'autre alternativement ſelon la durée des heures qui ſuit celle des jours & des nuits ; cette *horloge* étoit dans le cabinet de M. d'Onſembray mort en 1754.

On juge bien que l'horlogerie ne tomba pas en Italie : l'*horloge* de Dondis, qui y avoit été tant admirée, excita l'émulation d'un habile ouvrier, qui en 1402 en fit une à Pavie preſque toute ſemblable, & fort promptement, ſous la protection de Jean Galeas Viſconti.

Dans le temps de Louis XI, c'eſt-à-dire, ſur le déclin du xv ſiecle, il falloit qu'il y eût des *horloges portatives à ſonnerie*. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant entré dans la chambre de ce prince, prit ſon *horloge*, & la mit dans ſa manche, où elle ſonna : Louis XI, dit du Verſdier, non ſeulement lui pardonna le vol, mais lui donna généreuſement l'*horloge*. Carovagius, ſur la fin du même ſiecle, fit un réveil pour André Alciat, lequel réveil ſonnoit l'heure marquée, & du même coup battoit le fuſil, & allumoit une bougie.

Vers le milieu du xvj ſiecle, la méchanique des groſſes *horloges* s'étendit, & ſe perfectionna par-tout. Henri II fit faire celle d'Anet, qui fut admirée. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, ſoutient encore aujourd'hui ſa premiere réputation, & paſſe pour une des plus merveilleuſes de l'Europe, comme celle de Lyon paſſe pour la plus belle de France. L'*horloge* de Lyon fut conſtruite par Nicolas Lippius de Baſle, en 1598, rétablie & augmentée en 1660, par Guillaume Nourriſſon, habile horloger lyonnois.

Derham fait une mention très-honorable de l'*horloge* de la cathédrale de Limden en Suede, laquelle, ſelon la deſcription qu'en donne le docteur Heylin, n'eſt point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot, on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverſes villes de l'Europe, beaucoup d'*horloges* de ces derniers ſiecles, d'une ſtructure très-curieuſe.

Il paroît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit des *horloges* merveilleuſes. Pancirolle aſſure que de ſon temps, c'eſt-à-dire, ſur la fin du xv ſiecle, l'on exécutoit de telles *horloges* de la groſſeur d'une amande, que l'on pouvoit porter au cou. Un nommé Myrmécide ſe diſtingua dans ce genre de travail ; ces derniers ſiecles ont eu leurs Myrmécides ; mais toutes ces petites machines, qui prouvent l'adreſſe & l'induſtrie de l'ouvrier, ne ſont ni de durée, ni d'un goût éclairé, parce que le violent frottement des pieces qui les compoſent, augmente à proportion de l'augmentation des ſurfaces qui ſuit leur petiteſſe. (*D. J.*)

* HORLOGE, (*Machin.*) quoique ce terme s'entende en général de toute machine,

qui par l'engrenement de ſes roues ſert à meſurer ou à indiquer les différentes parties du temps; il ſe dit cependant plus particuliérement de celles que l'on place dans les clochers des égliſes, des châteaux, dans les ſalles & ſur les eſcaliers, & qu'on appelle *horloges à pié* ou de *chambre*.

Dans les commencemens on les appella *cadrans nocturnes*, pour les diſtinguer des cadrans ſolaires.

Quoique ces meſures du temps aient toujours été en ſe perfectionnant depuis le temps de leur invention, elles étoient encore fort imparfaites vers le milieu du ſiecle paſſé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la maniere de ſubſtituer le pendule au balancier, on le vit dans peu de temps parvenir à un degré de juſteſſe qu'on n'auroit oſé eſpérer ſans cette heureuſe découverte. *Voyez l'article* HORLOGERIE.

Une *horloge*, comme on l'a dit, étant une machine qui doit avoir un mouvement égal & d'une aſſez grande durée pour pouvoir meſurer le temps, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement, & le déterminer enſuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1°. une force motrice; 2°. un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement; d'où il ſuit qu'une *horloge* a toujours un poids ou un reſſort pour produire du mouvement, & des roues & un échappement pour le modifier; c'eſt cette partie d'une *horloge* que l'artiſte appelle le *mouvement*. Il donne aux autres qui ſervent à ſonner ou à répéter les heures, les noms de *ſonnerie, répétition, &c. Voyez les articles* SONNERIE, MOUVEMENT, RÉPÉTITION, & *la deſcription des arts & métiers imprimée à Neufchâtel.*

HORLOGE, POUDRIER, AMPOULETTE, SABLE, (*Marine.*) noms que l'on donne ſur mer à un petit vaiſſeau compoſé de deux eſpeces de bouteilles de verres jointes enſemble, dont l'une eſt remplie de ſable, ou plutôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou paſſer d'une bouteille dans l'autre. C'eſt delà que les matelots appellent une demi-heure une *horloge*, diviſant les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges*. Ainſi le quart, qui eſt la faction que chaque homme fait pour le ſervice du vaiſſeau, eſt compoſé de ſix *horloges*, qui valent trois heures. Il y a cependant des vaiſſeaux où le quart eſt de huit *horloges*, ou quatre heures. La conſtruction de cette petite machine eſt ſi ſimple & ſi connue, qu'elle ne mérite pas une deſcription particuliere; cependant on peut en voir la conſtruction dans le *traité de la conſtruction des inſtrumens de mathématiques* de M. Bion.

Il y a des *horloges* ou ſabliers d'une demi-minute, qui ſervent à eſtimer le chemin que fait le vaiſſeau.

Il y en a auſſi d'une heure pour l'uſage commun.

On dit, l'*horloge dort*, lorſque le ſable s'arrête, c'eſt à quoi le timonnier doit prendre garde; & l'*horloge moud*, lorſque le ſable coule bien. (*Z*)

HORLOGER, ſ. m. (*Art méchan.*) c'eſt le nom que l'on donne aux artiſtes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général à ceux qui travaillent à l'horlogerie.

On verra ci-après à l'*article* HORLOGERIE, les connoiſſances qu'il faut avoir pour poſſéder cette ſcience, & la différence qu'on doit faire d'un *horloger* qui n'eſt communément qu'un ouvrier, avec un *horloger* méchaniſte qui eſt un artiſte, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la géométrie, du calcul, des méchaniques, la phyſique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'aſtronomie, & enfin la main-d'œuvre.

Les *horlogers* de Paris forment un corps ou communauté dont le nombre n'eſt point fixe.

Ils furent réduits en corps vers l'an 1544.

Les ſtatuts ou loix de la communauté des *horlogers* portent en ſubſtance,

1°. Qu'il ne ſera permis à aucun orfevre, ni autre, de quelqu'état & métier qu'il ſoit, de ſe mêler de travailler & négocier, directement ou indirectement, aucunes marchandiſes d'horlogerie, groſſes ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'eſt reçu maître *horloger* à Paris, ſous peine de confiſcation des marchandiſes & amendes arbitraires.

2°. Qu'à l'avenir ne ſera reçu de la maîtriſe d'*horloger* aucun compagnon d'icelui, ou qui ne ſoit capable de rendre raiſon en quoi conſiſte ledit art de l'*horloger*, par examen & par eſſai, qui ſe fera en la bou-

tique de l'un des gardes-visiteurs dudit art; ensemble que les chefs-d'œuvre qui se feront, seront faits en la maison de l'un desdits gardes-visiteurs, & que ledit compagnon ne soit apprentif de la ville.

3°. Nul ne pourra être reçu maître dudit art d'*horloger*, qu'il ne soit de bonnes vie & mœurs, & qu'il n'ait fait & parfait le chef-d'œuvre qui sera au moins en réveil-matin; & seront tenus les gardes de prêter serment, si ledit aspirant a fait & parfait le chef-d'œuvre, & achevé le temps porté par son brevet d'apprentissage, & montré quittance du maître qu'il aura servi.

4°. Que les maîtres dudit art d'*horloger* ne pourront prendre aucun apprentif pour moins de huit ans; & ne pourront lesdits maîtres prendre un second apprentif, que le premier n'ait fait les sept premieres années de son apprentissage.

5°. Que nul maître de ladite communauté ne pourra recevoir aucun apprentif qu'au dessous de vingt ans.

6°. Qu'aucun ne sera reçu maître qu'il n'ait vingt ans acomplis.

7°. Que les maîtres *horlogers* pourront faire ou faire faire tous leurs ouvrages d'horlogerie, tant les boîtes, qu'autres pieces de leur art, de telle étoffe & matiere qu'ils aviseront bon être, pour l'embellissement de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, & autres étoffes qu'ils voudront, sans qu'ils puissent en être empêchés ni recherchés par d'autres, sous peine de 15 livres d'amende.

8°. Qu'il est loisible à tous maîtres de ladite communauté, de s'établir dans quelque villes, bourgs, & lieux que leur semblera, & notamment dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Caën, Tours & Orléans, & d'y exercer en toute liberté leur profession.

9° Que les femmes veuves des maîtres dudit métier, durant leur viduité seulement, pourront tenir boutique & ouvroir du métier, & jouir du privilege d'icelui métier, pourvu que icelles aient en leur maison, hommes sûrs & experts audit métier, dont elles répondent quand au besoin sera; & au cas où elles se remarieront avec ceux dudit métier qui ne seront maîtres, faudra & seront tenus leurs seconds maris & étant de ladite qualité, faire chef-d'œuvre dudit métier, tel qu'il leur sera baillé & délibéré par les gardes-visiteurs pour être faits & passés maîtres, s'ils sont trouvés suffisans par ledit chef-d'œuvre; autrement lesdites veuves ainsi remariées ne jouiront plus dudit métier, ni des privileges d'icelui.

Election des gardes-visiteurs, statuts de 1544. 1°. Avons statué & ordonné que la communauté des *horlogers* choisira ou élira deux prud'hommes maîtres jurés dudit métier, lesquels, après ladite élection, seront institués gardes-visiteurs.

2°. Seront seulement appellés aux élections des gardes-visiteurs *horlogers*, les gardes en charge, les anciens maîtres qui ont passé la jurande, douze modernes, & douze jeunes maîtres, lesquels y seront appellés alternativement tour-à-tour, selon l'ordre de leur réception.

3°. Lesdits gardes seront tenus de rendre compte de leur jurande quinze jours après qu'ils en seront sortis; l'élection desdits gardes sera faite annuellement quinze jours après la fête de S. Eloi, le tout en présence des anciens & autres maîtres, ainsi qu'il est accoutumé.

Convocation d'assemblées & reddition de comptes. Ordonnons que toutes les fois qu'il sera nécessaire d'assembler les maîtres pour délibérer sur les affaires de la communauté, ils seront tenus de se trouver en leur bureau, à peine de 3 liv. d'amende contre chacun des défaillans au profit de la communauté, s'ils n'en sont dispensés par cause légitime en faisant avertir les gardes.

Les gardes en charge seront tenus de se charger en recette de tous les effets généralement de la communauté, reçus ou non reçus, & d'en charger ceux qui leur succéderont.

Tout syndic, juré ou receveur comptable, entrant en charge dans la communauté des *horlogers*, sera tenu d'avoir un registre journal, qui sera coté & paraphé par le lieutenant-général de police à Paris, dans lequel il écrira les recettes & dépenses qu'il fera, au jour & à mesure qu'elles seront faites.

Visites des gardes-visiteurs chez les maîtres. 1°. Pourront lesdits gardes-visiteurs faire visitation à tel jour & heure que bon leur semblera, appeller avec eux un sergent du

châtelet, sur tous les maîtres dudit art d'*horloger* en cette ville & banlieue de Paris, soit en général ou en particulier ; & faisant icelle visitation, prendre, saisir & enlever les ouvrages commencés ou achevés, qui se trouveront mal façonnés & de mauvaises étoffes, pour être par eux plus amplement vus & visités, & être représentés en justice.

2°. Les gardes-visiteurs feront par chacun an, chez chaque maître & veuve de maître, autant de visites qu'ils jugeront nécessaires, pour les maintenir dans la discipline qu'ils sont obligés d'observer ; à condition que les maîtres n'en paieront que quatre.

La communauté des *horlogers* de Paris est de la juridiction du lieutenant de police, ainsi que les autres corps de cette ville ; ce qui concerne le titre de matieres d'or & d'argent dont on fait les boîtes de montre, dépend de la cour des monnoies.

Les parties qui concernent l'art de l'horlogerie, sont dépendantes de la communauté.

Extrait par F. B. *du livre des statuts* des horlogers *de Paris*.

HORLOGES MARINES, *voy.* MONTRES MARINES.

HORLOGERIE, (*Ordre encyclopédiq. méchaniq. phyſ. ſcience du mouvement*, &c.) L'*horlogerie* est l'art de faire des machines qui mesurent le temps. L'art de mesurer le temps a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les siecles les plus reculés, puisque cette connoissance est nécessaire pour disposer des momens de la vie ; cependant il ne paroît pas que les anciens aient eu aucune connoissance de l'*horlogerie*, à moins que l'on n'appelle de ce nom l'art de tracer des *cadrans solaires*, de faire des *clepsydres* ou *sabliers*, des *horloges d'eau*, &c. Il est vraisemblable que les premiers moyens que l'on a mis en usage pour mesurer le temps, ont été les révolutions journalieres du soleil : ainsi le temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, fit une mesure qui fut appellée un *jour*, & le temps compris depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, fit la *nuit* ; mais on dut bientôt s'appercevoir qu'une telle mesure étoit défectueuse, puisque ces sortes de jours étoient plus longs en été qu'en hiver : il paroît que l'on se servit ensuite du temps qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation du soleil au dessus de l'horizon (lequel on nomme *midi*) jusqu'à son retour au même point ; mais comme les besoins des hommes augmenterent à mesure qu'ils devinrent plus instruits, cela les obligea à avoir des divisions du temps qui fussent plus petites. Ils diviserent donc le temps qui s'écoule entre deux midis, c'est-à-dire, une révolution du soleil en vingt-quatre parties ou heures ; de-là l'origine des cadrans solaires, dont les heures sont marquées par des lignes. Voilà en gros l'origine de la mesure du temps par le mouvement du soleil : or on voit que cette maniere étoit sujette à bien des difficultés, car on ne pouvoit savoir l'heure pendant la nuit, ni lorsque le soleil étoit caché par des nuages ; c'est ce qui donna lieu à l'invention des clepsydres ou horloges d'eau, *&c.*

Cette derniere maniere de mesurer le temps, toute imparfaite qu'elle est, a servi jusqu'à la fin du dixieme siecle, qu'est l'époque de l'invention des horloges, dont le mouvement est communiqué par des roues dentées, la vîtesse réglée par un balancier, l'impulsion donnée aux roues par un poids, & le temps indiqué sur un cadran divisé en douze parties égales, au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue ; cette aiguille fait un tour en douze heures ; c'est-à-dire, deux tours depuis le midi d'un jour au midi suivant. Lorsque l'on fut ainsi parvenu à avoir de ces horloges, dont les premieres furent placées aux clochers des églises, des ouvriers adroits & intelligens enchérirent sur ces découvertes, en ajoutant à côté de ces horloges un rouage, dont l'office est de faire frapper un marteau sur une cloche les heures indiquées sur le cadran ; de sorte qu'au moyen de cette addition, on pouvoit savoir les heures pendant la nuit sans le secours de la lumiere, ce qui devint d'une grande utilité pour les monasteres ; car il falloit qu'avant cette invention les religieux observassent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du service, ce qui n'étoit pas fort commode pour eux ; aussi attribuoit-on l'invention des horloges à roue au moine Gerbert, qui fut ensuite archevêque de Rheims, environ en 991, & enfin pape, sous le nom de Sylvestre II ; on s'est servi jusques en 1651 de cette invention. *Voyez* l'*histoire de France* du président Hénault, *t. I, p.* 126.

Quand on fut ainſi parvenu à avoir de ces horloges, on en fit de plus petites pour placer dans les chambres; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. C'eſt à ce temps que remonte l'origine du reſſort ſpiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, & tient lieu du poids dont on ſe ſert pour les horloges, lequel ne peut être appliqué à une machine portative continuellement expoſée à des mouvemens, inclinaiſons, *&c.* qui empêcheroient l'action du poids; on fit auſſi des montres à ſonnerie. C'eſt proprement à ces découvertes que commence l'art de l'*horlogerie*; la juſteſſe à laquelle on parvint pour meſurer le temps, en ſe ſervant des horloges & des montres, étoit infiniment au deſſous de la juſteſſe des ſabliers & horloges d'eau; auſſi faut-il avouer que c'eſt une des belles découvertes de ces temps-là: mais elle n'étoit rien en comparaiſon de la perfection que l'*horlogerie* acquit en 1647; Huyghens, grand mathématicien, créa de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit; je veux parler de l'application qu'il fit du *pendule* aux horloges, pour en régler le mouvement; & quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un reſſort ſpiral, qui produiſit ſur le balancier le même effet que la peſanteur ſur le pendule.

La juſteſſe de ces machines devint ſi grande par ces deux additions, qu'elle ſurpaſſe autant celle des anciennes horloges, que celles-ci étoient au deſſus des clepſydres & horloges d'eau.

Huyghens ayant appliqué le pendule aux horloges, s'apperçut que les vibrations par les grands arcs du pendule étoient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, & que par conſéquent l'action du poids ſur le pendule venant à diminuer lorſque les frottemens des roues ſeroient augmentés & les huiles épaiſſies, il arriveroit néceſſairement que l'horloge avanceroit. Pour parer cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oſcillations du pendule iſochrones ou égales en durée, quelle que fût l'étendue des arcs; pour cet effet, il découvrit par ſes recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la *cycloïde*, laquelle eſt telle, que ſi on laiſſe tomber un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la deſcente du corps ſe fait toujours dans le même temps: il appliqua donc à l'endroit où le fil, qui ſuſpend le pendule, eſt attaché, deux lames pliées en cycloïde, entre leſquelles le fil paſſoit; en ſorte qu'à meſure que le pendule décrivoit de plus grands arcs, & qu'il auroit dû faire l'oſcillation en un plus grand temps, à meſure auſſi le pendule s'accourciſſoit, & ſon mouvement devenoit plus accéléré; & tellement que ſoit que le pendule décrivît de plus grands ou de plus petits arcs, le temps des oſcillations étoit toujours le même. Quoique le ſuccès n'ait pas répondu à cette théorie, elle n'en eſt pas moins admirable, & c'eſt à elle que nous devons la perfection actuelle de nos pendules; car, malgré que l'on ne faſſe plus uſage de la cycloïde, c'eſt de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne different pas ſenſiblement des petits arcs de cycloïdes; & qu'ainſi en faiſant parcourir de petits arcs au pendule, les temps des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice changeât au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *pirouette*, eſt encore de l'invention de M. Huyghens. Ce pendule, au lieu de faire ſes oſcillations dans un même plan, décrit au contraire un cône, & tourne toujours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule eſt tellement compoſé, qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, ſelon que la force motrice agit plus ou moins, en ſorte que les tours que ce pendule trace dans l'air, ont des baſes plus grandes ou plus petites, ſelon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainſi des cônes inégaux, cela ne change point les temps des révolutions du pendule; car, ſoit que la force motrice ſoit foible, & que la force centrifuge du pendule lui faſſe décrire un petit cône, ou ſoit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui faſſe alors parcourir un plus grand cercle, le temps des révolutions eſt toujours le même, ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, ſur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule. Cet iſochroniſme des

révolutions du pendule eſt fondé ſur une théorie qui m'a toujours paru admirable, ainſi que celle de la cycloïde ; & quoique l'on ne faſſe uſage de l'une ni de l'autre méthode, on ne doit pas moins eſſayer d'en ſuivre l'eſprit dans les machines qui meſurent le temps, toute leur juſteſſe ne pouvant être fondée que ſur l'iſochroniſme des vibrations du régulateur quel qu'il ſoit : ces inventions furent conteſtées à Huyghens, comme il le dit lui-même au commencement de ſon livre intitulé : *de horologio oſcillatorio*. Je rapporterai ſes propres paroles.

« Perſonne ne peut nier qu'il y a ſeize ans qu'on n'avoit, ſoit par écrit, ſoit par tradition, aucune connoiſſance de l'application du *pendule* aux horloges, encore moins de la cycloïde dont je ne ſache pas que perſonne me conteſte l'addition.

» Or il y a ſeize ans actuellement (en 1658) que j'ai publié un ouvrage ſur cette matiere ; donc la date de l'impreſſion differe de ſept années celle des écrits où cette invention eſt attribuée à d'autres ; quant à ceux qui cherchent à en attribuer l'honneur à Galilée, les uns diſent qu'il paroît que ce grand homme avoit tourné ſes recherches de ce côté ; mais ils font plus, ce me ſemble, pour moi que pour lui, en avouant tacitement qu'il a eu dans ſes recherches moins de ſuccès que moi. D'autres vont plus loin, & prétendent que Galilée ou ſon fils a effectivement appliqué le pendule aux horloges ; mais quelle vraiſemblance y a-t-il qu'une découverte auſſi utile, non ſeulement n'eût point été publiée dans le temps même où elle a été faite ; mais qu'on eût attendu pour la revendiquer huit ans après la publication de mon ouvrage? dira-t-on que Galilée pouvoit avoir quelque raiſon particuliere pour garder le ſilence pendant quelque tems? Dans ce cas, il n'eſt point de découvertes qu'on ne puiſſe conteſter à ſon auteur »…….

L'application de la cycloïde aux horloges, toute admirable qu'elle eſt dans la théorie, n'a pas eu le ſuccès que M. Huyghens s'en étoit promis ; la difficulté de tracer exactement une telle courbe a dû y contribuer ; mais la principale cauſe dépend de ce qu'elle exigeoit que le pendule fût ſuſpendu par un fil flexible ; or ce fil étoit ſuſceptible des effets de l'humidité & de la ſéchereſſe ; & d'ailleurs il ne pouvoit ſupporter qu'une lentille légere, qui parcourant de grands arcs, éprouvoit une grande réſiſtance de l'air, ſes ſurfaces étant d'autant plus grandes, que les corps ſont plus petits. Or cette lentille devenoit ſujette par ces raiſons à cauſer des variations à l'horloge, & d'autant plus, que la force motrice, ou le poids qui entretient le mouvement de la machine, devenoit plus grand ; ce qui produiſoit des frottemens. D'ailleurs toute la théorie de la cycloïde portoit ſur les oſcillations du pendule libre ; c'eſt-à-dire, qui fait ſes oſcillations indépendamment de l'action réitérée d'un rouage. Or un tel pendule ne peut ſervir que pendant quelques heures à meſurer le temps ; & lorſqu'il eſt appliqué à l'horloge, ſes oſcillations ſont troublées par la preſſion de l'échappement qui en entretient le mouvement ; en ſorte que, ſelon la nature de l'échappement ; c'eſt-à-dire, que ſelon que l'échappement eſt à repos ou à recul, les oſcillations ſe font plus vîte ou plus lentement, comme nous le ferons voir. Auſſi a-t-on abandonné depuis la cycloïde, qui a cependant produit une grande perfection aux horloges à pendules ; c'eſt de nous apprendre que les petits arcs de cercles ne different pas ſenſiblement des petites portions de cycloïde ; en ſorte qu'en faiſant décrire au pendule de petits arcs, les oſcillations en ſeroient iſochrones, quoique les arcs décrits par le pendule vinſſent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur *Hook* fut le premier en Angleterre qui fit uſage des petits arcs ; ce qui donna la facilité de faire en même temps uſage des lentilles peſantes. Le ſieur *Clément*, horloger de Londres, fit dans le même temps des pendules qui décrivoient de petits arcs avec des lentilles peſantes. Ce principe a été ſuivi depuis ce temps par tous les horlogers qui ont aimé à faire de bonnes machines. M. le Bon à Paris, a été un des premiers qui en ait fait uſage ; il fit même des lentilles peſant environ 50 à 60 livres ; c'eſt le même ſyſtême qu'a ſuivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où on a porté la conſtruction & l'exécution des pendules aſtronomiques, par ce qu'elles étoient lorſque Huyghens les imagina. Les premieres

horloges à pendule qui furent faites sur ces principes, alloient 30 heures avec un poids de six livres, dont la descente étoit de cinq piés; & je viens d'en terminer une qui va un an avec un poids qui pese deux livres, & dont la descente est de cinq piés.

Au reste cette perfection que l'*horlogerie* a acquise n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainsi le pendule est encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme aussi *pendule*, & le balancier gouverné par le spiral est le meilleur régulateur des montres.

Jusques à Huyghens l'*horlogerie* pouvoit être considérée comme un art méchanique qui n'exigeoit que de la main-d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la géométrie & de la méchanique pour ses découvertes, ont fait de cet art une science où la main-d'œuvre n'est plus que l'accessoire, & dont la partie principale est la théorie du mouvement des corps qui comprend ce que la géométrie, le calcul, la méchanique & la physique ont de plus sublime.

La grande précision avec laquelle le pendule divise le temps, facilita & donna lieu à de bonnes observations; ce qui fit appliquer de nouvelles divisions aux machines qui mesurent le temps. On divisa donc la 24e. partie du jour, c'est-à-dire, l'heure, en 60 parties, qu'on appelle *minutes*. La minute en 60 parties, que l'on nomme *secondes*, & la seconde en 60 parties que l'on nomme *tierces*, & ainsi de suite. Ainsi la révolution journaliere du soleil d'abord divisée en 24 parties, l'est maintenant en 86400 secondes que l'on peut compter. On commença de faire d'après ces divisions, des horloges ou pendules qui marquerent les minutes & secondes; pour cet effet on disposa ces machines de maniere que tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures, fait un tour en 12 heures, une autre roue fait un tour par heure; celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes sur un cercle du cadran qui est divisé en 60 parties égales, dont chacune répond à une minute, & les 60 divisions à une heure. Enfin, pour faire marquer les secondes, on disposa la machine de maniere qu'une de ses roues fît un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les secondes sur un cercle divisé en 60 parties, dont chacune répond à une seconde, & les 60 à une minute; on ajouta de même ces sortes de divisions aux montres.

Dès que l'on fut ainsi parvenu à avoir des machines propres à diviser & à marquer exactement les parties du temps, les artistes horlogers imaginerent à l'envi différens méchanismes, comme les pendules à réveil, celles qui marquent les quantiemes du mois, les jours de la semaine, les années, les quantiemes & phases de la lune, le lever & le coucher du soleil, les années bissextiles, *&c.* Mais parmi toutes les additions que l'on a faites aux pendules & aux montres, il y en a entr'autres deux qui sont très-ingénieuses & utiles: la premiere est la *répétition*, cette machine soit montre ou *pendule*, au moyen de laquelle on fait les heures & les quarts à tous les momens du jour ou de la nuit. La seconde est l'invention des pendules & des montres à *équation*. Pour connoître le mérite de ces sortes d'ouvrages, il faut savoir que les astronomes ont découvert après bien des observations, que les révolutions journalieres du soleil ne se font pas tous les jours dans le même temps; c'est-à-dire, le temps compris depuis le midi d'un jour au suivant, n'est pas toujours le même, mais qu'il est plus grand dans certains jours de l'année, & plus court dans d'autres. Or le temps mesuré par les pendules étant uniforme par sa nature, il arrive que ces machines ne peuvent suivre naturellement le écarts du soleil. On a donc imaginé un méchanisme qui est tel, que tandis que l'aiguille des minutes de la pendule tourne d'un mouvement uniforme, une seconde aiguille des minutes suit les variations du soleil. Enfin, les plus belles machines que l'*horlogerie* ait produites jusques ici sont, les *spheres mouvantes* & les *planispheres*.

On appelle *sphere mouvante*, une machine tellement disposée, qu'elle indique & imite à chaque moment la situation des planetes dans le ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses: en un mot, elle représente en petit le système de notre monde. Ainsi, selon le dernier système reçu par les astronomes, on place le soleil au centre de cette machine, qui représente la sphere du monde. Autour du soleil tourne mercure; ensuite

enſuite ſur un plus grand cercle on voit vénus, puis la terre avec ſa lune; après elle mars, enſuite jupiter avec ſes quatre ſatellites, & enfin ſaturne avec ſes cinq ſatellites ou petites lunes; chaque planete eſt portée par un cercle concentrique au ſoleil; ces différens cercles ſont mis en mouvement par des roues de l'*horloge*, leſquelles ſont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planete emploie & imite parfaitement dans la machine le temps de la révolution que les aſtronomes ont déterminé; ainſi mercure tourne autour du ſoleil en 88 jours, vénus en 224 jours 7 heures, la terre en 365 jours 5 heures 49 minutes 12 ſecondes. La lune fait ſa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 ſecondes; mars en un an 321 jours 18 heures, jupiter en onze ans 316 jours, & ſaturne en 29 ans 155 jours 18 heures. La ſphere mouvante n'eſt pas d'invention moderne, puiſque Archimede qui vivoit il y a deux mille ans, en avoit compoſé & fait une qui imitoit les mouvemens des aſtres. On a fait dans ces derniers temps pluſieurs ſpheres mouvantes; mais la plus parfaite dont on ait connoiſſance, eſt celle qui eſt placée à Verſailles, laquelle a été calculée par M. Paſſement, & exécutée par d'Authiau.

On a auſſi compoſé des pendules qui marquent & indiquent le mouvement des planetes, comme le fait la ſphere; mais avec cette différence, que dans les machines qu'on nomme *planiſpheres*, les révolutions des planetes ſont marquées ſur un même plan par des ouvertures faites au cadran ſous lequel tournent les roues qui repréſentent les mouvemens céleſtes.

On a ainſi enrichi l'*horlogerie* d'un grand nombre d'inventions qu'il ſeroit trop long de rapporter ici; on peut conſulter les ouvrages d'*horlogerie*, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, & de le Paute; on trouvera ſur-tout dans le livre de M. Thiout un grand nombre de machines très-ingénieuſement imaginées pour parvenir à exécuter aiſément toutes les parties qui compoſent la main-d'œuvre; il y a d'ailleurs toutes ſortes de pieces: cet ouvrage eſt proprement un recueil de machines d'*horlogerie*.

On voit par ce qui précede une partie des objets que l'*horlogerie* embraſſe; on peut juger par leur étendue combien il faut réunir de connoiſſances pour poſſéder cette ſcience.

L'*horlogerie* étant la ſcience du mouvement, cet art exige que ceux qui le profeſſent connoiſſent les loix du mouvement des corps; qu'ils ſoient bons géometres, méchaniciens, phyſiciens; qu'ils poſſédent le calcul, & ſoient nés non ſeulement avec le génie propre à ſaiſir l'eſprit des principes, mais encore avec les talens de les appliquer.

Je n'entends donc pas ici par l'*horlogerie*, ainſi qu'on le fait communément, le métier d'exécuter machinalement des montres & des pendules, comme on les a vu faire, & ſans ſavoir ſur quoi cela eſt fondé; ce ſont les fonctions du manœuvre: mais diſpoſer une machine d'après les principes, d'après les loix du mouvement, en employant les moyens les plus ſimples & les plus ſolides, c'eſt l'ouvrage de l'homme de génie. Lors donc que l'on voudra former un artiſte horloger qui puiſſe devenir célebre, il faut premiérement ſonder ſa diſpoſition naturelle, & lui apprendre enſuite le méchanique, *&c.* Nous allons entrer dans le détail de ce qui nous paroît devoir lui ſervir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets: comment, par exemple, on meſure le temps; comment les roues agiſſent les unes ſur les autres; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions; d'après ces premieres notions on lui fera ſentir la néceſſité de ſavoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue; d'être géometre pour déterminer les courbures des dents; méchanicien pour trouver les forces qu'il faut appliquer à la machine pour la faire mouvoir, & artiſte pour mettre en exécution les principes & les regles que ces ſciences preſcrivent; d'après cela on le fera étudier en même temps les machines & les ſciences qu'il devra connoître, ayant attention de ne faire entrer dans ces connoiſſances la main-d'œuvre que comme l'acceſſoire.

Quand il ſera queſtion des régulateurs des pendules & des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales; comment on peut parvenir à les conſtruire tels, qu'ils donnent la plus grande juſteſſe; de quoi cela eſt dépendant; de la néceſſité

de connoître comment les fluides réſiſtent aux corps en mouvement; de l'obſtacle qu'ils oppoſent à la juſteſſe; comment on peut rendre cette juſteſſe la plus grande poſſible; de l'étude ſur les frottemens de l'air; comment on peut rendre cette réſiſtance la moindre poſſible; du frottement qui réſulte du mouvement des corps qui ſe meuvent les uns ſur les autres; quels effets il en réſulte pour les machines; de la maniere de réduire ces frottemens à la moindre quantité poſſible. On lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux; les effets de la chaleur; comment elle tend à les dilater, & le froid à les condenſer; de l'obſtacle qui en réſulte pour la juſteſſe des machines qui meſurent le temps; des moyens de prévenir les écarts qu'ils occaſionent, de l'utilité de la phyſique pour ces différentes choſes, *&c.* Après l'avoir ainſi amené par gradation, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planetes. En lui faiſant ſeule ſentir la beauté de ces machines, on lui fera voir la néceſſité d'avoir quelque notion d'aſtronomie; c'eſt ainſi que les machines même ſerviront à lui faire aimer cet art, que les ſciences qu'il apprendra lui paroîtront d'autant moins pénibles, qu'il en connoîtra l'abſolue néceſſité, & celle de joindre à ces connoiſſances la main-d'œuvre, afin de pouvoir exécuter ſes machines d'après les regles que preſcrit la théorie.

Quant à l'exécution, il me paroît convenable qu'il commence par celle des pendules qui ſont plus faciles à cauſe de la grandeur des pieces, & qui permet encore l'avantage d'exécuter toutes ſortes d'effets & compoſitions.

La grande variété que l'on ſe permet, accoutume auſſi l'eſprit à voir les machines en grand; d'ailleurs quant à la pratique même, il y a de certaines préciſions que l'on ne connoît que dans la pendule, & qui pourroient cependant s'appliquer aux montres. Ainſi parvenu à l'intelligence des machines, il aura des idées nettes de leurs principes; & poſſédant l'exécution, il paſſera aiſément à la pratique des montres, & d'autant mieux, que le même eſprit qui ſert à compoſer & exécuter les pendules, eſt également applicable aux montres qui ne ſont en petit que ce que les pendules ſont en grand.

Au reſte, comme on ne parvient que par gradation à acquérir des lumieres pour la théorie, de même la main ne ſe forme que par l'uſage; mais cela ſe fait d'autant plus vîte, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter; c'eſt pour cette raiſon que je conſeille de commencer par l'étude de la ſcience avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher en même temps.

Il eſt eſſentiel d'étudier les principes de l'art, & de s'accoutumer à exécuter avec préciſion, mais cela ne ſuffit pas encore. On ne poſſéde pas l'*horlogerie* pour en avoir les connoiſſances générales; ces regles que l'on apprend ſont applicables dans une machine actuellement exiſtante, ou dans d'autres qui ſeroient pareilles; mais imaginer des moyens qui n'ont pas été mis en uſage, & compoſer de nouvelles machines, c'eſt à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne poſſedent que des regles, & qui ne ſont pas doués de cet heureux génie que la nature ſeule donne; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner & aider à le développer; lorſqu'on joint à ce don de la nature celui des ſciences, on ne peut que compoſer de très-bonnes choſes.

On voit d'après ce tableau, que pour bien poſſéder l'*horlogerie*, il faut avoir la théorie de cette ſcience, l'art d'exécuter, & le talent de compoſer, trois choſes qui ne ſont pas faciles à réunir dans la même perſonne; & d'autant moins, que juſques ici on a regardé l'exécution des pieces d'*horlogerie* comme la partie principale, tandis qu'elle n'eſt que la derniere; cela eſt ſi vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée, fera de très-grands écarts ſi elle ne l'eſt pas ſur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien ſi les principes ſont bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre, au contraire; mais perſuadé qu'elle ne doit être qu'en ſous-ordre, & que l'homme qui exécute ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine, je ſouhaite qu'on apprécie le mérite de la main & celui du génie chacun à ſa valeur; & je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me ſoupçonne de dépriſer ce que je ne poſſede pas. J'ai fait mes preuves en montres & en pendules,

& en des parties très-difficiles : en tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus insister sur cela, que la plupart des personnes qui se mêlent de l'*horlogerie* sont fort éloignées de penser qu'il faille savoir autre chose que tourner & limer. Ce n'est pas uniquement leur faute ; leur préjugé naît de la maniere dont on forme les éleves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans, & s'occuper à faire des commissions & à ébaucher quelques pieces d'*horlogerie*. S'il parvient au bout de ce temps à faire un mouvement, il est supposé fort habile. Il ignore cependant fort souvent l'usage de l'ouvrage qu'il a fait. Il se présente avec son savoir à la maîtrise ; il fait ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui est prescrit, est reçu maître, prend boutique, vend des montres & des pendules, & se dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle, si un homme, ainsi conduit, devient jamais habile.

On appelle communément *horlogers*, ceux qui professent l'*horlogerie*. Mais il est à propos de distinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiste qui possede les principes de l'art : ce sont deux personnes absolument différentes. Le premier pratique en général l'*horlogerie* sans avoir les premieres notions, & se dit *horloger*, parce qu'il travaille à une partie de cet art.

Le second embrasse au contraire cette science dans toute son étendue : on pourroit l'appeller l'*architecte méchanique ;* un tel artiste ne s'occupe pas d'une seule partie, il fait les plans des montres & des pendules, ou autres machines qu'il veut construire. Il détermine la position de chaque piece, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimensions ; en un mot, il construit l'édifice. Et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui sont capables d'en exécuter chaque partie. C'est sous ce point de vue que l'on doit considérer l'*horlogerie*, & que l'on peut espérer d'avoir de bonnes machines, ainsi que nous le ferons voir dans un moment. Nous allons maintenant parler de chaque ouvrier que l'on emploie pour la fabrication des montres & des pendules, dont le nombre est très-grand ; chaque partie est exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même chose.

Ce qui concerne la pratique ou la manœuvre, se divise en trois branches, lesquelles comprennent tous les ouvriers qui travaillent à l'*horlogerie*.

La premiere, les ouvriers qui font les grosses horloges des clochers, *&c.* on les appelle *horlogers grossiers*.

La seconde est celle des ouvriers qui font les pendules, on les appelle *horlogers penduliers*.

La troisieme est celle des ouvriers qui font les montres ; on les appelle *ouvriers en petit*.

1°. Les ouvriers qui fabriquent les grosses *horloges* sont des especes de ferruriers-machinistes. Ils font eux-mêmes tout ce qui concerne ces *horloges*, forgent les montans dans lesquels doivent être placées les roues. Ils forgent aussi leurs roues, qui sont de fer & leurs pignons d'acier ; ils font les dents des roues & des pignons à la lime, après les avoir divisées au nombre des parties convenables : ouvrage très-long & pénible. Il faut être plus qu'ouvrier pour disposer ces sortes d'ouvrages ; car il faut de l'intelligence pour distribuer avantageusement les rouages, proportionner les forces des roues aux efforts qu'elles ont à vaincre, sans cependant les rendre plus pesantes qu'il n'est besoin, ce qui augmenteroit les frottemens mal-à-propos. Les constructions de ces machines varient selon les lieux où elles sont placées ; les conduites des aiguilles ne sont pas faciles ; la grandeur totale de la machine & des roues, *&c.* est relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit mouvoir, à la cloche qui doit être employée pour sonner les heures ; ce qui détermine la force du marteau, & celui-ci la force des roues.

Pour composer avantageusement ces sortes de machines, il est nécessaire de posséder la théorie de l'horlogerie : ces mêmes ouvriers font aussi les *horloges* de château, d'escalier, *&c.*

2°. Voilà le détail des ouvriers pour les pendules.

1°. Le premier ouvrage que l'on fait faire aux ouvriers qui travaillent aux pendules, est ce qu'on appelle le *mouvement en blanc*, lequel consiste dans les roues, les pignons & les détentes. Ces ouvriers, que l'on appelle

faiſeurs de mouvemens en blanc, ne ſont qu'ébaucher l'ouvrage, dont le mérite conſiſte dans la dureté des roues & pignons; les dents des roues doivent être également groſſes, diſtantes entr'elles, avoir les formes & courbures requiſes, *&c.*

2°. Le finiſſeur eſt celui qui termine les dents des roues, c'eſt-à-dire, qu'il fait les courbures des dents, finit leurs pivots, fait les trous dans leſquels ils doivent tourner, il fait les engrenages, l'échappement, fait faire les effets à la ſonnerie, *&c.* ou à la répétition. Il ajuſte les aiguilles, enfin les finit; ajuſte les pendules ou lentilles, & fait marcher la pendule. Reſte au méchaniſte, c'eſt-à-dire à l'horloger, de revoir les effets de la machine, ſi, par exemple, les engrenages ſont bien faits, ainſi que les pivots des roues, ſi l'échappement fait parcourir au pendule l'arc convenable, ſi la peſanteur de la lentille & les arcs qu'elle décrit ſont relatifs à la force motrice, *&c.* les effets de la ſonnerie ou répétition.

3°. La fendeuſe eſt une ouvriere qui fend les roues des pendules, & ne fait que cela.

4°. Le faiſeur des reſſorts fait les reſſorts des pendules; il ne s'occupe uniquement qu'à cela. Ce que l'on peut exiger d'un faiſeur de reſſorts, c'eſt qu'il faſſe le reſſort fort long & de bon acier; que la lame diminue inſenſiblement de force depuis le bout extérieur juſqu'au centre; qu'il ſoit trempé aſſez dur pour ne pas perdre ſon élaſticité, mais pas aſſez pour caſſer. Il faut que l'action du reſſort, en ſe débandant, ſoit la plus égale poſſible, que les lames ne ſe frottent pas en ſe développant.

5°. Il y a les faiſeurs de lentilles, de poids, pour faire marcher les pendules: ces ouvriers font auſſi les aiguilles d'acier de pendule.

6°. Le graveur, qui fait les cadrans de cuivre pour les pendules à ſecondes, *&c.*

7°. Le poliſſeur eſt un ouvrier qui polit les pieces de cuivre du mouvement de la pendule; le finiſſeur termine & polit celles d'acier.

8°. Les émailleurs ou faiſeurs de cadrans de pendules.

9°. Les ouvriers qui argentent les cadrans de cuivre.

10°. Les ciſeleurs font les battes à cartels pour les pendules.

11°. Les ébéniſtes ſont les boîtes de marqueterie & autres: les horlogers doivent diriger les ébéniſtes & ciſeleurs pour le deſſin des boîtes; & comme ils ne ſont pas trop en état de le faire par eux-mêmes, il eſt à propos qu'ils conſultent des architectes ou de bons deſſinateurs.

12°. Les doreurs, pour les bronzes des boîtes & des cartels, *&c.*

13°. Les metteurs-en-couleurs: ceux-ci donnent la couleur aux bronzes des boîtes de pendule, aux cartels, cadrans, *&c.* cette couleur imite la dorure.

14°. Les fondeurs pour les roues de pendules, & de différentes autres pieces qui s'emploient pour les mouvemens.

15°. Les fondeurs qui font les timbres, les tournent & les poliſſent.

Voilà en gros les ouvriers qui travaillent aux pendules ordinaires. Il y en a d'autres, qui font plus volontiers des pendules à carillon.

Les pendules à équation, ou autres machines compoſées, ſont exécutées par différens ouvriers en blanc, finiſſeurs, *&c.* & ſont conduites & compoſées par l'horloger.

Des ouvriers qui travaillent aux montres.

1°. Le faiſeur de mouvemens en blanc: il fait de même que ceux des pendules, des roues & des pignons, leſquels exigent à peu près les mêmes précautions. Ces ouvriers ne font que les mouvemens des montres ſimples.

2°. Le faiſeur de rouage; c'eſt une ſorte d'ouvrier en blanc, qui ne s'occupe qu'à faire les rouages des montres ou répétitions.

3°. Les quadraturiers ſont ceux qui font cette partie de la répétition qui eſt ſous le cadran, dont le méchaniſme eſt tel, que lorſque l'on pouſſe le bouton ou pouſſoir de la montre, cela fait répéter l'heure & le quart marqués par les aiguilles.

4°. Le finiſſeur eſt l'ouvrier qui termine l'ouvrage du faiſeur de mouvemens. Il y a deux ſortes de finiſſeurs; celui qui finit le mouvement des montres ſimples, & celui qui termine le rouage d'une montre à répétition. L'un & l'autre finiſſent les pivots des roues, les engrenages. Quand les montres ſont à roues de rencontre, les finiſſeurs font auſſi l'échappement. Le finiſſeur égaliſe la fuſée avec ſon reſſort; il ajuſte le mouvement dans la boîte, remonte la montre

dorée, & la fait marcher. Reſte à l'horloger à la revoir, à examiner les engrenages, les groſſeurs des pivots, leur liberté dans leur trou, les ajuſtemens du ſpiral, l'échappement, le poids du balancier, l'égalité de la fuſée, *&c.* Il retouchera lui-même les parties qui ne ſont pas ſelon les regles, & donnera ainſi l'ame à la machine; mais il faut premiérement qu'elle ait été conſtruite ſur de bons principes.

5°. Les faiſeurs d'échappemens des montres à cylindre; ceux-ci ne font que les échappemens, c'eſt-à-dire; la roue de cylindre, le cylindre même ſur lequel ils fixent le balancier, ils ajuſtent la couliſſe & le ſpiral. Comme aucun des échappemens connus ne corrige ni ne doit corriger les inégalités de la force motrice, c'eſt à ces méchaniſtes, qui font faire des échappemens, à preſcrire la diſpoſition & les dimenſions de l'échappement, c'eſt-à-dire, à fixer le nombre des vibrations, la grandeur des arcs qu'il doit faire parcourir, le poids du balancier relatif à la diſpoſition de la machine & à la force du reſſort, puiſque, comme nous le verrons, c'eſt ſur ce rapport que roule toute la juſteſſe des montres.

6°. Le faiſeur des reſſorts des montres, il ne fait que les petits reſſorts.

7°. La faiſeuſe de chaînes de montres; on tire cet ingénieux aſſemblage de Geneve ou de Londres.

8°. Les faiſeuſes de ſpiraux; on tire auſſi les ſpiraux de Geneve.

Un ſpiral exige beaucoup de ſoin pour être bon, & ſa bonté eſt eſſentielle dans une montre. Il faut qu'il ſoit du meilleur acier poſſible; qu'il ſoit bien trempé, afin qu'il reſtitue toute la quantité de mouvement qu'il reçoit; ou la plus approchante.

9°. L'émailleur, ou le faiſeur de cadrans.

10°. Les faiſeurs d'aiguilles.

11°. Les graveurs, qui font les ornemens des coqs, roſettes, *&c.*

12°. Les doreuſes, ſont des femmes qui ne font que dorer les platines, les coqs & les autres parties des montres. Il faut qu'elles uſent de beaucoup de précautions, pour que le degré de chaleur qu'elles donnent à ces pieces ne les amoliſſent pas.

13°. Les poliſſeuſes ſont occupées à polir les pieces de cuivre d'une montre, comme les roues, *&c.* qui ne ſe dorent pas.

14°. Les ouvriers qui poliſſent les pieces d'acier, comme les marteaux, *&c.*

15°. Les fendeuſes de roues.

16°. Ceux qui taillent les fuſées & les roues d'échappement; la juſteſſe d'une roue d'échappement dépend ſur-tout de la juſteſſe de la machine qui ſert à la tailler, elle dépend auſſi des ſoins de celui qui la fend. Il eſt donc eſſentiel d'y apporter des attentions, puiſque cela contribue auſſi à la juſteſſe de la marche de la montre.

17°. Les monteurs de boîtes font les boîtes d'or & d'argent des montres.

18°. Les faiſeurs d'étuis.

19°. Les graveurs & ciſeleurs que l'on emploie pour orner les boîtes de montres.

20. Les émailleurs qui peignent les figures & les fleurs dont on décore les boîtes: les horlogers peuvent très-bien, ſans préjudicier à la bonté de l'ouvrage intérieur, orner les boîtes de leurs montres, il faut pour cela qu'ils faſſent choix d'habiles artiſtes, graveurs & émailleurs.

21°. Les ouvriers qui font les chaînes d'or pour les montres, ſoit pour hommes, ou pour femmes; les bijoutiers & les horlogers en font.

Je ne parle pas ici d'un très-grand nombre d'ouvriers qui ne ſont uniquement que les outils & inſtrumens dont ſe ſervent les horlogers; cela ſeroit long à décrire, & n'eſt d'ailleurs qu'acceſſoire à la main-d'œuvre.

On voit par cette diviſion de l'exécution des pieces d'*horlogerie*, qu'un habile artiſte horloger ne doit être uniquement occupé,

1°. Qu'à étudier les principes de ſon art, à faire des expériences, à conduire les ouvriers qu'il emploie, & à revoir leurs ouvrages à meſure qu'ils ſe font.

2°. On voit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre doit être parfaite, puiſqu'elle eſt exécutée par des ouvriers qui ne font toute leur vie que la même choſe; ainſi ce qu'on doit exiger d'un habile homme, c'eſt de conſtruire ſes montres & pendules ſur de bons principes, de les appuyer de l'expérience, d'employer de bons ouvriers, & de revoir chaque partie à meſure qu'on l'exécute; de corriger les défauts, lorſque cela l'exige: enfin, lorſque le tout eſt exécuté, il doit raſſembler les parties, & établir entr'elles l'harmonie, qui fera l'ame de la

machine. Il faut donc qu'un tel artiſte ſoit en état d'exécuter lui-même au beſoin toutes les parties qui concernent les montres & les pendules ; car il n'en peut diriger & conduire les ouvriers que dans ce cas, & encore moins peut-il corriger leurs ouvrages s'il ne ſait pas exécuter. Il eſt aiſé de voir qu'une machine d'abord bien conſtruite par l'artiſte, & enſuite exécutée par différens ouvriers, eſt préférable à celle qui ne ſeroit faite que par un ſeul, puiſqu'il n'eſt pas poſſible de s'inſtruire des principes, de faire des expériences, & d'exécuter en même temps avec la perfection dont eſt capable l'ouvrier qui borne toutes ſes facultés à exécuter.

A juger du point de perfection de l'*horlogerie* par celui de la main-d'œuvre, on imagineroit que cet art eſt parvenu à ſon plus grand degré de perfection, car on exécute aujourd'hui les pieces d'*horlogerie* avec des ſoins & une délicateſſe ſurprenante ; ce qui prouve ſans doute l'adreſſe de nos ouvriers & la beauté de la main-d'œuvre, mais nullement la perfection de la ſcience, puiſque les principes n'en ſont pas encore déterminés, & que la main-d'œuvre ne donne pas la juſteſſe de la marche des montres & pendules, qui eſt le propre de l'*horlogerie*. Il ſeroit donc à ſouhaiter que l'on s'attachât davantage aux principes, & qu'on ne fît pas conſiſter le mérite d'une montre dans l'exécution, qui n'eſt que l'effet de la main, mais bien dans l'intelligence de la compoſition, ce qui eſt le fruit du génie.

L'*horlogerie* ne ſe borne pas uniquement aux machines qui meſurent le temps ; cet art étant la ſcience du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de ſon reſſort. Ainſi de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines & inſtrumens, comme, par exemple, les inſtrumens propres à l'aſtronomie & à la navigation, les inſtrumens des mathématiques, les machines propres à faire des expériences de phyſique, *&c.*

Le célebre *Graham*, horloger de Londres, membre de la ſociété royale de cette ville, n'a pas peu contribué à la perfection des inſtrumens d'aſtronomie ; & les connoiſſances qu'il poſſédoit dans les différens genres dont nous avons parlé, prouvent bien que la ſcience de l'*horlogerie* les exige toutes. Il eſt vrai qu'il faut pour cela des génies ſupérieurs ; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation & mettre en honneur les artiſtes.

Nous diſtinguerons trois ſortes de perſonnes, qui travaillent ou ſe mêlent de travailler à l'*horlogerie* : les premiers, dont le nombre eſt le plus conſidérable, ſont ceux qui ont pris cet état ſans goût, ſans diſpoſition ni talent, & qui le profeſſent ſans application & ſans chercher à ſortir de leur ignorance ; ils travaillent ſimplement pour gagner de l'argent, le haſard ayant décidé du choix de leur état.

Les ſeconds ſont ceux qui par une envie de s'élever, fort louable, cherchent à acquérir quelques connoiſſances & principes de l'art, mais aux efforts deſquels la nature ingrate ſe refuſe. Enfin le petit nombre renferme ces artiſtes intelligens qui, nés avec des diſpoſitions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déja été trouvés.

Pour être un artiſte de ce genre, il ne ſuffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler, il faut de plus une diſpoſition particuliere donnée par la nature ; cette diſpoſition ſeule tient lieu de tout : lorſqu'on eſt né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties : ſi on veut faire uſage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique ; & un tel artiſte n'exécute rien dont il ne ſente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyſer ; enfin rien n'échappe à ſes obſervations, & quel chemin ne fera-t-il pas dans ſon art, s'il joint aux diſpoſitions l'étude de ce que l'on a découvert juſqu'ici à lui ?

Il eſt ſans doute rare de trouver des génies heureux, qui réuniſſent toutes ces parties néceſſaires ; mais on en trouve qui ont toutes les diſpoſitions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application ; ce qu'ils feroient ſans doute, s'ils avoient plus de motifs pour les porter à ſe livrer tout entiers à la perfection de leur art : il ne faudroit, pour rendre un ſervice eſſentiel à l'*horlogerie* & à la ſociété, que piquer leur amour-propre, faire une diſtinction de ceux qui ſont horlogers, ou qui ne ſont que des ouvriers ou des charlatans ; enfin confier l'adminiſtration du

corps de l'*horlogerie* aux plus intelligens, faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & le fermer à jamais à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il est nécessaire de partir d'après des principes de méchanique pour composer des pieces d'*horlogerie*, il est à propos de les vérifier par des expériences; car, quoique ces principes soient invariables, comme ils sont compliqués & appliqués à de très-petites machines, il en résulte des effets différens & assez difficiles à analyser: nous observerons que, par rapport aux expériences, il y a deux manieres de les faire. Les premieres sont faites par des gens sans intelligence qui ne font des essais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyse pénible que souvent ils ne soupçonnent pas, l'effet qui résultera d'un méchanisme composé sans regle, sans principe, & sans vue; ce sont des aveugles qui se conduisent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La seconde classe des personnes qui font des expériences, est composée des artistes instruits des principes des machines, des loix du mouvement, des diverses actions des corps les uns sur les autres, & qui doués d'un génie qui sait décomposer les effets les plus délicats d'une machine, voient par l'esprit tout ce qui doit résulter de telle ou telle combinaison, peuvent la calculer d'avance, la construire de la maniere la plus avantageuse, en sorte que s'ils font des expériences, c'est moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes qu'ils ont établis, & les effets qu'ils avoient analysés. J'avoue qu'une telle maniere de voir est très-pénible, & qu'il faut être doué d'un génie particulier; aussi appartient-il à fort peu de personnes de faire des expériences utiles, & qui aient un but marqué.

L'*horlogerie* livrée à elle-même sans encouragement, sans distinction, sans récompense, s'est élevée par sa propre force au point où nous la voyons aujourd'hui; cela ne peut être attribué qu'à l'heureuse disposition de quelques artistes, qui aimant assez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entr'eux une émulation qui a produit des effets aussi profitables que si on les eût encouragés par des récompenses. Le germe de cet esprit d'émulation est dû aux artistes anglois que l'on fit venir en France du temps de la régence, entr'autres à *Sully*, le plus habile de ceux qui s'établirent ici. *Julien le Roy*, éleve de *le Bon*, habile horloger, étoit fort lié avec Sully (*), il profita de ses lumieres; cela, joint à son mérite personnel, lui valut la réputation dont il a joui: celui-ci eut des émules, entr'autres *Enderlin*, qui étoit doué d'un grand génie pour les méchaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reste de lui dans le *traité d'horlogerie* de M. Thiout; on ne doit pas oublier feu Jean-Batiste Dutertre, fort habile horloger; Gaudron, Pierre le Roy, *&c.* Thiout l'ainé, dont le *traité d'horlogerie* fait l'éloge.

Nous devons à ces habiles artistes grand nombre de recherches, & sur-tout la perfection de la main-d'œuvre; car, par rapport à la théorie & aux principes de l'art de la mesure du temps, ils n'en ont aucunement traité; il n'est pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'absurdités; le seul ouvrage où il y ait des principes est le *mémoire* de M. Rivaz, en réponse à un assez mauvais écrit anonyme contre ses découvertes; nous devons à ce *mémoire* & à ces disputes l'esprit d'émulation qui a animé nos artistes modernes; il seroit à souhaiter que M. de Rivaz eût suivi lui-même l'*horlogerie*, ses connoissances en méchanique auroient beaucoup servi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artistes qui ont enrichi l'*horlogerie*, méritent tous nos éloges, puisque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, ayant sacrifié pour cela leur fortune: car il est bon d'observer qu'il n'en est pas de l'*horlogerie* comme des autres arts, tels que la peinture, l'architecture ou la sculpture; dans ceux-ci l'artiste qui excelle est non seulement encouragé & récompensé; mais, comme beaucoup de personnes sont en état de juger de ses productions, la réputation & la fortune suivent ordinairement le mérite. Un excellent artiste horloger peut au contraire passer sa vie dans l'obscurité, tandis que des impudens plagiaires, des charlatans & autres misérables marchands ouvriers jouiront de la fortune & des encouragemens dus au mérite.

(*) C'est à Sully que nous devons la *regle artificielle du temps*, fort bon livre.

car le nom qu'on ſe fait dans le monde, porte moins ſur le mérite réel de l'ouvrage que ſur la maniere dont il eſt annoncé; il eſt aiſé d'en impoſer au public qui croit le charlatan ſur ſa parole, vu l'impoſſibilité où il eſt de juger par lui-même.

C'eſt à l'eſprit d'émulation, dont nous venons de parler, que la ſociété des arts, formée ſous la protection de M. le comte de Clermont, dut ſon origine. On ne peut que regretter qu'un établiſſement qui auroit pu être fort utile au public, ait été de ſi courte durée; on a cependant vu ſortir de cette ſociété de très-bons ſujets qui illuſtrent aujourd'hui l'académie des ſciences (*a*), & différens *mémoires* (*b*) fort bien faits ſur l'*horlogerie*. De concert avec pluſieurs habiles horlogers, nous avions formé le projet de rétablir cette eſpece d'académie, & propoſé à feu Mrs Julien Leroi, Thiout l'aîné, Romilly, & quelques autres horlogers célebres. Tous auroient fort deſiré qu'il réuſsît; mais un d'eux me dit formellément qu'il ne vouloit pas en être ſi un tel en étoit; cette petiteſſe me fit concevoir la cauſe de la chûte de la ſociété des arts, & déſeſpérer de la rétablir, à moins que le miniſtere ne favoriſât cet établiſſement par des récompenſes qui ſerviroient à diſſiper ces baſſes jalouſies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une ſociété ou académie d'*horlogerie*.

Quoique l'*horlogerie* ſoit maintenant portée au très-grand point de perfection, ſa poſition eſt cependant critique; car ſi d'un côté elle eſt parvenue à un degré de perfection fort au deſſus de l'*horlogerie* angloiſe par le ſeul amour de quelques artiſtes, de l'autre elle eſt prête à retomber dans l'oubli. Le peu d'ordre que l'on peut obſerver pour ceux que l'on reçoit; & plus que tout cela, le commerce qu'en font les marchands, des ouvriers ſans droit ni talens, des domeſtiques & autres gens intrigans, qui trompent le public avec de faux noms, ce qui avilit cet art: toutes ces choſes ôtent inſenſiblement la confiance que l'on avoit aux artiſtes célebres, leſquels enfin découragés & entraînés par le torrent, ſeront obligés de faire comme les autres, ceſſer d'être artiſtes pour devenir marchands. L'*horlogerie* dans ſon origine en France paroiſſoit un objet trop foible pour mériter l'attention du gouvernement, on ne prévoyoit pas encore que cela pût former dans la ſuite une branche de commerce auſſi conſidérable qu'elle l'eſt devenue de nos jours; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même; mais aujourd'hui elle eſt abſolument différente, elle a acquis un très-grand degré de perfection: nous poſſédons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boîtes de pendules & de montres, dont la décoration eſt fort au deſſus de celle des étrangers qui veulent nous imiter: il ne faut donc plus enviſager l'*horlogerie* comme un art ſeulement utile pour nous-mêmes: il faut de plus le conſidérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

C'eſt de l'établiſſement d'une telle ſociété que l'art de l'*horlogerie* acquerra le plus de confiance de l'étranger.

Car 1°. une telle académie ſerviroit à porter l'*horlogerie* au plus haut point de perfection par l'émulation qu'elle exciteroit parmi les artiſtes, ce qui eſt certain, puiſque les arts ne ſe perfectionnent que par le concours de pluſieurs perſonnes qui traitent le même objet.

2°. Les regiſtres de cette ſociété ſerviroient comme d'archives, où les artiſtes iroient dépoſer ce qu'ils auroient imaginé; les membres de ce corps plus éclairés & plus intéreſſés à ce qu'il ne ſe commît aucune injuſtice, empêcheroient les vols qui ſe font tous les jours impunément: ſur les mémoires que l'on raſſembleroit, on parviendroit à la longue à publier un *traité d'horlogerie* très-différent de ceux que nous avons; c'eſt faute de pareilles archives que l'on voit renaître avec ſuccès tant de conſtructions proſcrites, & c'eſt ce qui continuera d'arriver toutes les fois que l'on approuvera indifféremment toutes ſortes de machines nouvelles ou non.

Or le public imagine que l'art ſe perfectionne, tandis qu'il ne fait que revenir ſur ſes pas en tournant comme ſur un cercle. On prend pour neuf tout ce que l'on n'a pas encore vu.

3°. L'émulation que donneroit cette

(*a*) MM. Clairaut & Deſparcieux ont été membres de la ſociété des arts.
(*b*) De MM. Gaudron & Leroi.

ſociété

ſociété, ſerviroit à former des artiſtes qui partant du point où leurs prédéceſſeurs auroient laiſſé l'art, le porteroient encore plus loin ; car pour être membre du corps, il faudroit étudier, travailler, faire des expériences, ou ſe réſoudre à être confondu avec le nombre très-conſidérable des mauvais ouvriers.

4°. Il en réſulteroit un avantage pour chaque membre ; car alors le public étant inſtruit de ceux à qui il doit donner ſa confiance, ceſſeroit d'aller acheter les ouvrages d'*horlogerie* chez ce marchand qui le trompe, aſſuré de ne trouver chez l'artiſte que d'excellentes machines ; enfin de ces différens avantages, il en réſulteroit que la perfection où notre *horlogerie* eſt portée, étant par-là plus connue de l'étranger, ceux-ci la préféreroient en total à celle de nos voiſins.

HORMEZION, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* pierre précieuſe, dont parle Pline, & qui, ſelon lui, étoit d'un rouge tirant ſur le jaune, & jetoit beaucoup de feu ; elle étoit blanche à ſes extrêmités, ou bordée d'un cercle blanc.

HORMIN, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* *l'hormin* ſauvage, *horminum ſylveſtre, lavandulæ folio*, eſt la principale eſpece qui mérite d'être décrite.

Sa racine ligneuſe ne meurt pas tous les ans, ainſi que celle de la ſclarée, à qui cette plante reſſemble à tant d'égards. Ses feuilles les plus baſſes croiſſent ſur d'aſſez longs pédicules ; elles ſont rudes, un peu inégales, découpées en pluſieurs endroits, & dentelées par les bords : ſes tiges ſont quarrées, un peu velues, communément inclinées vers la terre, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux aux jointures, ſans pédicules, & dentelées par les bords.

Ses fleurs ſont rares, verticillées, plus petites que celles de la ſclarée, & d'un bleu foncé ; leur petit caſque s'éleve un peu au deſſus du calice ; les ombelles ſont à quelque diſtance les unes des autres, elles ont chacune au deſſus deux feuilles très-petites : le calice de ces fleurs eſt aſſez large, & diviſé en deux parties ; l'inférieure eſt ouverte dans le milieu, & la ſupérieure diviſée en deux cavités par une cloiſon. Elle contient quatre graines ovales, noires, gluantes & polies.

Toute la plante répand une odeur aſſez forte, & qui n'eſt point déſagréable ; les lieux pierreux lui ſont propres ; elle fleurit en juin & juillet. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la ſclarée, mais dans un degré inférieur ; on ne la cultive guere dans les jardins. *(D. J.)*

HORMINODES, *(Hiſt. nat.)* pierre précieuſe, décrite par Pline & par d'autres anciens naturaliſtes ; elle étoit, dit-on, ou blanche ou noire ; on y voyoit une tache verte, entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMIUS, *(Muſiq. des anc.)* On trouve dans quelques auteurs qu'on appelloit ainſi, une ſorte de mélodie des anciens, qui n'étoit que rythmique, ne changeant point de ton. *(F. D. C.)*

HORMUS, *(Art orcheſtriq.)* une des danſes principales des Lacédémoniens, dans laquelle de jeunes garçons & de jeunes filles, diſpoſés alternativement & ſe tenant tous par la main, danſoient en rond.

Les plus anciennes traditions rapportent que ces danſes circulaires avoient été inſtituées à l'imitation du mouvement des aſtres, & que, dans leur origine, elles s'exécutoient avec gravité.

Les chants de ces danſes étoient diviſés en ſtrophes & antiſtrophes : dans les ſtrophes, on tournoit en rond d'orient en occident, ou de droite à gauche ; & dans l'antiſtrophe, on prenoit une détermination oppoſée, c'eſt-à-dire d'occident en orient, ou de gauche à droite ; quelquefois le chœur s'arrêtoit, & c'eſt ce qu'on appelloit l'*épode*.

Les *hormès* ou danſes en rond ſe trouvent chez toutes les nations, & juſques dans les ballets danſans des modernes : elles exiſtoient déja du temps d'Homere, qui ne les a pas oubliées dans la deſcription du bouclier d'Achille. On y voyoit, dit-il, de jeunes garçons & de jeunes filles qui danſoient enſemble, en ſe tenant par la main ; les filles portoient des robes de gaze, avec des couronnes ſur la tête, & les garçons étoient vêtus d'étoffes luſtrées, ayant à leurs côtés des épées d'or, ſoutenues par des baudriers d'argent ; tantôt ils ſe partageoient en pluſieurs files qui ſe mêloient les unes avec les autres, & bientôt après d'un pié ſavant & léger, toutes les filles ſe formoient en rond pour danſer ; ces danſeurs étoient environnés d'une foule de peuple, qui prenoit grand plaiſir à ce ſpectacle ; & au milieu du cercle, il y

avoit deux ſauteurs qui faiſoient des ſauts merveilleux. . . . . *(D. J.)*

HORN, *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur les confins de la Moravie, à quinze lieues nord-eſt de Vienne. *Long. 35, 20; lat. 48, 25. (D. J.)*

HORN, *(Géogr.)* petite ville des Pays-Bas autrichiens, au pays de Liege, capitale d'un comté de même nom, qui a ſept lieues de longueur ſur cinq de largeur, à une lieue de la Meuſe & de Ruremonde, à ſix de Maſtricht. *Long. 23, 30; lat. 51, 12. (D. J.)*

HORN *(cap de)*, *Géog.* il forme la pointe la plus méridionale de la terre de Feu. Les géographes placent communément ce cap, à *57′ 30′ de longit.* mais il paroît démontré, après d'exactes obſervations, que ſa véritable ſituation eſt à *56d 28′ de long. (D. J.)*

HORNBACH, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne au duché de Deux-Ponts, ſur l'Horn, avec une abbaye de bénédictins, à un mille ſud-eſt de Deux-Ponts. *Long. 26, 11; lat. 49, 13. (D. J.)*

HORNBERG, *(Géogr.)* ancienne ville & baronnie d'Allemagne, dans la Forêt-noire, au duché de Wurtemberg, avec une eſpece de fortereſſe ſur une montagne; elle eſt ſur la riviere de Gutach, à cinq lieues nord-oueſt de Rotweil, ſix nord-eſt de Fribourg. *Longitude 24, 56; lat. 48, 10. (D. J.)*

HORNEDEN, *(Geogr.)* ville d'Angleterre dans la province d'Eſſex.

HORNSTEIN, ſ. m. *(Hiſt. nat. Min.)* eſpece de pierre ainſi nommée par les mineurs d'Allemagne. *V.* CORNE *(pierre de)*.

HORODISCZE, *(Géogr.)* petite ville d'Ukraine, au nord de Pultawa, ſur la riviere de Priſol.

HOROGRAPHIE, ſ. f. *(Aſtronomie.)* c'eſt l'art de faire des cadrans; on l'appelle encore *Horologiographie*, *Sciatérique*, *Photoſciatérique*, & plus communément *Gnomonique*. *Voyez* GNOMONIQUE.

Ce mot vient du grec ὥρα, *heure*, & γράφω, *ſcribo*, j'écris. *Chambers. (O)*

HOROLOGE, *(Lithurgie.)* eſt le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, parce qu'il contient les heures ou l'office que l'on doit réciter tous les jours. *Voyez* HEURE, BRÉVIAIRE, HOROLOGION. *Dict. de Trev.*

HOROLOGIOGRAPHIE, ſ. f. l'art de faire des cadrans. Le P. de la Magdeleine, feuillant, a donné un traité ſur la conſtruction des cadrans, qui a pour titre *traité d'Horologiographie*. Cet ouvrage eſt aſſez complet pour ce qui regarde la pratique & la deſcription de toutes ſortes de cadrans; mais les méthodes que donne l'auteur ne ſont point accompagnées de leurs démonſtrations. *Voy.* GNOMONIQUE & HOROGRAPHIE.

On a auſſi donné quelquefois le nom d'*Horolographie* à l'art de faire des horloges, plus communément appellé *Horlogerie*. *Voyez* HORLOGERIE. *(O)*

HOROLOGION, ſ. m. *(Théol.)* eſt le nom d'un des livres eccléſiaſtiques des Grecs, qui leur ſert comme de bréviaire, où ſont marqués tous leurs offices; ſavoir, celui qu'ils appellent *méſonyctiçon*, ou *de minuit*; celui qu'ils diſent dès le grand matin, prime, tierce, ſexte, none, vêpres, *&c.* Les Grecs ont un grand nombre de livres qui ſont conſacrés aux uſages de l'égliſe: de ſorte qu'ils ſont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorſqu'ils chantent leur office. C'eſt ce qui donna occaſion à Antoine Arcudius, ſous le pape Clément VIII, de recueillir de tous leurs livres un office qui leur pût ſervir comme de bréviaire, & qui fût compris dans un ſeul volume; mais les Grecs l'ont rejeté, bien qu'il leur fût plus commode: de ſorte que ce recueil eſt demeuré inutile, ſi ce n'eſt à l'égard de quelques moines grecs qui ne ſont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent. *Mém. des ſav. (G)*

HOROMÉTRIE, ſ. f. l'art de meſurer ou de diviſer les heures, & de tenir compte du temps.

Ce mot vient des mots grecs ὥρα, *heure*, & μέτρον, *meſure*. *V.* PENDULE, HORLOGE, TEMPS, *&c. (O)*

HOROPTERE, ſ. m. *terme d'Optique;* c'eſt la ligne droite qui eſt tirée par le point où les deux axes optiques concourent enſemble, & qui eſt parallele à celle qui joint les centres des deux yeux, ou des deux prunelles. *Voyez* AXE, OPTIQUE.

Telle eſt la ligne *AB (Planc. d'Optique*,

fig. 67), tirée par le point de concours *C* des axes optiques des yeux *D* & *E* parallélement *H I*, qui joint les centres des yeux *H* & *I*.

On appelle cette ligne *horoptere*, parce qu'on a cru, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la vision distincte. *Voyez* VISION.

Le *plan de l'horoptere* est un plan qui passe par l'*horoptere*, & qui est perpendiculaire à celui des deux axes optiques. *Chambers.*

Les auteurs d'optique se sont servis principalement de l'*horoptere*, pour expliquer la cause qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet est hors du plan de l'*horoptere*, il doit paroître double; parce que, selon ces auteurs, c'est à l'*horoptere* qu'on rapporte toujours tous les objets qu'on voit; de sorte que les objets paroissent simples lorsqu'ils sont placés dans l'*horoptere*, & doubles lorsqu'ils n'y sont pas. Nous ne prétendons point décider de la justesse de cette explication; il nous paroît seulement qu'elle se réduit à ceci, qu'un objet est vu simple, quand il est dans le concours des axes optiques, ou plutôt des deux axes des yeux; & que cet objet paroît double, quand il ne se trouve point dans le concours de ces axes.

Un des auteurs qui ont fait le plus d'usage de l'*horoptere*, est le P. Aquilon, *Franciscus Aquilonius*, jésuite, dans un gros traité d'optique, *in-folio*, imprimé à Anvers en 1613. *(O)*

HOROSCOPE, s. m. *(Divinat.)* c'est le degré de l'ascendant, ou l'astre qui monte sur l'horizon en certain moment qu'on veut observer pour prédire quelque événement; la fortune d'un homme qui vient au monde, le succès qu'aura une entreprise, la qualité du temps, *&c. Voyez* ASCENDANT.

Ce mot est purement grec, & composé d'ὡρα, *heure*, & du verbe σκεπτομαι, *specto, considero*, je contemple. Les Latins l'appellent *cardo orientalis*, quelquefois *ascendant. V.* ASCENDANT.

Mercure & Vénus étoient dans l'*horoscope*. On étoit autrefois si infatué d'*horoscopes*, qu'Albert le Grand, Cardan, & quelques autres eurent, à ce qu'on dit, la témérité de tirer celle de Jesus-Christ.

On appelle aussi *horoscope*, une figure ou theme céleste, qui contient les douze maisons, c'est-à-dire les douze signes du zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel & des astres en un certain moment, pour faire des prédictions. *Voyez* MAISON & FIGURES.

On dit *tirer l'horoscope, faire l'horoscope, &c.* On appelle aussi cela plus proprement *dresser une nativité*, quand il s'agit de prédiction sur la vie & la fortune des hommes; car on fait l'*horoscope* des villes, des états, des grandes entreprises.

L'*horoscope lunaire* est le point d'où sort la lune, quand le soleil est au point ascendant de l'orient. C'est ce qu'on nomme autrement la *partie de fortune* en astrologie. *Voyez* PARTIE.

Horoscope est aussi un instrument de mathématiques fait en forme de planisphere, inventé par Jean Paduanus, qui en a fait un traité particulier. *V. le Dictionnaire de Trevoux.*

HORREA, (Hist. anc.) c'étoient des magasins publics établis dans les cités & mansions, & pourvus d'amas de blé & de chairs salées, pour les distribuer aux soldats en route sur les chemins militaires de l'empire. C'est delà, que vient le titre de droit au code, *de conditis in publicis horreis;* lesquels *condita* ou provisions de vivres, devoient être délivrés aux troupes saines, entieres, & non corrompues.

Les Romains nommoient aussi *horrea*, les greniers publics dans lesquels ils serroient les grains, pour prévenir la famine, & pour pourvoir à la subsistance du peuple dans les années de disette. Cette police regne encore aujourd'hui dans les états de l'église avec une sagesse admirable.

Outre ces greniers publics de grains établis à Rome, il s'en trouvoit par-tout dans l'empire romain, & même en des lieux champêtres, qui n'étoient connus que par leurs noms de *horrea;* c'est ce qui fait que nous rencontrons quelquefois dans l'itinéraire d'Antonin, & dans les tables de Peutinger, ces mots, *ad horrea.*

On sait, par exemple, qu'il y avoit plusieurs de ces greniers publics dits *horrea*, dans les Gaules, à Narbonne, à Treves, où une abbaye en retient encore le nom de

Horreum ; comme il y a eu pareillement en France divers seigneurs qui placerent leurs granges à quelques distances de leurs châteaux de peur d'incendie, & qui y ajouterent des maisons pour serrer leurs grains, & pour loger leurs grangers, il s'est formé dans diverses provinces plusieurs villages & familles, qui portent encore aujourd'hui le nom de *Grange*, de *la Grange*, *des Granges*, &c. *(D. J.)*

* HORREUR, sub. fém. *(Gram.)* ce mot désigne l'aversion, quand elle est extrême : *les hypocrites s'empressent plus à témoigner l'*horreur *qu'ils n'ont pas pour le vice, que les gens de bien à témoigner celle qu'ils en ont.* L'épouvante portée à son dernier degré, *il faut avoir l'ame bien ferme, & la pensée de la mort bien familiere, pour en voir l'image sous ses yeux & la soutenir sans* horreur. Nous appliquons encore la même expression à une sorte de sensation particuliere, mêlée de frémissement, de respect, & de joie, que nous éprouvons à la présence de certains objets, ou dans certains lieux ; & nous disons alors : *le sombre d'une forêt épaisse, le silence & l'obscurité qui y régnent, nous inspirent une* horreur *douce & secrete.* Nous transportons cette *horreur* aux choses mêmes, *dans* l'horreur *de la nuit ; la sainte* horreur *des temples.* L'*horreur* prise en ce sens, vient moins des objets sensibles, que des idées accessoires qui sont réveillées sourdement en nous. Entre ces idées, sont l'éloignement des hommes, la présence de quelques puissances célestes, *&c.*

HORREUR DU VUIDE, *(Phys.)* mot vuide de sens, principe imaginaire dont on se servoit dans l'ancienne philosophie, pour expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes semblables. On disoit : *l'eau monte dans les pompes*, parce que la nature a *horreur du vuide.* Lorsqu'on se fut apperçu que l'eau ne montoit dans les pompes qu'à la hauteur de 32 piés, on en vint jusqu'à ce point d'absurdité, de dire que la nature n'avoit *horreur du vuide*, que jusqu'à la hauteur de 32 piés. Mais on ne fut pas long-temps sans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces ; & comme il eût été trop ridicule de dire que la nature avoit *horreur du vuide* pour l'eau jusqu'à 32 piés, & pour le mercure jusqu'à 28 pouces seulement, on fut obligé d'abandonner cette étrange explication ; & bientôt après, M. Pascal démontra dans son traité de l'*équilibre des liqueurs*, que tous ces effets étoient produits par la pesanteur de l'air. Cette vérité étant unanimement reconnue aujourd'hui, n'a pas besoin ici d'un plus long article. *Voyez* AIR, TUBE DE TORRICELLI, & *le traité cité de* M. Pascal.

HORREUR, *horror, (Méd.)* se dit d'une sorte d'affection de l'ame, qui consiste dans une forte aversion que l'on conçoit pour quelque sorte d'aliment, de médicament, à l'égard desquels on se sent un dégoût, une répugnance insurmontable, qui portent non seulement à ne pas en user, mais à les éloigner de soi le plus que l'on peut ; tant on est affecté désagréablement par la sensation qu'ils excitent.

C'est ainsi que dans l'hydrophobie, l'aversion pour la boisson de l'eau, & souvent de toute sorte de liquide, est poussée jusqu'à l'*horreur.*

Il est un symptome de fievre qu'on appelle *horreur.* *Voyez* FIEVRE HORRIFIQUE.

HORREUR, adj. *(Gram.)* qui inspire de l'horreur. *Voyez* HORREUR.

HORRIPILATION, s. f. *horripilatio, (Méd.)* c'est une sorte de frissonnement, qui n'est autre chose qu'un mouvement convulsif des tégumens, ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau se ride & se tend alternativement, comme par secousses très-promptes ; ce qui resserre la bulbe des poils, & la fait saillir sur la surface du corps : en sorte qu'ils paroissent se dresser, se hérisser, pour ainsi dire, en conséquence de l'*horripilation ;* ce qui est le plus souvent un symptome de fievre, accompagnée d'un sentiment de froid.

Ainsi l'*horripilation* est un véritable tremblement de l'habitude du corps, qui ne differe du tremblement proprement dit, qu'en ce que celui-ci se fait sentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues ; au lieu que l'*horripilation* n'affecte que la peau. *Voyez* FRISSON, FIEVRE, FIEVRE HORRIFIQUE, FROID, *(Econ. anim.)* TREMBLEMENT, SPASME.

HORS, *(Gramm.)* prépositon fran-

çoiſe, qui correſpond à l'*ex* des Latins. Elle marque le tranſport d'un lieu dans un autre. *Voyez les articles ſuivans.*

On dit il eſt *hors* de Paris ; il eſt *dehors ;* il eſt *hors* de lui-même.

HORS DE COUR, *(Juriſprud.)* *voyez* au mot COUR, *à l'article* HORS DE COUR.

HORS, *mettre hors, (Groſſes forges.)* Dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il ſe dit de la diſcontinuation du travail d'un fourneau de fuſion ; la *miſe hors* s'entend toujours en mauvaiſe part. Quand un maître de forge a conſommé tous les matériaux qu'il deſtinoit au fondage, ce qui eſt prévu & volontaire ; alors on dit qu'*il a fermé la palle*, qu'*il a arrêté ſon fourneau ;* quand par quelqu'accident on eſt forcé de ceſſer la fuſion, alors on dit que l'on *a mis hors*, quoique ce terme ne dût s'employer que dans le cas particulier de la ceſſation du travail, par la raiſon qu'il s'eſt entaſſé dans l'ouvrage & ſur la thuyere une quantité, une maſſe de matiere mal digérée, qu'il n'eſt pas poſſible de fondre, ſoit à cauſe de ſon volume, ſoit à cauſe de ſa nature ; dans certains cas, ce n'eſt autre choſe, qu'une fonte rapprochée par la ſéparation des fondans de l'état d'un fer mal travaillé : l'ouvrage commençant à s'embarraſſer d'une partie un peu conſidérable de cette matiere, l'ouvrier cherche à la détacher par le travail d'un ringard, qui produit alors un effet tout contraire ; car plus il travaillera, plus il lui donnera l'état du fer, & plus il l'augmentera par la jonction des matieres qui tombent continuellement. Le remede eſt d'augmenter la chaleur par le choix des charbons, & la quantité des fondans, qui tenus en grand bain, ſont les ſeuls capables de ramener cette matiere à l'état de la fonte. On pourroit aſſurer qu'excepté le cas de force majeure avec les précautions & le travail bien ſuivi, on ne *mettra* jamais *hors.*

J'ai vu des fourneaux au bout de trois à quatre jours de travail, être obligés de *mettre hors :* faute de chaleur dans un ouvrage neuf, & de pouſſiere de charbon, le métal n'avoit pu ſe tenir en bain. La *miſe hors* eſt donc occaſionée par tout ce qui peut empêcher la vitrification.

Dans le cas de *miſe hors*, pour ſe mettre en état de travailler de nouveau, il faut faire une ouverture dans le devant du fourneau, quelquefois juſqu'à la ſeconde marâtre, ſuivant la groſſeur de la maſſe, pour pouvoir la retirer ou la *mettre hors :* refaire un nouvel ouvrage, *&c.* donc il eſt clair qu'un pareil accident eſt très-préjudiciable. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

* HORS D'ŒUVRE, ſ. m. *(Gramm. & Littérat.)* Il ſe dit de tout morceau qui ne tient pas eſſentiellement au ſujet qu'on traite. Il eſt preſque ſynonyme à *digreſſion.*

On a tranſporté ce mot dans la cuiſine : les *hors d'œuvre* ſont de petits plats qui accompagnent les grands, & qui rempliſſent les intervalles qu'ils laiſſent entre eux ſur une table. Il y a des *hors d'œuvre* à chaque ſervice ; & c'eſt le ſervice qui en détermine la qualité.

HORSCHITZ, *(Géog.)* ville & château de Boheme, près de l'Elbe, dans le cercle de Koniggratz.

HORSHAM, *(Géog.)* ville à marché d'Angleterre, dans le Suſſex, aux confins de Surrey, à neuf lieues de Londres : elle envoie deux députés au parlement. *Long. 17, 35 ; lat. 51, 12. (D. J.)*

HORTA, *(Mythol.)* déeſſe des Romains, qui préſidoit ſur la jeuneſſe, & l'excitoit au bien par ſes fortes exhortations. Cette déeſſe eſt Herſilie ; c'eſt à elle que Rome fit l'honneur de la déification après ſa mort, en lui donnant le ſurnom de *Horta.* Romulus l'avoit choiſie, pendant qu'elle vécut, pour ſa femme, comme la plus digne des Sabines que les Romains euſſent enlevées ; & ſon choix fut conſacré par la nation. Elle mit Herſilie dans le ciel avec ſon époux, & lui rendit les honneurs divins. Son temple ne ſe fermoit jamais, pour marquer que la jeuneſſe, cet âge ſi flexible au vice, *cerea in vitium flecti*, avoit beſoin d'être portée ſans ceſſe à la pratique de la vertu. *(D. J.)*

HORTAGILIER, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* terme de relation, tapiſſier du grand-ſeigneur. *Voyez* TAPISSERIES.

Il n'y a point de ville mieux réglée que le camp du grand-ſeigneur ; & pour connoître la grandeur de ce prince, il faut le voir campé : car il y eſt bien mieux logé qu'à Conſtantinople, ni qu'en aucune autre ville de ſon empire.

Il a toujours deux garnitures de tentes, afin que pendant qu'il eſt dans l'une, l'on aille tendre l'autre au lieu où il doit aller.

Il a pour cet effet plus de quatre cents tapiſſiers, appellés *hortagiliers*, qui vont toujours une journée devant, afin de choiſir un lieu propre pour la dreſſer. Ils tendent premiérement celle du ſultan, & puis celles des officiers & des ſoldats de la Porte, ſelon leur rang. *Dict. de Trevoux.* (G)

HORTOLAGE, ſub. m. (*Jardinage.*) la partie d'un jardin potager, qui eſt coupée par des couches & carreaux de plantes baſſes & de légumes, tels qu'il s'en voit dans le grand potager du roi à Verſailles.

HORVA A MOI THEAU, (*Vénerie.*) cri du piqueur, lorſqu'il appelle les chiens à lui pour les faire entrer dans quelque taillis ou fort.

HORUS & HARPOCRATE, (*Aſtr. & Myth.*) divinités égyptiennes que l'on célébroit toujours enſemble, & qui paroiſſent avoir été parmi les Grecs le type de Caſtor & de Pollux, & l'origine de la conſtellation des gémeaux. Jablonski, *Pantheon Ægyptiorum.* M. Schmidt, *journal de Berne*, juin, 1760, *pag. 70.* (*M. DE LA LANDE.*)

HOSANNA, ſ. m. (*Théologie.*) eſt le nom que les juifs donnent à une priere qu'ils récitent le ſeptieme jour à la fête des tabernacles. *Voyez* TABERNACLE. Ce mot ſignifie *ſauvez-nous, conſervez-nous.*

R. Elias dit que les juifs donnent auſſi le nom d'*hoſanna*, aux branches de ſaule qu'ils portent en cette fête; parce qu'en agitant de tous côtés ces branches de ſaule dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hoſanna.* Ce qu'Antonius Nebriſſemis, dans ſon commentaire des mots hébreux de l'écriture, applique aux juifs qui reçurent Jeſus-Chriſt comme le Meſſie en chantant *hoſanna.* Grotius dans ſon commentaire ſur le *chap. xxj de St. Matthieu, verſ. 9*, obſerve que les fêtes des juifs, & en particulier celle des tabernacles, ne ſignifioient pas ſeulement leur ſortie d'Egypte, dont ils célébroient la mémoire, mais auſſi l'attente du Meſſie, & que même encore les juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, diſent qu'ils ſouhaitent célébrer cette fête à l'avénement du Meſſie qu'ils attendent. D'où il conclut que le peuple en portant ces rameaux devant Jeſus-Chriſt témoignoit ſa joie, le reconnoiſſant pour le *Meſſie.* Simon, *ſupplément aux cérémonies des juifs.*

Il y a pluſieurs de ces *hoſannas:* les juifs les nomment *hoſchannoth*, c'eſt-à-dire, les *hoſannas.* Les uns ſe récitent le premier jour, les autres le ſecond, *&c.* & s'appellent l'*hoſanna* du premier jour, l'*hoſanna* du ſecond, *&c.*

Hoſanna rabba, ou grand *hoſanna*, eſt le nom que les juifs donnent à leur fête des tabernacles, qui dure au moins huit jours, parce qu'ils y demandent fréquemment le ſecours de Dieu, la rémiſſion de leurs péchés, & ſa bénédiction ſur l'année qui vient de commencer; & pour ces demandes ils ſe ſervent fréquemment des *hoſchannoth*, ou prieres, dont nous avons parlé.

Les juifs donnent encore le nom d'*hoſanna rabba* en particulier, au ſeptieme jour des tabernacles, parce que c'eſt ce jour-là qu'ils demandent plus particuliérement le ſecours de Dieu. (G)

HOSCHE, ſub. fém. *ou* HOCHE, *ou* OUCHE, OULCHE, (*Juriſprud.*) tiré du mot *oſca*, terme de la baſſe latinité, qui eſt employé dans quelques coutumes pour ſignifier une certaine étendue de terre labourable & cultivée qui eſt près d'une maiſon, entourée de foſſés ou de haies, & qui ſert aux commodités de cette maiſon, comme pour faire venir des légumes, mettre des arbres fruitiers. *Voyez* la coutume de Nevers, *chap. 5, art. 1*, & le *Gloſſ.* de Ducange, au mot *olche* & *oſca.* (A)

HOSI, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, & la troiſieme métropole de cette province. Elle eſt, dit Martinius dans ſon Atlas Chinois, de 14^d 29′ plus occidentale que Pékin, à 24^d 10′ de *latitude.* (D. J.)

HOSIES, ſ. m. pl. (*Antiq.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit les cinq ſacrificateurs en titre d'office, prépoſés dans le temple de Delphes pour les ſacrifices qu'on venoit offrir avant que de conſulter l'oracle d'Apollon. Ils immoloient eux-mêmes les victimes, &

apportoient toute leur attention pour qu'elles fuſſent pures, ſaines, entieres, & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémît dans toutes les parties du corps, lorſqu'elle recevoit les effuſions d'eau & de vin; car ce n'étoit pas aſſez qu'elle ſecouât la tête, comme dans les ſacrifices ordinaires; ſi quelqu'une de ſes parties ne ſe fût pas reſſentie de cette palpitation, les ſacrificateurs *hoſies* n'euſſent point inſtallé la Pythie ſur le trépié.

Leur nom ὅσιοι, ſignifie des gens d'une ſainteté éprouvée, & la victime qu'on immoloit à leur réception, s'appelloit ὁσιωτήρ. Ces miniſtres étoient perpétuels, & la ſacrificature paſſoit à leurs enfans; on les croyoit deſcendus de Deucalion. Ils avoient ſous eux un grand nombre de ſacrificateurs ſubalternes; & c'eſt Eurypide qui nous en a inſtruit le plus particuliérement; la lecture des poëtes grecs eſt une ſource de connoiſſances. *(D. J.)*

HOSOPLOTZ, *ou* HOTSEPLOTZ, *(Géog.)* petite ville de Siléſie, dans la principauté de Grotkau.

HOSPICE, ſ. m. *(Juriſprud.)* ſignifie quelquefois la partie d'un monaſtere deſtiné à loger les hôtes ou étrangers; quelquefois c'eſt un logement détaché du couvent, que les religieux bâtiſſent pour y recevoir les étrangers du même ordre, qui ont beſoin d'y ſéjourner quelque temps. On entend encore par *hoſpice*, un lieu ou entrepôt que le monaſtere a dans quelqu'endroit qui en eſt éloigné, pour y retirer en paſſant les religieux qui vont pour les affaires du couvent. *(A)*

HOSPITA, *(Mythologie.)* ſurnom de Vénus: on lui rendoit un culte ſous ce nom, & elle avoit un temple à Memphis en Egypte.

HOSPITALIER, ſ. m. *(Myth.)* ſurnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, le nommant *Jupiter hoſpes*, parce qu'ils le regardoient comme le dieu protecteur de l'hoſpitalité. Les Grecs l'appelloient par la même raiſon ξένιος vengeur des injures faites à des hôtes: *Jupiter hoſpitibus nam te dare jura fatentur;* mais Jupiter n'étoit pas le ſeul des dieux qui eût le titre de protecteur de l'hoſpitalité. *Voyez* ce mot où on le prouve.

Ce n'étoit pas non plus, pour le dire en paſſant, à Jupiter *hoſpitalier*, que les Samaritains conſacrerent leur temple de Garizim, comme le prétend M. Boſſuet; mais c'étoit à Jupiter Olympien, ſous l'invocation duquel il ne ſubſiſta pas même long-temps, ſi l'on adopte pour vrai le récit que fait Joſephe, *Antiq. liv. XIII, ch. vj*, de la diſpute qui s'éleva en Egypte ſous Ptolomée Philométor, entre les juifs & les ſamaritains, au ſujet de leur temple; les ſamaritains ſoutenant que le temple de Garizim étoit le ſeul vrai temple du Seigneur, & les juifs prétendant au contraire, que c'étoit celui de Jéruſalem. *(D. J.)*

HOSPITALIERS, ſ. m. plur. *(Hiſt. eccléſiaſt.)* religieux que le pape Innocent III a établis pour retirer les pauvres pélerins, les voyageurs & les enfans trouvés; ils ſont habillés de noir comme les prêtres, & ont une croix blanche ſur leur robe & ſur leur manteau. Il y a à Paris des religieuſes de l'ordre de S. Auguſtin, que l'on appelle *hoſpitalieres* de la charité de Notre-Dame; elles portent l'habit de S. François, avec le ſcapulaire blanc à l'honneur de la Vierge, & le voile noir. Ces religieuſes font vœu d'hoſpitalité, outre les trois vœux ordinaires, & ont, lorſqu'elles vont au chœur, un manteau gris-brun, ſemblable à leur habit. Il y en a d'autres qui ſont auſſi de l'ordre de S. Auguſtin, & qui font les mêmes vœux, on les appelle *hoſpitalieres* de la miſéricorde de Jeſus. Pendant l'été, elles n'ont qu'une robe blanche, avec une guimpe & un rochet de fine toile de lin: l'hiver, lorſqu'elles ſont au chœur, ou qu'on porte l'extrême-onction à quelque pauvre malade de l'hôpital, elles mettent un grand manteau noir pardeſſus leur rochet. C'eſt l'archevêque de Paris qui eſt leur ſupérieur. *Diction.* de Moreri.

HOSPITALIERES, *ſœurs*, ſ. f. pl. *(Hiſt. de Malthe.)* c'eſt le nom primitif des religieuſes de l'ordre de Malthe; elles furent établies à Jéruſalem au milieu de l'onzieme ſiecle par les mêmes marchands d'Amalphie, qui établirent les freres *hoſpitaliers* de S. Jean de Jéruſalem, pour avoir ſoin des chrétiens d'Europe qui alloient viſiter les ſaints lieux. Elles renoncerent au ſiecle quelque temps après, comme les freres

hoſpitaliers, & ſe conſacrerent au ſervice des pauvres & des pélerines. Elles prirent l'habit régulier qui conſiſtoit dans une ſimple robe noire, ſur laquelle étoit attachée du côté du cœur une croix de toile blanche à huit pointes ; elles firent auſſi les trois vœux ſolemnels de religion qu'elles prononcerent au pié du ſaint ſépulcre, & que le patriarche de Jéruſalem reçut. Après la priſe de cette ville par Saladin, les *ſœurs hoſpitalieres* ſe retirerent en Europe, & y formerent depuis des établiſſemens conſidérables. Leur naiſſance devoit être noble, & l'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les chevaliers. Leur habillement conſiſtoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, ſur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes : uſage qui a varié en différentes provinces & en différens ſiecles. *Vertot.* (*D. J.*)

HOSPITALITÉ, ſ. f. (*Hiſt. ſacrée & profane, Droit naturel & Morale.*) l'*hoſpitalité* eſt la vertu d'une grande ame, qui tient à tout l'univers par les liens de l'humanité. Les Stoïciens la regardoient comme un devoir inſpiré par Dieu même. Il faut, diſoient-ils, faire du bien aux perſonnes qui viennent dans nos pays, moins par rapport à elles que pour notre propre intérêt, pour celui de la vertu, & pour perfectionner dans notre ame les ſentimens humains, qui ne doivent point ſe borner aux liaiſons du ſang & de l'amitié, mais s'étendre à tous les mortels.

Je définis cette vertu, une libéralité exercée envers les étrangers, ſur-tout ſi on les reçoit dans ſa maiſon : la juſte meſure de cette eſpece de bénéfice dépend de ce qui contribue le plus à la grande fin que les hommes doivent avoir pour but, ſavoir aux ſecours réciproques, à la fidélité, au commerce dans les divers états, à la concorde & aux devoirs des membres d'une même ſociété civile.

De tous temps les hommes ont eu deſſein de voyager, de former des établiſſemens, de connoître les pays & les mœurs des autres peuples ; mais comme les premiers voyageurs ne trouvoient point de lieu de retraite dans les endroits où ils arrivoient, ils étoient obligés de prier les habitans de les recevoir ; & il s'en trouvoit d'aſſez charitables pour leur donner un domicile, les ſoulager dans leurs fatigues, & leur fournir les diverſes choſes dont ils avoient beſoin.

Abraham, pour commencer mes exemples par l'hiſtoire ſacrée, a été du nombre de ces gens compatiſſans qui pratiquerent la noble bénéficence envers les étrangers, goûterent le plaiſir de les recevoir & de leur procurer tous les ſecours poſſibles. Nous liſons dans la Geneſe que ce digne patriarche rencontra, en ſortant de ſa tente, trois voyageurs, devant leſquels il ſe proſterna, leur offrit de l'eau pour laver leurs piés, & du pain pour rétablir leurs forces. Il ordonna en même temps à Sara de pétrir trois meſures de farine, & de faire cuire des pains ſous la cendre : il fit rôtir lui-même un veau qu'il ſervit à ſes hôtes avec les pains de Sara, du beurre & du lait.

Je ne diſſimulerai point que l'exercice de l'*hoſpitalité* ſe trouva reſſerré chez les Iſraélites dans des bornes beaucoup trop étroites, lorſqu'ils vinrent à rompre leur commerce avec les peuples voiſins ; cependant, ſans parler des Iduméens & des Egyptiens qui n'étoient pas compris dans cette rupture, l'eſprit de cette charité ne s'éteignit pas entiérement dans leur cœur, du moins l'exercerent-ils pour leurs freres, ſur-tout pendant les triſtes temps des captivités, où nous voyons que Tobie étoit pénétré de ce devoir. Dans les louanges que l'écriture lui donne, elle met la diſtribution qu'il faiſoit de trois en trois ans aux proſélytes & aux étrangers de ſa part dans les dîmes. Job s'écrie au milieu de ſes ſouffrances : « Je n'ai point laiſſé les étrangers dans la rue, & ma porte leur a toujours été ouverte ».

Les Egyptiens convaincus que les dieux mêmes prenoient ſouvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injuſtice des hommes, réprimer leurs violences & leurs rapines, regarderent les devoirs de l'*hoſpitalité* comme étant les plus ſacrés & les plus inviolables : les voyages fréquens des ſages de la Grece en Egypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Hélene du temps de la guerre de Troye, montrent aſſez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Ethiopiens n'étoient pas moins eſtimables à cet égard au rapport d'Héliodore :

&

& c'eſt ſans doute ce qu'Homere a voulu peindre, quand il nous dit que ce peuple recevoit les dieux, & les régaloit avec magnificence pendant pluſieurs jours.

Ce grand poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hoſpitalité* ſur l'opinion de ces prétendus voyages des dieux; & les autres poëtes de la Grece ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu ſur la terre, pour punir Lycaon qui égorgeoit ſes hôtes, il n'eſt pas étonnant que les Grecs regardaſſent l'*hoſpitalité* comme la vertu la plus agréable aux dieux. Auſſi cette vertu étoit-elle pouſſée ſi loin dans la Grece, qu'on fonda dans pluſieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'eſt un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fuſſent exclus de cet honneur.

Les rois de Perſe retirerent de grands avantages de la réception favorable qu'ils firent à divers peuples, & ſur-tout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur empire une retraite contre la perſécution de leurs citoyens.

Malgré le caractere ſauvage & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hoſpitalité* y fut connue dès les premiers temps. L'aſyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus en ſont des preuves ſuffiſantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refuſé de loger les étrangers qui arrivoient dans leur pays après le ſoleil couché.

Mais les Romains qui ſuccéderent, ſurpaſſerent toutes les autres nations dans la pratique de cette vertu; ils établirent, à l'imitation des Grecs, des lieux exprès pour domicilier les étrangers; ils nommerent ces lieux *hoſpitalia* ou *hoſpitia*, parce qu'ils donnoient aux étrangers le nom de *hoſpites*. Pendant la ſolemnité des Lectiſternes à Rome, on étoit obligé d'exercer l'*hoſpitalité* envers toutes ſortes de gens connus ou inconnus; les maiſons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de ſe ſervir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, eſt appellée dans Tite-Live *une exécrable violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maiſons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toujours ouverts aux étrangers; la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hoſpitalité* avec Perſée, roi de Macédoine; & Jules-Céſar, ſans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomede, roi de Bithynie. « Rien n'eſt plus beau, diſoit Cicéron, que de voir les maiſons des perſonnes illuſtres ouvertes à d'illuſtres hôtes, & la république eſt intéreſſée à maintenir cette ſorte de libéralité; rien même, ajoute-t-il, n'eſt plus utile pour ceux qui veulent acquérir, par des voies légitimes, un grand crédit dans l'état, que d'en avoir beaucoup au dehors. »

Il eſt aiſé de s'imaginer comment les habitans des autres villes & colonies romaines, prévenus de ces ſentimens, recevoient les étrangers à l'exemple de la capitale. Ils leur tendoient la main pour les conduire dans l'endroit qui leur étoit deſtiné; ils leur lavoient les piés, ils les menoient aux bains publics, aux jeux, aux ſpectacles, aux fêtes. En un mot, on n'oublioit rien de ce qui pouvoit plaire à l'hôte & adoucir ſa laſſitude.

Il n'étoit pas poſſible après cela que les Romains n'admiſſent les mêmes dieux que les Grecs pour protecteurs de l'*hoſpitalité*. Ils ne manquerent pas d'adjuger en cette qualité un des plus hauts rangs à Vénus, déeſſe de la tendreſſe & de l'amitié. Minerve, Hercule, Caſtor & Pollux jouirent auſſi du même honneur, & l'on n'eut garde d'en priver les dieux voyageurs, *dii viales*. Jupiter eut avec raiſon la premiere place; ils le déclarerent par excellence le dieu vengeur de l'*hoſpitalité*, & le ſurnommerent Jupiter hoſpitalier, *Jupiter hoſpitalis*. Cicéron écrivant à ſon frere Quintius, appelle toujours Jupiter de ce beau nom; mais il faut voir avec quel art Virgile annoblit cette épithete dans l'Enéide.

Jupiter, hoſpitibus nam te dare jura loquuntur,
Hunc lætum, Tiriiſque diem, Trojâque profectis
Eſſe velis, noſtroſque hujus meminiſſe minores.

Notre poésie n'a point de telles ressources, ni de si belles images.

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples Atlantiques, & presque toutes les nations du monde, observerent aussi régulierement les droits de l'*hospitalité*. C'étoit un sacrilege chez les Germains, dit Tacite, de fermer sa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hospitalité* envers un étranger, ajoute-t-il, va lui montrer une autre maison, où on l'exerce encore, & il y est reçu avec la même humanité. Les loix des Celtes puniſſoient beaucoup plus rigoureusement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens, ce peuple compâtiſſant, qui traitoit les esclaves comme eux-mêmes, pouvoient-ils ne pas bien accueillir les voyageurs ? Ils allerent jusqu'à établir & des hospices, & des magistrats particuliers, pour leur fournir les choses nécessaires à la vie, & prendre soin des funérailles de ceux qui mouroient dans leur pays.

Je viens de prouver suffisamment, qu'autrefois l'*hospitalité* étoit exercée par presque tous les peuples du monde ; mais le lecteur sera bien aise d'être instruit de quelques pratiques les plus universelles de cette vertu, & de l'étendue de ses droits : il faut tâcher de contenter sa curiosité.

Lorsqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit au devant de lui, & après l'avoir salué, & lui avoir donné le nom de pere, de frere & d'ami, plûtôt selon son âge, que par rapport à sa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans sa maison, le faisoit asseoir, & lui présentoit du pain, du vin, & du sel. Cette cérémonie étoit une espece de sacrifices que l'on offroit à Jupiter hospitalier.

Les Orientaux, avant le festin, lavoient les piés à leurs hôtes ; cette pratique étoit encore en usage parmi les Juifs, & Notre Seigneur reproche au pharisien qui le recevoit à sa table, de l'avoir négligée. Les dames même de la premiere distinction, parmi les anciens, prenoient ce soin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus, roi de Sicile, conduisirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homere en fournit plusieurs autres exemples, en parlant de Nausicaa, de Polycaste, & d'Hélene. Le bain étoit suivi de fêtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes : les Perses, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces fêtes & leurs femmes, & leurs filles.

La fête qui avoit commencé par des libations, finiſſoit de la même maniere, en invoquant les dieux protecteurs de l'*hospitalité*. Ce n'étoit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ses hôtes, & du sujet de leur voyage ; ensuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'usage & de la décence, de ne point laiſſer partir ses hôtes sans leur faire des présens, qu'on appelloit *xenia;* ceux qui les recevoient les gardoient soigneusement, comme des gages d'une alliance consacrée par la religion.

Pour laiſſer à la postérité une marque de l'*hospitalité* qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entieres & des villes même formoient ensemble ce contrat. On rompoit une piece de monnoie, ou plus communément l'on scioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié ; c'est ce qui est appellé par les anciens, *tessera hospitalitatis*, tessere d'hospitalité. *V.* TESSERE DE L'HOSPITALITÉ.

On en trouve encore de ces *tesseres* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis sont écrits ; & lorsque les villes accordoient l'*hospitalité* à quelqu'un, elles en faisoient expédier un décret en forme, dont on lui délivroit copie.

Les droits de l'*hospitalité* étoient si sacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte comme le crime le plus irrémiſſible ; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. Le droit de la guerre même ne détruisoit point celui de l'*hospitalité*, parce qu'il étoit censé éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une maniere authentique. Une des cérémonies qui se pratiquoit en cette rencontre, étoit de briser la marque, la tessere de l'*hospitalité*, & de dénoncer à un ami infidele qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

Nous ne connoiſſons plus ce beau lien de l'*hospitalité*, & l'on doit convenir que les

temps ont produit de ſi grands changemens parmi les peuples & ſur-tout parmi nous, que nous ſommes beaucoup moins obligés aux loix ſaintes & reſpectables de ce devoir, que ne l'étoient les anciens.

Il ſemble même, que pour être tenu par la loi naturelle aux ſervices de l'*hoſpitalité*, pris dans toute leur étendue, il faut 1°. que celui qui les demande ſoit hors de ſa patrie, pour quelque raiſon valable ou du moins innocente ; 2°. qu'il y ait lieu de le préſumer honnête homme, ou du moins qu'il n'a aucun deſſein de nous porter préjudice ; 3°. enfin, qu'il ne trouve pas ailleurs, ou que nous ne trouvions pas de notre côté à le loger pour de l'argent. Ainſi cet acte d'humanité étoit incomparablement plus indiſpenſable, lorſque des maiſons publiques, commodes, & à différens prix, n'exiſtoient point encore parmi nous.

L'*hoſpitalité* s'eſt donc perdue naturellement dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe eſt devenue voyageante & commerçante. La circulation des eſpeces par les lettres de change, la ſûreté des chemins, la facilité de ſe tranſporter en tous lieux ſans dangers, la commodité des vaiſſeaux, des poſtes & autres voitures ; les hôtelleries établies dans toutes les villes & toutes les routes, pour héberger les voyageurs, ont ſuppléé aux ſecours généreux de l'*hoſpitalité* des anciens.

L'eſprit de commerce, en uniſſant toutes les nations, a rompu les chaînons de bienfaiſance des particuliers ; il a fait beaucoup de bien & de mal ; il a produit des commodités ſans nombre, des connoiſſances plus étendues, un luxe facile, & l'amour de l'intérêt. Cet amour a pris la place des mouvemens ſecrets de la nature, qui lioient autrefois les hommes par des nœuds tendres & touchans. Les gens riches y ont gagné dans leurs voyages, la jouiſſance de tous les agrémens du pays où ils ſe rendent, jointe à l'accueil poli qu'on leur accorde à proportion de leur dépenſe. On les voit avec plaiſir & ſans attachement, comme ces fleuves qui fertiliſent plus ou moins les terres par leſquelles ils paſſent. *(D. J.)*

HOSPODAR, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi qu'on nomme les ſouverains de la Valachie & de la Moldavie ; c'eſt le grand ſeigneur qui les établit, & ils ſont obligés de lui payer tribut. Le ſeul moyen de parvenir à cette dignité, c'eſt de donner beaucoup d'argent aux grands de la Porte ; c'eſt ordinairement ſur le plus offrant que le choix tombe, ſans qu'on ait égard ni à la naiſſance, ni à la capacité. Cependant cette dignité a été poſſédée dans ce ſiecle par le prince Démétrius Cantemir, qui avoit ſuccédé au célebre Maurocordato.

HOST, ſ. m. *(Juriſp.)* que l'on écrivoit auſſi quelquefois OST, mais par corruption, & en latin *hoſtis*, ſignifioit l'*armée* ou le *camp* du prince, ou de quelqu'autre ſeigneur ; on entendoit auſſi quelquefois par le terme d'*hoſt* le ſervice militaire qui étoit dû au ſeigneur par ſes vaſſaux & ſujets, ou l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raiſon de ce ſervice.

Le terme d'*hoſtis* ſe trouve en ce ſens dans la loi ſalique, dans celles des Ripuariens, des Bavarois, des Saxons, des Lombards, des Viſigots, dans les capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers ſiecles de la troiſieme race, & dans les auteurs de ce temps.

Les vaſſaux & les tenanciers qui étoient tenus de ſe trouver à l'*hoſt*, étoient obligés, au premier mandement du ſeigneur, de ſe rendre près de lui, équipés des armes convenables, & de l'accompagner dans ſes expéditions militaires.

Ce devoir s'appelloit *ſervice d'hoſt* ou *oſt* ; on ajoutoit quelquefois *& de chevauchée*, & l'on confondoit ſouvent le ſervice d'*hoſt* & celui de chevauchée, parce qu'il ſe rencontroit ordinairement que celui qui devoit le ſervice d'*hoſt*, devoit auſſi le ſervice de chevauchée. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coutume d'Anjou, qui dit que l'*hoſt* eſt pour défendre le pays & pour le profit commun, & que chevauchée eſt pour défendre le ſeigneur ; c'eſt-à-dire, que le ſervice d'*hoſt* ſe faiſoit dans le pays même & pour le défendre, au lieu que le ſervice de chevauchée ſe faiſoit pour les guerres du ſeigneur, même hors les limites de ſon territoire.

Le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée n'étoit pas dû ſeulement par les ſimples tenanciers & ſujets, il étoit dû principalement par les

nobles feudataires & vaſſaux, aucuns d'eux n'en étoient exempts.

Les évêques même, les abbés & autres eccléſiaſtiques, n'en étoient pas exempts; ils en étoient tenus de même que les laïques, à cauſe du temporel de leurs égliſes.

Sous les deux premieres races de nos rois, ils faiſoient ce ſervice en perſonne; quelques-uns même commanderent les armées, & les hiſtoriens de ce temps font mention de pluſieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun eccléſiaſtique ne ſeroit contraint d'aller à l'*hoſt*; il leur défendit même d'y aller, à l'exception de deux ou trois évêques qui ſeroient choiſis par les autres pour donner la bénédiction, dire la meſſe, réconcilier & adminiſtrer les malades.

Les évêques ſe plaignirent de ce capitulaire, craignant que la ceſſation du ſervice militaire de leur part ne leur fît perdre leurs fiefs & n'avilît leur dignité.

Auſſi la défenſe qui leur avoit été faite ne fut pas long-temps obſervée; & l'on voit que ſous les rois ſuivans, tous les eccléſiaſtiques rendoient en perſonne le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée.

En 1209, le roi confiſqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans pour avoir quitté l'*hoſt* ou armée, prétendant qu'ils ne devoient le ſervice que quand le roi y étoit en perſonne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, évêque de Beauvais & frere du roi Philippe-Auguſte, aſſommoit les ennemis avec une maſſue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le ſang, comme cela lui étoit défendu, attendu ſa qualité d'évêque.

Dans la ſuite du treizieme ſiecle, on obligea les eccléſiaſtiques de contribuer aux charges de l'état, au lieu du ſervice militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304, Philippe-le-Bel ordonna encore à tous les archevêques & évêques de ſe rendre en perſonne à ſon armée avec leurs gens; & les eccléſiaſtiques ne furent entiérement déchargés du ſervice militaire que par Charles VII, en 1445; & dans d'autres pays, comme en Pologne, Allemagne, Angleterre, Eſpagne & Italie, le ſervice perſonnel des eccléſiaſtiques a duré encore plus long-temps.

Le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée n'étoit pas dû par toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement, mais ſeulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit concédé des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner des fonds pour ſe diſpenſer.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres poſtes.

Il y avoit néanmoins certains poſſeſſeurs qui en étoient diſpenſés, tels entr'autres que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On diſpenſoit auſſi du ſervice d'*hoſt* les femmes, les ſexagénaires, les malades, les échevins & autres officiers des villes, les notaires, les médecins, les juriſconſultes, les boulangers, les meûniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la premiere année de leurs noces, enfin tous ceux qui obtenoient diſpenſe du prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le ſervice d'*hoſt*, ou de le faire pleinement, étoient ſouvent obligés d'y contribuer en payant ce que l'on appelloit une *aide d'hoſt*, c'eſt-à-dire, un ſecours d'hommes ou d'argent, des vivres, des armes, & autres choſes néceſſaires pour la guerre.

Le ſervice d'*hoſt* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale juſqu'à ſoixante ans; cela dépendoit au ſurplus des coutumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*hoſt* étoient exempts de toutes choſes ſur leur route; & tant que duroit leur ſervice, ils avoient le privilege de ne pouvoir être pourſuivis en juſtice, comme on le voit dans la charte de commune de Saint-Quentin de l'an 1195: les lettres d'état paroiſſent tirer delà leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*hoſt* ſans un congé de celui qui commandoit: celui qui avoit quitté l'*hoſt* du roi ſans permiſſion, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encouroit une amende de 60 ſous.

L'obligation de ſervir à l'*hoſt* n'étoit pas

par-tout ſemblable, cela dépendoit des privileges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des perſonnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de ſortir hors de leur territoire; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi que juſqu'à une diſtance telle qu'ils puſſent revenir le même jour coucher chez eux; quelques-uns devoient ſervir pendant trois jours, d'autres davantage. Le ſervice dû au roi étoit de 60 jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les ſujets du ſeigneur n'étoient tenus de ſervir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château, ou les domaines du ſeigneur; mais ils n'étoient pas obligés de donner du ſecours à ſes alliés. Enfin, dans d'autres endroits, le ſervice d'*hoſt* étoit dû indiſtinctement au ſeigneur, ſoit dans le territoire, ou au dehors.

De droit commun, les vaſſaux devoient faire à leurs dépens le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée: quelquefois on leur devoit des gages, & le ſeigneur étoit tenu de les indemniſer du dommage qu'ils avoient ſouffert dans l'expédition où ils avoient ſervi.

Préſentement le ſervice militaire ne peut être dû par les vaſſaux & ſujets qu'à leur ſouverain, c'eſt ce que l'on appelle en France le *ſervice du ban & arriere-ban*. Le ban eſt la convocation des vaſſaux immédiats; l'arriere-ban eſt la convocation des arriere-vaſſaux.

Voyez les établiſſemens de S. Louis, & autres anciennes ordonnances, les anciennes coutumes de Normandie, de Saint-Omer, de Loris, d'Aigues-mortes, le ſtatut delphinal, les fors de Béarn, les privileges de Montbriſon, *&c.* & *aux mots* BAN & ARRIERE-BAN. *(A)*

HOST-BANNI, *heribannus*, c'étoit le ban que le ſeigneur faiſoit publier à ce que ſes vaſſaux euſſent à ſe rendre à l'*hoſt*, *anc. cout. de Normandie, ch. xliv. (A)*

HOSPAU, *(Géog.)* petite ville de Boheme dans le cercle de Pilſen, près des frontieres du haut Palatinat.

HOSTELAGE, ſ. m. *(Juriſpr.)* ſignifie en général *logement*.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans paient au ſeigneur pour le fouage & tenement, c'eſt-à-dire, pour la permiſſion d'habiter dans ſa terre; les *pains d'hoſtelage* dont parle la coutume de Dunois, *art. 7*, ſont une rétribution due pour cet objet.

On entend auſſi par *droit d'hoſtelage*, ce que les marchands forains paient pour le louage des maiſons & boutiques où ils mettent les marchandiſes qu'ils amenent aux foires ou aux marchés.

Dépens d'hoſtelage ſont les frais & ſalaires dus aux hôteliers pour le logement & nourriture qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux. *Voyez* la coutume de Paris, *art. 175. (A)*

HOSTIE, ſ. f. *(Antiq.)* ce mot vient de *hoſtis*, ennemi, à cauſe que, dans les premiers ſiecles de barbarie, on en ſacrifioit avant la bataille, pour ſe rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier.

Les auteurs mettent de la différence entre les mots hoſtie, *hoſtia*, & victime, *victima*. Iſidore dit que la victime ſervoit pour les grands ſacrifices, & l'*hoſtie* pour les moindres; que la victime ne ſe prenoit que du gros bétail, au lieu que l'*hoſtie* ſe tiroit des troupeaux à laine: c'eſt à quoi Horace ſemble faire alluſion dans l'*ode 17 du liv. II*, où il exhorte Mécene à s'acquitter de ſes vœux pour le recouvrement de ſa ſanté, & à ſacrifier des victimes, tandis que de ſon côté il veut immoler un agneau:

. . . . . *Reddere victimas*
Ædemque votivam memento,
Nos humilem ſeriemus agnam.

Iſidore dit encore, qu'on appelloit proprement *hoſtie*, l'animal que le général d'armée ſacrifioit avant de combattre, mais que les victimes étoient des ſacrifices qu'il offroit après la victoire: *hoſtia ab hoſtire*, frapper; *victima, à victis hoſtibus*.

Aulu-Gelle ajoute cette diſtinction entre l'*hoſtie* & la victime, que l'*hoſtie* pouvoit être ſacrifiée indifféremment par toutes ſortes de prêtres; mais qu'il n'en étoit pas de même de la victime. Malgré ces différences que les puriſtes mettoient entre ces deux mots, pluſieurs auteurs anciens les ont confondus dans leurs écrits, & les ont pris indiſtinctement l'un pour l'autre.

Il y avoit en général de deux ſortes d'*hoſties* qu'on offroit aux dieux; les unes par les

entrailles desquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on se contentoit de leur offrir l'ame, qui par cette raison étoient appellées des hosties animales, *hostiæ animales*. Virgile a parlé de ces deux *hosties*. Enéide, *liv. IV, v. 63 & 64*, & *liv. V, v. 483 & 484*.

Ces deux sortes d'*hosties* recevoient des noms différens, suivant les motifs des sacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonstances de temps, & cent autres combinaisons pareilles.

Les Romains nommoient hosties pures, *hostiæ puræ*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Festus.

Les hosties biennales, *hostiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire destiné pour leur sacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les six autres; ainsi *bidentes* est la même chose que *biennes*.

On entendoit par hosties précidanées, *hostiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes solemnelles; mais Aulu-Gelle, Festus & Varron appellent truie précidanée, *porca præcidanea*, celle que sacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moisson, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les *hosties* indomptées, *hostiæ injuges*, désignoient celles qui n'avoient jamais été sous le joug; Virgile dit la chose plus noblement, *intactâ totidem cervice juvencæ*.

Les *hosties* d'élite, *hostiæ lectæ, eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on séparoit du reste pour le sacrifice.

Les *hosties* succidanées ou successives, *hostiæ succidaneæ*, signifioient celles qu'on immoloit consécutivement après d'autres pour réitération du sacrifice, lorsque le premier n'avoit point été favorable, ou qu'on avoit manqué à quelque cérémonie essentielle; Paul Emile fit un pareil sacrifice étant sur le point de livrer bataille à Persée, roi de Macédoine.

On appelloit *hosties cancares* ou *caviares*, des victimes qu'on immoloit de cinq en cinq ans pour le college des pontifes, c'est-à-dire, qu'on en présentoit la partie de la queue nommée *caviar*.

Les *hosties* ambarvales, *hostiæ ambarvales*, vouloient dire celles qu'on sacrifioit, après les avoir promenées autour des champs, dans une procession qu'on faisoit pour la conservation des biens de la terre.

Elles se distinguoient des *hosties amburbiales*, qui caractérisoient celles qu'on menoit autour des limites de la ville de Rome.

Les *hosties* d'holocauste, *hostiæ prodicæ*, tiroient ce nom de ce qu'elles étoient toutes consumées par le feu, sans qu'il en restât rien pour les sacrificateurs, ou pour le peuple. *Voyez* HOLOCAUSTE.

On conçoit bien que les *hosties* des particuliers, dites expiatoires, *hostiæ piaculares*, s'immoloient aux dieux, pour se purifier d'un crime, ou de quelque mauvaise action. Ce moyen commode de tranquilliser sa conscience, s'est glissé sous toutes sortes de faces dans la plupart des religions du monde.

Les *hosties* ambiegnes, *hostiæ ambiegnæ*, dénotoient les brebis ou vaches qui avoient eu deux agneaux ou deux veaux d'une portée, & qu'on sacrifioit à Junon avec leurs petits.

Les victimes noires, qu'on immoloit en plein midi, s'appelloient *hostiæ mediales*; & celles dont les aruspices examinoient les entrailles pour en tirer des présages, se nommoient *hostiæ harugæ*.

Ce n'est-là qu'une liste des principaux noms d'*hosties* qu'on trouve le plus fréquemment dans les auteurs latins; & sans cette considération, je l'aurois entiérement supprimée, car on se prête avec peine à entendre des mots qui n'offrent à l'esprit que des puérilités ou des extravagances. *(D. J.)*

HOSTIE, *(Théolog.)* se dit de la personne du verbe incarné, qui a été immolé comme une *hostie* en sacrifice à son pere sur l'arbre de la croix pour les péchés des hommes.

Hostie se dit aussi, dans l'église, du corps de N. S. J. C. renfermé sous les especes du pain & du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hostie* dans le sacrifice de la messe. *Voyez* MESSE.

C'est le pape Grégoire IX, qui ordonna qu'on sonneroit une cloche pour avertir le peuple d'adorer l'*hostie*. *V.* ADORATION.

Le saint ciboire est le vaisseau où l'on garde les *hosties;* c'est une espece de grand calice couvert. *Voy.* CALICE & CIBOIRE. *Dict. de Trev. (G)*

HOSTILIA, *(Géographie anc.)* ancien village d'Italie, entre Vérone & Modene, illuſtré pour avoir donné le jour à Cornelius Népos, qui floriſſoit ſous Jules-Céſar. Il étoit ami d'Atticus & de Cicéron; il compoſa pluſieurs ouvrages, dont il ne nous reſte que les vies des plus célebres capitaines grecs & romains; on pourroit en rendre la lecture très-intéreſſante par un commentaire hiſtorique & critique, auquel on n'a point encore ſongé. *Hoſtilia* ſe nomme à préſent *Oſtiglia.* *(D. J.)*

HOSTILINA, ſ. f. *(Mythologie.)* déeſſe adorée chez les Romains, & que l'on invoquoit pour la fertilité des terres, & pour obtenir une moiſſon abondante.

* HOSTILITÉ, ſ. f. *(Art. milit. & politiq.)* ce mot vient du latin, *hoſtis, ennemi.* Une *hoſtilité* eſt une action d'ennemi.

Les *hoſtilités* ont un temps pour commencer & pour finir, & l'humanité n'en permet pas de toutes les eſpeces. Il y a des actions qu'aucun motif ne peut excuſer.

Les *hoſtilités* commencent légitimement lorſqu'un peuple manifeſte des deſſeins violens, ou lorſqu'il refuſe les réparations qu'on a le droit d'en exiger.

Il eſt prudent de prévenir ſon ennemi; & il y auroit bien de la mal-adreſſe à l'attendre ſur ſon pays, quand on peut ſe porter dans le ſien.

Les *hoſtilités* peuvent durer ſans injuſtice autant que le danger. Il ne ſuffit pas d'avoir obtenu la ſatisfaction qu'on demandoit. Il eſt encore permis de ſe précautionner contre des injures nouvelles.

Toute guerre a ſon but, & toutes les *hoſtilités* qui ne tendent point à ce but ſont illicites. Empoiſonner les eaux ou les armes, brûler ſans néceſſité, tuer celui qui eſt déſarmé ou qui peut l'être, dévaſter les campagnes, maſſacrer de ſang-froid les otages ou les priſonniers, paſſer au fil de l'épée des femmes & des enfans, ce ſont des actions atroces qui déshonorent toujours un vainqueur. Il ne faudroit pas même ſe porter à ces excès, lorſqu'ils ſeroient devenus les ſeuls moyens de réduire ſon ennemi. Qu'a de commun l'innocent qui bégaye, avec la cauſe de vos haines?

Parmi les *hoſtilités* il y en a que les nations policées ſe ſont interdites d'un conſentement général; mais les loix de la guerre ſont un mêlange ſi bizarre de barbarie & d'humanité, que le ſoldat qui pille, brûle, viole, n'eſt puni ni par les ſiens, ni par l'ennemi. Cependant il n'en eſt pas de ces énormités, comme des actions auxquelles on eſt emporté dans la chaleur du combat.

On demande s'il eſt permis de tuer un général ennemi. C'eſt une action que les anciens ſe ſont permiſe, & que l'hiſtoire n'a jamais blâmée; & de nos jours, le ſeul point qui ſoit généralement décidé, c'eſt que l'exécration ſeroit la juſte récompenſe de la mort d'un général ennemi, ſi elle étoit la ſuite de la corruption d'un de ſes ſoldats.

On a preſcrit toutes les *hoſtilités* qui avoient quelque apparence d'atrocité, & qui pouvoient être réciproques.

HOSTIZE, ſ. f. *(Droit coutumier.)* c'eſt, dit Ragueau, un droit annuel de géline, que le vaſſal paie à ſon ſeigneur à cauſe du tenement. Il en eſt fait mention dans la coutume de Blois, *art.* 40. Galand dérive ce mot de *hôte*, qui ſignifie quelquefois l'*homme du corps du ſeigneur:* mais le plus ſouvent il exprime tous les *tenanciers d'un ſeigneur*, habitans, levans & couchans dans ſa cenſive. La cenſive où ils demeurent eſt appellée dans les anciens titres *hoſtizia;* ainſi la redevance que l'on paie par rapport au logement que chacun occupe, a pris le même nom en latin, & celui d'*hoſtize* en françois. *(D. J.)*

HOTE, ſ. m. *(Gramm.)* terme relatif & réciproque, qui ſe dit tant de ceux qui logent, que de ceux qui ſont logés.

Celui qui prend un logis à louage dit qu'il a un bon *hôte*, en parlant du propriétaire; & réciproquement le propriétaire dit qu'il eſt bien ſatisfait de ſes *hôtes*, en parlant de ſes locataires, ou ſous-locataires.

Il faut donc ſavoir que la coutume des anciens étoit, que quand quelque étranger demandoit à loger, le maître du logis & l'étranger mettoient chacun de leur côté un pié ſur le ſeuil de la porte, & là ils juroient de ne ſe porter aucun préjudice l'un à l'autre. C'étoit cette cérémonie qui donnoit tant d'horreur pour ceux qui violoient le droit d'hoſpitalité, car ils étoient regardés comme parjures.

Au lieu d'*hoſpes*, les anciens latins diſoient *hoſtis.* C'eſt Cicéron lui-même qui

nous apprend cela. Depuis *hoſtis* a ſignifié *ennemi ;* tant l'idée de l'hoſpitalité étoit altérée. *Dictionnaire de Trevoux.*

HOTEL, ſ. m. *(Gram.)* les habitations des particuliers prennent différens noms, ſelon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maiſon* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* eſt toujours un grand bâtiment annoncé par le faſte de ſon extérieur, l'étendue qu'il embraſſe, le nombre & la diverſité de ſes logemens, & la richeſſe de ſa décoration intérieure. On en trouvera un modele dans nos *planches d'architecture.*

HÔTEL DE VILLE, *ou* MAISON DE VILLE, *ou* MAISON COMMUNE DE VILLE, *(Juriſpr.)* eſt le lieu public où ſe tient le conſeil des officiers & bourgeois d'une ville, pour délibérer ſur les affaires communes.

L'établiſſement des premiers *hôtels de ville* remonte au temps de l'établiſſement des communes, & conſéquemment vers le commencement du xij^e^. ſiecle. *Voyez* COMMUNES. *(A)*

HÔTEL *d'un ambaſſadeur, (Droit des gens.)* C'eſt ainſi qu'on nomme toute maiſon que prend un ambaſſadeur ou miniſtre, dans le lieu où il va réſider pour y exercer ſa fonction.

On regarde par toute l'Europe les *hôtels d'ambaſſadeurs* comme des aſyles pour eux & pour leurs domeſtiques. En effet, un ambaſſadeur & ſes gens ne peuvent pas dépendre du ſouverain chez lequel il eſt envoyé, ni de ſes tribunaux ; aucun obſtacle ne doit l'empêcher d'aller, de venir, d'agir librement ; on pourroit lui imputer des crimes, dit fort bien M. de Monteſquieu, s'il pouvoit être arrêté pour des crimes ; on pourroit lui ſuppoſer des dettes, s'il pouvoit être arrêté pour dettes ; ſa maiſon eſt donc ſacrée, & l'on ne peut l'accuſer que devant ſon maître, qui eſt ſon juge ou ſon complice.

Mais on demande ſi leurs *hôtels* ſont auſſi des aſyles pour les ſcélérats qui s'y réfugieroient. Quelques-uns diſtinguent la nature des crimes commis par ceux qui viennent à ſe retirer chez un ambaſſadeur ; mais une diſtinction arbitraire, & ſur laquelle on peut conteſter, n'eſt pas propre à décider la queſtion propoſée. On écrivit en France pluſieurs brochures dans le dernier ſiecle, en faveur de l'aſyle ſans exception ; mais c'eſt qu'alors il s'agiſſoit de la grande affaire arrivée à Rome pendant l'ambaſſade de M. de Créquy. On tiendroit aujourd'hui un tout autre langage, ſi la conteſtation s'élevoit à Paris, avec quelqu'un des miniſtres étrangers.

Grotius croit qu'il dépend du ſouverain auprès duquel l'Ambaſſadeur réſide, d'accorder ou de refuſer le privilege, parce que le droit des gens ne demande rien de ſemblable.

Il eſt du moins certain que l'extenſion des prérogatives des ambaſſadeurs à cet égard, ne peut qu'être nuiſible, en entretenant l'abus des aſyles, qui eſt toujours un grand mal. Mais pour abréger, *voyez* ſur cette matiere, Thomaſius, *de jure aſyli legatorum ædibus competente ;* & Bynkershoëlk *du juge compétent des ambaſſadeurs, ch. xxj.* Je ne nomme pas M. de Wicquefort, parce qu'il n'a point traité ce ſujet ſur des principes fixes. *(D. J.)*

HÔTEL DES INVALIDES, *voy.* INVALIDES.

HÔTEL DE LA MONNOIE, *v.* MONNOIE.

HÔTEL-DIEU, *(Hiſt. mod.)* c'eſt le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche, & le plus effrayant de tous nos hôpitaux.

Voici le tableau que les adminiſtrateurs eux-mêmes en ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le ſiecle paſſé.

Qu'on ſe repréſente une longue enfilade de ſalles contiguës, où l'on raſſemble des malades de toute eſpece, & où l'on en entaſſe ſouvent trois, quatre, cinq & ſix dans un même lit ; les vivans à côté des moribonds & des morts ; l'air infecté des exhalaiſons de cette multitude de corps mal ſains, portant des uns aux autres les germes peſtilentiels de leurs infirmités ; & le ſpectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçu. Voilà l'*Hôtel-Dieu.*

Auſſi de ces miſérables les uns ſortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que ſouvent ils vont communiquer au dehors à ceux avec leſquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, paſſent le reſte de leurs jours dans une convaleſcence auſſi cruelle que la maladie ; & le reſte périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuſte ſoutient.

L'*hôtel-Dieu* eſt fort ancien. Il eſt ſitué dans la maiſon même d'Ercembalus, préfet

ou gouverneur de Paris ſous Clotaire III, en 665. Il s'eſt ſucceſſivement accru & enrichi. On a propoſé en différens temps des projets de réforme qui n'ont jamais pu s'exécuter, & il eſt reſté comme un gouffre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont ſe perdre.

HOTELLERIE, ſ. f. *(Grammaire.)* bâtiment compoſé de logemens, chambres, écuries, cours & autres lieux néceſſaires pour loger & nourrir les voyageurs, ou les perſonnes qui font quelque ſéjour dans une ville.

HÔTELLERIE *de Turquie*, *(Hiſt. mod.)* édifice public où l'on reçoit les voyageurs & les paſſans, pour les loger gratuitement. Il y en a quantité de fondations ſur les grands chemins & dans les villes d'Aſie.

Les *hôtelleries* qu'on trouve ſur les grands chemins, dit M. Tournefort, ſont de vaſtes édifices longs ou quarrés, qui ont l'apparence d'une grange. On ne voit en dedans qu'une banquette attachée aux murailles, & relevée d'environ trois piés, ſur ſix de large; le reſte de la place eſt deſtiné pour les mulets & pour les chameaux; la banquette ſert de lit, de table & de cuiſine aux hommes. On y trouve de petites cheminées à ſept ou huit piés les unes des autres, où chacun fait bouillir ſa marmite. Quand la ſoupe eſt prête, on met la nappe, & l'on ſe place autour de la banquette, les piés croiſés comme les tailleurs. Le lit eſt bientôt dreſſé après le ſouper, il n'y a qu'à étendre ſon tapis à côté de la cheminée, & ranger ſes hardes tout autour; la ſelle du cheval tient lieu d'oreiller, & le capot ſupplée aux draps & à la couverture.

On trouve à acheter à la porte de ces *hôtelleries*, du pain, de la volaille, des œufs, des fruits, & quelquefois du vin, le tout à fort bon compte. On va ſe pourvoir au village prochain, ſi l'on manque de quelque choſe. On ne paie rien pour le gîte: ces retraites publiques ont conſervé en quelque maniere le droit d'hoſpitalité, ſi recommandable chez les anciens. *Voyez* HOSPITALITÉ.

Les *hôtelleries* des villes ſont plus propres & mieux bâties; elles reſſemblent à des monaſteres, car il y en a beaucoup avec de petites moſquées; la fontaine eſt ordinairement au milieu de la cour, les cabinets pour les néceſſités ſont aux environs; les chambres ſont diſpoſées le long d'une grande galerie, ou dans des dortoirs bien éclairés.

Dans les *hôtelleries* de fondation, on ne donne pour tout paiement qu'une petite étrenne au concierge, & l'on vit à très-vil prix dans les autres. Si l'on veut y être à ſon aiſe, il ſuffit d'y avoir une chambre ſervant de cuiſine; l'on vend à la porte de l'*hôtellerie* viande, poiſſon, pain, fruits, beurre, huile, pipes, tabac, café, chandelle, juſqu'à du bois. Il faut s'adreſſer à des juifs ou à des chrétiens pour du vin, & pour peu de choſe ils vous en fourniſſent en cachette.

Il y a de ces *hôtelleries* ſi bien rentées, que l'on vous donne aux dépens du fondateur, la paille, l'orge, le pain & le riz. Voilà les fruits de la charité qui fait un point eſſentiel de la religion mahométane; & cet eſprit de charité eſt ſi généralement répandu parmi les Turcs, qu'on voit de bons muſulmans qui ſe logent dans des eſpeces de huttes ſur les grands chemins, où ils ne s'occupent pendant les chaleurs qu'à faire repoſer & rafraîchir les paſſans qui ſont fatigués. Nous louons ces ſortes de ſentimens d'humanité, mais nous ne les avons pas beaucoup dans le cœur; nous ſommes très-polis & très-durs. *(D. J.)*

HOTHER, *(Hiſt. de Suede.)* roi de Suede, régnoit vers le troiſieme ſiecle. Né aimable & ſenſible, il plut à Nanna, princeſſe de Norwege, & l'aima: Hacho, roi de Danemarck, lui diſputa ſa main: les feux de l'amour allumerent ceux de la guerre; Hacho fut chaſſé de ſes états, y rentra, fut vaincu encore & périt de la main de ſon heureux rival. Fridlef eut le même ſort; l'uſurpateur demeura long-temps tranquille ſur le trône. Mais bientôt ſes ſujets indignés d'un joug étranger, quoiqu'aſſez doux, leverent contre lui l'étendard de la révolte; il marcha contre eux, leur livra bataille, & périt les armes à la main. *(M. DE SACY.)*

HOTTE, ſ. f. *(Gram. & arts méchan.)* panier d'oſier, ou même de bois, étroit par en bas, large par en haut, qu'on fixe ſur les épaules avec des bretelles où les bras ſont paſſés, & qui ſert à porter différentes choſes. Le côté qui touche aux épaules eſt plat; l'autre eſt arrondi. Cet inſtrument ſert aux jardiniers, aux fruitiers, aux vendangeurs.

Il y en a de ſerrées qu'on appelle *batais;* il y en a d'ardoiſées, de goudronnées, de poiſſées, ſelon les différens uſages auxquels elles ſont deſtinées.

C'eſt un ouvrage de mandrerie ou du vannier. Il eſt compoſé d'un fond de bois, ovale ſur le derriere de la hotte, & droit ſur le devant, dans lequel on plante trois maques, deux à chaque coin du devant, qu'on appelle *maques* ſimplement; & l'autre au milieu du derriere pour ſoutenir l'ouvrage, & qui ſe nomme *maque plate*. *Voyez* MAQUE & MAQUE PLATE. On fait des *hottes* pleines ou à jour, mais les unes & les autres ont des maques, des cotonailles, des torches, des feſſes & un collet. *V. ces mots à leur article.*

HOTTE *de cheminée*, *(Architect.)* c'eſt le haut ou manteau d'une cheminée de cuiſine, fait en forme pyramidale.

HOTTENTOTS, LES *(Géogr.)* peuple d'Afrique dans la Caffrerie, près du cap de Bonne-Eſpérance; ils ſont fort connus parce qu'ils touchent l'habitation des Hollandois, & parce que tous les voyageurs en ont parlé, Junigo de Bervillas, Courlai, Dampier, Robert Lade, François Légat, Laloubere, Jean Owington, Spilberg, le P. Tachard, Tavernier, & finalement M. Kolbe dans ſa deſcription du cap.

Les *Hottentots* ne ſont pas des Negres, dit avec raiſon l'auteur de l'hiſtoire naturelle de l'homme; ce ſont des Caffres, qui ne ſeroient que baſanés, s'ils ne ſe noirciſſoient pas la peau avec de la graiſſe & du ſuif, qu'ils mêlent pour ſe barbouiller. Ils ſont couleur d'olive & jamais noirs, quelque peine qu'ils ſe donnent pour le devenir: leurs cheveux collés enſemble par leur affreuſe mal-propreté, reſſemblent à la toiſon d'un mouton noir remplie de crotte. Ces peuples ſont errans, indépendans, & jaloux de leur liberté; ils ſont d'une taille médiocre & fort légers à la courſe; leur langage eſt étrange, ils glouſſent comme des coqs d'Inde; les femmes ſont beaucoup plus petites que les hommes, & ont la plupart une eſpece d'excreſcence, ou de peau dure & large qui leur croît au deſſus de l'os pubis, & qui deſcend juſqu'au milieu des cuiſſes en forme de tablier. Tachard & Kolbe diſent que les femmes naturelles du Cap ſont ſujettes à cette monſtrueuſe difformité, qu'elles découvrent à ceux qui ont aſſez de curioſité, ou d'intrépidité pour demander à la voir ou à la toucher. Les hommes de leur côté, ſont tous, à ce qu'aſſurent les mêmes voyageurs, à demi-eunuques, non qu'ils naiſſent tels, mais parce qu'on leur ôte un teſticule ordinairement à l'âge de huit ans, & quelquefois plus tard.

Les *Hottentots* ont le nez fort plat & fort large; ils ne l'auroient cependant pas tel, ſi les meres ne ſe faiſoient un devoir de le leur applatir peu de temps après leur naiſſance, parce qu'elles regardent un nez prééminent comme une difformité. Ils ont une levre fort groſſe, ſur-tout la ſupérieure, les dents très-blanches, les ſourcils épais, la tête groſſe, le corps maigre, les membres menus; ils ne vivent guere paſſé quarante ans; la ſaleté dans laquelle ils ſe plaiſent, & les viandes infectées dont ils font leur principale nourriture, ſont au nombre des cauſes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie. Tous les particuliers du bourg du Cap ont de ces ſauvages qui s'emploient volontiers au ſervice le plus bas & le plus ſale de la maiſon.

Ils vont preſque nus, la tête toujours découverte, & les cheveux ornés de coquilles; leurs cabanes portent neuf à dix piés de hauteur, ſur dix à douze de largeur; ce ſont des pieux fichés qui ſe rejoignent par le haut; les côtés & le faîte ſont des branches groſſiérement entrelacées avec les pieux; le bout eſt couvert de jonc ou de peaux. A un des coins de la cabane, eſt une ouverture de la hauteur de quatre piés pour entrer & ſortir; ils font le feu au milieu, & couchent à terre.

Ils n'ont ni temple, ni idoles, ni culte, ſi ce n'eſt qu'on veuille caractériſer ainſi leurs danſes nocturnes, à la nouvelle & à la pleine lune. Le nom de *Hottentot* a été donné par les Européens à ces peuples ſauvages, parce que c'eſt un mot qu'ils ſe répetent ſans ceſſe les uns aux autres lorſqu'ils danſent. *(D J.)*

HOTTONIA, ſ. f. *(Botan. moderne.)* plante aquatique, ainſi nommée à l'honneur de M. Hotton, profeſſeur en botanique à Leyde. Voici ſes caracteres d'après Boerhaave.

La fleur eſt en roſe, compoſée d'un ſeul

pétale diviſé en cinq ſegmens. Les diviſions pénetrent juſqu'au fond de la fleur ; il part de ſon centre un piſtil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel ſont contenues pluſieurs ſemences ſphériques. Linnæus ajoute que les étamines ſont cinq filamens droits, courts, coniques, placés ſur les découpures de la fleur.

On trouve cette plante dans les foſſés & dans les eaux profondes & croupiſſantes. Ses feuilles paroiſſent ſur la ſurface de l'eau en avril & en mai ; ſes fleurs en épi croiſſent ſur des tiges aſſez longues & unies ; elles ſont couleur de roſe, d'une découpure très-fine, & font un bel ornement ſur la ſurface des eaux. *(D. J.)*

HOU, HOU, HOU, APRÈS L'AMI, *(Vénerie.)* cri dont le valet de limier doit uſer quand il laiſſe courir un loup & un ſanglier.

HOU, *(le cap de la) Géogr.* cap d'Afrique dans la haute Guinée, habité par les negres Quaqua. Ce cap, où commence la côte des Bonnes-Gens, avance aſſez peu vers la mer. Il eſt par les 5d 10′ de *lat. ſeptentrionale*, à environ moitié de la diſtance qu'il y a entre le cap de Palmes & celui des Trois-Pointes. *(D. J.)*

HOUACHE, OUAICHE, ſubſt. maſc. *(Marine.)* c'eſt la trace que fait un vaiſſeau ſur les eaux en ſillant.

HOUAL, *(Géogr.)* royaume d'Afrique dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ 46 lieues de l'eſt à l'oueſt, mais il eſt beaucoup plus étendu au ſud de la riviere. Il eſt gouverné par un prince qui ſe fait appeller *brak*, c'eſt-à-dire, *roi :* auſſi M. de Liſle écrit le royaume de Brak, ou *Oualle*, & le P. Labat *Hoval. (D. J.)*

* HOUAME, *ou* HOUAINE, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* ſecte mahométane. Les *Houames* courent l'Arabie ; ils n'ont de logemens que leurs tentes. Ils ſe ſont fait une loi particuliere ; ils n'entrent point dans les moſquées ; ils font leurs prieres & leurs cérémonies ſous leurs pavillons, & finiſſent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'eſpece qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme ; en conſéquence l'objet leur eſt indifférent. Ils ſe précipitent ſur le premier qui ſe préſente. Il ne s'agit pas de ſe procurer un plaiſir recherché, ou de ſatisfaire une paſſion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux : belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *Houame* ferme les yeux & accomplit ſa loi. Il y a quelques *Houames* à Alexandrie, où ce culte n'eſt pas toléré ; on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUAT, *(Géogr.)* petite iſle de France ſur l'Océan, près des côtes de Bretagne ; à trois lieues de Belle-Iſle. Elle a quatre lieues de tour. *Long. 14, 36 ; lat. 47, 20. (D. J.)*

HOUBLON, *lupulus*, ſ. m. *(Botan.)* genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs étamines, ſoutenues ſur un calice. Cette fleur eſt ſtérile, comme l'a obſervé Ceſalpin. Les embryons naiſſent ſur des plantes qui ne portent point de fleurs, & deviennent des fruits écailleux, compoſés de pluſieurs feuilles qui ſont attachées à un poinçon, & qui couvrent des ſemences, enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

Les racines du *houblon* ſont menues & entrelacées les unes dans les autres ; il en ſort des tiges foibles, très-longues, tortillées, rudes, anguleuſes, velues, creuſes, purpurines, ſans vrilles, leſquelles embraſſent étroitement les perches & les plantes ſur leſquelles elles grimpent. Ses feuilles ſortent des nœuds deux à deux, oppoſées, portées ſur des queues longues d'une palme, rudes, & quelquefois rougeâtres ; quelquefois elles imitent les feuilles du mûrier, & ſont entieres, terminées par une pointe ; le plus ſouvent elles ſont découpées en trois ou en cinq parties qui ont autant de pointes, dentelées à leur bord, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'eſpece qui porte les fleurs n'a point de graine, & celle qui porte les graines n'a point d'étamines.

Les fleurs naiſſent dans le *houblon mâle*, de l'aiſſelle des feuilles ; elles ſont en grappes comme celles du chanvre, de couleur d'herbe pâle, ſans pétales, compoſées de pluſieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles ; elles ſont ſtériles.

L'eſpece femelle porte des fruits qui ſont comme des pommes de pin, compoſés de pluſieurs écailles membraneuſes, peu ſerrées, de couleur pâle, ou d'un verd jaune, attachées ſur un pivot commun, à l'aiſſelle

desquels naissent de petites graines, applaties, rousses, de l'odeur de l'ail, ameres, & enveloppées dans une coëffe membraneuse. Cette plante est très-commune dans les haies & les prés des pays, soit froids, soit chauds.

Mais en Angleterre, en Hollande, en Flandres & en Allemagne, on seme & on cultive avec grand soin, & avec beaucoup de dépense, le *houblon* dans des houblonnieres, où l'on plante de grandes perches, sur lesquelles les tiges de *houblon* montent, & les surpassent même. Il se plaît dans un terrein humide, gras & bien fumé: toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture; ses épis chargés de fleurs, ses écailles & sa graine sont plus grandes que dans son état sauvage. Ses épis, qui sont les pommes de pin, & que l'on appelle souvent, mais improprement, *fleurs*, se recueillent au mois d'août & de septembre. On les seche dans un four préparé pour cela; on les renferme ensuite dans des sacs, & on les garde pour faire la biere. On mange les jeunes pousses de *houblon* qui paroissent au commencement du printemps.

Les feuilles sont ameres; leur suc ne change point la couleur du papier bleu; les fruits, ou les pommes de pin fraîches, ont une odeur agréable, & contiennent une graisse ou résine aromatique, un peu visqueuse, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume. Ils renferment un sel ammoniac un peu nitreux, uni à une grande quantité d'huile, soit subtile, soit épaisse, aromatique & un peu amere: c'est par cette raison qu'on n'en peut point tirer de sel cristallin; car le sel ammoniac sur-tout s'il est joint à une grande quantité d'huile, ne forme point de cristaux; & étant séché, il devient comme un sable terreux.

Il résulte de cet exposé, que le *houblon* renferme un sel alumineux tartareux, amer. *Voyez*, article suivant, ses propriétés médicinales. *(D. J.)*

HOUBLON. En Suede, les habitans de la province de Jemteland & de celle de Médelpadie, se servent avec succès des tiges du *houblon* pour en préparer la filasse, dont ils font une toile grossiere; par ce moyen le *houblon* leur tient lieu de chanvre. Pour cet effet, au lieu de jeter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, ensuite on met ces tiges en macération ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend sur des toits de chaume, pour y rester exposées pendant l'hiver aux injures de l'air; souvent elles y demeurent long-temps couvertes de neige; quelquefois on les laisse tremper dans l'eau de la mer, & ensuite on les expose alternativement à l'air libre, en les mettant sur la terre, ensuite de quoi on les laisse tremper dans des eaux courantes. D'autres, avant que de faire rouir les tiges ou sarmens de *houblon*, les exposent pendant la nuit à la rosée. Enfin, on les fait sécher à l'air, on les bat; on les fait de nouveau sécher dans un four, & on finit par les traiter de la même maniere que le chanvre. Lorsque la macération a été bien faite, on obtient de la filasse aussi fine que celle du lin ou du chanvre: mais jusqu'à présent on n'a pu la blanchir parfaitement; mais elle n'en a que plus de solidité, vu que le blanchissage ne fait que nuire à la durée de la toile. On peut cependant teindre la toile qui a été ainsi faite, & l'employer à des usages communs. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede, année 1750.* (—)

HOUBLON, *(Diete & Mat. méd.)* on fait cuire les jeunes pousses de *houblon*, qui paroissent au printemps, dans de l'eau comme les asperges, & on les mange avec de l'huile, du sel & du vinaigre. On les apprête aussi de plusieurs autres façons. Elles lâchent doucement le ventre; sont utiles pour les obstructions des visceres, & surtout pour les engorgemens du foie & de la rate. Geoffroy, *Mat. méd.*

Tout le monde connoît l'usage du *houblon* pour l'assaisonnement de la biere. *Voyez* BIERE & BRASSERIE.

Ce que l'on a dit des bonnes & des mauvaises qualités que le *houblon* donnoit à la biere, est absolument gratuit. On manque d'observations pour décider la question agitée principalement en Angleterre, savoir, si la biere *houblonée* chassoit & fondoit la pierre des reins, ou si elle ne contribuoit pas au contraire à la former. Un fait assuré, c'est que les bieres rouges forcées de *houblon*, sont plus enivrantes, & qu'elles jettent dans un assoupissement dangereux; mais il

n'eſt pas clair que ces effets ſoient dus au *houblon*.

On ne ſe ſert que très-rarement du *houblon* à titre de médicament : on pourroit l'employer cependant auſſi utilement que les autres plantes ameres, contre les défauts d'appétit habituel, les obſtructions du foie & les maladies de la peau.

On trouve dans quelques boutiques un extrait de *houblon*, qu'on peut faire entrer dans les bols & les électuaires magiſtraux, qu'on emploie dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer. Les feuilles de *houblon* entrent dans le ſirop de chicorée compoſé, & ſon ſuc dans les pilules angéliques de la pharmacopée de Paris. *(B)*

* HOUCHE, HICHE, *ou* FOUANNE, *(Pêche.)* La *houche*, uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, eſt une *fouanne* ébarbelée d'un côté, & à ſept branches : on s'en ſert au feu, contre *l'ordonnance de 1669*. Il faut un temps calme & une nuit obſcure. Deux pêcheurs montent dans une chaloupe ; l'un ſe met à l'arriere & gouverne, l'autre à l'avant & pêche. Il tient à la main un brandon d'éclats de ſapin ſecs & réſineux : la lueur de ce brandon attire le poiſſon à la ſurface, & le pêcheur le frappe de ſa *houche*. Cette pêche ſe fait en toute ſaiſon. On y prend des poiſſons qui peſent dix, douze & quinze livres.

HOUDAN, *(Géogr.)* petite ville de l'iſle de France dans la Beauce, au dioceſe de Chartres, ſur la Vegre, à 4 lieues de Dreux, & 13 S. O. de Paris. *Long. 19, 15, 38 ; lat. 38, 47, 21.*

Guy Patin, homme de beaucoup d'eſprit, & d'un eſprit fort orné, naquit à *Houdan* en 1602, non pas dans notre petite ville d'Houdan au dioceſe de Chartres, comme tant de gens l'ont écrit, mais dans un village nommé *Houdan*, à 3 lieues de Beauvais : toutefois, puiſque je viens de nommer ici cet aimable homme, il faut que j'ajoute qu'il fut l'artiſan de ſa fortune ; car de correcteur d'imprimerie, il devint habile & ſage médecin clynique. Il n'eut pas tort de ſe déclarer ennemi de l'antimoine, que de ſon temps on ne ſavoit pas préparer en France, qu'on y prépare bien aujourd'hui, & dont on abuſe encore mieux. Les lettres de *Guy Patin* ont été lues avec avidité, parce qu'elles ſont naturelles, parce que d'ailleurs, ſelon la remarque de M. de Voltaire, elles contiennent des anecdotes qu'on aime, & des ſatyres qu'on aime encore davantage. Il mourut en 1672, & laiſſa un fils, Charles Patin, qui ſe diſtingua par ſon ſavoir dans la médecine, dans la littérature, & ſur-tout dans les médailles. Il publia en ce dernier genre quantité d'excellens ouvrages, & finit ſes jours à Padoue en 1684, laiſſant deux filles, célebres par leurs écrits, & une femme qui a été auſſi auteur. Bayle a donné dans ſon dictionnaire un article curieux & fort étendu du Guy Patin & de ſon fils. *(D. J.)*

HOUE, ſ. f. *(Tailland. & Agricult.)* inſtrument dont on ſe ſert pour labourer les vignes & les terres lorſqu'on ne peut employer la charrue.

La *houe* ſe forge comme la beche ; mais au lieu de douille, elle a un œil, auquel on réſerve une portion de fer qu'on appelle *collet*. On *foude* la *houe* au collet, & le reſte s'acheve comme à tous les outils de cette eſpece. Le coupant de la *houe* eſt perpendiculaire au collet, & le manche parallele. Le laboureur enleve la ſuperficie de la terre, & la beche plus ou moins profondément : la terre reſte ſur la *houe ;* ce qui lui donne la facilité de la verſer, retourner, jeter, étendre comme il lui plaît. Ainſi l'on voit que cette manœuvre ſe rapproche de l'effet de l'oreille de la charrue. *V. l'art.* CHARRUE. Il y a un inſtrument appellé *houette ;* c'eſt un diminutif de la *houe*. *Voyez* HOUETTE.

HOUERE, *(Marine.)* *V.* HOURQUE.

* HOUETTE, ſubſt. f. *(Tailland. & Agricult.)* inſtrument dont on ſe ſert au lieu de la houe. *Voyez* HOUE. Dans la *houette*, le collet & l'œil ne ſont pas perpendiculaires au reſte, mais paralleles.

HOUGUE *(la)* *Géogr.* MM. Hnet & Baudrand diſent *la Hogue ;* mais l'uſage du pays, l'abbé de Longuerue, les cartes anciennes de Normandie, décident pour la *Hougue*. Son nom latin eſt *Ogas*, ſelon Vital, *Ogigiæ* ſelon Cénalis, *caput Ogæ* ſelon Baudrand, & *Oga* ſelon la plupart des écrivains.

Cap de France en Normandie, près de Cherbourg, défendu par un Fort nommé *l'iſle-à-Madame*. Le maréchal de Tourville y fut défait par la flotte angloiſe en 1692.

La rade de la *Hougue* eſt excellente ; c'eſt un lieu très-propre à y faire une place importante, ſoit pour le commerce, ſoit pour les vaiſſeaux de guerre.

Le projet d'un port dans cet endroit périt avec l'induſtrie de M. Colbert à en trouver les fonds ; on prétend cependant que la dépenſe de ce port n'excéderoit pas celle de vingt vaiſſeaux de ligne ; ſon entretien ſeroit moins coûteux, & la force de cette poſition équivaudroit à celle de vingt vaiſſeaux, lorſque les François en auroient ſoixante & dix en mer. *(D. J.)*

HOUILLE, *(Hiſt. nat.)* nom que l'on donne en Flandres, en Hainault & dans le pays de Liege, au charbon de terre. *Voyez* CHARBON-FOSSILE.

On connoiſſoit depuis long-temps les cendres de charbon de terre qui ſe tiroient de Mons : l'uſage en a preſque ceſſé, depuis qu'en 1731 il s'eſt formé à Valenciennes une compagnie pour tirer de Hollande les cendres provenant d'une terre graſſe qui fait le chauffage des Hollandois ſous le nom de *tourbes ;* ce ſont ces cendres que l'on appelle *cendres de mer :* on en a fait depuis un commerce très-conſidérable dans l'Artois, le Hainault, le Cambreſis, & dans la partie de la haute-Picardie, qui eſt de notre généralité, où le prix & l'éloignement de ces cendres ont empêché que l'uſage n'en devint plus commun & plus étendu.

A l'imitation de ces cendres de tourbes de Hollande, on en a fait à Amiens des tourbes de ce pays, dont le débit a eu auſſi beaucoup de ſuccès, quoiqu'elles ne paroiſſent pas avoir autant de qualité que les cendres de Hollande.

Des haſards heureux ont enfin découvert une matiere encore plus utile. Ce ſont des mines de terre de *houille*, qui ſe ſont trouvées à 20, 30, 40 piés de profondeur ; à Beaurains, près de Noyon, en 1753, après avoir cherché long-temps & inutilement du charbon de terre ; en 1756, près de Laon, ſur les terroirs de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres, qui ſe touchent & ne ſont ſéparés que par un ruiſſeau ; ce fut en déblayant des terres propres aux verreries ; enfin, au détroit d'Anois & de Rumigny, près de Ribemont, en cherchant de même des mines de charbon de terre.

Différens cultivateurs & laboureurs ayant penſé que ces terres noirâtres & brûlantes contenoient des ſels propres à la végétation, comme les cendres de mer, les mirent en cendres, ils en répandirent ſur leurs terres enſemencées & dans leurs prairies. Le ſuccès en fut ſi heureux, qu'il fut bientôt imité ; ce qui engagea pluſieurs perſonnes à demander la permiſſion & le privilege de l'exploitation de ces mines, laquelle, comme de toutes les autres mines, ne peut être faite que par la permiſſion du roi, ſuivant l'arrêt du conſeil de 1744.

Ces permiſſions d'exploitation ont été accordées après l'examen des effets & de la qualité de la *houille* de chacune de ces mines.

Il réſulte de cet examen, que l'on s'eſt ſervi en Angleterre & en Flandres des cendres de charbon de terre pour augmenter la production des prairies ; que les cendres de tourbes, nommées en Hollande *cendres de mer*, ont été employées depuis pour les prairies & les terres ſemées en grains de fourrages ; que l'on s'eſt ſervi de même des cendres de tourbes d'Amiens & d'autres pays, & que les terres & cendres de *houille* découvertes dans cette généralité aux trois endroits déſignés ci-deſſus, paroiſſent devoir y être préférées, tant par la proximité que par leur effet, parce qu'elles ont plus de qualité bitumineuſe, qui eſt le plus ſûr engrais des terres.

L'emploi de ces différentes cendres prouve en général que tout engrais ſalin & bitumineux eſt préférable à une terre aride, telle que la marne ou le cran, dont l'effet n'eſt que de dilater les terres tenaces en ſe dilatant elles-mêmes dans des temps humides. L'uſage de la marne, qui eſt fort chere, a été même reconnu pour être dangereux. Les terres *houilles* ſont ſulfureuſes & bitumineuſes ; en les décompoſant on y trouveroit du vitriol, & peut-être de l'alun, mais point de nitre : la partie bitumineuſe eſt l'engrais véritable.

Cette terre *houille*, ſi on la laiſſe en tas pendant quelques jours en ſortant de la mine, s'échauffe, s'allume d'elle-même, brûle ce qu'elle touche, & répand au loin une odeur de ſoufre.

Pour la réduire en cendres on la met dans des foſſés, où elle fermente & s'al-

lume ſans flamme apparente. S'il y avoit du nitre, il produiroit de la flamme.

On peut employer cette terre *houille*, ou comme elle ſort de la mine, ſans avoir été brûlée ni calcinée, ou lorſqu'elle a été brûlée & réduite en cendres.

Quand on l'emploie ſans avoir été brûlée, il faut l'écraſer en poudre groſſiere, & n'en couvrir le champ que de l'épaiſſeur d'un pouce; car étant ainſi crue, & ayant encore l'acide ſulfureux ou vitriolique, qui ne ſe conſume que par le feu, elle pourroit, en s'échauffant, s'allumer, ſi on en répandoit de l'épaiſſeur de cinq à ſix pouces; ce qui arrêteroit la production des grains au lieu de lui être favorable.

L'effet de ces terres non brûlées eſt que les pluies du printemps développant peu à peu l'acide ſulfureux, il trouve pour baſe la terre même qu'on veut amender; il forme avec le bitume un nouveau compoſé, qui eſt l'engrais qu'on deſire.

La ſeconde façon de s'en ſervir, eſt de l'employer en cendres, après que cette terre a été brûlée & calcinée; on peut pour lors en mettre une plus grande quantité, parce que le ſoufre étant évaporé par le feu, & n'y ayant plus que le bitume (véritable engrais), on n'a plus à craindre une fermentation tendante à l'inflammation, capable de deſſécher les grains, au lieu d'être favorable à leur développement.

Une des manieres des plus commodes & des plus ſûres pour répandre ces cendres également, eſt de faire marcher parallélement deux ou trois hommes tenant en leurs mains des tamis peu ſerrés, & les frappant l'un contre l'autre.

Tout le monde peut éprouver ſi les terres noires, que l'on croit être des terres de *houille*, en ſont véritablement. Prenez-en un morceau, gros comme un melon; placez-le, ſans le rompre, ſur la braiſe de l'âtre de la cheminée; ſi c'eſt de la terre *houille*, il s'y allumera comme l'amadou ſans flamme, répandant une odeur de ſoufre ſuffoquante: s'il s'éleve de la flamme, la terre ſera trop ſulfureuſe, & il ne faudra jamais s'en ſervir que brûlée & réduite en cendres: retirez ce morceau à demi embraſé, & mettez-le ſur un plat de terre à l'air, l'odeur ſuffoquante diſparoîtra, & l'on ſentira une odeur douce de bitume terreſtre: cette terre continuera de brûler lentement, puis s'éteindra, laiſſant une maſſe très-friable de couleurs variées, dont la dominante eſt le noir. Si on la brûloit davantage, elle ne vaudroit plus rien, parce que le bitume, véritable engrais, en ſeroit conſumé.

M. Hellot, auteur du rapport qui précede, a fait une expérience qu'il rapporte en ces termes. « J'ai mis, dit-il, un demi pouce de terre *houille* crue, au mois de juin dernier, ſur trois petites caiſſes d'orangers, dont les feuilles étoient tombées, & qui étoient prêts à périr; j'ai arroſé tous les jours d'un verre d'eau; au quinze ſeptembre les trois petits orangers avoient depuis 22 juſqu'à 35 feuilles, & de nouvelles branches ».

On ne peut fixer généralement la quantité que l'on doit employer, ſoit des terres *houilles* non brûlées, ſoit de celles qui ſont réduites en cendres; cela dépend des différens genres de productions & des différentes eſpeces de terres ſur leſquelles on les emploie: l'expérience ſeule inſtruira bientôt les cultivateurs. Et nous ne pouvons mieux actuellement les exciter à éprouver cette nouvelle eſpece d'engrais, que par l'expoſé du réſultat des expériences faites, tant en grand qu'en petit, par un très-grand nombre de cultivateurs & de laboureurs de la province ſur les différentes productions de la terre.

Pour les blés. Différentes perſonnes ont éprouvé pluſieurs procédés.

1°. On met la ſemence & les cendres, par égale meſure, dans un cuvier avec de l'eau, un jour ou deux avant d'enſemencer la terre; par cette méthode tous les grains germent, les épis ſe trouvent plus longs qu'à l'ordinaire, exempts de brouſure, le grain plus peſant, la terre purgée de mauvaiſes herbes, la récolte plus abondante, & il faut en ce cas un cinquieme moins de ſemence.

2°. On jette la ſemence & les cendres enſemble ſans les mouiller.

3°. On jette les cendres après que les terres ſont préparées, & on ſeme enſuite. Ces deux façons s'appellent *enfouir les cendres avec la ſemence;* elles produiſent les mêmes effets que la premiere: cependant ces deux dernieres méthodes ne ſont pas auſſi généralement uſitées que la premiere.

4°. Des cultivateurs de Trucy ont ſemé au mois d'avril des cendres de *houille* ſur des blés où l'eau avoit ſéjourné pendant l'hiver, & où il ne paroiſſoit point, pour ainſi dire, de plans; ce blé eſt devenu parfaitement beau.

Dravieres. On avoit ſemé dans un verger au mois d'octobre 1756, trente verges de dravieres; le 10 avril ſuivant on fit venir des cendres de *houille* de Suzy; on en fit ſaupoudrer la moitié des dravieres, & on y employa à peu près la même quantité dont on uſe de cendres de mer. Vers les premiers jours de juin, on apperçut les progrès qu'avoit fait la partie ſaupoudrée, qui dès-lors ſe trouva plus verte & plus élevée que celle qui ne l'avoit pas été: à la récolte, la même partie ſaupoudrée de *houille* ſe trouva porter entre 14 & 15 pouces plus haut que l'autre.

Pluſieurs laboureurs, à qui on fit voir le ſuccès de ſon épreuve, en uſerent de même ſur les lentilles, dravieres & biſailles qu'ils avoient ſemées en mars; ils s'en trouverent très-bien la même année, tant pour ces biſailles, que pour les dravieres d'hiver & de mars.

Prairies. Le 15 février de la même année, on fit jeter de la *houille*, nouvellement tirée de la mine de Suzy, ſur une portion de pré où la mazée avoit ſéjourné, & où le jonc dominoit; la bonne herbe prit ſi fort le deſſus ſur les joncs, & devint ſi épaiſſe, qu'ils furent preſque tous étouffés; il n'en reparoiſſoit pas même la ſixieme partie en 1759, qu'on fit faire la même choſe ſur tout le pré, dont on tira le double d'herbe de ce qu'on en récoltoit ordinairement.

Trefles, luzernes & ſainfoins. L'uſage des cendres de *houille* eſt d'un effet ſurprenant pour toutes ces productions, ſi néceſſaires ſur-tout dans les pays qui manquent de prairies: ce ſont ces fourrages qui forment ſi facilement ces prairies artificielles, auſſi propres que les naturelles pour l'engrais des beſtiaux. Le trefle a même cet avantage de pouvoir être ſemé lors des pluies du mois d'avril dans les champs déja enſemencés en blé, & ſur ceux ſemés en avoine & en orge, lorſque les grains ſont aſſez levés pour que toute la terre paroiſſe verte. La production du trefle ne nuit point à celle des autres grains, & couvre, après la récolte faite, les champs qui reſteroient en jachere, d'une prairie abondante, dont on fait pluſieurs coupes pendant deux ans, en y répandant chaque année des cendres de *houille* lors des premieres pluies du printemps. Ces cendres, & les racines encore tendres de ces trefles, procurent aux terres, lorſqu'on les remet en blé, des ſels qui leur tiennent lieu de tout engrais, même de fumier, dont on a par conſéquent une plus grande abondance pour les terres à blé qui n'ont point été miſes en prairies. La qualité des terres doit régler les connoiſſeurs ſur la quantité de cendres qu'on doit y jeter; on obſerve ſeulement qu'on doit les jeter au commencement de février ou de mars, ſelon que les ſaiſons ſont plus ou moins avancées, en ſaiſiſſant, s'il eſt poſſible, un moment de pluie.

Avoines. Des laboureurs des environs de Noyon, enfouiſſent les avoines & les cendres avec beaucoup de ſuccès.

Pois gris, lentillon, veſce & biſailles. On met les ſemences & les cendres, par égale meſure, dans un cuvier avec de l'eau, où on enfouit les ſemences & les cendres comme on le pratique pour les blés.

On peut auſſi ſemer les cendres ſur ces productions lorſqu'elles ont germé & pouſſé leur verd. Dans ce cas, la quantité des cendres qu'on emploie dépend de la nature des terres; mais on ne doit en mettre que la moitié de ce que l'on mettroit ſi les mêmes terres étoient empouillées en trefles, luzernes ou ſainfoins.

Vignes. Un particulier avoit à Ceſſieres une portion de vignes, qui, plantées ſur un terrein refroidi par les mazées, ne rendoient pas les frais de culture. Au commencement de février 1758, il fit mettre ſur toute l'étendue de ce terrein un pouce d'épaiſſeur de terre *houille*, telle qu'elle ſortoit de la mine; c'eſt-à-dire, qui n'avoit pas encore été enflammée & réduite en cendres. Cette portion de vignes, qui étoit abſolument mauvaiſe avant ſon épreuve, ſe trouva à la récolte avoir de très-beau bois, & les raiſins en étoient auſſi gros que dans les meilleures vignes du terroir; le vin en fut fait ſéparément; il fut beaucoup plus rouge & plus ferme que les autres vins, quoiqu'on ne lui eût pas donné plus de cuve; on l'a conſervé juſqu'au mois d'octobre 1760: ce

vin

vin s'eſt trouvé très-bon. On a encore obſervé que dans cette année d'épreuve, il n'a point pouſſé d'herbes dans cette vigne.

Les cendres de *houille* ſont également bonnes pour les baſſes vignes ; on y en répand trois cents livres ſur quatre-vingts verges de terrein.

Légumes. On a éprouvé que lorſque les légumes ſont mangés de chenilles : ſi on les poudre de *houille* dès le grand matin à la roſée, & qu'on répete la même choſe le lendemain, on trouve toutes les chenilles mortes le troiſieme jour.

Pluſieurs autres perſonnes ſement des terres & cendres de *houille* ſur toutes eſpeces de légumes pour en avancer & en augmenter la production.

Couches. L'utilité dont il ſeroit que la qualité des terres & cendres de *houille* écartât ou fît périr les gros vers blancs nommés *mulots*, qui font mourir les arbres de tout âge, nous porte à donner encore ici une expérience faite des terres de *houille* dans une couche, dont on ne cherchoit qu'à rendre les productions plus hâtives.

Procédé de l'expérience. L'auteur de l'expérience fit faire dans ſon jardin deux couches différentes a la même expoſition.

Il en fit d'abord former l'enceinte à un pié & quelques pouces de profondeur dans la terre.

La premiere couche fut ainſi compoſée. On mit dans le fond de la couche, cinq pouces de long fumier de cheval ; on répandit ſur toute ſon étendue la quantité d'une piece d'eau ; on entaſſa ce premier lit le mieux qu'il fut poſſible ; l'on mit enſuite ſur ce premier lit trois pouces de terre de *houille* de Ceſſieres telle qu'elle ſort de la mine ; on mit deſſus pour troiſieme lit quatre pouces de fumier un peu plus conſommé que le premier ; on y jeta moitié d'eau de ce que l'on avoit mis ſur le premier lit, après l'avoir bien foulé ; on mit enſuite pour quatrieme lit, la même quantité de trois pouces de terre de *houille*, & pour cinquieme lit trois pouces de fumier bien conſommé ; enfin, pardeſſus, quatre pouces de terreau de vieille couche.

La ſeconde couche fut formée de même, avec les mêmes précautions, à l'exception de la terre de *houille*.

On ſema en même temps ſur les deux couches les mêmes graines potageres.

Dans la couche de *houille* une partie des graines étoit levée le neuvieme jour ; le douzieme tout l'étoit & également verd : dans l'autre couche les graines ne commencerent à lever que le quinzieme jour.

Toute la ſuite de la production de la couche de *houille* a toujours eu trois ſemaines d'avance ſur celle où il n'y en avoit point ; mais on a remarqué qu'il y falloit des arroſemens plus fréquens.

Quand toutes les productions furent finies, on défit les deux couches ; celle où il n'y avoit point de *houille*, fut trouvée remplie de gros vers nommés *mulots* ; il ne ſe trouva au contraire aucun mulot ni autre ver dans la couche où il y avoit de la *houille*.

Ce fait de la propriété de la terre de *houille* pour faire périr les gros vers, eſt ſi néceſſaire à conſtater, que nous croyons devoir inviter tous ceux qui emploieront de ces terres & cendres de *houille*, de quelque façon que ce ſoit, à vérifier avec l'attention la plus ſûre, s'il ſe trouvera, ou non, après la récolte des différentes productions, de ces gros vers, ou même d'autres inſectes, dans les terres où il s'en trouve ordinairement, & de nous en informer.

Les habitans de la Thiérache qui ſe ſervent de ces cendres depuis quelques années, pourroient ſe reſſouvenir ſi les ſouris qui ont déſolé une partie des terres de ce pays en automne 1759, étoient également dans celles où on avoit employé des cendres cette année ou les précédentes.

Ceux qui feront de pareilles couches avec de la *houille*, lorſqu'après les productions ils effondreront leurs couches pour en faire de nouvelles, doivent avoir grande attention de ſéparer les lits de *houille* d'avec ceux de fumier, ce fumier de la vieille couche devant ſervir de terreau pour une nouvelle couche, & le terreau ſur lequel on ſeme ne devant jamais être mêlé de *houille* : ces lits de *houille* ainſi ſéparés des lits de fumier peuvent être répandus dans d'autres endroits pour les fertiliſer.

Arbres fruitiers & arbuſtes. M. Gouges, procureur du roi en l'élection de Laon, avoit au commencement de juin 1758,

des pêchers dont les feuilles étoient gâtées par les moucherons & les fourmis ; en ſorte qu'il avoit lieu de craindre que les fruits dont ces arbres étoient chargés ne fuſſent attaqués par les mêmes inſectes. Il fit arroſer ces arbres ſur toutes les feuilles dès le grand matin, & les fit ſaupoudrer de *houille* calcinée & pulvériſée ; il fit bêcher ces arbres au pié, & y mêla avec la terre remuée de la *houille* calcinée ſans être pulvériſée.

Il avoit encore des poiriers dont les feuilles jaunes annonçoient qu'ils étoient malades ; il les fit auſſi bêcher au pié, & y mêla pareillement avec la terre remuée de la *houille* calcinée ſans être pulvériſée.

Ces différens arbres furent ſuffiſamment arroſés ; ils donnerent de très-beau fruit, & eurent une ſeve ſi abondante, qu'à la fin de juillet on fut obligé d'en retrancher beaucoup de bois qui avoit trop pouſſé. Depuis, les mêmes arbres ont toujours été très-beaux.

Le même M. Gouges a pareillement mis de la *houille* calcinée au pié de ſes lauriers, grenadiers & autres arbuſtes, qui ont donné des fleurs en abondance.

Nous avons rapporté ci-deſſus l'expérience faite par M. Hellot ſur ſes orangers.

Dans le grand nombre d'expériences dont on a connoiſſance, on a cru devoir citer plus particuliérement celles de M. Gouges, non ſeulement parce que c'eſt lui qui a fourni les mémoires les plus détaillés de ſes expériences, mais parce qu'on lui a l'obligation des premieres qui ont été faites des terres *houille* de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres. La maiſon de compagne qu'il a à Ceſſieres lui ayant donné occaſion d'examiner les travaux qui ſe faiſoient pour extraire des terres propres à la verrerie de Folembray & à la manufacture des glaces de Saint-Gobin, il apperçut que les terres qui étoient ſorties de ces excavations & reſtées ſur le champ comme inutiles à ces manufactures, étoient chaudes ; il ſentit une chaleur qui augmentoit inſenſiblement ; il reconnut la fermentation qui ſe faiſoit dans ces maſſes de terre ; il apperçut dans différens endroits pluſieurs petits ſoupiraux, d'où il vit ſortir une fumée preſque imperceptible ; il les élargit avec un bâton, & découvrit un feu ſemblable à celui de la forge d'un maréchal ; il trouva toutes les parties de cet intérieur de différentes couleurs, & pluſieurs lui parurent couverts de ſoufre : l'odeur en étoit très-forte ; il l'avoit déja ſentie aux approches de cet endroit : il y retourna ſix ſemaines après, le dix de novembre, avec pluſieurs perſonnes ; il fut fort ſurpris de trouver à douze ou quinze piés d'un de ces petits ſoupiraux, un pommier couvert de feuilles & de fleurs auſſi vives qu'au printemps ; il reconnut les bancs de terre *houille :* & comme il avoit entendu dire que ceux de Beaurains avoient au moins les mêmes qualités que les cendres de mer, il ſe détermina à faire les expériences que nous venons de rapporter : ce qui a été tellement connu, que l'on eſt venu avec empreſſement chercher de ces terres. Il paroît que depuis le mois d'octobre dernier, on en a enlevé mille à douze cents voitures à quatre & à ſix chevaux. Le prix n'en eſt pas encore réglé.

A Beaurains, où ces mines s'exploitent en regle & avec art, c'eſt-à-dire, par des puits & des galeries ſouterraines, d'où après que les terres ont été tirées, on les tranſporte dans des brûleries, qui ſont de ſimples foſſés où elles ſe conſument d'elles-mêmes & ſe réduiſent en cendres, on vend trois livres le ſac de trois cents vingt livres peſant. A Ham où on en a fait un magaſin, il ſe vend trois livres douze ſous ; à Rocourt, près de Saint-Quentin, il ſe débite à quatre livres. On vient d'en établir deux autres magaſins à Pont-Sainte-Maixence, ſur le pié de trois livres neuf ſous le ſac, & à Beaumont-ſur-Oiſe, trois livres douze ſous.

Au détroit d'Anois, on vend les cendres quinze ſous le ſetier, ce qui revient à peu près à trois livres le ſac de trois cents vingt-livres. On en forme un magaſin à Rocourt, près de Saint-Quentin, & l'on compte en faire établir de ces trois différentes eſpeces à Soiſſons & dans pluſieurs autres villes de la province.

Voici ce que reprochent aux terres & cendres de *houille*, ceux qui craignent d'en faire uſage par l'eſprit de routine ſi contraire à toute perfection.

1°. *Que ces houilles tiennent les fourrages trop long-temps en verd.* Ce reproche prouve

que les *houilles* fourniſſent beaucoup de ſeve ; ceux qui veulent retirer des fourrages ſecs n'ont qu'à ſemer les *houilles* un peu plutôt, c'eſt-à-dire, au plus tard en février : ceux qui veulent nourrir les chevaux en verd une partie de l'été, peuvent ſemer plus tard ; rien de meilleur pour les chevaux que le ſainfoin en verd ; il ſuffit pour les nourrir ſans avoine.

2°. *Que les houilles n'étant pas écraſées, les pierres brûlent là où elles reſtent.* Rien de ſi aiſé que de les piler chez ſoi avec une batte ; les pierres ne ſont pas dures ; on y gagne bien la façon ; elles ſonnent beaucoup plus, répandent mieux ; & ne tracent pas tant ſur la terre.

3°. *Qu'elles donnent un mauvais goût ou mauvaiſe qualité aux fourrages.* C'eſt un préjugé ; on s'en ſert toujours pour les légumes, & on ne s'apperçoit d'aucun mauvais goût : un très-grand nombre de laboureurs les emploient depuis pluſieurs années ſans avoir éprouvé aucun accident.

Il eſt vrai qu'il faut avoir pluſieurs attentions :

1°. Il n'en faut mettre que moitié pour les hivernages, lentillons, veſces & biſailles de ce que l'on en met pour les trefles, luzernes & ſainfoins.

2°. On ne doit donner que l'hiver aux chevaux & à midi ſeulement l'hivernage, veſce, biſaille & lentillon ; parce que ces fourrages ſont échauffans par eux mêmes & qu'ils peuvent l'être encore plus lorſqu'ils ont été ſaupoudrés de *houille*.

Enfin, comme ce ne peut être que par une étude ſuivie & très-attentive de l'uſage de ces terres & cendres de *houille*, que l'on parviendra à connoître toute leur utilité, la quantité qu'il faut en employer, la maniere de s'en ſervir relativement aux différentes eſpeces de terres & de productions ; on a engagé pluſieurs perſonnes capables & zélées à en faire des expériences exactes en tous genres : & on ne peut trop recommander à tous les cultivateurs de cette province qui s'en ſont déja ſervis, ou qui en emploieront dorénavant, de ſuivre leurs procédés avec les attentions néceſſaires pour s'aſſurer de leurs effets, & d'en rendre chaque année un compte détaillé & certain.

§ HOUILLE, *(Hiſt. nat. Métallurg.) Maniere de préparer le charbon minéral appellé houille, pour le ſubſtituer au charbon de bois dans les travaux métallurgiques.* M. Jars, après avoir obſervé que le charbon foſſile nuit ſinguliérement aux opérations métallurgiques, ſur-tout qu'il détruit une grande quantité de métal dans les fontes ; après avoir auſſi rapporté les procédés par leſquels les Anglois ont corrigé ces inconvéniens, décrit ainſi la méthode qu'il a trouvée :

Toute eſpece de charbon foſſile nuit aux fontes des métaux, quoique dans différens degrés, ſuivant ſes diverſes qualités : le but qu'on doit ſe propoſer eſt de détruire les principes nuiſibles qu'il renferme, & de conſerver ceux qui ſont utiles à la fonte.

Sans entrer dans une analyſe profonde de ce minéral, on ſait qu'il eſt, comme tous les bitumes, compoſé de parties huileuſes & acides. Dans ces acides on diſtingue un acide ſulfureux, à qui, je crois, l'on peut attribuer les déchets qu'on éprouve, lorſqu'on l'emploie dans la fonte des métaux. Le ſoufre & les acides dégagés par l'action du feu, rongent & détruiſent les parties métalliques qu'ils rencontrent. On doit donc chercher à les enlever ; mais la difficulté eſt d'attaquer ce principe rongeant, en conſervant la plus grande quantité poſſible des parties phlogiſtiques.

C'eſt à quoi tend le procédé dont je vais donner la méthode ; on peut l'appeller le *deſſoufrage :* après l'opération, le charbon minéral n'eſt plus à l'œil qu'une matiere ſeche, ſpongieuſe, d'un gris noir, qui a perdu de ſon poids, & acquis du volume : elle s'allume plus difficilement que le charbon crud, mais ſa chaleur eſt plus vive & plus durable.

Le charbon minéral ainſi préparé ſe nomme *coaks* & ſe prononce *coks ;* les Anglois s'en ſervent avec avantage pour fondre différens minérais ; les orfevres l'emploient pour fondre les métaux fins ; on en brûle auſſi dans les appartemens.

Le procédé, par le moyen duquel le charbon de terre devient coaks, eſt facile en apparence : il ne s'agit que de faire brûler la *houille* comme on brûle le bois pour faire du charbon ; mais il exige une pratique bien entendue & beaucoup de précautions, ſoit dans la conſtruction des char-

bonnieres, ſoit dans la conduite du feu, ſans quoi l'on n'obtient que des coaks imparfaits & incapables d'être employés utilement.

Pour réuſſir à obtenir de bons coaks, il eſt de la plus grande importance, & même il eſt indiſpenſable d'avoir une bonne quantité de charbon qui ſoit exempt de pierre ou roche.

Lorſqu'on s'eſt aſſuré de cette qualité de charbon, les ouvriers ne doivent point encore en négliger le choix, ils doivent en ſéparer la roche que l'on rencontre quelquefois dans les gros morceaux; on fait ce choix en les caſſant.

Pour deſſoufrer la *houille* avec profit, il eſt reconnu que les morceaux doivent être réduits à la groſſeur de trois à quatre pouces cubes, afin que le feu puiſſe agir & pénétrer dans leur intérieur.

Après avoir formé un plan horizontal ſur le terrein, on arrange ce charbon morceaux par morceaux, on en compoſe une charbonnierre d'une forme à peu près ſemblable à celle que l'on donne pour faire du charbon de bois, & de la contenance d'environ cinquante à ſoixante quintaux, quantité ſuffiſante pour obtenir de bon coaks; car j'ai obſervé après diverſes épreuves qu'en les faiſant plus fortes, il en reſte beaucoup après l'opération que le feu n'a pénétré qu'en partie, & d'autres où il n'a pas touché. Il en arrive autant ſi on donne aux charbonnieres trop d'élévation, & ſi l'on place le charbon indifféremment & de toute groſſeur.

Une charbonniere conſtruite de la ſorte peut & doit avoir dix, douze, & juſqu'à quinze piés de diametre, & deux piés à deux piés & demi au plus de hauteur dans le centre.

Au ſommet de la charbonniere on laiſſe une ouverture d'environ ſix à huit pouces de profondeur, deſtinée à recevoir le feu que l'on y introduit avec quelques charbons allumés: lorſque la charbonniere eſt achevée, alors on la recouvre & l'on peut s'y prendre de diverſes manieres.

Une des meilleures & la plus prompte eſt d'employer de la paille & de la terre franche qui ne ſoit pas trop ſeche; on recouvre toute la ſurface de la charbonniere avec cette paille, que l'on met aſſez ſerrée pour que l'épaiſſeur d'un bon pouce de terre qu'on met pardeſſus & pas davantage, ne tombe pas entre les charbons, ce qui nuiroit à l'action du feu.

Au défaut de paille on peut y ſuppléer par des feuilles ſeches. Une autre méthode qui, attendu la cherté & la rareté de la paille, eſt miſe en pratique aujourd'hui aux mines de Rive-de-Gier, *&c.* avec ſuccès, eſt celle de recouvrir les charbonnieres avec le menu charbon & les déblais qui ſe font dans le choix du gros charbon. Lorſque la charbonniere eſt recouverte juſqu'au ſommet, l'ouvrier jette dans l'ouverture quelques charbons allumés, & acheve d'en remplir la capacité avec d'autres charbons; quand il juge que le feu a pris & que la charbonniere commence à fumer, il en recouvre le ſommet & conduit l'opération comme celle du charbon de bois, ayant ſoin d'empêcher que le feu ne paſſe par aucun endroit, pour que le charbon ne ſe conſume pas, & ainſi du reſte juſqu'à ce qu'il ne fume plus, ou du moins que la fumée en ſorte claire, ſigne conſtant de la fin du deſſoufrage. Une telle charbonniere tient le feu quatre jours, & pluſieurs heures de moins ſi on a recouvert avec de la paille & de la terre; lorſqu'il ne fume plus, on recouvre le tout avec la pouſſiere pour étouffer le feu, & on le laiſſe ainſi pendant douze ou quinze heures; après ce temps on retire les coaks, partie par partie, à l'aide des rateaux de fer, en ſéparant le menu qui ſert à couvrir d'autres charbonnieres.

Lorſque les coaks ſont refroidis, on les ferme dans un magaſin bien ſec; s'il s'y trouve quelques morceaux qui ne ſoit pas bien deſſoufré, on les met à part pour les faire paſſer dans une nouvelle charbonniere.

Trois ouvriers ayant un emplacement aſſez grand, peuvent préparer dans une ſemaine trois cents cinquante & juſqu'à quatre cents quintaux de coaks.

Il eſt eſſentiel, comme on l'a déja dit, de bien dépouiller le charbon minéral de la roche & des pierres qui peuvent y être mêlées.

Par le décompte détaillé des charbons de terres des mines de Rive-de-Gier, mis en deſſoufrage à Sain-Bel, depuis le 20 jan-

vier 1769, jusqu'au 10 mars suivant, il est constaté que ces charbons perdent ou déchetent dans cette opération de trente-cinq pour cent ; c'est-à-dire, que cent livres de charbon crud sont réduites à soixante-cinq livres de coaks.

M. Jars rend compte ensuite d'une fonte de comparaison, de laquelle il résulte qu'avec une quantité de coaks coûtant 726 livres, on a retiré en 251 heures, de 672 quintaux de minerai, 114 quintaux de matte ; & que d'un fourneau garni de charbon de bois, dont la dépense fut 742 liv. 12 sous, on retira dans le même espace de temps, de 510 quintaux de minerai, 89 quintaux de matte : que par conséquent le coaks procure une épargne de temps & de dépense (le prix du coaks étant dans le lieu de l'expérience 2 liv. 4. sous la voie, & celui de charbon de bois 2 liv. 7. s.)

Il résulte aussi d'une autre expérience de M. Jars, que l'usage du coaks est très-bon pour l'affinage des mattes. Mais il a observé que le fourneau où l'on a fondu avec les coaks, a été plus endommagé que l'autre, c'est-à-dire, l'ouvrage, & qu'il s'y est formé dans l'intérieur des cavités plus grandes.

Ce petit inconvénient, qui résulte de la plus grande activité de ce feu, n'est rien, selon M. Jars, en comparaison des avantages qui résultent de l'usage de cette matiere.

Toutefois pour le prévenir en partie, on peut mêler les coaks à moitié ou au tiers avec le charbon de bois.

On trouve de l'avantage à l'usage des coaks pour l'affinage des mattes, & ils ont leur utilité pour tous les ouvrages qui se jettent en fonte.

Tout le procédé dont nous venons de donner le détail, ne peut servir que pour les *houilles*, ou charbons fossiles principalement sulfureux : ceux qui sont sulfureux & principalement bitumineux, doivent être purifiés & dégagés du bitume par une sorte de distillation. Tandis que le soufre est volatilisé par en haut, le bitume qui est fixe doit s'écouler par en bas. Pour cela il faut avoir recours aux fourneaux mis en œuvre par le prince de Nassau-Saarbruck, décrits par M. de Gensane au chapitre xij de son *traité de la fonte des mines*, *in-4°*. Paris, 1770, *tome I.* (*B. C*)

HOVIUS, (RAMEAUX, CONDUITS DE) *Anatomie.* Il a donné un ouvrage sur l'œil, dans lequel il a prétendu démontrer la circulation des humeurs de l'œil ; il paroît qu'il a fait dans cette partie un assez grand nombre de découvertes. On appelle *conduits d'Hovius*, les canaux par lesquels les humeurs entrent dans l'œil ; & on nomme aussi *réseaux d'Hovius*, ceux qu'il a décrits le premier. Son ouvrage a pour titre, *Jacobi Hovii, de circulatione humorum, Leydæ, 1726, in-8°.*

HOULES, s. f. (*Marine.*) ce sont les vagues que la mer agitée pousse les unes contre les autres. (Z)

* HOULETTE, s. f. (*Economie rustique.*) bâton à l'usage du berger qui conduit les moutons en troupeau. Il est composé de la hampe, du crochet, de la douille & de la feuillette : la feuillette est un morceau de fer en cuiller tronquée. Le berger s'en sert pour ramasser ou de la terre ou des pierres qu'il lance au mouton qui s'écarte.

Houlette de Jardinier. Voyez DÉPLANTOIR.

HOULETTE, (*à la Monnoie.*) est une espece de pelle de fer emmanchée au bout d'un long bâton, assez long pour aider le fondeur à porter la cuiller pleine de métal en fusion, & pour empêcher que cette matiere ne brûle les moules qui sont de bois, cependant armés de deux mâchoires de tole.

HOULEUX, adj. (*Marine.*) se dit de la mer lorsqu'elle est agitée & couverte de vagues. (Z)

HOULME (LE) *Géog.* petit pays de France, dans la basse Normandie, entre Domfront & Falaise. Il n'est remarquable que par son cidre, & par ses mines de fer. (*D. J.*)

* HOULVICHE, s. f. (*Pêche.*) ce filet & la brételure servent également à la pêche des chiens de mer & des roussettes ; mais c'est à l'*houlviche* qu'on prend les plus gros d'entre ces poissons ; du reste, la manœuvre de l'un & de l'autre est la même. Ainsi l'*houlviche* est une grande brételure de l'espece des folles ou filets sédentaires qui s'établissent sur les fonds de la mer. Ceux-ci s'étendent sur les fonds de roches que l'espece de poisson qu'on pêche

à l'*houlviche* fréquente volontiers ; ils ſont pierrés par le bas & flottés par le haut ; on les place au large depuis la fin d'août juſqu'en décembre, temps où les chiens de mer & les rouſſettes paroiſſent à la côte. La maille de l'*houlviche* a deux pouces ſept lignes en quarré : il y a d'autres filets auxquels on fait la pêche du chien de mer & de la rouſſette, qu'on appelle *canieres :* c'eſt à peu de choſe près le même rets que l'*houlviche* ou la brételure.

* HOUPPE, ſ. f. *(Art méchanique.)* c'eſt un aſſemblage de bouts de ſoie ou laine, flottans & arrangés ſphériquement ſur une pelote à laquelle ils ſont attachés par un bout, & qu'ils couvrent de tous côtés. La partie qui termine le bonnet quarré de nos eccléſiaſtiques s'appelle une *houppe.* L'inſtrument avec lequel nous poudrons nos cheveux ou nos perruques s'appelle du même nom. Celles-ci ſont blanches ; & au lieu de fils de ſoie, la petite pelote eſt couverte de poils d'édredon, ou du duvet le plus léger des autres oiſeaux. Ce mot a beaucoup d'autres acceptions : le bout de fil d'or, d'argent, ou de ruban effilé, qui déborde le fer du tour ou de l'aiguillette, en eſt la *houppe.* Ce ſont des *houppes* qui pendent aux têtieres des chevaux de carroſſe. Le flocon de plumes que quelques oiſeaux portent ſur la tête eſt une *houppe*, & l'oiſeau eſt huppé ; le tiroir de deſſus le chaperon, ou chapelet, la cornette eſt en fauconnerie une *houppe.* Il y a des plantes à *houppe, voyez* HOUPPE *(Bot.)* il ſe dit auſſi en anatomie ; *voyez* HOUPPE, *(Anatomie.)* Dans les manufactures, ſur-tout d'Amiens, la *houppe*, c'eſt la même choſe que la laine peignée & préparée par le houppier ou peigneur. Dans le Blaſon, c'eſt la touffe de ſoie qui termine le cordon pendant au chapeau d'un évêque, d'un archevêque, d'un cardinal, d'un protonotaire. Les rangs des *houppes* croiſſent en deſcendant : les cardinaux en ont cinq rangs ; & au premier rang il n'y en a qu'une, & cinq au dernier ; les archevêques quatre rangs, une au premier, & quatre au dernier ; les évêques trois rangs, une au premier, & trois au dernier ; les protonotaires deux rangs, une au premier, & deux au ſecond.

HOUPPE *nerveuſe*, *(Anatomie.)* petit mamelon qui tire ſon origine de l'expanſion des nerfs répandus dans le tiſſu de la peau. Ces petits mamelons ſont viſibles *(a)* dans les parties qui ont le plus de ſentiment, comme à la plante des piés, à la paume de la main, à la langue, & à l'extrémité des doigts. Ils rendroient la ſurface de la peau inégale & un peu raboteuſe, ſi l'intervalle qu'ils laiſſent, n'étoit occupé par le corps réticulaire *(b)*, qui eſt une eſpece de crible, dont les trous ſont remplis par les *houppes nerveuſes :* elles paſſent par ces trous, vont aboutir aux côtés de chaque ſillon de la peau, où elles ſont rangées en ligne paralleles, & forment l'organe du toucher. A l'occaſion du mouvement plus ou moins fort qui s'excite dans les *houppes nerveuſes*, l'ame qui eſt préſente par-tout, a des ſenſations plus ou moins vives, & ſi la partie devient calleuſe, l'ame n'aura plus de ſentiment, parce qu'il ne pourra plus y avoir de mouvement dans les nerfs. *Voyez* NERF, MAMELON, TACT, GOUT, PEAU, CORPS RÉTICULAIRE. *(D. J.)*

HOUPPÉE, *(Jardinage.)* on dit des fleurs, des graines *houppées*, quand elles ſont faites en forme de houppes, & qu'elles ſe terminent en une eſpece de couronne. Les roſes de Gueldre ſont, par exemple, des *fleurs houppées :* les ſcorſoneres, ou ſalſifix d'Eſpagne, les piſſenlits ſont des *graines houppées. (K)*

HOUPPÉE, ſub. f. *(Marine.)* c'eſt l'élévation de la vague ou de la lame de la mer. Ce terme eſt peu d'uſage, cependant on dit *prendre la houppée*, ce qui ſignifie prendre le temps que la vague s'éleve pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaiſſeau quand la mer eſt agitée. *(Q)*

HOUPPER, v. act. *(Art méchan.)* c'eſt faire la houppe & la placer.

(*a*) dans l'homme les mamelons de la peau ſont d'une petiteſſe extrême ; il n'y a que la langue où ils ſoient viſibles.

(*b*) Ils ne ſont pas logés dans les trous de la membrane réticulaire, qui n'en a point. Ils ſont recouverts par cette membrane qui n'eſt qu'une couche muqueuſe attachée à la ſurface interne de l'épiderme.

HOUPPER, verbe neut. *(Vénerie.)* c'eſt appeller ſon compagnon, lorſqu'on trouve un cerf ou une autre bête courable qui ſort de ſa quête & entre en celle de ſon compagnon.

HOUPIER, ſ. m. *(Manuf. en laine.)* c'eſt ainſi qu'on appelle les peigneurs dans quelques manufactures. *Voyez* HOUPPE.

HOUPPIER, *(Econom. ruſtiq.)* arbre ébranché pour le faire croître en hauteur: c'eſt auſſi la tête d'un gros arbre qu'on pourra dans la coupe débiter en bois de moule; l'ordonnance permet d'en faire des cendres.

HOUPPON, ſ. m. *(Hiſt. mod. & Comm.)* on nomme ainſi à la Chine un mandarin établi commiſſaire pour la perception des droits d'entrée & de ſortie: c'eſt une eſpece de directeur général des douanes. *Voyez* DOUANE.

Les *houppons* y ſont auſſi des fermiers ou receveurs des droits d'entrée & de ſortie qu'on paie pour les marchandiſes dans les douanes de cet empire. *Dictionnaire de Commerce.*

HOURAGAN, *(Marine.)* *Voyez* OURAGAN.

HOURCE *ou* OURCE, ſ. f. *(Marine.)* cordage qui tient à bas-bord & à ſtribord de la vergue d'artimon, & qui ne ſert jamais que du côté du vent; elle a un croc à un bout qui s'accroche dans l'étrape de l'extrêmité de la vergue, & delà va paſſer à une poulie amarrée derriere les haubans, laquelle étrape a une caſſe à chaque extrêmité; ce cordage ſe met de côté, & ſert de bras à la vergue d'artimon. *Voyez Planche premiere n°. 110*, le cordage appellé *hource*, & ſa ſituation au bout de la vergue d'artimon.

HOURDER, v. act. *(Maçonnerie.)* c'eſt maçonner de moëllons ou plâtras, avec mortier ou plâtre, groſſiérement entre les poteaux d'une cloiſon; c'eſt auſſi faire l'aire d'un plancher ſur des lattes. *Hourdi* ſe dit de l'ouvrage, & c'eſt ce que Vitruve entend par *ruderatio.*

HOURDI, *voyez* LISSE DE HOURDI.

* HOURIS, ſ. f. pl. *(Hiſt. mod.)* les mahométans appellent ainſi les femmes deſtinées aux plaiſirs des fideles croyans, dans le paradis que le grand prophete leur a promis. Ces femmes ne ſont point celles avec leſquelles ils auront vécu dans ce monde; mais d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté ſinguliere, dont les charmes ſeront inaltérables, qui iront au devant de leurs embraſſemens, & que la jouiſſance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils raſſemblent dans leurs ſerrails, le paradis leur eſt fermé, auſſi n'entrent-elles point dans les moſquées, à peine leur apprend-on à prier Dieu; & le bonheur qu'on trouve dans leurs careſſes les plus voluptueuſes, n'eſt qu'une ombre légere de celui qu'on éprouvera avec les *houris.*

HOURQUE, OUCRE, ſ. f. *(Marine.)* c'eſt un bâtiment hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flûtes, & qui eſt mâté & appareillé comme un heu, ſi ce n'eſt qu'il porte de plus un bout de beaupré avec une civadiere. Il eſt excellent pour l'envoyer & aller à la bouline; on s'en ſert beaucoup ſur les canaux de Hollande, où on les voit naviger quoique le vent ſoit contraire, à force de faire de petites bordées, car pendant une horloge ils feront juſqu'à vingt bordées différentes ſur des canaux qui le plus ſouvent n'ont pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de bâtiment. Il y a des *hourques* de cinquante ou ſoixante tonneaux, & juſqu'à deux & trois cents tonneaux. On donne l'invention de cette ſorte de bâtiment à Eraſme. *Voyez Planc. XIII, Marine fig. 1*, une *hourque* ſans toile.

Les proportions les plus ordinaires d'une *hourque*, ſont cinquante piés de quille, ſeize piés & demi de largeur, huit de creux, & onze de bord au milieu. On en a vu faire le voyage des Indes orientales montés ſeulement de cinq ou ſix matelots. *(Z)*

HOURVARI, *(Vénerie.)* cri du chaſſeur qui rappelle ſes chiens lorſqu'ils ſont hors des voies.

HOUSBUL HOOCUM, *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, ou dans l'empire du grand-mogol, à une patente ou expédition ſignée par le viſir ou premier miniſtre.

HOUSEAU, ſ. maſc. *terme d'Epinglier*, ce ſont de groſſes épingles d'une longueur proportionnée à leur groſſeur, propres à attacher pluſieurs doubles d'étoffe enſemble.

HOUSSAGE, ſ. m. *(Charpent.)* fermeture d'un moulin à vent. Elle ſe fait d'ais, de couteaux & de bardeaux. *V.* MOULIN.

HOUSSAGE, *(Salpêtr.)* on appelle *ſalpêtre*

de houſſage, celui qu'on balaie de deſſus les murailles des vieux bâtimens.

HOUSSÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un cheval qui a ſa houſſe.

HOUSSER, verb. act. *(Tapiſſ.)* il ſe dit de l'action de nettoyer les tapiſſeries & autres meubles, avec un balai à long manche.

HOUSSES, ſ. f. pl. *termes de Bourrelier*, ce ſont des peaux de moutons garnies de leur laine, qui ont été préparées par les mégiſſiers, & dont les bourreliers ſe ſervent pour couvrir les colliers des chevaux de harnois. Quelques-uns les appellent auſſi *biſquains*.

On appelle auſſi *houſſes* les couvertures de la ſelle des chevaux. Elles l'ornent & la garantiſſent. Les *houſſes* en botte ne s'étendent que ſur la croupe du cheval; les *houſſes* en ſoulier s'étendent ſur les flancs, & deſcendent juſqu'à l'étrier.

HOUSSES, *(Tapiſſ.)* ce ſont les couvertures des chaiſes, fauteuils, canapés, lits & autres meubles d'une étoffe précieuſe, que les *houſſes* d'une étoffe plus groſſiere conſervent.

On dit auſſi qu'un lit eſt en *houſſe*, lorſqu'il a des pentes qui deſcendent juſqu'en bas, ou qui ſont ſoutenues ſur des bâtons ou barres, & lorſqu'il n'a point de rideaux qui ſe tirent ſur des tringles.

La couverture de velours ou d'écarlate que les princeſſes & les ducheſſes ont à l'impériale de leur carroſſe en dehors, s'appelle une *houſſe*.

* HOUSSET, ſ. m. *(Serrurerie.)* eſpece de ſerrure encloiſonnée qu'on emploie aux coffres. Elle ſe poſe en dedans. Elle ſe ferme en laiſſant tomber le couvercle auquel l'aubronnier eſt attaché. *Voyez* AUBRONNIER. L'aubronnier entre dans le bord de la ſerrure, qui s'ouvre d'un demi-tour de clef. *Voyez l'article* SERRURE.

HOUSSETTE, ſ. f. *pero, onis, (terme de Blaſon.)* eſpece de bottine en uſage autrefois parmi les militaires. On en voit dans quelques écus.

Houſſette eſt un vieux mot gaulois, d'où l'on a fait *houſeau*, *heuſe*, dérivé de *hoſellum*, diminutif de *hoſa* qui vient de l'allemand *hoſe*, bottine.

De la Heuſe de Baudran, en Anjou; *d'or à trois houſſettes de ſable. (G. D. L. T.)*

HOUSSILLES, ſ. f. pl. *(Blaſon.)* brodequins ou bas de chauſſes. Il n'eſt d'uſage que dans l'art héraldique. *Voy.* HOUSEAUX.

HOUSSINE, ſ. f. *(Manég.)* petite branche longue & menue de houx, qui ſert à mener un cheval, ou à battre des meubles pour en faire ſortir la pouſſiere.

HOUSSOIR, ſ. m. *(Tapiſſ.)* balai fait de branches ou de bouleau, ou de longues ſoies de ſanglier, de porc, ou de plumes, d'ailes de poules, de cannes, de coqs, *&c.* dont on ſe ſert pour houſſer les planchers, les murailles, les tapiſſeries, *&c.*

HOUSTALAR, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* chef d'un jardin du grand-ſeigneur. Tous les vendredis les *houſtalars* viennent rendre compte aux boſtangis bachis de leurs charges, & de la vente qu'ils ont faite de ce qui croît dans les jardins du grand-ſeigneur. L'argent qui provient de cette vente eſt employé à la dépenſe de bouche.

HOUTEMENT, ſ. m. c'eſt dans les mines le nom que l'on donne aux ſergens, ou conducteurs des mineurs.

HOUVARI, ſ. m. *(Marine.)* nom qu'on donne à un certain vent orageux qui s'éleve dans quelques iſles de l'Amérique.

HOWDEN, *(Géogr.)* ville d'Angleterre dans la province d'Yorck.

HOUX, ſ. m. *aquifolium*, *(Bot.)* genre de plante dont la fleur eſt ordinairement monopétale, découpée en roſette; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au pié de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie remplie d'oſſelets convexes d'un côté, & plats de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

HOUX, *aquifolium*, *(Hiſt. nat. Bot. & Jardinage.)* arbriſſeau toujours verd, qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe; quelquefois il prend la hauteur d'un arbre, quand il ſe trouve dans un terrein favorable, & qu'on lui laiſſe le temps de s'élever; mais ordinairement il reſte en ſous-ordre, parce que les autres arbres le gagnent de viteſſe & le couvrent. Son écorce eſt verte ſur les jeunes branches, & de couleur de cendre ſur le vieux bois; ſes feuilles de la grandeur de celles du laurier-franc pour le moins, ſont d'un verd brun des plus brillans, mais elles ſont garnies de piquans fort vifs, & chaque pointe occaſione des recourbures, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous de

de la feuille ; au lieu que les feuilles qui n'ont point de piquans ſont plates & unies. Le *houx* donne au mois de mai des fleurs blanches d'une aſſez jolie apparence : les fruits qui leur ſuccedent, ſont des baies molles, rondes & rouges, d'un goût douçâtre & fade ; ces baies, quoiqu'en maturité dès le mois de ſeptembre, reſtent ſur l'arbriſſeau pendant preſque tout l'hiver.

Le *houx* vient ſur les pentes des montagnes, dans les gorges ſerrées & expoſées au nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terreins graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & expoſés au froid : il ſe plaît ſurtout dans un terrein frais, léger & ſtérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voiſinage des petites ſources qui ſuintent à travers les terres. Mais on le trouve rarement dans les plaines, il ſe refuſe aux terres fortes, & le fumier lui eſt pernicieux.

Cet arbriſſeau peut ſe multiplier de trois façons : en ſemant les graines, en couchant les branches, & par la greffe : le premier moyen eſt fort long, le ſecond eſt fort incertain, & le dernier ne ſert qu'à la multiplication des variétés du *houx*, qui ſont panachées. Le parti le plus court & le plus sûr, c'eſt de prendre dans les bois de jeunes plants, & de les tranſplanter avec les précautions dont il ſera parlé ci-après. Mais ſi on veut faire des ſemis de *houx*, ſoit pour former des haies ou en faire une pépiniere, il faudra faire cueillir la graine le plus tard que l'on pourra, c'eſt-à-dire, au mois de novembre ou décembre, avant qu'elle ne ſoit tombée, ou qu'elle ait été enlevée par les oiſeaux : & comme on doit s'attendre qu'elle ne levera qu'au ſecond printemps, quand même on la ſemeroit tout de ſuite, il y a un autre parti à prendre, qui eſt de mettre cette graine dans du ſable, & de la tenir pendant un an dans un lieu ſec : cela diſpenſe d'occuper inutilement un terrein qui ſe trouve en meilleure culture, lorſque les graines levent peu de temps après qu'elles ont été ſemées. On les ſemera quand on voudra dans le cours de la premiere année, & on pourra même attendre juſqu'au mois de mars de l'année ſuivante, cela ſera à peu près égal. Nul autre ſoin que de choiſir un terrein meuble & léger. Cependant au moyen de quelques précautions, on peut venir à bout de faire lever ces graines dès la premiere année. Bradley, auteur anglois, propoſe deux moyens, l'un eſt de mettre en tas les baies du *houx* auſſi-tôt qu'on les aura cueillies, & de les laiſſer ſuer, fermenter & ſe deſſécher ainſi, ſans y toucher juſqu'au printemps. Alors il ſe trouvera que les graines ſeront dénuées de leur pulpe, & même qu'elles auront germé : ſi on les ſeme dans ce temps, elles leveront au bout d'un mois. L'autre moyen que le même auteur dit lui avoir été communiqué par le célebre Newton, eſt de mêler un boiſſeau de ſon avec pareille quantité de graines de *houx*, de bien humecter le tout avec de l'eau de pluie ou d'étang, de laiſſer cette préparation pendant dix jours ſans la remuer, mais d'avoir ſoin de l'arroſer de temps en temps avec de l'eau chaude, chaque fois que l'on s'apperçoit qu'elle commence à ſécher. La chaleur du ſon fera fermenter les graines & les diſpoſera à la végétation, en ſorte qu'on pourra les ſemer au bout d'un mois ou ſix ſemaines. On peut ſemer cette graine à plein champ, ou en rayon, cette derniere pratique eſt plus commode pour la culture. Les jeunes plants s'éleveront à un pouce la premiere année ; à trois ans ils auront quatre pouces, & ſeront propres à être tranſplantés en pépiniere : à cinq ans ils fleuriront, & donneront des graines : c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être greffés ou tranſplantés à demeure. Le *houx* croît très-lentement dans les commencemens ; mais quand une fois il a fait de bonnes racines, il pouſſe vigoureuſement, & on eſt bien dédommagé de l'attente, par l'épaiſſeur, la force & la hauteur qu'il prend. Une haie de *houx* peut s'élever à ſeize piés en vingt ans. Bradley, que j'ai déja cité, rapporte qu'il s'eſt trouvé des *houx* en Angleterre qui avoient plus de ſoixante piés de haut ; ce qu'il y a de sûr, on en a vu en France qui avoient trois piés de tour ſur trente d'élévation.

La tranſplantation ſera ici le point eſſentiel : comme il faut beaucoup de temps pour élever le *houx* de ſemence, il eſt d'uſage d'en tirer des plants de bois pour accélérer. Tous les plants que l'on prend dans les bois ſont défectueux, parce qu'ils manquent de racines : les arbres toujours verds d'ailleurs, reprennent plus difficilement que ceux qui quittent leurs feuilles ; enfin le *houx*, qui aime

l'ombre & le frais, craint le changement & la culture. Il faut donc des précautions pour le transplanter avec succès ; les plants que l'on pourroit détacher des vieux troncs sont les moins convenables : il faut choisir les jeunes plants uniques & séparés, qui soient au plus de la grosseur d'un petit doigt ; il faut les transplanter d'abord dans une terre fraîche & légere contre un mur exposé au nord ; cette opération doit se faire au commencement d'avril, par un temps sombre & humide, il faudra rabattre la tige à un pié de terre, & chicotter les branches qui pourroient y rester, ensuite les arroser abondamment, & les couvrir de paille, qu'il ne faudra ôter que lorsque les plants commenceront à pousser. Deux ans après ils auront fait de nouvelles racines, & on pourra les greffer ou les transplanter à demeure. On peut aussi réussir à la transplantation des *houx* qui sont dans leur force ; mais le seul moyen d'en venir à bout, c'est de les enlever avec la motte de terre ; & comme il arrive rarement que cette opération puisse se faire aisément dans les saisons qui sont propres à la transplantation, on prend le parti de faire enlever ces arbrisseaux au fort de l'hiver, dans le temps des grandes gelées : par ce moyen on conserve une bonne quantité de terre à leur pié, & il y a lieu de se flatter d'un bon succès. Cependant si l'on s'apperçoit au mois de mars suivant que ces plants, loin de pousser, ont les feuilles fanées, & qu'ils se dessechent, il faudra les couper jusqu'au pié, & la plupart repousseront vigoureusement. On peut prendre encore une plus grande précaution, en choisissant dans le bois, un an avant la transplantation, les *houx* que l'on veut se procurer ; on fait fouiller la terre tout autour, en ne conservant que la motte avec laquelle on pourra les cultiver : ce travail force les arbrisseaux à faire de nouvelles racines, & à se garnir de chevelu, & dans le temps des gelées il est plus facile de les enlever avec la motte de terre. Il y a encore une façon de les transplanter en grand : c'est de couper toutes les branches latérales, & de coucher dans la terre l'arbre en entier, en ne laissant sortir de la terre que quelques branches vigoureuses qu'il faudra tailler à six pouces au dessus de terre ; ordinairement ils réussissent par cette méthode. Lorsque l'on veut transporter des *houx* au loin, il est presque indispensable de les mettre dans des mannequins avec leurs mottes. Quoique cet arbrisseau soit très-robuste, & qu'il résiste aux plus fortes gelées, cependant il craint le grand air & la chaleur ; le soleil sur-tout est son plus grand ennemi.

Le bois du *houx* est blanc, dur, solide & pesant. Le cœur prend une couleur noirâtre, qui s'étend à mesure que l'arbre grossit. Les ébénistes en font quelque usage. Ses branches sont souples & pliantes ; elles conservent cette faculté long-temps après avoir été coupées : on pourroit l'employer à de gros ouvrages, si cet arbre avoit communément plus de volume. Ce bois reçoit la couleur noire plus parfaitement qu'aucun autre bois, & il prend un beau poli. La meilleure glu pour prendre les oiseaux se fait avec l'écorce du *houx*. *Voyez* GLU.

Le *houx* est un des plus beaux arbres que l'on puisse employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre sous le ciseau des figures surmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre : on a enfin reconnu que la taille, en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'est borné à le mettre dans des bosquets d'arbres toujours verds, où il fait le plus agréable aspect. On en fait des palissades naturelles qui se garnissent parfaitement, & qui prennent une bonne hauteur : on peut sur-tout en former des haies vives, qui sont admirables par la brillante verdure des feuilles, & la couleur rouge & vive des fruits qui restent pendant tout l'hiver sur cet arbrisseau. Ces haies sont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défense. Le *houx* ne trace point, il se garnit de lui-même, & nul insecte ne s'y attache. Mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les *houx* panachés, dont il y a plus de trente variétés. Ce genre de curiosité a commencé en Angleterre, où le terrein s'est trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriser : le goût dominant des Anglois pour les arbres, dont les feuilles sont bigarrées de plusieurs couleurs, les a portés à rassembler tous les *houx* dont les feuilles se sont trouvées tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, liserées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mêlange de couleur pourpre. Il est vrai

qu'une feuille auſſi brillante que celle du *houx*, lorſqu'elle eſt mêlée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant ſur le *houx* commun; c'eſt une bigarrure que le haſard a produite, & que la greffe rend conſtante, ou plutôt une dégradation, une ſorte de maladie qui a été occaſionée par l'inſuffiſance ou la mauvaiſe qualité du terrein. Les *houx* panachés ſont plus délicats que l'eſpece commune, ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de ſoleil pour les entretenir dans cet état de langueur qui en fait tout l'agrément: auſſi croiſſent-ils plus lentement que le *houx* commun, & s'élevent-ils beaucoup moins. Vaurence, jardinier anglois, aſſure qu'on peut panacher le *houx* par art, en ſemant les graines dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de craie, & en tranſplantant enſuite les plants qui en proviendront dans un pareil terrein, qu'on s'abſtiendra de cultiver, afin qu'il reſte toujours ferme & ſerré. On peut greffer le *houx* en fente, en écuſſon ou en approche: la greffe en écuſſon eſt la plus en uſage, elle ſe fait au mois de mai: il faut lever un peu de bois avec l'écuſſon. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut ſe greffer ſur le *houx*; mais on ne trouve rien de bien conſtaté ſur ce fait. Ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt que le *houx* peut ſervir de ſujet à greffer le roſier: la roſe blanche double greffée ſur le *houx*, donne des roſes qui ſont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve aſſez fréquemment dans les bois où il croît des *houx*, quelques plants de cet arbriſſeau, dont la plupart des feuilles n'ont point de piquans, & les autres bien peu: l'opinion commune eſt que l'âge amene ce changement. Il eſt vrai que cette circonſtance ne ſe trouve que dans des plants d'une certaine force, qui ont ſix & huit piés de hauteur; mais auſſi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles ſont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont ſur les jeunes *houx*. On ne peut pas attribuer ce changement à l'expoſition ou à la qualité de la terre, puiſque l'on trouve des *houx* à feuilles non épineuſes dans toutes ſortes d'expoſitions & de terreins. Il y a plutôt lieu de préſumer que cet accident vient d'une qualité individuelle, qui eſt ordinaire à une eſpece de *houx* particuliere.

On connoît peu d'eſpeces de cet arbriſſeau; voici à quoi elles ſe réduiſent.

Le *houx ordinaire*, dont le fruit eſt rouge. On en trouve à fruit jaune & à fruit blanc; ce ſont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hériſſon*. Sa feuille eſt hériſſée de piquans, tant à la bordure qu'en deſſus; lorſqu'on ſeme ſa graine, elle produit le même caractere.

Dans ces deux eſpeces il y a quantité de variétés panachées de jaune ou de blanc, ou d'un mélange du pourpre; on leur a donné le nom des perſonnes qui en ont fait la découverte, ou du lieu où elles ſe ſont trouvées. *Voyez* pour le détail de ces variétés, *M. Duhamel*.

Le *houx de Caroline à feuilles étroites*. Cet arbriſſeau a plus d'agrément que les *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plates & unies, elles ſont d'un verd clair & luiſant, & elles ont très-peu d'épines, qui ſont ſi courtes, qu'à peine les apperçoit-on: cet arbriſſeau eſt rare en France. J'en ai quelques plants qui n'ont encore donné ni fleurs ni fruits: leur jeuneſſe n'a pas encore permis d'eſſayer ſi on peut les greffer ſur le *houx* commun.

Le *houx de Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahou*: c'eſt un petit arbre qui a une tige droite, & qui s'éleve ordinairement à ſeize piés dans la Caroline; il croît plus promptement que le *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plus longues, plus minces, & d'un verd plus clair: elles ſont dentelées ſans être armées de pointes; ſes fruits viennent en groſſes grappes, ils ſont d'un rouge vif, très-brillant. Ceci eſt tiré de Catesby, auteur anglois, & c'eſt tout ce qu'on en ſait. Cet arbre n'eſt point encore connu en France, étant même très-rare dans la Caroline, où on en a fait la découverte.

Supplément à l'article houx *par M. le baron* DE TSCHOUDI.

§ HOUX, *(Bot. Jard.)* en latin, *aquifolium*, de Tournefort; *ilex*, de Linnæus; en anglois, *holly*; en allemand, *ſtechbaum*.

Caractere générique.

Il ſe trouve ſéparément ſur différens individus des fleurs mâles, des fleurs femelles & des fleurs androgynes; mais quelquefois elles ſont réunies ſur le même arbre. Les fleurs mâles ont un petit calice permanent d'une ſeule feuille découpée en quatre parties; un pétale diviſé en cinq, & quatre étamines formées en alênes. Les fleurs femelles n'en different qu'en ce qu'au lieu d'étamines, elles ont à leur centre un embryon arrondi, qui devient une baie de même figure à quatre cellules, dont chacune contient une ſemence oſſeuſe.

Eſpeces.

1. *Houx* à feuilles ovales-oblongues, ondées, à épines aiguës.

Ilex foliis oblongo ovatis, undulatis, ſpinis acutis. Mill.

Common holly.

2. *Houx* à feuilles ovales, ondées, dont les bords & le deſſus ſont épineux.

Ilex foliis ovatis, undulatis, marginibus aculeatis, paginis ſupernè ſpinoſis. Mill.

Hedge hog holly.

3. *Houx* à feuilles ovales, lancéolées dentelées.

Ilex foliis ovato-lanceolatis, ſerratis. Hort. Cliff.

Dahoon holly.

Le *houx* n°. 1, le *houx* commun croît naturellement dans l'Europe tempérée. C'eſt le plus bel ornement des forêts: on peut le ranger pour la hauteur dans le troiſieme ordre des arbres. Il s'éleve juſqu'à vingt-cinq piés de haut ſur un tronc droit, robuſte, & couvert d'une écorce griſe & unie. L'écorce des jeunes branches eſt verte & comme verniſſée: abandonné à ſon naturel, il pouſſe des branches latérales depuis le bas juſqu'à la cime; mais elles ſont plus étendues & plus divergentes vers le milieu; elles diminuent enſuite graduellement juſqu'à la fleche, dont elles tendent à ſe rapprocher en formant avec le tronc des angles de plus en plus aigus. Ce *houx*, élevé par la nature, forme une colonne verte ſurmontée par une pyramide. Les feuilles ſont en général d'une forme plus ou moins ovalaire, & partagées en échancrures arrondies, entre leſquelles ſe trouvent des parties ſaillantes & terminées en épines: ces parties alternativement s'élevent au deſſus de l'aire ſupérieure de la feuille & s'abaiſſent au deſſous de la ſurface inférieure.

Les fleurs en forme de peſons ou couronnes, ſont aſſiſes & grouppées au deſſous de l'aiſſelle des feuilles ſur les bourgeons de l'année précédente: elles ſont petites & d'un blanc lavé d'un incarnat clair; elles paroiſſent vers la mi-mai: quelques-unes éclosent dès l'automne, quand le temps eſt doux dans cette ſaiſon. Il ſuccede aux fleurs femelles & hermaphrodites des baies farineuſes appellées *ſenelles*, un peu plus groſſes que celles de l'épine blanche; elles ſont couvertes d'un épiderme très-luiſant, d'un rouge vif tirant ſur l'écarlate.

Nous ne connoiſſons point d'arbre auſſi enclin que celui-ci à varier dans ſes individus. Entrons dans quelque détail ſur ſes variétés.

Il s'en trouve ordinairement deux dans les bois; l'une a les feuilles plates & les échancrures anguleuſes; l'autre porte ſur certaines branches des feuilles ondées & épineuſes, & ſur d'autres alternativement des feuilles qui n'ont que deux ou trois échancrures, & des feuilles entieres ſemblables à celles des lauriers, mais moins pointues par le bout. Les *houx* des forêts varient encore par le ton de leur verd. Ceux-ci ont le feuillage d'un verd éclatant, & l'écorce des jeunes branches d'un verd tendre. Dans ceux-là le verd eſt foncé; & quelquefois preſque noir, & l'écorce des jeunes branches eſt violette. Outre ces différences on en remarque encore d'autres dans les *houx* des forêts: on y en a ſouvent rencontré dont les feuilles étoient diverſement panachées: les graines de toutes ces variétés, ſemées dans les jardins en Angleterre, en ont produit un bien plus grand nombre, parmi leſquelles il s'en trouve de charmantes.

Pour prendre une idée de tous ces *houx*, qu'on imagine les nuances de leurs panaches, qui vont du verd doré au jaune d'ocre, de l'ocre au plus beau jonquille, de cette couleur au citrin, du citrin au blanc pur, qui quelquefois eſt lavé de couleur roſe ou purpurine. Voyez enſuite comment ces différens panaches peuvent être combinés dans les mêmes *houx*, avec les varié-

tés dont nous avons parlé d'abord, & qui dépendent de la forme des feuilles; & vous imaginerez à peu près & le nombre de toutes ces variétés, & l'agrément qui doit réſulter de leur réunion dans les boſquets d'hiver, où elles ont l'éclat des fleurs, & retracent une idée du printemps au ſein des glaces, non ſeulement par les nuances de leurs feuilles, mais encore par la maniere dont elles ſont peintes, tantôt liſerées, tantôt maculées, tiquetées, *&c.* Ajoutons encore l'éclat des baies rouges, jaunes ou blanches dont les grouppes preſſent les branches comme des anneaux, & qui durent tout l'hiver.

Nous en ſommes redevables au goût des Anglois pour les plantations d'arbres toujours verds; goût qu'ils ont pris plus de ſoixante ans avant que l'on ne ſongeât en France à les imiter. Rien n'eſt plus propre à égayer le ſombre tableau de l'hiver qu'une telle décoration, qui, pour être ſuperbe, n'a beſoin que d'être éclairée par quelques-uns de ſes beaux jours.

En Hollande on cultive ces variétés au nombre de vingt-ſix. Voici celles qu'on eſtime le plus en Angleterre: 1 *Painted lady holly*; 2. *British holly*; 3. *Bradley's beſt holly*; 4. *phylis or cream holly*; 5. *milk maid holly*; 6. *Pritchet's beſt holly*; 7 *Cheyney's holly*; 8. *glory of weſt holly*; 9. *broaderick's holly*; 10. *patridges holly*; 11. *Herefordshire white holly*; 12. *blends cream holly*; 13. *longſtaffo holly*; 14. *Eales's holly*.

Nous en cultivons vingt-quatre variétés que nous nous propoſons de caractériſer par des phraſes courtes & claires, dès que nous aurons eu le temps de les comparer aſſez attentivement entr'elles pour ſaiſir la différence eſſentielle de l'une avec toutes.

On plaçoit autrefois dans les parterres anglois quantité de *houx* panachés taillés de différente maniere; mais par une ſuite de leur nouveau goût pour les beautés négligées de la nature, on les en a bannis. Les boſquets d'hiver doivent s'en emparer: ils y ſeront d'un bien plus bel effet que partout ailleurs, parce que l'émail qui réſulte de leurs différens panaches, & des couleurs diverſes de leurs fruits, reſſortent merveilleuſement, lorſqu'on les oppoſe à des maſſes entiérement vertes.

Ces arbres perdroient d'ailleurs une partie de leur agrément ſous le ciſeau; leurs feuilles coupées à moitié & froiſſées le plus ſouvent, n'auroient plus le même éclat. Ce n'eſt pas que nous condamnions en tout les arbres taillés (*voyez* BUIS); nous conſeillons au contraire de donner à quelques *houx* panachés la figure de pyramide, d'obéliſque & de boule; mais au moyen de la ſerpette ſeulement, en retranchant de chaque branche ce qu'il faudra pour les contenir dans ces bornes. Ces figures, placées ſur les devans & dans les parties détachées des boſquets d'hiver, y ſeront d'un effet très-agréable: on peut encore y employer les *houx* de bien d'autres manieres.

On peut placer des *houx* communs mêlés de *houx* panachés dans le fond des maſſifs, & les laiſſer croître en cépées. On peut élever les premiers en arbres d'alignement, en leur formant un tronc nu, & les planter à fix ou huit piés les uns des autres vers les devans des maſſifs ou ſur le bord des petites allées. Nous ne conſeillons pas de faire le même uſage des *houx* panachés; 1°. parce que certaines eſpeces craignent les frimas de l'hiver, & qu'ayant une cime élevée, il ſeroit bien difficile de les en garantir; 2°. parce que les panaches n'ayant preſque point d'éclat par le deſſous de la feuille, on n'en jouiroit pas. Si l'on forme dans les boſquets d'hiver des haies ou paliſſades baſſes de *houx* communs artiſtement mêlés des panachés les moins tendres, on aura le double avantage d'un coup d'œil très-pittoreſque, & d'un excellent abri pour les arbuſtes délicats qu'on pourra placer en devant.

Le *houx* commun, abondamment multiplié, peut ſervir à former des haies ſuperbes, plus épaiſſes & mieux armées que les haies d'épines, bien préférables aux murs, & pour tout dire, impénétrables. Ce ſeroit un ſingulier avantage d'avoir ſes jardins & ſes clos entourés de pareilles haies: cette vue rentre dans l'économie champêtre, & doit redoubler l'attention du lecteur ſur la culture de cet arbre, dont nous allons donner les principaux détails.

Pour y parvenir, j'ai d'abord conſidéré les procédés de la nature. J'ai vu croître les *houx* en certains endroits à l'ombre des

grands arbres, & même des ſapins, d'où j'ai cru devoir inférer qu'ils aiment le terreau végétal, produit par la pourriture ſucceſſive des feuilles tombées; qu'ils ſe plaiſent à l'ombre, & craignent le grand-froid. Qu'ils ſoient ſenſibles aux plus fortes gelées, c'eſt ce dont je ne puis douter. J'en ai vu de fort gros piés dans les boſquets du prince de Croix à l'hermitage, qui avoient perdu, durant l'hiver de 1768, toutes leurs feuilles & partie de leurs jeunes rameaux: il eſt vrai que le terrein étoit humide.

Mais j'ai vu auſſi de fort beaux *houx* dans un terrein ſec, ſur un côteau expoſé à tous les vents & au ſoleil, & que de groſſes cépées de noiſettiers & de vieilles ſouches éparſes cà & là, prouvoient que ce côteau avoit été bien boiſé autrefois, ne s'étoit dégarni que peu à peu, & par conſéquent que ces *houx* avoient germé & végété quelque temps à la faveur de l'ombrage.

De ces obſervations nous nous ſommes crus en droit de conclure que les *houx* aiment le terreau végétal; qu'une terre trop humide les rendroit trop ſenſibles à la gelée; qu'il convient de les parer du ſoleil les premieres années, mais qu'ils peuvent enſuite ſupporter ſon aſpect.

Cependant comme la couche de terreau végétal qui ſe trouve dans les forêts n'a qu'une très-petite épaiſſeur, nous ne pouvons pas imaginer que ce terreau fût néceſſaire aux *houx* qui ont acquis un peu de force, puiſqu'alors leurs racines les plus élevées peuvent à peine en jouir; mais nous devions néceſſairement en conclure qu'il étoit eſſentiel pour les ſemis de *houx* & pour les premiers berceaux de ces arbres.

Peu de temps après la maturité des baies de *houx*, ſavoir en novembre, nous les ſtratifions dans des caiſſes plates, en mettant d'abord au fond un lit de ſable fin, mêlé de terreau de couche bien mûr, enſuite un lit de baies, puis un lit de ce mélange, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce que la caiſſe ſoit emplie, finiſſant par un lit de ſable mêlé.

L'automne ſuivante, dans le même temps, nous paſſons le tout au tamis pour tirer les baies, dont on trouve partie de noyaux dépouillés de leur pulpe. Ceux qui tiennent enſemble, ſe détachent aiſément, ſi on les froiſſe légérement avec les doigts: alors nous ſemons ces graines dans des caiſſes profondes d'un pié ou un pié & demi, emplies juſqu'à environ un demi-pouce de leurs bords du mélange ſuivant; ſavoir, parties égales de terre onctueuſe & douce au toucher, de ſable fin & de terreau conſommé: les caiſſes emplies, on ſeme les graines; puis on les couvre du même mélange, auquel on ajoute moitié en ſus de terreau conſommé, & un tiers de terreau de bois pourri tamiſé. On répand pardeſſus environ cinq lignes d'épaiſſeur de ce mélange, & l'on applanit la ſurface en preſſant avec une planchette unie. Cela fait, on enterre les caiſſes contre un mur ou une charmille, à l'expoſition du nord ou nord-eſt, ou ſous un quinconce d'arbres, ou dans un maſſif clair. Si l'on n'a pas la commodité de ces arbres, on en forme d'artificiels en élevant des paillaſſons. Vers la mi-mars on arroſera par les temps ſecs; & bientôt on verra le *houx* germer en foule: on continuera de les arroſer convenablement, il en pouſſera encore la ſeconde & même la troiſieme année.

Le troiſieme printemps après leur germination, au commencement d'avril, par un temps doux, pluvieux ou nébuleux, nous tirons des caiſſes les plus forts d'entre ces petits *houx*, en les ſoulevant avec une petite truelle très-étroite, obſervant d'enlever avec le plus de terre que nous pouvons, ſans nuire à leurs voiſins: nous préparons au nord-eſt ou au levant, des planches mêlées de terreau & de ſable, mais en moindre quantité que dans le mélange des caiſſes, & nous y plantons ces petits arbres ſur deux ou trois rangées, à dix pouces en tous ſens les uns des autres; nous les arroſons légérement, & plaquons un peu de mouſſe autour de leurs piés. Si l'on a fait ces planches dans un lieu découvert, il faut les couvrir d'une faîtiere de paillaſſons juſqu'à parfaite repriſe, & quand même elles ſeroient ſituées aux expoſitions que nous avons conſeillées, encore faut-il par les temps les plus chauds & les plus ſecs, les abriter par des couvertures.

Au bout de deux ou trois ans, on peut ſe ſervir de ces *houx*, ſoit pour les mettre en pépiniere à deux piés & demi les uns

des autres, afin de les y laiſſer ſe fortifier encore quelques années, ſoit pour les planter aux lieux qu'on leur deſtine pour demeure, ce qui vaut mieux; car, plus on les aura plantés petits pour ne plus bouger, plus ils feront de progrès. Il faut les tranſplanter en motte, autant qu'il ſera poſſible. Le commencement d'avril eſt le meilleur temps, dans les terres humides, & les premiers jours d'octobre dans les terres ſeches.

Il ſera bon de planter un certain nombre de *houx* dans des pots, pour ſe ménager la commodité de les greffer en approche: cette greffe eſt la plus sûre. On peut auſſi greffer les *houx* en tente, mais avec moins de ſuccès; il ne faut laiſſer au ſcion que deux ou trois pouces de hauteur, en couper les feuilles par moitié, & mettre autour de la greffe beaucoup de poix blanche mêlée de cire, & recouvrir le tout d'une groſſe poupée de chanvre: nous avons en vain eſſayé l'écuſſon pendant tous les mois de l'été; mais il en réuſſit quelques-uns à la fin d'avril ou au commencement de mai, ſur-tout ſi l'on plaque au deſſus & au deſſous un peu de papier ciré (*Voyez ci-devant* GREFFE.) La greffe ſert à multiplier les différentes variétés des *houx* panachés; celles à baies jaunes ou blanches, & les eſpeces étrangeres. On peut l'opérer des deux manieres, ou en portant un *houx* commun en pot près du *houx* qu'on veut multiplier, ou en portant un *houx* à multiplier près d'un *houx* commun en pleine terre.

Nous allons nous occuper de nos eſpeces étrangeres. L'eſpece n°. 2, nous eſt venue de l'Amérique ſeptentrionale, dont elle eſt indigene; elle eſt très-ſinguliere par ſes feuilles, dont les bords & le deſſus ſont hériſſés d'épines qui ſe croiſent dans tous les ſens: elle ſe multiplie par la greffe en approche, par la ſemence & par les marcottes faites en juillet, qui ſeront enracinées pour le mois d'octobre de la ſeconde année: elle a deux variétés, une bordée & maculée de blanc, dont les épines des feuilles ſont blanches, & une autre à feuilles maculées d'un jaune terne vers le pétiole.

La troiſieme eſpece, *dahoon holly*, croît naturellement dans la Caroline: on y en trouve même deux eſpeces; l'une a les feuilles figurées en lance; l'autre les a étroites ou graminées: la premiere s'éleve ſur un tronc droit & rameux de dix-huit ou vingt piés: l'écorce du tronc & des anciennes branches eſt de couleur brune; mais celle des bourgeons & des jeunes branches eſt verte & luiſante: les feuilles ont un peu plus de quatre pouces de long ſur quinze lignes dans leur plus grande largeur. La partie ſupérieure eſt garnie de dents qui ſe terminent en une petite épine très-aiguë: les fleurs naiſſent en grappes épaiſſes aux côtés des bourgeons; elles ſont de la même forme & de la même couleur que celles des autres *houx*, mais plus petites: il leur ſuccede de petites baies arrondies, de couleur rouge, qui ſont d'un très-bel effet; mais cet arbre n'a pas encore fructifié en Europe.

C'eſt à tort que M. Linnæus confond ces deux *houx* avec les caſſines toujours vertes. Miller ſoupçonne que la cauſe de cette erreur vient de ce qu'il aura reçu d'Amérique les graines de ces eſpeces mêlées, ce qui arrive ſouvent, d'où il aura inféré qu'elles avoient varié.

Les *houx* de la Caroline ſe multipliant par leurs baies; mais l'hiver il faut mettre les caiſſes où elles ſont ſemées ſous des chaſſis vitrés, & les plonger au printemps dans une couche tempérée pour hâter leur germination. Les jeunes plantes qu'on tirera de ces ſemis ſeront conſervées en pot, & abritées durant le froid, juſqu'à ce qu'on les juge aſſez fortes pour les planter à demeure en pleine terre, à une bonne expoſition.

Suivant M. Duhamel, les *houx* panachés perdent leur enluminure, s'ils ſont plantés dans un lieu ombragé: il conſeille d'en retrancher les branches dont les feuilles ont repris un verd plein: nous avons des *houx* panachés qui n'ont que l'aſpect du ſoleil couchant, & qui n'ont rien perdu de leur bigarrure: il n'en eſt pas un dans aucune poſition de mes boſquets qui ait encore pouſſé des branches vertes. On trouve dans le traité des arbres & arbuſtes de cet illuſtre auteur, un long catalogue de *houx* panachés; ils y ſont déſignés par des phraſes latines & françoiſes.

Nous ne pouvons nous empêcher de décrire un des plus beaux de notre collection: ſes jeunes branches ſont couvertes d'une écorce violette, ſtriée de pourpre &

très-luisante : les feuilles sont presque orbiculaires ; elles sont plates, & les piquans des bords sont fins, aigus & égaux. Le milieu de la feuille est d'un verd mêlé de glauque ou verd de mer. Le bord des feuilles & les dents sont une bande d'un blanc pur lavé de pourpre dans les feuilles à moitié formées & entiérement couleur de rose dans leur premier développement.

C'est avec l'écorce des *houx* qu'on fait la meilleure glu, (*voyez* le *mot* GLU & le *traité des arbres & arbustes* de M. Duhamel). Cet auteur dit que le bois de *houx* est blanc en dehors & brun au dedans, & qu'il est assez dur.

Nous n'avons jamais essayé ces greffes merveilleuses qu'on assure pouvoir réussir sur le *houx ;* le peu de succès de celle que nous avons tentées jusqu'à présent sur des especes disparates, nous en a empêchés : mais quand même il seroit vrai que l'écusson de l'oranger pût prendre sur le *houx*, comment concevoir que l'oranger ainsi greffé, se dénaturant tout à coup, cessât d'être délicat, & pût braver nos hivers ? Ce seroit connoître bien peu les vrais principes de la greffe. Si cette expérience étoit vraie, ce seroit un trésor pour les amateurs, & nous verrions déja des bois d'orangers couverts de nos neiges. (*M. le baron de* TSCHOUDI.)

HOUX, (*Mat. med.*) la décoction de la racine & de l'écorce est émolliente & résolutive. On s'en sert utilement, selon Matthiole, pour faire des fomentations sur les articulations qui se sont durcies après avoir été luxées.

La liqueur faite de biere & de lait, dans laquelle on a fait bouillir les pointes de feuilles de *houx*, est merveilleusement utile pour la colique & les tranchées des intestins. J. Rai en rapporte une observation d'une dame, qui ayant tenté en vain plusieurs autres remedes, fut guérie par celui-ci que lui avoit enseigné une femmelette qui alloit de ville en ville faire la médecine.

Les baies sont utiles pour la colique ; car, selon Dodonnée, elles purgent les humeurs épaisses & pituiteuses, lorsqu'on en prend au nombre de dix ou douze. Geoffr. *Mat. Med.*

§ HOUX-FRÊLON. (*Bot. Jard.*) en latin *ruscus*, en anglois *knee-holly or butchers-broom*, en allemand *der mausdorn*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles se trouvent séparées sur des individus différens. Les fleurs mâles ont un calice droit, étendu, composé de six feuilles ovales & convexes, dont les bords sont rabattus ; elles n'ont qu'un nectarium droit & enflé, qui s'ouvre par le haut. Au lieu d'étamines, elles n'ont que trois sommets étendus, situés au haut du nectarium, & joints par leur base. Les fleurs femelles, ont des calices, mais sont dépourvues de pétales : elles ont aussi un nectarium qui cache un embryon oblong-ovale, qui supporte un style cylindrique couronné par un stigmate obtus, qui s'appuie sur la bouche du nectarium. Cet embryon devient une baie arrondie à deux ou trois cellules, & qui contient deux semences rondes & osseuses.

Especes.

1. *Houx-frêlon* à feuilles nues, portant des fleurs à leurs parties supérieures.

Ruscus foliis suprà floriferis nudis, Hort. Cliff.

Knee-holly or butchers-broom.

2. *Houx-frêlon* à feuilles nues, portant des fleurs pardessous.

Ruscus foliis subtùs floriferis nudis. Hort. Cliff.

Ruscus with leaves with bear flovers beneath and ave naked.

3. *Houx-frêlon*, dont la fleur est attachée à une petite feuille qui vient sur les grandes.

Ruscus foliis subtùs floriferis sub foliolo. Hort. Cliff.

Ruscus with flowers to a little leave growing on the great one.

4. *Houx-frêlon* à fleurs hermaphrodites en épi terminal.

Ruscus racemo terminali hermaphroditico. Hort. Cliff.

Ruscus with hermaphrodite flowers on long bunches terminating the stalks.

5. *Houx-frêlon* à trois feuilles ovales, pointues & nues qui portent des fleurs pardessus, à rameaux flexibles.

Ruscus foliis ternis ovatis acuminatis, suprà floriferis nudis, caulibus flexuosis. Mill.

Ruscus with leaves placed by threes, &c.

6. *Houx-frêlon* à feuilles ovales, pointues, nues, portant des fleurs pardessus, à rameaux flexibles.

Ruscus

Ruscus foliis ovatis acuminatis, suprà floriferis nudis, caulibus flexuosis. Mill.

Ruscus with acute pointed leaves, &c.

7. *Houx-frêlon* dont les feuilles portent des fleurs à leurs bords.

Ruscus foliis margine floriferis. Hort. Cliff.

Ruscus with flowers growing on the borders of the leaves.

8. *Houx-frêlon* à tige d'arbrisseau rameux, à feuilles lancéolées, rigides, à fleurs terminales, pourvues de pétioles.

Ruscus caule fruticoso ramoso, foliis lanceolatis, rigidis, floribus pedunculatis terminalibus. Mill.

Ruscus with a shrubby branching stalk, &c.

La premiere espece est le *houx-frêlon* commun. Des nœuds de sa racine charnue, il jette des houssines de la hauteur d'environ trois piés. Les fleurs qui sont purpurines paroissent en juin. Ses baies d'un goût doucâtre, sont de la grosseur d'une petite cerise, & mûrissent en hiver: elles sont alors de l'effet le plus agréable par leur rouge éclatant, qui contraste avec le feuillage d'un verd foncé & glacé, que cet arbrisseau conserve dans cette saison. Il croît naturellement en Allemagne, en Angleterre, & dans la France septentrionale.

La seconde espece se trouve spontanée dans les parties montagneuses de l'Italie: elle ne s'éleve qu'à deux piés de haut; les feuilles sont roides, oblongues, ovales, terminées en pointes épineuses, & placées alternativement. Ses fleurs sont de couleur herbacée; les baies sont rouges & petites: elle passe pour diurétique.

Le n°. 3 croît naturellement sur les montagnes ombragées en Italie & en Hongrie; elle ne s'éleve qu'à environ dix pouces. Les feuilles sont figurées en lames, & ont plusieurs veines longitudinales; elles sont tantôt alternes, tantôt opposées. Les fruits naissent sur de petites feuilles qui sortent du milieu de la surface supérieure des grandes; elles sont d'un pâle jaune; les baies sont presque aussi grosses que celles de la premiere espece, & du même rouge. Elle porte aussi le nom de *bissingua*, & se trouve sur les catalogues des plantes médicinales; mais on s'en sert peu.

La quatrieme espece, qui est indigene des isles de l'Archipel, est connue sous le nom de *laurier alexandrin*. On croit que c'étoit ces lauriers dont on couronnoit autrefois les poëtes & les triomphateurs; du moins les peintres, les statuaires & les architectes nous en ont-ils conservé une figure assez exacte. Ce *houx-frêlon* s'éleve à environ quatre piés. Ses tiges sont rameuses, ses feuilles lancéolées, obliques, d'un verd gai & luisant, qui fait merveilleusement ressortir en hiver les grappes de grosses baies d'un si beau rouge.

Le n°. 5 croît naturellement dans l'isle de Zant, & quelques autres isles de la Morée. Ce *houx-frêlon* s'éleve à environ deux piés; ses tiges sont déliées & liantes; les feuilles ovales & arrondies aux deux bouts, sont disposées par trois: les fleurs ont de longs pétioles.

La sixieme espece croît naturellement en Italie. Les racines sont bien plus longues que celles du n°. 1. Les tiges s'élevent à près de cinq piés; elles sont très-pliantes, & poussent plusieurs branches latérales. Les fleurs sont petites, & d'une couleur herbacée. Il leur succede des baies plus petites que celles du n°. 1, & qui sont d'un rouge pâle lors de leur maturité.

Toutes ces especes sont assez dures pour supporter la rigueur de nos hivers. Il faut les planter sur les devans des massifs des bosquets d'hiver. Comme les *houx-frêlons* croissent très-bien à l'ombre, on peut s'en servir pour parer la nudité de la terre sous les taillis & les arbres, dans ses parties les plus agrestes des jardins. On peut les reproduire par leurs baies, qu'il faut semer dès qu'elles sont mûres; mais elles ne leveront que le second ou le troisieme printemps, & les jeunes plantes demanderont encore deux ou trois ans avant qu'elles soient propres à être plantées à demeure. La maniere la plus usitée & la plus expéditive, est de les multiplier, en partageant leurs piés, lorsqu'ils ont trois ou quatre ans de crûe; il ne faut pas toutefois trop dégarnir les anciens piés, ils ne se récupéreroient pas aisément de leur perte, & ne feroient plus qu'une mauvaise figure. Ces surgeons se plantent en octobre: si l'hiver est rigoureux, il faut les abriter avec de petits paniers garnis de paille. On peut aussi les planter en avril, se réservant de les arroser souvent; mais si le printemps est extrêmement sec, ils courent risque de périr.

La ſeptieme eſpece s'éleve à ſept ou huit piés. Les fruits ſont d'un rouge jaune. Cette plante demande l'abri d'une ſerre commune. Elle eſt d'un effet très-agréable & très-ſingulier par ſes fleurs & ſes fruits, qui naiſſent autour des feuilles. Elle croît en abondance à Madere. Sa derniere eſpece eſt naturelle de Carthagene; elle s'éleve à la même hauteur que la précédente. Cette plante demande la ſerre chaude. Miller, dont nous avons pris une partie des détails de cet article, ne dit rien de ſon fruit. *(M. le baron* DE TSCHOUDI.)

Cette plante croît parmi les haies & les bois, & jette un grand nombre de fleurs en été; ſa racine, dont on fait ſeulement uſage en médecine, eſt une des cinq racines apéritives.

Ce que Dioſcoride a dit du *ruſcus*, qu'il pouſſoit de ſa racine au printemps des rejetons tendres, que l'on mange comme les aſperges, ne convient pas mal à notre petit *houx*. *(D. J.)*

HOUX, *petit*, *(Mat. méd.)* C'eſt principalement la racine de cette plante qu'on emploie en médecine: elle eſt une des cinq racines apéritives majeures.

On fait entrer très-fréquemment cette racine à la doſe d'une demi-once ou d'une once, dans les tiſanes, les apozemes, & les bouillons qu'on preſcrit contre la jauniſſe, les pâles couleurs, les ſuppreſſions des regles, les obſtructions, les embarras des voies urinaires, les maladies de la peau, & principalement contre l'hydropiſie.

Riviere, *cent. III, obſerv. 52*, rapporte qu'un certain mendiant ſouffroit depuis trois mois une hydropiſie très-conſidérable, & que comme ſa pauvreté le mettroit hors d'état d'avoir recours aux médecins, il uſa, ſur l'avis d'une payſanne, qui apparemment lui donna ce bon conſeil *gratis*, de la décoction de racine de *petit houx*; & qu'ayant été purgé deux ou trois fois avec une ſimple infuſion de ſéné, il fut parfaitement guéri.

On peut faire infuſer ces racines pilées ou coupées par morceaux, dans du vin blanc, ou même les y faire bouillir, ſelon le conſeil de Boerhaave, quoique ce ſoit un peu s'écarter des regles de l'art, & donner ce remede à la doſe d'un verre le matin à jeûn, en le continuant pendant quelque temps, contre la néphrétique & l'hydropiſie. Ce vin paſſe auſſi pour utile contre les humeurs ſcrophuleuſes, mais ſa vertu eſt moins éprouvée dans ce cas. Les baies de *petit houx* ſont regardées comme bonnes contre l'ardeur d'urine & les gonorrhées. Ce remede eſt peu connu, & encore moins uſité parmi nous.

La racine de *petit houx* entre dans le ſirop des cinq racines apéritives, & les ſemences dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. *(b)*

HOUX PÉTRIFIÉ, *(Hiſt. nat.)* Dans le Clevelg, en Angleterre, eſt un lieu appellé *Achigniglium*, il y a un petit ruiſſeau qui change tellement le *houx* en une pierre verdâtre, qu'on en fait communément des moules pour les pierres à fuſil; les ouvriers en cuivre ſont en uſage d'en faire des moules & des creuſets. L'eau de ce petit ruiſſeau coule des montagnes qui abondent en marne, capable de ſe réſoudre en petites particules par le frottement continuel de l'eau: ne peut-il pas arriver que le bois reſtant long-temps dans l'eau, les petites particules de marne s'introduiſent dans les pores du *houx*, & forment ainſi cette pierre tendre? Le reſte de la ſubſtance ligneuſe étant tout-à-fait incruſtée dans ces particules marneuſes, ſe trouve par-là même à l'abri de l'action du feu. *Mél. d'hiſt. & de phyſ. t. II. Journ. encycl. févr. 2, 1764. (C)*

HOUZARDER *ou* HUSSARDER, mot aſſez nouvellement introduit dans les troupes, qui ſignifie *combattre avec les huſſards*, ou *à leur maniere*, c'eſt-à-dire, *eſcarmoucher avec eux & ſelon leur méthode*. Ce qui ſe fait en tombant tout d'un coup ſur une troupe, en l'attaquant de tous côtés, lui faiſant eſſuyer le feu du mouſqueton, & ſe retirant après au plus vîte & ſans ordre; c'eſt une eſpece d'eſcarmouche irréguliere. *Voyez* ESCARMOUCHE. *(Q)*

HOUZUN, *ou* CROTTUN, ſ. f. *(Vénerie.)* Ces mots ſe diſent de la fange que le ſanglier laiſſe ſur les branches en s'y frottant, lorſqu'il eſt ſorti de la fouille, & entré dans le bois. Ces ſignes ſervent à connoître ſa hauteur.

HOXTER, *(Géog.)* *Huxaria*, petite ville d'Allemagne dans la Weſtphalie, ſur le Weſer, aux confins du duché de Brunſwick,

à 1 lieue N. O. de Corwey, 19 N. E. de Paderborn. *Long.* 27; *lat.* 51, 50. *(D.J.)*

HOY, l'*isle de*, *(Géog.)* une des Orcades, au midi de Pomona, appartenante aux Anglois. Elle a douze milles en longueur, & se divise en deux parties, dont l'une s'appelle *Hoy*, & l'autre *Wayes*. Son havre nommé *North-kope*, est un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche. La partie nommée *Hoy*, a de hautes montagnes couvertes de brebis sauvages. On trouve dans une des vallées, une grande pierre que les habitans nomment *Dwarfyf-tone:* elle a 36 piés de long, 8 de large, & 9 d'épaisseur. Elle est creuse, & en la creusant, on y a ménagé un trou quarré, de deux piés de hauteur, pour y entrer. Tout auprès, on apperçoit une pierre de la même grandeur, pour servir de porte. Dans la cavité se trouve un lit taillé dans la pierre avec un oreiller: deux hommes y peuvent coucher tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour en faire sortir la fumée; c'étoit vraisemblablement la cellule d'un hermite. L'isle de *Hoy* a plusieurs lacs remplis de poisson, & principalement de truites. *(D.J.)*

HOYAU, s. m. *(Jardinage.)* est une espece de petite pioche dont se servent les vignerons & les terrassiers, différent du pic qui est pointu par le bout; il est un peu large, & sert à donner à la terre & aux vignes les labours nécessaires.

HOYM, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la principauté d'Anhalt-Bernbourg, sur la riviere de Soelke. Elle releve en fief de l'abbaye de Quedlinbourg, elle préside à un bailliage, & elle est possédée par un des princes apanagés du pays, qui en porte le surnom & réside à Schaumbourg, dans le cercle du haut-Rhin. *(D. G.)*

H R

HRADECZ-GINDRZICHU, NEUHAUS, *NOVA DOMUS*, *(Géog.)* ville de Boheme, dans le cercle de Bechin, & sous la seigneurie des comtes de Czernin. Elle est ornée d'un château bien bâti; & elle renferme des manufactures de draps de beaucoup de réputation dans la contrée. Ces avantages lui donnent un air de prospérité, que n'ont pas la plupart des autres villes provinciales du royaume; les jésuites y jouissoient aussi d'un établissement considérable. *(D.G.)*

HRADISCH, *(Géog.)* ville de Boheme en Moravie, sur la Morave, à six milles S. E. d'Olmutz, & à pareille distance de Brinn. *Long.* 35, 28; *lat.* 49, 6. *(D.J.)*

HRADISTIE, *(Géog.)* petite ville de Boheme, dans le cercle de Bruntzlau, sur l'Iser.

HRADSCHIN, *(Géog.)* partie de la ville de Prague en Boheme, dans laquelle est renfermé le château: elle forme une ville particuliere.

HRASGRAD, *(Géog.)* petite ville de Bulgarie, au nord-oueſt de Nicopolis, appartenante aux Turcs.

H U

HU, s. m. *(Hist. mod.)* nom du troisieme mois des Tartares du Catai. Il signifie aussi dans la langue, *tigre* ou *léopard*.

HUAGE, s. m. *(Jurisp.)* est une espece de corvée due à quelques seigneurs par leurs habitans, qui sont obligés d'huer les bêtes fauves & noires, lorsque le seigneur veut y chasser. *Voyez* ce qui en est dit dans *le gloss.* de M. de Lauriere, au mot *huage*. *(A)*

HUART, MORPHNOS, CLANGA, BALBUSARDUS, s. m. *(Hist. nat. Ornitholog.)* oiseau de proie. Celui qui a été décrit par Willughbi, pesoit trois livres dix onces & demie; il avoit près de cinq piés d'envergure. Le bec étoit noir & crochu; les yeux ne sont pas enfoncés comme ceux de la buse; ils ont deux paupieres, l'inférieure est la plus grande. Cet oiseau est plus fort que la buse, il lui ressemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre, qu'il a sur toute la partie supérieure du corps. Il y a des plumes blanches sur l'occiput, qui lui ont fait donner en anglois le nom *de bald bunzard*. La gorge, la poitrine & le ventre sont blancs; les plumes qui se trouvent sur le jabot ont une couleur de rouille: les jambes sont couvertes d'un duvet blanc. Il a environ vingt-huit plumes dans chaque aile, & douze dans la queue: les ailes & la queue ont différentes couleurs, celles de la rouille, du blanc, du brun, & du noirâtre. Cet oiseau a les jambes longues, les piés gros, forts, & de couleur

bleuâtre; le doigt extérieur peut se diriger en arriere; ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buse. Le *huart* se trouve près des fleuves & des grands étangs, & même sur les côtes de la mer; il vit de poisson, quoiqu'il n'ait point de membrane aux piés, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiseaux pêcheurs; il niche sur la terre entre des roseaux. Sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules. *Willughb. Ornitholog.* *Voyez* OISEAU.

HUAU, s. m. (*Fauconn.*) ce sont les deux ailes d'une buse, ou d'un milan, qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou sonnettes de fauconnerie, au petit bout d'une verge.

HUBARI, s. m. (*Ornith.*) nom d'un oiseau très-commun près de Damas, & dont il est beaucoup parlé dans les auteurs Arabes. Ils le décrivent comme un peu plus gros qu'une oie, avec de courtes ailes, à proportion de sa corpulence, ce qui l'empêchant de voler aisément, augmente le plaisir des chasseurs de Syrie. Par le lieu que fréquente cet oiseau, & par cette simple description, il paroît que ce doit être l'outarde, qu'on voit en quantité dans les campagnes de Damas, & qu'on chasse avec des chiens courans dans toutes les plaines sablonneuses de ces cantons-là. (*D. J.*)

HUBERT (L'ORDRE DE SAINT), ordre de chevalerie, institué par Girard V, duc de Juliers en 1473, pour rendre graces à Dieu des victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis; il le mit sous l'invocation de *saint Hubert*, évêque de Liege.

On croit que cet ordre s'éteignit en 1487.

La croix de l'ordre étoit patée, émaillée d'azur, ornée de douze diamans & de huit perles, & anglée de vingt rayons d'or ondoyans & droits alternativement, cinq à chaque angle; au centre étoit une médaille d'or en ovale couché, où étoit représenté *saint Hubert* à genoux devant une croix entre les bois d'un cerf.

La devise, *in fide sta firmiter*, étoit autour de la médaille.

Les chevaliers portoient un ruban rouge en écharpe, où pendoit cette croix. (*G. D. L. T.*)

HUBERT, SAINT- (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au comté de Chiny, avec une abbaye, dont l'abbé est sous la protection de la France. Ce bourg est aux confins des Ardennes, à 8 lieues N. E. de Bouillon, 10 S. E. de Dinant, 16 S. O. de Liege, 60 N. E. de Paris. *Long.* 23; *lat.* 53. (*D. J.*)

HUBET, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tremecen, sur une montagne, à une demi-lieue de Tremecen. *Long.* 17, 15; *lat.* 34, 32. (*D. J.*)

HUCHE, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi un vaisseau qui a la pouppe fort haute. (*Z.*)

HUCHE, (*Econom. domest. & Forges.*) coffre de bois, où l'on pêtrit le pain. Dans les grosses forges on donne le même nom à un réservoir particulier d'eau, d'où elle tombe sur une roue, & la fait mouvoir.

HUCHET, s. m. (*Vener.*) petit cor qui sert au chasseur pour parler à ses chiens.

HUCHET, s. m. *venatoria buccina*, (*Blason.*) petit cor-de-chasse qui sert à appeller les chiens. Il paroît dans l'écu sans attache.

Huchet vient du vieux verbe *hucher*, qui a signifié *appeller*, lequel étoit dérivé, selon Ducange, de *hucciare*, mot de la basse latinité en la même signification.

De Bernard de Javersac, d'Astruge, de Monsanson, à Paris; *d'or à trois huchets de gueules.* (*G. D. L. T.*)

HUCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, troisieme métropole de la province de Chékiang. Elle est remarquable par cinq temples consacrés aux hommes illustres. *Long.* 137, 50; *lat.* 30, 2. (*D. J.*)

HUCIPOCHOT, s. m. (*Bot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne. Il traîne à terre; sa feuille est à trois pointes; la fleur menue, rouge, assemblée au bout des branches; son fruit comme la noisette, de même forme en grosseur, renfermant trois amandes blanches. Il porte toute l'année, feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que six ou sept de ses amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas; mais un peu de viande prise immédiatement après, arrête son action: on l'appelle aussi *huciſpacols*. *Dictionnaire de Trevoux.*

HUDSON, BAIE d', (*Géog.*) La *baie d'Hudson* est un grand golfe de la mer du

nord, au ſeptentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, entre l'Eſtotiland, la nouvelle France, & le nouveau Southwalles.

HUDSON (*Henri*), fameux pilote anglois, la découvrit en 1640 plus exactement que Frédéric Anſchild, danois, qui avoit connu le premier cette baie; *Hudſon* cherchoit comme lui, un paſſage pour aller de la mer du nord à celle du ſud.

Cette baie s'étend du nord au ſud, depuis les 64 degrés d'élévation du pole juſqu'au 51. Sa largeur de l'orient à l'occident, eſt fort inégale; elle a près de 200 lieues dans ſa partie ſeptentrionale, mais le fond de la baie a à peine 35 lieues de large.

Rien n'eſt plus affreux que les environs de la *baie d'Hudſon;* de quelque côté qu'on jette les yeux, on n'apperçoit que des terres incultes & incapables de culture; que des rocs eſcarpés qui s'élevent juſqu'aux nues, entrecoupés de ravines profondes, & de vallées ſtériles, où le ſoleil ne pénétra jamais, & que les neiges & les glaçons éternels rendent inabordables. La mer n'y eſt libre que depuis le mois de juillet, juſqu'à la fin de ſeptembre, encore y rencontre-t-on alors aſſez ſouvent d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grandes peines, pour ſe débarraſſer de ces glaces qui les aſſiégent.

Ce qui attire les Européens dans ces affreux pays, c'eſt le *lucri ſacra fames;* c'eſt que nulle part la traite des pelleteries ne ſe fait avec plus de profit. Ce ſont les meilleures du Canada, & qu'on trouve au meilleur marché, à cauſe de la miſere des ſauvages qui les fourniſſent, ſur-tout de ceux qui fréquentent le port Nelſon. *Voyez* HUDSON, *baie d' (Commer.)* Ces ſauvages ne ſont pas ſeulement miſérables, mais petits & mal faits. Ils habitent l'été ſous de tentes faites de peaux d'orignal ou de caribou, nom qu'on donne aux rennes en Amérique; l'hiver, ils vivent ſous terre comme les Lapons, les Samoyedes, ſe couchent comme eux pêle-mêle, pour être plus chaudement, & ſe nourriſſent de chair ou de poiſſon crud, car leur pays n'eſt que glace, & ne produit autre choſe.

En effet, nous ne connoiſſons rien de comparable au froid qu'a éprouvé le capitaine Middleton dans l'habitation même des Anglois, à la *baie d'Udſon*, ſous la latitude de 57d 20′, & dont il a fait le triſte récit à la ſociété royale de Londres.

Quoique les maiſons de cette habitation ſoient faites de pierre; que les murs aient deux piés d'épaiſſeur; que les fenêtres ſoient fort étroites, & garnies de volets fort épais, que l'on tient fermés pendant dix-huit heures tous les jours; quoique l'on faſſe dans ces chambres de très-grands feux quatre fois par jour, dans de grands poëles faits exprès; que l'on ferme bien les cheminées, lorſque le bois eſt conſommé, & qu'il n'y reſte plus que de la braiſe ardente, afin de mieux conſerver la chaleur, cependant tout l'intérieur des chambres & les lits ſe couvrent de glace de l'épaiſſeur de trois pouces, que l'on eſt obligé d'ôter tous les jours. On ne s'éclaire dans ces longues nuits, qu'avec des boulets de fer de 24, rougis au feu, & ſuſpendus devant les fenêtres. Toutes les liqueurs gelent dans ces appartemens; & même l'eau-de-vie dans les plus petites chambres, quoique l'on y faſſe continuellement un grand feu.

Ceux qui ſe haſardent à l'air extérieur, malgré leurs doubles & triples habillemens de fourrures, non ſeulement autour du corps, mais encore autour de la tête, du cou, des piés & des mains, ſe trouvent d'abord engourdis par le froid, & ne peuvent rentrer dans les lieux chauds, que la peau de leur viſage ne s'enleve, & qu'ils n'aient quelquefois les doigts des piés gelés.

On peut encore juger de la rigueur du froid extérieur, ſur ce que le capitaine Middleton rapporte, que les lacs d'eau dormante, qui n'ont que 10 à 12 piés de profondeur, ſe gelent juſqu'au fond, ce qui arrive également à la mer qui ſe gele à la même hauteur. La gelée eſt ſeulement un peu moindre dans les rivieres qui ſont plus près de la mer, & où la marée eſt forte.

Le grand froid fait fendre quelquefois cette glace avec un bruit étonnant, preſque auſſi fort que celui du canon.

Il y a donc lieu de croire que le froid qu'on éprouve à la *baie d'Hudſon*, eſt pour le moins auſſi grand que celui qu'on reſſent en Sibérie, même à Jeniſeskoi, dont on peut voir l'article; mais pour en être parfaitement sûr, il faudroit avoir des

observations du thermometre à la *baie d'Hudson*, & nous n'en avions pas encore en 1750. La société royale est ici priée de nous en procurer à l'avenir; ce soin n'est pas indigne d'elle. *(D. J.)*

HUDSON, *(Compagnie de la baie d')* *Commerce.* Société de négocians anglois qui se forma vers le milieu du dernier siecle pour le commerce de cette partie la plus septentrionale de l'Amérique, où les Européens aient des colonies.

La belle pelleterie que Hudson rapporta de cette baie, où il avoit été obligé de passer l'hiver après sa découverte, persuada sa nation qu'on pouvoit y établir un commerce avantageux de cette précieuse marchandise. Alors plusieurs négocians anglois formerent une société, & envoyerent sur les lieux le capitaine Nelson, qui fonda la premiere colonie de cette baie, & éleva un fort de son nom à l'embouchure d'une grande riviere qui s'y jette, & qui prend sa source du lac des Assinipouals.

En 1670, une charte de Charles II, en faveur du prince Robert & de ses associés, leur accorda inconsidérément pour toujours en propriété toutes les terres voisines & au delà de la baie de *Hudson*, qui ne sont point occupées par quelque autre peuple, avec le commerce exclusif de peaux d'ours, de martres, d'hermines, & autres fourrures abondantes dans ces contrées.

La colonie fut déclarée, par cette charte, relever du château royal de Gréenwich, dans le comté de Kent; S. M. B. ne se réservant que la foi & hommage, avec une redevance de deux élans & de deux castors noirs par an, payables quand ils seroient demandés.

Pour le gouvernement de la compagnie, on établit un gouverneur, un député & sept directeurs.

Son premier fonds capital étoit de 10500 livres sterlings (341500 liv. tournois); & ce fonds modique, qui fut suffisant pour les dépenses de l'établissement, a si bien prospéré, qu'en 1690 la compagnie, pour mettre quelque proportion entre ses dividendes & son capital, prit le parti de le tripler en apparence par un appel simulé sur ses actionnaires, en sorte que chacun d'eux, sans rien débourser, vit avec joie ses fonds tripler; & pour dire quelque chose de plus, les actions de cette compagnie ont valu jusqu'à 500 livres sterlings. Il est vrai que les guerres presque continuelles qu'il y a eu entre la France & la Grande Bretagne jusqu'à la paix d'Utrecht, ont souvent apporté de grandes diminutions à la valeur des actions de cette société.

Les François & les Anglois se sont alternativement plusieurs fois chassés de leurs établissemens, les uns pour confirmer leur commerce de pelleterie sur le lac supérieur, les autres pour se maintenir dans le même négoce qu'ils avoient attiré à la baie de *Hudson.*

Enfin, cette baie a été rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht; & les François qui s'en étoient emparés pendant la guerre pour la succession d'Espagne, & qui y avoient construit de nouveaux forts, l'abandonnerent dans l'état qu'elle se trouvoit.

La *compagnie d'Hudson*, au moyen de la paix dont l'Angleterre a joui depuis 1712 jusqu'en 1720, augmenta jusqu'à 135000 livres sterlings (2280500 livres tournois) ses fonds, qu'elle estima (morts & vifs) 94500 liv. sterlings (2273500 l. tournois.)

En effet, quoique le seul négoce de ce pays-là se borne aux pelleteries, il faut que les profits soient bien grands, puisque les deux nations rivales s'en disputent de nouveau la possession, sans se rebuter du froid extrême qu'il fait dans cette partie de l'Amérique, & qui subsiste sept mois de l'année, pendant lesquels la neige y tombe ordinairement de dix ou douze piés de haut; la mer s'y glace à la même épaisseur, & les arbres & les pierres s'y fendent par l'excessive rigueur des gelées: ajoutez que le pays ne fournit absolument rien pour la nourriture, ni pour le vêtement des habitans de ces tristes & malheureuses contrées.

Au reste, l'auteur françois qui a pris, dans un petit ouvrage sur le commerce, le nom de *Nickole*, a fait voir combien la *compagnie de la baie d'Hudson* est un exemple sensible & déplorable de cette vérité, qu'une compagnie exclusive peut jouir long-temps du négoce le plus lucratif, & négliger toutes les facilités qu'elle a de l'augmenter au mépris de son devoir & de l'intérêt de la nation dont elle est membre. *(D. J.)*

HUDWICHWALD, *(Géogr.)* ville maritime de Suede, capitale de l'Helſingie, ſur la côte orientale du golfe de Bothnie, entre les iſles d'Agan & de Holſoon. *Long. 36, 10; lat. 60, 40. (D. J.)*

HUE, *Sinoa*, *(Géogr.)* ville d'Aſie, capitale, & la ſeule de la Cochinchine, avec un palais fortifié où le roi fait ſa réſidence; elle eſt dans une plaine partagée de l'eſt à l'oueſt par un grand fleuve. *Long. 132, 40; latit. 17, 40. (D. J.)*

HUED-YL-BARBAR, *(Géogr.)* fleuve d'Afrique. Il tire ſa ſource du grand Atlas, près de la ville de Lorbus au royaume de Tunis, & ſe jette dans la mer près du port de Tabure; c'eſt le *Rubricatus* de Ptolomée. *(D. J.)*

* HUÉE, ſ. f. *(Gramm.)* cri d'improbation de la multitude. Un mauvais poëte ſe fait huer au théatre. On hue un mauvais acteur, une mauvaiſe actrice. On hue dans les rues un prêtre ou un moine qui ſort d'un mauvais lieu.

* HUER, v. act. *(Gramm.)* c'eſt déſapprouver par une huée. Ce mot eſt de vénerie. On *hue* le loup, ou on le pourſuit à grands cris. Il eſt auſſi de pêche. On *hue* le poiſſon; le poiſſon eſt *hué* ou pouſſé par les cris des pêcheurs vers les filets. On *hue*, en fauconnerie, en imitant le cri du hibou.

HUESCA, *(Géogr.)* ancienne ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, avec un riche évêché, ſuffragant de Saragoſſe, & une univerſité. Autrefois Sertorius, au rapport de Plutarque, y avoit établi une académie; on la nommoit alors *Oſca*. Elle eſt dans un terrein fertile & excellent en vin, ſur l'Innela, à 9 lieues N. O. de Balbaſtro, 14 N. E. de Saragoſſe. *Long. 17, 22; latit. 42, 2. (D. J.)*

HUESCAR, *(Géogr.)* ville d'Eſpagne au royaume de Grenade, dans une plaine, au pié du mont Sagra, à 2 lieues N. E. de Grenade. *Long. 15, 50; lat. 37, 32. (D. J.)*

HUESNE, *(Géogr.)* petite iſle de la mer Baltique dans le Sund, qui n'a rien de remarquable que pour avoir été le lieu de l'obſervatoire immortel de Tycho-Brahé. On l'appelle plus communément *Ween*, *voyez* WEEN & URANIBOURG. *Long. 30, 40. (D. J.)*

* HUEI PACHTLI, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* douzieme mois des Mexiquains; il répond à un jour de notre octobre, leur année commençant au 26 février, & ayant dix-huit mois de chacun vingt jours. On l'appelle quelquefois ſeulement *pachtli*.

HUGRA, *(Géogr.)* riviere de Ruſſie qui ſe jette dans celle d'*Occa*.

HUGUENOT, ſub. & adj. *(Hiſt. mod.)* nom que les catholiques ont donné par ſobriquet aux proteſtans calviniſtes; mais ils n'ont pas appliqué à ce mot le vrai ſens qu'il avoit dans ſon origine, & ni Paſquier, ni Ménage, ni le P. Daniel, n'ont ſu le deviner. Le voici:

L'évêque de Geneve qui, ſuivant la remarque de M. de Voltaire, diſputoit le droit de ſouveraineté ſur cette ville au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats d'Allemagne, fut obligé de fuir au commencement du ſeizieme ſiecle, & d'abandonner le gouvernement aux citoyens, qui recouvrerent alors leur liberté. Il y avoit déja depuis aſſez long-temps deux partis dans Geneve, celui des proteſtans, & celui des catholiques romains. Les proteſtans s'appelloient entr'eux *egnots*, du mot *eid-gnoſſen*, alliés par ſerment; les *egnots* qui triompherent, attirerent à eux une partie de la faction oppoſée, & chaſſerent le reſte. Delà vint que les proteſtans de France eurent le nom d'*egnots*, & par corruption de *huguenots*, dont la plupart des écrivains françois inventerent depuis de vaines ou d'odieuſes origines. Telle eſt l'étymologie de ceux qui tirent ce mot du roi *Hugon*, dont on faiſoit peur aux enfans en Touraine: telle eſt encore l'opinion de Caſtelnau Mauviſſiere, qui dérive ce terme d'une petite monnoie, qu'on a ſuppoſé valoir une maille du temps de Hugues-Capet, par où l'on a voulu ſignifier que les proteſtans ne valoient pas une maille, & qu'ils étoient une monnoie de mauvais aloi. Ces inſinuations ont fait couler des torrens de ſang. *(D. J.)*

HUGUENOTTE, ſ. f. *(Cuiſine.)* gros vaiſſeau, bas & large, de terre cuite & verniſſée, où les petites gens font leur potage, & mettent cuire du bœuf à la mode, & autres mets qu'on prépare en les étouffant.

HUGUES CAPET, *(Hiſt. de France.)*

Louis V, roi de France, mourut sans enfans; le droit de la naissance appelloit au trône Charles, duc de la basse-Lorraine, oncle de ce prince. Mais *Hugues Capet*, arriere-petit-fils de Robert le fort, sut l'en exclure, & fit couronner Robert, son fils, pour régner sous son nom. L'année 987 fut l'époque de cette révolution. Charles prit les armes & s'empara de Laon, mais il fut fait prisonnier dans sa conquête. *Hugues* fit déposer Arnould, archevêque de Rheims, qui l'avoit trahi. Il étoit plus aisé alors d'ôter la couronne à un roi, que la mître à un évêque. Paisible possesseur du royaume, *Hugues* fit d'Abbeville un boulevard contre les Normands, soumit la Guienne, fit rentrer dans le devoir les comtes de Flandres & de Vermandois, & mourut l'an 996. Il est le chef de la troisieme race des rois de France. (*M.* DE SACY.)

HUIA, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre qui ressemble à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blanche, qui environne une matiere noire ou grise.

HUILE, s. f. (*Chymie, Pharmacie, Mat. médic. Diete.*) Le système des connoissances chymiques bien résumé, porte à croire qu'il existe une *huile* générale, universelle, un principe huileux primitif, très-analogue au soufre commun, du même ordre de composition que ce corps, formé même très-probablement des mêmes principes de l'acide vitriolique & du phlogistique.

Le principe huileux, considéré sous ce point de vue, ne différera du soufre commun, que comme la plupart des substances végétales & animales different des substances analogues que renferme le regne minéral, le vinaigre radical de l'acide du vitriol, par exemple, c'est-à-dire, par une plus grande atténuation, un degré supérieur de subtilité, une mixtion plus délicate due aux élaborations propres à l'économie végétale ou animale, & peut-être à la surabondance du principe aqueux qui est particulier à ces deux regnes. L'*huile* peut être conçue aussi comme étant au soufre ce qu'une *huile* rectifiée est à la même *huile brute*. Ce rapport seroit démontré sans doute, si on réussissoit à porter, par des rectifications, le soufre commun à l'état de ténuité spécifique de l'*huile*, à décomposer l'*huile*, & à démontrer ses principes aussi clairement qu'on a démontré ceux du soufre; & enfin à composer de l'*huile* artificielle, comme on sait produire du soufre par art, & à la former des mêmes principes. Or je crois bien que ces trois problêmes pratiques doivent se ranger parmi les recherches chymiques les plus sublimes, mais non pas parmi les tentatives téméraires, les efforts supérieurs à l'art. Je crois même pouvoir me promettre de fournir cette démonstration complete, si je retrouve le loisir nécessaire pour continuer, sur l'analyse végétale, les travaux que j'avois commencés dans le laboratoire du feu M. le duc d'Orléans.

Ce qui augmente la difficulté de l'entreprise, c'est que la nature ne présente point de cette *huile* pure primitive, & que l'art n'est pas parvenu jusqu'à présent à dépouiller les moins composées de tout principe hétérogene, de tout alliage. Celle de toutes les *huiles* connues qui approche le plus de la simplicité absolue, c'est l'éther des chymistes modernes, ou l'*huile* retirée de l'esprit-de-vin par l'intermede des acides minéraux. *Voyez* ETHER.

Les diverses *huiles* que nous connoissons, sont composées de l'*huile* primitive, & d'un autre principe ou de plusieurs autres principes. Ce sont ces divers principes & leurs différentes proportions qui en constituent les genres & les especes. Cette idée de la composition & des différences essentielles qui distinguent les *huiles* entr'elles, est, ce me semble, plus exacte & plus lumineuse que celle qu'on s'en feroit communément, en considérant chaque espece d'*huile* comme un composé ou un mixte essentiellement différent, ou n'ayant tout au plus de commun avec les autres especes que le phlogistique; car il n'est pas égal de dire qu'une telle *huile* est formée par l'union d'un principe huileux universel, & de plus ou moins d'acide, ou que cette *huile* admet plus ou moins d'acide dans sa mixtion ou dans sa composition primordiale. D'après la derniere théorie, que je crois une erreur, on pourra déduire que l'acide est un des principes constitutifs de l'*huile*, de ce que « si on triture long-temps certaines *huiles* avec un sel alkali, & qu'on dissolve ensuite cet alkali dans l'eau, il donne des cryſtaux d'un

véritable

véritable ſel neutre » ; au lieu que d'après la premiere maniere d'enviſager notre objet, cette apparition d'un ſel neutre n'annoncera qu'un acide étranger à l'*huile*, combiné au principe huileux dans celle qui préſente ce phénomene, de même qu'une ſubſtance *comme gommeuſe* eſt combinée au principe huileux dans les *huiles* par expreſſion, ou l'alkali fixe à une *huile* quelconque dans le ſavon. Et certes, les compoſitions auſſi intimes que celles d'un corps très-ſimple, tel qu'eſt l'*huile*, ne ſe détruiſent pas par des moyens auſſi vulgaires que la trituration avec un ſel alkali ; c'eſt bien une opération d'un autre ordre que de démontrer la compoſition primitive de l'*huile*.

On range les diverſes *huiles* ſous le petit nombre des claſſes générales ſuivantes : on a les *huiles* eſſentielles, les *huiles* graſſes, & les *huiles* empyreumatiques. La ſeule qualité vraiment générale ou eſſentielle qui convient à toute *huile* ſans exception, c'eſt l'inflammabilité & la miſcibilité à une autre *huile* quelconque.

Huiles eſſentielles. Toutes les parties des végétaux qui ſont aromatiques ou odorantes, du moins le plus grand nombre, contiennent une *huile* ſubtile, légere, volatile, renfermée dans de petites loges ou véſicules, ſenſibles même aux yeux nus dans quelques ſujets, comme dans les fleurs d'orange, l'écorce d'orange, de citron, les feuilles de mille-pertuis, *&c.* Cette *huile* eſt libre, exempte de toute union chymique dans ces petits réſervoirs ; il ne faut opérer aucune diviſion chymique pour l'en retirer ; les opérations par leſquelles on l'obtient, ſont toutes auſſi méchaniques, ou, ſi l'on veut, toutes auſſi phyſiques que l'action de vuider une bouteille ; elles ne ſont point partie de l'analyſe végétale. *Voyez* DISTILLATION & VÉGÉTALE ANALYSE. Les baumes liquides fourniſſent auſſi une pareille *huile* : quelques inſectes, comme la fourmi, en contiennent auſſi.

Cette *huile* eſt appellée encore *éthérée* & *aromatique*. Le principe odorant dont elle eſt pénétrée, paroît étrange à ſa compoſition : on peut retirer ce principe des végétaux chargés d'*huile* eſſentielle, pur, ſeul, au moins étendu ſeulement dans le principe aqueux, libre, volatil, de ces végétaux, & ſans qu'un atome d'*huile* ſoit entraîné avec lui ; en un mot, ſous la forme d'eau eſſentielle, *voy. l'art.* EAUX DISTILLÉES. Il paroît auſſi que c'eſt à ce principe que les *huiles* eſſentielles doivent leur volatilité ; car dès qu'elles en ont été dépouillées ; dès qu'un végétal a donné ſon eau eſſentielle, l'*huile* reſtée dans ſes réſervoirs a perdu ſa volatilité ; un végétal épuiſé de ſa partie aromatique par une opération qui n'a pas entraîné en même temps ſon *huile* eſſentielle, ne donne plus cette *huile* par la même opération qui l'enleve toute entiere, lorſquelle eſt chargée du principe aromatique.

La méthode la plus uſitée & la plus générale, qu'on emploie pour obtenir les *huiles* eſſentielles, eſt préciſément celle qui eſt décrite à l'*art.* EAUX DISTILLÉES, ſous le nom de *ſecond appareil* ou *ſecond procédé* ; ſavoir, la diſtillation de ces matieres avec addition d'eau commune, ou mieux encore d'eau diſtillée de la même plante, toutes les fois qu'on en a ; & au moins n'en manque-t-on point pour les opérations qui ſuivent la premiere, quand on fait pluſieurs diſtillations de ſuite. Cette opération exécutée ſur les plantes aromatiques, donne conſtamment ces deux produits, l'eau diſtillée, & l'*huile* eſſentielle. La ſeule manœuvre particuliere qu'elle exige donc, relativement à ce dernier produit, c'eſt celle par laquelle on la ſépare de l'eau : la voici. Si on reçoit l'eau mêlée de gouttes d'*huile* dans les matras ordinaires, on laiſſe raſſembler ces gouttes par le repos, ce qui ſe fait en fort peu de temps. Si l'*huile* eſt plus légere que l'eau, on remplit le matras au point qu'elle s'éleve juſqu'au plus haut de ſon cou ; alors on verſe preſtement toute l'*huile*, & une bonne partie de l'eau contenue ſous elle, dans un entonnoir de verre à queue fort étroite, & dont on bouche la petite ouverture inférieure avec le doigt ; on attend que l'*huile* ſe ſoit ramaſſée au deſſus de l'eau, alors on débouche une partie de l'ouverture inférieure, en retirant tout doucement le doigt, & on laiſſe échapper l'eau, par un petit filet, juſqu'à la derniere goutte ; on referme l'ouverture dès que l'*huile* eſt parvenue ſur le doigt, & on la laiſſe tomber enſuite dans le vaiſſeau où on veut la ſerrer. Si l'*huile* eſt plus peſante que l'eau, on ſépare par inclination la plus

grande partie de l'eau, & on verſe l'*huile*, avec ce qui reſte d'eau, dans l'entonnoir, *&c.* Il y a un récipient particulier, deſtiné à faciliter la ſéparation des *huiles* eſſentielles plus légeres que l'eau : c'eſt un matras, qui porte en dehors une eſpece de chantepleure, ou de tuyau recourbé, qui part du fond du vaiſſeau, & dont la courbure s'éleve juſqu'à un pouce près de l'embouchure ou goulot du matras. *Voyez les planches de chymie.* Il eſt clair que lorſque la liqueur reçue dans un pareil vaiſſeau, s'eſt élevée dans le cou juſqu'au deſſus du niveau de la courbure du tuyau, la liqueur contenue dans ce vaiſſeau doit ſe répandre par le tuyau, & que c'eſt la couche inférieure de cette liqueur qui doit ſe vuider la premiere ; ainſi, la liqueur provenue de la diſtillation, tendant continuellement à élever la liqueur du matras au deſſus de ce niveau, la partie aqueuſe de cette liqueur, qui eſt la dominante, & qui gagne le fond du vaiſſeau, eſt vuidée à meſure que le produit de la diſtillation y eſt reçu ; & l'*huile*, qui ſurnage, ſe ramaſſe dans la partie ſupérieure du vaiſſeau, en gagne peu à peu la partie moyenne, & peut parvenir enfin à le remplir preſque tout entier. Quand l'opération, ou le nombre d'opérations qu'on ſe propoſoit d'exécuter de ſuite eſt fini, on vuide par le même tuyau l'eau qui peut être reſtée dans le fond du matras, en l'inclinant doucement. Il eſt évident qu'un pareil inſtrument ne peut être employé à la ſéparation des *huiles* plus peſantes que l'eau, mais qu'on peut, pour la ſéparation de celles-là, en compoſer un ſur le même principe, en renverſant la diſpoſition du tuyau, la faiſant partir du haut du matras, & portant le bec de l'alambic, ou du ſerpentin, juſqu'au milieu du matras.

L'eau employée dans la diſtillation des *huiles* eſſentielles, ne paroît ſervir qu'à ramollir les parois des véſicules qui la contiennent, à les diſpoſer ainſi à être facilement rompues par l'*huile* raréfiée, tendant à l'état d'expanſion vaporeuſe ou de volatilité, & à borner, à déterminer, d'une maniere invariable, le degré de feu propre à les élever auſſi inaltérées qu'il eſt poſſible ; peut-être auſſi que la vapeur de l'eau qui les accompagne favoriſe leur volatilité, ſoit en ſoutenant leur expanſion, leur état de vapeur, par ſa chaleur, ſoit en les entraînant dans ſon propre tourbillon. Il ſeroit démontré que l'eau ne concourt point à la diſtillation des *huiles* eſſentielles à ce dernier titre, ſi une *huile* eſſentielle, déja délivrée de ſes petites priſons, s'élevoit preſqu'entiérement dans un appareil où elle ſeroit renfermée ſeule dans la cucurbite, & où on lui appliqueroit le même degré de chaleur qu'elle éprouve étant répandue dans de l'eau bouillante. Ce degré eſt ſupérieur à la chaleur du bain-marie. *Voyez l'article* FEU.

Les *huiles* eſſentielles de citron, de cédrat, & de tous les fruits de cette claſſe, qu'on nous rapporte de Toſcane & de la côte de Gênes, ſous le nom d'*eſſences*, ſont retirées ſans le ſecours du feu. Les écorces de ces fruits contiennent beaucoup d'*huile*, & elle eſt ramaſſée, en maſſes aſſez conſidérables, dans des veſſies très-minces, pour qu'elle en découle abondamment, en perçant ou rompant ces veſſies. Il n'eſt perſonne qui n'ait preſſé entre ſes doigts un zeſte d'orange ou de citron : la liqueur qu'on en exprime eſt de l'*huile* eſſentielle. Les Toſcans & les Génois expriment ces écorces contre des plateaux de verre, appliqués ſur de la glace, ou bien roulent ces fruits ſur l'embouchure hériſſée de pointes d'un entonnoir, placé ſur un vaiſſeau, où toutes les gouttes ſorties des petites bleſſures infiniment multipliées, vont ſe ramaſſer. On retire encore des *huiles* eſſentielles de quelques ſubſtances aromatiques, des clous de girofle, par exemple, en les diſtillant *per deſcenſum* ; mais cette méthode eſt imparfaite. *Voyez* GIROFLE & *DESCENSUM*.

Propriétés chymiques des huiles *eſſentielles.* Elles ſont ſolubles par l'eſprit-de-vin, & d'autant plus qu'elles ſont plus dures. Elles s'épaiſſiſſent en veilliſſant, & prennent la conſiſtance de baume, & même de réſine. *Voy.* BAUME & RÉSINE. On les préſerve, autant qu'il eſt poſſible, de cet accident, en les gardant dans des vaiſſeaux exactement fermés, & mieux encore ſous l'eau, & dans des lieux frais. Elles peuvent être reſſuſcitées, du moins en partie ; c'eſt-à-dire, rétablies en état d'*huile* fluide, par la diſtillation avec l'eau ; elles ont perdu cependant, en s'épaiſſiſſant, une partie de leur odeur, qui ne ſe rappelle point par la diſtillation, ou à la

place de laquelle il ne s'en développe point de nouvelle qui la répare. Les *huiles* essentielles, retirées des divers végétaux, varient considérablement entr'elles, soit par la consistance, soit par la disposition plus ou moins grande à s'épaissir, soit par la gravité spécifique, soit par la couleur, *&c.* Une différence très-générale, est celle qui distingue les *huiles* qui sont naturellement concretes, comme le camphre, ou celles qui le deviennent, qui se gelent à un très-léger degré de froid, comme celle d'anis, *&c.* de celles qui sont très-fluides, & constamment fluides, comme celle de térébenthine, de citron, *&c.* ces caracteres particuliers, quand ils sont remarquables, sont exposés aux *articles particuliers*. Une distinction générale, assez singuliere encore, c'est celle qui divise les *huiles* essentielles en plus légeres que l'eau, & en plus pesantes que ce liquide. Celles qui sont fournies par les plantes de notre pays, de ces climats tempérés, sont toutes, sans exception, plus légeres que l'eau ; & celles qui sont fournies par les végétaux des pays chauds, par tous les bois, écorces, fruits, racines exotiques, par les épiceries, les aromates des Indes, soit occidentales, soit orientales : en un mot, de tous les climats très-chauds, sont plus pesantes que l'eau, à l'exception du camphre. Il y a sur ce point quelques autres variétés, peut-être accidentelles, qui ne sont pas encore bien déterminées.

Toute l'*huile* qu'on retire des baumes, des résines & des bitumes, par la violence du feu, est très-analogue aux *huiles* essentielles. *Voyez* RÉSINE & TÉRÉBENTHINE.

Les parties aromatiques des plantes que nous avons exceptées plus haut, de l'observation générale qui attribue de l'*huile* essentielle à toutes ces substances, sont les fleurs de jasmin, de tubéreuse, de muguet, de hyacinthe, de narcisse & de lis, qui ont toutes entr'elles une analogie sensible. L'essence de jasmin, qu'on trouve communément chez les parfumeurs, est une *huile* par expression, de l'excellente *huile* de ben, imprégnée du parfum du jasmin, par une manœuvre fort simple. *Voyez* JASMIN.

Usages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles *essentielles*. Les *huiles* essentielles, récentes, subtiles, très-aromatiques, ont un goût amer, âcre, vif, brûlant, qui annonce les vertus suivantes, qu'elles possedent en effet : elles sont, dans l'usage intérieur, cordiales, toniques, échauffantes, diurétiques, sudorifiques, stomachiques aphrodisiaques, utiles pour corriger la mauvaise odeur de la bouche, *gravem spiritum*. On doit les donner toujours sous la forme d'*éléosaccharum* (*V.* ÉLÉOSACCHARUM), soit pour les rendre miscibles aux humeurs digestives aqueuses, soit pour châtier leur trop grande activité, par laquelle elles pourroient irriter & même enflammer l'estomac & les intestins. Malgré ce correctif, on ne doit les donner encore qu'aux sujets d'une constitution lâche, peu mobile, peu inflammable. Leur usage externe est plus général : ces *huiles*, sur-tout celle qu'on retire de la térébenthine, sous le nom d'*esprit*, sont éminemment résolutives, anti-septiques, brûlantes, *cathæretica* ; ces vertus les rendent très-efficaces, pour résoudre les tumeurs molles, indolentes, lymphatiques, & pour dissiper les douleurs des membres. La dissolution de ces *huiles* dans l'esprit-de-vin, le baume spiritueux de Fioraventi, par exemple, qui n'est autre chose qu'une pareille dissolution, remplit les mêmes vues d'une maniere encore plus assurée. Les *huiles* essentielles, vives, sont employées, presque à titre de spécifique, dans les plaies des membranes, des nerfs, des tendons; c'est sur-tout dans ces cas qu'on emploie communément l'*huile* très-subtile, ou esprit de térébenthine. On emploie encore cette *huile* dans le traitement de la carie ; un brin de coton, imbibé de quelques gouttes d'une *huile* essentielle très-aromatique, de celle de girofle, par exemple, & introduit dans le creux d'une dent cariée, suspend puissamment la douleur qui accompagne quelquefois la carie des dents.

Une *huile* essentielle, unie chymiquement au soufre, forme avec lui un composé, connu sous le nom de *baume de soufre*. Ce composé est un remede, qui doit principalement ses qualités médicamenteuses au soufre. *Voyez* SOUFRE.

Une *huile* essentielle, combinée avec l'alkali fixe ordinaire, forme une espece de savon, appellé par les gens de l'art, *savon de Starkey*. *Voyez* SAVON.

Les esprits volatils, aromatiques, huileux, de Sylvius, doivent leur qualité d'huileux & d'aromatique à des *huiles* essentielles. *Voyez* ESPRIT VOLATIL, AROMATIQUE, HUILEUX.

Les *huiles* essentielles fournissent aux apothicaires une des matieres avec lesquelles ils aromatisent plusieurs préparations pharmaceutiques, comme potions, firops, gelées, juleps, emplâtres même. Il faut toujours les employer, sous la forme d'éléosaccharum, dans les liqueurs aqueuses destinées à l'usage intérieur.

C'est encore à des *huiles* essentielles que plusieurs liqueurs spiritueuses, destinées à l'usage de nos tables, doivent leur parfum. Celles qui joignent à la saveur connue de l'esprit-de-vin, un goût vif, brûlant, passager, momentané, telles que la bonne eau de cannelle, & l'anis rouge de bologne, doivent ce piquant à un peu d'*huile* essentielle : la même saveur est due à la même cause dans les diabolini d'Italie.

On parfume la limonnade avec l'*huile* essentielle de l'écorce des citrons mêmes qu'on emploie, dont on forme sur le champ un éléosaccharum. *Voyez* ELÉOSACCHARUM.

Huiles grasses. Celles-ci sont encore libres, nues, isolées, ramassées à part dans de petits réservoirs, & elles appartiennent proprement au regne végétal. Les graisses animales ont à la vérité la plus grande analogie avec ces substances, mais elles ne sont pas, dans le langage de l'art, compriſes sous la même dénomination. Les *huiles* grasses sont répandues dans toute la substance des sujets qui les contiennent, au lieu que les cellules des *huiles* essentielles ne sont placées qu'à la surface, dans l'enveloppe ou membrane extérieure des végétaux pourvus de cette substance.

Les semences appellées *émulsives* (*Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES), c'est-à-dire, celles qui étant pilées avec de l'eau donnent une liqueur laiteuse, ou une émulsion (*Voyez* ÉMULSION), contiennent de l'*huile* grasse. La semence, proprement dite, de tous les fruits à noyau, ou à coque, de notre pays, telle que celle de noix, d'amande, de pignon, de noisette, de pêche, d'olive, *&c.* celle de tous les fruits à pepin, c'est-à-dire, tous les pepins ; les semences appellées froides, les semences de lin, de toutes les especes de chou, de rave, de navet, de pavot, *&c.* contiennent une pareille *huile*. La chair ou pulpe qui recouvre le noyau de l'olive, en contient beaucoup aussi ; c'est une substance jusqu'à présent unique à cet égard. Le jaune d'œuf fournit aussi une *huile* très analogue à celles-ci.

On retire l'*huile* grasse de tous ces sujets en les écrasant, les pilant, les réduisant en pâte, & en exprimant cette pâte, par le moyen d'une presse, ou d'un fort pressoir, par l'opération en grand. Cette manœuvre est variée, sur les divers sujets, par quelques circonstances de manuel. *Voy. les art. particuliers* LIN, NAVETTE, OLIVE. Ce moyen de retirer les *huiles* grasses, a fait donner à l'espece, dont nous avons seulement parlé jusqu'à présent, le nom d'*huiles par expression*, en latin *olea pressa* ou *expressa*, & c'est-là leur domination spécifique & la plus ordinaire.

Il y a une autre espece d'*huile* grasse, caractérisée par la circonstance de se séparer des corps qui la renferment, par le moyen de l'eau bouillante, ou de la décoction de ces corps. Le cacao, le macis, la muscade, les baies de laurier, contiennent une pareille *huile*. *Voy. ces art. particuliers.* Le beurre de cacao est la plus connue de ces *huiles*, parce qu'elle est la plus employée en médecine. Les *huiles* par expression n'abandonnent pas leurs loges, par l'action de l'eau bouillante ; on n'en retire point des semences émulsives par la décoction.

Propriétés chymiques des huiles *grasses.* Elles sont insolubles par l'esprit-de-vin ; elles contractent une espece d'union, quoique fort imparfaite, avec le vinaigre, & même avec l'eau (ce qui fait soupçonner que l'acide du vinaigre n'entre pour rien dans cette union), si on les bat long-temps ensemble. Elles rancissent facilement, si on les expose à un air chaud, & même quelques-unes, comme celle d'amandes douces, quelque précaution qu'on prenne. *Voyez* RANCIR. Elles sont toutes plus légeres que l'eau ; elles sont fixes, c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent être élevées par le feu, sans être considérablement altérées, sans passer à l'état d'*huile* empyreumatique. Il y a apparence que le caractere spécifique de ces *huiles* dépend d'une matiere de nature gommeuse ou mucilagineuse, avec

laquelle eſt combiné le principe huileux.

Vertus médicinales, & uſages diététiques des huiles graſſes. Ce n'eſt preſque que l'*huile* d'amandes douces qu'on emploie en médecine pour l'uſage intérieur. La bonne *huile* d'olives vaudroit bien pour le moins autant, & elle a, au deſſus de l'*huile* d'amandes douces, la faculté d'être peu ſujette à rancir. Le beurre de cacao n'eſt pas employé pour des qualités aſſez génériques, pour devoir être rangé avec ces *huiles* par expreſſion; & d'ailleurs, ce remede eſt plus magnifique qu'utile, du moins que néceſſaire.

Les *huiles* par expreſſion, repréſentées dans l'uſage ordinaire par l'*huile* d'amandes douces, ſont le ſouverain adouciſſant, relâchant, lubrifiant, émollient, béchique, ſédatif, le plus benin des purgatifs, en un mot, la ſuprême reſſource, le grand cheval de bataille, comme on s'exprime vulgairement, de cette pratique de médecine, appellée dans l'art, & par les gens du monde, *anodine, tempérante, calmante*, qui voit partout des ſpaſmes, des éréthyſmes, des incendies, *&c.* Cette drogue remplit quelquefois très utilement, il eſt vrai, les indications d'adoucir, de relâcher, d'appaiſer les douleurs des entrailles, de lâcher très-doucement le ventre; mais plus ſouvent encore, c'eſt un remede inutile, infidele, & même pernicieux.

Les *huiles* par expreſſion, priſes à très-haute doſe ſans meſure, fourniſſent une des reſſources les plus aſſurées pour défendre l'eſtomac & les inteſtins contre l'action des poiſons corroſifs.

L'*huile* d'olive eſt la ſeule *huile* par expreſſion, que nous mêlons à nos alimens à titre d'aſſaiſonnement *Voyez* OLIVE.

L'uſage extérieur des *huiles* graſſes pures, eſt fort rare. On emploie communément à leur place des *huiles* compoſées, dont nous parlerons à la fin de cet article. Ces *huiles* entrent dans la compoſition de pluſieurs onguens, linimens, *&c.*

Les *huiles* par expreſſion, unies à l'un & l'autre alkali fixe, forment des ſavons employés en médecine & dans divers arts. *Voyez* SAVON.

Huiles empyreumatiques. Le principe huileux eſt un des matériaux univerſels de la compoſition de tout végétal ou animal, de tout corps organiſé, du tiſſu des *Stahliens*. L'*huile* eſt auſſi un des principes généraux de l'ancienne analyſe, de celle qui s'exécute par la violence du feu ſur tous ces corps; un des principes de Paracelſe, ou plutôt de Baſile Valentin, ou d'Iſaac le Hollandois, (*Voyez dans l'hiſtorique du mot* CHYMIE, les morceaux qui regardent ces auteurs), le ſoufre de ces chymiſtes, de Willis, de Boyle, & de ceux de leurs ſectateurs qui n'ont pas déſigné par ce mot le phlogiſtique pur.

Toute *huile* qui ayant été réellement combinée dans un corps quelconque, en eſt extraite, dégagée par la violence du feu, eſt une *huile* empyreumatique. Nous avons excepté d'avance les *huiles* retirées par ce moyen des baumes, des réſines & des bitumes. On l'appelle auſſi *fétide*, parce que le corps à la décompoſition duquel elle eſt due, a fourni en même-temps un principe ſalin, le plus ſouvent alkali-volatil, d'une odeur forte & déſagréable, dont cette *huile* eſt empreinte, & auquel elle doit vraiſemblablement ſa mauvaiſe odeur. Les *huiles* empyreumatiques ſont communément auſſi noires & épaiſſes: elles doivent ces deux qualités, ſur-tout la premiere, à une quantité conſidérable de matiere charbonneuſe qu'elles ont entraînée avec elles. *Voyez* VÉGÉTALE ANALYSE & SUBSTANCES ANIMALES.

Non ſeulement les tiſſus, c'eſt-à-dire les végétaux & les animaux entiers, ou leurs parties entieres, mais encore les *huiles* graſſes, les graiſſes, tous les ſucs animaux, & toutes les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau, excepté les ſels purs, telles que la matiere extractive, le corps muqueux, le tartre, *&c.* tous ces ſujets, dis-je, donnent dans la diſtillation analytique de l'*huile* empyreumatique, & une *huile* empyreumatique chargée d'alkali-volatil, excepté celle qui provient de la diſtillation du lait & du corps muqueux. *Voyez* LAIT & MUQUEUX.

La théorie du dégagement de l'*huile* empyreumatique, celle de ſa compoſition chymique, & celle des produits & des phénomenes de ſon analyſe, appartiennent au traité général de l'analyſe des corps, dont elle eſt un principe ſi eſſentiel. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES & VÉGÉTALE ANALYSE, ſur-tout ce *dernier article*.

Les *huiles* empyreumatiques ſont conſidé-

rablement atténuées, deviennent limpides, volatiles, perdent en très-grande partie, & même absolument leur odeur étrangere & désagréable, par des rectifications répétées, qu'on exécute communément à feu nu & sans intermede : les premieres distillations demandent en effet un degré de feu assez fort, mais les *huiles* empyreumatiques parviennent enfin par ces opérations répétées, à un état de volatilité qui les rend capables de s'élever, du moins en grande partie, avec l'eau bouillante, & même par la chaleur du bain-marie. Dans cet état elles ont toutes les propriétés chymiques des *huiles* essentielles. La rectification des *huiles* empyreumatiques est considérablement hâtée par l'addition de la chaux - vive ou de l'alkali - fixe ; mais ces intermedes, sur-tout le premier, en détruisent une partie très-considérable. *Voyez* CHAUX *(Chymie.)*

Usages médicinaux des huiles *empyreumatiques ;* huile *animale de Dippelius ;* huile *de cade ;* huile *de tartre ;* huile *des philosophes ;* huile *de papier.* Ce sont à peu près toutes les *huiles* empyreumatiques employées, ou du moins les plus employées en médecine ; la premiere, destinée à l'usage intérieur, est une *huile* empyreumatique animale, communément celle de corne de cerf, rectifiée par quarante ou cinquante distillations successives, & vantée comme un spécifique éprouvé contre l'épilepsie. Si cette vertu est confirmée par des observations décisives, ces observations ne sont pas encore publiques. Les quatre autres s'emploient extérieurement, quoiqu'assez rarement, à titre de très-puissant résolutif. L'*huile* de cade est retirée de l'oxedre, ou grand genevrier. *Voyez* GENEVRIER: *(Chymie mat. méd.)* L'*huile* des philosophes, ou de briques, de l'*huile* d'olive. *Voyez* OLIVE.

Rapport (HABITUS) des huiles *en général avec quelques autres substances.*

L'*huile* est immiscible à l'eau, aux sels neutres & aux acides végétaux & animaux vulgaires, tels que le tartre, le vinaigre & l'esprit de fourmi ; aux sucs aqueux végétaux, à la gomme, au mucilage, au corps doux (excepté qu'il ne soit dans un état éminemment concret, comme le sucre, à la lymphe & à la gelée animale.

L'*huile* est miscible au soufre, aux baumes, aux résines, aux graisses, aux bitumes, au phosphore de Kunckel ; elle s'unit au sucre & au jaune d'œuf, & devient miscible aux liqueurs aqueuses par l'intermede de ces substances ; elle dissout le cuivre & le plomb, principalement les chaux de ces métaux, & sur-tout celles de plomb ; elle se combine avec les sels alkalis sous la forme de savon. *Voyez* SAVON. Les acides minéraux agissent puissamment sur elle, principalement le vitriolique & le nitreux ; car l'acide du sel marin les attaque à peine, du moins dans les mélanges ordinaires. L'acide vitriolique, médiocrement concentré & aidé d'une foible chaleur, se combine avec l'*huile* la plus pure, c'est-à-dire, l'*huile* essentielle, ou l'*huile* empyreumatique rectifiée. Ce mélange produit un corps concret de nature résineuse, & d'un rouge brun plus ou moins foncé. L'acide vitriolique concentré éprouve même à froid avec la même *huile* une violente effervescence, accompagnée d'épaisses fumées & de chaleur considérable, & se combine avec en un corps noirâtre, résineux, cassant. L'effervescence est plus prompte & plus violente, si on a exposé le mélange à l'action du feu. *Voyez* RÉSINE ARTIFICIELLE *à l'article* RÉSINE. L'acide nitreux produit avec l'*huile* dans les mêmes circonstances des effets semblables. Le phénomene le plus remarquable de l'action mutuelle des acides vitrioliques ou nitreux, & des *huiles*, c'est l'inflammation spontanée, ou excitée sans le concours d'aucune chaleur étrangere. Ce phénomene singulier mérite d'être considéré avec quelque détail.

Inflammation des huiles. Les expériences successives de Glauber, de Becher, de Borrichius, de Boyle, de Tournefort, de Homberg, de Rouviere, de François Hoffman, de Geoffroy le cadet, & enfin de M. Rouelle, nous ont appris que toutes les *huiles* sans exception, aussi - bien que les baumes liquides, étoient inflammables lorsqu'on les mêloit à froid au double de leur poids d'un acide, composé de parties égales d'esprit de nitre bien concentré, & d'*huile* de vitriol.

Ces proportions varient dans les expériences de ces auteurs. Ils augmentent la dose de l'acide composé, & la proportion

de l'acide nitreux dans l'acide compoſé, à meſure que l'*huile*, miſe en expérience, eſt plus difficile à enflammer. La proportion que nous venons d'aſſigner eſt pourtant aſſez généralement efficace, car les *huiles* d'une médiocre inflammabilité prennent feu, mêlées à partie égale d'acide nitreux, & à une demi-partie d'acide vitriolique.

Cet acide compoſé eſt l'*inſtrument général* de l'inflammation de toutes les *huiles*, & des ſubſtances éminemment huileuſes, telles que les baumes liquides; mais il n'eſt néceſſaire que pour produire ce phénomene dans les plus rebelles de ces ſubſtances. Beccher a dit *(phyſica ſubterranea, ſect. V, cap. iij, n°. 106.)* que l'*huile* de vitriol & l'eſprit-de-vin, l'un & l'autre très-rectifiés, prenoient feu dès l'inſtant qu'ils étoient mêlés; & même que ſi on éteignoit ce feu en bouchant le vaiſſeau qui contenoit le mélange, il ſe rallumoit dès qu'on le débouchoit. Homberg aſſure avoir enflammé par l'*huile* de vitriol déphlegmée autant qu'il eſt poſſible, l'*huile* de térébenthine, épaiſſe comme du ſirop, & de couleur rouſſe, qui paſſe la derniere dans la diſtillation. *Mém. de l'acad. royale des ſciences, 1702.* Borrichius rapporte, *acta medica & philoſophica Hafnienſium, ann. 1761*, que l'eſprit de nitre récent enflamme l'*huile* de térébenthine nouvellement tirée.

L'inflammation de l'eſprit-de-vin par l'*huile* de vitriol eſt aujourd'hui généralement conteſtée; & beaucoup de chymiſtes doutent de celle de l'*huile* épaiſſe de térébenthine par l'acide du vitriol ſeul.

Tous les chymiſtes qui avoient répété le procédé de Borrichius, l'avoient fait ſans ſuccès, lorſqu'enfin M. Rouelle publia en 1747, dans *les mémoires de l'académie des ſciences*, des expériences, par leſquelles non ſeulement il prouve la réalité du phénomene annoncé par Borrichius, mais même fixe le ſuccès de cette expérience par un manuel fondé ſur des obſervations très-ingénieuſes, & ſur la meilleure théorie chymyque. Ce manuel conſiſte à appliquer à un charbon rare, ſpongieux, ſec, embraſé, qui s'éleve au ſein du mélange pendant la plus vive effervescence, quelques gouttes d'acide nitreux. Cette application ſe fait quelquefois par haſard, & preſque toujours dans les *huiles* les plus propres à s'enflammer; & alors l'inflammation ſe fait d'elle-même: c'eſt pour cela que les arbitres, qui n'avoient découvert ni cette cauſe ni le moyen de l'appliquer à volonté, ont réuſſi aſſez conſtamment ſur les *huiles* de cette derniere claſſe.

Nous avons déja parlé pluſieurs fois d'une différence obſervée entre les différentes *huiles*, relativement à des degrés d'inflammabilité. Les éminemment inflammables ſont les *huiles* eſſentielles peſantes, denſes, des ſubſtances végétales aromatiques des Indes; certaines *huiles* empyreumatiques, & les baumes liquides viennent enſuite; les *huiles* eſſentielles très-ſubtiles, telles, que l'*huile* de térébenthine, de cédrat, de lavande, ſont plus difficiles à s'enflammer que toutes les précédentes; enfin, les plus difficiles abſolument, les plus difficiles de toutes les *huiles*, ſont les *huiles* par expreſſion; & les éminemment difficiles dans cette claſſe, ſont les plus douces ou les plus mucilagineuſes, telles que celles d'amandes douces, d'olive, de ſêne & de navette.

Ce ſont ces dernieres *huiles* ſeulement que M. Rouelle n'a pu enflammer par l'acide nitreux ſeul, lors même qu'il l'a porté juſqu'à un degré de concentration auquel il eſt vraiſemblable qu'on ne l'avoit pas porté avant lui. Il a été obligé de concentrer encore davantage l'acide nitreux qu'il a employé, en le mêlant, à parties égales, de bon acide vitriolique; car il eſt connu en chymie que l'acide vitriolique a plus de rapport avec l'eau que l'acide nitreux: le premier doit donc l'enlever au dernier, lorſqu'on les applique intimement l'un à l'autre en les mêlant. Voilà du moins la théorie qu'adopte M. Rouelle. Il prétend que l'acide vitriolique ne contribue d'ailleurs en rien à la production de la flamme; d'où il eſt aiſé de conclure qu'il regarde comme impoſſible l'inflammation des *huiles* par l'acide vitriolique ſeul. Pour moi, je doute peu de la vérité du phénomene rapporté par Homberg, & je n'apperçois dans la bonne théorie, dans l'enſemble des faits chymiques fondamentaux, rien qui puiſſe juſtifier le doute qu'on pourroit concevoir ſur le fait, & encore moins qui puiſſe porter à le regarder comme impoſſible.

Pour donner une idée complete de toute la manœuvre néceſſaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des *huiles* en général, voici celui de M. Rouelle ſur la plus difficile de toutes les *huiles*, ſur l'*huile* d'olive. « Je prends de l'*huile* d'olive, de l'acide nitreux le plus concentré, nouvellement fait, & de l'acide vitriolique concentré, de chacun une demi-once. Je mêle d'abord enſemble l'acide nitreux & l'acide vitriolique, & je les verſe ſur l'*huile*, qui eſt contenue dans une capſule ou ſegment de balon : ces matieres ſont un inſtant ſans agir ; mais le mouvement s'excite bientôt, & elles entrent dans une violente effervescence ; alors ayant à la main une fiole, où il y a une demi-once du même acide nitreux concentré, j'en verſe environ un tiers ſur les matieres : ce nouvel acide accélere conſidérablement l'effervescence : les vapeurs qui s'élevent ſont beaucoup plus conſidérables & plus blanches. Un inſtant après je verſe deſſus l'autre tiers de l'acide nitreux ; pour lors le mouvement s'accélere, & l'effervescence acquiert une rapidité étonnante ; les vapeurs redoublent & ſont très-blanches ; & je verſe le reſte de l'acide nitreux ſur le charbon embraſé : il paroît tout d'un coup ſcintillant, & l'*huile* s'enflamme. Les eſpaces de temps pour verſer ainſi les portions d'acide nitreux, doivent être momentanés, cependant ſans précipitation ».

Les doſes abſolues employées dans cette expérience ſont ſuffiſantes ; mais en général, l'inflammation réuſſit d'autant mieux, qu'on emploie des quantités abſolues plus conſidérables ; mais ſur les *huiles* très-inflammables, l'expérience réuſſit à deux gros, & même à un de chaque matiere.

Huiles pharmaceutiques, ou par infuſion & décoction. On fait infuſer ou bouillir dans l'*huile* d'olive un grand nombre de ſubſtances végétales & quelques ſubſtances animales, comme les petits chiens, les lézards, les crapauds, les vers de terre, le caſtor, *&c.* On paſſe enſuite ces *huiles*, ou même on les garde ſur le marc. Ces compoſitions ſont deſtinées à l'uſage extérieur, & elles ſont, pour la plupart, des préparations monſtrueuſes, parce que l'*huile* n'a aucune action ſur la plus grande partie des matieres végétales qu'on y fait entrer ; & la décoction altere inutilement la nature de l'*huile*. Les vertus vraies ou prétendues de ces diverſes *huiles* ſont rapportées aux articles particuliers. *Voyez, par exemple*, CHIEN, LÉZARD, IRIS, ROSE, CAMOMILLE, MÉLILOT, MUCILAGE, *&c. (b)*

Huile d'antimoine, d'arſenic, de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Saturne, de Vénus. Ce ſont des noms qu'on a donnés à des liqueurs épaiſſes, denſes, approchant, quoique d'une maniere fort éloignée, de la conſiſtance de l'*huile* commune, & qui ſont des diſſolutions des ſubſtances métalliques, dont chacune porte le nom dans divers acides. *Voyez* les articles particuliers de ces ſubſtances métalliques.

Huile de chaux. C'eſt le nom ordinaire du ſel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorſqu'il eſt ſous la forme d'une liqueur concentrée. *Voyez* CHAUX *(Chymie.)*

Huile de tartre, huile de tartre par défaillance. On appelle communément ainſi le ſel de tartre ou alkali-fixe ordinaire en état de *défaillance* ou *deliquium*. *Voyez* TARTRE.

Huile de vitriol. C'eſt le nom vulgaire de l'acide vitriolique concentré. *Voyez* VITRIOL. *(b)*

Falſification des huiles eſſentielles. Les *huiles* eſſentielles peuvent être falſifiées par le mêlange d'une *huile* par expreſſion, par celui d'un eſprit-de-vin, ou par celui d'autres *huiles* eſſentielles.

Les *huiles* eſſentielles des aromates des Indes, que les Hollandois nous vendent très-cher, ſortent rarement de leurs boutiques ſans quelque falſification. L'*huile* de cannelle, celle de girofle, de macis & de muſcade, ſont ordinairement mêlées d'*huile* d'amande ou d'*huile* de ben. Cette fraude ſe découvre aiſément : on n'a qu'à tenter de diſſoudre dans l'eſprit-de-vin une *huile* ainſi falſifiée ; car, comme l'eſprit-de-vin eſt le menſtrue des *huiles* eſſentielles, & qu'il ne touche point aux *huiles* par expreſſion, il enlevera toute l'*huile* eſſentielle, & laiſſera au fond du vaiſſeau dans lequel on fera l'expérience, l'*huile* par expreſſion très-pure, très-reconnoiſſable, & ſouvent en une quantité très-conſidérable.

Des frippons plus adroits mêlent l'*huile* de cannelle ou de girofle avec une quantité très-

très-considérable d'esprit-de-vin: ce mélange peut être porté jusqu'à parties égales de chaque liqueur; & il retient encore, à cette proportion, la couleur & l'odeur qui sont propres à ces *huiles* essentielles. Il n'est pas plus difficile de reconnoître cette fraude que la précédente. Si on noie d'une grande quantité d'eau une *huile* essentielle fourrée d'esprit-de-vin, on produit une liqueur laiteuse; au lieu que ces mêmes *huiles* nagent sur l'eau, & s'en séparent sans la blanchir lorsqu'elles ne renferment point d'esprit-de-vin.

La troisieme espece de falsification, qui consiste à mêler une *huile* essentielle de vil prix à une autre *huile* essentielle plus chere, ne peut avoir lieu que pour les *huiles* qui ont une odeur forte, & capable de couvrir celle de l'*huile* qu'on y mêle, qui est toujours celle de térébenthine. Les *huiles* des plantes à fleurs labiées de notre pays, telles que le thym, la menthe, l'origan, la sauge, le romarin, la lavande, *&c.* sont très-propres à être ainsi falsifiées. Mais cette fraude se découvre bientôt, & par l'action seule du temps; car l'odeur spécifique & agréable des *huiles* de ces plantes se dissipe lorsqu'on les a gardées un certain temps, & l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine perce & se fait reconnoître aux moins expérimentés. Mais il y a un moyen plus prompt & plus abrégé pour produire dans ces *huiles* mêlangées l'altération qui développe & fait dominer l'odeur de l'*huile* de térébenthine. On n'a qu'à imbiber de ces *huiles* des morceaux de linge ou de papier, & les approcher d'un corps chaud, des parois d'un fourneau, par exemple; alors l'odeur plus subtile & plus douce de l'*huile* de lavande, de thym, *&c.* se dissipe la premiere, & il ne reste bientôt plus que l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine. On peut ajouter à cette épreuve deux signes assez démonstratifs de cette derniere falsification: le premier se déduit de ce que les *huiles* falsifiées par l'*huile* de térébenthine sont plus limpides & plus fluides que ces *huiles* pures; & le second, de ce que les étiquettes appliquées assez ordinairement sur le bouchon des fioles qui contiennent ces *huiles*, sont effacées en tout ou en partie par les exhalaisons de l'*huile* de térébenthine; propriété qui est particuliere à cette derniere *huile*, & que n'ont pas au moins les *huiles* des plantes dont nous parlons.

On prétend encore que certains artistes distillent les plantes qui ne donnent qu'une très-petite quantité d'*huile* essentielle, avec des substances très-chargées d'*huile* par expression, la rue, par exemple, avec les semences de pavot; & que dans cette opération, une assez bonne quantité d'*huile* par expression, qui est naturellement fixe, est enlevée dans la distillation par le secours de l'*huile* essentielle. Mais cette prétention a besoin d'être confirmée par des expériences; & si elle se trouve fondée, il restera à savoir encore si l'*huile* par expression enlevée dans cette distillation, a changé de nature, & quel est son nouvel état. *V.* Frid. Hoffmann, *observat. physico-chymic. lib. I, obs. ij.*

HUILE DES MÉTAUX, *(Chymie)* c'est ainsi que quelques chymistes ont appellé le phlogistique, ou la partie inflammable qui entre dans la combinaison des métaux. *Voy. l'article* PHLOGISTIQUE.

HUILE D'ONCTION, *(Hist. sacr.)* c'est celle que Moyse avoit composée pour l'onction & la consécration du roi, du souverain sacrificateur, & de tous les vaisseaux sacrés, dont on se servoit dans la premiere maison de Dieu.

Nous apprenons dans l'exode, *chap. 30*, que cette *huile* étoit faite de myrrhe, de cinnamome, de calamus aromaticus & d'huile d'olive, le tout confit par artifice de parfumeur.

Moyse ordonna aux Israëlites de garder précieusement cette *huile* de génération en génération; voilà pourquoi elle étoit déposée dans le lieu très-saint.

Chaque roi n'étoit pas oint, mais seulement le premier de la famille, tant pour lui-même, que pour tous les successeurs de sa race; il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la succession, auquel cas celui qui l'avoit obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevoit *l'huile d'onction* pour mettre fin à toute dispute, personne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui contester son titre: ce fut le cas de Salomon, de Joas & de Jehoahaz; mais chaque souverain sacrificateur étoit oint à sa consécration,

ou lorſqu'il entroit en charge, & il en étoit de même du prêtre qui alloit à la guerre en ſa place.

Les vaiſſeaux & les uſtenſiles qu'on oignoit avec *l'huile d'onction*, étoient l'arche de l'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de propoſition, le chandelier d'or, l'autel des holocauſtes, le lavoir & les vaſes qui en dépendoient.

Comme Moyſe conſacra toutes ces choſes par *l'huile d'onction* à l'érection du tabernacle, auſſi lorſque quelqu'une venoit à être détruite, à s'uſer, ou à ſe perdre, elle pouvoit, tant que cette *huile* ſubſiſta, être rétablie & réparée, en faiſant & conſacrant d'autres uſtenſiles à la place, qui acquéroient la même ſainteté que les premiers, au moyen de l'exiſtence de l'*huile d'onction*; mais malheureuſement cette *huile* ayant péri avec le premier temple, & manquant dans le ſecond temple, ce triſte accident cauſa un défaut de ſainteté dans toutes les autres choſes qui y appartenoient. En vain, les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétabliſſement de leur temple, eurent une arche, un autel des parfums, une table des pains de propoſition, un chandelier d'or, un autel des holocauſtes, un lavoir avec les vaſes qui y appartenoient, & le tout plus beau que dans le premier temple, cela ne ſervit de rien; en vain, ils mirent toutes ces choſes dans leur premiere place, & les appliquerent aux mêmes uſages; le manque d'*huile d'onction* rendit le tout défectueux.

Ajoutons auſſi, qu'outre ce défaut d'*huile*, le ſecond temple fut encore privé de cinq choſes qui conſtituoient la gloire principale du premier; ſavoir, 1°. de l'arche de l'alliance, qui étoit un petit coffret de bois de cedre, de trois piés neuf pouces de long, ſur deux piés trois pouces de large, & deux piés trois pouces de haut. Il renfermoit la cruche où étoit la manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri; le propitiatoire faiſoit le couvercle de ce coffre. 2°. Il manquoit au ſecond temple le *Schekinna*, c'eſt-à-dire, la préſence divine ſe manifeſtant dans une nuée qui repoſoit ſur le propitiatoire. 3°. Il manquoit l'urim & le thummin, qui étoit quelque choſe que nous ignorons, & que Moyſe mit dans le pectoral du ſouverain ſacrificateur. *Exode. 28, 30; Lévitiq. 8, 8.* On ſait que le pectoral étoit une piece d'étoffe en double de la grandeur de quelques pouces en quarré, dans laquelle piece d'étoffe étoient enchâſſées douze pierres précieuſes gravées des noms des douze tribus. 4°. Il manquoit au ſecond temple le feu ſacré qui fut éteint lors de la deſtruction du premier temple; en ſorte qu'on ne vit plus que du feu commun dans le ſecond temple. 5°. L'eſprit de prophétie y manquoit, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur; car Aggée, Zacharie & Malachie prophétiſerent encore.

Il ne faut donc pas être ſurpris que toutes ces choſes, outre l'*huile d'onction*, manquant dans le ſecond temple, les vieillards, lorſqu'on en poſoit les fondemens, verſaſſent des larmes au ſouvenir du premier; mais tout cela fut abondamment réparé, lorſque, pour me ſervir des termes des prophetes, *le deſiré des nations, le ſeigneur qu'elles cherchoient entra dans ſon temple*; lors, dis-je, que J. C. le véritable *Schekinna*, honora le dernier temple de ſa préſence; & à cet égard, *la gloire de la ſeconde maiſon* l'a emporté de beaucoup ſur *celle de la premiere.* (*D. J.*)

HUILE DE CADE, (*Hiſt. des Drog.*) huile fétide, rouſſe ou noire, empyreumatique, qui ſe tire du tronc & des rameaux de l'oxycedre & du genevrier en arbre, que l'on brûle dans quelques fours deſtinés à cet uſage. Cette *huile* appliquée en liniment à l'extérieur, eſt puiſſamment réſolutive; on s'en ſert dans les provinces, pour les ulceres qui viennent aux brebis & aux moutons, après qu'on les a tondus. Les maréchaux s'en ſervent auſſi pour la gale & les ulceres des chevaux. En Languedoc, on fait beaucoup d'*huile de cade*, ſemblable à celle du genevrier à baies rougeâtres; on en tire de l'*huile*, en diſtillant ſon bois par la cornue. (*D. J.*)

HUILE DE MÉDIE, (*Pharm. anc.*) autrement dite *huile des Medes*, ou *huile de Médée*, en latin *oleum medicum*, nom que les anciens ont donné à une *huile* célebre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. On l'appella *huile de Médie*, parce qu'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommerent *huile de Médée*, parce qu'ils imaginerent que c'étoit avec cette *huile* que la fille d'Hécate avoit brûlé la couronne de ſa rivale.

Ammien Marcellin raconte que, ſi l'on trempe une fleche dans cette *huile*, & qu'on la tire avec un arc contre quelque corps inflammable, le tout prend feu immédiatement ſans poſſibilité de l'éteindre avec de l'eau.

Le poiſon de Pharos, *venenum Pharicum* de Nicandre, paſſoit pour être la même choſe que l'*huile de Médie*; & tout ce qu'il en dit convient parfaitement au récit que font d'autres auteurs, des propriétés de l'*huile de Médée*, de ſorte qu'on ne peut douter que ces deux liqueurs ne ſoient la même choſe.

Quelques-uns prétendent qu'on tiroit cette *huile* d'une plante; mais Pline aſſure poſitivement que c'étoit un minéral bitumineux, liquide, de la nature du naphte, ce qui eſt très-apparent, parce que les huiles minérales ſont les ſubſtances les plus inflammables que nous connoiſſions. Babylone eſt fameuſe chez pluſieurs auteurs, pour fournir cette liqueur; il eſt certain que le naphte s'y trouve abondamment. Strabon dit qu'elle en produit deux eſpeces, l'une blanche, & l'autre noire. La blanche étoit vraiſemblablement ce qu'on nommoit l'*huile de Médie*, ou de *Médée;* mais on ne doit pas douter que les anciens n'aient extrêmement exagéré les effets, les propriétés & les vertus qu'ils lui ont attribuées; l'hyperbole leur eſt familiere dans tous les récits qu'ils nous ont fait des choſes étrangeres à leur pays, en quoi nous les avons aſſez bien imités. *(D. J.)*

HUILE GRASSE, *(Peinture.)* eſt celle que les peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire ſécher. Cette liqueur eſt compoſée d'*huile* de noix ou de lin, & de litharge qu'on fait bouillir; puis on laiſſe repoſer la litharge au fond du vaſe, & ce qui ſurnage eſt l'*huile graſſe*. *Voyez* LITHARGE.

L'*huile* eſt auſſi employée dans les différens ouvrages d'horlogerie, pour donner plus de mobilité aux pieces & en retarder l'uſure; car ces particules étant autant de petits rouleaux, elles diminuent conſidérablement le frottement, en rempliſſant les intervalles qui ſe trouvent toujours entre les parties des corps, quelque polis qu'ils ſoient; & elles empêchent ces parties d'engrener auſſi avant les unes dans les autres. Il eſt d'une grande conſéquence, dans les montres ſur-tout, que l'*huile* que l'on emploie ſoit bien pure & bien fluide. *Voyez* l'article TIGERON, où l'on explique la maniere dont les horlogers s'y prennent pour conſerver l'*huile* aux parties d'une montre ou pendule, *&c.* où elle eſt néceſſaire. *(T)*

HUILE, *(Reliure.)* les relieurs-doreurs ſe ſervent d'*huile* pour mettre ſur le dos des livres qui ſont prêts à dorer; ils ont une éponge très-fine attachée à une petite palette de bois, avec laquelle ils prennent l'*huile* & en frottent légérement tous les endroits à dorer.

HUILIERS, ſ. m. *(Art. méchaniq.)* ouvriers qui paſſent au moulin la navette, le chenevis & les autres graines dont on obtient de l'huile par expreſſion. Ils broient d'abord ces graines ſous une roue centrale qu'un cheval mene. En ſe broyant elles paſſent à travers un plancher percé de trous, où on les ramaſſe autour de la roue. Delà on les porte à un preſſoir où on en exprime l'huile; la graine broyée eſt renfermée dans une groſſe toile, à travers laquelle l'huile ſort par l'action du preſſoir.

HUILIER, *(Verrer. & Orfév.)* petit vaiſſeau fait en burette, où l'on renferme l'huile d'olive qu'on ſert ſur les tables. Ce vaiſſeau eſt ou une ſimple burette de verre ou de cryſtal, accompagnée d'une autre pareille qui contient le vinaigre, ou ces deux mêmes burettes, avec couvercle d'argent & plateau de même métal qui les ſoutient. Le luxe a donné aux *huiliers* toute la richeſſe des formes.

HUILIERES, ſ. f. *(Marine.)* ce ſont de petites cruches dont on ſe ſert dans un vaiſſeau pour tenir l'huile.

HUINE L', *ou* L'HUISNE, *(Géog.)* petite riviere de France qui coule au Perche & dans le Maine. Elle prend ſa ſource au Perche, & ſe jette dans la Sarte, au deſſous du Mans; elle eſt diverſement nommée dans les anciens titres du pays écrits en latin, *Joyna, Hiogina, Eucania, Idonea. (D. J.)*

HUIS, ſ. m. *(Juriſp.)* ſignifie *porte*. Les huiſſiers ont pris delà leur dénomination, parce qu'une de leurs fonctions eſt de garder les portes de l'auditoire.

Il y a des audiences à *huis clos*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont point publiques, & auxquelles on ne laiſſe entrer que les parties intéreſſées & leurs avocats & procureurs, afin

d'éviter l'éclat que la cauſe pourroit faire.

On appelle auſſi *audiences à huis clos* les audiences qui ſe donnent à la grand'chambre ſur les bas ſieges, parce que la porte de cette chambre, qui donne directement ſur la grand'ſalle, n'eſt point ouverte alors comme elle l'eſt pendant les grandes audiences. *(A)*

HUISSIER, ſ. m. *(Juriſprud.)* eſt un miniſtre de la juſtice, qui fait tous les exploits néceſſaires pour contraindre les parties, tant en jugement, que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commiſſions émanées du juge.

Les *huiſſiers* ont été ainſi nommés, parce que ce ſont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction eſt de tenir la porte cloſe, lorſque l'on délibere au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre ſans permiſſion du juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être ſecretes; de faire entrer ceux qui ſont mandés au tribunal, & d'en faire ſortir ceux qui y cauſent du trouble.

Ceux qui faiſoient la fonction d'*huiſſiers* & de ſergens chez les Romains, étoient appellés *apparitores, cohortales, executores, ſtatores, cornicularii, officiales.*

En France, on les appelloit tous anciennement *ſervientes*, d'où l'on a fait en françois *ſergent.* On les appelloit auſſi indifféremment *bedels* ou *bedeaux*, ce qui dans cette occaſion ſignifioit *ſemonceur public.*

Dans la ſuite on diſtingua entre les ſergens ceux qui étoient de ſervice dans le tribunal.

Ceux qui faiſoient le ſervice au parlement, ſont appellés, dans un regiſtre de l'an 1317, *valeti curiæ*, & dans des lettres du 2 janvier 1365, le roi les appelle *nos amés varlets.* On ſait que le terme de *varlet* ou *valet* ne ſignifioit pas alors une fonction vile & abjecte, telle que celle d'un domeſtique, puiſque les plus grands vaſſaux ſe qualifioient valets ou varlets de leur ſeigneur dominant; les places d'*huiſſier* au parlement s'achetoient déja à cauſe des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huiſſier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple, pour les *huiſſiers* du parlement, dans un mandement de l'an 1388, adreſſé *primo parlementi noſtri hoſtiario ſeu ſervienti noſtro.*

La plupart des ſergens ayant ambitionné le titre d'*huiſſier*, quoiqu'ils ne fiſſent point de ſervice auprès du juge, on a appellé *huiſſiers audienciers* ceux qui ſont de ſervice à l'audience, pour les diſtinguer des autres *huiſſiers* ou ſergens.

Il étoit défendu aux *huiſſiers* même du parlement de ſe qualifier de *maîtres.* Ce titre étoit alors réſervé aux magiſtrats; mais depuis que ceux-ci ſe ſont fait appeller *monſieur*, les *huiſſiers* ſe ſont attribué le titre de *maître.*

Ils doivent marcher devant le tribunal, lorſqu'il eſt en corps ou par députés, & auſſi devant les premiers officiers lorſqu'ils entrent au ſiege ou qu'ils en ſortent, afin de leur faire porter honneur & reſpect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur paſſage; c'eſt pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'eſt un des *huiſſiers* qui appelle les cauſes à l'audience ſur les placets, ou ſur un rôle ou mémoire. Ils ſont couverts en faiſant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeller leurs cauſes.

Les autres *huiſſiers* du même ſiege gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres ſont chargés particuliérement de faire faire ſilence & de faire ſortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'empriſonner ceux qui cauſent du trouble dans l'audience.

Ces *huiſſiers* font toutes ſignifications, ſaiſies & exécutions, & autres contraintes, chacun dans leur reſſort. Quelques-uns ont, par le titre de leur office, le pouvoir d'exploiter par tout le royaume; d'autres ſeulement dans le reſſort du tribunal auquel ils ſont attachés.

Lorſqu'on fait rébellion contr'eux, ils doivent en dreſſer leur procès verbal; c'eſt une affaire grave d'inſulter le moindre *huiſſier* dans ſes fonctions, parce que l'injure eſt cenſée faite à la juſtice même dont il eſt le miniſtre.

François I ayant appris qu'un de ſes *huiſſiers* avoit été maltraité, il ſe mit un bras en écharpe, voulant marquer par-là qu'il

regardoit ce traitement fait à cet *huissier*, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & que la justice étoit blessée en la personne d'un de ses membres.

Jourdain de Lille, fameux par ses brigandages sous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un *huissier* qui l'ajournoit au parlement.

Edouard II comte de Beaujeu, fut décrété de prise de corps & empriſonné à la conciergerie, pour avoir fait jeter par la fenêtre un *huissier* qui lui vint signifier un décret; il fut même obligé, pour obtenir sa liberté, de céder ses états à Louis II duc de Bourbon.

Le prince de Galles, en 1367, ayant empêché un *huissier* qui venoit pour l'ajourner, de faire son ministere, il fut déclaré contumax & rebelle par le parlement; & les terres que son pere & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confisquées.

Le Rocheflavin rapporte aussi que le duc de Lorraine, comme sujet & hommager du roi, à cause du duché de Bar ressortissant au parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au roi pour avoir empêché un *huissier* de lui faire une signification dans ses états, & d'avoir fait traîner les pannonceaux du roi à la queue de ses chevaux.

Anciennement les *huissiers* assignoient verbalement les parties, & ensuite en faisoient leur rapport au juge en ces termes: *à vous, monseigneur le bailly... mon très-douté ou redouté seigneur, monseigneur plaise vous savoir que le... j'ai entimé un tel à comparoître, &c.* Ce rapport s'appelloit *relatio*. L'*huissier* ne signoit pas, il mettoit seulement son sceau; mais depuis les ordonnances ont obligé tous les *huissiers* & sergens de savoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, *art.* 21, porte que les *huissiers* ou sergens exploitans en leur ressort porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploits de justice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître; ils portoient aussi sur eux, pour le même objet, des écussons aux armes de France; mais tout cela ne s'observe plus.

Ils peuvent porter sur eux des armes pour la sûreté de leur personne, & se faire assister de main-forte, afin que la force demeure à justice.

Les exploits des *huissiers* font foi pour eux-mêmes, pour ce qui est de leur ministere; il y a néanmoins certains exploits où les *huissiers* sont obligés de se faire assister de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le juge. *V.* AJOURNEMENT & EXPLOIT.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant*, c'est-à-dire que les *huissiers* & sergens ne sont pas garans de la validité des exploits; ils sont néanmoins responsables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matieres de retrait lignager. *(A)*

HUISSIERS D'ARMES *ou* SERGENS D'ARMES, étoient ceux qui avoient la garde de la personne du roi, & qui portoient le jour la masse devant lui. *Voyez* SERGENT D'ARMES. *(A)*

HUISSIER AUDIENCIER, est celui qui est établi sous ce titre pour servir particuliérement à l'audience. *(A)*

HUISSIERS DE LA CHAÎNE; on donne ce surnom aux *huissiers* du conseil & à ceux de la grande chancellerie, parce qu'ils portent une chaîne d'or à leur cou. *V. au mot* CONSEIL du roi ce qui est dit des *huissiers*. *(A)*

HUISSIERS A CHEVAL, sont ceux qui ont été établis au châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume; on les qualifioit quelquefois de *chevaliers*, à cause qu'ils vont à cheval. *(A)*

HUISSIER FIEFFÉ, est celui qui tient son office en fief. Vers le commencement de la troisieme race, on donna en fief la plupart des offices, & jusqu'aux sergenteries: il y en a encore plusieurs offices d'*huissiers* qui ont conservé le titre de *fieffés*, quoiqu'ils ne soient plus tenus en fief; tels sont les quatre sergens ou *huissiers fieffés* du châtelet de Paris, lesquels sont du nombre des *huissiers* priseurs. *(A)*

PREMIER HUISSIER n'est pas le doyen des *huissiers* du tribunal, mais celui auquel par la création de son office, le titre & les fonctions de *premier huissier* ont été attribués; c'est lui qui reçoit directement les ordres du tribunal, & qui les transmet aux autres *huissiers* pour les faire exécuter: les *premiers huissiers* des cours & autres tribunaux ont chacun différens privileges, qui sont remarqués en parlant de ces tribunaux. *Voyez*

PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES, *&c. (A)*

HUISSIER PRISEUR eſt celui qui eſt commis pour faire l'appréciation des meubles. Henri II, par l'édit de février de 1556, créa des offices de *priſeurs-vendeurs des biens meubles*; mais ces offices n'ayant pas été vendus, leur fonction fut unie, par édit du mois de mars 1576, à celle des *huiſſiers* & ſergens qui voudroient financer pour les acquérir, ce qui fut encore mal exécuté; cependant depuis ce temps, tous les *huiſſiers* s'ingérerent de faire les priſées; l'édit de février 1697 déſunit ces fonctions de celles de ſergens à verge du Châtelet de Paris, & les attribua à 120 d'entr'eux ſeulement: on fit la même choſe pour les autres ſieges royaux par l'édit du mois d'octobre 1696, ſur quoi il faut voir la déclaration du 12 mars 1697, & les arrêts du conſeil des 4 août 1699, 5 août 1704, 19 janvier & 15 mai 1745. *(A)*

HUISSIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, *(Hiſt. de France.)* Ce corps compoſé de ſeize officiers eſt un des plus anciens de la maiſon du roi, dont il formoit autrefois la garde intérieure. Ils étoient alors armés de maſſues, & couchoient dans les appartemens qui ſervoient d'avenues à la chambre du roi.

A préſent ils ſervent l'épée au côté ſous les ordres de MM. les premiers gentilshommes de la chambre, auxquels ils répondent de ceux qui approchent la perſonne du roi lorſqu'il eſt dans ſon intérieur. C'eſt entre leurs mains qu'ils prêtent le ſerment de fidélité; c'eſt d'eux qu'ils reçoivent leur certificat de ſervice.

Auſſi-tôt que la *chambre* eſt appellée pour le lever du roi, ils prennent la garde des portes, & ne laiſſent entrer en ce moment que ceux qui par droit de charge ou grace de ſa majeſté ont l'entrée de la *chambre*. Ils diſtinguent enſuite les plus qualifiés des ſeigneurs qui ſe ſont nommés à la porte, les annoncent au premier gentilhomme, & les introduiſent au petit lever. Au moment où le roi a pris ſa chemiſe, que l'on appelle *le grand lever*, ainſi que dans le cours de la journée, ils laiſſent entrer dans la *chambre* toutes les perſonnes dont ils peuvent répondre.

Le ſoir, quand le roi doit tenir conſeil, ou travailler dans ſa *chambre*, l'*huiſſier* en avertit les miniſtres de la part de ſa majeſté; & tient les portes fermées juſqu'à ce que le conſeil ou travail ſoit levé.

Au moment où le roi prend ſes pantoufles, que l'on appelle *le petit coucher*, l'*huiſſier* fait paſſer les courtiſans qui n'ont ni la familiere, ni la grande, ni la premiere entrée.

Aux fêtes annuelles, dévotions, *te Deum*, lits de juſtice, baptêmes & mariages, ainſi qu'à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint Eſprit, deux *huiſſiers* portent chacun une maſſe immédiatement avant ſa majeſté, de même qu'au ſacre des rois, où ils marchent aux deux côtés du connétable, habillés de ſatin blanc avec pourpoint, haut-de-chauſſe, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux ſermens prêtés entre les mains du roi; & aux premieres entrées que ſa majeſté fait dans les villes de ſon royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes, il leur eſt dû un marc d'or ou ſa valeur en argent payable par les officiers de ville.

Lorſqu'il y a des fêtes à la cour, ou que le roi honore l'hôtel-de-ville de ſa préſence, les *huiſſiers* tiennent les portes de la piece qu'occupe ſa majeſté, & y placent les perſonnes connues conjointement avec les intendans des menus plaiſirs, ſous les ordres du premier gentilhomme de la *chambre*.

Ils ont l'honneur de ſervir les enfans de France dès le berceau. Dans l'intérieur ils répondent à madame la gouvernante, & lui annoncent les perſonnes qu'ils introduiſent; & ſoit aux promenades, ſoit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'écuyers ils donnent la main aux princes juſqu'à ſept ans, & aux princeſſes de France juſqu'à douze. Ils ont bouche à cour à la table des maîtres pendant leur quartier auprès du roi.

Les prérogatives attachées aux *huiſſiers de la chambre*, le titre d'écuyer, qui leur eſt accordé depuis près de deux cents ans, ainſi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de ſa majeſté, ont fait que cette charge a été exercée ſous Louis XIV par des colonels & capitaines de vaiſſeaux de roi.

Les anciens états de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouiſſent les *huiſſiers de la chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos rois, qui leur ont accordé des privileges.

HUISSIER VISITEUR, *(Comm. & Mar.)*

on appelle auſſi dans les ſieges des juriſdictions maritimes de petits officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois ſeulement commis par les juges de marine pour faire la viſite des vaiſſeaux marchands, ſoit en entrant dans les ports, ſoit en ſortant. Outre cette viſite, dont ils doivent tenir des procès verbaux exacts auſſi-bien que de l'arrivée ou du départ des vaiſſeaux, leurs fonctions ſont de s'oppoſer au tranſport des marchandiſes de contrebande & déprédées, & d'empêcher les maîtres de navires de faire voile ſans congé. *Dict. de Commerce.*

HUIT, ſ. m. (*Arith.*) eſt le huitieme terme de la ſuite des nombres naturels, le quatrieme de celle des pairs, & le ſecond de celle des cubes: on n'en fait un article que pour faire connoître une propriété qui lui eſt particuliere, & qui ſemble avoir juſqu'ici échappé aux obſervateurs: la voici avec ſa démonſtration.

8 étant multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous les quarrés impairs, à commencer à celui dont 3 eſt la racine.

$$\overline{8.\ 1} + 1 = 9.$$
$$\overline{8.\ 3} + 1 = 25.$$
$$\overline{8.\ 6} + 1 = 49.$$
$$\overline{8.\ 10} + 1 = 81, \&c.$$

Il ſuit que tout quarré impair (le premier excepté) étant diminué de l'unité, le reſte ſe diviſe exactement par 8.

Soit un quarré impair quelconque repréſenté par $\overline{aa + 2a + 1}$ (*a* étant un nombre pair); il faut prouver 1°. que 8 eſt diviſeur exact ou facteur de $\overline{aa + 2a}$; 2°. que ſon co-facteur eſt un nombre triangulaire.

Les valeurs de *a* ſont tous les termes de la ſuite des pairs 2, 4, 6, 8, *&c.* laquelle n'eſt elle-même que 2 multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres naturels 1, 2, 3, *&c.* La *premiere partie de la propriété* étant démontrée pour le premier terme 2, le ſera donc par le même moyen pour toutes les autres qui n'en ſont que des multiples. Or le quarré de 2 eſt $4 = \frac{8}{2}$. D'ailleurs 2 pris *deux* fois ne differe point de ſon quarré, & eſt auſſi $\frac{8}{2}$; on a donc $\overline{aa + 2a} = 2.\frac{8}{2} = 8.1$.

Quant à la *ſeconde partie de la propriété*, la ſuite des *aa* relative aux différentes valeurs de *a*, eſt le premier *aa* ou $\frac{8}{2}$ multiplié ſucceſſivement par les quarrés des nombres naturels, ... 1. 4. 9. *&c.* celle des 2 *a* n'eſt pareillement que le premier 2 *a* (auſſi $\frac{8}{2}$) multiplié par les racines de ces mêmes quarrés, ... 1. 2. 3. *&c.* En ajoutant enſemble terme à terme ces deux ſuites correſpondantes, il réſulte que le co-facteur de 8 eſt toujours *la ſomme* d'un quarré & de ſa racine, *diviſée* par le dénominateur 2 (qu'on peut tranſporter du premier facteur au ſecond). Mais la moitié de la ſomme d'un quarré & de ſa racine, ou ſi l'on veut $\frac{nn+n}{2}$ eſt l'expreſſion caractériſtique d'un nombre triangulaire. Donc, *&c.* Il ſuit que ſi *n* repréſente le quantieme d'un terme dans la ſuite des impairs, le quarré du terme même eſt $8.\ \overline{nn - n + 1}$ . . . . On emploie ici $\frac{nn-n}{2}$ au lieu de $\frac{nn+n}{2}$; parce qu'à cauſe de l'excluſion du premier quarré impair (1), au quantieme *n* du terme dans la ſuite des impairs, répond dans celle des nombres triangulaires le quantieme, non *n*, mais $\overline{n - 1}$: ce qui n'empêche pas que la formule ne donne l'expreſſion juſte du quarré, lors même que la racine eſt 1. Car alors le quantieme ſe confondant avec le terme même, $nn - n$ eſt $1 - 1 = 0$; ce qui rend nul le premier terme de la formule, en ſorte qu'il ne reſte que le ſecond (+ 1).

On pourroit au reſte faire entrer 8 dans l'expreſſion de tout quarré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout quarré impair. Si *n* déſigne le quantieme de la racine dans la ſuite des pairs, le quarré pair ſera généralement $\frac{8nn}{2}$. La démonſtration en eſt ſi aiſée à déduire de celle qu'on vient de voir pour les quarrés impairs, qu'il paroît inutile de s'y arrêter.

Comme *nn* eſt alternativement un nombre impair & un nombre pair, $\frac{nn}{2}$ eſt, dans le même ordre alternatif, tantôt une fraction, tantôt un entier. Il ſuit que les quarrés pairs ne ſont diviſibles par 8 que *de deux en deux*, mais c'eſt *ſans ſubir aucun change-*

ment : au lieu que les impairs le ſont *tous*, mais ſous la condition de *perdre une unité ;* compenſation qui partage aſſez également entre les deux eſpeces la propriété. *Article de M. Rallier des Ourmes.*

HUITAIN, ſ. m. *(Litt.)* piece compoſée de huit vers. Il y en a de deux ſortes ; ou l'on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troiſieme, & le ſecond avec le quatrieme ; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrieme, & les deux du milieu enſemble : cette premiere eſpece de *huitain* eſt diviſée en deux quatrains. La ſeconde eſpece ſe fait de deux tercets qui ſont un *ſixain*, dont les deux premiers vers riment enſemble ; le troiſieme rime avec le cinquieme, & le quatrieme avec le ſixieme ; puis on ajoute deux vers ſur une même rime. La premiere ſorte eſt la plus ſimple ; la ſeconde eſt la plus variée.

HUITAINE, ſ. f. *(Gram.)* intervalle de huit jours ; c'eſt une affaire remiſe à la *huitaine*. Les délais des forcluſions d'écrire & produire ſont de *huitaine* en *huitaine*. Il faut qu'une cauſe ſoit au rôle pendant une *huitaine* franche ; une adjudication, ſauf *huitaine*.

HUITAINE, ſ. m. *(Commerce.)* droit d'aides qui ſe leve en France ſur les vins vendus à pot & par aſſiette. *Voyez* VIN. *Dict. de Commerce.*

HUITIEMIER, ſ. m. *(Commerce.)* commis des aides qui fait payer le huitieme des vins. *Dict. de Commerce.*

HUITRE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Conchyl.)* *oſtreum*, eſt un genre de coquillage bivalve, que tout le monde connoît. Ses deux battans ſont compoſés de pluſieurs feuilles ou lames : l'écaille de l'*huître* eſt épaiſſe, robuſte, peſante, quelquefois d'une grandeur conſidérable, d'une figure preſque ronde, ordinairement raboteuſe & inégale, à battans preſque toujours inégaux & raboteux, âpres en dehors, liſſes & argentés ou nacrés en dedans, dont l'un eſt plus ou moins creux ou concave, & l'autre applati, attachés enſemble dans leur milieu par un ligament.

Différences dans la ſtructure des coquilles d'huîtres. C'eſt dans une collection de ces coquilles, qu'on en peut voir la variété infiniment agréable. Les *huîtres* ſont ſouvent garnies de pointes & de parties hériſſées ; quelques-unes repréſentent un gâteau feuilleté ou un hériſſon ; d'autres ont des excreſcences ou des parties en zigzag, imitant l'oreille de cochon, ou la crête de coq ; d'autres ſont grouppées ſur des rochers, ſur des madrepores. L'*huître* ſouvent immobile eſt un des coquillages paraſites. Les *huîtres* ont un caractere générique qui les doit faire diſtinguer des cames avec leſquelles on les trouve preſque toujours confondues chez les auteurs. *Voyez* Adanſon, *hiſt. des coq. du Sénégal ;* d'Argenville, *conchyliologie.*

La vulve ſupérieure des *huîtres* a d'ordinaire un bec qui s'éleve à une de ſes extrémités. Ce bec qui ſert auſſi à diſtinguer la différence des *huîtres*, eſt quelquefois alongé, applati, recourbé, & terminé par un angle aigu. Dans d'autres, le bec eſt très-petit, poſé en deſſous, & preſqu'entiérement caché. L'*huître* ſe ferme exactement, nonobſtant ſes ſurfaces raboteuſes & les pointes dont elle eſt ſouvent garnie en dehors. Les eſpeces les plus ſingulieres des *huîtres* ſont celles qu'on appelle le *marteau*, l'*oiſeau* ou l'*hirondelle*, la *pelure d'oignon*, le *pié d'âne*, la *feuille*, l'*oreille de cochon* ou la *crête de coq*, la *ſelle polonoiſe*, la *vitre chinoiſe*. La diverſité des pointes & des tubercules, qu'on obſerve ſur la robe des *huîtres* & leurs belles couleurs, ne ſont ſouvent que des variétés, & ne forment pas des eſpeces. La nature de l'*huître* eſt d'être fort ſouvent adhérente aux rochers, ou à quelqu'autre corps, par le moyen de la même liqueur glutineuſe dont la coquille a été formée. On ſoupçonneroit avec aſſez de vraiſemblance que les pintades, l'hirondelle, le marteau, *&c.* ne ſont pas exactement des *huîtres*, ayant pour caractere une échancrure par où paſſe une ſorte de byſſus qui ſert à les attacher : mais ce byſſus eſt fort différent de la pinne-marine.

Deſcription de l'huître commune ; frai & ſaiſon de la maladie de ce coquillage ; huîtres vertes. L'*huître* eſt compoſée de toutes les parties qu'ont les autres animaux à coquilles ; c'eſt un coquillage immobile par ſon poids, qui ne s'ouvre que d'un pouce au plus pour reſpirer, prendre l'eau par ſes ſuçoirs & les alimens qui lui ſont néceſſaires, que l'on dit conſiſter en ſucs de petits

petits animaux, de plantes & de certaines parties d'une terre limonneuſe. Il n'y a que la partie ſupérieure de l'*huître* qui ait un mouvement; l'inférieure eſt immobile & ſert de point de réſiſtance. L'*huître* perdroit ſon eau, ſi elle n'étoit couchée ſur le dos. L'ouverture de ſa bouche eſt entre les ouïes; elle eſt bordée de grandes levres chargées de ſuçoirs, ce qui forme une eſpece de fraiſe tranſparente & dure, qui tapiſſe des deux côtés les parois intérieures des deux valves. Elle conſerve beaucoup d'eau dans ſon réſervoir, & c'eſt ce qui prolonge ſa vie hors de la mer. Le ligament à reſſort qui fait le jeu des coquilles eſt renfermé entre les deux battans, poſitivement dans le talon ou ſommet de la coquille. Les deux écailles de quelques *huîtres* n'ont point de charniere; le muſcle tendineux, qui les réunit, leur en tient lieu. D'autres ont une charniere de trois parties, celle du milieu arrondie en genouillere, les deux autres recourbées en dehors.

Les quatre feuillets pulmonaires ſervent à l'*huître* à ſe décharger d'une humeur ſuperflue, & à aſpirer un nouveau ſuc. L'*huître* a la chair molle & une membrane blanche, contenant une matiere marbrée d'un jaune brunâtre, qui paroît être les inteſtins. On préſume que c'eſt de cette matiere épaiſſe & coagulée que ſort l'humeur laiteuſe, qui perpétue l'eſpece & produit la ſemence. Cette humeur laiteuſe paſſe par différens degrés d'accroiſſement, avant que de laiſſer entrevoir les deux écailles renfermées dans ſon centre. On verra dans un moment, que cette maſſe glaireuſe, portée par les flots agités ſur les branches des mangliers, qui bordent les côtes ſtériles de la mer dans l'iſle de Cayenne, *&c.* produit des *huîtres* qui donnent des perles, & paroiſſent pendre des branches de ces arbres. L'*huître* n'a que deux tendons ou attaches d'une couleur violette foncée qui la joignent à ſes deux écailles, dont la ſupérieure eſt ordinairement plate; l'autre eſt creuſe, & contient tout le corps de cet animal: elle a été anatomiſée par Liſter & par Willis.

S'il eſt difficile de découvrir les parties de la génération de cet animal, il n'eſt pas plus facile de diſtinguer les mâles d'avec les femelles. Il paroît même que les *huîtres*, ne pouvant quitter le lieu où elles ont pris naiſſance, ſont dans l'impuiſſance de s'unir: ainſi elles doivent être hermaphrodites, & il ſemble qu'il ne peut exiſter de variété dans les ſexes de ces individus. Liſter & Willis prétendent cependant avoir diſtingué les individus des deux ſexes. On ſait ſeulement qu'au mois de mai ces animaux jettent leur frai, qui eſt de figure lenticulaire. On apperçoit avec un bon microſcope, dans cette ſubſtance laiteuſe, une infinité d'œufs, & dans ces œufs de petites *huîtres* deja toutes formées. Le frai ou la ſemence des *huîtres* s'attache à des rochers, à des pierres, à des vieilles écailles, à des morceaux de bois & à d'autres choſes ſemblables, diſperſées dans le fond de la mer: nous en avons vu ſe fixer dans des bouteilles de verre, dans des moules à ſucre, dans des ſouliers, & ſur un fuſil, qu'on avoit jetés exprès dans la mer à la fin de mars; le frai avoit été dépoſé ſur ces matieres dans l'intervalle de cinq ſemaines.

On conjecture avec aſſez de vraiſemblance que les œufs commencent à ſe couvrir d'une légere écaille dans l'eſpace de vingt-quatre heures.

Les *huîtres* ſont malades & maigres après avoir frayé; mais au mois d'août elles ont repris leur embonpoint. Liſter & Willis prétendent que la maladie de l'*huître* ſe connoît dans le mâle à une certaine matiere noire, qui paroît dans les ouïes; & dans les femelles, à la blancheur de cette matiere.

Au mois de mai, il eſt permis aux pêcheurs, ſuivant les réglemens, de pêcher toutes ſortes d'*huîtres*; & comme l'on compte ſouvent ſur une ſeule pierre ou une ſeule écaille vingt petites *huîtres*, il leur eſt enjoint, pour entretenir la multiplication de l'eſpece, de les rejeter à la mer; le mois de mai paſſé, ils ne peuvent pêcher que des *huîtres* d'une grandeur raiſonnable. Quant au frai, qu'ils ont détaché des pierres, & aux *huîtres* encore tendres, ils les mettent comme en dépôt dans un certain détroit de mer, où elles croiſſent & s'engraiſſent, de maniere qu'en deux ou trois ans elles parviennent à leur perfection.

Pour donner aux *huîtres* la couleur verte, les pêcheurs les renferment le long des bords de la mer dans des foſſés profondes de trois

piés, qui ne ſont inondées que par les marées hautes, à la nouvelle & pleine lune, y laiſſant des eſpeces d'écluſes, par où l'eau reflue juſqu'à ce qu'elle ſoit abaiſſée de moitié. Ces foſſes verdiſſent, ſoit par la qualité du terrein, ſoit par une eſpece de petite mouſſe qui en tapiſſe les parois & le fond, ou par quelqu'autre cauſe qui nous eſt inconnue; & dans l'eſpace de trois ou quatre jours, les *huitres*, qui y ont été enfermées, commencent à prendre une nuance verte. Mais pour leur donner le temps de devenir extrêmement vertes, on a l'attention de les y laiſſer ſéjourner pendant ſix ſemaines ou deux mois. Les *huitres* vertes que l'on mange à Paris, viennent ordinairement de Dieppe. Les meilleures & les plus eſtimées ſont celles qu'on pêche en Angleterre; on en tranſporte auſſi en Saintonge vers les marais ſalans, où, par le ſéjour qu'elles y font, elles acquiérent une couleur verdâtre, & prennent un goût beaucoup plus délicat qu'auparavant. Il ſuffit donc, comme on vient de le voir, pour rendre les *huitres* vertes, de les faire parquer dans des anſes bordées de verdure. Ces *huitres* vertes ſont très-recherchées & avec raiſon. Il faut cependant ſe méfier de la couleur verte artificielle, que des impudens ſavent leur donner. On entretient ainſi parquées des *huitres* autour de l'arſenal de Veniſe, où elles ſe ſont prodigieuſement multipliées: cet animal eſt d'une fécondité qui étonne.

Opinions ſur la nature des huitres *des côtes de France, & ſentimens ſur celles des Indes, qui croiſſent aux branches des palétuviers ou mangliers*, &c. Quelques auteurs ont rangé l'*huitre* parmi les zoophytes ou plantes-animaux, & ont cru qu'elles croiſſoient & décroiſſoient avec la lune; c'eſt une erreur. Linné range ces animaux parmi les vermiſſeaux teſtacées, à coquilles arrondies, ridées, & lamelleuſes. Ce ver paroît vivre en ſociété, & a d'ordinaire peu ou point de mouvement progreſſif, ainſi que quelques moules & d'autres coquillages. Il n'y a que la valve ſupérieure qui ait quelque liberté, & l'*huitre* ne fait rien ſortir. Les *huitres* s'attachent à tout ce qu'elles trouvent: elles ne demandent qu'un point d'appui; les rochers, les pierres, les bois, les productions marines, tout leur eſt propre: ſouvent même elles ſe collent les unes aux autres au moyen d'une eſpece de glu qui ſort de ce poiſſon, & qui eſt extrêmement forte.

M. Adanſon; *hiſt. des coquilles du Sénégal, pag. 196*, qui a fait des obſervations particulieres ſur les coquilles, dit que la plupart des *huitres*, qui vivent éloignées les unes des autres, ſont dans l'impuiſſance de ſe joindre par la copulation, & que cependant elles engendrent leurs ſemblables, d'où l'on peut conclure que chaque individu réunit les deux ſexes. Il a obſervé ſept eſpeces d'*huitres* au Sénégal, & il les décrit; nous n'entrerons pas dans ces détails: nous renvoyons à l'ouvrage cité.

Les voyageurs ont débité fauſſement qu'à la Chine on ſeme dans des eſpeces de marais le frai exprimé des *huitres* pilées & hachées: le fait eſt impoſſible. Mais il eſt vrai, qu'aux environs de Conſtantinople, dans le Boſphore de Thrace, on ſeme, pour ainſi dire, tous les ans des *huitres* toutes entieres. Ce ſont les Grecs principalement qui y amenent des navires pleins d'*huitres*, qu'ils jettent à la pelle dans la mer, pour en avoir des proviſions à ſouhait.

On trouve des *huitres* en abondance aux environs du Sénégal en Afrique; les negres ſe ſervent de leurs écailles pour en former de la chaux. Au village de Johal, royaume de Barbeſſen, il ſe trouve auſſi dans les marigots quantité d'*huitres* de mangliers, mal-faites, mais bonnes & délicates. A Gambie, & dans les fleuves qui confinent au Sénégal, il ſe trouve des *huitres* en quantité, & qui ſont plus ou moins eſtimées, car il y en a de grandes & de mal-ſaines. Il y a à la Conceſſion du Sénégal des montagnes de coquilles d'*huitres*, dont on fait de la chaux, ainſi que dans les environs.

M. Adanſon, dans ſon *hiſt. des coquillages du Sénégal*, dit qu'il n'y a pas dix ans que l'on trouvoit encore des *huitres* ſur les racines des mangliers du Niger, près de l'iſle du Sénégal, & qu'aujourd'hui on en trouve encore dans le fleuve de Gambie & dans les rivieres de Biſſao. On ſert ces racines toutes garnies d'*huitres*, ſur les tables du pays. On rencontre encore, à Saint-Domingue, & ſur toute la côte du Port-au-Prince, des mangliers dont les tronçons qui baignent dans l'eau ſont garnis d'*huitres*

feuilletées, ordinairement cramoiſies, jaunes, rouges; leur charniere eſt dentée, &c. Pour les avoir, on fait plonger un Negre, & avec une eſpece de ſerpe, il coupe les parties du bois qui en ſont chargées. On trouve auſſi à la côte d'Or, quantité d'*huitres*, dont les écailles ſervent à faire de la chaux; les Anglois qui y ſont établis, s'en ſervent pour leurs édifices: mais en 1707, les Hollandois, dans la ſeule vue de leur ôter ce ſecours, bâtirent un fort de ſept ou huit canons, avec une garniſon pour la garde des *huitres*. La mer & la riviere d'Iſſini produiſent une grande abondance d'*huitres*, & d'une monſtrueuſe groſſeur. On en trouve dans l'iſle de Tabago & à la côte de Coromandel de pluſieurs eſpeces, qui ſont attachées au roc, & qui ſont très-bonnes à manger. Il y a d'autres *huitres* qui portent des perles: elles ſont ſous l'eau, à la profondeur de quatre ou cinq braſſes; des Negres plongeurs les attrapent en plongeant: on appelle cette coquille *mere de perles*, *pintade blanche*, *nacre de perles*.

Les *huitres* de mangliers, que les Anglois nomment *mangrove*, tiennent à l'extrêmité des branches de l'arbre de ce nom, qui croît au bord de la mer; & le grand nombre de coquillages qui tiennent à ces branches, les courbe de plus en plus, de ſorte que ces animaux ſont rafraîchis deux fois le jour par le flux & le reflux de la mer. Ces *huitres* n'ont point de goût, leurs coquilles ſont tranſparentes & nacrées: les Eſpagnols s'en ſervent en guiſe de verre. Il y a pluſieurs ſortes d'*huitres* dans l'iſle de Cayenne; les unes y ſont appellées *huitres de Sinamary*, riviere qui ſépare Cayenne d'avec Surinam: elles ſont fort grandes, on les détache des rochers à coups de ſerpe: on nomme les autres *rer*, c'eſt-à-dire, *huitres de palétuviers*. On voit auſſi, dit-on, deux ſortes d'*huitres* à la Guadaloupe: la premiere eſt aſſez ſemblable aux nôtres; la ſeconde eſt toute plate & a une petite houppe de poils dans le milieu, comme un petit barbillon, c'eſt peut-être une ſorte de conque anatifere. Ces *huitres* ſont tellement âcres, qu'il eſt impoſſible d'en manger.

Huitres fécondes & ſtériles. Vers accoucheurs de ces coquillages. On diſtingue dans les ports de mer deux ſortes d'*huitres*: les fécondes, & celles qui ne le ſont pas. Une petite frange noire qui les entoure, eſt la marque de leur fécondité & de leur bonté: les friands ne les manquent point, & les trouvent ſucculentes au goût. Dans la ſaiſon où les *huitres* fécondes jettent leurs œufs, ou, comme parlent les pêcheurs, leurs grains, elles ſont laiteuſes, déſagréables & mal-ſaines. En Eſpagne, il eſt défendu d'en draguer & d'en étaler aux marchés, à cauſe des accidens qu'elles pourroient cauſer à ceux qui inconſidérément en feroient uſage.

M. Deſlandes dit que dans la ſaiſon où les *huitres* jettent leurs œufs, elles ſont remplies d'une infinité de petits vers rougeâtres. Ceux qui remuent de gros tas d'*huitres* pendant la nuit, apperçoivent quelquefois ces vers ſur leurs écailles: ils paroiſſent comme des particules lumineuſes, ou comme de petites étoiles bleuâtres; on voit facilement ces petits vers pendant le jour, par le moyen du microſcope ou d'une loupe. Ce n'eſt qu'un inſecte qui naît, vit & meurt ſur l'*huitre*, dont il ſe nourrit. M. Deſlandes a auſſi obſervé que tous les grands coquillages bivalves, ſur-tout certaines groſſes moules qui, dans l'Océan s'attachent au fond des vaiſſeaux, ſont pendant la nuit des phoſphores naturels. Mais de quel uſage peuvent être ces petits vers rougeâtres aux *huitres* fécondes, & ſeulement dans la ſaiſon où cette fécondité ſe déclare? M. Deſlandes conjecture qu'ils leur ſervent, pour ainſi dire, d'accoucheurs. M. de Réaumur & d'autres leur ont donné auſſi ce nom, en diſant qu'ils excitent, d'une maniere qui nous eſt inconnue, les organes deſtinés à la génération. Pour s'en aſſurer, M. Deſlandes a répété pluſieurs fois l'expérience qui ſuit.

Cet obſervateur a pris des *huitres* fécondes, & les a miſes, vers le mois de mai, dans un réſervoir d'eau ſalée: elles ont laiſſé, à l'ordinaire, une nombreuſe poſtérité. Il en a répété enſuite l'expérience avec d'autres *huitres* fécondes, dont il avoit retiré tous les petits vers qui y étoient renfermés: ces dernieres *huitres* n'ont rien produit, & la ſtérilité a régné dans le réſervoir, où elles avoient été placées. Ces vers accoucheurs, dont M. de Réaumur & d'autres naturaliſtes ont parlé, ſont tout-à-fait différens de certains vers blanchâtres & luiſans qu'on

trouve auſſi dans les *huîtres*. Ces derniers vers reſſemblent à une groſſe épingle, & ils ont depuis cinq juſqu'à huit lignes de long: il eſt très-difficile de les examiner en entier; car au moindre attouchement & à la moindre ſecouſſe, ils ſe réſolvent en une matiere gluante & aqueuſe, qui s'attache même aux doigts.

Ennemis des huîtres. Les *huîtres* ont pour ennemis, les crabes, les étoiles marines, la grenouille pêcheuſe ou le baudroi, les pétoncles & les moules; l'algue & la vaſe les font également périr dans leur naiſſance. Lorſque l'*huître* entr'ouvre ſon écaille, pour renouveller ſon eau, le crabe de vaſe, toujours porté à lui dreſſer des pieges, lui jette, dit-on, une petite pierre, qui empêche que ſa coquille ne ſe referme, & ainſi il a la facilité de prendre l'*huître* & de la manger: mais ce fait demanderoit, ſans contredit, à être bien vérifié.

Qualités des huîtres, & leurs propriétés en médecine. L'*huître*, dit Belon, eſt le meilleur des teſtacées: les anciens & les modernes l'ont regardée comme un mets exquis; Macrobe dit qu'on en ſervoit toujours ſur les tables des pontifes romains: Horace a fait l'éloge des *huîtres* de Circé: les anciens vantoient auſſi celles des Dardanelles, du lac Lucrin, du détroit de Cumes, & celles de Veniſe. Apicius, qui a écrit ſur la cuiſine, avoit l'art de conſerver les *huîtres*, puiſqu'il en envoya d'Italie en Perſe à l'empereur Trajan, & qui à leur arrivée étoient auſſi fraîches que le jour de leur pêche.

On a vu que chaque côte du monde habité fournit des *huîtres*, dont les écailles ſont de différentes couleurs: ces mêmes *huîtres* ont des goûts différens. Il y a des *huîtres* en Eſpagne qui ſont de couleur rouſſe ou rouge; d'autres en Illyrie de couleur brune, & dont la chair eſt noire: dans la mer Rouge, il y en a de couleur d'iris; & en d'autres endroits, la chair & l'écaille ſont noires. Il y en a à l'iſle de Saint-Domingue qui ſont d'une belle couleur blanche, d'autres orangées, de rouges en différentes nuances.

Quant aux qualités des *huîtres*, on les doit choiſir nouvelles, d'une grandeur médiocre, tendres, humides, délicates, d'un bon goût, & qui aient été priſes dans les eaux claires & nettes, ſur-tout vers les embouchures des rivieres; car les *huîtres* aiment l'eau douce, elles y engraiſſent beaucoup, & y deviennent excellentes. Celles au contraire qui ſe trouvent fort éloignées des rivieres, & qui manquent d'eau douce, ſont ordinairement fort dures, ameres & d'une ſaveur déſagréable. En France, on préfere les *huîtres* de Bretagne à toutes celles des autres côtes de France; mais elles ſont inférieures à celles de Colcheſter. Celles de Saintonge paſſent pour être plus âcres: celles de Bordeaux, qui ont la tête noire, ſont d'un goût exquis. Le chancelier Bacon dit que les *huîtres* de Colcheſter étant miſes dans des puits, qui ont coutume d'éprouver le flux & reflux de la mer, ſans toutefois que l'eau douce leur manque, s'engraiſſent & croiſſent davantage. Toutes les *huîtres* qui ſe débitent à Paris, excepté les vertes, ont été draguées à Cancale en Bretagne.

Quoique les *huîtres* ne ſoient pas généralement du goût de tout le monde, l'opinion commune eſt qu'elles excitent l'appétit, *irritamentum gulæ*, & provoquent les urines: elles ſe diſſolvent à la vérité dans l'eſtomac, ſans y produire beaucoup de chyle; mais elles ſont ſaines aux perſonnes d'un bon tempérament: cuites en fricaſſée ou en friture, ou marinées, elles ſont plus difficiles à digérer. Les ſcorbutiques s'en trouvent très-bien: on prétend qu'elles excitent à la luxure.

On fait uſage des écailles de l'*huître*, calcinées ou non calcinées & porphyriſées, pour abſorber les acides de l'eſtomac. On en fait auſſi une excellente chaux pour cimenter, & dont on ſe ſert en quelques lieux pour engraiſſer certaines eſpeces de terre. On trouve ſouvent dans la terre ces écailles foſſiles plus ou moins altérées, & dans différens états de dureté.

C'eſt avec les écailles d'*huîtres* calcinées, & réduites en chaux, qu'on prépare une eau de chaux efficace pour guérir la gravelle, & même pour diſſoudre le calcul de la veſſie, lorſqu'il n'eſt pas d'une nature trop dure & tenace; mais il faut joindre à ſon uſage celui du ſavon d'Alicante. Pour cet effet on prend matin & ſoir une dragme de ſavon, & on boit pardeſſus un verre

de quatre onces d'eau de chaux d'écailles d'*huître;* on injecte en même temps de cette eau de chaux dans la vessie, pour accélérer la dissolution du calcul.

Comme il n'y a point de coquillage plus abondant, dans la plupart des mers, il n'en est point aussi qui soit plus commun parmi les coquilles fossiles ou pétrifiées, & aucun sur lequel on ait plus écrit. Voyez Rondelet, Gesner, Jonston, Charleton, Merret, Dale, Aldrovande, Bonanuë; Petitvert, Lister. Consultez le chevalier de Linné dans la *Fauna Suecica*, & dans son *Systema naturæ;* enfin lisez *Dict. des animaux*, à l'article *huître*, & celui des *fossiles* au même mot. *(B. C.)*

HUÎTRE, *(coquille d') science microsc.* Il n'est pas rare de voir sur la coquille des *huîtres*, dans l'obscurité, une matiere luisante, ou d'une lumiere bleue comme la flamme du soufre, laquelle s'attache aux doigts lorsqu'on la touche, & continue de briller ou de donner de la lumiere pendant un temps considérable, quoique sans aucune chaleur. M. Auxant a observé avec un microscope cette matiere luisante; il a trouvé qu'elle étoit composée de trois sortes de petits animaux; les uns étoient blanchâtres, & avoient vingt-quatre ou vingt-cinq jambes fourchues de chaque côté, une tache noire, & le dos comme une anguille écorchée; la seconde espece d'animalcule étoit rouge comme le ver luisant ordinaire, avec des plis sur le dos, les jambes comme les premiers, le nez comme celui d'un chien, & un œil à la tête; la troisieme espece étoit marquetée, une tête de sole avec plusieurs houppes de poils blanchâtres; à côté des derniers insectes, il en vit quelques-uns plus gros, de couleur grise, ayant deux cornes comme celles du limaçon, & six ou huit piés blanchâtres; mais ceux-ci ne brilloient point. *Voyez les Transf. philos.* n°. 12. *(D. J.)*

* HUÎTRE, *Pêche des huîtres au Bourgneuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au bateau. Cette manœuvre est particuliere. Il y a deux pêcheurs dans un bateau; ils jettent une ancre à l'arriere & une autre à l'avant de leur chaloupe, larguant quelques brasses de cablot d'une ancre ou grappin à l'autre. Quand ils se sont établis ainsi, ils mettent leur drague à la mer, soit à l'avant, soit à l'arriere du bateau. Les dragues sont fort petites. Elles ont un sac où les *huîtres* sont reçues. Ils halent ensuite à force de bras sur le petit sunin frappé sur l'organneau de la drague, en sorte que le cablot se roidissant, leur donne lieu de tirer avec plus de force sur leur drague. Ils continuent la même manœuvre de l'autre bord, en portant leur drague près d'une des ancres; ils s'éloignent ensuite, & halent la drague, soit avant, soit arriere, car ils n'ont pas l'esprit de pêcher, soit à la rame, soit à la voile, comme font les autres pêcheurs.

Pêche des huîtres au rateau, comme elle se fait dans le fond de la baie de Vannes. Les pêcheurs se mettent deux dans un petit bateau. Ils ont chacun un rateau sans sac, tel que ceux qu'on emploie à la pêche des moules sur les fonds qui ne découvrent pas, & ils entraînent les *huîtres* avec ce rateau.

Pêche des huîtres à la drague, comme elle se fait dans le ressort de l'amirauté de Marennes. Cette drague n'est armée que d'un seul couteau. On pêche depuis la fin de septembre jusqu'à la fin d'avril. Il faut donc publier la déclaration pour défendre la pêche en mai, juin, juillet & août, afin que les parcs ou fosses d'*huîtres* que l'on fait vuider de bord & d'autre soient garnis.

Il se ramasse aussi beaucoup d'*huîtres* à la basse eau de chaque marée, sur-tout des vives eaux.

Les pêcheurs & les sauniers qui sont autour de cette baie, font des fosses vers le rivage, profondes d'environ dix-huit à vingt-quatre pouces; ces fosses, qu'ils appellent *étangs*, sont contiguës, & même font partie des parcs des salines. Les pêcheurs y jettent leurs *huîtres* pêle-mêle sans aucune précaution; elles y sont couvertes de vase noire pendant le séjour qu'elles y font, s'engraissent & se verdissent, mais après y avoir demeuré environ une ou deux années au moins. L'eau salée qui monte toutes les marées dans la baie, n'entre point dans ces fosses que le pêcheur ne le juge à propos. Les pluies d'eau douce avancent fort la préparation des *huîtres vertes*. Le transport ne

s'en fait que depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mars ; mais elles ne sont d'excellente qualité qu'au bout de deux à trois ans. *Voyez* SALINES.

HUÎTRE, *(Diete & Mat. méd.)* Les *huîtres* excitent le sommeil ; elles donnent de l'appétit ; elles provoquent les ardeurs de Vénus ; elles poussent par les urines & lâchent un peu le ventre ; elles nourrissent peu. Leur usage est estimé par quelques-uns salutaire aux scorbutiques & à ceux qui sont attaqués de la goutte. Je ne conçois pas bien par quel endroit ils les croient si convenables à ces sortes de maladies. L'opinion commune est que l'*huître* se digere difficilement, & qu'elle cause des obstructions quand on en fait un usage fréquent ; cependant l'expérience n'est pas bien d'accord avec cette opinion, car on voit tous les jours des gens en manger soir & matin, & en assez grande quantité, sans en être incommodés. On remarque même qu'elles passent assez vîte, & plusieurs gens assurent qu'aucun aliment ne leur fortifie davantage l'estomac. Lémery, *traité des alimens.*

On peut ajouter à ces éloges l'observation très-connue des excès qu'on voit pratiquer impunément dans l'usage des *huîtres*. Il n'est pas rare de trouver des personnes qui avalent cent, & même cent cinquante *huîtres* à peine mâchées : ce qui ne sert que de prélude à un dîner très-copieux, & qui leur réussit à merveille.

Mais d'un autre côté les *huîtres* sont un de ces alimens pour qui plusieurs personnes ont un dégoût invincible. Ce dégoût est naturel chez quelques-unes, mais il est dû chez quelques autres à une espece d'empreinte laissée dans leur estomac par une indigestion d'*huîtres* : ainsi sur ce point, comme sur la plupart des sujets de diete, le bien ou le mal dépendent d'une certaine disposition inconnue des organes de la digestion & de l'habitude.

Les écailles d'*huîtres* fournissent à la pharmacie un alkali terreux, absolument analogue à la mere des perles, au corail, aux yeux d'écrevisse, aux coquilles d'œuf, & à celles d'escargot, *&c. Voy.* TERREUX, *(Mat. méd.)*

L'esprit de nitre & l'esprit de sel dissolvent une plus grande quantité de poudre de coquilles d'*huîtres*, que des autres alkalis de la même nature ; savoir, des perles, des coraux & de la nacre de perles.

La facilité de leur dissolution semble dépendre en partie de ce que la substance de la coquille d'*huître* est remplie d'un sel salin, qui paroît manifestement sur la langue ; ce sel tient déja la coquille à demi-dissoute, laquelle étant d'ailleurs fort tendre & fort friable, admet aisément les pointes des acides pour en achever la dissolution ; au lieu que la substance des perles & de la nacre de perle n'étant pas entre-mêlée d'un sel salin, au contraire étant un corps sec & très-dur, leur dissolution est plus difficile.

Peut-être que la facilité de la dissolution des coquilles d'*huîtres* est une des raisons de ses bons effets dans les estomacs gâtés par des acides, indépendamment de la quantité de sel salin qu'elles contiennent, lequel ne paroît pas un simple sel marin, mais un sel qui a reçu un grand changement par l'animal ; ce qui est confirmé par la forte odeur & par le goût pénétrant (outre le salin) de cette eau qui se trouve dans les interstices des feuilles qui composent la coquille, lorsqu'on la casse avant qu'elle soit fort seche.

On prépare les coquilles d'*huîtres* différemment ; mais comme la préparation les peut altérer & gâter, particuliérement lorsqu'on les calcine par le feu, M. Homberg a communiqué dans *les mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1700*, la maniere dont il se servoit pour les préparer.

« Prenez, dit-il, cette partie de la coquille de l'*huître* qui est creuse, en jetant l'autre moitié qui est plate ; lavez-les bien des ordures extérieures, & faites-les sécher pendant quelques jours au soleil ; étant seches, pilez-les dans un mortier de marbre, elles se mettront en bouillie ; exposez-les de nouveau au soleil pour les sécher ; puis achevez de les piler, & passez la poudre par un tamis fin ».

Les coquilles d'*huîtres* entrent dans le remede de mademoiselle Stephens pour la pierre.

Les Romains donnerent long-temps la préférence aux *huîtres* du lac Lucrin, qu'Horace appelle *Lucrina conchylia* ; ensuite ils aimerent mieux celles de Brindes & de Tarente,

& finalement ils ne purent plus souffrir que celles de l'océan Atlantique. Nous sommes devenus aussi délicats que les Romains ; nous ne goûtons aujourd'hui que les *huitres* vertes. *Voyez à l'article* PÊCHE DES HUÎTRES, comment on les verdit.

Mais le secret que les Romains avoient de conserver les *huitres* ne nous est pas parvenu. Apicius l'a gardé pour lui. Il vivoit sous Trajan, & lui fit parvenir des *huitres* très-fraîches au pays des Parthes. C'est ce même Apicius, selon quelques critiques, qui composa le fameux traité *de re culinariâ*. Torinus trouva, dit-on, cet ouvrage dans l'isle de Maguelone, près de Montpellier, & le fit imprimer à Bâle en 1541, *in-4°. (D. J.)*

HUITZIL-XOCHITL, s. m. *(Hist. nat. Botan.)* arbre du Mexique, dont le tronc est droit & uni ; son écorce est verdâtre & son bois fort blanc ; ses feuilles sont aiguës & dentelées ; ses fleurs sont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une résine qui a l'odeur de l'aneth.

*. HUITZITZIL, s. m. *(Ornitholog.)* petit oiseau du Mexique ; il n'est pas plus gros qu'un papillon, a le bec long & les plumes belles & déliées ; on en fait des tableaux. Il boit la rosée & suce les fleurs. Quand il est las, il fiche son bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant six mois comme s'il étoit mort ; mais les pluies revenant, & la terre s'embellissant de fleurs, le *huitzitzil* quitte l'arbre & vole dans la campagne.

HUIUS ou *HUJUSCE DIEI, (mythолog.)* surnom donné par les Romains à la Fortune. Elle avoit un temple à Rome, qui lui fut élevé par Q. Catulus, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait le jour où il vainquit les Cimbres conjointement avec Marius.

HULL, *(Géogr.) Hullum*, ville forte & commerçante d'Angleterre en Yorckshire, avec un bon port & un arsenal, au confluent de la riviere de même nom avec celle de Humber. Edouard I en est le fondateur ; elle est à 12 lieues S. E. d'Yorck. *Long.* suivant Street, 19, 40, 49 ; *lat.* 53, 50. *(D. J.)*

HULOT, ULOT, s. m. *(Marine.)* c'est l'ouverture où l'on met le moulinet de la barre nommée *manivelle*. *Voyez Planche 4 Marine, n°. 180.*

HULOTS, s. m. pl. *(Marine.)* ce sont les ouvertures qui sont dans le panneau de la fosse aux cables.

HULOTE, HULOT, GRIMAUD, MACHETTE, AVETTE, *(Hist. nat. Ornith.) Strix cinerea & forte ulula Aldrovandi.* Oiseau de proie, qui ne sort de sa retraite que la nuit. Willughbi a donné la description d'une *hulote* qui pesoit près de douze onces, & qui avoit deux piés huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrêmité du bec jusqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y avoit point de membrane sur la base du bec de cet oiseau & de ceux de son genre, comme il s'en trouve sur la base du bec des oiseaux de proie qui se montrent le jour. Les yeux de la *hulote* sont très-grands, le bord des paupieres est noir. Cet oiseau a très-peu de poids à proportion de son volume, dont la plus grande partie est en plume. Celles qui sont disposées en cercle autour des yeux & du bec sont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun ; le corps est panaché de cendre & de brun ; il y a sur la poitrine des taches oblongues & noires, & sur les grandes plumes des ailes des taches transversales, noirâtres & roussâtres. Les piés sont couverts de plume ; la plante est jaune ; le doigt extérieur peut s'étendre en arriere : le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu est tranchant. Willughbi *Ornit. Voyez* OISEAU.

HULST *(Géogr.)* petite, mais forte ville des Pays-Bas hollandois, au comté de Flandres, capitale d'un bailliage de même nom au quartier de Gand. Elle fut enfermée de murailles en 1426. Les confédérés la prirent en 1578, le duc de Parme en 1583, le prince Maurice en 1591, l'archiduc Albert en 1596, & Frédéric-Henri, prince d'Orange, la reprit aux Espagnols en 1615 : depuis ce temps elle est restée aux Hollandois. Elle est à 6 lieues N. O. d'Anvers, 7 N. E. de Gand. *Long.* 22, 35 ; *lat.* 51, 16.

C'est la patrie de Cornelius Jansénius, professeur en théologie à Louvain, & qui à son retour du concile de Trente, fut récompensé par le pape, de l'évêché de Gand, où il mourut en 1576, âgé de 66 ans. Quoiqu'il ait publié plusieurs ouvrages, il ne faut pas le confondre avec le

fameux Corneille Janſénius, qui étoit évêque d'Ypres en 1635, mort de la peſte en 1638, & qui, depuis ſon décès, eſt devenu, ſans s'en douter, chef d'une ſecte que la ſeule perſécution peut étendre dans l'égliſe & dans l'état. *(D. J.)*

HUMAIN, adj. *(Gramm.)* qui appartient à la nature de l'homme. *V.* NATUREL.

Le corps *humain* eſt l'objet de la médecine. *Voyez* Corps & MÉDECINE.

Epicure & ſes ſectateurs nient que les dieux ſe mêlent des choſes *humaines*. *Voyez* ÉPICURIENS.

On diſtingue la foi en divine & en *humaine*. *Voyez* FOI.

* HUMAINE ESPECE. *(Hiſt. nat.)* L'homme conſidéré comme un animal, offre trois ſortes de variétés; l'une eſt celle de la couleur; la ſeconde eſt celle de la grandeur & de la forme; la troiſieme eſt celle du naturel des différens peuples.

En paſſant d'un pole à l'autre, & en commençant par le nord, on trouve d'abord les Lapons Danois, Suédois, Moſcovites & indépendans, les Zembliens, les Borandiens, les Samoyedes, les Tartares ſeptentrionaux, & peut-être les Oſtiaques dans l'ancien continent, les Groenlandois & les ſauvages au nord des Eſquimaux. On croiroit que c'eſt une race d'hommes dégénérée, d'une petite ſtature & d'une figure bizarre. Ils ont tous le viſage large & plat, le nez camus & épaté, l'iris de l'œil jaune, brun & tirant ſur le noir, les paupieres retirées vers les tempes, les joues très-élevées, la bouche grande, le bas du viſage étroit, les levres épaiſſes, la voix grêle, la tête groſſe, les cheveux noirs & liſſes, la peau baſanée & couleur d'olive foncée. Ils ſont petits, trapus & maigres: la plupart n'ont que quatre piés de hauteur; les plus grands que quatre piés & demi. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes; leurs mamelles ſont très-conſidérables; elles en ont le bout noir comme du charbon; des voyageurs diſent qu'elles n'ont de poil que ſur la tête, & qu'elles ne ſont pas ſujettes à l'évacuation périodique.

Tous ces peuples laids ſont groſſiers, ſuperſtitieux & ſtupides. Les Lapons Danois conſultent un gros chat noir. Les Suédois appellent le diable avec un tambour. Ils courent en patins ſur la neige avec tant de viteſſe, qu'ils atteignent ſans peine les animaux les plus légers. Ils ont l'uſage de l'arc & de l'arbalête, & ils s'en ſervent très-adroitement. Ils chaſſent; ils vivent de poiſſon ſec, de la chair de renne ou d'ours, & de pain fait de la farine d'os de poiſſon, broyée ou mêlée avec l'écorce tendre du pin ou du bouleau; ils boivent de l'huile de baleine & de l'eau. Ils n'ont preſqu'aucune idée de Dieu ni de religion. Ils offrent aux étrangers leurs femmes & leurs filles. Ils habitent ſous terre; ils s'éclairent avec des lampes pendant leur nuit, qui eſt de pluſieurs mois. Les femmes ſont habillées de peaux de rennes en hiver, & de peaux d'oiſeaux en été. Dans cette derniere ſaiſon, ils ſe défendent de la piquure des moucherons par une épaiſſe fumée qu'ils entretiennent autour d'eux. Ils ſont rarement malades. Leurs vieillards ſont robuſtes; ſeulement la blancheur des neiges & la fumée leur affoibliſſent la vue, & il y en a beaucoup qui ſont aveugles.

Les Tartares occupent un eſpace immenſe. Ils ont le haut du viſage large & ridé, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés, les joues fort élevées, le bas du viſage étroit, le menton long & avancé, la mâchoire ſupérieure enfoncée, les dents longues & ſéparées, les ſourcils gros & couvrant l'œil, les paupieres épaiſſes, la face plate, le teint baſané & olivâtre, les cheveux noirs, la ſtature médiocre, le corps fort & robuſte, la barbe rare & par bouquets, les cuiſſes groſſes, les jambes courtes. Ceux qu'on appelle *Calmouques* ſont d'un aſpect effroyable. Ils vivent de la chair du cheval, du chameau, & boivent le lait de jument fermenté avec de la farine de millet. Ils ne gardent de cheveux qu'un toupet, qu'ils laiſſent croître aſſez pour en faire une treſſe de chaque côté du viſage. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes. Elles n'ont ni mœurs ni religion.

Le ſang tartare s'eſt mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Ruſſes orientaux; & ce mêlange n'a pas tout-à-fait effacé les traits de la race primitive.

Il y a parmi les Ruſſes ou Moſcovites beaucoup de viſages tartares, des corps quarrés, des cuiſſes groſſes & des jambes courtes.

Les

Les Chinois ont les membres bien proportionnés, ſont gros & gras, ont le viſage large & rond, les yeux petits, les ſourcils grands, les paupieres élevées, le nez petit & écraſé, la barbe éparſe & par épis. Ceux qui habitent les provinces méridionales ſont bruns & d'un teint plus baſané que les autres. Les habitans du milieu de l'empire ſont blancs; au reſte, ces caracteres varient; mais en général ces peuples ſont mous, pacifiques, indolens, ſuperſtitieux, ſoumis, eſclaves & cérémonieux.

Les Japonois ſont aſſez reſſemblans aux Chinois, quant à la figure; mais altiers, aguerris, adroits, vigoureux, inconſtans & vains, capables du ſupporter la faim, la ſoif, le froid, le chaud & la fatigue: ils ſont d'un caractere fort différent.

Les Chinois & les Japonois ſont dans l'uſage d'empêcher le pié de croître à leurs femmes par des moyens violens, en ſorte qu'elles ne peuvent marcher.

Les habitans du pays froid, ſtérile & montueux d'Yeço, voiſins des Chinois & des Japonois, ſont groſſiers, brutaux, ſans mœurs & ſans arts, ont le corps court & gros, les cheveux longs, hériſſés & noirs, le front plat, le teint jaune, le corps & même le viſage velus, & ſont pareſſeux & mal-propres.

Les Cochinchinois, dont la contrée eſt plus montueuſe & plus méridionale que la Chine, ſont plus baſanés & plus laids que les Chinois.

Les Tunquinois, dont le pays eſt meilleur, & qui vivent ſous un climat moins chaud, ſont mieux faits & moins laids que les Cochinchinois.

Les Siamois, les Péguans, les habitans d'Aracan, de Laos, *&c.* ſont aſſez reſſemblans aux Chinois; ils ne different plus ou moins que par la couleur.

Le goût pour les grandes oreilles eſt commun à tous les peuples de l'orient, & les uns les ont longues naturellement, les autres les alongent par art.

Ces peuples ne different guere des Chinois, & tiennent encore des Tartares les yeux petits, le viſage plat & la couleur olivâtre; mais en deſcendant vers le midi, les traits commencent à changer & à ſe diverſifier.

Les habitans de la preſqu'iſle de Malaca & de l'iſle de Sumatra ſont noirs, petits, vifs, bien proportionnés & fiers.

Ceux de Java, voiſins de Sumatra & de Malaca, tiennent des Chinois; ils ont ſeulement la couleur rouge, mêlée de noir des Malais. Il faut cependant en excepter les Chacrelas. Ceux-ci ſont blonds & blancs, ont les yeux foibles, ne peuvent ſupporter le grand jour, & ne voient bien que la nuit.

On prétend que dans l'iſle de Mindoro & dans l'iſle Formoſe il y a des hommes à queue: ce fait eſt ſuſpect; mais un autre fait qui ne l'eſt pas, c'eſt qu'il n'eſt permis aux femmes mariées d'avoir des enfans qu'à 35 ou 37 ans. Si elles deviennent groſſes plutôt, les prêtreſſes les foulent aux piés & les font avorter.

Aux iſles Mariannes ou des Larrons, les hommes ſont très-grands, très-robuſtes & très-groſſiers; ils ne vivent que de racines, de fruits & de poiſſon, & cependant ils parviennent à l'extrême vieilleſſe.

Au midi des iſles Mariannes & à l'orient des Moluques, on trouve la terre des Papous & la nouvelle Guinée. Les Papous ſont noirs comme les Caffres, ont les cheveux crépus, le viſage maigre & laid. Parmi ces Papous ſi noirs, il y a des hommes blonds & blancs.

Les Mogols & les autres peuples de la preſqu'iſle de l'Inde reſſemblent aux Européennes pour la taille & les traits; mais ils en different plus ou moins par la couleur. Les Mogols ſont olivâtres.

Les Bengalois ſont plus jaunes que les Mogols. Ils ſont beaux & bien faits. Leurs femmes paſſent pour les plus laſcives de l'Inde.

Les habitans de la côte de Coromandel ſont plus noirs que les Bengalois & moins civiliſés. Ceux de la côte de Malabar ſont encore plus noirs.

Les coutumes de ces différens peuples de l'Inde ſont bizarres. Les Banianes ne mangent de rien de ce qui a vie. Ils craignent de tuer un inſecte. Les Naires de Calicut ſont au contraire tous chaſſeurs: ils ne peuvent avoir qu'une femme, mais leurs femmes peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Il y a des hommes & des femmes parmi ces derniers qui ont les jambes monſtrueuſes.

Les habitans de Ceylan reſſemblent aſſez à ceux de la côte de Malabar.

Les Maldivois olivâtres ſont bien faits.

Les habitans de Cambaye ont le teint gris.

Les Perſans, voiſins des Mogols, en ſont peu différens. Il y a dans la Perſe beaucoup de belles femmes; mais elles y ſont amenées des autres contrées.

Les peuples de la Perſe, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte & de toute la Tartarie, peuvent être regardés comme une même nation.

Les Arabes vivent miſérablement. Ils n'ont des peuples policés que la ſuperſtition. Les Egyptiens ſont grands, & leurs femmes petites.

Les peuples qui habitent entre le 20 & le 30 ou 35 degré de latitude nord dans l'ancien continent, depuis l'empire du Mogol juſqu'en Barbarie, & même depuis le Gange juſqu'aux côtes occidentales de Maroc, ne ſont pas fort différens les uns des autres. Les hommes en général y ſont bruns & baſanés, aſſez beaux & bien faits. Si l'on examine ceux qui habitent ſous un climat plus tempéré, on trouvera que les hommes des provinces ſeptentrionales du Mogol & de la Perſe, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingréliens, les Circaſſiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe ſont les plus blancs, les plus beaux & les mieux proportionnés de la terre; & que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Eſpagne, & de la Circaſſie en France, il ne laiſſe pas d'y avoir une ſinguliere reſſemblance entre ces peuples ſi éloignés les uns des autres, mais ſitués à peu près à une égale diſtance de l'équateur.

Les Cachemiriens ſont beaux; le ſang eſt encore plus beau en Géorgie qu'à Cachemire. Les femmes de Circaſſie ſont renommées pour leurs charmes, & c'eſt à juſte titre. Les Mingréliens ne le cedent en rien à ces peuples. Tous ces peuples ſont blancs.

Les habitans de la Judée reſſemblent aux autres Turcs; ils ſont ſeulement plus bruns que ceux de Conſtantinople. Il en eſt de même des Grecs; ceux de la partie ſeptentrionale ſont fort blancs; ceux des iſles ou provinces méridionales ſont bruns. En général, les femmes grecques ſont plus belles & plus vives que les femmes turques.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corſe, de Sardaigne, & les Eſpagnols, ſitués à peu près ſous un même parallele, ſont aſſez ſemblables pour le teint; mais plus baſanés que les François, les Anglois, les Allemands, les Polonois, les Maldaves, les Circaſſiens, & les autres habitans du nord de l'Europe juſqu'en Laponie, où l'on trouve une autre eſpece d'hommes.

Les Eſpagnols ſont maigres & aſſez petits. Ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents aſſez bien rangées, mais le teint jaune & baſané.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandres, en Hollande, & dans les provinces ſeptentrionales de l'Allemagne. On n'en trouve preſque point en Danemarck, en Suede, en Pologne.

Les Goths ſont de haute taille; ils ont les cheveux liſſes, blonds, argentés, & l'iris de l'œil bleuâtre.

Les Finois ont le corps muſculeux & charnu, les cheveux blonds, jaunes & longs, & l'iris jaune foncé.

Les Suédoiſes ſont fécondes, & les hommes y vivent long-temps.

L'homme eſt plus chaſte dans les pays froids que dans les climats méridionaux. On eſt moins amoureux en Suede qu'en Eſpagne ou en Portugal, & cependant les Suédoiſes font plus d'enfans. On a appellé le Nord *Officina gentium.*

Les Danois ſont grands & robuſtes, d'un teint vif & coloré. Les femmes danoiſes ſont blanches, aſſez bien faites, & fécondes.

Les Ingriens & les Carliens qui habitent les provinces ſeptentrionales de la Moſcovie, ſont vigoureux & robuſtes. Ils ont pour la plupart des cheveux blonds, & reſſemblent aſſez aux Finois.

Il ſuit de ce qui précede, que la couleur dépend beaucoup du climat, ſans en dépendre entiérement. Il y a différentes cauſes qui doivent influer ſur la couleur, & même ſur la forme des traits; telles ſont la nourriture & les mœurs.

Achevons de parcourir l'Afrique. Les peuples qui ſont au dela du tropique, depuis la mer Rouge juſqu'à l'Océan, ſont des eſpeces de Mores, mais ſi baſanés qu'ils

paroiſſent preſque tous noirs, ils ſont mêlés de beaucoup de mulâtres.

Les negres du Sénégal & de Nubie ſont très-noirs, excepté les Ethiopiens & les Abyſſins. Les Ethiopiens ſont olivâtres ; ils ont la taille haute, les traits du viſage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien fait, les levres petites & les dents blanches. Les Nubiens ont les levres groſſes & épaiſſes, le nez épaté, & le viſage fort noir.

Il y a ſur les frontieres des déſerts de l'Ethiopie un peuple appellé *Acridophage* ou *mangeurs de ſauterelles*. Ils vivent peu. Cette nourriture engendre dans leurs chairs des inſectes qui les dévorent. Après avoir vécu d'inſectes, ils en ſont mangés.

En examinant les différens peuples qui compoſent les races noires, on y remarque autant de variétés que dans les races blanches ; mêmes nuances du brun au noir que du blanc au brun.

Les habitans des iſles Canaries ne ſont pas des Negres, ils n'ont de commun avec eux que le nez applati. Ceux qui habitent le continent de l'Afrique à la hauteur de ces iſles, ſont des Mores aſſez baſanés, mais appartenans à la race des blancs. Les habitans du Cap blanc ſont encore des Mores. Ces Mores s'étendent juſqu'à la riviere du Sénégal, qui les ſépare d'avec les Negres. Les Negres ſont au midi, & abſolument noirs.

Les Mores ſont petits, maigres & de mauvaiſe mine, avec de l'eſprit & de la fineſſe. Les Negres ſont grands, gros, bien faits ; mais niais & ſans génie.

Il y a au nord & au midi du fleuve, des hommes qu'on appelle *Foules*, qui ſemblent faire la nuance entre les Mores & les Negres. Les Foules ne ſont pas tout-à-fait noirs comme les Negres, mais ils ſont bien plus bruns que les Mores.

Les iſles du cap Verd ſont toutes peuplées de mulâtres, venus des premiers Portugais & des Negres qui s'y trouverent ; on les appelle *Negres couleur de cuivre*.

Les premiers Negres qu'on trouve ſont ſur le bord méridional du Sénégal : on les nomme *jalofes*. Ils ſont tous fort noirs, bien proportionnés, d'une taille aſſez avantageuſe, & moins durs de viſage que les autres Negres. Ils ont les mêmes idées de la beauté que nous ; il leur faut de grands yeux, une petite bouche, des levres fines & un nez bien fait, mais la couleur très-noire & fort luiſante. A cela près, leurs femmes ſont belles, mais elles donnent cependant la préférence aux blancs.

L'odeur de ces Negres du Sénégal eſt moins forte que celle des autres Negres. Ils ont les cheveux noirs, crépus, & comme de la laine friſée. C'eſt par les cheveux & la couleur qu'ils different principalement des autres hommes.

Si le nez eſt épaté, ſi les levres ſont groſſes par artifice en quelques contrées, il eſt certain que dans d'autres ces traits ſont donnés par la nature.

Les Négreſſes ſont fort fécondes. Les Negres de Corée & du cap Verd ſont auſſi bien faits & très-noirs. Ceux de Sierra-Leona ne ſont pas tout-à-fait ſi noirs que ceux du Sénégal. Ceux de Guinée, quoique ſains, vivent peu. C'eſt une ſuite de la corruption des mœurs.

Les habitans de l'iſle de Saint-Thomas ſont des Negres ſemblables à ceux du continent voiſin. Ceux de la côte de Juda & d'Arada ſont moins noirs que ceux du Sénégal & de Guinée. Les Negres de Congo ſont noirs, mais plus ou moins. Ceux d'Angola ſentent ſi mauvais lorſqu'ils ſont échauffés, que l'air des endroits où ils ont paſſé en reſte infecté pendant plus d'un quart d'heure.

Quoiqu'en général les Negres aient peu d'eſprit, ils ne manquent pas de ſentiment. Ils ſont ſenſibles aux bons & aux mauvais traitemens. Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'eſclaves, mais à celle des bêtes de ſomme ; & nous ſommes raiſonnables ! & nous ſommes chrétiens !

On ne connoît guere les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur des terres de l'Afrique depuis le cap Negre juſqu'au cap des Voltes. On ſait ſeulement que les hommes y ſont moins noirs, & qu'ils reſſemblent aux Hottentots dont ils ſont les voiſins.

Les Hottentots ne ſont pas des Negres, mais des Caffres, qui ſe noirciſſent avec des graiſſes & des couleurs. Cependant ils ont les cheveux laineux & friſés. On pourroit les regarder dans la race des noirs comme

une eſpece qui tend à ſe rapprocher des blancs, ainſi que dans la race des blancs; les Mores comme une eſpece qui tend à ſe rapprocher des noirs.

Les femmes des Hottentots ſont petites. Elles ont une excreſcence de chair ou de peau dure & large, qui commence au deſſus de l'os pubis, & qui leur tombe juſqu'au milieu des cuiſſes comme un tablier. L'uſage eſt de ne laiſſer aux hommes qu'un teſticule.

Les Hottentots ont tous le nez épaté & les levres groſſes. On dit qu'une petite fille enlevée de chez ce peuple, & nourrie en Hollande, y devint blanche.

Les habitans de la terre de Natal ſont moins mal-propres & moins laids que les Hottentots. Ils ont cependant les cheveux friſés & le nez plat.

Ceux de Soſola & du Monomotapa ſont encore mieux que ceux de Natal; & les peuples de Madagaſcar & de Mozambique, quoique noirs, ne ſont pas Negres.

Il paroît que les Negres proprement dits, ſont différens des Caffres, qui ſont des noirs d'une autre eſpèce; mais ce qui acheve de réſulter de ces obſervations, c'eſt que la couleur eſt principalement un effet du climat, & que les traits dépendent des uſages.

L'origine des noirs a fait de tous les temps une grande queſtion. Les anciens les regardoient comme la derniere nuance des peuples baſanés. *Voyez l'article* NEGRES.

Nous allons conſidérer les différens peuples de l'Amérique, comme nous avons conſidéré ceux des autres parties du monde.

Au nord de l'Amérique on trouve des eſpeces de Lapons ſemblables à ceux d'Europe & aux Samoyedes d'Aſie. Ceux du détroit de Davis ſont petits, olivâtres, à jambes courtes & groſſes, & voiſins comme en Europe, d'une eſpece grande, bien faite, & blanche, avec un viſage fort régulier.

Les ſauvages de la baie d'Hudſon & du nord de la terre de Labrador, ne paroiſſent pas de la même race. Ils ſont laids, petits, mal-faits, & ont le viſage preſque couvert de poil, comme les habitans du pays d'Yeço.

Les ſauvages de Terre-Neuve reſſemblent aſſez à ceux du détroit de Davis.

Les ſauvages du Canada & de toute la profondeur des terres, juſqu'aux Aſſiniboëls, ſont grands, forts, robuſtes & bien faits. Ils ont tous les cheveux & les yeux noirs, les dents blanches, le teint baſané, peu de barbe, & preſque point de poils en aucune partie du corps; rien de plus reſſemblant qu'eux aux Tartares orientaux: auſſi ſont-ils ſous la même latitude.

Les peuples de la Floride, du Miſſiſſipi, & des autres parties méridionales de l'Amérique ſeptentrionale, ſont plus baſanés que ceux du Canada, ſans cependant être bruns. Les Apalachites, voiſins de la Floride, ſont grands & bien proportionnés, ont les cheveux noirs & longs, & la couleur olivâtre.

Les naturels des iſles Lucaies ſont moins baſanés que ceux de Saint-Domingue & de l'iſle de Cube.

Les Caraïbes ont la taille belle, ſont beaux, forts, diſpos & ſains. Quelques-uns ont le front & le nez applatis; mais c'eſt par un caprice d'altérer la figure *humaine*, aſſez général chez tous les ſauvages. Leurs dents ſont belles & bien rangées, leurs cheveux longs & liſſes, & leur teint olivâtre. Ils aiment la liberté au point qu'ils ſe laiſſent mourir plutôt que de ſervir. Leurs femmes ſont petites, ont les yeux noirs, le viſage rond, les dents blanches & l'air gai, au contraire des hommes qui ſont triſtes & mélancoliques.

Les naturels du Mexique ſont bien faits, diſpos, bruns & olivâtres. Ils ont peu de poils, même aux ſourcils; cependant les cheveux longs & fort noirs.

Les habitans de l'iſthme de l'Amérique ſont de bonne taille & d'une jolie tournure; mais ils ont le teint baſané, ou de couleur de cuivre jaune ou d'orange, & les ſourcils noirs comme le jais. Parmi eux il y a des individus blancs, mais d'un blanc de lait. Ils ont la peau couverte d'un duvet blanc, les paupieres en forme de croiſſant dont les pointes tournent en bas; la vue ſi foible, qu'ils ne ſortent & ne voient que la nuit. Voilà les analogues des Chacrelas de Java, & des Bédas de Ceylan. Ces blancs naiſſent de peres & de meres couleur de cuivre; ce qui feroit penſer que les Chacrelas & les Bédas viennent auſſi de peres & de meres baſanés, ſur-tout après les exemples qu'on a parmi les Negres, de blancs nés de peres & de meres noirs. Ce qu'il y a de bizarre, c'eſt que cette variété n'a lieu que du noir

au blanc, & non du blanc au noir. Il n'arrive point chez les blancs qu'il naiſſe des individus noirs.

Les peuples des Indes orientales, de l'Afrique & de l'Amérique où l'on trouve ces hommes blancs, ſont tous ſous la même latitude. Autre ſingularité.

Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature, que le climat, la nourriture & les mœurs alterent, & font paſſer par le jaune & le brun, & conduiſent au noir.

Les hommes d'un blond blanc ont les yeux foibles, & ſouvent l'oreille dure. On prétend que les chiens blancs, ſans aucune tache, ſont ſourds; & en effet il y en a des exemples.

Les Indiens du Pérou ſont de couleur de cuivre, comme ceux de l'iſthme, à moins qu'ils n'habitent des lieux élevés; alors ils ſont blancs. Ceux de la Terre-Ferme, le long de la riviere des Amazones & le continent de la Guiane, ſont baſanés, rougeâtres, plus ou moins clairs, excepté les Arras, qui ſont preſque auſſi noirs que les Negres.

Les ſauvages du Breſil ſont à peu près de la taille des Européens, mais plus forts, plus robuſtes & plus diſpos. Ils ont peu de maladies, vivent long-temps, ont la tête groſſe, les épaules larges, les cheveux longs, & ſont baſanés.

Les habitans du Paraguai ont la taille aſſez belle & aſſez élevée, le viſage un peu long & la couleur olivâtre. Ils ſont ſujets à une eſpece de lepre qui leur couvre tout le corps, ſans les incommoder beaucoup.

Les Indiens du Chili ſont d'un baſané de cuivre rouge, mais non mêlé de blanc & de noir, comme les Mulâtres qui viennent d'un blanc & d'une Négreſſe, ou d'une blanche & d'un Negre; du reſte ce ſont des hommes vigoureux.

C'eſt à l'extrêmité du Chili, vers les terres Magellaniques, qu'on place une race giganteſque appellée les *Patagons*; on leur donne juſqu'à neuf à dix piés de hauteur. Mais la hauteur commune de l'homme étant de cinq piés, elle ne s'étend guere qu'à un pié au deſſus ou au deſſous.

De ce qui précede il ſuit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir, il n'y a qu'une ſeule & même race d'hommes, plus ou moins baſanés. Les Américains ſortent d'une même ſouche. Les Européens ſortent d'une même ſouche. Du nord au midi on apperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémiſphere. Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des uſages, des climats; celle des bruns aux noirs a la même cauſe. *V. l'article* NEGRES.

Il n'y a donc eu originairement qu'une ſeule race d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue ſur la ſurface de la terre, a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention; variétés qui diſparoîtroient à la longue, ſi l'on pouvoit ſuppoſer que les peuples ſe déplaçaſſent tout à coup, & que les uns ſe trouvaſſent ou néceſſairement ou volontairement aſſujettis aux mêmes cauſes qui ont agi ſur ceux dont ils croient occuper les contrées. *Voyez l'Hiſtoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubenton.*

HUMANISTE, ſ. m. *(Littérat.)* jeune homme qui ſuit le cours des études qu'on appelle *humanités*. Voyez *ce mot.*

HUMANITÉ, ſ. f. *(Morale.)* c'eſt un ſentiment de bienveillance pour tous les hommes, qui ne s'enflamme guere que dans une ame grande & ſenſible. Ce noble & ſublime enthouſiaſme ſe tourmente des peines des autres & du beſoin de les ſoulager; il voudroit parcourir l'univers pour abolir l'eſclavage, la ſuperſtition, le vice & le malheur.

Il nous cache les fautes de nos ſemblables, ou nous empêche de les ſentir; mais il nous rend ſéveres pour les crimes. Il arrache des mains du ſcélérat l'arme qui ſeroit funeſte à l'homme de bien; il ne nous porte pas à nous dégager des chaînes particulieres, il nous rend au contraire meilleurs amis, meilleurs citoyens, meilleurs époux; il ſe plaît à s'épancher par la bienfaiſance ſur les êtres que la nature a placés près de nous. J'ai vu cette vertu, ſource de tant d'autres, dans beaucoup de têtes & dans fort peu de cœurs.

HUMANITÉ *de Jeſus-Chriſt* ſe dit, en *théologie*, de la nature humaine que le Verbe a pris en s'incarnant pour la rédemption & le ſalut du genre humain.

Neſtorius ne pouvoit ſouffrir qu'on attri-

buât à la Divinité les infirmités & les baſſeſſes de l'*humanité*, ni à celle-ci les attributs de la Divinité : ce qui l'engagea à ſoutenir qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une nature. *Voyez* NESTORIANISME.

L'*humanité de Jeſus-Chriſt* conſiſtoit à avoir pris un corps & une ame ſemblables aux nôtres, avec les infirmités qui ſont les apanages & les ſuites de notre nature, excepté le péché, la concupiſcence, *&c.* (*G*)

HUMANITÉS, ſ. f. pl. (*Littér.*) ſignifient les lettres humaines, c'eſt-à-dire, l'étude de la grammaire, du grec & du latin, de la poéſie, de la rhétorique & des anciens poëtes, orateurs, hiſtoriens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enſeigner dans les colleges, depuis la ſixieme juſqu'à la philoſophie excluſivement. On dit d'un jeune homme qui s'eſt diſtingué dans toutes ſes claſſes, qu'il a fort bien fait ſes *humanités*. On tient que Calvin fit ſes *humanités* au college de la Marche à Paris.

On appelle particuliérement *humanités*, la claſſe de ſeconde, *ſecunda rhetorices*; & profeſſeurs d'*humanités*, *humanitatis profeſſores*, ceux qui rempliſſent cette chaire. Les autres claſſes, telles que la troiſieme, la quatrieme, *&c.* s'occupent plus immédiatement de la grammaire. On croit qu'on a nommé les belles-lettres *humanités*, parce que leur but eſt de répandre des graces dans l'eſprit, & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniſer ceux qui les cultivent. (*G*)

HUMANTIN, CENTRINE, (*Hiſt. nat. Ichtyol.*) poiſſon de mer qui eſt auſſi appellé *bernadet*, *renard*, & *porc*, parce qu'il ſe vautre dans la fange; il eſt du genre des chiens de mer. Il a le corps court, gros & épais, depuis la tête juſqu'à l'anus, en comparaiſon des autres chiens de mer; ſon corps a trois faces, une en deſſous & deux en deſſus. Il a ſur le dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande eſt placée près de la tête; ce poiſſon a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouies, & l'autre près de l'anus. La peau eſt rude & hériſſée de petits aiguillons, qui ſont plus forts ſur la tête & ſur le dos, que ſur les autres parties du corps. La tête eſt petite & applatie; les yeux ſont grands. Il y a deux trous derriere les yeux, & deux au devant. La bouche eſt grande; les dents ſont larges & pointues, diſpoſées en trois rangs dans la mâchoire ſupérieure, & en un ſeul dans l'inférieure. Rondelet, (*Hiſt. des poiſſons, liv. XIII.* *Voyez* POISSONS.

HUMBER (L'), *Géog.* les François qui changent mal-à-propos l'orthographe des pays, des lieux & langues étrangeres, écrivent l'*Humbre*, grande riviere d'Angleterre dans la province d'Yorck, ou pour mieux parler, puiſqu'elle n'a point de ſource proprement dite, c'eſt un golfe, où ſe raſſemblent dans un même lit, l'Ouſe, la Trente, le Dun, le Darwent, *&c.* L'*Humber* eſt fort large, & porte toutes ſes eaux entre Spurn-head & Grimsby; il peut avoir environ vingt-cinq milles de longueur de l'oueſt à l'eſt, ſans autre port remarquable que celui de Hull, qui eſt à ſon embouchure. (*D. J.*)

HUMBLE, adj. (*Gramm.*) modeſte, ſoumis, ſans fierté, ſans orgueil. J'ai lu ſur la table d'un théologien, humilité, pauvre vertu; hypocriſie, vice dont il ne ſeroit pas difficile de faire l'apologie. On s'humilie devant Dieu, par la comparaiſon de ſon infinie puiſſance & du néant des créatures. On s'humilie à ſes propres yeux, en détournant la vue du peu de qualités qu'on poſſede, & de la multitude des défauts dont elles ſont entourées & qui les étouffent. On s'humilie devant les autres, en avouant leur ſupériorité, ou en acceptant les fonctions qu'ils dédaignent. *Humble* ſe prend pour bas. On dit les ſuperbes palais des rois ne ſe ſoutiennent que par le travail de celui qui habite une *humble* cabane. C'eſt à force de ſurcharger le malheureux de travail, & de diminuer ſa nourriture, que les grands ſe font une ſplendeur paſſagere.

HUMBLE *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muſcles droits de l'œil, appellé auſſi *abaiſſeur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

HUMECTANT (REMEDE), *Médec.* les *remedes humectans* ſont ceux qui ont l'eau pour baſe, à laquelle on joint les ingrédiens propres à lui procurer quelque viſcoſité, & à l'empêcher de s'écouler trop promptement hors du corps; telles ſont les herbes émollientes, les ſubſtances farineuſes, légumineuſes ou ſavonneuſes, réunies avec l'eau.

En effet, ce qu'on appelle *humecter* en médecine, c'eſt remplir le corps humain de plus de liquide qu'il n'en a ; & le diſpoſer en même temps, de façon qu'il en retienne plus qu'il n'avoit coutume de faire auparavant ; l'eau qu'on boit, & qui ne ſéjourne point dans le corps, le lave, ou le relâche, ſi elle eſt chaude, ſans l'*humecter;* mais ſi l'on fait bouillir dans l'eau des choſes farineuſes, elle amollit, elle *humecte*, & fait que les ſolides réſiſtent moins au liquide qui y afflue.

Il faut pourtant convenir que, par rapport aux fluides, la difficulté de l'*humectation* eſt plus grande qu'à l'égard des ſolides ; car le ſang humain par l'action forte des vaiſſeaux ſur les fluides, acquiert aſſez vîte un épaiſſiſſement inflammatoire, & ne ſe mêle plus alors ſi facilement avec l'eau qui eſt introduite dans le corps.

On obſerve dans les maladies aiguës, que l'abondance d'eau que le malade boit, s'écoule auſſi-tôt par les urines & par les ſueurs, ſans que les urines ſoient moins rouges & que les ſymptomes diminuent, parce que l'eau qui circule avec le ſang dans les vaiſſeaux, s'en ſépare promptement par tous les canaux excrétoires & ſecrétoires : dans ce cas il faut diminuer l'inflammation par les remedes généraux, en même temps qu'on compoſera des boiſſons *humectantes*, par le ſecours des ſavons les plus doux, pour que ce mélange ſe faſſe plus aiſément avec le ſang, & ſoit plus durable.

Les herbes potageres émollientes & acéſcentes, le ſuc des fruits d'été, le miel, le ſucre, ſont autant de ſavonneux qui conviennent ici, parce qu'ils diviſent le ſang trop porté à la concrétion ; ils conviennent encore, ſi le ſang ſans diſpoſition inflammatoire, ſe trouve tenace & viſqueux.

Enfin les Grecs faiſoient un cas particulier du petit lait pour *humecter* & pour adoucir ; ils uſoient auſſi beaucoup dans ce deſſein, de décoctions d'écreviſſes de riviere : du temps d'Hippocrate elles étoient déja regardées comme très-propres à la cure du maraſme cauſé par le deſſéchement. On peut avec facilité donner un goût agréable à toutes les boiſſons, infuſions & décoctions *humectantes*, lorſqu'elles rebutent par leur fadeur. *(D. J.)*

HUMECTATION, ſ. f. HUMECTER, v. act. *(Art. méch.)* c'eſt arroſer de quelque liqueur une choſe ſeche. La pluie *humecte* la terre ; le peintre *humecte* ſon pinceau, *&c.*

HUMER, v. act. *(Phyſiol.)* façon de boire en inſpirant enſemble de l'eau & de l'air, de ſorte que l'air prend la route de la trachée-artere, pendant que l'eau reſte dans la bouche.

Pour *humer*, on forme ordinairement une ouverture aux levres plus grande que pour pomper ; on éloigne les levres des mâchoires ; on leve le bout de la langue du côté du palais : on releve les valvules du goſier, pour que l'air puiſſe paſſer ; & enfin, en dilatant la poitrine, on inſpire, afin que l'air extérieur preſſe le liquide, & l'oblige d'entrer dans la bouche avec lui. *Voyez le mot* BOIRE, où vous trouverez, d'après M. Petit, une explication complete de la maniere dont ſe fait l'action d'*humer*. *(D. J.)*

HUMERAL, adj. *en anatomie*, nom d'une petite artere qui naît de l'artere axillaire, & qui après avoir tourné autour de l'articulation de la tête de l'humerus, ſe diſtribue principalement au muſcle deltoïde. *Voyez* AXILLAIRE, HUMERUS, *&c.*

HUMERUS, terme d'anatomie, c'eſt le plus élevé des os du bras. Il s'étend depuis l'omoplate juſqu'au coude. *Voyez nos planches d'anatomie. Voyez auſſi* BRAS, OMOPLATE, *&c.*

L'*humerus* eſt un gros os long, rond & creux dans toute ſa longueur, d'une ſubſtance dure & compacte, & rempli de moëlle.

A ſon extrêmité ſupérieure eſt une groſſe tête ronde, couverte d'un cartilage fort liſſe, articulée avec la cavité clinoïde de l'omoplate par exarthroſe. Elle eſt un peu inclinée en dedans ; on remarque au deſſous un petit cou, & à ſa partie antérieure deux tubéroſités ; une grande externe ſur laquelle on voit trois facettes en empreintes muſculaires, une petite interne ; entre ces deux tubéroſités une ſinuoſité pour le paſſage de la longue tête du biceps, & immédiatement au deſſous de ces tubéroſités, des lignes ſaillantes qui bordent la ſinuoſité ; celle de la groſſe tubéroſité aboutit à deux inégalités de la partie moyenne & anté-

rieure de cet os ; celle de la petite tubérosité va aboutir au condyle interne. Comme cette tête eſt beaucoup plus grande que la cavité qui la reçoit, la partie reſtante eſt fortement embraſſée par un ligament dont un des bords eſt attaché à la levre de la cavité cartilagineuſe de l'omoplate, & l'autre tient à la partie inférieure de la tête de cet os ; ce qui les unit fortement enſemble, ſans empêcher pour cela que ſon mouvement ne ſoit le plus libre de toutes les articulations du corps : ce qui le rend ſujet aux diſlocations. *Voyez* OMOPLATE.

A l'extrêmité inférieure de l'*humerus* ſont deux apophyſes couvertes chacune d'un cartilage. L'extérieure & la plus petite reçoit l'extrêmité du rayon, & l'interne la tête de l'os du coude. *V.* RAYON & CUBITUS.

A côté de chaque apophyſe eſt une petite éminence où s'attachent les ligamens & les muſcles qui font mouvoir le poignet & les doigts ; la plus ſaillante eſt nommée *condyle interne*, l'autre *condyle externe*. *Voyez* CARPE, MAIN & CONDYLE.

On découvre auſſi dans ces os trois ſinus, l'un ſur la ſurface antérieure de la grande apophyſe, qui reçoit l'apophyſe coronoïde du *cubitus* ; l'autre ſur la partie poſtérieure qui reçoit l'olécrane ; & le troiſieme, qui eſt de figure ſémi-lunaire & ſitué entre les deux apophyſes, correſpond à l'éminence que l'on remarque au milieu de la ſinuoſité du *cubitus*. *Voyez* CUBITUS.

HUMEUR, ſ. f. (*Econ. anim. Méd.*) le corps humain eſt compoſé de deux ſortes de parties, dont les unes ſont celles qui contiennent, & les autres celles qui ſont contenues : les unes ſont eſſentiellement ſolides, ou abſolument, ou reſpectivement ; les autres ſont pour la plupart fluides, ou ſuſceptibles de fluidité. *V. à l'article* FIBRE, la digreſſion ſur les ſolides & ſur les fluides en général, conſidérés dans le ſens des phyſiologiſtes. Les ſolides ſont ſous la forme de canaux, de conduits, de vaſes ou réſervoirs, & conſtituent ce qu'on entend par *vaiſſeaux* dans la ſtructure des animaux. Les fluides ſont ce qu'on appelle communément *humeurs*, en terme vulgairement uſité & aſſez reçu parmi les médecins, qui répond à ce que les grecs entendoient par leur τὰ Ἐνχύμενα.

Ainſi tous les fluides, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ont des qualités propres au corps animal, c'eſt-à-dire, qu'étant le produit des alimens & de la boiſſon, ils ont éprouvé de tels changemens, qu'ils forment un compoſé d'une nature qui non ſeulement n'exiſte nulle part hors le corps humain, mais encore eſt particuliere à chaque individu ; en ſorte que le ſang, la bile de Pierre, ne ſont pas abſolument compoſés de parties combinées de la même maniere que le ſang, la bile de Paul : d'où il ſuit que chaque homme a ſon idioſyncraſie, ſa conſtitution particuliere, ſoit que ces fluides, ſous forme de colonne continue, coulent dans les vaiſſeaux, & ſe diſtribuent ſans interruption en rameaux proportionnés à leur capacité, ſoit qu'ils ſoient contenus dans des cellules qui ont de la communication entre elles, de maniere à pouvoir paſſer des unes dans les autres, ou qu'ils coulent dans des réſervoirs particuliers, pour être retenus & renfermés pendant quelque temps dans leur cavité, juſqu'à ce qu'ils prennent un autre cours, ou pour circuler de nouveau, ou pour être portés hors du corps ; enfin ces différens fluides conſidérés tous enſemble, forment ce qu'on entend par la maſſe des *humeurs*.

Elles ont tout cela de commun, de n'être ſenſibles ordinairement que par leur maſſe, dont les parties intégrantes ne tombent pas naturellement ſous les ſens ; d'être compoſées d'un véhicule aqueux plus ou moins abondant, & de molécules de différent volume, mais qui ſont figurées de maniere qu'elles ne ſe touchent que par des ſurfaces très-peu étendues, en ſorte qu'elles ont très-peu de force, de cohéſion entre elles, & que la ſeule action de la vie dans les parties contenantes, ſuffit pour les tenir ſéparées les unes des autres, ou au moins leur laiſſer ſi peu de conſiſtance, qu'elles en acquierent une véritable fluidité, quoiqu'accidentelle ſeulement dans la plupart, qui empêche qu'elles ne forment des concrétions tant qu'elles ſont raſſemblées : d'où il ſuit cependant qu'elles ne tiennent cette fluidité que de l'action des parties contenantes, puiſque toutes les *humeurs*, excepté celles qui abondent en véhicule, perdent cette qualité, dès que cette action ceſſe d'être ſuffiſante pour

pour cet effet, ou qu'elles n'y ſont plus expoſées. *Voyez* FLUIDITÉ, (*Economie animale.*) (*)

Les *humeurs*, telles qu'on vient d'en donner l'idée, ne ſont donc pas d'une nature homogene dans leur compoſition : ſoit que l'on cherche à la connoître par le raiſonnement méchanique, ſoit qu'on tâche de la découvrir en les obſervant par le moyen du microſcope, on trouve qu'elles ſont formées de deux ſortes de parties en général, dont les unes ſont fluides de leur nature, c'eſt-à-dire, par les cauſes communes de leur liquidité. *Voyez* LIQUIDITÉ. Les autres ſont viſqueuſes & diſpoſées à perdre la fluidité qu'elles ne tiennent, comme il a été dit, que du mouvement, de l'agitation dans laquelle les met l'action des ſolides qui les contiennent; d'où il ſuit qu'on ne doit pas les regarder comme des liquides proprement dits, mais ſeulement comme des fluides par accident : ainſi on conçoit, & on peut même l'obſerver, que plus elles ont de fluidité, plus on y voit en grand nombre de petites ſpheres ou

(*) Les ſolides ne ſont pas uniquement des vaiſſeaux, il s'en faut bien. Les fibres & les lames du tiſſu cellulaire ſont effectivement ſolides. C'eſt ce tiſſu qui compoſe la plus grande partie du corps humain. La fibre muſculaire a des vaiſſeaux, mais il n'eſt pas démontré qu'elle ſoit un canal. Il en eſt de même de la moëlle du cerveau, de la lame extérieure de la rétine, d'une grande partie des os & des cartilages.

Tout ce qu'on dit des *humeurs* conſiſtantes, dont les particules s'éloignent de la figure ronde, & dans leſquelles l'on apperçoit des fibres, eſt entiérement erroné. Le ſang eſt certainement de toutes les *humeurs* animales, celle qui a le plus de conſiſtance, puiſque lui ſeul ſe prend & devient une maſſe gélatineuſe ſans fluidité. Et c'eſt préciſément dans ce ſang qu'on trouve des globules. Les fibres n'y exiſtent pas, & ne ſauroient y exiſter. Jamais ni le cœur, ni les contractions des vaiſſeaux ne pourroient donner un mouvement régulier à des fibres longues qui, au moindre obſtacle, ſe replieroient ſur elles-mêmes.

La diviſion des *humeurs* eſt également vicieuſe; elle eſt priſe, non de leurs qualités ſujettes aux ſens, mais d'une hypotheſe ſouvent très-diſputée & très-douteuſe; c'eſt une hypotheſe qui aſſigne la place d'alimentaire à une *humeur*, & qui relegue l'autre ſous le titre d'*excrément*. Cette hypotheſe eſt ſujette à des variations continuelles. La bile a paſſé pour un excrément dans toutes les écoles, elle eſt remontée au rang d'une *humeur* utile : la mucoſité a eu le même ſort.

Les qualités naturelles des *humeurs* doivent en déterminer les claſſes. Il y en a de purement aqueuſes, qu'aucun acide ne coagule, qui ne ſe prennent pas par la chaleur, qui ne s'enflamment pas, & qui preſſées par la chaleur s'évaporent & ne laiſſent après elles qu'un ſédiment terreux mêlé de ſel. Telles ſont les larmes, l'*humeur* aqueuſe de l'œil, l'urine, & ſuivant toutes les apparences celle de la tranſpiration.

D'autres *humeurs* ſont aſſez analogues à la premiere, & dans leurs premiers commencemens elles n'en different point : mais elles ont de plus que ces premieres *humeurs* une diſpoſition à devenir viſqueuſes, quand elles ſont retenues dans les cavités plus grandes ou plus petites du corps humain. Elles y deviennent comme une colle conſiſtante; mais l'acide n'ajoute point à cette conſiſtance, l'eſprit-de-vin ne l'augmente pas, & le feu les deſſeche ſans en faire une véritable gelée. Ces *humeurs* ſe trouvent dans toute la voie alimentaire, dans celle de la reſpiration & dans celle de l'urine. On l'appelle *morve* ou *mucus*, & elle a différens degrés de conſiſtance, ſelon la diverſité des organes. Cette claſſe eſt très-commune dans les plantes, les gommes en ſont part.

La troiſieme claſſe eſt celle des *humeurs* lymphatiques, que l'on nomme communément *albumineuſes*, à cauſe de la reſſemblance parfaite qu'elles ont avec le blanc d'œuf. L'eſſence de ces *humeurs* c'eſt de prendre une conſiſtance à la chaleur de 150 ou 160 degrés de Farenheit, ou par le mêlange de l'eſprit-de-vin ou des eſprits acides minéraux. La lymphe eſt de cette claſſe, & les vapeurs qui ſe condenſent en eau dans les différentes cavités du bas-ventre, de la poitrine, du péricarde, ſont de la même eſpece.

Des auteurs eſtimables ont fait deux eſpeces de lymphe depuis peu d'années, coagulables l'une & l'autre, mais à différens degrés de chaleur. Cette différence n'a été ſuivie juſqu'ici qu'en Angleterre, & je n'y vois pas encore des caracteres ſuffiſans pour diſtinguer leur féroſité de leur lymphe.

La quatrieme claſſe eſt celle des liqueurs inflammables. Ce caractere ſuffit pour les diſtinguer. La graiſſe, la moëlle, le cérumen, les pommades ſébacées de la peau ſont de cette claſſe.

La derniere claſſe eſt celle des liqueurs compoſées. Telle eſt la bile mêlée de mucoſité, de matiere inflammable & d'eau.

Je ne parle point des eſprits animaux dont on ne connoît pas la nature, & qui peut-être ſont de la claſſe des fluides, ſans être de celle des *humeurs*. (*H. D. G.*)

globules de différent genre ; mais tout étant égal, de plus petits volumes plus ou moins polis, qui entrent dans leur compoſition, & que plus elles ont de conſiſtance, plus les globules s'éloignent de la figure ſphérique, & plus il s'y trouve de parties fibreuſes, mucilagineuſes, mêlées avec ces globules, leſquelles ſont ſuſceptibles de s'unir entre elles par un plus grand nombre de points qu'on ne l'obſerve par rapport à ceux-ci.

En ſorte que la fluidité des *humeurs* doit être dans les unes relativement aux autres en raiſon du plus ou du moins d'étendue dans les contacts des parties qui les compoſent ; ainſi elle eſt différente à proportion qu'elles ſont formées de parties hétérogenes plus ou moins fluides par elles-mêmes ; puiſqu'on y obſerve en effet des parties bien différentes entre elles, aériennes, aqueuſes, huileuſes, mucilagineuſes, ſalines, terreuſes, qui différemment combinées, conſtituent conjointement, ou quelques-unes d'elles, la diverſité des fluides du corps humain, en tant qu'elles ont un véhicule plus ou moins abondant, qui renferme des molécules de différente groſſeur & de differente gravité ſpécifique, figurées de maniere à être plus ou moins ſuſceptibles de cohéſion, par conſéquent de différente conſiſtance.

Comme il réſulte donc qu'il y a un grand nombre d'eſpeces de fluides ou d'*humeurs* dans le corps humain, à proportion des différentes combinaiſons de leurs différentes parties, les médecins tant anciens que modernes, les ont diſtinguées en pluſieurs claſſes pour établir plus d'ordre dans la théorie de leur art, en tant qu'elle a pour objet de conſidérer leur origine, leur élaboration, leurs qualités, & les uſages auxquels la nature les a deſtinées, ſoit par rapport à l'état de ſanté, ſoit par rapport à celui de maladie.

La diſtinction entre les *humeurs* étoit déja connue dès le temps d'Hippocrate : après avoir établi trois principes particuliers du corps humain, ſavoir le ſolide, l'humide & les eſprits, c'eſt-à-dire, ce qui contient, ce qui eſt contenu, & ce qui donne le mouvement à l'un & à l'autre, il donne à entendre que par ce qui eſt contenu, il a en vue quatre ſortes d'*humeurs*, ou de matieres fluides qui ſe trouvent dans le corps, qui ſont le ſang, la pituite ou le flegme, la bile jaune & l'humeur mélancolique, ou la bile noire ; il attribuoit enſuite à ces quatre ſortes d'*humeurs* quatre qualités principales ; il prétendoit que le ſang eſt chaud & humide, la pituite froide & humide, la bile chaude & ſeche, & la mélancolie froide & ſeche : il penſoit enſuite que la combinaiſon de ces différentes qualités en formoit d'autres, telles que l'amer, le doux, le ſalé, l'âcre, l'inſipide, & une infinité d'autres matieres qui ont diverſes qualités, ſelon qu'elles ſont abondantes ou qu'elles ſont fortes ; ces differentes qualités, ſelon lui, ne s'apperçoivent point, & ne font de mal à qui que ce ſoit, tant que les *humeurs* ſont mêlées également, & que par ce mêlange elles ſe temperent l'une l'autre ; mais s'il arrive que les *humeurs* ſe ſéparent, qu'elles prédominent entre elles, & qu'elles demeurent à part, alors leurs qualités deviennent ſenſibles & incommodes en même temps.

C'eſt delà que s'eſt formé le ſyſtême des tempéramens & des intempéries qui correſpondent à ces différentes *humeurs* & à leurs qualités dominantes, ſyſtême qui nous a été pleinement développé dans les ouvrages de Galien, attendu qu'il avoit des *humeurs* la même idée qui vient d'être tracée d'après la doctrine d'Hippocrate. *Voyez* QUALITÉ, GALÉNISME, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE.

Ce qui vient d'être dit de la maniere de penſer des anciens ſur la nature des *humeurs*, ſuffit pour faire juger que la diſtinction qu'ils en faiſoient en conſéquence, ne pouvant être que ſyſtématique, il n'eſt point utile d'entrer ici dans un plus grand détail à cet égard. On ſe bornera donc à expoſer celle qui préſente les idées les plus préciſes que l'on puiſſe ſe faire ſur ce ſujet, qui d'ailleurs étant ſuſceptible d'être traité d'une maniere fort arbitraire, ne peut jamais être d'une grande importance, parce que la connoiſſance qu'on acquiert par-là, ſert très-peu à celle qu'il eſt néceſſaire d'avoir de chaque *humeur* en particulier.

La diviſion des *humeurs* qui paroît la plus naturelle, eſt donc celle qui eſt tirée de la différence de leur deſtination ; ainſi on peut

d'abord les considérer, en tant qu'elles servent à la conservation de l'individu & à la propagation de l'espece ; les unes sont formées & continuellement renouvellées depuis l'instant de la conception jusqu'à la mort, comme le sang & toutes les *humeurs* qui en dérivent, pour servir à la préparation du suc nourricier, & celles qui le forment ; les autres ne sont produites que lorsqu'elles sont nécessaires dans l'âge où elles peuvent être employées utilement, comme la liqueur séminale & le lait.

Les *humeurs* de la premiere classe sont de trois especes différentes. On les distingue en *alibiles* ou *nourricieres*, en *recrémentitielles* & *excrémentitielles* : les nourricieres sont celles qui sont susceptibles d'être changées en la propre substance de l'individu ; telle est la lymphe, lorsqu'elle a acquis son dernier degré d'élaboration nécessaire. Les *humeurs* recrémentitielles sont séparées du sang ; pour servir à quelque fonction directement ou indirectement utile à la conservation de l'individu, & sont ensuite reportées dans la masse des *humeurs*, d'où elles peuvent encore être tirées utilement jusqu'à ce qu'elles dégénerent de leurs bonnes qualités par les effets de la chaleur animale : telles sont celles qui forment les sucs digestifs. Les *humeurs* excrémentitielles sont celles qui étant fournies à la masse du sang, ou ne sont pas susceptibles d'acquérir des qualités qui les rendent utiles à l'économie animale, ou qui ayant eu ces bonnes qualités, les ont ensuite perdues par leur disposition, naturelle ou acquise, à dégénérer, à devenir nuisibles, si elles étoient plus long-temps retenues dans le corps animal ; en sorte qu'il est nécessaire à la conservation de l'état sain, qu'elles en soient totalement séparées par une excrétion convenable ; telles sont l'urine, la matiere de la transpiration.

Les *humeurs* de la seconde classe sont recrémentitielles de leur nature, quoiqu'elles soient destinées à être portées hors de l'individu dans lequel elles ont été préparées ; mais elles n'en sont pas expulsées ou tirées à titre d'excrément, & seulement pour servir à des fonctions utiles & nécessaires dans d'autres individus ; ainsi la semence virile sert à féconder la femme, & le lait à nourrir les enfans, qui sont une suite de cette fécondation.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour donner une idée générale des *humeurs*, qu'il est plus intéressant de connoître chacune en particulier, relativement à leur composition, leurs qualités & leur destination spéciale, sur-tout à l'égard du sang, qui est comme l'assemblage des matériaux dont sont formées toutes les autres *humeurs* : ainsi *voyez* SANG, LYMPHE, SÉROSITÉ, MUCOSITÉ, BILE, *&c.*

Il reste à dire quelque chose en général des vices des *humeurs* ; elles deviennent morbifiques lorsqu'elles dégénerent tellement de l'état naturel, qu'elles procurent du désordre dans les fonctions.

Les mauvaises qualités que sont susceptibles de contracter les *humeurs* dans leur composition & dans leur consistance, sont les vices simples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainsi on peut se représenter avec les pathologistes, la dégénération des *humeurs*, en tant qu'elles péchent par acrimonie muriatique ou aromatique, par acescence ou par alkalescence. *V.* ACRIMONIE, ACIDE, ALKALI ; ou en tant qu'elles n'ont pas une consistance convenable, proportionnée à l'âge, au tempérament, aux forces de l'individu, parce qu'elles péchent à cet égard par excès ou par défaut ; ce qui consiste dans l'épaississement ou la dissolution. *Voyez* SANG *& ses vices*, EPAISSISSEMENT, DISSOLUTION.

La dépravation générale des *humeurs* est connue assez communément sous le nom de *cacochymie*. *V.* CACOCHYMIE. Et pour un plus grand détail sur les vices dominans dans la masse des *humeurs*, consultez les *œuvres médicales* de Boerhaave, leurs *commentaires*, & le *traité des fievres continues* de M. Quesnay.

Article nouveau sur les vices ou maladies des humeurs.

Si toute la masse des *humeurs*, leur qualité étant d'ailleurs exempte de tout vice, est extraordinairement surabondante, relativement aux parties solides, de sorte que par son gonflement elle soit à charge aux fonctions, & les dérange, on peut l'appeller *plethore d'humeurs*, de même qu'on appellera *défaut d'humeurs* le vice opposé. L'état natu-

rel de l'enfance & de la vieilleſſe donne l'idée de ces deux vices, & même de leurs effets. Quant à leurs cauſes, elles viennent du vice des matieres priſes intérieurement, & de celles qu'on rend au dehors.

L'intempérie humide que l'on doit plutôt rapporter aux cacochymies, ſuppoſe une abondance d'eau qui inonde les fluides & les ſolides, &, en conſéquence, une proportion immodérée de l'eau dans le *ſerum*, & du *ſerum* avec le ſédiment du ſang. Il eſt auſſi aiſé de comprendre ſes effets & ſes cauſes par ce qui a été dit. L'idée même du vice oppoſé, l'intempérie ſeche, devient par-là évidente.

Il faut principalement remarquer ici la pléthore, la plénitude, la quantité, ou, ce qui revient au même, cette abondance de bon ſang, que ne peut ſupporter, ſans danger pour la ſanté, le ſyſtême de la circulation. Comme l'obſervation a appris de tout temps que cette eſpece de ſurcharge a lieu, on comprend de même qu'elle ſuit évidemment de la circulation des *humeurs*. Il ne faut certainement pas écouter ceux qui s'efforcent en vain, par des argumens frivoles, de nier l'exiſtence d'une maladie ſi importante; mais, comme elle n'eſt qu'un vice de proportion, & qu'on peut la conſidérer de différentes manieres, on peut auſſi la partager en pluſieurs eſpeces.

On aura, en conſéquence, 1°. la pléthore à la maſſe, laquelle eſt la véritable & la parfaite, & établit réellement une ſi grande abondance de la maſſe du ſang que, diſtendant trop les parties contenantes, elle leur eſt nuiſible. C'eſt-là proprement l'abondance de ſang, & ce que les anciens appelloient *la pléthore aux vaiſſeaux*. Lorſqu'elle arrive à des tempéramens mous, le corps rempli alors de ſang de toutes parts, devient tendu, rouge & gonflé. Dans les tempéramens, au contraire, plus reſſerrés, les grands vaiſſeaux ſont plus diſtendus; & les veines beaucoup plus lâches que les arteres, ſe gonflent extraordinairement: par où on comprend la pléthore des modernes au tempérament & aux vaiſſeaux ou aux veines. Elle eſt la ſuite de la vigueur de la ſanté que procure un genre de vie recherché, oiſif, tranquille, au moyen duquel les forts viſceres engendrent plus de chyle & de bon ſang qu'il n'en faut pour la nutrition & les excrétions néceſſaires.

On aura, 2°, une autre pléthore approchant de la précédente, & qu'on doit appeller *pléthore au diametre*, parce qu'elle vient de la capacité diminuée des vaiſſeaux, la quantité du ſang n'étant pas diminuée à proportion. En effet, le ſang, quoiqu'augmenté, n'a pourtant pas excédé les bornes, ni par ſa maſſe, ni par ſon volume, lorſque l'eſpace qui doit le contenir eſt reſſerré: auſſi appelle-t-on cette pléthore *reſpective*, comme provenant toute entiere des parties ſolides ou trop reſſerrées dans une peur, un accès de fievre, un grand froid & ſubit, *&c.* ou devenues roides, deſſéchées, avec union de leurs particules, qui ne cedent pas, & qui ne laiſſent pas le paſſage libre, ou enfin mutilées.

On aura, 3°. une plénitude au volume, auſſi apparente, & appellée *fauſſe*, qui forme comme une eſpece de gonflement, à cauſe du volume augmenté du ſang raréfiée, quoiqu'il ne ſoit point du tout ſurabondant. La capacité des canaux ne ſe dilatant pas, en effet, dans tous ſes points au même degré, l'*humeur* dont auparavant ils étoient médiocrement remplis s'étendant, & cherchant à occuper un plus grand eſpace, produit un gonflement ſemblable à la véritable pléthore. Cette plénitude a coutume d'être occaſionée par une grande chaleur qu'excitent dans le corps, l'air, le feu, les bains, les alimens, les boiſſons, les médicamens, les poiſons, les fievres ardentes, inflammatoires, l'exercice, les paſſions de l'ame, les frictions, *&c.* par la diminution grande & ſubite de la preſſion de l'athmoſphere; par les mouvemens inteſtins & ſinguliers des *humeurs* provenant du mêlange des matieres, *&c.* Mais elle arrive plus certainement, lorſqu'à ces cauſes ſe joint l'irritabilité, ou lorſque la nature du ſang plus porté à ſe raréfier, y donne lieu; ou enfin lorſque la maſſe circulante a reçu une quantité de graiſſe liquéfiée, que la chaleur diſtend beaucoup.

On peut conclure delà ce qu'on doit penſer de la pléthore aux forces dont les anciens ont fait mention. C'eſt à tort que quelques modernes la rejettent comme fauſſe, puiſqu'on l'obſerve & qu'on la remarque

réellement, même ſous différentes formes : il faut donc l'appeller une *abondance de ſang*, que les forces de la nature ne peuvent ſeules, ni ſupporter, ni modérer ; de ſorte que, ſuccombant ſous le poids, elles ſont abattues. Toute plénitude portée au plus haut point, & qu'on ne diminue pas promptement, devient enfin, même dans les corps les plus robuſtes, une charge ſupérieure aux forces, & qui cauſe une laſſitude ſpontanée, une langueur à ſe mouvoir, & un ſentiment de peſanteur. Dans les corps foibles, une légere ſurcharge du ſang, qu'un corps plus fort ſupporteroit aiſément, eſt incommode, parce que les forces des canaux ſont opprimées & appeſanties, par la congeſtion, la réplétion & l'éruption. Dans les ſujets naturellement irritables, un léger excès des *humeurs* eſt un aiguillon : lorſqu'ils en ſont incommodés, ils ſe portent à des mouvemens irréguliers pour s'en débarraſſer, & ſe fatiguent eux-mêmes en conſumant inutilement leurs forces. L'habitude enfin, ſoit naturelle, ſoit artificielle, de répandre du ſang, en même temps qu'elle indique le ſoin de réparer la perte qu'on a faite, fait qu'on ne peut ſupporter cette même perte réparée, à qui la maſſe, qui autrement ſeroit ſupportable, eſt à charge. Dira-t-on après cela qu'il n'y a point de pléthore aux forces ?

Il eſt auſſi évident qu'il peut ſe rencontrer enſemble pluſieurs eſpeces de plénitude, auxquelles même ſe joignent les qualités viciées des *humeurs* : par où on comprend la pléthore enchymique & cacochymique de quelques-uns. On appelle *pléthore avec commotion*, celle qui, étant accompagnée de gonflement, cauſe des accidens, & menace de plus grands.

La diſette de bon ſang, qui établit un pur défaut, & non une nature différente, n'a guere lieu que lorſqu'il arrive une évacuation ſubite & conſidérable, & ne peut durer long-temps, ſans que la quantité ſoit viciée, les fonctions ayant perdu leur vigueur. Il s'y joint encore le vice que produit l'abſtinence. La nature empêche, au moyen de la contraction proportionnée des parties, que les pertes d'*humeurs*, même conſidérables, mais qui ſe font lentement, ne cauſent la vacuité des vaiſſeaux. La maladie étant détruite, la nutrition convenable remédie promptement aux forces épuiſées, qui autrement penchent vers la cacochymie.

L'embonpoint peut auſſi avoir lieu ici, quoiqu'on ne doive pas le confondre avec la pléthore qu'il accompagne ou ſuit ſouvent. Il marque un excès de graiſſe ſaine répandue dans les parties, excès qui gêne les fonctions. Il eſt vrai que, dans l'état de ſanté, on ſupporte, ſans un obſtacle remarquable, différentes proportions de ce ſuc. Mais lorſque le fardeau eſt trop peſant & augmente tout d'un coup, la ſanté n'en eſt pas moins opprimée que par beaucoup de ſang. L'embonpoint a à peu près les mêmes cauſes que la pléthore qu'il remplace, ou à laquelle il ſurvient, lorſque, par un genre de vie trop recherché, les vaiſſeaux ſont tous les jours remplis de beaucoup de chyle louable, qui ne pouvant ni être diſſipé par la force de la circulation, ni être changé en ſang, ni être employé à la nutrition, dépoſe en conſéquence ſa crême, par les interſtices des parties, dans le tiſſu cellulaire. Auſſi ſont-ce les tempéramens mous, l'enfance, l'âge moyen & le ſexe féminin, qui ſont ſujets à ce vice, qui vient d'un chyle doux, rempli de beaucoup de graiſſe, laquelle ſe ſépare aiſément. On voit clairement par-là pourquoi certaines parties ſont ſouvent plutôt chargées de graiſſe que d'autres.

Le défaut de graiſſe, la maigreur, parvient rarement au point qu'on puiſſe l'appeller *maladie*, ſans qu'elle ſoit en même temps accompagnée d'autres affections, d'où elle dépend comme ſymptome, ou dont le concours la rend enfin nuiſible. Comme certainement l'acrimonie ſeule maigrit très-ſouvent, ainſi la maigreur l'accompagne aiſément, la graiſſe étant fondue, ſoit par le défaut du chyle doux, huileux, ſoit par des évacuations immodérées, ſoit enfin par diſſipation quelconque.

La quantité excédente ou trop petite des autres ſucs, ou appartient aux cacochymies, ou eſt placée plus convenablement au nombre des cauſes des maladies, ou entre les ſymptomes.

Quoique la ſituation des *humeurs* dans le corps humain ne ſoit pas auſſi ſtable que celle des parties ſolides, ni la place où ils ſéjournent, toujours fixe, ils ont cependant

auſſi leurs canaux naturels, leurs réſervoirs, leurs cavités, tant grandes que petites, dans leſquelles ils ſont contenus, comme dans des limites dans leſquelles ils charrient, & deſquelles ils ne peuvent ſortir ſans cauſer accident : c'eſt ce qui eſt très-évident dans chaque ſuc en particulier, & dans ceux qui, amaſſés dans certaines parties, ſe répandent. On n'en excepte pas même ceux qui, plus univerſels, & circulant continuellement, occupent tout le corps. En effet, l'eſpece de vaiſſeaux ou de cavités dans leſquelles ſont chariés le ſang, le ſérum, la lymphe, *&c.* n'eſt pas indifférente pour la ſanté.

De ce rapport réciproque des parties contenues avec les contenantes, naît une claſſe de maladies très-remarquables, qui, les fluides étant ſortis de leurs cavités, troublent l'économie animale, & ſont, en conſéquence, appellées avec raiſon des *erreurs de lieu*, & peuvent être diviſées en pluſieurs eſpeces, dont nous allons expoſer les principales.

J'appelle 1°. *erreurs des* humeurs *circulantes*, lorſqu'une liqueur naturelle du corps, ſortie de ſes vaiſſeaux, & paſſée dans d'autres étrangers, les traverſe contre l'ordre naturel, comme s'ils lui étoient propres, ſans qu'il y ait d'ailleurs aucun vice d'obſtruction, d'épanchement ou d'excrétions. C'eſt ce qui arrive très-ſouvent dans la circulation, lorſque le mouvement étant accéléré, la chaleur augmentée, les *humeurs* ſe raréfient, les vaiſſeaux ſe relâchent, ſe diſtendent; de ſorte que la partie la plus épaiſſe du ſang, pouſſée plus avant qu'il ne convient, circule dans des vaiſſeaux beaucoup trop petits, & qui ne lui appartiennent pas; erreur qui le plus ſouvent ne cauſe aucun mal; mais qui cependant eſt quelquefois dangereuſe. La graiſſe ſtagnante dans le tiſſu cellulaire, & ſubitement tranſportée dans les vaiſſeaux; la bile ſortie de ſes limites, & répandue dans le ſang; l'urine, la matiere de la tranſpiration retenue, peuvent, lorſqu'elles rentrent dans les voies de la circulation, fournir autant d'exemples des maux que cauſe l'erreur de lieu dont il eſt ici queſtion. Il en réſulte certainement nombre de dérangemens dans les ſecrétions. Ne peut-on pas mettre dans la même claſſe l'entrée dans les voies communes de la circulation de la matiere morbifique ſtagnante dans quelqu'endroit, ou le mêlange conſtant de cette même matiere avec les *humeurs* qui circulent, lorſqu'au contraire elle auroit dû être évacuée, ou au moins dépoſée ſur quelque partie ?

J'appelle 2°. *erreur des* humeurs *engagées*, lorſqu'une liqueur portée dans un canal étranger, & ne pouvant le traverſer, s'y engage, bouche ſa cavité naturellement trop étroite, ſe ferme à elle-même le paſſage, ainſi qu'aux autres parties fluides qui la ſuivent : dans ce cas, les trois vices de dérangement, de ſtagnation & d'obſtruction concourent enſemble. Si cependant on conſidere ſéparément & en elles-mêmes, les parties, tant contenantes que contenues, on y remarque à peine un léger changement de l'état ſain. L'erreur dont nous traitons ici, naît aiſément de la premiere, lorſque l'*humeur* trop épaiſſe, pouſſée avec force dans des vaiſſeaux étrangers, dont le diametre va toujours en décroiſſant à meſure qu'ils ſe prolongent, ou diminue par les convulſions qui ſurviennent, ou eſt enfin arrêté, la petiteſſe des vaiſſeaux s'oppoſant à ſon paſſage. On conçoit ſans peine que delà il peut naître pluſieurs eſpeces d'engorgemens, de tumeurs, de métaſtaſes, d'inflammations, *&c.*

Il faut auſſi, 3°. faire mention de l'*erreur des* humeurs *ſéparées*, laquelle a lieu lorſqu'une *humeur* pouſſée dans des vaiſſeaux étrangers, & s'échappant par leurs extrémités, eſt chaſſée hors du corps, contre l'ordre naturel. On diviſe cette erreur en deux eſpeces; dans la premiere, une liqueur utile, & qui, en conſéquence, doit être retenue, ſortant de ſes propres vaiſſeaux, & paſſant dans des canaux excrétoires, comme une matiere recrémentitielle, eſt enſuite chaſſée au dehors, en cauſant une perte ſouvent irréparable; les excrétions du chyle, du ſang, du *ſerum*, de la lymphe, *&c.* par les ſelles, les urines, la peau, *&c.* Dans les différentes diarrhées, dans l'écoulement immodéré des urines, dans le piſſement de ſang, les ſueurs exceſſives, les écoulemens, ſont des exemples de cette premiere eſpece d'erreur; dans la ſeconde, une liqueur naturellement excrémentitielle, tranſportée dans un autre émonctoire que celui qui lui eſt propre, eſt

enſuite chaſſée au dehors : cette erreur eſt, à la vérité, plus ſupportable, puiſqu'elle ne cauſe pas la perte d'une liqueur utile ; mais elle eſt d'ailleurs nuiſible par les accidens qu'elle occaſione, tout conduit ne convenant pas indifféremment à toute matiere excrémentitielle. C'eſt ainſi que la bile, l'urine, la matiere de la tranſpiration, celle des ſelles, le ſang menſtruel, ſe dérangent quelquefois.

On mettra, 4°. du même nombre l'erreur des *humeurs* épanchées ; erreur qui varie infiniment, & qu'on peut appeller, dans un ſens plus étendu, *effuſion des ſucs*. Lorſque cette erreur ſe rencontre, le fluide ſorti de ſes vaiſſeaux eſt reçu dans les interſtices des parties, où il s'amaſſe & ſéjourne. Ce dérangement eſt de pluſieurs eſpeces, & cauſe auſſi beaucoup plus de maux qui troublent l'économie animale.

La différence vient de l'affection diverſe des vaiſſeaux qui donnent iſſue aux fluides ; affection qui favoriſe l'écoulement, & conſiſte dans le relâchement, l'écartement ou la diviſion des parois de ces mêmes vaiſſeaux. Les cavités qui reçoivent different auſſi ; de ſorte qu'elles ſont ou plus grandes ou plus petites, naturelles ou accidentelles. Le tiſſu cellulaire, qui remplit par-tout les interſtices des parties, & qui ſe diſtend aiſément, ſert ſouvent & avantageuſement de réſervoir aux fluides épanchés. Il faut cependant faire ſur-tout attention à la diverſité de la matiere répandue, parce que de cette diverſité naiſſent autant d'eſpeces différentes de maladies, qui ſont accompagnées de divers ſymptomes.

On a des ſignes de l'erreur du ſang ſorti de ſes vaiſſeaux, dans l'échymoſe, l'anévriſme faux, les éruptions, les tumeurs inflammatoires, les hémorrhagies internes, *&c.* Cette ſtagnation n'a pas long-temps lieu dans une *humeur* auſſi changeante, ſans que ſes parties mélangées ſoient viciées par la coagulation, la ſéparation, la ſuppuration, la pourriture.

Lorſque la lymphe du ſang répandue eſt accumulée dans les interſtices formés par la diſtenſion des ſolides, dans le tiſſu cellulaire de toute l'habitude du corps, ou de chaque partie en particulier, dans de grandes ou petites cavités, il ſurvient des puſtules, des ampoules ; leucophlegmatie, hydropiſie dans les chairs ou ſous les chairs ; hydropiſie au bas-ventre, à la poitrine, à la tête, au ſcrotum, aux parties internes ; œdeme, *&c.*

Lorſque la graiſſe, la bile, le chyle & les autres *humeurs* particulieres, éprouvent cette erreur, il s'enſuit différens maux.

Lorſqu'une *humeur* corrompue, une matiere purulente, ichoreuſe, ſanieuſe, morbifique, verte, cuite, ſe répand dans les cavités ou les interſtices des parties, elle cauſe des empyemes, des abcès, des ſinus, des fiſtules, des ulceres, la gangrene, des métaſtaſes ſalutaires ou nuiſibles, *&c.*

Il en eſt de même de l'air qui, ayant dans le corps ſes canaux qu'il traverſe naturellement, produit, lorſqu'il en eſt ſorti & eſt entré dans des vaiſſeaux étrangers, ou dans le tiſſu cellulaire ; produit, dis-je, des tumeurs aériennes, élaſtiques, plus ou moins étendues, dans toute l'habitude du corps : delà le pneumatocele, l'emphyſeme, la tympanite. Il peut auſſi arriver qu'une matiere élaſtique cachée dans les *humeurs*, ſemblable à l'air, ſe dégageant à la premiere occaſion, & raſſemblant ſes particules ſéparées, après avoir recouvré ſon élaſticité, ſemblant même être errante, donne naiſſance, par ſon développement, à des tumeurs venteuſes, non différentes des premieres.

Ne peut-on pas 5°. établir encore l'*erreur de la matiere nutritive*, laquelle doit arriver, lorſque les molécules nutritives ſont appliquées à des parties étrangeres, dont le mêlange n'eſt pas égal, en ſorte que la texture & la conſiſtance réguliere du ſolide ſoient totalement changées, la peau devenant un calus, ou comme de la corne, les muſcles dégénérant en tendon ou tiſſu cellulaire, la partie molle en cartilage, en os, en dent, en pierre, ou l'os en une maſſe plus molle ? Il n'eſt certainement pas croyable que chaque particule du ſuc nutritif ſoit entiérement du même mêlange, & que, de quelque mêlange qu'elle ſoit, elle convienne indifféremment à la nourriture d'un ſolide quelconque. Il n'eſt pas non plus conſtant que la nature ait le pouvoir, en changeant la proportion des principes élémentaires, de faire à ſon gré toutes ſortes de mêlanges avec toutes ſortes de matieres ; d'où il ſuit que

ſi la matiere nutritive, d'ailleurs ſaine, eſt dérangée, l'aſſimilation de ſes parties étant par-là viciée, il paroît que cette cauſe peut prodigieuſement aliéner la ſubſtance des parties.

6°. Enfin, l'erreur des fluides ſecrétoriés a ſouvent lieu ; mais comme elle n'eſt que l'effet & la ſuite des premieres, à peine mérite-t-elle un nom particulier.

Il eſt conſtant que les *humeurs* de notre corps ont naturellement deux mouvemens, l'un inteſtin, qui appartient à leurs molécules, l'autre progreſſif, qui appartient à toute la maſſe. L'un & l'autre ſont néceſſaires pour la ſanté ; mais il faut qu'ils ſoient dans un degré modéré, parce que les excès, défauts ou dérangemens quelconques qui leur arrivent, ſont toujours ſuivis de la perte de la ſanté.

Le mouvement inteſtin dépendant de la fluidité, ſuit auſſi ſon augmentation ou ſa diminution : par où l'on peut comprendre que les maladies qu'il éprouve, ſe rapportent à la trop grande ténuité ou ténacité. Les différences multipliées des *humeurs* qui naiſſent du ſang ſeul, & leurs dégénérations en grand nombre, paroiſſent déſigner clairement qu'il ſe forme, tant en ſanté qu'en maladie, d'autres eſpeces de mouvemens inteſtins, leſquels ont un pouvoir plus grand & plus marqué pour changer la nature des *humeurs*. Il eſt même croyable que le mêlange avec les *humeurs* des matieres étrangeres qui entrent dans le corps, ou les vibrations ſingulieres des ſolides, que la moindre occaſion excite, contribuent beaucoup à ces eſpeces de mouvemens ; mais il eſt difficile de déterminer le caractere particulier de chacun, & les véritables cauſes qui les produiſent, auſſi-bien que la maniere d'agir de ces mêmes cauſes. Les fermentations chymiques, priſes dans un véritable ſens, éclairciſſent, mais ne réſolvent pas la queſtion. Ceux qui penſent que tous ces effets ne doivent être attribués qu'aux mouvemens variés des ſolides, ne nous inſtruiſent guere davantage.

L'autre mouvement plus évident des *humeurs*, & par lequel étant charriées dans les vaiſſeaux, elles changent continuellement de place, peut être vicié en trois manieres, par augmentation, par diminution de la vélocité, & par une direction contre nature.

L'augmentation du mouvement progreſſif vient de l'action trop forte des ſolides ſur les fluides ; action qui eſt la ſuite de différentes irritations qui, ou agacent les forces motrices des ſolides, & agiſſent ſur le corps, ſoit directement, ſoit au moyen de l'ame, ou diminuent les réſiſtances que forment la maſſe, l'épaiſſiſſement, l'adhéſion des *humeurs*, ou la roideur, la petiteſſe des canaux, *&c.* Ces irritations ſont de pluſieurs eſpeces : le nombre des effets qui en réſulte n'eſt pas moindre ; effets qui, par le concert admirable de l'économie humaine, produiſent ſouvent à leur tour, augmentent, multiplient leurs cauſes. Les principaux & les plus généraux ſont l'irritation trop grande, l'agitation trop forte des ſolides, cauſées par les fluides mus avec trop de violence ; delà le frottement trop rude, l'augmentation de la chaleur, la raréfaction des *humeurs*, la diſſipation des plus ſubtiles, l'épaiſſiſſement des plus groſſieres, la réſolution des matieres putrides, l'âcreté de celles qui ſont douces, la groſſiéreté de celles qui ſont âcres, la dilatation des canaux, leur rupture, toutes les eſpeces d'erreur de lieu des fluides ; & tous les maux en grand nombre, & ſur-tout d'un caractere malin, qui peuvent provenir de ces cauſes. La nature emploie cependant très-ſouvent cet excès même, comme un remede efficace pour domter les crudités, corriger, chaſſer ce qui eſt nuiſible, adoucir les âcretés, réſoudre les *humeurs* engagées, débarraſſer les obſtructions, & tenter pluſieurs autres moyens pour la conſervation du corps.

On comprend par-là la lenteur des *humeurs* qui naît des cauſes oppoſées, & qui, tendant au repos, l'action mutuelle des ſolides & des fluides décroiſſant par degrés, la force vitale elle-même étant ſans action, rend toutes les fonctions languiſſantes, en ſuſpend pluſieurs, ou même les détruit entiérement : delà les différentes ſources des maladies chroniques, leur caractere rébelle & leur guériſon très-difficile, à cauſe de l'épuiſement des forces de la nature.

Dans l'état ſain, toute partie du corps reçoit ſa part des *humeurs*, ſoit qu'on faſſe attention à la maſſe entiere, ſoit qu'on conſidére

ſidere la qualité du mouvement par lequel le fluide coule. Ce n'eſt pas tant le volume des parties qui détermine cette part, que la diverſité de leur nature & de la fonction à laquelle elles ſont deſtinées. C'eſt pourquoi, quoiqu'un excès ou un défaut léger ne ſoit pas ſur le champ nuiſible, il cauſe cependant des accidens, en devenant plus grave & de plus longue durée. Il eſt certain que le trop grand abord de l'*humeur*, agiſſant avec beaucoup de violence, ou irrite les vaiſſeaux & rend leurs oſcillations trop fortes; d'où s'enſuivent des meurtriſſures, chaleur, circulation trop prompte, attraction trop abondante d'une nouvelle *humeur*, révulſion d'une *humeur*, d'une partie ſur une autre, déplétion de ces mêmes parties, & autres accidens ſemblables; ou agit avec une force que les parois des vaiſſeaux ne peuvent vaincre: delà la dilatation, le relâchement, l'écartement, la diviſion de ces mêmes parois, & les maux infinis qui s'enſuivent. L'abord trop lent des mêmes *humeurs* produit les maux oppoſés. Il n'eſt pas difficile, d'après ce qui a été dit, de connoître les cauſes de l'un & de l'autre déréglement, puiſqu'on doit principalement les chercher dans le rapport vicié des forces motrices & des réſiſtances.

Les mouvemens plus naturels & plus déterminés des *humeurs* qui appartiennent à la circulation, aux ſecrétions, aux excrétions, aux épanchemens dans les cavités du corps, & à la réſorption de la matiere épanchée, *&c.* dépendent tellement des premiers mouvemens, qu'ils en dérivent comme des effets de leurs cauſes, & qu'on doit, en conſéquence, regarder comme des ſymptomes qui ſurviennent aux maladies de ceux-ci, les dérangemens qu'ils éprouvent; en ſorte qu'il eſt inutile de les expoſer ici ſéparément. *(G)*

HUMEURS ANIMALES: *(Chymie.)* *V.* SUBSTANCES ANIMALES.

* HUMEUR, *(Morale.)* On donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroiſſent plus l'effet du tempérament, que de la raiſon & de la ſituation.

On dit des hommes qu'ils agiſſent par *humeur*, quand les motifs de leurs actions ne naiſſent pas de la nature des choſes: on donne le nom d'*humeur* à un chagrin momentané, dont la cauſe morale eſt inconnue. Quand les nerfs & le phyſique ne s'en mêlent pas, ce chagrin a ſa ſource dans un amour-propre, délicat, trop humilié du mauvais ſuccès d'une prétention déçue ou du ſentiment d'une faute commiſe. L'*humeur* eſt quelquefois le chagrin de l'ennui. Courir chez un malheureux pour le ſoulager ou pour le conſoler, ſe livrer à une occupation utile, faire une action qui doive plaire à l'ami qu'on eſtime, s'avouer à ſoi-même la faute qu'on a faite; voilà les meilleurs remedes qu'on ait trouvés juſqu'à préſent contre l'*humeur*.

HUMEUR, *bonne, (Morale.)* La *bonne humeur* eſt une eſpece d'épanouiſſement de l'ame contente, produit par le bon état du corps & de l'eſprit.

Cette heureuſe diſpoſition, dirai-je, ce beau don de la nature, a quelque choſe de plus calme que la joie; c'eſt une ſorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme, & plus conſtante; celui qui la poſſede, eſt le même intérieurement, ſoit qu'il ſe trouve tout ſeul ou en compagnie; il goûte, il ſavoure les biens que le haſard lui préſente, & ne s'abat point ſous le poids du chagrin dans les malheurs qu'il éprouve.

Si nous conſidérons cet homme avec les autres, *ſa bonne humeur* paſſe dans l'ame de ceux qui l'approchent; ſa préſence inſpire un plaiſir ſecret à tous ceux qui en jouiſſent, ſans même qu'ils s'en doutent, ou qu'ils en devinent la cauſe. Ils ſe portent machinalement à prendre du goût ou de l'amitié, pour celui dont ils reçoivent de ſi bénignes influences.

Quand j'enviſage phyſiquement la *bonne humeur*, je trouve qu'elle contribue beaucoup à la ſanté, chez les vieillards qui ont peu d'infirmités; j'en ai vu pluſieurs qui conſervoient toujours ce caractere de *bonne humeur*, qu'ils avoient montré dans leur belle ſaiſon; j'ai vu même, aſſez ſouvent, régner la *bonne humeur* dans des perſonnes dont la ſanté étoit fort délicate, parce que ces perſonnes jouiſſoient du calme de l'eſprit, & de la ſérénité de l'ame. Il n'y a guere que deux choſes qui puiſſent détruire la *bonne humeur*, le ſentiment du crime, & les douleurs violentes; mais encore ſi l'ame d'une perſonne douée naturellement de *bonne humeur*,

éprouve de l'angoiſſe dans les maux corporels, cette angoiſſe finit avec le mal, & la *bonne humeur* reprend bientôt ſes droits.

Je voudrois, s'il étoit poſſible, munir les mortels contre les malignes influences de leur tempérament, les engager à écarter les réflexions ſiniſtres qui les rongent, & à peſer ſur celles qui peuvent leur donner du contentement. Il y en a pluſieurs, priſes de la morale & de la raiſon, très-propres à produire dans notre ame cette gaieté douce, cette *bonne humeur*, qui nous rend agréables à nous-mêmes, aux autres, & à l'auteur de la nature; jamais la providence n'a eu deſſein que le cœur de l'homme s'enveloppât dans la triſteſſe, les craintes, les agitations, & les ſoucis pleins d'amertumes. L univers eſt un théatre dont nous devons tirer des reſſources de plaiſirs & d'amuſemens, tandis que le philoſophe y trouve encore mille objets dignes de ſon admiration. *(D. J.)*

HUMEUR, *terme de Mégiſſier:* faire prendre de l'*humeur* aux peaux, eſt un terme qui ſignifie tirer de la riviere les peaux de mouton qu'on veut paſſer en mégie, les mettre dans une cuve ſeche, & les y laiſſer s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui ſe nomme *ouvrir les peaux*. *V.* MÉGIE.

HUMIDE, adj. *(Phyſ.)* *V.* HUMIDITÉ. Les anciens philoſophes regardoient l'eau comme le premier humide, *primum humidum*, & comme la cauſe ou le principe de l'humidité des autres corps, qui ſont plus ou moins *humides*, ſelon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément. *Voyez* EAU & ELÉMENT. *Chambers.*

HUMIDE, *(Médecine.)* l'une des quatre qualités premieres par leſquelles les Galéniſtes diſtinguoient les tempéramens & les vertus médicinales des alimens & des remedes. *Voyez* QUALITÉS, *Médecine.*

HUMIDE, VOIE, *(Chymie.)* *procéder à la diſſolution d'un ſujet chymique par la voie humide;* c'eſt ainſi qu'on s'exprime pour déſigner une diſſolution, à laquelle on emploie un menſtrue ſalin diſſous dans de l'eau, lorſque la même diſſolution ſe peut exécuter, & eſt uſitée dans l'art, par l'application du même menſtrue, ſous forme ſeche ou concrete; ce dernier moyen eſt connu ſous le nom de *voie ſeche*: *(Voyez* SECHE, *voie.)* c'eſt ainſi qu'on dit préparer le kermès minéral, ou le foie de ſoufre, par la *voie humide*, ou par la voie ſeche, ſelon qu'on y emploie l'alkali fixe diſſous dans de l'eau, ou l'alkali fixe concret, *&c. &c. Voyez* SOUFRE, KERMÈS MINÉRAL, & MENSTRUE. *(b)*

HUMIDE RADICAL, *(Méd.)* c'eſt un terme fort employé par les anciens, pour déſigner la matiere balſamique, onctueuſe, qui, ſelon eux, donne la flexibilité, la ſoupleſſe à toutes les parties ſolides des corps animés, & ſert à alimenter le feu de la vie, la chaleur naturelle qui y ſubſiſte avec elle, & à empêcher le deſſéchement des fibres, par l'effet de cet agent phyſique, qui tend à diſſiper, à conſumer entiérement cette matiere & ce qui la contient, lorſqu'il vient à trop dominer, comme dans les fievres ardentes, dans la phthiſie, & qu'elle ne lui ſuffit pas pour ſon entretien. *Voyez* CHALEUR ANIMALE, RADICAL.

HUMIDITE, ſ. f. qualité de ce qui eſt humide, qui rend humide les corps auxquels il s'attache. *Voyez* QUALITÉ.

Ariſtote définit l'*humidité* une qualité paſſive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ſes bornes, encore qu'il le ſoit aiſément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité, *voyez* FLUIDITÉ; cependant on peut dire dans un ſens, & on le verra par la ſuite de cet article, que *fluide* & *humide* ne ſont pas ſynonymes. Le mercure, par exemple, eſt certainement fluide, & cependant n'eſt pas humide, par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les péripatéticiens définiſſent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir, & les rendre propres à recevoir telle figure ou impreſſion qu'on veut.

Les modernes conſiderent l'*humidité* comme une eſpece particuliere de fluidité, & la définiſſent en diſant que c'eſt la propriété d'un corps fluide, qui, étant appliqué à un corps ſolide, s'y attache, & communique ſa qualité aux autres corps.

L'*humidité* priſe en ce ſens appartient au corps fluide; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre ſens, en tant qu'elle appartient au corps ſolide auquel le fluide s'attache: c'eſt dans ce ſens qu'on dit qu'une place cou-

verte de brouillard eſt humide, qu'une piece de bois eſt humide.

Il eſt certain que l'*humidité* n'eſt qu'une eſpece de mode relatif, car plus les parties conſtituantes d'un fluide, comparées avec les pores & les particules des autres corps, ſont diſpoſées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide eſt humide: au contraire, ce fluide eſt d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces ſortes de corps plus d'oppoſition à s'unir.

Le vif-argent, par exemple, n'eſt point humide par rapport à nos mains, & aux étoffes; mais il doit paſſer pour humide par rapport à l'or, à l'étain, ou au plomb, à la ſurface deſquels il s'attache; & de même l'eau, toute humide qu'elle eſt, par rapport à un grand nombre de corps, n'eſt pourtant pas humide par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas; car elle coule en globules, ou gouttes rondes, ſur certaines feuilles de plantes, & ne mouille point les plumes des canards, des cygnes, & des autres oiſeaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture ſeule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide; car, ni le vif-argent, ni le plomb fondu, ni le biſmuth, ne s'attachent point au verre lorſqu'ils ſont ſeuls, au lieu qu'ils le font, lorſqu'ils ſont mêlés, au point de ne former qu'une ſeule maſſe, comme cela paroît par l'uſage que l'on fait de cette compoſition pour étamer les glaces. *V.* ETAME.

L'air eſt un fluide très-ſujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuſes dont il ſe charge ſans ceſſe, & ſe décharge enſuite; on connoît le degré d'*humidité* de l'air, par le moyen de l'hygrometre ou hygroſcope. *Voyez* HYGROMETRE. *Chambers.*

HUMIDITÉ, *(Méd.)* c'eſt une des qualités galéniques, qui contribue à former différentes eſpeces de tempéramens & d'intempéries, ſelon qu'elle eſt combinée avec les autres, & qu'elle peche par excès ou par défaut. *V.* QUALITÉ, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, HUMEUR.

HUMIDIER, *v. act. en termes de batteur d'or*, c'eſt l'action d'amoitir des feuilles de vélin, en leur donnant une couche légere de bon vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entr'elles.

HUMILIANT, adj. *(Gram.)* qui bleſſe la fierté & rabaiſſe l'homme au deſſous de la dignité qui convient à ſa nature, à ſon état, à ſa fonction, à ſes prétentions, à ſon ſexe. *Voyez* HUMBLE & HUMILIATION.

HUMILIATION, ſ. f. *(Théologie morale.)* ſe dit des reproches, des réprimandes, & généralement de tout ce qui abaiſſe, qui avilit devant les hommes, & qui mortifie l'orgueil; & en ce ſens, *humiliation* eſt oppoſé à *mortification*, la premiere domtant l'eſprit, & la ſeconde affoibliſſant la chair.

Humiliation ſe dit auſſi des exercices de pénitence, par leſquels on s'abaiſſe devant Dieu, pour fléchir ſa juſtice, & expier les fautes par leſquelles on l'a irrité.

HUMILIÉS, L'ORDRE DES, *(Hiſt. monaſtiq.)* ordre religieux, établi par quelques gentilshommes milanois au retour de la priſon, où les avoit tenu l'empereur Conrard; ou, ſelon d'autres, Fréderic I, l'an 1162.

Cet ordre commença à fleurir dès le même ſiecle, principalement dans le Milanois; les *Humiliés* acquirent de ſi grandes richeſſes, qu'ils avoient 90 monaſteres, & n'étoient environ que 170 religieux, vivans dans le ſcandale & dans un extrême relâchement, lorſqu'ils donnerent occaſion au pape Pie V, de ſupprimer leur ordre; ce fut même un des principaux événemens de ſon pontificat.

Charles Borromée, archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conſpirerent contre ſa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuſe dans ſon palais, pendant qu'il faiſoit la priere. Ce ſaint homme, qui ne fut que légérement bleſſé, demanda lui-même au pape la grace des coupables; mais Pie V, juſtement indigné, punit leur attentat par le dernier ſupplice, en 1570, & abolit l'ordre entier, dont il donna les maiſons aux dominicains & aux cordeliers. *Voyez* les hiſtoriens du xvj ſiecle, & entr'autres M. de Thou, *liv. L. (D. J.)*

HUMILITÉ, ſ. f. *(Morale.)* c'eſt une ſorte de timidité naturelle ou acquiſe, qui nous détermine ſouvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Elle naît d'une réflexion habituelle ſur la foibleſſe humaine, ſur les fautes qu'on a commiſes, ſur celles qu'on peut commettre, ſur la médiocrité des talens qu'on a, ſur la

supériorité des talens qu'on reconnoît à d'autres, sur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourroit solliciter, mais dont on s'éloigne par la comparaison qu'on fait de ses qualités personnelles, avec les fonctions qu'on auroit à remplir, *&c.* Il y a des occasions où l'amour-propre, bien entendu, ne conseille pas mieux que l'*humilité*. L'orgueil est l'opposé de l'*humilité*; l'homme humble s'abaisse à ses propres yeux & aux yeux des autres; l'orgueilleux se surfait. Se déprimer soi même pour plaire à celui qu'on méprise, & qu'on veut flatter, ce n'est pas *humilité*; c'est fausseté, c'est bassesse. Il y a de la différence entre l'*humilité* & la modestie; celui qui est humble ne s'estime pas ce qu'il vaut; celui qui est modeste peut connoître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres; il craint de les humilier. L'homme médiocre, qui se l'avoue franchement, n'est ni humble, ni modeste; il est juste, & n'est pas sans quelque courage.

HUMORAL, adj. *(Gram. & Méd.)* qui est produit par les humeurs vicieuses: ainsi on dit une tumeur *humorale*, pour la distinguer d'une tumeur qui aura une autre cause.

HUMORISTES, s. m. *(Littérat.)* nom des membres d'une fameuse académie de Rome. *Voyez* ACADÉMIE.

L'académie des *humoristes* a été fondée par Paul Marcius, qui se servit de Gaspard Silvianus pour rassembler les gens de lettres qu'il y avoit à Rome, & en former cette société, comme dit Janus Nicius dans l'éloge de Silvianus, *part. I, p. 32.*

La devise de l'académie des *humoristes* est une nuée, qui, s'étant élevée des eaux salées de la mer, retombe en pluie douce, avec cet hémistiche de Lucrece, *lib. VI, redit agmine dulci.* Jérôme Alexandre, *humoriste*, a fait trois discours sur cette devise.

Les obsèques de M. Peiresc furent célébrées dans l'académie des *humoristes*, dont il étoit, en plus de quarante sortes de langues. Gassend. *vitâ. Peiresc, lib. VI, page 399, dict. de Trevoux.*

HUMORISTES, *(Méd.)* c'est le nom sous lequel sont désignés, sur-tout dans les écrits de Van-Helmont, les médecins de la secte galénique, dont la doctrine consistoit principalement à attribuer la plupart des maladies aux seuls vices des humeurs, qu'ils faisoient consister dans leur intempérie ou leurs *qualités* viciées, lorsqu'elles ne se temperent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes. *Voyez* HUMEUR, INTEMPÉRIE, MÉDECINE, MÉDECIN.

HUMOROSI, s. m. plur. *(Littérat.)* nom des membres d'une académie établie à Cortone, en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Il ne faut point confondre les *humorosi* de Cortone avec les *humoristes* de Rome. *Voyez* HUMORISTES. *Dict. de Trevoux.*

HUMOUR, subst. mas. *(Morale.)* les Anglois se servent de ce mot pour désigner une plaisanterie originale, peu commune, & d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaisanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il savoit donner à ses plaisanteries, produisit quelquefois, parmi ses compatriotes, des effets qu'on n'auroit jamais pu attendre des ouvrages les plus sérieux & les mieux raisonnés, *ridiculum acri*, &c. C'est ainsi, qu'en conseillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernieres ressources de commerce qui leur restassent; cette brochure a pour titre: *proposition modeste pour faire fleurir le royaume d'Irlande*, &c. Le voyage de Gulliver, du même auteur, est une satyre remplie d'*humour*. De ce genre est aussi la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Patridge, faiseur d'almanachs, & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire. Au reste, les Anglois ne sont point les seuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands secours des œuvres de Rabelais, & de Cyrano de Bergerac. Les mémoires du chevalier de Grammont sont pleins d'*humour*, & peuvent passer pour un chef-d'œuvre en ce genre; & même en général cette sorte de plaisanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'esprit sérieuse & raisonnée des Anglois.

HUMUS, *(Hist. nat.)* les naturalistes empruntent souvent ce mot latin, même en

françois, pour désigner le terreau, la terre des jardins, ou la terre formée par la décomposition des végétaux; c'est la terre brune ou noirâtre qui est à la surface de la terre. *Voyez* TERRE VÉGÉTALE & TERREAU.

HUNA, *(Géogr.)* riviere de Hongrie, qui prend sa source en Dalmatie, qui sépare la Croatie & l'Esclavonie, & qui se jette dans la Save.

HUNDRED, s. m. *(Commerce.)* on nomme ainsi en Angleterre, ce qu'on entend ailleurs par le mot de *quintal*. L'*hundred* est de 112 liv. d'avoir du poids, qui est la livre la plus forte des deux dont les Anglois se servent. Cette livre est de seize onces, qui ne rendent à Paris que quatorze onces cinq huit, en sorte que le quintal de Paris qui est de cent livres, faisant à Londres cent neuf liv.; le quintal anglois est d'environ deux livres & demi, ou trois livres plus fort que celui de Paris. *Voyez* LIVRE, POIDS. *Dictionn. de Commerce.*

HUNDRED, *(Géogr.)* terme qui ne s'emploie que dans la chorographie d'Angleterre; le royaume est divisé en *shires* ou comtés, les shires en *hundreds* ou centaines, les *hundreds* en tithings ou dixaines, & les tithings en parishes ou paroisses. Ce mot *hundred* est traduit en latin par *centuria*; c'est-à-dire, un district de pays, où cent hommes, cent chefs de famille étoient autrefois obligés d'être cautions les uns pour les autres en justice, tant au criminel, qu'au civil. *(D. J.)*

HUNDSFELD, *(Géogr.)* c'est-à-dire, la *campagne du chien*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, dans la province d'Oels, sur la Weide, à 3 lieues de Breslaw. *Long.* 34, 50; *lat.* 51, 8. *(D. J.)*

HUNDS-RUCK, *Hunnorum tractus*, *(Géogr.)* petit pays d'Allemagne entre le Rhin, la Moselle & le Nab au bas Palatinat. Il appartient à différens souverains. *(D. J.)*

HUDWYL, *(Géogr.)* petite ville de la Suisse, au canton d'Appenzell, sur la riviere de Sintra.

HUNE, s. f. *(Marine.)* c'est une espece de plate-forme ronde, posée en saillie autour du mât, dans le ton, soutenue par des barreaux, mais de façon qu'elle ne presse pas le mât; il faut même qu'il y ait entre la *hune* & le mât l'ouverture nécessaire pour faire passer ou baisser les mâts de *hune* ou les perroquets, en cas de besoin. *Voyez Pl. VI, figure 29*, le plan de la grande *hune*.

Il y a une *hune* à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle est posée, *voyez Pl. I, Marine*, n°. 59 la grande *hune*, 94 *hune* de misene, 16 *hune* de beaupré, 41 *hune* d'artimon.

C'est aux *hunes* que sont amarrés les étais & les haubans; elles servent à la manœuvre, & les matelots y montent pour cet effet. On met un matelot en vedette dans la *hune* du grand mât pour faire sentinelle, sur-tout dans les temps de brume & dans les parages, où l'on craint des brisans ou des corsaires.

A l'égard de la grandeur des *hunes*, elles se proportionnent sur la *hune* du grand mât. Il y a beaucoup de constructeurs qui reglent les proportions de leurs *hunes* sur les baux; par exemple, si un vaisseau a 40 piés de bau, la grande *hune* doit avoir 40 piés de circonférence; la circonférence de la *hune* de la misene doit avoir un sixieme de moins que la grande *hune*, & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré ont de circonférence la moitié de celle de la grande *hune*. Ces dimensions ne sont pas cependant constantes, elles varient suivant la méthode de chaque constructeur & la grandeur du bâtiment. Plus les *hunes* sont grandes, & plus elles sont propres pour les usages auxquels elles sont destinées; il est bon néanmoins d'éviter de les faire trop grandes, parce qu'elles seroient trop pesantes, & qu'elles défigureroient le vaisseau.

On couvre les *hunes* de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contr'elles ne se gâtent. Dans le vaisseau de guerre, elles sont entourées de baffingues, *voyez ce mot*. Lorsqu'il s'agit d'un combat, on y place aussi du petit canon & de menues armes, qui, pour l'ordinaire, incommodent beaucoup l'ennemi. *(Z)*

Hunes de perroquet, ce sont des especes de *hunes* faites avec des barres seulement placées au dessous du chouquet du mât de perroquet; on les appelle aussi *croisées*. *(Z)*

HUNFELD, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Fulde.

HUNGARISCH-BROD, *(Géog.)* ville

d'Allemagne en Moravie, près des frontieres de Hongrie, sur la riviere d'Ohlau.

HUNGEN, *(Géog.)* petite ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans la portion du comté de Munzenberg, qui appartient à la maison de Solms-Braunsfels. Elle est située sur le Horloff, ornée d'un beau palais, & munie d'un vieux fort. Son nom se donne à un grand bailliage, qui renferme entr'autres la riche abbaye d'Artbourg. *(D. G.)*

HUNIERS, s. m. pl. *(Marine.)* ce sont des voiles qui se mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune*. Dans ce dernier sens. *V.* MATS; & pour le premier, *voyez* VOILES.

Les *huniers* sont d'un grand usage; on dit *avoir les huniers à mi-mât, avoir les huniers dehors:* la premiere expression signifie que la *vergue* qui soutient la voile n'est *hissée* que la moitié du mât; & la seconde, que les *huniers* sont au vent; on dit encore, *mettre le vent sur les huniers,* c'est placer les voiles appellées *huniers,* de telle sorte que le vent donne dessus & ne les remplisse pas. *Hisser & amener les huniers,* c'est les hausser & abaisser les voiles du grand mât de hune. Enfin, *amener les huniers sur le ton,* c'est baisser les voiles nommées *huniers,* jusqu'à la partie du mât qu'on appelle *le ton (Z)*

*HUNIER, CARREAU, ECHIQUIER, subst. m. *(Pêche.)* filet qui n'a rien de particulier; les pêcheurs s'en servent dans les rivieres autour des îsles & îslots.

HUNINGUE, *Hunninga, (Géog.)* petite, mais forte ville de la haute Alsace dans le Suntgow. Les fortifications sont du maréchal de Vauban; elle est sur le Rhin, aux frontieres de la Suisse, à une lieue N. de Bâle, 7 S. de Brisach. *Long. 25, 15; lat. 47, 42. (D. J.)*

HUNOLDSTEIN, *(Géogr.)* ville & château d'Allemagne, dans l'électorat de Treves.

HUNS, *(Hist.)* peuple nombreux de la Scythie, ou de la Tartarie occidentale. Leur empire fut fondé par Tchung-Goei, environ 1200 ans avant la naissance de Jesus-Christ; mais leur histoire n'est connue que depuis Teou-Man-Tanjou, qui vivoit environ 209 ans avant l'ere chrétienne. Les *Huns* soumirent alors les Tartares du nord de la Corée, & delà ils s'étendirent vers l'occident jusqu'à la mer Caspienne, & posséderent tout le vaste pays que nous appellons *Tartarie.* Ils se subdiviserent en un grand nombre de nations différentes, qui, sous différens noms, ont fait la conquête de toute l'Asie. En 376, sous le regne de l'empereur Valens, ceux qui conserverent le nom de *Huns, Hunni,* qui vient du nom chinois *Hioug-Non,* traverserent les Palus Méotides, porterent l'alarme chez toutes les nations voisines du Tanaïs, vainquirent les Ostrogoths, & s'emparerent des pays situés au nord du Danube; delà ils firent des courses fréquentes chez leurs voisins, & répandirent souvent la désolation sur les terres des Romains qu'ils se rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila, le plus fameux de leurs chefs, les *Huns* firent la guerre dans l'occident; ils s'avancerent jusques sur le Rhin & dans les Gaules, se rendirent maîtres des villes de Trèves, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Besançon, de Toul, de Langres, de Metz; s'approcherent jusqu'à Paris, & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius, général des Romains, aidé par Théodoric, roi des Visigoths, arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns,* & battit Attila leur roi dans les campagnes de Mauriac, près de Troyes en Champagne; on dit qu'en cette occasion, il périt trois cents mille hommes. Attila, après cette défaite, se retira en Pannonie, qui depuis fut nommée *Hongrie* à cause des *Huns;* &, après avoir réparé ses pertes, il alla ravager l'Italie, où il prit Aquilée, & pilla Milan & Pavie; Rome ne fut sauvée que par la treve que l'empereur Valentinien conclut avec lui, & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité, Attila retourna sur le Danube, bien résolu à rentrer dans les Gaules à la premiere occasion; mais ses desseins furent renversés par sa mort, arrivée en 454, & causée par la grande quantité de vin qu'il avoit bu. Ainsi périt ce redoutable Scythe, qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe, & qui se nommoit lui-même *la terreur des hommes & le fléau de Dieu.* Après la mort d'Attilla, la division se mit parmi ses sujets, ses enfans ne purent point contenir les peu-

ples que leur pere s'étoit soumis, & peu à peu le nom des *Huns* disparut presque entiérement de l'histoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux; ils se faisoient des incisions au visage qui les privoient de barbe, ils étoient petits & mal-faits: ils menoient une vie très-dure, ne se nourrissant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la selle & le dos du cheval: ils n'habitoient ni maisons ni villes; leurs femmes & leurs enfans vivoient sous des tentes posées sur des chariots qu'ils transportoient à volonté d'un lieu dans un autre, sans avoir de demeure fixe: ils supportoient la faim, la soif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leurs repos pendant la nuit que couchés sur le dos de leurs chevaux: ils combattoient sans ordre, & en poussant de grands cris; à la faveur de la légéreté de leurs chevaux, on les voyoit fondre sur l'ennemi & disparoître à l'instant, pour revenir ensuite avec plus de fureur: ils étoient fourbes, cruels, sans religion & sans humanité, avides de rapines, haïssant la paix à laquelle il n'y a rien à gagner. *Voyez l'histoire générale des Huns*, par M. de Guignes, *tom. II.*

HUNSE, *(Géog.)* riviere des Provinces-Unies, dans celle de Groningue; elle se forme du concours de plusieurs autres, & va tomber par Loopen Diep, dans le Lauwerzée, après avoir baigné une partie du pays, & donné son nom au quartier de Hunsingo, le plus septentrional de la province. *(D. G.)*

HUNT *ou* HONT, *(Géogr.)* province de la basse-Hongrie, arrosée du Danube, du Gran, de l'Ipola & de la Rima, renfermant des mines d'or, d'argent & de plomb, produisant quelques grains & de bons vins en plusieurs endroits, & ayant Schemnitz pour ville principale. Elle peut avoir vingt-cinq à trente lieues de longueur & dix à douze de largeur: la nature lui fit des avantages considérables. Cependant tel est l'état des choses dans le royaume dont elle fait partie, que sur le plus grand de ses comtés, l'on n'a jamais autant à dire que sur la plus petite des Provinces-Unies, ou sur le plus petit des cantons Suisses. *(D. G.)*

HUNTE, *(Géog.)* riviere d'Allemagne, qui prend sa source en Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, & qui se jette dans le Weser dans le comté d'Oldembourg.

HUNTEBOURG, *(Géog.)* petite ville de Westphalie dans l'évêché d'Osnabruck, sur la riviere de *Huns*.

HUNTINGTON *ou* HUNDINGTON, *(Géog.)* ville d'Angleterre, capitale de l'Hundingtonshire, sur l'Ouse, à 50 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long. 17, 15; lat. 52, 15.*

C'est à *Huntington* que naquit Cromwell en 1599. Les nations de l'Europe, dit M. de Voltaire, « crurent la Grande-Bretagne ensevelie sous ses ruines, lorsqu'elle devint tout à coup plus formidable que jamais sous la domination de Cromwell, qui l'assujettit en portant l'évangile dans une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, & qui, dans son gouvernement, couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur.

Né avec un courage & des talens extraordinaires, il fut le plus habile politique & le premier capitaine de son temps; fit fleurir le commerce de sa patrie, en étendit la domination, & mourut à l'âge de 59 ans, craint & courtisé de tous les souverains. Avant que d'expirer, il nomma Richard Cromwell son successeur, & conserva son autorité jusqu'au dernier soupir. Le conseil d'état lui ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. Raguenet & Grégoire Léti ont écrit sa vie, mais il lui falloit d'autres historiens; Waler a fait son éloge funebre, chef-d'œuvre de l'art, qu'il convient de transcrire ici par cette seule raison. J'y joindrai la traduction libre de M. de Voltaire en faveur de ceux à qui la langue angloise n'est pas connue. Il s'agit seulement, pour entendre ce beau morceau, de savoir que Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire dans la Grande-Bretagne.

We must resign! Heav'n his great soul does claim,
Il storm as loud as his immortal fame:
His dying groans, his last breath, shakes our isle.
And trees uncut for his fun'ral pile:
About his palace their broad roots are tost

Into the air. So Romulus was loſt!
New Rome in ſuch a tempeſt miſs'd her king,
And from obeying fell to worshipping:
On Oeta's top thus Hercules lay dead,
With ruin'd oaks and pines about him ſpread.
Nature herſelf took notice of his death,
And ſighing, ſwell'd the ſea with ſuch a breath,
That to remoteſt ſhores her billows roll'd,
The approaching fate of their great ruler told.

Voici l'imitation de M. de Voltaire:

Il n'eſt plus, c'en eſt fait, ſoumettons nous au ſort,
Le ciel a ſignalé ce jour par des tempêtes;
Et la voix du tonnerre éclatant ſur nos têtes,
A déclaré ſa mort.
Par ſes derniers ſoupirs, il ébranle cette iſle,
Cette iſle, que ſon bras fit trembler tant de fois;
Quand, dans le cours de ſes exploits,
Il briſoit la tête des rois,
Et ſoumettoit un peuple à ſon joug ſeul docile.
Mer, tu t'en es troublée: ô mer! tes flots émus
Sembloient dire en grondant aux plus lointains rivages,
Que le roi de ces lieux & ton maître n'eſt plus.
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus,
Tel il quitta la terre au milieu des orages,
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages.
Obéi dans ſa vie, à ſa mort adoré,
Son palais fut un temple. (D. J.)

HUNTINGTONSHIRE, *(Géog.)* province d'Angleterre au dioceſe de Lincoln, de 67 milles de tour, d'environ 240 mille arpens, & 8217 maiſons; c'eſt un pays agréable, fertile, arroſé par pluſieurs rivieres. *(D. J.)*

HUPE, LUPEGE, ſ. f. *upupa*, *(Hiſt. nat. Ornithol.)* oiſeau qui peſe trois onces; il a un pié de longueur depuis l'extrêmité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ un pié & demi d'envergure. Le bec eſt noir, pointu, & un peu courbé. Il y a ſur la tête une belle crête, longue de deux pouces, compoſée de vingt-quatre ou vingt-ſix plumes, placées ſur deux files, qui s'étendent depuis le bec juſqu'à l'occiput; l'oiſeau éleve & abaiſſe ces plumes à ſon gré; elles ſont noires à l'extrêmité, elles ont du blanc au deſſous du noir, & le reſte eſt de couleur de marron teint de jaune; le cou eſt rouſſâtre; la poitrine eſt blanche, & a des taches noires: les vieux oiſeaux de cette eſpece n'ont de ces taches que ſur les côtés; la queue eſt compoſée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croiſſant blanc, placé de façon que ces deux extrêmités ſont dirigées vers le bout de la queue; il y a dans chaque aile dix-huit plumes, qui ont des taches blanches ſur un fond noir; le croupion eſt blanc; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des ailes. Willugh. *Ornith.*

HUPO; L'HUILE DE, *(Hiſt. nat. Médec.)* huile tirée par expreſſion, dont on ſe ſert en Amérique pour guérir les enfans des vers; on leur en frotte le nombril. On ne ſait d'où cette huile ſe tire. *Acta phyſico-medica nat. curioſ.* tom. I.

HU-PU *ou* HOU-POU, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom qu'on donne à la Chine à un conſeil ou tribunal chargé de l'adminiſtration des finances de l'empire, de la perception des revenus, du paiement des gages & appointemens des mandarins & vice-rois; il tient auſſi les regiſtres publics, contenant le dénombrement des familles, ou le cadaſtre qui ſe fait tous les ans des ſujets de l'empereur, des terres de l'empire & des impôts que chacun eſt obligé de payer.

HUGUANG, *(Géog.)* ſeptieme province de la Chine, ſi fertile, qu'on l'appelle le *grenier de la Chine*; elle a 15 métropoles & 108 cités, Vach'ang en eſt la premiere métropole. *(D. J.)*

HUQUE, ſ. f. *(Hiſt. eccléſiaſ.)* eſpece de robe ou de manteau, qui couvre la tête & deſcend juſqu'aux piés, à l'uſage des ſœurs noires quand elles ſortent.

HURA, ſ. m. *(Botan. exotiq.)* arbriſſeau d'Amérique, dont on ne connoît que l'eſpece qui eſt à feuilles d'abutylon des Indes; on l'appelle quelquefois *noyer de la Jamaïque*, mais ce nom eſt impropre.

Voici ſes caracteres; ſa fleur en entonnoir eſt compoſée d'un ſeul pétale, qui s'ouvre par les bords & qui eſt légérement découpé en douze parties; le piſtil eſt placé au fond du tube; il dégénere en un fruit globuleux, applati, & diviſé en douze cellules,

lules, dont chacune contient une graine plate & rondelette.

Les habitans des Indes occidentales, eſpagnoles, angloiſes & françoiſes, cultivent cet arbriſſeau dans leurs jardins par curioſité. Il s'éleve à la hauteur de quatorze ou ſeize piés, & ſe diviſe vers ſa cime en pluſieurs branches couvertes de larges feuilles, dentelées par les bords: ſes feuilles, ainſi que les jeunes branches, ſont d'un verd foncé & pleines d'un ſuc laiteux qu'elles répandent, lorſqu'on vient à les couper ou à les broyer; ſi on laiſſe mûrir parfaitement le fruit ſur cet arbriſſeau, la chaleur du ſoleil le fait crever avec une exploſion violente; ſes ſemences ſont diſperſées dans cette exploſion à une grande diſtance; lorſqu'elles ſont vertes, elles purgent par haut & par bas, & paſſent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit, des poudriers ou petits vaiſſeaux à mettre la poudre que l'on répand ſur l'écriture pour la ſécher; c'eſt pourquoi les Anglois nomment cette plante *ſand-boxtree*; mais ces ſortes de noms vulgaires uſités dans toutes les langues, ne font que jeter de la confuſion en botanique. *(D. J.)*

HURE, ſ. f. *(Vénerie.)* on dit *hure de ſanglier*, en parlant de ſa tête.

HURE, ſ. f. *aprugnum caput*, *(terme de Blaſon)* tête du ſanglier: elle paroît de profil dans l'écu, & ſouvent de ſable, & quelquefois d'un autre émail.

Défendue ſe dit de la défenſe ou dent du ſanglier; *allumée*, de ſon œil, lorſqu'ils ſont de différent émail; *hure*, ſe dit encore de la tête du ſaumon & de celle du brochet.

De Gueyton de la Duchere, de Châteauvieux, de Fromentes, en Bourgogne & en Breſſe; *de gueules à une* hure *de ſanglier d'or.*

Du Mouchet de la Mouchetiere, au Perche; *d'argent à 3* hures *de ſanglier de ſable.*

Aubry de Caſtelnau de Lazenay, en Berry; *d'argent à une* hure *de ſanglier de ſable, allumée & défendue du champ de l'écu; au chef denché d'azur, chargé de trois roſes d'or.*

Bernier de Raigecourt, en Lorraine; *d'azur à la face d'argent, accompagnée en chef d'une* hure *de ſaumon d'or, & en pointe d'une clef du ſecond émail.*

De Tourtenoutre de Penaurin, de Kermarchan, en Bretagne; *d'argent à trois* hures *de brochet d'azur.* *(G. D. L. T.)*

HURE, *en terme de Vergetier*, eſt une broſſe garnie de tous côtés, percée dans ſon centre pour mettre un manche de la hauteur qu'on le juge à propos.

HUREPOIX, (LE) *pagus Huripenſis*, *(Géog.)* petite contrée du gouvernement de l'iſle de France, dont les lieux principaux ſont Corbeil, Montlhery, Châtres, la Ferté-Alais & Palaiſeau. Il eſt inutile de diſputer ſur ſes limites & ſur celles du Gâtinois, pourvu qu'on ſoit aſſuré qu'elle eſt du gouvernement de l'iſle de France. *(D. J.)*

HURLEMENT, ſ. m. *(Gram.)* cri du loup. *Voyez* HURLER.

HURLER, v. neut. *(Gram.)* il ſe dit proprement du *cri du loup*, d'où on l'a tranſporté à l'homme & aux autres animaux, lorſque dans la colere, la douleur ou quelqu'autre paſſion, ils pouſſent des cris violens & effroyables, qu'on appelle alors des *hurlemens.*

HURMON, *(Géog.)* petite ville de Perſe, dont le territoire abonde en dattes, & où les chaleurs ſont exceſſives. *Long.* ſelon Tavernier, *85, 15; lat. 32, 30.* *(D. J.)*

HURONS, (LAC DES) *(Géog.)* le *lac des Hurons* communique au ſud avec le lac Erié, dans lequel il s'étend du ſud au nord depuis le 43^{d} juſques au 45^{d} 30$'$ de *latitude* ſeptentrionale & de l'eſt à l'oueſt, entre les 293 & 299^{d} de *long.* on lui donne ordinairement 350 lieues de circuit de pointe en pointe. Une ſi grande étendue n'eſt, dit-on, peuplée ſur les bords que de deux villages; notre imagination ne peut ſe faire à de ſi prodigieux déſerts. *(D. J.)*

HURONS, (LES) *(Géog.)* peuple ſauvage de l'Amérique dans la nouvelle France. Ils ont le lac Erié au ſud, le lac des *Hurons* à l'oueſt, & le lac Ontario à l'eſt. Le pays eſt étendu, fertile & déſert, l'air y eſt ſain, & les forêts remplies de cedres; le nom de *Huron* eſt de la façon des François, leur vrai nom eſt *Yendat.*

La langue de ces ſauvages eſt gutturale & très-pauvre, parce qu'ils n'ont connoiſſance que d'un très-petit nombre de choſes. Comme chaque nation du Canada, ainſi chaque tribut & chaque bourgade de *Hurons* porte le nom d'un animal, apparemment

parce que tous ces barbares sont persuadés que les hommes viennent des animaux.

La nation huronne s'appelle la nation du *porc-épic* selon les uns, du *chevreuil* selon les autres. Cette nation misérable & réduite à rien par les guerres contre les Iroquois, a un chef héréditaire qui n'est jamais le fils du prédécesseur, mais celui de sa plus proche parente; car c'est par les meres qu'on regle la succession. Les femmes ont la principale autorité; tout se fait en leur nom, & les chefs ne sont, pour ainsi dire, que leurs vicaires. Si le chef héréditaire est trop jeune, elles lui donnent un régent; & le mineur ne peut être chef de guerre, qu'il n'ait fait quelque action d'éclat, c'est-à-dire, qu'il n'ait tué quelques ennemis. (*D. J.*)

HUSCANAOUIMENT, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) espece d'initiation ou de cérémonie superstitieuse que les sauvages de la Virginie pratiquent sur les jeunes gens de leur pays, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de 15 ans, & sans laquelle ils ne sont point admis au nombre des braves dans la nation. Cette cérémonie consiste à choisir les jeunes gens qui se sont le plus distingués à la chasse par leur adresse & leur agilité; on les confine pendant un certain temps dans les forêts, où ils n'ont communication avec personne, & ne prennent pour toute nourriture qu'une décoction de racines, qui ont la propriété de troubler le cerveau; ce breuvage se nomme *ouisoccan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout desquels on les promene dans les différentes bourgades, où ils sont obligés de paroître avoir totalement oublié le passé & d'affecter d'être sourds, muets & insensibles, sous peine d'être *huscanaoués* de nouveau. Plusieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie, qui a pour objet de débarasser la jeunesse des impressions de l'enfance, & de la rendre propre aux choses qui conviennent à l'âge viril.

HUSIATINOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la province de Podolie.

HUSO, s. m. (*Hist. nat.*) grand poisson qui se trouve dans le Danube en Hongrie; il a quelquefois 18 à 20 piés de longueur, & pese jusqu'à 3 ou 4 quintaux; il ressemble à l'esturgeon. Il est très-bon à manger. Il remonte le Danube, & vient du Palus Méotide; on le pêche à Bude & à Comorre: on le nomme en latin *antacæus*. *Voyez* Brukmann, *epistol. itin. cent. I, epist. 99.*

Suivant M. Zimmermann, le *huso* est un poisson de mer cétacée, il n'a ni écaille, ni os; ses yeux sont petits, & sa gueule fort large. On prétend que sa chair du côté du dos a le goût de la viande de bœuf. Il vit aussi dans l'eau douce, & l'on en pêche dans le Wolga. Cet auteur dit que ce poisson ressemble beaucoup au cachalot. C'est avec sa tête, sa queue, sa peau & sa vessie qu'on fait en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. On fait bouillir ces parties, on passe ensuite la liqueur par une chausse, on la fait évaporer jusqu'à ce qu'elle ait la consistance de la bouillie, on la verse alors sur des planches unies & frottées avec de la graisse; & quand la matiere est refroidie, on la roule comme du parchemin, & on la fait sécher. Ce poisson s'appelle *haus* en allemand. *Voyez* Zimmermann, *Chymie.* (—)

HUSSARDS, (LES) s. m. (*Art milit.*) sont une espece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne, qu'on oppose à la cavalerie ottomane. Ils sont connus dans les troupes de France depuis 1692.

Les armes des *hussards* sont un grand sabre recourbé, ou un autre tout droit & fort large attaché à la ceinture avec des anneaux & des courroies. C'est pour sabrer à droite & à gauche, & pour frapper de haut en bas. Quelques-uns ont une épée outre leur sabre, longue & menue, qu'ils ne portent pas à leur côté. Ils la mettent le long du cheval depuis le poitrail jusqu'à la croupe, au défaut de la selle, & en piquant penché sur la tête du cheval. Ils s'en servent pour embrocher les ennemis. Je me sers de ce terme, parce que cette épée est une espece de broche. Quand ils en usent, ils l'appuient sur le genou; ils ont encore des pistolets & une carabine, & de très-grandes gibecieres en bandouliere, en forme de havresac. Ils ne se servent pas si communément en France de cette broche, mais c'est une de leurs armes dans les troupes de l'empereur; on appelle cette arme *pensere-tesche*, ou *palache*; elle a cinq piés de long. Leur maniere la plus ordinaire de combattre,

eſt d'envelopper l'ennemi, de l'effrayer par leurs cris & leurs divers mouvemens. Comme ils ſont fort adroits à manier leurs chevaux qui ſont de petite taille, qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vîte que la groſſe cavalerie. Ils s'élevent au deſſus de leurs ſelles, & ſont dangereux ſur-tout contre les fuyards. Ils ſe rallient très-aiſément, & paſſent un défilé avec beaucoup de vîteſſe. Ce qui rend leurs chevaux encore plus vîtes, c'eſt que n'ayant que des bridons, ils en ont la reſpiration plus libre, & pâturent à la moindre halte ſans débrider. Quand ils font halte après quelque courſe vive, ils tirent les oreilles & la queue à leurs chevaux pour les délaſſer. Leurs ſelles ſont d'un bois fort léger, & courtes avec deux arçons également relevés devant comme derriere: au lieu des anneaux, ce ſont des treſſes de groſſe ficelle; elles ſont oppoſées ſur de bonnes couvertures en pluſieurs doubles, qui leur ſervent pour ſe coucher & couvrir leurs chevaux: le deſſus des ſelles ſont des peaux avec leur poil, qui couvrent leurs piſtolets auſſi-bien que leurs houſſes. Ces peaux vont depuis le poitrail du cheval juſqu'à la queue & aux jarrets, & tombent en pointe ſur les cuiſſes.

Leurs trompettes ſont fort petites, & n'ont guere plus de ſon que les cors des poſtillons; leurs étendards ſont en pointe; & dans les armées de France, ils ſont d'ordinaire parſemés de fleurs-de-lis: leurs houſſes ſont de même; & pour être moins connus dans le pays ennemi, ils les roulent ſur la croupe de leurs chevaux, & plient leurs étendards. Leur maniere de camper n'eſt pas réguliere; ils s'attachent à la commodité, & s'embarraſſent peu du fourrage, parce qu'ils ne reſtent pas dans le camp: ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux ſont forts petits, & ſouvent en courſe. Leur diſcipline eſt exacte, la ſubordination grande, & les châtimens rudes. Le plus ordinaire eſt la baſtonnade ſur le dos & ſur le derriere, d'un nombre de coups marqués. On ſe ſert utilement de cette milice dans les partis pour aller à la découverte, & à l'avant & à l'arriere-garde pour couvrir un fourrage, parce que c'eſt une troupe fort légere pour les courſes; mais ils ne peuvent tenir contre des eſcadrons en ordre de bataille.

L'habillement des *huſſards* eſt tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une eſpece de pourpoint ou de veſte qui ne va qu'à la ceinture; les manches en ſont fort étroites, & retrouſſées avec un bouton, ils ont une grande culotte en pantalon, c'eſt-à-dire, qu'elle tient au bas des chauſſes: ils ont des bottines juſqu'aux genoux ſans genouilleres, & qui tiennent aux ſouliers qui ſont arrondis avec de petits talons; il y en a qui ont des talons de fer. Les chemiſes des ſoldats ſont fort courtes, & ils en changent rarement; c'eſt pourquoi pluſieurs en ont de toile de coton bleue: leurs manteaux ne ſont guere plus longs que leurs pourpoints; ils les mettent du côté que vient la pluie: leurs bonnets ſont longs, & ils les bordent de peaux; la plus grande partie a la tête raſée, & ne laiſſe qu'un petit toupet de cheveux du côté droit.

Les officiers ſont plus proprement habillés, chacun ſelon ſon goût & ſa dignité, ils ſont même magnifiques en habillemens, en armes, en peaux, en harnois, en fourrures; ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes: il y en a qui ont quelques lames de vermillon d'argent qui ſe plaquent du côté droit, pour marquer par-là le nombre des combats où ils ont été; & une boule d'argent ſur la poitrine quand ils ſont à cheval, pour marquer la nobleſſe. Les officiers des *huſſards* ſont le colonel, le lieutenant-colonel, les capitaines, & à peu près comme dans le reſte de la cavalerie. *Hiſtoire de la milice françoiſe*, par le P. Daniel. (Q)

HUSSITE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. mod.*) on nomma *Huſſites* les ſectateurs de Jean Hus, & de Hiéronyme, diſciple & ami de Jean Hus, qui furent brûlés vifs au concile de Conſtance en 1415.

Tout le monde ſait que leur doctrine étoit qu'il n'y avoit qu'une égliſe catholique, qui renferme dans ſon ſein les prédeſtinés; qu'un réprouvé n'eſt pas de cette égliſe; que les ſeigneurs temporels doivent obliger les prêtres à obſerver la loi; qu'un mauvais pape n'eſt pas le vicaire de Jeſus-Chriſt, &c.

La flamme étouffa la voix de ceux qui

soutinrent cette doctrine, mais ni l'empereur, ni les peres du concile n'en prévirent les suites ; il sortit en 1419 des cendres de Jean Hus & de Hiéronyme, que nous nommons *Jérôme de Prague*, une guerre terrible de la part de leurs disciples. Quand Sigismond voulut succéder en Boheme à Wenceslas son frere, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il étoit, le bûcher de deux citoyens lui fermoit le chemin du trône de Prague.

Les *Hussites*, vengeurs de Jean Hus, étoient au nombre de quarante mille : c'étoient des animaux sauvages, que la sévérité du concile avoit déchaînés ; les prêtres qu'ils rencontroient payoient de leur sang la cruauté des peres de Constance ; Jean, surnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigismond plus d'une fois. Ce Jean Ziska ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restoit, marchoit encore à la tête de ses troupes, donnoit ses conseils aux généraux, & assistoit aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fît un tambour de sa peau ; on lui obéit : ce reste de lui-même fut encore fatal à Sigismond, qui put à peine en seize années réduire la Boheme avec les forces de l'Allemagne, & la terreur des croisades : ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il essuya ces seize années de désolation, & il n'éprouva que ce qu'il méritoit. Extrait de l'*hist. générale*, *t. II*, *p. 97-105*. (*D. J.*)

HUSUM, (*Géog.*) ville de Danemarck dans la partie méridionale de Sleswig, au bailliage de *Husum*, dont elle est le chef-lieu. Elle n'est pas ancienne, & n'a guère commencé que vers l'an 1459, mais elle florissoit déja beaucoup en 1520, & depuis lors elle a éprouvé tous les malheurs possibles, incendies, pillages, inondations ; elle est située à environ 2 milles de la petite riviere de l'Ow, à 4 de Sleswig, à 10 de Ripen, à 16 de Hambourg, à 18 de Lubeck. *Long.* 42, 33 ; *lat.* 54, 22. (*D. J.*)

HUTITES, s. m. plur. (*Théolog.*) hérétiques qui font une secte d'anti-luthériens. Ils étoient sectateurs de Jean Hutus, & se croyoient réellement les enfans d'Israël venus pour exterminer les Cananéens. Ils disoient encore que le jour du jugement s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en mangeant & buvant. Du Preau, *hist.* Florimont de Raymond, *de la naiss. de Chouf. liv. II*, *c. xvj*, *num. 3*. Gautier, *Chron. sect. 16*, *c. lxxj*. (*G*).

HUTTE, s. f. (*Gram.*) selon Vitruve, étoit les premieres habitations que les hommes se construisoient avec des branches d'arbres & de la terre. Nos charbonniers, nos hermites, & quelques misérables vivent encore parmi nous dans des *huttes*.

HUTTE, s. f. (*Art milit.*) petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre & de la paille, pour se mettre à l'abri de la pluie & du mauvais temps. Les soldats qui campent, se font de petites *huttes* avec des perches & de la paille. *V.* BARAQUE. *Chambers*.

Avant l'usage des tentes ou canonnieres, les soldats faisoient des *huttes* dans les camps pour se mettre à couvert du mauvais temps. *Voyez* CANONNIERES.

HUTTELHOFF, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de basse Saxe, au duché de Verden.

HUTTER LES VERGUES, (*Mar.*) c'est dans un gros temps amarrer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de S. André, afin qu'elles prennent moins de vent, & que le vaisseau se tourmente moins. Pour *hutter*, on abaisse le bout de la vergue plus ou moins bas en approchant du vibord ; mais lorsqu'on l'abaisse jusqu'à ce qu'elle touche au vibord, alors c'est appiquer plutôt que *hutter*. (*Q*).

HUTWEIL, (*Géog.*) petite ville de Suisse, au canton de Berne.

HUTZOCHITL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Mexique, que quelques Indiens nomment *chute*. Il est de la grandeur de l'oranger ; ses feuilles ont la forme de celles d'un amandier, mais elles sont plus grandes & plus aiguës. A l'extrêmité de ses branches, il porte des fleurs jaunes à feuilles longues & étroites, qui contiennent une semence brune. Dans toute saison, mais sur-tout à la suite des pluies, cet arbre donne par incision une espece de baume d'un jaune brun, amer & âcre, mais d'une odeur très-agréable. On obtient encore un baume, en faisant bouillir dans l'eau les branches de cet arbre, coupées en petits

morceaux ; ce baume surnage à l'eau, mais il n'est pas si bon que celui qu'on tire par incision ; on tire encore une espece d'huile de la semence de cet arbre.

HUVACAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Espagnols nomment les trésors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens & sous les débris de leurs temples ; ces pauvres gens les cachoient comme des ressources contre les besoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces trésors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Espagnols, que les Indiens voyoient attirés par leurs trésors. La moitié de ces *huvacas* appartient au roi.

HWALHUNDE, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monstrueux, gris, tout couvert de poil, semblable à un chien par la partie qui est hors de l'eau, & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cette espece de chien de mer nageoit autour des baleines, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, qui signifie *chien des baleines*. Voyez *Acta Hafnienſia, ann. 1671 & 72, obſ. 49.*

§ HUY, *Hujum, Hoium,* (*Géogr.*) ville des Pays-Bas, capitale du Condros, * entre Liege & Namur, ancienne & forte place sur la Meuse, sur laquelle on avoit commencé, dès 1294, un beau pont, qui fut ruiné par les François en 1693. C'est une des anciennes possessions de l'église de Liege. *Long. 22. 57 ; lat. 50. 31.*

Saint Donatien, évêque de Tongres, fut enterré dans l'église de Notre-Dame de *Huy*, en 558. Charlemagne y fonda un chapitre de sept chanoines, & l'érigea en comté en 799. Deux de ses comtes, Maingolde & Ansfride, sont honorés comme saints. Le dernier, sacré évêque d'Utrecht, fit donation à l'évêché de Liege du comté de *Huy*, avec le Condros. En 1044, Bozon, archidiacre de Liege, fonda encore à *Huy* six prébendes & un doyen. Théodetin, évêque de Liege, rebâtit l'église brûlée par Baudouin, comte de Flandres, & y fut inhumé en 1075, après avoir augmenté les chanoines jusqu'à trente, dont le prévôt est chanoine de Liege. Evrard de la Marck, cardinal-évêque de Liege, y fit bâtir le château en 1520.

On voit à *Huy* le couvent des religieux Croisiers, où le général fait sa résidence. Cet ordre fut établi en Allemagne par le bienheureux Théodore de Celles, chanoine de Liege : il fut approuvé par Innocent III au concile de Latran, & confirmé par Innocent IV au concile de Lyon en 1248.

Cette ville a été prise souvent dans les deux derniers siecles. Mais elle souffrit beaucoup lors du siege de 1693 par les François, qui la prirent & la ruinerent. *Délices des Pays-Bas, 3 vol. p. 268, édit. de 1711.* (C)

H Y A

HYAC, (*Marine.*) *Voyez* YACHT.

HYACINTHE, *hyacinthus*, (*Bot.*) *Voyez* JACINTE (*Botanique.*)

HYACINTHE, s. m. (*Hist. nat. Lithol.*) pierre précieuse transparente, d'un jaune mêlé de rouge, ou d'un rouge orangé plus ou moins vif ; elle n'est point d'une grande dureté eu égard aux autres pierres précieuses ; un feu violent la fait entrer en fusion.

Boëce de Boot & d'autres auteurs comptent différentes especes d'*hyacinthes* relativement à leurs couleurs. La premiere, qui est la plus chere & la plus estimée, est d'un jaune tirant sur le rouge, & est presque comme un grenat, dont elle ne differe que par le jaune qui s'y trouve mêlé ; elle jette un très-grand feu. Boëce de Boot dit que l'*hyacinthe* la plus précieuse est celle qui est d'un rouge tirant sur le jaune ; telle qu'est la couleur du sang bilieux.

La seconde espece est d'un jaune de safran ; la teinte rouge y est moins forte que dans la précédente.

La troisieme espece d'*hyacinthe* est plus claire encore, & sans sa dureté le coup d'œil extérieur la feroit prendre pour du succin ou de l'ambre jaune à qui elle ressemble parfaitement.

La quatrieme espece est d'un jaune plus clair encore, & sa couleur ressemble à celle de l'ambre gris ou du miel ; c'est la moins estimée.

(*) Laurent Melart, natif de cette ville, dont il en a été le bourg-mestre, en a donné l'histoire.

Il y a des *hyacinthes* d'une couleur si foncée, que l'on ne peut point distinguer la couleur à moins de les regarder en les tenant entre l'œil & la lumiere. D'autres sont si peu colorées, qu'il n'y a que leur dureté qui puisse faire juger que ce sont des *hyacinthes*. Souvent les *hyacinthes* d'un jaune clair ont été confondues avec les topazes & les chrysolites, mais elles en different par la dureté. Boëce de Boot pense que la pierre appellée *carbunculus* ou escarboucle par les anciens, n'étoit qu'une *hyacinthe* d'un beau rouge, jetant beaucoup de feu, & d'une taille plus grande que celle des *hyacinthes* ordinaires, qui, selon lui, n'excedent pas communément la grosseur d'un pois, & selon M. Hill, celle d'une noix muscade. Ce dernier nous apprend que les *hyacinthes* se trouvent en crystaux à six côtés terminés par une pyramide héxagone comme le crystal de roche, mais elles sont plus dures que lui; ou bien elles se trouvent sous la forme de petits cailloux oblongs, arrondis & applatis par un de leurs côtés. Les *hyacinthes* qui se trouvent ainsi, sont plus dures que celles qui sont crystallisées. Voyez *Hill's natural history of fossils.*

Les *hyacinthes* de la plus belle espece viennent des Indes orientales, & se trouvent dans les royaumes de Cananoz, de Cambaye & de Calicut; il en vient aussi des Indes occidentales. Celles de la moindre espece se trouvent en Europe & entr'autres sur les frontieres de la Boheme & de la Silésie.

On voit aisément que les différentes nuances de couleurs, par où nous avons dit que les *hyacinthes* passoient, ont dû induire en erreur les auteurs; il n'y a donc guere que la dureté qui puisse en faire juger & empêcher qu'on ne les confonde, soit avec la topaze, soit avec la chrysolite, soit avec le grenat & le rubacelle, soit avec toutes les pierres précieuses jaunes ou rouges.

Il nous vient d'Espagne, de Saxe & d'Auvergne, des pierres que l'on nomme fausses *hyacinthes* ou *jargons*, qu'il ne faut point non plus confondre avec celles dont nous parlons; d'ailleurs elles sont d'un rouge matte & couleur de brique; elles ne sont point transparentes, & doivent être regardées comme du vrai crystal de roche opaque & coloré, elles ne sont pas plus dures que lui; leur figure est celle d'une colonne à six pans, terminée des deux côtés par deux pyramides héxagones. Les anciens ne donnoient point le nom d'*hyacinthe* à la pierre que nous venons de décrire; celle qu'ils désignoient sous ce nom étoit une espece d'améthyste, puisque, par la description qu'en donnent Pline & Théophraste, c'étoit une pierre mêlée de bleu ou violette. *Voyez* Théophraste, *traité des pierres avec les notes de* M. Hill, *page 65 de la traduction françoise.* M. Hill croit que c'est l'*hyacinthe* que les anciens connoissoient sous le nom de *lapis lyncurius*, quoique quelques auteurs aient prétendu qu'ils désignoient par-là la belemnite qui n'a pourtant aucune des qualités que Pline attribue au *lapis lyncurius*, puisqu'il dit que c'étoit une espece d'escarboucle qui ne différoit des autres que par sa couleur de flamme. Voyez *Hill's natural history of fossils.* Voy. LYNCURIUS LAPIS.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compositions pharmaceutiques, après l'avoir écrasée & réduite en une poudre impalpable; mais comme cette pierre n'est point soluble dans aucun dissolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé. (—)

HYACINTHE, (*Pierre.*) c'est un des cinq fragmens précieux. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX.

HYACINTHE (*Confection d'*) *Voyez* à l'art. CONFECTION.

HYACINTHIES, s. f. pl. (*Myth.*) ou HYACINTHES; fêtes que les Lacédémoniens célébroient tous les ans au mois hécatombœon, pendant trois jours, en l'honneur d'Apollon, auprès du tombeau d'Hyacinthe; on sait assez que ce jeune prince, de la ville d'Amiclès en Laconie, étoit tellement aimé d'Apollon, que le fils de Jupiter & de Latone abandonnoit, pour le suivre, le séjour de Delphes, & qu'il fut la cause innocente de sa mort. Pausanias dit qu'on voyoit sur sa tombe la figure du dieu à qui s'adressoient les sacrifices; mais les jeux furent institués en l'honneur du fils d'Œbolus.

Les deux premiers jours de ces fêtes

étoient employés à pleurer ſa mort ; on mangeoit ſans couronne ſur la tête, & on ne chantoit aucun hymne après le triſte repas ; mais le troiſieme jour on s'abandonnoit à la joie, aux feſtins, aux cavalcades & autres réjouiſſances On offroit ce jour-là des ſacrifices à Apollon, & on n'oublioit pas de bien traiter ſa famille & ſes domeſtiques. *Voyez* Meurſius, *Græcia feriata*, & Fazoldus, *de feſtis Græcorum.* (*D. J.*)

HYADES, ſ. f. pl. (*terme d'Aſtronom.*) ce ſont ſept étoiles fameuſes chez les poëtes, qui, ſelon les anciens, amenoient toujours la pluie.

C'eſt pour cette raiſon qu'on les a appellées *Hyades*, du mot grec ὑειν, *pluere*, pleuvoir.

La principale eſt l'œil gauche du taureau appellé par les Arabes *aldebaran*. Voyez ALDEBARAN & TAUREAU.

Les poëtes ont feint que les *Hyades* ſont filles d'Arlaſ & de Pléione, & que leur frere Hyaſ ayant été déchiré par une lionne, elles pleurerent ſa mort avec tant de douleur, que les dieux touchés de compaſſion, les tranſporterent au ciel & les placerent ſur le front du taureau où elles pleurent encore.

D'autres repréſentent les *Hyades* comme les nourrices de Bacchus, que Jupiter tranſporta au ciel pour les mettre à couvert de la colere de Junon. *Chambers.* (*G*)

Les anciens, comme nous l'avons déja dit, regardoient la conſtellation des *Hyades* comme apportant la pluie, témoin ce vers de Virgile : *Archerum, pluviaſque Hyadas geminoſque triones.* Les philoſophes reconnoiſſent unanimement aujourd'hui que les étoiles ſont trop éloignées de nous pour cauſer aucuns changemens ni aucune altération dans notre athmoſphere ni dans notre terre. (*O*)

HYALÉ, ſ. f. (*Myth.*) une des nymphes de la ſuite de Diane ; c'étoit elle qui rempliſſoit les urnes qu'on répandoit ſur la déeſſe, lorſqu'Actéon l'apperçut dans le bain.

HYALOIDE, *hyaloïdes*, du grec ὕαλος, *verre*, & εἶδος, *forme*, ſe dit de l'humeur vitrée. *Voyez* VITRÉE.

HYALOÏDE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre précieuſe fort brillante & tranſparente comme du cryſtal ; il en eſt parlé dans les anciens naturaliſtes ; on s'en ſervoit pour les cachets après avoir gravé cette pierre. Pluſieurs auteurs ont donné leurs conjectures ſur cette pierre. M. Hill penſe que c'eſt la même que Pline nomme *aſtrios*, qui étoit de la nature du cryſtal, & qui venoit des Indes ; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette eſpece d'Amérique ; elles ſe trouvent ſur-tout ſur les bords de la riviere des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient ſi belles, qu'on les auroit preſque priſes pour de vrais diamans. Ce ſont des cailloux blancs & tranſparens qui ſemblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin*, ou *cailloux de Médoc*. Voyez *le traité des pierres* de Théophraſte, *avec des notes* de Hill. (—)

HYAR, (*Géog.*) ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, ſur la riviere de Saint-Martin.

HYBLA, (*Géogr. anc.*) on fait mention de trois villes de ce nom en Sicile ; la premiere auprès & au ſud du mont Etna, appellée *Hybla major* ; la ſeconde, ſituée ſur la côte orientale, eut auſſi le nom de *Megara* ou *Megaris*, à cauſe d'une colonie de Doriens qui vint s'y établir, d'où vint au golfe voiſin le nom de *Megaricus Sinus* : c'eſt *Hybla parva* ; la troiſieme au nord de Camarina, s'appelloit *Hybla minor*.

Les anciens s'accordent à vanter l'excellence du miel d'*Hybla*, qu'ils mettent de pair avec celui du mont Hymette en Afrique ; mais ils ne déterminent pas à laquelle des trois on devoit ce riche préſent. La connoiſſance que nous avons du local, nous porte à croire que le miel ſi vanté eſt celui d'*Hybla la petite*, ſurnommée *Mégare*, dont on voit encore les ruines ſur le bord de la mer. Les côteaux qui l'environnent le long du petit fleuve Alabus, ſont couverts en tout temps de fleurs, de plantes odoriférantes, de thym & de ſerpolet, d'où les abeilles tirent encore aujourd'hui le miel le plus exquis. *Géographie de Virgile*, par M. Hellies, 1 *vol.* 1771. (*C*)

HYBOUCOUHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit d'Amérique, qui reſſemble aux dattes, mais qu'on ne mange point : on en tire une huile que l'on conſerve dans

des cocos que l'on a vuidés ; on en fait usage dans le pays pour une maladie appelée *tom*, occasionée par de petits vers fins comme des cheveux, qui s'insinuent entre cuir & chair, & forment des pustules très-douloureuses. On frotte la partie affligée avec l'huile que les Indiens appellent *garameno* ; on prétend qu'elle est aussi très-bonne pour la guérison des plaies.

HYBRISTIQUES, f. f. pl. *(Myth.)* fêtes qu'on célébroit à Argos, en l'honneur des femmes qui avoient pris les armes & sauvé la ville assiégée par les Lacédémoniens qu'elles eurent la gloire de repousser ; c'est de l'affront qu'ils essuyerent, que la fête prit son nom : ὕβρις en grec signifie *injure, affront, ignominie* ; elle fut grande pour des Spartiates, si tant est qu'on n'ait pas fait trop d'honneur aux exploits des Argiennes dans cette occasion. *(D J.)*

HYCCARA, *(Géog. anc.)* ancienne ville maritime de Sicile, sur la côte septentrionale : ses ruines s'appellent aujourd'hui *Muro di Carini.*

Plutarque nous apprend que, l'an 2 de la quatre-vingt-onzieme olympiade, Nicias, général des Athéniens, ruina cette ville où naquit la fameuse courtisanne Laïs, l'an 4 de la quatre-vingt-neuvieme olympiade : elle avoit donc sept ans lors de la destruction de sa patrie ; à cet âge tendre, elle fut vendue parmi les autres prisonniers, & transportée à Corinthe ; au bout de quelques années, sa beauté lui valut des hommages de toutes parts ; de grands seigneurs, des orateurs illustres & des philosophes sauvages en devinrent éperdument amoureux ; l'on compte au nombre de ses adorateurs, Démosthene, Diogene le cynique, qu'elle souffrit, tout pauvre & mal-propre qu'il étoit, & le philosophe Aristippe, qui étoit la propreté & la politesse même. Elle n'eut pas cependant la gloire de triompher de la continence de Xénocrate, & elle devint à son tour passionnée d'Eubatès, vainqueur aux jeux olympiques ; elle lui fit même promettre qu'il l'épouseroit, mais il trouva moyen d'éluder sa parole ; enfin Laïs s'étant rendue en Thessalie, pour y chercher un autre jeune homme dont elle étoit éprise, les Thessaliennes conçurent tant de jalousie contre cette belle créature, qu'elles s'en défirent cruellement, l'assommerent dans le temple de Vénus à coups de chaises qu'elles trouverent sur leurs mains ; mais on lui bâtit un tombeau magnifique sur la riviere de Pénée, & le temple où elle mourut, ne fut plus nommée que le temple de Vénus profané ; tous ces faits peignent les mœurs d'un temps & d'un pays célebre. *(D. J.)*

HYDASPE, *(Géog. anc.)* en latin *Hydaspes* ; grand fleuve des Indes, sur lequel Strabon dit qu'Alexandre mit une flotte formée des sapins & des cedres qu'il fit couper sur les monts Emodes. Horace, *l. I, ode 22*, appelle ce fleuve *fabulosus*, c'est-à-dire, célebre, renommé, fameux. Il tire sa source du mont Ima, vers les frontieres du grand Tibet ; porte ses eaux dans l'Inde, où il tombe à l'orient entre Moultan & Bucor. N'est-ce point aujourd'hui le Ravi ? L'*Hydaspe* dont parle Virgile, *Géorg. l. IV, v. 211*, & qu'il met en Médie, *Medus hydaspes*, n'est point celui qui fut dans les Indes le terme des conquêtes d'Alexandre ; c'étoit un fleuve d'Asie, peu éloigné de la ville de Suzé ; Strabon l'appelle *Choaspe*, & son eau passoit pour être délicieuse à boire. *(D. J.)*

HYDATIDE, f. f. *(Médec.)* ὑδατὶς, *aquula* ; c'est selon Galien *(l. XIV, meth. med.)*, une sorte de tumeur qui se forme d'une matiere aqueuse & graisseuse, sous la peau d'une paupiere, sur-tout de la supérieure, où elle cause ordinairement une fluxion qui empêche d'ouvrir l'œil.

Cette maladie se traite comme l'œdeme de la paupiere ; *voyez* ŒDEME *(paupiere)*, & le *Traité des maladies des yeux*, de Maître-Jean.

Mais, en général, les médecins entendent par *hydatides* toutes sortes de tumeurs vésiculaires, qui se forment ordinairement, en assez grand nombre, tout à la fois, dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques, *(voyez* LYMPHATIQUES, *vaisseaux.)*, qui s'engorgent quelquefois, de maniere à être dilatés à un point étonnant.

De pareilles tumeurs se présentent rarement à la surface du corps ; cependant Skenkius, dans ses observations, fait mention d'*hydatides*, qui s'étoient formées sur le dos, grosses comme des œufs : on trouve aussi

auſſi, dans les obſervations de M. Deidier, qu'il en avoit vu ſur le bras, qui formoient comme une grappe de perles.

Ce ſont, ſur-tout, les viſceres que les obſervations nous démontrent être le plus ſuſceptibles d'*hydatides* : Ruyſch rapporte (*Obſervations anatomiques*, 17, 83.) avoir vu toute la maſſe du foie changée en un morceau d'*hydatides* : Piſon a auſſi obſervé (*Tractat. de collect. ſeroſ.*) des *hydatides* dans les poumons : on en a vu dans la rate, le méſentere, qui avoient été la ſource de l'hydropiſie aſcite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lymphe dans le bas-ventre ; la matrice & les parties qui en dépendent, les ovaires ſur-tout, ſont auſſi très-ſouvent affectés de cette ſorte de tumeur. *Voyez* HYDROPISIE, MATRICE, OVAIRE.

Ainſi les *hydatides* ne proviennent que d'un engorgement des vaiſſeaux lymphatiques, qui ſe dilatent extraordinairement, ſous forme de véſicules, à cauſe de l'étranglement que font les valvules dans ces vaiſſeaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les *hydatides*, qui ont leur ſiege dans quelques-uns des viſceres ; il n'y a point de ſigne marqué, conſtant, qui puiſſe en faire connoître l'exiſtence : d'ailleurs, ils ſont plutôt un ſymptome de maladie qu'une maladie en ſoi. S'il en paroît ſur la ſurface du corps (ce qui eſt fort rare, parce que les vaiſſeaux lymphatiques ne ſont pas libres) dans le tiſſu de la peau, comme dans des parties plus molles, on peut y employer les réſolutifs ſpiritueux, pour les diſſiper, ſi l'on ne juge pas à propos de donner iſſue à l'humeur qui les forme ; ce qui doit cependant être pratiqué le plus ſouvent, lorſque les tumeurs ſont conſidérables.

HYDATOIDE, ſ. f. (*Anat.*) eſt le nom que quelques auteurs donnent à l'humeur aqueuſe de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée. *V.* HUMEUR AQUEUSE.

Ce mot eſt compoſé de ὑδωρ, ὑδατος, *eau*, & εἶδος, *forme, reſſemblance.*

HYDATOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) c'eſt l'art de prédire les choſes futures, par le moyen de l'eau. *Voyez* HYDROMANTIE.

Ce mot eſt compoſé d'ὑδατος, génitif, d'ὕδωρ, & σκοπεῖν, *j'examine, je conſidere.*

Il y a une *hydatoſcopie* naturelle & permiſe ; elle conſiſte à prévoir & à prédire les orages & les tempêtes ſur certains ſignes qu'on remarque dans la mer, dans l'air, & dans les nuages. *Voyez* TEMPS & OURAGANS. *dict. de Trevoux.*

HYDRAGOGUE, adj. pris ſubſt. (*Médecine.*) médicament qui purge & chaſſe les eaux ; ce mot eſt compoſé de ὕδωρ, *eau*, & de ἄγειν, *chaſſer.*

HYDRANGÉA, (*Botan. Jardinage.*)

Caractere générique.

Le calice eſt permanent & d'une ſeule piece diviſée en cinq ; il porte cinq pétales égaux, arrondis & creuſés en cuilleron : ceux-ci environnent dix étamines alternativement plus longues que les pétales ; elles ſont ſurmontées par des ſommets formés de deux corps arrondis, & diviſés par une rainure ſuivant leur longueur. Le piſtil eſt compoſé d'un embryon ſphérique, qui fait partie du calice & de deux ſtyles courts, dont l'extrêmité eſt tronquée. L'embryon ou la baſe du calice devient une capſule ſphéroïde, terminée par deux cornes, qui ne ſont autre choſe que les ſtyles conſervés. Cette capſule eſt ſtriée, & couronnée par les échancrures du calice ; elle eſt ſéparée en deux loges par une cloiſon : ces loges contiennent un grand nombre de ſemences menues & anguleuſes, que l'on en tire en ouvrant la capſule par ſon extrêmité. Les fleurs, qui ſont fort petites, ſont raſſemblées en ombelles.

Eſpeces.

On ne connoît qu'une eſpece de ce genre.

Hydrangea. Gron. Flor. Virg.

Hydrangea foliis oppoſitis, floribus in cymam digeſtis. Linn. *Sp. pl.*

L'*Hydrangea* a une racine fibreuſe & traçante, d'où il s'éleve à environ trois piés de haut, nombre de verges pleines de moëlle. La partie ligneuſe qui eſt très-mince, eſt couverte d'un tiſſu cellulaire du verd le plus beau & le plus agréable ; & celui-ci, d'un épiderme couleur de noiſette, très-poli & luiſant, ſtrié de marques plus foncées, & très-peu adhérent. Au bout des bourgeons cet épiderme eſt de couleur blanche à l'endroit des boutons, qui ſont pointus & accompagnés de deux ſtipules. Ces boutons ſont oppoſés, & leur baſe eſt

embraſſée par l'origine des pédicules. Ces pédicules, de couleur fauve, ſont fort longs, parfaitement arrondis & ſucculens : ils portent des feuilles de trois pouces de long, de deux de large, près de leur baſe. Ces feuilles ſont cordiformes, terminées en pointe, cambrées en bas, dentées comme une ſcie, relevées de nervures ſaillantes, & creuſées de gouttieres en deſſous & boſſuées en deſſus ; leur couleur eſt un verd tendre. Les fleurs s'épanouiſſent à la fin de juillet, & viennent au bout des branches ; elles ſont d'un blanc terne. Néanmoins comme les arbuſtes à fleurs ſont très-rares dans ce mois, on doit placer celui-ci ſur les devans des boſquets d'été. Il croît naturellement dans l'Amérique ſeptentrionale : il n'a pas fructifié à Colombé juſqu'à préſent.

On multiplie l'*hydrangea* en partageant ſes verges, & les ſevrant de la racine commune. Cette opération doit ſe faire à la fin d'octobre ; & c'eſt alors qu'on doit les planter. Il faut donner à cet arbriſſeau un ſol humide, car il croît naturellement dans les terreins marécageux. Il ne demande pas d'autre culture que d'être ſarclé pendant l'été, & labouré pendant l'hiver. Si par des froids exceſſifs les rameaux ſont gelés, les racines réſiſtent & en pouſſent de nouveaux. *(M. le baron de* TSCHOUDI.*)*

HYDRARGYROSE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, friction mercurielle, capable d'exciter la ſalivation. L'excrétion de la ſalive a été long-temps regardée comme l'évacuation critique la plus ſalutaire pour la guériſon de la maladie vénérienne. L'expérience ayant montré que pluſieurs perſonnes ne ſalivoient pas, quoiqu'on tâchât de leur procurer le flux de bouche par les frictions mercurielles, & qu'elles n'avoient pas laiſſé de guérir, on a penſé que la ſalivation n'étoit pas abſolument néceſſaire à la guériſon de la vérole ; & en effet, les évacuations par les ſelles, par les urines, par les ſueurs, peuvent ſervir à la dépuration du ſang, auſſi utilement que la ſalivation. L'incommodité de cette excrétion a fait deſirer qu'on pût adminiſtrer les frictions mercurielles, & éviter la ſalivation ; c'eſt ce qui a donné lieu à la méthode de l'extinction, dans laquelle on donne des frictions, ou à de plus petites doſes qu'à l'ordinaire, à des temps plus éloignés, & avec la précaution, ou de purger le malade de temps en temps pour déterminer le mercure vers les inteſtins, ou de baigner le malade dans l'intervalle des frictions, pour l'attirer par les pores de la peau. L'expérience a fait voir que ces ſortes de traitemens avoient l'inconvénient d'être fort longs, & ce qui étoit plus fâcheux, d'être infideles. Des charlatans de toute eſpece, ſe ſont donnés dans tous les temps pour avoir des remedes particuliers, qui guériſſoient *infailliblement* la maladie vénérienne, ſans garder la chambre, & par conſéquent ſans ſalivation. Les effets n'ont pas répondu aux promeſſes de ces empyriques ; des gens de l'art ont cru, dans ces derniers temps, réuſſir à ôter au mercure la vertu qu'il a de faire ſaliver, en le prenant revivifié du cinnabre, en le faiſant bouillir dans du vinaigre diſtillé, & le lavant bien avant de l'employer dans la pommade, à laquelle on ajoutoit quelque peu de camphre. Il eſt certain que cette préparation a paru efficace ſur quelques perſonnes, avec la précaution de faire boire abondamment de la décoction d'eſquine, & de permettre au malade de ſortir ; mais comme bien des perſonnes ne ſont pas naturellement diſpoſées à la ſalivation, on ne peut rien conclure de ce que ce remede a réuſſi à quelques-uns, d'autant plus qu'il a été abſolument ſans effet ſur d'autres, qui ont ſalivé abondamment, après s'être frottés de l'onguent mercuriel camphré. *Voyez* VÉROLE. *(Y)*

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, adj. *(Méchan.)* eſt un terme compoſé, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner certaines machines qui élevent l'eau, par le moyen du reſſort de l'air. On peut voir, au mot FONTAINE, la deſcription de différentes machines de cette eſpece.

Les machines qui ſervent à élever l'eau, par le moyen du feu, peuvent être regardées, en quelque maniere, comme des machines *hydrolico-pneumatiques ;* car ces machines agiſſent par le moyen du reſſort de l'air, qui eſt augmenté par la chaleur ; telle la machine hydraulique de Londres, qui eſt conduite ſur ce principe. On a donné une idée de ces ſortes de machines à l'*article* FEU. *(O)*

HYDRAULIQUE, ſ. f. *(Ordre encycl. Entend. Raiſ. Philoſophie* ou *Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathém. mixtes, Méchan. Hydrodynamique, Hydraulique.)* partie de la méchanique qui conſidere le mouvement des fluides, & qui enſeigne la conduite des eaux, & le moyen de les élever, tant pour les rendre jailliſſantes, que pour d'autres uſages.

Ce mot eſt dérivé du grec ὑδραυλος, *eau ſonnante*, formé d'ὕδωρ, *aqua*, eau; & ἀυλος, *tibia*, flûte; la raiſon de cette étymologie eſt que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre choſe que la ſcience qui enſeignoit à conſtruire des jeux d'orgue, & que dans la premiere origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention d'appliquer des ſoufflets, on ſe ſervoit d'une chûte d'eau, pour y faire entrer le vent, & les faire ſonner. *Voyez* ORGUE.

L'*hydraulique* traite non ſeulement de la conduite & de l'élévation des eaux & des machines propres pour cet effet, mais encore des loix générales du mouvement des corps fluides. *Voyez* MOUVEMENT. Cependant, depuis quelques années, les mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la ſcience générale des mouvemens des fluides, & ont réſervé le nom d'*hydraulique* pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'eſt-à-dire, l'art de les conduire, de les élever, & de les ménager pour les différens beſoins de la vie. On trouvera *aux mots* FLUIDE & HYDRODYNAMIQUE, les loix du mouvement des fluides en général.

L'hydroſtatique conſidere l'équilibre des fluides qui ſont en repos: en détruiſant l'équilibre, il en réſulte un mouvement, & c'eſt-là que commence l'*hydraulique*.

L'*hydraulique* ſuppoſe donc la connoiſſance de l'hydroſtatique; ce qui fait que pluſieurs des auteurs ne les ſéparent point, & donnent indifféremment à ces deux ſciences le nom d'*hydraulique* ou d'*hydroſtatique*. *V.* HYDROSTATIQUE. Mais il eſt beaucoup mieux de diſtinguer ces deux ſciences par les noms différens d'*hydroſtatique* & d'*hydraulique*.

L'art d'élever les eaux & les différentes machines qui ſervent à cet uſage, comme les ſiphons, les pompes, les ſeringues, les fontaines, les jets-d'eau, *&c.* ſont décrits chacun en leur place. *V.* SIPHON, POMPE, SERINGUE, FONTAINE, JET-D'EAU, *&c.* *V.* auſſi la ſuite de cet article, où l'on traite les machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique* ſont, Mariotte, dans ſon *Traité du mouvement des eaux, & autres corps fluides*: Guglielmini, dans ſa *Menſura aquarum fluentium*, où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique, *v.* FLUIDE: M. NEWTON, dans ſes *Phil. Nat. Prin. Mathémat.* M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des ſciences*: M. Daniel Bernouilli, dans ſon traité intitulé *Hydrodynamica*, imprimé à Strasbourg en 1738: M. Jean Bernouilli, dans ſon *Hydraulique*, imprimée à la fin du recueil de ſes œuvres, en *4 vol. in-4°. à Lauſanne*, 1743. J'ai auſſi donné un ouvrage ſur ce ſujet, qui a pour titre, *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*. *V.* HYDRODYNAMIQUE.

Hero d'Alexandrie eſt le premier qui ait traité des machines *hydrauliques*: ceux qui en ont écrit, parmi les modernes, ſont entr'autres Salomon de Caux, dans un traité françois des machines, ſur-tout des *hydrauliques*: Gaſp. Schottus, dans ſa *Mechanica hydraulico-pneumatica*: de Chales, dans ſon *Mundus mathematicus*: M. Belidor, dans ſon *Architecture hydraulique*. On peut voir l'extrait des différentes parties de ce dernier ouvrage, dans l'*Hiſtoire de l'académie des ſciences, pour les années* 1737, 1750, 1753. *(O)*

MACHINES HYDRAULIQUES. Les machines en général ſervent à augmenter les forces mouvantes, & les *hydrauliques* à élever les eaux par différens moyens. Elles ſont également l'objet de la méchanique comme de l'*hydraulique*.

On y emploie pour moteur la force des hommes & des animaux; mais lorſqu'on ſe ſert des trois élémens, de l'air, de l'eau & du feu, on peut s'aſſurer d'une plus grande quantité d'eau; leur produit, qui eſt preſque continuel, les fait préférer aux eaux naturelles, qui tariſſent la plupart en été & en automne: on les appelle alors des *machines élémentaires*.

Voici un choix des plus belles machines

qui aient été conſtruites juſqu'à préſent ; elles pourront ſervir de modeles dans l'exécution qu'on en voudra faire ; on eſt ſûr de la réuſſite des machines exécutées, qu'on peut conſulter ſur le lieu ; au lieu que le ſuccès des autres ſeroit très-incertain.

Ces machines ſont celles de Marly, la pompe Notre-Dame, la machine de Nymphinbourg en Baviere, les moulins à vent de Meudon, la pompe du réſervoir de l'égoût, la machine à feu de Londres, la pompe de M. Dupuis, une pompe à bras, & une pour les incendies. *Voyez*, ſur les machines ſuivantes, l'*Architecture hydraulique, tom. II, pag. 196*; & pour la pompe à feu, à l'*article* FEU.

Suivant le privilege accordé aux Lexicographes, nous rapporterons ces machines, & ſouvent les deſcriptions des auteurs qui en ont parlé.

Architecture hydraulique, tom. II, page 196. La machine de Marly eſt ici repréſentée dans ſon plan, & dans le profil d'une de ſes roues, qui ſont au nombre de 14. « Cette roue, qui ſert à porter l'eau depuis la riviere de Seine juſqu'à l'aqueduc, a un courſier fermé par une vanne comme à l'ordinaire : ſon mouvement produit deux effets: le premier eſt de faire agir pluſieurs pompes aſpirantes & refoulantes, qui font monter l'eau, par cinq tuyaux, à 150 piés de hauteur, dans le premier puiſard, éloigné de la riviere de 100 toiſes ; le ſecond eſt de mettre en mouvement les balanciers, qui font agir des pompes refoulantes placées dans les deux puiſards ; celles qui répondent au premier puiſard, reprennent l'eau qui a été élevée à mi-côte, & la font monter par ſept tuyaux dans le ſecond puiſard, élevé au deſſus du premier de 175 piés, éloigné de 324 toiſes de la riviere : delà, elle eſt repriſe de nouveau par les pompes qui ſont dans le ſecond puiſard, qui la refoulent, par ſix tuyaux de 8 pouces de diametre, ſur la plate-forme de la tour, élevée au deſſus du puiſard ſupérieur de 177 piés, & de 502 piés au deſſus de la riviere, dont elle eſt éloignée de 614 toiſes; delà l'eau coule naturellement ſur un aqueduc, de 330 toiſes de long, percé de 36 arcades, en ſuivant la pente qu'on lui a donnée juſqu'auprès de la grille du château de Marly, d'où elle deſcend dans les grands réſervoirs, qui la diſtribuent aux jardins & boſquets ».

Planche I, des mach. hydrauliques, fig. 1, On a formé ſur le lit de la riviere un radier *A*, qu'on a rendu le plus ſolide qu'il a été poſſible, par des pilots & pal-planches, garnis de maçonnerie, ainſi qu'on le pratique en pareil cas, & c'eſt ce qu'on remarque dans les 1e, 6e, & 7e *figures*. A 14 piés au deſſus de ce radier, on a établi un plancher ou pont, qui ſert à ſoutenir les pompes, & tout ce qui leur appartient, comme on en peut juger par la premiere *figure*, qui fait voir que l'arbre de la roue eſt accompagné de deux manivelles *C* & *D*; à cette derniere répond une bielle *E*, à chaque tour de manivelle cette bielle fait faire un mouvement de vibration au varlet *F* (*Planche II, fig. 6.*) ſur ſon aiſſieu. A ce varlet eſt une autre bielle pendante *G*, qui eſt accrochée au balancier *H*, aux extrêmités duquel ſont deux poteaux pendans *II*, portant chacun 4 piſtons, qui jouent dans autant de corps de pompes marqués au plan par le nombre *KK*, *fig. 1*, *Pl. I.*

Fig. 6, Pl. II. Quand la manivelle *C* & le varlet font monter la bielle *G*, les piſtons qui répondent à la gauche du balancier aſpirent l'eau par les tuyaux *LL* qui trempent dans la riviere, tandis que ceux de la gauche la refoulent pour la faire monter dans le tuyau *MM*, d'où elle paſſe dans le premier puiſard ; & lorſque la manivelle tire à ſoi le varlet *F*, le balancier *H* s'inclinant d'un ſens oppoſé au précédent, les piſtons de la gauche refoulent & ceux de la droite aſpirent, & continuent toujours de faire la même choſe alternativement.

Pour empêcher que l'air n'ait communication avec la capacité des corps de pompes, & que les cuirs qui ſont aux piſtons ne laiſſent point de vuide, on a ajouté à chaque équipage, indépendamment des huit pompes refoulantes, une pompe aſpirante, appellée *mere nourrice*, afin d'entretenir toujours de l'eau dans un baſſin *N*, élevé à peu près à la hauteur du bord des corps de pompes; ainſi il y a un des poteaux pendans *I*, qui porte un cinquieme piſton.

La manivelle *D* (*Pl. II. fig. 7.*) donne le mouvement aux pompes du premier & du ſecond puiſard ; & pour juger comme cela ſe fait, il faut conſidérer la troiſieme *figure*,

relativement à la seconde, du sens qui leur convient; on y verra que cette manivelle fait faire un mouvement de vibration au varlet *O*, par le moyen de la bielle *P* qui tire à soi, & pousse en avant l'extrêmité *Q*. Ce varlet en fait agir deux autres, horizontalement placés au dessous des nombres *R* & *S*, par le mouvement qui leur est communiqué de la part des bielles *T* & *U*, qui poussent ou qui tirent à elles le varlet supérieur ou inférieur, selon la situation de la manivelle.

Pl. I, fig. 1. L'on voit sur le plan comme le varlet *X* peut se mouvoir sur son axe *Y*, & qu'à l'extrêmité *Z* il y a une chaîne *I*, qu'on doit regarder comme faisant partie de la chaîne 2 & 3 exprimée dans la 2 *fig. Pl. I*, de même le varlet *R* (*fig. 7, Pl. II.*) qu'on ne peut voir sur le plan, mais qui est tout semblable à l'inférieur, répond aussi à une chaîne qui fait partie de l'autre 4 & 5; ainsi ces deux chaînes sont tirées alternativement par les varlets *R* & *S*, pour faire agir les pompes des puisards, *fig. 1, Pl. I*; pour les entretenir, on les a soutenus avec les balanciers 6, posés de 18 piés en 18 piés; ces balanciers sont traversés par un boulon, qui appuie sur le cours de lice 7, posé sur les chevalets 8.

La *figure 2, Pl. I*, est un profil qui peut être commun au premier & au second puisard, mais qui doit plutôt appartenir au second qu'au premier, parce que les chaînes vont aboutir aux varlets 9 & 10, au lieu qu'elles traversent le premier, après y avoir mis en mouvement les pompes qui y sont.

Fig. 2, Pl. I. Lorsque la chaîne 4 & 5 tire à soi de la droite à la gauche le varlet 9, ce varlet enleve le chassis 11 suspendu à l'extrêmité 12, ayant trois cadres 13, portant les pistons qui refoulent l'eau dans les corps de pompes 14 & 15. Quand cette chaîne cesse d'être tendue, & que l'inférieure 2 & 3 est tirée, alors le poids du chassis 11, celui des cadres & des pistons, fait baisser l'extrêmité 12 du varlet 9, & l'eau monte dans les trois corps de pompes de cet équipage; d'autre part, l'extrêmité 16 du varlet 10 enleve le chassis 17, & les pistons que soutiennent les cadres 18, refoulent l'eau dans les trois corps de pompes de ce second équipage, qui sont unis comme les précédens aux tuyaux 14 & 15.

Tous ces corps de pompes, au nombre de 257, sont soutenus inébranlables, par des barres de fer qui les embrassent, comme on le peut voir au plan du puisard, *fig. 5, Pl. I.*

Fig. 3, Pl. I. On voit plus en grand l'intérieur d'une des pompes refoulantes du premier & du second puisard; chaque corps de pompe 19, y est porté par des liens de fer 20; & d'autres 21, empêchent que ce corps de pompe ne soit enlevé par le piston dans le temps qu'il refoule: on voit aussi que la tige 22, qui porte le piston, est attachée à deux entre-toises du chassis 23, que ce cadre & le piston haussent & baissent ensemble; il y a deux clapets aux endroits 24, & des roulettes en 25, qui servent à soulager la manœuvre lorsqu'on veut ôter ou remettre un cadre ou chassis.

Fig. 4, Pl. I. Cette figure est l'intérieur d'une des pompes de la riviere; c'est un tuyau de communication *HGE FIL* fondu d'une seule piece, dont l'un des bouts *GH* est uni par une bride avec un tuyau d'aspiration *NO* qui trempe dans l'eau, & où il y a un clapet *P*; l'autre bout *LMK*, qui est fait en retour d'équerre, aboutit au tuyau montant *MKS*, qui porte l'eau sur la montagne, au premier puisard, en ouvrant son clapet *R*. Dans le milieu est une branche *CDEF*, liée par une bride avec le corps de pompe *ABCD*, dans lequel agit le piston *Q*, parfaitement cylindrique & massif, traversé par la tige *TV* suspendue à une bielle pendante qui lui donne le mouvement, & refoule l'eau dans le tuyau *S* en ouvrant le clapet *R*, & successivement se rend dans le lieu destiné.

Les pompes que la manivelle fait agir dans le premier & second puisard, élevent l'eau dans leurs baches, sans rien avoir de commun avec les équipages des autres roues, c'est-à-dire, qu'au raiz-de-chaussée des bâtimens des puisards il y a un bassin, qui en occupe presque toute la capacité, divisée par des cloisons pour former des baches, dans chacune desquelles il y a six corps de pompes renversées, qui ne font monter l'eau que quand on le juge nécessaire; & s'il y a quelques réparations à faire aux équipages dont je viens de parler, on peut mettre leur bache à sec, & y faire descendre des ouvriers, sans interrompre l'action des autres pompes.

Description de la pompe de Nymphinbourg.

C'eſt encore l'*Architecture hydraulique* qui nous fournira les développemens d'une fort belle machine exécutée à Nymphinbourg, par M. le comte de Wahl, directeur des bâtimens de l'électeur de Baviere; ſon objet eſt d'élever l'eau à 60 piés dans un réſervoir, pour la faire jaillir dans le jardin électoral.

« L'eau du canal qui a 2 piés de profondeur, & 2 de vîteſſe par ſeconde, fait tourner une roue de 24 piés de diametre, dont l'arbre eſt accompagné de deux manivelles *A (Planches d'Hydrauliq. fig. 1, 2, 4. Pl. I. & fig. 5, 6, Pl. II,)* qui aboutiſſent à des tirans de fer *B*, répondant à des bras de levier *D*, qui font mouvoir deux treuils *C*, à chacun deſquels ſont attachés ſix balanciers *E*, que l'on diſtingue particuliérement dans la *fig. 2 & 4. Pl. I*, portant les tiges *F* des piſtons de douze corps de pompes *G*, partagés en quatre équipages.

Fig. 1, 3, 4. Pl. I, & *fig. 5, Pl. II.* « Chacun de ces équipages eſt renfermé dans une bache *IK*, au fond de laquelle ſont aſſis les corps de pompes, arrêtés avec des vis ſur deux madriers *H* percés de trous, pour que l'eau du canal, qui vient ſe rendre dans les baches par des tuyaux de conduite *R (fig. 6, Pl. II,)* puiſſe s'introduire dans les corps de pompes ».

Fig. 3, 4, Pl. I, & *fig. 5 & 6, Pl. II.* Les trois branches *L* de chaque équipage ſe réuniſſent aux fourches *O*, qui aboutiſſent aux tuyaux montans *P*, qui conduiſent l'eau au réſervoir; & pour que les pompes qui répondent à chacun de ces tuyaux ſoient ſolidement établies, on les a liées enſemble par des entre-toiſes *N*, aux extrêmités deſquelles il y a des bandes de fer qui embraſſent les pompes, comme on en peut juger par la *fig. 3, Pl. I*, qui repréſente une de ces pompes avec ſa branche, exprimée plus ſenſiblement que dans les autres.

Cette machine eſt fort ſimple, & bien entendue; ſi les fourches qui n'ont que trois pouces de diametre étoient proportionnées aux corps de pompes qui en ont dix, le produit en ſeroit beaucoup plus conſidérable, mais c'eſt le défaut de preſque toutes les pompes.

Deſcription de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris. Cette machine repréſentée par les *Pl. XXXVI, XXXVII, XXXVIII & XXXIX de la charpente*, eſt compoſée de deux parties entiérement ſemblables, qui ſont placées chacune vis-à-vis du côté d'aval de deux arches contiguës de ce pont.

La *pl. XXXVI* eſt le plan général de la machine. La partie à droite eſt le plan au niveau de la grande roue; & celle à gauche, le plan pris au deſſus du premier plancher.

Les lettres *B B B* indiquent les plans des trois piles qui ſoutiennent les arches, vis-à-vis deſquelles la machine eſt placée.

L'eſpace qui eſt entre les piles & qui ſert de courſier, eſt retréci par quatre peſſieres *A A A A*, formées par deux cours de madriers, dont l'intérieur eſt rempli de pierres. Les madriers ſont ſoutenus par une file de pieux recouverts par les chapeaux *E E*, *&c.* les chapeaux ſont liés les uns aux autres par des moiſes *F F*, *&c.*

Explication du plan au deſſous du plancher. La cage de chaque machine eſt compoſée de deux palées *G G G G*, formées par un certain nombre de longs pieux qui ſoutiennent le plancher. Ces pieux ſont entrelacés par pluſieurs cours de moiſes *K K* dont les inférieurs paſſent ſur les taſſeaux *M*, qui ſont portés par les chapeaux qui couronnent les deux files de pieux *L L*, *pl. XXXVII*, qui accompagnent les longs pieux *G G*, & les affermiſſent au fond de la riviere.

Entre les deux palées, que l'on vient de décrire, ſont plantées deux files de pieux *Æ æ*, *Æ æ*, recouverts par un chapeau. La diſtance entre ces deux files eſt de 19 piés, & c'eſt où la grande roue eſt placée. Ces pieux, auſſi-bien que les pieux du rang intérieur *L* (dans le profil) ſupportent des madriers, qui forment un encaiſſement que l'on a rempli de pierres; c'eſt entre ces deux maſſifs qui forment le courſier ou la noue, que la roue eſt placée.

Le chapeau *Æ æ* eſt relié avec la palée *G G* par pluſieurs liens ou moiſes *F F*, *F F*, qui portent quatre pieces de bois verticales *c c c c c c c c*, qui ſervent de guides au chaſſis qui porte la roue. Il y a encore deux autres pieces de bois verticales, placées en *Æ Æ*, qui ſoutiennent la face du bâtiment, & la grille qui eſt au devant de la machine du côté d'amont.

Le chaſſis qui porte la roue eſt com-

posé de huit poutres *CC, CC, CC, CC,* dont quatre sont paralleles au courant, & les quatre autres perpendiculaires. Ces derniers embrassent par leurs extrêmités les quatre pieces de bois verticales (*cc cc cc cc* dans le plan, & *CC CC* dans l'élévation); ces pieces reçoivent les extrêmités de celles qui sont paralleles au courant, sur le milieu desquelles posent les tourillons *l b* de l'axe de la grande roue. Les rencontres de ces huit poutres forment aux quatre coins du chassis quarre petits quarrés *d d d d*, dans lesquels passent les aiguilles qui suspendent le chassis & la roue à une hauteur convenable, pour que les aubes soient entiérement plongées dans l'eau.

La roue est composée de huit aubes *YYY*, de 3 piés de large, sur 18 piés de long, affermies par quatre cours de courbes *X X* de vingt piés de diametre. Cette roue porte un rouet *i* de 60 aluchons, qui engrene dans la lanterne *k* de 20 fuseaux, fixée sur un arbre vertical *l*, *pl. XXXVII.* Ce même rouet conduit aussi une petite lanterne *S*, qui a pour axe une manivelle à tiers-point *f*, qui conduit les bascules qui font agir trois corps de pompes, ainsi qu'il sera dit ci-après.

A la face latérale de la premiere poutre qui forme le chassis, sur lequel est porté la roue, & du côté d'amont, sont fixés trois rouleaux servant à faciliter le mouvement de la vanne *d*, qui ferme le courfier pour modérer la vîtesse du courant, en faisant que les aubes soient frappées par une plus grande ou une moindre partie de leurs surfaces.

Explication du plan au premier étage qui répond à la seconde roue. dddd, extrêmités supérieures des quatre aiguilles qui suspendent le chassis sur lequel la roue est portée; *f f*, manivelles ou croisées des crics avec lesquels on éleve le chassis & la roue; *g g*, les prisons qui embrassent les aiguilles; *h h*, les clefs qui traversent les aiguilles, & reposent sur les prisons ou sur les semelles des crics, ainsi qu'il sera expliqué ci-après; *d d*, extrêmités supérieures de l'aiguille de la vanne, & les deux crics qui servent à l'élever. *l*, extrêmité supérieure de l'arbre vertical de la lanterne *K*, lequel traverse le moyeu du rouet horizontal *m*, garni de quarante aluchons. Ce rouet conduit la lanterne *n* de 20 fuseaux, & l'arbre *o* de cette lanterne terminé par une manivelle à tiers-point *p q p*, fait agir trois corps de pompes, semblables à ceux cotés *r* dans l'autre moitié du plan: ce sont là toutes les pieces essentielles de l'équipage que l'on appelle *du grand mouvement.*

L'équipage que l'on nomme du *petit mouvement* est composé de la lanterne *S*, dont l'axe formé en manivelle à tiers-point tire des chaînes qui répondent aux extrêmités *T* des bascules *TXV*, qui par d'autres chaînes font agir trois corps de pompes semblables à ceux cotés *y* dans l'autre moitié du plan; ainsi ces corps de pompes, pour les quatre mouvemens, sont au nombre de 12, six pour chaque roue.

Explication de la pl. XXXVII qui représente *l'élévation géométrale de tout le bâtiment des deux machines vues du côté d'amont.* La machine cotée *A A* est vue au dessus de la grille ou brise-glace *Z Z*; on a supprimé la clôture antérieure du premier étage pour laisser voir l'intérieur. On a aussi supprimé les bascules du petit mouvement pour mieux laisser voir le rouet *m* du grand mouvement. *LLLL*, pieux qui accompagnent les palées *G G. H I K*, moises qui assemblent & relient tous les pieux *G. N*, chapeau de la palée sur lequel reposent les corbeaux *O* ou *N R*, soutenus par des liens sur lesquels posent les poutres *R R* qui forment le plancher. *f f*, *&c.* crics qui servent à élever les aiguilles *d d*, par lesquels le chassis est suspendu. *g g*, les prisons. *a a*, les prisons de l'aiguille de la vanne *d. cc cc*, deux des quatre montans qui servent de guides aux chassis. *YYY*, les aubes de la roue. *XXX*, les courbes qui les assemblent. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, le rouet. *n*, lanterne. *o*, arbre terminé en manivelle *q*, portée par un bâti de charpente *pp. q r*, les chaînes & chassis des pompes. *r*, la bache ou l'eau du puisard *T* est conduite par les pompes aspirantes *r X*, & delà portée par les pompes foulantes dans la cuvette de distibution *A D A D*, placée au haut d'une tour de charpente à 81 piés au dessus du niveau de la riviere.

La machine cotée *B B* est représentée en coupe. On suppose la grille abattue aussi

bien que la clôture antérieure de l'étage au dessus du plancher, pour laisser voir l'équipage du petit mouvement. *i*, le rouet de la grande roue à aubes. *S*, lanterne de 15 fuseaux. *f*, la manivelle en tiers-point. *fT*, les trois chaînes qui répondent aux bascules *T X V*, dont le point d'appui est en *X*. *V y*, les trois chaînes & les trois chassis des pompes du petit mouvement. *y*, la bache qui reçoit l'eau par les pompes aspirantes *y Z*, qui descendent au fond du puisard *T*; la même eau est renvoyée par les pompes foulantes dans la cuvette de distribution placée au haut du bâtiment.

Explication de la planche XXXVIII. Cette planche est la coupe de l'un des deux pavillons de la machine par la longueur du courtier. On y voit distinctement comment la palée est construite, comment les pieux *G G* qui la composent sont entretenus & liés les uns aux autres par les moises horizontales *K K II*, par les moises obliques *H H*, & par le chapeau *N N* sur lequel porte le plancher *R R. Z Z Z*, profil de la grille placée du côté d'amont. *a*, tourillon de l'axe de la grande roue. *b*, le pallier sur lequel le tourillon repose. *X X*, autre pallier qui porte la crapaudine de l'arbre vertical *l* du grand mouvement. *i*, rouet de la grande roue. *Y Y*, les aubes. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, rouet du grand mouvement. *f V X*, chaînes du petit mouvement. *d d*, aiguilles par lesquelles on éleve le chassis *C C* qui porte la roue. *f f*, les crics. *g e*, les prisons qui embrassent les aiguilles.

Après avoir décrit la machine dont il s'agit, il reste à expliquer quelques-unes de ses parties qui n'ont pas pu être représentées distinctement dans les planches précédentes, à cause de la petitesse de l'échelle, & qui sont représentées plus en grand *pl. XXXIX*. La figure premiere est le plan plus en grand de la cuvette de distribution placée au haut du donjon, & la figure 2 en est le profil. Au dessus du puisard *y 2 2 y* est cette cuvette qui a la forme d'un fer à cheval, divisée en plusieurs séparations. *y r, y r*, tuyaux montans des quatre équipages, qui dégorgent l'eau dans la cuvette. *2 2*, tuyaux montans de deux équipages de relais. *t*, languette de calme qui ne touche point au fond de la cuvette. *u* languette de jauge percée d'un nombre de trous circulaires, d'un pouce de diametre, servant à estimer le produit de la machine. *x*, bassinets percés de même dans leur circonférence de trous circulaires, pour jauger l'eau que l'on distribue aux différens quartiers. *s s s s*, tuyaux descendans, qui reçoivent l'eau de la cuvette & la portent aux fontaines. *Fig. 3*, coupe longitudinale de l'une des baches & des six corps de pompes qui y sont adaptées. *A B C*, les pompes foulantes dont les chapiteaux se réunissent à un seul tuyau *D*, qui se raccorde avec la conduite qui porte l'eau à la cuvette de distribution. *a b c*, les trois pompes aspirantes dont les tuyaux descendans *X Z*, vont chercher l'eau au fond du puisard *T*, *pl. XXXVII*. Tous les pistons, les pompes aspirantes & la pompe foulante *C*, sont à clapets, les deux autres pompes foulantes *A B* sont à coquille.

Fig. 4, coupe transversale de la même bache & des deux corps de pompes foulantes & aspirantes. On y voit comment le chassis qui porte le piston de la pompe foulante, & qui tire celui de la pompe aspirante, est assemblé & raccordé avec la chaîne verticale par laquelle il est tiré.

Fig. 5, élévation extérieure des trois corps de pompes foulantes, & du chapiteau commun qui les assemble.

Fig. 6, coupe du cric qui sert à élever les aiguilles.

Fig. 7, élévation du cric du côté de la manivelle.

Fig. 8, élévation des deux crics qui posent sur le plancher, & servent à élever les aiguilles du chassis & celle de la vanne. *(D)*

Le moulin à vent de Meudon. Ce moulin est situé vis-à-vis d'un pareil dans le parc du château de Meudon, près la ferme de Vilbon; il est monté sur un bâtiment rond & terminé en forme de glaciere *A A*, autour duquel est la balustrade de bois *B B*, pour pouvoir tourner tout autour & monter sur l'échelle tournante *L L*, qui conduit à la lanterne & au rouet qu'il est besoin de graisser de temps en temps. Le haut de la machine est un bâti de charpente composé d'entre-toises & de moises qui entretiennent en deux endroits *C C*, *D D*, l'arbre immobile *E E* du moulin, qui est un cylindre

cylindre creux, compoſé de quatre pieces aſſemblées par des frettes de fer par où paſſe une groſſe tringle de fer qui communique aux mouvemens d'en bas, & ſert d'axe à la lanterne horizontale *F*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet vertical *G*, attaché au cylindre *HH*, qui ſert d'axe aux quatre volans ou ailes du moulin *III*. Tout ce bâti de charpente, l'échelle, le cylindre, les ailes, que d'autres appellent *girouettes*, tournent par le moyen du gouvernail *N*, que le vent fait aller; & quand on veut arrêter le moulin, il y a un frein ou cerceau attaché ſur le rouet qui le ſerre ou le laiſſe libre par le moyen d'une baſcule *OO*, qui tire ou ſerre le bout du frein par une chaînette de fer *MM*. On voit dans le bas une citerne *PP*, pleine d'eau, où vient aboutir le bout de la tringle, partie en fer & le reſte en bois *QQ*, qui tourne ſur une matrice de cuivre ſervant d'œil, au travers de laquelle paſſe la tige de la manivelle *R*, fortement aſſemblée dans la tringle de bois *QQ*: cette manivelle *R* eſt coudée, tirant les chevalets *SS* attachés ſur des tourillons *TT*, leſquels en hauſſant & baiſſant, font lever les chaſſis & les tringles de quatre corps de pompes foulantes *VVVV*, qui trempent dans l'eau du puiſard *P*, & font monter l'eau dans quatre tuyaux de plomb *XXXX*, dont on ne voit ici que le bout du quatrieme tuyau où eſt un pareil corps de pompe; le tout ſe raccorde au gros tuyau de fer de ſix pouces de diametre *YY*, qui va ſe rendre dans un réſervoir qui, par d'autres tuyaux fournit les fontaines du parc.

Il faut entendre que les volans ou ailes du moulin ſont chargées de toiles pour prendre tout le vent poſſible, & faire en ſorte, en les tendant plus ou moins, que l'axe où ſont attachées les ailes ſoit préciſément dans la direction du vent, en ſorte qu'elles ne ſoient point perpendiculaires à cet axe, mais un peu obliques formant un angle aigu.

La pompe du réſervoir de l'égoût mûe par quatre chevaux. Le réſervoir de l'égoût ſitué au bas du boulevard, a été fait pour jeter l'eau avec impétuoſité dans les principaux égouts de la ville de Paris, & les nettoyer.

Cette piece d'eau a 35 toiſes de long ſur 17 & demie de large, & a 7 piés 8 pouces de profondeur; ce qui produit 21121 muids 72 pintes d'eau meſure de Paris. Ce réſervoir eſt fourni continuellement par 8 à 9 pouces d'eau venant de Belle-ville, & par deux équipages de pompes aſpirantes à 6 corps de pompes mues par deux chevaux chacune; & l'eau qui vient à fleur du réſervoir, y forme une nappe de 66 pouces.

Cette pompe eſt pratiquée dans un grand bâtiment en face du réſervoir, formant deux maneges couverts *AA*, avec une citerne au milieu *BB*, de forme ovale; elle eſt remplie de 6 tuyaux aſpirans *CCCCCC*, ſoutenus par des traverſes & entre-toiſes *DD*, communiquant à 6 corps de pompes *EE*, qui jettent l'eau dans une bache *F*, qui fournit la rigole du milieu, d'où ſe forme une belle nappe à la tête de la piece d'eau. Les 6 tringles des aſpirans *GG*, ſont attachées par des mouffles trois par trois à une manivelle *HH* à tiers-point, dont l'axe s'enfonce dans un cylindre horizontal *II*, terminé par une lanterne verticale *KK*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet horizontal *LL*, attachée par des liens à un arbre perpendiculaire *MM*, tournant ſur un pivot *NN* à chaque extrêmité, & mu par un train à deux chevaux chacun.

Rien n'eſt ſi ſimple que cette machine, & elle fournit environ 3 muids par minute. Si on fait le calcul ſuivant la nappe de 66 pouces qui tombe continuellement dans le réſervoir, ce ſont 66 pouces à multiplier par 13 pintes & demie, valeur du pouce d'eau par minute; ce qui fait 891 pintes qui ſont 3 muids & 27 pintes par minute pour les 6 corps de pompes: cela fait par heure, en abandonnant pour les frottemens les 27 pintes, 180 muids d'eau, & par jour 4320 muids d'eau.

La pompe à feu. Cette machine, quoiqu'extrêmement compliquée, eſt admirable par la quantité d'eau qu'elle fournit; je l'ai vu placée à Londres aux bords de la Tamiſe en 1728; on l'avoit détruite depuis, mais elle vient d'être rétablie & ſimplifiée par le retranchement de pluſieurs pieces; on dit même qu'elle coûte moins d'entretien pour le charbon & pour les hommes qui ſervent à la gouverner.

C'eſt une pompe placée dans un bâtiment où l'on a conſtruit un fourneau, au deſſus duquel eſt une grande bouilloire de

cuivre, ſphérique par en haut, bien fermée & entourée d'une petite galerie extérieure, régnant tout autour, & laiſſant circuler la fumée du fourneau qui entretient la chaleur de l'eau bouillante dont la bouilloire eſt pleine aux trois quarts.

Le cylindre de la pompe eſt de cuivre, & d'un diametre à diſcrétion. Il eſt garni de ſon piſton. Le piſton deſcend & s'éleve dans le cylindre. Ce n'eſt qu'une plaque de cuivre roulée & bordée de cuir. Il en eſt plus léger, & la vapeur le chaſſe d'autant plus facilement.

Il y a une chaîne de fer, dont l'anneau eſt accroché à la tige du piſton, & tient à la courbe d'un balancier, dont l'axe tourne ſur un tourillon, dont les parties portent ſur un des pignons du bâtiment.

Un bout de tuyau tranſmet la vapeur de la bouilloire dans le cylindre, & la partie de la machine qu'on appelle *régulateur*, ouvre & ferme en dedans & au haut de l'alambic l'extrêmité du tuyau de vapeur.

C'eſt un fléau ou une couliſſe de bois attachée à une petite courbe concentrique à la courbe du balancier auquel elle eſt fixée, qui ſe hauſſant par ce moyen & ſe baiſſant, donne le jeu au régulateur & au robinet d'injection, en retenant par des chevilles fixées dans pluſieurs trous faits dans ſon épaiſſeur, les axes recourbés & communiquant au robinet & au régulateur, dont on rend l'effet plus ou moins prompt, en hauſſant ou baiſſant ces chevilles.

Le tuyau de l'injecteur deſcend du réſervoir au deſſus; & ſe coudant pour entrer dans le cylindre, y jette environ neuf à dix pintes d'eau froide à chaque injection, par un robinet qui s'ouvre & ſe ferme continuellement au moyen des chevilles fixées le long de la couliſſe.

Il y a un petit tuyau qui ſort de l'injecteur, & qui a un robinet toujours ouvert. Il jette de l'eau priſe dans le réſervoir au deſſus, en couvre le piſton de cinq à ſix pouces. C'eſt ainſi que l'entrée eſt fermée à l'air, & le cuir du piſton humecté.

On appelle *robinets d'épreuve* ceux de deux tuyaux, dont le plus court atteint ſeulement à la ſurface de l'eau de la bouilloire, & l'autre va juſqu'au fond. Ils indiquent l'un & l'autre l'excès ou le défaut de la quantité d'eau ou de vapeur conſervée dans l'alambic ou la bouilloire.

Un tuyau communiquant à la capacité du cylindre, laiſſe écouler l'eau injectée, & la renvoie à la bouilloire. Un autre tuyau attaché au cylindre, donne iſſue à l'eau qui déborderoit, lorſque le piſton eſt relevé. On y pratique un robinet qui jette l'eau ſur la ſoupape du tuyau qui laiſſe ſortir & l'air du cylindre, & celui qui eſt amené par l'eau froide injectée.

Une valvule ou ſoupape couverte de plomb, laiſſe évacuer la vapeur de la bouilloire, quand elle a trop de force. Au deſſous du piſton, il y a un tuyau de décharge du cylindre, & au haut du bâtiment un tuyau de décharge du réſervoir.

Deux autres courbes placées à l'autre extrêmité du levier, font aller une pompe renverſée qui fournit un petit réſervoir, & des pompes aſpirantes poſées dans un puits d'où l'eau eſt portée dans un grand réſervoir.

C'eſt par une cheminée que ſort le trop de fumée de la bouilloire.

L'eau portée dans le petit réſervoir, fournit la machine. L'eau portée dans le grand réſervoir ſert à tel uſage que l'on veut. C'eſt elle qui meſure le vrai produit de la machine.

Il eſt inutile d'entrer ici dans un plus long détail ſur le principe d'action, ſur l'utilité des parties, & ſur l'effet de cette pompe, dont nous avons parlé fort au long *à l'article* FEU. *Voyez cet article, & nos planches de machines hydrauliques.*

La pompe que nous y avons décrite n'eſt pas tout-à-fait la même que celle-ci, mais ce ſont ces petites différences qui nous ont déterminés à revenir ici ſur cette machine.

Nouvelle machine de M. Dupuis. C'eſt avec grand plaiſir que nous ſaiſiſſons l'occaſion de rendre juſtice au mérite & aux talens de feu M. Dupuis, maître des requêtes. Après avoir rempli dignement pluſieurs charges conſidérables, il fut nommé intendant du Canada en 1725. Il s'appliqua, à ſon retour, aux méchaniques, ſcience qu'il avoit aimée de tout temps. Son cabinet étoit remplie de toutes les productions de ſon génie; enfin il inventa la machine ſuivante, qui fut approuvée de l'académie royale des ſciences, & fut exécutée en pluſieurs

endroits, & notamment cinq de ces machines ont été exécutées par l'ordre de M. de Maurepas pour les travaux du roi à Saint-Domingue.

Madame Dupuis sa veuve, qui demeure à Paris, rue Chapon, a obtenu du roi un privilege exclusif de cette belle machine, & pourroit céder ses droits à ceux qui voudroient en faire tout l'usage qu'elle mérite.

Cette machine dans son intérieur est composée de deux coffres de bois posés l'un au dessus de l'autre, & se garnissent en dedans de plaques de cuivre de trois côtés, excepté celui où est attachée la plate-forme, qui est garni de cuivre, avec une rainure de son épaisseur pour éviter le trop de frottement; le coffre, où sont les mouvemens, est séparé en dedans par une cloison; ces deux coffres sont dans l'eau dont la superficie est comprimée par l'air extérieur. La premiere figure montre l'intérieur des deux coffres *A* & *B*. La plate-forme mouvante *C C*, garnie de fer, est inclinée dans la caisse, tenant par un bout à un boulon de fer attaché à la caisse en forme de charniere, & de l'autre taillé en portion de cercle, montant & agissant sur une autre portion de cercle *D*, suivant lequel est taillée une des parois du coffre garni de cuir fort ou bourre pour empêcher l'eau de descendre. Cette plate-forme est percée de deux ouvertures garnies des clapets *E F*, qui donnent passage à l'eau dans le jeu de la plate-forme que fait agir une tringle de fer *I K*, inclinée par le moyen de deux mouffles ou d'un chassis à deux branches, & qui se raccorde à un des bouts de ladite plate-forme, & va se rendre à la manivelle & au moteur.

Par ce mouvement l'eau qui entoure les deux coffres, & qui y entre continuellement, étant comprimée par l'air extérieur ou l'athmosphere, fait lever les deux clapets *E* & *F* de la plate-forme mouvante, & force à se lever les deux autres clapets *G* & *H* correspondans & placés sur le dessus de la caisse, au moyen de quoi l'eau passe dans une espece de hotte de cheminée, pour se communiquer dans le tuyau montant *L*, qui porte l'eau dans le réservoir ou lieu destiné.

Fig. 2. On peut établir cette pompe pour l'épuisement des eaux dans une mine, ainsi qu'elle a été exécutée à Pompéan, près de la ville de Rennes. L'eau est premiérement attirée par une pompe aspirante à la hauteur de vingt-quatre piés dans une bache ou coffre de bois, & est reprise par une ou plusieurs pompes successivement jusqu'en haut. Le mouvement est une tringle de bois qui fait agir tous les coffres par le moyen de deux bielles & d'une tringle de fer coudée qui y est attachée, & qui se rend par-dessous dans le coffre où est la plate-forme; en haut c'est un rouet & une lanterne que font mouvoir deux chevaux attelés dans un manege.

On ne fait monter l'eau qu'à vingt-quatre piés & à plusieurs reprises, que pour soulager la colonne d'eau ou tuyau montant; car on pourroit élever l'eau tout d'un coup à deux cents piés par une pompe foulante; le minéral est monté à bras dans les seaux par le moyen d'un treuil.

Fig. 3. Cette machine peut être mue par la force de l'eau, savoir par le courant d'une riviere, ou faisant tomber la chûte d'un ruisseau sur les aubes de la roue qui feroit agir une manivelle coudée où seroient attachées les deux tringles de fer qui correspondent aux coffres posés dans le bas de l'eau.

Un moulin à vent peut aussi faire agir de la même maniere cette machine, en mettant la manivelle dans le haut, & correspondante à l'axe des deux ailes, alors la tringle passe à travers un arbre creusé, & tourne de tous sens, & vient se communiquer à un balancier que levent les tringles qui vont faire agir les plate-formes des coffres, qui sont posés au bas de la citerne.

Fig. 4. On voit de face le chassis de fer, qui est attaché au bout de la tringle de fer, pour donner le mouvement à la plate-forme *CC*; au bas du chassis se voit la patte-de-chat *BB* qui est chevillée sur la plate-forme pour la faire mouvoir.

On trouvera ici l'application de la même machine à une pompe à cheval, dont on voit (*Fig.* 5.) le manege *A*, le rouet *B* portant sur son pivot *C*, la lanterne *D*, la manivelle *E* qui fait lever & baisser les trois tringles *FFF* garnies de leur chassis ou portes qui donnent le mouvement aux plate-formes des coffres placés au fond d'un puits,

& font élever l'eau par les trois cheminées *GGG* qui se raccordent par une fourche au tuyau *H*, qui porte l'eau au réservoir.

Il est bon de remarquer que quand la manivelle est simple, il n'y a qu'une plate-forme dans le coffre ; lorsqu'elle est coudée ou à tiers-point, il y a une ou deux séparations dans le coffre pour y loger deux ou trois plate-formes, ce qui ne change rien à la méchanique de cette machine, ce qui revient aux trois corps de pompes ordinaires. La tringle est simple pour une plate-forme ; quand il y en a deux, la tringle se termine en bas par une patte à deux branches, qui prend sur la plate-forme.

Fig. 6. Cette machine est encore d'une grande utilité, quand on veut dessécher un marais, ou vuider une piece d'eau, en l'établissant sur un des bords & par des bascules menées par deux ou quatre hommes qui se succéderont, sans discontinuité, d'heure en heure ; on fera mouvoir deux tringles qui feront agir deux plate-formes dans un coffre, d'où l'eau passant par les deux cheminées, sera portée par une fourche dans le tuyau montant, pour se vuider dans une auge de bois & se perdre où l'on jugera à propos, toujours un peu loin de la piece, afin que l'eau en filtrant à travers les terres, n'y puisse revenir. C'est ainsi que les bénédictins ont vuidé, au village de Cachans près Paris, une grande piece d'eau de près de trois arpens d'étendue, & de cinq piés de profondeur, en dix jours de temps.

C'est sur le pié de 6000 muids en vingt-quatre heures, & 60000 en tout pendant les dix jours, avec quatre hommes qui se relevoient d'heure en heure, & quatre hommes frais pour la nuit.

Fig. 7. Le moindre effet que peut faire cette machine est d'être employée à faire jouer une pompe à bras, placée dans un puits pour l'usage d'un petit jardin ou d'une maison ; on mettra au bas du puits un coffre séparé en deux par une cloison, pour y loger deux plate-formes qui feront monter l'eau dans deux hottes, ou par une fourche elle se joindra au tuyau montant, d'où l'eau tombera dans une auge de pierre ou de plomb à l'usage de la maison ; les deux tringles correspondantes aux deux plate-formes seront mues par une manivelle à bras, dont le mouvement sera vertical par le moyen d'un tourillon ; en haussant une pendant que l'autre descendra sans aucune interruption, elles jetteront de l'eau dans l'auge de pierre.

L'avantage de cette machine est de n'avoir point de pistons ni de corps de pompe, & d'avoir peu de frottement, de s'user moins qu'une autre, d'être de peu d'entretien, de coûter moins dans l'exécution, qui ne passe pas ordinairement, étant simple, la somme de douze cents livres ; de pouvoir servir aux mines, aux desséchemens des marais & fossés ; de se loger dans les puits & par-tout, sans échafaudage & sans grande préparation ; d'être mise en mouvement par des hommes, des chevaux, par l'eau & par le vent, & avec tout cela d'amener dans le même espace de temps le double de l'eau que peut fournir la meilleure machine qui ait été exécutée jusqu'à présent. La raison en est fort simple : le coffre, où est renfermée la plate-forme mouvante, a ordinairement deux piés & demi de long sur neuf pouces de large, & un pié environ de haut, & par sa capacité & étendue a plus de jeu, contient plus d'eau, & l'agite plus violemment qu'un corps de pompe d'un pié de diametre, avec un piston qui lui soit proportionné ; ainsi la pompe à cheval du pont-aux-choux fournit, avec les deux maneges à quatre chevaux tirant ensemble, & les six corps de pompes aspirantes, environ deux muids par minute ; celle de M. Dupuis fournit, sans manege, mue par quatre hommes, quatre muids & quatre cinquiemes par minute, à seize piés de haut, suivant le rapport de MM. de l'académie des sciences.

Si elle étoit exécutée en grand avec une manivelle à tiers-point, une plate-forme percée de trois clapets, qu'elle fût mue par un seul cheval dans un manege avec un train, un rouet & une lanterne, ce qui augmente beaucoup la force du moteur, elle fourniroit huit muids au moins par minute, le reste du produit abandonné pour les frottemens ; ce qui feroit par jour 11520 muids.

Pompe à bras. La pompe à bras *A*, *figure premiere*, est composée d'un tuyau de plomb *B B* de deux pouces de diametre, ayant son extrémité *C* coudée & portée sur un socle de bois *D* ; ce bout coudé doit être

percé de plusieurs trous, trempé dans l'eau du puits *E*, & ce tuyau doit aboutir à un plus large d'environ cinq pouces de diametre, servant de corps de pompe fait en entonnoir pour se raccorder avec le tuyau aspirant *B B*, & pour servir à loger à force le petit barillet *F* couvert d'une soupape ou clapet *G*, & garni de filasse pour empêcher l'eau de descendre; le piston *H* est garni de cuir par en haut avec son clapet *I*, & attaché à une anse de fer *K*, suspendue à une verge de fer *L*, attachée à la bascule *M*, composée d'un levier & d'une poignée *N*, soutenue par un étrier de fer *O*, attaché à la cuvette par deux liens de fer avec un œil & un boulon de fer, où tournent les deux bras du levier *M* & *N*. L'eau tombe par une gargouille *P*, où est un masque dans une cuvette de pierre *Q*.

Fig. 2. La même machine *A* est répétée de profil; les *figures* marquées *R S (fig. 3.)* sont deux outils de fer qui servent dans le tuyau à asseoir ou à retirer le barillet *F* que les ouvriers appellent le *secret*.

Les *figures* 4 & 5 offrent en profil & en coupe la pompe de bois *T* & *V (fig. 4 & 5.)* des plus simples dont on se serve; on la nomme *hollandoise*, étant très en usage dans ces pays; on l'emploie dans les vaisseaux, dans les jardins, & il n'y a pas une maison en Hollande qui n'en ait plusieurs: c'est un tuyau d'aulne ou d'orme creusé, au bas duquel, à la distance de six à sept pouces, est un clapet *X (fig. 5.)* au dessous duquel on perce plusieurs trous qui trempent dans l'eau; il y a une tringle de bois *Y*, dont un bout est attaché à l'anse *Z* d'un piston avec son clapet; l'autre bout tient à la bascule de bois *a a* 5 attachée au tuyau par un étrier de bois en fourchette avec un boulon, *&c.* L'eau tombe par une gargouille *b* dans une auge de pierre ou autre endroit destiné.

Le moteur ou la puissance appliquée à la poignée *N (fig. 1.)* ou au bout du levier, *&c.* fait jouer le levier *M* & *N*, dont le bras *O N* est de trente pouces, & l'autre *O M* n'a que cinq pouces; ainsi on voit que la puissance est la sixieme partie du poids, ou comme 1 est à 6.

La pompe pour les incendies. Cette pompe *A* est pareille à celle que l'on trouve dans les Pays-Bas; on en voit ici la coupe *A*, *fig. 1*, & le plan *B*, *fig. 2.* Ce plan est quarré & est composé d'un bac partagé en trois parties par deux cloisons *CC* percées en *D* de plusieurs trous, pour que l'eau versée dans les réservoirs *CC* parvienne pure au retranchement du milieu *D*, *fig. 2*, par le moyen du jeu des deux pompes foulantes *E E* qui sont à ses côtés, dont l'eau se communique par les deux passages *F* & *G* qui s'ouvrent & se ferment alternativement par des clapets; l'eau venant plus fortement par les deux pistons, surmonte le trou *H*, & se réunit vers le sommet du récipient où l'air se trouve de plus en plus condensé; l'eau est refoulée sans interruption, & lancée continuellement avec une vîtesse qui est presque toujours la même.

Figure 3. La *fig. 3* expose un boyau de cuir *L M* qui s'ajuste avec une boîte de cuivre au trou *H*, & l'eau y est refoulée pour être dirigée avec vîtesse par un ajutage *N* dans les endroits embrasés.

Figure 4. On voit dans la quatrieme *fig.* l'élévation de la même pompe composée d'une caisse de cuivre rouge, de trois piés de large, sur deux piés & demi de haut, surmontée d'un chapiteau arrêté par des vis, portant l'axe d'un balancier dont les extrémités sont faites en fourches, afin de pouvoir y enfiler une poignée assez longue pour que cinq ou six personnes puissent agir de front; il y a une ouverture *O* saillante de quelques pouces en forme de tuyau, pour y loger le bout *H* du tuyau de cuir qui porte l'eau à sa destination. *(K)*

HYDRAULIQUE, *(Chymie.)* c'est le nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art *d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, sans feu, & par le moyen d'un dissolvant général, commun, simple, doux & homogene, savoir l'eau pure.*

L'unique moyen de cette nouvelle chymie, pour la qualifier comme son inventeur, est l'infusion ordinairement aidée d'agitation des matieres, qu'il appelle peu exactement *trituration.*

Il place les corps dont il se propose d'extraire les principes efficaces dans des pots de verre, de faïance, ou de bonne terre cuite & non vernissée, élevés de bord, dont le ventre est renflé & l'ouverture assez étroite; il verse sur ces corps une quantité d'eau

froide ou tiede, déterminée d'une façon assez vague, mais très-considérable par proportion à la quantité de matiere employée, vingt-quatre livres d'eau, par exemple, pour demi-livre de quinquina; les matieres & le dissolvant rempliſſent le pot environ aux deux tiers. On introduit dans ce pot un mouſſoir qui porte à ſa partie ſupérieure une petite poulie ou crenelure circulaire, dans laquelle s'ajuſte une corde appliquée d'autre part à une grande roue horizontale à rainures, comme celle du lapidaire, bien fixée ſur ſon axe, qui, en tournant, fait mouvoir rapidement le mouſſoir par le même méchaniſme que celui de la roue du cordier. Le mouſſoir doit parvenir juſqu'à un pouce près du fond du vaiſſeau. On ferme le vaiſſeau ou avec un couvercle briſé dans lequel il y a un trou pour paſſer le mouſſoir, ou avec des veſſies mouillées pour empêcher que la mouſſe qui s'éleve pendant l'opération ne ſe répande, & qu'il ne tombe des ordures dans le vaiſſeau. Tout étant ainſi diſpoſé, on triture, ou on fait jouer le mouſſoir pendant plus ou moins de temps, ſelon le tiſſu des matieres, & ſelon qu'on ſe propoſe d'obtenir ſeulement le principe le plus ſoluble, ou au contraire d'épuiſer la matiere; car on peut par cette trituration épuiſer certaines matieres, du moins juſqu'à les rendre inſipides. M. le C. D. L. G. emploie communément depuis ſix juſqu'à vingt-quatre heures; il filtre ſon infuſion à travers des toiles claires & de groſſes étoffes de laine; on la laiſſe éclaircir par le repos pendant une nuit en été, & pendant vingt-quatre heures en hiver; il la fait évaporer enſuite ſur des aſſiettes de faïance à la chaleur du ſoleil, ou à celle du bain de vapeurs: il rejette comme inutile un ſédiment qui ſe précipite lorſque la liqueur eſt évaporée à peu près à moitié; la liqueur décantée & évaporée ſur une autre aſſiette, donne le produit le plus parfait.

M. le C. D. L. G. traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux.

Les prétentions de certains chymiſtes ſur les ſels métalliques ſont trop juſtement conteſtées, pour que celles de M. de la Garaye ſur les produits retirés de ces ſubſtances par ſa méthode, ne reſtent encore au moins au rang des problémes chymiques, & ne méritent un examen ultérieur de la part des maitres de l'art. La trituration des ſubſtances minérales ſalines en opere bien réellement la diſſolution parfaite; mais il ne faut pas tant de *myſtere* pour diſſoudre le vitriol ou l'alun par exemple. La crême de tartre & le verre d'antimoine, long-temps triturés enſemble & à grande eau, doivent ſe combiner en partie ſous la forme de tartre ſtibié, mais c'eſt un moyen très-long & très-inutile de compoſer ce remede; la longue trituration du ſoufre peut être un moyen d'obtenir des connoiſſances nouvelles ſur ce corps devenu ſi intéreſſant, par la théorie ſimple & lumineuſe que Stalh a donnée de ſa mixtion. Mais certainement rien n'eſt moins démontré par les expériences de M. le C. D. L. G. que ſon ſel de ſoufre.

La trituration avec l'eau n'extrait des viperes & de la corne de cerf, que M. le C. D. L. G. a donnés ſeuls pour exemples, qu'une ſubſtance gélatineuſe qui, deſſechée ſur les aſſiettes, approche de l'état de colle, ou de tablettes de viande ou de bouillon, *voyez* ALIMENT, & qui ne fourniſſant aucune des commodités de cette derniere préparation, n'eſt qu'un préſent très-inutile de la trituration; & certainement plus improprement encore qualifié du titre de ſel que les extraits métalliques.

Mais les produits de la trituration exécutée ſur les minéraux & ſur les animaux, ſont à peine connus; les expériences de M. le C. D. L. G. n'ont pas même été répétées, du moins dans la vue de les employer à la préparation de nouveaux remedes. On a regardé avec raiſon cette partie des travaux de l'auteur comme due à l'opinion qu'il a conçue de l'*univerſalité* de ſa méthode, de ſon diſſolvant, de ſa nouvelle chymie. Les manœuvres les plus *particulieres* nées hors du ſein des arts, ou renouvellées, ou appliquées à quelque uſage nouveau, paroiſſent toujours à des auteurs ſans principes devoir changer la face de l'art auquel elles tiennent, devoir ſuppléer à toutes les anciennes reſſources, en un mot, créer un art nouveau. Les ſels eſſentiels de la Garaye, qui ont été diſtribués dans le public & qui ſont au nombre des médicamens des nouvelles pharmacopées, ſont retirés des végé-

taux. Pour peu qu'on ſoit verſé dans les connoiſſances chymiques, on s'appercevra ſur le champ que ces prétendus ſels eſſentiels ne ſont préciſément & à la lettre que des extraits. C'eſt ainſi que les qualifie avec raiſon M. Geoffroi le cadet, dans un *mémoire* qu'il a compoſé ſur ce ſujet, qui ſe trouve parmi ceux de l'académie, de ces dernieres années, & à la fin de la *chymie hydraulique*, imprimée à Paris chez Coignard en 1745. Le réſumé du jugement de M. Geoffroy ſur cette préparation pharmaceutique, qu'il donne lui-même à la fin de ſon mémoire eſt celui-ci : « Le ſel eſſentiel, préparé ſelon la méthode de M. le comte de la Garaye, n'eſt point un ſel eſſentiel, mais un extrait ſec & bien fait, & on peut avoir par infuſion..... des extraits auſſi ſûrs & auſſi parfaits que par ſa machine ». En effet, l'infuſion ménagée par les gens de l'art eſt bien plus efficace, n'eſt ni ſi embarraſſante, ni ſi diſpendieuſe que la trituration, & elle fournit des remedes qui retiennent les vertus des ſubſtances dont ils ſont retirés tout auſſi peu altérés, qu'elles le ſont dans les remedes préparés par la trituration. Au reſte, il ne faut pas oublier qu'on ne peut obtenir ni par l'une, ni par l'autre méthode, que les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau ; que c'eſt une prétention chimérique de vouloir en retirer par ce menſtrue les parties réſineuſes & huileuſes, les ſoufres, comme s'exprime M. le C. D. L. G. & par conſéquent tous les principes médicamenteux des végétaux. *(b)*

HYDRE DE LERNE, *(Mythol.)* monſtre épouvantable, né de Typhon & d'Echidne, dit Héſiode.

Parmi les fameux travaux d'Hercule, la fable nous vante la défaite de l'*hydre*, ce ſerpent monſtrueux qui faiſoit un ravage épouvantable dans les campagnes, & ſur les troupeaux des marais de Lerne. Les poëtes ont feint qu'il avoit un grand nombre de têtes, & qu'on n'en avoit pas plutôt coupé une, qu'il en renaiſſoit pluſieurs autres ; Hercule, ajoutent-ils, pour tarir la ſource de cette fécondité, ne trouva pas d'autres moyens que d'appliquer le feu à chaque tête qu'il abattoit.

Cette *hydre* à pluſieurs têtes, ſuivant nos mythologues, n'étoit autre choſe qu'une multitude de ſerpens, qui infectoient les marais de Lerne proche de Mycene, & qui ſembloient multiplier à meſure qu'on les détruiſoit. Hercule, avec l'aide de quelques-uns de ſes compagnons, en purgea le pays, en mettant le feu aux roſeaux du marais qui étoit la retraite de ces reptiles ; enſuite il deſſécha ces marais par des canaux qui facilitérent l'écoulement des eaux, & rendirent le terrein d'un bon rapport. *(D. J.)*

HYDRE, *(Aſtron.)* *hydre* femelle, *hydra*, conſtellation méridionale, appellée *ſerpens aquaticus*, *aſina*, *coluber*, *echidna* ou *vipere*. Cette conſtellation s'étend au deſſus du lion, de la vierge & de la balance : elle a une étoile remarquable appellée le *cœur de l'hydre ;* en arabe, *alphrad*. L'*hydre* a une origine commune avec les deux conſtellations de la coupe & du corbeau, au rapport d'Ovide, qui annonce leur lever acronique au 14 février.

Dixit & antiqui monumenta perennia facti,
Anguis, avis, crater, ſidera juncta micant.
Faſt. *lib. II.*

Apollon voulant faire un ſacrifice à Jupiter, envoya, dit-on, le corbeau avec une coupe pour apporter de l'eau. Il s'arrêta ſur un figuier pour attendre la maturité du fruit ; enſuite pour excuſer ſon retardement, il prit un ſerpent qu'il accuſa de lui avoir fait obſtacle lorſqu'il vouloit puiſer de l'eau. Mais Apollon, pour punir le corbeau, changea ſon plumage de blanc en noir, plaça le corbeau vis-à-vis de la coupe, & chargea le ſerpent d'empêcher le corbeau de boire.

On a prétendu auſſi que c'étoit l'*hydre* de Lerne tuée par Hercule. Ce monſtre à pluſieurs têtes, eſt le ſymbole de l'envie, qui fut ſurmontée par les exploits de ce héros.

Quoi qu'il en ſoit, cette conſtellation contient cent étoiles dans le catalogue britannique, en y comprenant la coupe & le corbeau, qui ne font qu'un ſeul grouppe, & qui vont communément enſemble. La principale étoile eſt celle du cœur de l'*hydre*, & ſon aſcenſion droite, en 1750, étoit de $138^d\ 49'\ 40''$; & ſa déclinaiſon auſtrale de $7^d\ 35'\ 12''$.

L'*hydre* mâle, *hydrus*, eſt une conſtellation plus méridionale, qui ne paroît point dans nos régions ; elle eſt ſituée entre le

Toucan & la Dorade : la principale étoile eſt de troiſieme grandeur : aſcenſion droite, en 1750, 27ᵈ 43′ 24″ ; déclinaiſon auſtrale, 62ᵈ 47′ 34″. *(M. DE LA LANDE.)*

HYDRE, ſ. f. *hydra, æ, (terme de Blaſon.)* eſpece de dragon qui paroît dans l'écu avec ſept têtes ; la plus baſſe pendante à un ſeul filament.

Les poëtes ont feint que l'*hydre* avoit ſept têtes, & qu'à meſure qu'on en coupoit une il en croiſſoit une autre.

L'*hydre* eſt le ſymbole de la chicane.

De Belſunce de Caſtelmoron, en Biſcaye ; *d'argent à une* hydre *à ſept têtes de ſinople. (G. D. L. T.)*

* HYDRELEON, ſ. m. *(Pharm.)* huile commune & eau battues enſemble. Ce médicament pris par la bouche, excite le vomiſſement, eſt topique ; il eſt anodin & ſuppuratif.

HYDRENTEROCELE, ſ. f. *terme de chirurgie*, hernie ou tumeur occaſionée par la deſcente des inteſtins avec des eaux dans le ſcrotum. *Voyez* HERNIE. Ce mot eſt compoſé d'ὑδωρ, *eau* ; ἔντερον, *inteſtin* ; & κήλη, *tumeur*.

C'eſt une maladie compliquée : la hernie doit être réduite & contenue par brayer, l'hydrocele doit être traitée à part : dans un cas pareil, s'il s'agiſſoit de faire la ponction avec le trocart, le chirurgien ne pourroit apporter trop d'attention pour éviter la piquure du ſac herniaire & celle du teſticule. *Voyez* HYDROCELE. *(Y)*

HYDRIA, *(Antiq.)* vaſe percé de tous côtés, qui repréſentoit le dieu des eaux chez les anciens Egyptiens. Les prêtres le rempliſſoient d'eau à certains jours, l'ornoient avec magnificence, & le poſoient enſuite ſur une eſpece de théatre public : alors, dit Vitruve, tout le monde ſe proſternoit devant le vaſe, les mains élevées vers le ciel, & rendoit grace aux dieux des biens que cet élément leur procuroit ; mais cette cérémonie étoit néceſſaire chez un peuple, dont l'eau coupée par une infinité de canaux faiſoit la richeſſe, dont le Nil fertiliſoit les terres, & dont Canope étoit un des principaux dieux. *Voyez* CANOPE. *(D. J.)*

HYDRIEPHORES, ſ. f. pl. *(Antiq. grecq.)* ὑδριαφόροι, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux femmes des étrangers qui réſidoient à Athenes ; on les appella de ce nom, comme étant obligées de porter des cruches d'eau dans la proceſſion des panathénées. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I, p. 56 & 421.* Ce *mot* eſt compoſé de ὑδωρ, *eau*, & φέρω, *je porte*. *(D. J.)*

HYDRINUS LAPIS, *(Hiſt. nat.)* quelques auteurs ſe ſont ſervis de ce nom, pour déſigner la *pierre de ſerpent*, ou l'*ophite*.

HYDROBELE, ſ. f. *terme de chirurgie*, tuméfaction de la ſur-peau du ſcrotum, cauſée par des humeurs aqueuſes. C'eſt une œdeme des bourſes qui rend la peau liſſe & luiſante ; l'impreſſion du doigt reſte ſur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient ſouvent œdémateuſe par le progrès de l'infiltration, & alors elle repréſente une colone torſe.

Cette maladie eſt aſſez familiere aux enfans nouveaux nés, & elle cede ordinairement à l'application des remedes aſtringens ou diſcuſſifs. Les compreſſes trempées dans le vin rouge, chaud, dans lequel on a fait bouillir des roſes de provins ; l'eau de chaux ſimple, ou animée d'un peu d'eau-de-vie, ſuffiſent pour réſoudre la tumeur aqueuſe ſuperficielle du ſcrotum ; le cataplaſme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc, eſt un remede éprouvé dans ces ſortes de cas. Dans les adultes où l'*hydrobele* eſt un ſymptome & un accident de l'hydropiſie aſcite, ou une maladie eſſentielle cauſée par la difficulté du cours de ſang dans des parties aſſez éloignées du grand torrent de la circulation, les remedes que nous venons d'indiquer ne ſuffiſent pas ; il faut faire de légeres mouchetures à la ſur-peau, pour procurer le dégorgement des parties tuméfiées ; on applique enſuite ſur la partie des compreſſes trempées dans l'eau-de-vie camphrée tiede. Ces mouchetures doivent être faites avec art, pour prévenir la gangrene qui n'eſt que trop ſouvent la ſuite des ſcarifications faites ſans méthode ſur des parties œdémateuſes. *V.* ŒDEME & MOUCHETURE. *(Y)*

HYDROCARDIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, employé par Fabrice de Hilden, fameux chirurgien, pour déſigner l'épanchement d'une humeur ſéreuſe, ſanieuſe ou purulente dans le péricarde : dans l'exactitude étymologique, l'*hydrocardie* eſt l'hydropiſie du pericarde ; maladie dont M. Senac a parlé ſavamment dans ſon *traité des maladies*

dies du cœur. Le péricarde eſt ſujet à l'hydropiſie ; cette maladie, ſuivant cet auteur, eſt fréquente, difficile à connoître, & plus difficile à guérir.

Les obſtacles que trouve l'eau du péricarde à rentrer dans les voies de la circulation, ſeront les cauſes de l'hydropiſie du péricarde. Les maladies du médiaſtin, du poumon & du cœur, ſont des cauſes particulieres qui déterminent une plus abondante filtration de l'humeur du péricarde, & le défaut de réſorption de cette humeur, ſoit par le dérangement qui arrive dans les pores abſorbans, ſoit qu'il ſe faſſe dans certains cas une expreſſion de ſucs lymphatiques & gélatineux, avec la roſée tranſpirable, qui épaiſſiſſent l'humeur du péricarde, & qui ne permettent plus aux tuyaux réſorbans de s'en charger. Il eſt certain par beaucoup de faits qu'on a trouvé des fluides extravaſés contre l'ordre naturel dans le péricarde ; mais la difficulté eſt de connoître poſitivement l'exiſtence de cette collection de matiere. Elle peut être portée fort loin ; le péricarde eſt ſuſceptible d'une grande dilatation, on l'a trouvé tellement rempli d'eau, que la poche qu'il formoit s'étendoit preſque juſqu'à la racine du ſternum. Le premier effet de l'eau épanchée dans le péricarde doit être de gêner les mouvemens du cœur, & de produire en conſéquence des palpitations, des tremblemens & des défaillances. Le poumon étant néceſſairement preſſé par la dilatation du péricarde, la reſpiration doit être difficile, & beaucoup plus lorſque les malades ſeront couchés ſur le dos. Elle ſera pénible ſur le côté droit ; la ſituation où les malades reſpireront le plus aiſément, c'eſt lorſqu'ils ſeront aſſis & appuyés un peu ſur le dos & s'inclinant vers le côté droit. Les connoiſſances anatomiques rendent raiſon de ces effets. La preſſion du poumon occaſionera une toux ſeche ; le pouls doit être dur, vif & fréquent. Tous ces ſignes ne ſont pas univoques, & tels qu'ils ne puiſſent pas tromper. Il n'y a que la douleur ou l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur.

Cette maladie n'a preſque jamais été reconnue que par l'ouverture des cadavres ; il n'eſt donc pas étonnant que les livres de médecine ne parlent point des ſymptomes de cette hydropiſie. M. Senac a recueilli les obſervations de ceux qui ont répandu quelque lumiere ſur une maladie ſi obſcure, & il a ſoin de diſtinguer dans l'énumération des accidens quels ſont ceux qui paroiſſent appartenir à l'hydropiſie du péricarde, & qui peuvent en être conſidérés comme les ſymptomes. De la diſcuſſion de tous ces faits, il réſulte que les ſignes qui caractériſent l'hydropiſie du péricarde ſont la dureté du pouls, les palpitations, l'oppreſſion, un poids ſur la région du cœur, les défaillances, la difficulté de reſpirer ; mais ce qui rend ces ſignes moins équivoques, c'eſt qu'on apperçoit diſtinctement entre la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme côtes les flots de l'eau contenue dans le péricarde, lorſqu'il ſurvient des palpitations ; on entrevoit néanmoins quelque mouvement ſemblable dans les palpitations qui ne ſont pas accompagnées de l'hydropiſie du péricarde ; mais alors ce n'eſt pas un mouvement onduleux, & qui s'étend fort loin.

En ſuppoſant qu'on ait bien connu l'hydropiſie du péricarde, quels ſont les remedes que cette maladie exige, on doit avoir recours aux remedes évacuans ; les hydragogues ſont quelquefois utiles dans l'hydropiſie aſcite ; ils pourroient opérer efficacement dans celle du péricarde. Mais l'inutilité des remedes internes laiſſera-t-elle la reſſource chirurgicale de la ponction ? On a guéri des abcès de péricarde par inciſion ; on pourra donc, à plus forte raiſon, faire une ponction. Cette opération exige de la circonſpection. Il faut éviter l'artere mammaire qui eſt à peu près à un pouce du ſternum : il faut de plus prendre garde que le cœur dans ſes oſcillations ne ſoit piqué par la pointe de l'inſtrument. Pour éviter ces inconvéniens, on doit pénétrer dans le péricarde entre la troiſieme & la quatrieme côte du côté gauche, en portant la pointe du trocart à deux pouces du ſternum, la pouſſant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde le long de ces côtes, c'eſt-à-dire, qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra. En marchant par cette voie, on ne bleſſera ni l'artere mammaire, ni le cœur, ni le poumon. *Voyez* le *traité de la ſtructure du cœur, de ſon action*

& de ſes maladies, par M. Senac, *conſeiller d'état, & premier médecin du roi*; à Paris, chez Vincent, 1749. (Y)

HYDROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum, formée par une collection de lymphe. Les anciens mettoient cette maladie au nombre des hernies fauſſes ou humorales; c'eſt d'où lui vient ſon nom ὑδροκήλη, compoſé de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *hernia*, hernie.

On diſtingue deux ſortes d'*hydroceles*; l'une qui eſt faite par infiltration de lymphe ſéreuſe dans le tiſſu cellulaire du dartos & de la peau, *voy.* HYDROBELE; & l'autre eſt faite par épanchement; celle-ci eſt une tumeur ronde & oblongue, liſſe & égale, placée dans le ſcrotum; elle eſt indolente, l'impreſſion du doigt n'y reſte pas en l'y appuyant, & l'on y ſent la fluctuation d'un liquide épanché. La tuméfaction du ſcrotum dans ſes progrès couvre la verge, au point qu'elle ne paroît ſouvent que par la peau du prépuce. L'*hydrocele* eſt une veſſie remplie d'eau, placée ſur l'un des teſticules auxquels elle eſt adhérente; la tumeur devient quelquefois ſi groſſe, que le raphé partage le ſcrotum en deux parties inégales.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le ſiege de l'*hydrocele*; les uns ont multiplié les eſpeces de cette maladie par les lieux qu'ils lui ont fait occuper; d'autres ont reſtreint le ſiege de l'*hydrocele* excluſivement dans les cellules de la tunique vaginale du cordon ſpermatique ou du teſticule. On a ſouvent vu des hydatides du cordon ſpermatique. L'eau amaſſée dans une cellule de la tunique vaginale du cordon, peut donc diſtendre peu à peu les cellules & former une vraie *hydrocele*. On ſent d'abord autour du cordon ſpermatique, au deſſus du teſticule, un engorgement qui forme une petite tumeur molle, laquelle ſe diſſipe par la preſſion, & qui s'étend en longueur depuis l'anneau juſqu'au teſticule. Cette tumeur croît peu à peu, elle diviſe pluſieurs cellules dont elle diſtend les parois juſqu'à former un ſeul ſac très-ample & qui augmente toujours en épaiſſeur. On a trouvé quelquefois la dilatation du ſac qui s'étendoit fort loin entre les muſcles obliques de l'abdomen. On a obſervé des *hydroceles* partagées en deux tumeurs par une dépreſſion tranſverſale; c'eſt que ces tumeurs qui ſont originairement cellulaires, ont commencé en deux endroits de la tunique vaginale, & qu'elles ne s'accroiſſent que par la rupture des cellules.

L'eſpece d'*hydrocele* qui ſe fait dans la tunique vaginale du teſticule eſt la plus ordinaire; puiſque cette tunique forme réellement un ſac qui contient toujours de l'eau. Si elle s'y ramaſſe en trop grande quantité, elle diſtendra facilement la membrane, & produira une vraie *hydrocele*. Nous n'avons point d'obſervation qui prouve que l'*hydrocele* ſe ſoit formée dans la propre ſubſtance du teſticule, comme quelques auteurs l'ont avancé.

La cauſe de l'*hydrocele* vient de la difficulté du retour du ſang dans les circonvolutions des veines qui forment le plexus pampiniforme. Cette difficulté occaſione fort ſouvent l'engorgement & la rupture des vaiſſeaux lymphatiques; delà l'épanchement qui produit l'hydropiſie du ſcrotum. L'*hydrocele* eſt quelquefois un ſymptome de l'hydropiſie aſcite, & alors c'eſt plutôt un œdeme des bourſes qu'une vraie *hydrocele*. Dans ce cas, elle devient le moindre objet de l'attention, parce qu'elle ſe diſſipe par le ſuccès du traitement de la maladie principale. Les coups, les chûtes, les compreſſions ſont des cauſes extérieures qui peuvent donner lieu à la formation de l'*hydrocele*. Dans les grandes & anciennes hernies, la maſſe & la compreſſion des parties occaſionent la ſecrétion d'une humeur qui s'amaſſe dans le ſac herniaire, de telle ſorte qu'il en réſulte une vraie *hydrocele*. M. Monro aſſure qu'au grand ſoulagement du malade, il a tiré ſix livres d'eau de la tumeur que formoit une oſchéocele ancienne & conſidérable.

Ætius nous apprend qu'Aſpaſia, conduit par l'étymologie du terme *hydrocele*, a mis cette maladie au nombre de celles des femmes. « Il ſe fait, dit-il, une hernie aqueuſe dans les grandes levres; la partie eſt un peu gonflée, la tumeur eſt molle & ne réſiſte point, & l'on y ſent une ſorte de fluctuation.

La cure de l'*hydrocele* eſt palliative ou radicale. La premiere ne convient que dans l'*hydrocele* ſimple, qui n'eſt compliquée

d'aucune maladie du teſticule, & qui n'incommode que par la collection de la matiere fluide épanchée. Cette cure palliative conſiſte à vuider de temps en temps la poche aqueuſe par une ſimple ponction faite avec le trocart. *Voyez* TROCART.

Pour faire cette opération, on met le malade ſur le bord de ſon lit, ou dans un fauteuil, les cuiſſes écartées. On examine le côté du ſcrotum affecté, & l'on s'aſſure de l'endroit où eſt le teſticule. On comprime la tumeur de haut en bas, & on la contient avec la main gauche, pour ramaſſer la matiere épanchée ſous un petit volume, & tendre la peau; on évite de comprimer le teſticule. Avec la main droite on plonge la pointe du trocart à la partie déclive de la tumeur, en évitant les vaiſſeaux de la peau, & en dirigeant la pointe de cet inſtrument de façon à ne point toucher le teſticule. Lorſqu'on a pénétré juſqu'au fluide, on porte le doigt index & le pouce de la main gauche à la cannule, pour la ſoutenir, & on retire le poinçon avec la main droite; on laiſſe couler les eaux, & lorſque l'évacuation en eſt faite, on retire la cannule, en ſoutenant la peau avec deux doigts d'une main, pendant que de l'autre on retire la cannule, en lui faiſant faire un demi-tour.

Le panſement de cette opération eſt fort ſimple. On applique ſur la piquure une petite compreſſe, comme pour une ſaignée; on la trempe dans du vin tiede, ou de l'eau-de-vie, on enveloppe les bourſes avec une autre compreſſe qu'on ſoutient par le bandage appellé *ſuſpenſoire*. *V.* SUSPENSOIRE. Cette cure n'eſt que palliative, parce qu'on eſt obligé de répéter cette opération lorſque la poche s'eſt de nouveau remplie d'eau, ce qui ſe fait en plus ou moins de temps dans les différens ſujets: j'ai vu que cela alloit ordinairement à ſix ou huit mois.

La cure radicale conſiſte à procurer l'évacuation de l'humeur épanchée, & à emporter le ſac qui la contenoit. Pour y parvenir, on recommande l'uſage du ſéton, ou des cauſtiques, ou de l'inſtrument tranchant; & quoique chacun de ces moyens ne ſoit pas toujours également bon, il y a cependant des circonſtances où l'un peut avec raiſon être préféré à l'autre. Le ſéton réuſſit très-bien dans les *hydroceles* formées depuis peu dans la tunique vaginale du cordon ſpermatique. L'ouverture de la tumeur, ſuivant ſa longueur, ſuffit pour guérir les *hydroceles* qui ne ſont point anciennes, parce que l'écoulement de l'humeur fait affaiſſer les cellules; le ſéton qu'on peut faire paſſer par le centre de la tumeur, produit un dégorgement ſuppuratoire; on ſe ſert enſuite du baume de ſoufre, dont la vertu deſſiccative acheve de reſſerrer les follicules du tiſſu cellulaire, & guérit radicalement. Mais la ſimple inciſion, ni le ſéton ne peuvent être regardés comme des moyens ſuffiſans, ſi la tumeur eſt ancienne, & qu'elle ait acquis un certain volume, car en retranchant un peu des tégumens émincés, on abrégeroit la cure; on eſt obligé, après l'inciſion des tégumens, de ſcarifier les cellules engorgées, & on en détacheroit des portions pour les enlever, ayant bien ſoin de ménager le cordon ſpermatique.

Lorſque l'eau eſt contenue dans une grande & unique cavité, ſoit qu'elle ait ſon ſiege dans la tunique vaginale du cordon, ou dans celle du teſticule, le procédé opératoire eſt le même: il s'agit d'ouvrir la tumeur dans toute ſa longueur, & de faire ſuppurer le ſac. Il y a des praticiens qui préferent les cauſtiques à l'inſtrument tranchant pour faire l'ouverture, parce qu'ils produiſent plus promptement la ſuppuration, & que l'inciſion attire ſouvent des inflammations fâcheuſes.

Pour éviter une grande partie des inconvéniens qui peuvent venir de l'uſage des cauſtiques ou de l'inciſion, M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, profeſſeur d'anatomie & de chirurgie en la royale univerſité de Turin, a propoſé dans *les mémoires de l'académie royale de Paris*, dont il eſt aſſocié, une méthode particuliere d'opérer dans l'*hydrocele*. Il commence la cure par évacuer l'eau au moyen de la ponction avec le trocart. Il fomente pendant quelques jours le ſcrotum avec des remedes fortifians, & le ſoutient avec le ſuſpenſoire, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit fait un nouvel amas d'une petite quantité d'eau; alors il a recours deux ou trois fois à la ponction, ſans attendre que la tumeur ſoit portée à ſon ancien volume: puis il fait l'inciſion. Par cette méthode, la crainte de la gangrene ou de

l'hémorrhagie eſt bien moindre ; les parties qui ſe ſont rapprochées, & qu'on a fortifiées, ſont plus ſuſceptibles de l'effet des médicamens, & l'on excite plus promptement & avec plus de facilité une ſuppuration louable.

Lorſque l'*hydrocele* eſt formée par la maladie du teſticule, il faut procéder tout de ſuite à l'extirpation du teſticule dur, carcinomateux ou fongueux. S'il étoit ſimplement abcédé, il ſuffiroit d'en faire l'ouverture, & par des panſemens méthodiques on pourroit parvenir à le conſerver. On peut auſſi dans l'*hydro-varicocele*, emporter avec la précaution des ligatures, les varices du corps pampiniforme, en laiſſant aſſez de vaiſſeaux pour le retour du ſang des teſticules & des bourſes.

La deſtruction du ſac eſt un objet bien important dans l'opération & dans la cure de l'*hydrocele*. Lorſqu'il a beaucoup de capacité, qu'il eſt épais & skirrheux, on doit en emporter une grande partie avec les tégumens. Ce qui reſte doit être détaché avec les doigts, ou avec une feuille de myrrhe, puis coupé. Si le ſac avoit dans quelques points des adhérences un peu trop fortes, il ne faudroit pas le tirer avec violence, mais le laiſſer pendant quelques jours : la ſuppuration qui ſe formera dans la ſubſtance celluleuſe, entre les reſtes du ſac & les tégumens, en favoriſera la ſéparation, ſur-tout ſi l'on a eu la précaution de faire ſur les portions reſtantes du ſac, des ſcarifications qui ſe touchent par leurs angles, afin que par quelques-uns d'eux, ces portions puiſſent être plus facilement détachées. Lorſque le ſac eſt détruit, il ne s'agit plus que de tendre à la conſolidation de la plaie. *Voyez* PLAIE, ULCERE, & *le mot* INCARNATION, *Chirurg.* (Y)

HYDROCÉPHALE, *terme de Chirurg.* tumeur aqueuſe, ou hydropiſie de la tête. Ætius a parlé de cette maladie dans un grand détail. On en fait de pluſieurs eſpeces, eu égard à la ſituation des eaux. On en admet d'abord une externe ſous les tégumens ; c'eſt à proprement parler l'œdeme du cuir chevelu, & cette maladie ne peut être compriſe ſous le nom d'*hydrocéphale*. Il y en a trois eſpeces différentes ſuivant les auteurs. Dans la premiere, les eaux ſont épanchées entre le crâne & la dure-mere ; dans la ſeconde, la collection eſt entre la dure-mere & la pie-mere ; & la troiſieme, qui eſt probablement la ſeule qui exiſte dans la nature, & qui ſoit prouvée par des obſervations poſitives, eſt l'augmentation contre nature des eaux qui ſont naturellement dans les ventricules du cerveau. Les enfans ſont ſujets à l'*hydrocéphale* dès le ſein de leur mere ; & le volume exceſſif de la tête par cette cauſe, a ſouvent rendu les accouchemens laborieux, au point d'exiger que l'accoucheur force la fontanelle avec le doigt, pour procurer l'affaiſſement des parois du crâne par l'écoulement de l'humeur épanchée. L'*hydrocéphale* peut venir à la ſuite des coups ou chûtes qui occaſionent une commotion dans le cerveau, par laquelle la ſtructure en eſt dérangée, de façon que les humidités exhalantes ne ſont pas réſorbées. L'*hydrocéphale* ſe manifeſte quelquefois après les douleurs de dents, les affections convulſives & vermineuſes des enfans. Cette maladie arrive auſſi à ceux qui ont quelque vice de la lymphe, & des obſtructions aux glandes conglobées : en général, cette maladie eſt particuliere aux enfans. Dans les adultes, les ſutures ſerrées ne permettent pas la diſtenſion des os du crâne.

Il y a des ſignes qui accompagnent cette maladie depuis ſon commencement juſqu'à ſon plus funeſte degré. Ceux qui commencent d'en être attaqués, ont la tête lourde, l'aſſoupiſſement ſe manifeſte par degrés, & devient plus fort à meſure que l'épanchement augmente ; les enfans ſont foibles, languiſſans, triſtes & pâles. Ils ont l'œil morne, la prunelle dilatée, les ſutures écartées ; les os s'émincent, deviennent mous ; la tête groſſit, devient monſtrueuſe & d'un poids inſupportable ; les convulſions tourmentent les malades, & ſi la tête vient à crever, le malade meurt peu de temps après.

On peut voir par cette terminaiſon quel jugement on doit porter ſur l'opération que quelques-uns propoſent pour évacuer les eaux qui forment l'*hydrocéphale*. Les déſordres primitifs du cerveau, dont le skirrhe eſt ſouvent une cauſe de l'épanchement, ou la deſtruction conſécutive des organes contenus dans le crâne, ne laiſſent aucune

reſſource. On pourroit, par des remedes hydragogues, détourner l'humeur dans ſa formation, ſi on pouvoit connoître à temps l'*hydrocéphale* dans ſon principe; mais lorſqu'elle eſt confirmée & connue par les ſignes ſenſibles, le déſordre eſt porté trop loin pour oſer riſquer une opération, qui abrégeroit infailliblement les jours du malade.

HYDROCHOOS, ſ. m. (*Aſtronom.*) conſtellation qu'on nomme en latin *aquarius*, & en françois le *verſeau*. C'eſt un des douze ſignes du zodiaque, qui eſt compoſé de trente étoiles en tout, & le ſoleil y entre au mois de janvier. Il tire ſon nom grec & latin, de ce qu'il eſt ordinairement pluvieux en Grece & en Italie : ſon nom françois répond à la même idée, mais *voyez* VERSEAU. (*D. J.*)

HYDROCOLITE, ſ. m. (*Bot.*) écuelle d'eau. Genre de plante à fleur, en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice, qui devient un fruit compoſé de deux ſemences plates, & formées en demi-cercle. *Tournefort, Inſt. rei herb. V.* PLANTE. (*I*)

HYDROCOTILE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante qui pouſſe pluſieurs petites tiges grêles, ſarmenteuſes, & s'attachant à la terre. Sa feuille eſt ronde, creuſe, portée ſur une petite queue; ſa fleur petite a cinq feuilles blanches, diſpoſées en roſe; le fruit qui lui ſuccede compoſé de deux graines fort applaties, & ſemi-circulaires; ſa racine fibreuſe. Elle croît dans les marais, elle eſt un peu âcre au goût; elle a la qualité apéritive, déterſive, & vulnéraire. M. Tournefort la nomma *hydrocotile*, de ὕδωρ, *eau*, & de κοτυλη, *cavité*, parce que ſa feuille creuſe eſt propre à ramaſſer l'eau.

HYDRODYNAMIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. Entendement. Raiſon. Philoſophie ou Science. Science de la nature. Mathématique. Mathématiques mixtes. Méchaniques. Hydrodynamique.*) eſt proprement la dynamique des fluides, c'eſt-à-dire, la ſcience qui enſeigne les loix de leur mouvement. Ainſi, on voit que l'*hydrodynamique* ne differe point, quant à l'objet, de la ſcience qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore très-ſouvent *hydraulique*. *Voyez* HYDRAULIQUE.

On appelle *dynamique*, comme nous l'avons dit à ce mot, la partie de la méchanique qui enſeigne à déterminer les mouvemens d'un ſyſtême de corps qui agiſſent de quelque maniere que ce ſoit, les uns ſur les autres. Or, tout fluide eſt un compoſé de particules faciles à ſe mouvoir, & qui ſont liées entr'elles de maniere qu'elles alterent & changent réciproquement leurs mouvemens. Ainſi l'hydraulique & l'hydroſtatique, eſt la vraie *dynamique* des fluides.

Il paroît que le premier qui ſe ſoit ſervi de ce terme, eſt M. Daniel Bernouilli, qui a donné ce titre à ſon Traité du mouvement des fluides, imprimé à Strasbourg en 1738. Si le titre étoit nouveau, il faut avouer que l'ouvrage l'étoit auſſi. M. Daniel Bernouilli paroît être le premier qui ait réduit les loix du mouvement des fluides à des principes ſûrs & non arbitraires, ce qu'aucun des auteurs d'hydraulique n'avoit fait avant lui. Le même auteur avoit déja donné en 1727, dans *les mémoires de l'académie de Pétersbourg*, un eſſai de ſa nouvelle théorie. On n'attend pas de nous que nous en donnions ici un extrait; nous nous contenterons de dire qu'il ſe ſert principalement du principe de la conſervation des forces vives, reconnu aujourd'hui pour vrai par tous les méchaniciens, & dont on fait un uſage ſi fréquent dans la dynamique, depuis qu'il a été découvert par M. Huyghens ſous un autre nom. M. Jean Bernouilli a donné une hydraulique, dans laquelle il ſe propoſe le même objet que M. Daniel Bernouilli ſon fils; mais il prétend y employer des principes plus directs & plus lumineux que celui de la conſervation des forces vives; & on voit à la tête de cet ouvrage, une lettre de M. Euler à l'auteur, par laquelle M. Euler le félicite d'avoir trouvé les vrais principes de la ſcience qu'il traite. M. Maclaurin a auſſi donné dans ſon *traité des fluxions* un eſſai ſur le mouvement des fluides qui coulent dans des vaſes, & cet eſſai n'eſt autre choſe qu'une extenſion de la théorie de M. Newton, que cet auteur a perfectionnée. Enfin le dernier ouvrage qui ait paru ſur cette matiere, eſt celui que j'ai donné en 1744, ſous le titre de *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*; j'aurois pu donner

à cet ouvrage le titre d'*hydrodynamique*, puiſque c'eſt une ſuite du traité de dynamique que j'avois publié en 1743. Mon objet, dans ce livre, a été de réduire les loix de l'équilibre & du mouvement des fluides au plus petit nombre poſſible, & de déterminer par un ſeul principe général, fort ſimple, tout ce qui concerne le mouvement des corps fluides. J'y examine les théories données par M. Bernouilli & par M. Maclaurin, & je crois y avoir montré des difficultés & de l'obſcurité. Je crois auſſi avoir prouvé que dans certaines occaſions, M. Daniel Bernouilli a employé le principe des forces vives dans des cas où il n'auroit pas dû en faire uſage. J'ajoute que ce grand géometre a d'ailleurs employé ce principe ſans le démontrer, ou plutôt que la démonſtration qu'il en donne n'eſt point ſatisfaiſante; mais cela n'empêche pas que je ne rende avec tous les ſavans, la juſtice due au mérite de cet ouvrage. Je traite auſſi dans ce même livre de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, de la réfraction, ou du mouvement d'un corps qui s'enfonce dans un fluide, & enfin des loix du mouvement des fluides qui ſe meuvent en tourbillon.

Comme nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales loix du mouvement des fluides, nous y renverrons ceux de nos lecteurs, qui voudront s'inſtruire des principales loix de l'*hydrodynamique*. Nous ajouterons ſeulement ici quelques réflexions qui n'ont point été données dans cet article FLUIDES, & qui lui ſerviront comme de complément.

La premiere de ces réflexions aura pour objet la contraction de la veine d'eau qui ſort d'un vaſe. M. Newton a obſervé le premier que l'eau qui ſortoit d'un vaſe, n'en ſortoit pas ſous une forme cylindrique, mais ſous une forme de cône tronqué, qui va en ſe retréciſſant depuis la ſortie du vaſe. M. Daniel Bernouilli ajoute à cette obſervation (*voyez* ſon *hydrodynamique, ſect. 4*), que quand les eaux ſortent, non par un ſimple trou, mais par un tuyau, la veine ſe contracte, ſi les parois du tuyau ſont convergentes, & ſe dilate ſi ces parois ſont divergentes. La raiſon en eſt aſſez facile à appercevoir, c'eſt que l'eau dans ſa direction, au ſortir du tuyau, ſuit pendant quelque temps la direction des parois du tuyau, le long deſquelles elle a coulé. Cette contraction & dilatation de la veine d'eau ſe varie donc ſuivant les différens cas, ce qui fait qu'il eſt très-difficile de déterminer exactement le temps qu'un vaſe met à ſe vuider, même quand on connoîtroit exactement la vîteſſe de l'eau au ſortir du vaſe. Car il eſt encore néceſſaire de connoître la figure de la veine d'eau, qu'on ne peut pas ſuppoſer cylindrique, & dont on ne peut pas ſuppoſer par conſéquent que les parties ſe meuvent avec une égale vîteſſe, puiſque la vîteſſe eſt en raiſon inverſe de la largeur de la veine.

A l'occaſion de cette veine d'eau, nous dirons un mot de la cataracte de M. Newton. Ce grand géometre prétend dans le *ſecond livre de ſes principes*, que l'eau qui ſort d'un vaſe cylindrique par un trou fait à la baſe de ce vaſe, en ſort en formant depuis la partie ſupérieure du vaſe juſqu'au trou, une eſpece de cataracte ou de veine qui va en ſe retréciſſant, & dont la largeur à chaque endroit eſt en raiſon inverſe de la vîteſſe de l'eau, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe de la racine quarrée de la diſtance de cet endroit à la ſurface ſupérieure de l'eau; de maniere que cette cataracte eſt une eſpece d'hyperbole du ſecond genre, dans laquelle les quarrés des ordonnées ſont comme les abſciſſes. M. Jean Bernouilli dans ſon hydraulique (*voyez le tome IV de ſes œuvres*) a très-bien prouvé l'impoſſibilité d'une pareille cataracte, parce que la partie du fluide qui ſeroit hors de cette cataracte ſeroit ſtagnante, & par conſéquent agiroit par ſa peſanteur pour détruire cette cataracte, dans laquelle le fluide n'auroit aucune preſſion. *V.* un plus grand détail dans l'ouvrage cité.

Ma ſeconde obſervation aura pour objet la preſſion des fluides en mouvement. J'ai donné dans mon *Traité des fluides* en 1744, une méthode directe pour déterminer cette preſſion, & j'ai expliqué au *mot* FLUIDE, en quoi conſiſte cette méthode. Or il y a des cas où la formule qui exprime cette preſſion devient négative, & j'ai prétendu que dans ces cas, la preſſion ne doit pas ſe changer en *ſuccion*, comme le dit M. Daniel Bernouilli, c'eſt-à-dire que les parois

du canal ne doivent pas être preſſées de dehors en dedans, mais qu'elles le ſont toujours de dedans en dehors. *Voyez l'article cxlix de mon ouvrage.* En vain m'objecteroit-on les expériences par leſquelles M. Bernouilli a prétendu confirmer ſa théorie ; ces expériences prouvent ſeulement ce que je n'ai jamais nié, & ce qui eſt évident par ſoi-même, que quand la preſſion du fluide eſt négative, la preſſion totale de l'air & du fluide ſur les parties intérieures du canal, eſt moins grande que celle qui eſt exercée par l'air ſeul ſur les parties extérieures du même canal. Or, dans toute ma théorie du mouvement des fluides, j'ai fait abſtraction de la preſſion de l'air, à l'exemple de tous les auteurs d'hydraulique ; & j'avois jugé que M. Bernouilli en faiſoit abſtraction lui-même en cet endroit, ainſi que dans tout le cours de ſon ouvrage. Si M. Bernouilli en diſant, p. 264 de ſon hydrodynamique, *preſſio in ſuccionem mutatur, id eſt, latera canalis introrſum premuntur*, eût ajouté ces trois mots, *ab aere circumambiente*, nous étions pleinement d'accord, & je ne lui aurois fait ſur cet article aucune objection ; mais il ſemble qu'il ait cherché à éloigner cette idée par la maniere dont il explique immédiatement après cette preſſion changée en ſuccion ; *tunc autem*, dit-il (c'eſt-à-dire, dans le cas où la preſſion eſt négative) *res ità conſideranda eſt, acſi loco columnæ aqueæ ſuperincumbentis, & in equilibrio poſitæ cum aquâ præterfluente, ſit columna aquea appenſa, cujus niſus deſcendendi impediatur ab attractione aquæ præterfluentis.*

En effet, ce n'eſt point par l'attraction de l'eau qui coule dans le fluide que cette colonne eſt ſoutenue, mais par la preſſion de l'air inférieur, laquelle, dans le cas dont il s'agit, ſe trouve égale à la preſſion que l'air ſupérieur exerce ſur la ſurface du fluide qui coule. Il paroît donc que M. Bernouilli ne s'eſt pas ſuffiſamment expliqué ſur ce qu'il appelle *la preſſion changée en ſuccion :* mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que toute la théorie que j'ai établie eſt exactement vraie, en faiſant abſtraction, comme je l'ai ſuppoſé, de la preſſion de l'air environnant. C'eſt ce qui fait dire à M. Euler, dans une lettre du 29 décembre 1746 : *Je crois que vos raiſons ſont auſſi-bien fondées que celles de M. Bernouilli, & que c'eſt une circonſtance étrangere, à laquelle il faut attribuer l'effet de la ſuccion .... Si le tuyau étoit ſitué dans un eſpace vuide d'air, il n'y a aucun doute que l'eau ne perdit ſa continuité (lorſque la preſſion eſt négative) comme vous prétendez. Votre théorie ſera donc vraie dans le cas où le tuyau eſt placé dans un eſpace vuide d'air ; & celle de M. Bernouilli l'eſt également quand le tuyau ſe trouve en plein air.*

Au reſte, quand on conſidere le tuyau en plein air, la théorie de M. Bernouilli demande encore, ce me ſemble, quelque modification. Car lorſque le fluide deſcend pour ſortir du vaſe, l'air qui environne ce vaſe de toutes parts n'eſt pas en repos, puiſque l'air deſcend dans le tuyau à meſure que le fluide s'abaiſſe ; ce qui ne peut ſe faire, ſans qu'il y ait du mouvement dans tout l'air environnant ; ainſi la preſſion de l'air ſur le tuyau, tant extérieurement qu'intérieurement, ne doit pas être la même que ſi l'air étoit en repos ; pour déterminer cette preſſion, il faudroit connoître le mouvement de l'air environnant ; & c'eſt ce qui paroît très-difficile. Ne pourra-t-il donc pas y avoir des cas où la preſſion de l'air ſur la ſurface extérieure du tuyau ne ſoit pas plus grande, ou même ſoit plus petite que la preſſion ſur la ſurface intérieure ; auquel cas, les parois du tuyau ne ſeroient pas preſſées de dehors en dedans, par l'air qui environne le tuyau, quoique la preſſion du fluide qui coule dans le tuyau fût négative ? Il paroît donc que le meilleur parti à prendre dans la théorie de la preſſion des fluides qui ſont en mouvement, eſt de faire abſtraction de l'air qui environne le tuyau. C'eſt auſſi le parti que j'ai pris.

Enfin, ma derniere obſervation aura pour objet l'application du calcul au mouvement des fluides. J'ai donné dans le chapitre VIII de mon *eſſai ſur la réſiſtance des fluides* en 1752, une méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Cette méthode a cet avantage qu'elle ne ſuppoſe abſolument aucune hypotheſe, & qu'elle eſt en même temps aſſez ſimple ; mais je n'ai donné dans ce chapitre qu'un eſſai de cette méthode, très-analogue à celle que

j'ai employée dans le même ouvrage à la détermination de la réſiſtance des fluides. M. Euler, dans les *mémoires de l'acad. des ſcien. de Pruſſe, pour l'année 1755*, a donné une méthode fort ſemblable à celle-là, pour déterminer le mouvement des fluides, & paroît faire entendre que la mienne n'eſt pas générale. Je crois qu'il ſe trompe ſur ce point, & je me flatte d'avoir prouvé dans un écrit particulier, que je publierai à la premiere occaſion, que ma méthode eſt auſſi générale qu'on le peut deſirer, à moins qu'on ne ſuppoſe le fluide *indéfini* & ſans limites; ce qui n'a point lieu, & ne ſauroit avoir lieu dans la nature. Il eſt vrai que je n'ai traité du mouvement du fluide que dans un plan; mais il eſt ſi aiſé d'étendre la théorie que j'ai donnée au mouvement d'un fluide dans un ſolide, que je n'attache abſolument aucun mérite à cette généraliſation; & il me ſemble que M. Euler auroit dû rendre plus de juſtice à mon travail ſur ce ſujet, & convenir de l'utilité qu'il en avoit tirée. L'écrit que j'ai compoſé ſur ce ſujet n'étant pas de nature à pouvoir être inſéré dans l'Encyclopédie, je me contenterai de donner une légere idée de ce qu'il contient. Je ſuppoſe pour fixer les idées, le vaſe plein & vertical, & je nomme x les abſciſſes verticales & z les ordonnées horizontales; je démontre 1°. que la vîteſſe verticale doit être exprimée par θq, & l'horizontale par θp; θ étant une fonction du ſeul temps t écoulé depuis le commencement du mouvement, & q, p, des fonctions de x & de z. Ces fonctions de x & de z doivent être telles, 1°. que $p\,dz + q\,dx$ ſoit une différentielle complete: 2°. que $p\,dx - q\,dz$ en ſoit auſſi une; 3°. que lorſque $z = y$, c'eſt-à-dire, lorſque z devient égale à l'ordonnée de la courbe qui exprime la figure du vaſe, on ait $p\,dx - q\,dy = o$; c'eſt-à-dire, que $p\,dx - q\,dy = o$ ſoit l'équation de la courbe qui exprime la figure du vaſe. M. Euler paroît avoir cru qu'il étoit toujours poſſible que ces trois conditions euſſent lieu à la fois; je crois avoir démontré le contraire. Mais la démonſtration n'eſt pas de nature à pouvoir être rapportée ici.

Je donne enſuite une méthode pour trouver la fonction θ du temps t, & une méthode pour déterminer la courbe que la ſurface ſupérieure du fluide forme à chaque inſtant. L'équation de cette courbe eſt auſſi déterminée par différentes conditions qui doivent toutes s'accorder à donner la même courbe: ſi cet accord n'a pas lieu, le problême ne peut ſe réſoudre analytiquement. D'où il eſt aiſé de conclure qu'il y a bien peu de cas où l'on puiſſe trouver rigoureuſement par une méthode analytique le mouvement d'un fluide dans un vaſe. On peut donc s'en tenir, ce me ſemble, dans le plus grand nombre des cas à la méthode que j'ai donnée en 1744, dans mon *traité des fluides*, méthode qui donne des réſultats aſſez conformes à l'expérience, quoiqu'elle ne ſoit pas dans la rigueur mathématique.

Lorſque le fluide a une maſſe finie & un mouvement progreſſif, alors le temps t doit néceſſairement entrer dans l'expreſſion de ſa vîteſſe, & les conditions précédentes doivent néceſſairement avoir lieu. Il n'y a que le cas où le fluide ſe meut ſuivant une ligne qui rentre en elle-même, ſans être animé par aucune force accélératrice, dans lequel on puiſſe ſuppoſer que le temps t n'affecte point l'expreſſion de la vîteſſe. Dans ce cas on a toujours $p\,dx - q\,dz =$ à une différentielle complete; mais au lieu de l'autre condition $p\,dz + q\,dx$, égale à une différentielle complete, qui donneroit $\frac{dp}{dx} = \frac{dq}{dz}$, on a $d\left(\frac{dp}{dx}\right) = d\left(\frac{dq}{dz}\right)$.

Voilà le précis des loix du mouvement des fluides, telles qu'elles ſont expoſées dans l'écrit dont j'ai fait mention, & qui contient différentes autres recherches ſur le mouvement des fluides, dont il ſeroit trop long de parler ici.

A l'égard de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, laquelle fait une partie eſſentielle de l'*hydrodynamique*, voy. *les art.* FLUIDE, RÉSISTANCE. Voyez auſſi le *chap. j* du troiſieme livre de mon *traité des fluides*, & mon *eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, Paris 1752. *(O)*

HYDROGRAPHE, ſ. m. ſe dit d'une perſonne verſée dans l'hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. *(O)*

HYDROGRAPHIE, ſ. f. *(Ordre encycl. Entend. Raiſon. Phil.* ou *Scienc. Science de la nature. Mathém. Mathématiques mixtes Aſtronomie*

Aſtronomie géométrique, Géographie, Hydrographie.) C'eſt cette partie de la géographie qui conſidere la mer, en tant qu'elle eſt navigable. *Voy.* GÉOGRAPHIE. Ce mot eſt compoſé des mots grecs ὕδωρ, *aqua*, eau, & γράφω, *deſcribo*, je décris.

L'*hydrographie* enſeigne à conſtruire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les marées, les courans, les baies, les golfes, *&c.* comme auſſi les rochers, les bancs de ſable, les écueils, les promontoires, les havres, les diſtances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de remarquable tant ſur la mer que ſur les côtes.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un ſens plus étendu, pour ce que nous appellons l'*art de naviguer.*

Dans ce ſens, l'*hydrographie* comprend l'art de faire les cartes marines, la maniere de s'en ſervir, & généralement toutes les connoiſſances mathématiques néceſſaires pour voyager ſur mer le plus promptement & le plus ſûrement qu'il eſt poſſible. *Voyez* NAVIGATION, CARTES.

Les PP. Riccioli, Fournier, & Dechales, nous ont donné des traités d'*hydrographie.* Le P. Dechales qui avoit déja examiné cette matiere dans ſon *cours* de mathématiques, l'a traitée en 1677 dans un ouvrage exprès. M. Bouguer le pere ſuppléa à ce qui manquoit à cet ouvrage dans le *traité de navigation*, qu'il publia en 1698, & qui a été imprimé pluſieurs fois. M. Bouguer ſon fils, de l'académie royale des ſciences, a publié en 1753, un traité de navigation plus complet que tous les précédens, & qui contient la théorie & la pratique du pilotage; car le pilotage ne differe point à proprement parler de l'*hydrographie. Voyez* PILOTAGE. Nous renvoyons à ce dernier ouvrage les lecteurs qui voudront s'inſtruire de l'*hydrographie. (O)*

HYDROGRAPHIQUE, adject. qui a rapport à l'hydrographie. *V.* HYDROGRAPHIE. Cartes *hydrographiques*, ſont les mêmes qu'on appelle plus communément *cartes marines. Voyez* CARTE. *(O)*

HYDROLOGIE, ſub. fém. *(Hiſt. nat.)* c'eſt la partie de l'hiſtoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature & de leurs propriétés.

L'eau eſt toujours eſſentiellement la même; mais par les mouvemens perpétuels qui ſe paſſent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits, en ſe combinant avec d'autres ſubſtances avec qui elles ont de l'analogie, ſe modifient diverſement; elles acquierent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles-mêmes, & préſentent des phénomenes extraordinaires. On peut dire en général que nulle eau n'eſt parfaitement pure; elle eſt plus ou moins chargée de parties terreuſes, de parties ſalines, de parties ſulfureuſes & métalliques, *&c.* ce qui vient de la diſpoſition qu'elle a de diſſoudre preſque tous les corps de la nature. Toutes ces ſubſtances influent ſur ſa peſanteur, ſur ſa ſaveur, ſur ſon odeur, & même ſur ſa couleur; ces accidens varient en raiſon des proportions dans leſquelles ces matieres étrangeres ſe trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonſtances ont déterminé quelques naturaliſtes modernes à diſtribuer les eaux ſuivant un ordre ſyſtématique, & à en faire pluſieurs claſſes, fondés ſur les différentes ſubſtances auxquelles elles ſe trouvent jointes dans la nature. Pluſieurs auteurs avoient déja donné des deſcriptions des eaux tant en général qu'en particulier; & nous ne manquons point d'ouvrage qui nous parlent des eaux minérales que l'on rencontre en différens endroits du monde. Le célebre M. Wallerius, eſt le premier qui ait donné une diviſion méthodique des eaux, dans ſon *hydrologie*, dont la traduction françoiſe ſe trouve à la ſuite de ſa *minéralogie*, qui a paru à Paris en 1753. Cet habile phyſicien diviſe les eaux en deux claſſes générales, qui ſont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales; il ſubdiviſe les premieres en eaux du ciel & en eaux de la terre; & les ſecondes en eaux minérales froides & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel ſont de différens genres; il y en a de fluides, telle que l'eau de pluie, de ſolides ou de gelées, telle que la neige. Parmi les eaux terreſtres ſont les eaux coulantes, les eaux ſtagnantes, l'eau de la mer, la glace. Les eaux minérales ſont ou ſpiritueuſes, ou groſſieres, ou acidules, ou thermales.

A cette diſtribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou

supplément dans lequel il donne une division des eaux étrangeres, c'est-à-dire, de celles qui se trouvent dans les minéraux, les plantes & les animaux ; il les divise en naturelles & en artificielles. Sous ces dernieres, il comprend toutes les liqueurs que l'art sait tirer des différentes substances de la nature.

Depuis M. Wallerius nous avons encore une nouvelle *hydrologie;* elle a été publiée en 1758 par M. Frédéric-Auguste Cartheuser, sous le titre de *rudimenta hydrologiæ systematicæ*, & est imprimée à Francfort-sur-l'Oder. Cet auteur divise toutes les eaux en insipides & en sapides, c'est-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premieres ; savoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou sucs lapidifiques. Il subdivise les eaux qui ont de la saveur, 1°. en eaux alkalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, ou qui contiennent du sel marin, 4°. en eaux martiales, ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuses, 6°. en eaux sulfureuses, 7°. en eaux bitumineuses, 8°. en eaux savonneuses, auxquelles il joint les eaux alumineuses.

Telles sont les divisions systématiques des eaux que l'on nous a données jusqu'à présent, ainsi que toutes les méthodes : elles sont sujettes à un grand nombre d'objections; cependant elles ont l'avantage de guider la mémoire de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire naturelle.

Article nouveau sur le même objet.

L'*hydrologie* est une partie importante de l'histoire naturelle : c'est la science qui nous fait connoître les eaux naturelles, leurs différences & leurs rapports, leurs qualités & leurs usages. Le géographe, ou l'hydrographe, considere les eaux, eu égard à leur position sur le globe de la terre.

Le physicien considere leur nature & la cause de leurs propriétés, l'origine des sources, & celle des météores aqueux, la cause de la circulation des eaux, & celle du flux & du reflux de la mer ; enfin il cherche à expliquer tous les phénomenes qui naissent de la nature des eaux.

Le naturaliste se bornant aux observations & aux faits, décrit les diverses especes d'eaux, leur nature, leur mouvement, leurs qualités & la maniere de les reconnoître & d'en faire usage. Telle est l'idée que nous devons nous former de l'*hydrologie*, dont Cartheuser & Wallerius, ensuite Valmont de Bomare, & Monnet, après ce savant Suédois, ont essayé de tracer un système élémentaire. Mais tous ces ouvrages ne sont rien moins que complets, pour donner une idée de l'*hydrologie*.

L'*hydrologie*, considérée dans le point de vue le plus étendu, embrasse plusieurs objets que ces auteurs n'y ont point fait entrer. Nous allons donner une esquisse de cette science, telle que nous l'envisageons, & que nous souhaiterions que quelque savant entreprît d'en développer toutes les parties.

I. *Idées générales sur l'eau.* L'eau est un corps transparent, fluide à un degré de chaleur au dessus du terme de glace, volatil, rarescible, expansible, inodore, qui s'attache aux autres corps qu'il mouille. *Voyez* EAU. Son expansibilité peut lui faire occuper un espace quatorze mille fois plus grand que celui qu'elle occupoit dans son état naturel ; alors elle acquiert, par le moyen de l'air, une force étonnante, qui a fait imaginer les pompes à feu.

Toutes les eaux peuvent être échauffées, mais dans un vaisseau ouvert, point au delà du degré 80 du thermometre de Réaumur. Dès ce terme, & bien au dessous, elles s'élevent en vapeurs.

L'eau est quatorze fois moins pesante que le mercure ; & elle pese huit cents quarante à cinquante fois plus que l'air : cependant elle se volatilise au point d'être soutenue par l'air même. En vertu de ces propriétés, elle pénetre l'air, la terre & les corps les plus durs : par-là elle contribue à la formation, à la production, & à la conservation de tout dans la nature. *Voyez* la *théologie de l'eau*, par J. A. Fabricius, traduction françoise, la Haye 1741.

Lorsque l'eau cesse d'éprouver le degré de chaleur nécessaire, pour la tenir dans un état de fluidité, elle se fige.

La disposition des parties de l'eau qui se congele étant libre, ses parties intégrantes prennent un arrangement régulier en aiguilles, qui s'implantent les unes sur les autres, en formant des angles de 60 & de 120 degrés.

L'eau n'est point sensiblement compres-

fible ; enfermée dans un globe de métal, mais ſous un preſſoir, elle ſort au travers des pores du métal, plutôt que de ſe laiſſer comprimer.

Plus les corps ſont volatils, moindre eſt le degré de chaleur qu'ils peuvent recevoir ou retenir à l'air libre, & réciproquement. Ainſi ce degré de chaleur eſt en raiſon inverſe de leur volatilité, & en raiſon directe de leur fixité.

Par cette raiſon, la chaleur de l'eau bouillante, dans un vaſe découvert, eſt moindre que celle de l'huile ou de la cire bouillante, ou du métal fondu. L'eau ſe laiſſe pénétrer par le feu, qui s'envole avec les vapeurs aqueuſes.

Delà vient que l'eau contenue dans un vaſe fermé, expoſée à un feu plus violent que celui qu'elle comporte, a tant de force & fait de ſi violentes exploſions.

L'eau pure eſt inaltérable & indeſtructible, à ce qu'il paroît. Les diſtillations les plus ſouvent réitérées, n'en ſauroient décompoſer les parties primitives.

Si l'eau entre dans la compoſition de pluſieurs corps, elle ſe combine & ſe mêle auſſi avec pluſieurs matieres : avec les ſels & les huiles, avec les terres calcaires & gypſeuſes, avec toutes les matieres végétales & animales. Elle altere tous les métaux imparfaits, en convertiſſant leur ſurface en rouille : delà naiſſent diverſes ſortes de foſſiles.

Tous les ſels & tous les eſprits ardens ſe diſſolvent dans l'eau, avec plus ou moins de facilité. Il en eſt ainſi des ſavons qui ſont compoſés de matieres huileuſes, mêlées avec des ſels. Les parties muqueuſes, gommeuſes, mucilagineuſes, gélatineuſes, ſont encore diſſoutes par l'eau.

On comprend delà qu'il ne ſauroit y avoir d'eau parfaitement pure & homogene. Les plus pures ſont, par leur nature, celles qui ont coulé long-temps ſur des ſables & d'autres matieres vitrifiables, qui ſe laiſſent le moins attaquer par l'eau ; & celles qui ont été diſtillées avec les précautions requiſes. Après celles-là ce ſont les eaux de pluie, qui tombent ſans orage, quand il a déja plu ou neigé un certain temps.

Toutes les eaux qui coulent au travers des terres calcaires, ou des matieres gypſeuſes, ſéléniteuſes, ſur des couches d'ochres, qui ſéjournent ſur des pyrites, dans des mines de métaux imparfaits, qui paſſent ſur des matieres ſalines, ſont néceſſairement mêlées de matieres hétérogenes qu'elles ont entraînées en diſſolution, & quelquefois juſqu'à ſaturation. Il étoit néceſſaire de rappeller ces idées générales ſur la nature & les propriétés de l'eau.

II. *Eſpeces d'eaux.* Après ces obſervations générales, voyons quelles ſont les eſpeces d'eaux ſur notre globe & leurs caracteres. L'*hydrologie* en diſtingue en général de deux ſortes : des *eaux communes*, qui ne renferment pas des matieres hétérogenes, d'une maniere ſenſible & propre à altérer beaucoup leur ſimplicité ou leur qualité : des *eaux compoſées*, qui tiennent quelques matieres étrangeres en diſſolution, ou combinées avec elles, en aſſez grande quantité pour que leur préſence & leurs effets ſoient ſenſibles.

On a auſſi diſtingué les eaux en *eaux du ciel*, *eaux amaſſées ſur la ſurface :* comme la mer, les lacs, les étangs, *&c. eaux courantes ſur la ſurface :* comme fleuves, rivieres, ruiſſeaux, *&c. eaux ſouterreines* & *ſources* diverſes qui en ſortent. Mais nous ſuivrons la premiere diviſion qui eſt plus ſimple.

III. *Eaux communes.* Les eaux communes peuvent être enviſagées, par rapport à l'air, d'où elles tombent ſous différentes formes ; & par rapport à la terre qui les reçoit, où elles s'amaſſent ou coulent.

L'eau tombe du ciel en groſſe ou petite pluie, ou en bruine, ou en roſée, ou en brouillard. En général cette eau ſe corrompt aiſément dans le repos : elle eſt reçue dans les baſſins des mers, des lacs, des étangs, des mares, ou ſur la terre, d'où naiſſent des ſources, des ruiſſeaux, des rivieres, ou des fleuves.

L'eau qui pénetre la terre ſert à la végétation de tout ce qu'elle produit, ou bien elle ſe raſſemble dans des grottes, des cavernes, ou des réſervoirs intérieurs, qui, à leur tour, ſervent à former ou entretenir les ſources qui en ſortent.

Lorſque le froid de l'athmoſphere eſt aux environs du terme de glace, à la hauteur où ſe trouvent les nuages, l'eau du ciel,

perdant sa fluidité, tombe en givre, ou en gelée blanche, ou en grêle, ou en neige composée de flocons rayonnés, ou hérissés, triangulaires, quadrangulaires, pentangulaires, ou sexangulaires, selon les circonstances ou les causes qui ont influé dans la congélation.

Celse a déja remarqué que l'eau la plus légere étoit celle de pluie; après celle-là, celle des sources sur sable; ensuite celle des rivieres & des lacs, celle des puits, celle des glaces & des neiges, celle des étangs; la plus pesante est celle des marais. La différence de la plus légere à la plus pesante, est de 70 à 73.

La grêle tombe en grains ou en masses dures & compactes, formées de cristaux fort irréguliers, ou anguleux, en noyaux, ou de forme concave. Souvent, dans la chûte, le mouvement & le frottement les arrondissent.

Les eaux communes terrestres, ou qui sont sur la terre, ou dedans, peuvent encore être distinguées à plusieurs égards. Il en est de vives qu'on nomme *eaux de roche*, parce qu'elles sortent souvent d'une source à travers un roc, ou couverte d'un rocher. Cette eau est d'ordinaire la plus légere: le pié cube de Paris pese 70 livres: elle bout plus promptement sur le feu, & elle se refroidit plus vîte: elle dissout bien le savon, qui y fait écume facilement: les légumes s'y cuisent aussi plus promptement: elle est plus propre à pêtrir la farine pour le pain: en coulant sur la terre qu'elle arrose, elle y produit une belle herbe verte: on voit naître, où elle s'arrête, du cresson de fontaine: c'est aussi la meilleure pour arroser les prés: les pierres sur lesquelles elle coule, deviennent ordinairement grasses au toucher.

Il est aussi des eaux de sources qui coulent périodiquement dans certaines saisons ou dans certaines heures de la journée: ce qui vient de la fonte périodique des glaces & des neiges en certains temps de l'année & à certaines heures du jour, ou de la structure des réservoirs & des canaux, & en certains lieux, du mouvement périodique des eaux de la mer.

Les eaux des puits naturels, sont des sources dans les terreins bas, sur un banc de glaise qui soutient un lit de sable. Au milieu même des marais, on trouve quelquefois des puits pareils, dont l'eau est aussi pure que les eaux de source. Les puits artificiels, pour être bons, doivent être creusés au dessous du niveau des eaux environnantes, être revêtus de pierres jusqu'au fond, couverts: & plus on emploie de cette eau, meilleure elle devient.

Les eaux des rivieres & des ruisseaux, qui coulent sur du sable, ou du gravier vitrifiable, sont toujours très-bonnes à boire. Elles sont plus poissonneuses, mais plus pesantes, quand elles coulent sur un fond d'argille ou de limon; indigestes, lorsqu'elles coulent sur des pierres purement calcaires, ou séléniteuses, ou tofeuses, ou sur des terres & des pierres minérales. Ce sont ces eaux séléniteuses, qui font naître ces goîtres que l'on voit aux habitans du Tirol, du Valais, & de quelques autres contrées. Ils devroient faire filtrer les eaux qu'ils boivent, ou les faire bouillir. Ces eaux mêlées de molécules tofeuses & calcaires, sont peu propres à arroser les près ou à blanchir les toiles. Les eaux des rivieres, qui coulent sur le sable, sont préférables pour tous ces usages.

Les eaux les plus mauvaises pour les hommes & pour les bêtes, même pour certains poissons, sont les eaux mortes, dormantes ou stagnantes; soit qu'elles viennent des pluies qui n'ont pas d'écoulement, & qui tombent sur un fond limonneux ou argilleux qui les retient; soit qu'elles s'amassent dans ces fonds par les débordemens des rivieres; soit enfin qu'elles soient au milieu des marais sans écoulemens. Ces eaux sont pesantes, disposées à la corruption, laissent beaucoup de sédiment, & peuvent quelquefois corrompre, dans les chaleurs de l'été, l'air des lieux circonvoisins. Tel est l'effet des marais Pontins, aux environs de Rome. Mais ces eaux sont les meilleures pour faire un bon mortier, & dans la teinture pour certaines couleurs, comme le bleu & le noir.

Les eaux des lacs ne different guere des eaux des rivieres, puisqu'ils sont formés d'ordinaire par une riviere qui y entre & qui en sort. Souvent même cette eau est meilleure que celle des rivieres, parce qu'elle a été battue; elle a déposé ce qu'elle avoit d'étranger, & par-là elle s'est purifiée.

IV. *Eaux compoſées.* Outre ces eaux communes, plus ou moins ſimples & pures, il y a des eaux compoſées qui ſont mêlées ou combinées avec quelque matiere étrangere, qu'elles tiennent ſuſpendues ou en diſſolution. La combinaiſon eſt d'autant plus parfaite, que la diſſolution eſt plus exacte; & cette diſſolution eſt d'autant plus exacte, que ces matieres diſſoutes ont plus d'affinité avec l'eau : comme les ochres, ou les précipités des métaux imparfaits, leur rouille, toutes les ſubſtances ſalines, les eſprits ardens, les eſprits recteurs des ſubſtances animales & végétales, les éthers vitrioliques, la partie la plus volatile des huiles & des bitumes, & d'autres ſemblables. Ces eaux compoſées ſont en général de deux genres : il y en a de froides; il y en a de chaudes, qu'on nomme *thermales.*

V. *Eau de la mer.* Parmi les eaux compoſées froides, celles des mers tiennent le premier rang, par leur maſſe énorme ſur la terre. Toutes ces eaux ont une ſaveur ſalée, plus ou moins âcre & amere; & cette âcreté & cette amertume ſont communément attribuées par les uns à un bitume combiné avec le ſel; par d'autres à un ſel de Glauber amer, & au ſel marin à baſe terreuſe, qui eſt âcre. En effet, les expériences ont appris qu'il y avoit dans ces eaux un ſel commun & marin, qui ſe cryſtalliſe en cubes, un ſel de Glauber, du ſel marin à baſe terreuſe & de la ſélénite. Tous les eſſais que l'on a faits juſques ici pour rendre potables les eaux de la mer, n'ont pas eu un grand ſuccès, & on n'a pu par aucune expérience facile en extraire le bitume que l'on y ſuppoſe, ou la matiere qui en rend la boiſſon ſi déſagréable.

Dans les pays chauds, où il ſe fait une plus grande évaporation, l'eau eſt aſſez ordinairement chargée de plus de ſel. La quantité de ſel commun ſoutenue va ordinairement de 3 à 4 pour cent, & l'eau ſaturée de ſel peut en ſoutenir, en diſſolution, à peu près le quart de ſon poids. *Voyez* Swedenbourg, *Miſcellan. p. 203.*

Le ſel commun eſt du nombre de ceux qui ſe ſoutiennent en quantité à peu près égale dans l'eau froide comme dans l'eau chaude, & c'eſt par l'évaporation que l'on peut extraire ce ſel, qui ſe cryſtalliſe.

Dans les provinces méridionales de France on fait évaporer l'eau de la mer par la chaleur du ſoleil d'été, de même qu'en Eſpagne & en Portugal. On creuſe pour cela des baſſins peu profonds, où l'on fait paſſer ſucceſſivement l'eau de la mer. Dans quelques provinces ſeptentrionales de France, on ramaſſe en quelques endroits le ſable humecté par l'eau de la mer; on le fait ſécher au ſoleil; on le lave dans une petite quantité d'eau pour diſſoudre le ſel attaché au ſable; on fait enſuite évaporer l'eau ſur le feu, dans des chaudieres de plomb. Dans le nord on fait geler l'eau de mer en certains lieux, dans des baſſins. La portion ſalée ne gele point. On la ſépare ainſi, & on la fait évaporer ſur le feu pour en obtenir le ſel.

Il reſte après ces manipulations ce que l'on nomme *eau-mere.* Si on la fait évaporer, on peut, par le refroidiſſement, en obtenir une portion de ſel de Glauber, qui étant mal cryſtalliſé, porte le nom de *ſel d'Epſon.* Enfin, dans ce qui reſte de l'eau de la mer, il n'y a preſque plus que du ſel marin à baſe terreuſe, dont on peut encore précipiter la terre par le moyen d'une leſſive alkaline : c'eſt ce que l'on appelle *magnéſie* du ſel commun. Un traité complet d'*hydrologie* pourroit apprendre les méthodes des divers pays pour toutes ces différentes opérations, que nous ne faiſons qu'indiquer rapidement. *Voyez* SEL, MER. Ce ſeroit une partie fort utile de l'haliologie.

VI. *Fontaines ſalées.* Dans l'eau des fontaines, des ſources ou des puits ſalés, on trouve à peu près les mêmes principes que dans celle de la mer. La compoſition eſt preſque la même, à l'exception des dépôts des poiſſons, des animaux & des plantes marines putréfiées & décompoſées. Il y a de ces fontaines qui tiennent juſqu'à 15 ou 16 pour cent de ſel commun, comme celle de Dieuſe en Lorraine. Celle de Salins, de Montmorrot, de Lons-le-Saunier en Franche-Comté; celle du Bévieux, dans le canton de Berne, varient & ſont beaucoup moins riches.

C'eſt par l'évaporation, ſur le feu, dans de grandes poëles de fer, que l'on fait cryſtalliſer ce ſel. Pour l'économie du bois on a imaginé des *bâtimens de graduation.* On

éleve l'eau par des pompes, on la fait retomber sur des fagots d'épine; l'eau douce s'évapore, & quand l'eau est chargée de 10, 12 à 14 pour cent, on la cuit. *Voyez* SEL COMMUN. On reconnoît ces eaux salées; si l'on en jette sur la dissolution d'argent, le métal se précipite aussi-tôt. Toutes les parties de l'haliologie entrent aussi dans un traité complet d'*hydrologie*, qui nous manque encore.

VII. *Eaux minérales.* Parmi les eaux mixtes ou composées, il faut aussi placer toutes les eaux minérales, dont l'histoire & la théorie font de même une partie essentielle de l'*hydrologie*. Toutes ces eaux contiennent en dissolution, en décomposition, ou en combinaison, quelque substance fossile ou minérale, qu'on peut quelquefois séparer par différentes méthodes. Ces eaux sont froides ou chaudes.

Dans la premiere classe il y a d'abord les eaux froides, ou spiritueuses, ou éthérées. Ces eaux sont légeres, pénétrantes: on y apperçoit des bulles qui montent à la surface. Cet esprit naît de la décomposition de quelque substance minérale; quelquefois c'est un acide vitriolique volatil, que l'on reconnoît, parce que l'eau noircit alors avec la teinture de noix de galle. Si cette eau verdit le sirop de violettes, il faut en conclure que cet esprit a quelque propriété alkaline. Il y a aussi une eau spiritueuse alkaline volatile urineuse, qui purge violemment. Telle est la source de Faul-Brunne, près de Francfort-sur-le-Mein, & celle de Lauchstadt. En général plus une eau est chargée d'air, plus elle est vive & légere.

Il y a des eaux minérales grossieres, qu'on nomme *eaux crues, eaux dures, eaux terreuses*. Cette eau est pesante, souvent trouble; elle forme des dépôts, des incrustations tofeuses, gypseuses, sélénitiques, des stalactites, des stalagmites. Telle est l'eau de Furstenbrunn, près de Iene en Saxe, celle de Tolfen, une source près de Montcherand, dans le canton de Berne & ailleurs. En mêlant un alkali fixe dans cette eau, il se précipite un dépôt blanc terreux. Souvent la partie calcaire de ces eaux verdit le sirop violat. Elles ne peuvent dissoudre le savon que difficilement, & elles sont nuisibles aux végétaux & aux animaux.

L'eau vitriolique de cémentation cuivreuse appartient aussi à la classe des eaux minérales froides. Telles sont celles de Neusol en Hongrie. Si l'on y jette un morceau de fer, il se précipite autant de cuivre, qu'il se dissout de fer, & par les loix de la combinaison le cuivre prend la place & la forme du morceau de fer. Ce n'est donc point une transformation, mais une substitution de parties.

Les eaux vitrioliques martiales sont communes; souvent elles tiennnent de l'ochre martial. On reconnoît ces eaux, parce qu'elles noirciſſent avec la teinture de noix de galle, avec celles des feuilles de chêne, celles de thé, de bois d'aulne, & d'autres plantes astringentes. Ces eaux sont médicinales, toniques ou désobstruantes. Il y en a dans presque tous les pays. Elles sont les plus utiles & les plus sûres dans l'usage. Mais elles varient par les mêlanges, les diverses combinaisons, & les doses des matieres minérales. Delà vient que les analyses varient si fort, & de la même source, en différens temps. Telles sont les eaux de Schwalbach, de Spa, de Bourbonne, de la Brevine dans le comté de Neufchâtel; mais toutes avec des qualités différentes. Celles de Radelberg, de Weisenburg, celles de Passy sont plus foibles, aussi-bien que celles de Forges & celles de Couvet & de Motier dans le comté de Neufchâtel.

Il y a encore des eaux vitrioliques de zinc. Elles ne changent point la couleur du sirop de violettes, & ne font point effervescence avec aucun acide; mais l'alkali fixe en précipite la terre de zinc, & cette eau donne une couleur jaune au cuivre rouge, de même que cette terre, mise en cémentation avec le cuivre, le rend aussi jaune.

Comme il n'y a que le cuivre, le fer & le zinc qui puissent être dissous par l'acide vitriolique peu concentré, il n'y a aussi que ces trois minéraux qui se précipitent en ochre, & qui puissent par conséquent se trouver dans les eaux minérales métalliques; & le fer étant le plus commun, les eaux ferrugineuses sont par cette raison les plus communes, comme aussi les plus salutaires.

On trouve encore des eaux alkalines, que l'on reconnoît par leur effervescence avec les acides & par la teinture en verd

qu'elles donnent au ſirop violat, ou à la teinture de tourneſol. Telles ſont les eaux de Seltz.

Les eaux bitumineuſes contiennent une ſubſtance graſſe & inflammable comme le naphte ou le bitume. Quelquefois il s'en éleve des vapeurs qui s'enflamment. On prétend qu'il y a une fontaine pareille près de Cracovie. Quelquefois une huile de pétrole ſurnage. On en trouve ainſi en Pologne le long des Krapacks. D'autres fois c'eſt un aſphalt, comme dans la mer Morte; ou un bitume altéré, comme dans la ſource de Neidelbad en Suiſſe. *Voyez* Scheuchzer, *Hydrogr. pag. 311.* Souvent le ſoufre eſt mêlé avec ces ſources: celles-ci ſont plus fréquentes.

Les eaux ſulfureuſes ſe reconnoiſſent par une odeur d'œufs pourris, ſur-tout par la propriété de noircir ou de jaunir l'argent. Le dépôt de ces ſources, après l'évaporation donne une flamme bleue, quand on brûle ce ſédiment. Telles ſont les eaux des bains d'Yverdon, mais peu chargées, & une multitude d'autres dans preſque tous les pays. Ces ſources blanchiſſent le linge & la laine.

Il y a auſſi des ſources acidules, dans différentes combinaiſons. Il en eſt de martiales vitrioliques, que l'infuſion de noix de galle rend de couleur pourpre ou noire. Leur ſédiment eſt un ochre jaune. Quelques-unes de ces eaux ſont volatiles; d'autres ſont alkalines, ce que l'on reconnoît par le verd qu'elles donnent au ſirop de violettes, & le rouge qu'elles communiquent à la teinture de tourneſol. Les eaux de Seltz, de Pirmont, de Wildung, de Swalbach, de Spa, approchent toutes de cette eſpece, avec quelques diverſités dans les mêlanges; de même que celles de Carbenſée & Buchenſée. D'autres ſources acidules tiennent un peu de bitume. Un alkali fixe paroît conſtituer ces eaux, qui tiennent toutes un ſel de chaux différemment mêlangé.

On a prétendu qu'il y avoit des eaux urineuſes & ammoniacales, qui étoient volatiles, parce qu'elles donnoient une teinture bleue à la diſſolution du cuivre dans l'acide nitreux, & qu'elles purgent violemment; mais ce ne ſont vraiſemblablement que des eaux vitrioliques cuivreuſes, chargées de peu de cuivre, avec quelques autres matieres combinées.

Il eſt encore des eaux qui contiennent un ſel neutre. Elles ne font effervescence ni avec les alkalis, ni avec les acides.

Les eaux ſavonneuſes ou ſmectites, comme celles de Plombieres, tiennent en diſſolution des ſoufres naturels, unis à des terres ſmectites, mais ſubtiles. Toutes ſont propres à blanchir le linge, & à dégraiſſer les étoffes. Pluſieurs tiennent auſſi un peu de quelques ſels en diſſolution.

Enfin il y a des eaux qui contiennent pluſieurs ſortes de ſels unis & combinés. Celles, par exemple, d'Epſom en Angleterre, & d'Egra en Boheme, ſont chargées de l'acide vitriolique, & de l'alkali de ſel marin. Il y a dans l'Oberland au canton de Berne, une petite ſource qui a quelque reſſemblance avec celle d'Epſom, & dont on tire auſſi un ſel purgatif.

VIII. *Eaux thermales.* Il y a encore des eaux minérales qui ſont chaudes ou thermales, comme celles de Plombieres, d'Aix en Savoie & d'Aix en Provence, de Bade en Suiſſe, des bains du Valais, & pluſieurs autres de différens pays. Cette chaleur a pluſieurs degrés depuis l'eau bouillante, comme à Aix en Savoie, ou à peu près, juſqu'au tempéré, comme celle d'Yverdon en Suiſſe. La chaleur de ces eaux vient de ce qu'elles coulent ſur des bancs de pierre à chaux ou de craie, comme à Bath en Angleterre; ſur des couches de charbons pyriteux, comme en divers endroits de l'Allemagne; ou ſur des lits de pyrite ſulfureux comme en Savoie; ou ſur des lits de terres de pyrite tombées en efflorescence; ou en vitrioliſation, ou enfin par le voiſinage des volcans, comme dans le royaume de Naples.

Il y a des eaux thermales qui contiennent peu de matieres hétérogenes, comme celles de Pfeffers en Suiſſe; d'autres ſont ſpiritueuſes, comme celles de Piſe; vitrioliques & martiales, qui teignent en noir l'infuſion légere de noix de galle, comme celles de Forges: d'autres contiennent du ſel neutre martial, comme celles de Bade en Suiſſe; d'autres ſont ſulfureuſes, & noirciſſent l'argent, comme en divers bains; d'autres ſont alkalines & ſulfureuſes, comme celles d'Aix-la-Chapelle. Celles de Carlsbad contiennent un alkali capable de détruire l'acide âcre de l'huile de vitriol, & une matiere crayeuſe

& martiale, qui fait un dépôt considérable par l'addition de l'huile de tartre. Celles d'Aix-la-Chapelle ont quelque affinité avec celles de Carlsbad. On voit celles-là faire ébullition avec les acides, donner un précipité avec les alkalis, & laisser un sel neutre par l'évaporation. Les eaux thermales de Wisbad font aussi efferveſcence avec les acides, ce qui indique un alkali; elles blanchissent avec l'huile de tartre; elles noircissent avec la poudre de galle, ce qui décelle le fer; on en tire aussi du sel commun. Celles de Tœplitz ont du rapport avec celles-là.

Aussi l'on voit que les eaux minérales, froides ou chaudes, contiennent à peu près des principes de même espece, diversement modifiés ou combinés. Mais elles différent en ce que les eaux froides renferment d'ordinaire plus d'esprit que les chaudes. Il y a communément plus de sel volatil dans les froides, plus de sel fixe dans les chaudes. Les froides ont plus de vitriol subtil que les chaudes; mais celles-ci contiennent plus de soufre véritable.

IX. *Mélange de tous ces principes avec l'esprit.* Dans toutes les eaux froides ou chaudes, il y a les parties du liquide aqueux, ce sont peut-être des globules très-subtils, mobiles, capables de pénétrer la plupart des corps: des particules ignées qui conservent sa liquidité, en tenant ces globules éloignés & dans un certain mouvement; enfin il y a un esprit éthéré, élastique, qui rend l'eau plus volatile, plus expansible. A ces trois principes qui constitueroient une eau parfaitement pure, telle qu'il n'y en a point, se joignent des parties terrestres ou minérales qui différencient plus sensiblement les eaux, & l'addition de la chaleur accidentelle, par le moyen des pyrites & de l'air qui distingue les thermales. Ces matieres terrestres ou minérales sont donc d'ordinaire des terres calcaires subtiles, des terres sénéliteuses très-fines, des sels alkalins ou des sels neutres, des parties sulfureuses, des ochres ferrugineux, quelquefois des précipités du cuivre ou du zinc, fort rarement d'autres corps, & plus rarement encore des parties dangereuses, capables de faire du mal aux animaux. Plus les eaux simples ou composées, ou thermales, contiennent de ce que nous nommons *l'esprit des eaux*, plus elles sont légeres & actives, elles se chauffent plus vîte, elles se refroidissent plutôt, elles se corrompent plus tard; ces eaux forment des bulles quand on les verse; elles pétillent dans leur chûte; ou si on les agite dans un flacon de verre, elles font même sauter un tel flacon, si on le bouche & l'agite: dans la machine pneumatique, il s'éleve plus de bulles de cette eau spiritueuse. Cette même eau éventée ne produit plus aucun de ces effets; puisée au contraire à la source, on voit constamment ces phénomenes. Il est de ces eaux spiritueuses qui, mêlées avec le vin du Rhin, ou avec des acides, ou avec le sucre candi pilé, font ébullition ou une mousse sensible: éventées, elles ne le font plus. Si ces eaux sont minérales & que vous les laissiez évaporer un peu, ces effets n'ont plus lieu; mais vous retirerez cependant de cette eau éventée les mêmes dépôts, les mêmes ochres, les mêmes sels qu'auparavant. Ainsi cette ébullition n'est pas l'effet du minéral, mais de l'esprit. Cet esprit est si subtil, que si l'on boit ces eaux à la source, comme à Pirmont & à Spa, il porte à la tête. Après l'évaporation de cet esprit, toutes ces eaux deviennent sensiblement plus pesantes. La gelée chasse aussi cet esprit; de-là vient que les eaux qui ont été gelées ou qui sont de neiges fondues, sont plus pesantes. Les eaux croupissantes sont onctueuses & privées de cet esprit. Les eaux de pluie, recueillies dans un vase ouvert, après qu'il a plu quelque temps, sont les plus spiritueuses & aussi les plus salutaires. Mais les eaux des citernes sont souvent ou altérées ou évaporées. Les sources qui coulent sous terre sur un fond de gravier, soutenu d'un lit de glaise, & qui sortent des côteaux à une certaine hauteur, tournés du côté du levant, sources qui ne gelent jamais; ces sources, dis-je, fourniſſent les eaux les plus spiritueuses, les plus légeres & les meilleures. Cet esprit n'est pas l'air que toutes les eaux renferment plus ou moins, c'est quelque chose de plus pur, de plus subtil, de plus léger, de plus volatil, de plus élastique; ou si vous voulez, un air plus subtil.

Un traité d'*hydrologie* complet & détaillé, présenteroit donc l'exposé de tous ces principes

cipes propres des eaux ſimples, pures, & de tous les principes étrangers des eaux compoſées ou minérales, leur nature, leurs propriétés, leurs effets. Il montreroit les divers mélanges & les différentes combinaiſons de ces principes hétérogenes, leurs proportions & les effets qui en réſultent. Il donneroit auſſi l'hiſtoire naturelle des eaux compoſées ou minérales des différens pays, la maniere dont on en fait uſage, la méthode d'en tirer les ſels ou les autres minéraux, les analyſes & les expériences qui ont été faites en chaque lieu, & les arts que toutes ces expériences ont produits ou ſuppoſent.

Une partie eſſentielle encore d'un traité d'*hydrologie* ſeroit des tables ſyſtématiques ou raiſonnées, où les eaux ſeroient rapportées à leurs claſſes, leurs genres, leurs eſpeces, pour en ſaiſir les affinités & les rapports, comme les différences génériques & ſpécifiques.

L'expoſé de toutes les épreuves juſques ici imaginées, auxquelles on peut ſoumettre toutes les eaux, pour découvrir leur nature, déterminer leur ſimplicité ou leur compoſition, & en déduire leurs propriétés, eſt une partie toute pratique de l'*hydrologie*, la partie la plus néceſſaire & à la portée de tout le monde. Nous allons en donner un petit eſſai; on pourroit l'appeller l'*hydrodocimaſie*. Boyle, Liſter, Boerhaave, Margraff, Hoffmann, Becker, Wallerius, du Clos, Valmont de Bomare, Monnet, *&c.* ont déja raſſemblé beaucoup de faits, d'expériences & d'obſervations; mais un traité complet & méthodique eſt encore à deſirer. Voyez dans la *Bibliotheque* de Gronovius tous les livres indiqués ſur cette matiere & ſur l'eau en général.

X. *Epreuves des eaux par les ſens.* Pour éprouver les eaux, on emploie d'abord les ſens.

La vue nous fait connoître ſi elles ſont limpides ou rendues troubles par des parties hétérogenes.

Ce ſeroit cependant conclure mal de ce qu'une eau eſt limpide, qu'elle n'eſt point du tout compoſée ou minérale. Les parties ſalines diſſoutes, ou minérales décompoſées, ſont ſi ſubtiles, ſi atténuées, ſi diviſées, qu'elles ſont ſuſpendues dans l'eau d'une maniere imperceptible, ſans lui rien faire perdre de ſa tranſparence.

Pour concevoir comment les parties métalliques plus peſantes peuvent flotter dans l'eau, on n'a qu'à ſe rappeller deux propoſitions démontrées en mathématique. L'une, que ſi l'on diviſe un corps peſant en pluſieurs parties, la ſuperficie de chaque particule ſera plus grande à l'égard de ſon poids que n'étoit celle du corps entier, comparée avec le poids de ſes parties enſemble; c'eſt-à-dire, que ſuppoſant un cube d'or de 280 grains, ſi vous le diviſez en deux, quatre, huit parties, *&c.* les poids de ces parties ſeront de 140, 70, 35 grains; mais les ſuperficies du tout & de ſes parties ſeront comme 12, 8, 5, 3, *&c.* en ſorte qu'une particule du cube qui ne contient que le $\frac{1}{8}$ de la maſſe du tout, aura une ſurface deux fois plus grande en proportion de ſon poids, que n'avoit le cube entier, les poids étant comme 8 à 1, & les ſuperficies comme 4 à 1. La ſeconde propoſition démontrée eſt que la réſiſtance du fluide eſt d'autant plus grande, que la ſuperficie du corps flottant eſt plus large; d'où il ſuit qu'une particule de métal peut être réduite à une telle petiteſſe par la ſolution ou la décompoſition, qu'elle flottera aiſément dans l'eau. C'eſt ce que nous voyons opérer de nos yeux, par la diſſolution de l'or dans l'eau régale, de l'argent dans l'eau-forte, & des ſels dans l'eau commune. Les molécules, outre cela, des corps opaques, peuvent être ſi minces & ſi petites, qu'elles ne ſauroient plus intercepter le paſſage de la lumiere qui traverſe leurs pores ſans obſtacle.

La vue d'ailleurs peut nous aider à connoître la nature de l'eau. Si nous y voyons des bulles s'élever, nous concluons qu'elle eſt ſpiritueuſe: ſi elle paroît rougeâtre ſur la ſurface, c'eſt l'effet de quelque ſubſtance graſſe animale: ſi la rougeur occupe toute l'eau, & que l'on y voie un dépôt de même couleur, elle charrie du bol ou de l'ochre. La couleur verte indique du cuivre ou du vitriol de mars, ou du pyrite ferrugineux; la couleur bleue annonce plus ordinairement du cuivre; la couleur blanchâtre eſt un indice des parties crayeuſes, ſéléniteuſes, gypſeuſes ou calcaires, quelquefois un mélange de chaux & de ſoufre. Si l'eau eſt

d'un blanc jaunâtre, c'eſt quelquefois l'effet du charbon foſſile ; d'autres fois les eaux martiales ſpiritueuſes qui ſont éventées, prennent cette nuance. Le jaune noirâtre indique toujours le fer ; le jaune rougeâtre, les pyrites ſulfureux ; le verd jaunâtre, le ſoufre ou le fer mêlé avec le cuivre ; le noir, l'aſphalt ou une craie noire.

L'odorat n'offre rien de plus précis que la vue. Une odeur pénétrante qui prend au nez, lorſqu'on puiſe une eau à la ſource, annonce l'acide vitriolique, & une vapeur ſpiritueuſe ou éthérée. Le pétrole avec le ſel alkali donnent à une eau qui les renferme, une odeur agréable de ſtyrax. Une eau qui eſt chargée par les pyrites, a une odeur groſſiere de ſoufre : ſi l'odeur eſt plus ſubtile, elle indique l'eſprit volatil de ſoufre. Une odeur d'ail marqueroit une eau arſénicale, comme l'odeur aigre indiqueroit l'alun, & celle d'œufs pourris le ſoufre, uni à un alkali ou à une matiere calcaire.

Le goût de rouille marque le cuivre ; le goût d'encre, le vitriol martial ; le goût vineux ou aſtringent, l'alkali ou l'eſprit de ſoufre ; le goût ſalin annonce des ſels ; le goût auſtere ou acerbe l'alun, ou le vitriol ; le goût de craie, une terre crétacée.

Après ces épreuves, on peut encore avoir recours à la balance hydroſtatique, en comparant l'eau que l'on veut eſſayer à l'eau la plus pure, diſtillée avec ſoin. Mais ici il faut ſe ſouvenir d'une obſervation de Muſſchenbroeck, c'eſt que dans les différentes ſaiſons de l'année la même ſorte d'eau a différens poids. En janvier 1728, il trouva que la peſanteur de l'eau étoit à celle de l'air comme . . . . 1 à 783.

17 juin 1728,	à	698.
1 novemb. 1729,	à	774.
10 mai 1730,	à	673.
12 juin 1730,	à	661.

Orat. *de modo inſtit. experim. phyſ.*

Eiſenſchmid nous donne dans ſon traité *de Ponderib. & Menſuris vet.* les différences ſuivantes pour l'été & l'hiver.

1 Pouce cube meſure de Paris.	En été. drag.	gr.	En hiver. drag.	gr.
De l'eau de mer,	6.	12. —	6.	18.
— — de riviere,	5.	10. —	5.	13.
— — de puits,	5.	11. —	5.	14.

XI. *Epreuves par la Chymie.* C'eſt la chymie qui nous fournit donc les moyens les plus sûrs pour découvrir la compoſition des eaux & la nature des mélanges. Indiquons ici rapidement les principales épreuves en uſage.

Epreuves générales. On prend du ſucre de ſaturne, autrement dit *ſel de plomb*, qui eſt une préparation de ce métal, diſſous par un acide végétal ; on fait diſſoudre ce ſucre de ſaturne dans de l'eau diſtillée bien pure : on verſe goutte à goutte de cette ſolution dans l'eau à éprouver ; ſi elle change de couleur & perd ſa tranſparence, c'eſt une preuve que c'eſt une eau mixte, impure ou minérale. On emploie auſſi de la même maniere la diſſolution d'argent dans l'eſprit de nitre, étendue avec de l'eau pure & l'huile de tartre par défaillance ; on en verſe goutte à goutte dans l'eau que l'on veut eſſayer, & on examine les effets. Outre ces épreuves générales il en eſt de particulieres.

Epreuves particulieres. Pour découvrir le cuivre dans l'eau, on verſe quelques gouttes d'eſprit de ſel ammoniac ou de l'alkali volatil, l'eau deviendra auſſi-tôt verte ou bleuâtre. Une lame d'acier poli y devient rouge.

Pour découvrir le fer, on verſe dans l'eau de l'infuſion de noix de galle, ou de thé, ou des feuilles de chêne, ou de l'écorce de grenade, & elle devient ou pourpre ou noire. La coquille d'un œuf propre y jaunit auſſi. La diſſolution d'argent étendue fait précipiter une poudre blanche. Un peu de cette eau trouble noircit le vin rouge, & n'altere pas le vin blanc.

Pour découvrir le zinc dans l'eau, on y verſe de l'eſprit de ſel marin, de l'eſprit de nitre, ou de l'eſprit de vitriol, & il s'éleve une odeur déſagréable & une vapeur noire. Si l'on jette du vitriol de cuivre dans cette eau expoſée à une chaleur modérée, le vitriol perd ſa couleur bleue, devient blanc, & le cuivre ſe précipite de couleur rouge.

Pour découvrir le ſoufre dans l'eau, on y met une lame d'argent, qui devient brune ; l'or y prend une plus belle couleur. La diſſolution de l'argent étendue, ou la ſolution de ſucre de ſaturne, rendent l'eau ſoufrée brune, noire, jaunâtre ou rougeâtre. Souvent ces eaux exhalent un eſprit volatil, qui naît des pyrites décompoſés ou tombés en efflorescence. Souvent le dépôt de ces eaux

eſt inflammable ; & ſi l'on fond cette matiere avec le ſel de tartre , on obtient du foie de ſoufre.

Pour découvrir l'acide vitriolique dans l'eau, on y jette de la teinture de tourneſol , qui lui fait changer de couleur , ſi du moins l'eau eſt fraîchement puiſée , ou de l'infuſion de noix de galle , qui ne la fait point changer ; mais ſi l'eau eſt éventée avec la teinture de tourneſol , elle ne change plus ; & avec celle de galle elle devient noire ou pourprée.

Pour découvrir l'alkali dans l'eau , on y jette des acides qui font effervescence , ou du ſirop de violettes qui devient verd. Si l'alkali eſt volatil , le vitriol cuivreux diſſous dans l'eau , eſt précipité d'une couleur bleue : ſi l'alkali eſt fixe , ce vitriol eſt précipité d'une couleur verte.

Pour découvrir le vitriol martial volatil , on laiſſe éventer l'eau , & elle eſt alors moins altérée par l'infuſion de noix de galle. Si le vitriol martial eſt fixe , cette infuſion rend l'eau pourpre , ſi elle eſt peu chargée ; noire , ſi elle eſt très-chargée. Si l'eau n'eſt pas colorée ſur le champ , c'eſt qu'il y a des vapeurs vitrioliques. Si on verſe un peu d'acide ou d'eſprit de vitriol dans cette eau déja noircie , on verra diſparoître la couleur noire. On pourra la rappeller en y verſant de l'huile de tartre par défaillance.

L'eſprit de ſel ammoniac noircit les eaux acidules vitrioliques.

Pour découvrir l'alun dans l'eau , on emploie les alkalis volatils & l'eſprit de ſel ammoniac , qui la rendent laiteuſe & en coagulent une partie. L'infuſion de tourneſol y prend une couleur pourpre.

Pour reconnoître le ſel neutre dans l'eau , on emploie les alkalis & les acides , qui n'y font aucune effervescence. Le ſirop de violettes y conſerve ſa couleur : mais l'eſprit-de-vin rectifié , la ſolution d'alun & la diſſolution d'argent la rendent blanchâtre. Les eaux qui contiennent ce ſel ſont purgatives , comme celles d'Epſom , d'Acton , de Northall , de Scarboroug , de Scheltenham en Angleterre , de Sedlitz en Allemagne , *&c.*

Pour découvrir les eaux crétacées , qui contiennent des parties crayeuſes , tofeuſes ou calcaires , on emploie l'huile de tartre par défaillance , l'alkali volatil , qui les rendent blanchâtres ou laiteuſes. La ſolution du mercure ſublimé y eſt auſſi précipitée d'une couleur jaune. La ſolution de l'argent rend ces eaux épaiſſes & griſâtres.

Si après ces épreuves on a découvert quels ſont les principes minéraux qui ſont dans l'eau , & que l'on veuille en connoître la quantité ou les proportions , on emploie deux autres méthodes , l'évaporation par un feu très-doux & toujours diminué prudemment ſur la fin , & la diſtillation avec toutes les précautions de l'art. On examinera le ſédiment dont on comparera le poids avec celui de l'eau peſée ; on verſera enſuite deſſus de l'eau diſtillée , on la decantera dans un autre vaſe ; on évaporera de nouveau ; on examinera les ſels , s'il y en a , & on les reconnoîtra par leurs figures. Les cryſtaux en loſange indiqueront le vitriol ; en octogone , l'alun ; en priſme , le nitre ; en cubes , le ſel marin ; en pyramides , ou en priſmes , ou en cubes , le ſel neutre. En plaçant encore de ce ſédiment ſur une plaque de fer unie ſur le feu , ſi la matiere s'enflamme , on conclura qu'elle eſt ſulfureuſe. Si dans ce ſédiment il y a du fer , une pierre d'aimant bien armée l'attirera. S'il y a du cuivre , on calcinera ce ſédiment , on verſera deſſus de l'eau-forte , on la décantera , & on ſéparera le cuivre dont elle eſt chargée avec une lame de fer.

Toutes ces épreuves doivent être faites avec ordre , ſans confuſion , & avec une méthode ſuivie , qui dépend de la nature de l'eau & du but que l'on ſe propoſe ; enfin elles doivent être répétées en différens temps , pour peu que les vues ſoient importantes.

Si vous voulez d'ailleurs précipiter les parties ferrugineuſes , ochreuſes ou pyriteuſes qui nagent dans certaines eaux , jetez dans une bouteille une dragme de coquilles d'huître calcinées & réduites en poudre : battez bien la bouteille , & laiſſez-la repoſer quelques jours dans un lieu frais , en l'agitant pluſieurs fois chaque jour. Vous aurez après ſept ou huit jours une ochre au fond de la bouteille , ou un ſédiment , que vous pourrez examiner.

Souvent on a vu des particuliers être trompés par la découverte prétendue de ſources ſalines. J'ai vu une perſonne qui avoit fait

en vain des frais assez considérables. Si donc vous voulez vous assurer qu'une eau contient du sel marin ou du sel commun, jetez-y quelques gouttes d'huile de vitriol : aussitôt il doit s'élever une vapeur spiritueuse qui prend au nez. Si l'on y verse quelques gouttes de la dissolution d'argent, l'eau doit devenir blanchâtre ou laiteuse, & au bout de quelque temps il se précipitera une poudre blanchâtre. Avec ce sel commun est souvent joint un sel calcaire ou une terre séléniteuse, & ces eaux deviennent quelquefois purgatives : telles sont les eaux de Ratzburg.

Il est des sources qui contiennent des sels neutres en assez grande quantité, pour qu'on puisse aussi l'en extraire : on les reconnoît d'abord par leur goût amer. On fait cristalliser par des solutions réitérées le sel qu'on en extrait par l'évaporation. Si l'on jette ce sel ainsi lavé & cristallisé sur un feu vif, il se fond d'abord ; ensuite il s'éleve en bulles sans s'enflammer ; enfin il se durcit dans une matiere semblable à la pierre-ponce.

On voit par l'exposé succinct & rapide que nous venons de faire, des expériences à tenter sur les eaux, pour connoître leur composition ou leurs qualités, qu'on peut employer plusieurs moyens, outre les sens & les instrumens propres à comparer leurs poids. Voici les principaux moyens qui ont été imaginés : 1°. les plantes astringentes, comme l'infusion ou la décoction des feuilles de thé, de balauste, de chêne, de la noix de galle, d'écorce de grenade, *&c.* 2°. les liqueurs colorées, comme le sirop de violettes, la teinture de galle, celles de tournesol, *&c.* 3°. les acides forts, comme l'esprit & l'huile de vitriol, l'esprit de nitre ou l'eau forte, *&c.* 4°. les acides foibles, comme le vinaigre, les vins acides ou verds, le jus de citron, le sucre candi en poudre, la solution du vitriol verd, *&c.* 5°. les alkalis fixes, comme l'huile de tartre par défaillance, *&c.* 6°. les alkalis volatils, comme l'esprit fort ou délayé de sel ammoniac, *&c.* 7°. les dissolutions métalliques par leurs menstrues propres, comme la dissolution d'argent dans l'eau-forte, la dissolution du mercure sublimé, la dissolution du sel de plomb, &c.

XII. *Observations générales sur les propriétés des eaux communes.* C'est un grand témoignage de la sagesse de l'auteur de la nature, que les matieres minérales, dangereuses aux animaux, se trouvent très-rarement décomposées, ou combinées avec l'eau, & que lorsqu'elles s'y rencontrent, on peut les appercevoir par des circonstances sensibles. Le poids de l'eau ou sa légéreté, ni le goût ne suffiroient pas, il est vrai, pour faire reconnoître toujours les eaux nuisibles.

Supposons une pinte d'eau de deux livres, poids de marc de 16 onces, divisée par gros de 72 grains chacun ; cette pinte d'eau pure doit peser à peu près 18432 grains. Si l'on suppose fondus dans cette eau 18 grains, par exemple, d'arsenic, cette eau deviendroit pernicieuse aux animaux qui en useroient habituellement. En évaluant la consommation d'un homme à une pinte par jour pour sa boisson, & dans ses alimens, il prendroit environ une once d'arsenic pendant un mois sans s'en appercevoir au goût. La pinte d'eau chargée de l'arsenic ne peseroit que 18450 grains, c'est-à-dire un millieme de plus que l'eau pure. Si l'on compare hydrostatiquement cette eau si dangereuse avec une autre saine, mais où il se trouveroit combiné 24 grains par pinte d'un autre sel ou substance quelconque miscible avec elle, mais d'une qualité non nuisible ou salutaire, cette seconde eau, au même volume d'une pinte, pesera 18458 grains ; son poids sera donc à celui de la premiere eau à peu près comme 2000 est à 1 : cette premiere eau funeste sera plus légere de ces deux milliemes. Ainsi c'est une conséquence erronnée que de deux eaux la plus légere est toujours la plus saine. *Mém. de la société écon.* de Berne, 1764, troisieme partie. *Mémoire* de M. Perinet de Faugnes.

En général, il faut observer qu'il n'est aucune eau parfaitement pure, simple & homogene, comme nous l'avons déja dit : par-là même que l'eau est un menstrue propre à dissoudre ou à décomposer une infinité de corps du regne minéral & végétal, elle doit se charger d'une multitude de parties étrangeres. Mais par-là même que l'eau est un délayant doux, ces parties étrangeres n'alterent point si aisément les vaisseaux des animaux, lors même que ces matieres auroient en elles-mêmes quelque chose d'un peu nuisible. Aussi l'eau a été regardée par quelques-uns comme une médecine univer-

ſelle, & s'il y a quelque choſe d'outré dans ces prétentions, il eſt certain au moins que l'uſage de l'eau eſt d'une utilité infinie dans l'état de ſanté, comme dans celui de maladie. Les plus ſalutaires, ſans contredit, ſont celles qui courent depuis long-temps ſur un fond pierreux, ſablonneux, & qui ont été agitées dans leur courſe. Telle eau qui étoit mauvaiſe & peſante, devient bonne après avoir été battue & agitée par les roues d'un moulin, par une chûte ou quelqu'autre moyen. Les temps encore dans leſquels les eaux courantes ſont les plus pures, ſont celui de la gelée & celui des longues ſéchereſſes. Les eaux d'un lac ſouvent battu par le vent, ou d'une riviere qui roule très-rapidement ſes eaux ſur un fond pierreux, pourvu qu'elles ne ſoient pas ſouillées ou altérées par les immondices que l'on y jette, devroient donc être choiſies de préférence pour l'uſage des hommes & des animaux.

En conſidérant en général les rochers d'un pays, on peut déja conjecturer ſi les eaux qui ſortent des lieux élevés ſont bonnes ou mauvaiſes. Si ces rochers ſont quartzeux, gratineux ou ſablonneux, d'ordinaire les eaux qui en viennent ont les propriétés des bonnes eaux : ſi ces rochers ſont crayeux, ſéléniteux, gypſeux, ſchiſteux, ces eaux ont ordinairement des propriétés différentes.

En général auſſi les eaux vives qui ſortent des rochers ſablonneux ou quartzeux, ſont moins propres pour les arts, les teintures; pour cuire promptement les légumes, que les eaux des rivieres qui coulent lentement.

Les propriétés des eaux de pluie varient auſſi ſelon l'état de l'athmoſphere, lorſqu'elle eſt tombée ; & M. Margraff a prouvé par des expériences, que ramaſſée avec le plus de précaution, elle contenoit encore beaucoup de matieres étrangeres. *Diſſert. Examen chymique des eaux*. En général, les eaux de pluie ſont les plus propres à favoriſer la fermentation ; c'eſt pour cela qu'elles ſont préférées pour les braſſeries : elles diſſolvent auſſi une plus grande quantité de ſels. Ces propriétés viennent de ce qu'elles contiennent plus d'air ; c'eſt ainſi qu'une eau quelconque où l'on fait diſſoudre un peu de ſel alkali de tartre, & une eau naturellement acidulaire, ont de même la propriété de diſſoudre beaucoup plus de ſel marin. Ces eaux de pluie s'évaporent auſſi-bien plus vîte, ſans doute à cauſe de l'air qu'elles renferment : toutes auſſi ſont plus propres à cuire & à amollir les légumes. Le ſerein & la roſée different peu de l'eau de pluie tombée lorſque l'air eſt déja pur ; mais le miellat qui ſort principalement des plantes eſt une eau déja altérée par les végétaux.

XIII. *Obſervations générales ſur les eaux de la mer.* Notre globe s'uſe ſans ceſſe, & les eaux des vallons, des montagnes & des plaines, entraînent continuellement dans les rivieres & des rivieres dans les vaſtes mers, une quantité immenſe de matieres minérales, végétales & animales, décompoſées ou détruites. La deſtruction perpétuelle des plantes & des animaux qui habitent dans les mers, doit encore altérer la ſubſtance de ſes eaux. Soit que le ſel ſe forme dans la mer, ſoit qu'il ne vienne que de la diſſolution des ſels placés dans la terre, & qui ſont portés dans les mers, les eaux doivent auſſi être changées par-là. Si ce ſel ſe forme dans la mer, il faut auſſi qu'il s'y décompoſe. C'eſt au ſel que l'eau de la mer doit la propriété de ſe geler ſi difficilement, & la fraîcheur aſſez uniforme qu'on lui trouve. D'ailleurs ſa denſité, la rendant plus propre à ſoutenir de plus grands poids, favoriſe la navigation. Moins auſſi les mers ſont ſalées, plus les vaiſſeaux y prennent d'eau.

L'eau de la mer n'eſt point du tout potable, à cauſe du ſel marin à baſe terreuſe & du ſélénite qu'elle contient : la filtration ſeule ne ſauroit même la rendre potable, il faut avoir recours à la diſtillation, opération très-embarraſſante : c'eſt-là le ſujet d'un problême très-intéreſſant, dont on devroit trouver la ſolution dans l'*hydrologie*, ou le détail de tous les eſſais & leur ſuccès.

Il eſt démontré par des expériences réitérées, qu'il n'y a point de bitumes dans les eaux de la mer en général. M. Monnet, qui a fait des expériences en divers endroits des côtes de France, n'y a jamais trouvé par des analyſes exactes que du ſel marin, du ſel à baſe terreuſe & du ſélénite, quelquefois un ſel d'epſom & une terre abſorbante ; jamais ni bitume ni ſoufre. La doſe de ces matieres a varié ſelon les lieux, peut-être ſuivant les ſaiſons, jamais dans leur nature.

On peut voir le compte qu'a rendu de ces essais M. Monnet dans son *hydrologie*, *page* 181 & suiv. Paris, 1772.

L'agitation violente, l'ébullition & la filtration peuvent suffire souvent à rendre potables les eaux terrestres mal-saines; mais ces moyens, nous le répétons, sont insuffisans pour l'eau de la mer. Les eaux bouillies sont plus fades, parce qu'elles sont privées d'air. On leur redonne cet air en les filtrant à froid, au travers des fontaines de sable ou des pierres à filtrer. Il n'y a que les eaux séléniteuses, que l'ébullition, souvent même la filtration, ne dégagent point des particules séléniteuses. Il en est de même des eaux saumâtres ou salées, il faut avoir recours à la distillation. Pour cela il faut employer de fort grands alambics; il ne faut pas distiller à siccité jusqu'au fond; enfin l'eau distillée doit être exposée à l'air libre dans des vases propres, qui aient un grand diametre & peu de profondeur.

XIV. *De la quantité d'eau.* Ce seroit un objet bien intéressant de l'*hydrologie*, de déterminer à peu près la quantité d'eau qu'il y a sur ou dans notre globe & dans l'athmosphere qui nous environne, & la proportion qu'il y a entre les matieres solides & liquides.

Il est certain d'abord que par un effet de la sagesse du Créateur, il y en a une quantité suffisante aux besoins de toutes les créatures, animaux & plantes, & pour toutes les opérations, les changemens & les productions, qui doivent s'exécuter sur la terre & dans ses entrailles. *Voyez* J. G. Feurlini, *Dissert. de suffic. copia aquarum*, &c. *Jenæ*, *1721*, *in-4°*. & Derham, *théologie physique*, *liv. II*, *chap. 5*.

Si nous considérons d'abord l'étendue des mers & leur profondeur, le cours des rivieres & leur profondeur, les lacs & toutes les eaux de la surface: si nous envisageons ensuite tous les amas d'eaux souterreines, & les réservoirs qui fournissent aux sources, nous comprendrons déja que la masse des eaux du globe est très-considérable.

Les anciens & les modernes ont parlé de la profondeur des mers, & l'ont peut-être exagérée. Les bassins de ces mers sont comme d'immenses vallées, quelques-unes très-profondes, & de grandes plaines plus ou moins basses, dont le fond soutient les eaux. Kircher, Riccioli, Bayle, Marsigly & divers autres ont rassemblé plusieurs faits sur cette matiere; d'où il résulte qu'il y a des mers qui ont une profondeur que les sondes & les plongeurs les plus intrépides n'ont pu mesurer, & peut-être de plus d'une lieue ou de deux, & au delà.

Il est des savans qui supposant que notre globe doit être creux au centre, pour être moins pesant & tourner plus aisément, y placent un amas immense d'eau, tandis que d'autres y ont mis un globe de feu: mais ce sont des faits assurés, fondés sur des observations certaines, que l'*hydrologie* doit renfermer, & non des suppositions, des conjectures & des hypotheses.

Descartes a donné à la superficie ou à la croûte de notre globe, deux ou trois milles d'épaisseur, le reste seroit jusqu'au centre un globe creux, dont on ignore & le contenu & l'usage. *Voyez* Cartesius, *lib. II*, *epist. 14*. *Philosoph. transact. abridg. by Louwtorp*, *vol. II*, *pag. 619*, & les *Feriæ Groning.* d'Engelhard, *tome II*, *sect. 2*; Whiston, *Astronom. princip. liv. V.*

Tous les météores aqueux démontrent encore qu'il y a une quantité d'eau considérable, réduite en vapeurs, suspendues dans les nuées, & qui environnent notre globe. Cette athmosphere qui enceint de toute part notre terre, est remplie d'eau au moins à la hauteur d'un demi-mille d'Allemagne, selon les conjectures assez vraisemblables de quelques physiciens.

XV. *De la quantité de pluie.* Nous avons fait des eaux de pluie une espece distincte, soit à cause de leur origine, soit à cause de leurs propriétés & de leur usage. Les observateurs en divers pays ont mesuré & tenu compte dès le siecle passé de la quantité qu'il en tombe en chaque saison. Ces tables météorologiques seroient d'un grand usage pour la physique générale, si elles avoient été commencées depuis plus long-temps, si elles embrassoient toutes les contrées de notre terre, si elles étoient plus exactement comparatives. L'*hydrologie* pourroit alors en déduire des conséquences & des résultats qui éclairciroient divers objets encore fort incertains. Notre postérité pourra seule remplir cette partie intéressante de la science hydrologique, aujourd'hui trop imparfaite.

On ſaura peut-être alors quel rapport il peut y avoir en chaque pays, entre la ſurface des eaux de la terre & la quantité de pluie; entre la chaleur du climat & la quantité des vapeurs qui tombent ſous différentes formes; entre la quantité d'eau qui tombe du ciel & celle des ſources qui ſortent de la terre, *&c.* Toutes ces connoiſſances & bien d'autres qui en naîtront néceſſairement, & que nous ne faiſons qu'entrevoir, éclairciront divers points de la phyſique générale, & de l'hiſtoire naturelle de notre athmoſphere.

Il eſt déja connu en partie, par rapport à divers pays, où il tombe peu ou point de pluie, que le ſage auteur de la nature y a ſuppléé par diverſes reſſources. En quelques contrées ce ſont des fleuves qui, par leurs inondations périodiques fertiliſent les terres, comme le Niger en Afrique, l'Inopus dans l'iſle de Délos, le Mydonius en Méſopotamie, le Nil en Egypte.

Sic juſſit natura parens decurrere Nilum;
Sic opus eſt mundo.

On voit auſſi des arbres en divers lieux, qui condenſent & ramaſſent les vapeurs aqueuſes de l'athmoſphere, & les laiſſent retomber au deſſous en gouttes, pour déſaltérer la terre & les hommes qui les recueillent avec ſoin. Ce phénomene a été obſervé dans l'iſle de Fer, dans celle de S. Thomas, dans le royaume de Narſingue, qui eſt une preſqu'iſle au deçà du Gange, & dans les Indes orientales. Le baliſier, arbriſſeau de l'Amérique, rend le même ſervice aux habitans des iſles, au rapport de Labat.

Les hautes montagnes ſervent auſſi à arrêter les vapeurs de l'athmoſphere, à les condenſer, & à fournir des eaux aux vallées, aux plaines, aux ſources & aux rivieres. *Voyez Uſages des montagnes*, dans le *Recueil de traités ſur l'hiſtoire naturelle*, Avignon, *in-4°.* 1766.

Enfin, on ſait que des roſées très-abondantes du matin, ou un ſerein ſalutaire du ſoir, ſuppléent plus ou moins abondamment aux pluies trop rares en certains climats brûlans.

XVI. *Mouvement des eaux.* Il n'eſt pas moins intéreſſant dans l'*hydrologie*, de contempler la circulation & le mouvement perpétuel des eaux, qui étoient ſi néceſſaires pour en prévenir la corruption, pour porter ces eaux en tous lieux, pour les faire pénétrer par-tout, & pour ſervir ainſi à la conſervation & à la formation de tous les êtres animés & inanimés de la terre. La fluidité, la liquidité, la mobilité de l'eau, propriétés néceſſaires de cet élément, le rendent propre à humecter, à ramollir, à pénétrer, à diſſoudre plus ou moins ſelon la nature du ſujet, & à produire tous les effets, auxquels elle eſt deſtinée par ſon mouvement & ſa circulation. Il y a auſſi dans l'eau une viſcoſité qui fait qu'elle s'attache à certains corps, ce qui la rend encore propre à y adhérer, & à conſerver une humidité par-tout où il en eſt beſoïn. C'eſt ainſi que l'eau humecte la terre, s'y filtre, monte dans les canaux des plantes, comme dans les tuyaux capillaires, & y porte les ſucs nourriciers, favorables à la végétation: elle forme ou décompoſe par ſon mouvement dans le ſein de la terre, une multitude d'eſpeces de corps, en ſorte qu'elle entre par ſa circulation dans preſque tous les phénomenes de la nature.

C'eſt par ſa mobilité encore que l'eau prend & conſerve le niveau, ſi aucun obſtacle ne l'empêche. Sa fluidité eſt plus lente que celle de la lumiere & de l'air, plus prompte que celle de l'huile, du mercure, ou du ſablon ſec. Elle peut donc ſe mouvoir avec facilité en tous les ſens. Cette fluidité, jointe à ſa peſanteur, fait qu'elle coule toujours en bas, en cherchant à s'approcher du centre de la terre, & elle ne monte pour s'en éloigner que lorſqu'une force ſuffiſante l'y oblige. Comme chaque particule de l'eau eſt détachée, & qu'elle eſt preſſée ou portée vers le centre, avec une gravité égale, il s'enſuit que ces particules ne doivent ceſſer de couler en bas que lorſqu'il n'y en a aucune plus élevée que l'autre; alors la maſſe prend le niveau. Voilà l'origine du cours des rivieres & des fleuves, & de la formation des lacs & des mers. Ainſi l'eau tranquille forme toujours la véritable ligne horizontale. On connoît l'uſage que l'on tire de cette propriété pour le nivellement. C'eſt auſſi parce que l'eau ſe tient par ſon poids dans cette ligne horizontale, que les mers ont une ſurface arrondie, & que leurs eaux ſe maintiennent dans les bornes que leur preſcrit la gravité mutuelle qui leur eſt aſſignée.

Cette mobilité de l'eau, jointe à l'air qu'elle renferme toujours, fait qu'elle eſt dilatable par la chaleur. Delà ſon expanſibilité & ſa volatilité, qui la rendent capable de s'élever en vapeurs dans l'air, d'où naît un mouvement perpétuel d'aſcenſion & de chûte : delà la pluie & tous les météores aqueux, que l'*hydrologie* n'embraſſe point pour les développer & les expliquer, parce que ces détails appartiennent à la phyſique. C'eſt par ces moyens que les eaux ſont dans un mouvement perpétuel de la terre dans l'athmoſphere, & de l'athmoſphere ſur la ſurface du globe, pour les beſoins toujours renaiſſans de toutes les créatures. On peut voir dans Halley comment il a eſtimé la quantité de ces vapeurs en circulation, *Miſcellan. curio. t. I.* Lond. 1705. Il prétend que dans un jour d'été il s'éleve de la Méditerranée ſeule 5280 millions de tonnes d'eau. C'eſt ainſi que l'air eſt rafraîchi & purifié, & la terre humectée & fécondée. Le diametre de chaque bulle d'eau, quelle que ſoit leur figure, eſt augmenté par la chaleur, au point de devenir plus de dix fois plus grand qu'auparavant. Un pouce cubique d'eau peut être diviſé en dix mille millions de particules. L'eau devient par conſéquent plus légere que l'air, de ſorte qu'elle eſt pouſſée en haut, ſelon les loix de l'hydroſtatique. Elle monte donc juſqu'à ce qu'elle rencontre un air plus raréfié ; alors elle demeure ſuſpendue. Pluſieurs particules ſe rapprochent, forment des gouttes ; la raréfaction diminuant ces gouttes, elles retombent : ces vapeurs, pouſſées par les vents vers les montagnes, y forment les ſources des rivieres, qui deſcendent dans les plaines & coulent juſqu'à la mer. *Voyez* VAPEURS. Telle eſt la circulation perpétuelle ſagement établie par le grand auteur de la nature.

Comme le cours des rivieres fait ſuccéder une maſſe d'eau à une autre ; comme les flots & les ondes ſe ſuivent dans les mers ; comme les vapeurs montent & redeſcendent ſans ceſſe ; comme l'eau pénetre & ſe filtre dans la terre pour en ſortir ; il y a ainſi dans tout le globe un mouvement perpétuel de cette eau, & un remplacement ſucceſſif ; de même que dans le ſang qui circule dans les veines du corps humain, ou dans la ſeve qui circule dans les plantes. C'eſt en un mot le mouvement perpétuel, établi par le créateur, & qui doit durer autant que le monde, qui eſt l'ouvrage de ſa ſageſſe adorable.

Les vents, qui naiſſent de la raréfaction de l'air & de ſes changemens, ſervent encore à agiter les nuées remplies d'eau, & l'océan, qui en eſt comme le réſervoir.

Le flux & reflux de la mer, dont les phénomenes ſont ſi ſinguliers, impriment encore à ſes eaux un mouvement périodique auſſi utile que merveilleux.

Il y a encore des eaux qui ont des mouvemens propres & ſinguliers, qui naiſſent de diverſes circonſtances, comme certains lacs qui s'élevent & s'abaiſſent, comme certaines ſources qui coulent périodiquement en augmentant ou diminuant, comme l'Euripe dans la mer Egée, dont le flux & le reflux ſont tellement déréglés, vers les quadratures, qu'ils ſe font 12 ou 13 fois en 24 heures ; mais réglés par les nouvelles & les pleines lunes, lorſque ſes retardemens ſont les mêmes que ceux de l'Océan. *Voyez Théol. de l'eau, liv. III, ch. 11.*

Peut-être la mer a-t-elle encore un mouvement particulier, mais lent, qui peut venir d'un changement périodique dans le mouvement de la terre ; mouvement dont le période ſeroit très-long. Ce ſeroit peut-être à ce mouvement qu'il faudroit attribuer les changemens que l'on a obſervés dans l'emplacement de la mer. C'eſt ce qui a déja fait dire à Ovide :

Vidi ego quod fuerat quondam ſolidiſſima tellus,
Eſſe fretum : vidi factas ex æquore terras.
Et vetus inventa eſt in montibus anchora ſummis,
Et procul à Pelago conchæ jacuêre marinæ, &c.

Voyez ſur ce ſujet, *recueil de divers traités ſur l'hiſtoire nat. de la terre, in-4°.*

Des cauſes extraordinaires & des accidens de pluſieurs ſortes impriment auſſi diverſes eſpeces de mouvemens conſidérables aux eaux des mers, des lacs & des rivieres ; comme les orages, les tremblemens de terre, les bouleverſemens des montagnes, ou leur chûte. Des rivieres changent de cours ; de nouveaux lacs ſe forment ; des rivages ſont abandonnés

abandonnés de la mer, qui se retire; de nouvelles isles paroissent; d'autres sont abymées, *&c. Voyez* Buffon, *théorie de la terre:* Bertrand, *structure intérieure de la terre:* Fabricius, *théologie de l'eau.*

Si les eaux de l'athmosphere, si celles de la surface de la terre sont ainsi en mouvement, les eaux renfermées dans ses entrailles doivent éprouver des mouvemens pareils, & une circulation continuelle, par le mouvement & la rotation de la terre, par l'impression du flux & du reflux, par l'évaporation des eaux intérieures, & la filtration de celles qui retombent, par les réservoirs & les canaux, qui se rempliſſent & se vuident, par les feux souterreins, & plusieurs autres causes, *&c.* Tous les détails des phénomenes de cette circulation intérieure doivent entrer dans l'*hydrologie*, & présentent une variété intéressante de faits, qui font une partie curieuse de l'histoire naturelle du globe que nous habitons.

Toutes les causes qui mettent en mouvement les eaux, ou qui servent à l'entretenir, ont été merveilleusement proportionnées & combinées, sans quoi ces eaux inonderoient la terre, la ravageroient & la rendroient bientôt inhabitable.

Les vents auxquels les vapeurs aqueuses contribuent si essentiellement, quoique la plupart si irréguliers en apparence, servent d'ailleurs à entretenir cet équilibre du mouvement des eaux. Ici tout est balancé & calculé avec une sagesse admirable. *Voyez* Halley dans les *Transact. philos. n°. 183. (B. C.)*

HYDROMANTIE, s. f. l'acte ou l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. *Voy.* DIVINATION. Ce mot est grec & composé d'ὕδωρ, *eau*, & μαντεία, *divination.*

L'*hydromancie* est une des quatre especes générales de divination; les trois autres ont chacune rapport à un des élémens, le feu, l'air, la terre; & on les appelle *pyromancie, aéromancie, géomancie.*

Varron dit que l'*hidromantie* a été inventée par les Perses, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en sont fort servis. *Voyez* HYDATOSCOPIE.

Ceux qui ont écrit sur l'optique, nous ont donné la description de plusieurs machines qui sont d'usage dans cette science.

Pour construire une machine *hydromantique*, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vue au spectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau sans changer la position de l'un ou de l'autre: prenez deux vaisseaux *A B F & C G M K (Pl. hydraul. fig. 31.)*, dont l'un soit plus haut que l'autre; rempliſſez le premier d'eau, & soutenez le sur trois petits piliers, dont l'un doit être creux & muni d'un robinet *B*; partagez le vaisseau le plus bas *CM* en deux parties par une cloison *HI*, & adaptez un robinet à celle d'en bas pour pouvoir l'ouvrir & fermer à plaisir.

Placez un objet sur la cloison que le spectateur, placé en *O*, ne pourra appercevoir par le rayon direct *NL.*

Si l'on ouvre le robinet *B*, l'eau descendant dans la cavité *CI*, le rayon *NL* s'éloignera de la perpendiculaire, & réfléchira vers *O*, & le spectateur appercevra l'objet par le rayon rompu *N O.* Si l'on ferme le robinet *B*, & que l'on ouvre celui qui est marqué par la lettre *P*, l'eau descendra dans la cavité la plus basse *H I*; la réfraction cessera, & il ne viendra aucun rayon de l'objet à l'œil. Mais en fermant de nouveau le robinet *P*, & ouvrant l'autre *B*, la cavité se remplira de nouveau, & l'on appercevra l'objet comme auparavant. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour construire un vaisseau *hydromantique* qui représente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau, prenez un vase cylindrique *ABCD (Pl. hydraul. fig. 32.)* partagé en deux par un verre *E F*, qui ne soit pas exactement poli: appliquez au point *G* une lentille convexe des deux côtés, & inclinez en *H* un miroir plan de figure elliptique sous un angle de 45 degrés; que *IH* & *HG* soient un peu moindres que la distance du foyer de la lentille *G*; en sorte que l'image de l'objet puisse passer à travers dans la cavité du vaisseau supérieur; noirciſſez la cavité intérieure, & rempliſſez celle de dessus d'eau bien claire.

Ces machines appartiennent à l'*hydromancie* considérée comme une branche de l'histoire naturelle; mais, pour y revenir en tant qu'elle est divination, nous ajoutons après Delrio qu'il y a plusieurs especes d'*hydromancie*, dont voici les principales.

1°. Lorsqu'à la suite des invocations, &

autres cérémonies magiques, on voyoit écrits sur l'eau les noms des personnes, ou des événemens qu'on desiroit de connoître, ordinairement ces noms se trouvoient écrits à rebours, au moins se rencontrerent-ils de la sorte dans l'événement que cite Delrio, d'après Nicephore Choniate. *Annal. lib. II.*

2°. On s'y servoit d'un vase plein d'eau, & d'un anneau suspendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vase.

3°. On jetoit successivement, mais à peu de temps l'une de l'autre, trois petites pierres, dans une eau tranquille & dormante; & des cercles que formoit la surface de cette eau, aussi-bien que de leur intersection, on tiroit des présages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec soin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer; les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette superstition, & quelques chrétiens orientaux ont eu celle de baptiser tous les ans la mer, comme si c'étoit un être animé & raisonnable; mais ce n'en est pas une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjecturer si le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête. On ne doit pas non plus mettre au nombre des superstitions, comprises sous le titre d'*hydromancie*, la cérémonie que fait tous les ans le doge de Venise d'épouser la mer Adriatique.

5° On tiroit aussi des présages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit ou qu'on y croyoit voir représentées. C'est ainsi, selon Varron, qu'on apprit à Rome quelle seroit l'issue de la guerre contre Mithridate; certaines rivieres ou fontaines passoient chez les anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations. *Voy.* PÉGOMANCIE.

6°. C'étoit encore par une espece d'*hydromancie* que les anciens Germains, quand ils avoient quelque soupçon sur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir: ils jetoient dans le Rhin les enfans dont elles étoient accouchées; & s'ils surnageoient, ils les tenoient pour légitimes, & pour bâtards, s'ils alloient à fond; c'est à quoi Claudius fait allusion dans ce vers:

Et quos nascentes explorat gurgite Rhenus.

Ne seroit-ce pas sur cet ancien usage, que dans le même pays on faisoit subir l'épreuve de l'eau froide à ceux qu'on accusoit d'être sorciers? *Voyez* EPREUVE.

7° On rempliſſoit d'eau une tasse, ou un autre vase, & après avoir prononcé dessus certaines paroles, on examinoit si l'eau bouillonneroit, & se répandroit par-dessus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un bassin de verre ou de cryſtal, puis on y jetoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choses dont on desiroit être instruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre sorte d'*hydromancie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faisoient les eaux des fleuves dans les gouffres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir. Clem. Alex. *Strom. lib. I.*

10° Enfin, on peut rapporter à l'*hydromancie* une superstition qui a été en usage en Italie, & que Delrio assure qu'on pratiquoit encore de son temps. Lorsqu'on soupçonnoit quelques personnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces personnes sur autant de petits cailloux, qu'on jetoit dans l'eau, & il ajoute que quelques-uns se servoient pour cette opération d'eau bénite; mais il n'ajoute pas ce qu'on découvroit par ce moyen. Delrio, *Disquisit. magic. lib. IV, quæst. vj, sect. 3, pag. 543 & 544.*

HYDROMANTIQUE, s. f. *(Mathém.)* quelques auteurs ont appellé ainsi l'art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulieres. Cette science, si elle en mérite le nom, est fondée principalement sur deux faits très-connus; l'un est, qu'un corps *R* placé au fond d'un vase plein d'eau, *(fig. 31, hydr.)* peut être vu par un œil *O*, placé près du bord du vase, quoique ce même œil ne pût le voir si l'eau étoit ôtée; l'autre est, que le fond *CHD* d'un vase plein d'eau paroît plus élevé qu'il n'est en effet, par exemple en *EIF*: ces deux phénomenes sont une suite des loix de la réfraction. *Voyez* RÉFRACTION. *(O)*

HYDROMEL, s. m. *(Pharm.)* boisson qui se prépare avec l'eau & le miel.

L'*hydromel* est simple ou composé. Le simple se fait avec le miel seul, & l'eau commune: & quand il a acquis une force égale à celle du vin, soit par la quantité

de miel qu'on y a miſe, ſoit par une grande coction, ou par la fermentation, on l'appelle *vineux*. Pour faire l'*hydromel* vineux, il faut une livre de miel ſur trois pintes d'eau; le miel de Narbonne, ou à ſon défaut le miel blanc, le plus beau, le plus nouveau, & le plus agréable au goût, doit être employé pour cette liqueur. On le délaie avec l'eau dans un vaiſſeau de cuivre étamé; & on fait bouillir doucement ce mêlange ſur le feu, juſqu'à ce qu'il ait acquis aſſez de conſiſtance, pour qu'un œuf frais, avec ſa coquille, puiſſe nager deſſus ſans tomber au fond. Il faut avoir ſoin de bien écumer la liqueur en la faiſant bouillir. Etant faite, on la coule par un linge, ou par le tamis: enſuite on en verſe environ la moitié dans un baril neuf, lavé pluſieurs fois avec l'eau bouillante, puis avec une ou deux pintes de vin blanc, en ſorte qu'il n'y reſte aucune odeur déſagréable.

Quand le baril eſt plein, on n'y met point le bondon; mais on en bouche ſeulement l'ouverture avec un morceau de linge, pour empêcher qu'il n'y tombe quelque ordure: puis on le place dans une étuve, ou au coin de la cheminée, dans laquelle il faut entretenir un petit feu jour & nuit, pour échauffer doucement la liqueur, & la faire fermenter.

Il faut mettre l'autre partie de l'*hydromel* dans des bouteilles, ou dans des cruches de terre à cou étroit, bien nettes; obſervant de ne les pas boucher, mais de les couvrir ſeulement d'un linge comme le baril, & les attacher en différens endroits au dedans de la cheminée. Cet *hydromel* des bouteilles ſert à remplacer celui qui ſort du baril par la fermentation, laquelle doit durer environ ſix ſemaines. Après ce temps-là, vous bouchez le baril avec ſon bondon, enveloppé d'un peu de linge. Il ne faut pas le ſerrer, ni l'enfoncer trop avant, parce qu'on eſt obligé de le retirer de temps en temps pour remplir le baril, que vous devez porter à la cave, & l'y laiſſer paſſer un hiver. Quand vous remarquez que l'*hydromel* ne ſe condenſe plus à la cave, & qu'il eſt toujours à fleur du bondon, vous enfoncez alors le bondon, & ne touchez plus au baril, que pour le percer, & le mettre en bouteilles.

Il ſeroit peut-être mieux de faire fermenter l'*hydromel* par inſolation, c'eſt-à-dire, en l'expoſant au ſoleil; mais comme cet aſtre n'eſt pas toujours ſur l'horizon, ſa chaleur ne peut produire une fermentation auſſi égale, ni auſſi prompte que celle qui ſe fait dans les étuves, ou dans les cheminées. Il y auroit un remede à cela; ce ſeroit de tranſporter tous les ſoirs au coucher du ſoleil, le baril dans un lieu chaud; mais cela demanderoit beaucoup de ſoin & d'adreſſe, pour ne pas brouiller la lie qui s'amaſſe au fond. Cette lie eſt de couleur brune, & beaucoup plus liquide que celle du vin.

La conſiſtance de l'*hydromel* vineux approche plus ou moins de celle du ſirop, & ſon goût, de celui du vin d'Eſpagne ou de la malvoiſie, lorſqu'il eſt très-vieux.

Il eſt cordial & ſtomachique; il diſſipe les vents, guérit les coliques qui en proviennent, aide la reſpiration, & réſiſte au venin.

L'*hydromel* ſimple ordinaire ſe fait comme le vineux, excepté qu'on ne le laiſſe pas fermenter.

Hydromel compoſé. Pendant que vous ferez bouillir la quantité d'eau & de miel que nous avons marquée ci-deſſus pour la préparation de l'*hydromel* ſimple, vous ferez bouillir des raiſins de damas, coupés en deux. On en met demi-livre ſur ſix livres de miel; & il faut quatre pintes d'eau pour les faire cuire. La liqueur étant diminuée de moitié, vous la paſſerez par un linge, avec légere expreſſion des raiſins; puis vous la mêlerez avec l'*hydromel*, & laiſſerez bouillir le tout enſemble pendant quelque temps. Enſuite vous y enfoncerez une rôtie de pain trempée dans de la biere; & ayant ôté l'écume qui ſe formera de nouveau, vous retirerez la liqueur du feu, la laiſſerez repoſer; & la verſant par inclination, afin de la ſéparer du ſédiment, vous la mettrez dans un baril préparé de la maniere que nous avons preſcrite ci-deſſus, dans lequel vous mettrez auparavant une once du plus beau ſel de tartre, diſſous dans un verre d'eſprit-de-vin; & il faut faire en ſorte que le baril ſoit tout plein. Après cela, vous l'expoſerez débouché, ſur des tuiles ou ſur des briques, au grand ſoleil, ou ſur le four d'un boulanger, ou dans une étuve bien chaude; ayant ſoin de le remplir, juſqu'à

ce qu'il ne jette plus d'écume. L'ayant rempli pour la derniere fois, vous le boucherez exactement, & le porterez à la cave, où ayant resté pendant quelques mois, il pourra être percé & mis en bouteilles.

Cet *hydromel* composé est propre pour fortifier l'estomac, particuliérement celui qui est chaud.

Pour le rendre plus agréable, on peut mêler cinq ou six gouttes d'essence de cannelle dans l'esprit-de-vin qui sert à dissoudre le sel de tartre. On peut encore y faire infuser des zestes de citrons, des framboises, des fleurs, ou des aromates, qui peuvent convenir selon les différens goûts.

On peut user de cette liqueur au lieu de vin.

Pour conserver l'hydromel pendant plusieurs années. Il faut mettre sur chaque barrique un demi-setier d'esprit de sel. (+)

HYDROMETRE, s. m. *(Phys.)* est le nom qu'on donne en général aux instrumens qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vîtesse, la force, & les autres propriétés de l'eau. Ce mot est composé du grec ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *mesure*. On donne communément le nom d'*aréometre* à l'instrument dont on se sert pour déterminer la pesanteur spécifique de l'eau. *Voyez* ARÉOMETRE. A l'égard de ceux dont on se sert pour mesurer la vîtesse, & par conséquent la force des eaux courantes, *voyez l'article* FLEUVE. *Chambers. (O)*

HYDROMÉTRIE, s. f. *(Mathém. & Phys.)* c'est la science qui enseigne à mesurer la pesanteur, la force, la vîtesse de l'eau, & des autres fluides; ce mot est formé des mots grecs ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *mesure*. L'*hydrométrie* comprend l'hydrostatique & l'hydraulique. *Voyez* ces deux mots.

Ce terme est moderne & de peu d'usage; on s'en est servi pour la premiere fois en 1694, que l'on fonda une nouvelle chaire de professeur d'*hydrométrie* dans l'université de Bologne, en faveur de Guglielmini, qui a poussé la doctrine des eaux courantes beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. *Voyez* FLEUVE. *Chambers. (O)*

HYDROMITES, s. m. *(Hist. eccles.)* nom que l'on donnoit anciennement à certains officiers de l'église grecque qui étoient chargés de faire l'eau bénite, & d'en faire l'aspersion sur le peuple. *V.* EAU BÉNITE. Ce mot est composé d'ὕδωρ, *eau*, & μυστης, personne consacrée aux fonctions de la religion pour ce qui concerne la bénédiction & l'aspersion de l'eau. *Dict. de Trevoux. (G)*

HYDROMPHALE, s. f. *(terme de Chirurgie.)* tumeur qui vient au nombril, & qui est causée par de l'eau. Ce mot vient du grec ὑδωρ, *eau*, & ομφαλος, *nombril*.

On distingue l'*hydromphale* des autres tumeurs qui viennent au nombril, en ce qu'elle est molle, & néanmoins peu obéissante au toucher, & qu'elle ne diminue ni n'augmente en la comprimant. Quand on la regarde à travers la lumiere, on la trouve transparente.

On dissipe l'*hydromphale* par des remedes résolutifs, tels qu'on les a indiqués au mot HYDROCELE. On la guérit aussi, si elle ne cede point aux remedes, par la ponction au milieu du nombril avec un trocart. *Voyez* TROCART.

Il semble que la fluctuation devroit être mise au nombre des signes caractéristiques de l'*hydromphale*. *V.* FLUCTUATION. *(Y)*

HYDROPARASTAN *ou* HYDROPARASTES, s. m. pl. *(Théologie.)* nom d'hérétiques, attachés à Tatien, qu'on appelle aussi *Eucratites*, *Apotactites*, *Saccophores*, *Sévérianiens* & *Aquariens*. *Voy.* EUCRATITES, AQUARIENS, *&c.* Ce mot est formé du mot grec ὕδωρ, *eau*, & παρίστημι, *je présente*, *j'offre*.

Les *hydroparastates* étoient une branche de Manichéens, qui prétendoient qu'on devoit se servir d'eau au lieu de vin dans l'eucharistie. *Dict. de Trevoux. (G)*

HYDROPHANE, s. f. *ou* adj. f. *(Hist. nat.)* genre de pierres à demi-pellucides; ce mot est formé de ὑδωρ, *eau*, & φαινω, *je brille*, parce que le caractere distinctif de ce genre de pierres, est de jeter quelque éclat étant plongé dans l'eau.

Ce sont des pierres à demi-transparentes, composées de cristal, & de beaucoup de terre qui s'y trouve mêlée inégalement, comme dans la chalcédoine. Cette composition donne à toute la masse un œil louche, terne & considérablement opaque, en sorte qu'on ne peut procurer à ces sortes de pierres un poli fin; cependant si on les met dans l'eau, elles brillent, & deviennent à quel-

ques égards pellucides, mais leur tranſparence ceſſe, dès qu'on les tire de l'eau & qu'on les eſſuie.

Nous ne connoiſſons que deux eſpeces de ce genre de pierres *hydrophanes;* l'une d'un gris blanchâtre ſans veines, & qu'on nomme *la pierre changeante*, ou *l'œil du monde;* l'autre eſt ſemblablement d'un gris blanchâtre mêlé de jaune, avec un noyau noir au milieu : les auteurs appellent cette derniere *l'œil de Bélu.* (*D. J.*)

HYDROPHOBE, adj. (*Méd.*) ὑδροφοβος, *aquam timens.* On ſe ſert de ce terme, pour déſigner ceux qui ont le malheur d'être affectés de la maladie terrible, qu'on contracte ordinairement par l'effet de la morſure de certains animaux, & particuliérement d'un chien enragé, qui eſt connue ſous le nom de *rage*, à laquelle on donne auſſi le nom *d'hydrophobie*, à cauſe de l'horreur de l'eau, qui en fait un des ſymptomes eſſentiels. *Voyez* HYDROPHOBIE, RAGE.

HYDROPHOBIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδροφωβια, Ce terme grec eſt compoſé des mots ὑδωρ, *eau*, & φοβος, *crainte*, *aquæ timor.* Il eſt employé par les médecins, pour ſynonyme du mot *rage*, qui eſt la maladie de ceux qui ſont affectés d'une ſorte de délire furieux, à la ſuite de la morſure d'un chien, ou de quelqu'autres animaux enragés. Comme un des principaux ſymptomes qui accompagnent cette maladie, eſt une averſion inſurmontable pour l'eau, c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrophobie.* Mais comme elle eſt moins connue ſous ce nom là, que ſous celui de *rage*, il paroît convenable de ne traiter de cette maladie, que ſous cette derniere dénomination, qui eſt d'ailleurs plus ſpéciale : ainſi *voyez* RAGE.

HYDROPHORE, ſ. m. (*Myth.*) ſtatue de bronze, de deux coudées, dont parle Plutarque dans la vie de Thémiſtocle. Ce grand homme, dit-il, l'avoit faite des amendes auxquelles il avoit condamné ceux qui détournoient les eaux publiques à leur uſage particulier, & enſuite il l'avoit conſacrée dans un temple d'Athenes. Il retrouva ſon *hydrophore* à Sardis dans le temple de la mere des dieux. C'étoit une des ſtatues que Xerxès avoit emportées de Grece, & Thémiſtocle fit des efforts inutiles pour que le ſatrape de Lydie voulût bien la lui rendre. M. Dacier croit que c'eſt celle qui, dans Pline, *livre XXXIV, chap. viij*, porte le nom d'Œnophore par la faute des copiſtes; mais tout eſt perdu en critique, ſi l'on admet des conjectures de cette eſpece, que le ſens n'exige point, & qui ne ſont point appuyées par les manuſcrits. (*D. J.*)

HYDROPHORIES, ſ. f. plur. (*Myth.*) cérémonie funebre qui s'obſervoit à Athenes & chez les Eginetes, mais en des mois différens, à la mémoire des Grecs qui avoient péri dans le déluge de Deucalion & d'Ogygès; ainſi, *hydrophorie* étant un mot compoſé d'ὑδωρ, *eau*, & φερω, j'emporte, déſigne une fête commémorative de ceux qui ont été emportés par les eaux. (*D. J.*)

HYDROPHILLON, (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom que les anciens auteurs grecs ont donné à une plante qui croît ſur les lieux où ſe trouvent des truffes pardeſſous; mais comme ils n'ont pas décrit cette plante ſous laquelle on trouve des truffes, *tubera*, il n'eſt pas poſſible de la deviner. De plus, le récit qu'ils en font, paroît tellement contraire à d'autres ſentimens qu'ils ſoutiennent ailleurs, & même tellement oppoſé à la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de ſoupçonner ici quelque mépriſe. Ils diſent que cette plante nous enſeigne où ſont les *truffes*; mais nous ſavons que par-tout où on en trouve, il ne vient point de plante au deſſus. Peut-être que quelques-uns d'eux ont confondu la truffe, *tuber*, avec le *bulbocaſtanum*, que nous appellons en françois *terrenoix.* En ce cas, il eſt certain que les feuilles de celle-ci en ſont une ſûre indication, & alors leur *hydrophillon* ne ſeroit qu'un ſecond nom de terrenoix. (*D. J.*)

HYDROPHYSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum cauſée par de l'eau & de l'air : c'eſt une hydrocele mêlée d'air. *Voyez* HYDROCELE.

La complication de flatuoſité ſe fera connoître par la rénitence de la tumeur, & le ſon qu'elle rend lorſqu'on la frappe, comme feroit un balon. L'hydrocele flatueuſe, ou plutôt la flatuoſité de l'hydrocele ſe diſſipera par l'uſage des cataplaſmes diſcuſſifs & carminatifs, faits avec les poudres de fleurs de camomille, de ſureau, dans une décoction d'anis, de coriandre, *&c.* L'amas d'eau forme le fond & l'eſſentiel de la maladie;

nous en avons parlé amplement au mot HYDROCELE. (*Y*)

HYDROPIQUE, adj. (*Méd.*) C'eſt l'épithete par laquelle on déſigne un malade affecté d'*hydropiſie* en général; mais elle eſt plus particuliérement affectée par l'uſage à l'*hydropiſie*, avec épanchement d'humeurs dans le bas-ventre, que l'on appelle *aſcite*. *Voyez* HYDROPISIE.

HYDROPISIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδρωψ, *hydrops*. C'eſt une maladie des plus conſidérables entre les affections chroniques. Elle conſiſte dans une collection contre nature d'humeurs aqueuſes ou ſéreuſes, rarement d'une autre nature, qui croupiſſent dans leurs vaiſſeaux relâchés, ou qui ſont extravaſées dans quelques cavités; d'où s'enſuivent différentes léſions de fonctions, ſelon le ſiege du mal, & toujours, lorſqu'il eſt dans des parties molles, ou qui ſont ſuſceptibles de céder, une tumeur ou enflure, & une diſtenſion extraordinaire proportionnée au volume de ces humeurs.

Si elles s'étendent à toute l'habitude du corps & à ſes cavités, l'*hydropiſie* eſt dite univerſelle; ſi les humeurs n'occupent que quelques-unes de ces parties, l'*hydropiſie* eſt particuliere, & alors elle prend différens noms, ſelon les différentes parties qui en ſont affectées.

Lorſque l'humeur remplit outre meſure tout le tiſſu cellulaire, qui eſt ſous les tégumens, dans toute leur étendue, & forme une bouffiſſure générale, on appelle cette eſpece d'*hydropiſie*, *leucophlegmatie*, lorſque l'humeur eſt pituiteuſe, épaiſſe, & tirant ſur le blanc: mais lorſqu'elle eſt ſimplement aqueuſe, ſéreuſe, ce qu'on diſtingue par la différente diſpoſition de la peau, dont la ſurface dans ce dernier cas eſt plus luiſante, plus étendue, on donne à cette ſorte d'affection le nom d'*anaſarque*, terme formé de deux mots grecs ανα σαρκα, *circa carnes*, pour ſignifier qu'elle a ſon ſiege dans la membrane cellulaire qui entoure, qui enveloppe les muſcles, mais qui ne pénetre pas dans les interſtices des fibres charnues, qui forment les muſcles. Le contraire n'arrive que fort rarement; & alors, ſelon Boerhaave, *comment. in propr. inſtit. med.* §. 732, cette maladie ne doit pas être appellée *anaſarque*, mais ὑποσαρκα, *intra carnes*, *hypoſarque*. *V.* LEUCOPHLEGMATIE, ANASARQUE.

On appelle *hydrocephale*, l'*hydropiſie* de la tête, ſoit qu'elle ait ſon ſiege au dehors ou au dedans de cette partie. *Voyez* HYDROCÉPHALE. L'hydrophtalmie eſt l'*hydropiſie* des enveloppes, ou du globe de l'œil. *Voy.* HYDROPHTALMIE.

Il ſe forme quelquefois une eſpece d'*hydropiſie* dans les parties intérieures de la trachée-artere, qui eſt une ſorte de *bronchocele*: *Voyez* BRONCHOCELE.

L'*hydropiſie* de poitrine n'a pas de nom particulier; *V.* POITRINE. Celle du péricarde s'appelle *hydrocardie*; *V.* HYDROCARDIE.

Si l'*hydropiſie* ſe forme dans le bas-ventre, elle prend le nom d'*aſcite*, ασκιτης, ce qui ſignifie *hydrops utricularius*, parce que dans cette maladie les parois de l'abdomen ſont tendues comme un outre, par les humeurs dont eſt remplie la cavité de cette partie. *Voyez* ASCITE: c'eſt l'*hydropiſie* proprement dite, ou au moins celle que l'on a communément en vue, lorſqu'on parle de l'*hydropiſie* ſimplement, ſans autre diſtinction: c'eſt auſſi ſous cette acception qu'il en ſera principalement traité dans cet article.

Quelquefois l'*hydropiſie* a ſon ſiege dans les cavités, plus ou moins diſtendues, du tiſſu cellulaire de Malpighi, entre les membranes qui ſont des duplicatures du péritoine, d'où ſont formés l'épiploon, le méſentere, *&c.* ou entre quelques parties du péritoine même, & celles auxquelles il doit être naturellement adhérent; ou dans un grand nombre de cellules de ce tiſſu qui revêt la ſurface des viſceres, leſquels ſe rempliſſent outre meſure, ſans ceſſer d'être diſtinctes entr'elles, d'où ſe forment, ce qu'on appelle des *hydatides*. L'*hydropiſie* eſt appellée *enkiſtée*, *hydrops ſaccatus*, dans le premier cas, & *véſiculaire* dans le dernier. *Voyez* KISTE, HYDATIDE.

On donne le nom d'*hydrocele*, à l'amas d'humeurs qui ſe forme dans les bourſes, c'eſt-à-dire dans le ſcrotum & avec différentes combinaiſons, dans les cellules, ou cavités des différentes tuniques qui enveloppent les teſticules; ce qui s'étend quelquefois à la verge. *Voyez* HYDROCELE.

La matrice eſt auſſi ſuſceptible d'*hydropiſie*, ainſi que les ovaires, le vagin. *Voyez* MATRICE, OVAIRE, VAGIN.

Lorſque les humeurs ſont abondantes dans le tiſſu cellulaire de quelqu'un des membres, on ne l'appelle point *hydropiſie*, mais *enflure œdémateuſe*, ſi la tumeur eſt fort étendue ; ou *œdeme* ſimplement, ſi elle eſt circonſcrite. *Voyez* ŒDEME.

Ainſi, il n'y a *hydropiſie* que là où il y a proprement amas contre nature d'humeurs aqueuſes, ſéreuſes ou laiteuſes, d'un volume aſſez conſidérable, à proportion de la partie qui en eſt le ſiege. Or donc, comme c'eſt un amas de liquides qui conſtitue eſſentiellement cette maladie, la tympanite qui n'eſt qu'une collection d'air dans la capacité du bas-ventre, eſt placée mal-à-propos, par quelques auteurs, parmi les différentes eſpeces d'*hydropiſie*, malgré la reſſemblance dans l'enflure à l'égard de l'aſcite, comme de l'emphyſème, à l'égard de l'anaſarque. *V.* TYMPANITE, EMPHYSÈME. Il arrive ſouvent complication de ces deux ſortes de maladies avec l'*hydropiſie*.

Il réſulte de toutes les obſervations que l'on a faites, à l'égard des différentes eſpeces d'*hydropiſie*, que l'on ne peut les attribuer qu'à deux ſortes de cauſes, qui ſont, 1°. tout ce qui peut faire obſtacle au cours de la lymphe ſéreuſe, & l'empêcher de paſſer librement des arteres, qui lui ſont propres, dans les veines correſpondantes, en ſorte que les premiers de ces vaiſſeaux s'engorgent & ſe dilatent de plus en plus, par défaut de mouvement progreſſif dans leurs fluides, dont le volume s'y augmente de plus en plus, par l'abord qui ne laiſſe pas de s'y en faire continuellement, effet de la cauſe impulſive, qui reſte à peu près la même ; d'où ſuit la rupture de ces mêmes vaiſſeaux qui, à force d'être diſtendus outre meſure, ne peuvent enfin qu'éprouver une véritable ſolution de continuité, qui donne lieu à l'effuſion, à l'épanchement de l'humeur continue, & de celle qui ne ceſſe d'y être portée. La foibleſſe des vaiſſeaux & des viſceres fait une cauſe de cette nature, attendu qu'il a été obſervé conſtamment que la faculté qu'ont les pores abſorbans des veines qui répondent aux grandes cavités du corps, de s'imbiber des humeurs qui y ſont répandues, eſt ſuſceptible d'augmenter ou de diminuer proportionnellement aux forces de la circulation en général ; ce qui fait que dans les maladies aiguës, où le mouvement du ſang eſt trop grand, toutes les parties internes même ſe deſſéchent, parce que les vapeurs deſtinées à les humecter ſont trop repompées ; & au contraire, dans les maladies chroniques de langueur, les humeurs extravaſées ſous forme de vapeurs, faute d'être repriſes, ſe condenſent, s'accumulent ſous forme liquide, ce qui donne lieu à différentes enflures ; & parce que, en général, la force des arteres qui portent les humeurs, ſe conſervent plus long-temps que celles des veines, pour les reprendre, il s'enſuit le défaut d'équilibre reſpectif qui doit ſubſiſter dans la ſanté entre ces vaiſſeaux ; défaut qui, à l'égard des ſolides conſidérés généralement, eſt la cauſe de tous les dépôts, de toutes les fluxions, de toutes les évacuations ſpontanées, exceſſives, qui peuvent avoir lieu dans le corps humain. *Voyez* EQUILIBRE, *écon. anim.* On peut auſſi ranger, dans l'eſpece des cauſes dont il s'agit ici, l'épaiſſiſſement des humeurs, en tant qu'il donne lieu à des embarras qui en gênent le cours dans leur retour à la maſſe, qui produiſent des obſtructions, des compreſſions, des reſſerremens ſpaſmodiques qui portent ſur les veines ſéreuſes, d'où ſuivent des engorgemens de ces vaiſſeaux, leur rupture, & des épanchemens d'humeurs qui forment l'*hydropiſie*. Le ſpaſme cauſé par l'irritation méchanique ou phyſique du genre nerveux, lorſqu'il ſubſiſte un certain temps, peut également procurer des étranglemens dans les vaiſſeaux de toute eſpece, qui ont ſouvent les mêmes ſuites, indépendamment d'aucun vice dans les fluides. Tout ce qui vient d'être dit de ces différentes cauſes de l'*hydropiſie*, eſt confirmé par l'expérience de Lower, qui produiſoit dans des chiens de véritables épanchemens d'humeurs, des amas de ſérоſité dans les différentes capacités, par la ligature des principales veines qui en rapportent le ſang.

2°. La diſſolution du ſang ou le défaut de conſiſtance de cette humeur d'où dérivent toutes les autres, qui fait que ce fluide ne peut être retenu dans les vaiſſeaux qui lui ſont propres ; il devient ſuſceptible de s'échapper ſous forme ſéreuſe dans les vaiſ-

ſeaux d'un genre qui n'eſt pas fait pour le recevoir naturellement, lorſqu'il a la conſiſtance qui lui eſt propre: il paſſe, dans les arteres ſéreuſes, dans les conduits collatéraux qui ne ſont pas capables de réſiſtance; &, comme il y en a encore moins dans les cavités du tiſſu cellulaire où quelques-uns aboutiſſent, il s'y jette, les remplit, les diſtend, & y fournit la matiere & le volume de l'œdeme, des bouffiſſures, de la leucophlegmatie, de l'anaſarque; ou s'il eſt dirigé vers les vaiſſeaux exhalans, il fournit les fluides qui ſuintent continuellement dans les capacités, qui, n'étant pas repompés, forment des amas d'eau qui y croupiſſent plus long-temps qu'on ne penſe communément ſans ſe corrompre; parce que l'air n'ayant point d'accès dans les parties où elles ſont renfermées, elles ſe conſervent comme les eaux de l'amnios, dans leſquelles nage le fœtus pendant tout ſon ſéjour dans la matrice, qui y ſont même quelquefois retenues pendant pluſieurs années ſans aucune corruption, dont peuvent être préſervées encore plus aiſément les eaux des hydropiques; parce qu'elles ont ordinairement une ſorte de conſiſtance mucilagineuſe, qui les rend peu ſuſceptibles du mouvement inteſtin qui produit la putréfaction. *Voyez* DISSOLUTION, PUTRÉFACTION. C'eſt par les effets de la diſſolution du ſang, qu'il arrive ſouvent que des phthiſiques paroiſſent mourir *hydropiques*; parce que les poumons ne pouvant pas convertir le chyle en ſang, avec la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire pour être bien conſtitué, il ne peut pas être retenu dans ſes propres vaiſſeaux, & il fournit aux autres une ſurabondance d'humeurs avec les ſuites mentionnées: dans le cas où ces humeurs excédantes viennent à prendre leur cours par la voie des ſelles, ou de la peau, ou des urines; la diarrhée, ou les ſueurs colliquatives, ou le diabete qui s'établit en conſéquence, empêche qu'il ne ſe faſſe aucun amas d'eaux: ces malades au contraire meurent entiérement deſſéchés. *Voyez* COLLIQUATION, FIÉVRE HECTIQUE, COLLIQUATIVE, DIARRHÉE, DIABETES.

Il n'eſt aucun des ſymptomes de l'*hydropiſie*, qui ne puiſſe être regardé comme l'effets d'une des deux ſortes de cauſes différemment modifiées, ſur leſquelles on vient d'établir toute la théorie de cette maladie, où il y a complication de ces deux différens principes dans un même individu.

Ce qui diſpoſe principalement à produire l'*hydropiſie* dans quelque cas que ce ſoit, c'eſt le défaut de régime: d'ailleurs cette maladie peut être formée immédiatement, ou être la ſuite d'une autre maladie; ce dernier cas eſt plus ordinaire que le premier. Quand l'*hydropiſie* eſt la maladie primitive, elle eſt quelquefois l'effet d'une diſpoſition héréditaire; mais elle eſt ordinairement cauſée par la léſion des fonctions dans les premieres voies qui ne produit que des digeſtions imparfaites, ou par la dégénération du ſang & de la maſſe des humeurs, qui ne fournit qu'une lymphe trop épaiſſe, qui engorge les vaiſſeaux qui la reçoivent, ou une ſéroſité trop abondante qui les relâche, les diſtend & les force à ſe rompre; ou, par l'effet du froid, ſur l'habitude du corps qui donne lieu à une ſuppreſſion de la tranſpiration, dont la matiere reflue dans la maſſe des humeurs, & produit enſuite une ſorte de pléthore dans le ſyſtême des vaiſſeaux ſéreux & lymphatiques, lorſqu'elle ne ſe fait pas une iſſue par quelqu'autre voie d'excrétion: la réſidence dans des lieux humides, marécageux, expoſés au vent du midi, qui occaſionent un relâchement dans l'habitude du corps toujours comme plongé dans un bain de vapeurs, dont il ne ceſſe de s'imbiber par les pores abſorbans de la peau, a ſouvent auſſi les mêmes ſuites: une boiſſon abondante d'eau froide, ſur-tout lorſqu'elle eſt priſe, le corps étant échauffé par quelque cauſe que ce ſoit, ou dans la nuit pendant le relâchement que procure le ſommeil, peut produire intérieurement les mêmes effets, ſi elle n'eſt pas évacuée d'une maniere proportionnée à ſa quantité, par la proie du vomiſſement ou des ſelles, des urines ou des ſueurs.

L'*hydropiſie*, qui ſuccede à une autre maladie, peut avoir autant de différentes cauſes, qu'il y a de différentes maladies qui peuvent la faire naître: telles ſont toutes les fievres accompagnées de beaucoup d'ardeur & de ſoif, ſuivies d'une boiſſon proportionnée,

proportionnée, & même ſans boiſſon par la ſeule acrimonie diſſolvante qu'elles occaſionent dans la maſſe des humeurs : les fievres intermittentes, invétérées, ſur-tout la fievre quarte, lorſqu'elle n'a pas été bien traitée, & qu'on s'eſt trop hâté de la *couper* par l'uſage du quinquina; les obſtructions des viſceres rebelles à la nature & aux remedes, comme les ſquirrhes du foie, de la rate, du pancréas, du méſentere, des inteſtins, des reins, de la matrice, & même les tubercules des poumons auſſi-bien que l'aſthme; les trop grandes évacuations de quelque eſpece qu'elles ſoient, comme les hémorrhagies, les ſaignées trop répétées, trop abondantes; la diarrhée, la dyſſenterie opiniâtre, invétérée; les vomitifs, les purgatifs trop violens & trop ſouvent employés, ainſi que les ſudorifiques, les diurétiques, les ptyaliſans qui produiſent de trop grands effets; la ſuppreſſion des évacuations néceſſaires, comme des urines, des menſtrues, des hémorroïdes; la mélancolie, la jauniſſe, le ſcorbut & autres de ſemblable nature : à toutes ces cauſes prédiſponentes de l'*hydropiſie*, on doit ajouter la groſſeſſe qui, par le volume de la matrice, établit ſouvent une diſpoſition à cette maladie, autant qu'elle comprime les troncs des veines, qui rapportent le ſang des extrêmités inférieures & des viſceres de la région hypogaſtrique.

Quant aux effets & aux progrès de l'*hydropiſie*, on obſerve en général que, dans toutes les eſpeces de cette maladie, il y a communément enflure, ou au moins tumeur ſenſible dans quelque partie de l'habitude du corps; & un ſentiment de peſanteur dans l'intérieur, lorſque la collection d'humeurs ſe forme dans quelque capacité : on remarque que la couleur de la peau eſt toujours viciée dans l'un & l'autre cas, en ce qu'elle eſt fort pâle, tirant ſur le verdâtre; que les malades ont un grand dégoût des alimens, & ſont tourmentés par une ſoif continuelle, qui les porte à boire abondamment, ſans que la boiſſon les ſoulage à cet égard; ce qui a fait dire au poëte par rapport à cette circonſtance:

Quò plus ſunt potæ, plus ſitiuntur aquæ.

Mais chaque eſpece d'*hydropiſie* a ſes ſymptomes particuliers, à raiſon des différentes parties qui ſont affectées. *Voyez* HYDROCÉPHALE, HYDROPISIE DE POITRINE, HYDROCELE, LEUCOPHLEGMATIE, *&c.*

Pour ce qui eſt de l'aſcite dont il s'agit ici plus particuliérement, il s'annonce ordinairement ainſi : les piés commencent à s'enfler autour des talons & des malléoles d'une tumeur œdémateuſe, plus ou moins ſéreuſe, qui conſerve pendant quelque temps l'enfoncement qui s'y fait par l'impreſſion un peu forte des doigts ou de quelqu'autre corps mouſſe qui y a été appliqué. Dans les commencemens, cette enflure diſparoît entiérement pendant la nuit, c'eſt-à-dire, lorſque les malades étant couchés, le corps eſt dans une ſituation à peu près horizontale, où les humeurs n'ayant plus à remonter contre leur propre poids, qui l'emporte ſur l'action des vaiſſeaux ou du tiſſu cellulaire, relâché, forcé, retournent plus aiſément dans le torrent de la circulation; en ſorte que le matin il ne reſte plus de tumeur, ou au moins elle eſt conſidérablement diminuée, mais elle ſe forme de nouveau pendant le jour, paroît le ſoir, de plus en plus conſidérable, & gagne peu à peu les jambes & les cuiſſes au point de s'étendre juſqu'à la hauteur des reins, dans les bourſes, & le tiſſu cellulaire des tégumens de la verge qui ſe tuméfient toujours davantage, tellement qu'elle eſt quelquefois comme enſevelie dans l'enflure : en même temps l'humeur commence à ſe jeter dans la capacité du bas-ventre, & y devient toujours plus abondante au point qu'elle diſtend bientôt les parois de l'abdomen juſques pardeſſus l'eſtomac, & cauſe un ſentiment de fluctuation & de murmure par les eaux contenues qui augmentent le volume du bas-ventre, du côté où elles ſont portées par leur poids, à meſure que le malade étant couché, ſe releve en différens ſens à droite & à gauche : & cette fluctuation eſt encore plus ſenſible, lorſque l'on frappe le ventre avec une main à l'oppoſite de l'autre qui le preſſe par côté; car alors les mains ſont affectées, comme du choc ondulatoire d'une colonne de liquide mis en mouvement.

Ces différens ſymptomes ſuivent ordinai-

rement cette marche, lorſque la cauſe de l'*hydropiſie* aſcite dépend d'un vice général dans les ſolides & dans les fluides; mais lorſque la cauſe eſt dans quelque viſcere du bas-ventre, l'enflure ſe forme ſouvent ſans être précédée de celle des extrêmités inférieures, ſurvient inſenſiblement & preſque ſans que les malades s'en apperçoivent; c'eſt ce qui arrive, ſur-tout dans les *hydropiſies* enkiſtées: d'autres fois l'enflure ſe forme en très-peu de temps, & comme ſubitement; c'eſt le cas de l'aſcite proprement dite: outre cela, il y a encore à remarquer que quelquefois l'enflure n'occupe pas toute l'étendue du bas-ventre, mais ſeulement une partie plus ou moins conſidérable, de maniere que le ventre paroît, dans quelque cas, comme partagé, étant fort relevé d'un côté, & de l'autre fort affaiſſé; ce qui arrive, lorſque l'*hydropiſie* eſt renfermée dans un ſac; mais lorſqu'elle eſt étendue dans toute la capacité, l'enflure rend tout l'abdomen également ſaillant dans toute la ſurface, avec un ſentiment de peſanteur dans la région des aines, lorſque le corps eſt droit; & ſouvent cette enflure augmente ſi fort, devient ſi prominente par le volume exceſſif des humeurs qui la forment, que les malades ne peuvent pas voir leurs piés, & qu'ils craignent de plus en plus que la diſtenſion extrême de leur ventre ne les faſſe crever, en forçant ſes parois à ſe rompre.

En général pendant que les parties inférieures du corps augmentent de volume par la formation de l'enflure, les ſupérieures diminuent de plus en plus, ſur-tout le cou & le haut de la poitrine, par la maigreur, le deſſéchement de toutes les parties charnues qui ont lieu dans tout le corps, mais dont les effets ſont cachés ſous l'enflure, dans les parties qui en ſont affectées: quelquefois cependant les mains & le viſage, le tour des yeux ſur-tout deviennent bouffis, lorſque le mal a fait de grands progrès; ce qui arrive principalement le matin, après le ſommeil: les malades éprouvent quelquefois de grandes démangeaiſons par tout le corps, & deviennent même ſujets à la galé; ce qui doit être attribué aux parties âcres les plus groſſieres de l'excrétion cutanée, qui s'embarraſſent & ſont, pour ainſi dire, laiſſées à ſec dans les vaiſſeaux de la peau. *Voyez* PRURIT, GALE.

Dans l'aſcite, les malades rendent très-peu d'urine, & elle eſt ordinairement fort rouge & fort épaiſſe, parce que la ſérosité du ſang ſe portant ailleurs en grande abondance, les parties lixivielles reſtent privées de leur véhicule; & par la même raiſon, il ne ſe fait preſque point de tranſpiration, encore moins de ſueur; le ventre eſt le plus ſouvent auſſi très-pareſſeux, ſur-tout, lorſqu'il y a obſtruction au foie & défaut de flux de la bile dans les inteſtins.

Mais un des ſymptomes des plus importans de l'*hydropiſie*, c'eſt la fievre ordinairement continue, lente, hectique, qui augmente ſur le ſoir, mais de ſorte que le pouls eſt en général toujours petit, très-fréquent, aſſez dur & tendu; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la dégénération des humeurs, qui excite l'irritabilité des vaiſſeaux plus que dans l'état naturel. *Voyez* IRRITABILITÉ.

L'enflure de la groſſeſſe, ſur-tout lorſqu'elle eſt accompagnée de celle des jambes, peut faire naître quelque difficulté à diſtinguer cet état de celui de l'*hydropiſie* aſcite; mais cette difficulté ne ſubſiſte pas long-temps, ſi l'on fait attention à ce que la ſuppreſſion des menſtrues n'a pas lieu ordinairement dans l'*hydropiſie*; que les mamelles qui s'enflent dans la groſſeſſe, diminuent au contraire beaucoup dans cette maladie; que la femme groſſe ne ſent point de ballottement, de fluctuation dans ſon ventre, ſelon les divers mouvemens qu'elle fait, ſur-tout lorſqu'elle eſt couchée, comme on les ſent dans l'*hydropiſie*, qui d'ailleurs ne peut pas être confondue avec la groſſeſſe, lorſque celle-ci eſt un peu avancée, parce qu'elle a ſon ſigne caractériſtique, qui eſt le mouvement de l'enfant par parties ſucceſſives; ce qui n'a point lieu dans le mouvement des eaux qui ſe fait toujours en maſſe. C'eſt l'*hydropiſie* de la matrice (dont la cavité ſe remplit outre meſure de ſérosités, ſans qu'on puiſſe dire pourquoi ſon orifice ne s'ouvre pas pour leur donner iſſue), qui eſt le cas le plus difficile à diſtinguer de la groſſeſſe. *Voyez* MATRICE.

Pour ce qui eſt des ſignes qui établiſſent la différence entre l'*hydropiſie* aſcite, la

tympanite, la leucophlegmatie, *voyez* TYMPANITE, LEUCOPHLEGMATIE.

A l'égard du pronoſtic de l'*hydropiſie* en général, on peut dire qu'elle eſt toujours difficile à guérir, & même dangereuſe, à proportion qu'elle eſt plus conſidérable & plus invétérée, & lorſqu'elle ſuccede à une maladie aiguë. Cependant ſi les perſonnes affectées de cette maladie ont été naturellement robuſtes; que les viſceres faſſent encore aſſez bien leurs fonctions; que les forces ne ſoient pas beaucoup diminuées; que l'appétit ſubſiſte paſſablement; que les digeſtions ne ſoient pas laborieuſes; que la reſpiration ſe faſſe librement, ſans toux; que la ſoif ne ſoit pas fort preſſante, & que la langue ſoit rarement ſeche, ſur-tout après le ſommeil; que le ventre ſoit libre, ſans que les déjections ſoient trop fréquentes; qu'elles deviennent faciles par l'effet des purgatifs, ſans reſter relâché après leur opération; que l'urine change de qualité, ſelon la différence des boiſſons dont uſe le malade; qu'il ne ſe ſente pas de laſſitude, & qu'il ait de la facilité à s'exercer: ſi toutes ces conditions ſe rencontrent dans le même ſujet, c'eſt de très-bon augure; s'il ne s'en préſente que quelques-unes, c'eſt toujours une raiſon d'avoir de l'eſpérance pour la guériſon de la maladie; mais s'il ne paroît aucune ou très-peu de ces diſpoſitions avantageuſes, l'état eſt déſeſpéré.

Entre les eſpeces d'*hydropiſie*, l'anaſarque eſt celle qui eſt la moins à craindre; l'aſcite eſt toujours dangereuſe, ſur-tout s'il eſt joint à la tympanite, *voyez* TYMPANITE, & d'autant plus que les cauſes qui y donnent lieu, ſont plus importantes; ainſi il eſt plus difficile à guérir, lorſqu'il eſt une ſuite de l'obſtruction du foie, que lorſqu'il provient ſeulement d'une trop grande boiſſon d'eau, ou de toute autre cauſe auſſi peu conſidérable: il eſt bon qu'il n'y ait pas d'autre enflure qui l'accompagne, ou que, s'il y en a aux extrêmités inférieures, elle ne ſoit pas bien conſidérable, & qu'elle ne s'étende pas à d'autres parties: l'*hydropiſie* enkiſtée eſt moins funeſte que l'aſcite; parce que dans celle-là il ſe fait encore un peu de circulation de la ſérоſité renfermée dans le le ſac, au lieu qu'elle eſt abſolument extravaſée & ſans aucun cours dans l'aſcite.

Le flux de ventre qui arrive au commencement de l'*hydropiſie*, ſans être cauſé par des indigeſtions, eſt le plus ſouvent très-ſalutaire, ſelon l'obſervation d'Hippocrate: il n'en eſt pas de même lorſque la maladie eſt fort avancée, & qu'il y a un grand abattement de forces, alors la diarrhée accélere ſouvent la mort, parce que ce ſymptome n'eſt que le mauvais effet de la foibleſſe des viſceres: c'eſt auſſi pourquoi l'*hydropiſie*, lorſqu'elle eſt une ſuite de l'abus des purgatifs, comme des ſaignées, eſt la plus incurable.

Les urines peu abondantes, troubles, avec la fievre, ſont un très-mauvais ſigne dans l'*hydropiſie*, d'autant plus que la quantité en eſt moindre; parce que c'eſt une preuve que la plus grande partie de la ſérоſité eſt détournée ailleurs pour former la collection d'humeurs: c'eſt pourquoi il eſt convenable, ſelon le conſeil de Celſe, de comparer chaque jour la quantité de la boiſſon du malade avec celle de l'urine qu'il rend, & d'obſerver le volume du ventre, en meſurant ſon contour avec un fil, ſur-tout lorſqu'on donne au malade ces remedes évacuans, parce que s'il diminue à proportion que la quantité des urines augmente, ou qu'il ſe fait une évacuation par quelqu'autre voie, c'eſt un fort bon ſigne; au lieu que s'il augmente malgré l'effet de ces remedes, il n'y a preſque plus rien à eſpérer, ainſi que dans le cas où il y a retour de l'enflure après avoir été emportée par les évacuations que l'art a procurées; parce qu'il y a lieu de penſer qu'il exiſte quelque vice incurable dans les viſceres, qui renouvelle continuellement la collection des eaux.

On doit regarder la mort comme prochaine, lorſque, dans cette maladie invétérée, il ſurvient des taches livides, des ulceres de mauvais caractere aux gencives, dans la bouche, dans différentes parties de l'habitude du corps, & particuliérement aux jambes; ainſi que quand les malades rendent du ſang grumelé par la voie des ſelles, ou qu'ils deviennent ſujets à des hémorrhagies, particuliérement à celle des narines.

Les plaies, les ulceres des hydropiques ſont très-difficiles à guérir, parce que la

cicatrice ne peut s'opérer qu'avec difficulté dans des solides qui ont perdu leur ressort, & parce que la masse des humeurs est appauvrie & presque totalement privée de son baume naturel.

L'*hydropisie* elle-même se guérit cependant quelquefois sans le secours de l'art, par différens *bénéfices* de nature; comme lorsque les jambes enflées se crevent d'elles-mêmes, ou par accident, comme par quelque égratignure, quelque écorchure, ou blessure, ou brûlure, & qu'il se fait une issue aux eaux contenues dans le tissu cellulaire, ou qui peuvent en être repompées des cavités où elles sont épanchées, en sorte qu'elles s'écoulent souvent en grande abondance, par cette voie & de proche en proche se portent où il y a moins de résistance; d'où suit quelquefois une évacuation complete non seulement des humeurs qui forment les enflures extérieures, mais encore de celles qui sont contenues dans les parties internes: de semblables vuidanges se sont faites quelquefois par la rupture des enveloppes du bas-ventre, sur-tout au nombril, ou par la voie de la matrice dans le temps ou à la suite des regles, des lochies; ainsi que Fernel (*Pathol. lib. VI*) rapporte en avoir vu des exemples.

Avant que d'entreprendre le traitement de l'*hydropisie*, il est de la prudence du médecin de bien examiner quelle est la nature de cette maladie, quelle en est la cause: parce que si le mal lui paroît incurable, ou que le vice qui a occasioné la collection des humeurs ne puisse pas être détruit, qu'il doive s'attendre à la voir se renouveller à mesure qu'il en procurera l'évacuation; dans le cas où il ne peut parvenir à en tarir la source, il doit éviter, s'il y a moyen, de se charger de la cure, pour ne pas compromettre sa réputation, en paroissant avoir donné la mort à qui il n'étoit pas possible de conserver la vie; ou, s'il ne peut pas refuser ses secours, il convient qu'il prévienne par un pronostic convenable sur l'événement que la maladie doit avoir.

Quant à la maniere de traiter l'*hydropisie*, qui paroît susceptible de guérison, les indications principales sont de tâcher d'abord d'évacuer les eaux ramassées, & ensuite d'attaquer & de détruire le vice qui a donné lieu à leur collection dans quelque partie qu'elle soit faite: c'est ce dernier effet seul qui rend la curation complete, parce que l'évacuation des humeurs est de peu d'importance pour les suites, si elles peuvent se ramasser de nouveau & produire les mêmes effets. Mais comme les moyens à employer, pour emporter la cause, sont moins efficaces, tant que les parties affectées sont abreuvées, & que leur ressort est affoibli par le relâchement & la corruption occasionés par la présence des eaux, qui, participant à la chaleur animale, en sont plus susceptibles de contracter des qualités propres à produire ces effets; il est donc nécessaire de s'occuper d'abord de l'indication la moins essentielle, parce qu'elle est comme préparatoire, pour pouvoir parvenir à remplir la plus importante.

Ainsi, dans le cas de l'*hydropisie* ascite, simple, qui n'est pas bien invétérée, on doit travailler à l'évacuation des humeurs par le moyen des purgatifs émétiques, hydragogues, ou par les diurétiques chauds, les plus forts, les plus actifs. La sueur dans l'ascite est plus nuisible que profitable, parce qu'elle tend à priver le sang de la sérosité, qui lui sert de véhicule dans des parties éloignées de celles qui fournissent la matiere de la collection des eaux, c'est-à-dire, à la circonférence du corps où la masse des humeurs en manque déja, à cause qu'il a été détourné ailleurs en trop grande quantité: les évacuations que l'on procure par la voie des selles ou des urines, sont les seules qui sont véritablement avantageuses.

On doit cependant observer que l'*hydropisie* dans son commencement doit être traitée comme la cachexie; & Vander-Linden dit, fort à propos, que quiconque veut guérir l'*hydropisie* doit éviter l'usage trop fréquent des purgatifs, parce qu'ils affoiblissent de plus en plus le ton des solides, après en avoir excité l'éréthisme outre mesure: l'atonie suit toujours le trop de tension spasmodique ou convulsive, qui a lieu par l'effet irritant des purgatifs: ce n'est pas qu'il ne faille employer les plus forts remedes de ce genre, mais, après les avoir donnés d'abord coup sur coup, il faut n'y revenir ensuite que rarement, & il convient de faire usage dans l'intervalle des médicamens

toniques, fortifians, tirés de la claſſe des amers, tels ſur-tout que le kina, & des martiaux qui peuvent ſervir à tenir en regle les fonctions des organes de la digeſtion, & rétablir dans les ſolides en général la force que l'action des purgatifs leur a ôtée; ce qui fait partie de l'indication principale à remplir. On doit par conſéquent, avant de faire uſage de ces remedes, s'aſſurer de ceux qui conviennent, eu égard à la facilité ou à la difficulté avec laquelle les malades ſont ſuſceptibles d'être purgés; parce que des purgatifs qui ſont ordinairement d'une médiocre activité, ſont ſouvent ſuffiſans pour produire de grands effets dans les ſujets qui ſont, comme on dit, faciles à émouvoir, qui ſont d'une conſtitution foible, délicate & ſenſible, comme les femmes ſujettes aux vapeurs, les hypocondriaques.

Mais il eſt néceſſaire que les purgatifs, quels qu'ils ſoient, operent beaucoup, parce que ceux qui ne produiſent que peu d'effet, ſont plus nuiſibles qu'utiles; ils fatiguent les malades, ils les affoibliſſent, & ne diminuent pas la quantité des eaux que l'on doit tâcher d'évacuer le plus promptement qu'il eſt poſſible, pour ne pas laiſſer trop augmenter le relâchement des parties qui les contiennent, qui en ſont abreuvées ou qui y trempent, parce que l'équilibre y étant de plus en plus détruit, les humeurs ſont déterminées à s'y porter & à s'y accumuler auſſi de plus en plus. *Voyez* ÉQUILIBRE, *Economie animale.*

Les purgatifs les plus uſités dans le traitement de l'*hydropiſie*, ſont parmi les émétiques les préparations d'antimoine, de mercure de cette qualité, & particuliérement le tartre, le vin ſtibié, le turbith minéral; parmi les cathartiques le jalap, la réſine, la ſeconde écorce de ſureau, la gomme-gutte, l'euphorbe, la coloquinte, le concombre ſauvage, & ſur-tout l'*elaterium*, ſelon Vander-Linden, Liſter, Sydenham; la poudre cornachine, les fortes décoctions de ſéné, avec le ſirop de nerprun, *&c.* la rhubarbe à grande doſe peuvent être employées avec ſuccès dans l'intervalle des autres purgatifs.

Mais dans les cas qui ſont aſſez fréquens, où les malades, à cauſe de la foibleſſe ou de la délicateſſe de leur tempérament, ne peuvent ſoutenir l'effet d'aucun des purgatifs qui conviennent, il faut abſolument ſe retourner du côté des diurétiques, d'autant plus qu'ils ont ſouvent opéré, ſans aucun ſecours, l'entiere évacuation des eaux, même dans les perſonnes les plus robuſtes; & que rien ne donne plus de ſoulagement aux hydropiques qu'un flux abondant d'urine, quand il ſe fait ſans trop affoiblir les malades: tous les ſels ſont diurétiques, mais on doit préférer à tous les autres le nitre & ſes préparations de cette qualité, parce qu'il contribue beaucoup à éteindre la ſoif, qui eſt le ſymptome le plus inquiétant de cette maladie: on peut employer les nitreux dans des tiſanes appropriées qui ſoient émulſionnées, ou dans du petit lait, du vin du Rhin, ou d'une qualité approchante, mais toujours employés en grande quantité. C'eſt pourquoi la plupart des eaux minérales, qu'on appelle *acidules*, qui ne peuvent opérer quelqu'effet qu'étant priſes à grandes doſes, ont ſouvent réuſſi à guérir des *hydropiſies* conſidérables & des plus rebelles, en évacuant abondamment par la voie des urines & en fortifiant en même temps lorſqu'elles ſont martiales: on fait auſſi uſage avec ſuccès du ſuc de la plante nommée *kalt* ou *ſoude*, des ſels lixiviels, des infuſions de cendres végétales, ſur-tout de celles de genêt, comme contenant plus d'alkali, de cendres animales telles que celles de vers de terre, & ſur-tout de crapaud, dont Wierus, dans ſon livre intitulé *de Larniis*, prétend qu'un ancien hydropique fut guéri à Rome par ſa femme, qui, ennuyée de la dépenſe qu'elle faiſoit pour ſon mari ſans ſuccès, & voulant s'en défaire, lui donna des cendres de crapaud à pluſieurs repriſes, dans le deſſein de l'empoiſonner; ce qui produiſit un effet tout contraire, car il recouvra la ſanté, ayant été délivré de ſon *hydropiſie* par le grand flux d'urine que produiſirent ces cendres: on attribue la même propriété aux œufs de fourmis, dont on donne la décoction dans du lait.

On doit obſerver que lorſqu'on entreprend la cure de l'*hydropiſie* par le moyen des diurétiques, ſur-tout des ſels lixiviels avec effet, on ne doit point faire uſage des purgatifs, mais ſeulement des corroborans, qui doivent être regardés comme les remedes eſſentiels; en tant qu'ils ſont deſtinés à

empêcher qu'après l'évacuation des eaux il ne s'en faſſe une nouvelle collection ; ce qui eſt mettre véritablement le complément à la cure.

Le bon vin employé convenablement, eſt un des moyens les plus propres pour fortifier ; c'eſt pourquoi il eſt fort recommandé dans la cure de l'*hydropiſie*, ſoit pur, ſoit rendu médicamentaire, & joignant à ſa qualité propre celle des plantes aromatiques appropriées, telles que l'abſynthe, le marrhube, l'aunée, & autres amers de cette nature ; le kina ſur-tout, qui doit être regardé comme un excellent remede contre le relâchement, l'atonie des ſolides dans l'*hydropiſie*, ainſi que dans les autres maladies qui y ont rapport. *V.* FIBRE, *Pathol.*

S'il y a des obſtructions auxquelles on ſoit fondé d'attribuer la cauſe de l'*hydropiſie*, on doit joindre les apéritifs aux fortifians ; *voy.* OBSTRUCTION. Les martiaux ſur-tout ſont alors fort recommandés, & même les mercuriels, ſi l'épaiſſiſſement des humeurs eſt leur vice dominant ; mais ces derniers remedes ſeroient de vrais poiſons, ſi elles péchoient par diſſolution ; & dans ce cas, les laitages ſeroient un des remedes les plus indiqués, auſſi-bien que les émulſions, les mucilagineux, avec les diurétiques & les corroborans, quelquefois rendus acides & un peu aromatiques, à quoi l'on doit ſur-tout joindre un régime ſec.

Liſter rapporte pluſieurs exemples d'hydropiques, qui ont été guéris, en s'abſtenant pendant long-temps de toute autre boiſſon, que de quelque peu de vin pur, dans les cas de foibleſſe des viſceres ; & d'autres, qui à cauſe de la diſſolution des humeurs, avoient paſſé pluſieurs mois ſans prendre aucun liquide. De ces malades, quelques-uns pour appaiſer leur ſoif, tenoient ſur la langue une petite tranche de pain rôti & trempé dans l'eau-de-vie : ce qui leur faiſoit venir beaucoup de ſalive à la bouche. On a auſſi employé avec ſuccès, pour cet effet, l'eſprit de vitriol dans de l'eau, dont les malades ſe lavent ſouvent la bouche : on a auſſi éprouvé du ſoulagement dans ce cas, de mâcher du citron ſans l'avaler.

Si l'*hydropiſie* doit être attribuée à quelque cauſe, qui reſſerre, qui comprime les vaiſſeaux, qui les force à ſe dilater outre meſure, ou à ſe rompre, en ſorte que les fluides qui doivent être contenus, s'en échappent, il faut tâcher d'emporter ou de faire ceſſer cette cauſe, ſi elle en eſt ſuſceptible. Ainſi, dans le cas qui eſt aſſez rare, où elle conſiſte dans l'éréthiſme, le ſpaſme du genre nerveux, qui gêne le cours des humeurs dans les petits vaiſſeaux, qui les étrangle, pour ainſi dire ; les relâchans, les bains aqueux tiedes produiſent de bons effets, auſſi-bien que les anti-ſpaſmodiques, les narcotiques employés avec beaucoup de circonſpection. Si la compreſſion des vaiſſeaux provient des glandes obſtruées, du ſquirrhe des viſceres, il faut, comme on l'a dit, attaquer ces vices par les moyens appropriés, contre les obſtructions, les ſquirrhes. *V.* OBSTRUCTION, SQUIRRHE.

Tels ſont, en général, les remedes internes qui ſont indiqués dans l'*hydropiſie* ; mais ſi l'on s'apperçoit bientôt qu'ils ne produiſent aucun effet pour la guériſon de cette maladie, en tant que l'on ne peut pas parvenir à procurer l'évacuation des eaux, ni par la voie des ſelles, ni par la voie des urines, particuliérement dans l'aſcite, il convient alors de recourir aux ſecours de la main, & d'en venir pour cette évacuation, à l'opération de la paracenteſe, faite ſelon les regles de l'art, & avec les précautions convenables. Lorſque le malade eſt de bon âge, qu'il n'a pas perdu ſes forces, que la maladie n'eſt pas invétérée, & qu'il y a lieu de préſumer que les viſceres ſont en bon état ; c'eſt le moyen le plus ſûr & le plus prompt, pour emporter la collection d'humeurs contre nature, pour prévenir tous les mauvais effets de leur ſéjour dans les parties qui les contiennent, & de la corruption dont elles ſont ſuſceptibles, & pour établir de la maniere la plus avantageuſe, la diſpoſition, à ce que l'on puiſſe employer avec ſuccès les remedes propres à détruire la cauſe du mal. Mais on ne doit jamais attendre l'extrêmité pour employer ce moyen, auquel l'expérience ne rend pas des témoignages auſſi favorables qu'ils pourroient l'être, parce qu'on a recours preſque toujours trop tard à cette opération, lorſque le mal a fait de ſi grands progrès, qu'il eſt devenu ſans remede.

C'eſt pourquoi, il faudroit peut-être moins compter ſur les ſecours à employer intérieurement, qui ont été propoſés, & faire uſage de la paracenteſe dès le commencement de la maladie. Outre l'avantage de tirer promptement les eaux ramaſſées contre nature, cette opération procure encore celui de pouvoir mieux juger, par l'inſpection de ces mêmes eaux, ſoit du caractere & de la cauſe particuliere qui l'a fait naître, ſoit du pronoſtic convenable que l'on doit porter en conſéquence, & des indications qui ſe préſentent à remplir, pour empêcher que la collection ne ſe renouvelle.

Dans les *hydropiſies* enkiſtées, dans celles du péritoine, l'omentum, des ovaires même, la paracenteſe ne convient pas moins que dans l'aſcite, lorſque l'on s'eſt aſſuré du véritable ſiege du mal, & que l'on peut y atteindre.

Mais dans tous les cas où cette opération paroît praticable, ſi les diſpoſitions de la part des malades, qui ont été mentionnées, ne ſe préſentent pas, bien-loin d'être utile, elle ne feroit qu'accélérer la mort. *Voyez* PARACENTESE.

La chirurgie fournit encore d'autres moyens de donner iſſue aux eaux des hydropiques, qui conviennent également aux différentes eſpeces d'*hydropiſies*, tant abdominales qu'autres, qui doivent toutes être traitées de la même maniere, lorſqu'elles proviennent des mêmes cauſes. Ces moyens ſont donc les ſcarifications, les ſonticules, les ſétons, les véſicatoires, les cauteres potentiels, & même actuels, employés ſur les parties charnues, dans les endroits vers leſquels les humeurs ſe portent par leur propre poids. Ces différens ſecours ſont quelquefois très-efficaces, ſur-tout ſi l'on peut entretenir les ouvertures, par leſquelles ſe font les écoulemens; avec l'attention de prémunir ces parties contre la diſpoſition à la gangrene, qui a lieu dans tous les *hydropiques*, ſur-tout, par rapport aux parties affectées de bouffiſſure, d'enflure, d'œdeme. *Voy.* GANGRENE.

Avant que de finir ſur le traitement de l'*hydropiſie*, il reſte quelque choſe à dire ſur les uſages de la ſaignée, à l'égard de cette maladie. Il paroît que la plupart des praticiens modernes n'ont pas jugé que ce remede pût être indiqué dans un genre d'affection, où, en général, la maſſe des humeurs eſt preſque toute compoſée de ſéroſité, & de très-peu de parties rouges du ſang, où il regne un relâchement, une atonie preſque univerſelle dans les ſolides, où l'expérience ſemble n'avoir rien établi qui ſoit favorable à ce remede, d'une maniere bien décidée. Cependant, parmi les anciens, il s'eſt trouvé des auteurs à la ſuite d'Hippocrate lui-même, qui exaltent les bons effets de la ſaignée dans l'*hydropiſie*. En effet, le pere de la médecine, *de diætâ in acutis*, recommande de tirer du ſang aux hydropiques, qui, dans la vigueur de l'âge, dans une bonne ſaiſon, & n'ayant pas perdu leurs forces, ont la reſpiration conſidérablement gênée. Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, veulent que l'on ſaigne dans l'*hydropiſie*, lorſque le foie, la rate & l'eſtomac ſont enflés; & dans les cas où cette maladie eſt une ſuppreſſion des menſtrues, ou un flux hémorrhoïdal habituel. Le très-érudit Jacob Spon, *aphor. nov. ſect. 5. §. 87*, rapporte une obſervation, dans laquelle il dit avoir vu une *hydropiſie* guérie à la ſuite de vingt ſaignées, après avoir réſiſté aux hydragogues & aux diurétiques, employés pendant long-temps, à la maniere ordinaire. Le célebre Hoffman, après avoir expoſé ainſi le ſentiment de ces auteurs, conclut par l'adopter, d'après ſa propre expérience, pour les cas où on eſt aſſuré qu'il y a ſurabondance de ſang dans un ſujet bien diſpoſé, ſur-tout lorſque le mal provient d'un aſthme ſanguin; & encore faut-il qu'il ne ſoit queſtion que de leucophlegmatie, ou d'anaſarque, & point d'aſcite, à l'égard duquel il ſeroit très-dangereux d'employer un pareil moyen, parce qu'en diminuant la force du mouvement de la circulation dans les arteres, il s'enſuit que la *réſorption* ſe fait à proportion, moins par les veines, ce qui eſt une nouvelle cauſe d'augmentation de la maladie; au lieu que dans l'anaſarque & la leucophlegmatie cauſés par la pléthore, la ſaignée, en déſempliſſant les vaiſſeaux, fait ceſſer la trop grande dilatation des orifices des collatéraux, qui, recouvrant leur reſſort, renvoient à la maſſe des humeurs, ce qu'ils contiennent de ſur-

abondant, ou s'en déchargent par la voie des excrétions. Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement avancer pour & contre la saignée, employée dans le traitement de l'*hydropisie*, où on peut dire qu'en général, le cas d'y avoir recours se présente très-rarement, qu'il ne peut être bien connu que par les maîtres de l'art les plus expérimentés, & qui ont le plus de perspicacité, & qu'il ne faut y recourir qu'avec beaucoup de prudence.

On ne peut pas entrer ici dans un plus grand détail sur la théorie & le traitement de l'*hydropisie*; mais on indiquera, pour suppléer à ce défaut, les principaux auteurs qui ont traité de cette maladie, avec une étendue, ou d'une maniere circonstanciée, proportionnée à l'importance du sujet. Tels sont, parmi les modernes, qui ont recueilli la doctrine & les observations d'Hippocrate, de Celse & des autres anciens, sur tout ce qui a rapport à l'*hydropisie*, Pison, Sennert, Fernel, Riviere, Ethmuller, Willis, Sydenham, Lister, Litre, Chomel, *mémoires de l'académie des sciences de Paris, 1707, 1708*, & de ces derniers temps, Boerhaave, *dans ses aphorismes*; Hoffman, dans *ses œuvres passim*, & spécialement, *tome IV, part. IV, medic. ration. system. cap. xiv:* pour ce qui regarde les observations anatomiques, Bonet, *sepulchretum*, Rhuysch; & pour la partie chirurgicale, Heister dans *ses institutions*.

HYDROPNEUMOSARQUE, s. fém. (*Méd.*) c'est un terme grec composé de trois mots, qui signifient *eau, air, chair*, employés pour signifier une tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matieres flatueuses, & quelque carnosité ou excrescence de chair.

Il est fait mention de l'*hydropneumosarque* dans le livre des nouvelles observations sur les abcès de M. A. Severin. *Castel. med. lexic.*

HYDROPOTE, s. m. (*Méd.*) ὑδροπότης, *potator aquæ*, buveur d'eau. Ce terme grec est particuliérement employé pour désigner une personne qui ne boit que de l'eau, ou qui fait grand usage de l'eau pour sa boisson. *Voyez* EAU, DIETE, RÉGIME.

HYDROPHTHALMIE, s. f. *terme de chirurgie*, maladie de l'œil, qui consiste dans la dilatation démesurée du globe, causée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. C'est à Nuck qu'on est redevable du mot *hydrophthalmie*, qui exprime proprement la maladie dont nous parlons, & que les anciens appelloient *exophthalmie*, dénomination équivoque, par laquelle on confondoit la dilatation du globe, avec la chûte de l'œil qui lui fait faire pareillement saillie hors de l'orbite. L'augmentation de l'humeur aqueuse est démontrée dans l'*hydrophthalmie*, par la prééminence de la cornée transparente, & par l'éloignement ou la profondeur de l'iris. L'extrême dilatation de la pupille, est un signe que le corps vitré contribue à l'extension démesurée des tuniques.

Les malades ressentent presque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'insomnie & de fievre. Cette maladie est ordinairement chronique, & persiste dans son état sans aucun changement, lorsque l'œil est parvenu au dernier degré d'extension que ses membranes lui permettent. Maître-Jean propose dans cette maladie beaucoup de remedes, tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, suivant les différentes indications qui peuvent se présenter; car il croit cette maladie sujette à la résolution & à la suppuration. Dans ce dernier cas il conseille une petite ouverture, comme l'incision d'une saignée à la partie déclive, du côté du petit angle, à côté de l'iris, sur le blanc de l'œil, & qui pénetre par delà l'uvée. Bidloo propose aussi l'ouverture de l'œil, lorsque sa protubérance est douloureuse; & il rapporte le cas d'un homme qui est mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu se résoudre à cette légere opération qu'il lui avoit conseillée, avec le célebre Cyprien son collegue, très-habile chirurgien d'Amsterdam. Il ajoute à cette histoire celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu excessivement gros à la suite de plusieurs fluxions fort douloureuses. On avoit employé en vain les remedes les mieux indiqués pour détourner cette humeur; on appliqua enfin un cataplasme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuse de l'œil avec suppuration. Le malade souffrit les douleurs

les

les plus aiguës ; on obtint le calme en vuidant l'œil par une inciſion que Bidloo fit au bord de la cornée tranſparente. Le globe ſe rétrecit & ſe conſolida parfaitement en peu de temps, ſans autre incommodité que la perte de la vue.

Bidloo fait un précepte de ſa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'inciſion doive s'étendre par delà le bord inférieur de la cornée tranſparente, parce qu'il eſt poſſible que l'humeur vitrée ne ſoit pas liquéfiée, & qu'elle reſte en place avec le cryſtallin. Alors le globe de l'œil conſervera, dit-il, un certain volume, la cornée tranſparente ne ſera pas défigurée par une cicatrice déſagréable, & l'œil conſervera, autant qu'il ſera poſſible, l'apparence d'un état naturel ; ſi au contraire les humeurs ſont entiérement diſſoutes, cette inciſion ſera ſuffiſante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point exceſſif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heiſter aſſure avoir pratiquée avec ſuccès. Elle conſiſte à faire une ponction au bord de la cornée tranſparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cauſe l'*hydrophthalmie*, & à contenir l'œil avec une plaque de plomb pardeſſus l'appareil, & les remedes convenables : on réitere ces ponctions auſſi ſouvent que la néceſſité le requiert, juſqu'à ce que l'œil ſoit réduit d'une maniere permanente dans ſon état naturel. L'uſage intérieur des remedes ſudorifiques & purgatifs favoriſe, dit-on, ces procédés curatifs. Mais dans le cas où la dilatation du globe eſt extrême, Heiſter conſeille une grande inciſion tranſverſale, ou même cruciale, pour vuider entiérement l'œil. Il eſt le copiſte de Saint-Yves, lorſqu'il recommande de retrancher dans certains cas, les membranes qu'on croiroit trop étendues, & qui pourroient empêcher l'œil de ſe réduire à un petit globe, propre à porter commodément un œil artificiel. Dans une tuméfaction conſidérable de l'œil, je me ſuis contenté de faire une ſimple inciſion tranſverſale d'un angle à l'autre. Elle fut ſuivie d'inflammation & de vomiſſemens lymphatiques, qui me donnerent de la défiance ſur l'utilité d'une inciſion auſſi étendue : ſans retrancher rien des tuniques, elles ſe ſont réduites à un très-petit volume. J'ai vu depuis par un fait, dont je vais donner le précis, l'inutilité de la grande inciſion que j'avois faite, quoiqu'avec plus de ménagement que Saint-Yves & Heiſter ne la preſcrivent. Une fille avoit l'œil gauche fort dilaté depuis plus de 25 ans, à la ſuite de la petite vérole qu'elle avoit eue à l'âge de ſix ans. Les douleurs de migraine très-violentes, accompagnées de fluxions de tête, qui ſe portoient ſouvent ſur les yeux, ne purent la déterminer à ſe laiſſer vuider l'œil, le haſard la ſervit utilement. Elle ſe donna un coup violent à l'œil, en tombant ſur le bâton de l'angle d'une chaiſe de paille ; la contuſion de l'échymoſe fut conſidérable. Quelques heures après l'œil s'eſt ouvert ; il en eſt ſorti du ſang fluide & coagulé, avec les humeurs qu'il contenoit ; la guériſon a été parfaite en 12 ou 15 jours ſans aucun accident. On remarque ſur la ſurface antérieure du bouton globuleux, mobile par l'action des muſcles, une protubérance ſolide & pliſſée, formée par la cornée tranſparente. La cicatrice enfoncée qu'on apperçoit, montre que l'œil s'eſt crevé du côté du petit angle, au milieu de la partie latérale externe du globe, préciſément où Guillemeau indique qu'il faut faire l'inciſion, lorſqu'il eſt néceſſaire de vuider l'œil. L'inſpection de celui dont je parle, prouve que cette inciſion auroit l'inconvénient de laiſſer une inégalité protubérante ; parce que les membranes en ſe reſſerrant ſur le centre du globe, la cornée tranſparente, qui eſt une portion de petite ſphere ajoutée à une plus grande, doit néceſſairement former une ſaillie ſur la ſurface du globe rétreci, ce qu'on évitera en inciſant dans toute l'étendue de la cornée tranſparente excluſivement. Cette inciſion ſuffira pour procurer la réduction du globe fort dilaté à un petit volume, ſans retrancher une portion de membranes. On ne peut trop ſimplifier les opérations de chirurgie, & cette perfection ne peut être que le fruit de l'étude des faits mûrement réfléchis, & obſervés judicieuſement ſous leur véritable point de vue. Les chirurgiens purement opérateurs pratiquent habilement, mais ils perfectionnent peu. *(Y)*

HYDRO-SARCOCELE, ſ. f. *terme de*

Chirurg. nom qui a été donné par Fabrice d'*Aquapendente*, à une collection d'eau dans le scrotum, accompagnée d'un testicule sarcomateux. La tuméfaction de la glande est ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de lymphe est l'effet de la rupture des vaisseaux lymphatiques, engorgés par l'obstruction du testicule. Que l'hydrocele soit la maladie primitive, & que le testicule sain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, se relâche & se dissolve, pour ainsi dire, sa tunique propre viendra à se déchirer; il en arrivera quelquefois autant aux vaisseaux, c'est ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de sang qu'on trouve quelquefois dans ces sortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles présentent, est de vuider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à résoudre l'engorgement du testicule par les remedes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplasmes résolutifs, les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliqués avec succès. Si les eaux se renouvellent, les remedes convenables au testicule feront sans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocele; *voyez* HYDROCELE. Dans l'opération même, on voit en mettant le testicule à découvert, ce qu'on doit espérer de l'état où il se trouve, il est bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plupart des *hydro-sarcoceles* invétérées. Alors, par l'opération de la castration, on guérit radicalement les deux maladies, dont la complication produisoit l'*hydro-sarcocele*. *Voyez* CASTRATION & LIGATURE. On verra à ce dernier mot, les raisons qui exigent qu'on s'abstienne de la ligature, qu'on avoit coutume de pratiquer dans l'opération de la castration. (*Y*)

HYDROSCOPE, s. m. (*Phys.*) nom que l'on donne à ceux qui prétendent voir l'eau au travers de la terre. Aux mois de mai & de juin 1772, les gazettes étoient remplies de choses extraordinaires qu'on racontoit d'un jeune Provençal, qui découvroit les sources, ou plutôt qui les voyoit au travers de la terre, & qui jugeoit du volume, de la direction, & de la profondeur des eaux. M. Menuret, médecin de Montelimart, auteur de quelques articles de ce *Dictionnaire*, & plusieurs autres personnes éclairées, avoient vu avec étonnement les faits qu'on en racontoit, & paroissoient convaincus de la faculté de cet *hydroscope*.

Ce qu'on a rapporté de Jacques Aymart, qui, vers la fin du dernier siecle, prétendoit découvrir les voleurs, les sources & les mines, à l'aide d'une baguette de coudrier, a beaucoup de rapport avec ce qu'on annonçoit de l'*hydroscope*. Il avoit sans doute de l'adresse, à en juger du moins par le nombre de personnes qui furent dupes de son imposture; il échoua cependant à Paris, à l'hôtel du prince de Conti. Sans doute aucun physicien n'a regardé ce qu'on disoit de lui comme possible; s'il en avoit existé quelques-uns, on pourroit dire, pour leur justification, que l'usage d'une baguette de coudrier pour ces sortes d'effets, est moins contradictoire aux loix de la physique, que l'usage de l'organe de la vue, comme on le publioit du petit Parangue.

Le moyen de reconnoître les eaux sans autre secours que la vue, tout singulier qu'il paroît, n'est pas cependant neuf: Martin Delrio, écrivain espagnol, assure qu'il existoit en Espagne des hommes dont la vue étoit assez pénétrante pour distinguer sous la terre les veines d'eau, les métaux, les trésors & les cadavres: ils avoient, suivant cet auteur, les yeux fort rouges, & il prétend avoir vu à Madrid, en 1575, un jeune homme de cette espece. Ceux auxquels on attribuoit cette propriété, étoient connus en Espagne sous le nom de *Zahuris* ou *Zahories*: ils étoient nés, suivant l'opinion populaire, le vendredi saint, & c'étoit au jour de leur naissance que tenoit le merveilleux privilege. Dès le temps de Martin Delrio, il se trouvoit déja des personnes sensées qui se refusoient à des fables aussi ridicules. Gutiérius, médecin espagnol, qui a écrit peu de temps après lui, se moque de la crédulité du peuple, & de l'écrivain qui avoit adopté ces folies.

C'est ainsi que, dans tous les temps, il s'est élevé des imposteurs qui ont abusé de la crédulité du peuple, & que dans tous les temps, il s'est trouvé un petit nombre de personnes instruites qui ont réclamé contre l'erreur; elle s'est accréditée d'autant plus, que l'imposteur étoit plus adroit, & le siecle

plus ignorant. Mais il ſemble que dans l'hiſtoire de 1772, on ne trouvoit ni l'un ni l'autre.

La propriété eſſentielle d'un corps opaque eſt de ne pouvoir tranſmettre la lumiere, d'en intercepter les rayons: or, les objets n'étant vus que par la tranſmiſſion des rayons réfléchis de l'objet à l'œil, il s'enſuit que perſonne ne peut voir à travers un corps opaque; & qu'il n'eſt ni lunettes, ni machines, ni conformation d'organe, qui puiſſent opérer ce prodige: en un mot, voir à travers un corps opaque, ce ſeroit voir ſans lumiere, ce qui implique contradiction en phyſique.

Quelqu'incroyables, quelqu'impoſſibles, que ſoient les faits qu'on rapporte, je ſais bien qu'il y aura quelques raiſons à balbutier. On dira qu'il s'éleve, des lieux où ſont les ſources, des vapeurs, des émanations, qui ne ſont ſenſibles que pour des yeux très-pénétrans, & que le commun des hommes ne peut appercevoir. Mais, premiérement il eſt impoſſible d'admettre qu'une ſource recouverte de cinquante piés de terre, de pierres & de ſubſtances d'une infinité d'eſpeces, puiſſe donner d'émanation ſenſible. Secondement, ces vapeurs même ne pourroient donner aucune idée ni de la groſſeur des ſources, ni de leur profondeur, ni de leur mouvement. Troiſiémement enfin, cette explication même, toute forcée qu'elle eſt, ſuppoſe encore que le jeune homme trompoit le public; car il ne diſoit pas qu'il reconnoiſſoit les eaux par une méthode particuliere; il diſoit qu'il les voyoit de la même maniere que nous voyons les objets; il diſoit donc une choſe abſurde. Il eſt donc viſible, que d'après la ſeule explication raiſonnable qu'on puiſſe donner des phénomenes rapportés dans les papiers publics, il eſt démontré que le jeune Parangue en impoſoit à certains égards; pourquoi ne pas convenir tout d'un coup qu'il en impoſoit pour le tout?

Ce que l'on racontoit du jeune *hydroſcope* étoit peu conforme à ce que nous connoiſſons de la marche des eaux ſouterreines. Rarement elles forment des cours longtemps continués dans l'intérieur de la terre, comme il le ſuppoſoit. Les ſources ne ſont formées que par l'écoulement des eaux pluviales, qui pénetrent & s'infiltrent à travers les terres: dans les pays compoſés de couches horizontales, ces eaux deſcendent juſques à ce qu'elles rencontrent un banc de glaiſe ou de rocher; alors elles prennent leur cours vers la partie où le banc s'incline; & lorſqu'elles trouvent une iſſue ſur le penchant d'une colline, ou dans quelqu'autre endroit de la ſurface de la terre, elles s'y raſſemblent, & y forment une ſource. Si donc on vouloit donner une idée juſte des ſources, on les repréſenteroit comme un grand arbre dont les branches ſe diviſent à l'infini, à peu de diſtance même de l'origine du tronc, ou comme une nappe d'eau que l'on rencontre par-tout, pourvu qu'on creuſe à une profondeur ſuffiſante. Auſſi dans une lettre imprimée dans ce temps-là, on croyoit pouvoir conclure, en toute aſſurance, que l'enfant merveilleux dont on faiſoit tant de bruit, n'eſt qu'un impoſteur, un impoſteur même ignorant & mal-adroit. Il eſt vrai que le grand nombre, & la qualité des témoins, étoient de nature à faire impreſſion; M. l'abbé Sauri, habile phyſicien, en fut même la dupe; mais il exiſte une infinité de merveilles, atteſtées par des témoins oculaires, dans tous les ſiecles & dans tous les pays, auxquelles perſonne ne croit actuellement. On entend quelquefois raconter les tours de Comus avec des circonſtances ridiculement merveilleuſes, qui les rendroient impoſſibles pour ceux qui ne les auroient pas vus, ou qui ne les connoîtroient pas; ainſi, le grand nombre des témoins ne prouve rien que le grand nombre de perſonnes trompées, & il eſt inutile de recourir à des phénomenes ſinguliers de la nature, pour ce qui s'explique ſi naturellement par l'ignorance & la crédulité.

Le phyſicien qui connoît bien les forces de la nature, ſon étendue, ſes opérations, ſes variétés, les reſſources de l'art, & les illuſions qui peuvent en réſulter, n'eſt point la dupe des tours de Comus, & n'a pas beſoin de croire qu'il ait découvert un nouvel agent dans la nature, pour étonner ſes ſpectateurs. Le phyſicien n'a pas la complaiſance même de ſuſpendre ſon jugement. Lorſqu'il voit, dans les lettres de provinces, tranſcrites dans des papiers publics, des hiſtoires comme celles de l'*hydroſcope*, il exa-

mine les preuves qu'on en rapporte, & il n'y voit qu'un étrange abus de la crédulité.

Un médecin, un ingénieur, gens instruits par état, ont vu creuser, sur la parole de Parangue, & l'on a trouvé de l'eau; ils en ont conclu que cet enfant-là voyoit avant que l'on eût creusé, sans faire attention qu'il y a de l'eau par-tout; il est très-rare qu'on creuse pour faire un puits, & qu'on ne parvienne pas à trouver de l'eau; il n'y a point de village, & même point de maison considérable où il n'y ait un puits; on ne choisit pas l'endroit où l'on veut creuser, on prend celui qui convient à la distribution des lieux: quelquefois des charlatans font tourner la baguette, comme si elle devoit leur indiquer la source: le peuple ne sait pas que la couche d'argille qui couvre toute la terre, y arrête les eaux en forme de nappe universelle; que cette nappe regne sous l'enveloppe de sable, de terre ou de rocher, qui couvrent la surface, & qu'une source n'est rien en soi, si ce n'est l'issue qu'on donne à l'eau en creusant, ou que l'eau tourne naturellement au travers de l'enveloppe qui la surmonte. Si les gens à baguette étoient assez effrontés pour dire qu'ils voient de l'eau, on seroit assez simple pour les croire; il y en a eu des exemples: Bayle en rapporte plusieurs; mais on ne lit pas beaucoup dans certaines provinces.

Les personnes convaincues d'avance du talent de l'*hydroscope*, ont caché de l'eau dans la terre; l'enfant, dit-on, a dit qu'il y avoit de l'eau qui couloit, & d'autre qui ne couloit pas: il se peut qu'il ait été instruit d'avance, comme le devin du village; qu'il ait apperçu qu'on avoit fouillé & remué la terre, & qu'il ait soupçonné l'épreuve; d'ailleurs, sa réponse énigmatique, à la façon des anciens oracles, pouvoit être prise pour bonne, quoi qu'il arrivât; mais on a bien voulu en conclure qu'il voyoit au travers de la terre: c'est un effet de la disposition prochaine que le peuple a toujours eue de croire ce qui étoit incroyable. Mais du moins j'eus la satisfaction, après la lettre que je publiai sur cette matiere, dans le second volume du mercure de juillet 1772, que même dans le Dauphiné, des personnes instruites, malgré les mêmes faits dont elles avoient été témoins, étoient revenues de cette erreur, & l'on n'a presque plus parlé de l'*hydroscope*, même en province. (*M. DE LA LANDE.*)

HYDROSCOPE, s. m. instrument qui étoit autrefois en usage pour mesurer le temps. Ce mot est grec, formé d'ὑδωρ, *eau*, & σκοπεω, *je considere*. *V.* CHRONOMETRE.

C'étoit une espece d'horloge d'eau, composée d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône. On mesuroit le temps par des marques faites sur le tuyau pour cet effet.

Synesius décrit fort au long l'*hydroscope* dans une de ses lettres. Il est visible que c'étoit une espece de clepsydre. *Voyez* CLEPSYDRE. *Chambers.* (*O*)

HYDROSTATIQUE, s. f. (*Ord. encyc. Etend. Raif. Philos. Science de la nature. Mathémat. Mathématiques mixtes. Méchan. Statiq. Hydrostatique.*) partie de la méchanique qui considere l'équilibre des corps fluides, aussi-bien que des corps qui y sont plongés.

Ce mot est grec, composé de ὑδωρ, *eau*, & de ἱστημι, *je pose*. *Hydrostatique* signifie proprement la *statique* de l'eau, la science de l'équilibre des eaux; mais comme les loix de l'équilibre de l'eau sont les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en général le nom d'*hydrostatique* à la science de l'équilibre des fluides.

On confond souvent l'*hydrostatique* avec l'*hydraulique*, à cause de l'affinité du sujet, & plusieurs auteurs ne les traitent point séparément. En effet les loix du mouvement des fluides se réduisent à celui de leur équilibre. *Voyez* HYDRAULIQUE & HYDRODYNAMIQUE.

L'auteur le plus ancien que nous ayions sur l'*hydrostatique* est Archimede, qui en a donné les loix dans son traité *de insidentibus humido*.

Parmi les modernes, le célebre M. Pascal a donné sur ce sujet un fort bon ouvrage intitulé *Traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air*.

M. Mariette, dans un traité qu'il a publié en 1686, sur le *mouvement des eaux & des autres fluides*, donne presque toutes les propositions de l'*hydrostatique* & de l'*hydraulique*, prouvées par la raison & confirmées par l'expérience.

Nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales loix de l'*hydroſtatique*, & il ne nous reſte preſque rien à y ajouter ici.

La loi générale de l'équilibre des fluides eſt 1°. que la direction des forces ſoit perpendiculaire à la ſurface du fluide : 2°. qu'un canal quelconque rectiligne, formé de deux branches terminées à la ſurface, & aboutiſſant où l'on voudra dans l'intérieur du fluide, ſoit en équilibre. M. Maclaurin eſt le premier qui ait fait uſage de ce dernier principe, & qui l'ait heureuſement appliqué à la recherche de la figure de la terre. De ce principe réſulte celui de l'équilibre des canaux curvilignes quelconques, dont M. Clairaut s'eſt ſervi avec beaucoup de ſagacité pour le même uſage. Sur quoi *voyez le* chap. ij *de mon eſſai ſur la réſiſtance des fluides* 1752.

Lorſque pluſieurs fluides de différentes denſités ſont placés les uns au deſſous des autres, comme de l'huile, de l'eau, du mercure, *&c.* la ſurface de chacun de ces fluides doit être de niveau, c'eſt-à-dire, perpendiculaire en chaque point à la direction de la force qui agit ſur les particules de fluide. Cependant lorſque le fluide eſt compoſé de couches infiniment peu épaiſſes, & dont la denſité ne varie qu'infiniment peu d'une couche à l'autre ; cette loi ne doit pas être néceſſairement obſervée, excepté à la ſurface ſupérieure. Je crois avoir fait le premier cette remarque, & je m'en ſuis ſervi pour étendre la théorie de la figure de la terre plus loin qu'on ne l'avoit fait encore. *Voyez* l'appendice qui eſt à la fin de mon *eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, 1752, & la troiſieme partie de *mes recherches ſur le ſyſtême du monde, liv. VI.* Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages pour le détail d'une théorie qui demandant aſſez de calcul, ne peut être traitée commodément dans l'Encyclopédie. *(O)*

HYDROTITE, ſ. f. *(Hiſt nat. Lithologie.)* nom donné par quelques auteurs à une eſpece d'œtite ou pierre d'aigle, qui contient de l'eau ; c'eſt la même pierre que celle que l'on nomme *enhydrus.* Voyez *cet article.*

HYDRUNTE, *(Géog. anc.) Hydruntum* dans Cicéron, *Hydrus* dans Lucain ; ville maritime de la grande Grece, d'où l'on paſſoit en Grece. « En partant de Caſſiope, dit Cicéron, *liv. XVI, Ep. 9, ad Tironem*, avec un vent fort doux, nous mîmes la nuit & le jour ſuivant à gagner en nous jouant l'Italie, où nous abordâmes à *Hydrunte.* » Le nom moderne eſt *Otranto. (D. J.)*

HYENE, *hyena*, *(Hiſt. nat.)* ce nom a été donné à la civette & au glouton. *Voyez* CIVETTE, GLOUTON.

HYENE, *pierre d'*, *(Hiſt. nat.)* pierre ainſi nommée par quelques auteurs qui ont cru qu'elle ſe trouvoit dans les yeux de l'animal fabuleux appellé *hyene ;* Pline dit qu'on alloit à la chaſſe de ces animaux pour avoir ces pierres, qui miſes ſous la langue, donnoient à celui qui les portoit le don de prédire l'avenir.

HYÉRACITES, ſ. m. pl. *(Théol.)* ſecte ancienne ainſi appellée de ſon chef Hyérac. Cet héréſiarque étoit égyptien, & outre la langue de ſon pays, il ſavoit la langue grecque, & avoit cultivé les belles lettres. Etant né chrétien, il s'étoit auſſi appliqué à l'étude des livres ſacrés, dont il avoit une grande connoiſſance, car il a écrit des commentaires ſur quelques-uns. Mais abuſant de ſa ſcience, il tomba dans pluſieurs erreurs qu'un grand nombre de moines d'Egypte embraſſerent.

Il nioit abſolument la réſurrection de la chair, prétendant que l'ame ſeule reſſuſciteroit, & qu'ainſi la réſurrection n'étoit que ſpirituelle. Ce ſont les propres paroles de ſaint Epiphane, qui conjecture qu'il avoit pu emprunter cette erreur d'Origene.

Le même Hyérac & ceux de ſa ſecte condamnoient auſſi les noces, étant dans cette penſée qu'elles n'avoient été permiſes que dans l'ancien teſtament, & juſqu'à Jeſus-Chriſt ; mais que dans la nouvelle loi, il n'étoit plus permis de ſe marier, parce que le mariage étoit incompatible avec le royaume de Dieu. Ils ſoutenoient encore que les enfans qui meurent avant l'uſage de raiſon ſont exclus du royaume des cieux.

Saint Epiphane rapporte les paſſages de l'écriture dont cet héréſiarque ſe ſervoit pour appuyer ſa fauſſe doctrine. Il remarque néanmoins qu'il n'étoit point dans les erreurs d'Origene ſur le myſtere de la Trinité, & qu'il croyoit que le fils étoit véritablement engendré du pere, & qu'il avoit auſſi

les mêmes ſentimens que les orthodoxes touchant le Saint-Eſprit, ſi ce n'eſt qu'il avoit embraſſé là-deſſus les erreurs des Melchiſédéciens, ſur leſquelles il avoit enchéri. Il a vécu fort long-temps, & ſa vie a toujours été fort auſtere, ne mangeant point de viande & ne buvant point de vin. Ses diſciples l'imitoient en cela, mais ils dégénérerent après ſa mort. *Dictionnaire de Trevoux.* (G)

HYERINGEN, *(Géog.)* petite ville du royaume de Danemarck, dans le Jutland.

HYÉRONYMITES *ou* HERMITES DE S. JÉROME, *voy.* JÉRONYMITES & HERMITES. Ce mot eſt compoſé d'ἱερὸς, *ſacré*, & ὀνομα, *nom. Dictionnaire de Trevoux.*

HYÉS, *(Mythologie.)* ſurnom donné à Bacchus du nom de *Hye*, que portoit ſa mere Sémélé. Ou, ſelon d'autres, parce que ſa fête arrivoit communément dans une ſaiſon pluvieuſe.

* HYÉTIUS, *ou le* PLUVIEUX, adj. *(Mythol.)* ſurnom de Jupiter. Les Athéniens adoroient Jupiter le *Pluvieux*, & ils lui avoient élevé un autel ſur le mont Hymette.

HYGIÉE, ſ. f. *(Mythol.)* c'eſt ainſi que les Grecs appellerent la déeſſe de la ſanté, car il étoit tout ſimple qu'ils miſſent au nombre des divinités, le bien le plus précieux que puiſſent poſſéder les mortels.

Comme tous les jours il ſe préſentoit de nouvelles occaſions de rendre un culte à cette déeſſe, il ne faut pas être ſurpris du grand nombre d'autels & de ſtatues qu'on lui éleva, & ſi on la voit ſi ſouvent repréſentée ſur le revers des médailles & ſur les gravures antiques. Il y avoit peu de perſonnes riches, qui après avoir été guéries de grandes maladies, ne conſacraſſent quelque monument en mémoire de leur convaleſcence, à la fille d'Eſculape & de Lampétie.

On la trouve preſque toujours repréſentée avec un ſerpent qui étoit ſon ſymbole, ainſi qu'il l'étoit de ſon pere, dieu de la médecine. Elle rendoit comme ce dieu, ou elle conſervoit la ſanté aux hommes. Ceux qui ſe diſent de nos jours les petits-fils d'Eculape, n'ont pas hérité de ce beau ſecret; la déeſſe *Hygiée* l'a gardé pour elle, car elle avoit dans un temple de ſon pere à Sycione, une belle ſtatue couverte d'un voile; Hippocrate leva le coin de ce voile, & le laiſſa retomber.

On voit ſur les anciens monumens cette déeſſe, en ſa qualité de reine de la médecine, portant la couronne de laurier, & tenant le ſceptre de la main droite; ſur ſon ſein eſt un ſerpent à pluſieurs contours, qui avance ſa tête pour aller boire dans une patere qu'elle tient de la main gauche; quelquefois elle eſt aſſiſe, mais d'ordinaire elle eſt débout.

On la trouve ſouvent figurée ſur le revers des médailles & dans les gravures antiques; le roi de France poſſede dans ſon cabinet une pierre gravée qui repréſente cette déeſſe, & les connoiſſeurs priſent extrêmement les beautés ſimples & naïves de ſa figure.

Pline nous dit, *liv. XXVII, chap. xxxvij*, qu'on lui offroit un ſimple gâteau de fine farine, qu'on appella de ſon nom *hygeia*; étoit-ce pour indiquer que la ſanté eſt la fille de la ſobriété, comme elle eſt la mere des plaiſirs du ſage? Quoi qu'il en ſoit, on voit ſur une médaille que Triſtan a fait graver, *tom. I, pag. 628*, une femme qui préſente reſpectueuſement un gâteau de cette eſpece à la déeſſe.

Remarquons ici que les Grecs donnerent auſſi quelquefois le nom d'*Hygiée* à la fille de Jupiter, je veux dire à Minerve, & qu'ils l'honorerent ſous ce titre; la déeſſe de la ſageſſe étoit très-digne de ce ſurnom.

Les Romains qui adopterent ſagement toutes les divinités des nations étrangeres, ne manquerent pas de recevoir dans leur ville la déeſſe de la ſanté, & de lui bâtir un temple ſur le mont Quirinal, comme à celle de qui dépendoit le ſalut de l'empire. *Voyez l'article de la déeſſe* SALUS.

Elle écarte les maux, la langueur, les foibleſſes,
Sans elle la beauté n'eſt plus.
Les amours, Minerve, & Morphée,
La ſoutiennent ſur un trophée
De myrthe & de roſes paré,
Tandis qu'à ſes piés abattue
Rampe l'inutile ſtatue
Du dieu d'Epidaure enchaîné.

(D. J.)

HYGIENE, ſ. fém. ὑγιεινὴ, *(Médecine.)*

c'eſt un terme qui vient du grec ὑγιεινος, *ſanus*, & qui ſert à déſigner la premiere des deux parties de la méthode médicinale concernant la conduite qu'il faut tenir pour la conſervation de la ſanté actuellement exiſtante; comme la ſeconde partie de cette méthode eſt la thérapeutique qui traite de la maniere de rétablir la ſanté lorſqu'on l'a perdue : ainſi ces deux parties renferment le double objet que l'on a pu ſe propoſer pour le bien de l'humanité, par l'inſtitution de la médecine ; ſa partie pratique ne peut pas tendre à autre choſe.

Mais de ces deux objets, le plus utile ſans doute, eſt celui qui conſiſte à rendre l'état de ſanté auſſi durable, que la vie humaine le comporte de ſa nature, & à préſerver cet état de tout ce qui peut lui cauſer quelque altération conſidérable, de tout ce qui peut réduire à la triſte néceſſité de faire uſage des ſecours de l'art, pour le rétabliſſement de la ſanté : car, comme dit Séneque, c'eſt un plus grand ſervice de ſoutenir quelqu'un qui eſt dans le cas de faire une chûte, que de relever celui qui eſt tombé ; *pluris eſt labantem ſuſtinere, quàm lapſum erigere.* Ainſi le médecin auquel on peut devoir la conſervation de ſa ſanté, n'eſt pas moins à rechercher que celui auquel on peut devoir la guériſon de quelque maladie.

Cependant comme il eſt très-rare que lorſqu'on ſe porte bien, ou que l'on croit ſe bien porter, l'on demande conſeil ſur la conduite que l'on doit tenir pour continuer à jouir de cet avantage, attendu que l'on eſt aſſez généralement dans l'idée, on peut même dire dans l'erreur de croire que la médecine n'a pour objet que de guérir les maladies ; c'eſt ce qui a fait que la partie de cette ſcience, qui preſcrit des regles à l'égard de la ſanté, paroît avoir été fort négligée, ſoit par les maîtres qui ont enſeigné la médecine, ſoit par ceux qui l'ont enrichie de leurs ouvrages. En ſorte que la plupart des auteurs d'inſtitutions médicales des derniers ſiecles, ſe ſont preſque bornés à donner la définition de l'*hygiene*, ſans expoſition des préceptes ſalutaires en quoi elle conſiſte, préceptes qui avoient fixé l'attention des anciens médecins, parce qu'il leur ſuffiſoit d'en ſentir l'importance, pour être déterminés à s'en occuper fortement, parce qu'ils avoient ſincérement à cœur de ſe rendre utiles à l'humanité ; au lieu que la plupart de ceux de ces temps-ci ſemblent ne ſe vouer à ſon ſervice que pour la faire ſervir à leur propre utilité, puiſqu'ils s'appliquent très-peu à étudier & à preſcrire les regles qu'il faut obſerver pour la conſervation de la ſanté, que l'on peut cependant entretenir bien plus aiſément, que l'on ne peut contribuer à la rétablir.

En effet, l'art n'a pas autant de part qu'on le croit communément, à la guériſon des maladies. *Voyez* la *diſſertation* de Sthaal, *de curatione æquivocâ.* Elle eſt le plus ſouvent l'ouvrage de la nature dans les maladies aiguës. *Voyez* NATURE. Et les maladies chroniques, ſur-tout lorſqu'elles ſont invétérées, ſont preſque toujours ſupérieures à tous les ſecours de l'art.

Ainſi la partie de la ſcience médicale qui peut être la plus avantageuſe au genre humain, eſt donc ſans contredit l'*hygiene*, en tant qu'elle a pour objet la durée de la vie ſaine, le bien de ce monde qu'il importe le plus de conſerver, qui eſt le plus facile à perdre, & le plus difficile à recouvrer, & ſans lequel, comme dit le docteur Burnet, *reliqua plus aloës, quàm mellis habent.*

Mais pour conſerver ce bien ſi précieux, autant qu'il en eſt ſuſceptible dans un ſujet bien conſtitué, & qui n'a actuellement en lui aucune autre cauſe que la vie même qui le diſpoſe à la mort, il eſt néceſſaire de connoître avant toutes choſes en quoi conſiſtent la vie & la ſanté, comme il faut connoître la nature de la maladie avant que d'employer les moyens qui peuvent en détruire la cauſe. *Voyez* VIE, SANTÉ, CONSTITUTION, MALADIE, MÉDECINE.

Pour ſatisfaire à ce qu'exige la conſervation de la ſanté, on doit ſe propoſer trois objets à remplir, ſavoir 1°. De maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui ſont conformes à la complexion, au tempérament, qui lui ſont propres, qui conviennent à ſon âge, à ſon ſexe, au climat qu'il habite, à la profeſſion, à l'état dans lequel il vit. *Voyez* COMPLEXION, TEMPÉRAMENT, AGE, SEXE, CLIMAT, PROFESSION. 2°. D'éloigner toutes les cauſes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on ne peut ſe

garantir, de changer la disposition qu'elles donnent à en être affecté. *Voyez* PROPHYLACTIQUE. 3°. De rendre sa vie durable autant qu'elle en est susceptible, en établissant, en préparant, ou en faisant subsister sans interruption, toutes les conditions nécessaires pour le maintien de la santé. *Voyez* RÉGIME.

Ces conditions sont essentiellement renfermées dans le bon usage des six *choses*, que l'on appelle d'après les anciens, *non naturelles*, qui deviennent naturelles, lorsque l'usage qu'on en fait tourne au profit de la santé; & contre nature, lorsque l'on en use d'une maniere qui est nuisible à l'économie animale, c'est-à-dire, que ces choses qui existent indépendamment de la nature considérée comme puissance, qui regle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant absolument nécessaires, & comme susceptibles de l'affecter avantageusement ou désavantageusement, selon qu'elles ont avec elles un rapport conforme ou contraire à ses besoins & à l'ordre qui doit y subsister.

Ces six choses sont donc 1°. l'air, & tout ce qui se trouve dans l'athmosphere, comme le feu, les météores, les exhalaisons de la terre, *&c.* *Voyez* AIR. 2°. La matiere des alimens & de la boisson. *Voyez* ALIMENT, PAIN, VIANDE, *&c.* EAU, VIN, *&c.* DIETE. 3°. Le mouvement & le repos. *V.* EXERCICE, MOUVEMENT, REPOS. 4°. Le sommeil & la veille. *V.* SOMMEIL, VEILLE. 5°. La matiere des excrétions, celle des suppressions. *Voyez* SÉCRÉTION, EXCRÉTION, FLUX. 6°. Enfin les passions de l'ame. *Voyez* PASSION.

Ces différentes choses sont par conséquent de nature à influer indispensablement sur la conservation de la santé; par conséquent les regles qui doivent être prescrites sur leurs bons & leurs mauvais effets, constituent la médecine pratique, qui est l'*hygiene*: ainsi on trouvera une exposition sommaire de ces regles par rapport à chacune des choses non naturelles, sous le mot *non naturel*, ou sous le nom de chacune des dénominations particulieres qui viennent d'être mentionnées.

On se bornera ici à rapporter les sept loix ou préceptes proposés par le célebre Hoffman (*dissert. sept. leg. sanit. exhib. tom. V, opusc. diætetic.*) pour servir à diriger sur tout ce qui a rapport à la conservation de la santé.

1°. Il faut éviter tout excès en quelque heure que ce soit, parce qu'il est extrêmement nuisible à l'économie animale; la sobriété & la modération en tout, par conséquent même en fait de vertu, ne sauroient trop être recommandées; c'est un conseil du sage Hippocrate, le meilleur connoisseur des vrais besoins du corps & de l'esprit (*aphor. 51. sect. 2.*); cette maxime est applicable à toutes les choses de la vie qui sont susceptibles d'influer sur la santé, & de porter quelque altération dans l'équilibre des solides & des fluides, c'est-à-dire, dans la juste proportion du mouvement qui se fait entre eux, d'où dérive la disposition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain. *Moderata durant, atque vitam & sanitatem durabilem præstant.*

2°. On doit prendre garde à ne pas faire des changemens précipités dans les choses qu'on a accoutumées, parce que l'habitude est une seconde nature: cette regle est aussi importante à suivre dans le physique que dans le moral & dans le politique; parce que les choses que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne sont pas bien conformes aux intérêts de la santé, peuvent moins causer de désordre dans l'économie animale, que ce qui étant essentiellement salutaire ne seroit pas accoutumé. C'est ce qui est confirmé par l'expérience journaliere, depuis Hippocrate, qui dit d'après le même témoignage (*aphor. 49. sect. 11.*), que les personnes foibles ne sont pas incommodées par certaines choses auxquelles elles sont habituées, tandis que des personnes robustes ne peuvent pas les éprouver impunément, parce qu'elles leur sont extraordinaires, quoiqu'elles ne soient pas essentiellement nuisibles; ainsi lorsqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la maniere de vivre, dans la conduite, en quelque genre que ce soit, il faut se faire peu à peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation. *Omnis mutatio subita mala; quod paulatim & successivè fit, id tutum est.*

3°. Il faut se conserver ou se procurer la tranquillité de l'esprit, & se porter à la gaieté autant qu'il est possible, parce que c'est

un

un des moyens des plus sûrs pour se maintenir en santé, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet, les passions de l'ame, dont elle est satisfaite, favorisent la distribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conséquent l'exercice de toutes les fonctions se fait avec facilité & d'une maniere soutenue; au lieu que la trop grande contention, les peines d'esprit, les chagrins, la tristesse habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le seul exercice de la faculté pensante, & tous les autres organes en sont privés à proportion; d'où s'en suit un ralentissement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'ensuivre: ainsi la plupart des hommes abregent leur vie plus par l'effet des maladies de l'esprit, que par celles du corps; c'est pourquoi l'on peut dire avec Juvénal, que rien n'est plus à desirer pour la santé du corps, que la conservation de celle de l'ame. *Optandum ut sit mens sana in corpore sano.*

4°. Il faut tâcher, autant qu'il est possible, de vivre dans un air pur & tempéré, parce que rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'esprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ses impuretés & ses autres mauvaises qualités, comme l'excès, les variations subites de pesanteur, de légéreté, de chaleur, de froid & d'humidité, qui operent à l'égard de nos solides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conséquence, qui peuvent avoir les suites les plus funestes. *V.* AIR, CHALEUR, FROID, HUMIDITÉ, TEMPÉRATURE, INTEMPÉRIE. *Certè sanitas ad extremam senectutem duraret*, dit Hoffman, *si cæteris paribus, aere, per quatuor anni tempora, puro, moderato & temperato semper frui liceret.*

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boisson, préférer toujours ce qui est le plus conforme au tempérament & à l'usage ordinaire, qui n'a pas été essentiellement nuisible, parce que la digestion, l'élaboration des humeurs qui en résultent, & leur distribution dans toutes les parties se font avec plus de facilité & d'égalité. *Voyez* RÉGIME. Ainsi la matiere des alimens & de la boisson devant pénétrer dans les vaisseaux de notre corps, pour être changée en notre propre substance, ou pour servir aux autres différentes destinations, en sorte que le superflu, ou ce qui est inutile, ou ce qui pourroit devenir nuisible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émunctoires destinés à cet usage; il est nécessaire que cette matiere, dont doivent être formées nos différentes humeurs, soit de nature à favoriser la dissolution, la séparation des parties nourricieres, des recrémens & des excrémens, d'une maniere proportionnée aux besoins de l'économie animale, dans chaque individu: c'est ce qu'on apprend par l'expérience, qui n'a eu pour guide que le sentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conséquence sur les suites. C'est cette expérience raisonnée qui doit fournir les regles d'après lesquelles chaque homme sensé doit être le médecin de soi-même, pour se diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'usage des choses qui servent à la conservation de la santé. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet se trouve renfermé dans les paroles suivantes de l'Hippocrate allemand. *Ingesta salubriora languidis, infirmis, ægrotantibus, maximè commendanda sunt; cùm aliàs non negandum sit robustiora & exercitata corpora, etiam duriora, insalubritatis titulo notata, præcipuè usitata, sæpè sine læsione ferre posse.*

6°. Rien n'est plus important que d'établir une proportion raisonnable entre la quantité des alimens que l'on prend & celle du mouvement, de l'exercice du corps que l'on est en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit; parce qu'il faut que la dépense soit égale à la recette pour se préserver de la surabondance ou du défaut d'humeurs. *V.* EXERCICE (*Économ. anim.*) Il suffira de rapporter ici la maxime du pere de la médecine, l'oracle de Coos, parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce qu'on peut dire à ce sujet: *Non satiari cibis & impigrum esse ad labores, sanum efficit corpus.*

7°. Enfin, on ne sauroit trop s'éloigner de ceux qui conseillent le fréquent usage des remedes, parce que rien n'est plus contraire à la santé que de causer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorsqu'elle n'a pas

beſoin de ſecours, ou qu'elle peut ſe ſuffire à elle-même. C'eſt d'après cette vérité bien ſentie, que le célebre médecin Montanus, & à ſon imitation Wepfer & Branner, terminoient toutes leurs conſultations, tant pour les malades, pour les valétudinaires, que pour les gens en ſanté, par la recommandation de ſe livrer le moins poſſible aux médecins & à la médecine, parce qu'il y a fort à craindre que l'on ne donne ſa confiance à des ignorans, qui n'ont ſouvent que le titre de docteur pour tout mérite; le nombre de ces gens-là étant fort ſupérieur à celui des habiles maîtres de l'art, puiſqu'ils ſont extrêmement rares, & les autres auſſi communs que dangereux; en ſorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de médecins, comme des fléaux de l'humanité, de véritables peſtes endémiques: ce qui fait douter, avec raiſon, ſi cette profeſſion n'eſt pas plus nuiſible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainſi, lorſqu'on jouit de la ſanté, & qu'il ne s'agit que de la conſerver avec la tempérance & la modération, on peut éviter d'avoir beſoin de médecins, & de s'expoſer à être les victimes de l'ignorance: lorſque la ſanté ſe dérange, & qu'on eſt menacé de maladie, la diete & l'eau, ſelon le célebre praticien de Paris M. Molin, dit *Dumoulin*, ſont les meilleurs remedes pour prévenir le danger des ſuites. En général, on a raiſon de dire que l'on doit éviter de vivre médicinalement, ſi l'on ne veut pas vivre miſérablement; & d'après cette maxime, Celſe commence de cette maniere ſon traité *de re medicâ*, concernant les moyens de conſerver la ſanté: *Sanus homo, qui & bene valet & ſuæ ſponte eſt, nullis obligare ſe legibus debet, ac neque jatralipta egere.* Et ailleurs, il ajoute, *optima medicina eſt non uti medicinâ.* L'école de Salerne, dont les préceptes ne ſont pas toujours à mépriſer, perſuadée que l'on peut très-bien ſe paſſer de médecins, renferme, dans un ſeul diſtique, les principales regles de l'*hygiene*, avec l'obſervation deſquelles on peut ſe ſervir de médecin à ſoi-même, ſur-tout ſi on n'eſt pas à portée d'en avoir de bons, ce qui eſt pis que d'en manquer entiérement. Elle s'exprime donc ainſi:

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.

Pour ſupplément à ce que la nature de cet ouvrage n'a pas permis de traiter plus au long, & de mentionner même dans cet article, concernant les différentes choſes qui intéreſſent la conſervation de la ſanté, il ne reſte qu'à ajouter ici la loi générale que preſcrit l'admirable Hippocrate, *epidem. l. VI*, §. 6, ſur la plupart de celles qui influent le plus à cet égard: *Labor, cibus, potus, ſomnus, venus, omnia ſunto mediocria.* De cette maniere, & par une ſeule épithete, il détermine, avec toute la préciſion poſſible, l'ordre même que l'on doit obſerver dans l'uſage de ces choſes par rapport au temps où il convient de le placer pour chacune en particulier, en les énonçant dans l'ordre ſucceſſif qu'elles doivent avoir entr'elles; c'eſt-à-dire, que l'on doit faire de l'exercice avant de prendre ſes repas; que l'on ne doit ſe livrer aux plaiſirs de l'amour qu'après le ſommeil, & que l'on doit mettre beaucoup de modération dans ces différens actes de la vie.

Il reſte encore à déſigner les principaux auteurs qui ont écrit ſur les regles à obſerver pour la conſervation de la ſanté. On eſt, à cet égard, comme à bien d'autres, plus redevable aux anciens qu'aux modernes, dont ceux qui ont donné les meilleurs traités d'*hygiene*, n'ont fait que commenter ce qui leur avoit été tranſmis ſur cette matiere par les Grecs & les Romains.

En effet, il ſemble qu'on ne peut rien ajouter pour le fond, à ce que le pere de la médecine nous a laiſſé concernant la conſervation de la ſanté, dans ſon excellent traité *de aere, aquis & locis*, dans ſon livre *de alimento*, dans ſes diſſertations *de diætâ ſalubri, de liquidorum uſu*, & *paſſim*, dans preſque tous ſes ouvrages, particuliérement dans ſes livres *de ſtatibus*, *de geniturâ*, où il traite de l'acte vénérien, & dans ſes aphoriſmes.

Galien a beaucoup écrit ſur l'*hygiene*: outre les commentaires qu'il a donnés des ouvrages d'Hippocrate ſur ce ſujet, & particuliérement des aphoriſmes 1, 4, 5, 17, du troiſieme livre; on trouve encore, parmi les ouvrages de cet auteur, quatre livres *de ſanitate tuendâ*, trois livres *de alimentis*, un livre *de attenuante victu*, d'autres *de conſue-*

tudine, de salubri diætâ, un autre *de exercitatione parvæ pilæ*. On peut consulter, sur les ouvrages de Galien en ce genre, l'abrégé qu'en a donné Fuchsius dans son épitome, ainsi que celui de Valleriola *in locis communibus*.

Le Cicéron des médecins, Celse, ne s'occupe, dans le premier de ses huit livres *de re medicâ*, que de ce qui a rapport à la conservation de la santé : on a un excellent commentaire de ce beau morceau d'*hygiene* par Lommius.

On trouve, dans les œuvres d'Avicene, un traité particulier d'*hygiene*, sous le titre *de correctione sex rerum non naturalium*. On a aussi un ouvrage complet de Jules Alexandrin *sur les choses salutaires*, où il est sur-tout amplement question de tout ce qui a rapport aux alimens: cette *hygiene* est divisée en trente-trois livres.

Pour ce qui regarde la gymnastique médicinale, outre ce qu'en a donné Galien dans ses livres *de sanitate tuendâ*, & dans le dernier de ses ouvrages, qui viennent d'être cités, on a un excellent traité de Mercurial, *de arte gymnasticâ*. *V.* GYMNASTIQUE.

Tous les auteurs d'institutions de médecine ont traité de l'*hygiene* comme une des parties principales de cette science; cependant plusieurs d'entr'eux, tel qu'Ethmuller, se sont très-peu étendus sur cette matiere, par les raisons alléguées au commencement de cet article. Sennert & Riviere en ont traité avec assez de détail; ce dernier sur-tout, qui donne de fort bonnes choses sur la nature & le choix des alimens.

On peut consulter une dissertation sur l'*hygiene*, donnée par M. Bon, professeur de l'université de Valence : mais un des meilleurs ouvrages en ce genre, est celui du docteur Cheyne, intitulé *de infirmorum sanitate tuendâ vitâque producendâ*, qui ne peut être surpassé que par le traité complet d'*hygiene* que l'on trouve dans les institutions du célebre Hoffmann, *tom. I, lib. II*, & par les savantes dissertations diététiques insérées dans la partie citée ci-devant des ouvrages de cet auteur, un des modernes auxquels la saine théorie de la médecine est le plus redevable de son avancement, ainsi qu'à Boerhaave, dont le petit abrégé d'*hygiene* que l'on trouve dans les institutions & dans les préleçons qui y sont relatives, pourroit fournir matiere à un très-beau & très-utile commentaire, dont il eût été à souhaiter que le baron de Haller eût voulu se charger, ou au moins donner le supplément par des notes, comme il a fait avec tant de gloire à l'égard de la physiologie de cet auteur.

HYGROCIRSOCELE, s. f. *terme de chirurgie*, tumeur variqueuse des vaisseaux spermatiques, & suivie d'un épanchement d'eau dans le scrotum. *V.* VARICES. Ce mot est composé du grec ὑγρος, *humide*, & κιρσοκηλη, *hernie variqueuse*.

Le gonflement variqueux des veines spermatiques est presque toujours la cause des hydroceles, parce que le sang qui circule difficilement dans les circonvolutions de ces veines, donne lieu à la lymphe & à la sérosité de rompre leurs vaisseaux, & de suinter dans les bourses. Les signes diagnostics & les indications curatives de cette maladie se trouveront *aux mots* HYDROCELE & VARICOCELE. *(Y)*

HYGROMETRE, s. m. *(Physiq.)* machine ou instrument qui sert à marquer les degrés de sécheresse ou d'humidité de l'air. *Voyez* AIR, HUMIDITÉ, *&c.* Ce mot est composé des mots grecs ὑγρος, *humidus*, humide, & μέτρεω, *metior*, je mesure.

Il y a diverses especes d'*hygrometres;* car tout corps qui s'enfle ou qui se raccourcit au moyen de la sécheresse ou de l'humidité, peut servir d'*hygrometre*. Tels sont la plupart des bois, sur tout ceux de frêne, de sapin, de peuplier, *&c.* comme aussi les boyaux de chat, *&c.* Voici ceux qui sont les plus en usage.

Construction des hygrometres. Etendez une corde de chanvre, ou une corde de boyau, telle que *A B (V. Pl. pneumatiq. fig. 7.)* sur une muraille, en la faisant passer sur une roulette ou poulie *B*; & attachez à son autre extrêmité *D* un poids *E*, dans lequel vous ficherez un style *F G*. Posez sur la même muraille une plaque de métal *H I*, divisée en un certain nombre de parties égales, & vous aurez un *hygrometre* complet.

Car c'est une chose inconteſtable que l'humidité raccourcit peu à peu les cordes, & qu'elles reprennent leur longueur ordinaire à mesure que l'humidité s'évapore. Donc, dans le cas présent, le poids ne peut

manquer de monter à proportion que l'humidité de l'air augmente, & de descendre lorsqu'elle vient à diminuer.

Comme donc le style *F G* montre les espaces dont le poids monte & descend, & que ces espaces sont égaux à l'alongement ou au raccourcissement de la corde ou boyau *A B D*, l'instrument montera si l'air est plus ou moins humide un jour qu'un autre.

Si vous voulez avoir un *hygrometre* plus exact & plus sensible, faites passer une corde de boyau pardessus plusieurs roulettes ou poulies *A, B, C, D, E, F & G (fig. 8.)*, & conduisez vous pour tout le reste comme dans l'exemple précédent. Peu importe que les diverses parties de la corde *A B, B C, C D, D E, E F & F G*, soient paralleles à l'horizon, comme dans la présente *figure*, ou qu'elles soient perpendiculaires à l'horizon.

Cet *hygrometre* a cela d'avantageux sur le précédent, que l'on a une corde beaucoup plus longue dans le même espace, & que son alongement ou son raccourcissement devient par-là plus sensible.

Ou bien, attachez une corde de chanvre ou de boyau *A B (fig. 9.)* à un crochet de fer, & laissez tomber l'autre bout *B* sur le centre d'un ais ou table horizontale *E F*. Suspendez près de *B* une balle de plomb *C* du poids d'une livre, & attachez-y un style *C G*. Enfin, du centre *B* décrivez un cercle, & divisez-le en plusieurs parties égales. La construction de cet *hygrometre* est fondée sur ce qu'on a observé, qu'une corde ou un boyau s'entortillent en s'humectant, & se détortillent de nouveau à mesure qu'ils se dessechent. M. Molyneux, secretaire de la société de Dublin, dit qu'il s'est apperçu des changemens dont nous venons de parler, dans une corde, en soufflant dessus huit ou dix fois, & en l'approchant ensuite d'une bougie. D'où il suit qu'à mesure que l'humidité de l'air augmentera ou diminuera, l'index indiquera de combien elle se tord ou détord, & par conséquent l'augmentation ou la diminution de l'humidité ou de la sécheresse.

Ou bien, attachez l'extrêmité d'une corde de chanvre ou de boyau *H (fig. 10.)* à un crochet *H*, & à son autre bout une balle d'une livre pesant. Tracez deux cercles concentriques sur la balle, & divisez-les en un égal nombre de parties égales. Fixez un style *N O* sur un pié *N*, de façon que l'extrêmité *O* touche presque les divisions de la balle.

La corde, en se tordant ou en se détordant comme dans le premier cas, montrera le changement d'humidité par l'application successive des différentes divisions des cercles à l'index.

Ou bien, prenez deux chassis de bois *A B & C D (fig. 11.)*; pratiquez-y des rainures dans lesquelles vous enchâsserez des ais fort minces de bois de frêne *A E F C & G B D H*, de façon qu'ils puissent couler. Arrêtez ces ais aux extrêmités *A, B, C, D*, des chassis avec des clous, de façon qu'il reste entre eux un espace *E G H F* d'environ un pouce de large. Attachez au point *K* une regle de cuivre dentée, & au point *L* une petite roue dentée, sur l'axe de laquelle vous poserez un index de l'autre côté de la machine. Enfin, du centre de l'axe du même côté décrivez un cercle, & divisez-le en un grand nombre de parties égales.

On sait, par expérience, que le bois de frêne se gonfle en attirant l'humidité de l'air, & qu'il se resserre de nouveau à mesure que cette humidité diminue: ainsi, pour peu que l'humidité de l'air augmente, les deux ais *A F & B H* se gonfleront & s'approcheront l'un de l'autre, & ils s'écarteront de nouveau à mesure que l'humidité diminuera.

Or, comme la distance de ces ais ne peut augmenter ni diminuer sans faire tourner la roue *L*, l'index marquera les divers changemens qui surviendront par rapport à l'humidité ou à la sécheresse.

On remarque que tous les *hygrometres* que nous venons de décrire, deviennent insensiblement moins exacts en vieillissant, & ne reçoivent à la fin aucune altération de l'humidité de l'air. Le suivant est de plus longue durée.

Prenez une balance, à laquelle vous adapterez une portion de cercle *A D C (fig. 12.)*, telle qu'on la voit dans cette figure; mettez à un des bras de la balance un poids,

& à l'autre une éponge *E* ou tel autre corps qui attire aiſément l'humidité. Pour préparer l'éponge, il faut commencer par la laver dans l'eau, la faire ſécher, & la tremper de nouveau dans de l'eau ou du vinaigre où l'on aura fait diſſoudre du ſel ammoniac ou du ſel de tartre, & la faire ſécher enſuite. Si l'air devient humide, l'éponge devenant plus peſante, deſcendra, au lieu qu'elle montera s'il eſt ſec; de ſorte que l'index montrera l'augmentation ou la diminution de l'humidité de l'air.

M. Gould, dans les tranſactions philoſophiques, dit qu'il vaut mieux ſe ſervir, au lieu d'éponge, d'huile de vitriol, qui devient plus ou moins peſante, ſuivant le plus ou le moins d'humidité qu'elle attire; de ſorte qu'étant une fois ſoulée d'humidité dans le temps le plus humide, elle conſerve ou perd dans la ſuite la peſanteur qu'elle a acquiſe ſuivant que l'air eſt plus ou moins humide. Cette altération eſt ſi conſidérable, qu'on s'eſt apperçu que ſa peſanteur avoit augmenté depuis trois drachmes juſqu'à neuf dans l'eſpace de 57 jours, & avoit changé la poſition de l'index d'une balance de 30 degrés. Un ſeul grain peſant de cette liqueur, après ſon entier accroiſſement, a varié ſi ſenſiblement ſon équilibre, que l'index d'une balance qui n'avoit qu'un pouce & demi de long, a décrit un arc de quatre lignes, qui ſeroit même allé juſqu'à trois pouces, ſi l'index eût été d'un pié, malgré la petite quantité de liqueur; d'où cet auteur conclut qu'en employant plus de liqueur, on pourroit, au moyen d'une ſimple balance, avoir un *hygrometre* beaucoup plus exact qu'aucun de ceux qu'on a inventés juſqu'aujourd'hui. Ce même auteur donne à entendre qu'on pourroit ſubſtituer à l'huile de vitriol l'huile de ſoufre *per campanam*, l'huile de tartre par défaillance, *&c.*

On peut faire cette balance de deux façons, ou en mettant le ſtyle au milieu du levier auquel le poids *E* eſt attaché, & en joignant à ce ſtyle un index d'un pié & demi de long qui marqueroit les diviſions ſur une lame graduée comme dans la figure 12.

Ou bien, on peut ſuſpendre le baſſin qui contient la liqueur au bout du fléau près du ſtyle, & faire l'autre extrêmité ſi longue qu'elle puiſſe décrire un arc d'une grandeur conſidérable ſur un ais placé pour cet effet, comme dans la fig. 13.

M. Coniers conclut d'une ſuite d'obſervations hygroſcopiques, dont on peut voir la deſcription dans les tranſactions philoſophiques, 1°. que le bois ſe reſſerre en été & s'enfle en hiver, mais qu'il eſt plus ſujet à ces altérations dans le printemps: 2°. que ce mouvement arrive ſur-tout pendant le jour, n'y ayant preſque point de variations pendant la nuit: 3°. qu'il s'y fait un changement même dans les temps ſecs, le bois s'enflant le matin & ſe reſſerrant après midi: 4°. que le bois ſe reſſerre de nuit comme de jour, lorſque le vent eſt au nord, au nord-eſt & à l'eſt en hiver & en été. Le même auteur ajoute qu'on peut connoître par le moyen de l'*hygrometre* les ſaiſons de l'année; car il ſe meut beaucoup plus vîte au printemps qu'en hiver; il ſe reſſerre plus dans l'automne qu'au printemps, & il a moins de mouvement en automne qu'en été; mais l'auteur n'a pas ſans doute prétendu donner cette regle pour ſûre ni pour exacte. Elle eſt d'ailleurs tout-à-fait inutile, puiſqu'on a d'autres moyens que les *hygrometres* de connoître les ſaiſons. *Wolf* & *Chambers.*

Le plus ſimple de tous les *hygrometres* ſe fait avec une corde de dix à douze piés que l'on tend foiblement dans une ſituation horizontale & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'expoſé à l'air libre: on attache au milieu un fil de laiton, au bout duquel on fait pendre un petit poids qui ſert d'index, & qui marque ſur une échelle diviſée en pouces & en lignes, les degrés d'humidité en montant, & ceux de ſéchereſſe en deſcendant. Tel eſt l'*hygrometre* que l'on voit ſuſpendu ſous une des portes du vieux Louvre, mais qui eſt trop vieux à préſent pour être bon. Aſſez ſouvent on fait des *hygrometres* avec un bout de corde à boyau qu'on fixe d'un côté à quelque choſe de ſolide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverſe qui ſe tourne à meſure que la corde ſe tord ou ſe détord; aux extrêmités de cette petite traverſe on place deux petites figures, dont l'une rentre & l'autre ſort d'une petite maiſon qui a deux portiques, lorſque le ſec ou l'humide fait tourner la corde, & l'on fait porter un petit

parapluie à celle des deux figures que le mouvement de la corde fait sortir, lorsque l'humidité augmente. Les *hygrometres* que l'on fait de cette façon ou d'une maniere équivalente, en cachant la corde pour y mettre un air de mystere, ne sont bons que pour amuser les enfans: & on ne doit pas s'attendre qu'ils apprennent quel est l'état actuel de l'athmosphere, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, parce qu'on les garde dans des appartemens fermés, & que la corde qui en est la piece principale est contenue comme dans un étui, où l'air ne se renouvelle que peu ou point. Enfin le meilleur de ces instrumens n'apprend presque rien autre chose sinon que la corde est mouillée ou qu'elle est seche. Car 1°. l'humidité qui l'a une fois pénétrée n'en sort que peu à peu, & selon l'exposition du lieu, le calme ou le vent qui y regne; & bien souvent il arrive que l'athmosphere a déja perdu une grande partie de son humidité, avant que la corde en puisse donner aucun signe. 2°. Tout ce qu'on peut attendre d'un *hygrometre* à corde, c'est qu'il fasse connoître s'il y a plus ou moins d'humidité dans l'air par comparaison au jour précédent; & l'on sait cela par tant d'autres signes, qu'il est assez inutile de faire une machine qui n'apprend rien de plus. Ce qu'il importeroit le plus de savoir, c'est de combien l'humidité ou la sécheresse augmente ou diminue d'un temps à l'autre, & de pouvoir rendre ces instrumens comparables. Mais il paroît bien difficile de pouvoir faire des *hygrometres* qui aient cet avantage.

Le bois verd, humide, lorsqu'on l'emploie, le devient moins à mesure qu'on le garde dans la chambre, & par conséquent il se retire & se rétrecit naturellement. Les cordes, ayant leurs fils entrelacés les uns sur les autres, se lâchent & se détordent d'elles-mêmes; devenant plus humides, elles se tordent davantage, mais non pas à proportion des vapeurs qu'elles reçoivent. La chose réussit assez bien les premiers mois, mais ce temps passé, il s'en faut bien qu'elle ait le même succès. La corde à boyau se raccourcit trop lorsqu'elle n'est que peu humide, & s'alonge trop lorsqu'elle se trouve chargée de beaucoup de vapeurs. Le parchemin n'est pas assez épais pour rassembler long-temps l'humidité; il se desseche aussi trop vîte, & n'a pas assez de mouvement. Quant au coton suspendu à une balance, pour faire un *hygrometre*, il est bien vrai qu'il devient plus pesant au commencement, mais il reste dans la suite trop pesant, & son poids dépend aussi de celui de l'air, & de la poussiere qui se trouve dans l'air. Pour ce qui est du tuyau d'épi de blé, dont on fait aussi un *hygrometre*, il tourne très-sensiblement, tandis qu'il est verd, mais cela ne dure pas long-temps. L'éponge que l'on trempe dans du vinaigre, où l'on a fait fondre auparavant du sel marin & du sel ammoniac, & que l'on suspend ensuite à une balance, après l'avoir pressée, reste bonne pendant quelques mois; elle devient beaucoup plus pesante, lorsqu'elle est humide; elle rassemble même autant d'humidité qu'il en découle; mais elle perd par-là beaucoup de son sel qui devient volatil, de sorte que cet instrument ne reste jamais le même toute une année. On fait grand cas du cuir de brebis, trempé dans la liqueur précédente; mais quand il fait un temps humide, ce cuir s'humecte & s'alonge trop; & si l'humidité augmente extrêmement, le cuir se charge de tout côté d'une quantité prodigieuse d'humidité, de sorte qu'il en découle plusieurs gouttes, & qu'il s'accourcit au lieu de s'alonger, sans compter qu'il ne sauroit rester une demi-année au même état. Tous ces instrumens sont donc fautifs, & on doit prendre garde qu'ils ne jettent dans l'erreur. Musſch. *Essai de Physiq.* (O)

Supplément à l'article précédent.

Les sels ayant la propriété d'attirer l'eau & étant d'ailleurs incorruptibles, paroissent naturellement faits pour *l'hygrometre*: une certaine quantité de sel pesera plus ou moins, selon qu'il sera plus ou moins humide; voilà un *hygrometre* bien simple & qu'on est porté à croire très-juste. Mais si on fait attention que le sel n'abandonne pas facilement l'eau qu'il a attirée; qu'il ne perd qu'en plusieurs jours l'eau dont l'air se dépouille en quelques heures, on concevra qu'on ne peut faire avec le sel qu'un *hygrometre* très-imparfait, qu'un instrument qui ne marquera jamais avec précision les changemens d'humidité & de sécheresse qui surviendront à l'air.

Une laniere de parchemin est plus propre à cet effet; elle est mince, elle pré-

ſente à l'air beaucoup de ſurface : elle s'alonge ſenſiblement par l'humidité, elle ſe raccourcit par la ſéchereſſe, & paſſe d'un état à l'autre auſſi promptement que l'air. Pluſieurs lanieres faites de parties ſemblables & ſemblablement préparées, auront le même tiſſu & le même degré d'élaſticité. Eſſayons d'en faire des *hygrometres* dont la marche ſoit comparable.

Vers l'extrêmité ſupérieure d'une planche je trace un cadran que je diviſe en dix parties égales ; au centre de ce cadran j'attache une poulie à double gorge & garnie d'une aiguille : je prépare une laniere de parchemin de trois lignes de largeur & qui ait en longueur cent fois le contour de la poulie : j'attache cette laniere par une de ſes extrêmités au bas de la planche, & à une diſtance du cadran qui ſoit égale à la longueur de la laniere. A l'autre extrêmité de la laniere, j'adapte un fil ou une petite chaîne qui vient s'accrocher à un point de l'une des gorges de la poulie ; j'attache un autre fil à un point de l'autre gorge de la même poulie, & je ſuſpends à ce fil un poids d'une demi-once : les deux fils paſſent, l'un ſur la premiere gorge, & l'autre ſur la ſeconde, en ſens contraire, de maniere que le poids tient la laniere dans une tenſion perpétuelle.

Lorſque la laniere devient humide, elle s'alonge ; le contrepoids fait tourner la poulie, & l'aiguille marque ſur le cadran de combien la laniere s'eſt alongée : chaque degré marque un alongement égal à un millieme de la longueur de la laniere.

Ce rapport entre la longueur de la laniere & chaque degré du cadran rend déja l'*hygrometre* comparable juſqu'à un certain point : car ſoient deux *hygrometres*, faits comme on vient de le dire, & placés, l'un à Rome & l'autre à Paris ; ſi l'un marquoit hier trois degrés, & l'autre quatre degrés, & qu'aujourdhui le premier marque cinq degrés & le ſecond dix, il eſt clair que le changement ſurvenu eſt le même à Rome & à Paris, puiſqu'il a produit ſur les deux lanieres un alongement de 0, 05. Si au contraire le premier marquoit hier trois degrés & le ſecond quatre, & qu'aujourd'hui le premier reſte à trois degrés, tandis que le ſecond avance du quatre au ſept, ne doit-on pas en conclure que l'air eſt devenu plus humide à Paris qu'à Rome ? On peut donner une idée de cette différence, en diſant qu'elle eſt marquée par un alongement de 0, 03, de la laniere.

Pour rendre la comparaiſon de ces *hygrometres* plus facile, il ne s'agit que de faire partir les aiguilles d'un terme connu & qui ſoit le même par-tout, de ſorte qu'un même degré d'humidité ſoit marqué ſur tous les *hygrometres* par le même numéro : ce terme n'eſt pas ſi difficile à trouver qu'on ſe l'imagine. Il eſt un temps, & ce temps n'eſt pas rare, où les vapeurs humides ſont ſans action ; c'eſt celui d'une forte gelée, pendant lequel les molécules d'eau réduites en glaçons ne peuvent s'inſinuer dans les corps : ce temps peut paſſer pour le terme zéro de l'humidité. Si on part de ce point pour graduer les *hygrometres*, & que l'on ſuive d'ailleurs ce que nous avons preſcrit, ces inſtrumens ſe trouveront preſque auſſi comparables entr'eux que les barometres ou les thermometres. Il n'y aura plus qu'un inconvénient auquel il faudra remédier, l'altération des lanieres cauſée par leur vétuſté ; On y remédiera en ſubſtituant tous les ans une nouvelle laniere à l'ancienne. (*D. CASBOIS, membre de la ſociété royale des ſciences & des arts de la ville de Metz, & principal du college de la même ville.*

M. Ferguſon, membre de la ſociété royale de Londres, dont les ouvrages ſont auſſi eſtimés des étrangers que des Anglois, a inventé un *hygrometre* que l'on voit repréſenté, *fig. 3 & 4, pl. I, de phyſique, ſupp. des planches*, dont voici la conſtruction.

A A A A, fig. 3, eſt un chaſſis de menuiſerie, dans les longs côtés duquel ſont pratiquées deux rainures, dans leſquelles eſt emboîté un panneau de bois blanc, auquel on laiſſe du jeu : ce panneau a environ l'épaiſſeur d'un écu & 15 pouces de long, & eſt ſcié dans un ſens contraire au grain du bois. La partie du milieu déborde aux endroits *c* & *c*, & tient au chaſſis par deux vis qui le contiennent en place, tandis que le reſte s'alonge lorſqu'il fait humide, & ſe reſſerre vers le milieu lorſque le temps eſt ſec. *F* eſt une goupille plantée près d'une des extrêmités du panneau, ſur lequel tournent la grande & la petite poulie *H* & *G*,

qui eſt fixe dans l'endroit *h*. On attache le bout d'une petite corde flexible à la goupille *F*, dont l'autre bout entoure la petite poulie *G*, dans la rainure de laquelle elle eſt attachée au point *h*: on attache le bout d'une autre petite corde *I K*, au fond de la rainure de la grande poulie, laquelle va paſſer ſur une autre *L*, & delà ſur une troiſieme *M*, & qui porte un poids plat *N*. Les rainures des poulies *G* & *L*, ſont égales, ſavoir, la dixieme partie du diametre de la grande, qui doit être d'une grandeur convenable.

Il eſt évident que plus le panneau ſe déjette entre *F* & *G*, plus la poulie *G* doit s'écarter de ſon pivot, & plus la corde *D E* doit la faire tourner à rebours, & faire remonter le poids *N* dix fois autant qu'elle tourne. Si donc le panneau ſe dejette d'un dixieme de pouce dans un temps humide, la poulie *L* tournera entiérement, ou ſeulement à moitié, s'il ne ſe déjette que d'un vingtieme de pouce. A meſure que le panneau ſe reſſerre, le poids *N* redeſcend & fait tourner toutes les poulies dans un ſens contraire.

On attache la plaque *A A*, *fig. 4*, derriere le chaſſis de la *fig. 3*, de maniere qu'elle ſoit de niveau avec ſon bord ſupérieur, & que le centre *B* ſe trouve directement ſur celui de la poulie *L*; à meſure que la corde *I K* fait tourner celle-ci, l'aiguille tourne pareillement, & montre le degré d'humidité ou de ſéchereſſe de l'air.

Dans le cas où la dilatation & où la contraction du panneau augmentent au point de faire paſſer à l'aiguille les limites qui lui ſont aſſignées, on peut y remédier en mettant une poulie plus grande à la place de celle qui eſt marquée *L*. Si elles ne ſont pas aſſez grandes pour faire parcourir à l'aiguille tous les degrés marqués ſur la plaque, on diminuera ſon diametre à proportion.

Il faut avoir ſoin de renouveller le panneau tous les trois ou quatre ans, parce que l'air ne l'affecte plus au bout de ce temps-là; il convient donc d'avoir une piece de bois de réſerve, dont on enlevera l'épaiſſeur d'une carte du côté où l'on veut prendre le panneau.

On collera, aux endroits *G* & *M*, un petit morceau de bois dur, pour contenir les pivots ſur leſquels les poulies tournent, & empêcher qu'ils ne s'enfoncent dans le panneau. (*Cet article eſt tiré des journaux Anglois.*)

M. de Luc, célebre par un excellent ouvrage qui a paru en 1772, ſur les modifications de l'athmoſphere, avoit compris plus que perſonne, dans le cours de ſes obſervations météorologiques, combien l'uſage de l'*hygrometre* étoit néceſſaire même dans l'aſtronomie, & combien il étoit utile de faire des *hygrometres* qui fuſſent comparables entr'eux. Il y eſt parvenu, & il a envoyé la deſcription de ſon nouvel inſtrument à la ſociété royale de Londres. Cet *hygrometre* a la forme d'un thermometre de mercure: la partie inférieure eſt un tube d'ivoire très-mince, mais large, & le haut eſt un tube capillaire de verre. L'ivoire étant très-ſenſible à l'humidité & à la ſéchereſſe, le réſervoir ſe reſſerre par la ſéchereſſe & force le mercure à monter dans le tube. Le point fixe de cet *hygrometre* eſt la glace fondue, comme dans les thermometres: il a pris pour diviſions le double des degrés d'un thermometre, qui auroit le même tube & la même quantité de mercure; mais pour éviter dans l'*hygrometre* l'effet thermométrique, il a placé le tube ſur une regle mobile dans une couliſſe qu'il met au degré actuel du thermometre: par ce moyen les diviſions de l'*hygrometre* commencent, non pas à l'endroit de la congelation, mais au point où la chaleur ſeule auroit fait monter le mercure du barometre indépendamment de l'humidité. Par cette méthode on ne trouve guere que des incertitudes d'un dixieme ſur la marche totale de l'*hygrometre*: cette différence vient de ce qu'on manque d'un terme ſupérieur de ſéchereſſe, qui ſoit fixe comme celui de l'humidité de la glace fondante. L'*hygrometre* de M. de Luc va juſqu'à 100 degrés de ſa diviſion, à l'air libre & à l'ombre, & juſqu'à 133 au ſoleil; ſur les hautes montagnes, comme le glacier de Buet en Faucigny, où M. de Luc a obſervé, l'*hygrometre* montoit juſqu'à 133, quoiqu'à l'ombre. La ſociété royale de Londres, à qui l'auteur a fait hommage de ſon *mémoire*, l'a publié dans les *tranſactions philoſophiques* de 1773. (*M DE LA LANDE.*)

HYGROMETRE,

HYGROMETRE, *(Méd.)* les différens inſtrumens propres à meſurer les degrés de l'humidité de l'air, plus ou moins conſidérables, ſont employés fort utilement par les médecins, qui ont le zele auſſi louable que laborieux, de faire des recherches ſur les influences de cet élément & de tout ce qui y a rapport, à l'égard de l'économie animale, & de recueillir des obſervations ſur les maladies qui regnent dans les différentes ſaiſons de l'année, ſelon la différente température; parce qu'il y a des conſéquences très-importantes à tirer des changemens qui ſe font dans l'athmoſphere, en tant qu'ils peuvent beaucoup contribuer à établir des cauſes morbifiques, ou à faire varier les ſymptomes, la terminaiſon des maladies qui ont d'autres principes.

C'eſt par cette conſidération qu'Hoffman, dans ſon hygiene *(oper. tom. I, lib. II, cap. iij.)* recommande fort le bon uſage des *hygrometres*, comme celui des thermometres, des barometres, pour juger des différens degrés de chaleur & de peſanteur de l'athmoſphere; parce qu'il y a un très-grand avantage à retirer des obſervations météorologiques, tant pour ſervir à déterminer la nature des maladies qui dominent plus dans une ſaiſon, dans un pays, que dans d'autres, que pour acquérir des connoiſſances, à la faveur deſquelles on peut en prévoir, pour ainſi dire, la futurition contingente, & tâcher d'en préſerver par les correctifs de l'air, ou par le régime. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE, OBSERVATION. L'*hygrometre* eſt la même choſe que l'hygroſcope.

HYGROPHOBIE, ſ. f. *(Médec.)* ce terme grec ſignifie *averſion des liquides;* en général il eſt employé pour déſigner un des principaux ſymptomes de la rage que l'on ſait être appellée auſſi *hydrophobie;* parce que cette averſion eſt plus particuliérement marquée à l'égard de l'eau, ce qu'exprime ce mot. *Voyez* RAGE, HYDROPHOBIE.

HYGROSCOPE, ſ. m. *(Phyſ.)* eſt un mot que l'on emploie communément dans le même ſens qu'*hygrometre*. *V.* HYGROMETRE. Ce mot eſt compoſé de ὑγρος, *humidité*, & σκοπεω, *video, ſpecto*, je vois, je conſidere.

Wolfius néanmoins faiſant attention à l'étymologie de ce mot, met quelque différence entre l'*hygroſcope* & l'hygrometre. Le premier, ſuivant lui, ne ſert qu'à montrer les altérations de l'air par rapport à l'humidité & à la ſéchereſſe, au lieu que l'hygrometre ſert à les meſurer. L'*hygroſcope*, ſelon lui, eſt donc un inſtrument beaucoup moins exact que l'hygrometre. Cependant on pourroit dire que l'hygrometre ne meſure proprement les altérations de l'air, qu'en indiquant ces altérations, c'eſt-à-dire, en les montrant, & en ce ſens l'hygrometre & l'*hygroſcope* ſont la même choſe. *(O)*

HYLEG *ou* HYLECH, *terme d'Aſtrologie*, par lequel on diſtingue chez les Arabes la planete ou le point du ciel qui domine au moment de la naiſſance d'un homme, & qui influe ſur toute ſa vie. *V.* NATIVITÉ.

HYLICA, *(Géogr. anc.)* lac ou marais de Grece dans la Phocide, à l'orient méridional du lac Copais, auquel il communique par une coupure. Whéler le décrit exactement dans ſon voyage; il dit qu'il ne paroît pas plus long que large, qu'il a plus de deux lieues de traverſe, & qu'on l'appelle aujourd'hui le *lac de Thebes*, της Θηβαϊλιμνη. *(D. J.)*

HYLLIS, *(Géog. anc.)* preſqu'iſle qu'on appelle auſſi le promontoire de Diomede, capitale de la Liburnie, ſur la mer Adriatique. Niger dit que c'eſt préſentement *Capo Ciſta*. *(D. J.)*

HYLOBIENS, *Hylobii*, ſ. m. *(Hiſt. de la Philoſ.)* ſont des philoſophes indiens à qui les Grecs donnerent ce nom, parce qu'ils ſe retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature. Ce mot eſt compoſé de υλη, *matiere*, & qui ſignifie auſſi *bois*, *forêts*, & de βιος, *vie*. *Voyez* BRACHMANES & GYMNOSOPHITES.

HYLOPATHIANISME, ſ. m. *(Hiſt. de la Philologie.)* eſpece d'athéiſme philoſophique, qui conſiſtoit à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'eſt autre choſe que la matiere, ou des qualités de la matiere. Les anciens naturaliſtes, auſſi-bien que ceux qui ont ſuivi *Démocrite*, ont tiré tout de la matiere mue par haſard. La différence qu'il y avoit entr'eux, c'eſt que ceux qui étoient dans les ſentimens de Démocrite, ſe ſervoient de la ſuppoſition des atomes pour

rendre raiſon des phénomenes; au lieu que les *hylopathiens* ſe ſervoient des formes & des qualités; mais dans le fond c'étoit une même hypotheſe d'athéiſme, quoique ſous différentes formes, & l'on peut nommer les uns athées atomiſtes, les autres *hylopathiens* pour les diſtinguer. Ariſtote fait Thalès auteur de cette opinion; mais de bons garans repréſentent les ſentimens de Thalès d'une autre maniere, & diſent formellement qu'il admettoit une divinité qui avoit tiré toutes choſes de la matiere fluide; & qu'il croyoit l'ame immortelle. Il ſemble que l'on n'a rapporté ſi diverſement le ſentiment de Thalès, que parce qu'il n'avoit laiſſé aucun écrit; car Anaximandre eſt celui qui a le premier écrit ſur les matieres de philoſophie. C'eſt plutôt à celui-ci qu'à Thalès, qu'il faut imputer l'origine de l'athéiſme des *hylopathiens*. Il diſoit que la matiere premiere étoit je ne ſais quoi d'infini, qui recevoit toutes ſortes de formes & de qualités, ſans reconnoître aucun autre principe qui la gouvernât. Il fut ſuivi de quantités d'athées, autr'autres d'Hyppon ſurnommé l'athée, juſqu'à ce que Anaxagore arrêta ce torrent d'athéiſme dans la ſecte ïonique, en établiſſant une intelligence pour principe de l'univers.

Pour Thalès il eſt juſtifié par Cicéron, Diogene Laërce, Clément d'Alexandrie. Ariſtote lui-même, dans ſon traité de l'ame, dit que Thalès a cru que tout étoit plein de dieux. Il y a donc toute apparence qu'il n'a parlé de Thalès comme du chef des athées *hylopathiens*, que parce que ſes diſciples l'étoient en effet, & qu'il a jugé du ſentiment de ce philoſophe par ceux de ſes ſectateurs. C'eſt ce qui eſt ſouvent arrivé & qui a fait tort à la mémoire des fondateurs des ſectes, qui ont eu de meilleurs ſentimens que leurs diſciples. On devoit penſer que les philoſophes ne ſe gênoient pas ſi fort, qu'ils ne recherchaſſent & qu'ils ne ſoutinſſent autre choſe que les ſentimens de leurs maîtres, & qu'ils y ajoutoient ſouvent du leur, ſoit que cela ſe fît par voie d'explication ou de conſéquence, ou même de nouvelles découvertes qu'ils mêloient avec des opinions de leurs prédéceſſeurs. On a fait encore plus de tort aux ſectes anciennes, en attribuant à tous ceux d'une ſecte les ſentimens de chacun des particuliers qui faiſoient profeſſion de la ſuivre. Qui peut néanmoins douter que, dans une ſecte un peu nombreuſe, il ne pût y avoir grande diverſité de ſentimens, quand même on ſuppoſeroit que tous les membres s'accorderoient à l'égard des principes généraux? On en uſe de même, pour le dire en paſſant, dans des recherches de plus grande conſéquence que celle des opinions des philoſophes païens; par exemple, quand on trouve dans deux ou trois rabbins cabaliſtes quelques propoſitions que l'on croit avoir intérêt de ſoutenir, on dit, en termes généraux, que c'eſt-là l'ancienne cabale & même les ſentimens de toute l'égliſe judaïque, qui n'en avoit apparemment jamais oui parler. Quand deux ou trois peres ont dit quelque choſe, on ſoutient hardiment que c'eſt là l'opinion de tout leur ſiecle, duquel il ne nous reſte peut-être que ces ſeuls écrivains-là, dont on ne ſait point ſi les ouvrages reçurent l'applaudiſſement de tout le monde, ou s'ils furent fort connus. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on parlât moins affirmativement, ſur-tout des points particuliers & des conſéquences éloignées, & qu'on ne les attribuât directement qu'à ceux dans les écrits deſquels on les trouve. J'avoue que l'hiſtoire des ſentimens de l'antiquité n'en paroîtroit pas ſi complete, & qu'il faudroit parler en doutant, beaucoup plus ſouvent qu'on ne le fait communément; mais en ſe conduiſant autrement, on s'expoſe au danger de prendre des conjectures fauſſes & incertaines pour des vérités reconnues indubitables. Le commun des gens de lettres ne s'accommode pas des expreſſions ſuſpendues, non plus que le peuple. Ils aiment les affirmations générales & univerſelles, & le ton hardi d'un docteur fait dans leur eſprit le même effet que l'évidence. Revenons de cette digreſſion. Il eſt certain que le vulgaire a toujours été un fort mauvais juge de ces matieres, & qu'il a condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, ſeulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou quelques ſuperſtitions de la théologie populaire. Par exemple, quoique Anaxagore de Clazomene fût après Thalès le premier de la ſecte ïonique, qui reconnût, pour principe de l'univers, un eſprit infini, néanmoins on le traitoit communément d'athée, parce qu'il diſoit que le ſoleil n'étoit

qu'un globe de feu, & la lune qu'une terre; c'eſt-à-dire, parce qu'il nioit qu'il y eût des intelligences attachées à ces aſtres, & par conſéquent que ce fuſſent des divinités. On accuſa de même Socrate d'athéiſme, quoiqu'on n'entreprît, dans le procès qu'on lui fit, de prouver autre choſe contre lui, ſinon qu'il croyoit que les dieux qu'on adoroit à Athenes n'étoient pas de véritables dieux. C'eſt pour cela encore que l'on traitoit d'athées les chrétiens pendant les premiers ſiecles, parce qu'ils rejetoient les dieux du paganiſme. Au contraire le peuple a ſouvent regardé de véritables athées, comme des gens perſuadés de l'exiſtence d'une divinité, ſeulement parce qu'ils obſervoient la forme extérieure de la religion, & qu'ils ſe ſervoient des manieres de parler uſitées.

HYLOPHAGES, ſ. m. pl. *(Géog. anc.)* peuples d'Ethiopie, voiſins des Hylogones, c'eſt-à-dire, chaſſeurs nés dans les forêts, & des Spermatophages ou mangeurs de graines. *Hylophages* ſignifie *mangeurs de bois*, parce qu'ils broutoient pour vivre, les branches les plus tendres des arbres. Diodore de Sicile, *liv. III, ch. xxiv & xxv*, donne une deſcription bien curieuſe de tous ces divers peuples Ethiopiens. Il ajoute, au ſujet des *Hylophages*, qu'ils ſont expoſés à une maladie nommée *glaucoma*; « c'eſt, continue-t-il, lorſque par trop de ſéchereſſe l'humeur cryſtalline devient de la couleur d'un verd de mer, & cet accident leur ôte l'uſage de la vue ». Le plus habile médecin de nos jours ne parleroit pas mieux de cette maladie, & n'en ſait pas plus que l'hiſtorien qui vivoit du temps de Céſar. *(D. J.)*

HYLOZOISME, ſubſt. m. *(Hiſt. de la Philoſ.)* eſpece d'athéiſme philoſophique, qui attribue à tous les corps conſidérés en eux-mêmes, une vie comme leur étant eſſentielle, ſans en excepter le moindre atome, mais ſans aucun ſentiment & ſans connoiſſance réfléchie; comme ſi la vie d'un côté, & de l'autre la matiere, étoient deux êtres incomplets, qui joints enſemble, formaſſent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie, que ces philoſophes attribuoient à la matiere, ils ſuppoſoient que toutes les parties de la matiere ont la faculté de ſe diſpoſer elles-mêmes d'une maniere artificielle & réglée, quoique ſans délibération ni réflexion, & de ſe pouſſer à la plus grande perfection dont elles ſoient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organiſation, ſe perfectionnoient elles-mêmes juſqu'à acquérir du ſentiment & de la connoiſſance directe comme dans les bêtes, & de la raiſon ou de la connoiſſance réfléchie comme dans les hommes. Cela étant, il eſt viſible que les hommes n'auroient pas beſoin d'une ame immatérielle pour être raiſonnables, ni l'univers d'aucune divinité pour être auſſi régulier qu'il l'eſt. La principale différence qu'il y a entre cette eſpece d'athéiſme & celle de Démocrite & d'Epicure, c'eſt que ces derniers ſuppoſent que toute ſorte de vie eſt accidentelle, & ſujette à la génération & à la corruption; au lieu que les *Hylozoiſtes* mettent une vie naturelle, eſſentielle, & qui ne s'engendre ni ne ſe détruit, quoiqu'ils l'attribuent à la matiere, parce qu'ils ne reconnoiſſent aucune autre ſubſtance dans le monde que celle des corps.

On attribue à Straton de Lampſaque l'origine de ce ſentiment. Il avoit été diſciple de Théophraſte, & s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la ſecte péripatéticienne, mais il la quitta pour établir une nouvelle eſpece d'athéiſme. Velleïus, épicurien & athée, en parle de cette maniere: *Nec audiendus Strato, qui phyſicus appellatur, qui omnem vim divinam in naturâ ſitam eſſe cenſet, quæ cauſas gignendi, augendi, minuendive habeat, ſed careat omni ſenſu. De nat. deorum, lib. I, c. xiij.* Il prétendoit, comme les Epicuriens, que tout avoit été formé par le concours fortuit des atomes, à qui il attribuoit je ne ſais quelle vie; ce qui faiſoit croire qu'il regardoit la matiere ainſi animée comme une eſpece de divinité: c'eſt ce qui a fait dire à Séneque: *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter Deum ſine corpore fecit, alter ſine animo? Apud Auguſtinum de civit Dei, l. VI, c. x.* C'eſt-là la cauſe pour laquelle Straton eſt quelquefois rangé parmi ceux qui croyoient un Dieu, quoique ce fût un véritable athée. On peut s'en aſſurer encore par ce paſſage de Cicéron: *Strato Lampſacenus negat opera deorum ſe uti ad fabricandum mundum; quæcumque ſint docet omnia eſſe*

effecta naturæ ; nec ut ille qui asperis & lævibus & hamatis uncinatisque corporibus concreta hæc esse dicit interjecto inani ; somnia censet hæc esse Democriti, non docentis sed optantis. Acad. quæst. l. XI, c. xxxviij. Il nioit donc aussi-bien que Démocrite, que le monde eût été fait par une divinité ou par une nature intelligente, mais il ne tomboit pas d'accord avec lui touchant l'origine de toutes choses ; parce que Démocrite n'établissant aucun principe actif, ne rendoit aucune raison du mouvement ni de la régularité que l'on voit dans les corps. La nature de Démocrite n'étoit que le mouvement fortuit de la matiere ; mais *la nature* de *Straton* étoit une vie inférieure & *plastique*, par laquelle les parties de la matiere pouvoient se donner à elles-mêmes une meilleure forme, mais sans sentiment de soi-même ni connoissance réfléchie. *Quidquid aut fit aut fiat, naturalibus fieri, aut factum esse docet ponderibus ac motibus. Cic. ibid.* Il faut donc de plus remarquer, qu'encore que Straton établisse la vie dont on a parlé dans la matiere, il ne reconnoît aucun être, ni aucune vie générale qui préside sur toute la matiere pour la former. C'est ce qui est en partie affirmé par Plutarque *adverſ. Colotem.* & qu'on peut recueillir de ces mots : « Il nie que le monde lui-même soit un animal, mais il soutient que ce qui est selon la nature, suit ce qui est conforme à sa nature ; que le hasard donne le commencement à tout, & qu'ensuite chaque effet de sa nature se produit ». Comme il nioit qu'il y eût un principe commun & intelligent qui gouvernât toutes choses, il falloit qu'il donnât quelque chose au hasard, & qu'il fît dépendre le systême du monde d'un mêlange du hasard & d'une nature réglée.

Tout *hylozoïsme* n'est pas un athéisme. Ceux qui, en soutenant qu'il y a de la vie dans la matiere, avouent en même temps qu'il y a une autre sorte de substance qui est immatérielle & immortelle, ne peuvent pas être accusés d'athéisme. On ne sauroit nier en effet qu'un homme qui croiroit qu'il y a une divinité, & que l'ame raisonnable est immortelle, pourroit être aussi persuadé que l'ame sensitive dans les hommes comme dans les bêtes est purement corporelle, & qu'il y a une vie matérielle & *plastique*, c'est-à-dire, qui a la faculté de faire des organes dans les semences de toutes les plantes & de tous les animaux, par laquelle leurs corps sont formés. Il pourroit croire en conséquence de cela, que toute la matiere a une vie naturelle en elle-même, quoique ce ne soit pas une vie animale. Pendant qu'un tel homme retiendroit la créance d'une divinité & d'une ame raisonnable & immortelle, on ne pourroit l'accuser d'athéisme déguisé. Mais au lieu que l'ancien sentiment des atomes menoit droit à reconnoître qu'il y a des substances qui ne sont pas corps ; quoique Démocrite ait fait violence à ces deux dogmes pour les séparer, il faut avouer que l'*hylozoïsme* est naturellement uni avec la pensée de ceux qui n'admettent que des corps.

Ainsi l'*hylozoïsme* ne sauroit être justifié d'athéisme, dès qu'il est joint au matérialisme. En voici deux raisons ; la premiere c'est qu'alors l'*hylozoïsme* dérive l'origine de toutes choses d'une matiere qui a une espece de vie, & même une connoissance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & souffrir. Quoique cela semble une espece de divinité, n'y ayant dans la matiere considérée en elle-même aucune connoissance réfléchie, ce n'est autre chose qu'une vie, comme celle des plantes & des animaux. La nature des *Hylozoïstes* est une mystérieuse absurdité, puisque l'on suppose que c'est une chose parfaitement sage, comme étant la cause de l'admirable disposition de l'univers, & néanmoins qu'elle n'a aucune conscience intérieure ni connoissance réfléchie ; au lieu que la divinité, conformément à sa véritable notion, est une intelligence parfaite, qui sait toutes les perfections qu'elle renferme, qui en jouit, & qui est par-là souverainement heureuse. 2°. Les *Hylozoïstes* matérialistes, en établissant que toute matiere comme telle a de la vie en elle-même, doivent reconnoître une infinité de vies, puisque chaque atome a la sienne ; vies collatérales, pour ainsi dire, & indépendantes l'une de l'autre, & non une vie commune ou une intelligence générale qui préside sur tout l'univers ; au lieu que dire qu'il y a un Dieu, c'est supposer un être vivant & intelligent, qui est l'origine & l'architecte de tout

On voit donc que les *Hylozoïſtes* matérialiſtes ſont de véritables athées, quoique d'un côté ils ſemblent approcher de plus près de ceux qui reconnoiſſent un Dieu. C'eſt une néceſſité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'eſt point Dieu, & particuliérement à la matiere ; car il faut indiſpenſablement qu'ils lui attribuent l'exiſtence par elle-même, & la prééminence qui fait qu'elle eſt le premier principe de toutes choſes. La divinité à qui les *Hylozoïſtes* matérialiſtes rendent tout le culte dont ils ſont capables, eſt une certaine déeſſe aveugle, qu'ils appellent *nature*, ou vie de la matiere, & qui eſt je ne ſais quoi de parfaitement ſage & d'infaillible dans ſes lumieres, ſans en avoir aucune connoiſſance. Telles ſont les abſurdités inévitables en tout genre d'athéiſme. Si l'on ne ſavoit pas qu'il y a eu des athées, & qu'il y en a encore, on auroit peine à croire que des gens, qui n'étoient pas deſtitués d'eſprit, n'aient pu digérer l'éternité d'un être ſage & intelligent, ni la formation de l'univers par cet être, & qu'ils aient mieux aimé attribuer à la matiere cette même éternité, qui leur fait tant de peine quand on l'attribue à une nature immatérielle. *Voyez* ATHÉISME, MATIERE. *Liſez* auſſi le premier article du tome II *de la biblioth. choiſie.* de M. le Clerc.

HYMÉE, *(Muſiq. des anc.)* chanſon des meûniers chez les anciens Grecs, dite autrement *épiaulie. (S)*

HYMEN, ſ. m. *(Anatom.)* C'eſt ſous ce nom que les anciens ont déifié une membrane charnue, placée à l'origine du vagin, dont elle rétrecit l'entrée.

Le mot grec ὑμὴν, ſignifie proprement une *pellicule*, une *membrane*, & répond aux mots de la même langue χίτων, & μήνιξ, deſquels mots on fait uſage ſuivant les parties du corps où ces membranes ſe trouvent placées.

Mundinus a le premier parlé de l'*hymen* comme d'un voile mis conſtamment par la nature au devant du vagin; il l'appelle *velamen ſubtile quod in violatis rumpitur, cum effuſione ſanguinis*, le voile de la pudeur, qui ſe rompt dans la défloration avec effuſion de ſang. Piccolomini a pareillement nommé ce voile, le cloître de la virginité, *clauſtrum virginitatis.* Les Italiens l'appellent en conſéquence dans leur langue, *la telletta valvola, ſede della virginità.* Les Latins, *flos virginitatis, zona virginea;* & les matrones françoiſes, la *dame du milieu.* Tous ces noms indiquent aſſez le cas qu'on en a fait & l'idée qu'on s'en eſt formée.

Auſſi eſt-il arrivé que cette membrane délicate, de figure indéterminée, qui ſe trouve ou ne ſe trouve pas dans le conduit de la pudeur, qui eſt viſible ou inviſible, a cauſé plus de maux dans le monde que la fatale pomme jetée par la Diſcorde ſur la table des dieux aux noces de Thétis & de Pélée.

Cependant on peut voir dans Riolan, Bartholin, de Graaf & autres, combien les anciens anatomiſtes diſputoient pour & contre l'exiſtence de cette membrane, ainſi que ſur ſa ſituation & ſa figure. Les modernes ont continué la même diſpute, ſans pouvoir mieux s'accorder que leurs prédéceſſeurs.

Fallope, Véſale, Riolan, Carpi, Platerus, Techmeyer, Morgagni, Diemerbroeck, Drake, Heiſter, Ruyſch, Winſlow & autres, regardent la membrane de l'*hymen* comme une partie non ſeulement réelle, mais qu'on doit mettre conſtamment au nombre de celles de la génération des femmes. *(a)* Ils aſſurent que cette membrane eſt charnue; qu'elle eſt fort mince dans les jeunes vierges, & plus épaiſſe dans les filles

(a) Cette membrane eſt attachée à la ſeule eſpece humaine; les femelles des animaux n'ont rien qui lui ſoit analogue.

Elle ſe trouve ſans exception dans les fœtus; je l'ai vue dans des filles de tout âge, & il n'y a aucune raiſon de croire qu'elle puiſſe manquer naturellement à quelques ſujets. Si on ne l'a pas trouvée, c'eſt que, dans le ſiecle précédent au nôtre, on ne diſſéquoit que rarement des corps humains, plus rarement encore ceux des jeunes filles, & que l'on étoit réduit preſque généralement à des corps ſuppliciés; une femme criminelle eſt rarement vierge. Dans notre ſiecle, les occaſions de diſſéquer des corps humains ſont beaucoup plus fréquentes : on diſſeque beaucoup d'enfans, & tous les anatomiſtes ſe ſont réunis à rétablir l'exiſtence de l'*hymen.*

Il doit ſe trouver dans toute vierge humaine, à moins que quelque accident particulier ne l'ait

adultes ; qu'elle eſt ſituée au deſſous de l'orifice de l'uretre ; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin ; qu'elle eſt percée d'une ouverture ronde, oblongue, ovalaire, ſi petite néanmoins qu'on pourroit à peine y faire paſſer un pois dans l'enfance, & une groſſe feve dans l'âge de puberté.

M. Winſlow entre dans les détails les plus propres à nous perſuader de l'exiſtence de l'*hymen*, comme d'une choſe conſtante. C'eſt, dit-il, un cercle membraneux qui borde l'extrêmité antérieure du vagin dans les vierges, ſur-tout dans la jeuneſſe & avant les regles. Ce repli membraneux, plus ou moins large, plus ou moins égal, quelquefois ſemi-lunaire, laiſſe une très-petite ouverture dans les unes, plus grande dans les autres, mais rendant pour l'ordinaire l'orifice externe du vagin généralement plus étroit que le diametre de ſa cavité. Ce repli,

détruit. Ce n'eſt pas non plus un préjugé que la coutume très-ancienne par laquelle on conſtate la virginité de toute fille avant ſon mariage. Ce ſigne doit ſe trouver plus copieux, même après vingt ans, parce que l'*hymen* réſiſte davantage, & ne cede qu'à la violence. Je ne crois pas qu'il puiſſe y avoir d'excuſe pour une fille chez qui cette marque de ſa chaſteté ne ſe trouve pas, à moins qu'une diſproportion de la taille ou quelqu'autre raiſon particuliere ne rende imperceptible le rétreciſſement de l'*hymen*.

Cette membrane eſt d'un côté une continuation de la peau, qui s'eſt repliée pour former les levres, & de l'autre, de la membrane du vagin, qui elle-même eſt une continuation de la peau. Sa place eſt au devant des caroncules, qui ſont à l'extrêmité des deux colonnes des rides du vagin, & qui ſont faites par un épaiſſiſſement de ces colonnes.

Vaſculeuſe comme la peau, elle fournit du ſang quand on la déchire. Elle eſt nerveuſe, & cette même violence eſt accompagnée d'une douleur aſſez vive, & d'autant plus vive, que les efforts pour ſurmonter ſa réſiſtance ſont grands.

Elle eſt liſſe, mais un peu réticulaire du côté du vagin.

Sa figure, quand on la démontre, eſt celle d'un cercle imparfait. Dans la fille vivante, les côtés de l'*hymen* ſont fort alongés & fort étroits, il n'y a que la partie la plus poſtérieure qui ait de la largeur. Son ampleur eſt ſuffiſante pour couvrir entiérement le vagin, mais ſans le fermer ; car il y a naturellement de l'intervalle entre l'uretre & le croiſſant de la partie poſtérieure de l'*hymen*. Le cercle que forme l'*hymen* eſt parfait, mais de maniere que ſa plus grande largeur eſt placée poſtérieurement, que les colonnes latérales deviennent plus étroites, à meſure qu'elles approchent de l'uretre, & que la plus petite largeur eſt à l'endroit de l'uretre ; quelquefois même l'*hymen* manque entiérement à cet endroit : il ſe termine alors en deux cornes de croiſſant, & finit à la valvule qui couvre les ſinus ſupérieurs du vagin.

Il n'eſt pas rare qu'au lieu d'un cercle étroit & évidé, l'*hymen* forme un cercle plein & qu'il bouche entiérement l'orifice du vagin. Il empêche alors les évacuations naturelles de ſortir, elles s'accumulent, rempliſſent à l'excès l'uterus & le vagin, incommodent vivement la fille, & exigent une opération qui ouvre à la nature un paſſage néceſſaire.

C'eſt apparemment l'*hymen* trop robuſte & trop étendu qui fermoit le vagin dans les cas nombreux dans leſquels les auteurs atteſtent que la fille a conſervé ſon *hymen* ſans conſerver ſa virginité, & s'eſt trouvée groſſe. Le vagin n'aura pas été entiérement fermé, mais l'ouverture aura été petite. Je connois une fille de bonne maiſon qui étant groſſe, s'eſt trouvée réduite à faire élargir par le ſcalpel le paſſage néceſſaire pour le fœtus.

On ne peut ſe refuſer à l'idée que l'*hymen* a été accordé à la vierge humaine ſeule pour que ſon époux pût être aſſuré de ſa chaſteté, & qu'il y trouvât un gage de la bonne conduite future de ſon épouſe. Une fois corrompue, elle peut l'être avec plus de facilité à la faveur du mariage qui palliera ſes fautes.

Un chirurgien de Paris, d'ailleurs plein de talens, a voulu ſubſtituer à l'*hymen* quatre caroncules myrtiformes qui doivent ſe trouver à l'extrêmité du vagin des filles. Mais ces caroncules ſont des témoins irréfragables d'une virginité perdue. Il peut arriver d'abord que l'*hymen* ſe déchire d'un côté ou de deux, & que dans la ſuite il ſe déchire plus profondément, & qu'il répande du ſang encore une fois. Peu à peu les reſtes de l'*hymen* s'effaceront, une partie ſe confond avec l'extrêmité de la colonne poſtérieure des rides du vagin. L'extrêmité antérieure forme une ſeconde caroncule. Il y en aura trois, ſi la colonne poſtérieure ſe partage en deux branches.

Pour qu'il y en ait quatre, il faut mettre de leur nombre les valvules qui couvrent les ſinus poſtérieurs du vagin. Ces valvules dans les femmes ſe gonflent, ſe carnifient, & peuvent porter le nom de *caroncules*.

Le même changement arrive aux valvules antérieures, il pourra donc y avoir quatre caroncules & même davantage. Le nombre en eſt certain, mais certainement elles ne prouvent rien en faveur de la chaſteté de la fille. (*H. D. G.*)

continue-t-il, eſt formé par la rencontre de la membrane interne du vagin, avec la membrane ou la peau de la face interne des grandes ailes. Il peut s'effacer par des regles abondantes, par des accidens particuliers, par imprudence, par légéreté, par tempérament & par d'autres cauſes. Il ſe rompt preſque toujours par la conſommation du mariage, mais il ſe détruit immanquablement par l'accouchement; & pour lors il n'en reſte plus rien, ou ſeulement des lambeaux irréguliers, qu'on nomme *caroncules myrtiformes*, à cauſe de quelque reſſemblance avec des feuilles de myrte. On ne trouve point, ajoute-t-il, ces caroncules dans les jeunes filles véritablement pucelles; on ne les trouve que dans les adultes, parce qu'elles ſont formées par le déchirement du cercle membraneux.

Enfin, Spigelius, Panarolus, Swammerdam, Garangeot, Santorini, ainſi qu'Heiſter dans les éphémérides des curieux de la nature, *cent. VII & VIII, fig. 4*, ont donné des figures de ce cercle membraneux, tel qu'ils l'ont trouvé en différens ſujets.

Mais d'un autre côté, de très-grands maîtres de l'art, auſſi fameux qu'accrédités, Ambroiſe Paré, Nicolas Maſſa, Dulaurent, Ulmus, Pineau, Bartholin, Mauriceau, Graaf, Palfyn, Dionis & pluſieurs autres, ſoutiennent nettement & fermement que la membrane de l'*hymen* n'eſt point une choſe conſtante ni naturelle au ſexe, & qu'ils ſe ſont aſſurés, par une multitude d'expériences, de recherches & de diſſections, que cette membrane n'exiſte jamais ordinairement. Ils avouent ſeulement qu'ils ont vu quelquefois une membrane qui uniſſoit les protubérances charnues, nommées *caroncules myrtiformes*, mais ils ſont convaincus que cette membrane étoit contre l'état naturel.

Cette contrariété d'opinions de maîtres de l'art dans un fait qui ne paroît dépendre que de l'inſpection, répand la plus grande incertitude ſur l'exiſtence ordinaire de la membrane de l'*hymen*, & nous permet au moins de regarder les ſignes de virginité qu'on tire de cette membrane, non ſeulement comme incertains, mais comme imaginaires & frivoles.

Cependant, ſi le partage des anatomiſtes nous empêche de prononcer en faveur de l'exiſtence conſtante de la membrane *hymen*, il eſt toujours vrai que ceux qui prennent cette membrane pour un vice de conformation, pour un accident, pour un jeu de la nature, doivent avouer que ce jeu n'eſt pas extrêmement rare. Auſſi Paré, Bartholin, Wierus, Moriceau, qui n'eſtimoient l'*hymen* que comme un vice de conformation, reconnoiſſent tous l'avoir vu quelquefois. Colombus dit en particulier l'avoir obſervé dans trois filles. Kulm, en faiſant une diſſection publique, trouva ce cercle membraneux dans une fille de 17 ans. Mercuſio, Spigelius. Plazzonus, Blaſius, Rolfincius, atteſtent même avoir vu pluſieurs fois cette membrane au devant du conduit de la pudeur.

En un mot, nous avons des nuées de témoignages d'anatomiſtes, qui certifient que l'orifice du vagin eſt quelquefois ſi fort rétreci par une membrane qui le bouche preſque totalement, qu'il n'y reſte qu'un petit trou, par lequel les menſtrues s'écoulent; & qu'il réſulte de ce jeu de la nature un obſtacle à la conſommation du mariage, & quelquefois à l'écoulement des regles.

Le lecteur en trouvera des exemples dans Roonhuiſen, l. I, *de clauſura uteri*, obſerv. 1. Benivenius, *de abditis morborum cauſis, cap. xxviij.* Cabrolius, *obſerv. xxiij.* Fabricius ab Aquapendente, *obſ. chir. de hymene imperforato.* Hildanus, *Cent. III, obſerv. lx.* Schenckius, *lib. IV de partibus genitalibus.* Solingen, *obſerv. v.* Meeckren, *obſerv. chirurg. lv.* Mauriceau dans ſes obſervations ſur les maladies des femmes groſſes. Cowper dans ſon anatomie. Ruyſch, *obſerv. chirurg. xxxij.* Saviard, *obſerv. chirurg. iv*, &c.

Dans les cas de l'exiſtence de cette membrane, qui porte obſtacle, ſoit aux devoirs du mariage, ſoit au cours des regles, il faut néceſſairement, avec un biſtouri, faire au cercle membraneux quatre petites inciſions, en forme de la lettre X, & la guériſon eſt immanquable.

Une choſe bien plus étrange, c'eſt qu'il eſt arrivé que cette membrane bouchoit le vagin, ſans avoir empêché la conception. J'en ai lu deux exemples trop curieux pour

les paſſer ſous ſilence, & dans deux auteurs trop célebres pour que leur témoignage ne ſoit de grand poids.

Ambroiſe Paré ſera mon premier garant. Un orfevre, dit-il, qui demeuroit à Paris ſur le pont-au-change, épouſa une jeune fille qu'il aimoit beaucoup; & parce que l'amour eſt d'ordinaire violent dans les premieres approches, ils s'y livrerent ſi fort l'un & l'autre, qu'ils vinrent tous les deux à ſe plaindre, l'un de ce que ſa femme n'étoit point ouverte, & l'autre, de ce que dans les careſſes de ſon mari, elle ſouffroit une douleur incroyable. Ils communiquerent leurs plaintes à leurs parens, qui ſe conduiſant avec prudence, firent appeller dans la chambre des mariés, Jérôme de la Noue & le ſavant Simon Pietre, docteurs en médecine, avec Louis Hubert & François de la Laurie, chirurgiens. Tous, d'une commune voix, tomberent d'accord qu'il y avoit une membrane au centre du conduit de la pudeur: ils la trouverent dure & calleuſe, avec un petit trou au milieu, par lequel les regles avoient accoutumé de couler, & par lequel auſſi la femme étoit devenue groſſe; car ſix mois après qu'on eut coupé cette membrane, cette femme fit un bel enfant à ſon mari, qui ne manqua pas de ſe réconcilier avec elle.

Ruyſch me fournira le ſecond exemple que j'ai promis. Il fut un jour appellé pour ſecourir une femme en travail d'enfant, qui depuis long-temps ſouffroit beaucoup, & jetoit de grands cris ſans pouvoir accoucher. Après avoir examiné le fait, il découvrit que c'étoit l'*hymen* de la mere qui s'oppoſoit à la ſortie de l'enfant. Cette membrane étoit dans ſon entier, fort épaiſſe, & pouſſée par la tête de l'enfant. Ruyſch y fit faire promptement une inciſion par un chirurgien. Cependant cette inciſion ne put ſuffire, parce qu'il ſe trouva derriere une ſeconde membrane, contre nature, dans l'intérieur du vagin, qui la premiere fermoit le paſſage à l'enfant: il fallut donc l'inciſer de la même façon. L'opération faite, l'enfant vint au monde fort heureuſement, & la mere, qui auparavant étoit à l'extrêmité, fut délivrée de tous ſes maux; ſeulement à cauſe de la grande & longue tenſion que ſa vulve & le ſphincter de la veſſie avoient ſoufferts, il lui ſurvint une incontinence d'urine, dont elle guérit au bout de quelques ſemaines.

On trouve dans cette derniere obſervation quatre choſes ſingulieres réunies. 1°. Que cette femme avoit un *hymen* à l'orifice du vagin, qui en bouchoit l'entrée. 2°. Que cet *hymen* ne l'avoit point empêchée de concevoir. 3°. Qu'il s'étoit formé dans ſon vagin, depuis la conception, une ſeconde membrane, qui fermoit le paſſage à la ſortie de ſon enfant. 4°. Que cette ſeconde membrane, contre nature, provenoit vraiſemblablement d'une excoriation des parois du vagin, occaſionée par quelque ulcération, humeur âcre, ou autre cauſe ſemblable.

Je pourrois ajouter quelques autres remarques de Morgagny ſur l'*hymen*, mais cet excellent auteur eſt entre les mains de tous les anatomiſtes. Quant au gros ouvrage de Schurigius ſur cette matiere, intitulé *Parthenologia*, c'eſt une compilation ſans choix & ſans goût. *(D. J.)*

HYMEN, ſ. m. *(Mythol.) ou* HYMÉNÉE, dieu qui préſide aux mariages: Horace le nomme ingénieuſement le gardien de la vie. On l'invoquoit toujours dans les épithalames, par l'acclamation répétée, *hymen, ô hymenée*, qui lui étoit conſacrée. *Voyez* ÉPITHALAME & HYMÉNÉE. *(D. J.)*

HYMEN *ou* HYMÉNÉE, *(Iconograph.)* On repréſente ce dieu ſous la figure d'un jeune homme blond, couronné de fleurs, tantôt de roſes, & tantôt de marjolaine: c'eſt pourquoi Catulle lui dit, *cinge tempora floribus ſuave olentis amaraci.* Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. Cette couleur étoit particuliérement affectée aux noces; car on lit dans Pline que le voile de l'épouſée étoit jaune: les poëtes même donnent au dieu *Hymen* une robe jaune & des ſouliers jaunes. *(D. J.)*

HYMEN, *(Bot.)* peau déliée qui enveloppe les fleurs qui ſont en bouton, & qui ne ſe rompt que lorſque la fleur s'épanouit; ce qui ſe dit particuliérement des roſes. (+)

HYMÉNÉE, ſ. f. *(Poéſie.)* chanſon nuptiale, ou du moins eſpece d'acclamation conſacrée à la ſolemnité des noces, ἐν δὲ γάμοις ὑμέναιος, dit Athénée d'après Ariſtophane.

Entre

Entre les différens ſujets qu'Homere a repréſentés ſur le bouclier d'Achille, toute la ville où eſt placée la ſcene de ce tableau particulier, retentit des chants d'*hyménée*. Héſiode décrivant auſſi ſur le bouclier d'Hercule une pompe nuptiale, fait mention de ces mêmes chants. En un mot, l'épithalame dans ſa naiſſance n'étoit autre choſe que cette chanſon, ce chant, cette acclamation répétée d'*hymen*, *ô hyménée*, & nous en trouvons l'origine dans l'hiſtoire intéreſſante d'*Hyménée*, jeune homme d'Athenes, ou d'Argos.

Ce jeune homme, dont la Grece fit depuis un dieu qui préſidoit au mariage, étoit d'une beauté accomplie; né pauvre & d'une famille obſcure, il ſe laiſſa ſurprendre aux charmes d'une athénienne de ſon âge, dont la naiſſance égaloit la fortune. La diſproportion étoit trop marquée pour lui laiſſer la moindre eſpérance; cependant à la faveur d'un déguiſement dont ſa jeuneſſe & ſa beauté écartoient le ſoupçon, il ſuivoit par-tout ſon amante. Un jour il l'accompagna juſqu'à Eleuſis avec les filles d'Athenes les plus qualifiées qui alloient offrir des ſacrifices à Cérès: il arriva qu'elles furent enlevées par des pyrates, & que les raviſſeurs, après avoir pris terre dans une iſle déſerte, s'y endormirent. *Hyménée* ſaiſit l'occaſion favorable, tue les pyrates, revient à Athenes, déclare dans l'aſſemblée du peuple ce qu'il eſt, ce qui lui eſt arrivé, & promet ſi on lui permet d'épouſer celle dont il eſt épris, qu'il la ramenera ſans peine avec toutes ſes compagnes. Il les ramena en effet, & devint le plus heureux des époux; c'eſt pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il ſeroit toujours invoqué dans la ſolemnité des noces, avec les dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Les poëtes à leur tour le nommerent *dieu*, & lui formerent une illuſtre généalogie; les uns le firent naître d'Uranie, d'autres d'Apollon & de Calliope, & d'autres enfin de Bacchus & de Vénus; mais il nous ſuffit d'indiquer ici, d'après Servius, & tous les anciens commentateurs, quelle fut l'origine du chant, & de l'acclamation d'*hyménée*.

Cette acclamation, dit M. l'abbé Souchay, dont nous empruntâmes les recherches, paſſa depuis dans l'épithalame, & devint un vers intercalaire, ou une eſpece de refrain ajuſté à la meſure; témoin Catulle imitateur de Sapho, qui répete ſi ſouvent ce vers.

Hymen, ô hymenæe! hymen ades, ô hymenæe!

& ces autres,

Io hymen, hymenæe io,
Io hymen, ô hymenæe!

témoin encore Ariſtophane qui, dans ſa comédie des oiſeaux, *acte v*, *ſcene 4*, parlant du mariage de Piſthétérus avec la déeſſe Souveraineté, fait chanter par un demi-chœur, Υμήν, ὦ ὑμέναε, ὦ ὑμήν, après que ce même demi-chœur a exalté en ces mots, ſuivant la traduction de M. Boivin, le bonheur des deux époux.

Depuis le jour célebre où la reine des dieux
Superbement ornée,
Par les ſœurs du deſtin fut au maître des cieux
Avec pompe amenée,
On n'a point encor vu d'hymen ſi glorieux;
Hymen, ô hyménée!

C'eſt ainſi que l'acclamation d'*hymen* par intervalles égaux, ne fut plus le chant nuptial ordinaire, & ſervit ſeulement à marquer les vœux & les applaudiſſemens des chœurs, lorſque l'épithalame eut pris une forme réguliere: enfin, cette acclamation a paſſé juſqu'à nous d'après les Latins qui l'avoient adoptée. *(D. J.)*

HYMETTE (LE MONT,) *Géog. anc.* en latin *Hymettus*; Hérodote dit *Hymeſſus*: montagne de Grece dans l'Attique, près de la ville d'Athenes, au midi oriental, ſur la côte du golfe Saronique.

Cette montagne eſt fort célebre dans les écrits des poëtes, à cauſe de l'excellent miel que l'on y recueilloit.

Martial, *liv. VII, épig. 87*, nous dit,

Paſcat & Hybla mas, paſcat Hymettos *apes.*

Silius Italicus, *liv. VIV, v. 200*, s'exprime en ces mots,

Tùmque nectareis vocat AD CERTAMEN
Hymettum
Audax Hybla favis.

Horace, *liv. II, ſatyr. v. 25*, ſe moque d'un homme délicat qui refuſeroit de boire du

vin de Falerne, s'il n'étoit adouci avec du miel d'*Hymette*.

Nisi Hymettia *mella Falerno*
Ne biberis diluta.

Le mont *Hymette* s'appelle encore aujourd'hui par quelques francs *monte Metto;* mais on le nomme généralement *Lamprovouni*. Il eſt dans la Livadie, entre Sétine & le cap Colone, & s'étend depuis le golfe d'Engia juſqu'au détroit de Négrepont.

M. Spon qui a eu la curioſité de le viſiter, en parle ainſi dans *ſon voyage, tome II, p. 229*. Le mont *Hymette* eſt à un mille d'Athenes, & n'a guere moins de ſept à huit lieues de tour. Le deſſus n'eſt ni habité ni cultivé; il y a cependant un couvent de Grecs au nord de la montagne, que les Turcs nomment *Cosbachi*. On y fait quantité de miel qui eſt fort eſtimé, parce qu'il eſt moins âcre que les autres ſortes de miel de la montagne, qu'il eſt d'une bonne conſiſtance, d'une belle couleur d'or, & qu'il porte plus d'eau qu'aucun autre, quand on en veut faire du ſorbet ou de l'hydromel.

Strabon aſſure que le meilleur miel du mont *Hymette*, étoit celui qui ſe recueilloit proche des mines d'argent, qui ſont maintenant perdues. On l'appelloit *Acapuiſton*, parce qu'il étoit fait ſans fumée; auſſi le fait-on de même à préſent ſur le mont *Hymette*, ſans étouffer les vieilles abeilles avec la fumée de ſoufre, comme on le pratique en quelques pays. C'eſt pour cela qu'elles y multiplient beaucoup, & qu'on recueille quantité de miel, non ſeulement dans le couvent dont j'ai parlé, mais dans tous les autres du mont *Penteli;* leurs ruches ſont couvertes de cinq ou ſix petites planches, où les abeilles commencent d'attacher leurs rayons; on y met un petit toit de paille pardeſſus; lorſqu'ils veulent partager leurs ruches, ils n'ont qu'à tirer pendant que les abeilles ſont en campagne, la moitié des planches qui tiennent les rayons attachés, & les placer dans une autre ruche; ils poſent en même temps une ruche neuve au même endroit de la vieille, & qui eſt bâtie de la même façon; alors les abeilles revenant du fourrage, prennent cette ruche pour leur ancien logis, & ne trouvant rien dedans, elles commencent à former leurs cellules.

Les herbes & les fleurs odoriférantes qui croiſſent au mont *Hymette*, ne contribuent pas peu à l'admirable manufacture de ces ouvrieres induſtrieuſes. Enfin, le monaſtere grec *Cosbachi* fait du miel tant qu'il veut, & ne paie pour tous droits, qu'un ſequin au vayvode; le miel des autres monaſteres qui ſont ſur la même montagne, n'a pas une ſi grande réputation à Conſtantinople. *(D. J.)*

HYMETTE *(marbre d')* *hymettium marmor, hiſt. nat.* nom d'un marbre connu des anciens; il étoit blanc mêlé quelquefois d'autres couleurs; il étoit ſur-tout remarquable par ſa fineſſe & par le poli qu'il prenoit; les Romains s'en ſervoient dans les édifices publics.

HYMNE, ſub. m. *(Littérature.)* *Hymne* vient de ὑδέιν, *louer, célébrer;* l'*hymne* eſt donc, ſuivant la force du mot, une louange, ſoit qu'il emploie le langage de la poéſie, comme les *hymnes* d'Homere & de Callimaque, ſoit qu'il ſe borne au langage ordinaire, comme les *hymnes* de Platon & d'Ariſtide; mais ſi l'on fait attention à ſon principal & plus noble emploi, c'eſt une louange à l'honneur de quelque divinité.

Les *hymnes* ont fait dans tous les temps une partie eſſentielle du culte religieux; ſans parler encore des Grecs ni des Romains, en orient les Chaldéens & les Perſes; les Gaulois, les Luſitaniens en occident; toutes les nations enfin, ſoit barbares, ſoit policées, ont également célébré par des *hymnes* ou des cantiques, les louanges de leurs divinités.

L'homme, ſuivant l'expreſſion de Sophocle, ſe fit des dieux autant qu'il reſſentit de beſoins. Il pria ces dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de lui accorder les biens qu'il deſiroit. Ils les remercia lorſqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiſer, lorſqu'il ſe perſuada qu'ils étoient irrités contre lui. Telle eſt l'origine des *hymnes;* & ces *hymnes* furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à meſure que les ſiecles qui les produiſirent, furent plus ou moins éclairés.

Les critiques partagent ordinairement les *hymnes* anciens en diverſes claſſes, qu'ils fondent ſur la différence des noms, parce qu'outre les termes d'*hymne* & de *pœan*, tous deux génériques, les Grecs avoient des

noms affectés à leurs différens *hymnes*, ſelon les divinités qui en faiſoient l'objet. C'étoit des lithierſes pour Cybele, des jules pour Cérès, des pæans proprement dits pour Apollon, des dithyrambes pour Bacchus. Mais comme l'inutilité d'une telle diviſion, & autres ſemblables, ſaute aux yeux, nous partagerons les *hymnes* anciens en théurgiques ou religieux, en poétiques ou populaires, en philoſophiques ou propres aux ſeuls philoſophes; trois eſpeces d'*hymnes* réelles, dont nous avons des exemples dans les ouvrages de l'antiquité. Telle eſt auſſi la diviſion que M. Souchay a fait des *hymnes* anciens, dans deux mémoires très-curieux ſur cette matiere. On les trouvera parmi ceux du *recueil de littérature;* nous n'en donnerons ici que le précis.

Les *hymnes théurgiques* ou religieux, ſont ces *hymnes* que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuſes; les *hymnes* d'Orphée ſont les ſeuls de ce caractere, qui ſoient venus juſqu'à notre temps, & ce ſont les plus anciens de tous. Pauſanias nous apprend que les initiés aux myſteres orphiques, avoient leurs *hymnes* compoſés par Orphée même; que ces *hymnes* étoient moins travaillés, moins agréables, que ceux d'Homere, mais plus religieux & plus ſaints; & que les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux initiés.

En effet, c'eſt pour eux ſeuls qu'ils ſemblent compoſés; les initiés n'y ſont occupés que de leurs propres intérêts; ſoit qu'ils veuillent appaiſer les mauvais génies, ou ſe les rendre favorables; ſoit qu'ils demandent aux dieux les biens de l'eſprit, du corps, ou les biens extérieurs, comme la ſalubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des ſaiſons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les profanes. « Accordez à vos initiés une ſanté durable, une vie heureuſe, une longue & lente vieilleſſe; détournez de vos initiés, les vains fantômes, les terreurs paniques, les maladies contagieuſes ». Μυδωις, πεμπε, ils ne connoiſſent point d'autres formules dans leurs demandes.

Les *hymnes* dont nous parlons, ſont auſſi plus religieux que les *hymnes* d'Homere, de Callimaque, & des tragiques; les ſeuls qui nous reſtent des Grecs, dans le genre que nous avons nommé *poétique* ou *populaire*. Ils ne renferment avec l'invocation que des ſurnoms multipliés, qui expriment le pouvoir, ou les attributs des dieux. Le ſoleil y eſt nommé *reſplendiſſant*, agile dans ſa courſe, pere & modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie. On y donne à Cybele, les titres de mere des dieux, d'auguſte épouſe de Saturne, de principe des élémens. Voilà ce qui fait la ſainteté de ces *hymnes*, & par où ils rempliſſent l'idée que Pauſanias attache aux *hymnes* d'Orphée.

Les invocations dans ce genre d'*hymnes*, frappent encore davantage: rien de plus énergique & de plus preſſant que ces invocations. Ecoutez-moi, exaucez-moi, κλυτι, *je vous invoque, je vous appelle*, κικλησκω, κικλησκω.

Je paſſe aux *hymnes poétiques* ou populaires, que nous nommons ainſi, parce qu'ils renferment la créance du peuple, & qu'ils ſont l'ouvrage des poëtes ſes théologiens. En effet, le peuple parmi les Grecs & les Romains, avoit reçu tous les dieux que les poëtes avoient préſentés, comme il avoit adopté toutes les aventures qu'ils en racontoient. Les dieux anciens furent les premiers objets des *hymnes populaires;* car Jupiter n'étoit conſidéré que comme un roi puiſſant, qui gouverne un peuple céleſte; & les autres dieux partageant avec lui les attributs de la divinité, devoient auſſi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des poëtes, les *hymnes* ſont la récompenſe, le ſalaire des immortels.

Les héros participerent enſuite au même tribut de louanges que les dieux; le temps nous a conſervé beaucoup d'*hymnes*, ſoit grecs, ſoit latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-dieux, qu'Héſiode appelle *race humaine & divine*, parce qu'on les ſuppoſoit nés d'un dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une déeſſe.

On étendit encore plus loin les *hymnes populaires;* la politique & la flatterie en multiplierent les objets. La politique des Grecs produiſit ce phénomene, en déifiant les hommes extraordinaires, dont on célébra les talens ou les vertus utiles à la ſociété,

& la flatterie des Romains, en décernant le même honneur aux Céſars.

Enfin, l'orgueil de quelques princes, tels que Démétrius-Poliorcete, & tel que ce roi de Syrie qui fut appellé *dieu* par les Miléſiens, les porta à faire compoſer des *hymnes* pour eux-mêmes, comme on l'aſſure d'Auguſte, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, à ſouffrir du moins qu'on leur en adreſsât.

En général, la matiere des *hymnes populaires* n'avoit pas moins d'étendue que l'hiſtoire même des dieux. Les prétendues merveilles de leur naiſſance, leurs intrigues amoureuſes, leurs aventures, leurs amuſemens, tout juſqu'aux actions les plus indécentes, devint entre les mains des poëtes, comme un fonds inépuiſable de louanges pour les dieux. Ainſi la naiſſance de Vénus fournit à Homere, ou à l'auteur des *hymnes* qui portent ſon nom, la matiere d'un *hymne* peu religieux ſans doute, mais plein d'images agréables. « La déeſſe à peine ſortie de la mer, eſt portée ſur les eaux par un zéphyr; elle arrive en Cypre: les heures filles de Thémis & de Jupiter, accourent ſur le rivage pour la recevoir; & après l'avoir parée comme une immortelle, elles la conduiſent au palais des dieux, qui, frappés de ſa beauté, recherchent à l'envi ſon alliance ». Un autre *hymne* à la même déeſſe eſt employé tout en entier à peindre ſes amours avec Anchiſe, & les couleurs n'y ſont que trop aſſorties au ſujet.

Les *hymnes* qui s'adreſſent à Mercure, roulent communément ſur ſon adreſſe inimitable à dérober. « Vous n'étiez encore qu'enfant, dit Horace, dans *l'hymne* qu'il lui adreſſe, lorſque vous dérobâtes ſi finement les bœufs d'Apollon; il eut beau prendre un ton menacant pour vous forcer à les rendre, il ne put s'empêcher de rire, en ſe voyant ſans carquois ».

Il eſt pourtant vrai, que les *hymnes poétiques* ne ſont pas toujours de ce caractere. On trouve quelquefois & principalement dans ceux de Callimaque, des traits propres à inſpirer la vertu, ou le reſpect pour les dieux. Si dans l'*hymne* à Diane, cet aimable poëte décrit les plaiſirs & les amuſemens de la déeſſe, il peint auſſi, mais d'une maniere vive & touchante le bonheur du juſte, & le malheur des méchans. S'il dit ailleurs, que Jupiter prit naiſſance en Arcadie, il ajoute incontinent, que ce dieu tire de lui ſeul toute ſa puiſſance, qu'il eſt le maître & le juge des rois, & qu'il diſtribue à ſon gré les couronnes & les empires.

Il eſt même arrivé que la plupart des *hymnes poétiques*, ceux de Callimaque ſurtout, paſſerent dans le culte public. On les chantoit dans les ſolemnités durant la cérémonie du ſacrifice, & dans les veillées qui précédoient ces ſolemnités, pendant que le peuple s'aſſembloit. L'*hymne* de Callimaque pour Jupiter, dont nous venons de parler, fut chanté, tandis qu'on offroit au dieu le ſacrifice, ou les libations ordinaires, *&c.* L'*hymne* intitulé *Pervigilium Veneris*, & qu'un magiſtrat illuſtre dans les lettres, M. Bouhier, rapporte au ſiecle des premiers Céſars, ſemble être un de ces cantiques, que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

On ſait que ceux qui chantoient les *hymnes*, s'appelloient *hymnodes*; & que ceux qui les compoſoient, ſe nommoient *hymnographes*. *Voyez* HYMNODES & HYMNOGRAPHES.

J'entends par *hymnes philoſophiques*, ceux que les philoſophes ont compoſés ſuivant leur ſyſtême religieux; non que les philoſophes euſſent un culte particulier, différent du culte populaire; ils ſe conformoient au peuple dans la pratique, & venoient par bienſéance, ramper avec lui aux piés des idoles; mais ils différoient bien du peuple par la croyance. Ils reconnoiſſoient un Dieu ſuprême, ſource & principe de tous les êtres. Pluſieurs admettoient avec ce Dieu ſuprême, des êtres ſubalternes, qui faiſoient mouvoir les reſſorts de la nature, & en régloient les opérations. Pour les aventures des dieux poétiques, les idoles, & les apothéoſes, ils les mettoient au rang des fictions inſoutenables.

Le Dieu ſuprême eſt donc en général l'objet des *hymnes philoſophiques*; il eſt ſeulement quelquefois déguiſé ſous le nom de Jupiter, ou du ſoleil; & quelquefois caché ſous le voile de l'allégorie. Sa toute-puiſſance, ſon immenſité, ſa providence, & ſes autres attributs, en ſont la matiere ordinaire.

Nous aurions un exemple ancien & précieux, d'un *hymne philoſophique* ſimple, ſi

l'*hymne*, que les peres de l'égliſe défenſeurs de notre foi, S. Julien, S. Clément, Euſebe, & autres, ont cité ſous le titre de *Palinodie*, étoit véritablement d'Orphée. Je dis que cet exemple ſeroit précieux, car il ſurprend pour le fond des choſes, & la grandeur des images. « Tel eſt (dit cet *hymne*) l'Etre ſuprême, que le ciel tout entier ne fait que ſa couronne; il eſt aſſis ſur ſon trône entouré d'anges infatigables; ſes piés touchent la terre; de ſa droite, il atteint juſqu'à l'extrêmité de l'Océan; à ſon aſpect, les plus hautes montagnes tremblent, & les mers friſſonnent dans leurs profonds abymes ». Mais la critique range cette piece parmi les fraudes pieuſes qui ne furent pas inconnues aux premiers ſiecles du chriſtianiſme.

Si l'*hymne* qu'on vient de lire appartient au péripatéticien Ariſtobule, comme on le croit, il eſt encore moins ancien qu'un autre *hymne* ſemblable que Stobée nous a conſervé, & que l'on attribue à Cléanthe, ſecond fondateur du Portique; c'eſt d'ailleurs un des plus beaux monumens qui nous ſoit reſté en ce genre, le lecteur en va juger.

« O pere des dieux (dit Cléanthe)! vous qui réuniſſez pluſieurs noms, & dont la vertu eſt une & infinie; vous qui êtes l'auteur de cet univers, & qui le gouvernez ſuivant les conſeils de votre ſageſſe; je vous ſalue, ô roi tout-puiſſant; car vous daignez nous permettre de vous invoquer. Vous ſerez, ô Jupiter, la matiere de mes louanges, & votre ſouveraine puiſſance ſera le ſujet ordinaire de mes cantiques. Tout plie ſous votre empire; tout redoute les traits dont vos mains invincibles ſont armées; ſans vous rien n'a été fait, rien ne ſe fait dans la nature: vous voulez les biens & les maux, ſelon les conſeils de votre loi éternelle. Grand Jupiter, qui faites entendre votre tonnerre dans les nues, daignez éclairer les foibles humains, ôtez-leur cet eſprit de vertige qui les égare; donnez-leur une portion de cette ſageſſe avec laquelle vous gouvernez le monde. Alors ils ne chériront d'autre occupation, que celle de chanter éternellement cette loi univerſelle qu'ils méconnoiſſent ».

Tel eſt le caractere des *hymnes philoſophiques*; je recueille tout ce détail en deux mots.

Les *hymnes théurgiques* n'étoient propres qu'aux initiés, & ils ne renferment, avec des invocations ſingulieres, que les attributs divins, exprimés par des noms myſtiques. Les *hymnes poétiques* ou populaires, en général, faiſoient partie du culte public, & ils roulent ſur les aventures fabuleuſes des dieux. Enfin, les *hymnes philoſophiques* ou n'étoient point chantés, ou ils l'étoient ſeulement dans les feſtins décrits par Athénée; & ils ſont, à proprement parler, un hommage ſecret que les philoſophes ont rendu à la divinité.

Je laiſſe à des mains ſavantes le ſoin de prouver les avantages qu'on peut retirer des différentes eſpeces d'*hymnes* qui ont paſſé juſqu'à nous. Il me ſuffit de dire que les *hymnes théurgiques* peuvent répandre de la lumiere ſur les initiations; que les *hymnes poétiques* d'Homere & de Callimaque donnent au moins pour les temps où ils furent compoſés, une idée de la croyance populaire des anciens par rapport à la religion publique; enfin, que les *hymnes philoſophiques* ſont de quelque ſecours pour nous inſtruire de la croyance religieuſe des philoſophes. J'ajoute que les *hymnes* de Callimaque, de Pindare, d'Horace, & d'autres poëtes, outre des dogmes & des uſages religieux, renferment encore des traits pour l'hiſtoire profane, dont les littérateurs, vraiment éclairés, ſauront toujours habilement profiter.

Dans notre uſage moderne, nous entendons par *hymne*, une ode, un petit poëme conſacré à la louange de Dieu, ou des myſteres. Mais nous avons très-peu d'hymnographes recommandables. Santeuil s'eſt quelquefois diſtingué dans cette carriere, car tous ſes *hymnes* ne ſont pas également bons; une vue d'intérêt en a gâté la plus grande partie, & les connoiſſeurs ſentent bien que les inſpirations de ſa muſe étoient ſouvent réglées par le profit qu'elle en retiroit. Les odes ſacrées de Rouſſeau nous offrent tout ce que nous avons de plus parfait en ce genre. Pour des *hymnes rimés* des douze & treizieme ſiecles, ils ſont le ſceau de la barbarie; ce n'étoit pas ſur ce ton qu'Horace chantoit les jeux ſéculaires. *(D. J.)*

HYMNE, *(Muſiq. des anc.)* chant en

l'honneur des dieux ou des héros. Il y a cette différence entre l'*hymne* & le cantique, que celui-ci se rapporte plus communément aux actions & l'*hymne* aux personnes. Les premiers chants de toutes les nations ont été des cantiques ou des *hymnes*. Orphée & Linus passoient, chez les Grecs, pour auteurs des premiers *hymnes*; & il nous reste parmi les poésies d'Homere un recueil d'*hymnes* en l'honneur des dieux. (*S.*)

HYMNE *de Castor*, (*Musiq. des anc.*) Les Lacédémoniens, en allant au combat, jouoient sur la flûte un air qu'ils appelloient *castoreum melos*. Quelques auteurs prétendent que ce fut Castor lui-même qui l'inventa, & que c'est d'où lui vient son nom; d'autres veulent que Minerve ait inventé l'*hymne* de Castor, & que cet air servit au commencement à danser la pyrrhique. (*F. D. C.*)

HYMNIA, (*Mythologie.*) surnom donné à Diane, sous lequel elle étoit invoquée, & avoit un temple en Arcadie. C'étoit une vierge qui étoit sa prêtresse, mais Aristocrate lui ayant voulu faire violence, on mit à sa place une femme mariée Elle avoit encore un temple dans le territoire d'Orchomenes, qui étoit desservi par un homme marié qui n'avoit aucun commerce avec le reste des humains.

HYMNODE, s. m. (*Hist. anc.*) chanteur d'hymne. C'est ainsi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les hymnes, comme ils ont nommé *hymnographes* ceux qui les composoient. *V.* HYMNOGRAPHE.

Les chanteurs d'hymnes ne furent pas toujours, & dans toutes les occasions, de même sexe & de même rang. Tantôt c'étoient des filles seulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt des chœurs composés de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois comme à Delphes & à Délos, c'étoit le poëte lui-même, ou les prêtres avec leur famille entiere: dans les veillées, c'étoient les prêtres seuls; mais au lieu que dans les solemnités, on se servoit communément de la cythare, ici les prêtres unissoient leurs voix au son des flûtes. Delà vient qu'Arnobe dit quelque part, des hymnes chantés dans les veillées, qu'ils sont, si je puis m'expliquer de la sorte, l'exercice matinal des dieux, *exercitationes deorum matutinas collatas ad tibiam.* (*D. J.*)

HYMNOGRAPHE, s. m. (*Antiq.*) compositeur d'hymnes. Les premiers poëtes de la Grece furent la plupart *hymnographes*, & les plus grands poëtes composerent tous des hymnes: sans parler ici d'Orphée, d'Homere & de Callimaque, on compte parmi ceux dont les hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe mysien, Stésichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bacchylide, Pindare; Pindare, dis-je, qui avoit choisi, comme on sait, Apollon delphien pour le sujet ordinaire de ses hymnes; qui chantoit dans le temple, ceux qu'il avoit composés; & qui pour prix de ces mêmes hymnes, qui en faisant valoir le dieu, contribuoient sans doute au profit de la Pythie, en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

La Grece accordoit des récompenses de toute espece aux excellens *hymnographes*; disons plus, à peine commençoit-elle à se policer, qu'elle avoit établi des prix en leur faveur. Pausanias, parlant de plusieurs *hymnographes* qui furent couronnés, ajoute qu'Orphée & son disciple Musée ne voulurent jamais consentir à paroître dans la lyce, soit qu'ils se défiassent de la capacité de leurs juges, ou qu'ils dédaignassent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent aussi des prix & des récompenses pour les *hymnographes*; mais ils n'y songerent que lorsqu'ils n'eurent plus, pour ainsi dire, de poëtes. Horace & Catulle leur avoient fait entendre, dans les fêtes séculaires, des hymnes qui font encore notre admiration. La poésie étoit alors en honneur, elle tomba avec Auguste & Mécene; Domitien entreprit vainement de la rétablir, il proposa des prix pour les *hymnographes*, mais leurs beaux jours étoient passés, & ne devoient pas renaître sous un tyran, qui croyoit couvrir ses vices par un amour apparent pour les beaux arts. (*D J.*)

HYMNOLOGIE, s. f. (*Liturgie.*) récréation ou chant des hymnes.

HYO-CERATO-PHARYNGIEN, (*Anatomie.*) *Voy* HYO-PHARYNGIEN.

HYO-ÉPIGLOTIQUE, adj. pris subst. *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles de

l'épiglote, qui viennent de la baſe de l'os hyoïde, & s'inſerent à la partie poſtérieure de la racine de l'épiglote.

HYO GLOSSE, *en Anatomie*, nom des muſcles qui s'attachent à l'os hyoïde, & ſe terminent dans la langue.

HYOIDE, *en Anatomie*; c'eſt un os ſitué à la racine de la langue, dont il eſt comme la baſe ou le ſoutien, *V.* LANGUE. Il eſt ainſi appellé, parce qu'il reſſemble à la lettre grecque υ, ce mot étant formé d'υ, & εἶδος, *forme*; ce qui l'a fait auſſi appeller *hypſiloïde*.

Il eſt pour l'ordinaire compoſé dans les adultes de cinq petits os; celui du milieu, qui eſt le plus court & le plus gros, eſt appellé la *baſe*, & les quatre autres les *cornes*, ce qui lui a fait donner le nom de *ceratoïde*.

La baſe de l'os *hyoïde* eſt de la longueur environ d'un pouce pardehors où il eſt convexe, ſa face poſtérieure étant inégalement concave. Il eſt large d'un demi-travers de doigt, & a une petite éminence au milieu. Ses grandes cornes ont un pouce & demi de long, & ſont plus larges à leurs baſes qu'aux extrêmités qui ſont éloignées l'une de l'autre d'environ deux pouces. Il y a deux petites têtes cartilagineuſes appellées petites cornes, *cornicula*; vers la jonction de ſes cornes avec la baſe, & au bord ſupérieur elles ſont attachées aux apophyſes ſtyloïdes par des ligamens très-déliés; quoique l'on trouve quelquefois entre elles & les apophyſes un petit muſcle, outre le ſtylo-cerato-hyoïdien, la petite corne & l'apophyſe ſtyloïde ne forment quelquefois qu'un ſeul os, quand le ligament qui les unit s'oſſifie. *V.* OSSIFICATION.

La baſe de ces os eſt comme poſée ſur la tête du larynx, & ſes grandes cornes ſont attachées par des ligamens aux apophyſes ſupérieures du cartilage ſcutiforme & par ſes petites cornes aux apophyſes ſtyloïdes. *Voy.* LARYNX & SCUTIFORME.

Il eſt mu par cinq paires de muſcles; ſavoir, par les ſterno-hyoïdiens, les coracohyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, les génio-hyoïdiens & les ſtylo-hyoïdiens. *Voyez* chacun de ces muſcles en leurs places.

HYO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles qui viennent de la grande & de la petite corne, & même un peu de la baſe de l'os hyoïde, & ſe portent aux parties inférieures moyennes & ſupérieures du pharynx, en formant une eſpèce de trapeze. *Voyez* TRAPEZE.

M. Winſlow en a fait trois paires, auxquelles il donne le nom de *grand kerato-pharyngien*, de *petit kerato-pharyngien*, & de *baſio-pharyngiens*.

HYOPHTALMUS, (*Hiſt. nat.*) pierre ainſi nommée par les anciens, parce qu'elle reſſembloit à l'œil d'un cochon.

HYO-TYROIDIEN, *en Anatomie*, c'eſt ainſi qu'on appelle deux muſcles du larynx, qui viennent de la partie inférieure de la baſe de l'os hyoïde, & vont s'inſérer à la tubéroſité oblique du cartilage thyroïde.

HYPALLAGE, ſ. f. ὑπαλλαγὴ, *changement, ſubverſion*, RR, ὑπὸ, *ſub*, & ἀλλαγὴν, aor. 2. paſſ. d'ἀλλάσσω, *muto*, lequel eſt dérivé d'ἄλλος, *alius*.

Les grammairiens ont admis trois différentes figures fondées également ſur l'idée générale de changement, ſavoir l'*énallage*, l'*hypallage* & l'*hyperbate*: mais il ſemble qu'ils n'en ont pas déterminé d'une maniere aſſez préciſe les caracteres diſtinctifs, puiſque l'on trouve les mêmes exemples rapportés à chacune de ces trois figures. Virgile a dit (*Æneid. III, 61.*) *dare claſſibus auſtros*, au lieu de dire *dare claſſes auſtris*: M. du Marſais (*des tropes, part. II, art. xvij.*) rapporte cette expreſſion à l'*hypallage*; Minellius & Servius l'avoient fait de même avant lui. Le P. Lamy. (*Rhét. liv. I, chap. xij.*) cite la même phraſe comme un exemple de l'énallage; & d'autres l'ont rapporté à l'hyperbate, *Méth. lat. de P. R.* traité *des figures de conſtr. ch. vj.* de l'hyperbate.

La ſignification des mots eſt inconteſtablement arbitraire dans ſon origine; & cela eſt vrai, ſur-tout des mots techniques, tels que ceux dont il eſt ici queſtion. Mais rien n'eſt plus contraire aux progrès des ſciences & des arts, que l'équivoque & la confuſion dans les termes deſtinés à en perpétuer la tradition, par conſéquent rien de plus eſſentiel que d'en fixer le ſens d'une maniere préciſe & immuable.

Or je remarque, en effet, par rapport aux mots, trois eſpeces générales de changemens, que les grammairiens paroiſſent avoir enviſagés, quand ils ont introduit les trois

dénominations dont il s'agit, & qu'ils ont enſuite confondues.

Le premier changement conſiſte à prendre un mot ſous une forme, au lieu de le prendre ſous une autre, ce qui eſt proprement un échange dans les accidens, comme ſont les cas, les genres, les temps, les modes, *&c.* C'eſt à cette premiere eſpece de changement que M. du Marſais a donné ſpécialement le nom d'*énallage* d'après la plus grande partie des grammairiens. *V.* ENALLAGE. Mais ce terme n'eſt, ſelon lui, qu'un nom myſtérieux, plus propre à cacher l'ignorance réelle de l'analogie qu'à répandre quelque jour ſur les procédés d'aucune langue. J'aurai occaſion dans pluſieurs articles de cet ouvrage, de confirmer cette penſée par de nouvelles obſervations, & principalement *à l'article* TEMPS.

La ſeconde eſpece de changement qui tombe directement ſur les mots, eſt uniquement relative à l'ordre ſucceſſif ſelon lequel ils ſont diſpoſés dans l'expreſſion totale d'un penſée. C'eſt la figure que l'on nomme communément *hyperbate*. *V.* HYPERBATE.

La troiſieme ſorte de changement, qui doit caractériſer l'*hypallage*, tombe moins ſur les mots que ſur les idées mêmes qu'ils expriment; & il conſiſte à préſenter ſous un aſpect renverſé la corrélation des idées partielles qui conſtituent une même penſée. C'eſt pour cela que j'ai traduit le nom grec *hypallage* par le nom françois *ſubverſion;* outre que la prépoſition élémentaire ὑπὸ ſe trouve rendue ainſi avec fidélité, il me ſemble que le mot en eſt plus propre à déſigner que le changement dont il s'agit ne tombe pas ſur les mots immédiatement, mais qu'il pénetre juſques ſous l'écorce des mots, & juſques aux idées dont ils ſont les ſignes. Je vais juſtifier cette notion de l'*hypallage* par les exemples mêmes de M. du Marſais, & je me ſervirai de ſes propres termes: ce que je ferai ſans ſcrupule par-tout où j'aurai à parler des tropes. Je prendrai ſimplement la précaution d'en avertir par une citation & des guillemets, & d'y inſérer entre deux crochets mes propres réflexions.

« Cicéron, dans l'oraiſon pour Marcellus, dit à Céſar qu'on n'a jamais vu dans la ville ſon épée vuide du fourreau, *gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus.* Il ne s'agit pas du fond de la penſée, qui eſt de faire entendre que Céſar n'avoit exercé aucune cruauté dans la ville de Rome ». [Sous cet aſpect, elle eſt rendue ici par une métonymie de la cauſe inſtrumentale pour l'effet, puiſque l'épée nue eſt miſe à la place des cruautés dont elle eſt l'inſtrument]. « Il s'agit de la combinaiſon des paroles qui ne paroiſſent pas liées entr'elles comme elles le ſont dans le langage ordinaire; car *vacuus* ſe dit plutôt du fourreau que de l'épée.

Ovide commence ſes métamorphoſes par ces paroles:

In nova fert animus mutatas dicere
Formas corpora.

La conſtruction eſt, *animus fert me dicere formas mutatas in nova corpora;* mon génie me porte à raconter les formes changées en de nouveaux corps: il étoit plus naturel de dire, *à raconter les corps*, c'eſt-à-dire, *à parler des corps changés en de nouvelles formes....*

Virgile fait dire à Didon, *Æn. IV, 385.*

Et cùm frigida mors animâ ſeduxerit artus;

aprés que la froide mort aura ſéparé de mon ame les membres de mon corps; il eſt plus ordinaire de dire, *aura ſéparé mon ame de mon corps;* le corps demeure, & l'ame le quitte: ainſi Servius & les autres commentateurs trouvent une *hypallage* dans ces paroles de Virgile.

Le même poëte parlant d'Enée & de la ſibylle qui conduiſit ce héros dans les enfers, dit, *Æneid. VI, 268,*

Ibant obſcuri ſolâ ſub nocte per umbram,

pour dire qu'ils marchoient tout ſeuls dans les ténebres d'une nuit ſombre. Servius & le P. de la rue diſent que c'eſt ici une *hypallage* pour *ibant ſoli ſub obſcurâ nocte.*

Horace a dit, *V, od. xiv, 3,*

Pocula Lethæos ut ſi ducentia ſomnos
Traxerim,

comme ſi j'avois bu les eaux qui amenent le ſommeil du fleuve de Lethé. Il étoit plus naturel de dire, *pocula Lethæa*, les eaux du fleuve Léthé.

Virgile a dit qu'Enée ralluma des feux preſque éteints, *ſopitos ſuſcitat ignes* (*Æn. V, 745.*) Il n'y a point là d'*hypallage;* car *ſopitos*,

ſopitos, ſelon la conſtruction ordinaire, ſe rapporte à *ignes*. Mais quand, pour dire qu'Enée ralluma ſur l'autel d'Hercule le feu preſque éteint, Virgile s'exprime en ces termes, *Æn. VIII*, 542 :

. . . . . *Herculeis ſopitas ignibus aras*
Excitat ;

alors il y a une *hypallage ;* car ſelon la combinaiſon ordinaire, il auroit dit, *excitat ignes ſopitos in aris Herculeis*, id eſt, *Herculi ſacris.*

Au livre XII, vers 187, pour dire, *ſi au contraire Mars fait tourner la victoire de notre côté*, il s'exprime en ces termes :

Sin noſtrum annuerit nobis victoria Martem ; ce qui eſt une *hypallage*, ſelon Servius : *hypallage, pro, ſin noſter Mars annuerit nobis victoriam, nam Martem victoria comitatur* ».

(Cette ſuite d'exemples, avec les interprétations qui les accompagnent, doit ſuffiſamment établir en quoi conſiſte l'eſſence de cette prétendue figure que les rhéteurs renvoient aux grammairiens, & que les grammairiens renvoient aux rhéteurs. C'eſt un renverſement poſitif dans la corrélation des idées, ou l'expoſition d'un certain ordre d'idées quelquefois oppoſé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre. Eh ! qui ne voit que l'*hypallage*, ſi elle exiſte, eſt un véritable vice dans l'élocution plutôt qu'une figure ? Il eſt aſſez ſurprenant que M. du Marſais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir poſé des principes dont il eſt la concluſion néceſſaire. Ecoutons encore ce grammairien philoſophe.)

» Je ne crois pas, . . . quoi qu'en diſent les commentateurs d'Horace, qu'il y ait une *hypallage* dans ces vers de l'ode XVII, du livre I,

Velox amœnum ſæpè Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus ;

c'eſt-à-dire, que Faune prend ſouvent en échange le Lucrétile pour le Lycée ; il vient ſouvent habiter le Lucrétile auprès de la maiſon de campagne d'Horace, & quitte pour cela le Lycée ſa demeure ordinaire. Tel eſt le ſens d'Horace, *comme la ſuite de l'ode le donne néceſſairement à entendre.* Ce ſont les paroles du P. Sanadon, qui trouve dans cette façon de parler (*tom. I, p. 579.*) *une vraie* hypallage, *ou un renverſement de conſtruction.*

Mais il me paroît que c'eſt juger du latin par le françois, que de trouver une *hypallage* dans ces paroles d'Horace, *Lucretilem mutat Lycæo Faunus.* On commence par attacher à *mutare* la même idée que nous attachons à notre verbe *changer*, *donner ce qu'on a pour ce qu'on n'a pas ;* enſuite, ſans avoir égard à la phraſe latine, on traduit, *Faune change le Lucrétile pour le Lycée ;* & comme cette expreſſion ſignifie en françois, que Faune paſſe du Lucrétile au Lycée, & non du Lycée au Lucrétile, ce qui eſt pourtant ce qu'on ſait bien qu'Horace a voulu dire, on eſt obligé de recourir à l'*hypallage*, pour ſauver le contre-ſens que le françois ſeul préſente. Mais le renverſement de conſtruction ne doit jamais renverſer le ſens, comme je viens de le remarquer ; c'eſt la phraſe même, & non la ſuite du diſcours, qui doit faire entendre la penſée, ſi ce n'eſt dans toute ſon étendue, c'eſt au moins ce qu'elle préſente d'abord à l'eſprit de ceux qui ſavent la langue.

« Jugeons donc du latin par le latin même, & nous ne trouverons ici ni contre-ſens, ni *hypallage ;* nous ne verrons qu'une phraſe latine fort ordinaire en proſe & en vers.

On dit en latin *donare munera alicui*, donner des préſens à quelqu'un ; & l'on dit auſſi *donare aliquem munere*, gratifier quelqu'un d'un préſent : on dit également *circumdare urbem mœnibus*, & *circumdare mœnia urbi.* De même on ſe ſert de *mutare*, ſoit pour donner, ſoit pour prendre une choſe au lieu d'une autre.

Muto, diſent les étymologiſtes, vient de *motu*, *mutare* quaſi *motare.* (*Mart. Lexic. verb.* muto.) L'ancienne maniere d'acquérir ce qu'on n'avoit pas, ſe faiſoit par des échanges ; delà *muto* ſignifie également *acheter* ou *vendre*, *prendre* ou *donner* quelque choſe au lieu d'une autre ; *emo* ou *vendo*, dit Martinius, & il cite Columelle, qui a dit *porcus lacteus ære mutandus eſt*, il faut acheter un cochon de lait.

Ainſi *mutat Lucretilem* ſignifie *vient prendre*, *vient poſſéder*, *vient habiter le Lucrétile ;* il achete, pour ainſi dire, le Lucrétile pour le Lycée.

M. Dacier, ſur ce paſſage d'Horace, remarque qu'*Horace parle ſouvent de même ; &*

je sais bien, ajoute-t-il, *que quelques historiens l'ont imité.*

Lorsqu'Ovide fait dire à Médée qu'elle voudroit avoir acheté Jason pour toutes les richesses de l'univers (*Mét. l. VII. v. 39.*), il se sert de *mutare* :

Quemque ego cùm rebus quas totus possidet orbi
Æsoniden mutasse velim :

où vous voyez que comme Horace, Ovide emploie *mutare* dans le sens d'*acquérir ce qu'on n'a pas*, de *prendre*, *d'acheter une chose en donnant une autre.* Le pere Sanadon remarque (*Tom. I, p. 175.*) qu'Horace s'est souvent servi de *mutare* en ce sens : *mutavit lugubre sagum punico* (V, od. ix.) pour *punicum sagum lugubri ; mutet lucana calabris pascuis* (V. od. j.) pour *calabra pascua lucanis : mutat uvam strigili* (II, *sat.* vij, 110.) *strigilim uvâ.*

L'usage de *mutare aliquid aliquâ re* dans le sens de *prendre en échange*, est trop fréquent pour être autre chose qu'une phrase latine ; comme *donare aliquem aliquâ re*, gratifier quelqu'un de quelque chose, & *circumdare mœnia urbi*, donner des murailles à une ville tout autour, c'est-à-dire, entourer une ville de murailles. »

La regle donnée par M. du Marsais, de juger du latin par le latin même, est très-propre à faire disparoître bien des *hypallages.* Celle, par exemple, que Servius a cru voir dans ce vers ;

Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem,

n'est rien moins, à mon gré, qu'une *hypallage :* c'est tout simplement, *Sin victoria annuerit nobis. Martem* esse *nostrum*, si la victoire nous indique que Mars est à nous, est dans nos intérêts, nous est favorable. *Annuere pro affirmare*, dit Calepin (*verb.* annuo.) ; & il cite cette phrase de Plaute (Bacchid.) *ego autem venturum annuo.*

On peut aussi aisément rendre raison de la phrase de Cicéron, *Gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*, nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau. C'est ainsi qu'il faut traduire quantité de passages : *vacui curis* (Cic.), dégagés de soins ; *ab isto periculo vacuus* (Id.) dégagé, tiré de ce péril. L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui étoit ensuite déterminée par les différens complémens qu'on y ajoutoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit : notre langue a adopté des mots particuliers pour plusieurs de ces idées moins générales ; *vacua vagina*, fourreau vuide ; *vacuus gladius*, épée nue ; *vacuus animus*, esprit libre, &c. C'est que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque chose de l'idée particuliere qui résulte de l'application : & comme cette idée particuliere varie à chaque cas, nous avons, pour chaque cas, un mot particulier. Ce seroit se tromper que de croire que nous ayions en françois le juste équivalent du *vacuus* latin ; & traduire *vacuus* par *vuide* en toute occasion, c'est rendre, par une idée particuliere, une idée très-générale, & pécher contre la saine logique. Cet adjectif n'est pas le seul mot qui puisse occasioner cette espece d'erreur : car, comme l'a très-bien remarqué M. d'Alembert, *article* DICTIONNAIRE, « il ne faut pas s'imaginer que quand on traduit des mots d'une langue dans l'autre, il soit toujours possible, quelque versé qu'on soit dans les deux langues, d'employer des équivalens exacts & rigoureux ; on n'a souvent que des à peu près. Plusieurs mots d'une langue n'ont point de correspondans dans un autre ; plusieurs n'en ont qu'en apparence, & different par des nuances plus ou moins sensibles des équivalens qu'on croit leur donner. »

Il me semble que c'est encore bien gratuitement que les commentateurs de Virgile ont cru voir une *hypallage* dans ce vers : *Et cùm frigida mors animâ seduxerit artus.* C'est la partie la moins considérable qui est séparée de la principale ; & Didon envisage ici son ame comme la principale, puisqu'elle compte survivre à cette séparation, & qu'elle se promet de poursuivre ensuite Enée en tous lieux : *omnibus umbra locis adero* (*v.* 386.) Elle a donc dû dire, *lorsque la mort aura séparé mon corps de mon ame*, c'est-à-dire, *lorsque mon ame sera dégagée des liens de mon corps.* D'ailleurs la séparation des deux êtres qui étoient unis, est respective ; le premier est séparé du second, & le second du premier ; & l'on peut, sans aucun renversement extraordinaire,

les préſenter indifféremment ſous l'un ou l'autre de ces deux aſpects, s'il n'y a, comme ici, un motif de préférence indiqué par la raiſon, ou ſuggéré par le goût qui n'eſt qu'une raiſon plus fine.

C'eſt ſe méprendre pareillement, que de voir une *hypallage* dans Horace, quand il dit : *Pocula Lethæos ut ſi ducentia ſomnos arente fauce traxerim :* il eſt aiſé de voir que le poëte compare l'état actuel où il ſe trouve, avec celui d'un homme qui a bu une coupe empoiſonnée ; un breuvage qui cauſe un ſommeil éternel & ſemblable au ſommeil de ceux qui paſſent le fleuve Léthé. On peut encore expliquer ce paſſage plus ſimplement, en prenant le mot *Lethæus* dans le ſens même de ſon étymologie λήθη, *oblivio ;* delà la déſignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faiſoit boire à tous ceux qui mouroient *flumen oblivionis ;* & par extenſion, *ſomnus Lethæus, ſomnus omnium rerum oblivionem pariens*, un ſommeil qui cauſe un oubli général. Au ſurplus, c'eſt le ſens qui convient le mieux à la penſée d'Horace, puiſqu'il prétend s'excuſer de n'avoir pas fini certain vers qu'il avoit promis à Mécene, par l'oubli univerſel où le jette ſon amour pour Phryné.

Ibant obſcuri ſolâ ſub nocte per umbram. Ce vers de Virgile eſt auſſi ſans *hypallage. Ibant obſcuri*, c'eſt-à-dire, *ſans pouvoir être vus, cachés, inconnus :* Cicéron a pris dans le même ſens à peu près le mot *obſcurus*, lorſqu'il a dit (*Offic. II.*) : *Qui magna ſibi proponunt, obſcuris orti majoribus*, des ancêtres inconnus : dans cet autre vers de Virgile (*Æn.* IX, 244.), *Vidimus obſcuris primam ſub vallibus urbem*, le mot *obſcuris* eſt l'équivalent d'*abſconditis* ou de *latentibus*, ſelon la remarque de Nonius Marcellus, (*cap.* IV, *de variâ ſignif. ſerm. litt. O*) : & nous-mêmes nous diſons en françois *une famille obſcure* pour *inconnue. Solâ ſub nocte*, pendant la nuit *ſeule*, c'eſt-à-dire, qui ſemble anéantir tous les objets, & qui porte chacun à ſe croire ſeul ; c'eſt une métonymie de l'effet pour la cauſe, ſemblable à celle d'Horace (1. *Od.* IV, 13.) *pallida mors*, à celle de Perſe (*Prol.*) *pallidam Pyrenen*, &c.

Avec de l'attention ſur le vrai ſens des mots, ſur le véritable tour de la conſtruction analytique, & ſur l'uſage légitime des figures, l'*hypallage* va donc diſparoître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de paſſages, où il ſera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un juſte fondement d'y ſoupçonner quelque faute de copiſte, & la corriger hardiment plutôt que de laiſſer ſubſiſter une expreſſion totalement contraire aux loix immuables du langage. Mais ſi enfin l'on eſt forcé de reconnoître dans quelques phraſes l'exiſtence de l'*hypallage*, il faut la prendre pour ce qu'elle eſt, & avouer que l'auteur s'eſt mal expliqué.]

» Les anciens étoient hommes, & par conſéquent ſujets à faire des fautes comme nous. Il y a de la petiteſſe & une ſorte de fanatiſme à recourir aux figures, pour excuſer des expreſſions qu'ils condamneroient eux-mêmes, & que leurs comtemporains ont ſouvent condamnées. L'*hypallage* ne [doit] pas prêter ſon nom aux contre-ſens & aux équivoques ; autrement tout ſeroit confondu, & cette [prétendue] figure deviendroit un aſyle pour l'erreur & pour l'obſcurité ». (*B. E. R. M.*)

HYPANIS, (*Géog. anc.*) grand fleuve de la Scythie en Europe ; Hérodote même le comptoit autrefois pour le troiſieme en ordre après le Danube ; ſon nom moderne eſt *le Bot.* (*D. J.*)

HYPAPANT, *ou* HYPANT, ſ. f. (*Mythol.*) eſt le nom que les Grecs donnent à la fête de la purification de la Vierge, ou préſentation de l'enfant Jeſus dans le temple. *V.* PURIFICATION. Ces deux mots ſont grecs, ὑπαντη & ὑπαπαντη, & veulent dire *rencontre humble*, étant compoſés de ὑπὸ, qui ſignifie, *ſous, deſſous*, & ἀντάω ou ἀπαντάω, *je rencontre*, de ἀντι, *contre*. Ces dénominations ſont priſes de la rencontre du vieillard Siméon & d'Anne la prophéteſſe dans le temple, dans le temps qu'on y porta le Sauveur. *Dict. de Trev.*

HYPATE, ſ. f. (*Muſiq.*) eſt le nom qu'on donnoit dans l'ancienne muſique au tétracorde le plus bas, & à la plus baſſe corde de chacun des deux plus bas tétracordes.

On appelloit donc *tétracorde* des *hypates*, ou *tétracorde hypaton*, τετράχορδος ὑπατῶν, celui qui étoit immédiatement au deſſus de

la proſlambanomene ou de la plus baſſe corde du mode ; & la premiere corde de ce même tétracorde s'appelloit *hypate-hypaton*, c'eſt-à-dire, la plus baſſe du tétracorde des plus baſſes. Le tétracorde ſuivant s'appelloit tétracorde *meſon* ou des moyennes, & la premiere corde de ce tétracorde s'appelloit *hypate-meſon*, c'eſt-à-dire, la plus baſſe des moyennes. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÊME, *&c.*

Nicomaque le Géraſénien prétend que ce mot d'*hypate*, qui ſignifie *ſuprême*, a été donné à la plus baſſe des cordes qui forment le diapaſon, par alluſion au mouvement de Saturne qui eſt de toutes les planetes la plus éloignée de nous.

HYPATE-HYPATON, *(Muſiq. des anc.)* c'étoit la plus baſſe corde du plus bas tétracorde des Grecs, & d'un ton plus haut que la proſlambanomene. *Voyez* HYPATE, *(Muſiq.) (S)*

HYPATE-MESON, *(Muſiq. des anc.)* c'étoit la plus baſſe corde du ſecond tétracorde, laquelle étoit auſſi la plus aiguë du premier, parce que ces deux tétracordes étoient conjoints. *V.* HYPATE, *(Muſ.)(S)*

HYPATOIDES, en *Muſique*, ſons bas. *Voyez* LAPSIS.

HYPECOON, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante à fleur en croix compoſée de quatre pétales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties ; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit, ou une ſilique plate & compoſée de pluſieurs nœuds joints les uns avec les autres ; elle renferme des ſemences faites le plus ſouvent en forme de rein, & renfermées chacune dans un des nœuds de la ſilique. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. *(I)*

HYPÉE, *(Géog. anc.) Hypæa*, iſle de la mer de Marſeille ; c'eſt celle des trois Stœchades prétendues, qui eſt la plus proche de cette ville. Les Stœchades ſont Pommegue, Ratenneau & Château d'If. Cette derniere eſt l'*Hypæa* des anciens ; elle n'a conſervé que la premiere ſyllabe de ſon nom, en changeant le *P* en *F*, changement commun dans notre langue, qui a fait de *caput*, chef, de *calpus*, golfe, *&c.* *V.* IF *l'iſle d'*. *(D. J.)*

HYPERBATE, ſ. m. *(Gramm.)* ce mot eſt grec ; ὑπερβατὸν dérivé de ὑπερβαίνειν, *tranſgredi* : R. R. ὑπὲρ, *trans*, & βαίνω, *eo*. Quintilien a donc eu raiſon de traduire ce mot dans ſa langue par *verbi tranſgreſſio* : & ce que l'on nomme *hyperbate* conſiſte en effet dans le déplacement des mots qui compoſent un diſcours, dans le tranſport de ces mots du lieu où il devoit être, en un autre lieu.

« La quatrieme ſorte de figure [de conſtruction], c'eſt l'*hyperbate*, dit M. du Marſais, c'eſt-à-dire, confuſion, mélange de mots : c'eſt lorſque l'on s'écarte de l'ordre ſucceſſif de la conſtruction ſimple [ou analytique] : *Saxa, vocant Itali mediis quæ in fluctibus, aras* (*Æn.* I, 113.) la conſtruction eſt *Itali vocant aras* (illa) *Saxa quæ* (ſunt) *in fluctibus mediis*. Cette figure étoit, pour ainſi dire, naturelle au latin ; comme il n'y avoit que les terminaiſons des mots, qui, dans l'uſage ordinaire, fuſſent les ſignes des relations que les mots avoient entr'eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces terminaiſons, & ils plaçoient les mots ſelon qu'ils étoient préſentés à l'imagination, ou ſelon que cet arrangement leur paroiſſoit produire une cadence & une harmonie plus agréable. » *Voyez* CONSTRUCTION.

La *Méthode latine* de P. R. parle de l'*hyperbate* dans le même ſens. C'eſt, dit-elle, *(des figures de conſtruction, ch. vj.)* le mêlange & la confuſion qui ſe trouvent dans l'ordre des mots qui devroit être commun à toutes les langues, ſelon l'idée naturelle que nous avons de la conſtruction. Mais les Romains ont tellement affecté le diſcours figuré, qu'ils ne parlent preſque jamais autrement. »

C'eſt encore le même langage chez l'auteur du *Manuel des grammairiens*. L'*hyperbate* ſe fait, dit-il, lorſque l'ordre naturel n'eſt pas gardé dans l'arrangement des mots : ce qui eſt ſi ordinaire aux Latins, qu'ils ne parlent preſque jamais autrement ; comme, *Catonis conſtantiam admirati ſunt omnes*. Voilà une *hyperbate*, parce que l'ordre naturel demanderoit qu'on dît, *omnes ſunt admirati conſtantiam Catonis*. Ce cas eſt ſi ordinaire, qu'il ne paſſe pas pour figure, mais pour une propriété de la langue latine. Mais il y a pluſieurs eſpeces d'*hyperbate* qui ſont de véritables figures de grammaire. *P. I, c. xiv, n. 8.*

Tous ces auteurs confondent deux choſes que j'ai lieu de croire très-différentes & très-diſtinctes l'une de l'autre, l'*inverſion* & l'*hyperbate*. *Voyez* INVERSION.

Il y a en effet, dans l'une comme dans l'autre, un véritable renverſement d'ordre; & à partir de ce point de vue général, on a pu aiſément s'y méprendre: mais il falloit prendre garde ſi les deux cas avoient rapport au même ordre, ou s'ils préſentoient la même eſpece de renverſement. Quintilien (*Inſt. lib. VIII, cap. vj, de tropis,*) nous fournit un motif légitime d'en douter: il cite, comme un exemple d'*hyperbate*, cette phraſe de Cicéron (*pro Cluent. n. 1.*) *Animadverti, judices, omnem accuſatoris orationem in duas diviſam eſſe partes;* & il indique auſſi-tôt le tour qui auroit été ſans figure & conforme à l'ordre requis; *nam* in duas partes diviſam eſſe *rectum erat, ſed durum & incomptum.*

Perſonne apparemment ne diſputera à Quintilien d'avoir été plus à portée qu'aucun des modernes, de diſtinguer les locutions figurées d'avec les ſimples dans ſa langue naturelle; & quand le jugement qu'il en porte, n'auroit eu pour fondement que le ſentiment exquis que donne l'habitude à un eſprit éclairé & juſte, ſans aucune réflexion immédiate ſur la nature même de la figure, ſon autorité ſeroit ici une raiſon, & peut-être la meilleure eſpece de raiſon ſur l'uſage d'une langue, que nous ne devons plus connoître que par le témoignage de ceux qui la parloient. Or, le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par oppoſition à celui qu'il avoit nommé auparavant ὑπέρβατον, eſt encore un renverſement de l'ordre naturel ou analytique; en un mot, il y a encore inverſion dans *in duas partes diviſam eſſe*, & le rhéteur romain nous aſſure qu'il n'y a plus d'*hyperbate*. C'eſt donc une néceſſité de conclure, que l'inverſion eſt le renverſement d'un autre ordre, ou un autre renverſement d'un certain ordre, & l'*hyperbate*, le renverſement du même ordre. L'auteur du *Manuel des grammairiens* n'étoit pas éloigné de cette concluſion, puiſqu'il trouvoit des *hyperbates* qui ne paſſent pas pour figures, & d'autres, dit-il, *qui ſont de véritables figures de grammaire.*

Il s'agit donc de déterminer ici la vraie nature de l'*hyperbate*, & d'aſſigner les caracteres qui le différencient de l'inverſion; & pour y parvenir, je crois qu'il n'y a pas de moyen plus aſſuré que de parcourir les différentes eſpeces d'*hyperbate*, qui ſont reconnues pour de véritables figures de grammaire.

1°. La premiere eſpece eſt appellée *anaſtrophe*, c'eſt-à-dire, proprement *inverſion*, du grec ἀναστροφὴ: racine ἀνα, *in* & στροφη, *verſio*. Mais l'inverſion dont il s'agit ici n'eſt point celle de toute la phraſe, elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre deux mots corrélatifs, comme entre une prépoſition & ſon complément, entre un adverbe comparatif & la conjonction ſubſéquente: ce ſont les ſeuls cas indiqués par les exemples que les grammairiens ont coutume de donner de l'anaſtrophe. Cette figure a donc lieu, lorſque le complément précede la prépoſition, *mecum, tecum, vobiſcum, quocum*, au lieu de *cum te, cum me, cum vobis, cum quo; maria omnia circum*, au lieu de *circum omnia maria; Italiam contrà*, pour *contrà Italiam; quâ de re*, pour *de quâ re*: c'eſt la même choſe lorſque la conjonction comparative précede l'adverbe, comme quand Properce a dit, *Quàm prius abjunctos ſedula lavit equos.*

L'anaſtrophe eſt donc une véritable inverſion; mais qui avoit droit en latin d'être réputée figure, parce qu'elle étoit contraire à l'uſage commun de cette langue, où l'on avoit coutume de mettre la prépoſition avant ſon complément, conformément à ce qui eſt indiqué par le nom même de cette partie d'oraiſon.

Ainſi la différence de l'inverſion & de l'anaſtrophe eſt, en ce que l'inverſion eſt un renverſement de l'ordre naturel ou analytique, autoriſé par l'uſage commun de la langue latine, & que l'anaſtrophe eſt un renverſement du même ordre, contraire à l'uſage commun & autoriſé ſeulement dans certains cas particuliers.

2°. La ſeconde eſpece d'*hyperbate* eſt nommée *tmeſis* ou tmeſe, du grec τμησις, *ſectio*, coupure. Cette figure a lieu, lorſque par une licence que l'uſage approuve dans quelques occaſions, l'on coupe en deux parties un mot compoſé de deux racines élémentaires, réunies par l'uſage commun, comme *ſatis mihi fecit*, pour *mihi ſatisfecit; reique publicæ*

curam depoſuit, pour *& reipublicæ curam depoſuit; ſeptem ſubjecta trioni (Géorg. iij, 381)* au lieu de *ſubjecta ſeptem trioni.*

On trouve aſſez d'exemples de la tmeſe dans Horace, & dans les meilleurs écrivains du bon ſiecle.

Les droits de l'inverſion n'alloient pas juſqu'à autoriſer cette inſertion d'un mot entre les racines élémentaires d'un mot compoſé. Ce n'eſt pas même ici proprement un renverſement d'ordre; & ſi c'eſt en cela que doit conſiſter la nature générale de l'*hyperbate*, les grammairiens n'ont pas dû regarder la tmeſe comme en étant une eſpece. La tmeſe n'eſt qu'une figure de diction, puiſqu'elle ne tombe que ſur le matériel d'un mot qui eſt coupé en deux; & le nom même de tmeſe ou coupure, avertiſſoit aſſez qu'il étoit queſtion du matériel d'un ſeul mot, pour empêcher qu'on ne rapportât cette figure à la conſtruction de la phraſe.

3°. La troiſieme eſpece d'*hyperbate* prend le nom de *parentheſe*, du mot grec παρένθεσις, *interpoſitio*, racines παρὰ, *inter*, ἐν, *in*, *pono.* θέσις, *poſitio*, dérivé de τιθημι. Les deux prépoſitions élémentaires ſervent à indiquer avec plus d'énergie la nature de la choſe nommée. Il y a en effet parentheſe, lorſqu'un ſens complet eſt iſolé & inſéré dans un autre dont il interrompt la ſuite; ainſi il y a parentheſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. iv*, 23.

Tityre, dum redeo (brevis eſt via), paſce capellas.

Les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent l'uſage de cette figure, parce qu'elle peut répandre quelque obſcurité ſur le ſens qu'elle interrompt; & Quintilien n'approuvoit pas l'uſage fréquent que les orateurs & les hiſtoriens en faiſoient de ſon temps avant lui, à moins que le ſens détaché mis en parentheſe ne fût très-court. *Etiam interjectione, quâ & oratores & hiſtorici frequenter utuntur ut medio ſermone aliquem inſerant ſenſum, impediri ſolet intellectus, niſi quod interponitur breve eſt. (lib. VIII, cap. ij.)*

La quatrieme eſpece d'*hyperbate* s'appelle *ſynchyſe*, mot purement grec συγχυσις, *confuſion*; συγχεω, *confundo*; racine σὺν, *cum*, *avec*, & χυω, *fundo*, je répands. Il y a ſynchyſe quand les mots d'une phraſe ſont mêlés enſemble ſans aucun égard, ni à l'ordre de la conſtruction analytique, ni à la corrélation mutuelle de ces mots: ainſi il y a ſynchyſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. VII*, 57.

Aret ager, vitio moriens ſitit aeris herba;

car les deux mots *vitio*, par exemple, & *aeris* qui ſont corrélatifs, ſont ſéparés par deux autres mots qui n'ont aucun trait à cette corrélation, *moriens ſitit;* le mot *aeris* à ſon tour n'en a pas davantage à la corrélation des mots *ſitit* & *herba* entre leſquels il eſt placé: l'ordre étoit, *herba moriens (præ) vitio aeris ſitit.*

5°. Enfin, il y a une cinquieme eſpece d'*hyperbate* que l'on nomme *anacoluthe*, & qui ſe fait, ſelon *la méthode latine de* Port-royal, lorſque les choſes n'ont preſque nulle ſuite & nulle conſtruction. Il faut avouer que cette définition n'eſt rien moins que lumineuſe; & d'ailleurs elle ſemble inſinuer qu'il n'eſt pas poſſible de ramener l'anacoluthe à la conſtruction analytique. M. du Marſais a plus approfondi & mieux défini la nature de ce prétendu *hyperbate:* « c'eſt, » dit-il, une figure de mots qui eſt une » eſpece d'ellipſe. . . . par laquelle on ſous-» entend le corrélatif d'un mot exprimé, » ce qui ne doit avoir lieu que lorſque l'el-» lipſe peut être aiſément ſuppléé, & qu'elle » ne bleſſe point l'uſage. » *Voy.* ANACOLUTHE. « Il juſtifie enſuite cette définition » par l'étymologie du mot ακόλουτος, *comes*, » compagnons; enſuite on ajoute l'ἀ priva-» tif, & un ο euphonique, pour éviter le » bâillement entre les deux *a;* par conſé-» quent l'adjectif *anacoluthe* ſignifie *qui n'eſt* » *pas compagnon*, ou qui ne ſe trouve » pas dans la compagnie de celui avec » lequel l'analogie demanderoit qu'il ſe » trouvât. » Il donne enfin pour exemple ces vers de Virgile, *Æn. II*, 330.

Portis alii bipatentibus adſunt,
Millia quot magnis nunquam venêre Mycenis;

où il faut ſuppléer *tot* avant *quot.*

Il y a pareille ellipſe dans l'exemple de Térence cité par Port-royal. *Nam omnes nos quibus eſt alicundè aliquis objectus labor, omne quod eſt intereà tempus, priuſquam id reſcitum eſt, lucro eſt.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle conſtruction, c'eſt qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif, ſans être le

ſujet d'aucun verbe, ce qui ſeroit en effet violer une loi fondamentale de la ſyntaxe latine; mais ces mots ſont à l'accuſatif, comme complément de la prépoſition ſous-entendue *ergà: nam ergà omnes nos.... omne.... tempus.... lucro eſt....*

L'anacoluthe peut donc être ramenée à la conſtruction analytique, comme toute autre ellipſe, & conſéquemment ce n'eſt point une *hyperbate*, c'eſt une ellipſe à laquelle il faut en conſerver le nom, ſans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'eſprit qu'à l'embarraſſer, ou même à le ſéduire par les fauſſes apparences d'un ſavoir pédanteſque. Si l'on trouve quelques phraſes que l'on ne puiſſe par aucun moyen ramener aux procédés ſimples de la conſtruction analytique, diſons nettement qu'elles ſont vicieuſes, & ne nous obſtinons pas à retenir *un terme ſpécieux, pour excuſer dans les auteurs des choſes qui ſemblent plutôt s'y être gliſſées par inadvertance que par raiſon. Meth. lat. de Port-royal, loc. cit.*

Il réſulte de tout ce qui précede, que des cinq prétendues eſpeces d'*hyperbate*, il y en a d'abord deux qui ne doivent point y être compriſes, la *tmeſe* & l'*anacoluthe;* la premiere eſt, comme je l'ai déja dit, une véritable figure de diction; la ſeconde n'eſt rien autre choſe que l'ellipſe même.

Il n'en reſte donc que trois eſpeces, l'*anaſtrophe*, la *parentheſe* & la *ſynchyſe*. La premiere eſt l'inverſion du rapport de deux mots autoriſée dans quelques cas ſeulement; la ſeconde eſt une interruption dans le ſens total, qui ne doit y être introduite que par une urgente néceſſité, & n'y être ſenſible que le moins que l'on peut; la troiſieme bien appréciée, me paroît plus près d'être un vice qu'une figure, puiſqu'elle conſiſte dans une véritable confuſion des parties, & qu'elle n'eſt propre qu'à jeter de l'obſcurité ſur le ſens dont elle embrouille l'expreſſion. Cependant ſi la ſynchyſe eſt légere, comme celle dont Quintilien cite l'exemple, *in duas diviſam eſſe partes*, pour *in duas partes diviſam eſſe;* on ne peut pas dire qu'elle ſoit vicieuſe, & l'on peut l'admettre comme une figure. Mais il ne faut jamais oublier que l'on doit beaucoup ménager l'attention de celui à qui l'on parle, non ſeulement de maniere qu'il entende, mais même qu'il ne puiſſe ne pas entendre; *non ut intelligere poſſit, ſed ne omnino poſſit non intelligere.* Quintilien, *lib. VIII, cap. ij.*

Or ces trois eſpeces d'*hyperbate*, telles que je les ai préſentées d'après les notions ordinaires, combinées avec les principes immuables de l'art de parler, nous menent à conclure que l'*hyperbate* en général, eſt une interruption légere d'un ſens total cauſée ou par une petite inverſion qui déroge à l'uſage commun, c'eſt l'anaſtrophe; ou par l'inſertion de quelques mots entre deux corrélatifs, c'eſt la ſynchyſe; ou enfin par l'inſertion d'un petit ſens détaché, entre les parties d'un ſens principal, & c'eſt la parentheſe. *(E. R. M.)*

HYPERBIBASME, ſ. m. *(Gramm.)* arrangement de mots qui renverſe l'ordre de la conſtruction: Cornelius Nepos nous en fournit un exemple dans ſa vie de Chabrias, en ces termes: *Athenienſes diem certam Chabriæ præſtituerunt, quàm antè domum niſi rediſſet*, &c. pour *antequam.* L'*hyperbibaſme* où l'on s'écarte ingénieuſement de l'ordre ſucceſſif de la conſtruction dans les penſées, s'appelle hyperbate dans Longin, & c'eſt le terme le plus reçu. *Voy.* HYPERBATE & CONSTRUCTION, qui eſt un des beaux articles de grammaire de cet ouvrage. *(D. J.)*

HYPERBOLE, ſ. f. en *Géométrie*, c'eſt une des lignes courbes formées par la ſection d'un cône. *Voyez* CONIQUE.

Si le cône *A B C (Pl. con. fig. 27.)* eſt coupé de telle ſorte, que l'axe de la ſection *D Q* étant continué, rencontre le côté du cône *A C*, prolongé juſqu'en *E*, la courbe qui naîtra de cette ſection ſera une *hyperbole.*

Quelques auteurs définiſſent l'*hyperbole* une ſection du cône par un plan parallele à ſon axe; mais cette définition eſt défectueuſe. Car bien qu'il ſoit vrai qu'une pareille ſection forme réellement une *hyperbole*, néanmoins il eſt vrai auſſi qu'il peut s'en former une infinité d'autres, dont le plan ne ſera point parallele à l'axe, & qui ne ſont point compriſes dans la définition.

Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, une *hyperbole*, & la courbe même *ligne hyperbolique.*

On peut définir l'*hyperbole* une ligne

courbe, dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée eſt au rectangle de l'abſciſſe, par une ligne droite compoſée de la même abſciſſe, & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle l'*axe tranſverſe*, comme une autre ligne droite donnée, appellée le *paremetre* de l'axe, eſt à l'axe tranſverſe; (ou bien en nommant y l'ordonnée, x l'abſciſſe à l'axe tranſverſe, & b le parametre) c'eſt une ligne courbe dans laquelle $ay^2 = abx + bxx$, c'eſt-à-dire, $b : a :: y^2 : ax + x^2$.

Dans l'*hyperbole*, une moyenne proportionnelle entre l'axe tranſverſe ou le parametre, eſt appellée l'*axe conjugué*; & ſi l'on coupe l'axe tranſverſe AB (*Pl. conic. fig. 27, n. 2.*) en deux parties égales au point C, ce point eſt appellé le *centre de* l'*hyperbole*. *Voyez* AXE & CENTRE.

La ligne droite DE menée par le ſommet A de l'*hyperbole*, parallelement à l'ordonnée, Mm (*figure 20.*) eſt tangente à la courbe au point A. *Voyez* TANGENTE.

Si l'on mene, par le ſommet A d'une *hyperbole*, une ligne droite DE, parallele aux ordonnées Mm, & égale à l'axe conjugué, c'eſt-à-dire, dont les parties DA & DE ſoient égales au demi-axe conjugué, & qu'on tire du centre C par D & E les lignes CF & CG, ces lignes ſeront les aſymptotes de l'*hyperbole*. *Voyez* ASYMPTOTE.

Le quarré double du triangle rectangle CIA, c'eſt-à-dire, le quarré dont le côté ſeroit CI ou IA, eſt appellé la *puiſſance de l'hyperbole*. *Voyez* PUISSANCE.

Propriétés de l'hyperbole. Dans l'*hyperbole*, les quarrés des demi-ordonnées ſont l'une à l'autre comme les rectangles de l'abſciſſe, par une ligne droite compoſée de l'abſciſſe & de l'axe tranſverſe; d'où il ſuit qu'à meſure que les abſciſſes x augmentent, les rectangles $ax + x^2$, & par conſéquent les quarrés des demi-ordonnées y^2, & les demi-ordonnées elles-mêmes augmentent à proportion: l'*hyperbole* s'éloigne donc continuellement de ſon axe.

2°. Le quarré de l'axe conjugué, eſt au quarré de l'axe tranſverſe, comme le parametre eſt au même axe tranſverſe; d'où il ſuit que, puiſque $b : a :: PM^2 : AP + PB$, le quarré de l'axe conjugué eſt au quarré du tranſverſe, comme le quarré de la demi-ordonnée eſt au rectangle de l'abſciſſe, par une ligne compoſée de l'abſciſſe & de l'axe tranſverſe.

3°. *Décrire une hyperbole par un mouvement continu*: plantez aux deux points F & Z (*fig. 28.*) qu'on appelle *foyers*, deux clous ou deux épingles, & attachez au point F un fil FOC, & l'autre extrêmité C de ce fil à la regle CZ, en obſervant que le fil CF ſoit moindre que la longueur de la regle CZ; enſuite fixant un ſtyle O au fil, faites mouvoir la regle autour de Z, ce ſtyle tracera une *hyperbole*. Sans avoir recours à cette deſcription, on peut trouver autant de points que l'on voudra de l'*hyperbole*, & il ne s'agira plus que de les joindre. Par exemple, du foyer Z, avec un intervalle Zm plus grand que la ligne AB, laquelle on ſuppoſe être l'axe tranſverſe de l'*hyperbole*, décrivez un arc, & faites $Zb = AB$: avec l'intervalle reſtant bm, décrivez du point F un autre arc qui coupe le premier au point m, & comme $Zm - Fm = AB$, il s'enſuit que m eſt un des points de l'*hyperbole*, & ainſi du reſte.

4°. Si l'on prolonge la demi-ordonnée PM (*fig. 20.*) d'une *hyperbole*, juſqu'à ce qu'elle rencontre l'aſymptote en R, la différence des quarrés de PM & PR, ſera égale au quarré du demi-axe conjugué Cd, d'où il ſuit qu'à meſure que la demi-ordonnée PM augmente, la ligne droite MR diminue, & l'*hyperbole* s'approche toujours de plus en plus de l'aſymptote, ſans pouvoir jamais la rencontrer; car, comme $PR^2 - PM^2 = DA^2$, il eſt impoſſible que $PR^2 - PM^2$ deviennent jamais $= 0$.

5°. Dans une *hyperbole* le rectangle de MR & de Mr eſt égal à la différence des quarrés PR^2 & PM^2, d'où il ſuit que le même rectangle eſt égal au quarré du demi-axe conjugué Cd, & que tous les rectangles, formés de la même maniere, ſont égaux.

6°. Lorſque QM eſt parallele à l'aſymptote CG, le rectangle de QM par CQ, eſt égal à la puiſſance de l'*hyperbole*; d'où il ſuit 1°. qu'en faiſant $CI = AI = a$, $CQ = x$, & $QM = y$, on aura $a^2 = xy$, qui eſt l'équation de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. 2°. Que les aſymptotes étant données de poſition, auſſi-bien que le côté de la puiſſance CI ou AI, ſi l'on

prend

prend ſur l'une des aſymptotes tel nombre d'abſciſſes qu'on voudra, on aura autant de demi-ordonnées, & par leur moyen autant de points de l'*hyperbole* qu'on voudra, en trouvant des troiſiemes proportionnelles aux abſciſſes, & au côté de la puiſſance CI 3°. Si l'on ne prend point les abſciſſes du centre C, mais de quelqu'autre point L, & que l'on ſuppoſe $CL. = b$, on aura $Cq = b + x$, & par conſéquent $a^2 = by + xy$.

7°. Dans l'*hyperbole*, l'axe tranſverſe eſt au parametre, comme la ſomme de la moitié de l'axe tranſverſe & de l'abſciſſe eſt à la ſous-normale; & la ſomme du demi-axe tranſverſe & de l'abſciſſe, eſt à l'abſciſſe, comme la ſomme de l'axe tranſverſe entier & de l'abſciſſe à la ſous-tangente. *Voyez* SOUS-NORMALE, & SOUS-TANGENTE.

8°. Si l'on tire au dedans des *aſymptotes* d'une *hyperbole*, & d'un de ſes points m (*fig. 29.*) deux lignes droites Hm & mK, deux autres LN & NO paralleles aux précédens; on aura $Hm + mK = LN + ON$.

9°. Si l'on tire une ligne droite HK, de telle maniere qu'on voudra, entre les aſymptotes d'une *hyperbole*, les ſegmens HE & mK compris de chaque côté entre l'*hyperbole* & ſes aſymptotes, ſeront égaux. Il ſuit delà, ſi $Em = o$, que la ligne droite HK ſera tangente à l'*hyperbole*; par conſéquent la tangente FD, compriſe entre les aſymptotes, eſt coupée en deux au point d'attouchement V. Enfin, le rectangle des ſegmens Hm & mK parallele à la tangente DF, eſt égal au quarré de la moitié de la tangente DV.

10°. Si par le centre C (*fig. 30.*) on tire une ligne droite quelconque CA, & par le point A une tangente EAD terminées aux aſymptotes (on appelle la ligne CA *demi-diametre tranſverſe*), & une ligne égale & parallele à EAD, menée par le centre C, eſt nommée *diametre conjugué*. Or le quarré de la demi-ordonnée PM, parallele au diametre conjugué, eſt au rectangle de l'abſciſſe par la ſomme du diametre tranſverſe quelconque AB, & de l'abſciſſe AP, comme le quarré de la moitié du diametre conjugué AD eſt au quarré de la moitié du diametre tranſverſe CA. D'où il ſuit qu'en ſuppoſant $AP = x$, $PM = y$, $AB = a$, $DE = c$, on aura $y^2 = (c^2 ax + c^2 x^2) : \frac{1}{4} aa = \frac{4c^2 x}{a} + \frac{4c^2 x^2}{a^2}$; & faiſant $4c^2 : a = b$, on aura $y^2 = bx + bx^2 : a$. Ainſi la propriété des ordonnées de l'*hyperbole*, par rapport à ſon axe, a lieu de la même maniere par rapport à ſes diametres.

11°. Si l'on tire d'un point quelconque A & d'un autre point quelconque de l'*hyperbole* M (*fig. 20.*) les lignes AI, MQ paralleles à l'aſymptote CG; le rectangle de MQ par CQ ſera égal au rectangle de CI par IA. Donc ſi $QC = x$, $QM = y$, $CI = a$, $IA = b$: l'équation qui exprime la nature de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes, ſera $xy = ab$.

12°. Si l'on prend une des aſymptotes, qu'on la diviſe en parties égales, & que par chaque point de toutes ces diviſions qui forment autant d'abſciſſes qui augmentent ſans ceſſe également, on mene des ordonnées à la courbe parallelement à l'autre aſymptote: les abſciſſes repréſenteront une ſuite infinie de nombres naturels, & les eſpaces hyperboliques ou aſymptotiques correſpondans, la ſuite des logarithmes des mêmes nombres. *V.* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE.

Il ſuit delà que différentes *hyperboles* donneront différentes ſuites de logarithmes aux mêmes nombres naturels; & que pour déterminer une ſuite particuliere de logarithmes, il faut faire choix de quelque *hyperbole* particuliere. La plus ſimple de toutes les *hyperboles* eſt l'équilatere, c'eſt-à-dire celle dont les aſymptotes forment un angle droit. On appelle cette *hyperbole équilatere*, parce que les axes ſont égaux; car l'angle droit des aſymptotes donne $CA = AD$ (*fig. 20.*) Dans cette même *hyperbole* le parametre eſt égal à l'axe, & ſon équation eſt en général $yy = ax + xx$.

Nous avons rapporté ſans démonſtration ces différentes propriétés de l'*hyperbole*, par les raiſons qui ont été déja dites *au mot* ELLIPSE. Sur la quadrature de l'*hyperbole*, voyez QUADRATURE.

Les *hyperboles* à l'infini, ou de plus haut genre, ſont celles qui ſont exprimées par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a + x)^n$. *Voyez* HYPERBOLOÏDE.

L'*hyperbole* du premier genre a deux aſymptotes; celles du ſecond peuvent en avoir trois; celles du troiſieme, quatre, *&c.*

V. ASYMPTOTE & COURBE. On trouvera dans ce dernier article les dénominations des différentes *hyperboles* du second genre, *&c.* L'*hyperbole* du premier genre eſt appellée *hyperbole conique*, ou *d'Apollonius. Voyez* APOLLONIEN. Elle a été appellée *hyperbole* d'un mot grec qui ſignifie *ſurpaſſer*; parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée y^2 étant égal à $bx + \frac{bxx}{a}$ ſurpaſſe le produit du parametre b par l'abſciſſe x. *V.* CONIQUE & ELLIPSE.

Nous avons vu ci-deſſus que l'équation $xy = ab$, ou $xy = aa$, marquoit l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. De même on peut en général prendre l'équation $x^m y^n = a^{m+n}$ pour celle d'une infinité de courbes à aſymptotes, que l'on nomme auſſi *hyperboles*, quoiqu'elles ſoient différentes de celles dont la nature eſt exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^m(a+x)^n$, & ces courbes peuvent avoir leurs branches diſpoſées par rapport à leurs aſymptotes, de trois manieres : 1°. telles qu'on les voit dans la *fig. 34. ſect. coniq.* ce qui arrivera ſi m & n ſont deux nombres impairs, comme dans l'*hyperbole* ordinaire ou apollonienne : 2°. telles qu'on les voit dans la *fig. 35*, ce qui arrivera ſi n eſt un nombre pair & m un impair : 3°. enfin telles qu'on les voit dans la *fig. 36*, ce qui arrivera ſi m eſt pair & n impair. On trouvera une propriété des paraboles à peu près ſemblable dans l'*article* PARABOLE. *(O)*

HYPERBOLE, *(Rhétor. Logiq. Poéſie.)* exagération ſoit en augmentant, ſoit en diminuant. Ce mot eſt grec, ὑπερβολὴ, *ſuperlatio*, du verbe ὑπερβάλλειν, *exſuperare*, excéder, ſurpaſſer de beaucoup.

L'*hyperbole* eſt une figure de rhétorique, qui ſelon Seneque, mene à la vérité par quelque choſe de faux, d'outré, & affirme des choſes incroyables, pour en perſuader de croyables. L'*hyperbole* exprime au delà de la vérité, pour mener l'eſprit à la mieux connoître.

Il y a des *hyperboles* qui conſiſtent dans la ſeule diction, comme quand on nomme *géant* un homme de haute taille; *pigmée*, un petit homme; mais elles ſont ſouvent dans une penſée qui contient une ou pluſieurs périodes; & l'*hyperbole* de la penſée ſe trouve également dans la diminution, comme dans l'augmentation des choſes qu'elle décrit, quoique cette figure ſe plaiſe plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut. Le trait d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choſes, eſt remarquable; il lui dit « qu'il ne priſeroit jamais un cordonnier qui feroit les ſouliers plus grands que le pié ».

L'*hyperbole* n'a rien de vicieux pour être *ultrà fidem*, pourvu qu'elle ne ſoit pas *ultrà modum*, comme s'exprime Quintilien. Elle eſt même une beauté, ajoute-t-il, lorſque la choſe dont il faut parler eſt extraordinaire, & qu'elle a paſſé les bornes de la nature; car il eſt permis de dire plus, parce qu'il eſt difficile de dire autant; & le diſcours doit plutôt aller au delà, que de reſter en deçà. Ainſi Hérodote, en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Termophyles, dit, « qu'ils ſe défendirent en ce lieu juſqu'à ce que les barbares les euſſent enſevelis ſous leurs traits. »

On voit par cet exemple, que les belles *hyperboles* cachent ce qu'elles ſont; & c'eſt ce qui leur arrive, quand je ne ſais quoi de grand dans les circonſtances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paroiſſe, non que l'on ait amené les choſes pour l'*hyperbole*, mais que l'*hyperbole* eſt née de la choſe même. Les eſprits vifs pleins de feu, & que l'imagination emporte hors des regles & de la juſteſſe, ſe laiſſent volontiers entraîner à l'*hyperbole*.

Cette figure appartient de droit aux paſſions véhémentes, parce que les actions & les mouvemens qui en réſultent, ſervent d'excuſe, & pour ainſi dire, de remede à toutes les hardieſſes de l'élocution. Cependant les *hyperboles* ſont auſſi permiſes dans le comique, pour émouvoir le public à rire; c'eſt une paſſion qu'on veut alors produire. On ne trouva point mauvais à Athenes, ce trait de l'acteur, qui dit, en parlant d'un fanfaron pauvre & plein de vanité : « il poſſede une terre en province, qui n'eſt pas plus grande qu'une épître de Lacédémonien ».

Mais dans les choſes ſérieuſes, il faut très-rarement employer l'*hyperbole*, & l'on doit d'ordinaire la modifier quand on s'en ſert; car je croirois aſſez que c'eſt une figure défectueuſe en elle-même, puiſque par ſa

nature elle va toujours au delà de la vérité : cependant je pourrai citer quelques exemples rares où l'*hyperbole* ſans aucune modification, frappe noblement l'eſprit. Un particulier ayant annoncé dans Athenes la mort d'Alexandre, l'orateur Démades s'écria, « que ſi cette nouvelle étoit vraie, la terre entiere auroit déja ſenti l'odeur du mort ». Cette ſaillie hardie préſente à la fois l'étendue de l'empire d'Alexandre, comme ſi l'univers lui étoit ſoumis, & étonne l'imagination par la grandeur de la figure qu'elle met en uſage : dans ce mot ſi fier, ſi fort & ſi court, ſe trouvent l'emphaſe, l'allégorie & l'*hyperbole*.

Mais cette figure a encore plus de grace en poéſie qu'en proſe, quand elle eſt accompagnée d'un brillant coloris & d'images repréſentées dans un beau jour. C'eſt ainſi que Virgile nous peint hyperboliquement la légéreté de Camille à la courſe.

Illa vel intactæ ſegetis per ſumma volaret
Gramina : nec teneras curſu læſiſſet ariſtas,
Vel mare per medium fluctu ſuſpenſa tumenti,
Ferret iter; celeres nec tingeret æquore plantas.

C'eſt encore ainſi que Malherbe, pour peindre le temps heureux qu'il promet à Louis XIII dans l'ode qu'il lui adreſſe, dit :

La terre en tous endroits produira toutes choſes,
Tous métaux ſeront or, toutes fleurs ſeront roſes;
Tous arbres oliviers.
L'an n'aura plus d'hiver; le jour n'aura plus d'ombre.
Et les perles ſans nombre
Germeront dans la Seine au milieu des graviers.

Il n'eſt pas beſoin que j'entaſſe un plus grand nombre d'exemples, il vaut mieux que j'ajoute une réflexion générale ſur les *hyperboles*.

Il y en a que l'uſage a rendu ſi communes, qu'on en ſaiſit la ſignification du premier coup, ſans avoir beſoin de penſer qu'il faut les prendre au rabais. Quand on dit, par exemple, qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend que cela ſignifie qu'il fait mauvaiſe chere, ou qu'il a beaucoup de peine à gagner ſa vie. On dit encore qu'un homme ne ſait rien quand il ne ſait pas ce qu'il lui convient de ſavoir pour ſa profeſſion ou pour ſon métier. Mais il n'eſt pas rare qu'on ſe trompe en fait d'expreſſions hyperboliques, quand elles tombent ſur quelque ſujet peu connu, ou qu'on les trouve dans une langue dont on ne connoît pas aſſez le génie, & qu'on ne s'eſt pas rendu aſſez familiere.

On dit, on écrit qu'il faut ignorer ſon propre mérite ; cette phraſe bien priſe, ſignifie qu'il faut être auſſi éloigné de ſe vanter de ſon propre mérite, que ſi on l'ignoroit. On dit qu'il faut oublier les biens qu'on a faits & les maux qu'on a reçus ; cela veut dire ſeulement, qu'il ne faut point oublier ceux-là, ni reprocher ceux-ci ſans néceſſité. Cependant, pour avoir pris ces ſortes d'expreſſions trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes abſurdes & de maximes outrées. *Voyez* VÉRITÉ RELATIVE.

HYPERBOLÉIEN, *(Muſiq. des anc.)* nome ou chant de même caractere que l'hexarmonien. *Voyez* HEXARMONIEN. *(Muſiq.) (S)*

HYPERBOLEON, *en Muſique*, eſt le nom que donnoient les Grecs au cinquieme ou au plus aigu de leurs tétracordes. *Voyez* TÉTRACORDE.

Ce mot eſt le génitif pluriel de l'adjectif grec ὑπερβολαίος, *excellent, éminent;* comme ſi les ſons les plus aigus étoient les plus parfaits. *(S)*

HYPERBOLIFORME, adj. *(Mathém.)* on appelle ainſi les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & HYPERBOLOÏDE. *(O)*

HYPERBOLIQUE, adj. ſe dit de tout ce qui a rapport à l'hyperbole, dans quelque ſens que l'on prenne ce mot. *(O)*

HYPERBOLOIDE, ſubſt. f. *(Géom.)* eſt le nom qu'on donne en général à toutes les courbes dont la nature eſt exprimée par l'équation $a\,y^{m+n} = b\,x^m\,(a+x)^n$. Cette équation générale renferme comme un cas particulier l'équation $a\,y^2 = b\,a\,x + b\,x\,x$, de l'hyperbole ordinaire. *(O)*

HYPERBORÉENS, ſ. m. pl. *(Géog. anc.)* peuples qui avoient coutume d'envoyer à Délos chaque année les premices de leurs

fruits pour être consacrés à Apollon fils de Latone, qu'ils honoroient particuliérement.

Pausanias rapporte qu'ils faisoient passer leurs offrandes de main en main jusqu'à Délos; qu'ils les donnoient d'abord aux Arimaspes, les Arimaspes aux Asiédons, & les Asiédons aux Scythes, qui les portoient à Sinope; là des Grecs se chargeoient de les remettre à Prasies, bourgade de l'Attique, d'où les Athéniens les envoyoient à Délos.

Tous les auteurs de l'antiquité qui nous restent, Hérodote, Strabon, Pausanias, Pline, Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, mettent les peuples *Hyperboréens* sous le pole, sous le nord, sous le vent du nord, au delà du nord, au delà de Borée, *ultra aquilonem*, & c'est delà que vient leur nom; par ces expressions *au delà de Borée*, le commun des hommes entendoit un peuple, un pays, qui étoit tellement sous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit souffler. Le poëte Olen de Lycie débita le premier cette fable, qui fit fortune, & donna lieu à plusieurs autres fictions.

Les Grecs qui aimoient le merveilleux (& leurs philosophes le leur ont reproché), imaginerent qu'un pays où le vent du nord ne se faisoit jamais sentir, devoit être admirable; ils en firent, comme nous dirions, un paradis terrestre. Si l'on veut les croire, les habitans de cette heureuse terre ne mouroient que quand ils étoient las de vivre; ils couloient leurs jours dans la paix & dans l'abondance, sans que jamais ils fussent troublés ni par la discorde, ni par les maladies, ni par les chagrins; les danses continuelles, les concerts de musique composés de divers instrumens, y faisoient les délices de tous les âges, & toute la vie se passoit dans l'allégresse & dans les festins; à peine la mort appellée au secours des vieillards, venoit-elle délivrer d'un corps qui n'étoit plus propre au plaisir, des gens ennuyés d'une prison qui cessoit de leur être agréable, & pour le dire dans les termes élégans de Pline, *mors non nisi satietate vitæ, epulatis*, &c.

Cette idée étoit si généralement adoptée des Grecs, qu'ils disoient en proverbe, *la fortune des Hyperboréens;* cependant les bons auteurs, bien-loin de regarder ces peuples d'un œil si favorable, nous les peignent sous un climat très-âpre, où l'éloignement du soleil, les frimas, la glace & la neige, n'inspiroient ni la gaieté, ni les plaisirs. Virgile nous représente ces peuples comme des gens farouches, & dont les mœurs se ressentoient de la froideur des vents qui les accabloient, *& pecudum fulvis velantur corpora setis.*

Mais la question importante est de désigner quel étoit en géographie, le lieu de l'habitation des *Hyperboréens;* plus on lit les écrits des anciens, plus on trouve qu'ils different de sentimens & d'idées pour fixer ce lieu.

Strabon donne pour contrée aux *Hyperboréens* les environs du Pont-Euxin. Pline & Pomponius Mela les placent derriere les monts Riphées, & par delà la mer glaciale. Hécatée de Milet mettoit leur pays à l'opposite de la Celtique, nom qui dans son opinion, comprenoit une infinité de peuples & de pays de l'Europe, tant au septentrion qu'à l'occident; en un mot, suivant les uns, ce peuple dont ils ne désignent point la résidence particuliere, étoit en Europe, & suivant les autres, il étoit en Asie. Que tant d'écrivains s'accordent si mal sur la position des peuples *hyperboréens*, on n'en sera pas surpris si l'on considere que Strabon avoue que de son temps, on ne connoissoit pas même les pays situés au delà de l'Elbe, bien moins ceux qui sont plus au nord vers l'océan septentrional; & cette ignorance, ajoute-t-il, est cause que l'on a écouté tous les conteurs de merveilles au sujet des monts Riphées & des *Hyperboréens.*

De savans géographes modernes, qui ont bien vu que les anciens ne pouvoient connoître les habitans du pole, puisqu'on ne les connoît guere encore, ont établi les *Hyperboréens*, dans les extrêmités de notre continent, dans les sombres demeures des Sibériens & des Samoyedes; c'est ainsi qu'en parlent Hoffman & Cellarius; selon eux, les nations *hyperboréennes* dans les écrits des anciens, ne sont autre chose que les nations septentrionales du nord, sans qu'ils aient fixé ce nom à aucun peuple particulier; les montagnes *hyperborées* sont les montagnes septentrionales où Ptolomée met la source du Volga, ne connoissant rien au delà de cette source. Les peuples *hyperboréens* de nos jours, sont les Russes septentrionaux, entre le Volga & la mer blanche.

Cluvier a pris une autre route, il prétend

que les *Hyperboréens* comprenoient les peuples qui s'étendoient du Pont-Euxin jusqu'aux bords de l'Océan, & selon lui, le nom de *Celtes* étoit synonyme avec celui d'*Hyperboréens*.

M. l'abbé Banier, qui a fait sur ce sujet un mémoire exprès dans le recueil de l'académie des inscriptions, ayant grand égard au système des poëtes grecs, qui font venir le vent borée de la Thrace, pense que les peuples du nord qui habitoient au delà de cette province, sont les *Hyperboréens* de l'antiquité. *Voyez* sa dissertation; *voyez* aussi le discours de l'abbé Gédoyn sur le même sujet & dans le même recueil.

On n'est pas sans doute en peine de savoir quel a été le sentiment de Rudbeck sur les peuples que nous cherchons, & l'on se doute bien que cet auteur qui a regardé la Suede sa patrie, comme le grand théatre de l'histoire ancienne, qui en a fait le séjour des descendans de Japhet, de Saturne, d'Atlas, qui y établit le délicieux jardin des Hespérides, & tous les héros de la fable, Persée, les Gorgones & le reste, n'a pas manqué d'y placer aussi les *Hyperboréens*.

Caligine tectus
Orithyam *amans*, *caris amplectitur alis*.
(*D. J.*)

HYPERBORÉENS, (*Géogr. Hist.*) Les anciens peuples du monde formerent quatre divisions, les Scythes, les Ethiopiens, les Celtes & les Indiens; & comme le globe étoit divisé en cinq zones, on se persuadoit qu'il n'y avoit que les deux tempérées qui pussent avoir des habitans: c'étoit une opinion générale que les zones froides condamnées à la stérilité refusoient tout aux besoins de l'homme, & que la zone torride desséchée par les rayons brûlans du soleil n'étoit qu'une cendre aride & une vile poussiere. Quand les besoins d'opinion eurent donné naissance au commerce, l'audace des navigateurs sembla reculer les bornes du monde, & ce fut dans l'Europe que se firent les dernieres découvertes. Le tiers en étoit à peine connu du temps de Cicéron, & ce ne fut que sous le regne de Titus qu'on fut assuré que la Grande Bretagne étoit une isle.

L'histoire ne fait mention des *Hyperboréens* que cinq cents cinquante ans avant l'ére chrétienne, & ce nom fut commun à tous les habitans du nord & de l'Europe. D'abord on appella *Hyperboréens* les peuples qui habitoient autour des Alpes & sur les rives du Danube, parce qu'on les regarda comme les plus septentrionaux: on leur donna le nom d'*Hyperboréens*, parce qu'on étoit persuadé que le vent Borée sortoit des Alpes, & que par leur position au delà de ces montagnes, ils n'étoient point exposés à ses ravages: mais lorsque les peuples du midi & de l'orient eurent pénétré dans l'Espagne, les Gaules & la Germanie, ils éprouverent que le vent Borée y étoit encore plus rigoureux que dans les pays d'où ils étoient partis. Ainsi il fallut corriger les erreurs des anciens qui avoient placé les *Hyperboréens* sur les bords du Danube & dans le voisinage des Alpes, qui comprenoient alors les montagnes de la Noricie & de la Vindélécie, aujourd'hui la Baviere & la Suabe. Il est à propos d'observer ici qu'on donnoit alors le nom d'*Alpes* à toutes les montagnes.

La rencontre du vent Borée qui soufloit dans ces régions, obligea de reculer les *Hyperboréens* dans la Scandinavie, dans le nord de l'Allemagne & dans la Moscovie, qui étoient alors inconnues, ou dont on ne soupçonnoit que l'existence. Chaque nouvelle découverte les déplaçoit & faisoit donner leur nom à des peuples plus avancés vers le nord. Enfin, on les transporta sous le pole arctique & dans le fond de la Moscovie, & nous désignons aujourd'hui par le nom d'*Hyperboréens* les habitans du Spitzberg, qui passe pour le pays le plus froid du monde, le Groenland, la Nouvelle-Zemble, où il ne croît point d'arbres fruitiers, la terre de Jesso, & généralement toutes les nations voisines des poles.

Ces différens peuples étoient trop éloignés les uns des autres pour avoir des mœurs uniformes. Mais malgré cette différence, on apperçoit certains goûts & certains usages qui font reconnoître l'identité de leur origine; tous n'habitoient que dans d'épaisses forêts, & ils regardoient les maisons comme des cachots faits pour des esclaves & des criminels. Bornés dans leurs besoins, ils vivoient des productions de la terre sans se donner la peine de la cultiver. Ils ne connoissoient ni les tourmens de l'ambition,

ni les inquiétudes de l'avenir ; comme il y avoit peu de crimes, il y avoit peu de loix. Ils étoient trop ignorans pour se former une religion digne de son auteur. Le soleil étoit le principal objet de leur culte : le simulacre de leur Apollon n'étoit qu'une colonne simple & sans art. Leur frugalité prolongeoit leurs jours jusqu'à une extrême vieillesse ; mais lorsque les années les condamnoient à vivre dans les douleurs, ils aimoient mieux se donner une mort volontaire que de consentir à perpétuer leur supplice. Le moment où ils quittoient la vie étoit pour eux un triomphe & pour les autres un jour d'allégresse publique ; après avoir régalé leurs parens & leurs amis, ils se couronnoient de lauriers, & , suivis de la multitude qui marchoit en dansant & en chantant, ils alloient sur le sommet d'une montagne d'où ils se précipitoient gaiement sur un rocher.

Plusieurs peuples *Hyperboréens*, à l'exemple des Scythes dont ils étoient descendus, se nourrissoient de chair crue qu'ils faisoient mortifier sous la selle de leurs chevaux ; cette coutume s'est perpétuée chez quelques hordes tartares. Leur boisson la plus délicieuse étoit le lait & le sang de cavale mêlés ensemble : c'étoit à cheval qu'ils prenoient leurs repas, qu'ils délibéroient des affaires publiques & qu'ils se livroient au sommeil : l'habitude d'être perpétuellement à cheval leur faisoit perdre l'usage des jambes. On présume que c'est ce qui a donné naissance à la fable des centaures qu'on représente demi-hommes & demi-chevaux. La polygamie étoit en usage, non parce que le besoin du climat la prescrivoit, mais parce que ce peuple ne reconnoissoit pour loix que ses goûts & ses penchans. Leur corps endurci par le froid, supportoit sans s'affoiblir toutes les fatigues de la guerre. Leur armée n'étoit composée que de cavalerie. Leurs femmes aussi belliqueuses, les suivoient à la guerre & les secondoient dans les combats. Une fille n'obtenoit le privilege de se marier qu'après avoir tué un ennemi : alors on la croyoit digne de donner des défenseurs à son pays, comme elle savoit le délivrer de ses oppresseurs. *(T—N.)*

HYPERCATALECTIQUE, adject. *(Littér.) terme de poésie grecque & latine*, qui se dit des vers où il y a une ou deux syllabes de trop, au delà de la mesure d'un vers régulier. *Voyez* VERS. Ce mot est grec ὑπερκαταλεκτικος, composé d'ὑπερ, *sur ;* & καταλεγω, *mettre au nombre, ajouter ;* de sorte qu'*hypercatalectique* est la même chose que *surajouté.*

On distingue les vers grecs & latins, par rapport à la mesure, en quatre sortes ; en vers *acatalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il ne manque rien ; en *catalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il manque une syllabe ; en *brachicatalectiques*, auxquels il manque un pié à la fin ; & en *hypercatalectiques*, qui ont une ou deux syllabes de plus ; on les nomme aussi *hypermetres. V.* ACATALECTIQUE, CATALECTIQUE, *Dict. de Trevoux*, &c. *(G)*

HYPERCATHARSE, s. f. *(Médec.)* ὑπερκάθαρσις, *superpurgatio ;* ce terme est employé pour désigner l'effet immodéré, excessif, par conséquent toujours nuisible d'un remede purgatif, trop violent. *Voyez* PURGATION.

HYPERCHIRIA, *(Mythol.)* surnom donné à Junon, sous lequel elle étoit adorée dans la Laconie. On lui avoit élevé un temple après un débordement de l'Eurotas.

HYPERCRISE, s. f. *(Méd.)* ὑπέρκρισις, *superindicatio ;* ce terme signifie une *crise* violente, excessive, qui se fait dans une maladie, lorsque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matiere morbifique, & pour s'en décharger en conséquence ; en sorte que les effets qui en résultent sont suivis d'un abattement si considérable, que la vie des malades est en grand danger. *Voyez* CRISE, EFFORT, COCTION, NATURE.

HYPERCRITIQUE, s. m. *(Littér.)* censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien. *Voyez* CRITIQUE. Ce *mot* est formé d'ὑπερ, *sur ;* & de κριτικος, de κριτης, *juge ;* de κρινω, *judico*, je juge.

La requête des dictionnaires de Ménage à l'académie françoise, commence ainsi :

A nosseigneurs académiques,
Nosseigneurs les hypercritiques.

où le terme *hypercritiques* est pris dans le sens de critiques, souverains juges en der-

nier reſſort des ouvrages d'eſprit, & c'eſt ce qu'il ſignifie à la lettre. *(G)*

HYPERDIAZEUXIS eſt, en *muſique*, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle entier du diapaſon entre deux tétracordes. Telle eſt la disjonction qui regne entre les tétracordes hypaton & hyperboléon. *Voyez* TÉTRACORDE. *(S)*

HYPERDORIEN, adj. *(Muſiq.)* eſt un des modes de l'ancienne muſique appellée autrement *mixolidien*. Le nom d'*hyperdorien* lui fut donné, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au deſſus de celle du mode dorien. *V.* MODE. On attribue à Pythoclide l'invention de ce mode. *(S)*

HYPERDULIE, ſ. f. *terme de théologie*, culte qu'on rend à la ſainte Vierge. *Voyez* VIERGE. Le mot eſt grec, ὑπερδουλεια, compoſé de ὑπερ, *au deſſus*; & δουλεια, *culte, ſervice.*

On appelle *dulie* le culte qu'on rend aux ſaints, & *hyperdulie* celui qu'on rend à la mere de Dieu, parce qu'il eſt d'un ordre ſupérieur à l'autre. *Voyez* CULTE. *Dict. de Trevoux. (G)*

HYPER-ÉOLIEN, *(Muſique.)* le pénultieme à l'aigu des quinze modes de la muſique des Grecs. Ce mode, non plus que l'hyperlydien qui le ſuit, n'étoit pas ſi ancien que les autres. Ariſtoxene n'en fait aucune mention, & Ptolomée, qui n'en admettoit que ſept, le retranchoit avec pluſieurs autres. Ce mode portoit le nom d'*hyper-éolien*, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au deſſus de celle du mode éolien, dont il tiroit ſon origine. *(S)*

HYPERÉPHIDROSE, ſ. f. *(Méd.)* ὑπερέφιδρωσις, *ſuperſudatio*; ce terme ſignifie une évacuation exceſſive par la voie des ſueurs. *V.* SUEUR.

HYPER-HYPATE, *(Muſiq.)* Boëce, dans ſon traité *de muſicâ*, appelle ainſi la corde ajoutée aux deux tétracordes, pour former l'ennéacorde, ou ſyſtême de neuf cordes complet; elle étoit immédiatement au deſſus de l'*hypate*, & c'eſt l'origine de ſon nom. Il paroît au reſte que l'*hyperhypate* & la proſlambanomene étoient une ſeule & même corde, ainſi que le prétend Wallis dans ſon *appendice* aux harmoniques de Ptolomée. *Voyez* PROSLAMBANOMENOS, *(Muſiq.) (F. D. C.)*

HYPERIASTIEN, *ou* MIXOLYDIEN AIGU, *(Muſique.)* c'eſt le nom qu'Euclyde & pluſieurs anciens donnent au mode de la muſique grecque, appellé *hyperïonien* par d'autres auteurs. *V.* HYPERÏONIEN. *(S)*

HYPERICOIDE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante, dont la fleur eſt compoſée de quatre pétales diſpoſés en rond & inégaux: les deux plus grands ſont oppoſés l'un à l'autre comme les deux plus petits: le calice eſt compoſé de deux feuilles; il en ſort un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit oblong: ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en deux parties, & renferme de petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. gener. Voyez* PLANTE.

HYPERIONIEN, *(Muſiq.)* eſt le nom d'un des modes de la muſique des Grecs, appellé auſſi par quelques-uns *hyperiaſtien* & *mixolydien aigu.*

Ce mode avoit ſa fondamentale, une quarte au deſſus de l'ionien dont il tiroit ſon origine; & c'eſt le douzieme mode du grave à l'aigu, ſelon le dénombrement d'Alypius. *Voyez* MODE. *(S)*

HYPERLYDIEN, *en muſique*, le plus aigu des quinze modes des Grecs, dont on trouve le dénombrement dans Alypius. Ce mode, non plus que ſon voiſin l'hyperéolien, n'étoit pas ſi ancien que les treize autres; & Ariſtoxene, qui les nomme tous, ne fait aucune mention de ces deux-là. Celui dont il eſt ici queſtion, s'appelloit *hyperlydien*, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au deſſus de celle du mode lydien, dont il tiroit ſon origine. *V.* MODE. *(S)*

HYPERMESE, *(Muſiq. des anc.)* La même corde que celle qu'on nomme ordinairement *lychanos-hypaton. V.* LYCHANOS, *(Muſiq.) (F. D. C.)*

HYPERMÈTRE, adj. *(Littér.)* terme de poéſie ancienne. *V.* HYPERCATALECTIQUE; c'eſt la même choſe. Ce mot vient d'ὑπερ, *ſur*; & μετρον, *meſure.*

HYPERMIXOLYDIEN, *(Muſique.)* un des modes de la muſique des anciens. *V.* HYPERPHRYGIEN.

HYPEROCHE, *(Muſique.)* différence qui ſe trouve entre les dièſes enharmonique & chromatique; & cette différence eſt exprimée par la proportion de 3125 à 3072, car $\frac{3125}{3072} = \frac{25}{24} : \frac{128}{125}$. *(D. J.)*

HYPERO-PHARYNGIEN, *en anatomie*, nom de deux muscles du pharynx. *Voyez* PERISTAPHILI-PHARYNGIEN.

HYPERPHRYGIEN, *(Musique.)* appellé aussi par Euclyde *hypermixolydien*, est, en musique, le plus aigu des treize modes d'Aristoxene, faisant le diapason avec l'hypodorien le plus grave de tous. *(S)*

HYPERSARCOSE, s. f. *terme de chirurgie*, excroissance charnue, qui se forme dans les plaies & les ulceres.

C'est précisément une végétation qui differe d'une excroissance, proprement dite, en ce que celle-ci forme une tumeur revêtue des tégumens naturels de la partie; tels sont les polypes, les condylomes, les fics, *&c. V.* EXCROISSANCE, & que l'*hypersarcose* est une chair ulcérée.

Il n'est pas possible de parvenir à la guérison des plaies ou des ulceres avec *hypersarcose*, sans avoir détruit cette excroissance charnue: on la consomme communément avec des escarrotiques, comme les trochisques de sublimé corrosif, l'alun calciné, le précipité rouge, la pierre infernale, *&c.* les carnosités de l'ulcere sont des *hypersarcoses. Voyez* CARNOSITÉ.

Il y a beaucoup d'observations qui ont fait voir que des excroissances fongueuses que l'amputation réitérée & l'usage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler, ont cédé à l'usage des remedes fondans & des purgatifs. On a principalement cette expérience à l'occasion des *hypersarcoses* de la dure-mere après des plaies de tête qui avoient exigé l'opération du trépan. Les excroissances fongueuses qui se forment sur l'œil, sont à peu près dans le même cas. On sait en général qu'elles peuvent être emportées par la ligature, ou par l'instrument tranchant, suivant que leur base est large ou étroite. On peut même, à moins qu'elles ne soient bien décidément carcinomateuses, employer des remedes cathérétiques pour consumer la racine, avec la circonspection que prescrivent la délicatesse & la sensibilité de l'organe à la circonférence de la tumeur. Bidloo se plaint du peu d'efficacité qu'il a reconnue dans les caustiques: il a vu que l'escarre étant tombée, l'*hypersarcose* se reproduisoit, & qu'il a été obligé de se réduire à la cure palliative. Cependant il a éprouvé depuis que le meilleur corrosif, dans le cas dont il s'agit ici, étoit le beurre d'antimoine affoibli par la teinture de safran ou d'opium, & dont on touche l'excroissance selon l'art avec un pinceau. *L'histoire de l'académie royale des sciences, année 1703,* fournit un fait communiqué par M. Duverney le jeune, chirurgien de Paris, qui guérit un ecclésiastique de Lyon d'une excroissance à l'œil qui se renouvelloit toujours, malgré des extirpations réitérées. Cette observation est intéressante.

L'excroissance étoit fongueuse sur la conjonctive, elle commença par un point rouge au petit angle; elle s'accrut au point de couvrir absolument la cornée sans y être adhérente. On l'emporta avec la pointe d'une lancette, mais il en revint une seconde que l'on emporta encore, & à laquelle succéda une troisieme. On proposa au malade d'y appliquer le feu; il ne put s'y résoudre. Ce fut alors que M. Duverney le vit: après avoir médité sur sa maladie, il lui fit user pendant quinze jours d'une tisane diaphorétique & purgative, & pendant tout ce temps, on bassinoit simplement l'excroissance avec de l'eau céleste; ensuite on lui appliqua un séton entre les deux épaules, pour faire diversion des humeurs & faciliter l'action des remedes. On mêla en même temps à l'eau céleste de l'alun calciné; le malade fut purgé une fois la semaine avec la grande hiere de Galien. Tous ces remedes joints ensemble tarirent en deux mois la source de l'humeur qui causoit l'excroissance, & elle disparut.

Le succès de cette cure fait voir qu'un chirurgien ne peut compter sur le fruit de ses opérations, qu'en sachant aider la nature par tous les secours qui peuvent favoriser son action. *(Y)*

HYPERTHYRON, s. m. *terme d'Architecture antique;* espece de table que l'on met en forme de frise sur les jambages des portes & au dessus des linteaux des fenêtres dans l'ordre dorique. *Voyez* PORTE, FENETRE, *&c.* Ce mot vient de ὑπερ, *super;* & θυρα, *janua,* porte. *Vitruve. (G)*

HYPERTONIDE, *(Musiq. des anc.)* Pollux semble indiquer *(Onomast. liv. IV, chap. 9.)* qu'il y avoit autrefois un mode *hypertonide. (F. D. C.)*

HYPETHRE,

HYPETHRE, ſ. m. *(Archit. antiq.)* en grec ὑπαιθρειον, en latin *hypethron*, eſpece de temple des anciens, découvert & expoſé à l'air; ce *mot* dérive de ὑπὸ, *ſous*, & αἰθὴρ, *air*; c'eſt, ſelon Vitruve, tout édifice ou portique à découvert; mais l'on appelloit ainſi ſpécialement *les temples des anciens*, qui avoient en dehors deux rangs de colonnes tout autour, & autant en dedans, tandis que le milieu étoit découvert comme nos cloîtres. Il y avoit des *hypethres* décaſtiles; il y en avoit de pignoſtiles, & tous avoient intérieurement des colonnes qui formoient un périſtile, ce qui étoit une choſe eſſentielle à ces ſortes de temples.

Le temple de Jupiter olympien, que Coſſutius, architecte de Rome, bâtit à Athenes, étoit dans ce goût-là. Pauſanias parle auſſi d'un temple de Junon ſur le chemin de Phalere, ſemblable à celui de Jupiter, ſans toit, ni portes: il ne faut pas s'en étonner; comme Jupiter & Junon ſont pris ſouvent pour l'air ou le ciel, l'on penſa qu'il convenoit que leurs temples élevés à découvert, ne fuſſent point renfermés dans l'étroite étendue des murailles, puiſque leur puiſſance embraſſoit l'univers, & s'étendoit depuis les cieux juſqu'à la terre.

Strabon nous apprend que ces ſortes de temples étoient remplis de ſtatues de divinités de la main des plus excellens artiſtes. L'*hypethre* de Samos avoit entr'autres trois ſtatues coloſſales du ciſeau de Myron; Marc-Antoine les enleva toutes trois; mais Auguſte en reſtitua deux, celle de Minerve & celle d'Hercule; il ne garda que celle de Jupiter, dont il embellit un temple qu'il fit bâtir au capitole. *(D. J.)*

* HYPHIALTES, adj. m. pl. *(Mythol.)* nom que les Grecs donnoient à certaines divinités champêtres. Elles apparoiſſoient en ſonge, & les *hyphialtes* des Grecs étoient les incubes des Latins & les nôtres.

HYPIUS, *(Géog. anc.)* riviere d'Aſie dans la Bythinie; c'eſt celle qui ſuit le Sangar, & qui baigne la ville de Pruſe. *(D. J.)*

HYPNOLOGIQUE, ſ. f. *(Médec.)* ὑπνολογικὴ, *hypnologica*; Linden donne ce nom a la partie de la diététique, dans laquelle il eſt traité de la maniere dont doit être réglé le ſommeil, pour être conforme aux intérêts de la ſanté.

L'ouvrage de cet auteur eſt intitulé, *manuductio ad medicinam*, mis au jour par Schelhammer.

Le terme d'*hypnologique* vient d'ὕπνος, *ſomnus. Caſtell. lexic. medic. V.* SOMMEIL.

HYPNOTIQUE, adj. *(Méd.)* tout médicament dont la vertu eſt de procurer le ſommeil.

HYPNUM, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botaniq.)* c'eſt le nom que Ray donne à un genre de mouſſes fertiles, qui produiſent une infinité de petites têtes uniformes, couvertes de coëffes la plupart obliques qui tombent de travers, & dont les bords ſont quelquefois dentelés, & quelquefois entiers. Elles ſont portées ſur de longs pédicules, qui naiſſent des aiſſelles des feuilles le long des tiges & des rameaux. Leur extrêmité inférieure eſt entourée d'une peau écailleuſe, différente des feuilles. Ajoutez que les branches des *hypnums* ſe répandent ſur terre, & ſont vivaces. La famille de ce genre de mouſſes eſt fort nombreuſe; on les diviſe & ſubdiviſe en pluſieurs ordres & en pluſieurs eſpeces; le détail de tout cela nous meneroit trop loin pour l'entreprendre ici, on le trouvera très-exactement dans le bel ouvrage de Dillenius ſur les *mouſſes*, & en partie dans le *ſupplément de l'Encyclopédie* de Chambers. *(D. J.)*

HYPOCATHARSE, ſ. f. *(Médec.)* ὑποκαθαρσις, *hypocatharſis*, ce terme ſignifie une *purgation foible*, dont l'effet a reſté au deſſous de ce qu'on attendoit de la nature du remede employé pour procurer une évacuation de cette eſpèce, ou qui n'a pas été proportionné au beſoin actuel. *Voyez* PURGATION, PURGATIF.

HYPOCAUSTE, ſ. m. *(Antiq.)* *hypocauſtum*, ὑποκαυστον en grec, de ὑπὸ, *ſous*, & καίω, *je brûle*; eſpece de fourneau employé dans les anciens thermes.

L'*hypocauſte* étoit un très-grand fourneau maçonné au deſſous de deux grandes étuves jointes enſemble, que l'on nommoit *laconium* & *tepidarium*; on rempliſſoit ce fourneau de bois & d'autres matieres combuſtibles, dont l'ardeur ſe communiquoit aux étuves à la faveur du vuide qu'on laiſſoit ſous leurs planchers; mais le principal uſage de l'*hypocauſte* étoit d'échauffer la chambre, appellée *vaſarium*, ſituée proche

de ces mêmes étuves & des bains chauds. *Voyez* VASARIUM.

§ Si le recueil qui a pour titre, *pitture antiche d'Ercolano*, 7 vol. *in-fol.* eût été fait par des personnes un peu plus savantes, attentives & moins économes, nous aurions actuellement une description exacte des *hypocaustes*, des bains, en un mot, de tout ce qui concerne les usages des anciens Romains; nous saurions s'il est vrai qu'ils faisoient circuler sous le pavé des appartemens les cheminées des *hypocaustes* qui étoient destinées à échauffer le *tepidarium*, & nous comprendrions exactement la description de l'*hypocauste* que Vitruve, Pline le jeune & Bacchius, *de thermis*, nous ont donnée. A l'égard des usages modernes des *hypocaustes*, nous savons que depuis longtemps les Russes emploient des cheminées obliques, horizontales, paralleles, qui parcourent le parterre sous le pavé de leurs théatres, & que depuis quelques années on a introduit cet usage en Hollande & en France, pour échauffer la salle des spectacles. Mais nous ne devons pas laisser ignorer au lecteur que ces cheminées sont très-dangereuses; il faut qu'un ramoneur les nettoie annuellement, en les parcourant avec soin intérieurement. Les Russes donnent à ces cheminées plusieurs ouvertures qui vomissent la chaleur dans l'appartement. Cette pratique qui seroit vraisemblablement excessivement dangereuse chez nous, est beaucoup moins nuisible en Russie; l'on n'y redoute pas l'air sec mêlé de feu & d'un peu de suie de cheminée. Il est évident que l'on pourroit faire circuler dans des tuyaux une colonne d'air extérieur autour d'un poële ou d'un *hypocauste*, & qu'ensuite on pourroit faire vomir cet air dans les différentes chambres d'un appartement: mais, dans ce cas, on devroit observer d'employer des tuyaux de terre vernissée en dedans, parce que M. Etienne Hales a démontré dans sa *statique des végétaux*, que l'air qui circule dans des tuyaux de métal échauffé, est toujours nuisible pour la santé. Depuis quelques années l'on éleve au dessus des poëles un petit massif de pierre, autour duquel on fait circuler en spirale le tuyau de la cheminée qui est formé par des briques réunies par le moyen du mortier. En 1772, l'on a réfléchi que l'air sec & chaud des poëles étoit mal-sain; l'on a imaginé de chauffer les appartemens par un poële qui exhalât un peu d'humidité; on les nomme *poëles à vapeurs*: quelques personnes se contentent de mettre une assiette pleine d'eau près de leurs poëles; l'humidité qui s'évapore peu à peu rend l'usage des poëles moins dangereux. (*Voyez l'article* POELE.) Les Grecs modernes suivent l'usage ancien pour échauffer leurs appartemens, ils ont très-peu de cheminées, & se bornent, ainsi que les Italiens, à mettre dans chaque chambre, pendant la rigueur de l'hiver, un brasier sur un grand trépié portatif.

A l'égard des *hypocaustes*, considérés par rapport aux arts pour épargner le bois & pour faire bouillir avec facilité les chaudieres des teinturiers, on fait actuellement circuler la flamme en ligne spirale autour de la chaudiere qui est fixée dans la maçonnerie. Les chymistes ont imaginé l'athanor & des fourneaux à cheminée horizontale ou circulaire, qui leur procurent le moyen de faire quantité de préparations à la fois & sur le même feu. (*V. A. L.*)

HYPOCHONDRE, s. m. & f. (*Méd.*) se dit vulgairement d'une personne affectée de la mélancolie hypochondriaque: les médecins se servent du terme d'*hypochondriaque*, comme synonyme d'*hypochondre*. *Voyez* MÉLANCOLIE.

HYPOCHONDRES, s. m. pl. *terme d'anatomie*, *hypochondria*, qui se dit de l'espace qui est de chaque côté de la région épigastrique, ou partie supérieure du bas-ventre. *V.* ABDOMEN & EPIGASTRE. Ce mot est composé de la propositon ὑπο, *sub*, sous; & χονδρος, *cartilage*, c'est-à-dire, *cartilagini subjacens*, qui est au dessous du cartilage.

Les *hypochondres* composent la partie supérieure de l'épigastre: ils sont situés de chaque côté entre le cartilage ensiforme, les cartilages inférieurs des côtes, & la pointe de l'estomac. On les divise par rapport à leur situation en *hypochondre* droit, & en *hypochondre* gauche.

Le foie est dans l'*hypochondre* droit, & la rate & une grande partie de l'estomac dans l'*hypochondre* gauche. *Voyez* FOIE & RATE.

Hippocrate donne quelquefois le nom

d'*hypochondre* à tout le ventre inférieur. *Voyez* VENTRE.

Les *hypochondres* ſont ſujets à pluſieurs maladies. *Voy.* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

HYPOCHONDRES, *(Médec.)* les parties tant externes qu'internes, placées ſous les cartilages des fauſſes côtes dans l'eſpace qui comprend toute la circonférence du bas-ventre, au deſſus de ſa ſection priſe à la hauteur du nombril, forment dans le ſens le plus étendu, ce qu'on appelle dans la pratique de la médecine, les *hypochondres*, qui ſont auſſi déſignés par quelques auteurs latins, & entr'autres par Lommius, *(Obſerv. medic. lib. tert.)* ſous le nom de *præcordia.*

La région hypochondriaque eſt donc par conſéquent cet eſpace, dans lequel ſe trouvent renfermés pluſieurs des principaux organes de l'économie animale. *Voyez* HYPOCHONDRES *(Anat.)* Le bon ou le mauvais état de ces parties, c'eſt-à-dire, leur diſpoſition plus ou moins éloignée de la naturelle, ne peut que fournir des ſignes ſuſceptibles de fournir les conſéquences les plus importantes, pour ſervir à établir le pronoſtic des maladies.

C'eſt par cette conſidération, fondée ſur l'expérience, que les anciens s'étoient fait une regle de s'aſſurer exactement de l'état des *hypochondres*, dans le cours des maladies, pour en tirer des connoiſſances, des indices, ſur les ſuites qu'elles pourroient avoir, à en juger par la diſpoſition actuelle de ces parties.

Hippocrate s'explique de la maniere qui ſuit, ſur le bon état des *hypochondres:* on ne ſe trompera jamais à le prononcer tel, tant qu'ils ſeront ſouples au toucher, ſans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y aura aucun ſentiment de douleur. *Hypochondria autem optima ſunt, ſi dolore vacant, ſi mollia & æqualia ſunt, dextrâ ac ſiniſtrâ parte. In 2, progn.* parce que c'eſt une preuve que le diaphragme, l'eſtomac, & ſur-tout le foie & la rate, qui ſont les vrais viſceres des *hypochondres*, n'ont ſouffert aucune altération; ce qui eſt toujours de très-bon augure dans les maladies aiguës, & qui doit faire beaucoup eſpérer pour la guériſon, parce qu'il y a lieu d'attendre une prompte coction.

Le vénérable auteur des Coaques, *text. 281*, aſſure qu'on n'a rien à craindre du gonflement douloureux des *hypochondres*, & qu'il eſt ſans inflammation, lorſqu'il eſt accompagné de bruits fréquens dans le ventre; parce que ce ſymptome ſe diſſipe ordinairement avec les déjections qui ſuivent, ſur-tout ſi elles ſont flatueuſes.

La tenſion des *hypochondres*, ſans douleur, mais avec peſanteur de tête, ſurdité, éblouiſſement, annonce ſelon Galien *(in lib. III, de criſib. cap. xij.)*, l'hémorrhagie par les narines.

Les tenſions douloureuſes, les gonflemens des *hypochondres*, ſont très-ſouvent des effets du ſpaſme, & ils deviennent très-dangereux, lorſqu'ils ſuppriment les évacuations qui doivent ſe faire par la voie des ſelles, ſur-tout dans les derniers temps des maladies; parce que cette ſuppreſſion occaſione ſouvent des dépôts mortels. *Quibus hypochondria tumore aſſurgunt, alvo ſuppreſſa, malum quod, ſi & ſopor acceſſerit, peſtiferum.* Hipp. *apud Duret, lib. I, coac. 32.*

Lorſque les *hypochondres* réſiſtent au tact ſans tenſion, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait engorgement inflammatoire dans les viſceres qui y répondent. C'eſt ce qu'enſeigne Galien, lorſqu'il dit: *hypochondriorum mollem reſiſtentiam ſignificare viſcer aliquod eſſe inflammatum, quippe aut jecur, aut lienem. In 3, epid. tom. II, text. 1.*

Mais lorſqu'ils ſont affectés de tenſion douloureuſe, il y a lieu de penſer que le diaphragme ou les parties qui y répondent, ſont enflammées, comme il arrive dans la pleuréſie. *Hypochondrium tenditur & dolet, ubi à ſepto tranſverſo vicinæ partes trahuntur.* Galen. *in lib. III, epid. tom. iij, text. 1.*

Auſſi Hippocrate ne craint pas d'aſſurer que toute tumeur dure, avec douleur des *hypochondres*, ſur-tout lorſqu'elle eſt conſidérable, & qu'elle ſe forme ſubitement au commencement des maladies, eſt un ſigne de mort prochaine, à moins qu'elle ne dépende de l'inflammation des muſcles abdominaux: mais ſi elle ſe forme lentement & qu'elle dure long-temps, il y a lieu de craindre qu'elle ne tourne en abcès. *Tumor durus & dolens, ſi magnus eſt, in utroque hypochondrio aut in dextro eſt peſſimus; talis quoque ſignificat, ab initio, mortem brevi fore. In 1, libr. progn. text. 39.* Et cet auteur ajoute, *loco citato. Si febris vigeſi-*

mum tranſcendit diem, & febris detinet & tumor non deſiſtit, in ſuppurationem vergi contingit.

Pour avoir un plus grand détail ſur tout ce qui a rapport aux ſignes pronoſtics tirés de l'état des *hypochondres*, il faut conſulter les œuvres mêmes d'Hippocrate, de Galien, ſur-tout le commentaire des Coaques, par Duret; le traité *de præſagiendâ vitâ & morte* de Proſper Alpin; les obſervations ſéméiotiques de Lommius, *&c. Voy.* PRONOSTIC.

HYPOCHONDRIAQUE, adj. *(Méd.)* c'eſt l'épithete par laquelle on déſigne les malades affectés de la mélancolie, qui a ſon ſiege, ou qui eſt cenſée l'avoir, dans les viſceres des hypochondriaques, ſur-tout le foie, la rate.

HYPOCHONDRIAQUE, *(paſſion ou affection)*; c'eſt ainſi qu'eſt ordinairement déſignée par les médecins une eſpece de maladie, dont la mélancolie eſt le genre; puiſque l'atrabile en eſt auſſi l'humeur morbifique, qui infecte toute la maſſe des fluides, comme dans la maladie générique, mais ſe fixe plus particuliérement ſur les organes ou viſceres du bas-ventre: en ſorte que lorſqu'elle eſt dépoſée ſur quelqu'un des viſceres des hypochondres, ou qu'elle porte ſes effets indirectement ſur ces parties, par le moyen du ſpaſme, elle conſtitue alors l'affection *hypochondriaque*; comme lorſqu'elle établit quelque rapport de léſion de fonction avec la matrice, elle forme ce qu'on appelle *paſſion hyſtérique*. *Voyez* MÉLANCOLIE, VAPEURS.

HYPOCHYMA, *ou* HYPOCHYSIS, ſ. f. *terme de Chirurgie*, nom d'une maladie des yeux, qu'on appelle plus ordinairement *cataracte*. *Voyez* CATARACTE. Ce mot eſt grec, ὑποχυμα, & veut dire dans ſa propre ſignification, *épanchement de quelque humeur*; les anciens croyant que cette maladie étoit occaſionée par l'épanchement d'une humeur craſſe ſur la prunelle.

HYPOCISTE, ſ. m. *(Botan.)* la plante dont on tire depuis ſi long-temps le ſuc *hypociſte*, eſt appellée par les botaniſtes *hypociſtis*. Elle naît ſur les racines ou collets de différentes eſpeces de ciſtes, & reſſemble par ſa forme à l'orobanche.

Sa tige eſt groſſe de quatre ou cinq lignes dans ſa partie inférieure, d'un ou deux pouces à ſon extrêmité ſupérieure, & elle en a trois ou quatre de hauteur. Elle eſt charnue, pleine de ſucs, facile à rompre, blanchâtre, purpurine, ou de couleur jaunâtre, d'un goût amer & fort aſtringent, couverte de petites feuilles ou écailles épaiſſes, longues d'un demi-pouce, larges de deux ou trois lignes, terminées en pointe mouſſe, de différente couleur dans les différentes eſpeces. Elle porte pluſieurs fleurs à ſon ſommet, garnies & enveloppées de beaucoup de petites feuilles épaiſſes, ou d'écailles ſemblables aux précédentes.

La fleur reſſemble à un calice de la fleur du grenadier; elle eſt d'une ſeule piece, en cloche, longue de ſept ou huit lignes; ſa partie inférieure peut être regardée comme le calice; la ſupérieure eſt diviſée en cinq quartiers, longs de deux lignes, terminés en un globule cannelé, dont les cannelures en s'ouvrant dans le temps convenable, jettent une pouſſiere très-fine; ainſi cette partie tient lieu de piſtil, d'étamines, & de ſommet.

La partie inférieure de la fleur groſſit peu à peu, juſqu'à un demi-pouce d'épaiſſeur, & devient un fruit arrondi, de même couleur que la fleur. Il eſt mou, partagé intérieurement comme par des rayons en ſix ou huit parties, plein d'un ſuc viſqueux, gluant, limpide, d'un goût fade, & de pluſieurs graines très-menues & poudreuſes. Ce globule cannelé qui termine le piſtil, demeure toujours attaché à ce fruit qui eſt ſphérique. On enleve facilement cette tige des racines du ciſte ſur lequel elle naît; alors il reſte ſur la racine une petite foſſe liſſe, ſans aucun veſtige de fibres.

M. de Tournefort a obſervé dans l'iſle de Crete des eſpeces d'*hypociſte* différentes par la couleur, comme on peut le voir dans le corollaire de ſes *élémens de botanique*; il n'y avoit que l'*hypociſte* à fleurs jaunes qui étoit odorant, & qui eût l'odeur du muguet; les autres eſpeces étoient ſans odeur.

Il n'eſt pas facile d'expliquer de quelle maniere l'*hypociſte* ſe multiplie: cette plante ne croît jamais que ſur les racines des arbuſtes appellés des *ciſtes*, qui ſe plaiſent dans les landes les plus ſeches des pays chauds. Environ deux pouces au deſſus du collet de ces arbuſtes, il ſort en maniere d'œilleton, une plante bien différente du ciſte; elle eſt char-

nue comme une aſperge, accompagnée de quelques écailles au lieu de feuilles, & garnie d'un bouquet de fleurs en cloche, qui laiſſent chacune un fruit gros comme une noiſette, aſſez rond, charnu, rempli de ſemences menues, couvertes d'une humeur gluante, qui ſe deſſeche lorſqu'elles ſont mûres, mais qui revient quand on les humecte. Comme cette plante pouſſe au deſſus du collet de la racine, qui eſt quelquefois couvert d'environ un demi-pié de terre, il ſemble qu'il n'y a pas d'autre chemin pour y faire paſſer les graines, que les crevaſſes de la terre; ces crevaſſes en été ſont fort communes dans les landes des pays chauds, & ſe reſſerrent aux premieres pluies; ainſi la glu dont elles ſont enveloppées, s'humectant peu à peu, ne les colle pas ſeulement contre les racines du ciſte, mais elle les fait éclorre, & leur ſert de premiere nourriture. C'eſt-là l'explication que donne M. de Tournefort de l'origine & de la multiplication de l'*hypociſte*. *(D. J.)*

HYPOCRAS, ſ. m. *(Diete.)* ſorte de boiſſon, qui ſe prépare avec du vin, du ſucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre & autres ingrédiens de cette nature. On en fait ſur le champ avec de l'eau & des eſſences: il y a de l'*hypocras* de biere, de cidre, du blanc, du rouge; il y a une eſſence d'*hypocras*, &c.

HYPOCRISIE, ſ. f. *(Gramm.)* eſpece de diſſimulation qui fait donner à l'homme corrompu & faux qui en eſt coupable, le nom d'*hypocrite*. *V. l'article ſuivant.*

HYPOCRITE, ſ. m. *(Morale.)* c'eſt un homme qui ſe montre avec un caractere qui n'eſt pas le ſien: les diſtinctions flatteuſes & l'eſtime du public qu'obtient une ſorte de mérite; la néceſſité de paroître, la difficulté d'être, la force des penchans, la foibleſſe de l'amour de l'ordre, & la crainte de paroître le bleſſer, mille autres cauſes, forcent les hommes à ſe montrer différens de ce qu'ils ſont. Tout a ſes *hypocrites*; la vertu, le vice, le plaiſir, la douleur, *&c.*

Mais le nom d'*hypocrite* eſt donné plus particuliérement à ces hommes conſtamment faux & pervers, qui ſans vertus & ſans religion, prétendent faire reſpecter en eux les plus grandes vertus & l'amour de la religion; ils ſont zélés pour ſe diſpenſer d'être honnêtes; héros ou ſaints, pour ſe diſpenſer d'être bons. Des fanges du vice ils élevent une voix reſpectée pour accuſer le mérite ou de crime ou d'impiété.

Le ciel eſt dans leurs yeux, l'enfer eſt dans leurs cœurs.

HYPODIAZEUXIS, dans la *Muſique* des Grecs, eſt au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle de quinte qui ſe trouve entre deux tétracordes ſéparés par un troiſieme tétracorde, & par une disjonction; ainſi il y a *hypodiazeuxis* entre les tétracordes hypaton & diezeugmenon, & entre les tétracordes ſynnemenon & hyperboleon. *Voyez* TÉTRACORDE. *(S)*

HYPODORIEN, *(Muſique.)* le plus grave de tous les modes de l'ancienne muſique. Euclyde dit que c'eſt le plus aigu; mais comme il eſt contredit par tous les autres auteurs, & qu'il ſe contredit lui-même un moment après, on doit croire que c'eſt une faute de copiſte ou d'impreſſion.

Le mode *hypodorien* a ſa fondamentale une quarte au deſſous de celle du mode Dorien dont il tire ſon origine. *V.* MODE. *(S)*

HYPODROME, ſ. m. *(Antiq.)* lieu fameux à Conſtantinople; c'étoit une eſpece de cirque ou de carriere, où l'on faiſoit des exercices & des courſes de chevaux. Ce mot eſt grec ιππόδρομος, compoſé d'ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *courſe*, du verbe δρέμω, *je cours.*

HYPOÉOLIEN, *(Muſique.)* eſt un des modes de l'ancienne muſique, qu'Euclyde appelle auſſi *hypolydien grave*. Il tire ſon origine du mode éolien, dont la fondamentale eſt une quarte au deſſus de la ſienne. *Voyez* MODE. *(S)*

HYPOGASTRE, ſ. m. *hypogaſtrium, terme d'Anatomie*; c'eſt la partie inférieure du bas-ventre, qui commence deux ou trois doigts au deſſous du nombril, & va juſqu'à l'os pubis. *V.* VENTRE & ABDOMEN. Ce mot eſt grec, formé d'ὑπο, *ſous*, & γαστὴρ, *ventre*. *Dictionnaire de Trevoux.*

HYPOGASTRIQUE, (RÉGION) *V.* HYPOGASTRE. On donne auſſi le nom d'*hypogaſtrique* à la branche de l'artere iliaque, qui deſcend dans le baſſin, & à la veine qui l'accompagne. L'artere *hypogaſtrique* produit la petite iliaque, la ſciatique,

la feſſiere, la honteuſe tant interne qu'externe, la petite hémorrhoïdale, *&c. V.* ILIAQUE, SCIATIQUE, *&c.*

§ HYPOGASTRIQUE & HONTEUSE, *(Anat.)* Il ne paroît pas convenable de ſéparer ces deux articles, les vaiſſeaux *honteux* n'étant que des branches des vaiſſeaux *hypogaſtriques*.

L'aorte ſe diviſe en deux branches, lorſqu'elle a gagné le corps de la quatrieme vertebre des lombes : elle ne couvre pas la veine-cave, mais ſa branche iliaque droite paſſe devant la veine iliaque gauche. La veine-cave ne ſe partage que ſur le cartilage qui eſt entre la quatrieme & la cinquieme vertebres des lombes. Il y a quelque variation dans ces meſures.

L'artere iliaque commune paſſe le long du bord du baſſin, pour ſe rendre au fémur. Quand elle a atteint le cartilage, qui eſt entre la derniere vertebre des lombes & la premiere de l'os ſacrum, elle donne naiſſance à l'artere *hypogaſtrique*, dont nous allons donner la deſcription, & qui eſt en tout ſens une des principales arteres du corps animal.

Dans le fœtus c'eſt elle qui eſt le tronc de l'iliaque commune, elle eſt alors quatre fois plus groſſe que la fémorale, qu'on appelle *iliaque externe*, tant qu'elle ſuit le bord ſupérieur du baſſin. Elle forme dans le fœtus un grand arc, & revient ſur elle-même le long de la veſſie urinaire pour aller au nombril; c'eſt-là véritablement alors l'artere umbilicale qui naît de l'aorte. De la convexité de cet arc, elle fournit les branches que l'artere *hypogaſtrique* continue de donner dans l'adulte; mais dans celui-ci elle n'eſt plus qu'une petite artere, qu'on a priſe pour un ligament, mais qui cependant conſerve une cavité le long de la veſſie, puiſqu'elle fournit à cette partie deux ou trois arteres, qui ne ſe ferment jamais.

La proportion de l'*hypogaſtrique* à l'iliaque externe commence à changer d'abord après la naiſſance. Elle n'eſt plus qu'égale à cette iliaque dans l'adulte. Elle change auſſi de direction & de figure; elle s'enfonce dans le fond du baſſin, au lieu que dans le fœtus elle ne paſſoit pas la partie inférieure de la veſſie. L'artere iſchiatique & la *honteuſe* commune, ſont alors les branches par leſquelles l'*hypogaſtrique* finit.

Les principales branches ſont l'iliolombale, la ſacrée latérale, l'iliaque poſtérieure, l'utérine, l'hémorrhoïdale moyenne, l'utérine, la véſicale, l'umbilicale, l'obturante, l'iſchiatique, la *honteuſe* commune.

L'iliolombale eſt une des plus petites branches de l'*hypogaſtrique*; elle reſſemble au reſte des lombaires; elle naît quelquefois de l'iliaque commune. Elle ſe partage comme les lombaires & les intercoſtales. Une de ſes branches ſe cache dans la cavité des vertebres, elle ſe termine en partie dans les vertebres même & dans la dure-mere, & en partie aux nerfs de la queue de cheval. Elle entre, ou dans le trou qui ſe trouve ſous la cinquieme vertebre, ou par une ſeconde branche dans celui qui eſt ſous la quatrieme.

La branche ſuperficielle fait un arc autour de la crête de l'os des iſles, elle ſe répand dans les muſcles voiſins, le pſoas, le quarré, l'iliaque, l'oblique aſcendant du bas-ventre. Une branche s'enfonce ſous le muſcle iliaque, elle ſe partage comme par rayons à l'iliaque & au périoſte de l'os des iſles; elle donne à cet os deux branches médullaires qui entrent par autant de trous dans ſa ſubſtance cellulaire.

La ſacrée latérale n'eſt pas toujours unique, il y en a deux ou trois dans quelques ſujets; elles varient auſſi dans leur origine, qu'elles tirent quelquefois, non pas du tronc de l'*hypogaſtrique*, mais de quelqu'une de ſes branches.

Ces arteres ont, comme iliolombale, une branche poſtérieure & une autre antérieure; celle-ci fait d'un côté des arcades avec l'iliolombale & l'artere ſacrée inférieure, & de l'autre elle communique avec la ſacrée moyenne; elle donne de petites branches au grand nerf & à ſon ganglion.

La branche poſtérieure ou profonde entre dans la cavité de l'os ſacrum, donne des branches à la dure-mere, à la graiſſe, aux nerfs de la queue de cheval, ſur leſquels elle communique avec l'artere ſpinale, & ſort à la fin par un trou poſtérieur pour ſe terminer aux muſcles placés ſur le ſacrum. Ce ſont ces branches artérielles que l'on aura priſes pour des nerfs poſtérieurs du

ſacrum qui n'exiſtent pas. La derniere fait ſur le coccyx une arcade avec ſa compagne de l'autre côté. Quel que ſoit le nombre des ſacrées, il y en a toujours autant de branches que de trous du ſacrum.

L'iliaque poſtérieure eſt très-conſidérable. Il paroît par l'ouvrage de M. Lieutaud, qu'en France on l'a appellée *glutée*. Elle ſe courbe pour ſe cacher entre deux branches du grand nerf iſchiatique. Elle donne avant que de ſortir du baſſin quelquefois une ou pluſieurs des branches principales, qui plus ordinairement ſortent du tronc même de l'*hypogaſtrique* : elle donne encore des branches à l'os pubis, à l'os des iſles, au muſcle iliaque, au pectiné & au rectum ; ces dernieres branches ne ſont pas perpétuelles.

Elle ſort du baſſin pardeſſus le muſcle pyramidal, & pendant qu'elle ſe contourne autour de l'os des iſles, elle lui donne une branche nourriciere au deſſus de la tubéroſité de l'iſchion, d'autres petites branches à l'ilium, à la capſule articulaire du fémur, à l'iſchion, au petit glutée, au pyramidal, à l'obturateur interne.

Elle paroît au dehors du baſſin, entre le glutée moyen & le pyramidal ; elle s'y diviſe en deux branches, la ſuperficielle & la profonde.

La ſuperficielle, outre quelques petits vaiſſeaux muſculaires, donne une branche aſcendente, qui fait un contour autour de l'inſertion du muſcle glutée moyen ; elle ſe diviſe à ce muſcle & au grand glutée, au très-long du dos, au périoſte du ſacrum, à la peau, & une derniere branche ſe contourne autour du glutée moyen, & fait une arcade avec la branche profonde du même tronc.

La branche deſcendante paſſe entre le grand glutée & le moyen, elle leur donne des arteres au pyramidal, au coccyx, au ſacrum. Elle donne quelquefois l'artere coccygienne.

Le tronc profond de l'artere iliaque poſtérieure, outre pluſieurs branches qui communiquent avec l'obturante, ſe partage auſſi en deux branches. La circonflexe fait un contour autour de l'origine du petit glutée, & ſe partage au glutée moyen, à la crête de l'ilium, à l'articulation du fémur : elle fait une arcade avec la branche ſuperficielle : elle donne une nourriciere poſtérieure à l'os des iſles, & fait à la fin autour de l'origine du couturier, une anaſtomoſe avec la branche circonflexe externe de la fémorale.

La branche tranſverſale deſcend entre le glutée moyen & petit, elle ſe diviſe à l'un & à l'autre de ces muſcles, & communique au grand trochanter avec l'iſchiatique & la circonflexe externe. Une de ſes branches paſſe au périoſte de l'os des iſles vers le grand trochanter, elle ſe conſume dans le couturier & dans le ſourcil de l'articulation du fémur, & communique avec la circonflexe externe.

L'artere obturante ſort quelquefois plutôt du tronc que l'iliaque poſtérieure, & quelquefois par un tronc commun, & quelquefois encore d'une autre branche de l'artere *hypogaſtrique*. Les branches qu'elle donne dans le baſſin ſont petites. Elles vont à l'obturateur interne ; aux glandes iliaques, au périoſte, au muſcle iliaque & au pſoas : quelquefois même elle produit la nourriciere de l'os des iſles. Elle donne quelquefois une ou deux arteres à la veſſie & à la proſtate, & produit même l'artere dorſale du pénis, ou ſeule, ou de concert avec une petite branche de l'artere *honteuſe*. Une autre branche forme une arcade autour de la crête du pubis & communique avec l'épigaſtrique.

Le tronc de l'artere obturante ſe porte droit en devant au trou, dont elle tire ſon nom, & ſort du baſſin par un coin de ce trou, creuſé dans l'os pubis. Arrivée à la cuiſſe, elle donne une branche extérieure, qui deſcend entre les deux muſcles obturateurs & leur donne des rameaux ; elle fournit une branche qui entre dans la cavité de l'articulation du fémur, & dans la glande de Havers. Une autre branche fait le tour autour du bord inférieur du grand trou ovalaire, donne des branches à l'obturateur interne & au premier des abducteurs, & fait une arcade avec le tronc intérieur de l'obturante. La branche extérieure que nous avons ſuivie, continue de deſcendre, & fait une grande anaſtomoſe avec l'artere circonflexe, branche de la fémorale. Ce ſeroit une reſſource, ſi jamais on étoit obligé de lier l'artere fémorale dans ſa partie ſupérieure. Notre branche ſe réfléchit

autour de la tubérosité de l'ischion, entre cette tubérosité & l'articulation; elle est recouverte par le muscle quarré, auquel, & à l'obturateur interne, elle donne des arteres, passe au dos du fémur, donne à sa capsule articulaire quelques vaisseaux, communique avec l'hémorrhoïdale externe & la circonflexe externe, & se termine à l'origine des fléchisseurs internes du tibia, & dans la face convexe de l'articulation du fémur; elle s'y anastomose avec l'ischiatique.

Le tronc interne de l'obturante est plus gros; il passe devant la partie inférieure du muscle obturateur interne, auquel il donne des vaisseaux, y communique avec la circonflexe interne. D'autres fois il fournit beaucoup plus de branches. L'une d'elles perce le muscle grêle, & passe à la peau du scrotum ou des grosses levres, se réfléchit autour du trou ovale du pubis, passe à la tubérosité de l'ischion & communique plus d'une fois avec une branche de l'hémorrhoïdale externe. Une autre branche couverte par l'obturateur externe, fait le tour autour du bord intérieur du trou ovale, fait sur l'ischion un arc, qui avec une branche du tronc extérieur, acheve de former un cercle artériel autour du trou que je viens de nommer; une de ses branches passe la tubérosité de l'ischion, va aux muscles fléchisseurs du tibia; il y communique avec la circonflexe interne & la *honteuse*. La fin de ce tronc interne de l'obturante est dans les deux obturateurs, le grand triceps, le quarré, & le premier abducteur.

L'artere utérine du sexe naît quelquefois avant l'ischiatique même, & d'autres fois de l'artere *honteuse*. Elle donne à la partie de la vessie, qui pose sur le vagin, une ou deux branches; une autre à l'uretere qui remonte avec lui; encore une autre au ligament rond, c'est elle qui communique avec les branches épigastriques de ce ligament. Le tronc de l'artere atteint l'utérus vers la partie inférieure de son cou, il s'y divise en plusieurs branches, qui avancent en serpentant, & dont les unes remontent entre les deux lames du ligament large, passent devant l'utérus de gauche à droite, & de droite à gauche, & communiquent, & avec leurs compagnes, & avec les spermatiques. D'autres petites branches vont au ligament particulier de la trompe & à la trompe même.

Les branches profondes de ce tronc de l'utérine s'enfoncent dans la substance de l'utérus. La branche descendante suit le cou de l'utérus & le vagin presque jusqu'à la vulve; elle donne quelques branches au rectum, à la vessie, à l'uretre, & communique avec la vaginale proprement dite; elle est très-courte quand cette vaginale est considérable.

Dans l'homme une véficule tient lieu de cette artere.

L'artere vaginale vient quelquefois du tronc de l'*hypogastrique*, d'autres fois de l'utérine ou de l'hémorrhoïdale moyenne: elle suit le vagin jusqu'à son extrêmité, & communique avec les arteres externes des levres. Elle donne aussi des branches à la vessie. Elle est souvent remplacée par l'utérine & par l'hémorrhoïdale.

Dans l'homme une artere véficale tient sa place.

L'hémorrhoïdale moyenne des deux sexes est peu connue. Elle naît, ou par elle-même du tronc de l'*hypogastrique*, ou de quelqu'une de ses branches. Ses premieres branches vont à la vessie & à l'uretre; elle accompagne le vagin postérieurement, elle y donne de petites branches au rectum, une autre au lévateur de l'anus, & finit à la partie antérieure du vagin, au rectum qui y est attaché, & à l'uretre. Elle communique avec les branches mésentériques du rectum, & avec celles qui naissent de la *honteuse*.

Il est fort rare que la mésentérique donne quelques branches au vagin.

Dans l'homme, l'hémorrhoïdale moyenne provient, ou du tronc *hypogastrique*, ou de quelqu'une de ses branches, comme de l'ischiatique; elle se partage à la partie la plus inférieure de la vessie, au rectum, à la prostate, aux véficules séminales, à l'uretere.

Une véficule particuliere naît dans l'homme, ou du tronc *hypogastrique*, ou de la *honteuse*: elle va à la partie la plus inférieure de la vessie, à son plexus inférieur, aux véficules séminales, au conduit déférent, à l'uretre, au rectum, à la prostate.

La

La derniere de ces branches fait un réſeau avec ſa compagne, & communique avec l'artere du pénis, née de la *honteuſe*. C'eſt de cette artere que Winſlow & pluſieurs autres auteurs ont tiré l'origine de l'artere dorſale du pénis.

L'artere iſchiatique eſt un peu plus petite que l'iliaque poſtérieure; mais comme ſa direction eſt exactement la même que celle de l'*hypogaſtrique*, elle peut être regardée dans l'homme adulte comme le tronc de cette artere.

Elle donne très-ſouvent naiſſance dans le baſſin même à la ſacrée latérale, & ſur-tout à la *honteuſe*, & quelquefois à l'hémorrhoïdale moyenne & à l'obturante. Elle y fournit quelquefois de petites branches au rectum, une ou deux véſicales inférieures, & l'utérine.

Elle ſort du baſſin ſous le muſcle pyramidal, & par l'échancrure iſchiatique-ſacrée. Dans ce paſſage elle donne une branche deſcendante, dont une branche ſe rend par le périoſte de l'iſchion à l'obturateur interne & au petit glutée, & dont le tronc couvert par l'obturateur externe ſur le périoſte à côté de la tubéroſité de l'iſchion, donne des branches au pyramidal, à l'obturateur externe, au quarré, fait une arcade avec une branche de la circonflexe interne, & communique par une autre branche avec les hémorrhoïdales, après avoir donné quelques vaiſſeaux au quarré & à la tubéroſité. Elle s'anaſtomoſe encore avec l'obturante & l'iliaque poſtérieure.

Une autre branche de l'iſchiatique va au pyramidal, à l'obturateur interne, au coccygien, au grand glutée, & rentre quelquefois dans le baſſin pour ſe perdre dans le rectum.

D'autres branches vont au pyramidal, au coccygien, au grand nerf.

L'artere coccygienne, différente des branches que je viens de nommer, ſe porte à la partie du grand feſſier qui naît du coccyx, au coccygien, à la graiſſe de l'anus; ſon tronc ſe rend dans le coccygien, il y communique avec la *honteuſe*: elle donne une branche dans le dernier trou poſtérieur du ſacrum, rentre à la fin dans le baſſin, & fait une arcade avec la ſacrée moyenne & avec les ſacrées latérales: elle fournit encore quelques branches muſculaires.

Une autre branche de l'iſchiatique paſſe entre l'obturateur & le pyramidal, va aux muſcles, au grand feſſier, au moyen, à l'obturateur interne, au grand nerf, au trochanter. Cette branche communique avec l'iliaque poſtérieure & avec la circonflexe; elle donne encore quelques branches au premier des jumeaux, à l'obturateur interne, au périoſte, à la capſule de l'articulation du fémur.

Une autre branche ſe partage dans le pyramidal, le feſſier moyen, le grand trochanter, elle y communique avec la circonflexe interne.

Une autre branche va au grand nerf, & communique avec la circonflexe interne dans le nerf même.

Une autre fort groſſe va au grand feſſier; quelques autres aux jumeaux & à l'obturateur interne: celles-ci communiquent avec une branche de l'obturante.

Une autre ſe porte au grand feſſier & à la tubéroſité de l'iſchion, elle communique avec la *honteuſe*.

Une autre va au quarré.

Une autre au grand nerf; elle deſcend & s'anaſtomoſe avec une branche de la fémorale profonde.

Deux autres branches vont au grand feſſier: celles-ci ſont plus groſſes.

La *honteuſe*, que Winſlow appelle *commune*, eſt plus petite que l'iliaque poſtérieure, elle eſt cependant l'artere principale des parties génitales. Elle eſt, ou le tronc continué de l'*hypogaſtrique*, ou bien une branche de l'iſchiatique.

On ne peut ſe diſpenſer d'en donner deux deſcriptions, le ſexe mettant beaucoup de différence dans ſes branches.

Une de ſes principales branches eſt l'hémorrhoïdale moyenne; j'en ai parlé.

Une autre la véſicale inférieure; j'en ai fait mention.

Outre ces deux branches, qui ne naiſſent pas toujours de la *honteuſe*, elle donne quelques branches à l'obturateur interne, à l'iliaque, au pſoas, à l'inteſtin, aux glandes du baſſin, à la veſſie. Toutes ces branches ſont petites.

Elle ſort du baſſin ſous le pyramidal, elle atteint le ligament qui va de la tubéroſité

de l'iſchion au ſacrum, elle y donne quelques branches au grand feſſier, au pyramidal, & quelques autres branches qui percent le ligament, & qui communiquent avec la coccygienne.

D'autres branches encore vont pardeſſus l'obturateur interne communiquent avec l'obturante & avec la circonflexe interne.

Une branche profonde ſuit le jumeau ſupérieur, va tranſverſalement au grand trochanter, & ſe contourne entre la tête du fémur & la tubéroſité de l'iſchion; elle communique ſur le périoſte avec l'obturante & avec la circonflexe interne.

La *honteuſe* ſe contourne autour du ligament, qui va de l'épine de l'iſchion au ſacrum & au coccyx, & autour du coccygien: elle eſt couverte dans ce paſſage par le ligament qui vient de la tubéroſité au ſacrum.

L'artere paroît entre la tubéroſité de l'iſchion & l'anus, couverte de la membrane de l'obturateur interne, & continue à ſuivre cette même membrane juſques au bord du muſcle tranſverſal de l'uretre.

Dans ce paſſage elle donne des branches externes qui vont à l'obturateur, & qui paſſant la tubéroſité vont à l'origine des fléchiſſeurs du tibia, & y communiquent avec l'obturante, la circonflexe externe & l'iſchiatique.

Les branches internes portent communément le nom d'*hémorrhoïdales externes*. Elles vont à la graiſſe de l'anus, au lévateur, au ſphincter, à l'inteſtin rectum: elles y communiquent avec les branches de la méſentérique & avec celles de l'hémorrhoïdale moyenne. Quelques autres branches vont au coccyx & communiquent avec la coccygienne.

Arrivée au tranſverſal, la *honteuſe* donne pluſieurs branches. L'une d'elles va aux muſcles, au ſphincter, au périnée; une autre à la bulbe de l'uretre, à l'érecteur, aux glandes de Cowper. Ce ſont ces arteres qui dans l'opération latérale ſont expoſées à être coupées & à cauſer des hémorrhagies.

L'artere du périnée naît à la même place, ou même un peu plus haut: elle deſcend entre le tranſverſal & les tégumens, donne des branches à l'obturateur interne, au ſphincter, au triangulaire, qui en fait partie, & une autre qui va à l'accélérateur, à la bulbe de l'uretre & à l'érecteur. L'artere même accompagne l'accélérateur par le pli que le fémur fait avec le périnée, & ſe termine au ſcrotum, dont elle fait la principale artere, & au dartos. Elle communique avec la ſpermatique, l'artere du pénis, & les branches ſcrotales de la *honteuſe* externe, qui naît de la fémorale.

La *honteuſe* elle-même continue ſon chemin, couverte par le tranſverſal de l'uretre. Elle deſcend entre l'accélérateur & l'érecteur; & enſuite entre le même muſcle & le corps caverneux, profondément & ſur l'os même. Elle atteint la ſynchondroſe & gagne le dos du pénis.

Dans ce trajet elle donne deux branches conſidérables à la bulbe de l'uretre, qui percent l'accélérateur. La plus grande de ces branches rampe dans le corps caverneux de l'uretre, perce dans celui du pénis, & communique avec la branche caverneuſe de la *honteuſe*. Quelquefois cette branche termine la *honteuſe*, & ne fournit de plus qu'une petite branche qui ſe joint à une branche de l'obturante, ou bien à une autre véſicale, pour compoſer l'artere du pénis.

Il eſt plus ordinaire que la *honteuſe* devienne elle-même l'artere du pénis. Elle donne avant de ſe diviſer des branches à l'obturateur, au corps caverneux, à l'accélérateur, aux glandes de Cowper, à la proſtate. La derniere communique avec la véſicale.

Elle ſe partage enſuite. Sa branche profonde prend le nom d'*artere caverneuſe*. Elle a dès ſa naiſſance une grande anaſtomoſe avec ſa compagne: elle entre par deux branches dans les deux corps caverneux du pénis, & en parcourt la longueur juſqu'au gland. Elle donne quantité de branches au corps caverneux de l'uretre, & l'eau paſſe avec facilité dans toutes ces cavités, quand on l'injecte dans l'artere.

L'autre branche eſt l'artere dorſale du pénis. Elle avance en ſerpentant contre le gland; elle donne quantité de branches à la ſurface des corps caverneux, & une autre conſidérable au prépuce; elle ſe contourne dans le vallon qui eſt entre le corps du pénis & le gland, & ſe perd dans le dernier, après avoir eu pluſieurs anaſtomoſes avec ſa compagne.

Cette artere donne plusieurs branches au scrotum, qui communiquent avec les *honteuses* externes, & avec l'artere du périnée.

L'artere umbilicale aura son article particulier.

Dans les femmes l'artere *honteuse* a généralement la même direction, & les branches qu'elle donne à d'autres parties que celles de la génération, sont les mêmes. Celles qui dans l'homme vont au pénis, vont au clitoris dans la femme, & imitent la structure du mâle, à la grandeur près, qui est de beaucoup inférieure. Les branches qui dans l'homme vont à la bulbe de l'uretre, vont au vagin dans la femme. L'artere du périnée va aux grandes levres, pour s'anastomoser avec les *honteuses* externes. L'artere dorsale du clitoris donne une branche profonde au vagin & à la vessie: cette branche est plus grosse que celle du clitoris, & ses branches, la dorsale & la caverneuse du clitoris sont les mêmes que dans le pénis.

Les veines *hypogastriques* sont moins connues & moins régulieres que les arteres leurs compagnes: en gros elles sont les mêmes, mais il arrive souvent que plusieurs veines répondent à une seule artere; & les plus gros troncs veineux de l'*hypogastrique* ont des anastomoses que les arteres n'ont pas. Ces anastomoses forment des anneaux qui laissent passer quelquefois les arteres. La veine iliaque externe & l'épigastrique donnent des branches qui forment des anneaux avec celles de l'*hypogastrique*.

Il n'y a pas de veines sacrées régulieres comme les arteres.

Toutes les veines véficales viennent de l'*hypogastrique*, qu'on trouve particulier, ou par une branche de l'obturante.

Il y a deux plexus veineux très-considérables, l'un à gauche & l'autre à droite, à côté de la partie la plus inférieure de la vessie, sous les véficules & sous la prostate. Ces plexus communiquent avec les branches de la mésentérique interne.

Un troisieme plexus de la vessie est postérieur, il a des communications avec les mêmes mésentériques & avec les hémorrhoïdales.

Un quatrieme est antérieur & regarde le pubis.

Des veines nées de ces plexus forment un réseau sur la prostate, dont naît la veine du pénis: des branches de la *honteuse* viennent, comme dans le système artériel, concourir à former cette veine.

La veine *honteuse* est assez semblable à son artere: il y a quelquefois deux veines dorsales du pénis, & même trois, mais généralement il n'y en a qu'une. Cette veine s'abouche avec la veine cutanée du prépuce, qui elle-même communique avec les corps caverneux du gland.

Il y a une veine caverneuse du pénis, comme il y a une artere, elle communique fréquemment avec les veines extérieures. Ce ne sont pas des trous dont elle est percée, ce sont de courtes branches qui s'ouvrent dans le corps caverneux.

Il y a une veine du périnée, analogue à l'artere.

Les veines cutanées du pénis & de l'uretre naissent de la crurale. Elles composent la veine du prépuce, qui s'ouvre dans la dorsale du pénis & dans la caverneuse. Elles s'ouvrent également dans le corps caverneux de l'uretre.

Dans les femmes, des anneaux formés par les gros troncs de l'*hypogastrique*, forment le plexus de l'utérus, qui comme le plexus des arteres, remonte d'un côté pour concentrer la spermatique, & descend de l'autre au vagin, où il se divise, en donnant des branches à la vessie, tant antérieurement qui postérieurement.

Les veines du vagin & celles de l'utérus communiquent par des anneaux répétés de droite à gauche. Les veines supérieures donnent des branches au ligament large, à la trompe, au ligament rond.

Le plexus antérieur de la vessie donne, comme dans l'homme, des branches pour composer avec la *honteuse* & les plexus du vagin, un plexus considérable & la veine du clitoris. Ce plexus communique de droite à gauche sous les os pubis. Ce même plexus a été décrit par Santorini, comme une espece de corps caverneux, mais ce ne sont que des veines entrelacées.

Les veines du vagin donnent des branches au rectum.

Les veines de l'utérus & du vagin ſont ſans valvules, mais celles du clitoris, & en général des branches de l'*hypogaſtrique*, en ſont pourvues. Il en eſt de même dans l'homme à l'égard des veines du pénis. *(H. D. G.)*

HYPOGASTRIQUE, *(Méd.)* dans les maladies où la veſſie & la matrice peuvent être intéreſſées, les médecins ne doivent pas négliger l'examen de la région *hypogaſtrique;* parce qu'ils en peuvent tirer bien des ſignes diagnoſtics & pronoſtics par tout ce qui a rapport à ces parties; parce qu'en touchant, en preſſant avec les doigts l'hypogaſtre, on s'apperçoit s'il y a tumeur, dureté, ou tenſion; ſi l'on cauſe un ſentiment douloureux au malade, *&c. Voyez* VESSIE, URINE, MATRICE, MENSTRUES, LOCHIES.

HYPOGASTROCELE, *(Chir.)* c'eſt une tumeur générale du bas-ventre, excitée par la dépravation du corps graiſſeux, qui acquiert un volume extraordinaire, & une dureté qui paroît être squirrheuſe. Cette groſſeur du ventre, dont les progrès ſont aſſez lents, devient très-douloureuſe, & donne lieu à la fievre lente. Les tégumens, malgré leur épaiſſeur ſurprenante, excedent l'enceinte du bas-ventre, & ſe replient, tombant en maniere de goître ſur les cuiſſes. Cette quantité prodigieuſe de graiſſe, qui ſe ramaſſe ſur le bas-ventre, ſemble en épuiſer les autres parties qui tombent inſenſiblement dans le deſſéchement: au moins cela eſt-il arrivé à la femme qui me fournit la matiere de cette obſervation, & qui mourut dans le maraſme. On trouva, à l'ouverture de ſon cadavre, outre l'épaiſſeur extraordinaire du corps graiſſeux, qui étoit en quelques endroits de plus de ſix pouces; on trouva, dis-je, une épiplomphale très adhérente, mais qu'on avoit connue; des engorgemens squirrheux; des ſuppurations & des pourritures dans la plupart des viſceres du bas-ventre; déſordres qu'on avoit ſoupçonnés, mais auxquels on n'avoit pu remédier. *(P)*

HYPOGÉE, ſ. m. *terme d'Aſtrologie*, eſt le nom que les aſtrologues donnent aux maiſons céleſtes qui ſont au deſſous de l'horizon, ſur-tout à la partie la plus baſſe du ciel.

HYPOGÉE, *(Antiq.)* tombeau ſous terre. Les Grecs après avoir perdu l'uſage de brûler les corps morts, les enterrerent ſous terre dans des cercueils qu'ils nommerent *hypogée*, & qui étoient aſſez ſemblables aux caveaux qu'on voyoit autrefois communément dans nos égliſes. Chaque corps parmi les Grecs avoit ſa place dans ces ſortes de monumens ſéparés, qui s'élevoient en forme de voûte.

Les *hypogées* des premiers Romains étoient au raiz-de-chauſſée, & n'occupoient point autant de profondeur que ceux de Grece, parce qu'on n'y renfermoit que les urnes qui contenoient les cendres des morts; mais dans la ſuite, les grandes richeſſes des particuliers les porterent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, & bientôt ils la ſurpaſſerent à tous égards.

Non contens de bâtir à leur imitation des tombeaux ſouterreins compoſés de pluſieurs appartemens, dans chacun deſquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes ſépulcrales; il ornerent encore ces appartemens ſouterreins de peintures à freſque, de moſaïques, de figures de relief en marbre, & autres décorations d'une richeſſe & d'une dépenſe infiniment plus conſidérable, que celles des plus belles ſépultures élevées ſur terre. On a eu lieu de le voir par les *hypogées* qu'on a découverts de temps en temps, en fouillant des ruines auprès de Rome.

Ce mot eſt formé d'ὑπὸ, *deſſous*, & de γῆ, *terre*. Vitruve a appliqué ce terme abuſivement à toutes les parties d'un bâtiment qui ſont ſous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, *&c.* mais ce n'étoit point là le ſens du mot *hypogée* dans ſon origine. *(D. J.)*

HYPOGÉE, *hypogæum, terme d'Architecture;* les anciens appelloient *hypogées* les parties des bâtimens qui étoient ſous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, & autres lieux ſemblables. Vitruve, *lib. VI, cap. xj.* Ce mot eſt grec ὑπόγειον, formé de ὑπὸ, *ſous* & γαῖα, *terre*.

HYPOGLOSSE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de quelques parties qui ſe remarquent ſous la langue.

Les nerfs *hypogloſſes* externes ou grands *hypogloſſes*, appellés communément la *neuvieme paire de nerfs de la moëlle alongée*, ou *paire linguale*, naiſſent de côté & d'autre

entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par plusieurs petits filets qui se collent ensemble, percent la dure-mere, & sortent du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. *V.* OCCIPITAL.

Ces nerfs, dans leur passage entre la jugulaire & la carotide, jettent plusieurs filets aux glandes jugulaires, *&c.* un de ces filets s'unit à la huitieme paire. Ces nerfs viennent ensuite gagner la mâchoire inférieure, & communiquent avec le rameau lingual du nerf maxillaire inférieur, & de la huitieme paire avec la premiere paire cervicale, avec la premiere & la seconde paire vertébrale, avec la portion dure du nerf auditif, & après cela ils se distribuent dans la langue. *Voyez* LANGUE.

HYPOGLOTTIDE, s. f. *(Art. numism.)* couronne de laurier d'Alexandrie, qui étoit très-odorant. On voit la figure d'une *hypoglottide* sur une médaille de la ville de Myrine en Troade, qui couronne la célebre amazone de ce nom, dont il est parlé dans Athénée, dans Strabon, & sur tout dans Diodore de Sicile. Tristan a tâché d'expliquer cette médaille, mais il ne paroît pas qu'il ait réussi. *(D. J.)*

HYPOIASTIEN, un des modes de l'ancienne musique. *Voyez* HYPOÏONIEN. *(S)*

HYPOIONIEN, *(Musique)* le second au grave des modes de l'ancienne musique, qu'Euclyde appelle aussi *hypoiastien* & *hypophrygien grave*. Sa fondamentale étoit une quarte au dessous du mode ïonien. *Voyez* MODE. *(S)*

HYPOLYDIEN, *(Musique.)* est, dans l'ancienne musique, un mode qui tire son origine du lydien, & dont la fondamentale est une quarte au dessous de la sienne. *Voy.* MODE.

Euclyde distingue deux modes *hypolydiens*; savoir, l'aigu dont nous venons de parler, & le grave qui est le même que l'*hypoéolien*. *Voyez ce mot.*

Quelques-uns attribuent l'invention du mode *hypolydien* à Polymneste, d'autres à Damon l'athénien. *(S)*

HYPOMIXOLYDIEN, *(Musique.)* mode qu'on prétend avoir été ajouté par Guy d'Arezzo à ceux de l'ancienne musique. C'est proprement le plagal du mode mixolydien, dont la fondamentale est une quarte au dessus de la sienne, qui est la même que celle du mode dorien. *Voyez* MODE. *(S)*

HYPOMNEMATOGRAPHE, *(Antiq. eccléf.)* nom qu'on donnoit dans la primitive église à celui des officiers de l'évêque qui tenoit sous ses yeux le registre de ses consécrations. On voit que ce mot est composé de ὑπὸ, *dessous*, μνήμη, *mention*, & γράφω, *j'écris*. *(D. J.)*

HYPOMOCHLION, s. m. *terme de méchanique*, c'est le point qui soutient le levier, & sur lequel il fait son effort, soit qu'on le baisse, ou qu'on le leve. On l'appelle plus ordinairement *point d'appui* ou *appui*. *Voyez* APPUI & LEVIER. Ce mot est grec, & vient d'ὑπὸ, *sous*, & μόχλος, *vectis*, levier.

L'*hypomochlion* est souvent une roulette que l'on place sous le levier, ou une pierre, ou un morceau de bois, pour pouvoir soulever le levier plus aisément. *Chambers. (O)*

HYPOPHASE, s. f. *(Méd.)* ὑπόφασις, *subapparitio*, du verbe ὑπόφαινομαι, *subappareo*. C'est un terme employé pour exprimer ce qui arrive à ceux qui, en dormant, ont les paupieres imparfaitement jointes entre elles, en sorte qu'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui est une marque de grande foiblesse, & un très-mauvais signe dans les maladies aiguës. *V.* YEUX. *(Séméiotique.)*

HYPOPHASIE, s. f. *fuspectio*, *(Méd.)* c'est un terme grec qui sert à désigner une sorte de clignotement dans lequel les paupieres restent tellement rapprochées, qu'elles ne laissent appercevoir qu'une très-petite portion des yeux par laquelle il n'entre par conséquent qu'une très-petite quantité de lumiere.

Ce resserrement des paupieres a lieu, lorsqu'on a beaucoup de sensibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux pendant que la pupille est encore dilatée; ou lorsqu'on ne veut que se conduire à travers un air chargé de fumée ou de poussiere, dont on veut garantir les yeux. *V.* CLIGNOTEMENT, PAUPIERES.

HYPOPHILLOSPERMATEUSE, pl. *(Nomencl. Botan.)* c'est ainsi que les modernes nomment les plantes qui portent leurs semences sur le dos de leurs feuilles; ils

diſent tout cela dans un mot, qui ne doit pas paroître barbare, parce qu'il exprime très-bien ce qu'on veut déſigner. Il eſt compoſé de ὑπὸ, *ſous* φύλλον, *une feuille*, & σπερμὰ, *graine*. (*D. J.*)

HYPOPHORE, ſ. f. *terme de chirurgie*, ulcere ouvert, profond & fiſtuleux; ce mot eſt grec, ὑποφορὰ, qui ſignifie la même choſe. *Voyez* ULCERE. (*Y*)

HYPOPHRYGIEN, (*Muſique.*) un des modes de l'ancienne muſique. Il tiroit ſon origine du phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au deſſus de la ſienne. *V.* MODE.

Euclyde parle encore d'un autre mode *hypophrygien* au grave de celui-ci, c'eſt celui qu'on appelle plus correctement *hypoïonien*. *Voyez ce mot* (*S*)

HYPOPHTALMION, (*Méd.*) c'eſt un terme grec employé pour déſigner la partie inférieure des yeux, ou, pour mieux dire, des paupieres, qui eſt bouffie dans les cachectiques, les hydropiques.

Hippocrate ſe ſert de ce mot dans ce ſens, *coac. text. 39, &c. Voyez* PAUPIERE, CACHEXIE, HYDROPISIE.

HYPOPHYSE, ſ. m. (*Méd.*) c'eſt une eſpece de *trichiaſe*, de chûte des cils. *Voyez* TRICHIASE, CILS, PAUPIERES.

HYPOPROPHETE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) ὑποπροφῆται, *prophete en ſous ordre*, de ὑπὸ, & προφήτης; on appelloit ainſi chez les Grecs les ſubdélégués des devins, c'eſt-à-dire, de ceux qui rendoient la réponſe des dieux qu'on venoit conſulter. Il n'étoit pas de la dignité des oracles de reſter muets faute d'organes; il falloit, en cas d'abſence ou de maladie des prophetes, qu'il y eût des gens qui tinſſent leurs places, qui exerçaſſent leurs fonctions, & cet honneur appartenoit alors aux *hypoprophetes*, qui étoient leurs vicaires. *Voyez* PROPHETES. (*D. J.*)

HYPOPROSLAMBANOMENOS eſt, *en muſique*, le nom d'une corde ajoutée, à ce qu'on prétend, par Guy Arétin, un ton plus bas que la proſlambanomenos des Grecs; c'eſt-à-dire, au deſſous de tout le ſyſtême, & qu'il exprima par la lettre r. *V.* GAMME, SYSTÊME. (*S*)

HYPOPYON, ſ. m. *terme de chirurgie*, maladie des yeux, qui conſiſte en un amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toute la prunelle, & empêche la vue. Ce mot eſt grec, ὑπόπυον, compoſé de ὑπὸ, *ſous*, & de πύον, *pus*.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur la ſignification du mot *hypopyon*. Quelques-uns appellent ainſi tous les amas de pus qui viennent des abcès des parties intérieures de l'œil, ou du ſang épanché au dedans de l'œil & qui a ſuppuré; & d'autres entendent par *hypopyon*, l'abcès qui ſe fait entre les pellicules de la cornée, & l'épanchement du pus qui ſe fait au dedans de l'œil, lorſque cet abcès s'ouvre en dedans. Ceux-ci reſtraignent la ſignification du terme.

L'*hypopyon* eſt cauſé par la rupture des vaiſſeaux de la cornée, occaſionée par quelque violence externe, ou par l'acrimonie du ſang qu'ils contiennent.

On doit prévenir la ſuppuration par le moyen de cataplaſmes convenables, ſecondés du régime & des ſaignées qu'on réitere relativement aux circonſtances. Les auteurs preſcrivent des ſachets avec les fleurs de camomille, de mélilot, les ſommités de ſauge, d'euphraiſe, d'hyſſope, & la ſemence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique enſuite chaudement; ces ſecours peuvent procurer la réſolution du pus dans l'*hypopyon*, & même celle du ſang épanché ſous la cornée par la rupture de quelques vaiſſeaux de l'uvée à l'occaſion d'un coup ou d'une chûte violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remedes ſont inefficaces, & que les malades ſouffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette: cette opération a été pratiquée avec tout le ſuccès poſſible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopyon* des effets que l'art ne peut point imiter, car le pus ſe fait jour intérieurement entre l'iris & la cornée, il s'épanche & ſe deſſeche ſans aucun inconvénient. Mais une piquure avec la lancette n'étant point dangereuſe; en la faiſant, on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération par laquelle la nature cherche à ſe débarraſſer de la matiere qui forme l'abcès.

L'appareil & la cure ſont les mêmes que pour la cataracte. *Voyez* CATARACTE & HEMALOGIE. (*Y*)

HYPORCHEME, ſ. m. (*Littérature.*) on appelloit ainſi chez les Grecs une ſorte

de poéſie, faite non ſeulement pour être chantée & jouée ſur la flûte & ſur la cythare, mais encore pour être danſée au ſon des voix & des inſtrumens. C'eſt un chant accompagné de danſe, dit Proclus: or cette danſe, ſelon Athénée, étoit une imitation ou une repréſentation des choſes mêmes exprimées par les paroles que l'on chantoit. Lucien ſemble inſinuer que ces *hyporchemes* ſe danſoient le plus ordinairement au ſon de la lyre ou de la cythare; auſſi étoit-ce, comme l'aſſure Athénée, *lib. XIV, cap. vij*, une des trois eſpeces de poéſie lyrique ſur le chant deſquelles on danſoit; & cette danſe *hyporchémétique*, continue-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danſe comique appellée *cordax*, l'une & l'autre étant enjouées & badines. *Voyez* CORDAX.

Cependant s'il en faut croire le rhéteur Ménandre, *l'hyporcheme*, ainſi que le péan, étoit conſacré au culte d'Apollon, & en ce cas-là ſans doute la danſe devenoit plus ſérieuſe. Elle ſe faiſoit, dit l'auteur du grand Etymologique, autour de l'autel de la divinité, pendant que le feu conſumoit la victime. Sur quoi il eſt bon de remarquer d'après Athénée, *lib. XIV, cap. vj*, qu'anciennement les poëtes eux-mêmes enſeignoient ces danſes à ceux qui devoient les exécuter, leur preſcrivoient les geſtes convenables à l'expreſſion de la poéſie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractere noble & mâle qui devoit régner dans ces ſortes de danſes. On peut conſulter ſur ce point Meurſius dans ſon traité intitulé *orcheſtra*. Du reſte, Plutarque, dans ſon traité de la muſique, dit qu'il y avoit de la différence entre les péans & les *hyporchemes*. Sur quoi il prend à témoin Pindare, qui a cultivé l'un & l'autre genre de poéſie. Mais comme nous n'avons rien aujourd'hui de ce poëte, ni en l'un ni en l'autre, nous ne pouvons fixer cette différence, ni le nombre & la qualité des piés qui entroient dans la poéſie *hyporchématique*; on conjecture ſeulement que les vers étoient de meſure inégale, & que le pyrrhique y dominoit. *Voy.* PYRRHIQUE. *Notes de M.* Burette *ſur le traité de la muſique de Plutarque. Mém. de l'acad. des belles-lettr. tom. X.*

HYPOSPADIAS, ſ. m. *terme de chirurgie*, nom grec qu'on donne à celui qui n'a pas l'orifice du canal de l'uretre directement à l'extrêmité du gland. Quand on eſt ainſi conformé, l'ouverture de l'uretre eſt entre l'os pubis & le frein; dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre, & pour piſſer en avant, il faut relever la verge de façon que le gland ſoit directement en haut. Cette mauvaiſe conformation eſt très-préjudiciable à la génération, parce que l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut ſe faire en ligne directe: l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle auſſi du nom d'*hypoſpadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la ſection du filet, qui n'exige qu'un panſement très-ſimple avec un peu de charpie qu'on laiſſe juſqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il ſuffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour conſolider les portions du filet que l'inſtrument tranchant a diviſées. *(Y)*

HYPOSPATISME, ſ. m. *terme de la chirurgie des anciens*, c'étoit une opération qui conſiſtoit à faire ſur le front trois inciſions juſqu'à l'os, d'environ deux pouces de long, pour couper tous les vaiſſeaux qui étoient entre deux. Le but de cette opération étoit d'arrêter les fluxions ſur les yeux. Ce mot eſt grec, ὑποσπασμος, formé d'ὑπὸ, *deſſous*, & σπαθη, *ſpatule*, parce que ceux qui pratiquoient cette opération, après avoir fait les trois inciſions, paſſoient une ſpatule entre le péricrane & les chairs. *Dictionn. de Trevoux.*

Quelques auteurs propoſent de couper ou détruire les gros vaiſſeaux du viſage entre la maladie nommée *goutte-roſe*. (*Voyez* GOUTTE-ROSE), dans le deſſein d'intercepter le cours du ſang vers cette partie. Bayrus, *pract. lib. VIII, cap. iij*, dit que la rougeur du viſage vient quelquefois de l'abondance du ſang, qui rapporté par la grande veine du front, ſe répand ſubitement dans tout le viſage. Une comteſſe l'ayant conſulté à cette occaſion, il apperçut que lorſqu'elle lui parloit, le ſang ſe répandoit précipitamment de cette veine ſur tout le viſage. Il fit raſer l'endroit de la veine un peu au deſſus de la future coronale; il cautériſa la peau, & comprima avec un bandage

convenable la veine dont le cautere fit l'ouverture, & la malade fut délivrée pour toujours de ſes rougeurs, la face ſe trouvant privée par la deſtruction de cette veine, du ſang qu'elle lui rapportoit. (*Y*)

HYPOSPHAGMA, (*Médecine.*) c'eſt un terme grec qui ſignifie la même choſe qu'*échymoſe*, en général, mais qui eſt employé particuliérement pour déſigner celui de la membrane de l'œil, appellée *conjonctive*. Voyez ECHYMOSE, ŒIL.

On trouve auſſi quelquefois des auteurs qui ſe ſervent du terme d'*hypoſphagma*, comme ſynonyme d'*hæmalops*. Voyez *HÆMALOPS*.

HYPOSTASE, ſ. m. *hypoſtaſis*, (*Théol.*) eſt un mot grec qui ſignifie à la lettre *ſubſtance* ou *eſſence*, & en théologie, *perſonne*. *Voyez* PERSONNE. Ce mot eſt grec, ὑποστασις, & compoſé d'ὑπό, *ſub*, ſous, & ἱστημι, *ſto*, *exiſto*, je ſuis, j'exiſte, d'où *ſubſiſtentia*.

On dit qu'il n'y a qu'une ſeule nature en Dieu, & trois *hypoſtaſes*, ou perſonnes. *Voyez* TRINITÉ, *&c.*

Le mot d'*hypoſtaſe* eſt très-ancien dans l'égliſe. S. Cyrille le répete ſouvent, auſſi-bien qu'*union*, ſelon l'*hypoſtaſe*. Il ſe trouve pour la premiere fois dans une lettre de ce pere à Neſtorius, où il l'emploie au lieu de πρόσωπον, que nous rendons ordinairement par celui de *perſonne*, & qui n'étoit pas aſſez expreſſif. Les philoſophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois *hypoſtaſes*. Ils ont étendu la Divinité juſqu'à trois *hypoſtaſes*, & employé même quelquefois le terme de *trinité*; de ſorte qu'il ne leur manqueroit que d'admettre la conſubſtantialité des trois *hypoſtaſes*, pour faire entendre l'unité de la nature divine à l'excluſion de toute triplicité par rapport à la diſtinction de nature, & de ne plus prétendre qu'il ſoit néceſſaire de concevoir aucune infériorité reſpective des *hypoſtaſes*.

Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, & puis entre les Grecs & les Latins.

Dans le concile de Nicée, *hypoſtaſe* eſt la même choſe que *ſubſtance* ou *eſſence*. Ainſi c'étoit une héréſie de dire que *Jeſus-Chriſt eſt d'une autre* hypoſtaſe *que le pere*, parce que *hypoſtaſe* ſignifioit *eſſence*; mais l'uſage changea. *V.* ARIEN & ARIANISME.

Dans le beſoin qu'on eut de s'exprimer contre les Sabelliens, les Grecs choiſirent le terme d'*hypoſtaſe*, & les Latins celui de *perſonne*, & ce changement fut la ſource de la conteſtation. La phraſe τρεις ὑποστασεις, dont ſe ſervoient les Grecs, ſcandaliſa les Latins, qui ont accoutumé de rendre le mot ὑποστασις, par celui de *ſubſtantia*. La ſtérilité de la langue latine, en matiere de théologie, ne leur fourniſſoit qu'un ſeul mot pour deux grecs ουσια & ὑποστασις, & les mettoit hors d'état de diſtinguer l'*eſſence* de l'*hypoſtaſe*. Ils aimerent donc mieux ſe ſervir du terme de *trois perſonnes* que de celui de *trois hypoſtaſes*. On termina enfin cette diſpute dans un ſynode qui ſe tint à Alexandrie vers l'an 362, auquel S. Athanaſe aſſiſta; & depuis ce temps-là, les Latins ne ſe ſont plus fait un ſcrupule de dire *trois hypoſtaſes*, ni les Grecs *trois perſonnes*. Les Grecs prirent la coutume de dire μια ουσια, τρεις ὑποστασεις, *une eſſence, trois ſubſtances*, & les Latins non dans le même ſens, *una eſſentia, tres ſubſtantiæ*, mais, *una eſſentia* ou *ſubſtantia, tres perſonæ*. Ceux qui prenoient le mot d'*hypoſtaſe* dans ſon ancienne ſignification, ne pouvoient ſupporter qu'on admît *trois hypoſtaſes*, c'étoient *trois eſſences divines* ſelon eux, mais ce mot fut expliqué. Ceux qui s'en ſervoient contre les Sabelliens, déclarerent qu'ils entendoient par-là trois individus, ou trois ſujets qui ſubſiſtent également, & non pas trois ſubſtances ou eſſences différentes. Dans ce ſens, ils reconnoiſſent *trois hypoſtaſes* dans une ſeule eſſence. D'autres entendoient par *eſſence* une nature commune & indéfinie, comme l'humanité à l'égard de tous les hommes en général, & par *hypoſtaſe* une nature ſinguliere & propre à chaque individu, comme chaque homme en particulier eſt une modification de la nature ou eſſence univerſelle. Mais cette derniere interprétation, que quelques-uns attribuent à S. Baſile appliquée à la divinité, emporteroit le trithéiſme; parce que ſi les trois perſonnes de la trinité ſont trois *hypoſtaſes*, préciſément comme Pierre, Jacques & Jean, il y a manifeſtement trois Dieux. *Dictionn. de Trevoux.*

HYPOSTASE, *ſedimentum*, ſ. m. (*Méd.*) ce terme grec ſignifie la partie la plus groſſiere de l'urine, qui ſe dépoſe ou tend à ſe dépoſer

déposer au fond du vase, où elle est contenue ; c'est le sédiment de l'urine qui est aussi appellé quelquefois *hypostème*, mot qui est par conséquent synonyme d'*hypostase*. *Voy.* URINE, SÉDIMENT.

HYPOSTATIQUE, adj. *(Théolog.)* se dit en théologie en parlant du mystere de l'incarnation.

L'union *hypostatique* est celle de la nature divine avec la nature humaine dans la personne du verbe. *Voyez* INCARNATION.

Les chymistes, & particuliérement Paracelse, entendent par principe *hypostatique* les trois élémens chymiques, le *sel*, le *soufre* & le *mercure*, qu'ils appellent *tria prima*. *V.* PRINCIPE & ÉLÉMENT.

HYPOSTROPHE *ou* HYPOTROPE, *(Méd.)* ce terme grec a deux significations ; ou il est employé pour désigner l'action d'un malade, qui se tourne & se retourne dans son lit d'un côté à l'autre, & c'est le sens dans lequel Hippocrate s'en sert, *Epid. lib. VII*, &c. ou il est synonyme de *récidive*, *rechûte* dans les maladies, selon le même auteur, *Epid. lib. II. Voyez* RÉCIDIVE, RECHUTE.

HYPOSYNAPHE, *en musique*, est, au rapport du vieux Bacchius, la séparation de deux tétracordes par la consonnance de quarte, de sorte que les sons homologues de ces deux tétracordes ont entr'eux cinq tons d'intervalle : tels sont les deux tétracordes *hypaton* & *synnemenon*. *Voyez* SYSTÊME, TÉTRACORDE. *(S)*

HYPOTENUSE, s. m. *terme de géométrie*, c'est le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la sous-tendante de l'angle droit. *Voyez* TRIANGLE.

Ce mot est grec, *sous-tendante*, formé d'ὑπὸ, *sous*, & τείνω, *j'étends*. La plupart des géometres écrivent *hypoténuse* par une *h* : si cette orthographe n'est pas vicieuse, ce mot ne doit pas venir de τείνω, *j'étends*, mais de τίθημι, *je pose*. On s'en rapporte là-dessus aux savans.

Dans le triangle *K M L (Pl. géom. fig. 71.)* le côté *M L*, opposé à l'angle droit *K*, est appellé *hypoténuse*.

C'est un théorême fameux en géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle *K M L*, le quarré de l'*hypoténuse M L* est égal aux quarrés des deux autres côtés *K L* & *K M* ; on l'appelle le théorême de Pythagore, à cause qu'il en est l'inventeur. Il fut si charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muses pour les remercier de ce bienfait. *V.* GÉOMÉTRIE.

L'auteur des *Institutions de géométrie*, imprimées en 1746 chez Débure l'ainé, observe qu'il est assez difficile de concevoir la raison pour laquelle Pythagore s'est livré à des transports si marqués à l'occasion de cette découverte : car, quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas sur le champ la liaison qu'elle a avec toutes celles que la suite des temps a manifestées : l'usage de cette proposition est effectivement très-étendu, mais Pythagore n'en pouvoit presque rien savoir ; les mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence : cette découverte même ne nous apprend-elle pas que les élémens de géométrie ne faisoient que de naître ? Il faut donc, quoique l'histoire n'en dise rien, supposer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propositions fondées sur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être mises elles-mêmes au nombre des grandes découvertes : & avec tout cela, la reconnoissance de Pythagore ne laissera pas de nous paroître extrême ; car il y a bien d'autres vérités dans la géométrie élémentaire, plus sublimes & plus utiles, dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit ; telles sont celles qui enseignent que *les trois angles d'un triangle pris ensemble sont égaux à deux angles droits ;* que *les triangles semblables sont leurs côtés proportionnels ;* & celles par où l'on résout tous les problêmes de la trigonométrie, moyennant les sinus.

Au reste, la proposition de Pythagore se déduit très-simplement d'une proposition fort connue dans les élémens ; ce qui va nous fournir une nouvelle démonstration, qui nous paroît beaucoup plus facile que toutes celles dont nous ayions connoissance.

On sait que *si d'un point pris hors d'un cercle on tire une tangente & une sécante qui aillent se terminer à la circonférence du cercle, la tangente est moyenne proportionnelle entre la sécante entiere & la partie de cette sécante qui est hors du cercle.* Soit donc le triangle

rectangle ABC (*Pl. de géom. fig. 23, n°. 1.*) Avec l'un des deux côtés CA qui comprenne l'angle droit, décrivons un cercle du centre C, & prolongeons l'*hypoténuse* BC jusqu'à ce qu'elle rencontre un autre point de la circonférence en D; suppoſons maintenant que l'*hypoténuse* $BC = h$, le côté $AC = CL = D = r$; ainſi $BD = h + r$ & $BL = h - r$ ſoit auſſi le côté $AB = t$. Il s'agit de démontrer que $hh = rr + tt$.

Démonſtration. Par la prépoſition précédente $BD.AB :: AB.BL$ ou $h + r.t :: t.h - r$; donc, en faiſant le produit des extrêmes & celui des moyens, l'on a $hh - rr = tt$, & par conſéquent $hh = rr + tt$. *C. Q. F. D. (E)*

De ce que $hh = rr + tt$, il n'en faut pas conclure que $h = r + t$; car la racine quarrée de $rr + tt$ n'eſt pas $r + t$, puiſque le quarré de $r + t$ eſt $rr + 2rt + tt$. Nous faiſons cette remarque, parce que nous avons vu pluſieurs commençans qui croyoient que la propoſition du quarré de l'*hypoténuſe* étoit contradictoire à celle qui prouve que l'*hypoténuſe* eſt plus petite que la ſomme des deux côtés : ces deux propoſitions ſont au contraire parfaitement d'accord ; car, puiſque $hh = rr + tt$ & que $rr + tt$ eſt moindre que $rr + 2rt + tt$, c'eſt-à-dire, que $\overline{r + t}^2$, il s'enſuit que hh eſt moindre que $\overline{r + t}^2$, & par conſéquent h moindre que $r + t$.

HYPOTHÉATRALE, (*Muſiq. inſt. des anc.*) Il paroît qu'il y avoit une eſpece de flûte nommée *hypothéatrale*, ſuivant toutes les apparences, parce qu'elle ſervoit principalement pour le théatre. (*F. D. C.*)

HYPOTHÉCAIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui a une hypotheque, comme un créancier *hypothécaire*, une créance ou dette active *hypothécaire*. *Voyez* HYPOTHEQUE. (*A*)

HYPOTHEQUE, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt un engagement particulier des biens du débiteur en faveur du créancier, pour plus grande ſûreté de ſa dette.

Ce mot vient du grec ὑποθήκη, qui ſignifie une choſe ſur laquelle une autre eſt impoſée, c'eſt-à-dire, qui eſt ſujette à quelque obligation.

Lorſque le créancier ne ſe confie pas pleinement en la bonne foi ou en la ſolvabilité du débiteur, il prend pour ſa ſûreté des gages ou des cautions, & quelquefois l'un & l'autre : la ſûreté qui ſe trouve dans le gage eſt plus grande que celle des cautions ou fidéjuſſeurs, delà vient cette maxime, *plus cautionis eſt in re quàm in perſonâ.*

On oblige les choſes en deux manieres, ou par tradition actuelle, ou par ſimple convention ; la premiere eſt ce que l'on appelle *gage*, ou, ſi c'eſt un immeuble, *engagement* ou *anticreſe* ; la ſeconde eſt la ſimple *hypotheque*, où le débiteur oblige ſon héritage ſans néanmoins ſe deſſaiſir du fonds, ni de la jouiſſance en faveur de ſon créancier.

Les Grecs, plus habiles que les autres peuples, mais auſſi plus méfians & plus cauteleux, ne prêtoient leur argent que ſur l'aſſurance des fonds du débiteur ; ils inventerent deux manieres d'engager les fonds pour ſûreté de la dette ; ſavoir, l'*anticreſe* & la ſimple *hypotheque*.

Lorſqu'ils ſe contentoient de l'*hypotheque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ſes biens francs & quittes de toute autre *hypotheque* ; & comme, en prenant cette voie pour ſûreté de la dette, le débiteur demeuroit en poſſeſſion de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui ſe voyoient de loin, afin que chacun pût connoître que l'héritage étoit engagé.

Il eſt parlé de ces brandons dans deux endroits de Démoſthenes ; il eſt dit dans l'un, qu'ayant été fait une deſcente ſur un héritage, pour ſavoir s'il étoit *hypothéqué*, il ne s'y étoit point trouvé de brandons ou marques ; & Phenippus, qui prétendoit y avoir *hypotheque*, fut ſommé de montrer les brandons, ſuppoſé qu'il y en eût, faute de quoi il ne pourroit plus prétendre d'*hypotheque* ſur cet héritage : l'autre paſſage eſt dans ſon oraiſon πρὸς σπουδίαν, où il dit, qu'un teſtateur ordonne que pour mille dragmes qui reſtoient à payer de la dot de ſa fille, ſa maiſon ſoit *hypothéquée*, & pour cet effet que l'on y mette des brandons.

Il falloit même que l'uſage des *hypotheques* & des brandons fût déja ancien du temps de Solon ; car Plutarque, en la vie de Solon, dit qu'il s'étoit vanté dans ſes poëmes, d'avoir ôté les brandons qui étoient

posés çà & là dans tout le territoire de l'Attique. Amiot, dans sa traduction, a pris ces brandons pour des bornes qui séparoient les héritages, & a cru delà que Solon avoit non seulement réduit les dettes, mais aussi qu'il avoit remis les héritages en commun & en partage égal, comme Lycurgue avoit fait à Lacédémone ; mais la vérité est que Solon ayant ordonné en faveur des débiteurs la remise d'une partie de ce qu'ils devoient, & ayant augmenté le prix de la monnoie, il remit par-là les débiteurs en état de se libérer : c'est pourquoi il se vantoit d'avoir fait ôter les brandons ou marques d'*hypotheque* qui étoient sur les terres ; ainsi chez les Grecs *brandonner un héritage*, signifioit la même chose que l'*hypothéquer*.

Les Romains, dans les premiers temps, avoient inventé une espece de vente simulée, par le moyen de laquelle le créancier entroit en possession de l'héritage de son débiteur, jusqu'à ce que la somme prêtée fût rendue.

Mais comme souvent les créanciers abusoient de ces ventes simulées pour s'emparer de la propriété, cette maniere d'engager les héritages fut abolie ; on introduisit l'usage d'en céder ouvertement la possession.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de se dessaisir ; c'est pourquoi l'on parvint comme par degrés à se contenter de la simple *hypotheque*, dont l'usage fut emprunté des Grecs.

L'*hypotheque* ne se suppléoit point, elle dépendoit de la convention ; mais il n'étoit pas besoin que l'acte fût publié ni authentique.

Les biens présens étoient seuls sujets à l'*hypotheque*, jusqu'à ce que Justinien l'étendit aussi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis son obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypotheques* dans la loi des douze tables ; mais l'on a perdu la onzieme table qui concernoit cette matiere, & nous n'en avons connoissance que par le commentaire de Caïus.

L'usage de mettre des marques aux héritages engagés ou *hypothéqués*, se pratiquoit à Rome avant les empereurs, comme il paroît par plusieurs loix du digeste : aux terres & héritages *imponebantur tituli*, & aux maisons *superscribebantur nomina*.

Les empereurs défendirent à toutes personnes, de faire de ces appositions de marques sur les héritages, de leur autorité privée ; cette défense fit perdre l'usage d'apposer aucunes marques publiques, ni privées, pour l'*hypotheque* conventionnelle.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais usé de marques ou brandons pour la simple *hypotheque*, mais seulement aux gages de justice & choses saisies.

L'*hypotheque* se contracte par le seul consentement des parties.

Dans les commencemens, il falloit une stipulation expresse, ensuite l'*hypotheque* fut suppléée de plein droit dans toute obligation authentique.

Je ne sais pourquoi l'on tient communément que c'est l'ordonnance de Moulins, qui a attribué aux jugemens l'effet de produire *hypotheque ;* il est vrai qu'il en est parlé dans l'*article liij* de cette ordonnance, mais cette *hypotheque* avoit déja lieu, suivant l'ordonnance de 1539, *art. xcij*, & *xciij*.

Elle a lieu du jour du jugement même, lorsque le jugement est contradictoire ; pour les jugemens par défaut à l'audience, ou pour les jugemens sur procès par écrit, elle n'est que du jour de la signification du jugement à procureur ; *voyez* l'ordonnance de 1667, *tit. xxxv, des requêtes civiles, art. ij ;* quand la sentence est confirmée par arrêt, l'*hypotheque* remonte au jour de la sentence.

Pour mieux assurer l'*hypotheque* & la rendre notoire, de maniere qu'un second créancier ne soit point trompé, plusieurs coutumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une espece de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué*, qu'on appelle *nantissement*, & qui se fait en trois manieres ; savoir, par saisine & désaisine, ou par vest & dévest, par main-assise & par mise en possession : dans quelques coutumes on pratique une autre espece de nantissement, pour les rentes constituées, appellé *ensaisinement ;* en Bretagne, on fait des appropriances pour purger les *hypotheques ;* en Normandie, on fait *lecturer* le contrat, mais cette lecture ne sert pas pour l'*hypotheque*.

Henri III, par un édit de 1581, avoit ordonné que tous contrats seroient contrôlés

& enrégiſtrés, ſans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypotheque*, ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588, *art. x*, & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV, renouvella cet édit au mois de juin, 1606, mais il ne fut regiſtré qu'au parlement de Normandie; il s'exécute dans cette province, comme il paroît par les *articles cxxxiij & cxxxiv, des placités.*

En 1673, le roi établit un greffe dans chaque bailliage & ſénéchauſſée, où ceux qui prétendoient *hypotheque* pouvoient s'oppoſer pour la conſervation de leurs droits; les oppoſans devoient être préférés ſur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'oppoſition.

Cet édit n'eut pas d'exécution, & fut révoqué par un autre du mois d'avril 1674.

En 1693, le roi établit le contrôle des actes des notaires. L'édit porte que les actes ſeront contrôlés quinze jours au plus tard, après la date d'iceux; & il eſt dit que les particuliers ne pourront, en vertu d'actes non contrôlés, acquérir aucuns privileges, *hypotheque*, propriété, ni autre droit.

Cet édit fut ſupprimé pour les actes reçus par les notaires au châtelet de Paris, par la déclaration du 27 avril 1694; le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris par la déclaration du 29 ſeptembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 décembre 1723, il fut ſupprimé pour Paris, à commencer du 7 janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre diſpoſition de leurs biens pourront les *hypothéquer*, & on peut *hypothéquer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypotheque* dans l'ancienne juriſprudence des Romains, l'*hypotheque* ne produiſoit point d'action particuliere: lorſque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit uſer de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage, car on ne connoiſſoit pas encore le droit de ſuite pour l'*hypotheque*.

Les préteurs y pourvurent en accordant aux créanciers *hypothécaires* une action qui fut appellée *quaſi Serviana* ou *utilis Serviana*, parce qu'elle fut introduite à l'inſtar de celle qu'établit le préteur Servius en faveur du propriétaire, à l'effet de ſuivre & revendiquer les meubles de ſes locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quaſi ſervienne* ou *hypothécaire* s'intentoit ſoit contre l'obligé, ou contre les tiers détenteurs de la choſe *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé d'intenter contre lui l'action perſonnelle ſans l'*hypothécaire*, ou l'*hypothécaire* ſans la perſonnelle, ou de cumuler les deux actions enſemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypotheque* ne produiſoit qu'une ſimple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à ſaiſir l'héritage & à le mettre ſous la main de la juſtice, mais ſeulement à ce que le créancier fût mis en poſſeſſion pour en jouir par lui juſqu'au parfait paiement de ſa dette.

Suivant le droit romain, les meubles ſont ſuſceptibles d'*hypotheque*, auſſi-bien que les immeubles.

Non ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque* entre les créanciers, lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par *hypotheque*, lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui paſſent avant des créanciers *hypothécaires*.

On obſervoit autrefois la même choſe dans les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, mais préſentement on y ſuit la diſpoſition de l'*article clxx* de la coutume de Paris, qui porte que meubles n'ont point de ſuite par *hypotheque*: quoique cette regle ſemble n'exclure que le droit de ſuite contre un tiers, il eſt néanmoins certain que, dans les pays où elle eſt reçue, le prix des meubles étant encore en la poſſeſſion du débiteur, ne ſe diſtribue point par ordre d'*hypotheque*, mais ſeulement ſuivant l'ordre des privileges.

Dans les parlemens de droit écrit, les meubles ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque*, quand ils ſont encore dans la poſſeſſion du débiteur, mais ils n'ont point de ſuite par *hypotheque*.

Pour ce qui eſt de l'*hypotheque* ſur les immeubles, elle produit par-tout un droit de ſuite.

Lorſque le contrat a exécution parée con-

tre l'obligé, il n'eſt pas beſoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire ;* après un commandement recordé, on peut ſaiſir directement l'héritage *hypothéqué.*

Il y a proprement trois ſortes d'actions *hypothécaires ;* ſavoir l'action pure *hypothécaire*, qui a lieu contre le tiers détenteur après diſcuſſion du principal obligé & de ſes cautions ; l'action en déclaration d'*hypotheque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la diſcuſſion ; & l'action perſonnelle *hypothécaire*, qui a lieu contre l'obligé perſonnel, ou contre ſes héritiers qui ſont en même temps détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué.*

L'action perſonnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens tenans, mais elles ne pouvoient être exercées que ſéparément ; l'héritier en tant que tenu perſonnellement, avoit le bénéfice de diviſion, c'eſt-à-dire, qu'il n'étoit tenu que pour ſa part perſonnelle, & en tant qu'il étoit convenu *hypothécairement*, il avoit le bénéfice de diſcuſſion.

Mais parmi nous, on cumule les deux actions, de maniere que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui ſont auſſi biens tenans, ne peut oppoſer ni diviſion, ni diſcuſſion ; il eſt tenu perſonnellement pour ſa part, & *hypothécairement* pour le tout ; & lorſque l'action d'*hypotheque* eſt ainſi jointe avec la perſonnelle, elle eſt prorogée juſqu'à quarante ans, parce que la preſcription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action perſonnelle.

L'action en déclaration d'*hypotheque* a été prudemment inventée, pour prévenir l'inconvénient qui réſultoit du droit romain ; en ce que d'un côté le créancier ne ſe pouvoit adreſſer au tiers détenteur qu'après diſcuſſion, & que d'un autre côté le tiers détenteur preſcrivant par dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens, le créancier pouvoit être fruſtré de ſon *hypotheque.*

Il n'étoit pas permis chez les Romains d'*hypothéquer* ſes biens à deux créanciers à la fois ; il falloit que les cauſes de la premiere *hypotheque* fuſſent acquittées avant d'en contracter une ſeconde, tellement que celui qui celoit une premiere *hypotheque* actuelle ſubſiſtante, étoit réputé ſtellionataire ; le créancier n'avoit même pas beſoin d'exiger de ſon débiteur la déclaration que ſes biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit la faire de lui-même. Cet uſage s'obſervoit non ſeulement dans l'ancienne Rome, mais auſſi ſous les empereurs grecs, comme on l'apprend de l'églogue des baſiliques ; celui qui y contrevenoit étoit pourſuivi par la voie extraordinaire, & ne pouvoit ſe racheter de la peine qu'en reſtituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France il eſt permis d'*hypothéquer* ſes biens, ſucceſſivement à pluſieurs créanciers, & le débiteur n'eſt réputé ſtellionataire que lorſqu'il fait une fauſſe déclaration de l'état de ſes dettes ; ſi on ne lui demande point cette déclaration, il n'eſt pas obligé de la faire.

L'*hypotheque* dérive de la convention expreſſe ou tacite des parties ; car celle même qu'on appelle *hypotheque légale*, dérive d'un conſentement que la loi préſume être donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque.*

Mais le conſentement exprès ou tacite ne ſuffit pas parmi nous pour conſtituer l'*hypotheque ;* il faut auſſi l'intervention du juge ou du notaire, & que l'un & l'autre aient caractere pour inſtrumenter dans le lieu, & pour les perſonnes qui s'obligent ; c'eſt pourquoi les jugemens & contrats paſſés en pays étrangers n'emportent point d'*hypotheque* en France, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les juges de France.

Les effets de l'*hypotheque* ſont 1°. que le débiteur ne peut plus vendre, engager, ni *hypothéquer* les mêmes biens à d'autres perſonnes au préjudice de l'*hypotheque* qui eſt déja acquiſe à un premier créancier.

2°. Que ſi le bien *hypothéqué* ſort des mains du débiteur, le créancier le peut ſuivre en quelques mains qu'il paſſe, tellement que le tiers détenteur eſt obligé de reconnoître l'*hypotheque*, & d'en acquitter les cauſes, ou de laiſſer le bien *hypothéqué* pour être vendu, & le créancier être payé ſur le prix d'icelui. *Voyez* DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE, & Loyſeau en ſon *traité du déguerpiſſement, liv. III.*

3°. Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypotheques* entr'elles ſe regle

par la date des contrats : *prior tempore, potior jure ;* il faut néanmoins excepter les *hypotheques* privilégiées qui passent les premieres, quoique leur date ne soit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'août 1669 attribue aux deniers royaux un privilege sur les biens des comptables, par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui est mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un transport, cession ou délégation, se fait ordinairement subroger aux privileges & *hypotheques* de l'ancien créancier. *Voyez* SUBROGATION.

Purger les hypotheques, signifie *effacer l'impression* qu'elles avoient faites sur les biens du débiteur, de maniere que le créancier ne peut plus y exercer aucun droit.

Le décret volontaire ou forcé purge les *hypotheques* sur les héritages & rentes foncieres & constituées ; à l'égard des rentes sur le roi, on obtient des lettres de ratification ; le sceau fait le même effet pour les offices, lorsque les nouvelles provisions sont scellées sans aucune opposition.

Voyez au Digeste des titres *de pignoribus & hypothecis, in quibus causis pignus vel hypotheca tacitè contrahitur. Quæ res pignori vel hypothecæ datæ obligari non possunt. Qui potiores in pignore vel hypothecâ habeantur. Quibus modis pignus vel hypotheca solvitur. De distractione pignorum vel hypothecarum. V.* aussi au code, *liv. VIII, tit. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 26, 28, 29, 30 & 31*, la novelle *17, ch. xv.* & la nov. *164, ch. j.* Regusantius *de pignoribus & hypothecis.* Basnage & Olivier-Etienne en leurs *traités des hypotheques.* Loyseau en *son traité du déguerpissement, liv. III. (A)*

HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE est celle qui dérive d'un contrat ; chez les Romains, il n'y avoit d'*hypotheque conventionnelle* que celle qui étoit stipulée expressément ; l'*hypotheque* tacite étoit celle qui procédoit de la loi ; parmi nous toute convention authentique produit une *hypotheque*, soit que la stipulation d'*hypotheque* soit expresse ou non, elle y est toujours sous-entendue. *(A)*

HYPOTHEQUE EXPRESSE est celle qui est stipulée nommément dans l'usage : les notaires abregent cette stipulation, & se contentent de mettre le mot *obligeant* avec un, *&c.* par où l'on sous-entend *obligeant tous ses biens présens & à venir à l'exécution des présentes. (A).*

HYPOTHEQUE GÉNÉRALE est celle qui comprend tous les biens présens & à venir du débiteur, à la différence de l'*hypotheque* spéciale, qui est limitée à certains biens comme aux biens présens, & non aux biens à venir, ou qui est restreinte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypotheque générale* & la spéciale, c'est que la même chose peut être obligée généralement à plusieurs créanciers, au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* spécialement qu'à un seul, sous peine de stellionat.

L'*hypotheque* spéciale oblige le créancier de discuter le bien qui lui est ainsi *hypothéqué* avant de pouvoir s'adresser aux autres ; mais pour prévenir cette difficulté, on a coutume de stipuler que l'*hypotheque générale* ne dérogera point à la spéciale, ni la spéciale à la générale. *Voyez* Basnage *des hypotheques, ch. v. (A)*

HYPOTHEQUE LÉGALE est celle qui procede de la loi sans aucune convention expresse des parties, mais qui est fondée néanmoins sur un consentement tacite que la loi présume, donné par celui sur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque ;* c'est pourquoi elle est aussi appellée en droit *hypotheque tacite.*

Telle est l'*hypotheque* que le mineur a sur les biens de son tuteur, du jour que celui-ci accepte sa commission ; le tuteur a pareillement *hypotheque* sur les biens de son mineur pour le reliquat qui lui est dû ; en Normandie, cette *hypotheque* du tuteur est du jour de son institution ; à Paris & ailleurs, elle n'est que du jour de la clôture de son compte.

La loi donne aussi à la femme une *hypotheque* pour sa dot, tant sur les biens de son mari, que sur les biens de ceux qui l'ont promise, quoique cette *hypotheque* n'ait point été stipulée.

L'église, les hôpitaux & les communautés ont pareillement une *hypotheque légale* sur les biens des bénéficiers & autres administrateurs, du jour de leur administration.

Celui qui commet quelque crime, contracte tacitement une *hypotheque*, tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a aussi une *hypotheque*

tacite, & même un privilege pour ſon fret & pour les avaries ſur les marchandiſes qu'il a dans ſon navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypotheque* pour ſes loyers ſur les meubles des locataires & ſous-locataires.

Enfin les locataires ont une *hypotheque* ſemblable pour leur legs ſur les biens du teſtateur. *Voyez* le *traité des hypotheques* de Baſnage, *chap. vj. (A)*

HYPOTHEQUE NÉCESSAIRE eſt la même que l'*hypotheque* légale. *Voyez* Baſnage, *traité des hypotheques, chap. vj. (A)*

HYPOTHEQUE PRIVILÉGIÉE eſt celle qui dérive d'une cauſe privilégiée, & qui donne la préférence ſur les créanciers qui n'ont qu'une ſimple *hypotheque*.

Telle eſt l'*hypotheque* du baillement de fonds, qui eſt préférée à tous autres pour ſon paiement ſur le fonds qu'il a vendu.

Telle eſt auſſi l'*hypotheque* de celui qui eſt créancier pour un fait de charge.

L'ordre des privileges entr'eux ne ſe regle pas par leur date, mais par le plus ou moins de faveur que mérite la cauſe dont ils procedent; ce qui eſt fondé ſur la loi 32, au digeſte *de rebus autor. jud. poſſid. (A)*

HYPOTHEQUE SIMPLE eſt oppoſée à *hypotheque* privilégiée. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE PRIVILÉGIÉE. *(A)*

HYPOTHEQUE SPÉCIALE eſt oppoſée à *hypotheque* générale. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE GÉNÉRALE.

HYPOTHEQUE STAENDE SEKER eſt une eſpece ſinguliere d'*hypotheque* uſitée dans la Flandre flamande, qui ſe donne proviſionnellement pour ſûreté de la dette, ſans qu'il ſoit dû aucun droit ſeigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés, la ſûreté proviſionnelle paſſe en *hypotheque* abſolue, & il en eſt dû un droit ſeigneurial, ſuivant le placard du 21 janvier 1621, qui eſt au *ſecond volume des placards de Flandres, fol. 443*. Il eſt parlé de cette ſûreté proviſionnelle au livre des partages du Franc de Bruges, *art. lxiij*, & *ibi Vanden-Hane in notis*. Il cite Rypæus *in not. jur. belg. de reditibus*, n°. 29.

On a douté ſi cette ſûreté devoit être renouvellée au bout des trois premieres années, mais le bureau des finances de Lille l'a ainſi décidé le 23 juillet 1734. *Voyez* l'*Inſt. au droit belgique, part. II, tit. V*, §. 9, n°. 17. *(A)*

HYPOTHEQUE TACITE, eſt celle qui a lieu ſans convention expreſſe, ainſi l'*hypotheque* légale eſt une *hypotheque* tacite. On donne auſſi ce nom à l'*hypotheque* réſultante d'un acte authentique, lorſque l'*hypotheque* n'y eſt pas ſtipulée.

Voyez ci-devant HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE, & HYPOTHEQUE LÉGALE. *(A)*

HYPOTHENAR, ſ. m. *(Anatomie.)* nom d'un muſcle ſitué ſous le thenar; il prend ſes attaches du ligament circulaire interne, un peu plus en dedans de la main que le thenar de l'os du carpe, qui ſoutient le pouce & ſe termine à l'os ſéſamoïde externe & à la partie inférieure de la premiere phalange du pouce.

HYPOTHESE, *(Aſtron.)* ſe dit de la théorie de Kepler, pour le mouvement des planetes dans des ellipſes, ſuivant la loi des aires proportionnelles à un temps; mais l'*hypotheſe* de Kepler eſt trop bien démontrée pour qu'on doive ſe ſervir de ce nom.

L'*hypotheſe* elliptique ſimple, qu'on lui ſubſtitue ſouvent pour ſimplifier les calculs, étant moins exacte, mérite ſeule le nom d'*hypotheſe*. Elle conſiſte à ſuppoſer que les planetes qui tournent dans une ellipſe ont une inégalité telle, que ſi la force centrale eſt à un des foyers de l'ellipſe, le mouvement ſoit uniforme par rapport au foyer ſupérieur; ou que les anomalies vraies étant comptées à l'un des foyers, les anomalies moyennes peuvent ſe compter autour de l'autre foyer. Bouillaud fit uſage de cette *hypotheſe* dans ſon *aſtronomie philoſophique;* mais Seth-Ward donna un moyen de la calculer avec beaucoup de facilité, & les Anglois l'appellent en conſéquence *hypotheſe* de Wardus.

Le ſyſtême du mouvement de la terre autour du ſoleil, démontré par Copernic, Galilée, *&c.* attaqué par des théologiens ignorans, fut permis comme *hypotheſe* par la cour de Rome, dans des temps plus éclairés.

Les aſtronomes font des *hypotheſes*, pour lier enſemble des obſervations dont la loi n'eſt pas aſſez connue; par exemple, ſur les denſités de l'athmoſphere, pour calculer

les réfractions ; ſur les denſités de la terre, pour calculer les degrés du méridien ; & l'on ne juge du mérite de ces *hypotheſes* que par l'accord de leurs réſultats avec les obſervations. (*M. DE LA LANDE.*)

HYPOTHESE, ſ. f. (*Métaph.*) c'eſt la ſuppoſition que l'on fait de certaines choſes pour rendre raiſon de ce que l'on obſerve, quoique l'on ne ſoit pas en état de démontrer la vérité de ces ſuppoſitions. Lorſque la cauſe de certains phénomenes n'eſt acceſſible ni à l'expérience, ni à la démonſtration, les philoſophes ont recours aux *hypotheſes*. Les véritables cauſes des effets naturels & des phénomenes que nous obſervons, ſont ſouvent ſi éloignées des principes ſur leſquels nous pouvons nous appuyer, & des expériences que nous pouvons faire, qu'on eſt obligé de ſe contenter des raiſons probables pour les expliquer. Les probabilités ne ſont donc pas à rejeter dans les ſciences ; il faut un commencement dans toutes les recherches, & ce commencement doit preſque toujours être une tentative très-imparfaite, & ſouvent ſans ſuccès. Il y a des vérités inconnues, comme des pays dont on ne peut trouver la bonne route qu'après avoir eſſayé de toutes les autres ; ainſi il faut que quelques-uns courent riſque de s'égarer, pour montrer le bon chemin aux autres.

Les *hypotheſes* doivent donc trouver place dans les ſciences, puiſqu'elles ſont propres à faire découvrir la vérité & à nous donner de nouvelles vues ; car une *hypotheſe* étant une fois poſée, on fait ſouvent des expériences pour s'aſſurer ſi elle eſt bonne. Si on trouve que ces expériences la confirment, & que non ſeulement elle rende raiſon du phénomene, mais encore que toutes les conſéquences qu'on en tire s'accordent avec les obſervations, la probabilité croît à un tel point, que nous ne pouvons lui refuſer notre aſſentiment, & qu'elle équivaut à une démonſtration. L'exemple des aſtronomes peut ſervir merveilleuſement à éclaircir cette matiere ; il eſt évident que c'eſt aux *hypotheſes*, ſucceſſivement faites & corrigées, que nous ſommes redevables des belles & ſublimes connoiſſances, dont l'aſtronomie & les ſciences qui en dépendent ſont à préſent remplies. Par exemple, c'eſt par le moyen de l'*hypotheſe* de l'ellipticité des orbites des planetes, que *Kepler* parvint à découvrir la proportionalité des aires & des temps, & celle des temps & des diſtances ; & ce ſont ces deux fameux théorêmes, qu'on appelle les *analogies de Kepler*, qui ont mis M. Newton à portée de démontrer que la ſuppoſition de l'ellipticité des orbes des planetes s'accorde avec les loix de la méchanique, & d'aſſigner la proportion des forces qui dirigent les mouvemens des corps céleſtes. C'eſt de la même maniere que nous ſommes parvenus à ſavoir que *Saturne* eſt entouré d'un anneau qui réfléchit la lumiere, & qui eſt ſéparé du corps de la planete, & incliné à l'écliptique ; car M. Huyghens, qui l'a découvert le premier, ne l'a point obſervé tel que les aſtronomes le décrivent à préſent ; mais il en obſerva pluſieurs phaſes, qui ne reſſembloient quelquefois à rien moins qu'un anneau : & comparant enſuite les changemens ſucceſſifs de ces phaſes, & toutes les obſervations qu'il en avoit faites, il chercha une *hypotheſe* qui pût y ſatisfaire, & rendre raiſon de ces différentes apparences ; celle d'un anneau réuſſit ſi bien, que par ſon moyen, non ſeulement on rend raiſon des apparences, mais on prédit encore les phaſes de cet anneau avec préciſion.

Il y a deux excès à éviter au ſujet des *hypotheſes*, celui de les eſtimer trop, & celui de les proſcrire entiérement. Deſcartes, qui avoit établi une bonne partie de ſa philoſophie ſur des *hypotheſes*, mit tout le monde ſavant dans le goût de ces *hypotheſes*, & l'on ne fut pas long-temps ſans tomber dans celui des fictions. Newton & ſur-tout ſes diſciples, ſe ſont jetés dans l'extrêmité contraire. Dégoûtés des ſuppoſitions & des erreurs dont ils trouvoient les livres de philoſophie remplis, ils ſe ſont élevés contre les *hypotheſes* ; ils ont tâché de les rendre ſuſpectes & ridicules, en les appellant le poiſon de la raiſon & la peſte de la philoſophie. Cependant, ne pourroit-on point dire qu'ils prononcent leur propre condamnation, & le principe fondamental du Newtonianiſme ſera-t-il jamais admis à titre plus honorable que celui d'*hypotheſe* ? Celui-là ſeul qui ſeroit en état d'aſſigner & de démontrer les cauſes de tout ce que nous voyons, ſeroit en droit de bannir entiérement les *hypotheſes* de la philoſophie.

Il faut que l'*hypotheſe* ne ſoit en contradiction

diction avec aucun des premiers principes qui ſervent de fondement à nos connoiſſances ; il faut encore ſe bien aſſurer des faits qui ſont à notre portée, & connoître toutes les circonſtances du phénomene que nous voulons expliquer.

L'écueil le plus ordinaire, c'eſt de vouloir faire paſſer une *hypotheſe* pour la vérité elle-même, ſans en pouvoir donner des preuves inconteſtables. Il eſt très-important pour le progrès des ſciences, de ne ſe point faire illuſion à ſoi-même & aux autres ſur les *hypotheſes* que l'on a inventées. La plupart de ceux qui depuis *Deſcartes* ont rempli leurs écrits d'*hypotheſes*, pour expliquer des faits que bien ſouvent ils ne connoiſſoient qu'imparfaitement, ont donné contre cet écueil, & ont voulu faire paſſer leurs ſuppoſitions pour des vérités, & c'eſt-là en partie la ſource du dégoût que l'on a pris pour les *hypotheſes ;* mais en diſtinguant entre leur bon & leur mauvais uſage, on évite d'un côté les fictions & de l'autre on n'ôte point aux ſciences une méthode très-néceſſaire à l'art d'inventer, & qui eſt la ſeule qu'on puiſſe employer dans les recherches difficiles, qui demandent la correction de pluſieurs ſiecles & les travaux de pluſieurs hommes, avant que d'atteindre à une certaine perfection. Les bonnes *hypotheſes* ſeront toujours l'ouvrage des plus grands hommes. Copernic, Kepler, Huyghens, Deſcartes, Leibnitz, Newton lui-même, ont tous imaginé des *hypotheſes* utiles pour expliquer les phénomenes compliqués & difficiles ; & ce ſeroit mal entendre l'intérêt des ſciences, que de vouloir condamner des exemples juſtifiés par des ſuccès auſſi éclatans en métaphyſique; une *hypotheſe* doit être regardée comme démontrée fauſſe, ſi, en examinant la propoſition qui l'exprime, elle eſt conçue dans des termes vuides de ſens, ou qui n'ont aucune idée fixe & déterminée, ſi elle n'explique rien, ſi elle entraîne après elle des difficultés plus importantes que celles qu'on ſe propoſe de réſoudre, &c. Il y a beaucoup de ces *hypotheſes. Voyez le ch. v, des Inſtitutions de phyſ.* & ſur-tout *le traité des ſyſtêmes* de M. l'abbé de Condillac.

HYPOTHESES, *en mathématiques*, c'eſt une ſuppoſition que l'on fait, pour en tirer une conſéquence qui établit la vérité ou la fauſſeté d'une propoſition, ou même qui donne la réſolution d'un problême. Il y a donc deux choſes principalement à conſidérer dans une propoſition mathématique, l'*hypotheſe* & la conſéquence ; l'*hypotheſe* eſt ce que l'on accorde, ou le point d'où l'on doit partir, pour en déduire la conſéquence énoncée dans la propoſition, en ſorte qu'une conſéquence ne peut être vraie, en mathématiques, à moins qu'elle ne ſoit tirée de l'*hypotheſe* ou de ce que les géometres appellent les *données* d'une queſtion ou d'une propoſition : quand une conſéquence ſeroit vraie abſolument, ſi elle ne l'eſt pas relativement à l'*hypotheſe* ou aux *données* de la propoſition, elle paſſe & doit effectivement paſſer pour fauſſe en mathématiques, puiſqu'elle n'a pas été déduite de ce dont l'on étoit convenu ; on n'a donc pas pris l'état de la queſtion, & par conſéquent l'on a fait un parallogiſme, que l'on appelle dans les écoles, *ignorantia elenchi*, ignorance ou oubli de ce qui eſt en queſtion.

Dans cette propoſition, *ſi deux triangles ſont équiangles, leurs côtés homologues ſont proportionnels ;* la premiere partie, *ſi deux triangles ſont équiangles*, eſt *l'hypotheſe ;* & la ſeconde, *leurs côtés homologues ſont proportionnels*, eſt la *conſéquence. (E).*

HYPOTHESE, *(Méd.)* ce mot grec eſt ſynonyme d'*opinion. Voyez* OPINION, SYSTÊME, MÉDECINE, NATURE, EXPÉRIENCE, OBSERVATION.

HYPOTRETE, *(Muſiq. inſt. des anc.)* ſorte de flûte des anciens, dont Athénée ne nous rapporte que le nom. *(F. D. C.)*

HYPOTYPOSE, ſ. f. *(Rhétor.)* l'*hypotypoſe*, dit Quintilien, eſt une figure qui peint l'image des choſes dont on parle, avec des couleurs ſi vives, qu'on croit les voir de ſes propres yeux, & non ſimplement en entendre le récit.

On ſe ſert de cette figure lorſqu'on a des raiſons pour ne pas expoſer ſimplement un fait, mais pour le peindre avec force, & c'eſt en quoi conſiſte l'éloquence, qui n'a pas tout le ſuccès qu'elle doit avoir, ſi elle frappe ſimplement les oreilles ſans remuer l'imagination & ſans aller juſqu'au cœur.

L'*hypotypoſe* s'exprime quelquefois en peu de mots, & ce n'eſt pas la tournure qu'on aime le moins ; ainſi Virgile peint la conſ-

ternation de la mere d'Euryale au moment qu'elle apprit sa mort.

Miseræ calor ossa reliquit:
Excussi manibus radii, revolutaque pensa.

Ainsi Cicéron se plaît à peindre la fureur de Verrès, pour le rendre plus odieux. *Ipse inflammatus scelere ac furore, in forum venit; ardebant oculi; toto ex ore crudelitas eminebat.*

La poésie tire tout son lustre de l'*hypotypose;* j'en pourrois alléguer mille exemples, un seul me suffira, j'entends le portrait de la mollesse personnifiée dans le Lutrin.

La mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend ses bras, ferme l'œil & s'endort.

Je croyois ne pas citer d'autres exemples en ce genre; cependant la description que je trouve sous la main, d'un vieux livre, dans le même poëme, est une *hypotypose* si parfaite, que je ne puis la passer sous silence. Il est question du chanoine, qui, pour frapper ses ennemis,

Saisit un vieil infortiat,
Grossi des visions d'Accurse & d'Aciat;
Inutile ramas de gothique écriture,
Dont quatre ais mal unis formoient la couverture,
Entourée à demi d'un vieux parchemin noir,
Où pendoit à trois clous un reste de fermoir.
Lutrin, chant V.

Il y a d'autres *hypotyposes*, qui ressemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent; telle est cette peinture d'un repas de débauche qu'on lisoit dans une harangue de Cicéron, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. *Videbar mihi videre alios intrantes, alios autem exeuntes, partim ex vento vacillantes, partim hesternâ potatione oscitantes; versabatur inter hos Gallius unguentis oblitus, redimitus coronis. Humus erat immunda luculento vino, coronis languidulis, & spinis cooperta piscium.* Quintilien, qui nous a conservé ce beau passage, ajoute: *quid plus videret, qui intrasset?*

Mais une *hypotypose* sublime, c'est le tableau que Racine nous donne dans Athalie, de la maniere dont Jozabet sauva Joas du carnage. Elle s'exprime ainsi:

Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit,
Revient à tout moment effrayer mon esprit.
De princes égorgés la chambre étoit remplie.
Un poignard à la main l'implacable Athalie,
Au carnage animoit ses barbares soldats,
Et poursuivoit le cours de ses assassinats.
Joas laissé pour mort, frappa soudain ma vue.
Je me figure encor sa nourrice éperdue,
Qui devant les bourreaux s'étoit jetée en vain,
Et foible le tenoit renversé sur son sein.
Je le pris tout sanglant; & baignant son visage,
Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage,
Et, soit frayeur encore, ou pour me caresser,
De ses bras innocens je me sentis presser.
Grand Dieu, que mon amour ne lui soit point funeste! Act. I, scene 2.

Cet autre morceau de la même piece, où Athalie raconte à Abner & à Mathan le songe qu'elle a fait, n'est pas une *hypotypose* moins admirable; voici comme elle peint ce songe, ce cruel songe qui l'inquiete tant, & qui partout la poursuit.

C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit,
Ma mere Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu sa fierté,
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre & d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi.
Le cruel Dieu des juifs l'emporte aussi sur toi.
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille. En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser.
Et moi je lui tendois les mains pour l'embrasser:
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chairs meurtris & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux. Act. I, scene 5.

Enfin, pour conclure cet article, les belles *hypotyposes*, en vers ou en prose,

ſont des peintures vives, touchantes, pathétiques, d'un ſeul ou de pluſieurs objets, ſoit laconiquement, ſoit avec quelques détails, mais formant toujours des images qui tiennent lieu de la choſe même; & c'eſt ce que ſignifie le mot grec *hypotypoſe*. *V.* IMAGE, PEINTURE, DESCRIPTION, *&c. (D. J.)*

HYPPARQUE, *(Hiſt. anc. Hiſt. de la Grece.)* fils de Piſiſtrate, fut ſon ſucceſſeur dans la tyrannie d'Athenes. Il aſſocia au gouvernement ſon frere Hyppias, & le partage du pouvoir n'affoiblit point leur tendreſſe fraternelle. *Hypparque* né avec la paſſion des arts & des ſciences, appella dans ſa cour Semonide & Anacréon. Ces deux poëtes aimables firent naître l'émulation & le goût de la poéſie chez les Athéniens, dont les mœurs encore agreſtes commencerent à s'adoucir. Au goût de la débauche ſuccéda une volupté délicate qui fit revivre, dit Platon, les beaux jours de Saturne & de Rhée. Tandis que *Hypparque* étoit le bienfaiteur de ſon peuple dont il faiſoit les délices, ſon frere Hyppias ſe rendoit odieux par ſes cruautés & par ſon caractere inſolent. Les Alcméontides formerent une conjuration pour affranchir Athenes de la tyrannie. Deux freres appellés *Harmodius* & *Ariſtogiton* ſe mirent à la tête des conjurés : ils choiſirent pour l'exécution de leur deſſein la fête des Panathénées, où tous les citoyens avoient droit d'aſſiſter avec leurs armes. *Hypparque* fut maſſacré; mais les deux chefs des conjurés périrent à leur tour. Hyppias qui avoit échappé aux coups des aſſaſſins, fit expirer dans les tourmens tous les conjurés. Les Alcméontides, chaſſés d'Athenes avec leurs partiſans, ſe réfugierent à Sparte qui leur offrit un aſyle. Les Lacédémoniens conſulterent la prêtreſſe de Delphes, qui leur répondit : *affranchiſſez Athenes du joug des Piſiſtratides.* Ils équiperent une flotte & firent une deſcente dans l'Attique ; ils furent battus par Hyppias, mais ils eurent bientôt leur revanche; le tyran aſſiégé dans Athenes y auroit défié ſes vainqueurs; mais ayant appris que ſes enfans avoient été enlevés par les Spartiates, il crut devoir ſacrifier ſa puiſſance pour racheter leur liberté & leur vie. Il ſortit de l'Attique & ſe retira à Sigée en Phrygie, d'où il fut bientôt rappellé par les Spartiates, qui, jaloux des proſpérités naiſſantes des Athéniens, voulurent rétablir la tyrannie qu'ils avoient détruite ; ils convoquerent une aſſemblée où Hyppias & leurs allié furent appellés. Socicle, ambaſſadeur de Corinthe, leur repréſenta que c'étoit une ignominie à des peuples ennemis des tyrans, de vouloir en donner à leurs voiſins. Son diſcours fit une vive impreſſion ſur les eſprits. Les Spartiates retournerent à leur généroſité naturelle. Hyppias obligé de ſortir de la Laconie, ſe réfugia à Sardes, auprès de Tiſaphere, qu'il excita à faire une invaſion dans la Grece ; il fut écouté favorablement. Darius ſomma les Athéniens de le rétablir ſur le trône, & leur refus occaſiona cette guerre célebre des Grecs & des Perſes, que les hiſtoriens ont décrite peut-être avec plus de faſte que de vérité. Ainſi l'on peut regarder Hyppias comme le flambeau qui embraſa ſa patrie, qu'il ſembloit vouloir détruire par le déſeſpoir de n'avoir pu l'aſſervir. *(N—N.)*

HYPPIAS. *V. ci-deſſus* HYPPARQUE.

HYPPOPHORBE, *(Muſiq. inſtr. des anc.)* Les Lybiens, au rapport de Pollux, avoient inventé une eſpece de flûte nommée *hyppophorbe*, parce qu'elle rendoit un ſon aigre très-aigu & reſſemblant au henniſſement d'un cheval. L'*hyppophorbe* ſe faiſoit de laurier dépouillé de ſon écorce & de ſa moëlle, & ſervoit à ceux qui gardoient les chevaux dans les pâturages.

HYPSILOIDE, *terme d'Anatomie. Voyez* HYOIDE.

HYPSISTARIENS, ſ. m. pl. *(Théol.)* ſecte d'hérétiques qui parurent dans le quatrieme ſiecle, & qui furent ainſi appellés de la profeſſion qu'ils faiſoient d'adorer le Trés-Haut. Ce mot eſt grec, ὑψιστιανος, formé d'Ὑψιστος, *Hypſiſtos, Très-Haut.*

La doctrine des *Hypſiſtariens* étoit un aſſemblage du paganiſme, du judaïſme & du chriſtianiſme. Ils adoroient le Très-Haut, de même que les chrétiens ; mais ils révéroient avec les païens le feu & les éclairs : ils obſervoient le ſabbat, & la diſtinction des choſes mondes & immondes avec les juifs.

Ces hérétiques approchoient fort des Euchites ou Maſſaliens. *Voyez* MASSALIENS. *Dict. de Trev.*

HYRCANIE, ſ. f. *(Géog. anc.)* grand pays d'Aſie, au midi de la mer Caſpienne, dont une partie en prenoit le nom de mer d'*Hyrcanie*, *Hyrcanum mare*; elle avoit la Médie au couchant, la Parthie au midi, & étoit ſéparée de cette derniere par le mont *Coronus*. Ptolomée lui donne deux rivieres, ſavoir l'Oxus & la Maxéra, & il décrit tout le pays avec beaucoup d'exactitude; mais il faut remarquer que les anciens ne pouvoient avoir une idée juſte de l'*Hyrcanie*, car comme ils prenoient la longueur de la mer Caſpienne d'occident en orient, au lieu qu'elle eſt du nord au ſud, cette erreur faiſoit une étendue très-oppoſée à la vérité.

2°. L'*Hyrcanie* déſigne dans Xénophon un pays d'Aſie au midi de la Babylonie, qui eſt par conſéquent différente de l'*Hyrcanie* ſeptentrionale de Ptolomée. Les Hyrcaniens de Xénophon habitoient le milieu du pays, nommé préſentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour le diſtinguer d'une grande province de Perſe, nommée *Irac Agéni* ou étrangere, qui comprend une partie de l'*Hycarnie* voiſine de la mer Caſpienne; ces deux *Iracs* ſont ſéparés par les hautes montagnes du Curdiſtan & du Louveſtan. *Voyez* ſur l'*Hyrcanie* de Xénophon les *mém. inſcrip. & belles-lettres, tom. VI. (D. J.)*

HYRIUM, *(Géog. anc.)* ville de la Pouille Daunienne ſelon Ptolomée; l'on croit que *Hyrium* eſt l'*Uria* de Pline, mais Celſus Citadinus prétend que ce ſont deux villes différentes; ſelon lui *Hyrium* eſt aujourd'hui *Rhodes*, & *Uria* eſt *Oria*; cette derniere eſt dans les terres, entre Brindes & Tarente, & l'autre eſt vers le mont Gargan. *(D. J.)*

HYSIUS, *(Mythologie.)* ſurnom donné à Apollon, à cauſe d'un temple qu'il avoit à *Hyſica* en Béotie, où il rendoit des oracles. Il y avoit un puits dont l'eau mettoit le prêtre en état de donner des réponſes ſûres lorſqu'il en avoit bu.

HYSSOPE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* *hyſſopus*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & échancrée, & l'inférieure eſt diviſée en trois pieces, dont celle du milieu eſt creuſée en cuiller, & terminée par deux pointes en forme d'ailes. Il ſort du calice un piſtil, attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & environné de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. *(I)*

Miller en compte cinq ou ſix eſpeces; décrivons la plus commune, *hyſſopus officinarum, cærulea, ſpicata*, C. B. P.

Sa racine eſt ligneuſe, dure, fibrée, de la groſſeur du doigt; ſes tiges ſont hautes d'une coudée, ligneuſes, caſſantes, branchues; ſes feuilles naiſſent à deux & oppoſées; elles ſont longues d'un pouce & demi, larges de deux lignes, pointues, liſſes, d'un verd foncé, âcres, & d'une bonne odeur. Ses fleurs ſont en grand nombre au ſommet des branches, diſpoſées en maniere d'anneaux ſur de longs épis, tournées preſque toutes d'un même côté; elles ſortent de longs calices, cannelés, partagés en cinq ſegmens, pointus; elles ſont grandes, d'une ſeule piece, bleues, & en gueule; la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, partagée en deux, & l'inférieure en trois, dont celle du milieu eſt creuſe en cuilleron, échancré, & terminé par deux pointes.

Chaque fleur a quatre étamines, oblongues, bleues, garnies de petits ſommets d'un bleu foncé. Il s'éleve du calice un piſtil, attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur, & comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, brunes, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

On cultive communément cette plante dans les jardins; elle eſt toute d'uſage, & a les qualités d'inciſer, d'atténuer, & de diſcuter; elle eſt ſur-tout deſtinée aux maladies tartareuſes des poumons, & paſſe pour très-utile dans l'aſthme humoral. Elle contient un ſel ammoniac uni avec une huile, ſoit ſubtile eſſentielle aromatique, ſoit épaiſſe & bitumineuſe.

Nous ne connoiſſons point l'*hyſſope* des anciens, mais ce n'étoit pas la même que la nôtre; Dioſcoride, en parlant d'une plante appellée *Chryſocomé*, dit que c'eſt un petit arbriſſeau qui a la fleur en raiſin comme l'*hyſſope*; dans un autre endroit, où il décrit l'origan héracléotique, il remarque qu'il a la feuille ſemblable à celle de l'*hyſſope*, diſpoſée en ombelle: or, notre *hyſſope* n'a point

la feuille en forme de paraſol, mais étroite & pointue, ni la fleur en raiſin, mais en épi.

Il paroît d'ailleurs par l'hiſtoire de la paſſion de Notre Seigneur, rapportée dans les évangéliſtes, que l'*hyſſope* des anciens devoit être un petit arbriſſeau qui fourniſſoit du bois aſſez long. On emplit, dit St. Jean, *ch. xix, v. 29*, une éponge de vinaigre, & l'ayant miſe au bout d'un bâton d'*hyſſope*, on la porta à la bouche de Jeſus-Chriſt en croix; à la vérité le grec dit ſeulement, l'ayant miſe autour d'une *hyſſope*; mais ce qui prouve que cette *hyſſope* étoit une eſpece de bâton, c'eſt que S. Matthieu, racontant le même fait, dit qu'on attacha cette éponge autour d'un bâton.

Enfin, on peut tirer la même conſéquence d'un paſſage de Joſeph, où il dit de Salomon, d'après le vieux teſtament, que ce prince avoit décrit chaque eſpece d'arbre, depuis le cedre juſqu'à l'*hyſſope*. L'hyſſope des anciens étoit donc un arbre, un arbriſſeau, & par conſéquent ce n'étoit point l'*hyſſope* des modernes. Quelques commentateurs, comme le P. Calmet, répondent qu'en Judée l'*hyſſope* s'élevoit à une aſſez grande hauteur; mais cette ſuppoſition eſt gratuite, & n'eſt point appuyée du témoignage des botaniſtes modernes qui ont herboriſé dans ces pays-là. *(D. J.)*

Autre article ſur l'hyſſope *de M. le baron.* DE TSCHOUDI.

§. HYSSOPE, *(Bot. Jard.)* en latin, *hyſſopus;* en anglois, *hyſſop;* en allemand, *yſop.*

Caractere générique.

La fleur eſt monopétale, c'eſt un tube cylindrique & étroit, porté ſur un calice permanent de même forme: ce tube s'évaſe en deux levres, l'intérieure eſt compoſée de trois lobes, dont deux ſont inclinés; la levre ſupérieure eſt courte, ſimple, arrondie, droite & dentée par le bout: on y trouve quatre étamines ſéparées, deux plus longues & deux plus courtes que le pétale: quatre embryons enfermés au fond du calice deviennent autant de ſemences ovales qui y demeurent cachées.

Eſpeces.

1. *Hyſſope* à épis féconds.
Hyſſopus ſpicis fœcundis. Hort. Cliff.
Common hyſſop.

2. *Hyſſope* à épis courts & à peſons rapprochés.
Hyſſopus ſpicis brevioribus, verticillis compactis. Mill.
Hyſſop with a red flower.

3. *Hyſſope* à tige tranchante & quadrangulaire.
Hyſſopus caule acuto quadrangulo. Hort. Upſal.
Hyſſop. with an acute ſquare ſtalk.

4. *Hyſſope* à pétales tranſverſaux, & dont les étamines inférieures ſont plus courtes que le pétale.
Hyſſopus corollis tranſverſalibus, ſtaminibus inferioribus, corollis brevioribus. Hort. Upſal.
Hyſſop with tranſverſal petals, &c.

L'*hyſſope. n°. 1*, croît naturellement en Orient; c'eſt une plante ligneuſe qui occupe dans l'échelle des végétaux, le paſſage entre les arbuſtes & les plantes vivaces à tiges vernales: elle porte à la fin du printemps des épis de fleurs d'un bleu foncé; l'odeur grave qui en émane ainſi que des feuilles, ne déplaît pas à tout le monde. Il convient d'en placer quelques piés ſur les devants des boſquets de juin; quoiqu'elle conſerve ſa feuille durant la rigoureuſe ſaiſon, elle ne feroit pas d'un grand effet dans les boſquets d'hiver, à moins qu'on ne la mît au pié des cedres du Liban, pour réveiller une idée. Il en exiſte une variété à fleurs blanches. L'*hyſſope* ſe multiplie ſans peine, en partageant les vieux piés; cette eſpece & ſa variété s'accommodent aſſez bien dans nos climats, & ſouffrent peu des plus grands froids; l'une & l'autre s'élevent à environ trois piés de haut.

La ſeconde eſpece, ſelon Miller, n'eſt pas ſi dure, & s'élance moins que la premiere; elle eſt plus rameuſe, ſes fleurs ſont d'un beau rouge: on la multiplie de ſemences en mars, ou de boutures au printemps. Celles que j'ai faites en juillet m'ont parfaitement réuſſi. Une terre maigre convient à ces plantes qui habitent les rochers du Liban; elles y réſiſteront mieux au froid que dans une terre graſſe ou humide qui enfleroit leurs tiges de trop de ſucs.

L'eſpece *n°. 3*, eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale; c'eſt une plante à racine

perenne, qui s'éleve à quatre ou cinq piés ſur des tiges anguleuſes, garnies de feuilles cordiformes, obliques, dentelées & terminées en pointes : on en a deux variétés, l'une à fleur d'un jaune pâle, l'autre à fleur pourpre ; les fleurs naiſſent au bout des verges en épis ſerrés & étoffés de quatre ou cinq pouces de long. Les ſemences des deux variétés prétendues ne variant pas, on pourroit les regarder comme des eſpeces.

La quatrieme eſpece ſe trouve en Sibérie ; cette plante perenne porte des feuilles oblongues & oppoſées. Ses fleurs bleues naiſſent à chaque joint vers le bout des verges en petits épis qui ſortent de l'aiſſelle des feuilles : le tube des pétales dépaſſe les bords du calice ; les levres des fleurs ſont obliques à l'égard de leur poſition, étant penchées horizontalement : les deux étamines ſupérieures & le ſtyle s'étendent hors de l'évaſement des tubes ; les autres ſont plus courtes que le pétale. Ces deux dernieres eſpeces ſe multiplient aiſément par leurs graines qu'il faut ſemer en automne un an après ; les plantes qui en ſeront provenues, pourront être plantées à demeure : elles ſont extrêmement dures.

HYSSOPE, *(Diet. & Mat. med.)* l'*hyſſope* eſt une plante aromatique d'une odeur forte ; elle a une ſaveur vive & un peu âcre.

On s'en ſert dans quelque province à titre d'aſſaiſonnement, dans quelques ragoûts & dans les ſalades ; mais ſon goût & ſon odeur ne plaiſent qu'à peu de perſonnes.

Elle eſt deſtinée principalement dans l'uſage médicinal, à diviſer les glaires épaiſſes retenues dans les veſſicules du poumon, & à en faciliter l'expectoration ; ou bien, ce qui eſt la même choſe, on l'emploie comme un béchique inciſif très-puiſſant. C'eſt à ce titre qu'elle paſſe pour ſpécifique dans l'aſthme humide, priſe en infuſion dans de l'eau ou dans du vin : on l'a employée auſſi quelquefois avec ſuccès dans l'aphonie ; dans ce dernier cas on mêle ordinairement ſon infuſion avec du lait ; dans l'un & dans l'autre on peut employer le ſirop ſimple & la conſerve d'*hyſſope*. L'eau diſtillée de cette plante paſſe encore pour utile dans les mêmes maladies ; on peut aſſûrer au moins que cette eau eſt du nombre de celles qui ne ſont pas ſans vertu. *V.* EAUX DISTILLÉES.

L'infuſion d'*hyſſope* priſe habituellement le matin à jeun, eſt encore un bon remede pour fortifier l'eſtomac, & pour donner de l'appétit. Elle eſt analogue en ceci aux feuilles de méliſſe & à celles de petite ſauge, qui ſont plus en uſage que celles-ci.

Les feuilles & les ſommités d'*hyſſope* entrent dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques. *(b)*

HYSTERAPETRA, *(Hiſt. nat.)* c'eſt la même choſe que la pierre nommée *hyſterolite*. Voyez *cet article*.

HYSTERALGIE, ſ. f. *(Médec.)* ce mot grec compoſé d'ὑστερα, *uterus*, & d'ἀλγος, *dolor*, ſignifie *douleur* de la matrice. *Voyez* DOULEUR, MATRICE.

HYSTÉRIES, ſ. f. pl. *(Antiq.)* fêtes conſacrées à Vénus, dans leſquelles on lui immoloit des cochons : ὗς, gen. ὑος en grec, ſignifie un *cochon*. *(D. J.)*

HYSTÉRIQUE, adj. ὑστερικος, *uterinus*, *(Méd.)* eſt une épithete qui s'applique en général à tout ce qui a rapport à la matrice : ainſi on appelle *hyſtérique* la plupart des maladies de cette partie : on dit colique *hyſtérique*, flux *hyſtérique*, fureur *hyſtérique*, *&c.* On donne le nom d'*hyſtériques* aux perſonnes mêmes qui ſont affectées de ces maladies, & aux remedes qui ſont employés ſpécialement pour leur traitement. *Voyez* MATRICE.

HYSTÉRIQUE, *(paſſion ou affection.)* c'eſt ainſi que l'on déſigne aſſez communément parmi les médecins, une des maladies des plus compliquées qu'il y ait par rapport à ſes cauſes & à ſes ſymptomes, dans laquelle la plupart de ceux qui en ont écrit, ſur-tout parmi les anciens, ont penſé que la matrice eſt le ſiege de la cauſe principale du mal, ce qui lui a fait donner le nom de *paſſion hyſtérique*.

Mais comme la plus ſaine partie des auteurs modernes ne diſtingue la *paſſion hyſtérique* de la paſſion hypochondriaque, que parce que la cauſe occaſionelle de celle-là dépend ſouvent des léſions de fonctions particulieres au ſexe féminin, quoique la cauſe prochaine ſoit la même, puiſqu'ils conviennent que dans l'une & dans l'autre de ces maladies, c'eſt le genre nerveux qui eſt principalement affecté ; ce qui eſt démontré par les ſymptomes auſſi multipliés que variés,

qui les accompagnent, qui ont tous rapport à la nature des mouvemens convulsifs ou spasmodiques ; il s'ensuit que l'on doit aussi rapporter l'espece de la maladie dont il s'agit ici, à la mélancolie qui en est comme le genre : ainsi *voyez* MÉLANCOLIE.

Et comme un des symptomes des plus ordinaires dans la *passion hystérique*, comme dans l'affection hypochondriaque, est l'embarras dans la tête, si connu sous le nom de *vapeurs*, c'est celui sous lequel il en sera traité, qui fournira en son lieu la matiere à un article dans lequel sera circonstancié ce qui est particulier à chaque sexe, dans ces deux especes de mélancolie. *Voyez* VAPEURS.

HYSTÉRIQUE, *pierre*, *(Hist. nat. Lithol.)* c'est une pierre noire, arrondie, qui prend assez bien le poli ; elle est fort pesante, & se trouve en Amérique dans la nouvelle Espagne ; on lui attribue des vertus singulieres dans les maladies de l'uterus, qu'elle guérit lorsqu'on l'applique extérieurement sur le nombril. *V.* Boëce de Boot, *de gemmis & lapidibus.*

De Lact parle d'une pierre d'Amérique qu'il possédoit; elle étoit taillée en un plateau ovale, & d'un très-beau noir ; on y voyoit deux taches d'un blanc brillant comme de l'argent ; il croit que c'étoit la pierre connue sous le nom de *lapis uterinus*, ou *hystericus.*

Il ne faut point confondre la pierre dont il s'agit ici, avec celle qu'on nomme *hystérolite.* Voyez *cet article.*

HYSTÉROCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. *Voyez* HERNIE.

La situation de la matrice dans le milieu du bassin, & la structure de ce viscere, n'en paroissent guere favoriser le déplacement; il sembleroit même que dans l'extension considérable que cette partie acquiert dans la grossesse, son volume devroit être un obstacle à la hernie : mais il y a des phénomenes dans la nature, que la théorie ne prévoiroit jamais ; des observations bien constatées mettent la hernie de matrice hors de tout doute. Sennert rapporte un fait bien singulier sur un cas de cette nature. La femme d'un tonnelier aidant à son mari à courber une perche pour en faire un cerceau, fut frappée dans l'aine gauche par l'extrémité de cette perche. Quelque temps après, il parut une hernie qui augmenta au point qu'elle ne put être réduite : la femme étoit enceinte ; la tumeur devenoit grosse de jour en jour. On voyoit sous les tégumens tous les mouvemens de l'enfant, qu'on fut obligé de tirer à la fin du neuvieme mois par une ouverture à la poche, dans laquelle il étoit renfermé.

Ruysch rapporte qu'une femme eut une hernie de la matrice à la suite d'une suppuration à l'aine. Dans le temps d'une grossesse, cette hernie pendoit jusqu'aux genoux ; mais dans les douleurs de l'accouchement, la sage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, qui sortit naturellement par les voies ordinaires.

La hernie de la matrice exige le secours d'une compression modérée, & d'une situation propre à en favoriser l'effet. Par ces moyens, lorsque cette incommodité est commençante, on pourroit parvenir à remettre peu à peu la matrice à sa place : on préviendroit les adhérences qu'elle pourroit contracter, lesquelles dans le cas de grossesse, peuvent devenir des causes déterminantes de l'opération césarienne. L'observation de Ruysch prouve qu'une matrice formant une hernie considérable, peut rentrer dans le bassin, se contracter, permettre & favoriser un accouchement par les voies naturelles. Ce fait est bien extraordinaire. *(Y)*

HYSTÉROLITE, s. f. *(Hist. nat. Lithol.)* en latin, *hysterolithus*, *hystera petra*, *cunnolithus*, pierre ainsi nommée, parce qu'elle représente d'une maniere distincte l'extérieur des parties de la génération du sexe féminin. Elle est fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à qui elle ressemble aussi, parce qu'elle est convexe & peu lisse d'un côté, par l'autre côté elle a un enfoncement duquel il sort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & ressemblant aux *labia pudenda.*

Langius distingue deux especes d'*hystérolites*, l'une est à peu près de la grandeur d'une noix, telle est celle qui vient d'être décrite ; l'autre est plus petite, & n'est que de la grandeur d'une noisette ; elle differe de la précédente en ce que la fente qu'on y remarque est garnie de petits sillons transv-

verſaux & paralleles ; cette derniere eſpece ſe trouve en Suiſſe. *Voyez* Langius, *hiſtoria lapidum figuratorum, p. 48.*

Wallerius diſtingue auſſi deux eſpeces d'*hyſtérolites ;* il l'appelle l'une *ſimple*, & l'autre *ailée ;* peut-être entend-il par-là la même diſtinction que Langius.

Wormius parle d'une *hyſtérolite* qu'il décrit de même que nous avons fait, avec cette différence que l'on voyoit de l'autre côté les parties naturelles de l'homme, repréſentées très-diſtinctement, d'où il conclut que l'on devroit nommer cette pierre *diphyis*, plutôt qu'*hyſtérolite*, à cauſe que les parties naturelles des deux ſexes s'y trouvoient réunies. *Voyez Muſæum Wormianum*, pag. 83 & 84.

Les *hyſtérolites* ne paroiſſent redevables de leur figure qu'à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à qui elles ont ſervi de noyau. Les auteurs ſont partagés ſur la coquille qui a pu donner cette empreinte. Klein prétend qu'elle eſt entiérement inconnue. Baier croit que l'*hyſtérolite* eſt la même choſe que la bucardite, ou le cœur de bœuf. Langius croit que c'eſt la même choſe que l'*urtica marina*, à qui il trouve qu'elle reſſemble beaucoup. Wallerius dit que l'*hyſtérolite* eſt le noyau d'une coquille bivalve, qu'il appelle *oſtreopectinites ventricoſa*. Le *muſæum Richterianum* la regarde comme formée par l'empreinte du *concha veneris*.

Les *hyſtérolites* ne ſe trouvent nulle part en ſi grande abondance que près du château de Braubach ſur le Rhin, ſur les confins du landgraviat de Heſſe. On en trouve auſſi, ſuivant Heſner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitſtein*, vis-à-vis de Coblentz, à l'endroit où la Moſelle ſe jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique aſſez rarement dans le duché de Brunſwick, près de la ville de Wolfembutel; ces dernieres ne ſont point fort dures, elles n'ont que la conſiſtance de la terre ou de l'argille ſéchée. Les *hyſtérolites* de la petite eſpece, dont parle Langius, ſe trouvent en Suiſſe.

Il ne faut point confondre les *hyſtérolites* dont il eſt queſtion dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui repréſentent aſſez bien la partie naturelle de la femme, & qu'on nomme communément *bijoux de Caſtres*, parce qu'elles ſe trouvent en Languedoc dans le voiſinage de cette ville: ces dernieres doivent être regardées comme une eſpece de madrépore, elles ſont formées par pluſieurs couches concentriques.

M. Falconet croit que l'*hyſtérolite* eſt la même pierre que celle que les anciens appelloient *pierre de la mere des dieux*, & qu'ils croyoient tombée du ciel : elle étoit d'une grandeur médiocre, d'une couleur noire, & l'on y voyoit une apparence de bouche. Ce ſavant académicien ajoute, que « peut-être par rapport à une reſſemblance qui n'eſt guere éloignée de celle de la bouche, le culte de cette pierre fut imaginé ; & on ne crut point trouver de ſymbole plus convenable, que cette pierre ainſi figurée, pour repréſenter une déeſſe, qui, ſelon les poëtes, étoit la mere des dieux & des hommes, & qui, ſelon les philoſophes, étoit la nature même, ſource féconde de tout ce qui paroît dans l'Univers. » *Voyez* les mémoires de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, *tom. VI, pag. 528.* (—)

HYSTÉROLOGIE, ſ. f. *(Rhét.)* figure de penſée où l'ordre naturel des choſes eſt renverſé, comme l'indique l'étymologie du mot ; les Grecs l'appellent autrement, ὑστερον πρότερον, qui veut dire, *mettre le dernier avant le premier.* Quintilien ne nomme nulle part cette figure, & cependant il la condamne tacitement dans ſon XIe. *liv. c. ij*, quand il dit : *quædam... turpiter convertuntur*, ut ſi peperiſſe *narres*, *deinde*, concepiſſe.... *in quibus, ſi id quod poſterius eſt dixeris, de priore tacere optimum eſt.*

Cette figure que nous appellons renverſement de penſée, eſt rare en proſe, parce qu'on s'en apperçoit aiſément en reliſant ſes productions à tête repoſée. Mais elle eſt fréquente chez les poëtes, à qui la meſure des vers, la néceſſité de la rime, le feu de l'enthouſiaſme, & peut-être encore la pareſſe, la peine du changement, la difficulté d'y remédier, font dire ſouvent une choſe, avant celle qui la doit précéder ; la ſeconde avant la premiere, la plus foible avant la plus forte; & ce défaut plus ou moins grand, eſt toujours condamnable. D'habiles critiques n'exceptent pas même de cette cenſure ces trois vers ſi connus & ſi goûtés.

Mais

Mais au moindre revers funeſte,
Le maſque tombe, l'homme reſte,
Et le héros s'évanouit.

Le pléonaſme, ajoutent ces critiques, s'y joint à l'*hyſtérologie*, ou renverſement de penſées. Quand on a dit qu'il ne reſte plus que l'homme, il eſt inutile de dire que le héros s'évanouit, parce qu'il eſt de toute néceſſité que le héros ait diſparu, pour qu'on ne voie plus que l'homme; de même qu'il faut avoir conçu pour enfanter. Mais ſi le poëte avoit pu dire, le maſque tombe, le héros s'évanouit, & l'homme reſte, il auroit peint la choſe telle qu'elle eſt, & nous auroit offert une image exacte.

Quelque condamnables cependant que ſoient les renverſemens de penſées, on ne dira rien qui s'écarte de la doctrine de Longin, ſi l'on avance qu'ils pourroient être très-bons dans la bouche d'un perſonnage troublé par le premier mouvement d'une paſſion impétueuſe, parce qu'alors ils ſerviroient à peindre de mieux en mieux le caractere même de cette paſſion. Il eſt vrai que ce qu'on propoſe ici n'eſt pas d'une exécution facile, néanmoins un beau génie, qui connoîtroit bien la nature, ne manqueroit pas de ſuccès, en cherchant à imiter ſon langage. *Voyez* HYPERBATE. *(D. J.)*

HYSTÉROMOTOCIE, *ou* HYSTÉROTOMIE, ſ. f. *terme de chirurgie*, opération qu'on appelle autrement & plus ordinairement, *opération céſarienne*. *Voyez* CÉSARIENNE. C'eſt un mot grec qui vient de ὑστέρα, *uterus*, matrice, & de τομὴ, *ſectio*, ſection, inciſion. *(Y)*

HYSTÉROPOTME, ſ. m. *(Antiq.)* on nommoit ainſi chez les Grecs les perſonnes qui revenoient chez leurs parens, après un ſi long voyage dans les pays étrangers, qu'on les avoit cru morts. On ne leur permettoit d'aſſiſter à la célébration d'aucune cérémonie religieuſe, qu'après leur purification, qui conſiſtoit dans une ſorte d'enveloppement de robe de femme, afin que de cette maniere ils paruſſent comme de nouveaux nés. *(D. J.)*

HYSTEROTOMIE, ſ. f. *terme d'anatomie*, diſſection anatomique de la matrice. *Voyez* MATRICE. Ce mot eſt formé du grec ὑστέρα, *matrice*, & τέμνω, *je coupe, je diſſeque*.

HYSTRICITE, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* nom donné par quelques auteurs à une pierre ou bézoard, qui ſe forme quelquefois dans le corps des porc-épics de la péninſule de Malacque; c'eſt le même que l'on nomme bézoard de porc, ou en Eſpagnol, *piedra de puerco, bézoard de Goa, pierre de Malacque, &c.* Cette pierre s'eſt vendue ſouvent un prix très-conſidérable à cauſe des grandes vertus qu'on lui attribue. Le cardinal de Sintzendorf, évêque de Breſlau, en avoit payé une mille florins de Hollande, ou deux mille livres argent de France. Il y en a que le préjugé a fait acheter encore beaucoup plus cher. *Voyez* BÉZOARD. (—)

HYVOURAHÉ, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* grand arbre du Breſil, dont l'écorce eſt blanche & luiſante comme de l'argent, ſon bois eſt rougeâtre; quand on fend l'écorce, il en ſort un ſuc laiteux d'un goût ſalin, aſſez ſemblable à celui de la réglisſe. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans; ſon fruit eſt d'un beau jaune, de la groſſeur d'une prune moyenne, tendre, d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la tranſpiration, & on s'en ſert au Breſil pour guérir le mal vénérien.

Fin du Tome dix-ſeptieme.